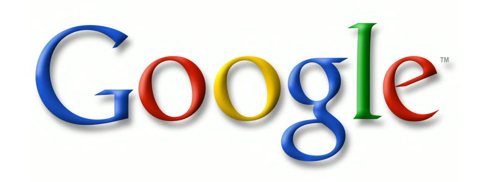



[redacted]
a39015 00016835 4b


SE TAIRE ET FAIRE

ABRÉGÉ CHRONOLOGIQUE

DE

L'HISTOIRE DE FRANCE

— PARIS —

IMPRIMERIE DE L. TINTERLIN ET Cie,

RUE NEUVE-DES-BONS-ENFANTS, 3.


UNIV. OF MICH.



Peint par Peintre — Impr. Chardon Aîné & Fils St Roch Paris

Clovis Ier
Roi des francs + 511

ABRÉGÉ

CHRONOLOGIQUE

DE

L'HISTOIRE DE FRANCE

DEPUIS CLOVIS JUSQU'A LA MORT DE LOUIS XIV

PAR LE PRÉSIDENT HÉNAULT

Charles Jean François

CONTINUÉ JUSQU'AUX ÉVÉNEMENTS DE 1830

PAR MICHAUD

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

CINQUIÈME ÉDITION.

PARIS

GARNIER FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS,

6, RUE DES SAINTS-PÈRES, ET PALAIS-ROYAL, 215.

M DCCC LV.

1855





Bataille de Tolbiac.

482

TYP. SIMON RACON ET COMP.

TABLE DES MATIÈRES.

(DEPUIS CLOVIS JUSQU'À LA MORT DE LOUIS XIV.)

Ces tables renvoient aux années, et non pas aux pages ; on n'y a pas compris les noms qui sont dans les colonnes, parce qu'ils sont aisés à trouver sans ce secours : lorsqu'il y a cependant des faits compris dans les colonnes, alors on renvoie à la page. Co[redacted]mot *scrutin*, on met *pag.* 138, on renvoie pareillement aux remarques qui terminent les trois races, po[redacted]its qui y sont contenus. Ainsi, au mot *monarchie*, on renvoie à la page 17, et au mot *terres saliques*, à la page 43. Quand deux chiffres sont séparés par une division, on y doit comprendre tous les chiffres qui sont entre deux, 1580-4 : il faudra chercher à 80, 81, 82, 83, 84. Lorsque les chiffres sont sous le même siècle, on ne répète point les premiers chiffres ; ainsi, quand on dit 1600, on continue 01, 02, 03, ce qui veut dire 1601, 1602, 1603. On a presque toujours renvoyé au règne de chaque roi, en marquant son nom : par exemple, *Charlemagne*, on dit *voyez à son règne* ; sans quoi, si l'on avait voulu rappeler dans une table toutes les actions de chaque roi, ç'aurait été répéter l'Abrégé même : mais comme ordinairement les actions remarquables ont pour objet une bataille, un siége, un traité, une ordonnance, etc., on retrouvera tous ces faits sous chacun de ces articles.

A

B.

D.

L.

N.

O.

P.

Q.

R.

U.

V.

W.

X.

Y.

Z.

TABLE DES MATIÈRES.

(DEPUIS L'AVÈNEMENT DE LOUIS XV JUSQU'A L'EMBARQUEMENT DE CHARLES X.)

A.

E.

F.

M.

N.

O.

P.

T.


Fin.



PRÉFACE

DU

PRÉSIDENT HÉNAULT.

J'ai composé ce recueil pour mon usage particulier; quand il a été achevé, on l'a trouvé utile : on m'a conseillé de le publier, et j'avouerai, si l'on veut, que l'on n'a pas eu de peine à me persuader; cependant, je crois devoir avertir, que quoique le titre semble n'annoncer qu'un de ces recueils connus sous les noms de Fastes, de Journaux et d'Abrégés, qui ne contiennent que des dates de naissances, de mariages, de batailles, de morts, etc.; quand on se sera donné la peine d'examiner celui-ci, on reconnaîtra qu'il doit être le fruit d'un grand travail; que les indications des matières les plus intéressantes de notre histoire, et même des histoires étrangères, y sont rassemblées, et qu'en même temps que cet ouvrage sera utile à ceux qui ne le consulteront que pour les dates des faits, il ne le sera pas moins à ceux qui seront plus instruits.

Ces derniers y trouveront de quoi se rappeler des époques de tous les genres, les vraies sources et les divers fondements de notre droit public, soit ecclésiastique, soit politique, soit civil : les conciles, les traités, les ordonnances, etc.; et tel mot qui échappera peut-être aux lecteurs moins versés dans la connaissance de notre histoire, sera aperçu avec fruit par ceux qui en ont fait une étude plus particulière.

Pour ce qui regarde la forme de l'ouvrage, voici l'ordre que l'on s'est prescrit. La première race n'a pu être traitée comme les deux autres, attendu l'usage où étaient alors les rois de partager leur succession entre leurs enfants. Et pour porter quelque lumière dans ce point de notre histoire, on a rangé par colonnes les rois des différentes parties de la France, de manière que l'on pût apercevoir du même coup d'œil tous ceux qui régnaient dans le même temps. L'ordre est différent par rapport aux deux autres races.

On a aussi changé en quelque chose l'ordre de la fin de la seconde race; mais on en dit la raison dans le corps de l'ouvrage.

Comme les faits qui sont le plus près de nous, nous intéressent davantage, et que l'on en peut tirer plus d'utilité, parce que les exemples deviennent plus semblables à nos usages et à nos mœurs, on ne sera pas surpris que les années des règnes de la troisième race soient plus remplies, à mesure qu'elles se rapprochent plus de notre temps, et que par la même proportion nous ayons donné tant d'étendue aux règnes de Louis XIII et de Louis XIV.

Cependant j'ai toujours eu attention à ne rien ajouter qui ne fût conforme à mon premier projet, c'est-à-dire à éviter d'entrer dans aucun détail qui

se ressentit trop de l'histoire, et à choisir, dans les matières de droit public, le pur nécessaire. La table est bien augmentée : on ne s'est pas contenté de mettre un chiffre à chaque mot, on a désigné ou spécifié les matières pour faciliter les recherches; ce qui est un travail pénible, mais où j'ai été encouragé, parce que c'était le moyen de rendre le livre véritablement utile, non-seulement pour les dates des faits qu'une table rend plus aisés à trouver, mais pour chaque matière dont on veut s'instruire, et dont on peut voir toute la suite à chaque article, selon qu'elle est indiquée par les chiffres.

La forme de cet ouvrage ne permettait pas de citer toujours les autorités que l'on a suivies, soit pour les faits, soit pour les dates; mais il est bon d'avertir que l'on a été attentif à n'y rien avancer qui n'eût la certitude dont ce genre est susceptible, et que pour y parvenir on ne s'en est pas tenu aux compilateurs ni aux historiens modernes. Par rapport à la première et à la seconde race, Grégoire de Tours, Frédegaire, Eginhart, Thegan, etc., avec les annalistes et les chroniques les moins suspectes, sont les garants de ce qu'on a écrit : on n'a pas omis de recourir, pour les mêmes temps, aux Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres, recueil infiniment précieux par les recherches aussi exactes que curieuses, et aussi utiles qu'agréables dont il est rempli. Par rapport à la troisième race, nous avons eu pour les premiers règnes des guides encore plus sûrs, tels que sont les historiens publiés par Duchesne, Ville-Hardouin, Joinville, Matthieu Pàris, etc.; pour les suivants, jusqu'à celui de Henri II, Froissart, les historiens du Louvre, Monstrelet, Comines, etc. Et pour ce qui regarde les derniers règnes, après avoir consulté l'histoire de M. de Thou et les Mémoires de Condé sur les années qu'ils renferment, on n'a plus eu que la peine de bien choisir dans le nombre presque infini de pièces du temps. Par rapport aux corrections, je n'ai omis aucune de celles que l'on m'a indiquées, et j'ai cherché moi-même, avec beaucoup de soin, tout ce qui pouvait m'être échappé d'erreurs ou de négligences. Pour ce qui egarde les augmentations, à quelques portraits et quelques réflexions près, je ne me suis permis que celles que j'ai crues indispensables, comme des explications sommaires de quelques traités, de quelques lois, de quelques usages, des circonstances essentielles de quelques batailles ou de quelques siéges, les victoires et les conquêtes de Louis XV qui se trouvent placées naturellement, à l'occasion des mêmes villes qui ont été prises sous les règnes précédents, de nouvelles remarques sur les fiefs, sur les apanages, sur les anoblissemens, sur quelques-unes des dignités de l'état, comme les pairies : quelques anecdotes qui sont moins de curiosité qu'elles ne sont utiles, pour mieux faire entendre certains faits, ou pour faire juger plus sûrement des mœurs et des usages; les noms de plusieurs savants et illustres que je regrette de n'avoir pu mettre en plus grand nombre; enfin, tout ce que j'ai cru qui pouvait préparer à l'etude de notre histoire et en faciliter la lecture à ceux qui s'en seront fait une idée générale dans cet Abrégé. On trouvera aussi plus de faits qui semblent étrangers à la France; j'en donnerai deux raisons : la première, que ces faits, en les choisissant le mieux que j'ai pu, m'ont paru adoucir la sécheresse d'un abrégé chronologique, et cette raison peut s'appliquer aussi aux réflexions et aux portraits, pourvu que l'on n'en abuse point : la seconde et la véritable, c'est que ces faits tiennent presque toujours à notre histoire, ou que du moins s'ils n'y ont pas un rapport bien prochain, ils servent à faire connaître la position de l'Europe sous chacun des règnes de nos rois, et nous préparent à mieux juger des événements qui sont arrivés, lorsque les circonstances nous ont liés avec nos voisins, ou nous ont forcés de leur faire la guerre.

Ainsi cet ouvrage s'est accru successivement de plus des deux tiers, depuis qu'il a paru pour la première fois en 1744; mais on s'apercevra que ces augmentations n'en changent ni la forme, ni le caractère, et qu'elles sont dirigées suivant la même intention. Si ces augmentations sont nécessaires, le public pardonnera aisément la multiplicité des éditions, et sentira que, dans une si grande carrière, on a toujours à réparer des fautes, à éclaircir des faits, et à suppléer des choses essentielles; en un mot, c'est l'utilité qui doit en être l'excuse.

Je voulais connaître nos lois, nos mœurs, et tout ce qui est l'âme de l'histoire, ou plutôt l'histoire même; mais la juste méfiance de ne pouvoir remplir une si vaste entreprise, et l'impatience d'en jouir pour moi-même, fit que je crus devoir me réduire au simple projet d'un abrégé chronologique : je pris la liberté de m'en ouvrir à M. le chancelier d'Aguesseau, qui l'approuva.

Ce fut dans cette vue qu'en suivant les dates des années et le cours des siècles, je versai dans les intervalles tout ce que la lecture de quarante ans, des réflexions; et surtout des conférences particulières, m'avaient fait recueillir. Je gardai long-temps mon secret, et je me contentais de faire part de mon ouvrage à quelques amis, toutes les fois que l'occasion se présentait de les instruire de quelque fait, ou de leur donner quelque éclaircissement sur des questions de droit public.

Mais qu'il me soit permis de m'interrompre pour dire un mot en général des conférences, à l'occasion de celles dont je viens de parler : que d'avantages elles procurent ! et combien j'invite les magistrats à ne les point négliger ! C'est là que s'entretient le goût des bonnes lettres, et le désir de savoir ; c'est là que l'esprit se remplit et s'éclaire par des richesses mutuelles, et par les discussions : et que l'on ne croie pas qu'elles ne soient faites que pour la jeunesse; plus on est instruit, et plus elles sont utiles. Voyez les hommes illustres du siècle passé, ces lumières du tribunal et du barreau, les Talon, les de Thou, les Seguier, les Molé, les Bignon, les Harlay, les Lamoignon, etc.; les conférences étaient le délassement et la réparation de leurs travaux; ils y venaient reprendre de nouvelles forces, et c'était un profit égal pour les mœurs et pour la science.

C'est d'après de pareilles conférences, où présidaient des hommes vraiment habiles, et où se traitaient les questions les plus importantes de notre droit public, que j'ai recueilli les principes qui font l'objet de cet Abrégé chronologique; aussi y trouvera-t-on tout ce qu'il y a de plus essentiel dans chacune de ces matières.



ABRÉGÉ CHRONOLOGIQUE

DE

L'HISTOIRE DE FRANCE.



PREMIÈRE RACE.

On met Pharamond, Clodion, Mérovée et Childéric son fils à la tête des rois de la première race: mais nous connaissons si peu d'événements de leurs règnes, que nous commencerons cette suite chronologique par Clovis, qui peut être regardé comme le véritable fondateur de la monarchie.

CLOVIS.

481-2-3-4-5.



CLOVIS, né en 465, fils de Childéric, et petit-fils de Mérovée, roi des Français, affermit leur domination dans les Gaules. Ce peuple y avait eu, dès l'an 287, un établissement qui lui fut confirmé en 358 par l'empereur Julien, et qui devint fixe sous Clodion, vers 438, après l'expédition qui assura à ce prince la possession de Cambrai et du pays voisin jusqu'à la Somme.

Il ne se passe rien de remarquable dans les cinq premières années.

486-87, etc.

Bataille de Soissons, gagnée contre Siagrius, général des Romains, que Clovis fit décapiter.

Siége de la monarchie établi à Soissons.

492.

Conquête de la cité de Tongres.

493, etc.

Clovis épouse Clotilde, fille de Chilpéric, roi des Bourguignons.

Conquête des provinces situées entre la Somme, la Seine et l'Aisne.

Les peuples de la cité de Reims se donnent à Clovis par l'entremise de saint Remi.

Royaume des Goths en Italie sous Théodoric, vainqueur d'Odoacre.

496.

Bataille de Tolbiac, près de Cologne, gagnée contre les Allemands. Clovis se fait chrétien, suivant le vœu qu'il en avait fait s'il demeurait vainqueur : il est baptisé. Il était alors le seul roi catholique qu'il y eût dans l'empire, tant d'Orient que d'Occident. Il étend ses conquêtes par-delà le Waal et le Rhin.

497.

Les Armoriques, qui s'étaient soustraits à l'em-

pire romain, se donnent à Clovis, ainsi que les Romains qui gardaient les bords de la Loire.

La Bretagne portait dans les premiers temps le nom d'Armorique, qui était commun à tous les pays contenus entre les embouchures de la Seine et de la Loire; mais lorsque les Bretons, peuple celte d'origine, furent obligés de sortir de l'île d'Albion (l'Angleterre), et de se réfugier dans une partie de l'Armorique, vers l'an 458, ils communiquèrent insensiblement leur nom aux habitans du pays, et au pays même.

500, etc.

Clovis fait cette année deux traités d'alliance offensive contre Gondebaud, roi de Bourgogne; le premier avec Théodoric, roi des Ostrogoths, qui avait épousé sa sœur Audeflède. L'intérêt de Théodoric dans le projet de partage que Clovis et lui firent de leurs conquêtes, était de se conserver la partie de la Bourgogne qui lui donnait passage en Italie. Le deuxième traité que fit Clovis, était avec Godégisile, frère de Gondebaud, mécontent du partage qu'il avait dans la Bourgogne. Gondebaud fut défait par Clovis; mais, s'étant raccommodé incontinent, Godégisile en resta la victime, et perdit la vie dans un combat aux portes de Vienne. Théodoric profita seul de cette guerre. C'est d'après l'abbé Dubos que je place sous l'an 500 un traité d'alliance offensive entre Clovis et Théodoric contre Gondebaud. (*Hist. crit. de la Mon. Fr.*, tom. II de la 2e édit., p. 126.) Le savant Muratori (*Annal. Ital.*, tom. III) a depuis attaqué cette opinion, et ne m'a pas paru l'avoir détruite.

Fameuse conférence tenue à Lyon entre les catholiques et les ariens.

506.

Concile d'Agde, dont le quatrième canon défend à toutes sortes de personnes, soit ecclésiastiques, soit laïques, d'exercer l'art de deviner, et de prédire l'avenir par l'inspection de la sainte Ecriture : cet abus, introduit par la superstition des peuples, s'était fortifié par l'ignorance des évêques, puisqu'il y avait des oraisons qui se disaient dans l'église à cette intention; c'est ce qui se voit dans un recueil de canons fait par MM. Pithou, qui contient des formules sous le titre de *Sort des Apôtres*, que M. Pithou l'aîné trouva à la fin des canons des apôtres dans l'abbaye de Marmoustier.

507.

Bataille de Vouglé, près de Poitiers, gagnée contre Alaric, qui fut tué par Clovis.

Clovis soumet tout le pays, depuis la Loire jusqu'aux Pyrénées.

508-9.

Clovis prend Angoulême, mais Théodoric bat son armée devant Arles.

Paix conclue entre les Francs, les Visigoths et les Bourguignons. Les Visigoths étaient établis depuis environ cent ans tant en Espagne, que dans cette partie des Gaules que l'on appela *Septimanie*, et avaient un roi qui faisait sa résidence à Toulouse, comme les Ostrogoths en avaient un en Italie. Clovis reçoit d'Anastase, empereur d'Orient, le titre et les ornements de patrice, de consul, même d'auguste. Paris (en 508) devient la capitale du royaume. Paris était dès-lors une ville commerçante : les *Nautæ Parisiaci* étaient un corps de commerçants; on y venait de tout l'Orient, les Syriens surtout, qui donnèrent, suivant M. de Launoy, leur nom à la rue des Arcis.

510.

Cruautés exercées par Clovis contre tous les princes ses parens, entre autres contre Sigebert, qui régnait à Cologne, et son fils Clodoric; contre Cararic, roi des Morins; contre Ranacaire, qui régnait à Cambrai; et Renomer, roi du Mans : il s'empare de ces petits royaumes.

511.

Concile d'Orléans, où se trouvent les vrais principes du *droit de régale*. On sait quels ont été les différens systèmes sur l'origine de la régale : les uns attribuent ce droit à la qualité que nos rois ont de fondateurs des bénéfices qui y sont sujets, les autres à celle de patrons, les autres à la nature du droit féodal, les autres au droit de garde et de protection, les autres au droit de dépouille, etc.; mais on ne prend pas garde que tous ces principes vont à rendre le droit de régale commun à tous les rois, ce qui est faux, puisque les rois de France seuls en jouissent, et à diminuer la noble ancienneté de son origine, puisqu'on ne la ferait remonter tout au plus qu'à la fin de la seconde race, en y appliquant la loi des fiefs; au lieu que ce droit ayant été reconnu solennellement dans un concile par les évêques, justes contradicteurs de ce droit, et dans la suite par les conciles et par les papes, cette reconnaissance n'en borne plus l'origine, et fait rentrer, à chaque vacance, les fruits de l'évêché dans la main du roi, par un droit acquis de tous les temps à la dignité de son trône.

Rédaction de la loi salique par Clovis.

Mort de sainte Geneviève, enterrée dans l'église de Saint-Pierre et Saint-Paul, qui, depuis, a pris son nom.

Clovis meurt âgé de quarante-cinq ans : il en avait régné trente. Il fut enterré à Paris, dans l'église de Sainte-Geneviève, qui était alors sous l'invocation de saint Pierre et de saint Paul. Il laisse cinq enfants : Thiéri, fils d'une concubine; Clodomir, Childebert, Clotaire et Clotilde, tous enfans de Clotilde. Audigier, dans son livre de l'*Origine des Français*, prétend que Thiéri fut fils d'une femme légitime.

On lui donne aussi une fille, nommée *Théodechilde*, et un aîné nommé *Ingomer*, qui ne vécut que huit jours.

Les évêques, en haine de l'arianisme, avaient favorisé Clovis dans ses conquêtes; et la reconnaissance de ce prince à leur égard, fut la source de l'autorité qu'ils ont conservée si long-temps en France.

L'infanterie fait la principale force des armées.

Loi gombette (501) faite par Gondebaud, roi de Bourgogne : il est fait mention des duels dans la loi barbare de ce prince, qui défère le duel à ceux qui ne voudront pas s'en tenir au serment (art. XLV.) Cependant, si cette loi était la même que celle des Lombards, elle était moins cruelle qu'elle ne le paraît; car les combats ne se faisaient qu'avec le bâton et le bouclier, *cum fustibus et clypeo*; et, depuis, nous retrouvons un capitulaire de Charlemagne conforme à la loi lombarde.

Code théodosien réformé par le comte Goiaric, que l'on croit avoir été chancelier d'Alaric, et attribué mal-à-propos par quelques auteurs à Anien, référendaire de ce prince (506.) Ce fut en 529, le 16 avril, qu'on publia le code par ordre de Justinien, environ cent ans après qu'avait été publié le code théodosien : le *Digeste* fut publié par ordre du même Justinien, le 30 décembre 534. Quelques écrivains ont dit que Justinien était si ignorant qu'il ne savait pas lire, quoiqu'il assure lui-même qu'il a lu et relu son *livre des Institutes* : il faut rétablir ici la réputation de ce grand prince, aussi savant que guerrier, et qu'une méprise de copiste a fait confondre avec Justin I son prédécesseur, fils d'un bouvier, et le plus ignorant de tous les hommes. *Lex mundana*, composée du code théodosien pour les Romains, et des codes nationaux des barbares, suivant lesquels ces derniers étaient jugés : cette loi s'appelle *Lex mundana*, ou *la Loi du monde*, par opposition au droit canonique. Il est bon de remarquer à ce sujet, que le code de Justinien a prévalu sur celui de Théodose, parce que Justinien, qui régna plus de cent ans après Théodose, y employa les constitutions faites depuis Auguste jusqu'à Constantin, par les ministres les plus habiles, et les plus grands jurisconsultes; au lieu que Théodose n'avait recueilli presque dans le sien que les constitutions des princes qui avaient régné depuis Constantin jusqu'à lui, et que ces constitutions se ressentaient du déclin des sciences.

N'est-il pas étonnant que l'empire de Rome, qui embrassait l'univers, que ce peuple si renommé, et qui eut de si grands orateurs, eût subsisté depuis Romulus jusqu'à Théodose II, c'est-à-dire plus de mille ans, sans avoir eu un corps de lois? Il est vrai que, vers l'an 303 de Rome, les Romains avaient eu la fameuse loi des *douze Tables*, dont dix rassemblaient les lois qui avaient été recueillies dans la Grèce, et les deux autres étaient composées des coutumes et du petit nombre de lois qu'il y avait alors dans cette république. Mais qu'est-ce que ces lois, et des lois étrangères, par proportion aux besoins d'un état? Cependant telle était l'indifférence des Romains à cet égard, qu'il s'était écoulé trois cents ans depuis Romulus jusqu'à cette loi des douze Tables, et qu'il s'en écoula près de huit cents depuis la loi des douze Tables jusqu'à Théodose II, auteur du premier code; à moins qu'on ne voulût regarder comme un code la rédaction que l'on fit des formules des jurisconsultes l'an 473 de Rome, sous le nom de *droit civil Flavien*, et de *droit Flavien et Ælien*, ce qui laisserait toujours un vide de plus de six cents ans.

Usage des vers à soie, apporté des Indes.

Le quatrième siècle, c'est-à-dire le siècle qui précéda nos premiers rois, a été plus brillant dans les Gaules, par rapport aux sciences, qu'aucun autre ne l'avait été dans cette partie de l'Europe : c'était principalement à Trèves, à Bordeaux, à Toulouse et à Autun. La langue latine était la langue vulgaire du pays. Les sciences ne firent que décliner depuis jusqu'à Charlemagne. (*Histoire littéraire de la France*, tom. I.)

Ce fut vers ce siècle que le papier à écrire, venu d'Egypte, et connu pour cet usage avant Alexandre-le-Grand, commença à être d'un grand commerce en France.

PRINCES CONTEMPORAINS.

Papes.

Félix III, 492. — Gélase I, 496. — Anastase II, 496. — Symmaque, 514.

Empereurs d'Orient.

Zénon, 491. — Anastase I, 518.

Rois d'Italie.

Odoacre, 493. — Théodoric, 526.

Rois des Goths établis en Espagne depuis 414.

Evaric, 484. — Alaric, 507. — Gésalric, 511.

THIÉRI I RÈGNE A METZ.	CLODOMIR RÈGNE A ORLÉANS.	CHILDEBERT I RÈGNE A PARIS.	CLOTAIRE I RÈGNE A SOISSONS.
Premières années paisibles.	Premières années paisibles.	Premières années paisibles.	Premières années paisibles.
520-21. Cette paix ne dura qu'entre les frères, car Thiéri ne put défendre contre Théodoric une partie des conquêtes de son père. Thiéri aide Hermanfroi à dépouiller son frère Balderic de la partie de la Thuringe qu'il possédait. Hermanfroi lui manque de parole, quand il n'a plus besoin de lui.	**523-24, etc.** Clodomir fait la guerre à Sigismond, roi de Bourgogne. Il le fait prisonnier, et ensuite le fait mourir. Il est tué lui-même à la bataille de Véseronce qu'il livre à Gondemar, devenu roi de Bourgogne depuis la mort de Sigismond son frère, qui est au nombre des saints.	**523-24, etc.** Childebert se joint à Clodomir et à Clotaire contre Sigismond, héritier de Gondebaud, coupable de la mort du père et de la mère de Clotilde : ils défont Sigismond, et en demeurent là.	**523-24, etc.** Clotaire se joint à Childebert et à Clodomir contre Sigismond.
531. Thiéri s'empare du royaume de Thuringe, après avoir défait Hermanfroi et l'avoir fait périr; il est aidé dans cette guerre par Clotaire son frère, à qui il dresse des embûches.		**531.** Childebert fait la guerre à Amalaric, roi des Visigoths, qui traitait mal sa femme Clotilde, sœur de Childebert. Amalaric vaincu, est assassiné par ses gens.	**531.** Clotaire accompagne Thiéri à la guerre contre le roi de Thuringe, et se sauve heureusement des piéges que lui tend son frère.
534. Il meurt, et laisse de Suavegotte, fille de Sigismond, Théodebert et Théodéchilde. Théodebert son fils lui succède. Ce jeune prince, dès l'an 533, avait repris sur les Visigoths la partie des conquêtes de Clovis, dont ce peuple s'était emparé : le Velai, le Rouergue, le Gévaudan. Il répudie Wisigarde, sa femme, pour épouser Deuterie, qui avait son mari. Il reprend sa femme ; il partage le royaume de Bourgogne avec ses deux oncles. Il avait eu une troisième femme, dont le nom est inconnu.	**533.** Deux enfans de Clodomir massacrés dès 526, à Paris, par Childebert et Clotaire, qui avaient déjà fait le partage du royaume d'Orléans avec Thiéri. Le troisième, Clodoalde, se sauve, et est rasé : on l'invoque sous le nom de saint Cloud ; il a donné son nom au village qui se nommait auparavant Nogent-sur-Seine. Clodomir eut pour femme Gondiucque, qui se remaria à Clotaire I.	**534.** Childebert et Clotaire font tout ce qu'ils peuvent pour démembrer le royaume de Thiéri à sa mort. Théodebert les en empêche, et se lie à Childebert. Fin du royaume de Bourgogne, par la défaite et la mort de Gondemar ; Childebert, Clotaire et Théodebert, après l'avoir vaincu, font le partage de ce royaume entre eux. Thiéri avait eu part à cette révolution dans son commencement. Childebert, épouvanté par un orage qui vient fondre sur son camp, accorde la paix à Clotaire. Bélisaire, général de Justinien, reprend l'Afrique sur les Vandales, qui y régnaient depuis l'an 400.	**534.** Clotaire et Childebert font en sorte de profiter de l'absence de Théodebert, qui est amoureux en Auvergne, pendant la maladie de Thiéri son père, pour démembrer ses états à sa mort : Théodebert, qui revient, les en empêche. Il y avait près de cent vingt ans que le royaume de Bourgogne était fondé dans les Gaules, quand il fut réuni à l'empire de France. C'est dans cette année que l'on place l'établissement du prétendu royaume d'Yvetot.
535. Justinien fait un traité avec Théodebert et ses oncles, pour les engager à se joindre à lui contre Théodat, devenu roi des Ostrogoths par Amalasonte, qui partagea l'empire avec lui, mais qui ne l'épousa pas (quoi qu'en aient dit grand nombre d'historiens) ; ce qui se prouve par les lettres de cette princesse à Justinien. (Cassiodore.)			
536-37-38. Vitigès, successeur de Théodat, gagne Théodebert et fait aux Francs le délaissement de tout ce que les Ostrogoths possédaient dans les Gaules, avec les droits qu'ils y avaient, comme seigneurs de la ville de Rome.			
539. Justinien regagne Théodebert, en lui faisant les mêmes avantages que Viti-			**539.** Clotaire fait une irruption sur les terres de Childebert. Ils font la paix.

THÉODEBALDE I
RÈGNE A METZ.

ges, et ce traité est pour les Francs un nouveau titre de propriété dans les Gaules. Depuis ce temps, dit Procope, les Français furent absolument maîtres de la Provence et de Marseille, colonie des Phocenses, et en possession de cette mer, ce qui prouve que nous avions déjà une marine.

Théodebert meurt.

547.

THÉODEBALDE, qu'il avait eu de son concubinage avec Deuterie, lui succède.

On voit une monnaie d'or de Théodebalde, où l'image de ce prince est gravée d'un côté avec le titre de DOMINUS NOSTER, qui n'appartenait qu'aux empereurs; de l'autre, on y voit une Victoire avec les armes de l'empire. Ce prince fit battre cette monnaie pour rabaisser l'orgueil de Justinien qui avait pris le titre de « Vainqueur des Français. » (BOUTTEROUE.)

Il avait levé une puissante armée, et s'étant déjà emparé d'une partie de l'Italie, il allait, quand il mourut, attaquer jusque dans Constantinople Justinien, avec lequel il s'était brouillé. Le premier exploit maritime que nous connaissions depuis l'établissement de nos rois en deçà du Rhin, fut l'expédition de ce prince contre Cochiliac, roi des Danois: l'armée de terre de Cochiliac fut battue, tandis que la flotte française, qui arriva en même temps, mettait en déroute la flotte danoise.

Narsès, général de Justinien, bat les Français, commandés par Bucelin, sur les bords du Casilin, près du Capoue, l'an 553.

Théodebalde meurt la même année : ses deux grands-oncles lui succèdent.

543.

Mort de Clotilde, veuve de Clovis, à Tours. Elle a été mise au nombre des saints; elle est enterrée à Sainte-Geneviève. Il y a des historiens qui mettent sa mort en 548.

CHILDEBERT I
RÈGNE A PARIS.

543.

Après avoir fait de grands progrès en Espagne, il est battu devant Saragosse, dont il faisait le siége.

555.

Childebert malade est obligé de faire une cession à Clotaire de ce qui lui revient de la succession de Théodebalde.

556.

Childebert, pour se venger de la cession forcée que Clotaire lui avait fait faire, seconde la révolte de Chramne.

557.

Le pape Pélage envoie sa profession de foi à Childebert. Boniface VIII fit la même chose sous Philippe-le-Bel en 1294.

558.

Mort de Childebert, enterré à Paris dans l'église de Saint-Germain-des-Prés, qu'il avait fait bâtir sous le titre de SAINT-VINCENT : il ne laisse que des filles de sa femme Ultrogote, qui fut inhumée dans la même église : premier exemple de la loi fondamentale, qui n'admet que les mâles à la couronne. Childebert embellit ou fonda la cathédrale.

CLOTAIRE I
RÈGNE A SOISSONS.

543.

Clotaire accompagne Childebert dans cette guerre.

555.

Clotaire se rend maître de toute la succession de Théodebalde.

Il défait deux fois les Saxons sur les bords du Weser.

556.

Chramne, son fils naturel, se révolte contre lui.

558.

Par la mort de Childebert, Clotaire réunit tout l'empire des Français, et envoie en exil Ultrogote avec ses deux filles.

PRINCES CONTEMPORAINS.

Papes.

Symmaque, 514. — Hormisdas, 523. — Jean I, 526. — Félix IV, 530. — Boniface II, 531. — Jean II, 535. — Agapet I, 536. — Saint Silvère, 540. — Vigile, 555. — Pélage I, 559. — Jean III, 572.

Empereurs d'Orient.

Anastase I, 518. — Justin-le-Bouvier, 527. — Justinien, 565.

Rois d'Italie.

Théodoric, 526. — Atalaric, 534. — Amalasonte, 534. — Théodat, 537. — Vitigès, 541. — Ildibalde, 542. — Araric, 542. — Totila, 553. — Télas (ce prince fut le dernier roi des Ostrogoths en Italie), 553.

Rois des Goths en Espagne.

Amalaric, 531. — Theudis, 548. — Athanagilde, 567.

Angleterre.

L'Heptarchie commença en 559, et finit vers l'an 828, en la personne d'Ecbert, qui réunit les sept royaumes.

CLOTAIRE RÈGNE SEUL.

560.

Son fils Chramne se révolte de nouveau, et se ligue avec Conobre, comte de Bretagne; car les chefs de cette province se nommaient comtes, et non rois, suivant ces paroles de Grégoire de Tours : *Nam semper Britanni sub Francorum potestate post obitum regis Clodovechi fuerunt, et comites non reges appellati sunt.* Clotaire donne bataille à son fils, le défait, et le brûle, avec toute sa famille, dans une cabane où il s'était réfugié.

562.

Clotaire meurt à Compiègne, dans la cinquante-unième année de son règne ; il est enterré à Saint-Médard de Soissons, qu'il avait fait bâtir ; il laisse quatre enfants qui lui succèdent. Il avait eu pour femmes Ingonde, Aregonde, Chonsène, Radegonde, Gondiucque et Waldrade. Un aventurier, nommé Gondoalde, se disant faussement fils bâtard de Clotaire, est salué roi à Brive-la-Gaillarde, et est massacré.

CARIBERT, ROI DE PARIS.	GONTRAN, ROI D'ORLÉANS ET DE BOURGOGNE.	SIGEBERT I, ROI D'AUSTRASIE.	CHILPÉRIC I, ROI DE SOISSONS.
562. Ce prince eut en partage le royaume de Paris, tel que Childebert, son oncle, l'avait d'abord possédé, auquel furent joints, par ce partage, le Querci, l'Albigeois et toute la partie de la Provence située entre la Durance et la mer.	**562.** Ce prince eut l'ancien royaume d'Orléans, tel que Clodomir, son oncle, l'avait possédé ; et, pour rendre le partage égal entre les frères, Gontran eut encore le royaume des Bourguignons, le Vivarais, et les pays situés au-delà du Rhône, entre ce fleuve et la Durance.	**563.** Pendant que Sigebert faisait, au-delà du Rhin, la guerre aux Huns, qu'il défit, Chilpéric, profitant de son absence, lui enlève la ville de Reims, devenue sa capitale. Sigebert revient ; il reprend la ville de Reims, et dépouille Chilpéric de ses propres états, qu'il lui rend par l'entremise de ses deux frères.	**562.** Chilpéric veut avoir Paris pour son partage ; ses trois frères s'y opposent : on tire au sort les quatre royaumes, et il est roi de Soissons. Il imposa de grands tributs : chaque arpent de vigne payait une barrique de vin ; et on payait une certaine somme pour chaque tête d'esclave. Les sujets, rebutés, abandonnent leurs possessions.
566. Caribert meurt, et est enterré à Paris ; ses frères partagent sa succession ; mais comme chacun voulait avoir la ville de Paris, ils conviennent de la posséder tous trois par indivis, sous la condition qu'aucun des trois n'y entrerait sans le consentement des deux autres. Ce prince a eu pour femmes Ingoberge, Mirefleur, Theudegilde, et Marcoufe.	**568.** Etablissement du royaume des Lombards en Italie, environ seize ans après l'extinction de celui des Ostrogoths, dans la personne de Telas, leur dernier roi. Alboin, roi des Lombards, attiré, à ce qu'on croit, par Narsès, qui était mécontent de Justin, arrive en Italie, s'empare de la Ligurie, de Milan, de Pavie, et, en moins de quatre ans, est maître de l'Italie excepté de Rome et de Ravennes. De là, ces barbares se répandent dans la Bourgogne, où d'abord ils ravagent tout : mais le général Mummol, les ayant attaqués, les bat à plate couture. Commencement de l'exarchat de Ravennes, sous le patrice Longin, envoyé par l'empereur Justin, qui finit en 752, lorsqu'Astolphe, roi des Lombards, prit Ravennes.	**565.** Il épouse Brunehaut, fille cadette d'Athanagilde, roi des Visigoths, qui d'arienne qu'elle était, se fait catholique.	**568.** Chilpéric épouse Galsuinde, fille aînée d'Athanagilde, et lui assure pour dot, suivant l'usage d'alors, une partie des domaines qu'il avait hérités de Caribert. Galsuinde est trouvée morte : le soupçon de cette mort, qui tomba sur Frédégonde, maîtresse de Chilpéric, se confirma quand Chilpéric l'eut épousée après la mort de Galsuinde. Sa sœur Brunehaut venge sa mort, et fait armer Sigebert son mari et Gontran. Chilpéric perd une partie de ses états, et obtient enfin la paix, en donnant à Brunehaut pour l'apaiser, les domaines qu'il avait donnés à Galsuinde pour sa dot.
		570. Sigebert, profitant de l'embarras où était son frère Gontran, roi de Bourgogne, surprend la ville d'Arles ; mais cet avantage ne fut pas long, et les généraux de Gontran l'en punissent en reprenant, non-seulement Arles, mais encore Avignon, qui appartenait à Sigebert, et que Gontran voulut bien lui rendre en faisant la paix.	**570-71-72.** Chilpéric, poussé par Frédégonde, profite de la querelle de ses deux frères, et envoie contre Sigebert son fils Clovis, qui lui enlève Tours et Poitiers ; les deux frères s'étant raccommodés, s'unissent contre Chilpéric, et lui reprennent ce qu'il avait injustement conquis. **573-74.** Sigebert et Gontran s'étant brouillés de nouveau pour un fait de discipline

GONTRAN, ROI D'ORLÉANS ET DE BOURGOGNE.	CHILDEBERT II, ROI D'AUSTRASIE.	CHILPÉRIC I, ROI DE SOISSONS.	PRINCES CONTEMPORAINS.
		ecclésiastique, Chilpéric en profite à son ordinaire, et envoie son fils aîné Théodebert contre Sigebert; Théodebert a de l'avantage. Sigebert, effrayé de ces succès, fait entrer en France des troupes étrangères. Gontran se joint à Chilpéric contre ces troupes : Sigebert menace Gontran de se jeter sur la Bourgogne; Gontran reste neutre : Chilpéric demande la paix, que Sigebert lui accorde.	*Papes.* Jean III. 572 Benoit I. 577 Pélage II. 590. — *Empereurs d'Orient.* Justin II. 578 Tibère. 586 — *Rois des Lombards en Italie.* Alboin. 571 Cléfis. 573. Antaric. 590. — *Rois des Goths en Espagne* Athanagilde. 567 Liuba. 572 Léovigilde. 585 — *Angleterre.* Heptarchie.
	575. Sigebert meurt assassiné à l'âge de quarante ans; il en avait régné quatorze : prince accompli, il est enterré à Saint-Médard de Soissons, auprès du corps de Clotaire, son père. Il laissa un fils, nommé Childebert, et deux filles, dont l'une épousa Ermenigilde, fils aîné de Léovigilde, roi des Goths. Il a eu pour femme Brunehaut.	575. Chilpéric se lie de nouveau avec Gontran contre Sigebert, et fait marcher son fils Théodebert contre lui; Théodebert est défait, et tué dans le combat. Chilpéric, épouvanté de ce malheur, se sauve dans Tournai. Brunehaut presse Sigebert son mari, qui y était déjà assez porté, d'achever la défaite de Chilpéric : en effet, Sigebert s'empare de tous ses états, et va l'assiéger dans Tournai, lorsque deux assassins envoyés par Frédégonde, lui ôtèrent la vie dans son camp.	
	576. Childebert, âgé de cinq ans, que Chilpéric faisait garder à vue à Paris, s'évade par les soins du duc Gondebaud, et est couronné roi d'Austrasie à Metz, le jour de Noël. Brunehaut sa mère est emprisonnée à Rouen par Chilpéric, et ses deux filles le sont à Meaux.	576. Chilpéric profitant de l'assassinat commis en la personne de Sigebert, sort de Tournai, emprisonne Brunehaut, son fils Childebert, et ses deux filles. Mérovée, fils de Chilpéric, amoureux de Brunehaut, l'épouse à Rouen, et la délivre. Chilpéric s'avance pour les punir; il leur pardonne, renvoie Brunehaut en Austrasie, et force Mérovée de le suivre.	
577. Gontran se joint à Childebert, qu'il avait adopté, et son général Mummol défait Didier, général de Chilpéric. Gontran perd ses deux fils, qui meurent de maladie. Il lui resta deux filles, Clodoberge et Clotilde.	577. Brunehaut engage son fils Childebert à faire la guerre à Chilpéric. 581.	577. Chilpéric s'en prend à son fils Mérovée de la défaite de son armée, le fait ordonner prêtre, et l'enferme dans le monastère de St.-Calais, d'où il se sauve : ayant été enveloppé de nouveau dans une métairie, près de Térouanne, il se fait donner la mort par Guilène, son ami. Prétextat, évêque de Rouen, est déposé.	
		578-9-80. Frédégonde perd ses trois enfants, qui meurent de dyssenterie.	
581-2-3. Gontran se lie avec Childebert contre Chilpéric; puis après, Childebert s'étant lié avec Chilpéric contre Gontran, il y a une guerre sanglante entre ces deux princes.	581. Childebert se lie d'abord avec Gontran contre Chilpéric; ensuite il se lie avec Chilpéric contre Gontran : ces princes se font une guerre sanglante.	581. Frédégonde fait assassiner Clovis, dernier fils du premier lit de Chilpéric, en l'accusant d'avoir empoisonné ses trois enfants. Il est enterré à Saint-Germain-des-Prés.	

GONTRAN, ROI D'ORLÉANS ET DE BOURGOGNE.	CHILDEBERT II, ROI D'AUSTRASIE.	CLOTAIRE II, ROI DE SOISSONS.	PRINCES CONTEMPORAINS.
584. Gontran, loin de profiter de la mort de Chilpéric, sert de père à Clotaire son fils, et défend Frédégonde contre la juste vengeance que Childebert et Brunehaut en auraient pu tirer.	**584.** Childebert s'avance vers Paris, mais Gontran y était déjà entré, et avait pris le parti de Frédégonde.	**584.** La paix se fait entre les trois rois. Chilpéric est assassiné à Chelles, revenant de la chasse. Sa femme Frédégonde, et Landri, qu'elle aimait, furent soupçonnés d'y avoir eu part. Il laisse un fils âgé de quatre mois, nommé CLOTAIRE, qui lui succède. Il a eu pour femmes Audouere, Galsuinde et Frédégonde; de la première, qui fut répudiée, il eut entre autres enfans Mérovée. Frédégonde, veuve de Chilpéric, persuade à Gontran de la soutenir contre Brunehaut et Childebert.	*Papes.* Benoit I. 577 Pélage II. 590 S. Grégoire-le-Grand. 604 — *Empereurs d'Orient.* Justin II. 578 Tibère. 586 Maurice. 602 — *Rois des Lombards en Italie.* Antaric. 590 Agilulf. 616
585. Gondebaut, se disant fils de Clotaire I, est couronné par quelques séditieux à Brive-la-Gaillarde; mais bientôt après, ces mêmes traitres l'assassinent devant Carcassonne, dont Leudegisile, général de l'armée de Gontran, faisait le siége. Childebert et Gontran se promettent une sincère amitié. Gontran compose un conseil pour le jeune Clotaire, et oblige Frédégonde à quitter Paris.	**585.** Gondebaud, soutenu de Childebert, s'empare du Querci, du Périgord, de l'Angoumois; d'une partie de l'Aquitaine, etc.	**585.** Récarède, roi des Visigoths en Espagne, et de Septimanie dans les Gaules, quitte l'arianisme et se convertit: ce fut un prince digne des plus grands éloges. Frédégonde se retire au Vaudreuil, où elle souffre impatiemment de se voir sans autorité.	— *Rois des Goths en Espagne.* Léovigilde. 585 Récarède. 601 — *Angleterre.* Heptarchie.
588-9. Gontran fait la guerre à l'Espagne, pour venger la mort du gendre de Brunehaut, beau-frère de Childebert, et pour étendre ses états jusqu'aux Pyrénées. Cette guerre fut sans succès. **591-2.** Gontran fait la guerre contre Waroc, comte de Bretagne, à qui Frédégonde avait fait prendre les armes. Waroc vient à Guerrande, où il rend hommage à Gontran en ces termes: « Nous savons, comme vous, que les villes armoriquaines (Nantes et Rennes) appartiennent de droit aux fils de Clotaire, et nous reconnaissons que nous devons être leurs sujets. »	**587.** Childebert, d'accord avec l'empereur Maurice, fait la guerre en Italie contre les Lombards: cette guerre n'eut pas de succès.	**590.** Frédégonde fait assassiner Prétextat, évêque de Rouen, et méprise les menaces de Gontran, qui voulait prendre connaissance de ce crime. Elle attente plusieurs fois sans fruit à la vie de Childebert, et à la liberté de Brunehaut.	
593. Gontran meurt âgé de soixante ans, sans laisser d'enfants. L'Église l'a mis au nombre des saints. Il avait déclaré son neveu Childebert, héritier de ses royaumes d'Orléans et de Bourgogne. Il eut pour femmes Vénérande, que Grégoire de Tours et l'auteur des *Gestes* traitent de concubine: Marcatrude, qu'il	**593.** Childebert réunit à l'Austrasie, suivant la dernière volonté du feu roi Gontran, les royaumes d'Orléans et de Bourgogne, et une partie de Paris. Nous avons une constitution de ce prince (595) qui ordonne que l'homicide soit puni de mort, au lieu qu'auparavant il en était quitte pour une peine pécuniaire.	**593** Clotaire et Childebert partagent la propriété de la ville de Paris. Landri, commandant l'armée de Clotaire, défait Childebert près de Soissons. Le lieu où se donna cette bataille, dit alors *Truccia-cum*, est le village de Droissi, à cinq lieues de Soissons, lequel, avec Busanci, Chacrise, Nanteuil-sur-	

THIÉRI II,
ROI DE BOURGOGNE.

répudia sur le soupçon qu'elle avait fait empoisonner le fils qu'il avait eu de Vénérande; et enfin Austregilde, dont il eut deux fils morts jeunes. Quelques auteurs prétendent que sa fille Clotilde lui survécut. Il tenait sa cour à Châlons-sur-Saône.

Il est enterré dans l'église de Saint-Marcel de Soissons.

Les Gascons ou Wascons, peuples barbares, passent les monts Pyrénées, et s'établissent dans la Novempopulanie, province à laquelle ils donnent leur nom. Ils s'étendirent successivement jusques aux bords de la Garonne.

599.

Brunehaut se sauve chez son petit-fils Thiéri, qui lui donne un asile.

600.

L'armée de Thiéri, jointe à celle de Théodebert, attaque Clotaire et le défait.

601-2.

Thiéri, joint à Théodebert, défait les Gascons.

605-6-7-8, etc.

Brunehaut corrompt les mœurs de Thiéri, pour le mieux gouverner, et l'irrite contre son frère Théodebert, jusqu'à lui persuader que Théodebert n'était pas fils de Childebert.

613.

Thiéri meurt à Metz de dyssenterie, allant faire la guerre à Clotaire, qui le sommait de la parole qu'il lui avait donnée de lui restituer ce qu'on lui avait pris, et laisse quatre fils.

Brunehaut est mise à mort par l'ordre de Clotaire. On voit le tombeau de cette princesse dans l'église de Saint-Martin d'Autun. (*Voyage littéraire* de Marlène.)

Cordemoi a entrepris l'apologie de cette princesse dans son histoire de France.

THÉODEBERT II,
ROI D'AUSTRASIE.

Il crée Tassillon premier roi de Bavière.

595.

Childebert défait les Varnes, peuple de Germanie, et détruit leur royaume.

596.

Childebert meurt de poison, laissant de sa femme Faileube deux enfans qui lui succèdent, sous la conduite de Brunehaut, leur grand'mère.

Thiéri règne en Bourgogne, et l'Austrasie a pour roi Théodebert II.

597.

Brunehaut affermit la paix de tous côtés, pour assurer sa puissance. Elle contribue à la conversion du royaume de Cantorbéri au christianisme.

598.

Les grands d'Austrasie, lassés de la domination de Brunehaut, engagent son petit-fils Théodebert à l'exiler.

600.

Théodebert, joint à Thiéri, défait Clotaire.

601-2.

Théodebert, joint à Thiéri, défait les Gascons, et leur donne pour duc Génialis, qui prit le premier le titre de duc de Gascogne.

Adaloalde est associé au trône des Lombards: Théodebert lui accorde sa fille en mariage.

612.

Théodebert est défait par Thiéri, pris à Cologne, et envoyé à Châlons-sur-Saône à Brunehaut qui le fait assassiner. Il avait eu pour femme Bilichilde, qu'il fit étouffer pour épouser Theudichilde.

Le comte Romulphe, seigneur puissant, fut enveloppé dans les malheurs de ce règne, et son fils Romaric, désabusé des grandeurs du monde, dota de tous ses biens la célèbre abbaye de Remiremont, appelée *Romarici Mons*: c'était alors le temps des fondations, et il est étonnant ce qu'il y en avait déjà eu dans le seul duché de Lorraine, qui était compris dans le royaume d'Austrasie, dans l'Alsace, dans les montagnes des Vosges, dans le pays des Lucquois, aujourd'hui le diocèse de Toul, Luxeuil, Estival, Moyen-Moustier, Saint-Dié, Senône, Bon-Moustier, etc.

CLOTAIRE II,
ROI DE SOISSONS.

Muret et Muret, renferme une vaste campagne, propre à servir de champ de bataille. (Lebeuf.)

594.

Waroc, comte de Bretagne, excité par Frédégonde, livre bataille aux troupes de Childebert, du côté de la Touraine; cette bataille fut sanglante, et la perte égale des deux côtés.

597.

Mort de Frédégonde.

600.

Clotaire est défait par Théodebert et par Thiéri.

603.

Clotaire, voyant les deux rois occupés contre les Gascons, avait fait marcher deux armées: celle que commande Landri sous Mérovée, fils de Clotaire, est défaite par Thiéri: ils y perdent la vie; Théodebert épargne l'autre armée, par jalousie contre son frère.

611.

Clotaire promet à Thiéri de demeurer neutre dans la guerre qu'il va faire à Théodebert son frère, à condition qu'il lui fera rendre tout ce qu'on lui a pris dans la dernière guerre.

613.

Clotaire fait mourir deux fils de Thiéri, dont l'aîné avait été reconnu roi d'Austrasie sous le nom de Sigebert II, et qui régna peu; le troisième se sauva, et il donna la vie au quatrième, qu'il fit raser: par là Clotaire réunit dans sa personne toute la monarchie française.

PRINCES
CONTEMPORAINS.

Papes.

S. Grégoire-le-Grand.	604
Sabinien.	605
Boniface IV.	615
Dieu-Donné.	617

Empereurs d'Orient.

Maurice.	602
Phocas.	610
Héraclius.	641

Rois des Lombards en Italie.

Agilulf.	616
Adeluald.	626

Rois des Goths en Espagne.

Récarède.	601
Liuba II.	603
Viteric.	610
Gondemar.	612
Sisebut.	621
Récarède II.	621
Suintila et ses frères.	631

Angleterre.

Heptarchie.

CLOTAIRE II RÈGNE SEUL.

613-4.

La puissance de Clotaire excite l'envie des grands, et le rend plus modéré. Il laisse à l'Austrasie et à la Bourgogne leurs maires, dont l'autorité, semblable à celle des vice-rois, commençait déjà à se faire sentir dans la France, et qui finirent par se rendre les maîtres du royaume.

615.

Cinquième concile de Paris, composé d'évêques et de seigneurs; il s'en est tenu souvent de pareils depuis Charlemagne, et les rois suivans, où il se fit des ordonnances pour tout le royaume, qui portent le nom de *Capitulaires*, comme celles qui étaient faites dans les assemblées de la nation.

616-7, etc.

Clotaire tient des espèces de parlements ambulatoires, nommés *placita*, d'où est venu le mot de *plaids*.

622, etc.

Clotaire donne l'Austrasie et la Neustrie à Dagobert son fils, avec le titre de roi. Commencement de l'ère des mahométans, qu'ils appellent *hégire*; c'est la date de la fuite de Mahomet de la Mecque, qui mourut empoisonné l'an 632. Il vécut soixante-trois ans.

625-6, etc.

Dagobert, fils de Clotaire, se marie à Clichy; ces deux princes eurent quelque dispute au sujet de l'Austrasie. Les Gascons se révoltent; cette guerre n'a point de suite.

628.

Clotaire II meurt regretté, parce qu'il aima la justice et la paix; il est enterré à Paris dans l'église de Saint-Germain-des-Prés; il était âgé de quarante-cinq ans. On peut remarquer trois choses sur ce prince : il est le troisième roi qui ait réuni toute la monarchie française; il est le second du nom; et, par une destinée attachée à ce nom, ayant eu pour partage le royaume de Soissons, le moins considérable de tous, il réunit tous les autres, ainsi qu'avait fait Clotaire I, son aïeul. Il avait eu pour femmes Haldetrude, Bertrude et Sichilde. Il laissa deux enfans, DAGOBERT et CHARIBERT.

DAGOBERT I,

ROI DE TOUT LE RESTE DE L'EMPIRE FRANÇAIS.

628-20.

DAGOBERT laisse corrompre ses mœurs, répudie sa première femme, et en a jusqu'à trois dans le même temps, sans compter les concubines.

Ce qu'on raconte de la magnificence d'alors est à peine croyable; saint Eloi, qui, né en Limousin, ne fut d'abord connu que par l'excellence de ses ouvrages d'orfévrerie, portait déjà des ceintures couvertes de pierreries, lorsqu'il vint à la cour de Clotaire : il fit pour lui un siége d'or massif, et un trône entier du même métal pour Dagobert. Ces richesses venaient du commerce du Levant, que les négociations avec les empereurs de Constantinople avaient ouvert : elles venaient aussi des dépouilles de l'Italie, d'où les Français n'étaient jamais revenus que chargés de butin, même quand ils en avaient été chassés. Saint Eloi fut depuis trésorier de Dagobert, évêque de Noyon, et bâtit l'église de Saint-Paul, hors les murs de Paris, vers l'an 640.

CHARIBERT,

ROI D'UNE PARTIE DE L'AQUITAINE.

628-9.

CHARIBERT obtient de son frère une partie de l'Aquitaine, plutôt comme une espèce d'apanage, dont le nom ne fut connu que long-temps après, que comme un démembrement de la couronne; cependant il prit le titre de roi, et les actes publics furent datés de son règne. Il fait de Toulouse sa capitale.

630-1.

Charibert meurt à Blaye; Childéric, son fils aîné, encore enfant, lui succède, et est reconnu roi. Dagobert son oncle le fait empoisonner : en lui finit le royaume de Toulouse; mais Charibert eut deux autres enfants, Boggis et Bertrand, qui lui survécurent. Le premier des deux, à qui Dagobert donna l'Aquitaine, à titre de duché héréditaire, a été la tige d'une longue suite de princes, dont la postérité s'est perpétuée jusqu'à Louis d'Armagnac, duc de Nemours, tué à la bataille de Cérignolles en 1503. (VAISSETTE, Histoire de Languedoc.)

PRINCES CONTEMPORAINS.

Papes.

Boniface V, 625. — Honorius I, 638.

Empereurs d'Orient.

Héraclius, 641.

Rois des Lombards en Italie.

Adeluald, 626. — Ariovald, 638.

Rois des Goths en Espagne.

Suintila et ses frères, 631.

Angleterre.

Heptarchie.

DAGOBERT I,

SEUL ROI DES FRANÇAIS.

632-3.

Guerre contre Samon, marchand, devenu roi des Esclavons : cette guerre ne finit que par le couronnement de Sigebert, fils de Dagobert, que ce prince fait roi d'Austrasie ; ce qui porta les Austrasiens à faire la guerre avec plus de vigueur à ces barbares.

634.

Dagobert aide Sisenand à se faire roi des Goths en Espagne, au préjudice du fils du roi légitime : cette couronne était élective.

635.

Guerre contre les Gascons, qui ne dure point. Dagobert tient des assises générales au palais de Gorges, près Versailles; il y fait son testament, par lequel il lègue à l'abbaye de Saint-Denis huit mille livres de plomb pour en couvrir l'église.

636-7-8, etc.

Saint Eloi engage Judicaël, prince des Bretons, à faire au roi satisfaction des courses qu'ils avaient faites sur les frontières, et à le reconnaître pour son seigneur.

Mort de Dagobert à Epinai. Il fit ériger en évêché l'église de Strasbourg, dont Clovis avait mis la première pierre : ce fut alors qu'elle changea le nom d'*Argentoratum* en celui de Strasbourg, qui se nomme aujourd'hui *Argentina*. Il est enterré à Saint-Denis qu'il avait fondé. Cette église est devenue depuis la sépulture de nos rois. Saint Denis était regardé comme l'apôtre de la France; l'oriflamme était en dépôt dans cette église, et le cri de guerre fut, dans la suite, MON JOYE SAINT DENIS, *meum gaudium*. Il laisse deux fils, SIGEBERT II, roi d'Austrasie, et CLOVIS II, roi du reste de l'empire français. Il a eu pour femmes Gomatrude, Nantilde, Ragnetrude, Wulfegonde et Berchilde.

L'autorité des maires du palais absorbe la puissance royale.

Il se passait alors bien loin de nous un triste événement, mais qui appartient à tous les empires du monde, puisqu'il regarde l'empire des lettres. La bibliothèque d'Alexandrie, cette bibliothèque commencée sous Ptolémée, fils de Lagus, surnommé Soter, successeur d'Alexandre dans l'Egypte, 323 ans avant Jésus-Christ, continuée par son fils Philadelphe, sous qui se fit la traduction des Septante, est parvenue à un tel excès de magnificence sous les rois qui la suivirent, que l'on fait monter le nombre des volumes à sept cent mille : cette fameuse bibliothèque fut mise en cendres en l'an 642 de Jésus-Christ, par l'ordre du calife Omar, qui s'empara cette année de la ville d'Alexandrie. De quelque manière qu'on explique cette énorme quantité de volumes, quelle destruction pour la mémoire des hommes !

PRINCES CONTEMPORAINS.

Papes.

Honorius I, 638. — Séverin, 640. — Jean IV, 641. — Théodore, 649.

Empereurs d'Orient.

Héraclius, 641. — Constans, 668.

Rois des Lombards en Italie.

Ariovald, 638. — Rotharis, 654.

Rois des Goths en Espagne.

Richmer, 633. — Sisenand, 636. — Chintilla, 640. — Tulgos, 642.

Angleterre.

Heptarchie.

SIGEBERT II ou III,

ROI D'AUSTRASIE.

644, etc.

Pepin, maire du palais sous Dagobert, avait continué de l'être sous Sigebert, que son père Dagobert avait fait roi d'Austrasie dès l'an 632. Pepin était mort en 639, et Grimoald, son fils, lui avait succédé dans cette charge.

646, etc.

L'autorité royale commence à s'affaiblir. Sigebert, qui avait établi son siége à Metz, sans s'occuper du soin de son état, passe son temps à fonder où à régler des maisons religieuses. On prétend qu'il promit à Grimoald d'adopter son fils en cas qu'il n'eût point d'enfants.

654-5-6, etc.

Sigebert meurt à Metz, laissant, de sa femme Imnichilde, un fils, nommé Dagobert, qu'il recommande à Grimoald : celui-ci fait couper les cheveux à Dagobert, et le fait conduire en Irlande; ensuite, ayant répandu le bruit de sa mort, il fait proclamer son fils roi ; mais Archambaud, maire de Clovis, s'y étant opposé, l'usurpateur est détrôné. Childéric, un des fils de Clovis II, succède au royaume d'Austrasie.

CHILDÉRIC II,

ROI D'AUSTRASIE.

670.

Childéric se voit roi de toute la France par la mort de Clotaire III, et par la retraite forcée de Thiéri.

Childéric abandonne une partie de l'Austrasie à Dagobert II, fils de Sigebert.

Tant que Childéric suivit les conseils de Léger, évêque d'Autun, il se conduisit bien ; mais dès qu'il cessa de les suivre, il tomba dans le mépris. Ce prélat, que l'Eglise a canonisé, et qu'elle honore comme martyr, fut assassiné en 678, par les ordres d'Ebroin, dans une forêt, en Artois, qui a retenu son nom.

673

Bodillon, seigneur parmi les Francs, ayant été traité indignement par Childéric, pour lui avoir représenté un peu librement le danger d'une imposition excessive qu'il cherchait à établir, l'assassine dans la

CLOVIS II,

ROI DE BOURGOGNE ET DE NEUSTRIE.

644, etc.

Clovis règne sous la tutelle de Nantilde, sa mère, qui gouverne avec Ega, maire du palais.

646, etc.

Après la mort d'Ega, Erchinoald, nommé aussi Archambaud, est créé maire du palais en Neustrie, et Flaochat en Bourgogne.

651.

Clovis, pour nourrir les pauvres, avait enlevé de l'église de Saint-Denis les lames d'or et d'argent qui couvraient les tombeaux de S. Denis et de ses compagnons : ce prince, dans une assemblée d'évêques, obtint, en dédommagement pour cette abbaye, une exemption de toute juridiction, laquelle fut confirmée par Landeric, évêque de Paris.

656.

Clovis II meurt après son frère, et laisse trois enfants, dont le troisième, nommé Thiéri, n'eut alors aucun partage : l'aîné, Clotaire III, succède aux royaumes de son père, et le second, nommé Childéric, avait succédé au trône d'Austrasie, après la déposition du fils de Grimoald, et sur le faux bruit de la mort de Dagobert, fils de Sigebert. Il a eu pour femme Batilde. Cette Batilde, d'une rare beauté, avait été achetée de quelques pirates par Erchinoald, maire du palais, qui la donna pour femme à son maître, et de son esclave en fit la femme de son roi. Il est vrai que l'histoire lui rend la justice qu'elle n'oublia point sur le trône son premier état, et que, devenue religieuse après la mort de Clovis, elle ne se souvint jamais qu'elle eût porté la couronne.

CLOTAIRE III,

ROI DE BOURGOGNE ET DE NEUSTRIE.

Batilde, mère de Clotaire III, qui n'avait que cinq ans, gouverne sous son fils avec beaucoup de sagesse.

Elle se retire, par dévotion, dans le monastère de Chelles, qu'elle avait fondé, et laisse le royaume à la merci d'Ebroin, maire du palais, dont elle avait jusque là réprimé les violences ; l'Eglise l'a reconnue pour sainte : elle avait encore fondé le monastère de Corbie.

670.

Clotaire III meurt, et est enterré dans le monastère de Chelles : Thiéri, son second frère, qui n'avait point eu de part à la succession, est roi à sa place par les soins d'Ebroin ; mais la haine qu'on avait pour ce ministre rejaillit sur le roi même, et Thiéri fut renfermé dans l'abbaye de Saint-Denis.

THIÉRI III, ROI DE BOURGOGNE ET DE NEUSTRIE.	DAGOBERT II, ROI D'UNE PARTIE DE L'AUSTRASIE.

forêt de Livri, et fait le même traitement à la reine Bilihilde sa femme, et à son fils Dagobert. Childéric laissa un fils, nommé Daniel, qui ne lui succéda pas pour lors ; ce fut Thiéri, qui fut tiré de Saint-Denis, et qui monta sur le trône. Childéric fut enterré dans l'église de Saint-Germain-des-Prés.

673, etc.

Thiéri avait déjà commencé à régner en 670. Ebroïn, le même qui avait été maire du palais sous Clotaire III, contraint, par les armes, Thiéri à le recevoir de nouveau pour son maire du palais.

Dagobert II, fils de Sigebert, qu'on avait fait conduire en Irlande, revient et règne dans l'Austrasie, dont Childéric lui abandonne une partie. Ce Dagobert a été long-temps ignoré : Adrien de Valois et le P. Henschénius se sont disputé l'honneur de l'avoir fait connaître.

673-4, etc.

Dagobert, qui régnait déjà dans une partie de l'Austrasie, se rend maître du reste de ce royaume, où Ebroïn avait fait reconnaître un faux Clovis, qui se disait fils de Clotaire III.

678, etc

Dagobert II est assassiné ; sa mort aurait dû rendre Thiéri seul maître de la monarchie ; mais l'Austrasie, craignant de tomber sous la domination d'Ebroïn, maire du palais de ce prince, ne voulut plus reconnaître de rois : Pepin et Martin s'en firent déclarer ducs ou gouverneurs. (*Mém. de l'Acad. des Belles-Lettres*, tom. VI.)

PRINCES CONTEMPORAINS.

Papes.

Théodore, 649. — Martin I, 654. — Eugène I, 656. — Vitalien, 669. — Déodat, 676. — Domnus I, 678. — Agathon, 682. — Léon II, 684. — Benoît II, 685. — Jean V, 686. — Conon, 687. — Serge I, 701.

Empereurs d'Orient.

Constans, 668. — Constantin Pogonate, 685. — Justinien II, 711

Rois des Lombards en Italie.

Rotharis, 654. — Rodoald, 659. — Aripert, 661. — Gondipert, 662. — Grimoald, 673. — Garibald, 675. — Pertarit, 691. — Cunibert, 703.

Rois des Goths en Espagne.

Récesuind, 672. — Vamba, 680. — Ervige, 687. — Egica, 701.

Angleterre.

Heptarchie.



THIÉRI III RÈGNE SEUL.

COMMENCEMENT DES ROIS FAINÉANTS.

688, etc.

Ebroin est assassiné; plusieurs maires lui succèdent. Bertaire, dernier maire, fut le témoin et la victime de la révolution arrivée par l'entreprise de Pepin. Le duc Pepin-Héristel était petit-fils de Pepin-le-Vieux. Il fut père de Charles-Martel et aïeul d'un troisième Pepin dit le Bref, chef de la race carlovingienne: il s'était déjà emparé de l'Austrasie, lorsque Dagobert, fils de Childéric, fut assassiné; il en était comme souverain, mais toujours sous l'autorité apparente de Thiéri. Ceux qui étaient mécontents du gouvernement de Thiéri, passaient en Austrasie; Pepin, qui ne demandait qu'un prétexte de guerre, les appuya; Thiéri voulut en avoir raison; un combat décida de l'empire.

690, etc.

Thiéri fut défait, et Pepin s'empara de toute l'autorité sous le nom de maire du palais.

Pepin soumet tous les voisins de la France qui s'étaient révoltés pendant la faiblesse des règnes précédents. Thiéri meurt, et sa mort ne fait pas plus de bruit que celle d'un particulier. Il avait eu pour femme Clotilde, et laissa deux princes qui lui succédèrent. Il est enterré dans l'église de Saint-Wast d'Arras, qu'il avait fondée.

CLOVIS III.

692.

Pepin continue à régner sous le nom de Clovis III, fils de Thiéri; il étend ses conquêtes.

695, etc.

Clovis meurt après cinq ans de règne.

CHILDEBERT III,

SURNOMMÉ LE *JUSTE*.

Pepin, qui continue de régner sous le nom de Childebert, frère de Clovis III, fait son fils aîné duc de Champagne, et son cadet, maire du palais de Childebert; ses deux enfants meurent: il fonde le célèbre monastère de Fleuri.

711, etc.

Childebert III meurt après avoir régné seize ans; il est enterré à Choisi, sur la rivière d'Aisne; il laisse un fils qui lui succède.

DAGOBERT III.

714.

Ce prince a peu d'autorité. Pepin fait son petit-fils Theudoalde, encore enfant, maire du palais de Dagobert III.

Mort de Pepin. Cet homme fut utile à l'état, en même temps qu'il anéantit la puissance des rois.

Theudoalde, enfant, est maire du palais sous la tutelle de Plectrude, sa grand'mère. Charles, dit depuis Charles-Martel, fils de Pepin et d'une concubine nommée Alpaïde, est arrêté par l'ordre de la grand'mère de Theudoalde.

715-6, etc.

Un gouvernement si étrange ne subsiste point;

PRINCES CONTEMPORAINS.

Papes.

Serge I, 701. — Jean VI, 705. — Jean VII, 707. — Sisine, 708. — Constantin, 714. — Grégoire II, 731.

Empereurs d'Orient.

Justinien II, 711. — Philippe Bardane, 713. — Anastase II, 714. — Théodose III, 716. — Léon Isaurique, 741.

Rois des Lombards en Italie.

Pertarit, 691. — Cunibert, 703. — Luitbert, 704. — Aripert, 712. — Ansprand, 717. — Luitprand, 744.

Rois des Goths en Espagne.

Vamba, 680. — Ergive, 687. — Egica, 701. — Vitisa, 711. — Roderic, dernier roi des Goths en Espagne, 712.

Roi d'Espagne.

Pélage, 737. — Ce prince, caché dans les rochers de l'Asturie, conserva le nom de roi, et y perpétua en effet la royauté parmi les princes chrétiens, qui rechassèrent enfin les Maures sous Ferdinand-le-Catholique et sous Philippe III. Le titre de prince des Asturies fut donné depuis, en 1388, à l'infant D. Henri, petit-fils du prince de Transtamare, lorsqu'il épousa la fille du duc de Lancastre, et de Constance, fille de Pierre-le-Cruel.

Angleterre.

Heptarchie.

les peuples se révoltent; Théodebalde se sauve, et sa charge est donnée à Rainfroi.

Les Goths, qui avaient chassé les Romains d'Espagne, en sont chassés à leur tour par les Sarrazins, que le comte Julien avait appelés pour se venger de Roderic, qui avait déshonoré sa fille. Les chrétiens espagnols qui se soumirent aux Maures, en conservant leur religion, furent appelés *Muzarabes*.

Les ennemis voisins de la France profitent des troubles du royaume. Charles-Martel, échappé de sa prison, paraît en Austrasie: les Austrasiens le reçoivent comme si ç'avait été Pepin son père lui-même, et le reconnaissent pour duc d'Austrasie.

Dagobert III meurt, et laisse un fils nommé Thiéri, qui ne fut pas roi pour lors; on alla chercher Daniel, le fils de Childéric II, et on le nomma Chilpéric.

CHILPÉRIC II.

Ce roi ne doit pas être mis au nombre des fainéants. Rainfroi, secondant ses vues, s'oppose à Charles-Martel.

719.

Il arrive sous ce règne ce qui était arrivé à Pepin sous Thiéri III; Charles-Martel défait Chilpéric dans différents combats; Rainfroi perd sa place, et, chose singulière, Charles substitue à Chilpéric un autre roi fort ignoré, que l'on a nommé Clotaire IV. Ce Clotaire étant mort, Chilpéric est rappelé de l'Aquitaine, où il s'était réfugié, par Charles-Martel, qui, réunissant toute l'autorité, voulut bien n'être que son maire du palais.

720, etc.

Chilpéric II meurt à Noyon; Thiéri de Chelles, fils de Dagobert III, lui succède.

THIÉRI IV, DIT *DE CHELLES*.

725, etc.

Charles-Martel entreprend de faire la guerre aux peuples voisins de la France.

731.

Eudes, duc d'Aquitaine, ayant rompu la paix faite avec la France, est battu deux fois. Cet Eudes était du sang de nos rois, fils de Boggis, et petit-fils de Charibert. (*Voyez* l'année 630.)

732.

Abdérame, roi des Sarrazins, passe la Garonne pour combattre Eudes, duc d'Aquitaine, qui avait favorisé le soulèvement d'une de ses provinces. Eudes appelle Charles-Martel à son secours, et les Sarrazins sont défaits dans un combat entre Tours et Poitiers, où l'on a raconté qu'ils perdirent plus de trois cent mille hommes.

733.

Charles-Martel dompte les Frisons, les convertit à la foi catholique, et réunit leur pays à la couronne.

734-5.

Eudes, duc d'Aquitaine, étant mort, Charles-Martel accorde à son fils Hérald la jouissance du domaine de son père, à condition de lui en rendre hommage et à ses enfants, sans faire aucune mention du roi Thiéri.

736.

Les Sarrazins fondent sur les états de Hérald, duc d'Aquitaine, ravagent le Languedoc, et se rendent maîtres des places que ce prince possédait dans la Provence.

INTERRÈGNE.

737.

Thiéri meurt; Charles-Martel continue de régner sous le titre de duc des Français, sans nommer un nouveau roi.

739.

Les Saxons se révoltent et sont domptés.

Charles-Martel chasse les Sarrazins de la Provence, et s'empare des places dont ces infidèles avaient fait la conquête sous le duc d'Aquitaine.

740.

Charles-Martel jouit en paix de la soumission où le bruit de sa valeur avait mis toute l'Europe.

PRINCES CONTEMPORAINS.

Papes.

Grégoire II, 731. — Grégoire III, 741.

Empereurs d'Orient.

Léon Isaurique, 741.

Rois des Lombards en Italie.

Luitprand, 744.

Rois d'Espagne.

Pélage, 737. — Favila, 739. — Alphonse I, 757.

Angleterre.

Heptarchie.

Troubles de l'Italie à l'occasion de l'hérésie des iconoclastes soutenus par l'empereur Léon. Grégoire II avait fait ce qu'il avait pu pour intéresser Charles-Martel à s'opposer aux progrès de cette hérésie; mais Charles différa toujours de lui donner du secours, soit que les offres de Grégoire ne lui parussent pas suffisantes, soit pour ne pas déplaire au roi des Lombards qui inquiétait aussi le pape de son côté. Grégoire III succéda à Grégoire II, et fit des propositions plus avantageuses à Charles-Martel; savoir, de se soustraire à la domination de l'empereur, et de le proclamer consul de Rome; c'est là la véritable époque de la grandeur temporelle des papes, et le présage que l'empire devait passer dans la maison de France.

741.

Mort du pape, de l'empereur Léon et de Charles-Martel; il fut enterré à Saint-Denis. Carloman et Pepin, enfants de Charles-Martel, partagent entre eux le gouvernement du royaume, et sont toujours unis.

742.

Pepin croit qu'il est plus avantageux de faire cesser l'interrègne; il fait proclamer roi CHILDÉRIC III.

CHILDÉRIC III.

Childéric III, fils de Chilpéric II, est proclamé roi dans la partie de la France que gouvernait Pepin, c'est-à-dire dans la Neustrie, la Bourgogne et la Provence; car l'Austrasie n'eut point d'autre maître que Carloman.

743.

Concile tenu aux Estines, palais des rois d'Austrasie, dans la préface duquel Carloman parle en souverain : ce concile est le premier où l'on ait commencé à compter les années depuis l'incarnation : cette époque a pour auteur Denis-le-Petit dans son Cycle de l'an 526, et Bède l'employa depuis dans son histoire.

Pepin et Carloman défont les Bavarois, les Allemands, les Saxons et les Esclavons.

744, etc.

Pepin défait le duc d'Aquitaine, qui s'était encore révolté, et ces princes s'accommodent.

746.

Carloman quitte le gouvernement de l'Austrasie, et se retire à Rome, où il embrasse la vie religieuse; il laisse un fils, nommé Drogon, que Pepin renferme dans un monastère.

747-8-9.

Grippon, fils de Charles-Martel, mais d'un autre lit que Pepin, se révolte contre lui, pour avoir raison des droits que son père lui avait laissés. Pepin marche contre lui, et le défait à diverses reprises. Grippon se réfugie chez le duc d'Aquitaine.

750.

Childéric III est détrôné, rasé et enfermé dans le monastère de Sithien, aujourd'hui Saint-Bertin, où il mourut en 754. Il eut un fils, nommé Thiéri, qui fut envoyé dans le monastère de Fontenelle en Normandie, et élevé dans l'obscurité.

PRINCES CONTEMPORAINS.

Papes.

Grégoire III, 741. — Zacharie I, 752.

Empereurs d'Orient.

Léon Isaurique, 741. — Constantin Copronyme, 775.

Rois des Lombards en Italie.

Luitprand, 744. — Hildebrand, 744. — Rachis, 750. — Astolphe, 756.

Rois d'Espagne.

Alphonse I, 757.

Angleterre.

Heptarchie.

FIN DE LA RACE DES MÉROVINGIENS,

APRÈS 270 ANS DE RÈGNE DEPUIS CLOVIS I.

REMARQUES PARTICULIÈRES.

Plusieurs auteurs ont écrit différemment sur les commencemens de notre monarchie, Mézerai, Daniel, Boullainvilliers, l'abbé du Bos. Nous hasardons notre sentiment sur leurs différents systèmes.

Nous pensons, contre M. de Boullainvilliers, que les Francs avaient de véritables rois; que Clovis l'était, et non un chef d'aventuriers, comme il l'a prétendu; que ce n'a point été par une irruption subite, et à la manière des barbares, que les Francs étant venus fondre dans les Gaules, en ont réduit les habitants en servitude; ainsi nous n'avons garde de rien adopter de cet auteur.

Nous pensons, avec le P. Daniel, que Clovis a conquis les Gaules; mais nous croyons, contre lui, que les Francs y étaient établis bien avant Clovis, et que leurs liaisons avec les Romains ont contribué à la facilité de la conquête.

On ne saurait rien conclure avec Mézerai, parce qu'il a tout entrevu assez confusément; qu'il a tâté tous les systèmes, et que, sans en embrasser aucun, il n'a pas assez fait sentir en quoi ils différaient, ni les points essentiels qui divisaient les historiens.

Nous croyons, avec l'abbé du Bos, que Clovis a possédé des charges dans l'empire romain; qu'il a profité, contre les Romains mêmes, de l'autorité qu'elles lui donnaient; que les évêques et la religion ont beaucoup contribué à ses succès; mais nous ne croyons pas que les peuples des Gaules, si l'on en excepte les Armoriques, aient été au-devant de ses lois, et l'aient appelé pour les gouverner. Nous croyons qu'il s'est servi des circonstances des temps, des dispositions des esprits, des charges qu'il exerçait, de la haine des peuples contre les tyrans, de la crainte qu'ils pouvaient avoir des autres princes leurs voisins, et qu'il a employé tous ces moyens, soit pour les réduire, soit pour les maintenir sous son autorité, quand une fois il les y a eu réduits; qu'ainsi il n'y a aucune portion des terres des Gaules qu'il n'ait conquise, et dont les armes ne l'aient rendu le maître. En un mot, si j'ose dire ma pensée, je crois Clovis plus conquérant encore que politique; et l'abbé du Bos en fait un politique plus qu'un conquérant.

Clovis aura dit aux Gaulois : Les Romains vous accablent, et ne vous défendent point; vos biens se consument en subsides que vous leur payez, et en pillages qu'exercent sur vous les Bourguignons et les Visigoths; laissez-vous conquérir par moi; je vous garantirai des pillages, et vous ne paierez que des subsides légers. Les évêques auront fait valoir ces motifs auprès des peuples; à ces insinuations Clovis aura joint la force de ses armes; les troupes armées pour les Romains se seront défendues, le peuple aura attendu l'événement; le bonheur de Clovis aura fait le reste, et, après avoir réellement conquis un pays qui ne se serait point donné, il aura pris le titre glorieux de libérateur des Gaules, au lieu du titre odieux de conquérant. C'est ce qui s'est vu tant de fois dans l'histoire, lorsque des princes, voulant conquérir une nation, ont répandu des manifestes parmi leurs ennemis, pour disposer les peuples à reconnaître le sort des armes, en cas qu'il leur fût favorable. Réellement, le prince est conquérant, mais il se cache sous l'apparence d'un libérateur, et l'appât d'un gouvernement plus doux gagne les peuples, toujours amoureux de la nouveauté. Dira-t-on pour cela que le vainqueur n'aura pas conquis la nation qu'il aura soumise? Ce serait une illusion; mais il ne l'a pas mise sous le joug; ce sera un nouveau maître, et non un tyran; les peuples renfermés dans ses états sauront qu'ils ont changé de roi, sans avoir changé de fortune ni de situation; le conquérant tiendra les engagements de son prédécesseur; il maintiendra les lois qu'il aura trouvées établies; enfin le nouveau roi aura acquis des sujets par la force, et les conservera par la douceur et la modération. Voilà l'histoire de ce qui est arrivé à Clovis; voilà ce que M. l'abbé du Bos a fort bien démêlé. Comme il est le premier qui a aperçu clairement cette vérité, il lui a fallu peut-être, pour détruire les préjugés reçus, aller un peu trop loin du côté opposé. L'irruption violente des Francs, admise et crue par tous les historiens, l'a révolté avec raison, et, pour les confondre, il n'a présenté à la place qu'un roi sage et modéré, que l'appât de ses vertus a rendu maître, sans coup férir, d'une nation puissante. C'est le milieu entre ces deux systèmes qui nous a paru le plus vraisemblable et le mieux fondé.

Les maires du palais, dans leur origine, représentaient ce qu'est aujourd'hui le grand-maître; et celui qui était revêtu de cette dignité, se nommait *major domus regiæ*, *palatii gubernator*, *præfectus*, etc. Ainsi, lorsque Chilpéric envoya Waddon pour accompagner sa fille en Espagne, où elle allait épouser Récarède, il lui donna le titre de *maire du palais* de la princesse; et c'est là l'idée que l'on doit avoir de tous les maires du palais qui se trouvent nommés dans l'histoire avant la mort de Dagobert I. La puissance des maires s'accrut après la mort de ce prince, qui est l'époque de la décadence de l'autorité royale : leur emploi d'abord ne leur fut donné que pour un temps, ensuite à vie, puis ils le rendirent héréditaire; ils ne commandaient que dans le palais des rois; ils devinrent leurs ministres, et on les vit à la tête des armées; aussi changèrent-ils leurs qualités, et le maire prit, dans la suite, celles de *dux Francorum, dux et princeps, subregulus*. Ce fut Grimoald qui commença à porter cette dignité au plus haut point, sous le règne de Sigebert II, roi d'Austrasie. (*Mém. de l'Acad. des Belles-Lettres,* tome X.)

La charge de grand-référendaire répondait à celle de chancelier d'aujourd'hui; cette charge, devenue encore plus considérable sous la deuxième race, est aujourd'hui la première de l'état, depuis la suppression de celle de connétable. Le comte du palais était bien inférieur au maire : il était cependant le juge de tous les officiers de la maison du roi, et confondait dans sa personne tous les autres offices que l'on a vus depuis, tels que bouteiller, chambrier, etc. Cette charge subsista sous la deuxième race, tandis que celle de maire fut anéantie; et sous les rois de la troisième, celle de sénéchal anéantit celle de comte du palais, dont l'idée nous est restée dans le grand-prévôt de l'hôtel. Le connétable, qui ne marchait qu'après le comte du palais sous la deuxième race, devint le premier homme de l'état sous la troisième, et la charge de sénéchal finit en 1191.

Des auteurs graves ont avancé que, sous cette première race, les filles avaient la propriété de ce qu'elles partageaient dans la succession des rois leurs pères; que les femmes mêmes de nos rois avaient la propriété des fonds que leurs maris leur constituaient en dot (*Grégoire de Tours*), et que cette propriété, au défaut d'enfants, passait à leurs collatéraux : mais cette opinion est fortement combattue dans un mémoire de M. de F***. (*Mém. de l'Acad. des Belles-Lettres*, tome VIII.)

Sous cette même race, nos rois conféraient ordinairement les évêchés à l'exclusion du peuple et du clergé.

Les rois Francs et les princes de leur race portaient une longue chevelure, et étaient par-là distingués de leurs sujets, *principes et ornatiorem capillum habent* (TACIT., *de Mor. Germ.*); ce qui sert à expliquer ce qui se pratiquait lorsque l'on voulait rendre un roi inhabile à la couronne : on le rasait, et dès-lors il rentrait dans l'ordre des sujets.

Le gouvernement ecclésiastique s'était formé, lors de la révolution arrivée sous Constantin en faveur de la religion, sur le gouvernement civil, et avait suivi la condition des villes de l'Empire et de ses provinces, pour y introduire une nouvelle police sur le modèle de celle des juges séculiers. Alors furent connus les titres de métropolitains, de primats, de patriarches, etc.; et cette discipline avait été adoptée par tous les princes chrétiens. (DUPIN.)

Le moine Benoît causa une espèce de révolution dans l'Occident, en fondant l'ordre cénobitique, comme avait fait le moine Basile en Orient. (Tous deux ont été canonisés.)

Saint Benoît établit son ordre sur le mont Cassin, qui de là se répandit dans toute l'Europe, et qui a été la tige de tous les ordres religieux qui s'y sont établis depuis, tels que Clugny, les Chartreux, Grammont, Cîtaux, etc. Dans ces premiers temps, les moines restèrent sous l'autorité des évêques, et on ne connaissait point encore ces exemptions accordées depuis par les papes, qui se multiplièrent si fort dans la suite.

Ce fut dans le septième siècle que parurent les formules du moine Marculfe : c'est un recueil de toutes les formes de lettres qui s'expédiaient avant lui et de son temps dans la chancellerie de France et dans les juridictions ordinaires.

Le nom des Mérovingiens venait-il de Mérovée? On pourrait être surpris que ces peuples eussent préféré le nom de Mérovée à celui de Clodion, son père, que Grégoire de Tours appelle un roi utile à son peuple. Serait-ce la raison que l'on a racontée, que Mérovée prétendait être le fils de la femme de Clodion et d'un monstre marin que l'on regardait comme une divinité, et que les Francs, presque tous païens, s'honorant d'une origine merveilleuse, avaient voulu la consacrer en conservant à leur race le nom de Mérovée? On sent l'absurdité de cette fable. M. Gibert (*Mém. de l'Acad. des Belles-Lettres*) tire son nom de *Maraboduus*, roi des Germains, d'où les Francs ont tiré leur origine, et en forme le nom de Mérovée par l'analogie de la langue germanique rendue en latin. M. Fréret, au contraire (*ibid.*), après avoir essayé d'établir que le nom de Mérovingiens ne fut connu que sous les commencemens de la deuxième race (ce que nie M. Gibert), dans un temps où il était devenu nécessaire de distinguer la famille régnante de celle à qui elle succédait, rend à Mérovée, l'aïeul de Clovis, l'honneur d'avoir donné son nom à la première race de nos rois; et sa raison, pour n'avoir commencé cette race qu'à Mérovée, est que, suivant Grégoire de Tours, quelques-uns doutaient que Mérovée fût fils de Clodion, et le croyaient seulement son parent, *de stirpe ejus*, au lieu que, depuis Mérovée, la filiation de cette race n'est plus interrompue. C'est un procès entre ces deux savans. Enfin, le P. Montfaucon en donne une dernière raison, qui n'aurait pas moins de poids: c'est que Mérovée était roi de Paris.

On comptait, parmi les Francs et les Gaulois, par nuits, et non par jours : *Nec dierum numerum, ut nos, sed noctium computant.* (TACIT.) Si quelqu'un qui vit suivant la loi salique a perdu son esclave, son cheval ou son bœuf, le propriétaire a quarante nuits le terme pour s'en ressaisir (*loi salique*, tom. L, *de Filtortis*.) Cette manière de compter s'explique par le culte qu'ils rendaient à la Lune.

MINISTRES, GUERRIERS, MAGISTRATS, SAVANTS ET ILLUSTRES,

QUI ONT VÉCU DEPUIS L'AN 480 JUSQU'EN 751,

CE QUI EMBRASSE TOUTE LA PREMIÈRE RACE.

MINISTRES.

MAIRES DU PALAIS,

RANGÉS SELON L'ORDRE DES RÈGNES.

Règne de CLOVIS I, *mort en* 511.

Lande.

Règne de CLOTAIRE I, *mort en* 562.

Théodoric. Gondoland.
Badégisile. Landrégésile.

Règne de CARIBERT, *mort en* 566, *et de* CHILPÉRIC I, *mort en* 584.

Landrégésile. Chrodin.
Capua. Gogon.
Landri. Radon.

Règne de CLOTAIRE II, *mort en* 628.

Landri. Claudius.
Florentian. Licin.
Wlfoald. Gondebaud.
Warnachaire. Waraton.
Berthoald. Carloman.
Protadius. Gondoald.

Règne de DAGOBERT I, *mort en* 638.

Gondoald. Pepin l'ancien.
Sadrégésile. Cogen Noran.
Arnoul. Ega.
Archambaud.

Règne de CLOVIS II, *mort en* 660.

Archambaud. Flaochat.
Bertinoald. Martin.
Ebroin. Grimoald.
Almaric. Adalgise.

Règne de CHILDÉRIC II, *mort en* 673.

Ebroin. Wlfoald.
Robert. Saint-Léger.

Règne de THIÉRI III, *mort en* 690.

Ebroin. Gilimer.
Leudésile. Bertaire.
Waraton.

Règne de CLOVIS III, *mort en* 695.

Pepin Héristel.

Règne de CHILDEBERT III, *mort en* 711.

Pepin Héristel. Grimoald.
Dreux. Nordebert.

Règne de DAGOBERT III, *mort en* 715, *et de* CHILDÉRIC II, *mort en* 720.

Grimoald. Rainfroi.
Theudoalde. Charles-Martel.

Règne de THIÉRI IV, *mort en* 736.

Charles-Martel.

Règne de CHILDÉRIC III, *rasé en* 750.

Pépin-le-Bref.

GUERRIERS.

GÉNÉRAUX D'ARMÉE.

Siagrius.
Mummol.
Didier.
Leudégisile.
Landri.

MAGISTRATS.

RÉFÉRENDAIRES.

Les noms des référendaires de cette première race, qui étaient les plus considérables des magistrats d'alors, sont si peu intéressants, et ce que l'on en dirait est si incertain, que l'on a cru devoir se réduire à une simple note.

Les fonctions du référendaire, qui se nommait le grand-référendaire, étaient de sceller les actes avec l'anneau du roi, et de signer les diplômes.

Il y avait, outre le grand-référendaire, des officiers qui lui étaient subordonnés, mais qui portaient comme lui le titre de référendaires; ils étaient chargés de dresser et de rédiger les lettres royaux, et exerçaient même quelquefois les fonctions du grand référendaire.

Du Cange, dans son *Glossaire*, a donné une longue suite de ces magistrats: Tessereau et du Chesne en ont aussi parlé.

SAVANTS ET ILLUSTRES.

Agathias, mort vers l'an	660
Alcimus Avitus.	520
S. Anthelme, vers	709
Bède.	735
S. Benoît.	543
Boèce.	524
Cassiodore.	575
S. Colomban.	615
Denis le Petit, avant	556
S. Eloi.	665
Ennode.	521
S. Epiphane.	496
Fortunat, vers	600
Frédégaire, vers	658
S. Fulgence, vers	533
Gennade, vers	494
Grégoire de Tours.	595
Jean Climaque.	606
Jornandès, vers	552
Marculfe, vers	660
Marius d'Avenches.	596
Procope, vers	529
S. Remi, vers	535
Salvien.	490
Sidonius Apollin.	482
Simmaque.	514
Zozime, vers	501

SECONDE RACE.



Sans adopter aucun système sur la succession à la couronne, il suffira de dire historiquement, qu'à l'avènement de Pepin, on vit pour la première fois la couronne passer dans une maison étrangère; pendant toute la première race, elle n'avait été portée que par les descendants de Clovis, à la vérité sans droit d'ainesse, ni distinction entre les bâtards et les légitimes, et avec partage: elle fut possédée de même sous la deuxième race, par les enfants de Pepin; mais ainsi qu'il avait dépouillé l'héritier légitime, ses descendants furent dépossédés à leur tour. Enfin, sous la troisième race, le droit successif héréditaire s'est si bien établi, què les rois ne sont plus les maîtres de déranger l'ordre de la succession, et que la couronne appartient à leur ainé par une coutume établie, « laquelle, dit Jérôme Bignon, est plus forte que la loi même, cette loi ayant été gra- » vée, non dans du marbre ou en du cuivre, mais dans le cœur des Français. »

PEPIN.

PEPIN, *dit* LE BREF, premier roi de la seconde race, fils de Charles-Martel, parvient à la couronne, l'an 751, âgé d'environ trente-sept ans. C'est le premier de nos rois qui se soit fait couronner et sacrer avec les cérémonies de l'Eglise. Cette cérémonie se fit dans la cathédrale de Soissons, par saint Boniface, légat du pape, et archevêque de Mayence. — Mascaw, appuyé du second continuateur de Frédégaire, prétend que cette cérémonie était plus ancienne.

751-2.

PEPIN est proclamé roi de France à Soissons; il est secondé, dans cette grande entreprise, par le pape Zacharie, et par saint Boniface, évêque de Mayence, qui avaient besoin de lui pour l'opposer à Constantin Copronyme, protecteur des iconoclastes, et aux Lombards, ennemis du saint-siége; cependant, peu après, il demanda au pape Etienne l'absolution du crime qu'il avait commis en manquant de fidélité à son roi légitime. (*Mém. de l'Acad. des Belles-Lettres*, tome VI.) Pepin reçoit les soumissions de plusieurs seigneurs qui s'étaient rendus les maîtres de la Septimanie, et la réunit à la couronne.

753-4-5.

Pepin défait les Saxons, qui, malgré les traités faits avec ce prince, refusent de reconnaître son autorité.

Astolphe, roi des Lombards, s'empare de l'exarchat de Ravennes, et par-là ôte à l'empereur d'Orient une des principales possessions qui lui restât en Italie. Il entreprend de se rendre maître de Rome. Le pape Etienne III vient en France implorer le secours de Pepin, qui passe deux fois les monts, reprend l'exarchat, dont il fait don au pape, et commence à établir la puissance temporelle de la cour de Rome. Comment, trois cents ans après, Léon IX, qui passait pour savant, daigna-t-il recourir à la prétendue donation de Constantin, et employer un titre imaginaire, quand il en avait un si authentique? Il est vrai que, dès l'an 321, Constantin avait donné cette fameuse constitution, première source des richesses de l'Eglise, par laquelle il permet aux églises d'acquérir des biens-fonds, et aux particuliers la liberté de leur laisser par testament, et c'est peut-être ce qui a donné lieu à la supposition de la donation

756-7.

La mort d'Astolphe, roi des Lombards, rend le pape plus puissant; il sert l'ambition de Didier, général d'Astolphe, en l'aidant à se faire roi des Lombards, au préjudice du frère d'Astolphe. Didier, par reconnaissance, confirme et augmente la donation que Pepin lui avait déjà faite.

Le premier orgue qui ait paru en France est envoyé en 757 par Constantin Copronyme, à Pepin, qui était alors à Compiègne, et qui en fit don à l'église de Saint-Corneille de cette ville.

758-9-60-1-2-3-4, etc.

Pepin fait la guerre aux Saxons, aux Esclavons, aux Bavarois et au duc d'Aquitaine, qui avait donné retraite à Grippon, son frère, et chasse les Sarrazins de toute la Gothie : il est partout vainqueur.

767-8.

Le duc d'Aquitaine est défait par Pepin, et assassiné par la perfidie d'un nommé Warnston, qui crut plaire à ce prince. Pepin réunit ce duché à la couronne. Ce duc d'Aquitaine, nommé Waifre, était petit-fils d'Eudes, et descendait de Caribert, second fils de Clotaire II. Les Gascons se soumettent.

Etrange révolution à Rome, après la mort de Paul I. Un laïc, nommé Constantin, est fait pape; le peuple se révolte contre lui; on lui crève les yeux, et Etienne IV est exalté.

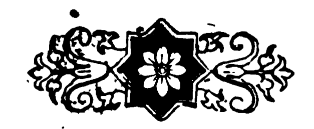
Les assemblées générales, qui, sous les rois de la première race, s'étaient tenues au mois de mars, commencèrent, sous ce prince, à se tenir au mois de mai, par la raison que l'usage de la cavalerie dans les armées s'étant introduit, la nécessité de trouver des fourrages engagea Pepin à remettre l'assemblée au mois de mai.

Nos rois de la deuxième race tenaient cour plénière aux fêtes de Noël et de Pâques.



FEMME.	ENFANTS.	768. MORT.	PRINCES. CONTEMPORAINS.
BERTHE, *ou* Bertrade, fille de Caribert, comte de Laon, morte en 783. Il y a quatre opinions sur cette princesse : du Tillet dit que Berthe était fille d'*Ærarchia*, empereur de Constantinople : on lit dans une *dépêche* de M. Smith, rapportée aux *Mémoires de Nevers*, qu'elle était fille du roi des Allemands; enfin les *Annales de saint Bertin* lui donnent pour père le comte de Laon : c'est l'opinion de Mézerai et du P. Anselme : enfin une quatrième opinion, qui paraît la plus vraisemblable, c'est que Berthe était fille d'un seigneur Liégeois. (MABILLON.)	CHARLEMAGNE, CARLOMAN, } qui régnèrent. Charlemagne eut l'Austrasie et la Neustrie, avec quelques provinces de l'ancienne Germanie. Carloman eut la Bourgogne, la Provence, la Septimanie, l'Alsace, et ce que nous appelons aujourd'hui l'Allemagne, qui n'était alors que l'autre partie du partage de Charlemagne. Pepin, Rothaïde, Adélaïde, } morts jeunes. Gille. Giselle : elle avait pensé épouser le prince des Lombards, et puis l'empereur Léon, et elle finit par se faire religieuse.	PEPIN meurt d'une hydropisie à Saint-Denis, le 24 du mois de septembre, 768, âgé de 54 ans, dans la dix-septième année de son règne. La tombe de ce prince, qui avait toutes les qualités des héros, est remarquable par l'épitaphe : PEPIN, PÈRE DE CHARLEMAGNE; comme s'il avait été encore plus grand par son fils que par lui-même.	*Papes.* Zacharie. 751 Etienne II. 752 Etienne III. 757 Paul I. 767 Etienne IV. 772 — *Empereurs d'Orient.* Constantin Copronyme. 773 — *Rois des Lombards en Italie.* Astolphe. 750 Didier. 774 — *Rois d'Espagne.* Alphonse I. 757 Froila. 768 — *Angleterre.* Heptarchie.

MINISTRES.	GUERRIERS.	MAGISTRATS.	SAVANTS ET ILLUSTRES.
Fulrad, grand-chancelier.	Waultier d'Alsace. Gérard de Roussillon, comte de Provence.	ARCHICHANCELIERS. Saint Boniface. 755 Francon. Volfrad. Bodillon.	Saint Boniface. 755 Saint Chrodegand. 766 Saint Pirmin. 758



CHARLEMAGNE.

CHARLEMAGNE et CARLOMAN succèdent au roi Pepin leur père, l'an 768.

768-9-70.


CHARLEMAGNE et CARLOMAN succèdent à Pepin, leur père : leur ambition les divise à l'occasion du partage de leurs états; Didier, roi des Lombards, et le duc de Bavière, entretiennent cette division.

771.

Carloman meurt à Samoucy, et est enterré à Reims; sa mort rend Charlemagne maître de toute la monarchie française.

772-13.

Charlemagne commence, contre les Saxons, la guerre qui ne finit qu'au bout de trente-trois ans; il les défait près de Paderborn, et pille leur fameux temple, où était adorée l'idole d'Irminsul. On a cru que c'était une statue qu'ils avaient élevée à Arminius, le vengeur de leur liberté.

774.

Fin du royaume des Lombards (qui avait duré 206 ans) dans la personne de Didier, qui, voulant s'emparer de l'Italie, et empêcher Charlemagne de s'y opposer, lui suscite des affaires domestiques, en faisant valoir les droits des deux fils de Carloman, son gendre, à qui il avait donné un asile. Charlemagne passe le mont Cenis, bat Didier, le fait prisonnier, et se fait couronner roi des Lombards. Giannone dit que le règne des Lombards rendit l'Italie heureuse, et il le prouve par la sagesse et la douceur de leurs lois, qui subsistèrent long-temps après eux. Fameux décret d'Adrien I, par lequel il reconnaît Charlemagne roi d'Italie et patrice de Rome. Ce prince confirme les donations faites au saint-siége, en se réservant la suzeraineté : ce qui se prouve par les monnaies qu'il fit frapper à Rome en qualité de souverain, et parce que les actes étaient datés de l'année du règne de l'empereur, *Imperante domino nostro Carolo.*

775.

Adrien I accorde à Charlemagne, dans un concile tenu à Rome, le droit d'ordonner de l'élection des papes et de la confirmer. (*Chron. Alber., an* 775.)

Nouveaux mouvements des Saxons, qui massacrent un corps de troupes françaises; Charlemagne accourt d'Italie, et les force à demander pardon.

776, etc.

Le fils de Didier, nommé Adalgise, qui s'était retiré à Constantinople, entretient des liaisons en Italie; Adrien en avertit Charlemagne, qui vient lui même dissiper ces mouvemens, et fait trancher la tête au duc de Frioul.

Fameuse assemblée de Paderborn, dans laquelle Charlemagne fait un traité avec les Saxons et les Sarrazins, ce qui le mit en état de passer en Espagne.

778.

Charlemagne passe en Espagne pour rétablir Ibinalarabi dans Saragosse; chemin faisant, il reçoit les hommages de tous les princes qui commandaient entre les Pyrénées et la rivière d'Ebre. Loup, duc de Gascogne, bat, dans la vallée de Roncevaux, l'arrière-garde de l'armée de Charlemagne, où périt Roland, que nos premiers romans ont rendu si célèbre. Ce prince rétablit l'ancien royaume d'Aquitaine en faveur de son fils Louis : il repasse en Allemagne et bat les Saxons dans la Hesse.

779.

Capitulaire de Charlemagne à Héristal, où ce prince célébra la fête de Pâques.

780-1-2-3, etc.

Nouveau voyage de Charlemagne à Rome, dont la marche fut une espèce de triomphe; il y fit sacrer, par le pape, Pepin et Louis, ses deux fils puînés, qu'il avait amenés avec lui, l'un roi de Lombardie, et l'autre roi d'Aquitaine; il laissa Pepin en Italie.

Vitikind, général des Saxons, les excite toujours à la révolte; ils battent les généraux de Charlemagne au combat de Sintal; Charlemagne s'en venge d'une manière sanglante, et engage enfin Vitikind à se faire baptiser. Vitikind, qui n'avait pas moins de franchise que de bravoure, donna des preuves éclatantes de la vérité de sa conversion, et la religion n'eut pas, depuis, de plus zélé protecteur. Charlemagne subjugue les Bretons.

787-8.

Le duché de Bavière réuni à la couronne de France, à cause des infidélités de Tassillon, duc de cette province, qui força enfin Charlemagne, son cousin, à le faire arrêter, lui et son fils Théodon, et à les mettre dans un couvent.

Les généraux de Charlemagne battent les Huns et les Abares, qui étaient entrés en Italie par le Frioul, et défont une armée de Grecs, conduite par Adalgise, qui ne reparut pas depuis.

789-90, etc.

Charlemagne introduit en France le chant grégorien; et par l'établissement qu'il fit d'une école dans son palais, laquelle devint le modèle de plusieurs autres, il mérita le titre de restaurateur des lettres. Chacun des membres de cette école ou académie prenait un nom particulier, et Charlemagne lui-même, qui se faisait honneur d'en être membre, prit celui de *David*. Il fait venir d'Angleterre le fameux Alcuin. Pierre de Pise, qui avait enseigné la grammaire au roi, assistait à toutes ses conférences, ainsi que les archevêques de Trèves et de Mayence, l'abbé de Corbie, etc. Le goût du roi, comme il arrive toujours, mit les sciences à la mode; il n'y eut pas jusqu'aux femmes, parmi lesquelles on en vit une se distinguer dans l'astronomie. Grand projet de Charlemagne pour la communication de l'Océan et du Pont-Euxin, en joignant le Rhin au Danube par un canal.

Nous lisons dans un capitulaire de cette année un fait important; c'est au sujet de ce qu'on appelle le SORT DES SAINTS, *sortes sanctorum*. « Que » personne, dit l'empereur, n'ait la témérité » de prédire le sort par le Psautier ou par l'É- » vangile. » Nous avons parlé, au règne de Clovis, du *sort des apôtres*; c'est la même chose; et la condamnation des conciles avait prévenu celle de l'empereur. Cette folie, qui avait commencé dans l'Église vers le troisième siècle, est aussi ancienne que le monde : on connaît *sortes Homericæ*, *sortes Virgilianæ*. Les païens cherchaient dans Homère et dans Virgile l'avenir, que les chrétiens cherchèrent depuis dans la sainte Écriture.

794, etc.

Concile de Francfort, un des plus célèbres qui se soient tenus dans l'Occident; Charlemagne, en qualité d'empereur, y exerce la même autorité qu'avaient autrefois les empereurs d'Orient dans les conciles, depuis qu'ils eurent embrassé la foi catholique. Les pères de ce concile, en même temps qu'ils condamnèrent la doctrine de Nestorius, que l'on avait voulu renouveler, furent d'un autre côté, induits en erreur sur des actes falsifiés, qui leur furent produits contre le deuxième concile de Nicée, où l'impératrice Irène avait fait justement condamner les iconoclastes, et ils rejetèrent ce deuxième concile de Nicée, lequel fut dans la suite reconnu pour œcuménique, lorsque les véritables actes eurent été produits. Entre plusieurs règlements faits au concile de Francfort, il faut remarquer celui par lequel il est ordonné que les biens possédés par les évêques avant leur promotion, retourneraient à leurs parents, et que ceux qu'ils auraient acquis pendant leur épiscopat, appartiendraient à leur église.

796, etc.

Charlemagne transplante les Saxons de leur pays, pour les forcer à lui demeurer fidèles, et les répand dans différentes parties de son royaume, soit dans la Flandre, soit dans le pays des Helvétiens, etc. Leur pays fut repeuplé par les Obotrides, peuples vandales du Mecklembourg.

Lettre de Léon III à Charlemagne, qui prouve que le pape rendait hommage de toutes ses possessions au roi de France. Charlemagne s'empare du royaume des Abares, autrefois les Huns, c'est-à-dire de l'Autriche et de la Hongrie. Parlement tenu à Aix-la-Chapelle; il y est défendu aux évêques d'ordonner aucun serf s'il n'a été affranchi, ni aucune personne libre sans la permission du prince. Cette ville, que Charlemagne avait construite avec la plus grande magnificence, devint son séjour ordinaire.

Révolution à Constantinople: la mort de Copronyme fit régner Léon IV, son fils, mari d'Irène; Irène eut à sa mort la régence pendant la minorité de Constantin, son fils, qu'elle fit mourir, lorsqu'étant majeur il voulut lui ôter l'autorité, et par-là cette princesse fit tomber l'empire en quenouille.

799.

Charlemagne prend les îles de Majorque et de Minorque.

800, etc.

Charlemagne est couronné empereur d'Occident par Léon III; cérémonie qui n'ajoutait rien aux droits ni à la puissance de ce prince; et ainsi cet empire, qui avait fini l'an 476 dans Augustule, le dernier empereur d'Occident, et qui depuis avait été rempli par le règne des Erules, des Ostrogoths et des Lombards, recommence dans Charlemagne, et dure encore aujourd'hui. Le roi de Perse lui fait cession des lieux saints par ses ambassadeurs. Capitulaires à Aix-la-Chapelle, dont l'exécution est confiée à des *missi dominici*; il y a quelques articles contre les comtes, qui ne rendaient plus la justice qu'à prix d'argent.

Louis (dit depuis le Débonnaire), proclamé roi d'Aquitaine dès le berceau, et qui tenait sa cour à Toulouse, capitale de ses états, d'où il faisait la guerre aux Sarrazins, prend Barcelone, qui est demeurée à la France jusqu'au règne de saint Louis.

803.

Irène, devenue odieuse par la mort de son fils, dont elle fut soupçonnée, cherche un appui, et fait proposer son mariage à Charlemagne, veuf depuis deux ans de Lutgarde, sa quatrième femme. Irène lui apportait en dot l'empire d'Orient : Charlemagne accepte sa proposition par des ambassadeurs qu'il lui envoie; mais elle est prévenue par tous les grands de l'empire, qui craignent de voir transporter Constantinople à Rome. Le patrice Nicéphore, grec de nation, en profite, et est proclamé empereur: c'est ce qu'on appelle l'empire des Grecs, ou le Bas-Empire. Irène est reléguée dans l'île de Lesbos, aujourd'hui Mitylène. Nicéphore recherche l'amitié de Charlemagne, et ces deux princes font un traité d'alliance qui fixe les

limites des deux empires. Nouveaux règlements faits à Mayence, relativement aux lois sous lesquelles vivaient les divers peuples soumis à Charlemagne, et dont plusieurs ajoutaient à la loi salique.

Charlemagne, pour achever de réduire les Saxons, prive les enfants de la succession de leur père. Il soumet aussi les peuples de la Pannonie, les Esclavons et les Huns. L'état de Venise avait alors deux ducs, qui tous deux relevaient des deux empires. Jugement de la Croix en usage : il consistait à donner gain de cause à celui des deux partis qui tenait le plus long-temps ses bras élevés en croix. Loi générale contre les guerres privées. (DU CANGE, *Dissertation XXIV sur Joinville.*)

805-6.

Grands capitulaires dressés à Aix-la-Chapelle, et remarquables en ce que plusieurs ont été renouvelés par Louis XIV.

Assemblée (806) où Charlemagne partage ses états entre ses trois enfants, et fait un testament à ce sujet, qui est confirmé par les seigneurs français et par le pape Léon : ce qui est à remarquer, c'est que ce prince laisse à ces peuples la liberté de se choisir un maître après la mort des princes, pourvu qu'il soit du sang royal.

807-8-9, etc.

On commence à parler des Normands, hommes du nord, des Anglais, des Danois, etc., peuples barbares qui faisaient des descentes en France. Charlemagne prévit avec douleur les ravages qu'ils y exerceraient un jour; il songea à les prévenir; il visita ses ports, il fit construire des vaisseaux qui restaient toujours armés et équipés, et, ce qui paraît incroyable, il en avait depuis l'embouchure du Tibre jusqu'à l'extrémité de la Germanie, c'est-à-dire, jusqu'en Danemarck : les seigneurs avaient ordre en ces occasions de servir en personne, comme dans les armées de terre. On voit quelques articles à ce sujet dans les capitulaires. Ce fut à Boulogne que Charlemagne fit un des principaux établissements de la marine, et il y releva l'ancien phare qui avait été détruit par le temps. Ce port de Boulogne-sur-Mer, où s'embarquaient les Romains pour passer dans la Grande-Bretagne, s'est nommé, selon l'opinion la plus commune, *portus Iccius*.

La charge de connétable commence d'être considérable, puisque Burchard, honoré de cette dignité, fut chargé par Charlemagne d'une expédition importante contre les Maures: mais elle eut bien un autre éclat sous la troisième race, puisqu'elle remplaça les maires et les sénéchaux.

L'empereur Nicéphore est tué par le roi des Bulgares; Michel Rangabé lui succède au préjudice du fils de Nicéphore, et reconnaît Charlemagne pour empereur d'Occident. Charlemagne perd ses deux enfants, Pepin et Charles, et proclame Bernard, fils de Pepin, roi d'Italie.

813.

Charlemagne associe son fils Louis à l'empire.

Charlemagne ne portait en hiver, dit Eginhard, *qu'un simple pourpoint fait de peau de loutre, sur une tunique de laine bordée de soie; il mettait sur ses épaules un sayon de couleur bleue, et pour chaussure, il se servait de bandes de diverses couleurs, croisées les unes sur les autres.* On le voyait passer rapidement des Pyrénées en Allemagne, et d'Allemagne en Italie. Il remplissait le monde de son nom : c'était l'homme de la plus grande taille, et le plus fort de son temps. Tout cela ressemble assez aux héros de la fable; mais ce qui ne leur ressemble pas, c'est qu'il pensait que la force ne sert qu'à vaincre, et qu'il faut des lois pour gouverner : il en fit suivant la forme qui s'observait alors, c'est-à-dire dans ces assemblées mixtes qui étaient composées de plusieurs évêques et des principaux seigneurs de la nation.

D'ailleurs Charlemagne aima, cultiva et protégea les lettres et les arts; car la véritable grandeur ne va jamais sans cela. C'est à lui que l'on doit la manière de compter par livres, sous et deniers, telle qu'on la pratique aujourd'hui, avec la différence que cette livre était réelle et de poids, au lieu que parmi nous elle est numéraire.

Premières lois somptuaires qui règlent le prix des étoffes, et qui distinguent l'état et le rang des particuliers par rapport à leur habillement.



FEMMES.	ENFANTS.	814. MORT.	PRINCES CONTEMPORAINS.
Himiltrude, répudiée en 770. Hermengarde, ou Désidérate, fille de Didier, roi des Lombards, aussi répudiée en 771. Hildegarde. 783 Fastrade. 794 Lutgarde. 800	Pepin-le-Bâtard. 811 Rothais. Charles, roi de la France orientale. 811 Pepin, roi d'Italie. 810 LOUIS-LE-DÉBONNAIRE, empereur et roi de France. Lothaire, mort jeune. Rothrude. 810 Berthe. 853 Hildegarde, } mortes Adélaïde, } jeunes. Théodrade, abbesse d'Argenteuil. Hiltrude, ou Rotrude, abbesse de Farmoutiers. ENFANTS NATURELS. *Charlemagne eut de Régine:* Hugues l'Abbé. 844 Drogo, évêque de Metz. 855 Adalinde. *D'Adalinde :* Thiéri. *De Gersuinde :* Hadeltrude. Quelques auteurs donnent encore à ce prince une fille nommée Emma, et prétendent qu'il la fit épouser à Eginhard, dont il avait découvert le commerce avec cette princesse. Nous appelons aujourd'hui *enfants naturels*, ceux qui sont nés de concubines; mais il faut remarquer que ce qui se nommait *concubinage*, et qui nous paraît aujourd'hui contraire aux lois civiles et ecclésiastiques, était alors une espèce de mariage qui, pour être moins solennel, n'en était pas moins légitime. Les femmes portaient le nom de *femmes du deuxième ordre*. (*V.* à l'année 1001.)	CHARLEMAGNE meurt d'une pleurésie, le 28 janvier 814, dans la soixante-onzième année de son âge, la quarante-septième de son règne, la quarantième depuis la conquête de l'Italie, et la quatorzième depuis qu'il avait été couronné empereur. Il est enterré à Aix-la-Chapelle.	*Papes.* Etienne IV. 772 Adrien I. 795 Léon III. 816 — *Empereurs d'Orient.* Constantin Copronyme. 775 Léon IV. 780 { Constantin VI. 797 { Irène. 802 Nicéphore. 811 C'est à ce prince que commence l'*empire des Grecs*, appelé *le Bas-Empire*. Staurace. 811 Michel Curopalate. 813 Léon l'Arménien. 820 — *Rois d'Italie.* Didier, vaincu par Charlemagne, qui mit fin au royaume des Lombards en 774. Ce royaume avait duré 206 ans. Charlemagne empereur. 814 — *Rois d'Espagne.* Aurelio. 774 Sile. 783 Mauregat. 788 Vérémond I. 791 Alphonse-le-Chaste. 843 — *Angleterre.* Heptarchie.

MINISTRES	GUERRIERS.	MAGISTRATS.	SAVANTS ET ILLUSTRES.
Eginhard, gendre, dit-on, de Charlemagne, vivant en 840. Adelhard.	Gérard de Roussillon, comte de Provence. Radulphe ou Raoul. Frédéric, fils aîné du duc de Mosellane. Bouchard. Valac.	ARCHICHANCELIERS Ithier. Radon. Luitbert. Ludebert. Archambauld. Luitgard.	Alcuin. 804 Amalarius. 814 Saint Angilbert. 814 Ansbert ou Autpert. 778 Leidrade vivait en 816 Ludger. 809 Saint Lulle. 786 Paul Diacre. 801 Saint Paulin, patriarche d'Aquilée. 804 Théodulphe, vers 802 Tilpin, ou Turpin. 800 Usuard. 806

LOUIS I.

Louis-le-Débonnaire, empereur et roi de France, parvient à la couronne l'an 814, âgé de trente-six ans, est proclamé empereur à Aix-la-Chapelle, et sacré en 816, à Reims, par le pape Etienne.

814, etc.

Le zèle apparent de Charlemagne pour la religion avait fortifié sa puissance, et la dévotion mal entendue de Louis-le-Débonnaire le dégrada. Ce prince, trop occupé de la réforme de l'Eglise, et trop peu du gouvernement de son état, s'attira la haine des ecclésiastiques et perdit l'estime de ses sujets. Il doit pourtant être loué d'avoir éloigné de la cour les princesses ses sœurs et les dames de leur suite, qui depuis long-temps en faisaient le scandale. Il concilie les Saxons, en les remettant dans le droit de succéder, que Charlemagne leur avait ôté. Il envoie Lothaire, son fils aîné, en Bavière, et Pepin en Aquitaine, pour y commander, et garde Louis, qui était le plus jeune, auprès de lui.

Concile d'Aix-la-Chapelle (816), où fut rédigée la règle des chanoines et celle des religieuses. Ces chanoines, qui vivaient entre eux, s'en lassèrent, et ayant partagé les revenus du chapitre, se retirèrent dans des maisons particulières : on leur substitua des chanoines *réguliers*.

L'empereur fait la paix avec Abdérame, roi des Sarrazins.

817.

Il associe Lothaire à l'empire, crée Pepin roi d'Aquitaine, et Louis, roi de Bavière. Il est à remarquer dans ce partage, qu'il est permis à tout homme libre et sans seigneur, de se rendre vassal de celui des trois princes qu'il choisira, ce qui prouve qu'il y avait alors en France des *franc-alleus*.

Ordonnance qui exempte les religieux du droit de *présent* et du *service militaire*.

L'empereur confirme les donations faites aux papes, quoiqu'Etienne V et Paschal I se fussent mis en possession du pontificat, sans attendre, comme c'était l'usage, qu'il eût confirmé leur élection.

818-9, etc.

L'empereur défait les Gascons, les Bretons et les peuples de la Hongrie. Il épouse en secondes noces (819) la princesse Judith, Bavaroise, dont les galanteries et l'ambition causèrent tous ses malheurs.

Bernard, irrité de ce que Louis-le-Débonnaire lui avait été préféré pour l'empire par son grand-père, quoiqu'il fût fils de l'aîné, et voyant la nouvelle disposition faite par Louis-le-Débonnaire en faveur de Lothaire (en 817), avait pris les armes. L'empereur ayant marché contre lui, le prit, et lui fit crever les yeux : ce prince en mourut. Par la mort de Bernard, le royaume d'Italie est réuni à la couronne de France. Des auteurs ont prétendu que ce royaume, qui avait été celui des Lombards, ne fut jamais réuni à la couronne de France, et qu'il continua seulement d'en dépendre; et une de leurs preuves est que les empereurs suivants ont pris la couronne de fer du royaume d'Italie, ou Lombardie, indépendamment de la couronne impériale de Rome et de celle de Germanie. (Sigonius. Muratori.) Titre de *vicomte* qui commence à être connu dans la personne de Cixilane, vicomte de Narbonne, qui jusque-là ne prenait que le titre de vidame, *vice dominus*.

822.

L'empereur fait une pénitence publique à Attigni, pour expier la mort de Bernard. Il crut devoir donner cette marque de repentir au mécontentement des évêques, dont l'opinion pouvait tout sur l'esprit des peuples. Nous sommes surpris aujourd'hui de voir une si grande autorité aux évêques; mais c'est faute de se souvenir que c'était cette même autorité qui fut si favorable à nos rois dans l'origine. « Les évêques, dit l'abbé du Bos, avaient » grande part au gouvernement d'alors, et présidaient aux délibérations des peuples et à leurs » entreprises, non comme chefs de la religion, » mais comme premiers citoyens. » La décadence de l'empire romain faisait sentir à chacun des peuples, qui jusque-là avaient été soumis à cet empire, la nécessité de se chercher un maître; ceux des Gaules, environnés de princes ariens, avaient à craindre en même temps pour leur liberté et pour leur religion. Ce fut alors que parut Clovis : « Les ecclésiastiques devaient mieux aimer, s'il » fallait avoir un roi barbare pour maître, en avoir » un qui fût païen, que d'en avoir un qui fût hérétique. Le paganisme était sensiblement sur son » déclin, et l'on pouvait se promettre plutôt la conversion d'un prince idolâtre, que celle d'un prince » arien. D'ailleurs, comme la religion païenne n'avait rien de commun avec la religion chrétienne, » les prêtres païens n'avaient aucun droit apparent de demander à leurs princes de les mettre » en possession des églises bâties et dotées par les » chrétiens, et c'était ce que les évêques avaient » le plus à craindre des ariens. » Ainsi leur intérêt joint à leur crédit, seconda les armes de notre premier roi. Les commencements d'une monarchie sont trop faibles, pour que l'on n'ait pas besoin pendant quelque temps de la main qui a aidé à en

poser les fondements ; et Clovis était trop prudent pour ne pas conserver aux évêques, sur l'esprit des peuples, cet empire qui avait tourné à son profit : voilà ce qui fit que si long-temps depuis on vit encore les ecclésiastiques conserver tant d'influence dans les affaires de l'état.

Disons plus, cette autorité qu'avaient alors les évêques en France, devint bien plus grande dans toute l'Allemagne, et s'y est bien autrement conservée. Les évêques, pour la plupart, y étaient ou des souverains, ou des princes : il est incroyable à quel point les premiers empereurs Germains les ont favorisés, dans la persuasion que c'était le plus sûr moyen de s'assurer de la fidélité de leurs sujets : ils créaient par le même principe de nouveaux évêques dans les pays de conquêtes, et croyaient devoir relever la puissance spirituelle par l'éclat de la richesse et par la force de l'autorité temporelle.

Louis envoie son fils Lothaire commander en Italie.

823-4-5, etc.

Lothaire est couronné empereur le jour de Pâques, par le pape Paschal.

Les peuples du Nord demeurent soumis à l'empereur, et les Danois reçoivent un roi (Heriold) de sa main. Le pape Eugène refuse (824) de prendre de l'empereur la confirmation de son élection : Lothaire s'en plaignit hautement. Grêle prodigieuse (825) suivie d'une peste qui est générale en France et en Allemagne.

827, etc.

Grégoire IV demande à l'empereur qu'il confirme son exaltation ; ce qui prouverait ce qu'a avancé M. de Marca contre ce qui a été écrit avant lui, savoir, que, quoique le roi eût remis au clergé et au peuple le pouvoir des élections, cependant la consécration même des papes était différée jusqu'à ce qu'il eût donné son consentement (MARCA, *lib.* VIII, *cap.* 14.)

Les Navarrois, que l'empereur n'avait pas défendus contre leurs voisins, se donnent au roi (Inigo) qui commence le royaume de Navarre et d'Aragon, dont la postérité, après avoir chassé les Maures et les Sarrazins, réunit toute l'Espagne dans la personne de Charles-Quint.

Ecbert, déjà roi en l'an 800 de Wessex, qui était un des cinq royaumes auxquels était réduite l'Heptarchie, réunit les autres provinces de la Grande-Bretagne, sous le titre de roi d'Angleterre, ce qui mit fin à l'Heptarchie.

830.

Charles-le-Chauve, que l'empereur avait eu de son second mariage avec Judith, n'ayant point de partage, obtint l'Allemannie avec la Rhétie, et une partie de la Bourgogne, qui furent démembrées des états de ses trois autres frères. Ces princes s'en offensent : ils donnent pour raison de leur mécontentement, la mauvaise conduite de leur belle-mère, qui avait, disaient-ils, un commerce scandaleux avec Bernard, comte de Barcelone ; ils prétendaient venger l'honneur de leur père, qui, sans s'apercevoir de la honte de sa maison, avait donné les premières charges de son royaume et toute sa confiance à un homme qui le déshonorait ; mais au lieu de le venger, ils le dépouillèrent. Pepin s'avançant jusqu'à Verberie, force son père et Judith à se retirer chacun dans un couvent ; on leur accorda avec peine le délai qu'ils demandèrent pour prendre l'habit, et ce fut ce qui contribua à leur rétablissement.

La jalousie des trois frères, et la hauteur de Lothaire, sauvent Louis-le-Débonnaire, qui, secondé par le moine Gombaud, est rétabli dans une diète tenue à Nimègue, où Lothaire fut exclus de l'association à l'empire.

831, etc.

L'empereur retire sa femme du couvent, où elle avait été forcée de prendre l'habit, et autant pour son propre honneur que pour celui de Judith, il lui fait jurer qu'elle est innocente de tous les crimes dont on l'accusait, indépendamment de l'épreuve du feu où elle se soumit.

Nous devons dire à ce sujet un mot des *Epreuves*, dont l'usage nous paraît aujourd'hui si absurde, mais qui sert à faire connaître les erreurs de l'esprit humain : c'était le moyen que nos pères avaient imaginé pour assurer la vérité des faits. Un accusé avait donc plusieurs moyens de se justifier ; le plus commode était le serment : à la vérité, si le juge n'y déférait pas, il ordonnait le combat : le vaincu était jugé coupable, et subissait la peine du crime dont il était accusé, ou dont il avait été l'accusateur. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que, quand les parties ne voulaient pas défendre leur cause elles-mêmes, il y avait des braves de profession nommés *champions*, à qui elles remettaient leurs destinées. Une autre épreuve était celle du fer chaud : ce fer était béni et gardé soigneusement dans quelques maisons religieuses, car toutes n'avaient pas ce privilége : il y avait encore l'épreuve de l'eau bouillante et de l'eau froide, mais ce n'était que pour le peuple : voilà pour les crimes. Croirait-on que pour les questions de jurisprudence, et pour celles de police, on eût recours à ces mêmes moyens ? Il est question en Allemagne de savoir si la représentation doit avoir lieu en ligne directe, les avis sont partagés, et c'est un combat qui en décide : il s'agit en Espagne de savoir lequel doit être préféré de l'office romain, ou de l'office muzarabe ; il est ordonné qu'un combat en décidera. Cette décision parut extravagante, avec raison ; mais ce qu'on mit à la place ne l'était pas moins ; on ordonna que les deux livres de liturgie seraient jetés au feu, et que celui qui résisterait aux flammes aurait la préférence dans la célébration des offices divins. Mais enfin ces épreuves s'abolirent insensiblement ; le pape Etienne V, Louis-le-Débonnaire, l'empereur Frédéric II, le parlement, y mirent fin par des bulles, par des ordonnances et par des arrêts.

833-4.

Les trois fils de l'empereur conjurent une seconde fois contre lui; ils réunissent leurs troupes dans une plaine entre Bâle et Strasbourg appelée depuis *le Champ du Mensonge*, et ayant même amené avec eux le pape Grégoire IV, qui, suivant plusieurs auteurs, se prêta à cet attentat, ils s'emparent de la personne de l'empereur, qui, se voyant abandonné de toute son armée, fut forcé d'abdiquer, et le font conduire à Saint-Médard de Soissons, où il fut revêtu du sac et du cilice: ils reléguèrent Judith à Tortone, et le jeune Charles dans l'abbaye de Prom. Les mêmes divisions des trois frères (834) sauvent l'empereur une seconde fois; il est rétabli dans l'église de Saint-Denis, et sa femme lui est rendue. Lothaire, qui n'avait pas voulu consentir à ce rétablissement, se sauve en Bourgogne, où il assemble des troupes; mais il est enfin forcé de se soumettre à son père, qui lui pardonne.

835 6-7, etc.

L'empereur se sentant infirme, fait un nouveau partage entre ses enfants, sans toutefois se désigner un successeur à l'empire; il donne à Lothaire l'Italie; à Louis, la Germanie et la Saxe; à Pepin, l'Aquitaine, et à Charles, la France avec la Bourgogne. Ce partage révolte de nouveau les trois aînés, qu'il fut forcé de combattre. Pepin meurt (838); et l'empereur, pour punir sur deux enfants qu'il avait laissés, les fautes de leur père, ou plutôt pour plaire à Judith, donne, à leur préjudice, à son fils Charles, la dépouille de Pepin. Les grands d'Aquitaine souffrirent impatiemment une si grande injustice. L'empereur marcha contre eux pour les réduire, et en vint à bout, tandis que son fils Louis de Bavière, profitant de cette diversion, s'emparait de toutes les villes qui étaient à sa bienséance. Louis fut forcé de revenir sur ses pas pour arrêter le cours de ses conquêtes.

840.

Ce fut dans une expédition que fit Louis-le-Débonnaire contre son fils, roi de Bavière, que ce malheureux père trouva la mort. Ce dernier voyage lui déplaisait fort; il était rebuté d'avoir toujours ses enfants à combattre; une éclipse totale de soleil qui survint pendant qu'il était en marche, effraya cet esprit, que les malheurs et la superstition avaient affaibli, et il mourut enfin de chagrin et d'inanition, après quarante jours de maladie.

Parmi les capitulaires de ce prince, on trouve une constitution concernant les monastères qui doivent contribuer aux besoins de l'état.

Louis-le-Débonnaire rendit au clergé de son royaume la liberté des élections, et se réserva seulement le droit de les confirmer. Il fit plus en faveur des papes, car il souffrit qu'ils prissent possession du souverain pontificat, sans attendre sa confirmation; sur quoi Pasquier fait la remarque suivante. *Les Italiens qui, en s'agrandissant par effet de nos dépouilles, ne furent chiches de belles paroles, voulurent attribuer ceci à une piété, et pour cette cause, l'honorèrent du mot latin* pius, *et les sages mondains de notre France, l'imputant à un manque et faute de courage, l'appelèrent* le Débonnaire, *couvrant sa pusillanimité du nom de débonnaireté: sur ce propos, il me souvient que le roi Henri III disait en ses communs devis, qu'on ne lui pouvait faire plus grand dépit, que de le nommer* le Débonnaire, *parce que cette parole impliquait sous soi je ne sais quoi du sot.* Henri III avait raison de craindre ce reproche. Le malheur de ces deux princes a été de s'être trouvés dans des temps où le courage d'esprit leur eût été plus nécessaire que les autres qualités qui les rendaient estimables.

Louis-le-Débonnaire passait pour être un grand astronome; il découvrit, dit-on, le premier une comète qui parut vers l'an 837; c'était aussi un prince fort savant pour son temps, et qui avait une grande connaissance des lois. L'éclipse, dont la terreur, dit-on, lui causa la mort, ne contredit point du tout sa science d'astronome; tout s'allie dans les têtes; ce prince pouvait croire qu'un événement particulier tenait à une cause naturelle; et puis, l'esprit et le sentiment n'ont rien de commun. M. Pascal croyait toujours voir un précipice à côté de lui.

Pour juger du prix de l'or et de l'argent d'alors, il suffira de rapporter deux faits. Au concile de Toulouse tenu en 846, la contribution que chaque curé était tenu de fournir à son évêque, savoir, un minot de froment, un minot d'orge, une mesure de vin et un agneau, était évaluée deux sous, que l'évêque pouvait recevoir au lieu de ces quatre choses. Le second fait, c'est que Charle-le-Chauve fit un édit à Pistes, en 864, dans une assemblée du peuple, car c'est ainsi que doivent s'entendre ces mots *ex consensu,* pour une nouvelle fabrication de monnaies; et comme par cet édit l'ancienne monnaie était décriée, il ordonna qu'il fût tiré cinquante livres d'argent de ses coffres pour être répandues dans le commerce. J'ai cru ces faits d'autant plus dignes de remarque, que nous avons vu, deux siècles auparavant, régner la plus grande magnificence à la cour de Dagobert, et que loin d'avoir diminué, il semblerait que l'or et l'argent auraient dû être plus communs en France depuis le règne de Charlemagne, qui, en étendant sa puissance, avait sans doute étendu le commerce de ses sujets: ce serait une matière de dissertation, dont la forme de cet ouvrage n'est pas susceptible. Il suffira de dire que la plus ancienne ordonnance qui reste sur le fait des monnaies est celle de Pepin, de l'année 755. Saint Louis fit de si bons règlements sur la monnaie, que depuis, lors des changements qui s'y firent, on redemandait toujours que l'on en revînt à cette époque; il faut lire sur cette matière le beau traité de M. Le Blanc.

Quelques historiens donnent à Louis-le-Débonnaire un fils naturel, nommé Arnoul, qu'il fit comte de Sens; mais le père Anselme n'en parle point.

FEMMES.	ENFANTS.	840. MORT.	PRINCES CONTEMPORAINS.
Ermengarde. 818	Lothaire I, empereur et roi d'Italie. 855 Pepin, roi d'Aquitaine. 838 Louis, roi de Bavière. 876 Gisla, mariée au comte Evrard, mère de Béranger, roi d'Italie, vivante en 876 Alpaïde, femme de Bégon, comte de Paris. Hildegarde, femme du comte Thiéri, vivait encore en 824	Louis-le-Débonnaire meurt dans une île du Rhin, près de Mayence, le 23 juin, 840. Il est enterré à St.-Arnould de Metz.	*Papes.* Léon III. 816 Etienne V. 817 Paschal I. 824 Eugène II. 827 Valentin. 827 Grégoire IV. 843 — *Empereurs d'Orient.* Léon l'Arménien. 820 Michel-le-Bègue. 829 Théophile. 842 — *Empereurs d'Occident.* Louis-le-Débonnaire. 840 — *Rois d'Espagne.* Alphonse-le-Chaste. 844 — *Rois d'Angleterre.* Heptarchie éteinte vers l'an 828, dans la personne d'Ecbert, qui réunit les sept royaumes. Ecbert. 837 Ethelwolph. 857 — *Rois de Suède.* Biorn III, vers l'an 816. Sous le règne de ce prince, Charlemagne envoya Herbert prêcher la foi en Suède. Braut-Amond. 827 Sivard II, vers 834 Herot. 856
Judith, fille du comte Wolpe, un seigneur de Bavière. 843 Des auteurs disent qu'elle était fille d'un comte d'Altorf, de la maison des ducs de Suabe, qui n'avait aucun rapport à celle de Tassillon, duc de Bavière.	Charles-le-Chauve.		

MINISTRES.	GUERRIERS.	MAGISTRATS.	SAVANTS ET ILLUSTRES.
Hilduin. Bernard, comte de Barcelone, et duc de Septimanie, fils de saint Guillaume, duc d'Aquitaine. Gombaud.	Gourdon Baulande. Charles d'Argies. Guillaume Restrenan. Adhalard. Bertheric. Bernard de Vinrro.	ARCHICHANCELIERS. Hilisachar. Fridegise. Theudon. Hugues.	Saint Adalhard. 826 Saint Agobard. 840 Amalaire, diacre de Metz. 837 Saint Benoît, abbé d'Aniane. 821 Dodane, duchesse de Septimanie, et femme du comte Bernard, vers 842 Dungal. 834 Eginhard, vers 840 Théodulphe, évêque d'Orléans. 821

CHARLES-LE-CHAUVE.

CHARLES II, *dit* LE CHAUVE, fils de Judith, seconde femme de Louis-le-Débonnaire, monte sur le trône, âgé de dix-sept ans, l'an 840, et se fit couronner empereur à Rome, par le pape Jean VIII, le 25 décembre 875.

840-1.



CHARLES-LE-CHAUVE et Louis de Bavière s'unissent contre l'empereur Lothaire, qui veut empiéter sur eux. Le fils de Pepin veut reprendre l'Aquitaine sur Charles-le-Chauve, qui est aussi inquiété par les Bretons et par les Normands.

Lothaire ayant en vain essayé d'attaquer son frère Louis, roi de Bavière, vient fondre sur la Neustrie, force Charles-le-Chauve de lui en céder une partie, et fait une trève avec lui. Bataille de Fontenai en Bourgogne, le 25 juin 841, « où Charles-le-Chauve et Louis de Bavière sont vainqueurs de Lothaire et du jeune Pepin ; ils ne profitent pas de leur victoire. » Ce fut, disent quelques auteurs, pour réparer la noblesse qui y avait péri, que les anciennes coutumes de Champagne établirent que désormais *le ventre*, c'est-à-dire la mère, anoblirait les enfants, quoique le père fût roturier. Cet anoblissement rendait les enfants capables de posséder des fiefs, mais il restait toujours une différence entre eux et les gentilshommes de *parage*, c'est-à-dire de *par le père*, en ce qu'ils ne pouvaient être chevaliers comme les derniers. (BEAUMANOIR.) Cette même bataille donna lieu à une autre loi : « Que la » noblesse ne serait contrainte de suivre le roi à la » guerre, que lorsqu'il s'agirait de défendre l'état » contre une incursion étrangère. » (*Esprit des Lois.*)

842-3-4.

Lothaire perd l'occasion de tailler en pièces l'armée de Charles-le-Chauve. Les trois frères font enfin la paix : dans l'assemblée tenue à Strasbourg (*voyez* les *Remarques part.*), Charles-le-Chauve conserve l'Aquitaine avec la Neustrie ; Louis a toute la Germanie, d'où il fut appelé le *Germanique* ; et Lothaire, qui était l'aîné, eut, avec le titre d'empereur, l'Italie, et (en termes exprès) la ville de Rome. Il eut encore la Provence, la Franche-Comté, le Lyonnais, et les autres contrées qui se trouvent enclavées entre le Rhône, le Rhin, la Saône, la Meuse et l'Escaut. Bernard, comte de Barcelone, si connu par son attachement pour l'impératrice Judith et pour son fils Charles-le-Chauve, est mis à mort à Toulouse par ce même Charles-le-Chauve, contre qui depuis il avait pris parti.

845-6, etc.

Le pape Serge II se fait consacrer sans attendre la confirmation de l'empereur. Les évêques n'approuvèrent la consécration qu'après avoir réglé que cela n'arriverait plus à l'avenir.

Noménoé, institué duc des Bretons par Louis-le-Débonnaire, profitant des troubles de la France, a de grands avantages contre Charles-le-Chauve, et prend le titre de roi. Son fils Hérispoé lui succède dans ce royaume, malgré les efforts de Charles-le-Chauve, qui ne put conserver sur cette province qu'un simple hommage. Salomon, cousin et successeur d'Hérispoé, qu'il avait assassiné, continue de payer le tribut au roi Charles pour la Bretagne, *suivant l'ancienne coutume*, disent les annales de S. Bertin. On a prétendu que Noménoé n'avait fait que rétablir les choses en leur premier état ; que la Bretagne n'était pas un fief détaché originairement de la couronne, ni usurpé sur nos rois, comme le furent nos provinces de France, que les gouverneurs convertirent en seigneuries, et dont par la suite ils se rendirent souverains ; qu'ainsi, lorsque la Bretagne devint mouvante de la France, ses princes n'en possédèrent pas moins la souveraineté, qui, indépendante dans sa source, ne pouvait être sujette aux réunions, comme l'étaient des fiefs usurpés par les sujets. Quoi qu'il en soit de cette question, qui est fort indifférente aujourd'hui, il suffit, ce me semble, d'un passage de Grégoire de Tours, le père de notre histoire, pour la décider. *Les Bretons ont toujours été sous la puissance des Français après la mort de Clovis, et leurs chefs ont été appelés* comtes, *et non rois.*

850, etc.

Lothaire a de grandes guerres avec les Maures et les Sarrazins, qui s'étaient emparés de Bénévent. Charles-le-Chauve, occupé par les irruptions des Normands, reperd l'Aquitaine, dont Pepin se ressaisit. Ce prince en est dépouillé de nouveau ; Charles-le-Chauve le fait raser, et il est enfermé (852) dans l'abbaye de Saint-Médard de Soissons.

Le pape Léon IV défend vaillamment la ville de Rome contre les Sarrazins, l'augmente et l'embellit : il donna son nom à un quartier de Rome, qui fut appelé la *cité Léonine*. L'auteur moderne d'une histoire universelle fait un beau portrait de Léon IV. « Il se montra digne, en défendant Rome, d'y » commander en souverain.... Il était né Romain : » le courage des premiers âges de la république » revivait en lui, dans un temps de lâcheté et de » corruption.... semblable à un de ces beaux mo» numents de l'ancienne Rome, que l'on trouve » quelquefois dans les ruines de la nouvelle. »

853-4.

Les Normands font de grandes courses et d'affreux ravages dans la France.

Pepin, s'étant sauvé de sa prison, retourne en Aquitaine, où il est pris : Charles-le-Chauve, à qui on l'amène, le fit enfermer depuis à Senlis, et en même temps fit raser tous ses fils.

Les peuples d'Aquitaine, n'ayant plus Pepin à opposer au roi, appellent le fils de Louis-le-Germanique; Charles-le-Chauve les soumet, et y envoie son fils, encore enfant, pour les contenir; ils se révoltent contre lui.

855, etc.

L'empereur Lothaire meurt, après avoir pris l'habit de moine dans l'abbaye de Prum, espérant faire oublier par-là qu'il avait outragé son père et la religion, qu'il avait persécuté ses frères, et qu'il avait causé les malheurs de presque toute l'Europe: il laisse trois enfants. Louis II, qu'il avait déjà associé, lui succède dans l'Italie et dans l'Empire; Lothaire, dans le royaume de Lorraine, qui de lui prit ce nom, et Charles, dans celui de Provence. Mort d'Ethelwolph, roi d'Angleterre, qui, étant à Rome quelques années auparavant, assujettit son royaume au tribut qui est nommé *le denier de saint Pierre*. Les papes s'en sont fait depuis un droit, qui ne cessa que sous le règne de Henri VIII.

858, etc.

Louis-le-Germanique, voyant Charles-le-Chauve, son frère, occupé contre les Bretons et les Normands, vient fondre sur lui, et prend une partie de la Neustrie. Charles-le-Chauve reprend ce qu'il avait perdu, et ces deux princes font la paix par l'entremise du jeune Lothaire, leur neveu, roi de Lorraine.

861, etc.

Robert-le-Fort, dont l'origine a formé tant d'opinions différentes, bisaïeul de Hugues Capet, obtient le gouvernement de ce qu'on appelait alors le duché de France. Baudouin, grand-forestier de France, enlève la fille de Charles-le-Chauve, veuve d'un roi d'Angleterre; après bien des traverses, il obtient du roi, qui craignait qu'il ne se joignît aux Normands, la permission de l'épouser, et est fait comte de Flandre: il a été le premier. Lothaire, roi de Lorraine, répudie sa femme pour épouser Waltrade, sa concubine. Ce prince avait à craindre ses deux oncles, qui ne cherchaient que l'occasion d'envahir ses états. Nicolas I, profitant des circonstances, menace d'excommunier Lothaire, en cas qu'il ne renonce pas à Waltrade.

867-8, etc.

Nicolas I meurt. Adrien II se laisse fléchir aux prières de Lothaire, qui vient à Rome lui demander son absolution.

Schisme des Grecs. L'occasion du schisme fut la prétention chimérique de préséance que forma le patriarche de Constantinople sur le siége de Rome. Ce grand différend avait été décidé au concile de Constantinople sous l'empereur Théodose; mais de temps en temps les prétentions se reveillaient; enfin, l'eunuque Photius, intrus au siége de Constantinople à la place du patriarche Ignace, ayant trouvé l'occasion favorable, tenta de nouveau la même entreprise, et sentant bien qu'il ne pourrait jamais obtenir la préséance, ne chercha plus qu'à se rendre indépendant. C'est ce qu'il exécuta en se séparant de la communion de Rome, et ce qui causa ce qu'on appelle le schisme des Grecs. Photius éprouva diverses fortunes, car le siége de Constantinople n'était pas plus solide que le trône d'alors : il finit par mourir en exil. Mais sa mort, qui ne fit que suspendre le schisme, ne l'éteignit pas : il fut renouvelé plusieurs fois, jusqu'à ce que la couronne de Constantinople eût passé aux Latins: alors l'empereur Baudouin ayant fait élire un patriarche latin, réunit l'Eglise d'Orient à celle d'Occident. Cette réunion n'eut que la durée de l'empire latin, et finit au bout de cinquante-cinq ans, que l'empereur Paléologue, ayant repris Constantinople en 1261, se sépara de nouveau de la communion de Rome. Ce renouvellement de schisme fut long, et ne fut terminé qu'en 1439, au concile de Florence; encore cette réunion, qui n'était fondée que sur le besoin que l'empereur grec avait du pape, fut-elle désavouée par tout l'empire, et n'eut guère de lieu; mais enfin ce fut le dernier état de la religion en Orient, qui en fut totalement bannie, lorsque Mahomet II s'empara de Constantinople, en 1453. Depuis ce temps, la religion de Mahomet a été la religion de l'Asie; celle des chrétiens n'a plus été que tolérée, et ses patriarches ont tous été schismatiques.

Lothaire, roi de Lorraine, meurt (869) sans enfants légitimes, et laisse vacant, par sa mort, le royaume de Lorraine et celui de Provence, qu'il avait hérités de son frère. L'empereur Louis n'est pas en état de faire valoir ses droits sur la succession de son frère, parce qu'il a assez d'affaires en Italie; Charles-le-Chauve et Louis-le-Germanique ses oncles en profitent.

875-6-7.

L'empereur Louis II meurt à Milan sans enfants mâles. Peu de temps après meurt Louis-le-Germanique, un des plus vertueux et des plus grands princes qui aient régné dans l'Allemagne. Charles-le-Chauve passe en Italie, et s'y fait couronner empereur, malgré les efforts de Carloman, fils de Louis-le-Germanique, qui fut obligé de s'en tenir au partage qu'avait eu son père, et dont nous avons le dénombrement dans cette fameuse charte publiée par le père Sirmond, que les savants regardent comme le monument le plus précieux de la géographie du moyen âge. Les continuateurs d'Eutrope, et non Eutrope, comme l'a dit le père Daniel, sont les seuls de tous les écrivains qui avancent que Charles-le-Chauve, pour prix de son couronnement, renonça, en faveur du pape, aux droits qu'il avait sur la partie de l'Italie dépendante de l'empire d'Occident, tels que les duchés de Bénévent et de Spolette, ainsi qu'au droit de présidence aux élections des papes. Il est vrai qu'il consentit à ne compter les années de son

empire que du jour de son couronnement par le pape (*Concile du P. Labbe*) ; époque dont les papes ont tiré depuis un grand avantage. (*V. l'année* 1336.) Charles-le-Chauve se rend maître de la fille de Louis II, et la fait épouser à Boson, son beau-frère. Les trois enfants de Louis-le-Germanique, Carloman, Louis et Charles, partagent le royaume de Bavière. Charles-le-Chauve, voulant profiter de la mort de leur père, et reprendre ce qu'il avait cédé dans le dernier partage du royaume de Lorraine, est défait par Louis, second fils du roi défunt.

Les chroniqueurs du temps ont raconté que Charles-le-Chauve transféra à Saint-Denis la foire du Landi, que Charlemagne avait établie à Aix-la-Chapelle, et ils ont été suivis par tous les écrivains modernes; mais M. l'abbé Lebeuf a reconnu que la foire du *Landit*, appelée originairement l'*Indict*, est de l'an 1109.

C'est sous le règne de ce prince que l'on a placé la fable de la papesse Jeanne, entre le pontificat de Léon IV et celui de Benoît III, fable absurde et follement imaginée, détruite par le fait même, et que l'on ne se donne plus la peine de réfuter.

Charles-le-Chauve meurt à Brios, village endeçà du mont Cénis, empoisonné par un juif, nommé Sédécias, son médecin, qui avait toute sa confiance. Aucun ancien historien ne nous a appris si ce médecin avait été puni, et nous ignorons quels avaient été les instigateurs de ce crime. Ce prince, qui n'avait pas su défendre contre les papes les droits de la couronne, ne les défendit pas mieux contre ses propres sujets, et donna une grande atteinte à l'autorité royale en rendant les dignités et les titres héréditaires dans son royaume.

Charles-le-Chauve fut enterré au prieuré de Nantua, dans le diocèse de Lyon; et sept ans après, ses os furent transférés à St.-Denis, où il avait désiré d'être inhumé, parce qu'il en avait été abbé.

Le concile de Savonnières, tenu en 859, qualifie ce prince de *roi très-chrétien* : le pape Étienne III avait déjà donné ce titre à Pepin l'an 755; mais il ne devint la qualification propre de nos rois que dans la personne de Louis XI, en 1469; sur quoi on peut remarquer que Pepin et Charlemagne se disaient rois *par la clémence de Dieu*, et que nos rois de la troisième race se disent, dans leurs ordonnances, *rois par la grâce de Dieu*, non-seulement par piété, mais encore pour marquer leur indépendance des papes, qui s'arrogeaient alors le droit de disposer des couronnes.



FEMMES.	ENFANTS.	877. MORT.	PRINCES. CONTEMPORAINS.
Ermentrude. 869	Louis-le-Bègue. Charles. 865 Lothaire. 866 Carloman, que son père fit aveugler. 886 Judith, femme en premières noces d'Ethelwolph, roi d'Angleterre, et ensuite de Baudouin I, comte de Flandre, après avoir été renvoyée, suivant les historiens anglais, par le fils de son premier mari, qu'elle avait épousé en secondes noces; son premier mariage avec Ethelwolph n'ayant pas été consommé à cause de sa trop grande jeunesse.	Charles-le-Chauve meurt en repassant les Alpes, empoisonné par son médecin Sédécias, le 5 ou 6 octobre 877, âgé de cinquante-quatre ans; il en avait régné trente-huit, et avait été deux ans empereur. Ses os furent apportés à Saint-Denis, dont il avait été abbé.	*Papes.* Grégoire IV. 843 Serge II. 847 Léon IV. 855 C'est après ce pape que l'on place la fausse papesse Jeanne. Benoît III. 858 Nicolas I. 867 Adrien II. 872 Jean VIII. 882 — *Empereurs d'Orient.* Théophile. 842 Michel. 867 { Basile I. 886 { Léon VI. 911 { Constantin VII. 959 — *Empereurs d'Occident.* Lothaire. 855 Louis II. 875 Charles-le-Chauve. 877 — *Rois d'Espagne.* Alphonse. 844 Ramire. 851 Ordogne. 862 Alphonse-le-Grand. 910 — *Rois d'Angleterre.* Ethelwolph. 857 Ethelbald. 860 Edelbert. 865 Edelrède. 872 Alfrède-le-Grand. 899 — *Rois d'Écosse.* Kenet II. 855 C'est sous ce prince que le royaume d'Écosse s'accrut de celui des Pictes. Donald V. 858 Constantin II. 874 Ethe. 875
Richilde, sœur de Boson, roi d'Arles ou de Provence: car ce pays n'avait pas encore pris le nom de royaume d'Arles. (D. Plancher.)	Pepin, Dreux, Louis, Charles. } morts jeunes.		

MINISTRES.	GUERRIERS.	MAGISTRATS.	SAVANTS ET ILLUSTRES.
Robert-le-Fort.	Bouchard. Protade. Grillon. Adige. Robert, comte d'Anjou. Remolus.	ARCHICHANCELIERS. Ebroin, évêque de Poitiers. Louis, fils d'une fille naturelle de Charlemagne. Gaucelin.	Adon. 874 Flore. 855 Fréculfe, vers 852 Gotescale, vers 870 Hilduin. 842 Ionas, évêque d'Orléans. 842 Loup. 853 Méthodius. 847 Nithard. 859 Pascale Radbert. 865 Raban Maur, archevêque de Mayence. 856 Ratramme, vers 868 Walafride. 859

LOUIS II.

Louis II, *dit* le Bègue, fils d'Ermentrude, première femme de Charles-le-Chauve, parvient à la couronne, âgé d'environ trente-un ans, l'an 877. Il fut sacré et couronné à Compiègne, par Hincmar, archevêque de Reims. Il fut couronné empereur par le pape Jean VIII.

877-8-9.



Disputes pour l'empire entre Louis-le-Bègue et Carloman, fils aîné de Louis-le-Germanique, et son cousin-germain. Louis-le-Bègue est sacré de nouveau roi de France, dans un concile tenu à Troyes par Jean VIII, qui s'était sauvé en France, après avoir défendu vainement les droits de Louis-le-Bègue à l'empire. Richilde, seconde femme de Charles-le-Chauve, son père, se joignit d'abord à ceux qui étaient mécontents de n'avoir point eu de part aux largesses que ce prince avait faites inconsidérément à son avènement à la couronne. Boson, frère de Richilde, était le plus redoutable. Louis-le-Bègue, pour regagner les mécontents, fut forcé de démembrer une grande partie de son domaine : de là tant de seigneuries, de duchés, de comtés qui furent possédés par des particuliers. On croit que ce fut alors que commencèrent les comtes d'Anjou dans Ingelger, tige de cette maison; les ducs de Bretagne dans la personne d'Alain-le-Grand, et les ducs de Bourgogne et comtes de Provence dans celle de Boson. Louis-le-Bègue laissa, en mourant, sa deuxième femme grosse d'un fils, qui fut Charles-le-Simple.

Le duc de Spolette et le marquis de Toscane contribuèrent beaucoup à élever Carloman, fils de Louis-le-Germanique, à l'empire, si l'on peut dire que ce prince ait été empereur, *car l'histoire parle fort obscurément sur ce fait* (Daniel); ce qui est sûr, c'est qu'à sa mort Charles-le-Gros, son frère, fut empereur, et après Charles-le-Gros, Arnoul, bâtard de Carloman.

FEMMES.	ENFANTS.	879. MORT.	PRINCES CONTEMPORAINS.
Ansgarde, femme de bas lieu, que Charles-le-Chauve força Louis-le-Bègue de répudier, mais dont il eut deux enfants, qui ne laissèrent pas de lui succéder. Adélaïde, dont il eut un fils qui ne lui succéda pas sur-le-champ.	Louis. Carloman. Ces deux princes partagèrent le royaume entre eux. Carloman survécut à Louis. Charles-le-Simple.	Louis-le-Bègue meurt le 10 avril 879, à Compiègne, âgé d'environ trente-trois ans. Il est enterré dans l'abbaye de Saint-Corneille.	*Pape.* Jean VIII. 882 — *Empereurs d'Orient.* { Basile I. 886 { Léon VI. 911 — *L'Empire d'Occident disputé entre* Louis-le-Bègue 877 et Carloman. 880 — *Roi d'Espagne.* Alphonse-le-Grand. 910 — *Roi d'Angleterre.* Alfrède-le-Grand. 900 — *Roi d'Ecosse.* Gregoire. 892 — *Roi de Suède.* Biorn IV. 883

La fin de cette race n'étant que troubles et que confusion, nous avons changé la forme de cet Abrégé, et repris celle qu'on a suivie dans la première race.

LOUIS III ET CARLOMAN.

879.

Louis III et Carloman, tous deux fils d'Ansgarde, que Louis-le-Bègue avait répudiée par ordre de son père, montent sur le trône par le secours de Boson, qui avait donné sa fille en mariage à Carloman; les deux frères partagèrent le royaume, et vécurent toujours unis. Louis eut la Neustrie et une partie de la Bourgogne, et Carloman l'Aquitaine et la Septimanie. Quelques personnes voulurent faire valoir les droits de Charles-le-Simple, fils posthume, sous prétexte de la répudiation d'Ansgarde; mais les troubles du royaume ne s'accommodaient pas d'un enfant pour roi. Cette répudiation a fait dire que Louis et Carloman étaient bâtards. Il est dit, dans l'Histoire généalogique de la Maison de France, qu'Ansgarde, leur mère, était fille du comte Hardouin, et on cite les Annales de saint Bertin et Reginon.

Boson, beau-frère de Charles-le-Chauve, et mari de la fille de l'empereur Louis II, établit le royaume d'Arles, qui renfermait la Provence, ce qu'on appelle aujourd'hui le Dauphiné, le Lyonnais, la Savoie, la Franche-Comté, et une partie du duché de Bourgogne, etc.

Louis et Carloman s'unissent contre Boson, et le défont dans plusieurs combats.

880, etc

Louis de Germanie, second fils de Louis-le-Germanique, fait la guerre à Louis et à Carloman, qui sont obligés de lui céder la partie de la Lorraine dont Charles-le-Chauve et Louis-le-Bègue avaient joui. La mort de Carloman, empereur, fait monter Charles-le-Gros son frère à l'empire. Les Normands continuent leurs ravages dans la France; Louis III gagne une bataille contre eux sur l'Escaut. Il existe encore une chanson tudesque sur cette victoire. (SCHILTER.)

882, etc.

Louis III meurt sans enfants; il est enterré à Saint-Denis, et laisse Carloman, son frère, seul roi de France. Ce prince et Charles-le-Gros se réunissent contre les Normands, qui désolent la France par de continuelles irruptions; ils sont forcés de leur faire des avantages.

884.

Carloman, qui avait succédé à Louis III, son frère, meurt blessé par un sanglier; l'annaliste de Fuldes dit que ce fut par un de ses gardes. Il est enterré à Saint-Denis. Charles-le-Gros hérite du royaume de France.

On a prétendu que ce ne fut qu'une régence; c'est ce qui fait que je ne l'ai pas appelé Charles III.

CHARLES, *DIT* LE GROS,

884.

Charles-le-Gros, fils de Louis-le-Germanique, déjà empereur, et oncle, comme on dit aujourd'hui, à la mode de Bretagne, de Charles-le-Simple, devient roi de France au préjudice de Charles-le-Simple, et réunit presque autant d'états que Charlemagne; mais il était trop faible pour soutenir une si grande fortune : elle l'accabla.

885, etc.

Siége de Paris par les Normands, qui dure deux ans : Charles-le-Gros leur fait lever le siége par un traité honteux.

888.

Charles-le-Gros meurt sans laisser d'enfants, accablé du mépris de ses peuples. Il est enterré dans l'abbaye de Richenaw, *Augia dives*, qui est située dans une île du lac de Constance. Il avait été déposé solennellement de la dignité impériale. Arnoul, bâtard de l'empereur Carloman, lui succède à l'empire, au préjudice de Charles-le-Simple, qui se voyait exclus de tous les trônes, sous le prétexte de sa grande jeunesse, et qui ne succéda pas encore à Charles-le-Gros, pour cette fois, au royaume de France.

PRINCES CONTEMPORAINS.

Papes.

Jean VIII, 882. — Martin I, 884. — Adrien III, 885. — Etienne VI, 891.

Empereurs d'Orient.

Basile I, 886.
Léon VI, 911.

Empereurs d'Occident.

Carloman, 880. — Charles-le-Gros, 888.

Roi d'Espagne.

Alphonse-le-Grand, 910.

Roi d'Angleterre.

Alfrède-le-Grand, 900.

Roi d'Écosse.

Grégoire, 892.

Rois de Suède.

Biorn IV, 883. — Ingiald. 891.

EUDES.

888, etc.

Eudes, comte de Paris, et fils de Robert-le-Fort, est proclamé roi dans l'assemblée de Compiègne, et sacré et couronné par Gauthier, archevêque de Sens, au préjudice de Charles-le-Simple. Eudes était fils de Robert-le-Fort (*Voy. l'année* 861); il eut pour frère Robert (le grand-père de Hugues Capet), couronné à Reims, et tué par Charles-le-Simple. Il semblerait que la troisième race de nos rois aurait pu commencer à cet Eudes, grand-oncle de Hugues Capet; mais ce qui en a empêché, c'est qu'après Eudes, mort sans enfants, la couronne retourna à des princes de la seconde race. Goslin, évêque de Paris, s'était rendu fameux par la valeur avec laquelle il avait secondé Eudes dans la défense du siége de cette ville contre les Normands. Rodolphe, fils de Conrad, comte de Paris, établit le second royaume de Bourgogne, dite Bourgogne transjurane, qui comprenait la Suisse occidentale, depuis la Russ, le Valais, Genève, la Savoie et le Bugey.

892, etc.

Eudes bat les Normands, et est pourtant forcé de leur accorder des conditions avantageuses. Eudes attaque, dans la ville de Laon, les séditieux qui voulaient proclamer roi Charles-le-Simple. Foulques, archevêque de Reims, accorde ces deux princes. Eudes conserve les pays qui sont entre la Seine et les Pyrénées; et le pays depuis la Seine jusqu'à la Meuse resta à Charles-le-Simple : cependant ces deux princes continuèrent de se faire la guerre.

Le pape Formose est déterré (896), et son procès lui est fait, sous prétexte qu'il avait été transféré de l'évêché à la papauté, ce qui, disait-on, n'avait point encore eu d'exemple. Cependant, dès le troisième siècle, on trouve dans Alexandre, évêque de Jérusalem, le premier exemple de la translation d'un siége à un autre, ainsi que d'un coadjuteur donné à un évêque vivant.

898.

Eudes meurt à La Fère, âgé de quarante ans, et est enterré à Saint-Denis.

CHARLES III, *DIT* LE SIMPLE.

898, etc.

Comme on avait contesté à Louis et à Carloman leur légitimité, à cause qu'ils étaient nés d'une femme répudiée, on la contesta peut-être avec plus de fondement à Charles-le-Simple, sous le prétexte que son père l'avait eu d'une seconde femme, du vivant de la première.

Charles-le-Simple, qui avait été couronné roi dès l'an 893, commence à se faire mépriser, en ne profitant pas de ses avantages sur le duc de Lorraine Zuentibold, bâtard d'Arnoul. L'empereur Arnoul meurt; son fils, Louis IV, enfant, lui succède.

901-2-3, etc.

Guerres intestines entre les grands du royaume, que la faiblesse du roi ne peut empêcher.

910-11.

Guillaume, comte d'Auvergne et duc d'Aquitaine, fonde le monastère de Cluni.

912, etc.

Les Normands, toujours attirés par le butin, ne cessaient de rentrer en France, où ils faisaient de nouveaux ravages. Charles-le-Simple, touché des représentations de ses peuples, qui voulaient la paix à quelque prix que ce fût, se résout enfin à conclure, à Saint-Clair-sur-Epte, ce fameux traité, par lequel il donne à Rollon, le chef de ces barbares, sa fille Giselle en mariage, avec la partie de la Neustrie qu'ils appelaient déjà Normandie, dont il fut le premier duc, sous la condition qu'il en ferait hommage, et qu'il se ferait chrétien. Rollon exigea encore qu'on lui cédât la seigneurie

---

PRINCES CONTEMPORAINS.

Papes.

Étienne VI, 891. — Formose, 896. — Boniface VI, 896. — Étienne VII, 900. — Romain, 900. — Théodore, 901. — Jean IX, 905. — Benoît IV, 907. — Léon V, 907. — Christophe, 908. — Serge III, 910. — Anastase III, 912. — Landon, 912. — Jean X, 928.

Empereurs d'Orient.

Léon VI, 911. — Alexandre, 912. — Constantin IX, 960.

Empereurs d'Occident.

Charles-le-Gros, 888. — Arnoul, 899. — Louis IV, dernier empereur des Français, 912. — Conrad I, 919.

Rois d'Espagne.

Alphonse-le-Grand, 910. — Garcia, 913. — Ordogne II, 923.

Rois d'Angleterre.

Alfrède-le-Grand, 900. — Edouard I, dit l'ancien, 925.

Rois d'Écosse.

Grégoire, 892. — Donald VI, 903. — Constantin III, 943.

Rois de Suède.

Inglald, 891. — Olaüs, vers 900. — Ingo II, vers 907. — Eric VI, vers 917. — Eric VII, vers 940.

directe et immédiate de la Bretagne sous la souveraineté de la couronne de France, dont, par ce traité, elle devint un arrière-fief. Mais la Bretagne ayant depuis été érigée en duché-pairie par Philippe-le-Bel en faveur de Jean II, en 1297, elle cessa, suivant la nature des pairies, d'être un arrière-fief de la couronne, et ne releva pas du roi à cause de la Normandie, mais à cause de la couronne. On a prétendu que cette clause judiciaire, *clameur de haro*, était venue du nom de Rollon, dont l'équité égala la valeur, et dont le nom même, après sa mort, imposait encore à son peuple. L'empereur Louis IV meurt, et l'empire sort de la maison de France, par la faiblesse de Charles-le-Simple, qui, se trouvant réduit à un petit domaine par les usurpations des grands de son royaume, fut hors d'état de faire valoir ses droits à l'empire. Alors l'empire devint électif, et alors aussi les dignités, qui n'étaient que des commissions, y devinrent héréditaires, parce que l'empire avait cessé de l'être, et qu'un prince élu subit les conditions qu'on lui impose. Conrad, duc de Franconie, est fait empereur au refus d'Othon, duc de Saxe. Son autorité ne fut point reconnue en Italie, où les papes deviennent plus puissants, et dont le gouvernement était occupé, depuis plus de soixante ans, par de petits tyrans, tels que Guy, Lambert, Béranger, etc.; ce qui jette une grande confusion dans ce moment de l'histoire. C'est aussi ce qui a empêché un grand nombre d'auteurs de reconnaître Conrad pour empereur, ainsi que Henri I, et ce qui leur fait commencer la nouvelle maison impériale à Othon. Cet Othon, dit le Grand, fils de Henri I, s'étant fait couronner à Rome en 962, ainsi que Charlemagne, réunit le royaume d'Italie au royaume de Germanie : « Un roi de Germanie, disent-ils, ne pouvait être reconnu empereur que quand il avait été prendre la couronne impériale à Rome des mains du pape. »

920, etc.

Henri I, dit *l'Oiseleur*, fils d'Othon, qui avait refusé l'empire à cause de son grand âge, est fait empereur après la mort de Conrad. C'est la tige de la maison impériale de Saxe. Après la mort de Louis IV, dernier empereur de la seconde race de nos rois, dite carlovingienne, la couronne impériale passa, comme il vient d'être dit, aux princes d'Allemagne, et forma successivement différentes dynasties : celle de Saxe, celle de Franconie, et celle de Souabe; ensuite celle de Habsbourg, celle de Luxembourg, et celle de Bavière; enfin celle d'Autriche-Habsbourg remonta, sans interruption, sur le trône impérial en 1437, dans la personne d'Albert II, duc d'Autriche, qui eut pour successeurs Frédéric III, Maximilien, etc., jusqu'à l'extinction de cette même maison, arrivée, en 1740, par la mort de l'empereur Charles VI sans enfants mâles. L'électeur de Bavière, dit Charles VII, lui succéda; son règne fut court; Marie-Thérèse, fille de Charles VI, aujourd'hui régnante, en portant à François de Lorraine, son mari, le riche héritage de la maison d'Autriche, parvint à le faire élire empereur en 1745 : c'est l'empereur François I, décédé en 1765.

922.

Robert, frère du feu roi Eudes, forme un puissant parti contre Charles-le-Simple, et veut se faire roi : il est sacré à Reims; mais Charles-le-Simple lui donne bataille et le tue. Malgré cette victoire, la peur l'ayant pris tout-à-coup, il se sauve en Allemagne auprès de Henri, roi de Germanie, qui l'engage à lui céder la Lorraine : de là il se retire chez Herbert, comte de Vermandois, qui l'enferma au château de Péronne, où il mourut quelques années après (l'an 929). Ici finissent les capitulaires de nos rois. Les plus anciens titres concernant l'ordre et le bien de l'état dont nous ayons connaissance depuis, ne commencent qu'à Louis-le-Gros, à l'an 1100; encore jusqu'à saint Louis, si l'on en excepte l'ordonnance de Philippe-Auguste, de l'an 1190, ce ne sont que chartes particulières accordées à des églises ou à des communautés, qui ne concernent point le gouvernement de l'état. Cette ordonnance de Philippe-Auguste est un monument précieux : il concerne les baillifs royaux, qui se multiplièrent à mesure que s'accrut le domaine royal, et qui, par la voie des appels, accoutumèrent les peuples à reconnaître la justice royale. « Il » leur était ordonné de recevoir tous les mois, dans » leurs assises, les plaintes des sujets, et de leur » rendre une prompte justice; de veiller sur la con» duite des prevôts des seigneurs, et de les contenir » dans leur devoir; et enfin de rendre compte de » leur conduite et de leur province tous les quatre » mois au conseil du roi. »

La femme de Charles-le-Simple se sauve en Angleterre auprès d'Adelstan, son frère, et y emmène son fils Louis, qui, pour cette raison, a été surnommé d'*Outremer*.

PRINCES CONTEMPORAINS.

Pape.

Jean X, 928.

Empereur d'Orient.

Constantin IX, 960.

Empereur d'Occident.

Henri I, tige de la maison impériale de Saxe, 936.

Roi d'Espagne.

Ordogne II, 923.

Roi d'Angleterre.

Edouard I, dit l'ancien, 925.

Roi d'Ecosse.

Constantin III, 943.

Rois de Suède

Eric VI, vers 917. — Eric VII, vers 940.

RAOUL.

923.

Hugues-le-Grand ne veut pas être roi de France, et Raoul, duc et comte de Bourgogne, son beau-frère, est élu roi, et est sacré à Saint-Médard de Soissons. Raoul est obligé, pour gagner les grands, de leur donner plusieurs domaines. On peut principalement rapporter à cette époque l'établissement des fiefs, quoique l'on en aperçoive déjà des traces long-temps auparavant. Si l'état monarchique est le plus propre à maintenir la durée des empires et à procurer la tranquillité des particuliers, on doit regarder l'introduction des fiefs comme également fatale à l'une et à l'autre, puisqu'alors rien n'était plus opposé à l'autorité souveraine. Le vassal du roi avait ses droits pour lui refuser l'obéissance, et les arrière-vassaux de la couronne, sujets à-la-fois du roi et de son vassal immédiat, étaient toujours dans une situation douteuse, et ne savaient auquel entendre; heureusement les temps ont bien changé; le nom de fief est resté, mais la chose est presque détruite; et hors la prestation de foi et hommage, qui n'est plus qu'un vain nom, et quelques droits qui sont dus au suzerain, on n'aperçoit plus guère de différence entre le fief et la roture.

924-5-6, etc.

Les Normands continuent leurs incursions. Raoul est en guerre avec les Hongrois, qui s'avancent jusque dans la France, et qu'il renvoie en leur donnant de l'argent.

928.

Herbert, comte de Vermandois, se fait donner par Raoul le comté de Laon: il promet à ce prix de ne point rendre la liberté à Charles-le-Simple.

929-30-1, etc.

Charles-le-Simple meurt âgé de cinquante ans, à Péronne, où il est enterré. Il avait eu trois femmes: de la première, dont on ne connaît pas le nom, il eut Giselle, mariée en 912 à Rollon, premier duc de Normandie; de la seconde, nommée Fréderune, morte en 917, on doute s'il eut des enfants; de la troisième, nommée Ogine, il eut Louis, depuis appelé d'Outremer. Cette Ogine, fille d'Édouard I, roi des Anglais, après avoir marqué un grand courage dans presque tout le cours de sa vie, finit par se remarier par amour, après la mort de son mari, avec Herbert, comte de Troyes, second fils d'Herbert, comte de Vermandois, qui avait tenu son mari prisonnier les sept dernières années de sa vie.

Il est à remarquer que les provinces méridionales ne reconnurent jamais l'autorité de Raoul.

Raoul, qui ne craint plus le comte de Vermandois, lui reprend tout ce qu'il lui avait cédé. Les grands se soumettent à Raoul. Diverses guerres entre les Normands et les Bretons, qui furent enfin subjugués par Guillaume Longue-Épée, successeur de Rollon. Les Bulgares et les Hongrois se font la guerre.

936.

Raoul meurt à Autun, sans enfants, et est enterré à Sens. Othon-le-Grand est empereur après son père Henri. Il est bon de remarquer que Henri I ne porta, pendant long-temps, que le titre de roi de Germanie, et qu'il ne prit le titre d'empereur que lorsque le pape lui eut proposé de venir prendre la couronne impériale à Rome, pour délivrer l'Italie d'un nombre de tyrans qui y dominaient tour à tour sous le titre de rois de Lombardie. Le couronnement était alors, ainsi qu'il a déjà été dit, regardé comme une condition nécessaire pour prendre le titre d'empereur.

Hugues, fils de Robert, neveu du roi Eudes, et petit-fils de Robert-le-Fort, duc de France et de Bourgogne, comte de Paris et d'Orléans, surnommé *le Grand*, *l'Abbé* et *le Blanc*, annonçant déjà les grandes destinées de sa postérité, ne crut pas devoir encore prendre la couronne. Pour se donner le temps de préparer la révolution qu'il méditait, il fit revenir Louis d'Outremer, que sa mère avait emmené en Angleterre.

PRINCES CONTEMPORAINS.

Papes.

Jean X, 928. — Léon VI, 929. — Étienne VIII, 931. — Jean XI, 936. — Léon VII, 939.

Empereur d'Orient.

Constantin IX, 960.

Empereurs d'Occident.

Henri I, 936. — Othon I, 973.

Rois d'Espagne.

Froila, 924. — Alphonse IV, 931. — Ramire II, 950.

Rois d'Angleterre.

Édouard I, 925. — Adelstan, 940.

Roi d'Écosse.

Constantin III, 943.

Roi de Danemarck.

Hérold IV, dont les prédécesseurs sont fabuleux, se fait chrétien, et commence à régner l'an 930, et meurt l'an 960.

Roi de Suède.

Eric VII, vers 940.

LOUIS IV, *DIT* D'OUTREMER.

936, etc.

Louis d'Outremer, fils de Charles-le-Simple, monte sur le trône, âgé d'environ seize ans; il est couronné à Laon par Artaud, archevêque de Reims. Il se prépare (938) à reprendre la Lorraine sur l'empereur Othon, y étant invité par les Lorrains, ennuyés de la domination allemande. Pour y parvenir, il épouse (939) Gerberge, fille de Henri I, dit l'*Oiseleur*, sœur d'Othon I, empereur, et veuve de Gilbert, duc de Lorraine: Othon est alarmé de ce mariage. Louis fait des progrès en Lorraine; Othon y accourt, il bat les rebelles, et force Louis à se retirer.

940-1.

Louis d'Outremer a des guerres à essuyer contre les grands de son royaume; il est battu; et puis fait la paix par l'entremise du pape et de l'empereur Othon, qui eut la générosité de se déclarer contre les rebelles de France, quoiqu'ils l'eussent reconnu pour roi

942-3-4.

Guillaume, duc de Normandie, fils de Rollon, est assassiné par les ordres d'Arnoul, comte de Flandre: Louis d'Outremer profite de cette mort, et s'empare de la Normandie au préjudice du jeune Richard, fils de Guillaume.

945-6-7, etc.

Louis d'Outremer ayant manqué de parole à Hugues-le-Blanc, comte de Paris, à qui il avait promis de partager la Normandie avec lui, afin qu'il ne le troublât point dans son entreprise, perd cette province par la valeur et les intrigues de ce comte: celui-ci ayant fait le roi prisonnier, le force de rendre la Normandie à Richard, et ne lui rend la liberté qu'après l'avoir contraint à lui céder le comté de Laon. Il continue (946) à faire une guerre opiniâtre au roi, qui était soutenu par l'empereur Othon et par le comte de Flandre. Cette guerre ne finit que par l'autorité du pape, qui, ayant excommunié Hugues par ses légats dans deux conciles tenus à Trèves et à Ingelheim, le force à faire la paix, et à rendre le comté de Laon.

954.

Louis d'Outremer meurt à Reims d'une chute de cheval; il y est enterré, et laisse entre autres enfants, Lothaire et Charles, duc de Lorraine. Il avait eu la précaution d'associer son fils à la couronne trois ans avant sa mort.

LOTHAIRE.

954, etc.

Lothaire, fils aîné de Louis d'Outremer et de Gerberge, belle-sœur de Hugues, parvient à la couronne, âgé de quinze ans. Il est roi par la protection de Hugues-le-Grand, qui n'avait plus qu'un pas à faire pour monter sur le trône.

La couronne ne se partage plus entre les frères.

956.

Hugues-le-Grand, autrement Hugues l'Abbé, meurt, et laisse plusieurs enfants; l'aîné, Hugues Capet, fut roi; ses cadets, Othon et Henri, furent successivement ducs de Bourgogne, et il maria ses deux filles, Emme à Richard, duc de Normandie, et Béatrix à Frédéric, premier duc de la haute Lorraine.

957, etc.

Ce règne n'a pas de grands événements. Le roi, réduit presque à la ville de Laon, ne prenait point de part aux guerres que ses vassaux se faisaient entre eux.

PRINCES CONTEMPORAINS.

Papes.

Etienne IX, 943. — Marin II, 946. — Agapet II, 955.

Empereur d'Orient.

Constantin IX, 960.

Empereur d'Occident.

Othon I, 973.

Roi d'Espagne

Ramire II, 950.

Roi d'Angleterre.

Edrède, 955.

Rois d'Ecosse.

Constantin III, 943. — Macolme, 958.

Roi de Danemarck.

Hérold IV, 980.

Roi de Suède.

Eric VIII, 980.

Pologne.

Cette monarchie avait commencé l'an 550, dans la personne de Lechus; elle fut gouvernée après lui par douze ducs ou palatins, jusqu'en l'an 700, que les Polonais nommèrent un prince. On compte quatorze princes depuis cette année jusqu'à Micislas, premier prince de Pologne chrétien en 964, mort en 999. Ce fut Philippe, tige des barons de Pernsthein, d'où la maison Leczinski tire son origine, qui porta la religion chrétienne dans ce royaume.

961, etc.

Lothaire tente sur la Normandie des entreprises qui ne lui réussissent pas.

965, etc.

Le roi attaque Arnoul II, comte de Flandre, qui lui refusait l'hommage tel qu'il prétendait lui être dû, et lui prend plusieurs villes.

973.

Mort de l'empereur Othon I, surnommé le Grand. Ce prince ayant vu les docteurs embarrassés sur la question de savoir si la représentation devait avoir lieu entre les petits-enfants et les oncles, ordonna un duel, et par l'événement, la représentation eut lieu. C'est sous ce prince que la couronne de Rome fut de nouveau attachée à l'empire, par le concordat qu'il fit avec le pape Léon VIII.

974, etc.

L'empereur Othon II, pour empêcher que désormais les rois de France ne reprissent la Lorraine, et pour mettre la division dans le royaume, fit deux parts de la Lorraine, prit pour lui la haute Lorraine, qui est celle d'aujourd'hui, et donna l'autre part à Charles, frère de Lothaire, à condition de lui en faire l'hommage.

978, etc.

Lothaire tâche en vain de reprendre la Lorraine; quoique vainqueur, il fait la paix avec Othon II, et lui laisse cette province, à la charge qu'Othon la tiendrait en fief de la couronne de France. Ce même Othon avait reçu en dot de Théophanie, fille de l'empereur d'Orient, la partie inférieure de l'Italie, qui composait, avec l'exarchat de Ravennes, le reste des possessions des empereurs d'Orient en Italie. Mais cette dot, si le fait est certain, et s'il en jouit, ne lui resta pas long-temps, et la bataille qu'il perdit en 982 dans la Calabre contre les Grecs et les Sarrazins, lui enleva ces provinces.

Dignité de grand sénéchal, attachée héréditairement à la maison des comtes d'Anjou, dans la personne de Geoffroi Grisegonelle.

986.

Lothaire meurt de poison à Reims, âgé de quarante-cinq ans, et laisse de sa femme Emme, fille de Lothaire, roi d'Italie, et d'Adélaïde de Bourgogne, Louis V, qu'il avait fait proclamer roi, et qui lui succède. Lothaire fut un prince d'un grand courage: on croit qu'il fut empoisonné par Emme sa femme.

LOUIS V,

SURNOMMÉ *LE FAINÉANT*.

986.

Louis V, surnommé *le Fainéant*, fils de Lothaire et d'Emme, monte sur le trône, âgé de vingt ans. Il avait épousé Blanche, fille d'un seigneur d'Aquitaine, dont il n'eut point d'enfants. Il ne faut pas le confondre avec Louis-le-Bègue, fils de Charles-le-Chauve, dit aussi *le Fainéant, juvenis qui nihil fecit*.

987.

Louis V ne règne qu'un an, et meurt à Compiègne de poison, comme son père : on croit que ce fut l'ouvrage de la reine sa femme, qui ne l'aimait pas, et qui était même retournée une fois en Aquitaine.

Charles son oncle devait être roi après lui, mais Hugues Capet s'empare du trône.

PRINCES CONTEMPORAINS.

Papes.

Agapet II, 955.— Jean XII, nommé Octavien : c'est le premier pape qui ait changé de nom : il fut élu à dix-huit ans 964.— Benoît V, 965.— Léon VIII, 965.— Domnus II, 972. — Benoît VI, 974.— Boniface VII, 975. — Benoît VII, 984.— Jean XIV, 985— Jean XV, 996.

Empereurs d'Orient.

Constantin IX, 960. — Romain II, 963. — Nicephore Phocas, 969. — Jean Zemisces, 975.
{ Basile III, 1025.
{ Constantin X, 1028.

Empereurs d'Occident.

Othon I, 973. — Othon II, 983. — Othon III, 1002.

Rois d'Espagne.

Ordogne III, 955.— Sanche, 967.— Ramire III, 982. — Véremond II, 999.

Rois d'Angleterre.

Edrède, 955. — Eduin, 957. — Edgard, 975. — Edouard II, dit le Martyr, 978.— Etelrède, 1016.

Rois d'Ecosse.

Macolme, 958.— Indulphe, 967. — Duffe, 972. — Culne, 976.— Kennet III, 984. — Constantin IV, 988.— Grime, 995.

Rois de Danemarck.

Hérold IV, 980. — Suénon, 1014.

Rois de Suède.

Eric VIII, 980. — Olaüs I, premier roi de Suède chrétien, 1019.

Prince de Pologne.

Micislas, 999.

FIN DE LA RACE DES CARLOVINGIENS,

QUI A DURÉ DEUX CENT TRENTE-SIX ANS.

REMARQUES PARTICULIÈRES.

Entre les différentes opinions qui ont été proposées sur la manière dont les Francs possédèrent les terres sous la première et sous la seconde race, voici ce qui m'a paru le mieux prouvé.

On peut distinguer les terres possédées par les Francs depuis leur entrée dans les Gaules, en *terres saliques*, et en *bénéfices militaires*.

Les terres saliques étaient celles qui leur échurent par la conquête, et elles étaient héréditaires; les bénéfices militaires, institués par les Romains *avant* la conquête des Francs, étaient un don du prince, et ce don n'était qu'à vie : il a donné son nom aux bénéfices possédés par les ecclésiastiques. Les Gaulois, de leur côté, réunis sous la même domination, continuèrent de jouir, comme du temps des Romains, de leurs possessions en toute liberté, à l'exception des terres saliques, dont les Français s'étaient emparés, qui ne devaient pas être considérables, vu le petit nombre des Français et l'étendue de la monarchie. Les uns et les autres, quelle que fût leur naissance, avaient droit aux charges et aux gouvernements, et étaient employés à la guerre, sous l'autorité du prince qui les gouvernait. « La constitution du royaume de France » est si excellente, qu'elle n'a jamais exclu et » n'exclura jamais les citoyens nés dans le plus » bas étage, des dignités les plus relevées. » (Matharel, *Réponse au livre d'Holman*, *intitulé Francogallia*.)

Vers la fin de la seconde race, un nouveau genre de possession s'établit sous le nom de *fief*. Les *ducs* ou gouverneurs des provinces, les *comtes* ou gouverneurs des villes, les officiers d'un ordre inférieur, profitant de l'affaiblissement de l'autorité royale, rendirent héréditaires dans leur maison des titres que jusque-là ils n'avaient possédés qu'à vie; et ayant usurpé également et les terres et la *justice*, s'érigèrent eux-mêmes en seigneurs propriétaires des lieux dont ils n'étaient que les magistrats, soit militaires, soit civils, soit tous les deux ensemble. Par-là fut introduit un nouveau genre d'autorité dans l'état, auquel on donna le nom de *suzeraineté* : *Mot*, dit Loyseau, *qui est aussi étrange que cette espèce de seigneurie est absurde*.

La noblesse, ignorée en France jusqu'au temps des fiefs, commença avec cette nouvelle seigneurie; en sorte que ce fut la possession des terres qui fit les nobles, parce qu'elle leur donna des espèces de sujets nommés *vassaux*, qui s'en donnèrent à leur tour par des *sous-inféodations*; et ce droit des seigneurs fut tel, que les vassaux étaient obligés, dans de certains cas, de les suivre à la guerre contre le roi même. Le service militaire fut encore une autre source de la noblesse. (*V. l'année* 1270.)

C'est une question de savoir où les fiefs ont pris naissance : il semble que ce droit, dans son origine, n'était qu'une coutume ou loi non écrite des Lombards; et c'est à cette occasion que quelques auteurs l'ont nommé *le fils du Temps*, telles que sont toutes les coutumes. Ce fut Conrad le Salique (mort en 1039) qui pensa le premier à l'étendre plus qu'il ne l'était, et à le réduire en loi écrite.

Les Romains ne connaissaient pas les fiefs; aussi lorsque quelqu'un d'entre eux en était investi, il fallait qu'il suivît la disposition des lois lombardes.

Mais il est à observer que ce droit des fiefs était différent chez les Français que chez les Lombards. Les aînés succédaient seuls en France aux fiefs (Cujas, *lib. I*, *de Feud.*, *tit.* IX, *in fin.*), afin de maintenir les familles dans leur première illustration, au lieu que les fiefs se partageaient chez les Lombards. Il est encore à observer, et c'est de quoi il s'agit ici, que la *coutume* des fiefs était antérieure chez les Lombards à la loi des Français, mais que la *coutume* des fiefs était antérieure chez les Français à la première loi écrite, puisque la loi des fiefs ne fut établie en Italie que dans le onzième siècle, et que les fiefs étaient connus en France dès le dixième.

Toutes les origines sont obscures; aussi n'avons-nous aucune loi ni aucun titre des premières inféodations, et nos rois ne firent qu'y consentir par une tolérance générale : mais lors de la réunion des grands fiefs à la couronne, ceux que le roi laissa entre les mains de quelques particuliers furent possédés par des concessions qu'il leur en fit. Nos rois ne se souciaient pas de les éteindre tous; ils jugèrent même à propos d'accorder de nouvelles inféodations : ils firent plus, car, en différents temps, ils permirent l'union de plusieurs de ces seigneuries, pour en former de nouveau de grandes terres qu'ils érigèrent dans la suite en duchés, comtés ou marquisats; en sorte que les dignités anciennes subsistaient toujours, mais avec la différence essentielle que les anciennes seigneuries étaient l'ouvrage de la force et de la rébellion, au lieu que les nouveaux titres émanaient de l'autorité royale. Le roi ne courait pas de risque alors d'élever de trop grands seigneurs parmi ses sujets; la forme de l'état était changée, et c'était au contraire des hommes distingués par leurs services qu'il s'attachait plus particulièrement.

L'Église reçue dans l'état sous Constantin, y avait apporté son culte, qu'elle ne tenait que de Dieu seul, mais qu'elle ne pouvait exercer publiquement que par la permission de l'empereur : c'était lui qui assemblait les conciles; et quand la religion fut encore plus répandue, les souverains, chacun dans leurs états, exercèrent, dans les choses ecclésiastiques, la même autorité que l'empereur. Ainsi le concile d'Orléans fut convoqué par l'autorité de Clovis; Carloman et Pepin son

frère, n'étant que maires du palais, en convoquèrent aussi.

L'assemblée des conciles généraux intéressait trop l'autorité des princes séculiers, pour qu'il n'y eût point entre eux, par la suite des temps, de jalousie au sujet de la convocation. Il fallait, pour les accorder, un lien commun formé par la religion, qui tînt à tous, et qui ne dépendît de personne : c'est ce qui rendit enfin les papes, en qualité de pères communs des fidèles, maîtres de cette convocation, mais avec le concours juste et nécessaire des souverains. Les légats étendirent beaucoup depuis les droits du saint-siége à cet égard ; Charles-le-Chauve autorisa leurs entreprises, et on les vit souvent assembler des conciles nationaux dans les royaumes où ils furent envoyés, sans en consulter les souverains. Je ne dois pas omettre ici une réflexion ; c'est que, bien loin d'être de l'avis de ceux qui ont déclamé contre la grandeur de la cour de Rome, et qui voudraient ramener les papes au temps où les chefs de l'Église étaient réduits à la puissance spirituelle, et à la seule autorité *des clefs*, je pense qu'il était nécessaire, pour le repos général de la chrétienté, que le saint-siége acquît une puissance temporelle : tout doit changer en même temps dans le monde, si l'on veut que la même harmonie et le même ordre y subsistent. Le pape n'est plus, comme dans les commencements le sujet de l'empereur ; depuis que l'Église s'est répandue dans l'univers, il a à répondre à tous ceux qui y commandent, et par conséquent aucun ne doit lui commander ; la religion ne suffit pas pour imposer à tant de souverains, et Dieu a justement permis que le père commun des fidèles entretînt, par son indépendance, le respect qui lui est dû : ainsi donc il est bon que le pape ait la propriété d'une puissance temporelle, en même temps qu'il a l'exercice de la spirituelle, mais pourvu qu'il ne possède la première que chez lui, et qu'il n'exerce l'autre qu'avec les limites qui lui sont prescrites.

Par rapport aux élections, la discipline n'a pas toujours été la même. Tant que les premiers fidèles tinrent leurs assemblées cachées, ou ne formèrent pas une société autorisée par la puissance séculière, ils se choisirent leurs pasteurs indépendamment du prince : mais dès que les empereurs eurent permis l'exercice de la religion, tantôt les élections dépendirent d'eux, tantôt elles furent abandonnées au clergé et au peuple, mais toujours avec des prétentions mutuelles qui causèrent des troubles infinis ; de là les querelles pour les investitures, qui furent également funestes aux papes et aux souverains, et où ces deux puissances, faute de s'entendre, allèrent chacune au-delà de leurs droits, l'empereur voulant entreprendre sur le spirituel, et le pape sur le temporel.

Il y avait très-peu de fêtes : Pâques, la Pentecôte et Noël ; car on ne croit pas que Noël fût la plus ancienne, parce qu'elle ne venait pas des apôtres, qui n'avaient établi que les fêtes des mystères dont ils avaient été témoins. Les nobles de chaque diocèse étaient obligés de venir célébrer ces fêtes dans la principale cité, et les rois s'en faisaient un devoir comme les simples fidèles. Nous voyons dans les centuriateurs de Magdebourg cette fameuse constitution de Charlemagne, qui contient le nombre des fêtes qui s'observaient de son temps, et que l'on marquait déjà en rouge ; savoir Noël, saint Etienne, saint Jean l'évangéliste, les Innocents, l'octave du Seigneur, l'Epiphanie, l'octave de l'Epiphanie, la purification de la Vierge, huit jours à Pâques, les grandes Litanies, l'Ascension, la Pentecôte, saint Jean-Baptiste, saint Pierre, saint Paul, saint Martin et saint André.

Nous avons parlé, sous le règne de Clovis, des lois différentes qui régissaient les Français : il reste à dire un mot des *capitulaires*.

Sans entrer dans la question de savoir quelle influence avaient les peuples dans les délibérations qui se prenaient au champ de Mars, où se faisaient les *capitulaires*, nous rapporterons seulement ces termes de Charles-le-Chauve : *Tels sont*, dit ce prince, *les capitulaires de notre père, que les Français ont jugé à propos de reconnaître pour lois, et que nos fidèles ont résolu, dans une assemblée générale*, *d'observer en tout temps*.

Ces capitulaires étaient des lois qui se faisaient dans le *parlement* ou *plaids*, auquel assistaient les ecclésiastiques et les laïcs ; ce qui fait que Réginon les a appelés tantôt *synodus*, tantôt *placitum*, parce que le concours de ces deux ordres de l'état, dans une assemblée où se traitaient également les choses ecclésiastiques et les séculières, les rendait en effet et des *conciles* et des *parlements* ; parlements par convocation, conciles par occasion. (*Hist. litt. de France.*)

L'empire d'Occident que Charlemagne avait fondé, fut héréditaire dans sa maison, par la raison qu'il l'avait conquis, et ne devint électif que lorsqu'il passa aux Allemands : ce qui fit perdre l'empire à la maison de France, fut, outre le peu de mérite de ses descendants, les partages qui se firent entre les enfants de ces princes. Si le titre d'empereur fût demeuré attaché à la monarchie française, sans qu'on eût introduit les partages de ces mêmes états, l'empire se serait perpétué dans la maison de France, et, quelque changement qui fût arrivé, on eût porté respect à la dignité impériale comme à celle du roi, et l'une ne se serait jamais conçue sans l'autre ; mais les partages faits par Louis-le-Débonnaire ayant divisé les esprits de ses enfants, et causé des haines et des guerres entre eux, et par conséquent entre les peuples de chacune de ces portions, ils devinrent en très-peu de temps étrangers les uns à l'égard des autres.

Dans le neuvième siècle, les moines héritaient de leurs parents, et avaient des biens en propre : il n'en était pas de même des laïcs, qui n'héritaient pas de leurs parents moines. (*Préface pour servir à l'Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne.*)

Sous les deux premières races, et même encore sous la troisième, on ne mettait point en prison pour dettes un homme libre ; on se conten-

tait de vendre ses biens. Bouchard de Montmorenci devait une somme à Adam, abbé de Saint-Denis, le roi Philippe I évoqua l'affaire, et condamna Montmorenci, qui refusa de se soumettre à ce jugement. « On ne l'arrêta pas pour cela, dit » l'abbé Suger, parce que ce n'était pas la coutume » en France; mais on alla, par ordre du roi, ra» vager ses terres jusqu'à ce qu'il eût satisfait. »

L'usage des cuirasses et des casques, ainsi que celui de l'arc et des flèches, presque inconnu sous la première race, devint une loi militaire sous la seconde. (*Capit. de Charlemagne.*) La chevalerie commença aussi alors à être connue : le chevalier, qui se nommait *Miles*, avait un rang dans la milice, indépendant de celui que donnaient les charges militaires.

La coutume barbare de se faire justice soi-même par la force, et d'associer toute sa famille à sa vengeance, était passée de la Germanie dans les Gaules, et elle s'y conserva pendant plus de six cents ans; les Français, uniquement élevés dans la profession des armes, et jaloux de leurs libertés, ne pouvaient se résoudre à renoncer à un usage qu'ils regardaient mal-à-propos comme le privilége de la noblesse, et comme le caractère prétendu de leur indépendance. Il faut remarquer que si quelqu'un de la famille offensée trouvait la poursuite et la vengeance des torts trop dangereuses, en ce cas, la loi salique lui permettait de se désister publiquement de cette guerre particulière; mais aussi cette même loi, tit. LXIII, le privait du droit de succession, comme étant devenu étranger dans sa propre famille, et en punition de son peu de courage: loi étrange et cruelle, qui entretenait la férocité d'une nation, ou plutôt qui en était une suite. Que de sang a coûté ce funeste préjugé, ignoré des Grecs et des Romains! Cependant ces combats eurent besoin depuis de la permission expresse du prince; en sorte que c'était un crime de lèse-majesté de se donner camp et jour pour se battre, d'appeler ou envoyer des cartels et défis sans l'octroi et permission du prince; au lieu que lorsqu'il y avait gage adjugé par le roi, comme l'on parlait alors, c'est-à-dire lorsque le roi jugeait l'offense assez grande pour mériter un combat, le combat devenait légitime, et était souvent honoré par la présence du roi, et quelquefois les évêques y assistaient, comme il arriva au combat des ducs de Lancastre et de Brunswick. On a même dit depuis, que, bien loin que cette approbation du prince eût rendu les duels moins fréquents, ils se multiplièrent au contraire après la défense expresse qu'en fit Henri II; et la raison que l'on en donnait, c'est que chacun alors jugeant de l'offense à son gré, on se croyait déshonoré si l'on hésitait de se battre sur le plus petit prétexte : par le même principe, on a prétendu que les combats à outrance, où il fallait nécessairement que l'un des deux combattants pérît, étaient un moyen infaillible pour les rendre plus rares; c'est ce que fit le maréchal de Brissac en Piémont, qui, voyant l'excès où était portée la fureur des duels, imagina de les permettre, mais d'une façon si périlleuse, qu'il en ôta bientôt le désir : il ordonna que ceux qui auraient désormais querelle, la décideraient sur un certain pont entre quatre piques, et que le vaincu serait jeté dans la rivière, sans qu'il fût permis au vainqueur de lui donner la vie; remède cruel et pire que le mal : aussi nos rois ne furent-ils occupés depuis qu'à faire cesser un usage si barbare; mais les lois à ce sujet furent multipliées sans aucun fruit depuis Henri II, faute d'avoir su les faire observer. Que ne doit-on pas à la fermeté du prince (Louis XIV) qui a achevé de détruire un usage que ses prédécesseurs avaient attaqué inutilement par tant d'édits!

Les mariages d'alors étaient heureux : on n'y traitait pas les crimes de bagatelle, et les infidélités s'appelaient adultère. « Les mœurs, dit Tacite, » avaient plus de pouvoir chez eux, que les lois » chez les autres nations. » *Plus ibi boni mores valent quàm alibi bonæ leges.* Cette grande union pouvait venir principalement de ce que les maris ne recevaient point de dot de leurs femmes : dans l'origine, elles leur apportaient quelques armes, présent militaire qui se ressentait de la rudesse de ces premiers temps; mais il n'était question pour le mari de recevoir ni terres ni argent. Son choix, purement gratuit, assurait sa femme du goût qu'il avait pour elle, de même que le désintéressement du mari la retenait dans une plus grande dépendance. Bien plus, loin que les femmes apportassent rien en mariage à leurs maris, c'étaient eux au contraire qui les dotaient. Il y a, dans l'abbaye de Saint-Pierre-en-Vallée, un ancien cartulaire qui a bien sept cents ans, au jugement de M. Le Laboureur, dans lequel on trouve une donation faite à ce couvent par Hildegarde, comtesse d'Amiens et veuve de Valeran, comte du Vexin : cette dame déclare dans ce titre, qu'elle donne à l'abbaye de Saint-Pierre un alleu qu'elle a reçu, en se mariant, de son seigneur, suivant l'usage de la loi salique, qui oblige, dit-elle, les maris de doter leurs femmes.

La langue latine était encore en France la langue *vulgaire* sous la première race, c'est-à-dire la langue de tout le monde : elle n'était plus vulgaire au commencement du neuvième siècle : la langue *romance* lui succéda, c'est-à-dire une langue mêlée de franc et de mauvais latin, qui est devenue la langue française : il y avait, outre cela, la langue tudesque, apportée par les Francs; cela s'aperçoit clairement dans un traité conclu entre Charles-le-Chauve et Louis-le-Germanique; les deux langues sont bien distinctes, car ce traité est en tudesque et en romance, le *tudesque* pour les Allemands et le *romance* pour les Francs; c'est le plus ancien monument que nous ayons.

Les bénédictins, auteurs de l'*Histoire littéraire de France* (tomes VI et VII), disent que les romans ont commencé chez nous au dixième siècle, et réfutent assez bien Le Maire, M. l'abbé Fleuri, dom Calmet, et le dernier historien de la ville de Paris, qui les font moins anciens de deux cents ans : ils observent que, chez les Grecs, les

fictions furent les fruits de la politesse et de l'érudition, au lieu que chez les Français, ce fut la grossièreté qui les enfanta. Comme la langue *romance* était alors la plus universellement entendue, les auteurs de ces sortes d'ouvrages la préférèrent à toute autre pour publier leurs fictions et leurs contes, qui de là prirent le nom de *romans*.

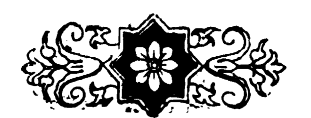
Les mêmes historiens font une réflexion bien judicieuse sur le huitième siècle: *Ce siècle est tout à la fois et le dernier terme de la première décadence des lettres dans les Gaules, et la première époque du soin que l'on prit d'y relever leur ruine, et de les y faire refleurir.*

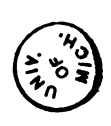
Rien n'est si suspect que ce qui a été écrit sous le commencement de cette race, touchant les événements de la première; c'étaient tous historiens dévoués à la maison nouvellement régnante, et qui, en cherchant à justifier l'usurpation, mettaient sur le compte des auteurs de Pepin tout ce qui s'était fait de bien du temps qu'ils remplissaient les charges de maires du palais, tandis qu'ils se prenaient aux derniers rois de cette race, de tout ce que l'état avait souffert: ainsi il faut, par rapport à la première race, s'en tenir aux auteurs contemporains, et puis passer à ceux qui, tels qu'Aimoin, n'ont écrit à la vérité que sous la troisième race, mais qui ont écrit sans intérêt: encore faut-il user sobrement du témoignage de cet auteur, et se souvenir de plus, que son histoire finit au chapitre quarante-un du quatrième livre, comme l'a remarqué le père Le Cointe, et ne pas confondre ce qui est de lui avec ce qui a été ajouté par ses continuateurs.

MINISTRES, GUERRIERS, MAGISTRATS, SAVANTS ET ILLUSTRES,

QUI ONT VÉCU DEPUIS LE COMMENCEMENT DU RÈGNE DE LOUIS-LE-BÈGUE, L'AN 877, JUSQU'A LA FIN DE LA SECONDE RACE, L'AN 987.

MINISTRES.	GUERRIERS.	MAGISTRATS.	SAVANTS ET ILLUSTRES.	
Anscheric.	Renaud de Saluces.	GRANDS-CHANCELIERS.	Abbon.	892
Ebles.	Eudes, comte de Paris.	Urgard.	Anastase le Biblioth.	887
Seulphe.	Robert, comte de Paris.	Foulques.	Eudes de Cluni.	942
	Hugues-le-Grand.	Anscheric.	Flodoard.	966
	Othon.	Ernuste.	Hincmar.	882
	On n'a choisi pour cette colonne de la seconde race, ainsi que pour celle de la première, que quelques hommes des plus célèbres d'alors; mais on comprend aisément qu'il serait facile d'ajouter à ce nombre.	Malhute.	Luitprand.	970
		Hervé.	Radulfe.	910
		Roger.	Réginon.	908
		Luitard.	Jean Scot.	883
		Ebles.	Suidas, vivant avant le dixième siècle.	
		Adalgaire.		
		Abbon.		
		Ansegise.		
		Eric.		
		Hugues de Vermandois.		
		Artaud.		
		Adalric.		
		Adalberon.		




UNIV. OF MICH.



Hugues Capet
Roi de France + 996

TROISIÈME RACE.



« Sous la fin de la deuxième race, dit Mézeray, le royaume était tenu selon les lois des fiefs, se gouvernant » comme un grand fief, plutôt que comme une monarchie ; » aussi le même auteur appelle-t-il la troisième race, « le temps des grandes polices. » C'est en effet sous la troisième race que nos rois ont recouvré l'autorité qui était presque anéantie sous la fin de la deuxième : il est vrai que c'était à cette diminution d'autorité que Hugues Capet fut redevable du changement qui se fit en sa faveur, à l'exclusion des héritiers légitimes ; mais dès qu'une fois il fut devenu le maître, lui et ses successeurs animés du même esprit, et par une suite de prudence dont ils ne s'écartèrent jamais, regagnèrent insensiblement tout ce qui avait été usurpé par les seigneurs, ne firent pas une démarche qui ne tendît à ce but, et se ressaisirent enfin des plus précieux droits de la couronne.

HUGUES-CAPET.

Hugues-Capet parvient à la couronne, âgé d'environ quarante-cinq ans ; il est sacré et couronné à Reims, le 3 juillet 987, par l'archevêque Adalberon. Il est le chef de la troisième race de nos rois. — Il fit une église de son palais (aujourd'hui Saint-Barthélemi). — Il y a un sceau original de ce prince ; c'est le premier où l'on voie ce que nous appelons *la main de justice ;* il la tient de la main droite, et un globe de la gauche ; il porte sur sa tête une couronne fleuronnée ; il paraît dans ce sceau avec des cheveux courts et une assez longue barbe fourchue : on lit à l'entour cette inscription : *Hugo, Dei misericordiâ Francorum rex.* — L'usage de porter les cheveux courts avait commencé bien avant dans la seconde race.

987.



CHARLES, duc de la basse Lorraine, fils de Louis-d'Outremer, et oncle de Louis V, dernier des rois de la seconde race, avait seul, par sa naissance, droit à la couronne ; mais il en fut exclus par le concours de plusieurs circonstances. Tandis que les derniers descendants de Charlemagne étaient tombés dans une sorte de mépris, ceux de Robert-le-Fort s'étaient élevés au plus haut degré de puissance par leurs services : on fit un crime à Charles de Lorraine de la faiblesse qu'il avait eue de rendre hommage à l'empereur Othon ; on alla jusqu'à jeter quelques doutes sur son état, fondés sur

les soupçons qu'on avait eus autrefois de celui de son aïeul Charles-le-Simple; enfin la nation se réunit en faveur de Hugues-Capet, duc des Français, arrière-petit-fils de Robert-le-Fort, petit-fils de Robert, couronné roi à Reims, et dont le grand-oncle paternel, Eudes, avait régné dix ans. N'étaient-ce pas là de grands titres pour être appelé à la couronne?

988-9-90-1.

Hugues-Capet fait couronner à Orléans son fils Robert, pour lui assurer la couronne.

Charles, qui avait dédaigné un accommodement avec Hugues-Capet, défend son droit à la couronne, assiége la ville de Laon, la prend, et défait Hugues, qui voulait la reprendre. Peu après, Hugues-Capet reprend Laon, par une intelligence avec l'évêque, la nuit du jeudi saint 2 avril 991, et fait Charles prisonnier avec sa femme, aussi bien qu'Arnoul, archevêque de Reims, qui avait trahi Hugues, quoiqu'il lui fût redevable de son archevêché.

Cet Arnoul, fils naturel du roi Lothaire, est déposé dans un concile tenu dans l'abbaye de Saint-Basle, proche Reims, après avoir avoué son crime et sa trahison envers le roi: on lui nomme pour successeur Gerbert, qui avait été précepteur du roi Robert, et que l'on a connu depuis sous le nom de Silvestre II, pape. Le pape Jean XV désapprouve la déposition d'Arnoul, force le roi à consentir à un nouveau concile, indiqué à Aix-la-Chapelle, mais qui fut tenu à Mouzon en 995: comme il ne s'y trouva qu'un petit nombre d'évêques, l'affaire fut remise à un concile indiqué à Reims au 1er juillet suivant. La décision de ce concile n'ayant point eu lieu, Gerbert demeura en possession de son siége tant que vécut Hugues-Capet; ce ne fut que sous le règne suivant qu'Arnoul fut rétabli sans la tenue d'aucun concile.

Ce fut Gerbert qui introduisit, à ce que l'on croit, en France le chiffre arabe ou indien; car les Arabes avaient tiré des Indiens cette manière de compter, et Gerbert avait pu l'apprendre des Sarrasins dans un voyage qu'il fit en Espagne (Lebeuf, *Hist. litt. de France.*) Ce fut aussi lui qui entreprit la première horloge dont le mouvement était réglé par un balancier, et dont on s'est servi jusqu'en 1650, que l'on commença à mettre un pendule au lieu du balancier; sa grande science le faisait passer, dans ce temps de barbarie, pour magicien: le moine Hugues l'appelle Gerbert le philosophe.

992, etc.

Charles meurt, laissant des enfants qui n'eurent point de postérité, et la guerre finit après avoir duré quatre ou cinq ans. Le duc de Guyenne, les comtes de Flandre et de Vermandois, qui avaient favorisé les prétentions de Charles, sont soumis. Adalbert, comte de Périgord, fut un des seigneurs les plus obstinés: *Qui vous a fait comte?* lui disaient Hugues et Robert: *Ceux qui vous ont faits rois*, répondait Adalbert.

Hugues-Capet, craignant avec raison de nouvelles irruptions des Danois et des Normands par l'embouchure de la Somme, fit fortifier Abbeville en Ponthieu, qui n'était alors qu'une métairie, nommée *Abbatis villa*, de la dépendance de l'abbaye de Saint-Riquier: il donna le gouvernement de ce pays à un seigneur nommé Hugues, qui, d'avoué de Saint-Riquier, devint comte de Ponthieu; origine des comtes de ce nom.

On croit pouvoir fixer à ce siècle le commencement de la pairie de France; mais en même temps on doit remarquer que les pairs sont plus anciens en France que la pairie: « Celle-ci, dit Le » Laboureur, n'a commencé d'être réelle de nom » et d'effet, que lorsque les fiefs ont commencé » d'être héréditaires et patrimoniaux, au lieu que » les pairs étaient juges, de tous les temps, de » leurs concitoyens: » ce qui semble d'autant plus vrai, que lorsque les villes eurent acquis le droit de communes, elles qualifièrent en plusieurs lieux, et particulièrement en Picardie, leurs juges du nom de *pairs bourgeois*. On doit encore remarquer que, depuis l'usurpation des fiefs, la pairie devint plus ou moins considérable, suivant le plus ou moins de puissance du seigneur suzerain des pairs; en sorte que les pairs du roi de France étoient de plus grands seigneurs que les pairs du comte de Champagne, et que, par la même raison, la mouvance de la couronne caractérisait les premiers pairs: ainsi le duc de Bretagne, qui, par sa puissance, pouvait traiter d'égal avec le duc de Normandie, lui était inférieur en dignité, parce qu'originairement il ne relevait pas de la couronne, mais du roi seulement, comme duc de Normandie, et que la Normandie ayant été aliénée, il n'en fut plus que l'arrière-vassal; ce qui fait qu'encore aujourd'hui une seigneurie relevant d'un seigneur particulier, ou bien relevant du roi à cause de tel ou tel domaine particulier, est distraite de cette mouvance, pour ne plus relever que de la couronne, lorsqu'elle est érigée en duché-pairie. Cette introduction d'une dignité nouvelle valut la couronne à Hugues-Capet. Il y avait alors sept pairs laïcs de France, c'est-à-dire sept seigneurs dont les seigneuries relevaient immédiatement du roi; ils choisirent celui d'entre eux qui pouvait joindre le plus de provinces à la royauté, et qui pouvait empêcher qu'aucun des pairs ne l'emportât sur l'autre: par ce choix, la pairie de France fut réunie à la couronne, et il n'y eut plus que six pairs de France.

Il y a bien des opinions différentes sur l'origine de la pairie: celle qui la fait remonter à Charlemagne est romanesque; celle qui la fixe au règne de Louis-le-Jeune ne lui donnerait qu'une existence d'un moment, puisque ce fut là l'époque des réunions de ces mêmes pairies à la couronne. D'autres, ainsi que Favin, pensent que la pairie fut instituée par Robert, « qui invita comme un » grand conseil secret d'état, composé de six ec» clésiastiques et de six grands seigneurs dé temp-

» teurs de Bourgogne, Aquitaine, Normandie, » Flandres, Champagne et Tolose, les honorant » du titre de pairs : cette institution est rapportée » sous l'année 1020, la vingt-quatrième année de » son règne. » Favin n'appuie cette opinion d'aucune autorité ; et d'ailleurs il n'a pas fait réflexion qu'il n'y avait point alors six pairs ecclésiastiques, puisque l'on voit que l'évêque de Langres relevait encore du duc de Bourgogne sous le règne de Louis VII, et que ce fut ce roi qui engagea le duc de Bourgogne à unir le comté de Langres à l'évêché, pour que l'évêque relevât du roi, dans le dessein qu'avait ce monarque de faire sacrer son fils Philippe-Auguste, et de rendre cette cérémonie mémorable par la convocation de douze pairs.

La forme de cet ouvrage ne permet pas les dissertations ; ainsi il faut se contenter de proposer son opinion, sans que pour cela on puisse être soupçonné de vouloir décider. Je pense donc que les pairies et les fiefs ont une origine commune, parce que ce fut là le moment de cette introduction de seigneuries, inconnues jusqu'alors, qui porta un si furieux coup à l'autorité royale. Vignier me semble expliquer cela assez clairement. « Avant » Louis-le-Bègue, tout était quasi domaine » royal...... le roi faisant la part à ses sujets comme » bon lui semblait ; mais, sous Charles-le-Simple, » on le vit distribué en sept grandes et principales » provinces...... et en plusieurs moindres et pe» tites comtés dont les unes dépendaient des sept » plus grandes, comme fiefs subalternes, ainsi que » les comtés de Touraine, d'Anjou, de Blois, et » autres semblables de la comté de France ; ce » qui me fait soupçonner être la cause pourquoi les » comtes d'Anjou ne tinrent lieu entre les pairs » depuis Hugues-Capet, ni les comtes de Cham» pagne, pour raison de leur comté de Tours..... » Quant aux grandes provinces, la première et prin» cipale des sept, fut celle qu'on disait de France » et de Paris.... de sorte que si Hugues-Capet » se fût avisé de donner le duché de France à au» cun de ses enfants, sans le réunir et incorporer » au domaine royal, nous eussions eu sept pairs, » parce qu'il y avait eu sept grands et principaux » princes auparavant. »

Le roi avait, outre ces pairs laïcs, des pairs ecclésiastiques, au lieu qu'on ne voit pas que les autres pairs de France eussent des pairs ecclésiastiques ; mais ils avaient presque tous plus de pairs laïcs que le roi : ces pairs étaient les juges des justices des seigneurs, et il en fallait au moins deux ayant leur seigneur à leur tête pour rendre un jugement ; le seigneur qui n'avait point de pairs en empruntait de son chef-seigneur. Beaumanoir, dans ses *Coutumes de Beauvaisis*, remarque que les seigneurs ne pouvaient pas assister au jugement du procès où ils étaient parties. Les pairs de France voulurent en vain faire valoir ce droit contre le roi, qui assistait à ces jugements, et qui devait y assister, parce qu'en défendant ses droits, il défendait ceux de l'état.

Le comte de Paris avait la justice, police et finance, et commandait les armées ; il avait sous lui un vicomte. Lorsque Hugues-Capet fut parvenu à la royauté, il réunit à la couronne le comté de Paris, qu'il possédait à titre d'inféodation, que Hugues-le-Grand avait reçue du roi Charles-le-Simple. Le titre ainsi que l'office de comte étant réuni et supprimé, il restait le vicomte, qui rendait la justice sous le comte. L'officier que le roi choisit pour représenter ce vicomte, se nomma prevôt, et c'est ce que nous appelons aujourd'hui prevôt de Paris, qui, dans la suite, n'exerça plus les fonctions de la magistrature, mais qui continua d'être le chef du Châtelet, où il donne sa voix sans recueillir celles des autres juges, qui sont présidés par le lieutenant civil.

Première canonisation faite par l'autorité du pape (de saint Udalric, 993). Jusque-là, c'est-à-dire dans les neuf premiers siècles de l'Eglise, on convenait que toutes les églises et tous les évêques avaient un égal pouvoir dans la canonisation des saints ; mais l'autorité des papes s'étant augmentée depuis, ainsi que les canonisations, on eut recours à eux pour les rendre plus solennelles ; aussi voyons-nous qu'Alexandre III décida que la canonisation des saints était une des causes majeures qui doivent être réservées au siége apostolique. Boniface VIII prétendit la même chose, et Urbain VIII défendit de rendre aucun culte à ceux qui étaient morts, même en odeur de sainteté, avant qu'ils eussent été béatifiés ou canonisés par l'église de Rome. L'usage était que le pape consultât les cardinaux, et cependant Sixte V s'en dispensa par rapport aux docteurs de l'Eglise, ainsi qu'il paraît par une lettre du cardinal de Joyeuse au roi Henri III. « Le mercredi 9 de ce mois de mars 1588, sa sain» teté (Sixte V) fit lire en consistoire la bulle » par laquelle elle fait saint Bonaventure docteur de » l'Eglise, et n'en demanda pas l'avis aux cardi» naux : » ce qui ferait penser que jusqu'alors on demandait l'avis des cardinaux sur cet article, comme sur celui de la canonisation.

Siècle d'ignorance : elle était si profonde, qu'à peine les rois, les princes, les seigneurs, encore moins le peuple, savaient lire ; ils connaissaient leurs possessions par l'usage, et ne s'avisaient guère de les soutenir par des titres, puisqu'ils ignoraient l'usage de l'écriture ; c'est ce qui faisait aussi que les mariages d'alors étaient souvent déclarés nuls. Comme ces traités de mariage se concluaient aux portes des églises, et ne subsistaient que dans la mémoire de ceux qui y avaient été présents, on ne pouvait se souvenir ni des alliances ni des degrés de parenté, et des parents se mariaient sans avoir de dispense : de là tant de prétextes ouverts au dégoût et à la politique, pour se séparer d'une femme légitime ; de là vint aussi le crédit que prirent les clercs ou ecclésiastiques dans les affaires, parce qu'ils étaient les seuls instruits : « Ni plus ni moins, dit Pasquier, que les » druides prinrent les clefs tant de leur religion » que des lettres ; aussi se lottirent nos prestres » de ces deux articles entre nous...... n'estant notre » noblesse aucunement attentive à si louable su-

» jet; or de cette asnerie ancienne (de la noblesse) » advint que nous donnasmes plusieurs façons au » mot de *clerc*, lequel, de sa naïve et originaire » signification, appartient aux ecclésiastiques, et » comme ainsi fut qu'il n'y eut qu'eux qui fis- » sent profession des bonnes lettres; aussi, par » une métaphore, nous appelasmes *grand-clerc* » l'homme savant, *mauclerc* celui qu'on tenait pour » beste et la science fut appelée *clergie*. »

Les revenus de nos rois consistaient dans leurs *domaines*, que l'on peut diviser sous neuf espèces: les *produits* de justices des bailliages et prevôtés royales, que nos rois donnaient quelquefois à ferme aux baillifs et aux prevôts; les *produits* des terres domaniales, reçus aussi par les baillifs et prevôts; la *gruerie*, le *cens*, et autres droits seigneuriaux: ces droits étaient devenus d'autant plus considérables, que, depuis l'établissement des fiefs, tout était fieffé, et que nos rois croyaient trouver plus d'avantage à donner à fief, qu'à conserver la propriété; la *régale*, les droits *d'entrée* et de *sortie* perçus sur les frontières du royaume; la *monnaie*, les droits de *procuration* ou de *giste*, et les *Juifs*, sans compter les redevances pour le droit de *communes*, et ce qu'on appelait *coutumes volontaires*: c'était un droit dû par les vassaux dans quatre cas extraordinaires; savoir, quand le roi faisait son fils aîné chevalier, lorsqu'il mariait sa fille aînée, lorsqu'il survenait une guerre, et lorsqu'il était fait prisonnier; les seigneurs des fiefs exerçaient aussi ces quatre droits sur leurs terres. Ceux qui étaient chargés de recevoir ces revenus du roi les apportaient à Paris dans les trois termes de Saint-Remi, de la Chandeleur, de l'Ascension, et il y a eu un temps où ils étaient remis au Temple, entre les mains d'un chevalier du Temple, qui était le gardien particulier du trésor du roi, et qui en expédiait les quittances aux prevôts et aux comptables. Voilà ce qui servait à l'entretien de nos rois et de leur maison; car, au moyen des services militaires dont chaque vassal immédiat de la couronne était tenu, il n'en coûtait rien au roi pour faire la guerre: il est vrai qu'il dépendait en quelque sorte de ses vasaux, qui souvent, au milieu d'une campagne, l'abandonnaient, parce que le temps de leur service était fini.

Croirait-on qu'il y eut si peu de commerce alors entre les provinces de France, qu'un abbé de Cluni, invité par Bouchard, comte de Paris, d'amener des religieux à Saint-Maur-des-Fossés, s'excuse de faire un si long voyage dans un pays étranger et inconnu?



FEMME.	ENFANTS.	996. MORT.	PRINCES CONTEMPORAINS.
Adélaïde, fille, à ce qu'on croit, de Guillaume III, dit *Tête d'Étoupes*, duc de Guyenne et comte de Poitou.	ROBERT. Adwige, femme de Regnier IV, comte de Hainaut; puis de Hugues III, comte de Dasbourg. Adélaïde, dont le P. Anselme ne fait point mention; elle épousa Renaud I, comte de Nevers. Giselle, femme de Hugues I, comte de Ponthieu, auquel elle porta la seigneurie d'Abbeville. FILS NATUREL. Gauzlin, archevêque de Bourges. 1029 Le roi Robert lui donna l'abbaye de Fleury, où les moines firent grande difficulté de le recevoir, quelque estime qu'ils eussent pour sa science et pour sa vertu, à cause du vice de sa naissance; il éprouva les mêmes difficultés pour l'archevêché de Bourges, et elles ne furent levées que par un rescrit du pape Benoît VIII à Geoffroi, comte de Bourges.	HUGUES-CAPET meurt le 24 octobre 996, âgé d'environ cinquante-cinq ans, et est enterré à Saint-Denis. Il établit, à l'exemple de Clovis, son séjour à Paris, qui avait cessé d'être la demeure de nos rois pendant toute la deuxième race, et sous les rois de la première, appelés communément *Fainéants*.	*Papes.* Jean XV. 996 Grégoire V. 999 — *Empereurs d'Orient.* { Basile III. 1025 { Constantin X. 1028 — *Empereur d'Occident.* Othon III. 1002 — *Roi d'Espagne.* Vérémond II. 999 — *Roi d'Angleterre.* Etelrède. 1016 — *Rois d'Écosse.* Grime. 995 Malcolme II. 1033 — *Roi de Danemarck.* Suénon. 1014 — *Roi de Suède.* Olaüs. 1019 — *Prince de Pologne.* Micislas. 999

MINISTRES.	GUERRIERS.	MAGISTRATS.	SAVANTS ET ILLUSTRES.
SÉNÉCHAUX. Geoffroi, dit Grisegonelle, comte d'Anjou. 987 L'office de sénéchal était le premier de tous, et fut éteint dans la personne de Thibaud, qui mourut au siége d'Acre en 1191. — Bouchard, comte de Melun. 1012	Foulques Nerra, comte d'Anjou. 1040 Adelbert, comte de la Marche. Josselin, vicomte de Melun. 998 Bouchard, sire de Montmorenci, vivait encore en l'an 1005 Thibaud File-Etoupe, tige des seigneurs de Montlhéri, vivait encore en l'an 1015	CHANCELIERS. Adalberon. 988 Renaud. Gerbert. 1003	Adalberon. 988 Adson. 992 Folcuin. 990 Saint Mayeul. 994

ROBERT.

Robert parvient à la couronne l'an 996, âgé d'environ vingt-cinq ans. Il était né à Orléans, où il reçut le baptême, et où il fut couronné.

996-97, etc.



Robert, qui tenait toujours Arnoul, archevêque de Reims, prisonnier, lui rend la liberté, et le laisse jouir de son archevêché, espérant, par cette complaisance, faire confirmer à Rome son mariage avec Berthe, sa parente, qu'il avait épousée sans dispenses. Gerbert, dépouillé de son archevêché, se retira auprès de l'empereur Othon; il devint ensuite archevêque de Ravennes, et finit par être pape sous le nom de Silvestre II.

Robert ne peut faire approuver par le pape son mariage avec Berthe. Grégoire V, dans un concile tenu à Rome en 998, déclara le mariage nul, et faute par eux de se séparer, les excommunia, aussi bien qu'Archambaud, archevêque de Tours, qui les avait mariés. Robert refusa d'obéir. Tous les évêques qui avaient eu part au mariage, vont à Rome faire satisfaction au pape; les peuples et les courtisans mêmes se séparent du roi, et ceux qui sont obligés de le servir font passer par le feu toutes les choses qu'il avait touchées, pour les purifier. Robert obéit enfin, renvoie Berthe, et épouse, peu de temps après (l'an 1000), Constance, fille de Guillaume, comte de Provence et d'Arles.

L'empereur Othon III érige la Pologne en royaume en faveur de Boleslas, prince de Pologne, en même temps que le pape érige aussi la Hongrie en royaume en faveur d'Étienne, duc de Hongrie.

Crescent, consul de Rome, ayant fait, vers le même temps, élire pour pape, sous le nom de Jean XVII, un Grec fort riche, nommé Arnolphe Arbacius, au préjudice de Grégoire V, qui fut obligé de sortir de Rome, l'empereur Othon III l'y ramena; Crescent fut assommé, et on pendit l'antipape après lui avoir crevé les yeux.

1001-2, etc.

Henri, duc de Bourgogne, frère de Hugues-Capet et oncle de Robert, meurt sans laisser d'enfants légitimes, et laisse son duché au roi. Ce don est contesté par Landri, comte de Nevers, et par un fils d'Adalbert, premier mari de la femme de Henri, duc de Bourgogne. Robert, aidé de Richard, duc de Normandie, les contraint de se soumettre, réunit ce duché à la couronne, en investit Henri, son second fils, qui, depuis, étant devenu roi, le céda à Robert, son cadet : ce Robert est le chef de la première branche royale des ducs de Bourgogne, qui dura près de trois cent soixante ans, jusqu'à ce qu'en l'an 1361, ce duché fut réuni à la couronne par le roi Jean, qui le donna à son quatrième fils, Philippe-le-Hardi, chef de la deuxième maison de Bourgogne : celle-ci finit en la personne de Charles-le-Téméraire, tué devant Nanci en 1477.

On n'est point étonné de ne pas voir de lettres de création de pairies des anciens pairs, par la raison qu'ils se l'étaient faits eux-mêmes; on voit, au contraire, les lettres de pairies données à Philippe-le-Hardi, chef de la seconde maison de Bourgogne, parce que son père, le roi Jean, le créa pair de ce duché. Pourquoi donc ne trouve-t-on pas, par la même raison, les lettres de Henri, duc de Bourgogne, puisqu'il ne fut duc que par le don que Robert, son père, lui fit de la duché-pairie de Bourgogne, ou du moins celles que donna ce même Henri, lorsqu'étant devenu roi, il céda la Bourgogne à Robert, son cadet?

Saint Romuald commença vers l'an 1009 à bâtir le monastère des Camaldules en Italie.

Mort d'Othon III sans enfants, à l'âge de vingt-neuf ans. Le décret qu'il rendit pour que les empereurs ne fussent plus élus désormais que par les seuls Germains, qui ne pourraient choisir qu'entre les princes de la nation germanique, délivra l'Italie de ces petits tyrans qui usurpaient tour-à-tour le titre d'empereur.

Édit de l'empereur Henri II, rendu à la prière du pape, pour donner force de loi dans l'empire au décret fait à Pavie : on y avait décidé que les clercs n'auraient ni femmes ni concubines, et que les enfants des clercs seraient serfs de l'église dans laquelle leurs pères serviraient, quoique leurs pères fussent libres. Cette interdiction des concubines aux clercs, prouve qu'elles n'étaient pas telles qu'on les entend aujourd'hui, puisque la loi de Dieu qui les défend à tous les chrétiens aurait suffi.

Cette matière est trop curieuse pour que je ne l'étende pas autant que cet ouvrage le permet, en rapportant un passage de Giannone, qui en donne une idée générale. « Quelques écrivains ont censuré la disposition des lois qui permettent le *concubinage*, et qui défendent seulement d'avoir en » même temps une femme et une concubine : mais » on ne sera point surpris de ces lois, si l'on considère que chez les Romains, le concubinage était » une union légitime, non seulement tolérée, mais » encore autorisée; c'est pourquoi on lui donnait le » nom de demi-mariage, *semi-matrimonium*, et à » la concubine celui de demi-femme, *semi-conjux*. » On pouvait avoir une femme ou une concubine, » pourvu qu'on n'eût pas les deux en même temps. » Cet usage continua depuis que, par l'entrée de » Constantin-le-Grand dans l'Église, les empe-

» reurs furent chrétiens. Constantin mit bien un » frein au concubinage, mais il ne l'abolit pas, et il » fut conservé, pendant plusieurs siècles, chez les » chrétiens; on en a une preuve bien authentique » dans un concile de Tolède, qui ordonne que cha- » cun, soit laïc, soit ecclésiastique, doive se con- » tenter d'une seule compagne, ou femme ou con- » cubine, sans qu'il lui soit permis de tenir ensem- » ble et l'une et l'autre.... Cet ancien usage des » Romains se conserva en Italie, non seulement » chez les Lombards, mais depuis encore, quand » les Français y établirent leur domination. Quel- » ques autres peuples de l'Europe regardaient aussi » le concubinage comme une union légitime : Cujas » assure que les Gascons et d'autres peuples voi- » sins des Pyrénées n'y avaient pas encore renoncé » de son temps. » Ce serait bien là la matière d'une dissertation, que je propose à quelqu'un de plus instruit que je ne le suis.

1022, etc.

Manichéens découverts dans la ville d'Orléans où le roi et la reine se transportèrent avec plusieurs évêques, pour arrêter le cours des erreurs qu'une femme venue d'Italie avait répandues dans cette ville : plusieurs hérétiques y furent brûlés. La simonie était alors montée à un tel point, que les évêchés entraient dans les conventions matrimoniales, et qu'on les assignait pour douaires; et la discipline tellement oubliée, que l'on conférait des évêchés à des enfants, et que l'on mit un pape qui n'était âgé que de dix-huit ans.

Célèbre entrevue à Yvoie, de Robert et de l'empereur Henri II, dit le Saint, qui n'avait eu d'abord que le titre de roi de Germanie, et qui ne prit celui d'empereur qu'après avoir été couronné à Rome : ces deux princes prévenus d'estime l'un pour l'autre, et également zélés pour la religion et pour la paix, y concertèrent les moyens d'entretenir l'union dans l'Eglise et dans leurs états.

Helgaud, moine de Fleuri, raconte, dans la vie de ce roi, que pour empêcher que ses sujets ne tombassent dans le parjure, et n'encourussent les peines qui en sont la suite, il les faisait jurer sur un reliquaire dont on avait pris la précaution d'ôter les reliques; comme si l'intention ne faisait pas le parjure! mais alors on ne raisonnait pas mieux que cela.

1026-7, etc.

Robert ayant perdu son fils aîné Hugues, qu'il avait fait couronner à Compiègne en 1017, fait couronner à Reims son second fils Henri I, malgré les intrigues de la reine Constance, qui aurait voulu le porter à préférer Robert, son fils cadet.

Environ ce temps, le nom des Normands commence à se rendre fameux en Italie. Ce pays était alors partagé entre les empereurs d'Orient et d'Occident, excepté la partie méridionale, qui était remplie de petits princes grecs, lombards et italiens, trop voisins pour être d'accord, et sans cesse inquiétés d'ailleurs par les Sarrazins, leurs communs ennemis, qui régnaient dans l'Afrique, et qui s'étaient emparés de la Sicile. Quarante Normands revenant de la Terre-Sainte, abordèrent en Italie précisément dans le moment que les Sarrazins attaquaient la ville de Salerne; leur courage seul délivra cette place, que le duc Gaimar ne pouvait plus défendre, et les Sarrazins furent taillés en pièces. Contents de la gloire de cette entreprise, les Normands refusèrent les établissements qu'on leur offrait dans la Pouille, et ils retournèrent en Normandie; mais le bruit de leur valeur les y suivit, et la reconnaissance des Italiens, qui s'était signalée par de magnifiques présents, excita dans le cœur de leurs compatriotes le désir de se faire connaître par de semblables exploits : ce fut dans ces circonstances que les fils de Tancrède de Hauteville résolurent de passer en Italie, et que, par un de ces événements presque uniques, de simples particuliers fondèrent un empire florissant. Tancrède avait été marié deux fois; il eut douze enfants, qui devinrent autant de paladins, dont le nom remplit l'univers, et qui ont donné l'air de la fable à ce moment de l'histoire. Guillaume, surnommé *Bras-de-fer*, Drogon et Onfroi, furent les trois premiers comtes de la Pouille; Robert Guiscard fut duc de la Pouille et de la Calabre; il eut pour fils Bohemond, père de Tancrède; et Roger, le plus jeune de tous les frères, s'empara de la Sicile, et en établit la monarchie vers l'an 1129 : les deux Siciles furent réunies dans la personne de Roger II, son fils. Ses successeurs furent Guillaume I, Guillaume II, Tancrède, bâtard de Roger II, et enfin Guillaume, son fils, à qui l'empereur Henri VI fit crever les yeux, pour s'emparer de ces deux royaumes, aux droits de sa femme Constance, fille de Roger II. Tels furent les souverains de Naples et de Sicile, qui, après avoir chassé du continent de l'Italie les Grecs et les Sarrazins, et avoir accru leur puissance des domaines pris sur les Lombards et sur des seigneurs particuliers, y précédèrent les empereurs de la maison de Souabe, dont la domination passa à la maison d'Anjou.

Robert était un prince savant pour son temps, humain et débonnaire. Il composa plusieurs hymnes que l'on chante encore à l'église. Il avait commencé l'église de Notre-Dame sur les ruines d'un temple consacré à Jupiter par les bateliers de Paris, sous l'empire de Tibère. Il avait fait plusieurs pélerinages, entre autres à Rome, vers l'an 1016 ou 1020. Il avait refusé l'empire et le royaume d'Italie que les Italiens lui offraient.

FEMMES.

Berthe, parente de Robert, veuve d'Eudes I, comte de Blois.

Les censures de Grégoire V ayant obligé ce prince de la quitter, il épousa en secondes noces Constance, fille du comte de Provence et d'Arles, morte en 1032. Don Vaissette la fait fille de Guillaume Taillefer, comte de Toulouse.

L'humeur impérieuse de cette princesse excita de grands troubles dans le cours de ce règne.

ENFANTS.

Hugues, mort avant son père.

Henri I.

Robert I, duc de Bourgogne.

Eudes.

Adélaïde, femme de Renaud, comte de Nevers, vivait encore en 1063.

Adèle, femme de Richard III, duc de Normandie, puis de Baudouin, comte de Flandres. 1079

Il paraît constant, par un passage de Hugues de Fleuri, qu'Adèle n'eut point d'autre mari que Baudouin, et c'est l'opinion de Mézeray. Don Luc d'Acheri appuie l'opinion contraire, par un acte de 1026, et est suivi par le P. Daniel, quoique cet acte ne contienne qu'un don de noces fait par Richard à Adèle sa *future épouse*; et enfin le P. Simplicien semble résoudre la difficulté, en disant qu'Adèle fut promise à Richard, mais qu'elle ne l'épousa point.

1031. MORT.

Robert meurt à Melun le 20 juillet 1031, âgé de soixante ans. Il fut enterré à Saint-Denis.

L'obituaire de la collégiale de l'Ile, fixe cette mort au 26 juin, VI. *Kal. julii obitus Dom. Roberti Francorum regis*, et par une charte de Baudouin, comte de Flandres, de l'an 1066, tirée du cartulaire de la même église, cette mort est fixée au 29 juin. *Unoquoque anno canonici XII, solidos recipiant in die solemni Apostol. Petri et Pauli, quia eadem die celebrabunt anniversarium diem Roberti Francorum regis.*

Cependant le jour de la célébration de l'anniversaire ne doit pas fixer le jour de la mort, parce que, suivant Baillet, on choisissait pour cette cérémonie la fête solennelle qui se trouvait le plus près de la mort, pour donner plus d'éclat à l'anniversaire.

PRINCES CONTEMPORAINS.

Papes.

Grégoire V.	999
Silvestre II.	1003
Jean XVI, dit XVIII.	1003
Jean XVII, dit XIX.	1009
Serge IV.	1012
Benoît VIII.	1024
Jean XX.	1033

Empereurs d'Orient.

Basile III.	1025
Constantin X.	1028
Romain Argyre.	1034

Empereurs d'Occident.

Othon III,	1002
Saint Henri, dit le *Boiteux*.	1024
Conrad II, dit le *Salique*	1039

Rois d'Espagne.

Vérémond II.	999
Alphonse V.	1028
Vérémond III.	1037

Rois d'Angleterre.

Etelrède.	1016
Edmond, Côte de fer.	1016
Canut-le-Grand.	1036

Rois d'Ecosse.

Malcolme II.	1033
Duncan.	1039
Maccabet.	1047

Rois de Danemarck.

Suénon.	1014
Canut-le-Grand.	1036

Rois de Suède.

Olaüs.	1019
Amund.	1035

Rois de Pologne.

Boleslas, premier roi.	1025
Micislas.	1034

MINISTRES.

SÉNÉCHAUX.

Guillaume, vivant en 1060

Eudes, comte de Chartres. 1037

GUERRIERS.

Foulques Nerra, comte d'Anjou. 1040

Manassé, comte de Dammartin, vivant en 1028

Burcard, comte de Melun et de Corbeil.

Bouchard, sieur de Montmorenci, vivant en 1028

MAGISTRATS.

CHANCELIERS.

Abbon.	1004
Arnoul, vivant en	1019
Roger, vivant en	1024
Francon, vivant en	1028
Baudouin.	1059

SAVANTS ET ILLUSTRES.

Abbon, abbé de Fleuri. 1004

Ademar, vers 1029

Aimoin, vers 1008

Arnoul. 1023

Burchard, évêque de Worms. 1024

Ditmar, évêque de Wurtzbourg. 1019

Fulbert. 1028

Gerbert, pape sous le nom de Silvestre II. 1003

HENRI I.

Henri I parvient à la couronne le 20 juillet 1031, âgé d'environ vingt-sept ans. Il avait été sacré et couronné à Reims, du vivant de son père.

1031.

ONSTANCE, mère de Henri, poursuivant son dessein de préférer Robert son cadet, à Henri, excite une révolte, appuyée d'Eudes, comte de Champagne, et de Baudouin, comte de Flandres. Robert, dit le *Diable*, duc de Normandie, secourt Henri, lui aide à soumettre les rebelles, et à battre dans trois occasions le comte de Champagne.

Henri cède à Robert son frère, à qui il pardonne sa révolte, le duché de Bourgogne; ce qui commença, comme il est dit ci-dessus, la première maison de Bourgogne.

La reine meurt.

1032, etc.

Henri, pour reconnaître les obligations qu'il a au duc de Normandie, lui cède les villes de Gisors, de Chaumont, de Pontoise, et tout le Vexin.

1037-8-9.

Eudes, comte de Champagne, est tué dans un combat où le duc de Lorraine est vainqueur. Cette guerre fut excitée au sujet de la succession du royaume de Bourgogne, qui était composé d'une bonne partie de la Provence, du Dauphiné entier, du Lyonnais, de la Bresse, du Bugey, et de tout le reste du pays, qui s'étend jusqu'au mont Saint-Claude. Ce royaume, dit le second royaume de Bourgogne, prit fin par la mort de Rodolphe III, décédé sans enfants en 1033. Il fit son héritier l'empereur Conrad II, dit *le Salique*. Conrad réunit à l'empire ce qu'il put de ce royaume; ce qui fait qu'encore aujourd'hui le bord du Rhône, du côté du Dauphiné et de la Provence, s'appelle terre de l'empire: le reste fut démembré; et des débris de ce royaume se formèrent les comtés de Provence, de Bourgogne, de Viennois et de Savoie.

1040-1, etc.

Eudes, dernier fils de Robert, cabale contre Henri; Etienne et Thibaud, fils du comte de Champagne, appuient sa révolte: ils sont vaincus, et Galeran, comte de Meulan, qui s'était joint à eux, y perd son comté de Meulan, que le roi confisqua à cause de sa félonie, et réunit à la couronne.

Trêve du Seigneur, établie en 1041. C'était une loi qui défendait les combats particuliers depuis le mercredi au soir jusqu'au lundi matin, pour le respect que l'on doit à ces jours que Jésus-Christ a consacrés par les derniers mystères de sa vie. L'autorité royale et ecclésiastique n'en pouvait pas faire davantage alors, pour empêcher les sujets de se détruire.

1047-8-9-50, etc.

Guillaume-le-Bâtard, fils de Robert le *Diable*, qui était mort dès l'an 1035, en revenant de la Terre-Sainte, avait succédé à son père dans le duché de Normandie; la possession lui en avait été disputée par plusieurs seigneurs descendants des ducs de Normandie. Henri I, incertain du parti qu'il devait prendre, et tenté de profiter de ces troubles, fut cependant arrêté par la considération des promesses qu'il avait faites à Robert de protéger son fils, et finit par l'aider à gagner la bataille du Val-des-Dunes, où Henri courut risque de la vie. Un nouveau prétendant, nommé Guillaume d'Arques, fils de Richard II, duc de Normandie et cousin de Robert le *Diable*, se présenta à son tour, et fut secouru par Henri I, qui commençait à être jaloux de la puissance de Guillaume-le-Bâtard; mais Guillaume triompha vers l'an 1047 de ce nouvel ennemi. Guillaume fut surnommé depuis le *Conquérant*, parce qu'il conquit l'Angleterre, où saint Edouard l'avait appelé pour lui succéder.

Première hérésie sur la réalité dans le Saint-Sacrement, par Berenger, archidiacre d'Angers

1056-7-8-9-60.

L'empereur Henri III meurt: il avait fait déclarer son fils Henri IV, âgé de trois ans, roi des Romains et son successeur à l'empire, par le consentement des seigneurs assemblés à Tribur en 1054. Si l'empire n'était pas héréditaire, comment aurait-on fait choix d'un enfant de trois ans? mais s'il était héréditaire, il n'y aurait pas eu d'élection; serait-ce qu'à la vérité les seigneurs étaient en droit d'élire, mais que leur choix était fixé à la famille régnante? serait-ce enfin que l'empereur, en ménageant la prétention des électeurs, se servait de son pouvoir pour faire élire son héritier?

Les empereurs commencent à être élus rois des Romains avant d'être élus empereurs. La cause de la distinction de ces deux titres pouvait être le désir qu'avaient les empereurs de perpétuer l'empire dans leur maison; et comme sous le Bas-

Empire les empereurs faisaient, dans cette vue, déclarer leur fils aîné *César*, de même les empereurs d'Occident, ne voulant point employer le mot de *César* qui était tombé dans l'oubli, se servirent de celui de *Roi des Romains*, imitant peut-être en cela ce qui était en effet arrivé à Charlemagne, qui avait été couronné roi d'Italie avant d'être nommé empereur. Ce qui est singulier, c'est qu'après que l'Italie leur eut échappé, ils conservèrent encore le nom de *Rois des Romains*, toujours dans le même esprit de rendre l'empire héréditaire, de désigner, par un titre qu'ils savaient n'avoir plus rien de réel, leurs enfants pour remplir leur place, et de préparer ainsi les peuples à les y voir succéder.

Henri fait sacrer et couronner à Reims, en 1059, son fils Philippe, âgé de sept ans, et lui nomme pour tuteur Baudouin, comte de Flandres.

Sous ce règne commencent la maison de Lorraine d'aujourd'hui, dans la personne de Gérard d'Alsace, et la maison de Savoie, dans Humbert *aux blanches mains*, comte de Maurienne : Gérold, comte de Genève, qui vivait sous le règne de Rodolphe III, roi d'Arles, est la tige de cette maison : c'est le fameux Bérold des Romanciers.

Les Romains élisent des consuls ; ce qui donne une grande atteinte à l'autorité des papes.

Les villes d'Italie commencent à se rendre indépendantes de l'empereur ; elles se donnent aussi des consuls, qui sont aujourd'hui représentés dans quelques-unes par des podestats.

Nicolas II confirme, dans un concile tenu à Rome l'an 1059, le droit que les empereurs avaient d'élire les papes et d'investir les évêques : l'empereur était alors mineur. Bérenger comparut dans ce concile, où il brûla ses écrits dans le feu qu'il alluma de ses propres mains, et où il souscrivit une profession de foi contre laquelle il réclama dans la suite : on dit qu'il finit par faire pénitence de ses erreurs. Le même pape investit Robert Guiscard, fils aîné de Tancrède, des terres qu'il avait en Italie ; ce qui fonde le droit des papes sur la mouvance des deux Siciles.

On voit, par une lettre de ce pape au clergé de Sisteron, qu'alors on ne donnait encore le baptême, hors le cas de nécessité, qu'aux veilles de Pâques et de Pentecôte.



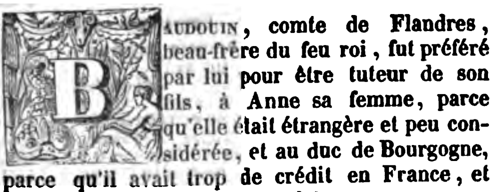
FEMMES.	ENFANTS.	1060. MORT.	PRINCES CONTEMPORAINS.
Mathilde, fille de Conrad, empereur, un des plus grands princes qui aient gouverné l'empire depuis Charlemagne, fiancée à Henri I, qui ne l'épousa point. Anne, fille de Joradislas, roi de Russie, épousa Henri, l'an 1044. Elle se remaria l'an 1062, après la mort du roi, à Raoul de Péronne, comte de Crépi et de Valois. Ces sortes de mariages n'étaient point alors regardés comme des mésalliances : après la mort de son second mari, elle alla mourir dans son pays.	PHILIPPE. Robert. 1060 Hugues, qui épousa Adélaïde, fille d'Herbert, et fut, par ce mariage, comte de Vermandois. 1102 Cet Hugues fut grand-père, selon quelques-uns, d'un prince nommé Hugues, mort en 1212, lequel s'étant associé à Jean de Matha, fonda l'ordre des Mathurins ; et, par humilité, changea son nom de Hugues en celui de Félix, et est invoqué sous le nom de saint Félix de Valois ; mais M. Baillet croit que ce saint Félix était un particulier né dans le Valois, d'où il prit son nom.	HENRI I meurt sur la fin de l'année 1060, à Vitri-en-Brie, âgé de cinquante-cinq ans. Il est enterré à Saint-Denis.	*Papes.* Jean XX. 1033 Benoît IX, ordonné en 1033, quitte pour la troisième fois. 1048 Grégoire VI quitte. 1046 Clément II. 1047 Damase II. 1048 saint Léon IX : il est le premier qui ait eu des armoiries. 1054 Victor II. 1057 Etienne X. 1058 Nicolas II. 1061 *Empereurs d'Orient.* Romain Argyre. 1034 Michel IV. 1041 Michel Calaphates. 1042 Constantin XI. 1054 Zoé et Théodora. 1056 Michel VI chassé. 1057 Isaac Comnène. 1059 Constantin Ducas. 1067 *Empereurs d'Occident.* Conrad II. 1039 Henri III, dit *le Noir*. 1056 *Roi d'Espagne.* Vérémond III. 1037 *Rois d'Angleterre.* Canut-le-Grand. 1036 Haralde. 1040 Harde Canut. 1042 Alfrède. 1043 *Roi d'Ecosse.* Maccabet. 1047 *Rois de Danemarck.* Canut-le-Grand. 1036 Haralde son frère. 1040 Harde Canut. 1042 Magnus. 1048 *Rois de Suède.* Amund. 1035 Emundslemme. 1041 Haquin. 1059 *Rois de Pologne.* Micislas II. 1034 Casimir. 1058

MINISTRES.	GUERRIERS.	MAGISTRATS.	SAVANTS ET ILLUSTRES.
SÉNÉCHAUX. Guillaume, vivant en 1060 — Geoffroi - Martel, comte d'Anjou. 1061	CONNÉTABLES. Alberic, vivant en 1060 L'Office de connétable, qui se bornait avant lui au commandement de l'écurie, devint en sa personne un office de la couronne, et parvint à être la première dignité de l'état, dans la personne de Mathieu II de Montmorenci. Foulques Nerra, comte d'Anjou. 1040 Geoffroi - Martel, comte d'Anjou. 1061 Hugues I, comte de Dammartin, vers 1081	CHANCELIER. Baudouin. 1059	Avicenne. 1036 Étienne, roi de Hongrie. 1038 Il composa deux livres, l'un de morale, l'autre de lois. Glabert Radulfe, vers 1045 Gui d'Arezzo, vers 1050 Helgaud, vers 1050 Humbert, cardinal, vers 1063 Jean, médecin du roi. Saint Odilon. 1049 C'est à lui que l'on doit l'institution de la fête des morts que l'Eglise a adoptée.

PHILIPPE I.

PHILIPPE I parvient à la couronne l'an 1060, âgé de huit ans. Il avait été sacré à Reims du vivant de son père. Ce règne a été le plus long de ceux qui avaient précédé, excepté celui de Clotaire, et de tous ceux qui l'ont suivi, excepté celui de Louis XIV. Ce même règne est célèbre par plusieurs grands événements, mais où Philippe I ne prit point de part: et ce prince parut d'autant plus méprisable à ses sujets, que ce siècle était plus fécond en héros. Aussi l'autorité royale s'affaiblit-elle dans ses mains.

1060-1.



BAUDOUIN, comte de Flandres, beau-frère du feu roi, fut préféré par lui pour être tuteur de son fils, à Anne sa femme, parce qu'elle était étrangère et peu considérée, et au duc de Bourgogne, parce qu'il avait trop de crédit en France, et qu'il avait prétendu autrefois à la couronne.

1062-3-4-5-6.

Baudouin s'acquitta de son emploi de tuteur avec honneur; il défit les Gascons qui voulaient se soulever. Révolution en Angleterre (1066) par la mort de saint Édouard, qui ne laissa point d'enfants, et qui nomma pour son successeur Guillaume-le-Bâtard, duc de Normandie, en reconnaissance des services que lui avait rendus le duc Robert son père.

1067-8-9-70-1-2-3-4, etc.

Baudouin meurt, laissant le roi âgé de quinze ans. Ce prince fait la guerre en Flandres, où il est battu près de Saint-Omer par Robert, fils puîné de Baudouin, qui s'empara de la Flandres sur ses neveux, fils de son frère aîné, tué dans cette guerre.

Grégoire VII, dans le fameux *Dictatus* dont on le dit l'auteur, établit que le pape a le droit de déposer l'empereur, et de délier ses sujets du serment de fidélité. (*Conciles du Père Hardouin, l'an* 1075.) Quelques historiens ont prétendu que cet ouvrage lui avait été faussement attribué; mais, quoi qu'il en soit, il est certain que les maximes de ce pape étaient les mêmes que celles du *Dictatus*, puisqu'il en a avancé de semblables dans sa lettre XXXV à Roderic, évêque de Châlons, dans sa lettre à Hériman, etc. Ce qui est singulier, c'est que ce même Grégoire avait commencé par demander la confirmation de l'empereur lors de son exaltation au pontificat. L'histoire est bien partagée sur ce pape; Grégoire XIII l'a canonisé.

Donation de Mathilde, comtesse de Toscane (1077), de tous ses états au saint-siége; ce qui fut appelé le patrimoine de saint Pierre. On crut alors que c'était moins le saint-siége que le pape Grégoire VII qui en était l'objet, d'autant plus qu'elle avait vécu assez mal avec son premier mari, Godefroi le bossu, duc de la basse Lorraine; mais l'attachement qu'elle porta depuis à ses successeurs Victor III et Urbain II, dissipa de pareils soupçons. Elle ne traita pas mieux son second mari Welf, fils du duc de Bavière, qui la répudia sur le refus qu'elle fit d'habiter avec lui: on voit son mausolée dans l'église de Saint-Pierre de Rome.

Foulques, comte d'Anjou, fait donation (1079) au roi, du Gâtinais, qui fut réuni à la couronne. Commencement de l'ordre des Chartreux (1086) établis d'abord à la grande Chartreuse, qui est le chef d'ordre; ensuite à Gentilli, proche Paris, et puis transférés au château de Vauvert dans Paris: ils ont encore d'autres monastères dans le royaume.

Guillaume-le-Conquérant meurt à Rouen le 9 septembre 1087, âgé de soixante-un ans, et est enterré à Saint-Étienne de Caen: c'était l'homme le plus fort de son temps. Ce prince était soigneux de pourvoir de bons pasteurs les églises de ses états, et il protégeait les lettres; elles en avaient grand besoin dans un temps où les livres étaient si rares, que Grécie, comtesse d'Anjou, acheta un recueil d'homélies deux cents brebis, un muid de froment, un autre de seigle, un troisième de millet, et un certain nombre de peaux de martre. Les révoltes de ses sujets le rendirent cruel et avare. Ce même prince était grand justicier, *erat legum amator et emendator studiosissimus* (*Ribolde*): avant son règne, il n'était question en Angleterre ni de fiefs, ni d'hommages simples ou liges, ni de vassal, ni de seigneur féodal; mais depuis qu'il y eut établi les lois de Normandie, et qu'il eut fait faire le terrier général de l'Angleterre, ouvrage aussi exact qu'incroyable, les fiefs devinrent aussi communs en Angleterre qu'ils l'étaient auparavant en France. (*Histoire littéraire de la France.*) Il ordonna que les chartes et les lois d'Angleterre seraient écrites en français; c'était là langue que l'on parlait à sa cour, et celle dont il voulait que les enfants se servissent dans les écoles: Godefroi de Bouillon ordonna depuis la même chose en Palestine, quand il fut devenu roi, et nous avons, en langue romance, *les coutumes*, autrement dites *assises et bons usages du royaume de Jérusalem*.

Guillaume donna la Normandie à Robert, son fils aîné, l'Angleterre à Guillaume, son second fils, et à Henri, son troisième fils, cinq mille besants d'argent, et les biens de sa mère Mathilde. Par rapport à Mathilde, voici ce qu'en a dit Guillaume Malmesburi : *Fremina nostro tempore, prudentiæ speculum, pudoris culmen.* Elle broda en laine un monument que l'on voit dans l'église de Bayeux, de l'expédition de son mari en Angleterre; la mort ne lui permit pas de l'achever.

1088, etc.

Commencement de la souveraineté de Portugal, dans la personne de Henri de Bourgogne, qu'Alphonse VI, roi de Castille, fait comte de Portugal, en lui donnant une de ses filles en mariage.

1092-3-4-5-6-7-8-9.

Philippe, qui avait répudié, dès l'an 1091, sous prétexte de parenté, sa femme Berthe, dont il avait eu plusieurs enfants, épouse Bertrade de Montfort, qu'il enlève à Foulques Rechin, comte d'Anjou, son mari, et est excommunié (1094) par le pape Urbain II. Ce comte d'Anjou avait répudié deux femmes successivement, lorsqu'il épousa Bertrade, et la seconde s'était même remariée. La mort de Berthe fait espérer au roi que le pape approuvera son mariage avec Bertrade; mais il est excommunié de nouveau (1095) au concile de Clermont.

Cérémonie de la Rose d'or: on n'en trouve aucune mention avant l'an 1049. Cette cérémonie subsiste encore; le pape bénit, le quatrième dimanche de Carême appelé *Lætare*, une rose d'or pleine de musc et de baume, dont il gratifie quelque prince ou princesse; on ignore l'objet de cette pratique, qui se trouve conservée dans les anciens rituels que le P. Mabillon nous a donnés dans son *Museum Italicum.*

Première croisade résolue au même concile de Clermont, sous le pontificat d'Urbain II (les évêques précédaient encore alors les cardinaux). Ce fut dans ce concile que, pour la première fois, le nom de pape fut donné au chef de l'Eglise, à l'exclusion des évêques qui le prenaient auparavant; et que Hugues, archevêque de Lyon, obtint du pape la confirmation du droit de primatie en faveur de son église, sur celle de Sens. Godefroi de Bouillon commande cette croisade; il fut fait roi de Jérusalem l'an 1099, que cette première croisade finit, quoiqu'il n'eût voulu prendre que la simple qualité d'avoué ou de défenseur du saint sépulcre. Les héros de cette entreprise furent Hugues, frère du roi; Robert, duc de Normandie; Raimond, comte de Toulouse; Bohémond, Baudouin, Godefroi de Bouillon, Étienne, comte de Boulogne, père du roi d'Angleterre de ce nom, etc. Bohémond, fils de Robert Guiscard, commençait sa fortune, et il y gagna la principauté d'Antioche, ainsi que l'honneur d'épouser une fille de France. Hugues, frère de Philippe I, devait chercher à se signaler, et à s'éloigner d'un pays où il partageait l'ignominie d'un roi l'esclave de toutes ses passions, et moins avili encore aux yeux de son peuple par ses vices, que par sa faiblesse à s'en laisser punir.

Mais pour Robert, duc de Normandie, chassé de l'Angleterre par son cadet Guillaume-le-Roux, avait-il rien de plus pressé que de faire tous ses efforts pour se ressaisir d'un si bel héritage? Au lieu de cela, il engagea encore à ce même Guillaume le duché de Normandie qui lui restait, pour les frais de son pélerinage. Il fit bien une autre faute, s'il est vrai ce que l'on dit, qu'il refusa la couronne de Jérusalem. Qu'allait chercher en Palestine, à la tête de cent mille hommes, le vieux Raimond, comte de Toulouse, maître de presque tout le Languedoc, et d'une partie de la Provence? Il ne prévoyait pas sans doute que l'exemple qu'il donnait retournerait contre lui-même, et que bientôt sa propre maison allait être la victime d'une semblable croisade; mais, à dire vrai, les uns et les autres suivaient l'impression générale qui donnait alors le mouvement à toute l'Europe. Cette croisade fut l'ouvrage d'un pauvre ermite nommé Pierre, qui, de retour de l'Asie, et touché du malheur des chrétiens d'Orient, échauffa tous les esprits; et les porta à cette entreprise incroyable. Pierre mourut en 1115; et fut enterré à l'abbaye de Neufmoustier, au pays de Liége. (*Gallia Christiana.*)

La couronne de Jérusalem passa dans la suite, faute de mâles descendants de Godefroi, dans la maison d'Anjou, et depuis à Gui de Lusignan, qui, après la funeste journée de Tibériade, ne put la défendre contre le comte de Montferrat. Jean de Brienne y parvint à son tour: tout cela faisait des illustrations dans les maisons sans grand profit. L'empereur Frédéric, qui épousa la fille de Jean de Brienne, en eut tous les droits, qu'il dédaigna d'exercer; et Jérusalem, dont la conquête ne fit plus d'envie depuis les malheurs du plus saint de nos rois, redevint ce qu'elle avait été avant Godefroi, l'objet d'un saint pélerinage. Ce fut à l'occasion de ces guerres que prirent naissance les ordres des frères Hospitaliers, des Templiers et des Teutoniques; les fondateurs de ces deux derniers ordres auraient eu peine dans la suite à reconnaître leurs successeurs. Il n'y a eu que les Hospitaliers qui, conservant l'esprit de leur première institution, ont toujours continué depuis à défendre la religion contre les entreprises des Turcs.

Philippe (1096) quitte Bertrade et est réconcilié à l'Église; il la reprend (1097).

Commencement de l'ordre de Cîteaux, tiré de l'ordre de Saint-Benoît, par quelques religieux de l'abbaye de Molesme.

Ce fut vers ce règne que les familles commencèrent à prendre des noms propres : les seigneurs et la noblesse les prirent ordinairement de leurs terres, et les autres, de leurs fonctions, de leur caractère, ou de l'habitude de leur corps.

1100-1-2.

Philippe est excommunié de nouveau au concile de Poitiers.

L'Angleterre et la Normandie sont réunies sous Henri I, après la mort de Guillaume-le-Roux, son frère, âgé de quarante-quatre ans, qui s'était déjà emparé de la Normandie, quoiqu'il n'y eût d'autre droit que le simple engagement que lui en avait fait son frère Robert, partant pour la croisade. Robert, de retour, recouvra la Normandie par un accommodement avec Henri; mais les deux frères s'étant brouillés, Robert fut défait par Henri l'an 1106, à la bataille de Tinchebrai, et mourut son prisonnier : la Normandie fut réunie à la couronne d'Angleterre. Harpin vend à Philippe sa vicomté de la ville de Bourges, avec tout ce qui y était attaché, et dont une portion relevait du comte de Sancerre. Nos rois, suivant l'ancienne coutume de France, ne devant faire hommage à personne, le faisaient rendre par un de leurs officiers en leur lieu, ou donnaient aux seigneurs une récompense suffisante et raisonnable. Ordonnance de Philippe-le-Bel, 1302.

1103-4-5, etc.

Louis-le-Gros, déjà associé à la royauté par son père, réprime les séditions dans le royaume. Assemblée d'évêques convoquée à Beaugenci par Richard, légat du saint-siége; le roi s'y trouva avec Bertrade, et on ne put y convenir des conditions de l'absolution de ce prince. Le roi Philippe reçoit à Paris l'absolution de son excommunication, par Lambert, évêque d'Arras, député du pape, et promet, en présence de plusieurs prélats, de ne plus voir Bertrade; promesse qu'il ne tint pas; car nous lisons dans un cartulaire de Saint-Nicolas d'Angers, qu'en 1106, le 6 des ides d'octobre, Bertrade fut à Angers avec Philippe, pour voir Rechin, son premier mari; que Rechin les reçut magnifiquement, et que Bertrade les servit tous deux à table : apparemment que le comte d'Anjou était d'accord de ce second mariage, ou que peut-être le pape, obligé de se réfugier en France, accorda la dispense; aussi apprenons-nous de Suger, dans la Vie de Louis-le-Gros, que Bertrade se flattait de faire déclarer ses deux fils capables de succéder à la couronne au défaut d'héritiers légitimes; ce qui fait présumer qu'à la fin le pape approuva leur mariage. Bertrade eut un douaire sur les domaines de la couronne, et ce douaire fut la terre de Haute-Bruyère, dans le voisinage de Montfort et dans le diocèse de Chartres, où elle fonda un prieuré dans lequel elle mourut peu de temps après, s'étant faite religieuse de Fontevrault entre les mains de Robert d'Arbrissel.

Vers ce temps, les papes continuent de se soustraire à la dépendance de l'empereur. Suite de la querelle des investitures. Schisme dans l'Église, dont l'empereur Henri IV fut la victime : le pape le fut aussi, car dans cette fameuse dispute, où, faute de s'entendre, l'empereur et Grégoire VII allèrent chacun au-delà de leurs droits, le pape voulant entreprendre sur le temporel, et l'empereur sur le spirituel, il arriva que tour-à-tour l'empereur fut dépouillé de l'empire, et Grégoire VII du pontificat. On pourrait appliquer à ce sujet le mot de l'histoire grecque : « Prenez garde, disait-on un jour aux Athéniens, que le soin du ciel ne vous fasse perdre la terre » (c'est qu'ils se ruinaient à bâtir des temples). On aurait dit alors aux papes : « Prenez garde que la passion d'acquérir la terre ne vous fasse perdre le ciel; on vous disputera la puissance spirituelle, si vous vous obstinez à usurper la temporelle.» Les temps ont bien changé; les choses sont éclaircies, et chacun jouit en paix de ses domaines et de ses droits. Ce qui est encore à observer, c'est que l'empereur, qui agissait contre le pape au-delà de son pouvoir, ignorait lui-même ses véritables droits, ainsi qu'il paraît dans une lettre adressée à Grégoire par l'assemblée de Worms, où il est dit « que, suivant la tradition » des Pères, un souverain n'a que Dieu pour juge, » et ne peut être déposé pour aucun crime, si ce » n'est *qu'il abandonne la foi.* » Comme si des sujets pouvaient être déliés du serment de fidélité, parce qu'un roi serait ou deviendrait hérétique! Concile de Troyes (1107), qui condamne le mariage des prêtres.

Philippe est le premier de nos rois qui, pour autoriser ses chartes et ses lettres, les ait fait souscrire par les grands officiers; les précepteurs des rois y signaient aussi. A la dédicace du prieuré de Saint-Martin-des-Champs, après le roi, Hugues son frère, Baudouin comte de Flandres, régent du royaume, et Baudouin de Mons, son fils, on lit, au mois de mai 1067 : *Ingelramus pedagogus regis;* et dans une charte donnée à Melun la même année, en faveur de l'abbaye de Fleuri, on voit encore Ingelram appelé *Magister regis*, et Marcellin, maître de Hugues, frère du roi : les confesseurs des rois obtinrent quelquefois le même honneur.

Commencement de l'ordre de Fontevrault, dont le chef est une femme.

Mort de l'empereur Henri IV, âgé de cinquante-cinq ans. Il est aussi difficile d'assigner les vertus et les vices de ce prince, que ceux du pontife qui causa tous ses malheurs. Conrad, son fils aîné, se révolta contre lui, et se fit roi d'Italie, et son second fils l'empoisonna, et s'empara de l'empire sous le nom de Henri V.

FEMME.	ENFANTS.	1108 MORT.	PRINCES. CONTEMPORAINS.
Berthe, fille de Florent, comte de Hollande, que Philippe I répudia. 1093	Louis VI, dit *le Gros*. Henri, mort jeune. Charles. Constance, mariée à Hugues, comte de Troyes, puis à Bohémond I, prince d'Antioche. ENFANTS NATURELS. Philippe I eut de *Bertrade de Montfort, femme du comte d'Anjou:* Philippe, comte de Mantes, seigneur de Melun; Fleuri; Cécile, mariée à Tancrède, neveu de Bohémond, puis à Pons de Toulouse, comte de Tripoli; Eustache, femme de Jean, comte d'Etampes, *dont le père Anselme ne fait pas mention.*	Philippe I meurt à Melun dans la cinquante-septième année de son âge, le 29 juillet 1108. Son corps fut porté à l'abbaye de Saint-Benoît, sur-Loire, où il avait choisi sa sépulture.	*Papes.* Nicolas II. 1061 Alexandre II. 1073 Grégoire VII. 1083 Victor III. 1087 Urbain II. 1099 *Empereurs d'Orient.* Constantin Ducas. 1067 Romain Diogène. 1071 Michel VII, déposé. 1078 *Empereur d'Occident.* Henri IV. 1106 *Rois d'Espagne.* Ferdinand-le-Grand. 1065 Sanche II. 1073 *Rois d'Angleterre.* Saint Edouard. 1066 Eralde. 1066 Guillaume I. 1087 Guillaume le Roux. 1100 *Rois d'Ecosse.* Malcolme III. 1084 Dunkan II. 1084 Edgard. 1095 *Rois de Danemarck.* Suénon II. 1074 Hérold VII. 1085 Saint Canut. 1086 *Rois de Suède.* Stinkill. 1061 Ingo III. 1064 *Rois de Pologne.* Boleslas II. 1079 Ladislas. 1102

MINISTRES.	GUERRIERS.	MAGISTRATS.	SAVANTS ET ILLUSTRES.
SÉNÉCHAUX. Raoul, vivant en 1067 Frédéric, vivant en 1075 Robert, vivant en 1079 Gervais, vivant en 1086 Gui de Montlhéri, vivant en 1108 Hugues de Montlhéri, vivant en 1118	CONNÉTABLES. Balderic, vivant en 1068 Gautier, vivant en 1069 Aleaume, vivant en 1074 Adam, vivant en 1079 Thibaud de Montmorenci, vivant en 1090 Walo. 1097 Mathieu, vivant en 1097 Gaston de Poissi, vivant en 1107 Hugues de Chaumont. 1138 CHEFS DE LA PREMIÈRE CROISADE. Hugues-le-Grand. comte de Vermandois. Robert, duc de Normandie. Robert. comte de Flandres. Raimond, comte de Toulouse. Bohémond. Godefroi de Bouillon, et ses frères Baudouin et Eustache. Etienne, comte de Chartres. Hugues, comte de Saint-Pol.	CHANCELIERS. Gervais. 1084 Il sacra le roi en qualité d'archevêque de Reims, et prétendit que la dignité de chancelier de France était annexée à celle d'archevêque de Reims: ce qu'il obtint, dit-on, pour lui et pour son église: en effet, il était le troisième archevêque depuis Hervée, qui avait possédé la dignité de chancelier; mais depuis lui on ne voit point que cette dignité ait été attachée au siége de Reims. Baudouin II, vivant en 1063 Pierre Loiseleves. 1082 Guillaume, vivant en 1074 Roger. 1095 Godefroi de Boulogne, vivant en 1092 Ursion, vivant en 1090 Hubert de Boulogne, vivant en 1092 Etienne de Senlis. 1140	Adam de Brême, vers 1075 Adelmanne. 1062 Béranger. 1088 Bertolde. 1100 Saint Bruno. 1101 Drogon. 1098 Guitmond, vers 1080 Lambert, évêque d'Arras, vers 1077 Lanfranc. 1089 Gilbert Maminot, évêque de Lizieux, premier médecin de Guillaume-le-Conquérant. Marianus Scotus. 1086 Odon, évêque de Cambrai, vivait en 1090 Il était de la secte des *Réalistes*. Pierre de Damian. 1072 Radulphe Ardent, vers 1100 Raimbert présidait aux écoles du chapitre de l'Ile, fondé en 1055: il était de la secte des *Nominaux*. Il fallut un édit du roi Louis XI, pour mettre fin aux sectes ridicules des Nominaux et des Réalistes.

LOUIS VI.

Louis VI, *dit* le gros, parvient à la couronne l'an 1108, âgé d'environ trente ans. La cérémonie de son sacre fut faite, de l'avis d'Yves de Chartres, à Orléans, par l'archevêque de Sens, parce qu'il y avait alors un schisme dans l'église de Reims, au sujet de deux prétendants à cet archevêché. — Il avait été associé à la couronne en 1099, du vivant de son père.

1108, etc.



Le domaine qui appartenait immédiatement au roi, se réduisait alors au duché de France, qui comprenait la ville de Paris, quelques autres villes, et environ une trentaine de seigneuries. Le reste était en propriété aux vassaux du roi, qui, à la vérité, en faisaient hommage, mais qui, à cela près, se conduisaient presque en maîtres dans leurs seigneuries, et y exerçaient une espèce de souveraineté.

Les plus séditieux d'entre eux étaient les comtes de Corbeil et de Mantes, le seigneur du Puiset en Beauce, ceux de Coucy, de Montfort, Montlhéri, de Rochefort, etc., dont les fiefs, situés dans l'étendue du domaine royal, divisaient les forces du souverain, et se secouraient mutuellement. Le roi d'Angleterre, que la possession du duché de Normandie rendait voisin du roi, ne manquait pas d'appuyer les rebelles : de là les petites guerres entre le roi et ses sujets, qui occupèrent les dernières années du règne de Philippe I, et les premières du règne de Louis-le-Gros. Le seul château du Puiset coûta trois années de guerre à Louis-le-Gros.

Le malheur des temps peut justifier les croisades, dont les rois se servaient pour occuper au loin le courage de leurs vassaux.

1113-4-5.

Commencement des guerres entre la France et l'Angleterre, qui n'ont fini que sous le règne de Charles VII.

Louis-le-Gros s'aperçut trop tard de la faute qu'on avait faite de laisser prendre un pied en France aux Anglais, en ne s'opposant point à Henri, déjà roi d'Angleterre, dans la conquête qu'il fit de la Normandie sur Robert, son frère aîné, à qui cette province devait appartenir, conformément au testament de leur père.

Henri refuse de remettre la forteresse de Gisors en sequestre, ou de la raser comme on en était convenu, parce que cette place était sur la frontière de France et de Normandie. Louis déclare la guerre à Henri, et cette guerre est remplie de combats continuels, dans lesquels les vassaux prenaient parti pour ou contre, suivant leurs intérêts; elle fut terminée en 1114 par un traité qui laissait Gisors à l'Angleterre, sous la condition de l'hommage.

Saint Bernard fonde le monastère de Clairvaux.

1116-7, etc.

Louis-le-Gros voulant réparer enfin le tort que le défaut de politique de son père avait causé à la France, et lui devait causer à l'avenir, prit sous sa protection Guillaume Cliton, dit *Courtecuisse*, fils de Robert, que Henri retenait prisonnier depuis la bataille de Tinchebrai, et entreprit de le rétablir dans le duché de Normandie, qui avait appartenu à son père; mais il n'était plus temps. Henri était devenu trop puissant, et Louis-le-Gros fut battu au combat de Brenneville, qui se donna en 1119.

Henri augmente sa puissance, en mariant deux de ses filles; l'une, appelée Mathilde, à Henri V, empereur, et l'autre, Mahaud, sa fille naturelle, à Conan, fils du comte de Bretagne, et se fait rendre hommage de ce comté : il fondait son droit sur ce que, du moment que la Normandie fut cédée aux Normands, la Bretagne qui, selon lui, en relevait, devint feudataire des nouveaux ducs de Normandie. Leur petit-fils fut Conan IV, père de Constance, qui, étant veuve de Geoffroi d'Angleterre, comte d'Anjou, dont elle n'eut point d'enfants, eut de Gui, comte de Thouars, Alix, femme de Pierre de Dreux, arrière-petit-fils de Louis-le-Gros, par qui la Bretagne entra dans la maison de France pour n'en plus sortir.

Le besoin qu'a le roi de se concilier ses principaux vassaux, l'engage à rétablir le comte d'Anjou dans la charge de sénéchal. Cette charge était héréditaire dans la maison d'Anjou depuis le règne de Lothaire; mais l'affaiblissement de l'autorité royale faisait que ces seigneurs dédaignaient de s'acquitter des fonctions de leur emploi, ou que la guerre qu'ils faisaient au roi les en empêchait. Les Garlandes, ministres et favoris de Louis-le-Gros, exerçaient en la place du comte d'Anjou. Ce comte craignit de laisser enfin éteindre son droit; il reprit ses fonctions, et consentit ensuite que Guillaume de Garlande demeurât dans l'exercice de cette charge en son absence, à condition qu'il la tiendrait en fief de lui, et qu'il lui en ferait l'hommage. Ce n'est pas la seule grande charge que les seigneurs qui en étaient propriétaires,

suffiront à d'autres seigneurs de moindre rang qu'eux.

Lettre de Louis-le-Gros, qui accorde aux religieux de Saint-Maur-des-Fossés le droit d'ordonner le duel entre leurs serfs et des personnes franches.

1120, etc.

Saint Norbert fonde l'ordre des Prémontrés.

Paix entre Louis et Henri, qui renouvelle son hommage pour la Normandie.

Etrange malheur arrivé au roi d'Angleterre, par le naufrage de toute sa famille et de toute la fleur de la noblesse, qui périt à la vue du port de Barfleur, où elle venait de s'embarquer pour retourner en Angleterre.

Cet événement réveille les intérêts de Guillaume Cliton, qui est soutenu par plusieurs seigneurs, tant Normands que Français, que Louis-le-Gros appuyait secrètement. Henri a tout l'avantage de cette guerre, et soulève l'empereur contre le roi.

L'empereur Henri V se prépare à entrer en Champagne, pour se venger d'un affront qu'il prétendait y avoir reçu dans un concile tenu à Reims, où il avait été excommunié, à l'occasion des investitures. Le roi rassemble tous ses vassaux; tout marcha, jusqu'aux ecclésiastiques; et Suger, abbé de Saint-Denis, s'y trouva avec les *sujets* de cette abbaye. L'armée était de plus de deux cent mille hommes: l'empereur n'osa pas se commettre contre de si grandes forces. Le roi aurait pu aisément marcher tout de suite contre le roi d'Angleterre, et reprendre la Normandie; mais les vassaux qui l'avaient suivi contre un prince étranger, l'auraient abandonné s'il eût fallu combattre le duc de Normandie, par l'intérêt qu'ils avaient de balancer ces deux puissances l'une par l'autre.

La querelle des investitures avait fini en 1122, par l'accommodement fait entre Calixte II et Henri V, où ce prince avait perdu beaucoup de ses droits. Cet accommodement consistait en ce que l'empereur consentit à ne plus donner l'investiture que *par le sceptre*, c'est-à-dire que par la puissance royale, au lieu qu'auparavant il la donnait par la crosse et par l'anneau.

Prétentions de l'archevêque de Vienne pour la primatie, fondées sur une bulle de Calixte II, de l'an 1120.

Le clergé de Rome est déclaré avoir seul le droit d'élire les papes, sans le consentement ni la confirmation de l'empereur.

1127-8-9.

Louis venge le parricide commis dans la personne de Charles-le-Bon, comte de Flandres, qui fut assassiné à Bruges, dans l'église de Saint-Donatien, où il entendait la messe, et adjuge ce comté, vacant par le défaut d'enfants, à Guillaume Cliton, neveu de Henri I, qui prenait toujours la qualité de duc de Normandie. Charles-le-Bon était de la maison de Danemarck, fils de saint Canut, et comte de Flandres par Adèle sa mère, héritière de Robert-le-Frison. Louis associe Philippe son fils aîné, et le fait couronner.

Thiéri d'Alsace, soutenu par Henri I, attaque Guillaume Cliton, et est battu; mais Guillaume ayant été blessé, et étant mort de ses blessures, la Flandre resta à Thiéri, et Henri n'eut plus de concurrent pour la Normandie.

1130-1-2-3-4.

Nouveau schisme entre Innocent II et Anaclet. Innocent II est reconnu pour le pape légitime dans le concile d'Étampes, où l'on s'en rapporte à saint Bernard. Pendant ce schisme, Roger, prince normand, fonda le royaume des Deux-Siciles; l'investiture lui en avait été accordée par l'anti-pape Anaclet II qui l'avait reconnu, et elle lui fut donnée de nouveau par Innocent II, en 1139. Le jeune roi Philippe s'étant tué en tombant de cheval, Louis-le-Gros fit sacrer et couronner à Reims, par le pape Innocent II, Louis-le-Jeune son second fils (1131), âgé d'environ dix ans.

1135-6-7.

Henri I, roi d'Angleterre, meurt âgé de soixante-huit ans sans laisser d'enfants que Mathilde, veuve de Henri V, empereur, à qui il fit épouser Geoffroi Plantagenet, fils du comte d'Anjou, et qu'il déclara son héritière. Les Anglais préférèrent à Geoffroi, Etienne, comte de Boulogne, neveu de Henri I, fils d'Adèle sa sœur; ce qui causa de grands troubles en Angleterre; cependant, après la mort d'Etienne, Henri II, fils aîné du comte d'Anjou, fut roi d'Angleterre.

L'hommage-lige commence à être connu dans la charte d'investiture que Louis-le-Gros donna à Foulques, comte d'Anjou.

Louis-le-Gros meurt. Il est le premier de nos rois qui ait été prendre l'oriflamme à Saint-Denis: c'était la bannière de l'abbaye que les comtes du Vexin, qui en étaient les avoués, portaient à la guerre, et que Louis-le-Gros porta en cette qualité, lorsqu'il eut réuni le Vexin à la couronne: il a fondé l'abbaye de Saint-Victor. C'était un prince recommandable par son courage, par la douceur de ses mœurs, et par toutes les vertus qui font un bon roi, mais mauvais politique, et toujours trompé par Henri I, roi d'Angleterre.

Cependant ce fut ce prince qui commença à reprendre l'autorité dont les vassaux s'étaient emparés; il en vint à bout, soit par l'établissement des communes, soit par l'affranchissement des serfs, soit en diminuant la trop grande autorité des justices seigneuriales: à la vérité ce fut moins l'ouvrage du roi que celui des quatre frères Garlande et de l'abbé Suger, ses principaux ministres. Par rapport à l'article de la justice, voici comme on parvint à s'en ressaisir, tant sous ce règne que sous les suivants.

On envoya d'abord dans les provinces des commissaires, appelés autrefois *Missi Dominici*, et depuis *Juges des Exempts*; ils éclairaient de près la conduite des ducs et des comtes; ils recevaient

les plaintes de ceux qui en avaient été maltraités, et dans le cas où ils ne jugeaient pas eux-mêmes, ils les renvoyaient aux grandes assises du roi, qui était le parlement, appelé dans les capitulaires de Charlemagne *Mallum Imperatoris.*

Ensuite nos rois créèrent successivement quatre grands baillifs dans l'étendue de leurs domaines, lesquels, par l'attribution des *cas royaux*, devinrent seuls juges d'un grand nombre d'affaires, à l'exclusion des seigneurs particuliers : ces mêmes baillifs étant devenus trop puissants, on donna à leurs lieutenants le droit de juger en leur place. A cet exemple, le roi obligea les seigneurs de céder aussi l'exercice de leurs justices à leurs officiers. Enfin les appels de ces juges de seigneurs devant les juges royaux, achevèrent de détruire le trop grand pouvoir des justices particulières : *Aussi*, dit Loyseau, *ce droit de ressort de justice est-il le plus fort lien qui soit pour maintenir la souveraineté.*



FEMMES.	ENFANTS.	1137. MORT.	PRINCES CONTEMPORAINS.
Adélaïde, fille de Humbert, comte de Maurienne et de Savoie, que Louis épousa l'an 1115. Elle se remaria après la mort de Louis, à Mathieu de Montmorenci, connétable de France, et mourut l'an 1154. C'est elle qui a fondé l'abbaye de Montmartre. Louis-le-Gros avait épousé en 1104, **Lucianne**, fille de Gui le Rouge, comte de Rochefort. Ce mariage, qui n'avait pas été consommé, fut déclaré nul au concile de Troyes en 1107, pour cause de parenté.	Philippe, associé au royaume, est mort avant son père, d'une chute de cheval. 1131 LOUIS-LE-JEUNE. Henri, chanoine de l'église de Notre-Dame de Paris, puis moine de Clairvaux, ensuite évêque de Beauvais, et enfin archevêque de Reims. 1175 Hugues, mort jeune. Robert, tige de la maison de Dreux, dont le petit-fils Pierre, dit *Mauclerc*, fut comte de Bretagne, par Alix sa femme, héritière de ce comté, d'où est venue Anne de Bretagne. *Robert eut aussi une petite-fille nommée Alix, qui épousa Renard III, seigneur de Choiseul, tige de la maison de Choiseul.* 1188 Philippe, archidiacre de l'église de Paris, en ayant été élu évêque, céda cette dignité par modestie à Pierre Lombard, nommé *le Maître des Sentences.* Pierre, qui épousa Isabelle, fille et héritière de Renaud, seigneur de Courtenai. 1183 Constance, mariée à Eustache de Blois, couronné roi d'Angleterre en 1152, du vivant du roi Étienne son père, et dont elle n'eut point d'enfants; puis à Raimond VI, comte de Toulouse, vivante encore en 1179	LOUIS-LE-GROS meurt à Paris le 1er août 1137, âgé d'environ soixante ans. Il est enterré à Saint-Denis. Les dernières paroles de Louis-le-Gros sont bien remarquables. « Souvenez-vous, mon » fils et ayez toujours devant les yeux, que l'autorité royale n'est qu'une » charge publique, dont » vous rendrez un compte » très-exact après votre » mort.	*Papes.* Pascal II. 1118 Gélase II. 1119 Calixte II. 1124 Honoré II. 1130 Innocent II. 1143 — *Empereurs d'Orient.* Alexis Comnène. 1118 Jean Comnène. 1143 — *Empereurs d'Occident.* Henri V. 1125 Lothaire II. 1138 — *Rois d'Espagne.* Alphonse VI. 1109 Alphonse VII. 1137 Alphonse VIII. 1157 — *Rois d'Angleterre.* Henri I. 1135 Étienne. 1154 — *Rois d'Écosse.* Alexandre I, dit *le Fort.* 1114 David I. 1143 — *Rois de Danemarck.* Nicolas. 1135 Éric III. 1138 — *Rois de Suède.* Philippe. 1110 Ingo IV. 1129 Ragwald. 1140 — *Roi de Pologne.* Boleslas III. 1139

MINISTRES.	GUERRIERS.	MAGISTRATS.	SAVANTS ET ILLUSTRES.
SÉNÉCHAUX.	Hugues de Chaumont. 1138	CHANCELIERS.	Anselme de Cantorbéry. 1109
Anseau de Garlande. 1118	Thibaud, comte de Chartres. 1152	Etienne de Senlis. 1140	Etienne d'Autun. 1138
Guillaume de Garlande, qui rendit hommage de cette charge à Foulques, comte d'Anjou, depuis roi de Jérusalem. 1120	Thomas de Marle, seigneur de Couci.	Etienne de Garlande. 1150	Eudes de Cambrai. 1113
Etienne de Garlande. 1150	Hugues de Créci. 1112	Simon, vivant en 1130	Guibert, abbé de Nogent. 1124
Raoul de Péronne, comte de Vermandois. 1152	Amauri de Montfort.	Algrin, vivant en 1137	Guillaume de Champeaux. 1121
—	Hugues, seigneur du Puiset.		Hildebert, évêque du Mans. 1132
Suger. 1152	Gui de Rochefort. 1112		Léon d'Ostie, vers 1112
Etienne de Senlis, évêque de Paris. 1140	Milon, vicomte de Troyes.		Marbode. 1123
Algrin, qui est qualifié *secrétaire du roi.*			Saint Norbert. 1134
			Robert d'Arbrissel. 1117
			Roscelin. 1110
			Rupert 1135
			Sigebert. 1113
			Yves de Chartres. 1115





LOUIS VII.

Louis VII, *dit* LE JEUNE parvient à la couronne le 1er août 1137, âgé de dix-huit ans. On le surnomma *le Jeune*, pour le distinguer de son père, avec lequel il régna plusieurs années, et qui fut surnommé *le Vieux* depuis le couronnement de son fils. — La Roche-Flavin donne une autre cause au surnom de *Jeune*, et dit qu'il lui fut donné pour avoir rendu la Guyenne à Éléonore.

1137-8-9.



A MESURE que l'autorité des rois de la troisième race s'affermissait, ils crurent devoir prendre moins de précautions : ainsi Louis-le-Jeune ne se fit pas sacrer de nouveau comme avait fait son père; et après lui, Philippe-Auguste ne crut pas même devoir faire couronner son fils de son vivant.

Louis-le-Jeune, prince courageux, mais peut-être indiscret dans sa dévotion, pensa perdre son état; son mariage avec Eléonore, fille et héritière de Guillaume, duc d'Aquitaine, l'avait rendu très-puissant; cependant tous les seigneurs particuliers dont Louis-le-Gros avait réprimé l'orgueil, commencèrent à remuer, y étant excités par Thibaud, comte de Champagne. Le roi se donne de nouveaux embarras, en voulant s'emparer injustement, aux droits d'Eléonore, du comté de Toulouse, dont le comte avait acquis la propriété : cette guerre fut sans succès.

Le code théodosien, fait par l'ordre de Théodose-le-Jeune, publié vers l'an 435, et que les Romains avaient établi en France, s'y perdit sur la fin de la seconde race. Le code que Justinien avait publié en 529, et que nous n'avions jamais connu, fut retrouvé dans la Pouille vers l'an 1137, et apporté en France, où il est devenu notre droit écrit. (Les PP. Bénédictins, dans leur *Histoire littéraire de la France*, prétendent qu'il faut avancer cette époque au moins d'un siècle.) Cujas a restitué depuis le code théodosien, mais on ne s'en sert aujourd'hui que pour le consulter.

1140-1.

La doctrine d'Abailard est condamnée au concile de Sens. Abailard l'avait déjà été lui-même au concile de Soissons tenu en 1121; il en appela au pape, qui le condamna pareillement; et comme il allait à Rome pour y poursuivre son appel, Pierre-le-Vénérable le retint à Cluni : il mourut deux ans après, en 1142, après avoir édifié ce monastère par son humilité et par sa rétractation. Héloïse, dont on connaît les malheurs, lui survécut vingt-deux ans, et ne mourut qu'en 1163. Le corps d'Abailard fut porté au Paraclet, dont Héloïse était abbesse.

Commencement des Guelfes et des Gibelins, deux factions qui ont long-temps partagé l'Italie. La première était attachée au parti des papes, la seconde à celui des empereurs.

1142-3-4.

Différends du roi avec la cour de Rome, excités par Thibaud, comte de Champagne. Innocent II

avait obligation au roi, puisque ce fut dans le concile tenu à Étampes, que ce pontife fût préféré à son concurrent, Anaclet II. Cela ne l'empêcha pas de mettre le domaine du roi en interdit, à l'occasion de l'archevêché de Bourges, où Innocent II voulait soutenir celui qu'il avait fait élire par le chapitre, quoique le roi, suivant le droit qu'il en avait, se fût opposé à cette élection. Le comte de Champagne, toujours prêt à remuer, se joignit au pape; le roi en reçut une nouvelle offense dans la personne du comte de Vermandois, son parent, que Thibaud avait fait excommunier sous le prétexte que le comte de Vermandois avait fait divorce avec sa femme, sœur ou fille de Thibaud.

Louis-le-Jeune, pour se venger de Thibaud, met la ville de Vitry en Pertois, à feu et à sang. (1143).

1145-6-7.

Saint Bernard lui conseille, pour expier ce crime, de faire une croisade en personne; l'abbé Suger s'y oppose fortement, et tâche de persuader au roi d'y envoyer seulement des troupes; mais les conseils de saint Bernard étaient reçus comme des ordres du ciel; il avait été donné à cet homme extraordinaire de dominer les esprits : on le voyait d'un moment à l'autre passer du fond de son désert au milieu des cours, jamais déplacé, sans titre, sans caractère, jouissant de cette considération personnelle qui est au-dessus de l'autorité; simple moine de Clairvaux, plus puissant que l'abbé Suger, premier ministre de France, et conservant, sous le pape Eugène III, qui avait été son disciple, un ascendant qui les honorait également l'un et l'autre. Cependant saint Bernard n'était pas un aussi grand politique qu'il était un saint homme et un bel esprit. Ses sermons sont des chefs-d'œuvre de sentiment et de force; feu M. Henri de Valois, cet homme illustre du siècle passé, les préférait à tous ceux des anciens, tant Grecs que Latins; aussi a-t-on dit de lui, que ç'avait été le dernier père de l'église. On trouve, dans la préface d'une édition de ses œuvres, une dissertation assez curieuse sur la question de savoir si ses sermons ont été prononcés en français ou en latin : ce qui prouverait qu'il les prononçait en français, c'est que des religieux sans lettres assistaient à ses conférences, et que le latin n'était plus alors entendu du vulgaire; et puis ses sermons se trouvent en vieux français dans la bibliothèque des PP. Feuillans de la rue Saint-Honoré à Paris, dans un manuscrit qui approche bien du temps de saint Bernard. Il mourut dans sa soixante-troisième année.

L'occasion de cette seconde croisade était la prise d'Edesse par Noradin, qui menaçait de reprendre toutes les conquêtes faites par les chrétiens. Le roi part (1147) avec Eléonore sa femme, et y mène quatre-vingt mille hommes. Conrad, duc de Souabe, qui avait été élu empereur, y mène aussi une nombreuse armée. L'abbé Suger est fait régent du royaume de France, avec Raoul, comte de Vermandois, beau-frère du roi, parce qu'il avait épousé la sœur d'Eléonore.

Le peuple de Rome prétend que le pouvoir des papes ne s'étend pas au-delà des choses spirituelles, et fait revivre la dignité de sénateur; ce qui affaiblit pour un temps l'autorité des papes.

1148.

L'empereur avait été défait l'année précédente par la trahison des Grecs. Le roi est aussi défait par les Sarrazins. On assiège Damas, et on est obligé de lever le siège, par la trahison des chrétiens de Syrie : c'est ainsi du moins qu'en ont parlé la plupart des historiens; mais à juger de cette seconde croisade par la première, et à s'en rapporter à la princesse Anne Comnène, fille de l'empereur de Constantinople, qui a écrit l'histoire de ces temps malheureux, son père Alexis ne fit que ce que tout prince sage aurait fait à sa place : son pays était inondé par plus de sept cent mille Latins, qui exigeaient des vivres comme on exige des contributions, et qui, au défaut du possible, dévastaient son pays; sa capitale même tentait l'avarice des chefs des croisés, qui trouvaient plus d'utilité et moins de peine à cette invasion, qu'à la conquête d'une province pauvre et éloignée, dont la religion était l'unique objet, et qui devenait pour eux un motif moins intéressant à mesure qu'ils s'en approchaient. Alexis conjura ces orages à force de patience et de sagesse, et trouva le moyen de congédier enfin des hôtes si dangereux. Le soldat, transplanté sous un nouveau ciel, et ne refusant rien à son intempérance, périt de maladie, et de là l'imputation que l'on fit à l'empereur Alexis et aux Grecs d'avoir empoisonné les puits et les fontaines. Nous avons encore une lettre d'Etienne, comte de Boulogne, à la comtesse son épouse, où ce prince se loue de la bonne réception d'Alexis, dont il a reçu, dit-il, des présents beaucoup plus magnifiques que ceux que lui fit Guillaume-le-Conquérant lorsqu'il épousa sa fille. Ne se pourrait-il pas faire que le même esprit de prévention eût fait soupçonner ses successeurs de s'être entendus avec les Sarrazins pour faire périr les troupes conduites par l'empereur Conrad et par Louis-le-Jeune?

Concile de Reims tenu par Eugène III en l'absence du roi. Si le grand concours des prélats rendait un concile œcuménique, celui-là l'aurait été, car on y en comptait onze cents, parmi lesquels étaient les primats d'Espagne et d'Angleterre, ayant le pape à leur tête; mais Eugène III lui-même, dans sa lettre à l'évêque de Ravennes, ne le qualifie que d'assemblée de toutes les Gaules cisalpines; ce qui prouve qu'il y avait peu de prélats italiens, et ce qui fut apparemment une des raisons qui empêchèrent que le concile ne fût œcuménique. Ce fut dans ce concile qu'un certain fou, nommé Éon, abusé lui-même par ces mots : *Per eum qui venturus est*, fut condamné à être enfermé. On ne croirait pas qu'une telle extravagance eût trouvé des sectateurs. Ce concile con-

tient dix-sept canons, appelés communément les canons d'Eugène III, et dont la plupart sont insérés dans le Droit. On peut remarquer, entre autres canons, le sixième, qui défend aux avoués des églises de rien prendre sur elles ni par eux, ni par leurs inférieurs, au-delà de leurs anciens droits, sous peine d'être privés, après leur mort, de la sépulture ecclésiastique; le septième défend aux évêques, diacres, sous-diacres, moines et religieuses de se marier; le douzième défend les joûtes, tournois, etc. (qui étaient nés en France, et qui avaient été imités dans toute l'Europe), sous peine, pour ceux qui y perdront la vie, d'être privés de la sépulture ecclésiastique, etc. Ce fut aussi dans ce concile que fut jugée l'affaire de Gilbert de la Porée, évêque de Poitiers, sur certaine question métaphysique au sujet de la Trinité. Ce qui est principalement à remarquer, c'est que ce concile étant séparé, le pape forma une congrégation sur cette affaire, dans laquelle les cardinaux prétendirent que les évêques de France n'étaient pas en droit de juger des dogmes, et que ce droit était réservé au pape seul, assisté des cardinaux. En effet, la profession de foi des évêques de France ne fut pas insérée dans les actes du concile qui se conservent dans la bibliothèque du Vatican; mais les évêques de France ne manquèrent pas de l'insérer dans les copies qu'ils tirèrent pour eux de ce même concile. Saint Bernard y joue un grand rôle. (*Pontificat d'Eugène III, par dom Delannes*, page 161.)

1149.

Robert, comte de Dreux, étant revenu de Jérusalem avant le roi son frère, cherche à exciter des troubles, en rejetant les mauvais succès de la croisade sur la malhabileté de Louis VII, dans la vue d'insinuer l'incapacité de ce prince pour les affaires, de s'emparer du gouvernement, et peut-être de la couronne; Suger assemble les états-généraux; Eugène III, de retour à Rome, servit bien le roi par ses lettres aux ecclésiastiques de son royaume, et tout fut tranquille.

Le roi, en revenant en France, est pris sur mer par des Grecs, et délivré par Grégoire, le général de Roger, roi de Sicile. Il est étonnant que ce prince ne fût pas encore dégoûté des croisades; cependant il en méditait une nouvelle, mais lorsqu'il en fit l'ouverture au parlement de Noël, il trouva les esprits si refroidis et si rebutés, qu'il y renonça.

Il y a apparence que l'usage des armoiries, qui ne devrait appartenir qu'à la noblesse, a commencé pendant les croisades, pour distinguer les personnes qui, étant toutes couvertes de fer, n'étaient guère reconnaissables sans une marque extérieure. C'était par les cottes d'armes que les chevaliers se distinguaient, et les différentes fourrures de ces cottes d'armes que nos Français mettaient sur leurs cuirasses, formèrent les différentes couleurs qui de là passèrent dans leurs armes, et qu'il est aisé d'y reconnaître, telles que l'hermine, le vair, le sable, le sinople, etc. A ces couleurs, on ajouta quelques ornements pris encore de l'habillement, comme la *face* de la jarretière, la *pale* de l'épieu, le *sautoir* de l'étrier, la *macle* des mailles qui formaient le haubert, etc. (*Du Cange.*)

L'Espagne avait eu sa croisade ainsi que l'Asie, et l'on vit, à peu près dans le même temps, une flotte nombreuse montée par des Allemands, des Anglais et des Flamands, entrer dans la rivière de Lisbonne, pour aider au nouveau roi de Portugal à s'emparer de cette ville, qui était occupée par des Sarrazins, et dont ensuite il fit sa capitale, au lieu de Coimbre, qui l'avait été jusqu'alors.

1150-1-2, etc.

Louis-le-Jeune répudie Éléonore, à cause du commerce qu'il la soupçonnait d'avoir eu en Syrie avec le prince d'Antioche, son oncle paternel, et encore avec un jeune Turc, nommé Saladin; il se sert du prétexte de parenté pour faire rompre son mariage, et lui rend la Guyenne et le Poitou. L'abbé Suger s'était opposé encore à une action si préjudiciable à l'état, et elle ne fut consommée qu'après sa mort, arrivée en 1152.

Cet homme était bien différent de saint Bernard; si l'Église ne l'a point écrit dans son Martyrologe, l'histoire l'a consacré dans ses fastes. Suger, de simple moine de Saint-Denis, en était devenu abbé par ses grands talents. Saint Bernard lui avait reproché la vie toute séculière qu'il avait menée, ses habits somptueux et sa nombreuse suite, qui, en effet, ne convenait guère à son état: Suger s'étant converti, réforma aussi son monastère. Cette maison, dit saint Bernard, servait aux affaires de la cour et aux armées des rois: le cloître était souvent environné de gens de guerre, et retentissait de plaidoiries et de querelles; les femmes y avaient quelquefois entrée, mais on n'en doit pas être surpris: les moines, comme plus instruits, avaient alors grande part aux affaires; leurs maisons étaient autant l'école de la jeunesse que l'habitation des moines, et Louis-le-Gros avait été élevé à Saint-Denis. Ce fut là que Suger en fut connu, et ce qui donna occasion à ce prince, devenu roi, de l'employer, dans la suite, aux plus grandes affaires: il mourut dans sa soixante-dixième année. C'était un homme d'une médiocre figure et d'une basse naissance: on pourrait lui appliquer ce mot de Tibère sur Curtius Rufus: Il est beau d'être né de soi-même; *Curtius Rufus mihi videtur ex se natus.* (Tacite.) Sa patrie est assez ignorée; les uns ont dit qu'il était natif de Saint-Denis, les autres de Saint-Omer. C'est lui qui a bâti l'église de Saint-Denis telle qu'on la voit aujourd'hui, à l'exception du portail et des deux tours qui l'accompagnent, monuments vénérables de l'ancienne église bâtie par Pepin et par Charlemagne; et ce qui honore du moins autant sa mémoire, c'est qu'on croit, avec beaucoup de vraisemblance, que le projet de la compilation des grandes chroniques connues sous le nom *Chroni-*

ques de Saint-Denis, fut son ouvrage. (*Mém. de l'Acad. des Belles-Lettres*, tome XV, page 591.)

Eléonore se remaria, comme Suger l'avait prévu, six semaines après avoir été répudiée, à Henri, comte d'Anjou et duc de Normandie, déclaré successeur du roi d'Angleterre, et qui, par ce mariage, se trouva, dans la suite, sous le nom de Henri II, roi d'Angleterre, duc de Normandie et d'Aquitaine, comte d'Anjou, de Poitou, Touraine et Maine.

Décret de Gratien, que l'on n'est jamais parvenu à purger de toutes les fautes dont il est rempli; c'est un recueil de canons : les fausses décrétales dont Isidore avait fait la compilation, qui commencent à saint Clément et finissent au pape Syrice (mort en 398), d'où Denis-le-Petit, auteur judicieux, commence seulement les siennes, y sont rapportées comme un ouvrage authentique.

L'empereur Conrad III meurt empoisonné, dit-on, par Roger, roi de Sicile; il désigna Frédéric, son neveu, pour héritier de l'empire, quoiqu'il laissât un fils nommé aussi Frédéric, mais qu'il crut trop jeune pour pouvoir porter un si grand fardeau.

1154-5.

Louis épouse Constance, fille d'Alphonse, roi de Castille, à Orléans, où elle fut sacrée par l'archevêque de Sens. Il va en pélerinage à Saint-Jacques.

Étienne, roi d'Angleterre, meurt après avoir adopté Henri, qui devint roi d'Angleterre. Cette adoption dut coûter beaucoup à Étienne, puisqu'il laissait un fils nommé Guillaume, qui fut comte de Boulogne : il avait eu un aîné qui avait nom Eustache, qu'il avait associé à la couronne en 1152, mais qui était mort avant l'adoption, et qui n'aurait pas souffert aussi patiemment que fit Guillaume, de se voir dépouiller par Henri.

1156-7-8-9-60

Guerre entre la France et l'Angleterre, au sujet du comté de Toulouse, sur lequel le roi d'Angleterre prétendait exercer les droits d'Éléonore, sa femme, dont l'aïeul, Guillaume VIII, avait aliéné ce comté : Henri II fut obligé de lever le siége de cette ville. Trève entre les deux rois. La trève se renouvela plus d'une fois; et cette partie méridionale de la France fut le théâtre continuel des guerres particulières que se faisaient entre eux les princes et les seigneurs qui s'en disputaient toutes les parties, tels que les comtes de Toulouse, de Provence, de Barcelone, de Montpellier, de Carcassonne, de Béziers, de Narbonne, d'Alais, etc., tous vassaux de la couronne, mais dont nos rois, trop faibles alors, n'étaient pas en état de réprimer la licence.

Alexandre III attribue aux cardinaux le droit exclusif d'élire le pape. Le marquisat d'Autriche est érigé en duché (1156), par Frédéric Barberousse, en faveur de Henri, surnommé Iasamergott, marquis d'Autriche.

1161-2-3-4-5-6.

Lettres-patentes par lesquelles Louis donne le revenu de l'église de Paris, le siége vacant, aux religieuses de l'abbaye d'Hyères (preuve du droit de régale).

Fameux différend entre Thomas Beket, archevêque de Cantorbéry, et le roi Henri II, sur les immunités ecclésiastiques. Mathilde, mère de Henri, l'avait détourné autant qu'elle l'avait pu de donner cette place à Beket, et Beket lui-même s'en était défendu, en faisant connaître au roi son inflexibilité sur les droits de l'Église.

1167-8.

Geoffroy, fils de Henri II, roi d'Angleterre, épouse Constance, fille de Conan, comte de Bretagne, qui lui apporte ce comté. Henri se saisit de tout le pays au nom de son fils. Restriction des duels, qui n'auront plus lieu pour une dette qui n'excèdera pas cinq sous.

1169-70.

Paix conclue à Montmirail entre Louis et Henri. Henri fait épouser à son fils Henri, Marguerite, fille de Louis.

Thomas, archevêque de Cantorbéry, à son retour de France, où il avait demeuré pendant sept ans, est assassiné dans son église : peut-être avait-il porté un peu loin les prérogatives ecclésiastiques contre les droits de la royauté.

1171-2-3-4-5-6-7-8.

Nouvelle guerre avec l'Angleterre, terminée par la promesse de mariage de Richard, second fils de Henri, avec Alix, seconde fille de Louis-le-Jeune.

Fin du schisme (1177) qui avait commencé en 1159, à l'occasion des deux papes Alexandre III et Victor IV, anti-pape. Victor eut pour successeurs dans son obédience Pascal III et Calixte II; et enfin Alexandre III est reconnu pour le véritable pape. Il en était bien digne : ce fut lui qui, au nom du concile troisième de Latran, déclara que tous les chrétiens devaient être exempts de la servitude. L'empereur Frédéric, qui avait entretenu le schisme, se vit contraint à la paix, par la perte de la bataille navale de Lignano, que gagnèrent les Vénitiens. Le pape, pour en conserver la mémoire, donna son anneau au doge, en lui disant de le jeter dans la mer, qu'il lui donnait pour épouse : origine de la cérémonie où les doges épousent la mer.

1179-80.

Louis va, par dévotion, visiter le tombeau de saint-Thomas de Cantorbéry, en Angleterre, dont la châsse fut brisée par Henri VIII, roi d'Angleterre; à son retour, il fait sacrer et couronner son fils à Reims, et attribue la prérogative du sacre, jusque-là indécise, à ce siége, à cause que le cardinal de Sabine, son beau-frère, en était archevêque. Les pairs prirent séance à cette cérémonie; Henri, roi d'Angleterre, y assista comme duc de Norman-

die; et Philippe, comte de Flandres, y porta l'épée royale comme pair de France : c'est la première fois que les comtes de Flandres aient pris ce titre.

Alphonse II, comte de Barcelone par son père, et roi d'Aragon par sa mère, fait déclarer, dans le concile de Tarragone (1180), *que les actes qui se dataient, en Catalogne, de l'année du règne des rois de France, ne se dateraient plus que de l'ère chrétienne*. (Ferreras.)

Concile de Latran, qui sert d'époque à la jurisprudence sur la matière des dîmes inféodées. Ces dîmes, quoique ecclésiastiques, étaient entre les mains des laïcs; on voulut remédier à cet abus; la possession en resta à tous ceux qui en jouissaient avant le concile; mais celles qui y sont postérieures sont supprimées; en sorte cependant que quand il y a une possession de cent ans, et que l'on ne peut pas prouver qu'elles aient été inféodées depuis, elles sont censées antérieures au concile : c'est le dernier état.

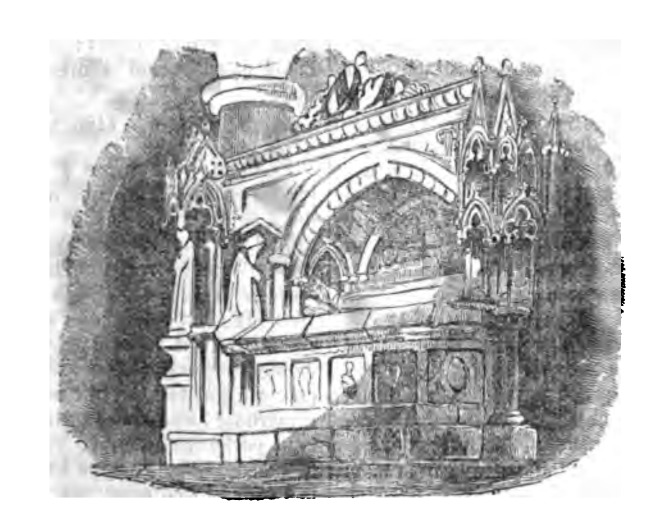
On aperçoit dans ce siècle les premières traces des représentations du théâtre : un moine nommé Geoffroi, qui fut depuis abbé de Saint-Albin, en Angleterre, chargé de l'éducation de la jeunesse, leur faisait représenter, avec appareil, des espèces de tragédies de piété. Le sujet de la première pièce dramatique fut les miracles de sainte Catherine; ce qui est bien antérieur à nos représentations des mystères, qui n'ont commencé qu'en 1398, sur un théâtre que l'on dressa à Paris à l'hôtel de la Trinité.

Le douzième siècle est bien remarquable par l'utilité des écoles qui se formèrent dans les cathédrales et dans les monastères : ce n'est pas que l'on puisse faire cas des ouvrages qui s'y composèrent, tels que les chroniques, les légendes, les traités scolastiques, les poésies, etc.; mais parce que ce sont ces écoles qui ont sauvé presque tous les ouvrages des anciens. Les moines copiaient les livres; c'était leur fonction journalière, et sans eux peut-être toutes les richesses de l'antiquité seraient perdues pour nous. Ces écoles servaient aussi à l'instruction de la jeunesse, qui y était élevée; mais bientôt les colléges prirent la place des écoles : Robert, comte de Dreux, frère du roi, en fonda un sous l'invocation de saint Thomas de Cantorbéry, et c'est ce qu'on nomme aujourd'hui Saint-Thomas-du-Louvre. Il y eut aussi un collége des Anglais et un collége des Danois. Paris était devenu le centre des lettres : on y accourait de toutes les parties de l'Europe, et le nombre des étudians y égalait celui des citoyens; aussi ce corps fut-il souvent redoutable dans les émeutes civiles. Le quartier que l'on nomma depuis celui de l'Université, devint le plus fréquenté, et les professeurs le choisirent parce que l'air y était plus pur; enfin il fallut bientôt agrandir la ville, qui ne pouvait plus suffire à ses habitans.



FEMMES.	ENFANTS.	1180 MORT.	PRINCES CONTEMPORAINS.
Eléonore, que Louis répudia. Elle épousa ensuite Henri, comte d'Anjou, devenu depuis roi d'Angleterre. 1160		Louis-le-Jeune meurt à Paris le 18 septembre 1180, âgé d'environ soixante ans, d'une paralysie qu'il gagna à un pelerinage qu'il fit au tombeau de saint Thomas de Cantorbéry, pour obtenir la guérison de son fils Philippe. Il trouva son fils guéri à son retour, et tomba malade de la maladie dont il mourut. Il est enterré dans l'abbaye de Barbeaux, près Melun.	*Papes.* Innocent II. 1143 Célestin II. 1144 Luce II. 1145 Eugène III. 1153 Anastase IV. 1154 Adrien IV. 1159 Alexandre III. 1181
Constance, fille d'Alphonse VIII, roi de Castille. 1160	Marie épousa Henri I, comte de Champagne. 1198 Alix, mariée à Thibaud, comte de Blois, vivante en 1183		*Empereurs d'Orient.* Jean Comnène. 1143 Emmanuël Comnène. 1180 *Empereurs d'Occident.* Lothaire II. 1138 Conrad III, chef de la maison impériale de Souabe. 1152 Frédéric I, dit *Barberousse*. 1190
Alix, fille de Thibaud, comte de Champagne, 1206	Marguerite, mariée en premières noces à Henri-le-Jeune, au *Courtmantel*, fils de Henri II, roi d'Angleterre, et en secondes noces à Bela III, roi de Hongrie. 1197 Alix, morte jeune.		*Rois d'Espagne.* Sanche III. 1158 Ferdinand II. 1175 Alphonse IX. 1214 *Roi de Portugal.* Alphonse I, proclamé roi de Portugal en 1139, mort en 1185. Il était fils de Henri de Bourgogne, petit fils de Robert de France, qu'Alphonse VI fit comte de Portugal.
	Philippe Auguste. Alix, accordée à Richard, roi d'Angleterre, puis mariée à Guillaume, comte de Ponthieu. 1195 Agnès, femme du jeune Alexis Comnène fils d'Emmanuël, empereur de Constantinop. Elle épousa en secondes noces Andronic, meurtrier de son mari, qu'il détrôna; et en troisièmes noces, un seigneur d'Andrinople.		*Rois d'Angleterre.* Etienne. 1154 Henri II. 1189 *Rois d'Ecosse* David I. 1153 Malcolme IV. 1155 Guillaume. 1214 *Rois de Danemarck.* Eric III 1138 Eric IV. 1147 Suénon et Canut. 1155 Valdemar I. 1182 *Rois de Suède.* Ragwald. 1150 Suetcher. 1150 Eric IX. 1162 Charles VII. 1168 Canut. 1192 *Rois de Pologne.* Boleslas III. 1139 Ladislas II. 1146 Boleslas IV. 1173 Micislas, déposé et rétabli. 1202 Casimir II. 1194

MINISTRES	GUERRIERS.	MAGISTRATS.	SAVANTS ET ILLUSTRES.
SÉNÉCHAUX.	CONNÉTABLES.	CHANCELIERS.	Abailard. 1142
Etienne de Garlande 1150	Hugues de Chaumont. 1138	Noël, vivant en 1140	Saint Bernard. 1153
Raoul, comte de Vermandois, seigneur de Péronne. 1152	Matthieu de Montmorenci 1160	Cadurc. 1108	Arnaud de Bresse. 1155
Thibaud I, comte de Blois. 1191	Simon de Néaufle, vivant en 1150	Barthélemi, vivant en 1147	Héloïse. 1163
—	Raoul, comte de Clermont. 1191	Simon, vivant en 1152	Gilbert de la Porée. 1154
L'abbé Suger. 1152		Alderic.	Gratian. 1151
		Hugues de Chamfleuri. 1175	Goscelin. 1152
		Hugues de Puiseaux. 1185	Hugues de saint Victor. 1140
			Othon de Freisengen, frère utérin de Conrad III. 1158
			Pierre Notaire, *vacante cancellaria*, vivant en 1177
			Pierre Lombard. 1164
			Pierre-le-Vénérable, abbé de Cluni. 1157
			Richard de saint Victor. 1173



PHILIPPE II, *DIT* AUGUSTE.

PHILIPPE II, *dit* AUGUSTE, parvient à la couronne l'an 1180, âgé de quinze ans. Il avait été sacré et couronné à Reims du vivant de son père. Hugues, abbé de Saint-Germain-des-Prés, Hervé, abbé de Saint-Victor, et Eudes, abbé de Sainte-Geneviève, furent ses parrains, et Constance, sœur de Louis VII, femme du comte de Toulouse, et deux veuves de Paris, furent ses marraines. Robert Clément, seigneur du Mez, fut son gouverneur.

1180-1-2-3-4-5.



C'EST un des rois de France qui a fait le plus de conquêtes. Il réprima les violences et les brigandages exercés par les grands dans son royaume; il chassa les juifs, et déclara ses sujets quittes envers eux; action injuste, contraire au droit naturel, et par conséquent à la religion: un grand pape (St. Grégoire-le-Grand) en jugeait ainsi. Tout zélé qu'il était pour la conversion des juifs, il ne pouvait souffrir qu'on leur fît des injustices; il fit payer aux juifs de Palerme la valeur des synagogues qui leur avaient été enlevées: aussi les juifs ont-ils célébré dans leurs annales la modération et l'équité de ce saint pontife.

La mère du roi veut empêcher que son fils n'épouse la fille de Baudouin, comte de Hainaut, par la crainte que ce mariage n'augmentât encore l'autorité du comte de Flandres, son oncle, tuteur du jeune roi, au préjudice du comte de Champagne, son frère, par qui elle avait compté de gouverner. Elle se retire en Champagne, et engage le roi d'Angleterre à se joindre à son frère, et à prendre les armes contre la France. Philippe-Auguste, sans s'étonner de ce soulèvement, commence par punir le comte de Sancerre, un des chefs de la révolte, célèbre son mariage, force Henri II, roi d'Angleterre, à lui demander la paix, et entretient la division entre les enfants de ce roi. Henri, fils du roi d'Angleterre, meurt avec un grand regret de tout ce qu'il avait entrepris contre son père. Réunion du Vermandois, malgré les fortes oppositions de Philippe, comte de Flandre, par la mort d'Elisabeth de Vermandois, sa femme, décédée sans enfants: ce comté était entré dans la maison de France par Hugues de France, troisième fils de Henri I, qui en avait épousé l'héritière.

Maurice de Sully avait commencé de rebâtir l'église de Notre-Dame: le maître-autel fut achevé en 1182. Vers le même temps, on vit s'élever les églises de Cluny, de Saint-Remi de Reims, de Sainte-Geneviève, etc. Avec l'architecture se réveillèrent la peinture, la sculpture, l'orfèvrerie, etc. Tel est le sort des arts, ils marchent tous ensemble; on les voit ensevelis dans un temps, et tout-à-coup ils reparaissent à la fois. Philippe-Auguste fut le premier qui fit paver les rues de Paris, et qui le fit clore de murs.

Etrange révolution arrivée dans l'empire, dans la personne de Henri, dit le Lion, duc de Saxe, de Bavière, de Westphalie, etc., et gendre de Henri II, roi d'Angleterre, dont les états s'étendaient depuis le Golfe Adriatique jusqu'à la mer Baltique: ce malheureux prince fut dépouillé de toutes ses possessions par l'empereur Frédéric, et de tant de grandeurs il ne resta à sa maison que le duché de Brunswick, qu'elle possède encore aujourd'hui.

Richard, deuxième fils de Henri II, était en guerre de son côté avec le comte de Toulouse, pour des prétentions que le duché d'Aquitaine donnait sur ce comté. Philippe défendit son vassal, et eut tout le profit de cette guerre, qui finit à la mort du prince Henri; alors Richard, devenu l'aîné et changeant d'intérêts, se joignit à Philippe.

1186-7-8.

Philippe fait la guerre à Henri II, pour ravoir les villes du Vexin, qui avaient été données en dot à sa sœur Marguerite en épousant Henri, et qui lui devaient revenir après sa mort (elle n'eut point d'enfants). Richard, devenu l'aîné par la mort de Henri, se joint à Philippe, sur ce que Henri II avait refusé de l'associer à la couronne, comme il avait associé son frère aîné, et de lui donner en mariage Alix, sœur de Philippe, dont on croit que Henri était amoureux; ce qui est à remarquer, c'est que la dîme dite *saladine*, dont nous parlerons à l'année suivante, et qui n'avait été accordée par le pape à l'Angleterre, ainsi qu'à la France, que pour une nouvelle croisade, fut employée dans cette guerre entre les deux nations.

Saladin reprend Jérusalem, quatre-vingt-neuf ans après que les Français avaient commencé à y régner. Elle avait été gouvernée par neuf rois, tous Français d'origine; cette conquête, faite sous le pape Urbain II, fut perdue sous Urbain III. L'empire Romain, commencé sous Auguste, finit sous Augustule, de même que l'empire de Constantinople commença et finit par un Constantin, et celui des Visigoths par un Alaric, etc: on aime à faire ces remarques, qui ne prouvent rien. On

ne peut assez exalter les marques d'humanité que donna Saladin dans cette journée, qu'il regarda comme la plus glorieuse de sa vie; et l'Europe étonnée admira dans un musulman des vertus inconnues aux chrétiens de ce siècle : il mourut en 1193.

L'empereur Frédéric I marie son fils (Henri VI) à Constance, tante et héritière de Guillaume, roi de Sicile.

1189-90.

Philippe et Richard prennent la ville du Mans. Henri II fait la paix, et meurt âgé de cinquante-sept ans; Richard, dit Cœur-de-Lion, lui succède. Henri II, le premier roi d'Angleterre de la race des Plantagenets, est celui des rois d'Angleterre qui a le plus étendu sa domination; mais les malheurs de sa vie égalèrent sa fortune : Eléonore, sa femme, réunissait tous les genres de passions; son premier mari l'avait trouvée infidèle, et le second la trouva jalouse et ambitieuse. Les enfants de Henri, enorgueillis de sa fortune, voulurent la partager de son vivant, et sa querelle trop connue avec l'archevêque de Cantorbery, souleva contre lui tout le clergé. Outre le royaume d'Angleterre, auquel il joignit l'Irlande, il possédait en France la Guyenne, le Poitou, la Xaintonge, l'Auvergne, le Limousin, le Périgord, l'Angoumois, l'Anjou, le Maine, la Touraine et la Normandie, à quoi il ajouta encore la Bretagne par le mariage d'un de ses fils avec l'héritière de ce duché. Il écrivit son testament en langue romance; ce qui prouve bien que c'était la langue vulgaire, et que le latin était redevenu une langue savante.

Lusignan, roi de Jérusalem, ayant été défait à la journée de Tibériade, en 1187, la perte de Jérusalem fut la suite de cette déroute, et détermina les princes de l'Europe à repasser en Asie : l'empereur Frédéric leur en donna l'exemple, et y mena cent cinquante mille hommes. Ce malheureux prince périt en passant le Cydnus (c'est le même fleuve où Alexandre pensa perdre la vie en s'y baignant). Son fils Conrad, duc de Franconie, qui prit sa place, mourut bientôt après. Philippe et Richard s'embarquent aussi pour la troisième croisade, et tournent vers la Sicile. On distingua les croisés par des couleurs différentes. On donna une croix rouge aux Français, une blanche aux Anglais, et une verte aux Flamands, car les Flamands formaient une nation à part, commandée par Philippe, comte de Flandres.

Philippe fait son testament, dans lequel, entre autres précautions pour le bien de son état, après avoir nommé la reine sa mère à la régence, et lui avoir associé le cardinal de Champagne, son oncle, il pourvoit à la régale, en cas de vacance de bénéfices. Il avait dès l'année 1188, imposé une dîme tant sur le clergé que sur tous ceux qui ne prendraient point la croix, qui fut appelée *dîme saladine*, à cause que la croisade en était l'objet. De tous les ordres religieux, les seuls exceptés furent les Chartreux, les Bernardins et Fontevrault; le roi était arrivé en Sicile avant Richard; ils étaient déjà brouillés quand ils se séparèrent : le sujet de leur querelle fut que le roi avait pris parti pour les Messinois contre les entreprises de Richard, et que Richard rompit les engagemens de mariage qu'il avait pris avec Alix, sœur du roi, qui lui était déjà suspecte, pour épouser Bérangère, fille du roi de Navarre, princesse d'une grande beauté, qu'Eléonore amena au roi son fils.

Richard reste en Sicile, et n'arrive en Syrie que six mois après le roi. Richard, chemin faisant, prend l'île de Chypre sur Isaac Comnène, dont il cède la souveraineté à Gui de Lusignan; la postérité de Lusignan la posséda jusqu'en 1458. Jacques, bâtard de Jean III, dernier possesseur, épousa Catherine Cornaro, Vénitienne, qui mit les Vénitiens en possession de cette île; mais Sélim II la leur enleva en 1571. Charles, duc de Savoie, y avait pour le moins autant de droit que les Vénitiens, par la donation que lui en fit Charlotte, fille légitime du même Jean III, qui avait épousé l'oncle de Charles; cependant ce ne fut qu'en 1633 que Victor-Amédée s'avisa le premier de prendre le titre de roi de Chypre.

1191.

La ville d'Acre, prise par les Français; la prise de cette ville n'était utile qu'autant qu'elle mettait les croisés en état d'aller faire le siége de Jérusalem; mais la division qui se mit parmi eux en empêcha.

Conrad, marquis de Monferrat, jouait un principal rôle dans l'armée des chrétiens d'Orient. L'abattement des troupes après la défaite de Tibériade n'avait rien diminué de son courage; et regardant Gui de Lusignan comme déchu de la royauté, surtout depuis la mort de sa femme, qui lui avait apporté ce titre, il s'était fait déclarer roi de Jérusalem. Le roi de France avait pris son parti, et Richard, par conséquent, celui de Lusignan; le duc ou marquis d'Autriche, resté seul à la tête des troupes allemandes, s'était joint à Philippe-Auguste, sur quelque insulte qu'il prétendait avoir reçue de Richard. Toutes ces divisions firent perdre de vue l'objet principal de la croisade, et détruisirent le fruit qu'on en devait tirer. Le roi, attaqué d'une maladie qui lui fit tomber les cheveux et les ongles, fut forcé, l'an d'après, de quitter la Syrie. Richard, demeuré seul, y fit des prodiges de valeur; mais ils ne furent utiles qu'à sa gloire; et la prise d'Acre, autrement dite Ptolémaïs, dont le siége fut de trois ans, borna les conquêtes des croisés dans la Palestine : d'ailleurs les chrétiens restèrent dans un aussi mauvais état qu'avant l'arrivée des deux rois : Conrad, marquis de Monferrat, leur seule espérance, venait d'être assassiné; le comte de Champagne, qui épousa la veuve, fut élu roi de Jérusalem à sa place, comme si ce royaume eût encore existé, et Lusignan alla régner dans l'île de Chypre.

On commence à parler, dans cette guerre, de la dignité de maréchal de France : il ne commandait pas encore les armées.

1192.

Le roi, de retour d'Asie, s'empare, pendant l'absence de Richard, d'une partie de la Normandie.

Réunion de l'Artois, que le roi avait eu par son mariage avec Isabelle, fille de Baudouin, comte de Flandres et de Hainaut.

1193-4-5-6-7-8-9.

Brouillerie avec la cour de Rome, au sujet de la répudiation d'Ingerburge. Richard, revenant d'Asie, avait fait naufrage dans la mer Adriatique ; pour retourner en Angleterre, il prit le chemin de l'Allemagne, où il espérait ne pas être reconnu ; mais son malheur le livra à Léopold, marquis d'Autriche. Ce prince n'avait pas oublié l'affront que lui avait fait Richard, au siége d'Acre, en lui arrachant l'étendard qu'il avait arboré sur le haut d'une tour pour y planter le sien. Il vendit Richard à l'empereur Henri VI, qui le retint prisonnier pendant quinze mois. Richard ne survécut à sa prison que cinq ou six ans, et ce temps ne fut employé qu'en petites guerres entre Philippe-Auguste et lui, dont les succès furent différents. Une seule rencontre mérite d'être remarquée ; ce fut celle de Freteval, entre Châteaudun et Vendôme, où l'arrière-garde du roi fut défaite, et où toutes ses archives furent enlevées ; étrange coutume de nos rois de porter alors à la guerre les titres les plus précieux de leur couronne ! Cet abus fut réformé, et c'est l'époque du trésor des chartes, qui fut d'abord établi dans la tour du Louvre ou au Temple, et depuis, par saint Louis, en la Sainte-Chapelle de Paris. Le frère Guérin, évêque de Senlis, eut l'honneur de cet établissement : tous les originaux y furent consacrés pour n'en jamais sortir ; et, quand on en délivrait des copies, on avait soin de les inscrire dans des registres, qui furent les premiers modèles des cartulaires de toutes les abbayes, dont aucun n'est guère plus ancien que ces registres : ainsi le trésor des chartes est composé des titres originaux et des registres où ils sont transcrits ; mais, malgré la loi que l'on s'était faite de ne laisser jamais sortir de titres de ce trésor, on comprend qu'il fallait bien les confier à ceux qui furent chargés d'en faire les extraits ; c'est ce qui fit qu'il y en eut plusieurs d'égarés, et que l'on recouvre tous les jours dans les bibliothèques où ils étaient restés. L'office de trésorier-garde des chartes et papiers de la couronne a été depuis, par édit, réuni à celui de procureur-général du roi. Richard vint se faire tuer, en 1199, devant Chalus, petit château près de Limoges, où il avait marché pour s'emparer de je ne sais quel trésor qu'on lui avait dit qui y était caché.

Commencement de l'ordre de la rédemption des captifs, fondé, en 1198, par le B. Jean de Matha.

1200-1-2.

Jean, dit *Sans-Terre*, frère de Richard, lui avait succédé au préjudice de son neveu Artus, fils de Geoffroi de Bretagne, son frère aîné, prétendant qu'en Angleterre la représentation n'avait pas lieu, et se fondant encore plus sur le droit qu'il attribuait à la nation, de pouvoir choisir dans la maison régnante le prince qu'elle voulait se donner pour roi. Artus prend les armes ; il est secouru par Philippe ; mais Jean-Sans-Terre le défait dans le Poitou, et le fait mourir. Ce prince, après avoir répudié Hadwise, fille du comte de Glocester, épouse Isabelle d'Angoulême, qu'il enlève au comte de la Marche son mari. Isabelle, devenue veuve, se remaria au comte de la Marche.

Jean-Sans-Terre fut ainsi nommé, dit du Chesne, d'autant que, du vivant du roi Henri II, son père, il n'avait aucun apanage, parce qu'il était encore mineur, suivant la loi des fiefs, qui voulait que même les nobles ne possédassent point de fiefs qu'ils ne pussent les desservir, et qu'ils n'eussent vingt-un ans, qui était l'âge de la majorité féodale (comme celui des roturiers était de quatorze ans, parce qu'alors ils pouvaient faire quelque négoce). Philippe-le-Hardi, tige de la seconde maison de Bourgogne, fut aussi surnommé Sans-Terre avant que le roi Jean l'eût apanagé du comté de Touraine et du duché de Bourgogne ; de même que Philippe, comte de Bresse, devenu duc de Savoie, en 1496, par la mort de son petit-neveu le duc Charles-Jean-Amé, parce qu'il avait été jusqu'à l'âge de vingt-deux ans sans avoir eu d'apanage. Cependant il faut remarquer que, suivant les Etablissemens de saint Louis, lorsqu'un gentilhomme mariait son fils, ou qu'il le faisait chevalier, il devait, suivant la coutume, lui donner le tiers de la terre.

Jean est cité devant la cour des pairs de France pour y être jugé sur le meurtre d'Artus ; il ne comparaît pas ; il est déclaré rebelle pour n'avoir pas comparu ; en conséquence ses terres sont confisquées, et il fut condamné à mort comme coupable du meurtre de son neveu, commis dans le ressort du royaume de France. Philippe s'empare de la Normandie, et la réunit à la couronne, environ trois cents ans après qu'elle en avait été détachée ; il en fit autant de la Touraine, de l'Anjou, du Maine, etc. ; en sorte qu'il ne resta plus rien en France au roi Jean que la Guyenne.

1204-5.

Quatrième croisade : Boniface de Montferrat, chef de l'entreprise, à la place du comte de Champagne, mort en 1201. Baudouin, comte de Flandres ; Eudes, duc de Bourgogne, etc., y étaient allés, avec la permission du roi, dès l'an 1202. L'objet des croisés était toujours la délivrance de la Terre Sainte ; mais, comme en effet ils ne cherchaient que des aventures, la première occasion qui se présenta sur leur route leur fit oublier la Terre Sainte : il est vrai que cette occasion pro-

duisit une révolution bien singulière, puisque ces croisés fondèrent, chemin faisant, un nouvel empire; ce fut celui des Latins. Ce fait est raconté dans une lettre fort curieuse de l'empereur Baudouin à l'archevêque de Cologne. Cette lettre se trouve dans plusieurs historiens; en voici l'extrait : « Comme les croisés étaient à Venise, Alexis » Comnène, fils d'Isaac l'Ange, empereur de Constantinople, vint implorer leur secours contre le » tyran Alexis, son oncle, qui avait fait crever » les yeux à l'empereur et avait usurpé l'empire. » Il leur avait promis de payer pour eux aux Vénitiens les vaisseaux qu'ils emprunteraient d'eux » pour passer en Asie, de les aider de toutes ses » forces à l'expédition de la Terre Sainte, et de » soumettre l'Eglise grecque à l'obéissance du » pape. Les Français, persuadés par ses promesses, font voile vers Constantinople, accompagnés de troupes vénitiennes et de leur duc Dandolo, qui voulut avoir part à cette expédition : ils » attaquèrent la ville, et l'emportèrent en six » jours. Isaac, remis sur le trône, mourut peu » de jours après; son fils Alexis lui succéda, et manqua aux promesses qu'il avait faites aux Français, qui se retirèrent très-mal satisfaits de lui.

» Comme les Français avaient commis beaucoup de désordres à la prise de Constantinople, » les Grecs avaient conçu une grande haine contre » Alexis, qui les avait amenés : aussitôt qu'on » les vit hors de Constantinople, le peuple se souleva contre lui. Alexis Ducas, surnommé Murzuphle à cause qu'il avait les sourcils extrêmement élevés, homme de néant que le jeune » Alexis avait élevé à de grandes dignités, se » mit à la tête des rebelles, le prit, le fit mourir, et se fit déclarer empereur : cet usurpateur, » pour complaire au peuple de Constantinople, » déclara la guerre aux Français qui étaient encore dans la Grèce. L'armée française assiégea » une seconde fois Constantinople; et, malgré la » résistance des Grecs, qui fut grande, la prit » d'assaut. Murzuphle, tâchant de s'enfuir par » mer, fut pris et puni du dernier supplice, » comme il le méritait.

» Les Français étant ainsi maîtres de Constantinople, élurent, le second dimanche d'après » Pâques, l'an 1204, pour empereur des Grecs, » Baudouin, comte de Flandre, et, laissant l'expédition de la Terre-Sainte, s'appliquèrent à » maintenir dans l'obéissance l'empire qu'ils venaient de conquérir. » C'est ce qui s'appelle l'*empire des Latins*; cet empire ne dura que cinquante-huit ans. Les Grecs se révoltèrent, chassèrent les Français, et élurent pour empereur Michel Paléologue. Il ne faut pas omettre que, tant que dura l'empire des Latins, il y avait eu divers princes grecs qui avaient prétendu au titre d'empereur, tels que les Lascaris, les Vataces, etc. Ce fut aussi dans tout le cours des croisades que Venise, devenue commerçante et guerrière, accrut beaucoup sa puissance. Ce nouvel empire des Latins dura environ deux cents ans, jusqu'à la prise de Constantinople par Mahomet II.

Il restait encore des princes de la maison impériale des Comnènes, qui ne perdirent point courage lors de la destruction de leur empire. Un d'eux, qui portait aussi le nom d'Alexis, se réfugia avec quelques vaisseaux vers la Colchide; et là, entre la mer et le mont Caucase, forma un petit état auquel on donna le titre magnifique d'empire de Trébisonde : ce nouvel établissement subsista aussi jusqu'à l'invasion des Turcs, qui mirent fin à l'empire d'Orient en 1453.

1206-7-8-9, etc.

Ordonnance en faveur des juifs. Troubles causés par les Albigeois; on se croise contre eux, et on leur fait une guerre cruelle : Innocent III fut l'âme de cette guerre, Dominique en fut l'apôtre, le comte de Toulouse la victime, et Simon, comte de Montfort, le chef. Les Albigeois étaient un reste de la secte des manichéens, qu'un hérétique nommé Henri avait fait revivre vers l'an 1147, et que l'on appela de son nom *henriciens*, jusqu'à ce que, dans un concile tenu à Lombez en Albigeois, ils furent appelés *Albigeois*. Je dois avertir qu'il y a eu diverses opinions, tant sur l'origine du nom d'*Albigeois* que sur l'imputation du manichéisme. L'empereur Henri VI, mort dès 1198, avait laissé son fils Frédéric, âgé seulement de neuf mois, après l'avoir fait couronner empereur, sous la tutelle de son frère Philippe. Le bas âge de cet enfant fit mépriser son élection, et Philippe, travaillant pour lui-même, se fit élire à Erfort; mais Othon, duc de Saxe, soutenu par le pape, s'étant aussi fait élire empereur, ils s'accommodèrent enfin, et Othon convint de laisser gouverner Philippe, dont il épousa la fille, à condition de régner après lui sans qu'il fût fait mention de Frédéric, qui ne reprit l'empire qu'après les malheurs que Philippe-Auguste fit éprouver à Othon. Ce fut, suivant plusieurs écrivains, lors de la mort de Philippe, en 1208, qu'à la diète tenue à Francfort, le nombre des électeurs fut fixé à sept : l'époque de cette fixation, suivant d'autres, est moins ancienne; mais ce qu'il est bon de savoir à ce sujet, c'est que le droit de suffrage pour l'élection des empereurs est attaché aujourd'hui aux grandes charges de l'empire, telles que celles de grand-maître, de grand-échanson, etc., assises sur de grands fiefs, auxquels on a donné le nom de fiefs auliques; au lieu qu'auparavant, c'est-à-dire pendant l'interrègne de 1270, et depuis, les princes n'assistaient pas aux diètes de l'empire en vertu de leur *office*, mais par le droit de leurs terres.

Victoire mémorable remportée sur les Maures (le 12 juillet 1212) par Alphonse IX, roi de Castille, Pierre, roi d'Aragon, et Sanche, roi de Navarre, aux Naves de Tolose. On prétend qu'il resta deux cent mille infidèles sur la place.

Troubles en Angleterre au sujet de l'élection d'un archevêque de Cantorbéry; le pape mit le royaume en interdit. Jean, au lieu de s'appuyer des forces de son clergé contre les entreprises d'Innoçent III, confisqua tous les biens de l'Église, et acheva de soulever ses sujets : il fit plus, il

recherchà, dit-on, le Miramolin d'Afrique, dont il offrit de se rendre vassal et d'embrasser la religion; mais ce barbare le méprisa (*saint Romuald*). Rapin-Toiras ne dit rien de ce fait. Le pape passa de l'interdit à l'excommunication, délia les sujets du serment de fidélité, et donna la couronne d'Angleterre au roi de France. Jean, qui se vit abandonné par toute la nation, prit le parti de se soumettre au pape, et rendit son royaume feudataire et tributaire du saint-siége.

Le légat, content de la soumission du roi Jean, voulut détourner Philippe-Auguste de profiter du don du pape; mais Philippe, qui avait fait tous les préparatifs pour cette grande entreprise, fit sortir de la Seine sa flotte, forte de dix-sept cents voiles; chose prodigieuse pour ce temps-là, si elle est vraie, d'autant qu'il n'était plus question de marine en France depuis la troisième race. Avant de débarquer en Angleterre, Philippe veut réduire le comte de Flandres, qui, seul de tous ses vassaux, s'était opposé à cette guerre. En effet il s'empare de la Flandre; mais pendant ce temps-là une flotte de cinq cents voiles, partie de l'Angleterre, et jointe à celle du comte de Flandres, surprit la flotte française et la détruisit.

Cet effort de marine a droit de nous surprendre aujourd'hui, à moins que l'on ne l'explique avec l'auteur de l'*Essai sur la marine des anciens*, en disant « que plus la marine était brute et grossière, plus on entassait vaisseaux sur vaisseaux, » tous apparemment mal construits et mal équipés: » on croyait par le nombre réparer leur faiblesse et leurs défauts; au contraire, plus la » marine s'est accrue et perfectionnée, plus les » flottes ont souffert de diminution, sans doute » parce que les vaisseaux ont eux-mêmes augmenté de force et de grandeur. »

Concile de Paris (1210), où les ouvrages de métaphysique d'Aristote sont condamnés au feu, dans la crainte que les subtilités de ce philosophe, en aiguisant les esprits, trop faibles alors, ne les égarassent sur les matières de la religion.

1214.

Philippe se vengea bien de l'affront qu'il avait reçu du comte de Flandres, par le gain de la bataille de Bouvines, où, avec une armée de cinquante mille hommes, il défit, non sans un grand risque de sa vie, l'armée de l'empereur Othon et de ses alliés, forte de plus de cent cinquante mille; le comte de Flandres et le comte de Boulogne y sont faits prisonniers: c'était le chevalier Guérin, nommé à l'évêché de Senlis, qui commandait l'armée du roi sous ses ordres, *non mis pour combattre, mais pour admonester les barons et les autres chevaliers à l'honneur de Dieu, du roi et du royaume, et à la défense de leur propre seigneur.* Mathieu II, baron de Montmorenci, eut grande part à cette victoire; il fut fait connétable quatre ans après, et ajouta, par ordre du roi, douze alérions à ses armes, pour avoir enlevé douze aigles impériales. Louis, fils aîné de Philippe, défait en même temps le roi d'Angleterre en Poitou. Ce fut dans cette campagne que l'on vit pour la première fois le maréchal de France commander l'armée; c'était Henri Clément. Deux choses remarquables à ce sujet: 1° il y eut dans cette famille des Clément quatre maréchaux de France de suite; 2° Jean Clément, fils de Henri, fut fait maréchal de France à la mort de son père, quoiqu'en bas-âge, comme si cette dignité eût été alors héréditaire; aussi le roi Louis VIII prit-il la précaution de faire donner une déclaration par Jean Clément, lorsqu'il fut en âge, par laquelle il reconnaissait que cette charge n'était pas héréditaire: précaution sans doute nécessaire alors pour éviter ce qui était arrivé à la charge de sénéchal que les comtes d'Anjou avaient rendue héréditaire. D'abord il n'y eut qu'un maréchal de France qui commanda les armées sous Philippe-Auguste, comme il vient d'être dit; on en vit deux sous saint Louis; et quand un des deux venait à manquer, on le remplaçait. François I en ajouta un troisième, et ce nombre était tellement fixé, que ce prince, en ayant nommé un quatrième, déclara que ce n'était qu'une expectative pour remplacer un des trois qui manquerait. Ils avaient chacun leur département. Henri II en créa un quatrième, François II un cinquième; et enfin il fut ordonné aux états de Blois, sous Henri III, que le nombre serait fixé à quatre. Henri IV s'en dispensa par la situation de ses affaires; mais depuis il ne fut plus question de cette fixation sous Louis XIII, encore moins sous Louis XIV: on en comptait jusqu'à vingt après la promotion de 1703; mais aussi le nombre des armées était bien augmenté.

L'abbaye de la Victoire est fondée en mémoire de tant de succès. L'empereur Othon s'était engagé dans cette guerre, moins parce que le roi d'Angleterre était son oncle que pour se venger de Philippe-Auguste, dont il avait reçu autrefois des marques de mépris, et pour le mettre hors d'état de secourir Frédéric II, qui était son concurrent à l'empire depuis la mort de l'empereur Philippe, oncle de Frédéric. La perte de la bataille de Bouvines, en détruisant le parti d'Othon, qui mourut quatre ans après, rendit Frédéric le maître de l'empire. Le roi avait commencé à avoir des troupes réglées, qu'il soudoyait; d'où vint le nom de *soldat*.

1215-6-7-8-9-20-1-2-3.

Quatrième concile général de Latran, convoqué et tenu par Innocent III. Les actes de ce concile renferment soixante-dix canons. Le rang d'honneur et de primatie y fut adjugé au patriarche de Constantinople sur les trois autres patriarches d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem, quoique le concile de Nicée l'eût réglée autrement en faveur du patriarche d'Alexandrie. Le comté de Toulouse y fut adjugé au comte de Montfort, pour le tenir de ceux de qui il le tenait de droit. On peut remarquer qu'Innocent III trouvait qu'il était au-dessous de sa dignité de porter une crosse qui

le confondait avec les évêques; cependant on ne peut douter que les papes ne l'eussent déjà portée, ainsi que la preuve s'en trouve à la fin de l'histoire de Luitprand, en la personne de Benoît, qui, renonçant au pontificat où il avait été appelé sans le consentement de l'empereur Othon, remit sa crosse entre les mains de Léon VIII, pape légitime, qui la rompit en présence de l'empereur, des prélats et du peuple.

Fondation de l'ordre des frères prêcheurs, dit *Dominicains* (1215). Il y avait eu un établissement de Dominicains dès l'an 1206.

Premiers statuts de l'université dressés par Robert de Courçon, autrement dit le cardinal de Saint-Étienne, légat du saint-siége. On a prétendu que l'université devait son établissement à Charlemagne; ce qui prouve seulement dans quelle estime elle était, puisqu'on lui cherchait une origine si ancienne, mais ce qui ne se trouve attesté par aucun auteur contemporain. Il y a apparence que ce fut sous la fin du règne de Louis-le-Jeune que l'université prit naissance; encore le nom d'*université* ne commença-t-il à être employé que sous saint Louis, et on peut regarder Pierre Lombard comme son fondateur. Alors s'établirent quelques colléges différents des écoles dépendantes des chapitres, telles que l'école de Saint-Germain-l'Auxerrois, d'où le quai de l'École a tiré son nom: elle s'accrut considérablement sous saint Louis. Jeanne, reine de Navarre, fonda, sous le règne de son mari Philippe-le-Bel, le collége de son nom; le cardinal Lemoine en fit de même en 1302, ainsi qu'un évêque de Bayeux, dont le collége de ce nom subsiste encore à Paris, etc.; mais son état le plus florissant fut sous le règne de Charles VI: on en peut rapporter deux causes principales, le schisme de trente-huit ans, et les démêlés du duc d'Orléans et de Jean-Sans-Peur. Les différents partis, comme il arrive toujours dans les temps de troubles, cherchèrent à se fortifier de tout ce qui se présentait, et profitèrent de la considération qu'ils avaient donnée à des corps qui n'étaient pas faits pour prendre part au gouvernement. On ne peut lire sans étonnement les priviléges dont l'université jouit alors, ainsi que ses écoliers. Le recteur donnait les pouvoirs aux prédicateurs; ni lui ni ses écoliers ne contribuaient à aucune charge de l'état; leurs causes étaient commises devant le prévôt de Paris, qui s'honorait du titre de *conservateur des priviléges royaux des universités de Paris*. La signature du recteur intervenait dans les actes publics et les traités; l'université députait aux conciles; enfin la science semblait un tel prodige dans ces temps d'ignorance, que l'on croyait ne pouvoir trop faire pour un corps qui en était le dépositaire. La fin du règne de Charles VI vit la diminution du crédit de l'université par la fin du schisme et par l'invasion des Anglais, qui n'avaient personne à ménager; et les troubles étant apaisés sous le règne de Charles VII, elle fut remise à la place qu'elle devait naturellement occuper, qui était de s'en tenir à l'instruction de la jeunesse et à faire fleurir les belles-lettres: non qu'elle n'ait conservé encore quelque temps les restes de son ancienne grandeur, qui, diminuant insensiblement jusqu'au règne de Louis XII, où le cardinal d'Amboise acheva de détruire ses prétentions, a enfin cessé lorsque nos rois ont eu repris toute leur autorité. Mais l'université de Paris, en perdant des droits peu fondés, et réduite à ses propres forces, n'en a acquis depuis que plus de grandeur et plus d'éclat; mère de toutes les autres universités, féconde en hommes célèbres, source de tous les genres de savoir, soumise inviolablement au saint-siége, dont les pontifes n'ont pas dédaigné de recourir à ses lumières, oracle des conciles mêmes, elle jouit, dans tout le monde chrétien, de cet empire que donne la supériorité des connaissances, et qui lui est d'autant plus assuré qu'elle ne le doit qu'à elle-même. Ce fut aussi vers ce temps que l'université de Toulouse fut établie.

Jean-Sans-Terre, quoique réconcilié avec le pape, n'en est pas mieux avec ses sujets; il est forcé de leur accorder ce qu'ils appellent *la grande charte*: peu après il la révoque. Les Anglais ne gardent plus de mesures; ils se révoltent, et appellent Louis, fils de Philippe-Auguste: c'était à lui, disaient-ils, qu'appartenait véritablement la couronne d'Angleterre; le roi Jean l'avait usurpée sur son neveu Artus, et s'en était rendu indigne par le meurtre de ce prince; à son défaut, Louis était le véritable héritier, du chef de sa femme, Blanche de Castille, issue d'une fille de Henri II. Philippe-Auguste, qui voulait en même temps ménager le pape et profiter de la disposition favorable des Anglais, prend le parti d'aider le prince son fils, sans paraître agir lui-même. Louis fait une descente en Angleterre, et est couronné à Londres; il défait le roi Jean. Louis est excommunié par le pape; cette excommunication ne change rien au sort de Jean, qui meurt de douleur le 19 octobre 1216, âgé de cinquante-huit ans. Sa mort éteint le ressentiment des Anglais, qui se déclarent contre Louis pour Henri III, fils de Jean-Sans-Terre. Ils attaquent Louis, l'assiégent dans Londres, et le forcent à sortir d'Angleterre. Dès ce moment la nation anglaise rentra dans tous ses droits, et fit revivre les lois anciennes que les Anglo-Saxons, appelés par Vortigerne, leur avaient apportées en 449, lois nées de la liberté qui régnait parmi ces peuples, et qu'ils établirent si bien dans ce pays, dont ils devinrent les maîtres, qu'elles sont devenues la loi naturelle de l'Angleterre. Édouard, dit *le Confesseur*, les réduisit, en 1040, en un seul corps, qui fut appelé *les lois d'Édouard*, ou *les lois communes*; mais ces lois éprouvèrent bien des fortunes différentes sous les règnes suivans, jusqu'à celui de Jean-Sans-Terre, où les barons, profitant de la faiblesse de ce prince, demandèrent hautement le rétablissement des lois saxonnes, autrement appelées *les lois de Saint-Édouard*. Jean-Sans-Terre s'en défendit tant qu'il put; mais il fallut céder, et leur accorder les deux chartes

qu'ils lui demandaient : la première, nommée *la charte des libertés*, ou *la grande charte*; la seconde, *la charte des forêts*. Voilà l'époque ou plutôt le renouvellement de la liberté de la nation, époque qu'elle a toujours fait valoir depuis, parce que ces deux chartes se sont conservées, et que les anciens titres ne subsistent plus. La grande charte a soixante-sept articles; celle des forêts n'en a que dix-huit; leur date est de l'année 1215, un an avant la mort de Jean-Sans-Terre.

Origine des *sergens* d'armes, qui ont été la première garde de nos rois dont on trouve les preuves. On a dit qu'ils avaient été créés pour la sûreté de nos rois contre les entreprises du prince des assassins. Ils se signalèrent à Bouvines, et obtinrent du roi qu'il fonderait l'église de Sainte-Catherine *du Val des Escholiers*, pour acquitter le vœu qu'ils avaient fait lors de cette bataille. Ils étaient tous gentilshommes, et au lieu que tous les autres offices finissaient par le décès du roi, les offices de sergent étaient à vie. (*Bouteiller, Du Cange.*)

1223.

Mort de Philippe-Auguste. Philippe avait réuni à la couronne la Normandie, l'Anjou, le Maine, la Touraine, le Poitou, l'Auvergne, le Vermandois, l'Artois, Montargis, Gien, etc. Sur quoi il est bon de remarquer que toutes ces provinces, après leur réunion sans condition, n'eurent point d'états particuliers, à la différence des autres provinces, qui furent réunies sous conditions, et qui conservèrent leurs *états*, telles que le Languedoc, la Provence, le Dauphiné, la Bourgogne, la Bretagne, la Flandre et l'Artois. Il fut surnommé *Auguste* à cause de ses conquêtes. Ce fut Rigord, historien contemporain, qui lui donna ce titre, et non Paul-Émile, écrivain de la fin du quinzième siècle, comme l'a dit Mézerai. Après avoir conquis la Normandie, ce prince y établit la peine du talion, qui était alors en usage dans tout le royaume. Il y avait bien des restrictions à la loi du talion, dont l'étymologie venait de *talium tale*.



FEMMES.	ENFANTS.	1223. MORT.	PRINCES CONTEMPORAINS.
Isabelle, fille de Baudouin, comte de Hainaut. 1190 **Ingerburge, ou Isamburge, fille de Valdemar, et sœur de Canut, rois de Danemarck. Philippe la répudia, et Innocent III força ce prince à la reprendre.** 1236 **Agnès de Méranie, fille du duc de Dalmatie, que Philippe répudia: elle en mourut de douleur en 1211** **Il fallait que la répudiation fût alors une chose bien commune, puisque nous voyons dans le contrat de mariage de Pierre, roi d'Aragon, de l'an 1204, une clause qui étonnerait bien aujourd'hui: ce prince y promet solennellement de ne jamais répudier Marie de Montpellier, et, qui plus est, de n'en épouser jamais aucune autre pendant sa vie.**	**Louis VIII.** **Philippe, comte de Boulogne.** **Marie, femme de Philippe, comte de Namur, puis de Henri I, duc de Brabant.** **Ces enfants furent légitimés par le pape, quoiqu'il eût déclaré ce mariage nul, et que le roi eût repris Ingerburge, sa seconde femme.** **Cette légitimation, *dit Rigord*, déplut à plusieurs, par l'autorité que prit le pape en cette matière. Le pape se fondait sur ce que ces enfants étaient nés dans la bonne foi du mariage, avant que celui d'Ingerburge eût été réhabilité; et cela paraît juste; mais ce qui peut surprendre, c'est que le seigneur de Montpellier voulant s'autoriser d'un pareil exemple, on lui répondit qu'il y avait grande différence d'un roi de France à lui.** **Philippe-Auguste eut, d'une personne inconnue, Pierre Charlot, qui fut fait évêque de Noyon en 1240, et mourut en 1249, dans le voyage d'Outremer, où il accompagna saint Louis. Pierre Charlot avait eu pour précepteur Guillaume-le-Breton, qui lui dédia un poëme, intitulé: *La Carlotide*, qu'on ne connaît que par la mention qu'en fait Guillaume, à la fin de la dédicace de la *Philippide* adressée à Louis VIII.**	**PHILIPPE-AUGUSTE meurt à Mantes le 14 juillet 1223, âgé de cinquante-neuf ans; il en avait régné 43. Il est enterré à saint Denis.** *Annales Victoriani (ad annum 1223) hoc anno obiit Philippus rex Francorum, ab aliquibus Augustus cognominatus, hujusce nominis secundus, vir fortunatissimus, qui regnum Francorum ferè duplo ampliavit, hic in omnibus actibus felix, ecclesiarum et religiosarum personarum amator et fautor, et specialiter ecclesiarum sancti Dionisii et sancti Victoris Parisiensis.*	*Papes.* Lucius III. 1185 Urbain III. 1187 Grégoire VIII. 1187 Clément III. 1191 Célestin III. 1198 Innocent III. 1216 Honorius III. 1227 — *Empereurs d'Orient.* Alexis Comnène II. 1183 Andronic I. 1185 Isaac l'Ange. 1195 Alexis III. 1203 Alexis IV. 1204 Murzuphle. 1204 — *Empire des Latins.* Baudouin. 1205 Henri. 1216 Pierre de Courtenai. 1220 Robert de Courtenai. 1229 — *Empereurs d'Occident.* Frédéric I. 1190 Henri VI. 1198 Philippe. 1208 Othon IV. 1218 Frédéric II. 1250 — *Rois d'Espagne.* Alphonse IX. 1214 Henri I. 1217 Ferdinand III. 1252 — *Rois de Portugal.* Alphonse I. 1185 Sanche I. 1212 Alphonse II. 1223 — *Rois d'Angleterre.* Henri II. 1189 Richard I. 1199 Jean Sans-Terre. 1216 Henri III. 1273 — *Rois d'Ecosse.* Guillaume. 1214 Alexandre II. 1249 — *Rois de Danemarck.* Valdemar I. 1182 Canut VI. 1202 Valdemar II. 1241 — *Rois de Suède.* Canut. 1192 Suetcher. 1211 Eric X. 1218 Jean I. 1223 — *Rois de Pologne.* Casimir II. 1194 Lesque. 1226

MINISTRES.	GUERRIERS.	MAGISTRATS.	SAVANTS ET ILLUSTRES.
SÉNÉCHAUX.	CONNÉTABLES.	CHANCELIERS.	Arnulphe. 1182
Thibaud I, comte de Blois. 1191 La charge de sénéchal fut éteinte dans sa personne.	Raoul, comte de Clermont. 1191	Hugues de Puiseaux 1185	Guy d'Aties, G. D. S., vivant en 1201
—	Dreux de Mello. 1218	Hugues de Bethisi, vivant en 1186	Averrhoès. 1206
Guillaume de Blois, dit le cardinal de Champagne. 1202	Mathieu II, de Montmorenci, qui éleva cette dignité au-dessus de tous les offices militaires. 1230	Guérin, évêque de Senlis, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. 1230	Pierre de Corbeil. 1222
Robert Clément. 1181	MARÉCHAUX DE FRANCE.		Saint Dominique. 1221
Gilles Clément. 1182	Alberic Clément qui commença à élever cette dignité, et à la rendre militaire. 1191		Etienne de Tournai. 1203
—	Nevelon d'Arras, vivant en 1217		Eudes de Sully. 1208
Frère Guérin, évêque de Senlis, depuis chancelier. 1230	Henri Clément. 1214		Foulques, curé de Neuilli. 1202
Il jeta les fondements de l'église de l'abbaye de la Victoire, près Senlis, que le roi avait fait vœu de fonder, s'il était vainqueur à Bouvines.	Jean Clément, vivant encore en 1260		Jean Gersen, *auteur de l'Imitation de J. C.*, faussement attribuée à Jean Gerson par la ressemblance de nom, et avant lui à Thomas à Kempis.
	—		Godefroi de Viterbe. 1186
	Simon de Montfort. 1218		Guillaume-le-Breton, vivant en 1223
			Guillaume de Tyr, vers 1180
			Hélinand. 1212
			Jean de Salisbury. 1182
			Joachim, mort vers 1214
			Maurice de Sully. 1196
			Pierre-le-Mangeur. 1198
			Pierre de Blois. 1200
			Ville-Hardouin, vers 1212



LOUIS VIII.

Louis VIII, *dit* Cœur-de-Lion, parvient à la couronne le 14 juillet 1223, âgé de trente-six ans. Il fut le premier de la troisième race qui ne fut pas sacré du vivant de son père. Etienne, abbé de Sainte-Geneviève, puis évêque de Tournai, fut son parrain, n'étant encore qu'abbé. Il fut sacré et couronné à Reims le 6 août 1223.

1223-4.



Henri III, roi d'Angleterre, au lieu de se trouver au sacre de Louis, comme il le devait, envoya lui demander la restitution de la Normandie : le roi refusa de la rendre; et, sentant que, dès que la trève faite avec ce prince serait expirée, il ne manquerait pas de recommencer la guerre, il songea à s'assurer de la foi de l'empereur Frédéric et de plusieurs seigneurs qui auraient pu prendre parti pour le roi d'Angleterre; ensuite, ayant fait publier de nouveau la confiscation que son père avait faite de la Normandie, et de tous les fiefs mouvants de la couronne, qui avaient jusqu'alors appartenu aux rois d'Angleterre, et résolu de chasser les Anglais de France, il partit avec une armée nombreuse; il prit sur eux Niort, Saint-Jean-d'Angely, et tout ce qui était en-deçà de la Garonne, entre le Limousin, le Périgord, le pays d'Aunis, avec La Rochelle. Il ne restait que la Gascogne et Bordeaux à soumettre pour achever de chasser les Anglais; mais Louis VIII, mal conseillé, se laissa engager par le pape à faire la guerre aux Albigeois : deux raisons l'y déterminèrent; l'une, que le pape lui permit de lever sur le clergé de France une taxe extraordinaire; l'autre, que le jeune Amauri de Montfort lui fit cession de toutes les conquêtes dont Philippe-Auguste avait investi son père dans le Languedoc. Saint Louis se fit confirmer cette cession par le même Amauri de Montfort, qui en reçut pour récompense la charge de connétable en 1230, après la mort de Mathieu de Montmorenci. Il était fils de Simon, surnommé *le Fort*, ou *le Machabée*, tué au siége de Toulouse en 1217. Ce fut dans cette guerre contre les Albigeois que Gui de Lévi servit avec tant de gloire, qu'il obtint d'Amauri de Montfort le titre de *maréchal de la foi*, qui est demeuré à sa postérité, ainsi que la seigneurie de Mirepoix et d'autres dépouilles des Albigeois.

Maurice, évêque du Mans, et Guillaume de Beaumont, évêque d'Angers, prêtent serment de fidélité au roi. Bondonnet, dans ses *Evêques du Mans*, dit qu'avant Maurice on n'exigeait point ce serment, et qu'il ne se prêta qu'en conséquence d'un arrêt du parlement; mais il me semble que Bondonnet se trompe, et que la date du serment remonte bien plus haut, comme on le voit par le troisième concile de Tours, qui est de 817, et par le second concile tenu, sous Louis-le-Débonnaire, à Aix-la-Chapelle, en 836; et indépendamment de ces autorités, depuis que les évêchés furent fondés, comme les évêques ne tenaient que du roi l'autorité séculière qu'ils y exerçaient, il ne pouvait être douteux qu'ils ne dussent le serment de fidélité au prince, qu'ils représentaient chacun dans leur province.

Un imposteur qui se disait Beaudoin, comte de Flandres et empereur de Constantinople (lequel était mort il y avait vingt ans), excite une révolte en Flandres; Louis VIII fit venir à Péronne cet imposteur, qui se coupa sur toutes les questions qu'on lui fit : ensuite s'étant retiré, il fut arrêté par les Flamands et pendu.

1225-6.

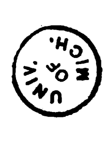
Le roi recommence la guerre contre les Albigeois, et fait le siége d'Avignon, à la prière du pape Honorius III. Les uns (*Mathieu Pâris*) disent qu'il mourut à ce siége, d'autres qu'il prit la ville, et qu'il mourut quelques mois après; cette dernière opinion est la plus générale et la mieux prouvée. Thibaud, comte de Champagne, qui avait suivi le roi à ce siége, lui demanda son congé pour retourner dans ses états : il partit sans l'avoir obtenu, et ce départ fournit bien des traits à la malignité. On soupçonne le comte de Champagne d'avoir empoisonné le roi. Ce prince fit son testament, où il appela les évêques et comtes qui se trouvèrent à la cour; il déclara Louis, son aîné, roi : il donna l'Artois à son second fils, le Poitou au troisième, l'Anjou et le Maine au quatrième; ce testament fut exécuté. Il faut remarquer que dans le même testament le roi dispose de la vocation de son cinquième fils Jean, et de ceux qui le suivront, en ordonnant qu'*ils entreront dans la cléricature*. On peut être surpris qu'un prince si religieux ait fait une pareille disposition; mais c'était sans doute pour moins multiplier les apanages, ou plutôt pour ne point trop démembrer des portions du domaine dont les puînés avaient alors la propriété, car les apanages n'étaient pas encore trop connus.

Par un autre acte Louis VIII déclare la reine Blanche, sa femme, régente.

Ce prince, en suivant les maximes de ses prédécesseurs, avait signalé le commencement de son règne par l'affranchissement des serfs dont il y avait encore grand nombre en France.

FEMME.	ENFANTS.	1226 MORT.	PRINCES CONTEMPORAINS.
Blanche de Castille, fille d'Alphonse IX, roi de Castille, que Louis épousa en 1200. 1252 Blanche avait pour sœur Bérangère, femme d'Alphonse, roi de Léon, dont elle eut un fils nommé Ferdinand, qui fut roi de Castille, au préjudice de Louis, IX, fils de Blanche, qui, suivant des auteurs graves, était l'aînée de Bérangère; mais ce qui doit être remarqué, c'est que Bérangère acquit autant de gloire dans la régence de Castille, que Blanche dans celle de France, et les deux fils de ces princesses, Louis et Ferdinand, furent tous deux mis par l'Église au nombre des saints.	Philippe, mort jeune. SAINT LOUIS. Robert, comte d'Artois. 1249 Philippe, mort jeune. Jean, comte d'Anjou et du Maine, mort jeune. Alphonse, comte de Poitiers et de Toulouse. 1271 Philippe, surnommé Dagobert, mort jeune. Etienne, mort jeune. Charles, comte d'Anjou et de Provence, roi de Naples. 1295 Une fille, morte jeune. Isabelle, morte saintement dans le monastère de Longchamp, qu'elle fonda. 1269	Louis VIII meurt au château de Montpensier, en Auvergne, l'an 1226, âgé de trente-neuf ans. Il est enterré à Saint-Denis.	*Pape.* Honorius III. 1227 *Empereur d'Orient.* Robert de Courtenai. 1229 *Empereur d'Occident.* Frédéric II. 1250 *Roi d'Espagne.* Ferdinand III. 1252 *Roi de Portugal.* Sanche II. 1246 *Roi d'Angleterre.* Henri III. 1273 *Roi d'Ecosse.* Alexandre II. 1249 *Roi de Danemarck.* Valdemar II. 1241 *Roi de Suède.* Eric XI. 1250 *Roi de Pologne.* Lesque. 1226

MINISTRE.	GUERRIERS.	MAGISTRAT.	SAVANTS ET ILLUSTRES.
Guérin, évêque de Senlis. 1230	CONNÉTABLE. Mathieu de Montmorenci. 1230 MARÉCHAUX DE FRANCE. Jean Clément, vivant encore en 1260 Robert de Couci, vivant en 1226 Gautier de Nemours, vivant en 1230	CHANCELIER. Guérin, évêque de Senlis. 1230 C'est lui qui a rendu cette charge si considérable, qu'elle est aujourd'hui la première de l'état. Il s'en démit en 1228, ainsi que de son évêché, et prit l'habit de Citeaux dans l'abbaye de Chaslis. Ce fut par son avis que fut établi le Trésor des chartes. Arrêt donné solennellement à Paris en 1224, par le roi en sa cour des pairs, en faveur des grands officiers contre les pairs de France, par lequel il est dit que, suivant l'ancien usage et les coutumes observées dès long-temps, les grands officiers de la couronne, savoir : le chancelier, le bouteiller, le chambrier, etc., devaient se trouver aux procès qui se feraient contre un pair de France pour le juger conjointement avec les autres pairs du royaume; en conséquence, ils assistèrent tous au jugement d'un procès de la comtesse de Flandres.	Saint François d'Assise. 1226 On pourrait lui appliquer ce qu'un poète a dit de Zénon, auteur de la secte des stoïciens : *Esurire docet, et discipulos invenit.* Guillaume de Séligni. 1223 Rigord écrivait en 1209


UNIV. OF MICH.



Peint par Creuse — Imp. Chardon Jne & fils r. Hautef. 3 Paris

Louis IX (St. Louis)
Roi de france †1270.

LOUIS IX, *DIT* SAINT-LOUIS.

LOUIS IX, *dit* SAINT LOUIS, parvient à la couronne le 8 de novembre 1226, âgé d'environ douze ans. Il fut sacré et couronné à Reims le 29 du même mois (*Joinville et Nangis*) par Jacques de Basoche, évêque de Soissons, le siége de Reims étant vacant : ça été la troisième minorité sous la troisième race. Il était né à Poissi. Le père Montfaucon et ceux qui ont écrit le contraire, ont été réfutés sans réplique.

1226-7-8-9.



La reine Blanche, mère du roi, réunit pour la première fois la qualité de tutrice et de régente. Toute la minorité du roi fut occupée à soumettre les barons et les princes ligués, tels que Thibaud VI, comte de Champagne; Pierre de Dreux, dit *Mauclerc*, comte de Bretagne, petit-fils de Robert de Dreux; Philippe, comte de Boulogne, oncle du roi; Hugues de Lusignan, comte de la Marche; Jeanne, comtesse de Flandres; Enguerrand de Couci; les comtes de Ponthieu et de Châtillon, etc. Le cardinal Romain, légat du pape, y aida beaucoup la reine par ses conseils. Thibaud VI, comte de Champagne, en est jaloux, et arme contre elle. Edit pénal contre les hérétiques : c'est le premier édit pénal qu'on connaisse en France. Saint Martin de Tours, vivant au quatrième siècle, avait refusé de communiquer avec les évêques qui avaient demandé que Priscillien, hérétique, fût condamné à mort.

Le comte de Toulouse, qui soutenait les Albigeois, achève de se soumettre au roi et au pape : la principale condition du traité fait avec le roi fut que la fille du comte de Toulouse épouserait Alphonse, frère du roi, comte de Poitiers, et que, faute d'héritiers de ce mariage, le comté de Toulouse reviendrait à la couronne; ce qui arriva. Les pays possédés alors par le comte de Toulouse, joints à ceux que le comte Amauri avait remis au roi, commencèrent à prendre la dénomination générale de *Languedoc*.

Le comte de Champagne, regagné par la reine, s'engage de nouveau avec les mécontents, et conclut son mariage avec la fille du comte de Bretagne. La reine en est instruite, rompt ce mariage, et le détache du parti des rebelles : ceux-ci, pour le punir de tant d'inconstance, font valoir les droits qu'avait sur la Champagne, Alix, reine de Chypre, sa cousine (droits incontestables, si on n'avait pas disputé à cette princesse la légitimité de sa naissance), et, joignant la force au droit, ils entrent sur les terres du comte de Champagne. Le roi le secourt lui-même, et après leur avoir fait quitter les armes, il ménage un accommodement avec Alix et Thibaud, moyennant une somme d'argent que le roi fournit, mais pour laquelle Thibaud lui cède les comtés de Blois, de Chartres et de Sancerre, et la vicomté de Châteaudun; ainsi ce prince est décrié parmi les mécontents, et dépouillé par le roi. On ne saurait nier sa passion pour la reine Blanche; et elle en profita peut-être avec une politique mêlée de coquetterie; mais il n'en fut pas plus heureux, et la preuve en est la suite de sa vie, pleine de variations. Tantôt rebelle, tantôt soumis, c'est bien là la conduite d'un homme qui suit tour à tour ce que lui inspirent l'espérance et le dépit : c'était un prince médiocre. « Quand il lui souvenait (*Chron. de Saint-Denis*) » qu'elle était si honnête dame et de si bonne re- » nommée, et de sa bonne vie et nette, et qu'il » ne pourrait ja jouir, si menait sa douce pensée » amoureuse en grande tristesse. »

Le comte de Bretagne, persistant dans sa révolte, a recours à Henri III, roi d'Angleterre : mais la régente, dit-on, avait gagné Robert du Bourg, ministre de ce prince, qui tint son maître dans l'inaction, ou qui le fit agir mollement. La reine rend la liberté au comte de Flandres pour l'opposer au comte de Bretagne, son ennemi; elle détache le comte de Boulogne par la jalousie qu'elle lui donne d'Enguerrand de Couci, qui aspirait comme lui à la régence, et peut-être à la couronne.

Le roi assiége et prend le château de Bellesme dans le Perche.

L'Italie était alors plus troublée qu'elle ne l'avait encore été; les papes et les empereurs étaient en guerre, ceux-ci pour maintenir leurs possessions, et ceux-là pour s'en emparer. Frédéric II possédait l'empire depuis 1215 : ce prince, qui régna plus de trente-six ans, rendit son règne célèbre et glorieux par son courage, sa fermeté et ses hautes entreprises, et a été un des empereurs qui a réuni le plus d'états : il était roi de Naples et de Sicile par Constance, sa mère; roi de Jérusalem par sa seconde femme Yolande (titre qui depuis a toujours été conservé par les rois de Sicile). Il s'empara de l'Autriche sur le duc de ce nom (c'est ce qu'on appelle la première maison d'Autriche, car la seconde n'a commencé qu'à Rodolphe de Habsbourg, par son mariage); il prit la Sardaigne sur les Sarrazins; enfin ce prince était

également puissant dans l'Empire et dans l'Italie. C'était pourtant avec lui que le pape osait disputer d'autorité : ce qu'il y a d'étonnant, c'est que le pape, qui avait affaire à un prince si puissant, n'avait pas même l'autorité qui lui aurait été nécessaire sur ses propres sujets, et qu'en même temps qu'il voulait usurper sur Frédéric, les Italiens voulaient lui reprendre ce qu'il possédait déjà ; mais Grégoire IX vint à bout et de l'empereur et des Romains. D'abord il songea à éloigner Fréderic et à l'occuper ; le mariage de ce prince avec Yolande, héritière du royaume de Jérusalem, lui en donnait un assez beau prétexte ; Frédéric, en l'épousant, s'était engagé de passer en Palestine pour prendre possession du royaume de sa femme ; après avoir éludé long-temps ce voyage sans que les excommunications y fissent rien, enfin, en l'année 1228, il se résolut à partir ; mais son voyage ne fut pas long, et, après s'être fait couronner roi de Jérusalem, et avoir conclu une trève avec les Sarrasins, il n'eut rien de plus pressé que de revenir, prévoyant bien que le pape ne l'avait envoyé en Syrie que pour lui faire la guerre en Italie. Il eut bientôt réuni tout ce que Grégoire lui avait enlevé : Grégoire eut encore recours aux excommunications. Innocent IV, qui n'eut entre Grégoire et lui qu'un pape de dix-sept jours (Célestin IV), et qui était, avant son exaltation, ami de Frédéric, adopta les maximes de son prédécesseur ; et Frédéric, comme il sera dit dans la suite, fut déposé dans le concile de Lyon. On vit successivement le landgrave de Turinge, et Guillaume, comte de Hollande, élus empereurs ; Frédéric les vainquit, mais il mourut au milieu de tant de troubles, et l'Italie ni l'Empire n'en devinrent pas plus tranquilles.

1230-1-2-3, etc.

Troubles dans l'université ; les jacobins en profitent pour établir deux chaires de théologie.

L'inquisition, qui avait pris naissance en 1204, qui fut adoptée par le comte de Toulouse en 1229, fut enfin confiée aux dominicains par le pape Grégoire IX en 1233.

Le roi d'Angleterre fait une descente en Bretagne ; sa présence n'empêche pas le roi de continuer à y faire des conquêtes. Henri III passe en Gascogne, puis revient en Bretagne, où, après avoir donné des fêtes, il se rembarque. Le roi fait déclarer le comte de Bretagne déchu de son comté pour crime de félonie : c'était Pierre Mauclerc, qui, malgré l'honneur qu'il avait d'être *seigneur du sang* (comme on parlait alors), entra dans toutes les ligues qui troublèrent la minorité de saint Louis ; il fut enfin réduit, *et se présenta devant le roi*, dit un auteur contemporain, *la corde au col, se jeta à ses pieds, et demanda pardon de sa félonie.* Le roi, suivant le même auteur, le reçut fort mal, et lui parla ainsi : « Mauvais traître, encore que tu » ayes mérité une mort infâme, cependant je te » pardonne en considération de la noblesse de ton » sang ; mais je ne laisserai la Bretagne à ton fils » que pour sa vie seulement, et je veux qu'après » sa mort les rois de France soient maîtres de la » terre. » *S'il est vrai que ce prince religieux parla ainsi*, dit l'abbé Vertot, *il fallait qu'il fût bien persuadé que la Bretagne, ainsi que tous les autres fiefs, fût sortie originairement de la couronne, puisqu'il pouvait l'y réunir.* L'abbé Vertot se sert de cette preuve pour appuyer son système de l'autorité originaire de nos rois sur la Bretagne ; mais, indépendamment de ce droit ancien, nos rois n'en avaient-ils pas un aussi certain par la conquête que fit Clovis de l'Armorique ? Trève de trois ans avec le roi d'Angleterre. Fin de la minorité de saint Louis (1235), âgé de vingt-un ans. Le vieux de la Montagne envoie de ses gens pour assassiner le roi ; ensuite, touché du récit de ses vertus, il l'en fait avertir lui-même. Ce fait, copié par tous les historiens, commence à être un peu décrédité ; cependant il faut observer que les raisons d'attaquer ce fait ont paru faibles à l'éditeur des *Mém. de l'acad. des belles-lettres*, t. XVI, p. 165.

1238-9-40-1.

Thibaud, comte de Champagne, veut se relever des cessions qu'il avait faites au roi ; mais il n'est pas écouté, et il part en 1238 pour la croisade, à la tête de plusieurs seigneurs français : cette croisade fut sans succès. Le roi achète le comté de Mâcon, qui avait eu ses souverains depuis la révolution que causa l'établissement des fiefs.

La pluralité des bénéfices condamnée dans une assemblée de théologiens. Le pape, après avoir déposé l'empereur Frédéric, fait offrir l'empire à Robert, frère du roi. Loin d'être flatté d'une offre dont les conséquences pouvaient être dangereuses, saint Louis la rejeta hautement, et dit qu'il suffisait à Robert d'être frère du roi de France. Le roi retira des mains des Vénitiens la couronne d'épines, en leur payant la somme d'argent qu'ils avaient donnée à Baudouin II, empereur de Constantinople. Il achète pareillement ce qui restait aux princes latins de leurs plus précieuses reliques ; savoir, une grande portion de la vraie croix, la robe de Notre-Seigneur, le fer, la lance, l'éponge et autres instruments de sa passion : on croit que cette partie de la vraie croix est celle qui avait autrefois été apportée de Jérusalem par sainte Hélène au grand Constantin son fils. Le roi investit Alphonse, son frère, des comtés de Poitou et d'Auvergne ; le comte de la Marche, ainsi que les autres vassaux, est obligé de lui rendre hommage : la comtesse sa femme, veuve de Jean-Sans-Terre, lui en fait reproche comme d'une lâcheté : il reprend les armes.

On prétend que c'est à l'année 1241 que commença cette société qui donna le nom de *villes anséatiques* à quelques villes d'Allemagne unies entre elles par le commerce, et que Hambourg et Lubeck furent les premières qui y entrèrent. Elles sont aussi les dernières qui sont restées dans cette ligue, aujourd'hui réduite à ces deux villes, et à celles de Brême et de Dantzick.

1242 3 4.

Bataille de Taillebourg, et combat le lendemain près de Xaintes, où le roi défait le comte de la Marche et Henri III, roi d'Angleterre, à qui il accorde une trève de cinq ans. Il en coûta au comte de la Marche sa ville de Xaintes et une partie de la Xaintonge, que le roi réunit à la couronne. Le roi tombe dangereusement malade; il fait vœu d'aller à la Terre-Sainte.

Le saint-siége ayant été vacant pendant vingt mois, par le refus qu'avait fait l'empereur Frédéric de relâcher quelques cardinaux qu'il avait fait emprisonner, enfin le conclave s'assembla à Agnanie : il s'y trouva neuf cardinaux, et Innocent IV y fut élu; c'était le cardinal Sinibalde de Fiesque, Génois, de l'illustre maison des comtes de la Vagne, qui a donné deux papes à l'Église, et un grand nombre de cardinaux. Comme ce pontife avait toujours paru, avant son exaltation, prendre tous les partis de douceur dans les querelles que Frédéric avait eues avec Rome, et même qu'il s'était donné pour l'ami de ce prince, les ministres de Frédéric témoignaient une grande joie de la concorde que l'on en devait espérer entre l'Église et l'empereur; mais Frédéric, plus prévoyant, disait qu'il ne ferait qu'y perdre l'amitié d'un cardinal et s'attirer la haine d'un pape. Mathieu Pâris rapporte un fait remarquable au sujet de cette élection : c'est que, sur les délais que les cardinaux apportaient à nommer un pape, on leur fit dire, de la part de la France, que, s'ils ne faisaient cesser une vacance si pernicieuse au repos de l'Église, on trouverait moyen de se passer d'eux et d'élire un pape en-deçà des monts. Mathieu Pâris ajoute que cette menace des Français n'était pas une entreprise, et qu'ils en avaient le privilége accordé anciennement à saint Denis par saint Clément, en lui donnant l'apostolat sur les peuples d'Occident; mais cette opinion de Mathieu Pâris est absolument détruite.

1245-6-7-8.

Concile de Lyon, où l'empereur Frédéric II est excommunié et déposé de l'empire par le pape Innocent IV. Frédéric en appelle au futur concile : c'est dans ce concile de Lyon que le chapeau rouge est donné aux cardinaux. Charles, comte d'Anjou, frère du roi, épouse Béatrix de Provence, laissée sous la tutelle de Romieu de Villeneuve, baron de Vence, et d'Albert de Tarascon. Charles devient par ce mariage comte de Provence, quoique sa femme ne fût que la cadette de Marguerite, femme de saint Louis; mais telle était la volonté de leur père, Raimond Béranger, qui en avait le droit, et qui aimait mieux sans doute donner à ses sujets un prince qui résidât chez eux qu'un roi qu'ils ne verraient pas. Après la mort de saint Louis, qui avait reconnu que la disposition de Raimond était juste, sa femme Marguerite voulut faire valoir son droit d'aînesse; mais l'empereur (Rodolphe de Habsbourg), qui se prétendait juge compétent, comme souverain des comtes de Provence, à cause de la réunion faite à l'empire du royaume d'Arles, d'où relevait la Provence, confirma le droit de Charles d'Anjou. On doit remarquer en passant que cette suzeraineté des empereurs, en qualité de rois d'Arles, finit à l'empereur Charles IV (*Longuerue*). Et pour faire connaître en peu de mots ce qu'il est nécessaire de savoir de la Provence, elle avait été originairement de la domination de France sous les rois carlovingiens; elle avait passé dans la suite sous celle de Boson, beau-frère de Charles-le-Chauve, qui se fit roi d'Arles; après lui, cette province resta un temps dans l'anarchie, et exposée aux courses des Sarrazins : un autre Boson, secondé de son fils Guillaume, les en chassa, et ce Guillaume est regardé comme le premier comte de Provence. Sa postérité masculine étant éteinte, les comtes de Barcelone en devinrent souverains par mariage; et une princesse qui en descendait porta enfin sans retour le comté de Provence dans la maison de France, en épousant, comme il vient d'être dit, le comte d'Anjou. Ordonnance nommée *la Quarantaine le roi*, qui défend aux héritiers de tirer vengeance du meurtre avant quarante jours écoulés.

Cinquième croisade : saint Louis part pour la Terre-Sainte le vendredi 12 juin 1248, après la Pentecôte; il ne put empêcher la reine sa femme de le suivre: il fut suivi par ses trois frères, Robert, comte d'Artois, Alphonse, comte de Poitiers, et Charles, comte d'Anjou; par Hugues IV, duc de Bourgogne; par Guillaume de Dampierre, comte de Flandres; par Gui, son frère; par Hugues de Châtillon, comte de Saint-Paul; par Gaucher, son neveu; par Hugues, comte de la Marche, et son fils, etc. La reine Blanche, qui avait tâché de le détourner de cette entreprise, est régente du royaume en son absence.

1249-50-1.

Mort de Raimond VII, comte de Toulouse, à qui succéda sa fille Jeanne, femme d'Alphonse, comte de Poitiers, frère du roi. Ainsi finit dans Raimond la postérité masculine des comtes de Toulouse, après quatre siècles écoulés depuis Frédelon, que Charles-le-Chauve créa comte de Toulouse en 849.

Prise de Damiette en Egypte par saint Louis; mort du comte d'Artois dans Massoure, où le roi, armé d'une massue, fait des prodiges de valeur, ainsi que tous les capitaines qui l'accompagnèrent. La famine et la maladie contagieuse réduisent l'armée française à l'extrémité : le roi est fait prisonnier près de Massoure, avec ses deux frères, Alphonse et Charles; il se rachète en rendant la ville de Damiette, et en payant quatre cent mille livres; les historiens contemporains disent huit cent mille besans, qu'ils évaluent à cent mille marcs d'argent. On peut voir, au sujet de cette évaluation, la dissertation vingtième de Du Cange sur l'histoire de saint Louis. La régente pressait le roi de revenir; mais, malgré ses in-

stances, il passa en Palestine, où il demeura encore quatre ans, pour faire réparer les fortifications de Césarée, de Philippes, de Joppé, d'Acre et de Sidon; et ce séjour du roi valut la liberté à plus de douze mille chrétiens. (*Joinville.*)

1252-3-4.

Mort de la reine Blanche; elle est enterrée à Maubuisson, abbaye qu'elle avait fondée en 1242. Je me contenterai d'une seule remarque sur cette princesse, digne des éloges de tous nos historiens; c'est au sujet de l'affranchissement: plusieurs de nos rois en avaient déjà donné l'exemple; elle le confirma par un acte aussi juste que religieux, et donna lieu enfin à l'édit mémorable de Louis Hutin. Retour de saint Louis à Paris (1254). Henri, roi d'Angleterre, l'y vient voir. Mathieu Pâris, historien anglais et contemporain, rapporte que saint Louis, au festin qu'il donna à ce prince, voulant, pour lui faire honneur, le placer entre lui et Thibaud le jeune, roi de Navarre, Henri ne voulut point accepter cette place, en disant qu'elle était mieux et plus convenablement remplie par le roi de France: *Car*, ajouta-t-il, *vous êtes mon seigneur, et le serez toujours.*

Enguerrand de Couci et plusieurs autres seigneurs sont punis de leurs violences. Mort de Thibaud I, roi de Navarre et comte de Champagne. La couronne de Navarre, après avoir été quatre cents ans dans la maison de Bigorre, que l'on avait vue remplir tous les trônes d'Espagne, passa dans la maison de Champagne, dans la personne de Thibaud VI, fils de Blanche de Navarre, laquelle avait épousé Thibaud V, comte de Champagne, et avait hérité du royaume de Navarre à la mort de Sanche-le-Fort, son frère, arrivée en 1234. Thibaud VI laissa deux enfants, Thibaud et Henri, qui furent tous deux rois. Le dernier laissa une fille unique, Jeanne, qui fut mariée à Philippe-le-Bel, et qui lui apporta la couronne de Navarre. Jeanne, sa petite-fille et fille de Louis Hutin, épousa le comte d'Evreux, et le fit roi de Navarre; le dernier comte d'Evreux laissa cette couronne à Blanche son héritière, qui la porta à Jean, roi d'Aragon, où elle ne resta guère; car nous allons voir cette couronne passer successivement sur bien des têtes. Eléonore, leur fille, la porta à Gaston IV, comte de Foix (Gruilli, de la seconde maison de Foix), père de Gaston V. Gaston V fut père de François Phébus, mort sans enfants, et de Catherine, qui, par son mariage avec Jean d'Albret, fit sortir la Navarre de la maison de Foix pour la porter dans celle d'Albret: elle eut de Jean d'Albret un fils nommé Henri, roi de Navarre. De ce Henri et de Marguerite de Valois, sœur de François I, vint Jeanne d'Albret, femme d'Antoine de Bourbon, mère de Henri IV, roi de France: à la vérité, la Navarre n'était presque plus qu'un vain titre depuis que Ferdinand d'Aragon s'était emparé de la plus grande partie de ce royaume, en 1512, sur Jean d'Albret.

Etablissement des carmes en France.

Ordonnance de saint Louis, datée de Saint-Gilles (1254), par laquelle il paraît que les trois états étaient consultés quand il était question de matières où le peuple avait intérêt.

1255-6-7.

L'empereur Frédéric II était mort en 1250. Conrad, son fils et son successeur, mourut en 1254, empoisonné, dit-on, par Mainfroi, son frère naturel, qui, pour jouir de son crime, s'empara des royaumes de Naples et de Sicile, lesquels appartenaient à Conradin, fils de Conrad; et, afin d'assurer ses royaumes dans sa maison, Mainfroi donna sa fille unique Constance en mariage à Pierre III, roi d'Aragon, avec la Sicile pour sa dot, en s'en réservant l'usufruit. Urbain IV (celui qui a institué la fête du Saint-Sacrement) ennemi, ainsi que ses prédécesseurs, de la maison de Souabe, excommunie, en 1263, Mainfroi, usurpateur, et déclare Charles, comte d'Anjou, roi de Naples et de Sicile. Clément IV, suivant les vues de son prédécesseur, excommunia en 1268 Conradin, qui voulut exercer ses droits après la mort de Mainfroi, tué en 1266, dans la bataille de Benevent. La mort de Conradin, vaincu depuis par Charles d'Anjou, qui lui fit trancher la tête, laissa Charles paisible possesseur du trône des Deux-Siciles; ce qui affaiblit pour un temps la faction des Gibelins. Charles avait été élu sénateur par les Romains dès le pontificat d'Urbain IV, ce qui donna de l'ombrage aux deux papes; mais leur haine contre la maison de Souabe prévalut contre la jalousie qu'ils pouvaient prendre de cette nouvelle dignité. Charles commença la première branche d'Anjou qui a régné en Sicile: il eut pour successeurs Charles-le-Boiteux, Robert, Jeanne de Naples, à qui Charles d'Anjou, dit *de la Paix*, son cousin, enleva la couronne; Charles-de-la-Paix eut pour fils Ladislas, qui fut père de Jeannelle, si fameuse par les désordres de sa vie. Jeanne, attaquée par Charles-de-la-Paix, avait appelé Louis, duc d'Anjou, deuxième fils de Jean, roi de France, pour la défendre et pour lui succéder; ce fut lui qui commença la deuxième maison d'Anjou à Naples et en Sicile, quoique ni lui ni ses successeurs n'aient pu se maintenir dans la possession de ces deux royaumes: ainsi la maison de France donna sept rois à Naples et à la Sicile.

Alexandre IV assemble diverses congrégations d'ermites (1256), et leur donne la règle de saint Augustin; trois ans après, les augustins viennent s'établir en France.

Arrêt remarquable contre le seigneur de Vernon, par lequel il fut condamné à dédommager un marchand qui, en plein jour, avait été volé dans un chemin de sa seigneurie: telle était la loi, que les seigneurs étaient obligés de faire garder les chemins depuis le soleil levant jusqu'au soleil couché, à cause du droit de péage qu'ils percevaient à ce sujet: on trouve un pareil arrêt rendu contre le

comte d'Artois en 1287. (*Bouchel.*) Cette police était bien ancienne. (*Capit. de Charlemagne,* 812.)

1258-9-60-1-2-3-, etc.

Traité conclu entre saint Louis et Jacques I, roi d'Aragon, à l'occasion du mariage de Philippe, qui n'était alors que le second fils de saint Louis, mais qui deux ans après devint l'aîné, et fut roi sous le nom de *Philippe-le-Hardi*, avec Isabelle, la plus jeune des filles de Jacques, à qui son père donna pour dot les comtés de Carcassonne et de Béziers; les conditions du traité furent que saint Louis cédât au roi d'Aragon la souveraineté que la France avait retenue sur Barcelone, sur le Roussillon, etc., dès le temps que les Français avaient conquis ce pays sur les Sarrazins; et que, de son côté, le roi d'Aragon cédât à la France tous les droits qu'il prétendait, soit par mariage de ses prédécesseurs ou autres titres, sur les comtés de Narbonne, de Nîmes, d'Albi, Foix, Cahors et autres terres de Languedoc mouvantes en arrière-fief de la couronne de France, comme aussi les droits qu'il avait en Provence sur les comtés de Forcalquier et d'Arles, et sur la ville de Marseille : on ne comprit point dans ce traité la baronnie de Montpellier, qui ne revint à la France que sous Philippe de Valois. Ce traité paraît fort sage, parce que les droits cédés à l'Aragon étaient sur des domaines fort éloignés, au lieu que les droits cédés à la France se trouvaient dans le royaume. Cependant on peut dire, d'un autre côté, que le roi cédait des droits de souveraineté incontestables, dont ses prédécesseurs avaient toujours joui depuis le règne de Charlemagne, au lieu que Jacques ne cédait que des prétentions, la plupart mal fondées; aussi la réalité de ce traité a-t-elle trouvé des contradicteurs, qui disent que le traité n'existe nulle part, et qu'il n'en paraît qu'une simple ratification fort suspecte dans un temps fécond en faussaires, et qui n'a ni date de lieu ni nom de commissaires; d'où ils concluent que les droits de la France sur la Catalogne subsistent en leur entier. Saint Louis fait un traité avec Henri III, bien différent de celui qu'il avait fait avec le roi d'Aragon. Il lui rend des provinces entières : savoir, la partie de la Guienne par de-là la Garonne, que Henri tenait déjà; le Limousin, le Périgord, le Querey et l'Agénois, à la charge d'en rendre hommage-lige aux rois de France; et le roi d'Angleterre ne fait que renoncer aux droits qu'il pouvait avoir sur la Normandie, le Maine, l'Anjou, etc.

Le roi est pris pour arbitre entre le roi d'Angleterre et les barons qui s'étaient révoltés contre lui. Les barons ne s'en tiennent pas à sa décision; la guerre civile s'allume; le comte de Leicestre fait le roi prisonnier : mais Edouard, son fils, le délivre, et Leicestre est tué. Ce Leicestre était fils d'un second lit du fameux comte de Montfort, et était héritier, par sa grand'mère, des biens de la maison de Leicestre. C'est à l'année 1264 que doit se rapporter, à ce que l'on croit, l'entrée des communes, pour la première fois, au parlement d'Angleterre; le roi, lors de sa prison, ayant été forcé de signer l'ordre que quatre chevaliers de chaque comté assistassent au premier parlement pour y représenter leurs provinces; de même que c'est au règne de Philippe-le-Bel que plusieurs auteurs rapportent l'entrée du tiers-état dans les états-généraux. Saint Louis, choisi pour arbitre entre les d'Avènes et les Dampierre, fils de Marguerite, comtesse de Flandres et de Hainaut, de deux lits différents, règle que les d'Avènes auraient le comté de Hainaut, et les Dampierre le comté de Flandres.

Défense du roi, en 1260, des duels ou gages de bataille dans ses domaines, auxquels il substitua la preuve par témoins; car (comme dit Beaumanoir en sa *Pratique,* qu'il composa en 1205), *li saint rois Loois les osta de sa court, si ne les osta pas de la court à ses barons.* Ce désordre des combats particuliers, pour soutenir le jugement en cas d'appel, ne se trouve entièrement aboli que sous Philippe-le-Bel. Fondation des Quinze-Vingts la même année. On a dit, mais sans preuve, que ce fut en faveur des gentilshommes à qui les Sarrazins avaient crevé les yeux.

Ordonnance de 1262 sur le fait des monnaies, par laquelle il est dit, 1° que dans les terres où les barons n'avaient point de monnaie, il n'y aura que celle du roi qui aura cours; 2° que dans les terres où les barons auraient une monnaie, celle du roi y aura cours pour le même prix qu'elle aura dans ses domaines. Il y avait alors plus de quatre-vingts seigneurs particuliers qui pouvaient battre monnaie; mais il n'y avait que le roi seul qui eût droit d'en faire battre d'or et d'argent. D'un des côtés de sa monnaie était une croix, et de l'autre, des piliers; ce qui fait qu'encore aujourd'hui les différents côtés des monnaies se nomment *croix* et *piles.*

Ordonnance (1262) au sujet de la chambre des comptes : il est dit « que ceux qui auront reçu les » biens des villes pendant cette année viendront à » Paris aux gens du roi, qui sont les gens des » comptes, aux octaves de la Saint-Martin ensui- » vant, pour rendre compte de la recette et dé- » pense. »

Ordonnance du roi contre les blasphémateurs, ou, suivant l'usage du temps, contre ceux qui *jurent le vilain serment* contre Dieu, la Vierge et les Saints. Il est à remarquer que le roi saint Louis, qui, avant cette ordonnance, punissait le blasphème par la mutilation de quelque membre, se radoucit dans celle-ci, à l'exhortation du pape Clément IV, et restreint le châtiment à une peine pécuniaire, ainsi que l'avaient fait les rois ses prédécesseurs.

Fin de l'empire des Latins (1262) sous Baudouin II. Michel Paléologue reprend Constantinople : les Génois l'y servirent, et les secours des Vénitiens ne purent sauver l'empereur latin.

1269-70.

Sixième et dernière croisade, projetée dès l'an 1267. Saint Louis, après avoir établi pour régents du royaume Mathieu de Vendôme, abbé de Saint-Denis, et Simon de Clermont de Nesle, auxquels

Il substitue, en cas de mort, Philippe, évêque d'Evreux, et Jean, comte de Ponthieu, retourne en Afrique et assiége Tunis: la peste se met dans son camp; il y meurt.

Notre marine, aussitôt détruite que créée sous Philippe-Auguste, s'était bien rétablie sous saint Louis, si, comme le dit un historien, ce prince embarqua soixante mille hommes à Aigues-Mortes; il est vrai qu'il emprunta plusieurs vaisseaux aux Vénitiens et aux Génois; mais la plus grande partie de la flotte était de navires français; et quant à la première expédition, Joinville dit qu'au départ de Chypre pour la conquête de Damiette, il y avait dix-huit cents vaisseaux tant grands que petits. Saint Louis avait aussi mis en mer une flotte considérable, pour défendre les côtes du Poitou contre la flotte de Henri III; et son frère, Charles d'Anjou, en avait une de quatre-vingts voiles, composée de galères et de vaisseaux, lors de son expédition de Naples.

La Sorbonne fut fondée sous ce règne, ainsi qu'il paraît par les lettres-patentes de 1250 (*Obs. de Cl. Menard, Antiq. de Paris, Tr. de la police*), par Robert de Sorbonne, qui avait été, suivant quelques-uns, confesseur de saint Louis. Cependant on voit dans l'histoire de ce prince qu'a écrite Godefroi de Beaulieu, jacobin, qu'un religieux fut son confesseur les vingt dernières années de sa vie, qu'il l'accompagna dans les deux voyages d'outre-mer, et qu'il l'assista à la mort. Ce prince rassembla quelques livres dans une bibliothèque qu'il établit à la Sainte-Chapelle, les livres de l'Ecriture sainte, quelques-uns des saints pères, et de bons auteurs.

Coutumes générales, connues sous le nom d'*Etablissements de saint Louis*: ces établissements, dans lesquels saint Louis comprit quelques lois de ses prédécesseurs, et plusieurs de celles qu'il avait publiées auparavant, sont comme une espèce de code qu'il fit faire peu de temps avant sa deuxième croisade. La Pragmatique sanction, que ce prince avait publiée en 1268 sur les affaires ecclésiastiques, peut faire juger de l'attention qu'il avait à maintenir les libertés de l'église gallicane: on a contesté l'authenticité de cette pièce; mais elle est aujourd'hui généralement reconnue. Saint Louis a bâti la Sainte-Chapelle; il a rendu diverses ordonnances pour et contre les juifs. Par une de ces ordonnances il est dit que les maires des villes auront la justice des juifs demeurant dans leurs villes, ès cas dont les maires ont la connaissance; et, par un mandement, ils sont contraints *à ouïr un prêcheur chrétien.* Etablissement de la police de Paris par Étienne Boileau, prevôt de cette ville, magistrat digne des plus grands éloges. Il s'appliqua d'abord à punir les crimes: *les prevôts-fermiers* avaient tout vendu, jusqu'à la liberté du commerce, et les impôts sur les denrées étaient excessifs: il remédia à l'un et à l'autre: il rangea tous les marchands et artisans en différents corps de communautés, sous le titre de *confréries*: il dressa les premiers statuts, et forma plusieurs règlements; ce qui fut fait avec tant de justice et une si sage prévoyance, que ces mêmes statuts n'ont presque été que copiés ou imités dans tout ce qui a été fait depuis pour la discipline des mêmes communautés, ou pour l'établissement des nouvelles qui se sont formées dans la suite des temps. La famille d'Etienne Boileau, dont le véritable nom est *Boylesve*, a continué de se distinguer depuis dans la province d'Anjou, où elle subsiste encore aujourd'hui.

C'est à ce règne, suivant Joinville, que doit se rapporter l'institution des maîtres des requêtes: ils n'étaient d'abord qu'au nombre de trois; ce nombre augmenta successivement dans la suite, et par l'édit de 1752 il est fixé au nombre de quatre-vingts.

Le père Daniel a raison: *Saint Louis a été un des plus grands hommes et des plus singuliers qui ait jamais été.* En effet ce prince, d'une valeur éprouvée, n'était courageux que pour de grands intérêts. Il fallait que des objets puissants, la justice ou l'amour de son peuple, excitassent son âme, qui, hors de là, semblait faible, simple et timide: c'est ce qui faisait qu'on le voyait donner des exemples du plus grand courage quand il combattait les rebelles, les ennemis de son état, ou les infidèles; c'est ce qui faisait que, tout pieux qu'il était, il savait résister aux entreprises des papes et des évêques, quand il pouvait craindre qu'elles n'excitassent des troubles dans son royaume; c'est ce qui faisait que sur l'administration de la justice il était d'une exactitude digne d'admiration: mais, quand il était rendu à lui-même, quand il n'était que particulier, alors ses domestiques devenaient ses maîtres; sa mère lui commandait; et les pratiques de la dévotion la plus simple remplissaient ses journées. A la vérité, toutes ces pratiques étaient ennoblies par les vertus solides et jamais démenties qui formèrent son caractère.

Un historien arabe a fait son portrait. « Ce » prince était d'une belle figure; il avait de l'es- » prit, de la fermeté et de la religion; ses belles » qualités lui attiraient la vénération des chré- » tiens, qui avaient en lui une extrême con- » fiance. »

Joinville attribue au comte de Montfort cette preuve de grande foi, d'avoir refusé, étant en Albigeois, d'aller voir la sainte Hostie, laquelle était visiblement changée au corps de Notre-Seigneur, et c'est du roi lui-même que Joinville témoigne avoir appris cette histoire: cependant Du Cange, dans ses observations sur Joinville, dit que Jean Villani, liv. VI, ch. VII, attribue ce fait à saint Louis lui-même, et non au comte de Montfort.

Saint Louis, près de s'embarquer pour la cinquième croisade, convoqua tous les barons de son royaume à Paris pour leur faire prêter serment, que s'il arrivait faute de lui dans son voyage d'outre-mer, ils s'engageaient à reconnaître ses enfants pour ses successeurs: Joinville, qui sûrement était bien attaché au roi, fut convoqué comme les autres: *Mais moi*, dit-il, *qui n'étais*

point sujet à lui, *ne voulus point faire de serment, et aussi n'était point mon intention de demeurer.* Sur quoi Du Cange, dans ses dissertations XIII et XIV, établit solidement que c'était une suite de la loi des fiefs, qui défendait aux arrière-vassaux de rendre ni serment ni hommage, à raison de leurs fiefs, à leur seigneur dominant, ne devant reconnaître que leur seigneur immédiat, dont ils étaient spécialement les sujets. Telle était en effet la jurisprudence d'alors : ce qui se confirme par l'article des établissements de saint Louis, que ce prince publia lors de son dernier voyage en Afrique, où il est dit que le vassal est obligé, sous peine de confiscation de son fief, de suivre son seigneur à la guerre contre le roi même dans le cas où le roi aurait refusé justice à son seigneur. Ce même Joinville, écrivant depuis à Louis-le-Hutin, le prie de l'excuser s'il ne l'appelle que *son bon seigneur*, parce qu'il ne doit le titre de *monseigneur* qu'au comte de Champagne, son suzerain (*Du Cange*). Étrange effet de l'autorité usurpée ! mais qui s'était étendu même au-delà de notre France, puisque l'empereur Frédéric I ; pour détruire un pareil abus, marque expressément, dans son ordonnance du camp de Roncal, qu'il entend que l'empereur soit nommément excepté du serment de fidélité que le vassal prêtera à son seigneur.

Institution de l'ordre militaire et de chevalerie du Navire et du Croissant.

Ce fut dans ce siècle que parut la *Légende dorée* ; c'est une *Vie des Saints* composée en latin par *Jacques de Voragine*, archevêque de Gênes. Melchior Canus, évêque des Canaries, l'appelait au contraire *Legenda ferrea*.



FEMME.	ENFANTS.	1270 MORT.	PRINCES CONTEMPORAINS.
Marguerite, fille aînée de Raimond II, comte de Provence, que Saint-Louis épousa en 1234 1285	Louis, mort jeune. PHILIPPE-LE-HARDI. Jean, mort jeune. Jean, dit *Tristan*, né à Damiette en 1250, mort à Tunis. 1270 Pierre, comte d'Alençon, mort sans postérité. 1283 Robert, comte de Clermont en Beauvoisis. 1317 De son mariage avec Béatrix de Bourgogne, fille de Jean de Bourgogne et d'Agnès de Bourbon, est issue la branche de Bourbon, qui est montée sur le trône trois cents ans après, en la personne de Henri IV. Blanche. 1243 Elisabeth, femme de Thibaud, roi de Navarre, mariée à ce prince le 6 avril 1255. 1271 Blanche la jeune, née à Joppé, femme de Ferdinand de la Cerda, fils d'Alphonse X, roi de Castille. 1320 Leurs enfants furent privés de la couronne par don Sanche leur oncle. Marguerite, mariée à Jean duc de Brabant. 1271 Agnès, femme de Robert II, duc de Bourgogne. 1327	SAINT LOUIS meurt devant Tunis, le 25 d'août 1270, âgé de 56 ans. Ses chairs et ses entrailles furent portées en l'abbaye de Montréal près Palerme en Sicile, et y furent mises dans un tombeau de marbre. Ses os furent apportés à Saint-Denis. Le pape Boniface VIII le canonisa à Orviette le onzième d'août 1297 ; et l'an 1298 son chef fut transporté de Saint-Denis à la Sainte-Chapelle. Louis XIII obtint du pape qu'on en ferait la fête dans toute l'Eglise.	*Papes.* Honorius III. 1227 Grégoire IX. 1241 Célestin IV. 1241 Innocent IV. 1254 Alexandre IV. 1261 Urbain IV. 1264 Clément IV. 1268 Il avait été le plus grand jurisconsulte de son temps, et avait été marié. Son père, chancelier de Raimond VI, comte de Toulouse, mourut chartreux. Grégoire X. 1276 — *Empereurs d'Orient.* Robert de Courtenai. 1229 Baudouin II. 1261 — *Rétablissement de l'empire des Grecs.* Michel Paléologue. 1283 — *Empereurs d'Occident.* Frédéric II. 1250 Conrad. 1254 — *Interrègne.* Henri de Turinge. 1247 Guillaume, comte de Hollande. 1256 Richard. 1257 Alphonse. 1284 — *Rois d'Espagne.* Ferdinand III. 1252 Alphonse X. 1284 — Sanche II. 1246 Alphonse III. 1279 — *Roi d'Angleterre.* Henri III. 1273 — *Rois d'Ecosse.* Alexandre II. 1249 Alexandre III. 1286 — *Rois de Danemarck.* Valdemar II. 1241 Eric VI. 1250 Abel. 1252 Christophe. 1259 Eric VII. 1286 — *Rois de Suède.* Eric XI. 1250 Valdemar. 1276 — *Roi de Pologne.* Boleslas IV. 2791

MINISTRES.	GUERRIERS.	MAGISTRATS.	SAVANTS ET ILLUSTRES.
Pierre de Villebéon, vivant en 1270	CONNÉTABLES.	CHANCELIERS.	Accurse. 1229
	Mathieu de Montmorenci. 1230	Guérin, évêque de Senlis. 1230	Albéric, vivant en 1241
	Amauri, comte de Montfort. 1241	Jean Allegrin, vivant en 1240	Alexandre de Hales. 1245
	Humbert de Beaujeu. 1248	Jean de la Cour d'Aubergenville. 1256	Philippe d'Antogni, G. D. S.
	Gilles de Trasegnies, dit *le Brun*, vivant en 1272	Simon de Brion, qui fut pape sous le nom de Martin IV. 1285	Saint Antoine de Padoue. 1231
	Humbert de Beaujeu. 1285		Etienne Boileau, ou Boylesve.
	MARÉCHAUX DE FRANCE.		Pierre de Fontaines, vers 1270
	Henri Clément, sieur d'Argenton et du Mez. 1265		Cet auteur peut être regardé comme le plus ancien jurisconsulte de notre droit français.
	Ferri Pasté, vivant en 1244		Gilles, archevêque de Tyr, G. D. S. et confesseur de saint Louis. 1266
	Guillaume de Beaumont, vivant en 1250		Gingiskan. 1227
	Gautier, sieur de Nemours, vivant encore en 1265		Nicolas de Gros-Parmy, G. D. S. 1250
	Renaud de Pressigni, vivant en 1270		Raoul de Gros Parmy, dit *de Paris*, G. D. S. 1270
	Raoul de Sores, dit *d'Estrées*, vivant en 1281		Guillaume de Saint Amour, vers 1270
	Heric de Beaujeu. 1270		Guillaume, évêque de Paris. 1248
			Guillaume de Lorris, vers 1263
			Hugues de Saint-Cher, cardinal. 1261
			Mathieu Pàris. 1259
			Pierre des Vignes. [illegible]
			Robert de Sorbonne, vers [illegible]
			Vincent de Beauvais, vers 1264



PHILIPPE III, *DIT* LE HARDI.

PHILIPPE III, *dit* LE HARDI, parvient à la couronne l'an 1270, étant âgé de vingt-cinq ans et quelques mois. Il fut surnommé le Hardi, parce qu'on prétend qu'il ne fut point étonné de se voir exposé aux armes des barbares après la mort de son père; mais il ne fit rien depuis qui pût lui mériter ce titre. Il fut sacré et couronné à Reims en 1271, par Miles de Bazoche, évêque de Soissons, le siége de Reims étant vacant.

1270-1-2.



PHILIPPE-LE-HARDI étant encore en Afrique après la mort de saint Louis son père, rend une ordonnance, au camp devant Carthage, touchant la majorité du roi, fixée à quatorze ans : elle n'eut point lieu (*Voyez* l'année 1371). Il est secouru par Charles, son oncle, roi de Sicile. Il bat les infidèles, puis fait avec eux une trêve de dix ans, et revient en France avec Thibaud, comte de Champagne et roi de Navarre, et Alphonse, comte de Poitou, qui meurent en chemin. Alphonse était aussi comte de Toulouse; lui et sa femme étant morts sans enfants, ce comté revint à la couronne, et n'y fut cependant réuni qu'en 1361. Henri succéda à Thibaud son frère au royaume de Navarre.

Premières lettres d'anoblissement en faveur de Raoul, l'orfèvre ou argentier du roi. Cette introduction nouvelle, par laquelle on rapprochait les roturiers des nobles, et qui fut appelé *anoblissement*, ne faisait que rétablir les choses dans leur premier état. Les citoyens de la France, même depuis Clovis, sous la première, et long-temps sous la deuxième race, étaient tous d'une condition égale, soit Francs, soit Gaulois; et cette égalité, qui dura tant que les rois furent absolus, ne fut troublée que par la révolte et la violence de ceux qui usurpèrent les seigneuries : ce n'est pas qu'il n'y eût sous les deux premières races des hommes plus puissants que d'autres; et en effet, on aurait peine à comprendre comment des Gaulois ou des Francs, revêtus de grandes dignités, auraient été du même ordre que les autres citoyens; mais cela vient de ce que l'on confond l'autorité avec l'état des personnes : on ne saurait nier qu'il n'y eût des hommes plus considérables les uns que les autres; mais cela ne faisait pas que les distinctions dont ils jouissaient les rendissent d'une autre nature, pour ainsi dire, que leurs concitoyens; ils en étaient les premiers, mais ils n'en étaient pas séparés, et les charges de l'état étaient également portées par les uns et par les autres, à la différence des temps postérieurs, où la noblesse obtint à cet égard de grands avantages sur la roture.

M. le président de Montesquieu, dans son excellent ouvrage de l'*Esprit des lois*, contredit cette opinion un peu légèrement, et aurait pu ménager davantage un homme plus instruit (M. l'abbé du Bos) qu'il ne l'a cru; d'ailleurs ce reproche tomberait aussi sur M. de Valois, dont l'autorité doit être respectée, et qui s'explique, page 485 : *In lege salicâ nobilium nulla fit mentio : il n'est fait aucune mention des nobles dans la loi salique*. Toute la suite de ce passage est aussi précise. En effet, il serait difficile de croire que dans une nation telle que les Francs il y eût d'autres hommes que des égaux; s'ils l'étaient avant la conquête, auraient-ils cessé de l'être pour avoir conquis? Que Tégan dise à Hébon que l'empereur venait d'affranchir, *l'empereur t'a fait libre, et non pas noble* (c'est une des preuves de M. de M***), en est-ce une qu'il y eût alors des nobles? et le mot de *noble* répond-il à l'idée que nous avons aujourd'hui d'un homme noble; aujourd'hui que, parmi nous et suivant les principes monarchiques, nulle condition n'est égale, à la différence de ces temps-là, où tout le monde l'était? *L'empereur t'a affranchi, mais il ne t'a pas fait noble;* sans doute, c'est-à-dire il n'a pas fait que tu n'aies pas été serf; de même que le roi, par l'anoblissement, ne saurait faire un noble d'origine. En un mot, l'affranchissement tirait de la servitude, mais il ne plaçait pas un affranchi dans l'état d'un homme né libre. Laissons M. de Boullainvilliers s'égarer, et tenons-nous-en à M. de Valois.

Le roi prend possession du comté de Toulouse par ses commissaires : les actes qui se passèrent à ce sujet maintinrent la province dans l'usage de payer volontairement les tailles et les subsides. Il punit la révolte du comte de Foix en s'emparant de ce comté, qu'il lui rendit l'année d'après.

1273.

Les princes de l'empire avaient élu pour empereur Henri, landgrave de Turinge, au mépris de Conrad, à qui Frédéric, son père, avait laissé l'empire. Henri étant mort en 1247, ils élurent Guillaume, comte de Hollande, qui survécut à Conrad, mort en 1254; Guillaume mourut en 1256,

au milieu des troubles de l'empire : à sa mort, Richard, comte de Cornouailles, et Alphonse, roi de Castille, furent élus par différents partis. C'est pendant ce temps de division, qui est nommé *l'interrègne*, et qui dura jusqu'en 1273, que Rodolphe, comte d'Habsbourg, fut élu empereur à Francfort. Il a été la tige de la maison d'Autriche, qui a subsisté jusqu'au dernier empereur Charles VI. Le père Herrgott, qui a donné la généalogie de la maison d'Habsbourg en 1737, et dont le système paraît préférable à plus de vingt opinions différentes qui ont partagé les auteurs sur l'origine de cette maison, trouve cette origine dans la Bourgogne transjurane, dans la contrée de la Suisse nommée *Argoia* ou *Argew*. C'est là que sont les domaines en titre de comté, qui appartenaient à la maison d'Habsbourg avant qu'elle eût pris ce nom. Elle n'a commencé à être connue sous la dénomination d'*Habsbourg* qu'à la fin du onzième siècle, où les seigneurs commencèrent à s'approprier celles de leurs seigneuries ; ainsi, pour découvrir son origine, il faut remonter jusqu'à ceux qui ont ou gouverné en qualité de comtes avant que les comtés fussent héréditaires, ou possédé en toute propriété les cantons (*pagi*) que nous voyons passer dans cette maison dès que ces mêmes comtés deviennent patrimoniaux, et lui donner son nom aussitôt que s'introduisit la coutume de distinguer les nobles par leurs possesions. (*Voyez* les trois articles du *Journal des savants* de l'année 1740, par M. de Foncemagne, qui ne laissent rien à désirer sur cette matière.) Ç'avait été durant l'interrègne que la supériorité territoriale des états de l'empire avait jeté ses premières racines ; ce qui fut confirmé par les empereurs suivants.

Mort de Henri III, qui n'eut aucune influence dans les affaires de l'Europe ; toujours en guerre avec ses barons, prince sans caractère, qui ruina ses sujets et fut toujours pauvre.

1274.

Philippe déclare la guerre à Alphonse, roi de Castille, sur ce qu'il avait choisi pour son successeur son second fils, au préjudice des enfants que Ferdinand de la Cerda, son aîné, avait eus de Blanche, sœur de Philippe : cette guerre n'eut point de suite. Second concile de Lyon, célèbre par les matières qui y furent traitées, et entre autres, *la procession du Saint-Esprit*, principal objet du schisme des Grecs. On trouve la preuve du droit *de joyeux avènement* dans un arrêt du parlement rendu à la Chandeleur de l'année 1274, et cette preuve est confirmée sous tous les règnes suivants ; ce qui réfute pleinement les auteurs qui ont écrit que ce droit était inconnu en France avant le règne de Henri III.

Le roi cède au pape Grégoire X le comté de *Venaissin*.

1275-6-7-8-9, etc.

Ordonnance sur le droit d'amortissement. Pierre de la Brosse, autrefois le barbier de saint Louis, devenu depuis le favori de Philippe-le-Hardi, craignant le trop grand attachement que le roi avait pour la reine Marie, sa femme, accuse cette princesse d'avoir empoisonné Louis, fils aîné de Philippe du premier lit. La calomnie est découverte par une religieuse ou béguine de Nivelle en Flandres, que l'on alla consulter. La Brosse est pendu.

Suivant un jurisconsulte anglais, qui composa, sous le règne d'Edouard I, une pratique du droit anglais, sous le titre de *Fleta*, il se tint une assemblée solennelle à Montpellier, où tous les princes chrétiens convinrent, par eux ou leurs ambassadeurs, que le domaine de leur couronne serait inaliénable, et que les choses qui en auraient été démembrées y seraient réunies. Cet auteur a été contredit par Selden dans une savante dissertation sur le *Fleta*, qui prétend que cette assemblée n'a pas eu lieu. Selden a été suivi par Laurière dans le *Recueil des ordonnances*, et par dom Vaissette dans son *Histoire du Languedoc* : mais tout cela ne fait qu'une seule autorité ; et qui sait si Selden n'avait pas des raisons politiques pour nier ce fait, sans l'autoriser d'aucune preuve, de même qu'il en eut sûrement quand il écrivit son *Mare clausum*, pour attribuer l'empire de la mer à l'Angleterre ? J'ajouterai que, vers le même temps où j'indique cette assemblée de Montpellier, plusieurs princes de l'Europe s'étaient comme donné le mot pour reconnaître que leur domaine était inaliénable. (*Voyez* aux remarques particulières qui finissent cet ouvrage.)

1282.

Les vêpres siciliennes le jour de Pâques. On a appelé de ce nom le massacre des Français qui étaient en Sicile. Cette conjuration si promptement exécutée, n'était pas entreprise témérairement. Jean de Procida, noble citoyen de Salerne, fugitif de la Sicile depuis la catastrophe de Mainfroi, en fut le chef : il était appuyé par Michel Paléologue, que Charles d'Anjou traitait d'usurpateur, et qui voulait placer son gendre Philippe sur le trône de Constantinople. Le roi d'Aragon y avait un bien plus grand intérêt, et tous les Siciliens souffraient impatiemment le gouvernement de Charles d'Anjou. Le massacre de huit mille personnes fut l'ouvrage de deux heures. Il n'y eut d'épargnés que deux gentilshommes français, dont l'un de la maison des Porcelets, et l'autre Philippe Scalambre, dont la conduite était irréprochable. Pierre, roi d'Aragon, s'empara de la Sicile, que ses successeurs conservèrent depuis.

L'empereur Rodolphe déclare son fils Albert duc d'Autriche, après avoir reconquis cette province sur Ottocare, roi de Bohême, qui l'avait usurpée sur la maison d'Autriche, dont Albert était héritier par sa femme : de là les comtes d'Habsbourg ont pris le nom de ce duché, et ont fondé la seconde maison d'Autriche. L'Autriche avait été érigée en duché par l'empereur Frédéric Barberousse, en 1152, ou, suivant plusieurs auteurs,

en 1156. Ce fut Rodolphe qui ordonna que désormais dans l'empire les actes publics seraient écrits en allemand.

1283-4-5.

La loi des apanages commencé à être plus connue, par un arrêt au sujet du comté de Poitiers adjugé au roi, au préjudice de Charles d'Anjou, son oncle. L'apanage, tel que nous le concevons aujourd'hui, ne commença à être dans toute sa force que sous Philippe-le-Bel, et avait eu auparavant bien des variations. Sous les deux premières races, les enfants des rois partageaient également la couronne entre eux; sous le commencement de la troisième, l'inconvénient de ces partages fit prendre le parti de démembrer quelque portion des terres, dont le fils puîné aurait la propriété.

Mais à mesure que les principes de la vraie politique se perfectionnèrent, l'inconvénient du démembrement d'une partie du domaine de la couronne s'étant fait sentir davantage, les partages ou apanages, dont l'apanagé pouvait auparavant disposer comme de son bien, devinrent une espèce de majorat ou de substitution, et furent enfin chargés de retour à la couronne à défaut d'*hoirs*. C'est là véritablement où commencent les apanages, dont le nom représentait une sorte de concession, qui, sans morceler le domaine de la couronne, en suspendait seulement la jouissance pour quelque temps et pour quelque portion, mais sans toucher à la propriété.

Cette loi se trouve établie par l'arrêt dont on vient de parler. Ce fut entre Charles d'Anjou, roi de Sicile, et Philippe-le-Hardi, son neveu, au sujet du comté de Poitiers : Charles prétendait à ce comté comme plus proche héritier d'Alphonse, dernier décédé, lequel était son frère, au lieu que Philippe n'était que son neveu; mais l'arrêt prononça en faveur de Philippe, sur ce principe, que toutes les fois que le roi faisait don à un de ses puînés de quelque héritage, et que le donataire ou apanagiste mourait sans héritiers, l'héritage retournait au donateur roi, ou à son héritier à la couronne, sans que le frère de l'apanagiste y pût rien prétendre.

Ainsi, voilà les apanages restreints aux hoirs de l'apanagé; mais, dans ces hoirs, les femelles ainsi que les mâles étaient comprises; ce qui était dangereux, parce que les portions des apanages pouvaient passer à des étrangers par mariage : Philippe-le-Bel remédia à ce dernier inconvénient; ce fut lui, dit Du Tillet, qui ordonna, par son codicile ou par ses lettres-patentes, suivant Dupuy, que le comté de Poitou, par lui baillé en apanage à son fils puîné, Monsieur Philippe de France, qui fut roi depuis sous le nom de *Philippe-le-Long*, retournerait à la couronne, défaillant les *hoirs mâles*, par où il excluait les filles. Tel est le dernier état de cette jurisprudence.

Philippe marie son fils à Jeanne, reine de Navarre, héritière de ce royaume et des comtés de Champagne et de Brie, par la mort du roi Henri, son père; en conséquence de ce mariage, Philippe-le-Bel prit le titre de *roi de Navarre*. Le pape Martin IV déclare le roi d'Aragon déchu de ses états, pour le punir du massacre des vêpres siciliennes, et en investit Charles de Valois.

Guerre dans la Sicile entre le roi d'Aragon et Charles, roi de Naples, qui leva le siége de Messine, et mourut dans la Pouille (1285), de chagrin de la prison du prince de Salerne son fils, qui, dans son absence, combattit témérairement les Aragonais et fut leur prisonnier. Robert d'Artois, fils de celui qui était mort en Afrique dans l'expédition de saint Louis, fut chargé de la régence par ce prince, qui laissait Charles-le-Boiteux son fils, prisonnier, et sa veuve sans appui. Philippe fait la guerre au roi d'Aragon pour se venger de l'entreprise de la Sicile, faite contre Charles d'Anjou son oncle, et pour soutenir les droits de Charles de Valois. Il prend deux villes dans le royaume d'Aragon, puis se retire sans aucun succès. Il meurt à son retour. Le roi d'Aragon meurt aussi dans cette guerre, et laisse son second fils Jacques roi de Sicile, qui devint quelques années après roi d'Aragon, par la mort d'Alphonse, son frère aîné. Ce fut alors que les deux royaumes de Naples et de Sicile furent distingués : Pierre, roi d'Aragon, étant roi de Sicile, et Charles-le-Boiteux ayant succédé à son père au royaume de Naples et à ses prétentions sur la Sicile. Le pape Clément IV distinguait ainsi ces deux royaumes : *Regnum Siciliæ citra et ultra pharum.*

Philippe, à l'occasion de son mariage avec Marie, qu'il fit célébrer dans la Sainte-Chapelle, par l'archevêque de Reims, malgré les remontrances de l'archevêque de Sens, déclara cette église exempte de la juridiction du métropolitain.

Fondation de l'université de Montpellier.

Il y eut sous ce règne des troubles dans le Languedoc et dans la Guyenne, excités par les seigneurs du pays, tels que les comtes de Foix, d'Armagnac, de Narbonne, etc., qui tantôt s'armaient les uns contre les autres, et tantôt étaient armés contre le roi; et ces troubles étaient d'autant plus à craindre que ces seigneurs tranchaient des souverains, et étaient alliés ou unis aux rois de Navarre, de Castille et d'Aragon. Philippe-le-Hardi fut occupé à les accorder entre eux ou à les réduire.

Le roi d'Angleterre, qui ne datait les chartes de la Guyenne que de l'année de son règne, est contraint à les dater du règne du roi, attendu la qualité d'Edouard, qui était son vassal pour le duché d'Aquitaine.

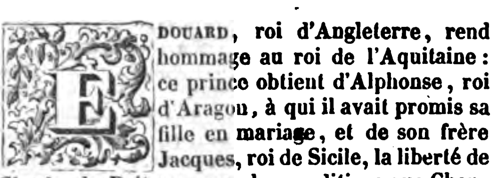
FEMMES.	ENFANTS.	1285. MORT.	PRINCES CONTEMPORAINS.
Isabelle d'Aragon, que Philippe épousa en 1262. Morte en 1271 **Marie de Brabant**, mariée en 1274. 1321 Cette princesse, qui aimait les poètes autant que Henri, duc de Brabant, son père, les aimait, aida un fameux poète de ce temps, nommé *Ly Roix Adenez*, à mettre en bon ordre le roman de *Cléomadez ;* ce même poète avait aussi mis en *rhythmes* les beaux faits des anciens chevaliers : entre autres ceux d'Ogier le Danois, de Bertrand du Bois et de Buénon de Commarchis.	Louis, mort jeune, empoisonné. PHILIPPE-LE-BEL. Charles, comte de Valois et d'Alençon, par qui la race des Valois monta sur le trône. 1325 Robert, mort en bas âge. Louis, comte d'Evreux, dont le fils, nommé Philippe, fut ensuite roi de Navarre, par sa femme, Jeanne de France, fille unique de Louis Hutin, roi de France et de Navarre; ils eurent pour fils Charles *le Mauvais*. 1349 Marguerite, mariée à Edouard I, roi d'Angleterre. 1317 Blanche, mariée à Rodolphe, duc d'Autriche, fils aîné de l'empereur Albert I. 1305	PHILIPPE-LE-HARDI meurt à Perpignan en revenant de l'expédition d'Aragon en 1285, âgé de quarante ans et quelques mois. Il fut enterré à Saint-Denis.	*Papes.* Grégoire X. 1276 Innocent V. 1276 Adrien V. 1276 Jean XXI. 1277 Nicolas III. 1280 Martin IV. 1285 *Empereurs d'Orient.* Michel Paléologue. 1283 Andronic II. 1332 *Empereur d'Occident.* Rodolphe, comte d'Habsbourg, tige de la maison d'Autriche. 1291 *Rois d'Espagne.* Alphonse X. 1284 Sanche IV. 1295 *Rois de Portugal.* Alphonse III. 1279 Denis. 1325 *Rois d'Angleterre.* Henri III. 1273 Edouard I. 1308 *Roi d'Ecosse.* Alexandre III. 1286 *Roi de Danemarck.* Eric VII. 1286 *Rois de Suède.* Valdemar. 1276 Magnus. 1290 *Rois de Pologne.* Boleslas IV. 1279 Lesque. 1289

MINISTRES.	GUERRIERS.	MAGISTRATS.	SAVANTS ET ILLUSTRÉS.
Mathieu de Vendôme. 1286 **Pierre de la Brosse**, pendu en 1276	CONNÉTABLES. Humbert de Beaujeu. 1285 MARÉCHAUX DE FRANCE. Lancelot de Saint-Maard, vivant en 1276 Ferri de Verneuil, vivant en 1288 Guillaume, sieur du Bec-Crespin, vivant en 1283	CHANCELIERS. Pierre Barbet, archevêque de Reims. 1298 Henri de Vezelai, vivant en 1279 Pierre Challon, vivant en 1283	Albert-le-Grand. 1280 Saint Bonaventure. 1274 Raimond de Pennafor, vers 1275 Roger Bacon, vers 1284 Saint Thomas d'Aquin. 1274 Il ne faut pas omettre une belle réponse que fit ce saint à Innocent IV. Il entrait dans la chambre du pape pendant que l'on comptait de l'argent; le pape lui dit: Vous voyez que l'Église n'est plus dans le siècle où elle disait : *je n'ai ni or ni argent* (Act. des Apôtres, 2) : à quoi le docteur angélique répondit: Il est vrai, saint père; mais aussi elle ne peut plus dire au paralytique, *lève-toi, et marche.* Etienne Templier. 1279 On voit dans le président Fauchet, au *Recueil de la langue et poésie françaises*, l'extrait des ouvrages de cent vingt-sept poètes, qui tous avaient écrit avant la fin du treizième siècle.

PHILIPPE IV, *dit* LE BEL.

Philippe IV dit *le Bel*, roi de France par son père, et roi de Navarre par Jeanne sa femme, parvient à la couronne en 1285, âgé d'environ dix-sept ans. Il fut sacré à Reims le 6 janvier 1286, par Pierre Barbet, qui en était archevêque. Il fut appelé faux monnayeur, parce qu'il est le premier de nos rois qui ait altéré la monnaie. — Le marc d'argent qui, au commencement de ce règne, était à cinquante-cinq sols six deniers tournois, était à huit livres dix sols en 1305, ce qui fut fait par le conseil de deux Florentins nommés *Musichatt et Bichi.*

1285-6-7-8-9-90-1.



Edouard, roi d'Angleterre, rend hommage au roi de l'Aquitaine: ce prince obtient d'Alphonse, roi d'Aragon, à qui il avait promis sa fille en mariage, et de son frère Jacques, roi de Sicile, la liberté de Charles-le-Boiteux, sous les conditions que Charles renoncerait à ses prétentions sur la Sicile, et qu'il engagerait le comte de Valois à renoncer à sa prétention sur le royaume d'Aragon. Charles, devenu libre, ne tint rien de ce qu'il avait promis au roi d'Aragon; il passa en Italie, où il prit le parti des Guelfes contre les Gibelins, fut couronné par le pape roi des Deux-Siciles, battit le roi d'Aragon, et conclut avec lui une trêve de cinq ans.

En 1290, miracle de la sainte Hostie, connu sous le nom de *miracle des Billettes*. Règlement pour l'Echiquier, ancienne juridiction des ducs de Normandie.

Depuis la réunion de cette province à la couronne, le roi y envoyait des agents du parlement, qui finirent par juger sans appel (1317). Robert d'Artois revient en France. Philippe-le-Bel s'accommode avec don Sanche, roi de Castille, aux dépens de la Cerda, qui s'était mis sous la protection du roi d'Aragon, l'ennemi de Philippe; cependant les justes prétentions de la Cerda continuant de donner de l'inquiétude dans la suite au roi de Castille, Ferdinand IV, son fils, engagea la Cerda à se soumettre à l'arbitrage des rois d'Aragon et de Portugal, qui lui adjugèrent, en 1290, trente-deux villes, dont est composé le duché de *Medina Celi*, qui est encore aujourd'hui possédé par ses descendants par femmes. Charles-le-Boiteux engage (1291) Charles de Valois à renoncer à l'Aragon, et lui donne sa fille en mariage, avec l'Anjou et le Maine. Le roi d'Aragon abandonne Jacques son frère, roi de Sicile. Othelin, comte de Bourgogne, marie sa fille à Philippe-le-Long, et donne son comté au roi.

1292-3-4-5.

Guerre entre la France et l'Angleterre au sujet de quelques vaisseaux normands insultés par les Anglais. Philippe en demande raison à Edouard I, qui refuse de rendre justice: Philippe le fait ajourner à la cour des pairs pour y répondre à l'accusation de félonie par lui commise contre le roi son seigneur. Cet ajournement fut fait par les évêques de Beauvais et de Noyon; dans la suite, ce ne fut plus que des chevaliers qui furent chargés de ces sortes d'ajournements, qui se font aujourd'hui par les greffiers de la cour. Sur le refus d'Edouard, on le déclare convaincu du crime de félonie, et le duché de Guyenne est confisqué au profit du roi; ce prince y envoie son frère le comte de Valois, et Raoul, comte de Clermont, qui s'en emparent. Le roi fait arrêter Gui, comte de Flandres, qui s'était joint à Edouard. Jacques, roi de Sicile, qui avait succédé à Alphonse, son frère, au royaume d'Aragon, sans égard pour les droits de son frère Frédéric, cède la Sicile au duc d'Anjou, dans la crainte qu'il avait de la puissance et des intrigues de Philippe-le-Bel; mais Frédéric fit bien valoir ses droits; il se maintint dans la Sicile: alors se fit la véritable séparation de Naples et de Sicile.

Troubles en Écosse (1295) excités par le roi Jean Bailleul, qui empêchent Édouard de secourir la Guyenne. Commencement de la querelle de Boniface VIII avec Philippe-le-Bel. Ce pape érige l'évêché de Pamiers sans le consentement du roi, et partage ainsi l'ancien diocèse de Toulouse en deux parts, sous prétexte que ce diocèse était d'une trop grande étendue. L'évêché de Toulouse fut depuis distrait de la métropole de Narbonne, dont il était suffragant, et érigé en archevêché par le pape Jean XXII, en 1317.

La Thaumassière rapporte une ordonnance de 1294 *sur le luxe*, qui est curieuse par les détails où le roi entre sur chaque condition, et par la connaissance que l'on y trouve des mœurs et des usages d'alors. M. Gibert m'en a communiqué une de la Pentecôte 1279, tirée d'un manuscrit de la bibliothèque du roi, qui n'est pas moins curieuse. Mort de la reine Marguerite, veuve de saint Louis: la date de 1295 est prouvée par une donation de cette princesse en 1294, faite aux cordelières du faubourg Saint-Marcel, contre l'opinion des écrivains qui l'ont fait morte en 1285.

1296-7-8.

Guerre en Guyenne, où commande le comte de Valois. La reine Jeanne marche contre le comte de Bar, pour défendre la Champagne qui lui appartenait; il se rend à elle, et fait hommage de ce comté. Mort de Jean, comte de Hollande : dans sa personne finit l'ancienne maison des comtes de Hollande, qui avaient porté ce titre pendant quatre cent trente-sept ans. Jean d'Avène, comte de Hainaut, hérite par cette mort de la Hollande et de la Frise.

Trève de deux ans entre la France et l'Angleterre, par laquelle le roi donne Marguerite sa sœur en mariage à Édouard I, et sa fille Isabelle à Édouard, fils de ce prince, avec la Guyenne pour dot, à condition de la posséder, comme avaient fait ses prédécesseurs, en qualité de vassal de la couronne de France.

Ordonnance faite au parlement de la Toussaint, par laquelle le roi défend les guerres privées tant que la sienne durerait. Il abolit pour toujours dans le Languedoc la servitude de corps, qu'il change en un cens annuel.

Premières lettres d'érection en duché-pairie, données à Jean, duc de Bretagne, en 1297. Le roi voulait apparemment remplacer la pairie du comté de Champagne, qu'il avait réunie à la couronne par son mariage avec Jeanne, qui en était l'héritière. Il y eut pareille érection, de même date, en comtés-pairies, des comtes d'Anjou et d'Artois.

Adolphe de Nassau, qui avait été élu empereur après Rodolphe, est déposé et battu par Albert, fils de Rodolphe, qui est fait empereur, et qui, à proprement parler, a commencé la maison d'Autriche. Commencement de l'empire des Turcs sous Othoman, qui lui donna son nom.

1299-1300-1.

Philippe est rendu maître de la Flandres par son frère le comte de Valois. Gui se rend à ce comte, qui lui persuade de venir trouver le roi. Le roi ne veut point tenir l'accord fait par le comte de Valois, et fait prisonniers le comte de Flandres et ses deux fils. Charles de Valois, offensé de ce désaveu, se retire en Italie, où il épouse la petite-fille de Baudouin, empereur de Constantinople : le pape lui donne cet empire, et le fait son vicaire en Italie. Nouvelle forme de jubilé introduite, où Boniface VIII joint des indulgences : ce jubilé devait se célébrer tous les cent ans; le pape Clément VI le rapprocha à cinquante, et le pape Paul II à vingt-cinq. On a cru que le jubilé chrétien avait été établi sur le modèle de celui des Juifs, qui se célébrait tous les cinquante ans; mais le P. Pagi pense que les chrétiens imitèrent en quelque façon les jeux séculaires des anciens en les sanctifiant par un autre usage, pour ramener ainsi plus facilement les païens, en se rapprochant d'eux dans une chose indifférente. On a dit la même chose de Moïse, et que l'esprit des cérémonies qu'il eut ordre de Dieu d'établir, était de faire oublier aux Israélites les cérémonies égyptiennes. Charles de Valois fait la guerre en Italie; il bannit le poète Dante. Les célestins, institués dès 1244, sont introduits en France (1300), et depuis fondés à Paris par Charles V. Le roi parcourt son royaume avec la reine dans la saison la plus dure, sans doute pour maintenir la noblesse dans l'obéissance, que Boniface VIII voulait ébranler.

1302.

Bataille de Courtrai, où les Français sont défaits, et où Robert II d'Artois est tué : il fut père de Philippe et de Mahaud : Philippe mourut avant son père, et ce fut son fils Robert III dont la révolte fut si fatale à la France. A la nouvelle de cette défaite, le roi assemble le ban et l'arrière-ban; il impose le cinquième sur tous les revenus de ses sujets, et il augmente les monnaies.

Gui de Lusignan, comte d'Angoulême et seigneur de Coignac, remet ses terres au roi. Jeanne fonde le collége de Navarre à Paris. Ordonnance sur la réformation du royaume, dans laquelle sont plusieurs articles concernant le parlement. Philippe-le-Bel adjuge le comté d'Artois, vacant par la mort de Robert II, à Mahaud sa fille, par préférence à Robert III, petit-fils de Robert II, par Philippe son fils, mort avant lui, et neveu de Mahaud, fondé sur ce que la représentation n'avait pas lieu dans le comté d'Artois. Robert d'Artois, devenu majeur, voulait revenir contre ce jugement; mais il fut obligé de le ratifier en 1309, et demeura dans le silence tout le reste de ce règne, et durant le règne de Louis Hutin.

1303.

Édouard abandonne les Flamands, et s'accommode avec Philippe, qui lui rend la Guyenne. Ce traité est du 20 mai.

Les démêlés si connus entre Boniface VIII et Philippe-le-Bel commencent à éclater : le premier sujet de mécontentement du pape venait de ce que le roi avait donné retraite aux Colonnes ses ennemis; mais le roi avait des sujets bien plus graves de se plaindre de Boniface : ce pontife, se croyant autorisé par ses prédécesseurs, voulait partager avec lui les décimes levés sur le clergé de France : la résistance de Philippe irrite le pape; et, pour première vengeance, il crée, comme nous l'avons dit, le nouvel évêché de Pamiers sans le concours de la puissance royale, nécessaire en cette matière. Boniface fait plus : il se plaît à braver le roi, en nommant pour légat en France le même homme, appelé Bernard Saissetti, qui s'était fait ordonner évêque malgré ce prince. Bernard, en vertu de ses pouvoirs de légat, ordonne au roi de partir pour une nouvelle croisade, et de mettre le comte de Flandres en liberté : le roi fit arrêter Bernard, et le remit entre les mains de l'archevêque de Narbonne, son métropolitain. Le pape lança une bulle foudroyante qui mit le royaume en interdit. Philippe assemble les trois états du royaume

(on croit que ce fut la première fois que le tiers-état y fut admis), et convient de convoquer un concile : on en donne avis aux princes voisins ; et dans les états il est arrêté qu'on appellera au futur concile de tout ce que le pape a fait. Nogaret part, en apparence, pour signifier l'appel, mais en effet pour enlever le pape. Sciarra Colonne et lui l'investissent dans la ville d'Aguanie ; Sciarra donne un soufflet au pape, et se met en devoir de le tuer. Nogaret l'en empêche : le pape meurt peu de temps après.

1304.

Bataille de Mons en Puelle, le mardi 18 août, après la fête de l'Assomption, où Philippe est vainqueur des Flamands. En mémoire de cette victoire, on éleva à Notre-Dame une statue équestre de ce prince, et il fonda une rente de cent livres à l'église de Notre-Dame de Paris. Il y a eu des méprises sur ce monument, que quelques auteurs, et entre autres Nicole-Gilles, ont attribué à Philippe de Valois ; mais, pour s'assurer de la vérité du fait, il n'y a qu'à lire le *nécrologe* de l'église de Notre-Dame de Paris, ainsi que la sixième leçon du *bréviaire* de Paris, où il est fait commémoration de cette victoire au 18 août, jour auquel se donna la bataille de Mons en Puelle ; au lieu que celle de Cassel se donna le 23. Accord avec les Flamands ; leur comte est mis en liberté : il vient à Compiègne, où il meurt âgé de quatre-vingts ans. Son fils, Robert de Béthune, lui succède. Benoît XI absout le roi des censures de Boniface VIII, ainsi que tous ceux qui étaient compris dans l'excommunication, excepté seulement Nogaret.

1305-6-7-8.

Défense des duels pour toujours en matière civile.

Bertrand de Got, dit *Clément V*, transporte le saint-siége à Avignon en 1308 ; il y resta jusqu'en 1376, que Grégoire XI (ç'a été le dernier pape français) en partit pour retourner à Rome, où il arriva en 1377. Il y a eu de la confusion dans les auteurs à ce sujet, par rapport aux dates, les uns datant la fin de la translation du départ d'Avignon, les autres du retour à Rome. Le pape déclare que la bulle *Unam sanctam*, donnée par Boniface VIII contre Philippe-le-Bel, ne donne point d'atteinte aux libertés de la France. Institut de l'université d'Orléans, que le roi confirme en 1312 Quelques-uns prétendent que le parlement ne commença qu'alors à être sédentaire. *Ce fut l'institution des parlements*, dit Loyseau, *qui nous sauva d'être cantonnés et démembrés comme en Italie et en Allemagne et qui maintint ce royaume en son entier.* Il y a diverses opinions sur l'origine des parlements ; ce que l'on peut en affirmer, c'est que les parlements, tels qu'ils subsistent aujourd'hui, existaient dès l'an 1294, comme il paraît par une ordonnance de cette année, dont Budé fait mention dans son commentaire sur les *Pandectes*, qui existait encore de son temps (il est mort en 1540), et que M. Gibert a retrouvée dans son volume du *Trésor des chartes*, par laquelle il est dit, contre le principe sagement établi, que l'on ne comptera point les voix, mais qu'elles seront pesées parmi les juges qui jugeront dans le tribunal majeur, *in maximo tribunali;* et que les présidents de la cour, *principes aut præsides curiæ*, prononceront suivant l'avis de ceux qu'ils croiront plus capables et mieux instruits, *ex consentium gravitate et meritis*. (*Budæus in Pandectas*.) Le roi, en rendant le parlement de Paris sédentaire, jugea qu'il ne pouvait plus suffire à l'étendue de son ressort, et créa vers ce temps le parlement de Toulouse. Cependant il faut remarquer que Philippe-le-Hardi avait établi, dès l'an 1279, un parlement à Toulouse, mais qui ne dura que la quinzaine de Pâques ; et il ne faut pas omettre que dès le temps d'Alphonse, comte de Toulouse, ce prince avait à sa suite son parlement, dont les séances se tenaient tantôt à sa cour, tantôt à Vincennes, à Longpont, etc. (*Hist. de Languedoc.*) Ce que je viens de dire ne regarde que la troisième race. Par rapport aux deux premières, nous voyons que le comte du palais présidait à la cour ordinaire, qui se tenait dans le palais de nos rois. Là se terminaient toutes les affaires contentieuses, et se réformaient les jugements des tribunaux inférieurs ; cette cour était composée de seigneurs appelés *proceres*, et des *lettrés*, *doctores legum*, qui tous jugeaient également. Les jugements étaient intitulés : *en l'audience tenue dans notre palais pour entendre et juger les causes de tous nos sujets ;* ce qu'il est important de remarquer, parce que cet intitulé distingue plus sensiblement, dans les anciens monuments de notre histoire, la cour de justice de nos rois, des assemblées du Champ-de-Mars, et écarte l'idée que les parlements d'aujourd'hui fussent une émanation de ces grandes assemblées, par la ressemblance du mot de *parlements*. Les parlements ou cours de justice, sous les trois races, furent toujours l'ouvrage de nos rois et dans leur disposition. (*Voyez* l'année 1422.)

Commencement de la république des Suisses, dont trois cantons se révoltent contre la maison d'Autriche, qui prétendait être leur souveraine : ces cantons étaient Uri, Undervalden et Schweitz ; ce dernier donna son nom à la république, qui s'accrut successivement par l'accession de dix autres cantons, dont le dernier, qui est Appenzel, s'y joignit en 1513, et par l'alliance de quelques autres seigneuries, telles que Saint-Gal, Mulhauzen, les Grisons, le Valais, etc. Leur souveraineté fut reconnue à la paix de Munster par l'empire et par la maison d'Autriche, comme celle des Hollandais le fut par l'Espagne. Le roi veut engager le pape Clément V, qui lui devait son pontificat, à procurer l'empire, vacant par la mort d'Albert, à Charles de Valois. Le pape presse secrètement les électeurs d'élire un prince allemand. Henri, comte de Luxembourg, est élu. Le temps n'était pas encore venu où la maison d'Autriche devait

se perpétuer sur le trône impérial, et ce ne fut que cent trente ans après, c'est-à-dire en 1438, que l'empire devint, dans la personne d'Albert II, comme héréditaire dans cette puissante maison. Mort d'Édouard I. Il faut remarquer à son sujet que l'avantage le plus réel qu'aucun roi d'Angleterre ait procuré à ce royaume, est la conquête que fit ce prince du pays de Galles, qui avait eu jusqu'alors ses princes particuliers : aussi le titre de prince de Galles fut-il attaché depuis à l'héritier présomptif de la couronne d'Angleterre.

1309-10-1-2.

Au commencement de la troisième race, le chancelier réunissait toutes les fonctions des secrétaires et des notaires. Frère Guérin, évêque de Senlis, étant devenu chancelier de France, et ayant infiniment relevé cette charge, le secrétariat fut abandonné aux notaires et secrétaires du roi, et le chancelier se réserva seulement l'inspection; mais les secrétaires qui approchaient du roi s'étant à leur tour rendus plus considérables, il y en eut quelques-uns que le roi distingua des autres, et qui furent nommés *clercs du secret;* c'est la première origine des secrétaires d'état. Philippe, l'an 1309, déclara qu'il y aurait près de sa personne trois clercs du secret, et vingt-sept clercs ou notaires sous eux.

Les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, sous la conduite de leur grand-maître Foulques de Villaret, s'emparent (1310), sur les infidèles, de l'île de Rhodes, d'où ils furent appelés *chevaliers de Rhodes*.

Abolition de l'ordre des Templiers. C'est un événement monstrueux, soit que les crimes fussent avérés, soit que l'avarice les eût inventés : on prétend que les templiers, protestant de leur innocence, ajournèrent le pape Clément V et le roi Philippe-le-Bel au tribunal de Dieu; et qu'en effet ils moururent au temps prédit : on remarque aussi que, quelque temps auparavant, Ferdinand IV de Castille fut ajourné de même par deux gentilshommes qu'il fit mourir sans avoir voulu entendre leur justification, et qu'il mourut dans les trente jours de l'ajournement, d'où le nom de Ferdinand *l'Ajourné* lui est resté. Comté de Lyon uni à la couronne par la conquête qu'en fait Louis, fils aîné du roi, sur Pierre de Savoie, archevêque de Lyon, à qui on laisse et à son chapitre la qualité de comte de Lyon. Clément V, sur les instances du roi, informe contre la mémoire de Boniface VIII; mais ce pape est justifié dans le concile de Vienne.

On s'apprête à faire la guerre à Robert, comte de Flandres, par faute de paiement des huit cent mille livres qu'il devait. Enguerrand de Marigni lève, sous le prétexte de cette guerre, de grandes sommes d'argent. Altération des monnaies : elle fut considérable, car le sou et le denier n'avaient plus de valeur intrinsèque que les deux tiers de ce qu'ils avaient valu sous saint Louis, et on les donnait cependant pour la même valeur; la cause en était la rareté de l'espèce dans le royaume, appauvri par les croisades.

Règlement de Passy, du mois de juillet, par lequel le roi ordonne que les Quinze-Vingts, fondés par saint Louis, portent une fleur de lis sur leur habit, pour les distinguer des autres congrégations d'aveugles fondées avant eux.

Construction du pont Saint-Esprit, qui dura près de quarante-cinq ans à faire, et qui finit vers 1309; ce pont donna son nom à la ville, nommée auparavant Saint-Saturnin, dont les habitants avaient entrepris et conduit l'ouvrage sous la direction du prieur de Saint-Saturnin, ordre de Cluni, et coseigneur de cette ville avec le roi.

1313-4.

Philippe-le-Bel n'est pas heureux en brus : Marguerite de Bourgogne, femme de Louis Hutin, est convaincue d'adultère, et étranglée dans sa prison. Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe-le-Long, est aussi accusée d'adultère; mais son mari la reprend. Blanche, femme de Charles-le-Bel, est convaincue du même crime, et elle sauve sa vie en disant que son mariage est nul à cause de la parenté. Plusieurs exemples de fiefs achetés par les roturiers. Quelques anoblissements. La noblesse et l'argent, tout était allé se perdre dans l'Orient par les croisades : il fallait réparer ces deux pertes; l'anoblissement pourvut à l'une, autant que cela est possible, en attendant que le commerce pût réparer l'autre; mais on sent bien que l'anoblissement ne saurait forcer la nature ni rendre noble d'extraction celui qui n'est que roturier, et que par conséquent l'anoblissement n'a pas empêché la différence qu'il y aura toujours entre un anobli et un noble. Qu'a-t-il donc produit? Il a levé cette séparation qui était dans l'état des personnes, il les a rendues toutes d'une même espèce; il a retranché plusieurs des prérogatives que les nobles prétendaient sur les roturiers, et par là il a affaibli les nobles sans donner aux roturiers autre chose que le privilége d'être élevés à un rang qu'ils ne tiennent point de leur naissance; car les rois sont, à la vérité, également les maîtres de tous leurs sujets, mais ils ne peuvent pas faire que parmi ces sujets l'ancienneté des services et des dignités des ancêtres ne mette pas une différence qui forme la véritable noblesse; enfin l'anoblissement, en élevant le courage des roturiers, a amené parmi eux le luxe des grands, dont il les a par là rapprochés encore davantage; en sorte que le luxe, qui avait banni l'égalité de chez les Romains, l'a rétablie chez les Français.

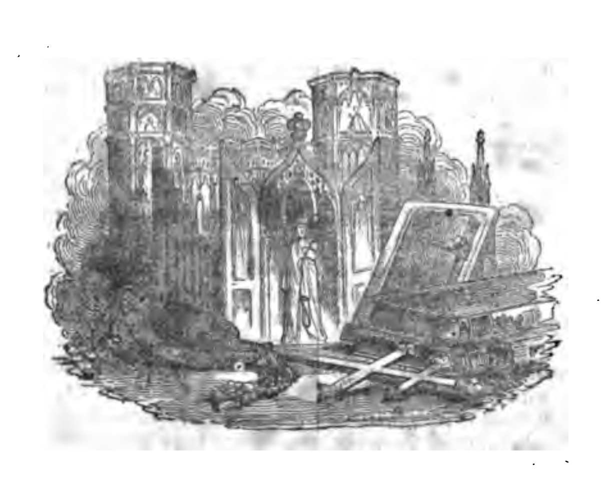
Philippe-le-Bel est le premier de nos rois qui ait restreint des apanages aux seuls hoirs mâles (*voyez* l'année 1283), ainsi qu'il paraît par son codicile, en forme d'ordonnance, de l'an 1314. (*Du Tillet, Dupuis, Hudson.*) C'était à l'occasion du comté de Poitiers, qu'il donna à son fils Philippe-le-Long, à condition d'en fournir une dot à ses sœurs. Philippe commença à réduire les hauts seigneurs à vendre leur droit de battre monnaie, au moyen

d'un édit de 1313, par lequel il gênait si fort la fabrication qui se faisait dans leurs terres, qu'ils trouvèrent plus utile d'y renoncer.

Jean de Montluc, greffier du parlement de Paris, s'avisa le premier de faire des recueils de plusieurs arrêts qu'il fit relier ensemble, et qui se nommèrent *regestum, quasi iterùm gestum*, parce que c'étaient des copies; ils sont encore dans le dépôt du parlement, et on les nomme les *olim*.

En parcourant les ordonnances de nos rois, je m'aperçois que celles contre l'usure furent les plus fréquentes, et presque les premières sous ce règne; apparemment que les altérations faites dans les monnaies y donnèrent lieu. Ce prince rendit aussi plusieurs ordonnances contre les juifs.

Clément V étant mort le 20 avril 1314, les cardinaux s'assemblèrent à Carpentras pour élire un autre pape; mais, n'ayant pu s'accorder, le saint-siége resta vacant pendant tout le règne suivant, et ne fut rempli qu'au commencement du règne de Philippe-le-Long. Les cardinaux assemblés à Lyon, se trouvant peu d'accord, déférèrent l'élection à la voix de Jacques d'Ossa, cardinal, qui se nomma lui-même, et fut pape sous le nom de Jean XXII. Il ne doutait de rien, et publia, peu après son élection, une bulle par laquelle il s'attribuait la collation de tous les bénéfices qui viendraient à vaquer. C'était, disait-il, pour empêcher la simonie. *Homo perstudiosus, et vehementioris animi.*



FEMME.	ENFANTS.	1314. MORT.	PRINCES CONTEMPORAINS.
Jeanne, héritière et reine de Navarre, fille unique de Henri de Navarre, mariée en 1284. 1305 Sa statue se voit sur la porte du collége de Navarre, tenant dans ses mains ce collége en relief.	Louis Hutin. Philippe-le-Long. Charles-le-Bel. Robert, mort jeune. Marguerite. Isabelle, mariée à Edouard II, roi d'Angleterre. 1357 Blanche, morte jeune.	Philippe-le-Bel meurt à Fontainebleau, lieu de sa naissance, le 29 novembre 1314, âgé de quarante-six ans. Il fut enterré à Saint-Denis. Son cœur est à Poissi, avec cette épitaphe : *Ci dedans est le cœur du roi Philippe, qui fonda cette église, qui trépassa à Fontainebleau la veille de Saint-André, l'an 1314.*	*Papes.* Honorius IV. 1289 Nicolas IV. 1292 Célestin V abdique. 1294 Boniface VIII. 1303 Benoît X ou XI. 1304 Clément V. 1314 Le saint-siége transféré à Avignon. — *Empereur d'Orient.* Andronic II. 1332 *Empereurs d'Occident.* Rodolphe. 1291 Adolphe de Nassau. 1298 Albert I. 1308 Henri de Luxembourg. 1313 — *Maison othomane. Commencement de cette Maison.* Othoman. 1326 — *Rois d'Espagne.* Sanche IV. 1295 Ferdinand IV. 1312 Alphonse XI. 1350 — *Roi de Portugal.* Denis. 1325 — *Rois d'Angleterre.* Edouard I. 1308 Edouard II. 1326 — *Rois d'Ecosse.* Alexandre III. 1286 Jean Bailleul. 1303 Robert Brus. 1329 — *Roi de Danemarck.* Eric VIII. 1321 — *Rois de Suède.* Magnus. 1290 Birger. 1326 — *Rois de Pologne.* Lesque. 1289 Primislas. 1296 Ladislas, déposé. 1300 Vinceslas. 1305 Ladislas, rétabli. 1333 — *Ducs de Russie.* Alexandre. Ce fut lui qui fixa la puissance moscovite, et qui établit le siége de la domination russienne à Moscoswi, mort vers 1300 Daniel Alexandrowitz. 1327

MINISTRES.

Enguerrand de Marigny, ministre des finances, pendu sous le règne suivant à Montfaucon, en 1315.

CLERCS DU SECRET.

Raoul de Perreau.

Ames d'Orléans.

Jean de Belut.

Philippe de Marigni.

GUERRIERS.

CONNÉTABLES.

Raoul de Clermont de Nesle. 1302

Gaucher de Châtillon, comte de Porcean. 1329

MARÉCHAUX DE FRANCE.

Jean de Harcourt. 1302

Raoul de Flamenc, vivant en 1287

Jean de Varennes, vivant en 1292

Simon de Melun. 1302

Gui de Clermont. 1302

Foucaud de Merle. 1314

Miles de Noyers. 1350

Jean de Corbeil. 1318

MAGISTRATS.

CHANCELIERS.

Jean de Vassoigne. 1300
Guillaume de Crépi. 1300
Pierre Flotte. 1302
Etienne de Suizi, cardinal, 1311
Pierre de Mornai. 1306
Pierre Belleperche. 1307
Pierre de Grez. 1325
Pierre de Corbeil. 1300
Guillaume de Nogaret. 1313
Gilles Aicelin de Montaigu. 1318

Il fonda le collége de ce nom.

Pierre de Latilli. 1327

Ceux qui exerçaient les fonctions de premiers présidents avant Philippe de Valois, étaient appelés *maîtres du parlement*; on nomme entre autres Hugues de Courci, Guillaume Bertrand, etc.

AVOCATS DU ROI.

Jean de Vassoigne. 1300
Jean Dubois exerçait en 1300
Jean Pastoureau exerçait en 1301

SAVANTS ET ILLUSTRES.

Jean Chollet, fondateur du collége qui porte son nom à Paris. 1293

Guillaume Durand. 1296

Guillaume de Nangis, vivant en 1301

Henri de Gand. 1293

Jean de Meun, vers 1310

Jean Scot. 1308



LOUIS X, *dit* LE HUTIN.

Louis X, *dit* Hutin, (vieux mot qui signifie mutin et querelleur), parvient à la couronne l'an 1314, âgé de vingt-trois ou vingt-cinq ans (car on n'est pas d'accord sur cette date). Il fut sacré et couronné à Reims en 1315, par Robert de Courtenai, archevêque.

1314.

Louis Hutin différa son sacre jusqu'à l'année suivante, à cause des troubles de son royaume, et parce qu'il voulait attendre sa nouvelle épouse (Clémence de Hongrie); ce qui n'empêcha pas qu'il ne prit le gouvernement de son état, quoique avant ce temps on eût regardé le jour où se faisait cette cérémonie comme celui auquel le prince était investi de la puissance royale : il avait déjà été couronné roi de Navarre du vivant de son père, après la mort de la reine de Navarre, Jeanne, sa mère.

1315.

Charles de Valois, fils de Philippe-le-Hardi, et oncle de Louis Hutin, qui s'était emparé de toute l'autorité, quoique le roi fût majeur, destitua plusieurs officiers pour avancer ses créatures; il en avait, à la vérité, un juste prétexte par les vexations des impôts et l'altération des monnaies. Il ne s'était point trouvé d'argent pour les frais du sacre; on s'en prit à Enguerrand de Marigni, ennemi du prince et ministre sous le feu roi : Charles le fit condamner à être pendu; ce qui fut exécuté à Montfaucon, gibet qu'il avait lui-même fait dresser. Ce ministre était de bonne noblesse de Normandie : son grand-père, de la maison du Portier, ayant épousé une héritière de la maison de Marigni, en fit porter le nom à ses descendants. (*Voyez* l'année 1324.)

Concile de Senlis, où Pierre de Latilli, évêque de Châlons et chancelier de France, fut cité sur plusieurs chefs d'accusation, entre autres d'avoir eu part aux malversations d'Enguerrand de Marigni, et d'avoir empoisonné son prédécesseur : il en fut absous l'année d'après dans un autre concile, tenu pareillement à Senlis.

Le roi, qui avait rappelé les juifs dans le royaume pour douze ans, leur permet d'acheter des rotures. Quand le juif se faisait chrétien, ses biens étaient confisqués par le seigneur de la terre où il demeurait, sous prétexte que la liberté qu'il acquérait dépouillait son seigneur de la propriété qu'il avait auparavant de la personne du juif : usage bizarre et d'une dangereuse conséquence, parce qu'il arrivait le plus souvent de là, que ces juifs convertis se trouvant ainsi dénués de tout, et réduits à la mendicité, retournaient au judaïsme. Cet usage fut sagement abrogé depuis, par une déclaration que Charles VI donna en 1381. (*Brussel.*)

Lettres par lesquelles le roi, approuvant une constitution de l'empereur Frédéric, en ordonne l'exécution. L'article 11 est bien important : il défend, sous quelque prétexte que ce puisse être, et sous la peine du quadruple et d'infamie, de troubler les laboureurs dans leurs travaux, de s'emparer de leurs biens, de leurs personnes, des instruments, des bœufs, etc. Nous avons une belle loi de Constantin à ce sujet.

1316.

La même guerre commencée sous le règne précédent contre le comte de Flandres, est continuée sans succès. Louis Hutin lève le siége de Courtrai. On accable le peuple d'impôts sous le prétexte de cette guerre; on vend les offices de judicature, on lève des décimes sur le clergé; on force les serfs, dont le roi avait grand nombre dans ses terres, à racheter, malgré eux, leur liberté au prix des effets mobiliers dont on permettait dans ce temps-là aux serfs de disposer.

On voit une chose singulière, par rapport aux affranchissements, dans le registre de Champagne qui est au *Trésor des Chartes*; c'est qu'Étienne, sire de Conflans, vers l'an 1288, par transaction avec sa mère, affranchit Robert de Besil et ses enfants, à la charge d'un mois de service militaire par an, en sorte que le serf tenait la liberté comme un fief.

Le palais où se tient aujourd'hui le parlement fut rebâti par le roi Robert, et de nouveau augmenté par les rois ses successeurs jusqu'à Philippe-le-Bel. Plusieurs croient qu'il abandonna le palais au parlement : ce qui est certain, c'est que Louis X, son fils, et les autres rois ses successeurs, choisirent le Louvre pour leur demeure la plus ordinaire pendant leur séjour à Paris. (*Félibien.*)

FEMMES.	ENFANTS.	1316. MORT.	PRINCES CONTEMPORAINS.
Marguerite, fille de Robert, duc de Bourgogne, et d'Agnès, fille de saint Louis, mariée en 1305 Louis la fit enfermer, à cause de son impudicité, au château Gaillard, puis étrangler en 1315 Belleforêt a voulu jeter des doutes sur la légitimité de Jeanne, à cause de la mauvaise conduite de sa mère. Clémence de Hongrie, mariée en 1315, morte en 1328 Bien différente de la première femme, car elle mourut de douleur de la mort de son mari.	Jeanne, héritière du royaume de Navarre, qu'elle apporta à son mari Philippe, comte d'Evreux, petit-fils de Philippe-le-Hardi, et fils de Louis, comte d'Evreux, morte en 1349 Le comte d'Evreux, après la mort de Philippe-le-Long et de Charles-le-Bel, entra en possession du royaume de Navarre, qui appartenait à sa femme, comme fille et héritière de Louis Hutin, attendu que ce royaume tombait en quenouille, à la différence du royaume de France, auquel elle prétendait aussi comme fille de Louis Hutin, mais dont elle fut exclue par la loi salique. Philippe-le-Long et Charles-le-Bel prirent cependant toujours le titre de roi de Navarre. A l'égard des comtés de Champagne et de Brie, dont Jeanne était aussi héritière, Philippe de Valois les conserva en s'accommodant avec elle et lui donnant d'autres terres en France. Ce traité est de 1336, et doit être regardé comme la véritable époque de l'union irrévocable de la Champagne et de la Brie à la couronne. Jean, fils posthume né en 1316, qui ne vécut que huit jours, et qu'on n'a pas mis à cause de cela au rang des rois de France. Louis Hutin eut une fille naturelle, nommée *Eudeline*, qui fut religieuse.	Louis Hutin meurt au château de Vincennes le samedi 5 juin 1316, pour avoir bu à la glace après avoir eu chaud. On soupçonnait qu'il avait été empoisonné. Il fut enterré à Saint-Denis.	*Pape.* Vacance pendant tout ce règne. — *Empereur d'Orient.* Andronic II. 1332 — *Empereur d'Occident.* Louis V, duc de Bavière. 1347 — *Maison othomane.* Othoman. 1326 — *Roi d'Espagne.* Alphonse XI. 1350 — *Roi de Portugal.* Denis. 1325 — *Roi d'Angleterre.* Edouard II. 1326 — *Roi d'Ecosse.* Robert Brus. 1329 — *Roi de Danemarck.* Eric VIII. 1321 — *Roi de Suède.* Birger. 1326 — *Roi de Pologne.* Ladislas. 1333 — *Duc de Russie.* Daniel Alexandrowitz. 1327

MINISTRE.	GUERRIERS.	MAGISTRATS.	SAVANTS ET ILLUSTRES.
Charles de Valois. 1325	CONNÉTABLES. Gaucher de Châtillon. 1329 MARÉCHAUX DE FRANCE. Jean de Corbeil. 1318 Jean de Beaumont. 1318	CHANCELIER. Une chose digne de remarque, c'est que Louis Hutin, pendant son règne, se servit du même sceau dont il s'était servi du vivant de son père, comme s'il avait prévu que son règne ne durerait pas assez pour que ce fût la peine d'en changer. Pierre de Latilli. 1327 Etienne de Mornai. 1332 Pierre d'Arablai. 1346 AVOCATS DU ROI. Paul de Brayères exerçait en 1315 Raoul de Presles. 1315	Gilles Colonne. 1316 Raimond Lulle. 1315

PHILIPPE V, DIT LE LONG.

PHILIPPE V, *dit* LE LONG, (ainsi surnommé à cause de sa grande taille), comte de Poitou, parvient à la couronne l'an 1316, après son frère Louis Hutin, à l'exclusion de Jeanne, fille de Louis Hutin. Il était âgé de vingt-trois ans. Il fut sacré à Reims avec la reine Jeanne, sa femme, le 9 janvier 1317, par Robert de Courtenai.

1316-7-8.

PHILIPPE-LE-LONG fut en même temps régent du royaume de Navarre pendant la minorité de Jeanne de Navarre, sa nièce, fille et héritière de Louis Hutin, et du royaume de France, en attendant que Clémence de Hongrie accouchât. Cette princesse mit au monde un prince qui fut nommé Jean, et qui ne vécut que huit jours. A sa mort, il y eut de grandes contestations sur la succession à la couronne.

Eudes de Bourgogne, oncle de Jeanne, parce qu'il était frère de Marguerite de Bourgogne, sa mère, prétendait que Jeanne devait être reine. L'affaire fut long-temps agitée : Philippe convoqua une grande assemblée pour le jour de la Purification, où, en présence du cardinal Pierre d'Arablai, il fut conclu que la loi salique ne permettait pas que les femmes héritassent de la couronne de France : c'est la première fois que dans notre histoire il ait été fait mention de la loi salique. Comme il y avait beaucoup de mécontents dans le royaume, Philippe-le-Long les apaisa tous par des dons : il donna à Eudes de Bourgogne Jeanne de France, sa fille aînée, en mariage, et en dot le comté de Bourgogne; par là Eudes devint possesseur des deux Bourgognes : son petit-fils, Philippe de Rouvre, eut pour héritier le roi Jean, qui réunit ainsi le duché et le comté de Bourgogne. Charles, frère de Philippe-le-Long, et qui lui succéda, fut assez peu éclairé sur ses intérêts pour prendre le parti de Jeanne : on croit que c'était pour se faire donner un apanage plus considérable, vu que son frère ayant alors un fils, il n'avait point d'espérance de lui succéder. Robert d'Artois réveille ses prétentions sur le comté d'Artois, et prend les armes pour s'en emparer. Arrêt solennel en 1318, qui confirme Mahaud dans la possession du comté-pairie d'Artois, et auquel Robert est contraint de se soumettre : le roi avait un intérêt personnel à cette affaire, ayant épousé Jeanne, fille de Mahaud, comtesse d'Artois, et d'Othon, comte de Bourgogne. Ce jugement fut la source de grandes guerres dans la suite, entre Philippe de Valois et Édouard III, roi d'Angleterre, qui prit le parti de Robert d'Artois.

On remarquera peut-être comme une singularité, la circonstance où l'Artois est donné à Mahaud par préférence à son neveu, tandis que l'on faisait valoir la loi salique contre Jeanne, fille de Louis Hutin, en faveur de Philippe-le-Long : n'était-ce pas en effet une espèce de contradiction de voir la comtesse d'Artois, en qualité de pair de France, soutenant la couronne sur la tête d'un prince qui venait de priver de cette même couronne l'héritière de son frère, sous prétexte qu'une fille n'était pas faite pour la porter? La loi salique n'était-elle donc pas la même pour l'Artois que pour la France? Non, parce que les coutumes de chaque province fixaient la nature des fiefs, et que la couronne n'était dans aucune coutume, parce qu'elle n'était pas un fief; car, quoique Mézerai ait dit que le royaume se gouvernait comme un grand fief, on sent bien qu'il ne voulait pas dire que la France fût un fief, puisqu'un fief suppose un suzerain et des vassaux, et que la couronne ne relève que de Dieu, et n'a que des sujets : à la vérité, le roi avait des vassaux à cause de son domaine; mais ils n'en étaient pas moins ses sujets, et son domaine n'avait de supérieur que lui-même. « Le royaume ne tombe point en quenouille, dit » Loisel, quoique les femmes soient capables de » tous autres fiefs. »

Le duc de Bretagne, qui ne s'était point trouvé au couronnement du roi, et qui n'avait point envoyé d'excuse, quoiqu'il eût été convoqué, obtint des lettres de rémission pour ce défaut; *rex remisit defectum*.

Bulle de Jean XXII, en 1316, qui déclare la Sainte-Chapelle exempte de la juridiction épiscopale.

Sanche d'Aragon, roi de Majorque, vient à Paris rendre hommage au roi pour la ville de Montpellier, qui était encore du domaine de la maison d'Aragon.

1319.

Ordonnance qui porte qu'il n'y aura nuls prélats au parlement, parce que le roi *fait conscience de les empêcher de vaquer au gouvernement de leur spiritualité*; cependant le roi conserve les prélats qui sont dans son conseil. L'arrêt que le parlement rendit depuis en 1461 est conforme à cette ordonnance.

1320.

Fin des démêlés entre la France et la Flandres, après seize ans de guerre, par une paix conclue le 2 juin. On accuse les juifs d'avoir empoisonné quantité de puits et de fontaines, poussés à cela par les rois de Tunis et de Grenade, qui étaient mahométans, et qui craignaient que le roi n'entreprît une nouvelle croisade.

Les juifs avaient occupé jusqu'à Philippe-le-Hardi plusieurs quartiers dans ce qu'on appelait *la Cité*, tels que la rue de *la Juiverie*, *l'Isle aux Juifs*, qui était dans le lieu où est la statue de Henri IV, et où ils avaient un moulin appelé *le moulin des Juifs*, etc.; il y a aujourd'hui dans l'enceinte du Palais une rue nommée de *Nazareth* (dans le nouveau plan de Paris de 1739), qui s'appelait autrefois la rue de *Galilée*; il y en a une autre qui se nomme la rue de *Jérusalem*, parce qu'autrefois l'enclos du Palais était un lieu d'asile où les juifs se retiraient avec la permission du concierge du Palais.

1321.

Philippe-le-Long songeait, quand il mourut, à établir partout un même poids et une même mesure, et à faire en sorte que dans toute la France on se servît de la même monnaie. Louis XI eut depuis la même pensée.

Bulles de Clément V, nommées *les Clémentines*, reçues en France. Le *Sexte* de Boniface VIII n'y est point reçu.

On voit, par des lettres données par Philippe-le-Long, l'an 1317, un usage qui paraît bien singulier : on donnait alors le voile de la religion à des filles de l'âge de huit ans, et peut-être plustôt, quoiqu'on ne leur donnât pas la bénédiction solennelle, et qu'elles ne prononçassent pas de vœux; il semble cependant que si, après cette cérémonie, elles sortaient du cloître pour se marier, il leur fallait des lettres de légitimation pour leurs enfants, afin de les rendre habiles à succéder; ce qui fait croire qu'ils auraient été traités comme bâtards sans ces lettres (*Registre* 53 *du Trésor des Chartes*, *pièce* 190). Un fait bien différent, c'est que, plus de deux cents ans auparavant, vers l'an 1109, saint Hugues, abbé de Cluni, dans une supplique pour ses successeurs, où il leur recommande l'abbaye des filles de Marcigni, qu'il avait fondée, leur enjoint de ne point souffrir qu'on y reçoive aucun sujet au-dessous de l'âge de vingt ans, faisant de cette injonction un point irrévocable, comme étant appuyée de l'autorité de toute l'Eglise. On ne doit pas non plus, par rapport aux religieuses, omettre un usage qui remonte jusqu'au douzième siècle; on exigeait d'elles qu'elles apprissent la langue latine, qui avait cessé d'être vulgaire : cet usage dura jusqu'au quatorzième siècle, et n'aurait jamais dû finir.

Ce règne est recommandable par un grand nombre de sages ordonnances. Ordonnance faite à Saint-Germain, de laquelle, dit Du Tillet, est tirée la maxime reçue : « Qu'en fait de justice, on » n'a égard à lettres missives; ordonnance sainte » de nos rois pour se garder de surprise en cet en» droit, qui est leur principale charge. » Autre ordonnance qui règle que les confiscations seront employées à acquitter les rentes à vie ou perpétuelles; autre qui réunit au domaine les terres que le roi possédait avant son avènement à la couronne; autre qui défend aux maîtres du parlement, présidents ou autres, d'interrompre les *besongnes du parlement*; autre au sujet de la discipline de cette compagnie.



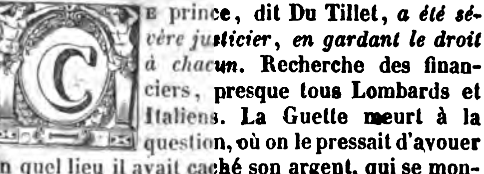
FEMME.	ENFANTS.	1322. MORT.	PRINCES. CONTEMPORAINS.
Jeanne, comtesse de Bourgogne, fille et héritière d'Othon, comte de Bourgogne, et de Mahaud, comtesse d'Artois, mariée en 1306, morte en 1329 Cette comtesse d'Artois avait assisté au sacre du roi, son gendre, en qualité de pair de France, et avait soutenu avec les autres pairs, la couronne sur la tête du roi. Elle avait aussi assisté en la même qualité au jugement rendu contre le comte de Flandres.	Louis, mort au berceau. Jeanne, mariée à Eudes, duc de Bourgogne. 1347 Comme l'aînée elle hérita des comtés de Bourgogne et d'Artois, échus à sa mère : son fils et son petit-fils, derniers ducs de Bourgogne de leur race, les possédèrent. Après eux ils passèrent au comte de Flandres, fils de Marguerite, sœur puînée de Jeanne; et par Marguerite sa petite-fille, femme de Philippe-le-Hardi, premier duc de Bourgogne de la dernière race, ils furent de nouveau soumis aux mêmes souverains que le duché de Bourgogne, pour en être encore séparés sous Louis XI, et réunis sous Louis XIV. Marguerite, femme de Louis, comte de Flandres. 1382 Isabelle, mariée à Guigues VIII, dauphin de Viennois, puis à Jean, baron de Faucogney en Franche-Comté, vivante en 1345 Blanche, religieuse. 1358	PHILIPPE-LE-LONG meurt le 3 janvier 1322, âgé de vingt-huit ans. Il est enterré à Saint-Denis.	*Pape.* Jean XXII. 1334 *Empereur d'Orient.* Andronic II. 1332 *Empereur d'Occident.* Louis V, duc de Bavière. 1347 *Maison othomane.* Othoman. 1326 *Roi d'Espagne.* Alphonse XI. 1350 *Roi de Portugal.* Denis. 1325 *Roi d'Angleterre.* Edouard II. 1326 *Roi d'Écosse.* Robert Brus. 1329 *Roi de Danemarck.* Eric VIII. 1321 *Roi de Suède.* Birger. 1326 *Roi de Pologne.* Ladislas. 1333 *Duc de Russie.* Daniel Alexandrowitz. 1327

MINISTRE.	GUERRIERS.	MAGISTRATS.	SAVANTS ET ILLUSTRES.
Gérard de la Guette, mort à la question en 1322	CONNÉTABLE. Gaucher de Châtillon. 1329 MARÉCHAUX DE FRANCE. Jean de Corbeil. 1318 Jean de Beaumont. 1318 Renaud de Trie. 1324	CHANCELIERS. Pierre de Chappes. 1336 Jean de Cherchemont. 1328 PROCUREUR DU ROI. Guillaume de la Madelaine, vivant en 1319	Antoine André. 1328 Dante. 1321 Jean, sire de Joinville, vers 1318 Sa sœur, nommée Isabelle, avait épousé Ferri du Châtelet, fils de Thiéri d'Enfer, et petit-fils de Ferri de Bitche, duc de Lorraine. *(Hist. générale de la maison du Châtelet.)*

CHARLES IV, *dit* LE BEL.

Charles IV, *dit* le Bel, parvient à la couronne par la mort de son frère, l'an 1322, âgé d'environ vingt-six ans. Il fut sacré à Reims par l'archevêque Robert de Courtenai. Charles-le-Bel prit le titre de roi de Navarre, ainsi que Philippe-le-Long l'avait pris: tous deux en qualité de tuteurs de Jeanne, leur nièce, fille de Louis Hutin, à qui le royaume de Navarre appartenait du chef de sa mère.

1322-3.



e prince, dit Du Tillet, *a été sévère justicier, en gardant le droit à chacun*. Recherche des financiers, presque tous Lombards et Italiens. La Guette meurt à la question, où on le pressait d'avouer en quel lieu il avait caché son argent, qui se montait, à ce que l'on disait, à de grandes sommes acquises dans le maniement des deniers du roi. Jourdain de Lisle, fameux par ses brigandages, est pendu pour avoir tué un huissier qui l'avait cité à comparaître au parlement. Dispute pour l'empire, après la mort de Henri VII, entre Louis, duc de Bavière, et Frédéric, duc d'Autriche. Louis défait Frédéric en 1322, et demeure maître de l'empire malgré l'opposition du pape Jean XXII.

Différend excité après la mort de Robert de Béthune, comte de Flandres, entre Louis son petit-fils, et Robert de Cassel son frère, qui prétendait hériter de la Flandres, comme plus proche d'un degré que Louis.

C'était la même question qui était survenue au sujet du comté de Poitiers entre Philippe-le-Hardi et Charles d'Anjou, son oncle : le parlement, qui en fut saisi, rendit le même jugement, et Louis fut préféré. Ce prince, neveu du roi, et mal voulu par conséquent des Flamands, ennemis de la France, eut des guerres à soutenir contre eux, qui finirent par un interdit que le pape jeta sur leur pays, et par les secours que Charles-le-Bel envoya à Louis.

1324-5-6-7.

La guerre recommence entre Charles-le-Bel et Edouard II, qui avait succédé à Edouard I, son père, et qui n'avait aucune de ses vertus. Montpesat fut cause de cette guerre, en défendant contre les troupes de France un château qu'il prétendait relever du roi d'Angleterre. Charles de Valois passe en Guyenne, et y prend plusieurs villes aux Anglais. Mort de Charles de Valois ; on a dit de lui qu'il fut fils, frère, père, oncle, gendre, beau-père de roi, et jamais roi. Les remords que ce prince témoigna en mourant sur l'exécution d'Enguerrand de Marigni, justifièrent la mémoire de ce ministre, qui, en effet, avait été condamné sans être entendu; sa mémoire fut réhabilitée, et les biens rendus à sa maison. Charles-le-Bel est le premier roi qui ait accordé des décimes au pape ; après lui en avoir refusé long-temps, il y consentit en les partageant. Isabelle, reine d'Angleterre, sœur de Charles-le-Bel, passe en France sous prétexte de réconcilier son frère avec Edouard II, son mari ; mais en effet pour lui demander des secours contre Spencer, favori d'Edouard, qui la mettait mal avec son mari. On prétend qu'Isabelle avait une galanterie avec Roger de Mortemer, anglais. Charles donna quelque temps retraite à sa sœur ; mais Edouard le pressant de la renvoyer, et ayant gagné les ministres de France, Isabelle se retira avec le prince de Galles son fils, qui se trouvait en France à l'occasion de la foi et hommage qu'il était venu rendre pour la Guyenne, dont son père lui avait fait cession. Charles, forcé de faire partir sa sœur, lui donne secrètement du secours : elle se réfugia chez le comte de Hainaut, lequel, après avoir arrêté le mariage de sa fille avec le prince de Galles, fit passer Isabelle en Angleterre avec Jean de Hainaut son frère. Ce qui est à remarquer, dit Froissart, c'est qu'un coup de vent la rejeta de la côte où elle voulait aborder, et où elle eût trouvé les ennemis, pour la porter dans une autre où elle aborda en sûreté. Le royaume se révolta en faveur de cette princesse : Spencer fut pendu, et l'on emprisonna le roi, qui se vit forcé de consentir à sa déposition. C'est le premier exemple d'un roi d'Angleterre déposé par l'autorité du parlement. On lui avait déjà enlevé un premier favori nommé Gaveston, que les barons firent décapiter. Cependant Edouard fut couronné, et son père mourut dans sa prison d'un fer chaud que des scélérats lui firent entrer dans le fondement. Le ciel vengea bien sur Isabelle les outrages qu'éprouva ce malheureux prince. Mortemer, qui voulait gouverner sous le nom d'Isabelle, fut exécuté en 1329, et Isabelle fut confinée, en 1331, dans un château, où elle mourut en 1358, après une prison de vingt-huit ans. Robert Brus, usurpateur de l'Ecosse sur les Bailleuls, avait profité de cette révolution pour rendre sa couronne indépendante de l'Angleterre, dont elle

relevait; mais cela ne dura guère, et les Bailleuls, rétablis par la protection d'Edouard, se remirent sous sa suzeraineté.

Tandis que le ciel préparait à l'Angleterre, dans Edouard III, un des plus longs et des plus mémorables règnes qu'elle ait eus, la France vit périr le dernier héritier de Philippe-le-Bel. Ce roi avait laissé en mourant trois princes qui lui faisaient espérer une nombreuse postérité; tous trois disparurent en moins de quatorze ans, et la couronne passa à leur cousin-germain. Charles-le-Bel, le dernier des trois frères, étant tombé malade à Vincennes dans le mois de décembre, y mourut le 1er février 1328. Ce château, commencé sous Philippe de Valois, fut achevé sous Charles V; le palais moderne que l'on voit aujourd'hui est du dernier siècle. Le règne de Charles n'eût rien de remarquable que les vains efforts du pape Jean XXII, pour lui mettre sur la tête la couronne impériale, qu'il voulait ôter à Louis de Bavière : on parla aussi d'une croisade, qui devait commencer par la conquête de Constantinople; et les deux Andronics, père et fils, qui régnaient ensemble, en eurent quelque inquiétude; mais Charles-le-Bel n'avait aucun des talents nécessaires pour de si hautes entreprises; et ainsi que ses frères, sans avoir rien fait ni pour ses peuples, ni pour sa gloire, il laissa l'état accablé de dettes.

Les reliques de la chapelle royale accompagnaient le roi partout où il allait passer les quatre grandes fêtes annuelles; et, lorsqu'il ne s'éloignait pas de Paris au-delà de trente-quatre lieues, l'Hôtel-Dieu de Paris était chargé de faire porter ces reliques : le roi lui donnait pour les voitures cent charges de bois pris dans la forêt de Cuise (aujourd'hui Compiègne).

La baronnie de Bourbon, érigée en duché-pairie en faveur de Louis I (mort en 1342), fils aîné de Robert de France, sixième fils de saint Louis. Il quitta le nom de Clermont, et prit celui de la mère de sa femme, qui fit la branche de *Bourbon*, parce que le roi Charles-le-Bel voulut avoir la terre de Clermont, où il était né. Jacques, un de ses enfants, fit la branche des comtes de la Marche. Je trouve, dans les lettres d'érection, des termes dignes de remarque, et qui ont l'air d'une prédiction pour Henri IV : *J'espère*, dit le roi, *que les descendants du nouveau duc contribueront par leur valeur à maintenir la dignité de la couronne.*

Etablissement des jeux floraux à Toulouse (1324); c'est ce qui nous est resté de ces anciens troubadours qui étaient les chevaliers errants de la galanterie, et qui allaient chantant et faisant l'amour de châteaux en châteaux.



FEMMES.	ENFANTS.	1328. MORT.	PRINCES CONTEMPORAINS.
Blanche de Bourgogne, fille puînée d'Othon IV, mariée en 1307, et repudiée pour sa mauvaise conduite. Elle fut enfermée au château Gaillard avec sa belle-sœur Marguerite, et puis se fit religieuse à Maubuisson. 1325 Leurs amants étaient les frères Launai, qui furent mis à mort.	Philippe, mort jeune. Jeanne, morte jeune.	CHARLES LE-BEL meurt au bois de Vincennes, le premier jour de février 1328, âgé de trente-trois ans. Il est enterré à Saint-Denis.	*Pape.* Jean XXII. 1334 *Empereur d'Orient.* Andronic II. 1332 *Empereur d'Occident.* Louis V, duc de Bavière. 1347 *Maison othomane.* Othoman. 1326 Orchan. 1357 *Roi d'Espagne.* Alphonse XI. 1350 *Rois de Portugal.* Denis. 1325 Alphonse IV. 1357
Marie de Luxembourg, fille de l'empereur Henri VII, mariée en 1322, morte en 1323.	Jeanne, morte en bas âge.		*Rois d'Angleterre.* Edouard II. 1326 Edouard III. 1377
Jeanne, fille de Louis, comte d'Evreux, mariée en 1325. On dit qu'elle allait visiter souvent les Chartreux et qu'elle apprêtait leurs repas. 1370	Marie. 1341 Blanche, qui épousa Philippe, duc d'Orléans, dernier fils de Philippe de Valois.		*Roi d'Ecosse.* Robert Brus. 1329 *Roi de Danemarck.* Christophe II. 1333 *Rois de Suède.* Birger. 1326 Magnus. 1363 *Roi de Pologne.* Ladislas. 1333 *Duc de Russie.* Daniel Alexandrowitz. 1327

MINISTRES.	GUERRIERS.	MAGISTRATS.	SAVANTS ET ILLUSTRES.
Pierre Remi, pendu en 1328 Macé de Maches, trésorier-changeur du Roi, et René de Siran, subirent le même supplice.	CONNÉTABLE. Gaucher de Châtillon. 1329 MARÉCHAUX DE FRANCE. Renaud de Trie. 1324 Jean des Barres. 1324 Mathieu de Trie. 1344	CHANCELIERS. Jean de Cherchemont. 1328 Pierre Rodier, vivant en 1328 PROCUREURS DU ROI. Pierre de Villebrême, vivant en 1325 Simon de Buci. 1369 AVOCAT DU ROI. Pierre de Cugnières, vivant en 1329	Pierre Auréole, vers 1323 François de Méronis. 1325 Hervé Noël. 1325 Jean de Paris, vers 1322

PHILIPPE VI, DIT DE VALOIS.

PHILIPPE VI, *dit* de VALOIS, parvient à la couronne l'an 1328. Il fut nommé LE FORTUNÉ ; il fallait que ce fût avant la bataille de Crécy, et apparemment il eut ce surnom parce qu'il parvint de fort loin à la couronne. Il était petit-fils de Philippe-le-Hardi, et fils de Charles de Valois. Il est le chef de la branche royale des Valois. Il fut sacré à Reims le 9 mai de la même année, par l'archevêque Guillaume de Trie.

1328.



LA France n'a guère eu de temps plus malheureux que celui où a régné la branche des Valois. Charles-le-Bel, en mourant, laissa sa femme enceinte; elle accoucha d'une fille nommée Blanche. Les mêmes disputes qui s'étaient élevées sous Philippe-le-Long se réveillèrent au sujet de la succession à la couronne. Edouard III y prétendait par sa mère Isabelle, fille de Philippe-le-Bel, dont par conséquent il était petit-fils, et plus proche que Philippe de Valois, qui n'était que son neveu, étant fils de Charles de Valois, frère de Philippe-le-Bel. Le droit d'Edouard ne fut pas trouvé meilleur par les douze pairs ni par les barons que celui de Jeanne, fille de Louis Hutin : il était mâle, à la vérité, mais il ne descendait pas d'un mâle; ce qui a donné lieu à la règle de Loisel, tirée d'Alain Chartier, que de tout temps en ce royaume, « toutes fois et quantes qu'une femme est déboutée d'aucune succession, comme *de fief noble*, les fils qui en viennent et descendent en sont aussi forclos. » Robert, comte d'Artois III du nom, rendit de grands services au roi dans cette occasion. Il en coûta la vie à un riche bourgeois de Compiègne, nommé Simon Pouillet, pour avoir eu la témérité de se déclarer en faveur de la prétention d'Edouard III. Philippe rend à Jeanne, fille de Louis Hutin, le royaume de Navarre, dont Philippe-le-Long et Charles-le-Bel avaient joui à son préjudice; au moyen de quoi Philippe d'Evreux son mari fut roi de Navarre.

Edouard III, grand prince, causa pendant le cours de ce règne beaucoup d'embarras à Philippe de Valois. La veille de Saint-Barthélemi le roi défait les Flamands à la bataille de Cassel, malgré la bravade qu'ils firent de mettre sur le bord de leur retranchement la figure d'un coq avec ces mots : *Quand ce coq chanté aura, le roi Cassel conquêtera.* Il les contraint de reconnaître Louis, leur comte, contre lequel ils s'étaient révoltés, pour leur souverain. Le roi fait des prodiges de valeur dans cette bataille, et le connétable Gaucher de Châtillon, âgé de quatre-vingts ans, s'y distingua. Recherche de Pierre Remi, *général* des finances, et des financiers, qui sont condamnés à mort. La confiscation des biens de Pierre Remi montait, à ce qu'on a écrit, à douze cent mille francs, ce qui ferait aujourd'hui environ vingt millions : cela me semble exagéré. Ordonnance sur les francs-fiefs, qui impose des droits appelés de *francs-fiefs* sur les églises, et sur les roturiers qui avaient acquis des terres nobles. Ce n'était pas le premier réglement qui eût été fait à ce sujet : nous avons une pareille ordonnance de Philippe-le-Hardi, de 1275, sous le titre de *droit d'amortissement* : nous en avons une autre de Charles-le-Bel, de 1326, qui en rappelle une antérieure de saint Louis, *beatissimi Ludovici proavi nostri inhærendo vestigiis* (Brussel); en sorte que saint Louis peut être regardé comme le premier de nos rois qui a cru devoir du moins tirer quelque avantage de l'agrandissement des gens de main-morte, et de l'ambition des roturiers.

L'empereur Louis de Bavière, par une entreprise inouïe, dépose le pape Jean XXII, et substitue en sa place Pierre de Corbière, frère mineur, qui prit le nom de Nicolas V; la France s'y oppose, ainsi que la plupart des princes catholiques. Corbière est fait prisonnier par le pape. La cause du ressentiment de l'empereur contre le pape venait de ce que Jean XXII s'était déclaré pour Frédéric, son compétiteur à l'empire.

Ordonnance sur les monnaies, que le roi remet sur le même pied qu'elles étaient du temps de saint Louis.

1329-30.

Le 6 juin, Edouard, après bien des difficultés, rend hommage au roi pour la Guyenne, dans l'église cathédrale d'Amiens, comme duc d'Aquitaine, pair de France, comte de Ponthieu et de Montreuil, sans spécifier la nature de l'hommage que le roi prétendait devoir être lige : mais Edouard, de retour en Angleterre, sur la nouvelle que le comte d'Alençon avait fait des entreprises sur la Guyenne, envoya au roi des lettres-patentes, par lesquelles il reconnaissait que cet hommage devait être lige. (*Rapin Thoyras.*)

Nouvelle croisade projetée entre Jean XXII et le roi, qui s'était rendu à Avignon : elle n'eut

8

point lieu ; la mode des croisades était passée, et la prise de la ville d'Acre par le soudan de Babylone, arrivée dès l'an 1291, avait mis enfin ces guerres lointaines au rang des chimères, d'où elles n'auraient jamais dû sortir. Le comte de Clermont est fait duc de Bourbon.

Commencement des différends sur la distinction des deux puissances, et sur la juridiction ecclésiastique, attaquée fortement par Pierre de Cugnières, avocat du roi, défenseur de la justice séculière. Bertrand, évêque d'Autun, et Pierre Roger, nommé à l'archevêché de Sens, soutinrent les droits du clergé. Introduction de la forme de l'*appel comme d'abus*, dont les principes sont plus anciens que le nom. On le nommait autrefois *la voie des recours au prince*. Le roi est favorable aux ecclésiastiques ; mais cette querelle est le fondement de toutes les disputes qui se sont élevées depuis par rapport à l'autorité des deux puissances, et dont l'effet a été de restreindre la juridiction ecclésiastique dans des bornes plus étroites. On pourrait en indiquer encore une autre cause ; c'est que les évêques commencèrent alors à négliger de convoquer les conciles de leurs provinces, où le corps des ecclésiastiques rassemblés tous les ans s'entretenait dans sa première vigueur, tandis que les parlements, devenus sédentaires, affermirent leur autorité en ne se séparant jamais.

1331-2-3-4-5.

Condamnation de Robert III, comte d'Artois, célèbre par toutes les formalités qui y furent observées, et qui nous ont conservé la forme dans laquelle étaient jugés les pairs de France dans les procès criminels. Robert avait déjà perdu deux fois son procès pour l'Artois : l'une sous Philippe-le-Bel, et l'autre sous Philippe-le-Long, et il avait gardé le silence sous le règne de Charles-le-Bel, quoiqu'il eût la principale confiance de ce prince : mais se sentant encore plus autorisé sous le règne de Philippe de Valois, dont il avait l'honneur d'être le beau-frère (parce qu'il avait épousé sa sœur du second lit), qu'il avait servi utilement lors de la contestation pour la couronne avec Edouard III, et qui avait érigé sa terre de Beaumont-le-Roger en comté-pairie, il revint enfin pour la troisième fois, en 1329, contre les jugements rendus en faveur de Mahaud, sous le prétexte de nouveaux titres qu'il représentait. Mahaud conteste la vérité de ces titres, et meurt subitement, ainsi que sa fille Jeanne, veuve de Philippe-le-Long, non sans soupçon de poison. Jeanne, duchesse de Bourgogne, fille de Philippe-le-Long et de Jeanne, défend à la demande de Robert, dont les titres, fabriqués par la nommée Divon, sont reconnus faux : en conséquence Robert est ajourné jusqu'à quatre fois par des chevaliers et des conseillers, suivant l'usage d'alors : n'ayant point comparu, le roi, dans son lit de justice tenu au Louvre en 1331, prononça contre lui l'arrêt portant bannissement hors du royaume et confiscation de ses biens. On peut remarquer à cette occasion que le roi émancipa son fils aîné, duc de Normandie, et le fit pair, afin que la cour fût suffisamment garnie de pairs.

Par ce jugement une fille posséda un des grands fiefs de la couronne, contre les idées faussement établies, que, les grands fiefs ne pouvant être desservis que par les mâles, les mâles seuls doivent en être investis ; aussi les exemples de la jurisprudence contraire sont-ils fréquents dans notre histoire, sans doute fondés sur les coutumes des lieux. Ainsi l'on a vu Henri II, roi d'Angleterre, hériter de la Normandie aux droits de sa mère Mathilde, et ses enfants hériter de la Guyenne et du Poitou par son mariage avec Eléonore : on a vu Charles d'Anjou, frère de saint Louis, posséder la Provence du chef de Béatrix sa femme, et Alphonse, frère de ce même roi, acquérir le comté de Toulouse par son mariage avec la fille unique de Raymond : on a vu, par la mort de Henri, roi de Navarre, Jeanne sa fille, apporter à Philippe-le-Bel les comtés de Champagne et de Brie : on a vu depuis les comtes d'Evreux redemander ces mêmes comtés à Charles VI, étant aux droits de Jeanne, fille de Louis Hutin, et Charles VI leur en donner pour récompense la ville de Nemours, qu'il érigea pour eux en duché, etc.

Robert, sorti de France, ayant erré près de trois ans dans les Pays-Bas, se retira auprès du roi d'Angleterre, et devint un ennemi redoutable à Philippe de Valois par la guerre qu'il engagea Edouard à déclarer à ce prince. Il avait tenté auparavant d'assassiner le roi, la reine et leur fils aîné ; mais ayant su que son projet avait été éventé, il essaya d'*envouter* le roi, selon l'expression du temps (c'était une manière de faire périr son ennemi, quoique éloigné de lui, par des maléfices ridicules, qui consistaient à piquer au cœur une figure de cire, que l'on supposait être la représentation de l'ennemi dont on voulait se défaire) ; enfin, rien de tout cela ne lui ayant réussi, il passa en Angleterre, déguisé en marchand, au commencement de l'année 1334, pour s'y préparer à reporter la guerre dans son pays : il mourut en 1342.

Mort de Jean XXII (1334), âgé d'environ quatre-vingt-dix ans. Ce pontife ajouta une troisième couronne à la tiare pontificale : le pape Hormisdas avait mis la première, et Boniface VIII en avait joint une seconde.

Jean XXII fonda l'Université de Cahors.

1336-7-8-9.

Commencement de la guerre avec l'Angleterre, qui dura à plusieurs reprises plus de cent ans. Edouard III veut retirer les places de la Guyenne dont le roi était en possession ; il est aidé par les Flamands, révoltés de nouveau contre leur souverain, qui se déclarent contre la France malgré tous les traités qu'ils avaient faits, et qui exigèrent seulement qu'Edouard prît le titre de roi de France, en conséquence de ses prétentions sur la couronne, parce qu'alors, suivant la lettre de

leur traité, ils ne faisaient que suivre le roi de France. Cette nouvelle révolte était pratiquée par Jacques d'Artevelle, brasseur de bière, et par l'empereur Louis de Bavière, irrité contre le roi de ce qu'il avait marié son fils aîné à Bonne de Luxembourg, fille du roi de Bohême, son ennemi. Le roi ravage la Flandres: Jean, duc de Normandie, son fils, prend Thun-l'Evêque sur l'Escaut, après avoir ravagé tout le Hainaut : mais ces avantages ne compensèrent pas la perte que fit le roi sur mer, l'année suivante, à la bataille de l'Ecluse, où sa flotte, qui était de six vingt gros vaisseaux montés par quarante mille hommes, fut battue par celle d'Angleterre. On a prétendu que le défaut de concert entre les deux amiraux (car il y en avait deux sur notre flotte) avait été la cause en partie de cette défaite : on y en pourrait ajouter une autre, comme le remarque l'auteur de l'*Essai sur la marine et le commerce*, d'après le cardinal d'Ossat; c'est que, *nos anciens rois n'ayant tenu aucun compte de la marine, quoiqu'ils eussent un si beau et si grand royaume flanqué de deux mers quasi de son long*, on fut obligé de se servir de vaisseaux étrangers qui n'obéissaient qu'avec lenteur et répugnance.

Epoque des armes à feu prouvée par un compte de Barthélemi du Drach, trésorier des guerres, rendu en 1338. Il paraît cependant que la poudre à canon était déjà trouvée. On est fort incertain sur l'auteur de cette funeste découverte : Roger Bâcon, anglais, qui vivait dans le treizième siècle, est un de ceux à qui on l'attribue : d'autres lui donnent une origine moins ancienne, et disent que ce fut un moine nommé Berthod Schwarts, de Fribourg en Brisgaw, qui l'inventa en 1380. Horrible famine. Décret par lequel les princes allemands déclarent que la dignité impériale ne relève que de Dieu seul, et que l'approbation du pape était inutile.

1340.

Edouard fait le siége de Tournai. Jeanne de Valois, veuve du comte de Hainaut, sa belle-mère et sœur de Philippe, engage ces princes à une suspension d'armes; Edouard, rappelé en Angleterre par la guerre d'Ecosse, y consent. Cette diversion eût été bien utile à la France, si le roi avait su en profiter.

Trève d'un an le 29 septembre.

1341-2-3.

La guerre recommence avec l'Angleterre au sujet des troubles de Bretagne. Jean III, duc de Bretagne, n'ayant point d'enfants, maria Jeanne la boiteuse, fille de Gui de Penthièvre son frère puîné, qui était mort, à Charles, comte de Blois, fils de la sœur de Philippe de Valois, et lui donna par contrat de mariage le duché de Bretagne. Après la mort de Jean, arrivée en 1341, son frère, nommé Jean comme lui, comte de Montfort, dispute la succession à sa nièce; jugeant que le roi la soutiendrait, il s'allie au roi d'Angleterre, et lui fait hommage de la Bretagne. Philippe fait ajourner Jean IV, comte de Montfort, au parlement, qui adjuge le duché au comte de Blois, mari de Jeanne. Guerre entre le roi et le comte de Montfort. Le comte, qui fut fait prisonnier, mourut deux ans après, laissant un fils âgé de cinq ans, nommé Jean : sa femme Jeanne, fille de Louis de Flandres, comte de Nevers, continue l'alliance avec Edouard, et fait la guerre à la France. Trève de trois ans. Robert III meurt en 1342, âgé de cinquante-cinq ans. La mort de Robert, dit *le Sage*, roi de Naples, met sa petite-fille sur le trône. Il paraît, par des registres de la chambre des comptes de l'an 1343, que les *Clers du secret* avaient alors le titre de *secrétaires des finances*. Philippe de Valois en eut sept.

1344-5-6.

Ordonnance du 10 avril, qui incorpore les conseillers *jugeurs* et les conseillers *rapporteurs*, dont auparavant les uns étaient tirés de la noblesse, et les autres du nombre des citoyens.

La guerre recommence à l'occasion du meurtre d'Olivier de Clisson, que l'on apprit qui avait signé un traité secret avec le roi d'Angleterre, et de quelques seigneurs bretons, que Philippe fit décapiter sans aucune formalité. Il les avait attirés de Bretagne sur le bruit d'un tournois qu'il fit publier à cet effet. Cette violation du droit des gens arma Edouard de nouveau, et fut une des causes de tous les malheurs de ce règne. On rapporte à ce temps l'origine de la gabelle : ce qui fit qu'Edouard III nommait Philippe de Valois assez plaisamment *l'auteur de la loi salique*. Il paraît cependant que ce fut Philippe-le-Long qui, le premier, mit un impôt sur le sel : à la vérité, Philippe de Valois augmenta cet impôt; mais jusque-là le sel avait toujours été marchand, ainsi qu'on le voit par un réglement du 13 janvier 1350 sur ce qui doit être observé par les marchands de sel; et ce ne fut que depuis la bataille de Poitiers que le roi se réserva le droit de le vendre, en établissant des greniers où tout le sel fut porté : la gabelle fut depuis mise en ferme par Henri II, ainsi qu'il paraît par une adjudication qu'il fit faire en son conseil le 4 janvier 1548, pour un premier bail de dix ans. Les pays du nord sont privés de la chaleur nécessaire pour faire le sel, et ceux situés au-delà du quarante-deuxième degré de latitude, comme est l'Espagne, font un sel trop corrosif, qui mange et détruit les chairs au lieu de les nourrir et de les conserver. La France seule se trouve dans un climat tempéré propre à faire le sel; aussi est-ce une des plus grandes richesses de ce royaume; et le cardinal de Richelieu, dans son testament politique, dit que ce qu'il avait connu de surintendants les plus intelligents égalaient le produit de l'impôt du sel levé sur les salines à celui que les Indes rapportent au roi d'Espagne. Edouard, conduit par Geoffroi d'Harcourt, rentre en Normandie : ce Geoffroi était de la maison de Har-

court, et avait été banni par arrêt, faute d'avoir comparu au parlement, sur une querelle qu'il avait eue avec le maréchal de Briquebec. Bataille de Crécy le 26 août 1346, où le roi est défait pour avoir attaqué imprudemment Edouard, qui avait passé la Somme à gué. Charles d'Alençon son frère, et chef de cette branche, y fut tué. Le prince de Galles, fils d'Edouard, âgé seulement de seize ans, eut grande part à cette victoire, et, comme le disait le roi son père, y gagna *ses premiers éperons*. Ordonnance par laquelle il paraît que le roi était seul en droit de battre monnaie dans son royaume.

La fameuse reine Jeanne de Naples fait étrangler André de Hongrie, son premier mari. Elle en eut trois autres, Louis d'Anjou-Sicile, Jacques d'Aragon et Othon de Brunswick. Pétrarque fut bien traité à sa cour.

1347.

Prise de Calais par Edouard, après onze mois et quelques jours de siége, le 3 août; les Anglais l'ont gardée jusqu'en 1558, que François, duc de Guise, la reprit. Le roi, pour reconnaître la brave résistance des habitants de Calais, leur donna tous les offices qui viendraient à vaquer, soit à sa nomination, soit à celle des ducs de Normandie et d'Orléans ses fils, *jusqu'à ce qu'ils soient suffisamment pourvus*, et déclare nuls tous autres dons qui seraient faits à leur préjudice, et ce, non compris les offices du parlement suivant un arrêt rendu depuis. Edouard chassa les habitants de la ville de Calais qui ne voulurent pas lui prêter serment, et surtout les ecclésiastiques. Il les remplaça par des Anglais, auxquels il concéda des maisons; il en concéda aussi à ceux des Français qui lui prêtèrent serment de fidélité, et entre autres au fameux Eustache de Saint-Pierre, dont le prétendu dévouement, ainsi que celui des cinq autres bourgeois qui, dit-on, se joignirent à lui, est une fable inventée ou répétée par Froissard, que démentent les documents les plus authentiques et les plus certains de l'histoire. (*Mém. de l'Académie des Belles-Lettres*, t. XXXVII, p. 538, et *Notices des Mss.*, t. II, p. 227.) Edouard confirma les priviléges et coutumes de la ville de Calais : seulement les habitants ne purent céder leurs propriétés qu'à des Anglais. Il organisa le corps municipal selon les formes des villes d'Angleterre; et en 1379 une bulle d'Urbain VI mit cette ville sous la juridiction ecclésiastique de l'archevêque de Cantorbéry. Du reste, Edouard rendit ce port très florissant en le faisant le centre du commerce de tous ces états, en y établissant, au préjudice même de quelques-unes de ses villes, un *estaple* unique qui avait un droit exclusif pour le dépôt et la vente des laines et d'autres denrées. C'est ici le lieu de dire un mot de l'origine de Calais. *Wissant*, qui est l'*Itius portus* de César, aujourd'hui détruit, était le port où l'on s'embarquait pour passer des *Gaules* dans l'île *Britannia*; ce lieu fut ensuite éclipsé par *Gesoriacum* ou Boulogne, qui devint très florissant, et chef-lieu d'un comté dont Calais faisait partie. Calais, vers la fin du douzième siècle, n'était encore qu'un village obscur, qui alors prit de rapides accroissements par la pêche des harengs. Les pêcheurs qui l'habitaient eurent des démêlés très vifs avec les moines de Saint-Bertin au sujet de la dîme que ces moines voulaient lever sur les produits de leurs pêches. Vers l'an 1201 Calais fut constitué en ville, et eut ses magistrats municipaux, ses coutumes et priviléges particuliers, qui lui furent concédés par Ida, comtesse de Boulogne, nièce de Philippe d'Alsace, comte de Flandres, et pour lors son tuteur. Cependant cette ville ne fut enclose de murs que dans les années 1227-1228. Calais resta toujours dans la dépendance des comtes de Boulogne et d'Artois jusqu'au temps où les Anglais s'en emparèrent, quoique le savant Dupuy et plusieurs autres aient écrit le contraire; trompés qu'ils étaient par le mot *Caletum*, qui dans plusieurs chartes sert à désigner le pays de Caux, et non pas Calais. Cette ville resta deux cents ans sous la domination des Anglais, et il leur en coûta pour la conserver, selon leurs propres régistres, trois cent trente-sept mille quatre cents liv. sterl. » (*Mém. de l'Acad. des Bell. Lett.*, t. XXXVII, XLIII, L, et *Notices des Mss.*, t. II.)

Trève de six mois entre la France et l'Angleterre; elle fut prolongée à diverses reprises.

1348.

Peste générale qui emporte une prodigieuse quantité d'hommes. Ce fléau réveilla la piété, mais en même temps il fit naître la secte fanatique des flagellants, qui de la folie passa au brigandage.

Le pape Clément VI (Pierre Rogier, qui avait été chancelier de France) achète la ville d'Avignon de la reine Jeanne, par contrat du 19 juin, pour la somme de quatre-vingt mille florins, et s'engage à secourir cette princesse pour le recouvrement de ses états. Les papes possédaient déjà le comté Venaissin, par le don que leur en avait fait Philippe-le-Hardi dans son entrevue à Lyon avec Grégoire X.

1349-50.

Nos rois jouissent en toute souveraineté du Dauphiné et du comté de Viennois, en conséquence des traités faits entre le roi Philippe de Valois et le dauphin Humbert II, dernier prince de la maison de la Tour du Pin qui ait possédé le Dauphiné. Ce prince, inconsolable de la mort de son fils unique, qu'il avait eu de Marie de Baux, songea à se retirer du monde, et fit cession et transport de ses états à Philippe de Valois, par un premier traité passé en 1343, confirmé en 1344, et enfin consommé en 1349. Ce prince, depuis les deux premiers traités, ayant changé d'avis, avait arrêté son mariage avec Jeanne de Bourbon; mais Philippe de Valois, que ce mariage allait priver

d'une si riche possession, le rompit, et donna cette princesse à son petit-fils Charles V : ce fut pour lors que se conclut le traité de 1349. Le dauphin entra ensuite dans l'ordre de Saint-Dominique, où il prit l'habit le 17 juillet, suivant ces termes de l'article 287, aux preuves de l'histoire de Dauphiné : *Item die crastinâ* (17 *julii*) *ordinem et habitum prædicatorum induit* : il y mourut en 1355, âgé de quarante-trois ans. Le roi eut la principale obligation de ce traité à Amblard de Beaumont, confident et ministre de Humbert, dont la maison subsiste encore aujourd'hui. L'archevêque de Paris en descend. On a cru mal à propos qu'une des conditions du traité avait été que le titre de dauphin serait porté par le fils aîné de nos rois; il arriva, au contraire, que le premier dauphin nommé par Humbert au premier traité de 1343 fut le second fils de Philippe de Valois; mais il est vrai que cela n'eut pas lieu, et que ce titre a toujours été porté depuis par le fils aîné du roi. Nous voyons qu'en 1426 Charles VII céda cette province au dauphin son fils, quoiqu'il n'eut alors que trois ans, et que ce prince confirma cette cession en 1440. C'est la dernière cession que l'on trouve qui en ait été faite par nos rois à leurs fils aînés, s'étant contentés depuis de leur en faire porter le nom. Malgré la réunion de cette province à la couronne, elle a toujours conservé un sceau particulier, dont le chancelier a la garde, à la différence des autres provinces, qui perdirent leur chancellerie à chaque réunion. (Marillac, *Traité des Chanc.*) Philippe acquit du roi de Majorque la baronnie de Montpellier en Languedoc, qui était un fief de la couronne : il avait aussi réuni à la couronne les comtés d'Anjou et du Maine, qu'il tenait de Marguerite sa mère, fille de Charles II, roi de Naples, comte d'Anjou et du Maine. Création de l'Université de Perpignan. Institution de l'ordre de la Jarretière par Edouard III. Ordonnance sur l'inaliénabilité du domaine.



FEMMES.	ENFANTS.	1350. MORT.	PRINCES CONTEMPORAINS.
Jeanne de Bourgogne, fille de Robert II, duc de Bourgogne, et d'Agnès de France, mariée en 1313, morte en 1348 Ce fut à ses droits que le roi Jean réunit à la couronne le duché de Bourgogne, après la mort de Philippe de Rouvre.	JEAN. Louis, mort en naissant. Louis meurt peu après. Jean, mort en bas âge. Philippe, duc d'Orléans, qui épousa Blanche, fille du roi Charles-le-Bel. 1375 Il fut nommé dauphin par Humbert par le premier traité de transport du Dauphiné de 1343. Le roi, son père, en le mariant avec la fille unique de Charles-le-Bel, lui donna en apanage le duché d'Orléans, pour le tenir en pairie, qui fut éteinte et réunie à la couronne par la mort de ce prince sans enfants.	PHILIPPE DE VALOIS, meurt à Nogent-le-Roi, près de Chartres, en Beauce (le père Simplicien dit Nogent-le-Rotrou), le 23 août 1350, âgé de cinquante-sept ans. Il est enterré à Saint-Denis. Son cœur fut déposé à la Chartreuse de Bourgfontaine, et ses entrailles aux Jacobins de Paris. Quoiqu'il n'eût que cinquante-trois ans, il mourut vieux et cassé, dit Brantôme : il avait épousé en secondes noces Blanche d'Evreux, qui n'avait que dix-sept ans. C'était la plus belle princesse de son temps ; il l'aima beaucoup, et elle avança ses jours.	*Papes.* Jean XXII. 1334 Benoit XI ou XII. 1342 Clément VI. 1352 — *Empereurs d'Orient.* Andronic II. 1332 Andronic le jeune. 1341 { Jean Cantacuzène. 1357 { Jean Paléologue 1384 — *Empereurs d'Occident.* Louis V, duc de Bavière. 1347 Charles IV. 1378 — *Maison othomane.* Orchan. 1357
Blanche, fille de Philippe, comte d'Evreux, et de Jeanne de Navarre, mariée en 1349, morte en 1398	Marie, femme de Jean de Brabant, duc de Limbourg. 1333 Blanche. 1371		— *Roi d'Espagne.* Alphonse XI. 1350 — *Roi de Portugal.* Alphonse IV. 1357
	Thomas de Walsingham, historien anglais, lui attribue un fils naturel nommé Jean, comte d'Armagnac, qui combattit en duel, et fut victorieux du chevalier d'Ypres en Flandres, en 1350. (*Simplicien.*)		— *Roi d'Angleterre.* Edouard III. 1377 — *Rois d'Ecosse.* Robert Brus. 1329 David II. 1370 — *Rois de Danemarck.* Christophe II. 1333 Valdemar III. 1375 — *Roi de Suède.* Magnus. 1363 — *Rois de Pologne.* Ladislas. 1333 Casimir III. 1370 — *Ducs de Russie.* Georges Danielowitz. 1330 Démétrius Michaëlowitz. 1330 Jwan Danielowitz. } 1366 Jwan Jwanowitz. }

MINISTRES.	GUERRIERS.	MAGISTRATS.	SAVANTS ET ILLUSTRES.
Guillaume Flotte, vivant en 1352 Mathieu de Trie. 1344 Pierre de Beaucour.	CONNÉTABLES. Gaucher de Châtillon. 1329 Raoul de Brienne, comte d'Eu. 1344 Raoul II, comte d'Eu, son fils, décapité. 1350 MARÉCHAUX DE FRANCE. Cet office était amovible, comme il paraît par une lettre de Philippe de Valois à Bernard, sire de Moreuil, où il lui marque qu'en lui ôtant l'office de maréchal pour le faire gouverneur de son fils aîné Jean, duc de Normandie, il ne lui a fait aucun préjudice en son honneur et en ses biens. Mathieu de Trie. 1344 Robert Briquebec. 1347 Ancel de Joinville, vivant en 1351 Charles, sire de Montmorenci. 1381 Robert Vaurin. 1360 Bernard de Moreuil, vivant en 1350	CHANCELIERS. Mathieu Ferrand. 1329 Jean de Marigni, G. D. S. 1351 Guillaume de Sainte-Maure. 1334 P. Rogier, G. D. S. Il fut pape sous le nom de Clément VI. 1352 Gui Beaudet, vers 1337 Etienne de Vissac, vers 1350 Guillaume Flotte, vivant en 1352 Firmin de Coquerel. 1349 Pierre de la Forêt. 1361 PREMIER PRÉSIDENT. Simon de Buci porte le premier ce titre (1344), mort en 1369 PROCUREURS DU ROI. P. de Demiville exerçait en 1343 Gil. Haudri. 1349 Jacques Dandrie, vivant en 1365 AVOCATS DU ROI. Pierre de Cugnières, vivant en 1329 Pierre de la Forêt. 1361 Jean de Fourci exerçait en 1344 Robert le Cocq, pourvu en 1347 Jean Desmarès, vivant en 1365	Alexandre de Saint-Elpide, vers 1330 Alvaro Pélage, vivant en 1340 Arnaud de Villeneuve, vers 1340 Pierre de Cugnières, vivant en 1329 Durand de Saint-Porcian. 1333 Gérard Odon. 1349 Gui de Perpignan, vers 1331 Holkot, vers 1341 Laure. 1341 Ludolfe, chartreux, vivait, en 1350 Nicolas de Lyra. 1340 Occham. 1347 Jean Taulère, vivant en 1350



JEAN.

JEAN parvient à la couronne le 22 août 1350, âgé de quarante ans. Il fut sacré à Reims le 26 septembre, et couronné avec Jeanne de Bourgogne, sa deuxième femme. Il avait été baptisé dans l'église du Mans, suivant qu'il paraît par des lettres de Charles V, de 1372.

1350-1.



NUL prince n'a si souvent assemblé les états généraux ou particuliers des provinces; il en assembla tous les ans jusqu'à la bataille de Poitiers. La France se divisait alors en deux parts, *la Languedoyl* et *la Languedoc*, séparées par la Loire; la première comprenait la partie septentrionale de la France, et *la Languedoc* la méridionale. Institution de l'ordre de l'Étoile en faveur des plus grands seigneurs; la devise était : *Monstrant regibus astra viam*, par allusion à l'étoile des mages : cet ordre, dont le siége était à Saint-Ouen, près Paris, s'avilit dans la suite par le trop grand nombre de chevaliers, et fut abandonné aux chevaliers du guet. Le connétable Raoul, comte d'Eu et de Guines, accusé d'avoir intelligence avec les Anglais, est décapité sans qu'on observe les formes de la procédure : cette violence, au commencement d'un règne, aliéna tous les esprits, et fut cause en partie des malheurs du roi Jean.

1352-3-4.

Charles d'Espagne de la Cerda, qui avait été fait connétable après l'exécution du comte d'Eu, est assassiné par l'ordre du roi de Navarre Charles, dit *le Mauvais*, en haine de ce qu'on lui avait donné le comté d'Angoulême, que le roi de Navarre prétendait avoir pour la dot de sa femme, fille du roi Jean : cependant, par l'interrogatoire d'un nommé Friquet, agent du prince, il paraîtrait que son intention n'était que de s'assurer de la personne du connétable, et que l'on excéda ses ordres. Lettres (1353) par lesquelles le roi déclare les conseillers du parlement affranchis de tous péages pour leurs vivres, afin qu'ils puissent être tout entiers à leurs offices, *ferventiùs laborare pro republicâ*. Ordonnance (1353) pour la convocation du *ban* et de l'*arrière-ban*; il en est fait mention dans les capitulaires de Charlemagne. La différence de ces deux mots venait, ou de ce que le *ban* regardait les fiefs, et l'*arrière-ban* les arrière-fiefs, ou de ce que le ban était le service ordinaire de chaque vassal, suivant la nature de son fief, et que l'arrière-ban était une convocation extraordinaire de tous les vassaux. Le roi lui seul, ou son fils, pouvait faire cette convocation, qui n'avait lieu que dans une nécessité urgente : le vassal pouvait se dispenser de s'y trouver en donnant de l'argent ou quelqu'un qui le remplaçât.

Fin tragique de Nicolas Rienzi, qui avait voulu rétablir le tribunat à Rome, pendant que le saint-siége était à Avignon en 1354. Quelques années auparavant (1328) était mort à Lucques Castruccio Castracani, qui s'était fait souverain de cette république : c'était le temps des entreprises, et où les Guelphes et les Gibelins partageaient l'Italie.

1355-6.

Charles, fils du roi Jean, porte le premier le nom de dauphin, et est fait duc de Normandie : il invite le roi de Navarre, avec qui il avait été en quelque liaison, à venir à sa réception. Le roi de Navarre y vient, et Jean l'y fait arrêter le 5 avril. Cette action aurait l'air de la perfidie, si le roi n'avait pas été informé que le roi de Navarre traitait avec l'Anglais, et avait voulu séduire jusqu'à son fils; mais le meurtre du connétable n'aurait-il pas été une excuse suffisante à cette vengeance? États-généraux tenus à Paris pour demander des subsides.

L'emprisonnement du roi de Navarre fait armer son frère Philippe et les parents des seigneurs qui avaient été massacrés à Rouen lors de son emprisonnement; ils appellent à leur secours Édouard III. La trève conclue entre la France et l'Angleterre, en 1347, tant de fois rompue et renouvelée, se change enfin en une guerre cruelle en 1356. Édouard envoie son fils Édouard, prince de Galles, fameux par le gain de la bataille de Crécy, pour commander son armée; il ravage l'Auvergne, le Limousin et le Poitou.

Jean ayant rassemblé ses troupes, atteignit le prince de Galles à Maupertuis, à deux lieues de Poitiers, dans des vignes d'où il ne pouvait se sauver.

Le prince de Galles demande la paix au roi; il offre de rendre tout ce qu'il avait pris en France, et une trève de sept ans. Jean refuse toutes ces conditions, attaque huit mille hommes avec quatre-vingt mille, et est défait à la bataille qu'on nomme de *Poitiers*, le lundi 19 de septembre 1356 : il y reçut deux blessures au visage. Le prince de Galles le mène à Bordeaux, d'où il fut conduit,

l'année d'après, prisonnier en Angleterre. Pierre de Bourbon fut tué à côté du roi; il était accablé de dettes, et avait été, par cette raison, excommunié à la poursuite de ses créanciers. Louis II de Bourbon, son fils, un des plus grands princes de ce nom, le fit absoudre après sa mort, afin de faire prier Dieu pour lui, et le pape Innocent VI ne leva l'excommunication que sur l'obligation du fils qui promit de payer les dettes de son père : il créa en 1369 l'ordre de l'Écu d'or. États-généraux; ils accordent une aide au dauphin, qui gouvernait, mais ce fut à des conditions bien dures, car il se vit forcé à consentir à la destitution des premiers magistrats, tels que le chancelier de la Forêt, le premier président de Buci, etc., que leur vertu rendait suspects à ceux qui voulaient profiter des malheurs publics : on demandait aussi la liberté du roi de Navarre, le dauphin la refusa; cependant il fallut leur accorder encore de nommer les officiers qui devaient faire la levée des deniers; comme, par la permission de Jean, ils les avaient déjà nommés aux états de l'année 1355. C'est à ces officiers, qui ne devaient subsister qu'autant que l'aide devait avoir cours, que l'on peut rapporter l'origine des cours des aides : celle de Paris fut érigée en titre de cour en 1390, abolie par les ordonnances d'Orléans en 1560, et de Moulins en 1566, et rétablie enfin par édit de Charles IX, en 1569. Bulle d'or donnée par Charles IV, pour régler l'élection de l'empereur : elle contient quarante articles, dont vingt-trois furent publiés à Nuremberg, et les dix-sept autres à Metz, où Charles dauphin se trouva : ce fut le célèbre Barthole qui dressa cette loi, dont le dernier article prescrit aux électeurs séculiers de faire instruire leurs fils dans la connaissance des langues. Henri VI ayant fait, en 1196, une constitution pour rendre la couronne impériale héréditaire dans sa maison, même en faveur des filles au défaut des mâles, cette constitution fut admise à Rome, et reçue par cinquante-deux princes de l'empire malgré le droit d'élection qui leur appartenait; mais elle n'eut plus d'effet après son fils Frédéric II, lors du long interrègne qui mit le trouble dans toute l'Allemagne. On en revint aux élections, et la Bulle d'or, qui est devenue la loi permanente de l'empire, en régla les conditions.

1357.

Le roi de Navarre se sauve de prison; il conçoit le projet de se faire roi de France; il arme contre le dauphin, qui gouvernait en qualité de lieutenant du roi pendant la détention de son père, et qui, devenu majeur dans la même année, le 14 mars, prit le titre de régent. Depuis la prise du roi jusqu'à sa délivrance, on mit à la tête des *Lettres royaux* le nom de Charles, dauphin.

1358.

Les paysans se soulèvent contre la noblesse; cette faction fut appelée *la Jacquerie*. Les Parisiens ayant à leur tête Étienne Marcel, prevôt des marchands, se révoltèrent contre le dauphin régent; Marcel massacre Robert de Clermont, maréchal de Normandie, et Jean de Conflans, maréchal de Champagne, en présence et dans la chambre même du dauphin, et donne à ce prince son chaperon pour sauve-garde. Le dauphin se retire de Paris; le roi de Navarre y commet toutes sortes d'excès, et en est chassé à son tour. Marcel, dans la crainte d'être puni de tous ses crimes par le régent, dont l'armée avait investi Paris, y met le comble en voulant livrer la ville aux Anglais; mais, comme il s'avançait vers la porte Saint-Antoine, le 1er août sur le minuit, Jean Maillard, fidèle et courageux citoyen, assomma ce traître d'un coup de hache : sa mort fit cesser la rébellion, et le dauphin rentra dans Paris le 4 du même mois. L'université donna dans ces temps-là un grand exemple de fidélité.

Prise d'Auxerre par les Anglais, dont ils n'étaient plus les maîtres en 1360.

1359.

Le roi de Navarre déclare la guerre dans les formes au régent, qui reprend plusieurs villes. Du Guesclin commence à se faire connaître par ses exploits en Bretagne contre le duc de Lancastre.

La province de Languedoc témoigne son zèle en accordant un subside considérable. Le régent fait sa paix avec le Navarrois. La guerre avait empêché pendant plusieurs années que le parlement ne s'assemblât, ce qui causait de grands désordres dans l'état, tant pour le civil que pour le criminel. Le régent ordonne cette année que les présidents du parlement, *le parlement non séant*, jugeront les affaires qui seront portées devant eux, en attendant qu'il puisse assembler le parlement. Il est bon de rapporter les termes de cette ordonnance : « Comme pour le fait et occupation des » présentes guerres, qui long-temps ont été et en» core sont, *le parlement, qui de tout temps a été » et est, quand il se tient, la justice capitale et » souveraine de tout le royaume de France, repré» sentant, sans moyen, la personne de mondit sei» gneur et la nôtre,* etc. » Il restreint le nombre des officiers du parlement, des enquêtes, des requêtes, des comptes, etc., et veut que ceux qui, au moyen de la restriction faite par son ordonnance, ne demeurent plus en office, soient subrogés arrivant vacance desdits offices.

Le traité qui avait été négocié en Angleterre pour la liberté du roi Jean, et dont les conditions étaient très désavantageuses, révolta toute la France, et les états, ayant délibéré à ce sujet, ne voulurent point l'accepter. Les Anglais rentrent en France; ils l'attaquent par l'Artois, la Champagne et la Bourgogne; le roi d'Angleterre s'avance jusque sous les murs de Paris; de là il se retire près de Chartres, où un orage affreux épou-

vante, dit-on, si fort son armée, qu'il croit y reconnaître l'ordre du ciel de faire la paix. Du Tillet dit qu'*Édouard III fut touché si avant de la considération que tous sages princes doivent avoir de n'abuser de l'heur et victoires qu'ils obtiennent contre leurs ennemis, qu'il s'accorda à la paix, qui fut arrêtée à Bretigny le 8 mai*; peut-être l'orage lui servit-il de prétexte, voyant son armée frappée d'une terreur panique.

1360.

Traité de Bretigni, près de Chartres, conclu le 8 mai par Charles, régent, et les députés d'Édouard; par l'article XII il est dit que Jean renoncera à toute souveraineté sur la Guyenne, etc., dont la propriété restera à Édouard, et qu'Édouard, de son côté, renoncera à ses prétentions à la couronne de France, à la Normandie, etc. Ils conviennent de se trouver à Calais, pour déterminer le lieu et le temps où se feront les renonciations. Ce traité fut ratifié par les deux rois à Calais, le 24 octobre suivant, à la réserve du seul article XII, qui n'y est point rappelé : cependant ces princes conviennent, par des lettres signées le même jour, d'envoyer à Bruges, à la Saint-André 1361, les renonciations que par le traité de Bretigni on avait projeté de faire à Calais; mais cette dernière convention n'eut point lieu, car Jean ayant envoyé à Bruges, suivant la parole qu'il en avait donnée, porter ses renonciations, et les députés d'Édouard ne s'y étant pas trouvés, les choses demeurèrent, par rapport à la souveraineté de la Guyenne, dans l'état où elles étaient avant le traité de Bretigni, et Édouard fut mis en possession de la Guyenne, etc., *réservant les commissaires du roi*, dit le Songe du Vergier, *la souveraineté, le ressort et les sujets*, sans que ceux d'Édouard s'y opposassent : leur raison était qu'il eût fallu qu'Édouard eût renoncé, suivant le même article, au titre de roi de France; ainsi Édouard resta vassal du roi. En conséquence du traité de Bretigni, le roi Jean fut mis en liberté après quatre ans de prison. Ordonnance qui permet aux juifs de demeurer dans le royaume pendant vingt ans : cette ordonnance est accompagnée de lettres par lesquelles le roi leur donne pour gardien et conservateur de leurs privilèges le comte d'Estampes (*de la maison d'Évreux*). Le roi de Navarre est compris dans ce traité : il avait fait le sien avec le régent un an auparavant.

Edouard interdit l'usage de la langue française dans tous les actes publics en Angleterre, où l'on s'en était servi jusqu'alors.

1361-2-3.

Philippe de Rouvre, dernier duc de Bourgogne, de la première maison de Bourgogne, meurt à Rouvre près de Dijon le 21 septembre, âgé de quatorze ans. Jean réunit ce duché à la couronne par le droit du sang, comme plus proche parent, parce qu'il était fils de Jeanne de Bourgogne, sœur du duc Eudes, grand-père du jeune duc Philippe de Rouvre; ensuite, par une imprudence que ses enfants payèrent bien cher, au lieu de conserver un domaine si important, il le donna à Philippe-le-Hardi, son quatrième fils, le 6 septembre 1363, à titre d'apanage, reversible à la couronne faute *d'hoirs mâles*; car c'est ainsi que doivent s'entendre ces paroles, *hærede succedente*, qui se trouvent dans les lettres-patentes, et qui sont conformes à la loi établie par Philippe-le-Bel en 1314. Philippe fut surnommé *le Hardi*, pour avoir combattu vaillamment auprès de son père à la bataille de Poitiers, ou plutôt pour s'être mis avec violence, en qualité de doyen des pairs, au-dessus de Louis, duc d'Anjou, son frère aîné, créé pair dès l'an 1360, qui avait pris sa place à côté du roi : c'était celui de ses enfants que le roi aimait le plus.

Il réunit le comté-pairie de Flandres à la branche de Bourgogne par son mariage avec Marguerite, dernière héritière des comtes de Flandres, et veuve de Philippe de Rouvre; en sorte que ses enfants recueillirent toute la dépouille de Philippe de Rouvre et celle de sa veuve devenue leur mère; il est le chef de la seconde maison royale de Bourgogne. Par la charte du roi Jean, qui contient la donation du duché, il fut institué premier pair de France; jusque-là les ducs d'Aquitaine et de Normandie avaient pris en plusieurs occasions le pas sur le duc de Bourgogne, qui ne l'a eu d'une façon bien décidée que depuis l'an 1380. Ce fait me paraît digne de remarque par rapport à l'autorité royale, qui peut en quelque sorte changer la nature des choses en donnant à une institution nouvelle la priorité du temps sur de plus anciennes; c'est sans doute cet exemple qui autorisa Henri III à ce qu'il fit en faveur des ducs de Joyeuse et d'Epernon.

Le roi réunit à la couronne le duché de Normandie, et les comtés de Champagne et de Toulouse. Jacques de Bourbon, comte de la Marche, est tué à la bataille de Brignais, où il fut défait en voulant dissiper ce que l'on appelait *les grandes Compagnies*, qui avaient désolé la France, et qui passèrent dans la suite en Italie. Ces grandes compagnies étaient composées de gens de guerre qui s'assemblaient sans être autorisés par le prince, et qui s'élisaient un chef. Elles commencèrent à paraître en France, suivant le continuateur de Nangis, en 1360 : il les appelle *filii Belial*, *gueratores de variis nationibus*, *non habentes titulum* : ils se nommaient aussi les Tard-venus, ou Malandins, ou Routiers, etc.

1364.

Jean retourne en Angleterre pour y traiter de la rançon du duc d'Anjou son fils, qui s'en était sauvé y étant en otage : quelques-uns ont dit que c'était aussi pour y revoir une femme dont il était amoureux; il y mourut.

Ce prince était peu avisé, mais d'un grand courage, et estimable par sa bonne foi; c'était lui qui disait : « Quand la bonne foi serait bannie de

» la terre, elle devrait se retrouver dans la bouche des rois. » La variation des monnaies sous ce prince est la plus forte preuve des malheurs de ce règne ; variation si subite, que *à grand peine était homme qui en juste paiement des monnaies de jour en jour se pût connaître.* (Rec. des ordonn.) C'était le genre d'impôt de ce temps-là, et sans doute le plus fatal au commerce : aussi le peuple obtint-il comme une grâce qu'il fût remplacé par les tailles et les aides. Ce qui est extraordinaire, c'est que jamais le luxe n'avait été porté plus loin par la noblesse.

FEMMES.	ENFANTS.	1364. MORT.	PRINCES CONTEMPORAINS.
Bonne de Luxembourg, fille de Jean, roi de Bohème, mariée en 1332, morte en 1349. Elle est enterrée à Maubuisson. On ne peut lui donner le titre de reine, parce qu'elle mourut avant que son mari fût roi. Jeanne, fille de Guillaume XII, comte de Boulogne, et de Marguerite d'Evreux, qui était déjà mère de philippe de Rouvre, dernier duc de la première branche de Bourgogne, mariée en 1349, morte en 1361	CHARLES V. Louis, tige des ducs d'Anjou qui ont fait la deuxième branche des rois de Naples. 1384 Jean, duc de Berri 1416 Amé VIII, duc de Savoie, qui fut pape pendant le schisme, sous le nom de Félix V, était son petit-fils par Marie de Berri, sa mère. Philippe-le-Hardi, tige de la branche des derniers ducs de Bourgogne. 1404 Jeanne, femme de Charles-le-Mauvais, roi de Navarre, époque des malheurs de ce règne. 1373 Marie, mariée à Robert I, duc de Bar, vers 1404 Agnès. 1349 Marguerite. 1352 Isabelle, femme de Jean Galéas, premier duc de Milan. 1372 « Le roi Jean étant obligé de payer une somme » très considérable pour sa » rançon, fut réduit, dit Villani, à vendre, pour ainsi » dire, sa propre chair à l'encan : il vendit sa fille à » Galéas-Visconti, tyran de » Milan, 600,000 florins, pour » être mariée à Galéas, qui » avait alors onze ans. »	JEAN, meurt à Londres, en l'année 1364, le 8 avril, âgé de quarante-quatre ans. Il est enterré à Saint-Denis, le 6 mai.	*Papes.* Clément VI. 1352 Innocent VI. 1362 Urbain V. 1370 — *Empereurs d'Orient.* Jean Cantacuzène 1357 Jean Paléologue. 1384 — *Empereur d'Occident.* Charles IV. 1378 — *Maison othomane.* Amurat I. 1388 — *Roi d'Espagne.* Pierre-le-Cruel. 1369 — *Rois de Portugal.* Alphonse IV. 1357 Pierre-le-Justicier. 1367 — *Roi d'Angleterre.* Édouard III. 1377 — *Roi d'Ecosse.* David II. 1370 — *Roi de Danemarck.* Valdemar III. 1375 — *Rois de Suède.* Magnus. 1363 Albert, vaincu par Marguerite en 1387 — *Roi de Pologne.* Casimir III. 1370 — *Ducs de Russie.* Jwan Daniélowitz. } 1346 Jwan Jwanowitz. }

MINISTRES.	GUERRIERS.	MAGISTRATS.	SAVANTS ET ILLUSTRES.
Pierre de la Forêt, cardinal. 1361 Jean, cardinal de Beauvais. 1376	CONNÉTABLES. Raoul, comte d'Eu, décapité en 1350 Charles d'Espagne de la Cerda. 1354 Jacques de Bourbon. 1361 Gaultier de Brienne. 1356 Robert de Fiennes, vivant en 1380 MARÉCHAUX DE FRANCE. Gui de Nesle. 1353 Edouard, sire de Beaujeu. 1351 Rogues de Hangest. 1352 Jean de Clermont. 1356 Arnould d'Andeneham. 1370	CHANCELIERS. Pierre de la Forêt. 1361 Il fut obligé de prendre des lettres d'anoblissement pour acheter un fief noble, parce que l'office de chancelier n'anoblissait pas alors. Gilles Aycelin de Montaigu, cardinal, évêque de Thérouenne. 1378 Jean de Dormans, dit le cardinal de Beauvais. 1376 PREMIER PRÉSIDENT. Simon de Buci, anobli. 1369 PROCUREUR DU ROI. Jacques Dandrie. 1365 AVOCATS DU ROI. Gérard de Montaigu, pourvu en 1351 Guillaume de Dormans. 1373 Renaud de Aci, massacré en 1357 Il est qualifié avocat-général en parlement, et aussi spécial avocat du roi, pour distinguer ses fonctions, quand il parlait dans les causes des particuliers, ou dans les causes du roi.	Bartholc. 1355 L'empereur Charles IV l'admit dans ses conseils, et lui permit de porter les armes de Bohême, quoiqu'il fut d'assez basse naissance. Buridan, vivant en 1355



CHARLES V

CHARLES V parvient à la couronne l'an 1364, âgé de vingt-sept ans ; sa grande prudence lui fit donner le surnom de SAGE, le titre le plus beau qu'ait jamais obtenu aucun de nos rois ; aussi Alphonse d'Aragon disait : *qu'il n'y avait qu'un cas où un roi pouvait devenir pauvre, c'est quand la sagesse serait à vendre.* Il est le premier des fils de France qui ait pris le titre de dauphin. Il se fit sacrer et couronner à Reims avec la reine sa femme, par l'archevêque Jean de Craon, le 19 mai 1364.

1364.



CHARLES, dit le *Mauvais*, roi de Navarre, ne cherchait qu'un prétexte pour reprendre les armes : il renouvela les prétentions qu'il avait eues sur le duché de Bourgogne lorsque le feu roi s'en était saisi à la mort de Philippe de Rouvre; il y joignit ses autres droits sur la Champagne et la Brie, et la guerre recommença plus vivement que jamais.

Bataille de Cocherel, près du village de ce nom, entre Evreux et Vernon, gagnée le 6 mai par Du Guesclin, commandant pour Charles V, contre le roi de Navarre, dont les troupes furent défaites; le Captal de Buch qui les commandait est fait prisonnier. La guerre continue par rapport à la Bretagne entre Charles de Blois et le jeune comte de Montfort, dit Jean V. Ils font un traité dans les landes de Beaumanoir, entre Becherel et le bourg d'Evran. Charles de Blois, excité par sa femme, comtesse de Penthièvre, ne veut pas l'exécuter; il donne la bataille d'Aurai le jour de Saint-Michel, le 29 septembre; il y est tué, laissant un fils nommé Jean, lors prisonnier en Angleterre; et Du Guesclin est fait prisonnier par Jean Chandos, le plus fameux capitaine d'Angleterre. Le comte de Montfort fait la paix avec la veuve de Charles de Blois; et par le traité de Guerande, conclu en 1365, il est reconnu pour duc de Bretagne, dont il rend foi et hommage au roi. Pendant cette guerre, qui durait depuis 1341, deux princesses donnèrent des preuves d'un grand courage, la comtesse de Montfort, fille de Louis de Flandres, comte de Nevers, et Jeanne la Boiteuse, pendant la prison et après la mort de leurs maris.

Révocation des domaines aliénés depuis la mort de Philippe-le-Bel.

1365.

Traité de paix entre Charles V et le roi de Navarre, le 6 mars. Le comté d'Evreux, qui était son patrimoine, lui fut laissé, et on lui donna Montpellier et ses dépendances, avec réserve de la souveraineté et du ressort, pour le dédommager de Mantes et Meulan qu'on ne lui rendit point, et pour ses prétentions sur la Bourgogne, la Champagne et la Brie.

1366.

Création de l'université d'Orange par Raymond V, prince d'Orange, le dernier de la maison de Baux ; sa fille Marie porte cette principauté dans la maison de Châlons, d'où elle a passé dans celle de Nassau.

Bertrand Du Guesclin va faire la guerre en Espagne, et emmène les *grandes compagnies*, dont il purgea la France. Les prétentions de Charles V à ce sujet méritent d'être lues dans l'ordonnance qu'il rendit alors. Du Guesclin chasse du royaume de Castille, Pierre, dit *le Cruel* : ce prince, souillé du meurtre de son frère, avait achevé de se rendre odieux par la mort violente de sa femme Blanche de Bourbon, sœur de la femme de Charles V, qu'il empoisonna pour se livrer à l'amour qu'il avait pour Marie de Padille. Bertrand fait couronner à sa place Henri, comte de Transtamare, frère bâtard de ce roi. Henri fit Du Guesclin connétable de Castille.

1367-8.

Le prince de Galles donne du secours à Pierre-le-Cruel, qui s'était retiré en Guyenne, et le rétablit sur le trône. Pierre se brouille avec le prince de Galles son bienfaiteur. Henri rentre dans la Castille, tue de sa main Pierre, et devient paisible possesseur du royaume. On a dit que Pierre-le-Cruel, voyant don Henri de retour en Castille, s'était fait musulman pour obtenir le secours des Maures; mais c'est un conte mal inventé par certains anciens romanciers, « qui tiennent néanmoins encore rang d'historiens auprès du vulgaire, parce qu'ils rapportent quelque chose de vrai. » (*Révol. d'Espagne, par le P. d'Orléans.*)

Révolte de la Guyenne (1368) contre Edouard, prince de Galles, qui en tirait des impôts excessifs.

1369-70.

Le comte d'Armagnac et plusieurs autres sei-

gneurs appellent au parlement de Paris : Edouard y est cité en qualité de vassal de la couronne (voyez l'*année* 1360); et n'ayant pas comparu, les terres qu'il possédait en France sont confisquées. La guerre recommence entre Charles V et Edouard III, malgré toutes les tentatives du roi pour faire connaître à Edouard son injustice.

Du Guesclin est fait connétable de France, sur la démission du seigneur de Fiennes.

Du Guesclin reprend dans le cours de cette guerre presque toute la Guyenne, le Poitou, où périt le brave Chandos, anglais, la Xaintonge, le Rouergue, le Périgord, une partie du Limousin, le Ponthieu etc. Aubriot, prévôt de Paris, pose les fondements de la Bastille en 1370.

Ordonnance qui défend les jeux de hasard, et excite à tous les jeux d'adresse et de force, l'arc, l'arbalète, etc., capables de former le corps et d'exercer aux armes. Cette ordonnance se sent bien du temps où la nation n'était que guerrière; mais, dans l'énumération de jeux défendus, on est étonné d'y en trouver qui n'étaient point des jeux de hasard, et qui appartenaient à l'esprit, ou qui pouvaient contribuer à dénouer le corps des jeunes gens. *Défendons par ces présentes* tous jeux de dés, de *tables* (de dames), de *palmes* (paume), de *quilles*, de *pallet*, de *billes* (billard), etc.

Nouvelle ordonnance sur le droit d'amortissement.

Autres ordonnances en faveur des commerçants étrangers qui se trouveraient dans le royaume lors de la déclaration de la guerre. Le roi déclare qu'ils n'auront rien à craindre, et qu'ils pourront sortir librement du royaume et en emporter leurs effets, et que, s'ils viennent à mourir en France, tous leurs biens seront conservés à leurs héritiers. Ce règne est remarquable par les lois diverses et également sages qui nous sont restées.

La couronne d'Ecosse passe dans la maison de Stuart, par la mort de David, roi d'Ecosse, qui laissa pour héritier Robert Stuart, fils de sa sœur

1371-2-3-4-5.

Charles V accorde la noblesse à tous les bourgeois de Paris; elle leur fut confirmée par Charles VI, Louis XI, François I et Henri II. Henri III restreignit ce privilége en 1577 aux seuls prévôts des marchands et échevins : il fut supprimé en 1667, rétabli en 1707, supprimé de nouveau en 1715, et rétabli enfin en 1716, tel qu'il subsiste aujourd'hui.

Ordonnance qui défend les guerres privées.

Le roi tire de grands secours des juifs, qu'il oblige à porter une marque particulière sur leurs habits.

Jean V, duc de Bretagne, qui avait pris parti pour les Anglais, avait été déclaré rebelle par arrêt du parlement, et comme tel privé de ce duché, où il ne conservait plus que le port de Brest. Les Anglais sont battus par la flotte castillane, dans un combat naval proche de la Rochelle, et le roi Henri de Castille rendit dans cette occasion à Charles V le secours que celui-ci lui avait prêté contre Pierre-le-Cruel. Le captal de Buch, qui avait obtenu sa liberté lors du traité fait entre Charles V et le roi de Navarre, est de nouveau fait prisonnier près Soubise par Yvain de Galles. La perte de ce général fut plus fatale aux Anglais que celle d'une bataille. Charles V refusa de le rendre, et il mourut prisonnier au Temple au bout de cinq ans, après avoir refusé généreusement de s'engager au service de la France.

Trève entre la France et l'Angleterre, où la France conserve tous ses avantages. Elle avait perdu sous le roi Jean ce que Philippe-Auguste avait conquis sur les Anglais : Charles V s'en remit en possession. Nous verrons encore une fois Henri V aussi triomphant qu'Edouard III, et Charles VII aussi heureux que Charles V fut prudent et avisé.

Ordonnance de Charles V du mois d'août 1374, par laquelle les rois sont déclarés majeurs à quatorze ans, *donec decimum quartum ætatis annum attigerint*. Il voulut que l'université, le prévôt des marchands et les échevins de la ville de Paris fussent présents à l'enregistrement qu'il fit faire au parlement. Le chancelier de l'Hôpital expliqua depuis cette ordonnance sous le règne de Charles IX, et il fut dit que l'esprit de la loi était que les rois fussent majeurs à quatorze ans commencés, et non pas accomplis, suivant la règle que, dans les causes favorables, *annus inceptus pro perfecto habetur*.

Ordonnance sur la régence, au mois d'octobre 1374, par laquelle Charles déclare que, s'il meurt avant que son fils soit entré dans l'âge de quatorze ans, le duc d'Anjou, son frère, sera régent du royaume jusqu'à ce que le jeune roi soit entré dans sa quatorzième année. Dans le même mois il donne une autre ordonnance qui porte que, s'il meurt avant que son fils aîné soit entré dans sa quatorzième année, la reine aura la tutelle de ses enfants, fils et filles, jusqu'à ce que le roi soit parvenu à l'âge de quatorze ans, et qu'avec elle les ducs de Bourgogne et de Bourbon seront tuteurs : et que, si la reine, par mort, mariage ou autrement, ne peut être tutrice, le duc de Bourgogne sera tuteur, et à son défaut le duc de Bourbon.

Il était temps de mettre ordre à l'abus des régences qui absorbaient l'autorité royale : dans la première et la seconde races, le roi n'était majeur qu'à vingt-deux ans; et pendant sa minorité tous les actes étaient scellés du sceau du régent. Cet usage était fondé sur l'opinion que le roi n'était point roi qu'il n'eût été sacré, et ce sacre était différé par le régent le plus long-temps qu'il pouvait : aussi voyons-nous que, même encore sous la troisième race, où la puissance des régents était fort diminuée, les rois faisaient sacrer leurs fils de leur vivant, pour assurer leur état, que l'autorité du régent pouvait rendre incertain. Cette matière est trop vaste pour la traiter dans toute

son étendue; il suffira de quelques remarques. 1° La régence était distinguée de la tutelle, et ne se confondait pas dans la même personne; en sorte que, par exemple, Charles V avait donné la tutelle de son fils à la reine son épouse, et la régence au duc d'Anjou; ce qui n'eut pas lieu, parce que la reine mourut avant Charles V. La reine Blanche, mère de saint Louis, fut la première qui réunit ces deux titres que l'on distingua toujours, mais que l'on ne sépara jamais depuis Charles V. 2° Les rois ont disposé de la régence par leurs testaments, et leurs dispositions ont été suivies. 3° Charles IX est le premier qui ait déclaré solennellement sa majorité. 4° Le premier de nos rois qui avait voulu apporter quelques règlements sur les régences, est Philippe-le-Hardi: il rendit deux ordonnances, l'une étant encore en Afrique, et l'autre à son retour, par lesquelles il voulait que son fils fût déclaré majeur à quatorze ans; mais ces ordonnances n'eurent pas d'exécution après lui; celles mêmes de Charles V furent contredites pendant la minorité de Charles VI, qui rendit à son tour deux déclarations conformes à celles du roi son père, qui sont enfin devenues la jurisprudence constante de notre droit public en cette matière.

Le Songe du Vergier, *Somnium Viridarii*, a été fait, dit-on, en 1374, entre plusieurs auteurs à qui on en fait honneur: il me semble que c'est à Raoul de Presle qu'il doit rester: il traite de la puissance ecclésiastique et séculière.

1376-7.

Le célèbre prince de Galles mourut le 17 juillet 1376, âgé de quarante-six ans; les Anglais l'appelaient communément *le prince Noir*, parce qu'il portait des armes de cette couleur: *il possédait*, dit Rapin Thoyras, *toutes les vertus dans un degré éminent: aussi bon soldat que grand capitaine, brave sans férocité, fier dans les combats, mais très affable dans la société....., toujours soumis et respectueux envers le roi son père*. Le roi de France lui fait faire un service à Notre-Dame. Le roi d'Angleterre mourut un an après son fils, et Richard, fils du prince de Galles, lui succéda à l'âge de onze ans.

Les Florentins, liés pour lors d'intérêt avec le pape Grégoire XI, lui envoient Catherine de Sienne, qui le détermina à rétablir le siége à Rome (1377), d'où il avait été transféré à Avignon depuis 1308. (Il a été le dernier des papes français.) Le motif de ce retour fut la révolte des Boulonnais, qui voulaient se soustraire à la puissance du pape, et que le pontife ne pouvait atteindre de si loin: le saint-siége y est toujours resté depuis.

1378.

La mort d'Edouard III mit Charles V en état d'achever la conquête de la Guyenne, qu'il reprit tout entière, à la réserve de la ville de Bordeaux. L'empereur Charles de Luxembourg et son fils Venceslas sont reçus à Paris le 4 janvier. L'empereur y venait pour acquitter un vœu qu'il avait fait de visiter l'abbaye de Saint-Maur près Paris: il mourut quelques mois après. On a dit de lui qu'il avait ruiné sa maison pour acquérir l'empire, et qu'il ruina l'empire pour rétablir sa maison. Les complices du roi de Navarre qui voulait faire empoisonner le roi, comme il avait déjà fait, sont exécutés. Le duc d'Anjou enlève Montpellier au roi de Navarre.

1379.

Le roi, sur les conclusions de Canart son avocat, confisque et réunit la Bretagne, pour crime de félonie, sur le comte de Montfort, sauf le droit des enfants de Charles de Blois; mais cette réunion n'eut pas lieu, parce que le duc sut se défendre, et que le roi mourut peu de temps après.

Commencement du schisme. Grégoire XI avait succédé à Urbain V, qui n'était pas cardinal quand il fut élu pape. Après la mort de Grégoire XI, arrivée le 27 mars 1378, Urbain VI fut élu par tous les cardinaux qui étaient à Rome; plusieurs d'entre eux en étant sortis, prétendirent que la violence du peuple avait empêché que l'élection ne fût libre, et ils élurent, le 20 septembre de la même année, Clément VII, qui dans la suite se retira à Avignon Ce schisme ne finit que quarante ans après au concile de Constance. On a dit que les cardinaux électeurs de Clément avaient auparavant envoyé offrir le pontificat au roi Charles V qui était veuf, et que ce prince l'avait refusé, parce qu'étant estropié du bras gauche, il n'aurait pu célébrer la messe. (*Martene.*)

1380.

Le connétable Du Guesclin meurt de maladie, le 13 juillet, âgé de soixante-six ans, devant Châteauneuf de Rendon qu'il assiégeait. Il fut enterré à Saint-Denis, auprès du tombeau que Charles V s'était fait préparer. En disant adieu aux vieux capitaines qui l'avaient suivi depuis quarante ans, il les pria de ne point oublier ce qu'il leur avait dit mille fois, *qu'en quelque pays qu'ils fissent la guerre, les gens d'église, les femmes, les enfants et le pauvre peuple n'étaient point leurs ennemis.*

Les ennemis lui rendirent un honneur singulier. Le gouverneur de Rendon avait capitulé avec le connétable, et il était convenu de se rendre le 12 juillet, en cas qu'il ne fût pas secouru: quand on le somma de rendre la place le lendemain, qui fut le jour de la mort de Du Guesclin, le gouverneur dit qu'il lui tiendrait parole, même après sa mort; en effet, il sortit avec les plus considérables officiers de sa garnison, et vint mettre sur le cercueil du connétable les clefs de la ville, en lui rendant les mêmes respects que s'il eût été vivant. (Il y a des historiens qui disent qu'il vivait encore quand on lui remit les clefs.) Les fameux capitaines qui avaient été sous lui refusèrent l'épée de connétable, comme ne se sentant pas

dignes de la porter après lui; cependant Olivier de Clisson fut forcé quelque temps après de la recevoir.

Le roi de Navarre avait donné du poison à Charles lorsqu'il n'était encore que dauphin : un médecin suspendit l'effet du poison en lui ouvrant le bras, et dit que, quand cette plaie se refermerait, il mourrait; la plaie se referma en 1380. Ce prince, le jour même de sa mort, supprima, par une ordonnance expresse, une partie des impôts qu'il avait établis.

Charles V, entre bien des éloges, en a mérité un qui doit servir d'instruction à tous les rois : c'est que jamais prince ne se plut tant à demander conseil, et ne se laissa moins gouverner que lui. Edouard disait *qu'il n'y eut donc roi qui si peu s'armât et qui lui donnât tant d'affaires*. Et Du Tillet le loue en disant *que jamais il ne vêtit armure ni autre habillement de guerre*. En effet, il ne parut jamais à la tête de ses armées, dont il donna le principal commandement au connétable Du Guesclin : mais sa rare prudence répara les malheurs qui avaient affligé la France pendant le règne du roi Jean : elle lui fit reprendre sur les Anglais, sans sortir de son cabinet, presque tout ce que son père et son grand-père, avec du courage et bien des peines, avaient perdu en combattant en personne, et la gloire de ce règne fut d'avoir eu en même temps le prince le plus sage et le général le plus habile. On ne doit pas omettre une belle réponse de ce prince : quelqu'un murmurait de l'honneur qu'il portait aux gens de lettres, appelés dans ce temps *clercs*; il répondit : *Les clercs où sapience l'on ne peut trop honorer, et tant que sapience sera honorée en ce royaume, il continuera à prospérité : mais quand déboutée y sera, il déchерra.* (Christine de Pisan.) Au rapport de Froissart, on n'avait pas jugé trop favorablement de ce prince à la bataille de Poitiers, par la faute de son gouverneur, qui, dès le commencement du combat, le fit retirer avec ses deux frères : *Charles, Louis et Jean*, dit-il, *fils du roi de France, étaient jeunes d'âge et de conseil, si avait en eux petit recouvrer, nul d'eux ne voulait entreprendre le gouvernement du royaume.* Comment Froissart, dont l'histoire ne finit qu'en 1400, n'a-t-il pas, pour son honneur, désavoué un jugement si précipité et si injuste, pour s'accorder avec toute la nation sur le mérite éminent et reconnu de ce grand roi? Cependant Brantôme lui reproche d'avoir trop consulté son goût en épousant la fille du duc de Bourbon, au lieu d'épouser l'héritière de Flandres, qu'il donna en mariage à son dernier frère Philippe-le-Hardi. Il avait acheté, pendant la prison du roi son père, l'hôtel de Saint-Paul, qu'il appela *l'hôtel des grands ébattements*. L'argent immense qu'il y dépensa dans des temps si malheureux pourrait étonner; aussi donna-t-il des lettres en 1364 pour que cet hôtel fût réuni au domaine. Mais ce fut l'effet d'une plus sage administration; car, ayant trouvé à la mort de son père le trésor épuisé, il répara les finances, ses troupes furent bien payées. Il gagna les princes ses voisins, il bâtit plus qu'aucun de ses prédécesseurs, et il ne mit pas d'impôts; il fit reconstruire ses châteaux de Creil, de Vincennes, de Beauté, de Mantes, de Montargis, etc. C'est sur une des cheminées de ce dernier château qu'est représenté le combat d'un chien contre le meurtrier de son maître.

La marine fut presque oubliée en France après la mort de Charlemagne : depuis ce règne les seigneurs particuliers avaient leurs amiraux nommés *patrimoniaux*; elle recommença à renaître sous saint Louis, le premier de nos rois qui ait eu un officier principal avec le titre d'*amiral*. La guerre avec l'Angleterre rendit la marine plus considérable sous Charles V, par les soins de son amiral Jean de Vienne, seigneur de Rollans. Cet amiral disait que les Anglais n'étaient jamais plus faibles que chez eux. Les règnes suivants laissèrent la marine dans l'oubli, ainsi que le commerce, dont il n'était seulement pas question; mais l'un et l'autre ont reparu avec éclat sous le ministère du cardinal de Richelieu, et ont été élevés au plus haut degré de splendeur par M. Colbert et M. de Seignelai, son fils, sous le règne de Louis XIV.

On peut regarder Charles V comme le véritable fondateur de la bibliothèque du roi : ce prince aimait fort la lecture, et c'était lui faire un présent très agréable que de lui donner des livres. Il parvint à en rassembler environ neuf cents, nombre bien considérable pour un temps où l'imprimerie n'avait pas encore été inventée, et pour un prince à qui le roi Jean, son père, n'avait laissé qu'une vingtaine de volumes au plus.

La bibliothèque de Charles V était composée de livres de dévotion, d'astrologie, de médecine, de droit, d'histoire et de romans; peu d'anciens auteurs des bons siècles; pas un seul exemplaire des ouvrages de Cicéron; et l'on n'y trouvait des poètes latins, qu'Ovide, Lucain et Boëce; des traductions en français de quelques auteurs, comme les Politiques d'Aristote, Tite-Live, Valère-Maxime, la Cité de Dieu, la Bible, etc. Charles V les fit placer dans une des tours du Louvre, que l'on nomma *la Tour de la librairie*.

C'est de ces faibles commencements que s'est formée la bibliothèque royale, dont il aurait été difficile alors de prévoir l'éclat et la grandeur : elle fut considérablement augmentée par les soins de Louis XII et de François 1er, à mesure que les lettres et le goût des sciences s'étendirent dans la France sous la protection de ces princes. Catherine de Médicis, qui avait acheté la bibliothèque des Médicis, que le malheur des guerres d'Italie avait fait transporter à Rome, la garda tant qu'elle vécut, ayant un bibliothécaire à ses gages, et après sa mort, M. de Thou, qui était bibliothécaire du roi, racheta cette bibliothèque des créanciers de Catherine, et en enrichit la bibliothèque du roi. Mais ç'a été principalement sous les règnes de Louis XIV et de Louis XV qu'elle a été portée à ce degré d'immensité et de magnificence qui la rendent aujourd'hui la plus riche et la plus précieuse bibliothèque du monde.

FEMME.	ENFANTS.	1380. MORT.	PRINCES CONTEMPORAINS.
Jeanne, fille de Pierre I du nom, duc de Bourbon, et d'Isabelle de Valois, mariée, en 1349, morte en 1377	CHARLES VI. Louis, duc d'Orléans. Il avait été duc de Touraine; il épousa Valentine de Milan, fut père de Charles d'Orléans, renommé par ses poésies, aïeul de Louis XII, et bisaïeul de François I, qui exercèrent successivement les droits de Valentine sur le Milanais. 1407 Il fut aussi duc de Valois, par l'érection de ce comté en pairie, que fit Charles VI en 1406. Il fut père de Philippe, comte de Vertus, qui ne laissa qu'un bâtard, et du fameux bâtard d'Orléans, autrement le comte de Dunois, mort, suivant quelques-uns, en 1470, suivant d'autres en 1468. Il avait eu ce dernier de Mariette d'Enghien, femme d'Aubert de Cani. Le duché d'Orléans qu'il avait eu en apanage, pour le tenir en pairie, fut réuni à la couronne lorsque Louis XII son petit-fils parvint à la couronne. Jean, mort en bas âge. Jeanne, morte en bas âge. Bonne, morte en bas âge. 1360 Jeanne, morte en bas âge. 1360 Marie. 1377 Isabelle. 1377 Catherine, mariée à Jean de Berri, comte de Montpensier. 1388	CHARLES V meurt le 16 septembre, à midi, au château de Beauté, au bois de Vincennes, dans la quarante-quatrième année de son âge. Il fut enterré à Saint-Denis. Christine de Pisan, fille de Thomas de Pisan, assure que le roi mourut à l'heure que son père l'avait prédit; elle lui donne la qualité d'astronome du roi : on peut juger de l'estime où était cet officier par les grandes pensions dont il jouissait. Thomas était payé tous les mois de cent livres de gages, et ses livrées n'allaient à guère moins, sommes considérables pour ce temps-là, tant l'astrologie, que l'on nomme judiciaire, était à la mode alors, même auprès des princes les plus sages et les plus religieux.	*Papes.* Urbain V. 1370 Grégoire XI. 1378 Urbain VI. 1389 — *Empereur d'Orient.* Jean Paléologue. 1384 — *Empereurs d'Occident.* Charles IV. 1378 Venceslas. 1400 — *Maison othomane.* Amurat I. 1388 — *Rois d'Espagne.* Pierre-le-Cruel. 1369 Henri II. 1379 Jean I. 1390 — *Rois de Portugal.* Pierre-le-Justicier. 1367 Ferdinand I. 1383 — *Rois d'Angleterre.* Edouard III. 1377 Richard II. 1399 — *Rois d'Ecosse.* David II. 1370 Robert II. 1390 — *Rois de Danemarck.* Valdemar III. 1375 Olaüs V. 1387 — *Roi de Suède.* Albert vaincu par Marguerite en 1387 — *Rois de Pologne.* Casimir III, dit le Grand. 1370 Louis, roi de Hongrie, surnommé le Grand. 1382 Ces deux princes méritaient le titre de Grand, Casimir par ses sages lois, et Louis par sa valeur. Le trône de Pologne devint électif à la mort de Louis. — *Ducs de Russie* Jwan Danielowitz. } 1366 Jwan Jwanowitz. } Démétrius Jwanowitz. 1381

MINISTRES.

Jean de la Grange, dit le cardinal d'Amiens. 1402

Philippe de Maisières.

SECRÉTAIRES DES FINANCES.

Gérard de Montaigu, père de Jean, grand maître de France.

Gontier de Bagneaux.

Nicolas de Verres.

Pierre Blanchet, qui signa l'édit de 1374, pour la majorité des rois à quatorze ans.

GUERRIERS.

CONNÉTABLES.

Robert de Fiennes, dit Moreau, vivant en 1380

Bertrand Du Guesclin. 1380

MARÉCHAUX DE FRANCE.

Arnoul d'Audeneham. 1370

Jean le Meingre, dit Boucicaut. 1367

Jean, sire de Neuville, vivant en 1359

Jean de Mauquenchi, sire de Blainville, mort avant 1391

Louis de Sancerre. 1402

Simon, comte de Brenne.

Enguerrand, sire de Couci.

Olivier de Clisson.

Ces trois derniers sont nommés dans l'ordonnance de Charles V.

MAGISTRATS.

CHANCELIERS.

Jean de Dormans, dit le cardinal de Beauvais. 1373

Guillaume de Dormans. 1378

Pierre d'Orgemont fut élu par scrutin en présence du roi. 1389

PREMIERS PRÉSIDENS.

Simon de Buci. 1369

Pierre de Démeville, qualifié premier président dans les lettres du 2 août 1370, qui sont dans un registre du parlement, commençant le 12 novembre. 1369

Guillaume de Sens. 1373

Pierre d'Orgemont 1389

Arnaud de Corbie. 1373

PROCUREUR DU ROI.

Guillaume de S. Hermant. 1384

AVOCATS DU ROI.

Jean Pastorel, vivant en 1367

Raoul de Presles, fils naturel du premier, mort en 1382

Jean d'Ay. 1375

Jean Daillois exerçait en 1374

Jean Desmarès, qui avait déplu aux ducs d'Anjou et de Berri pour avoir parlé hardiment sur la majorité du roi, fut décapité en 1382

Jean Canart vivant en 1387

SAVANTS ET ILLUSTRES.

Hug. Aubriot, vivant en 1381

Jean Bocace. 1375

Sainte Brigite. 1373

Sainte Catherine de Sienne. 1380

Maître Gervais.

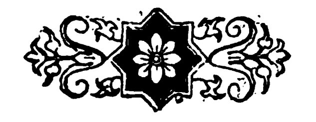
Guillaume de Machaut, vivant en 1370

Fr. Pétrarque 1374

Suson. 1365

Alf. Vargas. 1366

Le règne de Charles V est une époque mémorable dans l'histoire des lettres. *Ce prince*, dit Christine de Pisan, *avait été instruit en lettres moult suffisamment :* ce fut vers son règne, selon Pasquier que les *chants royaux, balades, rondeaux et pastorales, commencèrent d'avoir cours.* C'est en effet à son temps que commence, pour ne plus s'interrompre, la chaîne de nos poètes français. Froissart faisait des vers sous le règne de ce prince. Charles d'Orléans, père de Louis XII, nous a laissé un recueil *manuscrit* de ses poésies : à sa mort, François Villon avait trente-trois ans, et Jean Marot, père de Clément, était né. *(Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres.)*



CHARLES VI.

Charles VI parvient à la couronne en 1380, âgé de douze ans et neuf mois. Il fut sacré et couronné à Reims par l'archevêque Richard Pique, le 4 novembre. De tous les pairs laïcs, il n'y eut que Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, qui assista à cette cérémonie, Louis, comte de Flandres, étant absent, et les quatre autres pairies anciennes étant déjà réunies à la couronne. Il prétendit, soutint et obtint son rang de premier pair de France contre Louis, duc d'Anjou, son aîné, et créé pair dès l'an 1360 qu'il précéda. Charles VI avait été baptisé dans l'église de Saint-Paul, par le cardinal de Beauvais, en 1368; le parrain fut Charles de Montmorenci, qui lui donna son nom; la marraine, la veuve de Charles-le-Bel.

1380.



La minorité de Charles VI donna lieu aux malheurs de son règne, et la démence où il tomba y mit le comble. Les armoiries de France sont réduites à trois fleurs de lis : on peut cependant rapporter au règne de Charles V l'origine de cette réduction. Au commencement de ce règne, il y eut des contestations à l'occasion de la régence entre les ducs d'Anjou, de Berri, de Bourgogne et de Bourbon, oncles du roi : ils assemblèrent au palais un conseil, dans lequel le duc d'Anjou déclara qu'il prétendait réunir la qualité de tuteur à celle de régent; la dispute s'échauffa, et on résolut, pour en prévenir les suites, de s'en rapporter à des arbitres, qui déférèrent au duc d'Anjou la régence et la présidence du conseil; qui déclarèrent que les ducs de Bourgogne et de Bourbon auraient l'éducation du roi avec la surintendance de sa maison, et qui arrêtèrent que l'on préviendrait l'âge auquel le roi aurait dû être sacré. On le prévint en effet, et dès le 4 novembre, le duc d'Anjou cessa d'être régent. Pendant le court espace de sa régence, il avait intitulé les lettres royaux de son nom : il a été le dernier régent qui ait eu un sceau. De nouvelles brouilleries entre les quatre oncles du roi donnèrent lieu à un nouvel accommodement, par lequel, entre autres articles, il fut arrêté que le duc d'Anjou aurait la présidence au conseil, et que la garde de la personne du roi serait donnée aux ducs de Bourgogne et de Bourbon, qui, *par le gré* des ducs d'Anjou et de Berri, nommeraient les officiers des maisons du roi.

1381.

Les exactions du duc d'Anjou indisposent les *peuples. Le duc de Bretagne rend hommage au roi. Il y avait* une grande difficulté à la fin du dernier règne sur la forme de cet hommage : Jean, comte de Montfort, devenu duc de Bretagne, prétendait toujours que le roi se contentât d'un hommage *simple*, qui n'engageât que son duché, et non sa personne, et il était de la règle que ce fût un hommage *lige*, puisque le duc de Bretagne était regardé comme les autres grands vaseaux de la couronne, qui pouvaient encourir la peine de félonie; mais dans la crainte qu'il ne portât son hommage au roi d'Angleterre, et qu'il ne lui ouvrît ses ports pour entrer dans le royaume, on eut recours à l'expédient de recevoir son hommage *tel qu'il devait être selon le droit et l'ancien usage.*

1382.

Louis, duc d'Anjou, part pour Naples, où il était appelé par l'adoption de la reine Jeanne : cette princesse, digne de pitié, si les malheurs servaient à faire oublier les crimes, ayant perdu les enfants qu'elle avait eus, et hors d'état d'en avoir à l'âge de cinquante-sept ans de son quatrième mari, Othon de Brunswick, avait fait épouser sa nièce à son cousin Charles de Duras, dit de *la Paix*, parce qu'il avait ménagé un traité entre la Hongrie et Venise, mais bien peu digne de ce titre par rapport à Jeanne sa bienfaitrice : ce prince, adopté par elle, s'ennuya d'attendre sa mort : le grand schisme favorisa ses desseins; Urbain VI, en haine du pape Clément VII, soutenu par Jeanne, donna du secours à Charles, et la Providence permit que cette princesse pérît du même genre de mort qu'elle avait fait éprouver à André son premier mari : Charles la fit étrangler, sans que Louis, duc d'Anjou, qu'elle avait appelé à son secours, et qui avait emporté l'or et l'argent de France pour profiter de son adoption, eût pu la secourir. Louis fut le chef de la seconde maison d'Anjou de Naples, et périt dans cette expédition l'an 1384. Sa postérité ne fut pas plus heureuse; elle ne vit ce trône que de loin; ou si elle y monta, ce ne fut que pour quelques instants.

Bataille de Rosebecq, gagnée sur les Flamands par les Français, que commandait le duc de Bour-

gogne. Le roi défit quarante mille Flamands, et leur capitaine Artevelle y fut tué; il se nommait Philippe, et était fils de Jacques, massacré à Gand. Le duc de Bourgogne, héritier par sa femme du comte de Flandres, contre qui les Flamands s'étaient révoltés, avait un intérêt personnel dans cette guerre : il y mena le roi, qui, en qualité de seigneur suzerain du comté de Flandres, était obligé de protéger son vassal.

1383.

Le roi rentre dans Paris, qui s'était mutiné pendant son absence, et y fait punir les principaux rebelles, qu'on nommait *les Maillotins*. Trève d'un an entre la France et l'Angleterre, qui reprennent les armes à l'occasion du schisme, la France tenant pour le pape Clément, et l'Angleterre pour Urbain.

Je trouve un fait bien singulier dans les lettres du 20 juin, qui sont au registre CXXIII du *Trésor des Chartes*, pièce 2. Le roi, voulant réhabiliter un coupable nommé Jean Mauclerc, habitant de Senlis, à qui le poing avait été coupé pour avoir frappé un Flamand nommé Jean le Brun, lui permit de remplacer ce poing par un autre, fait de la matière qu'il voudra.

1384.

Mort de Louis III, comte de Flandres. Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, qui avait épousé, dès l'an 1369, Marguerite, sa fille unique, veuve de Philippe de Rouvre, dont elle n'eut point d'enfants, lui succède dans les comtés de Flandres, de Bourgogne, d'Artois, de Rhetel, de Nevers, etc.

1385.

La guerre finit entre le duc de Bourgogne et les Flamands.

Ordonnance publiée au parlement, qui laisse les évêques les maîtres de disposer de leurs biens patrimoniaux et de leurs acquêts.

1386.

Entreprise sur l'Angleterre, manquée par la jalousie du duc de Berri, qui se rendit trop tard à l'armée. Arrêt du parlement qui ordonne le duel entre Carrouge et le Gris. La femme de Carrouge accusa le Gris, auprès de son mari, d'avoir attenté à son honneur; le Gris nia le fait, et sur la plainte de Carrouge, le parlement déclara qu'il *échéoit gage*, comme on parlait alors, et ordonna le duel; le Gris y fut tué, et dans la suite il fut reconnu innocent par le témoignage de l'auteur même du crime, qui le déclara en mourant.

1387-8.

Charles-le-Mauvais, roi de Navarre, gendre du roi Jean, meurt d'un étrange accident : ce prince détestable avait empoisonné le roi Charles V, et tenté d'empoisonner le roi Charles VI. Son fils Charles lui succède. Le duc de Bretagne retient le connétable de Clisson prisonnier, et, malgré les instances du roi de France, ne le relâche qu'avec rançon, et en se faisant céder quatre ou cinq places. Clisson était un trop grand homme pour n'être pas au milieu des orages de ces temps malheureux; le roi et le duc de Bretagne, son souverain, oublièrent et récompensèrent ses services, mais il les servit toujours constamment l'un et l'autre contre les Anglais : on lui avait ôté l'épée de connétable lors de la maladie de Charles VI, et elle fut donnée au comte d'Eu.

Commencement des disputes entre les dominicains et les franciscains au sujet de l'immaculée Conception, attaquée par les premiers. Le concile de Basle, session 36, décida depuis que l'opinion de l'immaculée Conception devait être approuvée et embrassée par tous les catholiques. Le concile de Trente n'a pas prononcé sur cette matière. Paul V défendit en 1617 d'enseigner rien de contraire à cette croyance; ce qui fut confirmé par Grégoire XV et par Alexandre VII.

Le roi, par sa déclaration du 5 février 1388, *pour son honneur et profit de lui et de son peuple*, réduit les offices dans sa chambre du parlement, dans celle des enquêtes et celle des requêtes, à un moindre nombre, et veut que, quand un office vaquera, le parlement *élise le plus suffisant à remplir ledit office*.

1389.

Louis, duc d'Orléans, frère de Charles VI, épouse Valentine de Milan.

Magnifique entrée de la reine Isabelle de Bavière à Paris.

Le roi, en visitant son royaume, voit à Avignon le pape Clément VII, qui couronne roi de Naples le jeune Louis, duc d'Anjou.

Ordre de la *Ceinture de l'Espérance*, que le roi fonda étant à Toulouse.

1390.

Expédition de quelques princes chrétiens à qui les Génois avaient demandé du secours contre les barbares de Tunis.

1391-2-3.

Ordonnance du mois de janvier 1392, portant règlement sur la tutelle des enfants de France en cas que le roi décédât avant que son fils aîné ne fût majeur; autre ordonnance du même mois, sur la régence du royaume. Pierre de Craon, après avoir dissipé les fonds qui lui avaient été confiés par Louis, duc d'Anjou, roi de Naples, était tombé dans la disgrâce du duc d'Orléans : il s'en prit au connétable de Clisson, qu'il assassina (1393); mais le connétable n'en mourut pas. Jean V, duc de

Bretagne, donne retraite à l'assassin. Sur le refus qu'il fait de le livrer, le roi marche contre le duc. Dans sa route, Charles VI, qui avait déjà laissé voir quelques égaremens d'esprit, perd tout à coup la raison et entre dans des accès de fureur. Sa démence augmente par un accident qui lui arriva à un ballet.

Il eut cependant tout le reste de sa vie de bons intervalles. Les ducs de Bourgogne et de Berri ont l'administration des affaires à l'exclusion du duc d'Orléans. Expulsion sans retour des juifs, qui sont dépouillés de leurs biens; ressource honteuse et usitée de la mauvaise administration des finances.

Marguerite de Valdemar, dite *la Sémiramis du nord*, reine de Danemarck par son père, et de Norvége par Hacquin son mari, avait réuni ces deux royaumes dans sa personne après la mort d'Olaüs son fils : la guerre heureuse qu'elle eut contre Albert la rendit encore maîtresse de la couronne de Suède, et dans une assemblée des états-généraux de ces trois royaumes, qu'elle tint en 1393 à Colmar, elle réunit les trois couronnes sur sa tête.

1394-5-6.

Mariage d'Isabelle de France avec Richard II, roi d'Angleterre, veuf d'Anne, sœur de l'empereur Venceslas, où fut conclue une trève de vingt-huit ans, dont une des principales conditions fut le rachat de Cherbourg et de Brest. Ce traité fut signé le 9 mars 1395.

Les Anglais ne le pardonnèrent pas à leur roi.

Le schisme continue toujours. Sigismond, roi de Hongrie par Marie sa femme, de la première maison d'Anjou, et fils de Charles IV, empereur (depuis empereur lui-même), est défait à Nicopolis, dont il faisait le siége. Bajazet I l'attaque, et taille son armée en pièces. Le comte de la Marche-Bourbon; le comte de Nevers, dit *Jean sans peur*, depuis duc de Bourgogne; Enguerrand de Couci, le dernier de sa branche; le comte d'Eu; le maréchal de Boucicaut, etc., y furent faits prisonniers, après avoir donné des marques de la plus grande valeur; mais Tamerlan les vengea bientôt après : on sait le traitement qu'il fit à Bajazet après sa victoire dans la Galatie près d'Angorie, en 1402.

1397-8-9-1400.

Commencement de l'animosité des maisons de Bourgogne et d'Orléans au sujet du gouvernement. Certains moines, prêtres, qui avaient accusé faussement le duc d'Orléans d'avoir jeté un sort sur le roi Charles VI, son frère, sont condamnés à mort : on leur permet de se confesser avant l'exécution; ce fut à cette occasion que fut donnée la déclaration qui accorde des confesseurs aux criminels condamnés à mort, ce qui auparavant ne se pratiquait pas en France; ce fut le seigneur de Craon, réconcilié avec la cour, qui obtint cette déclaration, en date du 12 février 1399. (*Rec. des ordonnances.*)

Révolution en Angleterre : Richard II, en horreur à ses peuples, est déposé; le duc de Lancastre, son cousin-germain, proclamé roi sous le nom de *Henri IV*, le 30 septembre 1399, le fait mourir.

Archambaut de Grailli, captal de Buch, qui avait épousé Isabelle, sœur du comte de Foix, succède à ce comté après la mort de son beau-frère, par le jugement du parlement, et fonde la deuxième maison de Foix, plus illustre encore que la première, puisqu'elle monta sur le trône de Navarre. Assemblée tenue en France en 1398, où il est résolu qu'à l'avenir il sera pourvu aux bénéfices électifs par élection, aux autres par collation des ordinaires; et que pour ceux qui étaient tenus par les adhérents des prétendants à la papauté, les ordinaires y pourvoiraient en commande. Ordonnance du 7 janvier 1400, qui porte que « l'on élira » les présidents et conseillers du parlement en la » cour en présence du chancelier, et que les nobles » y seront principalement élus, et de divers lieux » du royaume, pour ce que les coutumes sont di» verses. » A la mort de Jean de Montfort, dit *le Conquérant*, duc de Bretagne (1399), ses trois enfants sont retenus en France. (*Du Tillet.*) Sa veuve se remaria avec le roi d'Angleterre.

1401-2-3.

La république de Gènes, qui s'était donnée au roi, demande Boucicaut pour gouverneur, après que le roi eût été obligé de rappeler le comte de Saint-Paul (de la maison de Luxembourg), qui déplut aux Génois pour avoir trop plu à leurs femmes; le maréchal en prit le gouvernement, mais l'inconstance naturelle de ce peuple, ou, suivant quelques-uns, la sévérité dont il avait usé à l'égard des Génois dans plusieurs occasions, donna lieu à une révolution (1409) qui, ayant mis le marquis de Montferrat à la tête de la république, força Boucicaut à repasser en France.

Le duc d'Orléans gouverne au préjudice du duc de Bourgogne, qui reprend bientôt le dessus. L'église de France, qui s'était soustraite à Benoît XIII en attendant la fin du schisme, se remet dans son obédience par les pratiques du duc d'Orléans.

Réglement du mois de décembre 1402, par lequel il est permis aux confrères de la passion établis à Paris, d'y représenter publiquement les pièces de théâtre appelées *mystères*.

Ordonnance du mois d'avril 1403, qui porte, *que lorsque le roi montera sur le trône, en quelque minorité qu'il soit, il sera réputé pour roi, et que le royaume sera gouverné par lui, et en son nom par les plus prochains de son sang, et par les plus sages hommes de son conseil.*

1404-5-6.

Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, meurt à Hall dans le Brabant. Son fils Jean, dit *Sans-Peur*,

lui succède, et se rend maître de la régence du royaume, comme feu son père, à l'exclusion de la reine et du duc d'Orléans, auxquels il fit quitter Paris. Philippe-le-Hardi, premier duc de Bourgogne, chef de la deuxième maison de Bourgogne, était devenu, comme nous l'avons dit, par son mariage en 1369, avec Marguerite, comtesse de Flandres, comte de Flandres, d'Artois, de Bourgogne-Comté, etc. Jean, son fils, ajouta à ces possessions, par son mariage avec Marguerite de Bavière, les comtés de Hainaut, Hollande et Zélande, etc. Malgré la mort des prétendants à la papauté, le schisme dure toujours. Les ducs d'Orléans et de Bourgogne feignent de se réconcilier. Fameux combat de sept Français contre sept Anglais, ayant à leur tête Barbasan et le chevalier de l'Escale. Les Anglais furent battus.

1407.

Le duc d'Orléans est assassiné à Paris, rue Barbette, le 23 novembre, par ordre du duc de Bourgogne. On a dit que cette mort avait été causée en partie par la jalousie que le duc de Bourgogne eut de sa femme. Le duc d'Orléans laissa trois fils légitimes, Charles, père de Louis XII; Philippe, comte de Vertus; Jean, comte d'Angoulême, aïeul de François I; et pour bâtard, le comte de Dunois, chef de la maison de Longueville. Ordonnance du 26 décembre, qui confirme celle de 1403, sur la majorité des rois de France.

1408-9.

Loin de venger l'assassinat commis en la personne du duc d'Orléans, on reçut la justification de Jean, qui, en se retirant en Flandres, chargea le docteur Jean Petit, cordelier, de le défendre : il n'est pas si facile de justifier un meurtre que de le commettre, disait Papinien à Caracalla. La réconciliation des deux maisons, qui ne fut que simulée, se fit dans la ville de Chartres. Valentine de Milan, veuve du duc d'Orléans, meurt de douleur de voir la mort de son mari impunie. C'était le sort du mari et de la femme de plaire à la reine et au roi; mais il n'y avait que de l'amitié entre Valentine et Charles VI, au lieu que sur le compte d'Isabelle de Bavière, les soupçons étaient portés plus loin. Concile de Pise, où Grégoire XII et Benoît XIII furent déposés, et Alexandre V proclamé pape : ce concile n'étant pas reconnu généralement, il y eut un anti-pape de plus, et le schisme ne finit que par le concile de Constance.

1410-11-2-3-4.

Le duc de Bourgogne est le maître du gouvernement. Faction des Bourguignons et des Orléanais, dits *Armagnacs* : ce nom leur venait du comte d'Armagnac, qui s'était joint à son gendre le duc d'Orléans. Paix faite entre les deux partis, au château de Bicêtre près Paris : ce château se nommait *Vincestre*, parce qu'il appartenait à Jean, évêque de Vincestre en Angleterre. Les troubles recommencent. Le comte de Saint-Paul, nommé gouverneur de Paris, dans le dessein de chasser de cette ville tous ceux qui ne seraient pas pour le duc de Bourgogne, s'applique à gagner la populace; il choisit plusieurs bouchers qu'il fit chefs d'un corps de cinq cents hommes des plus déterminés, qu'on appela *Cabochiens*, du nom de Caboche, un de ces chefs, et qui exercèrent toutes sortes de violences. Le duc d'Orléans appelle les Anglais; le roi arme contre lui par le conseil du duc de Bourgogne. Paix d'Auxerre. Les troubles recommencent : les Parisiens, échauffés par le duc de Bourgogne, retiennent renfermé dans l'hôtel de Saint-Paul, Louis, dauphin, ami du duc d'Orléans, qui voulait se sauver de Paris. Le roi se joint cette fois au duc d'Orléans, et fait la guerre au Bourguignon.

Charles VI, l'an 1413, pour empêcher que les charges de secrétaires des finances ne se multipliassent, ordonna que nul ne pourrait être secrétaire qu'il n'eût été reçu auparavant dans l'office de notaire; ce qui semble encore subsister aujourd'hui, puisque les secrétaires d'état doivent avoir une charge de secrétaire du roi, et que l'an 1633, le corps des secrétaires du roi ayant fait assigner M. de Chavigni, secrétaire d'état, pour voir dire que défenses lui seraient faites de signer les lettres ordinaires du sceau, parce qu'il n'était pas de leur corps, il fut ordonné par arrêt du conseil qu'il se ferait pourvoir dans six mois d'une charge de secrétaire du roi.

Mort de Henri IV, roi d'Angleterre, en 1413 : ce ne fut pas sans des remords d'avoir détrôné son roi; il voulut les inspirer à son fils, qui n'en prit pas moins la couronne.

1415-6-7-8.

Le roi, dans une imposition qu'il fait sur tout le royaume, nomme des commissaires pour recevoir celles du Languedoc : cette province réclame ses priviléges, suivant lesquels elle avait coutume d'assembler les états pour donner leur consentement aux subsides; mais, malgré cette réclamation, les subsides furent payés par l'ordre du roi, qui fit écrire par le dauphin, que c'était *pour cette fois seulement, sans préjudice de leurs priviléges.*

Bataille d'Azincourt, gagnée par Henri V, le 25 octobre 1415, contre les Français, à peu près dans les mêmes circonstances que celle de Créci sous Philippe de Valois, et celle de Poitiers sous le roi Jean : Charles d'Orléans fut fait prisonnier. Ce fut à la bataille d'Azincourt que l'oriflamme parut pour la dernière fois, suivant Du Tillet, Sponde, dom Félibien et le père Simplicien. Cependant, suivant une chronique manuscrite, Louis XI prit encore l'oriflamme en 1465. Ce qu'il périt de noblesse dans cette journée ne se peut nombrer : on compte à la tête six princes du sang, et le connétable d'Albret, général de l'ar-

mée. Le comte d'Armagnac eut après lui l'épée de connétable : le dernier prince de la branche d'Artois y fut fait prisonnier ; il mourut long-temps après (1472) gouverneur de Paris. Jean, duc d'Alençon, petit-neveu du roi, y laissa la vie ; Henri V y serait mort de sa main, si son casque ne l'eût sauvé. Jean I, duc de Bourbon, y fut aussi fait prisonnier. Ce fut un de ses fils, Jean I, qui fut la tige de la première branche de Montpensier. Je ferai aussi mention, pour la singularité, de Jean de Montaigu, qui fut tué à cette bataille ; il était fils du chambellan, et frère du surintendant. On le vit tour à tour évêque de Chartres, président des comptes, archevêque de Sens, chancelier de France : il présida à une assemblée du clergé ; et enfin il quitta l'état ecclésiastique, et alla se faire tuer à Azincourt. Croirait-on bien que ce même Henri V, conquérant d'une grande partie de la France, était obligé chaque année de mettre en gage ses pierreries et sa couronne pour entrer en campagne ? (*Rymer*.)

Mort de Louis, premier dauphin, le 18 décembre 1415. Mort de Jean, second dauphin, empoisonné le 5 avril 1416 : il était lié avec le Bourguignon, dont il était le neveu par sa femme, et qui l'avait élevé. Louis II d'Anjou, roi de Naples, dont il n'avait plus que le titre, et beau-père du dernier dauphin (Charles VII), fut soupçonné de cette mort. Le Bourguignon se lie avec Henri V. L'Anglais, après une victoire navale gagnée devant Harfleur, qu'il prit, entre dans la Normandie, dont il s'empare : toute la France est inondée d'ennemis.

Le moment approchait de la fatale révolution qui plaça un étranger sur le trône de nos rois. Isabelle de Bavière, femme de Charles VI, se lie avec le duc de Bourgogne, l'ennemi de son mari et de son fils Charles, troisième dauphin : cette femme avare, ambitieuse et galante, avait à se venger tout à la fois du roi, qui venait de faire mourir un de ses amants, nommé Boisbourbon, et des Armagnacs et du dauphin, qui avaient enlevé les trésors qu'elle avait accumulés aux dépens de l'état ; elle livre Tours et Paris, et force le dauphin de se retirer à Poitiers, où il transfère le parlement, et prend la qualité de régent du royaume. De là ce prince, jusqu'à la mort de son père, parcourut différentes provinces pour y maintenir ce qui lui restait d'autorité. Il vient en Languedoc (1420), et, content de la fidélité des habitants de Toulouse, il accorda aux *capitouls* le privilége de posséder des seigneuries sans payer aucun droit : c'est là proprement l'origine de la noblesse dont jouissent les capitouls de Toulouse.

L'empereur Sigismond, roi de Hongrie, occupé de faire finir le schisme et les divisions de la France et de l'Angleterre, était arrivé à Paris le 1er mars 1415 ; le roi l'y reçut avec tous les honneurs possibles ; mais ce prince en abusa : on l'avait conduit au palais dans la chambre du parlement, où on lui donna séance au siége royal ; et comme il entendit une cause où l'on reprochait comme un moyen, à une des parties, de ce qu'il n'était pas *chevalier*, l'empereur de son autorité, l'arma *chevalier* ; il fit plus, il voulut, étant à Lyon, ériger le comté de Savoie en duché ; « mais les » gens du roi allèrent lui faire entendre que tel » acte d'érection était acte de souveraineté, et que » le roi ne veut et ne doit reconnaître autre supé» rieur que Dieu ; quoi voyant, l'empereur se par» tit de Lyon, grandement indigné, et passant en » la ville de Montluel, y fit l'érection ducale de » Savoie, en 1416. » Avant de passer à Lyon, il avait fait un voyage à Londres, où il avait pris des engagements contre la France avec Henri V et Jean Sans-peur.

Rentrée du duc de Bourgogne dans Paris, où Villiers de l'Isle-Adam, qui l'y avait précédé un mois auparavant, avait commis toutes sortes de violences.

Le duc de Berri et Louis II, roi de Sicile, beau-père du dauphin, qui avaient pris tant de part aux affaires, venaient de mourir. Le comte d'Armagnac est massacré.

Fin du concile de Constance commencé en 1414 : il termina le schisme, et Martin V fut élu. Ce concile condamna les hérésies de Wiclef, de Jean Hus et de Jérôme de Prague : c'est l'époque de la réforme que l'Eglise mit dans la discipline par rapport à la collation des bénéfices.

1419.

Henri V prend la ville de Rouen après un siége de plus de six mois ; ainsi la France a trois ennemis qui la déchirent, l'Anglais, le Bourguignon, et le dauphin lui-même.

Troubles excités dans la Bretagne par Marguerite de Clisson, veuve de Jean de Blois, comte de Penthièvre ; elle n'oublie pas que ses enfants auraient pu en être les souverains, et elle engage son fils aîné à se rendre le maître, par la plus noire perfidie, de la personne du duc de Bretagne, qu'il fit prisonnier. Les Bretons volent à son secours ; ils se saisissent de la comtesse de Penthièvre, qui est trop heureuse de procurer la liberté du duc pour obtenir la sienne : un si étrange événement empêche le duc de Bretagne de s'entremettre, comme il avait déjà fait, entre le dauphin, son beau-frère, soupçonné d'ailleurs de favoriser les Penthièvres et le duc de Bourgogne. Le duc de Bourgogne, voyant Henri V trop puissant, entend aux propositions d'accommodement que lui fit faire le dauphin, qui, de son côté, sentait qu'il ne pouvait résister seul à l'Anglais : ils se voient sur le pont de Montereau, où Jean Sans-peur est poignardé. Isabelle se lie avec Philippe-le-Bon, successeur de Jean Sans-peur, contre le dauphin ; elle fait une trève avec l'Angleterre, qui fut suivie d'une paix funeste à la France. Cette princesse avait établi à Amiens une cour souveraine de justice pour tenir lieu de celle du parlement. Les lettres et mandements se faisaient au nom de la reine en cette forme *Isabelle, par la grâce de Dieu, reine de*

France, ayant, pour l'occupation de monsieur le roi, le gouvernement et administration du royaume. Alors tout fut double en France, parlements, grands officiers, etc.

René d'Anjou, devenu duc de Lorraine, après la mort de Charles II, duc de Lorraine, par son mariage avec Isabelle, fille de ce prince, réunit au duché de Lorraine celui de Bar, qui lui est cédé par le cardinal de Bar, son oncle.

1420.

Traité signé à Troyes le 21 mai, par lequel il fut dit que Catherine de France épouserait Henri V, ce qui fut exécuté un mois après, et qu'après la mort de Charles VI la couronne de France passerait à Henri V, qui prit dès lors le titre de régent et d'héritier du royaume. Cette Catherine, après la mort de Henri V, se remaria à Owen Tider, de qui elle eut Edmond, comte de Richemond, père de Henri VII. Depuis le traité de Troyes, fait entre les deux rois, jusqu'au décès du roi de France Charles VI, le chancelier le Clerc faisait mettre, au-dessous des lettres qui s'expédiaient dans la chancellerie, ces mots : *Par le roi, à la relation du roi d'Angleterre, héritier et régent en France.*

Lit de justice le 23 décembre par des juges vendus à Henri V, où les coupables de l'assassinat de Jean Sans-peur, duc de Bourgogne, sont déclarés criminels de lèse-majesté, et par conséquent indignes de toute succession : le roi dans cette déclaration, en parlant du roi d'Angleterre, le qualifie *son très aimé fils héritier et régent du royaume*, au lieu qu'en parlant de son propre fils, seul et unique héritier de la couronne, il ne le nomme que *Charles, soi-disant dauphin.* Il faut encore remarquer dans cette déclaration qu'aucun des complices du meurtre de Jean Sans-peur n'y est nommé, et que, malgré la terreur que pouvait inspirer la présence du roi d'Angleterre, qui desirait sans doute que le dauphin fût déclaré coupable, on ne parle de lui, à l'occasion du meurtre, qu'en termes équivoques ; ce qu'il est d'autant plus nécessaire d'observer, que tous nos historiens qui ont parlé de cet arrêt, en ont parlé sans l'avoir vu, et se sont contentés de copier Monstrelet, qui, en historien téméraire, a cru que le dauphin fut cité à la table de marbre, etc., et que, n'ayant pas comparu, il fut jugé par contumace avec tous ses complices, banni à perpétuité, et déclaré incapable de succéder à la couronne ; ce qui est absolument contraire à la vérité. (*Rapin Thoyras, Actes de Rymer.*) Les PP. bénédictins s'expliquent de même. (*Art de vérifier les dates.*) « Ce fait, quoi- » que attesté par Monstrelet et par tous les histo- » riens, ne paraît pas néanmoins bien constant. » Il est bien démontré aujourd'hui que cet arrêt n'a jamais existé. Godefroy, dans ses notes sur Juvénal des Ursins, semble l'avoir transcrit ; mais on s'aperçoit facilement qu'il a mis sous la forme d'un arrêt le récit de Monstrelet. Il date ce prétendu arrêt du 12 novembre 1420, et les registres du parlement prouvent que cette année là il ne fit, contre l'ordinaire, sa rentrée que le 2 décembre. Il y a encore d'autres preuves qu'à cet égard du Haillant, Mézeray et Boulainvilliers se sont trompés. » (*Mém. de l'Inst.*, *classe d'hist.*, tome IV, pag. 345-584.)

1421.

La bataille de Beaugé, gagnée par le maréchal de la Fayette sur le duc de Clarence, lieutenant-général de Normandie, qui y fut tué en l'absence de Henri V, son frère, repassé en Angleterre, rassure le dauphin. Le comte de Douglas, qui lui avait amené sept mille Ecossais, eut grande part à cette victoire, et fut fait connétable.

1422.

Henri V repasse la mer, et accourt pour se venger de la défaite de Beaugé ; il commet plusieurs actes d'hostilité ; il meurt à Vincennes le 31 août, âgé de trente-six ans ; il laisse la régence de la France à son frère le duc de Betfort, et la régence de l'Angleterre à son cadet le duc de Glocestre. Charles VI le suivit de près ; sa mort sauve la France, comme celle de Jean Sans-terre avait sauvé l'Angleterre. Quand on considère ces temps malheureux, on ne saurait comprendre l'aveuglement des peuples. Ils abandonnent, sans le moindre murmure, les lois fondamentales de l'état à la fureur d'une reine déshonorée, et à l'imbécillité d'un roi sans volonté, tandis que dans d'autres temps ils s'opposent avec véhémence à des dispositions sages, et qui sont faites pour les rendre heureux. Anne d'Autriche est l'objet de la haine des Parisiens, et Isabelle de Bavière l'est de leur confiance : on consent à devenir sujet d'un roi d'Angleterre, et on refuse de reconnaître Henri IV. La tête de Mazarin est mise à prix, et le coadjuteur est l'ami du peuple. Le corps d'un ministre, le père du commerce et des arts, court risque d'être déchiré à son enterrement, et on fait des reliques de celui de Jacques Clément. Ce n'est pas qu'il n'y eût dans ces temps divers des hommes sages qui gémissaient des malheurs publics ; mais ils ne sont jamais les plus forts, parce qu'ils ne font pas le grand nombre, et parce que la révolte suppose plus de chaleur, et est plus agissante que la sagesse. Henri VI, fils de Henri V, enfant de neuf mois, qui était à Londres, est proclamé roi à Paris et à Londres, mais il fut chassé de ces deux royaumes. Charles VII lui reprit la couronne de France, et Edouard IV le dépouilla de celle d'Angleterre. Ce fut sous ce règne que le parlement devint continuel. Depuis que Philippe-le-Bel l'avait rendu sédentaire, le parlement ne s'assemblait que deux fois par an, aux octaves de Pâques et de la Toussaint, souvent qu'une fois ; « même advenait de fois à autre, dit Pasquier, » que l'on était un an entier sans le tenir. Chaque

» séance n'était que de deux mois, et à chaque » ouverture le roi décernait nouvelles lettres pa- » tentes en forme de commission, avec une liste » de ceux qui voulaient avoir séance, et n'était » pas dit que celui qui avait été appelé au précé- » dent y eût lieu au subséquent, sinon qu'il fût » compris dans le rôle qu'on y envoyait... Sous le » règne de Charles VI le parlement commença à » se tenir (de lui-même) sans discontinuation : » ne nous restant aujourd'hui de cette ancienneté » que l'image, parce qu'aux octaves de Pâques » de la Toussaint on fait des cérémonies tout ainsi » que si c'étaient ouvertures de parlements qui » eussent été intermis. »

Arrêt contre le luxe qui régnait dans Paris, et dans quel temps! où tout conjurait contre cette malheureuse ville, troubles, assassinats, famine infection, nulle police. Jouissons au moins aujourd'hui d'une police dont on vient chercher le modèle de tous les royaumes du monde.

FEMME.	ENFANTS.	1422. MORT.	PRINCES CONTEMPORAINS.
Isabelle de Bavière, mariée en 1385, morte en horreur à tous les bons Français, en 1435.	Charles, mort en bas âge.	CHARLES VI meurt à Paris dans l'hôtel de Saint Paul, le 20 octobre 1422, âgé de 54 ans. Il est enterré à Saint-Denis.	*Papes.*
Son corps fut tant méprisé, qu'il fut mis de son hôtel dans un petit bateau sur la rivière de Seine, sans autre forme de cérémonie et pompe.... et fut ainsi porté à Saint-Denis en son sépulcre, ni plus ni moins qu'une simple demoiselle. (*Brantôme.*)	Charles, duc de Guienne. 1400	Bonincontri, dans ses annales, prétend que sa démence vint d'une potion amoureuse, *potione amatoriâ*, qu'on lui donna. Ce prince fut tellement abandonné, qu'il ne se trouva pas un prince du sang à ses funérailles.	Urbain VI. 1389
	Louis, mort sans avoir eu d'enfants de Marguerite de Bourgogne, en 1415		Boniface IX. 1404
	Jean, marié à Jacqueline de Bavière, dont il n'eut point d'enfants, enterré à Saint-Corneille de Compiègne. 1416		Innocent VII. 1406
	CHARLES VII.		Grégoire XII. 1409
	Philippe, mort le jour de naissance.		Alexandre V. 1410
	Jeanne, morte jeune.		Jean XXIII abdique. 1415
	Isabelle, qui épousa en premières noces Richard II, roi d'Angleterre, et en secondes noces, Charles, duc d'Orléans. 1409		Martin V. 1431
	Jeanne, mariée à Jean VI, duc de Bretagne. 1433		*Empereurs d'Orient.*
	Marie. 1438		Jean Paléologue. 1384
	Michelle, mariée à Philippe le-Bon, duc de Bourgogne, dont elle n'eut point d'enfants. 1422		Emmanuel II. 1418
	Catherine, mariée à Henri V, roi d'Angleterre, et depuis à Owen Tider, grand-père de Henri VII, roi d'Angleterre. 1458		Jean Paléologue. 1444
	Charles VI eut d'*Odette de Champdivers une fille naturelle, nommée*		*Empereurs d'Occident.*
	Marguerite de Valois, damoiselle de Belleville, qui fut mariée à Jean de Harpedène, seigneur de Belleville en Poitou, morte avant 1458		Venceslas. 1400
			Robert. 1410
			Sigismond. 1437
			Maison othomane.
			Amurat I. 1388
			Bajazet I. 1401
			Soliman. 1409
			Moïse. 1413
			Mahomet I. 1421
			Rois d'Espagne.
			Jean. 1390
			Henri III. 1406
			Jean II. 1454
			Rois de Portugal.
			Ferdinand I. 1383
			Jean. 1433
			Rois d'Angleterre.
			Richard II. 1399
			Henri IV. 1413
			Henri V. 1422
			Rois d'Écosse.
			Robert II. 1390
			Robert III. 1406
			Jacques II. 1437
			Rois de Danemarck.
			Olaüs 1387
			Marguerite. 1412
			Eric IX abdique. 1438
			Rois de Suède.
			Albert. 1396
			Marguerite. 1412
			Eric IX abdique. 1438
			Rois de Pologne.
			Louis. 1382
			Ladislas Jagellon. 1434
			Ducs de Russie.
			Basile Demitrowitz. 1399
			Grégoire Demitrowitz. 1406
			Basile Basilowitz. 1418

MINISTRES.

Jean de Montaigu, surintendant des finances, eut la tête tranchée en 1409

Pierre des Essars, surintendant, eut la tête tranchée en 1413

Cet homme devait son élévation au duc de Bourgogne, et possédait à lui seul sept ou huit charges des plus belles de l'État; celle de prévôt de Paris, de maître des eaux et forêts, de grand-bouteiller, de grand-fauconnier, de grand général souverain gouverneur des finances, capitaine de Paris, de Cherbourg et de Montargis.

SECRÉTAIRES DES FINANCES.

P. Blanchet.

Yves d'Arian.

Jean Tabari.

J. Blanchet.

Thibaut Horie.

J. de saint Louis.

Hugues Blanchet.

Il fut successivement maître des requêtes en place de Louis d'Orléans (fils naturel du duc d'Orléans), évêque de Poitiers, trésorier de la Sainte Chapelle, et enfin élu archevêque de Sens.

Jacques Duval.

Mace Ferou.

J. de Crespi.

P. Conthan.

P. Manchac.

Louis Blanchet, député vers le duc de Bretagne.

Jean de Montaigu, évêque de Chartres, et depuis archevêque de Sens.

J. de Montreuil, prévôt de Saint-Pierre de l'Isle, employé en diverses ambassades, assassiné à Paris par les Bourguignons. 1416

Gontier Col, député l'an 1395, vers le pape Benoit, pour négocier la paix de l'Eglise.

Jean de Bethisac, créature du duc de Berri, brûlé à Toulouse pour ses vexations.

Jean Hue.

Guillaume d'Annoi.

Guillaume de la Fons.

Étienne de la Charité.

GUERRIERS.

CONNÉTABLES.

Olivier de Clisson. 1407

Philippe d'Artois, comte d'Eu. 1397

Louis de Sancerre, de la maison de Champagne. 1402

Charles d'Albert. 1415

Valeran de Luxembourg 1413

Bernard d'Armagnac. 1418

Charles de Lorraine. 1430

MARÉCHAUX DE FRANCE.

Jean de Mauquenchi, sire de Blainville, mort avant 1391

Louis de Sancerre. 1402

Pierre de Craon.

Il est douteux qu'il l'ait été. (*Histoire de Sablé, par Ménage.*)

Jean le Meingre, dit Boucicaut II. 1421

Jean de Rieux. 1417

Louis de Loigni, vivant en 1413

Jacques d'Heilli, dit le maréchal de Guienne. 1415

Amauri de Severac. 1427

Pierre de Rieux. 1439

Cl. de Beauvoir de Chastelus. 1453

Jean de Villers de l'Ile-Adam. 1437

Jacques de Montberon. 1422

Ant. de Vergi de Dampmartin. 1439

Jean de la Beaume. 1435

Gilbert de la Fayette. 1463

MAGISTRATS.

CHANCELIERS.

Pierre d'Orgemont, qui se démit en 1380, mort en 1389

Miles Dormans. 1387

Pierre de Giac. 1407

Arnaud de Corbie. 1413

Il créa de plein droit, en 1390, un notaire royal, c'est-à-dire un secrétaire du roi; et le roi, pour le rendre digne d'un si haut emploi, le fit chevalier au Louvre.

N. Dubosc. 1408

Montaigu. 1415

Eust. de Laistre, élu en 1420

On le contraignit à se défaire de son office de chancelier en 1417, et H. de Marle, premier président, fut élu par scrutin pour remplir sa place. Robert Mauger remplit la place de premier président par élection, et celle de quatrième président fut aussi donnée par scrutin à Jean de Railli, suivant les nouvelles ordonnances qui en donnaient le droit au parlement.

Henri de Marle. 1418

Jean le Clerc. 1438

R. le Maçon. 1442

Il avait sauvé la vie au dauphin (depuis Charles VII) en 1418, lorsque le duc de Bourgogne entra dans Paris.

Michel Gouge. 1444

PREMIERS PRÉSIDENS.

Arnaud de Corbie. 1413

Guillaume de Sens II. 1399

Jean de Popincourt. 1403

A la mort de Jean de Popincourt, le chancelier se rendit au parlement, et déclara que le roi avait donné la charge vacante à Henri de Marle, troisième président; Pierre Boschet, second président, s'y opposa; sur cette opposition, le chancelier laissa la liberté de procéder à l'élection, qui tomba sur celui que le roi avait nommé.

Henri de Marle. 1418

Robert Mauger. 1418

Philippe de Morvilliers. 1438

PROCUREURS DU ROI.

Guil. de Saint-Hermant ou Saint-Germain. 1384

J. Ancher, reçu en 1384

SAVANTS ET ILLUSTRES.

Balde. 1400

Honoré Bonnet vers 1380

Nicolas Flamel vers 1409

Naudé, qui, après avoir été bibliothécaire des cardinaux Bagni et Barberin, mourut bibliothécaire du cardinal Mazarin, ne doute point que Flamel ne fût un fripon, lequel ayant été correspondant des juifs, lorsqu'ils furent chassés de France, et les ayant beaucoup volés, feignit, pour cacher la vraie source de ses richesses, d'avoir trouvé la pierre philosophale: mais n'aurait-il pas dû se cacher autant de sa découverte que de ses richesses? et ce secret ne l'exposait-il pas encore plus que des trésors, qui, après tout, n'étaient pris que sur les juifs, dont l'état ne s'embarrassait guère? Cependant comme le merveilleux est facilement adopté, il est resté pour constant que Flamel avait trouvé la pierre philosophale. C'est le sentiment du sieur Salomon dans sa *Bibliothèque des Philosophes-chimistes*, et une de ses grandes preuves sont les hiéroglyphiques que l'on voit au cimetière des Innocens. Borel, dans son *Trésor des antiquités gauloises*, sans indiquer l'origine de la fortune de Flamel, prétend seulement prouver qu'elle ne vient pas des juifs. « Pour ce qui » est de ses grands biens, » dit-il, il est constant qu'il » ne les a point eus des » juifs, ni des Anglais, » ni des hôpitaux, ni des » templiers, vu qu'il n'a » administré le bien d'aucun de ces gens-là, et que » les anachronismes que » font ceux qui l'en accusent, font voir le contraire: car il n'a point été » du temps des juifs, ni des » autres, et bien loin d'avoir profité des hôpitaux, » il leur a donné son bien.»

Jean Froissart, vers 1400

Jean Huss. 1415

Jean de Montreuil. 1418

Nic. Oresme. 1382

Jean Petit, vers 1413

Christine de Pisan, vivant en 1411

Jérôme de Prague. 1416

Saint-Vincent Ferrier. 1419

Jean Wiclef. 1384

La doctrine de Wiclef était quasi la même que

MINISTRE.	GUERRIERS.	MAGISTRATS.	SAVANTS ET ILLUSTRES.
Guillaume Barau. Baudé des Bordes, Laurent Callot. Georges d'Ostende. J. Séguirat.		PROCUREURS DU ROI. G. de Villaminon exerçait en 1397 Pierre-le-Cerf. 1400 Denis de Maurroi. 1412 Jean Aguenin. 1420 Guillaume-le-Tur, vivant en 1427 Gautier Jayer, destitué en 1421 Guillaume Barthélemi, vivant en 1435 AVOCATS DU ROI. Jean Desmarès, décapité en 1382 J. Canart, vivant en 1387 Jean de Cessières, exerçait en 1380 Oudard Béthune. Pierre le Fèvre. 1411 AVOCATS DU ROI. Jean le Cocq. exerçait en 1[illegible] Jean de Popincourt. 1403 Clément de Reilhac, exerçait en 1398 Jean Perrier. 1413 Jean Jouvenel, ou Juvenal *des Ursins*, prévôt des marchands, illustre par son courage lors des troubles de la ville de Paris, qui lui donna l'hôtel des Ursins, dont il prit le nom et les armes. Il fut chancelier du dauphin, et père du chancelier de France et de l'archevêque de Reims. 1431 Guillaume-le-Tur, vivant en 1427 André Cotin, vivant en 1418 Pierre de Marigni, vivant en 1420 Nicolas Raoulin, commis en 1429	celle des protestants, qui parurent un siècle après lui. Jean Huss, sans être aussi coupable que lui, en adopta plusieurs principes, aussi téméraires qu'injurieux à la religion et au saint-siége; il vint au concile, où son opiniâtreté à ne se point rétracter le fit brûler vif malgré le sauf-conduit de l'empereur; Jérôme de Prague, son disciple, mais qui lui était bien supérieur en esprit et en éloquence, subit le même supplice. Ces exécutions furent cause dans la suite des guerres cruelles que les Hussites excitèrent dans la Bohême.





CHARLES VII.

Charles VII parvient à la couronne, âgé de vingt ans. Il a été surnommé le Victorieux, parce qu'il a reconquis presque tout son royaume sur les Anglais : cependant on lui en dispute l'honneur, et on l'attribue au comte de Dunois et à ses autres généraux, et il n'y a point de prince sur qui l'histoire convienne si peu : il fut couronné en 1422, à Poitiers, où il avait transféré le parlement, et sacré à Reims par l'archevêque Renaud de Chartres, le 17 juillet 1429. Il avait porté le titre de comte de Ponthieu.

1422.



Guerre des Anglais contre Charles VII, commandés par le duc de Betfort, tuteur de Henri VI, et régent du royaume de France ; ils sont joints à Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, qui avait à venger la mort de son père.

1423.

Le duc de Bretagne se joint aux ennemis de l'état. Charles est accablé de tous côtés. Bataille de Crévant près d'Auxerre, gagnée par les Anglais.

1424-5.

Bataille de Verneuil, où le parti du roi est battu par le duc de Betfort, et où fut tué le connétable Jean Stuard, comte de Douglas. Commencement de division entre le duc de Bourgogne et le duc de Glocestre au sujet de Jacqueline de Bavière, comtesse de Hainaut et de Hollande, déjà veuve du dauphin Jean, qui, ne voulant point reconnaître pour son mari le duc de Brabant, neveu du duc de Bourgogne, qu'elle avait épousé, s'était remariée depuis au duc de Glocestre. Ce mariage ayant été déclaré nul, et la mort du duc de Brabant, dont Philippe-le-Bon hérita, ayant laissé Jacqueline maîtresse de ses actions, elle ne dédaigna pas d'épouser un simple gentilhomme flamand, appelé Berselem, que le duc de Bourgogne fit arrêter, et dont Jacqueline racheta la liberté en faisant cession à Philippe-le-Bon des comtés de Hainaut, de Hollande, de Zélande et de Frise ; ce qui acheva de rendre ce prince le maître de presque toutes les dix-sept provinces des Pays-Bas, sans aucun ménagement pour le duc de Glocestre, qui, malgré la dissolution de son mariage, vouloit conserver une partie de la dot de sa femme. Le roi est obligé de sacrifier au comte de Richemont, frère du duc de Bretagne, qu'il fait connétable, le président Louvet, accusé d'avoir eu part au meurtre de Jean, duc de Bourgogne, et à la conjuration des Penthièvres. Le duc de Bretagne se réconcilie avec le roi, dont le parti est toujours le plus faible.

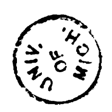
1426-7.

Le connétable de Richemont, sans forme de procès, fait trancher la tête au seigneur de Giac, que le président Louvet avait mis à sa place, et coupable comme lui de malversations. Le connétable fait pareillement assassiner le Camus de Beaulieu, et sert le roi malgré lui-même : en le défaisant, à la vérité, d'une manière bien audacieuse, des mauvais sujets dont il se laissait obséder. Les troubles continuent dans le royaume.



Peint par Lehmann — Impr. Chardon [illegible] fils, 3 r. [illegible] Paris

Charles VII
Roi de France + 1461


UNIV. OF MICH.

Le comte de Dunois (bâtard d'Orléans, depuis duc de Longueville, et chef de cette maison), se signale pour la première fois devant Montargis, dont il fait lever le siége aux Anglais.

1428-9.

Orléans assiégé par les Anglais. Journée des Harengs (1429), où le duc de Bourbon fut défait en voulant empêcher un convoi qui venait aux Anglais devant Orléans, dont ils faisaient le siége. Ce siége dure sept mois. Les assiégés offrent de se rendre, après que le comte de Dunois eut fait l'impossible pour défendre cette ville. La division arrivée entre les généraux de l'armée de Henri VI et celle de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, diffère la reddition d'Orléans. Jeanne d'Arc, dite la *Pucelle d'Orléans*, native de Domremi, proche de Vaucouleurs, vient trouver Charles VII à Chinon, et lui dit qu'elle est envoyée de Dieu pour faire lever le siége d'Orléans, et ensuite le faire sacrer à Reims : c'était là les deux uniques points de sa mission. Du Bellai Langey fut un des premiers qui s'avisa de jeter des doutes sur le merveilleux de l'histoire de la Pucelle : il a fait depuis des prosélytes. Le Clerc écarte tout à la fois de cet événement la fraude et le merveilleux. Une jeune fille se présente; elle se croit inspirée; on profite de l'impression que son enthousiasme peut faire sur les soldats, et sans rien mettre au hasard, les généraux qui la conduisent ont l'air de la suivre; elle n'a point de commandement, et paraît ordonner de tous; son audace, que l'on cherche à entretenir, se communique à toute l'armée, et change la face des affaires. (*Bibl. anc. et mod.*) Elle se jette dans Orléans, dont elle fait lever le siége aux Anglais le 8 mai 1429. Les affaires de Charles VII commencent à prendre un meilleur train. Le comte de Richemont défait les Anglais à la bataille de Pathay, où le fameux Talbot fut fait prisonnier. Louis III, roi de Sicile, fameux par son courage et par les inconstances de la fortune pour la maison d'Anjou, vient se joindre au roi son beau-frère. Auxerre, Troyes, Châlons, Soissons, Compiègne, etc., se rendent au roi; Reims lui ouvre ses portes : il est sacré le 17 juillet.

Brouillerie entre le connétable et le seigneur de la Trimouille, qui, oubliant qu'il devait sa faveur auprès du roi au connétable, le met mal avec le roi, et par là retarde la suite des succès.

Philippe-le-Bon épouse à Bruges, le 10 janvier, en troisièmes noces, Elisabeth de Portugal, et institue l'ordre de la Toison.

1430.

La Pucelle d'Orléans veut se retirer; on l'engage à rester; elle se jette dans Compiègne, dont les Anglais faisaient le siége; elle est faite prisonnière dans une sortie, le 24 mai 1430.

1431

On conduit Jeanne d'Arc à Rouen, où on lui fait son procès, et où elle est brûlée le 30 mai, comme sorcière, dans le vieux marché. (*Voyez* l'abbé Lenglet, *Hist. de la Pucelle d'Orléans*.)

René d'Anjou, frère de Louis III, roi de Sicile, mari d'Isabelle, fille de Charles II, duc de Lorraine, veut succéder à son beau-père. Antoine de Vaudemont, frère de Charles, dispute la succession, fondé sur ce que ce duché était masculin, et bat René à la bataille de Bullegneville. Arnaud de Barbazan, qui conduisait le secours que le roi avait envoyé à son beau-frère, mourut des blessures qu'il reçut dans ce combat. René est fait prisonnier du duc de Bourgogne, allié d'Antoine de Vaudemont, qui le retient jusqu'en 1437; alors ce prince obtint sa liberté, et le fils de Vaudemont, en épousant la fille de René, réunit tous les droits, et eut un fils, René II, qui continua la postérité des ducs de Lorraine.

Henri VI, pour ranimer son parti, quitte l'Angleterre et vient se faire sacrer dans l'église de Notre-Dame de Paris, le 17 décembre. Le connétable fait arrêter la Trimouille dans le château de Chinon, quoique le roi y fût; et le roi qui commençait à en être las, n'en fait point de poursuite.

Concile de Bâle convoqué par Martin V. Etablissement de l'Université de Poitiers.

1432-3-4.

La guerre continue pendant quatre ans, sans de grands événements. Il est réglé au concile de Bâle, que les ambassadeurs de Castille suivront immédiatement ceux du *sérénissime* roi de France. Il y fut réglé pareillement que les ambassadeurs du duc de Bourgogne, à qui les électeurs disputaient le pas, seraient placés au lieu dû audit duc de Bourgogne, comme premier duc de la chrétienté, immédiatement après les rois.

1435.

On détache Philippe-le-Bon des Anglais, et la paix se fait le 22 septembre à Arras : ce fut dans la plus auguste assemblée que l'on eût vue depuis long-temps, que ce célèbre traité fut conclu; tous les princes de la chrétienté y avaient leurs ambassadeurs, le pape et le concile de Bâle chacun son légat : Philippe-le-Bon en dicta les conditions, auxquelles Charles VII fut trop heureux de se soumettre. Ce traité fut confirmé par le concile de Bâle. On peut remarquer sur ce traité que Philippe-le-Bon, après avoir exigé la garantie des princes et seigneurs du sang, ajouta que ces seigneurs s'obligeraient à passer dans son parti, si le roi manquait à sa parole. Jean de Saint-Gelais, dans son histoire de Louis XII, dit, en parlant de cette paix d'Arras, qu'elle fut plus profitable au roi qu'elle ne fut honorable : « Cependant, ajoute-t-il, selon le temps, c'était nécessité de faire ainsi; car, par ce moyen, les Anglais commencèrent à diminuer de forces, de faveur et d'amis; » et le cardinal d'Ossat à

cette occasion, parle avec un grand mépris des négociateurs, qui ne savent pas, selon les temps, sacrifier la forme pour sauver le fond. Charles, duc de Bourbon, assista à ce traité en qualité d'ambassadeur du roi; et nous dirons en passant que ce prince fut père de l'aïeul de François I, et de Louis, évêque de Liége, d'où sont descendus les bâtards de Bourbon Busset. Mort du duc de Betfort. Il eut pour successeur à la régence Richard, duc d'York. Cette mort apporta un grand changement dans les affaires de Henri VI.

1436-7.

Prise de Paris, où le connétable entra un vendredi devant la Quasimodo. Le dauphin épouse Marguerite d'Ecosse; c'est elle qui, ayant trouvé Alain Chartier endormi, l'homme de son temps le plus savant et le plus laid, lui donna un baiser. Le parlement revient à Paris en 1437, la guerre se continue entre les Anglais et les Bourguignons.

1438.

Le concile de Bâle continué sous Eugène IV, renouvelle les dispositions de celui de Constance sur la supériorité du concile général. Pragmatique-sanction arrêtée à Bourges; elle est composée de plusieurs décrets du concile de Bâle, où les élections sont rétablies, les réserves et les expectatives abolies, aussi bien que les annates. Charles VII fut d'autant plus favorable à la Pragmatique, qu'elle était en partie l'ouvrage du concile que ce prince protégeait, parce que les pères de Bâle s'étaient déclarés pour lui, et n'avaient jamais voulu reconnaître le traité de Troyes, par lequel il était déshérité. Il faut remarquer qu'en 1441 le roi donna une déclaration au sujet de la Pragmatique-sanction, portant que son intention et celle de l'assemblée de Bourges étaient que l'accord fait entre Eugène IV et ses ambassadeurs sortît effet du jour de la date de la Pragmatique, sans avoir aucun égard à la date du décret fait à Bâle avant la date de la Pragmatique; et l'on conclut de cette pièce que les décrets des conciles généraux, pour ce qui regarde la discipline, n'ont de force en France qu'après avoir été passés par édits de nos rois. Le pape, mécontent, transfère le concile à Ferrare, puis ensuite à Florence; cependant plusieurs évêques restèrent à Bâle.

1439.

Le concile de Bâle, toujours subsistant, dépose le pape Eugène IV, et élit Amédée, duc de Savoie, lequel s'était retiré dans la solitude de Ripaille après avoir remis son duché à son fils. On a dit que ce prince n'avait abdiqué, après avoir perdu sa femme, que sur la foi de certains devins, qui lui avaient prédit qu'il parviendrait à la papauté. Cet anti-pape prit le nom de *Félix V*. Le schisme dura jusqu'à la mort d'Eugène IV. A l'avénement de Nicolas V, l'Eglise devint tranquille par la démission de Félix V. Félix, qui mourut en 1450, obtint du pape Nicolas V, en considération de son abdication, une bulle ou indult, par lequel le pape s'engage de ne nommer à aucun bénéfice consistorial dans ses états sans le consentement du duc son fils : cette bulle, confirmée par plusieurs papes, et étendue à tous ses descendants, a excité depuis de grands démêlés entre les papes et le duc de Savoie. Le concile de Bâle finit en 1443 (*Lenfant*), et celui de Florence, où s'était faite la réunion des Grecs, avait fini l'an 1442. Æneas Silvius Piccolomini, qui avait été secrétaire du concile de Bâle, en désavoua les maximes lorsqu'il fut pape sous le nom de *Pie II*. On prétend à Rome et dans les pays où l'on en suit les principes, que le concile de Bâle n'a été œcuménique que depuis la session XXVI : les uns disent jusqu'à la translation du concile à Florence, les autres jusqu'à la déposition d'Eugène.

1440.

Le dauphin, aigri contre son père par les ducs d'Alençon et de Bourbon, se révolte : il forme un parti nommé *la Praguerie :* son père le poursuit, le désarme et lui pardonne ; ce ne furent pas les derniers chagrins qu'il en éprouva ; ce qui a fait dire que Charles VII avait été malheureux par son père et par son fils. Alexandre de Bourbon, bâtard de Jean I, était entré dans cette révolte : le roi le fit noyer. Le duc d'Orléans, prisonnier en Angleterre depuis la bataille d'Azincourt, obtient la liberté, et se réconcilie avec le duc de Bourgogne, qui l'aide à payer sa rançon. Le duc de Glocestre s'y était opposé, prévoyant que ce prince fortifierait le parti du roi.

1441-2.

Siége de Pontoise, dont le roi s'empare sur les Anglais, et où il acquit beaucoup de gloire : il parcourt le Poitou, l'Angoumois, le Limousin, la Gascogne : les Anglais ont encore quelque succès dans ces provinces. Ordonnance qui règle le prix de la rente constituée au denier douze; elle fut réduite au denier seize par Henri IV; au denier dix-huit par édit de 1634; et enfin au denier vingt, telle qu'elle est aujourd'hui, par l'édit de 1667.

1443-4.

Le roi s'empare du comté de Comminges. Le dauphin fait lever le siége de Dieppe au brave Talbot. Trève de dix-huit mois, commencée en 1444, et continuée jusqu'en 1448, que recommença la guerre.

René d'Anjou, dit *le bon René*, qui avait perdu toute idée de conquérir le royaume de Naples, et qui était rétabli dans son duché de Lorraine (*voy.* l'année 1431), engage le roi à faire le siége de Metz, qui prétendait être indépendant des ducs de Lorraine par un privilége dont il jouissait depuis Godefroy de Bouillon : l'événement de ce

siége fut que la ville de Metz resta dans ses droits et dans ses prétentions, qu'elle paya au roi deux cent mille écus pour les frais du siége; et qu'elle donna à René une quittance de cent mille florins qu'elle lui avait prêtés.

Ce qui avait déterminé le roi à faire le siége de Metz, était la nécessité d'employer ses troupes pendant la trêve avec les Anglais. Un semblable motif le détermina à seconder Sigismond, duc d'Autriche, dans la guerre qu'il avait contre les Suisses; ils furent battus à une demi-lieue de Bâle; mais, comme dit Æneas Silvius, leur défaite vint de ce qu'étant en trop petit nombre, ils s'étaient épuisés à force de vaincre : la valeur qu'ils montrèrent fit dire au dauphin (Louis XI) qu'il éviterait désormais de leur faire la guerre, et il conclut avec eux un traité de paix en 1444.

1445-6.

Marguerite d'Écosse meurt de douleur des imputations calomnieuses que l'on avait faites à sa vertu. (*Duclos*.) Les larmes du dauphin la justifièrent assez.

La taille, que les peuples, suivant plusieurs auteurs, avaient commencé de payer dès le temps de saint Louis pour se délivrer des gens de guerre, mais qui n'avait pas toujours subsisté, devient perpétuelle : elle fut substituée au profit que le roi faisait dans le changement des monnaies. Institution des compagnies d'ordonnance, ou réduction de la gendarmerie à quinze compagnies, dont chacune était composée de cent hommes d'armes; chacun de ces cent hommes d'armes devait servir avec six chevaux, ce qui composait neuf mille cavaliers. Pareille institution pour l'infanterie, sous le titre de *francs-archers* : on les nommait ainsi, parce qu'ils étaient affranchis de tout subside : une partie servait à pied, et l'autre servait de cavalerie légère. Comtés de Valentinois et Diois acquis par Charles VI, dès 1404, de Louis de Poitiers, et unis au Dauphiné par un dernier traité entre Louis de Savoie, qui y avait des droits, et Charles VII. Le dauphin cause de nouveaux chagrins au roi, en 1446. Ce prince s'abandonne à l'amour qu'il avait pour Agnès Sorel; elle avait l'âme élevée, et aimait surtout la gloire du roi : Monstrelet a prétendu que la passion de Charles VII pour elle ne passa jamais les bornes légitimes; cela serait bon si elle n'en avait pas eu trois enfants : mais ce qu'on en peut conclure, c'est qu'il fallait qu'elle se fût bien conduite à la cour, où elle était honorée et estimée : aussi sa mémoire fut-elle célébrée par les poètes long-temps encore après elle, même par François Ier, dont Saint-Gelais rapporte un quatrain en son honneur. On a dit qu'elle était morte de poison (cela n'est pas vrai), et que ç'avait été l'ouvrage de Jacques Cœur : Agnès ne le crut pas, puisqu'il fut un de ses exécuteurs testamentaires. On la nommait *madame de Beauté*; c'était le nom d'un château proche Vincennes, que le roi lui avait donné; et elle méritait bien de porter ce nom : elle fut bientôt remplacée par madame de Villequier, sa cousine-germaine, qui, après la mort du roi, se donna à François II, duc de Bretagne, dont elle eut quatre enfants.

Le 17 avril, jour des Rameaux, la mer rompit ses digues à Dordrech; il y périt plus de cent mille personnes, et un nombre infini de bétail.

1447.

Gênes se donne à la France, mais ce ne fut que pour autant de temps qu'il en fallut à Frégose pour en chasser Adorne son rival; et cette république inconstante, qui, suivant les diverses factions dont elle fut agitée, prit tour à tour pour ses maîtres presque tous les princes d'Italie, ne voulut pas même recevoir les troupes de France; cependant, la ville de Final, qu'ils avaient donnée pour sûreté, nous resta.

La domination des vicomtes de Milan finit par la mort du duc Philippe-Marie. Il était petit-fils d'Isabelle, fille du roi Jean, et de Galéas Visconti, qui s'était fait seigneur de Milan, et fils de Jean Visconti, à qui l'empereur avait donné le titre de duc de Milan. Ce Jean fut la terreur des papes, des empereurs et de l'Italie, dont il usurpa presque toutes les seigneuries : à sa mort, arrivée en 1403, la révolte fut générale, et son fils Philippe-Marie ne put conserver que la moindre partie de son état. Philippe n'ayant point laissé d'enfants légitimes, plusieurs princes prétendent à sa succession, entre autres le duc d'Orléans, du chef de Valentine sa mère, sœur de Philippe-Marie; mais, après quelques années de dispute, François Sforce, bâtard de Jacques Sforce, et soldat de fortune, qui avait épousé la bâtarde de Philippe, s'en empare.

Par le concordat passé entre Nicolas V et Frédéric III, confirmatif de l'accord fait entre Calixte II et Henri V, le clergé d'Allemagne jouit du droit d'élection aux évêchés. Nicolas V a été un pontife illustre : protecteur des savants avant Léon X, et savant lui-même, il a été le fondateur de la bibliothèque du Vatican.

1448-9-50.

Les Anglais rompent la trêve : c'était le terme que la Providence avait marqué à nos disgrâces.

Charles VII, soit par lui, soit par ses généraux, reprend successivement toutes les places de la Normandie; de sorte que cette province, qui avait appartenu au roi d'Angleterre par Guillaume-le-Conquérant en 1066, qui depuis avait été réunie à la France sous Jean Sans-Terre en 1203, qui avait été prise par Henri V sous Charles VI en 1418, fut enfin réunie pour toujours à la France sous Charles VII, en 1450 : la bataille de Fourmigni, où les Anglais furent défaits, acheva cette révolution. « Cette malheureuse province avait beaucoup souffert : Amelgard, historien contemporain, nous apprend que les partisans

du roi n'exerçaient pas moins de cruautés et de brigandages que les troupes anglaises. Il ajoute que les guerriers du parti de Charles VII voyaient avec douleur les villes et les bourgs de la Normandie rentrer d'eux-mêmes sous la domination du roi, parce que cette reddition volontaire leur ôtait l'espérance et les moyens de s'enrichir par le pillage. (*Notices des Mss.*, t. I, p. 419.) » Les Anglais furent totalement expulsés par la capitulation de Cherbourg, qui fut rendue aux Français le 12 août 1450.

Pierre II fait hommage lige au roi *de la duché de Bretagne, de la pairie de France, et de la comté de Montfort.*

1451-2-3.

Les comtes de Dunois, de Penthièvre, de Foix et d'Armagnac, généraux de Charles, reprennent la Guyenne et Bordeaux; Bordeaux se révolte de nouveau; le roi s'en ressaisit malgré la résistance du brave Talbot, qui fut défait et tué à la bataille de Castillon : le roi y fait bâtir le château Trompette, et celui de Ha : ainsi les Anglais sont absolument chassés de la France, où ils ne conservèrent que Calais, dont Edouard III s'était emparé en 1347, et que le duc de Guise reprit en 1558.

C'est ici l'époque de la réunion des pairies laïques anciennes à la couronne : ces pairies, quelle qu'en soit l'origine, existaient déjà sous Hugues Capet (*Voy.* l'an 992) : elles parurent dans tout leur éclat sous le règne de Philippe-Auguste, et depuis ce prince elles rentrèrent successivement dans le domaine royal d'où elles étaient sorties; la Normandie reconquise sous Philippe-Auguste, est réunie, pour ne plus changer de maître, sous Charles VII; le comté de Toulouse, sous saint Louis; la Champagne sous Philippe-le-Bel; la Guyenne, confisquée par Louis-le-jeune, est réunie sous Charles VII (je ne parle pas du duché de Bourgogne qui, depuis le règne de Robert, était dans la maison de France, non plus que du comté-pairie de Flandres, réuni lors de la mort de Louis III à la deuxième maison de Bourgogne par le mariage de Philippe-le-Hardi avec l'héritière de Flandres, en 1369) : voilà quelles étaient les anciennes pairies, qui achevèrent enfin de s'éteindre sous le règne de Charles VII, et c'est là comme le premier âge de la pairie, que l'on peut considérer sous quatre époques : la première, dont nous venons de parler; la seconde pairie ne fut pas de la même nature; nos rois, pour maintenir une dignité si éclatante, qui donnait du lustre à la couronne, qui l'avait quelquefois même soutenue, et qui n'avait eu d'inconvénient que l'indépendance, créèrent de nouvelles pairies sur le modèle des anciennes, mais avec cette différence essentielle, que ce fut par lettres-patentes : ces nouvelles pairies ne furent conférées qu'aux seigneurs du sang; Jean, duc de Bretagne, fut le premier qui en fut revêtu en l'an 1297, dans le temps qu'il existait encore quelques pairies anciennes. Le troisième âge de la pairie fut celui où elle fut conférée par nos rois à des princes étrangers : le duc de Nevers eut le premier cet honneur, par l'érection du comté de Nevers en duché-pairie, qui fut faite en 1505: enfin, le quatrième et dernier âge de la pairie, et celui qui subsiste aujourd'hui, est celui où nos rois érigèrent les terres des principaux seigneurs de leur cour en duché-pairie : le baron de Montmorenci fut le premier d'entre eux qui, par l'érection de la baronnie de Montmorenci en duché-pairie de l'an 1551, posséda cette éminente dignité, si multipliée depuis; mais, ce qu'il faut bien entendre, c'est, comme il est dit dans le manuscrit de la bibliothèque du roi, rapporté par le P. Simplicien, que les pairs du roi *ne sont mie appellés pers pour ce qu'ils soient pers à lui*, *mais pers sont entre eux ensemble.*

Prise de Constantinople par Mahomet II (1453), après quarante-neuf jours de siége. Fin de l'empire d'Orient, qui avait duré onze cent vingt-trois ans. Telle est la révolution des états. L'empire romain, devenu l'empire de Constantinople, se divise après en empire d'Orient et en empire d'Occident : ce même empire d'Orient, devenu l'empire des Grecs ou le Bas-Empire, ensuite occupé par les Latins, redevenu encore l'empire des Grecs, est enfin subjugué sans retour, par les Turcs. (*Voyez* l'année 800.)

Le dauphin, qui persistait dans sa révolte, avait accordé son mariage avec la fille du duc de Savoie, qui n'avait que neuf ans, et se ménageait par là un appui contre le ressentiment du roi et contre la haine générale que ses exactions avaient excitée dans le Dauphiné. Les nouveaux troubles de Guyenne forcèrent le roi à approuver ce mariage; il fit plus, il donna Iolande, sa fille, en mariage au prince de Piémont. Condamnation de Jacques Cœur (le 29 mai 1453) : une partie de ses biens, que l'on avait confisqués, fut rendue à ses enfants. Cet homme avait aussi bien servi le roi dans ses finances que les Dunois, les la Hire, les Saintrailles par leurs armes, et il l'abandonna à ses ennemis, ou plutôt à l'avidité de ses courtisans, qui partagèrent sa dépouille, ou qui se donnèrent quittance des sommes qu'il leur avait prêtées; peut-être y entra-t-il un peu de jalousie de l'attachement que Jacques Cœur avait pour le dauphin. C'est dommage qu'un si grand roi, et qui avait tant de qualités aimables, se laissât ainsi gouverner : comment vit-il d'un œil tranquille le supplice de la Pucelle? comment n'empêcha-t-il pas l'entreprise infâme des Penthièvres contre le duc de Bretagne, dont il fut instruit, non plus que le meurtre du duc de Bourgogne? Ce que l'on a dit de la nouvelle fortune que fit Jacques Cœur est une fable, puisqu'il ne survécut que trois ans à sa condamnation (*Mém. de l'Acad. des Bell.-Lett.*). Sa petite-fille a été, par son mariage avec Louis de Harlay, la tige des

branches de Harlay, dont le premier président était le chef, et qui sont toutes éteintes.

Premier traité de la France avec les Suisses. Il y en avait eu déjà un de conclu l'an 1444, mais ce n'avait été qu'entre Louis dauphin et les Suisses.

Création du parlement de Grenoble par Louis XI n'étant encore que dauphin; son père la ratifia deux ans après.

1454-5

La mémoire de la Pucelle d'Orléans est réhabilitée.

Jean, roi d'Aragon, veuf de Blanche, héritière de Navarre, se remarie, et retient injustement ce royaume à Charles, prince de Vianne, son fils.

1456.

Le dauphin, après s'être tenu quinze ans en Dauphiné, se retire auprès du duc de Bourgogne, pour éviter le ressentiment du roi son père. « Louis XI, dit *Philippe de Comines*, fut reçu et » nourri six ans chez le duc de Bourgogne, ayant » deniers de lui pour son vivre. » Nous voyons, en conséquence de la sortie de Louis du Dauphiné, des lettres-patentes du roi son père, par lesquelles il ordonne que la province ne serait plus régie qu'en son nom.

1457-8-9-60-1.

On fait le procès au duc d'Alençon, comme fauteur de la révolte du dauphin. Ce procès donna lieu à plusieurs questions que le roi fit proposer à son parlement par maître Jean Tudert, son conseiller et maître des requêtes de son hôtel: Premièrement, si le roi pouvait assister au jugement du procès fait à un pair de France; ce qui avait été contesté au roi Charles VI par le duc de Bourbon dès l'an 1386, lors du procès fait au roi de Navarre, et même au roi Charles V, lors du procès du duc de Bretagne; si les pairs qui ne sont pas du nombre des douze pairs, peuvent assister aux procès; si les pairs peuvent commettre des juges à leur place. Sur quoi le parlement, après que les registres ont été sur ce vus et visités, a répondu que le roi non seulement avait le droit d'assister aux jugements criminels des pairs, mais que sa présence y était nécessaire; que tous les pairs indistinctement peuvent y assister, mais qu'ils ne peuvent commettre à leur place. (*Du Tillet, Recueil des rangs.*)

Le duc d'Alençon, prince du sang, qui descendait de Charles de Valois, fut condamné à la mort, et cette peine fut changée en une prison, d'où Louis XI le fit sortir, pour l'y remettre encore, après l'avoir convaincu de traiter avec les Anglais.

Révolution en Angleterre, entre les maisons d'Yorck et de Lancastre, sous le nom de *la Rose rouge* et de *la Rose blanche*. Richard, duc d'Yorck descendu d'une héritière de Clarence, détrône Henri VI, de la maison de Lancastre, et le fait prisonnier. Marguerite, fille de René, roi de Naples, duc d'Anjou, femme de Henri VI, défait Richard à son tour, dans un combat où il est tué. Édouard, fils de Richard, aidé du comte de Warwick, combat de nouveau Henri VI, qu'il fait prisonnier, et est proclamé roi sous le nom d'Édouard IV.

Mort de Charles VII. Tannegui du Chastel fit tous les frais de ses obsèques. Cela n'empêcha pas Louis XI de lui ôter la charge de grand-maître de l'Écurie, où il avait succédé à Xaintrailles. Il était neveu de celui qui avait eu part à l'assassinat de Jean-Sans-Peur.

C'est sous le règne de Charles VII, vers l'an 1440, que l'on découvrit, en Allemagne, l'art de l'imprimerie. Jean Guttemberg, aidé de Jean Fauste et de Pierre Schœffer, après avoir fait plusieurs essais, parvint, vers l'an 1450, à imprimer des ouvrages entiers. On imprima d'abord sur des planches fixes, puis avec des caractères mobiles de bois, et enfin Schœffer inventa des caractères de fonte. Comment cet art a-t-il été ignoré si longtemps? Y avait il donc si loin des lettres gravées, des médailles, des inscriptions, qui sont de toute antiquité, à l'art de l'imprimerie? L'art de graver sur le bois et sur le cuivre, qui nous a donné les estampes, suivit l'imprimerie, dont il fut une imitation. L'invention en est due à un orfèvre qui travaillait à Florence.

Ce fut ce prince qui créa la compagnie des gardes écossaises, dont le premier capitaine fut le général Patilloc.

Charles VII ne fut, en quelque sorte, que le témoin des merveilles de son règne; on eût dit que la fortune, en dépit de l'indifférence du monarque, et pour faire quelque chose de singulier, s'était plu à lui donner à la fois des ennemis puissants et de vaillants défenseurs, sans qu'il semblât avoir part aux événements : ce n'est pas que ce prince n'eût beaucoup de courage; mais s'il paraissait à la tête de ses armées, c'était comme guerrier, et non comme chef. Sa vie était employée en galanteries, en jeux et en fêtes. Un jour La Hire étant venu lui rendre compte d'une affaire importante, le roi, tout occupé d'une fête qu'il devait donner, lui en fit voir les apprêts, et lui demanda ce qu'il en pensait : *Je pense*, dit La Hire, *que l'on ne saurait perdre son royaume plus gaiement.* Cependan quelques historiens, trompés aux prodiges de son règne, n'ont pu imaginer qu'il n'y ait point e quelque part, et lui ont donné le titre de *Vict rieux.*

FEMME.	ENFANTS.	1461 MORT.	PRINCES CONTEMPORAINS.
Marie d'Anjou, fille de Louis II, roi de Naples, fiancée en 1413, mariée en 1416, morte en 1463, femme d'un grand mérite, à qui son mari dut en grande partie le rétablissement de ses affaires, et qui ne l'en aima pas davantage.	Louis XI. Jacques de France, mort jeune. Philippe de France, mort jeune. Charles de France, successivement duc de Berri, de Normandie et de Guyenne. 1472 Radegonde de France, accordée à Sigismond, duc d'Autriche. 1444 Catherine de France, femme du comte de Charolais. 1446 Yolande de France, femme d'Amédée IX, duc de Savoie. 1478 Jeanne de France, mariée à Jean de Bourbon. 1482 Marguerite de France, morte jeune. Jeanne de France. 1446 Marie de France, morte jeune. Madelaine de France, mariée à Gaston, comte de Foix. 1486 ENFANTS NATURELS. Charles VII eut d'*Agnès Sorel*, morte le 9 février 1450 Charlotte, *mariée à Jacques de Brézé, comte de Maulevrier, que son mari poignarda, l'ayant surprise en adultère.* Marguerite, *mariée à Olivier de Coëtivi.* Jeanne, *mariée à Antoine de Beuil, comte de Sancerre.*	CHARLES VII meurt à Meun en Berri, le 22 juillet 1461, à une heure après midi, âgé de cinquante-huit ans. Il se laissa mourir de faim, dans la crainte d'être empoisonné. Il est enterré à Saint-Denis.	*Papes.* Martin V. 1431 Eugène IV. 1447 Nicolas V, un des premiers fondateurs de la bibliothèque du Vatican et des restaurateurs des lettres. 1455 Calixte III. 1458 Pie II. 1464 — *Empereurs d'Orient.* Jean Paléologue. 1444 Constantin Paléologue. 1453 — *Empereurs d'Occident.* Sigismond. 1437 Albert d'Autriche. 1439 Frédéric III. 1493 — *Maison othomane.* Amurat II. 1451 Mahomet II. 1481 — *Rois d'Espagne.* Jean II. 1454 Henri IV. 1474 — *Rois de Portugal.* Jean. 1433 Edouard. 1438 Alphonse V. 1481 — *Roi d'Angleterre.* Henri VI, détrôné. 1461 — *Rois d'Ecosse.* Jacques I. 1437 Jacques II. 1460 Jacques III. 1488 — *Rois de Danemarck et de Suède.* Eric IX abdique. 1438 Christophe III. 1448 Charles Canutson. 1471 — *Rois de Pologne.* Ladislas Jagellon. 1434 Ladislas, roi de Hongrie. 1444 Casimir IV. 1492 — *Czar.* Jwan Basilowitz. 1505

MINISTRES.	GUERRIERS.	MAGISTRATS.	SAVANTS ET ILLUSTRES.
Georges de la Trimouille. 1446	CONNÉTABLES.	CHANCELIERS.	Pierre d'Ailli. 1426
Le président Louvet renvoyé en 1425.	Charles de Lorraine. 1430	Louis de Luxembourg. 1443	Léon Aretin. 1444
Le seigneur de Giac. 1426	Jean Stuart, comte de Douglas. 1424	Thomas Hoo, vivant en 1455	Bureau Boucher, commis à la garde des sceaux, vivant en 1451
Jacques Cœur. 1456	Artus de Bretagne, comte de Richemont. 1458	Ces deux chanceliers étaient de la nomination du roi d'Angleterre.	Alain Chartier, vers 1458
Jean Bureau. 1463	Il fut duc de Bretagne après son frère, et se crut honoré de conserver le titre de connétable.	Renaud de Chartres, cardinal et archevêque de Reims. 1443	Nicolas de Clémangis. 1440
SECRÉTAIRES DES FINANCES.	MARÉCHAUX DE FRANCE.	Guil. Juvénal des Ursins. 1472	Ferdinand de Cordoue.
Alain Chartier.	Amauri de Severac. 1427	PREMIERS PRÉSIDENTS.	Jean Gerson. 1429
Robert de Thumeri.	Pierre de Rieux. 1439	Phil. de Morvilliers. 1438	J. F. Pogge. 1459
Etienne Chevalier, contrôleur des finances, maître des comptes et trésorier de France, ambassadeur en Italie et en Angleterre, nommé par Agnès Sorel un de ses exécuteurs testamentaires.	Cl. de Beauvoir. 1453	Adam de Cambrai. 1456	Alphonse Tostat. 1454
	Jean de Villiers de l'Ile-Adam. 1437	Yves de Scepeaux. 1461	Laur. Valla. 1457
	Jacques de Montberon. 1422	PROCUREURS DU ROI.	
	Antoine de Vergi de Dampmartin. 1439	P. Cousinot, vivant en 1444	
	Jean de la Baume. 1435	Jean Simon, commis en 1439	
	Gilbert de la Fayette. 1463	Jean Dauvet. 1471	
	Jean de la Brosse. 1433	AVOCATS DU ROI.	
	Gilles de Laval, seigneur de Rets. 1440	J. Rapiout, pourvu en 1421	
	André de Laval, seigneur de Loheac. 1486	Jean Rabateau, vivant en 1435	
	Philippe de Culant, seigneur de Jalagnes. 1453	J. Jouvenel, *ou* Juvenal des Ursins, frère du chancelier, a écrit l'histoire de Charles VI. Il fut archevêque de Reims. 1473	
	Jean, sire de Talbot. 1453	J. Morand, reçu en 1433	
	Jean, dit Saintrailles, grand-maître d'artillerie. 1461	Jean Barbin exerçait en 1451	
		Jacques Jouvenel. 1456	
		J. Simon exerçait en 1442	
		J. Luillier. 1468	
		J. Rapiout exerçait en 1444	
		N. Thiessart exerçait en 1442	
		Henri Boileau. 1451	
		P. Simon exerçait en 1445	
		Nic. Joci exerçait en 1445	
		Jean Dauvet. 1471	
		J. Simon. 1470	
		N. Calepeau exerçait en 1464	



LOUIS XI.

Louis XI parvient à la couronne, âgé de trente-neuf ans, l'an 1461. Il était à Genep, en Brabant, lorsqu'il apprit la nouvelle de la mort de son père. Il se fit sacrer à Reims, le 15 août, par Jean Juvénal des Ursins, archevêque de cette ville. Le titre de roi très-chrétien, donné à ce prince en 1469, est devenu un titre permanent dans ses successeurs.

1461.



Louis XI prit un plan de conduite et de gouvernement différent de celui de son père : il changea une partie des officiers et des magistrats que ce prince avait mis en place ; de là la guerre du bien public. (Comines.) Il fit même emprisonner quelques seigneurs, entre autres Antoine de Chabannes, en qui la justice divine poursuivait l'action inique d'avoir eu part à la confiscation des biens de Jacques Cœur, dont il avait été le juge; enfin il ordonna l'abolition de la pragmatique-sanction, qui, néanmoins, ne fut totalement anéantie que par le concordat fait entre Léon X et François 1er.

1462.

Jean, roi d'Aragon, ayant épousé en secondes noces Jeanne, fille de l'Amirante de Castille, dont il eut le fameux Ferdinand-le-Catholique, retenait le royaume de Navarre au prince de Vianne, son fils, héritier de cette couronne par sa mère, Blanche, première femme de Jean, et lui faisait la guerre. Les Navarrois joints au roi de Castille, après avoir soutenu en vain le prince de Vianne, qui fut empoisonné par sa belle-mère, continuent la guerre pour venger sa mort. Jean d'Aragon, pour se défendre contre eux, emprunte trois cent mille écus d'or de Louis XI, et lui engage pour sûreté de cette somme, les comtés de Cerdaigne et de Roussillon.

Le roi prête vingt mille écus à Marguerite d'Anjou, dont le mari Henri VI, roi d'Angleterre, était prisonnier dans la tour de Londres; elle lui promet de lui engager la ville de Calais sitôt que les affaires du roi seraient rétablies.

Création du parlement de Bordeaux, qui fut démembré du parlement de Toulouse, dont le ressort s'étendait auparavant sur le Languedoc et sur la Guyenne : la Garonne fit la séparation de ces deux provinces. Les habitants de Bordeaux avaient déjà obtenu cette grâce lors de la capitulation qu'ils firent avec le comte de Dunois sous Charles VII ; mais leur nouvelle révolte en avait empêché l'exécution.

1463.

Etablissement de l'université de Bourges.

Le roi rentre dans les villes de Picardie cédées à Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, par le traité d'Arras, en lui payant quatre cent mille écus d'or.

1464.

Le comte de Charolais, mécontent de la restitution de ces places, se lie avec le duc de Bretagne ; il fait arrêter le bâtard de Rubempré, sur le soupçon qu'il avait été envoyé par Louis XI

pour s'emparer de sa personne. Ligue entre Charles, duc de Berri, frère unique du roi, le comte de Charolais, le duc de Bretagne, le duc de Bourbon, le comte de Dunois, et plusieurs seigneurs mécontents de ce que Louis XI les avait dépouillés de leurs charges au commencement de son règne. Jean d'Anjou, duc de Calabre, fils de René, roi de Naples, vint se joindre aux princes, et leur amena les premiers Suisses qui aient paru dans nos armées : ils étaient au nombre de cinq cents. La guerre qui suivit cette ligue eut pour prétexte le soulagement des peuples, et fut de là appelée *du Bien public*. Le comte de Charolais s'approche de Paris, et tente inutilement de prendre cette ville.

1465.

Paul II donne la pourpre aux cardinaux. Il avait succédé à Pie II, qui, dans sa jeunesse, avait été couronné à Francfort *poète lauréat*, par l'empereur Frédéric III, et qui, à la fin de sa vie, sans être rebuté par les mauvais succès des anciennes croisades, était près d'en tenter une nouvelle, dont il voulait être le chef : sa mort en empêcha l'exécution.

Bataille de Montlhéri, donnée le 16 juillet, sans que le roi ni le comte de Charolais, qui se la donnaient, eussent envie de combattre. La perte est égale des deux côtés : le champ de bataille resta aux Bourguignons.

Paix faite par les traités de Conflans et de Saint-Maur : elle mit fin à la guerre *du Bien public*. Il fut arrêté qu'on nommerait trente-six personnes des trois ordres du royaume pour travailler à la réforme de l'état. Jean Dauvet, premier président du parlement de Toulouse, qui eut grande part à cette paix, en eut pour récompense la place de premier président du parlement de Paris, occupée par Mathieu de Nanterre, qui fut envoyé en sa place à Toulouse, et qui revint ensuite exercer la charge de second président du parlement de Paris. Le comte de Charolais soumet les Liégeois, qui avaient fait une diversion en faveur du roi.

1466.

Le roi avait tout accordé par cette paix, espérant tout ravoir par ses intrigues. Après avoir regagné le duc de Bourbon, il profite de la division qu'il avait prévu qui se mettrait bientôt entre le duc de Berri et le duc de Bretagne. Il reprend sur son frère la Normandie, qu'il lui avait donnée en apanage par cette paix, et chasse François II, dernier duc de Bretagne, de la plupart des places de ce duché, desquelles il s'était emparé : il en resta cependant encore quelques-unes à ce duc ; ainsi, il n'y eut d'exécuté de tout le traité de Conflans, que la cession des places de la Somme, que le comte de Charolais s'était fait donner, et qu'il conserva. Le roi, avant le traité de Conflans, avait donné l'épée de connétable au comte de Saint-Paul, favori du comte de Charolais, comptant par cette grace le rendre suspect à ce prince.

1467.

Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, meurt le 13 juin d'une esquinancie : son fils Charles, dit *le Téméraire*, lui succède. Les Liégeois, de nouveau révoltés, sont battus.

Déclaration portant *qu'il ne sera donné aucun office, s'il n'est vacant par mort, résignation ou forfaiture*.

1468.

Etats tenus à Tours, dans lesquels il fut arrêté que la Normandie ne pouvait se démembrer de la couronne pour être donnée au frère du roi. Il y fut convenu que le duc de Bretagne rendrait les villes par lui prises en Normandie, et qu'on élirait plusieurs personnes pour la réforme de l'état.

Conférence de Péronne pour prévenir la guerre qui allait renaître par l'inexécution du traité de Conflans de la part de Louis XI. Ce prince, en même temps qu'il appuyait la révolte des Liégeois, a l'imprudence de se livrer au duc de Bourgogne, en le venant trouver devant Péronne. Charles, qui apprit les intelligences du roi avec les Liégeois, le retint prisonnier proche de cette même tour où Charles-le-Simple avait fini sa vie ; il hésita même s'il ne porterait pas la vengeance plus loin ; enfin il le força à conclure avec lui un traité qui lui fut fort avantageux, et à l'accompagner au siége de Liége, contre ces mêmes peuples qu'il avait lui-même excités à reprendre les armes : il assista à la prise de cette ville. Avant ce traité, Louis XI avait promis à Charles, duc de Berri, son frère, la Champagne et la Brie pour apanage, avec intention de ne les lui point donner, par le danger qu'il y avait que ces provinces, trop voisines de la Bourgogne, ne devinssent une nouvelle source de divisions.

1469

Le duc de Berri, au grand regret du duc de Bourgogne, se laisse persuader de recevoir la Guyenne pour apanage, au lieu de la Champagne et de la Brie. Le roi gagna, pour y parvenir, le favori de ce prince, Odet d'Aidie, qu'il fit depuis comte de Comminge, et en même temps il punit la perfidie du cardinal de la Balue. Ce ministre fut convaincu d'avoir entretenu le frère du roi dans sa révolte pour se rendre nécessaire, et d'avoir eu des intelligences avec le duc de Bourgogne. Il fut mis en prison à Loche, et y resta onze ans ; on ne lui fit point son procès, à cause des contestations qu'il y eut avec le pape sur la forme de la procédure. Louis XI institue l'ordre de Saint-Michel : celui de l'Etoile était tombé en discrédit.

1470.

Edouard IV avait épousé secrètement une de ses sujettes, dont il devint subitement amoureux, tandis que le comte de Warwick négociait en France, par son ordre, le mariage de Bonne de Savoie, sœur de la reine, qui lui fut accordée. Le comte de Warwick, indigné, ainsi que toute l'Angleterre, de ce manque de foi, se lie avec Louis XI, repasse en Angleterre, y bat l'armée d'Edouard, et le fait prisonnier. Edouard IV, à son tour, sauvé de sa prison, bat l'armée du comte de Warwick. Le comte de Warwick défait pour la seconde fois l'armée d'Edouard, qui se sauve auprès du duc de Bourgogne. Henri VI sort de sa prison, et remonte sur le trône.

Le duc de Guyenne, sans la participation du roi, et pour se fortifier contre lui, presse le duc de Bourgogne de lui donner en mariage sa fille unique: il est secondé dans cette demande par le connétable de Saint-Paul, à qui la guerre était nécessaire pour maintenir son crédit, ainsi qu'au duc de Bretagne, qui prévoyait que le roi ne chercherait qu'à les abattre, quand il n'aurait plus d'affaires avec le duc de Bourgogne. Déclaration du 3 décembre, portant confiscation des terres du duc de Bourgogne. Le roi prend Saint-Quentin, Amiens, Roye et Montdidier. Jean, comte d'Armagnac, qui s'était sauvé à Fontarabie, est condamné à mort par le parlement, pour sa rébellion. Il fut massacré en 1473, au siége de Leictoure.

On commence à imprimer à Paris.

1471.

Le duc de Bourgogne prend les armes, et en même temps jette des soupçons dans l'esprit du roi contre ceux qui le faisaient agir. Il se fait une trêve d'un an entre le roi et lui. Le connétable continue de négocier le mariage du duc de Guyenne avec la fille du duc de Bourgogne.

Dernière révolution qui fait triompher la Rose-Blanche, et qui remet Edouard IV sur le trône d'Angleterre. Le comte de Warwick est défait et tué dans une première bataille. Marguerite d'Anjou, femme de Henri VI, en perd une seconde, où son fils, le prince de Galles, est fait prisonnier, et massacré par les ordres d'Edouard, à l'âge de dix-huit ans. Cette malheureuse princesse, prisonnière d'Edouard, et rachetée ensuite par Louis XI, mourut enfin en 1482, après avoir donné l'exemple du plus grand courage et des plus grands malheurs. Qui croirait que cette Marguerite était la fille du bon roi René, duc d'Anjou, lequel passa sa vie en prison, et à faire des enluminures? Edouard fait massacrer Henri VI, et fit mourir son frère, le duc de Clarence, en 1478. Henri VII eut envie depuis de faire canoniser Henri VI, pour donner plus d'horreur de l'usurpation d'Edouard IV; mais cela n'eut pas lieu. Edouard, devenu paisible, craint autant que Louis XI le mariage du duc de Guyenne avec l'héritière de Bourgogne

1472

Le duc de Guyenne meurt empoisonné, avec la dame de Monsoreau sa maîtresse, par une pêche qui leur fut donnée, non sans soupçon contre le roi lui-même. Ce prince avait fiancé Jeanne, fille de Henri IV, dit *l'Impuissant*, roi de Castille, au préjudice de laquelle Isabelle, sœur de Henri, et femme de Ferdinand d'Aragon, s'empara du royaume de Castille. Les négociations entre le roi et le duc Charles ne sont qu'un tissu de fourberies et de mensonges. Le duc prend les armes, entre en Picardie, y met tout à feu et à sang, et est obligé de lever le siége de Beauvais, défendu vaillamment par des femmes qui se joignirent à la garnison, ayant à leur tête la nommée *Jeanne Hachette*, passe ensuite dans la Normandie, qu'il ravage, et revient en Flandres. Le roi, après sa retraite, reprend une partie des places. Louis XI regagne le duc de Bretagne. Philippe de Comines passe du service du duc de Bourgogne à celui du roi.

Création de l'université de Bordeaux.

1473.

Le roi, poussé à bout par les infidélités redoublées de Jean V, comte d'Armagnac, à qui il avait pardonné plus d'une fois, et qui n'avait cessé de cabaler avec le duc de Bourgogne et le duc de Guyenne, prend la résolution de le punir, et fait assiéger Leictoure, que le comte défendit, et où il fut tué, comme il vient d'être dit, après la capitulation. Il ne laissa point de postérité, et la confiscation de ses biens fut rendue à Charles d'Armagnac son frère.

Le roi, brouillé avec Jean, roi d'Aragon, contre lequel il prend parti pour René, roi de Naples, fait assiéger Perpignan, défendu par le roi d'Aragon lui-même. On lève le siége, et ces princes s'accommodent.

Le duc de Bourgogne, institué héritier par Arnoul, duc de Gueldres, à l'exclusion de son fils, prend possession de cette province: il forme le projet de faire ériger ses états en royaume, sous le titre de royaume de Bourgogne.

1474.

Traité de Bouvines entre le roi et le duc Charles, où la perte du connétable est résolue; il n'eut point alors d'exécution à cet égard.

Procès fait à René, duc d'Alençon. On l'accusa d'avoir tramé une ligue avec le duc de Bretagne, et il fut condamné à mort; mais la peine fut commuée en celle d'une prison perpétuelle. Entrevue du roi et du connétable, qui vint accompagné de troupes, et qui eut l'insolence d'exiger qu'il y eût une barrière entre le roi et lui. Guerre en Catalogne pour les intérêts du duc de Calabre. Ligue offensive et défensive entre Edouard IV, Charles, duc de Bourgogne, et le duc de Bretagne, contre le roi. Ce même Edouard

traitait avec le roi de Castille, avec l'empereur et le roi de Hongrie, et déjà ils avaient fait entre eux le partage de la France. (*Rymer*) Le connétable, qui était en possession de la ville de Saint-Quentin, se fait rechercher par tous les partis : cette ligue n'a point d'effet, par l'ambition de Charles, qui, voulant fonder son royaume de Bourgogne, songeait à s'emparer de toutes les places du Rhin jusqu'à Bâle ; il se déclare pour Robert de Bavière, archevêque de Cologne, fait le siége de Nuitz, et par cette entreprise excite la jalousie de l'empereur, des princes d'Allemagne et de René, duc de Lorraine, auxquels Louis XI donna secrètement du secours.

1475.

Le roi fait la guerre au duc de Bourgogne. Il avait conclu, dès l'année précédente, un traité secret avec les Suisses, qui commencent à être en considération dans l'Europe. Ce fut Nicolas Diesbach, ambassadeur des Suisses, qui conclut ce traité. C'étaient des alliés d'autant plus sûrs, qu'ils avaient à se plaindre du duc de Bourgogne. Ce prince possédait le comté de Ferette par engagement du duc d'Autriche, et il autorisait le gouverneur qu'il y avait mis à toutes les vexations qu'il exerçait sur quelques cantons ses voisins. Edouard, qui se préparait à la guerre contre la France, est regagné par Louis XI, qui avait des intelligences avec les principaux ministres d'Angleterre ; il lui en coûtait pour cela, dit Comines, seize mille écus de pensions. Les deux rois concluent à Amiens, le 29 août, un traité qu'ils confirment à Picquigni ; ils conviennent d'une trève de sept ans ; ils y arrêtent le mariage entre le dauphin et Elisabeth, fille d'Edouard ; et Louis s'engage à payer tous les ans à Edouard, tant que les deux rois vivraient, une somme de cinquante mille écus d'or. Le duc de Bretagne fut aussi compris dans ce traité. Edouard avait grand intérêt de le ménager, car le duc de Bretagne retenait prisonnier le comte de Richemont, seul rejeton de la maison de Lancastre, qui aurait pu causer de grands embarras s'il eût été relâché, et qui en effet monta depuis sur le trône d'Angleterre, sous le nom de Henri VII. Le duc de Bourgogne, se voyant abandonné du roi d'Angleterre, et trahi par le connétable, dont le roi lui révéla toutes les perfidies, conclut avec Louis XI, à Vervins, une trève de neuf années, et convient d'abandonner le connétable ; celui-ci en est instruit, et va trouver le duc pour le regagner ; mais le duc le livre au roi, qui lui fait trancher la tête en place de Grève le 19 décembre. Sa petite-fille, Marie de Luxembourg, épousa depuis François, comte de Vendôme, et fut bisaïeule du roi Henri IV. Le roi donne au duc Charles toute la dépouille du connétable, et lui rend Saint-Quentin et plusieurs autres villes de Picardie. Le duc de Bourgogne prend Nanci.

1476.

Le duc de Bourgogne prend la ville de Granson sur les Suisses ; il est attaqué, et son armée est mise en déroute : il rassemble des troupes, et met le siége devant Morat, où il est encore battu par les Suisses, ayant à leur tête René II, duc de Lorraine, qui après reprit Nanci. René était fils d'Iolande d'Anjou, et de Ferri, fils d'Antoine, comte de Vaudemont, frère de Charles II, dernier duc de Lorraine, lequel avait disputé le duché à sa nièce Isabeau, lorsqu'elle épousa René I, duc d'Anjou. Du mariage de René et d'Isabelle était venue Iolande, laquelle épousa le fils du comte de Vaudemont, d'où vint René II, qui réunit tous les droits par son père et par sa mère. (*Voyez* l'année 1431.)

1477-8.

Charles fait le siége de Nanci, où il s'obstine, malgré la rigueur de la saison, qui avait presque détruit son armée. Le duc de Lorraine, accompagné des Suisses, vient au secours de la place, et le 5 janvier attaque et défait le duc Charles, qui y perdit la vie, ayant été trahi par Campobasse, Napolitain : il ne laissa d'autre héritier que Marie, sa fille unique. En lui finit la seconde maison de Bourgogne, qui avait duré près de cent vingt ans sous quatre princes. Le roi, qui, le premier, avait établi l'usage des postes, jusqu'alors inconnu en France, par un édit de 1464, est bientôt informé de cet événement, et en profite pour reprendre plusieurs villes en Picardie, en Artois et en Bourgogne. Il s'empara aussi du comté de Boulogne, relevant de l'Artois, en donnant une indemnité à Bertrand de la Tour, comte de Boulogne ; et, pour éteindre la suzeraineté, il la conféra de son autorité à la sainte Vierge, qui se nomma *Notre-Dame de Boulogne*, afin que, quoi qu'il arrivât de l'Artois, il ne pût jamais avoir le comté de Boulogne dans sa mouvance. Procès fait à Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, comte de la Marche, convaincu du crime de lèse-majesté ; on lui tranche la tête : il était cousin-germain de Jean d'Armagnac, et de la branche cadette.

Création du parlement de Bourgogne à Dijon ; sa date est du 18 mars 1476. Cour des aides fixée à Montpellier : François I y joignit une chambre des comptes.

Le roi, par une politique malentendue, manque à la fois le mariage de Marie de Bourgogne et celui de Jeanne, fille de Ferdinand et d'Isabelle, pour le dauphin. Comines dit, au sujet du duché de Bourgogne, que Louis XI était naturellement si ennemi de tous grands, qu'il ne voulut pas même que le comte d'Angoulême épousât l'héritière de Bourgogne, qui ne demandait pas mieux de demeurer alliée de la maison de France, et qui, moyennant ce mariage, n'aurait jamais porté les Pays-Bas dans la maison d'Autriche : étrange effet de la jalousie ! il aima mieux laisser aller cette

puissante succession à des étrangers que d'en agrandir un prince de son sang. Il se saisit de l'Artois, qui, suivant la loi des apanages, devait être réuni à la couronne faute d'hoirs mâles : au droit qu'il tirait de cette loi il voulut en joindre encore un autre, en se faisant céder cette province par les articles du mariage projeté entre le dauphin et Marguerite, fille de Maximilien; mais, ce mariage n'ayant pas eu lieu, l'Artois revint à Philippe, fils de Maximilien, par le traité de Senlis, en 1493, toujours à la charge de l'hommage, qui fut suspendu par les traités successifs de Madrid, de Crépi et de Cateau-Cambrésis, jusqu'à la conquête qu'en fit Louis XIII. La réunion à la France en fut enfin consommée à la paix des Pyrénées. Il en fut de même de la Franche-Comté, qui fut rendue au même Philippe, et que conquit deux fois Louis XIV, pour la réunir enfin à la couronne par le traité de Nimègue.

Les états de Flandres s'emparent du gouvernement et de la personne de Marie de Bourgogne; elle voit exécuter ses deux plus fidèles ministres, Hugonet, son chancelier, et Imbercourt, à qui ses prières et ses larmes ne purent sauver la vie : on leur imputait d'avoir livré au roi la ville d'Arras. Elle épouse Maximilien d'Autriche, fils de l'empereur Frédéric III. Ce mariage fut l'origine des querelles qui coûtèrent tant de sang à la France et à la maison d'Autriche. Je ne dois pas omettre que Louis XV étant à Bruges en 1745, dit, en voyant les mausolées de Charles-le-Hardi et de Marie de Bourgogne : « Voilà le berceau de toutes » nos guerres. » L'empereur érige l'Autriche en archiduché en faveur de son fils.

Etablissement des cent gentilshommes *au bec de corbin.*

Traité de trève entre le roi et Edouard IV durant leur vie, et, cent ans après la mort de l'un ou de l'autre, conclu à Londres le 13 février : par ce traité, Louis XI s'engage à payer cinquante mille écus par lui ou par ses successeurs pendant cent ans, à compter du jour de la mort de l'un des deux. Cette trève doit être regardée comme un chef-d'œuvre en fait de politique : premièrement, elle empêchait Edouard de se joindre à Maximilien; en second lieu, en laissant tous les droits indécis, elle ne troublait point les Anglais dans leurs vaines prétentions sur la Normandie et les provinces qui sont au-delà de la Loire : elle donnait cependant le temps aux Français de ces provinces de reprendre l'habitude de leur légitime dépendance, et à nos rois d'en profiter pour se fortifier, et se mettre enfin en état, comme il arriva sous Henri II, d'achever de reconquérir sur les Anglais tout ce qu'ils avaient usurpé sur le royaume de France. (*Paral. des Rom. et des Fran.*)

1479.

Maximilien rompt la trève qui était entre le roi et lui : le roi s'empare de la Franche-Comté par la valeur et la sagesse de Chaumont d'Amboise. Siége de Térouenne, levé par Maximilien après la bataille de Guinegate, où l'avantage fut égal entre lui et les Français. Le vice-amiral Coulon conduit dans les ports de Normandie la flotte hollandaise, forte de quatre-vingts navires, dont il s'était emparé. Commencement de l'empire du Czar.

1480-1.

Les Suisses avaient commencé à être à la solde du roi après la mort du duc de Bourgogne pour être joints aux francs-archers établis par Charles VII, et avaient servi au nombre de six mille hommes au siége de Dôle, en 1478. Louis, ayant supprimé les francs-archers, joignit aux Suisses dix mille hommes d'infanterie française, qui n'était plus entretenue, comme sous le règne précédent, par les bourgs et villages, mais qu'il payait lui-même.

Le cardinal de la Balue est mis hors de prison par l'entremise du cardinal de la Rovère. Trève avec Maximilien. Charles d'Anjou, comte du Maine, à qui René d'Anjou, son oncle, avait donné la Provence, laisse au roi, par son testament, cette province et ses droits sur Naples et la Sicile. Le roi en eut, dit-on, l'obligation à Jean Cossa, sénéchal de Provence, et à Palamède de Forbin, qu'il fit gouverneur de Provence et de Dauphiné. La réunion en fut faite à Compiègne, en 1486.

1482.

Marie de Bourgogne meurt d'une chute qu'elle fait à la chasse. Traité d'Arras, où est arrêté le mariage du dauphin avec Marguerite, fille de Marie. On lui donnait pour dot les comtés d'Artois et de Bourgogne; elle fut fiancée à Amboise, n'ayant encore que cinq ans, au mois de juillet 1483, un mois avant la mort de Louis XI. Le mariage n'ayant point eu lieu, il fallut rendre l'Artois et la Franche-Comté à Philippe, fils de Maximilien et de Marie de Bourgogne, et frère de Marguerite, lequel le transmit à son fils Charles-Quint, qu'il avait eu de Jeanne, dite *la folle*, fille de Ferdinand et d'Isabelle. Il y a une chose digne de remarque dans ce traité; c'est que Maximilien demande pour garantie de l'engagement de Louis XI l'engagement des princes du sang, *subrogés au lieu des pairs.*

1483.

Edouard IV, dont la fille devait épouser le dauphin par le traité de Picquigni, fut offensé du traité d'Arras; mais Louis XI l'avait mis hors d'état de s'en venger, par la guerre qu'il avait excitée entre ce prince et Jacques III, roi d'Ecosse. Edouard mourut peu de temps après, empoisonné, dit-on, par son frère Richard III, qui, pour recueillir le fruit de son crime, fit mourir les deux

fils d'Edouard, dont il ne laissa régner l'aîné que deux mois, et monta sur le trône d'Angleterre. Cet aîné eut nom Edouard V, et la brièveté de son règne fait qu'on ne l'a pas mis au nombre des rois d'Angleterre.

Louis XI, dit Comines, *était humble en paroles et en habits.... Il était naturellement ami des gens de moyen état; il était léger à parler des gens, sauf de ceux qu'il craignait, car il était assez craintif de sa propre nature.* Il disait, pour répondre aux reproches qu'on lui faisait de ne pas garder assez sa dignité: *Lorsqu'orgueil chemine devant, honte et dommage suivent de bien près.* Il disait encore *que tout son conseil était dans sa tête,* parce qu'en effet il ne consultait personne; ce qui fit dire à l'amiral de Brézé, en le voyant monter sur un bidet très faible, qu'il fallait que ce cheval fût plus fort qu'il ne paraissait, puisqu'il portait le roi et tout son conseil. Il était jaloux de son autorité au point qu'étant revenu d'une grande maladie où il avait perdu connaissance, et ayant appris que quelques-uns de ses officiers l'avaient empêché de s'approcher d'une fenêtre, apparemment dans la crainte qu'il ne se précipitât, il les chassa tous. Avare par goût, et prodigue par politique; méprisant les bienséances; incapable de sentiment; confondant l'habileté avec la finesse; préférant celle-ci à toutes les vertus, et la regardant non comme le moyen, mais comme l'objet principal; enfin moins habile à prévenir le danger qu'à s'en tirer; né cependant avec de grands talents dans l'esprit; et, ce qui est singulier, ayant relevé l'autorité royale, tandis que sa forme de vie, son caractère, et tout son extérieur auraient semblé devoir l'avilir.

Louis XI avait augmenté les tailles de trois millions, et levé pendant vingt ans quatre millions sept cent mille livres par an, ce qui pouvait faire environ vingt-trois millions d'aujourd'hui, au lieu que Charles VII n'avait jamais levé par an que dix-huit cent mille francs.

Il avait une plaisante superstition: il ne voulait point entendre parler d'affaires le jour des Innocents. Il ne voulait pas non plus prêter serment sur la croix de saint Lo (car l'usage de jurer sur les reliques subsistait encore); cette croix de saint Lo l'emportait alors sur toutes les reliques, même sur celles de saint Martin, si révérées et si redoutables sous la première race. Le prétexte de ce prince était que c'eût été manquer de respect pour l'instrument de notre salut; mais un de ses historiens nous apprend que sa répugnance ne venait que d'une vieille croyance de son temps: ceux qui se parjuraient en jurant sur cette relique mouraient, croyait-on alors, misérablement dans l'année; et le bon prince était un peu plus attaché à la vie qu'à sa parole: aussi n'osa-t-il renvoyer son médecin Coctier, accusé de malversations, parce que, dit Philippe de Comines, il ne l'eût osé changer, attendu que le médecin, qui connaissait la faiblesse de son maître, lui disait audacieusement, et même en jurant, que, *s'il l'envoyait* comme il avait fait tant d'autres, il ne vivrait pas huit jours après. C'est lui qui a honoré les armoiries des Médicis de l'écusson de France. Il eut d'abord intention de se rendre chef de l'ordre de la Toison, et de la conférer à la mort de Charles-*le-Téméraire*, comme étant aux droits de la maison de Bourgogne; mais ensuite il le dédaigna, dit Brantôme, et ne crut pas qu'il lui convînt de se rendre chef de l'ordre de son vassal.

Le titre de *majesté*, peu connu jusqu'alors, commence à être donné aux rois.



FEMMES.	ENFANTS.	1483. MORT.	PRINCES CONTEMPORAINS.
Marguerite d'Écosse ; elle mourut en 1445, avant que son mari fût roi : on la nommait *Madame la Dauphine.* Charlotte de Savoie, fille de Louis II, duc de Savoie et d'Anne de Chipre, mariée l'an 1451, morte en 1483	Louis, mort en bas âge. Le P. Anselme ni le Gendre n'en font point mention, et il n'est connu que par une pièce qui se trouve dans les archives de Notre-Dame-de-Cléri. Joachim, mort en bas âge. CHARLES VIII. François, duc de Berri, mort en bas âge. Louise, morte en bas âge. Anne, mariée à Pierre de Bourbon, seigneur de Beaujeu, gouverna sous Charles VIII. 1522 Jeanne, mariée à Louis d'Orléans, depuis Louis XII, qui la répudia pour épouser Anne de Bretagne. 1505 ENFANTS NATURELS. Louis XI eut de *Phelise Régnard*, Guyette ; *De Marguerite de Sassenage ;* Jeanne, *mariée à Louis, bâtard de Bourbon ;* Et Marie, *mariée à Aymard de Poitiers, seigneur de Saint-Vallier. Elle fut grand'mère de Diane de Poitiers.* *Il eut encore une autre fille naturelle, nommée* Isabeau, *mariée à Louis de Saint-Priest.*	Louis XI meurt au Plessis-les-Tours, le samedi 30 août 1483, âgé de soixante ans. Il fut enterré à Notre-Dame-de-Cléri, où son tombeau fut ouvert et profané par les Huguenots en 1562 Il n'y a que trois de nos rois de la troisième race qui n'aient pas été enterrés à Saint-Denis : Philippe I, qui est enterré à Saint-Benoît-sur-Loire ; Louis-le-Jeune à l'abbaye de Barbeaux ; et Louis XI. Il avait fait venir Saint-François-de-Paule, autrement nommé *François de Martorel ou Matorielle*, dans l'espérance que ses prières obtiendraient du ciel sa guérison ; il fit venir aussi plusieurs reliques.	*Papes.* Pie II. 1464 Paul II. 1471 Sixte IV. 1484 — *Maison othomane.* Mahomet II. 1481 Bajazet II abdique. 1512 — *Empereur.* Frédéric III. 1493 — *Rois d'Espagne.* Henri IV. 1474 Ferdinand. 1516 Isabelle 1504 — *Rois de Portugal.* Alphonse V. 1481 Jean II. 1495 — *Roi d'Angleterre.* Édouard IV. 1483 — *Roi d'Écosse.* Jacques III. 1488 — *Roi de Danemarck.* Charles Canutson. 1471 Interrègne jusqu'en. 1483 — *Rois de Suède.* Christiern. 1481 Jean. 1513 — *Roi de Pologne.* Casimir IV. 1492 — *Czar.* Jwan Basilowitz. 1505

MINISTRES.

Philippe de Comines.

Il passa du service du duc de Bourgogne dont il était né sujet, au service du roi en 1472. On n'a jamais su la véritable cause de ce changement. Il mourut en 1509

Olivier le Daim.

Cet homme de basse origine, et qui de barbier de Louis XI, était parvenu, par ses intrigues, à la plus haute faveur, fut pendu sous le règne suivant.

SECRÉTAIRES DES FINANCES.

Etienne Chevalier.

Jean, cardinal de la Balue.

Il parvint, de la naissance la plus abjecte, aux premières dignités de l'église : cet homme avait été simple valet de M. de Beauveau, évêque d'Angers : il eut l'audace et l'habileté, après avoir fait déclarer son maître incapable de sa place, de se la faire donner. Il avait trahi son bienfaiteur Charles de Melun, grand maître de France, qui eut la tête tranchée en 1468 : il trahit par la suite, dans plusieurs occasions, le roi lui-même, qui le fit mettre, dit-on, dans une cage de fer. Sorti de prison, il fut légat en France, et mourut en 1491

Jean Bourré Duplessis.

Pierre Parent.

GUERRIERS.

CONNÉTABLE.

Louis de Luxembourg, comte de Saint-Paul, 1475

MARÉCHAUX DE FRANCE.

Jean, bâtard d'Armagnac, surnommé de Lescun. 1473

Joachim Rouhault de Gamaches. 1478

Wolfart de Borselle. 1487

Pierre de Rohan de Gié, vivant en 1505

Philippe de Crevecœur Descordes. 1494

MAGISTRATS.

CHANCELIERS.

Guill. Juvénal des Ursins. 1372

P. de Morvilliers. 1476

Pierre d'Oriole. 1485

Il fut *déchargé* de son office en 1483. *Rex exoneravit eum ;* et ce qui est à remarquer, c'est que ce ne fut pas par mécontentement de ses services, puisque le roi lui donna la charge de P. P. de la chambre des comptes, mais pour en gratifier Guillaume de Rochefort, qui avait passé du service de Bourgogne à celui de France.

Guillaume de Rochefort. 1492

PREMIERS PRÉSIDENTS.

Yves de Scepeaux. 1461

Helie de Torrettes. 1401

Mathieu de Nanterre. 1487

J. Dauvet. 1471

Jean le Boulanger. 1481

J. de la Vacquerie. 1497

Il avait été conseiller-pensionnaire de la ville d'Arras.

PROCUREURS DU ROI.

J. de Saint Romain exerçait en 1483

Michel de Ponts exerçait avec le précédent en 1479

AVOCATS DU ROI.

Guill. de Ganai. 1483

Renaud de Dormans. 1472

On trouve dans un manuscrit de Blanchard, qu'il fut présent, en qualité de maître des requêtes, à la déclaration de 1470, par laquelle le duc de Bourgogne est déclaré criminel de lèse-majesté.

François Hallé exerçait en 1476

Pierre Luillier. 1492

Jean le Maître. 1510

Robert Thiboust, vivant en 1487

SAVANTS ET ILLUSTRES.

Æneas Silvius. 1464

Jean Argyropyle, vers 1474

Bessarion. 1473

Angelo Cattho, médecin astrologue de Louis XI, aumônier du roi, puis archevêque de Vienne. Ce fut lui qui engagea Philippe de Comines à écrire ses mémoires.

Nic. de Cusa. 1464

Enguerrand de Monstrelet, vers 1468

J. Fauste, vers 1467

Théod. Gasa. 1475

Georges de Trébisonde. 1486

J. Guttemberg, vivant en 1466

Le Mantouan. 1472

Antoine de Palerme, (appelé *Panormita.)* 1471

Il vendit sa maison pour acheter un manuscrit de Tite-Live.

Nic. Perrot. 1480

Fr. Philelphe. 1481

Bapt. Platine. 1481

P. Schœffer, vivant encore sous le règne suivant.

Thomas à Kempis, auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ.* Cet ouvrage a été attribué successivement à plusieurs auteurs, entre autres à Gerson et à Jean Gersen. Voici ce qu'en a dit Fontenelle dans l'éloge de P. Corneille, son oncle, de qui nous avons une édition de l'*Imitation* en vers français : *Ce livre, le plus beau qui soit sorti de la main d'un homme, puisque l'évangile n'en vient pas.* 1471

J. de Turrecremata. 1468

François Villon (Corbueil) vivant en 1465

Jean Juvénal des Ursins. 1473

CHARLES VIII.

Charles VIII parvient à la couronne l'an 1483, âgé de treize ans et deux mois. Il fut sacré à Reims par l'archevêque Pierre de Laval. Du Haillan raconte une chose bien folle, et qu'il a l'audace de rapporter sur un simple oui-dire; c'est que plusieurs ont cru que Charles VIII était un fils supposé; d'autres qu'il était bien le fils du roi, mais non de la reine sa femme, Charlotte de Savoie, qu'il n'aimait guère.

1483.



Anne de France, dame de Beaujeu, sœur de Charles, a le gouvernement de la personne du roi, comme l'avait ordonné Louis XI, sans qu'il y eût de régent en France, préférant ainsi sa fille à sa femme Charlotte de Savoie, mère de Charles VIII, mais qu'il n'estimait pas.

1484.

Ce gouvernement lui est confirmé par les états-généraux assemblés à Tours, malgré les oppositions du duc d'Orléans, qui, en sa qualité de premier prince du sang, voulait avoir la principale autorité. Il voulut engager le premier président de la Vacquerie à faire agir le parlement suivant ses vues : le premier président lui répondit, pour éluder sa demande, que le parlement n'était institué que pour rendre la justice. On établit dans ces états un conseil de dix personnes, où devaient assister les princes du sang; savoir, le duc d'Orléans, président; le comte d'Angoulême, le connétable de Bourbon, frère aîné de Pierre de Beaujeu; Pierre de Beaujeu; François comte de Dunois. L'ordonnance faite sur la réquisition de ces états est la première qui ait permis à toutes sortes de personnes d'*ester* en jugement par procureur.

Le roi commence son règne par un acte de clémence : il rend la liberté à Charles d'Armagnac, frère de Jean, tué à Leictoure; il rend aussi aux enfants de Jacques d'Armagnac une partie des biens de leur père, qui avaient été confisqués quand on lui ôta la vie, et il rappelle de son ban Jean d'Armagnac, évêque de Castres, frère de Jacques. Cette illustre maison touchait à sa fin, et nous la verrons éteinte sous Louis XII.

1485.

La dame de Beaujeu, qui s'était rendue la maîtresse, conclut un traité à Montargis avec les rebelles de Bretagne. Brouillerie de la dame de Beaujeu et du duc d'Orléans, qui se retire en Bretagne avec le comte de Dunois, fils du fameux comte de Dunois. Il y avait déjà fait un voyage, attiré par Landais, favori de François II, duc de Bretagne, qui, voulant se faire un appui de ce prince contre tous les seigneurs de Bretagne, irrités de sa faveur, le flattait de l'espérance de lui faire épouser Anne de Bretagne. Mais le duc d'Orléans étant revenu en France, les mécontents se trouvèrent les plus forts en Bretagne, et Landais fut pendu. Cette mort remit le calme en Bretagne. Le duc conclut un traité avec Maximilien et le duc d'Orléans. La dame de Beaujeu mène une armée en Guyenne, et le roi s'empare du comté de Comminge pour punir le comte d'avoir donné de mauvais conseils au duc de Bretagne.

Richard III, le meurtrier de son frère et de ses deux neveux, comme nous l'avons dit, ne jouit pas long-temps de son crime; car cette année, Henri, de la maison de Lancastre par sa mère, défit et tua Richard, et fut roi sous le nom de Henri VII. Ainsi la branche de Lancastre, qui avait commencé à régner par Henri IV, remonta sur le trône, d'où elle avait été chassée par Édouard IV, qui était de celle d'Yorck. Dans Richard III finit la race des rois angevins, surnommés Plantagenets. La France servit Henri VII dans cette grande entreprise. Ce qui est étonnant, c'est que ce même Henri VII, si digne de la couronne par ses grandes qualités, et qui mérita d'être surnommé le Salomon de l'Angleterre, n'était peut-être pas gentilhomme. Il ne descendait point de Henri VI; mais il rapportait, comme lui, son origine par les femmes au grand Édouard III. Édouard, entre autres enfants, eut un fils nommé Jean de Gand, duc de Sommerset, qui fit la branche de Lancastre : ce Jean de Gand eut une arrière-petite-fille, nommée Marguerite de Sommerset, laquelle épousa Edmond, comte de Richemond, père de Henri VII. Cet Edmond était fils d'Owen Tider, homme inconnu, qui n'avait d'autre noblesse ni d'autre titre que d'être un homme bien fait, dont la figure lui valut l'honneur d'épouser Catherine de France, veuve de Henri V, et mère de Henri VI. Voilà le grand-père de Henri VII, lequel, par conséquent, n'avait d'autre droit à la couronne que d'être le fils de Marguerite, arrière-

petite-fille d'Édouard III. Cependant, comme les droits de la branche d'Yorck pouvaient lui être opposés, il crut devoir les confondre avec ceux de Lancastre, qu'il représentait, en épousant Élisabeth d'Yorck, mais en prenant la précaution de ne l'épouser qu'après son couronnement, pour qu'il ne fût pas dit qu'il tenait d'elle la couronne. Elle mourut en 1502.

1486-7.

Guerre contre le duc de Bretagne. On détache de la ligue le duc d'Angoulême et le connétable de Bourbon. Philippe de Comines, mécontent d'être déchu de la faveur où il était sous le règne précédent, s'était lié aux rebelles : on le fait prisonnier. Le roi, en 1487, prend plusieurs villes; mais il lève le siége de Nantes; il a d'ailleurs de grands avantages contre l'archiduc du côté de l'Artois.

1488-9.

Bataille de Saint-Aubin, où le duc d'Orléans est fait prisonnier. Si ce prince eût voulu un peu fléchir à l'amour de Madame, Anne de France, il aurait eu bonne part au gouvernement, *car elle en était un peu éprise*. (Brantôme). C'était Louis II, sire de la Trimouille, que Guichardin appelle le plus grand capitaine du monde, qui commandait l'armée du roi. Il n'avait pas trente ans. Il venait d'épouser Gabrielle de Bourbon, fille du comte de Montpensier, le plus illustre parti du royaume par sa naissance et par ses biens, et il avait réuni tous ceux de la maison d'Amboise par Marguerite d'Amboise, sa mère, qui en était héritière : il fut tué à la bataille de Pavie. Mort de François II, duc de Bretagne, qui ne laisse que des filles. La cour de ce prince servait de retraite à tous les mécontents, les ducs d'Orléans, d'Alençon, les deux comtes de Dunois, le comte de Comminge, le prince d'Orange, les seigneurs de Loheac, de Beuil, de Chaumont, Campobasso, etc. Révolte des Gantois contre Maximilien. Ce prince, en 1489, épouse par procureur Anne de Bretagne.

1490-1.

Le roi, sans consulter sa sœur la dame de Beaujeu, rend la liberté au duc d'Orléans. Les partisans de ce prince qui étaient auprès de la duchesse de Bretagne, et le prince lui-même, agissent pour rompre son mariage avec Maximilien. Charles VIII, en1491, épouse Anne de Bretagne, malgré l'engagement qu'elle avait avec Maximilien, à qui il renvoie sa fille Marguerite, qu'il avait fiancée : c'est cette Marguerite qui fut mariée à l'infant d'Espagne, ensuite au duc de Savoie, et qui depuis, étant devenue veuve, fut gouvernante des Pays-Bas. Charles et Anne se cèdent mutuellement leurs droits sur la Bretagne. La première monnaie qui ait eu un buste en France, est celle que la ville de Lyon fit frapper pour Charles VIII et pour Anne de Bretagne. (*Bizot*.) La ville d'Aquila battit en l'honneur de ce prince une monnaie dont la légende était française.

1492.

Henri VII, jaloux de l'augmentation de puissance que donnait à Charles VIII son mariage avec Anne, veut venger l'affront de Maximilien; il met le siége devant Boulogne, et puis s'accommode. Il était rappelé en Angleterre par la supposition de Perkins, qui se disait duc d'Yorck, fils d'Édouard IV, mis à mort par Richard III, son oncle. L'imposture de Perkins était appuyée par la duchesse douairière de Bourgogne, sœur d'Édouard IV, qui cherchait à venger la branche d'Yorck de celle de Lancastre. La domination des Maures en Espagne finit par la prise de Grenade. Christophe Colomb, Génois, aidé par Ferdinand et Isabelle, découvre la fameuse île de Cuba, et puis l'île Hispaniola, aujourd'hui nommée Saint-Domingue. Quelques années après (1498), Améric Vespuce, Florentin, découvrit le continent de l'Amérique, et lui donna son nom. Les temps sont bien différents! Dans le huitième et le neuvième siècles c'étaient des barbares qui venaient faire des incursions chez les peuples policés; dans celui-ci ce sont des peuples policés qui vont subjuguer des barbares. (*Hist. univ. de V.*) Vers l'an 1402, Jean de Bethencourt, gentilhomme normand, chambellan de Charles VI, et cousin de l'amiral de France, avait déjà voyagé aux îles Canaries, et s'en était fait déclarer souverain.

Mort de Laurent de Médicis, surnommé *le Grand et le père des lettres*, chef de la république de Florence : il était fils de Côme, dit *le Grand*, frère de Julien, qui fut assassiné dans la conjuration des Pazzi, et bisaïeul de Catherine de Médicis : le premier, grand duc de cette maison, dit Côme I, mort en 1574, était d'une branche cadette, et fut grand-père de Marie de Médicis, femme de Henri IV.

1493,

Charles VIII, dans l'idée de la conquête du royaume de Naples, et perdant le réel pour une chimère, fait la paix avec le roi des Romains, sans conserver les avantages qu'il avait eus sur lui, et avec le roi d'Aragon, à qui il rend la Cerdaigne et le Roussillon, sans même exiger de lui trois cent mille écus que Lous XI avait donnés : on croit que ce fut l'ouvrage d'Olivier Maillard, cordelier. Le Roussillon resta depuis ce temps à l'Espagne, jusqu'à la conquête qu'en fit Louis XIII en 1640. Le royaume de Naples continuait à être le théâtre des plus grandes révolutions. (*Voy.* les années 1255 et 1292.) La première maison d'Anjou y avait fini dans la personne de Jeannelle en 1435. La deuxième maison d'Anjou fut moins heureuse que la première : elle y avait été appelée

dès 1382, pour venger les entreprises que les différentes branches de la première faisaient les unes sur les autres; en sorte que ces deux maisons se trouvèrent à la fin contemporaines, l'une régnant, l'autre toujours prête à régner et ne régnant jamais. La première maison s'étant éteinte dans Jeannelle, comme nous venons de le dire, les descendants de Louis, chef de la deuxième maison, ne purent défendre le trône de Naples contre les rois d'Aragon (*voy.* les années 1255, 1292 et 1382), qui finirent par s'en emparer. Le dernier de ces rois fut Alphonse, dit *le Magnanime*, protecteur des lettres, mort en 1458, qui fit reconnaître Ferdinand, son fils bâtard, pour son héritier dans le royaume de Naples. Ce Ferdinand n'était même pas bâtard d'Alphonse; c'était un enfant qu'avait supposé une courtisanne maîtresse d'Alphonse, à qui elle avait persuadé qu'il en était le père: aussi le pape, dit Giannone, regardait la couronne de Naples comme dévolue au saint-siége faute d'héritiers. C'est ce Ferdinand qui y régnait lors de l'entreprise de Charles VIII, dont le droit était fondé sur la cession faite au roi son père par Charles d'Anjou, que son oncle René avait fait son héritier. (*Voy.* l'année 1480.)

Les différends survenus entre Ferdinand-le-Catholique et Jean II, roi de Portugal, au sujet de leurs conquêtes, engagèrent le pape Alexandre VI à en fixer les limites par une ligne méridienne, qui s'appela ligne de *marcation;* mais les Espagnols ni les Portugais ne s'étant pas accommodés du méridien que le pape avait marqué, en réglèrent un autre, qui s'appela *démarcation;* à cause qu'elle décline de celle d'Alexandre VI.

Mort de Frédéric III, empereur : il avait pris pour devise les cinq voyelles A, E, I, O, U, qu'il expliquait ainsi : *Austriæ est imperare orbi universo.* Assurément jamais prince de cette maison ne mérita moins une devise si fastueuse. Il mourut méprisé de tout l'Empire, à l'âge de soixante et dix-huit ans, et depuis Auguste il est le seul empereur romain qui ait occupé le trône impérial pendant plus de cinquante ans: Il avait épousé Eléonore de Portugal, dont la rare beauté avait tourné la tête du malheureux Juan de Silva, qui se fit ermite. Maximilien lui succéda.

1494.

Départ du roi pour l'Italie: de Vesc, et Guillaume Briçonnet, dit le cardinal de Saint-Malo, frère du chancelier, furent les principaux moteurs de cette entreprise, dont l'amiral de Graville n'était pas d'avis, et qui avait pour fondement les droits de la maison d'Anjou cédés à Louis XI. Tous les princes d'Italie y prirent part, chacun suivant son intérêt: les Vénitiens, par l'espérance de s'agrandir au milieu des troubles; Alexandre VI, pour procurer des établissements à sa famille, mais surtout Ludovic Sforce, qui avait formé le projet d'usurper le duché de Milan sur son neveu Galéas, qu'il méditait d'empoisonner, et qui voulait donner assez d'affaires à Ferdinand, roi de Naples, dont la petite-fille avait épousé Galéas, pour l'empêcher de s'en venger. Ferdinand, saisi de terreur, meurt d'apoplexie: Alphonse, son fils, lui succède. Jean Galéas, légitime héritier du duché de Milan, meurt empoisonné, et quoiqu'il eût laissé un fils, Ludovic Sforce est fait duc de Milan, et en reçoit l'investiture de l'empereur. Le roi est reçu dans Florence le 17 novembre: il entre dans Rome en vainqueur, à la lueur des flambeaux, le 31 décembre. Dès le 6 septembre de cette même année, André Paléologue, despote de Romanie, seul héritier de l'empire de Constantinople, après la mort de Constantin Paléologue son oncle, que Mahomet II en avait dépouillé, céda tous ses droits sur l'empire de Constantinople au roi Charles VIII et à ses successeurs. Cette donation fut faite à Rome en présence du cardinal de Gurce, acceptant pour le roi très-chrétien, quoiqu'il n'en eût aucun pouvoir de sa majesté. Paléologue ne cédait pas grand'chose, et il s'était rendu méprisable par le mariage infâme qu'il contracta avec une courtisanne grecque. Mais il faut que Charles VIII n'ait pas fait grand cas de cette cession, puisqu'il ne paraît aucune trace de son acceptation, et que, six ans après, Paléologue fit la même cession à Ferdinand et Isabelle.

Le roi délivre la ville de Pise du joug des Toscans, qui bientôt la remirent en servitude.

1495.

Charles VIII fait des actes de souveraineté dans Rome. Alexandre VI capitule avec lui, et entre autres conditions, lui livre Zizime, frère de Bajazet, dont le roi pouvait faire usage, dans la vue qu'il avait de déclarer la guerre aux Turcs. On dit qu'il avait été empoisonné.

Alphonse, roi de Naples, voyant ses sujets ébranlés à l'approche du roi, et sentant qu'il n'était pas aimé, remet sa couronne à son fils Ferdinand, jeune prince d'un grand courage et chéri des peuples; mais la terreur du nom français était trop grande pour qu'il pût s'opposer à leurs progrès. Ferdinand se retire, et Charles VIII entre victorieux dans Naples le 21 février avec les ornements impériaux. Etait-ce comme empereur de Constantinople dont on lui donna le titre dans une médaille frappée alors? et serait-ce une suite de la cession que lui avait faite André Paléologue? Le P. Daniel ne porte pas ses vues de ce côté-là, et dit que cet appareil *fit soupçonner à l'empereur* (Maximilien) *qu'il voulait lui enlever la dignité impériale.* Toutes ces conquêtes se font en moins de six mois. Les Italiens furent étonnés dans cette guerre de l'excellence de l'artillerie des Français.

Ligue conclue à Venise entre le pape, l'empereur Maximilien, l'archiduc Philippe, dit *le Beau*, son fils, Ferdinand, roi d'Aragon, Henri VII, roi d'Angleterre, Ludovic Sforce et les Vénitiens, pour chasser Charles VIII d'Italie. Il a bien de la peine à rentrer en France. Le gain de la bataille de Fornoue, où ce prince fit voir les plus

grandes preuves de valeur, donnée le 6 juillet contre l'armée des confédérés, commandés par le marquis de Mantoue, facilita son retour, et lui donna le moyen d'aller au secours du duc d'Orléans, assiégé dans Novarre par Ludovic; mais il fallut rendre Novarre, ainsi que le port de la Spezzia à Ludovic, qui en fut quitte pour quelque argent qu'il donna au roi et au duc d'Orléans, et pour une promesse qu'il comptait bien de ne pas tenir, d'envoyer du secours aux Français restés dans le royaume de Naples. Le comte de Vendôme, aïeul d'Antoine de Bourbon, se signala à la bataille de Fornoue. Charles VIII lui rendit alors tous les biens confisqués sur le connétable de Saint-Paul, dont il avait épousé la petite-fille. C'est une chose à remarquer, que cette branche de Vendôme, tige de la maison régnante, s'enrichit par les successions de deux rebelles; car la branche de Montpensier obtint aussi le retour des biens confisqués sur le connétable de Bourbon. Malgré la bataille de Seminare, gagnée par d'Aubigni, le royaume de Naples est repris en aussi peu de temps qu'il avait été conquis; Ferdinand y est rappelé par ses sujets, et est secondé par Gonsalve de Cordoue, ce fameux général de Ferdinand-le-Catholique, roi d'Espagne.

1496.

Ferdinand, roi de Naples, ne jouit pas longtemps de ce retour de fortune; il meurt sans laisser d'enfants: Frédéric son oncle lui succède. Guichardin remarque que dans l'espace de trois ans le royaume de Naples eut cinq rois, Ferdinand, Alphonse, Ferdinand II, Charles VIII, et Frédéric. Le comte de Montpensier, que Charles VIII avait fait vice roi de Naples, meurt de la peste à Pouzzoles.

Etablissement de la compagnie des cent Suisses, dont Louis de Menton fut le premier capitaine-colonel.

1497.

Malgré l'événement funeste de l'entreprise de Naples, on voulait engager de nouveau le roi à la reprendre, ou du moins à envoyer le duc d'Orléans pour s'emparer de Gênes; mais le duc d'Orléans, qui voyait la santé du roi chancelante, et que la mort du dauphin, âgé de trois ans, rendait l'héritier présomptif de la couronne, crut ne devoir pas s'éloigner, ni souffrir qu'il repassât les monts : ce prince lui-même n'en avait pas grande envie : il était amoureux, à Tours, d'une des *filles de la reine* (c'était ainsi qu'on appelait les filles de qualité qu'Anne de Bretagne commença la première à prendre auprès d'elle). Etablissement du grand conseil en cour souveraine; le chancelier en est le chef. François Ier créa un premier président (qui fut supprimé dans la suite), et attribua à cette cour la connaissance des procès concernant tous les bénéfices consistoriaux. Louis XIV, en 1690, créa un premier président et huit présidents en titre d'office, qui furent supprimés en 1738, et que Louis XV remplaça par un conseiller d'état et huit maîtres des requêtes. Charles VIII, ainsi que son prédécesseur, eut des Suisses dans ses armées; il y ajouta des Lansquenets, c'est-à-dire de l'infanterie allemande. L'infanterie française, composée du rebut de la nation, n'était alors dans nulle estime.

Charles VIII, dit Comines, *ne fut jamais que petit homme de corps et peu entendu; mais il était si bon, qu'il n'est point possible de voir meilleure créature.*

A sa mort, Anne de Bretagne mit une cordelière à ses armes : cet usage s'est conservé



FEMMES.	ENFANTS.	1498. MORT.	PRINCES CONTEMPORAINS.
Marguerite d'Autriche, fille de Maximilien et de Marie de Bourgogne, laquelle était élevée à la cour de France, où elle portait le titre de *Madame la Dauphine*, devait épouser Charles VIII ; mais elle fut renvoyée, et le roi épousa Anne de Bretagne, le 6 décembre 1491, morte le 9 janvier. 1514	Charles Orland, mort jeune. Charles, mort peu après sa naissance. François, mort peu après sa naissance. Anne, morte en bas âge. Charles VIII eut *une fille naturelle nommée* Camille Palvoisin.	Charles VIII meurt au château d'Amboise, le 7 avril 1498, âgé de près de vingt-sept ans. Il avait régné quinze ans.	*Papes.* Sixte IV. 1484 On croit que ce pape est le premier qui ait mis son buste sur la monnaie. Innocent VIII. 1492 Alexandre VI. 1503 *Maison othomane.* Bajazet II abdique. 1512 *Empereurs.* Frédéric III. 1493 Maximilien. 1519 *Rois d'Espagne.* Ferdinand. 1516 Isabelle. 1504 *Rois de Portugal.* Jean II. 1495 Emmanuel-le-Grand. 1521 *Rois d'Angleterre.* Richard III. 1485 Henri VII. 1509 *Rois d'Ecosse* Jacques III. 1488 Jacques IV. 1513 *Roi de Danemarck et de Suède.* Jean. 1513 *Rois de Pologne.* Casimir IV. 1492 Albert. 1501 *Czar.* Iwan Basilowitz. 1505

MINISTRES.	GUERRIERS.	MAGISTRATS.	SAVANTS ET ILLUSTRES.
Guillaume Briçonnet, cardinal. 1514 SECRÉTAIRES DES FINANCES. Jean Bourré du Plessis. Florimond Robertet, qui a commencé à donner à cette charge tout son éclat et toute son autorité.	CONNÉTABLE. Jean de Bourbon. 1488 MARÉCHAUX DE FRANCE. Pierre de Rohan de Gié, vivant en 1505 Phil. de Creve-cœur Descordes. 1494 Jean de Baudricourt. 1499	CHANCELIERS. Guil. de Rochefort. 1492 Adam Fumé, G. D. S. 1494 Etienne Bertrand. 1483 Robert Briçonnet. 1497 Gui de Rochefort. 1507 PREMIERS PRÉSIDENTS. Jean de la Vacquerie. 1497 Pierre de Courtardi. 1505 PROCUREURS DU ROI. Jean de Nanterre, reçu en 1484 Christophe de Carmone, vivant en 1499 Jean Luillier. 1496 J. Burdelot. 1507 AVOCATS DU ROI. Jean de Nanterre, vivant en 1488 Pierre de Courtardi. 1505 Jean de Montmirail, reçu en 1491 Guil. Volant, reçu en 1497	Rod. Agricola. 1486 Annius de Viterbe. 1492 Herm. Barbarus. 1493 Gabriel Biel. 1495 M. Boiardo, vers 1490 Olivier le Daim. 1484 Martial de Paris, vers 1490 Jean Michel, premier médecin de Charles VIII. 1495 J. Pic de la Mirandole. 1494 Ange Politien. 1494 Jer. Savonarole. 1498

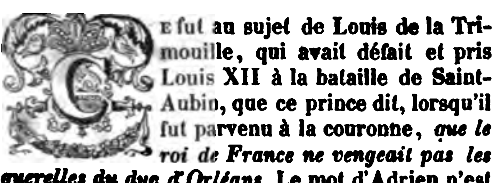


LOUIS XII.

Louis XII, surnommé *le Père du peuple*, depuis l'assemblée de 1506; petit-fils de Louis, duc d'Orléans, et de Valentine de Milan, et fils de Charles, duc d'Orléans, et de Marie de Clèves, parvient à la couronne l'an 1498, âgé de trente-six ans. Il se fit sacrer à Reims par l'archevêque Guillaume Briçonnet; il avait pour devise un porc-épic, avec ces mots: *Cominùs et eminùs*.

(Où Machiavel a-t-il pris qu'après la mort de Charles VIII, on soutint que Louis, duc d'Orléans, ne pouvait succéder, et était déchu de son droit à la couronne, pour avoir servi le duc de Bretagne, qui était en guerre avec la France?)

1498.



Ce fut au sujet de Louis de la Trimouille, qui avait défait et pris Louis XII à la bataille de Saint-Aubin, que ce prince dit, lorsqu'il fut parvenu à la couronne, *que le roi de France ne vengeait pas les querelles du duc d'Orléans*. Le mot d'Adrien n'est pas moins beau: parvenu à l'empire, il dit, dans les mêmes circonstances, à un homme qui le haïssait, *vous voilà sauvé*.

On ne devait pas s'attendre que le duc d'Orléans, qui s'était opposé à la seconde entreprise sur le royaume de Naples, dût reparaître en Italie aussitôt qu'il eut hérité de la couronne: les facilités qu'il y trouva l'y déterminèrent. Alexandre VI voulait procurer un établissement en France au cardinal César Borgia son fils, qui était dégoûté de l'état ecclésiastique, et qui en effet fut créé duc de Valentinois par Louis XII. Les Vénitiens étaient brouillés avec le duc de Milan. Ces deux puissances recherchèrent Louis XII, qui, outre les droits de la maison d'Anjou sur le royaume de Naples, avait les siens à exercer sur le Milanez. Valentine de Milan sa grand'mère, sœur unique du dernier duc de la famille des Viscomti, en était la seule héritière; Galéas, père de Valentine, l'avait ainsi déclaré par son contrat de mariage avec Louis, duc d'Orléans, frère de Charles VI. Ce contrat avait été confirmé par le pape, autant qu'il était en lui, l'empire vacant; et l'empereur donna depuis l'investiture de ce duché à Louis XII, en 1501; mais François Sforce, fils de Jacques Sforce, ayant épousé la bâtarde du duc de Milan, s'en était fait duc; et Ludovic Sforce, dit *le More*, qui en descendait, y régnait alors, après avoir fait empoisonner son neveu; il en avait reçu l'investiture du même empereur dès l'an 1495.

Edit par lequel il est ordonné qu'à l'avenir les baillis et sénéchaux seraient gradués.

1499.

Louis XII épouse Anne de Bretagne: la destinée de cette princesse était singulière. Elle fut femme de Charles VIII, en faisant une espèce de divorce avec Maximilien, qu'elle avait épousé par procureur, et elle ne se maria avec Louis XII qu'après un autre divorce de ce prince avec Jeanne, sa première femme; il avait épousé celle-ci avec des protestations de la violence que Louis XI lui avait faite: à la mort de Louis XI, il avait envoyé à Rome pour obtenir la dissolution de son mariage, mais la dame de Beaujeu empêcha qu'il ne l'obtînt; et enfin, à la mort de Charles VIII, il demanda au pape que son mariage fût déclaré nul, et, sur l'affirmation que fit Louis XII qu'il n'avait eu aucun commerce avec Jeanne, la nullité fut

prononcée. Jean Standons, inhumé dans la chapelle de Montaigu, fut banni de France pour avoir parlé témérairement sur cet événement : il fut rappelé peu après, et décéda à Paris l'an 1501. On a dit que l'inclination de Louis XII avait décidé son mariage avec Anne de Bretagne; mais Varillas, dont il ne faut pas toujours rejeter l'autorité, pense que ce pouvait bien être autant une affaire d'état qu'une affaire de passion. Il était porté par le traité conclu avec les états de Bretagne que, si Charles VIII mourait sans enfants avant la duchesse, elle épouserait son successeur.

La cour souveraine de Normandie, dite *l'Echiquier*, est érigée en parlement, et rendue perpétuelle. Le roi dispense Philippe, fils de Maximilien, archiduc d'Autriche et seigneur des Pays-Bas, de venir en France y rendre l'hommage pour les comtés de Flandres et d'Artois; il envoie son chancelier, Gui de Rochefort, recevoir cet hommage à Arras.

Conquête du Milanez faite dans l'espace de vingt jours par l'armée du roi, sous la conduite de Louis de Luxembourg, comte de Ligni, de Robert Stuart, seigneur d'Aubigni, et de Jean-Jacques Trivulce, seigneur milanais. Le roi fait son entrée dans Milan le 6 octobre, et en laisse le gouvernement à Trivulce.

Gênes se soumet.

1500.

Par une de ces révolutions ordinaires dans les guerres d'Italie, Sforce, qui avait été chassé du Milanez, y était rentré, et avait repris plusieurs places. Le roi envoie un renfort de troupes commandé par Louis de la Trimouille, qui, d'intelligence avec les Suisses de l'armée de Ludovic, fait ce duc prisonnier; on le conduisit en France au château de Loches, où il mourut en 1510. Il fut surnommé *le More*, non à cause de la couleur de son teint, car il était plutôt blanc que noir, mais par allusion au mot italien *moro*, qui signifie un mûrier, et qu'il avait pris pour sa devise, regardant cet arbre comme le symbole de la prudence. (*Mém. de l'Acad. des Bell. Lettr.*, t. XVI.) Cet événement rend le roi encore une fois maître du Milanez. Charles d'Amboise, frère du cardinal, en est fait gouverneur.

Louis XII et Ferdinand-le-Catholique, roi d'Espagne, conviennent de partager le royaume de Naples.

Naissance de Charles-Quint, le jour de Saint-Mathias, jour qui fut constamment heureux pour ce prince dans la suite de sa vie. Maximilien divise l'Empire en dix cercles; il en institue six en 1500, et quatre en 1512. Il y avait déjà eu une première division de l'empire en quatre cercles, faite par l'empereur Albert II dans une diète de Nuremberg, en 1438.

1501.

Louis XII et Ferdinand font la conquête du royaume de Naples en moins de quatre mois. Louis d'Armagnac, duc de Nemours, et Stuart d'Aubigni, commandaient l'armée française; et Gonsalve de Cordoue, dit *le grand capitaine*, celle du roi catholique : on a dit qu'il avait été assez attaché à la reine Isabelle pour avoir déplu depuis au roi Ferdinand.

Frédéric, roi de Naples, se retire en France; il traite avec Louis XII, à qui il cède ses droits sur la portion de ses états que le traité de partage de 1500 adjugeait à ce prince. Cette cession se fait sous la condition de recevoir à titre d'échange le comté du Maine, etc., pour Frédéric et sa postérité *mâle et femelle* : il mourut à Tours en 1504. Anne de Laval, sa petite-fille, épousa, en 1521, François de la Trimouille, prince de Talmond, ce qui fonde les prétentions de cette maison au royaume de Naples. Les Vénitiens commencent à être jaloux des conquêtes de Louis XII. Maximilien conclut une trève avec lui.

Création du parlement d'Aix.

1502.

Les Français et les Espagnols se brouillent pour le partage du royaume de Naples. Les Français ont d'abord l'avantage. Mouvement à Florence, où l'on veut rétablir Pierre de Médicis, qui en avait été chassé lors du voyage de Charles VIII en Italie. Louis XII maintient cet état en république.

Le traité de paix perpétuelle signé cette année entre Henri VII et Jacques III, roi d'Ecosse, est remarquable en ce que le mariage de Marguerite, fille de Henri, avec Jacques Stuart, conclu par ce traité, porta la couronne d'Angleterre dans la maison de Stuart.

1503.

Traité entre Louis XII et Ferdinand-le-Catholique, conclu à Lyon par l'archiduc Philippe, gendre de Ferdinand, par lequel il fut convenu qu'en vertu du mariage arrêté entre Claude de France et Charles de Luxembourg (depuis Charles-Quint), les rois de France et d'Espagne se dessaisiraient : le premier, du royaume de Naples; le second, des duchés de Calabre et de la Pouille en faveur de la jeune princesse et du jeune prince. Conséquemment à ce traité, Louis XII envoya ordre à ses généraux de rester dans l'inaction. Ferdinand, moins fidèle à ses engagements, mande à Gonsalve de n'y avoir point d'égard. Gonsalve continue la guerre; Hugues de Cardonne et Antoine de Lève lui amènent du secours. D'Aubigni est défait à la bataille de Seminare le vendredi 21 avril, par Antoine de Lève, dans le même lieu où il avait été vainqueur huit ans auparavant; et le 28 du même mois d'avril, à pareil jour, la bataille de Cérignole, gagnée par Gonsalve contre le duc de Nemours, qui fut tué au commencement de l'action (et en qui finit la

branche d'Armagnac, descendant de Caribert, fils de Clotaire II), entraîna la perte du royaume de Naples. On dit que ces deux journées sont l'époque de la superstition qui a fait regarder le vendredi comme un jour malheureux.

Mort d'Alexandre VI le 18 août : il fut aussi politique que cruel, ce qui ne s'allie guère, et la Providence permit que tous ses crimes tournassent au profit de l'Église. En effet, c'est principalement depuis Alexandre VI que les papes ont commencé à jouer un rôle dans le monde comme princes séculiers. Alexandre et Jules avaient pris deux noms qui convenaient plus à leur caractère qu'à celui de *souverain pontife*. François Piccolomini, qui lui succède sous le nom de Pie III, meurt vingt-cinq jours après. Le cardinal de la Rovère est fait pape sous le nom de *Jules* II, après avoir amusé le cardinal d'Amboise, qui aurait pu être élu s'il n'avait point fait partir de Rome les troupes françaises. Ces révolutions de la cour de Rome achevèrent de perdre les affaires de France, dont l'armée, commandée successivement par la Trimouille, par le marquis de Mantoue, battu au passage du Gariglian, et par le marquis de Saluces, défait au même lieu, se détruisit par la contagion et par le défaut de paiement.

1504.

Les trois armées que le roi avait fait marcher contre Ferdinand, pour se venger de ses perfidies, lui coûtèrent beaucoup, et ne lui produisirent aucun avantage.

César Borgia est enlevé par Gonsalve, et envoyé en Espagne, où il mourut trois ans après. Le roi des Romains accorde l'investiture du Milanez à Louis XII. Mort d'Isabelle de Castille, d'hydropisie, âgée de cinquante-quatre ans. Cette princesse, sœur de Henri IV, dit *l'impuissant*, avait succédé à son frère au préjudice de Jeanne, sa nièce, qu'elle fit déclarer bâtarde, et qu'en effet on prétendait que la reine avait eue de Bertrand de la Cueva, d'accord avec son mari, qui regrettait de n'avoir point d'héritier. Isabelle avait eu de Ferdinand d'Aragon, entre autres enfans, Jean, qui laissa veuve Marguerite d'Autriche, et Jeanne, dite *la Folle*, morte en 1554, femme de Philippe, surnommé *le Beau*, fils de l'empereur Maximilien. De ce mariage naquit Charles-Quint. L'archiduc Philippe succède à Isabelle, sa belle-mère, dans le royaume de Castille, dont l'administration avait été réservée à Ferdinand par le testament d'Isabelle, que l'on a cru supposé ; mais Ferdinand fut obligé d'y renoncer lors de l'arrivée de Philippe, son gendre, en Espagne.

1505-6-7.

Ferdinand, pour dépouiller son gendre Philippe de la Castille, tente d'épouser cette même Jeanne, fille de Henri IV, qu'il avait fait déclarer bâtarde : n'ayant pu y réussir, il épouse Germaine de Foix, fille de Marie, sœur de Louis XII, qui donne pour dot à sa nièce ses droits sur le royaume de Naples.

Le comté de Nevers est la première pairie créée en faveur d'un prince étranger. Le roi avait confirmé, par un traité conclu à Blois, la promesse de marier sa fille Claude avec Charles, fils de Philippe ; les conditions en étaient trop onéreuses à Louis XII pour qu'il les tînt : il fut arrêté dans les états tenus à Tours, que le mariage ne se ferait point, et la princesse Claude fut fiancée à François, comte d'Angoulême. La séance de ces états est remarquable : le roi y avait à sa droite le cardinal d'Amboise, le cardinal de Narbonne, le chancelier et plusieurs prélats : de l'autre côté, M. le duc de Valois, les princes du sang, et seigneurs et barons, le premier président du parlement et plusieurs conseillers. Ce fut dans cette assemblée que les états du royaume eurent leur audience; par où il paraît que les personnes accompagnant le roi sont distinguées des états-généraux. Mort de Philippe, roi de Castille. Les Génois se révoltent contre Louis XII, qui repasse les monts, les défait, entre dans leur ville en vainqueur, et leur pardonne. Il avait mis sur sa cotte d'armes pour devise, *non utitur aculeo rex cui paremus* : c'était un roi des abeilles entouré de son essaim. Entrevue du roi et de Ferdinand à Savone.

Le roi, suivant l'intention de Philippe, est déclaré, par les états de Flandres, tuteur de l'archiduc Charles d'Autriche, et il confirme le choix que ce prince avait fait de Philippe de Croui, seigneur de Chièvres, pour son gouverneur. On peut être surpris de voir le roi de France, nommé à la tutelle de Charles, et l'accepter. Mais si Philippe, qui d'ailleurs avait estimé et aimé le roi toute sa vie, crut par-là piquer d'honneur Louis XII, le roi de France de son côté, en acceptant cette tutelle, se débarrassait de toute inquiétude du côté des Pays-Bas, et se mettait en état d'agir en Italie.

Comté de Nemours érigé en duché-pairie en faveur de Gaston de Foix, fils de Marie de Foix, la sœur de Louis XII.

Le parlement de Toulouse fait le procès au maréchal de Gié, qui est suspendu des fonctions de sa charge de maréchal de France pour cinq ans : c'était un effet de la vengeance d'Anne de Bretagne, qui, croyant le roi Louis XII à l'extrémité, avait fait charger trois ou quatre bateaux de ce qu'elle avait de plus précieux, pour le transporter dans sa ville de Nantes en Bretagne, dont la souveraineté devait lui revenir. Le maréchal de Gié fit arrêter ces bateaux entre Saumur et Nantes : le roi en revint; la reine ne pardonna pas au maréchal de Gié, qu'elle poursuivit toute sa vie.

L'an 1506, le 18 avril, Jules II posa la première pierre de l'église de Saint-Pierre de Rome.

1508.

Ligue de Cambrai conclue contre les Vénitiens, entre le pape Jules II, l'empereur Maximilien, le roi de France et le roi d'Espagne Ferdinand, par le cardinal d'Amboise et Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas. Cette princesse était fille de Maximilien et de Marguerite de Bourgogne : ayant été fiancée à Charles VIII, qui la renvoya, puis mariée à Jean, infant d'Espagne qui la laissa veuve peu de temps après, elle finit par épouser Philibert II, duc de Savoie, mort en 1504; elle mourut en 1530. Elle a composé divers ouvrages en prose et en vers.

La ligue de Cambrai réunissait des puissances jalouses l'une de l'autre, mais surtout de la France, et qui toutes comptaient se servir de leurs forces mutuelles pour dépouiller la république de Venise de ce qu'elle avait pris sur elles; en sorte que chacun des confédérés avait intention de se retirer de la ligue sitôt qu'il serait rentré dans ce qui lui appartenait. Une ligue entreprise dans de pareilles vues ne pouvait subsister long-temps : Louis XII, l'objet de la jalousie de l'Italie, en fut la première victime, et les Vénitiens, au contraire, en détachant successivement les confédérés, finirent par se retrouver les plus forts, et par rentrer dans toutes leurs possessions. Les Turcs proposèrent aux Vénitiens de venir à leur secours; mais cette sage république reconnut qu'il était plus dangereux d'avoir le Turc pour protecteur que le chrétien pour ennemi, et se contenta d'accepter du salpêtre, du froment et d'autres munitions. (*Fra-Paolo.*)

1509.

Bataille d'Aignadel, gagnée par Louis XII en personne contre les Vénitiens, le 14 mai : il avait sous lui les maréchaux de Chaumont et de Trivulce, le duc de Bourbon, la Trimouille, etc. Le comte de Dunois, qui avait été fait duc de Longueville en 1505, commandait l'arrière-garde; l'Alviane commandait les Vénitiens. Le pape et le roi des Romains profitèrent, ainsi que le roi, des suites de cette victoire, et dépouillèrent les Vénitiens de tout ce qu'ils avaient gagné dans l'Italie depuis cinquante ans. Qui n'aurait cru les Vénitiens perdus? Mais ce que l'on a dit est bien vrai, que *les grandes puissances s'affaiblissent en s'unissant.* Le roi des Romains n'avait envoyé que peu de troupes à l'armée des confédérés : Ferdinand devenait suspect par la restitution des places de la Pouille que les Vénitiens lui avaient faite : le pape commençait à être jaloux du roi de France; tout cela détermina Louis XII, qui ne se portait pas bien, à repasser les monts. Les Vénitiens reprennent une partie des places qu'ils avaient perdues, et font lever à Maximilien le siége de Padoue.

Mort de Henri VII, roi d'Angleterre. Rapin Thoiras, qui s'autorise toujours des *Actes* de Rymer, en fait un portrait bien différent de celui qu'en a donné le chancelier Bacon : celui-ci l'a transmis à la postérité comme un prince digne d'être surnommé le Salomon de l'Angleterre : Rapin, au contraire, nous le représente comme un prince agissant toujours par des motifs personnels; ne voulant point la guerre, mais employant les démonstrations qu'il en fit pour tirer des subsides de son parlement, pour se maintenir par-là sur un trône où son droit était assez équivoque, et finissant toujours par s'accommoder avec ses ennemis pour de l'argent : en sorte, dit le P. d'Orléans, qu'il vendait la guerre à ses sujets, et la paix à l'étranger. Rapin Thoiras lui reproche surtout de n'avoir pas traversé le dessein de Louis XII de s'emparer de la Bretagne, dont il était si fort de l'intérêt de l'Angleterre d'empêcher la réunion à la couronne de France.

1510.

Jules II, qui avait obtenu, par la ligue de Cambrai, à peu près ce qu'il voulait, n'avait plus d'autre crainte que de voir les Français en Italie. Il se ligue contre eux avec Ferdinand, avec Henri VIII, roi d'Angleterre, gendre de Ferdinand, qui venait de succéder à son père Henri VII, et avec les Suisses, mécontents de ce que le roi leur avait refusé avec trop de hauteur l'augmentation de leurs pensions. Jules II presse vivement la guerre contre le duc de Ferrare, et manque deux fois d'être pris, l'une dans Boulogne par Chaumont, l'autre par le chevalier Bayard dans la petite ville de Saint-Félix. Cependant, le roi, mécontent du pape, assemble un concile national à Tours, où se trouva le cardinal de Gurce, envoyé de l'empereur, et dans lequel on convient d'assigner un concile général à Pise.

1511.

Jules II prend la Mirandole en personne. Chaumont meurt; Trivulce prend sa place. Le pape, qui est cité au concile général de Pise par Louis XII et par le roi des Romains, en convoque un de son côté au palais de Latran. Journée de la Bastide, où Bayard défait les troupes des confédérés. Trivulce prend Bologne, et met en déroute l'armée du pape et celle des Vénitiens. Le pape, effrayé, tente des accommodements; mais les scrupules qu'Anne de Bretagne inspirait à Louis XII sur une guerre entreprise contre le saint-père l'eurent bientôt rassuré. Le concile de Pise, assemblé le 30 octobre, est transféré à Milan. Les Suisses entrent dans le Milanez, dépourvu de troupes françaises. Gaston de Foix, duc de Nemours, neveu du roi par sa mère Marie, sœur de Louis XII, et Trivulce, se retirèrent dans Milan, qui eût couru grand risque, si les Suisses, sans qu'on en ait jamais su la raison, n'avaient repris tout-à-coup le chemin de leur pays. Quelques auteurs ont dit qu'ils avaient été gagnés par l'argent de la France.

1512.

Le duc de Nemours fait lever le siége de Bologne à Pierre Navarre, général de Ferdinand : il court au secours de Bresse, qu'il reprend sur les Vénitiens. Il fait le siége de Ravennes : bataille de ce nom, donnée le jour de Pâques, 11 avril, où l'armée des confédérés est taillée en pièces. Le duc de Nemours, après avoir gagné cette bataille et avoir fait des prodiges de valeur, secondé du chevalier Bayard, de Louis d'Ars, de Lautrec, d'Yves d'Alègre, qui y perdit la vie, etc., voulant envelopper un reste d'Espagnols qui se retiraient en bon ordre, est tué à l'âge de vingt-trois ans : sa mort entraîne la perte du Milanez, malgré les efforts de la Palice (Chabannes), qui avait pris le commandement de l'armée. L'empereur conclut une trêve avec les Vénitiens. Louis XII, qui voit toute l'Europe liguée contre lui, surtout les Suisses, qui s'étaient avancés vers le Milanez, rappelle ses troupes, et ne conserve en Italie que le château de Milan, celui de Novarre, celui de Crémone, et quelques autres places. Gènes se révolte, et se donne pour duc Jean Frégose. Le concile de Pise, transféré à Milan, se continue à Lyon. Le pape jette un interdit sur le royaume de France, et en particulier sur la ville de Lyon. Le roi des Romains se sépare du concile de Pise, et adhère à celui de Latran.

Ferdinand s'empare du royaume de Navarre sur Jean d'Albret, qui en était roi, du chef de Catherine de Foix, sa femme, dernière héritière de Charles, comte d'Evreux. Le pape Jules II le seconde ou le prévient dans cette entreprise, par le décret qu'il publia en 1512 dans le concile de Latran; et leur prétexte fut que ce prince était allié de Louis XII, et fauteur du concile de Pise. On dit que Charles V et Philippe II, son fils, recommandèrent en mourant à leurs héritiers la restitution de la Navarre. Ce qui est constant, c'est que, malgré le décret de Jules II, le pape Pie IV reçut, en 1561, le serment d'obéissance d'Antoine de Bourbon en qualité de roi de Navarre. (Bossuet, *Déclar. du Clergé de France*, 1682, t. II.) Louis XII secourt Jean d'Albret; mais l'activité du duc d'Albe rendit cette entreprise inutile, et força le roi de Navarre et la Palice à lever le siége de Pampelune. Catherine de Foix disait au roi son mari, après la perte de ce royaume : *Dom Jean, si nous fussions nés, vous Catherine, et moi dom Jean, nous n'aurions jamais perdu la Navarre.*

Maximilien Sforce, fils de Ludovic, est rétabli dans le Milanez, et les Médicis dans Florence.

L'empereur Maximilien I a dessein de se faire pape. Voici ce qu'il écrit à sa fille Marguerite (t. IV, p. 1 du recueil des lettres de Louis XII) : « Nous ne trouvons aucun motif suffisant pour » nous remarier; mais nous avons pris la résolu» tion d'envoyer demain à Rome M. de Gurce, » évêque, afin de convenir avec le pape des » moyens qu'il faudra employer pour qu'il me » prenne pour son coadjuteur; en sorte qu'après » sa mort je puisse être assuré d'être pape, etc.»

1513.

Mort de Jules II, le 21 février; Jean, cardinal de Médicis, lui succède sous le nom de *Léon X*. Maximilien, qui s'était raccommodé avec Jules II, continue d'être lié avec son successeur. Le roi fait une trêve d'un an avec Ferdinand; il se lie avec les Vénitiens : son armée, commandée par Louis de la Trimouille, reprend le Milanez pour la troisième fois. Gènes est soumise de nouveau; mais la perte de la bataille de Novarre, gagnée par les Suisses contre la Trimouille le 6 juin, chasse enfin les Français du Milanez. Gènes se révolte. « Louis XII, dit *Machiavel,* fit cinq fautes capi» tales en Italie : il ruina les faibles, il augmenta » la puissance d'un puissant, il y introduisit un » étranger trop puissant, il n'y vint point demeu» rer, et il n'y envoya point de colonies. »

Maximilien, Henri VIII et les Suisses, attaquent la France. Les Anglais mettent le siége devant Térouène, qu'ils prirent après la journée de Guinegate, dite la journée *des Eperons*, où les Français furent mis en déroute. La prise de Tournai suivit celle de Térouène. Les Suisses attaquent pareillement Dijon, que Louis de la Trimouille sauva par un traité du 13 septembre, avantageux pour eux, et dont il comptait bien être désavoué. Ce grand homme fut tué depuis à côté du roi, à la bataille de Pavie. Les Vénitiens, de leur côté, ne furent pas plus heureux; ils furent battus par les Espagnols, et Sforce remit sous son obéissance toutes les villes que Louis XII avait reconquises pour eux.

1514.

Mort de la reine Anne de Bretagne à Blois, âgée de trente-huit ans, le 9 janvier. « Tout le » peuple de France ne se put saouler de la plou» rer. » (*Brantôme.*)

Sa mort leva l'obstacle que sa haine pour la comtesse d'Angoulême apportait au mariage de son fils avec la princesse Claude. Je trouve une chose singulière touchant Louis XII et Anne de Bretagne. Elle avait aimé Louis XII, qu'elle épousa après la mort de son mari; et cependant elle fut si touchée de la mort de Charles VIII, qu'elle porta son deuil en noir, quoique jusque-là les reines l'eussent porté en blanc; de son côté, Louis XII, son second mari, qui porta aussi son deuil en noir contre l'usage, se maria l'an d'après avec Marie d'Angleterre, pour qui son amour lui coûta la vie.

Louis XII, réduit aux abois, eut recours aux traités; il traite avec Léon X, renonce au concile de Pise, et reconnaît celui de Latran : il traite avec Ferdinand, et continue la trêve qu'il avait avec lui, en lui promettant sa fille Renée en mariage pour l'un de ses petits-fils Charles ou Ferdinand, avec la cession de ses droits sur le Milanez. Il traite avec Henri VIII, et il épouse sa sœur Marie, quoiqu'elle eût été fiancée à l'archiduc Charles (depuis Charles-Quint). Ce dernier

traité fut négocié par Louis, duc de Longueville, qui devint souverain de Neufchâtel, dont il épousa l'héritière: il était petit-fils du fameux comte de Dunois.

Le comte d'Angoulême devint amoureux de la jeune reine: mais on lui fit apercevoir qu'il courait risque de se donner un maître. Grignaux fut l'auteur de ce sage conseil, suivant quelques-uns; d'autres en font honneur à Gouffier, et d'autres à du Prat.

1515.

Louis XII reprenait encore ses projets sur le Milanez; mais la mort mit fin au règne d'un si bon prince. Il avait cinquante-trois ans quand il épousa la princesse Marie, et était d'une santé fort délicate: il oublia son âge auprès d'elle, et y trouva la mort au bout de deux mois et demi de mariage. *Le bon roi, à cause de sa femme, avait changé de tout sa manière de vivre; car, où il souloit dîner à huit heures, il convenoit qu'il dînât à midi; où il souloit se coucher à six heures du soir, souvent se couchoit à minuit.* (Hist. de Bayard.)

La devise du porc-épic qu'avait Louis XII, avec ces mots, *cominùs et eminùs*, était un ordre de chevalerie qu'avait inventé le duc d'Orléans, son grand-père.

La mémoire de Louis XII sera toujours en bénédiction parmi les Français. *Il ne courut oncques*, dit Saint-Gelais, *du règne de nul des autres si bon temps qu'il a fait durant le sien*. Il abolit les *asiles* ou droits de franchises des églises, usage aussi déshonorant pour la religion que dangereux pour la société. On a cependant reproché à ce prince d'avoir favorisé la famille d'un pape (Alexandre VI), le plus méchant homme qui fut jamais, et de l'avoir comblé de biens pour parvenir à se faire séparer d'une princesse à qui il avait été redevable de sa liberté sous le règne précédent; mais cette séparation était un sacrifice qu'exigeait le bien de l'état. On eût souhaité qu'il ne se fût point brouillé avec les Suisses ses alliés pour se livrer imprudemment à Ferdinand, le prince de son temps le plus infidèle, et qui se vantait de l'avoir souvent trompé; d'ailleurs on peut le blâmer d'avoir tenté des entreprises téméraires, et d'avoir risqué de nuire à ses affaires par une économie qui n'était pas toujours bien entendue. Mais il diminua les impôts de plus de moitié, et ne les recréa jamais. Il aima ses sujets: sa plus forte envie fut de les rendre heureux, et il mérita d'en être surnommé *le père*; tant il est vrai que la première vertu d'un roi est l'amour de son peuple!



FEMMES.	ENFANTS.	1515. MORT.	PRINCES CONTEMPORAINS.
Jeanne, fille de Louis XI, mariée en 1476. Louis XII, en 1498, fit déclarer son mariage nul, et Jeanne se retira à Bourges, où elle fonda, en 1501, l'ordre des Annonciades, dont elle prit l'habit, sans faire de vœux; le Berri lui fut donné en usufruit, et elle se nomma duchesse de Berri, morte en 1504.		Louis XII meurt dans son hôtel des Tournelles à Paris, le 1er janvier 1515, âgé de cinquante-trois ans; il en avait régné dix-sept. Il est enterré à Saint-Denis. A sa mort, les *crieurs des corps*, en sonnant leurs clochettes, criaient le long des rues : *Le bon roi Louis, père du peuple, est mort.*	***Papes.*** Alexandre VI. 1503 Pie III. 1503 Jules II. 1513 Léon X. 1521 — ***Maison othomane.*** Bajazet II abdique. 1512 Sélim I. 1520 — ***Empereur.*** Maximilien I. 1519
Anne de Bretagne, mariée le 8 janvier 1499, morte le 9 janvier 1514. Ce fut elle qui fonda les Bons-Hommes.	Deux princes, morts au berceau. Claude qui épousa François Ier, roi de France.		— ***Rois d'Espagne.*** Ferdinand. 1516 Isabelle. 1504 Philippe I. 1506
Marie d'Angleterre, qui était sœur de Henri VIII, mariée l'an 1514, remariée trois mois après la mort du roi, au duc de Suffolck, morte en 1534. Elle avait été fiancée à Charles, depuis Charles-Quint.	Renée, qui épousa le duc de Ferrare, morte en France, en 1575. Sa fille épousa François, duc de Guise. *Fils naturel.* Michel de Buci, archevêque de Bourges. 1511		— ***Roi de Portugal.*** Emmanuel-le-Grand. 1521 — ***Rois d'Angleterre.*** Henri VII. 1509 Henri VIII. 1547 — ***Rois d'Ecosse*** Jacques IV. 1513 Jacques V. 1542 — ***Rois de Danemarck et de Suède.*** Jean. 1513 Christiern II chassé. 1523 — ***Rois de Pologne.*** Albert. 1501 Alexandre. 1506 Sigismond I. 1548 — ***Czars.*** Jwan Basilowits. 1505 Basile Jwanowitz. 1533 Maximilien lui donna le titre d'empereur.

MINISTRES.	GUERRIERS.	MAGISTRATS.	SAVANTS ET ILLUSTRES.
Georges, cardinal d'Amboise. 1510	**Maréchaux de France.**	**CHANCELIERS.**	Améric-Vespuce. 1516
Ce ministre, dit Mézerai, fut justement aimé de la France et de son maître, parce qu'il les aimait tous deux également.	Jean-Jacques Trivulce. 1518	Gui de Rochefort. 1507	Phil. Beroald. 1505
François le Roi Chavigni, grand-aumônier. 1515	Charles d'Amboise de Chaumont. 1511	Jean de Ganai. 1512	Amb. Calepin. 1519
SECRÉTAIRES DES FINANCES.	Jacques de Chabannes de la Palice. 1524	Etienne Poncher. 1524	Dem. Chalcondile. 1513
Florimond Robertet.	Robert Stuart d'Aubigni. 1543	**PREMIERS PRÉSIDENTS.**	Ant. Urceus Codrus. 1500
Robert Gedoin.		Jean de Ganai. 1512	Christ. Colomb. 1506
B. Bochetel.		Antoine Duprat. 1535	Philippe de Comines. 1509
		PROCUREUR DU ROI.	Jean Despautère, après 1514
		Guillaume Rogier. 1523	Jérôme Donat, vers 1499
		AVOCATS DU ROI.	Marsile Ficin. 1498
		Jean Olivier, vivant en 1517	Saint François de Paule. 1507
		Roger Barme, vivant en 1517	Robert Gaguin. 1502
		Jean le Lièvre. 1521	Octave de St-Gelais. 1502
			Nicole Gilles. 1503
			Jean le Maire, vers 1510
			Olivier de la Marche. 1501
			Jov. Pontanus. 1503
			Louis Vivès, vers 1500



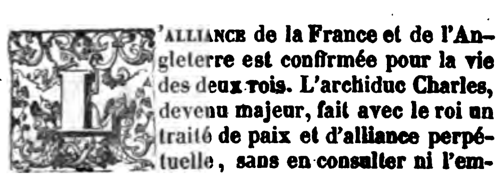


FRANÇOIS Ier.

François premier, surnommé *le Père des lettres*, comte d'Angoulême et duc de Valois, arrière-petit-fils de Louis, duc d'Orléans, et de Valentine de Milan, et fils de Charles d'Orléans, comte d'Angoulême, et de Louise de Savoie, né à Cognac, le 12 septembre 1494, parvient à la couronne le premier janvier 1515, âgé de vingt-un ans, et est sacré et couronné à Reims le 25, par l'archevêque Robert de Lenoncourt.

(Sa devise était une salamandre dans le feu, avec ces paroles : *nutrisco et extinguo* ; c'était une instruction qui lui fut donnée dans sa jeunesse, et non une allusion à ses conquêtes ni à ses galanteries, puisque la première médaille de cette devise est de 1504.)

1515.



L'alliance de la France et de l'Angleterre est confirmée pour la vie des deux rois. L'archiduc Charles, devenu majeur, fait avec le roi un traité de paix et d'alliance perpétuelle, sans en consulter ni l'empereur ni Ferdinand : Claude qui lui avait été promise, ayant épousé François Ier, le mariage de Renée, fille puînée de Louis XII, est arrêté avec ce prince, sans intention de la part du roi de France, dit Guichardin, d'accomplir ce mariage qui eût rendu l'archiduc trop puissant ; car, lorsque la duchesse Anne épousa Louis XII, les Bretons, qui souhaitaient d'avoir un prince particulier, avaient stipulé que, si l'aîné des enfants de cette princesse devenait roi de France, son puîné aurait le duché de Bretagne ; et le cas était arrivé, puisque l'aînée était reine de France.

François Ier rentre en Italie, où il n'avait d'alliés que les Vénitiens : il fallait pour cela qu'il passât par la Savoie ; mais les ducs attachés alors à nos rois, qui dans leur dernière minorité y avaient disposé du gouvernement, privés d'ailleurs de commerce, d'argent et de forces, et ne possédant encore ni le Montferrat, ni le marquisat de Saluces, et n'ayant aucune place fortifiée, auraient eu peine à nous disputer le passage des Alpes, à moins qu'ils n'eussent été appuyés comme ils le furent depuis. Il établit, avant de partir, madame d'Angoulême, sa mère, régente du royaume : il tente de nouveau la conquête du Milanez, qui n'était défendu que par les Suisses. Bataille de Marignan, qui dura deux jours, le 13 et le 14 septembre, gagnée contre les Suisses par François Ier, qui y fit des prodiges de valeur. Le maréchal de Trivulce, qui s'était trouvé à dix-huit batailles, dit que celle-ci était un combat de géants, et les autres des jeux d'enfants. Cette victoire rend le roi maître du Milanez : Maximilien Sforce lui en fait la cession, et se retire en France, où il mourut de même que son père Ludovic. Le roi s'était fait armer chevalier par Bayard. Les Génois se déclarent pour le roi. Le pape, effrayé des succès du roi, fait sa paix avec lui ; il voit ce prince à Bologne, et là furent jetés les fondements du concordat, qui fut confirmé l'année suivante au concile de Latran. Le roi rentre en France, et laisse le connétable de Bourbon lieutenant-général du Milanez. Il établit un parlement à Milan, à l'*instar* de celui de Paris : Jean de Selve en fut premier président. Le roi regagne une partie des Suisses. Henri VIII, excité par le cardinal de Volsei, ennemi de François Ier, engage l'empereur Maximilien à entrer en Italie. Ce prince y fit en effet quelque tentative l'année suivante, mais sans aucun succès. Décret du sénat de Venise, qui déclare François Ier et tous les princes de la maison de Valois nobles vénitiens. Ce fut à l'occasion de

la guerre d'Italie que commença à s'introduire la vénalité des charges, plutôt par le fait que par le droit, car nous ne connaissons point de loi à ce sujet de ce temps-là ; et même long-temps depuis François Ier on faisait encore serment au parlement de n'avoir pas acheté son office, ce qui fut sagement aboli en 1597 par arrêt du parlement. (*Voyez les remarques particulières.*)

Erection du comté d'Angoulême en duché-pairie, le ressort réservé au parlement de Paris.

1516.

Mort de Ferdinand, roi de Castille, le 23 janvier. Ferdinand fut à juste titre surnommé roi d'Espagne, puisque ce fut lui qui en réunit toutes les parties, l'Aragon par lui-même, la Castille par Isabelle sa femme, le royaume de Grenade par sa conquête sur les Maures, et enfin le royaume de Navarre par usurpation; mais une chose assez singulière, c'est qu'entre tant de couronnes que possédait Ferdinand, il y en avait trois qu'il ne portait qu'en qualité de successeur de trois bâtards. Il était roi de Castille par Isabelle, qui descendait de Henri de Transtamare, bâtard d'Alphonse XI, qui détrôna Pierre-le-Cruel : il ne se disait roi de Sicile que parce qu'il descendait de Mainfroi, bâtard de l'empereur Frédéric II; et enfin, comme roi d'Aragon, son premier aïeul était Ramire, fils naturel de Sanche, roi d'Espagne. Jean d'Albret fait en vain des efforts pour recouvrer le royaume de Navarre.

Traité de Noyon entre Charles-Quint et François Ier, où la paix est renouvelée, et dont un des principaux articles est la restitution de la Navarre : on convint aussi que Charles épouserait la princesse Louise, fille du roi, âgée d'un an. Il est étonnant à combien de princesses Charles-Quint fut promis. Maximilien accède au traité de Noyon, et, aux termes de ce traité, rend Vérone au roi d'Espagne pour la remettre au roi, qui la restitue aux Vénitiens, au moyen de quoi cette république se vit au même état où elle était avant la ligue de Cambrai. Ce fut lors de ce traité que les deux princes Charles et François se donnèrent mutuellement, l'un l'ordre de la Toison, l'autre celui de Saint-Michel.

Traité de Fribourg conclu avec les Suisses, auquel on donne le nom de *paix perpétuelle* ; et en effet depuis ce traité les Suisses sont demeurés fermes dans notre alliance.

1517.

Traité avec Léon X. Le roi fait épouser à Laurent de Médicis, Madelaine de la Tour d'Auvergne, nièce du duc de Vendôme, François de Bourbon, et sœur d'Anne de la Tour, comtesse d'Auvergne et de Boulogne, mariée au duc d'Albanie : ils eurent pour fille unique Catherine de Médicis, depuis reine de France. Le concordat est publié et reçu en France, malgré les oppositions du clergé, de l'université et du parlement.

Troubles du luthéranisme, à l'occasion des indulgences que Léon X fit prêcher en Allemagne pour s'opposer à Sélim, dont les conquêtes en Egypte contre les Mamelucks faisaient craindre qu'il ne vînt ensuite fondre sur la chrétienté. Il en voulut faire autant en Espagne, mais Ximenès s'y opposa : ce fut le dernier trait de la vie de ce grand ministre, qui mourut la même année disgracié, et qui eût été bien utile à Charles-Quint dans les commencements de son règne.

1518.

Alliance renouvelée avec l'Angleterre, par l'entremise du cardinal de Volsei, que le roi avait remis dans ses intérêts, et qui lui fit rendre Tournai. Il fut aussi convenu du mariage de François, dauphin, avec Marie, fille de Henri VIII, à laquelle on donnait pour dot partie du prix dont le roi payait la restitution de Tournai. On négociait encore pour la restitution de Calais; mais Charles-Quint en fut averti, et regagna Volsei.

1519.

Mort de l'empereur Maximilien. Jules II disait que les cardinaux et les électeurs s'étaient trompés dans leur choix ; que la papauté aurait dû être déférée à Maximilien par les cardinaux, et l'empire à Jules par les électeurs.

Charles-Quint est élu empereur après la mort de Maximilien, malgré la concurrence du roi de France, qui ne lui pardonna jamais d'avoir été préféré. Ce fut alors que les électeurs introduisirent la capitulation suivant laquelle l'empereur élu se soumet aux conditions que l'Empire lui impose.

1520.

Entrevue de François Ier et de Henri VIII entre Ardes et Guines, appelé *le Camp du drap d'or*. L'empereur, qui craignait les effets de cette entrevue, avait cru devoir la prévenir, s'il ne pouvait la rompre : comme il allait par mer se faire couronner en Allemagne, il passa par Douvres, et s'assura qu'il ne se traiterait rien entre les deux rois de contraire à ses intérêts. En effet, l'entrevue se passa en fêtes, et les affaires politiques y eurent peu de part.

1521.

L'absence de Charles-Quint excite des troubles en Espagne, où les princes qui restaient de la maison d'Aragon lui disputaient cette couronne. Henri d'Albret, roi de Navarre, profite de ces troubles : André de Foix, dit de l'Esparre, frère de Lautrec de Lescun et de la comtesse de Châteaubriant, reprend sous ses ordres toute la Navarre, et il la reperd en aussi peu de temps qu'il en avait mis à la conquérir. Ce fut pendant le cours de cette guerre qu'Ignace de Loyola, gen-

gentilhomme espagnol, âgé de trente ans, fut blessé dans le château de Pampelune, dont nous faisions le siége : il était réservé à être le fondateur de cette société devenue si célèbre par les contradictions et par les succès. Charles-Quint, de retour en Espagne, créa la grandesse telle qu'elle est aujourd'hui. Fernand Cortez achève la conquête du Mexique.

Commencement des guerres entre François Ier et Charles-Quint, à l'occasion de Robert de la Marck, duc de Bouillon; le prétexte ou la cause fut le duc de Bouillon qui venait de déclarer la guerre à l'empereur, et que Charles-Quint ne douta pas qu'il ne fût appuyé par le roi. L'empereur prend Mouzon, que le roi reprend bientôt après. Charles-Quint n'ose disputer le passage de l'Escaut aux troupes du roi : il se retire devant François Ier, qui aurait pu profiter de ses avantages s'il avait suivi les conseils du connétable de Bourbon, qui avait pour lui la Trimouille et le maréchal de Chabannes; mais ceux du maréchal de Châtillon Coligny, qui servait la haine de la duchesse d'Angoulême contre le connétable, furent préférés.

L'amiral Bonivet prend Fontarabie, que l'on aurait dû démolir; mais sa vanité en empêcha, et donna le temps aux Espagnols de la reprendre : il était frère puîné de Gouffier de Boissi, gouverneur de François Ier. La mauvaise conduite de Lautrec, les intrigues de Léon X, les secours de Charles-Quint, qui voulait rétablir François Sforce, frère de Maximilien, dans Milan, les menées du cardinal de Sion pour empêcher d'agir les Suisses qui servaient dans l'armée du roi, le défaut d'argent, et la dissipation qu'en faisaient le roi et la duchesse d'Angoulême, tout cela fait reperdre le Milanez à François Ier. La dernière action de guerre se passa l'année suivante au combat sanglant de la Bicoque : il ne resta aux Français que le château de Milan, Novarre et Pisighitone. Le pape Léon X mourut, dit-on, du plaisir que lui causèrent nos disgrâces. Ce pontife avait rendu une bulle par laquelle il était dit que dorénavant les cardinaux partageraient les bénéfices qu'aurait celui qui serait élu pape : Clément VII, son neveu, qui en avait beaucoup, était vraisemblablement l'objet de cette bulle, et fut élu pape, mais ce ne fut qu'après Adrien, qui succéda à Léon X.

On commence à porter les cheveux courts et la barbe longue, au lieu qu'auparavant c'était tout le contraire. Cette mode fut amenée par le roi, qui, ayant été malheureusement blessé d'un tison par le capitaine de Lorges, sieur de Montgomeri, se fit raser la tête.

On reprit sous Louis XIII l'ancien usage, tel qu'il subsiste encore aujourd'hui.

Le roi prend Hesdin, qui le dédommage de la perte de la ville de Tournai, prise par les Impériaux.

1522.

Le cardinal de Volsei, que Charles-Quint avait flatté de la papauté, se brouille avec ce prince lorsqu'Adrien VI, son précepteur, fut élu pour successeur de Léon X. On ne comprend pas comment Adrien, qui devait sa fortune aux lettres, en fut si peu reconnaissant envers ceux qui les cultivaient.

De Baune Semblançai est accusé du divertissement des fonds qui n'avaient pas été envoyés à Lautrec en Italie; il en rejette la faute sur la duchesse d'Angoulême, à qui en effet il avait délivré ces fonds sur ses quittances, et qui ne les avait détournés que pour perdre Lautrec, dont elle voulait donner la place à son frère le bâtard de Savoie. Semblançai est arrêté. Cette affaire ne fut jugée qu'en 1527, et Semblançai condamné à être pendu, ce qui fut exécuté. Il avait été trahi par Gentil, son commis, qui était amoureux d'une des femmes de la duchesse, et qui lui remit les quittances de sa maîtresse. Ce Gentil, qui avait été président au parlement, fut pendu quelques années après. Henri VIII déclare la guerre au roi, et la guerre continue du côté des Pyrénées.

Édit du dernier janvier, portant création de vingt charges de conseillers au parlement.

L'empereur, pour gagner les peuples, rétablit François Sforce dans Milan. Ligue contre le roi pour la conservation de l'Italie, entre le pape, l'empereur, le roi d'Angleterre, Ferdinand, archiduc d'Autriche, le duc de Milan, les Vénitiens, les Florentins et les Génois.

Les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem sont chassés de l'île de Rhodes par Soliman II. Viterbe leur sert de retraite, jusqu'à ce que Charles-Quint leur donne l'île de Malthe, pour servir de rempart à la Sicile. Il fallait que l'ordre fût bien riche alors, puisque le grand maître de L'Ile-Adam offrit au grand-seigneur de lui rembourser tous les frais de cette guerre, s'il voulait lever le siége de Rhodes; aussi cette île était-elle bien située pour faire de grandes prises sur la Turquie et la Syrie, et son port bien commode pour tous les marchands chrétiens qui trafiquaient au Levant. On trouva étrange alors que Léon X et Charles-Quint eussent laissé prendre une place si importante; mais leur animosité contre François Ier l'emporta sur l'intérêt général de la chrétienté.

1523.

Évasion du connétable de Bourbon, causée par les persécutions de la duchesse d'Angoulême, dont on prétend qu'il n'avait pas voulu apercevoir les sentimens. Pour s'en venger, elle lui suscita un procès, dont la perte le priva d'une grande partie de ses biens. Le connétable de Bourbon, gendre d'Anne de Beaujeu, régente sous Charles VIII, avait réuni, par son mariage avec Suzanne de Bourbon, tous les droits de la branche de Montpensier. À la mort sans enfants de Suzanne, en 1521, la duchesse d'Angoulême lui disputa la succession de Suzanne, comme héritière par sa mère Marguerite de Bourbon. En effet, elle était plus

proche d'un degré, mais il y avait une substitution de mâle en mâle qui regardait le connétable, et la faveur de madame d'Angoulême l'emporta. Le connétable laissa voir tout son dépit; le roi ne put parvenir à le calmer, et il se livra à l'ennemi personnel de François Ier. Anne de Beaujeu venait de mourir : son animosité contre la mère du roi, qui poursuivait le connétable, avait causé bien des troubles à la cour, partagée entre la belle-mère de Charles de Bourbon et la duchesse d'Angoulême. « On a dit qu'après qu'il s'en fut allé, » le roi lui avait envoyé redemander l'épée de » connétable et son *ordre*, et qu'il répondit : » Quant à l'épée, il me l'ôta au voyage de Valenciennes, lorsqu'il donna à mener à M. d'Alençon l'avant-garde qui m'appartenait; et l'*ordre*, » je l'ai laissé derrière mon chevet à Chantilly. » Quand à l'*ordre* de l'empereur, il ne le voulut » jamais prendre. » (*Brantôme.*)

L'empereur lui donne le commandement de ses armées, et lui promet en mariage Eléonore, sa sœur, veuve du roi de Portugal. Un seigneur espagnol, nommé le marquis de Villane, ne voulut point prêter son palais pour y loger le connétable de Bourbon. Guichardin, qui loue avec raison une si noble façon de penser, raconte ainsi le fait : « Je » ne puis rien refuser à votre majesté, dit ce cavalier à Charles-Quint, mais je lui déclare que, » si le duc de Bourbon loge dans ma maison, je la » brûlerai dès qu'il en sera sorti, comme un lieu » infecté de la perfidie, et par conséquent indigne » d'être jamais habité par des gens d'honneur. » La révolte du connétable de Bourbon arrêta le roi prêt à passer en Italie : il se contenta d'y envoyer l'amiral Bonivet avec des troupes. Les Allemands entrent en Champagne, et sont repoussés par le duc de Guise. Les Anglais, qui étaient entrés en Picardie, y trouvent le duc de Vendôme et le sire de la Trimouille, qui les forcent à se retirer; ils se contentent de prendre Bouchain. La ligue est fortifiée par l'exaltation du cardinal de Médicis, qui succéda à Adrien VI sous le nom de *Clément VII*.

1524.

Bonivet, soutenu par la duchesse d'Angoulême, continue la guerre qu'il avait commencée l'année précédente en Italie. Les Suisses l'abandonnent; il fait la retraite de Rebec, où son arrière-garde est défaite par le connétable de Bourbon, qui reprend ce que Bonivet venait de conquérir : *ainsi en prend aux généraux élus par faveur de cour.* (Mémoires de Tavanes.) Le chevalier Bayard y est tué, âgé d'environ cinquante ans. Il mérita le surnom de *chevalier sans peur et sans reproche*; les ennemis renvoyèrent son corps en France avec de grands honneurs : il laissa une fille naturelle, mère de Chastelard, à qui la reine d'Ecosse fit trancher la tête pour avoir osé lui parler d'amour. Le Milanez est totalement perdu pour le roi.

Le connétable fait le siége de Marseille, qu'il est obligé de lever.

Le roi rentre dans le Milanez; c'est une chose bien bizarre que les alternatives continuelles de succès et de revers de ce règne.

1525.

Le roi, que ses mauvais succès n'avaient pu rebuter de son projet sur le Milanez, avait repassé en Italie sur la fin de l'année précédente, où il avait formé le siége de Pavie. En remarquant les progrès de l'artillerie, on observe que, dans cette guerre, François Ier avait quatre mille chevaux seulement pour son parc d'artillerie. Entre plusieurs fautes que l'on reproche à ce prince, la plus considérable sans doute, après celle d'avoir entrepris le siége de Pavie, fut d'avoir affaibli son armée par deux détachements qu'il fit vers Naples et vers Savone. Le 24 de février, jour de Saint-Mathias, il perd la bataille de Pavie par les mauvais conseils de Bonivet, qui s'y fit tuer de désespoir, et il y est fait prisonnier. Il reçut plusieurs blessures, l'une au visage vers le sourcil, l'autre dans le bras, et la troisième à la main droite : il se trouva aussi avoir reçu quelques arquebusades dans sa cuirasse. Il est transféré en Espagne. Louis II de la Trimouille y perdit son fils et la vie, après avoir servi avec gloire sous quatre de nos rois. *Le malheur des Français à cette bataille*, dit le duc de Parme, *est une leçon pour tous les généraux, de ne jamais diviser leurs forces en présence de l'ennemi.* Madame d'Angoulême est régente : Charles de Bourbon, comte de Vendôme, cousin du connétable, n'en fut que plus fidèle au roi : il est chef du conseil de régence. Ce fut le grand-père de Henri IV.

Le roi d'Angleterre, jaloux des heureux succès de Charles-Quint, se prête aux propositions de la régente. Il tint alors la balance entre ces deux princes, et fut le gardien de la liberté de l'Europe; il est vrai qu'il y était porté par son ministre Volsei, cardinal d'Yorck. Avant la victoire de Pavie, l'empereur avait coutume d'écrire à ce ministre de sa propre main, et signait *votre fils et cousin Charles*. Depuis cette victoire, Charles-Quint ne lui écrivit plus de sa main, et changea de style. (*Guichardin.*) Volsei se tint pour offensé; et, suivant l'usage pratiqué par ses pareils, il chercha à venger sa querelle personnelle. Les alarmes n'étaient pas moindres en Italie; il s'y fit une ligue entre le pape, Sforce et les Vénitiens, pour enlever la couronne de Naples à Charles-Quint, et la donner au marquis de Pescaire, général de ce prince, qui avait sujet d'être mécontent de ce que François Ier avait été mis à la garde de Lanoy, vice-roi de Naples, à son préjudice; mais Charles-Quint en fut instruit par Pescaire lui-même, soit que ce dernier craignît d'avoir été découvert, soit qu'il lui fût demeuré fidèle. Charles-Quint ordonne à ce général, pour punir la perfidie de Sforce, de s'emparer des places du Milanez. Pescaire mourut peu de temps après, non sans soupçon d'avoir été empoisonné, soit par les Espagnols, soit par les Italiens.

Le duc d'Alençon, mari de Marguerite, depuis reine de Navarre, meurt de douleur des reproches qu'il eut à se faire à la bataille de Pavie : il fut le dernier de la branche d'Alençon qui descendait de Charles de Valois, frère du roi Philippe-le-Bel. Il y a eu d'autres princes de ce nom, mais qui n'ont pas laissé de postérité.

La comté de Dunois est érigée en duché-pairie; Charles IX donna depuis, par lettres-patentes de 1571, à messieurs de Longueville, le rang de princes du sang, qui leur fut confirmé par Louis XIV en 1653. Les prérogatives de cette illustre maison ne s'étendirent pas plus loin, quoi qu'en aient écrit Varillas et Baudot de Juilli.

Marguerite, duchesse d'Alençon, sœur de François Ier, s'était transportée à Madrid pour y travailler à la délivrance de son frère, mais elle repartit sans avoir rien obtenu; et enfin, après bien des difficultés, le traité fut signé le 14 janvier suivant. Charles-Quint ne sut pas profiter de sa victoire : il aurait dû entrer en France les armes à la main, ou se piquer de générosité, et renvoyer son prisonnier sans condition. Charles-Quint ne fit ni l'un ni l'autre. (Cette question est discutée amplement dans Guichardin, et mérite d'y être lue.)

Albert, margrave de Brandebourg, grand-maître de l'ordre teutonique, après avoir embrassé les erreurs de Luther, entreprit de se rendre souverain d'une partie des provinces que possédait un ordre dont il n'était que le grand-maître: il était neveu de Sigismond, roi de Pologne, et il avait conclu un traité avec ce prince, par lequel il partagea le Prusse avec la Pologne, sous la condition de l'hommage à cette couronne. Ainsi la Prusse fut partagée en Prusse royale et en Prusse ducale; la Prusse royale passa au roi de Pologne, et la ducale resta soumise au prince de Brandebourg, dont les descendants sont devenus depuis rois de Prusse.

1526.

Le roi rentre en France, et donne pour otage ses deux enfants. Madame d'Angoulême fit un coup très habile dans cette occasion : Charles-Quint avait demandé pour otage les deux enfants de France, ou un nombre de nos plus grands capitaines : la régente n'hésita pas, et elle aima mieux envoyer les deux princes, que de priver la France de toute sa ressource.

Le vice-roi de Naples vient demander au roi, de la part de Charles-Quint, la ratification du traité de Madrid. Pour réponse, on le fit assister à l'audience des députés de Bourgogne, qui déclarèrent à sa majesté qu'ils ne consentiraient jamais à la cession qu'elle avait faite de ce duché par le dernier traité : et le comble de la surprise du vice-roi fut la déclaration de la sainte ligue. Cette ligue était faite entre la pape Clément VII, le roi et tous les princes d'Italie; le roi d'Angleterre en était déclaré protecteur. L'objet de cette ligue était d'empêcher l'empereur de s'emparer du duché de Milan, et d'arrêter ses progrès en Italie : elle fut appelée *sainte*, parce que le pape en était le chef.

Ferdinand Ier, frère de Charles-Quint, qui avait épousé, en 1521, Anne Jagellon, sœur de Louis, roi de Bohême et de Hongrie, devint maître des deux royaumes à la mort de Louis, qui périt à la bataille de Mohacs, sans laisser d'enfants de sa femme Marie, sœur de Charles-Quint et de Ferdinand. La Hongrie lui fut en vain disputée par Jean de Zapol, vaivode de Transilvanie, qui fut défait à Tokai, et par son fils Etienne, resté sous la tutelle d'Isabelle, fille du roi de Pologne, sa mère, et du cardinal Martinuzzi. Ferdinand obligea Etienne à se soumettre, et il en coûta la vie à Martinuzzi, qui finit par être assassiné.

Le connétable de Bourbon achève la conquête du Milanez, dont l'investiture lui avait été promise. Le duc Sforce est obligé de se sauver. Guichardin prétend que, si le duc d'Urbin, qui commandait les troupes du pape et celles des Vénitiens, avait voulu profiter de ses avantages, il était tellement supérieur au connétable, qu'il aurait pu le chasser du Milanez; mais que ce duc trahissait la cause commune, de peur que, si le pape venait à chasser l'empereur de l'Italie, il ne lui arrachât à lui-même le duché d'Urbin, dont il s'était remis en possession après la mort de Léon X.

1527.

Marguerite, sœur de François Ier et veuve du duc d'Alençon, épouse Henri, roi de Navarre, d'où vint Jeanne d'Albret, femme d'Antoine de Bourbon, et mère de Henri IV.

Le connétable manquant d'argent, prend sa marche vers Rome, dont il promet le pillage à ses troupes; il y donne l'assaut le 6 mai, et y est tué à l'âge de trente-huit ans. Philibert de Châlons, prince d'Orange, prend sa place. Rome est saccagée, et le pape investi dans le château Saint-Ange. La révolte du connétable de Bourbon, si fatale à la France, et les entreprises des Guises, qui portèrent leurs vues jusqu'à la couronne, apprennent aux rois qu'il est également dangereux de persécuter les hommes d'un grand mérite, et de leur laisser trop d'autorité.

L'arrivée de Lautrec en Italie intimide les Impériaux, qui se pressent de conclure avec le pape pour sa délivrance, et se retirent de l'état ecclésiastique. Gênes se rend à Lautrec.

Le roi et Henri VIII font proposer à l'empereur de lui donner deux millions d'or pour la rançon des princes, et pour tenir lieu des articles contenus au traité de Madrid, à condition qu'il paiera au roi d'Angleterre ce qu'il lui devait : c'était une somme de cinquante mille écus, pour laquelle Henri avait en gage *un joyau, nommé la riche fleur de lis.* (Rymer.) L'empereur refuse ces propositions. Le connétable de Montmorenci porte à Henri VIII l'ordre de Saint-Michel.

Terre de Guise érigée en duché-pairie, après plusieurs lettres de jussion, en faveur de Claude

de Lorraine. Il semblait que le parlement prévît combien cet honneur acquis à l'importance et à la fidélité de ses services devait être fatal à la France par le mérite et l'ambition de ses enfants. Autrefois, comme aujourd'hui, les causes des pairs ne pouvaient être jugées qu'au parlement de Paris, et par conséquent toutes les affaires concernant la pairie y ressortissaient : mais, par une espèce de connexité, l'appel de toutes les autres sentences de leurs juges, qui ne concernaient pas la pairie, y était aussi relevé, ce qui causait de grands frais aux justiciables. On y eut égard; et nous voyons, lors des lettres d'érection des pairies, l'appel réservé au parlement du ressort, à commencer par celles d'Usez en 1565, ce qui est devenu de style dans la suite, et qui forme, pour ainsi dire, un droit commun. François Ier, pour remédier à cet abus, ordonna que désormais les appels des juges des pairies, en ce qui ne concernerait pas la pairie, seraient relevés aux parlements du ressort où ils seraient situés.

1528.

Lautrec, après avoir saccagé Pavie en mémoire de la défaite et de la prison du roi, s'avance vers Naples; il en fait le siége; il y meurt de maladie. Cette mort et la défection d'André Doria, trop négligé par le gouvernement, font lever le siége : l'armée française y avait été presque détruite par les maladies. La guerre s'entretient faiblement dans le Milanez. Gênes et Savone suivent la révolution, et se rendent à l'empereur. Défi du roi et de l'empereur. Philippe de Savoie, frère du père de la duchesse d'Angoulême, et oncle de François Ier, est fait duc de Nemours. C'est le père de celui qui fut si connu pendant la ligue.

1529.

La dernière action de cette guerre fut la défaite du comte de Saint-Paul, de la branche de Vendôme, qui fut surpris à Landriano, près Milan, par Antoine de Lève, soldat de fortune.

Traité de Cambrai, conclu entre Marguerite d'Autriche et la régente, assez conforme aux offres que le roi avait déjà faites. Il renonce à tous ses droits sur le Milanez, sur le comté d'Ast, sur les comtés de Flandres, d'Artois, etc. Un des articles fut le mariage du roi avec Eléonore, veuve du roi de Portugal, et sœur de l'empereur. Que de sang, que d'argent, que de peines a coûté à l'Europe l'ambition de ces deux princes! « Dieu » les fit naître, dit Montluc, envieux de la gran» deur l'un de l'autre, ce qui a causé la ruine » d'un million de familles. » Henri VIII était entré dans toutes les vues du roi, dont il sentait qu'il allait bientôt avoir besoin pour la dissolution de son mariage avec Catherine d'Aragon, tante de l'empereur; le pape avait déjà fait sa paix avec l'empereur, à des conditions très avantageuses, par le traité conclu à Barcelone; et ayant vu depuis ce prince à Bologne, il en avait obtenu le rétablissement de Sforce dans le duché de Milan. Les Vénitiens font aussi leur paix avec l'empereur.

Les protestants sont ainsi nommés de ce qu'ils protestèrent contre un décret fait dans la diète de Spire en faveur de la religion romaine contre leur réforme : les Calvinistes prirent depuis le même nom. Soliman II, sous prétexte de venger Jean, vaivode de Transylvanie, que Ferdinand avait dépouillé de la Hongrie, dont il s'était fait roi, vient faire le siége de Vienne, qu'il est forcé de lever au bout d'un mois.

1530.

Les Florentins sont forcés enfin de reconnaître pour leur souverain Alexandre de Médicis, neveu du pape. Alexandre avait épousé une fille naturelle de Charles-Quint. La paix est rendue à l'Italie. Dom Juan Vitrian, dans son commentaire espagnol, dit que Charles-Quint fit une grande faute d'avoir préféré sa fille bâtarde à son fils légitime dom Philippe, à qui l'état de Toscane était si nécessaire pour conserver les autres états qu'il possédait en Italie.

Confession d'Augsbourg, ainsi dite parce que les protestants la présentèrent à l'empereur dans l'assemblée qui se tint en cette ville.

Charles-Quint donne l'île de Malthe aux chevaliers de Saint-Jean.

Mort de Marguerite d'Autriche, fille de l'empereur Maximilien et de Marie de Bourgogne; elle n'oublia jamais l'affront que lui avait fait Charles VIII de la renvoyer, et fut soigneuse d'entretenir la haine qui avait commencé lors du mariage de sa mère, et qui se perpétua depuis entre la maison de France et la maison d'Autriche. Elle avait épousé Jean, fils unique de Ferdinand et d'Isabelle, et s'était remariée après la la mort de ce prince à Philibert II, duc de Savoie, dont elle n'eut point d'enfants. Elle avait encore dû épouser depuis, Henri VII, roi d'Angleterre. Elle fut ensuite gouvernante des Pays-Bas.

1531.

Mort de Louise de Savoie, mère de François Ier, âgée de cinquante-cinq ans, honorée et respectée de son fils, quelques malheurs qu'elle eût causés à la France. Avec bien moins de torts la mère de Louis XIII éprouva un traitement bien différent. Fondation du Collége royal. (Garnier paraît la rapporter à l'année 1530; *voy.* vol. XXV, pag. 539.) La direction du Collége royal, qui était entre les mains du grand-aumônier de France depuis son établissement, passa, à la mort du Cardinal Barberin, en l'année 1671, entre les mains du secrétaire d'état ayant le département de la maison du roi; c'est le dernier état; il n'est resté au grand-aumônier que la réception du serment de fidélité des professeurs.

1532-33.

Union de la Bretagne à la France. Avant l'or-

donnance du domaine de 1566, les biens patrimoniaux de nos rois étaient libres et *disponibles*, et ne devenaient partie du domaine que par une réunion expresse : aussi cette réunion les rendait-elle inaliénables. Tel est notre droit commun de la troisième race. La crainte qu'a l'empereur que les rois de France et d'Angleterre n'entrent dans la ligue faite à Smalcade, en 1530, entre les princes protestants, jointe aux approches de l'armée du Turc, le détermine à conclure un traité à Nuremberg, par lequel il accorde aux luthériens la liberté de conscience jusqu'à la convocation d'un concile général. En reconnaissance, ils lui donnent des secours pour chasser Soliman qui menaçait la Hongrie.

La force de nos armées, sous la première et sous une grande partie de la seconde race, c'est-à-dire avant l'introduction des fiefs, consistait dans l'infanterie, à la différence de nos anciens Gaulois, chez qui la cavalerie était fort supérieure : aussi (*Mém. de l'Acad. des Bell.-Let.*) la meilleure cavalerie des armées des Romains était-elle tirée des Gaules; et César, qui soumit ces provinces autant par les armes des Gaulois divisés que par sa valeur, se servit-il toujours, dans la suite, de cavalerie gauloise, dont il fait l'éloge dans plus d'un endroit. On vit renaître cet usage avec les fiefs; et, dès avant la troisième race, la cavalerie reprit le dessus. Mais Charles VII comprit le besoin d'une bonne infanterie, qu'il ne fallut plus aller soudoyer chez les étrangers; et après avoir établi un corps réglé de cavalerie, sous le titre de *compagnie d'ordonnance*, il créa les francs-archers. Louis XI les supprima, et soudoya des Suisses, auxquels il joignit aussi quelque infanterie. Ce corps n'étant pas suffisant, Louis XII soudoya de l'infanterie allemande : ce fut le duc de Gueldres qui en leva un corps composé de six mille hommes d'élite; on leur donna le nom de *bandes noires*, à cause de la couleur de leurs drapeaux. Cette troupe fut détruite à Pavie, et il n'y eut plus que l'infanterie française, commandée par les plus grands seigneurs auxquels on donna le titre de *capitaines des bandes*. François Ier résolut alors de mettre sur pied un corps d'infanterie, qu'il forma sur le modèle des légions romaines, et qu'il appela aussi du nom de *légion;* mais cette nouvelle milice ne dura guère, et on en revint aux bandes, qui n'étaient que de cinq à six cents hommes, au lieu que les légions étaient de six mille hommes. Mariage de Henri, frère puîné de François, dauphin, avec Catherine de Médicis, à Marseille, où le pape et le roi se virent. Le pape y fit plusieurs cardinaux, Jean-le-Veneur, grand-aumônier de France, Odet de Châtillon, Claude de Givri, et Philippe de la Chambre, dit le cardinal de Boulogne : il n'y en avait jamais tant eu en France.

Fondation des Barnabites par une bulle de Clément VII.

1534.

Schisme d'Angleterre causé par le divorce que fit Henri VIII pour épouser Anne de Boulen : ce prince s'était honoré du titre de défenseur de la foi, que lui avait donné Léon X, et avait voulu qu'on le crût l'auteur d'un livre qu'il avait fait composer contre Luther. Ce qui est encore plus singulier, c'est qu'il paraît, par une lettre de Luther, que, dans le même temps que ce prince écrivait contre lui, il l'exhortait sous main à continuer, et le félicitait de ses avantages. Volsei, qui avait conseillé le divorce en haine de Charles-Quint, n'était pas d'avis du mariage d'Anne de Boulen, et s'accordait avec François Ier pour faire épouser à son maître, Marguerite, sœur de François Ier, veuve du duc d'Alençon, qui épousa depuis le roi de Navarre : cette intrigue avait causé sa disgrâce, et il était mort dépouillé d'une grande partie de ses biens dès l'an 1530. La mort de Thomas Morus, chancelier d'Angleterre, exécuté le 6 juillet 1535, lui fut plus honorable; il s'était déclaré de bonne foi contre la répudiation de Catherine d'Aragon, contre le mariage d'Anne de Boulen, et contre l'usurpation qu'avait faite Henri VIII de la suprématie de l'église anglicane.

Anne de Boulen était venue en France pour y être élevée avec les filles de Marie d'Angleterre : elle demeura en France en la même qualité auprès de la reine Claude, et ensuite la reine Claude la donna à la duchesse d'Alençon, depuis reine de Navarre ; enfin sa bonne ou mauvaise fortune la rappela en Angleterre, où elle porta la nouvelle doctrine, et le goût pour la galanterie dont on tenait école à la cour de France, et où elle finit par mourir sur un échafaud, le 19 mai 1536 : on l'accusait de plusieurs infidélités envers son mari. Quel est le malheur des passions! Anne de Boulen ne saurait aimer un prince à qui elle devait tout, et Henri VIII met son royaume en combustion, répudie la tante de Charles-Quint, et fait un schisme pour une femme dont il ne put jamais se faire aimer.

Ce fut à l'occasion de ce schisme que François Ier, se plaignant du pape à son nonce, voulut lui faire craindre l'exemple de Henri VIII ; à quoi le nonce lui répondit : « Franchement, sire, » vous en seriez marri le premier; une nouvelle » religion mise parmi un peuple ne demande après » que le changement du prince. » Et l'amiral de Coligni causant avec Strozzi sur la nouvelle religion, Strozzi lui dit : Si le roi veut détruire la monarchie, il n'a pas de meilleur moyen que de changer de religion. Le ministre d'Aillé, dans l'exorde d'un de ses sermons, fait une remarque assez vraie; c'est que jamais il n'y a eu de nouvelle religion annoncée qu'aussitôt il ne se soit trouvé plusieurs prophètes qui aient été sur le marché les uns des autres. C'est être de bien bonne foi que de faire un pareil aveu quand on est protestant.

François Sforce, rétabli dans Milan par le traité de Cambrai, fait décapiter l'agent de France, nommé Merveille, sous le prétexte d'un meurtre dont on l'accusa, mais en effet pour lever les soupçons qu'avait conçus l'empereur, que Mer-

veille ne fût, comme il l'était en effet, un agent de François 1er.

Le roi veut tirer vengeance de cette insulte, et, voyant Charles-Quint prêt à partir pour l'Afrique, il se prépare à tenter de nouveau la conquête du Milanez.

Commencement de l'hérésie de Calvin, protégé par Marguerite de Navarre, sœur de François 1er. Calvin, ayant été obligé de sortir de Paris en 1533, se réfugia d'abord à Angoulême, d'où il passa à Poitiers, qu'il infecta de son hérésie, et depuis 1538 il ne parut plus en France. Fondation de la société de Jésus, par Ignace de Loyola depuis canonisé.

1535.

Le roi, à qui le duc de Savoie avait refusé le passage, envoie l'amiral de Brion (Chabot), qui s'empare de la Savoie, et de presque tout le Piémont. Tant que la duchesse d'Angoulême, sœur du duc de Savoie, avait vécu, elle avait entretenu des liaisons entre le roi son fils et ce prince; mais à sa mort le duc de Savoie, qui avait épousé la belle-sœur de l'empereur, par laquelle il se laissait gouverner, se dévoua tout entier à Charles-Quint.

La mort de François Sforce, qui mourut, à ce que l'on croit, de la terreur qu'il eut des armes du roi, fait revivre les droits du roi sur le Milanez. Ce prince n'en avait fait la cession par le traité de Cambrai qu'en faveur de Sforce : il en fait demander l'investiture à l'empereur.

François 1er, devenu infirme, s'applique plus sérieusement aux affaires de son royaume. « Alexan» dre faisait l'amour, dit M. de Tavannes, quand » il n'avait plus d'affaires, et le roi François ne » s'appliqua aux affaires que quand il ne fut plus » en état de faire l'amour : » et Bodin observe que les affaires de la France ne commencèrent à se rétablir, sur la fin du règne de François 1er, que lorsque ce prince devint si chagrin, que l'on n'osait pas lui demander de grâces aussi indiscrètement que l'on faisait auparavant.

1536.

Charles-Quint, de retour de l'expédition d'Afrique, où il avait battu Barberousse et rétabli le roi de Tunis, croit que rien ne peut plus lui résister. L'idée qu'il n'abandonna jamais de la monarchie universelle, jointe à la défection du marquis de Saluces, qui quitta alors le service de la France pour le sien, lui font rejeter avec hauteur les demandes du roi; il reprend plusieurs places en Piémont, et entre en Provence malgré l'avis des hommes sages de son conseil : il eut tout lieu de s'en repentir; mais cet exemple n'a pas corrigé depuis les princes de la maison d'Autriche, qui, ayant fait la même faute, ont éprouvé le même sort. Charles-Quint est repoussé partout, et contraint de se retirer avec perte de presque toute son armée, après avoir formé en vain le siége de Marseille : cette déroute fit reprendre aux troupes du roi plusieurs places en Piémont. On dut ce succès au connétable Anne de Montmorenci, qui commandait l'armée, et qui, sans rien donner au hasard, fit dépérir l'armée ennemie. Lorsque Charles-Quint entreprit cette expédition, il dit à Paul Jove, son historien, qu'il fit provision d'encre et de papier, et qu'il allait lui tailler bien de la besogne : il eût mieux valu attendre l'événement. Les Flamands étaient entrés en Picardie pendant l'irruption de l'empereur en Provence; mais ils eurent le même sort, et levèrent le siége de Péronne. François, fils aîné du roi, est empoisonné par Montecuculli, son échanson, non sans soupçons contre l'empereur. Edit de Crémieu, servant de réglement pour les justices inférieures. Le siége des évêques de Maguelonne est transféré à Montpellier du consentement de Paul III.

Fin du règne des anabaptistes par le supplice de Jean de Leyde à Munster, dont il s'était fait proclamer roi.

1537.

Charles-Quint ajourné à la cour des pairs. La guerre continue de tous côtés.

Trève de trois mois, que Charles-Quint accepte, par la terreur que lui cause l'armée de Soliman, conduite par Barberousse, avec qui le roi avait fait un traité.

1538.

Le pape engage l'empereur et le roi à se rendre à Nice où en effet ils vinrent l'un et l'autre, mais où ils ne se virent point, et ne purent conclure la paix : on convint seulement d'une trève pour dix ans, dite *la trève de Nice*.

Ces deux princes se virent ensuite à Aigues-Mortes. Bulle pour l'Indult. Le droit d'Indult en faveur des chanceliers de France et du parlement de Paris semble avoir commencé sous le règne de Charles VII : ce droit leur fut accordé par le pape Eugène IV, afin que « par telle manière de gra» tification, dit Pasquier, la cour ne s'opposât » plus si souvent aux annates : ce même droit fut » négligé pendant quelque temps, jusqu'à ce que, » sous le règne de François 1er (vers l'an 1538) » Me Jacques Spifame, conseiller, ayant feuilleté » les registres, le fit revivre auprès du pape » Paul III, lequel envoya des bulles à la cour, » au moyen desquelles elle en a toujours joui de» puis. »

1539.

La révolte des Gantois détermine Charles-Quint à demander passage au roi par la France, en lui faisant promettre par son chancelier Granvelle l'investiture du Milanez pour celui de ses enfants qu'il voudrait. Charles-Quint fut reçu en France les premiers jours de l'année suivante avec les plus grands honneurs, et dès qu'il fut en

Flandres, et qu'on voulut le sommer de sa parole, il répondit qu'il n'avait rien promis. Le cardinal de Tournon avait conseillé au roi de tirer un écrit de l'empereur à ce sujet, dans le temps de son passage; mais aurait-il moins manqué à son écrit qu'à sa parole? Le connétable de Montmorenci, au contraire, gagné par la reine Eléonore, sœur de l'empereur, fut d'avis de s'en tenir à la parole de ce prince. François Ier eut tout le temps de s'en repentir, et cela causa la disgrâce du connétable qui, en 1541, se retira à Chantilly. On trouve parmi les manuscrits du cardinal de Granvelle, conservés en la bibliothèque de Saint-Vincent en Franche-Comté, une lettre originale datée de l'an 1539, par laquelle François 1er invite Charles-Quint, en termes très affectueux, à passer par la France pour se rendre aux Pays-Bas. Le fou de la cour, nommé Triboulet, avait écrit sur ses tablettes que Charles-Quint était plus fou que lui de s'exposer à passer par la France. *Mais*, lui dit François 1er, *si je le laisse passer sans lui rien faire, que diras-tu? Cela est bien aisé*, reprit Triboulet, *j'effacerai son nom, et j'y mettrai le vôtre.* Ordonnance de Villers-Coterets au mois d'août, pour la réformation et l'abréviation des procès, pour empêcher les tribunaux ecclésiastiques d'entreprendre sur les justices ordinaires, et pour ordonner que désormais tous les actes publics seraient écrits en français. On avait attendu bien long-temps à faire une si sage ordonnance. Rien ne nous apprend mieux l'abus qui s'était glissé dans les juridictions ecclésiastiques que ce que raconte Loiseau dans son traité des Seigneuries, qu'avant l'ordonnance de 1539 il y avait trente-cinq ou trente-six procureurs dans l'officialité de Sens, et qu'il n'y en avait que cinq ou six au bailliage; et que depuis cette ordonnance il n'y avait plus que cinq ou six procureurs à l'officialité, et plus de trente au bailliage. C'est que l'ordonnance rendue à Villers-Coterets avait rétabli les choses dans l'ordre en détruisant tous les prétextes par lesquels les ecclésiastiques attiraient les affaires à leurs tribunaux. L'empereur Rodolphe, dès l'an 1281, avait ordonné dans l'assemblée de Nuremberg, qu'on cesserait d'écrire les actes en latin, et qu'ils seraient désormais dressés en langage allemand.

1540.

Disgrâce de l'amiral de Brion, dont la faveur donnait de la jalousie au connétable et au cardinal de Lorraine. Le roi lui fit faire son procès : il est dépouillé de toutes ses charges, ses biens confisqués, et condamné au bannissement par des commissaires, à la tête desquels était le chancelier Poyet, homme vendu à la cour; mais la duchesse d'Etampes, maîtresse de François 1er, et qui ne haïssait pas Brion, obtint des lettres d'attribution au parlement de Paris, lequel le renvoya absous, et le rétablit dans ses biens, comme le roi le rétablit dans tous ses emplois. Le crime de l'amiral de Brion (autrement dit Chabot), était d'avoir déféré trop légèrement au conseil du cardinal de Lorraine, et d'avoir, sans ordre, interrompu ses conquêtes du Piémont, où ce prélat négociait un accommodement.

1541.

Dispute entre le duc de Montpensier et le duc de Nevers sur la *baillée des Roses* au parlement. Le parlement ordonna que le duc de Montpensier les baillerait le premier, à cause de sa qualité de prince du sang, quoique le duc de Nevers fût plus ancien pair que lui; et si pourtant l'édit de Henri III, qui réglait ainsi les rangs, ne fut donné qu'en 1576; mais Du Tillet nous apprend que ce ne fut pas précisément la qualité de prince du sang qui obtint la préférence au duc de Montpensier sur le duc de Nevers, mais l'union des deux qualités de prince et de pair.

Le chancelier Poyet, toujours poursuivi par la duchesse d'Etampes, et coupable en effet de malversations, est emprisonné. Son procès lui fut fait, et, par arrêt rendu en 1545, il fut dégradé de sa charge, etc. François de Montholon fut commis à la garde des sceaux; deux choses sont à remarquer à cette occasion: l'une, qu'il prêta serment entre les mains du cardinal de Tournon, dans l'absence du roi; l'autre, que Henri dauphin le commit pareillement à la garde des sceaux du duché de Bretagne, en qualité de duc de Bretagne.

Décret du parlement d'Irlande, par lequel il est dit que Henri VIII et ses successeurs seront désormais nommés rois d'Irlande. Ce royaume était sous la domination des rois d'Angleterre depuis Henri II. Soliman s'empare de la Hongrie. Charles-Quint, pour faire une diversion, conduit vers Alger une flotte qui fut abîmée.

1542.

La guerre recommence entre François Ier et Charles-Quint, à l'occasion du meurtre fait par l'ordre de Dugast, gouverneur du Milanez pour l'empereur, depuis la mort de Sforce, dans les personnes de Rinçon et de Frégose, ambassadeurs du roi, celui-ci à Venise, et l'autre à la Porte. Première alliance de la France avec les rois du nord : ce fut avec Gustave Vasa, roi de Suède, à qui le roi envoie un ambassadeur nommé Richard, qui lui porta de sa part la marque de fraternité, comme on parlait alors, et l'ordre de Saint-Michel. La Suède, comme nous l'avons dit (1391), après avoir eu des rois, était devenue sujette de Marguerite de Waldemar, déjà reine de Danemarck et de Norwége. Après elle la Suède, au travers des feux des guerres civiles, reprit sa liberté, que lui enleva de nouveau le cruel Christiern, roi de Danemarck. Canutson, grand général de Suède, affranchit son pays, dont il porta la couronne : ses enfants ne prirent que le titre d'administrateurs, jusqu'à ce qu'un second Christiern, plus cruel encore que son grand-père, re-

prit cette couronne pour la troisième fois. Ce fut alors que parut Gustave : ce prince du sang des rois, par un de ces prodiges qui n'appartiennent qu'aux héros, sortit du fond des forêts de la Dalécarlie pour triompher du Danemarck et de son propre pays, qui combattait pour Christiern, et remonta sur le trône de ses ancêtres; heureux si le changement de religion n'était point entré dans les moyens dont il se servit pour abattre les ecclésiastiques, qui d'ailleurs méritaient les plus sévères châtiments! La Suède, depuis lui, fut luthérienne. Le dauphin fait le siége de Perpignan, défendu par le duc d'Albe. Le duc d'Orléans, second fils du roi, abandonne mal à propos les conquêtes qu'il faisait en Flandres, ayant sous lui Claude de Guise, pour venir partager la gloire de la prise de Perpignan, dont le siége fut levé. La guerre se ralentit en Piémont. Le roi pardonne à la Rochelle sa révolte, en faveur de son repentir.

1543.

Henri VIII, déjà brouillé avec François 1er, acheva de rompre avec lui, sur ce que ce prince avait empêché le mariage qu'il voulait faire de son fils Edouard avec Marie-Stuart, encore au berceau. (C'est elle qui épousa depuis François II.) Il se lie avec Charles-Quint, de qui il avait cependant reçu et à qui il avait fait de plus grands affronts, ce qui se pardonne encore moins. François 1er, de son côté, a recours de nouveau à Barberousse, avec lequel il traitait par le moyen du baron de la Garde, autrement dit le capitaine Paulin, son envoyé à Constantinople.

Barberousse, de concert avec le comte d'Anguien, fait le siége de Nice, que l'on est obligé de lever par la résistance du château. La guerre se fait de tous côtés, dans le Luxembourg, en Brabant, en Picardie, en Piémont. Les Impériaux sont battus par les troupes du duc de Clèves, qui fut obligé bientôt après de s'accommoder avec l'empereur. Le duc d'Orléans, revenu aux Pays-Bas pour réparer la faute qu'il avait faite l'année précédente, et ayant sous lui l'amiral d'Annebaut, fait la conquête du duché de Luxembourg. Du Bellai prend Landrecies, que Gonzague de Mantoue voulut reprendre. Le roi lui fait lever le siége.

1544.

Grand hiver. Bataille de Cérisolles, gagnée par le comte d'Anguien : elle procure la conquête du Montferrat, mais elle n'eut point de suite, par ce que le roi fut obligé d'affaiblir cette armée, pour s'opposer aux entreprises de l'empereur et du roi d'Angleterre. Charles-Quint entre en Champagne, et Henri VIII en Picardie. L'empereur a de grands avantages, qui furent encore augmentés par l'animosité de la duchesse d'Etampes, maîtresse du roi, et de Diane de Poitiers, maîtresse du dauphin. La première favorisait le mariage du duc d'Orléans avec une fille de l'empereur, et Diane s'y opposait comme contraire aux intérêts du dauphin. D'ailleurs on disait que la duchesse d'Etampes trompait le roi pour le comte de Bossu, qui avertissait Charles-Quint de tout ce qui se passait dans le conseil. On voit à la bibliothèque du roi une enquête que le mari de la duchesse d'Etampes fit faire après la mort de François 1er contre la conduite de sa femme, où Henri II et les premières personnes de sa cour témoignèrent contre elle. La paix se fait à Crespi avec l'empereur : elle est publiée en Piémont, et l'on s'en tient à l'état dans lequel on était avant la trêve de Nice. Henri VIII prend Boulogne, mal défendue par Vervins, qui eut depuis la tête tranchée. Ce fut vers ce temps que la charge de colonel-général de l'infanterie commença à être connue. Le Laboureur (sur Castelnau) croit que le baron de la Garde fut le premier qui posséda la charge de général des galères, et il en rapporte les lettres en date de cette année : cependant Ruffi fait cette charge plus ancienne de cinquante ans, et nomme Prégent de Bridoux pour premier général des galères.

1545.

Exécution de Cabrières et de Mérindol, villes huguenotes, où le prétexte de la religion fit commettre les plus horribles cruautés par les troupes du roi. Cette affaire fut recherchée depuis : les accusés que l'on avait mis en prison, entre autres le premier président d'Oppède et le baron de la Garde, trouvèrent le moyen de se justifier, et, en 1552 et 1553, ils furent élargis. Le seul Guérin, avocat du roi au parlement d'Aix, impliqué dans cette affaire, mais accusé de bien d'autres crimes, fut décapité en 1554. L'amiral d'Annebaut fait une descente en Angleterre sans aucun succès. Siége de Boulogne, que le maréchal de Biez ne put reprendre. Mort du duc d'Orléans. Ouverture du concile de Trente.

1546.

Mort de François, comte d'Anguien : il fut tué à la Rocheguyon par un coffre qui lui fut jeté d'une fenêtre sur la tête : on soupçonna de ce coup le seigneur Corneille Bentivoglio, Italien qui avait eu quelques démêlés avec ce prince. François 1er ne voulut pas que l'on poursuivît cette affaire, de peur d'y voir impliqués le dauphin Henri et le marquis d'Aumale de la maison de Lorraine. Ce comte d'Anguien était frère d'Antoine, roi de Navarre, et du prince de Condé, et avait un cadet qui fut tué à la bataille de Saint-Quentin. Paix avec Henri VIII, par laquelle il convient de rendre Boulogne dans huit ans, moyennant huit cent mille écus d'or. Mort de Luther, âgé de soixante-trois ans. Deux jours avant qu'il mourût, il écrivit de sa propre main ces paroles, qui sont remarquables. Jean Aurisabert, qui était présent, en prit une copie, et les a conservées à la posté-

rité : « 1° Personne ne peut entendre les *Bucoliques* de Virgile, à moins qu'il n'ait gardé les » troupeaux durant cinq ans ; 2° personne ne peut » bien entendre les *Géorgiques*, à moins qu'il n'ait » fait le métier de laboureur pendant cinq ans ; » 3° personne ne peut entendre les *Epitres* de » Cicéron, c'est moi qui le dis et qui le décide, à » moins qu'il n'ait eu part au gouvernement de » quelque république durant vingt ans (l'abbé » Mongault a prouvé le contraire) ; 4° ainsi que » personne ne se persuade avoir acquis assez de » goût dans la lecture des saintes lettres pour se » flatter de les entendre, à moins qu'il n'ait gou» verné les églises durant cent ans avec des pro» phètes, tels qu'Elie, Elisée, Jean-Baptiste, Jé» sus-Christ et les Apôtres. » Il est plaisant, avec ces principes, de rejeter la tradition qui explique ces mêmes livres, qu'aucun homme, dit-il, pendant sa vie, ne peut parvenir à entendre. Il porta l'habit religieux long-temps après avoir quitté l'Eglise, et ne le quitta qu'en 1523.

1547.

Mort de Henri VIII, la nuit du 28 au 29 janvier, à l'âge de cinquante-six ans : jamais règne n'a été plus étonnant. Il n'y a point eu d'exemple en Angleterre d'un despotisme si outré, ni d'un abandon si lâche des parlements, tant sur le spirituel que sur le temporel, aux bizarreries d'un prince qui, à force d'autorité, ne savait plus que faire de sa volonté, et parcourait tous les contraires ; mais on lui passait tout en faveur de sa haine pour le saint-siége. Il avait eu six femmes : Catherine d'Aragon, répudiée ; Anne de Boulen, décapitée ; Jeanne Seymour, morte en couches ; Anne de Clèves, répudiée ; Catherine Howard, convaincue de libertinage, décapitée ; et Catherine Pare, qui épousa, aussitôt après la mort du roi, Thomas Seymour, grand amiral : elle protégea les lettres. Edouard, fils de Jeanne Seymour, succéda à Henri. François Ier lui fit faire un service à Notre-Dame, *suivant l'usage*, dit M. de Thou, *établi par les rois*, quoiqu'il fût mort séparé de l'église romaine. Je ne sais où M. de Thou a pris cet usage, ni comment l'Eglise peut prier pour un prince qui est mort séparé de sa communion. Sa fille Marie ne pensait pas de même, car elle défendit qu'on priât Dieu pour lui, parce qu'il était mort hors du sein de l'Eglise. François Ier, après s'être déclaré contre les protestants de son royaume, qu'il faisait punir, se lia avec ceux d'Allemagne contre l'empereur. La mort du roi d'Angleterre l'avait frappé, et il ne lui survécut que deux mois. Les tailles, sous ce règne, augmentèrent de plus de neuf millions. Conjuration de Fiesque sur Gênes, manquée parce que Fiesque se noya. Mort de Barberousse, qui s'était fait roi d'Alger. On commence à trouver sous ce règne des maréchaux-de-camp ; il n'y en avait pas auparavant, et ceux-ci ne l'étaient que par commission ; ce ne fut que sous Henri IV qu'ils en eurent le titre par des brevets à vie : ces maréchaux-de-camp par brevets étaient les premiers officiers après le général, parce que les lieutenants-généraux ne commencèrent à paraître que sous Louis XIII.

François Ier est si connu par les éloges différents, et par les parallèles qu'on en a faits avec Charles-Quint, que l'on n'en dira qu'un mot.

Il ne lui manqua, pour être le premier prince de son temps, que d'être heureux ; mais il ne tient pas à la fortune de dégrader les rois en les accablant. *Tout est perdu, hormis l'honneur*, écrivait-il à la duchesse d'Angoulême après la bataille de Pavie. Les adversités ne firent que mieux découvrir sa grande âme ; et les qualités brillantes de ce monarque n'échauffèrent peut-être pas moins les génies des écrivains de son siècle que la protection qu'il leur accorda. Il se trouva précisément dans le temps de la renaissance des lettres ; il en recueillit les débris échappés aux ravages de la Grèce, et il partagea avec Léon X la gloire d'avoir fait fleurir les sciences et les arts dans l'Europe. Cette faveur déclarée lui valut à son tour les justes éloges qu'il méritait ; et ce qu'on doit remarquer comme une chose qui fait également honneur à ce prince et aux lettres, c'est qu'il s'honora du titre de leur protecteur.

Nous voyons, dans une lettre d'Erasme, de 1516, que François Ier, ayant dit à Guillaume Petit, son confesseur, qu'il voulait attirer en France le plus de savants qu'il pourrait, Guillaume Petit avait chargé Budé, et Cop, médecin du roi, de lui écrire pour l'engager à venir s'y établir ; qu'Etienne Poncher (et non pas Ponchery, comme l'a écrit le Clerc), ambassadeur du roi à Bruxelles, l'en avait encore pressé ; mais qu'Erasme s'en excusa sur ce que le roi catholique (Charles-Quint) le retenait dans les Pays-Bas. Ce savant a joué un rôle singulier : les catholiques et les protestants le désavouaient, et en même temps chacun d'eux le comptait pour sien.

Anne de Bretagne avait commencé à attirer des femmes à la cour ; mais, comme Louis XII ne s'en occupait guère, ce ne fut que sous François Ier qu'elles y parurent avec éclat. Il fit venir aussi à la cour les cardinaux et les prélats les plus distingués de son royaume, comptant par là rendre sa cour plus brillante, et polir les mœurs de ses courtisans, qui se ressentaient de la rudesse de la guerre, par le savoir, les talents et les exemples de ce premier ordre de l'état. (*Brantôme.*) La duchesse d'Angoulême, sa mère, qui logeait au palais des Tournelles, ayant trouvé l'air mauvais, était venu se loger (1519) dans l'hôtel de Nicolas de Neuville, chevalier, secrétaire des finances et audiencier de France : cet hôtel était situé entre la Seine et la porte Saint-Honoré, qui était alors moins avancée qu'elle ne l'a été depuis lorsqu'on l'a abattue, et il occupait à peu près la place où sont aujourd'hui les Tuileries. Le roi acheta cet hôtel, dont Catherine de Médicis fit depuis un palais.

On ne peut être trop surpris de la simplicité qui a régné en France pendant plus de mille ans par rapport aux édifices et aux jardins. Ce fut la renaissance des lettres qui, en étendant l'esprit, fit

apercevoir de ce qui manquait. Les arts se perfectionnèrent par la culture, et leur culture fournit de nouvelles idées : on commença à se trouver trop resserré; à mesure que l'on pensa davantage, on eut honte du peu dont on s'était contenté jusque-là ; et quand une fois l'imagination se fut ouverte, elle regagna bien vite tout le temps où elle avait été enveloppée dans les ténèbres de l'ignorance. L'époque célèbre de cette grande révolution en Europe est le quinzième siècle, c'est-à-dire la destruction de l'empire des Grecs par Mahomet, qui fit refluer dans l'Occident tous les arts et les sciences de la Grèce. Les Médicis à Florence, Léon X à Rome, et François Ier en France, redonnèrent la vie aux beaux-arts : ce fut deux fois le sort de la Grèce d'instruire et d'embellir l'Occident.

FEMMES.	ENFANTS.	1547. MORT.	PRINCES CONTEMPORAINS.
Claude de France, fille de Louis XII et d'Anne de Bretagne, mariée en 1514, morte en 1524	François, Dauphin, mort de poison en 1536 HENRI II. Charles, duc d'Orléans, nommé d'abord duc d'Angoulême. 1545 Louise. 1517 Charlotte. 1524 Madelaine, mariée à Jacques V, roi d'Ecosse, lequel eut d'un second mariage avec Marie de Lorraine, fille de Claude, duc de Guise, l'infortunée Marie Stuart. 1537 Marguerite, mariée à Emanuel Philibert duc de Savoie. 1574	FRANÇOIS Ier meurt au château de Rambouillet dans le Hurepoix, le dernier jour de mars 1547, âgé de cinquante-deux ans; il en avait régné trente-deux. Il est enterré à Saint-Denis. Son cœur est porté à Hautes-Bruyères. Du Chastel, évêque de Mâcon, prononça son oraison funèbre. On a dit que ce prince était mort d'une maladie qui ne commença à se faire connaître à Paris, suivant les registres du parlement, que vers l'an 1494. On peut remarquer que cette année est la même que celle de sa naissance.	*Papes.* Léon X. 1521 Adrien VI. 1523 Clément VII. 1534 Paul III. 1549 — *Maison othomane.* Sélim I. 1520 Soliman II. 1506 — *Empereurs.* Maximilien. 1519 Charles V. 1558 — *Rois d'Espagne.* Ferdinand. 1516 Charles V. 1558
Eléonore d'Autriche, sœur de Charles-Quint, et veuve d'Emmanuel, roi de Portugal, mariée le 4 juillet 1530, morte en 1558			— *Rois de Portugal.* Emanuel-le-Grand. 1521 Jean III. 1557 — *Roi d'Angleterre.* Henri VIII. 1547
	François Ier eut un *fils naturel nommé* Vilcouvin. Il n'eut point d'enfants de ses deux maîtresses : Françoise de Foix, comtesse de Châteaubriant, morte en 1537 Et Anne de Pisseleu, duchesse d'Etampes, dite *mademoiselle d'Helli*, que la régente avait prise pour fille d'honneur : elle épousa Jean de Bretagne, dont la mère était fille de Philippe de Comines, et qui fut fait duc d'Etampes.		— *Rois d'Ecosse.* Jacques V. 1542 Marie Stuart. 1587 — *Rois de Danemarck.* Christiern II, chassé. 1523 Frédéric I. 1534 Christiern III. 1559 — *Rois de Suède.* Christiern II, chassé. 1523 Gustave Vasa. 1500 — *Roi de Pologne.* Sigismond I. 1548 — *Czars.* Basile Jwanowitz. 1533 Jwan Basilowitz. 1584

MINISTRES.

Anne de Montmorenci. 1567

Claude d'Annebaut. 1552

Jacques de Baune Semblançai, sur-intendant des finances, pendu en 1527

Antoine du Prat. 1535

Fr. de Tournon, cardinal d'Ostie. 1562

SECRÉTAIRES DES FINANCES.

Florimond Robertet.

Guillaume Bochetel. 1558

Gilbert Bayard, seigneur de la Font. 1548

Il fut mis en prison sous le règne suivant pour avoir fait quelques plaisanteries sur l'âge et la beauté de la duchesse de Valentinois.

Breton de Villandri.

Bourgeois, fils du premier médecin de François Ier.

Nicolas de Neufville.

Claude de Laubespine.

Guillaume Prudhomme.

GUERRIERS.

CONNÉTABLES.

Charles de Bourbon. 1527

Anne de Montmorenci. 1567

MARÉCHAUX DE FRANCE.

Jusqu'à ce règne, ce n'étaient que des commissions, et il n'y en avait eu que deux à la fois : François Ier les créa à vie, et les grandes guerres qu'il eut à soutenir firent que ce prince en créa jusqu'à quatre. Le nombre n'en fut plus fixe dans la suite : ils avaient chacun leur département. Il faut pourtant remarquer que l'on en a vu quatre à la fois sous le règne de Charles VII.

Jacques de Chabannes de la Palice. 1524

Il fut fait maréchal de France en échange de l'office de grand-maître qu'il tenait de Louis XII, et que François Ier desira qu'il remît à Gouffier de Boissi, son gouverneur.

Robert Stuart d'Aubigny. 1543

Odet de Foix de Lautrec. 1528

Gaspard de Coligni. 1522

Anne de Montmorenci. 1567

Thomas de Foix de Lescun. 1524

Théodore Trivulce. 1531

Robert de la Marck. 1537

René de Montejean. 1538

Cl. d'Annebaut qui fut aussi amiral. 1552

Oudard de Biez. 1553

Antoine de Lettes de Montpesat. 1544

Jean Carracciol, prince de Melphe. 1550

MAGISTRATS.

CHANCELIERS.

Antoine du Prat. 1535

Ant. du Bourg. 1538

Mathieu de Longuejoue, G. D. S. 1558

Guillaume Poyet. 1548

François de Montholon, G. D. S. 1543

François Errault, G. D. S. 1544

Franç. Olivier de Leuville. 1560

Il eut un fils naturel, nommé Séraphin Olivier, homme d'un rare mérite, qui fut fait cardinal en 1604

PREMIERS PRÉSIDENTS.

P. Mondot de la Marthonie. 1517

J. Olivier de Leuville. 1519

J. de Selve. 1529

Ce fut lui qui traita de la délivrance de François Ier avec Charles-Quint.

Pierre Lizet. 1554

PROCUREURS DU ROI.

Guillaume Rogier. 1523

Fr. Rogier. 1532

N. Thibault. 1541

Noël Brulart. 1557

AVOCATS DU ROI.

J. le Lièvre. 1521

Pierre Lizet. 1554

Jean Ruzé. 1529

Guillaume Poyet. 1548

Olivier Alligret. 1532

Fr. de Montholon. 1543

Pierre Raimond, vivant en 1545

Jacques Cappel. 1541

Jean Ruzé exerçait en 1536

Gilles le Maître. 1562

Gabriel Marlhac. 1551

SAVANTS ET ILLUSTRES.

Corn. Agrippa. 1534

Louis Arioste. 1533

Lazare Baïf. 1544

Guill. du Bellai. 1543

P. Bembe. 1547

Guil. Budé. 1540

Barth. Chassanée. 1541

Nic. Copernic. 1543

Etienne Dolet. 1546

Jean Eckius. 1543

Didier Erasme. 1536

Fernand Cortez. 1547

F. Guichardin. 1540

Guil. de Langel. 1543

Constantin Lascaris. 1535

J. A. Lascaris. 1535

Martin Luther. 1546

N. Machiavel. 1529

Fernand Magellan. 1520

Baptiste Mantouan. 1516

Alde Manuce. 1516

Clément Marot. 1544

Jean Marot. 1523

Thomas Morus. 1533

Théophr. Paracelse. 1541

Paul Emile. 1529

Et. Poncher. 1524

Raphaël. 1520

Jacques Sadolet. 1547

Jacques Sannazar. 1530

Cl. Seissel. 1520

Bened. Théorénus, précepteur des enfants de François Ier, Génois, évêque de Grasse, poète lyrique. 1536

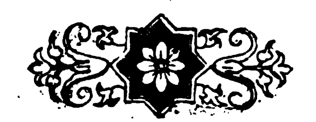
J. Trithème. 1516

Fr. Vatable. 1547

Polidore Virgile. 1540

Thomas Volsel. 1530

François, cardinal de Ximenez. 1517



HENRI II.

Henri II, né à Saint-Germain-en-Laye, le 31 mars 1518, parvient à la couronne le 31 mars 1547, âgé de vingt-neuf ans. Il fut sacré à Reims, le 25 juillet, par Charles de Lorraine, archevêque de cette ville. Les ducs de Guise et de Nevers précédèrent le duc de Montpensier, et autres princes du sang à cette cérémonie : mais on trouve dans les registres du parlement, qu'en 1547, 1551, 1561 et 1563, le duc de Montpensier et les autres princes du sang les précédèrent. Ce prince prit, en arrivant au trône, pour devise, une lune naissante, c'est-à-dire un croissant, en faveur de Diane de Poitiers, avec ces mots : *Donec totum impleat orbem.*

1547.

On a remarqué que ce règne avait commencé et fini par un combat singulier, à la vérité de différent genre : le premier fut celui de Jarnac et de la Châtaigneraie, où celui-ci, qui était favori du roi, perdit la vie; il était gentilhomme de la chambre du roi, et avait été *enfant d'honneur,* ce qui était plus que page de la chambre. Jarnac était beau-frère de la duchesse d'Etampes, maîtresse de François Ier. Le second combat fut le malheureux tournoi où le roi fut blessé à mort par Montgomeri.

Ceux qui eurent le principal crédit sous ce règne, furent le connétable de Montmorenci, rappelé à la cour après la mort de François Ier; François, duc de Guise; Charles, cardinal de Lorraine, son frère; le maréchal de Saint-André, et la duchesse de Valentinois, qui, ayant déjà paru à la cour de François Ier, de qui elle obtint la grâce de son père, se rendit maîtresse absolue de l'esprit et du cœur de Henri II, quoiqu'elle fût alors âgée de quarante-sept ans.

Arrêt du parlement, limitatif du pouvoir du légat, le cardinal de Saint-George, conforme à ceux qui furent rendus en pareille occasion sur les pouvoirs des cardinaux Alexandre Farnèse et Jacques Sadolet.

Bataille de Mulberg, où l'empereur Charles-Quint fait prisonnier Jean Frédéric, électeur de Saxe : il donne son électorat à Maurice, de la même maison, quoique ce prince fût luthérien, ainsi que Jean Frédéric, voulant faire entendre que ce n'était point une guerre de religion, mais qu'il n'avait pris les armes que contre les perturbateurs du repos public. Charles-Quint fait aussi prisonnier le landgrave de Hesse, beau-père de Maurice, qui s'était rendu à lui sur l'assurance de conserver sa liberté, et que Charles-Quint avait trompé par une fausse équivoque.

L'Angleterre n'était devenue que schismatique à l'occasion du divorce de Henri VIII, qui s'était constitué chef de l'église anglicane. Thomas Crammer, archevêque de Cantorberi, changea la religion dans ce royaume, et établit l'hérésie : il se rétracta, et, malgré sa rétractation, il fut brûlé en 1556.

1548.

Troubles entre l'Angleterre et l'Ecosse. On voulait marier le jeune roi Edouard avec Marie Stuart, et réunir par ce mariage l'Angleterre à l'Ecosse. Henri II para ce coup, et fit venir en France Marie Stuart, qui épousa François II.

Jeanne d'Albret, fille unique et héritière de Henri, roi de Navarre, et de Marguerite, sœur de François Ier, épousa Antoine de Bourbon, qu'elle fit roi de Navarre; mais les Anglais ne l'appelèrent jamais que M. de Vendôme. (Charles-Quint avait songé à lui faire épouser son fils Philippe II, pour terminer les querelles de la Navarre.) De ce mariage naquit Henri, depuis Henri IV, roi de France.

Interim de Charles-Quint en faveur des luthériens : c'était un réglement provisionnel touchant les articles de foi qu'il fallait croire, jusqu'à ce qu'un concile général les eût décidés. Jules Pflug, conseiller du duc Georges de Saxe, fut un de ceux qui y eurent le plus de part. Henri II, à la mort de Gabriel, dernier possesseur du marquisat de Saluces, réunit à la couronne ce marquisat, comme fief mouvant du Dauphiné. Troubles de Guyenne pour la gabelle : les séditieux furent sévèrement punis.

François, duc d'Aumale, depuis duc de Guise, prend la qualité de duc d'Anjou dans son contrat de mariage avec Anne, fille du duc de Ferrare et de Renée de France; et le cardinal de Lorraine, étant à Rome, prit le titre de cardinal d'Anjou : tous deux fondés sur les droits prétendus par leur maison, qui descendait d'Yolande, fille de Renée d'Anjou (*de Thou*).

Erection de l'université de Reims.

1549.

Alliance renouvelée avec les cantons suisses et

leurs alliés, excepté Zurich et Berne, qui refusèrent de la signer, attendu les exécutions que l'on faisait des calvinistes dans le royaume.

Henri fait le siége de Boulogne. Mort de Marguerite, reine de Navarre : cette princesse, sœur de François Ier, veuve du duc d'Alençon, ensuite reine de Navarre, comblée de tous les dons de la nature, favorisa le calvinisme, qu'elle abandonna dans la suite, et fut cause des progrès rapides de cette secte naissante.

Les guerres ayant augmenté les tailles, plusieurs habitans de la campagne, pour ne les point payer, vinrent se réfugier à Paris : cela donna lieu d'accroître les faubourgs, et fit craindre que la ville, devenue trop grande, ne ruinât le reste du royaume : le roi donna un édit à ce sujet, en date du mois de novembre 1549; c'est le premier réglement qui a fixé les bornes de la ville de Paris : cette crainte n'était que trop bien fondée ; et voici comme Louis XIV s'en expliqua depuis dans ses lettres-patentes de 1672, où il renouvela les mêmes défenses déjà faites plusieurs fois, de trop étendre les limites de Paris, accrues alors de plus de moitié, « qu'il était à craindre que la ville de » Paris, parvenue à cette excessive grandeur, » n'eût le même sort des plus puissantes villes de » l'antiquité, qui avaient trouvé en elles-mêmes » le principe de leur ruine, étant très-difficile » que l'ordre et la police se distribuent commodément dans toutes les parties d'un si grand » corps. » C'est cette même ville qui, du temps que les Normands en firent le siége, était renfermée entre les deux bras de la Seine, ce qui s'appelle aujourd'hui la Cité.

1550.

La paix se fait avec l'Angleterre. Henri II rentre dans Boulogne, moyennant quatre cent mille écus, payables en deux termes. Ce traité fut fort critiqué, et ne fit point d'honneur au connétable; on trouva honteux qu'il en coûtât au roi pour rentrer dans une place qui était prête à se rendre. Edit contre *les petites dates* et autres abus de la cour de Rome en l'impétration des bénéfices. Mort de Claude, duc de Guise : il était le second fils de René, duc de Lorraine, et il vint s'établir en France, après avoir tenté inutilement de faire exclure Antoine, son frère aîné, de la succession paternelle : son fils François, assassiné devant Orléans, fut la tige de la branche de Mayenne, éteinte en 1621, et père de Henri, massacré à Blois. Le fils de ce dernier, nommé Charles, fut père de Henri, duc de Guise, qui souleva la ville de Naples, et qui n'eut point d'enfants. La postérité de ses frères a fini en 1675, en sorte qu'il ne reste plus de mâles de François né de Henri; mais la postérité de Claude subsiste encore dans la branche d'Elbœuf, qui a formé trois autres branches : savoir, celle de Harcourt, éteinte, d'Armagnac et de Marsan. L'Armagnac avait été réuni à la couronne par Henri IV, qui le possédait du chef de Jeanne d'Albret, sa mère, fille de Marguerite de Valois, sœur de François Ier, à qui ce prince l'avait donné en dot en la mariant en secondes noces avec Henri d'Albret, roi de Navarre. Louis XIV en fit don à Henri de Lorraine, comte de Harcourt, ce qui fit une branche d'Armagnac dans cette maison.

Le nom de Harcourt était entré dans la maison de Lorraine par le mariage d'Antoine de Vaudemont, mort en 1447, avec Marie, comtesse de Harcourt et d'Aumale, dame d'Elbœuf, de Mayenne, de Lillebonne, de Brionne, etc., morte en 1476, fille aînée et héritière de Jean VII du nom, comte de Harcourt.

1551.

Ligue, pour la défense de la liberté germanique, entre le roi Maurice, électeur de Saxe, et Albert, marquis de Brandebourg, qui s'étaient détachés de l'empereur. Cette délibération fut prise par le conseil du maréchal de Scepeaux (Vieilleville) nouvellement entré dans le conseil du roi, contre l'avis du connétable. (*Mémoires de Vieilleville.*) Déclaration du roi, qui ordonne que tous les trois mois il serait tenu dans son parlement des assemblées (dites *mercuriales*, du mercredi, jour destiné à ces séances) où les gens du roi seraient tenus de requérir contre ceux de la compagnie qui auraient fait quelque chose d'indigne de leur ministère : il y avait déjà eu deux édits à ce sujet, l'un de Charles VIII, de 1493, l'autre de Louis XII, cinq ans après.

Edit du roi, portant défense d'envoyer de l'argent à Rome pour les bulles; (c'était une querelle personnelle avec le pape, au sujet du duc de Parme.) Ce prince fait faire aussi des protestations au concile de Trente par Amiot; mais en même temps sa majesté donne un nouvel édit à Châteaubriant contre les luthériens.

Les pairs commencent à entrer au parlement l'épée au côté, malgré les remontrances du parlement, qui représenta au roi que de toute antiquité *cela était réservé au roi seul, en signe de spéciale prérogative de sa dignité royale*, et que François, fils du feu roi François Ier, étant dauphin, et messire Charles de Bourbon, y étaient venus laissant leur épée à la porte. Baronnie de Montmorenci érigée en duché-pairie en faveur d'Anne, connétable de ce nom : sur quoi il faut remarquer, que dans l'érection du comté de Beaufort, en 1597, en duché-pairie en faveur de César Monsieur, la préséance y est conservée au duché de Montmorenci, en même temps que ce duché a le rang sur tous ceux qui sont plus anciens.

Etablissement des siéges présidiaux : chambre des monnaies érigée en cour souveraine.

La guerre, sans être déclarée, avait déjà commencé en Italie entre le roi et l'empereur, au sujet des duchés de Parme et de Plaisance.

1552.

Maurice, électeur de Saxe, manque de surpren-

dre Charles-Quint dans Inspruck. Prise de Metz, Toul et Verdun par Henri II, qui marchait pour se joindre aux princes d'Allemagne de la ligue protestante. Ce prince ne faisait qu'exercer des droits très anciens et très bien prouvés, que la France avait sur les Trois-Evêchés. Ces villes faisaient alors partie de l'empire, et se gouvernaient à peu près comme font aujourd'hui les villes impériales, sans aucune dépendance des ducs de Lorraine. Henri II est rappelé en France par les ravages qu'y faisait sur les frontières de Picardie Marie d'Autriche, reine de Hongrie, sœur de Charles-Quint, et gouvernante des Pays-Bas, et par la pacification de Passau, qui donnait aux luthériens entière sûreté pour leur religion. Le landgrave de Hesse est mis en liberté, Henri II reste seul de la ligue en guerre contre l'empereur. Pour fournir aux frais d'une guerre si ruineuse, il aliène une partie de son domaine, met un impôt de vingt-cinq livres sur chaque clocher, et un autre sur l'argenterie des églises.

Arrêt du 6 août, par lequel le parlement défend les *écoles buissonnières* : c'était des écoles que les luthériens tenaient dans la campagne, par la crainte d'être découverts par le chantre de l'église de Paris, qui présidait aux écoles. C'est l'origine de ce proverbe.

1553.

Charles-Quint lève le siége de Metz, vaillamment défendu par François, duc de Guise, et par toute la haute noblesse de France. Pour réparer cet affront, Charles-Quint prend Térouenne, qu'il détruit de façon qu'il n'en reste plus de traces; il prend aussi la ville de Hesdin, ayant pour général Emmanuel-Philibert de Savoie, prince de Piémont; ce prince, grand homme de guerre, toujours attaché à l'empereur, ne perdait pas l'espérance de recouvrer ses états que la France lui retenait, et qui en effet lui furent rendus à la fin de ce règne.

Les Français, faute de secours assez considérables, ne font pas de grands progrès en Piémont, où commandait le maréchal de Brissac, illustre par ses talents militaires, et par les sentiments qu'on prétendait qu'avait pour lui la duchesse de Valentinois. Ce fut la jalousie du roi qui lui fit donner l'emploi de lieutenant général par-delà les monts.

M. de Thermes s'empare d'une partie de l'île de Corse.

Edouard, roi d'Angleterre, meurt agé de seize ans, c'est-à-dire en minorité; car, suivant le testament de son père, il paraît qu'il ne devait être majeur qu'à dix-huit ans, qui est l'âge de la majorité des rois d'Angleterre. Marie, fille de Catherine d'Aragon, et sœur aînée d'Edouard, lui succède; et, pour ne laisser aucun doute sur sa légitimité, elle fait annuler la sentence de divorce entre Henri et Catherine; ce qui rendait le mariage d'Anne de Boulen et la naissance d'Elisabeth fort équivoques; elle punit de mort le duc de Northumberland et Jeanne Grai, petite-nièce de Henri VIII, sa belle-fille, qu'il avait fait proclamer reine. Jeanne descendait de ce duc de Suffolk, que Marie, veuve de Louise XII avait épousé, et par sa mère se trouvait petite-nièce de Henri VIII; elle ne fut exécutée que l'année suivante, victime de l'ambition de sa maison, qu'elle avait servie magré elle. On croit même que Marie eût pu lui pardonner; mais une révolte excitée en sa faveur hâta cette exécution, qui fut suivie de bien d'autres. Elisabeth courut grand risque. Marie rétablit la religion catholique en Angleterre.

Michel Servet, hérétique, est brûlé à Genève vingt ans après que Genève eut donné son arrêt contre la religion romaine. Cette exécution se fit à la poursuite de Calvin, qui démentit bien alors tout ce qu'il avait cherché à établir touchant les exécutions pratiquées contre les hérétiques. Le tolérantisme est toujours la prétention du parti le plus faible. Il s'autorise surtout de ce que la religion romaine est la seule qui ne l'admet pas, et que la religion païenne n'a jamais persécuté.

On trouvera la preuve du contraire dans Tacite et dans Dion. « Ceux qui introduisent un nouveau » culte, disait Mécénas à Auguste, ouvrent la » porte à de nouvelles lois, d'où naissent enfin les » cabales, les factions, les conspirations. » Quand on dit que les païens étaient tolérants, cela s'entend des différents systèmes adoptés par les païens, qui leur étaient tous égaux, parce qu'ils étaient d'accord sur le dogme, et que leurs dieux, loin de se nuire, se fortifiaient en se multipliant; mais que, quand on en voulait au paganisme, ils cessaient d'être tolérants; témoin Socrate, à qui il en coûta la vie. Tout le monde sait cela; mais il ne faut pas oublier que la persécution est indigne d'un chrétien. (*Voyez l'année* 1685.)

Edit de Henri II par rapport à la collation des bénéfices, qui confirme la partition des mois établie en Bretagne, où le pape a huit mois, et est obligé, suivant le concile de Latran, de conférer dans les six mois de la vacance. On a prétendu que ce fut au concile de Constance que fut dressé le compact breton, en conséquence duquel cette partition fut d'abord établie; mais on ne voit aucune trace de ce compact; et il y a plus d'apparence qu'on doit rapporter cet arrangement à une bulle d'Eugène IV. Il faut remarquer que, lors du concordat, quoique la Bretagne ainsi que la Provence appartinssent à François I[er], elles n'y furent cependant pas comprises, parce que le concordat ne fut fait que pour abolir la *pragmatique*, et que, quand la *pragmatique* fut faite sous Charles VII, ces provinces n'étaient point au roi : aussi François I[er] obtint-il un indult pour nommer aux bénéfices de ces deux provinces, auxquels ses successeurs ont continué de nommer. Il en est de même des provinces réunies à la France depuis le concordat.

Création du parlement de Bretagne.

1554.

Philippe, fils de Charles-Quint, âgé de vingt-

sept ans, épouse la reine Marie, qui en avait trente-huit, au grand mécontentement des Anglais et de la France. Le roi ravage le Brabant, le Hainaut, le Cambresis, et défait les Impériaux à la bataille de Renti, dont cependant il fut obligé de lever le siége : il chercha à cette journée l'occasion de combattre Charles-Quint de personne à personne; mais Charles-Quint l'évita. Le duc de Guise, ainsi que Tavannes, se signalèrent dans ce combat. Strozzi, commandant les troupes de France, est défait à la bataille de Marcian en Toscane, par le marquis de Marignan, qui, après cette défaite, marche à Sienne; cette place est courageusement défendue par Blaise de Montluc, et ne se rend qu'après un siége de dix mois. Jean-Paul d'Esparbès se distingue à ce siége, et ramena depuis l'infanterie gasconne, qui s'était signalée au-delà des monts. M. de Thermes se maintient dans l'île de Corse ; le maréchal de Brissac prend Yvrée.

1555.

La guerre se ralentit dans les Pays-Bas par l'épuisement réciproque de l'empereur et du roi. Le maréchal de Brissac a quelques succès en Piémont. Charles-Quint se démet de la couronne d'Espagne en faveur de Philippe, son fils, dans une assemblée convoquée à Bruxelles, après lui avoir donné, lors de son mariage avec Marie, les royaumes de Naples et de Sicile, et peu après l'investiture du duché de Milan, et lui avoir remis, deux mois avant cette assemblée, ses états des Pays-Bas et de Bourgogne, et l'avoir créé chef de l'ordre de la Toison. Ce prince avait déjà fait élire roi des Romains son frère Ferdinand, qui posséda l'empire après lui : il se repentit bientôt d'avoir pris ce parti si contraire aux intérêts de Philippe II son fils, et il fit l'impossible pour engager Ferdinand à s'en désister; mais Ferdinand tint bon. C'est ce qui a fait dans l'Europe les deux branches d'Autriche.

Les papes de la maison de Médicis avaient fait leurs parents ducs de Toscane. Paul III avait fait son fils Farnèse souverain de Parme et de Plaisance. Les Caraffes voulurent de même tenter la fortune sous le pontificat de Paul IV; en conséquence, ce pape proposa une ligue à Henri II, pour conquérir conjointement le royaume de Naples; le roi accepta la ligue malgré les sages remontrances du connétable de Montmorenci, du cardinal de Tournon, et du maréchal de Brissac; il y fut excité par le cardinal de Lorraine, qui avait, dit-on, des vues sur le souverain pontificat, et par le duc de Guise son frère, qui devait commander l'armée, et qui était toujours entêté des prétentions de sa maison sur le royaume de Naples.

1556.

Trève de cinq ans, conclue à Vaucelles entre l'empereur et le roi, le 5 février. Charles-Quint se démet de l'empire en faveur de son frère Ferdinand, déjà roi des Romains. Les électeurs et princes de l'Empire s'étaient fort élevés contre l'élection d'un roi des Romains, disant que c'était donner deux maîtres à l'empire; *grave Imperio futurum duos habere eodem tempore dominos* (Struvius); que c'était une nouveauté dont il n'y avait pas d'exemple dans l'empire, et une infraction manifeste à la bulle d'or. Mais les électeurs se trompaient dans le fait, car il y avait long-temps que l'élection d'un roi des Romains avait eu lieu, du vivant même d'un empereur régnant, puisque, dès l'an 1056 (*Voy.* à cette année), l'empereur Henri III avait fait déclarer son fils roi des Romains; et par rapport à la bulle d'or, qui n'en dit pas un mot, Charles IV, qui en était l'auteur et qui devait l'entendre, n'avait-il pas fait élire Venceslas, son fils, roi des Romains? A la vérité il y trouva de l'opposition; mais il en vint à bout, en promettant à chaque électeur cent mille florins, qui furent convertis en terres qu'il leur céda.

Après cette cession de l'empire, Charles-Quint se retira dans un couvent de la province d'Estramadure. Marie d'Autriche, veuve de Louis de Hongrie, sœur de Charles-Quint, qui avait succédé dans le gouvernement des Pays-Bas, à sa tante Marguerite, et qui y servit si utilement contre la France, accompagne l'empereur dans sa retraite, avec Eléonore sa sœur, veuve de François Ier. Elles ne lui survécurent guère ni l'une ni l'autre, étant mortes toutes deux en 1558. La calomnie n'avait pas épargné Marie d'Autriche; on prétendait que dom Jean d'Autriche n'était pas fils de Barbe Blomberg, et elle ne pardonnait pas à Henri II quelques chansons que l'on avait faites en France sur elle et sur Barbançon. (*D'Aremberg.*) Balzac, parlant de cette retraite de Charles-Quint, cite une pièce qu'il avait reçue de Rome, et qui commence par ces mots : *Lorsque Charles, ennuyé du monde, voulut mourir sous l'empire de son frère et sous le règne de son fils*, etc. En effet, c'étaient bien des maîtres pour un homme si vain. Charles-Quint, s'entretenant un jour avec le marquis d'Astorga des services qu'il pouvait tirer de ses sujets, lui dit : *Les seigneurs et les gens de qualité me dépouillent, les gens de lettres m'instruisent, et les marchands m'enrichissent.* Le cardinal Caraffe vient en France en qualité de légat; il détermine le roi à rompre la trève, et à envoyer deux armées, l'une en Italie, commandée par le duc de Guise, l'autre en Flandres, commandée par le connétable de Montmorenci.

Edit touchant les mariages clandestins. L'occasion de cet édit fut la promesse de mariage que le duc de Montmorenci avait donnée à mademoiselle de Pienne sans le consentement du connétable : le pape Paul IV, à qui le roi et le connétable demandèrent des dispenses pour relever le duc de Montmorenci de cette promesse, afin qu'il pût épouser madame de Farnèse, fille naturelle de Henri II, apporta beaucoup de retardement à expédier la dispense; il voulait en cela complaire au duc de Guise, jaloux du nouveau crédit que la maison de Montmorenci allait acquérir par ce mariage : ce fut dans ces circonstances que fut donné l'édit sur les mariages clandestins. Il faut remar-

quer que le roi donne à cet édit un effet rétroactif.

Edit rigoureux et observé, qui punit de mort les filles et femmes qui font périr leur fruit.

1557.

Philippe II regagne les Farnèses en leur rendant Plaisance, et le duc de Toscane en lui remettant Sienne. Le duc de Guise, mal secondé par le pape, et ayant en tête le duc d'Albe, n'a pas de succès en Italie. Marie, reine d'Angleterre, détermine ses sujets à lui fournir des secours pour faire la guerre au roi. Siége de Saint-Quentin par Emanuel Philibert, duc de Savoie, défendu vaillamment par l'amiral de Coligni. Le connétable de Montmorenci, quoique moins fort de moitié que les ennemis, s'avance vers la place, contre l'avis du maréchal de Saint-André, pour y faire entrer du secours : quelques troupes s'y glissèrent; mais le connétable, ayant été attaqué dans sa retraite, est vaincu et fait prisonnier avec le maréchal de Saint-André : le comte d'Enghien, frère du prince de Condé, y perd la vie, le comte de Montpensier la liberté, et l'amiral est forcé de rendre Saint-Quentin, où il fut fait prisonnier. Cette bataille, nommée *bataille de Saint-Quentin*, répand la terreur dans la France. Le duc de Guise est rappelé sur-le-champ d'Italie avec son armée. Le maréchal de Brissac se soutient dans le Piémont avec le peu de troupes qui lui restent. Les ennemis manquent de surprendre la ville de Lyon.

1558.

Assemblée des notables, tenue dans une chambre du parlement. Ce fut dans cette assemblée d'états que la magistrature prit séance pour la première fois, et forma un quatrième ordre; jusque-là elle n'y avait pas pris de place, et c'est à tort qu'on l'a crue confondue avec le tiers-état : elle n'y a point reparu depuis; elle n'assista ni aux états de Blois ni à ceux de Paris. Le duc de Guise est fait lieutenant-général du royaume, et y rétablit la confiance par la prise importante de la ville de Calais, qui était entre les mains des Anglais depuis 1347, qu'Edouard III l'avait prise sur Philippe de Valois. Les Anglais sont entièrement chassés de la France. Le duc de Guise prend Guines, ensuite Thionville, où Strozzi fut tué. Tandis que le duc de Nevers prend Charlemont, le maréchal de Thermes, qui avait succédé à Strozzi dans l'office de Maréchal de France, prend Dunkerque et Berg-Saint-Vinox, et est battu à Gravelines par le comte d'Egmont : c'était ce même comte d'Egmont qui avait été vainqueur à Saint-Quentin, et qui mourut dix ans après sur un échafaud, laissant dans une extrême pauvreté Sabine de Bavière, sa femme, trois fils et huit filles.

Marie Stuart épouse François, dauphin (depuis François II), ce qui fit que ce prince, du vivant de son père, s'appela *le roi dauphin*, à cause de la couronne d'Ecosse que cette princesse lui apporta en dot. Il eût mieux valu pour elle d'épouser le jeune prince Edouard, successeur de Henri VIII, que les Anglais lui proposèrent. Le cardinal Granvelle avait proposé son mariage avec don Carlos; on ne comprend pas pourquoi Philippe II n'y voulut pas consentir. On commence à parler de paix. La mort de Marie, femme de Philippe II, rend ce prince plus indifférent sur les pertes des Anglais. Ses affaires, d'ailleurs, le rappelaient en Espagne. Elisabeth succéda à la reine Marie : Philippe II avait conservé la vie à cette princesse, quoique Marie l'eût fait condamner, et cette action, pleine d'humanité en apparence, lui fit honneur; mais Cabrera, son historien, avoue de bonne foi que ce n'était qu'un effet de sa politique, et que, n'ayant point d'enfants de Marie, il conservait Elisabeth pour empêcher que Marie Stuart, qui allait devenir reine de France, ne joignît à cette couronne celle d'Angleterre, et ne devînt, par cette union, redoutable aux Pays-Bas. Ce même Philippe II fit proposer à la reine Elisabeth de l'épouser. (*Mém. de Nevers.*) Le duc de Guise voit diminuer sa faveur pour avoir déplu à la duchesse de Valentinois. Le connétable est chargé de la négociation de la paix : il intéresse le duc de Savoie à y travailler par l'espérance de la restitution de ses états. François de Noailles, évêque de Dax, un des plus habiles négociateurs qu'ait eus la France, obtient la préséance à Venise sur Vargas, ambassadeur de Philippe II.

Elisabeth, âgée de vingt-cinq ans, succède à Marie, sa sœur. Elle n'eut garde de changer d'abord les ministres du règne précédent, quoiqu'elle eût à s'en plaindre; mais elle en associa huit autres. Le parlement reconnaît la légitimité de son droit à la couronne, sans avoir jamais fait aucun acte en faveur de sa légitimation. Le serment de la suprématie rétabli.

Le roi fait prendre à son fils et à sa belle-fille le titre et les armes de roi et de reine d'Ecosse, d'Angleterre et d'Irlande.

1559.

Edit donné à Escouen, au mois de juin, pour punir de mort tous les luthériens, lequel fut vérifié par tous les parlements sans limitation, avec défenses aux juges de diminuer la peine, comme ils avaient fait : et parce qu'il y eut quelques conseillers du parlement de Paris qui, à la mercuriale, furent d'avis de faire ouverture des prisons à un luthérien qui persistait dans son opiniâtreté, *chose du tout contraire à l'édit de Romorentin*, le roi vint en parlement, séant pour lors aux Augustins, et fit constituer prisonniers cinq conseillers de la cour. (*Mém. de Castelnau*, liv. 1, ch. 3.) Le parlement était composé alors de cent trente juges, et le royaume de sept parlements.

Paix de Cateau-Cambresis, dont les conditions furent alors désapprouvées par les Guises, ennemis du connétable, qui en fut l'auteur, et qui était dans la plus haute faveur par le mariage de Dam-

ville, son fils, avec Henriette de la Marck, petite-fille de la duchesse de Valentinois. Les Guises avaient raison ; et ce fut contre l'avis de tout son conseil que Henri II, qui commençait à reprendre ses avantages sur l'Espagne, perdit par ce traité ce que les armes espagnoles n'auraient pu lui enlever après trente années de succès. Calais reste à la France ; mais ce ne devait être que pour huit ans, passé lequel temps cette ville devait retourner aux Anglais, sous la condition que, pendant ledit espace de huit années, la reine Elisabeth n'entreprendrait rien contre la France, ni contre l'Ecosse; et comme cette princesse manqua à cette condition en envoyant du secours à l'amiral et aux hérétiques d'Ecosse, Calais nous resta. On rend au duc de Savoie une partie de ses états, jusqu'à ce que les droits de la duchesse d'Angoulême, grand'mère du roi, eussent été réglés : on prétendit que, par cette restitution, le connétable s'acquittait de douze cent mille francs qu'il devait au duc de Savoie pour sa rançon. D'ailleurs tout est rendu de part et d'autre, soit en Italie, soit en France, excepté les trois importantes villes de Metz, Toul et Verdun, qui nous restèrent. Par la même paix furent conclus les mariages d'Elisabeth, fille du roi, avec Philippe II, et de sa sœur Marguerite avec le duc de Savoie. Ce fut au milieu des fêtes que donna Henri II à l'occasion de ce second mariage, que ce malheureux prince trouva la mort. M. de Thou, un peu crédule sur l'astrologie judiciaire, rapporte que le fameux astrologue Luc Gauric avait prédit le temps et le genre de mort dont devait finir Henri II. Cependant le célèbre Gassendi rapporte lui-même la prédiction de Gauric, qui porte que, si ce prince pouvait surmonter les périls dont il était menacé la soixante-troisième et la soixante-quatrième année de son âge, il vivrait heureux jusqu'à soixante-neuf ans dix mois; et ce prince est mort à quarante ans.

Les divertissements d'alors étaient les combats à la barrière, les tournois, les joûtes et les tours de force. Brantôme raconte avec admiration comment le duc de Nemours, monté sur un roussin qui se nommait *le Réal*, descendait au grand galop les degrés de la Sainte-Chapelle de Paris : cette ostentation de vigueur et d'adresse, dont les guerriers d'alors faisaient parade, était un reste de ce qui se passait du temps où les armes à feu n'étaient pas encore trouvées. Comme alors on se battait souvent corps à corps, il était utile de pratiquer des exercices qui entretinssent l'adresse et la force : aussi voyons-nous qu'insensiblement ces exercices, devenus moins nécessaires, passèrent de mode, et que, s'ils reparurent dans quelques occasions, ce ne fut que comme des représentations d'un usage antique. Un envoyé du grand seigneur, qui vint en France sous le règne de Charles VII, et qui assista à ces sortes de spectacles, où il arrivait toujours malheur, disait fort sensément que, *si c'était tout de bon, ce n'était pas assez; et que si c'était un jeu, c'était trop.*



FEMME.	ENFANTS.	1559. MORT.	PRINCES CONTEMPORAINS.
Catherine de Médicis, fille unique et héritière de Laurent de Médicis, duc d'Urbin, et de Madeleine de la Tour d'Auvergne, nièce de Clément VII. Elle fut mariée en 1533, et mourut en 1589. *Fœmina vasti animi et superbi luxûs* (de Thou) : *femme d'un génie vaste et d'une magnificence qu'elle porta jusqu'à l'excès.* Elle était arrière petite-fille par sa mère, de Jean, comte de Vendôme. Elle eut pour dame d'honneur la princesse de la Roche-sur-Yon, à qui Louis Ier, prince de Condé, reprochait qu'elle se fût mise en condition : *Pourquoi pas?* répondit la princesse ; *n'avez-vous pas été colonel de l'infanterie après Bonivet et le vidame de Chartres?* (Brantôme.)	François II. Louis, mort jeune. Charles IX, duc d'Orléans. Henri III, d'abord duc d'Anjou, puis d'Orléans. François, duc d'Alençon, d'Anjou et de Brabant, ne fut point marié. 1584 Elisabeth, mariée à Philippe II. 1568 Claude, mariée à Charles II, duc de Lorraine. 1575 Elle fut tenue sur les fonts de baptême par les ambassadeurs des Suisses, auxquels le roi dit qu'il les aurait également choisis pour parrains, s'il avait eu un fils. Marguerite, première femme de Henri IV. 1615 Victoire } Jeanne } mortes jeunes. *Enfants naturels.* Henri II eut *d'une dame écossaise de la maison de Leviston, nommée* Flamin, Henri d'Angoulême, *grand-prieur de France, gouverneur de Provence, et amiral des mers.* 1586 *De Philippe Duc, demoiselle piémontaise, qui se fit religieuse après ses couches.* Diane d'Angoulême, *mariée à Horace Farnèse, et ensuite à François de Montmorenci.* 1619 Ce fut elle qui réconcilia Henri III avec le roi de Navarre Henri IV. *De Nicole de Savigni,* Henri de Saint-Remi. Henri II n'eut point d'enfans *de Diane de Poitiers, veuve de Louis de Brézé, qui fut duchesse de Valentinois, et qui mourut en* 1566. *Elle laissa de son mari deux filles, dont la première fut femme du maréchal de Bouillon-la-Marck, et la seconde épousa le duc d'Aumale.*	Henri II meurt à Paris le 10 juillet 1559, d'un coup de lance que lui donna Montgomeri dans un tournoi, et dont l'éclat le blessa à l'œil droit. Il était âgé de quarante-et-un ans, et en avait régné douze. Il est enterré à Saint-Denis.	*Papes.* Paul III. 1549 Jules III. 1555 Marcel II. 1555 Paul IV. 1559 — *Maison othomane.* Soliman II. 1566 — *Empereurs.* Charles V abdique en 1556 meurt en 1558 Ferdinand. 1564 — *Rois d'Espagne.* Charles V. 1558 Philippe II. 1598 — *Rois de Portugal.* Jean III. 1557 Sébastien. 1578 — *Rois d'Angleterre.* Edouard V. 1553 Marie. 1558 Elisabeth. 1603 — *Reine d'Ecosse.* Marie Stuart, décapitée. 1587 — *Roi de Danemarck.* Christiern III. 1559 — *Roi de Suède.* Gustave. 1560 — *Rois de Pologne.* Sigismond I. 1548 Sigismond II. 1572 — *Czar.* Jwan Basilowitz. 1584

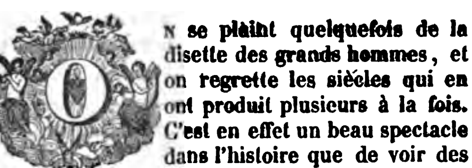
MINISTRES.	GUERRIERS.	MAGISTRATS.	SAVANTS ET ILLUSTRES.
SECRÉTAIRES DES FINANCES.	CONNÉTABLE.	CHANCELIERS.	And. Alciat 1548
C'est depuis le traité de Cateau-Cambresis, où M. de l'Aubespine est qualifié *secrétaire-d'état*, que les *secrétaires des finances* ont pris le titre de *secrétaires-d'état*.	Anne de Montmorenci. 1567	François Olivier de Leuville. 1560	P. Arétin. 1556
Ils commencèrent aussi sous ce règne à prêter serment entre les mains du roi, au lieu qu'auparavant ils le prêtaient entre les mains du chancelier seulement.	MARÉCHAUX DE FRANCE.	J. Bertrandi, cardinal, premier garde-des-sceaux de France, en titre d'office. 1560	Guillaume du Bellai. 1553
Guill. Bochetel. 1558	Depuis Henri II, le premier de nos rois qui a honoré les maréchaux de France du titre de *cousin*, nul de ceux qui ont possédé cette dignité n'a été commandé par un autre que par un connétable ou par un prince du sang.	Il avait eu d'abord les sceaux par commission.	Martin du Bellai. 1559
Cl. de l'Aubespine. 1567	Cl. d'Annebaut. 1552	PREMIERS PRÉSIDENTS.	P. Chastelain, grand-aumônier. 1552
J. du Thier, aussi contrôleur des finances. 1559	Oudard de Biez. 1553	Pierre Lizet. 1554	Robert Etienne. 1559
Côme Clausse. 1558	Henri II avait été fait chevalier de sa main; cela n'empêcha pas qu'il ne fût condamné à avoir la tête tranchée, à cause de la perte de la ville de Boulogne, qu'il ne put reprendre: il eut sa grâce; il fut exilé, et sa mémoire depuis réhabilitée.	J. Bertrandi. 1560	Jean Fernel. 1558
Jacq. Bourdin. 1567	Jean Caracciol, prince de Melphe. 1550	Gilles le Maistre. 1562	Jer. Fracastor. 1553
Flor. Robertet, seigneur de Frêne. 1567	Rob. de la Marck de Fleuranges. 1556	PROCUREURS DU ROI.	On prétend qu'il trouva l'usage du télescope avant Galilée à qui on en avait attribué l'invention. (*Maffei.*)
Jean d'Avançon, sur-intendant des finances.	Jacq. d'Albon de Saint-André. 1562	Noel Brulart. 1557	Saint François Xavier. 1552
	Ch. de Cossé de Brissac. 1563	Gilles Bourdin. 1570	Luc Gauric. 1559
	Pierre Strozzi. 1558	AVOCATS DU ROI.	Mellin de Saint-Gelais. 1558
	Pierre de la Barthe de Thermes. 1562	Gabriel Marlhac. 1551	Saint Ignace. 1556
		Pierre Seguier. 1580	Paul Jove. 1552
		Denis Riant. 1557	Jean Meynier, baron d'Oppède. 1558
		Gilles Bourdin. 1570	Marguerite, reine de Navarre. 1549
		Baptiste du Mesnil. 1569	Jean Pena. 1558
		Aimon Boucherat. 1564	Fr. Rabelais. 1553
			Jul. César Scaliger. 1558
			Mich. Servet. 1553
			Jacq. Silvius. 1554
			Jean Sleidan. 1556
			André Tiraqueau. 1558
			Le Trissin. 1550



FRANÇOIS II

FRANÇOIS II parvient à la couronne le 10 juillet 1559, âgé de seize ans. Il fut sacré à Reims, le 18 septembre de la même année, par l'archevêque Charles, cardinal de Lorraine, *sans grande pompe, d'autant qu'il était en deuil.* (Journal de Brûlard.) On ne fabriqua aucune monnaie en France sous le nom de ce prince : mais en Écosse, on fabriqua des testons sous le nom de François II, et de Marie, reine d'Écosse, son épouse.

1559.

N se plaint quelquefois de la disette des grands hommes, et on regrette les siècles qui en ont produit plusieurs à la fois. C'est en effet un beau spectacle dans l'histoire que de voir des événements singuliers préparés par des esprits supérieurs, et soutenus par des courages héroïques : mais les peuples en sont-ils plus heureux? Je crois bien que des grands hommes réunis sous une autorité légitime, et dont les talents ne sont employés qu'au bien de l'état, peuvent et doivent produire de grandes choses; mais, comme ces circonstances se trouvent rarement ensemble, il n'y a pas de plus grand malheur pour les états que ce concours de personnages illustres et puissants, qui prétendant tous à l'autorité, commencent par la diviser, et finissent par l'anéantir.

Tel fut le règne de François II. Ce règne, d'une courte durée, puisqu'il ne fut que de dix-sept mois, fit éclore tous les maux qui depuis désolèrent la France, et dont la cause principale fut le nombre de grands hommes qui vivaient alors. Les Guises, qui abusaient de l'autorité que le roi leur avait confiée, étaient assez grands pour se maintenir contre les princes du sang, qui prétendaient avoir droit au gouvernement à cause de la jeunesse du roi. Le roi de Navarre et le prince de Condé avaient assez de ressources pour former un parti contre eux, et les grands du royaume assez d'ambition pour entretenir les divisions et pour vouloir profiter des troubles. Les querelles de religion étaient un prétexte trop spécieux pour n'être pas employé par les deux partis : l'attachement de la plupart des peuples pour l'ancien et le véritable culte tint lieu aux Guises de ce qui leur manquait pour appuyer une autorité qu'on sentait bien qu'ils ne devaient qu'à la séduction; et l'amour de la nouveauté tint lieu aux princes du sang de l'autorité qui était entre les mains des Guises.

François, duc de Guise, et le cardinal de Lorraine, oncles du roi par sa femme, sont mis à la tête du gouvernement. Ce fut à cette occasion que le greffier du Tillet écrivit son livre de la *Majorité des rois*, pour prouver que le roi majeur, quoi que jeune d'âge, peut se choisir le conseil qu'il veut. Le connétable de Montmorenci et la duchesse de Valentinois sont renvoyés. La reine ne pardonnait pas au premier d'avoir dit qu'excepté une fille naturelle, il n'y avait aucun des enfants du roi qui lui ressemblât. Sa charge de grand-maître fut donnée au duc de Guise, et, pour dédommagement, son fils aîné fut fait maréchal de France *surnuméraire*.

On ôte les sceaux à Bertrandi, créature de la duchesse de Valentinois, qui fut envoyé à Rome, pour les rendre au chancelier Olivier, personnage illustre, dit M. de Thou, par son intégrité, par la politesse et l'agrément de son esprit, par sa sagesse et son expérience dans les affaires; mais ce magistrat s'aperçut bientôt qu'on l'avait rappelé à la servitude plutôt qu'à la libre fonction de la première charge de l'état, et que l'on voulait se servir de sa réputation pour autoriser les injustices dont on le forcerait d'être le ministre. Messieurs de Guise, pour relever leur ministère, font rendre des édits très-sages : l'un pour défendre de porter des armes à feu; un autre pour révoquer toutes les aliénations du domaine; et un troisième, par lequel le roi ordonne que, lorsqu'il y aurait une place vacante dans les tribunaux de justice, les juges eussent à présenter trois sujets, parmi lesquels sa majesté choisirait. Ils engagent le roi à faire une promotion de dix-huit chevaliers de Saint-Michel, ce qui commence à avilir cet ordre, dont le nombre ne devait être que de trente-six. Cela donne lieu à le Laboureur de faire une réflexion sur la multiplication des grandes dignités en France. « Le prince est trompé, qui croit que » cette multiplication de grandeurs en son état » lui soit avantageuse; ce sont autant de dettes » qu'il crée sur sa couronne, ce sont autant de » nouveaux intérêts qui se forment pour les partis » et pour les factions à venir, parce que la fortune » qui élève les nouvelles créatures, les laisse » nourrir à la république. » (*Le Laboureur sur Castelnau.*) « Les marques d'honneur, dit M. de » Sainte-Palaye, sont la monnaie de l'état : il est

» aussi dangereux de la hausser à l'excès que de » la baisser. » J'ajouterai encore une réflexion; c'est que les honneurs et les récompenses ne deviennent jamais plus communs que quand le mérite est plus rare. Antoine de Bourbon, roi de Navarre, favorise, par sa lenteur à se rendre à la cour, l'ambition des Guises, et les trouve les maîtres quand il arrive : on le renvoie avec le cardinal de Bourbon, son frère, et le prince de la Roche-sur-Yon, conduire Elisabeth de France à Philippe II, son mari, et lui porter l'ordre de Saint-Michel. Antoine Minard, président au parlement, lequel avait été curateur de Marie Stuart, magistrat fort attaché à la véritable religion, est assassiné d'un coup de pistolet, le 12 décembre, entre cinq et six heures du soir, étant sur sa mule, au retour du Palais. Ce fut à l'occasion de ce meurtre qu'il fut donné un édit portant *que la cour se lèverait dès-lors en avant à quatre heures du soir, depuis la Saint-Martin jusqu'à Pâques.* On soupçonna de ce meurtre un Ecossais nommé Jacques Stuart. Anne du Bourg, conseiller au parlement et diacre, est exécuté en Grève, pour le fait de calvinisme, après avoir été dégradé; et comme l'assassinat du président Minard hâta la condamnation de du Bourg, aussi la condamnation de du Bourg donna lieu à la conjuration d'Amboise et aux guerres qui suivirent.

1560.

La conspiration d'Amboise contre les Guises éclate au mois de mars. La différence de commencer l'année au mois de janvier ou à Pâques a mis quelquefois de la diversité dans les dates, les uns plaçant, par exemple, la conjuration d'Amboise en 1559, et les autres en 1560. Le prince de Condé passait pour être le chef muet de cette conspiration, dont la Renaudie était le conducteur. Ce la Renaudie devait la vie au duc de Guise, qui l'avait aidé à se sauver des prisons de Dijon, où il était pour avoir fait une certaine fausseté, disait-on, contre le greffier du Tillet, pour la cure de Champiniers en Angoumois. (*Brantôme.*) Le prétexte de la conjuration d'Amboise était la religion, *combien que le bruit fût qu'il y avait plus de malcontentement que de huguenoterie.* (*Journal de Brûlart.*) Les Guises en sont avertis par le nommé Avenelles, avocat. La cour, qui était à Blois, se retire à Amboise. Le duc de Guise est déclaré lieutenant-général du royaume. La plus grande partie des conjurés est arrêtée, et ils sont exécutés. Le chancelier Olivier meurt de douleur de tous ces troubles. Michel de l'Hôpital lui succède. Le prince de Condé, qui était à la cour, est accusé d'avoir eu part à la conjuration, et s'en justifie. Le duc de Guise voulait que l'on dissimulât avec le prince de Condé, dans la crainte que le *désespoir* n'achevât de le déterminer pour les protestants; mais le cardinal de Lorraine ne fut point de cet avis. (*Mém. de Castelnau.*) La duchesse de Ferrare, grande protestante, sœur de la reine Claude, qui revint alors en France, et qui crut que le duc de Guise, son gendre, était d'accord avec le cardinal, lui dit *qu'il avait failli grandement, et que ce n'était pas peu de chose de traiter un prince du sang de cette sorte.* (*Brantôme.*) Marot était secrétaire de cette princesse, et Calvin l'avait été voir à Ferrare. Elle mourut à Montargis en 1575. Les conjurés, par l'opinion qu'ils avaient de la fidélité de l'amiral pour le roi, se cachèrent de lui, et il ne sut rien de la conjuration.

Edit de Romorentin, qui attribue aux évêques la connaissance du crime d'hérésie, et l'interdit aux cours de parlement. Cet édit ne fut enregistré qu'avec peine, et avec des modifications par rapport aux laïcs, à qui la cour réserve le droit de se pourvoir devant le juge royal. On prétendait que le chancelier de l'Hôpital n'avait donné cet édit que pour éviter un plus grand mal, qui était l'établissement de l'inquisition.

Edit des secondes noces. Le roi assemble à Fontainebleau un conseil extraordinaire, où l'amiral de Coligni présenta une requête en faveur des calvinistes. Le résultat fut que l'on convoquerait les états à Orléans, qu'on laisserait les calvinistes en repos, et qu'on assemblerait un concile national, si le pape en refusait un général. Cette dernière résolution hâta la tenue du concile. Le roi de Navarre et le prince de Condé sont mandés pour se trouver aux états à Orléans. Le prince de Condé est arrêté en arrivant dans cette ville, où était le roi, sur le prétexte d'une nouvelle conspiration découverte par Jacques de la Sague, agent de ce prince, et est condamné, par des commissaires, à perdre la tête, ce qui ne fut pas exécuté, parce que le roi mourut sur ces entrefaites. Il fut justifié, sous le règne suivant, par un arrêt du parlement. Le Laboureur rapporte, au sujet de l'arrêt contre le prince de Condé, que Louis de Beuil, comte de Sancerre, refusa généreusement de le signer, et que ce retardement aida au salut du prisonnier. D'autres ajoutent que le chancelier et le président Guillard du Mortier différèrent de signer par le même motif; mais M. de Thou croit que l'arrêt de mort fut dressé et non signé. Le jugement du prince de Condé rappelle le mot du célestin de Marcoussi. François I, voyant le tombeau de Jean de Montaigu, au château de Marcoussi, plaignait ce grand ministre d'avoir été condamné à mort par justice : « Pardonnez-moi, sire, dit le bon religieux, ce fut par des commissaires. »

Quoique le royaume tombât dans une minorité par la mort de François II, cependant il ne fut pas regretté, parce qu'on aimait mieux une minorité véritable qu'une majorité imaginaire.

Les protestants furent appelés, en ce temps, *huguenots.*

FEMME.	ENFANTS.	1560. MORT.	PRINCES CONTEMPORAINS.
Marie Stuart, fille de Jacques V, roi d'Ecosse, et de Marie de Lorraine, fille de Claude I, duc de Guise, veuve de Louis II, duc de Longueville, épousa François II en 1558, et eut la tête tranchée le 18 février 1587.		FRANÇOIS II meurt à Orléans le 5 décembre 1560, dans sa dix-huitième année. Il est enterré à Saint-Denis. Il y a une tradition qu'un valet-de-chambre, Ecossais et huguenot, emporté par la fureur de la religion nouvelle, empoisonna la coiffe du bonnet de nuit du roi à l'endroit qui répondait à la fistule qu'il avait à l'oreille. (*Le Laboureur sur Castelnau.*)	*Papes.* Paul IV. 1559 Pie IV. 1565 *Maison othomane.* Soliman II. 1566 *Empereur.* Ferdinand. 1564 *Roi d'Espagne.* Philippe II. 1598 *Roi de Portugal.* Sébastien. 1578 *Reine d'Angleterre.* Elisabeth. 1603 *Reine d'Ecosse.* Marie Stuart. 1587 *Roi de Danemarck.* Frédéric II. 1588 *Rois de Suède.* Gustave. 1560 Eric, déposé. 1568 *Rois de Pologne.* Sigismond II. 1572 *Czars.* Jwan Basilowits. 1584

MINISTRES.	GUERRIERS.	MAGISTRATS.	SAVANTS ET ILLUSTRES.
François, duc de Guise. 1563 Charles, cardinal de Lorraine. 1574 SECRÉTAIRES D'ÉTAT. Claude de l'Aubespine. 1567 Jacq. Bourdin. 1567 Flor. Robertet. 1567 Flor. Robertet d'Alluie. 1569	CONNÉTABLE. Anne de Montmorenci. 1567 MARÉCHAUX DE FRANCE. Jacques d'Albon de Saint-André. 1562 Charles de Cossé de Brissac. 1563 Paul de la Barthe de Thermes. 1562 François de Montmorenci. 1579	CHANCELIERS. Jean Bertrandi, cardinal, G. D. S. 1560 François Olivier de Leuville, 1560 Michel de l'Hôpital. 1573 PREMIER PRÉSIDENT. Gilles le Maistre. 1562 PROCUREUR DU ROI. Gilles Bourdin. 1570 AVOCATS DU ROI. Bapt. du Mesnil. 1560 Aimon Boucherat. 1564	Jean, cardinal du Bellai. 1560 Joachim du Bellai. 1560 Charles de Marillhac, archevêque de Vienne. 1560 Philip. Mélanchthon. 1560 Emard Rançonnet. 1559

CHARLES IX.

CHARLES IX, né à Saint-Germain-en-Laye, le 27 juin 1550, parvient à la couronne le 5 décembre 1560, âgé d'environ dix ans. Il fut sacré à Reims, le 15 mai 1561, par Charles, cardinal de Lorraine. M. de Cipierre avait été son gouverneur, lorsqu'il n'était encore que duc d'Orléans. Quand il devint roi, on joignit à M. de Cipierre le prince de la Roche-sur-Yon. Il eut pour précepteur Jacques Amiot. Maximilien, archiduc d'Autriche, depuis empereur, et son beau-père, fut son parrain, et lui donna son nom de Maximilien, qu'il changea depuis. Sa devise, dont le chancelier de l'Hôpital était l'auteur, fut deux colonnes, avec ces mots : *Pietate et justitiâ.*

1560.



ÉTATS-GÉNÉRAUX tenus à Orléans, puis réunis à Pontoise. Les députés des trois états ayant représenté que leurs pouvoirs étaient expirés à la mort du roi, et qu'il fallait les renouveler, il fut arrêté que les députés continueraient d'agir en vertu de leurs commissions, sur le principe que, par la loi du royaume, le mort saisit le vif, que l'autorité royale ne meurt point, et qu'elle passe sans interruption du roi défunt à son légitime successeur.

L'état était alors endetté de quarante-deux millions, quoique le roi Henri II eût trouvé dans le trésor de l'épargne dix-sept cent mille écus; en sorte que ces dettes furent faites en moins de quatorze ans. Les états d'Orléans ne produisirent aucun bien; il faut seulement remarquer la célèbre ordonnance qui y fut rendue au sujet des matières ecclésiastiques, et sur le fait de la justice. L'article VIII restreint l'abus des monitoires, et défend d'en donner, sinon pour crime et scandale public; dans un des articles, les substitutions sont réduites à deux degrés; il est aussi ordonné que désormais tous les baillis et sénéchaux seraient de robe-courte. Louis XII avait ordonné que les baillis et sénéchaux seraient gradués, parce que la justice souffrait d'être exercée par des hommes de guerre qui n'avaient nulle idée de jurisprudence; mais, comme les degrés qu'ils prenaient ne les rendaient pas plus savants, le chancelier de l'Hôpital jugea qu'il serait plus court de leur ôter l'administration de la justice, en ordonnant qu'ils seraient tous de robe-courte, au moyen de quoi l'administration de la justice resta à leurs lieutenants, ce qui acheva de faire deux états distincts de la robe et de l'épée : institution bien sage pour que la force soit balancée par la loi. Par l'art. L de la même ordonnance, la loi réduit à un seul les deux siéges de justice qui se trouveront dans une seigneurie qui n'est pas royale; ce qui évite un degré de juridiction aux justiciables, en leur laissant toujours cependant la voie de l'appel : sans cela rien ne serait plus dangereux qu'un tribunal unique. Les différentes juridictions forment des degrés par lesquels l'autorité descend à pas réglés, et qui l'empêchent, dit Bodin, de tomber sur les peuples avec la violence de la chûte. Mais ce qui est le plus à remarquer dans cette ordonnance, est l'article LXXXIV, par lequel le roi ordonne que les minutes des actes seront signées des parties : il est bien surprenant que, pour la sûreté des contrats et pour la célérité des expéditions, on ne s'en fût pas avisé plus tôt. L'article 1er de cette même ordonnance rétablissait la Pragmatique par rapport aux élections. Le motif était que le pape avait fait casser le concordat, comme trop favorable au roi (ce concordat si mal reçu en France), et qu'il voulait rétablir à son profit la collation des bénéfices, ainsi qu'il en usait en Italie et en Espagne, et donner pour droit aux Français les règles de la chancellerie romaine. Ce fut dans ces circonstances que Charles IX, pour contre-gager le pape, fit revivre la Pragmatique, sous prétexte que le concordat avait dû finir avec François Ier. Le pape, qui se vit par là privé du fruit des bulles sans avoir l'avantage des collations, redemanda le concordat; le cardinal d'Est, qui vint en France, l'obtint du roi, et Charles IX, par la déclaration donnée à Chartres en 1562, révoqua l'article premier de l'ordonnance d'Orléans, et rétablit le concordat; ce qui fût confirmé depuis par Henri III, article premier de l'ordonnance de Blois. C'est le droit actuel.

Le 8 décembre, le roi envoie au parlement de Paris une lettre, par laquelle, en lui annonçant la mort de François II, il lui marque qu'attendu son bas âge, *se confiant en la vertu et en la prudence de la reine sa mère, il l'a suppliée de prendre en main l'administration du royaume, avec le sage conseil et avis du roi de Navarre, et des notables et grands personnages du conseil du feu roi.* Le parlement, par sa lettre du 11 du même mois, écrit au roi *qu'il remercie Dieu de ce qu'il a inspiré au roi la pensée de commettre l'administration*

13

du royaume à la reine sa mère, avec le conseil du roi de Navarre. Le 30 mars suivant, le roi écrivit au parlement de Paris *qu'il y avait eu une union et accord, par rapport au gouvernement du royaume, signés entre la reine sa mère et le roi de Navarre, ainsi qu'il avait déjà été déclaré par les lettres de commission données le 25 du même mois pour la convocation d'une assemblée des états-généraux.* Dans ces lettres de commission le roi de Navarre est qualifié de lieutenant-général du royaume. Les états particuliers de la prévôté et vicomté de Paris avaient conclu à ce que la régence lui fût déférée, ce qui n'eut point d'effet. Catherine de Médicis n'eut point non plus le titre de régente pendant la minorité de Charles IX; mais on sait la part qu'elle eut au gouvernement sous ce règne et sous le suivant. Il est étonnant que tous les écrivains, à commencer par M. de Thou, Mezerai, Daniel, le Gendre, etc., aient donné à Catherine le titre de régente; peut-être ont-ils été induits en erreur, parce qu'en effet elle le fut jusqu'au retour du roi de Pologne, en vertu de lettres-patentes que lui donna Charles IX le jour même de sa mort, et qui furent enregistrées quatre jours après.

Dès les premiers jours du règne de Charles IX, le prince de Condé est mis en liberté. Triumvirat formé par le duc de Guise, le connétable de Montmorenci, et le maréchal de Saint-André. Ils moururent tous les trois de mort violente, ainsi que le roi de Navarre, qui se joignit à eux.

1561.

Edit de juillet rendu à Saint-Germain, portant réglement sur le fait de la religion pour contenir le peuple en paix.

Colloque de Poissy, accordé par la reine aux instances des chefs des huguenots; le cardinal de Tournon eut la sagesse de s'y opposer, mais la vanité du cardinal de Lorraine, qui comptait y briller, le fit accepter : Théodore de Bèze portait la parole pour les huguenots.

François II avait envoyé des lettres-patentes, en 1560, pour contraindre le chapitre de Paris, par saisie, à lui faire un prêt : Charles IX donna de nouvelles lettres, en 1561, pour contraindre tous les bénéficiers de son royaume à une déclaration des revenus de leurs bénéfices : ces lettres furent révoquées.

Arrêt solennel du parlement, par lequel le prince de Condé est absous de la conjuration d'Amboise. Arrêt du parlement contre Jean Tanquerel, qui avait mis dans une thèse cette proposition : *Papa potest reges et imperatores hæreticos deponere.*

Marie Stuart, que Catherine de Médicis n'aimait point, et qui ne l'aimait pas davantage, retourne en Ecosse par les conseils du cardinal de Lorraine, son oncle, auxquels elle céda à regret, après avoir quitté les armes et le titre de reine d'Angleterre : elle pensa être arrêtée à son passage par des vaisseaux d'Elisabeth, qui n'avait pas voulu lui donner de passeport, sur le refus que fit Marie de renoncer authentiquement à ses droits sur la couronne d'Angleterre.

1562.

Edit de janvier, qui accorde aux huguenots l'exercice public de leur religion (c'est le premier). La reine le fait rendre par la crainte que la jonction du roi de Navarre au triumvirat ne rendît ce parti trop puissant.

Le parlement refuse de l'enregistrer, *his verbis, non possumus nec debemus.* Il fut pourtant enregistré après deux lettres de jussion. Il y avait dans cet édit un article remarquable : c'est une espèce de réglement sur la manière dont les protestants doivent se conduire; et il est dit « qu'ils n'avanceront rien de contraire au concile de Nicée, au symbole, et au livre de l'ancien et du nouveau Testament ». Première guerre civile occasionnée par le massacre de Vassi, où François, duc de Guise, fut blessé. Le prince de Condé est déclaré chef des protestants : il surprend Orléans, qui devient le boulevart de l'hérésie.

Les huguenots, à son exemple, s'emparent de plusieurs villes, entre autres de Rouen. Le roi de Navarre est blessé le 15 d'octobre à la tranchée devant la ville de Rouen, que l'armée du roi reprit d'assaut : il mourut à Andely le 17 novembre suivant, de sa blessure, âgé de quarante-deux ans. « La reine sa femme, dit Brantôme, souffrait impatiemment que d'abord il se fût fait huguenot: lui disant que, s'il voulait se ruiner et se faire confisquer tout son bien, elle ne voulait point perdre le peu qui lui restait.... puis elle changea bien après, ainsi que son mari; car celui-ci se changea en catholique, et elle se changea en huguenote très forte. »

Lorsque cette guerre commença, les plus qualifiés de ceux qui commandaient sous le prince de Condé étaient le comte de Grammont, qui menait les Gascons; Jean de Rohan, les troupes du Dauphiné et du Languedoc, et François d'Andelot, général de l'infanterie, mort en 1569, qui commandait en particulier les troupes du pays de France.

Bataille de Dreux, gagnée sur les huguenots, où sont faits prisonniers les généraux des deux armées, le prince de Condé et le connétable : le maréchal de Saint-André y est tué par Bobigni : ce fut le duc de Guise qui gagna la bataille, quoiqu'il n'eût point de commandement. Un écrivain moderne a remarqué, comme une chose singulière, que François, duc de Guise, général de plusieurs armées, et deux fois lieutenant-général du royaume (ce qui lui donnait le commandement sur le connétable même), n'avait d'autre grade militaire que celui de capitaine de gendarmes, et était obligé d'obéir aux maréchaux-de-camp mêmes : il est vrai que personne n'entreprit jamais de lui donner des ordres, et qu'il fut toujours, pour ainsi dire, le général de ses généraux. Nul n'a tant ressemblé à Pompée, qui commanda les armées, et qui eut les honneurs du triomphe n'étant que simple chevalier romain.

Le prince de Condé et le duc de Guise couchèrent dans le même lit le soir de la bataille; et le lendemain matin le prince de Condé raconta qu'il n'avait pu fermer l'œil, et que le duc de Guise avait dormi à côté de lui aussi profondément que s'ils avaient été les meilleurs amis du monde.

Le duc de Savoie rentre, par un accord avec la cour, dans Turin, Chivas, etc., qu'on lui retenait à cause des droits de la duchesse d'Angoulême, mère de François Ier. Le maréchal de Bourdillon, qui était lieutenant de roi dans le Piémont, fit inutilement des représentations pour empêcher cette restitution.

Établissement de l'université de Douai.

1563.

Siége d'Orléans, où François, duc de Guise, âgé de quarante-quatre ans, est assassiné par Poltrot. La puissance du duc de Guise était telle que le connétable Anne de Montmorenci lui écrivait : *Monseigneur*; et *votre très-humble et très-obéissant serviteur*; et M. de Guise lui écrivait : *Monsieur le connétable*; et au bas : *Votre bien bon ami*. Il laisse deux cent mille écus de dettes.

Édit de pacification, du 19 mars, dans lequel les huguenots eurent beaucoup d'avantages. Mais la crainte qu'on avait des Anglais, à qui les huguenots avaient remis le Havre-de-Grâce, rendait cette paix nécessaire. Le prince de Condé s'y porta de bonne foi; et si la reine lui avait tenu la parole qu'elle lui avait donnée, de lui continuer, dans les conseils, le même rang et la même confiance qu'avait eus le roi de Navarre, son frère, le parti protestant eût été bientôt affaibli; mais on le négligea dès que l'on n'eut plus besoin de lui. Charles IX est déclaré majeur à treize ans et un jour, au parlement de Rouen, après la prise du Havre sur les Anglais, qui avaient envoyé du secours aux huguenots. Le roi se trouva en personne au siége du Havre. Le parlement de Paris n'enregistra cette déclaration qu'après d'itératives remontrances, fondé sur le droit qu'il avait de vérifier les édits avant tout autre parlement du royaume. Charles IX est le premier de nos rois qui se soit fait déclarer majeur au parlement; c'était l'intérêt de Catherine de Médicis, qui, en avançant l'âge de la majorité, fixé par Charles V à quatorze ans accomplis, fit déclarer par son fils, dans cette assemblée, qu'il lui continuait l'administration des affaires, et écarta par-là tous ceux qui pouvaient y prétendre. Ces mêmes motifs firent agir Marie de Médicis et Anne d'Autriche, en faisant déclarer majeurs leurs fils Louis XIII et Louis XIV. Mais l'impatience de Catherine de faire finir la minorité est une nouvelle preuve de ce que nous avons avancé qu'elle n'était pas régente. Conférences tenues à Troyes pour la paix avec l'Angleterre. Clôture du concile de Trente, qui avait commencé en 1545. Du Ferrier, ambassadeur, fit ses protestations contre ce qui s'était passé à ce concile. Nous voyons, dans une lettre datée de Fontainebleau du 3 mars, de Jean de Morvilliers à son neveu l'évêque de Rennes, ambassadeur auprès de l'empereur, que, « sitôt que le cardinal de Lorraine fut de retour du concile, on » envoya quérir les présidents de la cour et gens » du roi pour voir les décrets du concile; ce qu'ils » ont fait : et, la matière mise en délibération, le » procureur-général proposa au conseil que, quant » à la doctrine, ils n'y voulaient toucher, et te» naient toutes choses, quant à ce point, pour sai» nes et bonnes, puisqu'elles étaient déterminées » en concile général et légitime; quant aux décrets » de la police et réformation, y avaient trouvé » plusieurs choses dérogeantes aux droits et pré» rogatives du roi et priviléges de l'église gallicane, » qui empêchaient qu'elles ne fussent reçues ni » exécutées. On fit écrire Dumoulin contre le con» cile de Trente. » Le comte de Lune, ambassadeur d'Espagne, voulant disputer au concile de Trente la préséance aux ambassadeurs du roi, ceux-ci conservèrent leur place, et l'ambassadeur d'Espagne se vit réduit à se déplacer, et à se mettre entre le dernier cardinal prêtre et le premier cardinal diacre, pour ne pas être assis au-dessous de l'ambassadeur de France. Édit pour l'établissement des consignations.

1564.

Le roi part pour visiter une partie des provinces de son royaume. Paix conclue avec l'Angleterre. Il ne fut point parlé dans ce traité de la restitution de Calais, qui devait être faite dans huit ans, aux termes du traité de Câteau-Cambresis, sans doute parce qu'Élisabeth avait manqué à la condition essentielle sous laquelle cette ville lui devait être rendue, qui était de ne rien entreprendre contre la France. Seulement il lui fut payé, par forme de compensation, la somme de six vingt mille écus, au lieu de cinq cent mille écus, dont on était convenu, au cas qu'on gardât Calais; et les otages donnés par la France furent rendus. Milord Hunsdon, cousin-germain d'Élisabeth, vint trouver le roi à Lyon, pour lui faire jurer l'observation de la paix, et lui présenter l'ordre de la Jarretière. Le roi en partit parce que la peste y était, ainsi que dans plusieurs autres villes du royaume, et il s'en vint au château de Roussillon en Dauphiné. Ce fut là qu'il rendit la fameuse ordonnance de Roussillon, qui porte que l'année commencera dans la suite au premier janvier, au lieu qu'elle ne commençait que le samedi-saint après vêpres. Le parlement ne consentit à ce changement que vers l'an 1567. Nous remarquerons à ce sujet que les Romains commençaient l'année au premier janvier, et qu'ils donnaient les étrennes ce jour-là; et M. Ducange observe qu'en France, dans le temps même où l'année commençait à Pâques, on ne laissait pas que de donner les étrennes le premier janvier, parce qu'on le regardait comme le premier jour de l'an, sans doute parce qu'alors le soleil remonte. Par l'article XXIV de l'ordonnance de Roussillon, les doubles juridictions de justice, qui ne sont pas roya-

les, sont réduites à une seule, grand avantage pour les particuliers : cet article est conforme à celui de l'ordonnance d'Orléans, de 1560; et Philippe de Valois avait rendu une pareille ordonnance en 1328. Le roi rendit un édit dans le même lieu, par lequel il diminuait des avantages accordés aux huguenots par l'édit de pacification. Catherine de Médicis fait abattre le palais des Tournelles, qui lui était devenu odieux depuis la mort de Henri II, et va loger au Louvre avec le roi. Commencement du palais des Tuileries, entrepris par Catherine de Médicis : ce palais fut joint au vieux Louvre par la galerie qu'acheva Henri IV. Enregistrement de l'édit pour l'établissement de la juridiction des consuls.

Fondation de l'université de Besançon par l'empereur Ferdinand.

1565.

Entrevue du roi et de Catherine de Médicis avec Isabelle de France, femme de Philippe II, et le duc d'Albe, à Bayonne. La reine, sous le prétexte du passage du duc d'Albe dans les Pays-Bas, fit des levées de troupes, pour se précautionner, disait-elle, contre lui. Les huguenots de France et des Pays-Bas en prennent de l'ombrage, et leurs méfiances firent naître la deuxième guerre civile en France, et le commencement des troubles aux Pays-Bas. Catherine avait causé la première guerre civile en favorisant les huguenots; elle fut cause de la seconde en les irritant.

Marguerite d'Autriche, fille naturelle de Charles-Quint, gouvernante des Pays-Bas, avait eu pour conseil le cardinal de Granvelle. Guillaume de Nassau, prince d'Orange, et le comte d'Egmont, mécontents de se voir sans autorité, attisaient les premiers feux de la révolte; et, comme il arrive toujours dans les gouvernements faibles, croyant les regagner, on leur avait sacrifié Granvelle, qui fut rappelé avant l'entrevue de Bayonne : Philippe II, qui ne tarda pas à s'apercevoir de cette faute, envoya le duc d'Albe à sa place.

Levée du siége de Malte par les Turcs, défendue par le grand-maître Jean de la Valette : plusieurs seigneurs français allèrent à son secours. Lorsque le chevalier de la Roche vint faire part au roi et à la reine-mère de cette nouvelle de la part du grand-maître, le chancelier de l'Hôpital, s'adressant à la reine, lui fit remarquer que, dans les trois siéges importants qu'avaient soutenus les chevaliers de Saint-Jean, c'étaient trois Français qui étaient grands-maîtres : d'Aubusson, qui défendit Rhodes; l'Isle-Adam, qui n'en sortit qu'après des prodiges de valeur, et après y avoir fait périr cent quatre-vingt mille Turcs; et le troisième, Parisot de la Valette.

1566.

Ordonnance donnée à Moulins au mois de février, dite *du Domaine*. Cette ordonnance met au même niveau, par les articles II et XIII, les domaines anciens de la couronne et les nouveaux, et déclare précisément (article II) réunis au domaine, les domaines possédés par le roi, dont le fermier aura compté pendant dix ans. Autre ordonnance du même mois : c'est la célèbre ordonnance de Moulins pour la réformation de la justice, par laquelle, entre autres articles, on règle le droit de *committimus*. Nous avons une dernière loi sur cet article dans la déclaration de 1669. Par la même ordonnance, en interprétation de celle d'Orléans, les substitutions antérieures à cette dernière sont réduites seulement à quatre degrés, et il est ordonné que les délits seront punis dans le lieu où ils sont commis.

Déclaration du mois de juillet, rendue à Paris, sur les érections des duchés, etc., lesquels seront désormais réunis à la couronne faute d'hoirs mâles : cet édit subsiste encore; en sorte que, pour en éviter l'effet, il faut une dérogation précise.

Mort de la duchesse de Valentinois. On lit, sur le tombeau qu'elle avait fait élever à son mari dans la cathédrale de Rouen, des vers latins par lesquels elle lui promet de lui tenir aussi fidèle compagnie après sa mort qu'elle avait fait pendant sa vie. Elle ne croyait pas si bien dire : car, après en avoir vécu séparée, elle fut enterrée à Anet. Elle avait pour aïeule Marie, fille naturelle de Louis XI et de Marguerite de Sassenage. On vit de même, depuis, la marquise de Verneuil, fille de François de Balzac et de Marie Touchet, maîtresse de Charles IX, devenir la maîtresse de Henri IV par une espèce de succession de galanterie.

Commencement des troubles des Pays-Bas, excités par les religionnaires, sous le nom de *Gueux*, dont le principal objet était d'empêcher l'établissement de l'inquisition. Le roi d'Espagne se dispose à les punir. Le prince d'Orange, qui prévoit l'orage, se retire en Allemagne, et laisse dans les Pays-Bas le comte d'Egmont et le comte de Horn, après les avoir inutilement avertis du danger.

Il paraît, par les *Mémoires de Nevers*, que le principal motif qui engagea Philippe II à exciter des troubles sous ce règne et sous celui de Henri III, fut de mettre ces princes hors d'état de se joindre aux rebelles des Pays-Bas.

1567.

Le duc d'Albe, arrivé dans les Pays-Bas, fait arrêter le comte d'Egmont et le comte de Horn, qui furent exécutés l'année d'après. Cette terrible exécution excita l'indignation publique au point que quelques-uns firent l'ancien vœu germanique de ne point toucher à leurs cheveux jusqu'à ce que ces deux illustres victimes eussent été vengées. Les huguenots, ayant le prince de Condé et l'amiral à leur tête, veulent s'emparer de la personne du roi, qui était à Monceaux : la reine en est avertie, et se retire à Meaux, d'où les Suisses, commandés par leur colonel Louis Pfiffer, de Lucerne, ramènent le roi à Paris. Le duc de Nemours marchait en avant avec les cava-

liers de la garde du roi, et le connétable était à l'arrière-garde avec tous les gens de la cour. (*Davila.*) « Le prince de Condé devint en telle gloire, » qu'il fit battre monnaie d'argent avec cette ins» cription : *Louis XIII, roi de France.* » (*Brantôme.*) Bataille de Saint-Denis, le 10 novembre, où le connétable Anne de Montmorenci fut blessé à mort. Cette bataille ne dura que trois quarts d'heure, et l'on mit en doute lequel des deux partis avait remporté la victoire; cependant la Noue prononça en faveur de l'armée royale. Le connétable, d'une vertu sévère, et intraitable sur la discipline, avait su se maintenir, pendant l'espace de quatre règnes de troubles, dans la première charge de l'état; et, à l'âge de soixante et quatorze ans, il donna une bataille, la huitième où il s'était trouvé, où il eut la force de recevoir huit blessures mortelles, et de casser, du pommeau de son épée, les dents de celui qui lui tira le dernier coup. C'était un Ecossais, nommé Jacques Stuart, qui, ayant été fait prisonnier deux ans après à la bataille de Jarnac, fut mis à mort en vengeance du meurtre du connétable : le Laboureur doute que ce Jacques Stuart fût de la maison d'Ecosse. Les Ecossais, ainsi que les Romains, prenaient le nom des maisons auxquelles ils s'attachaient; ce qui s'appelait à Rome *clientela*, et ce qui ressemble aux agrégations si communes en Italie : c'est le même que l'on soupçonna du meurtre du président Minard sous François II. Le connétable avait eu cinq enfants : François, maréchal, duc de Montmorenci; Henri, qui fut pair, maréchal de France et connétable; Charles, qui fut fait duc de Damville et amiral de France; Montbron et Thoré. On lui rendit à sa mort des honneurs qu'on ne rend qu'aux rois; on porta son effigie à ses funérailles, et le parlement en corps assista à ses obsèques. Charles IX disait à ceux qui sollicitaient la place de connétable après la mort d'Anne de Montmorenci : *Je n'ai que faire de personne pour porter mon épée, je la porterai bien moi-même.*

La dignité de connétable demeura vacante pendant le reste du règne des Valois. Elle fut rétablie, vingt-sept ans après, par Henri IV, qui revêtit de cette charge Henri, duc de Montmorenci, fils du dernier connétable. Après la mort de Henri, arrivée en 1614, il y eut encore une vacance de sept ans. En 1621, Louis XIII conféra cette dignité à Charles d'Albert, duc de Luines, qui, étant mort cette même année, eut pour successeur François de Bonne de Lesdiguières; celui-ci mourut en 1626. Cette charge fut alors supprimée par lettres-patentes du 13 mars 1627, vérifiées le même jour au parlement; les fonctions en sont à présent réunies aux maréchaux de France.

Charles d'Ailli de Picquigny, vidame d'Amiens, et son fils, ayant été tués à la bataille de Saint-Denis, leur succession fit dans la suite la matière d'un procès : comme il s'agissait de savoir lequel des deux était mort le premier, le parlement, qui ne put vérifier le fait, jugea qu'il ne devait point renverser l'ordre de la nature, et prononça que la succession avait passé du père au fils.

La ville d'Orléans, qui, par un article de l'édit de pacification de 1563, avait été remise entre les mains du roi, est surprise par les huguenots. Le duc d'Anjou est fait lieutenant-général du royaume; la reine lui avait donné pour conseil le maréchal de Tavannes, à qui il dut toute la réputation dont il jouit jusqu'au moment qu'il monta sur le trône: ce même maréchal et le maréchal de Retz furent dans le secret de la Saint-Barthélemi, dont on les accusa d'être les principaux auteurs.

Création de la charge de colonel-général de la cavalerie, et divisée d'abord sous le titre *d'en-deçà et de delà les monts*; l'une en faveur de Charles de Savoie, duc de Nemours, et celle-ci en faveur de Henri de Montmorenci, duc de Damville: cette distinction a cessé depuis.

Edit de Saint-Maur, dit des *mères*, pour empêcher qu'elles ne succèdent à leurs enfants, *ès biens provenans du côté paternel*: cet édit fut rendu sur l'instance de Jean de Montluc, pour empêcher que la veuve de son neveu n'emportât tous les biens de sa maison.

Lettres-patentes qui portent que nul ne sera reçu dans un office de judicature sans information de vie et de mœurs, et s'il n'est de la religion catholique. Stobée dit qu'à Athènes il y avait une loi par laquelle chaque citoyen, avant d'avoir part aux charges publiques, était obligé de prêter serment au sujet de la religion : *Je défendrai les autels, je me conformerai au rit national.*

1568.

La guerre continue dans le royaume. Deuxième paix conclue à Lonjumeau, dite *la petite paix*, parce qu'elle ne dura que six mois : on y rappelait l'édit de pacification de 1563, sans aucune des restrictions de l'édit de Roussillon.

Troisième guerre civile, plus animée que les autres, et où les princes protestants d'Allemagne prirent parti. Elle fut causée par le projet que la reine avait formé de faire arrêter le prince de Condé et l'amiral, qui s'étaient retirés dans leurs terres, et dont ils furent avertis par le maréchal de Tavannes.

Mort de dom Carlos et d'Elisabeth de France, sa belle-mère. Pie V publie la bulle *in cœnâ Domini*, par laquelle il excommunie tous princes et autres qui exigeront des ecclésiastiques quelque contribution que ce puisse être: cette bulle est lue tous les ans à Rome le jeudi-saint. Le parlement rendit arrêt en 1580 contre cette bulle. La reine Elisabeth s'assure de la personne de Marie Stuart, qui s'était réfugiée en Angleterre pour lui demander un asile contre les rebelles de son royaume.

Le chancelier de l'Hôpital, devenu suspect à la reine, prend le parti de se retirer de la cour. Nous ne saurions mieux placer qu'à cet article du chancelier de l'Hôpital (un des grands magis-

trats et des grands jurisconsultes de notre France) quelques réflexions qui nous rappelleront les progrès qu'avaient faits les lois depuis le commencement de la monarchie jusqu'à ce siècle.

Toute société a des lois; mais, quoique les lois paraissent être inviolables, il est pourtant vrai qu'elles se sont ressenties de l'inconstance des hommes, et qu'elles ont été obligées de changer à mesure du changement des mœurs et des usages. Assurément *la loi des Saliens* n'avait pas prévu ce que les Capitulaires y ont ajouté, parce que cette loi n'avait à conduire que des hommes dont la guerre était le seul emploi; au lieu que les Capitulaires dirigeaient une société plus formée, et des citoyens rassemblés, dont les passions se montraient sous une autre forme. L'introduction des fiefs fit un bien plus grand changement: la France n'était plus reconnaissable du temps de Charles-le-Simple à celui de Charlemagne, et il fallut d'autres remèdes pour de nouveaux maux: car les lois ne sont guère que des remèdes; et des hommes raisonnables n'en auraient pas grand besoin. Le caractère des Français demandait, pour leur bonheur, qu'ils fussent gouvernés par un seul; il était donc nécessaire de les ramener insensiblement à ces temps heureux où ils n'avaient qu'un maître, au lieu de les laisser se détruire par un amour d'indépendance dont ils n'apercevaient pas les suites; encore un siècle de guerres privées, et c'était fait de la monarchie française; il fallut donc des lois sur ce genre bizarre de possession que la prudence de nos rois cherchait à modifier, en attendant qu'ils se fussent mis en état de n'en plus rien craindre: de là cette suite non interrompue de sages précautions transmises, comme par une espèce de miracle, de règne en règne, par lesquelles nos rois, sans laisser pénétrer leur secret, parvinrent enfin à reprendre l'autorité si nécessaire pour le bonheur des peuples: affranchissement des serfs, établissement des communes, cas royaux, anoblissements, etc.; tous autant de coups mortels portés à la licence et à la rébellion, qui s'autorisaient des lois des fiefs.

Mais il était de plus grands maux encore, et que nous n'avions guère connus; c'étaient les guerres de religion qui bouleversèrent le royaume sous les malheureux règnes de François II, de Charles IX et de Henri III. Si les grands et les peuples d'alors avaient été abandonnés à leur fanatisme, la France serait bientôt retombée, sinon dans son ancienne barbarie, dont le luxe et l'amour du plaisir l'auraient peut-être défendue quelque temps, du moins dans l'anarchie, suite du mépris des lois et de l'ignorance des lettres. Qui n'eût pas cru alors tout perdu? Mais le chancelier de l'Hôpital veillait pour la patrie : ce grand homme, au milieu des troubles civils, faisait parler les lois, qui se taisent d'ordinaire dans ces temps d'orage et de tempête; il ne lui vint jamais dans l'esprit de douter de leur pouvoir; il faisait l'honneur à la raison et à la justice de penser qu'elles étaient plus fortes que les armes mêmes, et que leur sainte majesté avait des droits imprescriptibles sur le cœur des hommes, quand on savait les faire valoir. De là ces lois dont la simplicité noble peut marcher à côté des lois romaines, ces lois dont il a banni, suivant le précepte de Sénèque, tout préambule indigne de la majesté qui doit les accompagner : *Nihil mihi videtur*, dit-il, *frigidius quàm lex cum prologo, jubeat lex, non suadeat.* De là ces édits qui, par leur sage prévoyance, embrassent l'avenir comme le présent, et sont devenus, depuis, une source féconde où l'on a puisé la décision des cas mêmes qu'ils n'ont pas prévus; ces ordonnances où la force et la sagesse réunies font oublier la faiblesse du règne sous lequel elles ont été rendues : ouvrages immortels d'un magistrat au-dessus de tout éloge, qui sentait l'étendue des devoirs et la force de la suprême dignité qu'il occupait; qui sut en faire le sacrifice dès qu'il s'aperçut que l'on voulait en gêner les fonctions, et d'après lequel on a jugé tous ceux qui ont osé s'asseoir sur ce même tribunal sans avoir son courage ni ses lumières.

1569.

Bataille de Jarnac, gagnée le 13 mars par le duc d'Anjou, contre Louis Ier, prince de Condé, qui y fut tué de sang-froid par Montesquiou : ce prince n'était âgé que de trente-neuf ans; il avait alors un bras en écharpe; et un moment avant l'action, il reçut à la jambe un coup de pied du cheval du comte de La Rochefoucaut, son beau-frère. Lorsqu'il entra dans le monde, il n'avait que six mille livres de rente; la maréchale de Saint-André lui fit don de sa terre de Valleri; mais il n'est pas vrai que ç'ait été sous la condition que lui et ses descendants y auraient leur sépulture. On a dit qu'il avait été tué par ordre du duc d'Anjou. Cette bataille dura sept heures, sans être meurtrière : les catholiques furent vainqueurs. La reine eût bien voulu gouverner le prince de Condé par ses maîtresses, qui se flattèrent toutes de l'épouser. Mademoiselle de Limeuil devint grosse, et fut chassée de la cour; la maréchale de Saint-André y mangea son bien, et messieurs de Guise ne purent le gagner par l'espérance du mariage de la reine d'Ecosse. Après la mort d'Eléonore de Roye, il s'était remarié à la sœur du duc de Longueville.

L'amiral de Coligni rassure les huguenots : la reine de Navarre, Jeanne d'Albret, leur amène son fils Henri, prince de Béarn, depuis Henri IV, et le prince Henri, fils du prince de Condé. Le jeune prince de Béarn est déclaré chef du parti : quoique son père fût mort, il ne prit le titre de roi de Navarre qu'après la mort de sa mère Jeanne d'Albret.

Rude escarmouche le 25 juin, proche de la Roche-la-Belle, en Limousin. Le duc d'Anjou s'y était campé pour empêcher l'amiral, qui avait été renforcé par les Allemands, de pénétrer dans le Haut-Poitou : l'amiral y eut l'avantage; il fut secondé par Guillaume, prince d'Orange, et ce fut

là que le prince de Béarn, âgé de seize ans, fit ses premières armes. L'amiral lève le siége de Poitiers, vaillamment défendu par le jeune Henri, duc de Guise.

Le 3 octobre, bataille de Moncontour : ce fut la quatrième de ce règne; celle de Dreux en 1562, celle de Saint-Denis en 1567, celles de Jarnac et de Moncontour. Les huguenots furent battus à toutes les quatre. Celle-ci fut très sanglante : le duc d'Anjou y fut encore vainqueur de l'amiral; mais ce prince n'en profita pas, ayant perdu beaucoup de monde devant Saint-Jean-d'Angely, qu'il assiégea, au lieu de poursuivre l'amiral : il prit cette ville.

1570.

La guerre continue au-delà de la Loire avec une égale fureur. L'amiral, étant aux ordres du prince de Béarn et du prince de Condé, son cousin, âgés, l'un de seize ans, l'autre de dix-sept, entreprend de traverser tout le royaume pour aller au-devant des troupes allemandes, sans être arrêté par le maréchal de Cossé, qu'il battit à Arnai-le-Duc. Troisième paix favorable aux huguenots, conclue à Saint-Germain au mois d'août : on la nomma *la paix boiteuse et mal assise*, parce qu'elle avait été conclue par les sieurs de Biron (Armand) et de Mesmes, dont le premier était boiteux, et l'autre portait le nom de la seigneurie de Malassise. Le duc d'Anjou va au-devant de la princesse Elisabeth d'Autriche, qui venait épouser le roi, étant conduite par l'électeur de Mayence : il y eut quelque difficulté sur le cérémonial entre le duc d'Anjou et l'électeur, mais elle fut terminée, et l'électeur ne voulut point prendre la main sur le duc d'Anjou. (*Mém. de Cheverni.*)

1571.

Les avantages accordés aux huguenots par la paix de Saint-Germain donnent des soupçons aux chefs de ce parti. On essaie de les dissiper en proposant le mariage de la princesse Marguerite, sœur de Charles IX, avec Henri, prince de Béarn; et en même temps en leur laissant entrevoir que l'on se disposait à la guerre contre le roi d'Espagne. On propose aussi le mariage du duc d'Anjou avec la reine Elisabeth. Si jamais cette princesse a songé sérieusement à se marier, çà été avec ce prince, qui fut depuis Henri III. On a dit que Marie Stuart avait eu les mêmes vues sur ce prince, et que du fond de sa prison elle lui avait fait cession de son droit sur la couronne d'Ecosse, dans l'espérance de l'épouser. (*Bibl. britan.*)

Bataille de Lépante, gagnée contre les Turcs par dom Juan d'Autriche, bâtard de Charles-Quint. Ce jeune prince mourut en 1578, âgé de trente-deux ans; son frère Philippe II le soupçonnait de vouloir se faire souverain de la Flandres, dont il était gouverneur; et ses liaisons avec la reine Elisabeth, qui n'aimait ni le roi d'Espagne ni les Espagnols, autorisaient ces soupçons : on ne crut pas que sa mort, qui suivit de près, fût naturelle, et presque tous les historiens, hors Cabrera, ont écrit qu'il avait été empoisonné. Strada a écrit que ce prince avait été rendu suspect à Philippe II par l'habileté du prince d'Orange, et que cette jalousie, en retardant les secours qu'il attendait d'Espagne, ne contribua pas moins à la liberté des Hollandais que leur courage et leur bonne conduite. Encore un fait curieux à ce sujet : Philippe II, ayant trouvé dans les papiers de dom Juan un traité de ligue avec Henri, duc de Guise, qui eût été également fatal à la France et à l'Espagne, profita de cette découverte pour faire les mêmes propositions au duc de Guise; en sorte qu'il tourna à son avantage ce qui devait lui être contraire, et que dom Juan fut la cause indirecte de cette fameuse ligue, qui causa tant de malheurs. On les comparait, le roi son frère et lui, à Tibère et à Germanicus.

1572.

La reine de Navarre est attirée à Paris par le mariage de son fils, et l'amiral par l'apparence de la guerre que le roi allait porter, à ce qu'on lui faisait entendre, dans les Pays-Bas, et dont il devait lui abandonner la conduite. Mort de la reine de Navarre : d'Aubigné, qui ne doute point qu'elle n'ait été empoisonnée, fait un bel éloge de cette princesse : « N'ayant de femme que le sexe, l'âme » entière aux choses viriles, l'esprit puissant aux » grandes affaires, le cœur invincible aux gran- » des adversités. » Le roi de Navarre, âgé de dix-neuf ans, épouse la princesse Marguerite.

L'amiral est blessé d'un coup d'arquebuse par Maurevert; il attribue cet assassinat au duc de Guise : ce soupçon était d'autant plus fondé que le duc de Guise, qui n'avait que treize ans lors de l'assassinat de François son père, dont l'amiral était accusé, jura qu'il ne mourrait jamais qu'il n'eût vengé sa mort. (*Brantôme.*) Massacre des huguenots à Paris le jour de la Saint-Barthélemi : « Action exécrable, qui n'avait jamais eu, et » qui n'aura, s'il plaît à Dieu, jamais de sembla- » ble. » (*Péréfixe.*) L'amiral, âgé d'environ cinquante-cinq ans, assassiné par le nommé Besme, fut la première victime de cette journée; sa charge fut donnée à Honorat de Savoie, marquis de Villars. On trouva entre autres papiers, dans ceux de l'amiral de Coligni, qui tenait un journal, un avis à sa majesté de prendre garde, en assignant l'apanage à ses frères, de ne leur pas donner une trop grande autorité. La reine fit lire cet article devant le duc d'Alençon, qu'elle savait affligé de la mort de l'amiral de Coligni : « Voilà votre bon » ami, lui dit-elle; voyez le conseil qu'il donne » au roi. — Je ne sais pas, lui dit le duc d'Alençon, » s'il m'aimait beaucoup; mais je sais qu'un sem- » blable conseil n'a pu être donné que par un » homme très fidèle à sa majesté et très zélé pour » l'état. » Le massacre de la Saint-Barthélemi

s'étendit par tout le royaume, si l'on en excepte quelques provinces qui en furent garanties par la probité et le courage de ceux qui y commandaient; leurs noms, quoique écrits dans bien des mémoires, ne sauraient être trop répétés : c'étaient les comtes de Tendes et de Charni, messieurs de Saint-Héran en Auvergne, Tanegui-le-Veneur en Normandie, de Gordes, de Villeneuve de Vaucluse en Provence, de Mandelot à Lyon, d'Ortes, de Matignon, etc. Le roi de Navarre et le prince de Condé firent abjuration pour sauver leur vie. Le roi, après avoir chargé le duc de Guise d'être l'auteur de ces funestes exécutions, s'en charge lui-même ; et en conséquence le parlement rend arrêt qui porte que, vu le procès de l'amiral et de ses complices, l'amiral sera pendu par effigie au gibet de Montfaucon. La Saint-Barthélemi tombait le dimanche cette année, et ce fut le soir que le massacre se fit. Ambroise Paré et la nourrice du roi, qui étaient de *la religion*, furent les seuls que le roi excepta de cette horrible proscription. *Ce prince, depuis ce jour*, dit Brantôme, *parut tout changé, et, disait-on, qu'on ne lui voyait plus au visage cette douceur qu'on avait accoutumé de lui voir.*

François de Noailles, évêque de Dax, ambassadeur à la Porte, fait la paix entre les Turcs et les Vénitiens, et sauve par-là l'île de Candie, que les Turcs avaient assiégée.

Le duché d'Uzès, créé en 1565, est érigé en pairie en faveur des deux frères, reversible à la couronne faute d'hoirs mâles, aux termes de la déclaration de 1566.

1573.

Qui n'aurait cru l'hérésie écrasée ? Mais le temps n'en était pas encore venu. Montauban donna le signal d'une nouvelle révolte, ce qui causa la quatrième guerre civile, par le refus que firent les huguenots de rendre les places de sûreté qui leur avaient été accordées. Pour faire comprendre jusqu'à quel point l'autorité royale était alors perdue, il suffira de rapporter les mots d'une lettre écrite de Périgueux au duc d'Alençon, le 13 mars 1574, par André de Bourdeille, sénéchal de Périgord, que Charles IX avait chargé de s'informer secrètement de l'état de la province : *Si le roi, la reine et vous, ne pourvoyez autrement que par le passé* (aux troubles de l'état), *je crains de vous voir aussi petits compagnons que moi.* Siége de la Rochelle par le duc d'Anjou, où ce prince perdit presque toute son armée, et qui se termina par un accord favorable aux Rochelois, qui, en se rendant, demeurèrent les plus forts dans leur ville. Siége mémorable de Sancerre. Quatrième paix, qui laissa voir la faiblesse du gouvernement, et la force toujours subsistante des huguenots, malgré les coups qu'on leur avait portés.

Le duc d'Anjou est élu roi de Pologne après la mort de Sigismond II. La couronne de Pologne était originairement héréditaire; ce ne fut que vers l'an 1386, qu'après la mort de Louis, roi de Hongrie et de Pologne, que les Polonais se choisirent un roi. Louis, quoique surnommé le Grand, ne le parut pas aux Polonais, qui ne pouvaient lui pardonner la préférence qu'il donnait aux Hongrois sur eux; et quoiqu'il eût désigné son gendre pour hériter de cette couronne, les Polonais élurent Jagellon, grand duc de Lithuanie, qui acheta leurs suffrages par la réunion de la Lithuanie et de ses autres principautés à la couronne : ce trône alors devint électif, et l'a toujours été depuis.

Le duc d'Anjou avait appris au siége de la Rochelle son élection à la couronne de Pologne par les soins de Jean de Montluc, évêque de Valence; il part pour prendre possession de cette couronne. Le roi était déjà malade, et la reine laisse au duc d'Anjou, en partant, l'espérance d'un prompt retour. Le regret de quitter la France, où il pouvait espérer de régner bientôt, ne fut pas le seul qu'il emporta avec lui : on sait son amour pour la marquise d'Isle (Marie de Clèves), première femme de Henri Ier, prince de Condé.

Erection en titre d'office de la charge de colonel-général des Suisses, qui auparavant n'était qu'une simple commission, en faveur de M. de Méru, fils du connétable Anne de Montmorenci; Sauci, maître des requêtes, l'eut après lui; ses successeurs furent le duc de Rohan, qui se démit volontairement en 1614, Bassompierre, Coaslin, Bassompierre pour la seconde fois, Schomberg, le comte de Soissons, le duc du Maine, son fils le prince de Dombes, le comte d'Eu, frère de ce dernier, et aujourd'hui, par lettres-patentes du 27 février 1762, le duc de Choiseul, arrière petit-neveu du maréchal de Bassompierre, dont la maison était originaire d'Allemagne.

1574.

Nouveau parti, nommé des *Politiques*, à la tête duquel étaient François, duc d'Alençon et les Montmorenci. Les huguenots se lient à ce parti. La reine, avertie, fait arrêter le duc d'Alençon et le roi de Navarre; le prince de Condé se retire en Allemagne. Les maréchaux de Montmorenci et de Cossé sont mis à la Bastille pour le même fait. La Mole et Coconnas, favoris du duc d'Alençon, sont exécutés. Le premier était bien traité de la reine Marguerite, le second de madame de Nevers (Henriette de Clèves). On fait marcher trois armées, qui ont de grands avantages contre les huguenots.

Les jésuites recommencent à enseigner au collége de Clermont.

Mort de Charles IX. Les princes et seigneurs de la cour quittèrent tous son convoi à l'église de Saint-Lazare, faubourg de Paris, et il ne resta pour l'accompagner jusqu'à Saint-Denis, que Brantôme, quatre autres gentilshommes de la chambre, et quelques archers de la garde.

Ce règne fut déchiré par les dissensions civiles et rempli de meurtres et d'horreurs; l'autorité royale y fut vivement attaquée; et cependant c'est

sous ce règne que furent faites nos plus sages lois, et les ordonnances les plus salutaires à l'ordre public, qui subsistent encore aujourd'hui dans la plus grande partie de leurs dispositions. On en fut redevable au chancelier de l'Hôpital, dont le nom doit vivre à jamais dans la mémoire des hommes qui aimeront la justice. Je dois ajouter que ce siècle fut en France le beau siècle de la jurisprudence. Jamais tant de grands hommes ne parurent successivement : Alciat, Tiraqueau, du Tillet, Cujas, Ramus, le chancelier de l'Hôpital, les de Thou, Harlay, les Pithòu, Gui Coquille, Duranti, d'Espesses, Brisson, Dupui, Loysel, Fabrot, Molé, le Fèvre, Gillet, la Guesle, Hotmann, le Maître, etc. Ce qui est aussi extraordinaire, c'est que ce même prince, que tous les historiens nous peignent comme violent et cruel, et qui s'avoua l'auteur de la Saint-Barthélemi, aima cependant les sciences et les lettres, se plut et réussit aux arts qui adoucissent l'âme, et nous a même laissé des preuves de son talent pour la poésie : aussi ce prince n'avait-il pas toujours été le même : *Ce fut*, dit Brantôme, *le maréchal de Retz, Florentin, qui le pervertit du tout, et lui fit oublier et laisser toute la belle nourriture que lui avait donnée le brave de Cipierre.*

On remarque que c'est depuis Charles IX que les secrétaires d'état ont signé pour le roi. Ce prince était fort vif dans ses passions; et Villeroi lui ayant présenté plusieurs fois des dépêches à signer dans le temps qu'il voulait aller jouer à la paume : *Signez, mon père*, lui dit-il, *signez pour moi.—Eh bien, mon maître*, reprit Villeroi, *puisque vous me le commandez, je signerai.*

Brantôme, parlant de l'ancien temps, dit qu'autrefois les jeunes gens voulaient apprendre le métier de la guerre, et restaient long-temps subalternes. « Aujourd'hui, ajoute-t-il, cela n'est plus; » on ne se contente pas de si peu, car du premier » coup que le jeune commence à porter les armes, » il faut qu'il commande en cavalerie légère, ou » en gendarmerie, ou en infanterie, sans avoir » jamais appris d'obéir. » Le Laboureur sur Castelnau étend plus cette idée. « On n'allait pas si » vite alors aux dignités de la guerre : l'ambition » avait ses bornes; la valeur n'en avait point, et » la belle réputation était son prix le plus solide. » Cette modération conservait à l'état les plus » grands et les plus expérimentés capitaines dans » une même fonction : au lieu qu'aujourd'hui il » n'y a plus de charge pour un gentilhomme de » cinq ou six campagnes un peu accrédité : en ce » temps-là toute l'ambition des princes, des plus » grands et des plus braves de la cour, était de » commander cinquante ou bien cent hommes » d'armes : on voyait en un jour de bataille flotter les barbes blanches sur la cuirasse de la » plupart des capitaines, comme une marque de » l'antiquité de leurs services; mais à présent on » cacherait comme une honte, sous une teinture » de poil, et sous la perruque d'un jeune homme, » cette marque d'honneur, et on aurait confusion » de n'être pas sorti d'un emploi auparavant que » d'avoir atteint l'âge et le service de le mériter.» C'est que les hommes ne desirent que d'être élevés, mais ne se soucient pas d'être grands.



FEMME.	ENFANTS.	1574. MORT.	PRINCES CONTEMPORAINS.
Elisabeth d'Autriche, fille de l'empereur Maximilien II, mariée en 1570, morte en 1592 Philippe II, après la mort d'Anne d'Autriche, sa femme, fit proposer, par un jésuite très savant, à la reine Elisabeth, veuve de Charles IX, et sœur de la reine Anne, de l'épouser : l'empereur et l'impératrice sœur de Philippe II, ses père et mère, chez lesquels elle s'était retirée, firent des efforts inutiles pour la déterminer à ce mariage. *(Brantôme.) Prisci moris vel juvenili ætate fœmina* (de Thou.) *Princesse qui, quoique dans la plus grande jeunesse, avait les mœurs de l'ancien temps.*	**Marie-Elisabeth**, morte âgée de cinq ans. ENFANTS NATURELS. Charles IX eut de *Marie Touchet, fille du lieutenant particulier au présidial d'Orléans,* N.... fils, mort en bas âge. **Charles de Valois**, qui fut successivement grand-prieur de France, comte d'Auvergne et duc d'Angoulême, *lequel a fait la branche des derniers ducs d'Angoulême.* 1650 Marie Touchet épousa depuis François de Balzac, seigneur d'Antragues, dont elle eut Henriette de Balzac, l'une des maîtresses de Henri IV. 1638	Charles IX meurt au château de Vincennes le 30 mai 1574, jour de la Pentecôte, entre trois et quatre heures après midi, âgé de 24 ans. Il en avait régné treize et demi. Son cœur fut porté aux Célestins de Paris. Il est enterré à Saint-Denis. Après le dîner, qui, selon l'usage, suit les obsèques à Saint-Denis, le parlement, ayant à sa tête Christophe de Thou, envoya commander à M. Amiot, grand-aumônier, de lui venir dire les grâces, *comme roi;* ce qu'il refusa de faire, et même se cacha. La même difficulté s'éleva à l'enterrement de Louis XIV, M. de Mesmes étant premier président. Muret prononça à Rome l'oraison funèbre de Charles IX.	*Papes.* Pie IV. 1565 Pie V. 1572 Grégoire XIII. 1585 — *Maison othomane.* Soliman II. 1566 Selim II. 1574 — *Empereurs.* Ferdinand. 1564 Maximilien II. 1576 — *Roi d'Espagne.* Philippe II. 1598 — *Roi de Portugal.* Sébastien. 1578 — *Reine d'Angleterre.* Elisabeth. 1603 — *Reine d'Écosse.* Marie Stuart. 1587 — *Roi de Danemark.* Frédéric II. 1588 — *Rois de Suède.* Eric, déposé. 1568 Jean, frère d'Eric. 1592 — *Rois de Pologne.* Sigismond II. 1572 Henri, depuis roi de France. — *Czar.* Jwan Basilowitz. 1584

MINISTRES.

Charles, cardinal de Lorraine. 1574

Arthus de Cossé, seigneur de Gonnor, grand panetier, surintendant des finances, et depuis maréchal de France. 1582

SECRÉTAIRES D'ÉTAT.

Cl. de l'Aubespine. 1567

Jacq. Bourdin. 1567

Flor. Robertet. 1567

Flor. Robertet d'Alluie. 1569

Cl. de l'Aubespine de Hautérive. 1570

Sim. Fizes de Sauves. 1579

Nic. de Neuville de Villeroi. 1617

Pierre Brûlart. 1608

Cl. Pinart. 1605

GUERRIERS.

CONNÉTABLE.

Anne de Montmorenci. 1567

MARÉCHAUX DE FRANCE.

Jean d'Albon de Saint-André. 1562

Charles de Cossé de Brissac. 1563

Paul de la Barthe de Thermes. 1562

François de Montmorenci. 1579

Imbert de la Platière de Bourdillon. 1567

François de Scepeaux, seigneur de Vieilleville. 1571

Henri de Montmorenci, duc de Damville. 1614

Artus de Cossé. 1582

Honorat de Savoie. 1580

Gaspard de Saulx de Tavannes. 1573

MAGISTRATS.

CHANCELIERS.

Michel de l'Hôpital. 1573

J. de Morvillers, G. D. S. 1577

PREMIERS PRÉSIDENTS.

Gilles le Maistre. 1562

Christophe de Thou. 1582

PROCUREURS DU ROI.

Gilles Bourdin. 1570

Jean de la Guesle. 1589

AVOCATS DU ROI.

Baptiste du Mesnil. 1569

Aimon Boucherat. 1564

Gui du Faur de Pibrac. 1584

Augustin de Thou. 1595

Il y avait encore alors un avocat du roi, qualifié clerc, qui avait la préséance sur l'avocat du roi laïc : et pour passer de la place de celui-ci à la place de l'avocat du roi clerc, il fallait prêter un nouveau serment. Charles IX, en 1570, abolit cette forme, et ordonna que, quand le premier office vaquerait, le second avocat y passerait sans autre formalité.

SAVANTS ET ILLUSTRES.

Beauvais, gouverneur de Henri IV, tué à la Saint-Barthélemi. 1572

Jean Calvin. 1564

Annibal Caro. 1566

Cl. d'Espence. 1571

Ch. Etienne. 1564

S. François de Borgia. 1572

Cl. Gudimel. 1572

C'est lui qui a mis en chant les psaumes de Marot.

Et. Jodelle. 1573

Denis Lambin. 1572

Paul Manuce. 1574

Ch. du Moulin. 1566

Michel Ange. 1564

Antoine de Noailles. 1562

Michel Nostradamus. 1566

Bernard Ochin. 1564

Henri d'Oyssel. 1566

Guillaume Pelissier, premier évêque de Montpellier lors de la translation du siége qui était auparavant à Maguelone, est un des premiers qui ont contribué à enrichir la bibliothèque du roi des manuscrits grecs, syriaques et hébreux. 1568

Pierre Ramus. 1572

Odet de Selves. 1564

Læl. Socin. 1562

Jean du Tillet. 1570

Adr. Turnebes. 1565

Jér. Vida. 1566



HENRI III.

Henri III, qui était roi de Pologne, parvient à la couronne l'an 1574, âgé d'environ vingt-trois ans. Il fut sacré à Reims, le 13 février 1575, par Louis, cardinal de Guise, le même jour de l'an révolu de son sacre en Pologne. Il avait eu pour gouverneur François de Carnavalet, brave et vaillant seigneur, *dit Brantôme*, qui savait tous les commentaires de César en latin par cœur. Quand on vint à lui mettre la couronne sur la tête, il dit assez haut qu'elle lui blessait, et lui coula par deux fois de la tête, comme si elle eût voulu tomber : ce qui fut remarqué et interprété à mauvais présage. *(Journal de Henri III.)*

1574.

Ce règne se nomme *le règne des favoris*. Montgomery, pris les armes à la main dans Domfront sous le règne précédent, est condamné à la mort comme criminel de lèse-majesté : « quinze ans auparavant » il avait eu le malheur de tuer Henri II dans un » tournoi ; et cet accident le conduisit sur l'écha- » faud, chargé de tous les maux que cette mort » causa à l'état plutôt que de ses propres crimes; » car, pour celui de lèse-majesté, dont on l'accu- » sait, il ne pouvait en être recherché après les » édits déjà donnés, et surtout après la dernière » amnistie; mais il fallut accorder cette satisfac- » tion à la passion de la régente, qui voulait, à » quelque prix que ce fût, la mort d'un homme » qui lui avait enlevé le roi son époux. Bel » exemple pour nous apprendre que, dans les » coups qui attaquent les têtes couronnées, le » hasard seul est criminel, quand même la vo- » lonté serait innocente ! » (*De Thou*, t. VII.) Ses enfants, par le même arrêt, furent déclarés roturiers ; ce qui lui fit dire cette belle parole en mourant : « S'ils n'ont la vertu des nobles pour s'en » relever, je consens à l'arrêt. » Ce nom est malheureux : nous avons vu, en 1521, le capitaine de Lorges, sieur de Montgomery, blesser, en se jouant, le roi François Ier à la tête.

Le feu roi, en mourant, avait déclaré Catherine de Médicis régente jusqu'à ce que son successeur fût revenu en France.

Henri III s'évade de Pologne, lui quatorzième. Honneurs qu'on lui rend à Vienne et à Venise. La réception que lui firent en Piémont le duc et la duchesse de Savoie, fille de François Ier, fut trop payée par la restitution de Pignerol, Savillan et la Pérouse, que le roi leur accorda par le conseil du maréchal de Bellegarde, vendu au duc de Savoie : c'étaient les seules villes fortifiées que la France avait conservées au-delà des monts. Le duc de Nevers, qui en était gouverneur, s'y opposa, et le chancelier de Birague ayant refusé de signer les lettres-patentes de cette restitution, le roi les scella lui-même. Bellegarde en fut disgracié depuis.

Assemblée importante, où l'on délibère sur le parti que l'on prendra contre les huguenots. L'empereur Maximilien et les Vénitiens avaient conseillé au roi, lors de son passage de Pologne en France, de ne leur point faire la guerre : leurs motifs étaient différents; les Vénitiens le conseillaient de bonne foi, et suivant ses intérêts; mais l'empereur était soupçonné d'incliner pour la nouvelle religion. Paul de Foix insiste fortement sur la pacification; M. de Villequiers se déclare ouvertement pour leur faire la guerre, et ce parti est suivi par le roi, qui haïssait également les huguenots et le duc de Guise. Le prince de Condé et le maréchal de Damville sont à la tête des huguenots. Les événements de la guerre sont peu importants. Les Rochelois recommencent les hostilités. Le duc de Montpensier prend Lusignan. Mort du cardinal de Lorraine, âgé d'environ cinquante ans; il fut, dit-on, empoisonné, les uns ont dit par dom Claude de Guise, fils naturel de Claude, premier duc de Guise; les autres par le cardinal d'Armagnac; mais il n'y en a aucune preuve. Il jouissait de neuf archevêchés ou évêchés, et d'autant d'abbayes. On peut dire qu'il était payé pour protéger la religion catholique.

1575.

Montbrun, chef des huguenots en Dauphiné, est exécuté; il avait eu l'audace de piller le bagage du roi, au sortir du pont de Beauvoisin, lorsque le roi revenait de Pologne, et il ajoutait que les armes et le jeu rendaient les hommes égaux. Lesdiguières prend sa place. François, duc d'Alençon, devenu duc d'Anjou par la mort de Charles IX, à qui le roi venait de pardonner une conjuration contre sa personne, se met à la tête des rebelles. Elisabeth lui envoie du secours; et le roi, qui jusque-là avait désiré qu'elle épousât ce prince,

craint que cette alliance n'entretienne les troubles. La reine tire les maréchaux de Montmorenci et de Cossé de la Bastille pour les faire agir auprès du duc d'Alençon, sur qui ils avaient grand pouvoir. Henri, duc de Guise, est blessé dans une rencontre proche de Château-Thierry, d'un coup de pistolet au visage, qui lui fit donner le surnom de *Balafré*. Besme, l'assassin de l'amiral de Coligni, est tué par les huguenots. Le roi, après avoir amusé son frère le duc d'Alençon de l'espérance de le faire élire à sa place au trône de Pologne, veut en vain persuader aux Polonais de continuer à le reconnaître pour leur roi : ils élisent Etienne Battori, prince de Transylvanie, à qui ils font épouser la princesse Anne, sœur du dernier roi Sigismond. Henri était si convaincu que les Polonais n'avaient pas dû lui nommer un successeur, que du Ferrier, étant son ambassadeur à Venise en 1580, eut ordre de se plaindre au sénat d'avoir nommé un ambassadeur pour aller résider en Pologne auprès du roi Etienne, qu'ils ne devaient regarder que comme son lieutenant. (*Hist. de Venise, de Morosini.*) Le roi épouse Louise de Lorraine; elle courut risque d'être répudiée pour sa stérilité, quoiqu'il l'eût aimée en l'épousant : sa vie exemplaire était un reproche pour le roi, qui ne la traitait pas bien; ce fut un des prétextes de la rébellion du duc de Mercœur, son frère. L'office de grand-maître des eaux et forêts, qui avait été unique jusqu'à ce règne, est supprimé dans la personne de Henri Clausse, seigneur de Fleuri : on créa, en sa place, six maîtres-généraux. A présent les eaux et forêts sont distribuées en dix-sept départemens.

1576.

Le roi de Navarre, à qui le roi, à son arrivée, avait rendu la liberté, s'évade de la cour, va se joindre aux huguenots, et fait de nouveau profession du calvinisme. La reine, suivant sa politique ordinaire, trouvant ce parti trop puissant, songe sérieusement à la paix. Le duc d'Alençon, méprisé par les huguenots, écoute les propositions qu'elle lui fait faire. La paix se fait : c'était la plus favorable qu'eussent obtenue les calvinistes; en conséquence, on donne à Paris, au mois de mai, un édit de pacification qui fut enregistré au parlement (le cinquième qu'avaient obtenu les huguenots), et on leur accorde l'exercice public de leur religion, appelée, dans cet édit, *religion prétendue réformée*. Il y est dit que les prêtres ou moines qui s'étaient mariés ne pourraient être inquiétés dans la suite pour ce sujet, et que leurs enfans seraient regardés comme légitimes; cependant on trouve à la bibliothèque du roi un grand nombre de légitimations de ce temps-là, ce qui prouve que l'on croyait en avoir besoin malgré l'édit. On accorde aux réformés des chambres mi-parties dans les huit parlements du royaume, et les arrêts rendus contre l'amiral, la Mole et Coconnas, sont annulés, leur mémoire réhabilitée, et la faculté accordée à leurs héritiers de rentrer dans leurs biens. On a dit qu'en recherchant bien les véritables causes des progrès de la réforme, on trouverait qu'en Allemagne ce fut l'intérêt, en Angleterre l'amour, et en France la nouveauté. On ajouta à l'apanage de François, duc d'Alençon, les duchés d'Anjou, du Maine, de Touraine et de Berri.

Henri III établit des confréries, et se donne en spectacle dans des processions peu décentes, au lieu de travailler plus utilement pour la religion et pour lui-même en réformant la licence de sa cour. Pourquoi ne dirait-on pas quelquefois les défauts des princes? « On n'aime pas assez les bons, dit » M. de Tillemont, quand on ne hait pas les déré» glements des méchants. » L'édit de pacification révolte les catholiques, et donne lieu à une confédération qu'on appela *la sainte ligue*. Associations formées dans différentes provinces du royaume. Insultes faites aux huguenots dans plusieurs villes. Etats tenus à Blois. Députation faite par les états au roi de Navarre et au prince de Condé pour les inviter à s'y rendre, et à consentir à l'article qui doit défendre l'exercice de toute autre religion que de la catholique. Le duc d'Anjou se déclare contre l'édit de pacification. Après bien des délibérations on révoque l'édit de pacification, et la ligue est signée par le roi, le duc d'Anjou, etc. Maimbourg a recouvré une copie de l'acte qui fut signé par la noblesse de Picardie et par les magistrats de Péronne, et l'a fait imprimer à la fin de son *Histoire de la Ligue* : c'est proprement par ce traité de Péronne que la ligue commença en 1576. Le cardinal de Lorraine en avait conçu le premier projet au concile de Trente; mais la mort de François, duc de Guise, son frère, l'avait suspendu; il le reprit lorsque son neveu Henri fut en âge d'y prendre part; et sa mort n'empêcha pas le duc de Guise de l'exécuter.

Déclaration rendue à Blois, qui, en réformant l'ancien usage, porte que les princes du sang précéderont tous les pairs, soit que ces princes ne fussent pas pairs, soit que leurs pairies fussent postérieures à celles des autres pairs, et qui règle le rang entre les princes du sang suivant leur proximité à la couronne. Après que cette déclaration eut été enregistrée, Christophe de Thou, lors premier président, assura le roi que, depuis l'avénement de Philippe de Valois à la couronne, il ne s'était rien fait de si utile pour la conservation de la loi salique. La jalousie contre les Guises en fut un des motifs.

Grande peste à Milan, où l'archevêque saint Charles Borromée donna les plus grands exemples de la sollicitude pastorale. Nous l'avons vu revivre dans l'évêque de Marseille (Belsunce), lors de la peste de Provence en 1720.

1577.

Le duc d'Anjou prend la Charité et Issoire.

Le roi craint que les protestants n'appellent des troupes étrangères dans le royaume, et, après s'être embarqué trop légèrement dans cette nou-

velle guerre, tout d'un coup il interrompt ses succès, et, par la même légèreté, accorde aux protestants une nouvelle paix, qu'il signa à Poitiers, à la vérité moins favorable que la première. Ce qui est singulier, c'est que, dans l'édit de pacification, le roi déclare « qu'il donnait cet édit en attendant » qu'il eût plu à Dieu de lui faire la grâce, par le » moyen d'un bon, libre et légitime concile, de » réunir tous ses sujets à l'église catholique. » (*Courayer, Appendix à l'Histoire du Concile de Trente.*) Est-ce que le concile de Trente, tenu il n'y avait que quatorze ans, n'était ni libre, ni bon, ni légitime? C'est que le roi craignait d'irriter les protestants. Le roi de Navarre fut celui de tout le parti qui s'y porta le plus volontiers. Mais ce qu'il y a sans doute de plus remarquable dans cet édit, c'est l'article XXXVII : « Défendons de faire » aucune procession, tant à cause de la mort de » feu notre cousin le prince de Condé (tué à Jar- » nac en 1569), que de ce qui advint le jour de la » Saint-Barthélemy 1572, et autres actes qui puis- » sent ramener la mémoire des troubles; » ce qui prouve qu'il y avait des processions établies en mémoire de ces deux événements.

Le roi donne un brevet, le 17 décembre, au duc de Montmorenci, par lequel il est dit qu'il précèdera le chancelier dans le conseil. Il donne aussi des lettres-patentes vérifiées au parlement, par lesquelles il ordonne qu'aucun des pairs nouveaux créés ne pourrait précéder les officiers de la couronne, savoir : le connétable, le chancelier, le garde-des-sceaux, le grand-maître, le grand-chambellan, l'amiral, les maréchaux de France et le grand-écuyer.

1578.

Les troubles continuent en Guyenne. Dom Sébastien, roi de Portugal, est tué dans un combat qu'il donne aux Maures; il y périt trois rois : le roi de Maroc, son neveu Mahomet, qu'il avait détrôné, et dom Sébastien. C'est le premier roi de Portugal qui ait pris le titre de *majesté*, que le roi Philippe II lui donna. Son grand oncle, le cardinal Henri, lui succède. Le Connestaggio dit que, « quoique ce cardinal eût plus de vertus que de » vices, il ne laissait pas d'être plus vicieux que » vertueux, parce que ses vertus étaient de prêtre, » au lieu que ses vices étaient de prince. » Combat de Cailus (Levis), de Maugiron et de Livarot, contre Balzac d'Antragues, d'Aidie de Riberac, et de Schomberg. Cailus et Maugiron perdirent la vie; le roi leur fit élever, dans l'église de Saint-Paul, à chacun une statue de marbre, ainsi qu'à Saint-Mégrin, galant de la duchesse de Guise, que Henri, duc de Guise, fit assassiner. Ces monumens furent abattus par les Parisiens après la mort du duc et du cardinal de Guise.

La confusion était extrême dans les Pays-Bas, où la religion partageait les esprits. Le roi d'Espagne y avait eu successivement pour gouverneurs le duc d'Albe, rappelé en 1573, Requescens, mort en 1576, et dom Jean d'Autriche, devenu suspect aux Flamands, qui, sans en consulter Philippe II, déférèrent, par le conseil de Guillaume, prince d'Orange, le commandement à l'archiduc Mathias, frère de l'empereur. Guillaume avait compté de gouverner Mathias; il n'en fut pas content, et détermina les catholiques des Pays-Bas à appeler le duc d'Anjou, qui avait quitté le nom de duc d'Alençon. Le duc d'Anjou s'évade de la cour pour aller se mettre à leur tête. Henri IV, qui n'était alors que roi de Navarre, faisait bien peu de cas de ce prince. « Il a si peu » de courage, le cœur si double et si malin, le » corps si mal bâti, etc.» Et la reine Marguerite, sa sœur, disait de lui, quoiqu'elle l'eût beaucoup aimé, que, *si toute l'infidélité était bannie de la terre, il la pourrait repeupler.* On commence à édifier le Pont-Neuf.

1579.

Première cérémonie (le 1er janvier) de l'ordre du Saint-Esprit, que Henri III avait institué dès le mois de décembre précédent, en mémoire de ce qu'il avait été élu roi de Pologne, et était parvenu à la couronne de France le jour de la Pentecôte : mais en effet comptant, par le serment auquel s'engageaient les nouveaux chevaliers, détacher les grands seigneurs du parti protestant, et s'opposer en même temps au progrès de la ligue, dont il commençait à n'être plus le maître. Le roi de Navarre reprend les armes, sous prétexte que l'on ne tenait rien aux protestants de ce qui avait été convenu dans la conférence de Nérac, tenue au commencement de cette année, en interprétation du dernier édit de pacification. Cette conférence avait été favorable aux huguenots par la faiblesse de Pibrac, qui devint, dit-on, amoureux de la reine Marguerite.

Ordonnance de Blois. Le concile de Trente n'étant pas reçu en France quant à la discipline de l'Eglise, on trouve dans cette ordonnance les vrais principes qui font notre règle en cette matière. Cette ordonnance, conforme en ce point au concile de Trente, a confirmé le chapitre qui règle les vœux de religion à seize ans, quoique l'ordonnance d'Orléans eût défendu de faire profession en religion, pour les mâles, avant vingt-cinq ans, et pour les filles, avant vingt ans. La même ordonnance contient aussi d'autres articles importants, entre autres le XLII, qui ordonne la peine de mort pour crime de rapt. Avant cette ordonnance la fille ravie sauvait la vie à son ravisseur, en déclarant qu'elle voulait l'épouser : le CCLVIII, sur la noblesse, qui porte que les roturiers et non nobles achetant fiefs nobles, ne seront pour ce anoblis, ni mis au rang et degré des nobles, de quelque revenu et valeur que soient les fiefs par eux acquis. L'anoblissement avait introduit la vente des fiefs au profit des anoblis, qui devinrent capables de les posséder, au lieu qu'auparavant ils ne pouvaient les acquérir. Cette nouveauté avait été l'ouvrage des nobles, épuisés par les dépenses qu'ils avaient faites : ce furent eux-mêmes

qui, voulant au moins tirer quelque avantage de l'anoblissement des roturiers que leur industrie et leur économie avaient enrichis, eurent recours au roi pour obtenir qu'il permît aux anoblis d'acquérir des fiefs : on comprend bien que c'était une grâce que les rois n'avaient garde alors de leur refuser. Mais c'était bien assez de voir la noblesse dépouillée de ses domaines, et devenue par-là moins entreprenante : il eût été indécent que le peuple, en acquérant les fiefs, eût acquis en même temps les mêmes distinctions que leurs premiers possesseurs ; on les réduisit donc à l'avantage d'être propriétaires d'une terre, sans que le titre de cette terre leur devînt propre ; et alors fut établi le principe, que les terres nobles ne rendent pas noble celui qui les possède, et qu'un marquisat et un comté ne fait ni un marquis ni un comte : en conséquence fut rendue l'ordonnance qui porte que la noblesse ne pourra s'acquérir sans lettres du prince, ou sans la possession des charges qui la confèrent; c'est ce genre de noblesse que nous appellons *anoblissement*, et qui est bien différent de la noblesse qui vient de la naissance. Quoique cette ordonnance soit rendue à Paris, elle est cependant appelée *ordonnance de Blois*, parce qu'elle fut rendue en conséquence des cahiers présentés par les états tenus à Blois en 1576.

Arrêt du parlement qui ordonne que les actes pardevant notaires seront signés des parties : cet arrêt est conforme à l'article LXXXIV de l'ordonnance d'Orléans de 1560. Bussi d'Amboise est assassiné dans le château du seigneur de Montsoreau, qui, instruit de son intrigue avec sa femme, avait forcé celle-ci à lui donner un rendez-vous. Bussi avait aussi été fort attaché à la reine Marguerite, et, à la manière dont elle en parle dans ses mémoires, il ne paraît pas qu'elle voulût le laisser ignorer. Grands jours tenus à Poitiers. Le roi accorde sa protection à la ville de Genève contre le duc de Savoie.

Combat du vicomte de Turenne, depuis maréchal de Bouillon, qui avait pour second le baron de Salignac, contre le seigneur de Duras, qui avait pour second Jacques de Durfort, son frère puîné.

1580.

Réformation de la coutume de Paris. Christophe de Thou, premier président, et les conseillers Viole, Anjorant, Longueil et Chartier y travaillèrent. Ce fut vers la fin du onzième siècle que l'on commença à fixer les coutumes par l'écriture, car jusque-là elles n'étaient connues que par tradition : les plus anciennes sont celles des *Usages de Barcelone*, rédigées par écrit en 1068, par Raimond Béranger, premier comte de Barcelone, les *Fors de Béarn*, etc. Révolution de Portugal, dont Philippe II s'empare après la mort du cardinal Henri, en conséquence des droits d'Isabelle sa mère, fille d'Emanuel, roi de Portugal. Dom Antoine de Crato, petit-fils d'Emanuel, aïeul de dom Sébastien, dont la légitimité de la naissance était contestée, avait été proclamé roi; mais il fut obligé de se sauver en France, et le duc de Bragance, qui, à cause de sa femme, avait le droit le plus apparent, fut fait connétable de Portugal par Philippe II. Ce fut Jean, son petit-fils, qui remonta sur le trône en 1640. Aussi fut-ce une grande faute en politique à Philippe II d'avoir laissé le duc de Bragance en Portugal.

Le duc d'Anjou, de retour des Pays-Bas, conclut la paix entre le roi et les huguenots, dans l'espérance que Henri III le seconderait dans la recherche qu'il faisait de la reine Elisabeth, et dans le projet qu'il avait formé de se faire souverain des Pays-Bas, où le roi d'Espagne avait perdu toute son autorité. La guerre, malgré le traité, continue toujours en Guyenne. Le roi de Navarre prend la ville de Cahors.

1581.

Les états de Hollande déclarent Philippe II, roi d'Espagne, déchu de la souveraineté des Pays-Bas, qu'ils défèrent au duc d'Anjou par les conseils de Guillaume, prince d'Orange. La reine Elisabeth et le duc d'Anjou se promettent des secours mutuels pour la défense de l'Angleterre et des Pays-Bas.

François, duc d'Anjou, pour premier exploit, fait lever le siége de Cambrai au duc de Parme qui pressait cette ville : il passe en Angleterre, où il avait déjà été en 1579, pour y conclure son mariage avec Elisabeth : cette princesse en éloigne la conclusion, en même temps qu'elle entretient les espérances de ce prince, jusqu'à lui donner un anneau pour gage de sa foi, après avoir fait précéder ce don par la signature du contrat de mariage. Le roi ne désirait pas plus qu'elle que le mariage s'accomplît; il était jaloux du duc d'Anjou comme Charles IX l'avait été de lui.

Le roi, en érigeant le comté de Joyeuse et la baronnie d'Epernon en duchés-pairies, donne séance à ces nouveaux ducs après les princes du sang et les princes étrangers, et avant tous les ducs, quoique plus anciens. Ces distinctions étaient odieuses; mais la prodigalité du roi l'était bien davantage : on dit qu'il dépensa douze cent mille écus aux noces du duc de Joyeuse, sans compter quatre cent mille autres qu'il promit de lui payer; aussi les tailles étaient-elles alors à près de trente-deux millions, c'est-à-dire qu'elles avaient augmenté depuis le dernier règne d'environ vingt-trois millions.

Erection du duché de Pinei et Rameru en pairie de France, en faveur de François de Luxembourg, et de ses hoirs et ayants cause, tant mâles que femelles. Ce duché ayant dans la suite passé successivement par Charlotte de Luxembourg, petite-fille de François, à M. de Brantes, frère du connétable de Luines, qu'elle épousa, et à M. de Tonnerre, son second mari, elle eut de ce dernier mariage une fille qui porta ce duché au maréchal de Luxembourg : le maréchal, qui obtint des lettres-patentes du roi en 1661, prétendit avoir rang

du jour de l'érection de 1581, et les pairs, au contraire, que ce ne devait être que du jour de l'enregistrement de ses nouvelles lettres; cependant ces lettres furent enregistrées en 1662, et lui reçu à prêter serment, pour n'avoir rang jusqu'à ce que la contestation fût jugée, que du jour de cet enregistrement. Le roi ayant déclaré, en 1676, qu'en effet sa volonté n'avait point été de faire une nouvelle érection, et que les lettres-patentes de 1661 n'étaient que pour approuver son mariage, et agréer qu'il fût reçu en qualité de duc de Pinei pair de France, les pairs s'opposèrent de nouveau, disant que les lettres de 1661 n'étaient pas suffisantes; et enfin cette contestation fut terminée par le célèbre édit de 1711, qui ordonne que le duc de Luxembourg n'aura rang que du jour de l'enregistrement des lettres du 20 mai 1662.

1582.

Edit pour recevoir la réformation du calendrier grégorien, où Sixte V eut grande part, n'étant encore que cardinal. On retranche en France dix jours du mois d'octobre, en comptant 15 au lieu de 5. Ce même calendrier fut reçu l'année suivante dans la partie de l'Allemagne qui suivait la religion catholique. On attente à la vie du prince d'Orange; Philippe II en est violemment soupçonné. Renouvellement de l'alliance avec les Suisses. Défaite de Strozzi près des Açores : la reine Catherine de Médicis l'avait envoyé, tant pour soutenir les droits de dom Antoine, prieur de Crato, contre Philippe II, que pour tirer avantage des prétentions qu'elle avait sur la couronne de Portugal. Philippe Strozzi y fut tué. Sa mère était Médicis, par conséquent il était parent de la reine-mère. Salsède est écartelé pour avoir formé une conjuration contre le roi et le duc d'Anjou : on a prétendu que c'était à l'instigation des Guises.

1583.

Le duc d'Anjou, jaloux du prince d'Orange, qui s'attribuait toute l'autorité, veut s'emparer de plusieurs des principales villes de Flandres, entre autres d'Anvers, malgré les remontrances du duc de Montpensier et du maréchal de Biron. Les bourgeois, animés par le prince d'Orange, massacrent les Français; et le duc d'Anjou, couvert de honte de sa perfidie et de sa malhabileté, revient en France, où il mourut l'année suivante, âgé de trente ans. Bongars assure que ce fut de poison, et il est dit dans les mémoires de Nevers que ce fut par un bouquet empoisonné que lui donna une de ses maîtresses, avec laquelle il vivait à Château-Thierri, où il s'était retiré. De toutes les places dont il s'était emparé, Cambrai fut la seule qui resta au roi.

1584.

La mort du duc d'Anjou, qui rendait le roi de Navarre le plus proche héritier de la couronne, sert de prétexte au duc de Guise pour faire éclater la ligue, en faisant craindre d'avoir pour roi un prince séparé de l'Église. Le duc de Guise est chef de la ligue. Guillaume, prince d'Orange, est assassiné à Delft par Balthasar Gérard, émissaire des Espagnols : ce prince, de la maison de Nassau, avait réuni les biens de la maison d'Orange et de Châlon, et fut prince d'Orange par le testament de René de Nassau, son cousin, fils de Claude de Châlon : ce René, mort sans enfants, n'avait aucun droit de disposer de la succession de Châlon en faveur d'un étranger à cette maison, tel que Guillaume, au préjudice de la substitution faite par Marie de Baux, tige de cette maison. Guillaume laissa de Louise de Coligni, fille de l'amiral et veuve de Téligni, trois fils, Philippe-Guillaume, Maurice et Frédéric Henri, dont les deux derniers lui succédèrent l'un après l'autre au défaut de Philippe-Guillaume, leur aîné, qui était, lors de la mort de son père, prisonnier en Espagne, d'où il ne revint qu'au bout de trente ans, pour venir mourir à Bruxelles en 1618. Il avait épousé la fille du prince de Condé Henri I. Les Provinces-Unies des Pays-Bas, trouvant Maurice trop jeune, car il n'avait que dix-huit ans, firent offrir au roi de se mettre sous sa domination; mais une proposition si avantageuse, appuyée des sages conseils de François de Noailles, évêque de Dax, trouva un prince faible qui ne sut pas en profiter. Maurice alors prit la place de Guillaume, et se montra digne d'un tel père : ce fut lui qui fit la trêve de 1609. N'ayant point laissé d'enfants, Frédéric-Henri, son frère, lui succéda, et obtint de Louis XIII le titre d'*altesse*; il eut pour fils Guillaume, celui qui voulut surprendre Amsterdam, et dont la mort précipitée laissa de violents soupçons contre les chefs de l'état. Il fut père du roi Guillaume III.

Henri III députe vers le roi de Navarre pour l'engager à changer de religion et à s'unir à lui. Catherine de Médicis, au lieu de chercher à détruire la ligue dans ce commencement, où le duc de Guise n'avait que peu de forces, craint que son autorité n'en soit altérée, si le roi de Navarre devient trop puissant, et elle favorise la maison de Lorraine, dans l'idée de placer sur le trône les enfants de sa fille, mariée au duc de Lorraine; mais le duc de Guise, qui pensait plus à lui qu'aux princes de la branche aînée de sa maison, persuada au vieux cardinal de Bourbon, oncle du roi de Navarre, que la couronne le regardait, afin de se donner le temps, à l'abri de ce nom, d'agir pour lui-même.

Office de colonel-général de l'infanterie française érigé en charge de la couronne, en faveur du duc d'Épernon; les lettres n'en furent enregistrées que l'année suivante.

Les ligueurs font insérer dans les rituels de Vannes et de Clermont une prière, à ce qu'il plût à Dieu donner un fils au roi Henri III, et une autre prière pour le rétablissement de la Pragmatique-sanction : on n'avait pas encore reconnu alors les avantages du concordat.

Les récollets s'établissent en France.

1585.

Le roi reçoit l'ordre de la Jarretière.

Manifeste du cardinal de Bourbon, du dernier mars, où il prend le titre de premier prince du sang, et recommande aux Français de maintenir la couronne dans la branche catholique. Cette déclaration, appuyée des noms de presque tous les princes de l'Europe, le pape à leur tête, et dans laquelle les ducs de Lorraine et de Guise étaient qualifiés lieutenants-généraux de la ligue, était relative à un traité conclu avec le roi d'Espagne, dont la politique, appuyée du prétexte de la ligue, mit le royaume à deux doigts de sa perte. Le roi, au lieu d'opposer la force à cette insulte, se contente de faire son apologie.

Les ligueurs commencent la guerre : ils prennent plusieurs villes, entre autres Toul et Verdun. Traité de paix conclu à Nemours, le 7 juillet, qui suspend la guerre, et par lequel le roi, en dépouillant les protestants de ce qu'ils avaient obtenu par le passé, procure encore de nouveaux avantages à la ligue contre son autorité.

Sixte-Quint, successeur de Grégoire XIII, sans approuver la ligue, qu'il regarde comme un attentat à l'autorité de tous les souverains, et prévoyant dès lors qu'elle mettrait le roi dans la nécessité de se réunir au roi de Navarre, publie une bulle par laquelle il excommunie le roi de Navarre et le prince de Condé, et les déclare indignes de succéder à la couronne. Le roi de Navarre appelle comme d'abus de cette bulle au parlement et au concile général : quelques ligueurs s'élèvent aussi contre cette entreprise du pape, que le parlement n'a garde d'approuver. Henri IV fit afficher son acte d'appel aux portes du Vatican; et cette démarche hardie fit concevoir de l'estime pour lui à Sixte V même. Établissement des *Seize*, espèce de ligue particulière pour Paris seulement, composé de plusieurs hommes qui s'étaient distribués dans les seize quartiers de la ville, et qui avaient partagé entre eux l'administration des affaires, hommes vendus au duc de Guise, et ennemis jurés de la royauté.

La paix de Nemours, qui avait suspendu les entreprises des ligueurs, fit reprendre les armes aux protestants. Il y eut divers événements de guerre entre les deux partis. Les Guises reconnaissent que la postérité masculine de Charles, duc de Lorraine, oncle de Louis V, ne subsistait plus, pour répondre à ceux qui disaient qu'ils prétendaient en descendre.

1586.

Guerre dite *des trois Henris*; savoir, Henri III, Henri, roi de Navarre, et Henri, duc de Guise. Le premier à la tête des royalistes, le second à la tête des huguenots, et le troisième chef de la ligue. Il n'y eut point d'événement important; mais le royaume n'en était pas moins déchiré par cette guerre intestine.

Mort du baron des Adrets, gentilhomme dauphinois, qui, après avoir fait grand bruit dans le parti huguenot, tomba dans l'oubli dès que le duc de Nemours l'eut ramené dans le parti catholique. « C'est, dit le Laboureur, qu'il y a beaucoup de » différence entre la manière de faire la guerre » pour ou contre son roi. Tout est permis dans la » révolte, et un chef s'y fait connaître tel qu'il » est ; au lieu que, dans le service de son prince, » il doit paraître tel qu'il doit être, et qu'il est » plus sujet à la discipline militaire. » J'ajouterai que, dès que les limites du devoir sont passées, on croit ne pouvoir aller trop loin pour les perdre de vue, ni faire assez d'efforts pour regagner par le bruit de son courage ce que l'on a perdu du côté de l'honneur par la révolte.

1587.

Exécution de Marie Stuart, âgée de quarante-six ans, qui eut la tête tranchée au château de Fotheringai le 18 février. Elisabeth avait fomenté, pendant tout le cours de son règne, la révolte de l'Écosse contre sa reine légitime, en y introduisant la nouvelle religion, comme le meilleur moyen de rompre entre ce royaume et la France l'alliance qui durait depuis huit cents ans; mais elle ne s'en tint pas là. Marie Stuart, qui avait épousé François II en 1558, s'était remariée avec Henri Stuart, comte de Darnley, en 1565, et, après la mort de ce prince, en 1567, avait épousé, la même année, en troisièmes noces, le comte de Bothwel, violemment soupçonné de la mort de Stuart. Des rebelles, profitant des circonstances, avaient irrité une partie de la nation contre Marie ; la révolte de ses sujets l'engagea, en 1568, à aller chercher une retraite en Angleterre, où elle ne trouva qu'une prison qui dura dix-neuf ans, et d'où elle ne sortit que pour être conduite sur un échafaud. Malheureuse princesse, à qui on a voulu enlever jusqu'aux regrets de la postérité sur une fin si tragique par les couleurs affreuses dont on a peint toutes les actions de sa vie!

Nicolas Poulain, lieutenant du prévôt de l'Isle-de-France, révèle la faction des *Seize* au roi, et l'entreprise qu'ils avaient formée de lui ôter la couronne et la liberté. Le roi, que rien ne pouvait tirer de son assoupissement, et que Villequiers entretenait dans l'oubli de sa gloire et de son état, ne prend nulle mesure sur cet avis; mais le duc d'Epernon, ayant été insulté, prend des précautions pour s'assurer de la Bastille et de l'Arsenal, dont les Seize voulaient s'emparer. Le duc de Mayenne, qui craint pour sa personne, se retire de Paris. Le roi de Navarre s'avance pour joindre en Bourgogne les Allemands qui venaient renforcer son armée. Anne, duc de Joyeuse, va à sa rencontre pour lui fermer le passage, et pour le combattre. Bataille de Coutras en Guyenne, donnée le 20 octobre, où le roi de Navarre est vainqueur, et où le duc de Joyeuse perd la vie. Il fut tué de sang-froid, les uns disent par la Mothe Saint-Heraye, d'autres par deux capitaines d'in-

fanterie, nommés Bordeaux et Descentiers. Il n'y a que des guerres de religion où l'on voie de semblables meurtres. Le duc de Guise périt ainsi devant Orléans, le prince de Condé à Jarnac, le maréchal de Saint-André à Dreux, et le connétable de Montmorenci à Saint-Denis. Le roi de Navarre ne profite pas de sa victoire, et retourne en Béarn, où il était amoureux de Corisande d'Andoins, comtesse de Gramont.

Les avantages que le duc de Guise remporta sur les Allemands à Vimori en Gâtinais, et à Aulneau au pays Chartrain, dissipèrent cette armée, qui se retira du royaume. Arrêté étrange de la Sorbonne, *que l'on pouvait ôter le gouvernement aux princes que l'on ne trouvait pas tels qu'il fallait, comme l'administration au tuteur qu'on avait pour suspect.* (Daniel.)

Les Feuillans, fondés l'année précédente par Jean de la Barrière, s'établissent à Paris.

1588.

Henri I, prince de Condé, meurt de poison à Saint-Jean-d'Angely, à l'âge de trente-cinq ans. Le procès fut fait à ce sujet, par les juges du lieu, à Charlotte de la Trimouille, sa femme; mais elle fut déclarée innocente d'un si grand crime, sous le règne suivant, par arrêt du parlement de 1596. Le prince de Condé mourut le 5 mars, et la princesse sa femme, qu'il avait laissée grosse, accoucha, le 1er septembre de la même année, d'un prince, qui fut Henri II, prince de Condé. Ce fut une grande perte pour le roi de Navarre et pour le parti protestant.

Erection du comté de Montbason en duché-pairie, au mois de mai 1588, en faveur de Louis de Rohan, comte de Montbason. Ce qui est remarquable, c'est que, Louis étant venu à mourir sans enfants, Henri IV accorda de nouvelles lettres à Hercule de Rohan, son frère, en 1594, pour jouir dudit duché, *de la même date et aux mêmes droits qu'eût pu faire Louis*, érigeant de nouveau, en tant que besoin serait, ce comté en duché-pairie. Cette maison a deux pairies, celle de *Montbason* et celle de *Rohan-Rohan*, autrement *Soubise*. Il y en avait une troisième, éteinte par la mort du duc de Rohan en 1638, que Marguerite, sa fille, a portée dans la maison de Chabot, qui a pris le nom de Rohan par les nouvelles lettres d'érection de ce duché, enregistrées en 1652.

Le roi, poussé à bout par les Seize, laisse échapper des menaces qui leur firent peur. Ils pressent le duc de Guise de revenir à Paris. Le roi lui fait défense d'y entrer. Ce duc y vient, malgré la défense, bien accompagné : il voit le roi, qui n'a ni le courage de s'en défaire, ni celui de s'assurer de sa personne. Journée des Barricades le 12 mai, où les troupes du roi sont forcées par les factieux. Le duc de Guise apaise le tumulte; la reine le presse de sortir de Paris; il n'en veut rien faire. Le roi quitte Paris, va à Chartres, et le duc de Guise se trouve seul maître de la capitale. Etant allé visiter, après le départ du roi, Achilles de Harlay, premier président, il le trouva « qui se pourmenait dans son jardin, » lequel s'étonna si peu de leur venue, qu'il ne » daigna seulement pas tourner la tête, ni discon- » tinuer sa pourmenade commencée, laquelle ache- » vée qu'elle fut, et étant au bout de son allée, » il retourna, et en retournant il vit le duc de » Guise qui venait à lui : » alors ce grave magistrat, haussant la voix, lui dit : « *C'est grand pitié quand le valet chasse le maître; au reste, mon âme est à Dieu, mon cœur est à mon roi, et mon corps est entre les mains des méchans : qu'on en fasse ce qu'on voudra.* (*Disc. sur la Vie et la Mort du P. de Harlay.*) » Le duc de Guise s'empare de la Bastille et de l'Arsenal, dont Bussy le Clerc, procureur au parlement, un des Seize, fut fait capitaine. Ainsi le duc de Guise s'acheminait à grands pas vers la royauté; mais, comme dit Montaigne, « les prétendants à la couronne trouvent tous les » échelons, jusqu'au marchepied du trône, et pe- » tits et aisés; mais le dernier ne se peut franchir » pour la hauteur. »

Catherine de Médicis, qui était restée à Paris, continue de négocier, et enfin la paix se fait par l'édit de réunion signé à Rouen, où le roi avait été reçu par Tanegui le Veneur, sieur de Carrouge, et par Jacques de Tillières, son fils. M. de Thou, parlant de ce Tanegui le Veneur, comte de Carrouge, dit que « c'était un gentilhomme de la pre- » mière noblesse de sa province, homme d'un es- » prit doux et modéré. » Il portait le nom de la charge de grand-veneur, que possédaient ses ancêtres en Normandie du temps de Guillaume-le-Conquérant; et il est mention, à la prise de Ptolémaïs par les croisés en 1191, d'un Gilbert de Tillières, compté entre ceux de la haute noblesse qui y périrent. Ce traité était à la honte de la royauté : il enchérissait encore sur celui de Nemours; et l'objet principal était d'empêcher que la couronne ne tombât à un prince protestant. On croit que le roi fut déterminé à cette paix par la crainte que lui donnait la flotte de Philippe II, surnommée *l'Invincible*, qui était en mer, et qui menaçait également la France et l'Angleterre; cette flotte, battue par les Anglais et par la tempête, fut presque entièrement détruite. Le roi s'aperçoit, quand il n'en est plus temps, de l'abîme que la reine sa mère lui avait creusé; il n'a plus pour elle qu'une confiance simulée. En effet, cette princesse, à qui tous les partis catholiques et protestants avaient toujours été égaux, pourvu qu'elle gouvernât, voyant son fils sans enfants, s'était livrée au duc de Guise, dans l'idée de faire régner le duc de Lorraine, son petit-fils, au préjudice de la branche de Bourbon; mais le duc de Guise, qui ne travaillait que pour lui, profitait de ces dispositions sans se laisser pénétrer par cette princesse. Nul ne savait son secret, et il en avait un pour chacun de ceux avec qui il traitait : les promesses qu'il faisait au pape, au roi d'Espagne, au duc de Lorraine et au cardinal de Bourbon, étaient toutes différentes, et chacun d'eux le servait en croyant ne suivre que ses intérêts particuliers. Le

roi assemble les états à Blois, et se défait de messieurs de Bellièvre, de Cheverni et de Villeroi, ses ministres. On croit que sa raison fut le dessein qu'il prit de faire mourir messieurs de Guise: il craignit que ses ministres ne s'y opposassent s'il leur en parlait, ou que, s'il leur en faisait mystère, ils ne le pénétrassent et n'en avertissent la reine-mère. (*Mém. de Cheverni.*) Ces ministres furent remplacés par François de Montholon, qui n'avait, ainsi que son père, de talent que pour le barreau, par Martin Ruzé de Beaulieu, et par Révol.

Le duc de Savoie, profitant des troubles, s'empare du marquisat de Saluces, étant, dit-on, d'intelligence avec le duc de Guise.

Les demandes insolentes des députés aux états de Blois, et l'audace du duc de Guise parvenue à son comble, forcent enfin le roi à se défaire de ce prince, qui était devenu trop puissant pour qu'on pût lui donner des juges. Ce n'était point une terreur panique que la crainte des entreprises qu'il pouvait former : il se trouvait dans des circonstances pareilles à celles dont Pepin profita. Henri III ne ressemblait pas mal aux derniers rois de la première race, et le prétexte de la religion eût fort bien pu susciter quelque pape de l'humeur de Zacharie : « Le seul obstacle qu'il y » eut, dit le Laboureur, était le droit de succes- » sion, plus établi en faveur des branches colla- » térales du sang royal dans la troisième race que » dans les deux premières : le grand nombre des » princes, la puissance du roi de Navarre, et la » valeur du prince de Condé, son frère, dont on » peut dire, politiquement parlant, que la guerre » qu'il entretint servit de contrepoids aux affai- » res, et que les guerres civiles de son temps fu- » rent comme une nuée où il cacha les restes de » la maison royale. » Le duc de Guise est massacré le 23 décembre; il avait été averti le matin même qu'il entra chez le roi, et sa sécurité prouve que le roi courait grand risque. Le cardinal de Guise, son frère, le fut le lendemain 24. Le froid était excessif, et le roi, dit M. de Thou, était presque toujours furieux dans les temps de gelée. Le cardinal de Bourbon est prisonnier. On manque d'arrêter le duc de Mayenne, qui était à Lyon. Le roi fit une bien plus grande faute de ne point marcher droit à Paris, et de renvoyer les principaux chefs de la ligue. Doit-on croire ce que rapporte d'Aubigné, que, lorsque, dans le conseil où cette exécution fut proposée, on représenta au roi le danger où il se mettait du côté de la cour de Rome, « ce prince tira de sa pochette une lettre » par laquelle Sixte-Quint lui envoyait un conseil » absolu de se rendre le plus fort et toujours mat- » tre, par quelque violence que ce fût? » Catherine de Médicis mourut à Blois au milieu de tous ces troubles, accablée de dettes, le 5 janvier suivant, âgée de soixante-onze ans : elle recommanda au roi, en mourant, de se réconcilier avec le roi de Navarre. La mort de cette princesse, qui avait fait tant parler d'elle, ne fit pas le moindre bruit. Ainsi mourut Isabelle de Bavière, ainsi mourut la duchesse d'Angoulême, mère de François Ier; comme si de temps en temps le ciel se plaisait à étouffer la mémoire des ambitieux. C'était sans doute une princesse d'un esprit fort vaste que Médicis, mais corrompue par l'éducation italienne d'alors, et croyant que les crimes devaient entrer tout naturellement dans les moyens que l'on employait aux affaires. (*Mably.*) Trop peu retenue par les préjugés, elle trouvait plus court d'abréger par des voies violentes les difficultés que son génie aurait pu vaincre par des voies honnêtes et permises. (*V.* la pièce de *François II.*) Excès des ligueurs dans Paris à la nouvelle de la mort du duc de Guise. Le roi envoya M. Forget de Fresnes, secrétaire-d'état, au roi Philippe II, pour justifier la nécessité de l'exécution du duc de Guise, pour l'engager à ne plus donner de secours à la ligue, et pour se plaindre du procédé de son ambassadeur Bernard de Mendoce, qui était livré aux ligueurs; il lui offrit, de la part de son maître, de le remettre en possession de Cambrai, dont le feu duc d'Anjou avait donné le gouvernement à Balagni, et lui prouva la droiture de ses intentions par le refus qu'il fit en 1584, lors de la mort du prince d'Orange, d'accepter les offres des Provinces-Unies qui le voulaient pour leur souverain.

Invention des bombes à la guerre par un homme de Venlo, si même elles ne sont pas plus anciennes, comme il paraît par des relations manuscrites du siége de Rhodes en 1522, qui portent que les Turcs s'en servaient.

Le duc de Parme attaque inutilement Berg-op-Zoom ; cette ville, une des plus fortes places des Pays-Bas, se défendit encore, en 1622, contre Spinola, qui fut contraint d'en lever le siége, après y avoir perdu plus de dix mille hommes. La conquête en était réservée à Louis XV, qui, après avoir battu en personne, à Lawfeld, le 2 juillet 1747, l'armée confédérée des Autrichiens, des Anglais et des Hollandais, commandée par le duc de Cumberland, en fit faire le siége par le comte de Lœvendal. Berg-op-Zoom, située sur un canal proche de l'Escaut, ne pouvait être investie à cause des marais qui l'environnent; elle était d'ailleurs soutenue par une armée qui en rafraîchissait continuellement la garnison; et depuis le siége du duc de Parme, elle avait été fortifiée par le fameux Cohorn, qui la regardait comme son chef-d'œuvre, et qui était le plus grand ingénieur qu'aient eu les Hollandais; mais la valeur des Français fut plus forte que sa situation : la tranchée fut ouverte le 14 juillet, et la ville prise d'assaut le 17 septembre.

1589.

Décret de la Sorbonne qui délie les sujets du serment de fidélité qu'ils doivent au roi.

Bussi le Clerc mène le parlement à la Bastille. Le président Brisson exerce l'office de premier président; Molé, conseiller, celui de procureur-général; et Jean le Maître et Louis d'Orléans, avocats, celui d'avocats généraux. Le duc de

Mayenne se voyait chargé à regret de la vengance de la mort de son frère, qu'il n'aimait pas, et qu'il avait autrefois appelé en duel; il sentait d'ailleurs que tôt ou tard le parti des rebelles serait accablé; malgré cela, il arrive à Paris, où il est déclaré *lieutenant-général de l'état royal et couronne de France par le conseil de l'union*. Ce conseil de l'union, composé des *Seize*, avait été augmenté jusqu'au nombre de quarante, et le duc de Mayenne y avait joint quatorze personnes. Après la mort de Henri III, le duc de Mayenne cassa ce conseil de l'union.

Le duc d'Aumale est gouverneur de Paris. Le roi, par un édit donné à Blois au mois de février, transfère à Tours le parlement de Paris; une autre partie de ce parlement fut transférée à Châlons-sur-Marne. Voici ce qu'on trouve à ce sujet dans un manuscrit de Blanchard : *Aug. de Thou présida avec Nic. Potier à la chambre du parlement, qui fut établie à Châlons, lorsque le parlement fut transféré à Tours par l'édit du mois de février* 1589. Le roi s'accorde avec le roi de Navarre: ils se voient au Pont de la Mothe, à un quart de lieue de Tours, avec de grandes démonstrations d'amitié. Le roi de Navarre, après avoir suivi le roi à Tours, où il coucha une nuit, se retire à son quartier; mais il en revint bien vite avec ses troupes au secours du roi, que le duc de Mayenne, à la tête de toute son armée, avait compté de surprendre dans Tours. Cette négociation fut commencée par la duchesse d'Angoulême, et terminée par Duplessis-Mornai. Un service si important acheva de bannir toutes les défiances qui pouvaient rester entre ces deux princes. Les deux rois s'avancent vers Paris avec leur armée. Après quelques avantages remportés par des détachemens de leur parti, et ayant sous leurs ordres le maréchal de Biron et le duc d'Epernon, ils prennent la ville de Pontoise, défendue par d'Alincourt, qui en était gouverneur. Sanci amène un secours de dix mille Suisses; et l'armée royale, qui se trouve forte de plus de trente mille hommes, vient faire le siége de Paris, où commandait le duc de Mayenne. C'était là un grand service que Sanci rendait à l'état; aussi fut-il colonel des Suisses en 1596, de simple maître des requêtes qu'il était; cette charge avait été possédée par M. de Mérue, pour qui elle avait été créée. Henri IV, pour qui ce service était si important, le fit depuis surintendant des finances; mais Sanci se brouilla avec Gabrielle d'Estrées pour lui avoir parlé avec trop de franchise sur l'état de ses enfants; elle lui fit ôter la surintendance, qui fut donnée au marquis de Rosni. Lettres monitoriales du pape contre Henri III.

Il est assassiné le 1er août par frère Jacques Clément, jacobin; il déclare, en mourant, Henri, roi de Navarre, son successeur. On croit que madame de Montpensier, sœur de François, duc de Guise, eut grande part à cet assassinat. La reine Louise en accusa aussi le duc de Mayenne.

La ligue est peut-être l'événement le plus singulier qu'on ait jamais lu dans l'histoire, et Henri III, le prince le plus malhabile de n'avoir pas prévu qu'il se mettait dans la dépendance de ce parti en s'en rendant le chef. Malheureux prince! les défenseurs de son autorité étaient les ennemis de sa religion, et les défenseurs de sa religion étaient les ennemis de sa personne. Les protestants lui avaient fait la guerre comme à l'ennemi de leur secte, et les ligueurs l'assassinèrent à cause de son union avec le roi de Navarre, chef des huguenots. Suspect aux catholiques et aux huguenots par sa légèreté, et devenu méprisable à tous par une vie également superstitieuse et libertine, il parut digne de l'empire tant qu'il ne régna pas: *Caractère d'esprit incompréhensible*, dit M. de Thou; *en certaines choses au-dessus de sa dignité, en d'autres au-dessous même de l'enfance*. Aucun des règnes précédens n'a fourni plus de volumes, plus d'anecdotes, plus d'estampes, plus de pièces fugitives, il y a dans tout cela bien des choses inutiles; mais, comme Henri III vivait au milieu de son peuple, aucun détail des actions de sa vie n'a échappé à la curiosité; et comme Paris était le théâtre des principaux événemens de la ligue, les bourgeois qui y avaient la plus grande part, conservaient soigneusement les moindres faits qui se passaient sous leurs yeux; tout ce qu'ils voyaient leur paraissait grand parce qu'ils y participaient, et nous sommes curieux, sur parole, de faits dont la plupart ne faisaient peut-être pas alors une grande nouvelle dans le monde.

On peut fixer, avec le P. Daniel, au temps des guerres civiles des huguenots la décadence entière de la marine de France.

Dans la personne de Henri III finit la race des Valois, qui avait commencé à régner en 1328, et dont il ne resta de mâle que Charles, duc d'Angoulême, fils naturel de Charles IX, mort en 1650, qui laissa un fils de son premier mariage avec la fille aînée du connétable Anne de Montmorenci, mort sans postérité en 1653.

On peut remarquer comme une chose singulière que Françoise de Nargonne, seconde femme de ce duc, et par conséquent bru de Charles IX, ne mourut qu'en 1713, c'est-à-dire près de cent quarante ans après la mort de son beau-père. On a dit que Henri III avait été assassiné à Saint-Cloud dans la maison de Gondi, dans la même chambre où avait été résolu le massacre de la Saint-Barthélemi : mais on a reconnu que c'était une fable.

FEMMES.	ENFANTS.	1589. MORT.	PRINCES CONTEMPORAINS.
Louise de Lorraine, fille de Nicolas, comte de Vaudemont, frère puîné du duc de Lorraine, mariée en 1575, morte en 1601, enterrée dans l'église des Capucines (aujourd'hui la Conception) qu'elle avait fondée. Le fameux comte d'Egmont, décapité en 1568, était le frère de sa mère. Henri III avait été amoureux de Renée de Rieux, qu'il voulait faire épouser à François de Luxembourg, et qui épousa depuis Philippe Altoviti, baron de Castellane (*Mémoires de Castelnau.*)		Henri III est assassiné à Saint-Cloud, le premier jour d'août 1589, à huit heures du matin, par Jacques Clément, jacobin, qui n'avait que vingt-deux ans, natif du village de Sorbonne, près de Sens, et qui avait été élevé dans le couvent des Dominicains de cette ville. Ce prince mourut le lendemain, âgé d'environ trente-huit ans; il en avait régné quinze et deux mois. Son corps fut déposé à l'abbaye de Compiègne, jusqu'en 1610, qu'il fut porté à Saint-Denis.	*Papes.* Grégoire XIII. 1585 Sixte V. 1590 — *Maison othomane.* Amurat III. 1595 — *Empereurs.* Maximilien II. 1576 Rodolphe. 1612 — *Roi d'Espagne.* Philippe II. 1598 — *Rois de Portugal.* Sébastien. 1578 Dom Henri, cardinal. 1580 Philippe II. 1598 — *Reine d'Angleterre.* Elisabeth. 1603 — *Rois d'Ecosse.* Marie Stuart. 1587 Jacques VI. 1625 — *Rois de Danemarck.* Frédéric II. 1588 Christiern IV. 1648 — *Rois de Suède.* Jean. 1592 — *Rois de Pologne.* Etienne Battori. 1587 Maximilien d'Autriche. 1587 Sigismond III. 1632 — *Czars.* Jwan Basilowitz. 1584 Fœdor Jwanowitz. 1597

MINISTRES.

Philippe Hurault de Cheverni, qui était chancelier. 1599

Pomponne de Bellièvre, surintendant. 1607

Franç. d'O, surintendant des finances. 1594

Marcel, contrôleur des finances; il avait été prevôt des marchands.

SECRÉTAIRES D'ÉTAT.

Simon Fizes de Sauves. 1579

Nic. de Neuville de Villeroi. 1617

Pierre Brulart. 1608

Cl. Pinart. 1605

Louis Revol. 1594

Martin Ruzé. 1613

Louis Potier de Gèvres. 1630

P. Forget de Frêne. 1610

C'est Forget qui a dressé l'édit de Nantes.

GUERRIERS.

MARÉCHAUX DE FRANCE.

François de Montmorenci. 1579

Henri de Montmorenci, duc de Damville. 1614

Ils étaient tous deux fils du connétable Anne de Montmorenci, et Henri le puîné fut connétable sous le règne suivant.

Charles de Montmorenci, qui était leur cadet, porta long-temps le nom de Méru, et fut fait duc et pair par Louis XIII, sous le nom de Damville, fut amiral de France, et eut le premier le titre de colonel-général des Suisses.

Artus de Cossé, seigneur de Gonnor. 1582

Honorat de Savoie. 1580

Albert de Gondi de Retz. 1602

Roger de Saint-Larri de Bellegarde. 1579

Blaise de Montluc. 1577

Il nous a donné des commentaires de sa vie.

Armand de Gontaud de Biron. 1592

Jacques Goyon de Matignon. 1597

Jean d'Aumont. 1595

Guil. de Joyeuse. 1592

MAGISTRATS.

CHANCELIERS.

René de Birague. 1583

Philippe Hurault de Cheverni 1599

François de Montholon, G. D. S. 1590

Fils du garde des sceaux, nommé aussi François.

PREMIERS PRÉSIDENTS.

Christ. de Thou. 1582

Achil. de Harlai. 1616

PROCUREURS DU ROI.

Jean de la Guesle. 1589

Jacq. de la Guesle. 1612

AVOCATS DU ROI.

Gui du Faur de Pibrac. 1584

Auguste de Thou. 1595

Barnabé Brisson. 1591

Jacq. Faye d'Espeisses. 1590

Loisel remarque que la première fois que les charges d'avocat et de procureur-général ont été vendues à prix d'argent, ç'a été lorsque Bellièvre, président du parlement de Paris, ayant résigné sa charge au mois d'août 1580 en faveur de Barnabé Brisson, qui en paya soixante mille livres, ce dernier, qui était avocat-général, vendit sa charge à Jacques Faye quarante mille livres.

Jacques Mango. 1587

Antoine Seguier. 1624

C'est le premier à qui le titre d'avocat-général fut donné.

AVOCATS-GÉNÉRAUX.

Avocats-généraux commis au mois de janvier 1589 *par les officiers du parlement, à la place de ceux qui se retirèrent, (Jacques Faye, Seguier, etc.)*

Pierre de Beauvais.

Félix le Vayer.

Jean Lemaitre.

Louis d'Orléans.

SAVANTS ET ILLUSTRES.

Michel Baius. 1589
Remi Belleau. 1577
Fr. de Belleforêts. 1583
George Buchanan. 1582
Joachim Camérarius. 1574
Louis de Camoens. 1579
Jᵉˢ Cardan. 1576
Saint Charles Borromée. 1584
P. Ciaconius. 1581
Jean Fr. Commendon, cardinal. 1584
P. Danès, précepteur et confesseur de François II. 1577

Ce fut lui qui, étant évêque de Lavaur, et ayant déclamé fortement au concile de Trente contre les mœurs des ecclésiastiques, fut interrompu par Sebastien Vance, évêque d'Orviette, qui dit avec mépris : *Gallus cantat ;* à quoi Danès répondit : *Utinam ad Galli cantum Petrus resipisceret.*

Jean Dorat. 1588
Arnault du Ferrier. 1585
Louis de Foix, ingénieur, vivant en 1585
Antoine de Granvelle, cardinal. 1586
Louis de Guise, cardinal. 1576
Paul de Foix. 1584
Philibert de Lorme, vers 1577
Charles, cardinal de Lorraine. 1574
Jean Maldonat. 1583
Jean de Montluc, évêque de Valence. 1579
Antoine Muret. 1585
François de Noailles. 1585
Guillaume Paradin, vers 1581
Ambroise Paré, vers 1584
Paul Véronèse, peintre. 1588
Gui du Faur de Pibrac. 1584
Guillaume Postel. 1581
Pierre Ronsard. 1585
Louis de Saint-Gelais. 1589
Car. Sigonius. 1585
Guillaume Sirlet. 1585
Sainte Thérèse. 1582
Titien, peintre. 1576
Pierre Versoris. 1588
Simon Vigor. 1575
Piettro Vittori. 1585





Henri IV

Roi de France + 1610



HENRI IV.

Henri IV, roi de Navarre, né à Pau, le 13 décembre 1553, et ayant droit à la couronne, comme descendant de Robert, comte de Clermont, qui était fils de saint Louis, et qui avait épousé l'héritière de Bourbon, y parvient en 1589, âgé de trente-six ans. Il fut sacré à Chartres, le dimanche 27 février 1594, par Nicolas de Thou, évêque de Chartres. En lui a commencé la branche de Bourbon. Il était roi de Navarre par Jeanne d'Albret, sa mère, fille de Henri, roi de Navarre, laquelle avait épousé Antoine de Bourbon, duc de Vendôme. Il fut surnommé *le Grand*.

1589.



ENRI IV est reconnu roi par la plus grande partie des seigneurs, soit catholiques, soit protestants, qui se trouvèrent alors à la cour, tels que le prince de Conti, le duc de Montpensier (nommé le prince-dauphin du vivant de son père, à cause du Dauphiné d'Auvergne qu'il possédait), les maréchaux de Biron et d'Aumont, Sanci, qui engagea les Suisses à rester, le duc de Longueville, la Force, Givri, Humières, etc. Vitri se retira, ainsi que le duc d'Epernon, que le roi n'aimait pas, et qui avait trouvé mauvais que les maréchaux d'Aumont et de Biron prissent rang devant lui. Il emmena un corps de troupes considérable. La sagesse du maréchal de Matignon maintient Bordeaux dans le devoir. Arrêt du parlement de Toulouse contre le roi. Le roi, qui voit son armée s'affaiblir, lève le siége de Paris, commencé par Henri III, et gagne la Normandie pour s'approcher des secours qu'il attendait de la reine d'Angleterre. Henri et Elisabeth avaient un intérêt commun d'arrêter les projets ambitieux de l'Espagne, mais ils différaient dans l'exécution; Elisabeth exigeait que les troupes fussent employées à chasser les Espagnols, joints aux ligueurs, des provinces maritimes voisines de l'Angleterre, comme la Bretagne, la Normandie et la Picardie: l'intérêt au contraire du roi était de chasser ses ennemis du centre du royaume, et de les pousser vers les frontières. On peut juger par-là de l'embarras où ce prince devait se trouver, et des motifs qui déterminèrent ses entreprises tant que dura cette guerre. Le duc de Mayenne, qui s'était fait déclarer lieutenant-général du royaume, après avoir fait proclamer roi dans Paris le vieux cardinal de Bourbon, qui était toujours prisonnier, marche vers Dieppe, où le roi avait été reçu par Aimar de Chattes, et est défait au combat d'Arques, avec une armée trois fois plus forte que celle du roi. Cela tient du prodige, qui s'explique par la lenteur du duc de Mayenne, par la division de ses capitaines, par la supériorité que donne toujours la bonne cause, et par l'union des chefs de l'armée royale. Henri IV, après cette victoire, ayant reçu des troupes d'Angleterre, s'avance vers Paris, force cinq faubourgs, et est obligé de se retirer à l'approche des ducs de Mayenne et de Nemours. Il est reconnu roi de France par les Vénitiens, qui se déterminèrent par le conseil de Mocenigo, leur ambassadeur en cette cour.

1590.

Le duc de Luxembourg, envoyé à Rome par les catholiques royalistes, est mal reçu du pape. Le

roi entreprend de faire le siége de Dreux : le duc de Mayenne vient au secours. Bataille d'Ivry, donnée le 14 mars, où Henri IV fut vainqueur une seconde fois du duc de Mayenne, quoique l'armée du duc fût d'un tiers plus nombreuse que celle du roi : il ne profite pas de sa victoire, et tarde trop à venir faire le siége de Paris. Le cardinal de Bourbon, dit CHARLES X, âgé de soixante-sept ans, meurt de la gravelle le 9 mai, dans sa prison à Fontenai en Poitou. Il était le cadet d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre, et l'oncle de Henri IV. Un écrivain contemporain a remarqué que, vers le temps où ce cardinal fut déclaré roi, il envoya de sa prison son chambellan à Henri IV avec une lettre, par laquelle il le reconnaissait pour son roi légitime. (*Journ. de Henri IV, tom. IV, p.* 310.) En effet, on rapporte qu'il disait à un de ses confidens : « Ne crois pas que je me sois accommodé sans raison avec ces gens-ci (les ligueurs); penses-tu que je ne sache pas bien qu'ils en veulent à la maison de Bourbon, et qu'ils n'eussent pas laissé de faire la guerre quand je ne me fusse pas joint à eux? Pour le moins, tandis que je suis avec eux, c'est toujours *Bourbon* qu'ils reconnaissent : le roi de Navarre, mon neveu, cependant fera sa fortune; ce que je fais n'est que pour la conservation du droit de mes neveux : le roi et la reine-mère savent bien mon intention. » (*Chron. noven.*) Le cardinal Cajetan, légat, et Mendoze, ambassadeur du roi d'Espagne, s'accordaient pour faire tomber la couronne de France à l'infante d'Espagne : le duc de Lorraine la voulait pour son fils; et le duc de Mayenne, ayant perdu l'espérance de se faire déclarer roi, ne songea plus qu'à faire durer son autorité en traversant l'élection d'un roi. Le roi prend Corbeil, Melun et Lagni, et vient faire le siége de Paris, où le fanatisme, entretenu par la duchesse de Montpensier, un des principaux organes de la ligue, fit éprouver avec constance aux Parisiens une cruelle famine. D'Andelot, fils de l'amiral de Coligni, ne trouvant pas que l'on fît assez de cas de lui dans l'armée du roi, passe au service de la ligue. Procession ridicule de la ligue, où l'on voit des moines armés.

Sixte V meurt; il commençait à être dégoûté de la ligue. Montholon, après la mort de Henri III, avait remis les sceaux au cardinal de Vendôme, chef du conseil, qui scellait en plein conseil; ensuite le roi fit sceller devant lui, mettant le *visa* de sa propre main, ou faisant viser par le sieur de Loménie, lequel avait la garde de la clef des sceaux. L'adresse des lettres, qui avait coutume de se faire au chancelier ou au garde des sceaux, se faisait alors aux conseillers du conseil d'état de sa majesté, ayant la garde des sceaux près sa personne, auquel présidait le maréchal de Biron père. Enfin, les sceaux furent rendus au chancelier de Cheverni, à qui Henri III les avait ôtés pour les remettre à Montholon, qui les rendit à l'avènement de Henri IV. Ce magistrat avait fait une action bien généreuse; le roi lui avait donné une gratification de deux cent mille francs à prendre sur les habitans de la Rochelle, à laquelle ils avaient été condamnés pour leur rebellion; Montholon les leur remit, à condition de les employer à bâtir un hôpital. La ligue avait aussi ses gardes des sceaux; le duc de Mayenne les donna à Pierre d'Espinac, archevêque de Lyon, et ensuite à Charles Boucher d'Orçai, maître des requêtes, et premier président au grand-conseil. Le roi d'Espagne envoie le duc de Parme au secours de Paris avec ses meilleures troupes : il serait arrivé trop tard, si Henri IV eût voulu, comme il le pouvait, s'en emparer de vive force; mais il ne put consentir à exposer Paris aux horreurs qu'éprouve une ville prise d'assaut. « Je suis, disait-il, le vrai père de mon peuple; je ressemble à cette vraie mère dans Salomon, j'aimerais quasi mieux n'avoir point de Paris que de l'avoir tout ruiné et tout dissipé par la mort de tant de personnes. » Il lève le siége pour aller à la rencontre du duc de Parme, qui ne prend point le change, et qui, content d'avoir fait lever le siége de Paris, évite le combat, prend Lagni, puis Corbeil, jette des vivres dans Paris, et se retire aux Pays-Bas. Décret de la Sorbonne contre Henri IV. La guerre ne se fait pas seulement autour de Paris, elle est tout aussi vive entre les royalistes et les ligueurs répandus dans le royaume. Le duc de Mercœur reprend Hennebont en Bretagne, dont les royalistes s'étaient emparés : ce prince s'était fait chef de la ligue dans cette province, sans être dans la dépendance du duc de Mayenne; il avait traité directement avec le roi d'Espagne; mais Philippe II et lui, réunis contre Henri IV, ne l'étaient pas sur les motifs, l'un et l'autre voulant se rendre maîtres de la Bretagne, le duc de Mercœur aux droits de sa femme, héritière de Penthièvre, et Philippe II pour sa fille, qu'il avait eue d'Elisabeth, fille de Henri II. M. de Lesdiguières bat le duc de Savoie, et après avoir pris la ville de Grenoble, en est fait gouverneur. Le parlement d'Aix déclare le duc de Savoie gouverneur, et lieutenant-général de Provence, *sous la couronne de France*. Grégoire XIV excommunie Henri IV. Les prophéties de Saint-Malachie sur l'élection des papes, fabriquées pendant le conclave où Grégoire XIV fut élu.

Le prince Maurice surprend Breda par le stratagème d'un bateau de tourbes où il avait caché des soldats.

1591.

Grégoire XIV fait publier des lettres monitoriales en France contre Henri IV; ces lettres furent condamnées au feu par les parlements séant à Tours et à Châlons. Le roi, de son côté, renouvelle les édits de pacification en faveur des protestants. Le chevalier d'Aumale veut surprendre Saint-Denis pour la ligue; il y fut tué. Le duc de Mercœur, à la tête des troupes ligueuses et espagnoles, bat le duc de Montpensier devant la ville de Craon en Anjou. Tentative inutile du roi sur la porte Saint-Honoré, ou la *Journée des farines*.

Le roi prend Chartres le 12 avril. Les ligueurs prennent Château-Thierry.

Le brave La Noue, combattant pour le roi, tué devant le château de Lambale. Le jeune duc de Guise, fils du *Balafré*, se sauve de la prison où il était à Tours. Le roi n'en est pas fâché, parce que c'était, dans le parti des ligueurs, un nouveau prétendant à la couronne, qui ne pouvait qu'y augmenter la division. Le jeune cardinal de Bourbon, fils de Louis Ier, prince de Condé, et neveu du cardinal Charles de Bourbon, forme de son côté un tiers-parti pour se faire déclarer roi, étant conseillé par Touchard, son précepteur, par d'Elbenne, et par du Perron, depuis cardinal, qui le trahit; il mourut en 1594, regretté du roi, avec qui il s'était réconcilié, malgré toutes ses intrigues pour empêcher l'abjuration du roi, qu'il regardait comme son seul concurrent à la couronne.

Mariage de Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, avec Charlotte de la Marck, dame de Bouillon. Le vicomte de Turenne n'en ayant eu qu'un enfant (*le P. Anselme*), qui mourut en 1594, le jour même de sa naissance, huit jours avant sa mère, conserva la dot de sa femme, en vertu, soit d'un testament, soit d'un accord fait avec les héritiers, soit en vertu de l'un et de l'autre. La nuit même de ses noces, le vicomte surprit Stenai; il fut fait maréchal de France l'année d'après, et depuis son mariage se nomma le duc de Bouillon. Le roi avait fait ce mariage pour enlever cette héritière au duc de Lorraine et au duc de Nevers, l'un son ennemi déclaré, l'autre allié suspect, qui tous deux la voulaient pour leur fils. Ce maréchal épousa en secondes noces une fille de Guillaume, prince d'Orange, dont le courage sauva son mari lors de la condamnation du maréchal de Biron, en se jetant dans Sedan, qu'elle menaça de livrer aux ennemis, si l'on poursuivait le maréchal : il en eut le duc de Bouillon, si fameux dans les guerres de Paris, et M. de Turenne. Le roi fait le siége de Rouen, vaillamment défendu par André-Baptiste (depuis amiral) de Villars-Brancas. On a cru que ce grand homme n'affectionnait aucun parti, mais qu'il voulait se rendre nécessaire ou redoutable au parti qui prévaudrait. Audace des Seize, qui veulent faire la loi au duc de Mayenne, et qui proposent à Philippe II le mariage de sa fille avec le jeune duc de Guise, pour leur remettre la couronne. Ils profitent de l'absence du duc de Mayenne pour faire pendre le président Brisson, Larcher, conseiller au parlement, et Tardif, conseiller au châtelet, qui leur étaient devenus suspects. Le duc de Mayenne de retour, en fait pendre quatre : ce fut le terme de la tyrannie des Seize.

Le président Jeannin et Villeroi sont dans le parti de la ligue; mais ils sont suspects aux Seize, parce qu'ils aimaient véritablement la religion et l'état.

1592.

Le roi va reconnaître le duc de Parme, qui avait quitté la Flandres une seconde fois pour lui faire lever le siége de Rouen : il court un grand danger à Aumale, pour s'être trop exposé, et il y reçut même un coup dans les reins : c'est la seule blessure qu'il ait reçue de sa vie. Il est obligé de lever le siége de Rouen, ainsi qu'il avait fait celui de Paris; pour en diminuer la honte, il prétexte d'aller au-devant du duc de Parme, qui en effet marchait à lui; mais ce général ne voulait que délivrer Rouen : son objet étant rempli, il ne songea plus qu'à se retirer, après avoir cependant pris Caudebec, qui resserrait trop la ville de Rouen; il eut le bras cassé à la prise de cette ville, et il vit le moment où toute son armée allait être enveloppée par celle du roi : son habileté et la mauvaise volonté du maréchal de Biron, qui voulait, dit-on, faire durer la guerre, le tirent d'affaire; il passe la Seine sans que l'on pût s'en méfier; et l'impossibilité où est le roi de le poursuivre, faute d'être secondé par les chefs de son armée, lui facilite sa retraite aux Pays-Bas. La guerre continue en Bretagne entre le prince de Conti et le duc de Mercœur : le roi y envoie le maréchal d'Aumont pour remplacer le prince de Dombes, qui alla prendre possession du gouvernement de Normandie, vacant par la mort du duc de Montpensier, son père. La prise d'Epernai fut bien achetée par la mort d'Armand, maréchal de Biron : c'était le père de Charles, qui fut aussi maréchal de France, décapité en 1602. Armand composa des commentaires que M. de Thou regrette beaucoup : il avait donné son nom de baptême au cardinal de Richelieu, dont il fut le parrain : il était catholique zélé, et on dit qu'il avait demandé au roi le comté de Périgord en souveraineté.

Antoine-Scipion, duc de Joyeuse, est défait par les royalistes au combat de Villemur, et se noie dans la rivière du Tarn. Le père Ange de Joyeuse, son frère, qui, après avoir été répandu dans le grand monde, s'était fait capucin, quitte l'habit avec la permission du pape, et prend sa place dans le parti de la ligue. Leur père Guillaume, maréchal de France, était mort au commencement de l'année, sans qu'il soit resté de postérité de sept enfants mâles qu'il avait eus. Le duc d'Epernon rentre dans le service du roi. Lesdiguières a des avantages en Piémont. Le duc de Parme meurt le 3 décembre, âgé de quarante-sept ans, comme il se préparait à rentrer en France pour la troisième fois. Ce prince se montra digne, par sa rare prudence et par son courage, d'être le fils de la fameuse duchesse de Parme qui gouverna les Pays-Bas. Les divisions augmentent dans Paris entre les royalistes, qu'on nommait *politiques*, et les Seize. Le cardinal de Gondi et le marquis de Pisani vont à Rome de la part du roi : ils sont très-mal reçus. L'auditeur Séraphin, personnage habile et courageux, disait au pape Clément VIII, sur ce qu'il faisait tous les jours de nouvelles difficultés pour accorder l'absolution à Henri IV : *Très-saint père, permettez-moi de vous dire que Clément VII perdit l'Angleterre pour avoir voulu complaire à*

Charles-Quint, et que Clément VIII perdra la France s'il continue de chercher à complaire à Philippe II.

Institution des pères de la doctrine chrétienne.

1593.

Assemblée des prétendus états convoqués à Paris par le duc de Mayenne. Folle proposition des Espagnols d'abolir la loi salique, de ne point reconnaître le roi pour légitime souverain, quand même il se ferait catholique, et de déclarer l'infante d'Espagne reine de France. Le parlement séant à Paris rendit un arrêt solennel conforme aux lois fondamentales du royaume: Gilles le Maître, qui faisait la fonction de premier président, montra une grande fermeté dans cette occasion. Henri IV lui en marqua depuis sa reconnaissance en lui conservant la charge que le duc de Mayenne lui avait donnée par la création d'une septième charge de président à mortier. Le duc de Mayenne, qui voit avec mépris la chimère de la cour d'Espagne, et avec indignation le peu de cas qu'elle faisait de lui, engage les états à consentir à une conférence entre les catholiques des deux partis: voilà tout le succès qu'eut cette assemblée, dont les Espagnols espéraient tant d'avantages. Conférence de Surène, commencée le 29 avril, malgré les efforts du duc de Féria, du cardinal légat et du cardinal de Pellevé. Renaud de Beaune, archevêque de Bourges, y acquit beaucoup d'honneur. Le roi fait son abjuration dans l'église de Saint-Denis, le dimanche 25 juillet, et en fait part à tous les parlements. Trève de trois mois avec les ligueurs, pendant laquelle le roi envoie à Rome vers le pape Clément VIII le duc de Nevers, Claude d'Angennes, évêque du Mans, et Louis Seguier, doyen de Notre-Dame. Cependant Arnaud d'Ossat, qui fut depuis cardinal, négociait à Rome avec le cardinal Tolet, jésuite, qui, quoique Espagnol, servit utilement Henri IV.

Pierre Barrière mis à mort pour avoir formé le dessein d'attenter sur la personne du roi; il fut découvert par un jacobin nommé Séraphin Banchi, Florentin.

Le duc de Mayenne fait arrêter le duc de Nemours, qu'il soupçonne de vouloir se rendre indépendant dans Lyon; il était son frère utérin, parce que sa mère Anne d'Est l'avait eu d'un second mariage. Corisande d'Andouins, comtesse de Guiche, veuve du comte de Grammont, qui cherchait à se venger de l'infidélité de Henri IV dont elle avait été aimée, et qu'il avait quittée pour la belle Gabrielle, sert le comte de Soissons, et Catherine, sœur de Henri IV, dans le dessein qu'ils avaient de s'épouser contre la volonté du roi; ce mariage ne se fit point. Le comte de Soissons mourut en 1612, peu estimé, parce que c'était un homme léger, qui avait changé plusieurs fois de religion et de parti: il fut père de Louis, tué à la Marfée.

En cette année parut le *Catholicon d'Espagne*. L'année suivante l'on y ajouta l'*Abrégé des états de la ligue*, et le tout fut appelé *Satire Ménippée*. M. le Roi, aumônier du jeune cardinal de Bourbon, et depuis chanoine de Rouen, fut seul l'auteur du Catholicon. Pour l'Abrégé des états, plusieurs y travaillèrent; Passerat et Rapin, deux poètes fameux, en composèrent les vers. M. Gillot, conseiller au parlement de Paris, dont nous avons un éloge en latin de Calvin, fit la harangue du cardinal légat. Florent Chrétien, homme d'esprit, composa la harangue du Cardinal de Pellevé: on est redevable au savant Pierre Pithou de la harangue de M. d'Aubrai, qui est la meilleure de toutes; et l'on doit encore à Rapin la harangue de l'archevêque de Lyon, et celle du docteur Rose, grand-maître du collége de Navarre, et évêque de Senlis. Peut-être que la Satire Ménippée ne fut guère moins utile à Henri IV que la bataille d'Ivry: le ridicule a plus de force qu'on ne croit.

1594.

L'abjuration du roi porte le dernier coup à la ligue, malgré la résistance de Rome.

Vitri, gouverneur de Meaux, avait donné l'exemple de la soumission au roi dès l'année précédente, et avait remis les clefs de cette ville aux principaux habitants qui se rendirent au roi. D'Alincourt lui remet Pontoise; le maréchal de la Chastre, Orléans et Bourges; et Ornano la ville de Lyon. Enfin Paris lui ouvre ses portes, le 22 mars, par l'habileté du comte de Brissac, aidé des sieurs de Vic, de Belin, du président le Maître, de Molé, et autres membres du parlement, du prévôt des marchands l'Huillier, et des échevins. Le roi confirma la Chastre dans la dignité de maréchal de France, que lui avait conférée le duc de Mayenne. La même chose arriva au maréchal de Bois-Dauphin (Laval): Chanvalon l'avait prévu lorsqu'il disait à ce duc *qu'il faisait des bâtards qui se feraient légitimer à ses dépens*.

Le duc de Féria sort de Paris avec les troupes espagnoles; on en chasse les plus déterminés ligueurs. Décret des quatre facultés assemblées par le recteur Jacques d'Amboise, qui se soumettent au roi. Pierre Pithou et Antoine Loisel sont chargés de déchirer des registres du parlement tout ce qui y a été inscrit d'injurieux, tant pour la mémoire du feu roi que contre Henri IV Jean Séguier, lieutenant civil, avait déjà prévenu l'ordre du roi en supprimant tous les libelles du temps, et défendant à tous les libraires, sous peine de la vie, d'en imprimer ou publier aucun. Le parlement de Tours, ayant à sa tête Achilles de Harlai, revient à Paris.

Villars, par l'entremise de Sully, remet la ville de Rouen au roi, qui lui confirme ses dignités et ses gouvernements, et lui donne la charge d'amiral. Le duc de Guise fait son accommodement. Toutes les villes du royaume s'empressent de reconnaître Henri IV. Ce prince avait été sacré à Chartres dès le mois de février.

Balagni, bâtard de Jean de Montluc, évêque de Valence, est confirmé dans la souveraineté de Cambrai, qu'il remet sous la protection du roi. Fameux procès de l'Université contre les jésuites, où les curés de Paris intervinrent : Antoine Arnaud plaidant pour l'Université, Dolé pour les curés, et Duret pour la société des jésuites. Cet Arnaud était l'avocat de la plupart des princes; leur conseil se tenait chez lui; il s'agissait ici du droit d'enseigner la jeunesse dont l'Université voulait priver les jésuites. Le cardinal de Richelieu pensait qu'il fallait les maintenir. Les Espagnols prennent la Capelle, et le roi la ville de Laon.

Jean Châtel attente sur la personne du roi, le mardi 27 décembre, et heureusement ne lui fait qu'une légère blessure à la lèvre. Le parricide est puni de mort deux jours après, le 29. Les jésuites sont bannis de France par arrêt du parlement de Paris, qui ne fut point exécuté dans l'étendue de ceux de Bordeaux et de Toulouse; mais le roi les rappela peu d'années après.

Première édition de l'ouvrage de Pithou sur les *Libertés de l'église gallicane*, conçu en quatre-vingt trois articles, imprimé à Paris avec privilége : ces maximes, détachées et suivies par articles, ont en quelque sorte force de loi, quoiqu'elles n'en aient pas l'authenticité. Le roi en a reconnu l'importance par son édit de 1719, où l'article 50 est rapporté. Les expéditionnaires en cour de Rome citent les articles de nos libertés dans leurs certificats. Je raconterai à ce sujet que le nonce Quirini, étant venu voir le chancelier d'Aguesseau dans sa maison de Fresne, lui dit : *C'est ici que se forgent les armes contre la cour de Rome.... Non, monsieur, ce ne sont pas les armes, ce sont les boucliers.*

1595.

La France déclare la guerre à l'Espagne. Le roi achève de tout soumettre dans son royaume, et Charles, maréchal de Biron, a grande part à ses succès. Les Espagnols reprennent Cambrai, et en chassent Balagni, qui parut assez insensible à la perte de sa principauté; le déplaisir qu'en eut sa femme, sœur du brave Bussi, lui coûta la vie. Le duc de Nevers meurt de douleur d'un mauvais traitement que lui fit Henri IV. L'amiral de Villars est tué de sang-froid devant Dourlens, par ordre de Contreras, commissaire-général des Espagnols. Le maréchal d'Aumont est blessé à mort devant le bourg de Comper; d'Humières meurt devant la ville de Ham; sa mort coûta des larmes à Henri IV. Le duc d'Epernon veut se rendre maître de la Provence, quoiqu'il fût raccommodé avec le roi, et continue de braver ce prince. Le roi donne le gouvernement de Provence à Charles, duc de Guise, le fils de celui qui fut tué à Blois, comptant l'opposer au duc d'Epernon; mais n'était-ce pas une imprudence de donner ce gouvernement à un prince dont la maison avait une *vieille et rance prétention*, comme disait le cardinal d'Ossat, sur cette province? Aussi le chancelier de Cheverny protesta en plein conseil contre les provisions que le roi avait données, et voulut que sa protestation fût enregistrée aux parlements de Paris et d'Aix avant de les sceller. Paix avec la Lorraine.

Combat, ou *rencontre* de Fontaine-Française le 5 juin, où Henri IV, s'étant exposé témérairement avec un très-petit nombre de cavalerie, vit fuir devant lui un corps de dix-huit mille hommes commandé par Ferdinand de Velasco et le duc de Mayenne. Le roi mandait à sa sœur, après cette journée : *Peu s'en faut que vous n'ayez été mon héritière.* Le roi fait une trève avec le duc de Mayenne et avec le duc de Mercœur, qui persistaient dans leur révolte malgré la perte de plusieurs places que le premier fit en Bourgogne, et le second en Bretagne. Le roi est absous par le pape le 17 septembre. Le cardinal du Perron et d'Ossat reçoivent l'absolution en son nom. Ce fut à cette occasion, suivant un manuscrit de M. de Salo, que le roi, qui cherchait à ménager la cour de Rome, « donna indifféremment à tous les car» dinaux le titre de *cousin*, au lieu qu'ils n'avaient » auparavant que le titre de *cher ami*, s'ils n'é» taient princes ou favoris. » Dom Antoine, prieur de Crato, meurt à Paris, instituant le roi son héritier dans le royaume de Portugal.

Duché de Thouars érigé en pairie : les lettres ne furent enregistrées qu'en 1599.

1596.

Le duc de Mayenne fait sa paix avec le roi : elle eût été plus avantageuse pour lui, s'il l'eût faite plus tôt; mais, quoique l'on reconnaisse que ce fut un grand homme, on a cependant dit de lui qu'il n'avait su bien faire ni la guerre ni la paix. Accommodement du nouveau duc de Nemours et du duc de Joyeuse avec le roi : ce dernier, qui rentra depuis dans les capucins, d'où la ligue l'avait tiré, et qui avait soutenu si long-temps et avec tant de fureur la révolte du Languedoc, fut fait maréchal de France: tandis que, d'un autre côté, le maréchal de Montmorenci, pour les services rendus au roi dans la même guerre, est fait connétable. Ainsi Henri IV se vit obligé toute sa vie à partager ses grâces entre ses ennemis et ses serviteurs. Marseille rendue au duc de Guise pour le roi par le courage d'un nommé Libertat, quoique les Espagnols en occupassent le port. Le duc d'Epernon se réconcilie avec le roi, y étant forcé par les avantages que le duc de Guise avait remportés successivement sur le duc de Savoie et sur lui. On pend en place de Grève à Paris un nommé la Ramée, jeune homme âgé de vingt-trois à vingt-quatre ans, qui se disait fils naturel de Charles IX, et en cette qualité avait été à Reims pour être sacré roi.

L'archiduc Albert, qui avait pris le gouvernement des Pays-Bas, dont le comte de Fuentes n'était gouverneur que par *interim*, prend les villes de Calais et d'Ardres. (Elles furent rendues à

la paix de Vervins). Henri IV prend la ville de la Fère, dont le siége fut long et difficile.

Traité de ligue offensive entre la France, l'Angleterre et la Hollande.

Le comte d'Essex surprend la ville de Cadix, qui est pillée : il brûle tous les vaisseaux marchands qui s'étaient retirés dans le canal. Cette perte fut estimée par les Espagnols à plus de vingt millions de ducats.

Alexandre de Médicis, qui vient légat en France, y est reçu avec toutes sortes d'honneurs. Henri IV envoie le duc de Pinei à Rome. Le duc de Mercœur persiste dans sa révolte en Bretagne, ce qui, joint aux troubles de Picardie, rend les huguenots plus hardis à faire au roi des demandes exorbitantes : ils avaient pour chefs secrets le maréchal de Bouillon et le duc de la Trimouille.

Déclaration qui détruit la séance privilégiée qu'avaient au parlement les ducs de Joyeuse et d'Epernon.

Assemblée des notables tenue à Rouen, parce que la contagion était dans Paris. Dans cette assemblée il y eut une dispute pour le rang entre messieurs de Joyeuse et de Luxembourg, ce qui fit qu'ils ne s'y trouvèrent pas. Ce fut à Rouen que le roi reçut l'ordre de la Jarretière, que la reine Elisabeth lui envoya par le comte de Scherosbery.

Arrêt du parlement du 24 juillet, qui déclare Charlotte de la Trimouille innocente du crime dont elle était accusée, d'avoir participé à l'empoisonnement de son mari le prince de Condé.

1597.

Les Espagnols surprennent la ville d'Amiens, ce qui jette une grande terreur dans le royaume et donne une nouvelle audace aux huguenots. *Allons,* dit Henri IV en apprenant cette nouvelle, *c'est assez faire le roi de France, il est temps de faire le roi de Navarre.* En effet, il en vient faire le siége, et reprend cette ville malgré les efforts de l'archiduc Albert. Le duc de Savoie est battu partout par M. de Lesdiguières.

L'Espagne commence à vouloir la paix, et le pape la desire entre les deux couronnes.

Conspiration du nommé Pierre Ouin pour tuer le roi.

1598.

Le duc de Mercœur se soumet enfin au roi, et donne sa fille (son unique héritière) en mariage à César Monsieur, duc de Vendôme, fils légitimé de Henri IV. Philippe-Emanuel, duc de Mercœur, était petit-fils d'Antoine, duc de Lorraine, frère aîné de Claude, qui avait voulu s'emparer du duché à son préjudice. (*Voy.* l'année 1550.) Ainsi Philippe n'était pas de la branche de Lorraine qui vint s'établir en France sous François Ier; son père Nicolas, dont la fille épousa le roi Henri III, fut fait duc de Mercœur en 1576, et par ce mariage Philippe devint le beau-frère du feu roi. Après l'accommodement qu'il fit cette année avec Henri IV, il passa en Hongrie au secours de l'empereur Rodolphe II, où il acquit beaucoup de gloire contre les Turcs, et où il mourut d'une fièvre pourprée en 1602. Le roi fait de grands avantages en faveur de ce mariage : c'est de là que sont venus les grands biens de la maison de Vendôme. Entres autres grâces distinguées que le roi fit à César Monsieur, il faut remarquer qu'il érigea le comté de Beaufort, en sa faveur, dès l'an 1597, en duché-pairie, sous la condition que ce duché passerait auparavant sur la tête de la marquise de Monceaux, sa mère, et avec la prérogative *que ledit duché de Beaufort tienne en la personne de la dite dame, ses hoirs et ayant cause, rang, dignité et séance en tous lieux et actes d'où les ducs et pairs se peuvent trouver, comme s'ils avaient été créés et érigés immédiatement après l'érection du duché-pairie de Montmorenci.* Le roi lui donne encore en cette année 1598 le duché-pairie de Vendôme, pour en jouir du jour de son ancienne érection faite en 1514, et lui fit prêter serment au parlement le 9 mars 1606, à l'âge de onze ans et neuf mois. Enfin en 1610, ce prince rendit une déclaration qui donnait rang et séance à César Monsieur immédiatement après les princes du sang. Après la mort de Henri IV, on constesta le rang à son fils, et le 31 décembre 1619, le duc de Vendôme reçut le collier de l'ordre du Saint-Esprit après les ducs de Guise, de Mayenne et de Joyeuse. Il est vrai que le même duc de Vendôme eut la séance dans les lits de justice de 1619 et de 1622 après les princes du sang, et avant le duc d'Uzès; mais c'était en qualité de duc de Penthièvre, dont la pairie était plus ancienne que celles de Beaufort et de Vendôme. François de Vendôme, fils de César, n'eut séance au parlement en 1649 et 1663, que du jour de l'enregistrement de la pairie de Beaufort. Enfin Louis XIV ayant accordé, par sa déclaration du 5 mai 1694, la préséance sur tous les pairs au duc du Maine et au comte de Toulouse, Louis de Vendôme, petit-fils de César, rentra en possession du rang porté par la déclaration du 5 mai 1610, prêta serment au parlement le 8 juin, et prit place après le duc du Maine.

La Bretagne se soumet. Edit de Nantes en faveur des protestans : ce fut le président Jacques-Auguste de Thou et Calignon, chancelier de Navarre, qui dressèrent les mémoires sur lesquels fut fait cet édit. Les mémoires de Sully y ajoutent messieurs de Schomberg et Jeannin; et Varillas, au contraire, dit que ce fut Daniel Chamier, le plus habile ministre du parti protestant, qui dressa l'édit.

Traité de Vervins, conclu le 2 mai entre le roi de France et le roi d'Espagne. Les négociateurs furent, de la part de la France, les sieurs de Bellièvre et de Silleri; de la part de l'Espagne, messieurs Richardot, Taxis et Verreikens; et les médiateurs de la part du pape furent le cardinal de Florence, et François de Gonsague, évêque de Mantoue : les ambassadeurs du duc de Savoie y furent admis. La paix fut pareillement signée à

Bruxelles en présence du maréchal de Biron, qui, pour son malheur, y fut envoyé ambassadeur ; les Espagnols, qui connurent sa vanité excessive, lui inspirèrent dès-lors les projets insensés qui le conduisirent sur l'échafaud. Le comté de Charolais resta au roi d'Espagne par ce traité, qui d'ailleurs fut favorable en tous les articles à la France, et qui porta les premiers coups à la maison d'Autriche. Ce comté de Charolais, possédé par la maison d'Autriche sous la réserve de la souveraineté conservée à la France, est venu à la maison de Condé par la saisie qu'en fit Louis II, prince de Condé, pour ce qui lui était dû par Philippe IV, roi d'Espagne, et par l'adjudication qui lui en fut faite sans réclamation de la part de son fils Charles II.

Accommodement entre le grand duc et le roi, pour la restitution de quelques îles dont ce duc s'était emparé en Provence pendant la guerre civile. D'Ossat, qui avait conclu cet accord, fut fait cardinal la même année. Il avait été, en qualité d'*homme de lettres,* auprès de Paul de Foix, descendant de cette illustre maison par les femmes. Mort de Philippe II le 13 septembre. Christophe de Mora, un des officiers de ce prince, lui donna une grande marque de fidélité; car, comme il se mourait, Philippe III, son successeur, ayant demandé à Mora une clef qu'il avait eue en sa garde, cet homme aima mieux s'exposer à déplaire au fils de son maître, qui allait devenir le sien, que de manquer à son devoir. L'infante Claire-Eugénie, fille du troisième lit de Philippe II et d'Elisabeth de France, épouse l'archiduc Albert, et Philippe III leur confirme la cession du domaine des Pays-Bas, que le roi son père avait faite à l'infante. Arrêt contre Guillaume Rose, évêque de Senlis, insigne ligueur, par lequel l'entrée de son diocèse lui est interdite pendant un an.

1599.

Catherine, sœur du roi, épouse le duc de Bar, fils de Charles, duc de Lorraine. Le maréchal de Joyeuse reprend l'habit de capucin. Mort de Gabrielle d'Estrées, qu'on a prétendu que le roi allait épouser. *Elle avait été mariée, dès le commencement de ses amours avec Henri IV, avec M. de Liancourt, de Picardie, et depuis démariée d'avec lui, de son consentement, par M. l'évêque d'Amiens, auquel ils jurèrent et témoignèrent que leur mariage n'avait jamais été fait par un consentement réciproque et volontaire, et qu'ils n'étaient rien l'un à l'autre.* (Mém. de Cheverny.) Elle se nomma successivement la belle Gabrielle, madame de Liancourt, la marquise de Monceaux, et la duchesse de Beaufort : le nom de la belle Gabrielle lui resta. Le mariage du roi avec Marguerite de Valois déclaré nul par des commissaires du pape, du consentement des parties; la mort de Gabrielle d'Estrées ne laissa plus de crainte de la passion du roi pour elle. Marguerite eut le choix pour son habitation, de Paris, de Madrid, qui lui avait été donné par Henri III, ou de Pierrefonds : elle choisit Paris, où elle revint en 1605 : elle fut fort bien reçue du roi et de la reine: elle y bâtit l'hôtel appelé depuis *l'hôtel de la reine Marguerite,* où elle vécut avec plus de régularité qu'elle n'avait fait par le passé. Le roi donne une promesse de mariage à mademoiselle d'Antragues. Négociation avec le duc de Savoie pour la restitution du marquisat de Saluces : le duc de Savoie Charles-Emanuel l'avait envahi en pleine paix sous le règne de Henri III, durant les troubles de la ligue. Il vient en France pour tâcher d'éluder la demande du roi.

1600.

Il n'obtient rien pour le marquisat de Saluces; le roi lui déclare la guerre : il perd en trois mois la Bresse et la Savoie. Conférence de Fontainebleau au sujet du livre de du Plessis-Mornai, intitulé *Institution de l'Eucharistie :* le cardinal du Perron eut tout l'avantage dans cette conférence. Tous deux, dit M. Huet, ont eu plus de réputation que de savoir, et l'on cherche en vain aujourd'hui dans leurs écrits sur quoi cette réputation pouvait être fondée.

Le roi épouse à Lyon Marie de Médicis; il lui donne pour dame d'honneur madame de Guercheville, qu'il avait aimée sans succès, en lui disant que, *puisqu'elle était véritablement dame d'honneur, elle le serait de la reine sa femme.* Il n'avait pas mieux réussi auprès de la duchesse de Mantoue et de la princesse de Condé. Bataille de Nieuport, gagnée par le prince Maurice de Nassau contre l'archiduc Albert d'Autriche, qui le rendit plus puissant dans la république.

Edit portant réglement sur le fait des tailles, par lequel le roi déclare que la profession des armes n'anoblirait plus celui qui l'exercerait, et même qu'elle ne serait pas censée avoir anobli parfaitement la personne de ceux qui ne l'avaient exercée que depuis l'an 1563, c'est-à-dire depuis l'époque des guerres de religion en France. Cet article demande d'être éclairci. Tous les *hommes d'armes* étaient gentilshommes du temps de Louis XII, c'est-à-dire tous ceux qui composaient les compagnies d'ordonnance : mais il ne faut pas entendre par les gentilshommes d'alors les gentilshommes issus de race noble; il suffisait, pour être réputé tel, qu'un homme né dans le tiers-état fit uniquement profession des armes, sans exercer aucun autre emploi : il suffisait à plus forte raison que cet homme né dans le tiers-état eût acquis un fief noble qu'il *desservait par service compétent,* c'est-à-dire qu'il suivît son seigneur en guerre, pour être réputé gentilhomme: ainsi donc alors on s'anoblissait soi-même, et on n'avait besoin ni de lettres du prince, ni de posséder des offices pour obtenir la noblesse : un homme extrait de race noble, et le premier noble de sa race, s'appelaient également gentilshommes, avec cette différence que le noble de race s'appelait gentilhomme de nom et d'armes, au lieu que le premier noble de race s'appelait seulement gentilhomme. (*Du Cange.*) Cette noblesse ainsi étendue subsista en France jusqu'au règne de Henri III ; alors la noblesse

acquise par la possession des fiefs, et celle acquise par la profession des armes, cessèrent d'être noblesse: l'article deux cent cinquante-huit de l'ordonnance de Blois, rapporté à l'année 1579, supprima la noblesse acquise par les fiefs, et l'édit de Henri IV supprima celle acquise par les armes: depuis ce temps le gentilhomme n'est plus celui qui a servi à la guerre, ni qui a acquis des fiefs nobles, mais celui qui est extrait de race noble, ou qui a eu des lettres d'anoblissement, ou enfin qui possède un office auquel la noblesse soit attachée. On peut être surpris que Henri IV, qui devait tant à ses braves capitaines, reconnût si peu leurs services militaires. Louis XV, par son édit de la noblesse, de 1750, dressé par le chancelier d'Aguesseau pendant le ministère de M. d'Argenson, a prouvé le cas qu'il en faisait, et éternisé son règne par cette nouvelle loi, ainsi que par l'établissement d'une école militaire, et par l'affranchissement des régimens à toutes les mutations; en sorte qu'en diminuant le prix à chaque fois, ils devinssent libres à la fin, et que la vénalité en fût éteinte.

Le marquis de Rosni est fait grand-maître de l'artillerie, sur la démission de M. d'Estrées. Cette charge exista long-temps sans éclat, parce que les fonctions en étaient partagées entre plusieurs. Louis XI la rendit plus considérable; elle s'accrut ensuite des débris de la charge de grand-maître des arbalêtriers, qui finit dans Aymar de Prie, vers l'an 1534; et enfin elle devint une charge de la couronne en faveur du duc de Sully.

1601.

Traité de Lyon, par lequel le roi laisse le marquisat de Saluces au duc de Savoie pour la Bresse, le Bugei, etc., que ce prince lui cède. Bonaventure de Catalagirone, général de l'ordre de Saint-François, négocia cette paix, dont tout l'honneur demeura au duc de Savoie. Naissance de Louis XIII. Le comte d'Essex est décapité à Londres. Mort du faux dom Sébastien, qui se disait être le roi de Portugal, tué en Afrique.

Etablissement des religieux pénitenst dits *Picpus*.

1602.

Conspiration du maréchal de Biron, du comte d'Auvergne, et du maréchal de Bouillon avec le duc de Savoie, découverte par Laffin, homme de confiance du maréchal: on en avait eu les premiers avis par Roscieux, ci-devant maire d'Orléans, et depuis secrétaire d'état au conseil du duc de Mayenne, fameux ligueur, et qui, après la réduction de Paris, se retira dans les Pays-Bas. Le maréchal a la tête tranchée dans la Bastille, le 31 juillet, par arrêt du parlement, auquel le roi envoya une commission pour le juger. Camden raconte que, dans un voyage que fit le maréchal auprès de la reine Elisabeth, il reconnut un portrait du comte d'Essex, et que, s'y étant arrêté, la reine, en parlant de la fin tragique de ce favori, lui dit: C'est ainsi que le roi mon frère devrait en user avec tous les traîtres qui l'environnent: grande instruction, s'il avait su en profiter! Le roi fit grâce au comte d'Auvergne, fils naturel de Charles IX, depuis duc d'Angoulême, et au maréchal de Bouillon; mais ce dernier n'osa s'y fier, et sortit du royaume. « Le maréchal de Biron » était d'un esprit fier et hautain, et presque in- » gouvernable; ne se plaisait qu'aux choses diffi- » ciles et presque impossibles: il enviait toute la » grandeur d'autrui, et la jalousie qu'il portait au » duc de Montmorenci, à cause de sa charge de » connétable, s'étendit jusqu'à Louise de Budes » sa femme; il lui fit parler de mariage, son mari » vivant, comme celui qui croyait devoir être son » successeur, et la partie était faite entre eux.... » mais le connétable les survéquit. » (*Le Laboureur, sur Castelnau.*) Les biens de Biron furent rendus à son frère, malgré l'opposition de la chambre des comptes, qui représenta que, pour crime de lèse-majesté au premier chef, aucun des héritiers ne devait profiter des biens du condamné. (*Pasquier.*) Il y en avait cependant des exemples; celui des enfants du duc de Nemours et des héritiers du comte de Saint-Paul. Biron, érigé en duché-pairie quatre ans auparavant, redevint baronnie après la mort du maréchal sans enfants. Elle fut de nouveau érigée en duché-pairie en 1723.

Ambassade des Suisses, qui viennent renouveler leur alliance avec la France. Edits contre les duels. Charge de surintendant des mines créée en faveur de Roger de Bellegarde, grand écuyer de France; Beringhen en eut le contrôle général.

Arrêt du parlement contre l'évêque d'Angers à l'occasion d'un nouveau bréviaire qu'il avait voulu introduire sans en avoir préalablement obtenu la permission du roi, et sans en avoir consulté son métropolitain.

Lettres de légitimation du fils de Henriette de Balzac et du roi, autorisées par semblables lettres qu'avait obtenues le duc de Vendôme, et qui sont les premières dans cette espèce. Entreprise manquée du duc de Savoie sur Genève: une pareille entreprise n'avait pas eu plus de succès en 1534. Les frères de la Charité, institués à Grenade par Saint-Jean de Dieu et approuvés par Pie V en 1572, sont introduits en France en 1601, et établis en 1602 à Paris par la reine Marie de Médicis.

Remontrances du parlement sur un édit des monnaies: ces remontrances ne furent point prononcées suivant l'usage, et le roi se contenta de les faire lire en particulier hors la présence des députés, ce qui ne s'était jamais pratiqué auparavant, dit M. de Thou.

1603.

Mort d'Elisabeth, à l'âge de soixante-neuf ans, qui eut pour successeur Jacques VI, roi d'Ecosse, dit Jacques Ier. Il s'était raccommodé avec Elisabeth, la meurtrière de sa mère, soit par politique, soit par cette faiblesse de caractère qui fut si fatale à sa postérité. Cette princesse était très-

savante. Un jour qu'elle entretenait Calignon, qui fut depuis chancelier de Navarre, elle lui fit voir une traduction en latin qu'elle avait faite de quelques tragédies de Sophocle, et de deux harangues de Démosthènes; elle lui permit même de prendre une copie d'une épigramme grecque de sa façon, et elle lui demanda son avis sur des passages de Lycophron, qu'elle avait alors entre les mains, et dont elle voulait traduire quelques endroits; mais sa plus grande science fut celle de régner, et l'Angleterre la compte entre ses plus grands rois. Il est incroyable à quel point elle faisait cas de la beauté dans les temps où elle y avait le moins de droit. Un des plus grands ressorts de la politique d'Elisabeth fut de présenter à tous les princes de l'Europe, et même à quelques-uns de ses sujets, l'appât de son mariage, et de les contenir *tous* par cette espérance. Son règne fut troublé par la guerre d'Irlande, qui ne fut réunie à l'Angleterre qu'après sa mort. Je ne dois pas omettre un fait mémorable: le chevalier Drack eut la gloire de faire le tour du monde sous le règne de cette grande reine, ce qu'aucun mortel n'avait osé tenter avant lui; elle renouvela en son honneur les initiations sacrées que les Romains faisaient à ce sujet, et fit consacrer le navire de Drack solennellement. Jacques VI, qui réunit le premier dans sa personne les royaumes d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande, fut aussi le premier qui prit le titre de roi de la Grande-Bretagne. Depuis Henri VIII jusqu'à Elisabeth, les Anglais changèrent quatre fois de religion. Comprend-on que ce soit une nation libre qui change d'avis tant de fois? Que ferait de mieux un gouvernement despotique?

Négociation du marquis de Rosni en Angleterre, qui renouvelle les traités déjà faits avec Jacques Ier, du temps qu'il n'était encore que roi d'Ecosse, et ceux qui avaient été conclus avec Elisabeth: par le même traité, les deux princes se promirent de défendre les Hollandais contre l'Espagne. Rétablissement des jésuites en France: le roi choisit parmi eux, l'année suivante, le père Cotton pour son confesseur. Les princes de Courtenai présentent en vain leurs titres pour se faire reconnaître princes du sang. Ordre mis dans les finances et dans tous les différens corps de l'état par le marquis de Rosni, qui avait été fait surintendant dès 1599. Les dettes de l'état se trouvèrent monter à trois cent trente millions. Etablissement de manufactures de soie, dont Saintot eut l'intendance. Autres manufactures de tapisseries, de faïence, de verrerie, etc. Le roi fait construire de nouveaux bâtimens, des viviers, des jardins, etc.; il aimait à être comparé à François Ier. Le vicomte de Rohan est fait duc et pair; Bouthillier, son avocat, présenta ses lettres au parlement. Ce fut sa sœur Catherine qui répondit à une déclaration galante de Henri IV, *qu'elle était trop pauvre pour être sa femme, et de trop bonne maison pour être sa maîtresse*. Il avait épousé la fille du duc de Sully, et fut colonel-général des Suisses.

1604.

Mort de la duchesse de Bar; elle était huguenote, et on avait mis auprès d'elle Cayet, ministre protestant, pour l'instruire et la confirmer dans la nouvelle religion. Ce même Cayet devint depuis catholique et docteur en théologie; c'est l'auteur de la *Chronologie novénaire et septénaire*. Il avait été sous-précepteur de Henri IV, dont la Gaucherie était précepteur. Le maréchal de Bouillon continue de cabaler. Quelques séditieux de Bretagne sont punis de mort. Etablissement des Français dans le Canada. Traité conclu entre le roi et le sultan Achmet par M. de Brèves; il est remarquable en ce qu'il fut imprimé à Paris, en turc et en français, de l'imprimerie des langues orientales, arabique, turquesque, persique, etc.; ce qui prouve qu'il y avait alors à Paris des caractères arabes, et des caractères des autres langues orientales, avant même la bible polyglotte de le Jay: il est encore remarquable par l'article IV, par lequel toutes les nations commerçantes de l'Europe, est-il dit, y compris les Anglais, pourront commercer librement sous la bannière et protection de France, et sous l'obéissance des consuls français. Introduction de la Paulette.

Le Pont-Neuf est fini. Prise d'Ostende sur les Hollandais par les Espagnols, que commandait Spinola: ce siége avait duré trente-neuf mois, par la brave résistance du prince Maurice, avec perte de part et d'autre de cent quarante mille hommes. Ce qui est digne de remarque, c'est que ç'a été du sein de la guerre la plus opiniâtre et la plus ruineuse que s'est élevé le commerce des Hollandais à ce haut degré de puissance où il est parvenu. Commencement du canal de Briare.

Charles de Sudermanie, fils de Gustave Vasa, après s'être fait déclarer régent du royaume de Suède à la mort de Jean, son frère aîné, s'empare de la couronne de Suède en l'absence de Sigismond, son neveu, l'héritier légitime, qui était passé en Pologne, dont il avait été élu roi à la mort de Battori. Mort de Clément VIII, *pape*, dit l'Etoile, *pacifique, et bon Français*.

Le parlement enregistre l'édit de l'établissement des capucins en France, qui y avaient déjà été appelés par Charles IX, dès 1573, du consentement de Grégoire XII.

1605.

Conspiration du comte d'Auvergne, de la marquise de Verneuil, et de d'Antragues, son père: le roi leur avait repris la promesse de mariage qu'ils comptaient de faire valoir: les coupables sont jugés, et le roi leur fait grâce. Le père Archange, capucin, fils naturel de la reine Marguerite et de Chanvallon, confesseur de la marquise de Verneuil, avait conduit cette conjuration: cette dame n'était pas heureuse en promesses de mariage, car le duc de Guise lui en avait fait une qui ne lui réussit pas mieux. Le faux Démétrius, grand duc de Moscovie, est assassiné. L'Espagne

donne l'exclusion à Boronius pour la papauté, à cause de son livre de *la Monarchie de Sicile*. Fondation de la maison royale de *la Charité chrétienne* en faveur des officiers et soldats estropiés au service. Un fou, nommé Jean de Lisle, attente à la personne du roi : il est arrêté et enfermé. Découverte de la conspiration des poudres en Angleterre.

1606.

Accommodement du duc de Bouillon, par la cession de Sedan au roi, qui, content de sa soumission, lui rendit cette ville au bout d'un mois. Sully érigé en duché-pairie en faveur du marquis de Rosni. Interdit de Venise.

1607.

L'interdit est levé à la sollicitation de Henri IV et par les soins du cardinal de Joyeuse. Le roi réunit la Navarre et ses autres états patrimoniaux à la couronne, et par là les rend inaliénables. (*Voyez remarques particulières.*) Le duc d'Epernon entre en carrosse dans la cour du Louvre sous prétexte d'incommodité; le roi accorda la même distinction au duc de Sully en 1609. Et sous la régence de Marie de Médicis, cet honneur s'étendit à tous les ducs et officiers de la couronne, et leur est demeuré. Il n'en était pas ainsi du temps de Catherine de Médicis : dans une instruction que l'on trouva qu'elle donnait à Charles IX, elle lui dit que les portiers ne laissaient entrer personne dans les cours du château, si ce n'était les enfants du roi, les frères et les sœurs en coche, à cheval et en litière; les princes et les princesses descendaient sous la porte, et les autres hors la porte.

1608.

Négociation du président Jeannin pour faire cesser la guerre entre les archiducs et les états de Hollande. Inondation de la Loire, qui cause bien des ravages : cette année fut appelée l'année du grand hiver.

Institution de l'ordre du Mont-Carmel, auquel est réuni celui de Saint-Lazare. Le roi créa M. de Nerestang, son capitaine des gardes, grand-maître de l'ordre.

1609.

Trève de douze ans des Espagnols et des Provinces-Unies, par laquelle la république de Hollande est reconnue pour souveraine. Mort de Jean Guillaume, duc de Clèves, sans enfants; elle donne lieu aux prétentions du marquis de Brandebourg, du duc de Neubourg, du duc des Deux-Ponts, de l'électeur de Saxe, et du marquis de Burgau, à cause des alliances qu'ils avaient prises dans la maison du duc de Clèves.

Le prince de Condé se retire à Bruxelles, puis à Milan, avec Marguerite de Montmorenci, sa femme, pour laquelle le roi avait laissé voir quelque inclination.

Ordonnance de police du 12 novembre, portant que les comédiens des théâtres de l'hôtel de Bourgogne et du Marais ouvriraient leur porte à une heure après midi, et qu'à deux heures précises, soit qu'il y eût du monde, soit qu'il n'y en eût point, ils commenceraient leurs représentations, pour que le jeu fût fini avant quatre heures et demie. Ce réglement avait lieu depuis la Saint-Martin jusqu'au 15 février. Paris était alors bien différent de ce qu'il est aujourd'hui; il n'y avait point de lanternes; il y avait beaucoup de boue, très-peu de carrosses, et quantité de voleurs : c'était un grand obstacle pour fréquenter les spectacles, surtout en hiver; c'est ce qui donna lieu au réglement de police.

1610.

Projet de Henri IV sur l'Allemagne à l'occasion de la succession de Clèves et de Juliers : ce projet était, suivant plusieurs écrivains, de former un corps appelé *la République chrétienne*, lequel aurait divisé l'Europe en quinze parties; mais cela a bien l'air d'une chimère. Henri IV se bornait vraisemblablement au traité de Brusol, qu'il avait passé avec le duc de Savoie, par lequel il lui fournissait seize mille hommes pour s'emparer du duché de Milan, en dédommagement de la dot modique qu'il avait reçue de Philippe II en épousant sa fille, et au traité de Hall, par lequel le roi fournissait dix mille hommes aux héritiers du duc de Juliers, pour les aider à se mettre en possession de ses états : le reste de ses troupes, qui pouvait monter à vingt-quatre mille hommes, il le destinait à profiter, du côté des Pyrénées, de l'embarras où était l'Espagne, dont il avait tant de raison de se venger: cela lui eût été facile par la faiblesse de l'empereur Rodolphe et de Philippe III.

Henri IV est assassiné. Il avait dans son carrosse messieurs d'Epernon, de Montbason, de Lavardin, de Roquelaure, de la Force, de Liancourt, et de Mirebeau. La reine avait été couronnée la veille à Saint-Denis.

Philippe III chasse les Morisques d'Espagne, au nombre de près de neuf cent mille hommes; le duc d'Ossone ne fut point de cet avis. *On ne pouvait*, dit le commentateur espagnol de Comines, *faire une meilleure action, ni prendre un pire conseil.*

La France n'a point eu de meilleur ni de plus grand roi que Henri IV; il était son général et son ministre : il unit à une extrême franchise la plus adroite politique, aux sentimens les plus élevés une simplicité de mœurs charmante, et à un courage de soldat un fond d'humanité inépuisable. Il rencontra ce qui forme et ce qui déclare les grands hommes, des obstacles à vaincre, des périls à essuyer, et surtout des adversaires dignes de lui. Enfin, comme l'a dit un de nos plus grands poètes,

Il fut de ses sujets le vainqueur et le père.

FEMMES.	ENFANTS.	1610. MORT.	PRINCES CONTEMPORAINS.
Marguerite de Valois, fille de Henri II. Henri IV en fut séparé par autorité de l'Eglise en 1599, après vingt-huit ans de mariage : elle mourut en 1615. Henri, duc de Guise, avait aimé cette princesse avant qu'elle fût reine ; et dans les idées chimériques de grandeur qu'il se proposait, il avait formé le projet de l'épouser. **Marie de Médicis**, fille de François, grand-duc de Toscane, mariée en 1600, morte en 1642	Louis XIII. N. duc d'Orléans. 1611 Jean-Baptiste Gaston. 1660 Elisabeth, mariée à Philippe IV, roi d'Espagne. 1644 Christine, mariée à Victor-Amédée, prince de Piémont, puis duc de Savoie. 1663 Henriette-Marie, femme de Charles Ier, roi de la Grande-Bretagne. 1669 — ENFANTS NATURELS. Henri IV eut de *Gabrielle d'Estrées, duchesse de Beaufort, morte en* 1599 César, duc de Vendôme. 1665 Alexandre, *dit* le chevalier de Vendôme, *grand-prieur de France.* 1629 Catherine-Henriette, mariée à *Charles de Lorraine, duc d'Elbœuf.* 1633 *De Henriette de Balzac d'Entragues, marquise de Verneuil, morte en* 1633 Henri, évêque de Metz, puis duc de Verneuil. 1682 Gabrielle-Angélique, *femme du duc d'Epernon.* 1627 *De Jacqueline de Beuil comtesse de Moret :* Antoine de Bourbon, comte de Moret, *tué à la bataille de Castelnaudari.* 1632 *De Charlotte des Essarts, comtesse de Romorentin :* Jeanne-Baptiste de Bourbon, *abbesse de Fontevrault.* 1670 Marie-Henriette de Bourbon, *abbesse de Chelles.* 1629 *Charlotte des Essarts mourut en* 1651, *femme du maréchal de l'Hôpital, après avoir eu des enfants de Louis de Lorraine, dernier cardinal de Guise, fils du Balafré.* (Hist. généalo. de la maison de France.)	Henri IV est assassiné rue de la Féronnerie, un vendredi 14 mai 1610, âgé de cinquante-sept ans, après en avoir régné vingt-un. Il fut enterré à Saint-Denis. Son cœur fut porté au collége des jésuites de la Flèche, suivant la promesse que le roi leur en avait faite. Son oraison funèbre fut prononcée à Rome, dans la chapelle du Vatican, en présence du pape et des cardinaux ; honneur qui n'avait été fait qu'à Charles IX et à Philippe II. L'auteur de cet horrible parricide était François Ravaillac, natif d'Angoulême, âgé de trente-un à trente-deux ans : il fut exécuté en place de Grève, le 27 du même mois. Ce monstre avait été frère convers aux Feuillants de la rue Saint-Honoré, qui le renvoyèrent avant qu'il eût fait ses vœux, parce qu'ils reconnurent qu'il était *lunatique* et même *démoniaque.* (Capitulaires des Feuillants.) Il y a des lettres-patentes du roi Henri II, données à Compiègne le 14 mai 1554, cinquante-six ans avant l'assassinat de Henri IV, même mois, même jour, qui ordonnent que l'on élargira la rue de la Féronnerie, pour faciliter au roi le passage de son château du Louvre en sa maison des Tournelles.	*Papes.* Sixte V. 1590 Urbain VII. 1590 Grégoire XIV. 1591 Innocent IX. 1591 Clément VIII. 1605 Léon XI. 1605 Paul V. 1621 — *Maison othomane.* Amurat III : il eut deux cents enfants. 1595 Mahomet III. 1604 Achmet. 1617 — *Empereur.* Rodolphe. 1612 — *Rois d'Espagne et de Portugal.* Philippe II. 1598 Philippe III. 1621 — *Rois d'Angleterre et d'Ecosse.* Elisabeth. 1603 Jacques VI. 1625 — *Roi de Danemarck.* Christiern IV. 1648 — *Rois de Suède.* Jean. 1592 Sigismond, chassé. 1599 Charles. 1611 — *Roi de Pologne.* Sigismond III, roi de Suède. 1632 — *Czars.* Fœdor Jwanowitz. 1597 Boris Gadenow. 1605 Fœdor Borissowitz. 1605 Démétrius, dit *le Faux.* 1606 Basile Zuski. 1610 Démétrius, second imposteur. 1610

MINISTRES.

Phil. Hurault de Cheverny. 1599

Franç. d'O, surintendant des finances. 1594

Il était aussi gouverneur de Paris : le roi, à sa mort, garda pour lui le gouvernement de Paris.

Maximilien de Bethune de Rosni. 1641

Nic. de Harlai de Sanci, surintendant des finances. 1629

J. Bochart, surintendant des finances 1630

SECRÉTAIRES D'ÉTAT.

Nic. de Neuville de Villeroi. 1617
Pierre Brûlart. 1608
Claude Pinard, 1605
Lóuis Revol. 1594
Martin Ruzé. 1613
Louis Potier de Gèvres. 1630
P. Forget de Frêne. 1610
Antoine de Lomenie. 1638
Pierre Brûlart de Puisieux. 1640
Antoine Potier. 1621
Paul Phelipeaux de Pontchartrain. 1621

GUERRIERS.

CONNÉTABLE.

Henri de Montmorenci. 1614

MARÉCHAUX DE FRANCE.

Albert de Gondi de Retz. 1602
Armand de Gontaud de Biron. 1592
Jacques Goyon de Matignon. 1597
Jean d'Aumont. 1595
Guil. de Joyeuse. 1592
H. de la Tour de Bouillon. 1623
Charles de Gontaut de Biron. 1602
Cl. de la Chastre. 1614
Ch. de Cossé de Brissac. 1621
Jean de Montluc de Balagni. 1603
Jean de Beaumanoir de Lavardin. 1614
H. de Joyeuse du Bouchage. 1608
Alphonse Corse d'Ornano. 1610
Urbain de Laval de Bois-Dauphin. 1629
Guil. de Hautemer de Grancel. 1613
Fr. de Bonne de Lesdiguières. 1626

MAGISTRATS.

CHANCELIERS.

Phil. Hurault de Cheverny. 1599
Franç. de Montholon. 1590
Ch. de Bourbon, cardinal de Vendôme, G. D. S. 1594
Pompone de Bellièvre. 1607
Il avait servi sous cinq rois.
Nic. Brûlard de Silleri. 1624

PREMIER PRÉSIDENT.

Achilles dè Harlai. 1616

PROCUREURS GÉNÉRAUX.

Jacq. de la Guesle. 1612

P. Pithou, nommé, lors de la réduction de Paris, pour exercer jusqu'au retour de la Guesle qui était à Tours.

Eust. de Megrigni exerce à Chalons.

AVOCATS GÉNÉRAUX.

Hugues de Lestre, nommé le 16 août 1589 pour exercer à Châlons.

Louis Duret. 1616
Ant. Hotman. 1596
Louis Servin. 1626

Ant. Loisel, nommé lors de la réduction de Paris pour exercer jusqu'au retour du parlement qui était à Tours. Ce fut lui qui proposa la procession générale qui se fait tous les ans, le 22 mars. Il a écrit la vie de M. Pithou, et est l'auteur des *Institutes* coutumières, que M. le P. P. de Harlai nommait un livre d'or.

Simon Marion. 1605
Cardin le Bret. 1654

SAVANTS ET ILLUSTRES.

Jacq. Amiot. 1593
Jean d'Angennes. 1593
Jean Bacquet. 1597
Ant. Baif. 1592
Guil. Barclai. 1605
Cés. Baronius. 1607
Guil. Saluste du Bartas. 1590
Théod. de Bèze. 1605
Jean Bodin. 1596
Soffrol Calignon, chancelier de Navarre : *une réponse fâcheuse du roi lui coûta la vie.* 1606
Annibal Carrache, peintre. 1609
Michel de Castelnau. 1592
Pierre Charron. 1603
Flor. Chrétien, précepteur de Henri IV. 1596
Gui Coquille. 1603
Jacques Cujas. 1590
Et. Duranti. 1589
Jacq. Faye d'Espesses. 1590
Henri Etienne. 1598
Cl. Fauchet. 1603
Robert Garnier. 1595
La Gaucherie, précepteur de Henri IV.
Gilbert Genebrard. 1597
Bernard de Girard du Haillan. 1610
Fr. Hotman. 1590
Cardinal de Lenoncourt. 1591
Juste Lipse. 1606
Alde Manuce. 1597
Ph. Melanchthon. 1597
H. de Mesmes. 1596
François Miron. 1608
Louis Molina. 1600
Michel de Montagne. 1592
Saint-Philippe de Neri. 1595
Louis de Gonzague, duc de Nevers. 1595
Jean Nicot. 1600
Ce fut lui qui apporta en France la plante du tabac.
Gilles de Noailles. 1606
Arnaud d'Ossat, cardinal. 1604
Jean Passerat. 1602
Nic. de Pellevé, cardinal. 1594
Pierre Pithou. 1596
Christophe Plantin, imprimeur. 1598
Lancelot Voisin de la Popelinière. 1608
Ph. des Portes. 1606
Nic. Rapin. 1607
Jean Riolan. 1605
F. d'Epinai de St-Luc. 1597
Jos. Scaliger. 1609
Jean de Serres. 1598
Fauste Socin. 1604
Orlando Tasso, musicien. 1594
Torq. Tasso. 1595
Virgile est cause, disait Balzac, que le Tasse n'est pas le premier poète, et le Tasse que Virgile n'est pas le seul.
Fr. Tolet, le premier jésuite qui ait été fait cardinal. * 1596
Horace Turselin. 1599
Tycho Brahé. 1601
Blaise de Vigenère. 1596
Nic. Vignier. 1596
Ger. Vossius. 1609

* Henri IV reconnut les services que lui avait rendus le cardinal Fr. Tolet, en lui faisant faire des obsèques magnifiques dans les églises de Notre-Dame de Paris et de Rouen ; l'utilité dont il fut à ce prince contribua au rappel des Jésuites.



LOUIS XIII.

Louis XIII, né à Fontainebleau le 27 septembre 1601, parvient à la couronne le 14 mai 1610. Il fut sacré à Reim par le cardinal de Joyeuse, archevêque de Rouen, le 17 octobre suivant, parce que l'archevêque de Reims de la maison de Lorraine, n'était pas encore sacré; est déclaré majeur l'an 1614. Il a été surnommé *le Juste*.



Arrêt du parlement qui déclare la reine Marie de Médicis régente du royaume. Cette princesse réunit la tutelle à la régence.

Le maréchal de la Châtre conduit quelques troupes en Allemagne, et se joint au prince Maurice de Nassau, fils puîné de Guillaume, fondateur de la république de Hollande; il reprend la ville de Juliers, et la remet aux deux princes prétendants, le marquis de Brandebourg et le duc de Neubourg, à qui l'archiduc Léopold l'avait enlevée.

Cette querelle, pour la succession de Juliers, dura près de vingt ans, et finit par un traité provisionnel qui subsiste encore entre les maisons de Brandebourg et Palatine.

Le prince de Condé revient à la cour; la reine, qui craint ses prétentions, lui donne une pension de deux cent mille francs, et achète pour lui l'hôtel de Gondi (aujourd'hui l'hôtel de Condé).

1611.

Le duc de Sully se retire de la cour : quel malheur pour l'Etat que la retraite de ce grand homme! Il ne fallut pas moins pour le remplacer dans la suite que les génies de Richelieu et de Colbert. Chasteauvieux, chevalier d'honneur de la reine, eut le gouvernement de la Bastille. « *On » fit*, dit Bassompierre, *trois directeurs pour ma- » nier les finances, qui furent messieurs de Châ- » teauneuf, le président de Thou* (l'historien) *et » Jeannin; mais à ce dernier on y ajouta la charge » de contrôleur-général des finances, ce qui lui en » donna l'entier maniement, à l'exclusion des au- » tres, qui assistaient seulement à la direction.* »

La reine change le système politique, et recherche l'alliance d'Espagne, au grand regret des protestants, dont les chefs étaient le maréchal de Bouillon et le duc de Sully, et au grand détriment de la France; elle envoie Bullion au duc de Savoie pour lui déclarer que ses nouveaux engagements avec l'Espagne ne lui permettent pas de tenir le traité de Brusol. Mort du fameux duc de Mayenne le 3 octobre: il n'y eut jamais de réconciliation plus sincère que la sienne avec le feu roi qui en avait fait son conseil et son ami. Origine de la guerre entre la Suède et la Moscovie, sur ce que Gustave Adolphe, roi de Suède, voulut se faire élire *czar* à la mort du faux Démétrius. Les Moscovites élurent Michel Fœderowitz, qui n'était que simple *boyard*, ou gentilhomme.

Le comté de Brissac est érigé en duché-pairie; les lettres ne furent enregistrées qu'en 1620.

Erection de la seigneurie de Lesdiguières en duché-pairie en faveur de François de Bonne (depuis connétable de Lesdiguières), et de son gendre Charles de Créqui.

Etablissement des Ursulines en France, fondées dès l'an 1537.

Le duc de Sully est congédié! c'est un triste début de ce règne. Quel royaume que la France, quand elle produit un ministre égal à ses ressources! ce ministre apprit aux Français que, pour gouverner les finances, la première qualité était un sens droit. « Il paya deux cent millions » de dettes en dix ans, sur trente-cinq millions » de revenu, et amassa trente millions qui se » trouvèrent à la Bastille quand il partit. » (*OEconom. roy.*)

1612

Publication des mariages arrêtés entre le roi et l'infante d'Espagne, Anne d'Autriche, et entre Elisabeth sœur du roi et le prince d'Espagne, qui fut depuis Philippe IV. Commencement des troubles des huguenots. Le duc de Rohan s'empare de Saint-Jean d'Angeli.

Fondation de l'Oratoire par le P. de Bérulle, depuis cardinal : *C'est un corps*, dit l'avocat-général Talon, dans un procès qu'ils eurent depuis au parlement, *où tout le monde obéit, et où personne ne commande*. Voici comme M. Bossuet en parle dans l'oraison funèbre du P. Bourgoin, troisième général de cette congrégation : » Congrégation à laquelle le fondateur n'a voulu donner » d'autre esprit que l'esprit même de l'Eglise, » d'autres règles que les saints canons, d'autres » vœux que ceux du baptême et du sacerdoce, » d'autres liens que ceux de la charité. »

Concini, marquis d'Ancre, et Eléonore Galigaï, sa femme, ont tout le crédit sur l'esprit de la reine, et divisent les princes et les ministres, afin d'augmenter leur autorité. Le marquis d'Ancre avait fait donner une des deux charges de maître de la garde-robe à M. de la Rochefoucault; il achète la charge de premier gentilhomme de la chambre de M. de Bouillon : il n'y en avait alors que deux; M. de Bellegarde avait l'autre. Mort de Charles de Bourbon, comte de Soissons, le 1er novembre : il était fils, du second lit, de Louis Ier, prince de Condé, et de Françoise de Longueville : son fils, tué à la Marfée, ne laissa point de postérité. Condamnation du traité *de la Puissance ecclésiastique et politique*, du docteur Richer, syndic de la faculté de théologie, par l'assemblée provinciale de Sens, tenue à Paris, sauf les droits du roi et les libertés de l'église gallicane. Richer se soumit en 1629, et mourut en 1631.

1613.

Le maréchal de Bouillon, oncle de Frédéric, électeur palatin, par Isabelle de Nassau, sa femme et sœur de la mère de Frédéric, conclut le mariage de ce prince avec Elisabeth, fille de Jacques Ier, roi d'Angleterre. Ce mariage, qui l'encouragea dans l'entreprise de se faire roi de Bohême, causa ses malheurs, par la confiance qu'il prit mal à propos dans son beau-père, prince faible et léger, qui ne lui donna point de secours. Ce fut par ce mariage, d'où vint la princesse Sophie, mariée dans la maison d'Hanovre, que la couronne d'Angleterre passa à cette maison, lorsque les princes catholiques en furent exclus.

Commencement des cabales et des intrigues pendant la minorité.

Déclaration du roi contre les duels, avec protestation de n'en accorder jamais la grâce : ce fut à l'occasion de celui du baron de Luz, tué par le chevalier de Guise. Ce qui est remarquable, c'est que peu de temps après, le même chevalier de Guise tua le fils du baron de Luz, et que l'on n'en fit pas de recherche, parce qu'alors la reine ménageait messieurs de Guise pour les détacher du parti du prince de Condé. Ce chevalier de Guise périt l'année suivante de l'éclat d'un canon auquel il voulut mettre le feu, et qui creva. Marie de Médicis fait commencer l'aqueduc d'Arcueil.

Le duc de Savoie veut s'emparer du Montferrat pendant la minorité de Marie, sa petite-fille, et fille du feu duc François de Mantoue : il en est empêché par les Vénitiens, les Espagnols et les Français.

1614.

Les princes, mécontents du gouvernement, se retirent de la cour : c'étaient Henri II, prince de Condé; César, duc de Vendôme, et Alexandre, grand-prieur de France, tous deux enfants naturels de Henri IV; Henri, duc de Mayenne, fils du chef de la ligue; les ducs de Longueville, de Guise, de Nevers, de Rohan, de Luxembourg, de la Trimouille, etc. Le maréchal de Bouillon était le chef de toute cette cabale, sans que la reine l'en soupçonnât.

Mort de Henri, connétable de Montmorenci. « Henri IV le raillait assez souvent de son ignorance; mais il admirait son bon sens; et on remarque, sur le propos du grand dessein avorté » par sa mort, qu'il disait que tout lui pouvait » réussir par le moyen d'un connétable qu'il avait, » qui ne savait pas écrire, et d'un chancelier qui » ne savait pas le latin; il croyait ainsi du chance» lier de Silleri. » (*Le Laboureur, sur Castelnau.*) Henri de Montmorenci fut le dernier connétable de sa maison. Son fils, qu'il avait eu de son second mariage, lui succéda dans son duché et dans le gouvernement de Languedoc : ce fut lui qui fut décapité, et à qui le maréchal de Schomberg succéda dans le même gouvernement.

Traité de Sainte-Menehould, du 15 mai, par lequel on accorde tout aux mécontents : ils se soumettent, hors le duc de Vendôme, qui, quoique rétabli dans son gouvernement de Bretagne, refusa d'y souscrire; mais il y fut forcé par l'approche du roi.

Le marquis de Spinola, commandant les troupes espagnoles, fait la guerre dans le pays de Juliers, au sujet de la succession de Clèves. Les Hollandais, de leur côté, démembraient ce qu'ils pouvaient de cette même succession, tandis que le marquis de Brandebourg et le duc de Neubourg, appelés *les princes possédants*, conservaient les places dont ils s'étaient emparés. Le traité de Santen, conclu pour lors, ne mit point la paix entre les prétendants.

Le roi est déclaré majeur dans le lit de justice tenu au parlement de Paris le 2 octobre, et adjuge le rang dans cette séance aux cardinaux sur les pairs ecclésiastiques, qui s'en absentèrent.

États-généraux, que la reine assemble le 27 octobre, comme elle l'avait promis par le traité de Sainte-Menehould. Ils avaient d'abord été indi-

qués à Sens pour le 25 août; mais, comme le roi devait être majeur au 27 septembre, la reine jugea qu'il lui convenait mieux d'attendre la majorité, et les fit transférer à Paris. Je dois dire, à cette occasion, que, comme nous ne reconnaissons en France d'autre souverain que le roi, c'est son autorité qui fait les lois : *qui veut le roi, si veut la loi*; ainsi les états-généraux du royaume n'ont que la voix de la remontrance et de la très-humble supplication; le roi défère à leurs *doléances* et à leurs prières suivant les règles de sa prudence et de sa justice : car, s'il était obligé de leur accorder toutes leurs demandes, dit un de nos plus célèbres auteurs, il cesserait d'être leur roi; de là vient que, pendant l'assemblée des états-généraux, l'autorité du parlement, qui n'est autre chose que celle du roi, ne reçoit aucune diminution, ainsi qu'il est aisé de le reconnaître dans les procès-verbaux de ces derniers états. (*Plaidoyer de M. de Lamoignon de Blancmenil, du 14 janvier 1719.*) Ces états sont les derniers que l'on ait tenus, parce que l'on en reconnut l'inutilité; plusieurs objets furent présentés, et tous furent contredits, suivant les intérêts différents des trois états : ce qui tourne toujours au profit de l'autorité du gouvernement, qui, pour les accorder, choisit ce qui convient le mieux.

La statue équestre de Henri-le-Grand, envoyée par Come II, grand-duc de Toscane, avait été élevée sur le Pont-Neuf dès le 23 août. C'est le premier monument de ce genre que l'on ait érigé dans Paris à la mémoire de nos rois. Mort de François de Bourbon, prince de Conti, sans enfants, le 3 août : il était fils puîné de Louis I, prince de Condé.

1615.

Mouvements dans le parlement, excités par le maréchal de Bouillon. Remontrances de cette compagnie, qui sont sans effet. Traité d'Ast le 21 juin, pour terminer l'affaire de la guerre excitée à l'occasion du Montferrat.

Le prince de Condé, toujours mécontent de n'avoir pas le principal crédit, et se plaignant de l'inexécution du traité de Sainte-Menehould, se retire de nouveau de la cour, et publie un manifeste sanglant contre le gouvernement. Le roi rend une déclaration le 10 septembre pour priver le prince de Condé et ses adhérents de tous biens et honneurs, comme criminels de lèse-majesté.

Le roi, malgré les inquiétudes que les mécontents pouvaient lui donner dans sa marche, part pour Bordeaux, où les deux mariages sont achevés. Retour du roi depuis Bordeaux jusqu'à Châtelleraull, toujours en bataille, ayant nommé le duc de Guise pour lieutenant-général de l'armée qui couvrait sa marche contre les insultes des mécontents et des huguenots, auxquels le prince de Condé s'était lié, malgré la haine qu'il leur portait, et qu'il leur porta toute sa vie.

Marie de Médicis fait bâtir le palais de Luxembourg par Jacques de Brosse, son architecte; cet hôtel s'appelait ainsi, parce qu'il avait appartenu au connétable de Saint-Pol, de la maison de Luxembourg, dont il avait retenu le nom. Elle fit aussi planter le Cours.

1616.

Traité de Loudun, fait entre la reine et le prince de Condé, chef des mécontents; il fut également favorable à ce prince et aux huguenots. La reine, par le conseil du maréchal d'Ancre, fait arrêter, le 1er septembre, le prince de Condé, qui l'avait forcée à ce traité, et qui, malgré la paix rétablie, continuait à cabaler : Themines, qui arrêta ce prince, fut fait le jour même maréchal de France. Le prince de Condé fut mis à la Bastille, et ensuite conduit à Vincennes. La princesse sa femme s'enferma avec lui; sa vertu égalait sa beauté; elle mourut en 1650. Les princes, à la nouvelle de cet emprisonnement, et plusieurs grands, se retirèrent de la cour pour se préparer à la guerre. La reine met sur pied trois armées, commandées par le duc de Guise, par le maréchal de Montigny, et par le comte d'Auvergne, que le maréchal d'Ancre fit sortir de la prison où il avait été mis par Henri IV, à qui il fit donner le gouvernement de Paris et de l'Isle de France. Le roi tire du corps des Suisses qui servaient en France, des compagnies pour former un régiment de ses gardes suisses, dont Gaspar Gallati de Glaris fut le premier colonel.

Richelieu, évêque de Luçon, est fait secrétaire d'état par la protection du maréchal d'Ancre.

Jacques Ier, persuadé par Barneveldt, pensionnaire de Hollande, rend aux Hollandais les villes de sûreté de Flessingue, de la Brille et de Rameken, qui les tenaient dans la dépendance de l'Angleterre. Ce prince s'aperçut bientôt de sa faute, et on croit que le ressentiment qu'il en conserva contre Barneveldt contribua dans la suite à la mort de ce grand homme. C'est de cet événement qu'il faut dater la pleine liberté de la république de Hollande. (*Hume, Hist. de la Maison de Stuart.*) Le maréchal d'Ancre déplace tous les ministres, et avance sa perte.

1617.

La guerre se fait avec succès contre les mécontents, et finit tout à coup par la mort du maréchal d'Ancre. Le roi, qui se conduisait par les conseils de M. de Luines, son favori, avait ordonné qu'on l'arrêtât. Vitri, chargé de l'ordre, voulut l'exécuter, et sur la résistance du maréchal, il fut tué sur le pont du Louvre. Sa femme eut la tête tranchée par arrêt du parlement : cette femme avait fait la fortune de messieurs de la Porte et de Bouthillier. La mort du maréchal d'Ancre, qui depuis sept ans gouvernait sous le nom de la reine, mit fin à la guerre civile. Marie de Médicis est reléguée à Blois. L'évêque de Luçon, à qui on fit quelques difficultés sur son rang dans le conseil, l'y suivit, et puis étant devenu suspect

au duc de Luines, il eut ordre de se retirer dans son prieuré de Coussai en Anjou, ensuite à Luçon, et enfin à Avignon.

Assemblée des notables, tenue à Rouen, où présida Gaston, frère du roi, âgé seulement de neuf ans : il était assisté des cardinaux du Perron et de la Rochefoucauld, du duc de Montbason et du maréchal de Brissac : cette assemblée fut sans aucun fruit.

Traité de Pavie, conclu, par la protection de la France, entre le roi d'Espagne et le duc de Savoie, que le duc de Lesdiguières avait servi utilement dans la guerre que ces deux puissances avaient eue, et que la France assista encore plus puissamment contre l'Espagne, quand le duc de Luines eut repris l'autorité des mains de la reine.

Le royaume de Bohême, ainsi que celui de Hongrie, était entré dans la maison d'Autriche par le mariage de l'empereur Ferdinand Ier avec Anne, sœur du dernier roi, nommé Louis, qui possédait ces deux couronnés, et qui ne laissa point de postérité. L'empereur Mathias, qui n'avait point d'enfants, fit couronner roi de Bohême Ferdinand, son cousin, petit-fils de l'empereur Ferdinand Ier, dans la crainte des troubles qui éclatèrent l'année suivante. Philippe III réclama la Bohême et la Hongrie, comme descendant par sa mère d'Anne Jagellon, qui avait apporté ces royaumes en dot à Ferdinand Ier. Cette réclamation finit par un accord qui laissa jouir Ferdinand II, sous la condition de retour de ces royaumes à la branche d'Espagne, au défaut d'hoirs mâles dans la branche allemande. La maison de Bavière avait aussi ses droits sur ces deux royaumes, en conséquence d'une substitution antérieure établie par le testament de Ferdinand Ier, et par le contrat de mariage de sa fille aînée avec le duc de Bavière. Ballet où dansèrent le roi, M. de Luines, etc.

Le comte de Lude est fait gouverneur de Gaston, et Contade sous-gouverneur.

1618.

L'archiduc Ferdinand, déjà roi de Bohême, est couronné roi de Hongrie.

Commencement des troubles de la Bohême, où les protestants prennent les armes contre l'empereur Mathias, qui attaquait leurs priviléges. Le comte de Buquoi commandait les troupes impériales, et Ernest, fils naturel du comte de Mansfeld, celle des Bohémiens. Cette guerre s'appelle *la guerre de trente ans.*

Les jésuites ouvrent le collége de Clermont, et commencent à y enseigner.

Incendie du Palais. Fondation des Madelonnettes.

Conjuration de Venise : le marquis de Bedmar, ambassadeur d'Espagne, en était l'auteur. On en connaît l'histoire par de Saint-Réal. Un écrivain moderne (Grosley) a répandu du doute sur cette histoire, et a prétendu que la conjuration était une chimère inventée par les Vénitiens pour s'autoriser auprès du roi d'Espagne à renvoyer son ambassadeur, qui pénétrait trop avant dans leur gouvernement; il y avait eu une première conjuration bien différente de celle-ci, tramée en 1355 par le doge lui-même, qui voulait usurper l'autorité, et qui fut décapité.

1619.

La reine-mère se sauve de Blois, et se retire à Angoulême, avec l'aide du duc d'Épernon, qui avait quitté la cour. Le duc de Luines fit venir d'Avignon l'évêque de Luçon, qui persuade à la reine de s'accommoder avec le roi. L'accord se fait par le traité d'Angoulême.

Entrevue de Louis XIII et de Marie de Médicis en Touraine; elle se retira ensuite à Angers. Le duc de Luines fait sortir le prince de Condé de prison : le roi n'eut pas dans la suite de sujet plus fidèle que ce prince. La connétable de Montmorenci, Clermont Montoison, troisième femme de Henri, belle-mère du prince de Condé, avait quitté la place de dame d'honneur de la reine quand madame de Luines en fut faite surintendante : madame de Lanoi, par le crédit de Puisieux, eut la place de dame d'honneur : c'était une personne de mérite. (*Mém. de Brienne.*)

La terre de Maillé en Touraine est érigée en duché-pairie, sous le nom de Luines.

Ferdinand II est élu empereur après la mort de Mathias. Les Bohémiens, loin de le reconnaître, élisent pour leur roi Frédéric V, électeur palatin. Synode de Dordrecht, où le prince Maurice, à la tête des Gomaristes, fit condamner les Arminiens, dont le parti lui était opposé; la condamnation et la mort de Barneveldt en furent la suite. Ce n'était pas là le prix des soins qu'il avait pris de la jeunesse de Maurice, à qui il avait fait donner le commandement des armées à la mort de Guillaume son père. Ce sage républicain ne songeait qu'à défendre sa patrie de l'ambition du prince d'Orange, qui voulait s'en rendre le maître. Son zèle lui coûta la vie; il eut la tête tranchée; et par le même arrêt, Grotius, partisan déclaré de Barneveldt et des Arminiens, fut condamné à une prison perpétuelle, et enfermé dans le château de Louvestein, d'où il se sauva en 1621, par l'adresse de Marie Regesberg, sa femme, au moyen d'un coffre dans lequel elle l'enferma. S'étant retiré à Paris, il y composa son livre *du Droit de la Guerre et de la Paix,* qui parut en 1625. Le chevalier Temple, attaché à la maison d'Orange, disait, en parlant des Arminiens, *qu'ils étaient plutôt un parti dans l'état qu'une secte dans l'église.* Le pouvoir despotique qu'usurpa le synode de Dordrecht, a donné bien de la peine aux protestants, qui ont voulu s'élever depuis contre l'autorité légitime que l'Eglise avait exercée au concile de Trente. Les Hollandais fondent la ville de Batavia dans l'île de Java en Asie.

1620.

Promotion de cinquante-neuf chevaliers de l'or-

dre. M. de Luines, craignant que cette promotion ne lui fît des ennemis de tous les gens de la cour qui n'en seraient point, indiqua au roi un usage qui s'était déjà pratiqué : ce fut de laisser à la liberté du chapitre le choix de ceux qui avaient été nommés pour remplir les places vacantes. (*Mém. de Brienne.*) Le roi en nomma seulement quatorze.

Procureurs érigés en titre d'office, et leur nombre limité.

Pacification d'Ulm. C'est un traité conclu entre les catholiques et les évangéliques, pour procurer la paix de l'Allemagne, et ne donner secours ni à l'empereur ni au roi de Bohême; c'était le moyen de faire triompher Ferdinand II. Le roi fut le médiateur de ce traité, par le conseil du président Jeannin, et fortifia par ce moyen la maison d'Autriche, qu'il était facile alors d'affaiblir. La reine, mécontente de l'inexécution du traité d'Angoulême, et conseillée par l'évêque de Luçon, qui voulait se rendre nécessaire à la cour, et y faire acheter sa médiation, rallume la guerre, espérant être soutenue par les grands du royaume. Cette guerre dura peu. Les ordres sont donnés dans toutes les provinces pour veiller sur les entreprises des rebelles, et le roi, après s'être montré dans la Normandie, vient à Angers, où ses troupes forcent le pont de Cé, et où la reine se soumet. L'article secret de ce traité fut une promesse que fit M. de Luines à l'évêque de Luçon du chapeau de cardinal, et le mariage de mademoiselle de Vignerod avec M. de Combalet, neveu du favori : ainsi l'évêque de Luçon, qui avait commencé sa fortune par le maréchal d'Ancre, la continua par le duc de Luines. Edit du roi pour la réunion du Béarn à la couronne, pour l'érection du conseil de cette province en parlement, et pour la restitution des biens ecclésiastiques, que les huguenots possédaient depuis près de soixante ans. Les religionnaires s'étaient opposés depuis quelques années à ce projet; mais la présence du roi, qui se rendit lui-même en Béarn, en consomma l'exécution : c'est l'époque des troubles que les huguenots excitèrent sous ce règne, seuls et sans l'appui des catholiques.

Anne d'Halluin avait épousé Henri, comte de Candale, qu'elle avait fait duc et pair d'Halluin : le mariage ayant été déclaré nul, elle épousa, en 1620, Charles de Schomberg, qu'elle fit aussi duc et pair d'Halluin, en vertu de nouvelles lettres d'érection de la même année. Contestation entre M. de Candale et M. de Schomberg sur la pairie. Décidé qu'ils seraient tous deux pairs, et que quand l'un aurait pris sa place au parlement, l'autre s'abstiendrait.

Bataille de Prague, le 8 novembre, où l'électeur palatin est défait par Maximilien, duc de Bavière, beau-frère de Ferdinand, et chef de la ligue catholique. L'empereur, pour prix de cette victoire, transporta la dignité électorale, dont Frédéric fut dépouillé, à Maximilien, avec le haut Palatinat, en échange de la Basse-Autriche, que ce prince tenait en nantissement de sommes qu'il avait prêtées à Ferdinand. Tandis que Frédéric perdait une couronne, Spinola ravageait les états héréditaires de ce prince, et Jacques Ier, son beau-père, se laissait amuser par les négociateurs d'Espagne, et par l'espérance du mariage de l'infante avec son fils, le prince de Galles. Frédéric se trouva réduit à aller chercher un asile en Hollande, où les états lui firent une pension de dix mille florins par mois. La Lusace, qui faisait partie de la Bohême, en est détachée par l'empereur, qui la donne à l'électeur de Saxe, en reconnaissance des services qu'il en avait reçus dans cette guerre. Le prince Maurice et le maréchal de Bouillon, qui avaient excité la princesse Elisabeth, fille de Jacques Ier, à déterminer son mari à se faire roi de Bohême, étaient d'avis différents sur les moyens; car Maurice voulait que l'électeur palatin prît le titre de roi, et se fît couronner, ainsi que les Bohémiens l'en pressaient, au lieu que le maréchal de Bouillon croyait qu'il devait se contenter du titre de capitaine-général, jusqu'à ce que ses affaires fussent bien établies. (*Mém. de Brienne.*) La sage Louise Julianne, sa mère, avait prévu tous ses malheurs, et avait fait l'impossible pour le dissuader d'accepter cette couronne.

1621.

Première guerre des huguenots. Rohan et Soubise en sont les chefs : cette guerre dura deux ans, recommença jusqu'à trois fois, et ne finit qu'en 1629, un an après la prise de la Rochelle. Le projet des huguenots était de faire de la France une république; ils la divisèrent même alors en huit cercles, dont ils comptaient de donner le gouvernement à des seigneurs de leur parti. Le duc de Luines est fait connétable, et le duc de Lesdiguières, maréchal-général des camps et armées. Les forces du roi, victorieuses par tout le royaume, viennent échouer au siége de Montauban, qui était défendu par le marquis de la Force. Le roi mène à ce siége six maréchaux de France, et ce qu'il y avait de grands seigneurs et d'habiles capitaines : mais le nombre des chefs se nuisit, par le défaut de subordination. Louis XIII est obligé de lever le siége; le duc de Mayenne y fut tué. Les calvinistes s'emparent de Montpellier.

Le connétable de Luines meurt le 15 décembre à Longueville, de déplaisir ou de poison, âgé de quarante-trois ans. Il était fils d'Honoré d'Albert, dit le capitaine de Luines, chevalier de l'ordre du roi, qui tua, en présence du roi, dans un combat singulier, un nommé Panier, en 1576, dernier exemple d'un combat autorisé par nos rois. Les sceaux, qu'il gardait depuis la mort de M. du Vair, furent donnés à M. de Vic. Le cardinal de Retz et le comte de Schomberg sont mis à la tête des affaires. Congrégation de Saint-Maur, de l'ordre de Saint-Benoît, établie en France.

Philippe III meurt; son fils Philippe IV lui succède, et a pour ministre le duc d'Olivarès, comme son père avait eu le duc de Lerme. Traité de Madrid au sujet de la Valteline, dont les Grisons

étaient souverains : ceux de cette nation qui sont protestants veulent y maintenir leur religion : les Espagnols, sous le prétexte d'y faire dominer la véritable, s'étaient emparés des passages qui leur donnaient la communication du Milanez en Allemagne. Louis XIII, à qui il importait d'arrêter cette entreprise, uni à ce sujet avec le pape, engage le roi d'Espagne à s'en désister par un traité, qui portait que les Grisons ne troubleraient point la paix de leurs sujets, et que les Espagnols abandonneraient ce qu'ils avaient pris dans cette vallée. Bassompierre, qui était alors ambassadeur extraordinaire à Madrid, et qui conclut ce traité, ne manqua pas d'avertir le roi que les Espagnols n'y seraient fidèles que tant qu'ils ne pourraient pas le rompre; ce qui ne manqua pas d'arriver. La trève de 1609 étant expirée, la guerre recommence dans les Pays-Bas; Spinola pour les Espagnols, et le prince Maurice pour les Hollandais. Mansfeld entretient la guerre en Allemagne pour Frédéric.

1622.

Création de la première compagnie des mousquetaires : elle fut cassée en 1646, et recréée en 1657. La deuxième compagnie fut créée en 1660 : c'était la compagnie des gardes du cardinal Mazarin, que cette éminence donna au roi.

Le comté de la Rochefoucauld érigé en duché-pairie : les lettres ne furent enregistrées qu'en 1631; et François V de la Rochefoucauld, qui les avait obtenues, ne fut reçu qu'en 1637. Son fils, François VI, fut l'auteur des *Maximes* : c'était l'ami de madame de Longueville. Son petit-fils, François VII, devint duc de la Rocheguyon et de Liancourt en épousant l'héritière. On lui faisait l'honneur de l'appeler *l'ami du roi*, qui en effet lui donna successivement la charge de grand-maître de la garde-robe, le gouvernement de Berri, et la charge de grand-veneur, sans que l'on attribuât sa faveur à madame de Fontange, dont il avait la confiance. Son fils épousa la fille de M. de Louvois. La Rocheguyon, entré dans la maison de la Rochefoucauld, avait été érigé deux fois en duché-pairie, et fut éteint à la mort du père de l'héritière de ce duché; mais, malgré cette extinction, nous en ferons mention, parce que cette pairie a cela de particulier, que la terre de la Rocheguyon relevant du roi, à cause de son comté de Chaumont, elle continua toujours d'en relever, contre la nature de la pairie, qui doit être distraite de toute mouvance particulière, même royale, pour ne plus relever que du roi, ou, ce qui est la même chose, du roi à cause de la couronne.

La guerre continue en France, avec des avantages réciproques, entre le roi et les protestants. Ce prince donna une grande marque de courage en Poitou, lorsqu'à minuit, à la tête de ses gardes, il passa dans l'île de Riés, dont il chassa M. de Soubise, après avoir défait les troupes qui défendaient ce poste.

Ce prince va visiter les tranchées au siége de Royan en Saintonge, et monta trois ou quatre fois sur la banquette pour reconnaître la place, avec un danger évident de sa vie. Les protestants se lassent de la guerre. Le marquis de la Force se soumet, et est fait maréchal de France. Les Rochelois sont battus sur mer par le duc de Guise, tandis que le duc de Rohan fait sa paix en rendant au roi Montpellier, dont le siége ne fut pas plus heureux que celui de Montauban. La guerre finit par la confirmation de l'édit de Nantes. Le blocus de la Rochelle est levé, mais on laisse subsister le Fort-Louis. Le duc de Lesdiguières reçoit l'épée de connétable, après avoir fait abjuration du calvinisme : on dit qu'il avait promis au cardinal Ludovisio de se faire catholique quand ce cardinal serait devenu pape : les deux cas arrivèrent : Ludovisio (Grégoire XV) changea de fortune, Lesdiguières de religion. L'évêché de Paris, qui auparavant était suffragant de Sens, est érigé en archevêché le 20 octobre, et a pour suffragants les évêques de Chartres, de Meaux et d'Orléans : on y ajouta depuis l'évêché de Blois, créé sous Louis XIV. La reine-mère entre au conseil, sous la condition que l'évêque de Luçon n'y entrerait pas. Le président Jeannin, le chancelier de Silleri et Puisieux, son fils, secrétaire d'état, y ont le principal crédit. Les Espagnols amusent Jacques Ier, par l'espérance de donner l'infante en mariage au prince de Galles, qui alla l'année suivante à Madrid pour en presser la conclusion : le mariage n'eut point lieu, et Jacques Ier ne donna point de secours à son gendre Frédéric. Les succès de l'empereur contre ce prince continuent; il lui prend Heidelberg, d'où il fit transporter à Rome la fameuse bibliothèque qui y était, et en fit don au pape Urbain VIII.

1623.

Ligue entre la France, le duc de Savoie et la république de Venise, pour procurer l'exécution du traité de Madrid. Le commandeur de Silleri, qui avait relevé dans l'ambassade de Rome le marquis de Cœuvres, conclut à ce sujet avec les Espagnols un traité désavantageux au roi, et fut désavoué dès que le cardinal de Richelieu fut parvenu au ministère. Entreprise des Hollandais en Amérique, et butin immense qu'ils y font. Le comte de Tilly a de grands avantages sur les Hollandais dans la Westphalie. Mort du maréchal de Bouillon.

1624.

Disgrâce du chancelier de Silleri, et de Puisieux, son fils, qui avait traversé la promotion de Richelieu au cardinalat; le conseil est composé du duc de la Vieuville, qui avait succédé à Schomberg dans la place de surintendant des finances, du cardinal de la Rochefoucauld, du connétable de Lesdiguières, du garde des sceaux d'Aligre et de Bullion.

Richelieu, qui venait d'être fait cardinal, entre au conseil par la protection de la reine; il y prend séance vis à vis du cardinal de la Rochefoucauld, et au-dessus du connétable. La Vieuville, à qui Marillac et Champigni succédèrent, est mis en prison au château d'Amboise, d'où il se sauva; il fut fait une seconde fois surintendant sous le règne suivant. Le roi jugea à propos d'informer le parlement par une lettre de cachet, de la détention de ce ministre. Chambre de justice. On dégoûta le cardinal de la Rochefoucauld, et les sceaux furent ôtés à d'Aligre en 1626 : il avait été fait chancelier à la mort de Silleri, et les sceaux furent donnés à Marillac. Il y eut un acte en forme de procès-verbal, signé par deux secrétaires d'état, par lequel, sans que cela tire à conséquence, le roi donne la préséance dans son conseil sur le connétable, à un des cardinaux seulement qui y assisteront : la Vieuville, surintendant des finances et du Hallier, qui se nomma depuis le maréchal de l'Hôpital, capitaine des gardes, signèrent cet acte comme témoins. On lit dans les Mémoires du comte de Brienne que ce brevet fut depuis *lacéré*. Le commandeur de Silleri, enveloppé dans la disgrâce de sa famille, est rappelé de son ambassade de Rome; M. de Béthune lui succède. Guerre de la Valteline, où Cœuvres commande, pour forcer les Espagnols à abandonner les forts qu'ils retenaient, et engager le pape à remettre à la France ceux qu'il gardait en sequestre. Traité de Compiègne conclu avec les Hollandais.

Entreprises des Hollandais sur le Brésil et sur le Pérou : l'Hermite et Willekens en furent les amiraux. Les Hollandais s'emparent de Lima et de San-Salvador; mais ils ne peuvent les conserver.

Diverses entreprises des Espagnols sur la Hollande sans succès. Spinola commence le siége de Breda.

Buckingham, favori du prince de Galles (depuis Charles Ier) détermine Jacques Ier à déclarer la guerre à l'Espagne, avec laquelle il était brouillé depuis la rupture du mariage avec l'infante. Charles de Lorraine, qui avait épousé Nicole, fille aînée de Henri II, dit *le Bon*, duc de Lorraine, lui succède dans ce duché : c'est lui qui se nomma Charles IV.

Réforme de l'abbaye de Sainte-Geneviève par le cardinal de la Rochefoucauld, qui en était abbé.

1625.

Les huguenots recommencent la guerre, sous prétexte de l'inexécution des paroles qu'on leur avait données, et par la jalousie que leur causait le Fort-Louis. M. de Soubise se saisit de Blavet ou Port-Louis. Les Espagnols abandonnent ce qui leur restait de la Valteline, et Chiavène se rend au sieur de Longueval d'Araucourt. Le traité de Monçon en Aragon, conclu l'année d'après, mit fin à cette guerre : il était moins favorable aux Grisons que celui de Madrid; mais le cardinal de Richelieu, occupé des affaires de religion, ne crut pas qu'il fût encore temps de se brouiller avec l'Espagne.

Entreprises sur les états de Gênes par les troupes du roi et par celles du duc de Savoie, qui reperdirent leurs conquêtes aussi promptement qu'ils les avaient faites. La mort de Jacques Ier, âgé de cinquante-neuf ans, arrivée le 6 avril, empêcha qu'il ne vît l'accomplissement du mariage célébré le 11 mai, entre Henriette, sœur de Louis XIII, et Charles Ier, son fils; la cour conduisit la jeune reine jusqu'à Amiens, et ce fut dans ce voyage que M. de Buckingham fit toutes les folies qui furent les semences de sa haine contre la France et contre le cardinal. Jacques Ier allait entrer en guerre avec l'Espagne, quand il mourut; « mais il était de la destinée de ce roi » pacifique de mourir en paix, et il cessa de vivre » quand il voulut faire la guerre. » (*Révol. d'Angleterre.*) Ce qui est étonnant, c'est que ce prince, le plus faible des hommes, était le plus entêté de la *prérogative royale*, et de l'absolu pouvoir. Ce principe fut la cause des malheurs de sa maison; ce n'est pas que les plus grands rois de l'Angleterre n'eussent pensé de même; mais ces princes, plus respectés que lui, étaient aussi plus habiles, et bien éloignés de vouloir lever le voile qui couvre les prétentions du roi et celles de la nation : ils avaient l'art de conduire leurs sujets avec le frein apparent du parlement. Buckingham eut le même empire sur Charles Ier qu'il avait eu sur le roi son père. Les exemples sont rares d'un favori qui passe d'un règne à l'autre. Le connétable de Montmorenci eut le même bonheur, de conserver les bonnes grâces de François Ier et de Henri II; mais, si on y prend garde, ces deux hommes eurent des ressemblances par lesquelles on pourrait expliquer la continuation de leur faveur; c'est qu'ils étaient brouillés avec leur premier maître lorsqu'il mourut. Légation du cardinal Barberin en France, qui servit mal le pape Urbain VIII, son oncle, et qui n'obtint rien, par la partialité qu'il laissa voir pour les Espagnols.

La guerre continue dans le royaume entre les huguenots et les catholiques. Combat naval près de l'île de Ré, où les royaux, commandés par le duc de Montmorenci, sont vainqueurs : ils reprennent cette île, dont les rebelles s'étaient rendus maîtres. Le duc de Féria lève le siége de Vérue, que défendait le prince de Piémont, et est battu dans sa retraite par le connétable de Lesdiguières et le maréchal de Créqui, son gendre.

Spinola, après un siége de dix mois, prend Breda, que Maurice, prince d'Orange, avait pris sur les Espagnols en 1590. Maurice mourut de douleur de n'avoir pu en faire lever le siége : il était fils de Guillaume, fondateur de la république, et eut pour successeur son frère Frédéric-Henri.

En ce temps-là, dit Nani, l'Europe comptait entre ses malheurs la rencontre de trois jeunes rois dont elle avait à dépendre absolument; tous trois très-puissans, très-ambitieux et très-contraires en intérêts, mais conformes en cela seule-

ment, qu'ils laissaient toute la direction de leurs affaires à la discrétion de leurs ministres. Richelieu gouvernait la France, Olivarès l'Espagne, et Buckingham la Grande-Bretagne.

1626.

Commencement des factions qui agitèrent le royaume, par la division que l'on mit entre le roi et Gaston son frère. Monsieur épouse à Nantes mademoiselle de Montpensier, qui mourut l'année suivante, laissant Mademoiselle son unique héritière. Ce mariage avait été la cause de grands événements à la cour, où le parti opposé au cardinal voulait que Gaston épousât une princesse étrangère, pour le rendre indépendant du premier ministre. On conspire contre la vie du cardinal, qui devait être assassiné dans sa maison de Fleuri. Le complot est découvert; Chalais, maître de la garbe-robe, qui lui devait tout, était, dit-on, entré dans la conjuration contre sa personne, et avait traversé ce mariage pour plaire à madame de Chevreuse, favorite de la jeune reine, qui craignait que Gaston ne se mariât. Chalais fut décapité. Le maréchal d'Ornano, confident de Monsieur, mourut à Vincennes; madame de Chevreuse se sauva en Lorraine. MM. de Vendôme furent arrêtés, et le comte de Soissons se retira à Rome, où, malgré les ordres du cardinal, M. de Béthune lui fit rendre tous les honneurs dus à sa naissance; mais ce malheureux prince perdit la vie dans la suite à la bataille de la Marfée, comme s'il eût été écrit que la mort devait venger le premier ministre de tous ceux qui oseraient lui résister! Le cardinal, qui savait mettre à profit jusqu'au danger où il était exposé, eut, pour la sûreté de sa personne, une compagnie de gardes-du-corps. Baradas, qui avait succédé à la faveur de Chalais, devint à son tour suspect au cardinal, et le jeune Saint-Simon occupa sa place.

Tout le reste de ce règne ne fut rempli que de cabales que le cardinal sut dissiper. Ligue puissante entre les protestants contre l'empereur : c'était la Hollande, la Suède, le cercle de la Basse-Saxe, et le roi de Danemarck à leur tête. Les généraux de l'empereur étaient Tilli et Walstein; et de l'autre part, Mansfeld, Christian de Brunswick, dit l'administrateur d'Halberstadt, et le duc de Saxe-Weimar. Mansfeld perdit la bataille de Dessau contre Walstein, et mourut peu de temps après, ainsi que l'administrateur. Tilli gagna, contre le roi de Danemarck, la bataille de Lutter. Pour Weimar, prince de la branche aînée de la maison de Saxe, il cherchait à se venger sur la maison d'Autriche de ce que Charles-Quint avait enlevé l'électorat à sa branche pour en investir la branche cadette, qui en est encore aujourd'hui en possession : ce fut le principal général de Gustave-Adolphe. Il mourut en 1639.

Commencement des brouilleries entre Charles Ier, conseillé par Buckingham et le parlement, qui s'aperçut que le roi voulait étendre *la prérogative royale*, et se rendre indépendant.

Entreprises des Anglais sur Cadix sans succès. Charles Ier renvoie tous les domestiques catholiques de la reine.

Le Pousin en Dauphiné, dont les rebelles s'étaient emparés, est remis entre les mains du roi. Assemblée des notables aux Tuileries, dont le résultat fut d'accroître le crédit du cardinal.

Arrêt du parlement, qui condamne au feu le traité de Santarel, par lequel cet écrivain porte l'autorité du pape au-delà de ses bornes. Déclaration qui défend l'impression de toutes sortes de livres qui n'auraient pas un nom d'auteur : Henri II en avait donné une pareille en 1555.

1627.

Le roi supprime la charge d'amiral, dont il dédommage le duc de Montmorenci : il supprime aussi celle de connétable, vacante par la mort du connétable de Lesdiguières. « Ce connétable, à » son commencement, s'adonna aux lettres, et s'il » eût continué, il y fût été aussi grand homme, » comme il fut sur la fin homme de guerre. » (*Brantôme.*) Le cardinal est créé chef et surintendant-général de la navigation et du commerce de France, par édit enregistré le 18 mars : il prit aussi sa place au parlement, en vertu de lettres-patentes, et au même rang qu'il avait au conseil du roi. Mort de Madame, en couches, le 4 juin, mère de mademoiselle de Montpensier.

Renouvellement d'alliance avec les Hollandais. Le cardinal, dont les deux objets principaux étaient l'abaissement de la maison d'Autriche et la destruction des huguenots, commence par ceux-ci, et entreprend de leur enlever La Rochelle, qui était le boulevard de l'hérésie.

Nouvelle guerre de religion. Le duc de Buckingham, jaloux de la gloire du cardinal de Richelieu, et voulant regagner l'affection des Anglais, engage Charles Ier à secourir La Rochelle. La flotte anglaise aborde à l'île de Ré, à la sollicitation des Rochelois et du duc de Rohan, déclaré chef du parti. Les Anglais, battus par Toiras après leur descente dans l'île de Ré, et forcés par Schomberg à lever le siége du fort Saint-Martin, où ils avaient donné un assaut sans succès, se rembarquent après avoir perdu huit mille hommes. Le duc d'Angoulême commence le siége de La Rochelle le 10 août. Le roi y arrive accompagné de la plus haute noblesse de son royaume. François de Montmorenci, de Bouteville et Rosmadec des Chapelles, sont exécutés pour crime de duel : cette sévérité fit plus d'effet sur les esprits que tous les édits rendus à ce sujet. La comtesse de Bouteville accoucha peu de temps après du fameux maréchal de Luxembourg.

Dispute pour le commandement de l'armée entre M. d'Angoulême et M. de Bassompierre : pour les accommoder, on donna une armée séparée à commander à Bassompierre, et M. d'Angoulême servit dans celle du roi. Louis XIII revint à Paris le 17 février de l'année suivante, et le cardinal resta pour commander au siége. La fameuse digue

imaginée et exécutée par Louis Metezeau et par Jean Tiriot, fut commencée le 28 novembre de cette année. Le roi de Danemarck, abandonné par les princes de son parti, et poursuivi partout par Tilli et Walstein, commence à trembler pour ses propres états, et fait des propositions de paix. La guerre continue toujours entre Gustave-Adolphe, roi de Suède, et Sigismond, roi de Pologne, qui soutenait ses droits sur la Suède, usurpés par Charles de Sudermanie, père de Gustave, et qui était mal secondé par les Polonais, dont l'intérêt *n'était* pas de le rendre trop puissant, dans la crainte qu'il n'entreprît sur leur liberté.

1628.

Entreprise du duc de Rohan sur la citadelle de Montpellier, manquée. M. le Prince prend Pamiers et Réalmont, fait le dégât autour de Castres, et secourt Cressels, proche de Milhau, attaqué par M. de Rohan.

Première édition des marbres d'Arondel, ainsi nommés parce que le comte d'Arondel les fit venir du Levant en Angleterre. Une chronologie des principaux événements de l'histoire grecque depuis Cécrops, gravée sur les marbres 263 ans avant l'ère chrétienne, les rend précieux et utiles à toutes les nations. Ils avaient été d'abord achetés par le célèbre Peiresc.

Le Pousin, Mirabels, Chemeras, Bays et Garlagues rendus par le roi au duc de Montmorenci.

Traité entre le roi d'Angleterre et les Rochelois; Buckingham envoie une flotte, qui n'est pas assez considérable, et qui revient le 18 mai sans succès. On a voulu en trouver une cause secrète dans une lettre qu'on a prétendu que le cardinal de Richelieu avait engagé la reine à écrire au duc de Buckingham; mais ce fait aurait besoin d'être prouvé. Buckingham est assassiné à Portsmouth le 2 septembre. Clarendon, auteur accrédité, raconte un fait bien singulier au sujet de cette mort. Georges Villiers, père de Buckingham, mort depuis plusieurs années, apparut à un vieil officier de sa connaissance, pour lui dire d'aller de sa part déclarer à son fils que, s'il ne se rendait plus agréable à la nation, il périrait d'une mort violente. L'officier, comme de raison, prit cette apparition pour un rêve; le spectre ne se rebuta point, il revint jusqu'à trois fois; et pour autoriser cet homme dans la mission dont il le chargeait, il lui apprit quelques particularités qui n'étaient connues que du duc, et qui lui prouveraient qu'il n'était pas un visionnaire. L'officier obéit enfin et alla trouver Buckingham, qui parut troublé des choses que cet homme lui révéla: Clarendon finit cette histoire en disant « qu'elle » avait plus de fondement et de vraisemblance » que n'ont accoutumé d'en avoir ces sortes de » prédictions. » J'ai cru cette anecdote digne d'être rapportée, non pour qu'on y donne beaucoup de créance, mais seulement pour faire voir la grande idée que l'on avait en Angleterre du duc de Buckingham, puisque, ainsi qu'il arrive à la mort de tous les hommes extraordinaires, on accompagnait la sienne de circonstances merveilleuses, comme si on voulait qu'ils ne pussent cesser de vivre que comme ils ont vécu. La flotte que Buckingham avait préparée, bien plus forte que la première, va faire un troisième et dernier effort en faveur de la Rochelle: le commandeur de Valençai la combat, comme il avait fait la première fois. Le roi, qui était retourné au siége dès le 19 mars, fut toujours à la batterie *de Chef de Bois*, ou *de Baye*, où plus de trois cents boulets passèrent par-dessus sa tête. Les Anglais travaillent en vain à forcer la digue achevée par Pompée Targon. La flotte retourne en Angleterre, et la Rochelle se soumet au roi le 28 octobre. Le roi y fit son entrée le premier jour de novembre: les fortifications furent démolies, les fossés comblés, les habitants désarmés et rendus taillables, l'échevinage et la communauté de ville abolis à perpétuité, et la religion catholique rétablie. Ce fut un coup mortel pour le calvinisme, et l'événement le plus glorieux et le plus utile du ministère du cardinal de Richelieu.

Ainsi fut soumise cette ville rebelle, qui, depuis près de deux cents ans, s'armait contre ses maîtres, et choisissait toujours pour se révolter, suivant la politique des séditieux, le temps où nos rois avaient le plus d'embarras. Telle fut sa révolte sous Louis XI, pendant les menées du duc de Guyenne, son frère; contre Charles VIII, lorsque toute l'Italie l'attendait à Fornoue; contre Louis XII, durant les guerres qu'il soutenait pour le Milanez; contre François Ier, lorsqu'il était aux prises avec Charles-Quint; contre François II et Charles IX, en leur minorité; contre Henri III, en armant son frère contre lui; contre Henri IV, près d'en venir aux mains avec le duc de Savoie; et contre Louis XIII enfin, à qui elle avait trois fois fait la guerre, et à qui ce dernier siége coûta quarante millions.

Le roi d'Espagne, les ducs de Savoie et de Lorraine qui attendaient l'événement de ce siége pour se déclarer, restèrent tranquilles dès qu'ils en virent le succès. Le cardinal disait qu'il avait pris La Rochelle en dépit de trois rois, le roi d'Espagne, le roi d'Angleterre, et surtout le roi de France: ce qui rendait cela vrai de Louis XIII, était les incertitudes que lui jetaient dans l'esprit les ennemis de ce ministre, jaloux de la gloire qu'il allait s'acquérir.

Charles Ier casse un troisième parlement, qui ne voulait pas se soumettre à ses volontés: *ce qui fit voir la force des parlements*, dit Clarendon, *puisque l'autorité souveraine semble alors être réduite à la dure nécessité d'en abolir l'usage, ne pouvant en borner la juridiction.*

Les Hollandais continuent leurs conquêtes sur mer. Pierre Adrien part pour les Antilles et pour le Mexique, et attaque la flotte d'Espagne, qu'il brûla après en avoir pris tous les effets. Pierre Hein attaque une autre flotte qui venait du Pérou au Mexique, et lui enlève pour plus de seize mil-

tions d'argent ou de marchandises. Le capitaine Charpentier et Pierre de Nuits font de nouvelles découvertes aux Indes orientales, et donnent leurs noms aux pays qu'ils ont reconnus. Cet établissement des Hollandais dans les différentes parties du monde donne lieu à une réflexion générale sur le commerce de l'Orient et de l'Occident, pour savoir en quoi principalement ils diffèrent aujourd'hui : et il paraît que la différence qu'il y a entre le commerce de l'Amérique et celui des Indes, est que le premier entretient les manufactures en Europe, au lieu que le second entretient celles des Indes; ce qui nous attire l'argent de l'Amérique, et attire le nôtre en Orient.

1629.

François IV, duc de Mantoue, était mort en 1612; Ferdinand, son frère, qui lui avait succédé, était mort en 1626; et Vincent, le cadet des trois, avait recueilli la succession et était mort en 1627. L'héritier légitime était Charles de Gonzagues, duc de Nevers, grand oncle des trois derniers ducs; son fils, le duc de Rhetelois, avait épousé Marie, fille de François IV, et avait réuni par là tous les droits. L'empereur, le roi d'Espagne, le duc de Savoie et toute l'Italie se déclarèrent contre le duc de Nevers, qui n'avait d'autre appui que celui de la France, où il était établi, chacun de ces princes voulant ou disposer de ce duché, ou s'en emparer, ou le partager.

Le cardinal de Richelieu, qui souhaitait la gloire de son maître, et qui en même temps voulait l'enlever aux cabales que la reine et son conseil excitaient contre lui, décida le roi à partir lui-même pour aller secourir le nouveau duc de Mantoue.

La reine-mère est déclarée régente.

Le code Marillac, nommé communément *le code Michaut*, publié en forme d'édit; c'était un recueil de nos plus fameuses ordonnances, auxquelles on avait joint celles qui avaient été faites sur les demandes des derniers états-généraux, où l'on statue sur les demandes de l'assemblée des notables aux Tuileries : le roi, malgré les oppositions du parlement, le fit publier dans un lit de justice, car il n'est pas dit qu'il y fut vérifié; aussi cet édit n'a point été observé dans la suite, et les avocats ne le citent pas comme une loi. Il est composé de quatre cent soixante-un articles, dont il y en a cent trente-deux sur le fait de la guerre, et trente-un sur le fait de la marine. On peut remarquer quelques articles importans, le XXXIXe, touchant les mariages clandestins, qui les déclare non valablement contractés, et enjoint aux juges ecclésiastiques de juger les causes desdits mariages conformément à cet article; le LVIIIe, touchant les maîtres des requêtes, qui doivent être par chacun an envoyés par le chancelier dans les provinces, et y faire à-peu-près les fonctions dont autrefois étaient chargés les commissaires de nos rois, appelés *missi Dominici*; en sorte que les maîtres des requêtes semblent, par cet édit, être les seuls destinés à remplir les places d'intendants; le CCXIe, où il est enjoint à tous gentilshommes de signer à l'avenir tous les actes de leur nom de famille, et non de celui de leurs terres, pour les distinguer des roturiers à qui on avait permis de porter le nom des fiefs qu'ils possédaient; enfin le CXXXVIIe, contre les jeux de hasard, article important et conforme aux lois les plus anciennes. « Celui qui » aura gagné aux jeux de hasard, dit Justinien, » n'aura point d'action pour se faire payer; et au » contraire, celui qui aura perdu pourra répéter » ce qu'il aura payé volontairement; cette action » sera perpétuelle, imprescriptible, et passera » de lui à ses héritiers, et contre les héritiers de » celui qui aura gagné; et au cas que lui ou ses » héritiers négligent de répéter cet argent perdu » au jeu, la poursuite en sera faite d'office à la » diligence du magistrat; en ce cas, cet argent » sera employé aux ouvrages publics, etc. »

Le roi en personne force les trois barricades du Pas-de-Suze le 6 mars, ayant sous lui les maréchaux de Créqui et de Bassompierre. Traité de Suze, par lequel le duc de Savoie remet cette ville entre les mains du roi, pour sûreté du secours dont il devait contribuer à la levée du siége de Casal. Levée du siége de Casal par les Espagnols. Le roi, à son retour, voyant que les huguenots remuaient toujours, malgré la déclaration qu'il avait rendue avant son départ pour leur ordonner de poser les armes, marche vers Privas, qui fut saccagée le 27 mai. Alais capitule le 8 juin; le cardinal entre dans Montauban le 20 août, et la paix fut accordée aux calvinistes par un édit de pacification. Le duc de Rohan, qui vit l'inutilité d'un dernier traité qu'il venait de signer avec le roi d'Espagne, se retira à Venise jusqu'à ce que les circonstances des temps et l'estime due à ses talens, lui procurèrent le commandement de nos troupes dans la Valteline. Ce fut là qu'il composa ses mémoires. La duchesse de Rohan, sa femme, fille de M. de Sully, et digne de son père et de son mari, s'y était retirée dès 1627; elle mourut en 1660, à Paris. On lit dans un mémoire qu'elle a écrit qu'il y eut entre le Grand-Seigneur et le duc de Rohan un traité de vente de l'île de Chypre, qui rendait le duc de Rohan souverain de Chypre, moyennant cent mille écus, et vingt mille écus par an de tribut : divers accidents en empêchèrent l'exécution. Le cardinal de Richelieu est fait principal ministre par lettres-patentes du 21 novembre.

Le roi, dans le dessein de supprimer les états de la province de Languedoc, rend un édit portant création de vingt-deux élections dans cette province, ce qui la remettait dans l'ordre des autres provinces du royaume. Cet édit n'eut lieu que pendant deux ans, au bout desquels il fut aboli, les priviléges rendus à la province de Languedoc, et l'usage rétabli de l'assemblée des états.

Le roi avait signé un traité à Suze avec le roi d'Angleterre, dès le 24 avril, pour s'assurer que ce prince ne secourrait point les rebelles pendant son absence.

La paix est signée à Lubec, le 27 mai, entre le roi de Danemarck et l'empereur, dont les armes avaient jusque-là fait trembler toute l'Allemagne.

1630.

Décret du consistoire, du 1er janvier, qui donne aux cardinaux, aux électeurs ecclésiastiques et aux grands-maîtres de Malte le titre d'*éminence*.

Le duc de Savoie n'exécute rien du traité de Suze; et Spinola, d'accord avec ce prince, poursuit le dessein de dépouiller le duc de Mantoue. La guerre se renouvelle en Savoie, en Piémont, dans le Montferrat et dans le reste de l'Italie. Le roi et les Vénitiens continuent à secourir le duc de Mantoue. L'empereur s'empare de nouveau des places des Grisons. Le cardinal de Richelieu ravitaille Casal. Le maréchal de Créqui prend Pignerol en deux jours. Le maréchal de Schomberg prend Briqueras. Spinola, qui mourut peu de temps après, fait de nouveau le siége de Casal. Le roi revient à l'armée. Jules Mazarin, depuis cardinal, paraît pour la première fois : il vient pour traiter avec le roi de la part du duc de Savoie. La négociation ayant été sans succès, le roi s'empare de toute la Savoie. Le roi tombe malade et retourne à Lyon, où les deux reines étaient restées. Combat de Veillane, le 10 juillet, où le duc de Montmorenci, après s'être exposé témérairement, bat le général Doria. Les Impériaux, profitant de l'absence du roi, surprennent et pillent Mantoue. La ville de Saluces prise par les maréchaux de la Force, de Montmorenci et d'Effiat. Charles-Emanuel, duc de Savoie, meurt de douleur de voir, par sa fausse politique, son pays également ouvert aux Français et à ses alliés. Suspension d'armes ménagée par Mazarin entre les Français et les Espagnols. Le roi de Suède, âgé alors de trente-cinq ans, à qui la ville anséatique de Stralsund avait eu recours pour se défendre contre Walstein, l'avait secourue dès l'année dernière, et cette ville, par son moyen, eut l'honneur d'être la première qui arrêta les progrès d'un vainqueur à qui rien ne résistait; plein de ressentiment du peu de cas que l'empereur faisait de lui, et ayant le prétexte de la religion opprimée par Ferdinand, qui venait de rendre un édit pour la restitution des biens enlevés aux églises depuis Charles V par les princes protestants, ce prince commence ses entreprises par s'emparer de l'île de Rugen.

Traité de Ratisbonne, du 13 octobre, entre le roi et l'empereur. Le duc de Mantoue est maintenu dans son duché de Mantoue, qui fut évacué par les ennemis le 27 novembre. Le séjour du roi à Lyon pensa être aussi funeste au cardinal par les complots qui s'y formèrent contre lui, qu'à la France, par le danger où le roi fut de perdre la vie. La reine-mère ramène le roi à Paris, après en avoir tiré la promesse de disgracier le cardinal sitôt que l'affaire d'Italie serait terminée. Le cardinal semblait perdu, et se préparait à se retirer; le cardinal de la Vallette lui conseilla d'aller trouver le roi à Versailles, où la reine, trop sûre de son fils, ne l'avait pas suivi. Le cardinal y vit le roi et le persuada. De ce moment il devint plus puissant que jamais : on ôta les sceaux à Marillac, que l'on fit emprisonner; le maréchal son frère fut arrêté en Piémont et exécuté en 1632 (sa mémoire fut réhabilitée), et tous les ennemis du cardinal punis de la même peine qu'ils avaient, dit-on, conseillé qu'on lui fît souffrir. La journée de cet événement fut appelée *la journée des Dupes*.

1631.

Gustave-Adolphe avait en vain demandé à l'empereur d'abandonner le roi de Pologne, et de lui faire justice sur d'autres griefs : les rois du Nord n'inquiétaient guère alors Ferdinand, qui ne se flattait pas moins que de rendre l'empire héréditaire dans sa maison, et de changer la forme du gouvernement en Allemagne; mais il ne connaissait pas Gustave. Ce prince s'empare de Stettin, qui lui avait été confié par le duc de Poméranie, ennemi secret de l'empereur; et le cardinal de Richelieu et lui, sentant qu'ils étaient faits pour s'unir et pour s'opposer à la trop grande puissance de la maison d'Autriche, il y eut un traité conclu par Charnacé, allié du cardinal, le 23 janvier, entre la France et la Suède. Les conditions de ce traité furent de porter la guerre dans le sein de l'Allemagne, pour obtenir le rétablissement des princes de l'empire qui avaient été dépouillés, sans pourtant que la religion catholique en pût souffrir, et de vivre en bonne intelligence avec le duc de Bavière. Gustave fournissait les troupes, et le roi l'argent : cette diversion changea toute la face de l'Allemagne; la disgrâce de Walstein y contribua beaucoup.

Ligue entre la France et la branche catholique de Bavière. Assemblée des protestants à Leipsick pour faire la guerre à l'empereur. Traité de Querasque; il y en eut trois : le premier, du 31 mars; le second, du 6 avril; le troisième, du 30 mai. Ces traités terminèrent la guerre d'Italie. Le duc de Mantoue reçut l'investiture de son duché par l'empereur, qui abandonna les passages des Grisons; et la ville de Pignerol, qui fut cédée au roi pour six mois par un traité conclu à Millefleurs le 19 octobre, lui resta par un autre traité conclu à Saint-Germain le 5 mai 1632, et ne revint au duc de Savoie qu'en 1696. Gustave prend la ville de Demin sur la Péne, le 15 février; il emporte d'assaut Francfort sur l'Oder; il rétablit les ducs de Mecklembourg dans une partie de leurs états, dont Walstein avait eu la confiscation; il gagne la bataille de Leipsick, le 7 de septembre, contre Tilli et Pappenheim. Gassion se signala dans l'armée suédoise. Gustave prend Wirtzbourg; Rostok est rendu aux ducs de Meklembourg; la ville de Prague est emportée d'assaut, le 28 novembre, par Jean-Georges I, électeur de Saxe. Il est curieux de remarquer que cette même ville fut emportée par escalade, à pareil jour, en 1741,

par son arrière-petit-fils Maurice, comte de Saxe, depuis maréchal général de nos armées. L'électeur s'était brouillé avec l'empereur à l'occasion d'un édit de Ferdinand pour la restitution des biens ecclésiastiques, et commandait l'aile gauche de l'armée de Gustave à la bataille de Leipsick. L'électeur de Trèves se met sous la protection du roi pour être à l'abri des armes de Gustave. Vismar est rendu aux Suédois, ainsi que Mayence.

Pendant ce temps-là il y avait de grands mouvements à la cour de France. Gaston s'était retiré en Lorraine, et la reine à Bruxelles, tous les deux mécontents du cardinal. Gaston accorde son mariage avec la princesse Marguerite, sœur de Charles, duc de Lorraine, y étant, dit-on, engagé par Puilaurens, son favori, amoureux de la princesse de Phalsbourg, sœur de Marguerite; car c'était la destinée des deux frères Louis XIII et Gaston de n'agir que par l'impression de leurs ministres ou de leurs favoris. (Ce mariage ne fut célébré que le 3 janvier suivant, dans le plus grand secret.) Le roi punit tous ceux qui avaient eu part à cette intrigue: la princesse de Conti, madame d'Elbœuf, sœur du duc de Vendôme, retenu en prison, et du grand-prieur; mesdames de Lesdiguières et d'Ornano furent exilées; le maréchal de Bassompierre, l'abbé de Foix, et Vautier, médecin de la reine, mis à la Bastille. Le maréchal n'en sortit qu'à la mort du cardinal. La princesse de Conti, qui avait épousé secrètement Bassompierre, en meurt de douleur. (Elle était fille du duc de Guise, tué à Blois, et avait épousé en premières noces le prince de Conti, qui était sourd et muet.) Le comte de Moret, les ducs d'Elbœuf, de Bellegarde et de Rouanès, le président le Coigneux, le conseiller Payen, le sieur de Puilaurens, chancelier de Monsieur, Monsigot, maître des comptes, et le père Chanteloube, déclarés criminels de lèse-majesté. Les deux offices de le Coigneux et de Payen furent supprimés, et le roi rendit une déclaration qui porte que ces offices seront éteints sans attendre les cinq ans portés par l'article 28 de l'ordonnance de Moulins pour purger la contumace, attendu le crime de lèse-majesté.

Moyenvic est pris sur le duc de Lorraine; il fait sa paix avec le roi par le traité de Vic, du 31 décembre. Il y eut un article ajouté à ce traité le 6 janvier suivant, par lequel Monsieur, s'étant obligé de sortir de Lorraine, se retire en Flandres auprès de Marie de Médicis. La cour des aides, ayant fait difficulté d'enregistrer quelques édits, est interdite, et on fait exercer la justice par une commission composée de maîtres des requêtes et de conseillers du grand-conseil. Commencement de la *Gazette*, par Théophraste Renaudot, médecin.

Richelieu érigé en duché-pairie en faveur du cardinal de Richelieu, ses héritiers, successeurs et ayant causes mâles et femelles.

L'ancienne porte Saint-Honoré, qui était proche des Quinze-Vingts, est abattue, et la nouvelle porte Saint-Honoré est construite; elle a encore été abattue en 1733, pour qu'il n'y eût plus de séparation entre la ville et ce faubourg, qui était fort augmenté.

1632.

Le duc de Lorraine remet Marsal au roi, en exécution du traité de Vic. Le maréchal de Marillac, jugé par des commissaires, est décapité le 10 mai. L'arrêt du parlement, qui avait voulu prendre connaissance de cette affaire, est cassé par arrêt du conseil; le procureur-général Molé décrété d'ajournement personnel et interdit; « mais » sa présence, et la gravité naturelle dont il ne » rabattit rien, lui firent bientôt obtenir un arrêt » de décharge. » (*Mém. de Talon.*) Le duc d'Orléans, secouru par les Espagnols, rentre dans le royaume par la Bourgogne.

Le roi, qui s'en prenait avec raison au duc de Lorraine des entreprises de Gaston, s'empare de Pont-à-Mousson, Bar-le-Duc et Saint-Mihel. Le duc a recours une seconde fois à la clémence du roi: il conclut le traité de Liverdun le 26 juin: confirmation du traité de Vic, par lequel il remet en dépôt au roi Jametz et Stenai, et la forteresse de Clermont en propriété, et fait hommage pour le duché de Bar: heureux si cette seconde épreuve avait pu le garantir des malheurs où son inconstance le précipita dans la suite! Monsieur, qui se vit sans ressource de ce côté, porta le malheur qui l'accompagnait en Languedoc. Le duc de Montmorenci se trouva engagé dans sa révolte, et fut blessé et fait prisonnier au combat, ou plutôt à la rencontre de Castelnaudari contre le maréchal de Schomberg, le 1er de septembre. Ce fut une ambuscade qu'un vieux gentilhomme conseilla au maréchal de Schomberg, et où donna M. de Montmorenci, qui décida l'affaire, quoique Gaston fût plus fort de moitié que le maréchal. « La nouvelle se répand à l'heure même, dit » Pontis, que M. de Montmorenci est tué: Mon» sieur jette ses armes par terre, et dit qu'il ne » s'y joue plus, et fait sonner la retraite. » Le comte de Moret, fils de Henri IV et de Mademoiselle de Beuil, comtesse de Moret, fut tué dans la même occasion: on a voulu que ce comte de Moret n'ait pas été tué, et qu'il se soit fait ermite; mais cela a bien l'air d'une fable. Monsieur se raccommode de nouveau avec le roi, dans l'espérance que Bullion lui donne de la grâce de M. de Montmorenci.

Henri de Montmorenci, duc et pair, maréchal de France, fut jugé par arrêt du parlement de Toulouse, où présida le garde-des-sceaux de l'Aubespine de Châteauneuf, qui, étant sous-diacre, avait eu besoin de dispense du pape pour présider au procès du maréchal de Marillac, et qui s'en servit encore au procès du duc de Montmorenci: il aurait pu se souvenir qu'il avait été page chez le père du duc.

Le duc de Montmorenci a la tête tranchée à Toulouse, le 30 octobre, à l'âge de trente-sept ans. S'il est vrai que ce fut lui qui révéla au car-

dinal les complots qui s'étaient faits à Lyon contre lui, il dut se repentir d'un service qui lui devenait si fatal. Monsieur sort du royaume pour la troisième fois, dans la bonne foi de croire qu'il cédait au ressentiment qu'il avait de la mort de Montmorenci, mais en effet ne cédant qu'aux conseils de Puilaurens : il se retire en Flandres auprès de la reine sa mère.

Fameux passage du Lech par Gustave, comparé à celui du Granique ; il défait le comte de Tilli, qui meurt de ses blessures. Walstein est rappelé

Gustave, à qui le duc de Bavière avait refusé de se joindre, parce qu'il eût fallu restituer le haut Palatinat, prend Augsbourg et ravage la Bavière. Enfin ce prince, à la tête des protestants d'Allemagne, après avoir défait les Danois et les Impériaux, soumis la Poméranie, la Basse-Saxe, la Franconie, la Bavière, le Palatinat et l'électorat de Mayence, est tué à l'âge de trente-huit ans, le 16 de novembre, à la bataille de Lutzen, où, malgré sa mort, Walstein fut défait par le duc de Saxe-Weimar, son lieutenant. On trouva dans sa tente le livre de Grotius, *Du droit de la guerre et de la paix*; c'était sa lecture ordinaire. Gustave prétendait qu'il n'y avait de rang entre les rois que celui que leur donnait leur mérite. La fameuse Christine, sa fille, lui succéda, âgée de six ans. Ce prince commençait à devenir suspect à la France : on ne l'avait pas appelé en Allemagne pour qu'il s'y fît craindre, mais afin qu'il empêchât qu'on y craignît l'empereur. On ne doit point croire qu'il ait été tué par un homme aposté par le cardinal de Richelieu : Puffendorff pense que ce fut François-Albert, duc de Saxe-Lavembourg, qui le fit tuer à la sollicitation des Impériaux ; d'autres disent que ce même Albert vengeait une injure personnelle, pour un soufflet que lui avait donné Gustave, irrité de ce qu'il vivait d'une manière trop libre avec la reine sa mère. Frédéric V, roi de Bohême, meurt dans le désespoir de voir sa vengeance évanouie par la mort de Gustave.

Lettres-patentes pour l'établissement des prêtres de la Mission, connus sous le nom de *Saint-Lazare*.

1633.

Edit de création du parlement de Metz, dont les peuples allaient auparavant plaider en dernier ressort à la chambre impériale de Spire. Alliance entre la France et la Suède, renouvelée par M. de Feuquières et le chancelier Oxenstiern : en conséquence, la ligue conclue par Gustave-Adolphe fut aussi renouvelée entre la Suède, l'Angleterre, la Hollande et une partie des princes d'Allemagne, contre la maison d'Autriche. Cette ligue servit d'autant mieux le roi, que, sans rompre ouvertement avec l'empereur, il portait le ravage dans l'Allemagne, et occupait trop la maison d'Autriche pour qu'elle pût donner du secours aux rebelles de France. Cette année est remplie de rencontres et de combats entre les deux partis. Quelques évêques, complices de la révolte de Monsieur, sont jugés à Paris par des commissaires délégués par le pape : le clergé protesta en 1650 contre cette délégation Création de chevaliers des ordres. Troisième guerre du duc de Lorraine contre le roi : ce prince refuse de rendre hommage pour le duché de Bar, soit qu'il ne voulût pas en effet rendre cet hommage, soit qu'il fît seulement difficulté de le rendre, comme on le voulait, au nom de la princesse Nicole, parce que ç'aurait été reconnaître qu'il tenait de son mariage avec elle le duché de Lorraine ; au lieu qu'il prétendait le posséder de son chef, suivant la loi salique établie en Lorraine par le duc René II. Quoi qu'il en soit, le roi réunit le duché de Bar à la couronne ; il s'empare de Saint-Mihel et de Lunéville : il fait le siége de Nanci, et force le duc à un traité conclu à Charmes, par lequel la ville de Nanci est remise en dépôt entre les mains du roi, qui ne sera rendue au duc qu'en remettant au roi la princesse Marguerite, sa sœur, dont le mariage avec Monsieur était nul, suivant nos usages, attendu le défaut de consentement du roi.

Le roi entre dans Nanci, qu'il garde, parce que le duc de Lorraine ne pouvait plus disposer de sa sœur, qui avait suivi Monsieur à Bruxelles. L'électeur de Trèves rétabli dans sa capitale par les Français.

On commence à connaître cette année le titre de lieutenant-général dans les armées, n'y ayant auparavant que des maréchaux-de-camp, et même en fort petit nombre, sous les maréchaux de France. Melchior-Mitte de Chevrières, marquis de Saint-Chaumond, est le premier pour qui on trouve des pouvoirs de lieutenant-général en date du 6 février 1633. (Le P. Daniel ne l'a pas connu.) Leur nombre fut augmenté sous Louis XIV à la guerre de 1667, et bien multiplié depuis la guerre de 1672. Cette institution était utile, 1° pour mettre un grade entre le maréchal-de-camp et le maréchal de France, comme on en mit aussi, par le grade de brigadier, entre le colonel et le maréchal-de-camp, et pour exciter ainsi et soutenir l'ambition des officiers, en leur faisant voir de plus près les différents degrés d'honneurs qui les attendent ; 2° parce que chacun de ces grades augmentant les fonctions de l'officier, le rend plus capable du commandement ; 3° parce que, les armées étant devenues plus nombreuses, il fallait plus d'officiers généraux à leurs divisions.

L'inquisition de Rome condamne Galilée pour avoir soutenu le système de Copernic touchant le mouvement de la terre autour du soleil ; il fut obligé de se rétracter pour obtenir sa liberté.

Chapelle de saint Roch à Paris érigée en paroisse.

1634.

Charles IV, duc de Lorraine, pour éluder les engagements pris avec le roi, cède, par collusion, ses états au cardinal François, son frère, qui

épouse la princesse Claude, sœur de Nicole, dont il eut Charles Léopold, successeur de Charles IV. A cette nouvelle, le maréchal de la Force investit Lunéville : ces deux princes quittent leurs états, dont le roi s'empare. Charles IV va joindre les armées de l'empereur. La duchesse de Lorraine Nicole, brouillée avec son mari, vient à Paris, où le roi la reçoit. Le maréchal de la Force prend la Mothe, qui passait pour imprenable ; ce fut à ce siége que l'on se servit, pour la première fois en France, de bombes, quoique inventées dès 1588.

Walstein, qui, de simple gentilhomme de Bohême, était devenu tout-puissant dans l'empire, par le besoin qu'avait l'empereur d'un si grand homme de guerre, oublie qu'il est né sujet; et, sur quelques mécontentements qu'il avait eus, forme le projet de se faire roi de Bohême. Le cardinal de Richelieu favorisait ses vues; mais Oxenstiern et le reste de la ligue tardèrent trop à le seconder. L'empereur fut averti, et Walstein, âgé de cinquante ans, fut assassiné dans Egra, par la trahison de Gordon, sa créature. Traité entre la France et la Hollande, du 15 avril, pour la continuation de la guerre de cette république contre l'Espagne.

Grands jours tenus à Poitiers. M. Talon remarque qu'il est bon d'en indiquer la tenue à huit ou dix ans, « parce que, dit-il, cette appréhension » est capable de retenir la noblesse et les officiers » en leur devoir. » L'autorité royale n'a plus besion de ces précautions.

Urbain Grandier, atteint et convaincu du crime de magie par une commission particulière, est brûlé vif. On demandait à la Peyrère, auteur des *Préadamites*, mais qui d'ailleurs a composé une histoire du Groenland fort estimée, pourquoi il y avait tant de sorciers dans le Nord. C'est, disait-il, que les biens de ces prétendus sorciers que l'on fait mourir sont en partie confisqués au profit de leurs juges.

Arrêt du parlement du 5 septembre, sur les conclusions du premier avocat-général Bignon, qui déclare nul le mariage de Monsieur avec la princesse de Lorraine. (V. *Mémoires de Talon.*) L'assemblée du clergé, consultée, en porta le même jugement l'année suivante. La guerre continuait toujours dans l'Allemagne avec la même force; mais la bataille de Norlingue releva bien les affaires de l'empereur. Ce fut le 6 septembre que Ferdinand, roi de Hongrie, le cardinal infant et le duc Charles de Lorraine taillèrent en pièces l'armée suédoise, commandée par le duc de Weimar et le maréchal Horn, qui venaient pour secourir Norlingue. La guerre continuait aussi en Flandres entre le marquis d'Ayetone, gouverneur des Pays-Bas, et le prince d'Orange.

Monsieur, qui avait fait un traité avec l'Espagne, dont le cardinal eut connaissance et beaucoup d'inquiétude, est invité fortement à se réconcilier avec le roi. L'abbé d'Elbène conduisit cette négociation, et Puilaurens eut, pour récompense d'avoir ramené son maître, le duché d'Aiguillon, en épousant mademoiselle du Pont-du-Château, parente du cardinal; mais ce retour de fortune fut court, car Puilaurens, qui entretenait toujours Monsieur dans la résolution de soutenir la validité de son mariage, et qui continuait ses liaisons à Bruxelles, contre la volonté du roi, fut mis l'année suivante à la Bastille, où il mourut le 1er juillet.

La reine-mère, qui faisait les plus fortes instances auprès du cardinal pour revenir en France, n'en obtient rien, parce qu'il n'en avait rien à craindre. Monsieur arriva à Saint-Germain le 21 octobre.

La défaite de Norlingue força les Suédois à abandonner plusieurs places dans l'Alsace, qui reçurent garnison française. Les Français devinrent aussi maîtres de Philisbourg et de Spire, en conséquence d'un traité signé entre le roi, la couronne de Suède et les autres princes d'Allemagne; ce qui rompit le dessein qu'avaient formé les Impériaux d'entrer en Lorraine. Le roi fait démolir plusieurs places en Alsace. Le Jardin des Plantes est établi à Paris par les soins de Bouvard, premier médecin, et de Gui de la Brosse, médecin ordinaire : ce jardin est appelé *le Jardin du Roi*. Le premier méridien est fixé à l'île de Fer. Accommodement du démêlé entre l'archevêque de Bordeaux (Sourdis) et le duc d'Epernon, tous deux d'un caractère indomptable : la personne de l'archevêque avait été maltraitée, le duc d'Epernon excommunié, les églises de Bordeaux mises en interdit.

1635.

Erection de la terre de Saint-Simon en duché-pairie.

Lettres-patentes du mois de janvier pour la fondation de l'Académie française, qui ne furent enregistrées que le 10 juillet 1637 : les académiciens avaient commencé de s'assembler dès l'année 1634. Les premiers officiers furent M. de Serizai, directeur; M. Desmarest, chancelier, et M. Conrart, secrétaire; le cardinal de Richelieu, protecteur.

Fin de la guerre de Bohême par le traité de Prague et l'accommodement de l'empereur et de l'électeur de Saxe, à qui l'on cède la Lusace. Philisbourg surpris par les Impériaux. Fameux traité signé à Paris le 8 février, entre le roi et les états-généraux, contre l'Espagne, par lequel le roi s'engage de déclarer la guerre à Philippe IV, s'il ne lui donne pas satisfaction, ainsi qu'aux Hollandais, sur les différents griefs dont ils avaient à se plaindre. Ce traité contenait un partage que ces deux puissances faisaient entre elles des Pays-Bas espagnols quand ils seraient conquis. Outre que ce traité était un peu chimérique, Richelieu laissait trop voir aux Hollandais qu'ils allaient devenir frontière de la France, en ne laissant aucun intervalle entre eux et nous; aussi bientôt après n'assistèrent-ils plus le roi qu'avec des réserves et des méfiances qui nuisirent à la cause commune, quoique d'abord ils eussent désiré fortement notre alliance

Les Espagnols, avertis de ce traité, surprennent Trèves le 26 mars, et emmènent l'électeur prisonnier. Le roi déclare la guerre aux Espagnols : cette guerre dura treize ans contre l'empereur, et vingt-cinq contre l'Espagne : les événements en furent mêlés cette année. Les maréchaux de Châtillon et de Brezé gagnèrent la bataille d'Avains le 20 mai contre les Espagnols, commandés par le prince Thomas de Savoie, qui voulait empêcher la jonction de nos troupes avec celles des états-généraux. Folard en donne tout l'honneur au maréchal de Châtillon, qui arriva au secours de M. de Brezé, dont l'imprudence et la vanité lui avaient fait attaquer les ennemis plus forts que lui, pour ne pas partager l'honneur de la victoire avec M. de Châtillon. Sac de Tillemont le 6 juin. Levée du siége de Louvain par la jalousie du prince d'Orange, qui n'aimait pas le cardinal de Richelieu. Ligue offensive et défensive entre la France, la Savoie et le duc de Parme, conclue à Rivoli le 11 juillet. Victor-Amédée est fait capitaine-général de la ligue. Le maréchal de Créqui mène dix mille hommes en Italie. Cette guerre n'eut point de succès par la mésintelligence des chefs. Galas, général de l'empereur, prend Kayserlautern sur les Suédois. Le fort de Schench pris par les Espagnols.

Le cardinal de la Valette fait lever aux Impériaux le siége de Mayence, et celui des Deux-Ponts au général Galas.

Les Espagnols font une descente en Provence; le maréchal de Vitri y porte du secours. Le duc de Weimar et le cardinal de la Valette, forcés de repasser le Rhin à cause de la disette où était l'armée, sont atteints par le général Galas, et, malgré l'abattement des troupes, lui défont cinq mille hommes proche de Vaudrevanges, sur la Sarre. Le duc de Lorraine avait pénétré dans cette province; le roi, pour donner plus de force à ses armes, y marche en personne sans le cardinal, et revient à Paris, après y avoir laissé pour généraux le cardinal de la Valette, le duc de Weimar et messieurs d'Angoulême et de la Force. Saint-Mihel, en Lorraine, est pris à discrétion par le maréchal de la Force. L'empereur avait regagné le duc de Saxe, dont l'exemple entraîna plusieurs princes : il y avait à craindre que le duc de Weimar ne les suivît : le roi conclut un traité avec lui à Saint-Germain le 26 octobre, qui lia plus que jamais ce prince à la France.

Le duc de Rohan, qui avait été rappelé dès 1633, défait dans la Valteline les troupes de Serbellon. Gassion, avec cinq cents chevaux, en pousse six mille de Jean de Wert, et lui en enlève quinze cents. Les Impériaux prennent Saverne. Le comte de la Suze défend Porentruy contre Colloredo. Chalard avait conclu au nom du roi, dès le 1er septembre, un traité de commerce avec le roi de Maroc. Prise de la Guadeloupe. Lit de justice, où furent enregistrés quarante-deux édits. Exil de plusieurs conseillers, qui furent bientôt rappelés. Mort de Thomas Parck, âgé de cent cinquante-deux ans; il avait vu dix rois d'Angleterre.

1636.

Servien, secrétaire d'état de la guerre, ennemi de Bullion, surintendant, est remplacé par Sublet des Noyers.

La guerre est plus allumée que jamais en Allemagne, en Italie et en France. Le cardinal de la Valette fait lever le siége de Colmar aux Impériaux le 25 janvier. Le marquis de la Force bat Colloredo, et le fait prisonnier le 17 mars. Les Suédois, faute de vivres, rendent Mayence aux Impériaux. Traité de Vismar entre le roi et la reine Christine, le 20 mars : c'était le fameux Grotius qui était son ambassadeur en France. Le duc de Rohan bat les Espagnols sur les bords du lac de Cosme, le 18 avril. Le fort de Schench est repris sur les Espagnols par le comte Guillaume de Nassau, le 30. Les Hollandais restent ensuite dans l'inaction, ce qui met le cardinal infant en état de pénétrer en France. Les Impériaux lèvent le siége de Hanau devant les Suédois, le 21 juin. Le duc de Savoie et le maréchal de Créqui battent le marquis de Leganès le 23, au combat du Tésin : le maréchal de Toiras avait été tué quelques jours auparavant. Le comte de la Suze prend Béfort le 29. Les Espagnols prennent la Capelle le 9 juillet, mal défendue par le marquis du Bec, et le Catelet peu après. Saverne, bien défendue, se rend au duc de Weimar et au cardinal de la Valette, le 14 juillet. Le vicomte de Turenne, qui y faisait la fonction de maréchal-de-camp, y fut blessé. Le prince de Condé lève le siége de Dôle le 15 août, parce qu'on rappelle une partie de son armée pour la défense de la Picardie. Corbie prise par les Espagnols le même jour : cet échec mit l'effroi dans Paris; on y leva vingt mille hommes, laquais pour la plupart, ou apprentis, dont les maîtres avaient été obligés de se défaire, en vertu de l'arrêt du conseil du 13 août. Les Parisiens, qui croyaient déjà voir Jean de Wert à leurs portes, firent de grandes contributions. Le roi s'avance en Picardie, et donna au duc d'Orléans la lieutenance générale de son armée, qui, étant forte de cinquante mille hommes, obligea les Espagnols à repasser la Somme. Le cardinal de Richelieu, découragé, voulait quitter le ministère, *et il en aurait fait la folie*, dit Siri, *sans le père Joseph, qui le rassura : ce père fut bien secondé par le surintendant de Bullion.* L'amiral d'Aragon surprend Saint-Jean-de-Luz, et y met le feu au mois d'octobre. Le duc Charles de Lorraine et le général Galas entrent en Bourgogne, où ils répandent la terreur; ils font le siége de Saint-Jean-de-Lône, dont les habitants, par des prodiges de valeur, donnèrent le temps à M. de Rantzau de venir les secourir, et de faire lever le siége le 3 novembre. Le cardinal de la Valette et le duc de Weimar les poussent jusqu'au Rhin, et leur font périr près de huit mille hommes. Le comte de Soissons et le maréchal de Châtillon reprennent Corbie, sous les ordres de Monsieur, le 10 novembre; le cardinal était dans Amiens, et le roi, entre Amiens et Corbie, allait tous les jours voir les travaux.

Le général Banier, qui, trois mois auparavant, n'avait pu empêcher l'électeur de Saxe de prendre Magdebourg, bat ce même prince à Wistoc, le 4 octobre, s'empare d'Erfurt, et ravage toute la Misnie.

Traité du 21 octobre entre le roi et Guillaume, landgrave de Hesse. Disgrâce de M. le Premier (c'était M. de Saint-Simon); il voulut soutenir Saint-Léger, son oncle, qui avait, dit-on, mal défendu le Catelet.

M. le comte de Soissons avait résolu de se défaire du cardinal de Richelieu pendant le siége de Corbie; l'exécution devait s'en faire à Amiens, et Montrésor et Saint-Ibal s'en étaient chargés. La faiblesse ou la religion de Monsieur les en empêcha; mais la crainte que ce projet n'eût transpiré, leur fit prendre le parti de quitter subitement la cour: Monsieur se retira à Blois, et le comte de Soissons à Sedan. Les craintes de Monsieur cessèrent bientôt; on lui offrit d'approuver son mariage, et on tâcha de regagner le comte de Soissons, à qui M. de Bouillon avait donné une retraite à Sedan.

Ferdinand Ernest, roi de Hongrie, fils de Ferdinand II, est couronné roi des Romains, et succéda à son père le 8 février de l'année suivante.

1637.

Cette année, qui semblait commencer assez mal, fut cependant plus favorable aux armes du roi que les précédentes. Le duc de Parme, pressé par les Espagnols, et menacé d'excommunication par le pape, renonce à la ligue avec la France.

Les Grisons s'accommodent avec l'Espagne, et forcent le duc de Rohan à retirer ses troupes, et à abandonner la Valteline. Le duc de Rohan, qui craignait que l'injustice du cardinal de Richelieu ne lui imputât un événement où le cardinal avait le seul tort, faute par lui d'avoir envoyé les subsides promis, demeura en Suisse, et alla l'année d'après servir dans l'armée du duc de Saxe-Weimar. La vie ambulante et toute guerrière de Charles IV, duc de Lorraine, ne l'empêcha pas de devenir amoureux de Marguerite, princesse de Cantecroix; il l'épousa à Besançon, prétendant que son mariage avec Nicole était nul, par la contrainte où il avait été de l'épouser. Le comte d'Harcourt prend la ville d'Oristan, dans l'île de Sardaigne: il reprend aussi en Provence les îles de Sainte-Marguerite et de Saint-Honorat, qu'occupaient les Espagnols depuis 1635. Il était de la maison de Lorraine, grand écuyer de France, a fait la branche d'Armagnac, et mourut en 1666. L'expérience nous apprend, disait ce grand général, que s'il y a des malheurs imprévus à la guerre, il y a aussi des bonheurs qu'on n'aurait osé se promettre. Le duc de Longueville prend le château de Saint-Amour, et Lons-le-Saunier en Franche-Comté. Les Lorrains sont défaits en deux rencontres par le duc de Weimar. Le cardinal de la Valette prend Landrecies et la Capelle; Yvoi et Damvilliers, dans le Luxembourg, se rendent au maréchal de Châtillon. Le duc de Savoie et le maréchal de Créqui taillent en pièces, en Italie, l'armée espagnole du duc de Modène. Le duc d'Halluin, connu depuis sous le nom de maréchal de Schomberg, et fils du maréchal de ce nom, fait lever le siége de Leucate à Serbellon, général des Espagnols. L'électeur de Trèves obtient le 25 d'août sa liberté de l'empereur, en renonçant à la ligue avec la France, et Bussi-Lameth avait remis Hermenstein à l'électeur de Cologne dès le 20 juillet, après l'avoir défendu pendant deux ans Breda se rend au prince d'Orange.

Charles Ier, suivant les traces de Jacques Ier, qui avait rétabli l'épiscopat en Ecosse, et excité par Guillaume Law, archevêque de Cantorbéry, veut introduire en Ecosse une liturgie semblable à celle de l'église anglicane. Ce fut la semence des malheurs de ce règne, et la première cause de la fin tragique de ce prince, où le cardinal de Richelieu, qui s'aperçut que ce prince penchait pour l'Espagne, put bien avoir contribué par les intrigues du marquis de Seneterre, ambassadeur du roi à Londres, et par les avis du comte d'Estrades, qui le remplaça.

Mort de Victor-Amédée, duc de Savoie, qui laisse la tutelle de ses enfants à Christine, sa femme, sœur de Louis XIII. Le prince Thomas et le cardinal son frère lui donnèrent bien de la peine pendant sa régence.

Erection du marquisat de la Force en duché-pairie.

1638.

Le roi met son royaume sous la protection de la Vierge.

Le royaume commence à se ressentir de la longueur de la guerre; on paie mal les troupes et les rentes sur les gabelles. Il y a deux actions près de Rheinsfeld, l'une le 28 février, l'autre le 3 mars: dans la première, le duc de Weimar, qui faisait le siége de Rheinsfeld, l'une des villes forestières, fut battu par Jean de Wert; le duc de Rohan y fut blessé à mort, et alla mourir le 13 avril dans l'abbaye de Kœnigfelden, au canton de Berne: il fut enterré dans la grande église de Genève. Les Vénitiens reçurent avec reconnaissance le don qu'il leur fit, en mourant, des armes qu'il avait coutume de porter. Dans la seconde action, le duc de Weimar défit les impériaux à plates coutures, et fit les quatre généraux de l'empereur prisonniers: Jean de Wert fut mené en triomphe à Paris. Cette victoire consterna tout l'Empire. Le duc de Weimar s'empara de Fribourg, de Rheinsfeld, et de plusieurs autres villes, et alla investir Brisach, qui se rendit le 17 décembre.

Brême se rend au marquis de Leganès le 27 mars; le maréchal de Créquy y fut tué d'un coup de canon le 17. Guillaume de Nassau est battu dans le pays de Vaës, par le cardinal infant. Leganès prend Verceil: le duc de Longueville défait le duc Charles de Lorraine, et prend Poligni. Le prince de Condé force Irun en Navarre,

prend le fort de Figuière, le port du Passage et douze vaisseaux ennemis. Le maréchal de Châtillon lève le siége de Saint-Omer le 15 juillet; le maréchal de la Force, qui était venu le joindre, avait été battu le 8 par le prince Thomas.

Weimar gagne la bataille de Virteneval contre Gœutz et Savelli le 9 août, et le même jour le roi prend Renti. L'archevêque de Bordeaux (Sourdis) brûle la flotte espagnole près du môle de Gatarie en Biscaye le 22 août. Le prince d'Orange lève le siége de Gueldres le 31. Pontcourlai met en fuite quinze galères d'Espagne près Gênes. Naissance du dauphin (depuis Louis XIV) le 5 septembre, à Saint-Germain-en-Laye, la vingt-troisième année du mariage du roi avec Anne d'Autriche ; cette princesse, suivant Bassompierre, s'était blessée en 1622, et avait fait une fausse couche. Le 7 de septembre, M. le Prince lève le siége de Fontarabie. Le cardinal de Richelieu, qui n'aimait pas le duc de la Valette, s'en prit à lui et lui donna des commissaires, qui le condamnèrent à avoir la tête tranchée en effigie.

Du Hallier reprend le Catelet le 14 septembre. M. de Bellefond fait lever le siége de Lunéville au duc Charles, le 20. Le duc de Weimar défait le duc de Lorraine près de Thanes, le 15 octobre. Les généraux Gœutz et Savelli sont repoussés avec perte par le comte de Guébriant, à l'attaque des lignes devant Brisach, le 24. Le même Savelli est défait près Blamont, le 7 novembre, par le duc de Longueville. Brisach est rendu le 19 décembre au duc de Weimar. Messieurs de Turenne et de Guébriant étaient à ce siége. Mort du père Joseph, capucin, âgé de soixante-un ans, homme célèbre par la confiance du cardinal; il avait depuis deux ans la nomination de la France au cardinalat, et on lui destinait l'archevêché de Reims; il avait assurément moins de vues que le cardinal de Richelieu, mais il était plus décidé.

Aiguillon est érigé en duché-pairie en faveur de Madelaine de Vignerod, veuve de M. de Combalet, avec cette clause singulière, *pour en jouir par ladite dame, ses héritiers et successeurs, tant mâles que femelles, tels qu'elle voudra choisir*: en vertu de cette clause, elle appela par son testament de 1674, au duché d'Aiguillon, Marie-Thérèse sa nièce, à laquelle elle substitua son petit-neveu Louis, marquis de Richelieu, dont le fils, le comte d'Agenois, a été déclaré duc d'Aiguillon par arrêt du parlement de 1731, contradictoire avec tous les pairs de France.

1639.

Le roi avait six armées sur pied: l'une, commandée par M. de la Meilleraie, pour attaquer les Pays-Bas; la seconde, par M. de Feuquières, vers le Luxembourg; la troisième sous le maréchal de Châtillon, sur les frontières de Champagne: la quatrième en Languedoc, sous les ordres de M. le Prince; la cinquième en Italie, commandée par le duc de Longueville; et la sixième en Piémont, aux ordres du cardinal de la Valette. Le duc de Weimar entre en Franche-Comté, ayant le comte de Guébriant sous ses ordres; ils prennent Pontarlier le 24 janvier, après avoir défait les troupes du prince de Lorraine, la ville et le château de Noserai, le 4 février, et le 14, le fort de Joux. Le maréchal de Chaulnes fait lever le siége de Cateau-Cambrésis aux Espagnols le 1er mars. Les Suédois, sous le général Banier, défont les Impériaux le 2 mars, près d'Ulnitz, et le 14 avril près de Kemnitz. Demin pris par les Suédois le 20.

Chivas est surpris par le prince Thomas le 26 mars; il fut repris par le cardinal de la Valette le 28 juin. Quiers, Montcallier et Yvrée se déclarent pour ce prince; il prend Trin le 4 mai, après que le marquis de Leganès et lui eurent été obligés, par le cardinal de la Valette, à lever le siége de Turin le 19 avril. Le roi, qui était venu à Grenoble, accompagné du cardinal de Richelieu, pour y conférer avec la duchesse de Savoie, convient avec cette princesse de mettre garnison dans Carmagnole, Savillan et Quérasque; c'était le moyen le plus sûr de détacher les princes de Savoie de l'alliance de l'Espagne, en leur faisant craindre que les places remises à la France ne lui restassent. Le 7 juin, Picolomini défait le marquis de Feuquières, qui assiégeait Thionville; nous y eûmes plus de six mille hommes tués ou faits prisonniers. M. de Feuquières y mourut peu après de ses blessures. Le cardinal de Richelieu se prit de cette défaite au comte de Grancei, depuis maréchal de France, et au marquis de Praslin, qui furent mis à la Bastille.

Picolomini lève le siége de Mouzon, défendu par Refuge, à l'approche du maréchal de Châtillon.

Charles 1er, après avoir assemblé inutilement une armée à Yorck, pour agir contre les rebelles d'Ecosse, est obligé de s'accommoder avec eux à Berwic, le 28 juin, en leur promettant d'assembler un synode libre, et un parlement pour en confirmer les décrets. Ce synode obligea toute la nation à signer ce qu'ils appelaient *le Convenant;* c'était un acte par lequel on s'engageait à défendre la religion contre le roi même. Les presbytériens d'Angleterre s'unissent à ceux d'Ecosse. Hesdin est rendu au roi le 30 juin; la Meilleraie y reçut le bâton de maréchal de France sur la brèche. Salces est rendu au prince de Condé le 19 juillet, et Yvoi au maréchal de Châtillon le 2 août. Les princes de Savoie surprennent la ville de Turin le 27 août. La duchesse de Savoie se retire à Suze, où étaient les princes ses enfants, et de là à Grenoble, où elle vint trouver le roi; la citadelle resta aux Français. Le duc de Saxe-Weimar était mort à Neubourg sur le Rhin, le 18 juillet, non sans soupçon de poison, âgé seulement de trente-six ans. C'eût été une grande perte pour la France, si ce prince n'avait pas fait soupçonner qu'il voulait s'en rendre indépendant, en fondant une principauté composée de Brisach et de quelques autres villes. Le roi conclut un traité avec le général-major Erlac, par lequel il retient

les troupes weimariennes à son service, et s'empare des places qu'occupait le duc de Weimar; par ce traité la ligue avec la Suède fut renouvelée. Le duc de Longueville, qui eut le commandement de ces troupes, s'empare de plusieurs villes dans le Palatinat. Charles-Louis, fils de Frédéric, dépouillé du Palatinat, et protégé par l'Angleterre, par le prince d'Orange et les Hollandais, prétendait à la succession du duc de Weimar; il passe en France *incognito* pour se porter sur le Rhin; le roi le fait arrêter et conduire à Vincennes, d'où il ne sortit qu'après avoir promis de ne rien prétendre.

La statue équestre du roi fut élevée dans la place Royale, aux frais du cardinal de Richelieu, le 27 septembre. On s'était servi, pour construire cette place, qui fut commencée en 1605, des débris du palais des Tournelles, que Catherine de Médicis avait fait démolir dès 1566, pour qu'il ne restât point de trace d'un lieu où Henri II avait perdu la vie.

L'amiral Tromp, après avoir pris deux galions chargés d'argent aux Espagnols, près de Dunkerque, le 16 septembre, défait leur flotte sur les côtes d'Angleterre le 18 octobre.

La Mothe Houdancourt, détaché par le comte d'Harcourt, qui avait remplacé le cardinal de la Valette, mort de chagrin le 28 septembre, prend Quiers et fait ravitailler Casal. M. de Turenne a grande part à ces succès. Combat de Quiers le 20 novembre, où le comte d'Harcourt défait le prince Thomas. Bingheu rendu le 21 au duc de Longueville.

Mademoiselle de la Fayette, que le roi honorait de sa confiance, avait été obligée, dès l'année 1637, par la jalousie du cardinal, de se retirer de la cour : il ne tint pas alors au P. Caussin, confesseur du roi et le sien, qu'il ne la fit entrer dans les cabales contre le cardinal, même depuis qu'elle se fût faite religieuse aux Filles de la Visitation : le cardinal le fit exiler en Bretagne. Madame d'Hautefort et mademoiselle de Chemeraut, aussi attachées à la reine qu'au roi, donnèrent cette année les mêmes inquiétudes à ce ministre, qui les fit disgracier, et qui leur substitua dans la faveur du roi le jeune Cinq-Mars, fils du maréchal d'Effiat.

Déclaration du roi, qui interdit le parlement de Rouen, pour ne s'être pas assez fortement opposé à une sédition qui s'était élevée dans la ville. Le chancelier Seguier fut envoyé l'année suivante à Rouen, pour y déclarer l'interdiction, et dans plusieurs villes de la province, où la révolte s'était communiquée : il avait le commandement des troupes : on portait tous les soirs le drapeau blanc dans sa chambre (*V. l'Histoire du cardinal de de Richelieu par Aubert*, p. 423, *l'Histoire de Louis XIII par le Vassor*, t. XVI, p. 391; voyez aussi *du Chesne*); et Gassion, qui était à ses ordres, prenait le mot de lui. Le conseil du roi marchait à sa suite, et M. de la Vrillière, secrétaire d'état, eut ordre de se rendre près de sa personne, pour signer en commandement les expéditions qui se trouveraient nécessaires; il faut encore remarquer que les arrêts rendus à Paris au conseil de finance, auxquels le grand sceau devait être apposé, étaient datés du lieu où était M. le chancelier.

Lettre de cachet du roi au parlement, par laquelle il lui est ordonné de faire entendre de sa part, aux évêques et autres prélats qui étaient dans Paris, que sa majesté leur défend d'avoir aucune communication avec M. Scoti, nonce extraordinaire du pape : le pape avait donné plusieurs sujets de mécontentement au roi, tant par rapport au maréchal d'Estrées, qui était son ambassadeur, que par la violation des priviléges de la nation.

1640.

Déclaration du 26 novembre sur les mariages clandestins et sur le rapt, qui, en confirmant le contenu dans l'édit de 1556, et les articles XL, XLI, XLII, XLIII, XLIV, de l'édit de Blois, porte entre autres articles, *que la peine de rapt demeurera encourue, nonobstant les consentemens intervenans, puis après de la part des pères et mères, tuteurs, etc., et déroge aux coutumes qui permettent aux enfans de se marier, après l'âge de vingt ans, sans le consentement des pères.*

Depuis que la France était en guerre avec l'Espagne, elle n'eut pas de plus grand succès que dans cette campagne, où ses ennemis, indépendamment d'elle, éprouvèrent d'étonnantes révolutions.

Les Espagnols prennent la ville de Salces le 6 janvier. Saverne prête serment de fidélité au roi. Le comte de Guébriant fait lever le siége de Binghen. Le duc de Lunebourg, qui s'était retiré de la ligue du Nord, par la crainte d'être exposé aux armes de l'empereur, y rentra dès qu'il vit que la landgrave de Hesse renouvelait avec le duc de Longueville les traités conclus entre la France et le feu landgrave son mari. Le comte d'Harcourt, après avoir forcé Leganès, dès le 29 avril, dans ses lignes devant Casal, et s'être mis par-là en état de faire le siége de Turin, bat, le 11 juillet, pour la seconde fois, ce général, qui était venu l'attaquer dans ses retranchements. Siége de Turin par le comte d'Harcourt : on vit à cette occasion une chose fort extraordinaire : savoir, la citadelle assiégée par le prince Thomas, maître de la ville; la ville assiégée par le comte d'Harcourt, et le comte d'Harcourt assiégé lui-même dans son camp par le marquis de Leganès. Cette place se rendit le 24 septembre. M. de Turenne, à peine guéri d'une blessure, acquit un grand honneur à ce siége, par l'habileté avec laquelle il fit entrer des convois dans le camp. Les Espagnols reçurent deux grands échecs sur mer; le premier fut le 12, le 14 et le 18 janvier contre les Hollandais; et le second, le 22 juillet, contre le duc de Brezé. Siége d'Arras par les trois maréchaux de Châtillon, de Chaulnes et de la Meilleraie : ce siége fut célèbre par les combats qui se donnèrent pour y

jeter du secours et pour l'empêcher; Châtillon était l'élève de Maurice et de Frédéric-Henri, princes d'Orange ; le duc d'Enghien se trouva à ce siége; les ducs de Nemours, de Luines, MM. de Gèvres, de Coaslin, de Guiche, de Grancei, de Bréauté, de Gassion, etc., le cardinal infant, le duc Charles de Lorraine, Lamboi et d'autres, tentèrent de secourir la ville, qui se rendit enfin le 10 août.

Cette année finit par deux événements bien surprenants dans un même royaume; ce fut la révolte totale de la Catalogne, et la révolution de Portugal. Le comte duc d'Olivarès était le Richelieu de Madrid, mais il s'en fallait bien qu'il fût aussi heureux que celui de France. Philippe IV, lui imputant enfin les malheurs de son état, après l'avoir employé vingt-deux ans, le renvoya six semaines après la mort du cardinal de Richelieu, c'est-à-dire au moment que, n'ayant plus de rival en Europe, il aurait pu rétablir les affaires d'Espagne. Ce fut là une grande faute que commit Philippe IV, et il allait le rappeler, « si le duc » n'eût pas précipité ses espérances ; car, ayant » voulu se justifier par un écrit qu'il publia, il » offensa plusieurs personnes puissantes, dont le » ressentiment fut tel, que le roi jugea à propos » de l'éloigner encore davantage, en le confinant » à Toro, où il mourut bientôt de chagrin, comme » il arrive d'ordinaire aux grands esprits qui » ne sont pas accoutumés au repos. » (*Bat. Nani.*) On a voulu faire honneur à la politique de Richelieu de l'affaire de Catalogne et de celle de Portugal : il put avoir influé dans la première en profitant du mécontentement des Catalans trop maltraités par Olivarès, mais il n'eut aucune part à la seconde : la révolution de Portugal arriva le 1er décembre : ce qui est étonnant, c'est que le duc de Bragance, l'objet de cette révolution, n'y eut d'autre part que de se laisser couronner.

Naissance de Philippe, duc d'Anjou, frère de Louis XIV, le 21 septembre.

Charles Ier assemble son parlement, *parlement sanguinaire,* comme l'appelle un auteur anglais, qui fit périr ce prince, et qui renversa, par une révolution dont il n'y avait pas encore eu d'exemple, la monarchie anglaise avec le monarque.

1641.

Edit enregistré dans un lit de justice, au sujet des fonctions du parlement. Assemblée du clergé à Mantes, où M. de Montchal, archevêque de Toulouse, se fit tant d'honneur par sa fermeté. (*Voyez* ses mémoires.)

Les Catalans abandonnent l'idée de se former en république, et ne se sentant pas assez forts pour résister au roi d'Espagne, ils se donnent au roi de France, sous la réserve de leurs priviléges, et signent un traité le 20 février. Le Vassor dit que cette affaire ne fut consommée que le 2 septembre. Le comte de la Mothe leur mène cinq mille Français. Sourdis, archevêque de Bordeaux, enlève cinq vaisseaux de guerre espagnols dans la baie de Roses le 27 mars ; mais, ayant laissé passer le 20 août les secours que les Espagnols portaient à Tarragone, dont la Mothe fut obligé de lever le blocus, ce prélat fut relégué à Carpentras

Le cardinal, dans la crainte que Charles IV ne se joignît au comte de Soissons, l'avait regagné par le moyen de la comtesse de Cantecroix, que l'on avait, dit-on, leurrée de l'espérance de faire reconnaître son mariage. Le duc vient à Paris; il signe un traité à Saint-Germain le 2 avril, qu'il se promettait bien de rompre à la première occasion : il fait hommage pour le duché de Bar le 10 d'avril, et est rétabli dans ses états à des conditions rigoureuses. Charles Ier, cédant à la fureur de la chambre basse, a la faiblesse de signer la sentence de mort du comte de Strafford, vice-roi d'Irlande, un des plus grands hommes de l'Angleterre, et qui lui était le plus attaché ; il conseilla lui-même au roi de l'abandonner, et il fut exécuté le 22 mai. Charles Ier consentit encore que le parlement ne pût désormais être cassé que du consentement des deux chambres : ce furent là les degrés par lesquels ce malheureux prince fut enfin conduit sur l'échafaud. Traité de confédération du 1er juin, entre la France et Jean IV, roi de Portugal : les Hollandais, qui y furent admis, signèrent une trève de dix ans avec le même prince. Honoré, prince de Monaco, fatigué de la domination des Espagnols, qui depuis l'an 1605, qu'ils avaient fait assassiner son père, lui avaient ravi toute autorité chez lui, se met sous la protection de la France, par un traité conclu avec le roi le 8 juillet : il reçoit garnison française dans Monaco le 18 novembre. Par ce même traité le roi s'engagea à lui donner pour dédommagement des biens qu'il possédait dans le royaume de Naples, autant de terres en France, dont partie serait érigée pour lui en duché-pairie, sous le titre de duché de Valentinois, et partie pour son fils, sous les titres de marquisat et de comté. Antoine de Monaco, arrière-petit-fils d'Honoré, n'ayant point d'enfants mâles, maria, en 1715, sa fille Louise-Hippolyte de Grimaldi à M. de Matignon. Avant de conclure ce mariage, M. de Monaco avait obtenu un brevet portant promesse de nouvelle création, lors du mariage, en faveur de M. de Matignon; par ce brevet, le duché de Valentinois fut conservé en titre de pairie dans la personne de son gendre : le mariage n'ayant été contracté qu'après la mort du roi, les nouvelles lettres d'érection ne furent expédiées que sous Louis XV, au mois de décembre de la même année, et enregistrées en 1716. L'archevêque de Brague conspire contre le nouveau roi de Portugal : il est enfermé, et les conjurés sont mis à mort : cette conjuration, conduite avec autant de secret que la révolution, pensa avoir le même succès. Revenons aux opérations de guerre.

En Allemagne, le général Banier et le comte de Guébriant canonnèrent Ratisbonne le 28 janvier. Banier mourut de maladie peu de temps après ; il était Suédois, et avait beaucoup de l'air de Gustave-Adolphe. Les troupes de France, de Hesse

et de Lunebourg, commandées par le comte de Guébriant, y gagnèrent la bataille de Wolfembuttel contre l'archiduc Léopold et Picolomini, le 29 juin. Dorstein se rend aux Impériaux le 18 septembre, par le refus que firent les troupes de Suède et de Lunebourg à Guébriant d'attaquer Picolomini dans ses retranchements. Le duc de Lunebourg fait sa paix avec l'empereur. Les Suédois rendent Gorlitz à l'électeur de Saxe le 3 octobre. La guerre, qui semblait finie en Piémont et en Italie par la prise de Turin, y est plus forte que jamais. Le comte d'Harcourt bat les troupes du cardinal de Savoie devant Yvrée le 24 avril; il fait lever le siége de Chivas le 15 mai au prince Thomas, et prend Coni le 15 septembre, qu'il remet entre les mains de Madame Royale. Les troupes du pape prennent Castro sur le duc de Parme le 12 octobre. En Catalogne, la Mothe Houdancourt prend la ville et le château de Constantin le 14 mai; il défait, le 10 juin, les Espagnols, qui voulaient ravitailler Tarragone. M. le Prince prend le 29 juin la ville d'Elne en Roussillon.

Il se passait des choses plus importantes du côté de la Flandres. Le comte de Soissons, poussé à bout par le cardinal de Richelieu, et joint au duc de Guise et au duc de Bouillon, avait signé son traité avec l'Espagne. Le roi fait marcher deux armées : l'une, commandée par le maréchal de la Meilleraie, qui pénètre dans le milieu de la Flandres, afin d'empêcher le cardinal infant d'envoyer du secours à Sedan; l'autre armée, qui s'approcha de Sedan, était commandée par le maréchal de Châtillon. Le général Lamboi amena du secours aux princes, qui sortirent de Sedan, et livrèrent bataille aux troupes du roi : c'est la bataille de la Marfée, donnée le 6 juillet, que le comte de Soissons gagna, mais où il fut tué, sans qu'on ait jamais bien su par qui, ni comment. La perte de cette bataille eût été funeste au cardinal; mais la mort du comte de Soissons la rendit inutile aux mécontents. Ce jeune prince était bien fait de sa personne, mais d'un esprit médiocre et défiant, fier, sérieux, ennemi du cardinal, dont il avait refusé d'épouser la nièce, et plus considérable à la cour par cette haine qui lui avait rallié tous les mécontents que par ses autres qualités. Le duc de Bouillon fit peu après son accommodement, et conserva Sedan. Pour le duc de Guise, nommé Henri II, petit-fils de celui qui fut tué à Blois, il s'était brouillé avec le comte de Soissons avant la bataille, et ne s'y trouva point; il s'était retiré à Bruxelles, où il était amoureux de la comtesse de Bossut. Ce prince était aussi inconstant dans ses mariages que les autres le sont en galanterie : il se fit séparer de sa première femme Anne de Gonzague, qu'il avait épousée par amour, pour épouser la comtesse de Bossut qu'il aimait, et il passa le reste de sa vie à faire casser son mariage avec celle-ci pour pouvoir épouser mademoiselle de Pons, qui à son tour devint sa maîtresse.

La ville d'Aire, prise le 27 juillet par le maréchal de la Meilleraie, fut reprise par les Espagnols, qui se servirent de nos propres lignes, que l'on avait négligé de combler; et Donchéri, dont Lamboi s'était emparé après la bataille de la Marfée, fut repris par le roi le 6 août. Mort du cardinal infant, frère de Philippe IV; il était gouverneur des Pays-Bas, et laissa une grande réputation. Le comte de Grancei et du Hallier prennent Bar-le-Duc, Espinal, et plusieurs villes de Lorraine sur Charles IV, qui avait repris les armes; Lens se rend au maréchal de Brézé, et la Bassée au maréchal de la Meilleraie, qui prend aussi Bapaume le 18 septembre. Saint-Preuil ayant rencontré la garnison de Bapaume accompagnée seulement d'un trompette du maréchal de la Meilleraie, la battit sans avoir vu le trompette. Le cardinal de Richelieu se servit de ce prétexte pour lui faire couper la tête; il y joignit aussi des plaintes qu'il disait avoir reçues pour des impositions que Saint-Preuil avait mises de son autorité privée sur les entrées d'Arras, et pour des contributions qu'il avait faites dans tout le pays; mais on prétendit alors que Saint-Preuil n'avait à se reprocher que d'avoir déplu au maréchal de la Meilleraie, et à Des-Noyers, qui avaient sujet de s'en plaindre. Mazarin est fait cardinal le 16 décembre.

1642.

Mort du duc d'Epernon, âgé de quatre-vingt-huit ans. Cet homme partagea avec le duc de Joyeuse la faveur de Henri III; il était aussi haut que violent : c'est le seul des grands du royaume qui ne fléchit jamais sous le cardinal de Richelieu; mais ce premier ministre en fut bien vengé par la soumission sans bornes de son fils, le cardinal de la Valette.

La guerre continue en Allemagne. Les Impériaux lèvent le siége de Hothenwiel le 7 janvier, à l'approche des Français et des Suédois. Le comte de Guébriant bat les généraux Lamboi et Merci à Kempen le 17 du même mois, et les fait prisonniers : il en eut le bâton de maréchal de France. Cette victoire le rendit maître de l'électorat de Cologne. Lemberg est rendu aux Impériaux le 14 février : ils lèvent le siége du château de Mansfeld le 3 mars, à l'approche des Suédois. Tortenson, général des Suédois, prend Grostglocau le 4 mai, et bat les Impériaux près Schwidnitz le 30. Neiss se rend aux Suédois le 9 juin : ils prirent peu après Olmutz d'assaut. Tortenson fait lever le siége de Grostglocau à l'archiduc Léopold le 5 septembre, et prend le château de Leipsich le 4 décembre.

Du côté de la France, le grand objet de cette campagne fut la conquête du Roussillon. On se contenta de se tenir sur la défensive dans les Pays-Bas. Le comte d'Harcourt et le maréchal de Guiche furent chargés de défendre cette frontière; l'un du côté de la Picardie et de l'Artois, l'autre du côté de la Champagne : Guébriant commanda du côté du Rhin, et le duc de Bouillon, que l'on voulait éloigner de Sedan, eut l'armée d'Italie : celle de Roussillon, où se devaient faire les grandes opérations, était commandée par le maréchal

de la Meilleraie. Le maréchal de Brezé, installé vice-roi de Catalogne, devait se joindre à la Mothe Houdancourt pour empêcher les Espagnols de pénétrer dans la Catalogne et de secourir le Roussillon.

Le motif secret de tant de préparatifs, qui avaient pour objet apparent la gloire du roi, était l'inquiétude que Cinq-Mars donnait au cardinal auprès de ce prince. Cette inquiétude fut bien justifiée par la découverte du traité conclu à Madrid le 13 mars, et signé par le comte Olivarès au nom du roi d'Espagne, et par Fontrailles au nom de Monsieur. Messieurs de Bouillon et Cinq-Mars étaient nommés dans ce traité, qui tendait à bouleverser l'état et à perdre le cardinal.

Le roi d'Espagne devait fournir douze mille hommes de pied et cinq mille chevaux; il donnait au duc d'Orléans quatre cent mille écus pour faire des levées en France, et cent vingt mille écus de pension; il donnait aussi au duc de Bouillon et au grand écuyer chacun quarante mille écus de pension : enfin il devait munir la place de Sedan et en payer la garnison. Cinq-Mars fut arrêté à Narbonne le 13 juin; le duc de Bouillon le fut au milieu de son armée le 23, et Monsieur demanda grâce, à son ordinaire, en chargeant et en abandonnant ses complices. La duchesse de Bouillon ayant menacé de remettre Sedan aux Espagnols, le duc en fut quitte pour remettre cette place au roi; encore en reçut-il depuis en 1651 un dédommagement considérable : on fit avec lui un traité d'échange, par lequel on lui donna, pour ce qu'il avait possédé du duché de Bouillon, et pour Sedan et Raucourt, la duché-pairie d'Albret, la duché-pairie de Château-Thierry, le comté d'Auvergne, le comté d'Evreux, etc. Le seul Cinq-Mars fut la victime de son ambition : il eut la tête tranchée à Lyon le 12 septembre. François-Auguste de Thou, son ami, subit la même peine, pour avoir eu connaissance du traité et ne l'avoir pas révélé. Le motif de l'arrêt fut un édit de Louis XI du 22 décembre 1477, produit par Laubardemont. Le père du malheureux de Thou, qui rapporte dans son histoire plusieurs exemples de condamnations pareilles, ne prévoyait pas que son fils en servirait aussi. Il était petit-fils du premier président, et avait été grand-maître de la bibliothèque du roi, où il eut pour successeur l'illustre Jérôme Bignon. Les mémoires de Chouppes le font plus criminel, mais sans preuve. Fontrailles se sauva en Angleterre. Fabert s'empara de Trévoux : c'était une ville de quelque conséquence, parce qu'elle appartenait à mademoiselle de Montpensier, et que Gaston, son père, en avait la garde-noble.

Pendant toutes ces intrigues, Louis XIII et son ministre étaient mourants; le roi au camp devant Perpignan, le cardinal à Narbonne : ce dernier s'étant fait transporter à Tarascon, y reçut la copie du traité d'Espagne; il l'envoya au roi, qui commençait à se mieux porter. Le roi vint à Tarascon, et résolut avec son ministre (qui de ce moment reprit toute l'autorité), les moyens qu'il fallait employer pour punir les coupables. Reprenons les événements de la guerre : elle cessa en Savoie par le traité qui fut signé le 14 juin, entre Madame Royale et les princes de Savoie, qui renoncèrent à l'alliance d'Espagne.

La Mothe Houdancourt défait cinq mille Espagnols, le 19 janvier, au combat de Vals. Bataille de Villefranche, gagnée sur les Espagnols le 31 mars. Collioure rendu au maréchal de la Meilleraie le 13 avril. Les événements étaient bien différents aux Pays-Bas : les Espagnols prirent Lens le 19 avril, la Bassée le 13 mai, et le maréchal de Guiche fut battu à Honnecourt le 26 du même mois, précisément dans le même temps que l'on découvrit le traité de Madrid : cependant les ordres furent si bien donnés, que ces échecs n'eurent pas de suites, et n'arrêtèrent pas les succès du Roussillon. Le maréchal de la Mothe prit Mouson le 4 juin, et Perpignan se rendit enfin le 6 septembre aux maréchaux de Schomberg et de la Meilleraie, après trois mois de siége; la ville de Salces ne tint pas, et le roi devint ainsi maître du Roussillon qui a toujours depuis resté uni à la France. Ensuite on marcha en Catalogne; le maréchal de la Mothe y gagna la bataille de Lérida le 7 octobre, tandis que le duc de Longueville attaquait Tortone dans le Milanez, qui se rendit le 26 novembre. Il y avait eu des événements peu importants du côté de la Lorraine, et le maréchal de Brezé avait remporté quelques avantages dans la Méditerranée sur la côte de Catalogne.

Charles I[er], forcé par l'insolence des communes, était sorti de Londres le 20 janvier : il avait manqué de prendre la ville de Hall, où s'était jeté le fameux Cromwel, qui commença alors à se faire connaître, et le 2 novembre se donna la bataille de Kingston, qui ne décida rien entre le roi et les rebelles commandés par le comte d'Essex : si ce roi avait de là marché droit à Londres, comme il le voulait, la guerre était finie. Serait-il possible, ce que dit le P. d'Orléans, que la raison qui porta les généraux de ce malheureux prince à l'en détourner, fut la crainte qu'ils eurent que, s'il entrait dans Londres les armes à la main, il ne prétendît sur la nation une espèce de droit de conquête qui le rendît trop absolu? Cromwel devint homme de guerre un peu tard, car il pouvait avoir environ quarante-trois ans; ce ne fut jamais un général consommé, mais la force de son génie lui tint lieu de tout; quelques années avant cette époque (1637) il s'était joint aux Puritains, secte qui établissait parmi eux l'indépendance des chefs de l'Eglise et de l'autorité royale; ils furent attaqués, et, pour s'affranchir sans retour, ils établirent une souveraineté en Amérique : Cromwel était un des chefs de cette colonie; ils allaient partir, et l'Angleterre en était délivrée, mais l'étoile fatale du malheureux Charles les arrêta : on lui fit entendre que c'étaient des ennemis de l'Angleterre qui allaient peupler un nouveau monde; enfin Cromwel demeura, et Charles paya de sa tête dans la suite un si dangereux conseil.

Marie de Médicis était morte à Cologne le 3 juillet dans la dernière misère, âgée de soixante-huit

ans. Depuis son départ de France en 1631, elle avait erré plusieurs années en Flandres et en Angleterre, à charge partout; on lui donnait à Londres, où elle demeura trois ans, cent livres sterling par jour pour sa subsistance, et le cardinal obtint de Charles Ier de la renvoyer; princesse dont la fin fut digne de pitié, mais d'un esprit trop au-dessous de son ambition, et qui ne fut peut-être pas assez surprise ni assez affligée de la mort funeste d'un de nos plus grands rois. Mort du cardinal de Richelieu à Paris, dans son palais, âgé de cinquante-huit ans, le 4 décembre : il fut enterré en Sorbonne. L'état profita à sa mort de quatre millions qu'il dépensait pour l'entretien de sa maison, mais il perdit un grand ministre.

Je me bornerai sur son sujet, qui semble épuisé, à une seule considération. Le cardinal de Richelieu, uniquement occupé de l'idée d'accroître l'autorité de son maître, qui était devenue la sienne propre, passa sa vie dans le trouble que lui causait nécessairement la crainte de ses ennemis, tandis qu'il aurait eu besoin de tout le calme de son âme pour former des projets aussi vastes et aussi compliqués qu'étaient les siens. Ce même homme, qui s'exposait à la haine et à la vengeance de ce qu'il y avait de plus grand dans le royaume pour rendre le gouvernement de son maître plus absolu, avait autant à craindre du roi, pour qui il risquait tout, que du ressentiment de ceux qu'il forçait d'obéir. Que de cette situation il naisse des résolutions méditées, un système suivi, des entreprises aussi sages qu'éclatantes; qu'il puisse y avoir un homme né assez grand et assez ennemi de lui-même pour s'occuper tout entier de l'administration d'un royaume où il est également craint, et de celui qu'il sert, et de ceux qu'il soumet, en vérité c'est un problème qu'il n'appartient qu'aux passions de résoudre, ou un amour du bien public fort au-dessus de l'humanité. Ce qui ajouterait, s'il était possible, à la gloire de ce ministre, c'est l'anecdote suivante, qui, quoique assez connue, ne saurait être trop répétée en l'honneur de deux grands hommes. Le czar Pierre, étant en France, fut conduit en Sorbonne, où on lui montra le fameux mausolée du cardinal; il demanda quelle était cette figure, on lui dit que c'était le cardinal de Richelieu : aussitôt, transporté de cet enthousiasme qu'il ressentait pour tout ce qui était grand, il s'élança pour embrasser la statue, en disant: « Ah! que n'es-tu en vie! je te donnerais la moitié de mon empire pour gouverner l'autre. » Le cardinal couronna le projet, déjà commencé avant qu'il entrât dans le ministère, de détruire les fortifications de toutes les places situées au-dedans du royaume.

C'est le cardinal de Richelieu qui a établi l'imprimerie royale : les frais de cet établissement coûtèrent trois cent soixante mille livres : Trichet du Fresne était chargé de la correction, Cramoisi était l'imprimeur, et Sublet Desnoyers en était le surintendant.

Le *Palais royal* que nous voyons aujourd'hui, avait été bâti par le cardinal de Richelieu, sous le nom de *Palais cardinal* : il en fit don au roi. Il voulut que sa sépulture même se ressentît de la grandeur avec laquelle il avait vécu. La Sorbonne, qui est devenue, selon Mézerai, *le concile perpétuel des Gaules, l'aréopage de l'Eglise, et le flambeau de la foi*, n'était, dans les commencements, qu'une communauté de pauvres écoliers, nommés *les pauvres Maîtres*, établie par Robert de Sorbonne. Comme saint Louis, dont il était confesseur, avait contribué à cet établissement, et en avait posé la première pierre, Robert ne voulut pas prendre le titre de fondateur, et se contenta de celui de *Proviseur*. Le cardinal de Richelieu, en la même qualité, choisit cette demeure pour sa sépulture, après l'avoir rebâtie avec une magnificence vraiment royale. Le mausolée qui s'y voit est le chef-d'œuvre du célèbre Girardon.

1643.

Le roi avait rendu un édit le 1er décembre de l'année précédente, par lequel, en déclarant que Monsieur ne pourrait jamais avoir la régence, il le privait en même temps de son gouvernement, et supprimait ses compagnies de gendarmes et de chevau-légers. Le roi révoqua cet édit trois semaines avant sa mort. Le même jour de la mort du cardinal de Richelieu, le roi fit entrer dans son conseil le cardinal Mazarin : il continua messieurs de Chavigni et Des-Noyers dans leurs fonctions, ainsi que le chancelier, le surintendant Bouthillier, Brienne et la Vrillière. Il écrivit aux cours supérieures de son royaume, et à ses ambassadeurs, qu'il n'y avait rien de changé à tout ce qui s'était pratiqué. En un mot, *la cour*, dit M. de la Rochefoucauld, *demeura aussi soumise aux volontés du cardinal de Richelieu après sa mort qu'elle l'avait été durant sa vie.*

Monsieur revint à Saint-Germain le 12 janvier, et y fut suivi de quelques exilés et de quelques prisonniers, comme le duc de Saint-Simon, Vitri, Bassompierre, etc. Celui-ci avait été forcé, lorsqu'on le mit à la Bastille, de vendre sa charge de colonel-général des Suisses au marquis de Coaslin, à qui le marquis de la Chastre avait succédé; mais le marquis de la Chastre ayant déplu depuis au cardinal Mazarin, la charge fut rendue à Bassompierre. Le duc de Beaufort revint d'Angleterre, où il s'était exilé volontairement sur la fin du ministère de Richelieu.

L'attente de la régence, que la mauvaise santé du roi rendait prochaine, formait alors deux partis à cour, celui de la reine, et celui de Monsieur. Le roi n'aimait ni l'un ni l'autre; mais, comme il croyait, par l'expérience du passé, que l'état ne pouvait être en de plus mauvaises mains que dans celles de Monsieur, il renvoya le savant père Sirmond, son confesseur, qui lui fit la proposition d'associer Monsieur à la régence. Des-Noyers, fort attaché à la reine, obtint son congé qu'il demanda, soit qu'il se crût trop nécessaire pour que le roi le laissât aller, soit pour être rappelé par la régente, et se donner auprès d'elle le

mérite de n'avoir pas participé aux conseils qui devaient limiter son autorité. La reine avait mis sa principale confiance dans Potier, évêque de Beauvais. Le duc de Beaufort s'attacha à elle : le duc de la Rochefoucauld lui assura le duc d'Enghien : et Mazarin et Chavigni, qui virent qu'ils n'obtiendraient rien du roi pour Monsieur, retournèrent au parti de la reine, et firent oublier Des-Noyers. Ce dernier eut ordre de traiter de sa charge de secrétaire d'état avec M. le Tellier, que le cardinal Mazarin avait connu en Piémont, où il était intendant de l'armée. Le Tellier avait l'esprit net, facile, et capable d'affaires : personne ne sut, avec plus d'adresse, se maintenir dans les diverses agitations de la cour sous des apparences de modération, et il ne prétendit jamais à la première place dans le ministère, pour occuper plus sûrement la seconde.

Déclaration du roi du 19 avril pour la régence, qui est déférée à Anne d'Autriche. M. le duc d'Orléans est déclaré lieutenant-général du roi mineur sous l'autorité de la régente, et le roi nomme un conseil de régence. Cette déclaration fut enregistrée le lendemain au parlement. Le roi, huit jours avant sa mort, consent au mariage de Gaston avec Marguerite, princesse de Lorraine, à condition que le mariage sera célébré de nouveau en France; ce qui fut exécuté le 26 mai, douze jours après la mort du roi. Il y eut publication de bans le 25, et l'archevêque de Paris (Jean-François de Gondi) en fit la cérémonie à Meudon, où Gaston déclara « qu'il était venu pour » ratifier son mariage, qu'il n'était point néces- » saire de renouveler, puisqu'il avait été fait en » face d'église, mais que ce qu'il en faisait était » pour obéir aux volontés du roi; » en conséquence, l'archevêque prononça : *Ego vos conjungo in matrimonium, in quantùm opus est*, etc. Louis XIII meurt le 14 mai, jour de l'Ascension.

Louis XIII était d'un caractère un peu sauvage; il craignait la représentation, excepté dans les cérémonies, qu'il aimait beaucoup.

Henri IV étant dans une grande nécessité, payait ses officiers de bonnes paroles, mais ce n'était pas là le tour d'esprit de Louis XIII; il avait, comme il le reconnaissait lui-même, une sécheresse qu'il tenait de la reine sa mère. (*Test. polit.*) Son goût pour la retraite faisait qu'il s'attachait à ses favoris, dont il dépendait, tant qu'il ne les renvoyait pas; mais, comme il tenait moins à eux par le goût que par le besoin d'avoir quelqu'un qui partageât sa solitude, il était aisé de les lui enlever et de lui en substituer d'autres, car il lui en fallait; et le titre de favori était alors comme *une charge dans l'état.*

Il n'aima jamais le cardinal de Richelieu, qui le domina toujours : il était jaloux de ce même ministre, à qui il se livrait sans réserve, et il ne lui pardonnait pas intérieurement de ce qu'il ne pouvait s'en passer. Il eut des maîtresses comme des favoris : il en était jaloux, et c'était là où ses sentiments se bornaient. Les vues de ce prince étaient droites, son esprit sage et éclairé : il n'imaginait point, mais il jugeait bien; son ministre ne le gouvernait qu'en le persuadant, et ce n'est point un prince médiocre que celui qui ne se laisse conduire que par de grands moyens.

Il était tout aussi vaillant que Henri IV, mais d'une valeur sans chaleur et sans éclat, qui n'eût pas été bonne pour conquérir un royaume. La Providence l'avait fait naître dans le moment qui lui était propre : plus tôt, il eût été trop faible; plus tard, trop circonspect. Fils et père de deux de nos plus grands rois, il affermit le trône encore ébranlé de Henri IV, et prépara les merveilles du règne de Louis XIV.

Gomberville, dans son livre de *la Doctrine des Mœurs*, dit que Louis XIII n'aimait pas la lecture, et que ce qui en dégoûta ce prince, fut qu'on lui donna d'abord à lire *l'Histoire de France* par Fauchet.

On n'est point d'accord sur l'occasion qui fit donner à Louis XIII le surnom de *Juste* : il est certain seulement qu'il eut ce titre dès les premières années de son règne : on ne convient pas davantage sur l'époque du surnom de *Grand* donné à Henri IV, puisque Barclai, dans son épître dédicatoire de *l'Argenis*, avance que ce titre ne lui fut donné qu'après sa mort, quoique le père de ce même Barclai, en dédiant à Henri IV son livre *de Regno*, lui eût déjà donné le titre de *Grand, Henricus magnus*. Le surnom de *Bien-Aimé* donné à Louis XV ne laissera pas la postérité dans la même incertitude : ce prince, en 1744, accourant d'un bout de son royaume à l'autre, et suspendant ses conquêtes de Flandres pour venir au secours de l'Alsace, fut arrêté à Metz par une maladie qui fit craindre pour ses jours; à cette nouvelle, Paris sembla, dans sa terreur, une ville prise d'assaut; on entendit retentir les églises de vœux et de gémissements : les prières des prêtres et du peuple étaient interrompues à tous les moments par leurs sanglots, et ce fut d'un intérêt si cher et si tendre que se forma le surnom de *Bien-Aimé*, titre au-dessus encore de tous ceux que ce grand prince a mérités.

FEMME.	ENFANTS.	1643. MORT.	PRINCES CONTEMPORAINS.
Anne d'Autriche, fille de Philippe III, mariée en 1615, morte en 1666	Louis XIV. Philippe de France, marié en premières noces à Henriette-Anne, princesse d'Angleterre, fille de Charles Ier, morte à Saint-Cloud en 1670, dont il eut Philippe-Charles d'Orléans, mort peu après sa naissance; Marie-Louise, mariée à Charles II, roi d'Espagne, morte en 1689. N. morte après sa naissance: Anne-Marie d'Orléans, mariée au duc de Savoie Victor-Amédée, morte en 1728 En secondes noces, à Charlotte-Elisabeth de Bavière, fille de l'électeur palatin, morte en 1722, dont il eut Alexandre-Louis d'Orléans, mort jeune; Philippe d'Orléans, régent de France, mort le 2 décembre 1723. Elisabeth-Charlotte, mariée au duc de Lorraine, morte en 1745 Il mourut en 1701	Louis XIII meurt à Saint-Germain-en-Laye, le 14 mai 1643, dans la quarante-deuxième année de son âge, à pareil jour que Henri IV son père, après un règne de trente-trois ans. Il fut enterré à Saint-Denis.	*Papes.* Paul V. 1621 Grégoire XV. 1623 Urbain VIII. 1644 — *Maison othomane.* Achmet. 1617 Mustapha, déposé. 1617 Osman. 1622 Amurat IV. 1640 Ibrahim. 1655 — *Empereurs.* Rodolphe. 1612 Mathias. 1619 Ferdinand II. 1637 Ferdinand III. 1657 — *Rois d'Espagne.* Philippe III. 1621 Philippe IV. 1665 — *Rois de Portugal.* Philippe III. 1621 Philippe IV. 1665 Jean, duc de Bragance, élu roi en 1640, mort en 1656 — *Rois d'Angleterre et d'Ecosse.* Jacques Ier. 1625 Charles Ier. 1649 — *Roi de Danemarck.* Christiern IV. 1648 — *Rois de Suède.* Charles IX. 1611 Gustave Adolphe. 1632 Christine abdique en 1654, meurt en 1689 — *Rois de Pologne.* Sigismond III, roi de Suède. 1632 Ladislas-Sigismond. 1648 — *Czars.* Démétrius, troisième imposteur. 1610 Ladislas de Pologne, jusqu'en 1613 Démétrius, quatrième imposteur. 1613 Michel Fœderowitz. 1645

MINISTRES.

Henri de Schomberg, surintendant des finances. 1632
Concino Concini d'Ancre. 1617
Charles d'Albert de Luines. 1621
Armand Jean du Plessis, cardinal de Richelieu, premier ministre. 1642
Jean Bochart. 1630
Charles, duc de la Vieuville, surintendant des finances. 1653
Michel de Marillac, surintendant des finances, G. D. S. 1632
Barbin, contrôleur-général des finances.
P. Jeannin, contrôleur-général des finances. 1622
Maupeou, contrôleur-général des finances.
Claude Bullion, surintendant des finances. 1640

SECRÉTAIRES D'ÉTAT.

Nic. de Neuville de Villeroi. 1627
Martin Ruzé. 1613
Louis Potier de Gèvres. 1630
Ant. de Loménie. 1638
P. Brûlart de Puisieux. 1640
Antoine Potier. 1621
Paul Phelypeaux de Pontchartrain. 1621
Henri-Aug. de Loménie de Brienne. 1666
Cl. Mangot, qui fut G. D. S.
Remi Phelypeaux d'Herbault. 1629
Nic. Potier d'Ocquerre. 1628
Ch. le Beauclerc. 1660
Cl. Bouthillier, surintendant des finances. 1651
Louis Phelypeaux de la Vrillière. 1681
Abel Servien, surintendant des finances. 1659
Léon Bouthillier de Chavigni. 1652
Fr. Sublet des Noyers, surintendant des batimens. 1645
H. de Guenegaud de Plancl. 1676
Michel le Tellier. 1685

GUERRIERS.

CONNÉTABLES.

Henri de Montmorenci. 1614
Charles d'Albert, duc de Luines. 1621
François de Bonne, duc de Lesdiguières. 1626
L'office de connétable fut supprimé par édit du mois de février 1627.

MARÉCHAUX DE FRANCE.

Henri de la Tour de Bouillon. 1623
Cl. de la Chastre. 1614
Charles de Cossé de Brissac. 1621
Jean de Beaumanoir de Lavardin. 1614
Urbain de Laval. 1629
Guil. Hautemer de Grancei. 1613
Concino Concini d'Ancre. 1617
Gilles de Souvré, gouverneur du roi. 1625
Ant. de Roquelaure. 1626
L. de la Chastre. 1630
Pons de Cardaillac de Themines. 1627
Fr. de la Grange de Montigni. 1617
Nic. de l'Hôpital de Vitri. 1644
Ch. de Choiseul. 1626
J. Fr. de la Guiche. 1632
Honoré d'Albert de Chaulnes. 1649
Fr. d'Aubeterre. 1628
Charl. de Créqui. 1638
Gaspard de Coligni, dit *le maréchal de Châtillon*, petit-fils de l'amiral. 1646
Jacq. Nompar de Caumont, duc de la Force. 1652
Fr. de Bassompierre. 1646
Henri de Schomberg. 1632
Franç.-Annibal d'Estrées. 1670
J. Bapt. d'Ornano. 1626
Thimoléon d'Epinal de St-Luc. 1644
Louis de Marillac. 1632
H. de Montmorenci de Damville. 1632
J. de Saint Bonnet de Toiras. 1636
Antoine Coeffier d'Effiat. 1632
Urb. de Maillé de Brezé. 1650
Maximilien de Béthune de Sully. 1641
Charles de Schomberg. 1656
Ch. de la Porte de la Meilleraie. 1664
Ant. de Grammont. 1678
Jean-Baptiste Budes de Guesbriant. 1643
Ph. de la Mothe Houdancourt. 1657
Fr. de l'Hôpital. 1660

MAGISTRATS.

CHANCELIERS.

Nicolas Brûlart de Silleri. 1624
Guill. du Vair, G. D. S. 1621
Cl. Mangot, G. D. S., en 1617
Ch. d'Albert de Luines, G. D. S. 1621
Merl de Vic d'Ermenonville, G. D. S. 1622
L. le Fèvre de Caumartin, G. D. S. 1623
Etienne d'Aligre. 1635
Michel de Marillac, G. D. S. 1632
Ch. de l'Aubespine de Châteauneuf, G. D. S. 1653
Pierre Seguier, G. D. S., puis chancelier, 1672

PREMIERS PRÉSIDENTS.

Achilles de Harlai. 1616
Nicolas de Verdun. 1627
C'est lui qui a donné aux premiers présidents l'hôtel qu'ils habitent aujourd'hui.
Jér. de Haqueville. 1628
J. Bochart. 1630
Nic. le Jai. 1640
Mathieu Molé. 1656

PROCUREURS GÉNÉRAUX.

Jacques de la Guesle. 1612
Nic. de Bellièvre. 1650
Mathieu Molé. 1656
Bl. Méliand 1661

AVOCATS GÉNÉRAUX.

Louis Servin. 1626
Cardin le Bret. 1654
Jacques Talon. 1648
Jérôme Bignon exerce jusqu'en 1640
Omer Talon. 1652
Etienne Briquet exerce au lieu de Jérôme Bignon son beau-père. 1645

SAVANTS ET ILLUSTRES.

Guil. Shakespeare. 1616
Henri Sponde. 1643
Fr. Suarez. 1617
Théophile. 1626
Jacq. Aug. de Thou. 1617
Louis de Nogaret de la Valette, cardinal. 1639
Ant. Vandick, peintre. 1640
Lucilio Vanini. 1619
Lopez de Vega. 1635
Dominique de Vic. 1610
Honoré d'Urfé. 1625
Zamet. 1614

SAVANTS ET ILLUSTRES.

Théodore Agrippa d'Aubigné. 1630
Fr. Bacon. 1626
Jean Barclai. 1621
Robert Bellarmin. 1621
Pierre de Bérulle, cardinal. 1629
Antoine de la Boderie. 1619
Jacq. Bongars. 1612
Pierre de Bourdeille de Brantôme. 1614
Jean Busée. 1611
Jacques Callot. 1635
Guill. Camden. 1622
Thomas Campanella. 1639
Is. Casaubon. 1614
Guill. Catel. 1626
Pierre-Victor Palma Cayet. 1610
Michel Cervantes. 1620
Hercules de Charnacé. 1637
André du Chesne. 1640
Nic. Coeffeteau. 1623
P. Cotton. 1626
Pierre Daviti. 1635
Henri Davila, vivant en 1638
Guichard Deageant. 1639
Le Dominiquin, peintre. 1641
Nic. le Fèvre, précepteur de Louis XIII. 1612
S. François de Sales. 1622
Phil. Canaie de Fresne. 1610
Fronton du Duc. 1624
Galilée. 1642
Denis Godefroi. 1622
J. B. Guarini. 1613
Le Guide, peintre. 1642
Corn. Jansénius. 1638
P. Jeannin. 1622
Le P. Joseph, capucin. 1638
Fr. de Joyeuse, cardinal, 1615
Jean Kepler. 1630
Ch. Loiseau. 1628
Ant. Loisel. 1617
Franç. de Malherbe. 1628
J. Mariana. 1624
Le cavalier Marini. 1625
Papir. Masson. 1611
Pierre Mathieu. 1621
Cl. Bachet de Meziriac. 1638
Phil. de Mornai-du-Plessis. 1623
Et. Pasquier. 1615
Cl. Fabr. de Peiresc. 1637
J. Davi du Perron, cardinal. 1618
Franç. Pithou. 1621
Math. Regnier. 1613
P. de Gondi de Retz, cardinal. 1616
Henri de Gondi de Retz. 1622
Edm. Richer. 1631
Dav. Rivault, précepteur de Louis XIII. 1618
Alf. Rodriguez. 1616
Henri, duc de Rohan. 1638
P. Paul Rubens. 1640
Jean de Hauranne de S. Cyran. 1643
Scev. de Sainte-Marthe. 1623
Nic. de Harlai de Sanci. 1629
Paolo Sarpi. 1623
Jean Savaron. 1622
Guil. de Saulx de Tavannes. vers 1633



LOUIS XIV.

Louis XIV, né à Saint-Germain-en-Laye le 5 septembre 1638, parvient à la couronne le 14 mai 1643. Il fut tenu sur les fonts de baptême par le cardinal Mazarin et la princesse de Condé. Il fut baptisé par Dominique Séguier, évêque de Meaux, dans la chapelle du vieux château de Saint-Germain, le 21 avril 1643.

(Mademoiselle dit, dans ses Mémoires, qu'elle fut marraine du roi, et que Monsieur en fut le parrain; mais ce fut quand ce prince reçut la confirmation. Le marquis de Villeroi fut son gouverneur, et l'abbé de Beaumont, connu sous le nom de Péréfixe, depuis archevêque de Paris, fut son précepteur.)

1643.



Arrêt du parlement, du 18 mai, prononcé au lit de justice par le chancelier, qui défère à la reine, sans restriction, la régence et la tutelle. Le cardinal Mazarin fut surintendant de l'éducation du roi; ainsi la déclaration de Louis XIII n'eût point lieu. La reine s'aperçut bientôt du peu de capacité du vieil évêque de Beauvais; il fut renvoyé, et le cardinal Mazarin eut toute sa confiance; la reine Blanche en avait fait autant à la mort de Louis VIII, et le jeune cardinal Romain prit alors la place du vieil évêque de Senlis, nommé Guérin. Ces deux princesses ont de grands rapports.

On ôta les finances à Bouthillier, dont la femme avait eu beaucoup d'empire sur le cardinal de Richelieu, et Chavigni, son fils, resta dans le conseil; mais sa place de secrétaire d'état fut donnée à Brienne, qui l'avait eue avant Chavigni. Le nom de Brienne était Loménie; il avait épousé Louise de Luxembourg-Brienne. Châteauneuf, à qui on avait ôté les sceaux dès l'année 1633, et qui était resté prisonnier à Angoulême, eut permission de revenir dans sa maison de Montrouge, d'où il causa beaucoup d'embarras au cardinal Mazarin. Le chancelier Séguier, que la reine et le cardinal ne pouvaient souffrir, ne conserva les sceaux que parce qu'ils voulaient l'opposer à Châteauneuf qui les redemandait, et qui était soutenu par madame de Chevreuse, dont il était, disait la reine, l'adorateur et le martyr.

Le duc de Beaufort, accusé d'avoir attenté à la vie du cardinal, est mis à Vincennes le 2 septembre. C'était un homme tout fait pour être aimé de la populace; aussi l'avait-on nommé *le roi des halles*, dont il parlait le langage; grand, bien fait de sa personne, adroit aux exercices, infatigable, rempli d'audace, les manières grossières, que l'on prenait pour de la franchise, mais artificieux, et aussi fin que le peut être un homme de peu d'esprit. Il crut, et il le persuada à toute la cour, qu'il allait jouer un rôle dans les commencements de la régence; il se sauva de prison et fut depuis le héros de la guerre de Paris. Il était le second fils de César de Vendôme, fils naturel de Henri IV. Son frère aîné, Louis, duc de Vendôme et de Mercœur, fut cardinal après la mort de Laure Mancini, sa femme, dont il avait eu le duc de Vendôme et le grand-prieur. Madame de Chevreuse, veuve du connétable de Luines, cette ancienne favorite de la reine, qui ne faisait que sortir de son exil, et qui, après une absence de dix-huit ans, voulait juger de la cour par ses propres lumières, et croyait la connaître encore par ce qu'elle l'avait connue autrefois, fut enveloppée dans la disgrâce de M. de Beaufort. La reine, qui en était embarrassée, la sacrifia sans peine au ressentiment du cardinal Mazarin, dont madame de Chevreuse avait reçu les avances avec trop de froideur, et elle fut reléguée à Tours; elle avait épousé en secondes noces le prince de Chevreuse, de la maison de Lorraine, par qui le duché de Chevreuse vint aux enfants de son premier lit. Elle joua depuis un grand rôle dans la Fronde. Madame d'Hautefort fut aussi rappelée, et la reine

E. Charpentier del. — Paris Imp. de [illegible] — C. Geoffroy sc.

[illegible]

qui n'avait pas oublié les services qu'elle en avait reçus, dans le temps de sa faveur auprès de Louis XIII, lui accorda toute sa confiance; mais madame d'Hautefort s'oublia et traita la reine assez mal pour mériter l'exil où elle fut envoyée; elle revint pourtant bientôt après pour épouser M. de Schomberg. Messieurs de Vendôme, qui étaient à la tête d'un parti nommé *les Importants*, opposé à M. le duc d'Orléans et à M. le Prince, éprouvèrent le même sort, et furent aussi exilés. Combat du duc de Guise contre Coligni. D'Estrades, qui fut depuis maréchal de France, servait de second à Coligni contre Bridieu. Coligni fut désarmé, et mourut à quelques mois de là. Cette querelle fut excitée par une grande tracasserie qui partageait alors toute la cour, entre madame de Montbason et madame de Longueville.

Les Espagnols, voulant mettre à profit le trouble et la confusion, inséparables des premiers jours d'une minorité, assiégent Rocroi. Le duc d'Enghien, âgé de vingt-deux ans, ayant sous lui le maréchal de l'Hôpital, Gassion et la Ferté, qui furent depuis maréchaux de France, vient au secours de la place, et gagne la bataille de Rocroi, le 19 mai, cinq jours après la mort de Louis XIII. Le comte de Fontaine, commissaire-général de l'infanterie espagnole, y fut tué dans sa chaise, où il se faisait porter à cause de la goutte; l'infanterie espagnole ne s'est pas remise de cette défaite; cette bataille fut donnée contre l'avis et malgré la résistance du maréchal de l'Hôpital, qui craignait le hasard d'un action décisive dans les commencements d'une régence. Je ne puis, à l'occasion de la bataille de Rocroi, passer sous silence un des beaux traits de la vie de Louis XV. Le prince Charles de Lorraine, qui avait passé le Rhin (en 1744), menaçait de s'emparer de l'Alsace; le roi, suivi du maréchal de Noailles, y accourt de Flandres avec un détachement de son armée, et tombe malade à Metz. Le maréchal conduit le détachement en Alsace, où il trouve le maréchal de Coigny, qui commandait l'armée du Rhin; il fut question de savoir à qui resterait le commandement de cette armée, et cette décision fut portée au roi, qui était à Metz dans les bras de la mort. Ce prince rappelle ses forces; il décide en faveur du maréchal de Noailles, et, se survivant à lui même, ordonne à son ministre (M. d'Argenson) de mander au maréchal qu'il se souvienne que le prince de Condé gagna la bataille de Rocroi cinq jours après la mort de Louis XIII.

Le duc d'Enghien prit ensuite Thionville le 10 août; de là il s'empara de Sirk le 2 septembre, et revint à la cour, qu'il quitta peu de temps après pour mener du secours au maréchal de Guébriant. Celui-ci prend Rotwil le 19 novembre; il y fut blessé à mort. La reine le fit enterrer dans l'église de Notre-Dame de Paris, et voulut que les cours souveraines assistassent à ses funérailles. La division s'étant mise entre les Français et les Allemands par cette mort, le duc Charles de Lorraine, Merci et Jean de Wert battirent Rantzau à Tudelingen le 25 novembre. Cette déroute fit reperdre Rotwil. Du côté de l'Espagne, le maréchal de Brezé battit, le 3 septembre, la flotte espagnole à la vue de Carthagène, et le maréchal de la Mothe remporta plusieurs avantages en Catalogne. Le roi d'Espagne en personne prit Monçon, que la Mothe ne put secourir. Le prince Thomas, n'ayant pu empêcher que les Espagnols ne prissent, le 27 mai, la ville de Tortone dans le Milanez, prit la ville d'Ast, et celle de Trin le 24 septembre où le vicomte de Turenne mérita à trente-deux ans le bâton de maréchal de France; le comte du Plessis-Praslin (depuis maréchal de Choiseul) prit le pont de Stures le 28 octobre. La reine diminua toutes les pensions d'un tiers. Édit contre les duels; il y en a eu plusieurs à ce sujet rendus sous ce règne.

Avocats aux conseils créés en titre d'office par édit du mois de septembre.

En Angleterre, bataille de Neubury le 29 septembre, entre Charles I[er] et les parlementaires, qui ne fut pas plus décisive que ne l'avait été celle de Kingston. Anne d'Autriche envoie le comte d'Harcourt en Angleterre pour offrir la médiation de la France entre le roi et le parlement; cette démarche fut sans succès.

1644.

Messieurs d'Avaux et Servien étaient partis, dès l'année précédente, pour Munster, avec les instructions nécessaires pour conclure une paix dont l'Europe avait tant de besoin, et dont les préliminaires avaient déjà été signés à Hambourg le 25 décembre 1641; entre les ambassadeurs de l'empereur, de la France, de l'Espagne et de la Suède; mais il y avait trop d'intérêts différents à ménager pour se flatter que cette paix fût prochaine; et nos plénipotentiaires, qui s'étaient arrêtés à la Haye, y conclurent, le 1[er] mars de cette année, avant leur départ pour Munster, un traité entre le roi et les états-généraux, confirmatif de celui de 1635, en conséquence duquel la guerre continua. Le roi leur accorde aussi le titre de *hauts et puissants seigneurs*, comme, sept ans auparavant, Louis XIII avait accordé le titre d'*altesse* aux princes d'Orange, qui jusque là n'avaient eu que celui d'*excellence*. Renouvellement du traité de 1641 avec le Portugal.

La défaite de Rantzau à Tudelingen avait forcé les débris de notre armée d'Allemagne à se mettre à couvert en deçà du Rhin, et dès la fin de l'année précédente, on avait tiré le vicomte de Turenne d'Italie pour lui en donner le commandement.

Turenne commence à réparer cette armée à ses dépens, et passe le Rhin pour faire le siége de Fribourg au général Merci; mais la ville fut prise le 28 juillet. Le duc d'Enghien, qui avait été envoyé au secours de Turenne, n'avait pu arriver assez tôt pour sauver cette place, et, ayant passé le Rhin, il se joignit au vicomte, ayant sous lui le maréchal de Grammont. Ce fut alors que se passèrent les trois fameuses journées de Fribourg, l'une le 3 août, l'autre le 5, et la troisième

le 9, si pourtant on peut regarder comme un combat cette troisième journée, qui ne fut qu'une poursuite de l'armée ennemie, et la prise du canon et du bagage. Le général Merci, qui fut obligé de décamper avec perte de près de neuf mille Bavarois, n'en conserva pas moins la réputation de grand général, par l'habileté de sa retraite, et le duc d'Enghien et Turenne y acquirent celle de premiers capitaines de l'Europe. Sans s'amuser à reprendre Fribourg, les généraux se déterminèrent à se rendre maîtres de tout le cours du Rhin; Spire n'attend pas la sommation que le marquis d'Aumont avait ordre de lui faire, et envoie ses clefs au duc d'Enghien le 29 août. Ce prince prend Philisbourg le 9 septembre; Mayence lui ouvre ses portes le 17, après que Worms et Oppenheim se furent rendus. Le maréchal de Turenne prend Benghen, Creutznach et Landau.

Du côté de la Flandres, M. le duc d'Orléans, ayant sous lui les maréchaux de la Meilleraie et de Gassion, prit, le 28 juillet, Gravelines, défendue vaillamment pendant deux mois par dom Fernando Solis. Ce fut à ce siége où se signala tout ce qu'il y avait de grands dans le royaume, que s'éleva la contestation entre le maréchal de la Meilleraie et le maréchal de Gassion, à qui prendrait possession de la ville : on allait en venir aux mains, quand Lambert, maréchal-de-camp, défendit aux troupes, au nom de M. le duc d'Orléans, de les reconnaître ni l'un ni l'autre, et donna le temps au prince de décider, suivant la règle, que c'est le droit du régiment des gardes, à la tête desquels était le maréchal de la Meilleraie, d'entrer le premier dans les places conquises. Le prince d'Orange prit, de son côté, le Sas de Gand le 7 septembre. Au-delà des Alpes, le prince Thomas, général des troupes françaises, prit la ville de Santia.

Au-delà des Pyrénées, le sort des armes fut différent : dom Philippe de Selve battit le maréchal de la Mothe, qui voulait empêcher la prise de Lérida. Le roi d'Espagne prit cette place et Balâguier, et fit lever le siége de Tarragone au maréchal, qui fut rappelé et mis à Pierre-Encise. On a dit que le Tellier, secrétaire d'état de la guerre à la place de Des-Noyers, eut beaucoup de part à cette disgrâce, parce qu'il haïssait le maréchal de ses liaisons avec Des-Noyers, qui n'avait pas encore donné la démission de sa charge. Le cardinal voulut lui faire son procès; mais, après avoir été traîné à plusieurs tribunaux, le parlement de Grenoble l'ayant pleinement justifié, il sortit du château de Pierre-Encise en 1648.

La guerre civile continue en Angleterre avec divers succès. Olivier Cromwel bat le prince Robert à la bataille d'Yorck le 12 juillet. La reine d'Angleterre sort d'Excester, que le comte d'Essex se préparait à assiéger, ayant à peine eu le temps de faire ses couches. Croirait-on bien qu'on se fût porté jusqu'à l'accuser de haute trahison pour avoir procuré du secours à son mari? Elle arrive à Paris, où leurs majestés la logèrent au Louvre, et où elle reçut les respects de toutes les cours souveraines. La guerre entre le pape et le duc de Parme fut terminée cette année par le cardinal Bichi. L'année précédente, Lionne avait entamé cet accommodement par ordre du roi. Castro fut rendu au duc, qui en fit hommage au saint-siége.

Le cardinal Pamphilio, malgré l'opposition de la France, succède à Urbain VIII, sous le nom d'Innocent X, par les intrigues des Barberins, qui eurent tout le temps de s'en repentir, et qui vinrent chercher un asile en France contre ce même pontife, qui leur devait son élévation. La reine fut mécontente, dans cette occasion, de la conduite de M. de Saint-Chaumont, ambassadeur du roi, qui fut rappelé et disgracié. Le cardinal Bentivoglio, connu par ses ouvrages, mourut dans ce conclave. Il était chargé de la protection de la France, et on le regardait comme devant être le successeur d'Urbain VIII.

Les Théatins, fondés dès 1594, s'établissent à Paris.

1645.

Le maréchal de Turenne, ayant appris la victoire remportée à Tabor, le 6 mars, par Tortenson, sur les Impériaux, voulut en profiter pour s'avancer dans l'Allemagne, et empêcher Merci d'entrer dans la Franconie. Sa marche fut pénible; Rosen, envoyé à la découverte, crut que les Impériaux étaient loin, et le maréchal, cédant à l'importunité de la cavalerie allemande, qui demandait des quartiers pour se rafraîchir, la sépara, et prit le sien à Mariendal. Merci, profitant de cette faute, la seule que Turenne ait jamais pu se reprocher, vint l'attaquer avant qu'il eût pu rassembler ses quartiers, et le battit à Mariendal le 5 mai. Le duc d'Enghien quitta l'armée de Champagne, qu'il commandait, et accourut au secours de M. de Turenne, après avoir aidé en chemin le marquis de Villeroi à prendre la forteresse de la Mothe, en Lorraine, qui fut rasée. Ce prince, joint à M. de Turenne et au maréchal de Grammont, s'avança vers la Bavière, prit Wimphen, qui lui ouvrait un passage sur le Neker, malgré la défection de Conigsmark, attaqua, contre l'avis de M. de Turenne, le général Merci, le 3 août, à Nortlingue, ville impériale de la Souabe, et le défit à plates coutures; Merci y fut tué, et le maréchal de Grammont, qui avait été fait prisonnier, fut échangé avec le général Glesne. Le duc d'Enghien étant tombé malade des fatigues de la campagne, le maréchal de Turenne et le maréchal de Grammont continuèrent le siége d'Hailbron, que ce prince avait investi. L'archiduc Léopold, frère de l'empereur, et le général Galas, qui vinrent prendre le commandement de l'armée impériale, dégagèrent Hailbron, et reprirent tout ce qu'on leur avait enlevé entre le Neker et le Danube. M. de Turenne finit la campagne de ce côté par la prise de Trèves le 19 novembre, où il rétablit l'électeur, devenu libre par la médiation du roi, qui déclara que, sans cette condition, il n'écouterait aucune proposition de paix.

Du côté de la Flandres, M. le duc d'Orléans,

ayant sous lui le maréchal de Gassion et Rantzau, prit le fort de Mardik le 10 juillet. Rantzau en obtint le bâton de maréchal de France. Le fort de Link est rendu le 23 à Gassion; Bourbourg est pris le 9 août, Béthune le 30, ainsi que Cassel, Etaire, Merville et Saint-Venant. Le duc d'Orléans étant retourné à la cour, les maréchaux de Gassion et Rantzau prirent Lilers, la Mothe-aux-Bois, Armentières, Varneton, Comines, Marchiennes, le Pont-à-Vendin, Lens, Orchies, l'Ecluse et Arleux. Le prince d'Orange se borna à la prise de Hults; encore y fut-il engagé comme malgré lui par la facilité que Gassion y apporta. La jalousie de la Hollande contre la Zélande empêcha de faire le siége d'Anvers, dans la crainte que le port d'Anvers ne fît tomber le commerce d'Amsterdam. Les ennemis reprennent Cassel et le fort de Mardik.

Le comte d'Harcourt ayant remplacé le maréchal de la Mothe en Catalogne, tenait la campagne, pendant que le comte du Plessis-Praslin faisait le siége de Roses, qui se rendit le dernier mai, après quarante-neuf jours de tranchée ouverte : il fut fait maréchal de France. La prise de cette ville donnait la communication libre entre la Catalogne et le Roussillon. Le comte d'Harcourt, après s'être emparé d'Agramont et de Saint-Aunais, passa la Sègre, gagna la bataille de Liorens, le 23 juin, contre dom André Cantelme, et prit Balaguier.

Conjuration des Catalans, conduite par la baronne d'Albi, par l'abbé Gallicans, et par Onufre Aquilles, pour se remettre sous l'obéissance des Espagnols. Elle est découverte et dissipée par le comte d'Harcourt.

Du côté du Portugal, les Espagnols, sous le commandement du marquis de Terracuse, furent battus et contraints de lever le siége d'Elvas. Le jeune duc de Savoie, Charles-Emanuel, était rentré dans Turin et dans les autres places où il y avait garnison française, par le traité conclu dès le 3 avril. Le prince Thomas voulait achever de chasser les Espagnols de son pays : il s'empara de Rocca di Vigevano; ensuite, ayant voulu joindre le maréchal du Plessis-Praslin, qui lui amenait du secours de France, il força les quartiers des Espagnols, et passa la rivière de Mora.

Le cardinal Mazarin ayant tenté en vain de faire oublier à Innocent X l'opposition qu'il avait mise à son exaltation, se réconcilia avec les Barberins, que le pape maltraitait, quoiqu'il leur dût le pontificat. Mazarin les reçoit à Paris, et donne à l'aîné, nommé Antoine, l'archevêché de Reims et la charge de grand-aumônier de France. Le duc de Saint-Simon se démet de la charge de premier écuyer en faveur de Beringhen. Anne d'Autriche commence le bâtiment de l'église du Val-de-Grâce, dont François Mansard fut l'architecte.

Le 6 novembre, la princesse Marie de Gonzague, fille du défunt duc de Mantoue, épousa, dans la chapelle du Palais-Royal, Ladislas IV, roi de Pologne. Elle se remaria depuis à Casimir, frère et successeur de ce prince. C'était elle que M. le duc d'Orléans avait voulu épouser, et qui se consola ensuite, avec Cinq-Mars, de l'opposition que la reine avait mise à ce mariage, et de l'inconstance de Gaston. La maréchale de Guébriant la conduisit en Pologne avec le titre d'ambassadrice. On ne doit pas omettre, à l'honneur de cette dame, que Ladislas, pour témoigner la haute estime qu'il faisait de sa personne, voulut qu'on lui rendît les mêmes honneurs qu'avait eus l'archiduchesse d'Inspruck Claude de Médicis en 1637, lorsqu'elle amena à Varsovie la reine Cécile, fille de l'empereur Ferdinand II, première femme de Ladislas. La maréchale de Guébriant mourut en 1659; on dit qu'elle devait être dame d'honneur de Marie-Thérèse. Le titre de maréchale de France, dit Le Laboureur, lui appartenait autant qu'à son mari. Les rebelles d'Angleterre font trancher la tête à Guillaume Lawd, archevêque de Cantorbery. La guerre y était toujours aussi vive; mais la bataille de Naerby, donnée le 24 juin, où le chevalier Thomas Fairfax et Olivier Cromwel mirent en déroute l'armée de Charles Ier, fut décisive contre lui.

1646.

En Allemagne, le vicomte de Turenne ne put faire de grandes entreprises faute de secours; s'étant joint aux Suédois et aux Hessois, il forma le siége d'Augsbourg, qu'il fut contraint de lever, et se vit tout à coup arrêté par le traité de neutralité que la France avait signé avec le duc de Bavière : la jalousie que la régente commençait à prendre des Suédois, et l'avantage que l'on trouvait à séparer l'électeur du parti de l'empereur, en furent les motifs.

Christine, reine de Suède, devenue majeure, envoya en France le comte de la Gardie, qu'elle avait, dit-on, fort aimé, pour entretenir l'union entre le roi et elle. Jamais ambassade n'avait eu plus d'éclat, par le désir que l'on eut de bien recevoir un homme qui était dans la plus haute faveur auprès de sa maîtresse; mais ses ennemis, et peut-être son indiscrétion, le firent tomber par la suite dans la disgrâce.

En Flandres, M. le duc d'Orléans, ayant avec lui le maréchal de la Meilleraie, grand-maître de l'artillerie, et les maréchaux de Grammont et de Gassion, fit le siége de Courtrai, qu'il prit le 28 juin, malgré les inquiétudes que donnait l'armée ennemie, commandée par le duc de Lorraine, Picolomini, et les généraux Bec et Lamboi. On comptait que cette conquête faciliterait celle de Gand ou d'Anvers que l'on projetait : mais, soit le grand âge du prince d'Orange, qui mourut l'année d'après, soit l'opposition d'intérêts entre la province de Hollande et celle de Zélande, soit la jalousie des Hollandais, qui méditaient déjà de se séparer de l'alliance de France, ces projets n'eurent point d'effet. M. le duc d'Orléans marcha vers Bergues Saint-Vinox, qu'il prit le 1er d'août. De là il vint assiéger Mardik, que les Espagnols avaient repris pendant l'hiver : le siége fut fort

meurtrier, et dura dix-sept jours, parce que Lamboi et Caracène, campés sous Dunkerque, rafraîchissaient cette place; mais la flotte hollandaise, qui parut, avança le siége, et Mardik se rendit le 24. Le duc d'Orléans étant retourné à la cour, le duc d'Enghien se prépara à la prise de Dunkerque par celle de Furnes. Cette ville se rendit le 7 de septembre, et Dunkerque le 7 octobre. Le jeune roi avait voyagé pour la première fois, et était venu le printemps jusqu'à Amiens, où s'assemblait l'armée. Il n'y eut rien de considérable en Savoie, où les Espagnols conservaient toujours quelques places: mais le cardinal Mazarin, qui voulait venger les Barberins de l'ingratitude du pape, et qui avait encore plus à cœur de venger l'insulte personnelle que lui avait faite Innocent X en refusant un chapeau à son frère, l'archevêque d'Aix, fit le siége d'Orbitello en Toscane, qui appartenait aux Espagnols, afin de s'approcher de Rome. Le prince Thomas eut le commandement de l'armée de terre, et le duc de Brezé de celle de mer. Le prince Thomas ayant ouvert la tranchée, la flotte espagnole, commandée par Pimentel, vint au secours, et l'amiral de Brezé livra le combat le 14 juin; il fut sanglant; les Espagnols furent battus, mais l'amiral de Brezé y fut tué à l'âge de vingt-sept ans, et le prince Thomas obligé de lever le siége. On ne donne le titre d'*amiral* à M. de Brezé, que parce qu'il en faisait les fonctions: car cette charge, supprimée en 1627, ne fut recréée qu'en 1669, et M. de Brezé avait seulement le titre de *surintendant des mers*: le duc d'Enghien, son beau-frère, voulut lui succéder en cette charge; mais la reine, pour éluder sa demande, s'en fit expédier le brevet pour elle-même.

L'échec d'Orbitello fut réparé par la prise de Piombino, qui se rendit le 8 octobre aux maréchaux de la Meilleraie et du Plessis, et par celle de Portolongone, dont ils s'emparèrent le 29 du même mois. La prise de cette dernière place fut plus sensible au pape que ne l'eût été celle d'Orbitello, et que ne l'était celle de Piombino, parce que son neveu Ludovisio en avait le domaine utile. La réconciliation des Barberins avec le pape suivit bientôt ces expéditions, et le chapeau de cardinal fut envoyé à l'archevêque d'Aix, frère du cardinal Mazarin, qui se fit appeler cardinal de Sainte-Cécile.

Le duc de Modène se déclare pour la France. En Catalogne, le comte d'Harcourt fut battu par Leganès le 21 novembre, et forcé de lever le siége de Lérida. Charles Ier s'était jeté entre les bras des Ecossais; les deux chambres de Westminster le déclarèrent déchu de tous ses droits à la couronne. Mort de Henri II, prince de Condé, le 26 décembre.

1647.

Cette année ne fut pas heureuse pour la France. Les plénipotentiaires pour la paix continuaient leurs conférences, où ils avaient invité tous les princes et états de l'empire, ce qui déplaisait fort à l'empereur, qui avait peine à traiter d'égal à égal avec des puissances qu'il voulait accoutumer à le regarder comme leur souverain: les catholiques s'assemblaient à Munster, et les protestants à Osnabruck: on avait envoyé le duc de Longueville à Munster en qualité de plénipotentiaire; les deux autres étaient bien mal ensemble: Servien, grand homme d'état, avait toute la confiance du cardinal; mais d'Avaux était un génie supérieur. On peut remarquer que la même division était entre Salvius, créature de la reine, et Oxenstiern, fils du chancelier, tous deux plénipotentiaires de Christine.

Suspension d'armes entre l'Espagne et les Hollandais, qui finit par le traité de paix signé entre ces puissances l'année d'après. Le prince d'Orange l'avait prévu, et avait averti le cardinal Mazarin de ne pas presser les députés de Hollande de se rendre sitôt à Munster, parce qu'il courait risque de n'en être plus le maître dès qu'ils ne seraient plus à La Haye. (*Négoc. d'Estrades.*) Antoine Brun, Franc-Comtois, procureur-général au parlement de Dôle, et plénipotentiaire de Philippe IV, servit bien son maître dans cette occasion, où Servien se laissa abuser. Prise de Tubinge, dans le Wirtemberg, par le maréchal d'Hocquincourt.

Le maréchal de Turenne, qui reçut ordre, en conséquence du traité de neutralité signé avec la Bavière, de repasser le Rhin et d'entrer dans le Luxembourg, ne fut pas le maître de ramener avec lui la cavalerie allemande, qui se donna à Wrangel, général suédois. L'électeur, délivré de la crainte que lui donnait notre armée, se rejoignit à l'empereur.

En Flandres, l'archiduc Léopold, frère de l'empereur, instruit des dispositions des Hollandais, et qui n'avait plus à en craindre de diversion, prit Armentières le 31 mai, malgré la vigoureuse résistance de du Plessis-Bellière, après quatorze jours de tranchée ouverte, et s'empara ensuite de Comines; de là, ayant fait le siége de Landrecies, que la mésintelligence de Gassion et de Rantzau empêcha de secourir, il s'en rendit maître le 18 juillet. Rantzau, après s'être emparé du fort de la Kenoque, prit Dixmude le 13 juillet, et Gassion reçut la Bassée à composition le 19, ayant appris que l'archiduc marchait au secours. Rantzau prit le fort de Nieudam et de l'Ecluse, et fut attaqué au retour par le marquis de Caracène: l'avantage fut égal.

Le maréchal de Gassion fait le siége de Lens; il y fut blessé à mort le 28 septembre, et mourut le 2 octobre. Lens fut pris le 3. *Et la France*, dit Monglat, *en gagnant une bicoque, perdit un grand capitaine*. Il répondait à ceux qui lui proposaient de se marier, *qu'il n'estimait pas assez la vie pour en vouloir faire part à quelqu'un*. Il était mal avec le cardinal quand il mourut: il fut enterré à Charenton. Son gouvernement de Courtrai, où il s'était établi une espèce d'empire, fut donné à Paluau, et le maréchal de Rantzau lui succéda dans le commandement de l'armée. La campagne

finit par le siége de Dixmude, que les Espagnols reprirent le 14 novembre.

En Italie, le connétable de Castille reprit Nice de la Paille le 23 mai; mais le duc de Modène, qui s'était déclaré pour la France, et la révolte des Napolitains, l'empêchèrent de rien entreprendre.

Les Napolitains, accablés d'impôts, se révoltent, ayant à leur tête un homme de la lie du peuple, nommé Mazaniello: cette première émeute fut calmée par le duc d'Arcos, vice-roi de Naples, qui fit assassiner Mazaniello. Environ deux mois après, dom Juan d'Autriche, fils naturel de Philippe IV, étant entré dans la ville pour y punir les coupables, la révolte recommença, ayant pour chef le nommé Gennare, qui avait pris la place de Mazaniello: cependant, plus prudent que Mazaniello, il fut d'avis que l'on se mît sous la protection de la France; en conséquence, le duc de Guise, qui était à Rome, où il poursuivait la dissolution de son mariage avec la comtesse de Bossu, fut invité à se mettre à la tête des rebelles: il se rendit à Naples, où il fut déclaré généralissime. La France ne profita point de cet événement: le duc de Richelieu se contenta d'insulter la flotte espagnole sans la poursuivre, et M. de Guise ne reçut ni les vivres ni l'argent qu'on lui avait promis. On prétend qu'il avait dessein de se faire roi de Naples; mais était-ce une raison pour l'abandonner?

En Catalogne, le duc d'Enghien, qui s'appela le prince de Condé depuis la mort de son père, arrivée le 26 décembre 1646, fut obligé de lever le siége de Lérida le 17 juin. Le parlement d'Écosse livre Charles Ier aux parlementaires: ce prince se sauve dans l'île de Wight, où il se croyait en sûreté; mais il y trouva une nouvelle prison. Le roi fut attaqué de la petite-vérole le 10 novembre, et en fut dangereusement malade.

Le maréchal de Schomberg eut la charge de colonel des Suisses, vacante par la mort de Bassompierre, dont on refusa l'agrément au duc de Longueville. Ce fut vers cette année que commencèrent les troubles à l'occasion du jansénisme. On vit paraître depuis, en 1654, les *Lettres provinciales*, époque de la fixation de la langue.

1648.

La paix de Munster et la guerre de Paris feront les deux grands objets de cette année, après que l'on aura parcouru les opérations de la guerre: elle était aussi vive en Allemagne que si la paix n'avait pas été prête à se faire. Le maréchal de Turenne se rejoignit aux Suédois, commandés par Wrangel et par Conigsmark, dont il s'était séparé l'année d'auparavant par ordre de la cour, et se jeta dans la Bavière, pour punir le duc de l'infraction qu'il avait faite à la neutralité où il s'était engagé. Le général Mélander et Montécuculli furent battus à Summerhausen, près d'Augsbourg, le 17 mai; le duc de Bavière, âgé de soixante-dix-huit ans, et qui mourut en 1651, fut contraint de se sauver de ses états, qui furent saccagés. Les Suédois pillèrent, le 26 juillet, le château de Prague et la petite ville, où Conigsmark fit un butin immense: les nouvelles de la paix mirent fin à cette guerre.

Traité de paix signé à Munster le 30 janvier, entre l'Espagne et la Hollande, par lequel le roi d'Espagne renonce, pour lui et ses successeurs, à tout droit sur les Provinces-Unies, qu'il reconnut, après une guerre de quatre-vingts ans, pour états souverains et libres.

Cette paix, qui privait la France de l'alliance de la Hollande, malgré les assurances qu'avait données cette république de ne s'en jamais séparer, encouragea l'Espagne à de nouveaux efforts contre la France, affaiblie par les guerres civiles.

L'archiduc Léopold prend Courtrai le 19 mai; le comte de Paluau en avait diminué la garnison pour renforcer l'armée du prince de Condé, qui faisait le siége d'Ypres, et qu'il prit le 28, ayant sous lui les maréchaux de Grammont et de Rantzau. Furnes se rend à l'archiduc le 3 août, et Lens le 19 du même mois. Le prince de Condé, qui n'avait pu empêcher la prise de cette dernière ville, attaqua l'archiduc dans la plaine de Lens, et remporta sur lui une victoire complète le 20 août: le maréchal de Grammont commandait l'aile gauche, et le duc de Châtillon le corps de bataille. Cette victoire fut suivie du siége de Furnes, que le prince de Condé reprit le 10 septembre, ayant sous lui le maréchal de Rantzau; mais les *barricades* de Paris le rappelèrent à la cour, qui avait besoin de lui pour l'opposer aux frondeurs.

En Catalogne, le maréchal de Schomberg prit Tortose le 10 juillet. La révolte de Naples finit par la prise du duc de Guise, qui, étant sorti de la ville pour aller faire le siége de la petite ville de Nisitra, ne put y rentrer, et fut fait prisonnier le 6 avril; on le conduisit en Espagne, où il resta prisonnier jusqu'en 1652. Les Espagnols craignaient que ce prince n'entretînt la révolte de Naples en faisant valoir les droits qu'il prétendait avoir sur cette couronne par Yolande d'Anjou, duchesse de Lorraine, fille de René, roi de Sicile: ce fut le prince de Condé qui, ayant passé dans le parti des Espagnols, obtint d'eux sa liberté. Il mourut en 1664.

Le duc de Modène, que le cardinal d'Est, son frère, protecteur de la couronne de France à Rome, avait gagné à la France, après avoir forcé, conjointement avec le maréchal du Plessis-Praslin, les retranchements du marquis de Caracène, près Crémone, le 30 juin, fut obligé de lever, le 6 octobre, le siége de Crémone, dont la garnison était rafraîchie incessamment par les Espagnols.

Traités de Munster et d'Osnabruck, signés, le premier à Munster, le 24 octobre avec les catholiques, et le second à Osnabruck avec les protestants, dès le 6 août précédent. Dans celui-ci, on laissa aux Suédois la discussion des affaires de religion, et l'alternative de l'évêché d'Osnabruck fut convenue entre les catholiques et les protestants. Le roi d'Espagne, qui avait signé le sien dès

le 30 janvier avec les Hollandais, se résolut, comme nous l'avons dit, à la continuation de la guerre avec la France, qui ne finit qu'à la paix des Pyrénées. Les principaux articles du traité de Munster furent, qu'il serait créé un huitième électoral en faveur de la ligne palatine de Bavière, nommée Rodolphine, et qu'au cas que la ligne Guillelmine ou l'autre vînt à manquer, alors le huitième électorat serait supprimé; qu'il ne serait rien fait dans l'empire sans l'avis et le consentement d'une assemblée libre de tous les états de l'empire; que chacun desdits états jouirait librement et à perpétuité du droit de faire entre eux et avec les étrangers des alliances pour leur sûreté et pour leur conservation, pourvu qu'elles ne fussent pas contre l'empereur et l'empire; que par rapport à la France la suprême seigneurie sur les évêchés de Metz, Toul et Verdun, et sur Moyenvic, lui appartiendrait, que l'empereur et l'empire céderaient au roi tous leurs droits sur Pignerol, ainsi que sur Brisach, le landgraviat de la haute et basse Alsace, le Sundgaw et la préfecture provinciale des dix villes impériales situées en Alsace; que le roi aurait droit de tenir une garnison à Philisbourg, etc. Il fut encore dit par ce traité que ceux de la confession d'Augsbourg qui avaient enlevé les biens des églises catholiques seraient maintenus dans leur possession, mais sous la condition essentielle que cette possession fût antérieure à l'année 1624, et qu'il serait libre aux autres princes de l'empire, qui désiraient d'embrasser la même confession, d'en pratiquer les exercices comme il leur paraîtrait convenable. La liberté des Suisses fut aussi reconnue par ces mêmes traités, mais cependant d'une façon assez équivoque; il est dit qu'ils resteront dans une *quasi-possession* de toute exemption et liberté, par rapport à l'empire, à plus forte raison de la maison d'Autriche. Le duc de Lorraine ne fut point compris dans ce traité; on remit à discuter ses intérêts lors de la paix avec l'Espagne.

Par le traité d'Osnabruck, entre la Suède et l'empire, on céda à perpétuité à la couronne de Suède toute la Poméranie citérieure, l'île de Rugen, Stettin, et quelques autres places dans la Poméranie ultérieure, les embouchures de l'Oder, Wismar, l'archevêché de Bremen, et l'évêché de Ferden, etc.; l'archevêché de Magdebourg, les évêchés d'Alberstadt, de Menden, etc., sont sécularisés, et donnés à l'électeur de Brandebourg, etc. Ces traités sont regardés comme le code politique d'une partie de l'Europe, et ont été depuis, le fondement de tous ceux qui ont été faits entre les mêmes puissances. Le pape et les Vénitiens avaient été les médiateurs de cette paix; Fabio Chigi (depuis Alexandre VII) pour le pape, et Contarini pour les Vénitiens; cela n'empêcha pas le pape de protester contre quelques articles d'une paix qu'il avait désirée, mais qu'il n'eût pas voulu que les catholiques eussent payée de l'aliénation de tous les biens ecclésiastiques qui avaient été cédés aux Suédois.

Guerre civile. Voici quelle en fut l'occasion. On avait retenu les gages des officiers du parlement; le peuple, accablé par les impôts, les excitait, et entre autres édits bursaux, l'édit de création de douze charges de maîtres des requêtes, auquel ceux de ce corps avaient formé opposition dès le 17 janvier, donna lieu aux premiers mouvements. Le parlement de Paris rendit deux arrêts d'union avec les parlements et autres compagnies du royaume, l'un du 13 mai, l'autre du 15 juin. (On peut lire ces événements dans les mémoires du temps, qui sont curieux et en grand nombre.) Les présidents Gayan et Barillon avaient été arrêtés dès le commencement de l'année, sans que cela eût de suites; le cardinal crut que le jour que l'on chantait le *Te Deum* à Notre-Dame, pour le gain de la bataille de Lens, qui était le 26 août, serait une occasion favorable pour faire arrêter deux autres membres du parlement. On fit donc arrêter le président Potier de Blancménil et Broussel; le premier, neveu de l'évêque de Beauvais, ne pouvait pardonner à la reine le dégoût qui lui avait pris pour son oncle au commencement de la régence; le second, n'ayant pour tout mérite que sa pauvreté et beaucoup de hardiesse, était mécontent de la régente, qui avait refusé une compagnie aux gardes à son fils. Cet emprisonnement fit plus de bruit qu'on ne s'y était attendu. Le peuple les redemanda; bientôt les chaînes furent tendues dans Paris (c'est ce qu'on appelle la journée des *Barricades*), et la reine fut forcée à rendre les prisonniers. Le bien public, comme il arrive presque toujours dans les révoltes, n'était que le prétexte de ces troubles, excités par les mécontents du gouvernement, qui, sans oser attaquer la majesté royale, s'en prenaient au ministre; c'est ce qui fit donner aux deux partis les noms de *Frondeurs* et de *Mazarins*. A la tête des frondeurs était le duc de Beaufort, sauvé du château de Vincennes, où il était prisonnier depuis cinq ans: de Retz, coadjuteur de Paris, qui fut depuis cardinal; la duchesse de Longueville; le prince de Marsillac, qui l'aimait; le prince de Conti, le duc de Vendôme, son beau-frère le duc de Nemours, le duc de Bouillon, qui était l'âme de ce parti, le maréchal de Turenne, son frère, le maréchal de la Mothe, etc.; du côté de la cour étaient le prince de Condé, le maréchal de Grammont, le duc de Châtillon, etc.; et ce qu'il y a de surprenant dans toutes ces révolutions, c'est qu'en moins de trois années on vit les intérêts changer totalement: le prince de Conti, chef des rebelles contre le cardinal, épouser sa nièce; le prince de Condé assiéger Paris pour le roi, puis défendre Paris contre le roi; ce même prince de Condé ramener le cardinal triomphant dans Paris, ensuite être mis en prison par ce même cardinal; enfin le maréchal de Turenne se séparer du prince de Condé, et donner contre lui la bataille de Saint-Antoine. Le duc d'Orléans flottait entre les deux partis, et, suivant son caractère et les intérêts de l'abbé de la Rivière, il en changea plus d'une fois. Chavigni, devenu suspect au cardinal, est mis à Vincennes, et puis transféré au Hâvre de Grâce;

le parlement, raccommodé avec la cour par la déclaration du 4 octobre, obtient sa liberté; mais il ne fut point rétabli et ne survécut guère à sa disgrâce.

Marguerite de Rohan, fille de Henri, duc de Rohan, dont le duché, créé en 1603, avait été éteint par sa mort en 1638, faute d'hoirs mâles, conformément à la clause apposée dans les lettres, obtient du roi de nouvelles lettres pour son mari Henri de Chabot et elle, et pour leurs descendants mâles : elles ne furent enregistrées qu'en 1652.

Erection de la terre de Cœuvres en duché-pairie sous le nom d'Estrées; les lettres ne furent enregistrées qu'en 1663.

Le comté de Guiche érigé en duché-pairie sous le nom de Grammont; les lettres ne furent enregistrées qu'en 1663.

Comté de Tresmes érigé en duché-pairie en faveur de René Potier, fils de Louis, baron de Gèvres, secrétaire d'état; il descendait de Jacques Potier, conseiller au parlement, qui eut deux fils, dont l'aîné fut président à mortier, et le second fils fut la tige des ducs de Tresmes; les lettres de pairie ne furent enregistrées qu'en 1663.

En Angleterre, après diverses rencontres entre les troupes restées fidèles à Charles Ier et les rebelles, Cromwel, qui apprend qu'il y a eu quelques négociations entre ce prince et les parlementaires, casse la plus grande partie du parlement, et fait transférer, le 28 septembre, Charles Ier de l'île de Wight au château de Hurst. On eût dit que la contagion de la révolte avait gagné toute l'Europe : l'Angleterre fait le procès à son roi; la fidélité du parlement de Paris se trouve ébranlée par les séditieux, tandis que les janissaires étranglaient, environ dans le même temps [illegible]

1649.

La déclaration de l'année précédente n'avait produit qu'un calme apparent; le parlement s'assembla sous le prétexte des infractions faites à la déclaration.

Le roi se voit réduit par les Frondeurs à sortir de sa capitale dans le même temps que la paix de Munster faisait respecter sa puissance dans toute l'Europe; il se retire à Saint-Germain, la nuit du 6 janvier, et le 7, M. le prince, accompagné du duc d'Orléans, fait le blocus de Paris. Il prend Charenton le 8 février; le duc de Châtillon y fut tué. Tancrède, qui prétendait être fils du duc de Rohan, avait été tué quelques jours auparavant; sa mort mit fin au procès qu'il avait intenté à Marguerite de Rohan-Chabot, et qu'il avait renouvelé cette année, quoiqu'il l'eût déjà perdu en 1646. L'Espagne, sollicitée par les princes, prend part aux troubles civils pour les fortifier; et l'archiduc, gouverneur des Pays-Bas, se prépare à entrer en France à la tête de quinze mille hommes. La reine, justement alarmée, écoute les propositions du parlement, qui, de son côté, était épuisé d'argent, qui voyait dépérir ses troupes, et qui n'avait guère de confiance dans ses généraux. Les troubles s'apaisent, et les conditions de l'accommodement sont signées le 11 mars, sans qu'aucun des partis eût satisfaction, le parlement demeurant en liberté de s'assembler, ce que la cour avait voulu empêcher, au moins pour le reste de l'année, et la cour conservant son ministre, dont le parlement et le peuple avaient demandé l'éloignement. Il y eut une amnistie générale, dans laquelle furent compris et nommés tous les hommes considérables du parti rebelle; mais le cardinal affecta, pour mortifier le coadjuteur, de ne l'y pas nommer, voulant le confondre dans la foule.

La reine ne voulut pas que le roi rentrât d'abord dans Paris; elle le mena à Compiègne, sous prétexte de s'approcher de l'armée de Picardie, et ce ne fut que le 18 août que leurs majestés rentrèrent dans Paris, ayant dans leur carrosse le prince de Condé et le cardinal Mazarin, contre lequel le parlement avait rendu des arrêts sanglants : cette paix n'empêcha pas les troubles dans le royaume, surtout en Provence et en Guyenne, où les parlements s'étaient déclarés, à l'exemple de celui de Paris, contre leurs gouverneurs, le comte d'Alais et le duc d'Epernon.

Les Espagnols, profitant des troubles civils de France, reprirent Ypres le 8 mai, et Saint-Venant le 10. Le comte d'Harcourt défait un corps de troupes lorraines près de Valenciennes le 10 juin, et taille en pièces huit cents chevaux, entre Douai et Saint-Amand, le 23. Il avait investi Cambrai, dont il fut obligé de lever le siége le 3 juillet, et il finit cette campagne par la prise de Condé, en deux jours de tranchée ouverte, le 25 août; mais [illegible]

En Italie, le duc de Modène fit son accommodement avec les Espagnols, de l'aveu du cardinal Mazarin, qui n'était pas en état de le secourir.

En Catalogne, dom Juan de Garai, après avoir eu quelques avantages, fut obligé d'abandonner l'idée qu'il avait de faire le siége de Barcelone, où Marsin fit entrer garnison française.

Charles Ier a la tête tranchée à White-Hall le 9 février, dans sa cinquante-unième année. Son trop de confiance dans la reine sa femme avait contribué à ses malheurs. La chambre des pairs fut supprimée, le serment de fidélité et de suprématie aboli, et tout le pouvoir remis entre les mains du peuple. Cromwel, déclaré général perpétuel des troupes de l'état, régna sous le titre de *protecteur*. La nation, qui souffrit ce parricide, le détesta sitôt qu'il fut commis; les ennemis mêmes de Charles ne purent s'empêcher d'admirer sa constance, et se contentèrent de dire qu'il mourut avec bien plus de grandeur qu'il n'avait vécu, et qu'il prouva ce que l'on avait dit souvent des Stuarts : *qu'ils soutenaient leurs malheurs mieux que leur prospérité*. La nouvelle république fut d'abord reconnue par le roi d'Espagne, ensuite par la Suède, la Hollande, la république de Ve-

nise, et enfin par la régence de France. Charles II, reconnu en Irlande roi d'Angleterre par le zèle du marquis d'Ormont, battu et défait, se retire en France près de la reine sa mère. Les Anglais cherchaient la liberté par la mort de Charles Ier, et ils ne trouvèrent qu'un tyran dans Cromwel. On pourrait leur appliquer ce qui fut dit lors de la mort de César : Sa mort ne fut qu'un crime, puisqu'elle ne rétablit pas la liberté ; avec cette différence, que Charles Ier était leur roi légitime, et que sa mort fut un parricide d'autant plus horrible qu'ils y mirent des formes.

1650.

Assemblée du clergé, qui dura depuis le mois de mai de cette année jusqu'au mois de mars de l'année suivante. Il courut, pendant la tenue de cette assemblée, un livre ayant pour titre : *Remontrances de François Paumier au roi, sur le pouvoir et autorité que sa majesté a sur le temporel de l'état ecclésiastique*; à Paris, chez Antoine Etienne, 1650, in-4°. L'évêque de Comminges, dans le rapport qu'il fit de ce livre à l'assemblée, fait entendre que Paumier n'était qu'un nom de guerre. Cet ouvrage, pour le fond et pour les principes, est le même qui a paru de nos jours sous le titre : *Lettres ne repugnate*, etc., justement cent ans après, et dans les mêmes circonstances d'une assemblée du clergé : on ne connaît que deux exemplaires du livre de Paumier, et tous les deux sont à la Bibliothèque du Roi. Ce livre excita de grands troubles quand il parut; l'assemblée s'en plaignit amèrement à la reine régente, et il fut supprimé, comme l'ont été, en 1750, les

[illegible]

devaient, l'un sa gloire, et l'autre sa sûreté, mettait ses services à trop haut prix, et devenait rebelle à force de prétention; il s'opposait d'ailleurs au mariage de la nièce du cardinal avec le duc de Mercœur : il fut résolu de le faire arrêter; et l'occasion était favorable, par la brouillerie ouverte où ce prince était avec les Frondeurs. Il les accusait au parlement, et entre autres le duc de Beaufort et le coadjuteur, d'avoir voulu le faire assassiner, et pendant l'instruction du procès, les deux partis, qui se rendaient au parlement, pensèrent en venir aux mains dans la grande salle. La reine, profitant des circonstances, se réunit aux Frondeurs. La duchesse de Chevreuse gagna le duc d'Orléans, après l'avoir détaché de l'abbé de la Rivière, qui fut disgracié; elle excita sa jalousie contre le prince de Condé, et l'amena au point de lui faire désirer qu'on l'arrêtât : cela fut exécuté le 18 janvier par Guitaut, capitaine des gardes de la reine, Comminges, son neveu, et Miossan, lieutenant des gendarmes du roi (c'est le maréchal d'Albret). Le prince de Condé, le prince de Conti et le duc de Longueville furent d'abord conduits à Vincennes, ensuite à Marcoussis, puis au Hâvre-de-Grâce. On peut juger par un seul trait s'ils étaient bien gardés : de Bar, qui en était chargé, voulait forcer le prêtre à leur dire la messe en français, parce que, ne sachant pas le latin, il craignait qu'on ne leur donnât quelques avis. Ce qui est étonnant, c'est que le peuple en fit des feux de joie, qu'on ne s'attendait pas à voir renouveler pour son retour. A cette nouvelle, la duchesse de Longueville se sauva en Normandie, où Marsillac la suivit; M. de Bouillon à Turenne, et M. de Turenne à Stenai. Marsin, attaché au prince de Condé, fut arrêté en Catalogne, au milieu de l'armée qu'il commandait. La reine, avec quelques troupes commandées par le comte d'Harcourt, part le 1er février, et mène le roi en Normandie pour affermir cette province contre les entreprises de madame de Longueville, qui se sauva en Hollande, d'où elle revint à Stenai, où le maréchal de Turenne et elle firent leur traité avec les Espagnols. On ôte les sceaux au chancelier Seguier pour les donner à Châteauneuf, porté par la Fronde.

En Lorraine, Clermont, Stenai et Jametz, qui avaient été remis au prince de Condé, se soumettent au roi; le marquis de la Ferté bat le comte de Ligneville le 9 octobre. Les créatures du prince de Condé ne peuvent lui conserver la ville de Bourges, ni la ville de Dijon, ni celle de Seurre en Bourgogne : cette dernière se rendit au roi le 21 avril; et leurs majestés, qui s'étaient avancées jusqu'à Dijon, arrivèrent à Paris le 3 mai; elles en repartirent pour s'avancer vers la Guyenne, où leur présence remit le calme dans Bordeaux. Le duc de Vendôme a la charge de surintendant des mers, dont la reine se démet en sa faveur, avec la survivance au duc de Beaufort.

Le maréchal de Turenne, qui avait pris la qualité de lieutenant-général de l'armée du roi pour [illegible] princes, se joignit à l'archiduc, conformément au traité [illegible] de Longueville, et après s'être saisi d'Aubenton et d'Irson, prit le Catelet le 15 juin. Le maréchal du Plessis-Praslin fait lever le siége de Guise, le 1er juillet, à l'archiduc. M. de Turenne prend la Capelle le 3 août, et s'avance vers le château de Vincennes pour délivrer les princes; mais ils avaient été transférés à Marcoussis. Monçon se rend aux Espagnols le 6 novembre, après une vigoureuse défense. Le maréchal du Plessis ayant pris Rethel le 13 décembre, le maréchal de Turenne, qui était vainement accouru au secours, se résout à une bataille, où le maréchal du Plessis le battit le 15 décembre : c'est la bataille de Rethel. M. de Puységur, dans ses Mémoires, se donne tout le mérite de cette action. On doit dire, pour la justification de M. de Turenne, que Déliponti, qui commandait dans Rethel, y tint six jours de moins qu'il n'avait promis.

Le marquisat de Mortemart érigé en duché-pairie; les lettres ne furent enregistrées qu'en 1663.

Baronnie de Villemort érigée en duché en faveur du chancelier Séguier et de ses successeurs, tant mâles que femelles; les lettres ne furent point enregistrées.

En Italie, les Espagnols reprirent Portolongone le 15 août ; en Catalogne, ils reprirent Flix sur la Sègre, Tortose, Balaguier, et toute la plaine d'Urgel. Cromwel défait les Ecossais du parti de Charles II à Dumbar, le 15 septembre. Le malheureux Montrose, sujet aussi fidèle que grand capitaine, ayant été fait prisonnier par les rebelles, fut pendu le 19 mai.

Mort de Descartes le 21 février, à Stockholm. On a dit de Descartes qu'il avait donné le ton à son siècle ; on pouvait ajouter que son siècle avait un autre ton qu'il lui a fait perdre ; c'est celui d'une érudition dénuée des lumières de la philosophie ; en sorte que, d'un siècle qui n'était que savant, il en a fait un vraiment éclairé ; car c'est le jugement que Bayle porte du seizième et du dix-septième siècle : « Je crois, dit-il, que le seizième » siècle a produit un plus grand nombre de savants » hommes que le dix-septième ; et néanmoins il » s'en faut beaucoup que le premier de ces deux » siècles ait eu autant de lumières que l'autre... » les gens sont aujourd'hui moins savants et plus » habiles. » Hobbes enchérit bien sur Bayle : ce philosophe anglais, qui avait beaucoup plus médité qu'il n'avait lu, ne faisait nul cas de la science, et disait assez plaisamment que, s'il avait donné à la lecture autant de temps que les autres hommes de lettres, il aurait été aussi ignorant qu'ils le sont : on sent combien cela est outré ; mais c'est un philosophe qui reproche à la science le mauvais usage qu'en faisaient alors les savants, et qui s'élève contre des hommes qui ne savaient raisonner que par citations et par autorités. A ces deux siècles en a succédé un troisième, où, loin d'adopter les opinions des autres, on a peut-être un peu trop affecté de ne puiser que dans son propre *fonds*, et où l'ambition de ce qu'on appelle *le bel esprit* a fait qu'on a abusé quelquefois du véritable. Prenons garde que le dix-huitième siècle ne décrie l'*esprit* comme le seizième avait décrié l'érudition. Newton parut après Descartes : sans oser régler les rangs, ne pourrait-on pas dire que c'est à Descartes que nous devons Newton, comme c'est à sa méthode admirable que l'on doit Locke, Malebranche, Puffendorf et Clarke?

1651.

Le cardinal Mazarin s'était brouillé trop légèrement avec les Frondeurs, dont il croyait désormais pouvoir se passer ; il voulait faire un crime à Gaston d'avoir traité, pendant l'absence du roi, avec un envoyé des Espagnols ; et c'était en effet une grande faute que ce prince avait commise, mais ce n'était pas le temps de la relever : il s'en prenait aussi de la conduite de Gaston au coadjuteur, qui avait remplacé l'abbé de la Rivière dans sa confiance, et il lui ôta toute espérance de la nomination au cardinalat : les Frondeurs, de leur côté, se virent fortifiés par le duc de Nemours, qui fut attiré dans ce parti par la duchesse de Châtillon, dont il était amoureux, et qui le força à servir M. le Prince, son rival : la princesse Palatine, amie de confiance de M. le Prince, donnait de la force à ce parti. Enfin le parlement, soulevé par les Frondeurs, demande hautement la liberté des princes, que la cour ne fut plus en état de refuser ; il alla plus loin, et ayant intimidé le ministre au point de lui faire prendre le parti de s'absenter du royaume ; il rendit en même temps un arrêt qui le bannissait à perpétuité. La reine donne l'ordre de faire sortir les princes de prison ; et le cardinal, sans attendre cet ordre, alla lui-même au Hâvre-de-Grâce les délivrer, comptant s'en faire un mérite auprès d'eux ; mais il en fut mal reçu, et se vit réduit à se retirer du côté de Liége. Les princes rentrent dans Paris comme en triomphe, le 16 février, étant accompagnés du duc d'Orléans.

M. de Turenne, invité par une lettre du roi, quitte le service des Espagnols, et revient à la cour, où il obtient que le contrat d'échange de Sedan, conclu dès l'an 1642, serait enfin signé. Il est dit dans ce contrat d'échange que les terres d'Albret et de Château-Thierry, échangées contre la souveraineté de Sedan, *passeront entre les mains du seigneur de Bouillon et de ses descendants mâles et femelles, avec tous les titres et dignités, et prééminences anciennes.... pour avoir leur effet du jour de leurs premières créations* ; ce qui se rapportait à l'an 1556, où se fit l'érection du duché d'Albret en faveur du roi et de la reine de Navarre. Ce contrat fut enregistré au parlement au mois de février 1652, mais sous la condition que *lesdites pairies d'Albret et Château-Thierry ne pourraient avoir leur effet et rang que du jour du présent arrêt, et en obtenant par ledit de la Tour d'Auvergne lettres dudit seigneur roi*. En effet, M. de Bouillon obtint des lettres d'érection des duchés d'Albret et de Château-Thierry au même mois de février 1652 ; mais, comme il mourut la même année, avant de les avoir fait enregistrer, le duc de Bouillon son fils en obtint de nouvelles en 1662, dans lesquelles fut aussi compris M. de Turenne son oncle. M. de Bouillon ne fut reçu qu'en 1665.

Le parlement enregistre la déclaration que la reine avait été obligée de donner, par laquelle l'entrée du conseil est interdite aux étrangers, et même aux cardinaux français ; il rendit aussi plusieurs arrêts contre le cardinal Mazarin. La reine feint de se raccommoder avec le prince de Condé en lui accordant des demandes qui allaient à la priver de toute l'autorité ; mais en même temps elle cherche à le rendre suspect aux Frondeurs qui faisaient toute sa force, et se prépare par-là à rompre impunément tous les engagements qu'elle venait de prendre avec lui. La noblesse demandait l'assemblée des états-généraux ; elle persuade au prince de Condé que cette assemblée est contre ses intérêts, et il en détourne l'exécution : les Frondeurs voulaient le mariage du prince de Conti et de mademoiselle de Chevreuse ; on le fait apercevoir du crédit que ce mariage allait donner au coadjuteur, qui la gouvernait, et il le rompt avec éclat ; ainsi la cour se trouve divisée en trois

partis : celui de la reine, qui avait pour elle messieurs de Bouillon et de Turenne, etc.; celui de M. le Prince, que messieurs de Nemours, de la Rochefoucauld, etc., avaient suivi; et celui des Frondeurs, ayant à leur tête M. le duc d'Orléans, le coadjuteur, madame de Chevreuse, etc.

Le prince de Condé, en méfiance de tous les côtés, ne voulut point se rendre au lit de justice, où le roi déclara sa majorité le 7 septembre. Le cardinal, qui était à Cologne, continuait de gouverner la reine. Le prince de Condé se retire dans son gouvernement de Guyenne, d'où il se prépare à la guerre. Le comte d'Harcourt fait lever le siége de Cognac au prince de Condé. Le maréchal de la Ferté fait le siége de Chatté en Lorraine, qu'il prend le 13 septembre, après quarante-trois jours d'attaque. Bergues-Saint-Vinox se rend aux Espagnols.

En Catalogne, les Espagnols reprirent Cervers, et formèrent le siége de Barcelone.

Nicolas de Neufville, secrétaire d'état, ayant obtenu en 1610 des lettres-patentes portant création de la seigneurie de Villeroi en châtellenie, son fils Charles, marquis d'Alincourt, en obtint en 1615 pour la faire ériger en marquisat; et le maréchal de Villeroi, fils de Charles, et gouverneur de Louis XIV, fut fait duc et pair par lettres du mois de septembre, qui ne furent enregistrées qu'en 1663.

1652.

Villars-Brancas, duché-pairie. Georges de Brancas, frère puîné de l'amiral, avait obtenu, en 1627, des lettres d'érection en duché. Il obtint de nouvelles lettres d'érection en duché-pairie; mais, comme il ne les avait fait enregistrer qu'au parlement d'Aix, son arrière petit-fils, Louis-Antoine de Brancas, obtint, en 1716, des lettres de surannation, qui furent enregistrées au parlement de Paris, seul capable de réaliser cette grâce.

Le cardinal, que le maréchal d'Hocquincourt était allé prendre sur la frontière, revient trouver le roi à Poitiers, où la cour s'était avancée pour observer les mécontents de Guyenne: il ramène le roi à Angers.

M. le duc d'Orléans, que la reine avait regagné, puis reperdu, et qui flottait entre les deux partis, s'accorde avec les comtes de Fiesque et de Gaucourt, agents du prince de Condé, pour forcer la reine à renvoyer le cardinal. Gaston envoie Mademoiselle à Orléans pour maintenir cette ville dans son parti: les ducs de Nemours et de Beaufort, quoique beaux-frères, et liés des mêmes intérêts, y eurent une querelle qui fut suivie peu après d'un combat où le duc de Beaufort tua le duc de Nemours. On prétend qu'il y avait rivalité entre eux.

Le prince de Condé enlève plusieurs quartiers, le 6 avril, au maréchal d'Hocquincourt, à Bleneau, mais l'arrivée du maréchal de Turenne sauva le reste de l'armée, et peut-être le roi lui-même, qui était à Gien, et que M. le prince avait dessein d'enlever.

Combat d'Etampes, où M. de Turenne et le maréchal d'Hocquincourt forcèrent les faubourgs, tuèrent plus de mille hommes des meilleures troupes de M. le Prince, et firent plusieurs prisonniers : on était au troisième jour du siége d'Etampes, lorsque l'arrivée du duc de Lorraine, qui parut aux environs de Paris à la tête de neuf mille hommes, fit changer de pensée; on traita avec ce prince, qui consentit à se retirer moyennant une somme d'argent qu'on lui donna. M. le Prince, qui se méfiait avec raison des incertitudes de M. le duc d'Orléans, arrive à Paris, pour le raffermir dans son parti, après une marche aussi pénible que dangereuse. De là il commença à négocier avec la cour, qui était à Saint-Germain, par l'entremise du duc de Rohan, de Chavigni et de Goulas, qui avaient ordre de ne point voir le cardinal. Les négociations ayant été inutiles, le prince de Condé se résolut à recommencer la guerre : il était posté à Saint-Cloud, ayant la rivière devant lui, et M. de Turenne en-deçà. Ce poste lui parut bon tant qu'il n'eut pas à craindre pour ses derrières; mais, l'arrivée du maréchal de la Ferté lui faisant appréhender d'être enveloppé, il prit le parti d'aller occuper le poste de Charenton, et il passa la Seine, ayant Paris à sa droite, et par conséquent n'ayant rien qui le séparât de M. de Turenne. Ce fut dans cette marche que, se trouvant pressé par l'armée royale, il n'eut que le temps de se jeter dans le faubourg Saint-Antoine, où se donna, le 2 juillet, le fameux combat de Saint-Antoine; cette journée, où M. le Prince et M. de Turenne acquirent une égale gloire, allait être décisive contre M. le Prince, par le secours qu'amena le maréchal de la Ferté, si les bourgeois de Paris, qui avaient regardé ce combat d'un œil tranquille, ne l'eussent sauvé en lui ouvrant leurs portes, à la persuasion de Mademoiselle, qui fit tirer le canon de la Bastille sur les troupes du roi. Elle obtint pour cela un ordre de Gaston, conservé en original à la Bibliothèque du roi. La présence du prince de Condé, réuni au duc d'Orléans, ralluma la haine du parlement contre le cardinal. Monsieur est déclaré lieutenant-général du royaume. Le roi, qui était à Pontoise, y transfère le parlement par une déclaration du 6 août; mais il y fut peu nombreux.

Le cardinal consent de nouveau à quitter la cour, et se retire à Bouillon le 19 août. Les troubles s'apaisent; le roi fait publier, le 21 octobre, une amnistie générale pour tout ce qui s'était passé depuis 1648, et rentre dans Paris le même jour : le prince de Condé en était sorti cinq jours auparavant pour se jetter entre les bras des Espagnols; Monsieur se retire à Blois; Mademoisellle dans ses terres; le cardinal de Retz, à qui le pape Innocent X venait d'envoyer le chapeau, fut mis à Vincennes, et il le méritait bien, de-là à la citadelle de Nantes, d'où il se sauva en 1654. Châteauneuf avait reçu or-

dre de se retirer dans sa maison de Montrouge. Montrond, qui tenait pour M. le prince, se rend, le 1er septembre, à Paluau.

Les troubles civils donnèrent de grands avantages aux Espagnols ; ils reprirent Barcelone contre le maréchal de la Mothe, le 13 octobre, après quinze mois de siége, par l'infidélité de Marsin, qui avait quitté l'armée pour venir joindre M. le Prince. Casal est pris par les Espagnols sur le duc de Savoie, et remis au duc de Mantoue. Gravelines se rend le 18 mai aux Espagnols, après soixante-neuf jours de siége, et Dunkerque le 16 septembre, après trente-neuf jours de siége soutenu par le comte d'Estrades. Rethel se rend à M. le Prince le 30 octobre, et il prend Sainte-Menehould le 14 novembre. M. de Turenne part pour arrêter ces progrès, et il tient au roi la parole qu'il lui avait donnée, d'empêcher les ennemis de prendre des quartiers d'hiver en France.

1653.

Le cardinal Mazarin rentre dans Paris le 3 février. Les temps d'orage étaient passés, et on respectait en lui une fortune que tant de traverses n'avaient pu renverser. Les princes, les ambassadeurs, le parlement, le peuple, tout s'empressa à lui faire sa cour : il logea au Louvre, et le roi ordonna à cette occasion que la porte de la Conférence fût gardée par une compagnie du régiment des gardes. (*Mémoires de Brienne.*)

La reine Christine avait voulu s'intéresser assez mal à propos dans les troubles de la France ; elle offrait une médiation dont personne ne voulait ; elle écrivit au prince de Condé, qui était son héros; elle écrivit au parlement, au duc d'Orléans, à Mademoiselle, etc. Le cardinal lui en sut mauvais gré ; la reine n'en fut pas plus contente ; le public jugea que c'était chercher à se mêler sans bienséance, sans prétexte, sans motif et sans dignité ; aussi trouva-t-elle beaucoup d'indifférence à la cour de France, lorsqu'elle y passa après son abdication.

C'est depuis cette année que les intendants des provinces ont commencé à y exercer leur autorité : on en avait envoyé en 1634 qui ne se mêlaient que des finances : ils furent rappelés en 1648, sur les plaintes des parlements, qui les trouvaient encore trop puissants, et qui peut-être, dans ces temps malheureux, l'étaient trop eux-mêmes. Mais en 1653 on en renvoya avec le titre d'intendants de justice, police et finance : c'est l'état actuel.

Guerre entre l'Angleterre et la Hollande, qui avait commencé sur la difficulté du *salut*, mais qui avait une cause plus ancienne. Les Anglais accusaient les Hollandais d'infidélité dans le commerce qu'ils avaient fait ensemble, et de leur avoir enlevé une des îles Moluques dès 1623. Ils n'avaient pu s'en faire raison sous les règnes de Jacques Ier et de Charles Ier, où ces princes s'occupaient bien plus de faire valoir leurs prérogatives personnelles que le commerce de la nation. Les amiraux Black et Tromp commandaient les flottes anglaise et hollandaise, qui eurent divers avantages l'une contre l'autre. Cromwel substitua dans la suite le général Monk à Black.

Les troubles domestiques continuaient encore en France dans quelques provinces, et la guerre avec les Espagnols se faisait sur les frontières. Le cardinal envoie du secours au duc de Savoie, Charles Emanuel, pour le conserver dans notre alliance. Le duc de Candale va prendre le commandement de l'armée de Guyenne, que le comte d'Harcourt avait remis. Il était fils du duc d'Epernon, et colonel-général de l'infanterie; il avait pensé épouser la nièce du cardinal, qui épousa depuis M. le prince de Conti, et il mourut à Lyon de maladie en 1658. Sauvebeuf s'empare de Sarlat le 23 mars; Bourg en Guyenne se rend au duc de Vendôme le 3 juillet ; Bellegarde, au duc d'Epernon le 8; Rethel, à M. de Turenne le 9; Mouzon, le 28 septembre. M. le Prince prend Roye le 7 août. Bordeaux, qui avait en vain imploré le secours de Cromwel, se soumet au roi le 31 juillet. M. de Vendôme fermait le port contre les secours que l'Espagne aurait pu donner. Le roi exige que les habitants rétablissent le Château-Trompette et celui de Ha pour tenir la ville en respect. Le comte du Doignon, qui était dans le parti de M. le Prince, fut regagné, et remit ses gouvernements du pays d'Aunis, des îles d'Oleron et de Ré, et de Brouage : il en eut pour récompense une grosse somme d'argent, et fut fait maréchal de France sous le nom du maréchal Foucault. Rencontre, le 23 septembre, entre le maréchal de Grancei et le marquis de Caracène, proche la Roquette, sur le Tanare, où l'avantage fut égal. Rocroi se rend aux Espagnols le 26 septembre. Sainte-Menehould, défendue par Montal, se rend le 26 novembre au maréchal du Plessis-Praslin ; messieurs de Turenne et de la Ferté couvraient le siége. Le roi y vint; il s'était aussi trouvé à celui de Mouzon.

1654.

Le comte de Grandpré prend d'assaut sur les Espagnols Virton, dans le Luxembourg, le 25 février.

Sacre du roi à Reims le 7 juin, par l'évêque de Soissons; Henri de Savoie, duc de Nemours, nommé à l'archevêché de Reims, n'ayant pas encore l'ordre de prêtrise. Le comte d'Harcourt, devenu rebelle, s'était emparé de quelques villes d'Alsace ; le maréchal de la Ferté a ordre d'y marcher : la cour s'était déjà ressaisie de Philisbourg par surprise. Le maréchal de la Ferté prend Béfort le 23 février, ensuite la petite ville de Tannes; et il avait commencé le siége de Brisach lorsque le comte d'Harcourt fit son accommodement. Le prince de Condé, ayant avec lui l'archiduc et le comte de Fuensaldagne, fit le siége d'Arras, où commandait le marquis de Mondejeu, qui fut depuis maréchal de France. Le vicomte de Turenne, après avoir laissé le marquis

de Fabert au siége de Stenai, s'avança vers Arras avec les maréchaux de la Ferté et d'Hocquincourt. D'abord son objet fut de resserrer si fort les ennemis, qu'ils ne pussent recevoir de vivres; mais le comte de Boutteville, connu depuis sous le nom de maréchal de Luxembourg, et qui était dans le parti du prince de Condé, ayant fait entrer un convoi dans leur camp, le vicomte de Turenne se détermina à forcer les lignes des ennemis, les battit, leur fit lever le siége, et par cet exploit rassura la France et le cardinal, dont la fortune dépendait presque de l'événement de cette journée. Cette grande action se passa le 25 août. La retraite du prince de Condé fut admirée. Il faut remarquer que la prise de cette même ville en 1640 avait été aussi utile au crédit du cardinal de Richelieu, que la levée du siége le fut cette année au cardinal Mazarin.

Le roi fait sa première campagne au siége de Stenai, qu'il prit le 6 août, ayant sous lui M. de Fabert, depuis maréchal de France. M. de Turenne prend le Quesnoi le 6 septembre. Le maréchal de la Ferté prend Clermont en Argonne le 24 novembre. Le duc de Guise, sorti des prisons d'Espagne, prend Castellamare, dans le golfe de Naples, le 15 novembre. Le prince de Conti, qui s'était tiré de la dépendance de madame de Longueville, et qui, après avoir quitté le parti de M. le Prince, venait d'épouser Anne-Marie Martinozzi, nièce du cardinal, prit Villefranche le 5 juillet, et Puicerda le 17 octobre.

Charles IV, duc de Lorraine, qui était devenu suspect aux Espagnols parce qu'il avait de justes sujets de se plaindre d'eux, est arrêté à Bruxelles le 25 février par le comte de Fuensaldagne, et [illegible] à Tolède, où il demeura jusqu'à la paix des Pyrénées. Cromwel signe, le 15 avril, un traité avec la Hollande, contenant trois articles importants : le premier, que les Hollandais reconnaîtraient la souveraineté du pavillon anglais dans la Manche; le second, que jamais la république n'élirait aucun prince de la maison d'Orange pour stathouder, ni pour amiral : cet article ne fut consenti que par les états de la province de Hollande; et le troisième, que les Hollandais abandonneraient absolument les intérêts de Charles Stuart.

Ce traité est le seul reproche que les Anglais aient fait à Cromwel : ils prétendirent qu'il eût été le maître de rendre la Hollande tributaire de l'Angleterre. Cette république n'était plus la même depuis la mort de Guillaume de Nassau, prince d'Orange, père du roi Guillaume; la jalousie que les républicains avaient prise de la maison d'Orange les avait portés, après la mort de Guillaume, à faire une réforme considérable dans les troupes de terre et de mer pour abattre l'autorité du prince qui les commandait; en sorte que, comptant sur la durée de la paix, ils s'étaient mis hors d'état de pouvoir se défendre : c'était dans ces circonstances que Cromwel les avait attaqués; mais des vues particulières changèrent sa politique. Les liaisons de la maison d'Orange avec la maison royale d'Angleterre lui rendaient les princes de cette maison aussi suspects qu'aux Hollandais, par la protection qu'ils auraient pu donner aux Stuarts contre lui; il ne songea donc qu'à les détruire, et en même temps à se lier aux Hollandais pour les rendre irréconciliables avec le fils de Charles Ier; et, préférant ainsi son intérêt personnel à celui de sa nation, il donna le temps à la république de Hollande de reconnaître la faute que sa jalousie lui avait fait commettre.

Charles II, poursuivi partout par Cromwel, est obligé de sortir de France, et il se retire à Cologne.

Christine, reine de Suède, abdique la couronne le 16 juin en faveur de Charles Gustave, duc des Deux-Ponts, de la branche de Bavière palatine, son cousin-germain, fils de la sœur du grand Gustave. Les savants, qu'elle protégeait, ont eu beau faire : ils n'ont pu empêcher que l'on n'ait jugé peu favorablement de son caractère et de ses mœurs. Elle passa par la France, où elle fut peu considérée. Son abjuration avait suivi de près son abdication, et elle se fit catholique.

Le cardinal de Retz, qui avait succédé à son oncle dans l'archevêché de Paris, ne laissa pas, quoique prisonnier, d'inquiéter la cour en voulant gouverner son diocèse par ses grands-vicaires : il se sauva de prison.

1655

M. de Turenne, après avoir jeté du secours dans le Quesnoy, prend Landrecies le 14 juillet, secondé du maréchal de la Ferté; la prise de cette place, ainsi que celle du Quesnoy, en ouvrant les Pays-Bas espagnols, préparait la route à tous les avantages que la France remporta jusqu'à la fin de cette guerre. M. de Turenne prend Condé le 18 août, et Saint-Guillain le 25. Le roi, qui avait fait toute la campagne, assista à ce dernier siége, où commandait aussi le maréchal de la Ferté. Le cardinal fait arrêter la duchesse de Châtillon, qui cherchait à attirer dans le parti de M. le Prince le maréchal d'Hocquincourt, mécontent de ce que le cardinal l'avait négligé. Ce maréchal, avec qui la cour avait été obligée de négocier, en reçoit deux cent mille écus, et remet à son fils ses gouvernements de Péronne et de Ham. Le Catelet pris par le marquis de Castelnau le 29 août.

Le duc François de Lorraine, frère du duc, passe, ainsi que son armée, au service du roi.

M. de Modène, qui avait épousé Laure Martinozzi, sœur de la princesse de Conti, fait lever aux Espagnols le siége de Reggio. Le prince Thomas est forcé par le marquis de Caracène de lever le siége de Pavie.

Le prince de Conti prend le cap de Quiers le 27 mai, et Castillon le 10 juillet. Le marquis de Merinville fait lever aux Espagnols le siége de Solsonne. Le duc de Vendôme met en fuite, le 29 septembre, la flotte d'Espagne devant Barcelone. Bordeaux, ambassadeur extraordinaire en Angle-

terre, conclut un traité le 2 novembre avec Cromwel, dont la condition fut que la France abandonnerait entièrement les intérêts de Charles II. De son côté, Cromwel se déclara contre les Espagnols ; il s'empare sur eux de la Jamaïque ; cette île est restée aux Anglais.

Edit pour l'établissement du papier timbré, renouvelé en 1673.

Découverte faite à Tournai du tombeau de Childéric; outre l'anneau d'or de ce prince et plusieurs médailles d'or, on y trouve des abeilles de grandeur naturelle faites d'or massif; ce qui a donné lieu à la conjecture que les abeilles, mal imitées dans la suite par nos peintres, devinrent nos fleurs de lis, lorsque, dans le douzième siècle, la France et les autres états de la chrétienté prirent des armes blasonnées. On peut lire la dissertation de M. Chifflet sur la découverte de ce monument, dont l'électeur de Cologne, à qui l'empereur Léopold l'avait donné, fit présent à Louis XIV, et que l'on garde aujourd'hui à la Bibliothèque du Roi.

1656.

Le cardinal reprend les propositions de paix qu'il avait déjà faites plusieurs fois.

Lionne va à Madrid faire la proposition du mariage du roi avec l'infante Marie-Thérèse. Ce mariage fut toujours l'objet dominant du ministère du cardinal; mais Ferdinand III la demandait aussi pour Léopold son fils, qui lui succéda à l'Empire, et dont la mère était la cadette d'Anne d'Autriche, mère de Louis XIV. Le roi d'Espagne, qui n'avait pas alors d'héritier mâle, aimait bien mieux laisser sa succession à un prince de sa maison qu'à un prince étranger, le rival de la maison d'Autriche; d'ailleurs, le cardinal ne voulait point écouter les demandes que l'on faisait pour le prince de Condé; ainsi la négociation n'eut point d'effet.

M. de Turenne et le maréchal de la Ferté font le siége de Valenciennes. La digue qui faisait la communication entre les deux quartiers ayant été rompue, celui du maréchal de la Ferté fut attaqué et forcé par le prince de Condé et dom Juan d'Autriche; M. de Turenne fut contraint de lever le siége le 16 juillet; sa retraite fut belle, et il vint se camper sous le Quesnoy ; le maréchal de la Ferté fut fait prisonnier. Celui qui commandait dans Valenciennes se nommait don Francisco de Menesses. Le maréchal de Grammont fut bien étonné, lorsqu'il alla à Madrid faire la demande de l'infante, de voir que ce gouverneur, qu'il y trouva, ne fut pas connu de l'amirante de Castille, qui n'avait même jamais ouï parler de la levée du siége de Valenciennes. M. le Prince prend Condé le 19 août. Dom Juan lève le siége de Saint-Guillain, vaillamment défendu par le comte de Schomberg, pour venir au secours de la Capelle, que M. de Turenne prit le 27 de septembre.

Le duc de Modène et le duc de Mercœur prennent Valence sur le Pô le 16 septembre. Ce dernier était venu remplacer le prince Thomas, mort depuis quelques mois.

1657.

Le roi fait une réforme dans le conseil ; il réduit les conseillers d'état au nombre de vingt-quatre, non compris trois conseillers d'état *d'église* et trois *d'épée*.

Bulle d'Alexandre VII qui condamne les cinq propositions de Jansénius, et confirme la bulle d'Innocent X. Le même pontife envoya le formulaire en 1665, qui fut reçu en France par une déclaration enregistrée; quatre évêques avaient refusé de le signer en 1664, ayant à leur tête Henri Arnaud, évêque d'Angers. Le prince de Condé prend Saint-Guillain le 22 mars. M. de Turenne entreprend le siége de Cambrai, qu'il investit, et où il n'y avait de troupes que la morte paie et quelques cinquante maîtres; mais M. le Prince s'étant jeté dans la place avec dix-huit escadrons le 1er juin, M. de Turenne lève le siége. Le roi obtient le rétablissement des jésuites à Venise.

Mort de l'empereur Ferdinand III le 2 avril, âgé de quarante-neuf ans, dont il en avait régné vingt. La branche allemande d'Autriche avait beaucoup perdu sous lui de sa considération, surtout depuis les traités de Westphalie, où Louis XIV se rendit garant contre l'empereur de la liberté des princes d'Allemagne. Le roi envoie à la diète de Francfort le maréchal de Grammont et Lionne, dans le dessein d'empêcher l'élection de Léopold, son fils, et s'avance jusqu'à Metz pour appuyer la négociation. Le duc de Bavière ni l'archiduc Léopold, frère de Ferdinand, ne voulu[illegible] tions de la France; mais l'élection ne fut pas sans difficulté, et Léopold ne fut nommé que le 18 juillet de l'année d'après.

Le marquis de Saint-Abre fait lever le siége d'Urgel aux Espagnols le 13 mai. Ils prennent Olivença le 20. Le roi prend Montmédi le 6 août, assiégé par le maréchal de la Ferté; M. de Turenne couvrait le siége. Le prince de Conti et le duc de Modène lèvent le siége d'Alexandrie de la Paille le 18 août. M. de Turenne prend Saint-Venant le 27, et fait lever le siége d'Ardres au prince de Condé. Il prend Mardik le 3 octobre, et remet cette place aux Anglais, ainsi qu'on en était convenu avec les ambassadeurs de Cromwel. Conjuration découverte contre Cromwel, que l'on devait assassiner sur le chemin de Hamptoncourt. Les Espagnols s'emparent d'Hesdin, par la trahison de la Rivière, lieutenant de roi.

Les Etats-Généraux déclarent la guerre aux Portugais, qui venaient d'achever de les chasser du Brésil. Etablissement de l'Hôpital-général à Paris. Mort de la duchesse Nicole, femme du duc de Lorraine, à Paris ; on l'enterre à Saint-Paul; elle avait obtenu de la cour de Rome un jugement qui avait déclaré son mariage bon et valable avec le duc Charles IV, sans qu'il fût fait mention de la princesse de Cantecroix, que ce prince avait

épousée depuis son mariage avec Nicole. Il avait cessé de poursuivre la dissolution de son premier mariage, parce qu'il était mécontent de la princesse de Cantecroix, qui avait eu, disait-on, quelques aventures, et parce qu'il fut touché des soins que la duchesse Nicole se donnait pour sa liberté : il lui avait même remis toute son autorité dès l'an 1655.

Mort du premier président de Bellièvre, petit-fils du chancelier de ce nom ; le cardinal Mazarin le regretta peu. C'était le seul homme du royaume avec lequel il gardât des mesures, l'estimant assez pour le craindre.

La reine Christine fait assassiner Monaldeschi, son grand-écuyer, le 10 novembre, dans la galerie des Cerfs, à Fontainebleau : c'était à un second voyage qu'elle fit en France ; elle en repartit bientôt après pour retourner à Rome, d'où la mort de Charles X la rappela en Suède en 1660 ; elle y trouva les esprits mal disposés, et revint à Rome pour la troisième fois, où elle mourut en 1689, à l'âge de soixante-trois ans.

1658.

Cette année n'offre que des victoires, qui furent un grand acheminement à la paix. Les Espagnols étaient convenus, dès 1656, avec Cromwel, d'attaquer Calais par armes communes ; que cette place resterait aux Anglais, et qu'en attendant qu'elle fût prise, on leur donnerait Dunkerque en nantissement : ce traité n'ayant pas eu d'exécution, le cardinal profita de la circonstance, et fit le sien avec Cromwel, suivant le modèle de celui des Espagnols, pour leur enlever Dunkerque. M. de Turenne gagne la bataille des Dunes le 4 juin, contre le prince de Condé et dom Juan, qui étaient accourus pour secourir Dunkerque, où commandait le marquis de Leyde : cette ville, bloquée par mer par les Anglais, se rendit le 23 juin ; le roi y entra le 26, et fit remettre la place aux Anglais, suivant le traité conclu avec Cromwel. Ce fut lors de cette bataille que le grand Condé dit au jeune duc de Glocester : *N'avez-vous jamais vu perdre une bataille ? Eh ! bien, vous l'allez voir :* ce prince n'avait pas été le maître de la disposition de ses troupes. M. de Turenne, poursuivant ses conquêtes, prit Bergues-Saint-Vinox le 2 juillet, Furnes le 3, Dixmude le 7 (Bussi dit le 3), Oudenarde le 9 septembre, Menin le 17. Il bat le prince de Ligne le 19, prend Ypres le 24. Le maréchal de la Ferté prend Gravelines le 30 août.

Le roi était tombé malade à Calais, et avait couru grand risque de la vie. Un médecin d'Abbeville nommé du Sausoi, qui fut appelé, eut grande contestation avec Vallot, premier médecin, et guérit le roi avec du vin émétique, peu connu alors. Ligue, appelée *la ligue du Rhin*, qui fut signée avec le roi entre plusieurs électeurs et princes de l'Empire, après l'élection de l'empereur, en présence du maréchal de Grammont et de Lionne, pour le maintien de la paix d'Allemagne : ce fut le prince de Furstemberg, si connu par son dévoûment à la France, qui eut le plus de part à cette ligue. Louis XIV avait été proposé pour succéder à l'Empire. Les électeurs font signer au nouvel empereur Léopold, fils de Ferdinand III, une capitulation par laquelle, entre autres engagements, il s'oblige à ne donner aucun secours, directement ou indirectement, aux ennemis de la France, soit comme empereur, soit comme archiduc d'Autriche, se soumettant à tout ce qui a été réglé à Munster.

En Italie, le duc de Modène avait pris des quartiers d'hiver dans les états du duc de Mantoue, qui s'était déclaré pour les Espagnols, malgré tout ce qu'il devait à la France : on lui accorde la neutralité qu'il demandait. Le marquis de Ville prend la ville de Trin le 21 juillet ; Mortare se rend le 25 août au duc de Modène et au duc de Navailles. Mort du duc de Modène le 14 octobre.

La duchesse de Savoie, sœur de Louis XIII, profite des propositions que l'Espagne lui faisait, pour ménager le mariage de la princesse Marguerite sa fille avec le roi, à qui l'Espagne ne voulait point donner l'infante. Le cardinal Mazarin, de son côté, fortifia les espérances de la duchesse de Savoie pour donner de la jalousie à l'Espagne ; et en effet, le roi se rendit à Lyon, où il arriva le 28 novembre, pour y voir la princesse Marguerite, que la duchesse de Savoie y amena avec le duc son fils. Cette ruse du cardinal lui réussit, et Pimentel arriva sur-le-champ pour faire des propositions de mariage de la part de l'Espagne ; la reine n'en fit point un secret à la duchesse de Savoie, qu'elle renvoya avec la promesse, si le mariage de l'infante manquait, de conclure celui de la princesse sa nièce. Marguerite épousa depuis Rainuce Farnèse II, duc de Parme. Les Portugais manquent de prendre Badajoz, et dom Louis de Haro est contraint de lever le siége d'Evas, où il fut défait à la journée de Villaviciosa par les Portugais, qui le forcèrent dans ses lignes, secondés du comte de Schomberg. Mort d'Olivier Cromwel, cet homme, dit Pope, condamné à une renommée éternelle ; il mourut le 13 septembre, âgé de cinquante-cinq ans, et ne jouit que neuf ans de la suprême puissance, sans jamais avoir osé prendre le titre de roi, qui lui fut offert : ce fut donc là le fruit d'avoir fait mourir son roi en renversant toutes les lois de son pays ! Il fut enterré dans le tombeau des rois d'Angleterre ; son fils Richard, homme de peu de mérite, lui succéda dans le protectorat ; mais il abdiqua quelques mois après, et vécut encore plus de cinquante ans en simple particulier. Le corps de Cromwel fut déterré, et Charles II remonta sur le trône en 1660.

1659.

Traité de paix conclu le 7 novembre entre le roi de France et le roi d'Espagne par le cardinal Mazarin et dom Louis de Haro, plénipotentiaires

de ces deux puissances, dans l'île des Faisans, sur la rivière de Bidassoa, après vingt-quatre conférences, dont la première avait commencé le 13 août; en sorte qu'en moins de trois mois, deux hommes seuls parvinrent à faire une paix que tous les ministres de l'Europe n'avaient pu conclure à Munster en bien des années; et encore le cardinal Mazarin disait que ce traité aurait été plus tôt terminé, sans les longueurs qu'y apporta dom Louis, qui n'était pas instruit à fond des affaires étrangères. Le traité des Pyrénées contient cent vingt-quatre articles; les principaux sont, le mariage du roi avec l'infante Marie-Thérèse, qui eut une dot de cinq cent mille écus, sous la condition de la renonciation à la succession d'Espagne; condition qui fut dès-lors reconnue inutile par dom Louis de Haro et par Philippe IV lui-même, qui dit: *Esto es una patarata*. Le rétablissement de M. le Prince fit grande difficulté, et le cardinal Mazarin ne le passa que par l'insinuation que lui fit dom Louis que, si le roi n'y consentait pas, l'Espagne procurerait au prince de Condé des établissements dans les Pays-Bas, qui auraient donné bien de l'embarras: le cardinal en tira encore un autre avantage; ce fut la ville d'Àvesnes pour la France, et la restitution de Juliers à l'électeur Palatin. Ce ministre promettait, par un autre article, de ne point donner de secours au roi de Portugal; ce qui ne fut pas trop bien exécuté: on convint aussi de la liberté et du rétablissement du duc de Lorraine. Il y eut quantité de places rendues de part et d'autre. Le roi ne garda, du côté des Pyrénées, que Perpignan, le Roussillon et le Conflans: du côté des Pays-Bas, le roi gagna beaucoup. Le roi d'Espagne renonça à ses prétentions sur l'Alsace, et céda la plus grande partie de l'Artois. Charles II s'était transporté à Fontarabie, espérant pouvoir engager les deux puissances à concourir à son rétablissement; mais l'ombre de Cromwel épouvantait encore: le cardinal Mazarin pria ce prince de ne le point voir, et il ne fut fait aucune mention de lui dans le traité. Saint-Evremond s'avisa, dans une lettre écrite à M. de Créqui, de tourner le traité et le cardinal en ridicule. Mais si Saint-Evremond a été un bel esprit, comme on l'a prétendu, il était mauvais politique, de l'aveu de tout le monde: cette lettre causa sa disgrâce, et l'obligea de se retirer en Angleterre, où il mourut: s'il eût été mieux instruit, il aurait su que le mariage du roi avec l'infante n'était pas l'ouvrage d'un jour, ni l'idée d'un premier moment, mais le fruit des réflexions du cardinal Mazarin, qui montra bien que l'art de lire dans l'avenir n'était pas une chimère pour les hommes vraiment politiques. Cet habile ministre, dès l'an 1645, c'est à dire quatorze ans auparavant, méditait cette alliance, non seulement pour faire céder alors au roi ce qu'il obtint par la paix de Munster, mais pour lui acquérir des droits bien plus importants encore, tels que ceux de la succession à la couronne d'Espagne; c'est ainsi qu'il s'en expliqua dans ses lettres aux ministres du roi à Munster: « Si le roi très chrétien pouvait » avoir les Pays-Bas et la Franche-Comté en dot » en épousant l'infante d'Espagne, alors nous au» rions tout le solide, car nous pourrions aspirer » à la succession d'Espagne, quelque renonciation » que l'on fît faire à l'infante; et ce ne serait pas » une attente fort éloignée, puisqu'il n'y a que la » vie du prince son frère qui l'en pût exclure. » N'était-ce pas là lire dans l'avenir?

Synode national tenu à Loudun par les protestants; ils en tenaient un tous les trois ans, et le roi leur donnait pour cela seize mille francs: lorsque trois ans après ils voulurent se rassembler, le cardinal Mazarin leur fit entendre qu'ils devaient se contenter de leurs synodes provinciaux; et en effet, il n'y a pas eu de synode national depuis celui de Loudun.

Charles Gustave est forcé, après bien des désavantages, à faire sa paix avec les Hollandais, qui l'obligèrent encore à se réconcilier avec le roi de Danemarck: il en mourut de chagrin l'année d'après.

1660.

Mort de Gaston à Blois, le 2 février, âgé de cinquante-deux ans. Il avait eu de son premier mariage avec la duchesse de Montpensier, une fille appelée *Mademoiselle*, celle qui manqua tant de mariages, et dont nous avons des *Mémoires*. Il eut de sa seconde femme Marguerite de Lorraine, sœur de Charles IV, trois princesses, qui furent mariées, la première à Cosme III, grand-duc de Toscane; la seconde à Louis-Joseph, duc de Guise, et la troisième à Charles-Emanuel II, duc de Savoie. *Ce prince entra*, disait le cardinal de Retz, *dans toutes les affaires, parce qu'il n'avait pas la force de résister à ceux qui l'y entraînaient, et il en sortit toujours avec honte, parce qu'il n'avait pas le courage de les soutenir*. M. de Chavigni écrivait au cardinal de Richelieu que la peur était un excellent orateur pour persuader à ce prince ce qu'on voulait de lui. « En effet, dit Montresor, » Gaston n'avait de crainte que pour sa personne; » c'est la seule qu'il m'a paru qu'il ait eue tout le » temps que je l'ai servi, ne lui en ayant jamais » vu pour aucun des siens, en quelques périls » qu'ils se fussent exposés pour lui. » Voiture et Vaugelas eurent des charges dans sa maison. En attendant que le roi d'Espagne amenât l'infante sur la frontière, le roi passa par la Provence, et fit construire une citadelle à Marseille, pour punir la ville de sa désobéissance au duc de Mercœur son gouverneur. Le roi fit aussi démolir les fortifications d'Orange, dont il s'empara sur le jeune prince d'Orange, alors mineur, et qu'il ne lui rendit qu'à la paix de Nimègue.

M. de Turenne fut fait maréchal-général le 6 avril, pour le distinguer des autres maréchaux de France: le maréchal de Biron et M. de Lesdiguières avaient eu le même honneur, que le comte d'Harcourt ne put obtenir. Il faut remarquer que, dans les provisions de la charge de maréchal-général, le commandement sur les maréchaux de

France n'y est pas spécifié. Nous avons vu M. le maréchal de Villars obtenir le même grade en 1733, et M. le comte de Saxe en 1747.

Le roi Charles II est rétabli sur le trône d'Angleterre par les soins du général Monk; il fit son entrée à Londres le 8 juin. En passant par la Hollande, il avait fait révoquer la déclaration que Cromwel avait fait rendre contre le prince d'Orange : on sait tous les dangers qu'avait courus ce prince, poursuivi par Cromwel : rien n'a l'air plus romanesque, surtout le chêne célèbre qui lui servit de retraite. Halley, illustre astronome d'Oxford, a immortalisé ce chêne en donnant son nom à une constellation qu'il appela *le Chêne royal* : elle était composée de plusieurs étoiles que cet astronome avait observées dans l'hémisphère austral, et qui, par leur position, avaient échappé à Tycho.

Ce fut cette même année que Charles II fonda par lettres-patentes la société royale de Londres : les ouvrages qu'elle donne au public se nomment *Transactions philosophiques*. Il fit revivre aussi un réglement sur le commerce, qui a pour titre : *Acte de navigation*; c'était l'ouvrage de Cromwel, que l'on avait aboli à sa mort, en haine de sa personne. Charles II ne se souvint guère, lorsqu'il fut roi, de ceux qui avaient aidé à son rétablissement, et ne sachant comme il pourrait récompenser chacun d'eux, il prit le parti de les oublier tous. Il avait des maîtresses, dit le duc de Buckingham, qui avaient elles-mêmes d'autres amants, sans qu'il s'en mît en peine, et il y avait autant de paresse que d'amour dans le temps qu'il leur donnait. Enfin, croyant imiter la galanterie de la cour de Louis XIV, il n'avait introduit dans la sienne que le libertinage : caractère manqué, et qui, portant la frivolité jusque dans la religion, a laissé douter jusqu'au dernier moment de sa vie s'il mourrait catholique ou anglican.

Le roi épouse l'infante à Saint-Jean-de-Luz le 9 juin. Leurs majestés firent leur entrée dans Paris le 26 août, dans le plus grand appareil et avec la plus grande magnificence que l'on eût encore vue. Ce fut à cette occasion que fut bâtie la porte Saint-Antoine. Les ministres étrangers ne se trouvèrent point à l'entrée du roi et de la reine, parce que M. Fabert avait fait décider que les maréchaux de France auraient le pas sur eux.

Mort de Charles Gustave, roi de Suède, âgé de trente-sept ans. Traité d'Oliva, le 3 mai, entre Charles XI, son successeur, qui n'avait alors que quatre ans, et la Pologne. Casimir renonce enfin à ses justes prétentions sur la Suède, qui abandonna ce qui lui restait de ses conquêtes sur la Pologne. Le royaume de Danemarck déclaré héréditaire en faveur du brave Frédéric. Ce fut l'effet des divisions entre la noblesse, d'une part, et le clergé joint au peuple, de l'autre. Fatigués des entreprises continuelles de la noblesse, ils déférèrent à leur roi une puissance illimitée en renonçant à leurs priviléges, et souscrivirent une charte qui rendait la couronne héréditaire même aux filles.

Le roi envoie du secours en Candie aux Vénitiens.

1661.

Traité conclu à Vincennes, le dernier de février, neuf jours avant la mort du cardinal, entre le cardinal Mazarin au nom du roi, et le duc Charles de Lorraine. Ce traité était un peu plus favorable à ce prince que celui des Pyrénées : il y fut arrêté que les fortifications de Nanci seraient démolies; que le roi retiendrait Moyenvic, le comté de Clermont, Stenai et Jametz; que le duc rentrerait dans le duché de Bar, dont il ferait hommage, à la réserve de Sirk et de quelques autres villages; que le roi serait mis en possession de Sarbourg et de Phalsbourg, et qu'il serait maître des postes nécessaires pour conserver une communication libre de Metz en Alsace.

Le cardinal Mazarin meurt à Vincennes le 9 mars, âgé de cinquante-neuf ans; il laissa pour héritier de son nom et de ses biens, le marquis de la Meilleraie, qui épousa Hortense Mancini, sa nièce, et prit le titre de duc de Mazarin. Il laissa quatre autres nièces Mancini, et un neveu du même nom : ce dernier fut duc de Nevers. Olimpe Mancini épousa le comte de Soissons, colonel-général des Suisses, mort en 1673, qui eut pour successeur dans cette charge M. le duc du Maine, âgé de quatre ans, et fut surintendante de la maison de la reine. Elle a été la mère du prince Eugène, mort en 1736. (On est étonné de voir le nom de Soissons porté par des princes de la maison de Savoie; c'est que la sœur et héritière du comte de Soissons, tué à Sedan sans laisser d'enfants, avait épousé un prince de Carignan.) Laure Mancini épousa le duc de Vendôme, qui depuis fut cardinal : Marie, celle que le roi avait aimée, épousa le connétable Colonne, et Marie-Anne, le duc de Bouillon. Nous avons vu les mariages de ses deux autres nièces, qui se nommaient Martinozzi.

Par rapport à M. le duc de Nevers, il faut remarquer que le cardinal Mazarin, ayant acquis le duché du Nivernais, mourut avant que les lettres d'érection en duché-pairie fussent enregistrées; que son neveu le duc de Nevers obtint des lettres de confirmation de ce duché-pairie en 1676, sur lesquelles il y eut des lettres de surannation en 1692; qu'il mourut en 1707 sans les avoir fait enregistrer; et qu'enfin le duc de Nevers, son fils, a obtenu, en 1720, non pas de nouvelles lettres d'érection, comme l'a écrit le père Simplicien, mais la confirmation des lettres-patentes de 1676, sur lesquelles il y avait eu un *soit montré* qui empêchait la surannation. A la vérité, ce *soit montré* s'était égaré; mais on en retrouva la minute dans le bureau de M. de la Vrillière; et ç'avait été par ignorance de ce fait que le père de M. le duc de Nevers avait pris, en 1692, des lettres de surannation dont il n'avait pas besoin. M. le duc de Nevers ne prit cependant son rang au parlement que du jour de sa réception, conformément à la disposition de l'édit de 1711.

Le cardinal Mazarin était aussi doux que le cardinal de Richelieu était violent : un de ses plus

grands talents fut de bien connaître les hommes. Le caractère de sa politique était plutôt la finesse et la patience que la force : opposé à dom Louis de Haro, comme Richelieu l'avait été au duc d'Olivarès, après être parvenu, au milieu des troubles civils de la France, à déterminer toute l'Allemagne à nous céder de gré ce que son prédécesseur lui avait enlevé par la guerre, il sut tirer un avantage encore plus précieux de l'opiniâtreté que l'Espagne fit voir alors ; et, après lui avoir donné le temps de s'épuiser, il l'amena enfin à la conclusion de ce célèbre mariage, qui acquit au roi des droits légitimes et vainement contestés sur une des plus puissantes monarchies de l'univers. Ce ministre pensait que la force ne doit jamais être employée qu'au défaut des autres moyens, et son esprit lui fournissait le courage conforme aux circonstances. Hardi à Casal, tranquille et agissant dans sa retraite à Cologne, entreprenant lorsqu'il fallut faire arrêter les princes, mais insensible aux plaisanteries de *la Fronde*; méprisant les bravades du coadjuteur, et écoutant les murmures de la populace comme on écoute du rivage le bruit des flots de la mer. Il y avait dans le cardinal de Richelieu quelque chose de plus grand, de plus vaste et de moins concerté, et dans le cardinal Mazarin plus d'adresse, plus de mesure et moins d'écarts ; on haïssait l'un, et on se moquait de l'autre, mais tous deux furent les maîtres de l'état.

Il n'y avait encore de bibliothèque publique dans l'Université que celle de Saint-Victor, qui fut ouverte dès 1652, lorsque le cardinal Mazarin donna la sienne au collége de son nom.

Dom Louis de Haro suivit de près le cardinal Mazarin, et il mourut le 17 novembre suivant. Il avait succédé dans le ministère, sous Philippe IV, au comte duc d'Olivarès. Le duc de Lerme avait eu la même place sous Philippe III, ainsi que le cardinal Espinosa, le cardinal Granvelle et le duc d'Albe sous Philippe II, et le même duc d'Albe sous Charles-Quint, ainsi que le père de Granvelle.

Monsieur épouse, le 1er avril, Henriette d'Angleterre, sœur de Charles II.

Le roi fait arrêter à Nantes, le 5 septembre, M. Fouquet, surintendant des finances, qui s'était défait, fort imprudemment, quelque temps auparavant, de sa charge de procureur-général du parlement de Paris. De tant d'amis de sa fortune, Pelisson fut presque le seul qui lui resta fidèle : il fut condamné par des commissaires, le 20 décembre 1664, à un bannissement perpétuel, qui, par des considérations d'état, fut changé en une prison pareillement perpétuelle. Ce fut dans la citadelle de Pignerol qu'il fut enfermé, et il mourut en 1680, âgé de soixante-cinq ans. M. d'Ormesson résista avec fermeté aux ministres qui voulaient le faire périr. M. Fouquet, père du surintendant, s'était fait le même honneur dans de pareilles circonstances. M. Fouquet eut pour défenseur le Vayer de Boutigni, qui composa à cette occasion un traité sur la peine du péculat.

M. Colbert, ami de madame de Chevreuse, qui lui servit beaucoup à déterminer la reine-mère à abandonner M. Fouquet, succéda au surintendant dans la seule qualité de contrôleur-général, et la charge de surintendant fut supprimée : il eut les bâtiments à la place de Ratabon, et il entra au conseil ; il acheta aussi la charge de secrétaire d'état de la maison du roi de M. Duplessis-Guenegaud, qui, ayant été compris dans la chambre de justice alors établie contre tous ceux qui avaient eu quelque part aux finances, y fut dépouillé de la plus grande partie de son bien, et obligé de vendre sa charge : ses grandes alliances n'empêchèrent pas sa disgrâce ; fils d'un trésorier de l'épargne, et lui-même l'ayant été avant d'être secrétaire d'état, il avait épousé la fille du maréchal de Praslin, et avait pour mère une Courtenai. La fortune de M. Colbert n'était pas l'affaire d'un jour ; et l'on doit compter parmi les services du cardinal Mazarin celui d'avoir tellement préparé, sur la fin de sa vie, la confiance du roi pour M. Colbert, qu'elle se trouva tout établie quand le cardinal mourut. Le Tellier et Lionne partagèrent avec lui la confiance du roi : ce dernier, neveu de M. Servien, et qui avait été connu du cardinal Mazarin lorsqu'il négociait à Parme pour le roi, avait été secrétaire des commandements de la reine, et n'avait point de charge alors ; mais il était ministre d'état, et avait la commission de la marine, qu'il vendit depuis à M. Colbert ; il avait de plus tout le secret et le détail des affaires étrangères, dont M. de Brienne ne faisait que signer les expéditions. M. de Brienne donna sa démission en 1663, et M. de Lionne mourut en 1671, revêtu de la charge de secrétaire d'état, que lui vendit M. de Brienne en se retirant de la cour par le regret de la mort de sa femme, fille de M. de Chavigni. M. de Louvois avait la survivance de M. le Tellier, son père, qui se démit en 1666, mais qui conserva toujours sa place au conseil, et qui succéda, en 1677, à M. d'Aligre dans la dignité de chancelier.

Ici commence un règne nouveau sous le même prince. Louis XIV prouva bien, par l'attention suivie qu'il donna à ses affaires depuis la mort du cardinal Mazarin, que la bonté seule de son cœur l'avait empêché de les retirer de ses mains, pour ne pas mortifier un ministre à qui il croyait avoir de grandes obligations. Le roi lui avait promis de donner le gouvernement de Bretagne au duc de Mazarin ; mais la reine, qui le possédait, ne voulut pas donner sa démission, et sa résistance dégagea le roi d'une parole qu'il ne se souciait pas de tenir.

Le baron de Batteville, ambassadeur d'Espagne, par une prétention chimérique sur la préséance, insulte à Londres, le 10 octobre, le comte d'Estrades, ambassadeur du roi, à l'entrée du comte de Brahé, ambassadeur extraordinaire de Suède : la réparation fut égale à l'offense. Batteville, qui avait déjà laissé voir ses mauvaises dispositions à l'égard de la France lors de l'é-

change des ratifications du traité des Pyrénées, fut révoqué de son emploi, et le 24 mars de l'année suivante, le marquis de la Fuentes, ambassadeur extraordinaire d'Espagne, fit, en présence de tous les ministres étrangers, une déclaration au roi par laquelle il assure sa majesté *que le roi, son maître, a envoyé ses ordres à tous ses ambassadeurs et ministres, afin qu'ils s'abstiennent et ne concourent point avec les ministres et ambassadeurs de sa majesté* : cette déclaration faite, le roi dit, adressant la parole aux ministres étrangers : *Vous avez ouï la déclaration que l'ambassadeur d'Espagne m'a faite; je vous prie de l'écrire à vos maîtres, afin qu'ils sachent que le roi catholique a donné ordre à tous ses ambassadeurs de céder le rang aux miens en toute occasion.* (Traité de Léonard.) En conséquence, en l'année 1669, la Fuentes s'étant trouvé à Venise dans l'église des jésuites avec l'ambassadeur de France, il prit place au-dessous de lui : ce fut à l'occasion de la déclaration du marquis de la Fuentes, que l'ambassadeur de Hollande, qui était à Paris, dit : « Je savais bien que les princes » catholiques envoyaient des ambassades d'obé- » dience au pape, mais je n'avais pas encore vu » qu'un prince en envoyât à un autre prince. » M. de Brienne, dans ses mémoires, soupçonne Charles II, roi d'Angleterre, de n'avoir pas empêché, comme il l'aurait pu, l'insulte du baron de Batteville, croyant que, dans la vue qu'il avait d'épouser l'infante de Portugal, il était de son intérêt que la France et l'Espagne se brouillassent.

Naissance de monsieur le Dauphin (Monseigneur) à Fontainebleau le 1er novembre : il eut pour gouverneur M. le duc de Montausier; pour précepteur, le président de Périgni, mort en 1670, auquel succéda M. Bossuet, évêque de Meaux, dont la Bruyère a dit : *Parlons d'avance le langage de la postérité, un père de l'Eglise;* et pour lecteur M. de Cordemoi, le célèbre historiographe. Madame de Montausier a la charge de gouvernante des enfants de France, qu'elle céda à madame la maréchale de la Mothe, lorsqu'en 1664 elle fut faite dame d'honneur de la reine. Madame de Ventadour, fille de la maréchale de la Mothe, a été la gouvernante de Louis XV. Chambre de justice établie le 28 décembre. Fêtes à Fontainebleau, où la cour se ressent de la galanterie du souverain. Lulli est fait surintendant de la musique. La charge de colonel-général de l'infanterie est supprimée à la mort du duc d'Epernon II du nom; en conséquence, les mestres-de-camp des régimens d'infanterie prennent la qualité de colonel : le duc d'Orléans, régent du royaume, fit revivre cette charge en faveur de M. le duc de Chartres, qui la remit au roi après la mort de son père. Le maréchal de Grammont prend le titre de colonel des gardes, suivant l'ordonnance du 28 juillet, et arbore le drapeau blanc à ses armes, comme avait fait le colonel-général.

Les Hollandais s'étaient emparés du Brésil et établissements des Portugais aux Indes orientales pendant que le Portugal était sous la domination de l'Espagne. Lors de la révolution de 1640, le nouveau roi de Portugal recherha l'amitié des Hollandais, qui, malgré les traités, continuèrent sourdement à lui faire la guerre. La cour de Lisbonne songea alors sérieusement à sa défense, et reprit le Brésil en 1657; cette guerre finit par le traité conclu à la Haye le 6 août de cette année, par lequel la Hollande renonce à ses prétentions sur le Brésil.

1662.

Promotion de chevaliers de l'ordre : le maréchal Fabert refusa l'honneur d'y être compris, en disant qu'il ne voulait point faire de fausses preuves de noblesse : il est vrai qu'il était fils d'un libraire de Metz : c'était à lui que le cardinal Mazarin proposait de lui servir d'espion dans l'armée; Fabert lui répondit : « Un grand ministre comme » vous doit avoir toutes sortes de gens à son ser- » vice; les uns doivent le servir par leurs bras, » les autres par les rapports qu'ils lui font; trou- » vez bon que je sois dans la classe des premiers. » Traité de Montmartre du 6 février, par lequel Charles IV, duc de Lorraine, fait le roi héritier de ses états, et promet, pour sûreté de l'exécution, de lui remettre la ville de Marsal, à condition que tous les héritiers du duc Charles seraient déclarés princes du sang de France. Le parlement vérifia ce traité, avec la clause qu'il n'aurait lieu que quand tous ceux qui y avaient intérêt y auraient signé : cette clause fit que le traité fut sans exécution. Qui aurait dit à Charles IV que le don qu'il faisait alors de la Lorraine sous des conditions illusoires se réaliserait sous Louis XV, qui en deviendrait un jour le souverain par le consentement de toute l'Europe?

Le roi fait un nouveau traité de ligue défensive avec la Hollande pour se préparer aux desseins qu'il avait sur les Pays-Bas espagnols. Le duc de Créqui, ambassadeur du roi, est insulté à Rome le 20 août par les Corses, soldatesque dont la fonction principale est d'accompagner les sbires aux exécutions de la justice; le pape refuse de lui en faire satisfaction. Le roi fait sortir le nonce des terres de France, se saisit d'Avignon l'année d'après, et se prépare à faire marcher une armée en Italie. Alexandre VII est forcé d'implorer sa clémence; et, en conséquence du traité signé à Pise en 1664, le cardinal Chigi, neveu du pape, vint faire excuse au roi, les coupables furent punis, les Corses bannis à perpétuité de l'état ecclésiastique, et il fut élevé une pyramide vis-à-vis leur ancien corps-de-garde, avec une inscription qui contenait les articles de la satisfaction : cette pyramide dura tout le temps du pontificat d'Alexandre VII. Le roi voulut bien qu'elle fût abattue en 1667, lors de l'avénement de Clément IX. Avignon avait été rendu à Alexandre VII aussitôt qu'il eut exécuté le traité de Pise. Le roi se saisit de cette même ville sous le pape Innocent XI, et la rendit à Alexandre VIII.

Le comte d'Estrade négocie la restitution de Dunkerque avec le roi d'Angleterre Charles II : elle fut enfin rendue à la France moyennant cinq millions ; on en prit possession le 27 novembre ; et le roi y fit son entrée le 2 décembre. Par le même traité, Mardik et tous les postes que les Anglais occupaient sur les côtes de Flandres furent remis au roi. Le parlement d'Angleterre fut bien mécontent de ce traité, et s'en prit à Clarendon, qui y avait eu grande part, et qui aurait couru risque de la vie, s'il ne s'était sauvé. Un Ecossais, nommé Lokart, ambassadeur d'Angleterre en France sous Cromwel, dont il avait épousé la nièce, et qui le fut aussi depuis sous Charles II, disait qu'il n'était pas considéré en France en qualité d'ambassadeur du roi comme il l'avait été du temps de Cromwel : cela devait être, parce qu'il y avait bien de la différence entre celui qui obligea la France à prendre Dunkerque pour la lui remettre, et celui qui revendit cette place à la France quand il fut remonté sur le trône.

Le roi donne un carrousel superbe, le 5 juin, dans la place qui est devant les Tuileries, et qui en a retenu le nom. Triple alliance entre la France, l'Angleterre et la Hollande.

La cour quitte Paris, et va s'établir à Saint-Germain.

1663.

Le roi marche en Lorraine, et envoie le maréchal de la Ferté investir Marsal, soit faute d'exécution du traité de Montmartre, dont cependant il n'était plus question, soit pour s'assurer du duc Charles, dont l'inconstance n'était que trop connue. Ce prince signa un traité à Noméni, le 1er septembre, par lequel Marsal fut remisé entre les mains du roi, et le reste des états du duc de Lorraine lui fut rendu.

Le maréchal de Turenne, parent de la reine de Portugal, n'avait pas cessé, depuis la paix des Pyrénées, de représenter au roi combien il était utile de soutenir le Portugal contre l'Espagne : on continue d'y envoyer de l'argent, et on fait marcher des troupes, qui servirent sous le comte de Schomberg, sans que la France parût y prendre part. M. de Schomberg mandait à M. de Turenne que les Espagnols n'étaient jaloux que du titre de roi de Portugal, et que, si le roi voulait se contenter du titre de roi du Brésil, ils consentiraient à la paix, en le laissant jouir en souverain de tout le royaume de Portugal. Alliance renouvelée à Paris avec les Suisses, le 8 novembre. Etablissement de l'académie des inscriptions et belles-lettres, ainsi que de celle de peinture et de sculpture. Il y en eut une de peinture établie depuis à Rome en 1667, par M. Colbert, qui subsiste aujourd'hui dans le même éclat.

Lettre qui sert autant à la gloire du roi et de M. Colbert qu'à celle d'Isaac Vossius.

Quoique le roi ne soit pas votre souverain, il veut néanmoins être votre bienfaiteur, et m'a commandé de vous envoyer la lettre-de-change ci-jointe, comme une marque de son estime et un gage de sa protection : chacun sait que vous suivez dignement l'exemple du fameux Vossius votre père, et qu'ayant reçu de lui un nom qu'il a rendu illustre par ses écrits, vous en conserverez la gloire par les vôtres : ces choses étant connues de sa majesté, elle se porte avec plaisir à gratifier votre mérite ; et j'ai d'autant plus de joie qu'elle m'ait donné ordre de vous le faire savoir, que je puis me servir de cette occasion pour vous assurer que je suis, monsieur, votre très humble et très affectionné serviteur,

COLBERT.

A Paris, ce 21 *juin* 1663.

Il y eut plusieurs gratifications pareilles accordées à différents savants de l'Europe. On juge aisément que les sciences et les arts n'étaient pas moins protégés dans le royaume. Croirait-on que le roi seul entretint plus de savants que tous les souverains de l'Europe ensemble ? Dix-neuf professeurs royaux fondés au *Collége royal :* cinq académies; instruction gratuite dans l'Université; la bibliothèque du roi et le cabinet des médailles commis aux soins de quelques hommes distingués: journalistes, censeurs ; logement dans le Louvre pour tous les illustres dans les arts.

Le beau siècle de Louis XIV commence à se développer : on pourrait y appliquer ce que dit Velléius Paterculus du siècle d'Auguste : *Eminentia cujusque operis arctissimis temporum claustris circumdata :* les chefs-d'œuvre dans chaque genre y sont renfermés dans le cercle étroit de quelques années.

Erection de la terre de la Meilleraie en duché-pairie en faveur de Charles de la Porte, seigneur de la Meilleraie, maréchal et grand-maître de l'artillerie de France, petit-fils de François de la Porte, avocat au parlement. Le même jour, son fils Armand-Charles de la Porte-Mazarini, mari d'Hortence Mancini, obtint des lettres d'érection de la terre de Rethelois en duché-pairie, sous le nom de Mazarin. Le père et le fils furent reçus le même jour, le père dans celle de la Meilleraie, et le fils dans celle de Mazarin.

La baronnie de Saint-Aignan, qui avait passé dans la maison de Beauvilliers en 1496 par mariage, est érigée en duché-pairie en faveur de François de Beauvilliers. Son fils fut gouverneur des ducs de Bourgogne, d'Anjou et de Berri.

Le comté de Noailles érigé en duché-pairie.

Le marquisat de Coislin, érigé en duché-pairie, éteint par la mort de l'évêque de Metz, arrivée en 1733.

L'enregistrement de toutes ces lettres fut fait en un lit de justice, en même temps que l'enregistrement de celles accordées dès 1648, l'effet de ces dernières étant demeuré suspendu par la difficulté que le parlement avait faite jusque-là de les enregistrer, parce qu'elles avaient été données en minorité. Le roi confirme pareillement l'érection faite, en 1661, de la terre de Randan en duché-pairie pour la marquise de Senecei, qui avait été gouvernante, et dame d'honneur de la reine-mère (de la maison de la Rochefoucauld) pour sa

fille veuve de Gaston de Foix, comte de Flex, et pour ses enfants. Gaston de Foix son fils fut reçu duc et pair en 1664, et cette pairie a été éteinte par sa mort en 1714.

Fameux duel des deux la Frette, Saint-Aignan et Argenlieu, contre Chalais, Noirmoutier, d'Antin et Flamarens.

1664.

Expédition de Gigeri en Afrique : le roi voulant punir ces corsaires, y envoya le duc de Beaufort. On prit Gigeri le 22 juillet, après les avoir battus; mais la mésintelligence des chefs força à la retraite, et l'on fut obligé de se rembarquer le 30 octobre. Combat de Saint-Godard le 1er août, où les Turcs furent défaits par les Allemands, que commandait Montécuculli, secondé par six mille Français et par le prince Charles Léopold, neveu du duc de Lorraine. Coligni, qui commandait les Français, ne se trouva pas à la bataille, où la Feuillade se distingua. Malgré cette victoire, l'empereur consentit à une trêve de vingt ans avec Mahomet IV, conclue le 17 septembre à Themeswar, pour se mettre en état de s'opposer aux prétentions de la France. Entreprise du canal du Languedoc, pour la jonction des deux mers, par Riquet, dont il ne vit la perfection qu'en 1680. Ce projet avait été formé sous François Ier, et repris sous Henri IV; mais l'exécution en était réservée au règne de Louis XIV. Le Brun a le titre de premier peintre du roi.

La possession de la côte de Guinée excite la guerre entre l'Angleterre et la Hollande.

1665.

Denis de Salo, conseiller au parlement de Paris, donna naissance au *Journal des Savants*, modèle de tous les journaux littéraires qui ont paru depuis. Le roi fait bâtir l'Observatoire de Paris par les soins de M. Colbert. Bataille de Villaviciosa le 17 juin, où les Portugais furent vainqueurs des Espagnols. Le duc de Beaufort bat deux fois sur mer les corsaires d'Alger.

Malgré les offices du roi, l'Angleterre et la Hollande entrent en guerre. Charles II ne pouvait oublier la conduite que cette république avait tenue avec lui du temps de Cromwel. Le duc d'Yorck et le prince Robert battirent, le 15 juin, l'amiral d'Obdam, qui fut tué dans le combat; il eût voulu l'éviter, mais les ordres réitérés du pensionnaire de Witt, qui cherchait à le perdre, le forcèrent à accepter un combat dont il prévoyait l'événement. Le vice-amiral Tromp sauva le reste de la flotte. On disait alors que les Anglais n'avaient pas su profiter de leur victoire. L'évêque de Munster, excité par les Anglais, et plus encore par son génie belliqueux, prit parti contre les Hollandais : Louis XIV leur donna du secours en conséquence du traité de 1662, et fit armer une flotte commandée par le duc de Beaufort. Mort de Philippe IV, roi d'Espagne, le 17 septembre. Grands jours tenus en Auvergne contre les seigneurs et les juges, qui accablent les vassaux et les justiciables. Etablissement des compagnies des Indes occidentales, de diverses manufactures de glaces, de points de France, de toiles, de tapisseries, etc. On commence à élever la façade du Louvre sur les dessins de Charles Perrault, quoique les amis de le Veau, premier architecte du roi, voulussent faire croire qu'il en était l'auteur; M. Colbert leur avait aussi associé le fameux le Brun.

On avait voulu faire rendre, en 1662, une lettre à la jeune reine, écrite en espagnol, par laquelle on cherchait à lui donner de l'inquiétude sur le compte du roi, dans la vue de nuire à une personne que le roi honorait de sa bienveillance : les auteurs de cette intrigue furent reconnus; le roi pardonna à Madame, le comte de Guise fut exilé, de Vardes fut mis en prison, où il demeura long-temps, et la comtesse de Soissons fut envoyée dans le gouvernement de Champagne qu'avait son mari. De Vardes était le plus coupable de tous : non seulement il avait composé la lettre que le comte de Guise avait traduite en espagnol, mais il en avait jeté le soupçon sur la duchesse de Navailles, dame d'honneur de la reine : cette calomnie fit perdre au mari et à la femme leurs emplois. Le duc fut forcé de vendre sa charge de lieutenant des chevau-légers au duc de Chaulnes pour cinq cent mille francs, et son gouvernement du Havre au duc de Saint-Aignan pour trois cent mille francs. La duchesse fut aussi obligée de se défaire de sa charge de dame d'honneur en faveur de madame de Montausier pour cent cinquante mille livres : c'étaient les plus honnêtes gens de la cour.

Erection du duché-pairie de Choiseul en faveur du maréchal du Plessis-Praslin : ce duché est éteint par la mort du duc de Choiseul, arrivée en 1705, qui n'a point laissé de postérité. Il a été recréé en 1758 en faveur de M. le comte de Stainville, ministre et secrétaire d'état de la guerre et de la marine.

Le marquisat d'Isles érigé en duché-pairie sous le nom d'Aumont.

Bussi est mis à la Bastille pour ses *Amours des Gaules* : le lieutenant-criminel Tardieu et sa femme sont assassinés dans leur maison par deux voleurs.

Etablissement d'une chaire de droit français dans l'université de Bourges.

1666.

Mort d'Anne d'Autriche, âgée de soixante-quatre ans, le 20 janvier : elle était fille de Philippe III, sœur de Philippe IV, femme de Louis XIII et mère de Louis XIV. Mort d'Armand, prince de Conti.

Revues à Compiègne pour préparer les troupes aux opérations de l'année suivante. D'Artagnan est fait capitaine-lieutenant de la première compagnie des mousquetaires par la

duc de Nevers. Le roi fait bâtir le port de Cette.

Il y a deux batailles sanglantes données entre les Anglais et les Hollandais; l'une, qui commença le 11 juin, et dura quatre jours : les Hollandais y eurent l'avantage; l'autre, le 4 août, où les Hollandais furent battus. Le duc d'Albermale, connu auparavant sous le nom de général Monk, et le prince Robert (de la maison palatine, fils de Frédéric, roi de Bohême, et qui mourut en 1682) commandaient la flotte anglaise, et Ruyter et Corneille Tromp celle des Hollandais. Le roi avait déclaré la guerre aux Anglais en faveur des Hollandais; la mésintelligence entre les amiraux de ces derniers, soutenus chacun par un parti dans la république, fit grand tort aux Hollandais. Ruyter était appuyé par le pensionnaire de Witt, et Tromp par le prince d'Orange. On verra dans la suite comment ces deux factions pensèrent perdre la république, et comme il en coûta la vie au pensionnaire. La flotte commandée par le duc de Beaufort n'avait pu joindre. Bernard Van-Galen, évêque de Munster, fait sa paix avec la Hollande.

Les Français battent les Anglais le 20 avril, et les chassent de l'île de Saint-Cristophe.

La guerre est déclarée entre l'Angleterre et le Danemarck. Embrasement de la ville de Londres le 13 septembre; il dura quatre jours. Premier établissement de l'académie des sciences.

1667.

Cette année est une époque fameuse pour tous les sages réglements du règne de Louis XIV. M. Colbert, qui avait rétabli les finances, porta ses vues plus loin. Justice, commerce, marine, police, tout se ressentit de l'esprit d'ordre qui a fait le principal caractère de ce ministre, et des vues supérieures dont il envisageait chaque partie du gouvernement. Il forma à ce sujet un conseil où toutes ces matières seraient discutées, et d'où l'on vit sortir tant de réglements et tant de belles ordonnances qui font aujourd'hui les fondements les plus solides de notre gouvernement, et dont on ne s'est point écarté depuis. Les noms de ceux qui composèrent ce conseil doivent être conservés : c'étaient M. le chancelier Seguier, M. le maréchal de Villeroi, pour qui avait été créée la place de chef du conseil, MM. Colbert, d'Aligre, d'Ormesson, de Lezeau, de Machault, de Sève, Menardeau, de Morangis, Poncet, Boucherat, de la Marguerie, Pussort, oncle de M. Colbert, Voisin, Hotman et Marin. Les séances en commencèrent le jeudi 28 octobre 1666, et continuèrent toutes les semaines; quelquefois plusieurs jours, jusqu'au 10 février de cette année.

Ordonnance civile du mois d'avril : le roi, pour la rédaction d'une ordonnance si importante, avait jugé à propos de joindre aux commissaires nommés ci-dessus des commissaires du parlement, entre autres MM. de Lamoignon, Talon et Bignon, qui mirent la dernière main à cet ouvrage.

Pendant que M. Colbert s'occupait à rendre le royaume florissant, M. de Louvois songeait à faire triompher les armes du roi en faisant valoir les droits acquis par la mort de Philippe IV à la reine Marie-Thérèse, sa fille du premier lit, à l'exclusion de Charles II, fils du deuxième lit : les droits de cette princesse étaient fondés sur celui de dévolution, qui a lieu dans quelques provinces des Pays-Bas, par lequel les enfants du second lit sont exclus de la succession par les enfants du premier, sans que les mâles du second excluent les filles du premier. Le roi marche en Flandres, ayant sous lui le maréchal de Turenne. La reine l'y suivit avec toute la cour. Il y avait deux autres corps, commandés, l'un par le maréchal d'Aumont, l'autre par M. de Créqui. Cette campagne s'appelle *la campagne de Lille*. Prise de Charleroi par M. de Turenne le 2 juin; le maréchal d'Aumont prend Armentières le 28 mai, Saint-Vinox le 6 juin, et Furnes le 12. Le roi prend Ath le 16, et Tournai le 24, Douai et le fort de Scarpe le 6 juillet. Le maréchal d'Aumont prend Courtrai le 18, et Oudenarde le 31. Le roi prend Lille en neuf jours, le 27 août, où il s'exposa assez pour que M. de Turenne le menaçât de se retirer, s'il ne se ménageait pas davantage. Le comte de Marsin et le prince de Ligne, qui venaient au secours, sont battus par MM. de Créqui et de Bellefonds, le 31. Le maréchal de Grammont monta la tranchée à ce siége à la tête du régiment des gardes, quoique M. de Turenne, dont il était l'ancien, commandât l'armée. M. de Turenne prend Alost le 12 septembre. Le roi créa, cette année, le grade de brigadier pour la cavalerie, et, l'année d'après, pour l'infanterie et pour les dragons.

Érection de la seigneurie de Vaujour en duché-pairie, sous le titre de la Vallière, en faveur de Louise-Françoise de la Vallière, et de Marie-Anne (depuis princesse de Conti), fille naturelle du roi. Madame la princesse de Conti fit don de ce duché, avec le consentement du roi, en 1688, au marquis de la Vallière, son cousin-germain, lequel obtint de nouvelles lettres d'érection en duché-pairie en 1723, enregistrées la même année.

M. de la Feuillade épouse l'héritière du duché de Rouanais, et est fait duc et pair. Rouanais avait été érigé en duché-pairie, dès 1579, en faveur d'Artus de Gouffier; mais les lettres ne furent point enregistrées, non plus que celles qu'obtinrent depuis Claude et Louis de Gouffier.

Paix de Breda, dont le roi de Suède fut le médiateur, signée à Breda le 31 juillet : il y eut trois actes ou instruments séparés; le premier, entre la France et l'Angleterre, où le comte d'Estrades et Courtin convinrent que tout ce qui s'était pris de part et d'autre serait rendu; le second, entre l'Angleterre et le Danemarck, et le troisième entre l'Angleterre et la Hollande : dans ce dernier, il faut remarquer que le droit du pavillon fut conservé à l'Angleterre. Pendant les pourparlers de cette paix, les Hollandais étaient venus brûler les vaisseaux anglais qui étaient dans la Tamise. Alphonse VI, roi de Portugal, indigne également de la couronne et de sa femme, est obligé de céder l'une et l'autre à dom Pèdre, son frère. Cette prin-

cesse, nommée mademoiselle d'Aumale, était fille du duc de Nemours, que le duc de Beaufort, son beau-frère, avait tué en combat singulier en 1652; sa sœur avait eu à peu près la même aventure qu'elle, car son mariage avec le prince de Lorraine fut cassé, et elle épousa le duc de Savoie Charles-Emmanuel, veuf d'une fille de Gaston. Dom Pèdre ne prit que le titre de régent tant que vécut son frère; et le roi d'Espagne Charles II, las d'une guerre qui durait depuis vingt-huit ans, conclut enfin, le 13 février de l'année suivante, la paix avec ce prince, et reconnut la couronne de Portugal libre et indépendante de celle de Castille.

1668.

Conquête de la Franche-Comté en hiver, en moins d'un mois, par le roi en personne : il avait sous lui le prince de Condé, que M. de Louvois, dit-on, fit préférer à M. de Turenne. M. le Prince prit Besançon en deux jours, le 7 février, tandis que M. de Luxembourg prenait Salins. Dôle se rend au roi le 14, et Grai le 19. L'Académie française eut l'honneur, pour la première fois, de complimenter le roi sur cette conquête.

Traité de triple alliance entre l'Angleterre, la Suède et la Hollande, du 28 janvier. La jalousie que Louis XIV commençait à donner à l'Europe forma cette alliance. Le chevalier Temple, ministre de Charles II, roi d'Angleterre, persuada à Jean de Witt, pensionnaire de la Hollande, de se détacher de la France; ce dernier eut tout lieu de s'en repentir. Le comte Dhona agissait pour la Suède. Toutes ces confédérations hâtèrent la paix signée à Aix-la-Chapelle, le 2 mai, entre la France et l'Espagne. Les conquêtes que le roi avait faites dans les Pays-Bas lui restèrent, savoir, Charleroi, Binch, Ath, Douai, le Fort de Scarpe, Lille, Oudenarde, Armentières, Courtrai, Bergues, Furnes, avec leurs bailliages, etc. On rendit la Franche-Comté, contre l'avis de M. de Turenne : M. de Croissi, frère de M. Colbert, fut négociateur de cette paix de la part du roi. M. de Montausier est fait gouverneur de M. le Dauphin.

Le roi fait ôter des registres du parlement tout ce qui s'y était passé depuis l'année 1647 jusqu'en l'année 1652. Abjuration de M. de Turenne, le 23 octobre : il commençait depuis long-temps à entrevoir la vérité, mais il tenait encore à l'erreur par les préjugés de l'éducation et par l'attachement qu'il portait à madame de Turenne sa femme, fille du duc de la Force, calviniste de bonne foi. Sa mort, arrivée en 1666, et les instructions de M. de Meaux, achevèrent de décider M. de Turenne : ce fut pour lui qu'il composa son livre de l'*Exposition de la foi*, ouvrage raisonnable et solide, que les protestants laissèrent sans réplique, et qui justifie surtout l'église romaine des superstitions ridicules qu'on lui impute. Il y eut cette année trois maréchaux de France, M. de Créqui, M. de Bellefonds et M. d'Humières.

Création d'un conseil souverain à Tournai, que le roi érigea en parlement en 1686. Cette ville ayant été rendue en 1713, le parlement fut transféré à Douai.

1669.

Edit du 21 janvier, qui supprime les chambres de l'Edit dans tous les parlements du royaume : elles avaient été établies par l'édit de Nantes en faveur des protestants. Ces chambres, distribuées dans les parlements du royaume, étaient mi-parties; mais dans le parlement de Paris, où la chambre de l'Edit devait être de six conseillers réformés et de dix catholiques, on n'y laissa qu'un seul réformé, et les cinq autres furent distribués dans les enquêtes, sans pouvoir monter à la grand'chambre : la chambre n'en avait pas moins conservé le nom de *chambre de l'Edit*, quoiqu'il n'y eut qu'un seul réformé, pour faire souvenir qu'elle avait été créée en leur faveur.

Troubles au sujet du formulaire, par la distinction du fait et du droit dans l'affaire de Jansénius : la paix de Clément IX les fit cesser.

Prise de Candie par les Turcs le 16 septembre. Le secours que MM. de Beaufort et de Navailles y amenèrent de France avait retardé de plus de trois mois la prise de cette place. M. de Beaufort périt à une sortie, le 25 juin, sans que l'on ait pu retrouver son corps. Il ne faut pas omettre que le duc de Rouanais, depuis maréchal de la Feuillade, avait mené au secours de cette place, dès l'année précédente, quatre ou cinq cents soldats; et y avait été accompagné par deux cents gentilshommes des meilleures maisons du royaume.

Michel Koribut Wiesnowiski, du sang des Jagellons, mais sans nul mérite, est élu roi de Pologne, le 19 juin, après l'abdication de Casimir, malgré la concurrence du duc de Neubourg, du prince Charles de Lorraine et du prince de Condé. Casimir, qui avait perdu la reine Marie sa femme, de la maison de Gonzague, par laquelle il était gouverné, se retira en France, où le roi lui donna l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés; avec lui s'éteignit la branche suédoise qui régnait en Pologne depuis Sigismond son grand-père. Il mourut à Nevers en 1672, dans l'abbaye de Saint-Martin, ordre de Sainte-Geneviève, et son corps fut transféré dans la suite en Pologne. Un autre Casimir, aussi roi de Pologne, fit tout le contraire de ce qu'avait fait celui-ci, et quitta, l'an 1036, l'ordre de Cluni, où il s'était fait moine, pour remonter sur le trône.

On accorde à M. de Guise la permission d'avoir un carreau à la messe du roi, comme M. son père l'avait eu. Le roi donne au duc de Vermandois, son fils naturel, la charge d'amiral, que l'on fit revivre pour lui. Grand mouvement dans les charges de la cour. Le comte du Lude a la charge de grand-maître de l'artillerie, sur la démission du duc de Mazarin : le duc de Tresmes a celle de premier gentilhomme de la chambre, sur la démission du comte du Lude, et M. de Lausun celle de capitaine des gardes, vacante par la démission du duc de Tresmes.

Création de la charge de grand-maître de la garde-robe pour le marquis de Guitry. Le marquis de Soyecourt est grand-veneur par la démission du chevalier de Rohan : le duc d'Aumont est premier gentilhomme de la chambre par la démission du duc de Mortemart, qui lui succède dans le gouvernement de Paris ; et le marquis de Rochefort est capitaine des gardes par la démission du duc d'Aumont.

Edit du roi portant que le commerce de mer ne dérogera point à la noblesse. S'il est vrai que le commerce soit le plus sûr moyen d'augmenter le nombre des citoyens dans un royaume ; s'il est vrai que le commerce remplace les mines d'or et d'argent que la nature nous a refusées ; s'il est vrai que la guerre se fasse aujourd'hui plutôt par l'opposition de richesse de nation à nation qu'en opposant homme à homme ; s'il est vrai enfin que l'on ne puisse trop honorer une profession qui a continuellement l'univers pour champ de ses opérations, et qui suppose dans ceux qui l'exercent ces ressources subites de génie dont une nation sent tout-à-coup augmenter son crédit aux dépens de ses voisins ; combien doit-on s'étonner que l'on ait été si long-temps à donner une pareille loi, et encore plus, que cette même loi n'ait pu vaincre jusqu'à présent le préjugé de la vanité ! On verra que l'auteur de l'*Esprit des lois*, qui ne s'était pas assez expliqué à ce sujet (liv. 20, ch. 19) a mieux développé sa pensée dans une nouvelle édition. On en était à cet endroit de mon édition (1756) quand la mort nous l'a enlevé : la perte de cet homme illustre cause les regrets de tous les vrais citoyens et la douleur de tous ceux qui l'ont connu : que doit-ce être de ses amis !

M. de Lionne donna le 19 novembre une audience à Suresne à l'envoyé Turc, et il y eut usage du *cavé* : ce mot est répété deux fois dans la gazette d'alors, pour signifier du *café*, qui était fort nouveau en France. (*Le Bœuf.*)

1670

Le marquis de Martel force les Algériens à conclure la paix le 26 janvier.

Le duc de Lorraine, qui ne cessait de lier de nouvelles intrigues, est dépouillé de tous ses états par le maréchal de Créqui, qui ne lui laisse qu'un pays ouvert et sans défense. On lui prend Epinal le 24 septembre, Chatté le 6 octobre, et Longwi : ce prince se retire à Cologne. Le roi apprend par M. de Pomponne, qui avait remplacé le comte d'Estrades dans l'ambassade de Hollande, la ligue que les Hollandais avaient faite avec l'empereur et le roi d'Espagne ; et, dans le dessein qu'il a de punir cette république, il songe à s'assurer du roi d'Angleterre. La duchesse d'Orléans, sœur de ce prince, fut chargée de cette négociation, dont Monsieur n'eut aucune connaissance, et dont elle avait même voulu exclure M. de Louvois ; et pour rendre son voyage en Angleterre moins suspect, le roi parut aller visiter ses conquêtes des Pays-Bas, et y mena toute la cour, M. de Lauzun, pour qui la charge de colonel-général des dragons avait été créée deux ans auparavant, commandait l'escorte du roi, composée de sa maison et de sa gendarmerie. La duchesse d'Orléans prit le prétexte du voisinage pour passer la mer et aller voir le roi son frère, qu'elle parvint à détacher de la triple alliance. Bien des raisons l'y engageaient : ses vaisseaux brûlés dans la Tamise tandis que la paix se négociait à Breda entre lui et les Hollandais, l'édit perpétuel contre l'élection d'un stathouder, et, plus que tout cela, l'idée de se rendre plus absolu chez lui par son alliance avec la France. La duchesse d'Orléans y laissa madame de Portsmouth, qui servit bien la France, et qui eut depuis du même roi le duc de Richemont. Cette princesse repassa la mer le 12 juin : elle ne jouit pas long-temps du succès de son voyage, et mourut en moins de huit heures, à Saint-Cloud, le 30 du même mois, âgée de vingt-six ans : elle avait reçu la vie dans un camp au milieu des guerres civiles, et elle la perdit tout-à-coup au milieu d'une cour brillante dont elle faisait les délices.

« Madame avait l'esprit solide et délicat, du
» bon sens, connaissant les choses fines : l'âme
» grande et juste, éclairée sur ce qu'il faudrait
» faire, mais quelquefois ne le faisant pas, ou par
» une paresse naturelle, ou par une certaine hau-
» teur d'âme qui se ressentait de son origine, et
» qui lui faisait envisager son devoir comme une
» bassesse. Elle mêlait dans toute sa conversation
» une douceur qu'on ne trouvait pas dans les au-
» tres personnes royales : on eût dit qu'elle s'ap-
» propriait les cœurs, au lieu de les laisser en
» commun, pour ce je ne sais quoi tant rebattu
» qui fait que l'on plaît ; les délicats convenaient
» que chez les autres il était copié, qu'il n'était
» original qu'en Madame. » (*M. S. de Cosn.*)

M. de Turenne, qui avait eu le secret de la négociation d'Angleterre, avait eu la faiblesse de le confier ; mais si sa faute fut grande, la franchise avec laquelle il en fit l'aveu au roi est bien digne de ce grand homme. Ce même M. de Turenne avait été retenu dans le parti des princes, en 1650, par l'amour qu'il avait pris pour madame de Longueville : cette passion ne fait jamais faire de fautes médiocres aux grands hommes.

Ordonnance criminelle du mois d'août.

1671.

Le roi engage le roi de Suède, Charles XI, à renoncer à la triple alliance où la régence de Suède l'avait fait entrer pendant sa minorité, et le détermine à rompre les engagements qu'il avait pris avec l'Espagne. Il regagne aussi l'empereur, assez occupé chez lui par les troubles de Hongrie, et qui, ne prévoyant pas la rapidité des succès de Louis XIV, n'était pas fâché de voir humilier l'orgueil des Hollandais. M. de Furstemberg, évêque de Strasbourg, négocia aussi avec l'électeur de Cologne, qu'il gouvernait, et, le flattant de lui faire rendre Rhimberg, que les Hollandais lui

avaient pris, il lui fit signer un traité par lequel il livrait Nuitz et Keiservert, dont le roi avait besoin pour établir des magasins sur le Bas-Rhin. L'évêque de Munster avait pris le même parti. Il restait l'Espagne, gouvernée alors par la reine régente; le marquis de Villars, notre ambassadeur, ne put jamais venir à bout de la détacher des Hollandais, malgré les divisions de don Juan et d'elle, qui la rendaient moins absolue, et quelque crainte qu'on pût lui inspirer de se voir enlever ce qui lui restait dans les Pays-Bas.

L'empereur fait de sanglantes exécutions en Hongrie, où la noblesse souffrait impatiemment la dureté du gouvernement autrichien, qui voulait rendre ce royaume héréditaire. Cette guerre fut bien utile au roi pendant tout le cours de son règne, par la diversion qu'elle entretint en sa faveur.

Monsieur se remarie le 16 novembre à Châlons, à la princesse Charlotte-Isabelle, fille de Charles-Louis, électeur palatin, celui qui, par la paix de Munster, avait été rétabli dans l'électorat, dont Frédéric, son père, avait été dépossédé lors de son entreprise sur la Bohême. Cette princesse, morte en 1722, laissa deux enfants; l'un Philippe, régent sous Louis XV, mort en 1723, et l'autre, la duchesse de Lorraine, morte en 1745.

Etablissement de l'académie d'architecture. Commencement des Invalides par les soins de M. de Louvois. Le roi, par un édit de 1674, y annexa les pensions que l'on faisait aux oblats: ces oblats sont anciens dans l'Eglise; c'étaient des moines lais que le roi mettait dans chaque abbaye de sa domination pour y être nourris et entretenus; et ces oblats pour l'ordinaire étaient des soldats estropiés. Cet entretien fut converti en pensions que payaient les abbayes, et ces pensions, comme il vient d'être dit, furent appliquées à l'hôtel des Invalides.

Départ de madame la princesse pour Châteauroux, le jour des Cendres, 11 février, où elle mourut en 1694.

M. de Lauzun est mis en prison à Pignerol, d'où il ne sortit qu'en 1681. C'était ce même homme qui était près d'épouser mademoiselle de Montpensier un an auparavant, et à qui le roi avait offert, lors de la rupture du mariage, de le faire maréchal de France, honneur qu'il refusa assez légèrement, sous prétexte qu'il ne l'avait point encore mérité. Sa charge de capitaine des gardes fut donnée à M. de Luxembourg, et son gouvernement de Berri à M. de Marsillac, malgré sa résistance à l'accepter, en disant au roi que, n'étant point l'ami de M. de Lauzun, il se faisait une peine de profiter de sa dépouille; belle parole et de grande instruction! Mort de M. de Lionne. M. de Pomponne, qui était ambassadeur en Suède, en fut rappelé pour occuper sa place. M. de Berni, fils de Lionne, achète la charge de maître de la garde-robe quatre cent cinquante mille livres.

Cette année est une époque curieuse par rapport aux troupes suisses, et nous donne occasion de distinguer deux temps sur leur service en France, l'un depuis 1477 qu'ils ne servaient que le temps de la guerre où ils étaient employés; l'autre depuis cette année 1671 jusqu'à présent, que leur service devint stable en paix comme en guerre.

1672.

Déclaration de guerre par la France et l'Angleterre à la Hollande, du même jour 7 avril.

Conquête de la Hollande, qui s'attira tous ses malheurs par la conduite peu mesurée de ses ambassadeurs dans toutes les cours de l'Europe, et surtout de Van Buningen en France; par l'insolence des gazetiers de ce pays; et par les médailles qu'elle fit frapper. Les maréchaux de Bellefonds, de Crequi et d'Humière se retirent pour ne point servir sous M. de Turenne, que le roi avait fait maréchal-général dès l'année 1660. Le roi avait trois corps d'armée; il en commandait un, ayant sous lui M. de Turenne: le prince de Condé commandait l'autre, et le comte de Chamilli le troisième. Celui-ci se saisit de Mascic le 15 mai. Orsoi se rend au roi le 3 juin, pendant que M. de Turenne prenait Burich; M. le Prince prend Vesel le 4, Rhimberg se rend au roi le 6, Emeric à M. le Prince le 7, ainsi que Rées à M. de Turenne. Le pensionnaire Jean de Witt, l'homme qui connaissait le mieux les intérêts de sa république, ne fit point difficulté de dire, en apprenant la réduction de Rhimberg, que le roi de France pouvait dès lors se vanter d'avoir la moitié de la Hollande sous sa domination. M. de Beauviré prend Doëtekum le 8; le duc de Luxembourg, général des troupes de Munster, prend Grool le 9. Fameux passage du Rhin vers Tholuis le 12; le premier qui passa à la nage fut le comte de Guiche à la tête des cuirassiers, commandés par le comte de Revel: le jeune duc de Longueville, qui avait passé le Rhin, fut tué par son imprudence, à l'âge de vingt-quatre ans, et fut cause d'une blessure que M. le prince de Condé reçut à la main; il allait être élu roi de Pologne. M. de Turenne prend le commandement de l'armée du prince de Condé; il se rend maître d'Arnheim le 15, et le 19 du fort de Skenk, que les Hollandais n'avaient pris sur les Espagnols, en 1636, qu'après neuf mois de siége. Utrecht se soumet au roi le 20; il prend Doësbourg le 21. L'évêque de Munster prend Deventer le même jour, et Zuvol le 22; Monsieur prend Zutphen le 25; Nimègue se rend le 9 juillet à M. de Turenne, Coëverden le 12 à l'évêque de Munster. Naerden fut pris le même jour par le marquis de Rochefort. On a dit que, s'il n'avait pas négligé de s'emparer de Muyden, c'était fait d'Amsterdam, et par conséquent de toute la Hollande. Grave se rend le 14 au comte de Chamilli; M. de Turenne prend le fort Crèvecœur le 19 juillet, et l'île et la ville de Bomel le 26 septembre: et tout de suite il sort des terres de Hollande pour passer en Allemagne, où, n'ayant que douze mille hommes, il contient l'électeur de Brandebourg, qui était entré dans la ligue contre la France, et qui avait pris la route de Westpha-

lie à la tête de vingt-cinq mille hommes. M. de Luxembourg fait lever le siége de Voerden au prince d'Orange le 12 octobre : cette action fut admirée des Hollandais mêmes. M. de Montal fait lever le siége de Charleroi au prince d'Orange le 22 décembre : le duc de Luxembourg, à la faveur des glaces, prend Bodegrave et Suaumerdan le 28. En un mot, en peu de mois, les armées du roi traversèrent trois rivières, prirent les trois provinces de Gueldres, d'Utrecht et d'Overissel, et plus de quarante villes fortifiées. Cette campagne, qui fit l'admiration de toute l'Europe, obtiendrait à peine créance aujourd'hui, si la campagne de 1745 ne nous avait fait voir que rien n'est impossible aux Français quand ils ont leur maître à leur tête.

La guerre eût fini au bout de trois mois, si l'on avait suivi l'avis de M. de Pomponne, qui voulait que l'on se contentât des avantages proposés par les Hollandais, et que l'on se rejetât sur les Pays-Bas catholiques, pour punir le roi d'Espagne de l'infraction qu'il avait faite au dernier traité d'Aix-la-Chapelle en secourant les Hollandais. Mais l'avis de M. de Louvois l'emporta sur cet article, ainsi que sur l'avis de M. de Turenne, qui voulait que le roi fît démolir les places à mesure qu'il s'en emparaît, par la difficulté de les pouvoir garder. Le maréchal du Plessis ne fit pas cette campagne à cause de son grand âge ; il dit au roi qu'il portait envie à ses enfants, qui avaient l'honneur de servir sa majesté ; que, pour lui, il souhaitait la mort, puisqu'il n'était plus bon à rien ; le roi l'embrassa, et lui dit : *Monsieur le maréchal, on ne travaille que pour approcher de la réputation que vous avez acquise ; il est agréable de se reposer après tant de victoires.* M. de Vendôme est mortifié de n'être point employé : on avait dit au roi qu'il négligeait le service. Il y avait eu, dès le 7 juin, un combat naval donné proche de Soulstbaie, entre la flotte d'Angleterre et de France, sous le commandement du duc d'Yorck et du comte d'Estrées, et celle de Hollande sous Ruyter. Cette bataille, suivant Ruyter, fut la plus furieuse qu'il eût vue ; on s'attribua l'avantage de part et d'autre. Le danger imminent des Hollandais leur fit prendre le parti de déclarer le prince d'Orange stathouder (grand éloge de la monarchie), et de révoquer l'édit perpétuel que les deux frères Corneille et Jean de Witt, ennemis de cette maison, avaient fait rendre à la mort de Guillaume II, pour que cette charge fût supprimée. Le crédit du jeune prince d'Orange fut bientôt fatal aux deux frères ; on leur imputa les malheurs de la république, et ils furent massacrés par la populace le 22 août. La haine des deux frères pour la maison d'Orange venait de plus loin. Guillaume II, père de Guillaume III, d'accord avec le cardinal Mazarin, qui flattait l'ambition de ce jeune prince, voulait que la république, après la paix de Munster, gardât des troupes sur pied, sans doute pour en faire usage à son profit. Elle n'en voulut rien faire : Guillaume fut assez hardi de faire arrêter six des députés qui allaient à la Haye, parmi lesquels étaient le père des de Witt. Il fit plus ; comme la grande résistance venait de la ville d'Amsterdam, qui soupçonnait ce prince d'en vouloir à la liberté de la Hollande, il tenta de s'en rendre maître en 1650 ; son projet échoua, et il mourut bientôt après ; on disait que c'était de la petite-vérole, mais le cardinal Mazarin faisait entendre que cette mort était arrivée bien juste pour être naturelle : la haine des pères passa aux enfants, et les de Witt y succombèrent. C'était le fils de ce Guillaume II, dit Guillaume III (depuis roi d'Angleterre), qui venait d'être fait stathouder, et qui conserva depuis sur le trône d'Angleterre cette dignité, qui s'éteignit à sa mort, et que nous avons vue renaître en 1747.

Mort du chancelier Seguier. Cette place fut vacante pendant deux ans, et le roi tint le sceau pendant trois mois ; ensuite il nomma M. d'Aligre garde des sceaux, qui ne fut chancelier qu'en 1674 ; son père avait été chancelier ainsi que lui. Ce n'était point une chose nouvelle que le roi tînt le sceau lui-même ; Louis XIII le tint au camp devant Montauban, après la mort du connétable de Luines, à qui il en avait confié la garde. Henri IV tint le sceau en 1590, après que Montholon s'en fut démis, et en attendant que Cheverni eut été rappelé ; et Henri III scella lui-même des lettres-patentes que le chancelier de Birague avait refusé de sceller.

Le roi donne une salle dans le Louvre à l'Académie française pour ses assemblées, qui s'étaient tenues chez le chancelier Seguier jusqu'à sa mort, arrivée le 28 janvier.

Madame douairière (Marguerite de Lorraine), seconde femme de Gaston, était morte le 3 avril. Le duc de la Feuillade est colonel du régiment des gardes, sur la démission volontaire du maréchal de Grammont. Le duc de Duras est capitaine des gardes à la place du duc de Charost.

1673.

Seigneurie de Charost érigée en duché-pairie, sous le titre de Béthune-Charost.

L'alarme était trop grande dans l'Europe pour qu'elle ne prît point de parti : l'empereur et l'Espagne renouvelèrent un traité avec les Hollandais le 30 août. Qui aurait dit en 1609 que ce serait l'Espagne qui défendrait la Hollande contre la France et l'Angleterre ?

L'électeur de Brandebourg et Montecuculli avaient tenté, pendant plus de trois mois, les moyens de passer le Rhin par Mayence, Coblentz, Strasbourg et d'autres places fortes ; mais ils trouvèrent partout M. de Turenne, qui les empêcha, d'un côté, de secourir les Hollandais, et de l'autre, de faire diversion dans l'Alsace. L'électeur, qui se vit dépouillé de toutes les places qu'il possédait dans la Westphalie, conclut enfin, dans le mois de mai, un traité de neutralité avec le roi. Il avait donné avis à M. de Turenne qu'il y avait un homme dans son armée qui lui avait offert de

l'empoisonner: ce malheureux, nommé Villeneuve, avait fait les mêmes offres à M. de Turenne contre l'électeur, et les deux lettres de ces généraux, par lesquelles ils s'avertissaient mutuellement, se croisèrent. Le roi prend Maëstricht en treize jours, le 29 juin, pour s'assurer la communication avec ses conquêtes de Hollande; puis, après avoir passé en Alsace pour assurer la neutralité de Strasbourg entre l'empereur et lui, et pour maintenir la bonne intelligence avec les Suisses, il laissa le commandement de ses armées à ses généraux. Quoique le siége de Maëstricht n'ait duré que treize jours, il est mémorable par les actions réciproques de valeur des assiégeants et des assiégés. Cette ville, qui fut rendue à la paix de Nimègue, a été prise depuis sous Louis XV, au mois de mai 1748, par le maréchal-général comte de Saxe, ayant sous ses ordres le maréchal de Loevendal. On doit remarquer, pour l'instruction de ceux qui viendront après nous, le secret avec lequel cette dernière entreprise a été formée et conduite, et les moyens qu'on employa pour donner le change aux ennemis jusqu'au dernier moment. Il est beau d'avoir fait servir une opération nécessaire, telle que le ravitaillement de Berg-op-Zoom, que l'on avait prise la campagne d'auparavant, à cacher un dessein plus grand encore, qui était à la prise de Maëstricht, de s'être porté sur l'Escaut pour achever plus sûrement de soumettre la Meuse, et d'avoir fait cesser tout à coup, par une exécution aussi hardie qu'imprévue, une guerre que l'animosité des ennemis semblait devoir éterniser. On lira un jour le projet de cette ouverture de campagne avec autant de curiosité que l'on a lu l'instruction de M. de Louvois au maréchal d'Humières pour la prise de Gand.

Déclaration de guerre de l'Espagne à la France, du 15 octobre, et de la France à l'Espagne, du 20.

Les Hollandais et les Espagnols reprennent, le 14 septembre, Naerden, mal défendue par du Pas, dont cependant M. de Turenne faisait cas; il fut dégradé, et racheta sa réputation aux dépens de sa vie au siége de Grave, où il fut tué l'année suivante. Bonn se rend à Montecuculli le 12 novembre: M. de Louvois impute à M. de Turenne les avantages remportés par les ennemis, quoique ce général eût fait tout ce qu'il pouvait pour empêcher la jonction des Impériaux aux Hollandais. M. de Rochefort prend Trèves le 15 novembre. Le roi est obligé d'évacuer plusieurs villes conquises. Il y eut cette année trois combats de mer, l'un le 7 juin, le second le 14, et le troisième le 22 août, qui ne produisirent aucun événement. C'était le prince Robert qui commandait la flotte anglaise à la place du duc d'Yorck, dont la religion commençait déjà à être suspecte à l'Angleterre. Le comte d'Estrées commandait toujours celles de France, et les Hollandais joignirent Tromp à Ruyter. (Madame de Sévigné disait que, depuis la bataille d'Actium, on ne voyait pas que les combats de mer eussent rien produit.) Dès le 28 mars on avait nommé des plénipotentiaires pour aller traiter la paix à Cologne. Le duc d'Yorck, veuf de mademoiselle Hidde, fille du comte de Clarendon, dont il avait eu la princesse Marie, femme du prince d'Orange, et la princesse Anne (depuis reine d'Angleterre), épouse, le 30 septembre, Marie d'Est, fille du duc de Modène et de Laure Martinozzi (elle fut mère de Jacques III, né en 1688). Edit du 10 février, par lequel le roi déclare que la régale s'étend sur tous les diocèses de son royaume, à l'exception de ceux qui en étaient exempts à titre onéreux. Deux évêques seuls dans le royaume refusèrent de se soumettre à cet édit; c'étaient ceux d'Alet et de Pamiers; et, ce qu'on peut remarquer, c'est qu'après avoir refusé dans le temps de signer le formulaire, ils appelèrent au pape de tout ce que le roi fit en faveur de la régale. On réforme la chambre des filles de la reine, qui n'eut plus dans la suite que des dames du palais.

Mort de Molière: le théâtre fut fermé pendant quinze jours. Il avait ouvert son théâtre, en 1659, au Petit-Bourbon, avec une troupe, sous le nom de *la troupe de Monsieur*. Il y eut alors à Paris trois troupes de comédiens: celle de l'hôtel de Bourgogne, celle du Marais, et celle du Petit-Bourbon. Le roi ayant fait démolir, en 1660, la salle du Petit-Bourbon pour bâtir le grand portail du Louvre, donna la salle du Palais-Royal à Molière, dont la troupe prit, en 1665, le titre de *la troupe du roi*. Il n'est pas étonnant que Molière changeât la destinée des théâtres; après sa mort, arrivée le 17 février, le roi donna la salle du Palais-Royal à Lulli; la troupe de Molière, qui n'avait plus de chef, se partagea dans la troupe de l'hôtel de Bourgogne et dans celle du Marais; celle du Marais vint s'établir dans le jeu de paume de la rue de Seine, ayant issue dans celle des Fossés-de-Nesle (aujourd'hui Mazarine), vis-à-vis de la rue Guénégaud, avec le titre de *la troupe du roi*; et enfin les deux troupes de l'hôtel de Bourgogne et du Marais furent réunies en 1680. L'hôtel de Bourgogne, demeuré vide, fut occupé par les comédiens italiens. L'ouverture du collége Mazarin, en 1688, fit déloger les comédiens français, et en vertu et par arrêt du conseil de la même année, ils furent établis dans la salle qu'ils occupent aujourd'hui, qui était le jeu de paume de l'Etoile.

1674.

La France va être abandonnée à ses propres forces: les deux dernières campagnes lui avaient suscité des ennemis, et celle-ci lui enlève ses alliés. Le roi d'Angleterre fait la paix, le 19 février, avec la Hollande; mais il refuse à son parlement de se déclarer contre le roi. M. de Turenne avait maintenu, par les opérations habiles de la dernière campagne, l'électeur de Cologne et l'évêque de Munster dans notre alliance; ils tentèrent cette année quelques entreprises dans le pays de Groningue; mais ils furent bientôt rappelés par les irruptions que l'on fit dans leurs

propres états, et ils s'accommodèrent avec les Hollandais, qui rendirent Rhimberg à l'électeur de Cologne.

L'empereur fit enlever, le 14 février, à Cologne, le prince Guillaume de Furstemberg, frère de l'évêque de Strasbourg, et depuis évêque du même lieu, sous le prétexte qu'il retenait l'électeur de Cologne dans notre alliance : cet attentat, commis dans une ville où se tenait le congrès pour la paix, rompit toute négociation.

L'électeur palatin, malgré les obligations qu'il avait à la France, signe, le 10 mars, une ligue offensive avec l'empereur. Conquête de la Franche-Comté, dont le roi s'empare pour la seconde fois, et qui lui resta. Si le duc de Lorraine avait été cru, il nous aurait prévenu de ce côté-là; mais l'empereur aima mieux se porter en Alsace, parce qu'il comptait la conquérir pour lui. Le duc de Navailles prend Grai le 28 février, et Vesoul le 11 mars; Besançon se rend au roi le 15 mai, et Dôle le 6 juin : M. le dauphin vint à ce siége. Le parlement, qui était à Dôle, fut transféré dans la suite à Besançon, ainsi que l'Université. M. de la Feuillade prend Salins le 22. Au retour de cette conquête, le parlement étant venu complimenter le roi, M. Talon, avocat-général, fit une nouveauté, et après la harangue du premier président, au lieu de saluer simplement le roi en passant, il le harangua : les gens du roi se sont maintenus dans cette possession.

Le roi avait trois armées; l'une en Allemagne, la deuxième en Flandres, et la troisième en Roussillon.

En Allemagne, le vicomte de Turenne passa le Rhin à Philisbourg le 12 juin, et, voulant combattre le duc de Lorraine et le comte de Caprara avant qu'ils eussent été joints par le duc de Bournonville, il les attaqua à Sintzeim, petite ville du Palatinat, entre Philisbourg et Hailbron, où il les battit le 16 juin : son armée était d'environ douze mille hommes, celle des ennemis d'autant; mais ils avaient l'avantage du terrain, et nos troupes étaient fatiguées d'une longue marche, ayant fait trente-cinq lieues en quatre jours. La retraite des ennemis au-delà du Neker et du Mein laissa le Palatinat à la merci des vainqueurs, qui, étant fortifiés de quelques troupes, battirent l'arrière-garde ennemie à Ladembourg le 5 juillet, malgré la jonction du duc de Bournonville, et portèrent partout le fer et la flamme, en représailles des cruautés qui avaient été exercées sur quelques-uns de nos soldats qui s'étaient écartés de l'armée. L'électeur Palatin, outré des malheurs de son pays, qu'il ne devait imputer qu'à son infidélité, envoya un cartel à M. de Turenne; ce général y répondit avec une modération qui fit honte à l'électeur de cette bravade; mais en même temps il ne put s'empêcher de mander au roi *que ces ravages refroidissaient bien plus ses alliés qu'ils ne les réchauffaient.*

L'électeur de Brandebourg, qui n'avait plus à craindre pour la Westphalie, manqua au traité qu'il avait fait l'année précédente avec M. de Turenne, et chercha à se joindre à l'armée impériale.

Le projet du duc de Lorraine était de chasser le vicomte de Turenne de l'Alsace, et de pénétrer tout de suite en Lorraine, quand l'électeur de Brandebourg aurait joint; il passa le Rhin, en conséquence, à Spire, et à Strasbourg, qui manqua à la neutralité qu'elle avait promise au roi. M. de Turenne, moins fort d'un tiers que les ennemis, jugea cependant qu'il fallait tout risquer, ou que la France allait être ouverte aux Impériaux; il marcha avec son armée, qui n'était que de vingt-deux mille hommes, pour combattre celle des ennemis, qui était de quarante; il les attaqua à Ensisheim, près Strasbourg, le 4 octobre, et il les battit une seconde fois : Churchil (depuis Marlborough) s'y distingua; M. de Boufflers eut grand part à cette journée. Ce n'était rien faire; la jonction de l'électeur de Brandebourg eût ôté à tout autre qu'à M. de Turenne l'espérance de sauver l'Alsace : il profite de la nécessité où avaient été les généraux ennemis de se répandre dans la haute Alsace pour y faire subsister une armée de soixante mille hommes : il feint de repasser en Lorraine, et il vint retomber tout à coup sur Mulhausen, où il battit un corps de six mille chevaux le 29 décembre : cette action mit le trouble dans l'armée ennemie, et la força à demeurer sur la défensive. Les succès de M. de Turenne ressemblaient à son caractère, ils étaient solides et sans ostentation; ce n'étaient point des batailles rangées, qui souvent ne font que du bruit sans produire aucun avantage; c'étaient des combats utiles, qui sauvaient son pays, et où la conduite du général ne mettait rien au hasard. On peut dire de lui ce qu'on disait de César, qu'il faisait la guerre comme il voulait, et non comme il plaisait à la fortune.

En Flandres, se donna, le 11 août, la bataille de Senef, village entre Marimont et Nivelle; il y eut deux actions le même jour : M. le Prince avait une armée de cinquante mille hommes contre une de près de quatre-vingt-dix mille, commandée par le prince d'Orange, ayant sous lui le jeune duc de Lorraine, le comte de Souche, Monterei, le prince de Vaudemont et le comte de Valdec. L'objet de M. le Prince était d'empêcher le siége de Charleroi. En effet, il battit l'arrière-garde des ennemis à Senef, et cet avantage eût suffi à un autre général; mais il ne s'en contenta pas, et il attaqua le reste de l'armée du prince d'Orange, qui fit la faute de prêter le flanc à notre armée en décampant. La bataille fut sanglante, ou plutôt ce fut l'assemblage de plusieurs grands combats : suivant le rapport des curés, il y eut environ vingt-sept mille corps d'enterrés dans un espace de deux lieues. Les généraux y firent des prodiges de valeur des deux côtés, et le champ de bataille nous resta. Le prince d'Orange voulut se donner l'honneur de cette victoire en faisant le siége d'Oudenarde, qu'il fut obligé de lever, le 21 septembre, à l'approche du prince de Condé. Le gé-

néral Rawenhaup prend Grave le 26 octobre : le prince d'Orange s'y était rendu pour en hâter le succès. Le marquis de Chamilli se signala dans la défense de cette place, qu'il ne rendit qu'après quatre-vingt-treize jours. Il lui fallut deux ordres consécutifs, quoique la garnison fût réduite depuis long-temps à vivre de chair de cheval; et s'il avait encore attendu vingt-quatre heures, la Meuse, qui se déborda le lendemain, aurait forcé le prince d'Orange à lever le siége. Dinan est pris par le général Spork le 18 novembre. Les Espagnols et les Hollandais prennent Hui le 2 décembre. En Roussillon, le comte de Schomberg, si fameux par ses exploits en Portugal, empêcha les projets des Espagnols sur Perpignan.

Sur mer, l'amiral Tromp, après avoir fait une descente à Bellisle sur les côtes de Bretagne, est obligé de se rembarquer le 28 juin, à l'arrivée de M. de Coetlogon; et l'amiral Ruyter, ayant fait une descente au Fort-Royal à la Martinique, fut aussi obligé de se rembarquer, le 21 juillet, après avoir perdu douze cents hommes par le canon d'un vaisseau du roi commandé par M. d'Amblimont. Les Messinois, fatigués de la dureté du gouvernement espagnol, se soulèvent : le chevalier de Valbelle leur amène du secours; ce qui fit une diversion utile, parce que les Espagnols furent obligés de détacher des troupes de leur armée de Roussillon pour en envoyer en Sicile.

Conjuration du chevalier de Rohan, qui devait livrer Quillebeuf aux Hollandais, et faire révolter la Normandie : il eut le cou coupé le 28 novembre, ainsi que madame de Villiers. Un des complices, qui fut pendu, était un maître d'école, nommé Vanden-Ende, dont le trop fameux Spinosa avait été le disciple. On représenta devant le roi, quelques jours avant l'exécution, la tragédie de Cinna, pour exciter sa clémence; mais ses ministres lui firent sentir la nécessité d'un exemple, et le chevalier de Rohan fut livré au supplice que méritait sa folie. L'archevêché de Paris est érigé en duché-pairie; les lettres ne furent enregistrées qu'en 1690, en faveur de M. de Harlai et ses successeurs archevêques de Paris. On est surpris que l'évêque de Paris ne se soit pas trouvé un des pairs de France, et qu'aujourd'hui encore, depuis l'érection du duché de Saint-Cloud en duché-pairie, il n'ait que le rang de sa création, et ne fasse point partie des anciens pairs : c'est que, dans l'origine, il n'avait point de seigneurie qui relevât du roi.

Erection d'une académie à Soissons. Québec est érigé en évêché.

1675.

La campagne continuait toujours en Alsace : la faute qu'avaient faite les ennemis, de diviser leurs troupes, leur fit prendre le parti de se resserrer. L'électeur de Brandebourg rassembla l'armée sur Colmar, dont le poste semblait inattaquable : M. de Turenne s'avança sur eux, et, ayant feint de les attaquer par Colmar, où ils avaient appuyé leur gauche, il se posta sur Turkeim, où était leur droite, les y attaqua le 5 janvier, et, après un sanglant combat, les força non seulement d'abandonner leur camp, mais de repasser le Rhin avec vingt mille hommes qui leur restaient de soixante mille dont leur armée était composée en entrant en campagne. L'électeur de Brandebourg, le duc de Lorraine et le duc de Bournonville rejetèrent les uns sur les autres la honte de cette campagne.

Les avantages remportés par M. de Turenne dans les quatre derniers combats, semblent n'être fondés que sur les fautes des ennemis, dont ce général sut profiter, et ce serait un grand éloge pour tout autre capitaine; mais ce qui le met hors de pair, c'est que ces fautes, non seulement il les avait prévues, mais il y avait amené les ennemis, comme par degrés, par les fausses apparences qu'il leur présentait; c'est ce qui est prouvé par une lettre qu'il avait écrite au roi dès le 30 octobre de l'année précédente, où il exposait les moyens qu'il devait employer pour forcer les ennemis à repasser le Rhin. M. de Turenne revint à la cour, où le roi l'avait mandé après le combat de Turkeim; il laissa le commandement de son armée au marquis de Vaubrun, qui acheva de nettoyer l'Alsace en se rendant maître de Dachstein le 29 janvier, de Molsheim et de Mutzig, qui étaient les seules places qui restaient aux confédérés, et en s'emparant de plusieurs autres places dans le Brisgaw, qui communiquaient aux deux côtés du Rhin, tandis que notre garnison de Philisbourg achevait de ruiner le Palatinat.

Le seul désir de M. de Turenne, au milieu de toute sa gloire, était de se retirer : le roi ne l'en laissa pas le maître; il le fit repartir le 11 mai pour s'opposer aux entreprises de Montecuculli, que la jalousie des confédérés avait empêché de commander la dernière campagne. *Celle-ci,* dit le chevalier Folard, *fut le chef-d'œuvre du vicomte de Turenne et du comte de Montecuculli; il n'y en a point de si belle dans l'antiquité; il n'y a que les experts dans le métier qui puissent en bien juger.* M. de Turenne assemble son armée à Schelestadt; il s'avance à Benfeld, et de là vient camper, le 27 mai, au village d'Achenheim, à une lieue de Strasbourg, pour maintenir cette ville dans la neutralité, et pour rompre le projet des ennemis de rentrer en Alsace : leurs mouvemens le déterminèrent ensuite à faire passer le Rhin à son armée le 7 juin, et, après avoir épuisé, pendant deux mois, tout ce que l'art de la guerre peut fournir de ressources pour les campemens, pour les marches et pour les contremarches, il crut enfin avoir trouvé le moment d'attaquer Montecuculli avec avantage, lorsqu'un boulet de canon ôta la vie à ce grand homme le 27 juillet, près Salsbac : il était âgé de soixante-quatre ans, et fut enterré à Saint-Denis le 29 août. Le secret de cette journée, qui devait être triomphante, périt avec lui : bien loin d'attaquer les ennemis, on ne songea plus qu'à se retirer; la dispute pour le commandement entre le comte de Lorges et le

marquis de Vaubrun ajoutait encore au malheur des circonstances ; enfin la belle retraite faite par le comte de Lorges parut une victoire dans la consternation où était l'armée : Montecuculli le poursuivit, et le premier août se donna le combat d'Altenheim, où le marquis de Vaubrun fut tué : l'avantage fut égal des deux côtés par le courage seul de nos troupes, qui se placèrent d'elles-mêmes : M. de Vendôme fut blessé à cette action ; l'armée française repassa le Rhin à Altenheim, et les ennemis à Strasbourg. M. le Prince, qui avait pris le commandement de l'armée de M. de Turenne, fait lever le siége d'Haguenau à Montecuculli le 22 août, celui de Saverne le 14 septembre, et le force à repasser le Rhin : ce fut le dernier exploit de M. le Prince; la goutte, dont il était tourmenté, le força de se retirer. C'est une chose digne de remarque, que cette année vit finir la carrière des trois plus grands généraux de l'Europe : M. de Turenne fut tué, M. le Prince se retira, et Montecuculli en fit de même, disant qu'un homme qui avait eu l'honneur de combattre contre Mahomet Coprogli, contre M. le Prince et contre M. de Turenne, ne devait pas compromettre sa gloire contre des gens qui ne faisaient que commencer à commander des armées.

Dans les Pays-Bas, le comte d'Estrades avait mis garnison française, le 27 mars, dans la citadelle de Liége, dont les Impériaux voulaient s'emparer pour faciliter aux Hollandais le siége de Maëstricht. Le roi prit Dinan le 29 mai, ayant sous lui le maréchal de Créqui, qui avait enfin consenti, ainsi que les maréchaux d'Humières et de Bellefonds, à céder à M. de Turenne. Le marquis de Rochefort prit Hui le 6 juin, et le duc d'Enghien prit Limbourg le 21 avant que le prince d'Orange, qui avait eu la petite-vérole, eût pu y apporter du secours. Le maréchal de Créqui est battu à Consarbrick, le 11 d'août, en voulant jeter du secours dans Trèves, assiégé par le prince de Lunebourg. Il n'est pas vrai, comme plusieurs l'ont écrit, que le duc de Lorraine commandât l'armée des ennemis; il n'y était pas : le duc Georges-Guillaume de Brunswick eut l'honneur de cette victoire, ainsi que le duc de Zeel, le duc de Holstein et le général Chauvel. Ce fut à l'occasion de cette défaite que M. le Prince dit qu'il ne manquait que cette disgrâce au maréchal de Créqui pour le rendre un des plus grands généraux de l'Europe. En effet, les deux campagnes de 1677 et 1678 firent voir les talents supérieurs de ce général, et effacèrent l'affaire de Consarbrick : il s'y était fait battre par son trop de mépris pour les ennemis, dont l'armée était le double de la sienne, et pour n'avoir pas connu les gués qui étaient aux deux côtés du pont par où ils l'attaquèrent : il est vrai que sa cavalerie l'abandonna. Après cette défaite, M. de Créqui se jeta dans Trèves, lui quatrième, et y fut fait prisonnier, lorsque cette place capitula, le 6 septembre, par la trahison insigne d'un nommé Boisjourdan, qui fit la capitulation à l'insu du maréchal. Boisjourdan, qui s'était sauvé, fut arrêté, et eut la tête tranchée : ce misérable avait autrefois été condamné à mort pour un assassinat dans la forêt de Senlis; l'évêque de Munster avait obtenu sa grâce, et son grand-père, sous Charles IX, avait livré la ville du Mans.

Le prince d'Orange assiégea Binch le dernier jour d'août, et s'en rendit maître en peu de jours. Le roi de Suède entra en guerre cette année contre l'électeur de Brandebourg en faveur de la France : les Hollandais, les Espagnols et le Danemarck se déclarèrent aussitôt contre lui. Cette guerre fut malheureuse pour lui; Vrangel, son général, l'y servit mal, et il perdit la Poméranie ; mais le roi la lui fit rendre par le traité de Nimègue. Prise de Bremerfurt en Allemagne, sur la Suède, le 29 octobre, par les troupes de Lunebourg, suivie de celle de Wolgast par l'électeur de Brandebourg, le 10 novembre. Vismar est rendu au roi de Danemarck le 22 décembre. En Sicile, le marquis de Valavoir avait fait entrer, le 3 janvier, un secours dans Messine : le 9 février, le duc de Vivonne et le sieur du Quesne défirent la flotte espagnole devant Messine : le 17 août, M. de Vivonne prit Agousta; mais on manqua Sarragousse et Catane, et le peu d'activité du général, jointe à l'indiscipline des troupes, rétablit les affaires des Espagnols.

En Catalogne, le comte de Schomberg, après s'être rendu maître de Figuières, de Baschara, et de quelques autres petites places, prit Bellegarde le 27 juillet, dont les Espagnols s'étaient emparés l'année d'auparavant ; il fut fait maréchal de France, et le maréchal de Navailles alla le remplacer à la fin de la campagne.

Congrès de Nimègue, où le roi nomme pour ses plénipotentiaires le maréchal d'Estrades, M. de Croissi, et le comte d'Avaux, neveu de celui qui avait été plénipotentiaire à Munster. Le roi fait huit maréchaux de France le 30 juillet, MM. d'Estrades, le duc de Navailles, le comte de Schomberg, le duc de Duras, le duc de Vivonne, le duc de la Feuillade, le duc de Luxembourg, et le marquis de Rochefort. Il fut réglé qu'ils ne rouleraient plus ensemble, mais que le plus ancien commanderait aux autres. Madame Cornuel disait de cette promotion *que c'était la monnaie de M. de Turenne*.

Mort du vieux duc Charles de Lorraine, le 18 septembre, âgé de 72 ans. Ce prince, né avec beaucoup de valeur et de grands talents pour la guerre, n'était cependant qu'un aventurier, qui eût pu faire fortune, s'il fût né sans biens, et qui ne sut jamais conserver ses états : il était en galanterie comme en guerre ; mari de la duchesse Nicole, il épousa la princesse de Cantecroix, sous le prétexte que son premier mariage était nul; mais la cour de Rome en jugea autrement. Il devint ensuite amoureux à Paris de Marianne Pajot, qu'il voulut épouser du vivant de la princesse de Cantecroix : le contrat en fut passé le 18 avril 1662 ; mais le roi, qui ne voulait pas que son ennemi même s'avilît, fit mettre Marianne dans un couvent, ainsi que la demoiselle de Saint-

Remi, que Charles avait voulu épouser depuis. Il devint amoureux, en 1663, de la dame de Ludres, chanoinesse de Poussai, qu'il eût épousée, sans les oppositions de la princesse de Cantecroix. Cette princesse mourut en 1663, et il réhabilita son mariage avec elle avant sa mort: il en avait eu M. de Vaudemont et la princesse de Lislebonne : enfin, étant âgé de soixante-trois ans, il épousa, en 1665, Marie-Louise d'Apremont, malgré l'opposition que Mme de Ludres fit à ce mariage.

Son neveu, Charles V, lui succéda dans ses états, ou plutôt dans l'espérance de les recouvrer. L'empereur n'a point eu de plus grand général ni d'allié plus fidèle : il lui fit épouser sa sœur Eléonore Marie, fille de l'empereur Ferdinand III, et reine douairière de Pologne; de ce mariage naquit le duc Léopold Ier, qui fut rétabli dans ses états à la paix de Riswick, et qui épousa la princesse d'Orléans, nièce de Louis XIV; il fut le père de l'empereur François Ier, décédé en 1765, à qui, par le traité de Vienne, de 1735, les convenances générales de l'Europe ont fait tomber le grand-duché de Toscane, qui faisait le principal partage de la maison de Médicis, en échange permanent de la Lorraine, dont Louis XV a été mis en possession, et qui a été réunie à la couronne, l'usufruit réservé au roi de Pologne Stanislas, le père de la reine. Ce traité s'était fait du vivant du grand-duc, qui à sa mort ne laissait point d'héritiers : elle arriva deux ans après.

Nous dirons un mot de la Toscane. Jean Gaston de Médicis, grand-duc de Toscane, mourut le 9 juillet 1737; il était le second fils de Cosme III, grand-duc de Toscane, et de la princesse d'Orléans, fille de Gaston, qui quitta son mari, et vint mourir à Paris, le 17 septembre 1721 : il ne laissa point d'enfants: il y avait deux cent trente-sept ans que la Toscane était sous la domination de la maison de Médicis. Alexandre de Médicis, qui avait épousé Marguerite d'Autriche, fille naturelle de Charles V, fut créé duc de Florence par ce prince, en 1531 ; son cousin obtint depuis, en 1569, le titre de grand-duc, que lui accorda le pape Pie V, et qui lui fut confirmé par l'empereur, après la mort de Jean Gaston, dernier possesseur qui mourut sans enfants : le grand-duché, comme il vient d'être dit, passa à François Ier, empereur.

1676.

Le congrès de Nimègue n'empêcha pas la continuation de la guerre; elle fut sanglante sur mer, et nous y eûmes trois grands avantages. L'amiral Ruyter, parti des côtes de Hollande le 18 août 1675 pour secourir la flotte espagnole, voulut s'opposer au secours que du Quesne conduisait à Messine; ce fut le premier combat, donné le 8 janvier; il fut long; l'avantage nous demeura et Messine fut secouru. La flotte hollandaise avait été si maltraitée, que Ruyter ne songea plus qu'à s'en retourner; mais, ayant reçu des ordres contraires, il se donna un second combat le 22 avril entre les mêmes généraux; Ruyter y perdit la vie, et le siége d'Agousta, qu'il avait commencé, fut levé. Les Hollandais perdirent dans Ruyter ce que nous avions perdu dans M. de Turenne, et le roi eut la générosité de le plaindre. Enfin, dans le combat du 2 juin, le maréchal de Vivonne, qui avait battu, dès le 25 mars, sept mille espagnols près de Messine, acheva de détruire dans la Méditerranée la flotte espagnole et hollandaise, et prit Scalette le 20 novembre. Les succès furent différents dans la mer Baltique. L'amiral Tromp, joint aux Danois, battit les Suédois le 11 juin. Il y avait eu deux autres actions entre les Danois seulement et les Suédois, le 4 et le 5 du même mois, sur les côtes du Schonen, dont l'événement est resté fort équivoque : les deux rois y combattaient.

Le roi de Danemarck entre en Suède, où il a de grands avantages. Sur terre, le roi eut quatre armées : celle qu'il commandait en Flandres, où il mena Monsieur, avec les maréchaux d'Humières, de Schomberg, de la Feuillade et de Lorges. (Ce dernier fut fait alors capitaine des gardes à la mort du maréchal de Rochefort.) M. de Créqui commandait un corps séparé. Il y en avait une seconde en Allemagne sous M. de Luxembourg; une autre entre Sambre et Meuse, commandée par le maréchal de Rochefort, et la quatrième en Roussillon, sous le maréchal de Navailles. Le roi fait sauter la citadelle de Liége le 31 mars; il prend Condé en personne le 26 avril. Monsieur prend Bouchain le 11 mai; ce fut à ce siége que l'on manqua l'occasion de combattre le prince d'Orange, près de Valenciennes; le roi se rappelait toujours ce moment avec regret: il avait fait sa disposition, et témoignait un désir extrême d'acquérir cette nouvelle gloire; mais il en fut empêché par les irrésolutions de ses généraux et de son ministre.

Aire prise le 31 juillet par le maréchal d'Humières, tandis que le prince d'Orange assiégeait Maëstricht; c'était le brave Calvo qui y commandait dans l'absence du maréchal d'Estrades, qui était aux conférences de Nimègue. On n'a pas oublié ce que Calvo, Catalan de nation, dit aux ingénieurs qu'il avait avec lui : *Messieurs, je n'entends rien à la défense d'une place; tout ce que je sais, c'est que je ne veux pas me rendre.* En effet, après un nombre infini de belles actions, pendant quarante jours, entre les assiégeans et les assiégés, le prince d'Orange fut obligé de lever le siége le 27 août, à l'approche de l'armée du maréchal de Schomberg : son désastre fut complet, car les bâtiments de transport où le prince avait chargé son artillerie, ses vivres et tous les débris du siége furent attaqués par le comte de Montal et le duc de Villeroi, qui firent remonter ces bâtiments par la Meuse pour les conduire à Maëstricht.

Le jeune duc de Lorraine prit Philisbourg le 17 septembre: cette ville, bloquée depuis six mois, fut vaillamment défendue, pendant soixante et

dix jours de tranchée ouverte, par du Fay. Ce fut la faute du maréchal de Rochefort, qui commandait pendant l'hiver dans la Lorraine et les Trois-Evêchés, et qui, ayant laissé fortifier imprudemment aux ennemis le poste de Lauterbourg, rendit le secours de Philisbourg impossible; cependant on s'en prit au maréchal de Luxembourg qui commandait l'armée. M. de Turenne regardait Philisbourg comme la place la plus importante à conserver; mais nous n'avions pas alors Strasbourg. A l'occasion de la défense de Philisbourg par du Fay, le roi disait qu'il y avait quatre hommes que les ennemis respecteraient dans ses places, Montal, Chamilli, Calve et du Fay.

Traité conclu le 15 octobre entre le roi de Pologne Sobieski et les Turcs, par lequel tout ce que le feu roi Michel avait cédé aux Turcs lui fut rendu, à l'exception de la ville de Caminiek. Le maréchal de Créqui s'empare de Bouillon le 30 octobre. M. de Luxembourg envoie un détachement qui s'empare de Montbelliard le 14 décembre; il était sous Brisach, et sa bonne contenance, jointe à la fidélité des Baslois, qui refusèrent des passages au duc de Lorraine, empêcha ce prince de passer le Rhin et d'exécuter les projets qu'il avait sur la Lorraine et sur la Franche-Comté.

Le roi de Suède défait le roi de Danemarck au combat de Lunden le 12 décembre, et le force à quitter la Suède.

Le comte d'Estrées reprend, le 20 décembre, le fort de Cayenne, en Amérique, sur les Hollandais qui l'avaient pris six mois auparavant, et s'empare de l'île, qui nous est restée depuis. Il n'y eut rien en Roussillon. Création des grenadiers à cheval. Louis XV créa en 1749 les grenadiers de France, formés des grenadiers de milice ou grenadiers royaux, créés en 1744 et 1745.

Albi érigé en archevêché : l'archevêque de Bourges, son métropolitain, conserva l'appel comme primat.

Marie-Marguerite d'Aubrai de Brinvilliers est décapitée et brûlée pour crime de poison.

1677.

Le roi désirait sincèrement la paix; mais voyant qu'il n'y pouvait contraindre les ennemis qu'à force de succès, et que ces succès dépendaient de la promptitude, il eut pris les trois plus fortes places des Pays-Bas, et Monsieur eut battu les ennemis avant le temps où pour l'ordinaire les armées commencent à entrer en campagne.

Le roi part de Saint-Germain le 28 février, tandis que M. de Luxembourg investit Valenciennes; la tranchée est ouverte la nuit du 9 au 10 de mars, et le 17, par la valeur des mousquetaires, qui s'emparent de la contrescarpe, tous les ouvrages sont emportés en plein jour, et la ville capitule quand on s'y attendait le moins.

La ville de Cambrai est rendue au roi le 5 avril, après neuf jours de tranchée ouverte, et la citadelle le 17, quoique le roi eût affaibli son armée par le secours qu'il envoya à Monsieur, qui faisait le siége de Saint-Omer.

Le prince d'Orange vient au secours de Saint-Omer, dont Monsieur faisait le siége, et perd le 11 la bataille de Cassel, où il fut battu à plates coutures, et où Monsieur, ayant sous lui les maréchaux d'Humières et de Luxembourg, donna de grandes preuves de valeur : il eut un cheval tué sous lui, un coup de mousquet dans ses armes; le chevalier de Lorraine, parlant à lui, eut un coup de mousquet dans le chapeau, qui lui effleura le front; le chevalier de Nantouillet eut la cuisse percée à ses côtés, et quelques-uns de ses domestiques furent tués derrière lui. Ensuite Monsieur ayant pris Saint-Omer le 20 du même mois, le roi et lui revinrent à Versailles. Ce fut au retour de ces expéditions que le roi dit à Racine et à Despréaux, chargés d'écrire son histoire : *Je suis fâché que vous ne soyez pas venus à cette dernière campagne, vous auriez vu la guerre, et votre voyage n'eût pas été long.* Racine lui répondit : *Votre majesté ne nous a pas donné le temps de faire faire nos habits.*

Le prince d'Orange, dans la crainte d'être attaqué par M. de Luxembourg, lève le siége de Charleroi le 14 août, défendu par Montal; ce prince n'avait pas été plus heureux en 1672, devant la même place que le même Montal défendait. La prise de Trèves en 1675, et celle de Philisbourg en 1676, donnèrent l'espérance au jeune duc de Lorraine, dit Charles V, de pouvoir reconquérir ses états : il comptait que Trèves et Luxembourg lui donneraient passage sur la Sarre ou sur la Meuse, tandis que par Philisbourg le prince de Saxe-Eisenach entrerait dans l'Alsace. Le baron de Montclar défendit l'Alsace contre ce dernier, et le maréchal de Créqui fut opposé au duc Charles avec une armée fort inférieure. Ce prince passa la Sarre, et s'avança jusque sur Metz : mais il ne put rien entreprendre par l'habileté du maréchal de Créqui, qui le côtoya jour par jour, et qui lui coupa les vivres de tous les côtés. Il ne fut pas plus heureux sur la Meuse, dont le maréchal de Créqui défendit les passages, et il se vit contraint de retourner en Alsace, où M. de Créqui le devança. M. de Monclar avait tellement resserré les troupes du prince de Saxe, qu'elles furent obligées de capituler proche Strasbourg, le 24 septembre, pour se retirer à Rastadt avec un passeport du maréchal. Ce même maréchal battit encore un corps de troupes du duc Charles le 7 octobre, au combat de Cokesberg, près Strasbourg, où le maréchal de Villars, jeune alors, se distingua : enfin il termina cette glorieuse campagne par la prise de Fribourg, le 14 novembre, en cinq jours de tranchée ouverte. Cette ville, de simple hameau parvenue à l'honneur de ville murée, en 1120, est devenue le patrimoine de la maison d'Autriche en 1386, lui fut enlevée par Gustave Adolphe en 1632; elle rentra sous la domination de l'empereur en 1638, et depuis elle y était restée, malgré les trois fameuses journées où le duc d'Enghien et M. de Turenne battirent Montecu-

culli, jusqu'à la conquête qu'en fit cette année le maréchal de Créqui : elle fut cédée au roi par le traité de Nimègue, et rendue à la maison d'Autriche par celui de Riswick. Le maréchal de Villars la prit de nouveau en 1713 sur l'empereur, à qui le roi la rendit par le traité de Rastadt. Enfin, en 1744, Louis XV prit cette ville en personne, et, instruit par le passé, fit sauter les fortifications de la ville, ainsi que celles des châteaux : la tranchée fut ouverte le 22 septembre; la ville se rendit le 7 novembre, et les châteaux le 26 du même mois, la garnison prisonnière de guerre : le prince de Soubise y eut le bras cassé. Fribourg revint à l'empereur par le traité d'Aix-la-Chapelle (1748).

Le roi donne mille écus de pension à Racine et à Despréaux pour travailler à l'histoire de son règne.

Le maréchal d'Humières prend Saint-Guillain le 11 décembre. Le comte d'Estrées, qui avait déjà eu un avantage sur l'amiral Bing à Tabago, le 23 février, s'empare de cette place le 12 décembre. Défaite du comte de Montere dans le Lampourdan, le 4 juillet, par le maréchal de Navailles : il était fils de dom Louis de Haro.

Le prince d'Orange épouse la princesse Marie, fille du duc d'Yorck (depuis Jacques II). On ne prévoyait pas que cette alliance coûterait un jour la couronne à son beau-père. Deux choses sont à remarquer dans ce mariage; l'une, que la cérémonie s'en fit à Londres le jour destiné à célébrer chaque année la découverte de la conspiration des poudres; l'autre, que le prince d'Orange, en qualité de stathouder, demanda aux états-généraux leur agrément pour ce mariage, et que cette démarche ne fut point regardée comme une démarche de politesse, mais comme un devoir. En effet, les députés de toutes les provinces, convoqués, arrêtèrent, le 11 avril, un rescrit, par lequel il fut déclaré que la république agréait et approuvait le choix de son stathouder pour la princesse Marie d'Angleterre, et ordonnait en même temps que ce mariage fût notifié de la part de l'état aux ministres de l'empereur et des autres princes qui résidaient à la Haye. Le maréchal d'Estrades jugea de bonne heure de quoi le prince d'Orange était capable, en disant qu'on *verrait revivre en lui Guillaume-le-Taciturne, Maurice et Frédéric-Henri.* Le duc d'Yorck (depuis Jacques II) en jugeait de même que le maréchal d'Estrades; et la hauteur avec laquelle le prince d'Orange vint à Londres faire la demande de la princesse Marie eût dû ouvrir les yeux à Charles II; mais le malheur fit qu'il prit cette hauteur pour de la franchise.

Le roi de Suède prend le château d'Elsimbourg le 9 janvier : sa flotte est battue par les Danois le 11 juin et le 11 juillet. Il bat le roi de Danemarck à Lendskroon le 24 juillet. L'électeur de Brandebourg prend Stettin le 26 décembre. Le parlement de Paris abolit le congrès par arrêt du 18 février.

1678.

Le roi, pour donner le change aux ennemis, s'était transporté en Lorraine dès le mois de février, avec la reine et toute sa cour, et avait fait investir Charlemont, Namur et Luxembourg; puis tout à coup, passant des bords de la Moselle à ceux de l'Escaut, la ville de Gand fut investie par le maréchal d'Humières, et prise le 9 mars, n'ayant soutenu que quatre jours de siége : le château capitula le 12. Cette conquête était importante, parce que c'était à Gand que devait se faire le dépôt général de l'armée des alliés, en attendant qu'ils fussent en état d'assembler leurs forces. Ypres se rend au roi le 25, après sept jours de siége, malgré les difficultés augmentées par des inondations, et la brave résistance du marquis de Conflans, qui y commandait pour les Espagnols : ce furent deux assauts donnés en même temps, sous les ordres du maréchal de Luxembourg, à la contrescarpe de la ville et à celle de la citadelle, qui hâtèrent cette prise : le duc d'Elbœuf, aide-de-camp du roi, y eut la jambe cassée. Cette ville, qui resta au roi par le traité de Nimègue, et qui fut cédée à l'empereur par celui d'Utrecht, fut enfin reprise par Louis XV en personne en 1744.

La promptitude de ces expéditions excita une si grande fermentation dans le parlement d'Angleterre, que Charles II y fut autorisé à faire des emprunts à sept pour cent de telles sommes qu'il jugerait à propos pour le maintien de ses armes. Cette démarche, qui n'avait pour but que de donner du secours aux ennemis de la France, jointe à l'interdiction du commerce entre les deux royaumes ordonnée par le même parlement, était bien contraire à la qualité de médiateur qu'avait prise Charles II; mais il n'en était pas le maître. On le força aussi à redemander les troupes anglaises qui avaient été au service de France dès le commencement de la guerre, et qui lui furent renvoyées en assez mauvais état.

Le roi, qui avait rempli son objet, quitta l'armée le 2 juin, et revint à Saint-Germain. Ce prince, en partant de Paris, avait dit aux députés du parlement qu'il laissait sa puissance entre les mains de M. le chancelier, pour ordonner de tout en son absence, suivant qu'il le jugerait à propos. Il faut remarquer que le roi faisait tous ces voyages à cheval.

M. de la Bretesche, colonel de dragons, surprend, le 4 mai, le château et la ville de Leuve, à quatre lieues de Louvain. Le maréchal de Navailles prend Puicerda le 28.

Cette campagne fut aussi glorieuse pour le maréchal de Créqui que l'avait été la précédente, et toutes les deux peuvent être d'une grande instruction dans l'art militaire. L'objet du duc de Lorraine était de reprendre Fribourg, et de rentrer dans la Lorraine par la haute Alsace. Le maréchal de Créqui, après avoir défait un détachement du prince de Bade, marche vers le pont de Rhinsfeld, où il bat les Impériaux le 6 juillet; il

attaque, près de Gegembach, le duc de Lorraine, dont il bat l'arrière-garde le 23, et tout de suite emporte le fort de Kell le 27, et brûle une partie du pont de Strasbourg du même côté; enfin il s'empare de Lichtemberg le 15 octobre.

La licence avec laquelle les troupes françaises vivaient en Sicile y avaient indisposé les esprits; c'étaient tous les jours de nouvelles conspirations, que la nonchalance de M. de Vivonne ne prévenait ni ne punissait. L'Angleterre, prête à se déclarer pour les Hollandais, eût rendu le retour de nos troupes très difficile : on se détermina à abandonner ce royaume, et M. de la Feuillade, chargé du retour, embarqua sur sa flotte, le 8 avril, ce qu'il put emmener des Messinois qui avaient été dans le parti de la France. Le comte de Konigsmarck défait les Danois le 18 janvier dans l'île de Rugen, et il est forcé d'abandonner cette île le 22 septembre. Le château d'Elsimbourg est rendu aux Danois le 7 juillet; ils lèvent le siége de Bahus le 21. Le roi de Suède reprend Christiandstadt le 14 août. L'électeur de Brandebourg emporte Stralsund le 19 octobre, et Greipsvalde le 25.

Paix de Nimègue, dont le roi dicta les conditions. Il y eut trois traités : l'un entre la France et la Hollande, signé le 10 août; le second avec l'Espagne, signé le 17 septembre; et le troisième avec l'empereur et l'Empire, à la réserve de l'électeur de Brandebourg et de quelques autres princes. Ce qu'il y a de remarquable dans le traité signé avec les Hollandais, auxquels on rendit Maëstricht, c'est qu'après avoir été l'unique objet de la guerre de 1672, ils furent les seuls à qui tout fut rendu. Par le traité conclu avec l'Espagne, il fut convenu que la Franche-Comté resterait au roi, ainsi que les villes de Valenciennes, Condé, Bouchain, Cambrai, Aire, Saint-Omer, Ypres, Varvick, Varneton, Poperingue, Bailleul, Cassel, Menin, Bavai, Maubeuge et Charlemont. Il est important de faire une remarque par rapport à la propriété de la Franche-Comté. Après la mort de Charles-le-Téméraire, dernier duc de Bourgogne, Louis XI réunit, comme l'on sait, le duché de Bourgogne à la couronne; mais la Franche-Comté demeura à Marie de Bourgogne, aux droits de sa trisaïeule Marguerite, héritière de Philippe de Rouvre, et femme de Philippe-le-Hardi, premier duc de la seconde maison de Bourgogne; elle lui fut contestée; Marie, par son mariage avec Maximilien, fut mère de Marguerite, fiancée à Charles VIII, auquel elle devait apporter pour dot la Franche-Comté : ce mariage n'eut pas lieu, et la Franche-Comté revint à Philippe-le-Beau, frère de Marguerite, qui la laissa à son fils Charles-Quint, dont la postérité l'a conservée jusqu'à la paix de Nimègue, qu'elle fut cédée et réunie irrévocablement à la France. La base du traité avec l'empereur, qui ne fut signé que le 5 février 1679, fut celui de Munster : par l'un des articles, le roi lui cède ses droits sur Philisbourg, et l'empereur cède au roi ses droits sur Fribourg : Huningue, qui n'était alors qu'une simple redoute, resta au roi, et est devenue depuis une place de guerre qui tient toute la tête du Rhin. Le duc de Lorraine, mécontent des conditions de ce traité, n'y fut point compris, et ne fut rétabli dans ses états qu'à la paix de Riswick : mais ce qui honore la mémoire du roi, c'est qu'il fit rendre à son allié le roi de Suède tout ce que l'électeur de Brandebourg et le roi de Danemarck lui avaient pris. Cela n'empêcha pas le chevalier Temple de dire que les ambassadeurs de France avaient traité les affaires de Suède avec beaucoup d'indifférence, ni Puffendorff de rapporter les paroles du chancelier Oxenstiern, « que, pour trois » millions de subsides que la Suède avait reçus de » la France, il lui en avait coûté cinquante, sans » compter la réputation de ses armes. » Mais aussi le roi de Suède, comme il arrive toujours dans les temps de guerre, en accrut beaucoup son autorité sur ses peuples. Après le premier traité signé avec la Hollande le 10 août, le prince d'Orange, qui, dit-on, feignit de l'ignorer, attaqua M. de Luxembourg à Saint-Denis, près Mons, le 14 août; ce général prit prétexte de faire lever le blocus de Mons, que nous faisions, jusqu'à ce qu'on eût donné satisfaction au roi de Suède, mais, en effet, il ne voulait que la continuation de la guerre, et comptait surprendre M. de Luxembourg : cette mauvaise foi ne servit qu'à relever la valeur des Français : le combat fut sanglant, et l'avantage nous demeura.

Bussy Lameth, instruit des galanteries de sa femme avec le marquis d'Albret, la force à lui donner un rendez-vous, où M. d'Albret est assassiné : il était frère d'un second lit du maréchal d'Albret, tous deux bâtards d'Albret; Etienne, d'où ils descendaient, avait été légitimé par François I[er]. Le marquis d'Albret était revenu, pour ce rendez-vous, de l'armée, sur un congé de M. le maréchal de Schomberg; et M. de Louvois manda au maréchal que le roi avait été surpris qu'il eût accordé un congé à un officier-général sans en avoir reçu ses ordres.

1679.

Mort du cardinal de Retz. On a de la peine à comprendre comment un homme qui passa sa vie à cabaler n'eut jamais de véritable objet. Il aimait l'intrigue pour intriguer : esprit hardi, délié, vaste, et un peu romanesque, sachant tirer parti de l'autorité que lui donnait son état sur le peuple, et faisant servir la religion à sa politique; cherchant quelquefois à se faire un mérite de ce qu'il ne devait qu'au hasard, et ajustant souvent après coup les moyens aux événements. Il fit la guerre au roi; mais le personnage de rebelle était ce qui le flattait le plus dans sa rébellion : magnifique, bel esprit, turbulent, ayant plus de saillies que de suite, plus de chimères que de vues, déplacé dans une monarchie, et n'ayant pas ce qu'il fallait pour être républicain, parce qu'il n'était ni sujet fidèle ni bon citoyen; aussi vain, plus hardi, et moins honnête homme que Cicé-

ron ; enfin, plus d'esprit, moins grand et moins méchant que Catilina. Ses mémoires sont très agréables à lire ; mais conçoit-on qu'un homme ait le courage, ou plutôt la folie de dire de lui-même plus de mal que n'en eût pu dire son plus grand ennemi? Ce qui est étonnant, c'est que ce même homme, sur la fin de sa vie, n'était plus rien de tout cela, et qu'il devint doux, paisible, sans intrigues, et l'amour de tous les honnêtes gens de son temps; comme si toute son ambition d'autrefois n'avait été qu'une débauche d'esprit, et des tours de jeunesse dont on se corrige avec l'âge; ce qui prouve bien qu'en effet il n'y avait en lui aucune passion réelle. Après avoir vécu avec une magnificence extrême, et avoir fait pour plus de quatre millions de dettes, tout fut payé, soit de son vivant, soit après sa mort.

Comme le traité avec l'empereur ne fut conclu qu'au commencement de cette année, on prit Nuitz dans le mois de janvier, qui fut rendu à l'électeur de Cologne lorsque l'empereur eut signé.

L'électeur de Brandebourg fait enfin sa paix le 29 juin; il y fut forcé par les pertes qu'il fit dans le courant de cette campagne. Calvo prit sur lui la ville et le duché de Clèves le 25 mars. Le marquis de Sourdis lui prit Lipstadt le 14 mai, et le maréchal de Créqui le battit deux fois près de Minden. Tout l'empire accéda au traité de Nimègue dans le courant de cette année.

Marie-Louise, fille de Monsieur et de Henriette d'Angleterre, épouse le roi d'Espagne Charles II, à Burgos le 18 novembre.

Mort de madame de Longueville le 15 avril. On sait le rôle qu'elle joua dans la guerre civile de Paris. Sœur du grand Condé, elle partagea ses querelles autant par le goût qu'elle avait pour l'intrigue que par amitié pour lui. Le cardinal de Retz a dit d'elle : *Héroïne d'un grand parti, elle en devint l'aventurière.* Le prince de Marsillac, depuis duc de la Rochefoucauld (l'auteur des *Maximes*), lui avait été fort attaché. Célèbre édit des duels. Suppression des chambres de l'édit de Toulouse et de Bordeaux. Mort de mademoiselle de Duras, dame d'atours de Madame, qui avait été protestante; elle avait fait son abjuration entre les mains de M. Bossuet, après avoir assisté aux fameuses conférences tenues entre ce prélat et le ministre Claude, en 1678, époque célèbre dans l'histoire de l'église. Mort de dom Juan d'Autriche, fils naturel de Philippe IV, le 17 septembre, prince de mérite, et persécuté par la reine douairière d'Espagne.

Disgrâce de M. de Pomponne, secrétaire d'état des affaires étrangères, qui avait succédé en 1671 à M. de Lionne ; sa place fut donnée à M. Colbert de Croissi, frère du contrôleur-général, qui négociait alors en Bavière le mariage de Monseigneur. On reprochait, entre autres choses, à M. de Pomponne de n'avoir pas fait comprendre dans le traité de Nimègue les villages qui sont entre Fribourg et Brisach. En effet, lorsque le roi eut fait depuis son entrée dans Strasbourg, et qu'il voulut aller visiter Fribourg, il fallut qu'il y allât dîner sans s'arrêter en chemin, parce que c'était terres de l'Empire. Cette faute n'eût peut-être pas été relevée, ainsi que d'autres négligences que l'on imputait à M. de Pomponne, si M. de Louvois et M. de Colbert n'avaient pas eu envie de sa place : ils concoururent tous deux, contre leur ordinaire, à la même fin; mais M. de Louvois, qui agissait pour M. Courtin, fut fort surpris de voir que la préférence fût donnée au président Colbert. Le roi commence les bâtiments de Marly.

1680.

Premier établissement des Français dans les Indes orientales, par la confirmation de l'acquisition qu'ils avaient faite de Pondichéry en 1674.

Déclaration du 11 janvier contre les empoisonneurs et les devins. La Voisin est brûlée le 22 février, après avoir été convaincue de poison ; elle se mêlait aussi de deviner: plusieurs personnes, qu'une vaine curiosité avait conduites chez elle, furent embarrassées dans cette affaire. Madame de Bouillon parut devant les juges, madame la comtesse de Soissons se sauva en Flandres, et M. le maréchal de Luxembourg fut mis à la Bastille, poursuivi par la jalousie de M. de Louvois, dont la Reynie servit trop bien la passion; mais il en sortit bientôt après. Antoinette Bourignon meurt à Francker le 30 octobre : c'était un cerveau brûlé; elle prêchait le fanatisme et avait fait des disciples.

Madame de Montespan s'assure un rang plus indépendant à la cour, en acquérant, pour deux cent mille écus, la charge de surintendante de la maison de la reine, que madame la comtesse de Soissons est forcée de lui vendre.

Louis-le-Grand (car ce fut alors que ce titre lui fut donné, de l'aveu même des étrangers) fait fortifier Sarre-Louis, pour mettre la Lorraine à couvert, et fait élever le fort de Huningue à la tête de la Haute-Alsace. Le conseil de Brisach, par arrêt du 22 mars, réunit les terres démembrées de l'Alsace; et la chambre de Metz, par un pareil arrêt du 12 avril, réunit au domaine tous les fiefs démembrés des Trois-Evêchés: le roi donne, le 24 juillet, un édit pour l'exécution de ces arrêts. Les princes intéressés dans ces réunions prétendirent qu'elles étaient une infraction à la paix. Ces contestations donnèrent lieu à un congrès qui se tint à Courtrai l'année suivante, et furent les premières semences de la haine qui se renouvela contre la France, et qui éclata enfin en 1689.

Mariage de Monseigneur, le 7 mars, avec Marie-Anne-Victoire de Bavière. Le goût de cette princesse pour la retraite empêcha qu'elle ne fût heureuse en France, où elle aurait eu un grand crédit, si elle s'était souciée de plaire davantage au roi; mais elle n'aimait qu'à passer ses journées seule avec une femme de chambre allemande, nommée Bessola. Après bien des tentatives, le roi la laissa dans cette solitude où elle

se plaisait tant; et, comme de raison, il ne lui resta personne. On lui donna madame de Richelieu pour dame d'honneur; elle l'était de la reine depuis la mort de madame de Montausier, et, pour la dédommager, on fit son mari chevalier d'honneur de madame la dauphine. Cette princesse eut deux dames d'atours, madame la maréchale de Rochefort et madame de Maintenon; la première fut depuis dame d'honneur de madame la duchesse de Chartres; la dernière refusa, par modestie, la place de dame d'honneur à la mort de madame la duchesse de Richelieu, et elle la fit donner à madame la duchesse d'Arpajon. Le roi nomme huit personnes de condition, qu'on appelait *menins*, avec six mille livres de pension, pour accompagner Monseigneur.

Le roi donne ordre de faire baisser partout le pavillon aux Espagnols: il visite les ports de Flandres avec la reine et toute la cour.

Le 26 décembre parut la plus grande comète qu'on eût encore vue. M. Newton a démontré le premier que les comètes étaient de vraies planètes, et M. Halley est le premier qui ait prédit le retour périodique de quelques-unes. On croit que la grande comète de l'année 1680 est la même qui avait paru en 1106, en 531, et l'année de la mort de César; et que sa période est de 575 ans environ. Ce fut à l'occasion de cette comète que parut l'ouvrage de Bayle intitulé: *Pensées diverses sur la comète*. Ce phénomène jeta une grande terreur dans les esprits; *nous nous étonnons trop de ce qui arrive rarement, et point assez de ce qui arrive tous les jours*. Etablissement d'une chaire pour le droit français. Il y avait eu l'année d'auparavant un édit portant rétablissement des *leçons du droit civil, conjointement avec celles du droit canonique*. On est surpris de trouver une décrétale du pape Honorius III de 1255, par laquelle ce pontife défendait d'enseigner le droit civil dans l'université de Paris; on l'est plus encore de voir que Philippe-le-Bel, conformément à cette décrétale, transféra l'école du droit civil à Orléans, et que l'ordonnance de Blois de 1579 persiste à priver la ville de Paris de ce secours, pour y laisser subsister seule l'école du droit canonique. Cela s'explique en disant que l'intention du pape Honorius n'avait pour objet que les ecclésiastiques; qu'il craignait qu'ils ne fussent détournés de l'étude de la théologie et de celle du droit canon par l'étude du droit civil, et qu'alors nos rois n'avaient pas encore reconnu l'utilité de l'étude du droit civil. Quoi qu'il en soit, Louis XIV rétablit les choses telles qu'elles devaient être, et ce fut précisément cent ans apres l'ordonnance de Blois. Ce droit civil n'était autre que celui de Justinien. (*Voy.* l'année 1137.) N'est-il pas bien étonnant que le code, composé six cents ans auparavant à Constantinople, oublié depuis, soit devenu la loi de tant de pays où les empereurs n'avaient jamais commandé, comme la France, l'Espagne, l'Allemagne, etc.? C'est qu'il n'y a guère de maximes du droit naturel ou du droit des gens qui ne se rencontrent dans le Digeste.

1681.

Ordonnance de la marine, que les Anglais ont regardée comme un chef-d'œuvre, et qu'ils ont copiée.

Le roi fait perfectionner les ports de Brest et de Toulon; il augmente la marine de plus de 60,000 matelots. M. du Quesne coule à fond, le 23 juillet, plusieurs vaisseaux de Tripoli qui s'étaient retirés dans le port de Chio, et le 4 de décembre il conclut une paix avec ces peuples.

Le 19 mai on commence à naviguer sur le canal de Languedoc.

Le comté de Chiny, dans les Pays-Bas, est cédé au roi par les Espagnols le 31 juillet. Capitulation de Strasbourg, qui se rend au roi le 30 septembre: elle fut signée par M. de Louvois et par M. de Monclar, commandant en Alsace à la place du duc de Mazarin, qui en était gouverneur: le roi y fait son entrée le 23 octobre, accompagné de la reine, de Monseigneur et de toute sa cour. Le marquis de Chamilli, fameux par la défense de Grave, fut fait gouverneur de Strasbourg; François Egon de Furstemberg en était évêque: son frère Guillaume lui succéda l'année d'après.

Le roi reçoit à Ensisheim une députation générale des treize Cantons et de leurs co-alliés pour le complimenter.

Pendant que Strasbourg capitulait, M. le marquis de Boufflers prenait, le 30 septembre, possession de Casal, ville capitale du Montferrat, appartenante au duc de Mantoue, qui convint d'y recevoir une garnison française commandée par M. de Catinat. Mort de madame la duchesse de Fontange; le fils qu'elle avait eu du roi mourut peu de temps après sa naissance.

1682

L'édit de 1673, au sujet de l'étendue de la régale, ayant été reçu par les évêques de l'assemblée de 1682, le pape Innocent XI leur adressa des brefs qui renfermaient des maximes contraires à celles qui étaient contenues dans l'édit: ces brefs donnèrent lieu à examiner des propositions présentées par la Sorbonne en 1663, et le résultat de l'assemblée furent les quatre propositions contenues dans la déclaration des députés du clergé touchant la puissance ecclésiastique. La première, que le pape n'a aucune autorité sur le temporel des rois. La seconde, que le concile est au-dessus du pape, conformément à ce qui a été reconnu dans les sessions quatrième et cinquième du concile de Constance. La troisième, que l'usage de la puissance apostolique doit être réglé par les canons sans donner d'atteinte aux libertés de l'église gallicane; et la quatrième, qu'il appartient principalement au pape de décider en matière de foi, que ses décrets obligent toutes les églises; que ses décisions néanmoins ne sont *irréformables* qu'après que l'Eglise les a acceptées. Cette déclaration fut confirmée par l'édit du roi, enregistré au parlement le 23 mars

Le roi, sur le refus que fit l'Espagne de lui donner des équivalents pour le comté d'Alost, fait bloquer Luxembourg; mais, ayant appris les préparatifs des Turcs contre l'empereur, il ordonna la levée du blocus le 1er avril.

Le roi établit des compagnies de cadets pour les troupes de terre, et des compagnies de gardes-marines.

Le roi s'établit à Versailles le 6 mai: il exile plusieurs des jeunes gens les plus considérables de la cour à cause de leurs mœurs. Du Bois-Baillet est envoyé pour faire fonction d'intendant dans la province de Béarn, où il n'y en avait jamais eu, et où le parlement de Pau avait exercé jusque-là toute l'autorité; il devait aussi présider aux états de la province, ce qui avait été fait jusqu'alors par l'intendant de Guyenne, à qui on donnait chaque fois une commission particulière.

On porte au parlement, dans le mois de mars, une déclaration en faveur de M. le duc du Maine à l'égard de la souveraineté de Dombes, que mademoiselle de Montpensier lui avait donnée. Le roi déclare qu'il reconnait et tient pour souveraineté, sous sa protection, la seigneurie de Dombes, en se réservant, comme ses prédécesseurs, *la bouche et les mains*, lequel devoir sera fait comme d'un moindre souverain à un puissant son protecteur, et non comme d'un sujet à son roi, ni d'un vassal à son seigneur; accorde aux seigneurs de Dombes le pouvoir de juger en dernier ressort, et défend au parlement de Paris de ne plus comprendre le pays de Dombes dans les rôles des provinces de Lyonnais, etc., et autres qui ressortissent au parlement. Cette déclaration ne fait que rétablir les princes de Dombes dans les droits dont ils jouissaient avant la confiscation qui fut faite de cette principauté sur le connétable de Bourbon. La principauté de Dombes était entrée dans la branche de Bourbon par Louis II, duc de Bourbon, à qui Edouard de Beaujeu en fit don l'an 1400.

Le roi envoie M. de Menars, intendant de Paris, et beau-frère de M. Colbert, au temple des huguenots de Charenton, pour leur demander de quelle profession de foi ils étaient, n'y ayant que celle de Calvin dont l'exercice fût souffert en France; ce qu'on faisait très sagement pour les désunir, parce qu'il était vrai que presque aucun d'eux n'était de la même croyance que l'autre. M. Justel, calviniste, étant âgé de cinquante-six ans, épousa mademoiselle de Lorme, sa proche parente, avec une dispense de M. le chancelier; il alla se marier dans la chapelle de l'ambassadeur d'Angleterre, par mépris pour les ministres de Charenton, sans leur en avoir rien communiqué. M. Simon, à qui il fit aussitôt savoir son mariage, lui représenta qu'il était nul, et qu'il n'était pas moins obligé que les catholiques de se marier *coràm proprio parocho*. En effet, il fallut qu'il présentât une requête à M. le lieutenant civil pour la réhabilitation de son mariage; et il fut ordonné que, conformément aux lois du royaume, il se marierait dans la paroisse qui était à Charenton. (*Lettres de Simon.*)

Naissance de M. le duc de Bourgogne le 6 août.

Bombardement d'Alger par M. du Quesne, le 30 du même mois. Construction de la machine de Marli.

Institution d'une académie royale à Nismes.

Monseigneur entre au conseil des dépêches: ce conseil, dans les commencements, était un peu différent de ce qu'il est aujourd'hui; tous ceux qui le composaient y assistaient debout, même le chancelier; il n'y avait d'assis qu'un secrétaire d'état lorsqu'il écrivait: mais alors on n'y rapportait pas de procès

La comète qui parut cette année est, comme M. Halley l'a démontré, la même qui avait paru en 1531 et en 1607: sa période est de soixante-quinze ou soixante-seize ans environ. M. Halley avait prédit son retour pour la fin de 1758 ou le commencement de 1759, et cette prédiction, vérifiée par les calculs de M. Clairaut, a été exactement accomplie. La comète a été vue, pour la première fois, en décembre 1758, et les astronomes l'ont observée pendant les premiers mois de l'année 1759; on ne saurait douter qu'elle ne reparaisse vers l'année 1835.

1683.

Mort de la reine Marie-Thérèse, âgée de quarante-cinq ans, le 30 juillet, au retour d'un voyage qu'elle avait fait avec le roi en Bourgogne et en Alsace. On ne saurait donner une idée plus juste des mœurs de cette princesse, et en même temps de la hauteur de ses sentiments, qu'en rapportant une réponse qu'elle fit un jour: c'était à une carmélite qu'elle avait priée de lui aider à faire son examen de conscience pour une confession générale à laquelle elle se disposait: cette religieuse lui demanda si, en Espagne, dans sa jeunesse, avant d'être mariée, elle n'avait point eu envie de plaire à quelques-uns des jeunes gens de la cour du roi son père. *Oh! non, ma mère,* dit-elle, *il n'y avait point de rois.*

Mort de M. Colbert, âgé de soixante-quatre ans, le 6 septembre. L'éclat et la prospérité de ce règne, la grandeur du souverain, le bonheur des peuples, feront regretter à jamais le plus grand ministre qu'ait eu la France: ce fut par lui que les arts furent portés à ce degré de splendeur qui a rendu le règne de Louis XIV le plus beau règne de notre monarchie: et ce qui est à remarquer, c'est que cette protection signalée qu'il leur accorda n'était peut-être pas en lui l'effet seul du goût et des connaissances: ce n'était pas par sentiment qu'il aimait les artistes et les savants, c'était comme homme d'état qu'il les protégeait, parce qu'il avait reconnu que les beaux-arts sont seuls capables de former et d'immortaliser les grands empires. Homme mémorable à jamais! ses soins étaient partagés entre l'économie et la prodigalité; il économisait dans son cabinet, par l'esprit d'ordre qui le caractérisait, ce qu'il était obligé de prodiguer aux yeux de l'Europe, tant pour la gloire

de son maître que par la nécessité de lui obéir; esprit sage, et n'ayant point les écarts du génie. *Par negotiis, neque suprà erat.* (Tacite.) Il ne fut que huit jours malade : on a dit qu'il était mort hors de la faveur; grande instruction pour les ministres! M. Pelletier lui succède dans la place de contrôleur-général.

Alger est bombardée pour la seconde fois par M. du Quesne, le 26 et le 27 juin. M. de Tourville force les Algériens l'année d'après à demander la paix. Siége de Vienne, entrepris par le grand-visir Cara Mustapha, à la tête de deux cent mille hommes. L'empereur et l'impératrice se sauvent de Vienne. Jean Sobieski, roi de Pologne, secondé du duc de Lorraine, fait lever le siége le 12 septembre : (*fuit homo missus à Deo, cui nomen erat Joannes*, dit alors un prédicateur prêchant à Vienne.) Cette action, où les infidèles furent mis en fuite, ne coûta pas la vie à plus de six cents chrétiens, et les Turcs y perdirent au plus huit cents hommes. L'empereur, de retour, reçut assez froidement le roi de Pologne, sans doute parce qu'il lui devait trop. Il se donna dans la suite deux combats entre les Polonais et les Turcs, l'un le 7, l'autre le 9 octobre : dans le premier, les Turcs furent vainqueurs, et Sobieski courut grand risque de la vie : dans le second, où était le duc de Lorraine, les Turcs furent défaits. Ce prince et Sobieski prennent la ville de Gran le 26 octobre : il en coûta la vie à Cara Mustapha, que le grand-seigneur fit étrangler. Ce ministre, qui avait succédé à Cropoli, gagné par l'argent des Hollandais, avait empêché, dès l'an 1677, que M. de Nointel, ambassadeur de France à la Porte, ne continuât de jouir, ainsi qu'il avait fait par le passé, des honneurs du sopha, et lui avait donné tous les dégoûts qu'il avait pu, jusqu'à trouver mauvais les réjouissances que fit cet ambassadeur pour les succès de Louis XIV; mais M. de Guilleragues, qui le remplaça, ayant persisté à ne point recevoir son audience, si cet honneur ne lui était accordé, l'obtint enfin lors de la mort du visir, arrivée en 1682, qui vengea la France de l'insolence de ce ministre.

Le roi reprend les armes faute d'exécution du traité de Nimègue. Le maréchal d'Humières fait le siége de Courtrai, qui se rend le 6 novembre. Le comte de Vermandois, fils légitime du roi, qui y était, mourut quelques jours après. Dixmude se rend le 10. Le maréchal de Créqui bombarde Luxembourg. Naissance du duc d'Anjou (Philippe V), le 19 décembre. Le roi donne le maréchal de Navailles pour gouverneur à M. le duc de Chartres; il mourut la même année; le maréchal d'Estrades eut la place, et il mourut en 1686 : ce qui fit dire à Benserade qu'on ne pouvait pas élever de gouverneur à M. le duc de Chartres. Le maréchal d'Estrades avait la vice-royauté de l'Amérique, qui fut donnée, à sa mort, au maréchal d'Estrées. Le duc de la Vieuville est fait gouverneur de M. le duc de Chartres.

Le roi de Pologne tente vainement un accommodement entre l'empereur et Tekeli.

1684.

Le maréchal de Bellefonds bat le duc de Bournonville, le 12 mai, à Pontmayor en Catalogne, et va faire le siége de Gironne, qu'il fut contraint de lever le 23, faute d'avoir reçu les secours nécessaires. Le duc de Savoie épouse, le 8 mai, Anne-Marie, fille de Monsieur, dont l'aînée avait épousé Charles II, roi d'Espagne. De ce mariage sont issues madame la duchesse de Bourgogne, mère du roi, et la première femme de Philippe V.

Les Génois, au mépris de leur alliance avec la France, entretenaient des intelligences avec l'Espagne, et même avec les Algériens, dont ils favorisaient les pirateries : M. de Saint-Olon leur en demanda réparation; ils la refusèrent : le roi fait bombarder Gênes, dans le mois de mai, par le marquis du Quesne : M. de Seignelai était sur la flotte.

Luxembourg rendu, le 4 juin, au maréchal de Créqui, après vingt-quatre jours de tranchée ouverte. Le roi, qui avait mené des dames à cette campagne, couvrait le siége. M. de Relingue se défend, le 10 juillet, contre vingt-cinq galères espagnoles dans la Méditerranée.

Un ambassadeur d'Alger vient faire des soumissions au roi, le 4 juillet. Les Algériens avaient rendu à M. d'Amfreville, à la considération du roi, plusieurs esclaves chrétiens de toutes nations: quelques Anglais qui étaient du nombre, s'avisèrent de soutenir que l'on ne les mettait en liberté que par la crainte que l'on avait du roi leur maître; d'Amfreville leur prouva le contraire en les rendant aux Algériens, qui les remirent à la chaîne.

Trève de Ratisbonne pour vingt ans, signée le 10 août, entre la France et l'Espagne, et le 16, entre la France et l'Empire : le pensionnaire Fagel, dévoué au prince d'Orange, fit tout ce qu'il put pour s'y opposer : le roi garde Luxembourg. Envoyés de Siam à Versailles; ils eurent audience de M. de Seignelai et de M. de Croissi; et ils virent le roi dans la galerie, le 27 novembre, comme il allait à la messe; mais ils n'eurent point d'audience. Le roi de Siam en avait envoyé d'autres en 1680, qui avaient péri sur mer. Le chevalier de Chaumont fut envoyé l'année suivante en qualité d'ambassadeur vers le roi de Siam : l'abbé de Choisi l'y accompagna, et eut aussi les patentes d'ambassadeur. On connaît la relation qu'il a faite de ce voyage.

Le duc de Lorraine, après avoir remporté plusieurs avantages contre les Turcs dans le cours de la campagne, est obligé de lever le siége de Bude le 1er novembre : il l'avait commencé le 1er juillet.

Le roi, ayant réuni, en 1674, au Châtelet de Paris le bailliage du Palais, et toutes les justices des seigneurs qui étaient dans la ville et dans les faubourgs de Paris, créa, par le même édit, un nouveau siége présidial, avec le même nombre d'officiers dont était composé l'ancien Châtelet;

mais ces deux juridictions étant sans cesse en dispute sur leurs limites, et ces disputes troublant l'ordre de la police, le roi supprima le nouveau Châtelet dix ans après son établissement ; les charges furent remboursées à ceux qui ne furent pas incorporés dans l'ancien Châtelet, et le roi rétablit le bailliage du palais, et une partie des justices des seigneurs qu'il avait supprimées.

Mort de la princesse Palatine, le 6 juillet : elle était fille du duc de Mantoue, et cadette de la reine de Pologne : elle avait épousé le prince Edouard, fils de l'électeur Palatin, roi de Bohème, après que le duc de Guise (celui de Naples), qui la devait épouser, lui eût manqué de parole : elle fut la mère de madame la Princesse, de madame d'Hanovre, et de la princesse de Salms. On sait le rôle qu'elle avait joué à la cour.

1685.

Mort de Charles II, roi d'Angleterre, le 16 février : *avec de grands défauts, il n'avait presque point de vertus pour les réprimer, et ce n'était guère chez lui que quelques défauts plus légers qui servaient de contre-poids aux autres.* (Burnet, *Hist. d'Angleterre.*) Hamilton a dit aussi de lui, qu'il était capable de tout dans les affaires pressantes, et incapable d'application quand elles ne l'étaient pas. Jacques II, son frère, lui succède : la religion catholique le rendait suspect aux Anglais : Charles II avait été obligé de l'éloigner, et il y avait eu plusieurs bills présentés pour l'exclure de la couronne. On doit à ce prince, n'étant encore que duc d'Yorck (et ce fut le plus beau temps de sa vie), l'invention de communiquer les ordres, et de se faire entendre à une armée navale au moyen des flammes et des pavillons : le maréchal de Tourville perfectionna depuis cette invention. Le pape intercède pour les Génois : le roi lui promet de ne point prendre leur ville, et de ne faire aucune conquête sur eux, pourvu qu'ils lui fassent la satisfaction qu'il désire : en conséquence, le doge, nommé Francesco Maria Imperiali, accompagné de quatre sénateurs, vient faire sa soumission au roi le 15 de mai : il se couvrit à l'audience qu'il eut dans la galerie, où le roi le reçut en grand appareil. La loi de Gènes est que le doge perd sa dignité et son titre sitôt qu'il est sorti de la ville ; mais le roi voulut qu'il les conservât, sans quoi ce n'aurait plus été qu'un simple Génois qui aurait paru devant lui.

Si les Génois éprouvèrent alors les effets de la clémence du roi, ils ressentirent bien autrement les effets de la protection de Louis XV, lorsqu'en 1746, la reine de Hongrie, par une entreprise aussi injuste que rigoureusement exécutée, s'empara de Gênes et en enleva les trésors. En vain ces généreux républicains rechassèrent les ennemis de leur ville ; il leur eût fallu succomber enfin sous une puissance formidable, que leur courage n'avait fait qu'irriter, si Louis XV ne les avait secourus en leur envoyant successivement M. le duc de Boufflers, qui y mourut, et M. le duc, depuis maréchal de Richelieu. Il fit plus, et ce prince s'arrêtant au milieu de ses conquêtes, ne s'occupa, au moment de la paix qu'il donna à ses ennemis à Aix-la-Chapelle, que des avantages et du salut de ses alliés, rétablit Gênes dans toutes ses possessions, et crut gagner assez s'il faisait voir à toute l'Europe que sa justice et sa modération étaient égales à son courage et à sa puissance.

Fête de Sceaux donnée au roi, le 16 juillet, par M. de Seignelai. Il y avait eu, le mois auparavant, un carrousel à Versailles. M. le Duc épouse mademoiselle de Nantes, fille légitimée du roi, le 24 juillet.

Le maréchal d'Estrées bombarde Tripoli le 22 juin ; de là il fait voile à Tunis, qui conclut sa paix avec le roi, le 30 août.

Révolte du duc de Montmouth, fils naturel de Charles II, qui est pris les armes à la main, et qui est décapité le 25 juillet. Il avait conspiré plus d'une fois sous le règne de Charles II, et avait mis à prix la tête de Jacques II.

Le duc de Bavière épouse la fille de l'empereur Léopold ; il en eut un fils, que Charles II, roi d'Espagne, avait fait son héritier par un premier testament, mais dont la mort violente, à ce que l'on prétendit, donna occasion à un second testament qui mit Philippe V sur le trône d'Espagne.

Combat de Gran, où le duc de Lorraine et l'électeur de Bavière battirent les Turcs le 16 août ; cette victoire fut suivie de la prise de Nenhausen, vaillamment défendue, et emportée d'assaut le 19 du même mois. Messieurs les princes de Conti, le prince de Turenne et d'autres Français qui étaient venus à cette guerre s'y distinguèrent.

Révocation de l'édit de Nantes, par édit du 22 octobre : cette révocation n'eut lieu qu'après la mort de M. Colbert. Tekeli, devenu suspect aux Turcs, est arrêté ; sa détention fut cause de la perte de Cassovie, que les Impériaux prirent le 25 octobre. Mort de Louis-Armand, prince de Conti, à Fontainebleau le 12 novembre, de la petite-vérole, qu'il gagna de la princesse de Conti, sa femme, fille du roi : il n'en eut point d'enfants. Le prince de la Roche-sur-Yon, son frère, a continué cette branche par son mariage avec la fille aînée de M. le Prince.

Mort de M. le chancelier le Tellier, à Paris, le 31 octobre : il eut pour successeur M. Boucherat. Mort de M. de Guilleragues, ambassadeur à Constantinople ; il avait rétabli les honneurs du sopha, que M. de Nointel n'avait pas su conserver.

1686.

Etablissement de Saint-Cyr. Le roi y avait déjà uni la mense abbatiale de Saint-Denis ; mais la réunion ne fut confirmée par le pape qu'en 1690. Cette communauté était auparavant à Noisi. Madame de Maintenon prit le titre de supérieure, avec tous les droits attachés à la qualité de fonda-

teur; elle s'y retira à la mort du roi, pour n'en plus sortir; elle y est morte âgée de quatre-vingt-trois ans, le 15 avril 1719. On lit dans son épitaphe par l'abbé Vertot, *révérée de Louis-le-Grand, environnée de toute sa gloire.* M. de Chaumont ramène des ambassadeurs de Siam; ils eurent audience dans la galerie, le 1er septembre.

Le maréchal d'Estrées paraît devant Cadix avec la flotte du roi, et force l'Espagne à faire raison aux marchands français de quinze cent mille livres qui leur était retenues sous de mauvais prétextes. Prise de Bude par le duc de Lorraine le 2 septembre; ce prince fit une grande faute de ne pas marcher tout de suite à l'armée ottomane, qu'il eût détruite, dans la consternation où elle était.

Statue de la place des Victoires élevée par le maréchal de la Feuillade, en l'honneur du roi, le 28 mars.

Naissance de M. le duc de Berri, le 31 août.

Mort funeste de M. de Nicolaï, premier président de la chambre des comptes; son fils lui succéda dans cette charge à l'âge de vingt-huit ans; il fut le huitième premier président de sa maison; un de leurs aïeux, nommé Jean Nicolaï, avait été chancelier de Louis XII en son royaume de Naples. M. de Vendôme reçoit Monseigneur à Anet; on y représenta *Acis et Galatée*, le dernier opéra de Lulli.

Le nonce Ranuzzi eut l'honneur de manger avec le roi, le 6 novembre, après avoir reçu de sa majesté le bonnet de cardinal.

Opération de la fistule faite au roi le 18 novembre.

Mort du grand Condé, à Fontainebleau, âgé de soixante-six ans, le 11 décembre: le titre de *grand* qui lui a été donné par la nation, a consacré sa gloire, et les plus fameux orateurs n'ont rien laissé à dire sur la mémoire de ce héros: il avait quitté Chantilli, où il se tenait depuis sa retraite, pour venir à Fontainebleau voir madame la duchesse sa petite-fille, qui avait la petite vérole: peut-être que le désir de faire par là sa cour au roi ajoutait encore à l'intérêt qu'il prenait à cette princesse; on ne l'en aurait pas soupçonné en 1652: il voulut sans doute, après avoir fait les mêmes fautes que son père, donner le même exemple d'un retour sincère et d'un dévouement sans réserve. La goutte, dont il était tourmenté, lui avait fait refuser le commandement de l'armée en 1676: l'exemple du connétable Vrangel l'avait frappé; et voyant que la goutte et la gravelle de ce général lui avaient fait perdre tout ce qu'il avait d'honneur, et avait perdu en même temps les affaires de Suède, il avait dit au roi que chaque particulier, s'il était sage, en devait craindre autant pour lui-même.

Camp de Maintenon pour la construction de l'aqueduc: le marquis d'Uxelles commandait les troupes, et Caillavel, capitaine aux gardes, y faisait la fonction d'aide-major.

Établissement de l'académie d'Angers.

1687.

La fameuse ligue d'Augsbourg, projetée l'année d'auparavant, est conclue pendant le carnaval de Venise, où le duc de Savoie et l'électeur de Bavière se rendirent. Le moteur de cette ligue était le prince d'Orange, qui ne cherchait qu'à brouiller: le duc de Neubourg, nouvel électeur palatin, s'y porta avec ardeur; il croyait qu'il était de son intérêt de susciter assez d'ennemis au roi pour empêcher qu'il ne fît valoir les prétentions de Madame sur la succession du feu électeur son frère. L'empereur, le roi d'Espagne, l'électeur de Brandebourg, etc., en un mot tous les confédérés de la dernière guerre, se réunirent.

Un article séparé du traité entre l'Angleterre et la Hollande portait que ces deux puissances s'obligeraient d'aider la maison d'Autriche, « le » cas arrivant de la mort de Charles II sans héri» tiers légitimes, à se mettre en possession de la » monarchie espagnole, et à s'y maintenir: » tant cet événement, quoique éloigné, fixait déjà l'attention de toute l'Europe!

Affaire des franchises, qui ne contribua pas peu à fortifier la ligue d'Augsbourg. Le pape Innocent XI avait pris la résolution d'abolir les franchises dont les ambassadeurs de l'Europe jouissaient à Rome, non-seulement pour leur hôtel, mais même pour les quartiers où ils demeuraient; tous les ambassadeurs y avaient consenti; mais le roi, qui avait des sujets de se plaindre du pape, voulut maintenir ses droits: la mort du duc d'Estrées, son ambassadeur à Rome, parut au pape une occasion favorable pour éteindre ce droit, dont il n'y avait plus que lui qui fut en possession: sa sainteté rend une bulle, le 12 mai, qui supprime les franchises du quartier des ambassadeurs à Rome, et qui excommunie ceux qui prétendront les conserver. Ce fut dans ces circonstances que M. de Lavardin, nommé par le roi pour remplacer le duc d'Estrées, arriva à Rome avec une grande suite le 16 novembre: le pape, qui ne pouvait ignorer les intentions du roi, interdit l'église de Saint-Louis, où M. de Lavardin avait fait ses dévotions la nuit de Noël.

Les états de Hongrie sont forcés de déclarer leur couronne héréditaire dans la maison d'Autriche; mais seulement en faveur des mâles, tant de la branche d'Allemagne que de celle d'Espagne; car ce ne fut qu'en 1722 que les états s'engagèrent à Charles VI de reconnaître sa fille pour leur souveraine: l'archiduc Joseph en est couronné roi le 9 décembre.

Le château de Versailles fut achevé cette année; le roi y logeait déjà.

Mort du duc et du maréchal de Créqui. Le duc de Gèvres succède au premier dans le gouvernement de Paris.

1688.

M. de Lavardin avait fait afficher par toute la ville de Rome, dès le 27 du mois de décembre, ses

protestations contre l'excommunication lancée par le pape à l'occasion des franchises : le procureur-général appelle au concile général de la bulle du 12 mai, et de la sentence du 26 décembre qui prononçait l'interdit : le parlement lui donne acte de son appel : on s'assure du nonce qui était à Paris, en mettant des gardes auprès de lui, et le roi se saisit d'Avignon, comme il avait fait en 1663. L'avocat-général parla de la convocation d'un concile ; et sur ce que le pape avait refusé des bulles, et laissait par-là trente-cinq cathédrales en France destituées de pasteurs, il proposa de rétablir l'ancien usage, et de rappeler la pragmatique, puisque le pape manquait au concordat.

Voici les causes qui rallumèrent la guerre. La jalousie que la France continuait de donner par les droits qu'elle avait exercés en explication du traité de Nimègue, les prétentions du roi pour Madame, sa belle-sœur, sur la succession de feu Charles, électeur palatin, l'affaire des franchises, l'élection ou postulation de l'archevêché et de l'électorat de Cologne, qui fut conféré au prince de Bavière, à la sollicitation du pape Innocent XI, malgré la demande qu'en faisait le roi pour le cardinal de Furstemberg ; enfin l'invasion de l'Angleterre par le prince d'Orange, et les nouvelles certaines de la ligue d'Augsbourg ; toutes ces considérations déterminèrent le roi à reprendre les armes.

Le marquis de Boufflers prend Kaiserlautern le 20 septembre : il s'empare ensuite de Creutznach et d'Oppenheim. M. d'Huxelles prend Neustadt. On se saisit d'Hailbron le 15 octobre, de Heidelberg et de Mayence le 25. Montclar investit Philisbourg, et Monseigneur en vient faire le siége, ayant sous lui le maréchal de Duras pour commander, et M. de Vauban pour la direction du siége. Philisbourg, mal défendu par M. de Staremberg, se rend le 29 : le chevalier de Longueville fut tué le lendemain par un accident : cette même ville fut assiégée en 1734 par le maréchal de Berwick, qui y fut tué, et prise par le maréchal d'Asfeld ; mais elle fut rendue par le traité de Vienne en 1738. Monseigneur prend Manheim le 11 novembre, et Frankendal le 18. On bombarde Coblentz pour punir l'électeur de Trèves d'y avoir reçu des troupes de l'électeur de Saxe : on s'empare aussi de Trèves, Spire, Worms, etc. M. le duc et M. le prince de Conti étaient à cette campagne, ainsi que M. le duc du Maine.

Belgrade emportée d'assaut le 6 septembre par l'électeur de Bavière : le prince Louis de Bade avait défait quinze mille Turcs le 6 août.

Révolution d'Angleterre : le prince d'Orange, accompagné du maréchal de Schomberg, avait mis à la voile le 30 octobre ; le vent contraire l'obligea de relâcher dans quelques ports de Hollande, d'où il ne put repartir que le 11 de novembre : il débarque à Torbai le 15. Le roi Jacques, reconnaissant trop tard la vérité des avis que le roi lui avait donnés, s'avance à la tête de ses troupes jusqu'à Salisbury : tout le monde l'abandonne, et entre autres Churchill (depuis duc de Marlborough), son favori ; il reprend le chemin de sa capitale, d'où il est obligé de sortir : il s'embarque le 22, et est rappelé à Londres ; mais il n'y reste pas long-temps, et sur un ordre du prince d'Orange, son gendre, il en sortit le 27 pour n'y plus rentrer, et se retira à Rochester. M. de Barillon, ambassadeur du roi, lui avait offert de sa part un secours de trente mille hommes ; mais Sunderland le détourna de l'accepter, et fut depuis ministre de Guillaume. M. de Seignelai offrit au roi d'armer quarante vaisseaux, qui seraient prêts assez tôt pour empêcher la flotte hollandaise de passer ; mais M. de Louvois s'opposa à ce projet, et fut d'avis de faire une diversion : cet avis eût été bon, si c'eût été en assiégeant Maëstricht, dont la défense aurait occupé les Hollandais ; mais, par l'événement, le siége de Philisbourg, en attirant toute l'Allemagne, laissa les Hollandais en état d'agir.

Le roi déclare la guerre aux Hollandais le 3 décembre.

Le maréchal d'Estrées avait bombardé Alger le 1er juillet.

Arrêt du 14 février qui condamne Langlade aux galères, à cause d'un vol fait à M. de Montgomeri ; le voleur véritable, arrêté en 1690 pour d'autres crimes, avoua celui-là. Mort de Mademoiselle de Guise le 3 mars ; elle était petite-fille de Henri, tué à Blois cent ans auparavant.

Révolution arrivée à Siam : Opra Pitracha, favori du roi, s'empare du trône, et fait mourir M. Constance, ministre du feu roi, le 5 de juin : la France perdit à cet événement des établissements qu'elle avait dans ce royaume. L'empereur s'empare d'Albe-Royale le 19 mai. Le chevalier de Tourville, accompagné du comte d'Estrées et du comte de Château-Renaud, oblige, le 2 juin, Papachin, vice-amiral d'Espagne, après un combat de trois heures, de saluer de neuf coups de canon le pavillon du roi. Nouvelle taxe sur les gens d'affaires. La reine d'Angleterre, conduite par le comte de Lausun, arrive à Calais le 21 décembre avec le jeune prince de Galles, né à Londres le 20 juin.

Terre de Beaufort érigée en simple duché en faveur de Charles-François-Frédéric de Montmorenci-Luxembourg, fils aîné du maréchal de Luxembourg, mort en 1695, et père du maréchal de Luxembourg, mort en 1765. Le nom de Beaufort fut changé l'année suivante en celui de Montmorenci : huit ans après (en 1696) la terre de Châtillon-sur-Loing fut érigée en duché en faveur de Paul Sigismond de Montmorenci-Luxembourg, troisième fils du maréchal, par lettres du mois de février. Angélique de Montmorenci, sa tante, veuve en premières noces de Gaspard de Coligni, quatrième du nom, et en secondes noces du duc de Meckelbourg, l'avait institué son héritier, d'où il prit le titre de duc de Châtillon.

Monseigneur opine dans le conseil de finance où il ne faisait qu'assister auparavant.

1689.

Grande promotion de chevaliers de l'ordre : ce fut la huitième faite par le roi, et la vingt-huitième depuis l'institution de l'ordre ; on comptait alors soixante et douze places vacantes. Mort de la reine d'Espagne, que son mari aimait beaucoup, et que l'on prétend qui fut empoisonnée par les ministres d'Espagne; je croirais plutôt que ce fut par les ministres de Vienne, qui étaient les maîtres dans Madrid, et qui craignaient l'empire qu'avait la jeune reine sur l'esprit du roi. Le pouvoir des ministres de l'empereur en Espagne était si reconnu, que dès 1680 la marquise de Villars, dont le mari y était ambassadeur, mandait à madame de Coulanges : « Voulez-vous que je vous dise une » nouvelle? c'est que ni le roi, ni les deux reines, » ni le premier ministre, n'ont de crédit ici. » Le roi Jacques, qui s'était sauvé de Rochester avec le duc de Berwick, son fis naturel, arrive le 7 de janvier à Saint-Germain, où la reine était arrivée la veille. M. de Lausun, qui avait servi et accompagné sa fuite de Londres à Calais, eut enfin la permission de revenir à la cour.

Le trône d'Angleterre étant déclaré vacant, les états, assemblés sous le nom de *convention*, défèrent la couronne le 17 février au prince et à la princesse d'Orange; ils sont proclamés le 24 du même mois, et couronnés le 21 d'avril. On en fait autant en Ecosse.

L'empereur conclut avec la Hollande une alliance contre la France; les Hollandais s'engagent, par un article secret, d'empêcher de toutes leurs forces qu'après la mort de Charles II il ne monte de prince français sur le trône d'Espagne au préjudice des enfants de Léopold.

La diète de Ratisbonne déclare la France et le cardinal de Furstemberg ennemis de l'Empire. Le prince d'Orange déclare la guerre à la France le 17 mai; le roi la déclare à l'Angleterre et au prince d'Orange le 25 juin. Cette guerre est bien différente de celle de 1672, où le roi d'Angleterre était neutre, et où le roi de Suède faisait une forte diversion en faveur de la France. Quelle différence aussi de l'année 1648 à celle-ci !-Le roi était à Munster le garant de la liberté germanique contre l'empereur, et, en 1689, il devint la terreur de toute l'Allemagne. Ce fut l'ouvrage du prince d'Orange, qui exagéra toujours depuis l'ambition de Louis XIV pour cacher la sienne. Les alliés engagèrent aussi le roi de Suède dans la ligue générale, et procurèrent son accommodement avec le Danemarck par le traité d'Altona, pour que ces deux princes n'eussent plus qu'à se livrer aux intérêts de la cause commune.

Le roi fait rembarquer Jacques II sur une flotte, commandée par Gabaret, pour l'Irlande, où il arriva le 17 mars, et fut reçu par Tirconel, vice-roi de cette île, qui lui était resté fidèle; le comte de Château-Renaud lui mène du secours le 12 mai, et rentre à Brest le 28, après avoir mis en fuite Herbert, vice-amiral d'Angleterre, et avoir pris, en revenant, sept vaisseaux hollandais richement chargés. Les Irlandais royalistes lèvent le siége de Londonderry le 31 juillet. Le roi déclare la guerre au roi d'Espagne, après avoir tenté en vain de l'engager dans la défense de Jacques II, dont la cause était celle de tous les rois.

Prise de Campredon, le 23 mai, par le duc de Noailles, qui le fit démolir en présence des ennemis qui voulaient le reprendre.

On persuade au roi de ravager le Palatinat, pour se faire une barrière entre ses ennemis et lui. Il ne le pardonna pas à M. de Louvois.

Le maréchal d'Humières est battu à Valcourt, le 27 août, par le prince de Valdec. L'électeur de Brandebourg prend Keiservert le 28 juin; le marquis de Boufflers force Kocheim sur la Moselle le 26 août.

Les ennemis font le siége de Mayence et de Bonn; Mayence, défendue par le marquis d'Huxelles, se rend au duc Charles de Lorraine, le 8 septembre, après sept semaines de tranchée ouverte. Le marquis d'Huxelles eût tenu encore plus long-temps, si la ville avait été mieux approvisionnée; mais, comme cela regardait M. de Louvois, il eut la prudence de ne s'en point plaindre; et ce ministre lui en sut gré : il avait commencé sa fortune par demander à être inspecteur dans un temps où il n'y avait guère que des lieutenans-colonels qui prissent cet emploi; le marquis, depuis maréchal d'Harcourt, suivit la même route. Le baron d'Asfeld rend la ville de Bonn le 12 octobre, après une belle défense : l'électeur de Brandebourg en faisait le siége, et eut besoin que le duc Charles l'y joignît avec l'armée impériale. M. d'Asfeld mourut à Aix-la-Chapelle des blessures qu'il avait reçues à ce siége.

Les Algériens sont forcés de nouveau à demander la paix, que le roi leur accorda le 25 septembre.

M. de Pontchartrain succède dans la place de contrôleur-général, à M. Pelletier, qui s'en démet volontairement, et qui conserva sa place de ministre et les mêmes prérogatives au conseil. Le roi donna à M. de Seignelai entrée dans les conseils : c'est ce qu'on appelle être ministre; car, depuis 1659, le roi n'a point donné de lettres de ministre-d'état. Le premier président de Novion se démet de sa charge en faveur de M. de Harlai, procureur-général, qui lui paie cent mille écus de brevet de retenue qu'il avait sur cette charge, et qui vend celle de procureur-général sept cent mille francs à M. de la Briffe, gendre du premier président de Novion. M. de Novion, petit-fils du premier président, achète la charge de président à mortier de M. de Croissi, à qui le roi donne, pour M. de Torci, son fils, la survivance de sa charge de secrétaire-d'état. M. de Pomereu est envoyé intendant en Bretagne où il n'y en avait jamais eu. L'ambassade de Constantinople est donnée à M. de Châteauneuf par la mort de M. de Girardin. M. de Beauvilliers, premier gentilhomme de la chambre, et chef du conseil des finances, est nommé gouverneur de M. le

duc de Bourgogne, et l'abbé de Fénélon son précepteur ; l'abbé Fleuri, qui a écrit l'*Histoire ecclésiastique*, et qui avait été précepteur des princes de Conti et du comte de Vermandois, fut sous-précepteur. Le roi fait ordonner que l'on porte à la Monnaie toute l'argenterie : il en donne l'exemple. Etablissement de la Tontine, proposée, plus de trente ans auparavant, par un nommé Tonti.

Combat de M. de Brionne et de M. de Hautefort.

1690.

La mort d'Innocent XI, ennemi déclaré de la France, arrivée le 12 août de l'année précédente, et l'exaltation d'Ottoboni, sous le nom d'Alexandre VIII, le 6 octobre, suspendirent les différends de Rome et de la France. M. le duc de Chaulnes avait relevé M. de Lavardin dans l'ambassade de Rome, où il n'avait pu s'accorder avec le cardinal d'Estrées, trop accoutumé à gouverner le duc d'Estrées, son frère. Le roi rendit Avignon au pape, qui écrivit un bref rempli d'estime et de confiance, à une personne de la cour qui y était dans une haute considération. Mort de madame la Dauphine le 20 avril : un peu avant qu'elle expirât, M. de Meaux dit au roi, qui était dans sa chambre : *Il faudrait que Votre Majesté se retirât.* — *Non, non,* reprit le roi, *il est bon que je voie comment meurent mes pareils.* Mort de Charles V, duc de Lorraine, âgé d'environ quarante-huit ans, le 17 avril, à Velz, près Lintz. On dit qu'il écrivit, en mourant, à l'empereur la lettre suivante : « Sacrée Majesté, suivant vos ordres, je suis parti d'Inspruck pour » me rendre à Vienne ; mais je suis arrêté ici par » un plus grand maître ; je vais lui rendre compte » d'une vie que je vous avais consacrée tout entière : souvenez-vous que je quitte une épouse » qui vous touche, des enfants à qui je ne laisse » que mon épée, et des sujets qui sont dans l'oppression. » Il ne se passa rien sur le Rhin, où Monseigneur commandait, ayant sous lui le maréchal de Lorges.

L'électeur de Bavière n'osa attaquer Philisbourg.

Bataille de Fleurus, près de Charleroi, gagnée, le 1er juillet, contre le prince de Valdec, par le maréchal de Luxembourg ; il avait été joint par M. de Boufflers, qui commandait un corps séparé sur la basse Meuse, avant que M. de Valdec en fût averti ; le mouvement hasardeux, mais décisif pour le gain de la bataille, que fit faire M. de Luxembourg à sa cavalerie, et qui ne pouvait être aperçu par M. de Valdec, à cause de l'inégalité du terrain, fit que l'aile droite des ennemis se trouva prise en flanc, tandis que M. de Valdec croyait que nous marchions à lui par un front égal à celui qu'il occupait : c'est une des plus belles actions de M. de Luxembourg. La cavalerie hollandaise fit fort mal, mais leur infanterie montra beaucoup de valeur. Il y avait eu la veille une attaque, que M. de Luxembourg avait fait faire pour couvrir la jonction de M. de Boufflers ; ce fut M. le duc du Maine qui la commanda, et qui défit près de deux mille hommes de cavalerie. M. de Luxembourg eut le commandement de Normandie.

Combat naval donné, le 10 juillet, à la hauteur de Dieppe, dans le canal, où M. de Tourville, vice-amiral de France, et M. de Château-Renaud, battirent les flottes anglaise et hollandaise. Cette victoire ne fut pas équivoque : on poursuivit les ennemis, et le comte d'Estrées, fils du maréchal, fit une descente à Teingmouth, le 5 août, où il brûla quatre vaisseaux de guerre ennemis et plusieurs vaisseaux marchands.

Bataille de la Boine, le 11 juillet, où le prince d'Orange défit le roi Jacques : cette victoire décida du sort de l'Angleterre ; le maréchal de Schomberg y fut tué, et le prince d'Orange fut effleuré d'un boulet de canon, qui pensa terminer cette fameuse querelle. Le bruit de sa mort s'étant répandu dans Paris, on s'y laissa emporter à des démonstrations de joie bien honorables pour ce prince. Cependant, malgré sa victoire, il fut obligé de lever, le 10 septembre, le siége de Limeric, défendue par Boisseleau, capitaine aux gardes, et par les troupes irlandaises. Qu'il me soit permis de faire une réflexion en voyant combattre M. de Schomberg contre le roi Jacques, et de rappeler un fait qui n'est peut-être pas trop connu ; c'est que ce même Schomberg avait été lieutenant de la compagnie de gendarmes écossais, dont Jacques, alors duc d'Yorck, était le capitaine ; ce qui me fera faire encore une remarque (milice française), c'est que, depuis l'institution de cette compagnie par Charles VII, ce furent presque toujours des seigneurs de la maison de Stuart qui la commandèrent, et que Marie Suart, depuis son retour en Ecosse, désira que le commandement de cette compagnie fût désormais affecté à un des fils des rois d'Ecosse ; et en effet, Charles Ier l'avait été après la mort de Henri, son frère aîné, ainsi que Jacques II le fut après son père ; car il n'est pas sûr que Charles II l'ait été.

Le duc de Savoie, d'accord avec l'empereur, sans le paraître, comptait pouvoir nous surprendre : le roi, après des négociations inutiles, instruit de ses liaisons, lui déclare la guerre le 13 juin. M. de Catinat l'attaqua le 18 août à Stafarde, où il remporta une victoire complète : la prise de Saluces suivit cette victoire, ainsi que celle de Suze, qui se rendit le 12 novembre. M. de Saint-Ruth réduisait la Savoie pendant ce temps-là.

Mort de M. de Seignelai le 3 novembre : sa charge de secrétaire d'état de la marine fut donnée à M. de Pontchartrain, contrôleur-général, qui entra au conseil. Le roi créa deux charges nouvelles de présidents à mortier, seize de conseillers, et une troisième charge d'avocat-général, dont feu M. d'Aguesseau, depuis chancelier, fut revêtu ; il créa aussi une charge de premier président du grand-conseil, qu'acheta M. Bignon, et qu'a eue depuis M. de Vertamon, son gendre, et huit charges de présidents ; il donne à Racine

la charge de gentilhomme ordinaire, vacante par la mort de Torf.

Les Anglais reprennent sur nous l'île de Saint-Christophe dans le mois de décembre. Mignard succède à Lebrun dans la place de premier peintre du roi.

1691.

Suite de la guerre contre le duc de Savoie. M. de Feuquières, qui commandait dans Pignerol, poursuit partout les Barbets, et rend le chemin des vallées libres jusqu'à Briançon. M. de Catinat prend Villefranche le 21 mars, Nice le 2 avril, Veilane le 30 mai, Carmagnole le 9 juin, que les ennemis reprirent, et Montmélian le 21 décembre. Bulonde avait levé le siége de Coni le 29 juin, sur la nouvelle qu'il eut que le prince Eugène (si célèbre depuis) marchait au secours : il fut envoyé prisonnier dans la citadelle de Pignerol.

Le roi prend Mons le 9 avril, défendu par le prince de Bergue, après seize jours de tranchée ouverte, accompagné de tous les princes, et ayant sous lui le maréchal de Luxembourg et le maréchal de la Feuillade; il l'avait fait investir par M. de Boufflers. Le prince d'Orange donna quelque inquiétude pendant ce siége, en s'approchant de Notre-Dame de Hall. Ce fut à ce siége que le roi donna le rang de colonels aux capitaines aux gardes françaises et suisses. Louis XV fit assiéger depuis cette même ville par M. le prince de Conti, qui s'en rendit maître le 10 juillet 1746, après quinze jours de tranchée ouverte. M. de Boufflers bombarde Liége le 4 juin, pour punir les habitants d'avoir reçu les alliés dans leur ville.

Le maréchal de Luxembourg, à qui le roi avait laissé le commandement de son armée, s'était campé sous Tournai à la fin de la campagne, attendant que les ennemis allassent prendre leurs quartiers d'hiver : le prince d'Orange, qui était retourné en Hollande, croyant la campagne finie, avait laissé le commandement de son armée au prince de Valdec, qui était campé à Leuze. La distance de Tournai à Leuze fit penser au prince de Valdec qu'il pouvait décamper sans précaution : le maréchal de Luxembourg, averti, part de Tournai avec un corps de cavalerie, et bat son arrière-garde, le 18 septembre, au combat de Leuze : la maison du roi et la gendarmerie s'y distinguèrent. M. de Luxembourg n'avait que vingt-huit escadrons contre soixante et quinze.

Bataille de Kilconel en Irlande le 22 juillet, gagnée par les rebelles : M. de Saint-Ruth, qui avait quitté la Savoie, et qui commandait les troupes de France, y fut tué; la prise de Limeric et de toute l'Irlande fut la suite de cette défaite : cependant, suivant la capitulation de Limeric, M. de Château-Renaud ramena tous les Français et quinze mille Irlandais. En Allemagne, M. le maréchal de Lorges fut sur la défensive.

Le duc de Noailles prend la Seu d'Urgel le 11 juillet; c'était une place importante, parce qu'elle ouvrait le chemin pour entrer dans l'Aragon.

Mort de M. de Louvois le 16 juillet : on a dit qu'il n'était pas mort de sa mort naturelle; d'autres ont cru qu'il était mort de chagrin : en effet, sur la fin, il avait beaucoup perdu de sa faveur. Quoique le siége de Mons eût été bien servi, le roi trouva qu'il avait trop duré, puisque le prince d'Orange avait eu le temps d'en tenter le secours. Bulonde, pour se justifier de la levée du siége de Coni, avait montré, disait-on, une lettre de M. de Louvois; le duc de Savoie faisait servir de prétexte à sa haine contre la France la conduite de ce ministre à son égard. Mayence aurait résisté plus long-temps, s'il avait été mieux approvisionné; le ravage du Palatinat, enfin le bombardement de Liége, tout cela, à ce qu'on assurait, avait indisposé le roi, naturellement juste et clément. M. de Louvois s'en aperçut en travaillant avec lui; il prenait des eaux : il fut saisi, et mourut. Quoi qu'il en soit de ces faits, que l'on ne garantit point, M. de Louvois était né avec de grands talents, qui avaient principalement la guerre pour objet : il rétablit l'ordre et la discipline dans les armées, ainsi qu'avait fait M. Colbert dans les finances; mieux informé souvent que le général lui-même; aussi attentif à récompenser qu'à punir; économe et prodigue suivant les circonstances; prévoyant tout, et ne négligeant rien; joignant aux vues promptes et étendues la science des détails; profondément secret; formant des entreprises qui tenaient du prodige par leur exécution subite, et dont le succès n'était jamais incertain, malgré la foule des combinaisons nécessaires qui devaient y concourir : l'instruction donnée au maréchal d'Humières pour le siége de Gand fut regardée comme un chef-d'œuvre dans son genre. Mais il eût été à souhaiter qu'il n'eût pas porté trop loin le zèle pour la gloire de son maître, et que, se contentant de voir le roi devenu l'objet du respect de l'Europe, il n'eût pas voulu encore qu'il en devînt la terreur. M. de Barbesieux, son second fils, lui succède dans la place de secrétaire d'état, dont il avait la survivance; Villacerf, dans la surintendance des bâtiments, dont Mansard eut l'intendance. M. de Louvois jouissait des postes étrangères, c'est-à-dire du prix des lettres de tous les bureaux des villes frontières et conquises; à sa mort, le roi voulut en connaître le produit : M. Rouillé (grand-père du ministre) fut chargé de la régie des postes étrangères, dont il rendait compte au roi seul tous les trois mois, ayant été dispensé, par des lettres-patentes, d'en compter ni au conseil, ni à la chambre des comptes; cette régie a duré depuis le mois de juillet 1691 jusqu'au mois de janvier 1695.

Monseigneur entre au conseil d'état : le roi y fit entrer en même temps M. de Beauvilliers et M. de Pomponne, qui avait été renvoyé en 1679; il donne à ce dernier soixante mille livres de pension, outre vingt qu'il avait déjà.

Le comte d'Estrées bombarde Barcelone le 10 août, et Alicante le 22. Le premier président obtient les entrées des premiers gentilshommes de la chambre.

Le prince de Bade bat les Turcs à Salankemen le 19 août.

Mort d'Alexandre VIII; il avait, en mourant, distribué à ses neveux tout ce qu'il avait amassé d'argent; ce qui fit dire à Pasquin, qu'il aurait mieux valu pour l'Eglise être sa nièce que sa fille.

Edit important qui ordonne le dépôt des terriers de la couronne à la chambre des comptes.

1692.

M. de Boufflers a le régiment des gardes, vacant par la mort de M. de la Feuillade, et vend sa charge de général des dragons au comte de Tessé. Le roi fut trois mois sans nommer au régiment des gardes, voulant en faire le détail par lui-même.

Le roi n'avait pas renoncé à rétablir Jacques II. Ce prince s'avança vers les côtes de Normandie avec le maréchal de Bellefonds: on crut avoir des intelligences sûres dans la flotte des ennemis, et M. de Tourville reçut ordre de l'attaquer, fort ou faible: il le fit, et le combat, après avoir duré, le 29 mai, depuis le matin jusqu'à la nuit, avec des efforts signalés de valeur de nos troupes, ne fut décisif en faveur des ennemis que par notre retraite, quoiqu'ils eussent quatre-vingt-huit vaisseaux contre quarante-quatre; mais ce qui rendit cette affaire malheureuse, c'est que notre flotte s'étant dispersée sur les côtes de Bretagne et de Normandie, l'amiral anglais nous brûla treize vaisseaux à la Hogue et à Cherbourg. On a dit sur ce combat de mer que l'on aurait pu attendre que l'escadre du comte d'Estrées, qui venait de Toulon à Brest, fût arrivée.

Le roi, commandant en personne, prend la ville de Namur le 5 juin, après sept jours de tranchée, et le château le 30. Le prince d'Orange et l'électeur de Bavière voulurent en vain la secourir; ils en furent empêchés par le maréchal de Luxembourg qui couvrait le siége, et par la situation du pays, dont il avait profité pour leur fermer le passage. Ce fut un beau spectacle de voir à ce siége M. de Vauban assiéger le fort Cohorn défendu par Cohorn lui-même, *le rival de Vauban, et jamais son égal*. Cette même ville, reprise par le prince d'Orange en 1695, fut soumise de nouveau à Louis XV en 1746, que M. le comte de Clermont s'en empara après huit jours de tranchée ouverte. Combat de Steinkerque le 3 août; ç'a été le plus sanglant de toute la guerre: on sait que M. le maréchal de Luxembourg fut surpris par la fausse lettre d'un espion; il ne crut en effet que l'armée ennemie s'approchait que quand il apprit que la brigade de Bourbonnais venait d'être attaquée: il répara cette surprise, et, après deux attaques sans succès, à la troisième, il se mit avec M. le duc de Chartres, M. le Duc, M. le prince de Conti, messieurs de Vendôme, etc., à la tête de la brigade des gardes, et força le prince d'Orange à repasser les défilés par où il était venu: Le prince, qui avait cherché pendant toute la campagne une affaire de poste, afin qu'il n'y eût que l'infanterie qui pût combattre, dut apprendre à Steinkerque ce que savait faire celle de France, comme il avait appris à Leuze combien notre cavalerie était redoutable.

Le duc de Savoie se venge bien des affronts des deux dernières campagnes; il ravage le Dauphiné comme nous avions ravagé le Palatinat, prend Embrun le 17 août, et Gap ensuite: M. de Catinat avait une armée trop faible pour s'opposer à cette entreprise, qui eût peut-être eu des suites plus fâcheuses, si le duc de Savoie ne fût pas tombé malade.

Le maréchal de Lorges bat le prince de Wurtemberg le 17 septembre au combat de Phortzeim, et force le landgrave de Hesse à lever le siége d'Ebernbourg le 8 octobre. Le marquis de Feuquières avait battu quelques troupes des ennemis vers la petite Hollande dès le 1er du mois. Le marquis d'Harcourt défait dans le comté de Chinei, le 8 septembre, plus de quatre mille Allemands; M. de Boufflers bombarde Charleroi le 19 octobre.

Le duché d'Hanovre est érigé en électorat le 19 décembre; mais les oppositions des princes de l'Empire firent que le duc d'Hanovre ne fut admis qu'en 1711, quoique les états de l'Empire l'eussent reconnu dès 1708.

Mariage de M. le duc de Chartres avec mademoiselle de Blois, fille légitimée de Louis XIV, le 18 février, et de M. le duc du Maine avec Anne Louise-Bénédicte de Bourbon, fille de M. le prince, le 19 mars.

Le roi renouvelle à M. le duc de Chartres, en faveur de son mariage, la donation qu'il avait déjà faite à *Monsieur* du Palais-Royal, que le cardinal de Richelieu avait laissé à la couronne, et lui en fait don à titre d'apanage. L'académie de peinture et de sculpture, qui était établie dans le Palais-Royal, est placée au Louvre.

Règlement par lequel le roi déclare que désormais les survivances n'annuleraient point les brevets de retenue antérieure: ce réglement fut fait à l'occasion de la charge du marquis de Tilladet, capitaine des Cent-Suisses de la garde, lorsqu'elle passa au marquis de Courtanvaux.

Les Impériaux prennent le grand Varadin le 5 juin; et les Turcs, sur qui les Vénitiens avaient eu de grands avantages dans les dernières campagnes, lèvent le siége de Lépante le 19 décembre.

Le pape persistant à refuser des bulles, le roi, par arrêt du mois de janvier, envoie les nommés en possession du revenu de leurs évêchés.

1693.

Le pape Innocent XII, qui avait succédé, dès l'an 1691, au pape Alexandre VIII, envoie enfin des bulles à tous ceux qui avaient été nommés aux évêchés par le roi, depuis les contestations entre la cour de Rome et la France; les cardinaux d'Estrées et de Janson ménagèrent cet accommodement. Chacun des nouveaux évêques écrivit

une lettre de soumission au pape pour lui marquer la douleur qu'ils avaient de ce qui s'était passé: on continue cependant en France de suivre les maximes contenues dans la déclaration du clergé.

Institution de l'ordre de Saint-Louis; institution admirable quand elle est bien ménagée. Louis XV, voulant accorder une marque de distinction à ses officiers qui ne sont pas de la religion catholique, créa, depuis 1759, l'ordre du Mérite militaire.

Prise de Furnes le 6 janvier par M. de Boufflers, qui y fait quatre mille Anglais prisonniers. M. de Tallard lève le siége de Rhinfeld le 8.

Création de sept maréchaux de France le 27 de mars; messieurs de Choiseul, de Villeroi, de Joyeuse, de Boufflers, de Tourville, de Noailles et de Catinat.

Mort de mademoiselle de Montpensier, âgée de soixante-six ans, le 5 avril; c'était une princesse haute, franche, courageuse, de peu d'esprit, ayant manqué plus de mariages que la reine Elisabeth n'en avait rompus, mais espérant toujours qu'on allait la marier, et n'imaginant pas que l'on pût aimer dans une autre vue; sage par hauteur, et ayant pourtant fini par aimer M. de Lausun, que l'on disait qu'elle avait épousé. Elle nous a laissé des mémoires qu'il faut lire : elle les reprend depuis sa naissance, c'est-à-dire depuis le 7 mai 1627 jusqu'en 1688. Ils sont assez mal écrits pour que l'on puisse assurer qu'ils sont d'elle, et ils ont une naïveté qui plaît à ceux qui aiment à lire des faits véritables. Elle laissa sa maison de Choisi à Monseigneur, et fit Monsieur, son cousin-germain, son légataire universel.

Le maréchal de Lorges prend Heidelberg le 21 mai, et le château deux jours après; il y eut beaucoup de cruautés commises, et les tombeaux des électeurs palatins ne furent pas respectés.

Le roi, étant parti pour son armée de Flandres, tombe malade au Quesnoi, et s'en retourne à Versailles; ç'a été sa dernière campagne : il détache Monseigneur pour aller en Allemagne; ce prince marcha au prince de Bade, campé sous Hailbron; mais l'attaque de son camp ayant été jugée impossible, et Monseigneur n'ayant pu l'attirer au combat, il repartit sur la fin du mois d'août. M. de Luxembourg fait attaquer près Maëstricht, le 15 juillet, un détachement commandé par le comte de Tilli, qui fut mis en fuite. Le maréchal de Villeroi prend Hui le 24 juillet.

Depuis le départ du roi, le maréchal de Luxembourg cherchait les moyens d'attirer le prince d'Orange à une action; pour y parvenir, il tâcha de le déposter du Mont-Saint-André, où ce prince s'était retranché; il en vint à bout en feignant d'attaquer Liége: le prince d'Orange et le duc de Bavière s'approchèrent de cette ville pour la défendre; et le maréchal, apprenant qu'ils avaient quitté leur camp, ne songea plus qu'à les attaquer.

Bataille de Nervinde le 29, gagnée par M. de Luxembourg contre le prince d'Orange, où, pour prix de sept ou huit mille hommes que nous perdîmes, le champ de bataille nous resta : il est vrai que la perte des ennemis fut encore plus considérable : on leur prit soixante et seize pièces de canon, huit mortiers, neuf pontons, la plus grande partie de leur artillerie, soixante étendards et vingt-deux drapeaux; on fit deux mille prisonniers, et on leur tua près de douze mille hommes; nos princes y firent des prodiges de valeur à leur ordinaire. La suite de cette victoire fut la prise de Charleroi par le maréchal de Villeroi le 11 octobre; Monsieur de Vauban conduisait les attaques, et M. de Luxembourg couvrait le siége.

Le duc de Savoie, qui avait entrepris le siége de Pignerol, est attaqué et défait à Marsaille par le maréchal de Catinat le 4 octobre : messieurs de Vendôme, brouillés avec M. de Luxembourg, qui ne leur avait pas rendu justice à Steinkerque, étaient à cette armée où ils se distinguèrent; la gendarmerie, qui n'était arrivée d'Allemagne que la veille, eut grande part à cette victoire. Les suites de cette action furent la désolation de toute la campagne de Turin, qui avait été précédée de l'incendie de la Vénerie, en représailles des ravages du Dauphiné. Le duc ne put garder Sainte-Brigitte, qu'il avait prise au commencement de la campagne, ni Pignerol, qu'il avait bombardée, ni s'emparer de Casal, dont il avait fait le blocus.

Du côté des Pyrénées le maréchal de Noailles prend Roses le 9 juin : le comte d'Estrées en faisait le siége par mer.

Sur mer, les Anglais, qui firent une descente à la Martinique, en furent chassés avec perte le 5 avril : et le 27 juin le maréchal de Tourville ayant attaqué, entre Lagos et Cadix, le vice-amiral Rook, qui escortait la flotte de Smyrne, lui brûla quatre vaisseaux de guerre, et prit ou brûla, ou coula à fond plus de quatre-vingts vaisseaux richement chargés. On dit alors que M. de Tourville n'avait pas su profiter de son avantage; et ce général en rejeta la faute sur M. Gabaret Le 5 octobre les Hollandais prirent sur nous Pondichéry; mais la compagnie française y rentra en 1699, en exécution du traité de Riswick. Bombardement de Saint-Malo par les Anglais le 29 novembre : un vaisseau, qu'ils nommaient *la machine infernale*, n'eut d'autre effet qu'un grand bruit, et quelques maisons endommagées.

Nouveau régiment des carabiniers créé pour M. le duc du Maine. Procession de la châsse de sainte Geneviève pour faire cesser les calamités causées par la disette de cette année.

1694.

Avantages du maréchal de Noailles en Catalogne : il passe le Ter à la vue des Espagnols, et les défait le 27 mai; il prend Palamos d'assaut le 7 juin, et le château et la garnison se rendent à discrétion le 10. M. de Tourville battait le château du côté de la mer. M. de Noailles se rend maître, le 25 juin, de la forte place de Gironne; de là il marche à Ostalric, dont le château fut

pris le 20 juillet, malgré les sept retranchements que les Espagnols avaient faits l'un sur l'autre par le seul endroit qui fût accessible. Enfin il prit Castel Follit le 8 septembre, et il termina cette campagne par faire lever le siége d'Ostalric au duc d'Escalonne. Le roi d'Espagne, alarmé de tant de revers, veut faire la paix ; l'empereur et le prince d'Orange s'y opposent. La reine mère, qui était Autrichienne, dispose de tout le conseil du roi, et gagne la jeune reine en soutenant le baron de Perlis, dont le roi avait pris de la jalousie. Le duc d'Ossonne, resté fidèle à son maître, est empoisonné, et la cour de Madrid est divisée entre un roi faible et un gouvernement dévoué à la cour de Vienne.

Marche fameuse de Monseigneur et du maréchal de Luxembourg de Vignamont au pont d'Espierre. Du 22 août au 25, l'armée fit quarante lieues en quatre jours ; et par cette promptitude, Monseigneur, moins fort de moitié que le prince d'Orange, garantit les frontières depuis l'Escaut et la Lys jusqu'à l'Océan, et empêcha le prince d'Orange d'attaquer les places maritimes qui étaient menacées par la flotte ennemie.

Le prince d'Orange reprend Hui le 28 septembre.

Sur mer, les ennemis insultèrent nos ports sans succès : ils firent une descente à Brest le 18 juin, d'où ils furent chassés avec perte : le 22 juillet ils bombardèrent Dieppe, dont les maisons furent réduites en cendres par la faute des habitants, qui n'y apportèrent point de secours : le Hâvre fut aussi bombardé le 26 du même mois, mais il n'y eut point de dommage ; enfin, s'étant approchés de Dunkerque le 21 septembre avec deux machines pareilles à celle qu'ils avaient employée l'année précédente devant Saint-Malo, l'une joua sans nul effet, et l'autre ayant fait son effet sur elle-même, ensevelit ceux qui étaient dedans. Le capitaine Jean Bart fut plus heureux ; les Hollandais s'étaient emparés d'un convoi de blé que le roi faisait venir de la mer Baltique à cause de la disette qui était dans le royaume ; il les attaqua n'ayant que six frégates, le 19 juin, à la hauteur du Texel ; de huit vaisseaux qu'ils avaient, il en prit trois, mit en fuite les cinq autres, et ramena nos vaisseaux dans nos ports. Jean Bart fut anobli.

Il ne se passe rien en Allemagne ni en Italie.

Les Polonais battent les Turcs à plates coutures sur les bords du Niester le 6 octobre. Les Vénitiens prennent l'île de Chio le 14 octobre, mais ils la reperdirent quatre mois après.

Déclaration qui donne au duc du Maine et au comte de Toulouse la préséance sur tous les pairs. Cette déclaration avait été précédée d'un arrêt qui avait maintenu messieurs les princes de Vendôme dans le rang à eux accordé en 1610, et dont ils ne jouissaient plus ; mais le duc de Vendôme ne prit séance au parlement qu'après M. le duc du Maine.

Mort de l'abbé de Longueville. Cette mort excita une grande contestation pour la succession de Neufchâtel. L'abbé de Longueville avait fait deux testaments, le premier en faveur de M. le prince de Conti, le deuxième en faveur de madame de Nemours, sa sœur ; madame de Nemours fit une donation entre vifs de toute la succession de M. de Longueville (dont elle excepta ensuite les biens situés en Suisse) au chevalier de Soissons, fils naturel du comte de Soissons, tué à la Marfée ; il était son cousin-germain, parce que la mère de madame de Nemours était sœur du comte de Soissons, et avait été légitimé en 1643 : elle lui fit prendre le nom de prince de Neufchâtel lorsqu'il épousa la fille de M. de Luxembourg ; le procès pour Neufchâtel fut jugé par les états du pays en faveur de madame de Nemours.

Le roi achète de madame de Guise le palais d'Orléans, qui se nomme aujourd'hui le Luxembourg. Il donne à M. le duc du Maine, qui depuis dix ans était colonel-général des Suisses, la charge de grand maître d'artillerie, vacante par la mort de M. le maréchal d'Humières, qui l'avait eue, en 1685, à la mort du duc du Lude. Erection des jeux floraux de Toulouse en académie.

1695.

Mort de M. le maréchal de Luxembourg à Versailles, le 4 janvier, âgé de soixante-sept ans : il était fils posthume du comte de Boutteville, qui eut la tête tranchée en 1627 pour s'être battu en duel ; sa charge de capitaine des gardes fut donnée à M. de Villeroi : les événements qui suivirent la mort de ce grand capitaine justifièrent bien les regrets du roi et ceux de toute la France.

La princesse Marie, femme du prince d'Orange, meurt de la petite vérole le 7 janvier, à l'âge de trente-trois ans.

Etablissement de la capitation, qui devait finir, et qui en effet cessa à la paix.

M. de Crenan rend Casal au duc de Savoie le 11 juillet, à condition que les fortifications seraient démolies, et la ville rendue au duc de Mantoue.

Belle retraite de M. de Vaudemont le 14 juillet devant le maréchal de Villeroi et M. le duc du Maine, qui manquèrent de l'attaquer.

M. de Montal prend Dixmude en vingt-six heures, le 28 juin, et Deinse le 29. Le maréchal de Villeroi, sur le refus que firent les ennemis de promettre de ne point insulter nos places maritimes, bombarde Bruxelles le 13, le 14 et le 15 août ; mais ces diversions n'empêchèrent pas le prince d'Orange d'investir Namur le 1er juillet : il prit la ville le 4 août, et le château le 2 septembre, sans que le maréchal de Villeroi, qui s'était avancé sur les bords de la Mehaigne, pût rien entreprendre : M. de Boufflers, qui s'était jeté dans la ville pour la défendre avec le comte de Guiscard qui en était gouverneur, fut arrêté prisonnier lorsque la ville et le château furent rendus, sous prétexte que nous avions manqué aux capitulations de Dixmude et de Deinse ; mais il fut bientôt relâ-

ché. Ce siége est l'action la plus éclatante du prince d'Orange.

En Catalogne, le maréchal de Noailles étant tombé malade, M. de Vendôme prit sa place, et fit lever le siége de Palamos, le 25 août, à M. de Castanaga : il fallut depuis démolir cette place, ainsi que les autres que l'on avait prises aux ennemis, et que l'on ne pouvait soutenir faute de vivres.

L'indisposition des deux généraux, le prince de Bade et le maréchal de Lorges, rendit la campagne d'Allemagne fort tranquille : il n'y eut pas plus d'événements sur mer; quelques prises, entre autres celle que fit M. de Nesmond, quelques insultes sur les côtes, et rien de plus : la lassitude des deux partis annonçait la paix. Edit célèbre concernant la juridiction ecclésiastique et les appels comme d'abus.

M. de Noailles succède à M. de Harlai à l'archevêché de Paris. L'abbé de Fénélon, précepteur des enfants de France, est nommé à l'archevêché de Cambrai : le pape accorde au roi un indult à vie pour y nommer. Il y avait eu, dès l'an 1682, un concordat passé entre le chapitre et le roi, par lequel le chapitre remettait son droit d'élection, et le roi celui de régale.

Le roi donne le gouvernement de Bretagne à M. le comte de Toulouse, pour réunir dans sa personne les deux amirautés. Anciennement les gouverneurs des provinces maritimes étaient amiraux de leurs provinces, mais la seule province de Bretagne a conservé ce droit. Monseigneur, à qui Mademoiselle avait laissé en mourant sa maison de Choisi, l'échange contre Meudon, moyennant quatre cent mille livres de retour qu'il donne à madame de Louvois. Meudon avait appartenu à M. Servien, qui y dépensa beaucoup, et qui l'avait acheté du duc de Guise. La maison de Choisi ayant depuis été vendue par M. le duc de Villeroi, gendre de madame de Louvois, à madame la princesse de Conti, M. le duc de la Vallière, son héritier, la vendit au roi en 1739.

Mort de Madame de Guise, fille de Gaston.

1696.

Traité négocié par le comte de Tessé entre le roi et le duc de Savoie, et conclu le 4 juillet; il ne parut d'abord que sous le nom de *neutralité d'Italie* : on promet de rendre à ce prince tout ce qu'on lui avait pris, et entre autres la ville de Pignerol, qui était comme la clef de ses états, et qui depuis l'année 1630 servait de passage aux Français du Dauphiné en Piémont : on convient du mariage de la princesse Marie-Adelaïde, sa fille, avec M. le duc de Bourgogne, et, en considération de ce mariage, on lui accorde tous les honneurs des têtes couronnées. Ce prince, en attendant qu'il pût se déclarer, et voulant encore toucher les subsides de cette année que lui payaient l'Angleterre et la Hollande, promettait ses offices pour engager ses alliés à la même neutralité : il les y détermina par le siége de Valence, qu'il entreprit le 24 septembre, conjointement avec M. de Catinat. Paix avec la Savoie, publiée à Paris le 10 septembre. Le contrat de mariage fut signé le 15.

Nos armées de terre n'entreprirent rien, non plus que celles des ennemis; seulement M. de Vendôme battit un corps de cavalerie du prince de Darmstadt à Ostalric en Catalogne, le 1er juin.

Sur mer, les alliés bombardèrent Calais le 13 avril, le fort de l'île de Ré et les Sables d'Olonne le 15 et le 16 juillet, le tout sans effet. Jean Bart prit, le 18 juin, cinq vaisseaux de guerre hollandais venant de la mer Baltique, et cinquante vaisseaux marchands. M. de Nesmond fit une nouvelle prise le 31 mars. Jacques II s'était avancé, mais inutilement, jusqu'à Calais avec le marquis d'Harcourt, le 1er du même mois, dans l'espérance de faire une nouvelle tentative sur l'Angleterre.

M. de Frontenac, gouverneur de la nouvelle France, fait, dans le mois de juillet contre les Iroquois, une expédition par laquelle il assure Quebec et tout le Canada contre les courses de ces barbares.

Mort de Sobieski, roi de Pologne, le 17 juin; il avait épousé, n'étant encore que grand-maréchal de Pologne, Marie-Casimir de la Grange, veuve du Palatin de Sandomir, et qui devint reine par l'élection de son mari. Son père Henri, de la Grange d'Arquien, mort en 1707, âgé de quatre-vingt-seize ans, devint, de capitaine des gardes suisses de Monsieur, frère du roi, cardinal, par la protection de la reine sa fille : sa sœur aînée avait épousé le marquis de Béthune, et fut dame d'atours de la reine Marie-Thérèse. Marie-Casimir mourut au château de Blois en 1716.

Mort de M. de Croissi; M. de Torci, son fils, fort jeune alors, lui succède dans sa charge, étant aidé des conseils de M. de Pomponne, dont il avait épousé la fille, et qui était rentré au conseil dès l'an 1691.

1697.

Cette année est célèbre par le traité de Riswick, qui donna la paix à toute l'Europe. Le roi y envoie pour plénipotentiaires messieurs de Harlai, de Créci et de Callières, qui négociaient déjà secrètement depuis plus de trois ans. Cependant, comme l'empereur et l'Espagne marquaient encore quelques oppositions à la paix, les opérations militaires n'en furent point retardées.

En Flandres, le maréchal de Catinat prend Ath le 5 juin. Le prince d'Orange empêche le projet qu'avait M. le maréchal de Villeroi sur Bruxelles et sur la forteresse des Trois-Trous.

Le comte de Harrach était passé en Espagne pour y faire des insinuations au sujet de cette grande succession en faveur de l'archiduc Charles, espérant que, s'il pouvait amener Charles II à déclarer l'archiduc pour son successeur, la reconnaissance de cette déclaration serait un des

principaux articles du traité de Riswick : mais comment l'empereur pouvait-il se flatter d'obtenir une pareille demande contre les droits légitimes des petits-enfants de Louis XIV, et, après eux, contre les droits du prince de Bavière et de M. le duc d'Orléans? La prise de Barcelonne fit échouer toute cette intrigue.

M. de Vendôme fait le siége de Barcelonne, défendue par le prince de Darmstadt, et investie par mer par le comte d'Estrées et par le bailli de Noailles; il bat le comte de Velasco, vice-roi de Catalogne, qui voulut secourir les assiégés; mais le siége n'en fut pas moins meurtrier, et ce ne fut qu'après cinquante-deux jours de tranchée ouverte que Barcelonne se rendit le 10 août. M. de Vendôme fut fait vice-roi de Catalogne, et le comte de Coigni commanda dans Barcelonne : cette conquête détermina le roi d'Espagne et l'empereur à consentir à la paix.

En Allemagne, le prince de Bade prend Ebernbourg le 27 septembre.

Expédition de M. de Pointis, chef d'escadre, sur Carthagène en Amérique; il y débarque le 15 avril, prend Carthagène avec toutes ses richesses, fait ruiner toutes les fortifications, et les murailles, de la ville et des forts; se rembarque, évite une escadre de vingt-quatre vaisseaux anglais, en combat une de sept, et rentre à Brest le 9 août : la prise fut estimée à dix millions. M. de Nesmond enlève, le 20 août, trois vaisseaux anglais chargés de plusieurs millions. M. d'Iberville reprend le fort Nelson, le 5 septembre, dans la nouvelle France, après avoir pris deux vaisseaux anglais, et en avoir coulé un troisième à fond. M. du Guay-Trouin avait, dès le 25 avril, enlevé la flotte hollandaise venant de Bilbao.

M. d'Argenson est fait lieutenant-général de police : cet homme, de la plus ancienne noblesse, et d'un génie supérieur, à qui la ville de Paris doit l'ordre et la sûreté dont elle jouit, ne trouva pour lors d'obstacle à une plus grande élévation que le besoin que l'on avait de lui dans des temps difficiles, où il était si important que la capitale du royaume fût tranquille; mais enfin il fut fait garde des sceaux, et président du conseil des finances en 1718. Il est mort le 8 mai 1721. Il avait succédé dans la charge de lieutenant de police à M. de la Reynie, qui, d'intendant de feu M. le duc d'Epernon, avait été maître des requêtes, et était devenu lieutenant de police, lorsqu'en 1667 l'on en sépara les fonctions de la charge de lieutenant civil. M. de la Reynie mourut le 14 juin 1709, âgé de quatre-ving-dix ans passés. M. d'Argenson est le véritable instituteur de la police de Paris, chef-d'œuvre dont le grand ressort est de se mouvoir aisément et sans bruit.

Mort d'Adrien de Vignacourt, grand-maître de Malte : son oncle avait été élevé à la même dignité en 1601 : il a pour successeur Raimond Perellos de Roccafull, Aragonais. Règlement qui donne aux intendants des finances, que le roi fait conseillers d'état, leur séance au conseil, du jour qu'ils ont été faits intendants des finances.

Le 25 de juin, François-Louis de Bourbon, prince de Conti, fut proclamé roi de Pologne par le cardinal Radziejowski, primat du royaume; et, deux heures après, Frédéric-Auguste, électeur de Saxe, qui avait fait abjuration, le fut par l'évêque de Cujavie. La reine douairière de Pologne ne connut guère ses véritables intérêts dans cette grande affaire : elle était mère de trois princes; il était naturel qu'elle cherchât à conserver la couronne à l'aîné; mais son inclination pour le second, nommé Alexandre, fit qu'elle rabaissa le prince Jacques, son aîné, et qu'elle perdit par cette manœuvre tous les partisans du feu roi; ainsi elle ne put conserver la couronne dans sa maison, et elle n'eut plus de crédit à offrir aux autres concurrents. On crut ici que M. l'abbé de Polignac, chargé de cette négociation, n'avait pas pris les bons partis, et on envoya M. l'abbé de Châteauneuf avec de nouvelles instructions. On dépêche des deux côtés des courriers aux princes élus. L'électeur de Saxe, qui était le plus près, arrive en Pologne, et signe les *pacta conventa* le 21 juillet; il se fit sacrer à Cracovie le 15 septembre. M. le prince de Conti n'arrive à la rade de Dantzick que le 26, et, voyant que son parti s'affaiblissait tous les jours, quoique son élection fût la seule juridique, il se rembarque le 6 novembre. Les divisions ne cessèrent dans ce royaume que l'année suivante, où les partis se réunirent enfin, et où l'électeur, qui avait répandu des sommes immenses, fut reconnu roi par toute la nation.

Quatre traités de paix conclus à Riswick. Charles XI, roi de Suède, qui était médiateur, mourut âgé de quarante-deux ans. Ce prince despotique avait aboli chez lui l'autorité du sénat : Charles XII, son fils, quoique en minorité, continua la médiation; son père, en minorité comme lui, avait été médiateur de la paix d'Oliva.

Le premier traité fut signé avec la Hollande le 20 septembre à minuit. Les traités de Munster et de Nimègue servirent de base à ce traité; Pondichéry nous fut rendu.

Le second, signé avec l'Espagne une heure après, contenait la restitution des places prises en Catalogne; Luxembourg, le comté de Chinei, Charleroi, Mons, Ath, Courtrai, et tout ce qui avait été réuni par les chambres de Metz et de Brisach. La ville de Dinan fut aussi rendue à l'évêque de Liége, et l'île de la Ponza au duc de Parme. A voir tout ce que le roi sacrifiait par ce traité, il était aisé de se douter que la mort prochaine du roi d'Espagne en était le motif.

Par le troisième traité, conclu avec l'Angleterre le 21, le roi s'engagea à n'inquiéter en aucune façon le roi de la Grande-Bretagne dans la possession de royaumes et pays dont il jouissait.

Enfin, par le quatrième, avec l'empereur, signé le 30 octobre, tout fut réglé conformément aux traités de Westphalie et de Nimègue, et Fribourg lui fut rendu. Par ce traité, le duc de Lorraine fut rétabli dans ses états, à peu de choses près, ainsi que le duc Charles, son grand-oncle, en avait joui en 1670.

Cérémonie du mariage de M. le duc de Bourgogne avec la princesse de Savoie, le 7 décembre.

Penthièvre érigé en duché-pairie pour M. le comte de Toulouse : cette terre, qui avait été érigée d'abord en faveur de la maison de Luxembourg, avait passé par mariage à celle de Vendôme, de là, par acquisition, à madame la princesse de Conti, et fut vendue par elle à M. le comte de Toulouse.

1698.

Ambassades réciproques de tous les princes de l'Europe : le marquis d'Harcourt en Espagne, M. de Bonrepos en Hollande, le marquis de Puisieux en Suisse, le comte de Chamilli en Danemarck, M. de Guiscard en Suède, à la place de M. d'Avaux, le marquis de Villars à Vienne, et M. de Tallard à Londres : ce fut là que se conclut le premier traité de partage de la monarchie d'Espagne, qui n'eut point d'exécution, par la mort du prince de Bavière. Ce traité de partage fait entre le roi, le roi d'Angleterre et les états-généraux, est signé à la Haye le 11 octobre. Le prince électoral de Bavière y est désigné roi d'Espagne. M. le Dauphin a pour sa part les royaumes de Naples et de Sicile, et les places dépendantes de la monarchie d'Espagne situées sur la côte de Toscane, où îles adjacentes, la ville et le marquisat de Final, la province de Guipuscoa, nommément les villes de Fontarabie et Saint-Sébastien, situées dans cette province; et le port du passage : on donne à l'archiduc Charles d'Autriche le duché de Milan.

Le roi d'Espagne, irrité de voir que l'on partageât sa couronne de son vivant, et voulant empêcher qu'elle ne fût démembrée après lui, fait un premier testament par lequel il appelle le prince de Bavière au trône d'Espagne, comme son plus proche héritier, attendu la renonciation de Marie-Thérèse d'Autriche.

On conteste la réalité de ce testament; et en effet aucun des historiens n'en parle; mais voici sur quoi on s'est fondé pour en faire mention. On lit dans les mémoires du comte de Harrach, qu'il y avait eu un premier testament de Charles II en faveur du prince de Bavière. Lamberti rapporte (t. I, p. 96) une lettre du ministre du roi de France, écrite en italien au roi d'Espagne, où il parle de ce testament comme d'une chose certaine ; le continuateur de Mézerai n'en fait aucun doute ; enfin voici ce que l'on trouve dans les mémoires de Dangeau au 16 décembre 1698 : « De Guilville, major » du régiment de Normandie, arriva de Madrid; » c'est un des officiers de confiance que le mar» quis d'Harcourt avait amenés avec lui en Espa» gne : on apprend par lui que le roi d'Espagne » continue à se mieux porter, mais que cependant » *il a fait* un testament par lequel il nomme le » *prince électoral* de Bavière pour son héritier, et » il nomme sa femme régente durant la minorité » du prince électoral; ce testament n'est pas en» core public en Espagne; mais sa majesté ca» tholique l'a montré à ses conseillers d'état, et » le cardinal Portocarrero, qui est du conseil, l'a » appris au marquis d'Harcourt : c'est sur cela » qu'il a fait partir de Guilville, qui ne retournera » pas en Espagne. Le marquis d'Harcourt ne de» meurera pas encore long-temps en ce pays-là. » On trouve encore dans les mêmes mémoires, au 7 novembre 1700 : « Le roi d'Espagne fit, il y a un » mois, un testament nouveau qu'il signa de sa » main, etc., » ce qui prouve qu'il y en avait un antérieur.

Reste après cela à expliquer quel était l'ordre des héritiers de Charles II, au cas qu'il mourût sans enfants (ce qui arriva) : c'étaient, 1° les enfants de Marie-Thérèse, fille du premier lit de Philippe IV, et femme de Louis XIV : 2° le prince électoral de Bavière, dont la mère était fille de Marguerite-Thérèse d'Autriche, fille du second lit de Philippe IV, et première femme de l'empereur Léopold; 3° Louis XIV et Monsieur, son frère, enfants d'Anne d'Autriche, laquelle était fille aînée de Philippe III, et qui avait épousé Louis XIII; 4° l'archiduc Charles, fils de Léopold, ayant droit par sa grand-mère Marie-Anne d'Autriche, seconde fille de Philippe III, et femme de Ferdinand III père de Léopold; 5° M. le duc de Savoie, aux droits de sa bisaïeule Catherine, fille de Philippe II, et femme de Charles-Emanuel, duc de Savoie.

Camp de Compiègne; M. le duc de Bourgogne y arrive le 30 août; il en était le généralissime, et avait sous lui M. le maréchal de Boufflers, qui y vécut avec tant de magnificence, que le roi dit à Livri *qu'il ne fallait pas que M. le duc de Bourgogne tînt de table, parce que*, dit-il, *nous ne pourrions mieux faire que le maréchal, et M. le duc de Bourgogne ira dîner avec lui quand il ira au camp.* Ce camp était un spectacle que le roi voulait donner à toute sa cour, et qui devait servir d'instruction à son petit-fils.

M. le duc d'Elbeuf épousa, le 13 octobre, mademoiselle de Chartres à Fontainebleau, au nom du duc de Lorraine Léopold : ce prince avait une patente de l'empereur, qui lui accordait le titre d'altesse royale, comme étant fils d'une archiduchesse qui avait été reine de Pologne; mais la France ne voulut pas reconnaître ce titre, et ce n'est que depuis le voyage que ce prince a fait en France pendant la régence de M. le duc d'Orléans, que le roi a consenti à lui donner de l'*altesse royale*. Le roi nomme pour la première fois à l'archevêché de Besançon, M. de Grammont, en vertu d'un indult du pape, parce que, lors du concordat, la Franche-Comté n'était pas à la France.

Madame Guyon est mise à la Bastille pour l'affaire du quiétisme. Les disputes entre M. l'évêque de Meaux et M. l'archevêque de Cambrai à ce sujet font grand bruit : tous les partisans de ce dernier sont renvoyés de la cour.

Le czar Pierre voyage *incognito* en Hollande et en Angleterre, et passe à la cour de Vienne pour retourner dans ses états : « Plusieurs princes » avaient avant lui renoncé à des couronnes par

» dégoût pour le poids des affaires, mais aucun » n'avait cessé d'être roi pour apprendre mieux à » régner. » (*Histoire de Brandebourg.*)

1699.

Traité de Carlowitz entre la Porte, l'empereur, la Moscovie, la Pologne et les Vénitiens; il y en eut quatre : le premier, avec l'empereur, contenait une trève de vingt-cinq ans, et les Turcs lui cédaient la Transylvanie sans avoir voulu consentir à lui livrer Tekeli, qui mourut tranquille, bon catholique, à Constantinople, en 1705. Le second traité était avec la Pologne; c'était une paix perpétuelle : les Turcs cédaient la forteresse de Caminiek, qui emportait avec elle la Podolie et l'Ukraine; la Pologne, de son côté, leur abandonnait la Moldavie. Par le troisième traité, qui n'était qu'une trève, les Moscovites conservaient Asoph, qu'ils reperdirent depuis par le traité de Prut, et qui leur est enfin resté par le traité de Belgrade. Par le quatrième, la Morée resta aux Vénitiens, sur lesquels elle a depuis été reconquise par les Turcs. Le roi d'Angleterre et la Hollande furent les médiateurs de ce traité; ils voulaient sans doute mettre l'empereur en état d'agir lors de la mort de Charles II, qui ne pouvait pas vivre long-temps.

M. le prince de Conti, en vertu d'un arrêt du parlement, du 13 décembre 1698, veut troubler madame de Nemours dans la possession de Neufchâtel, qui lui avait été adjugée par les états de cette principauté : mais, le roi d'Angleterre s'étant mis sur les rangs comme héritier de la maison de Châlons, le roi ordonna à M. le prince de Conti d'abandonner sa prétention : messieurs de Matignon et de Villeroi, etc., avaient aussi leurs droits, qu'ils firent valoir par des mémoires.

Mort du prince électoral de Bavière à Bruxelles, le 6 février, âgé de sept ans.

Constitution en forme de bref, du 12 mars, par laquelle Innocent XII condamne le livre de M. de Cambrai, intitulé : *Explication des maximes des saints*. Cette constitution fut remise aux évêques par le roi, et sur les procès-verbaux de toutes les assemblées, intervint la déclaration du 4 août : cette déclaration fut enregistrée le 14 août au parlement, sur les conclusions de M. d'Aguesseau, depuis chancelier, mort en 1751. Le discours qu'il prononça à cette occasion est un monument immortel de la solidité des maximes de l'église de France, et honorera à jamais la mémoire de ce grand magistrat. La soumission de M. de Cambrai aux décisions de l'Eglise répondit à l'opinion que l'on avait de la sagesse de ce prélat.

Le roi donne audience, le 6 février, à l'ambassadeur du roi de Maroc. On fut étonné, quand il se présenta à Saint-Germain devant le roi d'Angleterre, de le voir tout d'un coup prosterné aux pieds de ce prince : c'est qu'il avait été prisonnier trois ans à Londres, et que Jacques II lui avait rendu la liberté. M. de Monaco, ambassadeur du roi, fait son entrée à Rome le 8 février. Le duc de Lorraine rend hommage au roi, le 25 novembre, pour son duché de Bar.

Le calendrier avait été réformé en 1582 par le pape Grégoire XIII, et les protestants n'avaient pas voulu admettre ce changement; ils l'acceptèrent cette année, à la réserve de l'Angleterre, de la Suède et du Danemarck, qui s'en tinrent toujours à l'ancien; c'est ce qui fait la différence de dix jours du vieux au nouveau style : en 1752 ces trois puissances ont enfin adopté le nouveau style. M. de Pontchartrain succède à M. le chancelier Boucherat, mort le 25 septembre, et M. Chamillard est fait contrôleur-général à la place de M. de Pontchartrain. M. le duc de Bourgogne entre au conseil des dépêches, où il n'opina pas d'abord; il entra dans la suite au conseil-d'état.

Statue équestre élevée à la place des Conquêtes, ou de Louis-le-Grand, autrement dite *de Vendôme*. Le roi avait donné cette place à la ville pour en faire une place octogone, de carrée qu'elle était; et en même temps la ville s'engagea à bâtir un hôtel pour les mousquetaires noirs, tel qu'on le voit aujourd'hui dans le faubourg Saint-Antoine, comme il y en a un au faubourg Saint-Germain pour les mousquetaires gris.

La célèbre Hortense Mancini, duchesse de Mazarin, meurt à Londres; elle était sœur de madame la duchesse de Bouillon, toutes deux nièces du cardinal.

M. de Torci est fait surintendant des postes, par la mort de M. de Pomponne, son beau-père. M. Mansart est surintendant des bâtiments par la démission de M. de Villacerf.

1700.

Année sainte, ouverture du Jubilé.

Dispute pour savoir si le siècle doit commencer en 1700 ou en 1701.

Le czar ordonne que l'année, qui commençait en Russie au mois de septembre, commence désormais au 1er janvier.

La mort du prince électoral de Bavière donne lieu au second traité de partage signé à Londres le 13 mars, et à la Haye le 25, entre les mêmes puissances par lesquelles le premier l'avait été. Ce second traité ne changeait rien au premier par rapport à M. le Dauphin, sinon que l'on y ajoutait la Lorraine, et en dédommagement, le duc Léopold avait le Milanez, que l'on ôtait à l'archiduc pour lui donner tout le reste de la monarchie d'Espagne. Les deux conditions de ce traité furent que l'empereur accepterait dans trois mois les conventions qu'il contenait, et que jamais la couronne d'Espagne ne pourrait être réunie à l'Empire sur une même tête. Léopold se croyait si sûr du roi d'Espagne, qu'il dédaigna les avantages qu'il obtenait par ce traité; et il ne fut plus temps d'y revenir lorsqu'on eut connaissance du testament de Charles II : ainsi l'ambition seule de l'empereur causa la guerre suivante. Léopold avait d'autant plus de tort de ne pas accepter alors le traité de partage, que dès l'année

1668 il en avait été signé un pareil à Vienne entre le commandeur de Gremonville et le comte d'Avesberg.

Second testament de Charles II, roi d'Espagne, du 2 octobre, par lequel, après en avoir consulté le pape, il déclare héritier de toute la monarchie d'Espagne Philippe de France, duc d'Anjou, second fils de M. le Dauphin ; à son défaut, soit qu'il mourût, soit qu'il devînt roi de France, il appelle le duc de Berri aux mêmes conditions ; à son défaut, l'archiduc Charles, sous la même réserve de ne pouvoir réunir l'Empire et la couronne d'Espagne ; et puis enfin le duc de Savoie. M. le duc d'Orléans, frère du roi, qui avait été oublié dans ce testament, fit ses protestations le 1er décembre. On a dit que le maréchal d'Harcourt avait eu part au deuxième testament : c'est être mal instruit ; les grands hommes n'ont que faire d'un mérite emprunté ; le maréchal partit de Madrid avant qu'il en fût question, et n'y retourna, en qualité d'ambassadeur extraordinaire, que quand Philippe V y fut arrivé.

Mort de Charles II, roi d'Espagne, le 1er de novembre, âgé de trente-neuf ans. Le roi accepte le testament le 11 du même mois, et il le déclare à l'ambassadeur d'Espagne le 16. Philippe V est proclamé roi à Madrid le 24, et part de Versailles le 4 décembre. Le roi donna, le 3 février suivant, des lettres-patentes par lesquelles il conserve, au roi d'Espagne et à ses enfants mâles, le droit de succéder à la couronne de France. L'Angleterre et la Hollande reconnaissent le nouveau roi ; le duc de Savoie et le duc de Bavière firent plus, ils agirent pour lui. L'empereur fit ses protestations ; les autres puissances de l'Europe demeurèrent neutres, et tout le monde se prépara à la guerre. Assurément l'empereur eut bien à s'imputer d'avoir manqué un si bel héritage : il ne s'agissait que d'envoyer l'archiduc au roi Charles, qui le demandait avec un secours de douze mille hommes, qu'il se chargeait même d'entretenir. La sécurité de ce prince lui fit négliger cette demande par les mêmes motifs qui l'avaient porté à refuser d'accéder au traité de partage ; et quand il vit la France préférée, il cria à l'injustice : comme si Charles II n'avait pas eu autant de droit de ramener les choses à l'ordre de la nature que Philippe IV en avait eu de l'intervertir par les renonciations !

Disgrâce du cardinal de Bouillon : il avait été fait grand-aumônier de France après la mort du cardinal Barberin, et était neveu de M. de Turenne.

Guerre du Nord, commencée par le roi Auguste, le roi de Danemarck, Frédéric IV, et le czar, contre Charles XII, âgé de dix-huit ans. L'électeur de Saxe voulait assujettir la Pologne en se rendant plus puissant par la conquête de la Livonie ; le roi de Danemarck voulait s'emparer de Sleswic sur le duc de Holstein, beau-frère du roi de Suède ; le czar aguerrir ses sujets, et enlever à la Suède ses possessions entre le golfe de Finlande et la mer Baltique ; et le roi de Suède, seul contre tous, conserver les conquêtes de ses ancêtres et venger sa jeunesse méprisée. Le roi Auguste en fut la première victime ; le czar y courut risque de son empire, et Charles XII périt comme un aventurier, ayant pu devenir l'arbitre de l'Europe.

Le roi de Suède, à la tête de huit mille hommes, défait, le 28 et le 30 octobre à Nerva, le czar, qui en avait quatre-vingt mille ; il avait, peu auparavant, fait lever le siége de Riga au roi Auguste.

Conseil de commerce créé par arrêt du conseil : il y en avait eu un à-peu-près semblable créé par Henri IV en 1607, qui cessa à sa mort. Le cardinal de Richelieu reprit les mêmes vues, et ce nouveau conseil cessa encore à la mort de Louis XIII, qui suivit de près celle du cardinal. Louis XIV l'ayant enfin rétabli en 1700, ce conseil ne fit que changer de forme à sa mort, et fut rétabli tel qu'il subsiste aujourd'hui.

Arrêt du conseil du 10 mai, qui ordonne que M. l'abbé de Luxembourg rapportera les provisions de grand-maître de l'ordre du Saint-Esprit de Montpellier, dont il avait été pourvu en 1693, attendu que cet ordre est régulier.

Mort d'Innocent XII, le 27 septembre. Le cardinal Albani lui succède, âgé de cinquante-un ans, et prend le nom de *Clément* XI. Il ne fut sacré évêque que depuis son exaltation, ce qui ne s'était pas vu depuis Clément VIII. Ce pape fit, dans la suite de la guerre qui s'alluma, le personnage de père commun. Assemblée du clergé à Saint-Germain-en-Laye. M. de Noailles, archevêque de Paris, est cardinal.

1701.

Mort de M. de Barbesieux, secrétaire d'état pour la guerre, le 5 janvier ; M. Chamillard, qui était déjà contrôleur-général, lui succéda.

Ce fut cette année que se forma la grande alliance contre la France. Les alliés n'avaient d'abord pour objet que de démembrer ce qu'ils pourraient de la succession d'Espagne, et ce ne fut qu'après les avantages qu'ils remportèrent dans la suite, que leurs prétentions s'augmentèrent au point de vouloir détrôner Philippe V. Par quelle fatalité cette guerre, la plus juste de toutes celles de ce règne, a-t-elle été la plus malheureuse ?

Le duc de Bavière, à qui Charles II avait donné le gouvernement des Pays-Bas, fait entrer des troupes françaises dans Nieuport, Oudenarde, Ath, Mons, Charleroi, Namur et Luxembourg. Il y avait vingt-deux bataillons hollandais dans ces villes : le roi eut la délicatesse de ne vouloir pas les arrêter, pour qu'on ne lui imputât point d'avoir fait les premiers actes d'hostilités (principe aussi noble que dangereux). Ce que raconte M. de Puységur, dans son *Traité de l'art de la guerre*, à ce sujet, est fort curieux : « Charles II étant » mort, le roi m'envoya chercher, et me dit : Je » suis fort inquiet de voir les troupes de Hol-

» lande dans la plupart des places des Pays-Bas » espagnols : de plus, l'électeur de Bavière y a » sept à huit mille hommes des siennes, tandis » que le roi mon petit-fils en a très peu. Il est » vrai que l'électeur de Bavière traite avec moi; » mais en même temps il en fait de même avec le » roi d'Angleterre. Je vous ai choisi pour vous » envoyer à Bruxelles éclairer la conduite de l'é- » lecteur, et prendre des mesures pour faire en- » trer mes troupes dans les places où les Hol- » landais ont garnison; donnez toute ma confiance » au marquis de Bedmar, et dites-lui que j'envoie » le maréchal de Boufflers à Lille, et que tous les » secours dont il aura besoin, soit de troupes, de » munitions ou d'argent, il n'a qu'à vous le dire; » et sur ce que vous manderez au maréchal de » Boufflers, il a ordre de lui envoyer le tout. »

Alliance offensive et défensive du roi de Portugal avec la France et l'Espagne. La guerre commence par l'Italie, où Mantoue avait reçu garnison française. Le prince Eugène commandait l'armée de l'empereur, M. de Vaudemont celle du roi d'Espagne, et M. de Catinat les troupes du roi, qui n'étaient qu'auxiliaires. Le duc de Savoie, dont la seconde fille épousa le roi d'Espagne le 11 septembre, devait être généralissime de ces deux armées.

Le prince Eugène entre en Italie par les états de Venise : on aurait pu s'y opposer en s'emparant des gorges du Trentin; mais il eût fallu pour cela passer sur les terres des Vénitiens, et il y avait une neutralité que l'on crut devoir garder, quoiqu'ils fussent devenus fort suspects; le prince Eugène ne fut pas si circonspect : le même esprit de ménagement fait que M. de Catinat, qui avait ordre de ne point attaquer le premier, se contente de défendre l'entrée du Mantouau et du Milanez.

Combat de Carpi le 9 juillet : M. de Saint-Fremont, qui gardait ce poste, y fut forcé; le prince Eugène resta maître de tout le pays entre l'Adige et l'Adda, et M. de Catinat fut obligé de se retirer derrière l'Oglio et l'Adda, pour empêcher l'ennemi d'entrer dans le Milanez par le Bressan.

Les échecs continuels que recevait M. de Catinat lui firent soupçonner que l'habileté du prince Eugène n'y avait pas la seule part; il manda à la cour ses inquiétudes sur M. de Savoie : la bonne foi du roi ne lui permit pas d'admettre de pareils soupçons, et il envoya M. le maréchal de Villeroi relever M. de Catinat.

Combat de Chiari, le 1er septembre, où le duc de Savoie, le maréchal de Villeroi et le maréchal de Catinat, qui n'avait pas encore quitté l'armée, furent repoussés avec une grande perte. M. de Catinat n'était point d'avis de cette entreprise, qui était téméraire, et dont le succès même aurait été inutile. On n'avait peut-être jamais vu un général s'exposer avec autant de courage que fit le duc de Savoie devant un ennemi avec lequel on le pouvait déjà croire d'intelligence. Ligue de l'empereur, du roi Guillaume et des Hollandais.

Le roi et le roi d'Espagne accordent réciproquement aux ducs, grands d'Espagne, et à leurs femmes, les mêmes honneurs dans leurs cours. C'est l'occasion de dire un mot de la *grandesse*. Le titre de *grands, magnates*, aussi ancien que la nation, n'était donné qu'aux princes du sang, et à quelques maisons puissantes. Sous le règne de Ferdinand-le-Catholique, les principaux seigneurs castillans y parvinrent; leur plus beau droit était l'honneur de se couvrir devant le roi : Charles-Quint en réduisit le nombre; et parmi les hommes titrés, n'y admit plus que les ducs, quoique les titres de *marquis* et de *comtes* ne soient pas en Espagne des titres vains et arbitraires, comme ils le sont devenus en France et en Italie. Cette distinction forma par la suite les différentes classes de grands qui subsistent encore aujourd'hui.

L'électeur de Cologne, qui ne demandait que la neutralité, que l'empereur lui refusa, reçoit garnison française dans la citadelle de Liége le 23 novembre; il en reçoit ensuite dans toutes ses places. Cologne reçut par surprise garnison hollandaise. Mort de Monsieur, frère unique du roi, à Saint-Cloud, le 9 juin, âgé de soixante-un ans. Le roi conserve à M. le duc d'Orléans tous les honneurs de fils de France, les gardes, les grands officiers, etc.

Mort de Jacques II, roi d'Angleterre, âgé de soixante-huit ans, à Saint-Germain-en-Laye, le 16 septembre; prince digne d'une meilleure fortune, si la fortune était le prix du courage, de la franchise et de la religion : le roi, après sa mort, reconnut Jacques III, son fils, pour roi de la Grande-Bretagne; le pape le reconnut de même. N'était-ce pas donner une juste occasion de ressentiment à l'Angleterre, qu'il était si important pour lors de ménager?

Le roi créa deux charges de directeurs des finances; l'une pour M. d'Armenonville, l'autre pour M. Rouillé du Coudrai, qui fut remplacé l'année d'après par M. Desmarets. M. d'Armenonville avait été fait intendant des finances par son alliance avec M. le Pelletier, qui avait épousé sa sœur; il fut secrétaire d'état et garde des sceaux sous la régence de Louis XV, et M. de Morville, son fils, secrétaire d'état à sa place.

Sédition excitée à Naples, le 23 septembre, en faveur de l'archiduc; elle fut apaisée par les soins du duc de Médina-Céli, vice roi.

Le duc de Glocester, fils de la princesse Anne, étant mort l'année précédente, le parlement d'Angleterre déclare, le 13 mars, qu'arrivant le décès du roi Guillaume, ou de la princesse Anne de Danemarck, sans enfants, la princesse Sophie, douairière d'Hanovre, qui est la plus prochaine à la succession dans la ligne protestante, est appelée à la couronne, et ses descendants après elle.

Frédéric I, électeur de Brandebourg, fils de Frédéric-Guillaume, dit *le grand électeur*, avait été proclamé roi de Prusse à Kœnisberg dès le 15 janvier : il est mort en 1713. C'est son pe-

tit-fils Frédéric qui, depuis la mort de son père en 1740, devenu redoutable à la maison d'Autriche par cinq batailles gagnées, tient aujourd'hui la balance dans l'Allemagne, et se distingue également par les talents de son esprit, par son amour pour la justice, témoin le *Code Frédéric*, et par la gloire de ses armes : ce que j'écrivais alors (1749) n'était que le présage de la gloire dont ce héros a achevé de se combler. Le roi de Suède bat les Saxons le 18 juillet près de Riga, et prend le fort de Dunemonde le 21 décembre.

1702.

La mort de Guillaume III, roi d'Angleterre, arrivée le 19 mars, à l'âge de cinquante-deux ans, ne change rien au système des alliés ; la reine Anne, sa belle-sœur, lui succède. On avait dit de lui qu'il était stathouder d'Angleterre et roi de Hollande ; en effet, les Anglais cessèrent de l'aimer dès qu'ils l'eurent pris pour maître, et les Hollandais lui conservèrent un amour qu'il leur rendait bien. Il se déplaisait en Angleterre, où il recevait des dégoûts continuels, et d'où on le força de renvoyer sa garde hollandaise : c'est un des plus grands chagrins qu'il ait eus de sa vie. La fortune s'était épuisée pour lui en le faisant roi ; elle l'abandonna depuis : il fut malheureux à la guerre ; mais ses malheurs ne servirent qu'à faire voir les ressources de son génie, et il fut toujours battu sans avoir jamais été défait. Il n'a point laissé d'enfants ni de la reine Marie, ni de la comtesse d'Orkney, sa maîtresse déclarée.

Le duc de Modène livre, le 6 janvier, sa forteresse de Bersello aux Impériaux, qui étaient aussi entrés dans la Mirandole. Surprise de Crémone, le 1er février, par le prince Eugène, qui en fut chassé sur-le-champ par la valeur des Français et des Irlandais : le maréchal de Villeroi y fut fait prisonnier.

La Hollande, l'Angleterre et l'empereur déclarent la guerre à la France, qui la déclare à son tour à ces trois puissances.

Le roi d'Espagne part de Madrid pour aller se faire reconnaître dans le royaume de Naples : en passant par Gênes, il traite le doge d'*altesse*, et le fait couvrir, lui et tous les sénateurs, comme représentant le corps de la république : l'empereur Charles-Quint leur avait fait le même traitement : il vient ensuite à l'armée, dont on avait ôté le commandement au duc de Savoie, et qui avait pour général M. de Vendôme, depuis que le maréchal de Villeroi avait été fait prisonnier.

M. de Vendôme défait le général Viscomti à Santa-Vittoria, au-delà du Crostolo, le 26 juillet. Albergotti s'empare de Reggio, et puis de Modène. Le prince Eugène est obligé de lever le blocus de Mantoue, le 1er août. Bataille de Luzara, le 15 août, où le roi d'Espagne était en personne. Cette bataille, dont les deux partis s'attribuèrent l'honneur, produisit l'effet qu'en attendait M. de Vendôme, qui fut la prise de Luzara et de Guastalla. Le marquis de Créqui, fils du maréchal, y fut tué sans laisser de postérité.

En Flandres, il n'y eut pas de grands événements. M. le duc de Bourgogne, ayant sous lui M. de Boufflers, poussa les ennemis jusque sous le canon de Nimègue, le 11 juin. Les ennemis prirent Venloo le 23 septembre, Ruremonde le 7 octobre, et la citadelle de Liége le 23.

En Allemagne, M. de Blainville rendit Keiservert, dans l'électorat de Cologne le 15 juin, après cinquante-neuf jours de tranchée ouverte ; le duc de Bavière surprit Ulm le 8 septembre ; M. de Mélac défendit Landau près de quatre mois, et le rendit enfin le 11 septembre.

Bataille de Fredelinghen, le 14 octobre, où le marquis de Villars, qui avait été détaché de l'armée que commandait le maréchal de Catinat depuis son retour d'Italie, et qui avait pris Neubourg, poste important, le 11, défit l'armée impériale, commandée par le prince Louis de Bade : cette victoire lui valut le bâton de maréchal de France. Les impériaux eurent beau, suivant leur usage, chercher à rendre cette affaire douteuse ; au moins ne le fut-il pas que les ennemis ne pensèrent plus à rentrer en Alsace ; que le maréchal de Villars fut en état, la campagne d'après, de prendre le fort de Kehl, et de joindre le duc de Bavière, en s'ouvrant un passage par les vallées de la Forêt-Noire. La cavalerie, commandée par M. de Magnac, eut une grande part à la gloire de cette journée.

Le prince Frédéric de Brandebourg lève le siége de Rhimberg le 30 octobre. Le comte de Tallard prend Trèves le 25 octobre, et la ville et le château de Traerbach le 6 novembre. Nos troupes entrent dans Nanci le 3 décembre.

Entreprise manquée par les Anglais sur Cadix, dont ils se vengèrent sur notre flotte.

Défaite entière du comte de Château-Renaud par le duc d'Ormond, le 22 octobre, dans le port de Vigo ; il y avait conduit les galions venant du Mexique, qui furent ou pris, ou coulés à fond, ou brûlés, mais dont M. de Château-Renaud avait fait enlever une grande partie des effets. Le roi, au nom de Philippe V, transporte au duc de Bavière, le 7 novembre, la souveraineté des Pays-Bas espagnols.

Arrêt du conseil, du 12 mai, qui juge que l'archevêque de Rouen est indépendant de la primatie de Lyon, qui d'ailleurs est reconnue en cette qualité par les archevêques de Sens, de Tours et de Paris.

Le roi de Suède, qui était entré au mois de mai dans Varsovie, d'où le roi Auguste s'était retiré, déclare qu'il ne sortira point de la Pologne que son ennemi ne soit détrôné, et le poursuit à Clisson près de Cracovie, où il le défit le 19 juillet : s'il ne s'était pas cassé la cuisse en tombant de cheval, dès ce moment le roi Auguste eût été sans ressource.

Arrêt du parlement, du 19 décembre, portant défense *de prendre aucune personne prisonnière pour dettes dans sa maison, sans la permission du juge.*

1703.

Création de dix maréchaux de France, le 14 janvier; messieurs de Chamilli, d'Estrées, de Château-Renaud, de Vauban, de Rozen, d'Huxelles, de Tessé, de Montrevel, de Tallard et d'Harcourt. Il y eut alors vingt maréchaux de France. Le duc d'Harcourt est fait capitaine des gardes à la mort de M. le maréchal de Lorges.

Le prince Eugène ne commande point cette année; le comte de Staremberg prend sa place.

Le duc de Savoie conclut, le 5 de janvier, une ligue avec l'empereur: cette défection fut une des principales causes de tous les malheurs de cette guerre. Fra-Paolo (mort en 1623) écrivait cent ans auparavant: « On pourrait s'aider de la » Savoie, s'il pouvait y avoir quelque sûreté à » traiter avec le Savoyard; mais c'est un protée, » qui change continuellement de forme, et dont » les seuls caprices pourraient épuiser en peu de » temps le trésor de Saint-Marc: et l'on disait en » 1620 de Charles-Emanuel que son cœur était » couvert de montagnes comme son pays. » Les ennemis reprirent Rhimberg le 9 février; le maréchal de Tallard fit lever le siége de Traerbach le 25.

Le maréchal de Villars, après s'être emparé sans résistance des villes d'Offembourg et de Rastadt, et des redoutes que les ennemis avaient sur la Quinche, prend le fort de Kehl le 9 mars: l'électeur prend Neubourg sur le Danube le 3 février; il bat les ennemis à Passau le 11 mars, et à Burglenfeld le 28, s'empare de Ratisbonne le 8 avril, et est joint le 12 mai à Dutlingen par le maréchal de Villars, qui avait pris sa route par la Forêt-Noire.

Le projet de l'électeur était de s'emparer du Tyrol, sur lequel il avait d'anciens droits, tandis que le duc de Vendôme entrerait dans le Trentin pour ouvrir une communication du Milanez avec la Bavière, et couper les passages à l'armée impériale: il prend Kufteiu le 18 juin, et Inspruk le 26. M. de Vendôme, de son côté, force le passage des montagnes à l'entrée du Trentin le 26 juillet; mais Staremberg, qui l'avait prévenu, avait détaché le général Vaubonne pour occuper les gorges et les châteaux sur la route du Trentin: cet obstacle, joint à la défection ouverte du duc de Savoie, rappela M. de Vendôme en Italie, et força M. de Bavière à abandonner Inspruk, et à venir rejoindre le maréchal de Villars, qu'il avait laissé en Souabe pour observer le prince de Bade. Pendant la marche de M. de Vendôme, M. de Vaubecourt avait pris Bersello le 27 juillet.

Le maréchal de Villars apprend que le prince Louis de Bade a fait un détachement pour surprendre Augsbourg: il envoie M. de Légal, pour attaquer ce détachement; mais les ennemis, instruits de cette marche, s'avancent sur lui vers Munderkinguen; M. de Légal, quoique surpris et moins fort qu'eux, les met en déroute le 30 juillet. Malgré cet avantage, la ville d'Augsbourg reçoit les troupes impériales le 5 septembre. Les deux armées de l'électeur et du maréchal passent le Danube à Donavert pour empêcher la jonction du comte de Stirum au prince Louis de Bade; la méprise d'un signal avait fait engager au marquis d'Usson, avant l'arrivée de toute l'armée, un premier combat, où il eut quelque désavantage; mais il fut bientôt réparé, et le comte de Stirum fut entièrement défait à Hochsteld: cette bataille se donna le 20 septembre.

Au Pays-Bas, le maréchal de Villeroi, à qui la liberté avait été rendue, force Tongres le 10 mai: Marlborough prend la ville de Broon le 15, défendue vaillamment par le marquis d'Alègre, et la ville de Hui le 26 juin. C'est ici que paraît pour la première fois cet illustre Anglais (Marlborough), qui prit la place de Guillaume III dans la grande alliance, et qui en devint le modérateur et l'arbitre. Ce général, adoptant la haine que le prince Eugène portait à la France, s'en servit pour sa propre grandeur, et la porta si haut, qu'il fit depuis trembler sa souveraine.

Combat d'Ekeren le 30 juin. Le baron de Spaart avait forcé les lignes du pays de Vaas, défendues par le comte de la Mothe, et y avait perdu beaucoup de monde; le baron d'Obdam en voulut faire autant sur celle d'Anvers, mais il y trouva le maréchal de Boufflers et le marquis de Bedmar. Ce combat fut long, ou plutôt ce furent plusieurs combats, occasionnés par la position des lieux, coupés de digues et de canaux: le baron d'Obdam y fut battu avec une grande perte de son armée, qui se retira sous Lillo. Les ennemis prirent Limbourg le 27 septembre, et la ville de Gueldres le 17 décembre, après un bombardement et un blocus de quatorze mois.

M. de Vendôme fait désarmer et arrêter les troupes du duc de Savoie le 29 septembre; il bat, le 26 octobre, le général Viscomti, qui menait quinze cents cavaliers à ce prince; mais il ne put empêcher M. de Staremberg, qui lui avait dérobé deux jours de marche, de conduire un secours considérable au duc de Savoie.

En Allemagne, M. le duc de Bourgogne, ayant sous lui le maréchal de Tallard et M. de Vauban, prit le vieux Brisach en quatorze jours, et força les assiégés de capituler le 6 septembre. Bataille de Spire le 15 novembre. M. le maréchal de Tallard faisait le siége de Landau, le prince de Hesse (roi de Suède qui succéda à Charles XII), joint au prince de Nassau, vint au secours avec une armée composée d'Anglais, de Hollandais et d'Allemands. M. de Tallard quitte le siége, où il laissa M. de Laubanie, et livra bataille au prince de Hesse, qui fut entièrement défait. L'armée était d'un tiers plus faible que celle des ennemis. La lenteur de la marche de Pracontal, que le maréchal de Villeroi avait détaché malgré lui de son armée de Flandres, et à qui il avait ordonné de faire de petites journées, pensa être fatale à M. de Tallard; et cet officier, de la plus grande réputation, s'y fit tuer de désespoir. Follard loue extrêmement M. de Tallard: le lendemain ce général prit Landau, et Laubanie en eut le gouvernement.

Le roi de Portugal entre dans la grande alliance le 16 mai. L'empereur et le prince Joseph, son fils, qui avait été élu roi des Romains dès 1690, renoncent, par acte du 12 septembre, à tous leurs droits sur la monarchie d'Espagne, en faveur de l'archiduc Charles. Les Impériaux se saisissent d'Amberg, capitale du haut Palatinat, le 30 de novembre.

Le roi d'Espagne fait une déclaration en forme d'interprétation du testament de Charles II en faveur de M. le duc d'Orléans.

Soulèvement des Cévènes; que l'on ne peut terminer, malgré tous les soins du maréchal de Montrevel, à poursuivre et à châtier les rebelles, nommés *Camisars*. Sur mer, les Anglais furent repoussés par Gabaret, le 18 mai, à la Guadeloupe; M. de Coetlogon battit, le 22 mai, cinq vaisseaux de guerre qui escortaient une flotte anglaise et hollandaise : il y en eut quatre de pris, et le cinquième fut coulé à fond; mais la flotte eut le temps de se sauver pendant le combat. L'amiral Rook tente une descente inutile à Belle-Isle le 6 juin; M. de Saint-Pol attaque, le 10 août, une flotte hollandaise au nord de l'Ecosse : il bat les vaisseaux de guerre qui l'escortaient et prend plusieurs des autres bâtiments. M. Ducasse rapporte trois millions de la Havane. M. du Quesne fait brûler, par M. de Beaucaire, capitaine de frégate, la ville d'Aquilée, où les ennemis avaient un grand dépôt. Le roi de Suède bat cinq mille Saxons le 1er mai à Pultousk; il prend Elbing le 10 décembre : il avait bombardé Thorn le 14 octobre, la patrie de Copernic.

1704.

Cette année voit changer toute la face de l'Europe. L'empereur, qui tremblait pour sa capitale, donne la loi dans l'Empire; l'Espagne, jusque-là tranquille, va entrer en guerre pour défendre l'intérieur de la monarchie; trois souverains d'Italie sont chassés de leurs états; le roi de Pologne Auguste est détrôné, et la France, qui n'avait eu que des succès, éprouve les plus grands revers.

En Espagne, l'archiduc Charles ayant pris le titre de roi d'Espagne, débarque le 9 mars à Lisbonne, avec huit mille hommes de troupes anglaises et hollandaises, commandées par le duc de Schomberg. On frappa alors une médaille avec cette inscription : *Charles III, par la grâce des hérétiques, roi catholique.* Le roi d'Espagne commence par avoir de grands avantages sur les Portugais : c'était M. de Berwick qui commandait les troupes françaises que le roi y avait envoyées; après leur avoir pris plusieurs petites places dans le courant du mois de mai, il se rend maître de Port-Alègre le 8 juin. Les Portugais furent plus heureux sur la fin de l'année, et ne laissèrent rien au roi d'Espagne de ses conquêtes. Le prince de Darmstadt, qui avait tenté de surprendre Barcelonne par une intelligence qui fut découverte, fait voile avec l'amiral Rook vers Gibraltar, dont il s'empare le 4 août : en vain pour faciliter à M. de Pointis et à M. de Villadarias les moyens de reprendre une si importante place, la flotte française, commandée par M. le comte de Toulouse, ayant sous ses ordres M. le maréchal de Cœuvres, attaqua le 24 août celle des ennemis, sur laquelle elle eut l'avantage. Gibraltar est demeuré aux Anglais. Ce combat, donné à onze lieues au nord et sud de Malaga, eût été aussi utile à l'Espagne qu'il avait été glorieux pour M. le comte de Toulouse, si on avait encore attaqué le lendemain les ennemis, comme il le voulait; c'était aussi l'avis de M. de Relingue, qui, étant blessé à mort, conseilla un nouveau combat; mais on ignorait le mauvais état de la flotte ennemie; et la perte que nous avions faite d'environ quinze cents hommes détermina, par l'avis de M. d'O, à ne point engager une seconde action.

En Italie, le duc de Modène ayant traité avec l'empereur, M. de Vendôme s'empara de son duché : le duc de la Mirandole, qui avait traité avec la France, éprouva le même sort de la part des Impériaux; et le duc de Mantoue, voyant ses états devenus le théâtre de la guerre, vint à Paris, où il épousa mademoiselle d'Elbœuf : il a été le dernier duc de cette maison dont le duché, érigé par Charles-Quint en 1530, est demeuré depuis à la maison d'Autriche. Le grand-prieur de Vendôme prend Revère le 10 avril. M. de la Feuillade, qui s'était emparé, sur la fin de l'année précédente, de toute la Savoie, à la réserve de Montmelian, prend le château de Suze le 12 juin, ensuite la ville de Pignerol. M. de Vendôme prend Verceil le 20 juillet, et, depuis le 17 septembre jusqu'au 28, il se rend maître de la ville d'Yvrée, de la citadelle et du château. Le grand-prieur s'empare de Sensano le 25 novembre.

En Allemagne, ce n'était plus le maréchal de Villars qui y commandait; il s'était brouillé avec l'électeur de Bavière, rebuté par l'incertitude de son caractère, et par les mauvais conseils dont il était environné : ce fut le maréchal de Marsin qui le remplaça. L'électeur s'empare de Passau le 9 janvier. M. de Marlborough, après avoir forcé un détachement de l'armée de Bavière, s'empare de Donavert le 2 juillet; cette conquête lui donna un pont sur le Danube, et séparait nos troupes du haut du Danube d'avec celles qui étaient au dessous; cependant cette position n'eût guère avancé les ennemis, qui ne pouvaient pénétrer en Bavière sans s'éloigner des dépôts de Nuremberg et de Nortlingue, d'où ils tiraient leurs subsistances : ainsi, en évitant de les attaquer, on les eût forcés de se retirer du côté du Mein. On raisonna autrement : le renfort amené par le maréchal de Tallard redoubla le désir qu'avait l'électeur de combattre, et le mercredi, 13 août, se donna la bataille d'Hochsteld, où le prince Eugène et M. de Marlborough remportèrent une victoire complète sur les armées de France et de Bavière, commandées par l'électeur et les maréchaux de Tallard et de Marsin. M. de Tallard, qui y perdit son fils, y reçut une blessure, et fut fait prisonnier comme il allait retirer les troupes qui étaient dans le vil-

lage de Plintheim. On est encore à comprendre comment ces troupes, au nombre de vingt-sept bataillons et de quatre régiments de dragons, consentirent à se rendre sans la moindre défense; le prince de Bade faisait pendant ce temps-là le siége d'Ingolstadt. La suite de cette défaite fut la perte de plus de quatre-vingts lieues de pays : nous étions sur le Danube, et nous repassâmes le Rhin, sans que la brave résistance de M. de Laubanie pût empêcher la prise de Landau, dont le roi des Romains et le prince de Bade se rendirent les maîtres le 23 novembre. Prise de Traerbach par les Impériaux le 19 novembre.

Le maréchal de Villars calme les troubles des Cévènes.

La campagne de Flandres se borna au bombardement de Namur par M. d'Owerkerque, général des Hollandais, dans le mois de juillet; Marlborough s'empare, le 29 octobre, de la ville de Trèves, que nous avions abandonnée. Le maréchal de Boufflers est fait capitaine des Gardes par la mort du maréchal de Duras, et se démet avec peine du régiment des Gardes, que le roi voulait donner au duc de Grammont. On balançait entre ces deux charges; et lorsque M. de Boufflers eut le régiment des Gardes en 1692, on disait que le duc de Noailles, capitaine des Gardes, le demandait en quittant sa charge.

Arrêt du conseil des dépêches, du 17 février, qui juge que M. l'archevêque de Reims peut occuper la place de doyen du conseil, contre la prétention de M. de la Reynie.

Disgrâce de madame des Ursins en Espagne, qui reprit sa faveur dans la suite. Introduction des billets de monnaie.

Stanislas Leczinski, palatin de Posnanie, âgé de vingt-six ans, est élu roi de Pologne le 12 juillet. Défaite des Saxons sur la Dwina le 6 août : autre combat dans lequel ils furent encore battus le 19, malgré la belle résistance du général Schullembourg, dont la retraite fut admirée par Charles XII lui même. Nerva prise par les Moscovites le 21. Le roi Auguste entre, le 5 septembre, dans Varsovie, d'où il sortit le 29 octobre à l'arrivée de Charles XII. Les Saxons, qui avaient remporté un avantage le 1er novembre, sont battus le 7 par le roi de Suède et le roi Stanislas; le roi Auguste se retire à Dresde : il fait enlever, chemin faisant, les deux frères Sobieski, pour empêcher que l'un d'eux ne fût élu en sa place.

Création d'une cour des monnaies à Lyon.

1705.

En Italie, M. le grand-prieur enlève des quartiers des ennemis le 2 février : M. de la Feuillade prend Villefranche d'assaut le 7 mars, et le château le 3 avril : il prend Nice le 9; ces deux expéditions, en donnant un port au roi, ôtaient au duc de Savoie toute espérance d'être secouru par mer. Prise de Verue par M. de Vendôme, le 10 avril : ce siége avait commencé dès le 22 octobre de l'année précédente; M. de Vendôme n'en vint à bout qu'en coupant enfin la communication que cette ville avait avec Crescentin. Prise de la Mirandole le 11 mai : c'était M. de Lapara qui conduisait le siége. Il mourut l'année d'après devant Barcelonne. Prise de Chivas par M. de la Feuillade, le 28 juillet. Bataille de Cassano le 16 août : le prince Eugène, qui avait toujours eu une armée fort inférieure à celle des deux couronnes, avait fait de la guerre d'Italie une guerre de chicane : il était question pour lors de mener du secours au duc de Savoie, et pour cela il voulait passer l'Adda, défendue par M. de Vendôme; il fit attaquer le pont de Cassano; l'action, où l'infanterie seule donna, fut sanglante; M. le prince Eugène y fut blessé, M. de Vendôme eut un cheval tué sous lui; les ennemis se retirèrent avec une grande perte : le duc de Savoie ne fut pas secouru, et le champ de bataille nous resta. Le grand-prieur, s'étant brouillé avec M. son frère, quitte l'armée pour ne plus servir.

Soncino se rend à M. de Vendôme le 23 octobre : Montmelian se rend le 11 décembre.

En Espagne, le maréchal de Tessé est obligé de lever le siége de Gibraltar le 23 avril, malgré ce que M. de Pointis avait pu tenter par mer. Les Portugais prennent Salvaterra, Valencia d'Alcantara et Albuquerque dans le mois de mai.

Le roi d'Espagne fait arrêter M. de Leganès, suspect de trahison, et il est conduit, le 10 juin, à la citadelle de Pampelune, d'où on le transfère à Vincennes.

Gironne se déclare pour l'archiduc le 4 octobre; Barcelonne se rend à l'archiduc le 9. Le maréchal de Tessé fait lever le siége de Badajoz le 16 au marquis de Las Minas.

Le maréchal de Villars occupe le camp de Sirk, il couvre par ce moyen Thionville et Sarre-Louis et s'oppose aux projets qu'avaient les alliés de pénétrer dans la Champagne : c'est une des plus belles campagnes de ce général. On s'attendait à une action, et M. de Marlborough, dont l'armée était beaucoup plus forte que celle du maréchal, eût bien voulu l'attaquer; mais la bonté du poste le tint en respect, et il fut obligé de décamper le 16 juin pour passer en Flandres, et d'abandonner tous les magasins qu'il avait dans Trèves. Milord Marlborough se plaignit avec beaucoup de hauteur du prince Louis de Bade, qui avait manqué, disait-il, à tout ce qu'il lui avait promis, et qui avait empêché toutes les opérations de cette campagne. Ce qui est singulier, c'est que ce milord se disculpa auprès du maréchal de Villars de ce qu'il ne l'avait pas attaqué. Le maréchal de Villars fait deux détachements de son armée, l'un aux Pays-Bas, l'autre sur le Rhin : il force les lignes de Veissembourg le 3 juillet; Hombourg se rend au marquis de Conflans le 26. Le maréchal, affaibli par le détachement qu'il avait envoyé à l'électeur de Bavière, ne put défendre les lignes de Haguenau contre le prince de Bade, qui les força le 28 septembre, et qui entra le 5 octobre dans la ville, que M. de Peri abandonna secrètement pour sauver sa garnison, que le prince

de Bade voulait faire prisonnière de guerre.

Aux Pays-Bas, l'électeur prend la ville d'Hui le 1er juin, et les alliés la reprennent le 12 juillet. Ce prince, après avoir levé le siége de la citadelle de Liége, était campé à Vignamont avec le maréchal de Villeroi : mais comme les lignes qu'ils avaient faites étaient trop étendues, elles furent forcées le 18 juillet, au poste qu'occupait M. de Roquelaure. M. de Caraman, conseillé par Steckemberg, lieutenant-colonel d'Alsace, y eut l'honneur de la retraite, en formant un bataillon carré que les ennemis ne purent rompre : l'armée se retira sous Louvain, et les ennemis prirent Tirlemont et Lewes.

L'électeur prit Diest le 25 novembre.

La mort de l'empereur Léopold, arrivée dès le 6 mai, n'avait rien changé à la face des affaires. Ce prince, né vertueux, était sans talents : l'ambition, qui régla toutes ses démarches, était plutôt une passion du conseil de Vienne qu'une passion qui lui fût propre. L'empereur, son fils, hérita de ses ministres, comme de ses domaines et de ses dignités, et son conseil continua d'agir sous son nom, comme il avait fait sous le nom de Léopold.

La bulle *vineam domini sabaoth* fut enregistrée au parlement le 4 septembre : c'était une condamnation du fameux cas de conscience qui avait été approuvé par quarante docteurs de Sorbonne en 1701, et qui, en renouvelant la question du fait et du droit, rendait la signature du formulaire inutile par rapport à la condamnation des cinq propositions de Jansénius.

Les Suédois battent les Moscovites, le 26 juillet, près de Mittau, et le 31, près de Varsovie. Mittau se rend aux Moscovites le 16 septembre.

1706.

Cette année mit le comble aux revers de la France.

En Espagne, si on en excepte Villaréal, que le comte de Las Torres força le 8 janvier, tout le reste de la campagne ne fut qu'un tissu de disgrâces. Alcántara se rend le 16 avril à milord Galoway. Le roi d'Espagne, ayant sous lui le maréchal de Tessé, lève le siége de Barcelone le 12 mai, après trente-sept jours de tranchée. La Catalogne est ouverte à l'archiduc : Ciudad-Rodrigo est pris par les Portugais. Carthagène se rend le 13 juin aux Anglais : milord Galouai s'empare de Salamanque le 7 juin, et marche à Madrid, d'où la reine est obligée de sortir : l'archiduc est proclamé roi. Philippe V, sans perdre courage, se met à la tête des troupes que commandait le maréchal de Berwick, à quatre lieues de cette capitale, et poursuit les ennemis : ils quittent Madrid à son approche, et, faute de subsistances, finissent par prendre le chemin du royaume de Valence, étant toujours poursuivis par le maréchal de Berwick. Ils prennent le 8 août Alicante, vaillamment défendue par Mahoni, qui reprit Carthagène le 18 novembre. L'île d'Ivica se rend à l'archiduc le 20 septembre, et celle de Majorque le 25. Le marquis de Bai prend Alcantara sur les Portugais le 14 décembre.

En Flandres, se donna la bataille de Ramillies le 23 mai, jour de la Pentecôte. L'électeur de Bavière et le maréchal de Villeroi commandaient l'armée de France ; le duc de Marlborough, le duc de Würtemberg et le maréchal d'Owerkerque celle des alliés. Notre aile gauche, couverte par la petite Gette et par les marais qui la bordent, ne pouvait ni être attaquée, ni attaquer ; en conséquence, milord Marlborough fortifia sa gauche de tout ce qu'il prit sur sa droite qui lui devenait inutile, au lieu que l'électeur et le maréchal de Villeroi ne touchèrent point à leur gauche ; en sorte que leur droite eut seule à soutenir toute l'armée ennemie, qui s'était formée sur plusieurs lignes : cette mauvaise disposition de l'armée française causa sa défaite, et cette défaite devint une déroute entière par la confiance perdue, et par le trouble qui s'empara des esprits : nous n'eûmes pas plus de trois ou quatre mille hommes de tués dans cette bataille, et nous perdîmes Anvers, Louvain, Malines, Lierres, Bruxelles, Bruges, Gand, Oudenarde, Ostende, Menin, Dendermonde, Ath, etc. Louis XV a repris toutes ces villes, et y a ajouté, tant dans le comté de Flandres que dans le Brabant et pays de Hainaut, les villes ou forts d'Ypres, Furnes, Courtrai, la Kenoke, Tournai, Nieuport, Dixmude, Grammont, Alost, Deinze, Ninove, Lessines, Enghien, Soignies, Plassendal, Wivorden, etc. Le maréchal de Villeroi fut rappelé, et le même malheur qui nous poursuivait fit retirer, pour le remplacer, M. de Vendôme de l'Italie, où il commandait, et donna lieu aux nouvelles disgrâces qui nous firent perdre le Milanez, le Piémont et la Savoie.

Les commencements de la campagne d'Italie avaient été favorables. Le maréchal de Berwick, qui n'était pas encore passé en Espagne, prend le château de Nice le 4 janvier. Bataille de Calcinato le 19 avril, où M. de Vendôme défait le comte de Roventlau, général danois ; la perte des ennemis fut telle, que le prince Eugène, qui n'était arrivé que le lendemain de la bataille, ne put soutenir l'approche de M. de Vendôme, qui poursuivait la victoire, et qui défit encore le même jour plus de deux mille hommes : ce prince fut forcé de se retirer dans le Trentin pour y attendre des secours d'Allemagne. Les mesures de M. de Vendôme étaient si bien prises, qu'il avait annoncé cette victoire au roi lorsqu'il partit de la cour pour se rendre en Italie. Il eût été à souhaiter que dans la suite de cette campagne il n'eût pas laissé passer l'Adige, et puis le canal Blanc au prince Eugène, et qu'étant le seul qui pût réparer ses fautes, il n'eût pas été rappelé en Flandres, après Ramillies, pour y remplacer le maréchal de Villeroi. Il remit l'armée à M. le duc d'Orléans.

M. de la Feuillade ayant investi Turin le 13 mai, avait ouvert la tranchée la nuit du 2 au 3 juin ; il avait été question de ce siége dès l'année der-

nière, et M. le maréchal de Vauban offrit alors d'y aller comme volontaire, et uniquement pour donner ses conseils à M. de la Feuillade. Levée du siége de Turin le 7 septembre. Le prince Eugène, après une longue et pénible marche, où il ne trouva pas les obstacles auxquels il aurait pu s'attendre, attaqua nos lignes, et les força : M. le duc d'Orléans y fut blessé; le maréchal de Marsin y perdit la vie. L'objet du prince Eugène était de ravitailler Turin, et il n'eût osé se promettre un plus grand avantage; mais il vit surpasser ses espérances par le parti que l'on prit : au lieu de se retirer sous Casal, qui aurait maintenu le Milanez, on regagna Pignerol; en sorte qu'en moins de quatre heures on reperdit le Modenois, le Mantouan, le Milanez, le Piémont, et enfin le royaume de Naples. La victoire complète que remporta, le 9 du même mois, le comte de Médavi près de Castiglione, contre le prince de Hesse (depuis roi de Suède) devint inutile. Follard jette tout le blâme de cette affaire sur le maréchal de Marsin et sur Albergotti : sur le premier, qui négligea, malgré les ordres de M. le duc d'Orléans, de fortifier, de toutes les troupes qui demeuraient inutiles dans le reste des retranchements, la partie par où le prince Eugène nous attaqua, et qui était d'une très petite étendue; et il condamne Albergotti d'avoir refusé de se dégarnir du poste qu'il occupait, et où il n'y avait rien à faire, pour envoyer du secours à l'attaque du prince Eugène; d'ailleurs il ne pense pas qu'il fallût sortir des lignes. Le roi fait faire en vain des propositions de paix plus avantageuses aux alliés que les espérances mêmes qu'ils avaient conçues en formant la grande alliance, et que ce qui leur en resta par l'événement. La faute des ministres de Louis XIV, en 1672, aurait dû corriger ses ennemis.

En Allemagne, le maréchal de Villars soutenait l'honneur de nos armes : il avait fait lever le blocus de Fort-Louis, en s'emparant des retranchements de Drusenheim, que le prince de Bade avait abandonnés. Le maréchal de Marsin, qui n'avait pas encore passé en Italie, était avec lui; le comte du Bourg, qui commandait l'avant-garde, avait battu, le 1er mai, huit cents chevaux des ennemis : le maréchal de Villars détacha le marquis de Vieuxpont, qui se rendit maître de Drusenheim le 2 mai, et M. de Peri, qui prit Haguenau le 11. Ce général campa à Spire, d'où il mit tout le Palatinat à contribution, et finit par se rendre maître, le 20 juillet, de l'île du Marquisat.

Les électeurs de Bavière et de Cologne sont mis au ban de l'Empire par un décret du 29 avril.

Union des royaumes d'Angleterre et d'Ecosse, *qui ne feront plus qu'un seul et même parlement sous le nom de parlement de la Grande-Bretagne*. La reine Anne vint à bout de ce que le roi Guillaume n'avait pu exécuter.

Les Saxons sont encore défaits par les Suédois à la bataille de Frawstadt, le 13 février : la victoire fut complète, et le roi Auguste se retira à Cracovie, pendant que Charles XII détruisait en Lithuanie le reste du parti saxon. Ce prince s'avance ensuite dans la Saxe, et contraint enfin le roi Auguste à signer à Alt-Raenstadt, le 24 septembre, le traité par lequel il renonce à la couronne de Pologne.

1707.

Le comte de Villars, frère du maréchal, reprend l'île de Minorque le 5 janvier. Les troupes françaises et espagnoles évacuent toute la Lombardie par une capitulation signée le 13 mars : Modène avait capitulé le 10 février, et le château de Milan le 20 mars.

Le général Thaun s'empare de Capoue le 2 juillet; le château se rend le 5, la ville de Naples lui ouvre ses portes le 8, et tout le reste du royaume suit la révolution. Gaëte se rend le 30 septembre, le château de Suze le 4 octobre, et Orbi tello le 21 décembre.

Bataille d'Almanza le 25 avril : les Portugais et les Anglais, commandés par milord Galouai et M. de Las Minas, y furent entièrement défaits par le maréchal de Berwick; le chevalier, depuis maréchal d'Asfeld, et le marquis d'Avarai, eurent grande part au succès de cette journée. Une chose assez singulière, c'était de voir un Anglais (le maréchal de Berwick, fils naturel de Jacques II) commander l'armée de France, et de voir celle des Anglais sous les ordres de milord Galouai, Français, connu sous le nom de Ruvigni, qui était sorti de France lors de la révocation de l'édit de Nantes. M. le duc d'Orléans, quelque diligence qu'il eût faite, n'avait pu arriver que le lendemain de cette action. Les suites de cette victoire furent aussi rapides que l'avaient été celles de nos défaites. Requena se soumet à M. le duc d'Orléans le 3 mai, et Valence le 8; les autres villes de ce royaume suivirent l'exemple de la capitale, à la réserve de quelques-unes que réduisit le chevalier d'Asfeld. Son altesse royale marche aussitôt vers l'Aragon : Saragosse lui ouvre ses portes le 25 du même mois. Le duc d'Ossonne prend Serpa le 26, M. de Mahoni prend Alcira le 18 juin : Mesquinança se rend le 7 juillet, et Monçon le 7 août. Le duc de Noailles se rend maître de Puicerda et de toute la Cerdagne, et fait bâtir une citadelle à Puicerda aux dépens de la Cerdagne espagnole.

Le marquis de Bai prend Ciudad-Rodrigo le 4 octobre.

La ville de Lérida, l'écueil des plus grands capitaines, est assiégée par M. le duc d'Orléans; il la prend, le 13 octobre, après onze jours de tranchée ouverte : le château ne se rendit que le 12 novembre.

Le duc de Savoie et le prince Eugène lèvent le siége de Toulon le 22 août : l'entreprise était aussi grande qu'elle fut mal exécutée. Le maréchal de Tessé fit attaquer, le 15 août, la hauteur de Sainte-Catherine dont ils s'étaient emparés; ils ne songèrent plus qu'à la retraite, et tout cet appareil se termina à quelques bombes que jeta l'ami-

ral Schonel et qui ne firent pas grand mal : le marquis de Goesbriand y acquit beaucoup d'honneur. La maison d'Autriche n'est pas heureuse dans ses entreprises sur la Provence : on a vu que Charles-Quint y échoua du temps de François Ier en 1536 ; et, depuis, l'armée de la reine de Hongrie en a été rechassée sous le règne de Louis XV, en 1747, par le maréchal de Bellisle, qui, ayant été fait duc héréditaire en 1742, pour récompense de l'élection de l'empereur Charles VII, fut fait pair en 1747 pour avoir sauvé la Provence.

Le maréchal de Villars surprend les lignes de Stolhoffein le 22 mai : ces lignes s'étendaient depuis Stolhoffein jusqu'au pied de la montagne de la Forêt Noire. Messieurs de Vivaut et de Broglio ayant assemblé les troupes sous Lauterbourg, abordèrent en bon ordre à l'île de Neubourg, tandis que M. le maréchal de Villars, s'étant avancé jusqu'à Bihel, entra dans les lignes que les ennemis avaient abandonnées, et établit son quartier à Radtstadt. Cette entreprise donna entrée dans le cœur de l'Allemagne : ce général s'empara du duché de Wurtemberg ; il fit contribuer jusqu'à Ulm, et même au-delà du Danube ; il prit Schorendorf, battit le général Janus à l'abbaye de Lorck, le fit prisonnier avec plus de deux mille hommes, et envoya faire des courses jusqu'à Mariendal, etc. C'était le margrave de Bareuth qui commandait pour les Impériaux depuis la mort du prince Louis de Bade, arrivée le 14 janvier ; l'électeur d'Hanovre, depuis roi d'Angleterre, remplaça le margrave, et après avoir surpris le marquis de Vivant auprès d'Offembourg, contraignit le maréchal à repasser le Rhin.

Il n'y eut rien en Flandres. Milord Marlborough avait passé en Saxe avant l'ouverture de la campagne ; on dit qu'il gagna Piper, ministre de Charles XII, à force d'argent, et que ce prince se laissa persuader d'employer ses forces contre le czar, où il perdit sa réputation et son armée, tandis qu'il aurait pu se couvrir de gloire en se rendant le pacificateur de l'Europe ; mais Charles XII ne se laissait décider par personne, et il a depuis justifié Piper en avouant qu'il avait pris cette résolution de lui-même. Ce prince était très-vrai ; il aimait à rendre justice au mérite, sans jamais avoir adopté aucune action qu'il n'eût pas faite, et qui eût pu lui attirer des louanges, dont il était l'ennemi déclaré, même quand il les méritait. Il n'y eut jamais d'homme plus doux ni plus simple dans le commerce, ni en même temps de courage plus effréné à la guerre ; le possible n'avait rien de piquant pour lui ; il lui fallait des succès hors du vraisemblable.

Sur mer, le chevalier de Forbin prit, le 13 mai, deux vaisseaux de guerre anglais, et vingt navires marchands ; il fit une autre prise vers le nord, dans le mois de juillet, de quarante vaisseaux anglais et hollandais ; et le 21 octobre, étant joint avec M. du Guay-Trouin, il combattit une flotte anglaise sans grand avantage.

Introduction des billets de la caisse des em-
le Premier est arrêté sur le chemin de Versailles, la veille de la Chandeleur, par un parti venu de Courtrai, et commandé par un colonel des troupes de Hollande, nommé Gueston : on le reprit à quatre lieues au-delà de Ham. Madame de Montespan, qui avait été surintendante de la maison de la reine, meurt aux eaux de Bourbon le 28 mai. Mort de madame la duchesse de Nemours le 16 juin ; les états de Neufchâtel investissent, le 3 novembre, le roi de Prusse de cette principauté et de celle de Valengin : cette possession lui fut confirmée à la paix d'Utrecht, au préjudice des légitimes prétendants.

Conspiration dans Genève, dont le duc de Savoie est soupçonné, attendu ses anciennes prétentions sur cette république.

1708.

Si M. de Vendôme fit des fautes pendant cette campagne, il faut convenir que les contradictions qu'il y éprouva ne contribuèrent pas à les réparer. Les intelligences que l'on avait dans Gand, et qui en assuraient la conquête, déterminèrent le roi à procurer à M. le duc de Bourgogne l'honneur de cette expédition : en effet, il s'empara de cette ville le 5 juillet, ayant sous lui M. de Vendôme, tandis que le comte de la Mothe s'emparait de Bruges et de Plassendal.

De là le siége d'Oudenarde fut résolu, comme on en peut juger par la marche que l'on fit pour occuper le poste de Lessines ; mais on trouva l'armée des alliés commandée par le duc de Marlborough et par le prince Eugène, qui avait déjà passé l'Escaut : il fallut combattre, et le 11 juillet se donna le combat d'Oudenarde ; les ennemis y eurent quelque avantage, parce que nous arrivâmes trop tard, et qu'il n'y eut qu'une tête de notre armée qui attaqua successivement et par brigade un front d'infanterie plus fort et plus étendu que le nôtre. M. de Vendôme voulait que l'armée couchât sur le champ de bataille, dans l'intention de recommencer le lendemain ; mais l'avis de décamper prévalut ; et on eut raison, parce que nous nous serions trouvés dans une position plus mauvaise encore que celle de la veille, notre armée étant séparée par celle des ennemis : on se retira vers Gand, et la perte que l'on fit dans cette marche de nuit fut plus grande que celle de la journée.

Les ennemis font le siége de Lille : ils ouvrent la tranchée dès la nuit du 22 au 23 août : M. le maréchal de Boufflers défendait cette capitale de son gouvernement. Les détails de ce siége, qui dura quatre mois, seraient trop longs, et les réflexions nous mèneraient fort loin. M. de Vendôme voulait attaquer les ennemis, et il n'en fut pas le maître ; le comte de la Mothe, chargé de couper un convoi des ennemis qui n'avaient plus de subsistances, fut battu le 28 septembre à Vinendal ; et enfin, contre toute raison, le prince Eugène vint à bout d'une entreprise que le succès pouvait à peine justifier. La ville de Lille se rendit le 23 octobre, et la citadelle le 8 décembre. La

belle défense que fit M. de Boufflers lui valut la dignité de pair de France, et à son fils aîné la survivance du gouvernement de Flandres, qui passa, par la mort de cet aîné, au second fils, le fils de celui-ci, n'ayant encore que quinze ans, succéda depuis dans le même gouvernement, pour récompense des services que le duc de Boufflers, son père, rendit à l'état en défendant contre les Autrichiens la ville de Gènes, où il commandait les troupes de France et d'Espagne, et où il mourut le 2 juillet 1747, le jour même que les ennemis en levèrent le siége.

M. de Vendôme s'empare de Leffinghe le 25 octobre : ce poste était la communication d'Ostende au camp des ennemis, et eût été utile deux mois plus tôt. Il en était de même du projet que l'électeur fit d'attaquer Bruxelles : cette ville n'eût pu être secourue dans le mois de septembre par les ennemis, qui avaient assez d'affaires devant Lille; mais on ne s'en avisa que le 26 novembre; le prince Eugène et milord Marlborough furent alors en état de s'y porter; et, après avoir passé l'Escaut le 27 novembre, ils s'avancèrent vers Bruxelles, et forcèrent l'électeur de décamper. M. de la Mothe rend la ville de Gand aux alliés le 30 décembre.

La tentative de Jacques III sur l'Ecosse n'avait pas été plus heureuse. Le comte de Forbin commandait l'armement, et les troupes de débarquement étaient aux ordres du comte de Gacé, qui fut déclaré maréchal de France en pleine mer, et qui prit le nom de *Matignon;* l'escadre arriva le 23 mars à l'embouchure de la rivière d'Edimbourg; mais, personne n'ayant répondu aux signaux, la flotte revint à Dunkerque le 7 avril, et Jacques III resta en Flandres, où il finit la campagne. On frappa une médaille, où d'un côté était le buste de ce prince sans aucune légende, et de l'autre les trois royaumes tels qu'on les voit sur la carte, avec cette légende *reddè cujus est.*

Les Anglais s'emparent de la Sardaigne le 15 août, et du Port-Mahon le 29 septembre : la Jonquière, qui y commandait, fut jugé à Toulon par le conseil de guerre, et dégradé.

Du côté de la Savoie, le maréchal de Villars força, le 11 août, les deux villes de Sezane à la vue du duc de Savoie, qui, de son côté, prit, le 31, le fort de Fenestrelle, après s'être emparé du fort d'Exile, et de celui de la Perouse. L'empereur donne au duc de Savoie l'investiture de Montferrat.

En Espagne, Mahoni prend Alcoi le 9 janvier : le duc d'Orléans prend Tortose le 11 juillet : le chevalier d'Asfeld prend Denia, dans le royaume de Valence, le 12 novembre, et Alicante le 3 décembre. Le comte de Staremberg entreprend en vain, le 4 décembre, de reprendre Tortose. Les infidèles avaient repris, dans le mois de janvier, Oran, cette ville fameuse, dont la conquête avait fait l'ambition et comblé la gloire du cardinal Ximenès : le comte de Mortemar l'a reprise en 1732.

Les Moscovites abandonnent Grodno, le 8 février, à l'approche du roi de Suède : ce prince attaque, le 14 juillet, trente mille Moscovites retranchés dans la ville d'Holoffin; il les met en fuite, passe le Borysthène, traite avec les Cosaques, et vient camper sur le Dezena. Le czar en personne attaque, près de Lezno, le général Lewenhaupt le 8 octobre, et bat près de quatre mille Suédois.

Albéroni, protégé par M. de Vendôme, obtient du roi une pension de mille écus; l'abbé Dubois avait obtenu quelques années auparavant un bénéfice par la protection de M. le duc d'Orléans. Qui aurait pu reconnaître dans ces deux hommes les deux premiers ministres futurs de la France et de l'Espagne? Ils furent l'un et l'autre cardinaux; l'abbé Dubois mourut en 1723, et le cardinal Albéroni fut disgracié en 1719, et mourut en 1753.

M. Chamillard remet, le 27 février, le contrôle-général des finances à M. Desmarets.

M. Mansard, surintendant des bâtiments, était mort à Marli le 11 mai. M. d'Antin, qui lui succède, n'a que la qualité de directeur-général des bâtiments : il eut celle de surintendant en 1716 par un édit de création de cette charge, en même temps que de celle de surintendant des postes en faveur de M. de Torci; mais l'une et l'autre furent supprimées en 1726, et M. d'Antin fut fait de nouveau directeur-général des bâtiments.

1709.

Le pape Clément XI, forcé de reconnaître l'archiduc pour roi d'Espagne, s'en excuse auprès de Philippe V en disant que cette reconnaissance ne donne point un droit nouveau à ce prince : ce n'était pas ainsi que parlaient Grégoire VII et Boniface VIII.

Le roi envoie le président Rouillé, et ensuite M. de Torci à la Haye, pour tenter de mettre fin à une guerre qui épuisait l'Europe, et que la rigueur de la présente année rendait encore plus insoutenable; mais les ennemis firent de si étranges propositions, que l'on fut obligé de continuer la guerre. On a prétendu que le pensionnaire Heinsius était gagné par milord Marlborough, dont les vues ambitieuses ne se bornaient pas à commander des armées. Le voyage de M. de Torci fut l'effet d'une sage politique : il comptait bien ne rien obtenir; mais c'était beaucoup de faire juge toute l'Europe du refus opiniâtre des ennemis aux facilités presque incroyables que le roi avait apportées à la paix, d'exciter par cet affront les Français à de nouveaux efforts. En conséquence, le roi écrivit à tous les gouverneurs des provinces.

C'était le maréchal de Villars qui commandait en Flandres l'armée française, beaucoup moins forte que celle des alliés. Le comte d'Artagnan force Varneton sur la Lys le 4 juillet. Campement du maréchal de Villars, sa droite à Courière, et sa gauche tirant sur Béthune, ayant à la tête de son camp la Bassée et le Pont-Avendin, ce qui

réduisit les ennemis à s'attacher au siége de Tournai, au lieu de former ceux de Douai et d'Arras, dont la prise leur eût donné une plus grande entrée dans le pays.

Le marquis de Surville rend la ville de Tournai aux ennemis le 29 juillet, après vingt-un jours de tranchée ouverte, et la citadelle le 5 septembre : M. de Beauveau, évêque de Tournai, refuse au prince Eugène de faire chanter le *Te Deum*. C'était sous les murs de cette même ville que, trente-six ans après, Louis XV, en personne, ayant avec lui M. le Dauphin, et sous ses ordres le maréchal comte de Saxe, devait remporter (à Fontenoi, le 11 mai 1745) une victoire signalée contre le duc de Cumberland, qui voulait lui en faire lever le siége, et qui ne put l'empêcher de s'en rendre le maître après vingt-deux jours de tranchée ouverte.

Le prince Eugène et le duc de Marlborough passent l'Escaut pour venir faire le siége de Mons; le maréchal de Villars rassemble son armée et marche au secours. Bataille de Malplaquet le 11 septembre : on a dit que M. de Villars aurait pu attaquer avec avantage l'armée des ennemis le 9 et le 10, parce qu'alors la sienne était plus forte; et en effet, il semblait que c'eût été d'abord son intention; mais il lui coûtait sans doute d'exposer une armée qui était la ressource de la France. On ajoute encore, mais sans fondement, que le maréchal avait été arrêté par quelques négociations que les généraux de l'armée ennemie avaient entamées pour donner le temps aux troupes qu'ils avaient laissées sous Tournai d'arriver; quoi qu'il en soit, sitôt qu'ils les eurent reçues, se trouvant beaucoup plus forts que le maréchal, ils vinrent l'attaquer le 11 à huit heures du matin : ç'a été la bataille la plus meurtrière et la plus longue de toute cette guerre; le champ de bataille resta aux ennemis; ils obtinrent ce qu'ils voulaient, qui fut de prendre Mons; et malgré cela cette journée fut glorieuse à la France par le courage et la volonté que les troupes firent voir. Les soldats, qui manquaient de pain depuis trois jours, jetèrent gaîment celui qu'on leur venait de donner pour courir se battre. M. le maréchal de Villars fut blessé; M. le maréchal de Boufflers, par cette générosité vraiment romaine qui a fait son caractère, avait demandé et obtenu d'aller servir sous les ordres du maréchal de Villars, quoiqu'il fût son ancien : il fit la retraite en si bon ordre, qu'il ne laissa ni canons, ni prisonniers ; le chevalier de Luxembourg était à l'arrière-garde, et nous nous retirâmes vers le Quesnoi. Grand fourrage, où le comte de Broglio battit le prince Lobkowits le 11 octobre. Les ennemis prennent Mons le 20.

En Allemagne, le comte du Bourg sauva la haute Alsace. Le comte de Merci, ayant traversé le canton de Basle avec sa cavalerie, s'avança entre Huningue et Brisach, où il se rejoignit à son infanterie, au moyen d'un pont qu'il avait fait jeter vis-à-vis Neubourg, que nos troupes ne défendirent point. De là ce général marcha au comte du Bourg, que le maréchal d'Harcourt avait détaché avec dix-huit escadrons, six bataillons et quatre cents grenadiers : ce fut le 26 août qu'ils se rencontrèrent à Rumersheim ; le comte du Bourg les battit, et ils eurent près de sept mille hommes tués ou noyés : le comte du Bourg, pour récompense, fut fait chevalier de l'ordre; il a été maréchal de France en 1724. Nous avons vu, sous Louis XV, le maréchal de Coigni rendre un service plus mémorable encore pour le salut de cette même province, lorsque le prince Charles y entra après avoir passé le Rhin; le maréchal prit son parti de l'attaquer à Vissembourg, et sauva par cette prompte résolution la haute Alsace.

En Espagne, le chevalier d'Asfeld avait pris le château d'Alicante le 17 avril, et le marquis de Bai avait battu milord Galouai, le 7 mai, dans la campagne de la Gudina, sur la frontière de Portugal; il enleva aux Portugais le château d'Alconchel le 1er juin. Le duc de Noailles, qui commandait en Catalogne, attaqua, le 7 août, deux régiments des ennemis qui sortaient de Figuières; ils furent tous tués ou pris : ce général attaqua encore, le 2 septembre, dix-huit cents chevaux campés à demi-portée du canon de Gironne, et les mit en fuite : le général de l'armée palatine fut fait prisonnier. Le maréchal de Bezons n'avait pas été si heureux, et il avait laissé prendre Balaguier à M. de Staremberg.

Du côté de la Savoie, M. Dillon, qui commandait vers Briançon, mit en fuite, le 28 août, le général Rebender, qui s'était avancé pour l'attaquer dans ses retranchements.

La bataille de Pultawa, donnée le 11 juillet, fut le terme des prospérités de Charles XII : il fut défait par le czar, à qui il avait enfin appris à vaincre, toute son armée détruite ou prisonnière, et lui contraint de se sauver : il passa le Borysthène, gagna Oczakow, et se retira à Bender. Ce revers entraîna la perte du parti de ce prince. Le roi Auguste rentra dans la Pologne; le czar l'y suivit : les Suédois en sortirent. Le roi Stanislas ne put résister à tant de forces réunies, et se rendit à Bender auprès du roi de Suède. Les événements de la vie du roi Stanislas sont bien remarquables. Les Polonais, témoins de la valeur de ce prince, et charmés de la sagesse et de la douceur de son gouvernement pendant le court espace qu'avait duré son règne, l'élurent encore une fois après la mort d'Auguste (1733). Cette élection n'eut pas lieu, par le secours que la Russie donna à son concurrent; mais Stanislas, conservant toujours, de l'aveu de toute l'Europe, le titre de roi dont il était si digne, fut fait duc de Lorraine, et vint rendre heureux de nouveaux sujets. (*Voy.* l'année 1675.) Je ne puis me dispenser de faire honneur à M. Huet d'avoir présagé la grandeur future de la Moscovie dans son *Histoire du commerce et de la navigation des anciens*. Voici ses termes : « S'il s'élevait parmi eux, quelque jour, » un prince avisé qui, reconnaissant les fautes de » leur politique, prît soin d'y remédier en façonnant leur esprit féroce et leurs mœurs âpres et

» insociables, cette nation deviendrait formidable » à tous ses voisins. »

Le père le Tellier est confesseur du roi à la place du père de la Chaise, mort le 20 janvier. Le père de la Chaise avait succédé au père Ferrier en 1674, et le père Ferrier au père Annat en 1670. Mort de François-Louis de Bourbon, prince de Conti, le 22 février, âgé de quarante-cinq ans : il était le second fils d'Armand, prince de Conti, mort en 1666, et d'Anne Martinozzi, princesse d'une vertu exemplaire, morte en 1672. Les batailles de Gran, de Stenkerque et de Nervinde, où il se signala, n'avaient pu faire oublier au roi le voyage de Hongrie, où il était allé sans permission; mais lorsqu'il fut nommé à la couronne de Pologne, il retrouva dans le cœur du roi tous les sentiments dont il était digne : il fut père de Louis-Armand II, prince de Conti, mort en 1727, et est aïeul de M. le prince de Conti, né en 1717, qui, à l'exemple du grand Condé, le frère de son bisaïeul, a battu presque au même âge les ennemis du roi, la première fois qu'il a commandé ses armées. Henri-Jules de Bourbon, prince de Condé, dit M. le Prince, meurt le 1er avril, âgé de soixante-six ans. M. Voisin succède à M. Chamillard, le 10 juin, dans la place de secrétaire d'état de la guerre.

Le duché de Villars et le duché d'Harcourt sont érigés en duchés-pairies.

Il y a quelque mutinerie dans Paris, excitée par la cherté du pain.

Les vaisseaux de France arrivés de la mer du Sud avec une charge d'or et d'argent furent d'un grand secours pour le royaume, épuisé par la guerre, et désolé par la famine, que le froid excessif de l'hiver avait causée.

Mort de l'abbesse de Maubuisson, princesse palatine, sœur de l'électeur, père de Madame et du prince Édouard, dont la fille épousa M. le Prince.

1710.

Congrès de Gertruydemberg, où le maréchal d'Huxelles et l'abbé de Polignac se rendent dans le mois de mars. Le roi, touché des malheurs de ses sujets, porta les offres pour la paix jusqu'à promettre de fournir de l'argent aux alliés pour les aider à ôter la couronne à son petit-fils; ils voulaient plus, ils exigeaient qu'il se chargeât seul de le détrôner : on peut juger, par cette proposition, de toutes les autres : il fallut continuer la guerre.

En Espagne, les succès des alliés semblaient ralentis depuis deux ans, mais la bataille de Saragosse, gagnée par M. de Staremberg contre le marquis de Bai, le 20 août, replongea Philippe V dans de nouveaux malheurs qui laissaient d'autant moins de ressource à ce prince, que Louis XIV avait retiré ses troupes d'Espagne pour défendre ses propres états. Philippe V quitte Madrid le 9 septembre, pour la seconde fois, et se retire à Valladolid; M. le duc de Vendôme, que ce roi avait demandé à son grand-père, pour dédommagement de tous les secours dont il le privait, vient l'y joindre. Ce que peut un seul homme! Philippe V n'avait ni troupes ni argent; tout parut renaître à l'arrivée du général; bientôt le roi d'Espagne fut en état de poursuivre l'armée des alliés. L'armée de l'archiduc dépérissait en Castille faute de vivres, que les Espagnols aimaient mieux brûler que de lui fournir; il craignit d'être coupé par le duc de Noailles, qui était entré dans le Lampourdan avec les troupes qu'il avait pu rassembler sur son propre crédit, et il partit le 11 novembre pour regagner Barcelone.

Le roi d'Espagne rentre dans Madrid; et tout de suite, ayant passé le Tage avec M. de Vendôme, il prend d'assaut, le 9 décembre, la ville de Brihuega, et y fait prisonniers cinq mille Anglais que le général Stanhope y avait conduits. Staremberg étant accouru au secours de cette place, le roi d'Espagne lui livre bataille, le 10 décembre, à Villaviciosa : ce prince commandait l'aile droite, et M. de Vendôme la gauche. Staremberg, battu, non sans une grande résistance, fit une très-belle retraite : cette victoire fut suivie de la soumission de plusieurs places. Philippe V entra triomphant dans Saragosse, et les affaires commencèrent à prendre une face nouvelle.

Le duc de Medina-Celi, convaincu de trahison, est conduit au château de Ségovie, et ensuite à Fontarabie, où il mourut.

En Flandres, M. Albergotti rend la ville de Douai le 25 juin, après cinquante-deux jours de tranchée ouverte. M. le comte de Vauban, nommé alors Dupuis Vauban, neveu du maréchal, rend Béthune le 29 août, après quarante-deux jours de tranchée ouverte. Le 19 septembre, M. de Ravignan prend un convoi des ennemis, qu'ils conduisaient sur la Lys, après avoir battu leur escorte. Saint-Venant se rend aux ennemis le 29 septembre. Le marquis de Goesbriand rend la ville d'Aire le 9 novembre, après cinquante-deux jours de tranchée ouverte.

Sur la mer, une flotte ennemie de vingt-quatre vaisseaux de guerre fait une descente au port de Cette : cette entreprise était d'une grande conséquence par rapport au Vivarais et aux Cévennes, et par le danger qu'il y avait que les ennemis ne prissent un établissement qu'il leur eût été aisé de soutenir par le secours de la mer. Le duc de Noailles, accouru du Roussillon avec neuf cents chevaux, mille grenadiers, et du canon, qu'il fit venir avec une diligence incroyable, sauva cette place; il força les ennemis à s'éloigner d'Agde; il en battit six cents près de Cette, et reprit le fort dont ils s'étaient emparés.

Le cardinal de Bouillon sort de France : le parlement, par arrêt du 20 juin, sur les conclusions du procureur-général, le décrète de prise de corps; les revenus de ses abbayes sont saisis : l'ennui de l'exil lui avait fait prendre ce parti. Il est mort en 1715 à Rome.

Mort de Louis de Bourbon, dit M. le Duc, le 3 mars, âgé de quarante-deux ans; il fut père de M. le Duc, qui succéda à M. le duc d'Orléans dans

la place de principal ministre, et qui est mort en 1740. Mariage de M. le duc de Berri avec mademoiselle d'Orléans.

Le roi règle que dorénavant les enfants de M. le duc du Maine, légitimé de France, auront, comme petits-fils de sa majesté, le même rang, les mêmes honneurs et les mêmes traitements dont avait joui M. le duc du Maine; et il ordonne que ce réglement soit écrit sur le registre du grand-maître. M. le duc de Vendôme épouse, le 15 mai, à Sceaux, mademoiselle d'Enghien.

Etablissement de la levée du dixième des revenus, dont l'édit est enregistré à la chambre des vacations le 26 octobre.

Bataille d'Elsimborgh le 10 mars, où les Suédois eurent un grand avantage sur les Danois. Wiborgh en Finlande, prise le 25 juin par les Moscovites: Riga se rend à eux le 11 juillet; le fort de Dunemonde, le 12 août; Revel, le 1er novembre.

Wartie est érigé en duché-pairie sous le nom de Fitz-James, en faveur du maréchal de Berwick, fils naturel de Jacques II et d'Arabelle de Churchill, sœur du duc de Marlborough, pour en jouir par lui et son fils du second lit, attendu que son fils du premier lit, dit le duc de Liria, était grand d'Espagne. M. de Berwick désira établir une seconde branche en France.

Etablissement d'une académie des sciences et belles-lettres à Lyon.

1711.

En Espagne, l'expédition la plus considérable de toute cette campagne, fut la prise de Gironne par M. le duc de Noailles: il fallut toute la constance de ce général pour en venir à bout; il avait ouvert la tranchée devant le Fort-Rouge dès le 27 décembre; son armée fut comme assiégée par les débordements; mais enfin il prit la ville basse d'assaut le 23 janvier, et la ville haute se rendit par capitulation le 25; la grandesse en fut le prix. Il a été maréchal de France en 1734, et ministre d'état en 1748: le maréchal son père avait pris la même ville en 1694.

Les Allemands abandonnèrent Balaguier le 23 février. Les habitants de la plaine et viguerie de Vic, qui s'étaient soulevés les premiers dans la Catalogne, furent forcés, par la prise de cette ville, à donner des quartiers de rafraîchissements à notre armée. L'Aragon achève de se soumettre par la prise de Venasque, dont le marquis d'Arpajon, fils du duc, qui avait négligé de faire enregistrer ses lettres, se rendit maître le 16 septembre; il s'empara peu de jours après de Castel-Léon. Le comte de Muret avait pris la ville de Cardonne le 17 novembre, mais il fut obligé de lever le siége du château le 24 décembre.

En Flandres, le comte d'Harling s'empare, le 28 mai, des écluses de Harlebeck sur la Lys, un peu au-dessous de Courtrai. Les alliés, qui s'étaient emparés du château d'Arleux le 6 juillet, se pressèrent de le fortifier par l'importance du poste, et couvrirent leurs travailleurs par dix bataillons et douze escadrons; le comte de Gassion et le marquis de Coigni les surprirent le 12, et les battirent; mais le poste étant toujours resté aux ennemis, le maréchal de Montesquiou l'emporta le 23 juillet. Le maréchal de Villars, en conséquence des ordres de la cour, n'avait pas cru devoir commettre la tête de son armée avec celle du duc de Marlborough, qui venait de passer le Sanzet: la même raison le détermina, au lieu de se porter à Thun-l'Evêque (ce qui engageait une affaire indispensable) à prendre poste sur les hauteurs de Cambrai, sa droite sous le feu de cette place, et sa gauche au ruisseau de Marquion qu'il venait de passer: cette position rompait le véritable projet du duc de Marlborough qui voulait une bataille, et le réduisit à profiter de l'éloignement du maréchal pour passer l'Escaut dans la nuit, et aller investir Bouchain, qu'il prit le 13 septembre.

Le marquis de Coigni avait attaqué et défait près de Landrecies, le 15 août, sept escadrons qui couvraient un fourrage des ennemis.

Il n'y eut rien en Allemagne, où commandaient les maréchaux d'Harcourt et de Bezons, ni du côté de la Savoie, où le maréchal de Berwick, qui commandait depuis deux ans contre le général Thaun, mit à couvert la Provence et le Dauphiné.

Sur mer, le sieur Saus s'empara, le 16 janvier, de la plus grande partie de la flotte de Virginie. Il y eut un combat à peu près égal à Vado, sur la côte de Gênes, entre nos vaisseaux et ceux des Anglais. En Canada, les Anglais manquèrent, le 3 septembre, une entreprise sur Quebec.

Expédition de Rio-Janeiro au Brésil, dans les mois de septembre et d'octobre, par M. du Guay-Trouin, qui causa un dommage de plus de vingt-cinq millions aux Portugais, et qui en valut plus de sept à nos armateurs.

Duché-pairie de Chaulnes. Le comté de Chaulnes avait été érigé en duché-pairie, en 1621, en faveur d'Honoré d'Albert, seigneur de Cadenet, frère du connétable de Luines. Louis-Auguste d'Albert, arrière-petit-fils du connétable, se trouva substitué aux biens d'Honoré d'Albert, dont le fils mourut sans enfants; et comme il n'en descendait pas, le roi lui accorde de nouvelles lettres.

Combat à Falczim sur le Pruth, le 20 juillet, où le czar, investi par le Turc, se trouvait sans nulles ressources; mais l'avarice du grand-visir le sauva, malgré les instances du roi de Suède, qui arriva dans ce moment à l'armée. L'article le plus important du traité qu'ils conclurent, fut la restitution d'Asof aux Turcs. Le visir fut déposé pour s'être laissé corrompre par argent, et avoir conclu une paix honteuse.

Le roi de Danemarck s'empare de Rostok le 19 août.

Le czar, dont nous ne parlerons plus, mourut en 1725: il avait augmenté son revenu de vingt-cinq millions à cinquante, et on dit qu'aujourd'hui il monte jusqu'à cent. Les révolutions que causa la succession à ce grand empire, depuis sa mort

jusqu'à nos jours, sont trop curieuses pour n'en pas donner le précis. Alexis czar, mort en 1676, avait laissé trois enfants; Fœdor, mort sans postérité en 1682, Jean et Pierre : Fœdor régna jusqu'à sa mort, en 1682; Jean et Pierre régnèrent ensemble après lui, ou plutôt Pierre, qui annonçait déjà ses grandes destinées, régna seul; Jean, prince infirme et aveugle, mourut en 1696, et laissa deux filles : Pierre-le-Grand mourut en 1725. La princesse Catherine, sa femme, dont les grandes qualités faisaient oublier la bassesse de son extraction, régna seule après lui : elle mourut en 1727, et laissa pour successeur, par le pouvoir que Pierre lui en avait laissé, Pierre II, petit-fils d'elle et de Pierre. Pierre II étant mort en 1730, Anne, duchesse de Courlande, fille du czar Jean, et grand'tante de Pierre II, lui succéda; et, étant morte en 1740, elle déclara pour son successeur Jean de Brunswick, petit-fils de sa sœur, âgé de trois mois : la régence fut donnée à Anne de Mecklenbourg, sa nièce, femme du duc de Brunswick, et mère de Jean de Brunswick. Ainsi l'empire se perpétuait dans la branche aînée d'Alexis; mais cette régence ne dura guère, et en 1741 Anne et son fils furent dépossédés par Elisabeth, seconde fille de Pierre-le-Grand. Cette princesse déclara pour son successeur Charles-Pierre Ulric, duc de Holstein-Gottorp, fils de sa sœur aînée, morte en 1728, qu'elle fit nommer grand-duc de Russie en 1742. Ce Charles-Pierre Ulric avait été appelé à la couronne par les Suédois, à la mort du prince de Hesse, leur dernier roi, mort sans enfants d'Ulrique, sœur cadette de Charles XII, à qui il devait la couronne. Mais quand la couronne de Suède vint à vaquer, Charles avait déjà été déclaré héritier de l'empire aux droits de sa mère, fille aînée du czar, et avait fait profession de la religion grecque. Charles-Pierre Ulric fut depuis proclamé czar, sous le nom de *Pierre III*, à la mort de sa tante la czarine Elisabeth, en janvier 1762. Il régna jusqu'au 28 juin de la même année, que sa femme Catherine-Alexiewna d'Anhalt fut mise à sa place : il mourut le 23 juillet suivant, laissant un fils, Paul Petrowitz, né le 1er octobre 1754, de son mariage avec Catherine-Alexiewna d'Anhalt, laquelle se fit couronner czarine à Moscou le 3 octobre 1762, son fils restant sous sa tutelle. Toutes ces dates sont suivant le vieux style, toujours conservé en Russie.

Monseigneur meurt de la petite vérole, âgé de cinquante ans, au château de Meudon, le 14 avril.

Mort du vieux duc de Lesdiguières (Canaple) : à sa mort ce duché fut éteint; il avait été érigé en 1611 en faveur du connétable de ce nom, et en même temps, par une grâce singulière, en faveur de M. de Créqui, son gendre. Mort du maréchal de Boufflers : sa charge de capitaine des gardes est donnée au duc de Charost.

Ce que la raison ni la justice n'avaient pu gagner jusqu'ici sur l'obstination des alliés, une intrigue de cour en vint à bout. La reine Anne ouvrit enfin les yeux sur l'obsession où la tenait la duchesse de Marlborough; ses fidèles serviteur, ou les envieux de Marlborough profitèrent de ces dispositions, et on parvint à lui faire voir que, pour servir l'ambition de ce général, les Anglais faisaient seuls tous les frais d'une guerre où ils étaient seuls sans intérêt. Le docteur Sachevrel, ministre anglican, et un des principaux chefs du parti nommé *tory*, seconda ces vues et échauffa les esprits dans ses sermons. Les parents de Marlborough furent renvoyés, et sa puissance à l'armée fut restreinte, en attendant que l'on pût lui ôter le commandement; cependant on négociait fortement en Angleterre pour la paix : diverses conférences de M. Prior et de M. Menager avaient fort avancé ce grand ouvrage. La mort de l'empereur Joseph, arrivée le 17 avril, fournissait de nouveaux moyens aux négociateurs. Si la crainte d'un événement incertain avait causé la guerre, pour empêcher que les monarchies de France et d'Espagne ne pussent jamais être unies, que pouvait-on répondre à la réunion actuelle de l'Empire et de l'Espagne sur la tête de l'archiduc, qui venait d'être élu empereur le 12 octobre? Enfin tant de considérations réunies agirent sur la reine Anne; cette princesse ne songea plus qu'à ramener ses alliés, ou, sur leur refus, à s'en détacher, et les préliminaires furent signés à Londres dans le mois d'octobre : les principaux articles furent que le roi reconnaîtrait la reine de la Grande-Bretagne en cette qualité, aussi bien que la succession à cette couronne, suivant l'établissement présent; que l'on prendrait des mesures justes et raisonnables pour empêcher que les couronnes de France et d'Espagne fussent jamais unies sur la tête d'un même prince; que les Hollandais auraient entre leurs mains des places fortes pour leur servir de barrières; que l'Empire et la maison d'Autriche auraient pareillement une barrière sûre et convenable; que les fortifications de Dunkerque seraient démolies après la conclusion de la paix, etc.

Le marquisat d'Antin est érigé en duché-pairie : ce fut à cette occasion, et pour statuer sur la contestation née auparavant entre M. le maréchal de Luxembourg et les autres ducs et pairs, qu'intervint le célèbre édit du mois de mai, qui ordonne que les nouveaux ducs n'auront rang que du jour de leur réception, et non de la date de la première érection de la terre, érigée nouvellement pour eux en duché-pairie.

Erection du duché-pairie de Rambouillet, où il se trouve une clause bien remarquable : Rambouillet relevait du roi à cause de la tour du Chatelet ou du comté de Paris; et quoique ce comte ait été la première seigneurie de France réunie a la couronne par Hugues Capet, cependant le roi distrait la terre de Rambouillet de cette mouvance pour ne relever à l'avenir que de la tour du Louvre.

1712.

Ouverture du congrès à Utrecht le 29 janv

Ce fameux congrès, qui donna la paix à l'Europe, ne fut terminé que l'année d'après; les plénipotentiaires de tous les princes s'y rendirent; excepté ceux du roi d'Espagné, parce qu'ils n'étaient pas reconnus par les alliés. Ceux de l'empereur s'y rendirent; mais ils s'en retirèrent lorsque la paix fut signée, et ce prince resta seul en guerre avec la France. Ceux du roi furent le maréchal d'Huxelles, l'abbé de Polignac et M. Menager. Le sieur du Teil fut secrétaire de l'ambassade: c'était l'abbé Gautier qui avait entamé les négociations à Londres. Guillaume III négocia la paix de Riswick sans la participation de l'empereur et de l'Empire, et la reine Anne, à la paix d'Utrecht, s'autorisa de cet exemple.

Le roi d'Espagne transporte à l'électeur de Bavière et à ses successeurs la souveraineté des Pays-Bas espagnols.

Mort de Madame la dauphine, Marie-Adélaïde de Savoie, ci-devant duchesse de Bourgogne, à Versailles, dans sa vingt-sixième année, le 12 février: M. le dauphin ne lui survit que de six jours, et meurt à Marli le 18, âgé de trente ans: M. le duc de Bretagne, l'aîné des deux princes qu'ils laissèrent, les suivit de près, et mourut à Versailles le 8 mars, âgé de cinq ans: M. le duc d'Anjou (Louis XV) fut aussi en grand danger.

La guerre produisit peu d'événements en Espagne. Les ennemis font une entreprise inutile sur Venasque; ils ne sont pas plus heureux devant Cervera ni devant Roses; le marquis de Brancas soutint aussi pendant huit mois le blocus de Gironne, dont il était alors gouverneur, et par sa constance força les ennemis à se retirer. Le roi d'Espagne lui envoya la toison d'or: c'est lui qui depuis a été deux fois ambassadeur à Madrid, qui fut fait grand d'Espagne en 1729, et maréchal de France en 1741.

La campagne de Flandres attira seule l'attention, et fut le théâtre des événements qui hâtèrent la conclusion de la paix.

Le duc de Marlborough perd tous ses emplois. C'est une chose singulière que le cours de la vie de cet homme. Favori de Jacques II, il le quitta sans ménagement pour Guillaume III, par lequel il fut disgracié: la reine Anne, n'étant encore que princesse de Danemarck, avait pris son parti dans sa disgrâce; elle l'avait depuis comblé de biens; et elle le trouva dans toutes les cabales opposées au désir qu'elle avait de la paix: le duc d'Hanovre, ayant succédé à la reine Anne, le rétablit dans tous ses emplois: il mourut le 27 juin 1722, âgé de soixante et quatorze ans, et fut inhumé à l'abbaye de Westminster, dans la chapelle de Henri VII.

Le duc d'Ormond commande en Flandres à la place de Marlborough. Le comte d'Albermale brûle, le 2 mars, quelques fourrages dans les faubourgs d'Arras. Le comte de Broglio prend le poste de l'Ecluse le 30 mars. Il fut fait maréchal de France en 1734, et duc héréditaire en 1742; il est mort en 1745.

Le prince Eugène prend le Quesnoi le 4 juillet. Combat de cavalerie, le 7 juillet, à l'occasion d'un fourrage où le comte de Broglio, ayant passé la Scarpe pour couvrir les fourrageurs, défit huit cents chevaux des ennemis; autre fourrage entrepris par les ennemis, où ils furent battus le 10 proche Valenciennes. Le duc d'Ormond se sépare de l'armée des alliés le 17 juillet. La suspension d'armes est publiée dans l'armée française et anglaise. Dunkerque est consigné aux Anglais le 19 juillet jusqu'à la conclusion de la paix. Le prince Eugène, malgré cette séparation, assiége Landrecies.

La témérité heureuse des campagnes précédentes rendait le prince Eugène plus entreprenant; s'il eût été attaqué à Lille, il n'eût peut-être pas été battu à Denain.

Affaire de Denain. Le maréchal de Villars voulait secourir Landrecies; mais, trouvant le prince Eugène trop bien retranché, il se détermina à forcer le poste de Denain, qui favorisait le passage des convois que les ennemis faisaient venir de Marchiennes à Landrecies: pour y parvenir, il était question de tromper le prince Eugène, et de lui donner de la jalousie sur son camp de Landrecies, afin de l'engager à dégarnir celui de Denain: c'est à quoi le maréchal de Villars réussit. Les dispositions qui précédèrent cette grande journée, où la France trouva son salut, font autant d'honneur à ce général que la victoire même. Denain fut forcé le 24 juillet; Marchiennes, où étaient tous les magasins des ennemis, le 30 du même mois. Le siége de Landrecies fut levé le 2 août. Saint-Amand fut pris par Albergotti. Douai se rendit au maréchal de Villars le 8 septembre, le Quesnoi le 4 octobre, et Bouchain le 19. La suspension d'armes entre la France, l'Espagne et l'Angleterre, publiée à Paris le 24 d'août, fut prolongée; il y en eut une pareille pour le Portugal. On m'a assuré que milord Marlborough étant à Aix-la-Chapelle, où il reçut une lettre du prince Eugène, qui lui envoyait le plan de sa position, lui dépêcha sur le champ un courrier pour lui mander le risque où il s'était mis par cette position; le courrier arriva trop tard. A quoi tiennent les grands événements!

Le roi catholique renonce à la couronne de France, pour lui et pour ses descendants, par acte du 5 novembre; et réciproquement M. le duc de Berri et M. le duc d'Orléans renoncent à leurs prétentions sur l'Espagne. Les lettres-patentes données par le roi sur ces renonciations furent enregistrées au parlement le 15 mars de l'année suivante. « Quand la loi politique qui a » établi dans l'état un certain ordre de succession » devient destructive du corps politique pour le» quel elle a été faite, il ne faut pas douter qu'une » autre loi politique ne puisse changer cet ordre; » et bien loin que cette même loi soit opposée à » la première, elle y sera dans le fond entière» ment conforme, puisqu'elles dépendront toutes » deux de ce principe, *le salut du peuple est la su» prême loi.* » (Esprit des lois.)

Traité d'Arau en Suisse, conclu le 2 août, par

l'entremise du comte du Luc, qui met fin aux troubles excités entre les cantons protestants et catholiques : ces derniers appuyaient l'abbé de Saint-Gall contre les peuples du Tokembourg.

Mort de Louise-Marie Suart, fille de Jacques II, dans sa vingtième année, à Saint-Germain, le 18 avril. La reine sa mère y mourut le 7 mai 1718.

Louis-Joseph de Vendôme, fils de Louis, duc de Vendôme, qui fut depuis cardinal, meurt à Vignaros en Espagne, le 11 juin, âgé de cinquante-huit ans : le roi d'Espagne lui avait accordé le même rang qu'avait dom Juan d'Autriche ; et il était traité comme un prince de sa maison. Les talents éminents de M. de Vendôme pour la guerre, son courage et sa bonté faisaient aisément reconnaître en lui l'arrière-petit-fils de Henri IV.

1713.

La paix est signée à Utrecht : voici l'énumération des traités. Traité de barrière entre l'Angleterre et la Hollande, signé le 29 janvier. Traité pour l'évacuation de la Catalogne et pour la neutralité d'Italie, du 14 mars. Traité avec le Portugal, touchant les possessions hors de l'Europe. Traité entre le roi de France et le roi de Prusse ; les articles les plus importants sont, le septième, le huitième, le neuvième et le dixième : par le septième et le huitième, le roi, en vertu du pouvoir qu'il a reçu du roi d'Espagne, cède au roi de Prusse la ville de Gueldres, etc. ; par le neuvième, le roi le reconnaît pour souverain de Neufchâtel et de Valengin ; par le dixième, le roi de Prusse renonce à tous droits sur la principauté d'Orange ; par deux autres articles, le roi, tant en son nom qu'en celui du roi d'Espagne, promet de donner à l'avenir le titre de *majesté* au roi de Prusse, qui s'engage de rendre la ville de Rhimberg à l'électeur de Cologne. Par le traité avec la Savoie, les limites de la France et de la Savoie sont réglées par la sommité des Alpes, et le roi reconnaît le duc de Savoie pour roi de Sicile, suivant la cession qui lui en avait été faite par le roi d'Espagne ; l'échange s'en fit depuis contre la Sardaigne en 1718. Le quatrième, le neuvième, le dixième, le douzième et le treizième articles du traité avec l'Angleterre sont importants et conformes aux préliminaires signés au mois d'octobre 1711. Par le traité avec la Hollande, le roi, tant pour lui que pour ses alliés, s'engage de remettre à leurs hautes puissances, en faveur de la maison d'Autriche, suivant le traité de barrière qu'ils feront entre eux, ce que lui ou ses alliés possèdent des Pays-Bas catholiques, etc. : il leur remet encore les duché, ville et forteresse de Luxembourg, Namur, Charleroi, Nieuport, etc., et s'engage de rapporter une cession de l'électeur de Bavière de tous les droits qu'il avait sur les Pays-Bas, sous la condition que ce prince sera rétabli dans ses états. Le roi rendit plusieurs autres places. Tous ces traités furent signés le 11 avril. Jacques III avait fait ses protestations dès le 25. La paix est signée le 13 juillet entre l'Espagne d'un côté, la Grande-Bretagne et la Savoie de l'autre ; par ce traité, Gibraltar et Port-Mahon, avec toute l'île de Minorque, furent cédés à l'Angleterre, qui reçut d'ailleurs de grands avantages par rapport au commerce des Indes occidentales. Minorque fut repris depuis par le courage des Français, que commandait le maréchal de Richelieu, et rendu aux Anglais en 1763.

Le roi rend un édit le 18 septembre ; portant que la liberté du commerce, stipulée dans les traités de paix, ne peut autoriser les protestants réfugiés à s'établir dans son royaume sans sa permission, ni les nouveaux convertis à passer dans les pays étrangers.

La guerre continue avec l'empereur. Le maréchal de Villars, après s'être emparé sans résistance des villes de Spire, Worms, Kaiserlautern, etc., fait investir Landau par le maréchal de Bezons le 21 juin, et s'en rend le maître le 20 août : il passe le Rhin ; et dans le dessein qu'il avait de prendre Fribourg, dont le général Vaubonne lui fermait le passage, il attaque ce général, et le défait le 20 septembre dans ses retranchements. On ouvre la tranchée devant Fribourg la nuit du 30 septembre au 1er octobre : il y eut dans ce siége, qui fut long et difficile, deux actions principales ; l'une à l'attaque de la lunette, et la seconde à celle du chemin couvert ; le régiment des gardes se distingua dans cette dernière. Le baron d'Ars, qui commandait pour l'empereur dans Fribourg, se voyant hors d'état de se défendre plus long-temps, se retire précipitamment avec sa garnison dans les châteaux, la nuit du dernier octobre au 1er novembre, et la capitulation pour les châteaux et le fort se fait le 16 du même mois.

Le maréchal de Villars et le prince Eugène se rendent à Radstadt, où se devaient tenir les conférences pour la paix.

En Espagne, l'archiduchesse s'était embarquée le 18 mars pour retourner en Allemagne par l'Italie, laissant le comte de Staremberg pour commander les troupes qui ne purent pas s'embarquer avec elle : il partit lui-même le 10 juillet ; mais la Catalogne n'en fut pas plus tranquille, et la ville de Barcelonne ne se rendit que l'année d'après.

M. le Duc épouse mademoiselle de Conti, et M. le prince de Conti épouse mademoiselle de Bourbon le 9 juillet.

Le roi donne la qualité d'historiographe, et deux mille francs de pension au père Daniel : cet auteur est plus impartial et plus instruit que bien des gens ne l'ont cru.

L'empereur Charles VI vend à la république de Gênes, pour la somme de six millions, le marquisat de Final et ses dépendances, pour en jouir avec les mêmes prérogatives que Charles II, roi d'Espagne, et ses prédécesseurs, qui avaient enlevé cette ville à la maison de Caretto. Final avait été pris sur Philippe V, dans le courant de cette guerre, par les alliés de l'empereur.

Les ennemis du roi de Suède avaient surpris un ordre de la Porte pour le faire sortir de Bender; sur son refus, ils l'attaquèrent dans sa maison le 12 février, et firent une espèce de siége. Jamais ce prince ne courut plus de risque, ni ne fit voir un plus grand courage. Le grand-seigneur désavoua cette violence; mais le roi de Suède n'en obtint pas plus de secours. Les Moscovites avaient pris le même jour Fréderícstadt.

Lettres-patentes qui confirment l'établissement de l'académie royale des inscriptions, commencée en 1663, et de celle des sciences, commencée en 1666.

Etablissement d'une académie des sciences et belles-lettres à Bordeaux.

1714.

M. le duc de Berri entre au conseil des finances; il entrait déjà au conseil des dépêches.

Le parlement enregistre, le 15 février, les lettres-patentes données le 14 du même mois sur la constitution *Unigenitus*, suivant et conformément à l'arrêt du même jour.

Traité de paix signé à Radstadt le 6 mars par le prince Eugène au nom de l'empereur, et par le maréchal de Villars au nom du Roi. Ce traité remettait les choses, par rapport aux frontières du côté de l'Allemagne, dans l'état où elles étaient après la paix de Riswick, et par rapport aux Pays-Bas, comme elles avaient été réglées à Utrecht : il fut arrêté que les choses resteraient en Italie sur le pied où elles étaient depuis que l'empereur s'en était emparé, sa majesté impériale promettant de rendre aux princes d'Italie, tels que les ducs de Guastalla et de la Mirandole, etc., les états dont il les avait dépouillés; condition aussi juste que mal exécutée. L'empereur s'engageait aussi à ne pas troubler la neutralité d'Italie, convenue par le traité du 14 mars 1713. Les électeurs de Cologne et de Bavière étaient rétablis dans leurs états et dans leurs dignités, et le roi reconnaissait la dignité électorale dans la maison d'Hanovre. L'électeur de Bavière est mort en 1726, et son fils l'empereur Charles VII en 1745.

La paix fut conclue avec l'Empire à Baden en Argaw, le 7 septembre; ce traité contenait à peu près les mêmes articles que ceux dont était composé le traité de Radstadt. Les plénipotentiaires de la part de l'empereur à qui les princes de l'Empire avaient remis leurs intérêts, étaient le prince Eugène et les comtes de Goes et de Seilern: de la part du roi, c'était le maréchal de Villars, le comte du Luc et M. de Saint-Contest. Il n'était fait dans ce traité aucune mention de Philippe V; aussi l'empereur ne le reconnaissait-il pas pour roi d'Espagne, de même que le roi d'Espagne ne reconnaissait pas Charles VI pour empereur.

Traité de paix et de commerce entre l'Espagne et les Provinces-Unies, signé à Utrecht le 26 juin.

La reine d'Espagne, Marie-Louise de Savoie, était morte à Madrid dans sa vingt-sixième année, le 14 février : le roi d'Espagne se remaria à la princesse de Parme le 24 décembre. De ce mariage, entre autres enfants, vint l'infant dom Philippe, duc de Parme, lequel, de son mariage avec Louise-Elisabeth, fille de Louis XV, eut Isabelle de Parme, mariée le 6 octobre 1760 avec l'archiduc Joseph, fils aîné de l'empereur, et morte en couches de la petite-vérole le 28 novembre 1763. Louise-Elisabeth est morte à Versailles en 1759, et le duc de Parme à Alexandrie en 1765. La reine Anne mourut le 12 août, et le prince Georges-Louis de Brunswick, duc d'Hanovre, lui succéda. Ces deux événements, arrivés un an plus tôt, auraient pu mettre de grands obstacles à la paix.

Edit enregistré au parlement le 2 août, qui appelle à la couronne les princes légitimés et leurs descendants, au défaut des princes du sang. Il y eut une déclaration rendue le 23 mai suivant, qui, en confirmant cet édit, rendit l'état des princes légitimés égal en tout à celui des princes du sang : Louis XV, par un édit de 1717, révoqua l'édit de 1714, et la déclaration de 1715, réservant néanmoins aux princes légitimés les honneurs portés par l'édit 1714, et se réservant de statuer sur l'entrée et séance au parlement, et sur les honneurs de la cour, par rapport à messieurs les princes de Dombes et comte d'Eu; mais le 26 août 1718, le roi rendit un édit dans le lit de justice tenu aux Tuileries, par lequel sa majesté révoquait, non seulement l'édit de 1714 et la déclaration de 1715, mais même l'édit de 1694. Le même jour le roi rendit une déclaration qui rétablissait M. le comte de Toulouse, pour sa vie seulement, dans l'état où il était par l'édit de 1717. Enfin, par une déclaration de 1723, le roi rend à M. le duc du Maine et à M. le comte de Toulouse, et après la démission des pairies du duc du Maine, à ses enfants, leur vie durant seulement, les honneurs dont ils jouissaient au parlement après les princes du sang, et avant les pairs; et ce, en vertu de leurs pairies, quand même elles seraient moins anciennes que celles d'aucuns desdits ducs et pairs : *N'entendant toutefois que, lorsqu'ils viendront prendre séance, ils puissent traverser le parquet, ce que nous réservons aux seuls princes de notre sang, ni être précédés de plus d'un huissier, ni que leurs suffrages soient pris autrement qu'en les appelant du nom de leur pairie, en leur ôtant le bonnet, ainsi qu'il a été ci-devant pratiqué à leur égard.* La même année, tous les honneurs de la cour furent rendus à M. le duc du Maine et à M. le comte de Toulouse. En 1727, le roi fit expédier de pareils brevets en faveur de messieurs les princes de Dombes, comte d'Eu et duc de Penthièvre, et en 1745 ces honneurs passèrent au fils de M. le duc de Penthièvre, qui avait épousé mademoiselle de Modène.

Le roi envoie au parlement, le 30 août, son testament, avec un édit qui portait que le testament serait mis en dépôt au greffe du parlement, et qu'il ne serait ouvert qu'après sa mort. Par ce testament, qui était du 2 août, le roi établissait

un conseil de régence, dont M. le duc d'Orléans devait être le chef, et la personne du jeune roi était mise sous la tutelle et garde du conseil de régence, ayant M. le duc du Maine pour surintendant de son éducation. Le parlement s'étant assemblé le lendemain de la mort du roi avec les princes du sang, les pairs et les grands-officiers de la couronne, le titre de régent fut déféré unanimement à M. le duc d'Orléans. Ce prince, *poursuivi par la calomnie* (Volt.), en fut bien absous par la vigilance assidue qu'il apporta à la conservation des jours précieux du roi; il donna, pour notre bonheur, l'exemple unique d'une régence tranquille. La France n'avait plus d'ennemis, mais elle n'avait point d'alliés, et il n'hésita point à s'en faire un du roi d'Angleterre, dont les intérêts étaient les mêmes que les siens; il avait à maintenir les droits légitimes de sa naissance à la couronne, qui lui étaient assurés par les renonciations, comme le roi Georges avait les siens au trône d'Angleterre, qui furent reconnus par les traités d'Utrecht. La réunion de ces deux princes assura la tranquillité de l'Europe.

La prise de Barcelonne par le maréchal de Berwick acheva de rendre la paix à l'Espagne: cette conquête fut l'ouvrage de presque toute l'année, par la résistance opiniâtre des assiégés: le blocus avait duré onze mois, et on compta soixante-un jours de tranchée ouverte jusqu'au 11 septembre que l'assaut fut donné à cette ville, qui se rendit le 12. Il ne resta plus à Philippe V de rebelles à soumettre que les Majorquins, qui y furent forcés l'année d'après par le chevalier d'Asfeld.

M. le duc de Berri meurt à Marli le 4 mai, dans sa vingt-huitième année. M. le chancelier de Pontchartrain se retire de la cour et des affaires, malgré la résistance du roi, qui perdait à regret un si grand magistrat et un si habile ministre: la vivacité de son esprit ne prit rien sur la paix qu'il sut conserver dans sa solitude, et il fut plus grand encore par sa généreuse retraite que par les importants emplois qu'il remplit avec des talents supérieurs: il est mort le 22 décembre 1727, âgé de quatre-vingt-cinq ans. M. Voisin, déjà secrétaire d'état, lui succéda dans l'office de chancelier.

Citation de Malte sur la nouvelle du grand armement qui se faisait à Constantinople; mais, ou ce n'avait pas été l'intention du grand-seigneur d'attaquer Malte, ou il en fut détourné par la connaissance qu'il eut du bon état où était cette île: tous ses efforts tombèrent sur les Vénitiens.

Le roi de Suède ayant traversé l'Allemagne *incognito*, arrive à Stralsund le 22 novembre au matin, suivi seulement de trois de ses officiers. Ce prince, dont nous ne parlerons plus, fut tué en 1718 au siége de Frédericstadt: ce qui se passa après sa mort au sujet de cette couronne est trop curieux pour être omis, quoiqu'il ne soit pas de ce règne. Charles XII laissa deux sœurs; l'aînée, Hedewige, qui avait épousé le duc de Holstein, fut exclue du trône, parce qu'elle fut regardée comme étrangère au royaume où elle ne demeurait pas: sa sœur Ulrique avait épousé Frédéric, landgrave de Hesse, du consentement de la nation, qui désira qu'elle succédât à son frère Charles XII; mais elle aima mieux que la couronne passât à son mari; et, sur son abdication, Frédéric, son mari, fut élu, sous la condition que s'ils avaient des héritiers, ils succéderaient à la couronne, et qu'à défaut d'héritiers la couronne deviendrait élective. Comme par la suite il n'eut point d'enfants ni d'espérance d'en avoir, la nation exerça ses droits, et procéda à l'élection d'un successeur désigné: ce fut le duc de Holstein, petit-fils d'Hedewige, lequel avait pour mère Anne, fille du czar Pierre Ier; mais comme il fut déclaré grand duc de Moscovie, aux droits de sa mère, par l'impératrice Elisabeth qui n'avait point d'enfants (ç'a été depuis le czar Pierre III), il lui fallut renoncer à l'élection de Suède; et alors les Suédois jetèrent les yeux sur Adolphe-Frédéric, duc de Holstein, de la branche cadette, qui n'avait nul droit à cette couronne, et qui a succédé à Frédéric, landgrave de Hesse, mort en 1751. Le grand-seigneur, qui avait fait sa paix avec la Moscovie et la Pologne, réunit ses forces contre les Vénitiens, à qui il enlève la Morée.

Disgrâce de madame des Ursins, qui était allée au-devant de la jeune reine, à quinze lieues de Madrid, et qui en reçut ordre sur-le-champ de sortir des terres d'Espagne.

La baronnie de Frontenai, érigée en duché-pairie sous le nom de Rohan-Rohan: elle l'avait déjà été en 1626, mais les lettres n'avaient point été enregistrées.

Le vicomté de Joyeuse érigé en duché-pairie en faveur du prince d'Epinoi: il est éteint.

L'ambassadeur d'Angleterre se plaignait assez hautement à la cour des travaux que le roi faisait faire au port de Mardick; il demanda à ce sujet une audience particulière; il l'eut, et parla au roi avec plus de véhémence que de retenue: sa majesté ne l'interrompit point; mais, lorsqu'il eut achevé, elle lui dit: *Monsieur l'ambassadeur, j'ai toujours été maître chez moi, quelquefois chez les autres; ne m'en faites pas souvenir.*

1715.

Le congrès d'Utrecht finit par le traité signé entre l'Espagne et le Portugal le 13 février; celui de la barrière, qu'on négociait à Anvers avec l'empereur et les Hollandais, ne fut conclu que le 15 novembre.

Le chevalier d'Asfeld, ayant débarqué à l'île Majorque le 16 juin, acheva de s'emparer de cette île le 2 juillet par la prise de Palma, qui en est la capitale.

Le roi donne audience à l'ambassadeur de Perse le 19 février. Envoyé de Tripoli.

Alliance renouvelée avec les cantons catholiques et le Valais le 9 mai, par le comte du Luc. Ce traité, qui contient trente-cinq articles, est à-peu-près le même qui fut passé en 1663 avec tous les cantons: le cinquième article mérite d'être remarqué: le roi s'y engage à donner du secours aux

cantons catholiques, en cas qu'ils fussent inquiétés par quelques puissances étrangères, et même à secourir le parti le plus faible, en cas qu'il arrivât de la division dans la Suisse.

Le maréchal de Tallard avait obtenu, en 1712, des lettres d'érection en duché du marquisat d'Hostun : il le céda à Marie-Joseph son fils, lors de son mariage, en 1713, avec la fille du prince de Rohan. Le roi accorde au fils de nouvelles lettres d'érection en duché-pairie du duché d'Hostun.

Il est jugé au conseil des dépêches que les jésuites pourront rentrer dans leurs biens jusqu'à l'âge de trente-trois ans : M. Chauvelin (depuis garde des sceaux) était le rapporteur.

Les courtisans commencèrent à s'apercevoir, le 12 août, que le roi était incommodé : on traitait de sciatique une douleur qu'il ressentait à la jambe et à la cuisse. Il ne sortit pas de son appartement depuis ce jour-là; il avait voulu faire lui-même la revue de la gendarmerie, qui s'était rendue dans l'avant-cour du château de Versailles; mais, sa santé ne le lui ayant pas permis, il chargea M. le duc du Maine de faire cette revue le 22 août, au Champ-de-Mars, près de Marli : M. le Dauphin, vêtu en uniforme, vint voir la gendarmerie après la revue, et M. le duc d'Orléans le salua à la tête des gendarmes d'Orléans.

Mort de *Louis-le-Grand* le 1er septembre : il était digne de ce nom, indépendamment de toutes ses conquêtes.

On a remarqué avec raison que les règnes d'Auguste et de Louis XIV se ressemblaient par le concours des grands hommes dans tous les genres qui a illustré leurs règnes : mais on ne doit pas croire que ce soit l'effet seul du hasard; et si ces deux règnes ont de grands rapports, c'est qu'ils ont été accompagnés à peu près des mêmes circonstances. Ces deux princes sortaient des guerres civiles : de ce temps où les peuples toujours armés, nourris sans cesse au milieu des périls, entêtés des plus hardis desseins, ne voient rien où ils ne puissent atteindre; de ce temps où les événements heureux et malheureux, mille fois répétés, étendent les idées, fortifient l'âme à force d'épreuves, augmentent son ressort, et lui donnent ce désir de gloire qui ne manque jamais de produire de grandes choses.

Voilà comme Auguste et Louis XIV trouvèrent le monde : César s'en était rendu le maître, et avait devancé Auguste; Henri IV avait conquis son propre royaume, et fut l'aïeul de Louis XIV. Même fermentation dans les esprits : les peuples, de part et d'autre, n'avaient été pour la plupart que des soldats, et les capitaines des héros. A tant d'agitations, à tant de troubles intestins succède le calme que produit l'autorité réunie; les prétentions des républicains et les folles entreprises des séditieux détruites, laissent le pouvoir dans la main d'un seul; et ces deux princes, devenus les maîtres (quoiqu'à des titres bien différents, puisqu'Auguste n'était qu'un usurpateur), n'ont plus à s'occuper qu'à rendre utile à leurs états cette même chaleur qui jusqu'alors n'avait servi qu'au malheur public; leur génie et leur caractère particulier se ressemblaient encore par-là, ainsi que leurs siècles. L'ambition et l'ardeur de la gloire avaient été égales entre eux : héros sans être téméraires, entreprenants sans être aventuriers, tous deux avaient été exposés aux orages de la guerre civile, tous deux avaient commandé leurs armées en personne; l'un et l'autre avaient su vaincre et pardonner : la paix les trouva encore semblables par un certain air de grandeur, par leur magnificence et leur libéralité: chacun d'eux possédait ce goût naturel, cet instinct heureux qui sert à démêler les hommes; leurs ministres pensaient comme eux, et Mécène protégeait auprès d'Auguste, ainsi que Colbert auprès de Louis XIV, tout ce que Rome et la France avaient de génies distingués. Enfin, le hasard les ayant fait naître l'un et l'autre dans le même mois, tous deux moururent presqu'au même âge; et ce qui contribue à rendre les règnes célèbres, aucuns princes ne régnèrent si longtemps.

Par combien de moyens il fallait que la nature préparât deux siècles si beaux! Le même fonds qui avait produit des hommes illustres dans la guerre produisit des génies sublimes dans les lettres, dans les arts et dans les sciences : l'émulation prit la place de la révolte; les esprits, accoutumés à l'indépendance, ne la cherchèrent plus que dans les vues saines de la philosophie; il n'était plus question d'entreprendre sur ses pareils, il fallut s'en faire admirer; la supériorité acquise par les armes fut remplacée par celle que donnent les talents de l'esprit : en un mot, les mêmes circonstances réunies donnèrent à l'univers les règnes d'Auguste et de Louis XIV.

FEMME.

Marie-Thérèse d'Autriche, fille unique de Philippe IV de son premier mariage avec Elisabeth de France, et sœur de Charles II et de Marguerite-Thérèse, que Philippe IV avait eus de son second mariage avec Marie-Anne d'Autriche.

Marie-Thérèse d'Autriche était née le 20 septembre 1638 ; elle épousa Louis XIV par procureur à Fontarabie le 3 juin 1660, et le mariage fut célébré à Saint-Jean-de-Luz le 9. Elle fit son entrée solennelle à Paris le 26 août suivant, et mourut à Versailles le vendredi 30 juillet 1683, agée de quarante-cinq ans. Son corps fut porté à Saint-Denis, et son cœur au Val-de-Grâce. Le roi, qui honorait sa vertu, dit, en apprenant sa mort : *Voilà le premier chagrin qu'elle m'ait jamais donné.*

ENFANTS.

Louis Dauphin, dit *Monseigneur*, mort à Meudon le 14 avril 1711. Il avait eu de Marie-Anne-Christine-Victoire de Bavière, morte le 20 avril 1690,

1° Louis, duc de Bourgogne, mort le 18 février 1712, lequel eut de Marie-Adélaïde de Savoie, morte le 12 février 1712, N., duc de Bretagne, mort en 1705 ; Louis, duc de Bretagne, mort le 8 mars 1712 ; et Louis XV, né le 15 février 1710 ;

2° Philippe, duc d'Anjou, roi d'Espagne, mort le 9 juillet 1746 ;

3° Charles, duc de Berri, mort le 4 mai 1714.

Louis XIV eut encore deux fils et trois filles morts jeunes.

ENFANTS NATURELS ET LÉGITIMÉS.

Louis XIV eut de *madame la duchesse de la Vallière, laquelle s'étant rendue religieuse carmélite le 2 juin 1674, fit profession le 4 juin 1675, et mourut le 6 juin 1710, âgée de soixante-cinq ans,*

Louis de Bourbon, comte de Vermandois. 1683

Marie-Anne, *dite* mademoiselle de Blois, princesse de Conti. 1739

AUTRES ENFANTS NATURELS ET LÉGITIMÉS.

Louis-Auguste de Bourbon, duc du Maine. 1736

Louis-César, comte de Vexin, abbé de Saint-Denis et de Saint-Germain-des-Prés, 1683

Louis-Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse. 1737

Louise-Françoise de Bourbon, *dite* mademoiselle de Nantes, duchesse de Bourbon, *mariée à Louis III, duc de Bourbon*, morte en 1743

Louise-Marie de Bourbon, *dite* mademoiselle de Tours. 1681

Françoise Marie de Bourbon, *dite* mademoiselle de Blois, *mariée à Philippe II, duc d'Orléans, régent de France*, morte en 1749

Deux autres fils, morts jeunes.

1715. MORT.

Louis XIV meurt à Versailles le dimanche 1er septembre 1715, à huit heures et un quart du matin, âgé de soixante-dix-sept ans moins quatre jours. Son corps a été porté à Saint-Denis, son cœur aux Jésuites de la rue Saint-Antoine, et ses entrailles à Notre-Dame. Son oraison funèbre fut prononcée à Saint-Denis par M. Quiqueran de Beaujeu, évêque de Castres, à Notre-Dame par M. Maboul, évêque d'Alet ; par le P. Massillon à la Sainte-Chapelle ; par le P. Porée, en latin, aux Jésuites et par d'autres orateurs en différentes églises du royaume.

PRINCES CONTEMPORAINS.

Fœdor Alexiowitz. 1682
{ Jwan Alexiowitz. 1696
{ Pierre Alexiowitz. 1725

Rois de Sardaigne.

Victor, duc de Savoie, aux termes du traité d'Utrecht, proclamé roi de Sicile à Palerme, avec la princesse son épouse, le 24 décembre 1713, s'étant démis de son royaume de Sicile en faveur de l'empereur, S. M. I. le déclara roi de Sardaigne, par l'échange de la Sicile contre la Sardaigne en 1718 : il abdique le 2 septembre. 1730, 1732

Charles-Emmanuel III, duc de Savoie, son fils, lui succède dans le royaume de Sardaigne en 1730

PRINCES CONTEMPORAINS.

Papes.

Urbain VIII. 1644
Ce fut lui qui donna aux cardinaux le titre d'*éminence.*
Innocent X. 1655
Alexandre VII. 1667
Clément IX. 1669
Clément X. 1676
Innocent XI. 1689
Alexandre VIII. 1691
Innocent XII. 1700
Clément XI. 1721

Maison othomane.

Ibrahim. 1649
Mahomet IV. 1687
Soliman III. 1691
Achmet II. 1695
Mustapha II. 1703
Achmet III, déposé. 1730

Empereurs.

Ferdinand III. 1657
Léopold I. 1705
Joseph I. 1711
Charles VI. 1740

Rois d'Espagne.

Philippe IV. 1665
Charles II. 1700
Philippe V. 1746

Rois de Portugal.

Jean, duc de Bragance. 1656
Alphonse Henri, détrôné en 1667, mort en 1683
Pierre II. 1706
Jean V. 1750

Rois d'Angleterre et d'Ecosse.

Charles I. 1649
Charles II. 1685
Jacques II, détrôné en 1688, mort en 1701
Guillaume III. 1702
Anne Stuart. 1714
Georges I. 1727

Rois de Danemarck.

Christiern IV. 1648
Frédéric III. 1670
Christiern V. 1699
Frédéric IV. 1730

Rois de Suède.

Christine abdique en 1654, meurt en 1689
Charles-Gustave. 1660
Charles XI. 1697
Charles XII. 1718

Rois de Pologne.

Ladislas-Sigismond. 1648
Jean Casimir abdique en 1668, meurt en 1672
Michel Wiesno-Weski. 1673
Jean Sobieski. 1696
Frédéric-Auguste, électeur de Saxe. 1733
Stanislas, duc de Lorraine. 1766

Rois de Prusse.

Frédéric I. 1713
Frédéric-Guillaume. 1740

Czars.

Michel Fœderowitz. 1645
Alexis Michaclowitz. 1676

MINISTRES.

Jules Mazarin, cardinal, premier ministre. 1661

SURINTEND. DES FINANCES.

Cl. Bouthillier. 1651
Abel Servien. 1659
Cl. de Mesmes, comte d'Avaux. 1650
Nicolas Baifleul. 1652
Charles de la Vieuville. 1653
Emeri (son nom était Michel Peticelli.)
René de Longueil de Maisous. 1677
Nicolas Fouquet. 1680
La charge de surintendant des finances fut supprimée lorsque M. Fouquet fut arrêté.
Henri-Auguste de Loménie de Brienne. 1666
Il a laissé des mémoires.
Cl. Bouthillier, surintendant. 1651
Louis Phelypeaux de la Vrillière. 1681
Abel Servien, surintendant. 1659

SECRÉTAIRES D'ÉTAT.

Léon Bouthillier de Chavigni. 1652
Fr. Sublet Des-Noyers, surintendant des bâtiments. 1645
H. de Guenegaud de Planci. 1776
Michel le Tellier, chancelier. 1685
Louis Phelypeaux de la Vrillière se démet en 1669
Hugues de Lionne. 1671
Henri L. de Loménie de Brienne. 1683
J.-B. Colbert, contrôleur-général. 1683
J.-B. Colbert de Seignelai. 1690
Fr. Michel le Tellier de Louvois. 1691
Ch. Colbert de Croissi. 1696
Sim. Arnaud de Pomponne. 1699
Balth. Phelypeaux de Châteauneuf. 1700
Louis-Fr.-Marie le Tellier de Barbesieux. 1701
Louis Phelypeaux de Pontchartrain, chancelier. 1727
Denis-Fr. Voisin, chancelier. 1717
Louis Phelypeaux de la Vrillière. 1725
Mich. Chamillard, contrôleur-général des finances. 1721
Jérôme Phelypeaux de Pontchartrain se démet en 1715, mort en 1747
Louis Phelypeaux, comte de Saint-Florentin.
Jean-Frédéric Phelypeaux, comte de Maurepas, démis en 1749, sa place donnée à M. Rouillé.

CONTRÔLEURS-GÉNÉRAUX DES FINANCES.

J.-B. Colbert. 1683

GUERRIERS.

MARÉCHAUX DE FRANCE.

Nic. de l'Hôpital de Vitri. 1644
Honoré d'Albert de Chaulnes. 1649
Gaspard de Coligni, dit le maréchal de Châtillon, petit-fils de l'amiral. 1646
Jacques Nompar de Caumont, duc de la Force. 1652
François de Bassompierre. 1646
François Annibal d'Estrées. 1670
Timoléon d'Épinai de Saint-Luc. 1644
Urb. de Maillé de Brezé. 1650
Char. de Schomberg. 1656
Charl. de la Porte de la Meilleraie. 1664
Antoine de Gramont. 1678
Jean-Baptiste Budes de Guesbriant. 1643
Ph. de la Mothe Houdancourt. 1657
François de l'hôpital. 1660
H. de la Tour de Turenne. 1675
Jean de Gassion. 1647
César de Choiseul. 1675
Jos. de Rantzau. 1650
Nicolas de Neuville de Villeroi, gouverneur de Louis XIV. 1685
Ant. d'Aumont. 1669
Jacq. d'Estampes. 1668
Ch. de Monchi d'Hocquincourt. 1658
Henri de Seneterre de la Ferté. 1681
Jacq. Rouxel de Grancei. 1680
Armand de Nompar de Caumont de la Force. 1675
Louis Foucault. 1659
César Phœbus d'Albret. 1676
Phil. de Clairambault. 1665
Jacques de Castelnau. 1658
Jean de Sculemberg de Mondejeu. 1671
Abraham de Fabert. 1662
Franç. de Créqui. 1687
Bernard Gigault de Bellefond. 1694
Louis de Crevant Humières. 1694
Godefroi d'Estrades. 1686
Ph. de Montault Benac de Navailles. 1684
Louis-Armand de Schomberg. 1690
J. Henri de Durfort de Duras. 1704
Louis-Victor de Rochechouart, nommé le duc de Vivonne. 1688
François d'Aubusson de la Feuillade. 1691
François-Henri de Montmorenci de Luxembourg. 1695
H. Louis d'Aloigni de Rochefort. 1676
Gui Aldonce de Durfort de Lorges. 1702
J. d'Estrées. 1707
C'est le premier qui a introduit la dignité de maré-

MAGISTRATS.

CHANCELIERS.

Charles de l'Aubespine de Châteauneuf, G. D. S. 1653
Pierre Seguier. 1672
Mathieu Molé. G. D. S. 1656
Etienne d'Aligre. 1677
Mich. le Tellier. 1685
Louis Boucherat. 1699
L. Phelypeaux de Pontchartrain exerce jusqu'en 1714, mort en 1727
D. F. Voisin. 1717

PREMIERS PRÉSIDENTS.

Mathieu Molé. 1656
Pomponne de Bellièvre. 1657
Guill. de Lamoignon. 1677
Nicolas Poitier de Novion. 1693
Achilles de Harlai se démet en 1708. 1712
Louis le Pelletier se démet en 1712
Jean-Antoine de Mesmes. 1723

PROCUREURS GÉNÉRAUX.

Blaise Méliand. 1661
Nicolas Fouquet. 1680
Basile Fouquet, reçu en survivance de son frère : Basile Fouquet n'exerça point, et mourut en 1680
Achilles de Harlai. 1671
Achilles de Harlai. 1712
Jean Arnaud de la Briffe. 1700
Henri-François d'Aguesseau, depuis chancelier. 1750

AVOCATS-GÉNÉRAUX.

Omer Talon. 1652
Etienne Briquet. 1645
Jérôme Bignon exerce une seconde fois à la mort de son gendre, n'ayant plus que le rang de second avocat-général. 1656
Jérôme Bignon, fils du précédent. 1697
D. Talon. 1698
Chrétien-François de Lamoignon. 1709
Achilles de Harlai. 1717
Henri-Franç. Daguesseau, depuis chancelier. 1750
Joseph-Omer Joli de Fleuri. 1704
Antoine Portail, depuis président. 1736
Jean le Nain. 1709
Guillaume-François Joli de Fleuri, depuis procureur-général. 1756
Guillaume de Lamoignon de Blancmesnil, depuis président du parlement, premier président de la cour des aides, et ensuite chancelier.
Louis Chauvelin. 1715
Germain-Louis Chauvelin, depuis président du parlement, secrétaire-d'état, et ensuite garde des sceaux. 1762

SAVANTS ET ILLUSTRES.

Jacq. Abbadie. 1727
Nic. Perrot d'Ablancourt. 1664
Luc d'Acheri. 1685
Jos. Addisson. 1729
Jean d'Aillé. 1670
Noël Alexandre. 1724
Nicol. Abr. Amelot de la Houssaie. 1706
François Annat. 1670
Le P. Anselme. 1694
Ant. Arnauld. 1694
Rob. Arnaud d'Andilli. 1674
Georg. d'Aubusson, archevêque d'Embrun. 1697
Ger. M. Audran. 1703
Hyacinthe-Robillard d'Avrigny. 1719
Bachaumont. 1702
André Baillet. 1706
Etienne Baluze. 1718
J. L. Guez de Balzac. 1654
Ch. Barbeyrac. 1699
Barbier-d'Aucourt. 1694
Michel Baron, comédien. 1729
Jean Bart. 1702
H. Basnage de Beauval. 1710
Jacq. Basnage. 1723
Michel-Antoine Baudran. 1710
Pierre Bayle. 1706
Isaac de Benserade. 1691
Gui Bentivoglio. 1644
Fr. Bernier. 1688
Le cavalier Bernin, peintre, sculpteur et architecte. 1680
Jacq. Bernouilli. 1705
Jean Bernouilli. 1748
Nic. Bernouilli. 1726
Le cardinal de Berulle. 1629
Dav. Blondel. 1655
Sam. Bochart. 1667
Herm. Boerhave. 1738
Nicolas Boileau Despréaux. 1711
Phil. Goisbaud du Bois. 1694
Joannes Bollandus. 1665
J. B. du Bos. 1742
René le Bossu. 1680
Jacq. Benigne Bossuet. 1704
Jean Boucher, ligueur. 1644
Le président Bouhier. 1746
Dominique Bouhours. 1702
Em. Théodore de la Tour de Bouillon, cardinal. 1715
Nicolas Bourbon. 1644
Louis Bourdaloue. 1704
Antoinette Bourignon. 1680
Edme Boursault. 1708
Guil. de Brebeuf. 1661
Brueys. 1723
Pierre Brumoi. 1742
Ch. le Brun, peintre. 1690
J. de la Bruyère. 1696
Cl. Buffier. 1737
Roger de Rabutin de Bussi. 1693
Dom Calmet. 1757
Gautier de la Calprenède. 1663
Jean Galbert de Campistron. 1723
And. Campra. 1744
Ch. du Cange. 1688
Jacq. Cassagnes. 1679
Jean Dom. Cassini. 1712
Nic. Caussin, confesseur de Louis XIII. 1651

MINISTRES.

C'est le premier qui, sans être ordonnateur, a régi les finances en chef.
Cl. le Pelletier. 1711
Louis Phelypeaux de Pontchartrain, chancelier en 1727
Mich. Chamillard. 1721
Nic. Desmaretz. 1721

GUERRIERS.

chal de France dans la marine.
Cl. de Choiseul. 1711
François de Neuville de Villeroi, gouverneur de Louis XV. 1730
Jean Arm. de Joyeuse. 1710
Louis - François de Boufflers. 1711
Anne Hilarion de Constantin de Tourville. 1701
Anne Jules de Noailles. 1708
Nicolas de Catinat. 1712
Louis-Hector de Villars. 1734
Noël Bouton de Chamilli. 1715
Victor-Marie d'Estrées. 1737
François - Louis Rousselet de Château-Renaud. 1716
Séb. le Prêtre de Vauban. 1707
Conrad de Rosen. 1715
Nic. du Blé d'Huxelles. 1730
René Froulai de Tessé. 1725
Nic. Aug. de la Baume de Montrevel. 1716
Camille d'Hostun de Talard. 1728
Henri d'Harcourt. 1718
Ferdinand de Marsin. 1706
Jacques de Fitz-James de Berwick. 1734
Charles-Auguste Goyon de Matignon. 1729
Jacques Basin de Bezons. 1733
Pierre de Montesquiou. 1725

SAVANTS ET ILLUSTRES.

F. de la Chaise, confesseur du roi. 1709
Marin Cureau de la Chambre. 1669
Pierre Cureau de la Chambre. 1693
Claude-Em. Luillier Chapelle. 1686
Chardin. 1713
Guil. Amfrye de Chaulieu. 1720
Thim. Cheminais. 1689
Urb. Chevreau. 1700
Jean-Jacques Chifflet, vers 1660
P. Fr. Chifflet. 1682
Pierre Chirac. 1732
Fr. Tim. de Choisy. 1724
Jean Claude. 1687
Jean le Clerc, ministre. 1736
Sébastien le Clerc, graveur. 1714
Memnon Coborn. 1704
Charl. le Cointe. 1681
Pasc. Colasse, musicien. 1709
Paul Colomiez. 1692
Jean Commire. 1702
Val. Courart. 1675
Geraud de Cordemoi. 1684
Pierre Corneille. 1684
Th. Corneille. 1709
Pierre Coste. 1707
Louis Cousin. 1707
Antoine Coysevox, sculpteur. 1720
Pr. Jolyot de Crebillon. 1762
André Dacier. 1722
Mme Dacier. 1720
Ant. Danchet. 1748
Dancourt. 1726
Pierre Danet. 1709
Gabriel Daniel. 1728
René Descartes. 1650
André Destouches, musicien. 1749
J. Domat. 1699
J. Doujat. 1688
César d'Estrées, cardinal. 1714
Gui Cresc. Fagon, premier médecin. 1718
Charles-Auguste de la Fare. 1713
Madel. de la Vergne de la Fayette. 1605
Andr. Felibien. 1693
Fr. de Salignac de la Mothe Fénélon, archevêque de Cambrai, précepteur de M. le duc de Bourgogne. 1715
Tanegui le Fèvre. 1671
Ch. Fevret. 1661
Antoine de Pas de Feuquières. 1711
Esprit Fléchier. 1710
And. Herc., card. de Fleuri, principal ministre et précepteur de Louis XV. 1748
Claude Fleuri. 1723
Jean de la Fontaine. 1695
Fontenelle. 1757
Charles Rivière du Fresni. 1724
Antoine Furetière. 1688
Jean Gallois. 1707
Pierre Gassendi. 1655
Th. Germain, orfèvre. 1748

SAVANTS ET ILLUSTRES.

Pierre Giannone. 1748
Fr. Girardon. 1715
Ant. Godeau. 1672
Den. Godefroi, 1681
Jacq. Godefroi. 16..2
Théod. Godefroi. 1649
Pierre Goudelin. 1649
Hug. Grotius. 1645
Dugué-Trouin. 1736
Ed. Halley. 1741
Jean - Baptiste du Hamel. 1698
J. Hardouin. 1729
Guill. Harvée. 1657
Dan. Heinsius. 1655
Barthel. d'Herbelot. 1695
Th. Hobbes. 1679
Guil. Fr. Antoine de l'Hôpital. 1704
Pierre d'Hozier. 1660
Antoinette de la Garde des Houlières. 1694
Dan. Huet. 1721
Touss. de Forbin de Janson, cardinal. 1713
Joseph Jouvenci. 1716
Jean Jouvenet, peintre. 1717
Athan. Kirker. 1680
Phil. Labbe, 1667
Jean le Laboureur. 1675
Michel Lambert, musicien. 1696
Me. de Lambert. 1733
Bern. Lami. 1615
Michel Richard de la Lande, musicien. 1726
Claude Lancelot. 1695
Languet, curé de S. S. 1750
Jean de Launoi. 1678
De Laurière. 1728
Godefroi Guil. Leibnitz. 1716
Claude de Lisle. 1720
Jean Locke. 1704
Louis Dufour, abbé de Longuerue. 1733
J.-B. Lulli. 1687
Jean Mabillon. 1707
Louis Maimbourg. 1686
Louis-Isaac le Maître de Saci. 1684
Nicolas Mallebranche. 1715
François Mansard. 1666
Hardouin Mansard. 1708
Pierre de Marca. 1662
Nicolas de la Mare. 1723
Jacques Marsollier. 1724
Jules Mascaron. 1703
Jean-Bapt. Massillon. 1743
Claude Melan, graveur. 1688
Gilles Menage. 1692
Claude - François Menestrier. 1705
Marin Mersenne. 1648
Jean-Antoine de Mesmes, comte d'Avaux. 1709
Franç. Eudes de Mezerai. 1683
Pierre Mignard. 1695
Jean Milton. 1674
Jean-Baptiste Poquelin de Molière. 1673
Michel Molinos. 1692
Nicolas Hubert Mougault. 1747
Bernard de la Monnoie. 1728
Charles de Sainte-Maure, duc de Montausier, gou-

SAVANTS ET ILLUSTRES.

verneur de Monseigneur. 1690
De Montesquieu. 1755
Charles de Montchal. 1651
Bernard de Montfaucon. 1741
Louis Moréri. 1680
Jean Morin. 1654
François de la Mothe le Vayer. 1672
Antoine Houdart de la Motte. 1731
Françoise Bertaud de Motteville. 1689
Muratori. 1750
Baptiste Nani. 1678
Robert Nanteuil. 1678
Gabriel Naudé. 1653
Isaac Newton. 1727
Pierre Nicole. 1695
Ninon Lenclos. 1706
Antoine, cardinal de Noailles. 1729
André le Nôtre. 1700
Pierre - Joseph d'Orléans. 1698
Antoine Pagi. 1699
Daniel Pappebrock. 1714
Jean Parocel, peintre. 1704
Blaise Pascal. 1662
Gui Patin. 1672
Olivier Patru. 1681
Étienne Pavillon. 1705
Jean Pecquet, médecin. 1673
Paul Fontanier Pelisson. 1693

SAVANTS ET ILLUSTRES.

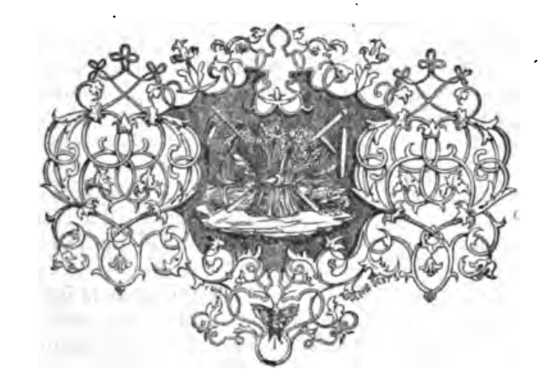
Hardouin de Péréfixe. 1670
Charles Perrault. 1703
Claude Perrault. 1688
Denis Petau. 1652
Paul Pezron. 1706
Bernard Picard, graveur. 1733
Louis-Elie du Pin. 1719
Melchior de Polignac, cardinal. 1741
Alexandre Pope. 1744
Nicolas Poussin, peintre. 1665
Samuel Puffendorf. 1694
Pierre Puget, sculpteur. 1695
Pierre du Puy. 1652
Pasquier Quesnel. 1719
Philippe Quinault. 1688
Jean de la Quintinie. 1686
Honoré de Beuil de Racan. 1670
Jean Racine. 1699
Jean - Armand le Bouthillier de Rancé. 1700
Prince Ragotski. 1732
René Rapin. 1687
Rapin de Thoiras. 1725
François Régnier Desmarets. 1713
Silvain Regis. 1707
Jean-François Renard. 1709
Eus. Renaudot. 1720
Jean - François - Paul de Gondide Retz, cardinal. 1679
Hyacinthe Rigaud, peintre. 1744

SAVANTS ET ILLUSTRES.

François de la Rochefoucauld, cardinal. 1645
François, duc de la Rochefoucauld. 1680
Jacques Rohauld. 1675
Charles Rollin. 1741
Jean de Rotrou. 1650
Jean-Bapt. Rousseau. 1741
Charles de la Rue. 1725
D. Thierri Ruinart. 1709
Pierre du Ryer. 1656
Charles de Saint-Denis de Saint-Evremont. 1703
César Vichard de Saint-Réal. 1692
Abel-Louis de Sainte-Marthe, général de l'Oratoire. 1697
Claude de Sainte-Marthe. 1606
Louis } de Ste.-Marthe. 1656
Sevole, } *jumeaux.* 1650
Charles-Irénée Castel, abbé de Saint-Pierre. 1743
Denis de Salo. 1669
Denis Salvaing. 1688
Nicolas Samson. 1667
Jean-Baptiste de Santeuil. 1697
Jean - François Sarrasin. 1654
Claude Saumaise. 1653
Paul Scaron. 1660
Mme de Scudéri. 1701
J. Renaud de Segrais. 1701
Jean Selden. 1654
J.-François Senault. 1670

SAVANTS ET ILLUSTRES.

Marie de Rabutin de Sévigné. 1696
Richard Simon. 1712
Vittorio Siri. 1685
Jacques Sirmond. 1651
Benoit de Spinoza. 1677
Eustache le Sueur, peintre. 1655
Michel le Tellier, confesseur du roi. 1719
Guillaume Temple. 1698
Louis Thomassin. 1695
Sébastien le Nain de Tillemont. 1698
Nicolas Toinard. 1707
Joseph Pitton de Tournefort. 1708
René - Joseph de Tournemine. 1739
De Tourreil. 1715
Jean Foi-Vaillant. 1706
Adrien de Valois. 1692
Henri de Valois. 1676
Vander Meulen. 1690
Antoine Varillas. 1696
Louis le Vau, architecte. 1670
François Vavasseur. 1681
Claude Faure de Vaugelas. 1649
René Aubert de Vertot. 1735
Vincent Voiture. 1648
Jean Warin. 1672
Wolf. 1754



REMARQUES PARTICULIÈRES.

Nous finirons cet ouvrage par quelques remarques sur la troisième race, comme nous en avons fait sur les deux premières.

Ceux qui trouvent l'histoire grecque ou l'histoire romaine plus intéressante que la nôtre, ne se méfient pas assez des préjugés de leur enfance : j'aurais pardonné cette méprise avant que nos bons historiens eussent paru; mais qu'aujourd'hui l'on compare, par exemple, M. de Thou dans ce qu'il a écrit de notre histoire avec l'histoire romaine de Tite-Live; on reconnaîtra que nous ne le cédons ni pour le mérite des écrivains, ni pour la variété et la singularité des événements, ni pour la grandeur des personnages, ni pour leur magnificence, ni pour leur galanterie, ni même pour le merveilleux, en quoi ces deux auteurs, et surtout M. de Thou, sont moins excusables. Mais l'histoire ancienne tenait à une religion embellie par la fable et par la poésie, qui ont été l'objet des études de notre jeunesse : les prodiges de notre temps nous semblent absurdes, tandis que nous nous plaisons à de vieux contes que nous ne croyons pas davantage : la Grèce nous rappelle des idées plus agréables que la Suève ou la Pannonie; Troie et Carthage nous semblent plus grandes que Tolbiac et Orléans, parce que *l'Iliade* et *l'Enéide* sont de plus beaux poëmes que ceux de *Clovis* et de *la Pucelle*. Cependant, à qui lira notre histoire avec des yeux philosophiques, il y a tout autant de connaissance à prendre du cœur humain, tout autant de profit à faire sur les mœurs, tout autant de règles de conduite à acquérir, et la France y paraîtra d'autant plus grande, qu'elle n'a jamais eu d'ennemis médiocres à combattre; que la marine des anciens, dénuée d'artillerie, n'offre que des jeux d'enfants en comparaison de nos combats de mer; que les progrès qu'a faits le commerce nous ont ouvert des mondes nouveaux, dont les anciens n'avaient pas même de soupçon, et que notre intérêt doit croître, en lisant notre histoire, à proportion que l'univers s'y étend à nos yeux.

Je ne parle pas des progrès des sciences et des arts, que nous voyons s'augmenter à mesure que l'autorité de nos rois s'affermit; de l'état brillant des lettres qui éclairent nos conquêtes en même temps qu'elles leur doivent tout leur éclat, et qui sont si propres à embellir l'histoire : Charlemagne, François Ier, Louis XIV, nous donnent des siècles aussi grands que tout ce que l'on nous raconte des républiques de Grèce et de Rome et de l'empire des Césars. Ainsi donc, sans abandonner l'étude de l'histoire ancienne, à laquelle nous invitent les écrivains célèbres qui nous l'ont fait connaître, aimons à étudier la nôtre; je n'en ai donné d'autre motif que celui de la curiosité et du plaisir, quand je pourrais y joindre le devoir où doit être tout homme de chercher à s'instruire des lois, des mœurs et des usages de son pays.

Que la simplicité des premiers temps ne nous rebute pas. Il y a autant à gagner pour la connaissance de l'esprit humain et de ses progrès. N'est-ce pas une chose curieuse, par exemple, de retrouver dans une nation qui peut bien le disputer aujourd'hui au plus bel âge de la Grèce pour la sublimité de ses ouvrages dramatiques, de retrouver le temps de ces tragédies informes appelées *Mystères?* Quel chemin il a fallu faire pour parvenir du *Théâtre de la Trinité* à celui de l'Hôtel de Bourgogne, des *Miracles de sainte Catherine*, de la comédie de *la Passion*, etc., à *Polyeucte*, à *Athalie*, etc! Mais une considération plus importante se présente à ce sujet, c'est par rapport à la religion. Nous ne revenons pas de surprise de voir les mystères représentés avec l'autorisation des magistrats, dont la sévérité à cet égard ne peut être suspecte. C'est ce que nous avons de plus sacré, Jésus-Christ, la Vierge, etc., représentés avec une familiarité si éloignée de nos idées et de nos respects; cela s'explique par la différence des temps, et nous fait connaître l'ignorance, la simplicité, l'innocence d'alors. Non, ce n'était point profanation de la religion; tout était spectacle pour un peuple grossier qui était attiré dans les églises, où les cérémonies même du service divin étaient mêlées de ces spectacles. « On » ne célébrait pas seulement les fêtes, on les re» présentait. Le jour des Rois, trois prêtres ha» billés en rois, conduits par une figure d'étoile » qui paraissait au haut de l'église, allaient à une » crèche, où ils offraient leur don, etc. » De là le peuple courait au théâtre, où il retrouvait les mêmes sujets; c'était encore lui remettre les choses de la religion sous les yeux; « leur foi était forti» fiée par l'habitude qu'ils contractaient avec ces » objets, et en entendre parler, c'était les avoir » vus. » (*Fontenelle.*) Ne serions-nous pas réduits aujourd'hui à regretter ces temps de simplicité où l'on ne raisonnait pas, mais où l'on croyait?

Ce furent donc là les aïeux du grand Corneille. Tout a commencé ainsi dans le monde. La tragédie grecque n'eut pas une plus belle origine. Qu'il y a loin de Thespis à Sophocle! Après les représentations des mystères, les idées s'étendirent, le ton changea insensiblement, et cet espace ne fut guère que de Charles VI à Henri II. Jodelle donna alors des tragédies et des comédies; Baïf sous Charles IX, Garnier sous Henri III et Henri IV; et enfin sous Louis XIII, Hardi, Mairet, Tristan et Corneille.

Comme la forme de cet ouvrage ne m'a guère

permis de m'étendre sur chaque matière, je rappellerai ici quelques-unes de celles qui m'ont paru les plus importantes, et je les renfermerai toutes sous l'idée générale du plan que nos rois se sont formé, de faire cesser les usurpations sur chaque partie du gouvernement, soit la justice, soit les armes, soit les choses ecclésiastiques qui intéressent la puissance séculière, soit les grands fiefs, etc. : commençons par la justice, qui est l'article le plus important, et qui demande plus de détail.

Nos rois avaient beaucoup à faire pour regagner l'autorité royale qui était presque anéantie. Il fallait changer les préjugés et les usages de toute une nation, et cela est peut-être plus difficile à exécuter que de la conquérir; *le royaume de France*, comme nous l'avons déjà dit, était tenu alors selon les lois des fiefs, *se gouvernant comme un grand fief, plutôt que comme une monarchie.* Un tel abus venait de l'usurpation des seigneurs, et quelque extraordinaire que cela nous puisse paraître aujourd'hui, cependant il est aisé de connaître que c'était la forme de notre gouvernement dès le commencement de la troisième race, si nous considérons qu'il y avait trois points essentiels dans lesquels les lois du gouvernement de l'état étaient conformes aux lois par lesquelles les fiefs étaient régis. 1° La majorité de nos rois ne commençait, ainsi que la féodale, qu'après l'âge de vingt-un ans accomplis : témoin saint Louis, qui, étant né le 25 avril 1215, ne fut déclaré majeur que le 25 avril 1236, quoiqu'il eût succédé dès le mois de novembre 1226 au roi Louis VIII son père; 2° les rois tenaient réciproquement des fiefs de leurs sujets : cet abus fut aboli, comme nous l'avons expliqué au règne de Philippe Ier; 3° enfin, la troisième chose qui justifie que le royaume fut gouverné pendant près de trois cents ans comme un grand fief, est qu'encore fort avant dans le treizième siècle le vassal qui prétendait que le roi *lui véoit le jugement de sa cour,* c'est à dire refusait d'y faire juger le différend d'entre eux, avait, sur ce refus, la faculté de poursuivre son droit par les armes, et même de contraindre ses arrière-vassaux à se joindre à lui contre le roi, quoique lui et eux fussent nés ses sujets.

Il faut convenir que de tels usages ne sont guère conformes aux idées que nous nous sommes faites d'un état monarchique : il fallait bien de la prudence et de la suite pour rétablir les choses en l'état où elles étaient du temps de Charlemagne. Ce prince lui-même aurait eu bien de la peine à en venir à bout, s'il avait trouvé l'autorité démembrée telle qu'elle l'était à l'avènement de Hugues-Capet; aussi ne fut-ce pas l'ouvrage d'un seul prince; et on peut dire que jusqu'à Philippe-le-Bel, qui établit les parlements, et qui acheva d'affermir par-là l'autorité légitime, chacun de ses prédécesseurs y contribua.

Comme la justice est le plus fort lien des peuples et des rois, ce que nos rois avaient de plus pressé, était de la retirer des mains de leurs sujets qui l'avaient usurpée.

Sous la première race, et long-temps encore sous la seconde, les ducs et comtes, en qualité de gouverneurs dans les provinces, administraient tous les droits royaux et souverains dans l'étendue de leur duché ou comté. Ils donnaient les bénéfices militaires; quand *vacation* arrivait, jugeaient par jugement souverain les appellations des centeniers, qui étaient des juges ordinaires établis par le roi; mais c'était toujours au nom du roi; parce qu'alors il n'y avait point d'autre justice que la royale. Ils faisaient battre monnaie au nom du roi, donnaient toutes sortes de règlements et provisions; c'était par leur ordre que les levées d'hommes, deniers, vivres, munitions, pionniers, étaient faites. Enfin tout ce qui concernait le domaine royal, la justice, la police et la finance, était en leur disposition, chacun dans son gouvernement : le tout sous le nom et autorité du roi, comme ses lieutenants et officiers.

Lorsque ces ducs et comtes, profitant de la faiblesse du gouvernement, eurent érigé leurs offices en propriétés et patrimoines héréditaires, ces mêmes droits leur demeurèrent. Alors toutes les marques de l'autorité royale furent effacées dans les provinces, excepté dans celles que possédait Hugues Capet, comme duc et comte, lorsqu'il parvint à la couronne; et à ces marques de l'autorité royale fut substitué un droit seigneurial.

La première tentative que firent nos rois, pour ne pas laisser les seigneurs maîtres absolus du sort de leurs sujets, fut d'envoyer comme nous l'avons dit ailleurs, dans ces mêmes provinces, des commissaires qui se nommaient *missi dominici*, à l'instar de ceux que l'on envoyait sous les première et seconde races, mais avec cette différence, que les premiers étaient envoyés par le roi pour examiner ses propres juges, au lieu que ceux-ci allaient examiner les seigneurs qui s'étaient emparés de la justice royale. Ces nouveaux commissaires, qui s'appelaient alors *juges des exempts*, devaient tenir en bride les seigneurs, éclairer de près leurs actions, et recevoir les plaintes des sujets qui se trouveraient avoir été maltraités par eux, ou par leurs lieutenants et officiers; ils devaient vider sommairement ces plaintes, si faire se pouvait, sinon les renvoyer aux grandes assises du roi. Voyez *au règne de Louis-le-Gros.*

Ces commissaires gênaient trop l'indépendance des seigneurs pour qu'ils ne s'y opposassent point : ils firent si bien qu'on n'en renvoya plus.

Cependant l'autorité royale s'affaiblissait, et les vassaux avaient pris la place des sujets, car ce n'étaient plus des sujets que des peuples qui pouvaient être armés contre le roi par leurs seigneurs, et qui, pour conserver leur bien, ne connaissaient d'autre tribunal que celui de ce même seigneur.

Il eût été plus court, sans doute, d'abolir en entier les justices, et les remettre dans la main du roi; mais c'est ce qui ne se pouvait pas : il restait deux partis à prendre : le premier était de diminuer l'étendue et l'autorité de ces justi-

ces, soit en leur retranchant la connaissance de plusieurs contestations, soit par les appels de leurs jugements pardevant le juge royal. Le second parti fut de leur ôter, sinon la propriété, au moins l'exercice de la justice, ce qui les rendait bien moins considérables ; car il y a une grande différence entre faire rendre la justice en son nom ou la rendre soi-même : le peuple ne connaît que son juge, et ne remonte pas plus haut; au lieu que, lorsque le seigneur réunit la propriété et l'exercice de la justice, il ne lui manque rien pour se faire obéir.

Le premier expédient qui fut donc imaginé par nos rois pour remplacer les *missi dominici*, ou commissaires, dont les seigneurs ne voulaient plus entendre parler, fut de créer de grands baillis dans les villes qui étaient alors réunies au domaine, et qui n'étaient que quatre lors de ce premier établissement, *toutes les autres villes et bailliages de France appartenant alors aux ducs et comtes*. Ces quatre grands bailliages étaient, Vermandois, Sens, Mâcon et Saint-Pierre-le-Moutier; quand ces baillis furent créés, il fut question de les employer de façon qu'ils pussent attirer à eux la connaissance de quelques affaires des villes des seigneurs. On imagina pour cela les cas royaux, c'est à dire ce qui intéressait le roi, car cela ne s'étendait pas encore à ce que nous entendons aujourd'hui par cas royaux, qui intéressent également le public. Le motif de ces cas royaux, dont les baillis devaient être juges, fut que, comme il arrivait souvent plusieurs cas dans les terres des seigneurs où le roi avait intérêt, *il n'était pas raisonnable que le roi demandât justice à ses sujets et vassaux*, et qu'il était juste que ses juges en prissent connaissance. On comprend aisément que ces cas royaux s'étendaient plus ou moins, suivant le plus ou le moins de puissance des seigneurs; que l'on reprenait davantage sur les plus faibles, et que l'on prenait patience avec les plus opiniâtres. Dès que le roi avait réuni quelque ville au domaine, la justice de ce domaine devenait celle du roi, quoiqu'auparavant elle relevât d'un autre seigneur, sans que pour cela il fût dû aucune indemnité au seigneur; et aussitôt un nouveau bailli était créé, qui attirait, par l'attribution des cas royaux, toutes les causes qu'il pouvait du tribunal des seigneurs voisins au sien. Nous avons un édit de 1190, par lequel Philippe-Auguste, devenu plus grand terrien que ses prédécesseurs, établit des baillis dans toutes les principales villes. Ainsi donc, par l'institution des baillis juges des cas royaux, on obtint le premier effet que l'on s'était proposé, qui était au moins de distraire tout ce que l'on pouvait des justices des seigneurs.

L'appel était une voie encore plus étendue de diminuer l'autorité que les seigneurs s'étaient acquise par l'usurpation de la justice, puisque les cas royaux ne pouvaient pas embrasser tout, au lieu que l'appel était général, et qu'un juge dont les sentences peuvent être réformées perd beaucoup de son pouvoir, tandis que le juge qui a le droit de les réformer possède la véritable autorité. Voici comme on y parvint.

Le premier prétexte que l'on employa, *fut la defaute de droit* : les hauts seigneurs refusaient-ils justice, on se pourvoyait à la cour du roi *per viam querelæ* : les hauts seigneurs jugeaient-ils contre la loi des fiefs, autre cas d'appel. On comprend que ce second cas était d'une grande étendue, puisque tout homme qui avait perdu son procès ne manquait pas de dire qu'on l'avait jugé contre la loi. Mais il ne faut pas croire que l'on en usât ainsi avec tous les hauts seigneurs. Il y en avait de si considérables, qu'ils jugeaient souverainement et sans appel. Le duc de Normandie et le comte de Toulouse poussaient les droits régaliens jusqu'à un pareil excès; et bien long-temps après que les ducs ne rendaient plus la justice par eux-mêmes, et qu'ils avaient des tribunaux où l'on rendait la justice pour eux, les ducs de Normandie conservèrent ce droit. L'échiquier de Normandie était aussi absolu dans ce qu'il prononçait pour cette province que l'était le parlement du roi. Aussi est-il expressément dit dans la charte accordée aux Normands en 1315 par Louis-Hutin, quoique alors la Normandie eût été réunie, que, conformément à l'ancienne coutume de la province, nulle des causes qui seront jugées dans cet échiquier ne pourra être portée au parlement de Paris, même devant le roi, de quelque manière que ce soit, et que l'on ne pourra non plus ajourner les Normands pour les affaires du duché devant le même parlement. Il y a bien plus; c'est que ces ducs de Normandie étaient plus puissans chez eux que le roi, puisque le roi souffrait des seigneurs dans son royaume qui y rendaient la justice, et que, tant qu'il y eut des ducs de Normandie du sang normand et angevin, *nul seigneur n'eût la haute justice dans cette province* : ce qui fait qu'encore aujourd'hui nous voyons si peu de hautes justices seigneuriales en Normandie.

Il n'en fut pas de même des ducs de Guyenne et des ducs de Bourgogne. Sur la fin du treizième siècle, il était déjà assez ordinaire qu'on appelât des sénéchaux du duc de Guyenne au parlement : cela est justifié par les lettres-patentes du roi Philippe-le-Hardi du mois de juin 1283, par lesquelles il donne à Edouard, roi d'Angleterre, duc d'*Aquitaine*, toutes les amendes, forfaitures et autres peines qui seront prononcées au parlement au regard de l'Aquitaine, et dans les cas d'appels des jugements donnés par les sénéchaux dudit roi d'Angleterre en Gascogne, Agénois, Querci, Périgord, Limosin et Xaintonge. On appelait aussi des jugements du duc de Bourgogne à un bailliage royal, et de là à la cour du roi. C'est ce que prouve une déclaration donnée par Charles de France, régent du royaume, pendant la prison du roi Jean son père : il est dit qu'avant que le comté de Mâcon fût joint au domaine de la couronne par l'acquisition qu'en fit Saint-Louis en 1238, le comte de Macon et ses sujets, et pareillement l'archevêque, doyen et chapitre, et les ha-

bitants de Lyon, l'évêque et chapitre de Mâcon, l'évêque et chapitre de Châlons, les abbayes de Fontini (Tournus) et de Cluni, le duc de Bourgogne, *qui est pair de France,* le comte de Forest, le seigneur de Beaujeu, leurs terres et leurs sujets étaient tous ressortissants au châtel et châtellenie de Saint-Jengoul : *et que, pour connaître des causes du ressort de souveraineté, et icelles oyr et déterminer, nos seigneurs les rois de France avaient accoutumé, de toute ancienneté, avoir bailliage royal et bailli audit lieu, qui étaient appelés bailliage et bailli de Jengoul. Duquel bailli l'en appelait pour le temps* en parlement à Paris, et non ailleurs.

Par tout ce qui vient d'être dit, on voit la justice des seigneurs diminuée, soit par les cas dont on leur enlevait la connaissance, soit par les appels : il faut examiner à présent comment se faisaient ces appels, et ce ne sera pas le point le moins curieux de cet article.

Les ducs et les comtes se lassèrent de rendre la justice, et commirent des lieutenants pour la rendre à leur place, se réservant toujours à la vérité le droit de tenir les assises ou grands plaids : mais le duc ou comte s'étant encore ennuyé de tenir les assises lui-même, en commit le soin à un bailli ; de sorte que le bailli devint le juge d'appel du lieutenant ou vicomte.

C'était des sentences de ce bailli que l'on appelait devant le bailli royal ; lorsque ce bailli s'était absolument écarté des règles dans le jugement qu'il avait rendu, et que le grief était clair et manifeste, et l'iniquité évidente, on avait la voie de recours au bailli royal, comme on l'eut depuis au parlement, lorsqu'il fut rendu sédentaire, et qu'il ne fut plus occupé que des affaires des particuliers. La partie plaignante donnait donc sa requête, non pas contre l'autre partie, mais contre le juge même, pour venir rendre compte de sa conduite et des motifs de son jugement. C'était au juge à soutenir le bien jugé de sa sentence contre la partie qui l'avait appelé devant le juge du roi ; et c'est de là qu'est venu le terme d'*appel.*

Comme ces appels n'étaient reçus que dans le cas où on avait énoncé dans la requête de ces sortes de fautes de la part du juge, que l'on appelle *lata culpa quæ dolo æquiparatur,* l'affaire devenait personnelle pour le juge appelé. Si les faits étaient prouvés, il était puni par le même arrêt qui réformait sa sentence ; si l'appelant ne pouvait prouver les faits par lui avancés, il était condamné à une amende et en des dépens, dommages et intérêts envers le juge.

On se relâcha dans la suite, et on fut plus facile à recevoir des requêtes d'appel sur des faits plus légers, et quelquefois sur une énonciation générale d'injustice : les juges se trouvaient moins intéressés dans ces dernières requêtes ; ils y donnaient moins d'attention, et alors les parties en faveur de qui leur sentence était rendue se joignirent à eux pour en soutenir le bien jugé : on ordonna même dans la suite que la partie serait intimée pour soutenir le bien jugé de la sentence ; et quand les affaires furent multipliées au point que le parlement fut obligé de tenir ses séances toute l'année, comme il était impossible que les juges des provinces fussent toute l'année à la suite de la cour pour rendre compte de leurs jugements, on fit des rôles par province, et le bailli ou sénéchal de chaque province se rendait à la suite de la cour, à l'appel du rôle de la province, et assistait à toute la plaidoirie du rôle pour rendre compte des motifs de chaque sentence. On cessa alors d'intimer les juges sur chaque affaire, parce que la publication du rôle de la province était une intimation générale. La première espèce d'intimation subsiste encore pour le premier cas qui l'a introduite ; et lorsqu'il y a du fait personnel du juge, on permet, sur la requête donnée à cet effet, et suivant la qualité des cas énoncés, d'intimer le juge en son nom et de le prendre à partie. Mais en même temps que l'on a conservé, pour l'utilité publique, l'usage d'intimer les juges en de certains cas, pour les contenir dans le devoir, on s'est relâché avec raison sur l'usage de les faire assister à des plaidoiries où la partie qui soutient le bien jugé de la sentence est intimée elle-même, et a intérêt d'en soutenir la validité.

Nous nous sommes un peu étendu sur l'histoire de ces appels : revenons à notre objet : l'introduction des appels fut un des grands moyens dont on se servit pour donner atteinte aux justices des seigneurs ; et non-seulement leur justice en souffrit, mais le reste de leur autorité en fut bien endommagée ; ce droit de ressort de justice étant sans doute, dit Loyseau, le plus fort lien qui soit pour maintenir la souveraineté : par le moyen de ce ressort, la puissance de faire lois a été retranchée aux seigneurs indirectement, en tant que le parlement ne suivait ni n'approuvait leurs ordonnances au jugement des procès.

La même raison qui avait engagé les ducs et comtes à renoncer à l'exercice de leur justice fit que les baillis royaux s'en dispensèrent. Comme ce n'était pas des gens de lois que le roi avait pris pour cette importante fonction, et qu'il les avait choisis parmi les plus grands seigneurs de sa cour, les fonctions de la guerre où ils étaient engagés pour le service du roi ne leur permettaient pas d'exercer leurs offices de baillis, et ils prirent des lieutenants ; mais, lorsqu'ils voulurent ensuite y rentrer, le roi, qui s'était aperçu que l'exercice de la justice dans la main de ces seigneurs les rendait trop considérables, et pouvait exposer leur fidélité à secouer le joug de l'obéissance, ce qui était déjà arrivé aux ducs et comtes, ne voulut plus leur permettre de reprendre leurs fonctions de juges quand ils voulurent y revenir, et les força de laisser juger en leur place les officiers qu'il y avait commis. (*Ordonnance de Philippe-le-Bel,* 1287.)

Voilà l'administration de la justice reprise des mains de l'usurpation, rentrée dans celles du roi, et remise enfin dans celles des magistrats. Mais

disons, à l'honneur de notre monarchie, que les magistrats n'y sont pas, comme ailleurs, bornés à la simple administration de la justice, et que nos rois les ont admis à un plus noble partage; ils y sont l'œil du prince; ils sont sa garde et sa force; ses lumières ne peuvent s'étendre à tout: ils l'éclairent. Ils sont sa garde pour le défendre des surprises; car lui seul est en droit d'en donner, sans quoi la monarchie serait un vain nom. Les princes sont des hommes, ils peuvent se tromper; ils peuvent être trompés; leur sagesse est de vouloir en être avertis; ils en ont fait un devoir aux magistrats, parce que, comme les magistrats sont plus près du peuple, ils sentent mieux ses besoins. Mais d'un autre côté, comme le secret de l'état ne peut leur être confié, ils ignorent souvent les motifs et la nécessité de telle et telle loi: c'est ce secret de la domination que Tacite appelle *jus dominationis, et arca imperii.* Qu'en résulte-t-il? c'est qu'après avoir rempli le devoir de leurs fonctions, après avoir exposé la vérité comme ils la voient, leur résistance doit finir où la volonté du prince, plus instruit qu'eux, persiste dans sa détermination: qu'il est de l'ordre qu'ils se soumettent, parce que le droit doit enfin rester à quelqu'un, parce qu'aux termes de l'édit de Charles IX, « l'autorité royale serait au contraire sujette aux volontés de ses officiers, ce qui serait trop préjudiciable à la majesté d'un roi de France, laquelle est si pleine et si absolue, qu'elle se laisse bien modérer aux remontrances d'un sénat, mais non jamais s'y assujettir; » et parce qu'enfin ce qui était fait pour le bien général en deviendrait le trouble, et en pervertirait l'usage; car, dit Hincmar, tous étaient obligés de se soumettre à sa décision. Le roi décidait souverainement, suivant ce mot de Beaumanoir: « Le roi est souverain par-dessus tous, et a de son droit le général garde du reaulme, pour quoi il puet faire liex, établissemens, comme il li plest pour le quemun profict, et che que il établit i doit être tenu. » N'altérons point des maximes si sages. *Eclairer le prince et lui obéir*, tels sont les vrais principes.

Voilà jusqu'ici quelques points principaux de notre droit public sommairement éclaircis: nous passerons à deux autres articles qui ne sont pas moins curieux; savoir, la nature du domaine, et la vénalité des charges.

C'est une maxime constante que le domaine du roi est inaliénable; et c'est une erreur de croire que ce n'a été que depuis Philippe-le-Hardi, lorsque les apanages commencèrent à être plus connus (voyez *à l'année* 1283), que nos rois ont cessé de pouvoir aliéner leur domaine.

Ce qui a pu induire en erreur sur ce dernier article, c'est qu'en effet, jusqu'à Philippe-le-Hardi, nos rois aliénaient leurs domaines; mais cette aliénation, pour l'ordinaire, ne regardait que leurs enfants; et si l'on trouve quelques autres aliénations de certains domaines faites même hors la famille royale, cela ne prouve pas pour cela que le domaine de la couronne soit aliénable.

En effet, si nous voyons que nos rois donnaient des portions de domaines à leurs filles, il faut prendre garde si ces domaines faisaient partie du domaine royal; car si ce n'étaient que des domaines particuliers, alors cela ne prouve pas que le domaine royal soit aliénable. Louis-le-Débonnaire (Thegan, Perard, *Recueil des Pièces pour servir à l'Histoire de Bourgogne*) était si magnifique et si libéral, qu'il donna à plusieurs gentilshommes de sa cour des terres et seigneuries, mais elles avaient autrefois été à son aïeul et à son trisaïeul: Charles-le-Chauve (*Perard*) en usa de même, mais les dons qu'il faisait lui appartenaient, *jure proprietario*, en propriété; d'où il faut conclure que nos rois de la première et de la seconde races avaient un domaine particulier dont ils étaient les maîtres; et que, lorsqu'on les voit disposer de ces domaines, de même que quelques-uns des rois de la troisième race, qui avaient, ainsi qu'eux, des domaines particuliers, *res juris nostri*, *res proprietatis nostræ*, il faut bien se garder de croire pour cela que le domaine royal fût aliénable; et pour entendre cette distinction, il faut concevoir que nos rois avaient deux sortes de domaines, dont l'un appartenait à leur couronne, et l'autre, suivant l'expression de Dumoulin, à leur personne *organique*. Les domaines restaient séparés dans la personne du prince, et n'étaient pas réunis au domaine royal lorsque le prince montait sur le trône. Ce ne fut que par l'ordonnance de Moulins, de 1566, qu'il fut ordonné que le domaine particulier du prince montant sur le trône serait réuni de droit à la couronne au bout de dix ans; ce qui prouve qu'auparavant il y avait des domaines particuliers, et qu'ils n'étaient pas réunis à la couronne.

Il y a, dit Pontanus dans son *Commentaire sur la Coutume de Blois* (ce Pontanus vivait en 1439, et écrivait suivant l'usage qui avait eu cours dans les siècles précédents, et qui était encore en vigueur dans le sien); « il y a, dit-il, deux sortes de domaines, l'un de la couronne, l'autre du prince; le domaine de la couronne est inaliénable; les rois n'en ont que la simple administration, ainsi que les maris, les pères, les prélats ont la simple et nue administration des biens de leurs femmes, de leurs enfants, de leurs églises: ils n'en peuvent disposer au profit des particuliers à titre de donation ni autre, et sont, au contraire, obligés de le conserver en son entier, et de le transmettre sans aucune diminution à leurs successeurs au royaume; mais, quant au domaine du prince, qu'il définit, celui qui advient par acquisition ou par succession, il en est, dit-il, tellement le maître, qu'il en peut faire et disposer à sa volonté, au profit de telle personne que bon lui semble »

Dumoulin va plus loin, et dit que, quand même le roi aurait tenu son patrimoine particulier confusément avec le patrimoine royal, et que, quand il aurait souffert que les revenus de l'un et de l'autre eussent été reçus, régis et administrés par

les mêmes officiers, cela n'en aurait pas opéré la réunion, laquelle ne se pouvait faire tacitement, mais, au contraire, se devait faire expressément et solennellement par des actes authentiques : on entend bien que tout cela était antérieur à l'ordonnance de Moulins.

Il est, je crois, suffisamment prouvé par ce qui vient d'être dit que nos rois avaient des domaines particuliers, et que l'aliénation libre qu'ils en faisaient ne prouve rien par rapport au domaine de la couronne. Mais, en convenant de la distinction de ces deux domaines, on pourra m'opposer des exemples de l'aliénation même du domaine royal faite à des particuliers; que dois-je répondre? sinon que les infractions à la loi ne la détruisent pas, et que la loi fondamentale de l'état est que le domaine est inaliénable : c'est ce qui me reste à prouver, et ce qui fait l'objet principal de cet article.

De quoi aurait servi de réunir les domaines à la couronne, si ce n'était pour empêcher qu'ils en fussent jamais séparés? Ainsi la Normandie conquise par Philippe-Auguste, l'Artois acquis par son mariage, le duché de Bourgogne échu par succession au roi Jean, le comté de Toulouse échu aux descendants de saint Louis par le mariage de l'héritière de ce comté avec Alphonse, frère de saint Louis, le comté de Champagne acquis par l'échange que fit Philippe de Valois avec la fille de Louis Hutin; tous ces fiefs furent réunis à la couronne pour qu'ils cessassent d'être *disponibles*, et pour n'en être plus séparés. C'est donc la réunion des fiefs au domaine de la couronne qui opère leur inaliénabilité, parce que le domaine royal est inaliénable; et le duché de France réuni à la couronne en est un bel exemple, lors de l'élection de Hugues Capet.

Telle a été la doctrine de tous les temps, et telle est la doctrine de nos jours. On appelait patrimoine du prince, dit Giannone, les fonds qui lui appartenaient, et qui ne dépendaient point de la couronne, pour les distinguer, tant du patrimoine de ses sujets que de celui du fisc, que l'on nommait *sacrum patrimonium*. (*Voyez* au code, l. 12.) Mais, sans nous perdre dans des exemples anciens, tenons-nous-en à des preuves plus modernes, qui prouvent la tradition et la chaîne de ces principes.

Pourquoi le parlement de Paris s'opposa-t-il si fortement à l'enregistrement des lettres-patentes que donna Henri IV le 13 avril 1590 et le 31 décembre 1596, par lesquelles il déclara vouloir tenir son patrimoine séparément et distinctement du domaine de la couronne? si ce n'est parce qu'il jugeait que, du moment qu'il était réuni, il devenait inaliénable. Plus les besoins d'argent que pouvait avoir Henri IV dans ce moment où la couronne lui était disputée semblaient être un motif légitime de vendre ses propres domaines, plus le parlement jugeait-il qu'il n'y avait de moyen de l'empêcher que de les réunir. A la bonne heure que le roi engageât pour un temps quelques-uns de ces mêmes domaines, comme nos rois ont toujours fait dans des nécessités urgentes; mais ce que voulait Henri IV, c'était de pouvoir vendre sans retour, parce que cette vente lui aurait valu beaucoup plus qu'un simple engagement. Les parlements de Bordeaux et de Toulouse avaient obéi à Henri IV; mais le parlement de Paris, véritable défenseur des lois fondamentales de la monarchie, ne voulut jamais fléchir, et eut lieu de s'applaudir de sa résistance, lorsqu'enfin Henri IV, reconnaissant la nécessité et l'utilité de la loi des réunions, rendit son édit du mois de juillet 1607, par lequel il unit inséparablement son patrimoine, tenu en fief de la couronne, au domaine sacré de son état : ce qui même était inutile, puisque l'ordonnance de Moulins y avait pourvu.

Cette impuissance où sont nos rois d'aliéner leur domaine est tellement une loi fondamentale de l'état, que le roi, dit Juvénal des Ursins, le jure à son sacre expressément, en promettant qu'il n'aliénera rien de son héritage; et, dans des mémoires dressés par le commandement de Charles VII, le même auteur continue en disant : « Ce » serait chose trop merveilleuse que le roi pût » aliéner partie de l'héritage de la couronne, *et de* » *le non-aliéner jure à son sacre.* » Bouchel, dans sa *Bibliothèque française*, dit : « Les rois ne manquent jamais, lors de leur couronnement, de » jurer qu'ils conserveront intacts les droits et » l'honneur de leur couronne. » M. le Bret dit la même chose. C'est donc, dit Chopin, par un privilége d'origine que le patrimoine impérial, ainsi que le royal, est réputé sacré. Ecoutons ce que répondit M. de Selve, premier président du parlement de Paris, lorsque les ambassadeurs de l'empereur vinrent demander l'accomplissement de la parole qu'avait donnée François I[er] de céder la Bourgogne pour prix de sa liberté : « Ledit » seigneur roi ne peut aliéner ledit duché; car il » est obligé d'entretenir les droits de la couronne, » laquelle est à lui et à son peuple, et à ses sujets commune. » Cette question de savoir si le roi peut aliéner son domaine dans un cas aussi pressant que celui de la captivité serait la matière d'une autre dissertation; mais elle sert beaucoup dans la question présente, puisque, si le roi captif ne peut aliéner partie de son domaine pour prix de sa liberté, encore moins le peut-il pour en tirer de l'argent.

Mais ce qui emporte la conviction, et par où je finis, ce sont les paroles de Charles IX dans le préambule de son ordonnance du domaine, de l'an 1566, ordonnance qui, après avoir été composée sur les cahiers des états (ce qui prouve le concours des états et de l'autorité royale), et donnée à Moulins au mois de février 1566, fut enregistrée au parlement de Paris le 13 mai de la même année. « Comme à notre sacre, » dit le roi, nous ayons entre autres choses promis et juré garder et conserver le domaine et » patrimoine de notre couronne, l'un des principaux nerfs de notre état..... et parce que *les* » *règles et maximes anciennes de l'union et conservation de notre domaine* sont à aucun assez » mal, et autres peu connues, nous avons estimé

» très-nécessaire de les faire recueillir, etc.; » ce qui prouve que le roi ne comptait pas faire une loi nouvelle; sur quoi, dans les notes de cette ordonnance, il est dit : « Le domaine de la couronne » est comme la dot du royaume, donnée au roi à » cause de la royauté, et par conséquent inaliéna» nable, de même que la dot qu'une femme a ap» portée à son mari. »

Cette maxime qui dépouilla les rois en faveur du domaine est bien ancienne : l'un des Antonins la reconnut, lorsqu'après son élection il dit ces mots remarquables à sa femme qui lui reprochait de n'être pas assez libéral, *nous n'avons plus rien,* pour signifier que, l'intérêt public et l'intérêt particulier se trouvant confondus dans ce prince, il ne possédait plus rien en particulier, et que les biens qu'il avait eus, réunis à ceux de l'état, avaient changé de nature, et étaient devenus un propre de l'empire, attachés non plus à la personne du prince, mais à sa couronne.

Ainsi, par tout ce qui vient d'être dit, voici les principes concernant le domaine. Avant l'ordonnance de 1566, tout ce qui n'était pas réuni au domaine était *disponible;* mais, du moment de la réunion, il devenait *inaliénable* : et depuis l'ordonnance du domaine de 1566, les domaines libres de nos rois, administrés par les receveurs publics, sont devenus partie du domaine royal, au bout de dix ans de possession, sans qu'il soit besoin d'acte de réunion. Finissons par ce passage de Cujas : *Eâ de re cùm consulerer, respondi nullam esse legem specialem quæ id prohibuisset, sed hanc esse legem omnium regnorum, cum ipsis regnis natum, et quasi jus gentium.*

La question de la vénalité des charges est plus difficile à résoudre que l'on ne croit. Le lecteur exige qu'on lui donne des idées nettes, et il a raison. On sait que les charges ne se vendaient pas autrefois, et que celles de judicature se conféraient par élection, et l'on voit qu'elles s'achètent aujourd'hui : on croit que l'on a passé tout d'un coup de l'élection à la vente. On veut que l'on vous dise que telle année, à tel jour, il y eut un édit pour rendre vénales les charges qui la veille n'étaient qu'électives.

Or il n'en va pas ainsi de presque tous les changements qui sont arrivés dans les états par rapport aux mœurs, aux usages et à la discipline : des circonstances ont précédé, des faits particuliers se sont multipliés, et ils ont donné, par succession de temps, la naissance à la loi générale sous laquelle on a vécu. Telle est la vénalité des charges, dont c'est ici l'article.

Il y a trois sortes de charges : des charges ou offices de judicature, des charges militaires, et des charges de finance. Nous ne parlerons que des charges de judicature, et ce ne sera que par occasion qu'il sera fait mention des autres.

Ce fut, suivant Mezerai, Varillas, le père Daniel, etc., à l'occasion de la guerre d'Italie, sous François 1er, que fut introduite la vénalité des charges de judicature : deux questions se présentent à ce sujet : la première, si la vénalité est utile, ou si elle a des inconvénients plus grands que son utilité; et l'on peut voir à ce sujet le testament politique du cardinal de Richelieu ; la seconde, si c'est en effet sous François 1er que la vénalité s'est introduite.

Je commencerai par rapporter à ce sujet ce qu'a écrit Loyseau dans son chapitre de la vénalité des offices. (Loyseau est mort en 1528.) Le témoignage de ce jurisconsulte en pareille matière a plus de poids que celui des historiens qui se sont copiés les uns les autres. Louis XI, dit-il, rendit les offices perpétuels par son ordonnance de 1467 : donc auparavant on ne les achetait pas. Charles VIII, par son ordonnance de 1493, défendit de vendre les offices de judicature ; cette loi s'était si bien maintenue avant ces deux rois, que Pasquier rapporte deux arrêts de la chambre des comptes de 1373 et de 1404, par lesquels des officiers qui avaient payé pour leurs offices furent destitués. Louis XII commença à mettre en vente les offices, mais ce ne fut que ceux de finance. Nicole Gilles et Gaguin disent à ce sujet: « que ce fut pour s'acquitter de grandes dettes » faites par Charles VIII, son prédécesseur, pour » le recouvrement du royaume de Naples, et ne » voulant surcharger son peuple, qu'il prit de » l'argent des offices, *dont il tira grandes pecunes* » (Loyseau, tome III, chap. I, n° 86) : car » d'ailleurs il défendit, par un édit de 1508, la » vente des offices de judicature ; mais comme en » France une ouverture pour tirer de l'argent, » étant une fois commencée, s'accroît toujours, » le roi François 1er étendit la vente des offices » de finance à ceux de judicature. » Ce n'est pas que long-temps auparavant il n'y eût une manière indirecte de mettre les offices à prix d'argent, comme il paraît par la *Chronique de Flandres,* ch. 33, où il est dit que le roi Philippe-le-Bel, « poursuivant la canonisation de Saint-Louis, en » fut refusé par Boniface VIII, parce qu'il fut » trouvé qu'il avait mis ses bailliages et prevôtés » en fermes. » C'est que l'on se servait alors du prétexte d'affermer les droits domaniaux, et on baillait *quant et quant* à ferme l'office de prevôt, vicomte, etc., parce qu'ils administraient tout à-la-fois la ferme et la justice ; mais ce n'était point vendre les offices, comme on le fit depuis. L'on pouvait dire que ce n'était que la terre que l'on affermait.

Ainsi donc le règne de François 1er est l'époque qui paraît la plus vraisemblable de la vénalité des charges, parce qu'alors il y en eut de vendues en plus grand nombre : mais y a-t-il une loi qui fixe cette époque? et comment peut-on expliquer ce qu'on lit partout d'offices, même de judicature, qui furent vendus long-temps avant ce règne, et de la défense qui en fut faite depuis?

Pour répondre d'abord aux exemples de la vente de quelques offices de judicature antérieure au règne de François 1er, il me paraît certain que la vénalité de ces sortes d'offices n'était pas même tolérée; les ordonnances de Charles VII, de Charles VIII et de Louis XII en fournissent la

preuve : cette preuve se trouve encore antérieurement. *Voyez* le dialogue des Avocats, intitulé *Pasquier*. *Voyez* le septième volume du *Recueil des Ordonnances*; on y lit, dans des lettres du 19 novembre 1393, concernant les procureurs du châtelet de Paris, *pour cause de ladite ordonnance, le dit office de procuration était accoutumé d'être exposé en vente, et par titre d'achapt aucuns y avoient été et étoient pourvus.* On voit des plaintes des états-généraux à Louis XI, dans le recueil de Quinet, sur ce que l'on avait vendu des charges de judicature; Philippe de Comines rapporte la même chose. Les exemples de ces ventes sont en grand nombre; mais ces exemples nous fournissent en même temps la preuve que ces ventes n'étaient point autorisées, par les plaintes que l'on en portait au souverain; cela n'empêchait pas que ce trafic ne continuât par les grands ou les gens en place, qui vendaient leur crédit sans que le roi en fût informé, ou sans qu'il parût s'en apercevoir : c'est dans ce sens qu'il semble que l'on doit entendre tous les passages qui déposent de la vénalité des charges : c'étaient des abus, et par conséquent ce ne sont ni des autorités ni des époques.

Nous restons toujours au règne de François Ier, sans que ce prince ait cependant donné de lois au sujet de la vénalité : loin de là, pour sauver le serment qu'on était obligé de faire au parlement de n'avoir point acheté son office, ce trafic était coloré du titre de *prêt pour les besoins de l'état,* et par conséquent n'était pas une vente. A la vérité, Henri II se contraignit moins : on lit, dans un édit de 1554, qui règle la forme suivant laquelle on devait procéder aux parties casuelles pour la taxe et la vente des offices, que ce prince ne fait aucune distinction des offices de judicature à ceux de finance, et qu'il ordonne que tous ceux qui voudraient se faire pourvoir d'office, soit par vacation, résignation, ou création nouvelle, feraient enregistrer leurs noms chaque semaine, et que le contrôleur-général ferait des notes contenant les noms et qualités des offices qui seraient à taxer, etc. Le peuple, qui croyait que la vénalité des charges entraînait celle de la justice, ne voyait pas, sans murmurer, ce système s'accréditer; les grands, d'ailleurs, n'y trouvaient pas leur compte, puisqu'ils ne pouvaient pas mettre en place des hommes qui leur fussent dévoués : ce fut par cette double raison que Catherine de Médicis, lors de l'avènement de François II à la couronne, voulut faire revivre l'ancienne forme des élections.

Ce n'est pas que les élections n'eussent leur inconvénient; car où n'y en a-t-il point? Elles étaient accompagnées de tant de brigues, que, dans l'édit donné par François II, il fut dit que le parlement présenterait au roi trois sujets, entre lesquels le roi choisirait : les choses n'en allèrent pas mieux : tous les offices vacants furent remplis de gens dévoués tantôt au connétable, tantôt aux Guises, tantôt au prince de Condé, et rarement au roi; en sorte que l'esprit de parti devint le mobile de tous les corps bien plus que l'amour du bien public, et vraisemblablement une des causes des désordres des guerres civiles.

Sous le règne de Charles IX, le système de la vénalité reprit le dessus, et peut-être est-ce la véritable époque de celle des offices de judicature : ce ne fut pas toutefois en prononçant directement que les offices de judicature seraient désormais en vente; mais cela y ressemblait beaucoup. Le roi permit à tous les possesseurs de charges qui, sans être vénales de leur nature, étaient réputées telles à cause des finances payées pour les obtenir, de les résigner en payant le tiers denier : les charges de judicature qui étaient dans ce cas, entrèrent comme les autres aux parties casuelles; le commerce entre particuliers en devint public, ce qui ne s'était point vu jusqu'alors; et quand elles vinrent à tomber aux parties casuelles, faute par les résignants d'avoir survécu quarante jours à leur résignation, on les taxa comme les autres, et on donna des quittances de finance dans la forme ordinaire.

On comprend que, ce commerce une fois autorisé, les élections tombèrent d'elles-mêmes, et qu'il n'était pas besoin d'une loi pour les anéantir.

Ainsi on peut regarder les édits de Charles IX à ce sujet, qui sont des années 1567 et 1568, comme les destructeurs de cet ancien usage des élections, qui n'a pas reparu depuis, malgré l'ordonnance de Blois de 1579, qui, à cet égard, n'a point eu d'exécution. Les dispositions de ces édits furent renouvelées en différentes fois par Charles IX lui-même, et ensuite par Henri III. Enfin l'édit de 1604, qui a rendu héréditaires tous les offices sans distinction, même ceux des cours souveraines, a rendu à cet égard les offices de judicature de même nature que tous les autres, et depuis il n'a plus été question de charges non vénales.

On pourrait conclure avec raison de ce qui vient d'être dit, que le règne de François Ier ne doit pas être l'époque de la vénalité des charges : ce n'en est pas en effet l'époque, si j'ose dire *judiciaire*; mais c'en est la cause véritable, puisque ce fut sous son règne qu'une grande partie de ces charges s'obtint pour de l'argent.

Nous avons dit un mot des charges de finance : par rapport aux charges militaires, nous lisons dans les mémoires de Duplessis-Mornai (tome Ier, p. 456) que ce furent les Guises qui les mirent en vente sous le règne de Henri III; et nous ne devons pas omettre à cette occasion que le roi régnant (Louis XV), dans l'intention de pouvoir multiplier les récompenses dans cet ordre si respectable et si utile à l'état, a formé le projet de supprimer la vénalité de ces charges en en diminuant le prix à chaque mutation; avantage inestimable pour l'ordre militaire, qui commence déjà à se faire ressentir, et qui, étant joint à l'édit pour la noblesse et pour l'école militaire, rendra cher à jamais à la noblesse française le règne de ce monarque, et le zèle de son ministre (M. d'Argenson) à exécuter ses volontés. Ce ministre est mort

en 1764, à l'âge de soixante-huit ans, emportant avec lui les regrets de l'Église, du militaire et des savants.

Comme le duché de Bourgogne est le dernier apanage qui rentra dans le domaine royal, et dont la réunion éteignit cette espèce de souveraineté bizarre qui, semblable à un corps étranger, gênait les ressorts de la véritable, il est bon de voir ce qu'il devint à la mort de Charles-le-Téméraire. Ce duché pouvait regarder trois personnes : Louis XI y avait droit par la loi des apanages, au cas qu'il n'y eût plus de mâles descendants de Philippe-le-Hardi, premier duc de cette seconde maison, sur le principe que, ce duché ayant été donné à Philippe-le-Hardi à condition de retour à la couronne faute d'hoirs mâles, Marie de Bourgogne, fille de Charles, en était exclue ; cette même Marie avait droit à la succession de son père, si la loi des apanages n'avait pas lieu ; et enfin un mâle provenant de Philippe-le-Hardi, s'il y en avait un, devait, suivant la loi des apanages, être préféré à Louis XI et à Marie. Cela supposé, quel était l'héritier légitime de Charles-le-Téméraire? Je n'en vois point d'autre que Jean, comte de Nevers, petit-fils de Philippe-le-Hardi, lequel, n'étant mort qu'en 1491, était le seul mâle vivant de cette maison lors de la mort de Charles-le-Téméraire, arrivée quatorze ans auparavant. Quel droit Louis pouvait-il lui opposer? Était-ce la loi des apanages? Cette loi était pour lui, puisqu'il était mâle descendant de Philippe-le-Hardi. Quel droit pouvait lui opposer Marie, fille de Charles? Était-ce son droit d'unique héritière de son père? Elle en était déchue par la loi des apanages, qui excluait les filles dans tous les cas; cependant, chose merveilleuse! nous ne voyons pas qu'il ait été question du comte de Nevers à la mort du dernier duc de Bourgogne. Serait-ce que le comte de Nevers était trop faible pour faire valoir ses droits? Mais il eût au moins fait des protestations. Serait-ce au contraire que la loi des apanages ne fût pas encore assez clairement établie pour que Marie fût exclue? Mais cette loi était devenue une loi de l'état. Serait-ce enfin, comme le propose l'abbé de Longuerue, que le comte de Nevers eût fait cession de ses droits à Louis XI? Il n'y en a aucune trace : car d'ailleurs qu'importe que ce comte de Nevers ait été dégradé de l'ordre de la Toison pour avoir cru aux sorciers, comme il paraît par une chronique manuscrite de la bibliothèque du roi? Pouvait-ce être une atteinte aux droits de sa naissance? Mais ce qui ajoute à la difficulté des conjectures, c'est qu'en même temps qu'il ne paraît pas que le comte de Nevers ait osé protester contre Louis XI lors de la réunion de la Bourgogne à la couronne, il n'a pas craint de faire appeler à la cour des pairs Maximilien d'Autriche, époux de Marie de Bourgogne, pour lui rendre la Flandres, le Brabant et les autres états dont il s'était emparé; mais il mourut dans le cours de cette instance, âgé de soixante-seize ans, le 25 septembre 1491. (*Mémoires pour servir à l'Histoire du Nivernais.*)

Dans un point d'histoire si embarrassé, il me semble que nous ne pouvons mieux nous décider que par la conduite que tint Louis XI dans cette occasion. On ne persuadera jamais, quoi qu'en disent quelques écrivains (du Tillet, Laguesle, Dupui), que ce prince n'eût pas usé du droit de réunion faute d'hoirs mâles, s'il avait cru y être autorisé : il ne l'a pas fait, parce qu'il y avait un prince vivant qui descendait de Philippe-le-Hardi : il aima mieux d'abord employer l'habileté pour s'emparer des places du duché de Bourgogne; et, après avoir manqué le mariage de Marie, en quoi il fut inexcusable, il eut recours à la loi des fiefs, et il réunit le duché de Bourgogne à la couronne pour crime de félonie, dont en effet Charles-le-Téméraire n'avait été que trop coupable pendant le cours de sa vie. Au reste, on sent bien que cette question n'est aujourd'hui que de pure curiosité, puisque le comte de Nevers mourut sans enfants.

Ce même roi avait cru que son autorité serait mieux affermie si les lois de son royaume étaient uniformes, et voulut donner à ce projet le prétexte du bien public. Il ne fallait, disait-il, dans un état qu'une loi, qu'un poids et qu'une mesure : projet spécieux, mais rempli d'inconvénients dans son exécution. Je ne parle pas des poids et mesures, parce que ce n'est, à le bien prendre, qu'une dispute de nom, et que la balance du prix des choses suivra toujours leur poids et leur mesure. Il n'en est pas de même des lois qui ont été faites, ni des coutumes qui se sont introduites suivant la nature de chaque pays et les mœurs de ses habitants; on ne vit point à Dunkerque comme à Toulouse, à Marseille comme à Paris, en Normandie comme à Saint-Malo, et les bourgeois, la noblesse et les marchands doivent être régis différemment. On doit accommoder, dit Aristote, les lois à la république, c'est à dire au naturel des sujets, en considérant le pays qu'ils habitent, et la position qui influe beaucoup sur les esprits.

Un gentilhomme veut perpétuer son nom, et doit, suivant ce préjugé, transmettre sans partage tous ses biens à son aîné. Un commerçant, dont la passion est l'étendue du commerce et l'accroissement des biens dans sa famille, doit au contraire partager entre ses enfants les richesses qu'il a acquises, pour que chacun d'eux soit en état de le représenter, et pour pouvoir multiplier par eux ses talents et son crédit. La coutume de Normandie est nécessaire dans les vues du premier, et la loi et la coutume doivent faire un partage égal dans la famille du second. Le magistrat retenu à Paris pour les fonctions de sa charge, n'a pas le temps de faire valoir des terres; il lui faut un revenu plus aisé à percevoir, et qui cependant représente des biens-fonds dans sa succession : on a imaginé pour cela de donner aux rentes constituées le caractère d'immeubles, ce qui n'avait pas lieu avant que la guerre et la magistrature fissent deux états séparés : on a établi la juridiction des consuls, dont les lois jugent sommairement les marchands, parce qu'ils n'ont pas

le temps d'attendre de longues procédures, dont les délais nuiraient au commerce, et parce que ces sortes d'affaires ne demandent pas de grandes discussions; mais on sent bien que ces lois n'auraient plus la même nécessité, et qu'elles s'exerceraient difficilement à l'égard des hommes de guerre, des magistrats, en un mot, de tout ce qui n'est pas marchand.

Le tribunal des maréchaux de France, qui juge la noblesse sur les procédés, pourrait-il connaître des matières féodales ou des engagements civils? et ainsi du reste.

Dans l'idée de faire des lois uniformes, quelle règle pourrait-on se prescrire? à quel ordre de citoyens aurait-on égard par préférence aux autres? La noblesse est le soutien de l'état, le commerçant le fait fleurir: doit-on protéger l'un au préjudice de l'autre? *Lex est communis præceptum*, il est vrai, mais ce n'est point pour les hommes en général, ni même pour chaque profession, mais pour chaque province en particulier, qui, par sa nature et par sa position, a choisi de temps immémorial une manière de vivre qui lui fût propre, et que l'on appelle *coutume*, qui est devenue une loi par l'approbation du souverain. Prenons-y garde, les hommes se sont fait leurs premières lois. L'autorité ne doit tirer les lois nouvelles que comme des écoulements des anciennes; dès qu'elle n'y aura plus d'égard, le droit nouveau forcera tout: ce sera, comme dit Pope, un droit toujours ou trop fort avec les faibles, ou trop faible avec les forts. Souvenons-nous de notre origine; les nations réunies sous nos rois conquérants, n'y conservèrent-elles pas chacune leurs lois? Mais prenons-y garde (et c'est pour répondre à ceux qui veulent toujours remonter aux anciens temps), il doit y avoir une puissance législative subsistante dans un état: comme le ressort des lois s'use avec le temps suivant le sort des choses humaines, un état se détruirait de lui-même, s'il n'avait pas en lui le pouvoir de se rétablir en créant de nouvelles lois, et en répandant, par leur moyen, une nouvelle vie dans tout le corps politique. Lycurgue et Solon furent de grands modèles; leurs lois ne furent pas les mêmes, parce qu'ils les accommodèrent au caractère des Spartiates et des Athéniens.

Venons à l'article des armes.

C'était déjà un grand avantage pour l'autorité souveraine d'avoir repris la justice usurpée des mains des sujets; mais les sujets restaient toujours armés, et le roi dépendait d'eux et de leurs vassaux pour faire la guerre; ils la lui faisaient à lui-même; ils ne venaient point à la cour, et ils ne s'occupaient chez eux qu'à se mettre en état de paraître, selon leur qualité et le devoir de leurs fiefs, aux guerres de leurs temps; la paix faite, ils retournaient dans leurs châteaux, environnés de leurs vassaux, qu'ils entretenaient dans leur goût pour les armes par les assemblées qu'ils tenaient aux grandes fêtes, et par les joûtes et les tournois: ils faisaient des chevaliers par l'accolade, titre d'honneur et de distinction seulement, car la chevalerie n'était que cela, et ne donnait aucun grade ni dans les armées ni dans l'état. On comprend quelle autorité cette forme de vie donnait à ces seigneurs, et la force qu'ils tiraient de leur union avec des vassaux qu'ils ne quittaient jamais, soit en paix, soit en guerre; voilà encore ce qu'il fallait tâcher de détruire: on commença par diminuer cette union en défendant les tournois, sous prétexte des accidents qui en arrivaient: on invoqua le pouvoir des papes, qui défendirent ces sortes de combats sous peine d'excommunication et de refus de sépulture; ensuite on dispensa les nobles, comme par forme de privilége, du service qu'ils devaient à cause de leurs terres, à condition que les troupes que le roi leverait seraient entretenues sur leurs terres par leurs vassaux et par leurs sujets; mais cela leur conservait encore quelque relation avec les soldats, qu'il était bon de faire finir; et l'invention des aides et de la taille acheva ce grand ouvrage; ils donnèrent de l'argent au roi, et le roi entretint des armées indépendamment d'eux.

Les grands seigneurs, devenus oisifs dans leurs terres, commencèrent à s'y plaire moins; ils se rapprochèrent de la cour, où ils furent attirés par les charges et par les bienfaits, et où l'on chercha à les retenir par le plaisir: les femmes y furent introduites; et comme il n'était plus question de disputer l'autorité, l'ambition de la faveur et de la galanterie devint l'objet des seigneurs, qui ne furent plus que des courtisans: cependant les joûtes et les tournois étaient encore de mode; c'étaient les spectacles de ce temps-là. Comme on ne lisait guère alors, et qu'on ne raisonnait pas davantage, toute l'activité de l'âme se tournait au profit du corps; au lieu que l'habitude où nous sommes aujourd'hui de lire, de réfléchir et de démêler ce que nous sentons, fait qu'il nous faut des spectacles conformes à nos idées et à nos sentiments: ainsi on allait à des joûtes et à des tournois comme on va aujourd'hui à *Rodogune* et au *Misanthrope*; tout au plus il y avait quelques esprits qui se doutaient qu'il pourrait bien y avoir des moyens d'intéresser un peu plus que par des spectacles purement militaires; c'est ce qui fit inventer les représentations des mystères, les farces, les anciens ballets, qui étaient comme le bégayement de nos tragédies, de nos opéras et de nos comédies. Tel était l'état de la cour sous le règne de François Ier, et surtout sous celui de Henri II.

Il semblerait, à voir cette férocité guerrière qui se ressentait encore des premiers temps, qu'au moins les mœurs en eussent dû profiter, et que des hommes qui se battaient pour leur plaisir n'eussent pas eu de temps à donner à d'autres passions; mais ce serait mal connaître la cour de Henri II; jamais il n'y eut plus de dissolution que sous ce règne. L'audace qui régnait dans les esprits avait donné son empreinte à la galanterie, et les femmes étaient aussi courageuses à attaquer les hommes et à leur faire des avances que les hommes l'étaient à se battre. Les poètes, car il

en parut beaucoup alors, et Henri II avait du goût et des connaissances, les poètes se ressentaient de la corruption du siècle, ou plutôt l'augmentaient, et ils gâtaient l'esprit et le cœur des jeunes femmes par des vers libertins et par des chansons licencieuses : enfin, pour achever de donner une idée de ce siècle, la folie des devins, les horoscopes, l'astrologie judiciaire avaient gagné toute la cour, et ont duré encore en France bien long-temps depuis, jusqu'à ce que la philosophie, qui a peut-être causé d'autres maux, en ait fait voir le ridicule et l'illusion.

Je vais parler d'un article bien important; c'est le concordat, où l'on découvre combien l'autorité réunie est nécessaire au bon ordre, et par conséquent au bonheur des sujets, lorsqu'elle est bien administrée, et que les rois pèsent leur pouvoir à la balance des lois : car on ne saurait trop répéter ce qu'a dit Loyeau, « que les lois bornent » le pouvoir du souverain sans intéresser la souveraineté. »

Ç'a été un homme bien maltraité dans l'histoire que le chancelier Duprat; on lui a reproché d'avoir introduit la vénalité des charges, et ce peut être un mal, quoique le cardinal de Richelieu, qui a balancé le pour et le contre dans son testament politique, n'ait osé le décider. On lui reproche encore d'avoir fait sentir au roi qu'il était en son pouvoir d'augmenter les tailles, et de faire de nouveaux impôts· d'avoir introduit la maxime, *qu'il n'est point de terre sans seigneur;* maxime connue bien des siècles avant lui; d'avoir irrité, par des vues personnelles, la duchesse d'Angoulême contre le connétable de Bourbon : enfin d'avoir voulu diviser l'intérêt du roi d'avec le bien public; mais le grand grief contre ce magistrat a été d'avoir enlevé au clergé et au peuple le droit d'élection de bénéfices, et d'avoir rendu le roi le maître de les conférer, en supprimant la pragmatique sanction, et en établissant le concordat. Voilà ce que l'on ne pardonne point à sa mémoire, et ce qui l'a d'autant plus décrié, que deux des plus respectables corps de l'état, le clergé et la magistrature, se sont réunis contre cette entreprise, comme la plus préjudiciable qui pût être, soit à la religion, soit à l'ordre public. Serait-il permis, malgré de si forts préjugés, de hasarder quelques réflexions à ce sujet? Il paraît que, par le concordat, le roi n'a fait que recouvrer un droit que ses prédécesseurs avaient exercé sous les deux premières races; qu'alors (*Plaidoyer de M. Talon*) on n'allait point à Rome demander des provisions de bénéfices; que les évêques disposaient de ceux qui vaquaient dans leurs diocèses, et que nos rois nommaient presque toujours aux évêchés, par cette raison que le droit que tous les fidèles avaient au commencement de se destiner un chef, ne s'exerçant que difficilement en commun, et toujours avec beaucoup d'inconvénients, doit passer en la personne du souverain, sur qui les sujets se reposent du gouvernement de l'état, dont l'Eglise est la plus noble partie. Il est tout aussi vrai que le droit d'annate était un droit insolite et nouveau, que les papes acquéraient, non pas par le concordat, comme on l'a cru, car il n'y en est pas dit un seul mot, mais par une bulle qui le suivit de près, laquelle autorisait la possession où les papes s'étaient mis de ce droit vers l'an 1316 : ainsi donc le pape n'a donné à nos rois, par le concordat, que ce qui leur appartient, au lieu que par la bulle les papes ont gagné ce qui ne leur appartenait pas.

Mais est-ce bien là ce dont il s'agit dans la critique que l'on a faite du concordat? Il me semble que non; et je trouve que la question se réduit à examiner si la pragmatique était nuisible à l'état, ou si au contraire le concordat en soi, tel qu'il est, et avec tous les inconvénients qu'on y trouve, n'y est pas beaucoup plus utile. Or, je crois qu'il serait aisé de prouver que la pragmatique était remplie d'inconvénients, et que le concordat est la forme la plus propre pour entretenir la tranquillité dans un état.

La brièveté que je me suis prescrite ne me permet pas d'étendre ces preuves : ainsi je me réduis à dire, 1° que le concordat est juste, en ce qu'il remet au roi le droit de nomination, puisque nos rois ont fondé la plupart des grands bénéfices; donc par conséquent la collation doit appartenir à leurs successeurs; 2° que le roi, représentant la nation, c'est à lui d'exercer les droits qu'exerçaient les premiers fidèles, et qu'ils lui ont remis lorsque l'Eglise a été reçue dans l'état, pour prix de la protection que le roi accordait à la religion. Je dis, 3° et c'était une des raisons du chancelier Duprat, que les élections étaient devenues une simonie publique, qui élevait aux premières places ceux qui avaient le plus de moyen de les acheter. 4° Que les grands siéges étaient souvent remplis par des sujets de la lie du peuple, au lieu qu'à choses égales, la noblesse doit être préférée dans la distribution des dignités ecclésiastiques, pour deux raisons : la première, parce que plusieurs des grands bénéfices proviennent des biens de l'ordre de la noblesse; la seconde, parce que, les grands bénéfices donnant autorité aux évêques dans les villes de leurs diocèses, il est extrêmement important, pour la sûreté du royaume, que les rois choisissent ceux dont la fidélité leur est connue, et dont les talents s'étendent non seulement aux choses de la religion, mais encore au maintien de la paix et de l'ordre public : *Interest*, dit Gaguin, *reges nosse qui majores maximè ecclesias administrant, quarum ipsi tutores sunt.* Les Romains pensaient de même sur leurs augures : *Ne ars tanta*, dit Cicéron, *propter tenuitatem hominum, à religionis auctoritate abduceretur ad mercedem.* Que conclure de tout cela? sinon que le concordat n'est pas d'une si dangereuse conséquence qu'on se l'imagina lorsqu'il fut publié. Les annates accordées aux papes ont pu et dû indisposer les esprits, j'en conviens (quoique les papes en eussent joui depuis près de deux siècles, et que ce fût une faible compensation des droits qu'ils s'étaient arrogés, et auxquels ils renonçaient, tels que les mandats, les réserves, les

expectatives, la prévention, la vacance *in curiâ, etc.*); mais si, dans la situation actuelle des affaires, nos rois ne pouvaient recouvrer le droit de collation qu'à ce prix, toute la question se réduira à savoir quel est le plus grand inconvénient pour le royaume qu'il en coûte quelque argent dont la cour de Rome profite, ou que le roi soit privé d'un droit qui affermit véritablement son pouvoir, et qui met l'état à l'abri des troubles et des factions que les élections ont tant de fois suscités, et qu'elles exciteraient bien davantage dans des temps où la religion se trouverait divisée par des opinions différentes : or, je pense que, chaque forme de gouvernement ayant ses principes, celui par lequel subsiste un état monarchique est que tout doit y concourir à la réunion de l'autorité dans une seule personne : l'état actuel de cette jurisprudence est l'édit de François Ier, de 1526, confirmé par Henri II, qui donne l'attribution au grand-conseil. (*Voyez* l'Histoire du droit public ecclésiastique français, 1875.)

Je voudrais, avant de finir, dire encore un mot des croisades, dont j'ai déjà tant parlé dans le cours de cet ouvrage : elle ne servirent pas peu à nos rois à se défaire de ces tyrans importuns qui allèrent porter au loin leur inquiétude et laissèrent l'état en repos. Mais, indépendamment de l'utilité que nos rois en tirèrent, il y a, ce me semble, du profit à les envisager en elles-mêmes, pour connaître les mœurs et la manière de penser de ce temps-là.

Je ne parle pas du motif des croisades, que l'on ne saurait assez respecter, mais dont l'exécution fut aussi mal concertée, parce qu'elle était peut-être impossible, que l'objet en était religieux et saint. Je dis seulement que nous trouvons dans les croisades une belle occasion de considérer les erreurs de l'esprit humain : rien n'est plus curieux et rien n'est ensemble plus instructif que de voir comme tout devient passion dans les hommes, et comme, jusqu'aux choses les plus saintes, ils savent tout tourner au profit de ces mêmes passions. Il s'en faut bien que la religion ait toujours été aussi épurée qu'elle l'est aujourd'hui ; la philosophie, que l'on soupçonne, quelquefois avec raison, de ne lui être pas favorable, quand elle entre dans des têtes mal disposées, lui sert merveilleusement quand on ne l'emploie qu'à tirer des conséquences de principes qui ne sont pas de son ressort ; c'est ce qu'il est aisé d'apercevoir dans l'histoire de la religion. On voit dans des temps d'ignorance, c'est-à-dire dans des temps où on ne raisonnait point, une superstition grossière régner à la place de ce culte d'esprit et de vérité qu'elle a établi. La religion chrétienne était devenue, depuis le onzième siècle, un prétexte à toutes sortes d'abus et de crimes, et les chrétiens des espèces idolâtres qui honoraient le vrai Dieu comme on honorait autrefois les fausses divinités. La correction des mœurs et le sacrifice des passions n'entraient pour rien dans le culte que l'on rendait, et, comme dans le paganisme, on croyait avoir satisfait à tout après avoir rempli les exercices extérieurs de la religion. Ce n'est que depuis que l'on s'est mis à raisonner que l'on a reconnu que les pratiques de religion ne sont rien sans la soumission de l'esprit et du cœur ; et ce progrès qu'a fait le raisonnement est si sensible, que même encore aujourd'hui il est aisé d'apercevoir la différence qu'il y a entre les peuples chrétiens chez qui la philosophie a moins gagné, et ceux qui se sont mis à raisonner. En France, par exemple, il n'est pas douteux que la religion est plus connue que partout ailleurs, et que la superstition en est bannie ; les mœurs n'y sont peut-être pas meilleures ; mais on sait que l'on fait mal, et on n'y est plus dans l'erreur de croire que les actes publics de religion puissent payer pour les crimes, et que Dieu passe les uns en faveur des autres. Ce n'est pas que la philosophie, par l'abus que l'on en fait, ne soit coupable de bien des maux : je dis seulement que dès qu'une fois la philosophie s'est soumise à la religion, la religion en est plus pure et plus éclairée. On n'aurait pas beau jeu aujourd'hui à nous venir proposer les croisades, et l'on ne persuaderait pas à des nations entières que le signe de la croix mis sur la manche, et des voyages ou des guerres entreprises pour visiter la Terre-Sainte ou pour la délivrer, missent en droit de satisfaire à toutes ses passions.

C'est ce qu'on croyait lorsque commencèrent les croisades. (M. l'abbé Fleuri, sixième discours sur l'histoire ecclésiastique.) Les moines ennuyés de leurs cellules les quittaient ; les femmes lasses de leurs maris suivaient leurs amants ; les seigneurs chargés de dettes vendaient les terres qui y étaient engagées, et tous partaient pour la Terre-Sainte, dans la sécurité d'y trouver le pardon de leurs péchés. Ce devait être un spectacle assez singulier de voir partir un tas d'hommes et de femmes perdus de crimes, parmi lesquels le vrai christianisme était aussi rare que la vertu, qui étaient dans la bonne foi de croire qu'ils combattaient pour la gloire de Dieu, et qui, chemin faisant, s'abandonnaient aux plus grands excès, qui laissaient sur les lieux de leur passage les traces scandaleuses de leurs dissolutions et de leurs brigandages, ou qui emportaient dans leur cœur le souvenir criminel des maîtresses qu'ils avaient laissées dans leur pays. Un poète du temps (*voyez* Fauchet, poète français, liv. II, chap. 17) décrivit l'histoire du châtelain de Couci, qui, parti pour la croisade, passionnément amoureux de la femme d'un gentilhomme son voisin, c'est-à-dire emportant l'adultère dans le cœur, et mourant dans le voyage, chargea un de ses amis d'embaumer son cœur et de le porter à sa dame, comme il fit : n'était-ce pas là de dignes fruits de pénitence ? Voilà comme on abuse de tout, et comme une entreprise sainte et respectable par son objet devint un spectacle ridicule et scandaleux.

J'ajouterai un mot à ce sujet, qui, quoique hors de la matière, sert à faire connaître quelle forme la religion avait prise dans l'esprit des gens de guerre. « La Hire allant pour faire lever le siége

» de Montargis, trouva un chapelain auquel il » dit qu'il lui donnât hâtivement l'absolution; et » le chapelain lui dit qu'il confessât ses péchés : » la Hire lui dit qu'il n'aurait pas loisir, car il » fallait promptement frapper sur l'ennemi, et » qu'il avait fait ce que gens de guerre ont accou- » tumé de faire; sur quoi le chapelain lui bailla » l'absolution telle quelle; et lors la Hire fit sa » prière à Dieu, en disant en son gascon, les » mains jointes : Dieu, je te prie que tu fasses au- » jourd'hui pour la Hire autant que tu voudrais » que la Hire fit pour toi, s'il était Dieu, et tu » fusses la Hire; et il cuidait, ajoute l'historien, » très-bien prier et dire. »

Nous finirons ces remarques par deux articles curieux, qui sont l'affranchissement des serfs et l'établissement des communes.

Par rapport aux serfs, il paraît, 1° que les Francs n'ont point fait de nouveaux esclaves dans les Gaules; 2° que ces esclaves portaient les armes; 3° que les seigneurs en avaient la véritable propriété.

Bien loin que les Francs eussent fait de nouveaux esclaves dans les Gaules, il paraît au contraire que la manière qu'ils y introduisirent de traiter les serfs était moins dure pour eux et plus utile pour leurs maîtres. « Les Germains, dit » Tacite, ne tiennent pas leurs esclaves, comme » nous, dans leurs maisons, pour les y faire tra- » vailler chacun à une certaine tâche; au contraire, » ils assignent à chaque esclave son manoir par- » ticulier, dans lequel il vit en père de famille : » toute la servitude que le maître impose à l'es- » clave, c'est de l'obliger à lui payer une rede- » vance, qui consiste en grains, en bétail et en » peaux, ou en étoffes. » On voit par-là que la condition de ces serfs ressemble plus à celle de nos fermiers qu'à la condition des esclaves. Ces Germains ou Francs passèrent dans les Gaules et y portèrent ces usages, que les Romains des Gaules n'avaient garde de ne pas imiter.

La condition des serfs y était bien différente. Le droit des seigneurs était tel, que tout leur en appartenait. Si les serfs se mariaient avec des femmes esclaves d'un autre seigneur, les enfants nés de ce mariage se partageaient entre les maîtres comme aurait pu se faire le partage des bestiaux. Il y a plus, c'est que quelque respect que l'on eût alors pour les choses ecclésiastiques, un esclave ne pouvait prendre d'engagement dans l'Église sans le congé exprès de son seigneur. (Capit. liv. 1, art. 24, 28, 30, 113.)

Il y avait donc dans notre France deux espèces de serfs, ceux des Francs et ceux des Gaulois.

Mais tous allaient à la guerre, quoi qu'en ait pu dire M. de Boullainvilliers, qui, par un système chimérique, a exclu tous les serfs du service des armes, et rendait par-là plus de la moitié de la nation inutile à son prince et à l'état : « Lorsque » le Romain et le Barbare seront mandés pour » quelque expédition, ils seront obligés d'amener » au camp avec eux la dixième partie de leurs » serfs, et de les y amener bien armés. » (Loi des Visigoths.) Ces mêmes serfs étaient aussi reçus pour combattre en champ clos, ainsi que cela se voit dans les chartes octroyées pour ce sujet par le roi Louis-le-Gros à l'Eglise de Chartres, et à l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés.

Par rapport aux affranchissements, quoique le règne de Louis-le-Gros en soit la véritable époque, l'édit postérieur rendu à ce sujet par Louis Hutin nous a paru si beau, que nous l'avons choisi pour en donner l'idée : « Louis, par la grâce de Dieu, » roi de France et de Navarre, à nos amés et » féaux.... comme selon le droit de nature chacun » doit naître franc... Nous, considérant que notre » royaume est dit et nommé le royaume des Francs, » et voulant que la chose en vérité soit accor- » dante au nom... par délibération de notre grand » conseil, avons ordonné et ordonnons que géné- » ralement par tout notre royaume... franchise » soit donnée à bonnes et convenables conditions;.. » et pour ce que les autres seigneurs qui ont hom- » mes de corps prennent exemple à nous de eux » ramener à franchise, etc. Donné à Paris, le tiers » jour de juillet, l'an de grâce 1315. »

Telle fut donc la jurisprudence du royaume. Le roi commença par affranchir ses serfs pour en donner l'exemple aux autres seigneurs; mais de tels exemples deviennent des lois quand l'autorité s'affermit. « Il y avait, dit Bouchel (lettre A, » affranchissement), quelques habitants du pays » de Charolais, ou autre pays de Bourgogne, qui » étaient sujets d'une dame et lui étaient serfs » et mainmortes : ces habitants prennent du roi » lettres d'affranchissement, moyennant finances » qu'ils payent : la dame, *quæ patrona erat*, s'op- » pose, et dit que, *invitâ patronâ manumissio* » *concedi non potuit à principe*. Par arrêt pro » noncé en robes rouges par M. le président Se- » guier le vendredi 1er jour de juin 1571, fut dit » que l'affranchissement tiendrait et sortirait » effet, en payant par lesdits sujets l'indemnité » à la dame. » Ce qu'il faut remarquer, c'est que quoique les serfs d'un seigneur obtinssent la liberté du roi, lorsque le roi les avait affranchis, et que le seigneur fût tenu de confirmer cet affranchissement, il n'en était pas de même du serf que le seigneur avait affranchi; il fallait le consentement du roi ou du seigneur supérieur, par la raison que ç'aurait été diminuer sa mouvance, faute de quoi le serf affranchi passait dans la puissance du roi ou du seigneur suzerain. (*Brussel.*)

A dire vrai, il ne faut pas se faire une si grande idée de l'avantage que ces serfs tiraient de l'affranchissement, surtout dans les derniers temps : la servitude était alors si peu impérieuse, que même les hommes libres se choisissaient des seigneurs quand ils n'étaient pas assez riches pour en être les vassaux, afin d'appartenir à quelqu'un, et de n'être pas un homme *sans avenir*. Louis Hutin, prévoyant le cas où un esclave ne voudrait pas être affranchi (*Du Cange*), ordonna aux commissaires nommés d'en tirer une somme en forme de subside.

Venons aux communes. Nos auteurs, dit Brus-

sel, conviennent que Louis-le-Gros est le premier de nos rois qui ait accordé des communes aux villes, quoiqu'il paraisse quelques traces de priviléges semblables accordés par les rois de la seconde race, et que même auparavant les Gaulois en eussent joui du temps des Romains : il le fit dans la vue d'apaiser par-là les séditions qui pour lors étaient très fréquentes, et surtout pour mettre les habitants de ces villes, en les unissant ainsi d'intérêt entre eux, en état de se maintenir contre les grands seigneurs ; aussi les communes ne furent établies par le roi que dans ses domaines, et non dans les villes des hauts seigneurs, si ce n'est dans Soissons, dont le comte n'était pas assez puissant pour s'y opposer.

Ces priviléges étaient des charges *communes* qui donnaient aux villes, et quelquefois même aux bourgades, le droit d'avoir un sénat, ou une assemblée composée de principaux citoyens nommés et choisis par leurs concitoyens, qui veillât aux intérêts communs, levât les revenus de la ville, imposât les tailles extraordinaires, rendît ou fît rendre la justice à ses compatriotes, et qui tînt encore sur pied une milice réglée où tous les habitants seraient enrôlés.

Quoique, par ce droit de communes, il semble que nos rois s'exposassent à rendre les cités trop puissantes, ils remédiaient par-là à un mal plus pressant encore. Il était question d'arrêter les entreprises des seigneurs ; et les rois ne le pouvaient faire, dans un temps où il n'y avait point de troupes réglées, qu'en leur opposant des forces de proche en proche : aussi, dès que les seigneurs furent réduits, nos rois se tournèrent bientôt sur ces villes qu'ils avaient rendues quasi indépendantes, et leur reprirent pied à pied tous les priviléges qu'ils leur avaient accordés ; c'est ce qui se voit par la fameuse ordonnance de Moulins, rendue par les soins du chancelier de l'Hôpital, où le roi, par l'article LXXI, ôte la connaissance civile des affaires entre les parties aux maires, échevins, consuls, capitouls et administrateurs des corps de ville, ce qui les dépouillait de leur plus beau droit.

Les hauts seigneurs, singes de la royauté, n'avaient pas tardé à établir des communes dans les villes de leurs seigneuries, afin de défendre leurs vassaux comme le roi avait voulu défendre ses sujets. Nous voyons une concession faite par le comte de Champagne et de Brie, en 1179, aux habitants de la ville de Meaux ; mais on juge aisément que les rois qui privèrent de ces priviléges les villes de leur domaine, ne ménagèrent pas davantage les villes des seigneurs particuliers.

Toutes ces matières peuvent paraître à présent assez indifférentes. Les choses ont si fort changé de face, qu'il n'y a pas plus de différence aujourd'hui du royaume de France à l'Empire, qu'il y en a eu des deux premières races à la troisième, et qu'il y a encore plus loin de Hugues Capet à nous, pour la forme du gouvernement, qu'il n'y en avait de Clovis à Hugues Capet. Cependant il faut convenir que tout homme qui sera curieux de remonter à la source de nos lois ou de nos usages, ou qui voudra se former une idée générale de notre histoire, aimera à repasser sur ces temps éloignés comme on aime à voir d'anciennes tapisseries qui nous rappellent les modes et les coutumes de nos pères.

(Ici finit l'excellent travail du président Hénault. Nous allons maintenant continuer cet *Abrégé chronologique* jusqu'à la grande catastrophe qui, en 1830, a ôté la couronne aux Bourbons de la branche aînée. A défaut de cet esprit lumineux et méthodique qui se fait si éminemment remarquer dans l'ouvrage qui nous sert de modèle, nous espérons être soutenus dans notre tâche par la multiplicité des faits et l'importance des événements que nous avons à décrire. Le président Hénault, justifiant l'éloge de M. Secousse, « qu'il n'y a pas de si bon ouvrage qui ne puisse devenir encore meilleur, » a ajouté aux dernières éditions de son *Abrégé* quelques faits appartenant au commencement du règne de Louis XV ; nous devrons nécessairement les mentionner une seconde fois quand nous arriverons à leurs dates ; mais ces répétitions, que nous n'aurions pu éviter qu'en mutilant une narration, que nous nous sommes fait un devoir de respecter, ne sera point sans intérêt pour nos lecteurs. En rapportant des faits postérieurs à la mort de Louis XIV, le président Hénault, ainsi qu'il le dit lui-même, écrivait en présence des acteurs de ces événements, et ne jouissait plus, dès lors, de cette indépendance qui est si nécessaire à un historien. Notre continuation, quant au règne de Louis XV, sera affranchie de ces entraves, et c'est une des raisons qui nous ont décidés à donner quelque extension à des faits, déjà classés, peut-être, dans la mémoire des nombreux lecteurs de l'*Abrégé chronologique de l'Histoire de France*.)



LOUIS XV.

Louis XV était le troisième fils de Louis, duc de Bourgogne, et de Marie-Adélaïde de Savoie. (Le père de Louis XV était le fils aîné de *Monseigneur*, premier enfant de Louis XIV.) Né à Versailles, le 15 février 1710: il fut successivement duc d'Anjou et Dauphin, le 18 février 1712. Il succéda à son bisaïeul le 1er septembre 1715, sous la régence du duc d'Orléans, premier prince du sang. Il fut sacré à Reims le 25 octobre 1722, et déclaré majeur le 22 février 1723. *Gouverneur*, le maréchal de Villeroi; *précepteur*, le cardinal de Fleury, ancien évêque de Fréjus.

1715.



Louis XV parvint au trône, le 1er septembre 1715; il était âgé de cinq ans et demi. La France venait de voir finir le plus long règne qui eût encore figuré dans son histoire; règne des beaux-arts et de la politesse, illustré par une foule de grands hommes que le génie de Louis-le-Grand fit sortir de toutes les classes de la société, et dont il dota la gloire de la monarchie française. Ce beau règne fut marqué, comme toutes les grandes époques, par des calamités publiques et particulières qui semblent être la conséquence de tous les progrès de la civilisation. Mais que de consolations la nation ne trouva-t-elle pas dans cette protection éclairée accordée au commerce et dans cet élan imprimé à l'industrie pendant les soixante-douze années du gouvernement de Louis XIV! « Il faut voir maintenant, comme l'a dit un illustre écrivain, ce qui suivit ce règne, orageux dans son commencement, brillant du plus grand éclat pendant cinquante années, mêlé ensuite de grandes adversités et de quelque bonheur, et finissant dans une tristesse assez sombre, après avoir commencé dans des factions turbulentes. »

Louis XV était orphelin au moment de son avènement à la couronne. Il eût été difficile, dangereux peut-être, d'assembler les états-généraux pour décider entre tous les prétendants à la régence. Louis XIV avait établi par son testament un conseil de régence dans lequel le duc d'Orléans avait seulement voix prépondérante: le duc du Maine, prince légitimé, était créé surintendant de l'éducation du roi mineur, et obtenait le commandement des troupes dont se composait la maison du roi. Ces dispositions furent changées par un arrêt. Le parlement, qui avait déjà cassé le testament de Louis XIII, cassa celui de Louis XIV. Philippe, duc d'Orléans, fut déclaré maître absolu du royaume par cette même magistrature qu'il envoya plus tard en exil. Quelques historiens ont prétendu que, pendant la délibération du parlement, la grand'salle était remplie d'officiers sans uniformes et armés sous leurs habits. Cette assertion est combattue par Voltaire qui assure, d'après les Mémoires manuscrits du maréchal de Villars, que le plan de la régence fut arrangé, dans une réunion au Palais-Royal, par le marquis de Canillac, assisté de quelques autres confidents du prince, et qu'aucune violence ne fut faite à la magistrature. « Il n'y avait, dit-il, autour du palais où l'on rend la justice, qu'un détachement des gardes françaises et suisses. »

Malgré cette allégation de l'auteur du *Siècle de Louis XV*, il est certain que des manœuvres ont été employées dans cette circonstance: on a dit que le premier président s'était vendu au duc du Maine, et que le duc d'Orléans avait acheté le duc de Guiche-Grammont, colonel des gardes françaises. D'un autre côté, l'abbé Dubois affecta de mener dans une des lanternes de la salle d'au-



Peint par Vanloo

Louis XV,

Roi de France + 1774.



dience lord Stairs, ambassadeur d'Angleterre, pour insinuer que la cour de Londres, en cas d'événements, appuierait la candidature du duc d'Orléans.

Quoi qu'il en soit, le duc du Maine conserva la surintendance de l'éducation de Louis XV; le duc d'Orléans, en qualité de régent, eut le commandement des troupes de la maison du roi et celui des autres forces militaires. Il fut autorisé à composer le conseil de régence et tous autres conseils, comme il le jugerait convenable : le duc de Bourbon fut déclaré chef du conseil de régence, et les princes du sang obtinrent le droit d'y entrer à l'âge de vingt-trois ans accomplis.

Le 12 septembre, le roi mineur tient un lit de justice dans lequel les dispositions du parlement sont confirmées.

Le 16, par une déclaration enregistrée au parlement, le duc d'Orléans établit sept conseils ainsi nommés : 1° de régence, 2° de conscience, 3° de guerre, 4° des finances, 5° de la marine, 6° des affaires étrangères, 7° de l'intérieur.

Dans le premier de ces conseils siégèrent : le duc de Bourbon, le duc du Maine, le comte de Toulouse, le chancelier Voisin, le maréchal de Villeroi, le duc de Saint-Simon, les maréchaux d'Harcourt et de Bezons, et le secrétaire d'état de Torcy; ce dernier devait recevoir les placets et faire les rapports.

Le maréchal de Villars fut nommé président du conseil de la guerre.

L'établissement de ces conseils destitua de leurs fonctions les ministres alors à la tête de l'administration et le contrôleur-général des finances; La Vrillière, ministre au département de Paris et de la maison du roi, conserva seul son emploi.

Le régent rendit aux parlements le droit de faire des remontrances avant l'enregistrement des édits. Cette prérogative avait été restreinte sous le règne précédent : l'enregistrement pur et simple des nouvelles lois devait précéder les remontrances de la magistrature.

On s'occupa ensuite de quelques projets de réforme. Le déficit des finances, pour l'année courante, s'élevait, d'après les mémoires du duc de Noailles, à 77 millions (plus de 150 millions d'aujourd'hui). On avait disposé par avance des impôts de l'année 1716 et de la moitié de ceux de 1717 : la dette publique s'élevait à près de 3 milliards de notre monnaie.

Deux moyens furent proposés pour combler le déficit : l'un était la convocation des états-généraux; l'autre consistait à ne pas reconnaître les dettes contractées par le roi défunt. Le conseil de régence n'adopta aucun de ces projets, et il fut convenu qu'on aurait recours à des mesures moins dangereuses pour le crédit public et pour la puissance des courtisans.

Voici quelques-unes des dispositions qui furent adoptées : toute noblesse acquise par lettres depuis 1689 fut abolie; tous priviléges accordés à ce titre tant aux officiers militaires qu'à ceux de judicature, de police et de finance, furent supprimés. On mit en régie les droits de la ville de Paris; les rentes, autres que celles de l'Hôtel-de-Ville, créées au denier douze, furent réduites au denier vingt; les rentes viagères de 1714 et de 1715, dont le capital avait été fourni, moitié en argent, moitié en papier, furent réduites aux trois quarts; celles qui avaient été constituées avec du papier seulement furent réduites à la moitié. Le capital des rentes sur la Ville était de 1290 millions, et l'intérêt, déjà réduit en 1713, s'élevait à près de 32 millions. On n'y toucha pas. On diminua les tailles pour 1716 de près de 4 millions, et l'on stipula aussi de faibles remises sur les autres impôts. Quelques priviléges furent accordés au commerce de bétail, afin de lui donner plus d'activité dans les campagnes. La circulation des grains fut libre dans les provinces, et leur sortie du royaume permise, à la seule condition de déclarer les quantités exportées.

Le testament de Louis XIV portait que le jeune roi, pendant sa minorité, habiterait Vincennes, à cause de la salubrité de l'air. Cette disposition, combattue par les médecins de la cour et par quelques courtisans qui n'auraient pas voulu renoncer au séjour de Versailles, fut cependant exécutée. Louis XV, sans traverser Paris, fut conduit à Vincennes, le jour même où le corps de Louis XIV fut transporté à Saint-Denis. On a remarqué que la foule était plus considérable sur le passage du cortége funèbre que sur celui du nouveau roi. Une sorte de foire était établie dans la plaine, et l'on y vit le même peuple qui, en 1680, salua Louis XIV du surnom de *Grand*, venir, trente-cinq ans après, insulter à ses funérailles. Des groupes nombreux de la plus vile populace buvaient, chantaient et dansaient en attendant le convoi; lorsque le char qui portait le corps du grand roi passa devant les acteurs de ces dégoûtantes saturnales, quelques-uns d'entre eux vociférèrent de grossières injures. La populace de Rome n'insultait que le char des triomphateurs!

Le 15 novembre, signature du traité de la Barrière entre l'empereur et les Provinces-Unies. Les Hollandais obtiennent le droit de mettre des garnisons dans les villes de Namur, Tournay, Ypres, Menin, Furnes et quelques autres places de la Belgique. Le roi de Prusse et le roi d'Angleterre, en qualité d'électeur du Hanovre, entrent dans l'alliance du Nord contre Charles XII, roi de Suède.

L'empire ottoman, qui aurait pu attaquer l'Allemagne avec avantage pendant la longue guerre de 1701, attend la conclusion de la paix générale pour faire la guerre aux chrétiens. Les Turcs s'emparent, presque sans combats, du Péloponèse, que le célèbre Morosini, surnommé le *Péloponésiaque*, avait pris sur eux vers la fin du dix-septième siècle, et qui était resté aux Vénitiens par la paix de Carlovitz. L'empereur d'Allemagne, garant de cette paix, est obligé de se déclarer contre les Turcs. Le prince Eugène, déjà leur vainqueur à Zentha, passe le Danube, et

défait à Temeswar et à Petervaradin les troupes ottomanes, commandées par Ali, grand-visir et favori du sultan Achmet III.

Le grand-visir Ali fut blessé à mort dans cette dernière bataille. Elle fut signalée par l'action héroïque d'un Français, célèbre depuis par ses aventures singulières. Un comte de Bonneval qui, ainsi que son général, avait quitté le service de France, par mécontentement, assistait à la bataille de Petervaradin, en qualité de major-général du prince Eugène. Entouré d'un corps nombreux de janissaires, et n'ayant plus auprès de lui que deux cents soldats de son régiment, il résista pendant une heure entière aux efforts des Turcs. Plus tard, ayant été abattu par un coup de lance, il fut rapporté dans les rangs de l'armée victorieuse par les dix soldats qui étaient restés debout auprès de lui. Cet acte d'intrépidité contribua puissamment au gain de la bataille. C'est ce même comte de Bonneval qui s'attira quelques années plus tard la haine du prince Eugène pour des propos inconsidérés qu'il tint sur ce général et sur la marquise de Prié, épouse du commandant-général des Pays-Bas. On l'a vu, proscrit en France, condamné en Allemagne, venir se marier publiquement à Paris, et, quelques années après, aller prendre le turban à Constantinople, où il est mort bacha à trois queues, général d'artillerie et enfin topigi-bachi.

1716.

Le traité de Varsovie est ratifié : il met fin aux troubles de la Pologne. Stanislas Leczinski, qui fut depuis le beau-père de Louis XV, est abandonné par ses alliés, et la Pologne reconnaît pour roi Auguste II, électeur de Saxe.

Edit pour la refonte des monnaies. La valeur des louis d'or est portée de 14 à 20 livres, et celle des écus blancs à 5 livres au lieu de 3 livres 10 sous. Le bénéfice de cette refonte s'éleva à près de 72 millions; mais les conséquences de cette mesure ont été le prélude des désordres financiers qui ont éclaté plus tard. A la même époque, on convertit en billets d'état tous les papiers mis en circulation sous le règne précédent. Ce travail se fit au moyen d'un *visa* dont les quatre frères Pâris furent chargés. Ces frères Pâris jouèrent un grand rôle dans les finances pendant le règne de Louis XV. Fils d'un aubergiste de Mornas, ils firent une fortune prodigieuse. L'un d'eux dirigea l'administration de la guerre. Le dernier, banquier de la cour, connu sous le nom de M. de Montmartel, laissa d'immenses richesses et fut père du fameux marquis de Brunoy.

Le régent établit au commencement de mars une chambre de justice pour la recherche des abus commis dans l'administration des finances. Plusieurs personnes, convaincues de malversations, sont condamnées à des peines afflictives ou à des amendes considérables. On espérait par ce moyen, faire rentrer 300 millions dans les caisses publiques; le résultat fut loin de répondre à ces espérances : beaucoup d'honnêtes gens furent en butte aux tracasseries de la chambre de justice, et des familles sans reproches, se virent ruinées par cette mesure peu politique.

Le prétendant Jacques III, connu sous le nom de chevalier de Saint-Georges qui, depuis l'alliance du duc d'Orléans avec l'Angleterre, avait été forcé d'abandonner l'Ecosse, quitte Commercy où il s'était retiré, et se rend en Italie. Le régent adopte un autre système politique que Louis XIV, et déserte la cause des Stuarts, si généreusement soutenue par le grand roi.

Par suite des délations et des recherches qui signalent l'établissement de la chambre de justice, la consternation devient générale dans toutes les classes de la société; l'argent est caché, et la circulation du numéraire totalement interrompue. Des femmes perdues, et les compagnons de débauche du régent, retirent seuls quelque avantage de cet impôt d'un nouveau genre, en faisant remettre ou modérer par le prince, les taxations exhorbitantes des condamnés. L'état ne gagna rien à ces recherches, et la situation des finances devint de plus en plus déplorable. La chambre de justice fut supprimée l'année suivante.

Edit du 2 mai. Il établit une banque générale sous le nom de *Law et compagnie*. Ce Law, qu'en français nous appelons Lass, était un Ecossais, grand joueur et grand calculateur, qui, étant obligé de fuir l'Écosse pour un meurtre qu'il y avait commis, vint se réfugier en France et y proposer un système financier qu'il avait déjà présenté au roi de Sardaigne, et depuis au contrôleur-général Desmarets. Cette banque tourna toutes les têtes. Toute personne est libre de porter son argent au bureau de Law, qui donne en échange des billets payables à vue. Le commerce fait au Sénégal et sur les rives du Mississipi, forme la base des opérations de cette banque, pour l'établissement de laquelle on crée d'abord 1200 actions de 3000 francs chacune.

Le 13 mai, l'empereur d'Allemagne et les Vénitiens font un traité d'alliance offensive et défensive contre les Turcs. Le 15 mai, une convention est signée à Westminster, entre l'empereur et le roi d'Angleterre. Les deux puissances se garantissent les pays dont elles sont en possession, en vertu des traités d'Utrecht et de Bâle.

Ici commencent ces longues dissensions entre la France et l'Espagne, qui furent le résultat de la régence du duc d'Orléans. Alberoni, dont la politique tendait à troubler l'Europe, avait été l'agent actif du mariage de Philippe V avec Elisabeth Farnèse. Il excitait la jalousie de son maître contre le duc d'Orléans, en lui persuadant que la régence de France appartenait au monarque espagnol, malgré la renonciation formelle stipulée dans les traités. Le régent, informé des mauvaises dispositions du cabinet espagnol, envoie à Madrid un agent secret, le marquis de Lou-

ville, qui devient le jouet des intrigues d'Alberoni.

Le czar Pierre Ier fait une seconde incursion en Europe. Il avait entrepris son premier voyage pour connaître les arts des nations civilisées : le but du second était de pénétrer la politique des cours qu'il se proposait de visiter. Il se rendit à Copenhague, à Lubeck, et eut une entrevue avec le roi de Prusse dans la petite ville d'Aversberg. Il passa ensuite par Hambourg et par cette ville d'Altona, que les Suédois avaient brûlée et qu'on rebâtissait. Puis, descendant l'Elbe jusqu'à Stade, il s'arrêta à Brême, où le magistrat ordonna, le 17 décembre, un feu d'artifice et une illumination dont le dessin formait en cent endroits ces mots : « Notre libérateur est au milieu de nous. » Enfin il revit Amsterdam et cette modeste chaumière de Sardam où il avait appris l'art de construire des vaisseaux.

Pendant son séjour à Amsterdam, Pierre-le-Grand fut en butte aux intrigues du baron de Gortz, agent secret de Charles XII. Il ne s'agissait rien moins que d'exciter une guerre générale en Europe. Pour y parvenir, le dessein de Gortz était de rapprocher Charles XII du Czar, non seulement de mettre fin à leurs hostilités, mais de les unir, de replacer Stanislas sur le trône de Pologne, d'ôter au roi d'Angleterre, Georges Ier, Brême et Verdun, et même le trône de la Grande-Bretagne, pour y faire remonter la maison des Stuarts. Ce romanesque projet était hautement approuvé par Alberoni, homme aussi entreprenant, aussi audacieux que Gortz, mais beaucoup plus puissant que lui parce qu'il était à la tête d'un royaume plus riche que la Suède, et qu'il ne payait pas ses émissaires en monnaies de cuivre.

Le Czar, sans se compromettre, donna de simples espérances. Il voulait attendre le développement de l'entreprise avant d'entrer dans aucun plan. Il aimait le grand et l'extraordinaire autant que Charles XII, Gortz et Alberoni, mais il l'aimait en fondateur d'un état, en législateur, en vrai politique. Aujourd'hui le mauvais succès de cette entreprise gigantesque a fait accuser ses auteurs de témérité.

Le 22 août, les princes du sang présentent une requête au roi. Ils demandent la révocation de l'édit de 1714, qui accorde aux enfants légitimés de Louis XIV, le droit de succéder à la couronne à défaut de princes du sang, ainsi que de la déclaration du 23 mai 1715, qui autorise ces princes à prendre la qualité de princes du sang. Les pairs appuient la demande des princes par une requête. Cette affaire ne fut terminée qu'en 1717. Le régent révoqua par un édit, les concessions honorifiques accordées par Louis XIV à ses enfants naturels, en 1715. Le roi, devenu majeur, fit un nouveau règlement sur ce sujet. Les duchés de Brancas, de Valentinois et de Monaco, sont érigés en duchés-pairies.

1717.

Dans le courant du mois de janvier de cette année, un paquebot suédois qui portait des lettres en Hollande, ayant été forcé par la tempête de relâcher en Norwège, les lettres sont saisies. On trouve dans celles de Gortz et de quelques ministres tout ce qu'il faut pour ouvrir les yeux sur la révolution qui se tramait. La cour de Danemarck communique ces lettres au cabinet de Saint-James. Aussitôt on fait arrêter à Londres le ministre suédois Gyllembourg; on visite ses papiers, et on s'empare d'une partie de sa correspondance avec les jacobites.

Le roi Georges requiert des états-généraux de Hollande, en exécution des traités, l'arrestation du baron de Gortz. Averti du danger, celui-ci se sauve; mais on le saisit à Arnheim, où il fut traité assez durement, ainsi que son secrétaire Stamke, celui-là même qui avait contrefait le seing du duc de Holstein, dans l'affaire de Tonninge. Le comte de Gyllembourg et le baron de Gortz furent interrogés comme des criminels, l'un à Londres, l'autre à Arnheim. Tous les ministres des divers états crièrent à la violation du droit des gens.

Le roi de Suède, sans avouer ou désavouer ses agents, use de représailles, et fait arrêter à Stockholm l'ambassadeur anglais et sa famille. Le Czar, peu compromis dans les papiers saisis, écrit au roi Georges pour le féliciter sur la découverte de cette trame. Puis, au lieu d'aller en Angleterre comme il en avait d'abord eu le projet, il prend la résolution de passer en France. Il n'entendait pas la langue de ce pays, et il ne fallut rien moins que la découverte de la conspiration de Gortz, pour le forcer à changer son itinéraire.

Pierre Ier fut reçu en France avec de grandes démonstrations de cérémonial et d'étiquette. Le maréchal de Tessé et un grand nombre de seigneurs de la cour, furent à sa rencontre avec les carosses du roi. On lui donna une garde d'honneur. Les grands appartements du Louvre avaient été préparés pour lui et sa suite; mais le Czar ennuyé de ces vaines cérémonies, alla, le soir même de son arrivée, se loger à l'extrémité de la ville, à l'hôtel de Lesdiguières, appartenant au maréchal de Villeroi, où il reçut dès le lendemain la visite du régent. Le jour suivant le maréchal de Villeroi lui amena le roi encore enfant.

Pendant son séjour à Paris, Pierre visita tout ce que la capitale de la France renfermait de curieux et d'instructif : lorsqu'il alla voir frapper des médailles dans cette longue galerie du Louvre où tous les artistes du roi étaient honorablement logés, une médaille qu'on frappait étant tombée, le Czar s'empressa de la ramasser et y vit sur le type son portrait gravé, avec une renommée au revers, posant un pied sur le globe : on y lisait ce fragment d'un vers de Virgile, si convenable aux connaissances que Pierre-le-Grand avait acquises dans ses voyages : *vires acquirit eundo.* (Éné. liv. IV, v. 175.)

On ne peut s'empêcher de parler encore ici du transport dont le Czar fut saisi en voyant à la

Sorbonne, le tombeau du cardinal de Richelieu. Moins frappé de la beauté de ce chef-d'œuvre de Girardon, que de l'image d'un ministre si célèbre en Europe, et qui avait rendu à la France sa gloire perdue après la mort d'Henri IV, il embrassa cette statue et s'écria : *grand homme, je t'aurais donné la moitié de mes états, pour apprendre de toi à gouverner l'autre.* On assure qu'un des spectateurs de cette scène d'enthousiasme, répliqua avec plus de franchise que de politesse : *sire, si vous aviez donné au cardinal une moitié de vos états, vous auriez bien pu ne pas conserver l'autre long-temps.*

Traité d'une triple alliance entre la France, l'Angleterre et les états de Hollande, conclu à la Haye le 4 janvier. Il fut stipulé que le prétendant (le chevalier de Saint-Georges) auquel Alberoni, de concert avec Charles XII, voulait rendre la couronne d'Angleterre, sortirait de France, et que les fortifications de Dunkerque et de Mardick seraient démolies. Un commissaire anglais devait résider à Dunkerque, pour veiller à l'exécution de ces stipulations, peu honorables pour les hommes qui conduisaient alors les affaires de la France. Ces puissances se garantissaient en outre les clauses du traité d'Utrecht.

Mort du chancelier de France, Daniel Voisin. D'Aguesseau, procureur-général au parlement de Paris, lui succède dans ces hautes fonctions.

Louis XV ayant sept ans accomplis, est remis par la duchesse de Rohan-Ventadour sa gouvernante, entre les mains des hommes. Il vient habiter les Tuileries.

On donne pour la première fois à l'Opéra un bal masqué pendant le carnaval de cette année. Le régent, par ordonnance du 31 décembre, en accorda le privilége au chevalier d'Auvergne, qui avait fourni le modèle d'une machine inventée par un moine pour élever le parterre au niveau du théâtre.

La chambre de justice, créée l'année précédente, est suprimée.

La banque de Law acquiert cette année une grande extension. De nouvelles actions sont mises en circulation.

Le 1er mars, plusieurs évêques de France appellent de la bulle *unigenitus*, à un futur concile général. Le régent, en cherchant à concilier les deux partis qui divisent l'église, ne peut parvenir à en contenir aucun. La constitution est déclarée acte de foi par un certain nombre de prélats. Quatre évêques reçoivent l'ordre de se rendre dans leurs diocèses. Ravechet, syndic de Sorbonne, est exilé à Saint-Brieuc; mais en y allant il meurt à Rennes, chez les bénédictins, qui lui font de magnifiques funérailles.

Pendant la guerre de la bulle *unigenitus*, les princes du sang poussent vivement celle qu'ils ont déclarée aux princes légitimés. Le régent ne prend visiblement aucune part à ce débat, pour ne pas offenser la duchesse, sa femme, sœur des princes légitimés. La duchesse du Maine, princesse du sang par elle-même, mais furieuse de voir attaquer le rang de son mari et de ses enfants, imagine de susciter des ennemis à ceux qui contestent l'état social du duc du Maine. Elle répand des alarmes parmi la noblesse, au sujet des prétentions des princes du sang. Les gentilshommes prennent feu. Le grand-prieur de Vendôme persuade aux chevaliers de Malte, alors à Paris, qu'ils doivent entrer dans l'association. Cette confédération se répand d'abord en propos dans le public, et six des plus considérables parmi les gentilshommes, présentent au régent un mémoire contre les princes du sang. Le duc d'Orléans les reçoit très sèchement, et défend à tous les chevaliers de Malte de s'assembler, sinon pour les affaires de leur ordre. Cependant le régent, par déférence pour sa femme, n'aurait probablement pas pris de décision dans cette affaire, sans l'imprudence de la duchesse du Maine. Elle s'avisa de dire au régent qu'une semblable question ne pouvait être jugée que par un roi majeur, ou même par les états-généraux. Cette atteinte portée à l'autorité du régent, leva tous ses scrupules; l'affaire fut renvoyée devant le conseil.

Le 1er juillet le conseil de régence rend un arrêt en forme d'édit, qui révoque et annule celui de 1714 et la déclaration de 1715, déclare le duc du Maine et le comte de Toulouse, inhabiles à succéder à la couronne, les prive de la qualité de princes du sang, et leur en conserve seulement les honneurs leur vie durant, attendu la longue possession. Cet édit fut enregistré au parlement le 8 juillet.

Une escadre espagnole, armée en apparence pour secourir les Vénitiens contre les Turcs, met à terre, le 22 août, huit mille hommes dans l'île de Sardaigne, dévolue à la maison d'Autriche par le traité d'Utrecht. En deux mois, les Espagnols se rendent maîtres de l'île : elle fut cédée dans la suite à la maison de Savoie, en échange de la Sicile. Le régent désavoue publiquement les bruits qu'Alberoni faisait courir, que des projets de guerre contre l'empereur étaient concertés entre le cabinet de Madrid et celui de Paris. L'ambassadeur de France à Madrid reçoit l'ordre précis d'appuyer les représentations que lord Stanhope est chargé de faire au cabinet espagnol, de la part du roi Georges, au sujet des expéditions militaires de cette puissance.

Le prince Eugène met le siége devant Belgrade; mais les Autrichiens sont assiégés eux-mêmes dans leur camp par 150,000 Turcs et 50,000 Tartares. Le prince Eugène se trouvait précisément dans la situation de César, assiégeant Alise pendant la guerre des Celtes. Il s'en tira comme lui; il battit les Turcs et prit Belgrade. Toute son armée devait périr, mais la discipline militaire triompha de la force et du nombre.

Les états de Bretagne sont cassés pour avoir refusé un subside demandé par le régent. Cet acte de despotisme excite de violents murmures. L'arrêt du conseil est annulé.

Un artisan de Londres fit cette année une for-

tune considérable. Cet ouvrier, en sciant une dent d'éléphant pour faire des bâtons d'éventails, trouva dans l'intérieur de l'ivoire, un diamant qui lui fut acheté 13,000 liv. ster. (312,000 fr.). Les naturalistes n'ont pas pu expliquer la cause de cette singulière trouvaille.

1718.

Le prince Eugène signe, sous la médiation de la France, de l'Angleterre et de la Hollande, la paix de Passarowitz, qui donne Belgrade et Temeswar à l'empereur. Les Vénitiens, pour qui on avait fait la guerre, sont abandonnés et perdent la Grèce sans retour.

L'Espagne continue ses projets de conquêtes. Une armée espagnole débarque en Sicile le 1er juillet, et Palerme la reçoit dans ses murs, le 13 du même mois. Les Autrichiens ayant été défaits près de Melazzo, le 13 septembre, Messine ouvre ses portes au vainqueur.

Le duc de Savoie cède la Sicile à l'empereur d'Allemagne, et reçoit en échange les droits de la maison d'Autriche sur le royaume de Sardaigne.

Traité de la quadruple alliance, signé à Londres, le 2 août, entre l'empereur d'Allemagne, les rois de France et d'Angleterre. Les Hollandais n'y ont accédé qu'en 1719. Par ce traité, la maison d'Autriche renonce à ses droits sur l'Espagne, à condition que le roi d'Espagne renoncera à toutes prétentions sur les provinces d'Italie et de la Belgique, ayant appartenu à la monarchie espagnole.

Le cabinet de Madrid rejette ces conditions avec hauteur. Le régent de France et le roi d'Angleterre lui déclarent la guerre.

La face des affaires change ainsi entre les princes chrétiens. L'union de la France et de l'Espagne qu'on avait tant redoutée pendant le règne précédent, et qui avait alarmé tant d'états, fut rompue aussitôt que Louis XIV eut les yeux fermés. Le duc d'Orléans, régent de France, quoique irréprochable sur les soins qu'il donna à la conservation de son royal pupille, se conduisit comme s'il eût dû lui succéder. Il s'unit avec l'Angleterre, réputée l'ennemie naturelle de la France, et rompit ouvertement avec la branche des Bourbons qui régnait à Madrid : et Philippe V, qui avait renoncé à la couronne de France, excita, ou plutôt prêta son nom pour exciter des séditions en France, espérant par là obtenir la régence d'un pays où il ne pouvait régner.

L'édifice élevé par Louis XIV était détruit, et l'Europe paraissait devoir être le jouet de la politique ambitieuse du cardinal Alberoni. Ce ministre voulait changer la constitution de l'Angleterre pour empêcher cette puissance de s'opposer à ses desseins, et, dans la même vue, il était près d'exciter une guerre civile en France. Il négociait à la fois avec la Porte-Ottomane, avec le czar Pierre-le-Grand, et avec Charles XII. Il espérait engager les Turcs à renouveler la guerre contre l'empereur, et Charles XII, réuni avec le czar, devait mener lui-même le prétendant en Angleterre et le rétablir sur le trône de ses pères.

Tout paraissait disposé pour l'exécution de ces vastes projets : il régnait déjà beaucoup d'agitation en Bretagne, où Alberoni faisait filer secrètement des troupes déguisées en faux-sauniers, et conduites par un nommé Colineri, qui devait se joindre aux révoltés. Une trame ourdie, à Paris, par l'ambassadeur espagnol, et qui pour cette raison reçut le nom de *conspiration Cellamare*, était au moment d'éclater. Les conjurés, parmi lesquels on comptait le duc et la duchesse du Maine, le Cardinal de Polignac et quelques autres seigneurs de la cour, avaient le projet d'enlever le Régent et de le conduire dans une citadelle d'Espagne. Ils devaient ensuite assembler les états-généraux, faire casser l'arrêt du parlement, et transférer la régence au roi d'Espagne. Par ce moyen, Alberoni, autrefois curé de village auprès de Parme, devenait premier ministre de France et d'Espagne, et se flattait de régler ainsi les destinées de l'Europe entière. Les révélations d'une courtisane ont fait avorter les projets de tant de nobles personnages.

L'abbé Dubois entretenait depuis long-temps des relations intimes avec une entremetteuse de bas étage dont la fortune avait pris une face nouvelle lors de l'avènement de son protecteur au ministère des affaires étrangères. La maison de cette femme, nommée Fillon, était devenue le rendez-vous de tous les débauchés de la cour. Elle recevait, entre autres, Porto-Carrero, jeune abbé attaché à l'ambassade du prince de Cellamare. C'était à l'époque où la fièvre de l'agiotage s'était emparée de tous les esprits. La maîtresse de cet apprenti diplomate, qui faisait partie de la *société* de la Fillon, eut envie de lui soustraire quelques-uns des billets de banque qu'il portait ordinairement sur lui. Son projet réussit; mais parmi les papiers qu'elle lui vola, se trouvèrent plusieurs lettres qui révélaient l'existence du complot. La Fillon garda les billets de banque, et fit porter les lettres au régent. Elles fournirent les moyens de découvrir tout le plan de la conspiration. Le prince de Cellamare fut arrêté dans son hôtel, et l'on mit les scellés sur ses papiers. L'année suivante, ce ministre fut conduit au château de Blois, et ensuite renvoyé en Espagne.

Le duc du Maine fut arrêté à Sceaux par un lieutenant des gardes-du-corps, et conduit au château de Doullens, en Picardie. La duchesse, en considération de sa naissance, fut traitée avec plus de distinction. Le duc d'Ancenis, capitaine aux gardes, fut l'arrêter dans une maison de la rue Saint-Honoré, où elle s'était retirée. Elle fut conduite au château de Dijon. Mlle Delaunay, confidente de la duchesse, qui a publié, sous le nom de Mme de Staal, des mémoires très piquants, et tous les domestiques de la maison du Maine, furent mis à la Bastille.

Le 11 décembre, Charles XII, roi de Suède, est tué par un coup de fauconneau au moment où il inspectait les travaux du siége de Frédé-

richshall. Frappé à la tempe droite par une balle pesant une demi-livre, l'instant de sa blessure fut celui de sa mort; cependant il eut la force, en expirant d'une manière si subite, de porter, par un mouvement naturel, la main droite sur la garde de son épée. Il est mort dans cette attitude. A ce spectacle, un ingénieur français, M. Mégret, homme singulier et indifférent, dit à ceux qui se trouvaient, ainsi que lui, à côté du prince: *Messieurs, la pièce est finie, allons souper.* Charles XII avait trente-six ans et demi. Sa sœur, Ulrique-Eléonore, monte après lui sur le trône de Suède. Le baron de Gortz, qui avait trempé dans toutes les intrigues d'Alberoni, est accusé de haute trahison et de péculat par le sénat de Stockholm. Arrêté et condamné, il a la tête tranchée au pied de la potence de la ville.

Depuis près d'un an, Stanislas Leczinsky habitait le duché de Deux-Ponts que lui avait cédé le roi de Suède; la mort de Charles XII oblige ce monarque à chercher un autre asile; il se réfugie à Veissembourg en Alsace. Le roi Auguste, ayant adressé des plaintes à cette occasion au cabinet des Tuileries, l'envoyé polonais reçut cette réponse: *Dites à votre maître que la France sera toujours l'asile des rois malheureux.*

Le duc d'Orléans achète cette année, au nom du Roi, le diamant le plus gros et le plus parfait qu'il y eut alors en Europe. On le nomme *le Régent*, et quelquefois *le Pitt*, du nom du vendeur, beau-frère de Stanhope, secrétaire d'état en Angleterre, et oncle du célèbre Pitt. Ce diamant pèse 600 grains, et fut payé deux millions, non compris les rognures qui sortirent de la taille. L'ouvrier qui le vola dans les mines du Mogol, le porta, dit-on, long-temps caché dans une incision qu'il s'était faite à la cuisse.

1719.

Philippe V, prenant le titre de régent de France, adresse un manifeste aux troupes françaises pour les sommer de se ranger sous les drapeaux espagnols. Le maréchal de Berwick répond à cette impudente sommation, en organisant une armée considérable dans les environs de Bayonne. On vit alors ce guerrier, décoré de la grandesse et de la Toison-d'Or, dont le fils, duc de Fitz-James, jouissait des mêmes honneurs en Espagne, qui avait jadis gagné tant de batailles pour affermir le trône de Philippe V, faire plus tard des préparatifs pour renverser son propre ouvrage. Les hostilités commencent au mois d'avril. Les Français s'emparent de Fontarabie et de Saint-Sébastien. Ils entrent en Catalogne et occupent la forteresse d'Urgel. Alberoni n'oppose d'abord à ces succès qu'une guerre de pamphlets et de libelles dont il inonde la France.

Cependant le chevalier de Saint-Georges s'était rendu en Espagne. On l'embarque à Cadix le 15 mai, sur une flotte de dix vaisseaux de ligne, où se trouvaient six mille hommes de troupes réglées, la plupart Irlandais, et environ quinze cents fusils. Une tempête détruit cette dernière espérance de la maison des Stuarts. Deux frégates seulement abordent au port de Kintiall en Ecosse. Elles y débarquent trois cents Espagnols et quelques Irlandais qui deviennent le noyau d'une petite armée. Elle s'empare de quelques postes, mais elle est bientôt forcée de les évacuer. Les Anglais se vengent des Espagnols par une vaine attaque contre le port de la Corogne. Ils ne sont pas plus heureux dans une expédition, tentée dans les Indes occidentales, contre les établissements espagnols. La victoire, au contraire, suit partout les drapeaux français: le marquis de Selly, après avoir passé la Bidassoa avec un détachement de l'armée, se jette sur le port du Passage, dont Alberoni avait fait le dépôt principal des constructions de la marine espagnole. Tous les magasins de ce port, et six vaisseaux dans les chantiers, sont réduits en cendres. Le chevalier de Givry surprend également le port de Santona, et y brûle trois vaisseaux prêts à être lancés à la mer. Tel fut le résultat de la fausse politique du régent! La France, stimulée par l'Angleterre, détruisit de ses propres mains la marine de son alliée naturelle.

Le 15 avril, madame de Maintenon meurt à Saint-Cyr, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, où elle s'était retirée depuis la mort de Louis XIV. Cet événement qui, quelques années auparavant, aurait attiré l'attention de toutes les cours de l'Europe, fut à peine remarqué par les oisifs de Paris. Madame de Maintenon eut le sort des grandes actrices retirées du théâtre: on l'oublia quand elle ne parut plus sur la scène.

Louis XV assigne 120,000 livres de revenus à l'Université de Paris, pour enseigner les sciences gratis.

La Banque de Law, qui prend le titre de Banque royale, obtient, cette année, le privilége de la Compagnie des Indes occidentales, créée par Colbert. Le régent lui cède encore, pour neuf ans, les bénéfices sur la refonte des monnaies, moyennant 50 millions, payables en quinze mois. Enfin, le bail des fermes générales qui venait d'être résilié, lui est accordé au prix de 52 millions par an. Tous ces avantages semblaient établir le système de Law sur des bases solides. Il est tenu, à l'hôtel de Mesmes, une assemblée générale des actionnaires, dans laquelle on avance que deux mines d'or viennent d'être découvertes dans la Louisiane. Ce bruit, et le discrédit des monnaies dont la circulation était continuellement entravée par des règlements d'administration publique, donnèrent plus de faveur aux billets de banque. Le prix des actions double tout à coup; l'argent s'amoncelle à la banque; Law profite avec habileté de ce moment de délire général; il fait ordonner, le 2 octobre, par un arrêt du conseil, la création de trois cent mille actions nouvelles, du prix de 5,000 francs chacune. Le public se les arrache, et bientôt elles montent à 10,000 francs. Pour répondre à l'empressement des joueurs, Law émet encore vingt-quatre mille actions. A la fin

de l'année, la fureur de l'agiotage était portée à un tel excès d'aveuglement, que la valeur chimérique des actions représentait quatre-vingts fois tout l'argent qui pouvait circuler dans le royaume.

Le 11 décembre, arrêt du conseil qui défend de faire des paiements en argent au-dessus de dix livres, et en or au-dessus de 300 livres, sous peine de nullité des paiements. Cet arrêt oblige les particuliers à porter leur numéraire à la banque pour l'échanger contre des billets. Le gouvernement rembourse en papier tous les rentiers de l'état.

Une flotte anglaise détruit plusieurs vaisseaux espagnols près de Messine. Tous les projets d'Alberoni paraissent déconcertés.

Le 20 décembre, un arrêt du conseil règle le paiement de la dîme royale ou taille tarifiée dans les provinces de Saintonge et d'Aunis. C'était un projet du maréchal de Vauban qu'on aurait voulu pouvoir établir dans toutes les provinces de France. Mais les corps privilégiés s'opposèrent à la confection d'un cadastre général qui aurait établi la valeur de toutes les propriétés. Il n'était pourtant point question alors de les soumettre indistinctement à l'imposition territoriale. Aujourd'hui cette taille, tarifée sous le nom d'imposition foncière, est répartie sur toutes les terres de France sans exception.

Pragmatique sanction, ou règlement impérial pour la succession aux états autrichiens après la mort de l'empereur Charles VI. Ce prince appelle à lui succéder sa fille aînée et ses descendants; ensuite ses autres filles, selon l'ordre de primogéniture; enfin les archiduchesses ses nièces, filles de l'empereur Joseph Ier; à leur défaut, la reine de Portugal et les filles de l'empereur Léopold.

Paix de Stockholm entre la Suède et l'Angleterre. Brême et Verdun restent annexés à l'électorat de Hanovre.

Pierre-le-Grand fait condamner à mort son fils Alexis, pour avoir quitté la Russie sans la permission du czar, et s'être mis sous la protection de l'empereur Charles VI. L'arrêt fut rendu à l'*unanimité* par cent quarante-quatre juges. Avant cette condamnation, Alexis avait été déshérité par le czar, et la succession au trône reportée sur le fils de l'impératrice Catherine, seconde femme de Pierre Ier. A la lecture de l'arrêt, le prince fut pris de convulsions; on sursit à l'exécution; mais il mourut le lendemain. Le czar et la czarine assistèrent à la cérémonie de ses funérailles dans l'église de la citadelle. Ces détails sont rapportés bien différemment par quelques historiens; Lamberti, entre autres, dit qu'Alexis, victime de la haine que lui portait sa belle-mère, fut condamné par les intrigues de Catherine, et qu'il fut décapité par la main même de son père. « Le corps du czarowitz, dit-il, fut exposé en public, et la tête tellement adaptée au corps, que l'on ne pouvait pas s'apercevoir qu'elle en avait été séparée. »

Le duc d'Orléans achète le palais Mancini à Rome, pour y loger les ambassadeurs de France.

Pierre Mazois invente des moulins à eau pour broyer le blanc et l'émail de la faïence.

A cette époque ont paru les *Philippiques*, odes satiriques de Lagrange-Chancel contre le régent. Toutes les provinces de France furent inondées des copies de ce libelle. Le duc de Saint-Simon assure qu'à la sollicitation du duc d'Orléans, il lui en fit lire un exemplaire; mais qu'à l'endroit où le régent est représenté comme l'empoisonneur de la famille royale, le prince fut prêt à s'évanouir, qu'il ne put retenir ses larmes, et s'écria : *Ah! c'en est trop! cette horreur est plus forte que moi, j'y succombe!*

1720.

Le banquier Law, après avoir fait abjuration, est nommé contrôleur-général des finances. Cette faveur n'était pas de nature à ramener la confiance; la fortune publique était compromise chaque jour par les opérations de la banque, et l'illusion du système commençait à se dissiper. D'un autre côté, les profusions du régent, si agréables aux courtisans, ruinaient la nation. Le papier perdit bientôt sa valeur idéale. On chercha à le réaliser en espèces, et à défaut d'argent monnayé, on achetait à tout prix des objets d'orfévrerie, des étoffes, des meubles, et généralement tout ce qui pouvait conserver une valeur réelle après la chute des billets, que tout le monde regardait comme prochaine. En vain le gouvernement essaya de reculer la crise; en promulguant des arrêts dont les dispositions compliquées eurent pour résultat d'imprimer aux monnaies des variations fréquentes. L'alarme devint générale; les billets affluaient de toutes parts à la banque. On eut recours à un dernier expédient : un arrêt du conseil, en date du 27 février, supposant que douze cents millions d'espèces d'or ou d'argent étaient retirés de la circulation par la prévoyance des capitalistes, fit défense de garder dans sa maison plus de 500 fr. en or ou en argent monnayé, sous peine de confiscation, et de 6,000 fr. d'amende, dont la moitié appartiendrait au dénonciateur. Cet arrêt immoral, exécuté à la rigueur contre plusieurs individus, répandit une sorte de stupeur dans toutes les classes de la société. Les chefs de famille se défiant de leurs proches ou de leurs domestiques, se hâtèrent d'échanger leurs espèces contre des billets de banque; le plus grand nombre prit le parti de les enfouir dans les caves et dans les champs.

Au milieu de cette crise déplorable il circula une inconvenante plaisanterie de l'ambassadeur anglais. Lord Stairs, faisant allusion à l'abjuration du financier écossais, dit : qu'on ne pouvait plus douter du catholicisme de Law, puisqu'il établissait l'*inquisition* après avoir déjà prouvé la *transubstantiation*, par le changement de l'argent en papier.

Le 21 janvier, un traité de paix avait été conclu à Stockholm entre la Suède et le roi de Prusse. Un traité d'alliance fut également conclu à Stoc-

kholm entre la Suède et l'Angleterre. Le dernier de ces traités a été rédigé en latin.

Le roi d'Espagne adhère au traité de la quadruple alliance. Ses troupes évacuent la Sicile et la Sardaigne. Les autres différends entre les cours de Madrid, de Londres et de Vienne sont renvoyés à la décision d'un congrès qui doit se tenir dans la ville de Cambrai. Le prétendant au trône d'Angleterre épouse la petite fille de Jean Sobieski, roi de Pologne, qui fit lever le siége de Vienne en 1683.

Ainsi cette guerre fut aussitôt finie que commencée. Le duc d'Orléans cependant ne donna la paix à Philippe V qu'à condition qu'il renverrait son ministre. Alberoni fut disgracié et livré aux troupes françaises, qui le conduisirent sur les frontières d'Italie. Ce même homme, étant depuis légat à Bologne, et ne pouvant plus entreprendre de bouleverser des royaumes, occupa son loisir à tenter de détruire la république de Saint-Marin.

Le 26 juin, il est encore fabriqué pour cent millions de billets de dix francs, sous prétexte de faciliter les transactions commerciales. Personne ne veut les recevoir. La valeur des métaux précieux augmente d'une manière inconcevable. Le marc d'argent, qui valait 22 fr., fut porté, par des édits, à 82 et à 120 fr. Le marc d'or monta en proportion. On fut bientôt obligé de faire des règlements pour régulariser la dépréciation des billets qui menaçait de causer une perturbation générale. Elle fut fixée à un huitième de quinze jours en quinze jours. Ceux de 10 mille livres tombèrent à 2 mille, et ne purent trouver d'acquéreurs. Les cris furent universels. On vit une foule de gens de toutes conditions se presser pour aller recevoir au bureau de la banque quelques monnaies nécessaires à la vie, en échange d'un papier décrié dont la France était inondée. Plusieurs citoyens furent étouffés dans cette foule, et leurs cadavres portés par le peuple jusque sous les fenêtres du Palais-Royal!

Pelletier de la Houssaie, alors contrôleur-général, fit au conseil de régence un rapport des finances de l'état; on apprit alors qu'il y avait dans le public pour deux milliards sept cent millions de billets de banque, sans qu'on pût justifier que cette masse énorme de valeurs eût été légalement ordonnée. Le régent, poussé à bout, fut obligé d'avouer que Law en avait émis pour douze cent millions d'excédant, et que la chose une fois faite, lui, régent, l'avait mis à couvert par des arrêts du conseil antidatés.

Le 21 juillet, le parlement, qui s'était toujours montré opposé aux rêves du système de Law, est exilé à Pontoise. Le parlement tout entier n'avait pas encore été exilé, il le fut plusieurs fois sous le règne de Louis XV.

Mais l'opposition aux opérations de la banque de Law n'était pas la seule cause de la disgrâce du parlement. Un refus de sa part d'enregistrer la bulle *Unigenitus* soulevait contre cette compagnie tout le parti moliniste qui dominait à la cour. Cet enregistrement était une condition secrète du mariage de la fille du régent avec le prince des Asturies.

L'abbé Dubois, désigné archevêque de Cambrai, fut chargé de cette affaire dans laquelle la puissance de Louis XIV avait échoué. Il promit de déterminer le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, à rétracter son appel de la bulle *Unigenitus* et de la faire enregistrer au parlement de Paris. La réussite de ce double engagement valut à l'abbé Dubois le chapeau de cardinal.

Le 15 août, arrêt du conseil qui met hors du commerce les gros billets de banque à compter du 1er octobre. Le 10 octobre, autre arrêt qui démonétise les billets de cent livres et au dessous à compter du 1er novembre.

Ainsi finit le système de Law. Son résultat fut d'augmenter la dette publique. Le régent, pour regagner un peu de popularité, ou plutôt pour diminuer la haine qui s'attachait à tous les acteurs de ces scandaleuses scènes d'agiotage, parut vouloir associer le parlement aux mesures que les circonstances rendaient nécessaires. On créa 25 millions de rente sur la ville, dont le fonds était à deux et demi pour cent, et les billets ainsi constitués étaient brûlés publiquement à l'Hôtel-de-Ville.

Le 10 décembre, Law, chargé de l'exécration publique, quitte furtivement le pays dont il avait bouleversé la fortune monétaire. Il partit dans une chaise de poste que lui prêta le prince de Bourbon-Condé, n'emportant avec lui que deux mille louis, presque le seul reste de son opulence passagère. Il a vécu quelque temps à Londres des libéralités du marquis de Lassay, et est mort à Venise, en 1729, dans un état très voisin de l'indigence.

Le célèbre Hensius, pensionnaire de Hollande, et le plus terrible ennemi qu'eût eu la France, mourut cette année.

La peste, apportée à Marseille au mois de juillet par un vaisseau du Levant, désole la Provence et cause de vives appréhensions dans toutes les parties du royaume. Au milieu de cette déplorable calamité, l'admirable dévouement de M. Belsunce excite une admiration générale. Les églises sont remplies de fidèles qui demandent à Dieu la cessation du fléau. A leurs prières se mêlent de vives actions de grâces pour le zèle et la charité du nouveau Borromée.

1721.

Clément XI meurt à Rome. Innocent XIII (le cardinal de Conti) lui succède sur le trône de Saint-Pierre.

Arrêt du conseil, du 26 janvier, qui soumet les billets de banque à un *visa*. On fait un recensement général de la masse de papiers en circulation et on s'enquiert de la manière dont les porteurs les ont acquis. Ce fut l'opération de finance et de justice la plus délicate qu'on eût jamais exécutée chez aucun peuple. Elle fut imaginée et dirigée par les quatre frères Pâris, déjà connus par la liquidation des effets royaux et leur conversion en

billets d'état. La fortune de la nation fut remise entre leurs mains, et ils se montrèrent dignes d'une pareille confiance; on liquida toutes les dettes produites par le système de Law à la somme de 1,700 millions. Les billets de banque furent retirés. Les porteurs reçurent en échange des billets de liquidation, dont les uns furent acquittés lentement par le trésor royal, et les autres reçus en paiement d'un grand nombre d'offices municipaux, ou de maîtrises d'arts et métiers, ou enfin pour l'achat de rentes viagères ou perpétuelles sur l'Hôtel-de-Ville de Paris ou sur les halles. Les actions de la banque restèrent à la charge de la compagnie des Indes. Pour éteindre cette dette énorme, le gouvernement se vit forcé de créer une foule d'emplois onéreux et inutiles, dont quelques-uns ont été supprimés plus tard. Les peuples souffrirent sans doute de cet expédient; mais beaucoup moins cependant qu'ils n'auraient fait par une banqueroute générale, comme elle avait été proposée au commencement de la régence. On ne peut disconvenir qu'on vit alors un nombre prodigieux de banqueroutes, de fraudes, de vols publics et particuliers, et toute la dépravation de mœurs que produit une cupidité effrénée. Des fortunes scandaleuses s'élevèrent aux dépens de la misère publique; mais la nation gagna sous le rapport de l'industrie, elle devint plus habile et plus commerçante; tant le bien résulte quelquefois du mal! Le système de Law éclaira les esprits sur les avantages du négoce, comme les guerres civiles aiguisent le courage des peuples. Des débris de tant de fortunes naquirent des richesses réelles. On vit refleurir la compagnie des Indes, vaste conception de Colbert, ruinée par la guerre de la succession d'Espagne et qui rivalisa depuis avec les établissements de Hollande et d'Angleterre.

Entrée publique, à Paris, de Mehemet-Effendi, ambassadeur ottoman, envoyé par Achmet III, pour féliciter Louis XV sur son avènement à la couronne. Cette ambassade donna lieu à la création d'une école où les jeunes gens pouvaient s'instruire dans les langues orientales, et servir d'interprètes ou de drogmans aux consuls de France et aux autres agents du gouvernement auprès de la Porte-Ottomane.

Le roi d'Espagne consent au mariage de sa fille avec Louis XV. Il demande en même temps mademoiselle de Montpensier, fille du régent, pour le prince des Asturies.

Traité d'alliance défensive, conclu à Madrid, entre la France, l'Angleterre et l'Espagne. Réunion des plénipotentiaires qui doivent composer le congrès de Cambrai.

Traité de commerce entre l'Angleterre et l'Espagne.

Traité de paix, signé à Nystadt, en Finlande, entre la Suède et la Russie. Par ce traité, la Russie resta en possession de toutes ses conquêtes. C'est en l'honneur de cette paix que tous les ordres de l'état, rassemblés à Saint-Pétersbourg, ont proclamé Pierre Ier *empereur et père de la patrie.*

On fait à Londres, au mois d'août, la première épreuve de l'inoculation de la petite vérole. On en doit la connaissance à Miladi Montagüe, qui l'apporta de Constantinople. Cette opération n'a été permise en France qu'en 1774.

Le 15 décembre, lord Coningsby propose à la chambre des pairs de proscrire Law, retiré en Ecosse, comme ayant favorisé le Prétendant et les jacobites. La motion ne fut pas adoptée; néanmoins Law crut devoir se réfugier à Venise.

Noggeween, mecklembourgeois, au service de Hollande, sort du Texel pour entreprendre le dixième voyage autour du monde. Ses vaisseaux ayant été confisqués à Batavia, il revint sur les bâtiments de la compagnie des Indes, en 1723.

1722.

L'infante d'Espagne, Marie-Anne-Victoire, destinée au roi, arrive à Paris le 29 janvier. Elle est logée dans la partie du Louvre qui, depuis, a été désignée sous le nom de *Pavillon de l'Infante.* Cette princesse, âgée de cinq ans, et mademoiselle de Montpensier, avaient été échangées dans l'île des Faisans, au milieu de la Bidassoa. Le mariage du prince des Asturies fut célébré à Lerma, le 21 janvier. On différa celui de l'infante à cause de sa grande jeunesse.

Quelques difficultés s'élèvent entre l'empereur d'Allemagne et le roi d'Espagne, au sujet de la compagnie d'Ostende, créée en 1717, pour faire le commerce des Indes. Les opérations de cette compagnie alarment les puissances maritimes: le gouvernement de la Haye défend aux Hollandais de prendre quelque intérêt dans cet établissement; Louis XV interdit également à ses sujets toute association avec la compagnie d'Ostende.

Mariage du prince électoral de Bavière avec l'archiduchesse Marie-Amélie, seconde fille de l'empereur Joseph Ier. Cette union donne au prince des droits éventuels à la succession de la monarchie autrichienne.

Le 8 février, le cardinal de Rohan est admis au conseil de régence. Le chancelier et les pairs font des représentations au sujet de la préséance accordée au cardinal. Le régent n'en tient aucun compte, et introduit, le 22, dans le même conseil, le cardinal Dubois, auquel il fait prendre place immédiatement après le cardinal de Rohan. Cette fois tout le monde se récria. Le maréchal de Villeroi et le duc de Noailles, qui accompagnaient le roi, se retirent à sa vue; le chancelier, les ducs et les maréchaux de France, qui avaient coutume d'y assister, ne voulurent point s'y trouver. Le régent, mécontent de cette opposition, et croyant pouvoir s'appuyer de la haute naissance et des grandes qualités de M. de Rohan pour faire tolérer l'honneur accordé à Dubois, ôta les sceaux au chancelier qui se retira dans son château de Fresnes.

Louis XV quitte les Tuileries au mois de juin pour aller habiter Versailles.

Le célèbre Jean Churchil, duc de Marlbo-

rough, meurt à Londres, laissant une succession de plus de 2 millions sterling (50 millions de fr.).

Mort du grand-maître de l'ordre de Malte, Marc-Antoine Zondodari. Antoine Manoël de Villena lui succède.

Invention des pompes pour éteindre les incendies.

Le 10 août, le maréchal de Villeroi est exilé dans son gouvernement de Lyon. La cause de cette disgrâce fut celle-ci : le régent ayant à parler d'affaires au roi, pria sa majesté de passer avec lui dans son cabinet. Le maréchal de Villeroi, en qualité de gouverneur du roi, voulut accompagner Louis XV dans le cabinet du régent, disant qu'il ne devait pas perdre de vue le dépôt qui lui était confié. Cette méfiance offensa le duc d'Orléans qui exila le maréchal, et mit M. le duc de Charost à sa place, quoiqu'il n'y eût plus que quelques mois pour que le roi eût atteint sa majorité.

Le cardinal Dubois est nommé premier ministre.

Le 25 octobre, Louis XV est sacré à Reims, au milieu des pompes de la religion et d'un appareil magnifique. Le maréchal de Villars, alors âgé de soixante-onze ans, remplit les fonctions de connétable dans la cérémonie.

Louise-Françoise de Bourbon, dite M[lle] de Nantes, légitimée de France, fait jeter les fondements du palais Bourbon, aujourd'hui le lieu des séances de la chambre des députés.

Le duc d'Orléans fait travailler au canal de Montargis qui va depuis cette ville jusqu'à la Seine. Il a huit lieues de longueur en ligne droite.

Le 5 décembre, la princesse des Ursins meurt à l'âge de quatre-vingt-un ans. Émule de madame de Maintenon, il s'en est peu fallu qu'elle ne soit parvenue, en Espagne, au même rang que celle-ci a obtenu en France. La jalousie d'Alberoni, qui craignit que la faveur de la princesse ne devint un obstacle à son ambition, fut une des principales causes de sa disgrâce. Chassée d'Espagne, elle ne trouva d'asile à Paris que chez le duc de Noirmoutier, son frère, où beaucoup de gens vinrent la voir, moins par intérêt que par curiosité. Le régent lui ayant fait défendre de se trouver dans les lieux où lui et sa famille pouvaient se rencontrer, elle s'attacha à la maison du Prétendant, Jacques III, dont elle fit long-temps les honneurs. Les cours de France et d'Espagne lui ont toujours payé fort exactement ses pensions.

1723.

Louis XV atteint sa quatorzième année le 15 février. Il vient à Paris le 20, et, le 22, il tient un lit de justice au parlement, dans lequel il déclare sa majorité. Cette déclaration mit fin à la régence du duc d'Orléans. « Cette courte époque de la régence a porté l'empreinte d'une corruption presque égale à celle du règne de certains Césars. Tous les instruments, tous les moyens de la puissance et de la politique ont été vils ou criminels. Les roués du régent ont rappelé les mignons de Henri III. Une fille publique dévoile les projets de l'Espagne contre la France en volant les papiers de son ambassadeur. Un meurtrier part d'Écosse pour se soustraire au supplice ; Law arrive en France, y devient Français, de protestant catholique, et de spéculateur ministre d'état. Un prêtre à jamais voué à l'exécration publique, d'abord instituteur, puis corrupteur du régent, l'abbé Dubois, souille la pourpre romaine et dégrade le ministère. La régence a un caractère particulier qui la rend une des époques les plus mémorables de notre histoire : le despotisme sans gloire est un monstre dans la civilisation, parce que la tyrannie est sans prétexte, et la servitude sans excuse. »

Création des duchés-pairies de Biron, de la Vallière et de Lévi. Établissement du conseil royal des finances. Une déclaration du 20 avril règle le rang et les honneurs des princes légitimés, enfants naturels de Louis XIV.

Le 10 août, le cardinal Dubois meurt, à l'âge de soixante ans, d'une opération qu'un abcès à la vessie avait rendu nécessaire.

Ainsi se termina la carrière de honte et d'intrigue, du fils d'un apothicaire de Brives-la-Gaillarde. Au moment de sa mort, il était cardinal, premier ministre, surintendant des postes, et archevêque de Cambrai ; il possédait deux millions de revenu et sept abbayes d'une richesse considérable. Il fut long-temps maître absolu du régent, du roi et du royaume. « Toute sa politique consistait à faire espionner ses maîtres, pour s'instruire à toutes les heures des plus petits détails de leur intérieur, de l'air de leur visage, des nuances de leur humeur, des mots, des regards même qui pouvaient déceler leurs sentiments ou leurs pensées, et lui indiquer dans leur cours ce qu'il avait à craindre ou à ménager, ce qui pouvait le servir ou lui nuire. » Du reste, c'était un homme presque sans capacité, pour les affaires du royaume. Arrivé au pouvoir par la souplesse, il s'y maintint par sa communauté de débauches avec le duc d'Orléans. Tout languissait, et personne n'osait se plaindre, car la souveraine autorité, remise en de pareilles mains, n'était impuissante que pour le bien. Les hommes les plus considérables de la cour n'étaient pas à l'abri de son insolence brutale ; aux femmes même il prodiguait, dans ses emportements, les plus sales grossièretés. L'intrigue absorbait toutes ses facultés. A sa mort, on trouva des milliers de lettres qui n'avaient pas même été décachetées : on sait qu'il s'avisa un jour d'en jeter au feu un amas énorme, pour se donner le plaisir de dire qu'il mettait au courant ses affaires. Si ce cardinal, premier ministre, avait été un homme grave, son inconcevable élévation aurait excité une indignation générale; mais elle ne fut qu'un ridicule, et la nation a ri de sa mort comme elle avait ri de son ministère.

Le duc d'Orléans succède au cardinal, dans l'emploi de premier ministre.

Règlement au sujet de la Compagnie des Indes; sa direction est confiée à douze actionnaires possesseurs de cinquante actions au moins. Le duc d'Orléans confirme, par ordre du roi, le privilége exclusif accordé à la compagnie pour la vente en France du café et du tabac.

Au mois d'octobre, les fermes générales, qui étaient en régie depuis la chute du système de Law, sont accordées à une compagnie de financiers qui s'engage à payer chaque année au trésor 55 *millions*.

Le duc d'Orléans ne survécut pas long-temps à son ancien instituteur. Le 2 décembre, il fut frappé d'une attaque d'apoplexie dont il mourut à l'âge de quarante neuf ans et quatre mois. Ce prince, dont les défauts et les qualités ont été le sujet de tant de controverses, n'a pas toujours été jugé avec l'impartialité de l'histoire. Il avait la prétention de ressembler à Henri IV, et il faut convenir que dans beaucoup de circonstances de sa vie, il en eut en effet la valeur, la bonté, l'esprit, la gaîté, la facilité et la franchise. Sa physionomie, plus gracieuse peut-être, était cependant celle du Béarnais; il se plaisait quelquefois à mettre une fraise, et c'était alors Henri IV embelli. (Voltaire.)

Il avait eu dans son enfance un précepteur qui aurait probablement donné une tout autre direction à son éducation; mais il perdit le bon et sage Saint-Laurent, et passa dans les mains de Dubois. « Il *fut facile* à cet instituteur d'en faire un libertin de cœur et d'esprit, d'effacer de son âme les impressions du bien que Saint-Laurent y avait laissées, de lui apprendre à regarder la bonté comme une faiblesse, la vertu comme une folie, la religion comme une chimère, la droiture et la bonne foi comme le mérite des dupes, et l'art de mentir, de tromper, de se jouer de sa parole, comme le seul art de régner. »

Mais les soins qu'il prit de la santé quelquefois débile de son pupille, la loyauté avec laquelle il veilla sur le dépôt que la France lui avait confié, la fidélité avec laquelle il remit la couronne à Louis XV majeur, voilà des faits qui recommandent Philippe d'Orléans à la justice de la postérité, et plaident éloquemment pour l'oubli de tant de vices, qui furent plutôt le résultat de sa mauvaise éducation que l'effet de la dégradation de son âme.

Le duc de Bourbon, arrière petit-fils du grand Condé, demanda sur-le-champ la place de ministre et l'obtint. Le roi était avec Fleuri, ancien évêque de Fréjus, son précepteur. Il consulta par un regard ce vieillard ambitieux, qui n'osa pas s'opposer par un signe de tête à la demande du prince.

Mort du grand-duc de Toscane. Le pape accorde à l'infant don Carlos l'investiture des duchés de Parme et de Plaisance.

1724.

Philippe V, dont l'établissement en Espagne avait coûté tant de sang et de trésors à la France, abdique la couronne le 10 janvier, après vingt-quatre années de règne. Le prince des Asturies monte sur le trône, sous le nom de Louis Ier.

Louis XV ordonne à tous les officiers et marins des vaisseaux français, qui se trouvent à l'étranger, de rentrer en France, sous peine d'être considérés comme déserteurs.

22 Février. Nouveau traité d'alliance conclu à Stockholm entre la Suède et la Russie.

Le maréchal de Villeroi est rappelé d'exil et reparaît à la cour.

M. Leblanc, ministre secrétaire d'état de la guerre, disgracié, est arrêté à quelques lieues de Paris et conduit à la Bastille, puis à Vincennes. Le parlement est chargé de l'instruction de son procès.

Louis Ier ne fait que paraître sur le trône d'Espagne. Ce prince meurt le 31 août, de la petite vérole, sans laisser d'enfants d'Élisabeth d'Orléans, qu'il avait épousée en 1722. La reine douairière d'Espagne revient en France et fixe sa résidence dans le palais du Luxembourg.

Philippe V montre beaucoup de répugnance à reprendre la couronne. Il y consent enfin le 6 septembre; les cortès sont convoquées, et cette assemblée proclame l'infant Ferdinand, prince des Asturies et héritier du trône.

Edit contre les protestants. Tout exercice de cette religion est interdit sous de fortes peines. Les biens des relaps seront confisqués. Les Hollandais font présenter au roi, le 31 août, un mémoire tendant à obtenir quelque adoucissement à cet édit, en faveur des négociants hollandais domiciliés en France. Louis XV rend, le 15 septembre, une ordonnance qui exempte les habitants de l'Alsace de l'exécution de cet édit rigoureux. A cette époque, un manifeste publié par les Suédois était répandu avec profusion en France. On y conseillait aux réformés français, possesseurs de quelque industrie, d'aller s'établir en Suède où on leur offrait des avantages considérables. Cet édit contre les réformés, que le duc de Bourbon accorda aux sollicitations de l'ancien évêque de Fréjus, fut mollement exécuté, et n'eut pas pour la France les conséquences de la révocation de l'édit de Nantes.

Le congrès de Cambrai s'était enfin rassemblé cette année. Mais, après de nombreuses séances, le seul acte que produisit la réunion de tant de diplomates appelés à décider des intérêts de l'Europe, fut un règlement concernant le cérémonial : il se séparèrent après ce laborieux enfantement.

Le 6 décembre, la Pragmatique sanction, acceptée successivement dans tous les pays de la domination autrichienne, est promulguée à Vienne, comme loi fondamentale. Les princesses électorales de Saxe et de Bavière, filles de Joseph Ier, accèdent à cet arrangement; plusieurs autres princes, croyant avoir des droits éventuels à la succession autrichienne, soutiennent que la volonté de l'empereur ne saurait y porter atteinte.

Charles Albert, électeur de Bavière, réclamait la totalité de la succession, en vertu d'un testament de Ferdinand, père de Charles-Quint. Auguste III, roi de Pologne, soutenait que les droits de sa femme, fille aînée de l'empereur Joseph, existaient toujours malgré les renonciations de cette princesse. Le roi d'Espagne établissait ses prétentions aux domaines autrichiens, sur les droits de la femme de Philippe II, roi d'Espagne, laquelle était fille de l'empereur Maximilien II. Dans cette dernière hypothèse, Philippe V descendant de cette princesse par les femmes, Louis XV aurait eu des droits mieux fondés. Il descendait d'ailleurs en droite ligne de la branche aînée d'Autriche, par la femme de Louis XIII et par celle de Louis XIV. Le roi de Prusse bornait ses prétentions à la possession de quelques cantons de la Silésie, auxquels ses ancêtres avaient renoncé. La succession autrichienne, comme on le voit, ne manquait pas de compétiteurs. Etait-il présumable, qu'au milieu des graves embarras que la mort de Charles VI devait faire naître, Marie-Thérèse, fille aînée de l'empereur, recueillerait en entier l'héritage de son père? Cet événement arriva cependant, comme pour prouver aux hommes que la Providence se plaît parfois à déjouer les calculs de la politique.

1725.

Le 28 janvier (8 février), Pierre Ier, empereur de Russie, meurt à Saint-Pétersbourg, à l'âge de 53 ans, après un règne de 43. Le czar n'avait point fait de testament, et l'on ignorait, à l'heure de sa mort, qui occuperait son trône. Il laissait sa fille aînée, qui avait épousé le duc de Holstein, et Pierre, son petit-fils, né de l'infortuné Alexis. Il existait en Russie un parti considérable en faveur du jeune Pierre. Le prince Menzikoff, lié avec l'impératrice Catherine, prévint tous les partis et tous les desseins. Un peu avant la mort du czar, il avait fait transporter le trésor à la forteresse, et s'était assuré des gardes. Il gagna ensuite l'archevêque de Novogorod. Catherine tint avec eux, et avec un secrétaire de confiance, nommé Macarof, un conseil secret, où assista le ministre du duc de Holstein. L'impératrice ne quitta ce conseil que pour aller recevoir les derniers soupirs de son époux. Aussitôt les sénateurs et les officiers-généraux accoururent au Palais; l'impératrice les harangua, et Menzikoff répondit en leur nom. On délibéra, pour la forme, hors de la présence de l'impératrice. L'archevêque de Plescou, Théophane, déclara que l'empereur avait dit, la veille du couronnement de Catherine, qu'il ne la couronnait que pour la faire régner après lui. Toute l'assemblée signa la proclamation, et Catherine succéda à son époux le jour même de sa mort.

L'infante d'Espagne, amenée en France pour épouser Louis XV, est renvoyée à Madrid le 5 avril, sous prétexte de sa trop grande jeunesse; mais, en réalité, parce que des intrigues de cour se nouaient, dans des intérêts privés, pour donner au roi une autre femme. A la nouvelle de ce renvoi, le roi d'Espagne rappelle ses plénipotentiaires au congrès de Cambrai. Les relations entre la France et l'Espagne sont momentanément rompues. La cour de Vienne tâche d'en profiter. Le baron de Riperda, hollandais, directeur général des manufactures d'Espagne, envoyé secrètement à Vienne, termine les contestations qui existaient entre les deux cours. Il signe, le 30 août, quatre traités: trois avec l'empereur d'Allemagne, et un avec l'Empire. Celui de la quadruple alliance est confirmé. En conséquence, les successions de Toscane, de Parme et de Plaisance, sont assurées à la maison de Bourbon-Espagne. Elle cède à la maison d'Autriche les provinces d'Italie et des Pays-Bas possédées par les rois d'Espagne, avant la guerre de la succession espagnole. Charles VI garantit à la couronne d'Espagne l'ordre de succession réglé par le traité d'Utrecht. Philippe V, de son côté, garantit l'exécution de la Pragmatique sanction. Enfin l'empereur promet d'engager le roi d'Angleterre à rendre à la monarchie espagnole la forteresse de Gibraltar et l'île de Minorque. Les autres traités stipulaient une alliance offensive et défensive et des dispositions relatives au commerce des deux nations. Dans le quatrième traité, le corps germanique approuvait la translation des duchés de Parme, de Plaisance et de Florence, sur la tête de l'infant don Carlos. Le succès de cette négociation valut à Riperda le titre de duc et la place de premier ministre en Espagne. Il jouit peu de sa fortune, car sa chute ayant suivi de près son élévation, il fut obligé de se réfugier chez les Maures, pour éviter la haine de ses ennemis.

Traité de Hanovre, le 3 septembre, entre la France, l'Angleterre et la Prusse; les trois puissances s'alliaient pour quinze ans.

Après le renvoi de l'infante, la princesse de Bourbon, mère du premier ministre, se persuada que son fils étant à la tête des affaires, il lui serait facile de mettre une de ses filles sur le trône de France. M. le duc approuva ses vues, mais il ne voulut point figurer dans cette intrigue. La princesse se chargea seule de la négociation. Celle de ses filles à qui elle destinait la couronne se nommait Mlle de Sens, princesse de Vermandois. C'était une princesse de vingt-deux ans, parfaitement belle et douée de toutes les qualités qui peuvent faire naître une grande passion. Sa mère fut la trouver à l'abbaye de Fontevrault qu'elle habitait depuis son enfance, pour lui faire part de ses projets. Mme de Prie et Mlle de Nesle furent du voyage. Cette circonstance fit échouer la négociation: les deux femmes que la princesse de Bourbon avait emmenées avec elle étaient perdues de réputation à la cour; toutes deux, quoique amies, se disputaient ou plutôt partageaient les bonnes grâces du premier ministre. Mlle de Sens fut choquée d'une pareille démarche.

Le trône où on lui assurait qu'elle pouvait s'asseoir ne lui inspira que du mépris, offert par de telles négociatrices. Elle ne cacha pas à sa mère qu'il lui était impossible de croire sérieuse une proposition pour laquelle on avait cru devoir choisir les deux femmes les plus décriées de la cour. Madame de Bourbon ne put ramener sa fille à des sentimens plus conformes à ses vues. Elle revint à Paris, outrée de dépit et fort courroucée contre l'entêtement d'une jeune princesse qui, par la noblesse de son refus, se montrait encore plus digne du haut rang où l'intrigue voulait l'élever. Elle mourut abbesse de Beaumont-les-Tours, trois ans après.

Mme de Prie eut plus de succès auprès de la princesse Marie-Leckzinska, fille unique de Stanislas, roi détrôné de Pologne, retiré avec sa famille à Veissembourg, sur la frontière de l'Alsace, et vivant d'une très modique pension que lui faisait la France. Cette vertueuse princesse fut mariée à Louis XV, le 4 septembre, dans la chapelle de Fontainebleau. Elle passa subitement d'une position obscure, au rang le plus éminent. La joie fut générale en France; tous les ordres du royaume s'empressèrent d'en offrir le témoignage aux augustes époux ; mais le roi, voulant que les plus malheureux se ressentissent de la félicité publique, accorda grâce pleine et entière à deux cent-un criminels condamnés par les parlements.

Le 27 octobre, Stanislas Leckzinsky et sa cour vont habiter le château de Chambord, que le roi assigne pour résidence à son beau-père.

Déclaration du roi, portant imposition du cinquantième du revenu de tous les biens en France, payable pendant douze ans. Cet impôt, auquel le clergé sut se soustraire, fut enregistré dans un lit de justice avec deux autres édits. Le premier contenait des priviléges, concessions et aliénations en faveur de la compagnie des Indes; le second déchargeait cette compagnie de tous comptes et reliquat au sujet des opérations de la banque de Law. Les registres qui avaient servi à constater les achats d'actions et autres négociations d'agiotage faites pendant la durée du système furent brûlés par ordre du roi.

1726.

Accession de l'empereur d'Allemagne au traité passé à Stockkolm, en 1724, entre la Suède et la Russie. Le roi de Suède accède également au traité de Hanovre.

Un arrêt du conseil, en date du 26 mai, opère un grand changement dans la valeur des monnaies : le louis d'or est porté de vingt livres à vingt-quatre livres, et l'écu de cinq livres à six livres.

Une compagnie de financiers prend le bail des fermes générales au prix de quatre-vingt millions par an. Elles n'étaient affermées que cinquante-cinq millions par le bail précédent.

Les dissensions entre le premier ministre et l'ancien évêque de Fréjus étant devenues plus vives, on décide le roi à tenir son petit conseil dans l'appartement de la reine. Fleuri se présente pour y assister, mais la porte lui est refusée. Le vieillard, mécontent, se retire à Issy, dans une petite maison appartenant à un séminaire. Ce triomphe du parti de M le duc fut une seconde *journée des dupes* ; car, le lendemain 11 juin, le roi ayant invité son premier ministre à venir coucher à la maison de plaisance de Rambouillet, et étant parti, disait-il, pour l'attendre, le duc de Charost, capitaine des gardes, vint arrêter le duc de Bourbon dans son appartement. Il le remit entre les mains d'un exempt qui le conduisit à Chantilly, lieu fixé pour son exil. Ce petit acte de dissimulation conseillé à un roi de France, a paru au-dessous de la dignité du chef d'une grande monarchie.

La place de premier ministre est supprimée. Le roi déclare dans un conseil qu'il veut gouverner par lui-même, et ordonne néanmoins que tous les ministres iront travailler chez l'ancien évêque de Fréjus. Les quatre frères Pâris sont exilés, et bientôt Duverney, l'un d'eux, plus spécialement dévoué à M. le duc, est mis à la Bastille. Mme de Prie est envoyée au fond de la Normandie où elle meurt de désespoir.

Fleuri prend à soixante-treize ans les rênes de l'état, et obtint enfin la barrette qu'il sollicitait depuis plusieurs années.

Maurice de Saxe, fils naturel du roi de Pologne Auguste Ier et de la comtesse de Konigsmarck, est élu, le 28 juin, duc de Courlande par les états du pays. La cour de Russie et la diète de Pologne protestent contre la décision des états. Le roi Auguste, cédant à ces plaintes, ordonne à son fils de lui remettre l'acte de son élection. Maurice refuse d'obéir à son père. La Russie et la Pologne arment contre lui; cerné à Mittau par huit cents Russes, il les force, quoique n'ayant que soixante Courlandais avec lui, à lever le siége de son palais et à se retirer. Il se fortifie ensuite dans l'île d'Usmaiz et se dispose à défendre en héros l'honneur que lui a fait la Courlande. Il fut cependant obligé de céder la place à son compétiteur le duc Ferdinand.

Le 14 août, une escadre anglaise de dix-sept vaisseaux paraît dans la Méditerranée et cause quelques inquiétudes en France et en Espagne. Elle ne commit aucune hostilité : son but était de ravitailler Gibraltar et Mahon.

Maladie du roi et de la reine. Pendant quinze jours les alarmes furent générales en France ; vers la fin d'août leurs majestés étant en pleine convalescence, le peuple se livra à toutes les démonstrations de la joie la plus vive.

Le 19 octobre, on voit à Paris et dans presque toutes les provinces du royaume une aurore boréale plus forte et plus longue que toutes celles qui avaient encore paru.

16 Décembre. Ordonnance du roi portant création de six compagnies de cadets gentilshommes, qui, placées à Caen, Metz, Cambrai, Strasbourg, Perpignan et Bayonne, doivent être formées dans l'art militaire par des officiers expérimentés. Cet

établissement fut le précurseur de l'école militaire fondée plus tard par Louis XV, et placée à côté des Invalides.

1727.

Quelques hostilités ont lieu au commencement de cette année, entre l'Angleterre et l'Espagne. Elles sont le résultat des stipulations du traité de Vienne et de la protection que Philippe V accorde à la compagnie d'Ostende, contre laquelle la France et l'Angleterre réclament en vain, depuis son établissement. Le cardinal de Fleuri arrête les suites de cette rupture. Des préliminaires de paix sont signés à Paris, le 31 mai, entre les puissances liées par les traités de Vienne et de Hanovre. Les principales dispositions portent: Un armistice pendant sept ans; la suppression de la compagnie d'Ostende pendant cet intervalle, et la convocation d'un congrès à Aix-la-Chapelle.

Mort d'Isaac Newton, le 31 mars, à Kensington, près de Londres. Ce savant, âgé de quatre-vingt-cinq ans, était alors président de la société royale de Londres, et directeur des monnaies de la Grande-Bretagne.

Le 10 mai, mort du diacre Pâris, si célèbre depuis par les miracles de son tombeau, et le fanatisme des convulsionnaires du cimetière Saint-Médard.

L'impératrice Catherine Ire meurt à Saint-Pétersbourg le 17 mai, âgée de trente-huit ans. Pierre Alexiowitz, petit-fils de Pierre-le-Grand, lui succède à l'âge de douze ans.

Le 22 juin, Georges Ier, roi d'Angleterre, meurt à Osnabruck dans sa soixante-huitième année, en allant d'Angleterre en Hanovre. Son fils Georges II lui succède.

Le 16 août, ouverture d'un concile national à Embrun. Quoique le cardinal de Noailles eut révoqué, en 1720, son appel de la bulle *Unigenitus*, ce prélat n'en était pas moins resté attaché au parti janséniste. Le cardinal de Fleuri cède aux exigences du parti contraire, et permet à l'archevêque d'Embrun, monseigneur de Tencin, depuis archevêque de Lyon et cardinal, d'assembler un concile dans sa cathédrale. Cette réunion fut remarquable par la rigueur qu'on y déploya contre une instruction pastorale de l'évêque de Senez, vieillard octogénaire. Cette instruction fut dénoncée comme contenant des erreurs contre la foi, et comme injurieuse à la bulle *Unigenitus*. L'évêque de Senez, ayant refusé de rétracter les propositions regardées par le concile comme condamnables, fut suspendu de ses fonctions épiscopales et relégué à l'abbaye de Chaise-Dieu, dans les montagnes de l'Auvergne. Il y mourut quelques années après, sans avoir dévié un seul instant de la fermeté qu'il avait d'abord montrée. Cet événement fut un nouvel aliment à la querelle des jésuites et des jansénistes. Trente avocats au parlement de Paris délibèrent une consultation, dans laquelle le jugement du concile d'Embrun est combattu par les formes judiciaires. La consultation fut supprimée en 1728 par un arrêt du conseil. Douze évêques, ayant à leur tête le cardinal de Noailles, adressèrent également une lettre au roi. Ils s'élevaient avec force contre le jugement prononcé par les évêques à Embrun. Mais cette protestation n'eut pas d'autre suite que la défection du cardinal de Noailles. Ce prélat, par un mandement du 11 octobre 1728, accepta purement et simplement la bulle *Unigenitus*, et révoqua son instruction pastorale du 14 janvier 1719, ainsi que tout ce qui avait été écrit en son nom au sujet de Jansénius et de Quesnel.

Les Turcs, défaits par les Persans, sont forcés de faire la paix, et le grand-seigneur reconnaît Ashraff roi de Perse. Ce prince reste en possession de tout le pays qui s'étend depuis Erivan jusqu'à Tauris et Hamadan.

Le 14 août, la reine donne le jour à deux princesses, Marie-Louise-Elisabeth, qui devint duchesse de Parme, et Anne-Henriette, morte en 1752.

1728.

Le congrès, d'abord indiqué à Aix-la-Chapelle, puis à Cambrai, s'ouvre à Soissons. Les plénipotentiaires nommés par le roi sont le cardinal de Fleuri, le comte de Fénélon et le marquis de Brancas-Cereste. Après une année de séances, les différends entre les diverses puissances ne sont pas plus aplanis qu'avant la réunion du congrès: Charles VI ne voulut point consentir à la suppression de la compagnie d'Ostende, dont le privilége se trouvait suspendu.

Pierre II est couronné, le 7 mars, dans la cathédrale de Moscou. Ce prince préfère le séjour de cette ville à celui de Saint-Pétersbourg; il rappelle auprès de lui l'impératrice Eudoxie, son aïeule, première femme de Pierre-le-Grand.

Mulei-Hamel, roi de Maroc, est arrêté dans son palais par ses propres eunuques. Son frère Abdelmelec est proclamé roi à sa place. Hamel parvient à se sauver de sa prison, remonte sur le trône, et ordonne que son frère lui soit livré par ses sujets révoltés.

Le 19 juillet, Tripoli, dont les corsaires avaient insulté le pavillon français, est bombardé par une escadre sortie de Toulon. Une partie de la ville est brûlée. Les habitants de Tripoli implorent la clémence du roi et obtiennent leur pardon. Ils n'en continuent pas moins leurs pirateries.

11 Octobre. Grand incendie à Copenhague. Les trois quarts de la ville sont la proie des flammes: six églises, les bâtiments de la bibliothèque, ceux de l'université, l'hôtel-de-ville, un grand nombre d'établissements publics et trois mille maisons de particuliers sont consumés en quelques heures. On eut particulièrement à regretter la perte des instruments de physique et d'astronomie de Ticho-Brahé, et plus de cent vingt mille volumes, parmi lesquels se trouvait un grand nombre de manuscrits écrits dans les anciennes langues du Nord.

Deux ambassadeurs de Tunis viennent à Fon-

bleau, au nom de leur gouvernement, faire des excuses à Louis XV.

Le 26 octobre, le roi est attaqué de la petite-vérole. Il se rétablit en peu de temps, et l'on remarque que cette maladie n'a laissé aucune trace sur la figure de S. M.

On découvre dans le Brésil une mine de diamant d'une richesse immense.

On commence cette année les travaux du canal de Picardie. Suspendus quelque temps après, ils furent repris par l'ingénieur Laurent, et interrompus de nouveau à la mort de cet artiste. Ce canal est maintenant terminé (1830); il ouvre de vastes débouchés à l'industrie d'une des plus belles provinces de France, et favorise l'approvisionnement de Paris.

Les maisons de Paris sont numérotées pour la première fois, et les noms des rues gravés sur pierre au coin de chacune d'elles.

1729.

Le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, meurt le 4 mai, à l'âge de 78 ans. Il occupait le siége depuis 1696. Vintimille, archevêque d'Aix, est nommé archevêque de Paris.

Au mois de juillet de cette année, la légende de Grégoire VII (Hildebrand) parut en France. Grégoire XIII avait mis ce pape au rang des *saints* par une bulle publiée en 1583; jusqu'alors l'office en l'honneur de Grégoire VII avait été circonscrit dans les domaines de l'église latine; lorsque sa légende arriva en France, accompagnée d'une bulle qui en ordonnait l'admission, un arrêt du parlement de Paris en ordonna la suppression, et défendit aux gens d'église d'en faire usage, sous peine de saisie de leur temporel. L'arrêt du parlement se fondait sur ce que le pape canonisé avait été l'un des plus fougueux ennemis de l'autorité temporelle des rois. Quelques évêchés approuvèrent la décision de la magistrature, et défendirent aux églises de leurs diocèses de faire usage de cet office. Le pape régnant (Benoît XIII) s'offensa des termes de l'arrêt du parlement et fit condamner à Rome les mandements des évêques par une sentence de l'inquisition. Cette sentence fut dénoncée au parlement; mais Louis XV crut devoir arrêter alors le cours de ce débat judiciaire. Cependant la cour de Rome, enhardie par la modération du roi, rendit un nouveau rescrit qui cassait et annulait tous arrêts et tous mandements rendus contre l'office de Saint-Gregoire VII. Le parlement reprit cette affaire; et le procureur général, ayant formé un appel comme d'abus des sentences rendues à Rome, un arrêt les déclara abusives et en prononça la suppression. L'office de Grégoire VII a continué néanmoins de subsister dans le culte romain.

Le 4 septembre, naissance du dauphin qui fut depuis le père de trois rois de France: Louis XVI, Louis XVIII et Charles X. Cet événement répandit la joie, non seulement en France, mais en Europe. Les puissances continentales croyaient y voir l'assurance de la perpétuité d'une maison royale qui promettait un long repos à l'Europe. Aussi la satisfaction fut-elle grande partout: les Etats-généraux firent présent d'une médaille d'or de cent ducats au courrier que M. de Vanchoë, leur ambassadeur, envoya à la Haye, pour annoncer la naissance du prince.

Dans le cours de cette année, trente mille familles de protestants quittèrent les états de l'archevêque de Salzbourg, à cause des persécutions qu'elles y éprouvaient.

A cette époque commença aussi la révolte des Corses contre la nouvelle république de Gènes. Plusieurs fois, ces insulaires avaient déjà tenté de secouer le joug des Génois, et ceux-ci en avaient profité pour aggraver les chaînes des Corses. Une haine atroce, indestructible, en était résultée entre les deux peuples. Pompiliani, à la tête de 20,000 montagnards, fait battre à coups de verges les commissaires génois qui viennent réclamer le paiement d'un impôt mis sur la Corse, pour remboursement des grains fournis par la république. Il offre ensuite la royauté au sénateur Véneroso, ancien gouverneur de la Corse. Cet état de révolte et de servitude a duré près de quarante années, jusqu'au moment où la Corse a été réunie à la France.

1730.

Pierre Alexiowitz, empereur de Russie, meurt le 31 janvier, âgé de quinze ans, après en avoir régné trois. Les dispositions testamentaires de l'impératrice Catherine appelaient à la couronne Élisabeth Petrowna, substituée à la duchesse de Holstein, sa sœur, morte sans enfants l'année précédente. Cet ordre de succession ne fut pas suivi. Les comtes d'Olgorowski et d'Ostermann, qui jouissaient d'un grand crédit dans le conseil d'état, portèrent au trône la princesse Anne Ivanowana, duchesse douairière de Courlande, la seconde des filles du Czar Ivan, frère aîné de Pierre Ier. Elle était âgée de trente-sept ans, et habitait la ville de Mittau. On lui envoie l'acte de son élection, en la sommant d'en approuver les conditions, qui restreignaient sur beaucoup de points le pouvoir absolu dont les empereurs de Russie avaient joui jusqu'alors. La princesse accepte ce pacte, bien décidée à ne pas l'exécuter. En effet, à son arrivée à Saint-Pétersbourg, elle fait assembler le sénat et le conseil d'état, proteste contre l'écrit qu'elle avait signé pour monter au trône, et envoie en Sibérie le comte d'Olgorowski, rédacteur principal de la charte qu'on lui avait imposée.

Le 21 février, mort du pape Benoît XIII (Pierre-François de Orsini). Ce vénérable pontife, parvenu à la tiare, le 29 mai 1724, à l'âge de soixante-quinze ans, a occupé le trône de Saint-Pierre pendant cinq ans et six mois.

Le 24 mars, déclaration du roi portant que la constitution *Unigenitus* sera regardée comme loi de l'Eglise et de l'état.

François-Etienne, duc de Lorraine, vient à Paris et prête foi et hommage au roi pour le duché de Bar. Le duc, son père, avait rempli le même devoir envers Louis XIV en 1699.

Création du conseil de commerce, fort utile aux colonies françaises.

Laurent Corsini, cardinal évêque de Frascati, est élu pape le 12 juillet, après un conclave de quatre mois et sept jours. Ce pontife, âgé de soixante-dix-huit ans, prend le nom de Clément XII.

Un événement extraordinaire eut lieu alors en Italie. Au mois de juin, les ministres de l'empereur et ceux du roi de Sardaigne avaient signé, au nom de leurs souverains, un traité par lequel Victor-Amédée, roi de Sardaigne, s'obligeait à lever une armée de huit mille hommes d'infanterie et quatre mille de cavalerie, pour agir de concert avec les impériaux contre le roi d'Espagne. L'empereur s'engageait, de son côté, à payer au roi de Sardaigne un subside considérable et à le nommer gouverneur perpétuel du Milanais. Aussitôt que ce traité fut connu à Madrid, le ministre d'Espagne à Gênes se rendit secrètement à Turin, et fit changer de résolution à Victor-Amédée, au moyen de plusieurs villes que le roi d'Espagne promettait de lui abandonner dans le cas où il aiderait les Espagnols à chasser les impériaux de l'Italie. L'empereur fut outré du manque de foi du roi de Sardaigne, et lui fit faire de terribles menaces par le gouverneur de Milan. Victor-Amédée essaya d'abord de nier sa trahison; mais l'empereur ayant subitement consenti à l'établissement d'un Bourbon en Italie, le roi de Sardaigne se douta bien que les deux puissances allaient lui tomber sur les bras. N'ayant ni la force ni l'adresse nécessaires pour délier ce nœud, il le rompit en abdiquant la couronne, à l'âge de soixante-quatre ans, en faveur de son fils Charles-Emmanuel. Victor-Amédée se retira à Chambéry, où il épousa publiquement sa maîtresse, la comtesse de Saint-Sébastien. Cent mille écus, qu'il reçut de son fils à cette occasion, servirent à l'acquisition du marquisat de Spigo, dont la nouvelle épouse prit le nom.

Le nouveau roi de Sardaigne était froid, timide et non moins dissimulé que son père; Victor-Amédée ne lui avait remis sa couronne que pour parer l'orage qu'il voyait prêt à fondre sur son royaume. Il se proposait bien de reprendre ses dons aussitôt qu'il pourrait le faire sans danger. Il avait si peu d'amitié et d'estime pour Charles-Emmanuel, qu'il lui dit un jour avec une sorte de prévision que l'avenir n'a point réalisée : *Va, tu ne seras jamais bon que pour être à la tête d'une confrérie.*

Le 30 septembre, un tremblement de terre considérable se fait ressentir à la Chine; la ville de Pékin est presque entièrement bouleversée : il périt cent mille individus dans ce désastre.

Le 12 octobre, mort du roi de Danemarck, Frédéric IV. Il était âgé de cinquante-neuf ans. Son fils, Christiern VI, lui succède à l'âge de trente-un ans.

Révolution à Constantinople. Achmet III prévient sa déposition, en reconnaissant lui-même pour empereur son neveu Mahmoud, qui est couronné sous le nom de Mahomet V. Le nouveau Sultan, malgré l'usage barbare de ses prédécesseurs, laisse la vie à son oncle.

Les jansénistes faisaient circuler dans Paris, depuis plusieurs années, une feuille hebdomadaire ayant pour titre : *Nouvelles Ecclésiastiques*. Cet écrit, où brillaient à la fois des arguments spécieux et une fine ironie, versait le ridicule à pleines mains sur les partisans de la bulle *Unigenitus*. L'archevêque de Paris déclara ce pamphlet hérétique et schismatique, et le lieutenant de police, Hérault, fut chargé d'en rechercher les auteurs. Un pauvre diable, convaincu d'avoir distribué quelques numéros de cette gazette, fut condamné au carcan : le parlement fit, en outre, brûler cinq exemplaires de cette feuille par la main du bourreau. Ces rigueurs eurent pour résultat de donner plus de célébrité aux *Nouvelles Ecclésiastiques*, qui furent la cause, en 1732, d'une désunion entre les parlements et les évêques. La police prit alors une résolution qui ne manque jamais son effet en France : elle ne s'occupa plus du pamphlet, que l'on continua à imprimer et à répandre à Paris, et qui tomba dans l'oubli dès que l'autorité ne fit rien pour en empêcher la publication.

1731.

Le 20 janvier, Antoine Farnèse, duc de Parme, meurt sans postérité. Il laisse un testament par lequel l'infant don Carlos est appelé à lui succéder. L'empereur d'Allemagne redoute pour ses provinces italiques, le voisinage d'un prince de la maison de Bourbon qui peut introduire des troupes espagnoles en Italie, et revendiquer les droits de la cour de Madrid sur ces possessions de la maison d'Autriche. Charles VI engage la duchesse douairière à se déclarer enceinte, et, sous prétexte de conserver au prince ou à la princesse à naître la succession d'Antoine Farnèse, il fait occuper par un corps de troupes autrichiennes les principales villes du duché de Parme. Le roi d'Espagne somme les gouvernements de Paris, de Londres et de La Haye, de faire exécuter le traité de Séville, et de forcer l'empereur d'Allemagne à consentir à l'occupation de Parme, Plaisance et Guastalla, par les troupes espagnoles.

Le 16 mars, un nouveau traité est conclu à Vienne entre l'Autriche, l'Angleterre, la France et la Hollande. La Pragmatique sanction est alors garantie par les cours de France et d'Espagne. Elle l'était déjà par l'Angleterre et par la Hollande. Charles VI ne s'oppose plus à l'entrée des Espagnols en Italie; la duchesse douairière de Parme ayant déclaré que les symptômes de sa grossesse se sont évanouis. Le roi d'Espagne émancipe son fils l'infant don Carlos, afin qu'il puisse prendre les rênes de ses nouveaux états. L'empereur, en qualité de tuteur féodal du jeune

prince, confie l'administration publique du duché de Parme à la princesse Dorothée, aïeule du nouveau duc. Elle reçoit, au nom de son petit-fils, les hommages des seigneurs et du clergé. Six mille Espagnols, embarqués sur des vaisseaux anglais, débarquent à Livourne, le 27 octobre; l'infant don Carlos traverse le midi de la France et arrive en Toscane le 27 décembre.

L'école des langues orientales, fondée en 1721, dans un but purement politique, devient fort utile à la littérature. Le cardinal de Fleuri établit à Constantinople un collége pour ces élèves, connus à Paris sous le nom d'*Arméniens*. Ils s'occupent de la traduction des livres écrits en turc, en arabe et en persan; leurs travaux, déposés à la bibliothèque royale de Paris, augmentent de dix mille manuscrits les richesses de ce vaste dépôt des connaissances humaines. Une médaille est frappée à l'hôtel des monnaies pour célébrer cette sollicitude du gouvernement français pour les sciences.

Le jardin des Plantes, à Paris, créé par Louis XIII en 1626, était alors sous la direction du premier médecin du roi. Une déclaration du 31 mars 1718 changea cette disposition. Le jardin des plantes et le cabinet d'histoire naturelle furent placés dans les attributions du ministre de la maison du roi; et Charles-François Dufaï en eut la surintendance. De grandes dépenses sont faites cette année pour l'acquisition des arbustes exotiques, et la construction des serres utiles à leur conservation. Des cours gratuits de botanique, de chimie et d'anatomie y sont institués; le mérite des professeurs attire à cette école une foule de savants et de praticiens, et établit des correspondances utiles avec toutes les académies scientifiques de l'Europe.

Les insurgés de la Corse s'étant rendus maîtres de la plus grande partie de l'île, les Génois demandent des secours à l'empereur. Charles VI leur envoie trois mille hommes. Cette troupe, débarquée en Corse, dégage d'abord Bastia, bloqué par les insurgés; mais ayant voulu s'emparer de San Pellegrino, elle tombe dans une embuscade que les Corses lui ont dressée et perd plus de mille hommes, tant tués que blessés.

Au mois d'août, le roi Victor Amédée avait quitté Chambéry, pour venir s'établir avec sa femme au château de Montcalier. Dans cette solitude, il rêvait aux moyens de remonter sur le trône qu'il avait abdiqué en faveur de son fils. Un soir, à l'heure où minuit venait de sonner, il s'élance, comme réveillé d'un profond sommeil, et s'écrie : *Mon parti est pris, vite un cheval!* On le lui amène, il le monte et part suivi d'un seul valet de chambre. Il va se présenter à la porte de secours de la citadelle de Turin; il en demande l'entrée à un officier de la place et réclame un entretien avec le baron de Saint-Rémi qui en était gouverneur. Celui-ci accourt à la poterne, fort étonné de la visite du roi. Victor-Amédée veut entrer dans la citadelle, mais le baron refuse respectueusement de lui faire ouvrir la porte. Humilié par ce refus, le roi retourne à Montcalier; il se jette en arrivant sur un canapé et garde un profond silence sur le mauvais succès de sa tentative. Quelques heures après, un détachement de dragons investit le château de Montcalier; on s'assura de la personne du roi et on le conduisit au château de Rivoli. La marquise de Spigo fut arrêtée en même temps, et menée au château de Ceva, d'où elle fut transférée dans un couvent de Pignerol. Ainsi finit cette affaire qui ne paraît pas avoir eu l'importance que le gouvernement sarde a voulu lui donner. Le conseil sarde s'assembla le 28 octobre, et l'on convint de publier un manifeste dans lequel on disait que « les infirmités du roi Victor-Amédée ayant aliéné son esprit, il s'était égaré dans ses idées et avait formé, depuis son retour en Piémont, des projets capables de troubler la tranquillité publique; que le roi, son fils, avait été forcé, pour en prévenir les suites, de prendre des moyens qui répugnaient à sa tendresse filiale. »

1732.

Les électeurs de Bavière et de Saxe protestent contre la garantie de la Pragmatique sanction donnée par la diète de Ratisbonne, le 11 janvier.

Traité de paix entre les Génois et les Corses, conclu à Corté, le 10 mai, sous la garantie de l'empereur. Il est probable que les Corses, satisfaits des conditions honorables qu'ils avaient obtenues, avaient l'intention d'exécuter ce traité; mais l'arrestation de leurs députés, envoyés à Gènes, excite une indignation générale dans l'île de Corse, et lui fait lever, une seconde fois, l'étendard de la révolte.

Le 13 mai, traité de partage et d'accommodement entre le roi de Prusse et le prince d'Orange-Nassau, relativement à la succession de la maison d'Orange. Cette contestation durait depuis trente ans.

Traité d'alliance conclu à Copenhague, le 26 mai, entre l'empereur d'Allemagne, l'impératrice de Russie et le roi de Danemarck. Il garantit la Pragmatique sanction dans laquelle Charles VI ordonne l'indivisibilité de ses états après sa mort.

Le mandement de l'archevêque de Paris, Monseigneur de Vintimille, contre les *Nouvelles Ecclésiastiques*, fait naître de graves discussions entre le parlement et l'autorité royale. Ce mandement, dénoncé au parlement, allait y être condamné, lorsqu'un arrêt du conseil défendit à la magistrature de connaître, sans l'autorisation du roi, d'aucune cause concernant la discipline ecclésiastique. Le parlement de Paris déclare que cette ordonnance est contraire à l'institution de la cour des pairs, et qu'il ne peut continuer ses fonctions, si elle n'est immédiatement révoquée. Les conseillers Pucelle et Titon, qui avaient montré le plus d'énergie dans cette délibération, sont enfermés à la Bastille par lettres

de cachet. Le parlement reste chambres assemblées. Le 27 mai, le roi ordonne au parlement de reprendre ses fonctions. Cette compagnie, regardant cet ordre comme une rétractation tacite de la défense précédemment faite, remet le mandement de monseigneur de Vintimille, entre les mains du procureur-général, pour prendre des conclusions, et, par un arrêt, le déclare abusif et contraire aux lois de l'état. On rend cet arrêt avec célérité, pour ne pas laisser au parti contraire le temps d'entraver la procédure ; mais la décision du parlement est cassée par un arrêt du conseil : le président Ogier, et les conseillers Robert, Vrévins et la Fautrière sont arrêtés, et le parlement reçoit l'ordre de se rendre à Compiègne. Le 21 juin, cent trente membres des sept chambres, se démettent de leurs charges. On négocie pour l'arrangement de ces différends. Les cent trente démissions sont rendues, et le parlement reprend ses travaux. Il délibère des remontrances et supprime plusieurs écrits publiés sous le nom du nonce du pape. Ils permettaient à divers individus de lire des livres défendus, ce qui semblait attribuer une sorte de juridiction au nonce apostolique. Ces divers arrêts sont portés par une députation à Marly. Le roi répond aux remontrances du parlement par une déclaration qui enlève la connaissance des appels comme d'abus aux chambres assemblées, et l'attribue à la grande chambre. Le parlement refuse d'enregistrer cette déclaration. Il est mandé à Versailles, où le roi tient un lit de justice, le 3 septembre, et fait enregistrer l'édit rejeté par le parlement, ainsi que quelques autres établissant de nouveaux impôts. Le parlement, de retour à Paris, proteste contre le lieu où le lit de justice a été tenu, et contre les enregistrements forcés qu'on a fait insérer sur ses registres. Il suspend de nouveau ses travaux, et refuse d'enregistrer les lettres-patentes, portant établissement de la chambre des vacations. Le 7, tous les magistrats qui ont protesté, sont exilés de Paris. Cette affaire ne fut arrangée qu'après les vacances : les magistrats exilés, furent rappelés le 28 novembre, et cette compagnie fit sa rentrée le premier décembre. Elle supplia le roi de retirer sa déclaration du 18 août, qui en effet fut regardée comme non avenue. Par ce moyen, le parlement conserva le droit de condamner les entreprises des évêques contre la juridiction civile.

A la fin de cette année, le roi Victor Amédée II, duc de Savoie et premier roi de Sardaigne, meurt au château de Montcalier, où il avait demandé à être transféré, sous prétexte que l'air y était moins vif qu'à Rivoli. Ce prince fut peu regretté: à quelques qualités de roi, il joignait une dissimulation et une fourberie que la politique ne saurait justifier. Toute sa vie fut employée à faire un honteux trafic de son alliance; ne se faisant aucun scrupule de rompre les traités les plus solennels, dès qu'il croyait y trouver son intérêt. Il fit deux grandes fautes dans sa vie : la première, d'abdiquer; la seconde, de s'en repentir. Au moment de sa mort, son confesseur s'efforça d'arracher de son ame la haine et le ressentiment qu'il conservait pour ses persécuteurs ; il lui cita l'exemple de Jésus-Christ, qui avait pardonné à ses ennemis, et qui était mort pour racheter nos offenses : ah! dit le prince en soupirant « Il figlio e morto per sodisfar al padre; oggi » il padre muore per sodisfar al figlio. »

1733.

Le 1er février, le roi de Pologne, Auguste II, meurt à l'âge de 66 ans, et après un règne de 37 ans. Cet événement rallume la guerre entre la France et l'Empire. Charles VI et l'impératrice Anna Ivanowna, envoient des troupes sur les frontières de Pologne, pour assurer l'élection du fils du monarque défunt. D'un autre côté, la France veut rendre la couronne à Stanislas Leckzinsky, et, le 17 mars, Louis XV déclare à tous les ambassadeurs étrangers, réunis à Versailles, qu'il ne souffrira point qu'aucune puissance s'oppose à la libre élection d'un nouveau roi de Pologne. Une diète assemblée, le 7 mai, fixe cette élection au 25 du mois d'août. Les candidats étaient le roi Stanislas, l'électeur de Saxe, le prince Ferdinand de Bavière, l'infant de Portugal Emmanuel, le prince Edouard, connu sous le nom de chevalier de Saint-Georges, et les princes Polonais Wiesnowieski, régimentaire de Lithuanie, Sapieha et Lubormisky. Les partisans de Stanislas firent reculer l'élection au 12 septembre, afin de donner à ce prince le temps d'arriver en Pologne. En effet, Stanislas quitte Meudon, suivi d'un seul homme de confiance, et tandis qu'on fait en France de grands préparatifs pour son voyage, qu'un cortége nombreux s'achemine lentement vers la Pologne, ce prince, déguisé, passe à travers un corps de trente mille Russes chargé de surveiller sa marche, arrive à Varsovie, et est élu roi de Pologne d'une voix presque unanime. Un seul seigneur qui ne lui donna pas son suffrage, se retira de l'assemblée avec ses troupes, à la tête desquelles il proclama le fils d'Auguste II. Cette protestation aurait été sans résultat, si Stanislas s'était mis sur le champ à la tête de l'armée polonaise, et avait taillé en pièces les troupes du palatin rebelle. Il ne voulut point marquer son avènement au trône par l'effusion du sang de ses sujets. Cette temporisation lui coûta une seconde fois la couronne. Le fils d'Auguste II, soutenu par les Russes et les Autrichiens, entre dans Varsovie. Stanislas se retire à Dantzick, où il est bientôt assiégé par les alliés de son compétiteur. Louis XV s'occupa alors de secourir son beau-père : mais pour ne point effrayer l'Angleterre, on ne mit en mer qu'une faible escadre, sur laquelle on embarqua quinze cents hommes. Une partie de ce secours, arrivée à Copenhague, est entièrement défaite par la folle témérité du comte de Plelo, ministre de France en Danemarck, qui se fit tuer en voulant introduire ces troupes dans la ville assiégée. Le reste de la colonne n'eut pas un

sort plus heureux. Dantzick était vivement pressée par les assiégeants, et Stanislas, forcé d'ouvrir ses portes à un ennemi qui avait mis sa tête à prix, se sauva de la ville deux jours avant la capitulation. Après bien des dangers et beaucoup de détours, il arriva à Kœnisberg, ville de Prusse, où, par ordre du roi, il fut traité avec tous les égards dus à son rang et à son infortune. Il fit quelque séjour dans cette ville, et revint ensuite en France.

Charles VI paya cher, en Italie, le succès qu'il venait d'obtenir en Pologne. La France déclare la guerre à l'Autriche, et Louis XV met deux grandes armées en campagne, l'une destinée à agir sur le Rhin, et l'autre en Italie.

Les rois de Sardaigne et d'Espagne font cause commune avec la France; mais en même temps, pour ne donner aucun sujet d'inquiétude aux Anglais et aux Hollandais sur les suites de cette guerre, le roi fait présenter un mémoire à Londres et à La Haye. Les griefs de la France contre l'empereur y sont clairement expliqués. Les violences exercées par les Autrichiens contre les Polonais paraissent à ces deux cours des motifs légitimes de guerre. Ces puissances, convaincues d'ailleurs de la modération de Louis XV, signent à La Haye, le 4 décembre, un traité de neutralité, auquel adhère quelque temps après la république de Venise.

Pendant ces négociations, Louis XV n'avait point perdu de vue la position de la ville de Nancy sur la frontière de France. Il fallait empêcher les Autrichiens de se rendre maîtres de la Lorraine. Le comte de Belle-Isle prévint la duchesse de Lorraine de la nécessité où le roi se trouvait de faire occuper Nancy par ses troupes. Il y entra, le 13 octobre, avec le consentement libre ou forcé de la duchesse.

Le plan de la campagne était d'attaquer l'empereur de trois côtés, en Allemagne, en Lombardie et en Sicile. Le maréchal de Berwick s'avance avec une armée française sur les bords du Rhin; il passe le fleuve, et s'empare, presque sans résistance, du fort de Kehl. Il va mettre ensuite le siége devant Philippsbourg.

Le maréchal de Villars est déclaré généralissime des armées de France, d'Espagne et de Piémont rassemblées dans le Milanais. Il prend la ville de Pavie, marche sur Milan, s'en empare, et fait le siége de la citadelle, qui se rend aux Français le 29 décembre. Le maréchal de Villars prend encore Geradadda et Pizzighitone. M. de Contades s'empare également de Crémone, et le comte de Boisieux du château et de la ville de Trezzo.

Le 22 mai, mort du maréchal de Bezons, à l'âge de quatre-vingt-huit ans. C'était un véritable homme de guerre.

Le 23 juin, Pardines, village d'Auvergne, est englouti par un tremblement de terre.

Cette année est célèbre par l'entreprise exécutée pour déterminer géométriquement la figure de la terre, en mesurant un degré du méridien sous l'équateur et un autre sous les pôles. Aucune dépense ne fut épargnée pour achever cette opération d'une grande importance pour la navigation. MM. de la Condamine, Bouguer, Godin et Jussieux, membres de l'académie des sciences, partent pour la mer du Sud (Quito). Quatre autres membres de l'académie, MM. Maupertuis, Clairaut, Camus et Lemonnier sont également désignés pour se rendre au pôle nord (Tornéa) dans le même but. Ils ne se mirent en route qu'en 1735, leur voyage devant être beaucoup moins long que celui des premiers. Ceux-ci restèrent dix ans absents.

1734.

Au commencement de cette année, la diète de Ratisbonne déclare la guerre à la France.

Le marquis de Maillebois, qui commande sous le maréchal de Villars, s'empare de Seravalle. La garnison est prisonnière de guerre. M. de Coigny fait ouvrir la tranchée devant Novarre. Cette place capitule le 7 janvier. M. de Maillebois investit Tortone, la dernière des places restée au pouvoir des Impériaux dans le Milanais. Elle se rend le 28 janvier, et le château qui la défend le 5 février.

Le roi, voulant mettre un frein au luxe des officiers de son armée, rend une ordonnance qui fixe leurs équipages en temps de guerre. Ce règlement donne plus de promptitude et de facilité aux mouvements des troupes, et conserve une admirable discipline dans l'armée.

Le clergé de France tient une assemblée au couvent des Augustins. Elle donne au roi un secours de 12 millions pour subvenir aux frais de la guerre.

Mort de Mlle de Beaujolais à l'âge de dix-neuf ans, de la petite-vérole. Le dauphin est attaqué de la rougeole et guérit en quelques jours.

Le 11 avril, les troubles recommencent dans l'île de Corse. Les Génois avaient obtenu de l'empereur Charles VI quelques troupes commandées par le général Vachteudorf; mais ce corps ayant été rappelé en Italie, depuis la guerre que l'empereur y soutenait, les mécontents de la Corse relèvent aussitôt l'étendard de la rébellion, et s'emparent de Corte avant que les Génois aient pu faire passer dans l'île un corps de trois mille hommes. A cette époque, un certain baron de Neuhoff, plus connu depuis sous le nom du *roi Théodore*, arrive au port d'Aléria sur une frégate de dix canons, ayant à bord quatre mille fusils et quelques provisions. Ce secours venait du bey de Tunis, auquel Neuhoff avait promis de soumettre la Corse. Les habitants de l'île accueillent cet étranger comme un libérateur. On le proclame roi de Corse sous le nom de Théodore Ier. Ce monarque improvisé abolit aussitôt toutes les lois imposées par les Génois; ils sont déclarés ennemis de la Corse, et leurs biens confisqués. Il se met ensuite à la tête d'une petite armée, et bat les Génois sous les murs de San-Fiorenzo, dont il fait

le siége. Lorsque ses munitions furent épuisées, il passa en Hollande pour se procurer de nouveaux secours; mais à Amsterdam les dépenses de sa royauté lui firent contracter quelques dettes, pour lesquelles il fut mis en prison. Malgré cette disgrâce, il parvint cependant à intéresser quelques riches négociants qui payèrent ses créanciers et lui procurèrent un vaisseau chargé d'armes et de munitions de guerre. Le roi Théodore paraît à la vue de l'île. Une escadre française y tenait alors la mer pour protéger les entreprises des Génois contre la Corse révoltée. N'osant aborder dans son royaume, Neuhoff se réfugia à Livourne. La mauvaise fortune l'y poursuivit; sa tête fut mise à prix par le sénat de Gênes. Il chercha un asile à Londres, où de nouvelles dettes le firent encore mettre en prison. Il y mourut dans l'indigence en 1756.

Le 4 mai, la réserve de l'armée française passe le Rhin; le duc de Noailles s'empare des lignes d'Ethlingen. L'infant don Carlos achève la conquête du royaume de Naples, et fait son entrée dans la capitale. Le 15, le duc de Montemar gagne la célèbre bataille de Bitonto dans la Pouille. Il défait les Impériaux commandés par le général Visconti, et reçoit du roi d'Espagne le titre de duc de Bitonto. Les Romains donnaient aussi à leurs généraux le nom des provinces qu'ils avaient soumises au joug de la république.

Don Carlos est déclaré roi de Sicile par un diplôme que lui envoie Philippe V. Il reçoit le serment des magistrats.

Le 5 juin, Louis XV récompense la bravoure du marquis de Coigny et du comte de Broglie. Ils sont faits maréchaux de France. Le même jour, la tranchée est ouverte devant Philippsbourg. Cette place est inondée par l'ennemi, mais cet obstacle n'arrête point le soldat français, il se bat ayant de l'eau à mi-corps : un jeune officier, à qui sa taille ne permet pas d'y marcher, se fait porter de main en main jusque sous les abords de la place. Un grenadier, en le recevant d'un de ses camarades, dit à celui qui le lui présente : Place-le sur mon dos; s'il y a un coup de fusil à recevoir, je lui servirai de bouclier.

Le roi de Sardaigne et le maréchal de Coigny occupent le château de Colorno, d'où le marquis de Maillebois avait chassé les Impériaux quelques jours auparavant. Traërbach et Philippsbourg se rendent aux troupes françaises. Le maréchal de Berwick ne jouit pas de ce dernier triomphe, fruit de son habileté : cet illustre général fut tué au moment où il examinait, à découvert, debout sur le revers de la tranchée, l'effet des batteries qu'il avait ordonnées. Les généraux d'Asfeld et de Noailles prirent le commandement du siége après la mort du maréchal de Berwick.

La France fit encore une perte sensible pendant cette glorieuse campagne : le maréchal de Villars, qui avait moins consulté son âge et ses forces que son amour de la gloire, en acceptant le commandement en chef de l'armée d'Italie, succombe aux fatigues et à la chaleur du climat. Une défaillance générale le force à remettre le commandement à M. de Coigny. Il voulait retourner en France, mais la gravité de son état le contraignit de s'arrêter à Turin. Quand on lui apprit qu'un boulet de canon avait emporté M. de Berwick, il s'écria : Cet homme a toujours été heureux! Ce furent ses dernières paroles. Il était âgé de quatre-vingt-trois ans. C'était un véritable général français : Villars, d'une figure distinguée, d'un air avantageux, d'un caractère qui l'était encore plus, fanfaron, mais très brave, savait mieux que ses rivaux tirer parti d'un succès. Sa gaîté, souvent folle, unie au plus solide courage, inspirait une confiance sans bornes au soldat : il y avait chez lui quelque chose d'Henri IV et de Turenne. Quand Villars entra dans le monde, sa mère, femme de beaucoup d'esprit, lui dit : « Parlez souvent de vous au roi, et jamais à d'autres. » Il parla de lui à tout le monde, et n'en réussit que mieux.

L'impôt du dixième est établi en France, et presque aussitôt supprimé.

Un incendie consume, à Madrid, le palais du roi d'Espagne et les archives de la couronne.

Le 19 juin, les deux nouveaux maréchaux de France, MM. de Coigny et de Broglie, gagnent la bataille de Parme contre les Impériaux, commandés par le comte de Mercy : huit mille hommes et le général en chef de l'armée ennemie restent sur le champ de bataille. Le comte de Konigsegg se retire avec les débris de l'armée impériale derrière la Secchia. La prise de Modène, par le marquis de Maillebois, est le résultat de cette victoire. Les Impériaux obtiennent cependant un faible avantage sur les alliés : les armées de France et de Sardaigne s'étant approchées de Guastalla, dix mille Impériaux s'avancent sur la Secchia, surprennent un détachement de cinquante hommes commis à la garde du gué, passent la rivière pendant la nuit, et se jettent sur le quartier du maréchal de Broglie. Celui-ci, réveillé par cette alerte, sort de sa tente, et parvient à se mettre à la tête des brigades de Champagne et d'Auvergne, avec lesquelles il opère sa retraite en assez bon ordre, et rejoint le gros de l'armée, sans autre perte que celle des bagages de sa division.

Le 7 août, don Carlos se rend maître de l'importante place de Gaëte.

Le 17, le roi de Sardaigne, ayant sous ses ordres les maréchaux de Broglie et de Coigny, gagne la bataille de Guastalla. Les Impériaux, commandés par M. de Konigsegg, perdent neuf mille hommes, et une grande partie de leur artillerie. Cette glorieuse journée coûta cher aux Français : douze cents hommes tués et deux mille blessés. Parmi les impériaux restés sur le champ de bataille, on trouva les princes de Wurtemberg, de Saxe-Gotha et plusieurs autres officiers-généraux.

Le 10 octobre, M. de Maillebois est forcé de lever le siége de Mirandole.

Une insurrection éclate à Genève, à l'occasion

d'un impôt que les magistrats avaient établi pour subvenir aux frais des fortifications de la ville.

Les Génevois prétendaient que les magistrats attentaient à la liberté du peuple, en rétablissant ces fortifications. Toutes les autorités de Genève sont déposées, et le peuple se livre à beaucoup d'actes arbitraires. Le gouvernement français intervient dans cette affaire, et le calme est rétabli.

Le canal de Picardie est ouvert à la fin de cette année. C'est un des plus utiles monuments du règne de Louis XV.

1735

Le 30 janvier, les Corses se constituent en république, et abolissent à jamais dans l'île la domination génoise.

La citadelle de Messine capitule le 22 février. Don Carlos fait son entrée dans Messine le 9 mars. Le 3 juillet il est couronné roi de Sicile à Palerme; il repasse à Naples le 12, et y fixe sa résidence.

Un projet de pacification générale, rédigé à la Haye, est remis aux ambassadeurs des puissances belligérantes, par les ministres anglais et hollandais. Ce projet servit de base aux négociations terminées à la fin de l'année.

La campagne s'ouvre de bonne heure en Italie. Le maréchal de Noailles commandait en Lombardie. Les armées alliées étaient campées aux environs de Guastalla, et les Impériaux retranchés dans le camp de San-Benedito. Le roi de Sardaigne et le maréchal de Noailles se mettent en marche pour les attaquer; mais Konigsegg abandonne avec précipitation ses retranchements, se replie dans le Seraglio, et se fortifie de nouveau à Rovère. Une partie de l'armée espagnole vient renforcer les alliés en Lombardie. A la nouvelle de cette jonction, les Impériaux quittent encore leurs positions et se réfugient dans les montagnes de Trento. M. de Noailles forme le siége de Mantoue.

En Allemagne, les opérations avaient moins de résultat: tout se passait en marches et contremarches. Dans l'état fâcheux où se trouvaient les affaires de Charles VI, c'était beaucoup que le prince Eugène parvînt à paralyser les efforts de M. de Coigny, qui commandait alors les troupes françaises réunies auprès de Mayence.

Le 3 octobre, les préliminaires de la paix sont signés à Vienne, sans l'intervention d'aucune puissance médiatrice. Louis XV avait refusé le plan de pacification proposé par les Anglais et les Hollandais, parce qu'il ne stipulait aucune indemnité pour le roi Stanislas Leckzinsky. Le nouveau traité répara cette injustice. Il fut convenu que Stanislas serait reconnu roi de Pologne, qu'il abdiquerait, et conserverait néanmoins le titre et les honneurs de cette souveraineté; qu'il serait mis en possession des duchés de Lorraine et de Bar, en échange du grand duché de Toscane, promis aux enfants de Philippe V. Après la mort du roi Stanislas, les duchés de Lorraine et de Bar, étaient reversibles à la couronne de France, et incorporés pour toujours à la monarchie. A ces conditions l'électeur de Saxe resta en possession du trône de Pologne. Don Carlos fut solennellement reconnu roi de Naples et de Sicile. Le roi de Sardaigne obtint le Milanais. Toutes les conquêtes faites par la France sur l'Autriche, pendant la guerre, lui furent rendues, indépendamment de quelques autres domaines qu'on lui céda en toute propriété. Enfin la France garantit l'exécution de l'édit par lequel Charles VI avait réglé sa succession.

La signature de ces préliminaires fit cesser les hostilités en Allemagne et en Italie. Les rois d'Espagne et de Sardaigne ne s'en montrèrent pas très satisfaits. « La France, et surtout l'Allemagne, disaient-ils, y trouvaient seuls de réels avantages. »

Ces mécontentements amenèrent en France la disgrâce du ministre qui avait signé le traité. Les ennemis de M. de Chauvelin lui reprochaient d'avoir reçu des sommes considérables de l'Autriche, pour lui faire obtenir la paix à des conditions plus favorables et au détriment des intérêts des alliés de la France. Le ministre des affaires étrangères fut enlevé et confiné dans un château fort où il n'eut de communication avec personne. On le transféra plus tard à Bourges, où il jouit d'un peu plus de liberté. M. Amelot succéda à M. de Chauvelin, dans la place de premier secrétaire-d'état, et les sceaux furent rendus au vieux d'Aguesseau, à qui on les avait ôtés seize ans auparavant.

1736.

Le 28 janvier, le roi Stanislas, pour se conformer aux dispositions du traité de Vienne, abdique une seconde fois la couronne de Pologne. L'Espagne accède à tous les articles de ce traité. Le roi des deux Siciles, et le roi de Sardaigne, le ratifient également. Les cours de Dresde et de Saint-Pétersbourg en approuvent le contenu, et la diète de Ratisbonne ordonne que le duc François de Lorraine sera remercié, au nom de l'Empire, d'avoir sacrifié ses états héréditaires à la consolidation de la paix générale. Ainsi se termina cette courte guerre, entreprise contre l'avis du prince Eugène. Charles VI profita de la paix pour mettre à exécution un dessein qu'il méditait depuis long-temps. Le 12 février, le duc de Lorraine (François Etienne), héritier de Toscane, épouse à Vienne Marie-Thérèse d'Autriche, fille aînée de l'empereur Charles VI, et son unique héritière, d'après les dispositions de la Pragmatique sanction.

Le 1er mars, on pose à Paris la première pierre du portail de l'église de Saint-Roch, rue Saint-Honoré. Cet édifice est construit sur les dessins et sous la direction de Robert Cotte, célèbre architecte.

La reine, Marie Leckzinska, reçoit des mains du cardinal de Fleuri, une rose d'or bénie par

le pape, et apportée en France par un commissaire apostolique. (Voir l'année 1092.)

Création d'une chambre de Tournelle civile, pour l'expédition des affaires dont le jugement avait été retardé pendant les contestations occasionnées par la bulle *Unigenitus*. Cette chambre ouvrit ses séances à la Chandeleur, et devait les terminer à la Saint-Jean.

Quelques recruteurs espagnols, ayant été maltraités à Rome par la populace, le roi des Deux-Siciles ordonne au nonce du pape de sortir de Naples, et fait marcher une armée napolitaine vers la capitale du monde chrétien. Le pape fut contraint de livrer aux troupes du roi de Naples les individus qui avaient maltraité les recruteurs espagnols.

La reine douairière de Prusse meurt à Graslow, où elle s'était retirée depuis son veuvage.

Création du duché-pairie de Fleuri en faveur de Pérignan, neveu du cardinal.

1737.

Le 8 janvier, le congrès de Pontremoli termine les contestations qui subsistaient encore entre Charles VI et Philippe V. Les rois d'Espagne et des Deux-Siciles renoncent à leurs droits sur les duchés de Parme, de Plaisance et de Guastalla, et l'empereur adhère à la cession de Naples et de la Sicile.

Le même jour, le baron de Mechec pour Stanislas, et M. de la Galaizière pour Louis XV, prennent possession du duché de Bar et du marquisat de Pont-à-Mousson. Le 21 mars, ils prennent possession aux mêmes titres du duché de Lorraine. Le 30 avril, le roi Stanislas et la reine son épouse arrivent à Lunéville pour y fixer leur résidence.

Le 9 juillet, Jean Gaston de Médicis, grand-duc de Toscane, meurt à Florence. Aux termes du traité de Vienne, François de Lorraine entre en possession de cet héritage, et Louis XV cesse de payer les 4,500,000 liv. qu'il s'était engagé à fournir annuellement au duc François jusqu'à la mort de Gaston.

Mort de Sigismond de Neubourg, évêque d'Augsbourg, frère et héritier de l'électeur Palatin. Cet événement fait renaître d'anciennes contestations entre le roi de Prusse, l'électeur de Saxe, le duc de Deux-Ponts et le prince Palatin de Sulsback, au sujet des duchés de Berg et de Julliers, possédés par la maison de Neubourg. La France, l'Angleterre et la Hollande, craignant que cette discussion ne rallume la guerre, au moment de la mort de l'électeur palatin, se font médiatrices dans cette affaire, et obtiennent une décision de la diète, qui aplanit toutes les difficultés.

Le 1er décembre, mort de la reine d'Angleterre, princesse de Brandebourg-Anspach et femme de George II, à l'âge de cinquante-deux ans.

Le 19, établissement d'une loterie royale dont les produits doivent servir à l'amortissement des rentes constituées sur l'Hôtel-de-Ville de Paris.

Dès l'année 1736, la guerre survenue entre la Porte-Ottomane et la Russie, avait obligé Charles VI de joindre ses troupes à celle de l'impératrice; mais le prince Eugène venait de mourir, et cette campagne contre les Turcs ne fut pas si heureuse que celle de 1716. Les Ottomans reprirent presque toutes les conquêtes du vainqueur de Peters-Waradin et de Belgrade. De nouveaux échecs éprouvés cette année par les Autrichiens, sur les frontières de la Hongrie, déterminent la cour de Vienne à réclamer l'intervention de la France, pour mettre fin aux hostilités. Pendant ce temps, l'armée autrichienne, sous les ordres du prince de Saxe-Hildburg-Hausen s'avance sur Widdin, dans l'intention de se réunir à l'armée russe en Valachie. Cette jonction ne peut s'opérer. Les lignes des Autrichiens sont forcées devant Banjaluca, et le prince de Saxe lève brusquement le siége de cette ville, le 3 août. Une autre division, sous les ordres du général Keven-Huller, est défaite le 27 septembre. Les Turcs victorieux rompent le congrès assemblé dans Niemerow pour traiter de la paix, et se disposent à pénétrer dans le bannat de Temeswar.

Les frères de Saint-Lazare, à Paris, célèbrent la canonisation de saint Vincent-de-Paule. La bulle du pape avait été supprimée par arrêt du parlement, comme contenant des maximes ultramontaines contraires aux libertés de l'église gallicane; mais une déclaration du conseil déclara nul l'arrêt du parlement et ordonna la publication de la bulle.

1738.

La guerre continue en Hongrie. Ragoski, reconnu roi de Hongrie par la Porte, entre en Transilvanie à la tête d'une armée soudoyée par les Turcs. Il essaie de rallier à lui les mécontents de ce royaume; Charles VI en fait arrêter quelques-uns, qui expient leur révolte dans les supplices. Ces rigueurs arrêtent l'insurrection prête à éclater, et font échouer le plan du vaivode Ragoski. Néanmoins l'armée autrichienne se trouve dans une situation fort critique par suite des fatigues et des maladies qui doublent ses pertes dans cette campagne.

Louis XV accorde un secours de troupes aux Génois pour les aider à faire rentrer l'île de Corse sous leur domination. Six bataillons d'infanterie, commandés par M. de Boissieux, débarquent le 5 février à Bastia et à San-Fiorenzo. Les Corses promettent de se soumettre à ce qu'il plaira au roi de France d'ordonner, « bien persuadés, disent-ils, qu'il n'exigera rien de contraire à leur honneur et à leurs priviléges. » Le 24 mai, ils acceptent le traité de pacification proposé par M. de Boissieux. Ils promettent de déposer les armes; mais, vers la fin de novembre, le roi Théodore ayant reparu sur les côtes, une partie des révoltés refuse de ratifier le traité proposé par M. de

Boissieux ; et le 12 décembre, sous prétexte d'apporter leurs armes, ainsi qu'ils l'avaient promis, ils surprennent un poste de quatre cents Français qui est forcé de se renfermer dans Bastia.

Incendie du Palais-de-Justice à Paris. Le corps de bâtiment occupé par la Cour des Comptes est dévoré par les flammes avec tous les registres et papiers qu'il renfermait. Afin de réparer ces pertes, une ordonnance royale enjoint à tous les particuliers qui ont obtenu des rois de France des droits, des faveurs, des fiefs ou des dignités, d'en représenter les titres à la chambre des comptes pour qu'ils soient reportés sur les nouveaux registres.

L'infant don Carlos, roi des Deux-Siciles, épouse la princesse Marie de Saxe, fille d'Auguste III, roi de Pologne. Le nouvel époux institue à cette occasion l'ordre de Saint-Janvier, dont il se déclare le chef.

La France signe un traité d'alliance avec la Suède, et s'oblige à lui payer, en cas de guerre, un subside de deux millions.

Un traité de paix définitive est signé à Vienne entre la France et l'empereur, d'après les préliminaires adoptés en 1736.

Le célèbre Boërhaye meurt à Leyde, où il enseignait la médecine.

1739.

Les rois d'Espagne, de Sardaigne et des Deux-Siciles accèdent à la paix définitive signée à Vienne à la fin de l'année précédente.

Le 1er février, M. de Boissieux meurt à Bastia. Il est remplacé par le marquis de Maillebois. Ce général bat les Corses en plusieurs rencontres; il croit l'île soumise, mais le feu de l'insurrection se rallume presque aussitôt.

Le 22 février, Louis XV déclare le mariage de sa fille aînée, Marie-Louise-Elisabeth avec l'infant don Philippe, fils de Philippe V.

Des contestations assez vives s'élèvent au sein de l'Université de Paris, relativement à la bulle *Unigenitus*. Le roi se déclare contre ceux des membres de ce corps qui ont repoussé la bulle. Ils sont exilés; le célèbre Rollin, recteur de l'Université, fut de ce nombre.

Les Turcs obtiennent de nouveaux succès en Hongrie. Une flotte russe est incendiée dans la mer Noire, et l'armée ottomane met le siége devant Belgrade. La prise de cette place ouvrait aux Turcs la route de Vienne; il fallut négocier. M. de Villeneuve, ambassadeur de France à Constantinople, obtient du grand-visir une suspension d'armes, et les préliminaires de la paix sont signés dans le camp même des Turcs, par le grand-visir et M. le comte de Neuperg, plénipotentiaire de l'Autriche. Le ministre de France obtient encore que la citadelle et les fortifications de Belgrade, restituées aux Turcs, seront démolies. L'Autriche cède en outre toute la Servie et la Valachie. La Porte, de son côté, renonce à ses prétentions sur la Hongrie. Le Danube et la Save deviennent les limites des deux empires. La Russie restitue la ville d'Azof à la Porte-Ottomane.

L'Europe alors était attentive à des difficultés survenues entre George II, roi d'Angleterre, et Philippe V, roi d'Espagne, au sujet de la *fourniture* des nègres dans les colonies espagnoles, que les Anglais prétendaient leur être exclusivement réservée par le traité d'Utrecht. Chaque tête de nègre devait être payée aux Anglais trente-trois piastres, et la quotité de la *fourniture* était évaluée à quatre mille huit cents têtes par année. Cette concession avait été cédée par le gouvernement anglais, à la compagnie du Sud, qui fut dès lors connue sous le nom de compagnie de l'*Assiento*. (Compagnie de la ferme.) Elle jouissait du privilége d'envoyer, chaque année, au Mexique, un navire du port de cinq cents tonneaux, avec des marchandises à bord. Plus tard, le tonnage du bâtiment devint beaucoup plus fort. L'Espagne consentit à cette augmentation. Mais bientôt on adjoignit un autre bâtiment au navire permis, sous prétexte de lui fournir des rafraîchissements. Cette patache allait et venait sans cesse des colonies britanniques au vaisseau de permission, dans lequel elle transbordait de nouvelles marchandises anglaises, de sorte que le vaisseau était toujours plein, et faisait toute l'année un trafic qui portait le plus grand préjudice aux droits du gouvernement espagnol. Après des réclamations infructueuses, les gardes-côtes espagnoles reçurent l'ordre de repousser par la force les contrebandiers anglais. Cet ordre fut quelquefois exercé avec rigueur. Le roi d'Angleterre demanda raison des violences des Espagnols; on lui répondit qu'il eût d'abord à faire cesser la contrebande. Ni l'un ni l'autre de ces gouvernements n'ayant voulu céder, il en résulta quelques hostilités en Amérique, entre les vaisseaux anglais et espagnols. Plusieurs négociants de la Jamaïque firent parvenir au parlement anglais des récits de cruautés que leurs marins avaient éprouvées dans les ports espagnols. La lecture de ces plaintes excite le ressentiment de la chambre des communes. On demande la guerre au nom de la nation. Un patron de bâtiment nommé *Jenkins*, se présenta devant la chambre des communes, le nez fendu et les oreilles coupées, et vint demander vengeance. Sa vue excita l'indignation du parlement contre les Espagnols; le peuple de Londres parcourait les rues en criant : *la mer libre, ou la guerre*. Ces mots furent écrits sur la porte de la chambre des communes. Le gouvernement français interpose inutilement sa médiation; la guerre est déclarée entre l'Angleterre et l'Espagne. Une forte escadre est armée à Liverpool et à Portsmouth, et le roi George fait délivrer des lettres de marques aux armateurs anglais, pour courir sus aux bâtiments espagnols.

Le 1er décembre, l'amiral anglais, Vernon, prend Porto-Bello à l'Espagne.

Traité de commerce et de Navigation entre la France et la Hollande.

Le 21 décembre, l'Université décrète l'acceptation de la bulle *Unigenitus*.

1740.

Le 6 février, le pape Clément XII meurt à l'âge de 87 ans, après avoir occupé pendant neuf ans le siége de Saint-Pierre. Le 17 août, Prosper Lamberti, cardinal archevêque de Bologne, est élu à sa place et prend le nom de Benoît XIV.

Le 31 mai, mort de Frédéric-Guillaume, roi de Prusse. Son fils aîné, Charles Frédéric, lui succède, et envoie à Paris le marquis de Camas pour faire part à Louis XV de son avènement.

Voici le portrait que son fils (le grand Frédéric) a tracé de ce prince avare et cruel qui, pour une faute légère, mit l'héritier de sa couronne au cachot et le força d'assister au supplice de son ami Lekatt: « La politique du roi fut toujours inséparable de sa justice. Moins occupé à étendre qu'à conserver ce qu'il possédait, toujours armé pour sa défense et jamais pour le malheur de l'Europe, il préférait en tout l'utile à l'agréable; bâtissant avec profusion pour ses sujets, et ne dépensant pas la somme la plus modique pour se loger lui-même; circonspect dans ses engagements, vrai dans ses promesses, austère dans ses mœurs, rigoureux sur celles des autres, sévère observateur de la discipline militaire; gouvernant son état par les mêmes lois que son armée. Il présumait si bien de l'humanité, qu'il prétendait que tous ses sujets fussent aussi stricts que lui. Frédéric-Guillaume laissa en mourant soixante-dix mille hommes, qu'il entretint par sa bonne économie, ses finances augmentées, le trésor public rempli, et un ordre merveilleux dans toutes les affaires. S'il est vrai de dire qu'on doit l'ombre du chêne qui nous couvre à la vertu du gland qui l'a produit, toute la terre conviendra qu'on trouve dans la vie laborieuse de ce prince, et dans les mesures qu'il prit avec sagesse, les principes de la prospérité dont la maison royale a joui après sa mort. »

Louis XV, pour exciter en France l'émulation des artistes, ordonne que chaque année les meilleures productions des peintres et des sculpteurs seront exposées dans les salons du Louvre. Cette exposition a lieu, pour la première fois, le jour de la Saint-Louis.

L'amiral Vernon qui, depuis plusieurs mois, avait mis le siége devant Carthagène en Amérique, est obligé de le lever.

Une assemblée générale du clergé de France accorde au roi, dans sa séance du 20 juin, un don gratuit de 3,500,000 livres.

Le 17 octobre, l'impératrice de Russie, Anne Jvanowa, meurt à Saint-Pétersbourg à l'âge de 47 ans. Après avoir désigné pour lui succéder au trône le prince Jvan de Brunswick-Bevern, à peine âgé de deux mois, elle confie la régence à son favori Biren, duc de Courlande. Les violences de ce régent ne tardèrent pas à lui aliéner tous les cœurs. Il se forma contre lui une conspiration à la tête de laquelle était le maréchal de Munick. Cette conspiration ayant éclaté le 18 novembre, Munick s'empara de Biren et le fit transférer dans la forteresse de Schlusselbourg. Quelques mois après, il fut envoyé en Sibérie. La princesse Anne, mère du jeune empereur, fut déclarée régente pendant la minorité d'Jvan. Son époux, le prince de Brunswick-Bevern fut nommé généralissime des troupes de terre et de mer, et le maréchal Munick premier ministre.

La dernière année de la vie de l'impératrice Jvanowa fut signalée par un spectacle burlesque dont on parla dans toute l'Europe. Elle fit célébrer les noces d'un de ses bouffons avec une fille du peuple. Ce bouffon était un prince Galitzin, condamné d'après un vieil édit, à remplir ces fonctions humiliantes pour avoir embrassé la religion catholique. « Les fêtes de ce mariage, dit un historien, eurent lieu dans un palais entièrement bâti avec des glaçons de la Newa. Tous les meubles du palais, le lit même des nouveaux mariés étaient de glace. Les canons et les mortiers, dont plusieurs tirèrent pendant la cérémonie étaient aussi de glace. Tous les gouvernements de l'empire avaient envoyé des députés des deux sexes qui assistèrent à la fête en costume de leur pays. Les époux furent promenés par la ville au milieu du cortége le plus grotesque et enfermés dans une cage portée par un éléphant. Ce qu'il y eut de plus curieux dans cette bizarre solennité, ce fut le palais de glace qui subsista pendant plusieurs mois, grâce à la rigueur de l'hiver de 1740. »

Le 20 octobre, un événement inattendu vint jeter de nouveaux brandons de discorde entre les puissances de l'Europe. L'empereur *Charles VI* mourut à l'âge de cinquante-cinq ans, et avec lui s'éteignit la branche masculine de l'ancienne maison d'Hapsbourg; elle avait pour devise les cinq voyelles : A, E, I, O, U, dont le sens est, *Austriæ est imperare orbi universo.* (Il appartient à l'Autriche de commander à l'univers.) Charles VI à ses derniers moments avait encore la conviction que la transmission de son vaste héritage aurait lieu sans secousses, au moyen de la Pragmatique sanction garantie par le roi de Pologne, par la Russie, par l'Angleterre, la Hollande, le Danemarck, et enfin par la France et par l'Espagne. Le prince Eugène n'avait jamais partagé cette confiance de l'empereur; il lui disait souvent : « Pour exécuter paisiblement la Pragmatique, il faudrait, non des garanties, mais trois cent mille soldats. » La prédiction du prince Eugène ne tarda pas à se réaliser.

La succession de Charles VI était immense : elle se composait de la Hongrie et de la Bohême, royaumes long-temps électifs, que les princes autrichiens avaient rendus héréditaires; de la Souabe autrichienne, appelée *Autriche antérieure;* de la haute et basse Autriche conquises au treizième siècle; de la Styrie, de la Carinthie, de la Carniole, de la Flandres, du Burgaw, des quatre villes frontières; du Brisgaw, du Frioul, du Tyrol, du Milanais, du Mantouan, du duché de

Parme, etc. Marie-Thérèse, fille aînée de Charles VI, fut d'abord proclamée reine de Hongrie et de Bohême et héritière de toutes les provinces et pays héréditaires possédés par son père. L'électeur de Bavière, Charles-Albert, protesta le premier contre la prise de possession de Marie-Thérèse. Il fondait ses prétentions à la succession de l'empereur défunt sur le testament de l'empereur Ferdinand Ier, frère de Charles-Quint, dont Albert V, duc de Bavière, avait épousé la fille aînée.

Auguste III, roi de Pologne, alléguait des droits plus récents, ceux de sa femme même, fille aînée de l'empereur Joseph Ier, frère aîné de Charles VI. Philippe V, malgré son adhésion à la Pragmatique, prétendait aussi à cette succession. Il se fondait sur un pacte de famille, signé cent vingt-trois ans auparavant, et comme descendant par les femmes de la femme de Philippe II, fille de l'empereur Maximilien II. A ce titre, Louis XV aurait pu se mettre sur les rangs, puisqu'il descendait en droite ligne de la branche aînée masculine d'Autriche, par la femme de Louis XIII et par celle de Louis XIV; mais il lui convenait mieux d'être arbitre et protecteur que concurrent; car il pouvait alors décider de cette succession et de l'empire, de concert avec la moitié de l'Europe, tandis qu'il aurait eu l'Europe à combattre s'il avait prétendu à l'héritage de Charles VI.

Le roi de Sardaigne réclamait le Milanais enlevé à ses ancêtres.

Cette cause de tant de têtes couronnées fut plaidée dans tout le monde chrétien par des mémoires publics; tous les princes, tous les particuliers y prenaient intérêt. On s'attendait à une guerre universelle; mais ce qui confondit la politique humaine, c'est que l'orage commença d'un côté où personne n'avait tourné les yeux. Tandis que la France, l'Espagne, la Bavière et la Saxe s'agitaient pour faire un empereur, Marie-Thérèse avait reçu à Vienne, le 7 novembre, les hommages des états d'Autriche; les provinces d'Italie, la Bohême lui firent leurs serments par des députés; elle gagna surtout l'esprit des Hongrois, en se soumettant à prêter l'ancien serment du roi André II, fait l'an 1222: « si moi ou quelques-uns de mes successeurs, en quelque temps que ce soit, veut enfreindre vos priviléges, qu'il vous soit permis, en vertu de cette promesse, à vous et à vos descendants, de vous défendre sans pouvoir être traités de rebelles. »

Le roi de Prusse, qui réclamait la Silésie en qualité d'électeur de Brandebourg, ne s'amusa pas à faire des mémoires ou des protestations. Il fit d'abord proposer à Marie-Thérèse de lui céder cette province, et lui offrit son crédit, ses secours, ses armes, avec cinq millions de nos livres, pour lui garantir tout le reste, et donner l'empire au prince François de Lorraine, son époux. Cette concession aurait mis fin à toutes les prétentions; mais le sang de tant d'empereurs qui coulait dans les veines de Marie-Thérèse, se révolta à l'idée de démembrer le patrimoine de ses pères: elle était impuissante, mais intrépide. Elle refusa les offres du roi de Prusse. Celui-ci marcha en Silésie avec une forte armée, qui y pénétra vers le mois de décembre.

Au milieu de tant d'agitation, la cour de France ne s'était pas encore prononcée: le cardinal de Fleuri, à la veille de faire la guerre à l'Angleterre pour soutenir les intérêts de l'Espagne, ne se souciait point d'exciter une guerre continentale. L'invasion de la Silésie n'avait point été combinée avec la France, comme on le crut alors. Cela est si vrai, qu'en partant pour ce duché, le roi de Prusse dit à M. de Beauvau, ambassadeur de France: *Je vais jouer votre jeu; si les as me viennent, nous partagerons.*

Cependant la noblesse française voulait la guerre, parce qu'elle procure des grades et des dignités: on entraîna le cardinal de Fleuri, alors âgé de quatre-vingt-cinq ans, en faisant valoir la nécessité d'abaisser la maison d'Autriche, rivale de la maison de Bourbon. On voulait faire plus que n'avaient espéré Henri IV et le cardinal de Richelieu.

Le comte, depuis maréchal de Belle-Isle, et son frère, petits-fils du fameux Fouquet, sans avoir ni l'un ni l'autre aucune influence dans les affaires, ni encore aucun accès auprès du roi, ni aucun pouvoir sur l'esprit du cardinal de Fleuri, arrangèrent tout le plan de cette vaste entreprise. une armée de cent mille hommes, sous le nom de troupes auxiliaires de l'électeur de Bavière, devait s'emparer de l'Autriche, du royaume de Bohême, des plus belles provinces de la reine de Hongrie, et tenir en respect les princes et les électeurs qui auraient quelque penchant pour Marie-Thérèse. Une autre armée de quarante mille hommes devait occuper les états de l'électeur de Cologne pour les protéger, contenir ses voisins et être à portée d'entrer dans le Hanovre, dont le roi d'Angleterre, qu'on savait être partisan de la maison d'Autriche, était électeur. On s'assurait, par ces démonstrations, l'alliance du roi de Prusse dont l'irruption récente dans la Silésie était une puissante diversion, tandis que le roi d'Espagne, conjointement avec son fils, le roi des Deux-Siciles, devait attaquer les possessions de la reine de Hongrie en Italie. Le cardinal de Fleuri approuva fort ce projet; mais il fut encore retenu par la pensée que le roi, ayant accepté la Pragmatique sanction (3 octobre 1735), il était de l'honneur de la France de garantir l'indivisibilité des états de l'empereur Charles VI. La force des choses fit taire ses scrupules. On envoya le maréchal de Belle-Isle à la diète de Francfort, en qualité d'ambassadeur plénipotentiaire, pour assister, selon l'usage, à l'élection de l'empereur. Le maréchal séduisit les membres de la diète par le luxe de sa table. On avait établi des relais de Paris à Francfort, et deux fois par semaine il partait deux fourgons chargés des provisions de bouche les plus recherchées, et des vins les plus exquis La guerre était alors déclarée entre l'An-

gleterre et l'Espagne. Le cabinet de Versailles fait sortir de Brest une escadre de ving-deux vaisseaux de ligne, sous le commandement de l'amiral d'Antin, pour protéger le commerce français sur les côtes de l'Amérique espagnole.

1741.

Le 15 février, mort de Raymond du Puy Montanègre, grand-maître de l'ordre de Malte. Emmanuel Pinto de Fonseca, lui succède.

La ville de Breslau ouvre ses portes au roi de Prusse. Le général Neuperg, à la tête de vingt-quatre mille Autrichiens, marche au secours de la Silésie, déjà envahie. Il force le roi à accepter la bataille de Molvitz, près de la rivière de Neisse (10 avril). On vit alors ce que valait l'infanterie prussienne : la cavalerie du roi étant entièrement rompue par les escadrons autrichiens, la première ligne de l'infanterie fut prise en flanc; on crut la bataille perdue; tout le bagage du roi fut pillé, et ce prince en danger d'être pris, fut entraîné loin du champ de bataille. La seconde ligne de l'infanterie rétablit tout par son attitude inébranlable et par son excellente discipline : Frédéric gagna la bataille, et cet événement devint le signal d'un embrasement universel.

Le cardinal de Fleuri se décide à prendre part à la guerre de la succession. Une circonstance, peu importante en apparence, paraît avoir hâté cette détermination : dans la lettre par laquelle Marie-Thérèse faisait part à Louis XV de la mort de l'empereur, elle prenait le titre de duchesse de Bourgogne, de Lorraine et de Bar : cela fit supposer que le mari de la reine de Hongrie conservait encore des prétentions sur ces provinces; les différents corps dont les armées de Bavière et de Cologne devaient se composer, reçurent l'ordre de se mettre en mouvement. Quarante mille Français passèrent le Rhin sous les ordres de Belle-Isle, qui réunit ainsi les fonctions de général et celles d'ambassadeur. Une seconde armée, commandée par le maréchal de Maillebois, se porta en Westphalie. Belle-Isle se rendit ensuite au camp du roi de Prusse et à Dresde, et fit un accord avec Frédéric et le roi de Pologne, pour parvenir à l'élection de Charles Albert, au trône impérial. La France procurait ainsi à l'électeur de Bavière, de l'argent, des alliés, des suffrages et des armées, en même temps que Louis XV le créait, par lettres-patentes du 20 août, son lieutenant-général.

L'électeur de Bavière, fort de tant de secours, entra facilement dans l'Autriche, tandis que la reine Marie-Thérèse résistait à peine au roi de Prusse. Charles Albert prend successivement Passau et Lintz, et fait pousser des reconnaissances jusqu'aux portes de Vienne. L'électeur de Bavière fait même faire une sommation au comte de Kevenhuller, gouverneur de cette capitale. George II, roi d'Angleterre, qui s'était rendu en Hanovre, y réunit une armée de trente mille hommes, anglais, hanovriens, danois et hessois, avec lesquels il espère arrêter le roi de Prusse; mais la présence du maréchal de Maillebois en Westphalie, l'intimide, et il signe un traité de neutralité.

La ruine de Marie-Thérèse paraissait inévitable; mais elle ne se laissa pas abattre par la mauvaise fortune. Chassée de sa capitale, elle convoque à Presbourg les états de Hongrie, et paraît au milieu d'eux, tenant dans ses bras son fils aîné, presque encore au berceau : « abandonnée de mes amis, leur dit-elle en latin (langue qu'elle parlait fort bien), persécutée par mes ennemis, attaquée par mes plus proches parents, je n'ai de ressource que dans votre fidélité, dans votre courage et dans ma constance; je mets en vos mains la fille et le fils de vos rois, qui attendent de vous leur salut. » Tous les palatins attendris, et enflammés d'un noble enthousiasme, tirèrent leur sabre en s'écriant : *moriamur pro rege nostro Mariâ-Theresiâ!* (mourons pour notre roi Marie-Thérèse!) Ce cri, où se trouvait un éloge si délicat du courage viril de la reine, fut inscrit sur les drapeaux hongrois, et intéressa à la cause de Marie-Thérèse toutes les ames généreuses. A cette époque elle écrivait à la duchesse de Lorraine, sa belle-mère : *j'ignore aujourd'hui s'il me restera une ville pour y faire mes couches.*

En Angleterre et en Hollande, des particuliers proposèrent d'envoyer des dons gratuits à cette princesse. La duchesse de Marlborough, veuve du général qui avait combattu pour Charles VI, assembla toutes les dames de Londres; elles s'engagèrent à fournir cent mille livres sterling; mais la reine de Hongrie eut la grandeur d'ame de ne pas accepter cet argent, disant qu'il lui suffisait de celui qu'elle attendait de la nation anglaise, assemblée en parlement. Ce refus avait une haute portée politique.

Toute l'Europe croyait que l'électeur de Bavière allait assiéger Vienne. On se trompa. Cette conquête aurait contrarié les vues du cardinal de Fleuri, qui ne prétendait pas que l'empereur qu'il faisait eût toute la succession. L'armée française, aux ordres de l'électeur de Bavière, marcha donc vers Prague, qu'elle emporta le 26 de novembre. M. de Chevert, alors lieutenant-colonel du régiment de Beauce, monta le premier sur les remparts. Le comte de Saxe et le fils aîné du maréchal de Broglie le suivirent, et ils firent mettre bas les armes à la garnison, commandée par le général Ogilvi, irlandais.

Le roi de Prusse se rend maître de la Moravie. Charles Albert est proclamé roi de Bohême.

Le roi de Sardaigne qui, d'abord, avait aidé les Espagnols dans l'invasion de la Lombardie, reconnut bientôt l'erreur de sa politique. Il change subitement de parti, signe un traité avec la reine de Hongrie, et réunit les troupes piémontaises aux troupes autrichiennes. Marie-Thérèse, tranquille désormais sur le sort de ses provinces d'Italie, porte toutes ses forces en Allemagne.

En même temps des négociations sont entamées pour détacher le roi de Prusse de la coalition des prétendants à la succession de Charles VI.

Le 27 juin, Louis Ernest de Brunswick-Bevern, oncle de l'empereur de Russie, est élu duc de Courlande, par les états assemblés à Mittau. Il ne jouit pas long-temps de cette dignité. Le 6 décembre, la princesse Elisabeth Petrowna, fille du czar Pierre, monte sur le trône de Russie à la suite d'une révolution aussi prompte que singulière. Suivie seulement de sept grenadiers, Elisabeth se rend à minuit aux casernes du régiment des gardes; elle expose aux officiers et aux soldats ses droits au trône et les malheurs de l'empire. Ils l'accompagnent au palais, où elle fait arrêter le jeune empereur, le prince et la princesse de Brunswick, les comtes de Munick et d'Ostermann, tous les ministres et partisans de la régente; le lendemain, Elisabeth Petrowna est proclamée impératrice de Russie. Il n'y eut pas une goutte de sang répandue : le jeune prince fut reconduit avec sa famille dans ses états d'Allemagne; Ostermann et Munick furent envoyés en Sibérie.

Le 3 décembre, la reine de Suède, Ulrique Eléonore, sœur de Charles XII, meurt à Stockholm, après un règne de 22 ans.

Mort du célèbre Rollin, auteur du *Traité des Etudes*, et du cardinal de Polignac, l'un des hommes les plus érudits de ce siècle.

La flotte Anglaise, stationnée à la Jamaïque, attaque l'escadre de l'amiral d'Antin, qu'elle feint de prendre pour des vaisseaux espagnols Les Français ripostent avec avantage et auraient complétement battu les Anglais, si les instructions de l'amiral d'Antin ne lui avaient expressément défendu de s'éloigner de ces parages.

Arrivée à Paris de l'ambassadeur turc, Zaïd-Effendi. Il y vint avec une suite nombreuse et un faste oriental. Cette ambassade fut une galanterie que M. de Villeneuve, ambassadeur à Constantinople, voulait faire à Louis XV, et une flatterie de courtisan pour le cardinal de Fleuri, à qui il devait son ambassade.

1742.

Le 24 janvier, Charles Albert, électeur de Bavière, est proclamé empereur par la diète de Francfort. Ce prince arrive dans cette ville le 31, et est couronné le 12 février, par l'électeur de Cologne, son frère, sous le nom de Charles VII. Cet événement fut comme le signal d'un changement complet dans les affaires des belligérants. La mésintelligence s'était glissée entre les puissances alliées. Le roi de Prusse, premier agresseur de la reine de Hongrie, venait de signer la paix; le roi de Pologne imita son exemple, et tout le poids de la guerre retomba sur la France. Le prince Charles de Lorraine, frère du grand duc, à la tête de trente cinq mille hommes, fit alors en Bohême, où tous les habitants favorisaient Marie-Thérèse, une guerre active aux Français et aux Bavarois, dispersés sur un terrain trop étendu, et privés d'une cavalerie suffisante. Chaque engagement affaiblissait les Français et fortifiait les Autrichiens. Il y avait bien alors une armée française en Westphalie; mais elle ne pouvait s'en éloigner, dans la crainte que les Hanovriens ne prissent les armes en faveur de la reine de Hongrie.

Le général Kewenhuller entreprend de reconquérir la haute Autriche avant que la France fût en état de s'y opposer. Le 26 janvier, il détache un corps de troupes autrichiennes, qui s'empare de la ville de Passaw; le lendemain il prend le château par capitulation. Dix mille hommes, sous les ordres des généraux Segur et Minuzi, sont contraints de se renfermer dans Lintz. Le grand duc les assiége, et la ville lui ouvre ses portes, à la suite d'une capitulation honorable pour les troupes françaises, obtenue par la fermeté de M. le comte Duchâtel, lieutenant-général, qui répondit au grand duc, menaçant de faire mettre le feu à la ville : *eh bien!* dit cet officier, *recommencez à brûler, nous allons recommencer à tirer*. Après la soumission de la haute Autriche, les Autrichiens s'avancent sur la Bavière. Munich se rend sans résistance, et Charles VII se trouve enfermé dans Francfort.

Le maréchal de Broglie, abandonné par les alliés, s'occupe uniquement du soin de sauver l'armée française. Un corps nombreux se réfugie dans Prague, où il est vivement assiégé par le prince Charles de Lorraine.

Le 19 août, une escadre anglaise paraît devant le port de Naples. L'amiral Martin, qui commande cette escadre, somme le roi des Deux-Siciles d'abandonner les intérêts de la France et de l'Espagne, et menace de bombarder la ville si, dans deux heures, il n'a pas obtenu une réponse favorable à sa demande. Don Carlos est forcé de rappeler ses troupes du camp de Spolette. Don Philippe, qui s'était emparé de la Sardaigne en septembre, en est chassé en octobre.

Le cardinal de Fleuri, voyant tant d'espérances trompées, tant de désastres qui succédaient à de si heureux commencements, écrivit au général Kœnigsegg, une lettre qu'il lui fit remettre par le maréchal de Belle-Isle. Il s'excusait dans cette lettre de la guerre entreprise, et il avouait qu'il avait été entraîné au-delà de ses mesures : « bien des gens savent, dit-il, combien j'ai été opposé aux résolutions que nous avons prises, et que j'ai été en quelque façon forcé d'y consentir. » Pour toute réponse la reine de Hongrie fit imprimer la lettre du cardinal. Cette publication déconsidéra le ministère français; les alliés de la France se refroidirent, et ses ennemis s'enhardirent. Le cardinal voyant sa lettre imprimée, en écrivit une seconde, dans laquelle il se plaint au général autrichien de ce qu'on a publié sa première lettre, et lui dit *qu'il ne lui écrira plus désormais ce qu'il pense*. Cette seconde lettre lui fit encore plus de tort que la première. Il les fit dés-

avouer toutes les deux dans quelques feuilles publiques, mais ce désaveu ne trompa personne. D'un autre côté, l'empereur bavarois fait proposer à Londres des projets de paix, accompagnés de quelques concessions en faveur du Hanovre. Le ministère anglais, persuadé qu'il n'a plus besoin de l'empereur pour les obtenir, se moque de ses offres en les rendant publiques. Charles VII fut réduit à désavouer ses propositions, comme le cardinal de Fleuri avait désavoué ses lettres. La querelle devint plus vive que jamais. La France d'un côté, l'Angleterre de l'autre, toutes deux parties principales, sous le nom *d'auxiliaires,* s'efforcèrent de tenir la balance à main armée. La guerre fut reportée du Danube sur le Rhin, et la maison de Bourbon se vit, pour la seconde fois, obligée de tenir tête à presque toute l'Europe.

La campagne se termine cette année par un fait d'armes qui fut regardé comme le chef-d'œuvre de l'art militaire, et comparé à la belle retraite de l'antiquité. Les Français étaient assiégés dans Prague. Le maréchal de Maillebois, envoyé au secours de cette place, n'avait pu parvenir à forcer les gorges de la Bohême. Belle-Isle bloqué depuis deux mois, privé de toute communication, conçoit alors le projet de sortir de la place et de dérober sa retraite à l'ennemi. Il réussit. A la tête de onze mille hommes et de trois mille chevaux dans une saison si rigoureuse que près de huit cents hommes périrent de froid dans les neiges, il traverse trente-huit lieues de campagnes dévastées où l'on ne trouvait aucune provision, environné de quarante mille ennemis, qui ne purent lui prendre que quelques bagages et plusieurs pièces d'artillerie que le mauvais état des chemins le força d'abandonner. Les Autrichiens, désolés d'avoir laissé échapper une si belle proie, tournent leur colère contre Prague. Ils somment la ville de se rendre à discrétion; mais le brave Chevert y commandait une garnison composée encore d'un millier d'hommes, et de plus de trois mille malades. Il menace de s'ensevelir sous les ruines de la ville, si on ne lui accorde la liberté de rejoindre le maréchal de Belle-Isle. Il obtient cette capitulation, et se retire à Egra avec la partie valide de sa garnison.

Le maréchal de Belle-Isle était malade pendant cette brillante retraite; hors d'état de pouvoir se tenir à cheval, il avait été obligé de se faire porter partout où sa présence était nécessaire. A son arrivée à la cour, il fut reçu si froidement, que dans son dépit il alla se confiner dans une petite maison de plaisance qu'il possédait à quelques lieues de Paris. Xénophon fut mieux accueilli quand il reparut à Athènes, après son retour d'Asie, connu dans l'histoire sous le nom de *retraite des dix mille.*

1743.

Le 29 janvier, le cardinal de Fleuri meurt au village d'Issi, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans et six mois, après avoir, pendant vingt ans, gouverné la France. Pour lui plaire et adoucir les terreurs de son âge, on avait soin de grossir les gazettes de récits de centenaires. On attribue à M. de Maurepas une épitaphe épigrammatique, qui eut un grand succès, et qui peint à merveille l'égoïsme et l'ambition du cardinal.

> Ci-gît, qui loin du faste et de l'éclat,
> Se bornant au pouvoir suprême,
> N'ayant vécu que pour lui-même,
> Mourut pour le bien de l'état.

Le cardinal de Fleuri laissa les affaires de la guerre, de la marine, de la finance et de la politique dans une crise qui altéra la gloire de son ministère, mais qui n'affecta nullement la tranquillité de son âme. Louis XV prit en ce moment la résolution de gouverner par lui-même et de se mettre à la tête de son armée. Il se trouvait dans la même situation que son bisaïeul à l'époque d'une guerre nommée, comme celle-ci, *la guerre de la succession.*

Le cardinal de Fleuri, comme homme privé, avait d'excellentes qualités; comme homme d'état, il était trop susceptible de préventions. Il n'avait que de médiocres talents pour gouverner un royaume, parce qu'il manquait de cette étendue de génie qui embrasse d'un seul coup-d'œil toutes les faces d'une affaire, et sait se décider pour le parti le plus avantageux à l'état. Dix-sept années d'une administration timide, mais régulière, ont fait donner à son ambition le nom de sagesse. Quoi qu'il en soit, sa gloire sera d'avoir réparé, en peu de temps, le désordre extrême que la régence avait laissé dans le gouvernement: sa honte, de n'avoir pas su profiter, dans l'intérêt de la France, des grands événements que le hasard fit surgir en Europe pendant son ministère.

M d'Argenson remplace M. de Breteuil au département de la guerre.

Les dispositions guerrières sont formidables au commencement de cette année. Marie-Thérèse a des armées en Bohême, en Autriche, en Bavière, en Italie. Elle fait marcher des corps nombreux sur le Rhin pour les réunir aux Anglais et aux Hollandais. Le roi d'Angleterre prend le commandement de son armée, campée sur le Mein, et composée d'au moins cinquante mille hommes. Six armées couvrent l'Italie: une armée espagnole, commandée par don Philippe, occupe la Savoie; le roi de Sardaigne, avec quarante mille hommes, est posté dans les défilés des Alpes; une armée de Vénitiens est plus loin, l'arme au bras, pour faire respecter la neutralité de la république; une armée de la reine de Hongrie est campée le long de l'Adige, ayant en tête une seconde armée espagnole commandée par le comte de Gages; enfin une sixième armée sous les ordres du roi de Naples, don Carlos, attend la suite des événements pour prendre le parti le plus avantageux à la politique tour-à-tour anglaise et française du fils de Philippe V.

Le 8 février, le comte de Gages bat les Autri-

chiens, commandés par le comte de Thaun dans un lieu nommé Campo-Santo.

En Allemagne, le maréchal de Broglie et le général bavarois Seckendorf défendaient la partie du Palatinat et de la Bavière qui n'était pas encore occupée par les Autrichiens. La mésintelligence de ces deux officiers amène leur expulsion du Palatinat et compromet gravement le sort de l'armée française, qui est sur le point d'être écrasée aux environs de Donawert. Les troupes françaises, sous les ordres du maréchal de Noailles, perdent la bataille de Dettingue contre les Anglais. On attribua ce mauvais succès à l'impétuosité du duc de Grammont qui engagea le combat avant d'en avoir reçu l'ordre. Les Anglais, après avoir été maîtres du champ de bataille, l'abandonnent le lendemain et vont camper auprès d'Hanau. Ils y sont joints par le prince Charles de Lorraine et le comte de Kewenhuller. Vingt mille Hollandais renforcent encore cette armée, qui oblige le maréchal de Broglie à se retirer précipitamment à Wimpsen sur le Necker. Le comte de Saxe remplace M. de Broglie, qui revient en France.

Charles VII, réfugié dans Francfort, négocie avec la reine de Hongrie, qui le force à se déclarer neutre dans sa propre cause : un armistice est conclu à ces conditions.

Louis XV espérant mettre fin à une guerre ruineuse, offre de retirer ses troupes et de laisser aux *états* de l'empire le soin de soutenir le chef qu'ils ont élu. La reine de Hongrie consent à cette retraite. Les divers corps de troupes françaises regagnent les frontières de France; mais de cent trente mille hommes environ que Louis XV avait, à différentes époques, fait marcher en Allemagne le maréchal de Broglie n'en ramena guère que vingt-cinq mille, dans un état déplorable. Dans ces deux campagnes, la France perdit, par la misère et par le froid, plutôt que par les armes, environ cent mille hommes de ses plus belles troupes. Elle dépensa plus de trois cents millions.

Les hostilités entre la Russie et la Suède recommencent; elles sont terminées par le traité d'Abo, signé le 17 août. Une des principales clauses de ce traité est la reconnaissance de l'évêque de Lubeck, prince Adolphe Frédéric de Holstein Gottorp, comme successeur au trône de Suède. La Russie restitue une partie des conquêtes qu'elle a faites sur les Suédois. Ceux-ci abandonnent ce qu'ils possédaient encore dans la Finlande.

Marie-Thérèse, fière de ses succès, rejette la médiation des états de l'empire qui offrent de travailler à la conclusion de la paix générale. Les troupes du prince Charles de Lorraine qui ont suivi vers le Rhin la retraite de l'armée française, essaient vainement de passer ce fleuve pour pénétrer en Alsace. Le maréchal de Coigny chasse de l'île de Reignac un détachement d'Autrichiens qui s'y était établi. En même temps M. de Balincourt taille en pièces un autre détachement de trois mille hommes qui avaient passé le Rhin à Nifferu.

La garnison d'Egra est forcée de se rendre, le 7 septembre, au prince de Kollowrath. Le commandant d'Ingolstadt, M. de Granville, obtient une capitulation plus favorable : non seulement il sort de la place avec les honneurs de la guerre, mais il stipule que tous les prisonniers français qui se trouvent dans les autres places de la Bavière et dans les villes impériales, seront libres et obtiendront les passeports nécessaires pour retourner dans leur patrie.

Traité de Worms, signé le 13 septembre, entre le roi de Sardaigne et la reine de Hongrie, par la médiation du roi Georges II. Le roi de Sardaigne renonce à toute prétention sur le duché de Milan, et s'engage à entretenir une armée de quarante-cinq mille hommes à la disposition de Marie-Thérèse. En faveur de cette renonciation et de ce secours la reine de Hongrie cède à la cour de Turin, une partie du Vigeravasque, la ville de Plaisance, le Pavesan, et, ce qui était le plus important pour la Sardaigne, tous ses droits sur le marquisat de Final, possédé par la république de Gênes. Cette dernière clause indispose les Génois, qui font alliance avec les cabinets de Versailles et de Madrid.

Le 7 décembre, le prince Charles de Lorraine épouse à Vienne l'archiduchesse, sœur de la reine de Hongrie.

Le 20 décembre, traité de Vienne entre Marie-Thérèse et le roi de Pologne. Auguste III renonce, comme électeur de Saxe, à toutes ses prétentions à la succession de Charles VI.

1744.

La paix n'ayant pu être conclue, toutes les puissances font pendant l'hiver de grands préparatifs pour recommencer la guerre au printemps. Les premières hostilités ont lieu sur mer. Depuis deux ans, sans déclaration de guerre, une flotte anglaise insultait les côtes de Provence. Le 22 février, une escadre combinée sortit de la rade de Toulon; elle se composait de douze vaisseaux espagnols, sous les ordres de don Joseph Navarro, et de quatorze vaisseaux français, quatre frégates et trois brûlots sous les ordres de M. de Court, amiral, qui à l'âge de quatre-vingts ans, avait toute la vigueur de corps et d'esprit qu'un tel commandement exige. L'amiral anglais Matthews se présenta devant la flotte franco-espagnole avec quarante-cinq vaisseaux, cinq frégates et quatre brûlots. Malgré cette disproportion de forces, les vaisseaux des deux partis furent également endommagés et également dispersés : on s'attribua la victoire des deux côtés. Ce qui est certain, c'est que le résultat de ce combat fut à l'avantage de la France et de l'Espagne, en ce sens que l'éloignement momentané de l'amiral Matthews permit de transporter, des côtes de Provence en Italie, les provisions et les secours dont les troupes de don Philippe avaient le plus pressant besoin.

On publia en France, au mois de mars, deux manifestes par lesquels Louis XV déclarait la guerre à l'Angleterre et à la reine de Hongrie.

Le roi des Deux-Siciles exposa en même temps, dans un écrit public, la nécessité où il se trouvait de rompre la neutralité et de se mettre à l'abri de l'invasion, dont les Anglais menaçaient ses états.

Une expédition mystérieuse était préparée à Dunkerque par les conseils du cardinal de Tencin. Elle avait pour but une descente en Angleterre dont le prince Charles-Edouard, petit-fils de Jacques II, devait faire partie. L'occasion paraissait favorable pour opérer une révolution en Angleterre ; l'élite des forces britanniques était alors en Allemagne, en Amérique, en Asie et sur la Méditerranée. Une violente tempête renversa ces projets comme en 1719. Moins heureux que le chevalier de Saint-Georges, le prince Edouard vit les côtes de sa patrie et ne put y aborder. La flotte de l'amiral de Roquefeuil rentra dans les ports de France pour réparer les avaries qu'elle avait éprouvées.

Louis XV fit cette année sa première campagne à la tête de son armée de Flandres, composée de cent vingt mille hommes. Il avait sous ses ordres les maréchaux de Noailles et de Saxe. Le roi se rend maître de quelques villes où les Hollandais avaient des garnisons. Ceux-ci envoient des ambassadeurs à Louis XV pour se plaindre de cette agression; mais le roi répond qu'il croit avoir autant le droit de secourir Charles VII que les Hollandais croient en avoir d'assister Marie-Thérèse. Il poursuit le cours de ses victoires. En même temps, le maréchal de Coigny, à la tête de cinquante mille Français, se porte sur les bords du Rhin et couvre les provinces en deçà du fleuve. Le maréchal de Belle-Isle, rentré en faveur, se poste avec un corps considérable sur les bords de la Moselle d'où il protége le duché de Lorraine et les pays voisins. Indépendamment de ces divers corps et d'une réserve de quarante mille hommes commandés par M. d'Harcourt, Louis XV avait fourni à Charles VII près de vingt mille hommes de vieilles troupes et envoyé à don Philippe un renfort de vingt-deux mille Français sous les ordres du prince de Conti. Les succès de cette armée furent rapides et brillants. Le 1er avril, l'infant don Philippe et le prince de Conti passent le Var et s'emparent de tout le comté de Nice. Cependant on trouve des Anglais à combattre jusque dans les Alpes : l'amiral Matthews, après avoir radoubé ses vaisseaux, avait débarqué ses soldats et quelques troupes piémontaises à Villefranche. Malgré ces renforts, le prince de Conti se présente au pas de Villefranche, rempart du Piémont, haut de près de deux cents toises, que le roi de Sardaigne croyait hors d'atteinte et qui fut couvert en quelques heures de Français et d'Espagnols. L'amiral anglais et ses matelots furent sur le point d'être faits prisonniers.

Au mois de juillet, on pénètre dans la vallée de Château-Dauphin. Le comte de Gages, nommé comte de Campo Santo, depuis la bataille de ce nom, se joint au prince de Conti. Le bailli de Givri escalade en plein jour un roc sur lequel deux mille Piémontais sont retranchés. Le brave Chevert, qui était monté le premier sur les remparts de Prague, monte encore un des premiers à cet assaut. On n'avait point de canon : les Piémontais foudroyaient les assaillants avec le leur. Le roi de Sardaigne, placé lui-même derrière les retranchements, animait ses troupes. Le bailli de Givri était blessé dès le commencement de l'action, et le marquis de Villemur, instruit qu'un passage non moins important venait d'être forcé par les Français, envoyait ordonner la retraite. Givri la fait battre ; mais les officiers et les soldats trop animés ne l'écoutent point. Le lieutenant-colonel de Poitou saute dans les premiers retranchements; les grenadiers s'élancent les uns sur les autres, et, ce qui est à peine croyable, ils passent par les embrasures mêmes du canon ennemi, dans l'instant où les pièces ayant tiré, opéraient leur mouvement de recul. On y perdit près de deux mille hommes, mais il n'échappa aucun Piémontais. Après ce combat, le comte de Campo Santo écrivait au marquis de la Mina, général de l'armée de don Philippe : « Il faut espérer qu'il se présentera quelques occasions où nous ferons aussi bien que les Français, car il n'est pas possible de faire mieux. » Le prince de Conti écrivait également à Louis XV : « La bravoure et la présence d'esprit de M. de Chevert ont principalement décidé l'avantage. Je vous recommande M. de Solemi et le chevalier de Modène. La Carte a été tué; votre majesté qui connaît le prix de l'amitié, sent combien j'en suis touché. » Ces expressions d'un prince à un roi, sont des leçons de vertus pour le reste des hommes. L'histoire doit les conserver.

En Flandres, les Français se rendent maîtres de Courtrai, de Menin, d'Ipres et de Furnes. Au siége de Menin, on fit observer à Louis XV qu'en risquant une attaque, on pourrait prendre la ville quatre jours plus tôt. « Eh bien! répond le roi, prenons-la quatre jours plus tard : j'aime mieux perdre quatre jours devant une place qu'un seul de mes sujets. » Les succès de l'armée de Flandres sont suspendus par une invasion du prince Charles de Lorraine en Alsace. Le roi Stanislas quitte sa résidence de Lunéville. Louis XV vole au secours de l'Alsace avec quarante-six bataillons et trente-trois escadrons. Le maréchal de Saxe reste en Flandres avec cinquante mille hommes et parvient à faire avorter le dessein des Anglais et des Autrichiens qui manœuvrent pendant trois mois pour assiéger Lille, et ne purent y parvenir. Le maréchal de Saxe acquit dès lors un renom glorieux qui ne lui fut disputé, en Europe, que par le roi de Prusse.

Les Français et les Espagnols portent leurs armes en Italie. La seule place de Coni leur ferme l'entrée du Milanais : elle est assiégée. Le roi de Sardaigne attaque les assiégeants dans leurs lignes, mais il est vaincu et se retire La place se défend trois semaines. Les neiges qui tombent en abondance sur les montagnes forcent

les Français et les Espagnols à revenir dans le comté de Nice.

Le comte de Campo-Santo bat les Autrichiens à Veletri. Le général Lobkovitz, leur commandant, se replie en Lombardie. Les Anglais arment une flotte nombreuse dans le port de Spithead, avec le dessein d'attaquer le port de Brest ; mais cette flotte est dispersée par un coup de vent, et rentre à Plymouth pour s'y réparer.

Louis XV, arrivé à Metz, le 4 août, y reçoit le feld-maréchal Schemettau qui lui annonce que le roi de Prusse marche sur Prague, avec une armée de quatre-vingt mille hommes. Cette diversion était la conséquence d'un traité d'alliance que Fréderic avait secrètement signé le 5 avril avec le roi de France. Le prince Charles de Lorraine repasse subitement le Rhin pour reporter son armée sur le nouveau théâtre où l'agression du roi de Prusse vient de l'appeler.

Le 8 août, on chante à Metz un *Te Deum* pour la prise de Château-Dauphin. Ce jour-là, le Roi ressentit quelques mouvements de fièvre ; il y fit peu d'attention, mais le mal augmenta, et dès la nuit du 14 il était à l'extrémité. Cet événement porta la crainte et la désolation de ville en ville ; les peuples accouraient de tous les environs de Metz ; les chemins étaient couverts d'hommes de tous états et de tout âge, qui, par leurs différents rapports, augmentaient leur commune inquiétude. Le danger du Roi se répand dans Paris au milieu de la nuit ; on se lève, tout le monde court en *tumulte* pour avoir des nouvelles. Les églises restent ouvertes jour et nuit : on ne connait plus le temps ni du sommeil, ni de la veille, ni du repas. Paris était en alarmes ; toutes les maisons des hommes en place étaient assiégées d'une foule continuelle ; on s'assemblait dans tous les carrefours. Le peuple s'écriait avec douleur : *S'il meurt, c'est pour avoir marché à notre secours.* Tout le monde s'abordait, s'interrogeait dans les églises sans se connaître. Il y eut plusieurs églises où le prêtre qui prononçait la prière pour la santé du roi interrompit le chant par ses pleurs, et le peuple lui répondit par des cris de désespoir. Le courrier qui apporta, le 19, à Paris, la nouvelle de sa convalescence, fut embrassé et presque étouffé par le peuple ; on baisait son cheval ; on le menait en triomphe. Toutes les rues retentissaient d'un cri de joie : *le Roi est guéri !* Quand on rendit compte à ce monarque des transports inouïs de joie qui avaient succédé à ceux de la désolation, il en fut attendri jusqu'aux larmes, et en se soulevant par un mouvement de sensibilité qui lui rendit ses forces, *Ah !* s'écria-t-il, *qu'il est doux d'être aimé ainsi ! et qu'ai-je fait pour le mériter ?* » (Voltaire : Siècle de Louis XV.)

Ce fut à cette époque que le surnom de *Bien aimé* fut spontanément décerné à Louis XV, et d'une voix unanime, par toute la population de Paris.

Pendant cette maladie se passa la scène si importante et si historique du renvoi de la favorite du Roi, Mme de Châteauroux. Ce fut le duc de Chartres, amenant avec lui l'évêque de Soissons, premier aumônier du Roi, qui força, malgré la résistance du duc de Richelieu, gentilhomme de service, l'entrée de la chambre du Roi, et qui arracha à la conscience du monarque à l'agonie le renvoi de la duchesse ; elle fut obligée de quitter Metz, poursuivie jusqu'à Paris par les malédictions de la populace. C'est ce qu'on appela depuis à la cour la *Scène de Metz.*

Le duc de Châtillon, gouverneur du dauphin, et qui avait conseillé à ce prince d'aller à Metz, malgré la défense formelle du roi, fut ensuite disgracié et exilé dans ses terres. Le duc de Châtillon, croyant que le roi n'en reviendrait pas s'était trop hâté de saluer le dauphin du nom de Roi. La duchesse de Châtillon partagea sa disgrace.

Toutes les provinces célébrèrent par des fêtes le rétablissement presque miraculeux du roi. La Bretagne vota un monument en mémoire de cet événement ; il fut confié au célèbre sculpteur Lemoine, et inauguré à Rennes en 1754.

Le 14 septembre, le roi de Prusse prend la ville de Prague ; en même, temps le maréchal de Coigny et les Bavarois se rendent maîtres de toute la Bavière. Le prince de Clermont, abbé de Saint-Germain-des-Prés, s'empare de la ville de Constance. On n'avait point vu en France, depuis les cardinaux de la Valette et de Sourdis, d'homme qui réunît la profession des armes aux dignités de l'église. Le prince de Clermont avait obtenu cette permission du pape Clément XII pour le bien de l'Etat.

Le comte de Saint-Germain prend Burghausen par escalade. Le maréchal de Coigny investit Fribourg où il ouvre la tranchée le 30 septembre. Louis XV, parfaitement rétabli, arrive de Metz, au camp devant Fribourg, le 10 octobre. Cette place capitule le 1er novembre. Elle est remise aux Français le 7 avec l'artillerie et les munitions de guerre et de bouche qu'elle renferme. Le roi part le lendemain pour Paris où il arrive le 13 novembre.

L'archiduchesse, épouse du prince Charles de Lorraine, meurt à Bruxelles d'une manière douloureuse. Elle était chérie des Brabançons et méritait de l'être.

Le 14 novembre, le fort Demon est rasé, et l'armée des alliés en Italie se met en marche pour prendre ses quartiers d'hiver : l'armée française sur la frontière du Dauphiné, et l'armée espagnole dans le comté de Nice.

Le prince Charles, après avoir repassé le Rhin avec cinquante mille hommes, avait marché rapidement vers le Danube et l'Elbe. Il réunit son armée aux troupes commandées en Bohême par le comte de Bathiani. Le roi de Prusse est forcé d'évacuer Prague. Le prince Charles le poursuit jusqu'aux portes de Breslaw, et l'on doute un instant si la reine de Hongrie, qui paraissait perdue au mois de juin, ne reprendrait pas jusqu'à la Silésie au mois de décembre.

Le 20 décembre, le maréchal de Belle-Isle qui continuait son double rôle de négociateur et d

général d'armée, est arrêté comme espion à Elbingerode, dans l'électorat de Hanovre. Il est conduit, ainsi que son frère, le chevalier de Belle-Isle, en Angleterre, où ils sont renfermés dans le château de Windsor.

L'amiral Anson, après avoir, le premier, fait le tour du globe terrestre, revient en Angleterre chargé des dépouilles espagnoles. Dix millions, en or ou en argent, portés sur trente-deux chariots, font de son entrée dans Londres une espèce de triomphe. Il est créé pair de la Grande-Bretagne par le roi Georges II.

Pendant le cours de cette année le célèbre Pope est mort en Angleterre, et la duchesse de Châteauroux en France, au moment où elle allait rentrer en faveur auprès du roi. On attribua au poison cette mort très-imprévue, qui n'eut d'autre cause qu'une imprudence de coquetterie.

1745.

Au commencement de cette année, l'Allemagne offrait un triste spectacle. Tout y était intrigue, ambition et cupidité. Les rois de France et d'Angleterre achetaient tour à tour des partisans dans l'empire. Le Roi de Pologne se donna aux Anglais pour cent cinquante mille pièces par an. D'un autre côté, les subsides que George II payait à Marie-Thérèse s'élevaient à cinq cent mille guinées cette année; ceux pour le Roi de Sardaigne à deux cent mille. L'Angleterre allouait en outre de fortes sommes à l'électeur de Mayence, et elle soudoyait l'électeur de Cologne, frère de l'empereur, qui recevait vingt-deux mille pièces de la cour de Londres pour permettre que les ennemis de son frère levassent contre lui des troupes dans ses évêchés de Cologne, de Munster, d'Osnabruck, d'Heldesheim, de Paderborn et dans ses abbayes

Le 8 janvier, un traité est signé à Varsovie entre l'Angleterre, la reine de Hongrie, le roi de Pologne et les Hollandais. Le but apparent de ce traité est le rétablissement de la paix; mais son but réel est une alliance offensive contre la France et la Prusse. A l'époque où l'on s'occupait d'une copie de ce traité répandue dans le public, l'ambassadeur de Hollande ayant rencontré le maréchal de Saxe, dans la galerie de Versailles, lui demanda ce qu'il en pensait; « mais, dit le maréchal, ce traité nous est fort indifférent; cependant, si le roi mon maître veut me donner carte blanche, je me fais fort d'aller en lire l'original à la Haye avant la fin de l'année. » L'engagement du maréchal a été bien près de se réaliser.

Le 20 janvier, l'empereur Charles VII meurt à Munich à l'âge de quarante-sept ans. Ce prince, si peu respecté dans l'empire, et n'y ayant d'autre appui que le roi de Prusse, alors poursuivi par le prince Charles, craignant que la reine de Hongrie ne le forçât encore de partir de Munich, sa capitale, succomba aux douloureuses maladies que ses chagrins lui causèrent. Peu de princes ont eu de meilleures qualités. Elles ne servirent qu'à son malheur, et ce malheur vint d'avoir accepté un fardeau qu'il ne pouvait porter.

Charles VII laissait un fils âgé de dix-sept ans. On ne pouvait offrir l'empire à ce prince. Dès lors, il était naturel de croire que Marie-Thérèse rechercherait la paix comme un moyen sûr de placer enfin son mari, le grand duc de Toscane, sur le trône impérial. La reine de Hongrie voulait avoir ce trône et la guerre. La guerre continua donc parce qu'elle était commencée. Louis XV fit de nouveaux efforts pour soutenir le jeune électeur. Six mille Hessois, à sa solde, trois mille Palatins, et treize bataillons d'Allemands, depuis long-temps dans les troupes de France, se joignirent aux troupes bavaroises, toujours soudoyées par la France. Ces différents corps défendirent si malheureusement l'entrée de la Bavière, que, dès le commencement d'avril, le nouvel électeur fut obligé de sortir de cette même capitale que son père avait été forcé de quitter tant de fois. Le 22 avril, Maximilien-Joseph signe, dans Fuessem, un traité avec la reine de Hongrie. Il y renonce à toutes ses prétentions sur l'héritage de la maison d'Autriche, et promet de donner sa voix au grand duc de Toscane pour son élection à l'empire.

M. de Ségur qui commandait en Bavière environ cinq mille Français les ramène en France. Le prince de Conti quitte la Provence pour aller commander l'armée d'Allemagne. Il concentre ses forces sur le Mein. Le maréchal de Maillebois remplace le prince de Conti dans les Alpes. En Flandres, le maréchal de Saxe, à la tête de cent six bataillons complets et de cent soixante-douze escadrons, investit Tournai, cette ancienne capitale de la domination française, fortifiée par Vauban. Dès que les états-généraux apprirent que Tournai était en danger, ils se décidèrent à hasarder une bataille pour secourir la ville. Le 5 mai, les alliés avancent à Cambron, ville des Pays-Bas, à trois lieues de Mons et sept de Tournai. Louis XV part le 6 de Paris avec le dauphin qu'il venait de marier à l'infante d'Espagne Marie-Thérèse. Le roi arriva le lendemain au camp.

La principale force de l'armée ennemie consistait en vingt bataillons et vingt-six escadrons anglais sous les ordres du jeune duc de Cumberland; cinq bataillons et seize escadrons hanovriens étaient joints aux Anglais. Le prince de Valdeck était à la tête de quarante escadrons hollandais et de vingt-six bataillons. Les Autrichiens n'avaient dans cette armée que huit escadrons, mais à leur tête était le vieux général Kœnigsegg: ses conseils devaient diriger l'ardeur du duc de Cumberland et du prince de Valdeck; on comptait dans leur armée au-delà de cinquante-cinq mille combattants. Louis XV fut obligé de laisser dix-huit mille hommes devant Tournai pour empêcher la nombreuse garnison de cette place d'attaquer les derrières de son armée. Six mille Français furent chargés de garder les ponts sur l'Escaut, et de maintenir les communications. L'armée française était commandée par le maré-

chal de Saxe; mais alors ce général, consumé par une maladie de langueur, était mourant Au moment de son départ pour l'armée, Voltaire lui ayant demandé comment il pourrait faire dans cet état de faiblesse, il lui répondit : Il ne s'agit pas de vivre, mais de partir.

Depuis plusieurs mois, la cour de Versailles négociait le mariage du dauphin avec une infante d'Espagne, Marie-Thérèse, fille de Philippe V. Cette alliance fut traitée par l'évêque de Rennes, Vauzeal, notre ambassadeur à Madrid. L'infante arriva à Versailles le 3 février, et fut mariée par le cardinal de Rohan, grand aumônier. La cour venait de s'embellir de plusieurs princesses jeunes et belles. Le duc de Chartres venait d'épouser la princesse de Conti., et le jeune duc de Penthièvre la princesse de Modène. Les réjouissances de tous ces mariages furent très brillantes, malgré les malheurs de la guerre.

Le 11 mai. Bataille de Fontenoi. Jamais Louis XV ne montra plus de gaîté que la veille du combat. Il remarqua que depuis la bataille de Poitiers, aucun roi de France n'avait combattu avec son fils, et qu'aucun, depuis Saint-Louis, n'avait remporté de victoire signalée contre les Anglais. « J'espère, dit-il, être le premier. » Il fut éveillé de bonne heure le jour de l'action, et éveilla lui-même, à quatre heures, le comte d'Argenson, ministre de la guerre qui, dans l'instant, envoya demander au maréchal de Saxe ses derniers ordres. On trouva le maréchal dans une voiture d'osier qui lui servait de lit, et dans laquelle il se faisait traîner quand ses forces épuisées ne lui permettaient plus de se tenir à cheval. Le roi et son fils passèrent l'Escaut à Calonne et furent prendre leur poste par-delà la justice de Notre-Dame-aux-Bois, à mille toises du pont, précisément à l'entrée du champ de bataille. On commença à canonner de part et d'autre à six heures du matin. Le maréchal de Noailles, qui s'était offert pour servir de premier aide-de-camp au maréchal de Saxe, embrassait le duc de Grammont, son neveu, que son service rappelait auprès du Roi, lorsqu'un boulet de canon emporta ce jeune duc : ce fut la première victime de cette journée Les Anglais attaquèrent trois fois Fontenoi, et trois fois ils furent repoussés. Les Hollandais se présentèrent à deux reprises devant Antoin. A leur seconde attaque, un de leurs escadrons fut emporté presque tout entier par le canon de la redoute. Alors le duc de Cumberland prit une résolution qui pouvait lui assurer le succès de cette journée. Il ordonna à un major-général, Ingolsby, d'entrer dans le bois de Barry et de s'emparer de la redoute élevée vis-à-vis de Fontenoi. Ingolsby revint sans avoir exécuté cette entreprise. Le duc se décide alors à passer entre la redoute et Fontenoi; le terrain était escarpé, il fallait franchir un ravin profond, il fallait essuyer tout le feu de Fontenoi et de la redoute. Les Anglais et les Hanovriens s'avançent au pas, sans presque déranger leurs rangs, traînant leurs canons à bras par les sentiers; le duc les forme sur trois lignes assez pressées et de quatre de hauteur chacune, marchant entre les batteries de canon qui les foudroyaient dans un terrain d'environ quatre cents toises de large; des rangs entiers tombaient morts à droite et à gauche; ils étaient aussitôt remplacés, et les canons qu'ils amenaient à bras devant Fontenoi et devant les redoutes répondaient à l'artillerie française. En cet état, ils marchaient fièrement, précédés de six pièces d'artillerie, et en ayant encore six autres au milieu de leurs rangs : c'était là ce terrible *bataillon carré* dont toutes les relations de cette bataille ont fait un si grand éloge. Les officiers des gardes-françaises qui se trouvaient alors devant l'ennemi, se dirent les uns aux autres : il faut aller prendre le canon des Anglais. Le terrain s'élevait entre les deux troupes. Les officiers français le gravissent rapidement avec leurs grenadiers : mais ils sont bien étonnés de trouver une armée devant eux. L'artillerie et la mousqueterie en couchent par terre près de soixante; le reste fut obligé de revenir dans les rangs. Les Anglais avançaient toujours; on n'était plus qu'à cinquante pas de distance. Un régiment des gardes-anglaises, celui de Cambell et le royal écossais, étaient les premiers. Les officiers anglais saluèrent les Français en ôtant leurs chapeaux; le comte de Chabannes, le duc de Biron qui s'étaient avancés et tous les officiers des gardes-françaises leur rendirent le salut. Milord Charles Hay, capitaine aux gardes anglaises, cria alors en français : *Messieurs des gardes-françaises, tirez !* Le comte d'Auteroche, lieutenant des grenadiers, leur répondit en anglais : *Messieurs, nous ne tirons jamais les premiers, tirez vous-mêmes.* Les Anglais firent un feu roulant par division; le premier rang des Français fut presque emporté, avec environ trente officiers supérieurs et autres. Les trois derniers rangs, n'étant pas soutenus, furent obligés de se disperser. Les Anglais avançaient à pas lents comme faisant l'exercice; on voyait les majors appuyer leurs cannes sur les fusils des soldats pour les faire tirer bas et droit. Ils débordèrent Fontenoi et la redoute. M. de Luttaux, premier lieutenant-général de l'armée, à la nouvelle du danger, accourt de Fontenoi, où il venait d'être blessé dangereusement. Son aide-de-camp le suppliait de commencer par faire mettre le premier appareil à sa blessure. « Le service du roi, lui répondit M. de Luttaux, m'est plus cher que la vie. » Il s'avance à la tête d'un régiment d'Aubeterre et reçoit en arrivant deux coups mortels. Le duc de Biron arrête un instant, avec le régiment du roi qu'il commandait, la marche de la colonne en l'attaquant par son flanc gauche. Un bataillon des gardes-anglaises se détache, avance quelques pas à lui, fait une décharge très meurtrière, et revient au pas se replacer à la tête de la colonne, qui marche toujours lentement, sans jamais se déranger, et repoussant avec avantage tous les régiments qui viennent, l'un après l'autre, se présenter devant elle.

Le maréchal de Saxe, qui voyait de sang froid combien l'affaire était périlleuse, fit dire au roi par le marquis de Meuze, qu'il le conjurait de repasser l'Escaut avec le dauphin, et qu'il ferait ce qu'il pourrait pour remédier au désordre. « Oh! je suis bien sûr qu'il fera ce qu'il faudra, » répondit Louis XV, mais je resterai où je suis. »

Le maréchal de Saxe était au milieu du feu roulant de cette invincible colonne que plusieurs charges de cavalerie n'avaient pu ébranler : sa maladie ne lui laissait pas la force de porter une cuirasse; il avait une espèce de bouclier formé de plusieurs doubles de taffetas piqué qui reposait sur l'arçon de sa selle. Il jeta son bouclier et courut faire avancer la seconde ligne de cavalerie contre la colonne. Plus cette colonne avançait et plus elle était en état de réparer les pertes continuelles que lui causaient tant d'attaques réitérées. Elle marchait toujours serrée au travers des morts et des blessés des deux partis, et paraissait former un seul corps d'environ quatorze mille hommes.

En ce moment, un très grand nombre de cavaliers furent poussés en désordre jusqu'à l'endroit où était le roi avec son fils. Ces deux princes furent séparés par la foule des fuyards qui se précipitaient entre eux. Pendant cette mêlée, quelques régiments d'infanterie vinrent encore affronter cette colonne par les ordres seuls de leurs commandants. Le maréchal de Saxe en vit un dont les rangs entiers tombaient et ne se dérangeaient pas. « Comment se peut-il faire, s'écria» t-il, que de telles troupes ne soient pas victo» rieuses? » Cependant la bataille paraissait perdue : il n'y avait plus de boulets à Fontenoi ; on ne répondait à ceux des ennemis qu'avec de la poudre. Si les Hollandais avaient passé entre les redoutes qui étaient vers Fontenoi et Antoin, s'ils étaient venus donner la main aux Anglais, il n'y avait plus de ressources, plus de retraite même, ni pour l'armée française, ni probablement pour le roi et son fils.

Le maréchal, qui voit le danger, prie alors le duc d'Harcourt qu'il rencontre, d'aller conjurer le roi de s'éloigner. Un conseil assez tumultueux se tient auprès du roi; on le presse, de la part du maréchal et au nom de la France, de ne pas s'exposer davantage. Le duc de Richelieu, lieutenant général, qui servait en qualité d'aide-de-camp du roi, arrive en ce moment; il se présente hors d'haleine, l'épée à la main, et couvert de poussière. « Quelle nouvelle apportez-vous? lui dit le maréchal de Noailles. — Ma nouvelle, dit le duc de Richelieu, est que la bataille est gagnée si on le veut, et mon avis est qu'on fasse avancer dans l'instant quatre canons contre le front de la colonne; pendant que cette artillerie l'ébranlera, la maison du roi et les autres troupes l'entoureront : *il faut tomber sur elle comme des fourrageurs.* » Le roi se rendit le premier à cette idée. (Voltaire.)

Plusieurs relations de la bataille de Fontenoi assurent que l'idée de faire tirer quatre canons contre l'armée anglaise a été suggérée au maréchal de Saxe par un simple grenadier aux gardes françaises.

Quoi qu'il en soit, ce conseil fut suivi. Le duc de Péquigny, depuis duc de Chaulnes, fait pointer les quatre pièces. Le duc de Richelieu porte à la maison du roi l'ordre de marcher. Les gendarmes, les chevaux-légers, les grenadiers à cheval, les mousquetaires et huit régiments, parmi lesquels on remarque ceux de Normandie et des carabiniers, se précipitent sur les premiers rangs de la colonne et vengent à coup de baïonnettes leurs camarades tués dans les attaques précédentes. Les Irlandais les secondent. La colonne était attaquée à la fois de front et par les deux flancs. En sept à huit minutes ce corps formidable est ouvert de tous côtés. Les Anglais essaient de se rallier; mais, culbutés de nouveau, ils cèdent, quittent le champ de bataille, sans tumulte, sans confusion, et sont vaincus avec honneur!

Louis XV alla de régiment en régiment, au milieu des cris de *vive le roi!* et distribuant à tous les corps les éloges qu'ils avaient si bien mérités. Les chapeaux en l'air, les étendards et les drapeaux percés de balles, les embrassades des officiers et des soldats qui se félicitaient réciproquement, formaient un spectacle tumultueux qui contrastait avec la figure calme et froide du roi. Il ordonna qu'on eût le plus grand soin des blessés, et qu'on traitât les ennemis comme ses propres sujets. Le maréchal de Saxe, après ce triomphe, se fit porter vers le roi, et retrouva assez de forces pour embrasser ses genoux, et pour lui dire : « Sire, j'ai assez vécu; je ne souhaitais de vivre aujourd'hui que pour voir votre majesté victorieuse. » Il ajouta ensuite avec modestie : « Vous voyez à quoi tient le succès des batailles. » Le roi le releva et l'embrassa tendrement.

Les alliés perdirent à Fontenoi neuf mille hommes, parmi lesquels il y eut deux mille prisonniers. Ils n'en firent aucun sur les Français. La France perdit seize cent quatre-vingt-un soldats ou sous-officiers tués sur la place, et eut trois mille deux cent quatre-vingt-deux blessés. Parmi les officiers, on compta cinquante-trois morts et trois cent vingt-trois blessés grièvement. La cavalerie perdit environ dix-huit cents hommes.

Cette brillante journée décida du sort de la guerre, prépara la conquête des Pays-Bas, et servit de contre-poids à tous les événements malheureux. Ce qui la rend encore à jamais mémorable est cette circonstance qu'elle fut gagnée par un général affaibli et presque expirant. Le maréchal de Saxe avait fait les dispositions, et les officiers français ont remporté la victoire.

Les pamphlétaires de Londres furent loin d'imiter la conduite honorable des Anglais qui avaient fait preuve de tant de courage sur le champ de bataille. On imprima dans une relation anglaise, que les Français ne prirent aucun soin des prisonniers blessés, et que le duc de Cumberland envoya au roi de France un coffre rempli de balles machées et de morceaux de verre trouvés dans

les plaies des Anglais. L'histoire a fait justice de ces ridicules calomnies, inspirées par une haine aveugle. Jamais depuis qu'on fait la guerre, on n'avait pourvu avec plus de soin à soulager les maux attachés à ce fléau. Il y avait des hôpitaux préparés dans toutes les villes voisines, et surtout à Lille. Les églises mêmes étaient employées à cet usage si digne d'elles. Non seulement aucun secours, mais encore aucune commodité ne manqua ni aux Français, ni à leurs prisonniers blessés : on peut même dire que le zèle des habitants alla souvent trop loin ; on ne cessait d'apporter de tous côtés aux malades, des aliments délicats, et les médecins des hôpitaux furent obligés de mettre un frein à ces excès dangereux de bonne volonté. Ce reproche des pamphlétaires anglais est d'autant plus injuste, que l'histoire a conservé les paroles de Louis XV. On lui demandait comment il voulait qu'on traitât les blessés anglais : *comme les nôtres*, répondit ce prince, *ils ne sont plus nos ennemis*. Les écrivains de Londres s'étaient montrés Anglais, en calomniant l'humanité de la France ; les sujets de Louis XV se montrèrent Français, en prodiguant des secours à leurs ennemis vaincus.

Le 22 mai, Tournay capitule, après 23 jours de tranchée. La garnison, retirée dans la citadelle, ne se rend que le 19 juin.

Le 4 juin, le grand Frédéric, poursuivi dans la basse Silésie, gagne sur les Autrichiens la bataille de Friedberg. Quand M. de la Tour apporta au roi de Prusse la nouvelle de la victoire de Fontenoi, le monarque répondit à cet officier : « Vous direz au roi de France, que j'ai acquitté à Friedberg la lettre-de-change qu'il a tirée sur moi à Fontenoi. »

Le roi et le dauphin continuent la campagne.

Les Français se rendent maîtres de tout le comté de Flandres. Six mille Anglais, envoyés au secours de Gand, sont défaits près de l'abbaye de la Melle, par un petit nombre de Français. Après la prise de Gand, l'armée française s'empara successivement d'Oudenarde, de Bruges, et de Dendermonde. On met le siége devant Ostende, et cette place qui avait résisté trois ans au général espagnol Spinola, est prise en quinze jours par le comte de Lovendhal. Cette conquête consterna le gouvernement de l'Angleterre et celui des Provinces-Unies. On rétablit le cartel d'échange pour les prisonniers, et MM. de Belle-Isle sont renvoyés en France.

En Italie, les Français et les Espagnols, maîtres de la vallée d'Onéglia, pénètrent sur le territoire de Gênes. Le 8 août, le comte de Gages ouvre la tranchée devant Tortone ; la ville se rend le 14, et le château le 3 septembre. Le comte de Lautrec bat les Piémontais dans la vallée de Pragalas. Le maréchal de Maillebois occupe le Montferrat. Les Piémontais sont forcés d'abandonner Novi. Les Français s'emparent successivement de Plaisance et de Pavie.

Le 13 septembre, François de Lorraine, grand duc de Toscane, est élu empereur d'Allemagne, à Francfort. Il prend le nom de François Ier. Le roi de Prusse et l'électeur palatin protestent vainement contre cette élection.

Le 27, bataille de Bassignana, sur le bas Tanaro, gagnée par le maréchal de Maillebois et le comte de Gages, sur le roi de Sardaigne et le comte de Schullembourg. L'infant don Philippe s'empare d'Alexandrie, de Vaenza, d'Asti, de Casal et enfin de Milan. Il reçoit, le 19 décembre, le serment de fidélité des autorités de cette capitale.

La France et l'Espagne sont obligées plus tard de supporter tout le poids de la guerre. L'impératrice de Russie se déclare en faveur du roi de Pologne, et le roi de Prusse signe un second traité de paix avec les cours de Vienne et de Varsovie. Par ce traité, la reine de Hongrie garantit de nouveau à la Prusse la Silésie et le comté de Glatz. Le roi de Prusse approuve l'élection du nouvel empereur d'Allemagne. L'électeur palatin et le landgrave de Hesse accèdent à ce traité.

Le prince Edouard, fils aîné du prétendant, qui était débarqué en Ecosse à la fin du mois d'août, réunit autour de lui un grand nombre d'habitants des montagnes. Il est proclamé dans la petite ville de Perth, régent d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande, pour son père Jacques III, résidant à Rome. Les catholiques d'Ecosse et d'Irlande accourent sous ses drapeaux ; la cour de France lui envoie quelques secours d'hommes et d'argent : il bat quatre mille Anglais à Preston, et fait son entrée dans Edimbourg. George II, alors en Allemagne, revient subitement à Londres, et promet 30,000 guinées à celui qui livrera le prince Edouard, mort ou vif. On arme à la hâte les milices anglaises ; les corporations de Londres et des provinces fournissent de forts subsides, pour soutenir la guerre contre *l'ennemi de la religion anglicane*. Ce zèle religieux excite les protestants anglais : une armée est organisée en peu de temps ; le duc de Cumberland quitte la Flandres, pour venir se mettre à la tête des nouvelles levées. Il marche à la rencontre du prince Edouard, et perd une partie de ses troupes, au combat de Farkirs, par suite de l'effroi que causent aux Anglais l'impétuosité et la manière de combattre des Ecossais. Les affaires de Jacques III prennent une tournure favorable : le 26 novembre, le prince Edouard se rend maître de Carlisle, et pénètre jusqu'à Derby à trente lieues de Londres, où l'alarme se répand.

Le 29 novembre, Rivarola, officier piémontais, excite de nouveaux troubles dans l'île de Corse, et se rend maître de Bastia.

Le 15 décembre, bataille de Kesselsdorf en Saxe, gagnée par le général de Dessaw, général de Frédéric, sur l'armée de l'électeur de Saxe. Cette défaite est suivie de l'occupation de Dresde par l'armée prussienne. De fortes contributions sont levées dans l'électorat de Saxe. Le prince Charles, qui s'était mis en marche pour venir au secours de l'électeur, arrive trop tard pour empêcher l'occupation de sa capitale.

31. Arrêt qui ordonne que les sujets des Provinces-Unies cesseront de jouir des avantages qui leur étaient assurés par le traité de commerce du 21 décembre 1739, entre la France et les Pays-Bas.

L'académie de Saint-Pétersbourg a fait paraître, cette année, le recueil des cartes russes dressées par les soins des membres de cette société. On acquit alors la certitude que la Sibérie était séparée de l'Amérique septentrionale, par un détroit de peu de largeur.

1746.

L'armée française était victorieuse sur tous les points en Flandres et dans les Pays-Bas : les sages dispositions du maréchal de Saxe qui, ayant recouvré la santé, agissait avec plus d'activité que jamais, avaient jeté le découragement parmi les alliés, et assuraient au règne de Louis XV une suite de prospérités et de succès, qui n'avait encore eu d'exemple qu'à l'époque des conquêtes de Louis-le-Grand. En Italie, les résultats de la guerre étaient moins heureux : des opérations mal concertées, et le peu d'harmonie existant entre les généraux, avaient attiré aux armées française et espagnole, des revers partiels qui, sans avoir encore rien de décisif, compromettaient cependant le plan général de la campagne.

Il était évident d'ailleurs, que le principal but de la guerre était manqué, puisque la France n'avait plus l'espoir d'ôter la couronne impériale à la maison d'Autriche.

Le 2 janvier, le duc de Cumberland force le prince Edouard d'évacuer la ville de Carlisle et de se retirer en Ecosse. Quelques secours que lui amena de France le comte de Lally, lui aident à s'emparer de la ville de Stirling sur le Forth. La garnison se renferme dans le château. Le prince Edouard en fait le siége, mais il est bientôt forcé de le lever faute de subsistances. Le fils du prétendant gagne encore une bataille sur les troupes de Georges II, commandées par le général Howley; mais ce fut le terme de ses succès.

Le 30 janvier, le maréchal de Saxe fait le siége de Bruxelles, qui se rend le 20 février. La garnison, composée de neuf mille hommes, est prisonnière de guerre. On trouva dans la place toute l'artillerie de campagne des Hollandais et une immense quantité de munitions de guerre et de provisions.

Des négociations sont ouvertes entre les cours de France et d'Espagne, d'une part, et le roi de Sardaigne, de l'autre. Des préliminaires de paix sont signés le 17 février; mais, au moment de la ratification, la cour de Turin élève de nouvelles difficultés, et tout est rompu. Il est probable que, dans cette affaire, les plénipotentiaires franco-espagnols ont été le jouet de la politique astucieuse du roi de Sardaigne.

Tandis que don Philippe fait le siége du château de Milan, le roi de Sardaigne s'empare de la ville d'Asti. Le comte de Lasci, qui commande un corps de troupes espagnoles, évacue Alexandrie. Le 19 mars, don Philippe est obligé de sortir de Milan pour faire face aux troupes ennemies qui le pressent de toutes parts. Le 27, le prince de Lichtenstein s'empare de Guastalla, et le général Berenklaw de Lodi. Le 30, Louis XV envoie à Madrid le maréchal de Noailles pour s'entendre avec la cour d'Espagne sur les opérations de la prochaine campagne en Italie. Le duc de Saint-Simon, ennemi personnel du maréchal de Noailles, rend un compte fort avantageux de l'adresse et de la dextérité que le maréchal déploya dans cette circonstance.

Le duc de Noailles avait médiocrement peut-être les talents d'un homme d'état, comme ceux d'un homme de guerre, mais supérieurement ceux d'un homme de cour, un esprit souple et docile à prendre toutes les formes agréables, superficiellement orné de toute espèce de connaissance; des idées en affluence; une mobilité d'imagination qui pouvait nuire à son jugement, *mais* qui multipliait sans cesse les charmes de son entretien; une élocution naturelle; le don de dire ce qu'il voulait et comme il le voulait, de parler de tout, et même de rien, sans cesser d'être intéressant; les saillies les plus heureuses, les récits les plus amusants; une plaisanterie du goût le plus exquis, pleine de sel et de finesse, mais délicate et jamais offensante; une facilité merveilleuse à prendre les goûts, les sentiments et presque l'âme de ceux qu'il voulait captiver, et dans cet art de plaire, les soins, toutes les recherches, tous les raffinements les plus imprévus et les plus flatteurs, coulant de source, ne tarissant jamais; toujours varié avec grâce, jamais d'humeur; un air libre, un accueil aisé; un visage calme et serein, dans le moment où il était le plus inquiet et le plus occupé; enfin le don de dérider, d'égayer les affaires les plus sérieuses et les plus épineuses, sans que tout cela parût jamais lui rien coûter : voilà le portrait que le duc de Saint-Simon a tracé de M. le maréchal de Noailles.

Le 25 avril, le prince Edouard perd la fameuse bataille de Culloden dans les bruyères d'Ecosse, contre le duc de Cumberland. Depuis ce moment, ce prince ne fait plus qu'errer dans les montagnes, déguisé, et en proscrit, continuellement exposé à tomber entre les mains des nombreux espions que le gouvernement anglais envoie à sa recherche.

Louis XV prend le commandement de son armée en Flandres, dans les premiers jours de mai. Après s'être emparé successivement de Louvain, de Malines et d'Anvers, il fait son entrée le 4 juin dans cette dernière ville; le 10, il laisse les troupes françaises sous les ordres du maréchal de Saxe, et revient à Versailles pour assister aux couches de Madame la Dauphine.

En Italie, Parme et Valenza sont abandonnées par le marquis de Castelar et le maréchal de Maillebois. A l'attaque de Cordogno, un détachement de l'armée espagnole taille en pièces un corps de quatre mille Autrichiens, mais ce succès est compensé par la perte de la bataille de Plaisance (31 juillet), qui oblige les Français et les

Espagnols à repasser dans les états de Gênes. Le marquis de la Chétardie, par une savante manœuvre, facilite la retraite des deux armées. L'armée impériale se présente aux portes de Gênes le 7 septembre ; le sénat n'espérant plus être secouru, livre la ville au général Nadasti, et promet d'envoyer le doge, avec six sénateurs, pour implorer le pardon de la reine de Hongrie. Le marquis de Botta d'Andorno est établi commandant de Gênes. Il impose aux Génois une contribution de guerre de vingt-quatre millions payables en quinze jours.

En Flandres, le prince de Conti fait le siége de Mons avec un corps d'armée arrivé d'Allemagne. Il prend la place le 10 juillet, et fait prisonniers douze bataillons qui formaient la garnison de Mons. Charleroi, Huy et Saint-Guillain se rendent également aux Français. Jamais l'Autriche n'avait perdu tant de places et la Hollande tant de soldats. Le grand projet du maréchal de Saxe était d'occuper l'importante position de Maëstricht d'où l'on domine aisément dans les Provinces-Unies; mais pour ne rien laisser derrière soi, il fallait assiéger Namur, place située au confluent de la Sambre et de la Meuse. Le prince de Gavre en était gouverneur pour l'impératrice-reine. Le maréchal de Saxe empêcha le prince Charles de s'opposer à ce siége, et M. le prince de Clermont en fut chargé: c'étaient douze places qu'il fallait prendre. On attaqua plusieurs forts à la fois; ils furent tous emportés. M. de Brulard, aide-major-général, plaçant les travailleurs après les grenadiers, dans un ouvrage qu'on avait pris, leur promit double paie s'ils avançaient le travail. Ils firent plus qu'on ne leur demandait, et refusèrent la double paie. Le fort Ballard fut pris en plein jour par quatre officiers seulement, qui sautèrent dans les retranchements et firent mettre bas les armes aux soldats chargés de les défendre.

Le 9 juillet, Philippe V, roi d'Espagne, meurt à la suite d'une attaque d'apoplexie; il était âgé de soixante-trois ans. Ferdinand VI, son fils, lui succède. Ce prince, entièrement sous la dépendance d'Elisabeth Farnèse, seconde femme de Philippe V, rappelle ses troupes d'Italie et fait des propositions de paix au roi de Sardaigne. On refuse tout accommodement. Les Français et les Espagnols abandonnent les états de Gênes et repassent en Provence.

Il serait impossible de tracer un portrait de Philippe V, si l'on ne commençait par établir qu'il existe trois sortes de courage : celui du cœur qui brave les dangers, et que ce prince avait reçu de la nature; celui de l'âme, qui la soutient au-dessus des événements, et qui lui fut inspiré quelquefois par ses propres périls; celui de l'esprit, qui donne de la force et de l'assurance aux résolutions, du ressort à la volonté. Philippe V n'eut jamais cette sorte de courage; cette inertie de volonté tenait à la faiblesse d'une tête malade et incapable d'application. Il se plaignait qu'elle était vide, et disait souvent dans les accès de son mal qu'elle était prête à tomber. Une autre cause de sa timidité était un excès de modestie et de défiance de lui-même, qu'on lui avait peut-être inspiré pour le préserver de l'orgueil. Un gentilhomme de la Manche, nommé Louville, favori de Philippe V, a traité son maître avec plus de sévérité, d'après ce que nous lisons dans les mémoires du maréchal de Noailles : « Philippe V, disait Louville, est faible, timide, irrésolu, n'a jamais de volonté, peu de sentiment; le ressort qui détermine les hommes n'est pas en lui : Dieu lui a donné un esprit subalterne. » Quoi qu'il en soit, la situation de l'Europe, et surtout celle de l'Espagne, dans ces derniers temps, auraient exigé que des résolutions fermes et courageuses attaquassent les vices de la mauvaise administration qui s'était introduite dans la Péninsule, sous les deux derniers rois. La licence du peuple, le despotisme des grands et les prétentions du clergé étaient autant d'abus qui affaiblissaient la royauté, et qu'une volonté ferme pouvait seule extirper; les moines, en si grand nombre dans ce royaume, étaient presque tous dévoués à l'Autriche, et capables de tout entreprendre pour lui rendre la couronne de Charles-Quint. Ajoutez à ce tableau les divisions que les coutumes espagnoles avaient établies entre les provinces d'un même empire, et vous aurez une idée des difficultés qui assaillirent le faible Philippe V à son avènement à la couronne d'Espagne. Cette inégalité de condition entre les provinces les rendait ennemies l'une à l'autre. La seule Castille était accablée d'impôts, et tout le reste du royaume, à la faveur de ses priviléges, ne contribuait que pour peu de chose dans les charges de l'état. Nulle troupe disciplinée, nulle marine militaire, presque plus de navigation; l'agriculture, l'industrie, le commerce dans un dépérissement que le temps ne faisait qu'aggraver; les finances appauvries et dissipées, jusqu'à ce point que souvent le roi n'avait pas de quoi payer la dépense de sa table, ni les gages de ses serviteurs.

Telle était, en 1746, la situation du royaume que Philippe V laissa à son successeur : situation insupportable, dangereuse, qui devait ouvrir cette vaste carrière de révolutions où l'Espagne s'est précipitée dans le siècle suivant.

« Elisabeth Farnèse, seconde femme de Philippe V, n'avait dans le caractère ni la grandeur ni la bonté de Marie-Louise de Savoie. Au lieu de cette élévation d'âme qui, dans la première, était accompagnée de douceur et de modestie, c'était une hauteur inflexible et austère soutenue d'ambition; sa fermeté était de la raideur, sa volonté une résolution, une persévérance à toute épreuve; sa prudence une politique profonde, inquiète et ardente; toutes ses vues étaient hardies, toutes ses vertus étaient mâles; mais quelques grâces de son sexe tempéraient cependant au dehors l'âpreté de son naturel. » (*Hist. d'Esp.*)

Après avoir établi ce qu'était la monarchie espagnole, au moment de la mort de Philippe V, il n'est pas sans intérêt de connaître les instructions que Louis XIV avait données à son petit-

fils partant pour Madrid. Elles n'ont été trouvées qu'à la mort de Philippe V. Le grand roi les avait tracées à la hâte avec une négligence qui découvre bien mieux l'âme qu'un discours étudié. On y voit à la fois le monarque et le père.

« Aimez les Espagnols et tous vos sujets attachés à vos couronnes et à votre personne; ne préférez pas ceux qui vous flatteront le plus; estimez ceux qui, pour le bien, hasarderont de vous déplaire. Ce sont là vos véritables amis.

» Faites le bonheur de vos sujets, et, dans cette vue, n'ayez de guerre que lorsque vous y serez forcé, et que vous aurez bien considéré et bien pesé les raisons dans votre conseil.

» Essayez de remettre vos finances, veillez aux Indes et à vos flottes, pensez au commerce, vivez dans une grande union avec la France; rien n'étant si bon pour nos deux puissances que cette union à laquelle rien ne pourra résister.

» Si vous êtes contraint de faire la guerre, mettez-vous à la tête de vos armées.

» Songez à rétablir vos troupes, et commencez par celles de Flandres.

» Ne quittez jamais vos affaires pour votre plaisir, mais faites-vous une sorte de règle qui vous donne des temps de liberté et de divertissement. Il n'y en a guère de plus innocents que la chasse et le goût de quelque maison de campagne, pourvu que vous n'y fassiez pas trop de dépense.

» Donnez une grande attention aux affaires quand on vous en parle; écoutez beaucoup dans le commencement sans rien décider.

« Quand vous aurez plus de connaissances, souvenez-vous que c'est à vous à décider; mais quelque expérience que vous ayez, écoutez toujours tous les avis et tous les raisonnements de votre conseil, avant que de faire cette décision.

« Faites tout ce qu'il vous sera possible, pour bien connaître les gens les plus importants, afin de vous en servir à propos.

« Tâchez que vos vice-rois et gouverneurs, soient toujours Espagnols.

« Traitez bien tout le monde; ne dites jamais rien de fâcheux à personne : mais distinguez les gens de qualité et de mérite.

« Témoignez de la reconnaissance pour le feu roi, et pour tous ceux qui ont été d'avis de vous choisir pour lui succéder.

« Ayez une grande confiance au cardinal Porto-Carrero, et lui marquez le gré que vous lui savez de la conduite qu'il a tenue. Je crois que vous devez faire quelque chose de considérable pour l'ambassadeur qui a été assez heureux pour vous demander, et pour vous saluer le premier en qualité de sujet. N'oubliez pas Bedmar, qui a du mérite et qui est capable de vous servir.

» Ayez une entière confiance au duc d'Harcourt; il est habile homme et honnête homme, et ne vous donnera des conseils que par rapport à vous.

» Tenez tous les Français dans l'ordre.

» Traitez bien vos domestiques, mais ne leur donnez pas trop de familiarité, et encore moins de créance. Servez-vous d'eux tant qu'ils seront sages : renvoyez-les à la moindre faute qu'ils feront, et ne les soutenez jamais contre les Espagnols.

» N'ayez de commerce avec la reine douairière, que celui dont vous ne pouvez vous dispenser. Faites en sorte qu'elle quitte Madrid, et qu'elle ne sorte pas d'Espagne. En quelque lieu qu'elle soit, observez sa conduite, et empêchez qu'elle ne se mêle d'aucune affaire. Ayez pour suspects ceux qui auront trop de commerce avec elle.

» Aimez toujours vos parents. Souvenez-vous de la peine qu'ils ont eue à vous quitter. Conservez un grand commerce avec eux, dans les grandes choses et dans les petites. Demandez-nous ce que vous auriez besoin ou envie d'avoir, qui ne se trouve pas chez vous; nous en userons de même avec vous.

» N'oubliez jamais que vous êtes Français, et ce qui peut vous arriver. Quand vous aurez assuré la succession d'Espagne par des enfants, visitez vos royaumes, allez à Naples et en Sicile, passez à Milan, et venez en Flandres (1); ce sera une occasion de nous revoir : en attendant visitez la Catalogne, l'Aragon et autres lieux. Voyez ce qu'il y aura à faire pour Ceuta.

» Jetez quelque argent au peuple quand vous serez en Espagne, et surtout en entrant à Madrid.

» Ne paraissez pas choqué des figures extraordinaires que vous trouverez. Ne vous en moquez point. Chaque pays a ses manières particulières; et vous serez bientôt accoutumé à ce qui vous paraîtra d'abord le plus surprenant.

» Evitez, autant que vous pourrez, de faire des grâces à ceux qui donnent de l'argent pour les obtenir. Donnez à propos et libéralement, et ne recevez guère de présents, à moins que ce ne soit des bagatelles. Si quelquefois vous ne pouvez éviter d'en recevoir, faites-en de plus considérables à ceux qui vous auront donné, après avoir laissé passer quelques jours.

» Ayez une cassette pour mettre ce que vous aurez de particulier, dont vous aurez seul la clé.

» Je finis par un des plus importants avis que je puisse vous donner. Ne vous laissez pas gouverner. Soyez le maître; n'ayez jamais de favori, ni de premier ministre. Ecoutez, consultez votre conseil, mais décidez. Dieu, qui vous a fait roi, vous donnera les lumières qui vous sont nécessaires, tant que vous aurez de bonnes intentions. »

La faveur de Mme la marquise de Pompadour se signale publiquement. Cette femme, fille d'un entrepreneur des vivres des invalides, nommé Poisson, avait épousé Lenormand d'Etioles, neveu de Lenormand de Tourncheim. Sa mère lui avait si souvent répété qu'elle était digne d'un roi, qu'elle résolut de devenir maîtresse de Louis XV. Elle

(1) Ce passage dément un fait avancé par beaucoup d'historiens; savoir que Philippe V, avant son départ pour l'Espagne, signa un traité par lequel il cédait à son grand-père la Flandres et le Milanais.

se fit remarquer d'abord en suivant assidûment les chasses royales, et finit par compléter sa séduction aux fêtes que la Ville donna pour le mariage du dauphin. Elle se conduisit d'abord avec plus de réserve que Mme de Châteauroux, et excita moins l'indignation publique. Plus tard elle prit une si grande part aux affaires, qu'on lui attribue tous les malheurs de l'époque.

Le 22 juillet, madame la dauphine, infante d'Espagne, meurt à Versailles, trois jours après avoir mis au monde une princesse qui n'a vécu que deux ans.

Le 9 août, mort de Christiern VI, roi de Danemarck, à l'âge de quarante-sept ans : son fils Frédéric V monte sur le trône.

Le 17 septembre, un vaisseau de Saint-Malo, ramène en France le prince Édouard et quelques Irlandais, parvenus comme lui à échapper aux poursuites des soldats anglais. Les partisans de ce prince, restés en Écosse, ont presque tous payé de leur tête, les dispositions qu'ils avaient montrées pour le rétablissement de la famille des Stuarts, sur le trône d'Angleterre.

Le 10 septembre, la ville de Namur capitule. Le 19, une seconde capitulation livre la citadelle aux Français : douze bataillons, dont dix étaient Hollandais, sont encore faits prisonniers de guerre.

Le 21, M. de la Bourdonnaye, gouverneur de l'île de Bourbon, après avoir dispersé l'escadre anglaise, commandée par l'amiral Barnet, prend la ville de Madras, sur la côte de Coromandel. Il convient avec le gouverneur de cette place, qu'elle sera rendue aux Anglais, moyennant une rançon de 14 millions; mais M. Dupleix, gouverneur de Pondichéri, refuse d'exécuter cette convention, et garde Madras jusqu'à la paix.

Le 1er octobre, une escadre anglaise, commandée par l'amiral Richard Lestock, paraît à la vue des côtes de Bretagne. Huit mille hommes sont débarqués à deux lieues de Lorient. La ville est sommée de se rendre. On parlemente pour donner le temps aux gardes-côtes de s'armer.

Le 8, le général Sainclair, commandant des forces anglaises, est saisi d'une terreur panique et se rembarque précipitamment, après avoir fait un feu très vif contre la place. La flotte anglaise, inquiète encore pendant un mois les côtes de France, et rentre ensuite dans les ports d'Angleterre.

Le 11 octobre. Bataille de Rocoux à une lieue de Liége, gagnée par le maréchal de Saxe. Les Autrichiens y perdent douze mille hommes tués ou blessés, et trois mille prisonniers. Cinquante pièces de canon et dix drapeaux restent entre les mains des Français. La France ne perdit pas douze cents hommes dans cette affaire. Ce fut la veille de cette bataille que le maréchal de Saxe, qui avait fait venir de Paris à son quartier-général une troupe de comédiens dirigés par Favart, fit annoncer par Mme Favart, après le spectacle : *messieurs; demain relâche à cause de la bataille; après demain, nous aurons l'honneur de vous donner, etc., etc.* L'armée victorieuse prit ses quartiers d'hiver au milieu de ses conquêtes. Le maréchal de Saxe se rend à Fontainebleau, où l'on s'occupait du second mariage du dauphin, avec la fille d'Auguste II, roi de Pologne, et parente du vainqueur de Fontenoi.

Le roi de Sardaigne suit la retraite des Français et des Espagnols sur le Var : sept cents hommes de son armée sont taillés en pièces par le marquis de Crussol. Dans la nuit du 29 au 30 novembre, les Piémontais passent le Var, et pénètrent en Provence. Ils s'avancent jusqu'à Grasse, dont ils brûlent un faubourg et quelques villages des environs. Au commencement de décembre, ils se portent sur Antibes dont ils forment le blocus. A cette époque, le maréchal de Belle-Isle, qui a remplacé M. de Maillebois dans le commandement des troupes de Provence, arrête les progrès de l'ennemi.

Les Génois, n'ayant pu réunir que seize des 24 millions exigés par le marquis de Botta, demandent un délai pour fournir le reste de cette contribution de guerre. Le marquis de Botta, au lieu d'accéder à leur demande, taxe la ville à huit autres millions, destinés à l'entretien des troupes réparties dans le faubourg de Saint-Pierre-des-Arènes, de Bisagno et dans les environs de Gènes. Il menace les Génois d'exécution militaire, si les fonds ne sont pas fournis à l'échéance des termes. Cette exigence exaspère les Génois, et amène bientôt une catastrophe inattendue. Les Autrichiens, maîtres de Gênes, voulaient faire servir l'artillerie qui garnit les remparts de cette ville au siége d'Antibes. Ils forcent les Génois à traîner eux-mêmes les canons jusqu'au bord de la mer, où ils doivent être embarqués. Pendant ce travail, un mortier enfonce de son poids la voûte d'un acqueduc. Un jeune homme qui se refuse à aider à dégager le mortier, est frappé rudement par un officier allemand; celui-ci lança une pierre à la figure de son agresseur : ce fut le signal de la révolte : la populace s'ameute; on sonne le tocsin pour appeler dans la ville tous les habitants des campagnes; on enfonce les portes de l'arsenal; on s'arme, et les Autrichiens, poursuivis, attaqués, épouvantés, sont forcés de se réfugier dans leurs postes retranchés. Le lendemain, le mouvement se régularise, on nomme des officiers, le prince Doria est proclamé généralissime des troupes rassemblées à la hâte; on combat, et le sort favorise si bien les Génois, que le 10 décembre, il ne reste pas un seul Autrichien dans la ville. Le marquis de Botta se sauve avec les débris de son armée; il gagne en désordre les défilés des Apennins, et repasse en Lombardie.

Le château de Savone se rend aux Piémontais. Les troubles de Corse continuent : Dominique Rivarola, chassé de Bastia, s'empare de San-Fiorenzo et de San-Pellegrino.

On fait cette année, en France, les premiers essais sur l'électricité. Tremblement de terre, qui détruit (29 octobre) la ville de Lima au Pérou.

1747.

Au commencement de janvier, l'armée de Provence reçoit de nouveaux renforts. Le maréchal de Belle-Isle se trouvant à la tête de soixante bataillons et de vingt-deux escadrons, force les Anglais et les Autrichiens à lever le siége d'Antibes. Il s'empare de la plus grande partie de leur grosse artillerie et de leurs munitions. Les Autrichiens repassent le Var et se retirent en Piémont par le col de Tende.

Au mois de mars, le comte de Schullembourg qui a remplacé le marquis de Botta marche sur Gênes avec vingt-deux mille hommes. Les Génois étroitement bloqués, du côté de la mer, par l'escadre anglaise, disputent le terrain pied à pied au comte de Schullembourg. La ville se voyait cependant au moment d'être accablée par le nombre de ses ennemis, lorsqu'un secours lui arriva de France. Des galères sorties de Marseille et de Toulon, avec environ six mille combattants, cotoyèrent la côte pour gagner le port de Gênes. L'escadre anglaise prit quelques-uns de ces bâtiments; mais le plus grand nombre arriva heureusement à sa destination, et rendit l'espérance aux Génois. Le 1er mai, M. de Boufflers arrive à Gênes, et prend le commandement de toutes les forces de la république. Le 21, il attaque les Autrichiens et les déloge de presque tous les postes qu'ils occupaient. A l'attaque du poste de la Montagne du Diamant, le comte de Schullembourg fit une chute de cheval et se cassa la jambe.

Les succès des Français, en Flandres, répandent l'alarme dans les Provinces-Unies. Le stathoudérat, vacant depuis la mort de Guillaume III, en 1702, est rétabli, le 4 mai, en faveur de Guillaume Frison, de la maison de Nassau-Diest. Les Français n'en poursuivent pas moins leurs conquêtes. Outre les forts de l'Ecluse, de la Perle et de Liefkenshoeck, pris au mois d'avril, ils s'emparent encore du fort Philippine, de Hulst et d'Axel. En moins d'un mois, tout le pays existant entre l'Escaut et la mer tombe au pouvoir des Français, et la conquête de la Flandres hollandaise est achevée par MM. de Lowendhal et de Contades qui se rendent maîtres de toutes les places qu'on avait cru jusqu'alors imprenables.

Le 27 mai, le duc de Boufflers bat une seconde fois les Autrichiens. Malgré ces différents succès, Gênes est toujours environnée d'ennemis : les Piémontais occupent les montagnes voisines; les Autrichiens sont retranchés au col de la Bocchetta, et une escadre anglaise bloque le port et détruit les villages situés sur les bords du golfe. Dans cette situation, le maréchal de Belle-Isle se décide à opérer une diversion : il passe le Var, et le 4 juin, il fait ouvrir la tranchée devant Montalban dont la garnison se rend prisonnière le lendemain. Ce mouvement a le résultat qu'on en attendait : le roi de Sardaigne, inquiet pour ses états, rappelle ses troupes du blocus de Gênes. Les Autrichiens, affaiblis par cette retraite, se retirent à leur tour, et l'escadre anglaise n'ayant plus de communication avec la terre, prend le large, et rend la liberté au port de Gênes. Le duc de Boufflers ne jouit pas de ce triomphe auquel il avait si puissamment contribué : il était mort de la petite vérole quatre jours avant la délivrance de Gênes. Son nom fut inscrit sur le livre d'or de la république. M. de Boufflers fut remplacé par le duc de Richelieu, qui remporta encore quelques avantages sur les Autrichiens, et fit fortifier tous les postes qui environnent la ville.

Louis XV, parti de Versailles à la fin de mai, séjourne quelque temps à Bruxelles. Il se rend ensuite à l'abbaye du Parc pour se rapprocher de son armée. Un courrier lui apporte la triste nouvelle d'un combat naval qui a eu lieu à la hauteur du cap Finistère (14 juin), dans lequel une escadre anglaise, forte de seize vaisseaux de ligne et commandée par l'amiral Anson, a enlevé une escadre française de quatre vaisseaux de ligne et cinq frégates sous les ordres de M. de la Jonquière.

Le 2 juillet, le maréchal de Saxe, sous les yeux du roi, gagne la bataille de Lawfelt ou Lafeld (nom d'une ferme près de Maëstricht). Les alliés commandés par le duc de Cumberland y perdent vingt-neuf pièces de canon, seize drapeaux et près de dix mille hommes de leurs meilleures troupes, restés sur le champ de bataille. L'armée du maréchal de Saxe fit huit cents prisonniers, parmi lesquels se trouva un Français réfugié, nommé le général Ligonier. La France y perdit six mille hommes, tant tués que blessés. Quand Louis XV visita le champ de bataille, il ne put retenir ses larmes en voyant tant de morts et de mourants; il dit alors à M. de Ligonier qui lui fut présenté: «Ah! monsieur, ne vaudrait-il pas mieux songer à la paix que de faire périr inutilement tant de braves gens?» Le maréchal ajouta : C'est vrai, sire, tout ce carnage ne nous donnera pas un pouce de terre, il nous faut décamper demain. Les suites de cette bataille forcèrent cependant l'ennemi à repasser la Meuse.

Le 12, M. de Lowendhal investit Berg-op-Zoom dont le siége devient une conséquence de la bataille de Lawfeld. La tranchée est ouverte dans la nuit du 14 au 15 juillet.

En Italie, le maréchal de Belle-Isle espérait toujours faire la conquête du Milanais, qui avait déjà coûté tant de soldats à la France. Pour y parvenir, il fait passer une partie de son armée en Piémont par Briançon et le mont Genèvre. Le frère de ce général saisit cette occasion de se signaler, et livre imprudemment un combat au col de l'Assiette (15 juillet). Cette affaire, connue sous le nom de combat d'Exilles, est diversement rapportée par plusieurs historiens. Voltaire, dont la partialité pour MM. de Belle-Isle se fait souvent remarquer, affirme que vingt-un bataillons piémontais attendaient le général français derrière des retranchements de pierres et de bois, hauts de dix-huit pieds sur treize de profon-

deur, et garnis d'artillerie. Ses contradicteurs prétendent que le chevalier de Belle-Isle n'a attaqué ces retranchements que parce qu'il avait connaissance d'un ordre du roi de Sardaigne, enjoignant à ses troupes de se retirer en cas d'attaque. Quoi qu'il en soit, l'action dura deux heures, pendant lesquelles les Piémontais tuèrent, sans aucun danger pour eux, tous les Français qu'ils choisissaient dans les rangs des assiégeants. Ce combat fut un de ceux où l'on eut le plus à déplorer la perte prématurée d'une jeunesse florissante, inutilement sacrifiée. Il fut pour les officiers français l'occasion de beaucoup de traits d'héroïsme : le marquis de Brienne, colonel du régiment d'Artois, ayant eu un bras emporté, retourna aux palissades, en disant : « il m'en reste un autre pour le service du roi ; » et il fut frappé à mort. L'auteur de ce désastre, le chevalier de Belle-Isle, n'eut pas un sort plus heureux : désespéré, il arrachait les palissades, et, blessé aux deux mains, il tirait des bois encore avec les dents, quand enfin il reçut le coup mortel. Il avait dit souvent qu'il ne fallait pas qu'un général survécût à sa défaite, et il ne prouva que trop que ce sentiment était dans son cœur. La perte de la France, dans cette folle entreprise, fut de quatre mille morts et deux mille blessés. Ces derniers furent ramenés à Briançon, où M. d'Audifret, lieutenant de roi, les traita avec une générosité sans exemple : il vendit sa vaisselle d'argent pour secourir les malades ; sa femme, prête d'accoucher, prit elle-même soin des hôpitaux, pansa de ses mains les blessés, et mourut en s'acquittant de ce pieux devoir.

Traité d'alliance entre l'Angleterre et l'impératrice de Russie. Cette princesse s'engage, moyennant un subside de cent mille guinées, payé par la cour de Londres, à tenir, sur les frontières de la Livonie, un corps de cinquante mille hommes à la disposition de la reine de Hongrie.

Dans la nuit du 15 au 16 septembre, M. de Lowendhal livre un assaut à la ville de Berg-op-Zoom, et la place est emportée, malgré les excellentes fortifications de Cohorn, et sa situation au milieu de marais profonds. Farnèse, en 1588, et Ambroise Spinola, en 1622, avaient échoué devant cette place que l'Europe croyait imprenable. Après la prise de la ville, les forts capitulent et les garnisons se rendent prisonnières. Les alliés perdirent plus de quatre mille hommes à la défense de Berg-op-Zoom. Outre un butin considérable, on trouva dans le port dix-sept bâtiments encore chargés de provisions, avec cette inscription sur chacun d'eux : *A l'invincible garnison de Berg-op-Zoom*. Louis XV nomma sur-le-champ M. de Lowendhal maréchal de France.

Dans la nuit du 28 au 29 septembre, la tranchée est ouverte devant le fort Frédérick, qui se rend le 1er octobre. Le 12, le fort Lillo capitule, et ensuite le fort la Croix.

Le 25, un second combat naval a lieu à la hauteur du cap Finistère. Il est encore à l'avantage des Anglais, qui, ayant vingt vaisseaux de ligne commandés par le vice-amiral Hawke, s'emparent de six des huit vaisseaux qui étaient sous les ordres de M. de l'Etenduère. Ce combat et celui du mois de juin achevèrent la ruine de la marine française, si négligée sous l'administration du régent.

1748.

La paix étant devenue un besoin général pour l'Europe, Louis XV avait espéré que la pacification de tant d'états, tour à tour vainqueurs et vaincus, sortirait des négociations d'un congrès ouvert à Breda sur la proposition de la France. Il n'en fut rien, du moins au commencement de cette année : dans ce fracas d'événements tantôt malheureux, tantôt favorables, le roi de France, victorieux en Flandres, était le seul souverain qui voulût sérieusement la paix. Toujours en droit d'attaquer le territoire des Hollandais, et toujours le menaçant, il avait cru les amener à son grand dessein d'une pacification générale, en leur proposant un congrès dans une de leurs villes; on choisit Breda. Le marquis de Puisieux y alla des premiers en qualité de plénipotentiaire. Les Hollandais envoyèrent à Breda M. de Vassenaër, mais sans avoir aucune vue déterminée. La cour d'Angleterre qui ne penchait point pour la paix, ne voulut point paraître cependant la refuser publiquement : le comte de Sandwich fut le plénipotentiaire anglais. Mais tandis que les puissances auxiliaires de l'impératrice-reine avaient, à ce congrès inutile, des ministres plus ou moins disposés, cette princesse n'y en envoyait aucun, et toutes les négociations entamées restèrent sans résultat. D'un autre côté, le cabinet anglais, pendant les conférences de Breda, intriguait en Europe et répandait partout l'or de l'Angleterre pour faire de nouveaux ennemis à la France.

Louis XV ne fut pas dupe long-temps des tergiversations des alliés. Une armée française de cent cinquante mille hommes se rassemble en Hollande. « La paix est dans Maëstricht », avait dit le maréchal de Saxe; le siége de cette ville fut résolu. L'armée des alliés s'élevait à cent vingt mille combattants, et elle attendait encore un renfort de trente mille Russes. Les savantes dispositions du maréchal de Saxe paralysèrent cette formidable résistance. Il fait d'abord croire aux ennemis qu'il en veut à Breda, et va lui-même, à la tête de vingt-cinq mille hommes, conduire un grand convoi à Berg-op-Zoom, tournant ainsi le dos à Maëstricht. Une autre division marche en même temps à Tirlemont, sur le chemin de Liége; une va à Tongres, une autre menace Luxembourg, et toutes marchent cependant vers Maëstricht, à droite et à gauche de la Meuse. Ce fut la plus savante manœuvre de toute cette guerre. Les alliés, trompés, séparent leurs forces et ne voient le dessein du maréchal que lorsqu'il n'est plus temps de s'y opposer. La ville se trouve investie des deux côtés de la vière; nul secours ne peut y entrer. Les

au nombre de près de quatre-vingt mille hommes, sont à Mazeick, à Ruremonde : le duc de Cumberland ne peut plus qu'être témoin de la prise de Maëstricht. A cette nouvelle, les Hollandais sont consternés ; il y avait alors en France près de trente-cinq mille de leurs soldats, prisonniers de guerre, et des désastres plus grands que ceux de l'année 1672 semblaient menacer cette république. Cette situation fit plus que toute la générosité de Louis XV ; quand on vit que Maëstricht allait tomber après Berg-op-Zoom, les ennemis demandèrent cette paix devenue si nécessaire à tout le monde. Les préliminaires furent signés le 30 avril, à Aix-la-Chapelle.

Le 6 mai, le commandant de Maëstricht arbore le pavillon blanc ; le 7 il capitule, et le 10, la garnison sort avec les honneurs de la guerre. Le 11, un armistice est publié à Bruxelles entre l'armée française et celle des alliés. En Italie, les hostilités ne cessent qu'au mois de juin. Le 28, le roi d'Espagne et la république de Gênes accèdent aux préliminaires de paix signés à Aix-la-Chapelle.

Le 2 août, une convention est signée à Aix-la Chapelle entre la France, l'Angleterre et la Hollande relativement à trente-sept mille Russes envoyés par la czarine, et qui étaient déjà arrivés en Bohême et en Moravie. Il est stipulé qu'ils s'en retourneront en Russie et que Louis XV retirera des Pays-Bas un pareil nombre de troupes françaises. Le 19, traité de suspension d'armes signé à Paris, entre la France et l'Angleterre.

Le 12 octobre, l'amiral anglais Knowler attaque, près de la Havane, l'escadre espagnole, commandée par l'amiral Reggio. Les Anglais qui sont en mer, prétendent toujours qu'ils ignorent la signature d'un armistice entre les puissances belligérantes. Ils font une descente dans le port de Goudoulan, à cinq lieues de Pondichéri. Déjà les amiraux Boscawen et Griffin, commandants de l'escadre anglaise, avaient mis le siége devant Pondichéri, dès le 28 août. Ils poursuivent leur attaque, malgré toutes les réclamations ; mais cette place est défendue avec tant de valeur et d'intelligence, par M. Dupleix, qu'ils sont forcés de lever le siége le 17 octobre. Ils se retirent avec la double honte d'avoir commis des hostilités après la signature de l'armistice, et d'avoir échoué dans leur déloyale entreprise.

Le 16 octobre, M. le marquis de Saint-Severin, l'un des plénipotentiaires français au congrès d'Aix-la-Chapelle, déclare qu'il vient accomplir les paroles du roi de France : « Louis XV, dit-il, veut faire la paix, non en marchand, mais en roi. » La paix est signée le 18, d'après ces généreuses dispositions. Louis XV ne voulut rien pour lui, mais il fit tout pour ses alliés. Il assurait par cette paix, à don Carlos, infant d'Espagne, et à ses héritiers, le royaume des Deux-Siciles. Il établit dans Parme, Plaisance et Guastalla, don Philippe son gendre ; le duc de Modène, son allié et gendre du duc d'Orléans régent, fut remis en possession de ses états, qu'il avait perdus pour avoir pris les intérêts de la France. Gênes rentra dans tous ses droits. Le roi de Sardaigne gardait une partie du Milanais, qui lui avait été cédée par le traité de Worms. Le roi de Prusse fut celui qui retira les plus grands avantages de la paix : il conserva la Silésie et le comté de Glatz. L'Angleterre, qui n'avait eu d'autre intérêt particulier dans cette guerre universelle, que celui d'un vaisseau, y dépensa beaucoup d'or et beaucoup de sang, et la querelle de ce vaisseau resta dans le même état où elle était auparavant : le traité de l'*Assiento*, relatif au commerce des nègres, ne fut confirmé que pour quatre ans, en faveur de la Grande-Bretagne. Les difficultés concernant le prétendu droit des Anglais, de naviguer sur les côtes de l'Amérique espagnole, furent renvoyées à l'arbitrage d'une commission. Le grand-duc de Toscane fut universellement reconnu en qualité d'empereur d'Allemagne.

Les Anglais restituèrent Louisbourg aux Français, et les Français Madras aux Anglais. Louis XV rendit également aux Hollandais et aux Autrichiens, toutes les conquêtes qu'il avait faites pendant la guerre, en Allemagne et dans les Pays-Bas.

Le 21 octobre, les Corses envoyent des plénipotentiaires au congrès d'Aix-la-Chapelle. Ils exposent que les habitants de cette île s'engagent à prouver, qu'à leur égard les Génois sont des usurpateurs.

Les réclamations des députés corses étaient fondées sur ce que Philippini et Baronius rapportent que « Pepin, roi de France, donna cette île en souveraineté au pape Pascal et à ses successeurs ;

» Que Grégoire VII, Honorius III, Boniface VIII, Benoit II, Clément V et Eugène IV, exercèrent des actes incontestables de leur souveraineté sur la Corse, puisque le dernier de ces pontifes y envoya des commissaires, et déclara solennellement les Génois usurpateurs et tyrans de cette île ;

» Qu'il existait parmi eux un grand nombre de seigneurs qui jugeaient sans appel les causes de leurs sujets, et y exerçaient les charges et dignités de leur patrie, sur le même pied que les autres nobles d'Italie ; mais que dans le moment actuel, les nobles et les plébéiens Corses, étaient confondus avec intention par la politique des Génois, et étaient exclus arbitrairement, depuis près de cent soixante-dix ans, d'exercer aucune charge dans leur patrie, et même d'y prendre du service dans les troupes ;

» Que le roi de France, convaincu de la justice de leurs griefs, tâcha d'y remédier, en leur envoyant le maréchal de Maillebois qui, après avoir rétabli leur commerce, ranimé le goût de la culture et des arts, les fit jouir des bienfaits d'un gouvernement juste et sévère ; que les Génois sont loin d'avoir d'aussi bonnes intentions que les Français ; qu'ils ne récompensent aucun mérite, n'honorent aucune vertu, et ne punissent aucun crime ; que le but de cette république ambitieuse est de ruiner

et d'affaiblir la Corse, parce qu'elle sait que cette île est trop riche et trop éclairée pour plier sous le joug; que leurs concitoyens, sans armes, sans chefs et sans alliés, ont commencé la première guerre; qu'ils ont entrepris avec les mêmes désavantages et les mêmes succès, la seconde et la troisième; qu'ils en soutiendront, s'il le faut, une cinquième et une sixième, pour ne point se soumettre à l'odieuse domination des Génois; qu'après une telle exposition des sentiments et des résolutions de la Corse, il serait à souhaiter que les puissances réunies au congrès se décidassent à faire entendre raison aux Génois, ou les forçassent à renoncer à leurs prétentions, sur un pays qui ne leur appartiendra jamais. »

Ces réclamations des Corses, appuyées sur des faits, étaient justes et vraies; mais la politique de l'Angleterre avait intérêt à ce qu'elles ne fussent point écoutées, et les ministres français n'osèrent pas prendre une généreuse initiative. Les Corses furent le jouet des puissances dont ils avaient imploré la protection, et leurs plaintes au congrès furent sans résultat.

Deux articles du traité d'Aix-la-Chapelle excitèrent un mécontentement national. Celui qui maintenait les fortifications de Dunkerque dans l'état où elles étaient, et celui qui exigeait l'expulsion de France du prince Charles-Edouard, connu sous le nom de chevalier de Saint-Georges. Cette convention particulière entre Louis XV et Georges II fut exécutée le 11 décembre. Après plusieurs tentatives inutiles faites de la part du roi par M. le duc de Gèvres et M. de Maurepas auprès du prince Charles Edouard, l'ordre fut donné de s'emparer de vive force de sa personne. L'exécution en fut confiée au duc de Biron, qui commanda douze cents gardes-françaises pour investir l'Opéra où le prince devait se rendre le soir. Ce fut le chevalier de Vaudreuil qui s'empara de Charles-Edouard. Le dernier rejeton des Stuarts fut conduit à Vincennes lié et garotté. M. du Châtelet, son ami, gouverneur du château, fut chargé de le garder. Il partit le 16 de Vincennes, sous la garde de M. le marquis de Perussy, officier de mousquetaires, qui lui rendit la liberté, le 25 décembre, au Pont-de-Beauvoisin.

L'arrestation du prince Edouard produisit une sensation fâcheuse; le dauphin en témoigna hautement son mécontentement. De grands personnages de la cour, les Tallemont, les Fitz-James, firent éclater publiquement leur affection pour ce prince malheureux. Des pièces de vers très-satiriques, dans lesquelles le roi et Mme de Pompadour n'étaient pas ménagés, furent répandues dans Paris en dépit de la police.

Cette expulsion inhospitalière ne fit honneur ni à l'Angleterre qui eut le tort de la réclamer, ni à la France qui eut la faiblesse de l'exécuter.

Après la paix d'Aix-la-Chapelle, la France se rétablit faiblement. Alors l'Europe chrétienne se trouva partagée en deux grands partis. Les états de l'impératrice-reine, et une partie de l'Allemagne, la Russie, l'Angleterre, la Hollande, la Sardaigne, composaient une de ces grandes fractions. L'autre était formée par la France, l'Espagne, les Deux-Siciles, la Prusse, la Suède. Toutes les puissances restèrent armées, au nombre d'un million d'hommes, et on espéra un repos durable, par la crainte même que les deux moitiés de l'Europe semblaient inspirer l'une à l'autre. On se trompa.

1749.

Le 1er février, mort de la veuve du régent Philippe d'Orléans, à l'âge de 77 ans: c'était une fille légitimée de Louis XIV (Marie-Françoise de Bourbon, dite mademoiselle de *Blois*, fille de madame de Montespan.)

Le 12, la paix est publiée à Paris avec un grand appareil.

Institution des grenadiers de France. Ce corps est formé avec les meilleurs soldats des régiments réformés depuis la paix de 1748. Ce fut un des plus beaux régiments d'infanterie qu'il y eut alors en Europe.

Disgrâce de M. le comte de Maurepas, ministre d'état, secrétaire d'état au département de la marine depuis 1723, et de la maison du roi en 1718. Il fut accusé d'être l'auteur d'une chanson aussi mordante que spirituelle sur la marquise de Pompadour. Elle le fit exiler à Bourges.

Le goût des arts, inspiré par Mme de Pompadour, s'empare de Louis XV. Il venait de fonder à grands frais la manufacture royale de porcelaine de Sèvres, dont les premiers produits, exposés cette année à la cour, le furent avec une sorte de solennité. Les courtisans se faisaient un devoir d'en acheter à grand prix.

On commence à jouer la comédie dans les petits appartements à Versailles et à Choisy, sous la direction de la favorite. Ce fut la cause de cette manie de théâtres de société qui se répandit dans toutes les classes de la cour et de la ville.

Le 7 juin, on découvre à Malte une conspiration tendant au massacre de tous les chevaliers de l'ordre pour livrer ensuite la place aux Turcs.

Edit du mois d'août portant défenses à tous les gens de main-morte (monastères et communautés religieuses), d'acquérir ou de recevoir aucuns fonds, rentes ou maisons, sans y être autorisés par lettres patentes du roi. La sagesse de cet édit fut généralement approuvée.

Au mois de septembre, le roi visite sa province de Normandie; il se rend au Hâvre où il ordonne plusieurs travaux utiles au commerce.

Vers la fin de cette année, on voit renaître les querelles du jansénisme, assoupies et non étouffées pendant la guerre. Elles ont lieu au sujet de plusieurs refus de sacrements faits à des malades. Le curé de Saint-Etienne-du-Mont est décrété de prise de corps pour avoir refusé de se présenter au parlement où il était mandé. Une députation du parlement n'ayant pu obtenir de l'archevêque de Paris le désaveu de la conduite du curé,

la guerre entre la magistrature et le clergé prend une nouvelle activité.

1750.

Traité de subsides conclu à Harren-Haussen dans l'électorat de Hanovre, entre le roi d'Angleterre, la Hollande et l'électeur de Bavière. L'électeur s'engage à entretenir, pendant six ans, un corps de six mille hommes toujours prêts à marcher à la première réquisition de l'Angleterre ou de la Hollande, et ce, moyennant un subside annuel de 40,000 guinées, payables, deux tiers par l'Angleterre, et un tiers par la Hollande. Il est stipulé dans ce traité que ce corps ne pourra être employé ni contre l'empereur d'Allemagne, ni contre l'Empire. Ainsi, ces auxiliaires ne pouvaient agir que contre le roi de Prusse ou contre cette même France qui venait de sacrifier tant d'hommes et tant d'argent pour procurer la couronne impériale au père de l'électeur de Bavière, signataire de cette convention !

Le 7 mars, on brûle à Prague un rabbin convaincu d'avoir séduit un grand nombre de personnes et de les avoir circoncises.

Le 31 juillet, mort de Jean V; roi de Portugal. Son fils don Joseph lui succède à l'âge de trente-six ans.

Le 7 août, assemblée du clergé à Paris, présidée par le cardinal de la Rochefoucauld. Les commissaires du roi demandent 7,500,000 livres, payables en cinq ans. Ils annoncent que le parlement est chargé de constater la valeur des biens possédés par le clergé en France. Réclamations des évêques contre cette mesure. Le roi ordonne à l'assemblée de se séparer. La vérification des biens n'eut pas lieu.

Le 21 septembre, les commissaires nommés par la France et par l'Angleterre ne peuvent s'entendre sur la délimitation des colonies des deux nations dans l'Amérique septentrionale. Les Français veulent s'en tenir aux limites stipulées dans le traité d'Utrecht; les Anglais veulent couper aux Français toute communication du Canada avec la Louisiane, en se rendant maîtres du fleuve Saint-Laurent depuis Quebec jusqu'à son embouchure, et de toute la côte depuis le cap des Rosiers jusqu'à l'Isthme.

Par un édit du 1er novembre, Louis XV fonde et établit une noblesse militaire, acquise de droit par ceux qui seront parvenus au grade d'officiers généraux dans ses troupes. Jouiront aussi du même droit, ceux qui, parvenus au grade de capitaine, pourront justifier que leur père et leur ayeul ont servi la France dans le même grade : *Patre et avo militibus.* L'armée accueillit avec reconnaissance cette nouvelle preuve de la sollicitude du monarque pour ses troupes.

Le 30 novembre, le maréchal de Saxe meurt à Chambord, âgé de cinquante-quatre ans. On lit, dans quelques *mémoires* sans autorité, que cet illustre guerrier est mort à la suite d'un duel avec le prince de Conti. L'historien du *Siècle de* Louis XV ne fait aucune mention de cette circonstance; et il est peu probable qu'un homme placé dans une si haute position, sur lequel la France avait constamment les yeux fixés, le maréchal de Saxe enfin, ait pu avoir un duel à quelques lieues de Paris sans que la relation de cet événement n'ait été connue et publiée dans toutes les capitales de l'Europe.

Maurice de Saxe était particulièrement doué de l'esprit de combinaison, de pénétration et de cette vigilance qui forment un grand capitaine. Néanmoins, il y avait plus de bizarrerie que d'originalité dans son caractère. « Il est étrange, dit Voltaire, qu'il ait fait la guerre avec une intelligence si supérieure, étant très-chimérique sur tout le reste. Je l'ai vu partir pour aller conquérir la Courlande avec deux cents fusils et deux laquais, revenir en poste *pour faire sa cour à* Mlle Lecouvreur, et construire sur la Seine une galère sans rames et sans voiles qui devait remonter de Rouen à Paris en 12 heures (1729). Sa machine lui coûta 10,000 écus, et les ouvriers se moquaient de lui. Mlle Lecouvreur disait alors comme le Géronte des *Fourberies de Scapin : que diable allait-il faire dans cette maudite galère!* C'est pourtant lui qui a sauvé la France, parce qu'il en savait plus que les hommes bornés à qui il avait affaire. Il répara bien sur terre son erreur sur la rivière de Seine. Il sut ménager plus à propos la force et le temps en faisant les plus savantes manœuvres de guerre..» Louis XV a fait ériger au maréchal de Saxe un superbe mausolée dans le temple luthérien de Strasbourg. Quelques années après l'érection de ce monument, deux grenadiers s'en approchent en silence, tirent leurs sabres, les passent sur le monument comme pour les aiguiser, les remettent dans le fourreau et se retirent sans dire un mot. Cet éloge est peut-être aussi éloquent que celui de Thomas couronné par l'académie française en 1759.

L'église de Sainte-Geneviève, à Paris, ne se trouvant pas assez grande pour contenir la foule des fidèles qui venaient chaque jour adorer la châsse de la patronne de Paris, un procureur-général des chanoines réguliers de cette fabrique, nommé Feru, imagine un singulier moyen de faire réédifier le temple de la bergère de Nanterre. Il s'adresse à M. de Marigny, frère de Madame de Pompadour, et sur-intendant des bâtiments. Sa proposition est adoptée. On a recours, pour subvenir aux premières dépenses de la construction de ce monument, au même moyen qui avait déjà été employé lors de l'édification du portail de Saint-Sulpice. On augmente de quatre sous le prix des billets de loterie qui n'étaient alors que de vingt sous, et cette surtaxe est successivement affectée aux dépenses de l'église. La France doit à cet impôt, plus humiliant pour le gouvernement qui le perçoit que pour le peuple qui le paie, la construction d'un de ses plus beaux monuments. Les différentes transformations que cet édifice a subies depuis un demi-siècle semblent témoigner que Dieu n'a point accueilli la dédicace

d'un temple dont la source est si impure.

M. d'Argenson, ministre de la guerre, d'après l'idée de M. de Crémilles, maréchal général des logis, ordonne un camp de manœuvres à Compiègne. Le roi s'y rendit avec toute la cour au mois de juillet. Le séjour qu'il y fit ne fut qu'une longue suite de brillantes fêtes militaires dont les grenadiers de France nouvellement institués firent les honneurs. Ces fêtes furent regardées par le public comme des dépenses folles faites pour amuser madame de Pompadour et distraire quelques instants le roi.

Le 15 décembre, les Français, commandés par M. de Latouche, défont, en bataille rangée, dans les Indes, l'usurpateur Awaverdikan-Nazerzingue, reconnu par les Anglais comme roi de Golconde et du Deccan. Ils installent à sa place son neveu Muzaferzingue. Cet événement rallume le feu de la guerre dans les Indes, où les Français et les Anglais se signalent tour à tour par des actions qui font plus d'honneur à leur courage qu'à leur humanité.

Une lettre de M. de Lalande, adressée à l'académie des sciences, rend compte de la chute d'une pierre qui eut lieu cette année dans la Basse-Normandie, à Nicorps, près de Coutances. Cette masse pesait plus de trente livres. « A midi, dit-il, le jour de la Saint-Pierre, plusieurs personnes, tant à la ville qu'à la campagne, entendirent un bruit semblable à celui de trois coups de canon tirés au loin; le dernier coup fut suivi d'un bourdonnement qui dura quelques minutes; et à l'endroit où tomba la pierre ce bruit fut suivi d'un éclat semblable à celui d'une branche d'arbre qu'on aurait rompue. On ne vit rien de lumineux dans l'air. Quelques personnes des environs dirent qu'elles avaient vu seulement quelque chose de noir, paraissant comme un oiseau qui aurait volé de haut en bas avec une grande rapidité. La pierre était à peu près de la grosseur d'une bouteille de quatre pots, et était encore chaude une heure après sa chute. En approchant, on sentait une forte odeur de soufre ou de poudre enflammée. On la trouva cassée en plusieurs morceaux, dont le plus gros pèsait environ vingt livres; l'extérieur était noirâtre et très-dur; l'intérieur était grisâtre et mêlé de petits points brillants qui se séparaient aisément. Le trou que cette pierre fit en terre n'était pas considérable; il avait environ un pied de diamètre, et un demi-pied de profondeur. Le bruit de la détonation qui précéda sa chute fut entendu, à la même heure, dans un rayon de quinze lieues.

1751.

Louis XV fonde, au commencement de cette année, une école militaire pour cinq cents jeunes gens, fils d'officiers sans fortune ou chargés d'une nombreuse famille. Ils y seront entretenus aux frais de l'état, et recevront une éducation propre à les rendre utiles à leur pays.

Le 9 février, mort du chancelier d'Aguesseau, un des plus illustres magistrats qu'ait eus la France. Le duc d'Orléans, régent, lui ôta deux fois les sceaux : en 1718, lorsqu'il s'opposa au système de Law, et en 1722, lors de ses discussions avec le cardinal Dubois. Les rares vertus de d'Aguesseau n'étaient pas moins admirables que ses grands talents. A une connaissance profonde du droit public et de la jurisprudence, il joignait le goût le plus vif pour les sciences et une considération éclairée pour les savants. Poésie, éloquence, littérature, langues anciennes et modernes, rien ne lui était étranger. Rempli de religion et de toutes les vertus morales et politiques, il fut aussi distingué par ses qualités sociales que par son incorruptible probité. On n'eut guère à lui reprocher qu'une excessive indulgence pour les gens de robe : dans plusieurs circonstances, il mit peu d'activité à poursuivre les malversations de quelques juges et de certains officiers judiciaires, dans la crainte de déconsidérer la magistrature.

Le 30 mars, mort du prince de Galles, fils aîné de Georges II, roi d'Angleterre.

Le 5 avril, Frédéric Ier, roi de Suède, meurt à Stockholm, âgé de près de soixante-quinze ans. Adolphe-Frédéric de Holstein-Gottorp, qui avait été élu en 1743, lui succède à l'âge de quarante-un ans, sous le nom de Frédéric II.

Le 26 mai, à six heures après midi, un globe de feu dans la direction de l'est, se fait apercevoir à Hraschina près d'Agram, en Esclavonie. Après une détonation qui fut entendue à plusieurs lieues, et au milieu d'une épaisse fumée noire, deux masses de fer sont précipitées vers la terre: l'une pesait soixante-onze livres, et l'autre seize. La plus grande de ces masses est conservée dans le cabinet impérial de Vienne.

Les difficultés survenues entre la France et l'Angleterre, relativement aux limites de l'Acadie (Nouvelle-Ecosse), prennent un caractère plus grave. Les Français construisent des fortifications sur les bords de l'Ohio, derrière les montagnes des Apalaches. Le cabinet de Londres adresse à ce sujet des représentations à la France; mais celle-ci n'en tient aucun compte, et les différends entre les deux puissances ne paraissent pas prêts à être terminés.

Etablissement en France des ingénieurs des ponts-et-chaussées.

Le 13 septembre, madame la dauphine accouche d'un prince qui est nommé duc de Bourgogne. Il n'a vécu que dix ans.

Le 22 octobre, le stathouder de Hollande, Henri Frison, prince d'Orange et de Nassau, meurt à La Haye, à l'âge de quarante-quatre ans. Son fils Guillaume V lui succède à l'âge de trois ans et demi, sous la tutelle et la régence d'Anne d'Angleterre, sa mère.

Louis XV achète du chirurgien Brassart le secret de l'agaric de chêne, auquel la nature a donné la propriété d'arrêter, sans ligatures, les hémorragies dans les amputations. Cette découverte est d'une telle importance pour l'humanité, qu'on ne saurait trop en répandre la connaissance.

Ce remède consiste dans l'application de la plante parasite, nommée *agaricus pedis equini facie*. On prend la partie fongueuse de cette plante qui sert à faire de l'amadou; on l'amollit en la battant avec un maillet, jusqu'à ce qu'elle soit devenue souple comme un linge. Plusieurs morceaux de cet amadou, appliqués sur la plaie, arrêtent le sang et empêchent l'hémorragie, qui résulte souvent de la section d'une artère.

De grandes améliorations ont lieu en France dans les diverses branches du service public : l'agriculture encouragée, les arts perfectionnés, de nouvelles routes ouvertes pour faciliter les communications, tout assure au commerce et à l'industrie une prospérité prochaine. La diminution des impôts est la seule question sur laquelle les esprits ne sont point d'accord. On propose encore dans le conseil une répartition égale des contributions, et l'établissement d'une imposition territoriale qui aurait remplacé la taille, dont la perception excitait de justes réclamations. Le contrôleur-général Machault évaluait à quarante millions l'augmentation produite par ce nouveau mode d'impôt qui aurait atteint les privilégiés non sujets à la taille. Le clergé et une partie de la noblesse s'opposent à ce changement. Des clameurs et des pamphlets de toutes sortes effraient encore les partisans de la nouvelle mesure, et l'exécution de ce projet, également basé sur la justice et sur l'intérêt public, est indéfiniment ajourné.

1752.

Le 4 février, Louis d'Orléans, surnommé le *Dévot*, fils du régent, meurt à l'abbaye de Sainte-Geneviève, où il s'était retiré après la mort de sa femme, fille du margrave de Bade, morte à l'âge de 22 ans, en 1726. La jeunesse de ce prince fut assez dissipée; mais dans sa retraite, il racheta, par de bonnes œuvres, ce que sa conduite avait d'abord eu de répréhensible, ce qui fit dire à la reine : *C'est un bienheureux qui laissera après lui bien des malheureux*. Ce prince était reclus à Sainte-Geneviève depuis 26 ans, s'occupant d'œuvres de piété, de religion, et de l'étude du chaldéen, de l'hébreu et du syriaque. Il ne sortit qu'une seule fois de son cloître, pour aller à Metz, lors de la maladie du roi, exiger le renvoi de la duchesse de Châteauroux.

La mort de ce prince renouvela ces discussions qui durèrent si long-temps entre le clergé et le parlement pour les refus de sacrements; ce fut un curé nommé Bouettin qui commença la querelle, en refusant l'absolution au duc d'Orléans, qui se fit administrer par son aumônier.

Le 10, madame Anne-Henriette, fille de Louis XV, meurt à l'âge de vingt-quatre ans, et emporte avec elle les regrets et l'estime de toute la cour.

Le 10 mai, le premier paratonnerre élevé en France, est placé sur la machine de Marly.

Au mois d'août, un édit du roi fixe à quatre-vingt le nombre des maîtres des requêtes. On assure que cette institution remonte à Charlemagne. On cite à l'appui de cette assertion les termes suivants des capitulaires : *Missi dominici*, qui ne peuvent s'appliquer, dit-on, qu'aux maîtres des requêtes. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'ils existaient long-temps avant la création des parlements. Ils étaient rapporteurs des requêtes et des procès qui se jugeaient au conseil privé. Plus tard, ils furent membres du grand conseil, et présidents nés de cette assemblée. En 1285, ils n'étaient que trois. Philippe-le-Bel, en 1289, porta leur nombre à six. Au commencement du règne de François Ier, ils étaient huit. Ils furent ensuite portés à soixante-douze, puis à quatre-vingt-huit, et réduits enfin à quatre-vingt par l'ordonnance de 1752. Les maîtres des requêtes furent supprimés par une loi le 27 avril 1791, et rétablis avec des attributions plus limitées lors de la réorganisation en France du conseil d'état.

Un bill du parlement anglais ordonne l'introduction du nouveau style dans la rédaction de tous les actes de la Grande-Bretagne. Avant cette époque, les Anglais suivaient le calendrier encore en usage aujourd'hui en Russie.

Le duc de Duras est chargé, cette année, d'une mission secrète à la cour de Madrid. Il s'agissait d'engager le roi d'Espagne (Ferdinand VI, surnommé le *Sage*) à signer un pacte de famille avec Louis XV, et de faire épouser à ce monarque, au cas où la reine d'Espagne viendrait à mourir, une des princesses de France. Il était important que l'épouse de Ferdinand n'eût aucun soupçon de ce projet. Cette princesse, infante de Portugal, était toute dévouée aux intérêts de l'Autriche et de l'Angleterre; elle avait un grand empire sur les volontés de son mari, et lui inspirait continuellement des préventions contre Louis XV, cousin-germain du roi d'Espagne. Elle était fortifiée dans sa haine contre la France par Farinelli, musicien et favori de la reine, vendu aux cours de Vienne, de Londres et de Turin, lequel se vengeait par des intrigues politiques du peu de sensation que son talent musical avait produit à Paris. La cour de Madrid était alors partagée en deux partis : l'un, composé des partisans de l'Autriche, motivait son éloignement pour la France, sur le renvoi de l'infante, envoyée à Paris pour épouser Louis XV; l'autre, formé des vrais Espagnols, regardait les Français comme les alliés naturels de l'Espagne. Parmi les ministres de Ferdinand, l'Ensenada et Carvajal désiraient l'union de la France avec l'Espagne; mais ce dernier étant mort pendant l'ambassade du duc de Duras, il fut remplacé par Wall, homme tout dévoué à l'Angleterre, et intimement lié avec lord Kienne, ambassadeur anglais à Madrid. Malgré l'appui du père Ravajo, confesseur du roi, le duc de Duras fut le jouet des intrigues de Wall et de Kienne : le ministre espagnol communiqua à l'ambassadeur anglais tous les mémoires de la cour de France, et cette infidélité fit échouer la mission française.

Cette année fut encore signalée par un grand

nombre de refus de sacrements. Tous les arrêts du parlement, qui décrétaient de prise de corps les prêtres récalcitrants, furent cassés par des arrêts du conseil; et malgré une déclaration du roi qui ordonnait de ne plus s'occuper de la bulle *Unigenitus*, la magistrature continua de l'attaquer, et le clergé de la défendre.

Voici le texte du fameux arrêt en forme de règlement, du 18 avril, que nous rapportons en entier parce qu'il pose bien la question.

« La cour, toutes les chambres assemblées, et » délibérant à l'occasion de la réponse faite par » le roi, le jour d'hier, aux remontrances de son » parlement; ouï les gens du roi en leurs conclu- » sions, fait défense à tous ecclésiastiques de faire » aucuns actes tendant au schisme, notamment » de faire aucuns refus publics des sacrements, » sous prétexte du défaut de présentation d'un » billet de confession, ou de déclaration du nom » du confesseur, ou d'acceptation de la bulle *Uni-* » *genitus*, leur enjoignant de se conformer, dans » l'administration extérieure des sacrements, aux » canons et réglements autorisés dans le royaume; » leur fait pareillement défenses de se servir » dans leurs sermons, à l'occasion de la bulle » *Unigenitus*, des termes de *novateurs hérétiques*, » *schismatiques, jansénistes, semi-pélagiens*, ou » autres noms de partis, à peine contre les con- » trevenants d'être poursuivis comme perturba- » teurs du repos public, et punis suivant la ri- » gueur des ordonnances. Ordonnons que le pré- » sent arrêt sera lu, publié et affiché partout où » besoin sera, etc., etc. »

1753.

Le 23 janvier, Louise de Bourbon-Condé, duchesse douairière du Maine, qui avait joué un rôle fort actif sous la régence, meurt à Sceaux, à l'âge de soixante-seize ans. Mlle de Launay, plus connue sous le nom de Mme de Staal, a tracé un portrait fort piquant de cette princesse. « Madame la duchesse du Maine, dit-elle, à l'âge de soixante ans, n'a encore rien acquis par l'expérience : c'est un enfant de beaucoup d'esprit; elle en a les défauts et les agréments. Curieuse et crédule, elle a voulu s'instruire de toutes les différentes connaissances, mais elle s'est contentée de leur superficie. Son catéchisme et la philosophie de Descartes sont deux systèmes qu'elle entend également bien, et dans lesquels elle persistera jusqu'à la mort. Sa mémoire est prodigieuse; elle parle avec éloquence, mais avec trop de véhémence et de prolixité : on n'a point de conversation avec elle; elle ne se soucie pas d'être entendue, il lui suffit d'être écoutée; aussi n'a-t-elle aucune connaissance de l'esprit, des talents, des défauts et des ridicules de ceux qui l'environnent. L'on a dit d'elle qu'elle n'était point sortie de chez elle, et qu'elle n'avait pas même mis la tête à la fenêtre. Elle a passé sa vie à rassembler des plaisirs et des amusements de tout genre; elle n'épargne ni soins ni dépenses pour rendre sa cour agréable et brillante; enfin madame la duchesse du Maine est faite pour faire dire d'elle, sans blesser la vérité, beaucoup de bien et de mal. Elle a de la hauteur, sans fierté; le goût de la dépense, sans générosité; de la religion, sans piété; une grande opinion d'elle-même, sans mépris pour les autres; beaucoup de connaissances, sans aucun savoir; et tous les empressements de l'amitié, sans en avoir les sentiments. »

Le 22 février, le roi envoie des lettres-patentes au parlement, pour lui enjoindre de surseoir à toutes poursuites et procédures relatives aux refus de sacrements, jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné. Le parlement arrête que des remontrances seront faites au roi au sujet de cette injonction. Louis XV refuse de recevoir la députation qui doit lui apporter ces remontrances. Le 5 mai, nouvelles lettres-patentes en forme de jussion pour l'enregistrement de celles du 22 février.

Le 7 mai, le parlement rend un arrêt par lequel il déclare qu'il ne peut obtempérer aux ordres du roi sans manquer à son honneur. Les chambres s'assemblent et suspendent tout service, à l'exception de ce qui concerne la tranquillité publique troublée par les prétentions du clergé. Le 9, les présidents et les conseillers des enquêtes et des requêtes sont exilés en différentes villes du royaume. La grand'chambre, restée seule au Palais-de-Justice, décrète de prise de corps plusieurs curés. Elle est transférée le 11 mai à Pontoise.

Le 18 septembre, le roi crée une chambre des vacations, composée de conseillers d'état et de maîtres des requêtes. Le Châtelet refuse d'enregistrer cet acte d'érection; sa sentence est cassée par arrêt du conseil. Le 30, des délégués de la chambre des vacations se transportent au Châtelet, font rayer devant eux la sentence cassée, et enregistrent eux-mêmes leur propre établissement. Le Châtelet proteste contre cet abus de la force.

Le 7 et le 8 novembre, au moment de la rentrée du parlement, les membres de la grand'-chambre sont exilés de Pontoise à Soissons. Ils persistent dans leur opposition. Le roi établit une chambre royale à Paris, et lui attribue la connaissance des affaires de la compétence du parlement. Le 13, le chancelier Maupeou installe ce nouveau tribunal aux Grands-Augustins. L'opinion publique se prononce vivement contre la création de cette nouvelle juridiction.

1754.

Au commencement de cette année, le gouvernement anglais paraît craindre que la décision des commissaires, nommés en 1750, pour déterminer les limites des colonies françaises et anglaises dans l'Amérique septentrionale, ne soit pas en faveur de la Grande-Bretagne. Il fait subitement, et sans aucun motif plausible, élever un fort sur le territoire contesté. Ce fort, que les Anglais ont

nommé le fort de la *Nécessité*, eut pour premier commandant Washington, devenu si célèbre depuis dans la guerre de l'indépendance américaine. Cette infraction aux traités amène quelques hostilités entre les troupes françaises et anglaises, stationnées dans les possessions coloniales des deux nations. En Canada, M. de Jumonville, officier français, va, en qualité de négociateur, porter des paroles de paix au major Washington. Il est odieusement assassiné par les soldats anglais, en présence des Canadiens, que cette lâche atrocité remplit d'indignation. La plupart des sauvages abandonnent la cause des Anglais; d'autres, exaspérés par la proscription dont ils sont frappés par les agents britanniques, se répandent dans les possessions anglaises et incendient quelques-uns de ces établissements.

Le 3 juillet, M. de Villers, frère de l'infortuné Jumonville, est envoyé par M. de Contrecœur pour venger le meurtre de cet officier français. Il attaque et enlève le fort de la *Nécessité*; mais, loin de faire subir aux vaincus les terribles représailles que l'assassinat de M. de Jumonville n'aurait que trop justifiées, il se contente d'exiger d'eux qu'ils rendront les trente hommes qui accompagnaient son malheureux frère quand ils l'ont massacré. Cette convention ne fut ni loyalement ni complétement exécutée. Il suffit de rapporter de pareils faits pour donner une idée de l'immoralité des agents anglais dans l'Amérique septentrionale. Les vices et les exactions de ces mêmes agents furent, vingt ans plus tard, une des principales causes de la révolte qui fit perdre à l'Angleterre sa riche colonie américaine.

Le 1er août, le parlement, exilé à Bourges, est rappelé à Paris, pour y remplir ses fonctions.

Le 23, madame la dauphine accouche, à Versailles, d'un prince auquel on donne le nom de duc de Berry. C'est l'infortuné Louis XVI!

Le 2 septembre, le roi publie une déclaration pour imposer à ses sujets un silence absolu sur les matières religieuses. Il est enjoint au parlement de veiller à l'exécution de cette ordonnance. Le 4, le parlement rentre en fonctions, et le 5 il enregistre la déclaration du 2. Mais loin de tenir la main à ce que les particuliers ne s'occupent plus de matières religieuses, ce corps fut un des premiers à redonner de l'activité aux querelles des jésuites et des jansénistes.

Le 14 octobre, le privilége du *Mercure de France* est accordé à M. Boissi, de l'Académie Française. Plusieurs gens de lettres obtiennent des pensions de 1,200 et 2,000 fr. sur le produit de ce journal. On remarquait parmi eux, Piron, Marmontel, Cahusac, Lironcourt, Lagarde, l'abbé Raynal, l'abbé de la Tour, La Bruère, etc., etc.

M. de Bernstorff, ministre d'état, chargé des affaires étrangères en Danemarck, introduit l'inoculation dans ce royaume. Pour donner plus d'éclat à cette expérience, et pour inspirer plus de confiance au peuple, il fait faire la première épreuve de cette opération sur son épouse, jeune et belle personne, qui seconde avec courage les vues philantropiques de M. de Bernstorff. L'expérience a le plus heureux succès.

Édit du roi, enregistré au parlement, portant création de 2 millions 600,000 livres de rentes viagères réparties en plusieurs classes.

Un autre édit du mois de novembre, crée la place de trésorier de l'École Militaire, avec 16,000 livres d'appointements. Le titulaire devra fournir 200,000 livres qui seront employés à l'acquisition de l'hôtel Saint-Paul, au Marais, où l'on établira la trésorerie de l'École Militaire.

Il y eut, cette année, plusieurs tremblements de terre considérables dans diverses parties du globe. Le 8 avril, la ville de Quito, au Pérou, fut entièrement renversée. Plus tard on ressentit de semblables commotions à Constantinople et au Caire : une partie de cette dernière ville fut ensevelie sous les décombres.

Vers cette époque, arriva à la charge de surintendant des bâtiments, le marquis de Vandières, nommé depuis marquis de Marigny, frère de Mme de Pompadour. Ce jeune homme, honteux et étonné de sa nouvelle faveur, essaya de se la faire pardonner, par les encouragements qu'il accorda aux arts. Il protégea les deux académies de peinture et d'architecture, établit des prix et envoya un grand nombre de jeunes peintres à Rome, aux frais du roi. Il conçut le vaste projet d'achever le Louvre, et il y fit au moins exécuter de grands travaux. Il fit ouvrir la belle galerie de Rubens au Luxembourg, donna un grand essor aux manufactures royales des Gobelins et de la Savonnerie, et fit faire des essais très-heureux pour appliquer l'émail sur l'or. Il parvint à un haut degré de faveur. Le roi l'appelait *petit frère*, et les cordons bleus s'empressaient de lui ramasser son mouchoir quand il le laissait tomber dans la galerie de Versailles.

1755.

Le 10 février, Charles de Secondat, baron de la Brède et de Montesquieu, meurt à l'âge de soixante-six ans. Savant illustre et magistrat intègre, l'auteur de *l'Esprit des Lois* se distingua, dès son jeune âge, par des ouvrages de fine critique et par l'éloquence dont il fit preuve, lorsqu'il fut chargé, par le parlement de Bordeaux, de porter au roi des remontrances, à l'occasion d'un nouvel impôt. Le cardinal de Fleury s'opposa d'abord à son admission à l'Académie Française, par suite des préventions qu'on lui avait suggérées contre les *Lettres persanes*, qu'il n'avait pas lues. Quand cet ouvrage ingénieux lui fut connu, le cardinal devint l'ami de l'auteur, qu'on reçut à l'Académie, le 24 janvier 1728. Le plan de *l'Esprit des Lois*, auquel M. de Montesquieu travaillait depuis près de quarante ans, l'engagea à voyager pour étudier les mœurs des nations qu'il voulait peindre dans son immortel ouvrage. Des différentes observations qu'il fit dans ses excursions, il résultait, suivant lui, que l'Allemagne était faite pour y voyager, l'Italie pour y séjour-

ner, l'Angleterre pour y penser, et la France pour y vivre.

26 mai. Exécution de Mandrin. Il avait été arrêté le 11 avec quelques-uns de sa bande. Il fut conduit à Valence où il fut jugé et roué vif. Cet intrépide contrebandier avait commis de grands crimes dans le Dauphiné, et avait montré un grand courage dans plusieurs rencontres contre les troupes du roi, commandées par M. Fischer. Il mourut dans les sentiments les plus touchants du repentir et de la religion, à l'âge de vingt-neuf ans, d'autres disent de trente-neuf ans. Il était originaire de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs en Dauphiné, et issu d'une famille de paysans. Le gouvernement attachait une grande importance à la capture de ce contrebandier et à la destruction de sa troupe, qui faisait un grand tort à la ferme générale.

Le 8 juin, les Anglais commettent encore un de ces actes d'agression qui impriment une tache ineffaçable dans l'histoire d'une nation. L'amiral Boscawen, commandant une escadre anglaise de quatorze vaisseaux de guerre, rencontre, sur les bancs de Terre-Neuve, deux vaisseaux français, l'*Alcide* et le *Lys*, séparés de la flotte aux ordres de l'amiral Dubois de la Mothe. A l'ombre de la paix qui régnait encore entre les deux peuples, l'anglais s'approche des vaisseaux français et s'en empare, sans combat, et au mépris du droit des nations. Déjà, sans déclaration de guerre, des corsaires anglais couvraient la mer, avaient pris plus de trois cents bâtiments marchands, et enlevé sur ces navires plus de dix mille matelots. Aussitôt que Louis XV apprend ces actes d'hostilités, il rappelle son ambassadeur à Londres et son ministre en Hanovre, leur ordonnant de quitter ces résidences sans prendre congé. En même temps, il fait fortifier Dunkerque, cet éternel objet de la convoitise du gouvernement anglais, et envoie des renforts dans le Canada, où les Français, réunis aux sauvages, battent les Anglais dans plusieurs rencontres.

Le 9 juillet, un combat glorieux pour les armes françaises a lieu sur les bords de l'Ohio, près du fort Duquesne. Les Anglais, commandés par le général Braddock, sont entièrement défaits; le général et presque tous les officiers sont tués. Les Français s'emparent des magasins, des provisions de l'ennemi, et ce qui est plus important, des papiers et des instructions du général Braddock. On y découvre le projet des Anglais. Au sein de la paix, et pendant le cours des négociations en apparence si sincères, pour fixer à l'amiable les limites de l'Acadie, ils avaient comploté d'envahir tous les établissements français dans l'Amérique. « Les escadres anglaises devaient fermer aux Français l'entrée du fleuve Saint-Laurent, tandis que quatre armées fondraient sur les derrières de leurs colonies. Le général Braddock avait ordre de s'emparer du fort Duquesne, de remonter ensuite l'Ohio, pour joindre, par le lac Erié, M. de Shirley qui l'attendait à Choaguen ou Oswego avec quatre à cinq mille hommes, des barques et du canon ; réunis ensemble, ils devaient prendre Niagara et Frontenac. Pendant ce temps, le colonel Johnson avait ordre de s'emparer du fort Frédéric, du lac Champlain, de la rivière de Richelieu, et de se mettre ainsi en état de prendre au printemps la ville de Montréal, tandis qu'une autre armée anglaise pénétrerait jusqu'à Québec par la rivière de Saint-Jean. » La découverte de ce vaste plan d'usurpation qui aurait eu pour résultat d'enlever à Louis XV le Canada et la Louisiane, produisit une indignation générale en France. On se borna d'abord à une guerre de plume; il parut à Paris, et dans plusieurs autres villes, des écrits violents, où la conduite du gouvernement anglais était énergiquement qualifiée. En Amérique, les troupes françaises, sous les ordres de M. Dieskau, secondées par la haine que les habits rouges inspirent aux sauvages, obtiennent encore plusieurs avantages sur les soldats anglais. Le 1er septembre, M. Dieskau met en déroute, près du lac Saint-Georges, un corps de quinze cents anglais commandé par le colonel Williams; mais cet officier tombe entre les mains des ennemis en les poursuivant avec trop d'impétuosité.

Tout se prépare en France pour la guerre : une ordonnance du roi augmente de cinquante hommes chacune des cent compagnies franches de la marine. Le gouvernement emprunte trente millions sur les postes. Les fermiers généraux prêtent au roi soixante millions, en renouvelant leur bail, dont le prix est porté à cent dix millions. En même temps, le cabinet de Versailles fait demander à Londres la restitution des vaisseaux pris par les Anglais, et déclare qu'il considérera un refus comme une déclaration de guerre. L'année s'écoule sans que les Anglais répondent à cette sommation.

Le 1er novembre, l'Europe a, comme l'Asie, l'Afrique et l'Amérique, le terrible spectacle d'un tremblement de terre : un grand tiers de la ville de Lisbonne est renversé sur ses habitants, et plus de trente mille personnes sont ensevelies sous les décombres. Le petit-fils de Racine, (fils de Louis Racine), perdit la vie dans ce désastre. En Espagne, la petite ville de Setubal est presque détruite, et quelques autres sont endommagées. A Cadix, la mer s'élève au-dessus de la chaussée, et engloutit tout ce qui se trouve sur son chemin. Les secousses de la terre qui ébranlaient l'Europe, se font sentir jusqu'en Afrique, et le jour même que les habitants de Lisbonne périssaient, la terre s'ouvrait auprès de Maroc, où une peuplade entière d'Arabes était précipitée dans les abîmes. Les villes de Fez et de Mequinez furent encore plus maltraitées que Lisbonne

Le 5 novembre, la foudre tombe près de Rouen, sur le magasin à poudre de Marome. Le tonnerre, après avoir brisé une poutre du toit, pénètre au milieu de huit cents barils de poudre, en écrase deux, et ne met le feu à aucun. Il n'y a pas deux exemples d'un semblable phénomène.

Le 17, madame la dauphine accouche d'un

prince auquel le roi donne le nom de comte de Provence. Ce prince est devenu roi de France, sous le nom de Louis XVIII.

Gafforio, chef des Corses, qui commençait à policer sa patrie, est assassiné par des émissaires des Génois. Sa mort replonge la Corse dans l'anarchie. Hyacinthe Paoli qui avait commandé autrefois ce pays, y envoie son fils, Pascal Paoli, âgé de 29 ans; les Corses le nomment un de leurs magistrats annuels. Bientôt après ils l'associent au commandement général avec Mario Matta. Ces deux chefs ne peuvent s'accorder et se font la guerre. Paoli est d'abord vaincu; mais Mario Matta ayant été tué dans une rencontre, Paoli reste seul chargé du commandement des troupes, et déploie dans ces fonctions de grands talents militaires.

Les dissensions entre les juridictions civiles et ecclésiastiques continuent toujours : plusieurs évêques sont exilés par arrêt du parlement. Le clergé assemblé à Paris, s'adresse au pape. Benoît XIV publie un bref dans lequel il recommande aux évêques de faire administrer aux malades les sacrements après les avoir exhortés d'accepter la bulle *Unigenitus*. Ce bref, dicté par un esprit de paix, est supprimé par un arrêt du parlement. Il n'y a pas cette année de chambre des vacations, mais le parlement qui a demandé à rester assemblé, ne s'occupe que de ses prérogatives, et laisse en souffrance toutes les causes qui ne se rattachent pas à la fameuse bulle. Le gouvernement veut mettre un terme aux plaintes des plaideurs. Une extension de juridiction est accordée au grand conseil (10 octobre). Il est ordonné à tous les siéges inférieurs de France, d'exécuter les arrêts du grand conseil sans aucune permission demandée aux parlements. Le parlement de Paris prend les arrêts les plus violents pour s'opposer à cette attribution, qu'il considère comme tendante à ériger en France un tribunal supérieur à la juridiction de la magistrature parlementaire.

1756.

L'Europe n'avait jamais vu luire de plus beaux jours que depuis la paix d'Aix-la-Chapelle (1748). Le commerce florissait de Cadix à Saint-Pétersbourg; les beaux-arts étaient partout en honneur; on voyait, entre les nations, une correspondance active, une émulation généreuse; l'Europe enfin, ressemblait à une grande famille réunie après de graves différends, et cherchant à faire disparaître, par une confiance mutuelle, jusqu'aux traces de ses longues dissensions. Mais au commencement de cette année, de nouveaux orages sont prêts à fondre sur le monde. On aurait dit qu'ils étaient annoncés par le bouleversement de la nature : dans toutes les parties du globe, la terre s'entr'ouvrait pour engloutir ses habitants; et comme si ces terribles catastrophes ne suffisaient point à la destruction de l'espèce humaine, la guerre vint en aide aux tremblements de terre!

Depuis plusieurs années, la diplomatie entretenait de sourdes intrigues en Pologne, où, cependant, le roi Auguste III régnait sans concurrent par le traité de Vienne de 1735. Mais l'Angleterre et la France, prévoyant une guerre générale en Europe, et incertaines de leurs alliances, s'étaient assuré, chacune, un parti puissant dans cette monarchie élective. Le dessein des Anglais était d'attirer cent mille Russes sur l'Allemagne, en leur faisant traverser le territoire polonais. L'ambassadeur qu'ils envoyèrent à Varsovie pour cette négociation, était un homme d'une imagination forte, mais sujette à s'égarer; un diplomate habile, mais capable des plus grandes indiscrétions, qui séduisait d'abord par la vivacité de son esprit, et révoltait ensuite par ses écarts et par l'impudeur de ses débauches. Le chevalier Williams, ambassadeur anglais en Pologne, signala son arrivée à Varsovie par le changement qu'il opéra dans la politique du cabinet de Londres. Il ne montra pas moins de dédain pour l'orgueilleuse nonchalance du roi, que pour la timide ineptie de son ministre : il reprocha au comte de Bruhl d'avoir si long-temps gouverné deux états, sans avoir rien fait d'avantageux pour les intérêts de ses alliés; il prit dès lors le parti d'engager son gouvernement à abandonner une cour sans énergie, pour s'unir à une faction puissante, représentée par les princes Czartorinski : il flatta leur ambition et encouragea leur audace. Admis dans les conciliabules de ces conjurés, il connut tous les plans qu'ils méditaient pour opérer une révolution; il les approuva, et leur promit l'assistance de l'Angleterre et de la Russie. Ces premières conférences avaient eu lieu en 1752, lors de l'ouverture de la diète de Grodno : les princes Czartorinski, pour commencer l'exécution de leurs projets, résolurent d'entraîner la Pologne dans une alliance intime avec l'Angleterre et la Russie, et de jeter ainsi les bases d'une coalition septentrionale, qui devait remettre entre leurs mains toutes les fonctions et toutes les forces de leur pays. C'est au milieu de toutes ces manœuvres, que le comte de Broglie arriva à Varsovie, avec le titre d'ambassadeur de France. Ses instructions lui prescrivaient de consolider la barrière que la Pologne pouvait opposer aux entreprises de la Russie; de la porter à refuser son consentement au passage d'une armée russe sur son territoire, et de lui promettre assez hautement l'appui de la France, pour que la cour de Saint-Pétersbourg n'osât pas se passer de ce consentement. Le comte de Broglie avait une tâche plus difficile que celle de l'ambassadeur anglais : il n'eut pas, comme le chevalier Williams, l'avantage de trouver, à son arrivée en Pologne, un parti tout formé pour seconder ses desseins. Il avait seulement l'espérance que la majorité de la nation ne se montrerait pas défavorable à ses projets. Mais les plus vertueux citoyens s'étaient habitués au système politique que le comte de Bruhl avait adopté; ils hésitaient à confier encore au hasard d'une révolution, l'espérance de leur for-

tune et le repos du reste de leur vie, sur la foi de promesses auxquelles la France avait déjà manqué. Ils n'avaient point oublié que déjà trois fois, dans l'espace d'un siècle, le cabinet de Versailles avait créé chez eux des factions, avec d'autant plus de facilité que les intérêts des deux royaumes étaient souvent les mêmes; mais qu'après les avoir formées et encouragées, ce même cabinet ne s'était fait aucun scrupule de les abandonner à la vengeance de leurs ennemis communs. La France avait laissé dans l'infortune la plupart de ceux qui s'étaient dévoués à ses intérêts; d'un autre côté, ceux qu'elle avait dédommagés, par de secrètes pensions, des pertes qu'ils avaient éprouvées à la suite de l'abdication du roi Stanislas, n'étaient plus en état de lui rendre de grands services : leur extrême vieillesse les avait éloignés des affaires. Les partisans de la Russie, au contraire, dominateurs en Pologne, occupaient toutes les places, et formaient un parti plein de vigueur et d'avenir. Voilà les obstacles que le comte de Broglie avait à vaincre. Il ne s'en effraya point, et cette confiance en lui-même fut une des principales causes de ses succès. Son premier soin était d'empêcher que la diète de Grodno n'adoptât quelque mesure qui aurait renversé tous ses plans. Les adversaires de la France le servirent à souhait dans cette circonstance; la diète fut rompue, peu de jours après sa réunion, par une manœuvre habile des princes Czartorinski. Le nonce qu'ils avaient choisi pour la dissoudre, publia un manifeste audacieux, où le roi Auguste était personnellement accusé de violer toutes les conditions qui lui avaient été imposées lors de son élection. Le roi justement effrayé de ces menaces, où la Russie ne paraissait pas étrangère, se jeta dans les bras de l'ambassadeur de France; en même temps beaucoup de Polonais, dont la haine pour les Russes était plutôt comprimée qu'éteinte, se rangèrent du parti du roi, et parurent décidés à suivre sa fortune et sa politique. Tous les emplois, toutes les grâces, furent dès ce moment à la disposition de l'ambassadeur français, qui ne tarda pas à voir toute la noblesse polonaise lui faire une cour assidue. Les bruits qu'on affectait de répandre, de la prochaine invasion d'une armée russe, rallièrent encore au parti ami de la France, tous les hommes indépendants qui redoutaient l'oppression. En moins de trois années, le séjour en Pologne de M. le comte de Broglie, avait reformé ce parti nombreux dont les éléments s'étaient dispersés, mais non brisés, après la réintégration d'Auguste III sur le trône de Pologne. L'ambassadeur devint le centre et le directeur de cette vaste confédération. Il avait étendu ses correspondances dans tous les états voisins, et d'autres intérêts secondant alors son entreprise, déjà les Suédois faisaient avancer leurs troupes en Finlande; le Kan des Tartares rassemblait ses hordes indisciplinées et semblait n'attendre qu'un signal pour fondre sur celle des puissances du Nord qui offrirait le plus de chances à ses dévastations : les Turcs se réveillaient de l'assoupissement où leurs dernières défaites les avaient plongés; Frédéric, ce redoutable voisin des Polonais, dont l'épée depuis seconda si bien sa politique, Frédéric encourageait par ses agents les projets de la France, et contribuait à susciter contre les Russes cette formidable ligue dont il attendait sa propre sûreté. La Russie, placée entre le règne de Pierre-le-Grand et celui de la grande Catherine, était tombée dans cette espèce de marasme qui, dans les états comme chez les individus, signale ordinairement l'intervalle entre deux crises; ses ministres, sans aucune considération personnelle, dans presque toutes les cours de l'Europe, étaient surtout tombés dans un discrédit complet à Varsovie; ils voyaient détruire sous leurs yeux, cette influence que la Russie y avait constamment exercée depuis la bataille de Pultawa, et ne savaient quelle mesure adopter pour ressaisir une autorité qui s'échappait de leurs débiles mains : contenus par cette ligue générale, dont les projets se révélaient enfin pour eux, ils refusaient tout secours à l'ambition des Czartorinski, pour ne pas compromettre davantage le nom de leur souveraine. Le comte de Broglie avait découvert dans quelques cabanes obscures, sur un rivage de la mer Noire, de vieux compagnons de Mazeppa, cet ancien et malheureux chef des révoltés de l'Ukraine, et, par eux, il avait établi de secrètes correspondances avec tous les chefs mécontents des Cosaques et des Strelitz. Il n'était pas même sans espoir de faire renaître contre la maison d'Autriche, les vieux griefs de la nation hongroise. Enfin, au commencement de 1756, alors qu'il n'existait encore que des hostilités partielles sur le continent américain, entre la France et l'Angleterre, le comte de Broglie était à la tête de cette confédération franco-polonaise, qui n'attendait qu'une guerre européenne pour jeter son poids dans la balance des grands intérêts monarchiques. Cette confédération, l'une des plus hardies conceptions de la diplomatie française, soutenue par les subsides de la France, pourvue par elle d'armes et de munitions, et protégée par tant d'états voisins, eût pu soustraire aisément la Pologne au joug de la Russie, soumettre les palatins vendus à cette puissance, et rendre aux descendants de Sobieski des lois, un gouvernement, et la force suffisante pour assurer le repos des monarchies de l'Occident. La pusillanimité du ministère français fit échouer de si vastes projets; il n'accorda pas les secours qu'il avait promis; il désavoua tacitement tous les engagements contractés, et son ambassadeur ne recueillit d'autre fruit de toutes ces tentatives, que la gloire d'avoir conçu le plus grand système de coalition qui ait paru dans le dix-huitième siècle.

La querelle entre la France et l'Angleterre, pour la possession de quelques terrains incultes dans l'Acadie, avait inspiré une nouvelle politique à tous les souverains de l'Europe. Depuis le traité d'Aix-la Chapelle, les grandes puissances formaient deux partis, dont la balance semblait

devoir maintenir la paix européenne : Vienne, Londres, Saint-Pétersbourg et la Hollande, formaient une de ces confédérations ; dans l'autre étaient la France, l'Espagne, la Suède, la Prusse et la cour de Naples. Le cabinet de Turin, toujours incertain dans sa politique, et n'écoutant que ses intérêts du moment, passait tour à tour d'un camp dans l'autre. L'Angleterre avait espéré concentrer le feu de la guerre en Amérique, où la supériorité de sa marine devait lui assurer tôt ou tard la conquête du Canada. La réunion d'une armée française sur les côtes de la Grande-Bretagne, change la face des choses. On s'effraie à Londres, et l'on négocie avec le roi de Prusse, auquel on parvient à inspirer des craintes sur les intentions de l'Autriche. Frédéric se sépare de la France, et le cabinet de Saint-James, par son astucieuse politique, éloigne les troupes françaises des côtes de l'Océan, pour les lancer de nouveau sur l'Allemagne.

Le 16 janvier, traité d'alliance défensive entre la Prusse et l'Angleterre. Les deux rois promettent de s'opposer à toute introduction de troupes étrangères en Allemagne, pendant tout le temps que durera la guerre entre la France et l'Angleterre. Le but de George II était de mettre ses possessions du Hanovre à l'abri des représailles de la France. Il ne fit que hâter l'explosion.

Le 12 avril, M. de Richelieu, nommé généralissime des côtes de la Méditerranée, part des îles d'Hyères, avec douze mille hommes, embarqués sur une escadre de douze vaisseaux de ligne, commandés par M. de la Galissonnière. Le but de cette expédition est de s'emparer de l'île de Minorque que les Anglais avaient prise à l'Espagne pendant la guerre de la succession (1708). Le 17, l'escadre débarque les troupes françaises dans l'île. Le 19, le maréchal de Richelieu s'empare de Ciutadella et marche sur Port-Mahon dont il trouve les portes ouvertes. Les Anglais se retirent dans le fort Philippe, qu'ils jugent imprenable, tant par sa position escarpée que par le grand nombre de ses fortifications. M. de Richelieu ne partage pas l'opinion des Anglais ; il fait attaquer le fort Philippe par plusieurs pièces d'artillerie que les Français ont hissées sur le Mont des Signaux. Le 20, M. de la Galissonnière, quoique inférieur en nombre avec les vaisseaux anglais, gagne une bataille navale à la hauteur de Mahon, contre l'amiral Bing. L'escadre anglaise se retire en désordre dans la baie de Gibraltar. La marine française avait été si négligée pendant la régence qu'on dût être bien étonné en Europe de lui voir remporter un avantage si glorieux sur une escadre anglaise composée de quatorze vaisseaux de ligne et de quelques frégates. Voici ce que Voltaire rapporte à ce sujet : « Le jour qu'on investit le fort Philippe, le chevalier de Laurenci, italien au service de France, trouva dans une maison de campagne appartenant à un commissaire de la marine anglaise, parmi ses papiers, la table des signaux de l'escadre anglaise. Le maréchal de Richelieu l'envoya à M. de la Galissonnière, qui la reconnut pour être très exacte dès que l'amiral Bing eut fait des signaux. Ainsi M. de la Galissonnière acquit un grand avantage sur son ennemi. »

On est indigné à Londres de la victoire des Français. On espère en atténuer la honte, en sacrifiant l'amiral Bing. Il est arrêté à Gibraltar et envoyé en Angleterre où une cour martiale le condamne à être fusillé sur le pont de son propre vaisseau. Le maréchal de Richelieu le justifie vainement dans une déclaration officielle qu'il envoie au roi d'Angleterre. L'amiral est exécuté il meurt avec une grande fermeté, après avoir adressé une lettre touchante au maréchal de Richelieu pour le remercier de sa généreuse intercession. On y trouve cette phrase remarquable : « Cessez de me défendre ; mon procès est une affaire de politique, et non pas l'examen de ma conduite. »

Traité d'alliance et d'amitié entre Louis XV et l'impératrice-reine (1er mai) consacré par une médaille d'agathe onyx, gravée par Gai. Ainsi le roi de France qui avait fait une guerre si cruelle à Marie-Thérèse, devint son allié, et le roi de Prusse, qui avait été l'allié de la France, devint son ennemi : la France et l'Autriche s'unirent après trois cents ans d'une discorde toujours sanglante.

Le roi d'Angleterre avait déclaré la guerre à la France par une proclamation du 17 mai ; le 9 juin, Louis XV déclare la guerre à l'Angleterre dans un manifeste où il se plaint des déprédations que les Anglais ont exercées, depuis deux ans, sur les vaisseaux et les colonies de la France.

23 juin. Conspiration découverte en Suède. Ce royaume était devenu une république dont le roi n'était que le premier magistrat. Quelques seigneurs plus attachés à leur prince qu'aux nouvelles lois, conspirent contre le sénat en faveur du monarque. Tout est découvert ; neuf des conjurés sont mis à mort. « Ce qui, dans un état monarchique, aurait passé pour une action vertueuse, est regardé comme une trahison infâme dans un pays devenu libre : ainsi les mêmes actions sont crimes ou vertus selon les lieux et selon les temps. » (Voltaire.)

29 juin. Capitulation du fort Philippe. Le maréchal de Richelieu tente une entreprise plus hardie que n'avait été celle de Berg-op-Zoom : c'est de donner à la fois un assaut à tous les ouvrages qui défendent le corps de la place. On descend dans les fossés malgré le feu de l'artillerie anglaise ; on plante des échelles hautes de treize pieds, et comme elles sont trop courtes, les officiers et les soldats, parvenus au dernier échelon, s'élancent sur le roc, en montant sur les épaules les uns des autres : c'est par cette audace difficile à prévoir qu'ils se rendent maîtres de tous les ouvrages extérieurs. Les Anglais ne peuvent comprendre comment les soldats français ont escaladé ces fossés de vingt et de trente pieds de profondeur, dans lesquels il n'était guère possible à un homme de sang-froid de descendre.

Frappé d'épouvante, le lieutenant-général Blakeney demande à capituler, et cette place, réputée imprenable, tombe au pouvoir des Français. Ce coin de terre, témoin de tant d'exploits glorieux pour la France, vit encore un moyen de discipline qui fait honneur à la sagacité du maréchal de Richelieu : après mille défenses sévères et toujours inutiles pour extirper l'ivrognerie de son armée, il s'avisa de mettre à l'ordre que tout soldat trouvé ivre serait privé de l'honneur de monter à l'assaut. Dès ce moment, ce vice disparut dans l'armée.

Le roi de Prusse fait marcher soixante mille hommes en Saxe. Il s'empare d'abord de Leipsick (26 août). Une partie de son armée se présente ensuite devant Dresde. Le roi Auguste se retire, comme son père devant Charles XII. Il quitte sa capitale et va occuper le camp de Pirna, sur la rive de l'Elbe, où il se croit en sûreté. Frédéric II entre dans Dresde en maître (17 septembre), sous le nom de *protecteur*. A la nouvelle de cette invasion, le conseil aulique de l'empereur déclare le roi de Prusse perturbateur de la paix publique et rebelle. Frédéric répond à cette déclaration par une bataille qu'il livre à l'armée autrichienne, en Bohême, près d'un bourg nommé Lovositz. Après avoir couché sur le champ de bataille, le roi de Prusse va bloquer les Saxons dans le camp de Pirna, et force la petite armée du roi de Pologne, composée de treize à quatorze mille hommes, à se rendre prisonnière de guerre. Le roi Auguste ayant perdu ainsi son électorat, demande des passeports à son ennemi pour se rendre dans son royaume de Pologne. Ils lui sont accordés. Le roi de Prusse y ajoute des chevaux de poste. La reine de Pologne ne suit point son mari; elle reste dans Dresde, où le chagrin y termine bientôt sa vie. Une armée française marche en Allemagne, partagée en trois corps. Le premier, aux ordres du maréchal d'Estrées, devait envahir l'électorat de Hanovre, défendu par le duc de Cumberland; le second, commandé par le prince de Soubise, devait se joindre aux troupes de l'empire; le troisième formait une armée d'observation. En même temps, les Russes entrent dans les états Prussiens par la Pologne. Jamais on ne livra tant de batailles que dans cette guerre : l'Allemagne était déchirée par plus d'armées nationales et étrangères qu'il n'y en eut dans la fameuse guerre de trente ans.

Dans le Canada, les armes françaises obtiennent de nouveaux succès. M. de Montcalm, arrivé de France, enlève aux Anglais le fort Ontario sur le lac de ce nom, le fort Oswego à l'entrée du Chouaguen, et le fort Saint-Georges, regardé comme le boulevard des possessions anglaises. Ces trois forts sont aussitôt démolis par les Français. Le résultat de ces combats fut la prise de seize cents Anglais, deux cents bouches à feu et une quantité considérable de munitions. Peu de jours après, M. de Villers enlève aux Anglais un riche convoi sur la rivière de Chouaguen, leur tue près de cinq cents hommes et fait quatre-vingts prisonniers.

Traité conclu à Paris (14 août) entre Louis XV et la république de Gênes, pour l'envoi d'un corps de troupes françaises dans l'île de Corse.

Les querelles de la bull *Uunigenitus* prennent, à la fin de cette année, un caractère d'animosité qu'elles n'avaient point encore eu. Louis XV était fort mécontent que le parlement eût supprimé, par un arrêt, la bulle pacifique de Benoît XIV, relative à l'administration des sacrements. On avait vu dans cet acte de la magistrature plus de mauvaise humeur que de modération. Le 10 décembre paraît une déclaration du roi qui ordonne de nouveau le silence sur cette matière. Elle renvoie aux juges ecclésiastiques la connaissance des refus de sacrements, et permet cependant aux magistrats de sévir contre les auteurs de ces refus. Une amnistie générale est accordée pour le passé. Le 13, le roi tient un lit de justice dans lequel il fait enregistrer la déclaration du 10, et une seconde déclaration concernant la police du parlement. A cette seconde déclaration est joint un édit qui supprime deux chambres du parlement et le président des enquêtes. Le chancelier va aux *avis* pour la forme; tous les membres gardent le silence. Le roi dit qu'il veut être obéi, et *qu'il punira quiconque osera s'écarter de son devoir*. Le lendemain le parlement déclare son institution compromise, et cent quatre-vingts membres de ce corps donnent leur démission. Il ne reste que les présidents à mortier et deux conseillers de la grand'chambre. Ceux-ci demandent au roi la réunion de leurs confrères, mais on leur répond que les démissions étant acceptées les offices sont vacants. Seize démissionnaires sont exilés, et les lettres de cachet leur sont portées par des officiers du guet, afin de leur montrer qu'on ne les regarde plus que comme de simples particuliers. Ces mesures excitent de grands murmures dans la capitale; la cour s'en effraie, et le roi charge l'abbé de Bernis d'arranger les choses. L'habileté de ce ministre réussit à calmer les esprits, et tout doit être pacifié au bout de quelques mois.

MM. Cassini, Camus et Montigny sont chargés par le roi de la confection d'une carte géométrique de la France. Ce recueil, composé de cent quatre-vingt-deux feuilles, y compris la carte des triangles, est un des plus beaux monuments du règne de Louis XV.

1757.

Le 5 janvier, à six heures du soir, Louis XV allant de Versailles à Trianon, est frappé d'un coup de couteau dans la cour du château, en présence de son fils, au milieu de ses gardes et des grands officiers de sa couronne. Un pareil attentat ne s'était pas renouvelé depuis l'assassinat d'Henri IV. Il fallut 147 ans pour produire un monstre pareil à Ravaillac. L'assassin est un misérable de la lie du peuple nommé Robert-François Damiens, homme débauché et poursuivi pour vol. On ne peut douter que cet attentat,

aussi effrayant qu'imprévu, ne soit le résultat des malheureuses dissensions survenues entre le clergé et la magistrature. Les murmures que Damiens avait entendus dans les places publiques, dans la grand'salle du palais, et peut-être ailleurs, avaient allumé l'imagination de cet homme, d'humeur sombre et ardente. Il se crut destiné à faire cesser ce que beaucoup de gens appelaient alors *les persécutions du parlement*. Son dessein était le plus inouï qui fût jamais tombé dans la tête d'un monstre de cette espèce. « Je n'ai point eu intention de tuer le roi, dit-il dans ses interrogatoires, je l'aurais tué si j'avais voulu; je ne l'ai blessé que pour que Dieu pût toucher son cœur, et le porter à remettre toutes choses en place, et la tranquillité dans ses états. Il n'y a que l'archevêque de Paris seul qui est cause de tous ces troubles.» (Interrogatoire du 18 janvier, page 132 du procès de Damiens, in-4°.)

L'assassin était muni d'un couteau à ressort qui, d'un côté, portait une longue lame pointue, et de l'autre un canif à tailler les plumes, d'environ quatre pouces de longueur. Il saisit le moment où le roi allait monter en carrosse. Il était nuit, le roi, au bas de l'escalier, était éclairé par des valets de pieds portant des flambeaux; le froid était excessif; presque tous les courtisans portaient par-dessus leurs habits de grosses redingotes de couleurs foncées. Damiens, vêtu à peu près de même, pénètre vers la garde, heurte en passant le dauphin, se fait place à travers la haie des gardes-du-corps et des cent-suisses, aborde le roi, le frappe de son canif à la cinquième côte, remet son couteau dans sa poche, et reste le chapeau sur la tête. Le roi se sent blessé, se retourne, et, à l'aspect de cet inconnu qui était couvert, et dont les yeux étaient égarés, il dit : « C'est cet homme qui m'a frappé; qu'on l'arrête et qu'on ne lui fasse point de mal. » Damiens est arrêté sur-le-champ.

Tandis que tout le monde était saisi d'effroi et d'horreur, qu'on portait le roi dans son lit, qu'on cherchait les chirurgiens, qu'on ignorait si la blessure était mortelle, si le couteau était empoisonné, l'assassin répète plusieurs fois : « Qu'on prenne garde à monseigneur le dauphin, qu'il ne sorte pas de la journée. » A ces paroles, l'alarme universelle redouble : on ne doute pas qu'il n'y ait une conspiration contre la famille royale. Heureusement la blessure du roi était légère ! Le grand prévôt de l'hôtel, à qui appartenait la connaissance du crime commis dans le palais du roi, s'empare d'abord du prisonnier, et commence les procédures, comme cela s'était pratiqué à Saint-Cloud, lors de l'assassinat de Henri III. Un fait qui doit paraître incroyable, c'est que, deux jours après son crime, Damiens eut l'audace d'écrire au roi ! Cette lettre appartient à l'histoire. La voici :

« Sire, je suis bien fâché d'avoir eu le malheur de vous approcher; mais si vous ne prenez pas le parti de votre peuple, *avant qu'il soit quelques années d'ici*, vous et M. le dauphin, et quelques autres périront. Il serait fâcheux qu'un aussi bon prince, par la trop grande bonté qu'il a pour les ecclésiastiques dont il accorde toute sa confiance, ne soit pas sûr de sa vie; et si vous n'avez pas la bonté d'y remédier sous peu de temps, il arrivera de très grands malheurs, votre royaume n'étant pas en sûreté; par malheur pour vous que vos sujets vous ont donné leur démission, l'affaire ne provenant que de leur part. Et si vous n'avez pas la bonté pour votre peuple d'ordonner qu'on leur donne les sacremens à l'article de la mort, les ayant refusés depuis votre lit de justice, dont le Châtelet a fait vendre les meubles du prêtre qui s'est sauvé; je vous réitère que votre vie n'est pas en sûreté, sur l'avis qui est très vrai, que je prends la liberté de vous informer par l'officier porteur de la présente, auquel j'ai mis toute ma confiance. L'archevêque de Paris est la cause de tout le trouble, par les sacremens qu'il a fait refuser. Après le crime cruel que je viens de commettre contre votre personne sacrée, l'aveu sincère que je prends la liberté de vous faire, me fait espérer la clémence des bontés de votre majesté. DAMIENS.

Aux pièces du procès de Damiens est joint un autre billet de lui. Il paraît avoir été écrit en réponse à la demande qu'on lui fit de désigner les membres du parlement qui l'avaient encouragé à commettre son crime. Le voici :

MM. Challerange, Seconde, Beze-de-Lys, de la Guillaumie Clément, Lambert.
Le président de Rieux, de Boullainvilliers.
Président du Mazy, et presque tous. Il faut qu'il remette son parlement, et qu'il le soutienne, avec promesse de ne rien faire aux ci-dessus et compagnie.
DAMIENS.

Voltaire a cru trouver dans ces pièces la preuve de l'aliénation mentale du misérable qui les a écrites. « Ce malheureux, dit-il, n'était *donc qu'un* insensé fanatique, *moins abominable à la vérité* que Ravaillac et Jean Chatel, mais plus fou, et n'ayant pas plus de complices que ces deux énergumènes. » Voltaire n'aurait peut-être pas osé écrire ces lignes-là quarante ans plus tard !

Quoi qu'il en soit, Louis XV ne fit aucune difficulté de confier le jugement de son assassin à ceux des membres du parlement qui n'avaient point donné leur démission.

L'instruction est dirigée par le premier président de Maupeou et le second président Molé; le doyen Severt est nommé rapporteur, et le conseiller Pasquier second rapporteur.

Le 18 janvier, Damiens est transféré à la Conciergerie à deux heures de la nuit. Il est dans un carrosse à quatre chevaux, accompagné d'un chirurgien du roi et de deux gardes de la prévôté: la voiture est entourée d'un appareil considérable de forces militaires. Arrivé à la Conciergerie, Damiens est mis dans un hamac, afin qu'il n'essaie pas de se détruire en se frappant contre les murs. On l'enferme dans la chambre que Ravaillac avait occupée. Les blessures qu'on lui avait faites à Versailles, dans le premier moment de son arrestation, pour l'obliger à nommer ses complices, le forcèrent à rester deux mois au lit. « Mes complices, avait-il répondu, ils sont bien loin; si je les déclarais, tout serait fini. » Depuis il avoua plusieurs fois qu'il avait des complices. On lui of-

frit sa grâce s'il voulait les nommer. Il répondit: « Je ne le puis, ni ne le dois. » Une autre fois, pressé de parler, il s'écria : « Que de monde dans l'embarras ! » Mais dans la suite il se rétracta, soutint jusqu'à la mort qu'il n'avait point de complices, et répondit à toutes les promesses de grâce : « Je ne puis y compter, je dois mourir. » Le 26 mars, Damiens comparaît devant ses juges; il les regarde avec une assurance affectée, en reconnaît et en nomme plusieurs. Pendant les débats, il montre beaucoup de résolution et presque de la gaîté ; il se permet même quelques plaisanteries sur le sort qui l'attend. Il est condamné au même supplice qu'avait subi Ravaillac. Le 28, on lui lit son arrêt. Il l'écoute à genoux avec attention, sans se troubler, et dit en se relevant : « La journée sera rude ! » La sentence portait qu'il serait appliqué à la question ordinaire et extraordinaire. La plus douloureuse des tortures qu'il subit est celle qu'on nommait *la question des brodequins*. Damiens jette alors de grands cris, et s'écrie : « Ce coquin d'archevêque ! » Il demande à boire; on lui donne de l'eau, mais il veut qu'on y mêle du vin, disant : « Il faut ici de la force ! » Le premier président renouvelle ses interrogations et insiste pour connaître ceux qui l'ont porté à commettre le crime. « C'est Gauthier, » répond Damiens. Il indique la demeure de cet homme, et soutient qu'il lui a dit, en présence de son maître, M. Ferrière, qu'assassiner le roi serait une œuvre méritoire. Gauthier et Ferrière sont amenés à la chambre de la question. Gauthier nie le propos qui lui est imputé, et Ferrière affirme qu'il n'était pas présent quand il a été tenu. Ferrière est relâché, mais Gauthier est envoyé en prison. Damiens paraît assez repentant dans la cérémonie de l'amende honorable qui a lieu devant le portail de Notre-Dame. Arrivé à la Grève, il demande à parler aux commissaires, et est conduit devant eux à l'Hôtel-de-Ville. Là, il demande pardon à l'archevêque des paroles injurieuses qu'il a proférées contre lui; il proteste de l'innocence de sa femme et de sa fille, et persiste à soutenir qu'il n'y a dans son crime ni complots ni complices. « Je me proposais, dit-il, de venger l'honneur et la gloire du parlement, et je croyais rendre service à l'état. » On le conduit à l'échafaud. Lorsqu'il est déshabillé, il promène un regard assuré sur la foule prodigieuse qui remplit la Grève, occupe toutes les croisées et couvre tous les toits des environs. Les bourreaux brûlent d'abord avec un feu de soufre la main droite de Damiens, armée d'un couteau régicide : la douleur lui arrache un cri terrible. Il pousse ensuite des hurlements pendant les autres parties de son horrible supplice; mais par une contradiction singulière, on remarque qu'après chacune de ces douloureuses opérations, il considère avec curiosité les appareils de sa longue exécution. L'abbé Soulavie rapporte, sans en fournir aucune preuve, qu'après les douleurs du tenaillement, le greffier lui ayant demandé s'il n'avait point de déclaration à faire, il répondit d'un ton ferme et sépulcral : « Non, je n'ai plus rien à dire, sinon que je ne serais pas où je suis, si je n'avais servi des conseillers au parlement. » Cet écrivain ajoute que le greffier se retira sans rien écrire, et en paraissant vivement contrarié.

La fin du supplice de ce misérable offre un spectacle déchirant : les efforts de quatre chevaux vigoureux sont vains, pendant plus d'une heure, pour opérer l'écartement. Il faut que les commissaires ordonnent de couper les muscles principaux du patient. Le jour touche à son déclin, et l'on veut que le supplice soit terminé avant la nuit. Damiens a déjà perdu deux cuisses et un bras, et il respire encore !... Il n'expire qu'au démembrement de son dernier bras. Le tronc et les membres sont aussitôt jetés et consumés dans un bûcher dressé auprès de l'échafaud. Un arrêt du parlement bannit à perpétuité, sous peine de mort, le père, la femme et la fille du condamné; il enjoint à ses frères et à ses sœurs de changer de nom, et ordonne que la maison où il est né sera rasée jusqu'en ses fondements.

Il y eut dans ce drame sanglant quelques incidents singuliers : le parlement informa sur plusieurs dénonciations mystérieuses, et déclara qu'il n'y avait point à s'en occuper. Un témoin attesta qu'il avait reçu l'avis du danger que courait le roi, et qu'il en avait informé le comte d'Argenson, ministre d'état. Cette déposition fut écartée du procès, et cependant le comte d'Argenson fut renvoyé du ministère, ainsi que M. de Machault, garde des sceaux. La véritable cause de leur renvoi, fut la conduite hostile de l'un, et timide de l'autre, quand, après l'assassinat du roi, ils crurent au renvoi de la favorite, et à une nouvelle *scène de Metz*. Mme de Pompadour ne pardonna ni à l'un ni à l'autre. Le 1er février, un nommé Ricard, soldat aux gardes, déclara qu'il lui avait été proposé trois cents louis pour assassiner le roi. Il nomma les personnes qui lui avaient fait cette criminelle proposition. Elles furent arrêtées, puis remises en liberté, et Ricard fut rompu vif, comme ayant inventé et dénoncé des complots imaginaires. D'un autre côté, un garde-du-corps et un huissier furent pendus pour avoir tenu des propos séditieux pendant l'instruction du procès. Les parlementaires, les jansénistes et les molinistes s'accusèrent réciproquement de complicité dans le crime : des pamphlets et des libelles furent publiés après l'exécution de Damiens; le parlement en condamna plusieurs à être lacérés et brûlés, entre autres la *lettre d'un patriote*, qui avait pour but de prouver que l'assassin avait des complices, et qu'on les aurait découverts si l'instruction du procès avait été autrement dirigée. Seize conseillers au parlement furent envoyés en exil, sans qu'on eût assigné aucune cause à cette mesure. A la même époque, plusieurs cours souveraines de l'Europe firent brûler, par la main du bourreau, la *théologie morale* de Busembaum.

Le 9 janvier, Bernard le Bouvier de Fontenelle, neveu du grand Corneille, meurt à Paris,

à l'âge de cent ans moins un mois. C'était un littérateur aimable, dont la conversation était aussi amusante qu'instructive. Le meilleur de tous ses ouvrages a pour titre : *Entretiens sur la pluralité des Mondes*. En butte à beaucoup de critiques, M. de Fontenelle n'y répondit jamais ; c'était un philosophe sage et prudent, qui disait que *s'il avait la main pleine de vérités, il se garderait bien de l'ouvrir pour en laisser échapper une seule*.

La guerre se poursuit en Allemagne. Outre l'armée de l'empire sous les ordres du prince de Saxe-Hildbourg-Hausen, Marie-Thérèse réunit deux armées commandées, l'une par le prince Charles de Lorraine et l'autre par le maréchal de Daun. La Suède attaque le roi de Prusse par la Poméranie, et soixante-dix mille Russes sont déjà sur les frontières de Prusse. A la vue de ces innombrables armées prêtes à l'accabler, on croit en Europe que la perte du roi de Prusse est certaine. Ce prince ne désespère pas de la fortune ; il pénètre en Bohême, bat les Autrichiens sous les murs de Prague (6 mai), et les oblige à chercher un refuge derrière les remparts de cette ville. Le maréchal de Daun arrive au secours de la Bohême avec quarante mille hommes ; le roi de Prusse marche à sa rencontre. Daun se retranche sur la croupe d'une montagne, entre Kollin et Chotzemitz sur l'Elbe ; les Prussiens y montent sept fois, comme à un assaut général, et sept fois ils sont repoussés (18 juin). L'Ordre de Marie-Thérèse a été institué à l'occasion de cette victoire. Le prince Charles de Lorraine sort alors de Prague, et poursuit les Prussiens. Frédéric est forcé d'abandonner la Bohême ; ses troupes sont battues près de Landshut à l'entrée de la Silésie ; une bataille contre les Russes, quoique indécise, l'affaiblit encore. Enfin, il perd plus de vingt-cinq mille hommes en moins de deux mois.

Dans le Hanovre, la victoire se montre également contraire au roi de Prusse. Le maréchal d'Estrées, maître de toute la Hesse, avait passé le Weser et suivait pas à pas la retraite du duc de Cumberland qui espérait se fortifier dans l'électorat de Hanovre. Le maréchal le joint à Hastembeck, lui livre bataille (20 juillet), et remporte une victoire complète sur les Anglais et les Hanovriens réunis.

Frédéric semble, dès lors, ne plus désirer qu'une mort glorieuse, et c'est dans les rangs français qu'il veut l'aller chercher. Mais avant, ce guerrier-homme de lettres compose une espèce de testament philosophique qui circule bientôt en Europe : la liberté de son esprit était telle au milieu de ses désastres, qu'il fit ce testament en vers français. Cette anecdote est unique.

Au commencement de septembre, à la suite de quelques intrigues de cour, le maréchal de Richelieu remplace le maréchal d'Estrées en Hanovre. M. de Richelieu veut suivre les plans de son prédécesseur, qui, « après les lui avoir communiqués en bon citoyen, était parti en héros. » (Lettre de M. de Richelieu.) Il pousse le duc de Cumberland jusqu'à l'embouchure de l'Elbe et le force à capituler. Cette convention signée à Closter Seven pouvait être plus utile qu'une bataille gagnée, si le général français avait stipulé que les Hanovriens seraient prisonniers de guerre. Le maréchal de Richelieu crut que ce traité le rendrait maître de tout l'électorat de Hanovre ; mais le roi d'Angleterre prétendit dans la suite qu'il n'avait fait que traiter de sa neutralité pour mettre ses possessions d'Allemagne à l'abri des chances de la guerre. Après la capitulation des Hanovriens, les troupes du maréchal de Richelieu se répandirent dans l'électorat où elles commirent de grandes déprédations. « Ce fut du produit de ces énormes pillages, dit M. d'Archenholtz, que fut bâti à Paris le superbe hôtel qui a conservé le nom de *Pavillon d'Hanovre*. »

Le 1er septembre, le parlement est rétabli dans ses fonctions. Tous les conseillers démis ne sont cependant pas rappelés. Il en est de même des mesures prises à l'égard des évêques ; quelques uns seulement, parmi ceux qui avaient été confinés dans leurs diocèses, obtiennent la permission de reparaître à la cour. On persuade au Roi que l'obstination de l'archevêque de Paris à refuser les sacrements est l'une des causes du danger qu'il a couru. Ce prélat est exilé au fond du Périgord ; ce fut là le dernier acte des querelles religieuses dont le jansénisme avait été le prétexte, et qui furent si ridiculement prolongées par l'absence de toute modération dans les deux partis.

Le 5 novembre. Bataille de Rosbach. Le roi de Prusse, après avoir examiné la position de l'armée française et celle des troupes de l'Empire, se retire devant elles pour aller se poster dans un lieu avantageux. Persuadé qu'il fuit devant l'ennemi, le prince d'Hildbourg-Hausen veut absolument qu'on l'attaque ; son avis est adopté, malgré l'opinion du prince de Soubise, parce que les Français ne sont que les auxiliaires des Impériaux. On marche vers Rosbach et Mersbourg à l'armée prussienne qui semblait être sous ses tentes ; mais tout-à-coup ces tentes s'abaissent, et l'armée prussienne paraît en ordre de bataille entre deux collines garnies d'artillerie. Les troupes des Cercles s'enfuient sans presque rendre de combat. La cavalerie française, commandée par le marquis de Castries, charge la cavalerie prussienne et en perce quelques escadrons ; mais cette valeur est inutile ! Bientôt une terreur panique se répand partout ; l'infanterie française se retire en désordre devant les bataillons prussiens. « Ce ne fut point une bataille, dit Voltaire, ce fut une armée entière qui se présenta au combat et s'en alla. L'histoire n'a guère d'exemple d'une pareille journée ; il ne resta que deux régiments suisses sur le champ de bataille. Le prince de Soubise alla à eux au milieu du feu, et les fit retirer au petit pas. » Le prince de Soubise écrivait au roi quelques heures après ce désastre : « J'écris à Votre Majesté

» dans l'excès de mon désespoir; la déroute de » votre armée est totale, je ne puis vous dire » combien de ses officiers ont été tués, pris ou » perdus. »

Ce désastre change la face des affaires en Allemagne; le ministère français avait mis une lenteur calculée dans la ratification du traité que le maréchal de Richelieu avait imposé au duc de Cumberland; après l'infortune de Rosbach, il s'empresse d'envoyer son adhésion à ce traité; mais le roi d'Angleterre rompt la convention. Le prince Ferdinand de Brunswick se met à la tête des Hanovriens réfugiés sous Stade et propose d'attaquer les Français dispersés dans l'électorat. Les bonnes dispositions de MM. de Richelieu et de Maillebois font échouer ce projet. Le maréchal de Richelieu, pour venger la défaite de deux corps de troupes françaises surpris et mis en fuite par le prince Ferdinand, ordonne le pillage de la ville de Zell et fait incendier ses faubourgs. La rigueur de la saison oblige les deux partis à prendre des quartiers d'hiver.

Le 8 décembre, Frédéric remporte au village de Leuthen, près de Breslau, une éclatante victoire sur les Autrichiens. Ces derniers perdent plus de trente mille hommes, en tués, blessés et prisonniers. Peu de jours après, le roi de Prusse rentre en vainqueur dans Schweidnitz et Breslau qu'il reprend aux troupes impériales. Cependant Frédéric s'affaiblit en combattant : les Russes lui prennent tout le royaume de Prusse, et dévastent la Poméranie, tandis qu'il dévaste la Saxe. Après les Autrichiens, les Russes entrent dans Berlin. Presque tous les trésors de Frédéric-Guillaume, et ceux que Frédéric II avait lui-même amassés, sont dissipés dans cette guerre ruineuse pour tous les partis. Le roi de Prusse est obligé de recourir aux subsides de l'Angleterre. Ils sont fixés à 670,000 livres sterling par an. Williams Pitt disait alors qu'il fallait conquérir l'Amérique en Allemagne.

Dans l'Amérique les succès des belligérants sont à peu près compensés. Une flotte anglaise, commandée par l'amiral Holborn, est dispersée par une tempête à la vue du port de Louisbourg, cette porte du Canada dont l'Angleterre espérait s'emparer. L'amiral français Dubois de la Motte, au lieu d'attaquer les vaisseaux anglais, hors d'état de manœuvrer, les laisse tranquillement aller se ravitailler dans le port d'Halifax.

Quelques tentatives de descente sur les côtes de France, ne tournent qu'à la honte des Anglais, qui y commettent cependant beaucoup de pillages et d'incendies. Les Anglais ne sont heureux, cette année, que dans les Indes-Orientales, où les deux compagnies, auxiliaires des divers princes de ces contrées, se livrent des combats acharnés. Le 23 mars, les Anglais s'emparent de la ville de Chandernagor. Cette perte entraîne celle de tous les comptoirs français sur le Gange, et permet à la cour de Londres de faire arriver des renforts sur la côte de Coromandel. Le ministère français y envoie trop tard une escadre commandée par l'amiral d'Aché, et trois mille hommes sous les ordres du comte de Lally.

1758.

Pendant l'hiver, le comte de Bernis avait vainement essayé d'amener l'impératrice-reine à une conciliation. Le roi de Prusse, malgré ses succès, ne paraissait pas éloigné de faire la paix. Il avait été effrayé des conséquences de la convention de Closter-Seven; il sentait tout ce que la neutralité de l'Angleterre pouvait avoir de dangereux pour lui, et, à cette occasion, il écrivit à Georges II cette lettre, que l'histoire a conservée : « Je viens d'apprendre, dit-il, qu'il est encore question d'un traité de neutralité pour l'électorat de Hanovre. Votre Majesté aurait-elle assez peu de fermeté et de constance pour se laisser abattre par quelques revers de fortune? Les affaires sont-elles si délabrées qu'on ne puisse pas les rétablir? Que Votre Majesté fasse attention à la démarche qu'elle a dessein de faire; elle est la cause des malheurs prêts à fondre sur moi; je n'aurais jamais renoncé à l'alliance de la France, sans toutes ces belles promesses que Votre Majesté m'a faites. Je ne me repens point du traité que j'ai fait avec Votre Majesté; mais qu'elle ne m'abandonne pas lâchement à la merci de mes ennemis, après avoir attiré toutes les forces de l'Europe contre moi. Je compte que Votre Majesté se ressouviendra de ses engagements, réitérés encore le 26 du mois passé, et qu'elle n'entendra à aucun accommodement, que je n'y sois compris. »

Toutes les négociations entamées n'ayant eu aucun résultat, le roi de Prusse continue à soutenir la guerre contre la maison d'Autriche, la moitié de l'empire, la France et la Suède. L'Allemagne est toujours le théâtre des exploits des belligérants. Ce pays est un gouffre où viennent s'engloutir le sang et l'argent de la France. Il y eut alors un nombre prodigieux de combats, depuis les bords de la Baltique jusqu'au Rhin, sans qu'aucun d'eux ait eu de grandes suites, parce que chaque puissance trouvait toujours des ressources. Les frontières de France ne furent jamais entamées, et quels que soient les échecs que les Français éprouvèrent, ils rétrogradèrent, mais ils restèrent toujours en Allemagne.

Le 22 janvier, les Russes s'emparent de Kœnigsberg, à la suite d'une bataille où la victoire est disputée pendant deux jours.

Le 3 mai, mort du pape Benoît XIV, à l'âge de quatre-vingt-trois ans. Ce vénérable pontife donna de grandes preuves de sagesse et de modération pendant les interminables querelles de la bulle *Unigenitus*. C'est sous le pontificat de Benoît XIV que fut lancée l'excommunication contre les francs-maçons. Charles Rezonico, cardinal évêque de Padoue, lui succède le 6 juillet, et prend le nom de Clément XIII.

Le 2 juin, M. de Lally enlève aux Anglais le fort Saint-David, à quelques lieues de Pondichéry. Il en ordonne la démolition.

Une flotte anglaise, composée de vingt-trois vaisseaux de ligne et de dix-huit frégates, portant seize mille hommes de troupes de débarquement, jette l'ancre, le 3 juin, dans une baie à une lieue de Louisbourg, et se dispose à attaquer la place.

Le 5 juin, une autre escadre de vingt-deux vaisseaux de ligne sous les ordres de l'amiral Anson, et portant quinze mille hommes, commandés par le duc de Marlborough (fils du célèbre général de ce nom), arrive dans la baie de Cancale. Le lendemain, les troupes anglaises débarquent et se portent sur Saint-Malo, dont elles espèrent s'emparer. A la nouvelle de ce débarquement, toutes les villes des environs prennent les armes et se dirigent vers le point menacé. Les Anglais sont effrayés de ces démonstrations et se rembarquent six jours après avoir mis le pied sur le territoire français. Une seconde descente des Anglais sur les côtes de France a lieu au commencement d'août. Ils pénètrent dans Cherbourg, qui n'était alors qu'une rade foraine; ils y enlèvent les cloches et quelques pièces de canon, et se rembarquent précipitamment. Un des fils du roi d'Angleterre faisait partie de cette expédition.

Dans le Canada, le marquis de Montcalm remporte une victoire complète (8 juillet) : à la tête de trois mille deux cent cinquante Français, il bat une armée anglaise de près de vingt mille hommes, commandés par le général Abercrombie. Les Anglais perdent quatre mille hommes devant un retranchement formé de troncs d'arbres entrelacés. Le 27 du même mois, Louisbourg, après une vigoureuse défense, est forcée de se rendre aux Anglais. Pendant le siége, on vit Mme Drucourt, femme du gouverneur, animer le soldat, sur le rempart, de sa présence et de sa bourse, et même de son exemple, en tirant, chaque jour, plusieurs coups de canon sur les assiégeants. Quelques vaisseaux, parvenus dans la rade, mais en trop petit nombre pour se défendre, avaient été brûlés avant la reddition de la place. Cette perte a été le prélude des désastres qui devaient anéantir encore une fois la marine française.

Au commencement de cette année, la ruine de la discipline était complète dans l'armée française sous les ordres du maréchal de Richelieu. Ce général est rappelé. Le prince de Clermont-Condé abbé de Saint-Germain-des-Prés le remplace. Le premier acte de son commandement est le châtiment de quelques fournisseurs infidèles, et le renvoi de cinquante-deux officiers, qui sont cassés pour cause d'insubordination. Cependant la situation de l'armée est telle, qu'il se voit obligé d'évacuer le Hanovre, et de prendre position derrière le Weser, entre Minden et Hameleu. Minden capitule, et M. de Clermont ne peut plus donner à son armée d'autre ligne d'appui que le Rhin. Il se cantonne dans la Gueldre, de l'autre côté du fleuve. Le prince Ferdinand, qui le poursuit, passe le Rhin à Emmerick, et se trouve encore une fois au milieu des divisions françaises. La capitulation de Minden avec une forte garnison, et après six jours d'investissement, fut une lâcheté sans exemple. M. de Morangiés, qui commandait la place, fut exilé à cinquante lieues de Paris. Le seul comte de Guiche, qui avait refusé de signer la capitulation, eut la permission de revenir à la cour. Un trait sublime de courage, console de cette déplorable affaire. Un caporal du régiment de Lyonnais, nommé *la Jeunesse*, voyant qu'on va le conduire prisonnier à Magdebourg, exalte l'audace de quinze cents de ses camarades, se met à leur tête, enfonce le poste qui lui est opposé, et va rejoindre l'armée du prince de Clermont.

Le 23 juin, bataille de Crevelt entre les Français et les Hanovriens. Le prince de Clermont est défait. L'aile gauche, commandée par le comte de Saint-Germain, est la seule portion de l'armée, qui fait quelque résistance, encore son salut est-il gravement compromis par la retraite précipitée du prince de Clermont sur Cologne. Cette bataille coûte à la France sept mille hommes, parmi lesquels se trouve le comte de Gisors, fils unique du maréchal de Belle-Isle, blessé mortellement à la tête des carabiniers. Le prince de Brunswick, qui le fait prisonnier, en prend soin comme de son frère, et ne le quitte qu'à sa mort. Ce fut avant cette bataille, qu'un aide-de-camp demandant à M. de Saint-Germain, lieutenant-général, où était l'ennemi. Celui-ci, avec cette brutalité qui lui était particulière, lui donnant sa lunette et la dirigeant du côté du quartier-général du prince de Clermont, lui dit; *monsieur, c'est là qu'est l'ennemi.* Dusseldorff, Neuss et Ruremonde tombent ensuite au pouvoir des Hanovriens et des Prussiens, dont les troupes légères portent l'effroi jusqu'à Bruxelles. Le prince de Clermont demande lui-même son rappel, il revient à Paris avec le sobriquet de *général des Bénédictins*. Il est remplacé par le marquis de Contades, qui est fait, peu de temps après, maréchal de France. Le dauphin avait demandé à se mettre à la tête de l'armée pour rendre quelque confiance au soldat. « Mon fils, lui répondit le roi, votre lettre m'a touché jusqu'aux larmes; je suis ravi de reconnaître en vous les sentiments de nos pères, mais il n'est pas encore temps que je vous sépare de moi. »

Une diversion du prince de Soubise, dans le Haut-Rhin, rétablit un moment les affaires en Allemagne. Un mois après le désastre de Crevelt (23 juillet), l'avant-garde de ce corps d'armée, commandée par le duc de Broglie, bat huit mille Hanovriens à Sondershausen, et s'empare de toute la Hesse. Cet incident rappelle en Hanovre le prince de Brunswick, et fournit à M. de Soubise l'occasion de réparer l'affront de Rosbach.

Le 10 octobre, bataille de Lutzelberg, près de Cassel. Les Hanovriens et les Hessois sont vaincus. M. de Soubise reçoit le bâton de maréchal de France.

La rigueur de la saison ne permet pas de tirer un plus grand parti de cette victoire : l'armée reprend ses quartiers d'hiver sur le Mein.

Le roi de Prusse, de son côté, avait ouvert la campagne par la prise de Schweidnitz, et s'était porté en Moravie, espérant enlever Olmutz avant l'arrivée du maréchal Daun, qui venait pour secourir cette place : la résistance du gouverneur trompa les calculs du monarque. Frédéric, privé de vivres, fut obligé de décamper : il rentra en Bohême, et coupa les communications entre les Autrichiens et les Russes qui, déjà maîtres de la Prusse, pénétraient au cœur du Brandebourg, et qui, sous les ordres du général Fermer, avaient mis le siége devant Custrin sur l'Oder.

Le 25 août, à Zorndof, presque sous les murs de Custrin, Frédéric donne le signal d'un combat à outrance. Irrité des atrocités que les Russes commettaient sur ses sujets, le roi de Prusse avait donné ordre de ne faire aucun quartier : ses troupes partagèrent son indignation. La bataille eut trois reprises dans la même journée. Les Prussiens perdirent onze mille hommes, et les Russes plus de vingt mille, outre trois mille prisonniers. La nuit sépara les combattants sur le champ de bataille; aussi les deux partis s'attribuèrent-ils la victoire. Cependant les Russes, plus affaiblis, levèrent le siége de Custrin et regagnèrent la Pologne. Après cette bataille, Frédéric revole vers le prince Henri, son frère, que Daun pressait aux environs de Dresde, tandis qu'un corps d'Autrichiens assiégeait Neiss en Silésie. Le 14 octobre, à Hochkirchen en Lusace, près de Budissin, Frédéric est attaqué à l'improviste pendant la nuit par le général autrichien qui a traversé un bois à peu de distance de son camp. Laudhon s'empare des batteries, et disperse les bataillons prussiens qui essaient en vain de se rallier. Keith et le prince François de Brunswick, frère du prince Ferdinand, sont tués; le prince d'Anhalt est blessé, et Frédéric, enfin, après des efforts qui ne font qu'ajouter à ses pertes, est contraint à la retraite. Mais ce qui devient un sujet d'admiration pour toute l'Europe, c'est que ce monarque, après avoir perdu dix mille hommes et cent pièces de canon, ose camper à une demi-lieue du champ de bataille et y défier son vainqueur. « Daun ne nous tient plus en échec, s'écria Frédéric le lendemain de l'action; la partie n'est pas perdue : nous nous reposerons quelques jours ici; puis nous irons en Silésie délivrer Neiss. » C'est ce qu'il fit en effet. Le général autrichien voulut se dédommager sur Dresde; mais l'énergique résolution du gouverneur Schmettau, qui jura de s'ensevelir sous les ruines de cette ville, où résidait encore la famille du roi de Pologne, le fit changer de dessein. Daun prit ses quartiers-d'hiver en Bohême, et évita même la rencontre du roi de Prusse, qui revint en Saxe.

Le 3 septembre, le roi de Portugal, Joseph I[er], en revenant du château de Belem à Lisbonne, à onze heures du soir, est blessé par des assassins qui tirent plusieurs coups de fusils sur son carrosse. Dix-huit personnages éminents du royaume sont arrêtés, et les maisons des jésuites investies : le duc d'Aveiro, le marquis de Tavora et le comte d'Atouguia sont condamnés comme complices de cette conspiration, et périssent par le supplice de la roue; la marquise de Tavora a la tête tranchée. La jeune comtesse Ataïde d'Atouguia, après l'exécution de son mari, alla, *par ordre du roi*, pleurer dans un couvent tant d'horribles malheurs dont elle passait pour être la cause. Les jésuites, impliqués dans ce procès, sont chassés du Portugal; trois d'entre eux, Malagrida, Alexandre et Mathos, convaincus par un *acordao* du conseil royal de Lisbonne, d'avoir décidé « que ce n'était pas même un péché *véniel* de tuer un roi qui persécutait les saints », sont livrés à l'inquisition. La cour de Rome refusa de donner son consentement au jugement des trois jésuites. Mais l'inquisition poursuivit Malagrida pour des hérésies contenues dans deux ouvrages publiés par ce moine. Ce procès dura plusieurs années : en 1761, ayant entendu des décharges funèbres que l'on faisait aux funérailles d'un grand seigneur, Malagrida s'imagina que le roi était mort. Le lendemain, il demanda audience. Les inquisiteurs la lui accordèrent; il leur dit que Dieu lui avait ordonné de montrer qu'il n'était point un hypocrite, puisque la mort du roi lui avait été révélée, ainsi que les peines auxquelles sa majesté était condamnée pour avoir persécuté les religieux de son ordre. Cette vision hâta son supplice. Malagrida fut brûlé le 21 septembre 1761, non comme complice de l'assassinat du roi, mais comme faux prophète.

Le 4 septembre, les Anglais font une troisième descente sur les côtes de France : un corps de treize à quatorze mille hommes est mis à terre entre Saint-Brieuc et Dinan. Le duc d'Aiguillon rassemble à la hâte toutes les troupes de Treguier, de Saint-Malo et du comté nantais, et marche à la rencontre de l'ennemi, qu'il force à se replier sur Saint-Cast. Le 11, malgré le feu de quatre à cinq frégates, et d'autant de galiotes à bombes qui étaient très près de terre, le duc d'Aiguillon attaque les Anglais, détruit leurs retranchements et les oblige à se rembarquer : trois de leurs barques, chargées de soldats, sont coulées à fond. La grève est couverte de morts et de blessés; les Français font huit cents prisonniers, parmi lesquels se trouvent trois officiers des premières maisons d'Angleterre, plusieurs colonels et lieutenants-colonels, et quatre capitaines de vaisseaux qui étaient restés sur la plage pour commander la manœuvre du rembarquement. La perte des Anglais est d'au moins quatre mille hommes; celle des Français est de cinq cents hommes, tant tués que blessés.

Le 24 novembre, les Français font sauter le fort Duquesne, sur l'Ohio, qu'ils sont forcés d'abandonner.

Le 7 décembre, une convention est signée à Westminster, entre les ministres plénipotentiaires d'Angleterre et de Prusse, portant confirmation de l'alliance contractée entre les deux couronnes, le 16 janvier 1756. Confirmation d'un subside de 670,000 livres sterling, payées par le roi d'Angleterre au roi de Prusse.

Le 30 décembre, traité de Versailles entre l'Autriche et la France, confirmatif des deux précédents traités.

A la fin de ce mois, M. de Lally met le siége devant Madras, sur la côte de Coromandel. Les Français s'emparent de la ville Noire, où ils font un butin considérable. Plusieurs magasins de liqueurs fortes sont pillés par les soldats, et répandent le goût de l'ivrognerie parmi les troupes. De là les scènes les plus honteuses et les plus destructives de la subordination et de la discipline. Ces excès font manquer l'expédition: les Français échouent devant le fort Saint-Georges qui défend la ville haute, et M. de Lally, après avoir perdu une partie de son armée, est forcé de lever le siége de Madras au mois de février de l'année suivante.

1759.

Le ministère avait été totalement changé à la fin de l'année 1758. M. Pereinc de Moras qui avait déjà cédé, depuis un an, le contrôle à M. de Boulogne, quitta la marine qui, après être restée quelques mois entre les mains de M. de Massiac, fut donnée à M. Berryer. Le marquis de Paulmi eut pour successeur à la guerre le maréchal de Belle-Isle. Le cardinal de Bernis, que ses négociations pour la paix avaient ruiné dans l'esprit de sa protectrice, toujours dévouée à Marie-Thérèse, fut remplacé par le duc de Choiseul, alors ambassadeur à Vienne. Ce ministre avait la réputation d'être philosophe et frondeur, et à ces titres il déplaisait à Louis XV; mais, agréable à la cour d'Autriche, il fut proposé par Mme de Pompadour, et le roi l'accepta.

Le 4 mars, M. Silhouette succède à M. de Boulogne dans les fonctions de contrôleur-général, où bientôt il est remplacé lui-même par M. Bertin. Pendant le court ministère de M. Silhouette, le roi réforma quelques abus dans le département des fermes générales: on créa soixante-douze mille actions de 1,000 fr. auxquelles on attribua la moitié des bénéfices dont jouissaient les fermiers. Cette opération financière produisit soixante-douze millions, et obtint une approbation générale. Une déclaration portant plusieurs suppressions concernant la taille ne fut pas reçue avec moins de satisfaction. Le contrôleur Silhouette voulut aussi diminuer les pensions, mais alors il excita les clameurs des courtisans, et il fut culbuté.

Les Anglais font une descente à la Martinique (16 janvier). Ils sont chassés par les habitants et forcés de se rembarquer le lendemain, après avoir perdu six à sept cents hommes.

A l'ouverture de la campagne, le maréchal de Contades se trouvait sur la rive gauche du Rhin; le duc de Broglie, qui avait succédé au prince de Soubise, avait ses quartiers sur le Mein; l'armée des Cercles, à sa droite, en Franconie, était observée par le prince Henri; enfin le roi de Prusse, toujours en Saxe, épiait à la fois le maréchal Daun, en Bohême, et les Russes que le général Soltikow ramenait dans le Brandebourg.

Dans cette situation, le prince Ferdinand conçoit le projet d'enlever Francfort, de séparer les deux portions de l'armée française, et de porter le théâtre de la guerre entre le Mein et le Danube.

Le 27 mars, le prince Ferdinand arrive à Fulde, où il assemble la plus grande partie de l'armée et y forme des magasins. Dès la première nouvelle de la marche des ennemis sur le pays de Fulde, le duc de Broglie avait posté, à douze lieues en avant de sa première ligne, des troupes légères qu'il avait fait soutenir par des postes de cavalerie placés de distance en distance. M. du Blaisel se porta en même temps, avec les troupes légères qu'il commandait, entre Cassel et Marbourg. Tous ces mouvements avaient pour but d'éclairer la marche de l'ennemi qui attaqua successivement plusieurs postes. Ils se défendirent courageusement, et cédèrent au nombre avec d'autant moins de regret que l'objet de leur mission était rempli. Le 9 avril, le prince Ferdinand se mit en marche de Fulde avec toute son armée distribuée en colonnes. M. de Broglie est aussitôt informé de ce mouvement. Comme tous les ordres étaient préparés d'avance pour rassembler l'armée française, le duc de Broglie fait partir ses ordonnances, et indique le rendez-vous général dans la plaine entre Vilbel et Berghen. Le corps de Fischer se rassemble en même temps à Fridberg, avec ordre de conserver le magasin de fourrage tant qu'il le pourra, et de le brûler s'il est forcé de se retirer, pour que l'ennemi n'en profite pas. Hanau et Giessen reçoivent des garnisons. Le 12 au soir, toute l'armée est rassemblée entre Vilbel et Berghen; elle y passe la nuit au bivouac, et le 13, dès la pointe du jour, M. de Broglie monte à cheval, et dispose l'armée à bien recevoir l'ennemi qu'on n'attendait cependant que pour le lendemain. Il appuie sa droite au village de Berghen qu'il fait occuper; à la gauche était un bois dans lequel on trouve un escarpement très-roide, qui tourne vis-à-vis de Vilbel et se termine à la Nidda. De la droite au centre, le terrain va en montant insensiblement jusqu'à une ancienne tour qui est le point le plus élevé du pays, et redescend de la même manière jusqu'à la gauche. L'entre deux du village au bois est une plaine très rase, coupée transversalement par un ravin. Cette position obligeait nécessairement les ennemis à attaquer une des deux ailes de l'armée française, et même les deux, avant de pouvoir marcher à la tour. M. le duc de Broglie avait bien senti l'avantage de cette position. Il place son infanterie aux extrémités; les huit bataillons postés autour du village de Berghen formaient la droite; derrière ce village, il mit en colonne cinq bataillons pour les soutenir au besoin, et derrière ce régiment, étaient deux autres régiments formés aussi en colonne, qui devaient marcher au village s'il était attaqué par l'ennemi. A la gauche est placé le corps de Saxons, et derrière eux, en réserve,

sept régiments formés en trois brigades. La cavalerie est placée sur trois lignes, dont la première était derrière la tour; trois régiments de dragons formaient la réserve, deux derrière les lignes de la cavalerie, et un derrière la gauche des Saxons. L'artillerie était disposée sur le front de la ligne, et on établit deux dépôts de munitions derrière la gauche et la droite de l'infanterie. A huit heures, toutes ces dispositions étaient terminées. On vit alors déboucher dans la plaine quelques troupes légères des ennemis, qui commencèrent à tirailler avec les volontaires placés dans le bois en avant de la gauche; la même attaque eut lieu en avant des haies du village à droite. Le duc de Broglie assemble, à la tour, le prince Camille, MM. de Beaupréau et de Castries, et les maréchaux de camp qui se trouvent à portée de lui. Il leur fait connaître ses dispositions pour la bataille, et assigne à chacun d'eux le poste qu'il doit occuper. M. de Beaupréau a le commandement de la cavalerie; le marquis de Castries, qui en était le général, y reste aussi attaché; le prince Camille se charge de la défense du village et du commandement de l'infanterie, destinée pour le soutenir; il a sous lui le comte de d'Orlick, et le marquis de Saint-Chamans pour maréchaux de camp.

L'armée ennemie se déploie vers neuf heures après avoir fait ses dispositions à la faveur d'un rideau qui la couvrait. Elle vient par trois colonnes attaquer le village de Berghen. Comme M. de Broglie voit que l'ennemi dirige de grandes forces sur ce point, il envoie le chevalier Pelletier avec une partie du parc d'artillerie sur la tête du village par où les ennemis arrivaient; en même temps plusieurs régiments pénètrent dans le village par la principale rue et s'y mettent en bataille. Ce mouvement arrête les assaillants qui reviennent cependant avec de plus grandes forces et font même reculer les Français; des renforts leur sont immédiatement envoyés. Ces troupes réunies attaquent les ennemis avec tant de courage qu'elles les chassent et les mettent en grand désordre. Quelques-unes s'emportent un peu trop; M. de Broglie leur envoie plusieurs fois ordre de s'arrêter et de regagner le village; enfin, il est obligé de faire avancer dix escadrons pour faciliter leur retraite, mais avant que ce secours ne leur soit arrivé, elles sont forcées de reculer, la cavalerie ennemie venant sur elles. Une partie, qui s'était trop avancée, est jointe par deux escadrons qui sabrent et prennent une centaine d'hommes et quelques officiers. Les ennemis se replient alors derrière le rideau qui les avait couverts le matin, et le feu d'artillerie cesse presque entièrement. Après avoir fait des dispositions pour une nouvelle attaque, l'ennemi porte toute son infanterie et son artillerie sur les deux ailes de l'armée française. Il marche ayant sa cavalerie au centre, et dans cet ordre, il s'avance sur le village et sur la pointe du bois, à la gauche des Français, où il y avait des volontaires; son artillerie prend position pour battre ces deux points. Le duc de Broglie croyait qu'ils allaient faire attaquer à la fois les deux ailes, et que s'ils réussissaient d'un des deux côtés, ils feraient avancer leur cavalerie pour profiter de cet avantage et combattre la cavalerie française. Une seule manœuvre rassure M. de Broglie contre ce danger: comme la position qu'il avait choisie était très resserrée, il se contente de mettre en réserve, auprès de la tour, où il était revenu après l'attaque du village, et d'où il voyait tous les mouvements des ennemis, cinq régiments qu'il tire de derrière la gauche, afin de pouvoir les y renvoyer ou les porter sur la droite, suivant les circonstances. L'ennemi ne fit aucun mouvement qui pût justifier ses craintes; tout se passa en canonnades fort vives qui firent beaucoup souffrir les brigades qui étaient à la tête du village; elles tiraient, de leur côté, à cartouches avec de grosses pièces, et à des distances qu'on croyait hors de portée, mais qui faisaient cependant beaucoup de mal à l'ennemi. Celui-ci se met une seconde fois en retraite derrière le rideau, et gardant toujours sur la crête une nombreuse artillerie avec laquelle il ne cesse de tirer sur les troupes qui occupaient la tête du village de Berghen. Les chasseurs ennemis font pendant ce temps la fusillade avec les volontaires français qui sont dans le bois de la gauche. Elle n'eut pas d'abord de grands résultats, mais vers le soir elle devint plus vive. L'ennemi porta également avant la nuit, plus d'infanterie sur le village, comme pour recommencer une nouvelle attaque; mais il fut reçu vigoureusement, et à onze heures, il fit enfin sa dernière retraite, et marcha toute la nuit. Le nombre des morts et des blessés a été considérable de part et d'autre.

Nous nous sommes étendus sur le récit de cette affaire, parce qu'elle était d'une haute importance pour les opérations ultérieures de la campagne. Le prince Ferdinand avait quarante mille hommes sous les armes, tandis que M. de Broglie n'avait pu en rassembler que vingt-cinq mille. Si les ennemis avaient eu l'avantage, ils se seraient rendus maîtres de toute la Wetteravie, et peut-être de toutes les terres contenues entre le Mein et le Necker; ils auraient pénétré sans difficulté en Franconie, changé le théâtre de la guerre, levé des contributions et des recrues immenses: ils comptaient tellement sur ce résultat, qu'ils n'avaient fait aucun approvisionnement pour cette campagne. Loin de là, la ville de Francfort fut affranchie de tous les risques qu'elle avait courus par cette attaque du prince Ferdinand, et la sûreté des villes de Hanau, de Giessen et de Mayence fut garantie par la retraite de l'armée ennemie, qui fut pourchassée jusqu'à Cassel.

Le maréchal de Contades passe le Rhin, et, réuni à M. de Broglie, il pénètre en Westphalie, s'empare de Munster et se flatte de cerner encore une fois l'armée hanovrienne au-delà du Weser.

Le 2 mai, l'escadre anglaise, repoussée de la Martinique, s'empare de la Guadeloupe et des petites îles qui en dépendent, après trois mois de tentatives difficiles et d'obstacles à vaincre. La

perte de cette colonie peut être attribuée à l'incurie de son gouverneur M. Nadau, à l'insouciance de M. de Beauharnais, lieutenant-général pour le roi des îles du Vent, qui resta tranquille à la Martinique, sans donner aucun secours à la Guadeloupe, ainsi qu'aux lenteurs de M. de Bompar, qui, parti de Brest avec une forte escadre, resta six semaines avant de se décider à aller chercher la flotte anglaise.

La France prépare une expédition qui inquiète beaucoup les Anglais : quarante bataillons s'assemblent en Bretagne sous les ordres du duc d'Aiguillon; une autre armée se réunit à Dunkerque sous le commandement de M. de Chevert; huit cents hommes sont embarqués sur une escadre légère conduite par le capitaine Thurot : elle est chargée de reconnaître les côtes d'Irlande, de correspondre avec les partisans de la maison des Stuarts, et d'annoncer une descente que les Français se proposent d'opérer, au moyen des barques et des bateaux plats que l'on construit dans le port du Havre. Vingt-et-un vaisseaux de ligne, armés dans Brest, sous les ordres de M. de Conflans, et l'escadre de Toulon, devaient se réunir pour protéger cette expédition.

Les Anglais, justement alarmés, redoublent d'efforts pour se mettre à l'abri de l'invasion dont ils sont menacés. La flotte de l'amiral Rodney s'embosse dans la rade du Havre, et bombarde la ville, sans succès, pendant trois jours (du 3 au 6 juillet). L'amiral Hawke se présente devant Brest avec une escadre supérieure à celle de M. de Conflans. En même temps, l'amiral Boscaven vient bloquer dans Toulon la flotte commandée par M. de Laclue. Une tempête disperse les vaisseaux de Boscaven : l'amiral français, au lieu de profiter de cette circonstance pour achever la défaite de l'Anglais, perd un temps précieux; il quitte enfin les mers de Provence, et passe le détroit de Gibraltar dans la nuit du 16 au 17 août. Une escadre anglaise l'attendait hors de cette baie. Cinq vaisseaux de ligne et trois frégates s'étaient éloignés sans motifs de l'amiral français pendant la nuit. M. de Laclue est forcé d'accepter le combat avec sept vaisseaux seulement contre quatorze : l'escadre française est détruite, le 17 août, à la hauteur de Lagos, près du cap Saint-Vincent. Des fautes impardonnables furent commises dans cette malheureuse journée. M. de Laclue répara les siennes par un courage admirable; il eut les deux cuisses emportées d'un boulet de canon, et le vaisseau qu'il montait ne se rendit qu'après avoir tiré deux mille cinq cents coups de canon. M. de Sabran se couvrit de gloire par l'énergique mais inutile résistance qu'il fit pendant cinq heures, avec le *Centaure*, contre cinq vaisseaux de quatre-vingt-dix canons; mais à côté de ces actes de courage, plusieurs historiens ont cité des *lâchetés odieuses*. Anquetil se borne à dire qu'on « craignit d'approfondir la cause qui éloigna du combat cinq des vaisseaux de l'escadre de l'amiral de Laclue. » Un ouragan avait également forcé l'amiral Hawke de rentrer à Plymouth pour réparer les avaries de plusieurs de ses vaisseaux; M. de Conflans commet la même faute que M. de Laclue : il laisse à l'amiral anglais le temps de reprendre la mer. Un combat naval a lieu le 20 novembre dans les parages de Quiberon : les Français sont encore défaits, et les Anglais parcourent en maîtres toutes les mers de l'Europe. Ce combat fut plus honteux encore que celui de Lagos, et porta le dernier coup à la marine de Louis XV. On est affligé d'avoir à signaler comme les causes de cette déplorable journée, des noms comme ceux de M. de Beauffremont et de Conflans : le premier, sans avoir tiré un coup de canon, donna le signal du *sauve qui peut*; l'autre fit échouer sans motif le *Soleil-Royal* de quatre-vingts canons, avec deux mille cinq cents hommes d'équipage, et le fit brûler sur la plage.

Le 9 juillet, le comte de Broglie, frère du duc, s'empare de Minden par un coup de main. Le 15, le quartier-général de l'armée française est établi dans cette ville.

Le 1er août, bataille de Minden, entre le maréchal de Contades et le prince Ferdinand. Les mauvaises dispositions du maréchal amènent une défaite non moins déplorable que celle de Rosbach et de Crevelt. Les Français se retirent à leur tour sur Cassel, et abandonnent tous les magasins qu'ils ont en Westphalie. Le maréchal de Contades se plaint vainement d'avoir été mal secondé par le duc de Broglie; il est rappelé, et le commandement en chef est donné à son rival, qui obtient, à quarante-un ans, le bâton de maréchal de France.

Le reste de la campagne se passe entre le roi de Prusse, les Autrichiens, les Suédois et les Russes. La plus importante affaire a lieu à Kunnersdorff, près de Francfort sur l'Oder, le 12 août : l'armée austro-russe, forte de quatre-vingt-seize mille hommes, sous les ordres de Soltikow, bat quarante-huit mille Prussiens, commandés par Frédéric. Le roi de Prusse y court les plus grands dangers, et laisse sur le champ de bataille dix-huit mille hommes et presque toute son artillerie. Les Russes ne profitent point de cet avantage, et Frédéric, avec les débris de son armée, parvient à couvrir Berlin.

Dans le même mois, l'armée de l'Empire, commandée par le prince Frédéric de Deux-Ponts, s'empare de Leipsick, de Torgaw et de Wittemberg. Le 4 septembre, cette armée fait capituler le comte de Schmettau, qui lui livre Dresde, et se retire à Magdebourg. Le roi de Prusse, débarrassé des Russes que le manque de vivres a forcés de retourner sur leurs pas, essaie de couper au maréchal Daun la retraite sur la Bohême. Il échoue partout : le général Finck, détaché par lui avec dix-huit mille hommes dans les montagnes de Maxen, près de Pirna, y est cerné par le maréchal, et forcé, après un combat sanglant (20 novembre), de mettre bas les armes. Mais Daun savait vaincre, et ne savait tirer aucun profit de ses victoires; et la fin de ces trois campagnes, plus meurtrières que toutes celles des guerres

précédentes, laisse les puissances belligérantes dans la même position, à peu près, que quand elles avaient levé leurs quartiers.

Les Anglais obtiennent cette année de nouveaux succès en Canada. Ils y avaient rassemblé une armée de quarante mille hommes. Cependant le siége de Québec, qu'ils avaient entrepris, manqua d'échouer par le courage infatigable du gouverneur Ramsai et de sa garnison : huit brûlots, qui ne sont pas dirigés avec assez d'intelligence, ne jettent que peu de désordre dans la flotte anglaise, qu'ils auraient dû incendier. L'amiral, échappé à ce péril, bombarde la ville, et les habitants voient leurs maisons embrasées sans songer à se rendre. L'approche de la mauvaise saison répand le découragement parmi les assiégeants. Le général Wolf, qui avait à soutenir la réputation qu'il s'était faite à la prise de Louisbourg, tente un dernier effort, et fait occuper par cinq mille Anglais, le 12 septembre, les hauteurs qui dominent la ville. Le marquis de Montcalm sort de Québec, à la tête de trois mille cinq cents Français, pour les chasser de cette position qu'il avait cru suffisamment défendue par la ceinture de rochers qui l'environne. Cette bataille, moins célèbre par le nombre des combattants que par l'influence qu'elle eut sur les destinées du pays, fut à l'avantage des Anglais. Wolf et Montcalm y trouvèrent la mort; mais le général anglais, plus heureux que son rival, vit la déroute des Français, découragés par la perte de leur chef, et put prévoir la reddition de Québec, qui eut lieu, en effet, le 18 septembre, après un siége de soixante-quatre jours. La ville n'était plus qu'un monceau de ruines. Le fort de Niagara, entre les lacs Erié et Ontario, se rendit également au général Johnson, et le vainqueur de Louisbourg, le général Amherst, envoyé contre le fort Carillon, le trouva évacué et détruit. Après de tels succès, rien ne paraissait plus s'opposer à la domination des Anglais. Cependant quelques braves, sous le commandement de MM. de Vaudreuil et de Lévis, toujours soutenus par l'espoir d'un secours de la métropole, disputèrent encore, pendant un an, cette possession aux Anglais. Ils furent même sur le point de reprendre Québec, quelques mois après sa reddition. Un contre-temps, impossible à prévoir, fit échouer la surprise qu'ils avaient préparée. A la fin de la campagne de 1760, cernés à Montréal, et privés de tout secours, ils capitulèrent pour toute la colonie. Louis XV institue cette année (le 11 juillet, et non le 10 mars, comme le disent quelques historiens), l'ordre du Mérite Militaire, pour récompenser ceux de ses sujets qui n'ont point reçu la communion catholique. C'est une croix d'or émaillé : sur l'un des côtés, il y a une épée en pal (c'est-à-dire la pointe en haut) avec ces mots : *Pro virtute bellicâ;* sur le revers se voit une couronne de lauriers avec cette légende : *Ludovicus XV instituit* 1759. Le ruban est bleu moiré : il y a de grandes croix dont le cordon se porte comme celui du Saint-Esprit

Ferdinand VI, roi d'Espagne, étant mort à Madrid le 10 août, à l'âge de quarante-cinq ans, son frère don Carlos, alors roi des Deux-Siciles, lui succède sous le nom de Charles III. Aux termes du traité d'Utrecht, la couronne d'Espagne et celle des Deux-Siciles ne pouvaient être réunies sur la même tête; Charles III, avant de quitter Naples, fait constater authentiquement l'état d'imbécilliter de l'infant don Philippe, son fils aîné, et institue, le 5 octobre, pour son successeur au trône des Deux-Siciles, son troisième fils don Ferdinand. Il s'embarque le lendemain pour l'Espagne avec Charles-Antoine, son second fils, parvenu depuis au trône sous le nom de Charles IV.

Les Français évacuent la Corse, et Pascal Paoli reprend avec une nouvelle activité ses hostilités contre le parti génois.

1760.

Les dépenses extraordinaires de la guerre nécessitent la création de nouveaux impôts. Une déclaration du roi est portée au parlement : elle contient l'établissement d'un troisième vingtième ainsi que le doublement de la capitation pour les taillables, et le triplement pour les non taillables. Cet accroissement d'impôt devait être aboli au commencement de 1763; mais il fut perçu jusqu'en 1787. L'assemblée du clergé contribue pour seize millions. 1,800,000 francs de rente sont constituées sur les fonds provenants des droits sur les cuirs; enfin le roi ouvre un emprunt de cinquante millions qui fait entrer vingt millions d'argent dans les coffres de l'état, et amortit trente millions de dettes, au moyen de l'admission, dans cet emprunt, des créances d'un grand nombre de fournisseurs.

Les Anglais poursuivent le cours de leurs progrès dans l'Inde. M. de Lally est battu à Vandavachi par le colonel Coote, irlandais comme lui. L'ennemi s'empare immédiatement d'Arcate et de tous les forts qui protègent Pondichéry. Quatre mille Anglais et dix mille Indiens, font le siége de cette place où s'est retiré M. de Lally. Ce général, qui s'est fait autant d'ennemis qu'il y a d'officiers et d'habitants dans Pondichéry, essaie en vain de traiter avec les Marates : ceux-ci lui promettent un secours de dix huit mille hommes, mais comme il n'a point d'argent à leur donner, le secours ne paraît point; d'un autre côté, M. d'Aché, réfugié à l'Ile de France avec son escadre, refuse obstinément de venir débloquer Pondichéry, malgré la demande du conseil de cette place et les réclamations des habitants de l'Ile de France, qui pressent son départ sur le motif qu'ils sont affamés par la présence de son escadre. Pondichéry n'a plus d'espoir de salut que dans les pluies abondantes de l'arrière saison, et dans la violence des orages si fréquents dans ces mers à la même époque. Mais ni les pluies ni les orages ne peuvent vaincre l'obstination des Anglais, qui savent fort bien que de la prise de Pondichéry dépend l'anéantissement

de la puissance des Français dans l'Inde. Ils persistent sept mois dans un blocus très incommode pour eux, par l'intempérie de la saison, mais cent fois pire pour les assiégés, accablés à la fois par les attaques des Anglais, les horreurs d'une effroyable disette et les dissensions du général Lally avec les autorités de la ville.

Le 28 janvier, les Suédois surprennent la ville d'Anclam, à quatorze lieues de Stettin, dans la Poméranie. Ils font prisonniers trois cents Prussiens.

Le plan d'attaque des côtes d'Angleterre, que le capitaine Thurot soumit à M. de Belle-Isle, avait séduit ce ministre, qui lui confia une escadre composée d'abord de six vaisseaux, et réduite ensuite à trois, le *Maréchal de Belle-Isle*, de quarante canons; la frégate la *Blonde*. de trente-deux, et la *Terpsychore*, de vingt-six. Après avoir subi des naufrages et les privations de la famine dans les mers du Nord, Thurot débarque en Irlande et s'empare du port de Carrik-Fergus, à trente-cinq lieues de Dublin. L'approche de toutes les milices du comté le force à se rembarquer le 18 février. Attaqué à la hauteur de l'île de Rathlin, par une escadre anglaise supérieure à celle qu'il commande, ce brave marin est tué dans le combat. Les Anglais rendent hommage à la bravoure de cet officier, et lui font d'honorables funérailles à Ramsay. La mésintelligence qui s'était déclarée entre Thurot et M. de Flobert, qui commandait les troupes de terre, fut cause de la mauvaise issue de cette expédition. Thurot était d'origine irlandaise; il était prisonnier en Angleterre en même temps que M. de Belle-Isle; c'est là qu'il se fit connaître de cet officier-général qui, devenu ministre, se souvint de son intrépidité et de son intelligence, et lui confia l'expédition d'Irlande.

Le 7 mars, la cour de Russie accède au traité de Versailles du 30 décembre 1758. Le 24, traité de Turin portant fixation des limites de la France et des états du roi de Sardaigne, depuis Genève jusqu'à l'embouchure du Var.

Le 28 avril, les Français battent les Anglais devant Québec. Cette place est investie par MM. de Vaudreuil et de Levis; mais à l'approche de la flotte anglaise, ils se retirent à Montréal. L'armée française, forte de dix mille hommes, aurait emporté Québec par surprise sans la révélation faite par un canonnier français tombé à l'eau, et qui fut sauvé par une sentinelle; il apprit au gouverneur de Québec que l'armée française était à quelques milles de la ville. Dès ce moment on se mit en défense, et il fallut faire un siége en règle, que l'arrivée de la flotte anglaise obligea de lever.

Le maréchal de Broglie justifie par de nouveaux succès la haute dignité que la bonté du roi vient de lui conférer. Le 19 juillet, il bat, à Corback, le prince héréditaire de Brunswick et prépare ainsi la prise de Cassel et celle de Minden, par le prince Xavier de Saxe, frère de la dauphine. Le prince de Soubise s'avance en même temps du Rhin vers la Hesse. A cette double attaque, le prince Ferdinand oppose une diversion sur le Bas-Rhin, et en confie le commandement au prince son neveu. Clèves et Rhinberg tombent au pouvoir du jeune prince, qui commence à se faire une réputation militaire, que de nombreuses défaites ne lui ont pas enlevée. Il bloque Wesel. Le marquis de Castries, détaché par le maréchal de Broglie, marche à sa rencontre, emporte Rhinberg l'épée à la main, et jette quelques secours dans Wesel. Méditant une action plus décisive encore, il vient camper, le 15 octobre, à un quart de lieue d'une abbaye appelée Closter-Camp. Le prince ne croit pas devoir attendre les Français, et prend la résolution d'attaquer M. de Castries. Il s'avance sur lui par une marche forcée, dans la nuit du 15 au 16. Le général français qui se doute du dessein du prince, fait coucher son armée sous les armes; il envoie à la découverte pendant la nuit M. d'Assas, capitaine au régiment d'Auvergne. A peine cet officier a-t-il fait quelques pas, que des grenadiers ennemis, en embuscade, l'environnent et le saisissent à peu de distance de son régiment. Ils lui mettent la baïonnette sur la poitrine, et lui disent que s'il profère un seul mot, il est mort. M. d'Assas sourit, se recueille un moment pour mieux renforcer sa voix, et s'écrie : *à moi Auvergne, voilà les ennemis!* Il tombe aussitôt percé de coups. Ce dévouement sublime, digne des anciens Romains, empêcha le camp d'être surpris. Le combat de Closter-Camp délivre Wesel et finit la campagne de ce côté. Les Français prennent leurs quartiers dans la Hesse et dans la Westphalie.

Le roi de Prusse, posté sur l'*Elbe* au-dessous de Dresde, défend toujours le terrain pied à pied quoiqu'il soit menacé à la fois par les Russes, les Autrichiens et les Suédois. Dans des circonstances aussi graves, le monarque prussien déploie toutes les ressources de son génie. Il fait plusieurs mouvements qui déterminent le maréchal Daun à quitter une excellente position pour s'approcher de la Silésie. Frédéric s'y jette aussitôt, afin d'empêcher la jonction des Autrichiens et des Russes qui arrivent sur l'Oder. Le 14 août, ce monarque prend position à Lignitz, entouré par quatre armées autrichiennes: le général Lasci campait à Goldsberg, le général Beck à Corback, le général Laudhon à Kolschivitz, et Daun à Holchkirchen. Ces quatre généraux prennent la résolution d'attaquer le roi de Prusse dans la matinée du 15 août; mais Frédéric, instruit de leur plan, décampe pendant la nuit, et tombe à l'improviste sur Laudhon, qui s'avançait pour l'attaquer. Moins d'audace et de présence d'esprit dans le général autrichien, et sa division entière était détruite! Au lieu de reculer d'abord, il se précipite sur la gauche des Prussiens qu'il enfonce, et met, pendant ce mouvement, son artillerie à couvert derrière un ruisseau qu'il lui fait repasser; puis, protégé lui-même par le feu de ces batteries, il traverse ce ruisseau, et sauve au moins les deux tiers de son armée. Cette savante retraite fut louée par le

vainqueur, si bon juge en pareille matière. « Je n'ai point vu, dit Frédéric, de manœuvre plus belle dans toute la guerre : le plus beau jour de Laudhon est celui où je l'ai battu. »

Le 8 septembre, les Anglais se rendent maîtres de Montréal et de tout le Canada.

Le roi de Prusse marche sur Bréslau, afin de forcer les Russes à repasser l'Oder. Ceux-ci pénètrent une seconde fois dans Berlin, le 8 octobre, et y lèvent une contribution de deux millions. Les cosaques y mutilent et détruisent une foule de monuments des arts; mais cette irruption des Barbares est de courte durée, et Frédéric quitte la Silésie pour voler à la défense de sa capitale; les Russes rentrent en Pologne.

Le 3 novembre, Frédéric attaque Daun près de Torgaw, sur l'Elbe. A huit heures, le général autrichien était victorieux et le mandait à sa cour. A dix heures, et malgré les ténèbres de la nuit, le général prussien Ziethen s'étant emparé des hauteurs de Suptilz, le combat change de face: Frédéric, qui songeait à faire sa retraite, oblige Daun à lui abandonner le champ de bataille. Celui-ci est grièvement blessé à la jambe, et le roi de Prusse reçoit une légère contusion à la poitrine. O'Donell prend le commandement à la place de Daun, et se retire sur Dresde avec l'armée autrichienne. Ainsi cette bataille, qui coûta trente mille morts aux deux partis, n'eut d'autre résultat que de reculer les cantonnements autrichiens d'une douzaine de lieues.

Georges II, roi d'Angleterre, meurt à Kensington le 25 octobre, des suites d'une attaque d'apoplexie. Il était âgé de soixante-dix-sept ans, et en avait régné trente-trois. Georges-Guillaume, fils de Frédéric-Louis, prince de Galles (mort le 31 mars 1751), lui succède sous le nom de Georges III.

Vers le milieu de cette année, on établit à Paris, pour la première fois, un service de lettres et paquets, sous le nom de *petite poste*. A la même époque, le roi accorde à la manufacture de Sèvres le titre de *manufacture royale*, et se charge des dépenses de cet établissement, dont les produits égalent déjà les plus belles porcelaines de Saxe.

1761.

Le 15 janvier, Pondichéry, le seul des établissements indiens qui reste à la France, est forcé de se rendre aux Anglais qui l'assiégent depuis neuf mois. L'âpreté du caractère de M. de Lally, commandant cette place, ne contribue pas peu à ce désastre. Les habitants et les agents de la compagnie, continuellement vexés par les mesures arbitraires du général français, hâtent la reddition pour se débarrasser d'un défenseur aussi incommode. « Il y avait dans la ville soixante mille habitants indiens et noirs, et cinq à six cents familles d'Europe, avec très peu de vivres. Lally proposa d'abord de faire partir les premiers, qui affamaient Pondichéry; mais comment chasser soixante mille hommes? le conseil n'osa l'entreprendre. Le général ayant résolu de soutenir le siége jusqu'à l'extrémité, et ayant publié un ban par lequel il était défendu, sous peine de mort, de parler de se rendre, fut forcé d'ordonner une recherche rigoureuse des provisions dans toutes les maisons de la ville. Elle fut faite sans ménagement jusque chez l'intendant, chez tout le conseil, et les principaux officiers. Cette démarche acheva d'irriter tous les esprits déjà trop aliénés. On ne savait que trop avec quel mépris il avait traité tout le conseil. Il avait dit publiquement dans une de ses expéditions : « Je ne veux pas » attendre plus long-temps l'arrivée des muni- » tions qu'on m'a promises; j'y attèlerai, s'il le » faut, le gouverneur Leyrit et tous les conseil- » lers. » Ce gouverneur Leyrit montrait aux officiers une lettre adressée depuis long-temps à lui-même, dans laquelle étaient ces propres paroles : « J'irais plutôt commander les Caffres que » de rester dans cette Sodome, qu'il n'est pas » possible que le feu des Anglais ne détruise tôt » ou tard au défaut de celui du ciel. »

« Le conseil de Pondichéry somma le comte de Lally de capituler (14 janvier). Il assembla un conseil de guerre. Les officiers de ce conseil conclurent à se rendre prisonniers de guerre suivant les cartels établis; mais le général Coote voulut avoir la ville à discrétion. Le comte Lally eut beau réclamer le cartel de vive voix et par écrit; on périssait de faim dans la ville: elle fut livrée aux vainqueurs, qui bientôt après rasèrent les fortifications, les murailles, les magasins et tous les principaux logements.

» Dans le temps même que les Anglais entraient dans la ville, les vaincus s'accablaient réciproquement de reproches et d'injures. Les habitants voulaient tuer leur général. Le commandant anglais fut obligé de lui donner une garde. On le transporta malade sur un palanquin. Il avait deux pistolets dans les mains, et il en menaçait les séditieux. Ces furieux, respectant la garde anglaise, coururent à un commissaire des guerres, intendant de l'armée, ancien chevalier de Saint-Louis (M. Dubois). Il met l'épée à la main : un des plus échauffés s'avance à lui, en est blessé, et le tue.

» Tel fut le sort déplorable de Pondichéry, dont les habitants se firent plus de mal qu'ils n'en reçurent des vainqueurs. On transporta le général et plus de deux mille prisonniers en Angleterre. Dans ce long et pénible voyage, ils s'accusaient encore les uns les autres de leurs communs malheurs. » (*Voltaire*, Siècle de Louis XV.)

Le 26 janvier, mort du maréchal de Belle-Isle. M. de Choiseul, déjà ministre des affaires étrangères, lui succède au département de la guerre, et, sans en avoir le titre, exerce réellement les pouvoirs d'un premier ministre.

Le 10 février, le major Monro enlève aux Français le comptoir de Massié sur la côte de Malabar.

Cette année, les belligérants sortent de bonne heure de leurs quartiers. Le prince Ferdinand ouvre la campagne par l'investissement de Cassel,

où le comte de Broglie, père du maréchal, s'est enfermé avec dix mille hommes. Le prince fait couvrir le siége par son neveu ; mais un avantage que le maréchal de Broglie remporte sur ce jeune prince, à Grunberg (21 mars), oblige Ferdinand à lever le siége, et rétablit les armées dans leurs quartiers.

Le 8 avril, les Anglais font une descente à Belle-Isle. Ils sont vigoureusement repoussés, et laissent beaucoup de morts sur la plage.

Le 17, le parlement de Paris rend un arrêt qui enjoint aux jésuites de déposer au greffe de la cour un exemplaire imprimé de leurs constitutions, dénoncées comme contenant des dispositions incompatibles avec les lois du royaume.

Cet arrêt est rendu à l'occasion des poursuites dirigées par les frères Lionay et Gouffre de Marseille, contre la société des jésuites. Ces banquiers, créanciers de près de deux millions dans la banqueroute du père Lavalette, visiteur-général et préfet apostolique des missions établies à la Martinique, soutiennent que le général des jésuites, résidant à Rome, gouverne despotiquement tous les biens de la société, et devient responsable, par conséquent, des dettes contractées par le père Lavalette. Le parlement consacre ce principe par un arrêt du 18 mai. Il condamne le général des jésuites, et en sa personne toute la société, à acquitter les dettes du père Lavalette. Elles montent à près de trois millions. Les jésuites paient environ 1,200,000 francs en moins de sept mois sans toucher aux biens de la société.

Les Anglais, revenus devant Belle-Isle dès le 22 avril, s'en rendent maîtres le 7 juin, malgré la vigoureuse résistance de la garnison, commandée par le chevalier de Sainte-Croix.

Le 8 juillet, le procureur-général rend compte au parlement de l'examen qu'il a fait des constitutions des jésuites. Il résulte, dit-il, de cet examen, que jamais cet ordre n'a été formellement reçu en France par les parlements.

Le roi veut arranger cette affaire. Une déclaration du 2 août ordonne que, pendant un an, il ne sera rien statué, définitivement ni provisoirement, sur tout ce qui peut concerner l'institut, les constitutions et les établissements de l'ordre des jésuites. S. M. nomme en même temps une commission de son conseil pour reviser les pièces de ce procès. Les commissaires s'adjoignent des évêques au nombre de douze. Ils s'occupent principalement de cette proposition : « Comment peut-on remédier aux inconvénients de l'autorité excessive que leur général exerce sur eux ? » A la fin de l'année le roi convoque encore une assemblée extraordinaire d'évêques pour avoir leur avis, et sur l'institut des jésuites, et sur l'utilité de ces religieux dans le royaume. Sur cinquante-et-un prélats, réunis chez le cardinal de Luynes, quarante-cinq sont favorables à la société. La commission, établie par le roi, conclut de ces témoignages honorables qu'il convient, non d'éteindre la société, mais de modifier l'existence des jésuites en France. On dresse en conséquence un plan d'accommodement qui est envoyé au pape et au père Ricci, général de l'ordre. Ce dernier, dit-on, répondit avec hauteur à cette communication ; *sint ut sunt, aut non sint.* « Qu'ils soient ce qu'ils sont, ou ne soient pas. » Cette réponse a été la cause de leur proscription.

Le 15 juillet, bataille de Filings-Hausen, gagnée par le prince Ferdinand sur le maréchal de Broglie et le prince de Soubise. « Les généraux français, après avoir fait leur jonction à Soert, sur la Lippe, et plus forts d'un tiers que les princes de Brunswick, semblaient devoir les écraser. Le défaut de concert entre ces généraux leur fit éprouver à eux-mêmes la honte d'une défaite, et les replaça, l'un et l'autre, aux points d'où ils étaient partis. Le maréchal de Broglie se plaignit d'une jalousie envieuse qui, pour lui dérober la victoire, ne l'avait pas soutenu dans ses premiers succès, et le prince de Soubise, d'une vanité coupable qui, pour acquérir une gloire sans partage, s'était abstenu de concerter l'attaque, et de lui en indiquer le moment, ce qui avait permis au prince Ferdinand de porter la presque totalité de ses troupes sur l'aile du maréchal. Dans cette espèce de procès entre les deux chefs de l'armée, le public fut pour le maréchal, mais la favorite fut pour le prince, et le premier fut exilé. » (Anquetil.)

Le 16 août, le roi de France et le roi d'Espagne concluent un traité sous le nom de *pacte de famille,* tant pour eux que pour le roi des Deux-Siciles et l'infant duc de Parme. Cet acte, négocié avec le plus grand secret, stipule des secours respectifs entre toutes les branches de la maison de Bourbon pour le maintien de leurs états, et déclare ennemi de chacune des puissances contractantes quiconque à l'avenir le deviendrait de l'une d'entre elles. Ce traité amène la rupture des négociations qui se faisaient, depuis le 26 mars, pour la conclusion de la paix entre la France et l'Angleterre. Louis XV envoie à M. Stanley, ministre d'Angleterre, des passeports pour retourner à Londres, et donne ordre en même temps à M. de Bussy, son ministre en Angleterre, de revenir en France.

Le 25 septembre, le marquis de Conflans, détaché par M. de Soubise en Ost-Frise, s'empare de la ville d'Embden et fait prisonnière la garnison entièrement composée d'Anglais.

Le 30, le prince de Condé, à la tête d'un fort détachement de l'armée de Soubise, s'empare de Meppen et fait la garnison prisonnière.

Le 10 octobre, le comte de Lusace se rend maître de Wolfenbutel. La garnison éprouve le même sort que celle de Meppen.

Le 26 novembre, les états de Languedoc, assemblés à Montpellier, offrent au roi un vaisseau de ligne de soixante-quatorze canons. Cet exemple est aussitôt suivi par tous les corps de l'état et par les plus riches particuliers du royaume. Les compagnies des receveurs généraux, des fermiers généraux, des payeurs des rentes, les six corps des marchands de la ville

de Paris, la ville de Paris elle-même, les états de Bourgogne, les administrateurs des postes de France, la chambre de commerce de Marseille, les états de Bretagne, le clergé, enfin, toutes les riches corporations font leur soumission pour un vaisseau. Cet élan patriotique prouve tout ce que la France offre de ressources à un gouvernement jaloux de maintenir et de faire respecter l'honneur et l'indépendance de la nation.

Le 17 décembre, le comte de Bristol, ambassadeur anglais, quitte Madrid, après avoir reçu des explications peu satisfaisantes sur les conséquences du *pacte de famille*.

Le roi de Prusse a encore à combattre, cette année, l'armée des Cercles et le maréchal Daun en Saxe, tandis que Laudhon et les Russes le pressent en Silésie. Il oppose le prince Henri aux premiers, et marche lui-même contre les autres. Il ne peut empêcher cependant les Russes de passer l'Oder au-dessous de Breslau et de se réunir aux Autrichiens entre Javer et Hohen-Friedberg. Frédéric se retranche d'une manière inexpugnable, et réduit ainsi ses ennemis à l'inaction. La disette ne tarde pas à leur faire abandonner un pays déjà ruiné par le passage de tant d'armées. Les Russes décampent les premiers, et redescendent l'Oder pour protéger une division de leur armée, qui, sous le comte de Romansow, assiége Colberg sur la Baltique. Frédéric veut traverser leurs desseins; mais son éloignement laisse Schweidnitz sans défense, et Laudhon s'en rend maître par escalade (30 septembre). Cet incident qui donne aux Autrichiens des quartiers d'hiver dans la Silésie, oblige Frédéric de se rapprocher de Breslau et d'abandonner Colberg aux Russes, qui s'en emparent, le 16 décembre, et s'assurent désormais les moyens d'alimenter leur armée par mer. La fin de cette campagne, si défavorable au roi de Prusse, faisait craindre que l'année suivante ne vît consommer sa ruine. Un événement inattendu le préserva des dangers qui semblaient le menacer.

1762.

Le 5 janvier, Elisabeth Petrowna (fille de Pierre le Grand), impératrice de Russie, meurt à l'âge de cinquante-un ans, après un règne de vingt-un. Elle désigne pour lui succéder Pierre III, son neveu. Le nouveau monarque, admirateur fanatique du roi de Prusse, se hâte de rappeler les Russes de la Poméranie. Dans le même temps, les Suédois mal payés des subsides que leur avait promis la France, font également la paix avec Frédéric, et celui-ci, que l'on avait cru réduit à la position défensive la plus critique, se voit au contraire en état de reprendre l'offensive.

L'Angleterre déclare la guerre à l'Espagne. Charles III y répond par un manifeste (16 janvier), et joint sa marine à celle de la France, pour agir avec elle de concert contre l'ennemi commun.

Le 8 janvier, les Anglais commandés par le général Mentchton débarquent à la Martinique et assiégent le Fort Royal.

16 février. Les Anglais se rendent maîtres par capitulation, de la Martinique et du Fort Saint-Pierre.

Construction d'une halle au blé, à Paris, sur le terrain de l'ancien hôtel de Soissons. La coupole vitrée de ce monument, construite en planches de sapin, est d'une hardiesse et d'une légèreté qui font l'admiration des curieux. Elle a été détruite par l'incendie de 1802, et reconstruite en fer fondu.

4 mars. Les Français s'emparent de la Grenade.

9 mars. Jean Calas est condamné au supplice de la roue, par le parlement de Toulouse. Ce vieillard subit sa sentence avec un courage et une résignation qui excitent un intérêt général en France.

3 mai. Le roi d'Espagne n'ayant pu détacher le Portugal de l'alliance de l'Angleterre, fait avancer des troupes sur les frontières de ce royaume. Le marquis de Sarria qui les commande met le siége devant Miranda de Duero, dans la province de Tras-os-Montès. Le 9, le magasin à poudre ayant sauté, la ville est forcée de se rendre. Le 15, le marquis de Sarria s'empare de Bragance. Le 23, le Portugal publie une déclaration de guerre contre l'Espagne.

13 juin. Le comte d'Albermale et l'amiral Pocok opèrent une descente sur une plage inculte de l'île de Cuba. En deux mois, ils se rendent maîtres de la Havane et de tous les forts de l'île. Douze vaisseaux de guerre et vingt-sept navires chargés de trésors deviennent la proie des vainqueurs. Tout ce butin monte à plus de 80,000,000. Non contents de cette capture, dans la mer du Mexique, les Anglais enlèvent encore à l'Espagne les îles Philippines dans la mer des Indes. (31 octobre.) En ce moment le grand vaisseau d'Acapulc, chargé de 3,000,000 de piastres, arrivait à Manille, capitale de ces îles. Les Anglais prennent Manille, les îles et le vaisseau. On a remarqué que dans cette guerre et dans la précédente, l'Espagne avait perdu plus d'or qu'elle n'en retire en vingt années de ses colonies d'Amérique.

30 juin. Le général Czernicheff qui, à l'avénement de Pierre III, s'était retiré en Pologne, repasse la frontière, par ordre de ce prince, avec un corps de quinze mille hommes; il pénètre en Silésie et réunit ses troupes à l'armée du roi de Prusse.

Frédéric ne jouit pas long-temps de ce secours. « Pierre III, livré au désir des innovations, changeait et brusquait tout en Russie, sans égard aux opinions religieuses du peuple, aux mœurs et aux préjugés de la nation, et malgré les sages avis de Frédéric, qu'il faisait profession de considérer comme son ami et comme son maître, et qui, tout philosophe qu'il était lui-même, se gardait bien d'appliquer ses principes particuliers au gouvernement de son état. Le mécontentement inévitable que souleva de toutes parts une conduite si irréfléchie, suggéra l'idée de le supplanter à

Catherine d'Anhalt-Zerbst, son épouse, menacée, non sans motifs, d'être répudiée et de voir déclarer son fils illégitime. Le sénat, qui avait essuyé des duretés du monarque, lors des remontrances qu'il avait hasardé de lui présenter au sujet de ses nouvelles institutions, et la garde impériale, qu'humiliait le régime prussien qu'on voulait lui faire adopter, entrèrent facilement dans les vues de Catherine; une journée lui suffit pour se rendre maîtresse de la personne de l'imprévoyant empereur, que l'on força d'abdiquer le 10 juillet, et qui mourut le 17. » (*Anquetil.*)

Les détails de cet événement sont assez curieux: Catherine apprend un soir, par une indiscrétion de son mari, dans un de ses soupers qui ressemblaient fort à une orgie, que le lendemain il doit la faire arrêter, et que c'est dans ce dessein qu'il lui a fait dire de venir dîner avec lui à Pétershoff. Catherine prend à l'instant la résolution de prévenir le coup qui la menace. Elle part, se rend dans un couvent près de Saint-Pétersbourg, et là, s'étant concertée avec les conjurés, détache quelques gardes qui courent d'avance dans la ville répandre le bruit que le czar, tombé de cheval à la chasse, est mort de sa chute. Quelques instants après elle arrive elle-même à Saint-Pétersbourg, escortée par les gardes qu'Orloff avait gagnés à son parti: ces soldats la proclament à grands cris *impératrice de Russie.* Cette proclamation fait des prosélites, les cris se répètent par la foule, toujours avide de changement. Des barils d'eau-de-vie sont distribués, dans les cabarets de la ville, au peuple et aux soldats que ces abondantes libations rendent plus dévouée aux intérêts de Catherine. L'ivresse achève la révolution. Les gardes sont changées et les portes de la ville confiées à des hommes dévoués. Les chemins sont gardés par les conjurés, qui s'acquittent si bien de leur mission, que le czar n'a pas la moindre nouvelle de ce qui se passe dans la capitale. Après avoir terminé son souper, le monarque, un peu étourdi, se rend d'Oranienbaum à Pétershoff, où il comptait trouver l'impératrice. C'est là qu'il apprend en partie ce qui se passe à Saint-Pétersbourg. Le feld-maréchal Munick lui offre de marcher à l'instant sur la capitale et de la remettre sous son obéissance; mais Pierre ne veut s'en rapporter qu'à lui-même. Il s'embarque dans un yacht. Dès qu'il est prêt d'aborder, la sentinelle lui crie qu'il n'y a plus d'empereur en Russie, que Catherine est maîtresse et souveraine, et que s'il ne s'éloigne sur-le-champ on va faire feu sur lui. Le czar, un peu honteux, reprend le chemin d'Oranienbaum. A son arrivée, on lui dit que sa femme est à Pétershoff, à trois lieues de lui, avec un corps de troupes et quelques pièces de canon. Il veut traiter avec elle; mais Catherine, pour toute condition, lui fait dire de se rendre prisonnier, et de signer à l'instant une renonciation au trône. Pierre obéit, et le dernier ordre qu'il donne est pour faire mettre bas les armes aux dragons et aux hussards de sa suite, qui étaient disposés à verser pour lui jusqu'à la dernière goutte de leur sang. Sa renonciation est conçue en termes non moins avilissants que la conduite qu'il a tenue. On le conduisit prisonnier dans le château de Rosbach, où la mort vint le saisir le septième jour de sa captivité. Des soupçons de mort violente devaient être la conséquence d'un trépas arrivé si à propos. Catherine n'en fut pas à l'abri, malgré la douleur dont elle parut frappée à la nouvelle de la mort d'un époux qu'elle venait de précipiter du trône. Quoi qu'il en soit, le procès-verbal d'autopsie est aussi singulier que tout ce qui a eu lieu pendant cette révolution. « Les médecins et chirurgiens, chargés de cette opération, y déclarent qu'après avoir exploré les différents organes du corps du défunt, ils ont reconnu que le prince ne pouvait pas vivre encore six mois. » Il semble qu'on ne peut pas dire plus clairement qu'on a abrégé les jours de cet infortuné monarque. Voltaire a présenté cet événement sous un jour tout différent; mais il était le correspondant de la nouvelle impératrice, et, pour obtenir ce titre, il avait dû nécessairement abdiquer sa qualité d'historien.

Catherine II est la cinquième femme qui a gouverné la Russie : Catherine Ire, veuve de Pierre-le-Grand; Anne, nièce de ce monarque; la duchesse de Brunswick, régente sous le court empire de son malheureux fils, le prince Ivan; Elizabeth, fille du czar Pierre-le-Grand et de Catherine Ire, et enfin Catherine II. Cette succession de cinq femmes, sans interruption, est un fait unique dans l'histoire du monde.

Marie-Thérèse, dans ses conversations privées, ne ménageait pas la conduite de Catherine; mais, en sa qualité de souveraine, elle ne pouvait éprouver beaucoup de regrets de se voir délivrée d'un prince qui donnait des secours au roi de Prusse. Quant à ce monarque, il avait trop d'habileté politique pour n'avoir pas prévu la catastrophe qui termina la vie de Pierre III. Aussi se montra-t-il à peu près indifférent à la perte de son allié.

6 août. Arrêt définitif du parlement de Paris contre les jésuites. On y prononce qu'il y a abus dans l'institut; qu'il est inadmissible par sa nature dans tout état policé, comme contraire au droit naturel, attentatoire à l'autorité spirituelle et temporelle, etc. On y déclare les vœux et serments non valablement admis et les affiliations à la société abusives. Il est enjoint à tous les jésuites de sortir de leurs maisons. On leur défend de suivre l'institut et ses règles, d'en porter l'habit, de vivre en commun et d'entretenir des correspondances avec les membres de la société. Enfin, on ordonne qu'aucun individu ayant appartenu à la société ne pourra remplir de places, ni prêcher ou faire aucune fonction du ministère, sans prêter le serment annexé à l'arrêt. Les parlements des provinces suivent l'exemple de la capitale : le parlement de Rennes, à la requête de l'avocat-général La Chalotais, rend le premier un arrêt qui expulse les jésuites de la Bretagne. Le parlement de Rouen ne montre pas moins de cha-

leur dans cette affaire, et qualifie le vœu des jésuites de *serment impie d'une règle impie*. Il prescrit un serment où il fait abjurer le régime de la société, détester et combattre sa morale ; il n'obéit ensuite qu'avec peine aux ordres du roi qui lui enjoignent de suspendre la mise à exécution de ce règlement. A Bordeaux, à Perpignan, à Metz, à Aix, à Toulouse, à Pau, à Dijon et à Grenoble, on n'alla pas tout-à-fait aussi loin. Les jésuites avaient de nombreux partisans dans quelques-unes de ces villes, et on se borna à une abolition pure et simple. Les parlements de Douai, de Besançon et d'Alsace, furent les seuls qui ne rendirent aucun arrêt. Le conseil provincial d'Artois se déclara pour les jésuites, mais il ne put soutenir ses arrêts, qui furent cassés par le parlement de Paris. A Nanci, encore sous la domination de Stanislas, on laissa la société tranquille.

A Brest, un jésuite fut condamné à être pendu pour s'être mêlé à quelques intrigues. A Paris, on exécuta aussi un jésuite (l'abbé Ringuet) ; il fut pendu le 30 décembre 1762. C'est à ce sujet que d'Alembert écrivait à Voltaire, le 12 janvier 1763 : « Le Châtelet vient de décréter Caveirac de prise de corps pour avoir fait l'*Appel à la raison en faveur des jésuites*.

« Le frère Griffet se trouve impliqué dans l'affaire de Caveirac, qui a pris la fuite. Caveirac est l'auteur de l'*Apologie de la Saint-Barthélemi*. *Le parlement vient déjà de faire pendre un prêtre pour quelques mauvais propos. Cela affriande ces messieurs, et l'appétit leur vient en mangeant.* » Voltaire lui répondit, le 18 du même mois : « Pour le prêtre qu'on a pendu pour avoir parlé, il me semble qu'il a l'honneur d'être unique dans son genre. C'est, je crois, le premier depuis la fondation de la monarchie, qu'on se soit avisé d'étrangler pour avoir dit son mot. Mais aussi on prétend qu'à souper chez les Mathurins, il s'était un peu lâché sur l'abbé de Chauvelin. Cela rend le cas plus grave, et il est bon que ces messieurs apprennent aux gens à parler. » (*Corresp. entre Voltaire et d'Alembert, année* 1763.)

Cette grande mesure de l'expulsion des jésuites, si diversement jugée, même par les écrivains philosophes du dix-huitième siècle, était vivement sollicitée depuis l'éclat qu'on avait donné à l'affaire du père Lavalette. « C'est proprement la philosophie, dit d'Alembert, qui, par la bouche des magistrats, a porté l'arrêt contre les jésuites ; le jansénisme n'en a été que le solliciteur. » Voltaire ajoute à cet aveu de son disciple : « Les parlements ne les ont condamnés que sur quelques règles que le roi pouvait réformer, sur des maximes horribles, il est vrai, mais méprisées, publiées pour la plupart par des jésuites étrangers, et désavouées formellement, depuis peu, par les jésuites français. Il y a toujours dans les grandes affaires un prétexte qu'on met en avant, et une cause véritable qu'on dissimule. Le prétexte de la punition des jésuites était le danger prétendu de leurs mauvais livres que personne ne lit ; la cause était le crédit dont ils avaient long-temps abusé. Il leur est arrivé dans un siècle de lumières et de modération, ce qui arriva aux Templiers dans un siècle d'ignorance et de barbarie ; l'orgueil perdit les uns et les autres : mais les jésuites ont été traités dans leur disgrâce avec douceur et les Templiers le furent avec cruauté. » (*Siècle de Louis XV, chap.* 38.)

« S'il eût été permis aux jésuites, dit Grimm, d'opposer *assertion* sur *assertion*, ils en auraient pu ramasser de fort étranges dans le code des remontrances. » (*Corresp. de Grimm*, tome IV, *année* 1764.)

20 août. Censure de la Sorbonne contre le livre intitulé *Emile* ou *de l'Education*. Ce livre qui vient d'être mis au jour est de J. J. Rousseau. Il suit immédiatement la publication de la *Nouvelle Héloïse* et du *Contrat social*, et ne cause pas moins de scandale que ces deux autres ouvrages. Rousseau les avait composés, comme il le dit lui-même, « étant dans un état d'effervescence qui dura près de six ans, vivant dans un monde idéal, dans le pays des chimères et dans de continuelles extases. » La vie et les ouvrages de ce trop éloquent écrivain n'ont été qu'un assemblage effronté des plus étranges contradictions. La publication de la *Nouvelle Héloïse* en offrit un nouvel exemple : il avoue que ce roman peut perdre les jeunes personnes qui se le procurent, et il le publie ; il regarde comme perdues les femmes qui le liront, et il ne leur en conseille pas moins, et très sérieusement la lecture. Il prononce anathème contre ceux qui le goûteront et anathème contre ceux qui ne le goûteront pas. Il prétend que son livre ne doit corrompre personne, parce que, dit-il, il faut être déjà corrompu pour le lire, et il croit s'excuser en disant « qu'il aurait voulu vivre dans un siècle où son devoir eût été de jeter ces *lettres* au feu ; » comme s'il était permis de nourrir la corruption des gens corrompus et de flatter le vice parce qu'on a le malheur de vivre dans un siècle qui aime le vice. Il est impossible d'être à la fois peintre plus passionné du vice et dissertateur plus pédantesque de morale. « C'est qu'il ne concevait pas, a dit un écrivain moderne, la vertu comme le commun des hommes. Il ne la faisait pas consister dans le sentiment et la pratique de ses devoirs ; lui-même ne les avait jamais sentis que comme une chaîne. Il la plaçait dans des élans libres et passionnés, route peu sûre, et dont il a lui-même montré le danger. En effet, nul n'a professé la vertu avec plus de chaleur et d'enthousiasme, et cependant sa vie fut remplie d'erreurs et de fautes. On n'est pas vertueux précisément parce qu'on monte son imagination, et qu'on s'enflamme dans un livre pour tout ce qui porte un caractère de noblesse et de grandeur. On est vertueux parce qu'on se conforme aux règles prescrites. » (*De Barante : de la Littérature Française pendant le dix-huitième siècle.*)

Dans le *Contrat social*, Rousseau place les principes des gouvernements et des lois dans la

nature de l'homme et de la société. Il suppose un contrat primitif entre tous les membres d'un état, et établit en principe la souveraineté du peuple, ce dogme dangereux qui a donné lieu depuis à tant de faux raisonnements, à tant d'entreprises audacieuses et même à tant d'attentats. Ce livre contient, comme tous ceux de cet écrivain, des attaques énergiquement formulées contre la religion chrétienne; mais fidèle à son système de contradictions, tandis qu'il taxe d'intolérance et de cruauté une religion qui prescrit des dogmes à croire, lui-même, accordant à l'homme ce qu'il refuse à Dieu, il veut que le souverain fixe les articles de foi, bannisse quiconque refuse d'y croire, et punisse de mort celui qui, après avoir reconnu ces dogmes humains, se conduit comme n'y croyant pas; législation bien étrange dans la bouche d'un philosophe et d'un homme qui avait abjuré la religion de ses pères, et qui, après être rentré dans le sein de cette même religion, ne se faisait aucun scrupule d'en transgresser les dogmes qui ne s'accordaient point avec sa manière de vivre.

L'*Emile* n'offre pas des contradictions moins flagrantes. Rousseau semble vouloir faire élever les enfants non pour la société, mais contre la société. Il apprend à son élève à ne suivre d'autres règles que celles qu'il s'impose à lui-même, et dont il croit pouvoir se départir quand cela lui convient. Il le constitue en état d'hostilité avec ses semblables, de manière à le révolter contre toutes les institutions sociales. C'est-à-dire qu'il imagina un plan d'éducation inutile pour les uns et dangereux pour les autres. A travers quelques idées raisonnables et quelques conseils sages, il sema dans son livre des opinions extraordinaires, des avis impraticables, des maximes pernicieuses, des doutes, des objections, des sophismes. Il mettait en problème la création du monde, son éternité, l'unité de Dieu et d'autres vérités essentielles et reconnues. Épris de la loi naturelle, il disait que « le seul spectacle de la nature en disait » assez à notre conscience »; exagérant les priviléges de la raison, il trouvait que « lui comman- » der de se soumettre, c'était outrager son au- » teur. » Il contestait et le récit des livres saints et les prophéties des deux Testaments, et les miracles sur lesquels s'appuie la vérité du christianisme. Il suivait un plan d'éducation si bizarre qu'il ne voulait pas qu'on fit rien apprendre aux enfants, pas même leurs prières; qu'il laissait ignorer à son élève, jusqu'à l'âge de quinze ans, s'il avait une âme, et qu'il semblait craindre de le lui apprendre, même à dix-huit ans. Ainsi donnant tout au corps et aux soins physiques, il affectait de négliger la plus importante partie de nous mêmes, laissait vivre le jeune homme plusieurs années dans un oubli profond de ses devoirs, l'accoutumait à ne rien croire; et ne lui parlait ensuite de religion que pour le porter à n'en admettre aucune. Là, il reconnaissait « un Dieu uni- » que, une suprême intelligence de qui nous te- » nons tout, l'être et la pensée. » Ici, il « ne con- » cevait plus la création et jugeait peu important » de savoir s'il y a un ou deux principes des cho- » ses. » Il regardait comme « inexcusable l'homme » même seul et séparé de ses semblables, qui ne » lirait pas dans le livre de la nature, et n'y ap- » prendrait point à connaître et à aimer Dieu. » Et ailleurs, il trouvait « impossible que le même » homme pût s'élever jusqu'à la connaissance du » vrai Dieu. » Là, il admettait « un être suprême » rémunérateur des bons et des méchants »; et il voyait, dans celui qui combat cette créance, « le » perturbateur de l'ordre et l'ennemi de la so- « ciété, qui mérite d'être puni; ici le sort des mé- » chants lui importait peu, et il croyait inutile » d'imaginer un enfer dans une autre vie. Il ne » priait point Dieu parce qu'il n'avait rien à lui » demander; et il voulait qu'on fit ses prières » avec recueillement et attention, en songeant » qu'on s'adresse à l'Etre suprême. Il défendait » de troubler les âmes paisibles; et d'alarmer la » foi des simples par des difficultés *qui les in-* » *quiètent* sans les éclairer. » Et tout son livre était rempli de traits contre la révélation. Il condamnait « ceux qui troublent l'ordre public, » et qui portent les autres à désobéir aux lois du » culte, » et son livre n'était qu'une infraction perpétuelle de ces lois. Il admirait et les caractères de la divinité de l'Evangile, et la sainteté de la vie et de la morale du fils de Dieu; et un instant après, l'Evangile lui paraissait « plein de » choses qu'un homme raisonnable ne saurait » admettre. » Ce qu'il y avait surtout de plus remarquable dans l'*Emile*, c'était la *profession de foi du vicaire savoyard*, morceau où l'auteur s'était attaché à mettre le plus de cette chaleur de style, et de cette rapidité d'idées qui entraînent et qui séduisent. Il y peignit un prêtre catholique, du moins il lui donnait ce nom, qui en remplissait toutes les fonctions sans y croire, disait la messe en refusant d'admettre aucun mystère, et se recueillait en prononçant des mots qui, selon lui, étaient vides de sens; il mit, dans la bouche de ce personnage de sa création, toutes ses objections contre la révélation, et il voulut nous faire admirer comme le meilleur catholique qui eût jamais existé, comme un homme digne de toute vénération, comme un modèle de vertu sans hypocrisie, un prêtre qui récitait des prières dont il se moquait, et célébrait tout haut des mystères qu'il réprouvait tout bas, ce qui, sans doute, est le caractère le plus marqué de l'hypocrisie. Toutefois, telle était la magie du style, et la verve et le feu que Rousseau avait déployés dans cet épisode, que beaucoup de lecteurs se firent illusion, et furent séduits par de brillants sophismes. L'enivrement fut complet, et l'admiration pour Rousseau devint une affaire de mode. Des hommes honorables, des caractères vertueux ne furent pas à l'abri de cette dangereuse séduction; Rousseau compta parmi les protecteurs de ses écrits, M. de Lamoignon de Malesherbes, qui, 31 ans plus tard, par son admirable dévouement et sa mort héroïque, répara si noblement les erreurs

du directeur-général de la librairie en 1762. Le 7 juin, le livre de l'*Emile* fut dénoncé à la Sorbonne, et on en lut quelques passages qui paraissaient mériter une censure publique. Le 9, un arrêt du parlement de Paris condamna le livre au feu, et décréta l'auteur de prise de corps. Le 20 août, M. de Beaumont, archevêque de Paris, donna un Mandement pour proscrire le même ouvrage, dont il fit sentir, avec étendue, et les principes erronés et les conséquences dangereuses. Le même jour, la Sorbonne qui avait arrêté d'examiner l'*Emile*, adopta une censure qui fut depuis publiée. La Sorbonne avait choisi cinquante-sept passages du livre dont elle exposait en détails les erreurs et les dangers. Elle terminait par des observations sur le système d'éducation de l'auteur, et sur son système relativement à la souveraineté du peuple. Cette censure est longue et motivée, et si sa lecture n'est pas aussi attrayante que celle de l'*Emile*, elle présente au moins des principes plus sûrs. Au surplus, il suffirait, pour réfuter victorieusement J. J. Rousseau, d'opposer à ses sophismes des passages de son propre ouvrage. Son *Emile*, quoique semé d'erreurs, renferme des morceaux où la vérité de la pensée se trouve jointe à la beauté de l'expression. Qui n'a relu vingt fois l'éloquent passage où Jean Jacques célèbre la doctrine, la vie et la mort du fils de Dieu ! Cet extrait de la *profession de foi du vicaire Savoyard* ne mérite pas moins d'éloges : « Mon fils, tenez votre ame en état de désirer toujours qu'il y ait un Dieu, et vous n'en douterez jamais....... fuyez ceux qui, sous prétexte d'expliquer la nature, sèment dans les cœurs des hommes de désolantes doctrines, et dont le scepticisme apparent est cent fois plus affirmatif et plus dogmatique que le ton décidé de leurs adversaires. Sous le hautain prétexte qu'eux seuls sont éclairés, vrais, de bonne foi, ils nous soumettent impérieusement à leurs décisions tranchantes, et prétendent nous donner pour les vrais principes des choses, les inintelligibles systèmes qu'ils ont bâtis dans leur imagination. Du reste, renversant, détruisant, foulant aux pieds ce que les hommes respectent, ils ôtent aux affligés la dernière consolation de leur misère, aux puissants et aux riches le seul frein de leurs passions; ils arrachent du fond des cœurs les remords du crime, l'espoir de la vertu, et se vantent encore d'être les bienfaiteurs du genre humain..... Un des sophismes les plus familiers au parti philosophique, est d'opposer un peuple supposé de bons philosophes à un peuple de mauvais chrétiens...... L'irréligion, et en général l'esprit raisonneur et philosophique attache à la vie, effémine et avilit les ames, concentre toutes les passions dans la bassesse de l'intérêt particulier, de l'abjection du *moi* humain, et sape ainsi à petit bruit les vrais fondements de toute société......... L'indifférence philosophique ressemble à la tranquillité de l'état sous le despotisme : c'est la tranquillité de la mort. Elle est plus destructive que la guerre même. Ainsi le fanatisme, quoique plus funeste dans ses effets immédiats, que ce qu'on appelle aujourd'hui l'esprit philosophique, l'est beaucoup moins dans ses conséquences. D'ailleurs il est aisé d'étaler de belles maximes dans les livres. Mais la question est de savoir si elles tiennent bien à la doctrine, si elles en découlent nécessairement, et c'est ce qui n'a point paru clair jusqu'ici. Reste à savoir encore si la philosophie, à son aise et sur le trône, commanderait bien à la gloriole, à l'intérêt, à l'ambition, aux petites passions de l'homme, et si elle pratiquerait cette humanité si douce qu'elle nous vante la plume à la main. Par les principes, la philosophie ne peut faire aucun bien que la religion ne le fasse encore mieux, et la religion en fait beaucoup que la philosophie ne saurait faire.... Nos gouvernements modernes doivent incontestablement au christianisme leur plus solide autorité, et leurs révolutions moins fréquentes; il les a rendus eux-mêmes moins sanguinaires : cela se prouve par le fait, en les comparant aux gouvernements anciens. La religion, mieux connue, écartant le fanatisme, a donné plus de douceur aux mœurs chrétiennes. Ce changement n'est point l'ouvrage des lettres ; car partout où elles ont brillé, l'humanité n'en a pas été plus respectée ; les cruautés des Athéniens, des Égyptiens, des Empereurs de Rome, des Chinois, en font foi. Que d'œuvres de miséricorde sont l'ouvrage de l'Évangile! que de restitutions, de réparations, la confession ne fait-elle point faire chez les catholiques ! Chez nous, combien les approches des temps de la communion n'opèrent-elles point de réconciliations et d'aumônes !... Philosophe, tes lois morales sont fort belles; mais montre m'en de grâce la sanction !!» Assurément, si Rousseau n'avait jamais écrit que des passages semblables, il n'aurait pas été aussi vanté par les philosophes; mais ses ouvrages eussent joui d'une gloire plus durable. Un grand nombre d'écrivains entreprirent de réfuter les erreurs pernicieuses de l'*Emile*. L'abbé Pérau, le père Griffet, l'abbé Yon, dom Cajot, Puget de St-Pierre, et quelques anonymes publièrent des critiques qui furent étouffées par la vogue inexplicable de l'ouvrage censuré. Le *Déisme réfuté* de Bergier est plus connu. L'*Anti-Emile* par le père (depuis cardinal) Gerdil, se fit remarquer par la modération et la solidité de ses raisonnements. C'est peut-être la meilleure réfutation de Jean-Jacques Rousseau. Enfin cet écrivain compta aussi au nombre de ses adversaires, un de ses anciens amis, Jacob Vernes, ministre protestant, et il fut très-sensible aux reproches que lui adressa ce pasteur.

La nouvelle impératrice de Russie, reconnue par l'Empire, veut rester neutre dans les débats de l'Europe. Elle rappelle son armée de la Silésie ; mais la lenteur de Czernicheff à exécuter ses ordres, permet à Frédéric de reprendre Schweidnitz (4 octobre) avant que le maréchal Daun n'ait eu connaissance de la révolution survenue à Saint-Pétersbourg.

29 octobre. Bataille de Freyberg, près de

Dresde, gagnée par le prince Henri de Prusse sur le comte de Stolberg, général de l'armée des Cercles.

Le vieux maréchal d'Estrées, qui remplace le maréchal de Broglie en Allemagne, termine cette guerre moins heureusement qu'il ne l'avait commencée. Il passe la Dimmel à Wilhelmstadt dans le dessein de se rapprocher de Cassel et d'en prévenir le siége. Le prince de Soubise se réunit à son corps d'armée. Ils sont attaqués, le 24 juin, par le prince Ferdinand, et forcés de se jeter l'un et l'autre dans Cassel, d'où ils reculent bientôt jusqu'à Francfort. Le 30 octobre, le prince de Condé venge l'honneur des armes françaises à Johannisberg, près de Fridberg, au nord de Francfort. Il bat le prince héréditaire; ce qui n'empêche pas cependant Ferdinand de se rendre maître de Cassel le 1er novembre. C'est le dernier incident de cette guerre.

Le 3 novembre, des préliminaires de paix sont signés à Fontainebleau entre la France, l'Espagne et l'Angleterre. Par ce traité, la France cède au roi de la Grande-Bretagne l'Acadie, le Canada et le cap Breton. L'Angleterre restitue à Louis XV, la Guadeloupe, Marie-Galante, la Désirade, la Martinique et Belle-Isle. La France obtient encore l'île de Gorée, et l'Angleterre le Sénégal. L'île de Cuba est rendue au roi d'Espagne. Les puissances se restituent réciproquement leurs conquêtes dans les Indes-Orientales, et Louis XV renonce aux acquisitions qu'il a faites depuis l'année 1749 sur la côte de Coromandel. Enfin les parties contractantes conviennent d'évacuer toutes les places qu'elles occupent dans la Westphalie, sur le haut et le bas Rhin, et dans tout l'Empire, et elles s'engagent à ne donner aucun secours à l'avenir aux alliés réciproques des deux puissances engagées dans la guerre d'Allemagne. En exécution de ces préliminaires, un armistice est publié en Allemagne, le 15 novembre, entre les armées française et anglaise.

Cottoni, l'un des chefs des insurgés de la Corse, tombe, cette année, par ruse, entre les mains d'un détachement de troupes génoises. Il est jeté dans un four ardent, en représailles de ce traitement barbare qu'il a fait subir, en pareille occasion, à des partisans de la république dans l'île.

1763.

Le 5 février, le roi fait enregistrer au parlement : 1° un édit qui soumet les colléges possédés antérieurement par les jésuites à la juridiction ecclésiastique pour le spirituel, et à la juridiction civile pour le temporel; 2° des lettres-patentes qui règlent l'administration des biens possédés par ces religieux; 3° d'autres lettres-patentes pour l'abréviation des procédures relatives au contentieux desdits biens.

Le 10, le traité de paix du 3 novembre est ratifié à Paris par les ministres de France, d'Angleterre et d'Espagne. Le roi de Portugal accède à ce traité par un acte particulier.

La publicité donnée aux articles de cette convention cause une pénible sensation en France : on la qualifie de *paix honteuse*, et l'on s'étonne que le duc de Choiseul, ministre hardi et entreprenant, ait consenti à des stipulations si contraires à l'honneur et aux intérêts de la France. Le public français proteste contre le traité de Paris par des caricatures et des chansons.

Le 15, la paix est également signée à Hubersbourg, en Saxe, entre le roi de Prusse, l'impératrice-reine et l'électeur de Saxe, roi de Pologne. Par ce traité, tout est rétabli entre les trois puissances comme avant la guerre. Frédéric conserve la Silésie et le comté de Glatz. Un article séparé assure la voix du roi de Prusse à l'archiduc Joseph, qui fut élu roi des Romains l'année suivante, et qui, à ce titre, succéda à l'empire le 18 août 1765.

Ainsi se termina cette *guerre de sept ans* qui coûta tant de sang et d'argent à presque toutes les puissances de l'Europe!

Le 8 avril, incendie de la salle de l'Opéra et de l'aile du Palais-Royal qui touchait à ce bâtiment. Cette salle est celle qui avait été bâtie par l'architecte Jacques Lemercier, par ordre du cardinal de Richelieu, pour y faire jouer sa tragédie de *Mirame* : elle fut depuis donnée à la troupe de Molière qui en jouit jusqu'à la mort de ce grand homme. En 1673, Lully obtint le privilége d'y placer l'Opéra qui l'occupa pendant 90 ans. Ce premier incendie de l'Opéra a eu lieu par la négligence des ouvriers qui travaillaient aux machines pendant les relâches de la quinzaine de carême. Le duc d'Orléans fait payer aux échevins et au prévôt des marchands le dégât, et oblige la ville de Paris, à qui il avait cédé depuis 1749 le privilége de l'Opéra, de rebâtir la salle sur un nouvel emplacement en dehors de l'aile du Palais-Royal.

Le 11 mai, le roi tient un lit de justice dans lequel plusieurs impôts qui devaient finir avec la guerre sont continués. Cette mesure cause un mécontentement général.

Le 8 juin, le parlement ordonne aux facultés de théologie et de médecine de donner leur avis sur l'inoculation de la petite-vérole, et jusqu'alors fait défense de la pratiquer dans les villes et faubourgs du ressort de la cour. Il est enjoint aux personnes inoculées de ne communiquer avec le public que six semaines après leur entière guérison.

Le 20, inauguration de la statue équestre de Louis XV sur l'esplanade entre les Champs-Elysées et le jardin des Tuileries. Cette statue avait été votée à Louis XV par la ville de Paris en 1748. L'exécution en fut confiée à Bouchardon, qui mourut avant d'avoir vu son ouvrage en place. Pigalle fut chargé de terminer les figures et les ornements du piédestal. La statue de Louis XV, fondue dans les ateliers du faubourg du Roule, mit trois jours pour arriver de ce local au lieu de sa destination.

Le 10 juillet, les troupes génoises sont battues à Fuirani en Corse, et perdent trois cents hommes.

13 septembre. Assemblée du clergé janséniste à Utrecht. Cette réunion paraît destinée à fournir un nouvel aliment aux querelles de religion; mais des divisions survenues parmi les jansénistes exigent la convocation des principaux de leur clergé. « Un nommé Leclerc, sous-diacre du diocèse de Rouen, d'abord convulsionniste et visionnaire, puis enfermé pour ses folies, s'était réfugié en Hollande, asile de tous ces fanatiques. Il était *appelant* et ce fut le commencement de ses égarements. Bientôt il alla plus loin; il publia, en 1733, un acte de révocation de la signature du formulaire, non seulement pour ce qu'on appelle le *fait*, mais même quant au *droit*; prétendant que les cinq propositions de Jansénius ne contenaient que la doctrine très saine de la grâce efficace par elle-même, et de la prédestination gratuite. On dit que ç'avait été autrefois le sentiment de Pascal dans ses dernières années, et bien des écrits prouvent que si tous les *appelants* ne tiennent pas tout haut le même langage, beaucoup ne s'en éloignent pas dans le fond. » (*Mém. sur l'hist. ecclés.*) Ce fut, dit-on, pour arrêter les progrès de ce schisme parmi les jansénistes eux-mêmes qu'on résolut de s'assembler en manière de concile. Le 13 septembre, l'assemblée s'ouvrit dans la chapelle de l'église de Sainte-Gertrude, à Utrecht. On imita le cérémonial usité dans les réunions des prélats de l'église catholique romaine. Meindartz présidait; Van-Stiphout et Byevelt, qu'il avait fait évêques de Haarlem et de Deventer, siégeaient avec lui. Il y avait aussi dix-sept chanoines et curés hollandais auxquels on accorda voix délibérative à l'égal des évêques. On approuva et adopta les cinq articles présentés en 1663 à M. de Choiseul par quelques théologiens jansénistes, et adressés à Alexandre VII; les articles théologiques présentés à Innocent XI en 1677 par l'université de Louvain, et les douze articles envoyés en 1725 à Benoît XIII par le cardinal de Noailles. On rendit ensuite douze décrets contre les erreurs de Leclerc, contre les jésuites Hardouin, Berroyer et Pichon, et contre la morale relâchée des casuistes modernes. Le concile déclara indignes de participer aux sacrements ceux qui soutiendraient la doctrine qu'il avait condamnée. La dernière session se tint le 20 septembre. Leclerc ne parut pas fort touché des décrets portés contre lui. Il continua, malgré le concile, à enseigner sa doctrine. Un autre *appelant*, moine réfugié en Hollande, s'éleva aussi contre l'assemblée d'Utrecht. Ces démonstrations ne devaient point étonner de la part des hommes qui avaient joué un rôle si actif dans les scènes burlesques du cimetière Saint-Médard. Quoique moins d'un siècle nous sépare aujourd'hui de ces événements, on a peine à ajouter foi aux récits des actes de fanatisme et de folie, dont cette époque a offert le tableau. L'histoire ne saurait trop flétrir ces ridicules jongleries, ne fût-ce que pour en empêcher le retour et décourager, s'il pouvait s'en représenter, les imitateurs des convulsionnaires du dix-huitième siècle. En 1763, malgré plusieurs jugements rendus par la Tournelle, les convulsions, quoique rares, duraient encore. Les monuments du temps attestent qu'elles avaient survécu au ridicule dont on les avait justement couvertes; mais l'autorité ne faisait que de faibles efforts pour réprimer les restes de cette folie monstrueuse. Il se tenait encore fréquemment des assemblées de convulsionnaires. On en voit chez la marquise de Vieux-Pont, dame dévouée au parti et qui eut, si l'on en croit les assertions de ses co-religionnaires, l'honneur de faire des miracles. Un frère Ottin, chef d'une bande particulière, avait été arrêté en janvier 1741, dans le cimetière de Saint-Médard, et conduit à Bicêtre. Sa détention fut longue, et pendant ce temps ses sectateurs firent connaître au public deux apparitions du prophète Elie, qui avait été consoler ce convulsionnaire dans son cachot. Un autre convulsionnaire, Gabrielle Moler, jouissait d'une grande réputation d'habileté, et opérait journellement quelques-uns de ces actes surnaturels que la volonté de Dieu paraîtrait n'avoir réservés qu'aux fanatiques de cette époque. Il serait impossible de rapporter tous les noms des insensés ou des dupes qui ont joué un rôle dans ce grand et trop long scandale. « On y voit figurer des hommes connus et des gens de la plus basse classe, des avocats, des femmes, et, nous le disons avec un sentiment pénible, des prêtres, des religieux, qui ne rougissaient pas de prêter leur ministère à ces représentations burlesques et scandaleuses. » Un chef présidait toujours à ces réunions et dirigeait le zèle des convulsionnaires; il réglait les *secours* à accorder (1) et exerçait enfin sur cette troupe furibonde une influence réelle et une autorité non contestée. Deux hommes principalement avaient rempli ces fonctions depuis 1760: l'un était un avocat, nommé de la Barre, fils unique d'un greffier en chef du parlement de Rouen; l'autre était un P. Gottu, de l'Oratoire. Tous deux travaillaient, à l'envi l'un de l'autre, à qui ferait le plus de merveilles, et exciterait le plus l'attention et la curiosité du public. On trouve dans la *Correspondance de Grimm* (*Tom III, pag.* 11, 134 *et* 146) l'histoire de trois de ces assemblées rédigée par des témoins oculaires, MM. de la Condamine et du Doyer de Gastel; le premier, membre de l'académie des sciences et le second son ami. M. de la Condamine raconte qu'il fut admis deux fois aux assemblées du P. Cottu, au

(1) Il y a eu à Paris jusqu'à six mille convulsionnaires; plusieurs d'entr'eux faisaient des choses extraordinaires. On rôtissait des filles sans que leur peau fût endommagée; on leur donnait des coups de bûches sur l'estomac sans les blesser, et cela s'appelait donner des *secours*. Il y eut des boiteux qui marchèrent droit et des sourds qui entendirent. Tous ces miracles commençaient par un psaume qu'on récitait en langue vulgaire; on était saisi du saint Esprit; on prophétisait, et quiconque dans l'assemblée se serait permis de rire, aurait couru risque d'être lapidé. Ces farces ont duré vingt ans, presque sans interruption, chez la nation la plus éclairée de l'Europe.

mois d'octobre 1758 et le vendredi-saint 13 avril 1759. « Ce jour là, il devait y avoir un spectacle extraordinaire, qui exciterait particulièrement l'admiration des amateurs. On devait crucifier la sœur Françoise. C'était en quelque sorte une représentation solennelle, par laquelle on cherchait à réveiller, de temps en temps, le zèle des dévots. La mode n'en était pas entièrement nouvelle. Il y avait eu des tentatives à cet égard en 1733, et l'horreur de quelques personnes pour cette scène barbare l'avait seule empêchée. Mais on était devenu moins difficile, et les crucifiements avaient lieu de temps en temps. La sœur Françoise, dont nous parlons, avait été crucifiée deux fois, en 1758, le vendredi-saint, et le jour de l'exaltation de la sainte-croix. Elle le fut encore le vendredi-saint de l'année 1759, et c'est de cette opération que M. de la Condamine a donné un procès-verbal très détaillé.

« Il trouva dans la salle le P. Cottu, le P. Guidi, de l'Oratoire, un conseiller au parlement, un jeune avocat et quelques dévotes du parti. La sœur Françoise fut crucifiée. Le P. Cottu lui cloua lui-même les pieds et les mains. La sœur resta trois heures et demie sur la croix. On lui enfonça une lance dans le côté. Elle se fit présenter douze épées nues sur la poitrine. Quand on décloua la sœur Françoise, elle parut souffrir beaucoup et saigna, mais sans se plaindre. Cette doyenne des convulsionnaires était endurcie au métier. Elle avait fondé au Mans, deux ans auparavant, une petite colonie de convulsionnaires. Pendant qu'elle était en croix, le P. Cottu voulut aussi y mettre une jeune convulsionnaire, nommée Marie, qui ne s'y prêtait qu'avec répugnance. *Elle avait déjà été crucifiée*, dit La Condamine, *et elle s'en souvenait*. On n'enfonça pas tant les clous, et au bout de trois quarts d'heure, on fut obligé de la retirer; elle était expirante! Le jour de la Saint-Jean de la même année, M. de la Condamine assista encore, avec M. du Doyer de Gastel, à une autre assemblée qui se tint chez le même P. Cottu, et qui avait attiré un grand nombre de spectateurs. Il s'agissait de voir la même sœur Françoise, qui avait annoncé que ce jour-là elle se ferait brûler sa robe sur son corps sans en être atteinte. Elle se fit d'abord donner tous les *secours* vulgaires, les coups de poing, les baguettes, le biscuit. Elle se fit pointer avec des épées. Du Doyer croit qu'elle était rembourrée. Il offrit ses services qui ne furent pas acceptés. Quant au miracle de la robe brûlée, il n'eut pas lieu. La sœur eut peur, et résista aux instances de Cottu et de Guidi. La compagnie se retira sans avoir vu le prodige. Du Doyer de Gastel est auteur d'une autre relation d'une assemblée qui se tint le vendredi-saint 1760. Après avoir été témoin des merveilles opérées chez le P. Cottu, il voulut voir celles de la Barre, avocat au parlement de Rouen. Il obtint d'assister au crucifiement qui devait avoir lieu au jour indiqué. L'assemblée était nombreuse, et contenait, outre quelques *profanes*, deux anciens oratoriens, de Laurès et Pinault, qui avaient joué eux-mêmes un rôle dans les convulsions; un conseiller au Châtelet, et des frères et des sœurs convulsionnaires. Deux filles étaient en croix. Elles y restèrent une heure, et parurent souffrir beaucoup lorsqu'on leur arracha les clous. Devauville, c'était le nom de guerre de la Barre, présidait à tout. Après le crucifiement, il fit entrer une autre sœur à laquelle il donna les *secours*. Il lui marcha sur le corps, et lui administrait les coups de bûche, les soufflets, quand tout à coup entra un commissaire de police qui vint troubler la fête. » Il paraît qu'on avait fait dire à la Barre de ne pas tenir d'assemblée, et qu'il n'y avait pas eu égard. On l'emmena à la Bastille avec quatre sœurs convulsionnaires. Du Doyer fut appelé pour leur être confronté. L'une d'elles, sœur Félicité, avoua qu'elle avait été séduite, que les convulsions lui faisaient mal, mais que la Barre les lui avait réglées à trois par semaine. Les autres persistèrent à soutenir que leur *œuvre* était divine, malgré les observations du témoin qui leur prouvait qu'elles étaient fourbes ou dupes. L'interrogatoire eut lieu au Châtelet. La Barre fut condamné à huit ans de bannissement. Les quatre filles furent enfermées à l'Hôpital pour trois ans, et il fut fait défense de tenir des assemblées de convulsionnaires. Elles continuèrent néanmoins dans l'ombre, et elles ont eu des sectateurs jusqu'en ces derniers temps. On a entendu parler des scènes arrivées dans le diocèse de Lyon. Un nommé Bonjour, curé de Fareins, près Trévoux, y était à la tête de quelques convulsionnaires. Il y opéra des prodiges en 1785 et les années suivantes. On imprima, en 1787, la relation d'un crucifiement qu'il fit subir, le 12 octobre, dans son église même, et devant treize témoins, à une fille, avec laquelle il paraît avoir eu des relations fort suspectes. Cet écrit fit arrêter Bonjour, qui fut conduit chez les Cordeliers de Taulay. Il ne paraît pas qu'il soit resté dans cet exil. La révolution vint lui rendre les moyens de recommencer ses folies. En 1792, il proclama comme un prodige la naissance d'un enfant que ses impies et insensés partisans appelaient *Elie-Dieu*. Cet enfant devait commencer sa mission en 1813; prédiction qui a eu le sort de tant d'autres. On l'honorait par des pratiques dignes de son origine. Cet enfant fut arrêté en 1806, ainsi que Bonjour, leurs rassemblements ténébreux ayant excité l'attention de la police. Nous ignorons ce qu'ils sont devenus depuis. Cette branche de convulsionnaires était, dit-on, d'une secte appelée le *Possibilisme*, qui existait depuis l'origine des convulsions, et dont on trouve les principes dans un écrit du P. Pouchard, oratorien, dans un journal de frère Augustin, et dans celui de la sœur la Croix, qui ne forme pas moins de trente et quelques volumes in 8°. Cette secte se vantait d'avoir ce privilége, que les crimes s'y commettaient sans péché. On dit qu'il y a sur ce sujet un recueil curieux, le journal du frère Benjamin, autrement Philoche, bénédictin, né à Château-du-Loir, où il se fixa, et où il créa un petit troupeau de con-

visionnaires. La sœur Brigitte, religieuse de l'Hôtel-Dieu de Paris, était aussi une convulsionnaire à *secours*. Elle était dirigée par le P. Pinel, oratorien, auteur de l'*Horoscope des temps*, ou des *Conjectures sur l'avenir*. Il passait pour savant, et son livre est, dit-on, curieux. On a des écrits en faveur des convulsions, par le P. Michel, dominicain, sorti de son cloître long-temps avant la révolution de 1789, et auteur des *Lettres en réponse au traité de la Boissière sur les miracles*. Les derniers écrits publiés en faveur des convulsions sont de l'année 1806. On voit que ces égarements opiniâtres se sont prolongés en France pendant plus de 80 ans. Dès l'année 1724, il y eut des scènes dans le cimetière de Saint-Médard. Il s'y fit beaucoup de miracles. En voici un rapporté dans une chanson de Mme la duchesse du Maine :

Un décroteur à la royale,
Du talon gauche estropié,
Obtint, par grâce spéciale,
D'être boiteux de l'autre pied.

Les convulsions miraculeuses ont duré jusqu'à ce que la clameur publique eut forcé le gouvernement à mettre une garde dans le cimetière, ce qui donna lieu à ce plaisant distique :

De par le roi, défense à Dieu
De faire miracle en ce lieu.

Ces désolantes jongleries, du reste, étaient les moyens que les maladroits partisans des deux partis, janséniste et jésuitique, croyaient devoir employer alors pour assurer le triomphe de leurs doctrines. On publia aussi des miracles opérés par des membres de la compagnie de Jésus, et un insensé de ce parti fit graver un portrait du sauveur du monde habillé en jésuite. Un homme d'esprit, du parti janséniste, mit au bas de l'estampe :

Admirez l'artifice extrême
De ces moines ingénieux;
Ils vous ont habillé comme eux,
Mon Dieu, de peur qu'on ne vous aime.

Nous avons rapporté, avec quelques détails, tous ces faits honteux pour n'y plus revenir. Toutes ces farces, dont le ridicule a fait justice, auraient eu des suites sérieuses dans des temps moins éclairés; mais les hommes qui protégeaient ces absurdités semblaient ignorer dans quel siècle ils vivaient. Une seule réflexion reste à faire sur ces actes monstrueux de superstition : si les livres qui préconisent de si absurdes jongleries devaient un jour survivre aux lumières de la civilisation, la Postérité croirait que le règne de Louis XV a été un siècle d'ignorance et de barbarie.

Le 5 octobre, Frédéric-Auguste, roi de Pologne et électeur de Saxe, meurt à Dresde à l'âge de soixante-sept ans, après un règne de vingt-neuf.

28. Instruction pastorale de M. de Beaumont, archevêque de Paris, relativement aux atteintes portées à l'autorité de l'église par les jugements des tribunaux séculiers dans l'affaire des jésuites. Ce prélat soutenait que le jugement rendu contre ces religieux manquait de vérité et de fondement sur quatre chefs, savoir : leur institut, leurs vœux, leur doctrine et leurs fonctions. Il repoussait les attaques dirigées contre cette compagnie, et critiquait quelques-uns des passages des *extraits des assertions*. On verra l'année suivante l'orage qui s'éleva contre M. de Beaumont à propos de la publication de cet écrit.

M. de Lally, prisonnier à Londres, quitte subitement cette ville, et vient à Fontainebleau pour répondre aux écrits qu'on répand, depuis deux ans, contre lui. Il offre de se constituer prisonnier à la Bastille (novembre) pendant l'instruction de son procès. On le prend au mot, et la foule de ses ennemis que cette confiance dans la justice aurait dû réduire au silence, ne fait qu'augmenter pendant sa captivité. Il reste quinze mois en prison avant d'être interrogé.

Les parlements des provinces se montrent moins faciles que le parlement de Paris, relativement à la prolongation des impôts. Une lutte vive et constante s'établit à cet égard entre le parlement de Toulouse et M. le duc de Fitz-James, chargé de faire exécuter les volontés de la cour en Languedoc. M. le duc d'Aiguillon éprouve la même résistance de la part du parlement de Bretagne. Au milieu de ces querelles le parlement de Paris casse, en présence des pairs, et pour cause d'incompétence, un arrêt du parlement de Toulouse, rendu contre le duc de Fitz-James.

Le 10 décembre, l'intendant du Canada, et plusieurs de ses préposés ou agents, sont condamnés au bannissement et à 12 millions de restitution envers l'état pour cause des déprédations dont ils se sont rendus coupables.

1764.

21 janvier. Le parlement rend un arrêt contre la dernière instruction pastorale de M. de Beaumont. Un conseiller ayant dénoncé ce mandement à sa compagnie, il est examiné et condamné au feu. En même temps, une plainte est portée contre l'archevêque, et le parlement ordonne que les princes et les pairs seront convoqués pour statuer à l'égard du prélat. Le roi fait dire au parlement, qu'il vient d'exiler M. de Beaumont à la Trappe et qu'il espère que la magistrature n'ira pas plus loin. Cette déclaration n'arrête pas les poursuites; le parlement reçoit la plainte, et arrête seulement qu'avant de rien statuer à cet égard, il sera fait au roi des remontrances. Elles sont en effet présentées. Le parlement demande qu'il lui soit permis de juger l'archevêque de Paris; mais le roi n'accorde pas cette permission.

Plusieurs écrits en faveur des jésuites sont condamnés au feu. La même flétrissure est imposée à une lettre pastorale de l'évêque de Langres, et le parlement ordonne des informations contre les distributeurs de l'instruction de M. de Beaumont.

Peu après, une adhésion de l'évêque d'Amiens est encore condamnée au feu, et les magistrats ordonnent à tous les jésuites de sortir du royaume.

24 janvier. L'opéra, fermé depuis neuf mois, est installé dans la salle de spectacle des Tuileries, dite la salle des *Machines*.

Le 27 mars, l'archiduc Joseph, fils de l'empereur François de Lorraine, est élu roi des Romains, à Francfort.

4 avril. Le parlement d'Angleterre adopte un bill ordonnant que les colonies de l'Amérique septentrionale seront taxées pour concourir à l'extinction de la dette anglaise, montant à 150,000,000 de livres sterling (trois milliards sept cent-cinquante millions). Cet acte du parlement anglais a été la cause première de l'insurrection américaine.

Le 11, les plénipotentiaires de l'impératrice de Russie et du roi de Prusse signent à Saint-Pétersbourg un traité d'alliance défensive et offensive. Ce traité a pour but d'obliger les Polonais à prendre leur roi parmi les nationaux, et non dans les cours étrangères.

Le 15, la marquise de Pompadour meurt à Versailles, à l'âge de quarante-deux ans. La volonté de cette favorite avait eu trop d'influence dans les affaires de la France, pour que sa mort ne fût pas un grand événement à la cour de Louis XV. Le roi, qui secrètement éprouvait quelque honte de la scandaleuse domination de la favorite, parut plus content qu'affligé de voir rompre une liaison qu'aucun prestige n'embellissait plus depuis long-temps. La marquise de Pompadour a été enterrée à l'église des Capucines, dans le même tombeau que sa fille. Sa famille ayant demandé qu'on prononçât une oraison funèbre, le religieux chargé de cette mission, s'en est acquitté ainsi : « Je reçois le corps de très haute, « très puissante dame, la marquise de Pompa« dour, dame du palais de la reine: elle était à « l'école de toutes les vertus, car la reine, mo« dèle de piété, de bonté, de modestie, d'indul« gence, etc., etc. »

Madame de Pompadour laisse toute sa fortune à son frère le marquis de Marigny. Sa succession, composée de riches et curieuses collections de livres, de tableaux, de marbres, de bronzes et de curiosités de tous genres, s'élève, dit-on, à plusieurs millions.

Le 21, le ministère fait publier un article secret du traité de 1762, par lequel la France cède la Louisiane à l'Espagne. Cette publication augmente le mécontentement général. Les colons de cette partie de l'Amérique adressent de vives réclamations au gouvernement, mais ils ne sont point écoutés.

Le 16 juin, la compagnie des Indes cède au gouvernement le port de Lorient, ses comptoirs en Afrique, et les îles de France et de Bourbon. Elle reçoit en échange les actions et les billets d'emprunts dont le gouvernement est propriétaire, avec l'entière faculté de prendre, sans l'assistance des commissaires royaux, toutes les mesures qu'elle croira convenables à la prospérité de son commerce. La compagnie des Indes, dégagée des entraves du gouvernement, se laisse diriger par le banquier Necker. Les prévisions de ce financier ne se réalisent point, et la ruine de cet établissement paraît imminente.

Déclaration du roi portant exemption de tailles pendant un certain nombre d'années pour tous les marais nouvellement desséchés.

Le 16 août, le prince Iwan, qui a été exclu du trône de Russie en 1741, est tué dans la forteresse de Schulsselbourg.

Le 22, mort du comte d'Argenson, ancien ministre et secrétaire-d'état de la guerre.

Le 6 septembre, Stanislas Auguste, comte de Poniatowski, grand panetier de Lithuanie, est élu roi de Pologne par l'influence de la Russie et de la Prusse. Pendant les onze mois d'interrègne qui suivirent la mort d'Auguste III, la Pologne avait été livrée à toutes les intrigues des puissances du nord de l'Europe. On avait cru que Louis XV, dont le fils avait épousé la fille du roi défunt, ne serait pas resté inactif au moment de cette nouvelle élection. Il n'en fit rien. La politique l'emporta sur les liaisons de famille. On se persuada qui si la Pologne restait unie à la Saxe, elle pourrait un jour, par la puissance des troupes électorales, être soumise à un gouvernement plus régulier et plus fort, et joindre ses armes à celles de la Prusse et de l'Autriche contre la France. Cette considération laissa le champ libre à la Russie, trop voisine de la Pologne pour rester oisive spectatrice des troubles qui agitaient cette république. La Cour de France était d'accord sur un seul point avec les puissances limitrophes de la Pologne : elle désirait que ce pays fût gouverné par un prince faible, incapable de se faire respecter au dehors et de réprimer l'anarchie intérieure : Poniatowski remplissait toutes ces conditions.

La Pologne, quoique aussi étendue que la France, ne renfermait qu'une population de seize millions d'habitants. Voisine de la Russie et de l'Autriche, elle était plus faible que chacune de ces puissances. Néanmoins elle aurait pu tenir un rang honorable entre les états de l'Europe si, dévorée par une anarchie incessante, elle n'avait pas tourné contre elle-même toute son activité et toute son énergie; elle semblait n'avoir de ressources que pour s'appauvrir, et inviter, par ses divisions intestines, ses ennemis ou ses voisins à fomenter de nouveaux troubles dans son sein. Le gouvernement n'y était point républicain, puisque les Polonais reconnaissaient un roi; mais ce roi était sans autorité. Ce n'était point un état aristocratique; car chaque noble pouvait dire : *L'état, c'est moi!* On n'y trouvait point de corps en qui résidât la puissance, et qui gouvernât les autres classes de citoyens. La Pologne n'était point non plus démocratique, puisque le peuple n'y avait aucune part à la direction des affaires.

La Pologne était un vaste pays dans lequel soixante mille nobles, égaux entre eux, formaient

la seule autorité dont chacun d'eux voulait être le régulateur. Le reste de la population n'était ni des citoyens ni des sujets; c'étaient des esclaves, et ces esclaves, plongés dans la plus affreuse misère, n'avaient pas plus l'intelligence de leurs droits que les plus simples notions de l'industrie et du commerce. Il y avait trois ordres dans l'état; mais le peuple n'en était pas un : le premier de ces ordres était le roi; le second était le sénat, et le troisième l'ordre équestre ou les nobles.

Le gouvernement était représenté par des diètes ou assemblées dont la noblesse seule formait la composition. Le roi et le sénat ne faisaient que préparer les affaires; les diètes recevaient les rapports, les discutaient et prononçaient la décision. Les intervalles de la réunion des diètes étaient ordinairement de deux ans; mais, en cas d'urgence, il y avait des diètes extraordinaires. Tous les nobles ne se rendaient pas à l'une ou à l'autre de ces réunions. Au moment de la convocation, il se formait dans les palatinats des diétines ou petites diètes dans lesquelles chacun d'eux élisait les nobles qui devaient le représenter à l'assemblée générale. Ces élections, faites tumultueusement et presque toujours au milieu de l'ivresse, donnaient lieu à bien des scènes de désordre, où la prépondérance finissait toujours par rester aux plus puissants et aux plus habiles.

Dans l'assemblée de la grande diète, chaque membre avait le droit de changer et d'amender les propositions faites par le roi et par le sénat, et même d'en présenter de nouvelles. Aussi, grâce à cette initiative, dont les Polonais ont fréquemment abusé, les travaux les plus sagement mûris, les institutions les mieux coordonnées avec l'intérêt général, ont été souvent remplacés par des mesures improvisées, dictées par une influence étrangère, ou inspirées par l'ignorance ambitieuse de quelque palatin. Un droit plus dangereux encore était accordé aux membres de ces assemblées : c'était celui du *veto*. Un seul noble, obstiné, mécontent ou payé par une faction, pouvait d'un mot arrêter toutes les délibérations de la diète et paralyser tout le zèle des autres membres pour le bien de l'état. Dès qu'un assistant avait prononcé *ne pos volem* (je n'y consens pas), toute délibération était suspendue; et comme ce membre se retirait ordinairement de l'assemblée après avoir ainsi arrêté tous les travaux, on ne pouvait ni combattre son opinion ni le décider à retirer son *veto*. La diète était rompue. C'est ainsi que sept diètes consécutives ont été sans résultat pour la conclusion des affaires du pays.

Les nobles n'avaient droit de vote ou de *veto* dans les diètes que lorsqu'ils possédaient un arpent de terre : cette restriction donnait peu d'exclusions, mais elle était une source d'intrigues et de séductions, et livrait constamment le pauvre à la merci du riche. Beaucoup de nobles ne possédaient que cet arpent, mais d'autres avaient des fortunes colossales dont on se ferait difficilement une idée en Europe. Ces derniers formaient une classe très dangereuse pour la tranquillité du pays : ils avaient le droit de lever des armées qui n'obéissaient qu'à eux, et devenaient, pour ainsi dire, étrangères à la patrie. Quand un de ces puissants nobles avait opposé son *veto* à quelque proposition du roi ou du sénat, il s'en suivait ordinairement une guerre civile : car la force seule pouvait obtenir du palatin récalcitrant un consentement qu'il avait refusé à l'intérêt de ses concitoyens. Le roi ne pouvait guère entretenir qu'une armée de dix-huit mille hommes; et la Pologne comptait cinq ou six palatins qui levaient, quand ils le voulaient, des forces plus considérables. Lorsque ces hommes puissants voulaient détruire une faction qui leur était opposée, ou même s'ils voulaient résister au roi faisant exécuter une décision de la diète, ils formaient une *confédération* qui organisait un conseil et nommait un maréchal-commandant : c'était un état dans l'état, et cette puissance illégale avait plus souvent que la véritable administration du pays, le droit de paix et de guerre dans les circonstances importantes. Du reste, les confédérés vaincus en étaient toujours quittes pour la honte de leur défaite; car aucune loi ne prononçait de peine contre cette dangereuse levée de boucliers.

Tout noble Polonais concourait à l'élection du roi et pouvait aspirer à la couronne. Cette disposition aurait exclu les étrangers du trône de Pologne, si l'intrigue, la cabale, l'argent et la force, n'avaient trop souvent dominé les élections

« Un état, dit un écrivain, qui reconnaissait un monarque et n'avait pas de souverain, qui se disait républicain et qui n'était qu'anarchique, dans lequel on ne pouvait trouver un pouvoir exécutif, tandis que le pouvoir législatif était presque constamment annihilé par l'opposition d'un seul citoyen, et qui toujours était menacé d'une de ces rébellions consacrées sous le nom de *confédération*; un tel état devait cesser d'exister, dès qu'il plairait à ses puissants voisins de prononcer qu'il n'existerait plus. Il subsistait, parce que chacune des puissances limitrophes ne voulait pas qu'il devînt la proie de l'autre. Si elles pouvaient un jour s'accorder entre elles, il devait périr !... »

6 septembre. Louis XV pose la première pierre de la nouvelle église de Sainte-Geneviève, qui, en moins d'un demi-siècle, a subi tant de destinations différentes.

Le 26 novembre, édit du roi portant suppression en France de la société des jésuites. Il est permis aux membres de l'ordre supprimé de continuer à résider dans le royaume, en se conformant aux lois. Le parlement enregistre cet édit le 1er décembre, et y ajoute que les ex-jésuites devront se tenir éloignés de Paris de dix lieues.

Etablissement d'une école vétérinaire à Alfort, près de Charenton.

Le médecin Poissonnier invente un appareil distillatoire propre à dessaler l'eau de mer. L'utilité de cette découverte est constatée par plusieurs expériences.

Cette année, Pascal Paoli obtient encore plu-

sieurs avantages sur les troupes génoises dans l'île de Corse. Il se rend maître de l'île de Ciraglia et du poste important de Brando. De nouvelles troupes sont envoyées en Corse pour garder les places qui sont encore en la possession des Génois.

Une déclaration du roi, rendue au commencement de cette année (11 février), a été le prélude des améliorations que le roi introduisit plus tard dans la gestion et l'emploi des revenus des communes. Elle ordonna que les villes et communautés enverraient au contrôleur-général des « mémoires détaillés contenant la dénomination et la nature de tous les droits d'octroi, ou autres, généralement quelconques, concédés par le roi; le produit de chacun d'eux justifié par les trois derniers baux ou par le relevé des dix premières années; le montant des frais de perception; le nombre et les divers emplois de tous les préposés au recouvrement; leurs appointements ainsi que la forme de perception; les dépenses annuelles faites sur ces revenus, et le motif de chaque dépense; enfin le montant des sommes qui auraient pu être empruntées sur le produit de ces droits; le denier auquel elles étaient constituées; la somme annuellement employée au remboursement des capitaux et ce qui en restait dû. » Le même compte devait être rendu et avec le même détail sur les biens patrimoniaux des villes. On ordonnait de faire connaître les frais de régie, le revenu net, les dépenses qui y étaient affectées, et enfin, de produire les titres sur lesquels la possession s'était établie. Pareils mémoires furent demandés à la ville de Paris par lettres-patentes du 6 avril suivant.

Ces renseignements, qui d'abord n'avaient eu d'autre but que d'améliorer le service des hôpitaux, ont eu de plus vastes résultats. Ils prouvèrent que beaucoup de villes en France étaient obérées, et se ruinaient en servant les intérêts des sommes qu'elles avaient empruntées. Pour les mettre à même de se liquider, il fallut en autoriser quelques-unes à vendre une partie de leurs biens. C'eût été peu de chose si l'intervention du gouvernement s'était bornée à autoriser une liquidation. On connaissait les négligences, les fautes commises, il fallait en prévenir le retour. Louis XV y parvint par un édit du mois d'août de cette même année, enregistré le 11 au parlement. Le roi s'y propose, ainsi qu'il l'annonce dans le préambule de cette ordonnance, de fixer aux officiers municipaux les principes d'une bonne administration, reviser les lois et règlements qui sont déjà intervenus sur cette matière importante, les réunir dans une seule et même loi, en y faisant les changements que le temps et les circonstances pourraient exiger, et enfin apporter aux abus et aux malversations le remède le plus efficace par l'établissement d'une police stable et permanente dans les communes, et le contrôle des hommes les plus éclairés de la province.

« Tout ce qui concerne la régie et l'administration ordinaire des villes était réglé dans l'assemblée des officiers municipaux, tenue deux fois par an; les notables se réunissaient pour entendre le compte des affaires de la commune, rendu par ces officiers. Ils se faisaient représenter les registres du receveur, avec un état sommaire de la recette et de la dépense, celui des dettes actives et passives de la ville; ils vérifiaient et arrêtaient cet état, dont un double était ensuite adressé à l'intendant pour être transmis au contrôleur-général des finances.

» Les dépenses à faire devaient être délibérées par les notables et fixées ensuite, pour chaque ville, par des lettres-patentes du roi. Sa majesté voulait que, lorsque ces dépenses auraient été ainsi déterminées, elles ne pussent être dans la suite augmentées, si ce n'est dans des cas urgents et avec les formalités prescrites dans une des lettres-patentes, le tout à peine *d'en répondre* par les officiers municipaux, en leur propre et privé nom, et d'être condamnés à remettre entre les mains du receveur le montant dudit excédant avec l'intérêt, à partir du jour que les deniers seraient sortis de la caisse commune.

» Il ne pouvait être ordonné de pensions ou de gratifications sans une délibération prise dans l'assemblée des notables, sans l'avis de l'intendant et une décision du roi. Il en était de même pour les nouvelles constructions à entreprendre. Les plans et devis devaient être transmis par l'intendant au ministre, pour être mis sous le scel des lettres-patentes que le roi se réservait de faire expédier. Il était défendu aux officiers municipaux de faire aucune acquisition avant qu'elle n'eût été délibérée dans une assemblée des notables et autorisée par le roi, sur l'avis de l'intendant et le rapport du contrôleur-général; dans le cas pourtant où l'acquisition n'excéderait pas 3,000 liv., il suffisait de faire homologuer au parlement la délibération des notables sur les conclusions du procureur-général : les lettres-patentes du roi ou les arrêts d'homologation devaient être annexés au contrat d'acquisition; et si les officiers municipaux négligeaient ces formalités, ils en répondaient en leur propre et privé nom. Les mêmes formalités étaient applicables à toute aliénation des biens de ville, ainsi qu'aux emprunts. Les lettres-patentes ou arrêts d'homologation, portant permission de ventes ou d'emprunts, devaient prescrire, en même temps, l'emploi des deniers qui en proviendraient, à peine de nullité. Les officiers-municipaux ne pouvaient employer ces deniers à aucun autre usage, à peine de destitution et de condamnation solidaire pour la restitution des fonds, et même en des dommages et intérêts en faveur de la commune.

» Toutes lettres-patentes, pour constructions, acquisitions, aliénations ou emprunts, devaient être enregistrées dans les grand' chambres des cours de parlement. Tous contrats ou actes passés sans les formalités prescrites, étaient déclarés nuls de plein droit; les acquéreurs ou prêteurs

n'avaient point recours contre les communes, mais seulement contre les officiers municipaux et autres qui auraient pris part aux conventions ou à la rédaction de ces actes.

» Il était défendu à tout habitant, même aux officiers municipaux, de s'obliger pour les villes, si ce n'est dans les actes passés suivant les formes prescrites, à l'exception des cas de famine, maladies pestilentielles ou autres accidents imprévus et de force majeure, tels qu'inondation, invasion de l'ennemi et incendie, pour en arrêter les progrès.

» Si l'insuffisance des revenus patrimoniaux pour fournir aux charges de la ville, obligeait de recourir à l'autorité du roi, à l'effet d'y suppléer par l'augmentation, prorogation ou établissement de quelques octrois, les officiers municipaux devaient se faire autoriser, par l'intendant, à convoquer extraordinairement l'assemblée des notables dont la délibération, contenant la situation des affaires de la ville ou de la commune, et les motifs de la demande, devait être mise sous les yeux du roi, par le contrôleur-général. Les lettres-patentes à intervenir devaient fixer le temps pendant lequel l'octroi serait perçu, et celui de son abolition ou de sa réduction.

» Les adjudications des baux et revenus patrimoniaux des villes et communes devaient être faites dans l'assemblée des notables, au plus offrant et dernier enchérisseur, et après trois affiches préalables apposées, de quinzaine en quinzaine, aux lieux requis et accoutumés. Cependant les baux qui n'excédaient pas cent livres de revenu annuel, pouvaient être passés par les officiers municipaux sans cette formalité; mais à l'égard de tous les octrois sans exception, il était procédé à leur adjudication pardevant le bureau des finances ou l'élection. Défense était faite à tous officiers municipaux de s'en rendre adjudicataires ou caution, soit en leurs noms ou sous des noms empruntés, à peine de nullité des baux, destitution et dommages-intérêts.

» Les deniers communs des villes devaient être déposés dans un lieu choisi et désigné par l'assemblée des notables, et conservés dans un coffre à trois clés, dont l'une serait gardée par l'un des officiers municipaux, la seconde par un notable, la troisième par le receveur. Les notables devaient aussi fixer la somme qui resterait entre les mains de ce comptable, pour acquitter les dépenses journalières de la commune, sans qu'il pût garder une somme plus forte, à peine de destitution. Il ne devait lui être remis de nouveaux fonds qu'après qu'il aurait justifié de l'emploi légal des précédents. Le reçu qu'il en donnait restait déposé dans le coffre, et l'on en faisait mention sur le registre tenu à cet effet par l'officier municipal, dépositaire de l'une des clés. On faisait de même pour les fonds provenant de la perception des octrois. Une fois entrés dans le coffre, ces fonds étaient réputés deniers communs, à la charge toutefois de les employer à la destination stipulée dans l'acte d'établissement de ces mêmes octrois.

» S'il se trouvait, à la fin de l'année, un excédant de recette, l'assemblée des notables délibérait sur l'emploi qui en serait fait, pour l'utilité publique; la délibération était adressée à l'intendant, à l'effet d'être, sur son avis, statué par le roi sur l'emploi dudit excédant, soit en remboursement des dettes de la ville ou commune, soit en constructions d'ouvrages utiles, soit en acquisitions de rentes.

» Les villes ne pouvaient faire ou ordonner aucune députation, sans qu'elle n'eût été délibérée dans une assemblée des notables; aucun des officiers municipaux ne pouvait être député, à moins qu'il ne voulût se charger, gratuitement et sans frais, de la députation, à peine de restitution des sommes qui lui auraient été payées. Le roi se réservait pourtant de permettre les députations, après l'avis de l'intendant, et en cas que sa majesté les jugeât nécessaires et utiles au bien des villes.

» Les titres, archives et papiers étaient placés dans un lieu sûr et déterminé par le roi, sur la proposition de l'assemblée des notables. Aucune pièce ne pouvait être enlevée de ce dépôt, autrement que sur un récépissé de la personne autorisée à la recevoir.

» Lorsque le roi aurait permis aux habitants d'une ville ou commune de contribuer entre eux, par voie de capitation ou autre levée de deniers, la perception devait en être faite par des collecteurs nommés dans une assemblée de notables.

» Les ordonnances, édits et déclarations concernant les autorisations nécessaires aux communes, pour pouvoir plaider, étaient maintenus selon leur forme et teneur; et ces autorisations ne pouvaient être accordées que sur une requête accompagnée d'une consultation d'avocats, qui serait annexée à l'ordonnance d'autorisation, à peine de nullité de cette ordonnance. L'autorisation néanmoins n'était pas nécessaire pour défendre aux appels des sentences ou jugements qui auraient été rendus en faveur des communes, dans tous les cas où l'autorisation était nécessaire, mais à défaut par les officiers municipaux de l'avoir obtenue. Les dépens prononcés contre les communes ne pouvaient être répétés contre celles-ci, mais seulement contre les délibérants en leur propre et privé nom.

» Les contestations qui pouvaient s'élever au sujet des biens patrimoniaux et communaux des villes étaient portées devant les juges ordinaires des lieux, et par appel, immédiatement, à la grand'chambre du parlement; néanmoins celles qui concernaient les biens patrimoniaux devaient être jugées en dernier ressort, quand elles étaient portées en première instance devant les juges royaux, toutes les fois qu'il s'agissait d'une somme moindre de 300 livres une fois payée; mais il fallait alors que la sentence fût rendue par cinq juges au moins.

» Quant aux contestations concernant la perception des droits d'octrois, elles étaient portées

devant les juges chargés de connaître des droits du roi en première instance, et, par appel, aux cours des aides. Elles étaient cependant jugées en dernier ressort, par les premiers juges, quand il ne s'agissait que d'une somme de 30 livres, et qu'il n'était pas question de décider sur le fond du droit. »

Quelques-unes de ces dispositions étaient empruntées à l'édit de 1669, devenu insuffisant par l'accroissement des revenus des communes, et les besoins que plus de débouchés et des relations plus étendues avaient fait naître dans un grand nombre de localités. Louis XV pourvut à toutes ces nécessités avec une prévoyance et une sagesse qui ne fait pas moins d'honneur à la rectitude de son jugement qu'aux lumières de ses conseillers. Il règne, dans les nouvelles dispositions introduites dans l'ordonnance de 1669, une sollicitude vraiment paternelle pour l'administration des biens des communes. On y voit que les budgets communaux existaient déjà à cette époque; seulement, les officiers municipaux n'étaient pas obligés de les faire voter pour chaque année : celui qui était une fois établi faisait règle jusqu'à ce qu'il en fût autrement ordonné. Malheureusement la plupart de ces sages dispositions tombèrent en désuétude au bout de quelques années, par la prévarication de certains fonctionnaires et par l'indifférence des hommes chargés de la surveillance et du contrôle des grands intérêts des communes. Malgré le texte précis des ordonnances, il y eut des communes où les comptes étaient arriérés de dix ans! Les officiers municipaux et les notables, que ces irrégularités auraient dû frapper, se taisaient sur la prolongation de pareils abus ; pas une plainte n'arrivait jusqu'au trône, et le monarque, fier d'avoir assuré la prospérité des communes de France, était loin de se douter que ses généreuses intentions étaient si mal exécutées. En 1789, les communes se trouvèrent fort endettées; les événements de cette époque augmentèrent le déficit, et les hommes qui alors se montrèrent si glorieux d'avoir créé une organisation municipale, se sont bien gardés d'avouer qu'ils n'avaient fait que reconstruire l'édifice élevé par Louis XV.

1765.

7 janvier. Le pape Clément XIII publie une bulle en faveur des jésuites et maintient leur institut. Le 11 février, le parlement de Paris supprime cette bulle par un arrêt, et défend qu'elle soit publiée en France.

9 mars. Arrêt des maîtres des requêtes de l'hôtel qui réhabilite la mémoire de Jean Calas, exécuté à Toulouse, en 1762. M. de Baquencourt, ayant rapporté toute la procédure, et ayant instruit l'affaire jusque dans les moindres circonstances, tous les juges, d'une voix unanime, « déclarent la famille Calas innocente, tortionnairement et abusivement jugée par le parlement de Toulouse. Ils réhabilitent la mémoire du père, et permettent à la famille de se pourvoir devant qui il appartiendra pour prendre ses juges à partie, et pour obtenir des magistrats toulousains les dépends, dommages et intérêts auxquels elle a droit. Les maîtres des requêtes arrêtent en outre qu'ils écriront en corps à sa majesté pour la supplier de réparer par ses dons la ruine de la famille Calas. » La lettre est écrite. Le roi y répond, en faisant remettre 36,000 liv. à la mère et aux enfants. Sur cette somme 3,000 sont délivrées à Jeanne Viguière, cette servante catholique des Calas, qui a constamment soutenu l'innocence de ses maîtres. « Le roi, par cette bonté, mérita, comme par tant d'autres actions, le surnom que l'amour de la nation lui a donné. » (Voltaire.)

19. Arrêt du parlement de Paris contre le *Dictionnaire philosophique portatif* et les *Lettres de la Montagne*. Ce dernier écrit était une défense de J.-J. Rousseau contre la proscription que ses compatriotes avaient faite de son *Emile*. Le second ouvrage était de Voltaire : mais cet écrivain ayant rarement eu le courage de ses opinions, il se donne beaucoup de peine pour désavouer le Dictionnaire philosophique; il s'adresse au duc de Richelieu, au comte d'Argental, au président Hénault. Il écrivait à d'Alembert : « J'ai ouï parler de ce petit abominable dictionnaire ; c'est un ouvrage de Satan : heureusement je n'ai nulle part à ce vilain ouvrage. Quelle barbarie de m'attribuer le portatif! Le livre est reconnu pour être d'un nommé Dubut, petit apprenti théologien de Hollande. »

22 mars. Le roi d'Angleterre sanctionne le bill du parlement relatif à l'obligation d'employer du papier timbré pour tous les actes passés dans les colonies anglaises de l'Amérique septentrionale. Cet impôt, qui ajoute aux griefs des Américains, donne lieu à la réunion d'un congrès qui se tient à New-Yorck.

Le 29 avril, les membres du grand conseil refusent de se soumettre aux arrêts qui restreignent leur compétence, et donnent leur démission. Cette cour souveraine tenait ses séances au Louvre, dans le pavillon de l'Infante. Elle connaissait, en dernier ressort, de toutes les causes en matière de bénéfices, ainsi que de celles qui lui arrivaient, par suite d'appel, des décisions de la prévôté de l'hôtel, c'est-à-dire de toutes les affaires relatives aux serviteurs du roi et aux personnes attachées à la cour.

Le pape déclare nul le congrès tenu à Utrecht par les jansénistes.

Le 31 mai, le roi publie un règlement d'administration municipale des villes et bourgs du royaume : les villes dont la population excède quatre mille cinq cents habitans, auront un maire, quatre échevins, six conseillers municipaux, un syndic et un greffier ; celles d'une population inférieure auront deux échevins et deux conseillers de moins.

5 juin. Un fripier de Paris est condamné à 200 fr. d'amende pour avoir acheté un habit d'uniforme des troupes du roi.

Le 7, le parlement défend, par un arrêt, d'inhumer à l'avenir dans les cimetières établis dans l'intérieur des villes.

18 juillet. Don Philippe, infant d'Espagne, duc de Parme, de Plaisance et de Guastalla, meurt à Parme, à l'âge de quarante-cinq ans. Son fils, Ferdinand-Marie-Louis, lui succède dans le gouvernement de ces principautés. Il n'est âgé que de quatorze ans.

18 août. L'empereur François Ier meurt à Inspruck, après vingt ans de règne. Son fils aîné, Joseph II, est reconnu empereur d'Allemagne.

11 novembre. MM. de la Chalotais, père et fils, et trois conseillers au parlement de Bretagne, sont arrêtés par ordre du roi, et conduits à Saint-Malo, pour être jugés par une commission nommée par lettres-patentes. Cette affaire est la suite des dissensions survenues entre le duc d'Aiguillon et le parlement de Bretagne. Les prisonniers sont accusés d'avoir tenu des assemblées illicites, entretenu des correspondances criminelles, répandu des libelles diffamatoires contre le duc d'Aiguillon et autres personnes du gouvernement, et d'avoir fait parvenir à la cour des notes anonymes aussi injurieuses à la personne du roi qu'attentatoires à son autorité.

20 décembre. Mort du dauphin de France à Fontainebleau. Ce prince était âgé de trente-sept ans. Une maladie de langueur, suite de l'isolement où il était retenu, et par la favorite qui le haïssait, et par le duc de Choiseul qui osait le braver, mina en peu d'années la constitution robuste de ce prince, et finit par affecter sa poitrine. Cependant la cause réelle de sa mort fut, au physique, la répercussion d'une humeur dartreuse qu'on fit disparaître à l'extérieur et qui se porta sur les poumons, et au moral, le vif chagrin qu'il éprouva de l'abolition et du renvoi des jésuites. « Privé de toutes les occasions de paraître, et gêné par une situation difficile, ce prince ne put qu'être deviné; mais l'austérité de ses mœurs, la fermeté de ses principes religieux, l'étendue variée de ses connaissances, et surtout son application au travail et à l'étude de ses devoirs, annonçaient le pendant du duc de Bourgogne, son aïeul, et une perte égale pour la France. Ce fut aussi le même deuil et la même douleur par tout le royaume. Entre plusieurs traits qui peuvent aider à peindre le dauphin, nous citerons les suivants: Il avait eu le malheur de blesser à la chasse un de ses écuyers; dans le désespoir qu'il en éprouvait, on essayait de le calmer par cette considération, que peut-être la plaie ne serait pas mortelle: « Eh quoi! s'écria-t-il, faudrait-il » donc que j'eusse tué un homme pour être dans » la douleur? » Inconsolable de cet accident, il se promit de se sevrer d'un plaisir, nécessaire à sa santé, mais qui lui avait été si funeste, et sa résolution fut inébranlable. En 1761, peu après la mort du duc de Bourgogne, son fils aîné, il voulut qu'on suppléa les cérémonies du baptême à ses autres enfants, le duc de Berry, le comte de Provence, le comte d'Artois (depuis, Louis XVI, Louis XVIII et Charles X) et Madame Elisabeth, leur sœur; il se fit apporter les registres de la paroisse, et les ayant ouverts sous leurs yeux: « Vous voyez votre nom placé, leur dit-il, à la » suite de celui du pauvre et de l'indigent; la » religion et la nature mettent ainsi tous les hom» mes de niveau, la vertu seule apporte entre » eux quelque différence, et peut-être que celui » qui vous précède sur ce registre sera plus » grand aux yeux de Dieu que vous ne le serez » jamais aux yeux des peuples. » (*Anquetil.*)

Un jour le dauphin, appuyé sur le grand balcon du château de Bellevue, et les yeux fixés sur Paris, paraissait plongé dans de graves méditations: un homme qui jouissait de quelque familiarité auprès de lui, s'approche et lui dit: « Monsieur le dauphin a l'air bien pensif? — Oui, répondit le prince, je songeais aux délices que doit éprouver le souverain qui fait le bonheur de tant d'hommes. »

Ce prince s'entretenant un jour avec le maréchal de Richelieu lui dit: « Monsieur le maréchal, vous avez la réputation de faire très-bien les portraits, faites donc le mien. » Le maréchal s'en défendit, mais le dauphin le pressa si vivement qu'il fallut céder. « Je vais obéir, dit le maréchal, mais je suis vrai, et il pourra m'échapper des choses qui déplairont peut-être à monseigneur. « Je ne m'en fâcherai pas, dit le dauphin. » Le maréchal, pas encore convaincu, répliqua: Les princes sont comme les chats qui font patte de velours; quand on les mécontente la griffe est dessous et paraît bien vite. » Le dauphin insista, et le maréchal lui dit: « Puisque monseigneur le dauphin l'ordonne, voici son portrait: quand je vois monseigneur le dauphin, je crois être dans le magasin de l'Opéra. » Le prince se mit à rire, et le maréchal continua. « On voit, ajouta-t-il, dans le magasin de l'Opéra, le costume d'un grand-prêtre, d'un guerrier, d'un philosophe, d'arlequin, d'un berger, et tout cela se trouve dans monseigneur le dauphin. » Quoique cette comparaison peignît cette incertitude d'idées qu'on reprochait au dauphin, et le présentât sous un aspect peu flatteur, il ne s'en offensa point et continua de plaisanter.

Le roi avait chargé le grand-aumônier de ne pas quitter le chevet du lit de son fils; quand il le vit revenir, la douleur peinte sur la figure, il devina que tout était fini, et pour apprendre cette cruelle nouvelle à la dauphine, il lui suffit de se rendre chez elle en tenant le jeune duc de Berry par la main, et faisant annoncer: *le roi et M. le dauphin.*

Le dauphin, selon ses dernières volontés, fut enterré à Sens, son cœur seul fut emporté à Saint-Denis. On lui a érigé dans le chœur de la cathédrale de Sens un superbe mausolée en marbre, dont l'exécution a été confiée à Coustou.

Le roi envoie encore en Corse, à la fin de cette année, des troupes pour combattre les rebelles commandés par Pascal Paoli.

On découvre en France des terres propres à faire de la porcelaine semblable à celle de la Chine.

1766.

1er janvier. Le chevalier de Saint-Georges, fils de Jacques II, reconnu roi de la Grande-Bretagne, sous le nom de Jacques III, par le pape et plusieurs princes de l'Europe, meurt à Rome à l'âge de soixante-dix-huit ans.

Le 13, mort de Frédéric V, roi de Danemarck et de Norwège. Son fils, Christiern VII, lui succède à l'âge de dix-sept ans.

Le 16, les membres exilés du parlement de Bretagne, et ceux qui avaient donné leur démission, sont réintégrés dans leurs fonctions par lettres-patentes du roi. Il leur est enjoint de s'occuper sans délai de l'instruction du procès commencé par les commissaires de Saint-Malo contre MM. de la Chalotais et les trois conseillers détenus. Presque tous les membres de ce parlement se récusent sous prétexte de parenté ou d'affaires litigieuses entre eux et les prisonniers.

23 février. Stanislas Leckzinski, roi titulaire de Pologne et duc de Lorraine et de Bar, meurt à Lunéville, victime d'un accident: le feu de sa cheminée se communiqua à sa robe de chambre dans un moment où il se trouvait seul, et ses cris ne furent pas entendus des personnes attachées à son service. Stanislas, qui mérita le surnom de *Bienfaisant*, était âgé de quatre-vingt-neuf ans, et avait gouverné la Lorraine pendant vingt-neuf ans avec autant de sagesse que de sollicitude paternelle. A sa mort, la Lorraine a été réunie à la couronne de France. Ni les armées de Charles XII, ni l'appui de son gendre Louis XV, n'avaient pu maintenir Stanislas sur le trône de Pologne, d'où il fut renversé deux fois. C'était un prince bon, spirituel, généreux et grand. Il fit le bonheur et la prospérité de la Lorraine, où il fit fleurir les arts et les lettres, et qu'il enrichit de monuments et d'établissements utiles. Sa cour eut une réputation européenne, comme sanctuaire du goût, de la politesse et de l'élégance. Il la contenait à cet état de splendeur au moyen d'un revenu annuel de 2 millions que lui payaient les deux duchés de Bar et de Lorraine.

Le 28, un commissaire de la couronne d'Espagne se présente à la Nouvelle-Orléans pour prendre possession de la Louisiane au nom de Charles III. Les habitants de cette colonie, attachés à la France, s'opposent énergiquement à l'exécution de cette formalité.

18 mars. Le parlement d'Angleterre retire le bill du timbre pour les colonies de l'Amérique septentrionale.

2 mai. L'assemblée du clergé adresse des remontrances au roi, relativement au silence commandé sur les matières contestées en fait de religion. Elle arrête de nouvelles représentations sur le bannissement de plusieurs ecclésiastiques, sur l'oppression où l'on tient les jésuites, sur la hardiesse des protestants à exercer publiquement leur culte, sur les mauvais livres, et sur les arrêts du parlement contre ses actes.

6 mai. Arrêt du parlement de Paris qui déclare « le général Lally dûment atteint et convaincu d'avoir trahi les intérêts du roi, de l'état et de la compagnie des Indes, d'abus d'autorité, vexations et exactions, » et le condamne à être décapité en place de Grève. Cet arrêt est rendu sur le rapport du conseiller Pasquier, qui poursuivit avec une grande animosité l'infortuné Lally, pendant tout le cours de ce procès. Ce magistrat est le même qui avait fait le rapport dans l'affaire de Damiens. M. Turgot, dans son poème satirique sur le parlement, dépeint ainsi M. Pasquier dans ces vers :

« Deux gros yeux bleus, où la férocité
» Donnant de l'ame à la stupidité,
» L'ont par d'aucuns fait nommer le bœuf-tigre. »

Quand on lut à M. de Lally son jugement, sa surprise et son indignation furent si violentes, qu'ayant par hasard dans les mains un compas, dont il s'était servi dans sa prison pour faire des cartes de la côte de Coromandel, il voulut s'en percer le cœur. On l'arrêta. Il s'emporta contre ses juges avec plus de fureur encore qu'il n'en avait montrée à l'égard de ses ennemis. L'arrêt contre M. de Lally est exécuté le 9. La véhémence de son caractère est le prétexte d'une barbarie dont les annales judiciaires de la France n'offrent pas un second exemple. Le magistrat chargé de l'exécution d'une sentence qui paraissait trop rigoureuse à beaucoup de monde, ne rougit pas de flétrir d'un bâillon infâme, et de traîner au supplice dans un humiliant tombereau un militaire couvert d'honorables cicatrices, qui avait combattu pour la France dans huit batailles rangées, assisté à dix-huit siéges dont plusieurs avaient réussi sous sa direction, et qui était recommandable par la science des marches et des campements, par son activité, et par une suite de services aussi utiles que brillants. Les hommes sont si légers, que le spectacle hideux du bâillon de M. de Lally excita plus de compassion que son supplice. Voltaire osa, le premier, appeler de cette sentence au tribunal de l'opinion publique, en disant du comte de Lally que c'était un homme sur lequel tout le monde avait droit de mettre la main, excepté le bourreau. On attribue l'acharnement qu'on mit contre M. de Lally, à une cause secrète, et qui paraît cependant réelle. Lors de l'arrivée de M. de Lally à la cour, on prétendit que l'assurance qu'il y montra était le résultat de la séduction qu'il exerçait, dit-on, sur la duchesse de Grammont, sœur du duc de Choiseul, dont on disait qu'il avait acheté la puissante protection par des valeurs prodigieuses de diamants. La duchesse, indignée d'une pareille calomnie, se déclara dès ce moment contre M. de Lally, et ce sentiment exagéré de délicatesse lui fit regarder comme ses ennemis tous ceux qui s'intéressaient à M. de Lally. Son crédit et celui de sa famille, furent cause que le roi n'accorda pas la grâce de cet infortuné général. Cependant M. de Choiseul fit des instances auprès du roi pour sauver M. de Lally, mais elles furent sans résul-

tat. Mme la duchesse de Grammont a éprouvé depuis d'amers remords de sa conduite dans cette malheureuse affaire.

20 juin. Traité de commerce et de navigation, signé à Saint-Petersbourg, entre la Russie et l'Angleterre.

Un édit du roi supprime les conseils supérieurs des îles de France et Bourbon, et établit un nouveau conseil supérieur dans chacune de ces colonies. Cette mesure est suivie d'une ordonnance qui règle le mode d'affranchissement des nègres esclaves dans ces localités, et la forme dans laquelle auront lieu à l'avenir les enregistrements et les représentations des conseils supérieurs.

Les Hollandais forcent le roi de Candie (octobre) à leur abandonner l'île de Ceylan.

22 novembre. Le roi, mécontent des formes adoptées pour l'instruction du procès de MM. de la Chalotais, évoque cette affaire en son conseil. Les prisonniers sont transférés à la Bastille. Le 22 décembre, un arrêt du conseil déclare éteints tous les délits, accusations et poursuites relatifs à cette affaire. Les détenus sont mis en liberté, avec injonction de se rendre dans le lieu d'exil qui leur est assigné.

Etablissement à Paris de l'école gratuite de dessin.

Les lanternes qui, depuis un siècle, éclairaient si mal les rues de Paris, sont remplacées cette année par des reverbères suspendus au milieu de la chaussée.

MM. de Lauraguais et d'Arcet inventent la composition de la porcelaine dure. Avant cette découverte, on ne fabriquait à la manufacture de Sèvres que de la porcelaine tendre.

1767.

Un arrêt du conseil, du 1er janvier, établit à Paris une caisse d'escompte pour faciliter les opérations du commerce. Cet établissement, supprimé en 1769, et rétabli en 1776, fut définitivement remplacé, le 24 août 1793, par une administration qui prit le nom de *banque nationale*.

10 janvier. Arrêt de règlement du parlement de Paris qui maintient l'exécution de la loi du silence sur les matières religieuses.

13 mars. La dauphine Marie-Joséphine de Saxe meurt à Versailles, à l'âge de trente-six ans, de chagrin et des atteintes d'une maladie de consomption, suite de ses soins assidus et de ses veilles auprès du dauphin pendant tout le temps de sa maladie. Louis XV, depuis la mort de son fils, avait redoublé de tendresse et d'affection pour cette princesse. Consulté sur le rang qu'elle devait tenir à la cour après son veuvage, le roi répondit : « Il n'y a que la couronne qui puisse décider absolument du rang; le droit naturel le donne aux mères sur leurs enfants; Madame la dauphine l'aura sur son fils jusqu'à ce qu'il soit roi. »

Cette princesse est enterrée à Sens auprès de son époux.

2 avril. Le roi d'Espagne publie un statut royal qui ordonne à tous les religieux de la compagnie de Jésus de sortir de ses royaumes, confisque leurs biens et fait défense de jamais rétablir cette société. Tous les jésuites qui se trouvent en Espagne sont embarqués pour l'Italie.

Le 22, traité de Copenhague entre la Russie et le Danemarck. L'impératrice renonce, au nom de son fils, à la portion ducale de Sleswick, moyennant échange contre les comtés d'Oldenbourg et de Delmenhorst.

22 juin. Le parlement enregistre un édit du roi portant prorogation du second vingtième jusqu'en 1776.

Le 26, censure de la faculté de théologie contre le *Bélisaire* de Marmontel.

5 octobre. Une diète extraordinaire est convoquée à Varsovie. Les séances sont très tumultueuses. Les Polonais se plaignent avec énergie des prétentions de la Russie qui veut s'immiscer par la violence et la voie des armes dans leurs différends d'opinions et de police intérieure. Les protestants polonais demandaient à parvenir à toutes les charges. « Ils affectaient, dit Rulhières, dans son *Histoire de Pologne*, de faire cause commune avec les Grecs; mais les nobles de cette communion étaient unis à l'église romaine et admis à toutes les dignités; ils n'avaient, par conséquent, point de part à cette requête. Toutefois le nom de tolérance, donné à tout ce que les dissidents demandaient, rendit la plus grande partie de l'Europe favorable à leur requête; on ne songeait pas que non seulement ils étaient tolérés, mais qu'ils étaient admis au partage des riches Starosties, à tous les droits civils de la noblesse, à tous les emplois militaires, et qu'ils demandaient, non pas la tolérance, mais le partage de la souveraineté. » Leur demande est rejetée. Sans être intimidés par la présence d'une armée russe cantonnée chez les principaux propriétaires des campagnes, où elle vit à discrétion, l'évêque de Cracovie et ses partisans s'abandonnent à la fougue de leur zèle et prononcent des discours véhéments contre leurs adversaires. Ils sont arrêtés par ordre de l'impératrice et conduits dans l'intérieur de la Russie. Cet acte arbitraire ne fait qu'augmenter les troubles. Une commission nommée pour arranger à l'amiable tous les différends ne peut rien terminer. Les évêques polonais répandent le bruit que Catherine, d'accord avec Stanislas Auguste, veut abolir la religion catholique en Pologne. Cette crainte met les armes à la main aux divers partis, et le sang est répandu en plusieurs endroits, au nom d'un Dieu qui ne veut être honoré que par un culte de paix. Alors se forme la célèbre confédération de Bar, à la création de laquelle le duc de Choiseul, ministre tout puissant de Louis XV, ne paraît pas être étranger, et qu'il encourage au moins par des manœuvres peu dignes de la France et de son roi. La présence d'une armée russe oblige un grand nombre de confédérés à chercher un asile dans les états du grand seigneur. Les Russes les

poursuivent au-delà des frontières de la Turquie. Cette violation de territoire décide la Porte à déclarer la guerre à la Russie.

Quelques historiens assurent que le manifeste du grand seigneur a été rédigé dans les bureaux de M. de Choiseul. Cette conjecture est en quelque sorte justifiée par la conduite que tient le ministère français au moment de ces dissensions; n'osant secourir ouvertement les confédérés polonais, il leur envoie des officiers, des ingénieurs, des artilleurs français, et fait passer successivement en Pologne des hommes qui ne sont pas d'un rang assez élevé pour attirer l'attention, mais qui ont assez d'intelligence néanmoins pour seconder ses vues et créer de nouveaux embarras à la Russie. Cette fausse politique du cabinet français amena plus tard le partage de la Pologne, et cette alliance obligée de la Porte et de la Russie qu'un demi-siècle n'a pas pu détruire.

Le 11 décembre, des symptômes de révolte se manifestent à Saint-Domingue. Une assemblée de quatre cents nègres et mulâtres armés se réunit dans le quartier du Cul-de-Sac, près du Port-au-Prince. M. de Reynaud, qui commande la colonie en l'absence du prince de Rohan et de M. de Fauveau, marche contre les séditieux avec quatre cent cinquante hommes d'infanterie et deux pièces de canon. A son approche, ils se retirent hors de la portée du canon. M. de Reynaud établit des postes dans le bourg, et les patrouilles arrêtent, les armes à la main, les sieur Violette et Mith. Ce dernier est porteur d'un billet ainsi conçu: « Les bons citoyens du Port-au-Prince sont avertis que ceux de la plaine sont en marche, et les exhortent à venir les joindre. Ils sont déterminés à faire bonne défense. » Le 12, au point du jour, le sieur Dettrées, chef des rebelles, renvoie le prévôt de maréchaussée, pris la veille, au moment où il allait signifier aux révoltés de mettre bas les armes, sous peine d'être fusillés. Ce rebelle assure M. de Reynaud qu'il a été forcé, le pistolet sur la gorge, de se mettre à la tête des habitans du Cul-de-Sac; mais qu'ils vont tous se retirer chez eux. Dans ce moment, M. de Reynaud apprend que les quartiers voisins remuent. Il laisse un détachement à la Croix-des-Bouquets, aux ordres de M. de Lavelanette, et se rend au Port-au-Prince, où sa présence devient nécessaire. Il y fait arrêter plusieurs personnes. Cependant il y avait du mouvement au Misbalais et au Grand-Bois; et, dès le 15, les rebelles, au nombre de six cents, se portent au Morne-au-Diable. Une partie d'entre eux vient jusqu'au Cul-de-Sac et ne se retire qu'après s'être bien assurée que les habitants de ce quartier sont rentrés dans le devoir.

M. de Rohan, gouverneur de Saint-Domingue, acquiert la preuve que le conseil du Port-au-Prince avait fomenté la révolte. Il fait arrêter onze membres de ce conseil, pendant qu'ils étaient assemblés, et les fait embarquer sur un navire qui les conduit à Bordeaux. A leur arrivée, les onze conseillers sont enfermés au château Trompette. Cette opération est suivie, à Saint-Domingue, de la punition de deux colons et d'un mulâtre, qui avaient été arrêtés et mis hors de cour par le conseil supérieur : un conseil de guerre les condamne à être pendus. Ils sont exécutés, et la publication d'une amnistie pour tous les habitants qui rentreront chez eux, ramène le calme dans la colonie.

1768

Le roi, par lettres-patentes du 2 janvier, ordonne la réintégration de tous les membres du grand conseil qui avaient donné leur démission. La justice y sera rendue gratuitement comme dans le conseil du roi.

30 janvier. Clément XIII signe un bref pontifical contre don Ferdinand, duc de Parme, au sujet des immunités ecclésiastiques. Le pape déclare excommuniés les auteurs et complices d'un édit du duc de Parme, faisant défense de mettre à exécution dans les principautés de Parme, Plaisance et Guastalla, tous rescrits de la cour de Rome qui ne seraient pas munis d'un *regium exequatur*.

24 février. Convention entre la Russie et la Pologne, par laquelle les dissidents, c'est-à-dire les Grecs luthériens et calvinistes sont admis aux mêmes priviléges que les catholiques.

Le 26, le parlement de Paris supprime le bref de Clément XIII, relatif au duc de Parme. Ce bref est successivement supprimé à Parme, à Madrid, à Lisbonne, à Naples et à Vienne.

5 mai. La république de Gênes, convaincue de l'inutilité de ses efforts pour pacifier la Corse, cède à la France tous ses droits sur cette île.

9 juin. Arrêt du parlement de Provence qui enlève au pape et réunit à la couronne de France la ville d'Avignon et le comtat Venaissin. Le 11, M. le comte de Rochechouart se présente devant Avignon, suivi de quelques troupes; il se rend auprès du vice-légat qui gouvernait au nom du pape, et lui dit, selon l'ancien protocole usité sous Louis XIV: « Monsieur, le roi m'ordonne de remettre Avignon en sa main; vous êtes prié de vous retirer. » Le premier président d'Aix, un second président et huit conseillers font aussitôt publier dans la ville l'arrêt de réunion: on sonne toutes les cloches, le peuple fait des feux de joie, et l'on commence dès ce jour à insérer dans les actes publics: « Régnant souverain prince Louis, par la grâce de Dieu, quinzième du nom, roi de France et de Navarre, comte de Provence, de la ville d'Avignon et du comtat Venaissin. »

En même temps, le roi de Naples venge sa maison en s'emparant de la ville de Bénévent et de celle de Ponte-Corvo, déclarant que « ces deux villes et leur territoire dépendent de la couronne des Deux-Siciles, et y sont réunis à perpétuité. »

24 juin. Marie Leckzinska, femme de Louis XV, meurt à Versailles, à l'âge de soixante-cinq ans. Cette princesse, d'une vertu exemplaire et d'une résignation touchante, emporte les regrets de tous ceux qui ont eu le bonheur de l'approcher. Elle

achève sa pieuse carrière, après six mois d'une maladie extraordinaire qui suspendait les facultés de son âme, et qui, tout en veillant, lui donnait l'apparence d'être livrée à un sommeil inquiet et douloureux. Les médecins donnent à cette affection peu commune le nom de *coma vigil*. La singularité de cette maladie, jointe à tant de pertes que la France avait faites à si peu d'intervalles, a fait naître des suppositions d'empoisonnement. « La mort du duc de Bourgogne, dit un historien, celle du dauphin, de la dauphine, de la vertueuse reine, et jusqu'à celle de madame de Pompadour, répandirent d'affreux soupçons, de hautes calomnies, témoignages infaillibles d'un mécontentement excessif et de ce besoin d'accuser qui prouve autant la haine que le malheur. » Le premier ministre fut plus particulièrement désigné par les bruits qui circulaient alors dans le public, et l'on a prétendu, depuis, que Louis XVI faisait allusion à cette imputation, quand il montra tant d'éloignement pour le duc de Choiseul. Les paroles que le roi prononça dans cette circonstance n'ont cependant rapport qu'à cette discussion dans laquelle le ministre avait manqué de respect au dauphin : « Je dois à la mémoire de mon père, dit Louis XVI, de ne jamais laisser approcher de ma personne un homme qui lui a manqué, et qui s'est déclaré insolemment l'ennemi de son souverain. »

Les colonies anglo-américaines établissent les bases de leur émancipation. Les Bostoniens organisent, sous le nom de *convention*, un conseil dans lequel sont admis les députés de la province de Massachuzet-Bay. Ce conseil adresse une circulaire aux colonies anglaises d'Amérique, et les invite à envoyer à Boston des commissaires plénipotentiaires. Le gouvernement anglais se décide à envoyer en Amérique des forces militaires pour dissoudre ces commencements de confédération.

Le 15 août, Louis XV rend un édit de réunion de la Corse à la France. En vertu de cette déclaration, M. de Chauvelin, descendu dans l'île, fait proclamer Louis XV, comme roi de Corse, dans les places maritimes dont il est maître. Un cri d'indignation s'élève dans l'île. Les états réunis à Corte se préparent à la défense et publient un manifeste contre la France, qui, au terme de sa médiation, n'avait cessé de les considérer comme un peuple libre, et affectait maintenant la prétention insultante de les acquérir comme un vil troupeau de moutons. Les premières hostilités ont lieu dans les montagnes entre Bastia et San-Fiorenzo. Paoli est chassé de ce poste et de celui d'Oletta; mais ce succès coûte cher au vainqueur, et Paoli ne tarde pas à reparaître, décidé à disputer le terrain pied à pied aux Français.

Au mois d'octobre, les jésuites sont expulsés du royaume de Naples et des Deux-Siciles.

Le 21, Christiern VII, roi de Danemarck, en voyage depuis quelque temps, arrive à Paris sous le nom de comte de Travendalh. Le 24, Louis XV reçoit ce prince à Fontainebleau; il place auprès de sa personne le duc Duras, pour lui servir de gentilhomme d'honneur, et donne à toute sa famille l'exemple des fêtes brillantes en l'honneur du jeune monarque, qui se montre très sensible à la réception que lui fait le roi de France. On cite plusieurs réponses ingénieuses et spirituelles de Christiern. Louis XV, étant à souper avec lui le jour de son arrivée, lui dit : *savez-vous que, par mon âge, je pourrais être votre grand-père? Sire,* répondit sa majesté danoise, *c'est ce qui manque à mon bonheur.* Celle qui suit n'est pas moins délicate. Ce prince causait avec beaucoup de plaisir avec Mme de Flavancourt : Louis XV lui dit après la conversation : *la dame avec qui vous causiez a plus de cinquante ans.* Le prince répondit aussitôt : *cela prouve, sire, qu'on ne vieillit pas à votre cour.*

Macquer, l'un des plus habiles chimistes de France, introduit à Sèvres la fabrication de la porcelaine dure nouvellement découverte.

Le 28, le commissaire espagnol, venu à la Nouvelle-Orléans pour en prendre possession au nom de Charles III, est forcé de se rembarquer sans avoir accompli sa mission. Le conseil supérieur de cette colonie décide que cette prise de possession sera différée jusqu'à ce que la cour de Versailles ait fait droit aux réclamations des Colons.

La Porte, par l'influence de M. de Vergennes, ambassadeur de France à Constantinople, déclare la guerre à la Russie.

Le 9 décembre, le roi de Danemarck quitte la France pour retourner dans ses états. Après avoir été accueilli à la cour avec la plus grande distinction, ce prince emporte des témoignages non équivoques de la munificence royale.

Louis XV fait présenter au parlement plusieurs édits qui créent ou prolongent divers impôts. Le 29, le parlement arrête d'itératives remontrances sur ces nouveaux édits. La réponse du roi aux premières représentations qui sont faites, tout en louant le zèle du parlement, porte injonction de procéder sans délai à l'enregistrement des édits dont il est question, attendu la nécessité indispensable de pourvoir aux services de l'administration de l'état.

Cette année, la cherté du pain et la rigueur de l'hiver aggravent la position de la classe indigente du peuple, et donnent lieu à quelques symptômes de mécontentement. Les troubles pour la rareté et la cherté des grains furent de tous temps le prétexte des émeutes et des révoltes populaires. Sous le règne de Louis XV, elles eurent souvent de funestes résultats, auxquels les systèmes de la secte philosophique des *économistes* ne furent pas étrangers. On peut reprocher même aux ministres, chargés des finances de l'état, des mesures et des spéculations que les besoins du trésor peuvent expliquer, mais que la morale ne saurait justifier. Les curieux recherchent et conservent encore avec soin l'Almanach-Royal de 1774, dans lequel l'abbé Terray, contrôleur-général, eut l'im

pudeur de faire porter *le sieur Mirlavaud, trésorier des grains au compte de S. M.*

C'est dans le courant de cette année qu'il faut placer l'origine de la honteuse liaison qui jeta tant d'odieux et de mépris sur les dernières années du règne de Louis XV. Jeanne Vaubernier, fille de la plus basse extraction, et de mœurs dissolues, fut produite à la cour par un seigneur décrié, qui n'y était connu que sous le nom de *roué*, et qui, à force d'intrigues et de bassesses, parvint à faire prendre à cette créature la place de Mme de Pompadour, et à la faire élever au rang de comtesse Dubarry.

1769.

11 janvier. Le roi tient un lit de justice à Versailles, et fait enregistrer, en sa présence, les édits pour lesquels le parlement avait fait des remontrances.

Le 20, le parlement, chambres assemblées, arrête d'itératives représentations au sujet de la cherté du pain. Il ordonne en même temps qu'il sera informé contre les manœuvres qui tendent à faire augmenter le prix des grains, soit par les juges ordinaires, soit par les commissaires que la cour déléguera à cet effet.

Le 24, M. de Chevert meurt subitement à Paris, à l'âge de soixante-quatorze ans. Né de parents pauvres, il suivit à onze ans une recrue qui passait à Verdun, sa patrie, et fut successivement soldat, capitaine, lieutenant-colonel et lieutenant-général des armées du roi. Le maréchal de Saxe avait pour M. de Chevert la plus grande estime : un jour qu'il en faisait l'éloge en présence d'un seigneur de la cour, celui-ci crut l'atténuer en disant : « Oui, Chevert est un bon militaire ; mais c'est un officier de fortune. — Vous me l'apprenez, répliqua vivement le maréchal ; jusqu'à présent je n'avais eu pour Chevert que de l'estime, mais désormais je lui dois du respect. » En 1836, les habitants de Verdun ont fait élever une statue au brave Chevert sur l'une des places de cette ville. Ce monument est de M. Lemaire, à qui l'on doit le superbe fronton de l'église de la Madeleine à Paris.

30. Le duc de Parme fait publier dans tous ses états l'ordonnance suivante :

« Ferdinand, par la grâce de Dieu, infant d'Espagne, duc de Parme, Plaisance, Guastalla, etc. « Dès l'instant où nous avons été chargés du gouvernement de ces états, nous avons regardé de cet œil de père dont nous voyons tous nos sujets, la situation déplorable de cette classe de personnes qui, privées des secours nécessaires, portent tout le poids des calamités humaines. La grande quantité de pauvres malades que renferment des hôpitaux dépourvus de revenus suffisants, soit pour fournir à leur subsistance, soit pour les conduire plus doucement au tombeau ; le nombre des mendiants que le défaut d'asile répand dans les rues et rend si importuns aux habitants et si incommodes dans les églises ; ces jeunes filles qui, même pendant la nuit, errent çà et là, et qui n'ont d'autre moyen de subsister que celui qu'elles peuvent trouver dans les dangers même auxquels elles s'exposent, vu la médiocrité des revenus des conservatoires destinés à leur entretien ; la condition malheureuse de plusieurs jeunes gens qui, soit dans les lettres, soit dans les arts, deviendraient utiles à eux-mêmes, à leurs familles et à leur patrie, si l'indigence n'enchaînait leurs talents ; enfin la misère où se trouvent la plupart des curés, et qui ne leur permet pas de remplir avec décence les respectables fonctions de leur sacré ministère, furent toujours les objets de ces sentiments de commisération qui nous ont portés à adoucir leur état par les secours continuels et multipliés de nos finances.

» Mais ayant reconnu, d'après les représentations de notre conseil-d'état, la nécessité de fonder un établissement stable et solide pour le soulagement de ces besoins considérables, auxquels nous ne pouvons plus appliquer les secours ordinaires sans porter atteinte au système sur lequel est fondé l'accomplissement des devoirs de tout souverain, nous nous sommes déterminés, par l'avis du même conseil, à user de notre souverain pouvoir économique et à ordonner ce qui suit pour le bien public :

» Le nombre excessif des religieux devenant à charge à l'état, sera réduit à l'avenir aux seuls nationaux et à quelques autres seulement qui, par leur mérite particulier, leur piété et leur doctrine, ou par leur âge assez avancé, obtiendront de nous la permission de continuer à vivre, selon les règles de leur état, dans les différents couvents de notre domination.

» On ne laissera subsister aucun couvent ou monastère ni au dedans ni au dehors des villes, s'il ne s'y trouve pas un nombre de religieux suffisant pour l'observance de la règle claustrale ou monastique.

» Quant aux religieux mendiants qui, par leur institut, sont à la charge de la société civile, si le nombre en est trop considérable, nous prendrons à cet égard les mesures qu'exigeront les circonstances.

» Les confréries et lieux de piété laïcs, qui seront reconnus d'une utilité moins importante et moins nécessaire que les objets qui intéressent essentiellement le bien public, seront ou supprimés, ou réformés, ou incorporés, et l'on suivra à cet égard la méthode et les modifications que nous avons déjà prescrites en de pareilles circonstances.

» Nous recommandons l'entière exécution de cette déclaration et de notre volonté absolue au suprême tribunal de notre junte royale de juridiction, lequel suivra, sur ces différents objets, les usages établis et approuvés de nous, et procèdera, conformément à nos ordonnances et aux instructions que nous lui avons communiquées dans le temps, tant pour les obligations et charges de destination que pour la conversion des rentes restantes, dans ces cas pressants de publique nécessité,

qui nous ont portés à donner de notre propre mouvement, certaine science et pleine autorité, les déclarations présentes, dérogeant, comme en effet nous dérogeons expressément, à tout ce qui s'opposait ou pouvait s'opposer à leur exécution.

» Donné à Parme, le 30 janvier 1769,

» FERDINAND. »

Le pape Clément XIII meurt presque subitement à Rome, dans la nuit du 2 au 3 février. On attribue la mort de ce pontife au chagrin que lui causa l'inutilité de ses efforts pour soutenir l'institut des jésuites, dans les divers états d'où ils avaient été expulsés.

Les documents qui sont restés de ces longues négociations relatives à l'ordre des jésuites, appartiennent à l'histoire. C'est à ce titre qu'il convient de placer ici une analyse des pièces les plus importantes de cette affaire, dont la solution n'eut lieu que sous le pontificat du successeur de Clément XIII. Les cours de Madrid, de Paris et de Naples, peu de jours avant la mort de Clément XIII, avaient présenté, chacune de son côté, mais de concert entre elles, un mémoire au souverain pontife. Ces mémoires demandaient positivement l'abolition de l'ordre des jésuites. Celui du roi d'Espagne fut présenté, le 16 janvier 1769, par M. Azpuru, chargé d'affaires du cabinet de l'Escurial. On y lit : « Les troubles que les réguliers de la compagnie soi-disant de Jésus ont causés dans les pays de la domination de l'Espagne, les divers excès contraires à la souveraineté et au bien public, qu'ils ont commis dès l'origine, pour ainsi dire, de leur fondation, en suivant invariablement un système fixe et destructif de toute autorité légitime, ont engagé le Roi Catholique, selon le pouvoir qu'il a reçu de Dieu pour punir et réprimer les délits, à éloigner de ses états cette source continuelle d'inquiétudes. On ne peut plus aujourd'hui révoquer en doute la corruption de la morale spéculative et pratique de ces réguliers, diamétralement opposée à la doctrine de Jésus-Christ. On doit être également convaincu des tumultes et des attentats horribles et multipliés dont ils sont accusés partout, ainsi que du relâchement et du désordre de leur gouvernement, contraires à toutes les puissances que Dieu a établies sur la terre, ennemi des personnes qui exercent l'autorité souveraine, hardi à inventer et à soutenir des opinions sanguinaires, persécuteur des prélats et des hommes vertueux. Leur obstination et leur opiniâtreté dans ces désordres, leur incapacité totale de réforme et de correction, sont prouvées par beaucoup d'exemples, indépendamment même de ceux que fournissent les missions en Orient, tant du Portugal que des autres royaumes. Par rapport aux pays catholiques où ils existent encore, on doit supposer qu'ils y seront désormais inutiles, à cause du décri où ils sont tombés, depuis que des preuves trop funestes ont mis dans le cas de leur arracher le masque imposteur sous lequel ils séduisaient l'univers. Tant qu'ils subsisteront, il ne sera pas possible de ramener dans le sein de l'église les princes dissidents qui, voyant ces réguliers troubler les royaumes catholiques, y insulter les personnes sacrées des rois, soulever les peuples, combattre l'autorité publique, éviteront de se réunir pour ne pas courir les risques de semblables malheurs. Le Roi Catholique, intimement persuadé que l'on ne parviendra jamais à la félicité publique tant que subsistera cet institut; désirant enfin de s'acquitter de ce qu'il doit à la religion, à lui-même et à ses sujets, supplie avec la plus grande instance Sa Sainteté d'éteindre absolument et entièrement l'institut de la compagnie soi-disant de Jésus, en sécularisant tous ses individus, sans permettre qu'ils forment ni communauté ni congrégation, sous quelque titre que ce soit de réforme ou de nouvel institut. »

Le mémoire du roi de France fut présenté le 24 janvier 1769 par M. le marquis d'Aubeterre, son ambassadeur à Rome. On y lit : « Le roi parfaitement d'accord avec son cousin, le roi d'Espagne, sur la nécessité et l'utilité de la destruction de ce corps entier de religieux, et de la sécularisation de tous ses membres, a ordonné au marquis d'Aubeterre, son ambassadeur, de solliciter aussi cette abolition, au nom de Sa Majesté, et conjointement avec les ministres de leurs majestés Catholique et Sicilienne. Le roi s'est déterminé avec d'autant plus d'empressement à concourir à cette démarche, qu'elle est fondée sur les motifs de sagesse et de justice qui ont déjà engagé S. M. à bannir de tous les pays de sa domination cette société dont l'existence et le régime y étaient, depuis son premier établissement, une source intarissable et funeste de troubles et de dangers. Le roi, tant en son nom particulier, que dans le concert le plus intime avec leurs majestés Catholique et Sicilienne, prie donc très-instamment Sa Sainteté d'éteindre absolument, sans réserve et sans délai, dans le monde entier, la compagnie soi-disant de Jésus, et de séculariser tous les individus dont elle est composée, en faisant à chacun d'eux les défenses les plus expresses de se réunir désormais en communauté, et de former aucune espèce d'association, sous quelque dénomination et quelque prétexte que ce puisse être. Cette réquisition doit être reçue d'autant plus favorablement par Notre Saint Père le Pape, qu'elle lui est faite par trois monarques également éclairés et zélés pour tout ce qui peut avoir rapport à la prospérité de la religion, aux intérêts de l'église romaine, à la gloire personnelle de Sa Sainteté et à la tranquillité des états catholiques. »

Le mémoire du roi de Naples fut présenté le 30 janvier 1769, par le cardinal Orsini, ministre du roi des Deux-Siciles. Il demande comme les autres que « Sa Sainteté ne diffère pas d'abolir l'institut des jésuites, qui a mis et mettra toujours en péril, tant qu'il subsistera, la paix et l'union du troupeau catholique et la dignité du premier siége de la chrétienté. »

Clément XIII ne répondit point d'abord sur le contenu de ces mémoires, et demanda du temps pour prendre une résolution. En même temps, il indiqua un consistoire pour le 16 février, afin d'avoir sur cette grande affaire l'avis de tous les cardinaux. Pendant cet intervalle, les ennemis de l'ordre des jésuites ne restèrent pas inactifs; des conférences eurent lieu avec divers cardinaux. On répandit le bruit que l'impératrice-reine était sur le point de joindre aussi sa réquisition à celle des trois cours. Cette circonstance aurait pu être décisive pour l'extinction de l'ordre menacé, mais la mort inopinée du pontife romain ayant eu lieu avant que la cour de Vienne se fût prononcée dans cette question, les choses en restèrent là.

Aussitôt après la mort de Clément XIII, le cardinal, camerlingue de l'église, et majordôme du palais apostolique, se transporta dans le palais Quirinal à l'appartement du Saint Père pour faire la reconnaissance du corps; on lui remit l'anneau du pêcheur. Au même instant, la grosse cloche du Capitole annonça la mort du souverain pontife; les cloches des églises de Rome répondirent à ce signal et sonnèrent pour la même cause. Le 4, le corps du défunt fut ouvert; après l'avoir embaumé suivant le cérémonial usité en pareille circonstance, on l'exposa sur un lit de parade en habits pontificaux; le soir, le corps fut transporté du Quirinal au Vatican. Le cortége eut lieu dans l'ordre suivant : une compagnie de chevau-légers, les trompettes sonnant en sourdines; des estafiers et valets d'écurie portant des flambeaux; le capitaine des gardes suisses et le maître des cérémonies à cheval; le corps du pape dans une riche litière découverte, ayant aux deux côtés des files de gardes suisses portant leurs armes renversées; les pénitenciers de Saint-Pierre tenant chacun un flambeau; sept pièces de canon traînées sur leurs affûts par des chevaux caparaçonnés de draperies noires; une autre compagnie de chevau-légers, et les cuirassiers ayant leurs trompettes et leurs timballes drapées. Quand le convoi fut arrivé au Vatican, le corps fut enlevé de la litière et porté dans la chapelle Sixtine : le majordome lui ôta le chapeau papal et y substitua la thiare. Les journées du dimanche, lundi et mardi, furent employées à la célébration des obsèques, auxquelles le sacré collége assista en habit de grande cérémonie. Le 7 février, on fit l'enterrement provisoire. Les obsèques durèrent jusqu'au mardi suivant; on éleva au milieu de l'église de Saint-Pierre un magnifique catafalque qui fut visité pendant toute la neuvaine par une foule innombrable de fidèles et par tous les étrangers qui se trouvaient alors à Rome.

Les cardinaux, au nombre de vingt-six, se rendirent le 15 février dans la chapelle du chœur de la basilique de Saint-Pierre, et y assistèrent à une grand'messe qui fut célébrée par le cardinal Lante, sous-doyen du sacré collége, ainsi qu'au sermon du prélat Lascaris, vicaire de Saint-Pierre; ils se rendirent ensuite processionnellement au Conclave construit dans le palais du Vatican; quelques-uns d'entre eux en sortirent pour vaquer à des affaires urgentes, et y rentrèrent le soir pour ne le plus quitter qu'après l'élection du nouveau pape. Il leur fut permis de recevoir les visites des princes, des princesses, des prélats et de la noblesse de Rome, jusqu'à huit heures du soir : alors les maîtres des cérémonies, une cloche à la main, invitèrent tous les étrangers à se retirer, en criant à haute voix : *Extra omnes*. Dès ce moment, le cardinal Ghiggi, maréchal du Conclave, en prit les clés, et resta chargé d'ouvrir lui-même la porte aux cardinaux étrangers à mesure qu'ils arrivaient. Le cardinal Orsini reçut, les premiers jours, un courrier de Naples qui lui enjoignait de protester contre tout ce qui serait fait dans le Conclave avant l'arrivée des cardinaux étrangers. On prit beaucoup de précautions pour assurer la tranquillité publique dans la ville de Rome où l'on savait que de puissantes intrigues étaient ourdies pour influencer le choix des cardinaux. Les gardes de la ville furent augmentées bien au-delà de ce qu'elles le sont ordinairement pendant les interrègnes. La place de *confesseur du Conclave*, vivement sollicitée par les divers partis, et surtout par des prêtres réguliers, fut accordée dans l'une des dernières congrégations au père Barsanti, clerc régulier, mineur et curé de la paroisse de Saint-Laurent, *in Lucina*.

Le gouverneur de Rome, le maréchal du Conclave, les conservateurs, le sénateur, toute la prélature, les princes romains et plusieurs autres personnes de distinction allèrent visiter les cardinaux dans le Conclave qui fut fermé ensuite dans les formes à deux heures de la nuit. Le chevalier Eriozzo se rendit au Conclave en grand cortége, et remit aux cardinaux, chefs d'ordres, ses lettres de créance en qualité d'ambassadeur extraordinaire de la république de Venise auprès du sacré collége. Le bailli de Breteuil, ambassadeur extraordinaire de l'ordre de Malte, fut ensuite admis au Conclave pour complimenter les cardinaux sur la mort du pape. On lui accorda les honneurs royaux, et le cardinal Serbelloni, comme premier chef d'ordre, le harangua au nom du sacré collége. Le marquis d'Aubeterre, ambassadeur de France à Rome, ayant reçu par un courrier extraordinaire ses lettres de créance auprès du sacré collége, se rendit ensuite au Conclave pour informer les cardinaux de sa nouvelle mission.

L'empereur Joseph II était à Rome au moment de l'ouverture du Conclave. Le 16 mars, il va visiter les cardinaux, accompagné de son frère le grand duc. Quand il est introduit dans la chapelle Sixtine, il adresse la parole aux cardinaux en ces termes : « Messieurs, je vous désirerais à tous la papauté, vous estimant tous également; mais cela étant impossible, puisqu'il ne peut y avoir qu'un pape, j'avoue que celui qui serait selon mon cœur, est mon bon et ancien ami

M. le cardinal Albani. Ce n'est pas cependant que je m'oppose à l'élection que vous jugerez à propos de faire. » Les cardinaux ne font aucune réponse et se rangent tous du même côté pour laisser sortir sa majesté impériale de la chapelle. Ce prince demanda alors combien de temps durait ordinairement un Conclave. Le cardinal Serbelloni répondit que le dernier avait duré cinquante-deux jours, et six mois l'avant dernier, qui avait fait le pape Lambertini (Benoit XIV). — « Faites un nouveau Lambertini, repliqua Joseph II, et ne craignez pas de tenir un an le Conclave. » L'empereur, s'étant retourné du côté du cardinal Albani, lui demanda où était sa cellule. On l'y conduisit sur-le-champ, et y étant entré avec le cardinal, il ferma lui-même la porte, et y resta enfermé une demi-heure avec ce prélat. Joseph II demanda en sortant où était la cellule du cardinal d'Yorck. « La voici, répondit le cardinal, qui était précisément sur sa porte, voisine de celle du cardinal Albani; je suis le cardinal que votre majesté veut bien honorer de son souvenir.» L'empereur témoigna au cardinal d'Yorck quelque envie de visiter sa cellule. Quand il y fut entré, il dit en souriant : « *Voilà une bien petite habitation pour votre altesse.* » Le cardinal ne répondit rien.

21 mars. Le cardinal de Bernis arrive à Rome. Il entre le 25 au Conclave.

Le 5 avril, le duc de Chartres (Louis-Joseph-Philippe d'Orléans) épouse la princesse Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon, fille du duc de Penthièvre, âgée de 16 ans.

M de Chauvelin trouve en Corse une résistance à laquelle il ne s'était pas attendu. Il demande un renfort de troupes. Le lieutenant général Devaux est envoyé en Corse avec quarante-huit bataillons d'infanterie et une forte artillerie. En peu de temps, ce général se rend maître de l'île. Paoli et les principaux chefs de la rébellion, ayant vainement sollicité l'assistance des Anglais, quittent la Corse et s'embarquent pour l'Angleterre.

19 mai. Jean-Vincent-Antoine Ganganelli, né en 1705 à Saint-Archangel, près de Rimini, est élu pape. Le nouveau pontife, après son élection, veut prendre le nom de Sixte VI, et ce n'est qu'à la prière du cardinal Rezzonico qu'il adopte celui de Clément XIV. Il y avait au Conclave deux partis bien dessinés : celui des jésuites et des membres de la chancellerie, et celui des cinq souverains catholiques. Le cardinal Ghiggi fut plusieurs fois sur le point d'être élu, pendant les trois mois que dura le Conclave ; mais il ne put jamais réunir les deux tiers des suffrages. Ganganelli était le seul régulier qu'il y eût parmi les cardinaux. (Il était de l'ordre cloîtré de Saint-François d'Assise.) Cette circonstance influa sur les moins dévoués au parti jésuitique qui espérèrent que le nouveau pape prendrait intérêt à la conservation des ordres réguliers. Leur attente fut trompée. On a dit que le cardinal de Bernis avait eu la plus grande part à l'élection de Clément XIV.

30 mai. L'assemblée de Massachusset-Bay enjoint au gouverneur anglais de faire éloigner les troupes, se fondant sur ce que, suivant les lois anglaises, aucune force militaire ne doit gêner les discussions d'une assemblée délibérante.

13 juillet. Les Russes s'emparent d'Azof et de Choczim, après avoir défait les troupes turques. Ils s'établissent dans les principautés de Valachie et de Moldavie.

Le 25, trois mille hommes de troupes espagnoles, commandées par le général O'Reilly, se présentent à l'embouchure du Mississipi, avec l'intention d'entrer dans le port de la Nouvelle-Orléans et de prendre possession de la Louisiane.

Le 27, pendant un orage affreux, le tonnerre tombe sur le théâtre Feltri, à 16 lieues de Venise. La foudre pénètre dans la salle, par le comble du bâtiment, un peu avant la fin de la représentation, et éteint toutes les lumières. Les spectateurs poussent des cris d'effroi et répandent une confusion générale. On se précipite dans les corridors, et chacun cherche dans les ténèbres une issue pour fuir de ce lieu de désolation. Quand la salle est éclairée de nouveau, un tableau effrayant s'offre à tous les yeux : de tous côtés on voit des hommes, des femmes et des enfants privés de sentiment ; dix personnes sont réduites en cendres, et près de quatre-vingts sont grièvement blessées.

Le 11 août, à Rabastens, près d'Alby, la femme Millet met au monde deux enfants jumeaux, joints ensemble par la partie charnue du bas des reins. Ces enfants étaient très bien conformés jusqu'à la partie inférieure du tronc ; mais ils étaient liés de manière que lorsque l'un d'eux était droit, l'autre avait la tête en bas. Ces deux jumeaux ne vécurent que quelques heures.

13 août. Un arrêt du conseil suspend le privilége exclusif de la compagnie des Indes, et permet à tous les Français de faire librement le commerce dans l'Indostan et à la Chine, à la charge par eux de se conformer aux lois et réglements.

Le 15 août 1769, jour anniversaire de l'acte de réunion de la Corse à la France, il naît dans cette île un enfant qui, trente ans plus tard, doit remplir le monde du bruit de son nom, conduire les armées françaises des bords du Danube à ceux du Manzanarès, du pied des pyramides d'Egypte aux remparts du Kremlin; et après avoir doté la France de monuments glorieux et d'institutions durables, aller mourir sur un rocher de l'Océan, prisonnier de vingt rois qu'il avait tant de fois vaincus : cet enfant est nommé Napoléon Bonaparte.

On découvre à Brest une conspiration, ourdie par deux Anglais, pour incendier le port. Plusieurs de leurs complices sont arrêtés à Paris, à Rochefort, à La Rochelle et à Saint-Malo.

Le 17, la flotte d'O'Reilli mouille dans le port de la Nouvelle-Orléans. Le 18, ce général prend possession de la ville et de son territoire. Son premier acte d'autorité est de faire rechercher

ceux des habitants qui ont montré le plus d'attachement à leur ancienne métropole : il désigne douze victimes parmi les notables de la ville ; six d'entre eux sont fusillés, les six autres envoyés dans les cachots de la Havane.

2 septembre. Les Turcs sont entièrement défaits par les troupes de la Czarine. Une escadre russe pénètre dans la Méditerranée et attaque la Grèce. Le maréchal de Romanzow poursuit l'armée du Sultan, et forme le siége de Bender. Les Russes prennent leurs quartiers d'hiver entre le Nieper et le Bog.

3 décembre. Le roi de Portugal, sorti du château de Villa-Viciosa pour chasser dans le parc, est attaqué à la porte du No, par un homme armé d'une massue. Un premier coup, dirigé sur la tête du monarque, le blesse à la main; le second coup n'atteint que le cheval du roi. Malgré une vigoureuse défense, dans laquelle il blesse plusieurs personnes, l'assassin est aussitôt arrêté et conduit en prison.

Quelques scènes de désordre ont lieu à Londres à l'occasion de l'arrestation d'un membre du parlement, nommé Wilkes, que le ministère a fait conduire à la Tour. Le peuple promène dans les rues de Londres un char dans lequel est une jeune fille avec cette inscription : *la Liberté*.... Sur l'un des côtés, on lit : Charles Ier couronné en...... décapité en...... sur l'autre : Jacques II, couronné en...., chassé en....; et derrière le char: Georges III couronné en 1760, puis....

La fermentation de la Bretagne engage le roi à rappeler le duc d'Aiguillon, gouverneur de cette province. Il y envoie le président Ogier, homme conciliant, qui, par la modération de sa conduite, parvient à calmer les esprits que les rigueurs du duc avaient aliénés.

A la fin de cette année, tout Paris se porte devant la boutique d'un luthier de la rue Croix-des-Petits-Champs, attiré par les prestiges d'un *esprit*, qui, pendant la nuit, fait jouer tout seuls les instruments de ce fabricant, et lapide avec les débris de la maison les personnes assez imprudentes pour y pénétrer. L'effroi est si général dans le quartier que le lieutenant de police, après avoir visité la maison, y établit un piquet de gardes-françaises. Cette occupation militaire met fin au sabbat. Les expériences de physique étaient alors si peu connues, qu'on n'a jamais pu expliquer bien clairement les moyens employés par ce mauvais plaisant, qui eut la gloire d'inquiéter de graves magistrats et de mystifier toute la population parisienne.

1770.

Le 16 janvier, la salle de l'Opéra ayant été reconstruite au Palais-Royal, l'Académie-Royale de musique y revient donner ses représentations. Cette salle, élevée sur l'emplacement de la rue de Valois et de la cour des Fontaines, est bâtie aux frais de la ville de Paris, par Moreau, son architecte. En même temps le duc d'Orléans fait reconstruire par Contant d'Ivry, son architecte, toute l'aile droite de son palais, où se trouve le grand escalier, chef-d'œuvre d'architecture.

Le parlement de Bretagne commence l'instruction d'un procès criminel contre le duc d'Aiguillon, pour abus de pouvoir. Le roi ordonne que ce procès sera porté devant la cour des pairs, et déclare qu'il a l'intention d'assister à ses séances. Le 4 avril, cette cour prend séance au parlement : il est ordonné que les informations déjà faites seront déposées au greffe. Le 7, et dans les séances suivantes, plusieurs membres du parlement critiquent amèrement les ordres du ministère qui ont servi d'autorisation au duc d'Aiguillon dans la conduite qu'il a tenue en Bretagne. Les ministres, partisans du duc, profitent de cette circonstance pour persuader au roi, présent à ces discussions, que son autorité est méconnue par les investigations de la cour des pairs.

1er mars. Décrets de Clément XIV pour condamner les livres irréligieux publiés en France. Un de ces décrets est contre l'*Abrégé de l'Histoire Ecclésiastique* de Fleury, attribué à l'abbé de Prades ; un autre contre les œuvres de La Mettrie, et le troisième contre sept brochures de Voltaire.

Création de 1,200,000 livres de rentes, au capital de 30 millions, au profit de la compagnie des Indes. Le 7 avril cette compagnie tient une assemblée générale, dans laquelle elle cède au gouvernement ses meubles et immeubles, sauf les capitaux hypothéqués sur les actions. Elle s'engage à fournir au roi 14,768,000 livres applicables à l'acquittement de ses dettes chirographaires, à la charge par S. M. de payer les rentes perpétuelles et viagères constituées par la compagnie, les pensions et toutes les dettes contractées par elle en Europe et en Asie. Louis XV accepte ces conditions. Arrêt du conseil, portant le capital de l'action de 1,600 livres à 2,500 livres de rente, produisant 125 livres de rente au lieu de 80 livres. Pour jouir de cette augmentation, les actionnaires doivent payer 400 livres par action.

Le 16 mai, mariage du dauphin (Louis XVI), avec Marie-Antoinette, fille de l'empereur François et de Marie-Thérèse, reine de Hongrie et de Bohême. Ce mariage avait été conclu par les soins de M. le duc de Choiseul, dès long-tems le partisan déclaré de la maison d'Autriche, et qui voulut par cette alliance resserrer son crédit, en le faisant reposer sur le crédit et la reconnaissance de la future reine de France. Aussi ce duc fut-il le premier à aller présenter ses devoirs à Mme la Dauphine, à Compiègne, qui le reçut à merveille, et lui accorda la faveur d'une audience particulière. Le voyage de l'archiduchesse, depuis Strasbourg jusqu'à Compiègne, où se fit la première entrevue avec le roi et le dauphin, ne fut qu'une marche triomphale ; on calcula que plus de trente mille chevaux avaient été employés dans ce voyage. Le cortége était composé de soixante voitures toutes neuves, et des escouades de tapissiers couraient de ville en ville, en avant de

princesse, pour décorer richement ses appartements. Le roi et le dauphin conduisirent la dauphine à la Muette, où elle coucha, et revinrent ensuite à Versailles, l'étiquette ne permettant pas qu'avant la cérémonie nuptiale la princesse habitât sous le même toit que son futur époux. Le 16 mai, elle se rendit à Versailles, où, après avoir revêtu ses habits de cérémonie, elle reçut la bénédiction nuptiale dans la chapelle du château. Jamais on ne vit à la cour une princesse plus remarquablement belle, et qui réunit à un si haut degré les grâces de son sexe à l'éclat imposant de la majesté royale.

Le 30, la ville de Paris donne, sur la place Louis XV, une fête à l'occasion de ce mariage. Elle est troublée par une catastrophe qui répand le deuil et la consternation dans la capitale. Au moment du feu d'artifice, une bande de voleurs profite de l'encombrement de la rue Royale pour répandre la confusion dans la foule, alarmée par leurs cris. On se précipite les uns sur les autres, mais toutes les issues sont bouchées par les dispositions de la fête, et par les échafandages du garde-meuble alors en construction; les plus faibles sont écrasés sous les pieds de leurs voisins que l'effroi rend insensibles à ces scènes déplorables. Enfin, plus de trois cents personnes sont étouffées, et quinze ou seize cents, renversées ou foulées, sont reconduites chez elles grièvement blessées.

Le 1er juillet, le roi tient un lit de justice à Versailles, dans lequel il annule tout ce qui a été fait contre le duc d'Aiguillon. Le lendemain, le parlement rend un arrêt portant que le duc d'Aiguillon, étant gravement inculpé de faits qui entâchent son honneur, ce pair est suspendu de ses fonctions jusqu'à ce que la cour des pairs ait prononcé sur les faits qui lui sont reprochés. Cet arrêt est cassé par le conseil, qui enjoint au duc d'Aiguillon de continuer ses fonctions de pair de France. Le parlement, à qui cet arrêt est signifié d'une manière inconvenante, adresse de nouvelles remontrances. Il persiste à donner suite au procès, et est bientôt soutenu par plusieurs parlements de province qui rendent des arrêts contre le duc d'Aiguillon. Les vacances des tribunaux suspendent pour quelque temps cette lutte.

Le 7 juillet, la flotte ottomane est presque entièrement détruite par l'escadre russe dans la baie de Tchesmé.

Le 18, le maréchal Romanzow défait l'armée turque forte d'environ trois cent mille hommes, près d'Ismaëlow, au confluent du Pruth avec le Danube. Le grand visir abandonne au vainqueur son camp, ses munitions, cent quarante-trois pièces de canons et sept mille chariots chargés de provisions.

18 août. Arrêt du parlement de Paris contre sept livres irréligieux. Le plus monstrueux, comme le plus audacieux de ces ouvrages, est le *Système de la Nature* publié sous le nom de Mirabaud, secrétaire perpétuel de l'Académie-Française; mais dont le véritable auteur est le baron d'Holbach, et Naigeon qui s'en fit l'éditeur anonyme. Jusqu'alors les partisans de l'irréligion avaient semblé craindre d'ébranler ouvertement l'autorité du souverain, ou s'étaient contentés de lui porter de légères atteintes; mais ils avaient paru respecter le dogme de l'existence de Dieu. L'auteur du *Système de la Nature* s'affranchit de ces dernières entraves. Il y déclare à la fois la guerre à Dieu, aux rois et aux prêtres. Cette impudente levée de boucliers, dont l'heure ne paraissait pas encore arrivée, ne fut pas généralement approuvée par tous les amis du baron d'Holbach; « cet ouvrage, dit Voltaire, est une philippique contre Dieu. L'auteur prétend que la matière existe seule, et qu'elle produit seule la sensation et la pensée. Pour avancer une idée aussi étrange, il faudrait au moins l'appuyer sur quelque principe, et c'est ce que l'auteur ne fait pas. Il a pris cette opinion chez Hobbes, mais celui-ci se borne à la supposer, il ne l'affirme pas. » « *Un diable d'homme,* dit encore Voltaire, dans une lettre à Mme du Deffant, *inspiré par Belzébuth, vient de publier un livre dans lequel il croit démontrer à chaque page qu'il n'y a point de Dieu. Ce livre effraie tout le monde!* et dans une autre lettre: *non seulement cet ouvrage fait un tort irréparable à la littérature, et rendra les philosophes odieux, mais il rendra la philosophie ridicule. Quel excès d'ignorance, de turpitude et d'impertinence, de dire froidement qu'on fait des animaux avec de la farine de seigle ergoté! Il est très imprudent de prêcher l'athéisme, mais il ne fallait pas du moins tenir son école aux Petites-Maisons.* » (Correspondance générale.) D'Alembert n'était pas plus satisfait de cet ouvrage, qui, selon Grimm, était le fruit du travail réuni du baron d'Holbach et de Diderot. Le comte d'Argental l'approuvait, comme Voltaire le lui reproche. Il y eut donc, à partir de cette époque, division dans la ligue philosophique, et Diderot devint comme le chef d'une nouvelle école dont Voltaire n'approuvait pas la doctrine. La maison du baron d'Holbach était, ainsi que le disait Grimm, *un des plus doux hospices des initiés de l'*Encyclopédie, *et leur plus célèbre synagogue.* « On s'était débarrassé dans cette société des entraves que Mme Geoffrin imposait dans la sienne, et on y accueillait les têtes qu'elle avait trouvées trop hardies et trop hazardeuses pour être admises chez elle. » (*Mémoires de Marmontel.*) Les principaux habitués de cette maison étaient Diderot, Helvétius, Turgot, Naigeon, Grimm, Saint-Lambert, Thomas, Roux, Saurin; et parmi les étrangers, Hume, Galiani, le marquis Caraccioli, le comte de Creutz, le baron de Gleichen, Gatti: Rousseau, d'Alembert et Buffon avaient cessé de bonne heure de fréquenter cette société. Le premier en parle en termes peu flatteurs dans ses *Confessions*, et les deux autres se dégoûtèrent d'une coterie dont ils n'approuvaient pas l'exagération. L'établissement de ces coteries est particulier à cette époque; ce n'était plus, comme sous Louis XIV, des *bureaux d'esprit;* c'étaient des *boutiques de politique et*

d'impiété, où l'on travaillait à saper les croyances des peuples, et à préparer les esprits aux doctrines de la nouvelle école. Parmi les autres sociétés, on distinguait celle de Mlle Lespinasse, où d'Alembert tenait le premier rang; celle de Mme Necker, *qui tenait le vendredi son bureau philosophique*. (Grimm.) C'est chez elle que l'on décerna une statue à Voltaire. Une autre coterie qui se distinguait des précédentes par une couleur particulière, était celle de Mme Doublet. « On y était janséniste, dit Grimm, ou du moins très parlementaire, mais on n'y était pas chrétien. » La réunion du baron d'Holbach s'appelait la *synagogue*; celle de Mme Doublet s'appelait la *paroisse*. Parmi les *fidèles* de cette *succursale*, qui passaient pour y être plus assidus qu'à leur *paroisse* véritable, on remarquait l'abbé Chauvelin, rapporteur du procès contre les jésuites, le comte d'Argental, Mairan, Mirabaud, Foncemagne, Bachaumont, Voisenon, etc. C'est dans cette société qu'on fabriquait les *nouvelles à la main*, à l'époque des différends entre la cour et le parlement.

3 octobre. Le roi fait enlever du greffe du parlement toutes les pièces relatives à l'affaire du duc d'Aiguillon. Cette mesure n'ayant pas éteint l'instruction, un lit de justice est tenu à Versailles le 7 décembre. Le duc d'Aiguillon y siége comme pair. Le roi défend aux chambres des enquêtes et des requêtes de provoquer l'assemblée des chambres, et au parlement de Paris de former aucune coalition avec les autres parlements du royaume. De retour à Paris le parlement suspend ses fonctions.

Le 24, M. le duc de Choiseul, ministre des affaires étrangères et de la guerre, est exilé à Chanteloup. Voici la singulière lettre que le roi lui fit remettre par M. le duc de La Vrillière (Saint-Florentin).

« Mon cousin,

» Le mécontentement que me causent vos services me force à vous exiler à Chanteloup, où vous » vous rendrez dans vingt-quatre heures. Je vous » aurais envoyé beaucoup plus loin, si ce n'était » l'estime particulière que j'ai pour Mme la duchesse » de Choiseul, dont la santé m'est fort intéressante. » Prenez garde que votre conduite ne me fasse » prendre un autre parti. Sur ce je prie Dieu, » mon cousin, qu'il vous ait en sa sainte et digne » garde. »

Cette disgrâce, fort mal accueillie dans le public, est le résultat de la constante sévérité avec laquelle le duc de Choiseul poursuivit l'affaire du duc d'Aiguillon, protégé et amant de Mme Dubarry, et de la mésintelligence qui a constamment régné entre le ministre et la favorite. « Une courtisane, dit un historien, avait séduit le vieux roi. Toute pudeur fut immolée à cet indigne attachement. Elle fut solennellement présentée; et le vainqueur de Mahon (M. le duc de Richelieu) ne craignit pas de soumettre aussi ses cheveux blancs aux plus vils respects pour cette favorite d'une espèce nouvelle. » Le vrai motif du renvoi de M. de Choiseul était la confiance qu'il accordait à beaucoup de membres du parlement et l'appui qu'il donnait à leur systématique opposition aux volontés du roi. On voulait détruire cette antique institution de la monarchie française. M. de Maupeou, chancelier, se chargea de l'exécution de cette folle entreprise. La disgrâce du duc de Choiseul fut un véritable triomphe. Quoiqu'il fut défendu à l'exilé de recevoir du monde, une foule immense se fit écrire à sa porte, et le duc de Chartres, au mépris des ordres du roi, fut se jeter tout en larmes dans les bras de son ami. Le lendemain la route d'Orléans fut couverte d'un double rang d'équipages de gens de la cour, accourus pour saluer le duc à son passage.

Le duc de Praslin, secrétaire d'état au département de la marine et cousin du duc de Choiseul, fut exilé le même jour; la lettre de cachet qui lui signifiait son exil est aussi dédaigneuse que laconique. « Je n'ai plus besoin de vos services et je » vous exile à Praslin, où vous vous rendrez dans » vingt-quatre heures. »

Fondation de la ville de Versoix, sur les bords du lac de Genève.

M. Poivre, intendant des îles de France et de Bourbon, importe cette année, dans les colonies françaises, le muscadier et le giroflier des Moluques, dont la vente avait jusqu'alors enrichi les Hollandais.

1771.

Dès l'année précédente, il s'était établi un coupable agiotage sur le commerce des grains. On spécula sur la subsistance du peuple comme sur les actions de la place; le prix du grain varia comme celui du papier, et il finit par renchérir d'une manière alarmante. Malgré le système des économistes qui ne cessaient de crier : « Laissez faire et laissez passer, » l'exportation fut interdite, et l'on établit en principe qu'un négoce qui touche de si près à l'existence des populations ne devait pas être abandonné aux chances trop hasardeuses de la liberté du commerce.

Le duc de Choiseul est remplacé à la guerre par le marquis de Monteynard, et aux affaires étrangères par le duc d'Aiguillon; la marine est confiée à M. de Boynes; les finances sont entre les mains de l'abbé Terray.

Dans la nuit du 19 au 20 janvier, tous les membres du parlement sont réveillés, en même temps, chacun par deux mousquetaires, qui leur présentent l'ordre de reprendre leurs fonctions, et sont chargés de recevoir leur consentement ou leur refus, par ce seul mot : *oui* ou *non*, sans explication ni commentaires. Dans l'étourdissement d'une pareille visite, plusieurs conseillers signent *oui*; mais, réunis le lendemain au palais avec les récalcitrants, ils rétractent leur consentement. La nuit suivante, un huissier de la chaîne notifie à chacun d'eux que leurs charges sont confisquées. Nouvelle ambassade des mousque-

taires, porteurs de lettres de cachet, qui les exilent tous dans des lieux éloignés et différents les uns des autres.

Le 24 janvier, le chancelier Maupeou remplace provisoirement le parlement par des conseillers-d'état et des maîtres des requêtes qu'il va installer lui-même, en passant, sans paraître ému, au milieu d'une foule indignée et menaçante, répandue autour du palais. Tandis que ce tribunal provisoire entend quelques causes et conserve à la France une ombre de justice, le chancelier poursuit son œuvre et recompose un parlement avec quelques membres du grand conseil, plusieurs avocats et des jurisconsultes bien ou mal famés, qu'il tire de Paris et des provinces. Il vient une seconde fois au palais installer lui-même cette compagnie de nouvelle création. Au lieu des dispositions inquiétantes de la foule, il ne trouve, cette fois, sur son passage que des gens disposés à se moquer de la figure et de la contenance des nouveaux conseillers. Tout finit encore par des chansons, et la nouvelle compagnie en est quitte pour le nom de *parlement-Maupeou*, qu'elle conserva jusqu'au commencement du règne suivant.

Néanmoins l'agitation des esprits était loin d'être calmée en France; l'extrême licence des discours, les clameurs contre le despotisme, les sarcasmes et les injures prodiguées à l'autorité et à ses défenseurs, dans la plupart des provinces, auraient dû éclairer le gouvernement sur les résultats probables de cet état de choses, et le décider à recourir à des mesures plus conciliatrices. Voici le tableau qu'un historien a tracé de la France à cette époque : « Les Bretons cédèrent, mais leur indignation n'était enchaînée que momentanément. Leur silence était si farouche, qu'il pouvait se changer en une révolte ouverte. Les états de Languedoc et de Bourgogne avaient également pris le parti de la soumission; mais l'esprit de résistance fermentait dans leur sein. Les nobles avaient fait dans quelques provinces des protestations en faveur des magistrats. On avait vu quelques commandants refuser de porter aux parlements les ordres sévères du roi. De jeunes militaires commençaient à élever des doutes sur le principe de l'obéissance passive. Quelques seigneurs s'exilaient volontairement en Angleterre avec l'affectation d'aller chercher un gouvernement libre. La circulation des écrits satiriques ne pouvait être réprimée par les peines les plus sévères. Les libellistes avaient acquis une telle puissance, que la cour composait quelquefois avec leur vénale infamie, et mettait un prix à leurs injures pour qu'elles ne retentissent pas dans toute l'Europe. Des nouvelles écrites à la main et qui avilissaient le roi, ses ministres et les nouveaux magistrats, circulaient aussi librement qu'une feuille périodique autorisée. Dans chacune des administrations, il y avait de nombreux complices de ces outrages faits au gouvernement. Quelquefois, dans les places publiques de la capitale, on était effrayé de lire des placards séditieux et même régicides. » (*Histoire de France au dix-huitième siècle*, par M. Lacretelle.)

L'abbé de Mably, dans son *Traité des droits du citoyen*, publié en 1771, reproche nettement au peuple d'avoir manqué déjà plusieurs fois l'occasion de faire une révolution; il indique la manière dont elle doit s'effectuer. Il conseille au parlement de refuser à l'avenir d'enregistrer aucun édit bursal, d'avouer au roi qu'il n'a pas le droit d'imposer la nation, que ce droit n'appartient qu'à elle seule, et de supplier instamment le prince de convoquer les états-généraux. La révolution s'est faite depuis, absolument comme l'abbé Mably en avait indiqué la marche.

23 février. Adolphe-Frédéric II, roi de Suède, meurt à Stockholm, à l'âge de soixante-un ans. Son fils Gustave III lui succède.

Un édit du mois de mars établit des tribunaux de justice, sous le nom de conseils supérieurs, dans les villes d'Arras, de Blois, de Châlons-sur-Marne, de Clermont en Auvergne, de Lyon et de Poitiers.

13 avril. Le roi tient un lit de justice à Versailles. Trois édits y sont enregistrés : le premier porte suppression des offices de l'ancien parlement, le second crée les nouveaux, et le troisième casse la cour des aides, qui, seule, avait osé faire des remontrances au sujet des dernières mesures. Le roi termine la séance en ordonnant aux magistrats de commencer leurs fonctions dès le lendemain, en défendant toutes délibérations sur ce qui s'est passé, et toutes représentations en faveur de l'ancien parlement; « car, dit-il d'un ton ferme et élevé, je ne changerai jamais. »

A cette séance, aucun prince du sang ne parut: les d'Orléans, les Condé et les Conti prirent parti pour le parlement contre le roi. Il n'y eut que les enfants de France et le comte de la Marche à qui le roi dit : *Mon cousin, soyez le bien venu, nous n'aurons pas nos parents.*

Les autres parlements du royaume sont également supprimés et recréés pendant le cours de cette année.

Le 20 avril, l'abbé Terray pose, au nom du roi, la première pierre de l'hôtel des Monnaies sur le quai Conti.

Le 3 septembre, Stanislas Poniatowski, roi de Pologne, est enlevé de sa capitale par plusieurs confédérés, et bientôt après remis en liberté par ses ravisseurs.

22. Madame Louise-Marie de France, fille de Louis XV, née à Versailles en 1737, et élevée à Fontevrault, fait profession aux carmélites de Saint-Denis. Elle prononce ses vœux, le 22, entre les mains de M. l'archevêque de Paris, et huit jours après elle reçoit le voile noir des mains de Mme la comtesse de Provence. Cette pieuse personne, qui avait pris le nom de *mère Thérèse de Saint-Augustin*, est morte le 23 décembre 1787.

14 décembre. Edit du roi, portant prorogation des deux vingtièmes et des sous pour livres; les premiers indéfiniment, et les seconds jusqu'au 1er janvier 1781.

Les négéciations de paix entre la Russie et la Porte, entamées sous la médiation de la cour de Vienne, ayant été infructueuses, les deux partis continuent la guerre. L'armée ottomane, forte de cent cinquante mille hommes, est battue en plusieurs rencontres par les troupes de l'impératrice.

Pendant cette année, les cours de Vienne et de Berlin, qui jusqu'alors n'avaient pris ostensiblement aucune part aux troubles de la Pologne, font avancer leurs troupes sur le territoire de cette puissance: celles de Prusse vont camper sous les murs de Thorn et dans le palatinat de Posnanie; les Autrichiens pénètrent dans celui de Cracovie et occupent le district de Sandomir. La France, qui avait tant d'intérêt à secourir les ennemis des Russes, se borne à promettre aux confédérés un médiocre subside de 60,000 liv. par mois, et leur envoie un faible secours de quinze cents hommes, commandés par un jeune officier, nommé Dumouriez: c'est ce même officier qui a joui d'un moment de célébrité, vingt-cinq ans plus tard, dans les premières guerres de la révolution française.

1772.

Au commencement de cette année, l'Autriche et la Prusse ne dissimulent plus leur intention de coopérer au démembrement de la Pologne. Le roi de Prusse, qui a déjà transporté plus de douze mille familles de la grande Pologne dans ses états héréditaires, continue à lever de fortes contributions dans la Prusse polonaise, et à faire enrôler de force les jeunes gens en état de porter les armes.

18 janvier. Révolution en Danemarck. Le ministre Struensée, favori de la reine Caroline Mathilde d'Angleterre, femme de Christiern VII, est renversé par les intrigues de Marie de Brunswick, reine douairière, et du comte de Rantzau. Struensée, qui avait échoué dans le projet d'affranchir le Danemarck du joug de la Russie, meurt sur l'échafaud (26 juillet). La reine Mathilde, après son divorce prononcé, se retire à Zell dans l'électorat de Hanovre; elle succomba à ses chagrins en 1775.

17 février. L'impératrice de Russie et le roi de Prusse signent une convention secrète pour le partage de la Pologne. La cour de Vienne accède à ce traité dans le mois d'avril.

Le 15 avril, le général Souvarow s'empare du château de Cracovie. Deux officiers français, MM. de Vioménil et de Choisy sont faits prisonniers.

3 mai. Un armistice entre les Turcs et les Russes est publié sous les murs de Giurvedo près du Danube. Des plénipotentiaires s'assemblent près de Fockschani pour traiter de la paix entre les deux puissances.

9 juin. Les Autrichiens s'emparent des Salines royales en Pologne.

19 août. Révolution en Suède dans un sens inverse à celle du Danemarck. Gustave III, dès son avènement au trône, avait senti l'oppression où la cour de Russie et le sénat de Stockholm tenaient les monarques suédois; il résolut de secouer ce double joug. Le sénat voulant, de son côté, accroître son autorité, lui avait fait signer une formule de serment (1771) différente de celle de ses prédécesseurs, et s'arrogea jusqu'au droit de lui choisir un confesseur, et de fixer la quantité de vin qu'on devait servir à sa table. Gustave confia son projet d'affranchissement au ministre de France, M. de Vergennes, au sénateur Hermanon et aux comtes de Scheffer et de Salza, qui l'aidèrent de leurs conseils et de leurs bras dans cette entreprise.

Le sénat, environné des gardes du roi, cède sans résistance. Les troupes prêtent serment de fidélité au monarque. Une nouvelle constitution est promulguée; elle anéantit l'aristocratie du sénat, limite celle de la diète, ôte le pouvoir exécutif aux états pour le donner tout entier au roi, et détruit enfin l'inquisition terrible d'un comité secret qui, quelques heures plus tard, aurait peut-être ôté la couronne et la vie à Gustave III.

La révolution, commencée à onze heures du matin, est terminée avant la fin du jour. Elle s'accomplit sans crimes, sans violences, sans effusion de sang, et n'excite pas une seule réclamation parmi le peuple, qui voit sans crainte et sans défiance son roi affranchi du joug humiliant où le sénat avait voulu le réduire, et témoigne par ses acclamations et sa reconnaissance la joie que lui inspire un tel événement. Cette révolution royale fut faite avec l'assentiment du cabinet de Versailles qui devait au besoin l'appuyer de ses armes et de son argent. Gustave ayant choisi le moment favorable ressaisit en cinquante-quatre heures le pouvoir royal tel que le possédait Gustave Adolphe. Ce qui n'empêcha pas que M. d'Aiguillon ne s'attribuât tout le mérite de ce changement politique, auquel il est vrai de dire que M. de Vergennes, notre ambassadeur, ne fut pas étranger par ses conseils.

18 septembre. L'impératrice de Russie et le roi de Prusse, dans un manifeste adressé au roi Stanislas-Auguste et au sénat de Varsovie, déclarent qu'ils ont résolu de faire valoir leurs anciens droits sur plusieurs des domaines actuellement en possession du gouvernement de la Pologne. La cour de Vienne fait une déclaration semblable (26 septembre). Ces trois puissances désignent ensuite celles des provinces polonaises sur lesquelles elles prétendent avoir des droits, et s'en mettent immédiatement en possession.

Le 17 octobre, le roi de Pologne et le sénat protestent contre cet envahissement. Les armées coalisées se rapprochent de Varsovie, et le premier démembrement du royaume de Pologne est ainsi effectué. L'impératrice obtient toute la partie de la Pologne à droite de la Dwina et à la gauche du Niéper; le roi de Prusse, la Poméréllie jusques et même un peu au-delà de la Netze et toutes les dépendances de la Pologne éparses dans le royaume de Prusse, à l'exception de

Thorn et de Dantzick; l'Autriche toute la droite de la Vistule jusqu'à Sandomir et la même rive du Niester, en y comprenant les palatinats de Belz et de Léopold. La Pologne se voit enlever un tiers de son territoire. Une diète convoquée à Varsovie, sous l'influence des trois puissances, ratifie cette effrayante usurpation. Quand Louis XV apprit cette spoliation, il s'écria : « Ah ! si Choiseul eût été ici, cela ne serait pas arrivé. » Ces paroles ont dû retentir dans les solitudes de Chanteloup, et consoler le ministre de sa disgrâce.

18 décembre. L'insurrection américaine commence à Boston par le pillage de trois vaisseaux anglais chargés de thé.

19. Arrêt du conseil du roi qui ordonne la suppression de l'*Histoire philosophique et politique des établissements des Européens dans les deux Indes.* Cet ouvrage est de l'abbé Raynal. L'auteur, lié étroitement avec les philosophes de l'époque, ne montrait pas beaucoup de respect pour la religion dont il aurait dû être le défenseur. « Son *Histoire philosophique* est un cadre fort vaste, plein d'idées neuves, de calculs de commerce, de réflexions politiques, de récits animés, mais l'auteur ne s'est pas borné à ce que son sujet paraissait demander. Il s'écarte à tout propos pour insinuer ses opinions irréligieuses. » (*Mém. sur l'Hist. ecclés.*)

Cette édition cependant était loin d'être aussi répréhensible que celle que Raynal publia en 1780, à laquelle il mit son nom, et qui fut censurée par la Faculté de Théologie de Paris.

Pendant cette année, 1772, le débordement des productions philosophiques avait été considérable. Le 18 avril précédent, M. de Barral, évêque de Troyes, avait condamné un livre irréligieux publié dans cette ville. L'assemblée du clergé avait encore réclamé cette année contre la circulation impunie de ces sortes d'ouvrages, et avait fait remarquer que « c'était à ce fléau qu'il fallait attribuer les idées nouvelles qu'on se formait sur plus d'une matière, et l'effervescence alarmante qui s'était manifestée lors des affaires du parlement. » Le roi témoigna au clergé « sa satisfaction de ce qu'au milieu de la plus violente fermentation des esprits, il était resté seul calme et immuable dans ses principes. » Le nouveau tribunal de Paris livra aux flammes une brochure anti-chrétienne et séditieuse; le conseil du Roi en supprima quelques autres; mais il aurait fallu d'autres mesures que des arrêts pour réprimer la licence. On sévissait contre un livre et on ménageait l'auteur, on accordait des permissions tacites à des ouvrages qu'on n'eût pas osé autoriser publiquement. Le plus souvent on ne prenait aucune mesure pour arrêter le débit d'une production même proscrite, ou bien on n'en prenait que pour la forme. Un livre brûlé à la Grève se vendait publiquement quinze jours après, ou bien encore un écrit, après avoir été prohibé et confisqué, était ensuite répandu par des commis avides et infidèles. C'est ainsi que la connivence des agents de l'autorité étendait la plaie au lieu de la guérir. (*Mém. sur l'Hist. ecclés.*)

30. Incendie de l'Hôtel-Dieu de Paris. La plus grande partie de cet édifice est consumée par les flammes. Plusieurs centaines de malades périrent au milieu de l'incendie ou sous les décombres des salles. Cet incendie fut plus considérable que celui qui avait eu lieu en 1737. L'Hôtel-Dieu, fondé par saint Landry, remonte à l'année 651.

Le gouvernement français cherche à rétablir l'agriculture dans la Corse, dévastée par la guerre. Il donne à plusieurs familles de Lorraine, qui vont s'y établir, des terres appartenant à des Génois exilés de l'île. Ces nouveaux colons y forment des établissements ruraux qui répandent un peu d'aisance sur ce pays ruiné et presque inculte.

1773.

20 janvier. Mort de Charles-Emmanuel III, roi de Sardaigne, après un règne de quarante-trois ans. Victor-Amédée III, son fils aîné, lui succède : ce prince est âgé de quarante-sept ans.

Charles-Emmanuel, fils de Victor-Amédée II, était né en 1701. Des dispositions naturelles et une éducation soignée l'ont rendu l'un des princes les plus remarquables de l'Europe. Politique adroit et guerrier habile, il ne mit guère plus de loyauté que son père dans ses relations avec les autres états; mais il choisit mieux son temps pour abandonner ses alliés, et retira presque toujours quelque avantage de la fin des guerres auxquelles il avait pris part. En 1733, lorsque la France et l'Espagne essayèrent d'affaiblir la maison d'Autriche, Charles-Emmanuel entra dans cette coalition, et après s'être signalé dans cette guerre par la victoire de Guastalla, il figura dans le traité de paix de 1738, et obtint le Novarais, le Tortonais, et quelques fiefs dans le Milanais. Cette paix fut suivie, en 1740, d'une guerre qui arma presque toute l'Europe pour la succession de Charles VI. Le roi de Sardaigne, d'abord incertain sur le parti qu'il devait prendre dans cette grande collision, aida ensuite les Espagnols à s'emparer de la Lombardie. L'affaire ne fut pas plutôt faite, qu'il s'en repentit, et s'unit avec la reine de Hongrie contre la France et l'Espagne. Cette guerre fut entremêlée pour Charles-Emmanuel de bons et de mauvais jours; mais s'il fut quelquefois battu, ses ennemis même ont été forcés de rendre justice à l'habileté de ses dispositions et à la facilité avec laquelle il a su se procurer des ressources dans les moments les plus désespérés. A la paix d'Aix-la-Chapelle, en 1748, il obtint encore quelques concessions de territoire, entre autres le Vigevanasque et une partie du Pavesan, dont il s'était emparé en 1743. Ce prince ne prit point de part à la guerre de 1756, mais il eut la gloire d'être le médiateur de la paix de Fontainebleau en 1763. Dès ce moment Charles-Emmanuel se donna tout entier au bonheur de ses sujets; il embellit ses villes, fortifia ses

places, et régla tout par lui-même dans son royaume. Un des objets les plus constants de sa sollicitude fut l'acquittement des dettes de l'état : il y parvint, et soulagea ainsi ses sujets des charges que la guerre leur avait imposées. Enfin, sa sage économie dans l'administration des finances, son éloignement du faste et des plaisirs, sa ferme volonté de ne point confier à des mains subalternes les rênes de son gouvernement, lui donnèrent les moyens de réformer bien des abus, de créer des établissements utiles, et de faire naître l'abondance dans un pays pauvre et stérile. Ce prince est auteur d'un code de lois qui a été traduit en français et imprimé deux ans avant sa mort.

A l'avènement de Victor-Amédée III, le royaume de Sardaigne occupait un rang fort honorable en Europe. La manière graduelle et progressive dont cette couronne s'est établie est assez curieuse pour être rapportée : sa fondation et son accroissement ont été un résultat de conquêtes, de mariages, de successions ou d'abandon de la part des empereurs pendant l'espace de huit cents ans. A la fin du dixième siècle, les ducs de Savoie ne possédaient que la Maurienne, et la vallée d'Aoste, qui leur avait été donnée par l'empereur Conrad, dit le *Salique* (1033). Dans le siècle suivant, ils ont acquis la province de Suse, par le mariage d'Adélaïde, fille de Mainfroi, marquis de Suse, avec Odon, fils d'Humbert Ier, surnommé *aux blanches mains* (1). Dans le douzième, ils ont ajouté la Tarentaise à leur domination. Dans le treizième siècle, leurs descendants ont acquis la Savoie, le Faucigny, Pignerol, Turin, Ivrée, le Chablais et le Genevois. Dans le quatorzième siècle, ils ont étendu leur souveraineté sur les provinces d'Asti, de Savillan, de Fossan, de Nice, de Mondovi, de Quiers, de Coni et de Bielle. Dans le quinzième siècle, ils ont acquis la province de Verceil. Dans le seizième, ils ont obtenu les fiefs impériaux et la province d'Oneille. Dans le dix-septième, la province de Saluces et le mont Ferrat, et au dix-huitième la Sardaigne, les vallées de Pragelas, Château-Dauphin, la Lomelline, le Vigevanasque, le haut et bas Novarais. Dans le dix-neuvième siècle, ce royaume fut un moment incorporé à l'Empire Français, et rétabli, en 1814, tel que nous le voyons aujourd'hui.

Lettres-patentes du roi (avril) ordonnant la réunion du collége royal de Paris à l'Université

L'armistice conclu entre les Russes et les Turcs est prolongé au commencement de cette année. Au mois de mai, les hostilités recommencent entre ces deux peuples.

21 juillet. Clément XIV donne le bref : *Dominus ac redemptor*, portant suppression des religieux de la Compagnie de Jésus. Depuis plus de dix ans la cour de Rome était vivement sollicitée de prendre cette mesure. C'était le refus de souscrire à cette demande qui avait indisposé les princes de la maison de Bourbon contre Clément XIII. Son successeur avait à peine été élevé sur le trône de saint Pierre, qu'il avait reçu à ce sujet de nouvelles instances. La cour d'Espagne surtout y attachait une importance extrême, et appuyait ses sollicitations par des mémoires et des documents qu'elle croyait de nature à vaincre la répugnance du souvain pontife. Clément XIV résista d'abord comme avait fait son prédécesseur. Il s'autorisait de l'attachement et de la protection que Marie-Thérèse accordait aux jésuites. Mais on parvint à obtenir le consentement de cette princesse pour la suppression, et le pape céda : on a prétendu que c'était plutôt par condescendance pour les grandes puissances de l'Europe, que par conviction. Ce ne fut qu'après plus de quatre ans de pontificat, et en conséquence des sollicitations réitérées des ministres de France, d'Espagne et des Deux-Siciles, que Clément XIV prononça cette suppression tant désirée. Son bref était adressé à tous les évêques catholiques, et leur enjoignait de s'y conformer. Il y rappelait les différents décrets portés par ses prédécesseurs pour abolir les ordres religieux. Venant ensuite aux jésuites, et parlant des plaintes élevées contre eux, il faisait valoir principalement le bien de la paix, qu'il croyait attaché à la destruction de cet ordre. Il lui parut sans doute que puisque des souverains aussi zélés pour la gloire de la religion, s'étaient ligués contre cette société, le Saint-Siége s'efforcerait vainement de les maintenir, ou qu'au moins elle ne pourrait plus être utile à l'église, et cette considération l'emporta sur tous les scrupules. Le 13 août, un second bref régla la manière dont le premier serait mis à exécution ; mais tous les deux ne furent rendus publics que le 16 du même mois. Ce jour-là, des commissaires nommés par le pape se rendirent dans toutes les maisons des jésuites à Rome, et leur notifièrent la suppression. Le général Ricci et ses assistants furent arrêtés, interrogés et conduits d'abord dans un appartement du collége anglais, ensuite au château Saint-Ange. Quelques autres de ces religieux furent aussi renfermés. Malgré ces mesures de rigueur, les

(1) Plusieurs historiens ont cru que Bertold ou Berold de Saxe, qui vivait au commencement du onzième siècle, et est la tige de la maison souveraine de Savoie, n'avait point existé. Ils ont prétendu qu'Humbert Ier était petit-fils de l'empereur Louis, fils de Boson, qui le fut de Beuve, comte d'Ardenne, du sang, selon quelques-uns, de Pharamond, ou de Charlemagne, selon quelques autres. Voici comme en parle le savant Chorier dans son *Abrégé de l'Histoire du Dauphiné* : « Le roi Lothaire-le-Jeune épousa Tietberge, sœur de Humbert ; Ermengarde, fille de l'empereur Louis II, et petite-fille de Louis-le-Débonnaire, fut femme de Boson. Il eut d'elle Louis qui lui succéda au royaume de Bourgogne, et qui fut empereur d'Italie. Charles Constantin, fut fils de celui-ci et d'Adélaïs-Egine d'Angleterre. Il épousa la comtesse Tietberge, eut d'elle Humbert, et vivait encore l'an 963. Nous devons cette découverte à l'exact et curieux Du Bouchet, et la preuve est en divers titres du cartulaire de Cluny qu'il m'a communiqués. (*Chorier* »). Le Dauphiné est devenu province de France, par suite de la cession qu'Humbert II, descendant de Humbert *aux blanches mains*, en a faite à Philippe de Valois. (Voir *l'année* 1349.)

écrivains des *Nouvelles Ecclésiastiques* ont assuré que *les partisans de la Société de Jésus étaient venus à bout de surprendre en plusieurs choses la religion du pape* (année 1773). Cette assertion paraît difficile à croire. Le bref d'extinction fut publié et mis à exécution dans les différents diocèses de la chrétienté. Il n'y avait rien à faire à ce sujet dans les états d'où les jésuites étaient déja expulsés, et le bref du 21 juillet ne fut même pas publié en France. Ainsi fut dissoute une société fameuse qui subsistait depuis deux cent trente-trois ans, à dater de la bulle de Paul III en 1540, et qui comptait près de vingt mille religieux employés dans les colléges, dans l'exercice du ministère et dans les missions. (*Mém. sur l'Hist. ecclés.*)

Quoique cette suppression fut prévue depuis long-temps, elle fit une grande sensation dans les pays chrétiens. Chacun la jugea selon ses convictions ou ses intérêts, et la destruction des jésuites ne mit pas fin à tous les écrits, pour ou contre eux, dont le public était inondé depuis plusieurs années. Les ennemis de la société prétendaient qu'il avait été question de cette mesure dès le règne précédent, et rapportaient à ce sujet une anecdote qui aurait été fort curieuse si son exactitude avait pu être prouvée. Il y avait alors à Paris un vieux médecin assez célèbre, nommé Camille Falconet; il était en grande relation avec les hommes de lettres, qu'on désignait sous le nom d'*encyclopédistes*. On lui apporta un jour, disait-on, de chez le pâtissier, enveloppé dans une feuille manuscrite, un biscuit qu'il avait demandé; avant de manger son biscuit, ce médecin, qui avait probablement la manie de Sterne, s'avisa de lire le papier qui l'enveloppait : sa surprise fut extrême en voyant que c'était un fragment de lettre de la main du P. Le Tellier, confesseur de Louis XIV (mort en 1719). Il y disait : « Enfin, » je suis parvenu à abattre l'hydre cent fois re- » naissante (le cardinal de Noailles); il sera avant » peu arrêté et conduit à Rome sous bonne et » sûre escorte. D'Aguesseau sera exilé, et j'ai lieu » de croire que vous serez chargé de ses fonc- » tions. »

On espérait tirer un grand parti de la lettre d'un jésuite, convenant lui-même qu'il allait faire arrêter le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, et exiler le procureur-général du parlement; mais l'authenticité de cette missive ne fut rien moins que prouvée; la liaison intime du docteur Falconet avec Diderot fit supposer que ce médecin avait bien pu se prêter à quelque jonglerie; et le public ne voulut pas croire qu'une lettre du P. Le Tellier, après avoir été enfouie pendant cinquante ans, se serait retrouvée, à jour fixe, dans la boutique d'un pâtissier, pour tomber entre les mains des Philosophes du dix-huitième siècle. Ce qui est certain seulement, c'est que l'abbé de Chauvelin fit usage de ce fait dans son rapport au parlement, relativement au procès des jésuites.

Il n'entre pas dans le plan de cet ouvrage de porter un jugement sur une question si longuement et si énergiquement controversée de part et d'autre : nous ne sommes qu'historiens. Mais, à ce titre, nous devons faire mention d'un singulier dilemme que les partisans de la Compagnie de Jésus ont soumis plus d'une fois à la solution des antagonistes de cette société : « Ou les doctrines reprochées aux jésuites, disaient-ils, étaient supposées, et alors d'augustes personnages se sont faits les instruments des mauvaises passions de leurs adversaires; ou les griefs qu'on produisait contre ces religieux étaient fondés. Mais, dans ce cas, les hommes qui, plus tard, ont excité des révolutions en France, en Espagne et dans les Deux-Siciles, ont fait preuve d'une grande ingratitude, en persécutant des auxiliaires qui les auraient puissamment aidés à renverser les monarchies européennes. Dans le premier cas, les rois ne devaient pas condamner les jésuites; dans le second, les révolutionnaires ne devaient point demander leur condamnation. »

Suppression de la bulle *in cena Domini*, à la demande des souverains dont elle blessait les droits temporels.

29 août. Etablissement des écoles royales de marine. Le nombre des gardes de la marine royale est réduit, et l'on crée plusieurs nouvelles places d'enseignes de vaisseau dans les brigades du corps royal de la marine.

Le roi, par lettres-patentes, règle l'administration des revenus publics dans le duché de Bar.

7 novembre. Deux missionnaires sont décapités au Tong-King. Les persécutions contre les missionnaires avaient été continuelles en Chine depuis 1737 jusqu'en 1750. A cette époque elles se ralentirent un peu. Plusieurs religieux en profitèrent pour rentrer dans ce pays, où l'on comptait un grand nombre de chrétiens. Ils y firent de nouvelles conquêtes, et restèrent assez tranquilles jusqu'en 1773, qu'on arrêta deux religieux dominicains, nommés Hyacinthe Castenada et Vincent Liène; le premier espagnol, et le second tongkinois. Comme ils ne voulurent pas renoncer à leur foi, on les décapita dans leur prison.

L'obstination de la Russie à exiger des Turcs la remise de la ville d'Azof, celle des forts de Kersch et de Genikalé, en Crimée, et le détroit de Taman, avait fait rompre les négociations de Fockschani. A cette reprise des hostilités la fortune abandonna les armées russes. Le général Repnin est battu sur le Danube, Romanzoff à Silistrie, et Dogorouski à Varna. Potemkin, Soltikoff et Souwaroff sont rejetés sur la rive droite du fleuve, et au même temps le rebelle Pugatschew, qui prenait le nom de Pierre III, fait trembler Moscow. La France s'alarme des projets de la Russie. Elle arme une flotte à Toulon pour faire diversion en faveur de la Porte Ottomane, et protéger le jeune Gustave, roi de Suède, que le czar menaçait depuis que ce prince s'était affranchi de la tyrannie du sénat Suédois.

Tel était l'état des parties belligérantes à la fin de cette année. Cet état ne présageait rien d'heureux pour la monarchie moscovite; mais les évé-

nements trompèrent encore une fois toutes les prévisions de la politique.

1774.

Le 21 janvier, le sultan Mustapha III meurt à Constantinople, après un règne de dix-sept ans. Son frère Abdoul Achmet lui succède. Il est âgé de quarante-neuf ans.

Le parlement d'Angleterre, par un bill du mois d'avril, ordonne qu'à compter du 1er juin, le port de Boston sera interdit jusqu'au rétablissement de la perception des droits établis par la métropole sur les colonies. Il exige en outre une indemnité en faveur de la compagnie des Indes, pour la destruction des caisses de thé jetées à la mer. Les Bostoniens se préparent à la guerre. L'assemblée de Massachusset-Bay est transférée à Salen. Elle forme le projet d'un congrès général, composé des commissaires de toutes les colonies. Il se rassemble à Philadelphie.

Une victoire inattendue change la face des affaires en Bulgarie. Romanzoff ayant joint quatre régiments anglais à son corps d'armée, repasse brusquement le Danube, bat l'avant-garde des Turcs, et va attaquer le grand-visir dans son camp de Kainardgi. Le 20 juin, l'armée turque, surprise à l'improviste, se débande, et le grand-visir est contraint à demander la paix. Elle est signée, le 2 juillet, sur un tambour, dans le camp même des Turcs. Les Russes obtiennent toutes les concessions qui leur avaient été refusées à Fockschani.

Louis XV n'a pas vu la conclusion de cette guerre. Sur la fin du mois d'avril, ce prince allant à la chasse rencontre le convoi d'une personne qu'on portait en terre. La curiosité naturelle qu'il avait pour les choses lugubres le fait approcher du cercueil. Il demande qui on va enterrer; on lui dit que c'est une jeune fille morte de la petite vérole. A ces mots une pâleur subite se répand sur son visage ordinairement coloré. Le roi est frappé à mort sans s'en apercevoir.

Deux jours après, son chirurgien-dentiste en examinant ses gencives, y trouve un caractère qui annonce une maladie dangereuse; il en avertit un homme attaché au roi. Sa remarque est négligée; la petite-vérole la plus funeste se déclare, quoique ce prince ait déjà eu cette maladie au mois d'octobre de l'année 1728. Plusieurs de ses officiers sont attaqués du même mal, soit en le soignant, soit en approchant de son lit, et en meurent. Trois princesses, ses filles, que leur tendresse et leur courage retiennent auprès du roi, reçoivent les germes du poison qui dévore leur père, et sont bientôt en danger. On parvient heureusement à sauver leurs jours.

Louis XV supporte ses douleurs avec patience et résignation. De lui-même il appelle les secours de la religion, et fait éloigner la comtesse Dubarry. Le cardinal de la Roche-Aymon, archevêque de Rheims et grand-aumônier de France, lui administre les derniers sacrements et demande publiquement, par ordre du roi, et en son nom, pardon des scandales que ce prince avait donnés à son peuple.

10 mai. Louis XV meurt à Versailles à l'âge de soixante-quatre ans, et après un règne de cinquante-neuf. Les princes et princesses se retirent à Choisi.

Louis XV avait eu de son mariage avec Marie-Leczinska, deux fils et huit filles.

Louis-Auguste, troisième fils, né du mariage de Louis, dauphin, avec Marie-Josephe de Saxe, et petit-fils de Louis XV, succède à ce prince sous le nom de Louis XVI.

Le corps du roi défunt est couvert de chaux, et transporté, le 12, à Saint-Denis, sans pompes et sans cérémonies, suivant l'usage établi au château de Versailles pour les princes morts de la petite-vérole. Pendant le trajet funèbre, le peuple, clair semé sur la route, ne montre pas pour la mémoire de Louis XV ces témoignages de regrets que son surnom de *Bien-aimé* semblait lui assurer.

Louis XV avait des qualités estimables, un bon cœur, un jugement sain, mais on abusa perfidement de la faiblesse de son caractère. Des hommes ambitieux, des courtisans avides, mirent tout en usage pour corrompre les mœurs d'un prince si digne d'être *aimé*, et eurent le funeste avantage de réussir. Le scandale de ses liaisons et les désordres de sa cour ont fait des plaies profondes au royaume de France. Il laissa l'incrédulité et la licence faire les plus tristes progrès, et tandis qu'un gouvernement prévoyant et ferme aurait appliqué des remèdes efficaces au mal naissant, l'incapacité ou la connivence des dépositaires de l'autorité royale n'opposa qu'une barrière impuissante aux attaques des ennemis de toutes les institutions sociales. Il enhardit le vice par son exemple, et rendit à peu près stériles les grands exemples de vertu qu'offraient à la cour une reine, un dauphin et des princesses d'un mérite si rare, et d'une piété si solide. Il n'est presque point d'époque de ce règne qui n'ait été signalée par quelque affligeant spectacle. « L'immoralité affichée sous la régence, la licence d'un parti remuant, ses satires et ses intrigues, les illusions qu'il enfanta, et les scènes ridicules ou cruelles qu'il ne rougit point d'attribuer à la religion qui les repoussait; les entreprises réitérées d'un corps ambitieux, les contestations qu'il entretint, les troubles qu'il fomenta, et les atteintes marquées qu'il porta successivement à l'autorité qu'il eût dû défendre; le monarque lui-même contribuant à énerver son pouvoir par sa faiblesse; des ministres, tantôt sans vigueur pour réprimer le mal, tantôt d'intelligence pour l'accroître; l'incrédulité, naissant dans l'ombre, faible et timide d'abord, ne montrant que la moitié de ses vues, et ne publiant ses productions que de loin en loin et comme à la dérobée, puis fortifiée par la corruption et enhardie par l'impunité, lançant son poison sans retenue, se glissant dans toutes les classes, étalant

avec audace et ses blasphêmes et ses provocations séditieuses, et menaçant de ses efforts redoublés l'autorité aveugle qui l'avait laissée s'accroître; les ressorts du gouvernement brisés, les lois sans force, les droits du prince et l'obéissance des sujets réduits en problème; des mœurs, des maximes et un langage tout nouveaux, substitués à ceux qui avaient fait jusque là le repos de la société et la force de l'état; enfin le trône et l'autel chancelant également sous les coups d'ennemis acharnés de l'un et de l'autre: tel est le tableau que présente la France pendant un intervalle de soixante ans, et qui annonçait pour l'observateur attentif, des révolutions et des orages. » En 1770 la catastrophe avait déjà paru imminente; l'agitation avait été extrême, dans toutes les classes de la société, dont quelques-unes étaient violemment froissées par les abus et les désordres que l'autorité avait laissé s'établir. Les états-généraux avaient été demandés; mais ceux qui sollicitaient cette convocation ne connaissaient pas plus leur époque qu'ils ne prévoyaient les résultats qu'elle devait avoir. Elle fut refusée, et Louis XV laissa pour héritage, à son infortuné successeur, un royaume divisé, des finances dilapidées, un gouvernement sans force, et des populations agitées par tous les germes de troubles et de discordes. Quelle que soit la rigueur du jugement de l'histoire sur le règne de Louis XV, « sa mémoire nous sera chère parce que son cœur était bon. La France lui aura une obligation éternelle d'avoir aboli la vénalité de la magistrature, et d'avoir délivré tant d'infortunés habitants de nos provinces de la nécessité d'aller chercher leur ruine dans une capitale où l'on ignore presque toujours nos coutumes. Son jugement en toutes choses était juste, mais cette douce facilité de caractère dont nous avons parlé, le porta toujours à préférer l'opinion des autres à la sienne. » (*Voltaire.*) Enfin, on peut appliquer à ce prince, plus faible que coupable, ce qu'un poète de cette époque a mis dans la bouche d'un courtisan :

« Ses vertus sont de lui, ses défauts sont de nous! »



FEMME.	ENFANTS.	1774. MORT.	PRINCES CONTEMPORAINS.

FEMME.

Marie-Charlotte-Sophie Leczinska, née à Deux-Ponts le 23 juin 1703, fille de Stanislas Leczinski, roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, et de Catherine, comtesse de Buin-Opalinska.

Cette princesse épousa Louis XV par procureur, à Strasbourg, le 15 d'août 1725. La bénédiction nuptiale lui fut réitérée le 4 septembre, dans le château de Fontainebleau.

Marie Leczinska mourut le 24 juin 1768. Elle a été enterrée à Saint-Denis.

ENFANTS.

Louis de France, dauphin, né à Versailles le 4 septembre 1729, mort à Fontainebleau le 20 décembre 1765, à l'âge de 36 ans, et inhumé dans la cathédrale de Sens.

N., duc d'Anjou, né le 30 août 1730, mort le 7 avril 1733.

Marie-Louise-Elisabeth de France, née le 14 août 1727, mariée en 1739 à don Philippe de Bourbon, infant d'Espagne, duc de Parme, Plaisance et Guastalla; morte à Versailles le 6 décembre 1759. (Son mari est mort le 18 juillet 1765, âgé de 45 ans. *Voy.* pag. 319.)

Anne-Henriette de France, née le 14 août 1727, sœur jumelle de la précédente, morte à Versailles le 10 février 1752.

Louise-Marie de France, née le 28 juillet 1728, morte le 19 février 1733.

Marie-Adélaïde de France, née le 23 mars 1732, passée en Italie le 21 février 1790, morte à Trieste le 8 juin 1799.

Marie-Louise-Thérèse-Victoire de France, née le 11 mai 1733, passée en Italie le 21 février 1790, morte à Udine en 1799.

Sophie-Philippine-Elisabeth-Justine de France, née le 17 juillet 1734, morte le 3 mars 1782.

Thérèse-Félicité de France, née le 16 mai 1736, morte en 1744.

Louise-Marie de France, née le 15 juillet 1737, religieuse carmelite le 1er octobre 1771, morte le 23 décembre 1787.

PETITS-ENFANTS.

Louis, dauphin, mort en 1765, a été marié deux fois:

La première, le 25 février 1745, à Marie-Thérèse-Antoinette-Raphaële, infante d'Espagne, fille du second lit du roi Philippe V; née le 11 juin 1726, morte de suites de couches le 22 juillet 1746. Le seul fruit de ce mariage est:

Marie-Thérèse de France, dite *Madame*, née le 9 juillet 1746, morte le 27 avril 1748.

La seconde fois, le 9 février 1747, à Marie-Josephe de Saxe, fille de Frédéric-Auguste II, roi de Pologne, électeur-duc de Saxe, et de Marie-Josephe d'Autriche; née le 4 novembre 1731, morte le 13 mars 1767. Les enfants de ce second mariage sont:

Louis-Joseph-Xavier de France, *duc de Bourgogne*, né le 13 décembre 1751, mort le 22 février 1761.

1774. MORT.

Louis XV meurt à Versailles de la petite-vérole, le 10 mai 1774, à l'âge de 64 ans 2 mois et 24 jours; son corps fut transporté sans pompe à l'abbaye de Saint-Denis le 12 mai. Monseigneur Beauvais, évêque de Senez, prononça l'oraison funèbre de ce prince, à St-Denis, le 13 juillet, et l'évêque de Langres en prononça aussi une dans l'église cathédrale de Paris, le 7 septembre suivant.

L'éducation donnée à Louis XV, et l'immoralité de la cour qui l'entourait, avaient détruit les mœurs de ce prince. Il eut, comme son prédécesseur, plusieurs maîtresses qui jouirent d'un grand crédit; mais il n'entoura pas ses liaisons d'une sorte de grandeur comme Louis XIV. L'histoire ne peut omettre les noms de quelques-unes de ces femmes qui ont eu malheureusement une grande influence dans la direction des affaires du royaume: Marie-Anne de Mailly, veuve du marquis de la Tournelle, obtint le titre de duchesse de Châteauroux. Elle fut éloignée de la cour, quand la maladie du roi, à Metz, fit craindre un changement de règne: le roi la rappela: mais la joie de son retour lui causa une telle révolution, qu'elle en mourut le 8 décembre 1744, à l'âge de 27 ans.

Jeanne-Antoinette Poisson, marquise de Pompadour, d'abord mariée à M. le Normand d'Etiole, fut amenée à la cour par sa mère, et succéda à la duchesse de Châteauroux. Cette favorite usa quelquefois de son crédit pour favoriser les beaux-arts: elle eut le mérite de faire exécuter un projet utile, celui de l'Ecole Militaire, dont Paris-Duverney avait eu la première idée. On a dit que, flattée par un billet que lui écrivit l'impératrice Marie-Thérèse, elle avait décidé le roi à la guerre en 1756. Quoi qu'il en soit, ce n'est pas la seule occasion où son immense faveur a été préjudiciable aux intérêts de la France; car, excepté la protection qu'elle accorda à M. le duc de Choiseul, elle eut le tort de placer souvent des intrigants dans les fonctions publiques, et des généraux sans talents à la tête des armées françaises. Elle est morte en 1764.

Marie-Jeanne Bécu-Vaubernier, comtesse Dubarry, fut la liaison la plus

PRINCES CONTEMPORAINS.

Papes.

Clément XI, mort en	1721
Innocent XIII.	1724
Benoît XIII.	1730
Clément XII.	1740
Benoît XIV.	1758
Clément XIII.	1769
Clément XIV.	1774

Maison othomane.

Achmet III, déposé en	1730
mort en	1736
Mahmoud, ou Mahomet V.	1754
Mustapha III.	1774
Abdoul-Achmet IV.	1789

Empereurs d'Allemagne.

Charles VI.	1740
Charles VII.	1745
François Ier.	1765
Joseph II.	1790

Rois d'Espagne.

Philippe V.	1746
Louis I.	1744

Philippe V avait abdiqué la couronne, le 15 janvier 1744, en faveur de son fils Louis; mais celui-ci étant mort un mois et demi après son avènement, Philippe remonta sur le trône.

Ferdinand VI.	1759
Charles III.	1788

Rois de Portugal.

Jean V.	1750
Joseph Ier.	1777

Rois d'Angleterre.

Anne Stuart.	1714
George I.	1727
George II.	1760
George III.	1820

Rois de Suède.

Charles XII.	1718
Ulrique Eléonore abdique la couronne en mars 1720, en faveur de son époux le prince F. de Hesse-Cassel, morte en	1741
Frédéric de Hesse-Cassel.	1751
Adolp.-Fréd. de Holstein-Hertein.	1771
Gustave III.	1792

Rois de Danemarck.

Frédéric IV.	1730
Christiern VI.	1766
Christiern VII.	1808

Rois de Pologne.

Frédéric-Auguste I.	1733
Stanislas Leczinski. Abandonne le trône en 1713; élu une seconde fois en 1733; renonce à la couronne en 1736; mort duc de Lorraine et de Bar en	1766
Frédéric-Auguste II.	1763
Stan.-Auguste Poniatowski.	1798

ENFANTS.	1774. MORT.	PRINCES CONTEMPORAINS.

ENFANTS.

Xavier - Marie - Joseph, *duc d'Aquitaine*, né le 8 septembre 1753, mort le 22 février 1754.

Louis - Auguste, *duc de Berry*, né le 23 août 1754, devenu dauphin de France en 1765, et roi, sous le nom de Louis XVI, en 1774; marié à Marie - Antoinette d'Autriche le 16 mai 1770; mort le 21 janvier 1793.

Louis-Stanislas-Xavier, *comte de Provence*, né le 17 novembre 1755; marié le 14 mai 1771, à Marie-Louise Joséphine de Savoie; a pris le titre de roi de France et de Navarre, sous le nom de Louis XVIII, le 5 juin 1795; appelé au trône le 6 avril 1814; mort le 16 septembre 1824.

Charles-Philippe, *comte d'Artois*, né le 9 octobre 1757; marié, le 16 novembre 1773, à Marie-Thérèse de Savoie; d'abord *Monsieur* en 1795, et roi de France, sous le nom de Charles X, le 16 septembre 1824.

Marie-Zéphirine, née le 26 août 1750, morte le 1er septembre 1755.

Marie-Adélaïde-Clotilde-Xavière, née le 23 septembre 1759; mariée le 27 août 1775, à Charles Emmanuel-Ferdinand - Marie, prince de Piémont, depuis roi de Sardaigne; morte en 1802.

Philippine-Marie-Hélène-Elisabeth, née à Versailles le 3 mai 1764; morte le 10 mai 1794.

1774. MORT.

scandaleuse que le roi forma pendant tout son règne. Nous n'en aurions point parlé sans la part qu'elle a eue à la disgrace de M. de Choiseul, et à la destruction des parlements. Reléguée, après la mort du roi, dans l'abbaye du Pont-aux-Dames, près de Meaux, elle y vécut d'une manière exemplaire, et édifia les religieuses par l'austérité de sa dévotion. Sa fin malheureuse fut encore une expiation de sa vie : condamnée à mort par le tribunal révolutionnaire, elle fut conduite au supplice le 8 décembre 1793, et ne cessa, pendant ce terrible trajet, de pousser des cris lamentables et d'implorer la pitié publique. C'est la seule des femmes, victimes de la terreur, qui ait montré autant de faiblesse en allant à la mort.

PRINCES CONTEMPORAINS.

Electeurs de Saxe.

Fréd.-Auguste, roi de Pologne. 1763
Christian - Léop. - Frédéric. 1763
Frédéric-Auguste.

Electeurs de Bavière.

Charles-Albert, empereur d'Allemagne. 1745
Maximilien-Joseph. 1777

Stathouders de Hollande.

Guil. - Ch. - Henri Frison. 1751
Guillaume V.

PRINCES CONTEMPORAINS.

Rois de Hongrie et de Bohême.

(*Voy.* Emp. d'Allemagne.)

Empereurs de Russie.

Pierre Ier, dit le Grand. 1705
Catherine Alexiewna. 1727
Pierre II. 1730
Anne Iwanonna. 1740
Jean Antoniowitz, proclamé empereur en 1740, à l'âge de deux mois; détrôné l'année suivante, et relégué dans ses états d'Allemagne.
Elisabeth Petrowna. 1762
Pierre III. 1762
Catherine II. 1796

Rois de Prusse.

Frédéric-Guillaume. 1740
Frédéric II, dit le Grand. 1786

Rois des Deux-Siciles.

Charles de Bourbon, fils de Philippe V, passe, en 1759, du trône de Naples au trône d'Espagne, sous le nom de Charles III. 1788
Ferdinand IV. 1825

Rois de Sardaigne

Victor-Amédée abdique en 1730, mort en 1732
Charles-Emmanuel III. 1773
Victor-Amédée-Marie. 1796

Grands-ducs de Toscane.

Côme III. 1723
Jean Gaston. 1737
François - Etienne de Lorraine, jusqu'en 1745, époque où il fut élu empereur d'Allemagne, sous le nom de François Ier; mort en 1765
Pierre-Léopold-Joseph, jusqu'en 1764, époque à laquelle il devint roi de Hongrie et de Bohême, et plus tard empereur d'Allemagne. 1790

Ducs de Modène.

Renaud d'Est. 1727
François Marie. 1780

Ducs de Parme.

François II (Farnèse). 1727
Antoine Farnèse. 1731
Elisabeh Farnèse, jusqu'en 1731, qu'elle céda ce duché à Charles de Bourbon, son fils aîné. Charles de Bourbon, jusqu'en 1734, époque à laquelle il se fit proclamer roi de Naples. Charles VI, empereur et duc de Parme, par la cession du duc Charles. (*Voy.* Allemagne.) 1740
Marie - Thérèse, jusqu'en 1748.
Philippe, inf. d'Espag. 1765
Ferdinand. 1802

MINISTRES.

PREMIERS MINISTRES.

Guillaume Dubois, cardinal, mort en 1723
Philippe d'Orléans. 1723
Louis-Henri, duc de Bourbon-Condé. 1740
André-Hercule de Fleury, cardinal. 1743

AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Le maréchal d'Huxelles a présidé le conseil des affaires étrangères dans les premiers temps de la régence (depuis 1716 jusqu'en 1718). Il avait sous lui les abbés Dubois et d'Estrées, MM. de Canillac, de Cheverny, de Torcy et Pecquet.

J.-B. Colbert de Torcy. 1746
Cardinal Dubois. 1723
J.-B. Fleuriau d'Armenonville. 1728
Louis Chauvelin. 1762
J.-J. Amelot de Chaillou. 1749
Voyer de Paulmy d'Argenson. 1757
Brulart de Puysieux. 1771
Barberie de Saint-Contest. 1754
Antoine-Louis de Rouillé. 1761
Cardinal de Bernis. 1794
Choiseul-Stainville. 1785
Choiseul, duc de Praslin. 1785.

Le comte de Saint-Florentin. fait duc de la Vrillière, administre par *intérim* en 1770.

Duc d'Aiguillon, mort en 1788

MINISTRES DE LA MAISON DU ROI.

Phelypeaux de Pont-Chartrain. 1725
Phelypeaux de Maurepas. 1781
Duc de la Vrillière. 1777

CONTRÔLEURS-GÉNÉRAUX DES FINANCES.

Chamillart, mort en 1721
Nicolas Desmarest. 1721

Le conseil établi en 1716 pour administrer les finances, était composé ainsi qu'il suit: Maréchal de Villeroi, duc de Noailles, marquis d'Effiat, Amelot, Le Pelletier des Forts, Rouillé du Coudray, de la Houssaye, d'Ormesson d'Amboile, Fagon, Tachereau de Baudry, Gaumont, Gilbert de Voisin, Bouvard de Fourqueux, duc de la Force, d'Argenson, garde-des-sceaux, et le président Dodun. Plus tard les fonctions de contrôleur-général, dont la place resta vacante, furent exercées par MM. Ph.-Joseph Perrotin de Barmont, Pierre Soubeyran et Jacques Perrotin de Barmont. Les secrétaires d'état ont été rétablis en 1718.

GUERRIERS.

MARÉCHAUX DE FRANCE.

Aubusson de la Feuillade. 1725
Alègre. 1733
Armentières. 1774
Asfeld. 1743
Balincourt. 1770
Belle-Isle. 1761
Bercsény. 1758
Berwick. 1734
Bezons. 1733
Biron. 1756
Biron, colonel des gardes-françaises. 1787
Brancas. 1750
Brissac. 1780
Broglie. 1727
Broglie. 1745
Broglie. 1804
Chateau-Renaud. 1716
Chaulnes. 1744
Clermont-Tonnerre. 1781
Coëtlogon. 1730
Coigny. 1759
Conflans. 1777
Contades. 1792
Dubourg. 1739
Duras. 1770
D'Estrées. 1737
D'Estrées. 1771
Grammont. 1725
Harcourt. 1718
Harcourt. 1750
Huxelles, 1730
Iseinghen. 1747
Lafare. 1752
Lamothe-Houdancourt. 1755
Latour-Maubourg. 1764
Lautrec. 1762
Lowendhal. 1755
Lorges. 1773
Luxembourg. 1764
Maillebois. 1762
Matignon. 1729
Maulévrier. 1754
Maurice de Saxe, ayant le titre de maréchal-général. 1750
Médavy. 1725
Mirepoix. 1757
Montesquiou-Artagnan. 1725
Montmorency-Luxembourg. 1746
Montmorency-Laval. 1751
Montrevel. 1716
Nangis. 1742
Noailles. 1768
Puységur. 1743
Richelieu. 1788
Roquelaure. 1738
Sennecterre. 1771
Soubisse. 1787
Tallard. 1728
Tessé. 1725
Thomond. 1761
Villars. 1734
Villeroi. 1730

GÉNÉRAUX.

Bourcet. 1780
Chevert. 1769
Vallière. 1759

Cet officier-général est le premier qui calcula avec exactitude les effets de la poudre dans les mines. En 1716, au siège du Quesnoy, où il commandait en chef l'artillerie française, il dé-

MAGISTRATS.

CHANCELIERS.

Phelippeaux de Pontchartrain. 1727
Daniel-François Voisin. 1717
H.-F. d'Aguesseau. 1751
Lamoignon de Blanc-Mesnil. 1772
R.-Ch. de Maupeou. 1775
R.-N.-Ch.-Augustin de Maupeou. 1792

GARDES-DES-SCEAUX.

D.-F. Voisin. 1717.
De Voyer de Paulmy-d'Argenson. 1721
Fleuriau d'Armenonville. 1728
Louis de Chauvelin. 1762
Machault d'Arnouville. 1793
N.-R. Berryer. 1762
Paul-Esprit Feydeau de Brou. 1767

PREMIERS PRÉSIDENTS.

J.-A. de Mesmes. 1723
A. Potier de Novion. 1731
A. Portail de Vaudreuil. 1736
L. Le Pelletier de Rosambo. 1770
R.-Ch. de Maupeou. 1775
Mathieu-Molé de Champlatreux s'est démis en 1763
Ch.-August. de Maupeou. 1792
E.-F. d'Aligre de Maran. 1798
L.-J. Bertier de Sauvigny. 1789

PROCUREURS-GÉNÉRAUX.

H.-F. d'Aguesseau. 1751
G. F. Joly de Fleury. 1758
G.-F.-Louis Joly de Fleury. 1788
Omer Joly de Fleury. 1810

AVOCATS-GÉNÉRAUX.

G.-F. Joly de Fleury.
Lamoignon de Blanc-Mesnil.
G.-L. Chauvelin.
P. Gilbert de Voisin.
H.-F. d'Aguesseau.
L.-D. Talon de Boulay.
Louis Chauvelin.
G.-F.-L. Joly de Fleury.
P.-P. Gilbert de Voisin.
L.-F. Lefèvre d'Ormesson.
Omer Joly de Fleury.
Lebret de Flacourt.
Bochard de Saron.
Ant.-Louis Seguier.
M.-E. Le Pelletier de Saint-Fargeau.
François de Paule Barentin.
O.-L.-F. Joly de Fleury.
Jacq. de Vergès.
Truitier de Vaucresson.
Franç.-Mich. de Verthamont, *premier président du grand conseil*, mort en 1738

Cette charge a été supprimée la même année.

PROCUREURS-GÉNÉRAUX AU GRAND CONSEIL.

Réné Hurault.

SAVANTS ET ILLUSTRES.

PHILOSOPHES.

Abauzit. 1768
D'Alembert. 1783
Bayle. 1706.
Nic. Boulanger. 1759
Condillac. 1780
Damilaville. 1768
Diderot. 1784
Duclos. 1772
Dumarsais. 1756
Fontenelle. 1757
Helvétius. 1771
D'Holbach. 1789
Malbranche. 1715
Maupertuis. 1759
Secondat de Montesquieu. 1755
J.-J. Rousseau. 1778
Vincent Toussaint. 1772
Vauvenargues. 1747

HISTORIENS.

Hyac. d'Avrigny. 1719
Et. Baluze. 1718
Le P. Barre. 1764
Jacq. Basnage. 1723
Beausobre. 1738
Bougeant. 1743
Boulainvilliers. 1722
Martin Bouquet. 1754
Aug. Calmet. 1757
Fr. Catrou. 1737
Choisy. 1724
Gab. Coyer. 1782
Louis Crevier. 1765
Gab. Daniel. 1728
Dangeau. 1720
J.-B. Dubos. 1742
Duport-Dutertre. 1759
Le P. Fabre. 1753
M. Filibien. 1719
Cl. Fleury. 1723
Gervaise. 1749
Griffet. 1775
Jos. de Guignes. 1800
Jacq. Hardion. 1766
Le P. Helyot. 1716
Président Hénault. 1770
De la Crose. 1739
Le P. Lafitau. 1764
Isaac Larrey. 1719
Laugier. 1769
Ch. Lebeau. 1778
J. Lebeuf. 1760
Lefèvre de Saint-Marc. 1769
Legendre. 1733
Jacq. Lenfant. 1728
Lenglet-Dufrenoy. 1755
Levassor. 1718
Longueval. 1735
Macquer. 1770
Jacq. Marsolier. 1724
De Marsy. 1763
Jacq. Martin. 1751
Méhégan. 1766
Xavier Millot. 1785
Simon Pelloutier. 1757
Urbain Plancher. 1750
Bonav. Racine. 1755
And.-Michel de Ramsay. 1743
Reboulet. 1752
Ant. Rivet. 1749
Charles Rollin. 1741
Saint-Simon. 1755
P.-R. Thoyras. 1725
Jos. Vaissette. 1756
P.-F. Velly. 1759
Ren.-Aub. Vertot. 1735
Vignoles. 1744
Cl. Villaret. 1766

MINISTRES.

M. R. de Voyer de Paulmy, marquis d'Argenson, mort en 1721
Jean Law. 1729
Le Pelletier de la Houssaye. 1723
Ch. Gaspard Dodun. 1736
Le Pelletier des Forts. 1740
Philibert Orry. 1747
Machault d'Arnouville, exilé en 1757
Moreau de Séchelles, mort en 1760
Peireng de Moras. 1771
Nicolas de Boulongne. 1769
Etienne Silhouette. 1767
François de Laverdi, mort en 1794
Maynon d'Invault.
Joseph-Marie Terray. 1778

MINISTRES DE LA GUERRE.

Daniel-François Voisin. 1717
(La place de ministre de la guerre, supprimée en 1716, n'a été rétablie qu'en 1718. Pendant cet intervalle, les commissions des officiers ont été signées par MM. Hector de Villars, maréchal de France, président du conseil de la guerre; Louis Phelypeaux, duc de la Vrillière, et J.-B. Fleuriau d'Armenonville. Le conseil de la guerre était en outre composé du duc d'Orléans, régent; du prince de Conti; du duc du Maine; du comte d'Évreux; du duc de Guiche; du marquis de Puységur; de Joffreville; de Biron; de Levi; de Reinhold; de Saint-Hilaire; d'Asfeld, et de MM. Leblanc et Saint-Contest.)
Claude Leblanc. 1728
P.-V. Le Tonnelier de Breteuil. 1743.
Bauyn-d'Angervilliers. 1740
Pierre Voyer de Paulmy d'Argenson.
René Voyer d'Argenson. 1764
Fouquet, duc et maréchal de Belle-Isle. 1761
Boyer de Cremilles, adjoint au maréchal de Belle-Isle.
E.-F. de Choiseul-Stainville.
L.-F. de Monteynard.
Vignerod du Plessis-Richelieu, duc d'Aiguillon.

MINISTRES DE LA MARINE.

Phelypeaux de Pontchartrain. 1747
Phelypeaux de Maurepas, jusqu'en 1715; mort en 1781
(Membres du conseil qui ont administré de 1716 à 1718 : MM. le comte de Toulouse, amiral, chef du conseil; maréchal d'Estrées, vice-amiral, président; Fleuriau d'Armenonville; Fleuriau de Morville;

GUERRIERS.

monta 84 pièces de canon à l'ennemi avec 38 seulement qu'il avait sous ses ordres. (*Dict. hist.*)

AMIRAUX.

Cassart. 1740
Château-Renaud. 1716
Duguai-Trouin. 1736
V.-M. d'Estrées. 1737
Forbin. 1733
La Galissonnière. 1756
Guichen.
Lamothe-Piquet. 1791
Suffren. 1789

MAGISTRATS.

Jérôme Merault.
Denis-François Augran.

AVOCATS-GÉNÉRAUX AU GRAND CONSEIL.

Delâtre d'Oby.
Jérôme Bignon.
Lescalopier de Nourar.
Omer Joly de Fleury.
Lefèvre d'Ormesson.
Xavier Lebret.
Aubert de Tournef.
Pajot de Marescevaī.
Antoine-Louis Seguier.
Ollivier de Sénozan.
Cartanier d'Aurlac.
Pomereu.
Labriffe.

PRÉVÔTS DE PARIS.

Denis de Bullion.
Jérôme de Bullion.
Alex. de Ségur.
Bernard de Boulainvilliers.

LIEUTENANTS CIVILS.

J. d'Argouges de Fleury, jusqu'en 1762
Alex.-Franç. d'Argouges, jusqu'en 1766
Dufour de Villeneuve, jusqu'en 1774

PRÉVÔTS DES MARCHANDS.

Jérôme Bignon, élu en 1708
Ch. Trudaine, élu en 1716
Castagnères de Châteauneuf, élu en 1720
Nicolas Lambert, en 1725
Michel-Etienne Turgot, en 1729
Aubery de Vastan, en 1740
Bernage de Saint-Maurice, en 1743
Camus de Pontcarré de Viarmes, en 1758
Armand-Jérôme Bignon, en 1764
François de la Michodière, en 1772

LIEUTENANTS-GÉNÉRAUX DE POLICE.

Voyer de Paulmy-d'Argenson, jusqu'en 1718
Machault d'Arnouville, jusqu'en 1720
Marc-Pierre de Voyer-d'Argenson, jusqu'en 1721
Tachereau de Baudry, jusqu'en 1722
Marc-Pierre de Voyer-d'Argenson, jusqu'en 1724
Ravot d'Ombreval, jusqu'en 1725
René Hérault, jusqu'en 1739
Feydeau de Marville, jusqu'en 1747
René Berryer, juqu'en 1757
H.-L.-J.-B. Bertin, jusqu'en 1759
Gualbert-Gabriel de Sartines, jusqu'en 1775

SAVANTS ET ILLUSTRES.

ÉCRIVAINS-LITTÉRATEURS-POÈTES.

J.-B. d'Argens. 1771
Abbé Arnaud. 1784
Arnaud Baculard. 1805
J. Abbadie. 1728
N.-S. Bergier. 1790
Berruyer. 1754
Boursier. 1749
Bernardin de Saint-Pierre. 1814
Bretonneau. 1741
J.-J. Barthélemy. 1798
César Baudelot. 1722
Guil. Beauvais. 1773
Gros de Boze. 1753
P.-J. Bernard (Gentil.) 1775
Bernis, cardinal. 1794
Boufflers. 1815
Bachaumont. 1771
Barbeyrac. 1747
P. Barral. 1772
Ch. Batteux. 1780
Boivin. 1726
P. Bougainville. 1763
Bouhier. 1746
Brosses. 1777
Le P. Brumoi. 1742
Nic. Baudeau. 1792
Bruzen de la Martinière. 1749
Beguillet. 1790
Bullet. 1745
Butet-Dumont. 1788
P. Collet. 1770
Anne.-Ph. Caylus. 1765
Cochin. 1747
Chamousset. 1773
G.-Ampf. Chaulieu. 1720
Ch. P. Colardeau. 1776
Du Cerceau. 1730
Cl. Capperonier. 1744
Jean Capperonier. 1775
D. Cardonne. 1783
Cartaud de la Vilate. 1737
Chastenet de Puységur. 1743
Chaufepied. 1786
Coffin. 1749
Pierre Corte. 1747
Crébillon fils. 1777
Duhamel du Monceau. 1782
D'Espagnac. 1780
Denisart. 1765
Duguet. 1733
Le P. Delarue. 1725
Dorat. 1780
André Dacier. 1722
Abbé Dangeau. 1723
Guyot Desfontaines. 1745
Dreux du Radier. 1780
Dumarsais. 1756
E. Dupin. 1719
Dupré de Saint-Maur. 1774
Diderot. 1784
Dulaurens. 1797
Le P. Elysée. 1783
Ch. Folard. 1752
Ant. Ferrand. 1719
Foncemagne. 1779
Paul Foucher. 1779
Et. Fourmont. 1745
Mich. Fourmont. 1746
Freret. 1749
Cat. Fréron. 17.6
P.-S. Fournier. Il est auteur d'un excellent ouvrage sur l'art de l'imprimerie. 1768

MINISTRES.

maréchal de Tessé; Vauvrai; Ferrand; Bonrepos; Coëtlogon; Champigny; Renau; Asfeld; chevalier d'Orléans, grand prieur de France et général des galères; Bidé de la Grand'ville et Court.)

Fleuriau d'Armenonville, rétabli secrétaire d'état en 1718
Fleuriau, comte de Morville.
Phelipeaux de Maurepas, mort en 1781
Louis-Antoine Rouillé. 1761
Machault d'Arnouville. 1793
Peireng de Moras. 1771
Louis de Massiac. 1770
Lenormand de Mezy.
Nicolas-René Berryer. 1762
Choiseul-Stainville. 1785
Choiseul, duc de Praslin. 1785
Joseph-Marie Terray, par *intérim* en 1770
Bourgeois de Boyne. 1783

MINISTRES D'ÉTAT.

Pierre Guérin, cardinal de Tencin. 1758
Maréchal de Soubise. 1787
H. L. J. B. Bertin.

SAVANTS ET ILLUSTRES.

Ch. Guichard. 1775
Ant. Guénée. 1804
Grecourt. 1743
Gresset. 1778
Gedoyn. 1744
Balth.-Gibert. 1741
Jos.-Balth. Gibert. 1772
N.-J.-L. Gilbert. 1780
Gab. Girard. 1748
Abbé Goujet. 1767
P. Grosley. 1785
Gueudeville. 1720
J.-L. Geoffroy. 1804
L. Héricourt. 1733
N. Houard. 1803
P.-D. Huet. 1721
Le P. Hardouin. 1729
Le P. Houbigant 1783
Ant. Hamilton. 1720
Dan. Jousse. 1781
L. Jaucourt. 1780
Le P. Jovency. 1719
F. R. Laguerinière. 1751
G. Leblond. 1781
De Lamare. 1723
J. Laurière. 1728
Lecourayer. 1776
J.-B. Legouvé. 1782
Latteignant. 1779
Leriget de la Faye. 1731
La Beaumelle. 1773
Lableterie. 1772
Lacurne Sainte-Palaye. 1781
J.-B. Ladvocat. 1765
Bern. de la Monnaye. 1727
Dan. Laroque. 1731
Le P. De la Rue. 1725
J.-Bern. Leblanc. 1781
Jean Leclerc. 1736
Jacq. Lelong. 1721
René Le Sage. 1747
Le Franc de Pompignan. 1784
Montalembert. 1800
Le P. Michel-Ange Marin. 1767
Mesenguy. 1763
Montfaucon. 1741
Massillon. 1742
Malfilâtre. 1767
Mangenot. 1768
Monterif. 1770
Malezieu. 1727
Prosper Marchand. 1756
Martenne. 1739
Massieu. 1722
Marivaux. 1763
Ch.-Fr. Monhy. 1784
Le P. Frey de Neuville. 1774
Pierre Niceron. 1738
J.-T. d'Olivet. 1768
R.-J. Pothier. 1772
Abbé de Prades. 1782
J. Pellerin. 1782
L. Pouie. 1781
Pigalle. 1785
Pezai. 1777
Papillon. 1738
Pluche. 1761
Le P. Porée. 1741
Ant. Prévôt. 1763
Le P. Quesnel. 1719
P. Roques. 1748
Louis Racine. 1763
P.-F. Rosset. 1788
J.-B. Rousseau. 1741
Remond de St-Albine. 1778
Pierre Restaut. 1764
J.-B. Robinet. 1820
Benjamin Rumfort. 1814
Ch.-d'Orl. Rothelin. 1744

SAVANTS ET ILLUSTRES.

D.-Fr. Secousse. 1754
Mich. Slodtz. 1764
Henri Sallengre. 1733
Saint-Aulaire. 1742
Saint-Lambert. 1802
Saint-Foix. 1776
Saint-Hyacinthe. 1746
Sénécé. 1737
Louis de Sacy. 1727
Saverien. 1805
Souchai. 1746
Le P. Sauciet. 1744
Math. Terrasson. 1734
Thomas. 1785
Le P. Tournemine. 1739
Comte de Tressan. 1749
Vanières. 1739
Jacq. Vergier. 1720
Henri Watelet. 1786
Voisenon. 1775
Voltaire. 1778
A.-L. Ximenès. 1817

AUTEURS DRAMATIQUES.

Anseaume. 1784
Barthe. 1785
Boindin. 1751
Boissy. 1756
Brueys. 1723
Campistron. 1723
Jolyot de Crebillon. 1762
Danchet. 1748
De Belloy. 1775
Carton-Dancourt. 1725
Cardinal Destouches. 1749
Néricault-Destouches. 1754
Ch.-Riv. Dufresny. 1724
Fagan. 1755
Fuzelier. 1752
Gallet. 1757
Genest. 1719
Guimond de la Touche. 1760
Houdard de la Mothe. 1731
Lagrange-Chancel. 1758
Longepierre. 1721
Nivelle de Lachaussée. 1754
J. Sauvé de Lanoue. 1761
Legrand. 1728
P. Morand. 1757
Guyot de Merville. 1765
J.-J. Mouret. 1738
S. Pellegrin. 1745
Pallaprat. 1721
Panard. 1765
Pessetier. 1763
Alexis Piron. 1773
Poinsinet. 1769
Palissot. 1814
P.-Ch. Roy. 1764
Louis Riccoboni. 1753
Jos. Saurin. 1781
Joseph Vadé. 1757

ASTRONOMES. — MATHÉMATICIENS. — GÉOGRAPHES. — NATURALISTES.

Audierne vivait en 1783
D'Anville, mort en 1782
D'Allonville de Louville. 1732
P. Bouguer. 1758
Bedos de Celles. 1779
Bezout. 1783
Sil. Bailly. 1793
Beauchamp. 1801
Bernier. 1802
Bochard de Saron. 1794
Borda. 1799
Nic. Bellin. 1772
Brion de la Tour. 18..
Buache. 1757

SAVANTS ET ILLUSTRES.

Buy-Mornas. 1783
Bougainville. 1811
Buffon. 1788
Le P. Cartel. 1757
A.-C. Clairaut. 1765
Cassini. 1756
Cassini de Thury. 1784
Chappe. 1769
Charlevoix. 1761
P. Chomel. 1740
Deparcieux. 1768
Darquier. 1782
Nicol. de Lisle. 1768
Divins Duséjour. 1794
Cl. de l'Isle. 1720
Guil. de l'Isle. 1726
Delonguerue. 1733
Le P. Duhalde. 1743
J.-L.-M. Daubenton. 1799
Dupuget. 1801
Fautet de Lagny. 1734
Louis Feuillée. 1732
P. Godin. 1760
Simon Gamaches. 1756
Gueneau de Montbeilliard. 1785
Grandjean de Fouchy. 1788
Séb. Jaurat. 1802
Gab. Jars. 1769
Ant. Jussieu. 1758
Bern. Jussieu. 1777
Lacondamine. 1774
Le P. Lescur. 1770
L. Lacaille. 1762
Ph. La Hire. 1718
Ch. Lemonier. 1799
Simon Laloubère. 1729
Paul Lucas. 1737
P.-R. Montmort. 1719
Ben. Maillet. 1738
J.-B. Nolin. 1762
Isaac Newton. 1727
Jac. Ozanam. 1717
Ant. Parent. 1716
H. Petot. 1771
Le P. Pingré. 1796
Pignagnol de la Force. 1753
Parennin. 1741
Poivre. 1786
L. P. Reyneau. 1728
Réaumur. 1752
Fr. Rivard 1778
J. Roblée. 1721
Romé de l'Isle. 1790
J.-F. Séguier. 1784
J. Saurin. 1737
Fr. Sevin. 1741
Le baron de Tott.
Abr. Trembley. 1784
Séb. Vaillant. 1722
Valmont de Bomare. 1807
Rob. de Vaugondy. 1766
P. Varignon. 1722

CHIMISTES.

Clouet. 1801
Cisternay-Dufay. 1739
Cadet Gassicourt. 1799
Fontanieu. 1784
Jean Hellot. 1766
Rouelle. 1770
Jacq. Spielmann. 1783

GRAVEURS-MUSICIENS.

Jean Audran. 1756
Nic. Balechou. 1765
Ch. Cochin. 1754
Th. Cochin. 1790
Jean Dassier. 1763
Dorigny. 1742
Fiquet. 1794
Gravelot. 1773

SAVANTS ET ILLUSTRES.

Marcenay de Ghuy.	1811
Bernard Picart.	1733
Simoneau.	1728
Sirlet.	1737
H. Tardieu.	1749
H. Thomassin.	1641
Wille.	1808
D'Auvergne.	1797
Campra.	1744
Couperin.	1733
Dezède.	1792
Floquet.	1785
Gluck.	1787
Mondonville.	1772
Philidor.	1795
Rameau.	1764
Trial.	1771
HOMMES CÉLÈBRES.	
C.-Aug.-F. d'Argental.	1788
Samuel Bernard.	1739
L.-R. Boquet.	1814
J.-P. Bignon.	1743
Bouchardon.	1762
Dom. Bauduin.	1809
G.-F. Berthereau.	1594
Ferd. Berthoud.	1807
Brisacier.	1736

SAVANTS ET ILLUSTRES.

Jean Calas.	1762
Le P. G. Daubenton.	1723
Jean Dumont.	1726
Paris-Duverney.	1764
Ch. Folard.	1752
J.-F. Froulé.	1794
Pierre-D. Huet.	1721
Mahé de la Bourdonnaye.	1754
Caradeuc de la Chalotais.	1785
Lally.	1766
Poisson de Marigny.	1781
Le curé Meslier.	1733
Léon d'Osembray.	1753
Pascal Paoly.	1787
Le diacre Pâris.	1727
L.-P. Siret.	1795
Voyer de Paulmy d'Argenson.	1787
Le P. Quesnel.	1719
Cartel de Saint-Pierre.	1743
Saint-Simon (duc).	1755
Le P. Letellier.	1719
Titon du Tillet.	1762
Tronchin.	1781

SAVANTS ET ILLUSTRES.

Dom. Toustain.	1754
Destut de Tracy (Théatin).	1786
Balth. Tralles.	1768
Baron de Trenck.	1794
P.-J. Tricalet.	1761
D.-M. Varlet.	1742
Jacq. de Vaucanson.	1782
Defarges-Desades.	1814
Michel Baron.	1729
C. Bellecourt.	1786
Carlin.	1783
Lekain.	1778
Préville.	1799
Sarazin.	1763
Brizard.	1791
FEMMES CÉLÈBRES.	
Comtesse de Murat.	1716
Marquise du Chastelet.	1749
Duchesse de Châteauroux.	1744
Marquise de Pompadour.	1764
Comtesse Dubarry.	1793
Madame du Deffant.	1780
Madame Petit-Dunoyer.	1720

SAVANTS ET ILLUSTRES.

La chevalière d'Eon.	1810
Madame Geoffrin.	1777
Madame de Graffigny.	1758
Rose Caumont de Laforce.	1724
Marquise de Lambert.	1733
Mademoiselle de Lespinasse.	1776
La duchesse du Maine.	1753
Madame de Maintenon.	1719
Madame de Staal, née Delaunay.	1750
Madame de Tencin,	1749
La princesse des Ursins.	1722
Madame de Villeneuve.	1755
Cupi Camargo.	1770
Claire de Latude-Clairon.	1803
Mademoiselle Duclos.	1748
Mademoiselle Dumesnil.	1803
Madame Favart.	1762
Mademoiselle Gaussin.	1767
Adrienne Lecouvreur.	1730





LOUIS XVI.

(Louis XVI, troisième fils de Louis, dauphin, et de Marie-Josephe de Saxe, né à Versailles le 23 août 1754. D'abord nommé duc de Berry; les cérémonies du baptême lui sont suppléées le 18 octobre 1761, par l'archevêque de Narbonne, grand-aumônier de France: il est tenu sur les fonts par le duc d'Orléans, au nom du roi de Pologne, électeur de Saxe, et par madame Adélaïde, sa tante. Dauphin le 20 décembre 1765, après la mort de son père; il succède à son aïeul, Louis XV, le 10 mai 1774, et est sacré à Reims le 11 juin 1775, par le cardinal de la Roche-Aymon, archevêque de cette ville. Les anciens pairs laïques sont représentés dans cette cérémonie par les frères du roi (le comte de Provence et le comte d'Artois), par le duc d'Orléans, le duc de Chartres, le prince de Condé et le duc de Bourbon.)

1774.

ouis XVI reçoit les hommages des princes et des princesses du sang. Une députation du parlement se rend à la Muette, le 5 juin, pour féliciter le jeune roi sur son avènement à la couronne. Le monarque appelle auprès de lui M. le comte de Maurepas, éloigné de la cour depuis vingt-trois ans pour avoir fait une chanson contre Mme de Pompadour. La frivolité de ce vieux ministre avait si peu de rapport avec les habitudes du roi, qu'on soupçonna que, dans cette circonstance, le choix de Louis XVI n'avait pas été libre. En effet, on prétend que le roi avait d'abord eu l'intention de donner la place de premier ministre à M. de Machault, homme habile, ferme et religieux, qui lui était recommandé par des notes trouvées dans les papiers de son père. L'austérité de M. de Machault effrayait certains esprits, et une intrigue de cour empêcha le roi de réaliser son projet.

Le jeune monarque fait remise à son peuple du droit de joyeux avènement, et s'engage à payer les dettes des rois ses prédécesseurs. Ce premier édit d'un roi de vingt ans est un monument de sagesse et de bonté paternelle, dont le préambule mérite d'être conservé par l'histoire. Le voici : « Assis sur le trône où il a plu à Dieu de nous élever, nous espérons que sa bonté soutiendra notre jeunesse et nous guidera dans les moyens qui pourront rendre nos peuples heureux: c'est notre premier désir. Connaissant que cette félicité dépend principalement d'une sage administration des finances, parce que c'est elle qui détermine un des rapports les plus essentiels entre le souverain et ses sujets, c'est vers cette administration que se tourneront nos premiers soins et notre première étude. Nous étant fait rendre compte de l'état actuel des recettes et des dépenses, nous avons vu avec plaisir qu'il y avait des fonds certains pour le paiement exact des arrérages et intérêts promis, et des remboursements annoncés. Considérant ces engagements comme une dette de l'état, et les créances qui les représentent comme une propriété au rang de toutes celles qui sont confiées à notre protection, nous croyons de notre premier devoir d'en assurer le paiement. Après avoir ainsi pourvu à la sûreté des créanciers de l'état, et consacré les



Peint par Duplessis

Louis XVI

Roi de France + 1793


UNIV.
OF
MICH.

principes de justice qui feront la base de notre règne, nous devons nous occuper de soulager nos peuples du poids des impositions; nous ne pouvons y parvenir que par l'ordre et l'économie; les fruits qui doivent en résulter ne sont pas l'ouvrage d'un moment, et nous aimons mieux jouir plus tard de la satisfaction de nos sujets que de les éblouir par des soulagements dont nous n'aurions pas assuré la stabilité. Il est des dépenses nécessaires qu'il faut concilier avec la sûreté de nos états; il en est qui dérivent des libéralités peut-être susceptibles de modération, mais qui ont acquis des droits dans l'ordre de la justice par une longue possession, et qui dès lors ne présentent que des économies graduelles; il est enfin des dépenses qui tiennent à notre personne et au faste de notre cour: sur celles-là nous pouvons suivre plus promptement le mouvement de notre cœur, et nous nous occupons déjà des moyens de les réduire à des bornes convenables: de tels sacrifices ne nous coûteront rien, dès qu'ils pourront tourner au soulagement de nos sujets; leur bonheur fera notre gloire, et le bien que nous pourrons leur faire sera la plus douce récompense de nos travaux. Voulant que cet édit, le premier émané de notre autorité, porte l'empreinte de ces dispositions, et soit comme le gage de nos intentions, nous nous proposons de dispenser nos sujets du droit qui nous est dû à cause de notre avènement à la couronne. »

Par un second édit, le roi affranchit les serfs des terres domaniales, il réforme la loi qui rendait les taillables solidaires du paiement de l'impôt, et abolit la question préparatoire. Ces améliorations sont accueillies en France avec des démonstrations non équivoques de la satisfaction générale.

31 juillet. Traité de paix entre la Porte et la Russie, signé dans le camp de Koutschoud-Kainardji, et ratifié à Constantinople. Par ce traité le sultan reconnaît et garantit le partage de la Pologne; la Crimée est déclarée indépendante, la navigation de la mer noire est libre aux Russes, qui restent maîtres des villes de Keretsch et de Jenikale, et rendent à la Porte les principautés de Moldavie et de Valachie.

Le 4 août, une grêle d'une grosseur peu ordinaire ravage une partie de la France. Le roi vient au secours des provinces, en faisant remise de quelques impositions, et en dispensant les agriculteurs de la corvée.

Pendant les longues querelles du parlement avec la cour, sous le règne précédent, l'opinion publique s'était fortement prononcée pour cette compagnie. Le roi veut donner satisfaction à son peuple. Le 26 août, il fait redemander les sceaux à M. de Maupeou, qui est exilé dans sa terre de Tuy en Normandie. Il est remplacé par M. Hue de Miroménil. Le même jour M. Turgot est nommé contrôleur-général des finances sur la démission de l'abbé Terray.

22 septembre. Mort du pape Clément XIV (Jean-Vincent-Antoine Ganganelli), dans la sixième année de son pontificat. Ce pape a eu beaucoup de partisans et de nombreux ennemis: « Le pontife, le prince et l'homme de lettres, disaient les uns, se firent également admirer dans la personne de Clément XIV. » Les autres trouvaient cet éloge exagéré, et mettaient ce pontife au-dessous de Benoît XIV. C'est Clément XIV qui a lancé la bulle de destruction des jésuites, et cet acte a été pour les uns un sujet de louange outrée, et pour les autres un motif d'injuste dénigrement. L'auteur de la *Vie de Clément XIV* (*Caraccioli*), est le premier qui ait avancé que ce pontife était mort d'un poison lent qui lui avait été administré; cette opinion a été adoptée par quelques historiens. Cette supposition, cependant, ne paraît nullement établie; l'affaiblissement des forces, chez un homme de soixante-neuf ans, accablé de travaux et veillant une partie des nuits, ne paraît pas un indice assez certain de poison, pour qu'on assigne cette cause à la mort de Clément XIV. Ces bruits, d'ailleurs, ont été démentis par des témoignages qui ne sont pas sans importance: Le P. Marzoni, général des Conventuels, qui avait assisté le pape jusqu'à ses derniers moments, et auquel on attribuait divers propos relatifs à ces soupçons de poison, certifia, sous le sceau du serment, par un acte du 27 juin 1775, que jamais ce pontife ne lui avait donné à entendre qu'il crût être empoisonné. De plus, le docteur Salicetti, médecin du palais apostolique, qui avait soigné le malade, avec son médecin ordinaire, rendit, dans une déclaration du 11 septembre 1774, un compte très-détaillé de la maladie qu'il attribuait à un vice invétéré dans le sang, et à la mauvaise habitude de se procurer, le jour comme la nuit, des sueurs excessives. Il assurait que l'ouverture du cadavre n'avait rien révélé qui ne pût provenir de causes naturelles. Une humeur âcre, qui incommodait fréquemment le pape, et qui se trouva supprimée tout-à-coup, paraît avoir été la cause de sa mort.

Quoi qu'il en soit, le jour de l'Ascension, Clément XIV, malgré sa faiblesse, voulut se rendre au Vatican pour publier la bulle du jubilé de l'année 1775. Ses ennemis eurent, dit-on, l'audace d'annoncer qu'il ne verrait pas ce jubilé, et d'afficher, jusque dans le palais pontifical, une pasquinade avec ces initiales: I. S. S. S. V. qu'on expliqua ainsi: *In settembre sara sede vacante.* « En septembre le siége sera vacant. » (Llorente, *Portraits Politiques des Papes.*)

Clément XIV avait fait dix-sept cardinaux en douze promotions.

Les Anglais ont placé, du vivant de ce pape, le buste de Ganganelli parmi ceux des grands hommes. Lorsque Clément XIV eut connaissance de ce fait, il s'écria: « Plût à Dieu qu'ils fissent pour la religion ce qu'ils font pour moi! » Un jour, comme il voulait mettre quelques nouveaux droits sur le produit des pêcheries venant de l'étranger, on lui objecta qu'il indisposerait les Anglais et les Hollandais. « Bon, bon, répondit-il en sou-

riant, ils n'oseront montrer leur mécontentement, car s'ils me fâchent je supprimerai le carême. » Voltaire, et beaucoup d'autres critiques, ont contesté l'authenticité des lettres publiées par Caraccioli sous le nom de Clément XIV.

Le 22, ouverture du pont de Neuilly, commencé en 1768, d'après les plans et sous la direction de M. Perronet, architecte. Le décintrement se fait en quelques minutes, en présence de Louis XVI et de toute sa cour.

Le 25, arrêt du conseil qui met en régie les domaines du roi. Autre arrêt qui accorde la liberté du commerce des grains et farines dans l'intérieur du royaume. C'est là le premier acte du système des économistes, représentés au ministère par M. Turgot.

Le 12 novembre, le roi, dans un lit de justice, ordonne le rétablissement des anciens parlements et de la cour des aides. Les conseils supérieurs sont supprimés.

Le 5 décembre, ouverture d'un congrès américain pour toutes les provinces occupées par les troupes anglaises. Il se réunit à Philadelphie, déclare injustes et oppressifs tous les actes du parlement britannique contre la province de Massachusset-Bay, et ordonne de repousser la force par la force.

Le 14, le roi pose la première pierre du nouvel amphithéâtre de l'école de chirurgie, rue des Cordeliers, à Paris.

Lavoisier publie sa théorie de la calcination des métaux, et en déduit la composition de l'air atmosphérique.

Création de cent compagnies de fusiliers sous la dénomination de corps royal d'infanterie de la marine.

1775.

Au commencement de cette année, le cabinet de Versailles est ainsi composé : le comte de Maurepas, premier ministre; le comte de Saint-Germain, ministre de la guerre; Hue de Miroménil, garde-des-sceaux; le comte de Vergennes, ministre des affaires étrangères; M. de Sartine, ministre de la marine; M. de Lamoignon de Malesherbes, ministre de la maison du Roi.

Le 21 janvier, suppression des trois régiments commis à la garde des îles de France et de Bourbon, et leur réunion en un seul régiment de quatre bataillons.

Le 15 février, Jean-Ange Braschi, cardinal romain, né à Césène en 1717, est élu pape, et prend le nom de Pie VI.

Le Conclave s'était ouvert le 5 octobre 1774. Dans les premiers jours, le cardinal Colonna-Pamphili fut sur le point d'être élu; mais on voulut attendre l'arrivée des cardinaux étrangers, et ce retard amena beaucoup de changements dans les résolutions de quelques membres. Quarante-sept cardinaux étaient dans le Conclave. Le cardinal Braschi, quoiqu'un des moins âgés du sacré collége, et revêtu depuis deux ans seulement de la pourpre, était porté par ses collègues, Giraud, Rezzonico, Albani, et avait dès lors un grand nombre de voix. Vienne et Lisbonne s'opposèrent à son exaltation, et il vit avec indifférence le projet de son élection presque aussitôt détruit que formé. La cour d'Espagne favorisait le cardinal Pallavicini, qui finit par déclarer formellement qu'il refuserait la thiare, et indiqua Braschi comme le plus propre à tout concilier. On revint donc à ce dernier. La cour de Vienne mieux informée se désista de son opposition, et le cardinal Giraud obtint le consentement de la France. Le cardinal Braschi, dans le dernier scrutin, réunit tous les suffrages. « Au moment où son élection fut proclamée, il se jeta à genoux, et prononça une prière si touchante que tous les assistants fondirent en larmes. Puis s'adressant aux cardinaux : *Pères vénérables*, dit-il, *votre assemblée est terminée, mais que son résultat est malheureux pour moi!....* Il fit distribuer de l'argent aux pauvres et se recommanda à leurs prières. Il recueillit dans Rome une femme peu fortunée qui avait eu soin de son enfance. Dans la première distribution qu'il fit des grâces ecclésiastiques, il préféra les prélats les plus honnêtes et les moins riches. A ces actes de bienfaisance il en joignit de fermeté.... Il se montra humain, accessible, laborieux, tempérant. En un mot, son début concilia presque tous les suffrages.... Il partageait son temps entre ses devoirs religieux, son cabinet, son muséum et la bibliothèque du Vatican. » (Mémoires philosophiques et historiques de Pie VI.)

Washington est nommé général en chef des armées américaines. Vingt-cinq mille insurgents campent devant Boston, défendu par une nombreuse garnison anglaise.

1er mai. Emeute à Paris et dans les environs, au sujet du commerce des grains. Une troupe de bandits parcourt les campagnes, détruit les moulins, brûle les granges, et jette les grains dans la rivière. Plusieurs boulangers sont pillés à Paris et dans la banlieue.

5 Mai. Lit de justice tenu par le roi à Versailles à l'occasion des brigandages exercés sur les grains. Les prévôts de maréchaussées sont investis du droit de juger, en dernier ressort, les crimes et délits commis pendant ces troubles, appelés *guerre de la farine*. Un ban est publié le 11 : amnistie est accordée à tous ceux qui, n'étant pas chefs de la sédition, rentreront immédiatement chez eux. La peine de mort est prononcée contre les continuateurs de ces désordres. Un éventailliste est arrêté et pendu; la tranquillité se rétablit.

7 juin. Combat de Brunkershill, près de Charles Town, en Amérique. Les Américains, sous les ordres du général Putnam, battent les Anglais, supérieurs en nombre et commandés par les généraux Howe et Bourgoyne.

Le 11, sacre de Louis XVI à Rheims.

Le 27 août, Mme Clotilde, sœur du roi, part de France pour aller épouser Charles-Emmanuel, prince de Piémont.

25 octobre. Le roi ayant fondé une chaire

d'hydrodynamique, les premières leçons de cette science sont données à Paris.

24 novembre. Mort de Laurent Ricci, général des jésuites, au moment de la suppression de cet ordre, et détenu, depuis cette époque, au château Saint-Ange. Il laissa un Mémoire dans lequel il protestait, 1° que la compagnie de Jésus n'avait point fourni de motifs à sa suppression, et qu'il le déclarait en supérieur bien informé de la conduite de son corps; 2° qu'en son particulier il ne croyait pas avoir mérité l'emprisonnement et les duretés qui avaient suivi l'extinction de son ordre; 3° qu'il pardonnait sincèrement à tous ceux qui l'avaient tourmenté et affligé, d'abord par les affronts faits à ses confrères, et ensuite par les atteintes portées à sa propre réputation. Peu après Pie VI fit sortir du château Saint-Ange les autres jésuites. Le pape était alors en relation avec le roi de Prusse, à l'occasion de cette société. Frédéric avait un million et demi de sujets catholiques, et il souhaitait, disait-il, leur ménager les ressources d'une instruction sage et uniforme, ajoutant: « Les jésuites ont fait leurs preuves quant à leur talent pour l'éducation. Ce n'est qu'en vivant en corps, qu'ils peuvent accomplir convenablement leur tâche. »

Mort du général de Montgomery, tué dans un assaut devant Québec.

12 décembre. Une ordonnace du roi substitue la chaîne et le boulet à la peine de mort, jusqu'alors prononcée contre les déserteurs.

22. Arrêt du conseil qui permet aux négociants de Rochefort de faire directement, par le port de cette ville, le commerce des îles et colonies françaises.

Le comte de Saint-Germain, après avoir fatigué l'armée par une discipline allemande, fort mal accueillie par le caractère français, obtient de Louis XVI une ordonnance (15 décembre) qui supprime les quatre *compagnies rouges*, savoir: la compagnie de chevau-légers, la compagnie de gendarmes et les deux compagnies de mousquetaires de la maison militaire du roi. Les mousquetaires, avant de se séparer, obtiennent la permission de suspendre leurs étendards à la voûte de l'église de Valenciennes, de cette même ville qu'un siècle auparavant leur dévouement et leur courage avaient conquise à la France (1677)! Ce fut une muette et noble protestation contre la parcimonie d'un ministre, qui, sous prétexte d'économie, diminuait l'éclat du trône et désarmait le monarque.

Commencement du canal de Bourgogne qui doit joindre la Saône à la Loire, au moyen de la rivière de l'Yonne, en passant par Dijon, Montbard et Tonnerre.

1776.

Le commencement de cette année est signalé par un froid excessif qui dure vingt-quatre jours. Le thermomètre, à Paris, descend plusieurs fois à 16 degrés au-dessous de 0. A Lyon et à Strasbourg, il marque 17 1/2 et 17 degrés.

Le 29 janvier, le physicien Messier fait jeter une pinte d'eau, de son observatoire dans la cour de l'hôtel de Cluny, à la hauteur de cinquante-quatre pieds; elle se trouve gelée à son arrivée sur le pavé. Plusieurs cloches des églises se cassent en sonnant. Des arbres sont fendus, par la force de la gelée, dans une longueur de douze à quinze pieds. Tous les figuiers gèlent. Plusieurs personnes meurent de froid. Un courrier est trouvé gelé dans sa voiture, en arrivant à Clermont-en-Beauvoisis. A Montmorency deux hommes sont trouvés morts de froid. Un boulanger de Paris meurt sur la route de Paris à Pontoise. Des hommes et des femmes, pendant leur ivresse, sont frappés de mort sur le pavé de Paris.

La consommation du bois à Paris, pendant cet hiver, est de près de sept cent mille voies, c'est-à-dire soixante-quatre mille voies de plus que l'année précédente. La consommation du charbon augmente dans la même proportion.

Dans cette circonstance, le roi donne de nouvelles preuves de sa sollicitude pour ses sujets; il ordonne qu'on supprime à Versailles toutes les sentinelles du château, ainsi que la parade de la garde montante; il fait ouvrir toutes les cuisines de son palais aux pauvres qui viennent se chauffer, prendre de la braise et recevoir les soupes qu'on leur distribue. On allume de grands feux dans les rues, et le roi va les visiter lui-même pour s'assurer de l'exécution de ses ordres et distribuer des secours aux indigents. Louis XVI envoie également 30,000 francs à Paris pour joindre aux sommes que la ville emploie à des œuvres de bienfaisance.

Le 18 janvier, à Saint-Pétersbourg, le thermomètre marque 26 degrés 2/3.

Depuis son avènement, Louis XVI désirait voir établir dans son royaume une juste répartition des impôts. La corvée surtout était l'objet de ses plus graves méditations. Cette charge publique pesait exclusivement sur les malheureux habitants des campagnes, auxquels on demandait chaque année plusieurs jours d'un travail forcé et gratuit pour la confection des grandes routes, dont les hommes opulents profitaient seuls. Le roi ordonne à M. Turgot de rédiger un édit pour la suppression de cet abus criant. Le parlement refuse de l'enregistrer.

Le 12 mars, Louis XVI tient un lit de justice à Versailles, dans lequel il fait enregistrer, en sa présence, l'édit qui supprime la corvée, et la remplace par un impôt pécuniaire auquel tous les Français doivent concourir. Cette paternelle mesure, toute dans l'intérêt des classes pauvres excite le mécontentement des gens de cour et des parlements, habitués à jouir de l'exemption de presque toutes les charges publiques. Tous ceux qui entourent le roi, le vieux et frivole Maurepas à leur tête, obsèdent Louis XVI de perfides insinuations contre ce qu'ils appellent l'esprit systématique des réformateurs, et travaillent, dès ce moment, à la disgrâce du ministre, dont le vertueux monarque disait avec attendrissement:

» C'est le seul qui aime le peuple avec moi. »

Le 25, ordonnance du roi, concernant l'administration, la discipline et la police intérieure de l'infanterie et de la cavalerie françaises.

M. de Malesherbes se démet de ses fonctions de ministre de la maison du roi. Peu de temps après, M. Turgot est remplacé par M. de Clugny, intendant de Bordeaux. M. Amelot est nommé à la place de M. de Malesherbes.

1er mai. Weishaupt, professeur en droit à Ingolstadt (Bavière), jette les premiers fondements de l'*illuminisme* en Allemagne. Génie inquiet et turbulent, avide de renom, mais surtout dominé par une antipathie déclarée contre le christianisme, et par un amour démesuré de l'indépendance, Weishaupt conçut le projet d'une société secrète, et modelée à peu près sur celle des francs-maçons. Cette société, que cet homme assurait être fort ancienne, avait été créée par lui, et il en rédigea le code et les statuts. Ceux qui s'y faisaient initier obtenaient successivement différents grades, selon que l'on reconnaissait en eux du zèle et du dévoûment; mais on ne leur révélait le secret de l'ordre qu'alors qu'ils avaient subi toutes les épreuves et prouvé la sincérité de leurs sentiments. Plusieurs membres restaient long-temps dans les grades inférieurs, avant que Weishaupt se fût assuré qu'ils avaient secoué leurs vieux préjugés, et, à cet égard, l'adresse et les moyens du chef des *illuminés* étaient fort remarquables. Ses discours et ceux de ses affidés tendaient à éteindre, par degrés, dans les cœurs de tous ceux qu'il admettait dans l'ordre, les idées de religion et de vertu que l'éducation pouvait y avoir répandues : celui qui n'y était d'abord entré que par curiosité et par amour de la nouveauté, finissait par adopter les maximes de ses maîtres, et abjurer aussi toute croyance religieuse et toute dépendance sociale. Weishaupt était loin de prévoir ses succès, lorsque, le 1er mai 1776, il inscrivit son nom sur la liste, alors peu nombreuse, des *illuminés*. Il y prit le nom de *Spartacus* comme pour enseigner à ses adeptes qu'ils devaient secouer le joug de l'esclavage et ne plus reconnaître aucune autorité. Deux de ses écoliers, séduits par ses doctrines, furent ses premiers adeptes. Il leur donna aussi des noms de guerre, et en fit ses apôtres. Un nommé Zwach se joignit ensuite à lui, et établit à Munich des loges d'*illuminés*. Il alla prêcher après dans plusieurs villes de Bavière. Les temps étaient favorables pour le recrutement de la nouvelle secte, l'incrédulité s'était beaucoup propagée depuis plusieurs années en Allemagne : là, comme en France, des écrivains audacieux s'attachaient à détruire les croyances religieuses. Plusieurs souverains allemands encourageaient leurs sujets à suivre cette route pernicieuse, en s'y engageant eux-mêmes. En Prusse, Frédéric professait hautement l'irréligion ; sa cour était l'asile de tous les incrédules chassés des autres pays. A Vienne, Joseph II paraissait fort jaloux d'obtenir les louanges des philosophes. D'autres princes moins puissants montraient aussi beaucoup d'indifférence pour la religion, et leur exemple n'avait que trop d'influence sur la conduite de leurs sujets. Weishaupt n'eut en quelque sorte qu'à se montrer pour attirer à lui des hommes avides de nouveautés. Il se fit des adeptes dans toutes les parties de l'Allemagne, où la jeunesse se montra plus particulièrement séduite par les doctrines irréligieuses du novateur. Son titre de professeur le servait d'ailleurs merveilleusement; il circonvenait les jeunes gens, et leur insinuait, dans de fréquents entretiens, le poison de ses maximes. Un baron hanovrien, nommé Knigge, dont il avait fait la conquête, le secondait avec ardeur, et travaillait à pervertir le nord de l'Allemagne, tandis que Weishaupt exploitait le midi. Knigge profita d'une circonstance qui lui parut propre à étendre l'association naissante. Une assemblée générale des francs-maçons devait se tenir à Wilhemsbad par les soins du prince Ferdinand de Brunswick qui en était grand-maître; Knigge y alla, et trouvant des hommes déjà affranchis des préjugés religieux, il en fit aisément des *illuminés*. Déjà l'ordre comptait dans son sein, non seulement de simples particuliers, mais des seigneurs titrés, et, ce qui est plus incompréhensible, des souverains; ce qui prouve que Weishaupt ne confiait pas à tous les néophites ses projets d'indépendance, et que les hauts grades seulement faisaient le serment de haine aux puissances de la terre, et particulièrement aux institutions monarchiques : il ne leur révélait que ses projets hostiles contre la religion et son horreur pour les prêtres. On a compté en Allemagne jusqu'à cinq souverains qui ont embrassé l'*illuminisme;* il est vrai que plusieurs d'entre eux ouvrirent les yeux plus tard, et abandonnèrent la secte, sans pour cela prendre aucune mesure pour sauver leurs sujets du piége d'où ils s'étaient heureusement tirés. Ce qu'on ne saurait trop déplorer, c'est que des ecclésiastiques, quoique en petit nombre, aient pu s'enrôler dans une telle association. Les archives de l'ordre indiquent des prêtres, des curés qui faisaient partie des *illuminés*. On a même dit que parmi eux figurait un homme élevé à de hautes dignités dans l'église d'Allemagne. (*Mém. sur le jacobinisme,* par l'abbé Barruel.)

10 mai. Arrêt du conseil ordonnant le rétablissement de la caisse d'escompte.

10 juin. Le roi ordonne que vingt vaisseaux de de ligne seront armés à Brest et à Rochefort. Le 30, création de la *loterie royale de France*, dont le 1er tirage doit avoir lieu le 1er septembre suivant. Les autres loteries, alors existantes, sont supprimées.

Un dépôt des papiers publics des colonies est établi à Versailles.

Le 4 juillet, le congrès de Philadelphie proclame l'indépendance des colonies anglo-américaines, et nomme des ambassadeurs auprès des cours de France et d'Espagne. Siléas-Deane et Arthur Lee, viennent en Europe avec ce titre. Benjamin Franklin se joint à eux, et entame des négociations

avec le cabinet de Versailles. Voilà quelle est à cette époque la situation de l'insurrection américaine. La cour de Londres venait d'acheter en Allemagne dix-sept mille soldats pour combattre les Américains. Ces troupes, réunies à un corps composé d'Anglais et d'Hanovriens, sont débarquées sur les côtes d'Amérique par l'escadre de l'amiral Howe, tandis que son frère William Howe, forcé d'abandonner Boston, s'est retiré vers Halifax et ravage la Nouvelle-Ecosse. La flotte britannique, maîtresse de la mer, intercepte les communications maritimes entre les colonies insurgées. En même temps, deux autres armées anglaises, sous les ordres des généraux Carleton et Burgoyne, occupent l'intérieur des terres, et cherchent à faire leur jonction avec les troupes venues d'Europe. A ces efforts du cabinet de Londres, les Américains opposent le prestige de la liberté et l'enthousiasme de l'indépendance : leurs armées réunissent en peu de temps, près de quatre cent mille combattants; soixante mille campent sous les murs de Boston, et sont commandés par Washington; quarante mille, sous les ordres du général Lee, défendent la Virginie et les deux Carolines. Un troisième corps occupe la province de New-Yorck. Le reste des insurgés armés est réparti dans les villes et dans les campagnes, et se tient prêt à marcher au premier appel. Il ne manque à ces troupes nombreuses qu'un armement complet et une organisation d'ordre et de discipline qui auraient doublé leur force.

La facilité que l'amiral Howe avait de transporter les troupes anglaises sur divers points d'attaque, affaiblissait les insurgés en les obligeant à disséminer leurs nombreuses milices. Les Anglais échouent cependant devant Charles-Town, capitale de la Caroline Méridionale, habilement et vigoureusement défendue par le général Lee. Ils sont plus heureux à New-Yorck, où néanmoins ils éprouvent une espèce de désappointement : ils avaient espéré la conquête de cette ville d'une intelligence qu'ils avaient pratiquée avec le maire de New-Yorck, avec le commandant de la province, un des fils de Benjamin Franklin, et enfin avec la maîtresse de Washington qui trahissait ce général. Cette trame est découverte, et les Anglais sont obligés d'attaquer la ville à force ouverte. La supériorité du nombre décide de la victoire; New-Yorck est évacué, et Washington, battu par le général Howe, à Kingbride, est contraint d'abandonner les bords de l'Hudson et de se retirer sur la Delaware pour couvrir Philadelphie où se tient le congrès. Lord Cornwalis marche sur ce point et rencontre Washington à Prince-Town. Il espère l'écraser, mais le général américain trop faible pour soutenir le choc de son ennemi, lui échappe pendant la nuit, et opère une retraite fort habile qui termine les opérations de cette campagne.

Mort de David Hume, célèbre historien anglais.

Le 11 août, Louis XVI, obsédé par les intrigues des privilégiés qui l'entourent se décide à retirer l'édit qui abolit la corvée. Cette déclaration peu populaire est enregistrée au parlement le 19 du même mois.

Le 19 septembre, le roi reçoit le capitaine Grenier, qui, ainsi que MM. Borda et de la Bretonnière, avait été chargé de faire diverses observations maritimes et astronomiques pour perfectionner une nouvelle édition du *Neptune Français*. Ce marin présente à S.M. plusieurs cartes de l'archipel au nord des Iles de France et de Bourbon, dans lesquelles se trouve tracée la route que ce navigateur a suivie pour aller de ces îles dans les diverses contrées de l'Asie.

Louis XVI rend plusieurs ordonnances portant règlement de l'administration des ports et arsenaux où des commissaires généraux et des contrôleurs de marine sont établis.

Le 4 octobre, les provinces d'Amérique signent l'acte de confédération et prennent le titre *d'Etats-Unis d'Amérique*. Ils se composent de treize provinces ainsi désignées : New-Hampshire, Massassuchet-Bay, Rhode-Island, Connecticut, New-Yorck, New-Jersey, Pensilvanie, Delaware, Maryland, Virginie, les deux Carolines et la Géorgie.

Plusieurs gentilshommes français, parmi lesquels on remarque le jeune marquis de La Fayette, se rendent en Amérique pour soutenir la cause des insurgés. Une vive sympathie se prononce à la cour et dans la nation française pour l'insurrection américaine. Les idées nouvelles s'emparent de tous les esprits; le peuple ne rêve qu'indépendance, et l'aristocratie française se fait républicaine, imitant en cela l'inconséquence des Anglais, qui proclamaient la liberté à Londres et combattaient en Amérique pour établir le despotisme.

Ordonnance du roi qui fonde à Paris la société royale de médecine.

Le docteur Edwart Jenner, médecin anglais, découvre la vaccine pendant le cours de cette année. La nécessité de faire de nombreuses expériences pour s'assurer de l'efficacité de cette découverte, l'oblige à différer pendant plusieurs années la publication du résultat de ses recherches.

1777.

Plusieurs gens de lettres fondent à Paris une feuille quotidienne sous le titre de *Journal de Paris*. Le 1er numéro paraît le 1er janvier.

Etablissement du Mont-de-Piété.

Le 6 janvier, Washington défait à Prince-Town un corps nombreux d'Anglais et les repousse jusqu'à Brunswick.

Le 24 février, Joseph Ier, roi de Portugal, meurt à Lisbonne dans la 63e année de son âge. Sa fille aînée, Marie-Françoise-Elisabeth, mariée en 1760, à son oncle l'infant don Pèdre, succède au roi Joseph. Cette princesse fait proclamer son époux roi de Portugal sous le nom de Pierre III. Le célèbre marquis de Pombal est disgracié; une commission est nommée pour rechercher et examiner les actes de son administration. Pombal, exilé dans une de ses terres, y mourut en 1782,

âge de 83 ans. (*Mémoires de Pombal*. Lyon, 1784.)

Déclaration du roi, relative à l'administration des biens des mineurs dans les établissements français de l'Inde.

Mars. Une armée russe envahit la Crimée, au mépris du traité de paix entre la Porte et la Russie. Cet événement donne lieu à de longues contestations terminées par la médiation de Louis XVI.

L'impératrice de Russie retire ses troupes de la Crimée, et la Porte reconnaît l'indépendance de Sahim-Gherai, kan de Crimée. Cet état de choses ne dure pas long-temps. Sahim, séduit par les promesses de l'impératrice, lui vend sa souveraineté moyennant une pension viagère de 800,000 roubles. Cette convention amène l'avilissement du kan et le joug de sa patrie. On refuse bientôt de lui payer sa pension, et Sahim-Gherai, relégué à Kalouga, est forcé de quitter le pays où il avait donné des lois, pour se réfugier auprès de ses ennemis dans la Moldavie. Les Turcs se saisissent de sa personne et le transportent dans l'île de Rhodes. Il y fut étranglé en 1787.

25 avril. L'empereur Joseph II arrive à Paris, sous le nom de comte de Falckenstein. Il se propose d'y séjourner plusieurs mois avant de visiter les principales villes de France.

10 mai. Ordonnance du roi qui accorde le rang de lieutenant-colonel aux cinquante plus anciens lieutenants de vaisseaux.

18. Traité d'alliance entre la France et les treize cantons suisses. Sa durée doit être de cinquante ans.

6 juillet. Le général Burgoyne enlève Ticonderaga aux Américains.

23 août. Le corps du maréchal de Saxe est transporté à Strasbourg, et déposé dans le mausolée élevé à sa mémoire, par l'architecte Pigale, dans l'église luthérienne de Saint-Thomas.

30. Rhode-Island se rend aux Américains après vingt-un jours de siége.

Le 11 septembre, le général Howe gagne sur Washington la bataille de Brandywine.

20. Les Anglais reprennent Philadelphie. Le général Howe y fait son entrée le 26.

23. Incendie de la foire Saint-Ovide, sur la place Louis XV, à Paris; presque toutes les boutiques, construites en bois, sont la proie des flammes.

4 octobre. Combat de German-Town, dans lequel Washington a d'abord l'avantage, et est ensuite battu.

16 octobre. Le général Burgoyne, commandant en Canada, veut pénétrer au centre des colonies insurgées pour couper les communications entre le nord et le midi. Son armée, composée de dix mille hommes, anglais et allemands, est bientôt réduite à moitié par les combats, les maladies et les désertions. Attaqué dans son camp, à Saratoga, par le général Gates, il est contraint de mettre bas les armes et de se rendre prisonnier.

Dans le même temps, le marquis de Lafayette, à la tête de plusieurs gentilshommes français, disperse un corps d'Anglais et de Hessois, et s'empare d'un convoi qu'ils conduisaient à Philadelphie.

L'ordre de Saint-Antoine, fondé en 1095, par Gaston, gentilhomme dauphinois, est réuni à celui de Malte.

M. Thierry-Menonville transporte à Saint-Domingue la cochenille du Mexique, et l'y cultive avec succès.

27 décembre. Lettres-patentes du roi, érigeant en manufacture royale, pour le service de la marine, la manufacture d'armes établie dans la ville de Tulle. Toutes les pensées de Louis XVI tendent à relever la marine française des échecs qu'elle a éprouvés dans les siècles précédents.

Maximilien-Joseph, dernier électeur de Bavière, de la branche cadette de Wittelsbach, meurt à Munich le 30 décembre. L'électeur palatin, Charles-Théodore, lui succède, en sa qualité de chef de la branche aînée de Wittelsbach. Ce prince avait pour lui le droit féodal germanique, la bulle d'or, le traité de Westphalie et les pactes de famille de 1768 et 1771, renouvelés en 1774. Son avènement excite cependant diverses réclamations : L'empereur Joseph II réclame tous les fiefs de l'Empire, conférés antérieurement à la Bavière par ses prédécesseurs; l'impératrice Marie-Thérèse demande, outre les fiefs du Haut-Palatinat, tous les districts de la Haute et Basse-Bavière, que la maison de Bavière-Straubengen, éteinte en 1425, avait précédemment possédés, l'électrice douairière de Saxe, sœur du dernier électeur de Bavière, prétend avoir des droits à la succession allodiale, à laquelle elle donne une extension considérable.

Immédiatement après la mort de Maximilien-Joseph, les troupes autrichiennes entrent en Bavière et se mettent en possession de tous les pays réclamés par l'empereur et par l'impératrice-reine. Le roi de Prusse, en qualité de garant de la paix de Westphalie, proteste contre cette occupation, et demande que la cour de Vienne retire ses troupes de la Bavière. Une négociation s'ouvre à ce sujet entre la Prusse et l'Autriche.

1778.

L'électeur palatin, intimidé par la cour de Vienne, reconnaît la légitimité des prétentions impériales sur différentes parties de la succession de Maximilien-Joseph. La convention est signée à Vienne le 3 janvier. Le duc de Deux-Ponts, héritier présomptif de l'électeur palatin, refuse d'accéder à cet arrangement. Les négociations ouvertes entre les cours de Vienne et de Berlin sont rompues. On se prépare à la guerre.

6 février. Louis XVI, conseillé par ses ministres, et surtout entraîné par les sympathies françaises qui se prononcent hautement pour la cause de l'insurrection américaine, signe un traité d'alliance et de commerce avec cette colonie. Le roi reconnaît l'indépendance des Américains révoltés, stipulant néanmoins que ce traité n'aura d'effet offensif et défensif qu'en cas de rupture de l'An-

gleterre avec la France. La disposition des esprits dans les deux pays ne tarde pas à faire naître cette collision. Depuis long-temps les Anglais se plaignaient des secours particuliers donnés par quelques français militaires ou commerçants, tant en Amérique, à leurs colonies insurgées, que dans l'Inde au Nabab Hider-Ali-Kan, leur ennemi mortel. Le cabinet de Versailles répondait à ces plaintes que l'élan chevaleresque de quelques individus ne pouvait être considéré comme une agression nationale; il récriminait d'ailleurs, et sur les violations de la paix, exercées par les Anglais à l'égard des bâtiments du commerce français, visités et molestés dans l'Océan par la marine de la Grande-Bretagne, et sur l'attaque des navires américains dont la poursuite et l'incendie avaient lieu jusque dans les ports de France. « On ignorait alors, dit un historien, qu'on avait des reproches bien plus graves à faire aux Anglais, et que leur ministère, ne doutant pas de l'issue de ces accusations réciproques, avait fait passer, par la voie de Suez, des ordres absolus pour attaquer les établissements français dans l'Inde; que déjà Chandernagor, Masulipatan, Karical, étaient au pouvoir des Anglais, et que le général Monro, parti de Madras, allait se diriger sur Pondichéry. »

3 mars. Une scène fâcheuse a lieu au bal du mardi-gras à l'Opéra : madame la duchesse de Bourbon, ayant adressé à M. le comte d'Artois qui donnait le bras à madame de Canillac, quelques agaceries très piquantes, et ayant voulu soulever le taffetas de son masque, ce prince, irrité, a froissé le masque sur le visage de la duchesse. Cette scène a fait un grand éclat et on ne doute pas qu'elle n'ait des suites graves.

La maison de Condé est fort offensée; le prince de Condé est arrivé de Chantilly pour demander au roi une réparation pour sa belle-fille. Le roi a réuni dans son cabinet son frère le comte d'Artois, le prince de Condé, le duc et la duchesse de Bourbon, et a exigé de part et d'autre des excuses assez insignifiantes qui n'ont satisfait personne et qui laissent les propos continuer à la cour.

M. le duc de Bourbon se promène chaque jour au bois de Boulogne dans l'espoir de rencontrer M. le comte d'Artois; celui-ci ayant eu connaissance de cette démarche a fait dire au duc de Bourbon qu'il se trouverait dans une des allées le lendemain 16 mars. Les deux princes s'y sont rendus à cheval suivis de leurs capitaines des gardes, le duc de Crussol et le marquis de Vibraye. Le duc de Bourbon a abordé le comte d'Artois en lui disant : *monseigneur, je viens prendre vos ordres*. Le comte d'Artois lui a répondu : *je vous entends, descendons*. Ils ont mis pied à terre, ont ôté leurs éperons, mis habit bas et se sont placés en garde ayant leurs capitaines des gardes pour témoins et un grand nombre de personnes qui avaient été attirées sur le lieu du combat par le bruit qu'a fait cette affaire.

Les deux princes se sont attaqués avec vigueur et ont échangé plusieurs bottes aussi bien portées que parées. Enfin le comte d'Artois a été légèrement atteint à la main et les témoins ont fait cesser le combat qui pouvait devenir funeste; car le prince de Condé avait dit le matin, en embrassant son fils au moment où il allait monter à cheval : *faites votre devoir et ne craignez rien pour les suites de l'affaire; je réponds de tout*. En effet, le prince de Condé avait fait préparer des relais sur la route de Bruxelles pour le cas où son fils aurait tué le comte d'Artois. Les deux princes, après le combat, se sont embrassés de bonne grâce; le soir ils ont été très bien accueillis quand ils se sont montrés dans leur loge au spectacle : le duc de Bourbon à l'Opéra, le comte d'Artois aux Français où il est allé avec la reine. Après le combat le comte d'Artois est allé à cheval et avec sa garde faire, avec beaucoup de galanterie et de politesse, des excuses à madame la duchesse de Bourbon.

17 mars. Le roi instruit de l'affaire de la veille témoigne son mécontentement apparent en exilant par lettre de cachet, M. le comte d'Artois à Choisy et M. le duc de Bourbon à Ecouen ou à Chantilly; cet exil n'a duré que huit jours. Un historien contemporain (M. de Croy), dit : *on eut parlé bien plus long-temps de ce combat sans l'événement du rappel de l'ambassadeur d'Angleterre.*

Arrivée de Voltaire à Paris, avec sa nièce, Mme Denis. Il y arriva le jour même de l'enterrement de Lekain. Le marquis de Villette qui venait d'épouser, à Ferney, Mlle de Varicourt, avait mis à la disposition du philosophe son hôtel, au coin de la rue de Beaune et du quai des Théatins, lequel prit depuis le nom de *quai Voltaire*.

Ce voyage fournit un nouvel aliment à l'enthousiasme des Parisiens pour la cause américaine : Paris possédait, depuis deux ans, le célèbre Franklin; il s'empressa de voir un homme que l'opinion publique plaçait à la tête de la secte philosophique dont Benjamin Franklin s'honorait d'être un des plus zélés apôtres. Voltaire, quoiqu'il eût perdu l'habitude de parler anglais, essaya de soutenir la conversation dans cette langue, puis reprenant bientôt la sienne : « Je n'ai pu résister, dit-il, au désir de parler un moment la langue de M. Franklin. » Le philosophe américain lui présenta son petit-fils, en demandant pour lui la bénédiction du patriarche : « *God and Liberty* (Dieu et la Liberté), dit Voltaire, voilà la seule bénédiction qui convienne au petit-fils de M. Franklin. » Ils se revirent encore à une séance publique de l'académie des sciences, et la foule, qui contemplait avec une sorte d'attendrissement ces deux hommes, nés dans des mondes différents, mais tous deux respectables par leur vieillesse couverte de gloire, et jouissant d'une grande influence sur leur siècle, leur décerna une ovation qui tourna au profit des sympathies américaines. Ils s'embrassèrent au bruit des acclamations, et l'on s'écria que c'était Solon qui embrassait Sophocle.

13 mars. Louis XVI, toujours loyal et généreux, ne fait point mystère aux Anglais de l'alliance qu'il a contractée avec les colonies anglo-

américaines. Il fait notifier le traité par son ambassadeur à Londres, afin de prévenir les inductions erronées qu'on pourrait en tirer. Le ministère anglais qui déjà avait proposé au parlement de s'arranger avec l'Amérique, et de diriger toutes les forces britanniques contre la France, affecte de voir dans cette démarche si noble de Louis XVI une déclaration de guerre. Le 17 mars, les lords Weymouth et North, annoncent aux deux chambres du parlement que le roi a ordonné au vicomte Stormont, son ambassadeur à Paris, de revenir en Angleterre. Ce rappel est le signal de la guerre entre les deux nations. Les Anglais trouvent ainsi le moyen de justifier la déloyauté des ordres prématurés qu'ils avaient donnés dans l'Inde.

4 avril. Le roi de Prusse se met à la tête d'une armée de cent mille hommes pour soutenir les droits de l'électeur palatin à la succession de Maximilien Joseph. Le prince Henri de Prusse se dispose en même temps à entrer en Bohême par Maxel et Gobel, et à se poster entre l'Elbe et l'Iser.

13 avril. Une escadre française, forte de douze vaisseaux de ligne et de quatre frégates, commandée par le comte d'Estaing, sort du port de Toulon et se rend en Amérique où elle porte quelques troupes d'infanterie. Silas-Deane et Conrad Gérard, ministre de France près le congrès américain, font partie de cette expédition. Cette escadre mouille (8 juillet) à l'embouchure de la Delaware. L'ambassadeur français se rend à Philadelphie, que les Anglais ont évacué pour se retirer à New-Yorck.

25 mai. Bill du parlement d'Angleterre en faveur des catholiques de ce pays. Il n'y avait pas lieu de s'étonner qu'en des temps de troubles et d'exaspération, comme ceux qui ont suivi la révolution de 1688, les catholiques eussent été persécutés par leurs adversaires triomphants; c'était un résultat inévitable de cet esprit de parti qui met toujours en tête de son code: *malheur aux vaincus!* Mais que cette législation draconienne continuât d'être en vigueur un siècle après que Guillaume d'Orange s'était assis sur le trône de Jacques II, c'est ce qui étonnait tous les esprits impartiaux. Depuis long-temps les ennemis les plus ardents des catholiques d'Angleterre avaient peine à trouver quelque sujet de plaintes contre eux. Cependant les anciennes lois étaient toujours exécutées. Leur application dépendait uniquement du caprice des juges, et, si dans quelques localités la modération des magistrats tempérait la rigueur des peines, dans toutes les autres de vieux préjugés profitaient du texte rigoureux de la loi pour accumuler les persécutions sur la classe si tranquille des catholiques. Mais, c'est un fait à remarquer: les Anglais, qu'on citera peut-être encore long-temps comme « possédant le modèle des gouvernements libres, » sont toujours restés en arrière des progrès de la civilisation: ils appesantissaient encore un joug de fer sur leurs concitoyens catholiques, alors que Louis XV et son successeur Louis XVI s'étaient efforcés d'accorder aux protestants français tous les avantages qui étaient conciliables avec la sûreté et la tranquillité de l'état. On avait vu dans des occasions récentes combien les vieux préjugés de l'église anglicane étaient enracinés. « Les Anglais s'étaient emparés du Canada pendant la guerre de 1756, et ce vaste pays leur avait été cédé par le traité de paix de 1763. Il était exclusivement peuplé de catholiques, et la politique, comme le bon sens, s'accordaient pour engager le gouvernement anglais à les protéger; il fallait essayer de leur faire oublier, par de bons traitements, la domination de la France, à laquelle ils tenaient par leur origine, leur langage et leurs habitudes; il fallait leur laisser la plus entière liberté dans l'exercice d'une religion à laquelle ils étaient fort attachés. Le dernier évêque de Québec, M. de Pontbriand, était mort à Montréal pendant le siége, le 9 juin 1760, et n'avait point encore eu de successeur. Les Anglais permirent qu'on lui en donna un. On fit choix de M. Olivier de Briand, chanoine de Québec, qui avait été envoyé en Angleterre après la conquête pour y plaider les intérêts des habitants. Il fut fait évêque vers 1767, et il y a lieu de croire qu'il fut sacré par quelqu'un des vicaires apostoliques anglais. Ce fut un grand scandale pour les zélés protestants. Ils ne furent pas moins choqués de ce qu'on permit aux catholiques de la Grenade d'aspirer aux charges. Cette île avait été aussi cédée par la France en 1763, et comme elle n'était peuplée que de catholiques, on ne pouvait se dispenser de leur permettre d'y remplir des places. Cependant des concessions si raisonnables et si nécessaires effrayèrent les ennemis du catholicisme. On vit l'archidiacre Blackburne jeter à ce sujet les hauts cris, et reprocher à ses compatriotes leur mollesse et leur indifférence à l'égard du *papisme* et de ses *progrès prodigieux*, éternel épouvantail d'une prévention aveugle. Un acte du gouvernement augmenta encore les plaintes. Cet acte, rendu en 1774, portait qu'il serait établi un conseil législatif pour les affaires du Canada, et que les catholiques pourraient en être membres; que les lois françaises seraient suivies pour les causes civiles, et les lois anglaises pour les causes criminelles; que le clergé catholique conserverait la dîme sur les habitants de la même communion, etc. Ces dispositions excitèrent l'alarme. La ville de Londres se hâta de présenter une adresse au roi pour le prier de ne point sanctionner un bill qui donnait une existence légale à une église *idolâtre* et *sanguinaire*; c'étaient les expressions de l'adresse. Mais le ministère anglais crut devoir faire moins d'attention à ces clameurs de l'esprit de parti, qu'à la voix de la saine politique et de l'équité. Méprisant des murmures qui éclatèrent d'une manière si fâcheuse quelques années après, il accorda aux Canadiens ce qu'il jugea nécessaire pour les réconcilier avec leurs nouveaux maîtres. Les catholiques anglais virent dans ces concessions un présage de ce qu'ils pouvaient espérer pour eux-mêmes. La partie la plus éclairée

de la nation commençait à reconnaître que les mesures, prises autrefois contre eux, étaient aussi inutiles qu'injustes. Les personnes modérées blâmaient des rigueurs qui n'avaient plus d'objet. L'indifférence même pour la religion, cette grande maladie du siècle, contribuait à diminuer les préventions contre les catholiques, et le banc des évêques anglicans ne paraissait pas éloigné d'améliorer leur sort. Le parti qui leur était contraire, était formé de protestants zélés, de *dissenters* ardents, de *méthodistes* outrés, qui conservaient encore la roideur et les idées exagérées des premiers réformateurs. Mais quand les *dissenters* eux-mêmes réclamaient une tolérance universelle, ils n'étaient guère recevables à se montrer si intolérants pour les catholiques.» (*Mém. sur l'Hist. ecclés.*) Nous venons d'établir l'état des choses et la disposition générale des esprits envers les catholiques au moment de la guerre d'Amérique. Le gouvernement anglais, effrayé par la révolte des colonies américaines, voulut savoir quels étaient les sentiments politiques de la population catholique de l'Angleterre sur cet événement. Un des juges du Roi, en Ecosse, s'adressa, par ordre du ministère, à Georges Hay, évêque de Daulie et vicaire apostolique en Ecosse, pour connaître la façon de penser des individus de sa communion sur l'insurrection américaine, et savoir si le gouvernement anglais pouvait compter sur leur coopération dans cette circonstance. M. Hay protesta hautement de son attachement à la constitution existante de l'Angleterre; les assurances de ce respectable prélat furent confirmées par la promptitude avec laquelle les catholiques se firent inscrire dans les levées d'hommes qui se faisaient alors en Ecosse. D'un autre côté, au moment où les flottes combinées de France et d'Espagne menaçaient les côtes d'Irlande, un religieux catholique, le père Arthur O'Leary, employé dans le ministère à Cork, publia une adresse à ses compatriotes pour les engager à rester fidèles à l'ordre établi. Les catholiques anglais pensèrent que ces circonstances étaient favorables pour rédiger une adresse au roi. Elle fut signée par près de trois cents d'entre eux, et présentée à Georges III, le 2 mai 1778, par trois lords catholiques. Les protestants ont avoué que cette adresse était modeste et respectueuse. Les signataires protestaient de leur attachement à la maison régnante, et demandaient la confirmation légale des concessions qu'ils avaient déjà obtenues partiellement. Une pétition dans ce sens fut remise au parlement. Le 14 mai, Sir Georges Saville déposa sur le bureau de la chambre, une motion pour demander l'abrogation des peines portées par l'acte rendu sous Guillaume III. La discussion s'ouvrit sur cette question. Plusieurs membres des communes appuyèrent la motion de sir Georges Saville. Ils firent sentir *combien il était politique, dans un moment de danger, de se concilier par un grand acte de justice, l'attachement et la fidélité d'une portion considérable de la nation*. Le bill passa sans la moindre opposition. Dans la chambre des lords, le bill fut adopté sans aucune espèce de débats. Ainsi, ce fut une impérieuse nécessité, plutôt qu'un sentiment de justice, qui fit obtenir aux catholiques ce qu'ils réclamaient vainement depuis soixante ans : la peur de l'insurrection américaine a fait accorder ce que l'esprit de parti avait constamment refusé. L'acte portait que les évêques et prêtres catholiques ne seraient plus poursuivis en vertu du statut de Guillaume III; que toutes ces personnes ou autres s'occupant de l'instruction de la jeunesse ne seraient plus exposées à l'emprisonnement perpétuel porté dans ce statut; que les catholiques auraient le droit d'hériter, quoique le plus proche héritier après eux fût protestant; qu'ils pourraient acheter et posséder des terres. « Pour jouir de ces dispositions, dit l'acte, les catholiques devront renouveler tous les six mois un serment portant qu'ils seront fidèles au roi Georges et à ses successeurs; qu'ils le défendront de tout leur pouvoir; qu'ils renoncent à toute obéissance envers celui qui prend le titre de Charles III (le prétendant); qu'ils détestent comme anti-chrétiennes et impies, cette proposition qu'on peut assassiner pour cause d'hérésie, et cette autre qu'il ne faut pas tenir la foi aux hérétiques; qu'ils rejetent également l'opinion que les princes excommuniés par un pape ou par un concile peuvent être déposés ou tués; qu'ils ne croient pas non plus que le pape ait ni directement, ni indirectement aucun pouvoir temporel sur l'Angleterre, et qu'ils font cette déclaration sans aucune réserve ni équivoque.» Le 10 décembre suivant, M. Fox ouvrit la motion que les catholiques qui avaient prêté le serment fussent exempts de la *double imposition* sur les terres, telle qu'elle a été prescrite sous Georges Ier; mais les dispositions de bienveillance et de justice étaient déjà changées, et la proposition fut rejetée, malgré les efforts de M. Fox et de son ami, M. Burke. Les protestants zélés avaient eu le temps d'échauffer les esprits; on avait regret de ce qui avait été accordé dans un moment d'effroi; on préparait la réaction qui eut lieu deux ans après : et plus d'un demi-siècle après ces justes concessions, nous voyons encore les catholiques d'Irlande lutter, avec le courage du désespoir, contre les persécutions du protestantisme anglais.

30 mai. Mort de Voltaire à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. Il y avait près de trente ans que le *patriarche de Ferney*, comme l'appelaient ses amis, n'était venu dans la capitale. La tolérance bien connue du gouvernement de Louis XVI lui donna la confiance d'y reparaître; une réception brillante l'y attendait : pendant deux mois la foule ne cessa de se rassembler sous ses fenêtres, et de solliciter comme un bienfait l'apparition momentanée du vieux philosophe; ses amis lui faisaient cortége quand il sortait, et de grands seigneurs ne dédaignèrent pas de lui rendre visite. A peine rétabli d'une maladie dangereuse, qui l'avait surpris à son arrivée à Paris, Voltaire se rendit à l'Aca-

démie, où, contre les usages de ce corps, la place de directeur lui fut offerte par acclamation. « Ces honneurs, dit La Harpe, n'étaient que le prélude d'un plus grand spectacle, et c'était à la nation d'achever ce qu'avait commencé l'Académie. On attendait M. de Voltaire à la comédie. Les cours des Tuileries étaient pleines d'une foule innombrable de tout sexe, de tout âge, de toute condition : du plus loin qu'on aperçut sa voiture, des cris annoncèrent son approche ; les applaudissements redoublèrent quand il descendit soutenu par deux personnes. M. de Voltaire est arrivé au théâtre, *comme porté dans les bras de la France entière ; et si jamais un homme ne parut plus grand, jamais une nation ne parut plus aimable.* Dès qu'il se montra dans sa loge, entre Mme Denis et Mme de Villette, on peut s'imaginer quel fracas d'applaudissements retentit de tous les coins de la salle et des corridors, qui n'étaient pas moins remplis de monde. M. Brizard apporta une couronne de lauriers que Mme la marquise de Villette posa sur la tête du grand homme ; mais il l'en retira aussitôt, malgré tous les efforts que l'on fit, malgré les instances du public, qui lui criait de la garder, et qui voyait avec un plaisir inexprimable le génie placé entre l'amitié et la reconnaissance, couronné par les grâces et la beauté, et se défendant contre sa propre gloire. On eut peine à commencer la pièce (*Irène*) au milieu du bruit qui ne cessait pas. La pièce finie, on baissa la toile comme à l'ordinaire ; un moment après, on la releva, et l'enthousiasme fut au comble en voyant le buste de M. de Voltaire placé sur un piédestal au milieu du théâtre, tous les comédiens autour, des couronnes à la main. Mme Vestris s'avança et lut des vers qui venaient d'être faits sur-le-champ par M. de Saint-Marc, et qui se terminaient ainsi :

Voltaire, reçois la couronne
Que l'on vient de te présenter ;
Il est beau de la mériter,
Quand c'est la France qui la donne.

Le buste fut couvert de couronnes dont chacun s'empressait de le surcharger, et resta ainsi exposé pendant toute la représentation de la comédie de *Nanine.* »

Nous avons emprunté une partie de ce récit de La Harpe dans le *Journal de littérature* du 5 avril 1778, parce qu'il est empreint de la couleur du temps, et qu'il montre avec quel soin on avait ménagé cette ovation dont l'hommage ne s'adressait pas seulement à la gloire littéraire de Voltaire.

Cependant, au milieu de ce concert général d'applaudissements, Condorcet assure que Voltaire s'apprêtait à porter de nouveaux coups à la religion. Si cette assertion est vraie, la mort l'empêcha de mettre ce projet à exécution. Il eut un crachement de sang au commencement de mars. Il fit appeler l'abbé Gauthier, chapelain des Incurables, auquel il se confessa, et remit un écrit signé, *déclarant qu'il voulait mourir dans la religion catholique où il était né* ; ajoutant que *s'il avait scandalisé l'église, il en demandait pardon à Dieu et à elle.* Cette déclaration n'ayant pas été renouvelée pendant la dernière maladie de l'auteur du *Dictionnaire philosophique* et de tant d'autres ouvrages irréligieux, on ne fit aucun service funèbre à Paris pour le repos de l'âme de cet illustre mais dangereux écrivain. Le service que l'Académie française était dans l'usage de faire aux Cordeliers pour chacun de ses membres, n'eut pas lieu non plus, par suite d'une défense de M. de Beaumont, archevêque de Paris. L'abbé Mignot, neveu de Voltaire, obtint la permission de faire transporter la dépouille mortelle de son oncle dans l'abbaye de Scellières, à quelques lieues de Nogent-sur-Seine, où elle devait rester jusqu'à sa translation à Ferney. Mais il l'y fit inhumer avant l'arrivée de la défense, et elle y resta jusqu'en 1791, époque de l'apothéose qui lui fut décernée au Panthéon par un décret de l'Assemblée Nationale sanctionné par Louis XVI.

Pendant les discussions qui s'élevèrent sur les funérailles de Voltaire, le marquis de Villevieille, ami du défunt, proposa à la famille de mettre le corps du *grand homme* dans sa malle, de le porter à Londres, et d'aller le faire enterrer à Westminster, entre Newton et Shakespeare.

Parmi les discours faits à l'occasion de la mort de Voltaire, on remarqua ceux de Frédéric, roi de Prusse, et de La Harpe, alors chaud partisan de la philosophie. Le discours de l'académicien français est cependant beaucoup plus modéré que celui du roi prussien. Le monarque ne craignit pas, dans un discours d'apparat, qu'il composa dans son camp de Schatzar, et lut dans une séance solennelle de l'académie de Berlin, de répéter contre les prêtres les épithètes douces et polies qu'il leur donnait depuis long-temps dans sa correspondance secrète. En 1779, sur les instances de d'Alembert, il fit célébrer dans l'église catholique de Berlin un service pour Voltaire. D'Alembert voulait même qu'il lui érigeât un monument dans l'église ; mais Frédéric s'y refusa.

M. Ducis, qui a remplacé Voltaire à l'Académie française, le 4 mars 1779, a fait, suivant l'usage, un éloge pompeux de l'écrivain extraordinaire auquel il succédait. Ce discours, plus spirituel que judicieux, contient un piquant parallèle entre La Fontaine et l'auteur du joli conte de *la fée Urgèle*, « qui a su conter en vers, dit-il, d'une manière plus agréable, quoique si différente de celle de La Fontaine ? On ne peut point dire que dans ce genre l'un égale ou surpasse l'autre : ils n'ont point de mesure commune ; ils n'ont de rapport entre eux que celui d'attacher et de plaire. Si on voulait les comparer, il serait beaucoup plus aisé de saisir ce qui les distingue que ce qui les rapproche. La Fontaine conte avec une sorte d'ingénuité aimable qui s'empare doucement de votre attention ; M. de Voltaire, avec une finesse piquante et qui réveille l'esprit à chaque instant. L'un, dans sa marche, se repose, s'arrête : mais vous aimez

à vous arrêter avec lui ; son repos a autant de charme que son mouvement. L'imagination rapide de l'autre vous entraîne, vous mène par des routes plus singulières et plus imprévues, qui par-là même deviennent plus courtes. La Fontaine semble conter pour lui-même ; M. de Voltaire n'oublie jamais qu'il conte pour les autres. Tous deux sont peintres dans leurs récits ; mais les traits de l'un ont plus de naïveté, et ceux de l'autre plus de force. Souvent La Fontaine indique le tableau, et M. de Voltaire le compose. Leur gaîté ne se ressemble pas ; leur grâce même est différente : celle de La Fontaine a plus d'abandon, et, pour ainsi dire, plus d'oubli d'elle-même ; c'est celle de l'enfance ou de la beauté qui s'ignore : la grâce, chez M. de Voltaire, a plus de physionomie, et son charme, quoique naturel, semble plus fin ; on voit qu'elle a reçu l'éducation de la société et des cours. Enfin, quoique tous deux aient de la négligence, cette négligence n'est pas la même : dans La Fontaine, elle tient au caractère de son esprit comme de son âme, à une mollesse aimable, qui est plus enchantée du repos que de la gloire, et ne veut point acheter une perfection au prix d'un effort : dans M. de Voltaire, elle semble fixée par la chaleur même de son imagination, qui ne lui permet pas de s'arrêter, peint toujours du premier mouvement, n'achève pas pour créer encore ; et toujours plus pressée de produire, lui fait oublier l'idée qu'il vient de tracer pour la nouvelle idée qui le frappe, précipitant à la fois sa marche, son style, et son lecteur avec lui. »

M. l'abbé de Radonvilliers, répondant à M. Ducis, en sa qualité de directeur de l'Académie Française, a eu le bon esprit de joindre un peu de critique au juste éloge de l'académicien défunt ; mais il est à remarquer que ce mouvement de la conscience d'un honnête homme a été regardé comme un acte de courage en présence de l'engoûment du siècle et de la puissance des partisans du patriarche de la philosophie moderne. « Heureux, a dit M. de Radonvilliers, si, tenant dans le siècle de Louis XV la place des beaux génies qui ont illustré le siècle de Louis XIV, M. de Voltaire eût conservé leurs principes et imité leur exemple ! Corneille, Racine, Despréaux, satisfaits de l'honneur légitime que procurent les talents, dédaignèrent cette triste célébrité qui s'acquiert malheureusement par l'audace et par la licence ; ils abandonnaient aux écrivains sans génie ces ressources déplorables. Pourquoi M. de Voltaire a-t-il paru ne pas les croire indignes de lui ? »

Ce regret du savant auteur de l'*Essai sur la manière d'apprendre les langues* a été partagé par tous les hommes impartiaux : tout en admirant le génie fécond, les talents variés de M. de Voltaire, ils ont souvent gémi de voir cet écrivain, dans un triste besoin de popularité philosophique, ternir lui-même sa gloire par des attaques insensées contre la religion, les mœurs et les lois.

17 juin. La frégate française la *Belle Poule*, après un combat de quatre jours, fait mettre pavillon bas à la frégate anglaise l'*Aréthuse*.

2 juillet. Mort de Jean-Jacques Rousseau à Ermenonville, près Paris, dans la soixante-sixième année de son âge.

« Les dernières années de cet homme extraordinaire offrent un spectacle triste et humiliant. On le voit en proie aux plus sombres vapeurs, s'appliquer à se tourmenter lui-même par les soupçons les plus déraisonnables, se créer autour de lui des monstres, découvrir partout des piéges et des complots, et accuser de noirceur et de perfidie des indifférents et même des amis. Ses terreurs, en plusieurs autres occasions, ont donné lieu de penser qu'il était attaqué d'une maladie terrible, et que sa tête souffrait d'étranges variations ; et il paraît en effet constant qu'il était sujet à des accès de folie. C'est sur quoi un de ses amis a donné des détails curieux. Corancez, Génevois fixé à Paris, publia, en 1798, dans le *Journal de Paris*, ce qu'il savait sur la vie et la mort de Rousseau. « Il m'a réalisé, dit Corancez, » l'existence possible de don Quichotte, avec le- » quel je lui trouve une grande conformité. Chez » tous les deux se trouve une corde sensible : » cette corde en vibration amène chez l'un les » idées de la chevalerie errante, et toutes les » extravagances qu'elle traîne après elle. Chez » l'autre, cette corde résonnait ennemis, conspi- » rations, coalition générale, vaste plan pour le » perdre. Les symptômes de sa maladie allaient » toujours croissants, et il n'y avait rien qui ne » pût être matière à soupçons. » Il en cite deux ou trois exemples, qui sont en effet d'un fou : ces détails sont tristes et humiliants ! Il devint donc fou, cet esprit si élevé, cet écrivain si éloquent, ce législateur si profond, cet homme qui exaltait si fort les prérogatives de sa raison ! et la Providence permit que celui qui s'enorgueillissait de ses lumières, et qui asservissait la foi aux bornes de son intelligence, perdît, dans des accès de noire vapeur, cette faculté dont il avait exagéré les droits. Il n'est donc pas étonnant que, toujours livré aux plus sombres pensées, agité de terreurs, il ait terminé, de la manière la plus tragique, une vie passée dans les angoisses. Ce n'était pas la première fois qu'il formait le projet de mettre fin à ses tourments. On voit, par plusieurs lettres qu'il écrivait en 1763, qu'il eut alors envie de recourir à ce moyen, qu'il avait tour à tour justifié et condamné dans ses écrits. A la vérité, M. de Girardin ne convient point que la mort de Rousseau ait été volontaire, mais il avoue une blessure au front. On raconte que Mme de Girardin s'étant présentée à la porte de Rousseau, celui-ci lui dit : « Que venez-vous faire ici ? Votre sensibilité doit- » elle être à l'épreuve d'une scène pareille et de » la catastrophe qui doit la terminer ? » M. Corancez ajoute : « Tout me porte à croire que » Rousseau s'est débarrassé lui-même d'une vie » qui lui était devenue insupportable. » Le comte de Barruel-Beauvert, dans sa *Vie de Jean-Jac-*

ques, publiée en 1789, croit aussi que Rousseau s'est donné la mort : c'est l'opinion de Mme de Staël, dans ses *Lettres sur les ouvrages et le caractère de Jean-Jacques*, publiées en 1789; de Marmontel, dans ses *Mémoires ;* de Grimm, dans sa *Correspondance :* et le témoignage de tous ces écrivains a d'autant plus de poids qu'ils ne sont pas suspects de partialité contre Rousseau. » (*Mém. sur l'Hist. ecclés.*)

L'armée prussienne pénètre en Bohême et campe à Kramolin. Le 7 juillet, les hostilités commencent entre les Prussiens et les Autrichiens.

Le comte d'Estaing, à son arrivée dans la Delaware, s'aperçoit que sa présence n'y est plus nécessaire; il se dirige sur New-Yorck, avec le projet d'attaquer l'escadre de l'amiral Howe. Les vaisseaux français se trouvent tirer trop d'eau pour se rapprocher suffisamment du port. Une autre expédition est aussitôt concertée : il s'agit de s'emparer de Rhode-Island, l'une des places d'armes des Anglais. Neuf mille Américains, commandés par le général Sullivan et par le marquis de Lafayette, et quatre mille Français débarqués par le comte d'Estaing, prennent terre dans l'île et marchent sur New-Port qui en est la forteresse. L'amiral Howe, malgré son infériorité, parvient à porter aux Anglais quelques secours en hommes et en munitions. Le comte d'Estaing, animé par la haine qu'il porte aux Anglais, se réjouit d'avoir une occasion de se venger des mauvais traitements qu'ils lui ont fait éprouver pendant sa captivité à Londres. Il se dirige sur l'escadre anglaise; mais au moment où il allait l'atteindre, une tempête furieuse sépare les deux flottes et les maltraite à tel point, que l'une est forcée d'aller se réparer à Boston, et l'autre à New-Yorck. La flotte de l'amiral Howe, radoubée la première, reparaît devant New-Port, et décide la levée du siége.

Une armée navale de trente-deux vaisseaux de ligne sort du port de Brest (8 juillet), sous le commandement du comte d'Orvilliers.

10 juillet. Publication de la déclaration de guerre de la France contre l'Angleterre. Une armée de quarante mille hommes se rassemble en Normandie. Les princes et beaucoup de gentilshommes français sollicitent l'honneur d'en faire partie. Le bruit d'une descente en Angleterre se répand, et jette l'épouvante parmi les marchands de Londres, qui organisent des souscriptions pour armer des vaisseaux de guerre.

27 juillet. Combat d'Ouessant, à l'entrée du canal de la Manche, entre l'escadre du comte d'Orvilliers et celle de l'amiral Keppel, forte de trente-un vaisseaux de ligne. Après une journée entière de combat, les deux flottes, également maltraitées, mais sans avoir perdu un seul vaisseau de part ou d'autre, se séparent pour se radouber. Les deux amiraux s'attribuent l'avantage de ce combat; mais la nation anglaise considère comme une défaite la glorieuse résistance de la marine française contre un ennemi qui avait exercé jusqu'alors une incontestable supériorité sur les mers.

« Le duc de Chartres, depuis si tristement célèbre sous le nom de duc d'Orléans et sous celui d'*Egalité*, commandait l'arrière-garde au combat d'Ouessant, assisté du brave Duchaffaut. Le courage du prince, vanté d'abord avec excès, fut dénigré peu après sans retenue, et l'on supposa que sa conduite irrésolue durant le combat avait privé l'armée d'une victoire qu'elle devait espérer. Quoi qu'il en soit, la cour satisfit au vœu des marins, en l'éloignant du service de mer, par la charge incompatible de colonel-général des hussards, dont elle le gratifia. On prétend que cette espèce d'affront, auquel le prince ne se méprit pas, fut le premier germe de la haine, si fatale à la France, qu'il manifesta depuis contre la famille royale. » (*Anquetil, Histoire de Louis XVI.*)

Pour conserver à l'histoire toute son impartialité, nous dirons que la conduite du duc de Chartres, dans cette affaire, a été très diversement jugée. Il était placé, il est vrai, à l'arrière-garde, mais par une manœuvre de M. d'Orvilliers, la flotte ayant viré de bord, l'escadre bleue se trouva en tête, et le *Saint-Esprit* que montait le prince, à demi-portée de canon des vaisseaux anglais. Voici ce qu'écrivait M. de Sartine, ministre de la marine, au duc de Penthièvre, grand-amiral de France, et beau-père du jeune prince. « M. d'Orvilliers a » donné des preuves de la plus grande habileté, » M. le duc de Chartres d'un courage froid et » tranquille, et d'une présence d'esprit étonnante. » Sept gros vaisseaux, dont un à trois ponts, ont » successivement combattu celui de M. le duc de » Chartres, qui a répondu aussi avec la plus » grande vigueur, quoique privé de sa batterie » basse. »

14 août. L'armée du roi de Prusse campe à Burgendorf, et le 22 à Léopold.

7 septembre. M. de Bouillé, gouverneur de la Martinique, enlève aux Anglais l'île de la Dominique, située entre la Martinique et la Guadeloupe. Le comte d'Estaing, arrivé dans les Antilles, veut reprendre aux Anglais Sainte-Lucie dont ils se sont emparés. Il trouve dans ce port l'amiral Barington, avec six vaisseaux seulement, mais embossé d'une manière inabordable. L'amiral français se décide à tenter une attaque de terre dont son courage lui dissimule le danger. Il échoue. Une perte considérable qu'il éprouve, et l'arrivée de l'amiral Byron dans le canal, obligent le comte d'Estaing à se retirer à la Martinique pour y attendre les renforts que M. de Grasse doit lui amener.

Les Anglais enlèvent aux Français les îles de Saint-Pierre et de Miquelon, sur la côte de Terre-Neuve.

16 octobre. Pondichéry, dans l'Inde, retombe au pouvoir des Anglais.

25 novembre. M. de Lamothe-Piquet rentre à Brest avec dix navires anglais qu'il a pris dans sa croisière.

Edit portant création de deux charges de trésoriers-payeurs-généraux de la guerre et de la marine.

Décembre. Le colonel anglais Campell, après avoir battu un corps américain dans la Géorgie, s'empare de Savannah, capitale de cette province.

Louis XVI fonde, à l'Hôtel des Monnaies, une chaire de minéralogie. La première leçon est donnée le 5 décembre.

Un singulier procès s'engage cette année (4 octobre), relativement au testament de M. Rouillé des Filletières. Cet incident de la longue querelle des Jansénistes et des jésuites n'a d'importance que parce qu'il révéla les ressources et les moyens d'une caisse connue dans le public sous le nom de la *Boite à Perrette*. On croit qu'elle fut ainsi désignée du nom de la gouvernante du célèbre Nicole, qui laissa à cette fille les premiers fonds de cet établissement. D'autres personnes ont prétendu que le savant écrivain de Port-Royal avait confié ces fonds à trois légataires, ou plutôt à trois *fidéi-commis*, qui furent le P. Fouquet, de l'Oratoire, l'abbé Couet et du Charmet. Nicole leur expliqua, dit-on, ses intentions dans deux Mémoires joints à son testament. Il y disait que le revenu de ces biens devait être dépensé en *œuvres de piété*, et il recommandait instamment de faire en sorte « qu'ils ne passassent jamais, par voie de succession, à des parents ou à des héritiers, et qu'ils fussent transmis, successivement et à perpétuité, à des personnes sûres et désintéressées. » L'obligation imposée par cette dernière clause engagea les héritiers de Nicole à plaider la nullité de la disposition; mais une transaction termina le procès, et le legs presque entier resta au P. Fouquet, qui se conforma aux intentions du testateur. Nous ne suivrons pas les auteurs du *factum* publié, relativement au testament de M. Rouillé des Filletières, lequel appela une seconde fois l'attention de la justice sur ce *fidéi-commis* : ils passent en revue la gestion des dépositaires de cette caisse depuis le P. Fouquet jusqu'à M. Rouillé des Filletières. On assure dans cet écrit que le legs primitif de Nicole, qui n'était d'abord que de 40,000 livres, s'était grossi jusqu'en 1778 d'environ 1,100,000 livres par les générosités de diverses personnes qui avaient voulu s'associer à cette fondation pieuse. (Le célèbre Rollin fut du nombre.) Pendant l'espace d'un siècle, la *Boite à Perrette* fut successivement remise en plusieurs mains qui toutes, à ce qu'il paraît, s'acquittèrent fidèlement des obligations imposées à ces dépositaires. En 1778, la gestion de cette caisse était confiée à M. des Filletières. Le 18 novembre 1777, il fit un testament par lequel il instituait l'abbé de Majainville son légataire universel. Il faisait aussi un legs de 110,000 livres au sieur Defays, autant au sieur Desprez de Boissy, auteur des *Lettres sur les spectacles*, et 64,000 livres à l'abbé Clément, trésorier de l'église d'Auxerre, et depuis évêque *constitutionnel* de Versailles. M. des Filletières mourut le 4 octobre 1778. Les héritiers du défunt, frustrés d'une succession sur laquelle ils comptaient, s'élevèrent contre les dispositions du testament. *C'est un fidéi-commis* disaient-ils. Ils citaient même, à cet égard, des aveux qu'auraient faits les légataires, quoique ceux-ci eussent fait depuis un serment contraire. Les héritiers ne négligèrent rien pour faire casser le testament. Ils alléguaient qu'on ne devait point tolérer ces dispositions exorbitantes; que le parlement de Paris avait cassé plusieurs fois des testaments de cette nature; que le cas actuel était plus condamnable encore; que cette association mystérieuse, ces *fidéi-commis furtifs*, ces prodigalités exclusives étaient pernicieuses pour la société et préjudiciables aux familles. Ils rapportaient le double registre de M. des Filletières, l'un sur lequel il écrivait sa recette et sa dépense pour ses biens patrimoniaux, et l'autre qui marquait ce qu'il avait reçu et dépensé sur les fonds dont il était dépositaire. Celui des héritiers qui paraît s'être donné le plus de mouvement dans cette affaire fut le président Rolland. Ce magistrat avait joué un rôle lors de la destruction des jésuites, et il pensait qu'à ce titre il devait obtenir la bienveillance de ses juges. Ses prétentions sont expliquées dans une lettre du 8 octobre 1778, qu'il écrivit à l'abbé de Majainville. Cette lettre, fort curieuse, a été imprimée avec les pièces du procès. Il y dit que « le testament lui fait tort de 200,000 livres; que l'affaire seule des jésuites et des colléges lui coûtait de son argent plus de 60,000 livres, et qu'en vérité les travaux qu'il avait faits, et surtout relativement aux jésuites, qui n'auraient pas été éteints s'il n'eût consacré à cette œuvre son temps, sa santé et son argent, ne devaient pas lui attirer une exhérédation de son oncle. » Il ajoutait dans un autre endroit : « L'affaire des jésuites, qui me coûte de mon argent plus de 60,000 livres, me coûte de plus la succession de mon oncle. » Les adversaires du président Rolland l'accusèrent de mensonge, et prétendirent qu'il ne cherchait à donner à ce procès une couleur de parti qu'afin d'avoir plus d'espoir de gagner sa cause. Quand l'affaire fut engagée, les héritiers de M. des Filletières déclarèrent qu'ils consentaient à ce que l'abbé de Majainville gardât les 450,000 livres qui provenaient du legs de l'abbé d'Eaubonne (dépositaire avant M. des Filletières de la caisse fondée par Nicole), et ne demandaient que le reste de la succession, c'est à dire 750,000 livres. Ils disaient qu'on devait séparer ce que le défunt avait en propre de ce qu'il avait reçu. L'abbé de Majainville, qui avait pour avocat le célèbre Gerbier, gagna son procès. Les *Mémoires sur l'Histoire ecclésiastique*, auxquels nous empruntons ces détails, ajoutent : « Si on demande actuellement à quoi servaient des biens détournés ainsi de leur destination naturelle, nous répondrons qu'ils étaient employés à soutenir la *Gazette* du parti (janséniste); à faire imprimer et à distribuer pour rien des brochures contre le pape et les évêques; à entretenir des moines et des religieuses échappés de leur cloître; à fournir aux frais des voyages des agents qu'on envoyait en différents lieux; à se concilier des partisans. » L'ouvrage, que nous venons de citer, n'est pas assez désintéressé

dans la question pour qu'on adopte, sans autre preuve, l'emploi qu'il assigne à une fondation qu'un zèle pieux a seul inspirée à des hommes honorables, et qui n'aurait pu être dénaturée que par l'exaltation des passions religieuses qui régnaient au commencement du dix-huitième siècle. Dans ce cas, bien certainement, les plus curieux articles de dépenses auraient été ceux des fonds employés pour solder les acteurs des scènes burlesques du cimetière de Saint-Médard; mais les héritiers de M. des Filletières ont avoué qu'ils n'avaient trouvé aucune trace de ce bordereau dans les papiers du défunt.

1779.

Ordonnance du roi qui augmente de onze mille cinq cents hommes, le nombre des matelots classés sur les bâtiments de l'état.

Par lettres patentes du 7 janvier, toutes les personnes qui ont obtenu des pensions de la cour, sont tenues d'en faire la déclaration, et d'obtenir un nouveau brevet.

Monsieur, frère du roi, va habiter le palais du Luxembourg qui lui est donné en augmentation d'apanage.

18 janvier. Le comte d'Estaing essaie de reprendre Sainte-Lucie aux Anglais. Après deux attaques très-meurtrières, il est forcé de renoncer à cette entreprise.

Le marquis de Vaudreuil, secondé par le chevalier Duchaffaut, s'empare des établissements anglais dans le Sénégal.

La diète de Suède, avant de se séparer, établit dans ce royaume le libre exercice de toutes les religions.

14 février. Mort du capitaine Cook, tué par les sauvages dans l'ile d'Owy-Hée.

6 mai. Les Anglais s'emparent de l'île de Gorée en Afrique.

13. Paix de Teschen, conclue entre l'Autriche et la Prusse, par l'intervention de la France et de la Russie. La convention du 3 janvier 1778, entre la cour de Vienne et l'électeur Palatin, est annulée. L'Autriche rend à l'électeur tout ce qu'elle avait occupé dans la Bavière, et conserve seulement les districts situés entre le Danube, l'Inn et la Salza. L'électeur Palatin s'engage à payer à l'électeur de Saxe, six millions de florins pour ses droits à la succession allodiale. L'impératrice-reine renonce aux prétentions de la couronne de Bohême sur diverses seigneuries possédées par les comtes de Schaubourg, et enclavées dans la Saxe. Les deux puissances médiatrices se rendent garantes de l'exécution du traité. La guerre de la succession de Bavière est terminée.

3 juin. Une flotte française, commandée par les amiraux d'Orvilliers, de Guichen et de la Touche-Treville, sort du port de Brest pour aller se réunir à la flotte espagnole. Le 16, la cour de Madrid, en exécution du pacte de famille, déclare la guerre à l'Angleterre. La jonction des deux flottes a lieu dans l'Océan le 25 juin. Gilbraltar est bloqué par terre et par mer. L'amiral anglais Hardy, avec trente-huit vaisseaux de ligne, n'ose affronter les soixante-six de l'escadre franco-espagnole. Cette formidable armée paraît destinée à favoriser une descente en Angleterre dont le maréchal Devaux aurait le commandement. Le marquis de Lafayette, revenu d'Amérique, devait en faire partie.

Le comte d'Estaing s'empare de l'île de Saint-Vincent, (16 juin.) Le 2 juillet, il attaque l'île de la Grenade, y débarque, et s'en rend maître en moins de deux jours. Cette expédition excite un enthousiasme général en France : on y célèbre à la fois, et l'importance de la conquête, et la gloire du vainqueur, qui ne s'y distingua pas moins comme général que comme amiral, et sauta un des premiers dans les retranchements ennemis.

L'engagement naval, qui est la suite de la prise de la Grenade, ajoute encore à la gloire du comte d'Estaing; le jour même où lord Macartney se rendait aux Français, l'amiral Byron, informé de l'attaque de la Grenade, avait appareillé de Sainte-Lucie, avec 21 vaisseaux de ligne et 4,000 hommes de débarquement. Il arrive en vue de l'île le 6, et se dirige sur le port, où sa flotte allait être livrée sans combat, si les Français ne s'étaient pas trop pressés d'arborer leur pavillon sur le fort. Byron reconnaît sa méprise assez à temps pour prévenir sa ruine, mais non pour éviter un combat dans lequel plusieurs de ses vaisseaux furent desemparés. (6 juillet.) Il se retire en toute hâte à Saint-Christophe où il refuse un nouvel engagement que lui offre vainement l'amiral français. Le comte d'Estaing se rend sur les côtes des États-Unis.

Au mois d'août, les flottes combinées de France et d'Espagne, d'abord contrariées par les vents, et après avoir tenu la mer pendant trois mois, s'approchent des côtes d'Angleterre. Elles paraissent devant Plymouth et répandent la terreur sur tout le littoral. Les habitants de Portsmouth, de Cornouailles et du Devonshire, se sauvent avec leurs effets les plus précieux dans l'intérieur des terres; mais là se borne l'expédition des deux puissances alliées. Tous les préparatifs de descente deviennent inutiles; la crainte des coups de vents équinoxiaux obligent les deux flottes à rentrer dans leurs ports respectifs, après avoir pourchassé inutilement, pendant vingt-quatre heures, l'escadre de l'amiral Hardy et avoir enlevé un vaisseau anglais de soixante-quatre canons, l'*Ardent*, qui allait rejoindre la flotte anglaise.

8 août. Terrible éruption du Vésuve. Depuis le 3, le cratère de la montagne vomissait des flammes; le 8, la gerbe de feu devient plus menaçante; elle se ralentit au coucher du soleil; mais dans la nuit, une noire fumée s'élance tout à coup dans les airs : le sommet de la montagne s'ouvre du côté de Somma; il s'élève d'une bouche immense une épouvantable colonne de matière fluide, de flammes et de pierres brûlantes, qui se projettent à plus de trois mille toises de hauteur. Une nuée de pierres

dont plusieurs ont jusqu'à dix pieds de circonférence, lancées par l'explosion du volcan, tombe dans la vallée de Somma; des détonations terribles éclatent en tout sens du centre de la colonne de feu, et répandent l'épouvante à Naples et dans les lieux environnants. Les broussailles de la vallée de Somma et les bois d'Ottojano s'enflamment. Les habitans de Résina, de Torre di Greco et d'el Anonciata se précipitent en foule sur le chemin de Portici, emportant leurs meubles et leurs effets; enfin, après une demi-heure de la plus horrible convulsion qu'on ait jamais vue dans cette contrée, la ville d'Ottojano est réduite en cendres, et la fertile plaine de Cassi-Bella n'offre plus que des amas de pierres et de matières sulfureuses. (*Mém. de l'Acad. des Sciences.*)

2 septembre. La flotte de l'amiral d'Estaing paraît à la pointe de l'île de Tybée à l'embouchure de la Savannah. Un coup de vent désempare plusieurs vaisseaux français et retarde le débarquement des troupes. Néanmoins le comte d'Estaing, réuni au général Lincoln, se présente aux portes de Savannah et ouvre la tranchée devant cette place, le 16 septembre. La négligence des Américains laisse pénétrer un renfort de mille Anglais dans Savannah, dont la garnison se trouve ainsi plus nombreuse que l'armée des assiégeants. Le siége traîne en longueur; dans cette situation critique, l'amiral français ne voit d'espoir de succès que dans la chance d'un assaut. Il a lieu le 9 octobre. Le comte d'Estaing conduit lui-même une colonne; l'attaque est vigoureuse, mais la défense du gouverneur Prévost n'est pas moins opiniâtre, et les Français et les Américains, vingt fois prêts à planter leurs drapeaux sur les remparts de la ville, sont vingt fois repoussés. La perte qu'ils éprouvent et une blessure que reçoit le comte d'Estaing, déterminent, dès le lendemain, la levée du siége et le départ de la flotte. L'amiral français sépare son escadre en trois divisions: la première se rend à Saint-Domingue sous les ordres de M. de Grasse; la seconde a pour commandant M. de la Motte-Piquet, et fait voile pour la Martinique; la troisième, commandée par M. de Vaudreuil, va croiser dans la baie de Chesapeak. M. d'Estaing revient en France sur le vaisseau le *Languedoc,* qu'il montait.

Cette expédition infructueuse de la Géorgie, ne fut cependant pas sans résultat pour la cause des Américains. Elle suspendit, pendant plusieurs mois, les attaques des Anglais sur les provinces méridionales, et, chose singulière, elle opéra, à trois-cents lieues de Savannah, l'évacuation de Rhode-Island, que les forces réunies des Américains et des Francais n'avaient pu obtenir l'année précédente: le général Clinton, alarmé dans New-Yorck, à l'approche de l'escadre française évacua cette île avec précipitation, en sorte que les Américains s'en emparèrent sans coup férir. Ils y laissèrent flotter pendant quelque temps le pavillon britannique, et cette supercherie leur valut de riches prises qui entrèrent sans défiance dans le port. La division de l'amiral de Vaudreuil, garantit la Virginie d'une invasion et retarda celle de la Caroline.

1780.

16 janvier. Combat naval entre les Anglais et les Espagnols en avant de Cadix. L'amiral Rodney ayant vingt-un vaisseaux de ligne sous ses ordres, bat l'escadre de don Juan de Langara, forte seulement de onze vaisseaux. Un vaisseau espagnol fut brûlé et quatre autres furent pris. L'un d'eux cependant parvint à s'échapper : trop faible d'équipage pour manœuvrer par un gros temps, ce vaisseau se voyait forcé de périr ou d'échouer. Les Anglais voulurent alors obliger les prisonniers espagnols qu'ils avaient à fond de cale, à les aider à sauver le bâtiment; mais tous répondirent qu'ils étaient prêts à périr avec leurs vainqueurs, et qu'ils ne leur donneraient assistance qu'à condition qu'ils auraient la liberté de se diriger sur un port d'Espagne. Le danger força les Anglais d'y consentir, et les Espagnols ramenèrent leurs vainqueurs prisonniers à Cadix.

Rodney intercepte ensuite un convoi qui transportait des munitions à Cadix, et parvient à ravitailler Gibraltar que le manque de vivres et de munitions allait livrer aux Espagnols.

14 mars. Le fort de la Mobile se rend aux Espagnols. C'est le dernier port qui restait aux Anglais sur les rives du Mississipi.

Le général Clinton forme le siége de Charles-Town, dans la Caroline méridionale.

17 avril. Combat naval, en vue de la Dominique, entre le comte de Guichen, successeur de M. d'Estaing, et l'amiral Rodney, arrivé aux Antilles après son expédition de Gibraltar. Aucun des deux partis n'y obtient d'avantage marqué. Sir Georges Rodney était redevable de l'honneur de commander cette escadre à un trait de générosité française qui mérite d'être rapporté : au moment des premières hostilités, ce marin était retenu en France par les poursuites de ses créanciers. Un jour qu'il dînait chez le maréchal de Biron, il parla avec autant de jactance que de mépris de la conduite des officiers français et anglais en Amérique; il prétendit que s'il avait été libre, depuis long-temps il aurait soumis les Américains et détruit la marine française. Le maréchal de Biron voulut punir ces insolents propos par une action qui honorât à la fois sa patrie et lui-même. Il paya les dettes de Rodney et lui dit, en lui annonçant sa libération : « Partez, monsieur, allez essayer de remplir vos promesses; les Français ne veulent pas se prévaloir des obstacles qui vous empêchaient de les accomplir; c'est par leur seule vaillance qu'ils mettent leurs ennemis hors de combat. »

1er mai. Le gouvernement français envoie en Amérique un renfort de douze mille hommes. La première division sous les ordres de M. de Rochambeau, part de Brest, et arrive à Rhode-Island au commencement de juin.

Le général Clinton s'empare de Charles-Town

(12 mai) et en remet le commandement à lord Cornwallis.

M. de Guichen et l'amiral Rodney se livrent encore deux combats à la hauteur de la Martinique. Les deux escadres éprouvent de fortes avaries sans qu'aucun des deux partis puisse se flatter d'avoir obtenu la victoire.

18 mai. Nouvelle déclaration de M. de Buffon, relativement à son ouvrage des *Epoques de la Nature*. Déjà, en 1751, cet auteur avait remis à la Faculté de Théologie des explications où il abandonnait son système, et modifiait quelques propositions qui avaient paru répréhensibles. Cette démarche de sa part avait empêché la censure de son livre. Au mois de novembre 1779, la Faculté de Théologie de Paris s'occupa de l'examen des *Epoques*. On crut reconnaître, dans cette nouvelle production, que l'auteur éludait les difficultés opposées à sa théorie, et tombait dans le même écueil qu'en 1751. Mais, sur sa demande, les observations auxquelles son ouvrage avait donné lieu, lui furent communiquées, et après quelques explications, jugées insuffisantes, il donna, le 18 mai 1780, une déclaration où il disait qu'il avait espéré concilier son sentiment avec la Genèse; qu'il reconnaissait volontiers s'être trompé dans son jugement, et qu'il abandonnait tout ce qui, dans son ouvrage, paraissait contraire au texte sacré. Cette franche déclaration d'un écrivain illustre fut généralement appréciée, et il ne fut plus question de censurer l'ouvrage. On sut gré à M. de Buffon d'avoir abandonné des opinions qui n'étaient point d'accord avec ce que la foi nous enseigne, et c'est vainement que les philosophes ont essayé depuis de le compter parmi les écrivains ennemis de la religion.

2 juin. Emeute à Londres contre les catholiques. Elle dure plusieurs jours. Les concessions accordées aux catholiques, en 1778, avaient exaspéré ces hommes qui prêchent, en d'autres lieux, la tolérance pour leurs opinions religieuses et qui, dans les pays de leur domination, veulent, comme ils le disent, écraser le *monstre du papisme*. Ils ne cessèrent de déclamer contre les adoucissements que la législation anglaise avait apportés à la situation rigoureuse des catholiques en Angleterre, et firent de grands efforts pour que ces concessions ne s'étendissent pas à l'Ecosse, comme il paraît que c'était l'intention du gouvernement. Une société formée à Edimbourg, pour la propagation de la foi chrétienne, publia, au mois d'octobre 1778, une déclaration dans laquelle les catholiques étaient représentés comme les ennemis de la maison régnante. Le synode de Glasgow se tint peu de temps après; des discours violents contre le catholicisme y furent prononcés, et l'on décida qu'on s'opposerait énergiquement à toute concession en faveur des catholiques d'Ecosse. Le dimanche 18 octobre, il y eut un attroupement considérable de protestants qui fondit à l'improviste sur les catholiques au moment où ils étaient rassemblés dans une maison particulière pour célébrer l'office divin : on brisa les vitres à coups de pierres, on pilla la maison et le désordre dura toute la nuit. Des pamphlets, des journaux, des libelles furent, en même temps, distribués avec profusion dans tous les lieux où ils pouvaient augmenter l'agitation des esprits. On invitait le peuple, ou plutôt la populace, à se porter aux derniers excès contre les *papistes*. Ces provocations ne furent que trop facilement écoutées. Le 2 février 1779, une troupe d'hommes de la dernière classe du peuple, incendia une maison dans laquelle les catholiques venaient d'élever une chapelle pour la célébration de leur culte. D'autres maisons de catholiques furent pillées sans que les autorités aient fait les moindres dispositions pour réprimer ces désordres. Des scènes semblables eurent lieu à Glasgow quelques jours après, et elles se renouvelèrent dans plusieurs autres villes d'Ecosse. Mais ce n'était pas assez pour les factieux, il leur importait surtout d'exciter un mouvement en Angleterre pour effrayer le gouvernement, *et l'arrêter* dans la voie de réparation où *il semblait* vouloir entrer. Une *association protestante* se forma à Londres : son but était de « prévenir les dangers « imminents dont la réforme était menacée. » Elle se mit en correspondance avec la société d'Edimbourg; de nouveaux écrits furent *répandus, dans* lesquels on exhortait « tous les bons protestants à « former une ligue contre les envahissements pro« digieux du papisme. » En peu de temps toutes ces associations réunirent un grand nombre de membres. Le plus fougueux de tous était un nommé Georges Gordon, troisième fils du duc de ce nom, homme d'un caractère hardi et entreprenant, ennemi du ministère, protestant très borné et d'un fanatisme extravagant. (C'est ce même homme qui, depuis, se fit enfermer pour des pamphlets incendiaires, embrassa le judaïsme et mourut presque fou à Newgate en 1793.) Le nom et l'exaltation de Gordon parurent utiles à l'association, et il en fut nommé président. « On tenait de fréquentes assemblées, dit un écrivain impartial; on faisait des discours violents, des motions fougueuses contre les catholiques, et les propositions les plus extravagantes étaient ce qu'on applaudissait le plus. On se réunissait dans les tavernes, dans les maisons de jeu, dans les marchés, mais bientôt le nombre des membres associés devint si grand qu'il fallut s'assembler en plein air. On rédigea une pétition au parlement, et le président déclara qu'il ne la présenterait pas s'il n'était accompagné d'au moins vingt mille personnes. » Il s'en trouva plus du double le 2 juin, dans un champ aux portes de Londres. De là on se mit en marche tumultueusement pour Westminster-Hall sous la conduite de lord Gordon. On portait solennellement la pétition écrite sur une énorme bande de parchemin, et revêtue de quarante mille signatures. Arrivés devant la Chambre des Communes, les pétitionnaires firent *une décharge de mousqueterie*, car ces hommes s'étaient munis de leurs armes pour présenter leur supplique. Ils forcèrent tous les membres du parlement qu'ils rencontrèrent à crier avec eux : *à bas le papisme!*

et ils firent jurer, au plus grand nombre, qu'ils voteraient pour l'abolition du bill de 1778. Plusieurs membres des communes et un grand nombre de pairs furent insultés, quelques-uns furent maltraités. Lord Gordon présenta la pétition, et demanda que la délibération eut lieu séance tenante. Pendant ce temps, cette multitude indisciplinée se ruait sur les maisons des catholiques : deux chapelles furent pillées et démolies. L'une était celle de l'ambassadeur de Sardaigne. Le 4 juin, les troubles recommencèrent, les bandes se portèrent à Moorfields où les chapelles et les maisons des catholiques furent pillées et incendiées. La populace disait hautement qu'elle voulait *extirper le papisme*. Le 5, les attroupements devinrent encore plus inquiétants. Les factieux détruisirent d'autres chapelles et pillèrent plusieurs maisons, entre autres celle de sir Georges Saville, le membre du parlement qui avait fait, en 1778, la motion pour abolir l'acte de 1689. Le 6, ils mirent le feu à la prison de Newgate, et délivrèrent quelques-uns des perturbateurs qu'on y avait renfermés. Une bande se porta dans Devonshire-Street où elle exerça de nouvelles violences contre les catholiques de ce quartier. « La nuit du 6 au 7 fut affreuse, il n'était question que de destruction et de pillage. On mit le feu à plusieurs endroits à la fois. La maison d'un catholique, une chapelle et trois maisons attenantes, ainsi que d'autres établissements appartenant à divers particuliers, devinrent la proie des flammes. » Les catholiques n'osaient plus se montrer; l'effroi était général, et les protestants eux-mêmes commençaient à craindre pour leurs propriétés. Le gouvernement se décida enfin à réprimer le désordre; il fit avancer quelques troupes. Gordon fut arrêté et conduit à la Tour. Quelques autres séditieux, saisis au milieu du pillage, semblaient animés d'un esprit de vertige, et se proclamaient des *martyrs de la foi chrétienne*. On exécuta dix-neuf des plus coupables; les autres furent condamnés et obtinrent une commutation de peine. Soixante-douze maisons furent brûlées pendant ces jours de terreur. Les interrogatoires de Gordon ont fait connaître toutes les ramifications de ce vaste complot. On a acquis la preuve que ce fut à l'instigation de ses émissaires, que des émeutes ont eu lieu à Bristol, à Hull et à Bath. Plusieurs maisons de catholiques ont été brûlées dans cette dernière ville. C'est ainsi que, dans un siècle où certains écrivains proclamaient, chaque jour, la tolérance universelle, quelques rassemblements factieux donnèrent un exemple si frappant d'intolérance et de fanatisme. C'est ainsi que, chez une nation éclairée, on vit des fureurs de secte et d'esprit de parti. Il faut le dire à la louange du clergé anglican, ses membres n'ont presque point pris part à ces scènes furibondes. On compta fort peu d'ecclésiastiques dans l'*association*. Un seul prédicateur, le docteur Fordyce, se fit remarquer par la violence de ses déclamations contre le *papisme*. Quand les désordres furent apaisés, la Chambre des Communes se crut obligée d'accorder quelque chose aux préventions de la multitude. Elle adopta un bill pour assurer l'*église établie* (*church established*) contre les accroissements du *papisme*. La chambre des pairs rejeta ce bill. Elle déclara que ces plaintes continuelles sur des accroissements imaginaires, n'étaient que des déclamations sans fondement, dictées par la passion. Les instigateurs des désordres sentirent dès lors qu'il fallait décliner la responsabilité des pillages qui avaient eu lieu. Des écrits apologétiques furent publiés, et l'auteur d'un de ces pamphlets eut l'effronterie de déclarer que les catholiques avaient seuls excité les tumultes et les incendies de leurs maisons, *afin de rendre odieuse*, disait-il, *la religion protestante*. Nous avons vu la même absurdité se reproduire en France, en 1789, lorsqu'on accusa les *aristocrates* de mettre le feu à leurs châteaux pour déconsidérer la révolution française.

1er août. Conventions entre la Russie, la Suède et le Danemarck, qui établissent une *neutralité armée* pour faire respecter les pavillons des neutres par les puissances belligérantes. La Prusse, l'Autriche, le Portugal et le roi des Deux-Siciles accèdent successivement à ce traité. Cette confédération est un événement mémorable dans les fastes des nations. Depuis le commencement de la guerre, les Anglais, abusant de leur supériorité sur mer, se permettaient de visiter tous les vaisseaux des neutres, et les confisquaient presque toujours, sous prétexte qu'ils transportaient aux ennemis des munitions de guerre. Les puissances du Nord s'affranchissent de ces vexations en réduisant le nombre des munitions prohibées aux seuls objets d'attaque et de défense, tels que poudre, boulets et canons. La signification de ce traité est accueillie en France et en Espagne comme un acte de haute politique ; mais les Anglais en conçoivent un vif ressentiment contre l'impératrice Catherine qu'ils savent avoir été l'instigatrice de cette confédération. Ils se décident à faire la guerre à la Hollande pour empêcher cette république de faire partie de la neutralité armée. (Voyez *l'année* 1800.)

Le 24 août, Louis XVI abolit la *question préparatoire* dans tous les tribunaux de son royaume.

La *question préparatoire* avait lieu pour les crimes capitaux, dans le cours du procès, pour compléter la conviction du juge, lorsque les autres preuves n'étaient pas suffisantes pour asseoir la condamnation. Elle pouvait être prononcée *sans réserves de preuves*, ce qui signifiait que si l'accusé n'avouait rien, il était renvoyé absous : mais quand le juge l'ordonnait avec réserve de preuves, *indiciis manentibus*, quoique l'accusé n'avouât rien, il pouvait être condamné, excepté cependant à la peine de mort. Les formes de la question, soit ordinaire, soit extraordinaire, avaient été réglées très durement par l'ordonnance de 1539, et un peu adoucies par l'ordonnance de 1670. La *question préalable*, celle que subissait le condamné pour obtenir l'aveu de son crime avant l'exécution, fut abolie complètement en 1788.

Le 29 novembre, l'impératrice Marie-Thérèse

meurt à Vienne dans la 64e année de son âge, et après avoir régné 40 ans. La vie de cette princesse fut un curieux mélange de misères et de prospérités. Elle supporta les unes avec courage et résignation, et fit servir les autres au bonheur de ses peuples. Sous son règne, les Autrichiens furent aussi souvent vainqueurs que vaincus : ils triomphèrent à Hochkirchen, à Kunnersdorf, à Maxen, à Landshut, à Siplitz, etc. Emule et rivale de Catherine et de Fréderic, Marie-Thérèse sut acquérir une renommée au moins égale à celle de ces deux souverains. Elle était ornée de toutes les vertus de son sexe, qui manquèrent à l'impératrice de Russie ; douée d'autant de courage que Fréderic, elle avait plus de loyauté et de grandeur d'âme que Catherine. Lorsqu'elle se vit réduite à la dernière extrémité, sans alliés, dépouillée de presque tous ses états héréditaires, elle sut enflammer le courage des Hongrois, et eut la gloire de balancer, pendant quarante ans, le génie du premier capitaine de son siècle. Elle raffermit la couronne des Césars dans sa famille, et du fond de sa retraite, commandée par les longues douleurs de son veuvage, se livrant à la pratique de toutes les vertus civiles et religieuses, elle éleva l'Autriche au rang qu'elle a toujours occupé depuis. Voltaire a fait un bel éloge de cette princesse dans les vers suivants :

Marc-Aurèle, autrefois des princes le modèle,
Sur les devoirs des rois instruisit nos aïeux;
Et Thérèse fait à nos yeux
Tout ce qu'écrivait Marc-Aurèle.

M. Brulley, à l'exemple de M. Thierry-Menonville (1777), transporte à Saint-Domingue des cactiers du Mexique, et parvient à y former des nopaleries pour la nourriture de la cochenille. Cette culture a été détruite lors des troubles de cette colonie.

Création de l'école vétérinaire d'Alfort, près de Charenton.

Etablissement dans Paris d'une école de boulangerie.

L'Angleterre publie, le 21 décembre, sa déclaration de guerre contre la Hollande.

A la fin de cette année, les maréchaux de Ségur et de Castries remplacent MM. de Montbarey et de Sartines aux ministères de la guerre et de la marine. Ces choix annoncent que la guerre va être poussée avec une nouvelle activité

1781.

3 janvier. Les Provinces-Unies déclarent reconnaître la neutralité armée des puissances du Nord.

M. Necker, contrôleur-général des finances depuis 1777, répand dans le public son fameux *compte-rendu*, duquel il résulte que les recettes du royaume excèdent les dépenses de 10,000,000 de livres. La loyauté de Louis XVI avait été séduite par les avantages de cette publicité, qui mettait les sujets à même de se convaincre du juste et rigoureux emploi des impôts. On s'aperçut bientôt que ce travail fastueux avait bien plus pour but de populariser le ministre que d'accroître la puissance de la royauté. Tous les gens de cour, ayant le vieux Maurepas à leur tête, et les corps privilégiés, se liguèrent contre le ministre réformateur. On se fit un système de contrarier ses plans dans le conseil. Il demanda d'y être admis afin de pouvoir les défendre ; mais sa demande fut rejetée par le motif que, professant la religion protestante, il ne pouvait avoir entrée dans les conseils du roi de France.

13 février. L'amiral Rodney occupe sans résistance les îles hollandaises de Saint-Eustache, de Saba et de Saint-Martin. Une flotte marchande et beaucoup de bâtiments qui se trouvent dans la rade de Saint-Eustache sont la proie du vainqueur. Les habitants de l'île sont traités avec une rigueur inouïe par Robert Wanghan, commandant des troupes de débarquement. L'amiral Rodney se rend complice des déprédations du commandant anglais. Les colonies hollandaises de Demerari et d'Essequibo éprouvent un aussi injuste traitement. Dans les Indes, les établissements hollandais de Sumatra, de Sadras, de Mazulipatan, de Chimsara et de Trinquemale, sont également enlevés par les forces britanniques. Les Français s'opposent à la destruction de Ceylan, de Java, des Moluques et du cap de Bonne-Espérance, dont M. de Suffren prend possession après avoir battu l'escadre du commodore Johnston.

13 mars. Le célèbre astronome hanovrien Herschell découvre une nouvelle planète à laquelle il donne son nom.

15. Bataille de Guilford dans la Caroline-Septentrionale. Le général Green est battu par lord Cornwallis, soutenu par le général Arnold, qui venait d'abandonner le parti des Américains. Arnold manqua d'être fait prisonnier dans cette action. « Qu'eussiez-vous fait de moi, demanda-t-il à un Américain, si vous m'eussiez pris ? — Nous aurions séparé de ton corps, répondit celui-ci, cette jambe qui fut blessée pour le service de la patrie, et nous aurions pendu le reste. »

M. de Grasse, parti de Brest à la mi-mars avec vingt-un vaisseaux de ligne et un nombreux convoi, arrive aux Antilles après trente-six jours de traversée. Rodney, retenu à Saint-Eustache, par la vente et l'embarquement des effets capturés par lui, détache le vice-amiral Hood avec dix-huit vaisseaux pour observer la flotte française, et lui barrer l'entrée du port de la Martinique. M. de Grasse attaque l'escadre anglaise (29 avril), et après quatre heures d'engagement la force à la retraite. M. de Grasse se dirige ensuite vers le continent américain.

25 avril. Jugements et règlements de l'empereur Joseph II, sur les matières ecclésiastiques. Ce prince, ardent et singulier, avait été élevé, dit-on, dans des sentiments peu favorables à l'église et au Saint-Siége. « Plein de vastes projets et d'idées extraordinaires, dit un écrivain, il fut à peine élevé sur le trône de Marie-Thérèse, qu'il

fit l'essai des systèmes dont il s'était montré le protecteur du vivant même de l'impératrice. » Plusieurs édits sont rendus sur des objets qui, jusqu'alors, avaient été hors de la juridiction de l'autorité civile. On défend aux religieux d'obéir à leurs supérieurs étrangers; on supprime divers couvents; on défend à d'autres de recevoir des novices; le clergé reçoit l'ordre de produire un état de ses revenus. Il n'est plus permis de s'adresser au Saint-Siége pour obtenir des dispenses de mariage. Le *placet* impérial (sanction) est prescrit pour toutes les bulles, brefs ou rescrits venant de Rome. Il est interdit aux évêques de conférer les ordres pendant un certain laps de temps. Enfin, paraît une suite de règlements et de dispositions qui changent presque tous les usages et la discipline ecclésiastiques. Les regards du royal réformateur s'étaient portés sur les objets de l'importance la plus minime: il supprimait les confréries, abolissait les processions, retranchait des fêtes, prescrivait l'ordre des offices, réglait les cérémonies, le nombre des messes, et jusqu'à la quantité de cierges qu'on devait allumer aux offices. La prétention de ces ordonnances minutieuses parut si fort au-dessous de la gravité des fonctions impériales, que Frédéric n'appela plus Joseph II que: *mon frère le sacristain.*

Néanmoins Pie VI écrivit plusieurs fois à l'empereur pour demander la révocation de quelques-unes de ces dispositions; mais n'ayant pas obtenu de réponses satisfaisantes, il prit une résolution inattendue: il espéra qu'une entrevue avec Joseph II aurait plus de succès que ses missives, et que ses observations et ses prières pourraient faire impression sur ce caractère singulier. Le pape écrivit à l'empereur qu'il avait le projet de faire prochainement un voyage à Vienne.

2 mai. M. de la Motte-Piquet rencontre, à la hauteur du cap Lézard, un convoi anglais de trente-deux navires, chargés des dépouilles de Saint-Eustache. Malgré une escorte de quatre vaisseaux de ligne, M. de la Motte-Piquet s'empare de vingt-six de ces bâtiments qu'il conduit à Brest.

8 mai. Les Espagnols qui assiégeaient depuis long-temps Pensacola, capitale de la Floride occidentale, s'en rendent maîtres, et remettent ainsi sous la domination espagnole la Floride qui en était séparée depuis 1763.

21. M. Necker donne sa démission de contrôleur-général des finances. Il est remplacé par M. Joly de Fleury. L'enthousiasme que les partisans de ce banquier génevois avaient su exciter pour ses plans financiers, fit considérer en France la retraite de M. Necker comme une calamité publique. «Cependant, dit Anquetil, il a été considéré depuis comme un charlatan politique, moins puissant en œuvres qu'en paroles; comme un empirique, tout au plus propre à pallier les maladies de l'état, et qui, par les nombreux emprunts qu'il eut l'art de faire réussir, a commencé à creuser cet abîme des finances qui a amené le chaos et les crimes de la révolution.»

22. Edit du roi qui doit paraître un anachronisme sous le règne de Louis XVI: il révoque celui du 1er novembre 1750, déclare inhabile pour parvenir, par la suite, au grade de capitaine, tout officier qui ne sera pas noble de quatre générations, et interdit les grades militaires à tous les officiers roturiers, excepté aux fils des chevaliers de Saint-Louis. Cette impolitique mesure ne fut pas étrangère à la défection de tant de braves militaires au moment de la révolution.

2 juin. Prise de Tabago par M. de Grasse.

8. La salle de l'Opéra, au Palais-Royal, est brûlée une seconde fois. Ce fut à la suite d'une représentation d'*Orphée*, après la fin du spectacle, et pendant que les acteurs et les danseurs étaient encore dans leurs loges: les issues ayant été envahies par les flammes, plusieurs personnes périrent dans l'incendie. Cependant, grâce aux secours portés par les gardes-françaises, les gardes-suisses, le guet à pied et à cheval, par les capucins, les récollets et les cordeliers, qui y firent des prodiges de dévoûment, et surtout par le zèle et l'intelligence des pompiers commandés par M. Morat, on parvint à sauver le Palais-Royal.

Malgré les réclamations de M. le duc d'Orléans, il fut décidé que l'Opéra serait rebâti sur un autre emplacement.

On construit une salle provisoire sur le boulevard, près de la porte Saint-Martin. Les travaux, qui n'ont duré que soixante-quatorze jours, sont confiés à M. Lenoir, dont les plans avaient été adoptés: ils commencèrent le 22 juillet 1781, et l'ouverture de la nouvelle salle eut lieu le 5 octobre suivant.

23. Le bailli de Suffren débarque au cap de Bonne-Espérance.

8 juillet. Mort de Jean de Badillac, plus connu sous le nom de frère Côme, feuillant, inventeur du lithotome, et célèbre par son habileté dans l'art d'opérer la pierre.

18 août. M. de Grasse jette l'ancre à l'entrée de la baie de la Chesapeack.

Le général Cornwallis avait soumis les deux Carolines; il avait sous ses ordres cinq mille hommes d'infanterie, six cents dragons, douze cents matelots, et un corps d'Américains restés fidèles à la métropole. Ce corps remonte vers la Virginie, où ses progrès lui sont plus disputés. Harcelé par le marquis de Lafayette, à la tête de trois mille hommes de milice, il est forcé de rétrograder vers la mer; mais bientôt la jonction du marquis avec les généraux américains Wayne et Green accroît, pour Cornwallis, la difficulté de subsister dans un pays ruiné par les dévastations des troupes anglaises. Il gagne Yorck-Town, dans la presqu'île formée par les rivières James et Yorck, et se met en communication avec l'amiral Arbuthnot qui lui fournit des vivres. Clinton devait amener des renforts à Cornwallis, mais il change soudain de résolution sur la foi d'une lettre interceptée, qui lui apprend que les géné-

raux Washingthon et Rochambeau ont le projet de marcher contre lui. Cette lettre était une feinte des deux généraux. Ils y donnent un nouveau crédit en simulant un mouvement sur New-Yorck. Aussitôt Clinton envoie à Arbuthnot l'ordre de quitter Chesapeack-Bay et de venir au secours de la ville qu'il croit menacée. Le départ d'Arbuthnot permet à M. de Grasse d'entrer sans obstacle dans la baie, et de couper toute retraite à Cornwallis du côté de la mer. Trois mille hommes, amenés par la flotte française, et commandés par le marquis de Saint-Simon, se réunissent au marquis de Lafayette. Washington et Rochambeau terminent en quinze jours une marche de près de trois cents lieues, arrivent à Baltimore, à l'autre extrémité de la baie, où l'officier chargé de leur annoncer l'arrivée de M. de Grasse les attendait depuis une heure. Cette exactitude dans une expédition si longue, et concertée de si loin, est une chose remarquable. Les différents corps sont transportés par les bâtiments de l'escadre à Williamsbourg, où, le 24 septembre, toutes les troupes de l'expédition sont réunies au nombre de vingt mille hommes, dont la moitié est composée de Français. Le comte de Custines, le baron de Vioménil, le marquis de Chastelluz, en étaient les principaux officiers. On remarquait aussi le duc de Biron, alors connu sous le nom de Lauzun, qui avait achevé la conquête du Sénégal; le vicomte de Noailles, qui s'était déjà fait remarquer à la prise de la Grenade; le comte de Rochambeau, fils du général, et colonel du régiment d'Auvergne; le vicomte de Mirabeau, colonel de celui de Touraine; Duportail, depuis ministre; le commissaire-ordonnateur Villemanzi; Charles de Damas, Robert de Dillon, Charles de Lameth, Mathieu Dumas, Alexandre Berthier, depuis prince de Neufchâtel et de Wagram, et une foule d'autres, tous unis alors par un seul sentiment, celui de la haine contre l'Angleterre, et qui, depuis, par l'effet des dissensions politiques, ont combattu sous des drapeaux différents, mais ont tous également conservé purs et intacts la gloire et l'honneur français.

M. de Grasse occupait Linn-Haven à l'embouchure de la rivière James. Les amiraux Hood et Graves, après avoir réuni leurs forces, essayent de troubler les opérations des alliés, en pénétrant dans la baie. M. de Grasse marche à eux avec vingt-quatre vaisseaux de ligne; les Anglais n'en avaient que 19. Un combat s'engage, (8 septembre); les vaisseaux anglais sont très mal traités, et prennent la fuite. L'escadre française, dont l'avant-garde était commandée par M. de Bougainville, ne cherche pas à les poursuivre, et revient mouiller au cap Henri, où l'amiral de Barras venait de conduire dix transports chargés d'artillerie de siége. Cornwallis est assiégé dans Yorck-Town et Glocester.

19 octobre. Lord Cornwalis, pressé dans Yorck-Town par Washington et Rochambeau, est obligé de capituler et se rend prisonnier de guerre avec toute son armée composée de six mille hommes d'infanterie et quinze-cents matelots. Cette reddition termine la guerre d'Amérique, et assure l'indépendance des États-Unis.

Dans le même temps, M. de Bouillé, profitant de l'absence de toute escadre ennemie dans les Antilles, essaye de reprendre Saint-Eustache et les petites îles qui en dépendent. Des douze-cents hommes qu'il destinait à cette expédition, quatre-cents seulement, commandés par Arthur de Dillon, peuvent débarquer à temps : ils surprennent la garnison qui faisait l'exercice sur l'esplanade : celle-ci rentre dans le fort, mais les Français y pénètrent avec elle, s'emparent des ponts-levis, et font capituler huit-cents soldats, qui, trompés par l'audace des assaillants, croient avoir affaire à l'avant-garde d'une armée nombreuse. On trouva dans la forteresse une somme de seize-cent mille livres, déposée par Rodney et Wanghan, à la suite de leurs exactions envers les habitants de Saint-Eustache. Elle fut partagée entre les vainqueurs.

Les flottes française et espagnole réunies, sous les ordres de M. de Guichen et de Don Luis de Cordova, tinrent encore l'Océan cette année sans beaucoup de résultats. Les cinquante vaisseaux de ligne qui les composaient, croisèrent à la hauteur des Sorlingues, forcèrent à se blottir dans Torbay la flotte de l'amiral Darby, jetèrent de nouveau l'alarme sur les côtes d'Angleterre, et rentrèrent, au mois de septembre, sans avoir exécuté aucun des grands desseins qu'on leur supposait, et qui consistait principalement à empêcher le retour des flottes marchandes de la Grande-Bretagne. Il n'y eut d'engagement cette année dans les mers d'Europe, que celui de Dogger-bank, entre les côtes d'Angleterre et celles du Jutland. Sept vaisseaux anglais, sous les ordres de l'amiral Parker, furent rencontrés par une flotte hollandaise, commandée par l'amiral Zoutman, qui escortait un convoi destiné pour la Baltique. Le combat fut si vif (5 août) que les deux escadres, également désemparées, furent contraintes, l'une et l'autre, de regagner leurs ports : un des vaisseaux hollandais périt avant d'y arriver.

En même temps que la grande flotte franco-espagnole sortait de Cadix, une expédition avait appareillé pour la Méditerranée. Après avoir été long-temps contrariée par les vents, elle aborde à l'île de Minorque et y débarque douze mille espagnols commandés par le duc de Crillon, général au service de l'Espagne. Toute l'île se soumet immédiatement (23 août), à l'exception du fort Saint-Philippe où le général Murray est résolu à se défendre jusqu'à la dernière extrémité. La France y fait passer une division de renfort composée de quatre régiments. Les opérations du siége sont aussitôt commencées, mais il n'y a rien de terminé avant la fin de l'année.

1782.

La France et l'Espagne veulent obliger l'Angleterre à demander la paix, en déployant, dès le

commencement de cette année, de grands moyens d'attaque. Une expédition contre la Jamaïque et le recouvrement des établissements de l'Inde, tels sont les projets que les alliés se proposent de mettre à exécution. M. de Grasse, ayant vingt-huit vaisseaux, et M. de Bouillé, à la tête de six mille hommes, débarquent, le 11 janvier, à Saint-Christophe. Les Anglais abandonnent Basse-Terre, la capitale de cette île, et se retirent dans la forteresse de Brimstone-Hill, sous les ordres du général Frazer. Le 26, l'amiral Hood arrive devant l'île et débarque ses troupes au moyen d'une manœuvre habile : après deux engagements sans importance avec la flotte de M. de Grasse, l'amiral anglais a l'adresse de s'embosser au mouillage que la flotte française vient de quitter, et de forcer celle-ci à tenir la mer à sa place. Dans cette situation, la position des assiégeants pouvait devenir fort critique entre la flotte anglaise et la forteresse; mais ceux-ci redoublent d'efforts et forcent l'amiral Hood à rembarquer ses troupes. Le fort de Brimstone-Hill capitule le 12 février.

Lord Murray livre le fort Saint-Philippe (5 février) et toute l'île de Minorque, aux Espagnols.

15 février. Le bailli de Suffren arrive devant Madras avec douze vaisseaux de ligne. Il trouve l'amiral Hughe mouillé dans la rade. Ne pouvant attaquer l'ennemi avec avantage, M. de Suffren fait voile pour Pondichéry afin d'y débarquer trois mille hommes portés sur des batiments de transport dont la marche pesante gène les évolutions de son escadre. Les Anglais profitent de cet embarras pour attaquer l'escadre française, le 17 au matin; le combat dure jusqu'à la nuit sans aucun avantage pour l'un ou l'autre parti.

25. La ville d'Ortonna et son territoire, dans l'Abruzze ultérieure, s'enfoncent subitement dans la mer.

20 mars. Changement ministériel en Angleterre. Lord North et ses collègues, partisans de la guerre, donnent leur démission. Le marquis de Rockingham, le comte de Shelburne, lord Keppel, Charles Fox, second fils de lord Holland, Edmond Burke, et autres membres de l'opposition, sont appelés à composer la nouvelle administration. Le jeune William Pitt, second fils de lord Chatam, n'ayant pas voulu accepter une position secondaire ne fit partie de ce ministère que trois mois après, lors de la mort du marquis de Rockingham.

Voyage du pape Pie VI à Vienne, au sujet des édits de Joseph II, qui défendent de demander des dispenses à Rome, et qui interdisent aux religieux des états autrichiens, de reconnoître des supérieurs ecclésiastiques étrangers. Le Saint Père arrive à Vienne le 22 mars, il y est reçu avec honneur, et retourne à Rome un mois après, sans avoir obtenu le retrait des édits.

Le roi des Deux-Siciles supprime, dans ses états, le tribunal de l'inquisition. Cette juridiction est également détruite en Toscane. La peine de mort est abolie dans tous les états autrichiens.

6 avril. M. de Suffren s'empare de Gondelour, poste important dans l'Inde.

12. Bataille navale à la hauteur de la Dominique et des Saintes, entre M. de Grasse et l'amiral Rodney. Le 8 avril, M. de Grasse part de la Martinique pour effectuer sa jonction avec la flotte espagnole qui l'attendait à Saint-Domingue. Rodney l'épiait de Sainte-Lucie : tous ses vaisseaux, doublés en cuivre, avaient une marche supérieure à ceux de l'escadre française. Dès le lendemain les deux flottes sont en présence. M. de Grasse ayant fait signal à son convoi de continuer sa route, sous l'escorte de deux de ses vaisseaux, engage le combat avec l'avant-garde de l'escadre anglaise, la maltraite et continue à faire voile pour la Guadeloupe. Le 10, deux de ses vaisseaux, le *Caton* et le *Jason*, se trouvent séparés de sa flotte. Mais justement convaincu qu'il doit éviter tout engagement sérieux, tant qu'il ne sera pas réuni aux Espagnols, M. de Grasse les abandonne et poursuit sa route. Le lendemain il renonce à cette conduite prudente : non seulement il s'arrête, mais il rebrousse chemin pour dégager le *Zelé*, que des avaries dans ses manœuvres faisait dériver sur la flotte anglaise. Il sauve en effet ce vaisseau qui est remorqué jusqu'à la Guadeloupe, où le *Caton* et le *Jason* s'étaient déjà rendus; mais son escadre est rejointe par Rodney entre les Saintes et la Dominique. M. de Grasse n'avait plus que trente vaisseaux; l'amiral anglais en commandait trente-huit. L'action commence à sept heures du matin, avant que les vaisseaux français aient eu le temps de se former en ligne; aussi l'avant-garde, commandée par M. de Bougainville, est-elle bientôt séparée de l'escadre, malgré la vigoureuse résistance du *Sceptre*, monté par le brave et infortuné Lapeyrouse. Dès ce moment l'issue du combat ne pouvait être douteuse. *La Ville de Paris*, vaisseau de cent-dix canons que montait l'amiral, est surtout en butte aux efforts des Anglais. Après une résistance, qui se prolonge jusqu'à six heures et demie du soir, totalement désemparé et dans la nécessité d'amener son pavillon, ce vaisseau ne succombe pas sans gloire, et ne cède qu'aux attaques réunies de dix à douze bâtiments qui s'acharnent sur lui. Quatre autres vaisseaux, le *Glorieux*, l'*Ardent*, le *César* et l'*Hector*, aussi maltraités que la *Ville de Paris*, sont pris dans le même combat. Sept jours après, le *Caton* et le *Jason*, qui ignoraient cet événement, sont également capturés en se rendant à Saint-Domingue. M. de Vaudreuil, en l'absence de M. Grasse, fait prisonnier, y ramène dix-neuf vaisseaux, et M. de Bougainville, sa division, qui avait relâché à Saint-Eustache. L'expédition contre la Jamaïque est manquée : les Espagnols regagnent leurs ports, et M. de Vaudreuil, après avoir croisé quelque temps entre la Jamaïque et Saint-Domingue, se rend en Amérique pour y passer l'hivernage et se procurer les bois nécessaires à la réparation de ses bâtiments.

Le même jour, 12 avril, dans la mer des In-

des, un second combat avait lieu entre M. de Suffren et l'amiral Hughe. Les deux escadres sont également maltraitées.

18 mai. Arrivée à Paris du grand-duc de Russie, Paul Petrowitz, fils de l'impératrice Catherine II, et de son épouse. Ils voyagent sous le nom du comte et de la comtesse du Nord.

12 juin. Les états de Hollande déclarent qu'engagés dans la lutte de la France, ils ne peuvent accéder aux propositions d'une paix séparée que leur offre le nouveau ministère anglais.

6 juillet. Combat naval de Négapatan, entre M. de Suffren et l'amiral Hughe.

4 août. Arrivée à Paris de M. Fitz-Herbert, ministre britannique, chargé de négocier la paix entre la France et l'Angleterre.

15. Le blocus de Gibraltar est converti en un siége dans les formes. Vingt mille Français et Espagnols sont devant cette place.

Le comte d'Artois obtient du roi la faveur de se rendre au camp de Saint-Roch. Son voyage à travers l'Espagne est une suite de fêtes. Mais les efforts sont inutiles, et Gibraltar, fortifié par les plus habiles ingénieurs, reste aux Anglais, qui le possèdent depuis 1704.

Le duc de Crillon, qui commande les troupes, fait ouvrir la tranchée dans la nuit du 15 août. Une flotte de 40 vaisseaux de ligne, tant Français qu'Espagnols, bloque la baie, et complète l'investissement de la place : ce roc était menacé du côté de la terre par deux cents bouches à feu qui le foudroyaient, et, du côté de la mer, par dix batteries flottantes de l'invention du colonel d'artillerie d'Arçon : c'étaient des vaisseaux rasés, recouverts d'un triple toit à l'épreuve de la bombe et garnis d'un bordage épais, recélant des moyens d'y entretenir une humidité suffisante pour les préserver de l'effet des boulets rouges. Le 13 septembre, le feu de tous ces formidables moyens de destruction commence à dix heures du matin. A quatre heures du soir celui des batteries de la place paraissait éteint, et son brave gouverneur, Elliot, semblait être résigné à capituler. Cependant il lançait encore quelques boulets rouges contre les batteries flottantes. Sur six mille boulets qu'il y fait tomber, le hasard veut qu'il en adresse un avec succès dans le bordage de la *Tailla Pedra*, commandée par l'aventureux prince de Nassau, et le seul de ces bâtiments, où, dans la crainte de laisser endommager les poudres, on avait négligé une partie des mesures de précaution indiquées par l'ingénieur français. Le boulet fait des progrès qui sont long-temps ignorés, et qu'on ne peut arrêter quand on s'en aperçoit au milieu des ténèbres de la nuit. L'explosion de cette batterie en enflamme deux autres, et les équipages de celles qui n'étaient point endommagées, craignant le même sort, se hâtent de les abandonner. Les Espagnols en incendient eux-même plusieurs, afin disent-ils, qu'elles ne tombent pas au pouvoir des Anglais. Il n'y avait plus moyen de renouveller cette attaque. Douze cents hommes ont péri dans cette nuit fatale. Quelques autres ont été faits prisonniers par les embarcations que les Anglais avaient mises à la mer. Le prince de Nassau eut le bonheur de se sauver à la nage.

Quatrième combat entre M. de Suffren et l'amiral Hughe près de la côte de Coromandel. (3 septembre), La nuit sépare les combattants, mais l'avantage reste à M. de Suffren.

24 septembre. Le gouvernement anglais se décide à reconnaître l'indépendance des Etats-Unis de l'Amérique.

18 octobre. L'amiral Howe, à la faveur d'un temps brumeux qui empêche de l'apercevoir, parvient à ravitailler Gibraltar. Il repasse le détroit, et le 20, évite le combat que lui présentent les flottes combinées de France et d'Espagne. Après ce ravitaillement, le siége de Gibraltar est de nouveau changé en blocus.

Les plénipotentiaires des différentes puissances se réunissent à Paris, et, sous la médiation de Joseph II et de l'impératrice de Russie, ouvrent des conférences pour la conclusion de la paix.

30 novembre. Les préliminaires de paix sont signés à Paris entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis d'Amérique ; il y est stipulé *qu'ils* n'auront de valeur et ne seront changés en *traité* définitif, qu'après que les conditions de paix entre la France et l'Angleterre auront été déterminées.

9 décembre. Mort de Hyder-Aly, souverain du Mysore, et le plus redoutable ennemi des Anglais dans l'Inde. Son fils Tippoo-Saïb lui succède.

1783.

Les négociations pour la paix générale traînant en longueur, de grands préparatifs sont faits en France pour la continuation de la guerre. L'échec maritime de la campagne précédente n'avait fait que réveiller l'énergie des Français. Pour remplacer la perte des sept vaisseaux commandés par M. de Grasse, des souscriptions sont ouvertes par des particuliers, des corps d'arts et métiers, par des provinces ; elles promettent à l'état le double des bâtiments capturés ou détruits. De nouveaux renforts sont envoyés dans l'Inde. Neuf vaisseaux de ligne, portant huit mille hommes de débarquement, partent de Brest pour le continent américain. Un nouvel armement s'y prépare encore et doit rejoindre la flotte espagnole sous les ordres du comte d'Estaing que la voix publique, en France comme en Espagne, avait désigné pour le commandement général de cette expédition. Tous ces préparatifs deviennent inutiles : des préliminaires de paix sont signés le 30 janvier, entre toutes les puissances belligérantes.

Les Anglais qui s'étaient retirés à Bombay, après la reprise de Trinquemale par M. de Suffren, vers la fin de l'année précédente, se flattent un instant que la mort d'Hyder-Aly va changer leur situation dans l'Inde. Ils font la paix avec le maratte Scindiah, pénètrent dans le Carnate où le général Mathews fait des progrès rapides et

commet des atrocités dont jusqu'alors aucun européen n'avait donné l'exemple. Des milliers d'indiens sont massacrés sans pitié. Omanpore ou Omerpore qu'il assiégeait, ville ouverte dans laquelle étaient renfermées quatre cents femmes d'Hyder et de Tippoo-Saïb, éprouve la férocité du vainqueur. Vainement ces infortunées captives offrent leurs richesses pour sauver leur vie ; ni leur beauté, ni leurs larmes ne peuvent attendrir ces farouches Anglais. Bednore ou Hyder-Nagur (ville d'Hyder, chef-lieu du Nagara), capitule pour éviter un assaut. Les immenses trésors du Nabab sont livrés à la cupidité des Anglais pour qu'ils respectent les propriétés des habitants. Mathews le promet, et, au mépris de cette convention, il vexe, menace et emprisonne tous ceux qu'il soupçonne avoir caché quelques richesses. L'approche de Tippoo sauve la ville d'une ruine totale. De la côte de Coromandel, il accourt au secours de ses états avec deux mille Français que les généraux de Louis XVI lui avaient accordés. Tippoo attaque les Anglais, (19 février) les bat, et leur enlève leur artillerie et une partie des objets qu'ils avaient pillés dans l'Inde. Les Anglais se retirent dans la citadelle de Bednore où, le 28 avril, le manque de vivres les force à capituler. Ils devaient rendre tous les effets publics et particuliers dont ils s'étaient emparés. Leur liberté était à ce prix. Mais Mathews élude le traité, et charge son frère de conduire à Bombay, par des chemins détournés, une immense quantité de diamants qu'il a soustraits à la surveillance des agents indiens. Le convoi ayant été arrêté, le frère de Mathews a la tête tranchée ; Mathews lui-même et quarante-cinq de ses principaux officiers, condamnés par une cour martiale, subissent le même supplice, en réparation des atrocités qu'ils ont commises. L'armée anglaise reste prisonnière de guerre.

20 février. M. le comte de Vergennes est nommé chef du conseil royal des finances.

5 mars. Tremblement de terre qui détruit une partie de la ville de Messine et cause de grands désastres en Sicile et dans la Calabre.

30. M. Joly de Fleury donne sa démission et est remplacé au contrôle général des finances par M. d'Ormesson.

23 avril. Ouverture de la salle Favart, sur le boulevard, par les comédiens italiens et ceux de l'Opéra-Comique, réunis depuis l'année 1762.

Cette salle, bâtie par l'architecte Heurtier, sur l'emplacement de l'hôtel de Choiseul, avait été commencée en mars 1781. L'ouverture en est faite par une pièce intitulée *Thalie à la Nouvelle Salle*. L'amour-propre des comédiens, qui craignirent qu'on n'assimilât leur théâtre à ceux du boulevard, fut cause que cet édifice est gâté par sa façade, enterrée sur une très petite place, tandis que le derrière ne présente, sur le boulevard le plus fréquenté de Paris, qu'un *pâté* informe de maisons.

20 juin. Cinquième combat de mer de M. de Suffren contre l'amiral Hughe, en vue de la ville de Gondelour. Les vaisseaux anglais battent en retraite et se retirent à Madras pour réparer leurs avaries.

28. Etablissement des paquebots pour aller de France aux Etats-Unis.

3 septembre. Signature des traités de paix définitifs : 1° entre l'Angleterre et les Etats-Unis ; l'indépendance de l'Amérique du Nord est reconnue par la Grande-Bretagne ; 2° entre la France et l'Angleterre : l'on prend pour base le traité de 1763 ; 3° entre l'Espagne et l'Angleterre. (Le traité avec la Hollande ne fut signé que le 20 mai 1784.)

La France, uniquement occupée des intérêts de ses alliés, retire peu de fruits pour elle-même de ses victoires dans cette guerre. Elle confirme à l'Angleterre la propriété de Terre-Neuve et des îles adjacentes, à l'exception de Saint-Pierre et Miquelon qui restent à la France. Le roi d'Angleterre restitue et garantit à la France les îles de Sainte-Lucie et Tabago ; et le roi de France assure à l'Angleterre les îles de la Grenade, les Grenadines, Saint-Christophe, Newis et Mont-Serrat. En Afrique, la France obtient la rivière du Sénégal et ses dépendances qui consistent en quatre forts et l'île de Gorée, et réciproquement la France garantit à l'Angleterre le fort James sur la rivière de Gambie. L'Angleterre rend à la France quelques établissements qui lui avaient précédemment appartenu sur la côte d'Orixa et dans le Bengale ; elle restitue Pondichéry et Karikal, et conserve à la même puissance, sur la côte de Malabar, Mahé et le comptoir de Surate. Les puissances contractantes s'interdisent réciproquement tout aide ou secours à ceux de leurs alliés dans l'Inde qui n'accèderaient pas à tous ces traités.

22 novembre. M. le baron de Breteuil remplace M. Amelot au ministère de la maison du roi.

24. M. d'Ormesson, contrôleur-général des finances, est remplacé par M. de Calonne.

Invention des aérostats. La première expérience est faite au château de la Muette (21 novembre) par MM. Pilâtre du Rosier et d'Arlande. Ils s'élèvent à cinq cents toises, et après en avoir parcouru cinq mille en vingt-cinq minutes, ils descendent, sans accident, dans la plaine de Mont-Rouge. L'appareil de cette expérience était composé d'un ballon de taffetas de soixante-dix pieds de hauteur et de quarante-six pieds de diamètre, contenant soixante mille pieds cubes de fumée. Au dessous de l'aérostat était attachée une galerie de bois et de toile dans laquelle s'étaient placés les deux physiciens pour entretenir le feu d'un brasier recouvert de paille mouillée, et remplacer ainsi continuellement la quantité de fumée qui s'échappait de l'intérieur du ballon. Cette espèce d'aérostat fut appelée *montgolfière*, du nom de M. Montgolfier, son inventeur.

1er décembre. MM. Charles et Robert renouvellent cette expérience dans le jardin des Tuileries en présence d'une foule innombrable de spectateurs. Leur aérostat était un globe de taffetas de quarante pieds, entouré d'un vaste filet,

et dans lequel ils avaient substitué l'air inflammable (gaz hydrogène) à la fumée. L'expérience eut le plus heureux succès et attira l'attention de tous les physiciens de l'Europe.

Nicolas Blanchard, accompagné du docteur Geffries, a exécuté une ascension encore plus remarquable, le 7 janvier 1785. Ce physicien, auquel on devait déjà, depuis 1777, l'invention des parachutes, s'enleva dans les airs à Douvres, traversa la mer, et vint descendre à Calais. Le 15 juin 1785, Pilâtre du Rosier et le sieur Romain voulurent également tenter la traversée de Calais à Douvres, au moyen d'un double aérostat dans lequel ils avaient combiné les deux procédés du gaz et de la fumée. Cette expérience eut une issue funeste. Après une demi-heure d'ascension, l'un des ballons s'enflamma, et les deux physiciens furent précipités sur des rochers au bord de la mer. La combustion du gaz dont le ballon supérieur était rempli fut la cause de cet événement. On crut d'abord qu'elle avait été occasionnée par le contact de la fumée de la montgolfière. Cependant cette dernière machine fut trouvée entière dans un petit bois aux environs de Boulogne : elle n'était ni brûlée ni déchirée, et l'on n'a pu faire que des suppositions sur la cause de l'embrasement de l'aérostat. M[me] Blanchard, non moins courageuse que son mari, périt également d'une manière funeste, à la suite d'une ascension qui avait eu lieu à Tivoli, en 1819. Une des pièces d'artifice dont la nacelle de son ballon était entourée, mit le feu au gaz, et le corps de cette infortunée fut précipité sur le toit d'une maison de la rue de Provence.

Joseph II, parti de Vienne le 6 décembre, arrive inopinément à Rome le 23 du même mois. Il n'avait point fait annoncer son voyage qui surprit jusqu'à son ambassadeur auprès du Saint-Siége. Avant de voir personne à Rome, il écrit au chevalier Azara, ministre d'Espagne auprès de Pie VI. On avait inspiré à l'empereur beaucoup d'estime pour ce diplomate qu'on lui avait représenté comme pouvant favoriser ses plans de réformes. Joseph II lui demande une entrevue pour le soir même. Après une visite assez courte au pape, il va, en effet, trouver le chevalier Azara, et passe avec lui plusieurs heures en tête à tête. L'auteur des *Mémoires historiques et philosophiques sur Pie VI* assure qu'on a su depuis que, dans cet entretien, Joseph II avait développé avec une extrême chaleur un plan qui devait, disait-il, étonner l'Europe. Il ne s'agissait rien moins que de rompre avec la cour de Rome. Il voulait soustraire tout à fait ses sujets à l'autorité pontificale. « Il se riait de ses foudres, ajoutait-il; on l'appellerait schismatique, si l'on voulait, cela lui importait peu. » Le chevalier, selon le même écrivain, eut beaucoup de peine à faire sentir à Joseph II les inconvénients d'une résolution aussi brusque, et les suites fâcheuses qu'elle pouvait avoir pour le prince lui-même. Ces arguments cependant, de la part d'un homme que l'empereur estimait et dont il ne pouvait suspecter ni les principes ni les intentions, firent impression sur lui. Il sortit de l'entretien avec des dispositions plus conciliantes. Les représentations du cardinal de Bernis et du chevalier Azara, des réflexions plus mûres sur les suites du bouleversement dont il allait donner le signal, peut-être quelque mouvement de bonté pour ce vieux pontife qui n'avait aucun titre personnel à la malveillance et en avait beaucoup à la compassion, calmèrent cette première effervescence. (*Mém. hist. et philos.*) Joseph II mit pour le moment un peu moins d'aigreur dans ses rapports avec le pape. De retour dans ses états, il recommença cependant à poursuivre ses projets de scission, mais par des voies plus lentes que celles qu'il avait d'abord annoncées à l'ambassadeur d'Espagne. Les princes protestants donnèrent, comme on le pense bien, leur assentiment aux projets de l'empereur, que plusieurs historiens ont représenté comme « un homme enflammé d'un amour désordonné de la célébrité, et dévoré d'une activité de corps et d'esprit qui a accéléré sa mort. » On trouve, au sujet de ces innovations, un passage curieux dans une lettre que le roi de Prusse écrivait à d'Alembert : « Ce qui me fâche seulement, disait Frédéric, c'est que tant de bien ne se soit pas opéré sous les papes qui ont mérité d'être humiliés, et que cela atteigne précisément l'honnête Braschi (Pie VI) qui a desséché les marais Pontins. »

1784.

L'hiver qui s'était annoncé, dès le mois d'octobre, par une forte gelée, se prolonge sans interruption jusqu'au commencement de cette année. Dans ces longs jours de calamité, Louis XVI vient au secours des indigents : il fait allumer des feux publics dans les différents quartiers de Paris pour chauffer les pauvres, et leur fait distribuer des vivres et des vêtements. La reconnaissance publique se manifeste par un monument dont le souvenir mérite d'être conservé : des ouvriers élevèrent dans la rue Saint-Honoré, à la barrière des Sergents, une statue de neige représentant le roi. On lisait sur le piédestal :

Louis, les indigents que ta bonté protège,
Ne peuvent t'élever qu'un monument de neige;
Mais il plaira bien plus à ton cœur généreux
Que le marbre arrosé des pleurs des malheureux.

L'Angleterre signe à Mangalore, au mois de mars, un traité de paix avec Tippoo-Saïb, fils et successeur d'Hyder-Aly, souverain de l'empire de Misore.

Conférences ouvertes à Bruxelles entre les commissaires de l'empereur Joseph II et ceux des Provinces-Unies pour terminer les différends survenus entre les Autrichiens et les Hollandais, relativement à la navigation de l'Escaut.

14 avril. Un arrêt du conseil établit une nouvelle compagnie des Indes.

8 mai. Le comité de la guerre, présidé par le maréchal de Contades, termine ses opérations, et remet au conseil le nouveau projet d'ordonnance

militaire à laquelle il travaillait depuis 1781.

20. Traité de paix, signé à Paris, entre l'Angleterre et la Hollande. Les Anglais restituent aux Provinces-Unies divers établissements qu'ils leur avaient enlevés dans l'Inde, à l'exception de Négapatan dont il est fait cession à l'Angleterre.

Plusieurs bailliages de France font homologuer au parlement des ordonnances défendant de sonner les cloches des églises en temps d'orage. Cette coutume, établie dans les campagnes, était tellement enracinée qu'il ne fallut rien moins que l'autorité des magistrats pour abolir la pratique d'une dévotion mal entendue qui avait déjà fait de nombreuses victimes.

12 juin. Arrivée à Paris du roi de Suède, Gustave III, sous le nom de comte de Haga.

22 juin. L'électeur de Bavière, Charles Théodore, publie une ordonnance contenant défense absolue de toute *communauté, société et confraternité secrètes ou non approuvées par les lois.* Les francs-maçons obéissent à cet édit et ferment leurs loges; mais les *illuminés* se croient assez forts pour braver la défense, et continuent à tenir leurs assemblées. En effet, aucune mesure de rigueur ne fut prise contre eux jusqu'au mois de février 1785, que Weishaupt fut déposé de sa chaire de professeur et chassé d'Ingolstadt. On sut alors que plusieurs des disciples de cet homme, révoltés par ses maximes, s'étaient éloignés de ses loges. On en manda quelques-uns qui furent interrogés. Quoiqu'ils n'eussent pas été initiés à tous les secrets de la secte, ils en avouèrent cependant assez pour qu'on fût effrayé de la consistance et des ramifications que cette association avait alors en Allemagne. Un incident singulier vint encore donner de nouveaux renseignements sur les vues dangereuses de Weishaupt et de sa secte. Réfugié à Ratisbonne, ce père de l'*illuminisme*, loin de se décourager de sa disgrâce, redoublait de zèle pour la propagation de sa doctrine, et formait de nouveaux émissaires qui devaient la prêcher sur divers points. Un jour, tandis qu'il enseignait un nommé Lanz, prêtre apostat, qu'il destinait à porter en Silésie ses mystères et ses complots, il survint un violent orage. Le tonnerre qui grondait avec force semblait servir d'accompagnement aux instructions désorganisatrices du professeur. Le maître et le disciple étaient au moment de se séparer, lorsque la foudre brise la nue, et fait tomber mort, aux pieds de Weishaupt, le malheureux Lanz. Dans son premier effroi, Weishaupt ne songe guère à soustraire les papiers de son acolyte. La justice s'en saisit, et ces papiers, envoyés à la cour de Bavière, dévoilent tous les projets de l'association. L'électeur est alarmé et prend des mesures de précaution : deux disciples de Weishaupt à Ingolstadt et deux seigneurs de la cour de Munich sont exilés. On chasse plusieurs *illuminés* de l'université de cette ville. D'autres perdent leurs emplois. Le 11 octobre 1786, on fit une descente chez Zwach et chez le comte de Bassus, principaux adeptes et coopérateurs de Weishaupt; on y trouva tous les statuts et secrets de l'ordre dans une correspondance que l'électeur a fait imprimer. Ce prince en envoya des exemplaires dans toutes les cours de l'Europe et continua ses poursuites contre les affiliés de ses états. Vingt *illuminés* ont été mis en jugement : les uns furent condamnés à la prison, d'autres furent seulement privés de leurs places dans les administrations. Il y en eut qui prirent la fuite; pas un ne fut condamné à mort; mais on promit une récompense à qui livrerait le premier instigateur de ce dangereux projet. Weishaupt fut obligé de quitter Ratisbonne, où l'évêque seconda, par ses ordonnances, celles de l'électeur de Bavière. L'ennemi de tous les gouvernements trouva un asile chez le duc de Saxe-Gotha. D'autres princes de cette maison étaient dans les mêmes sentimens que le duc, et favorisaient imprudemment les progrès de cette société secrète dont ils ne connaissaient probablement pas tous les projets. Elle continua à s'étendre en Allemagne, où des riches, des hommes titrés, des comtes, des barons s'enrôlèrent sous les bannières d'une secte qui travaillait sourdement au renversement de toutes les distinctions sociales, et à la spoliation des propriétés.

15 septembre. Première ascension aérostatique faite à Moor's-Field, en Angleterre, par le physicien Lunardi.

8 octobre. Les Hollandais tirent un coup de canon sur un bâtiment autrichien, chargé à Anvers, qui voulait sortir par l'embouchure de l'Escaut. Les conférences de Bruxelles sont rompues. L'empereur fait marcher des troupes contre la Hollande. La France déclare qu'elle est prête à soutenir la cause des Provinces-Unies; les autres puissances n'y prennent aucune part; la Russie fait remettre à La Haye, le 21 décembre, une note dans laquelle elle invite les États-Généraux à ne point rallumer la guerre en Europe.

Pilatre du Rosier fonde cette année une réunion de savants et de littérateurs à laquelle il donne le nom de *Musée*. Après la mort de son infortuné fondateur, cet établissement fut reconstitué (1786) par MM. de Montmorin et de Montesquiou. Il devint le *Lycée* où brillèrent Marmontel, Garat, Condorcet, Monge, La Harpe et Fourcroy.

1785.

En même temps qu'il négociait pour obtenir la libre navigation de l'Escaut, Joseph II élevait des prétentions sur la Bavière. L'Autriche avait échoué dans le projet d'obtenir la Bavière par voie de conquête, l'adroit Joseph II espère s'en rendre maître par une transaction avec l'électeur palatin. De vastes plans de politique occupaient alors les cours de Vienne et de Saint-Pétersbourg : étroitement unies, ces deux cours rêvaient la division du grand empire romain en empires d'Orient et d'Occident, et se considérant comme les successeurs des Césars, elles pensaient que Rome et Byzance devaient leur appartenir. C'est dans ce but que la politique russe et autrichienne parut

bord dirigée : la Russie, démembrant la Pologne, s'ouvrait, par la Romanie, le chemin de Constantinople, et la Bavière n'offrait pas à l'Autriche une route moins directe pour arriver au Capitole.

13 janvier. Traité de Munich par lequel l'électeur palatin devait céder à l'Autriche le duché de Bavière, le palatinat du Rhin et les principautés de Neubourg et de Sulsback; il recevait en échange la Belgique et quelques contrées environnantes qui devaient être décorées du titre de *royaume d'Austrasie*. L'électeur palatin, n'ayant pas d'enfants, avait accueilli les propositions de la cour de Vienne avec assez d'indifférence. Le duc de Deux-Ponts, héritier présomptif de Charles-Théodore, se montre plus difficile. Ce prince proteste contre le traité de Munich. La France écoute ses réclamations, et se borne à de vaines exhortations. Le vieux Frédéric agit plus efficacement, en formant avec les princes du nord de l'Allemagne une ligue qui fut signée à Berlin (22 juillet) par les électeurs de Saxe, de Brandebourg et de Brunswick-Lunebourg, et qui prit le nom de *Confédération germanique*. Joseph II trouvant une résistance à laquelle il ne s'attendait pas, renonce, pour le moment, à son projet, et le traité de Munich demeure sans exécution.

Cette tentative néanmoins avait excité des troubles chez les Belges, mécontents de se voir donner à une puissance étrangère sans avoir été consultés. Ils prennent les armes, chassent les Autrichiens de Bruxelles et font alliance avec le parti républicain en Hollande qui, de son côté, regardant le stathouder comme secrètement attaché aux cours de Vienne et de Londres, se propose de profiter de cette collision pour détruire cette forme de gouvernement.

27 avril. Le duc Léopold de Brunswick trouve la mort dans les eaux de l'Oder en voulant porter secours à des malheureux entraînés par le débordement de ce fleuve. Ce prince n'avait que 33 ans.

8 mai. Le duc de Choiseul-Stainville qui avait occupé plusieurs ministères sous le règne précédent, meurt à Paris à l'âge de 66 ans, et ne laisse que de faibles débris d'une fortune considérable. Un grand talent de persiflage et quelques tracasseries qu'il avait eues dans sa jeunesse, ont fait supposer que Gresset l'avait mis en scène dans sa comédie du *Méchant*. Ses propos inconsidérés lui avaient attiré la haine de Mme de Pompadour; aussi se nommait-il plaisamment le *chevalier de Maurepas*, pour exprimer qu'il était le second dans l'ordre des ressentiments de la favorite. Un service d'une nature peu politique qu'il rendit plus tard à la marquise, le remit dans les bonnes graces de cette femme toute puissante, et lui valut l'ambassade de Rome. En 1758, il succéda à l'abbé de Bernis au ministère des affaires étrangères. Le bonheur qui avait favorisé M. de Choiseul, pendant sa longue carrière ministérielle, voulut qu'il fut disgracié au moment de la chute des parlements, et peu de temps après l'apparition de Mme Dubarry à la cour. Un an plus tôt, la nation n'aurait vu dans sa disgrâce que l'éloignement d'un ministre inappliqué et dissipateur. Il est évident néanmoins que le duc de Choiseul, si prodigue dans ses dépenses personnelles est, depuis Sully, le ministre qui a procuré à l'état le plus d'économies. Ministre de la guerre, après sept ans de revers, il opéra dans l'organisation de l'armée toutes les améliorations que la tactique introduite par Frédéric avait rendues nécessaires; l'école de l'artillerie prit une forme nouvelle; le corps du génie reçut des encouragements; ce qui restait de colonies à la France fut l'objet d'un intérêt particulier : enfin il est l'auteur du *pacte de famille*, traité de haute politique qui unissant tous les souverains de la maison de Bourbon, a mis pendant long-temps la marine espagnole à la disposition de la France.

3 juin. Arrêt du conseil d'état du roi contre la publication d'une nouvelle édition des *Œuvres de Voltaire*. Cette édition complète, annoncée par des milliers de prospectus lancés dans le public, devait s'exécuter aux frais et par les soins de Beaumarchais. Le marquis de Condorcet y joignait une *Vie de Voltaire* et des notes dans lesquelles les principes philosophiques du dix-huitième siècle étaient préconisés avec une hauteur d'expression et une violence qui pouvaient avoir les plus grands dangers. Les amis de la religion auraient désiré que, selon le vœu émis par M. de Radonvilliers, dans son discours académique, « une main amie, en retranchant des écrits publiés sous le nom de Voltaire, tout ce qui blesse la religion, les mœurs et les lois, effaçât la tache qui ternissait sa gloire. Mais ce sacrifice nécessaire que la sagesse indiquait, ne pouvait entrer dans le plan des nouveaux éditeurs; ils voulaient inonder le public des maximes dangereuses auxquelles Voltaire avait si long-temps prêté l'appui de son grand nom et le secours de son immense talent. La défense du conseil d'état ne fut qu'un simulacre auquel on ne donna aucune suite. On laissa les éditeurs poursuivre hautement leur projet, tout se fit avec la plus grande publicité; la fabrication du papier destiné à l'édition, la fonte des caractères, les gravures, tous les préparatifs étaient annoncés et effectués avec éclat. Seulement on feignit d'y mettre quelque entrave en faisant imprimer les volumes hors du royaume, mais si près qu'il n'y avait qu'un pont à traverser pour entrer en France. Ce fut à Kehl, aux portes de Strasbourg, qu'on établit les presses. Du reste, l'ouvrage entra librement et circula de même. Le duc d'Orléans permit, dans son palais, la vente de l'ouvrage, et les hommes religieux ont dû considérer comme une dérision insultante, l'appareil avec lequel on alla, quinze jours après l'arrêt, faire une visite chez Beaumarchais dont on savait bien que les magasins étaient vides. Ainsi se multiplia en France tout ce qui était sorti de la plume du patriarche de la philosophie; car on avait inséré dans cette édition les écrits les plus condamnables comme les plus innocents. On y avait fait entrer ce poëme trop célèbre, où l'impiété et la licence se prêtent un mutuel appui; ces contes li-

cencieux où l'auteur s'était égayé sur toute sorte de sujets, ces histoires prétendues philosophiques où il insultait au christianisme avec une si fatigante opiniâtreté, et surtout cette *Correspondance*, souvent spirituelle, mais toujours impie, qu'un écrivain judicieux a si franchement caractérisée : « Il s'ouvrit, dit-il, entre d'Alembert et Voltaire une correspondance très suivie, dans laquelle ils firent un déplorable assaut de mépris pour la religion chrétienne. Un grand poète et un grand géomètre semblent s'y donner le divertissement de jouer une conspiration. Une pensée domine dans leurs lettres, c'est celle de réunir contre la révélation toutes les forces de l'esprit philosophique (*Histoire de France pendant le Dix-Huitième siècle*, par Lacretelle, tom. III).

10 novembre. Les différends entre Joseph II et les Provinces-Unies sont arrangés par la médiation de la France. Les traités de la Barrière, en 1715, et de Vienne, en 1731, sont regardés comme non-avenus; les limites des Flandres autrichienne et hollandaise sont rétablies sur les bases de la convention de 1664. Les Provinces-Unies consentent à cette rectification de limites, et rachètent leur *droit* sur Maëstricht moyennant une somme de 9 millions et demi de florins (20 millions de fr.) dont la France, on ne sait trop pourquoi, consent à payer la moitié. Le ministère, à la tête duquel était M. de Vergennes, prétendit que cette dépense était inférieure à celle que la guerre eut occasionnée, et crut trouver un bénéfice dans un accord où les intérêts de la Hollande et l'argent de la France étaient évidemment sacrifiés.

Le même jour un traité d'alliance est signé à Fontainebleau entre la France et la Hollande, pour la garantie réciproque des possessions actuelles, franchises et libertés des deux états, telles qu'elles sont stipulées dans les traités de Munster en 1648 et d'Aix-la-Chapelle en 1748.

18 novembre. Mort de Louis-Philippe, duc d'Orléans, au château de Sainte-Assises. Ce prince avait épousé secrètement, par autorisation tacite du roi, Mme de Montesson, en 1773. Il était veuf en premières noces de la princesse de Bourbon-Conti. Il a été enterré au Val-de-Grâce, et son cœur a été déposé dans l'église de Saint-Port, paroisse de Sainte-Assises, « Pour y attendre, » dit-il dans son testament, celui de *la dame* » *du lieu.* » C'est ainsi qu'il appelait Mme de Montesson. C'était un prince magnifique dans ses goûts, dans ses manières et dans ses équipages : à une fête qu'il donna à Villers-Cotterets, il invita, reçut et hébergea magnifiquement vingt-deux paroisses. Il donna aussi de brillantes fêtes au roi de Danemarck quand il vint à Paris en 1768.

1786.

L'extension de la marine française étant l'une des plus sérieuses occupations de Louis XVI, il paraît, au commencement de cette année, diverses ordonnances pour organiser le service de mer et régler l'avancement des officiers de vaisseaux, et celui des employés des ports et arsenaux.

11 mai. L'archiduchesse de Milan arrive à Paris.

21 juin. Louis XVI part de Paris pour visiter le port de Cherbourg et en accélérer les travaux.

17 août. Frédéric II, surnommé le Grand, meurt à Postdam, des suites d'une hydropisie, dans la soixante-quinzième année de son âge. Son neveu, Frédéric-Guillaume II, lui succède.

Frédéric était né le 24 janvier 1712. Quelques écrivains le désignent sous le nom de Frédéric III, parce que son aïeul et son père se nommaient aussi Frédéric. D'autres le nomment Frédéric II, parce que son père était moins connu sous le nom de Frédéric que sous celui de Guillaume. Il y a moins de contestations sur le titre de *Grand*, qui lui a été décerné par l'Europe. Maurice, comte de Saxe, et Frédéric, ont été les plus habiles capitaines de ce siècle. Tous deux ont pu être comparés aux plus illustres guerriers des temps passés. Frédéric a eu sur Maurice l'avantage d'être roi, et de pouvoir lever et discipliner ses troupes à sa volonté; mais tous deux se sont signalés par des marches savantes, par des siéges et par des victoires qui feront passer leur nom à la postérité.

Frédéric a surmonté plus de difficultés que Maurice, ayant eu à combattre plus d'ennemis; tantôt les Autrichiens, tantôt les Français et les Russes. Sa première bataille fut celle de Molwitz en Silésie, le 10 avril 1741. Le roi son père avait formé et discipliné son infanterie avec cette sévérité de commandement qui ne souffrait aucune contradiction; mais il avait négligé l'instruction de la cavalerie prussienne. Aussi fut-elle battue dans cette première rencontre. L'infanterie rétablit l'ordre dans les rangs de l'armée prussienne et remporta la victoire. Voltaire parle de cette bataille avec un ton de moquerie qui ferait croire qu'il a écrit ce passage dans un de ces moments de bouderie si fréquents entre lui et Frédéric. « Dès le premier choc, dit-il, le roi de Prusse qui n'était pas encore accoutumé à voir des batailles, s'enfuit à Oppeln, à douze grandes lieues du champ où l'on se battait. Frédéric passa la nuit couché sur un grabat dans un cabaret de village près de Ratibor, sur les confins de la Pologne. Il était désespéré, et se croyait réduit à traverser la moitié de la Pologne pour rentrer dans le nord de ses états, lorsqu'un de ses chasseurs arriva du camp de Molwitz, et lui annonça qu'il avait gagné la bataille. Cette nouvelle lui fut confirmée un quart d'heure après par un aide-de-camp. La nouvelle était vraie. Si la cavalerie prussienne était mauvaise, l'infanterie était la meilleure de l'Europe. Elle avait été disciplinée pendant trente ans par le vieux prince d'Anhalt. Le maréchal de Schwerin qui la commandait, était un élève de Charles XII; il gagna la bataille aussitôt que le roi de Prusse se fut enfui. Le monarque revint le lendemain, et le général vainqueur fut à peu près disgracié. » (*Mémoires écrits par Voltaire.*)

Cette guerre contre la maison d'Autriche, ne fut qu'un enchaînement de victoires pour le roi de

Prusse. Celle de Czaslaw, sur la rivière de Crudemka, près de l'Elbe, le 17 mai 1742, fut une des plus célèbres; le succès de cette journée fut uniquement dû aux excellentes dispositions du roi. La bataille de Friedberg, gagnée contre les Autrichiens et les Saxons, le 4 juin 1745, lui fit encore plus d'honneur au jugement de tous les militaires. La victoire remportée auprès de Prague, le 6 mai 1757, ne fut pas moins brillante. Lorsqu'il perdit quelques semaines après la bataille de Kollin, ce prince donna un rare exemple de franchise et de modestie, en publiant de vive voix et par écrit, que cet échec ne devait point être imputé à ses troupes, mais à lui seul, qui avait ordonné avec trop d'opiniâtreté d'attaquer un corps d'armée inattaquable. Enfin, sans compter un grand nombre d'autres actions éclatantes, on connaît le résultat de la bataille de Rosback, (1757) où il défit, presqu'en un moment, une armée trois fois plus forte que la sienne, favorisé, il est vrai, par les mauvaises dispositions d'un général autrichien (Hildbourg-Hausen) qui choisit pour champ de bataille le terrain le plus défavorable, et voulut combattre malgré les représentations des généraux français. Un mois après, la bataille décisive de Lissa, mit Frédéric au-dessus de tous les événements, et lui assura un rang honorable entre toutes les puissances de l'Europe. Dans toutes ses expéditions, Frédéric porta toujours l'uniforme de ses gardes : vêtu, nourri, couché comme un simple soldat; donnant tout à l'art de la guerre, rien au faste, ni même à ces besoins les plus ordinaires de la vie, qu'un général peut toujours se procurer, et que son rival de gloire, le maréchal de Saxe, avait grand soin de se ménager.

Si l'on examine sa conduite comme roi, si l'on porte un jugement sur l'intérieur de son gouvernement, on reconnaîtra qu'il fut le législateur de son pays. Il réforma la jurisprudence de la Prusse, abolit les procureurs, abrégea la longueur des procédures, empêcha les fils de familles de se ruiner par des emprunts usuraires, bâtit des villes, plus de trois cents villages, et les peupla d'agriculteurs et d'artisans. Il encouragea l'industrie et les manufactures : magnifique dans les jours d'appareil, il était simple et frugal dans toutes les autres occasions. Si l'on veut considérer en lui les talents qui distinguent l'homme dans quelque condition qu'il puisse naître, on lui rendra cette justice qu'il cultiva tous les arts, et fut distingué dans plusieurs branches de connaissances humaines. La meilleure histoire, sans contredit, qu'on ait du Brandebourg, est la sienne. Il a composé des vers français où l'on trouve des pensées justes et utiles; il a été un excellent musicien; sa conversation était instructive et amusante; et s'il avait su résister à l'entraînement des idées philosophiques, s'il avait moins loué et protégé les écrivains irréligieux, qu'il attirait à sa cour, il aurait joui de plus de gloire pendant sa vie et aurait laissé une mémoire plus respectée. Cependant on voit que sur la fin de son règne, il était parfois très mécontent des philosophes. Il approuva leurs projets tant qu'il crut qu'ils n'en voulaient qu'à la religion; mais lorsqu'il les vit attaquer aussi les rois, il parut moins épris de leurs ouvrages. Il en réfuta même quelques-uns, entre autres l'*Essai sur les Préjugés* et *le Système de la Nature*. Il est fâcheux que Frédéric n'ait pas eu plus souvent de ces mouvements de sagesse, et qu'il n'ait pas complètement justifié par son caractère, sa conduite et ses écrits, le surnom de *Grand* que lui ont valu ses exploits et ses talents militaires.

Le premier ouvrage de Frédéric paraît être l'*Anti-Machiavel*, qu'il composa n'étant encore que prince royal. Il chargea d'abord Voltaire de le faire imprimer en Hollande; mais il en arrêta ensuite la circulation, parce qu'ayant fait dans le même temps la conquête de la Silésie, *il craignit*, avec quelque raison, qu'on ne l'*accusât d'avoir* manqué lui-même aux principes *qu'il avait établis* dans son livre. Le royal écrivain, comme on voit, n'était pas plus à l'abri des contradictions que ses confrères en philosophie.

31 août. Jugement du parlement dans la scandaleuse affaire du collier. Depuis le 15 août de l'année précédente, les oisifs de France étaient préoccupés de la découverte d'une escroquerie à laquelle un nom auguste se trouvait audacieusement mêlé, et qui servit de prétexte aux odieuses calomnies des ennemis de la monarchie. L'histoire ne peut se dispenser de mentionner cette intrigue avec quelque détail : Deux joailliers de la cour, MM. Bœhmer et Bassange, avaient établi un superbe collier en diamants, d'une valeur de près de deux millions, que le feu roi destinait, dit-on, à Mme Dubarry. Louis XV étant mort avant la livraison de ce collier, les joailliers, pressés de le vendre, avaient fait solliciter, lors de la dernière guerre, le roi et la reine d'en faire l'acquisition; mais Leurs Majestés firent aux sieurs Bœhmer et Bassange cette réponse sage : *nous avons plus besoin d'un vaisseau que d'un bijou*. (Corresp. secrète de la cour de Louis XVI.)

Une intrigante, sans crédit et sans fortune, qui se faisait appeler la comtesse de Lamotte-Valois et se prétendait issue de la maison de Valois, a connaissance de cette parure, et persuade au cardinal de Rohan, grand-aumônier de France, que la reine veut acheter le collier à l'insu du roi, et que S. M charge le prince de cette négociation. Elle lui fait voir des lettres signées : Marie-Antoinette *de France*, pour le confirmer dans cette opinion; une fille, nommée d'Oliva, dont la tournure et les traits avaient quelque ressemblance avec ceux de la reine, se trouve, la nuit, dans un des bosquets du parc de Versailles, et dit quelques mots au crédule cardinal pour l'engager à terminer avec les joailliers. M. de Rohan achète ce collier moyennant seize-cent mille livres, payables en deux ans. La femme Lamotte, en présence du prince, cache dans un cabinet, remet la précieuse cassette à un domestique, couvert de la livrée de la reine, pour qu'il la porte à son ab-

guste maîtresse. Les six mois fixés pour le terme du premier paiement s'écoulent ; le cardinal et Bœhmer conçoivent des inquiétudes ; ils remarquent que la reine ne s'est point parée du riche collier le jour de la Pentecôte ainsi que la comtesse Lamotte l'avait annoncé. Bœhmer remet à la reine un billet dont cette princesse ne pénètre pas le sens énigmatique. L'intrigue s'explique, et la reine, offensée et indignée, rend compte au roi de l'odieux abus qu'on a fait de son nom. Louis XVI, le jour de l'Assomption (1785), fait appeler le cardinal dans son cabinet, en présence de la reine et du baron de Breteuil. Après un court interrogatoire, le prince de Rohan est mis sous la surveillance d'un officier des gardes-du-corps qui le conduit d'abord à son hôtel, et ensuite à la Bastille. Le parlement est chargé de l'instruction du procès du cardinal, par lettres patentes du roi.

« Du moment que l'arrestation du cardinal fut connue, la clameur fut universelle. Chaque mémoire, qui parut pendant la durée du procès, l'augmentait encore, et rien ne tendait à en dévoiler les causes secrètes. Le clergé prit, dans cette circonstance, le parti qu'un peu de sagesse et la moindre connaissance de l'esprit d'un semblable corps auraient dû faire pressentir. On vit les princes et les princesses de la maison de Condé, les maisons de Rohan, de Soubise et de Guémenée, prendre le deuil et se mettre en haie sur le passage de MM. de la Grand'Chambre, pour les saluer lorsqu'ils se rendaient au palais, les jours des séances relatives au procès du cardinal, et des princes du sang se déclarèrent en sollicitation ostensible contre la reine de France !

« Le pape voulut réclamer pour le cardinal de Rohan, le droit que lui donnait son rang ecclésiastique, et demanda qu'il fut jugé à Rome. Le cardinal de Bernis, ambassadeur de France près de sa sainteté, ancien ministre des affaires étrangères, réunissant la sagesse d'un vieux diplomate aux principes d'un prince de l'Église, voulait qu'on étouffât cette scandaleuse affaire.

« Mesdames, tantes du roi, restées très liées avec cet ambassadeur, adoptèrent son opinion, et la conduite du roi et de la reine fut également et hautement censurée dans les appartements de Versailles, dans les hôtels et dans les cafés de Paris » (*Mém. de Mme Campan, tom. II*).

Enfin, le 31 août, à 9 heures du soir, le parlement rend un arrêt dont voici le dispositif :

1° La pièce, base du procès, les approuvés et signatures en marge, déclarés frauduleusement apposés et faussement attribués à la reine.

2° Lamotte, contumace, condamné aux galères à perpétuité !

3° La femme Lamotte, fouettée, marquée sur les deux épaules de la lettre V, et enfermée à l'hôpital à perpétuité.

4° Retaux de Villette, banni pour toujours hors du royaume.

5° La demoiselle d'Oliva hors de cour.

6° Le sieur Cagliostro déchargé de l'accusation.

7° Le cardinal Louis de Rohan, déchargé de l'accusation (à la majorité de trois voix). Les termes injurieux contre lui, répandus dans les mémoires de la dame Lamotte, supprimés.

8° Permis au cardinal de faire imprimer l'arrêt.

« Aussitôt que j'eus connaissance du jugement du cardinal, dit Mme Campan, je me transportai chez la reine. Elle entendit ma voix dans la pièce qui précédait son cabinet. Elle m'appela ; je la trouvai fort émue. Elle me dit, avec une voix entrecoupée : « Faites-moi votre compliment de con» doléance ; l'intrigant qui a voulu me perdre ou » se procurer de l'argent en abusant de mon nom » et prenant ma signature, vient d'être pleine» ment acquitté. Mais, ajouta-t-elle avec force, » comme Française, recevez aussi mon compli» ment de condoléance. Un peuple est bien mal» heureux d'avoir pour tribunal suprême un ramas » de gens qui ne consultent que leurs passions, » et dont les uns sont susceptibles de corruption, » et les autres d'une audace qu'ils ont toujours » manifestée contre l'autorité, et qu'ils viennent » de faire éclater contre ceux qui en sont revê» tus. » A ce moment le roi entra : je voulus me retirer. « Restez, me dit-il, vous êtes du nombre » de celles qui partagez sincèrement la douleur » de votre maîtresse. » Il s'approcha de la reine et la prit par la main : « Cette affaire vient d'être » outrageusement jugée, ajouta-t-il ; elle s'expli» que cependant aisément. Il ne faut pas être » Alexandre pour trancher ce nœud gordien. Le » parlement n'a vu dans le cardinal, qu'un prince » de l'Eglise, un prince de Rohan, le proche pa» rent d'un prince du sang, et il eût dû voir » en lui un homme indigne de son caractère » ecclésiastique, un dissipateur, un grand sei» gneur dégradé par ses honteuses liaisons, un » enfant de famille aux ressources, comme il y en » a tant dans Paris, et faisant de la terre le fossé. » Il a cru qu'il donnerait d'assez forts paiemens à » Bœhmer pour acquitter, avec du temps, le prix » du collier; mais il connaissait trop bien les » usages de la cour, et n'est pas assez imbécille » pour avoir cru Mme. de Lamotte admise auprès de » la reine, et chargée d'une semblable commis» sion. »

11 septembre. Déclaration du roi, établissant les priviléges et exemptions dont jouiront les officiers et sous officiers invalides, les soldats, aussi invalides, retirés dans les provinces, ainsi que ceux qui ont quitté le service après avoir obtenu la récompense militaire.

21. Arrêt du conseil, qui porte à 40 millions les fonds de la compagnie des Indes, et prolonge à quinze années la durée de son privilége d'abord fixée à sept années par l'arrêt du 14 avril 1785.

26. Traité de commerce et de navigation entre la France et l'Angleterre. Il est accordé aux sujets respectifs des deux nations, une liberté absolue de commerce et de navigation dans tous les états et pays soumis aux deux puissances. Les droits d'entrée et de sortie, que les marchandises devront payer, y sont fixés de manière à offrir beau-

coup d'avantages aux négociants de la Grande-Bretagne.

On place cette année les premières piles du pont Louis XVI.

Le duc d'Orléans fait achever les bâtiments qui entourent le jardin du Palais-Royal. Ces embellissements du Palais-Royal, exécutés sur les plans et les dessins de M. Louis, architecte, et qui devaient ôter la vue des maisons environnantes sur le jardin, soulevèrent de nombreuses et vives réclamations de la part des propriétaires qui contestaient au prince le droit de faire des rues et de bâtir dans son jardin; il fallut des lettres patentes, obtenues le 26 août 1784, pour autoriser ces changements faits à l'apanage. La *grande allée* qui jouissait d'une réputation séculaire fut abattue : cette allée de marronniers de la plus rare beauté et de la plus belle dimension avait été plantée par le cardinal de Richelieu, et depuis le milieu du dix-septième siècle, était le rendez-vous de la plus brillante société de Paris. La cour et la ville s'y rendaient chaque jour. C'était dans le nombre de ces marronniers que se trouvait le fameux *arbre de Cracovie*, devenu historique, parce que se réunissaient sous son ombrage tous les partisans de la nationalité polonaise contre les tentatives de la Russie. On venait lire là régulièrement la *Gazette de Leyde* et le *Courrier de l'Europe*.

Des réglements de police ordonnent la suppression des fours à chaux et des cimetières dans l'enceinte de la ville de Paris.

M. de Lapeyrouse, attaché au corps de la marine royale, qui s'était déjà distingué dans la guerre d'Amérique, où il détruisit les établissements anglais de la baie d'Hudson, s'embarque cette année (août) sur les vaisseaux l'*Astrolabe* et la *Boussole* pour faire des découvertes et ajouter à celles du célèbre capitaine Cook. LouisXXV, à qui l'on avait proposé ce voyage maritime comme une expédition à la fois scientifique et philantropique qui illustrerait son règne, en trace lui-même le plan et en écrit de sa main toutes les instructions. M. de Lapeyrouse après avoir visité l'île de Pâques, et la côte nord-ouest de l'Amérique, débouque le détroit de Beering, et s'avance vers les latitudes septentrionales où il est arrêté par les glaces. Le 1er octobre 1787, il appareille du port d'Awatska pour reconnaître les îles du Japon et les détroits qui les séparent, soit du continent de l'Asie, soit d'elles-mêmes : c'était une entreprise que n'avaient pu exécuter ni Cook, ni King. Le célèbre navigateur français, redescendu au midi, visite la terre des Arsacides et celle de Courville. Il avait perdu vingt-et-un hommes de son équipage au *Port des Français*, sur la côte nord-ouest de l'Amérique, par l'imprudence de son lieutenant d'Escures. Il en perdit encore quatorze à l'*Ile des Navigateurs*, par la barbarie des sauvages qui les massacrèrent. Mais ces désastres n'arrêtent pas le zèle infatigable de M. de Lapeyrouse; au mois de février 1788, il arrive à Botany-Bay où les Anglais venaient de former une colonie qui commençait à fleurir. C'est de là qu'il fit passer au ministre de la marine les derniers rapports que l'on ait reçus de cette courageuse expédition. Ces rapports ont servi à M. Millet-Mureau pour rédiger la relation du voyage de Lapeyrouse qu'il a publiée. Depuis cette époque on n'a plus eu aucune nouvelle de cette expédition maritime. Il est probable que M. de Lapeyrouse aura péri soit dans un naufrage, soit sous les coups de quelques hordes de sauvages. En 1791 l'assemblée constituante ordonna que deux vaisseaux seraient envoyés à la recherche du navigateur français. MM. d'Entrecasteaux et de Kermadec, et après eux M. Du Petit-Thouars, ont été chargés de cette mission dont on n'a recueilli aucun fruit. Les deux premiers ont péri par suite des fatigues éprouvées dans cette généreuse entreprise, et leurs équipages ayant arboré le drapeau blanc, en 1793, ne sont pas revenus dans les ports de France. M. de Rossel, compagnon de M. d'Entrecasteaux est parvenu, dit-on, à sauver les précieux manuscrits de cet officier de marine. Le commodore Billings, dans ses voyages de la Mer glaciale, fut étonné de trouver, sur les bords lointains et déserts de cette mer, la tombe d'un capitaine anglais avec cette inscription : *Monument érigé en 1787 par Lapeyrouse.* C'est un devoir pour un historien de conserver les noms des infortunés navigateurs qui ont péri avec M. de Lapeyrouse, victimes de leur zèle pour le progrès des sciences. Il y avait sur la frégate la *Boussole*, MM. de Clonard et de l'Escures, lieutenants de vaisseau; Bonin et Pierre-Verd, enseignes; Colinet lieutenant; Cérant et d'Arbaut, gardes de la marine; Broudonc, volontaire; Monneron, capitaine au corps du génie; Bernicet, ingénieur-géographe; d'Agèles, de l'Académie des sciences, astronome; de Lamanon, physicien naturaliste; Mongès, l'un des auteurs du *Journal de physique*; Raulin, chirurgien-major; Lecor, adjudant; Duché de Venoy et Prévot, peintres; Colimon, botaniste; et quatre-vingt-neuf hommes d'équipage. Sur l'*Astrolabe* se trouvaient : MM. de Langle, capitaine, qui fut tué par les sauvages; de Monty, lieutenant; de la Borde-Marchainville, qui périt ainsi que son frère, au port des Français; de Vaugeois et d'Aigremont, enseignes; Blondel, lieutenant de frégate; de la Borde-de-Boutervilier, de Flasson, de Lauriston, gardes de la marine; Monge, astronome; de la Martinière, botaniste; Receveur et Dufresne, naturalistes; Lesseps, interprète, qui est revenu en France, porteur des derniers rapports envoyés par Lapeyrouse; Labau, chirurgien, et quatre-vingt-quatorze hommes d'équipage. La malheureuse destinée de M. de Lapeyrouse a fourni à l'auteur du poème de la *Navigation* (Esmenard), l'un des plus intéressants passages de cette production.

1787.

Le déficit des finances, cette plaie des états modernes, qui s'était révélé pendant la Régence avec des conséquences si funestes, n'avait fait

que s'accroître par les guerres et les prodigalités mal entendues du règne de Louis XV. Tous les ministres, depuis 1774, s'étaient plutôt occupé de pallier le mal que d'y appliquer de véritables remèdes. La nation un moment séduite par le charlatanisme de M. Necker, avait été bientôt désabusée, et l'administration de M. de Calonne hérita de cette fâcheuse disposition des esprits. La guerre d'Amérique avait chargé la France de 733 millions de nouvelles dettes; de cette somme, M. Necker avait emprunté 460 millions; M. de Fleury 200 et M. d'Ormesson 73. M. de Calonne emprunta, en 1784, 125 millions et, en 1785, 80 millions : 70 millions furent encore empruntés en 1786. Il n'y avait plus moyen de recourir à de nouveaux emprunts. Aussi M. de Calonne portait-il, au commencement de cette année, le déficit annuel des recettes aux dépenses à 110 millions. Les ministres furent persuadés qu'une nouvelle répartition des charges publiques pouvait seule empêcher une grande perturbation dans l'état.

Le 22 février, une assemblée des notables est réunie à Versailles : cette assemblée est composée de cent trente-sept membres pris dans les différents ordres de l'état, et divisée en sept bureaux dont chacun est présidé par un prince du sang. Ces princes sont : MONSIEUR, M. le comte d'Artois, M. le duc d'Orléans, M. le prince de Condé, M. le duc de Bourbon, M. le prince de Conti et M. le duc de Penthièvre. Dans le discours d'ouverture M. de Calonne avance que le déficit est plutôt l'ouvrage de son prédécesseur que le sien. C'était l'ouvrage de tous les deux! L'assertion de M. de Calonne donne lieu à une réponse de M. Necker. Il est exilé. On en donne pour motif que ses répliques et son crédit, soutenus par sa présence, devaient nuire à l'exécution des nouvelles combinaisons financières.

M. de Calonne propose aux notables une extension de l'impôt du timbre, et la conversion des vingtièmes en une subvention territoriale qui atteindrait toutes les propriétés, sans exception, et même celles du clergé. L'assemblée était composée de princes, de la haute noblesse, du haut clergé, des premiers présidents et procureurs-généraux des parlements et des députés des principales villes du royaume, jouissant presque tous des priviléges qui affranchissaient leurs propriétés de la majeure partie des impôts. Ces notables croient voir dans les propositions de M. de Calonne la spoliation prochaine de la noblesse et du clergé : ils critiquent ses plans, le tourmentent par des questions insidieuses et repoussent ses défenses avec une mauvaise volonté si marquée, qu'il résigne sa place (20 avril) et prend la fuite. M. Bouvard de Fourqueux est nommé contrôleur-général des finances.

1er mai. Le roi forme un conseil de finances dont l'archevêque de Toulouse, M. Loménie de Brienne, frère du ministre de la guerre, est nommé le chef. Ce ministre présente à l'assemblée le plan de M. de Calonne, qu'il avait blâmé alors qu'il siégeait parmi les notables. Cette apostasie enlève toute confiance à son administration. L'assemblée ne se décide ni pour ni contre les propositions ministérielles et se sépare le 25 mai. Les édits sont portés au parlement, mais ce corps, opposé aux nouveaux impôts dans son propre intérêt, donne à son refus une couleur favorable, en demandant qu'avant leur enregistrement on lui justifiât de la nécessité des besoins, par la communication de l'état actuel des finances de l'état. Le ministère refuse. Les édits ne sont point enregistrés, et le parlement déclare même que les *états-généraux* sont seuls compétents pour sanctionner de pareils changements dans la perception des charges publiques. On a cru long-temps que ce mot d'*états-généraux*, prononcé pour la première fois dans cette séance, était dû au hasard. « On demandait au ministre de fournir certains *états* de finances. Tout à coup un conseiller, de ceux qu'on savait liés avec le duc d'Orléans, s'écrie : vous demandez des états, ce sont des *états-généraux* qu'il faut demander. Le mot était hardi, médité peut-être, mais déjà la plaisanterie qui en déguisait l'audace en avait assuré le succès : l'orateur, qu'encourage la faveur avec laquelle il est accueilli, s'explique plus ouvertement, et fait entendre qu'une demande de convocation des états-généraux est la seule barrière à opposer aux projets de la cour contre l'autorité des parlements. Bientôt le mot d'*états-généraux* retentit dans toute la France. Clergé, noblesse, parlements, bourgeois, tout proclame à l'envi le principe, qu'à la nation seule, représentée par ses députés, appartient le droit de réformer les antiques lois et de consentir l'impôt. Dès cet instant la puissance royale se voit poser des bornes qu'elle ne pourra plus franchir; la révolution est commencée, et ce sont les parlements et les ordres privilégiés qui en donnent le signal. (*Précis historique de la Biog. mod.*) »

6 août. Le roi tient un lit de justice à Versailles où il fait enregistrer par le parlement l'impôt du timbre et la subvention territoriale précédemment refusés par cette compagnie. De retour à Paris, les magistrats protestent contre la violence qui leur a été faite. Les nouveaux impôts ne sont pas mis à exécution.

15. Le parlement est exilé à Troyes.

18. M. le comte d'Artois est insulté par quelques individus apostés, qui attendent sa sortie de la chambre des comptes. Le même jour, il éclate des troubles dans la Franche-Comté. Deux jours après, les clercs de procureurs font une émeute dans les rues de Paris.

19 septembre. Le maréchal de Castries quitte le ministère de la marine et est remplacé par le comte de la Luzerne. M. Lambert, conseiller d'état, est nommé contrôleur des finances en remplacement de M. Laurent de Villedeuil qui donne sa démission. L'archevêque de Toulouse est nommé principal ministre.

20. Le parlement est rappelé sous la condition *tacite* qu'il ne donnera point suite à son arrêté portant qu'il doit être informé sur les malversa-

tions commises dans l'administration des finances. Nous appelons *tacite* cette convention, parce qu'elle ne fut point communiquée aux jeunes magistrats, les membres influents des chambres ayant promis d'amener leurs confrères à consentir au désir de la cour : ceux qui firent cette promesse et ceux qui y ajoutèrent foi n'avaient pas alors la moindre connaissance des dangers dont l'état était menacé.

19 novembre. Séance royale tenue pour l'enregistrement de deux édits, l'un portant création d'emprunts graduels jusqu'à concurrence de 420 millions; l'autre accordant tous les droits civils et politiques aux protestants. Le parlement délibère en présence du roi, et alors qu'un silence général semble annoncer l'acquiescement de l'assemblée, deux conseillers, Fréteau et Sabatier, élèvent la voix et se prononcent contre l'édit des emprunts et contre la forme de l'enregistrement. Le duc d'Orléans, encouragé par l'opposition des deux conseillers, ose alors prendre la parole, et demande arrogamment au roi si cette séance est un lit de justice. Il s'exprime avec tant de véhémence que le roi est tenté de le faire arrêter dans le sein même de l'assemblée. Cette inconvenante démarche du premier prince du sang fut regardée comme une vengeance des nouveaux griefs qu'il croyait avoir contre la cour : un projet de mariage entre la fille de ce prince, Mlle Adélaïde, et M. le duc d'Angoulême, fils aîné du comte d'Artois, venait d'être rompu; le duc d'Orléans accusait la reine de cette rupture, et dans l'entraînement d'une haine aveugle, il saisit avec joie l'occasion de se déclarer contre la volonté royale.

L'édit en faveur des protestants est enregistré à la majorité de quatre-vingt-seize voix contre dix-sept. Trois évêques et sept conseillers se retirent de la délibération. Cette justice rendue aux Français protestants nous fournit l'occasion de rectifier beaucoup d'erreurs accréditées par le temps et propagées par l'esprit de parti. Les prétendues persécutions contre les protestants remontaient, disait-on, à la révocation de l'édit de Nantes (1685). Des hommes honorables, des écrivains estimés avaient cédé à l'entraînement de l'opinion publique, habilement excitée par les ennemis du gouvernement. M. de Malesherbes avait publié deux mémoires en faveur des protestants. Condorcet et Rulhières avaient également plaidé leur cause dans des écrits répandus avec profusion; et cette question, que des considérations de haute politique devaient seules décider, était devenue le texte des plus violentes déclamations. On avait déploré le tort irréparable que Louis XIV avait fait à la nation, en expulsant du territoire français *six cent mille* nationaux qui étaient allés offrir à l'étranger leur fortune, leur travail et leur industrie. Ces plaintes contenaient deux erreurs manifestes : d'abord il n'est pas vrai que Louis XIV ait expulsé les protestants du territoire français, il n'éloigna que les ministres dont les prédications étaient devenues un sujet d'alarme pour le gouvernement; ce monarque prit, au contraire, toutes les mesures nécessaires pour empêcher les autres individus de la communion protestante de quitter la France. C'est un fait avéré, d'après tous les mémoires et tous les historiens du temps. En second lieu, on a prodigieusement exagéré le nombre des protestants sortis de France à cette époque. Le duc de Bourgogne contemporain de la révocation de l'édit de Nantes, qui avait eu entre ses mains tous les rapports des intendants de provinces, ne fait monter le nombre des réfugiés qu'à soixante-sept mille sept cent trente-deux. « Encore, dit-il, j'ai suivi les calculs les plus exagérés. » (*Mémoires sur la révocation de l'édit de Nantes et vie du duc de Bourgogne*, par Proyart.) L'abbé de Caveirac, qui s'est livré à de studieuses recherches sur cette émigration, ne compte qu'environ cinquante-cinq mille réfugiés. Cette évaluation, comme on voit, est bien inférieure à celle des *écrivains protestants*. Benoit et Larrey portent à *deux cent* mille le nombre de leurs co-religionnaires sortis de France; La Martinière à trois cent mille; Basnage à trois ou quatre cent mille. Cette incertitude du chiffre annonce des hommes peu sûrs du fait qu'ils avancent. Voltaire dans ses premiers ouvrages parle de quatre cent mille réfugiés; dans ses derniers écrits il porte leur nombre à sept cent mille. Le compilateur Limiers assure qu'il y en a eu huit cent mille; enfin l'auteur des *Antenors modernes* en compte neuf cent mille, et d'autres ont été jusqu'à deux millions. Il est à remarquer que le nombre supposé des fugitifs s'est augmenté à mesure que la génération s'est éloignée de l'époque de l'événement. Néanmoins ces absurdes appréciations étaient devenues de l'histoire à force d'avoir été répétées. Louis XIV était représenté comme « un fanatique livré aux passions haineuses d'un clergé hypocrite, » car personne ne s'avisa de faire remarquer que ce monarque n'avait fait qu'appliquer aux protestants de son royaume des mesures adoptées depuis long-temps contre les catholiques dans tous les états protestants de l'Europe. Quoi qu'il en soit, les protestants de France, poursuivaient avec zèle ce qu'ils appelaient leur *réhabilitation politique*. Ils avaient un agent à Paris, Rabaut de Saint-Etienne, ministre de Nismes, qui prit depuis une part fort active dans la *révolution*, et qui, malgré de vastes connaissances et quelques sentiments de modération, ne fut pas étranger aux excès de cette déplorable époque. Rabaut tenait, dit-on, des assemblées secrètes, se faisait de nombreux partisans et n'épargnait aucun moyen pour décider l'opinion publique en faveur de ses réclamations; il comptait parmi ses protecteurs, le Genevois Necker, l'abbé Raynal, Clavières et plusieurs autres. Nous avons dit que MM. de Malesherbes, Condorcet et Rulhières lui avaient prêté l'appui de leurs écrits. C'est à ce concours des opinions les plus diverses qu'on dut la demande faite par l'assemblée des notables relativement à l'état civil des protestants. Il faut reconnaître, cependant, que, depuis plus de cin-

quante ans, les protestants jouissaient en France d'une liberté toujours croissante. Ils suivaient publiquement leur culte, avaient des temples, des ministres, tenaient leurs assemblées et même leurs synodes. Mais ils réclamaient un état légal. Ils demandaient surtout que leurs mariages fussent reconnus par la loi. Louis XVI voulut procurer à son règne la gloire de cette politique mesure. Il accorda aux Français non catholiques tous les droits des autres sujets du royaume; les juges furent chargés de constater leurs mariages qui devaient avoir les mêmes effets civils que ceux des catholiques. Ce prince a-t-il recueilli tout le fruit qu'il devait espérer de cette sage résolution? Nous laisserons parler à ce sujet un homme dont l'opinion est de quelque poids dans cette grave question : « Malgré mes tentatives fréquemment reitérées, dit M. de Malesherbes, je n'obtins du roi, en faveur des protestants, que la suppression des dispositions pénales portées contre eux. Le cardinal de Loménie fut plus heureux que moi. Sous son ministère, les protestants ont recouvré la jouissance de l'état civil. Cette faveur méritait de leur part quelque reconnaissance. Vous savez, comme moi, que le roi n'a pas eu de plus mortels ennemis. (*Dernières années du règne et de la vie de Louis XVI*, par M. Hue.) »

21. Le roi se fait apporter les registres du parlement et y biffe les protestations faites après la séance royale. Le duc d'Orléans reçoit l'ordre de se retirer au Rainci. Les deux conseillers Freteau et Sabatier sont également exilés. Leur éloignement ne fut pas de longue durée. Il faut remarquer à ce sujet que ce mélange de rigueur et d'indulgence a été très préjudiciable à la considération de l'autorité royale. Il donna plus d'importance aux factieux. Dans le premier cas, on les présentait comme des martyrs de la cause populaire; dans le second, on les regardait comme des hommes dont la cour avait peur et qu'elle cherchait à ménager.

Pendant le cours de cette année, les dissensions survenues entre les républicains hollandais et les partisans du Stathouder, amènent quelques hostilités dans les Provinces-Unies. Le 9 mai, d'Averhoult, un des régents d'Utrecht, bat à Juphatz, dans le voisinage de la ville, un détachement des troupes du Stathouder. Guillaume s'était retiré à Nimègue, d'où il avait imploré le secours du roi de Prusse, successeur du grand Frédéric, dont il avait épousé la sœur. Au mois de juin, la princesse d'Orange se rend de Nimègue à la Haye pour essayer de concilier les esprits; mais les états lui soupçonnant d'autres desseins, et particulièrement celui d'exciter la populace contre les magistrats, elle est arrêtée à Schoonoven, et forcée de rétrograder. Elle se plaint de cette violence à son frère, et le jeune roi de Prusse fait entrer en Hollande vingt-cinq mille hommes, rassemblés depuis quelque temps à Clèves, sous les ordres du duc régnant de Brunswick. Le 20 septembre, après une campagne de vingt jours, les Prussiens pénètrent dans Amsterdam. Les républicains s'étaient d'abord proposé de rompre les digues et d'inonder leurs campagnes comme au temps de Louis XIV. Mais l'amour des jouissances avait singulièrement refroidi l'enthousiasme républicain des riches; la crainte de détruire leurs délicieuses habitations, ne fait prendre que des mesures partielles et par conséquent inutiles. Le Stathouder est réintégré dans toutes ses prérogatives. En même temps, le parti français tombe dans l'oppression et l'Angleterre saisit cette occasion pour former avec les Provinces-Unies une alliance qui détruit tous les avantages que la France pouvait espérer d'un précédent traité fait avec cette république.

Traité de commerce entre la France et la Russie; il assure à la première de ces puissances une partie des bénéfices que les Anglais avaient jusqu'alors retirés du monopole de la navigation, dans les mers du Nord.

1788

L'archevêque de Toulouse et M. de Lamoignon, garde-des-sceaux, qui venait de succéder à M. de Miroménil, font adopter au roi un plan de réforme dans les attributions du parlement. On donne ordre aux intendants de se rendre chacun dans leur département, et aux commandants de partir pour leurs provinces : ils trouveront les uns et les autres des lettres cachetées qu'ils ouvriront à jour fixe. On fait approcher, aussi secrètement que possible, des troupes à portée des villes où siégent les parlements. En même temps le ministre fait placer des gardes dans les cours de l'imprimerie royale, où les ouvriers, chacun en présence d'un surveillant, travaillent jour et nuit à l'impression des édits, déclarations et circulaires qui doivent opérer ce grand changement dans la constitution de l'état. Malgré tant de précautions, le secret de ce coup d'état est éventé: un conseiller au parlement, M. Duval d'Esprémenil, parvient, à force d'or, à se procurer une épreuve des documents de l'imprimerie royale.

3 mai. Les chambres du parlement s'assemblent. On y lit les papiers surpris à la vigilance du ministre : ils ordonnaient la création d'une assemblée composée des princes, des pairs, des maréchaux de France et de diverses personnes de distinction choisies dans le clergé, la noblesse et la magistrature, avec toute l'autorité dont jouissaient les cours plénières sous Charlemagne. Les attributions des parlements se trouvaient dès lors réduites aux jugements des affaires entre particuliers; il était établi quatre grands bailliages dans le ressort du parlement de Paris, qui perdait désormais le privilége d'être cour des pairs. La connaissance de ces faits n'étant point arrivée au parlement d'une manière officielle, cette cour ne peut prendre aucune décision. Elle se borne à des considérations hypothétiques. Cependant le ministre est piqué de voir son secret découvert; il veut faire arrêter MM. d'Esprémenil et Goislard de Monsabert. (Ce dernier était accusé

d'avoir tenu des propos injurieux contre le prélat.)

5. Un fort détachement du régiment des gardes-françaises, sous les ordres de M. d'Agout, traverse Paris, au milieu de la nuit, tambour battant et les sapeurs en tête. Il se rend au palais, occupe les cours et s'empare du grand escalier du Mai. M. d'Agout introduit dans la grande chambre, annonce à M. le président de Gourgues qu'il est chargé d'arrêter MM. d'Esprémenil et de Monsabert. Mais comme cet officier ne connaît pas ceux qu'il cherche, il demande qu'on les lui indique. Plusieurs conseillers s'écrient aussitôt : « nous sommes tous Monsabert et d'Esprémenil ! » Cependant ces deux messieurs se livrent eux-mêmes; ils sont emmenés et transportés, l'un à Pierre-en-Scise près de Lyon, l'autre aux îles Sainte-Marguerite. Les magistrats reçoivent l'ordre de se retirer, et défilent au milieu d'une haie de soldats, reçus avec applaudissements par la foule que le son du tambour avait réunie aux environs du palais.

8. Lit de justice à Versailles, dans lequel les nouveaux édits sont enregistrés d'autorité. Les princes, les pairs et les grands officiers de la couronne y étaient réunis et offraient un simulacre de la *cour plénière* qu'on voulait établir. Le parlement proteste contre cet enregistrement. Beaucoup de résistances s'organisent à Paris et dans les provinces contre les projets du premier ministre. Il lutte contre elles pendant trois mois.

7 juin. Un mouvement insurrectionnel éclate à Grenoble, à l'occasion de l'exil du parlement de cette province.

6 août. Les ambassadeurs indiens de Tippoo-Saïb sont présentés à Louis XVI à Versailles.

8 août. Arrêt du conseil portant suspension de l'établissement de la *cour plénière*, jusqu'à l'ouverture des états-généraux, que le même édit fixe au 1er mai 1789.

25. M. Loménie de Brienne quitte le ministère et se retire à Rome où il va recevoir, dit-il, le chapeau de cardinal.

27. M. Necker rentre au conseil du roi et reprend la direction des finances. De graves désordres ont lieu à Paris : une troupe de clercs du palais promène dans les rues un mannequin revêtu d'habits pontificaux, représentant le nouveau cardinal; et après avoir forcé un ecclésiastique de confesser cette effigie, la condamne au feu et la brûle sur la place Dauphine. Cette troupe s'empare du Pont-Neuf, et oblige tous les passants, à pied ou en voiture, de saluer la statue d'Henri IV. Plus tard la foule se porte rue Saint-Dominique, dans l'intention de piller l'hôtel de Brienne et d'y mettre le feu. Des soldats conduits par le commandant du guet repoussent ces forcenés, mais ils ne les mettent en déroute qu'après en avoir tué quelques-uns. Les mêmes scènes se renouvellent rue Meslay devant la maison du commandant du guet. Le parlement ordonne une enquête au sujet des massacres dans les deux rues. Le commandant est éloigné de Paris. Cette satisfaction accordée à la plus vile populace, soutenue par le parlement, est une faute dont la cour et la magistrature n'ont pas tardé à reconnaître toutes les conséquences.

14 septembre. M. de Lamoignon, garde-des-sceaux, donne sa démission, et est remplacé par M. de Barentin.

27. L'édit pour la convocation des états-généraux est enregistré au parlement. L'enregistrement porte qu'ils seront assemblés « selon la forme observée pour les états de 1614, » c'est-à-dire distribués en trois ordres : le clergé, la noblesse et le tiers-état. Les députés pour chaque ordre étaient élus par les bailliages en nombre égal. Chaque ordre aux états-généraux avait sa chambre particulière, où il délibérait par vote individuel. La majorité des suffrages de chaque ordre devenait le vote de l'ordre. L'assemblée réunie ne formait plus que trois voix. Lorsque deux ordres étaient du même avis, *ils imposaient* leur volonté au troisième, et cela *formait le vœu*, la conclusion, le statut des états-généraux.

6 novembre. Seconde assemblée des notables à Versailles.

On avait conseillé au roi de tenir l'assemblée des états-généraux dans Blois, Tours ou Bourges, afin d'éviter les influences que le voisinage de Paris devait naturellement exercer sur l'ordre du tiers-état. M. Necker, qui avait vu repousser par les notables (novembre) son système de faire opiner par tête dans les états, et de donner une double représentation au tiers, est moins contrarié dans la fixation du lieu des séances. Le conseil adopte la ville de Versailles. Le nombre des membres est fixé à mille, et on accorde au tiers-état un nombre de représentants égal à celui des deux ordres réunis. Ces dispositions n'étaient qu'un faux-fuyant pour revenir au système que les notables avaient rejeté On y voit le dessein formé et arrêté d'avance, de parvenir à la réunion des ordres, et de donner, en ce cas, toute la prépondérance au tiers, au moyen de sa double représentation. Toutes les causes de la révolution française sont renfermées dans la condescendance du conseil du roi pour cette utopie de M. Necker.

1er décembre. Le comte de Brienne est remplacé au ministère de la guerre par le comte de Puységur.

14. Mort de Charles III, roi d'Espagne, après un règne de vingt-cinq ans dans les Deux-Siciles, et de vingt-neuf en Espagne. Il était né en 1716, de Philippe V et d'Elisabeth Farnèse, et appelé à la succession de la Toscane du chef de sa mère, par la mort d'Antoine Farnèse, dernier rejeton de la maison de Médicis. Il conquit ses états en 1731 malgré l'Autriche, et plus tard, étant roi de Naples, soumit la Sicile à sa couronne. Il fut l'auteur du Pacte de famille qui devint le complément du plan de Louis XIV. Il fut un des meilleurs rois qu'ait eus l'Espagne, qui lui doit tous ses établissements commerciaux et industriels, fondés à travers les plus grands obstacles suscités par l'ignorance du peuple. Il avait l'habitude de dire, quand on s'opposait à un de ses utiles projets : *Mes peuples sont*

contre les enfants qui se fâchent quand on les nettoie. Son fils Charles IV lui succède.

On abat les maisons du Pont-au-Change. Ce pont, appelé autrefois le *Pont-aux-Oiseaux*, fut d'abord bâti en bois : incendié en 1621, il fut réparé en 1639, et reconstruit en pierre en 1647.

1789.

L'approche des Etats-Généraux donne lieu à l'ouverture de beaucoup de *clubs* à Paris et dans les provinces. C'est une importation anglaise des réunions politiques, dont le nom veut dire *cotisation*. On y emploie, pour la première fois, les dénominations de *démocrates* et d'*aristocrates* pour désigner le tiers-état et les deux autres ordres. Dans plusieurs provinces, le clergé et la noblesse font de vains efforts pour empêcher la double représentation du troisième ordre. Ils finissent par céder : en Bretagne seulement, la noblesse et le haut clergé préfèrent ne point nommer de députés plutôt que d'acquiescer à la double représentation. Les curés bretons ne s'associent pas à cette résolution. Ils font leurs choix, et leurs députés, en se joignant au tiers, dans l'assemblée générale, ont encore augmenté la force de ce parti. C'est à cette époque que se forma le *club breton*, berceau de la trop fameuse société des *jacobins*.

7 avril. Mort subite du sultan Abdoul-Achmet : son neveu, Selim III, lui succède.

28. Nouveaux troubles à Paris : la maison et la manufacture de papiers peints de M. Réveillon, dans le faubourg Saint-Antoine, sont pillées par la populace descendue du faubourg Saint-Marceau. A la tête de cette multitude égarée, on a remarqué des hommes à figures atroces, armés de bâtons noueux, et arrivés depuis peu à Paris, où ils s'étaient logés dans les faubourgs. On donna pour prétexte au désastre de M. Réveillon, que ce fabricant était dur pour ses ouvriers, et qu'il s'était réjoui du renchérissement du pain. C'était une calomnie. Le duc d'Orléans fut désigné comme l'instigateur de ces troubles : « Soit hasard, soit dessein prémédité, ce fut la duchesse d'Orléans, son épouse (femme si pieuse et si respectable), qui, revenant de Saint-Maur, obtint de la complaisance du commandant d'un détachement de cavalerie, envoyé pour fermer le passage aux brigands qui survenaient, d'ouvrir la ligne à son carrosse. Ces furieux le suivirent avec une impétuosité qu'on ne put arrêter, et vinrent augmenter le nombre de ceux qui inondaient déjà Paris. » (*Anquetil.*)

La vertu de la fille du noble duc de Penthièvre était trop généralement estimée pour qu'on eût pu la soupçonner d'avoir été complice des desseins du duc d'Orléans son mari : on a pensé que, docile à ses ordres, elle avait été l'innocent instrument de cette odieuse machination, ou, ce qui est plus vraisemblable, que le hasard seul fut cause de ce malheur.

30. Révolte à Marseille, où la populace s'empare de trois forts, et massacre le chevalier de Beausset, un de leurs commandants.

4 mai. Procession des Etats-Généraux à Versailles. Le haut clergé et la noblesse s'y font remarquer par la richesse de leurs costumes et le nombre de leurs décorations. Le tiers-état, au contraire, affecte une simplicité qui contraste avec la magnificence de la cérémonie. La foule crie : *Vive le tiers-état!* Quelques membres de ce dernier ordre font entendre ces mots : *Liberté, égalité!*

Le 5 mai, le roi fait l'ouverture des Etats-Généraux. Les trois ordres se trouvent ainsi composés :

Clergé : 48 archevêques ou évêques ; 35 abbés ou chanoines ; 205 curés et 3 moines. Total 291.

Noblesse : 1 prince du sang ; 241 gentilshommes, et 28 magistrats des cours supérieures. Total 270.

Tiers-état : 12 gentilshommes ; 2 prêtres ; 18 maires ou consuls des grandes villes ; 162 magistrats de bailliages ou sénéchaussées ; 212 avocats ; 16 médecins ; 162 négociants, propriétaires ou cultivateurs. Total 584.

Le troisième ordre possédait une supériorité de 23 voix sur les deux autres ordres réunis par suite du refus que la noblesse et le clergé de la Bretagne avaient fait d'envoyer des députés aux Etats-Généraux.

Louis XVI prononce, avec une touchante sensibilité, un discours d'ouverture dans lequel on remarque autant de sagesse que de modération. Le roi est très applaudi. Le discours de M. de Barentin, garde-des-sceaux, et celui de M. Necker, ministre des finances, paraissent secs et impérieux. M. Necker annonce que l'état des revenus et des dépenses fixes offre un déficit de 56 millions, facile à combler, selon lui, par des moyens qu'il indique. Il déclare ensuite que les anticipations montent à 260 millions, que 76 millions de remboursement sont suspendus par l'arrêt du conseil du 16 août, et qu'il y a 80 millions d'impositions en retard. En présence de cet embarras de finances, il croit qu'il est urgent d'avoir recours à de nouveaux emprunts. Après le départ du roi, le tiers-état, au lieu de se retirer dans sa chambre particulière, reste dans la salle commune. Cette circonstance indique la prétention de cet ordre à dominer les deux autres ordres.

La plupart des assemblées de province qui avaient nommé les députés aux Etats-Généraux, s'étaient fait remarquer par leur turbulence ; quelques-unes même avaient donné lieu à des désordres assez graves. Il était à craindre que les députés, élus par de tels éléments de discorde, n'apportassent dans l'assemblée générale des dispositions peu conciliantes et ne troublassent l'état par une adoption trop brusque des projets d'innovations qui germaient alors dans toutes les têtes. Cette situation périlleuse a été reconnue par tous les écrivains impartiaux, et l'avenir n'a que trop réalisé leurs effrayantes prévisions. « La cour avait été entraînée à prendre une mesure qui devait la perdre, et un ministre imprudent avait obtenu du roi son consentement à cette convocation

si désirée. Des rivalités entre les trois ordres, des méfiances réciproques, des projets vastes, des vues ambitieuses, l'esprit de changement et de licence, la manie de détruire, l'ennui du repos, toutes les passions en mouvement annonçaient l'effervescence qui allait éclater dans les Etats-Généraux. Le tiers ne s'était que trop laissé séduire par des espérances d'agrandissement et par les déclamations réitérées dans une foule de brochures contre le clergé et la noblesse, et même contre le prince. Ces deux derniers ordres n'étaient pas non plus à l'abri de divisions intestines. Plusieurs des membres de la noblesse soupiraient après un autre ordre de choses. Dans le clergé, les curés, cette portion si respectable des ministres de l'église, avaient été travaillés par des sollicitations perfides. On n'avait rien omis pour les séparer de leurs évêques, comme s'il y eût pu avoir pour eux d'autre gloire et d'autre intérêt que de maintenir leur union avec les premiers pasteurs. Plusieurs se laissèrent séduire par les promesses dont on les berça, et apportèrent aux assemblées un esprit de jalousie et d'ambition qui ne leur fut pas moins funeste qu'à tout le clergé. » (*Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique pendant le dix-huitième siècle.*)

Les Etats-Généraux s'ouvrirent avec ces ferments de discorde.

Le lendemain de la séance royale, la question de la vérification des pouvoirs donne lieu à une séance fort animée. Le clergé et la noblesse veulent que cette vérification soit faite séparément par chaque ordre, et le tiers demande qu'elle soit opérée par des commissaires nommés en commun. Le comte de Mirabeau se fait remarquer par la véhémence de ses paroles, et se place dès ce moment à la tête de la faction d'Orléans.

Le 20 mai, le clergé renonce à ses priviléges pécuniaires. Le 23, la noblesse fait un semblable abandon. Ces sacrifices touchent peu les hommes qui ont résolu d'opérer une révolution dans l'état. M. Necker conserve seul son imprudente sécurité au milieu de l'agitation générale : son gendre, ambassadeur de Suède, lui ayant demandé s'il s'était assuré d'un parti dans les trois chambres, il répondit : « Je n'ai d'autre parti que celui de la justice et de la vérité; » paroles ambitieuses qui montrent plus de confiance dans une vaine popularité que d'intelligence de la véritable situation du pays.

30. Les députés des trois ordres confèrent en présence des commissaires nommés par le roi pour les mettre d'accord sur la question de la vérification des pouvoirs. Cette conférence n'a aucun résultat.

3 juin. Le tiers-état nomme M. Sylvain Bailly président, en remplacement de M. d'Ailly qui donne sa démission. Le nouveau président fait appeler, par bailliages, tous les députés des trois ordres qui doivent faire vérifier leurs pouvoirs par les commissaires qu'il a nommés.

Le 4 juin, le dauphin de France, Louis-Joseph-Xavier-François, meurt à Meudon, âgé de sept ans, trois mois et onze jours.

Le 11 juin, trois curés du Poitou répondent à l'appel et se réunissent aux *communes*. C'était le nom qu'avait pris le tiers. Cet exemple de défection est imité le lendemain : cinq autres curés, parmi lesquels figure Henri Grégoire, curé d'Embermesnil, abandonnent leur ordre et siégent avec les *communes*.

Le 17, les députés dont les pouvoirs sont vérifiés prennent, sur la motion de l'abbé Sieyès, la qualification d'*Assemblée Nationale*.

Le 20 juin, le roi fait fermer la salle des séances. Les députés se réunissent dans un autre local.

Serment du Jeu de Paume. Tous les membres présents jurent de ne se séparer qu'après avoir donné une nouvelle constitution à la France.

23 juin. Séance royale. Le roi casse, *comme* illégale et inconstitutionnelle, *la délibération* du 17, et ordonne aux trois ordres de se retirer, chacun dans sa chambre, pour délibérer. L'assemblée est silencieuse et paraît incertaine sur le parti qu'elle doit prendre. Mirabeau fait remarquer à ses voisins que M. Necker n'est pas au banc des ministres. Cette absence fait supposer que le financier génevois désapprouve la décision royale. L'espoir renaît parmi les opposants. Après le départ du roi, le tiers-état reste dans la salle commune, et quand le grand maître des cérémonies vient le sommer de se retirer, Mirabeau s'écrie au nom de ses collègues : « Vous qui n'avez ici ni place, ni voix, ni droit de parler, vous n'êtes pas fait pour nous rappeler le discours du roi. Allez dire à votre maître que nous sommes ici par la volonté du peuple, et que nous n'en sortirons que par la force des baïonnettes. » La personne des députés est immédiatement déclarée inviolable par une majorité de 493 voix contre 34.

27. A la demande du roi, le clergé et la noblesse se réunissent au tiers-état.

30. Plusieurs soldats aux gardes-françaises sont conduits à l'Abbaye pour s'être mêlés dans les groupes formés en différents lieux, et avoir assisté aux séances des clubs. La populace se rassemble et les fait mettre en liberté.

9 juillet. L'Assemblée Nationale, dite *Constituante*, demande au roi l'éloignement de quelques troupes allemandes, au service de France, qui se sont rapprochées de la capitale. Le roi rassure les députés.

11. Louis XVI ordonne à M. Necker de quitter la France dans les vingt-quatre heures. Toutes les personnes attachées à ce ministre sont disgraciées. Le baron de Breteuil a la présidence du conseil des finances; M. de Broglie est nommé à la guerre, et M. Foulon au contrôle général. Le renvoi de M. Necker sert de prétexte aux plus graves désordres.

12 et 13 juillet. Incendie des barrières de Paris et du couvent des Lazaristes, dans le faubourg Saint-Denis : trois à quatre mille forcenés bri-

sent et saccagent tout comme chez Réveillon; ils dansent autour des débris enflammés, et se livrent à tous les excès de la plus dégoûtante orgie. Le vin qu'ils ne peuvent boire est répandu dans les caves, et un vaste magasin de fourrage est incendié.

14. Prise de la Bastille. Les boutiques des armuriers sont enfoncées et pillées. Trente mille fusils sont enlevés aux Invalides. Le tocsin sonne de tous côtés; des flots de peuple, ayant à leur tête des gardes-françaises, se précipitent sur la forteresse qui n'a ni poudre ni vivres pour une garnison de quelques soldats invalides, et trente-deux hommes du régiment suisse de Salis-Salmade, commandés par un officier, envoyés la veille comme renfort par M. de Bezenval. Le gouverneur, M. de Launay, capitule, et demande à être conduit à l'Hôtel-de-Ville. Il est massacré sur les marches du perron de la porte d'entrée, traîné sur la place de Grève et sa tête promenée dans Paris au bout d'une pique. M. de Flesselles, prévôt des marchands, est tué d'un coup de pistolet sur les marches de l'Hôtel-de-Ville. L'Assemblée Nationale reste en permanence. M. de Lafayette, en qualité de vice-président, occupe le fauteuil toute la nuit.

15. Le roi consent au renvoi des troupes. On démolit la Bastille et on établit pendant un mois un bal sur les décombres; on y avait fait placer un écriteau sur lequel on lisait ces mots : *Ici on danse!*

16. Le duc de Liancourt ayant informé M. le comte d'Artois que des forcenés avaient mis sa tête à prix, ce prince quitte Paris dans la nuit avec ses enfants. Le prince de Condé, le duc de Bourbon, le jeune duc d'Enghien, menacés aussi, suivent son exemple et sortent de France; bientôt un grand nombre de gens de la cour vont les rejoindre de l'autre côté des frontières. Ce fut l'origine et le signal de l'*émigration* qui attira plus de trente mille Français de tous les rangs de l'autre côté du Rhin, et isola Louis XVI des secours qu'il aurait pu trouver dans sa noblesse. Il ne reste auprès du roi que la reine et ses enfants, *Monsieur*, Mesdames, tantes du roi, et Madame Elisabeth.

M. Bailly est nommé maire de Paris, et M. de Lafayette commandant de la milice parisienne. On arbore une nouvelle cocarde : elle est d'abord verte, mais on la rejette bientôt comme étant la couleur du comte d'Artois que les anarchistes ont voué à la haine du peuple, et elle est remplacée par la cocarde tricolore, qui offre les couleurs du duc d'Orléans.

17. Le roi se rend à Paris pour calmer l'effervescence du peuple. M. Bailly reçoit Louis XVI à la barrière, et, rendu à l'Hôtel-de-Ville, lui présente la *cocarde nationale*. Le roi l'accepte, et retourne à Versailles, accompagné par les acclamations et les bénédictions de son peuple. Ce fut à peu près la dernière fois que ce malheureux prince entendit le cri de : *Vive le roi!*

22. Nouveaux troubles à Paris. La populace accroche au réverbère, devant l'Hôtel-de-Ville, M. Foulon, vieillard octogénaire, qui avait été désigné pour succéder à M. Necker. M. Berthier, intendant de Paris, et gendre de M. Foulon, subit le même supplice que son beau-père. Une fermentation générale agite les provinces. On brûle et on pille un grand nombre de châteaux.

Plusieurs historiens ont attribué ces désordres aux instigations du duc d'Orléans. Anquetil assure qu'il a consacré à l'exécution de cet odieux projet la plus grande partie de ses biens qui étaient immenses. D'autres écrivains ont prétendu que ce prince avait reçu de l'argent de l'Angleterre pour soudoyer la populace. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'au commencement des troubles de la France, le ministre Pitt obtint du parlement un subside d'un million sterling (25 millions de francs) dont il ne devait pas rendre compte. « La politique de l'étranger, dit l'ouvrage publié par M. Walckenaer, dut se rallier à ce parti (d'Orléans), qui, n'offrant aucune chance de liberté publique, ne promettant qu'un changement de dynastie au lieu d'un changement de gouvernement, laissait debout toutes les oppositions de l'hérédité reconnue, et assurait ainsi une longue suite de divisions et de discordes intérieures, sans autre but que le choix d'un maître. » (*Tome 6, page* 23.)

28. Rappel de M. Necker. Il se rend le 29 à l'Assemblée Nationale, et le 30 à l'Hôtel-de-Ville de Paris. Le ministère est encore changé : M. Champion de Cicé, archevêque de Bordeaux, est nommé garde-des-sceaux; M. de Pompignan, archevêque de Vienne, obtient la feuille des bénéfices; MM. de La Tour du Pin et de Saint-Priest sont nommés ministres de la guerre et de la maison du roi. M. Necker se réserve le trésor royal, comme premier ministre, et M. Lambert a l'office de contrôleur-général.

4 août. Séance nocturne de l'Assemblée Nationale. Après une discussion qui se prolonge jusqu'au jour, tous les priviléges sont abolis : on décrète l'égalité des impôts, la suppression des dîmes ecclésiastiques, le rachat des droits féodaux, l'abolition du droit de chasse, des justices seigneuriales, de la vénalité des offices, etc., etc. Toutes ces résolutions sont formulées en 19 articles que l'assemblée présente au roi.

13. L'assemblée décerne à Louis XVI le titre de *restaurateur de la liberté française*. On chante un *Te Deum*.

23 et 24. On décrète la liberté des opinions religieuses et la liberté de la presse. La liberté de la presse donne naissance à un grand nombre de journaux et écrits périodiques. Au nombre de ceux qui ont le plus de succès, on cite les *Actes des apôtres*, feuille consacrée à défendre en riant les droits de la monarchie. Elle est rédigée par *Champcenetz, Rivarol, Lauraguais, Pelletier, Régnier, d'Aubonne, Béville, Langlois* et *Bergasse.* On lit dans un des premiers numéros cette observation piquante : « Louis était, il y a six mois, roi » de vingt-quatre millions de sujets; aujourd'hui » il est sujet de vingt-quatre millions de rois; reste

» à savoir comment cette nation de potentats po-» sera les limites de tant d'empires, et comment » le sujet pourra obéir à tous ses souverains. »

11 septembre. Longue et orageuse discussion de l'assemblée au sujet de la *sanction* ou du *veto* que le roi peut apposer aux décrets. Les anarchistes voulaient que ce *veto* ne fût que *suspensif*, c'est-à-dire qu'on pût représenter la loi refusée, dans la législature qui suivrait celle où le roi aurait apposé son *veto*. Tous les hommes sages demandaient le *veto absolu*. C'est alors que Mirabeau prononça ces mémorables paroles : « Un des opinants, dit-il, ne croit pas que, quand le peuple a parlé, la sanction royale soit nécessaire, et moi, messieurs, je crois le *veto* du roi tellement nécessaire, que j'aimerais mieux vivre à Constantinople qu'en France, s'il ne l'avait pas. » Les membres de la noblesse qui s'étaient réunis au tiers-état, pendant les premières opérations de l'assemblée, étaient évidemment guidés par des vues d'intérêt personnel : ils rêvaient, dès ce moment, l'introduction en France de la constitution anglaise ou américaine, et la séparation du corps législatif en deux chambres. Quand l'unité de la représentation fut décrétée, ils perdirent l'espoir de former le noyau d'un sénat ou d'une chambre des pairs, et cherchèrent à se rapprocher de la cour dont ils avaient été auparavant les plus ardents adversaires. Il était trop tard ! Mirabeau, Lafayette, Lalli-Tollendall et Talleyrand-Périgord furent au nombre de ces législateurs désappointés.

18 septembre. Le roi envoie à l'assemblée ses observations sur les résolutions de la nuit du 4 août. Il en approuve quelques-unes et appelle sur les autres un nouvel examen des députés.

1er octobre. Repas offert par les gardes-du-corps du roi aux officiers du régiment de Flandres arrivé à Versailles. On fait un crime à la cour de l'union et de la fraternité qui ont régné dans ce banquet. On a prétendu que la cocarde nationale avait été foulée aux pieds par les convives.

Le même jour, on présente au roi le premier chapitre de la nouvelle constitution, intitulé : *des Droits de l'homme*. La discussion de cette fameuse *Déclaration des droits* avait donné lieu à un singulier quiproquo : Un honnête cultivateur de la Bretagne, après avoir patiemment écouté les discours de tous les orateurs, se crut suffisamment éclairé et demanda la parole. Il monte à la tribune, et déclare avec le plus grand sérieux qu'il lui paraît moins urgent de s'occuper des *droits* de l'homme que des *droits* des eaux-de-vie, dont la perception est fort onéreuse pour sa province. Cet incident compromit un instant la gravité de l'assemblée.

5 octobre. Grande émeute à Paris. Des femmes de la lie du peuple, rouges, échevelées, et dans un état qui leur mérite bien le nom de bacchantes, parcourent les rues et forcent toutes les autres femmes qu'elles rencontrent à grossir leurs rangs. Ce hideux cortége se met en route pour Versailles, accompagné des meneurs de la précédente insurrection, armés de haches et de masses, et au milieu desquels on assure avoir remarqué certains personnages déguisés en femmes, qui les encourageaient dans leurs excès. Le marquis de Lafayette, à la tête de la garde-nationale parisienne, avait reçu du conseil municipal l'ordre de conduire et de diriger cette foule furibonde, qui, pendant la nuit pluvieuse du 5 au 6, bivouaqua à Versailles sous des hangards, dans les églises, et jusque sur les banquettes des députés dans la salle des séances.

Le 6, tandis que le général Lafayette, se croyant rassuré sur les dispositions de cette multitude, était allé prendre quelque repos hors du château, une troupe de forcenés pénètre dans les cours, monte aux appartements, et se présente aux gardes-du-corps, placés en dehors de la chambre à coucher de la reine. MM. de Varicourt et d'Assas étaient en faction. Des hommes armés de piques leur ordonnent le silence avec des jurements et des menaces. Ils n'y répondent qu'en *heurtant* de toutes leurs forces à la porte, et *criant : Sauvez la reine ! sauvez la reine !* Ils sont massacrés sur la place. La reine, à demi-vêtue, se réfugie dans l'appartement du roi. Toute la famille s'y réunit. « Les meurtres continuaient avec un vacarme effroyable. Personne ne donnait d'ordre. On demandait à grands cris le général de l'armée de Paris ; il parut enfin!!... Dès lors un détachement de gardes nationales, faible, mais déterminé, suffit pour faire évacuer le château, et sauva une multitude de gardes-du-corps, qui, enchaînés par les ordres qu'ils avaient reçus, étaient livrés sans résistance à leurs assassins. Tout à coup, de la cour du château où était restée la foule des femmes qui n'avaient pu entrer dans les appartements, ou qu'on venait d'en chasser, s'élève une voix : *Le roi à Paris ! — A Paris !* répètent toutes les autres. Louis résiste un instant, et ne consent que sous la condition qu'il pourra emmener sa femme et ses enfants. Le peuple veut entendre cette promesse de sa bouche ; il paraît sur le balcon. Ce ne sont plus des hurlements de fureur, mais un trépignement de joie. « *Vive le roi ! vive la reine ! vive le dauphin !* Les gardes se montrent aux fenêtres, déchirent la cocarde noire, prennent la tricolore, descendent dans la cour, se mêlent aux femmes, qui les coiffent des bonnets de grenadiers de la garde-nationale, et la meilleure intelligence s'établit entre celles-ci et ces hommes qu'un instant auparavant elles dévouaient à la mort. » (*Anquetil.*)

Le départ ainsi résolu, le cortége se remet en marche pour Paris. L'avant-garde était composée des assassins et de leurs hideuses compagnes. Au milieu d'eux on portait, au bout de piques, les têtes des deux gardes-du-corps massacrés. « Parmi ces hommes ivres de vin et de fureur se distinguait, dit un témoin oculaire, un fantôme gigantesque qu'on aurait cru vomi des enfers. C'était le *coupe-tête*, remarquable par sa longue barbe, un habit noir déchiré, deux plaques blanches, l'une sur le dos, l'autre sur la poitrine, les bras nus jusqu'aux épaules, les mains ensanglantées, armé d'une hache qu'il brandissait avec fureur, semblant provoquer des assassinats, et ap-

peler de nouvelles victimes. » Ce groupe précédait la voiture du roi, à longue distance. Il faut savoir gré aux ordonnateurs de cette marche populaire d'avoir au moins épargné au monarque et à sa famille le déplorable spectacle des restes sanglants de leurs plus fidèles défenseurs.

La foule qui marchait devant le roi était suivie par cinquante ou soixante voitures de farine et de blé enlevées à Versailles, dans divers dépôts. Ces charrettes précédaient immédiatement les voitures de la cour. En entrant à Paris, quelques femmes du cortége interrompirent leurs chants obscènes pour crier aux personnes que cet étrange spectacle attirait aux fenêtres : « Victoire, citoyens ! le pain ne vous manquera plus ; nous vous amenons le boulanger, la boulangère et le petit mitron. »

Louis XVI est reçu solennellement à l'Hôtel-de-Ville. A minuit, il se rend aux Tuileries, et *Monsieur* va occuper le Luxembourg. Le lendemain le roi fait publier à son de trompe que son intention est « de fixer dans la capitale son séjour le plus habituel. » Cette promesse est accueillie par des transports de joie.

12. L'Assemblée Nationale est transférée à Paris. Elle s'installe d'abord dans la chapelle de l'archevêché, et ensuite dans le manége, près des Tuileries.

14. Louis XVI, pour soustraire le duc d'Orléans aux inculpations dont il est l'objet, relativement aux événements des 5 et 6 octobre, lui conseille de faire un voyage en Angleterre. Le prince est arrêté à Boulogne-sur-Mer, mais l'assemblée ordonne qu'on le laisse passer.

24. Insurrection générale dans le Brabant et dans les provinces de la Belgique. Les insurgés déclarent l'empereur déchu de la souveraineté des Pays-Bas, et s'emparent de Turnhout. Les Autrichiens se retirent à Luxembourg. La ville de Bruxelles chasse également les Autrichiens. L'avocat Vandernott se met à la tête de l'insurrection.

2 novembre. L'Assemblée Nationale met les biens ecclésiastiques à la disposition de la nation. Le président avait d'abord mis aux voix cette proposition : *La propriété des biens du clergé appartient à la nation*. Cette motion fut rejetée par une majorité nombreuse. Alors un député proposa, comme moyen de conciliation, de déclarer que les biens du clergé seraient *mis à la disposition* de la nation. C'était la même mesure reproduite sous d'autres termes, et les défenseurs du clergé demandèrent qu'une nouvelle discussion s'ouvrît sur cette question ; mais leurs adversaires, craignant d'échouer encore dans cette seconde tentative, réclamèrent le vote immédiat, malgré l'opposition de plusieurs évêques. Le triomphe des ennemis du clergé fut complet. « Depuis long-temps la cupidité convoitait cette riche moisson, dont elle attendait des trésors immenses. Le mauvais usage que plusieurs ecclésiastiques faisaient de leurs revenus servait de prétexte à des plaintes dans lesquelles, comme il arrive souvent, on en voulait encore moins à l'abus qu'à la chose même. On insultait à la piété des anciens bienfaiteurs de l'église ; on se moquait de leur religieuse prodigalité. On ne voulait pas voir que c'était le clergé lui-même qui, le plus souvent, avait donné à des possessions auparavant arides et inhabitées l'importance qu'elles avaient acquise. On se dissimulait que ces biens étaient fondés sur des titres que leur antiquité seule eût dû rendre sacrés, et que, si une jouissance aussi constante était méconnue, nulle propriété ne serait plus garantie. Aussi, il est remarquable que le décret d'envahissement prononcé par l'assemblée a été le prélude d'autres injustices non moins criantes. L'usurpation des biens du clergé n'a fait que précéder celle des biens des déportés, des condamnés à mort, des émigrés. N'eût-on pas dû respecter au moins les possessions des hôpitaux, ces possessions recommandables par leur destination sacrée, ce patrimoine de l'indigent et du malade, cette ressource assurée de tant de familles malheureuses ? Mais la cupidité n'épargna rien ; l'humanité philosophique envahit les dons de la charité chrétienne. Il fallait de l'argent pour payer les frais de la révolution. Le clergé était riche, faible et haï des factieux. On s'empara de ses richesses et on voulut lui faire un crime de ses faibles efforts pour conserver ce qu'il avait reçu, et ce qu'il devait transmettre à d'autres. » (*Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique*.)

3 novembre. Décret qui ordonne que tous les parlements resteront en vacance jusqu'à nouvel ordre. La connaissance des crimes de *leze-nation* est attribuée au Châtelet.

17 décembre. Création des assignats. Ils sont hypothéqués sur le produit des biens ecclésiastiques dont la vente est ordonnée jusqu'à concurrence de quatre cents millions. La confiance que le public accorde d'abord à ce papier-monnaie affermit la puissance de l'Assemblée Nationale, que la pénurie des finances et le retour des parlements auraient probablement renversée. Cette ressource est encore augmentée, le 22, par l'aliénation des domaines de la couronne et par la confiscation des biens des nobles et autres personnes qui ont quitté la France.

1790.

15 janvier. Décret de l'Assemblée Nationale qui change la division de la France : quatre-vingt-trois départements sont substitués aux provinces, et tirent leurs noms des rivières ou des montagnes qui se trouvent dans la circonscription de ces localités.

18. Le marquis de Favras est condamné à mort par le Châtelet et exécuté en place de Grève. Il avait été dénoncé par le comité des recherches, comme ayant ourdi une conspiration tendant à faire des engagemens clandestins pour former un corps composé d'hommes d'action et de confiance qui devait, disait-on, servir à dissoudre l'Assemblée Nationale. Des placards, affichés avec profusion dans Paris, présentaient

MONSIEUR, frère du roi, comme le chef de cette entreprise. Cette rumeur, accréditée par les anarchistes, et les suites funestes qu'elle pouvait avoir, jetèrent l'alarme dans la cour du Luxembourg. Les craintes et les prières de ceux qui environnaient le prince le déterminèrent à une démarche désagréable, mais qu'on avait jugée nécessaire. MONSIEUR se rendit à l'Hôtel-de-Ville, où il fut reçu avec les témoignages du plus profond respect. Le prince rappela dans son discours qu'à la première assemblée des notables il s'était déclaré pour le doublement du tiers. « Je n'ai pas cessé de croire, dit-il, qu'une grande révolution était prête ; que le roi, par ses intentions, ses vertus et son rang, devait en être le chef. Que l'on me cite une seule de mes actions, un seul de mes discours qui ait démenti ces principes. Jusqu'au moment où je serai convaincu du contraire, je dois être cru sur ma parole. » Le discours du prince fut couvert d'applaudissemens, et un mémoire justificatif qu'il envoya le lendemain acheva de détruire toutes les préventions.

On ne peut se faire une idée de la rage que montrèrent quelques forcenés pendant l'instruction du procès de M. de Favras. Les portes du tribunal étaient continuellement assiégées par une multitude qui demandait à grand cris l'exécution de l'accusé. « Votre vie, lui dit le rapporteur, en lui signifiant sa sentence, votre vie est un sacrifice que vous devez à la tranquillité et à la liberté publiques. » Ce rapporteur était M. Quatremère qui a péri lui-même sous le règne de la terreur.

4 février. Le roi se rend à l'Assemblée Nationale. Il s'engage à défendre et à maintenir la constitution. Tous les députés prêtent serment de fidélité à la nation, à la loi et au roi.

13. Décret supprimant les vœux monastiques. Cette proposition fut vivement combattue par MM. de Bonal, évêque de Clermont, de la Fare, évêque de Nanci, et par plusieurs autres ecclésiastiques. Leurs efforts furent infructueux. On décréta que la loi ne reconnaissait plus de vœux, que tous les ordres et congrégations étaient supprimés, et que les individus qui les composaient étaient libres de les quitter. Beaucoup de moines, déjà séduits par les attraits du monde, se hâtèrent de rompre leurs liens. On les vit se jeter avec ardeur hors des cloîtres et grossir le nouveau clergé que l'assemblée allait former. D'autres se précipitèrent dans des voies plus déplorables et figurèrent dans les excès de la révolution. Il en resta cependant un grand nombre qui demeurèrent fidèles à leur vocation et qui ne se crurent pas dégagés de leurs vœux par le décret de l'assemblée. Ils continuèrent d'observer leur règle tant qu'ils le purent et se réunirent à cet effet dans les maisons qui furent momentanément conservées. Ainsi l'on a pu dire que ceux qui restèrent éloignés du monde auraient pu y reparaître sans danger, tandis que, pour l'honneur de la morale et le repos de la société, il eût été à désirer que la plupart de ceux qui ont abandonné leurs cloîtres y fussent restés enfermés.

20. Mort de l'empereur Joseph II, à l'âge de 49 ans ; il était fils de l'empereur François Ier et de l'impératrice Marie-Thérèse, et frère de la reine de France Marie-Antoinette. Ce prince a fait de nombreuses réformes dans ses états : mieux préparées, elles auraient eu de plus heureux résultats. Léopold II, son frère, lui succède d'abord comme roi de Bohême et de Hongrie, et ensuite (30 septembre) comme empereur d'Allemagne.

Troubles à Marseille, à Bordeaux et à Béziers où l'autorité cherche vainement à réprimer les actes révolutionnaires. Le garde des sceaux appelle l'attention de l'assemblée sur ces désordres. C'est dans cette discussion que M. de Lafayette prononce cette fameuse sentence : « L'insurrection est le plus saint des devoirs. »

24. Décret qui ordonne l'égalité des partages dans les successions, et supprime les substitutions et les droits des aînés. Abolition des droits seigneuriaux.

6 mai. Création de la municipalité de Paris, divisée en quarante-huit sections.

8. Décret établissant l'uniformité des poids et mesures en France.

22. Le roi ayant ordonné l'équipement de quatorze vaisseaux, en informe l'assemblée par un message. Cette communication donne lieu d'examiner cette question : à qui appartient le droit de faire la guerre et la paix ? Après une longue discussion dans laquelle Mirabeau soutient que ce droit appartient au monarque, l'assemblée décide qu'il appartient à la nation. La guerre ne pourra être déclarée désormais que par un décret du corps législatif sanctionné par le roi. Ce fut dans le cours de cette discussion que Mirabeau, détaché du duc d'Orléans dont il méprisait la pusillanimité, s'écria : « Et moi aussi, on voulait, il y a peu de jours encore, me porter en triomphe, et on crie maintenant dans les rues : *La grande trahison du comte de Mirabeau* ! Je n'avais pas besoin de cette leçon pour savoir qu'il n'y a qu'un pas du Capitole à la roche Tarpéienne. » En parlant ainsi, Mirabeau faisait allusion à une ovation que le peuple avait décernée au jeune Barnave, à l'issue d'une des séances de l'assemblée. Les paroles de Mirabeau sont devenues une funeste prédiction pour beaucoup de popularités de cette époque.

7 juin. Décret qui fixe le nombre des métropoles et des évêchés.

9. La liste civile du roi est fixée à 25 millions. La reine aura quatre millions de revenu pour son douaire.

11. Délibération des Avignonnais pour leur réunion à la France.

19. L'Assemblée Nationale supprime tous les titres de noblesse, les ordres militaires, les livrées, les armoiries, et toute espèce de distinction entre les Français. Cette séance eut beaucoup de ressemblance avec celle du 4 août, en ce que ce furent les Saint-Fargeau, les Lameth, les Noailles, les Lafayette, les Montmorency, les Liancourt, qui s'empressèrent de faire le sacrifice

des titres qui les élevaient au-dessus de leurs concitoyens.

10 juillet. Décret qui ordonne que les biens des non-catholiques sortis de France, en vertu de la révocation de l'édit de Nantes, seront restitués à leurs héritiers ou ayans-cause.

12 juillet. Constitution civile du clergé décrétée par l'Assemblée Nationale. Elle a donné lieu à plusieurs lois qui ont détruit l'institution religieuse au lieu de la reconstituer. Cette constitution civile du clergé ayant été l'occasion du schisme qui a si longtemps désolé l'église de France, il est utile d'en faire connaître les principales dispositions. On y assimilait la division ecclésiastique à la division civile ; pour cela, on réduisait les cent trente-cinq évêchés, existant en France, à quatre-vingt-trois, nombre égal à celui des départements. De cette manière, leur territoire et leurs limites se trouvaient totalement intervertis. Les nouveaux diocèses se formaient quelquefois des débris de cinq ou six anciens. Des métropoles entières étaient anéanties, des évêchés érigés en églises métropolitaines et des siéges épiscopaux créés là où il n'y en avait jamais eu. Il était défendu de reconnaître l'autorité d'aucun évêque et d'aucun métropolitain étranger. La nouvelle constitution prononçait encore la destruction des chapitres des églises cathédrales ; on supprimait de même tous les autres chapitres, abbayes, prieurés, chapelles et bénéfices. Il était statué qu'un nouvel évêque ne pourrait s'adresser au pape pour en obtenir la confirmation ; qu'il lui écrirait seulement comme au chef visible de l'église, en témoignage de la communion qu'il serait résolu d'entretenir avec lui, et qu'il demanderait l'institution canonique au métropolitain ou au plus ancien évêque de la province. Quant au choix des évêques et des curés, l'assemblée le confiait aux mêmes corps électoraux chargés de nommer les administrations civiles. On transformait l'église cathédrale en une église paroissiale par la suppression d'une ou de plusieurs paroisses ; on nommait l'évêque pasteur immédiat de cette paroisse, et on déterminait le nombre des vicaires qui devaient la desservir avec lui, et former son conseil habituel et permanent. Il était spécifié que l'évêque ne pourrait faire aucun acte de juridiction, en ce qui concernait le gouvernement du diocèse, qu'après en avoir délibéré avec eux. Pendant la vacance des siéges toute l'autorité passait au premier vicaire épiscopal. On donnait aux curés le droit de choisir leurs vicaires parmi les prêtres ordonnés ou admis dans le diocèse, sans qu'ils eussent besoin de l'approbation de l'évêque. Tels étaient les principaux articles de cette *constitution civile* du clergé, ainsi appelée, sans doute, pour faire croire qu'elle ne portait que sur des objets purement civils, tandis qu'elle statuait sur les matières les plus exclusivement dépendantes de l'autorité spirituelle. L'un des principaux rédacteurs de cet acte était un avocat nommé Camus : il était connu par son attachement au parti désigné sous le nom *d'appelants français*.

Le roi demande du temps pour se prononcer sur ce décret, et il en profite pour consulter le pape sur l'opportunité des réformes qu'on veut introduire dans la hiérarchie ecclésiastique.

14 juillet. Fédération nationale au Champ-de-Mars. Le roi se rend à cette fête où assistent des députations de tous les corps de l'armée et des quatre-vingt-trois départements de la France. Au milieu du champ-de-Mars s'élève *l'autel de la Patrie* sur lequel M. de Talleyrand-Périgord, évêque d'Autun, célèbre la messe. M. Louis, ancien conseiller clerc au parlement de Paris, remplit les fonctions de sous-diacre. Le roi, sur son trône, prononce le serment de se soumettre aux lois et de les faire exécuter. Le commandant général de la garde nationale, accompagné d'un corps nombreux d'officiers, dépose son épée sur l'autel, et tous jurent de défendre jusqu'à la dernière goutte de leur sang une constitution qui n'était pas encore terminée. Au moment du serment du roi, il s'éleva un cri général d'applaudissement : le son des instruments, le bruit du canon, le cliquetis des armes, l'ondulation des drapeaux, les trépignements de joie, enfin l'affluence des fédérés qui étendaient avec reconnaissance leurs mains vers le trône, tout cela formait un spectacle imposant, qui semblait promettre à la France des jours plus heureux. Ce fut pour cette cérémonie que le Champ-de-Mars fut mis en l'état où nous le voyons aujourd'hui ; il s'appela d'abord *Champ de la Fédération*. On fit pour les apprêts de cette cérémonie de grands mouvements de terrain, qui furent exécutés en moins de huit jours, par plus de soixante mille citoyens de tous les états et de toutes les classes, qui venaient, dès le matin, remuer des terres et traîner des brouettes ; on voyait attelés à la même brouette un soldat, un artisan, un grand seigneur, un abbé et une danseuse. Les travaux du Champ-de-Mars offraient le spectacle le plus bizarre, le plus populaire, le plus animé et le plus révolutionnaire qu'on ait jamais vu.

5 août. Création des juges de paix et des tribunaux de conciliation.

6. Abolition du droit d'aubaine.

7. Le roi permet au duc d'Orléans de revenir en France. Quelques historiens assurent qu'il revint sans en avoir l'autorisation, et sur la seule invitation de ses amis qui lui garantirent sa sûreté. Il vint à l'assemblée expliquer les causes de son départ et celles de son retour.

25. Les ecclésiastiques sont exclus de toutes fonctions publiques, comme incompatibles avec leur ministère.

31. Insurrection militaire à Nanci. Les régiments du Roi, de Châteauvieux et de Mestre-de-camp se mettent en révolte contre leurs officiers. Trait héroïque du jeune Desilles, officier au régiment du Roi, qui est massacré sur la lumière d'un canon en voulant empêcher l'effusion du sang.

4 septembre. M. Necker donne sa démission, qui est reçue froidement par l'Assemblée Natio-

nale. Il se décide à quitter la France. Arrêté à Arcis-sur-Aube, et détenu dans une hôtellerie, les clameurs de la populace deviennent si inquiétantes qu'il dit à sa femme : « Madame, je vous prie de me pardonner les peines que je vous cause. » L'Assemblée Nationale ordonne qu'on lui laissera continuer sa route. Vers Lyon, il est encore inquiété par des hommes à cheval qui suivent sa voiture en le menaçant. C'est à travers ces malédictions et ces dangers que l'homme qu'on nommait naguère le *ministre adoré* parvient à gagner la Suisse et à se retirer dans sa terre de Coppet.

Après la retraite de M. Necker, l'Assemblée Nationale s'empare de la direction du trésor public.

7. Suppression des parlements et des cours de justice. Nouvelle organisation judiciaire.

On apprend à Paris que de graves symptômes de troubles se manifestent sur différents points de l'île de Saint-Domingue.

22. Les révoltés brabançons sont attaqués et battus sur presque tous les points où l'insurrection s'était déclarée ; ils repassent la Meuse et abandonnent Limbourg et Verviers.

29. Décret de l'Assemblée Nationale portant émission de 800 millions d'assignats pour acquitter la dette publique. Il y en avait déjà pour 400 millions en circulation.

Troubles dans le midi de la France et principalement à Nîmes où plusieurs personnes perdent la vie.

2 octobre. L'Assemblée Nationale déclare, sur le rapport de Chabroud, avocat, député du Dauphiné, qu'il n'y a pas lieu à accusation contre MM. d'Orléans et Mirabeau relativement aux journées des 5 et 6 octobre 1789. Le rapporteur, en présentant à l'assemblée (7 août) la procédure instruite devant le Châtelet, avait dit : « Nous venons, après six mois de recherches, déchirer le voile qui couvrait les attentats commis dans le palais de nos rois. » Ce début annonçait d'affreuses découvertes; mais l'examen n'eut pas le résultat qu'on en attendait. Le Châtelet déclarait dans sa procédure qu'*il y avait lieu à accusation contre le duc d'Orléans et le comte de Mirabeau*. Mirabeau plaida sa cause avec sa véhémence ordinaire : il parut faible dans la défense du duc d'Orléans. Il s'attacha surtout à démontrer les vices de la procédure, moyen qui, tout en procurant le succès, ne prouve pas l'innocence. L'assemblée décréta à une grande majorité, *qu'il n'y avait lieu à accusation, ni contre le duc d'Orléans, ni contre le comte de Mirabeau.*

26. MM. de Barentin, de la Luzerne et de la Tour-du-Pin quittent le ministère le même jour; ils sont remplacés par MM. Duportail, à la guerre ; de Fleurieu, à la marine, et Duport-Dutertre, à la garde des sceaux.

10 novembre. Organisation du tribunal de cassation.

25. Les troupes Autrichiennes, sous les ordres du maréchal de Bender, entrent dans Namur; l'armée des insurgés Brabançons met bas les armes sans combattre.

27. Décret qui ordonne aux évêques, curés, et à tous autres ecclésiastiques ou fonctionnaires publics, de prêter serment de fidélité à la nation, à la loi et au roi, de maintenir la constitution décrétée par l'Assemblée Constituante et acceptée par le roi, et de se conformer aux décrets relatifs à la constitution civile du clergé. Ce décret répand de grands germes de division parmi les ministres du culte catholique. Peu d'ecclésiastiques se soumettent au serment. On appelle *réfractaires* ceux qui se refusent à le prêter; ils perdent leurs bénéfices et sont en butte à la haine des révolutionnaires.

10 décembre. Les Pays-Bas sont garantis à l'Empereur par l'Angleterre, la Prusse et la Hollande. Le 12, les Autrichiens prennent aux Brabançons la ville d'Ostende, et la Belgique est de nouveau soumise à la maison d'Autriche.

21. Décret qui change le nom de la maréchaussée de France en celui de Gendarmerie *Nationale.*

26. Le roi, obsédé par les manœuvres de ceux qui torturent sa conscience, se décide à donner sa sanction à la constitution civile du clergé. Le lendemain de cette acceptation, cinquante-huit ecclésiastiques prêtent serment au sein de l'assemblée, et commencent cette longue série de défections et de malheurs si éloquemment prévus par un illustre orateur: « Une scission se prépare; l'universalité des évêques de France et les curés, en grande partie, croient que la religion leur défend d'obéir à vos décrets; cette persuasion se fortifie par la contradiction, et ces principes sont d'un ordre supérieur à vos lois; en chassant les évêques de leurs siéges et les curés de leurs presbytères pour vaincre cette résistance, vous ne l'aurez pas vaincue : vous serez seulement au premier pas de la carrière de la persécution qui s'ouvre devant vous. Doutez-vous que les évêques, chassés de leurs foyers, n'excommunieront pas ceux qui seront mis à leurs places? doutez-vous qu'une grande partie des fidèles ne reste attachée à ses anciens pasteurs et aux principes de l'Eglise ? Alors le schisme est introduit, les querelles de religion commencent; alors les peuples douteront de la validité des sacrements ; ils craindront de voir fuir devant eux cette religion sublime qui, saisissant l'homme dès le berceau et le suivant jusqu'à la mort, lui offre des consolations touchantes dans toutes les circonstances de la vie : alors les victimes se multiplieront, le royaume sera divisé ; vous verrez les catholiques, errant sur la surface de l'empire, suivre dans les cavernes, dans les déserts, leurs ministres persécutés; vous les verrez dans tout le royaume réduits à cet état de misère et de persécution dans lequel les protestants avaient été plongés par la révocation de l'édit de Nantes. » (*Cazalès. Séance du 27 déc.* 1790.)

1791.

4 janvier. L'Assemblée Nationale devait recevoir, dans cette séance, le serment des ecclésias-

tiques qui siégeaient dans son sein. Ceux du côté gauche de l'assemblée, le curé Grégoire à leur tête, l'avaient prêté dès le 27 décembre précédent. Le 4 janvier, on fait l'appel de tous les autres ecclésiastiques de l'assemblée. M. de Bonnac, évêque d'Agen, monte le premier à la tribune, et refuse le serment en donnant les raisons de son refus. Un de ses curés suit son exemple. M. de Saint-Aulaire, évêque de Poitiers, déclare également que sa conscience l'empêche de faire ce qu'on exige de lui. Ces professions de foi publiques et motivées déplaisent à la majorité. La séance devient orageuse, et l'agitation gagne bientôt les tribunes et les dehors de la salle. On entendait à la porte des cris et des menaces. Des gens apostés au dehors avaient espéré intimider les ecclésiastiques, mais ces moyens n'eurent aucun succès. L'assemblée décrète que les membres interpellés répondront *oui* ou *non* et rien de plus. Tous les évêques et tous les prêtres qui siégent à droite répondent par un refus formel. Parmi ceux mêmes qui avait prêté le serment précédemment, il y en eut plus de vingt-cinq qui le rétractèrent ensuite, soit à la tribune, soit par des lettres au président quand ce moyen de publicité leur eut été interdit. Ainsi, de tous les ecclésiastiques de l'assemblée, soixante-dix environ se soumirent à la constitution civile du clergé. Le dimanche suivant, 9 janvier, la formalité du serment fut demandée au clergé des paroisses de Paris. Vingt-neuf curés le refusèrent; entre autres ceux de Saint-Sulpice et de Saint-Roch, à la tête de près de cent prêtres de leur communauté, et l'on assure que sur huit cents ecclésiastiques, employés au ministère dans la capitale, on en compta plus de six cents qui renoncèrent à leurs places plutôt que de prêter un serment qui répugnait à leur conscience. Les évêques, dans les provinces, imitèrent l'exemple de ceux qui étaient réunis à Paris : sur cent trente-cinq évêques français, quatre seulement acquiescèrent à la nouvelle constitution. Ce furent le cardinal de Brienne, archevêque de Sens, et les évêques d'Autun, d'Orléans et de Viviers. M. de Brienne renvoya ensuite ce même chapeau de cardinal qu'il avait tant brigué auparavant, et qu'il n'avait obtenu qu'à sa sortie du ministère. Les évêques d'Autun et d'Orléans, reconnaissant qu'ils n'étaient point faits pour l'état qu'ils avaient embrassé, se jetèrent dans les fonctions civiles et contractèrent même des mariages. Quant à M. de Savines, évêque de Viviers, voici le jugement qu'en porte la *Biographie Moderne* : « Les incohérences de son génie, ses rêveries philantropiques, ses écrits éloquents, ses bizarreries enfin, l'ont fait surnommer avec raison le *Jean-Jacques* du clergé. » Enfermé à Charenton, il y est mort quelques années après le concordat de 1802, auquel il avait espéré s'opposer en refusant de donner la démission de son siége.

Etablissement des tribunaux de commerce dans les principales villes de France.

9 janvier. Traité de paix signé à Jassy, entre la Russie et la Porte-Ottomane, par la médiation du roi de Prusse. Ce traité arrête les grands projets de la Russie sur Constantinople. La France et l'Angleterre furent effrayées des progrès de cette puissance, dont le premier ministre, Potemkin, avait fait graver sur la porte de la nouvelle ville de Kherson en Crimée : *chemin de Bizance*. Les cabinets de St-James et de Versailles exigèrent en quelque sorte de Catherine II le traité de Jassy.

11. Décret de l'Assemblée Nationale qui ordonne la fabrication de pièces de 15 et de 30 sols jusqu'à concurrence de 15 millions de francs. Le 13, cette assemblée décrète que l'élection des évêques et des curés sera faite dans les départements par les assemblées électorales.

Abolition du privilége de la compagnie du Sénégal. Le commerce de cette colonie devient libre pour tous les Français.

Troubles à la Martinique et à Saint-Domingue.

Loi qui permet de cultiver du tabac dans tout le royaume.

Suppression des jurandes, maîtrises et corporations. Création des patentes. Abolition des droits d'entrée perçus aux barrières de Paris.

21 février. Mesdames, tantes du roi, quittent Paris et se rendent à Rome. Elles sont arrêtées à Arnay-le-Duc par les autorités; mais un décret de l'Assemblée Nationale les autorise à continuer leur route.

25. Sacre des premiers évêques *constitutionnels* à Paris. Cette cérémonie à lieu dans l'église de l'Oratoire. M. Talleyrand Périgord, évêque d'Autun, assisté des évêques Gobel, de Lydda, et Miroudot, de Babylone, confère le caractère épiscopal constitutionnel aux curés Expilly et Maroles, élus évêques du *Finistère* et de l'*Aisne*. Le 10 mars et le 13 avril, Pie VI adressa deux brefs aux évêques et au clergé de France. Le pape commençait par déplorer la défection des quatre évêques, et surtout de celui qui avait prêté ses mains pour la consécration des *constitutionnels* Il ordonnait à tous les ecclésiastiques qui avaient fait le serment, de le rétracter dans quarante jours, sous peine d'être suspendus de l'exercice de tous ordres et soumis à l'irrégularité, s'ils en faisaient les fonctions. Il déclarait les élections des nouveaux évêques illégitimes, sacriléges et contraires aux canons, ainsi que l'érection des siéges de Moulins et autres créés par les nouvelles lois. Quelques-uns des prêtres assermentés se soumirent à la décision du chef de l'église; mais le plus grand nombre de ceux qui s'étaient joints à l'église constitutionnelle ont persévéré dans cette démarche.

28. Le peuple de Paris se porte à Vincennes et démolit les parapets du donjon.

Quatre cents jeunes gens se rendent aux Tuileries pour protéger le roi, contre les excès dont sa personne est menacée. Les chefs de la garde nationale prétendent que cette réunion a le projet de favoriser la fuite du roi. Louis XVI, pour épargner à ces jeunes gens de plus grands malheurs,

prend le parti de les désarmer lui-même et de les engager à se retirer. Ils défilent entre deux haies de gardes nationaux qui les accablent d'injures et même de coups. Quelques-uns de ceux qui les maltraitent, croyant ajouter le ridicule à l'insulte, les appellent : *Chevaliers du poignards*. Ce nom odieux est appliqué à cette troupe de sujets fidèles pour avoir essayé, sans succès, de soutenir les débris d'une monarchie qui s'écroulait de toutes parts. Les émigrations se multiplient dans toutes les parties de la France.

2 avril. Mort de Mirabeau. Lors de la discussion sur la constitution, cet énergique orateur avait dit à la tribune : « Je combattrai toute espèce de factieux qui voudraient porter atteinte aux principes de la monarchie, dans quelque système que ce soit, et dans quelque partie du royaume qu'ils osent se montrer. » Sa mort, arrivée peu de jours après cette déclaration, et les symptômes équivoques de son agonie, ont donné lieu à des soupçons d'empoisonnement qui n'ont jamais été éclaircis. Il est certain que Mirabeau avait enfin ouvert les yeux sur les dangers de la monarchie et qu'il paraissait vouloir réparer le mal auquel il avait prêté une si énergique coopération. Quelque temps avant sa mort, ayant été interrompu au moment où, parlant de l'émigration, il se montrait contraire aux mesures de rigueur qu'on avait forcé le comité de constitution de proposer : « Silence aux trente voix ! » s'écria-t-il, en désignant avec un geste de mépris le petit nombre d'orléanistes qui tenait l'assemblée dans sa dépendance. On lit dans les Mémoires du marquis de Bouillé, que Mirabeau entièrement rallié à la cause de l'infortuné Louis XVI, se proposait de seconder les projets formés pour affranchir ce monarque du joug de l'Assemblée Nationale. Sa mort inattendue l'a-t-elle seule empêché de réaliser ce généreux dessein ? C'est ce qu'on pourrait supposer d'après ses dernières paroles : « J'emporte avec moi le deuil de la monarchie, disait-il sur son lit de mort ; les factieux après moi s'en disputeront les lambeaux. » Quoi qu'il en soit, la mort de Mirabeau fut considérée comme une calamité publique. Il fut sincèrement regretté par ceux-là mêmes qu'il avait le plus grièvement offensés. Il y eut cela de remarquable dans cet événement, que tous les partis croyant avoir cet orateur dans leurs intérêts, il obtint les regrets de toutes les fractions de l'assemblée. Elle lui décerna de magnifiques funérailles. Tous les spectacles furent fermés et un deuil de huit jours fut décrété. L'Assemblée Nationale tout entière, la municipalité de Paris, les présidents des sections, les troupes, la garde nationale et des milliers de citoyens, vêtus de noir, accompagnèrent son convoi dont le cortége tenait plus d'une lieue, et fut six heures à défiler de la Chaussée-d'Antin à l'église Sainte-Geneviève où son corps fut transporté.

4. L'église de Sainte-Geneviève, qui n'a pas encore été consacrée par le culte catholique, prend le titre de Panthéon. Le décret s'exprime ainsi : Elle se nommera Panthéon, recevra les cendres des hommes distingués par toute espèce de mérite, et portera sur le fronton cette inscription : *Aux grands hommes, la patrie reconnaissante*.

18. Le roi a l'intention de se rendre à Saint-Cloud pour faire ses Pâques. Il en prévient l'assemblée. Aussitôt le tocsin sonne, la populace se précipite en foule aux Tuileries ; la garde nationale y arrive de tous côtés. M. de Lafayette se présente, parle au roi, qui était dans son carrosse avec sa famille, et ordonne à ses soldats de faire ouvrir le passage : il n'est point obéi. Après deux heures d'attente, le malheureux monarque est obligé de remonter dans ses appartements. Il demanda la punition de quelques gardes nationaux qui s'étaient permis des propos insultants pendant cette longue négociation du commandant-général avec ses subordonnés ; mais il ne l'obtint pas.

3 mai. L'effigie du pape est brûlée par des hommes des dernières classes du peuple dans le jardin du Palais-Royal à Paris.

31. M. Guillotin, docteur en médecine, invente une machine pour l'exécution à mort des condamnés. Elle porte le nom de son inventeur.

Cette funeste machine a joué un rôle trop important dans nos sanglantes annales révolutionnaires, pour ne pas en parler avec quelques détails. M. le docteur Guillotin avait, le 1er décembre 1789, proposé à l'Assemblée Constituante un mode de supplice à substituer à la roue et à la potence. La niaiserie d'une phrase, dans son rapport, fit rire l'assemblée qui passa à l'ordre du jour. M. Guillotin disait : *avec ma machine je vous fais sauter la tête d'un clin d'œil et vous ne souffrez point*. Ce ne fut qu'après une très longue et très curieuse correspondance entre M. Guillotin, M. Rœderer, procureur général de la commune, et le ministre des finances Clavière, que la machine fut adoptée. L'exécuteur Samson prit part à cette correspondance. Il y eut un marché passé avec un entrepreneur pour la fourniture de toutes les *Guillotines* de France, à cinq cents livres la pièce ; on y joignait une instruction de M. Rœderer, *sur la manière de s'en servir*.

5 juin. Un décret de l'assemblée ôte au roi le droit de faire grâce.

20. Le roi s'éloigne secrètement de Paris, accompagné de la reine, du dauphin, de madame royale, sa fille, de madame Elisabeth, sa sœur, et de Mme de Tourzel, gouvernante de ses enfants. Ils prennent la route de Montmédy. *Monsieur* et *Madame*, partis du Luxembourg, une heure après le roi, prennent la route de Mons. Aussitôt qu'on s'aperçoit du départ du roi, des courriers sont expédiés sur tous les points du royaume. L'Assemblée Nationale reste en permanence. Le 21, entre onze heures et minuit, Louis XVI est reconnu à Sainte-Menehould, par Drouet, maître de postes, et depuis représentant du peuple. Tandis qu'on change de chevaux, cet homme va trouver Sauze, procureur de la commune, et délibère avec lui sur les moyens d'ar-

rêter le roi. Sauze envoie sur-le-champ des réquisitions d'hommes dans les villes et bourgs des environs. Drouet se rend au bas de Varennes : là se trouve un pont assez étroit sur lequel il ne peut passer qu'une seule voiture avec deux ou trois personnes. On y conduit une charrette chargée de fumier, qu'on y renverse. La voiture du Roi est arrêtée. Sauze, qui n'a encore pu rassembler que sept hommes, vient demander les noms des voyageurs et se fait exhiber les passeports. « Je suis, dit la reine, la baronne de Koorpf; je vais en Russie avec ma famille et mon valet de chambre. » Sauze fait entrer les voyageurs chez lui sous prétexte qu'il faut viser le passeport. Il leur offre des rafraîchissements, et s'arrange si bien qu'il traîne la conversation jusqu'au moment où on vient lui dire à l'oreille que les secours sont arrivés. Alors il se met à regarder un portrait du roi qu'il avait dans son appartement; il le compare avec la figure du faux valet de chambre. « Pardieu! c'est inconcevable, dit-il en s'adressant à Louis XVI, comme vous ressemblez à notre bon roi! » Il s'approche de la prétendue baronne : « Voyez donc, Madame, comme notre bon roi et votre valet de chambre se ressemblent. » La reine, sans faire semblant de l'entendre, répète à chaque instant : « Allons, partons! » Sauze par quatre fois s'écrie : « Mais voyez donc, Madame, je vous en supplie, si l'on ne dirait pas que c'est le roi? » — « Oui, c'est le roi, dit la reine avec un ton plein de dignité, je suis la reine; voilà monseigneur le dauphin, madame Elisabeth et madame Royale. Il ne tient qu'à vous de faire votre fortune; vous sentez quel service vous pouvez nous rendre, et quelle sera notre reconnaissance. » — « Ma plus douce récompense, répond Sauze avec une humilité affectée, est d'avoir eu chez moi Sa Majesté, et de lui avoir témoigné mon respect comme citoyen; mais en qualité de magistrat, je dois annoncer au roi qu'il lui est impossible de passer outre; que le peuple est sous les armes au nombre de dix mille hommes; que le devoir de Louis XVI est de rester au milieu d'un peuple dont il est adoré, et de retourner à Paris. » Sur ces entrefaites, arrive Romeuf, aide-de-camp de M. de Lafayette, qui signifie au roi l'ordre de revenir à Paris. *Le roi obéit.* On se met en route à cinq heures du matin; quinze mille individus, armés de fusils, de faulx, de broches et de toutes sortes d'instruments offensifs, accompagnent la voiture de la famille royale. « C'est, dit Sauze au roi, pour protéger votre vie et votre retour. » Les trois gardes du corps, MM. Maldan, Valory et Dumoutier, qui avaient accompagné le roi, déguisés en courriers, sont liés et garrottés sur le siége de la voiture royale et font tout le voyage dans cette honorable captivité.

« Bravant du haut du char ces généreux guerriers,
» Leurs impudents vainqueurs, le front ceint de lauriers,
» Comme s'ils triomphaient d'avoir conquis leur proie,
» Fatiguaient les échos de leurs longs cris de joie
« Tandis que, vers Paris, les coursiers vigoureux,
» De la France entraînaient les maîtres malheureux. »
(THEVENEAU. *Voyage de Varennes.*)

23. L'assemblée envoie MM. de Latour-Maubourg, Pétion et Barnave à Varennes, pour accompagner le roi à son retour. M. de Bouillé, qui devait favoriser la fuite du roi, est suspendu de ses fonctions militaires.

25. Le roi rentre à Paris!

Le 28, après avoir entendu le rapport des commissaires nommés pour interroger le roi et la reine, l'assemblée ordonne qu'il sera nommé un gouverneur à *l'héritier du trône*. Amère dérision!

1er juillet. On annonce à l'Assemblée Nationale que *Monsieur* et *Madame* sont arrivés à Bruxelles.

9. Décret qui ordonne à tous les émigrés de revenir en France sous deux mois.

11. Translation des cendres de Voltaire au Panthéon.

L'abbaye de Scellières, où les cendres de Voltaire se trouvaient déposées depuis 1778, étant en vente, M. de Villette s'adressa au maire de Paris, afin que la municipalité les réclamât et leur procurât une autre sépulture. M. Charron, officier municipal, fit part de cette demande à l'Assemblée Nationale, ainsi que de la prétention des deux communes de Troyes et de Romilly, qui avaient décidé qu'elles se partageraient cette dépouille. L'assemblée nationale, sur la proposition de Regnaud de Saint-Jean-d'Angely, décréta, le 8 mai, que les restes de Voltaire seraient transférés dans l'église paroissiale de Romilly jusqu'à ce qu'il eût été statué sur la pétition de la municipalité de Paris. Le 30 mai, un nouveau décret déclara que, « Marie-François Arouet de Voltaire était digne de recevoir les honneurs décernés aux grands hommes; qu'en conséquence ses cendres seraient transférées de l'église de Romilly dans celle de Sainte-Geneviève de Paris. »

Un cortége pompeux fut préparé pour cette cérémonie, à laquelle le parti révolutionnaire attachait une grande importance. Voici la relation officielle de cette translation; c'est un monument historique :

« Dimanche 10 juillet 1791, M. le procureur syndic du département et une députation du corps municipal se sont rendus, savoir : le procureur syndic aux limites du département, et la députation de la municipalité à la barrière de Charenton, pour recevoir le corps de Voltaire. Un char de forme antique portait le sarcophage dans lequel était contenu le cercueil. Des branches de laurier et de chêne, entrelacées de roses, de myrtes et de fleurs des champs, entouraient et ombrageaient le char, sur lequel étaient deux inscriptions : l'une,

« Si l'homme est créé libre, il doit se gouverner. »

l'autre,

» Si l'homme a des tyrans, il les doit détrôner.

» Plusieurs députations, tant de la garde natio-

nale que des sociétés patriotiques, formaient un cortége nombreux, et on conduisit le corps sur les ruines de la Bastille. On avait élevé une plateforme sur l'emplacement qu'occupait la tour dans laquelle Voltaire fut renfermé ; son cercueil, avant d'y être déposé, a été montré à la foule innombrable des spectateurs qui l'environnaient ; et les plus vifs applaudissements ont succédé à un religieux silence. Des bosquets garnis de verdure couvraient la surface de la Bastille. Avec les pierres provenant de la démolition de cette forteresse, on avait formé un rocher, sur le sommet et autour duquel on voyait divers attributs et allégories. On lisait sur une de ces pierres :

« Reçois
en ce lieu
où
t'enchaîna le despotisme,
Voltaire,
les honneurs que te rend
la Patrie. »

» La cérémonie de la translation au Panthéon-Français avait été fixée pour le lundi 11 ; mais une pluie survenue pendant une partie de la nuit et de la matinée avait déterminé d'abord à la remettre au lendemain : cependant, tout étant préparé, et la pluie ayant cessé, on n'a pas cru devoir la retarder ; le cortége s'est mis en marche à deux heures après midi. Voici l'ordre qui était observé : un détachement de cavalerie, les sapeurs, les tambours, les canonniers et les jeunes élèves de la garde nationale, la députation des colléges, les sociétés patriotiques avec diverses devises. On a remarqué celle-ci :

« Qui meurt pour sa patrie meurt toujours content. »

» Députations nombreuses de tous les bataillons de la garde nationale ; groupe armé de Forts de la Halle, les portraits en relief de Voltaire, J.-J. Rousseau, Mirabeau et Désilles, environnant le buste de Mirabeau donné par M. Palloy à la commune d'Argenteuil ; ces bustes étaient entourés des camarades de d'Assas, et des citoyens de Varennes et de Nancy. Les ouvriers employés à la démolition de la Bastille, ayant à leur tête M. Palloy, portaient des chaînes, des boulets et des cuirasses, trouvés lors de la prise de cette forteresse. Sur un brancard était le procès-verbal des électeurs de 1789 et l'*Insurrection Parisienne* par M. Dusaulx. Les citoyens du faubourg Saint-Antoine portant le drapeau de la Bastille avec un plan de cette forteresse représentée en relief, et ayant au milieu d'eux une citoyenne en habit d'amazone, uniforme de la garde nationale, laquelle a assisté au siége de la Bastille et à concouru à sa prise ; un groupe de citoyens armés de piques, dont une était surmontée d'un bonnet de la liberté et de cette devise :

» De ce fer naquit la liberté. »

« Le quatre-vingt troisième modèle de la Bastilles, destiné pour le département de Paris, porté par les anciens gardes-françaises, revêtus de l'habit de ce régiment ; la société des jacobins (on a paru étonné que cette société n'ait pas été réunie avec les autres) ; les électeurs de 1789 et de 1790, les cent-suisses ; les gardes-suisses ; députation des théâtres, précédant la statue de Voltaire, entourée de médaillons portant les titres de ses principaux ouvrages. La statue d'or, couronnée de lauriers, était portée par des hommes habillés à l'antique. Les académies et les gens de lettres environnaient le coffre d'or, renfermant les soixante-dix volumes de ses œuvres, donnés par M. Beaumarchais. Députation des sections, jeunes artistes, gardes nationaux et officiers municipaux de divers lieux et du département de Paris ; corps nombreux de musique vocale et instrumentale. Venait ensuite le char portant le sarcophage dans lequel était renfermé le cercueil.

» Le haut était surmonté d'un lit funèbre, sur lequel on voyait le *Philosophe* étendu, et la *Renommée* lui posant une couronne sur la tête. Le sarcophage était orné de ces inscriptions :

*« Il vengea
Calas, La Barre, Sirven
et Montbailly.
Poète, philosophe, historien,
il a fait prendre un grand essor
à l'esprit humain,
et nous a préparés
à devenir libres. »*

» Le char était traîné par douze chevaux gris-blancs, attelés sur quatre de front, et conduits par des hommes vêtus à la manière antique. Immédiatement après le char venait la députation de l'Assemblée Nationale, le département, la municipalité, la cour de cassation, les juges des tribunaux de Paris, les juges de paix, le bataillon des vétérans : un corps de cavalerie fermait la marche.

» Ce cortége a suivi les boulevards depuis l'emplacement de la Bastille, et s'est arrêté vis à vis l'Opéra (porte Saint-Martin). Le buste de Voltaire ornait le frontispice du bâtiment ; des festons et des guirlandes de fleurs entouraient des médaillons sur lesquels on lisait : *Pandore, le Temple de la Gloire, Samson*. Après que les acteurs eurent couronné la statue et chanté un hymne, on se remit en route et on suivit les boulevards jusqu'à la place Louis XV, le quai de la Conférence, le Pont-Royal, le quai Voltaire.

» Devant la maison de M. de Villette, dans laquelle est déposé le cœur de Voltaire, on avait planté quatre peupliers très élevés, lesquels étaient réunis par des guirlandes de feuilles de chêne, qui formaient une voûte de verdure au milieu de laquelle il y avait une couronne de roses, que l'on a descendue sur le char au moment de son passage. On lisait sur le devant de cette maison :

» Son esprit est partout, et son cœur est ici. »

» Mme de Villette a posé une couronne sur la

statue d'or. On voyait couler des yeux de cette aimable citoyenne des larmes qui lui étaient arrachées par le souvenir que lui rappelait cette cérémonie. On avait élevé devant cette maison un amphithéâtre qui était rempli de jeunes citoyennes vêtues de blanc, une guirlande de roses sur la tête, avec une ceinture bleue et une couronne civique à la main. On chanta devant cette maison, au son d'une musique exécutée en partie par des instruments antiques, des strophes d'une ode de MM. Chénier et Gossec. Mme de Villette et la famille Calas ont pris rang à ce moment; plusieurs autres citoyennes vêtues de blanc, de ceintures et rubans aux trois couleurs, précédaient le char.

» On a fait une autre station devant le Théâtre de la Nation (Odéon). Les colonnes de cet édifice étaient décorées de guirlandes de fleurs naturelles. Une riche draperie cachait les entrées; sur le fronton on lisait cette inscription : *Il fit Irène à quatre-vingt-trois ans*. Sur chacune des colonnes était le titre d'une des pièces de Voltaire renfermées dans trente deux médaillons. On avait placé un de ses bustes devant l'ancien emplacement de la Comédie-Française, rue des Fossés Saint-Germain; il était couronné par deux génies, et on avait mis au bas cette inscription : *Il fit Œdipe à dix-sept ans*. On exécuta devant le Théâtre de la Nation un chœur de l'opéra de *Samson*. Après cette station, le cortége s'est remis en marche, et est arrivé au Panthéon-Français à dix heures. Le cercueil y a été déposé, mais il sera incessamment transféré dans l'église Sainte-Geneviève, et sera placé auprès de ceux de Mirabeau et de Descartes.

» Cette cérémonie a été une véritable fête nationale. Cet hommage rendu aux talents d'un grand homme, à l'auteur de la *Henriade* et de *Brutus*, a réuni tous les suffrages. On a cependant remarqué quelques *émissaires* répandus dans la foule et qui critiquaient avec amertume le luxe de ce cortége; mais les raisonnements des *gens sensés* les ont bientôt réduits au silence. »

La relation officielle n'est pas ici très véridique; car outre ce qu'elle nomme des *émissaires*, on a vu, sur toute la route du cortége, une foule de *gens sensés* qui protestaient par des sarcasmes contre l'ovation gréco-philosophique décernée à Voltaire. La veille de cette cérémonie, on avait affiché dans tout Paris une réclamation signée d'un grand nombre de citoyens « qui protestaient également contre cet hommage rendu à un écrivain frivole, irréligieux et corrupteur. »

15. M. de Bouillé est renvoyé, pour être jugé, pardevant la haute cour nationale d'Orléans.

Décret qui déclare le roi suspendu de ses fonctions, jusqu'à ce qu'on lui ait présenté la constitution.

17. Rassemblements tumultueux au Champ-de-Mars, pour rédiger une pétition demandant la déchéance du roi. La loi martiale est proclamée. Bailly, en sa qualité de maire, et la municipalité accompagnée de la garde nationale, commandée par M. de Lafayette, se rendent sur les lieux : le rassemblement refuse de se séparer, il est dissipé par la force : on fait feu sur le peuple, plusieurs personnes sont tuées.

30. Abolition de tous les ordres de chevalerie.

Décret qui taxe à une triple imposition tous les biens des émigrés qui ne sont pas rentrés en France.

25 août. Entrevue, à Pilnitz, de Léopold II et du roi de Prusse. L'électeur de Saxe y assiste, ainsi que le comte d'Artois. Quelques historiens ont prétendu que le prince français s'était trouvé à cette réunion sans y avoir été appelé. Cette assertion est démentie par les termes mêmes de l'acte qui fut le résultat de cette entrevue. Le 27, paraît la célèbre *déclaration de Pilnitz*, par laquelle l'empereur et le roi de Prusse promettent aux émigrés français l'appui des puissances de l'Allemagne, dans le cas où la situation des affaires en France le rendrait nécessaire. Voici cet important document historique :

« S. M. l'empereur et S. M. le roi de Prusse, ayant entendu les désirs et les représentations de MONSIEUR et du comte d'Artois, déclarent conjointement qu'elles regardent la situation où se trouve actuellement le roi de France comme un objet d'un intérêt commun à tous les souverains de l'Europe. Elles espèrent que cet intérêt ne peut manquer d'être reconnu par les puissances dont le secours est réclamé, et qu'en conséquence elles ne refuseront pas d'employer, conjointement avec leurs susdites majestés, les moyens les plus efficaces, relativement à leurs forces, pour mettre le roi de France en état d'affermir, dans la plus parfaite liberté, les bases d'un gouvernement monarchique, également convenable aux droits des souverains et au bien-être de la nation française. Alors et dans ce cas, leursdites majestés l'empereur et le roi de Prusse sont résolues d'agir promptement, d'un mutuel accord, avec les forces nécessaires, pour obtenir le but proposé et commun. En attendant, elles donneront à leurs troupes les ordres convenables pour qu'elles soient à portée de se mettre en activité.

» LÉOPOLD. FRÉDÉRIC-GUILLAUME. »

Dans le même temps, Catherine II assurait aux émigrés français sa protection et son assistance, et Gustave III offrait de se mettre à la tête de la noblesse française.

Décret de l'Assemblée Nationale qui déclare que Jean-Jacques Rousseau a mérité les honneurs du Panthéon : sur la demande de MM. de Girardin, il est cependant décidé que ses cendres resteront à Ermenonville.

Décret qui déclare que le mariage, aux yeux de la loi, n'est qu'un simple contrat civil.

3 septembre. La constitution est terminée; une députation de soixante membres va la présenter au roi. Le 13 septembre, Louis XVI écrit à l'assemblée qu'il accepte la constitution. Par cet acte, à la tête duquel est la déclaration des droits de l'homme, la France est divisée en quatre-vingt-trois départemens. Elle est déclarée mo-

narchie héréditaire, dont le pouvoir législatif est confié, sauf l'approbation du roi, à une assemblée de députés élus par la nation. Le pouvoir exécutif est attribué au monarque, dont la personne est déclarée inviolable et sacrée.

14. Le roi se rend à l'Assemblée Nationale pour signer la constitution. Il jure de la maintenir et de la faire exécuter. On entend encore quelques cris de *vive le roi.*

Le même jour, Avignon et le Comtat-Venaissin sont déclarés partie intégrante de la France.

30. Dernière séance de l'Assemblée Nationale, dite *constituante*. Le roi prononce un discours et annonce la clôture des travaux de l'assemblée.

1er octobre. Première séance de l'*Assemblée Législative*, dont les élections ont eu lieu sous l'influence des clubs et des sociétés anarchistes.

Dans la séance du 5, on décrète que lorsque le roi viendra à l'assemblée, il occupera un fauteuil semblable à celui du président. Le titre de *roi des Français* est substitué à celui de *roi de France*, et les mots *sire* et *majesté* sont abolis. Le lendemain ce décret est rapporté.

Rapport de MM. Gallois et Gensonné, commissaires envoyés, dès le 16 juillet précédent, dans le département de la Vendée, pour s'informer des causes de la fermentation qui s'y est manifestée. « L'époque de la prestation du serment ecclésiastique, disent les commissaires, a été pour le département de la Vendée la première époque de ses troubles..... La division des prêtres en assermentés et non-assermentés a établi une véritable scission dans le peuple des paroisses; les familles y sont divisées : on a vu et on voit chaque jour des femmes se séparer de leurs maris, les enfants abandonner leurs pères... Les municipalités sont désorganisées.... Une grande partie des citoyens ont renoncé au service de la garde nationale...... Il est à craindre que les mesures vigoureuses, nécessaires dans les circonstances contre les perturbateurs du repos public, ne paraissent plutôt une persécution qu'un châtiment infligé par la loi. »

L'assemblée ordonne qu'il sera envoyé des troupes dans la Vendée et dans la Bretagne où les insurgés sont désignés par le nom de *chouans*, qui est celui de l'un de leurs chefs. (*Hist. de la guerre de la Vendée et des chouans*, par M. de Beauchamp.)

16. Le ministre de la guerre annonce à l'assemblée que près de deux mille officiers ont abandonné leurs corps et quitté le territoire de la France.

Massacres de la glacière d'Avignon. Une troupe d'assassins, sous les ordres de *Jourdan*, connu sous le nom de *Coupe-Têtes* depuis les sanglantes journées dont il a été un des principaux acteurs, s'empare de la prison de cette ville; les détenus sortent un à un, et sont massacrés par des forcenés, qui jettent leurs corps dans une glacière. Les révolutionnaires de Marseille et d'Aix veulent massacrer le régiment suisse d'Ernest, qui se retire à Berne.

28. Décret qui enjoint à *Monsieur*, frère du roi, de rentrer en France dans un délai de deux mois, faute de quoi il sera déchu de ses droits éventuels à la régence.

1er novembre. Nouvelle émission d'assignats, qui porte à quatorze cents millions la somme en circulation.

8. Décret ordonnant le séquestre des biens des princes français, et condamne à mort tous les émigrés, rassemblés au-delà des frontières, qui ne rentreront pas en France avant le 1er janvier 1792. Louis XVI écrit le 11 à ses frères pour les engager à revenir en France. Il leur déclare qu'il est parfaitement libre; et, le même jour, voulant sortir de son appartement, à neuf heures du soir, il en est empêché par un factionnaire.

12. Le roi appose son *veto* au décret du 8 contre les émigrés.

17. M. Pétion, nommé maire de Paris, est installé par M. Bailly, son prédécesseur.

29. Décret qui prive de traitement et de pension tous les prêtres qui ne prêteront pas le serment civique. Le 5 décembre, le directoire du département de Paris engage le roi à ne pas sanctionner ce décret. Louis XVI y appose son *veto* le 19.

14 décembre. Le roi se rend à l'Assemblée Législative, et lui fait connaître la déclaration qu'il a adressée aux princes allemands qui protégent les rassemblements d'émigrés dans leurs états. Elle porte en substance que la continuation de ces rassemblements, au-delà du 15 janvier prochain, sera considérée par la France comme un commencement d'hostilités. Le discours du roi est très applaudi.

16. MM. de Rochambeau et Luckner sont nommés au commandement des armées du Nord et du Rhin, et ensuite maréchaux de France.

17. Émission de cinq cents millions de nouveaux assignats.

28. La reine va à l'Opéra. De nombreuses acclamations accueillent cette malheureuse princesse que tant d'odieuses calomnies ont poursuivie pendant son court séjour sur la terre de France. On donnait *Iphigénie en Aulide* de Gluck, et au moment où le chœur dit : *Chantons! célébrons notre reine!* la salle entière retentit de bravos et d'applaudissements.

MM. Chappe font cette année, à Brulon, dans la Sarthe, le premier essai d'une machine ingénieuse à laquelle ils donnent le nom de *télégraphe*.

1792.

M. Pétion, maire de Paris, refuse de faire le compliment de nouvel an à la reine.

Monsieur, M. le comte d'Artois, M. le prince de Condé, M. de Calonne, M. le vicomte de Mirabeau et M. de la Queuille sont décrétés d'accusation, et renvoyés pardevant la haute cour nationale, séant à Orléans. Le ministre des affaires étrangères et quelques fonctionnaires publics

sont également renvoyés à ce tribunal qui s'organise le 3 janvier.

12. Ouverture du théâtre du Vaudeville, rue de Chartres, par MM. Barré et Piis.

20 et 24. Troubles à Paris sous prétexte d'accaparements de sucre et de café. La populace pille plusieurs boutiques d'épiciers.

14 février. Quelques individus parcourent les rues de Paris coiffés d'un bonnet rouge. L'origine de ce signe révolutionnaire est expliquée ainsi par plusieurs historiens : Quarante-un soldats du régiment suisse de Châteauvieux avaient été condamnés aux galères par leur gouvernement à la suite de la révolte militaire de Nancy (août 1790). La municipalité de Paris demanda leur grâce à l'Assemblée Législative qui l'accorda. « Les forçats revinrent dans le costume de la chaîne, et coiffés du bonnet rouge qu'il leur était ordonné de porter pour les distinguer des mercenaires qu'on leur adjoignait dans les travaux. Ils furent reçus en triomphe et promenés avec acclamation dans le jardin du Palais-Royal. Ce bonnet, type de leur humiliation, fut adopté par leurs protecteurs comme un signe honorable de persécution. Ils s'affublèrent du bonnet rouge. Cette coiffure tourna en mode, et il devint dangereux de ne point arborer ce signe de patriotisme, ainsi que de ne pas imiter l'extérieur malpropre et le langage grossier des forcenés démagogues. » (*Anquetil, tome XIV, page* 235.)

1er mars. L'empereur Léopold II meurt à Vienne, âgé de 44 ans. Son fils, François II, lui succède comme roi de Hongrie et de Bohême, et ensuite comme empereur, le 7 juillet suivant.

16. Gustave III, roi de Suède, est assassiné d'un coup de pistolet à vent, dans un bal masqué, par Anckarstroëm, gentilhomme suédois, aidé de plusieurs officiers qui avaient pris part à cette conspiration régicide. Ce prince meurt le 29. Son fils, encore mineur, lui succède sous le nom de Gustave IV, et le duc de Sudermanie, frère du roi défunt, est déclaré régent pendant la minorité du jeune prince, son neveu. Anckarstroëm est condamné (29 avril) à être décapité après avoir été battu de verges pendant trois jours et avoir eu la main droite coupée. Ses deux complices, Ribbing et de Horn, sont également condamnés à mort; mais le duc de Sudermanie, après avoir pris la régence, commue leur peine en un exil perpétuel. On voit dans une des salles de l'Université d'Upsal un grand coffre surmonté d'un autre plus petit, tous les deux fermés avec des barres et des chaînes de fer. Ces deux coffres ont été légués à l'Université par Gustave III, avec ordre de ne les ouvrir que cinquante ans après la date de sa mort (1842).

L'assemblée accorde à Louis XVI une garde *constitutionnelle*.

5 avril. L'évêque Torné fait rendre un décret qui prohibe tout costume ecclésiastique et religieux.

18. M. de Fleurieu, ex-ministre de la marine, est nommé gouverneur du prince royal.

20. Décret de l'Assemblée Législative qui déclare la guerre au roi de Hongrie et de Bohême. Les hostilités commencent le 28 près de Lille. Les Français sont repoussés dans un combat devant Tournai. Rentrées à Lille, les troupes et la populace accusent de trahison le général Théobald Dillon. Il est pendu par ces furieux. Le lendemain, les Français, commandés par le général Biron, éprouvent un nouvel échec à Quiévrain, et rentrent en désordre à Valenciennes.

Les jacobins accusent la reine de tenir aux Tuileries un *club autrichien*, c'est-à-dire un comité chargé d'instruire l'empereur, son frère, des mesures qu'on prenait en France pour soutenir la guerre. Le roi croit devoir justifier Marie-Antoinette de cette absurde accusation, et ordonne d'informer contre les auteurs de cette calomnie. Le juge de paix, chargé de ces poursuites, lance plusieurs mandats d'amener contre des membres de l'Assemblée Législative; mais celle-ci, outrepassant les pouvoirs que lui donne la constitution, décrète le juge de paix d'accusation, et le renvoie pardevant la haute cour d'Orléans.

Nouvelle émission de 300 millions d'assignats.

Jourdan, surnommé *Coupe-Têtes*, Mainvielle, Duprat et autres assassins, auteurs des massacres d'Avignon, rentrent dans cette ville à la faveur de l'amnistie dont l'assemblée a couvert ces atrocités.

Première exécution par la guillotine, en place de Grève, sur un assassin nommé Pelletier. Voici la lettre écrite à ce sujet par Rœderer, procureur-général syndic, à M. de Lafayette, commandant-général de la garde nationale.

« Paris, 25 avril 1792.

« Le nouveau mode d'exécution, monsieur, du » supplice de la tête tranchée, attirera certaine» ment une foule considérable à la Grève, et *il » est intéressant* de prendre des mesures, pour » *qu'il ne se commette aucune dégradation à la » machine*. Je crois en conséquence nécessaire » que vous ordonniez aux gendarmes, qui seront » présents à l'exécution, de rester après qu'elle » aura eu lieu, en nombre suffisant sur la place, » et dans les issues, pour faciliter l'enlèvement » de la machine et de l'échafaud.

» ROEDERER. »

Quelques jours avant cette exécution, on avait fait des expériences de la *machine*, dans la cour de Bicêtre, sur des cadavres.

26. Décret qui ordonne que tous les ecclésiastiques qui refuseront de se soumettre à la constitution civile du clergé, seront déportés.

La garde constitutionnelle du roi est accusée d'incivisme par les anarchistes des clubs. Un décret licencie cette garde, et renvoie son commandant, M. le duc de Brissac, devant la haute cour d'Orléans.

M. de Bernstorf refuse, au nom du roi de Danemarck, de se joindre à la coalition des cours de Vienne et de Berlin contre la France.

4 juin. M. Servan, ministre de la guerre, propose à l'Assemblée Législative, à l'insu du roi, la formation d'un camp de vingt mille hommes sous

les murs de Paris. L'assemblée adopte cette proposition. Huit mille citoyens réclament contre cette décision. Le roi renvoie les ministres Servan, Roland et Clavières. Ils sont remplacés par MM. Mourgues, Dumouriez et Beaulieu. L'assemblée décrète que les ministres destitués emportent les regrets de la nation.

En vertu d'un décret, on brûle, dans la plupart des villes de France, tous les titres de noblesse qui se trouvent dans les archives publiques.

11. Combat de Maubeuge, dans lequel M. de Lafayette obtient quelque avantage sur les Autrichiens. Le 17, le maréchal Luckner s'empare de Menin et marche sur Courtray dont il se rend maître.

19. Le roi refuse sa sanction à deux décrets de l'assemblée : 1° celui qui ordonne la déportation des prêtres non assermentés; 2° et celui pour la formation d'un camp sous Paris. Ce refus, entièrement dans les limites de la constitution, fut le prétexte des désordres du lendemain. Les factieux, représentés par deux clubs, les *Jacobins* et les *Cordeliers*, se disputaient alors, ainsi que l'avait prédit Mirabeau, les débris de la monarchie. Les *Jacobins*, successeurs de la réunion du *Club-Breton*, à Versailles, tenaient leurs séances dans le couvent des jacobins de la rue Saint-Honoré, dans le lieu même où, pendant la ligue, le *Conseil des Seize* avait tenu ses conciliabules. Les *Cordeliers*, fondés par Danton, se réunissaient dans la maison de l'Observance, en face de l'école de chirurgie. Ce club avait pris le titre de *Société des droits de l'homme*, comme les jacobins prenaient celui d'*amis de la révolution*. Le but des deux sociétés paraissait différent, mais leurs moyens étaient à peu près les mêmes. Les Cordeliers travaillaient à renverser Louis XVI du trône pour y faire monter le duc d'Orléans. L'esprit du club des Jacobins était exclusivement républicain, quoique ses membres ne fussent nullement d'accord sur la manière dont ils établiraient une nouvelle forme de gouvernement. Ils détruisaient l'édifice par instinct et sans même songer aux moyens de le reconstruire. Robespierre, Danton et Marat dirigeaient publiquement le club des Cordeliers; Sieyes passait pour en être le chef secret. Danton se flattait qu'il aurait un grand crédit sous le règne du duc d'Orléans, et Robespierre se croyait assez de talent pour écarter à la fois et Danton et le duc d'Orléans. Depuis le retour de Varennes, les deux clubs étaient d'accord pour demander que l'Assemblée Législative mît Louis XVI en jugement. Un grand nombre de pamphlets avaient été publiés dans ce sens, et répandaient une grande fermentation parmi la populace des faubourgs. Les uns jetaient dans le public des idées de républicanisme, et préparaient aux meneurs l'assistance des dernières classes du peuple, en laissant entrevoir le nivellement des fortunes comme une suite inévitable du nouvel ordre de choses. Les autres exaltaient les sacrifices que le duc d'Orléans avait faits pour la révolution, et présentaient comme une juste récompense de tant de patriotisme, l'élévation de ce prince sur le trône constitutionnel de France.

20. Violente attaque populaire contre la famille royale.

Dès le matin, plusieurs bandes de *sans-culottes* se mettent en marche des faubourgs Saint-Marceau et Saint-Antoine; elles se grossissent en route d'une multitude de gens armés qui se joignent aux anarchistes sans s'informer du motif ou du but de cette insurrection. Les diverses bandes se réunissent sur la place du Carousel, où la gendarmerie nationale garde tous les accès du château. La cour et le jardin sont occupés par un bataillon de la garde nationale qui remplaçait la garde du roi congédiée. A l'approche des factieux on ferme la *porte royale;* mais l'attroupement menace de l'enfoncer, et, en même temps, celui qui paraît le chef de cette multitude armée fait charger un canon, le traîne contre la porte, et engage cette troupe à jurer qu'elle entrera, *de gré ou de force*, dans le château. Tous en font le serment. La porte est ouverte aussitôt par l'ordre d'un officier municipal. La garde nationale, qui ne reçoit aucun ordre, ne s'oppose à rien, et en moins de cinq minutes, la cour, les escaliers, les salles du château, et jusqu'à l'appartement du roi, sont envahis par vingt mille individus armés de piques, de lames de sabre, de croissants, de faulx et d'autres morceaux de fer surmontant de longs bâtons. Un des douze canons que possède cette populace est traîné jusqu'à la salle des cent-suisses. Le roi, la reine et la famille royale s'étaient retirés dans la chambre à coucher du monarque. Forcé dans ce dernier asile, Louis XVI fait retirer la reine dont les jours paraissent plus spécialement menacés, et suivi de Mme Elisabeth et de quatre gardes-nationaux qui avaient réclamé l'honneur de mourir à ses côtés, il se présente à ces furieux, un moment frappés d'étonnement par son attitude calme et son air de bonté. Un homme, armé d'une pique, l'œil plein de rage, s'avance cependant vers le roi, en faisant un geste menaçant : un des gardes nationaux se précipite au-devant du coup et détourne le fer. Le roi se retire dans l'embrasure d'une fenêtre, entouré de dix à douze personnes, parmi lesquelles se trouvent MM. de Bougainville, Aubier, de Mouchy et Acloque, chef d'un bataillon de la garde nationale. La foule augmente : des cris, des hurlements se font entendre; chaque bannière qu'on déploie aux yeux du roi porte des menaces contre sa personne, ou des injures grossières contre la reine. « Des fédérés prenant Mme Elisabeth pour la reine, s'écrient : *Voilà l'Autrichienne, il faut la saisir!* et les piques étaient levées sur sa poitrine, lorsqu'un des serviteurs du château l'aperçoit : *Ce n'est pas la reine,* dit-il, *c'est Mme Elisabeth. — Pourquoi les détromper*, s'écrie Mme Elisabeth, *cette erreur peut sauver la reine.* » (*Histoire de la révolution par M. de Conny.*) Des officiers de police courent à l'Assemblée Législative pour l'informer des dangers du roi; *la séance venait d'être levée*, et quelques membres seulement se rendent au

château, plutôt pour voir ce qui s'y passe que pour arrêter le désordre.

Les factieux demandent avec audace au roi sa sanction au décret de déportation des prêtres; il la refuse avec affabilité. « Plutôt renoncer à la couronne, s'écrie-t-il, que de participer à une semblable tyrannie des consciences.» Sa douceur et sa fermeté étonnent ces furieux, et il commence à les calmer en acceptant de boire à leur santé un verre de vin qu'on lui présente. « Il est empoisonné, dit tout bas un serviteur fidèle. — Eh! bien, répond Louis XVI, je mourrai sans avoir sanctionné le décret. — On n'a voulu qu'effrayer Votre Majesté, reprend un grenadier. — Touchez mon cœur, répond le roi en lui prenant la main, et voyez si ce sont là les battements d'un cœur agité par la crainte. Un honnête homme est toujours tranquille quand il fait son devoir. « Les plus exaltés surpris de tant de sécurité, s'adoucissent : le roi achève leur défaite en consentant à se couvrir d'un bonnet rouge qu'ils lui présentent, et cette horde de factieux, venue avec des intentions si menaçantes, s'écoule lentement, contre l'intention de ses chefs, apaisée et presque repentante de ses propres excès.

Cependant cette scène horrible durait depuis trois heures, et le maire de Paris, Pétion, que la voix publique désignait comme l'instigateur de cette émeute, n'avait pas encore paru. Il arrive enfin vers six heures, au moment où la foule commençait à s'écouler. « Le peuple, dit-il au roi, s'est présenté avec dignité, le peuple sortira de même : que Votre Majesté soit tranquille. » Puis se tournant vers ceux qui se trouvaient encore dans la salle, il ajoute : « Mes amis, mes frères, vous venez de prouver que vous êtes un peuple libre et sage; retirez-vous, et moi-même je vais vous en donner l'exemple. » Il sortit en effet du château!

La reine, dans les premiers moments avait été retenue dans l'appartement du dauphin, malgré ses instances pour se rendre auprès du roi et partager ses périls. Elle ne parut que vers la fin de cette scène de désordre, lorsque les esprits furent un peu calmés, et protégée d'ailleurs par son fils qu'elle tenait par la main, et par les grenadiers du bataillon des Filles-Saint-Thomas dont le dévouement constant à la cause de l'infortuné Louis XVI mérite d'être conservé par l'histoire.

Le défilé ne finit qu'à huit heures du soir. Peu après le roi rentra dans sa chambre où la reine le suivit avec ses enfants. Elle se jeta avec eux aux pieds du monarque, et ils se tinrent quelques instants embrassés. Le roi était alors environné d'une députation de l'assemblée et de ceux qui ne l'avaient point quitté. L'assemblée envoya trois députations successives; la dernière sortit à dix heures. « Le roi ne fut jamais plus grand que dans cette circonstance, dit une relation de cette funeste journée; il ne témoigna pas la moindre émotion; supérieur aux efforts qu'on faisait pour avilir son autorité et sa couronne, son calme au milieu de ses bourreaux, sa patience à supporter les injures les plus grossières, la sérénité de son âme, la constance de son refus, enfin cette résolution ferme et philosophique qui ne l'a pas abandonné un seul instant, a rehaussé la dignité du monarque et conservé à la nation toute sa gloire et son innocence. »

Pendant la crise, Louis XVI dit à un des députés, qui se trouvait près de lui : « Il se pourrait bien qu'aujourd'hui le représentant héréditaire de la nation et quelques-uns de ses représentants temporaires ne vissent pas la fin de la journée... Après tout, on en parlerait beaucoup demain, et ensuite l'on n'y penserait bientôt plus. »

Le lendemain, il y eut encore quelques mouvements dans le château. Le dauphin, alors âgé de 7 ans, se réfugia plein d'effroi dans les bras de sa mère, en s'écriant avec naïveté : « Ah! maman! est-ce qu'hier n'est pas fini? »

Prise d'Ypres et de Courtray par le maréchal Luckner.

28 juin. Vingt-mille habitants de Paris signent une adresse à l'Assemblée Législative, dans laquelle ils s'élèvent avec indignation contre les excès commis dans le palais du roi, et demandent la punition des coupables. Les départements suivent l'exemple de Paris, celui de la Somme se fait surtout remarquer par l'énergie de ses protestations. M. de Lafayette quitte l'armée, et vient porter ses plaintes à la barre de l'assemblée. Il demande la punition des factieux qui ont violé la constitution. Cette démarche inattendue n'étonne pas moins le parti royaliste que la faction jacobine. « On crut à Lafayette la pensée de frapper un grand coup; il arrivait de son armée; on racontait qu'il en était adoré; un peu de fatigue militaire avait hâlé son teint; sa contenance semblait plus assurée que lorsqu'il commandait dans les rues de Paris; on crut à son audace, on s'abusait étrangement.» (De Conny.)

30 juin. M. de Lafayette écrit à l'assemblée qu'il retourne à l'armée. La faction, que son arrivée à Paris avait d'abord effrayée, se moqua de ses vains projets. Le représentant Ducos, mêlant l'ironie aux injures, dit que l'assemblée « devrait s'occuper de la destruction des sociétés populaires, si vivement sollicitée par le vainqueur des deux ou trois mondes.» La municipalité de Paris brise le buste du général, son ancien favori, et les jacobins brûlent son effigie dans le jardin du Palais-Royal, en présence du duc d'Orléans, qui n'avait point oublié l'exil honteux que Lafayette lui avait imposé après les journées des 5 et 6 octobre.

6 juillet. Le directoire du département de Paris suspend de leurs fonctions MM. Pétion, maire, et Manuel, procureur-général de la commune, pour n'avoir prévenu ni arrêté les désordres du 20 juin. M. Rœderer prend la défense du maire de Paris. Le roi confirme la suspension de Pétion et de Manuel; mais l'Assemblée Législative annulle, le 13, l'arrêté du département.

Louis XVI informe l'assemblée par un message que le roi de Prusse a fait avancer cin-

quante-deux mille hommes sur les frontières de France. Tous les ministres déclarent qu'ils ne peuvent plus répondre du salut de l'état et donnent leurs démissions. L'armée française est portée à 450,000 hommes.

Décret qui proclame la patrie en danger. On fait des enrôlements volontaires à Paris et dans les départements. Nouvelle fédération au Champ-de-Mars (14 juillet); on y jure encore le maintien de la constitution, et le 17, au mépris de leur serment, quelques fédérés viennent demander à l'Assemblée Législative la suspension du pouvoir exécutif, et la convocation d'une *Convention Nationale*.

19. L'empereur et le roi de Prusse arrivent à Mayence, suivis du duc de Brunswick et du prince de Nassau. Ils y concertent les moyens d'attaquer la France avec vigueur et sur plusieurs points. Le roi de Sardaigne se déclare contre la France et refuse de recevoir l'ambassadeur constitutionnel. Manifeste des puissances signé par le duc de Brunswick, en qualité de général en chef des armées coalisées.

25. Les sections de Paris sont en permanence. On fait courir le bruit qu'il y a un amas d'armes aux Tuileries. Des bandes de *sans-culottes* parcourent les rues en demandant la déchéance du roi. Rassemblement des factieux sur la place de la Bastille et dans le faubourg Saint-Marceau. Le 26, on sonne le tocsin et on bat la générale. Le 27, Pétion vient déclarer à l'assemblée qu'il *croit* le calme rétabli. Un décret fait rouvrir le jardin des Tuileries fermé depuis le 20 juin. C'était par le jardin que les jacobins s'introduisaient au château dans les jours d'émeute. Desprémenil l'ayant traversé en sortant de l'assemblée, des fédérés se jettent sur lui comme des furieux, et l'auraient massacré sans le secours de quelques gardes nationaux qui l'arrachent tout sanglant de leurs mains. Desprémenil avait été l'idole du peuple quand il combattait l'autorité royale au sein du parlement. Aussi, dit-il à Pétion, qui alla le visiter : « *Vous voyez en moi un exemple terrible de l'inconstance du peuple ; comme vous, j'ai eu sa faveur, et cependant vous voyez dans quel état je suis réduit. Puissiez-vous n'éprouver rien de pareil!* Pétion pâlit et n'eut pas la force de répondre. (De Conny.) »

30. Une bande de Marseillais, parmi lesquels figurent les assassins d'Avignon, arrive à Paris. Combat entre eux et la garde nationale dans les Champs-Elysées.

Conciliabules tenus à Charenton entre les plus ardents révolutionnaires de l'assemblée et des jacobins. On y décide une insurrection nouvelle pour le 9 ou le 10 août. Danton plus encore que Robespierre est le chef de l'attaque qui se prépare contre le trône de Louis XVI. Il a sous ses ordres Marat, Westermann et Camille Desmoulins.

31. Nouvelle émission de 300 millions d'assignats.

2 août. Déclaration des princes français datée de Bingen (Hesse-Darmstadt); elle contient un exposé fidèle de leurs sentiments et de leurs desseins. Séparant avec raison la nation française de la faction révolutionnaire qui l'opprime, ils énumèrent les crimes que cette faction a déjà commis, et toutes les calamités dont elle couvrira le royaume, si on ne la réduit à l'impuissance; ils déclarent qu'aucun motif d'ambition personnelle ne les engage à prendre les armes, et que la France étant rendue à elle-même, ils donneront à tous les Français l'exemple de la soumission aux lois et de leur respect pour les volontés du monarque.

Le duc d'Orléans se plaint de ce que le roi ne veut l'employer ni sur terre, ni sur mer.

Une députation des Marseillais vient demander à l'assemblée la déchéance du roi. Pétion, au nom de la commune, demande également la déchéance. Deux sections de Paris protestent contre cette pétition. La section de Mauconseil déclare qu'elle ne reconnaît plus Louis XVI pour roi des Français. Rassemblement au Champ-de-Mars, pour réclamer la déchéance et la formation d'une Convention Nationale.

5. Bombardement de Thionville par les Prussiens.

7. Combat de Causel, où le maréchal Luckner bat les Autrichiens et leur fait cinq cents prisonniers.

8. Collot d'Herbois dénonce Lafayette à l'assemblée. Il le présente comme « un soldat factieux, organe des tyrans conjurés, » et demande contre lui un décret d'accusation. MM. de Vaublanc, Beugnot, Girardin et quelques autres, défendent le général contre les Girondins et les Jacobins réunis. Après plusieurs jours de débats, quatre cent quarante-six voix contre deux cent vingt-quatre déclarent qu'il n'y a pas lieu à accusation. Ce décret est rendu le 8 ; cent quinze députés ont manqué à l'appel. Les fédérés qui encombrent les tribunes poussent des cris de rage en apprenant ce résultat. Des groupes se forment au dehors, et demandent la tête de ceux qui ont défendu Lafayette. MM. de Vaublanc, Girardin, Dumas, Quatremère, sont assaillis et ne doivent leur salut qu'à l'intervention de quelques grenadiers de la garde nationale.

9. Rœderer, mandé à l'assemblée, y rend compte des mesures prises par la commune pour déjouer le projet d'une insurrection annoncée pour le lendemain.

10 août. Attaque des Tuileries. Renversement de la monarchie française.

Les Jacobins, pour hâter le moment de l'insurrection, avaient répandu le bruit que le roi voulait s'enfuir de nouveau. Sur cette rumeur la garde nationale est convoquée par le maire de Paris, et placée tant sur le Carrousel qu'aux portes extérieures du palais, afin d'empêcher, disait-on, la fuite du monarque et de sa famille. Mais le roi n'ignorait pas le motif secret de ces précautions, qui était de s'emparer de sa personne et même de le tuer pendant la confusion d'une attaque. Quelques-unes des compagnies suisses

venaient d'être appelées de Courbevoie pour remplacer la garde constitutionnelle qui avait été licenciée. Dans la journée du 9, et pendant la nuit suivante, les appartements du château s'étaient remplis de gentilshommes et de militaires décidés à mourir pour la royauté. Dix-huit cents gardes nationaux, neuf cents Suisses et trois cents gentilshommes formaient la défense des Tuileries.

Le 10, à cinq heures du matin, le roi descend dans la cour du château, visite les postes des suisses, passe en revue la garde nationale, cavalerie et infanterie, et est reçu dans les rangs, avec respect par tous, et avec acclamation par le plus grand nombre. Il rentre satisfait, et se retire quelques instants dans son cabinet. « Recueilli dans la prière, il s'entretint avec son confesseur l'abbé Hébert, et là, comme une victime, il se prépara à tous les événements avec la plus sainte résignation. » (De Conny.)

Les révolutionnaires recevaient leurs ordres de deux points différents : de la caserne des Marseillais pour le faubourg Saint-Marceau, et de l'Hôtel-de-Ville pour le faubourg Saint-Antoine. Barbaroux, Fournier et Rebecqui, venus à Paris à la tête des Marseillais, et Alexandre, ami de Santerre, commandant le bataillon des Gobelins, étaient les chefs de la bande Marseillaise. Le poste de l'Hôtel-de-Ville était dirigé par Danton, Camille-Desmoulins, Manuel, Fabre-d'Eglantine, Huguenin, Panis, Osselin, Marat, Fréron, Tallien, Duplain, Billaud-Varennes, Robespierre, Collot-d'Herbois, Chénier et autres Jacobins, dont plusieurs cependant n'étaient que les instruments des quatre principaux conjurés de la faction d'Orléans : Sieyes, Laclos, Sillery et Condorcet.

Il était huit heures quand la bande des Marseillais, au nombre de trois mille au plus, déboucha sur la place du Carrousel en poussant des cris effrayants. La première garde à laquelle ils se présentent refuse le passage; ils insistent; quelques coups de fusil sont tirés. « Les brigands, qui croyaient ne devoir pas éprouver de résistance, se déconcertent et reculent. Un ordre de charger, donné dans ce moment, les aurait tous mis en fuite.» (*Anquetil.*) Tous les historiens sont unanimes sur ce point : « Une sortie vigoureuse, dit M. Thiers (*Tom. II pag.* 270), aurait pu dissiper les rassemblements, et dans ce moment d'hésitation, un mouvement de terreur aurait infailliblement empêché l'insurrection. » M. Mandat, ancien officier aux gardes-françaises, commandant de la garde nationale, avait obtenu, non sans peine, du maire Pétion, un ordre signé de *repousser la force par la force.* Au lieu d'en faire usage, il cède à l'invitation de Rœderer, lui conseillant de se rendre à l'Hôtel-de-Ville, où l'appelle un ordre de la municipalité. Mais cette municipalité venait d'être changée : Danton, Tallien, Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois et leurs complices s'étaient emparés des fonctions municipales sous le nom de commissaires de la commune. M. Mandat, interrogé comme un coupable, est envoyé à l'Abbaye par le président de la commune, qui fait un geste peu équivoque, en disant : *qu'on l'entraîne!* Le malheureux Mandat est tué d'un coup de pistolet sur les marches mêmes de l'Hôtel-de-Ville. « Le coup fut tiré par le nommé Rossignol, que, plus tard, on verra général. Il s'est vanté lui-même d'avoir commis cet assassinat.» (De Conny). La mort de M. Mandat décida des malheurs de cette journée ; elle laissa la garde nationale sans chef, et venait de livrer aux insurgés l'ordre si important de Pétion, de repousser la force par la force. La plus grande incertitude régnait au château. Tout le monde commandait et personne ne donnait des ordres. La garde nationale, incertaine, laisse passer entre ses rangs des troupes d'hommes et de femmes qui se disent pétitionnaires, et n'aller au château que pour présenter leur supplique au roi. Pendant ce temps, les fuyards reviennent et remplissent la place du Carrousel où le prussien Westermann les range en bataille. Le trouble augmente au château. Rœderer, procureur syndic de la commune, qui avait été appelé pendand la nuit avec le maire Pétion, dit alors que le seul parti à prendre, pour la sûreté du roi et de sa famille, est qu'ils se retirent dans le sein de l'assemblée. La reine s'oppose avec énergie à cette proposition : « Je me ferai plutôt clouer aux murs du château, s'écrie-t-elle, que de demander un refuge à une assemblée qui, peut-être en ce moment, prononce la déchéance du roi; nous devons partager les dangers de nos défenseurs; si nous ne pouvons sauver notre vie, sauvons du moins notre honneur. » Rœderer était impatient de vaincre la résistance de Marie-Antoinette : «Vous voulez donc, lui dit-il, vous rendre coupable de la mort du roi, de celle de votre fils, de Madame, et de toutes les personnes qui sont ici pour vous défendre ? » Le roi, qui jusqu'alors avait gardé le silence, paraissait ébranlé. Il prononce ces paroles : « Puissent-ils se souvenir qu'aucun sacrifice ne m'a coûté pour prévenir l'effusion du sang ! » — « Sommes-nous donc abandonnés, ajoute la reine; n'y a-t-il plus aucun moyen de défense ? » — Aucun ! reprit Rœderer. — « Que le sang ne soit pas versé ! s'écrie le roi. » Et après un moment de silence, il dit à la reine : *Partons!* Quand cette fatale résolution est connue, la plus profonde douleur se manifeste sur les traits de tous ceux qui entourent le roi. La reine essaie de les rassurer en leur adressant cette dernière parole : « Nous reviendrons bientôt. » L'infortunée avait le pressentiment du contraire ! Dans ce moment désastreux, où la faiblesse du roi rendait inutile le courage désespéré de ses défenseurs, un officier supérieur eut l'effrayant dévoûment de proposer à la reine de faire proclamer le dauphin au moment *où le roi disparaîtrait dans la mêlée.* La reine soulevée d'indignation lui dit, les yeux remplis de larmes et la voix altérée : *Retirez-vous bien vite, monsieur, que je ne puisse jamais savoir qui vous êtes.*

Le roi traverse les Tuileries jusqu'à l'escalier de la terrasse des Feuillants, au milieu de deux

colonnes armées, composées des Suisses et des grenadiers des Petits-Pères et des Filles-Saint-Thomas. Arrivé près de la terrasse, une multitude armée de piques lui refuse le passage en proférant des cris de mort contre les fugitifs. Enfin le roi obtient passage, à condition qu'il laissera son escorte tout entière à la porte. Le dauphin est porté par un grenadier, et, pendant le trajet, Louis XVI est deux fois couché en joue par des forcenés. En arrivant dans la salle de l'assemblée, le roi prononce ces paroles: « Je suis venu ici pour éviter un grand crime qui allait se commettre, et je pense que je ne saurais être plus en sûreté qu'au milieu des représentants de la nation. » L'assemblée éprouve un mouvement involontaire de respect à la vue de l'infortuné monarque. Vergniaud, qui présidait la séance, dit au roi : «Vous pouvez, sire, compter sur la fermeté de l'Assemblée Législative; ses membres ont juré de mourir en soutenant les droits du peuple et les autorités constituées. » C'était le projet des Girondins; mais déjà ils n'étaient plus maîtres de l'insurrection à laquelle ils avaient prêté leur appui. Le roi prend place à côté du président; la reine, madame Elisabeth et madame Royale restent à la barre. Mais bientôt, sous prétexte que la constitution interdit toute délibération en présence du roi, on relègue la famille royale dans une loge située derrière le fauteuil du président. Cette loge était celle des rédacteurs d'un journal intitulé *le Logographe*. La famille royale y resta quatorze heures, par une journée brûlante, et tout à fait privée d'air.

Après le départ du roi, les gardes nationaux et la plupart des gentilshommes accourus à sa défense avaient quitté le château ; les Suisses étaient prêts à l'abandonner. Des Marseillais s'approchant d'eux, sous prétexte de fraterniser, en attirent cinq dans leurs rangs, et les massacrent inhumainement. C'est le signal du combat! Les capitaines Turler et Castelberg ordonnent un feu de mousquetterie qui met en fuite cette multitude sans lui faire éprouver beaucoup de pertes. Les Suisses s'emparent des canons des Marseillais; le Carrousel est évacué. Au même instant, M. de Salis, à la tête d'un détachement, s'avance jusqu'à la porte du Manége, et s'empare de trois pièces de canon qu'il fait rouler sur la terrasse du château. Il était alors dix heures du matin; les Marseillais et la populace fuyaient dans toutes les directions, et une charge de cavalerie aurait encore suffi pour dissiper les restes de cette foule de rebelles.

La nouvelle de ces événements arrive à l'assemblée et y répand la consternation. L'escorte du roi s'est rendue maîtresse des avenues de la salle. La plupart des députés veulent fuir et sont forcés de reprendre leurs places. Des gardes nationaux qui ont fui, augmentent la terreur en se précipitant dans la salle; un d'entre eux s'écrie : *Les représentants de la nation vont subir le sort du peuple! aux armes!* Ce cri, joint aux décharges des canons qui ébranlent les vitres de la salle, redouble l'effroi de l'assemblée. Les conjurés qui y siégent croient déjà voir l'échafaud se dresser pour eux. On se presse autour de Louis XVI, et on lui demande, avec anxiété, s'il a donné l'ordre aux Suisses d'exterminer le peuple. Le roi répond qu'il n'a donné aucun ordre semblable. Alors on le supplie de faire cesser le feu. Louis XVI signe l'ordre qui retient dans leurs casernes ou arrête dans leur marche les Suisses de Courbevoie et ceux de Rueil. Il envoie M. Dervilly au château pour faire retirer les Suisses et les rappeler auprès de lui.

Aussitôt que l'ordre du roi est connu, les fuyards s'arrêtent tout à coup. Ils peuvent maintenant se venger de leur déroute. Les Marseillais reviennent au Carrousel avec de nouveaux canons qu'ils tirent pendant une demi-heure contre le château, sans y faire d'autres brèches que d'endommager les toits. Cependant la multitude a envahi le jardin par les portes du Manége et du Pont-Royal. Quand les Suisses restés au château se voient assaillis par le jardin, le désordre et la confusion se répandent parmi eux. Ils se barricadent dans l'intérieur; mais on amène contre eux les canons; ils sont foudroyés, dispersés, poursuivis avec un acharnement sans exemple; on les tire des endroits où ils se sont cachés, et on les massacre sans pitié. Leurs membres, encore palpitants, sont traînés dans les rues, et leurs têtes portées au bout des piques. Dans cette sanglante journée, des femmes se sont montrées plus cruelles et plus féroces que les hommes..... Le feu, qui avait commencé à neuf heures, cessa vers midi; mais les massacres n'ont été suspendus qu'à deux heures pour faire place à des assassinats dont les rues de Paris ont été le théâtre.

Le nombre des Suisses sauvés a été d'environ cent quatre-vingts; sept cent cinquante ont succombé.

Dans la soirée, l'assemblée rend un décret dont voici la teneur :

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE considérant que les dangers de la patrie sont parvenus à leur comble;

Que c'est pour le corps législatif le plus saint des devoirs d'employer tous les moyens de la sauver;

Qu'il est impossible d'en trouver d'efficaces, tant qu'on ne s'occupera pas de tarir la source de ses maux;

Considérant que ces maux dérivent principalement des défiances qu'a inspirées la conduite du chef du pouvoir exécutif, dans une guerre entreprise en son nom contre la constitution et l'indépendance nationale;

Que ces défiances ont provoqué de diverses parties de l'empire un vœu tendant à la révocation de l'autorité déléguée à Louis XVI;

Considérant néanmoins que le corps législatif ne doit ni ne veut agrandir la sienne par aucune usurpation;

Que dans les circonstances extraordinaires où l'ont placé des événements imprévus par toutes les lois, il ne peut concilier ce qu'il doit à sa fidélité inébranlable à la constitution, avec sa ferme

résolution de s'ensevelir sous les ruines du temple de la liberté, plutôt que de la laisser périr, qu'en recourant à la souveraineté du peuple et prenant en même temps les précautions indispensables pour que ce recours ne soit pas illusoire par des trahisons; décrète ce qui suit :

1° Le peuple français est invité à former une *Convention Nationale;* la commission extraordinaire présentera demain un projet pour indiquer le mode et l'époque de cette Convention;

2° Le chef du pouvoir exécutif est provisoirement suspendu de ses fonctions jusqu'à ce que la Convention Nationale ait prononcé sur les mesures qu'elle croira devoir adopter pour assurer la souveraineté du peuple et le règne de la liberté et de l'égalité;

3° La commission extraordinaire présentera dans le jour un mode d'organiser un nouveau ministère; les ministres actuellement en activité continueront provisoirement l'exercice de leurs fonctions;

4° Le roi et sa famille demeureront dans l'enceinte du corps législatif jusqu'à ce que le calme soit rétabli dans Paris.

Mandons et ordonnons, etc., au nom de la nation.

Les ministres Servan, Roland et Clavière sont rappelés au ministère, et on y fait entrer MM. Monge à la marine, Danton à la justice et Lebrun aux affaires étrangères. Il est d'abord statué que le roi et sa famille habiteront le palais du Luxembourg, sous la surveillance de la municipalité de Paris; mais celle-ci ayant représenté que les issues de ce palais sont trop nombreuses pour qu'elle puisse répondre de ses prisonniers, il est décidé que la famille royale sera renfermée dans la tour du Temple. Sur sept cent quarante-cinq membres dont se composait l'Assemblée Législative, deux cent quatre-vingt-quatre seulement ont assisté à la séance dans laquelle ces diverses résolutions ont été adoptées. Le brasseur Santerre est nommé commandant de la garde nationale parisienne. Tous les ambassadeurs des puissances étrangères quittent la France. Le roi et sa famille restèrent encore la journée du dimanche et la matinée du lundi dans la loge du *Logographe*. L'assemblée avait décrété que Louis XVI et sa famille ne quitteraient pas l'enceinte du corps législatif : c'étaient, suivant l'expression d'une proclamation affichée dans tous les carrefours, des otages dont l'assemblée voulait s'assurer. « Le 13, le roi et sa famille furent conduits au Temple : le trajet dura deux heures, et comme si on avait voulu épuiser sur les royales victimes toutes les humiliations, Pétion et Manuel, le chapeau sur la tête, se placèrent dans leur voiture. Le cortége traversa la place Vendôme, où l'on venait de renverser la statue de Louis XIV, et la voiture reçut l'ordre de s'arrêter pour que la famille royale pût en contempler les débris. « Les joies de la vengeance se lisaient au front de Manuel et de Pétion; dans leur vanité, ces misérables et tristes instruments de tous les caprices populaires, se croyaient des consuls romains conduisant leur captif aux prisons du Capitole. Ainsi fut emprisonné par ses sujets celui qui, le premier entre les rois de l'Europe, avait rendu des comptes publics à la nation; celui qui avait hâté par ses armes l'affranchissement de l'Amérique; celui enfin qui avait été proclamé le restaurateur de la liberté française. » (De Conny).

14. Toutes les statues des rois de France sont renversées et brisées, même celle de Henry IV :

« Le seul roi dont le pauvre a gardé la mémoire. »

18. Beaucoup d'arrestations ont lieu dans Paris. MM. Alex. Lameth, Barnave, Duport-du-Tertre, Bertrand-Molleville, Montmorin et Tarbé sont décrétés d'accusation. Etablissement d'un tribunal criminel extraordinaire, pour juger les crimes du 10 août, c'est-à-dire ceux qui ont montré de la fidélité au roi, et qui ont échappé aux massacres.

20. M. de Lafayette passe à l'étranger avec une partie de son état-major. Un décret de la veille l'avait mis en accusation et remplacé par Dumouriez. Le capucin Chabot avait fait mettre sa tête à prix; l'Assemblée le déclara émigré et traître à la patrie. La commune de Paris fit briser sur la place de Grève, par la main du bourreau, le coin de la médaille dont on lui avait fait hommage lors de l'acceptation de la constitution. Quand il donna sa démission de commandant de la garde nationale, la même municipalité lui avait offert une médaille d'or à son effigie, et un superbe buste de Washington.

MM. de Lafayette, de la Tour-Maubourg, Bureau de Puzy et Alex. Lameth déclarent, en arrivant sur le sol de l'étranger, que « incapables de résister à l'oppression de leur patrie, ils quittent la France, renonçant également à combattre ses ennemis et à faire cause commune avec eux. » A ce titre, ils demandent à être considérés comme de simples voyageurs; mais ils ne l'obtiennent pas, et, arrêtés près de Luxembourg, ils sont d'abord enfermés à Wesel, puis transférés à Magdebourg et ensuite à Olmutz.

23. Le maréchal Luckner est remplacé par le général Kellermann. M. Arthur Dillon est destitué. Prise de Longwy par les Prussiens. Verdun se rend également aux troupes du roi de Prusse. Le commandant Beaurepaire se tue en sortant du conseil de guerre où l'on vient de décider la reddition de la ville. Le roi de Prusse marche sur Paris.

24 et 25. Plusieurs royalistes meurent sur l'échafaud : MM. D'Angremont, Delaporte, intendant de la liste civile, et Du Rosoy, journaliste, rédacteur de la feuille périodique *l'Ami du Roi*, et auteur de la *Bataille d'Ivry*, opéra en trois actes, sont condamnés par le tribunal dit du *dix août*, et exécutés sur la place du Carrousel. Du Rosoy, en montant à l'échafaud, s'écrie : *Il est beau pour un royaliste de mourir le jour de la fête de son roi!* On décerne des honneurs funèbres au petit nombre de factieux morts dans la journée du 10

Décret qui ordonne la déportation de tout ecclésiastique non-assermenté. L'Assemblée Législative décrète ensuite que le mariage est un acte purement civil qui peut être dissous par le divorce.

2, 3, 4 et 5 septembre. Massacres dans les prisons de Paris. Des bandes d'assassins établissent à la Force, à la Conciergerie, à l'Abbaye-Saint-Germain, aux Carmes et dans plusieurs autres couvents où les prêtres non-assermentés sont renfermés, des espèces de tribunaux qui se font représenter l'écrou des prisonniers : ceux qui sont détenus pour fait de police sont mis en liberté au cri de *vive la nation* que profèrent les chefs de cette horrible boucherie; les *Septembriseurs* (c'est le nom qu'on a donné aux bourreaux de ces journées) les laissent passer sans leur faire aucun mal; ceux dont la sortie n'est pas accompagnée du cri de *vive la nation* sont impitoyablement massacrés à coups de hache et de massue. La princesse de Lamballe, surintendante de la maison de la Reine et son amie la plus dévouée, est la première victime qui tombe sous les coups de ces cannibales : son cadavre sanglant est traîné dans les rues, son cœur arraché et sa tête portée au bout d'une pique sont promenés en triomphe jusque sous les fenêtres du Temple, où l'un des gardiens du malheureux Louis XVI veut forcer la famille royale à s'approcher de la croisée pour contempler cet affreux spectacle: un autre moins atroce l'en dispense. M. Virot de Sombreuil, ancien gouverneur des Invalides, détenu à l'Abbaye, depuis le 10 août, est sauvé par l'héroïque dévouement de sa fille : M[lle] de Sombreuil se jette au milieu des assassins, prend son père dans ses bras, et parvient, par ses larmes, à attendrir les hommes féroces chargés de ces odieuses exécutions. M[me] de Tourzel, gouvernante des enfants de France, est également sauvée, à la Force, par une main invisible qui arrête la hache suspendue sur sa tête. « Elle passa quatre heures au milieu des bourreaux, et ne dut son salut, dit un publiciste, qu'à ce cri qui s'éleva parmi les assassins : *C'est madame de Tourzel!* » Cette circonstance singulière a donné lieu de supposer que Robespierre avait conçu l'espoir insensé d'une alliance qui l'aurait rendu le gendre de l'auguste victime dont il devait plus tard voter la mort : il aurait alors espéré que le crédit et la reconnaissance de M[me] de Tourzel pourraient favoriser la réussite de cet absurde projet. Ce fait est donné comme incontestable dans les Mémoires d'un ancien membre de la Convention et du comité de sûreté générale. Cette version néanmoins est peu probable : Robespierre à cette époque n'avait pas assez de consistance politique pour élever ses vues jusque là; ce projet insensé n'a pu être formé que plus tard, quand il fut à la tête des affaires. M[me] de Tourzel a été sauvée par le crédit de Billaud-Varennes.

9. Les prisonniers d'Orléans, au nombre de cinquante-un, parmi lesquels se trouvent M. le duc de Brissac, des archevêques et des ministres, qui avaient été renvoyés à la haute cour nationale, sont transférés à Paris pour y être jugés. Arrivés à Versailles, ils sont arrachés de dessus les charrettes et massacrés à l'entrée du parc.

Décret qui envoie à la monnaie tous les objets d'or et d'argent appartenant aux églises.

La municipalité de Paris, par l'organe d'un de ses membres, vient avouer et justifier à l'Assemblée Législative les massacres des prisons; un autre demande 200,000 francs pour payer les assassins. Il ajoute : « S'il n'y a pas d'argent au trésor, il faut vendre les diamants de la couronne. » L'assemblée écoute silencieusement toutes ces propositions.

Les assemblées primaires procèdent, sous l'influence de ces scènes sanglantes, à la nomination des électeurs qui doivent former la Convention Nationale. Robespierre est élu à Paris pendant les massacres des prisons.

14. Les Prussiens s'avancent dans les plaines de la Champagne; les Français se replient vers Châlons-sur-Marne. Le même jour, combat de la Croix-au-Bois, dans lequel les Autrichiens sont repoussés, et perdent le prince de Ligne qui y est tué.

Le duc d'Orléans, cédant aux injonctions des Jacobins, change par acte authentique son nom de famille pour celui de *Louis-Philippe-Joseph-Egalité*; c'est la condition qui fut mise à sa nomination de membre de la Convention Nationale.

Voici l'arrêté de la commune : « Le conseil général de la commune de Paris arrête, sur la demande de Louis-Philippe-Joseph, prince français, ce qui suit :

« 1° Louis-Philippe-Joseph et sa postérité porteront désormais, pour nom de famille, ÉGALITÉ.

» 2° Le jardin connu jusqu'à présent sous le nom de *Palais-Royal* s'appellera *Jardin de la Révolution*.

3° Louis-Philippe-Joseph ÉGALITÉ est autorisé à faire faire, soit sur les registres publics, soit sur les actes notariés, mention du présent arrêté. »

Cet acte de folie révolutionnaire fut suivi d'une démarche plus révoltante, au moyen de laquelle le duc d'Orléans espéra prouver que le sang d'Henry IV ne coulait pas dans ses veines.

Vol des diamants du Garde-Meuble, pendant la nuit du 16 au 17, par quarante individus dont deux sont arrêtés. Les voleurs sont montés au moyen de cordes attachées aux potences des reverbères qui sont sur la place Louis XV; ils se sont introduits dans le garde-meuble après en avoir brisé les fenêtres. On retrouve sur l'un des deux voleurs arrêtés le riche bijou connu sous le nom de *hochet du dauphin*.

Voulland, au nom du comité de sûreté générale, vint annoncer plus tard que le *Pitt ou Régent*, le plus beau des diamants de la couronne, avait été retrouvé : ce diamant était porté dans l'inventaire de 1791 pour 12 millions. En 1795, le tribunal criminel condamna à la peine de mort le nommé Duvivier, âgé de soixante ans, ancien commis au bureau de l'extraordinaire, *pour avoir aidé et facilité le vol fait en 1792 au garde-meuble, pour fournir des*

secours aux ennemis coalisés contre la France. Une décision du conseil des Anciens, du 22 février 1797, accorde une indemnité de six mille francs à une mulâtresse nommée la femme Corbin, pour avoir la première dénoncé les voleurs du garde-meuble. La commission du conseil des Anciens déclare dans son rapport que « quoi » qu'en ait dit le ministre Roland, le vol du gar- » de-meuble n'était lié à aucune combinaison » politique, et qu'il fut le résultat des méditations » criminelles des scélérats à qui le 2 septembre » rendit la liberté, alors qu'il vit périr les hom- » mes les plus vertueux. »

Suppression de l'ordre de Malte en France.

20. Bataille de Valmy. Le général Kellermann, à qui Dumouriez avait imprudemment assigné une position désavantageuse, décide du succès de la journée par une habile manœuvre. Il fait occuper, par dix-huit pièces de canon, le plateau d'un moulin qui domine le champ de bataille. La canonnade commence à sept heures du matin; à dix heures, l'explosion de plusieurs caissons jette quelque confusion dans les rangs de l'armée française; mais Kellermann, qui venait d'avoir un cheval tué sous lui, accourt, fait placer une nouvelle batterie pour attirer le feu des Prussiens, soulageant ainsi les troupes postées au moulin, et l'ordre se rétablit bientôt sur toute la ligne. En même temps, l'ennemi, redoublant son feu, formait, sur trois points, des masses d'infanterie, soutenues par toute sa cavalerie. A onze heures, les trois colonnes se mettent en mouvement : deux se dirigent vers le plateau, la troisième se porte sur la gauche. Kellermann, ayant également fait former en colonne les troupes du moulin, fait avancer sa réserve d'artillerie, puis mettant son chapeau sur la pointe de son sabre, il s'écrie : « Mes enfants ! la victoire est à nous; laissons avancer l'ennemi, et chargeons-le à la baïonnette. » Cette résolution, vaillamment exécutée, a un succès complet. Vers trois heures, les Prussiens s'avancent de nouveau en colonnes sur les mêmes points. Ils sont reçus avec autant de vigueur, et forcés, une seconde fois, à la retraite. Le maréchal de Clayrfait n'est pas plus heureux dans deux attaques contre le corps commandé par le général français Stengel; Dumouriez, tenu long-temps en échec par une partie de l'armée ennemie, est dégagé par le général Beurnonville. A sept heures du soir, le feu cesse sur toute la ligne, et les alliés reprennent leur première position. La perte des Français ne s'élève qu'à sept à huit cents tués; celle de l'ennemi est de plus de quatre mille hommes. « La victoire de Valmy, dit un historien, fait d'autant plus d'honneur au général Kellermann, qu'au moment d'être attaqué dans une position qui n'était pas de son choix, il fut dans la nécessité de chercher un autre champ de bataille, et de faire ses dispositions, tout en marchant à l'ennemi; qu'il n'avait pas sous ses ordres vingt-quatre mille hommes, y compris les renforts amenés par les généraux Stengel et Beurnonville, et qu'il en eut à combattre près de quatre-vingt mille, dont se composait l'armée prussienne, y compris le corps du maréchal de Clayrfait. » Dans cette brillante affaire, rien ne manqua à la gloire du général français; le duc de Brunswick applaudit lui-même à la manœuvre du général Kellermann, quoiqu'elle eût, ou plutôt parce qu'elle avait déconcerté ses projets.

Après cette victoire, Kellermann, pour conserver ses communications avec Châlons, et assurer ses subsistances, prend une nouvelle position pendant la nuit, et se présente en bataille le lendemain, devant une armée quatre fois plus nombreuse que la sienne. Cette manœuvre intimide l'ennemi, et les deux armées restent en présence jusqu'au 30 septembre, époque où commença la retraite des Prussiens. On a dit que cette marche rétrograde du roi de Prusse était due à une invitation formelle de Louis XVI que Pétion, Manuel et Kersaint avaient obtenue de l'auguste prisonnier, en lui garantissant, à ce prix, son existence et celle de sa famille. Mais ces hommes étaient alors sans pouvoir pour réaliser une semblable promesse. Il paraît plus certain que l'évacuation de cette partie du territoire a été le résultat de la disette qui se faisait sentir dans les pays occupés par les Prussiens, et des maladies qu'un usage immodéré des fruits malsains de la saison avait répandues dans leurs rangs.

21. L'Assemblée Législative est informée que trois cent soixante-onze membres de la Convention Nationale sont réunis dans une salle des Tuileries; elle déclare sa session terminée, et va au-devant des nouveaux législateurs. Ceux-ci prennent possession de la salle du Manége. Pétion occupe le fauteuil. Dès cette première séance, la Convention Nationale rend le décret suivant, sur la proposition du comédien Collot-d'Herbois :

« La Convention Nationale décrète, à l'unanimité, que la royauté est abolie en France.

» Au nom de la nation :

» *Signé* MONGE.

» *Contresigné* DANTON. »

L'ère républicaine a commencé le 22 septembre 1792, et a duré jusqu'au 1er janvier 1806.

FEMME.	ENFANTS.	1793. MORT.	PRINCES CONTEMPORAINS.
Marie-Antoinette-Josephe-Jeanne de Lorraine, archiduchesse d'Autriche, sœur des empereurs d'Allemagne Joseph II et Léopold : née à Vienne le 2 novembre 1755, au moment du tremblement de terre qui a renversé la ville de Lisbonne ; fille de François Ier, empereur d'Allemagne, et de Marie-Thérèse d'Autriche, reine de Hongrie et de Bohême ; Epouse Louis XVI, alors dauphin, le 16 mai 1770 ; meurt sur l'échafaud, à Paris, le 16 octobre 1793. Sa dépouille mortelle, d'abord déposée dans une partie du cimetière de l'église de la Madeleine, a été transférée à l'abbaye de St-Denis le 21 janvier 1815.	Louis-Joseph-Xavier-François, dauphin de France, né à Versailles le 22 octobre 1781 ; baptisé le même jour par le cardinal de Rohan, grand aumônier de France ; tenu sur les fonts par *Monsieur*, au nom de l'empereur Joseph II, et par *Madame*, au nom de la princesse de Piémont : mort à Meudon le 4 juin 1789, à l'âge de sept ans, trois mois et douze jours. Louis-Charles, duc de Normandie, et dauphin après la mort de son frère, en 1789. né à Versailles le 27 mars 1785 ; baptisé le même jour par le cardinal de Rohan ; tenu sur les fonts par *Monsieur*, et par madame Elisabeth, au nom de la reine de Naples ; a pris le nom de *Louis XVII* le 21 janvier 1793. Mort dans la prison du Temple le 8 juin 1795, à deux heures du matin, à l'âge de dix ans, et a été enterré dans l'église de Sainte-Marguerite à Paris. Marie-Thérèse-Charlotte (*Madame*), née à Versailles le 19 décembre 1778 ; baptisée, le même jour, par le cardinal de Rohan ; tenue sur les fonts par *Monsieur* au nom du roi d'Espagne. et par *Madame*, au nom de l'impératrice-reine ; mariée à Mittau le 10 juin 1799, à son cousin germain, Louis-Antoine, duc d'Angoulême, fils aîné de Charles-Philippe de France, comte d'Artois, frère de Louis XVI. Sophie-Hélène Béatrix, née le 29 juillet 1786 ; morte en 1787, à l'âge d'un an.	Louis XVI, mort le lundi 21 janvier 1793, à dix heures vingt-cinq minutes du matin, sur un échafaud élevé sur la place Louis XV, entre les Champs-Elysées et la grille du jardin des Tuileries. Son corps, déposé dans le cimetière de l'église de la Madeleine, en a été extrait le 21 janvier 1815, et transporté dans les caveaux de l'abbaye Saint-Denis. Il abolit la corvée dans toute l'étendue du royaume, et la question en matière de justice criminelle ; il convoqua les états-généraux, et fut jugé et condamné à mort par une assemblée qui avait pris le nom de *Convention nationale*.	*Papes.* Clément XIV. 1774 Pie VI. 1779 *Maison ottomane.* Abdul-Hamed. 1789 Selim III. 1804 *Empereurs d'Allemagne.* Joseph II. 1790 Léopold II. 1792 François II. 1835 Il s'est déclaré empereur héréditaire d'Autriche, le 11 août 1804, sous le nom de François Ier, et s'est démis de sa dignité d'empereur romain le 6 août 1806. *Rois d'Espagne.* Charles III. 1788 Charles IV. 1819 *Rois de Portugal.* Joseph Ier. 1777 Marie. } Pierre III. } 1816 *Roi d'Angleterre.* Georges III. 1820 *Rois de Suède.* Gustave III, assassiné en 1792 Gustave-Adolphe ; abdique en 1809 *Roi de Danemarck* Christiern VII. 1808 *Roi de Pologne.* Stanislas-Aug. Poniatowski, détrôné en 1794, mort en 1798 *Rois de Bohême et de Hongrie.* (Voyez *Empereurs d'Allemagne.*) *Impératrice de Russie.* Catherine II. 1796 *Rois de Prusse.* Frédéric II. 1786 Frédéric-Guillaume II. 1797 *Roi des Deux-Siciles.* Ferdinand IV. 1825 *Roi de Sardaigne.* Victor-Amédée-Marie. 1796 *Duc de Toscane.* Pierre-Léopold. 1792 *Duc de Modène.* François-Marie-Hercule Renaud. 1780

MINISTRES.

MINISTRES D'ÉTAT.

J.-F. Phelippeaux de Maurepas, ministre des affaires étrangères en 1774, chef du conseil des finances en 1776 ; mort en 1781

Em. - Arm. Vignerod du Plessis - d'Aiguillon, ministre des affaires étrangères en 1771, et de la guerre en janvier 1774 ; s'est demis de ces dernières fonctions en juin de la même année ; mort en 1788

P.-B. de Boynes, ministre de la marine en 1771, et ministre d'état le 20 février de la même année, a donné sa démission en 1784 ; mort en 1785

H.-L.-Bapt. Bertin, ministre et secrétaire d'état sans département, a quitté ces fonctions en 1780

PRINCIPAL MINISTRE.

Et. - Ch. de Loménie de Brienne, cardinal, archevêque de Sens en 1787 et 1788 ; mort en 1794

MINISTRES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Ch. Gravier de Vergennes, depuis 1774 jusqu'en 1778 ; mort en 1787

Arm.-Marc de Montmorin-Saint-Herem, depuis 1787 jusqu'en 1791 ; massacré en septembre 1792

Cl.-Valdec de Lessart, depuis 1791 jusqu'au 10 mars 1792, qu'il fut décrété d'accusation ; massacré à Versailles en septembre 1792

Ch.-Fr. Dumouriez, depuis le 17 mars 1792 jusqu'au 17 juin de la même année ; mort en 1823.

(M. de Naillac, ministre de France à Deux-Ponts, avait été nommé pour remplacer Dumouriez au ministère des affaires étrangères ; mais à son arrivée à Paris, il trouva la place prise par M. de Chambonas, et passa à Gènes en qualité d'ambassadeur.)

Scip.-L.-J. de la Garde de Chambonas, depuis le 17 juin 1792 jusqu'au 1er août de la même année.

Bigot de Sainte-Croix, depuis le 1er août 1792 jusqu'au 10 du même mois.

Lebrun - Tondu, depuis le 10 août 1792 jusqu'au 22 juin 1793 ; mort en 1793.

MINISTRES DE LA MAISON DU ROI.

L. Phelypeaux, duc de la Vrillière, depuis 1749 jusqu'en 1775 ; mort en 1777

GUERRIERS.

GRAND-AMIRAL.

Louis - Marie - Joseph de Bourbon, duc de Penthièvre, mort en 1793

MARÉCHAUX DE FRANCE.

Félix du Muy.	1775
D'Harcourt.	1784
D'Armentières.	1774
D'Aubeterre.	-
Beauvau.	1793
Biron.	1788
Brissac.	1780
Broglie.	1804
Castries.	1801
Choiseul-Stainville.	
Clermont-Tonnerre.	1781
Conflans.	1777
Contades.	1792
Crillon.	1782
De Croy.	
Devaux.	1788
Duras.	1800
Fitz-James.	1787
Laval-Montmorency.	1794
Levis.	1787
Luckner.	1793
Mailly-d'Haucourt.	1794
Nicolai.	1777
Noailles.	1794
Noailles-Mouchy.	1794
Richelieu.	1788
Rochambeau.	1807
Ségur.	1801
Soubise.	1787

GÉNÉRAUX.

Prince de Condé.	1818
Marquis de Bouillé.	1800
Duc de Gontaut-Biron.	1793
Duc de Coigny.	1821
Prince de Conti.	1814
Théobald-Dillon.	1772
Comte de Lusace.	
Vicomte Dubouchage.	1821
Louis de Wirtemberg.	
Marquis de Lafayette.	1835
Vicomte de Narbonne-Pelet.	
Vaugiraud.	1819
Comte de Maillebois.	1792
Comte de Viomesnil.	
Dumouriez.	1823
De Kellermann.	1820
Chevalier de Valence.	
Duc de Bethune - Charost.	1800
Marquis de Monteynard.	
Marquis de Jonsac.	
Duc de Cereste-Brancas.	
Baron de Besenval.	
Marquis de Langeron.	
Montesquiou - Fezenzac.	1798
Marquis de la Châtre.	
Prince de Rohan-Montbazon.	
Comte de Thiard-Bissy.	1810
Comte Adam-Phil. de Custines.	1793
Duc d'Orléans.	1793
Marquis d'Ecquevilly.	
Comte de Grammont.	
Comte de Turpin de Crissé.	
Marquis de Talaru.	1794
Duc de Fronsac.	
Duc du Châtelet.	1793
Comte d'Houdetot.	
De la Tour du Pin-Gouvernet.	1794

MAGISTRATS.

CHANCELIER.

René-N.-Ch.-Augustin de Maupeou, mort en 1792.

M. de Maupeou, élevé à la dignité de chancelier en 1768, fit supprimer les offices du parlement en 1771, installa les juges du grand conseil à la place de ces magistrats, et devint dès lors l'objet d'une foule de pamphlets et de caricatures. On a prétendu que M. Augeard, fermier-général, secondait de sa bourse et de son crédit les ennemis du chancelier ; il composa même, dit-on, la plupart des brochures qui furent publiées contre les innovations introduites à cette époque. M. de Maupeou persista dans ses idées de réforme jusqu'à la mort de Louis XV. L'infortuné successeur de ce monarque, croyant voir le bien et le bonheur de son peuple dans les déclamations des encyclopédistes, rappela les anciens magistrats, et exila le chancelier dans sa terre de Tuy en Normandie. M. de Maupeou ne fut pas moins ferme dans sa retraite, et refusa constamment de remettre son titre de chancelier, à moins qu'on ne lui fit son procès.

GARDES-DES-SCEAUX.

A.-T.-Hue de Miroménil, nommé en 1774, s'est démis en 1787 ; mort en 1796

Chrétien-F. de Lamoignon de Basville, depuis 1787 jusqu'en 1789 ; mort en 1789

Ch.-L.-François de Paule de Barentin, a rempli les fonctions de garde-des-sceaux pendant quelques mois en 1789 ; mort en 1819

J.-M. Champion de Cicé, archevêque de Bordeaux, fut le successeur de M. de Barentin, et se démit en 1790 ; mort en 1810

Louis Duport du Tertre, garde-des-sceaux vers la fin de 1790 ; mort en 1793

Les titres de chancelier et de garde-des-sceaux ont été supprimés par la loi du 27 avril 1791, et remplacés par celui de ministre de la justice, chargé du sceau de l'Etat. Ces deux fonctions se trouvèrent dès lors réunies. (Voyez *ministres de la justice.*)

PREMIER PRÉSIDENT.

Et.-Fr. d'Aligre de Maran, a rempli ces fonctions depuis 1768 jusqu'à l'exil

PRINCES CONTEMPORAINS.

Duc de Parme.

Ferdinand. 1802

Electeur de Saxe.

Frédéric - Auguste, roi en 1806

Electeurs de Bavière.

Maximilien-Joseph. 1777

Charles-Théodore. 1799

Hollande.

Guillaume V, stathouder.

Malte.

Emmanuel de Rohan, grand-maître.

Mayence.

Frédéric - Charles - Joseph, électeur.

Trêves.

Clément - Venceslas, électeur.

Cologne.

Maximilien - François - Xavier-Joseph de Lorraine, électeur.

Gênes.

Cambiaso, doge.

MINISTRES.

Ch.-Guill. de Lamoignon de Malesherbes, depuis 1775 jusqu'en 1776; mort en 1793

Ant.-J. Amelot de Chailleu, depuis 1776 jusqu'en 1783.

L.-Aug. Letonnelier de Breteuil, depuis 1783 jusqu'en 1788; mort en 1808

P.-Ch. L. de Villedeuil, depuis le 27 juillet 1788 jusqu'en 1789

Fr.-Em. Guignard de Saint-Priest, depuis 1789 jusqu'au 26 janvier 1791

Cl.-Valdec de Lessart, depuis le 26 janvier 1791 jusqu'au mois d'avril de la même année, époque où cette charge fût supprimée; mort en 1792

MINISTRES DE L'INTÉRIEUR.

(Ce ministère a été créé par la loi du 27 avril 1791.)

Cl. Valdec de Lessart, depuis la création jusqu'au 27 novembre 1791

Ben. Cahier de Gerville, depuis le mois de novembre 1791 jusqu'au 23 mars 1792

J.-M. Roland de la Platière, depuis le 23 mars 1792 jusqu'au 12 juin de la même année; rentré après le 10 août 1792, il y resta jusqu'au moment de sa proscription, le 31 mai 1793; s'est suicidé le 16 novembre de la même année.

J.-A. Mourgues, depuis le 12 jusqu'au 17 juin 1792

Terrier de Montciel, depuis le 17 juin jusqu'au 9 juillet 1792

Champion de Villeneuve, depuis le mois de juillet 1792 jusqu'au 10 août.

MINISTRES DE LA GUERRE.

L.-N. de Félix, maréchal du Muy, depuis le mois de juin 1774 jusqu'au 10 octobre 1775, époque de sa mort.

L.-R. de Saint Germain, depuis le mois d'octobre 1775 jusqu'au 25 septembre 1777; mort en 1778

Al.-El. M. de Saint-Mauris, prince de Montbarrey, depuis le 25 septembre 1777 jusqu'à la fin de 1780; mort en 1796

Ph.-Henri, maréchal de Ségur, depuis le 23 décembre 1780 jusqu'au 27 août 1787; mort en 1801

L.-M.-Athanase de Loménie, comte de Brienne, depuis le mois d'août 1787 jusqu'au 30 novembre 1788; mort en 1793

P.-L. de Chastenet de Puységur, depuis le 30 novembre 1788 jusqu'au 12 juillet 1789 · mort en 1796

GUERRIERS.

Duc d'Uzès. 1801
Prince de Montbarrey. 1796
Comte de la Tour-d'Auvergne.
Comte de Puységur. 1795
Marquis de Timbrune-Valence.
Virot de Sombreuil. 1794
Duc de Villeroy.
Duc de Villequier. 1815
De Pronleroy.
Comte de Mathan.
Comte de Jumilhac.
Marquis de la Vaupallère.
Marquis de Chamborant.
Marquis de la Grange.
Duc d'Ayen.
Comte de la Luzerne.
Comte de Grave.
Comte de Langeron.
M. de Comeiras.
Marq. de Jaucourt. 1797
Baron de Verteuil.
Hartmannis.
Duc de Maillé. 1792
Duc de Saint-Simon.
Comte de Sparre.
Chev. de Durfort.
Comte de Blangy.
Comte de Preissac.
Marquis de Miran.
Comte de Saint-Chamans.
Comte de Rouault.
Prince de Nassau-Saarbruck.
Duc de Deux-Ponts.
Law de Lauriston.
Duc d'Aiguillon. 1800

VICE-AMIRAUX ET CHEFS D'ESCADRE.

Le maréchal de Conflans, mort en 1777
D'Aché. 1782
Louis-Aug. Dagobert.
Beaufremont. 1782
R.-R.-H. Grimoard. 1794
D'Estaing. 1794
De Saint-Aignan.
De Grasse. 1788
Lamothe-Piquet. 1791
Larochefoucauld-Coulanges. 1785
Latouche-Treville. 1804
De Rohan-Montbazon. 1794
D'Orvilliers.
Marquis de Sercey.
Suffren de Saint-Tropez. 1789
Albert de Rioms. 1806
Le duc d'Orléans. 1793
Raimond-d'Eaux.
Duchaffaut de Besné.
De Breugnon.
De Guichen.
La Jonquière-Taffanel.
De Laccary.
Deshayes de Cry.
De Fabry.
De Rochechouart.
Barras de Saint-Laurent.
D'Arbaud-Jouques.
D'Hector.
Marquis de Vaudreuil.
De Beausset.
Moriés-Castelet.
De Bougainville.
De Marin.
Du Breil de Rays.
D'Apchon.

MAGISTRATS.

du parlement en 1771. Il les a reprises en 1775 jusqu'à la suppression; mort en 1798

Au moment où M. Necker exerçait le plus d'influence sur Louis XVI et sur le peuple, M. d'Aligre supplia le roi de lui accorder une audience en présence du ministre. Il l'obtint et fit lecture d'un mémoire dans lequel il annonçait énergiquement la nature des événemens qui se préparaient, et les dangers qui allaient entourer le monarque. Un silence absolu régna pendant et après cette lecture, et le premier président ne reprit la parole que pour remettre sa démission, qu'il avait apportée. La révolution, qu'il avait prévue, ne tarda pas à éclater.

PRÉSIDENTS A MORTIER.

Louis-Fr. Lefebvre-d'Ormesson de Noyseau, mort en 1789

Arm.-G.-François de Gourgue.

J.-B.-G. Bochard de Saron, mort en 1794

Le Peletier de Rosambo.

Omer-Joly de Fleury. 1787

Pierre-Gilbert de Voisin.

« Ennemi prononcé des innovations produites par les nouveaux systèmes politiques, il se livra tout entier aux vues des princes retirés à Coblentz pour faire renaître l'ancien ordre de choses, et les servit de sa personne. Rentré en France, il correspondit avec eux, sacrifia une grande partie de ses biens pour leur service, et souscrivit même pour 400,000 francs de traites qui furent, depuis, acquittées par son fils. Devenu suspect aux jacobins par sa conduite et ses principes, il fut arrêté comme royaliste en 1793, puis traduit au tribunal révolutionnaire, et condamné à mort comme émigré le 15 novembre 1793. » (*Biog. moderne.*)

Anne-Louis Pinon.

L.-Michel Le Pelletier de Saint-Fargeau, assassiné le 20 janvier 1793

Mathieu-François Molé, ancien premier président, a donné sa démission en 1763, et est resté président *honoraire* jusqu'à la suppression des parlements.

PROCUREURS-GÉNÉRAUX.

1730. Omer-L.-F. Joly de Fleury, mort en 1787

1788. A.-Guillaume-J. Joly de Fleury, mort en 1810

SAVANTS ET ILLUSTRES.

HISTORIENS.

Adam d'Origny, mort en 1774
Ch. Clemencet. 1778
Ch. Lebeau. 1778
Fr. Clément. 1779
Gab.-F. Coyer. 1782
Xavier Millot. 1785
Rulhières. 1791
J.-L. Carra. 1793
J.-R. Desormeaux. 1793
Oudart-Brequigny. 1795
Th. Raynal. 1796
Louis Chenier. 1796
Adrien Richer. 1798
F.-H. Turpin. 1799
Jos. de Guignes. 1800
J.-J. Garnier. 1805
G.-H. Gaillard. 1806
Paul Mallet. 1807
Charles Levesque. 1809
Chr.-Fr.-P. Feffel. 1809
Lacretelle.

PHILOSOPHES.

J.-J. Rousseau. 1778
Bonnot de Condillac. 1780
Le Rond d'Alembert. 1783
Denis Diderot. 1784
D'Holbach. 1789
Condorcet. 1794
Saint-Lambert. 1803
Naigeon. 1810
Bernardin de Saint-Pierre. 1814
Emmanuel Sieyès. 1836

ÉCRIVAINS.

Ch.-Guischard. 1775
Le Courayé. 1776
Guill. Leblond. 1781
L'abbé de Prades. 1782
J.-B. d'Espagnac. 1783
Guibert. 1790
Silvain Bergier. 1790
H.-B. Guimoard. 1794
Michaud-d'Arçon. 1800
Montalembert. 1800
Turpin de Crissé. 1800
Noé, évêque de Lascar. 1802
Cardinal Boisgelin. 1804
Ant. Guenée. 1804
Bousmar. 1807
Le P. Lambert. 1813
Louis Prudhomme.

(Cet imprimeur, l'un des plus énergiques écrivains républicains, a publié, en 1810, un ouvrage sous ce titre : *L'Europe tourmentée par la révolution en France, ébranlée par dix-huit années de promenades meurtrières de Napoléon Bonaparte, avec un tableau du nombre d'hommes qui ont péri pendant la révolution, et les milliards partagés par un petit nombre d'individus qui ont prêté tous les serments depuis* 1789. Son *Journal des Révolutions de Paris* lui a plus d'une fois attiré la haine des partis qu'il attaquait avec beaucoup d'indépendance. Il publia, sous le règne du Directoire, une *Histoire des crimes commis pendant la Révolution*, dans laquelle on

MINISTRES.

V.-Fr., maréchal duc de Broglie, depuis le 12 jusqu'au 16 juillet 1789 ; mort en 1804

L.-F. comte de Latour-du-Pin-Gouvernet, depuis le 3 août 1789 jusqu'au 9 novembre 1790 ; mort en 1794

(« Appelé en témoignage dans le procès de la reine Marie-Antoinette, il eut le courage de rendre justice à cette princesse, et d'avoir pour elle, devant ses juges féroces, tous les égards qu'il lui devait. » (*Biogr. mod.*)

Ant.-J.-L. Duportail depuis le 15 novembre 1790 jusqu'au 5 décembre 1790 : mort en 1801

L.-V.-T.-R.-S. de Narbonne-Larra, depuis le 6 décembre 1791 jusqu'au 9 mars 1792 : mort en 1813

Pierre de Grave, depuis le 10 mars 1792 jusqu'au 8 mai de la même année.

(Il fut nommé, en 1814, gouverneur des enfants du duc d'Orleans, et élevé à la dignité de pair de France le 19 août 1815. Voici le portrait politique que M. Bertrand de Molleville trace de ce ministre, dans son *Histoire de la Révolution* : Le chevalier de Grave, dit-il, n'avait ni cette éclatante popularité, ni cette ostentation d'activité, ni cette familiarité légère et caressante qui distinguaient M. de Narbonne ; mais sa conduite et ses écrits depuis la révolution, et son entrée dans les sociétés populaires des villes où son régiment se trouvait, le faisaient passer pour un zélé constitutionnel dans le parti jacobin, et pour un jacobin enragé parmi les aristocrates. Ainsi sa nomination ne nuisit point à la popularité du roi dans l'opinion publique.)

Joseph Servan, depuis le 9 mai 1792 jusqu'au 12 juin de la même année ; mort en 1808

Cl.-Fr. Dumouriez, depuis le 12 jusqu'au 16 juin 1792

(M. Mourgues, qui avait déjà été quelques jours ministre de l'intérieur, fut désigné pour remplacer Dumouriez ; mais il n'entra pas en fonctions.)

Ant.-M. Lajarre, depuis le 17 juin jusqu'au 22 juillet 1792

Franqueville-d'Abancourt, depuis le 23 juillet jusqu'au 10 août 1792 ; massacré à Versailles en septembre 1792

GUERRIERS.

Albert Saint-Hyppolite.
Coriolis-d'Espinouse.
De Cherisey.
Comte de Vaudreuil.
Beaussier de Châteauvert.
De Chabert.
De Peinier.
De Dampierre.
La Porte Vezins.
De Nieul.
Du Maitz de Goimpy.
D'Amblimont.
De Glandevés.
D'Arros-d'Argelos.
De Briqueville.
Mithon de Genouilly.
Des Touches.
De Caqueray.
De Raimondis.
De la Grandière.
De Boade.
De Clcé-Champion.
De la Clue.
De Fautras.
Thevenard.
De Soulanges.
De Castellane-Majastre.
De Souillac. 1803
De Charrite.
Cillart de Surville.
De Lapeyrouse.
Le Bègue.
De Castellet.
D'Aymar.
De Couwal.
Bruni d'Entrecasteaux.

MAGISTRATS.

AVOCATS-GÉNÉRAUX.

Guillaume Joly de Fleury.
Henri-Cardin d'Aguesseau de Fresne.

Il a fait partie du sénat conservateur en 1805, et a été nommé pair de France en 1814 par Louis XVIII.

L.-M. Lepelletier de Saint-Fargeau, mort en 1793
Jean-Marie Herault de Sechelles, mort en 1794
Dambray.

La loi du 3 novembre 1789 a suspendu les parlements, qui ont été définitivement supprimés en 1790. Alors parut une nouvelle organisation judiciaire : la plus importante de ces créations, le tribunal de cassation, a résisté aux bouleversements qui ont signalé l'apparition des divers gouvernements établis successivement en France pendant quarante ans. Le tribunal de cassation fut d'abord composé de quarante-deux juges nommés dans un certain nombre de départements de la France, d'un commissaire du roi, et de deux substituts. Ce tribunal, depuis le 24 mai 1790, époque de son installation, jusqu'au 19 mai 1804, n'eut point de président titulaire. Chaque section nommait son président pour trois mois, et c'était le plus âgé des présidents de section qui présidait la réunion entière du tribunal. Sa juridiction s'étendait sur toute la France et sur les possessions coloniales du royaume. Il était pour fonctions de statuer sur les demandes en cassation contre les jugements rendus en matières civile et criminelle, par les tribunaux jugeant en dernier ressort ; sur les demandes de renvoi d'un tribunal à un autre, pour cause de suspicion légitime ; sur les conflits de juridiction et les réglements de juges ; sur les prises à partie contre un tribunal entier ou l'un de ses membres. Le tribunal de cassation fut d'abord divisé en trois sections, sous ces différents titres : 1° *Bureau des requêtes*, chargé de prononcer sur l'admission ou le rejet des requêtes en cassation et en prise à partie, sur les demandes à fin de renvoi d'un tribunal à un autre, sur les réglements de juges, et la désignation du tribunal où les parties devaient plaider ; 2° *Section civile ;* 3° *Section criminelle ;* ces deux

SAVANTS ET ILLUSTRES.

trouve ce passage : « Les magistrats des peuples devraient faire écrire en lettres d'or sur leur manteau cette maxime de l'Italien Malvezzi : Je tiens qu'il y a autant de liberté sous un bon prince, qu'il y a de tyrannie sous une mauvaise république. »)

LITTÉRATEURS.

Dupré de Saint-Maur. 1774
Voisenon. 1775
Jean Capperonier. 1775
E.-C. Fréron. 1776
Sainte-Foix. 1776
Brosses. 1777
Remond de Saint-Albine. 1778
Foncemagne. 1779
Paul Foucher. 1779
Ch. Lebatteux. 1780
Louis Jaucourt. 1780
Dreux du Radier. 1780
Leblanc. 1781
Lacurne Sainte-Pelaye. 1781
Lavergne-Fressan. 1782
Debure. 1782
Dom. Cardonne. 1783
Court de Gebelin. 1784
L'abbé Arnaud. 1784
Pierre Grosley. 1785
Bonnot de Mably. 1785
Jaq. Chauffepied. 1786
Rochefort. 1788
P. Letourneur. 1788
P. Frenais. 1788
Président Dupaty. 1788
N. Beauzée. 1789
L'abbé Brotier. 1789
And. Pluquet. 1790
Peyssonnel. 1790
J.-C.-R. de Saint-Non. 1791
Berquin. 1791
Chabanon. 1791
Antoine Bret. 1792
Thevenot de Morande. 1792
P.-A. Laplace. 1793
Charles Villette. 1793
Ch. L'Averdy. 1794
J.-E.-C. Florian. 1794
Henri Linguet. 1794
L. Dupuy. 1795
Roubaud. 1797
J.-Fr. Marmontel. 1797
Lemonnier. 1797
Dussaulx. 1799
Mercier de Saint-Léger. 1799
Legrand d'Aussy. 1800
J.-Fr. Vauvilliers. 1800
Luneau de Boisgermain. 1801
N.-Fr. Wailly. 1801
Rivarol. 1801
Xavier Feller. 1802
Dom. Ricard. 1803
G. Poirier. 1803
J.-N. Moreau. 1803
J.-F. Laharpe. 1803
A.-H. Anquetil du Perron. 1805
Alex. Saverien. 1805
J.-J. Oberlin. 1806
Dotteville. 1807
P.-L.-C. Gin. 1807
Bitaubé. 1808
Abbé de Tressan. 1809
Clément. 1812

MINISTRES.

MINISTRES DE LA MARINE.

Ant.-R.-J. Turgot, depuis le 19 juillet 1774 jusqu'au 24 août de la même année; mort en 1781

Ant.-R.-J.-G.-Gabriel de Sartines, par *interim*, le 24 août, ministre le 6 juin 1775, jusqu'au 14 octobre 1780; mort en 1801

Ch.-E. de la Croix, maréchal de Castries, depuis le 14 octobre 1780 jusqu'au 24 août 1787; mort en 1801

Arm.-Marc, comte de Montmorin-Saint-Hérem, chargé de la marine par *interim*, depuis le 25 août jusqu'au 23 décembre 1787; massacré en septembre 1792

C.-Henri de la Luzerne, depuis le 23 décembre 1787 jusqu'au 23 octobre 1790; mort à l'étranger.

Ch.-P. Claret de Fleurieu, depuis le 27 octobre 1790 jusqu'au 17 mai 1791; mort en 1810

Ant.-J.-M. Thevenard, depuis le 17 mai jusqu'au 17 septembre 1791; mort en 1815

Cl.-Valdec de Lessart, par *interim*, jusqu'au 1er octobre 1791

Ant.-Fr. Bertrand de Molleville, depuis le 2 octobre 1791 jusqu'au 14 mars 1792; mort en 1818

(Il est auteur d'une *Histoire de la Révolution* qui a eu un prodigieux succès, et dans laquelle on trouve des faits intéressants et des révélations curieuses que la direction d'une police secrète, en 1792, l'a mis à même de se procurer.)

La Coste, depuis le 15 mars 1792 jusqu'au 10 juillet de la même année.

Fr.-Jos. Gratet Dubouchage, depuis le 21 juillet 1792 jusqu'au 10 août de la même année; mort en 1821

(M. Dubouchage accompagna Louis XVI à l'Assemblée Législative le 10 août 1792, et lui avait donné, dit-on, avant cette fatale journée, de fort bons conseils sur les moyens de résister, en se mettant courageusement à la tête du petit nombre de braves encore fidèles à la cause de la monarchie.) (*Biog. mod.*)

Monge, depuis le 10 août 1792 jusqu'en avril 1793

(Napoléon l'a fait comte de Peluse.)

MINISTRES DE LA JUSTICE.

M.-L.-F. Duport du Tertre, a eu le titre de ministre de la justice, depuis 1791

MAGISTRATS.

ces deux dernières sections étaient chargées de prononcer sur toutes les demandes en cassation et en prise à partie, lorsque la requête était admise.

COMMISSAIRES DU ROI.

Hérault de Seehelles, en 1790

Abrial, depuis 1790 jusqu'en 1800

SUBSTITUTS.

Lasaussade.

Bayard.

Cellier.

Jourde.

(Aujourd'hui, la cour de cassation est composée d'une *chambre des requêtes*, d'une *chambre civile de cassation*, et d'une *chambre criminelle de cassation*. Elle a un premier président, trois présidents de chambres, et quarante-cinq conseillers nommés par le roi. Le parquet de cette cour est composé d'un procureur-général, et de six avocats-généraux, aussi à la nomination du roi.)

HAUTE-COUR DE JUSTICE.

Cette juridiction fut instituée par la loi du 10 mai 1791; elle fut composée d'un *haut jury*, c'est-à-dire de vingt-quatre membres, et de quatre grands juges qui étaient chargés de l'instruction de la procédure, et qui appliquaient la loi après que le *haut jury* avait prononcé sur le fait. Les quatre grands juges étaient pris parmi les membres du tribunal de cassation, et les hauts jurés étaient élus par un certain nombre de départements. La Haute-Cour connaissait de tous les crimes et délits des grands fonctionnaires publics, tels que les membres du corps législatif, les ministres et autres agents principaux du gouvernement. Elle connaissait aussi des crimes contre la sûreté de l'état, sur la dénonciation du corps-législatif. Dans ce cas, cette assemblée devait désigner deux de ses membres pour soutenir l'accusation en son nom. La Haute-Cour ne pouvait se réunir qu'en vertu d'un décret du corps législatif qui portait l'indication de la ville où elle devait siéger, et l'objet spécial dont elle devait s'occuper. Le siége de la Haute-Cour fut d'abord fixé à Orléans, par la loi du 22 novembre 1791. Le 25 septembre 1792, ce tribunal fut supprimé par un décret, et rétabli en septembre 1795. Le 8 août 1796, le siége

MAGISTRATS.

siége de la Haute-Cour fut transféré à Vendôme, et sa composition ainsi réglée: cinq juges, dont un président, et deux accusateurs publics, pris parmi les membres du tribunal de cassation; vingt-quatre hauts jurés nommés par les assemblées électorales des départements.

GRANDS-JUGES NOMMÉS LE 22 NOVEMBRE 1791, POUR SIÉGER A ORLÉANS.

Etienne Albaret.

Pascal Creuzé-Latouche.

Ch.-Fr.-L. Caillemer.

Jean-Jos. Marquis.

« En 1811, M. Marquis, alors préfet de la Meurthe, s'y était fait beaucoup aimer par la justice et la modération qui accompagnèrent constamment ses actes administratifs, et par l'exercice de ses vertus privées. Il était devenu presque aveugle lorsqu'il fut admis à la retraite. Son successeur, Honoré Riouffe, fut décoré du titre de *baron*; et comme ses administrés ne le voyaient pas du même œil que leur premier préfet, on plaça cet écriteau à la porte de son hôtel: « M. le baron Riouffe pourra devenir *comte*, mais il ne sera jamais *marquis*. » (*Biogr. mod.*)

GRANDS PROCURATEURS DE LA HAUTE-COUR.

Pericot.

Jean-Phil. Garan de Coulon.

« Il fit les plus grands efforts pour sauver les détenus du fer des assassins, et pour empêcher ensuite leur translation à Versailles, où ils furent massacrés. On l'entendit même s'écrier à l'instant du départ de ces victimes, ordonné par Léonard Bourdon: Ce Bourdon est un grand monstre! » (*Biogr. moderne.*)

PROCUREURS-GÉNÉRAUX AU GRAND CONSEIL DU ROI.

Vergès, en 1774

Vaucresson, en 1774

Maire du Poset, en 1783

Montillet, en 1786

Vernier-d'Andrecy, en 1789

PRÉVÔT DE PARIS.

A.-G.-H. Bernard de Boulainvilliers.

Il a rempli cette charge depuis le 29 juillet 1766 jusqu'en 1790, époque de la suppression de la prévôté de Paris.

LIEUTENANTS CIVILS.

J.-F. Dufour de Villeneuve, depuis 1763 jusqu'en 1774.

SAVANTS ET ILLUSTRES.

Larcher. 1812
L'abbé Aubert. 1814
L.-Séb. Mercier. 1814
Ch. Palissot. 1814
P.-L. Ginguené. 1816
Ant. Sabatier. 1817
Suard. 1817
L.-M. Chaudon. 1817
André Morellet. 1819
J.-B. Robinet. 1820
Poujade de Ladevèze.

ROMANCIERS.

A.-P.-J. Crébillon fils. 1777
Ch.-F. Mouhy. 1784
Jacq. Cazotte. 1792
Dulaurens. 1797
J.-B. Louvet. 1797
Choderlos de la Clos. 1803
Arnaud-Baculard. 1805
Retif de la Bretonne. 1806

POËTES ET AUTEURS TRAGIQUES ET COMIQUES.

De Belloy. 1775
Vivien de Châteaubrun. 1775
P.-J. Bernard. 1775
C.-P. Collardeau. 1776
Pezai. 1777
Gresset. 1778
Lattaignant. 1779
Dorat. 1780
Gilbert. 1780
Saurin. 1781
Collé. 1783
Lefranc de Pompignan. 1784
Anseaume. 1784
Barthe. 1785
H. Watelet. 1786
F.-P. Rosset. 1788
De Bièvre. 1789
Bertin. 1789
Bart. Imbert. 1790
Favart. 1793
Léonard. 1793
Lemierre. 1793
Cardinal de Bernis. 1794
André Chénier. 1794
Roucher. 1794
Champort. 1794
Fabre d'Eglantine. 1794
L'abbé Porquet. 1796
Sedaine. 1797
Guillet-Leblanc. 1797
Duc de Nivernois. 1798
Caron de Beaumarchais. 1799
Rochon de Chabannes. 1800
Fenouillot de Falbaire. 1801
Marie-Jos. Chénier. 1805
Desforges. 1806
Collin d'Harleville. 1806
Carbon-Flins des Oliviers. 1806
Carmontelle. 1806
Blin de Sainmore. 1807
Ponce Ecouchard-Lebrun. 1807
Brousse Desfaucheret. 1808
Fariau de Saint-Ange. 1810
Luce de Lancival. 1810
Laujon. 1811
J.-F. Cailhava. 1813
Lefebvre. 1813
Jacques Delille. 1813
L'abbé Aubert. 1814
Parny. 1814
Boufflers. 1815
André Murville. 1815

MINISTRES.

jusqu'au 22 mars 1792; mort en 1793
J.-M. Roland de la Platière, par *interim*, depuis le 23 mars jusqu'au 12 avril 1792

(Germain Garnier, nommé ministre après la retraite de Duport du Tertre, n'a point rempli ces fonctions.)

Ant. Duranthon, depuis le 13 avril 1792 jusqu'au 3 juillet de la même année; mort en 1793
Et. L.-Hector de Joly, depuis le 3 juillet 1792 jusqu'au 10 août suivant.
G.-J. Danton, depuis le 10 août 1792 jusqu'au 4 octobre de la même année; mort en 1794

CONTRÔLEURS-GÉNÉRAUX DES FINANCES.

A.-R.-J. Turgot, depuis 1774 jusqu'en 1776; mort en 1781
J.-Et. Bernard de Clugny, depuis 1776 jusqu'à sa mort, arrivée dans la même année.
L.-G. Taboureau des Reaux, depuis le mois d'octobre 1776 jusqu'au 2 juillet 1777
Jacques Necker, avec le titre de directeur-général des finances du royaume, depuis le 10 juillet 1777 jusqu'au 25 mai 1781; mort en 1804
J.-Fr. Joly de Fleury, sous le titre de ministre des finances, depuis le 25 mai 1781 jusqu'en 1783; mort en 1802
Henri-Fr. Lefebvre d'Ormesson, pendant quelques mois de l'année 1783; mort en 1807
Ch.-Alex. de Calonne, depuis 1783 jusqu'en 1787; mort en 1802
M. Bouvard de Fourqueux, pendant quelques mois de 1787
P.-Ch.-Laurent de Villedeuil, en 1787
Cl.-Guil. Lambert, en 1787
Jacq. Necker, avec le titre de premier ministre des finances, depuis 1787 jusqu'au 11 juillet 1789
M. de la Galaisière, depuis le 12 juillet 1789 jusqu'au 16 du même mois.
Jacq. Necker, rentré au ministère des finances le 16 juillet 1789 jusqu'au 4 septembre 1790
Cl.-Guil. Lambert administre les finances depuis le mois de septembre 1790 jusqu'au 30 novembre suivant.
Cl. Valdec de Lessart, depuis le 30 novembre 1790 jusqu'au 27 avril 1791, époque où la place de

MAGISTRATS.

D.-F. Angran-d'Alleray, depuis le 29 décembre 1774 jusqu'en 1789
Ant.-Omer Talon, depuis le 16 octobre 1789 jusqu'en 1790, époque de la suppression de cette charge.

PRÉVÔTS DES MARCHANDS.

J.-B.-Fr. de la Michodière, élu en 1772; a exercé ces fonctions jusqu'en 1788
Ant.-L.-Fr. Lefebvre de Caumartin, nommé en 1778

C'est pendant l'administration de MM. de la Michodière et de Caumartin qu'ont été percées les deux rues de Paris qui portent les noms de ces fonctionnaires.

L. Le Pelletier de Morfontaine, nommé en 1784
Jacques de Flesselles, nommé en 1789

Une lettre de M. de Flesselles, trouvée sur M. Delaunay, le jour de la prise de la Bastille, et dans laquelle le prévôt des marchands engageait le gouverneur de cette forteresse à se défendre, fut la cause de sa perte. Le parti populaire accusa M. de Flesselles de trahison, et il fut massacré, le 14 juillet 1789, sur les marches de l'Hôtel-de-Ville.

Depuis cet événement, la charge de prévôt des marchands fut supprimée et remplacée par celle de maire de Paris.

MAIRES DE PARIS.

J. Silvain Bailly, nommé le 17 juillet 1789

Condamné à mort le 10 novembre 1793, il fut exécuté le lendemain au Champ-de-Mars, en réparation de la loi martiale qu'il y avait fait proclamer le 17 juillet 1791, contre les séditieux rassemblés pour demander la déchéance de Louis XVI. «Pendant qu'on le menait au supplice, il fut accueilli par les injures de la multitude et couvert de boue; des hommes furieux le frappèrent ensuite avec tant de barbarie, que les bourreaux eux-mêmes en furent indignés. On poussa l'inhumanité jusqu'à lui passer sur la figure un drapeau rouge tout enflammé. «Tu trembles, Bailly, lui dit alors un de ces hommes qui vit s'agiter ses membres affaiblis par l'âge, et mouillés par une pluie glacée. — Mon ami, répondit-il avec calme, c'est de froid.» Enfin, après avoir essuyé tous les genres d'ignominie et de férocité, il courut lui-même à l'échafaud,

MAGISTRATS.

à l'échafaud, et mourut avec un courage héroïque. Dans les derniers moments de sa vie, il avait été appelé comme témoin dans le procès de la reine, et il avait eu le courage de déclarer «que les faits relatés dans l'acte d'accusation dressé contre cette princesse étaient faux et controuvés.» (*Biogr. moderne.*)

Jérôme Petion de Villeneuve, nommé le 14 novembre 1791, mort en 1794

LIEUTENANTS-GÉNÉRAUX DE POLICE.

A.-R.-J.-G. Gabriel de Sartines, depuis le 1er décembre 1759 jusqu'en 1774, mort en 1801
J.-Ch.-P. Lenoir, depuis le 30 août 1774 jusqu'en 1775; a repris ces fonctions le 19 juin 1776 jusqu'en 1785; mort après 1810
L. Thiroux de Crosne, depuis le 11 août 1785 jusqu'en 1789; mort en 1793

Ce fut M. Thiroux de Crosne qui, en qualité de maître des requêtes, fit un éloquent rapport dans l'affaire de Calas, et contribua à la réhabilitation de sa mémoire.

PRÉSIDENTS DE L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE.

D'Ailly, président d'âge, le 1er juin 1789
Bailly, 8 juin 1789
Barnave, en 1789
Alex. de Beauharnais, 18 juin et 31 juillet 1791
Boisgelin, archevêque d'Aix, 23 novembre 1789
Bonnay, 12 avril, et 5 juillet 1790
Briois de Beaumetz, 27 mai 1790
Bureau de Puzy, 2 février et 21 décembre 1790
Camus, 28 octobre 1789
Chapelier, 3 août 1789
Chasset, le 8 novembre 1790
Clermont-Tonnerre, le 14 septembre 1789
Dandré, 1er août 1790, et 4 mai 1791
Démeunier, 22 décembre 1789
Dupont de Nemours, 24 février 1791
Emmery, 26 septembre 1790 et 4 janvier 1791
Freteau, 10 octobre et 5 décembre 1789
Gouttes, 29 avril 1790
Grégoire, 18 janvier 1791
Jessé, 30 août 1790
La Luzerne, évêque de Langres, en 1791
Alex. de Lameth, 21 novembre 1790
Ch. de Lameth, 3 juillet 1791
Le cardinal de la Rochefoucault, 6 mai 1789
Lefranc de

SAVANTS ET ILLUSTRES.

Ducis. 1816
A.-L. Ximenès. 1817
François de Neufchâteau.
Pieyre.

MUSICIENS.

Floquet. 1785
Sacchini. 1786
Gluck. 1787
Dezède. 1792
Philidor. 1795
D'Auvergne. 1797
C.-L. Balbâtre. 1799

(On doit à ce célèbre organiste la substitution du piano-forté au clavecin. Le 16 juillet 1777, lorsque *Monsieur*, depuis Louis XVIII, passait par Dijon, en revenant de son voyage de Provence, Balbâtre, qui était organiste de la cathédrale de cette ville, fit entendre son nouvel instrument pendant le dîner offert au prince; l'illustre voyageur devina le talent de l'organiste; il le fit venir à Paris, où Balbâtre toucha successivement les orgues de Saint-Roch et de Notre-Dame, et acquit, par la variété de ses thèmes et la vigueur de son exécution, une réputation qu'aucun de ses rivaux n'a pu faire oublier.)

Nicolas Piccini. 1800
Gavinies. 1800
A.-E.-M. Gretry. 1813
Couperin. (Il y a eu trois organistes de ce nom.)
Boulogne (élève de Balbâtre). 1816
Monsigny. 1819

ORATEURS.

Le P. Neuville. 1774
L. Poule. 1781
Le P. Elysée. 1783
Elie de Beaumont. 1785
Ant. Thomas. 1785
L'abbé de Boismont. 1786
Pierre Gerbier. 1788
Jean-B.-C.-M. Beauvais. 1789
H.-G.-R. Mirabeau. 1791
A.-L. Seguier. 1792
Barnave. 1793
Brissot. 1794
Chapelier. 1794
Gensonné, 1794
Thouret. 1794
Guadet. 1794
Debonnières. 1801
Tronchet. 1806
Target. 1806
Servan. 1807
Treilhard. 1810
Jean Siffren-Maury. 1816
Isnard.

GÉOGRAPHES, GÉOMÈTRES, ASTRONOMES ET NAVIGATEURS.

La Condamine. 1774
J.-B. Delambre. 1782
B.-B. Danville. 1782
Buy-Mornas. 1783
Cassini de Thury. 1784
Cassini,

MINISTRES.

contrôleur-général fut supprimée par une loi, et remplacée par le ministère des contributions et des revenus publics.

MINISTRES DES CONTRIBUTIONS ET DES REVENUS PUBLICS.

Cl. Valdec de Lessart occupe ce nouveau ministère jusqu'au mois de février 1791
S.-A. Tarbé, depuis le mois de février 1791 jusqu'en mars 1792; mort en 1804
Etienne Clavière, depuis la retraite de Tarbé jusqu'en juin 1792. Il s'est poignardé en décembre 1793
Duranthon, ministre de la justice, remplit par *interim* les fonctions de ministre des contributions jusqu'au 18 juin 1792
Beaulieu, depuis le 18 juin 1792 juqu'au 29 juillet de la même année.
Leroux de Laville, depuis le 29 juillet jusqu'au 10 août de la même année.

MAGISTRATS.

Lefranc de Pompignan, archevêque de Vienne, en juillet 1789
Le Pelletier de Saint-Fargeau, 21 juin 1790
Leroux, président d'âge, le 9 mai 1789
Le duc de Liancourt, 18 juillet 1789
Menou, 27 mars 1790
Merlin, 9 octobre 1790
Mirabeau, 21 janvier 1791
L'abbé de Montesquiou, 2 janvier, et 28 février 1790
Montesquiou, 14 mars 1790
Mounier, 28 septembre 1789
Le duc d'Orléans refuse la présid., le 3 juillet 1789
Rabaut de Saint-Etienne, 15 mars 1790
Rewbell, 23 avril 1791
Sieyès, 8 juin 1790
Talleyrand-Périgord, 16 février 1790
Target, 16 janvier 1790
Thouret, 12 novembre 1789, 10 mai 1790, et 11 septembre 1791
Treilhard, 20 juillet 1790
Tronchet, 30 mars 1791
Vernier, 27 août 1791
Virieu, 27 avril 1790

Les Etats-Généraux, sur la proposition de Sieyès, se sont déclarés Assemblée Nationale le 17 juin 1789. Les principaux travaux de cette Assemblée ont été : la suppression des vœux monastiques et des dîmes ecclésiastiques ; elle décréta la constitution civile du clergé, et exigea des ministres du culte un serment qui fit naître un grand schisme dans l'Eglise ; elle fit porter à la Monnaie toute l'argenterie des églises ; elle abolit la noblesse héréditaire et tous les titres et distinctions honorifiques ; elle supprima les parlements, les cours des aides, les chambres des comptes, et toutes autres cours souveraines ou supérieures, et les remplaça par une nouvelle organisation judiciaire. Elle mit en vente les biens du clergé, et créa pour 1200 millions d'assignats; elle abolit les jurandes et maîtrises, les droits perçus aux barrières, et toute corporation, décoration ou signe qui pouvait supposer des distinctions de naissance ou des prérogatives de position. Enfin, elle décréta une constitution qui avait pour base la monarchie héréditaire, dont le pouvoir législatif était confié à une assemblée de représentants élus par la nation, et le pouvoir exécutif attribué au monarque, dont la personne était déclarée inviolable.

MAGISTRATS.

PRÉSIDENTS DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Aubert-Dubayet, le 9 juillet 1792
Bigot-Préameneu, 10 avril 1792
Condorcet, 6 février 1792
Dorizy, 2 avril 1792
François de Nantes, 9 juin 1792
François de Neufchâteau, 26 décembre 1791
Gensonné, 17 mars 1792
Girardin, 23 juin 1792
Guadet, 22 janvier 1792
Guyton-Morveau, 4 mars 1792
Herault de Sechelles, 2 septembre 1792
Lacépède, 26 novemb. 1791
Lacroix, 19 août 1792
Lacuée, 28 avril 1792
Laffon de Ladebat, 23 juillet 1792
Mathieu Dumas, 19 février 1792
Muraire, 12 mai 1792
Pastoret, 3 octobre 1791
Vaublanc, 15 novembre 1791
Vergniaud, 30 octobre 1791

L'assemblée législative tint sa première séance le 1er octobre 1791. Constamment agitée par les factions qu'elle recélait dans son sein, elle ne put se renfermer dans les termes du mandat que ses membres avaient reçu des électeurs, et se laissa dominer par les événements. Elle fut remplacée par une autre assemblée qui prit le nom de *Convention nationale*, et acheva le triomphe de la république sur la royauté.

SAVANTS ET ILLUSTRES.

Poivre. 1786
La Peyrouse. ......
Savary. 1788
J.-F. Chastellux. 1788
Grandjean de Fouchy. 1788
Silvain Bailly. 1793
D'Entrecasteaux. 1793
Bochard de Saron. 1794
Dionis-Duséjour. 1794
Le P. Pingre. 1794
J.-Ch. Borda. 1799
P.-C. Lemonnier. 1799
P.-A. Guis. 1799
J. Beauchamp. 1801
P.-F. Bernier. 1802
Séb. Jeaurat. 1803
Brion de la Tour.
P.-F.-A. Mechain. 1804
J.-J. Lefrançais *de Lalande.* 1807

(« Riche des bienfaits de beaucoup de souverains, et pensionnaire des cours de Russie et de Prusse, à l'époque de la révolution, il en embrassa néanmoins la cause avec transport, et prononça publiquement, en 1793, un discours contre l'existence de Dieu. Cependant il ne craignit pas d'exposer sa vie, en tenant caché chez lui son ami Dupont de Nemours, proscrit par les terroristes, et montra, dans cette circonstance, que les travers de son esprit n'influaient en rien sur la bonté de son cœur. Il publia en 1805 un supplément au *Dictionnaire des Athées*, au nombre desquels il s'était toujours placé, et reçut, à cette occasion, un ordre de Napoléon de ne plus rien faire paraître sous son nom. Dans la lettre datée de Schœnbrunn, le 18 janvier 1806, et écrite à ce sujet à l'Institut, dont toutes les classes avaient été expressément convoquées pour en entendre la lecture, Napoléon déclarait que « Lalande, dont le nom avait été jusqu'alors attaché à d'importants travaux dans les sciences, venait de tomber dans un état d'*enfance*, soit par de petits articles indignes de son nom qu'il faisait imprimer dans les journaux, soit pour la profession qu'il faisait de l'athéisme; doctrine désolante, ajoutait il; qui démoralise le corps social. » Lalande, présent à cette mercuriale napoléonienne, se leva et dit froidement : « Je me conformerai aux ordres de Sa Majesté. » Ce fut à peu près à cette époque, qu'instruit par le curé de sa paroisse de la misère de 70 enfants appelés à faire leur première communion, il envoya au pasteur une somme de 2,000 fr, pour pour-

AMBASSADEURS.

AMBASSADEURS AUPRÈS DES PUISSANCES ÉTRANGÈRES.

Comte d'Adhemar, à Bruxelles et à Londres.
D'Aigremont, à Trèves.
D'Allarmy, à Bologne.
Comte d'Andlau, à Bruxelles.
D'Assigny, près l'électeur Palatin.
Barbantane, à Florence.
Barbé-Marbois, près la diète générale de l'Empire.
Barotzi, à Francfort.
Barthélemy, en Suisse.
Beauteville, en Suisse.
Beauval, près le duc de Deux-Ponts.
Bérenger, à Ratisbonne.
Bernis, à Rome.
Blosset, à Copenhague, puis à Lisbonne.
Marquis de Bombelles, à Lisbonne, ensuite près de la diète générale de l'Empire et à Venise.
Bonne-Carrère, près le prince évêque de Liége.
Bourgoing, à Hambourg.
Boyer de Fons-Colombe, à Gênes.
Breteuil, à Vienne.
Bulkeley, près la diète générale de l'Empire.
Baron de Castelnau, à Genève.
Chaignon, en Valais.
Chenier (Louis), près l'empereur de Maroc.
Choiseul-Gouffier, à Constantinople et à Londres. (Il n'accepta pas cette dernière mission.)
Baron de Choiseul, à Turin.
Comte de Chalon, à Venise et à Lisbonne.
Mesnard, comte de Chouzy, en Franconie.
Clausonnette, près le duc de Wurtemberg.
Clermont-d'Amboise, à Lisbonne et à Naples.
Corberon, près le duc de Deux-Ponts.
Renaud-Phil. de Custines, à Brunswick et à Berlin.
Debon, à Bruxelles.
Demoustier, près l'électeur de Trèves, et plus tard à Washington, à Berlin et à Constantinople.
Descorches, à Varsovie.
Dubuat, à Dresde.
Durand, à Saint-Pétersbourg.
Comte Louis de Durfort, à Florence et à Venise.
Duviviers, près les états du cercle de la Basse-Saxe.
Entraigues-Latis, à Mayence et à Dresde.
Comte d'Esterno, à Berlin.
Comte de Flavigny, à Parme.
Folard, à Munich.
Gerard, à Dantzick et à Washington.
Gouvernet, à La Haye.
Comte de Grais, à Hesse-Cassel.

SAVANTS ET ILLUSTRES.

voir à leur habillement. Ajoutons une autre preuve d'inconséquence dans le caractère de Jérôme Lalande. Tous les ans, pendant la semaine sainte, il se faisait lire la *Passion de Notre Seigneur Jésus-Christ.* »)

Fleurieu. 1810
Bougainville. 1811
Sounine de Manoncourt. 1812
Sonnerat. 1814
Ed. Mentelle. 1815
Labillardière.
Baron de Tott.
L. de Lagrange.
Ch. Messier. 1817
Chanlaire. 1817
P.-F.-G. Gosselin.
Choiseul-Gouffier. 1817
Rochon. 1817
Ch. Volney. 1820
Lescallier. 1822

INGÉNIEURS, ARCHITECTES, MÉCANICIENS.

J.-F. Blondel. 1774
Janvier.
Soufflot. 1780
Vaucanson. 1782
Gabriel. 1782
Loriot. 1783
Pierre Lerol. 1785
L'abbé Mical. 1789
Fourcroy. 1791
Léonard Racle. 1792
Ant.-Fr. Peyre.
Poyet.
Perronnet. 1796
Jean Rondelet.
De Wailly. 1798
René Montalembert. 1800
Louis. 1800
Antoine. 1801
Ch. Lescot. 1802
J.-B. Lepaute. 1802
Cl. Chappe. 1805
Ledoux. 1806
Ferd. Berthoud. 1807
Legrand. 1807
Chalgrin. 1811
J.-A. Raymond. 1811
Brongniart. 1813
Gondoin. 1818
J.-C. Perrier. 1818
J.-F. Heurtier. 1822

MÉDECINS, ANATOMISTES.

G.-F. Venel. 1776
Borden. 1776
P.-J. Malouin. 1777
J. Lieutaud. 1780
Frère Cosme. 1781
Th. Tronchin. 1781
T. Bordenave. 1782
Anne Lorry. 1783
J. Raulin. 1784
A.-F. Barbault. 1784
J. Darau. 1784
J.-B. Guill. Ferrand. 1785
M.-P. Bouvart. 1787
Prudent Hevin. 1789
Ant. Louis. 1792
J.-J. Sue. 1792
Vicq d'Azir. 1794
P.-J. Desault. 1795
P. Poissonnier. 1797
J. Goulin. 1799
Ant. Petit. 1804

SAVANTS ET ILLUSTRES.

Barthez. 1806
Jumelin. 1807
P. Lassus. 1807
Cabanis. 1808
Raph. Sabatier. 1811
C.-L. Dumas. 1813
Corvisart. 1821
Hallé. 1822
Pinel.

CHIMISTES, NATURALISTES.

Bern. Jussieu. 1777
Laurent Jussieu.
Spielman. 1782
A. Tremblay. 1784
Morand. 1784
P. Macquer. 1784
Fontanieu. 1784
Gueneau de Montbeillard. 1785
Mongez. 1787
Leclerc de Buffon. 1788
P.-Th. d'Holbach. 1789
H. Saussure. 1790
Romé de L'Isle. 1790
Ch. Bonnet. 1793
Lavoisier. 1794
J.-M. Daubenton. 1799
Cadet Gassicourt. 1799
L'Héritier. 1800
Dolomieu. 1801
Ant. Dupuget. 1801
Jouet. 1801
Darcet. 1801
Ant. Beaumé. 1804
Louis Brongniard. 1804
Adanson. 1806
Broussonnet. 1807
Valmont de Bomare. 1807
Ant.-Fr. Fourcroy. 1808
A.-A. Parmentier. 1813
Guyton de Morveau. 1816
Valentin Haüy. 1822
Lacepède.
Lamarck.
Lelièvre.
L.-F. Ramond.
Bertholet.
Chaptal (comte de Chanteloup).
Decremps.
Deyeux.
B.-G. Sage.
Cadet Devaux.

PEINTRES, SCULPTEURS, GRAVEURS.

G. Coustou. 1777
J.-B. Lemoine. 1778
Lantara. 1778
N.-Séb. Adam. 1778
Chardin. 1779
Pigalle. 1785
Latour. 1788
Jos. Vernet. 1789
N. Cochin. 1790
Drouais. 1790
Falconnet. 1791
Ficquet. 1794
Julien (de Parme). 1799
P. Julien. 1804
Greuze. 1805
Fragonard. 1806
Doyen. 1806
Rambert de Marest. 1806
Masson. 1807
J.-B. Suvée. 1807
Robert. 1808
Wille. 1808
Vien. 1809
Danloux. 1809

SAVANTS ET ILLUSTRES.

Boizot. 1809
Pajou. 1809
J.-G. Moitte. 1810
Marcenay de Ghuy. 1811
Clodion. 1814
Vincent. 1816
Dejoux. 1816
Roland. 1816
Menageot. 1816
Droling. 1817
Valenciennes. 1819
Boissieu. 1820
Vanspaendonck. 1822
Bervic. 1822
Beljambe.
Couché.
Dubucourt.
André Galle.
Augustin.
Bertin.
Bidault.
Boilly.
Crespin.
David. 1825
Demarne.
Mlle Gerard.
Hue.
Pierre.
Regnault.
Stouf.
Houdon.

ÉCONOMISTES.

Fr. Quesnay. 1774
Duhamel du Monceau. 1782
Butet-Dumont. 1788
Nic. Saussure. 1790
Vict.-R. Mirabaud. 1790
Beguillet. 1790
Nic. Baudau. 1792
L'abbé Rozier. 1793
Dupont de Nemours. 1817
Coquebert de Montbret.
Bosc.
Henri Tessier.

ACTEURS ET ACTRICES.

Lekain. 1778
Carlin. 1783
Grandval. 1784
Bellecourt. 1786
Brizard. 1790
Préville. 1799
Molé. 1802
Mlle Dumesnil. 1803
Mlle Clairon. 1803
Aufresne. 1804
Dazincourt. 1809
Dugazon. 1809
Monvel. 1812
Mlle Contat. 1813
Mlle Raucourt. 1815
Grandmesnil. 1816
Fleury. 1821

HOMMES CÉLÈBRES.

Arouet de Voltaire. 1778
Bedos de Celles. 1779
Villeterque. 1779
Daniel Jousse. 1781
J. Pelleria. 1782
Le P. Houbigant. 1783
Bezout. 1783
Jacquier. 1788
De la Dixmerie. 1791
Anisson-Duperron. 1793
J.-J. Barthélemy. 1794
Linguet. 1794
Vandermonde. 1797
Jos. Montgolfier. 1799
J.-A.-J. Cousin. 1800

AMBASSADEURS.

Baron de Groschalg, près le cercle du Haut-Rhin.
Guignes, à Londres.
Helfflinger, en Valais.
Hennin, à Genève.
Hirsinger, à Londres.
Baron de la Houze, en Danemarck.
Juigné, en Russie.
Marquis de Lacoste, à Deux-Ponts.
La Gravière, à Bruxelles.
La Houze, près le cercle de la Basse-Saxe et à Copenhague.
La Luzerne, à Londres, à Munich et à Washington.
La Vauguyon, à Madrid et et à La Haye.
Louis, à Copenhague.
Maisonneuve, près le duc de Wurtemberg et près le cercle de Souabe.
Baron de Makau, à Stuttgardt et à Florence.
Comte de Maulevrier-Colbert, à Cologne.
Marquis de Monteil, à Gênes et à Mayence.
Montesquiou, à Dresde.
Monteynard, à Cologne.
Comte de Montezau, à Munich et à Cologne.
Comte de Moustier, aux Etats-Unis d'Amérique.
Montmorin, près l'électeur de Trèves et à Madrid.
Marquis de Noailles, à Vienne, à La Haye et à Londres.
O'Dunne, près l'électeur Palatin et à Lisbonne.
Comte d'O'Kelly, à Mayence.
Osmond, à La Haye.
Ossun, à Madrid.
Pennes, à Malte.
Polignac, en Suisse.
Marquis de Pons, à Berlin, à Stockholm, à Madrid et à Dantzick.
Radis de Sainte-Foix, près le duc de Deux-Ponts.
Rohan-Guemenée, à Vienne.
Sabatier de Cabre, à Liége.
Comte de Saint-Priest, à Constantinople et à La Haye.
Marquis de Sainte-Croix, à Liége et à Trèves.
Salis de Marscklins, auprès des Ligues-Grises.
Comte de Ségur, à Saint-Pétersbourg, à Rome et à Berlin.
Semonville, à Gènes.
Seytre de Caumont, à Malte.
Baron de Talleyrand, à Naples.
Ternan, aux Etats-Unis.
Usson, à Stockholm.
Verac, près le landgrave de Hesse-Cassel et en Danemarck.
Verac, en Suisse, en Russie et à La Haye.
Marquis de Vergennes, en Suisse, à Venise et à Stockholm.

AMBASSADEURS.

Comte de Vergennes, à Trèves.
Verninac de Saint-Maur, en Suède et à Constantinople.
Chevalier de Viviers, près les états du cercle de la Basse-Saxe.
Vicomte de Vibraye, à Dresde, près le duc de Wurtemberg, près le cercle de Souabe et à Stockholm.
Duc de la Vauguyon, à Madrid.
Zuckmantel, à Venise et à Lisbonne.

SAVANTS ET ILLUSTRES.

Forbonnais.	1800
J.-F. Marie.	1800
Mallet du Pan.	1800
Le Changeux.	1800
J.-Mathurin Mazeas.	1801
Toulongeon.	1802
J.-D. Leroi.	1803
Lebrigand.	1803
Houard.	1803
Caraccioli.	1803
Fr.-Amb. Didot.	1804
Bouchaud.	1804
Danse de Villoison.	1805
L.-F. Labarre.	1805
Masers de Latude.	1805
Grouvelle.	1806
M.-J. Brisson.	1806
Coulomb.	1806
Dureau de la Malle.	1807
Dupuis.	1809
Legrand-d'Aussy.	1809
De Barruel.	1809
Befroi de Regny.	1809
J.-E. Montgolfier.	1810
Sigaud-Lafond.	1810
Ameilhon.	1811
Ed. Sauvigny.	1812
Louis Lagrange.	1812
Durand-Maillane.	1814
L'abbé Bossut.	1814
Levesque.	1814
Rochon.	1817
Charles.	
Lefebvre Gineau.	
Monge.	1818
De Montyon.	
Talleyrand-Périgord.	

FEMMES CÉLÈBRES.

M.-Jeanne Laboras de Riccoboni. 1792
Latour Franqueville. 1789

(Transportée d'admiration par la lecture de quelques-uns des ouvrages de J.-J. Rousseau, elle lui écrivit sous le nom de Julie, et entretint, pendant plusieurs années, une correspondance piquante et ingénieuse avec le *citoyen de Genève*. Plus tard, elle éprouva de la part du philosophe les procédés les plus injustes, et fut obligée de se séparer d'un homme grossier et peu fait pour elle, que son père l'avait forcée d'épouser. Elle est morte à l'hôpital de Saint-Mandé, où elle s'était retirée. Sa correspondance a été publiée en 1804.)

De Montolieu.
De Genlis. 1830
De Beaufort.
De Beauharnais.
Bourbon-Malarme.
Elie de Beaumont.
Fauque.
De Jaucourt.
Mancini de Nivernois.
Constance Pipelet.
Claire de Saint-Chamond.
Roland-Philippon. 1793

(On a dit d'elle qu'on n'avait jamais entendu une femme, pas même un homme, parler aussi bien.)

SAVANTS ET ILLUSTRES.

Le Pelletier de Rosambo, née Lamoignon de Malesherbes. 1794

(Condamnée à mort par le tribunal révolutionnaire, elle dit à Mlle de Sombreuil, renfermée avec elle à la Bourbe : « Vous avez eu le bonheur de sauver votre père, je vais avoir celui de mourir avec le mien. » M. de Malesherbes périt effectivement le même jour, ainsi que M. et Mme de Chateaubriand, son gendre et sa fille.)

REMARQUES PARTICULIÈRES.

Quand les vieilles institutions d'un peuple ont disparu du code de ses lois, elles deviennent, par cela même, des faits historiques sur lesquels tous les regards ont intérêt à se reporter. Ce coup d'œil rétrospectif, ce retour vers le passé, n'est pas seulement utile à la connaissance de l'histoire; il établit les résultats des événements, et fait apprécier l'opportunité de ces changements sociaux que le temps seul devrait amener, mais qui sont le plus souvent imposés par des révolutions.

Ce travail est un appendice nécessaire à la clarté d'un *Abrégé chronologique*, en ce sens qu'il suspend la narration à la fin d'une grande époque historique, et prépare le récit d'un nouvel ordre de faits qui vont apparaître sous d'autres influences que ceux qui les ont précédés et en présence d'hommes différents; car la conséquence naturelle des commotions violentes n'est ordinairement que le déplacement dés pouvoirs de la société.

Le président Hénault nous a tracé la marche que nous devons suivre dans cet examen : chacune des époques de son excellent ouvrage est terminée par des *Remarques particulières* sur les principaux événements que sa plume a classés. « Toutes ces matières, dit-il, peuvent paraître à présent assez indifférentes. Les choses ont si fort changé de face, qu'il n'y a pas plus de différence aujourd'hui (1714), du royaume de France à l'empire de Germanie, qu'il y en a eu des deux premières races à la troisième. Cependant, il faut convenir que tout homme qui sera curieux de remonter à la source de nos lois et de nos usages, et qui voudra se former une idée générale de notre histoire, aimera à repasser sur ces temps éloignés, comme on aime à voir d'anciennes tapisseries, qui nous rappellent les modes et les coutumes de nos pères.» Cette judicieuse remarque peut également s'appliquer à l'époque où nous nous arrêtons un instant : les changements qui ont été le résultat de la révolution de 1789 ont porté sur des matières plus graves; ils ont frappé des institutions fondamentales plus nécessaires au repos des peuples que toutes celles qui ont été réformées ou modifiées pendant les douze siècles qui se sont écoulés depuis Clovis jusqu'à Louis XIV.

La chute d'une antique monarchie, la religion de nos pères reniée par quelques-uns de ses ministres, et poursuivie par les attaques de l'impiété; les mœurs du peuple le plus policé de l'Europe détruites par l'entraînement des plus dégoûtantes saturnales; l'abrogation violente de toutes les lois conservatrices que le temps avait consacrées; la suppression des deux premiers ordres de l'état dont le lien compacte ne procurait pas moins de force que d'éclat à la couronne de France; un régime de honte et de terreur substitué à des règnes de gloire et d'humanité, dont Louis XVI a été la dernière et la plus touchante expression : tel est le déplorable spectacle qui s'est déroulé sous nos yeux pendant les douze dernières années du XVIIIe siècle.

La monarchie française, telle que nos mœurs et le besoin des temps l'avaient modifiée, était devenue le gouvernement le plus en harmonie avec le caractère de la nation. Fondée et maintenue par trois races de rois, elle s'était enrichie, au profit du peuple, de toutes les conquêtes de la féodalité, dont il ne restait plus que quelques lois nécessaires pour limiter le pouvoir du souverain. « Un chêne antique s'élève, dit Montesquieu, l'œil en voit de loin les feuillages; il s'approche, il en voit la tige, mais il n'en aperçoit point les racines; il faut percer la terre pour les trouver. » La terre a été percée en 1789, et ce chêne antique a disparu dans un ouragan dont le passage a laissé de grands débris sur la terre de France. Vainement on prétendrait que la présence de quelques abus, condition ordinaire de tout établissement humain, et la dépravation de la Régence, si malheureusement consacrée par la faiblesse du règne qui l'a suivie, avaient rendu une révolution inévitable. Nous nous sommes montré sévères pour tout ce que le règne de Louis XV a eu de blâmable; nous pouvons donc reconnaître que les soixante années qui ont suivi la mort de Louis XIV ne furent ni sans gloire ni sans utilité pour l'affermissement de la dignité nationale. L'immoralité n'était alors que dans les hautes classes de la société; le peuple était laborieux, sage et très dévoué à la royauté; sans la perversité des écrivains qui ont surgi à la fin de ce règne, sans la persistance de leurs déclamations contre toute espèce d'autorité, les touchantes vertus, la sévère économie du petit-fils de Louis XV auraient fait disparaître en peu de temps les germes de dissolution qui existaient alors dans le royaume. Mais Louis XVI n'a pas eu le temps de faire *tout le bien qui était dans son cœur*. L'incapacité et les déplorables systèmes de quelques-uns de ses conseillers ont malheureusement fourni des armes nouvelles aux ennemis de la royauté, et l'antique édifice de la monarchie française s'est écroulé avant même que sa chute ait été prévue par ceux qui étaient chargés de veiller à sa conservation.

De grandes réformes étaient reconnues nécessaires à l'avénement de Louis XVI; les hommes sages les attendaient de la bonté et de la droiture

du jeune monarque : *Elague sans abattre*; cette prudente maxime du roi Alphonse X était le conseil de tous les esprits convaincus qu'il n'y a d'améliorations durables que celles qui émanent des pouvoirs légitimement établis. Les niveleurs, dans leur funeste ardeur d'innovation, prêchaient des maximes moins sociales. Quand les sauvages de la Louisiane veulent avoir du fruit, ils coupent l'arbre au pied et le renversent. Voilà l'histoire de la Révolution ! « Il ne faut pas beaucoup de probité, dit encore Montesquieu, pour qu'un gouvernement monarchique ou un gouvernement despotique se maintienne ou se soutienne. La force des lois dans l'un, le bras du prince toujours levé dans l'autre, règlent ou contiennent tout. Mais dans un état populaire, il faut un ressort de plus, qui est la VERTU. » Peut-on s'étonner d'après cela que la Révolution ait produit des fruits si amers ! L'histoire est là pour dire si la *vertu* a été la base du gouvernement qui s'est établi sur les débris du trône de saint Louis ! De célèbres exemples ne manquaient pas cependant à la génération qui a souffert de cet ébranlement social : un siècle à peine s'était écoulé depuis les efforts impuissants des Anglais pour établir chez eux la république. Et malgré les enseignements de la révolution anglaise, les deux révolutions ont eu les mêmes phases et les mêmes péripéties : en France comme en Angleterre l'anarchie a suivi la chute de la royauté; le despotisme a précédé la Restauration, et celle-ci est retournée en exil au moment de l'établissement d'une nouvelle dynastie. Le récit de ces derniers événements sera le terme de notre travail.

Nous terminerons ces réflexions par quelques détails curieux sur deux des principales institutions qui ont été englouties dans le grand naufrage de la révolution de 1789 : les Lits-de-Justice et les Etats-Généraux. Mais il convient d'abord d'établir ce qu'étaient ces grands corps politiques auxquels on a donné le nom de *parlement*. On trouve dans l'histoire peu de nations, républiques ou monarchies, qui n'aient eu des assemblées générales dans lesquelles des hommes éclairés ou puissants réglaient les affaires de la patrie. Lorsque les Francs ou Sicambres se furent rendus maîtres des Gaules, les capitaines francs établirent des assemblées auxquelles ils donnèrent le nom de *parliament*, du mot celte *parler* ou *parlier*. Il est probable que le peu de gens qui savaient alors lire et écrire donnèrent à ce nom une terminaison latine, et de là vint le mot *parlamentum* qui se trouve dans toutes les anciennes chroniques.

Les députés venaient à ces assemblées avec leurs armes; les débats parlementaires étaient de véritables combats où presque toutes les affaires de la nation se décidaient à coups de cimeterre. Dans le siècle dernier, les nobles polonais avaient conservé cet antique usage dans la tenue de leurs diètes, et cette farouche coutume n'a pas peu contribué à la ruine de leurs institutions : tant il est vrai que le règne de la force est toujours moins solidement établi que celui de la justice.

Il n'y eut d'abord que les guerriers qui s'assemblèrent en parlement, les armes à la main; plus tard les assemblées des villes prirent aussi le nom de *parlement* : les universités s'assemblèrent également en *parlement*. Ducange rapporte une ancienne charte d'un seigneur, Raimond de Toulouse, où l'on trouve ces mots : « Fait à Toulouse, dans la maison commune, en *parlement* public. » *Actum Tolosæ, in domo communis, in publico parlamento.* Dans une autre charte du Dauphiné, il est dit que l'université s'assembla en *parlement* au son de la cloche. « Ainsi le mot parlement a dès lors été employé pour signifier des choses très différentes. C'est ainsi que *diocèse*, qui signifiait province de l'empire, a été appliqué depuis aux paroisses dirigées par un évêque; ainsi *empereur* (imperator), mot qui ne désignait qu'un général d'armée, exprima depuis la dignité d'un souverain d'une partie de l'Europe, de l'*Asie* et de l'Afrique. Ainsi le mot *basileus, rex, roi*, a eu plusieurs acceptions différentes : les noms et les choses ont subi les mêmes vicissitudes. (*Voltaire.*)

Sous la première et la seconde race de nos rois, la Justice se rendait ordinairement à la suite de ces princes, et en leur présence. « Le roi Pepin voulant passer en Italie, et ne pouvant présider aux Assemblées ordinaires de la Justice, institua vers l'an 755 ou 756, un parlement composé des principaux seigneurs de sa cour. Il se tenait pour l'ordinaire deux fois l'année, mais à jours et lieux incertains. » (*Moreri.*)

Charlemagne, fils de Pepin, tint plusieurs grands parlements auxquels on donna quelquefois le nom de *conciles*. Les rois suivants changèrent peu de chose dans la tenue du parlement, qui continua d'être ambulatoire jusqu'au règne de Philippe-le-Bel.

Néanmoins, sous la troisième race, les parlements furent toujours les assemblées des hauts barons. Ces parlements étaient guerriers, et cependant les évêques et les abbés y assistaient parce qu'ils étaient seigneurs de fiefs, et par là même réputés barons. Dans ces assemblées, qui se tenaient principalement pour décider de la paix ou de la guerre, on jugeait aussi des causes : mais il ne faut pas s'imaginer qu'on s'y occupait des procès entre particuliers, pour une rente, une maison, pour quelques-unes de ces querelles dont nos tribunaux retentissent; on n'y délibérait que sur les causes des hauts barons et sur celles de tous les fiefs qui ressortissaient immédiatement de la couronne.

« En 1241, Hugues de Lusignan, comte de la Marche, ayant refusé de faire hommage au roi saint Louis, on assembla un parlement à Paris, *dans lequel même les députés des villes furent admis*. (*Nicole Gilles. Annales de France.*)

Saint Louis est celui de nos rois qui opéra le plus de changements dans la tenue des parlements. Son grand amour de la justice lui inspira quelques innovations qui tendaient à améliorer la condition du peuple. Il assembla plusieurs fois

de *petits parlements* où il appela des clercs qui avaient étudié le droit canon; ils s'occupaient alors des causes particulières qui touchaient aux droits des prélats. Dans une séance de ces parlements « on examina la cause de l'abbé de Benoit-sur-Loire avec ses vassaux, et les clercs, maître Jean de Troyes et maître Julien de Peronne, donnèrent leur avis avec le connétable, le comte de Ponthieu, et le grand-maître des arbalétriers. » Ces petits parlements n'étaient point considérés comme les anciens parlements de la nation; on les nommait *parloirs du roi, parloirs au roi;* c'étaient des conseils que le roi tenait, quand il voulait, pour juger des affaires où les baillis trouvaient trop de difficultés, ou bien quand on craignait que ces baillis n'apportassent pas dans leur décision toute l'indépendance nécessaire. Cette création d'une justice secondaire se maintint jusqu'à l'avènement de Philippe IV surnommé *le Bel* (1285). Comme on avait donné le nom de *parlement* à ces *parloirs du roi* , où l'on ne s'occupait point des intérêts de l'état, les vrais parlements, c'est-à-dire les assemblées de la nation, furent alors désignés sous le nom d'*Etats-Généraux*, et c'est probablement cette nouvelle qualification des assemblées du parlement qui a fait croire à quelques historiens que les états-généraux avaient pris naissance sous le règne de Philippe *le Bel*.

On peut affirmer seulement que c'est de cette époque que date la distinction la plus marquée des attributions judiciaires et politiques de ces diverses assemblées. Ainsi que nous l'avons dit, ce parlement cessa d'être ambulatoire sous le règne de Philippe IV dit *le Bel*. « Ce prince voulant se défaire de l'importunité des plaideurs, et épargner à son peuple la grande dépense qu'on faisait pour l'ordinaire à la suite de la cour, déclara le parlement sédentaire à Paris, par édit de l'an 1302. » Il devait être tenu deux fois l'année, aux octaves de Pâques et de la Toussaint. Le roi choisit pour y présider deux prélats et deux barons, qui furent depuis, pour l'ordinaire, des archevêques ou évêques, et des princes ou les plus considérables seigneurs de la cour. Il n'y avait alors qu'une chambre qu'on nommait la *chambre des prélats*, parce que cette compagnie était composée de plusieurs ecclésiastiques. Depuis, la nécessité et le grand nombre d'affaires obligèrent nos rois d'augmenter ces chambres. On commença par celle des *enquêtes*. La première s'appelait alors la *grand'chambre* ou *grande voûte*. Le chancelier ou quelqu'un des prélats présidait à cette chambre, et en leur absence trois des principaux ou des plus anciens. On les nomma *maîtres des parlements* jusqu'à ce que le roi Philippe VI, dit *de Valois*, par son édit de 1344, les honora du titre de *présidents*. Le premier fut Simon de Bucy (mort en 1368). Le parlement de Paris fut nommé *la cour des pairs*, parce que les Ducs et Pairs et autres officiers de la couronne y prêtaient serment, que leurs causes y étaient évoquées, et qu'ils y étaient jugés quand ils étaient accusés de quelque crime.

Les autres cours de parlement étaient rangées dans l'ordre suivant :

Le parlement de Toulouse, institué par le roi Philippe-le Bel en 1302;

Le parlement de Grenoble, établi par le roi Charles VII, au mois de juin 1453;

Le parlement de Bordeaux, institué par le roi Louis XI en 1462;

Le parlement de Dijon, institué par le roi Louis XI, le 18 mars 1476;

Le parlement de Rouen, d'abord cour souveraine de Normandie, réglée sous le nom d'*échiquier*, par le roi Philippe *le Bel*, en 1302, rendue perpétuelle par le roi Louis XII en 1499, et instituée comme parlement par François 1er en 1515;

Le parlement de Provence, établi par le roi Louis XII en 1501;

Le parlement de Bretagne, établi par le roi Henri II en 1553;

Le parlement de Pau, établi par le roi de Navarre Henri II, prince de Béarn, en 1619, et rétabli par le roi Louis XIII en 1621.

Le parlement de Metz, institué par le roi Louis XIII en 1633;

Le parlement de Dôle (Franche-Comté), établi par le roi Louis XIV en 1674.

Il y avait en outre en France plusieurs conseils souverains qui jugeaient en dernier ressort : celui de Perpignan, où les officiers siégeaient en robes rouges; celui d'Arras, qui était souverain pour les causes civiles; celui de Tournay, transféré d'abord à Cambrai, et ensuite à Douai, après la paix d'Utrecht, et enfin le conseil d'Alsace.

Ces détails étaient nécessaires pour donner plus d'intérêt à ce que nous allons dire relativement aux Lits de Justice.

Cette institution des Lits de Justice, qui a suivi l'affranchissement des communes, avait pour but d'établir cette pondération des pouvoirs sociaux, si malheureusement rêvée depuis par les utopistes révolutionnaires. Les Etats-Généraux naquirent du besoin que nos rois éprouvaient, dans des circonstances graves, de consulter la nation sur ses plus chers intérêts, et d'en obtenir les moyens de parer aux dangers qui menaçaient à la fois et l'existence de la royauté et l'indépendance de la nation.

Un Lit de Justice a d'abord été une séance solennelle du parlement, à laquelle le roi assistait. C'était une modification de ces anciennes assemblées générales connues sous le nom de *Champ de mars* et de *Champ de mai*. On voit dans l'*Histoire des Français*, par Aimoin, et dans la *Chronique* de Sigebert, que les rois y siégeaient primitivement sur un trône d'or. Quand ces assemblées n'ont plus été tenues dans un *champ*, mais dans un palais, le trône fut remplacé par un dais et des coussins; de là est venu le nom de *Lit de Justice*, parce que, dans ce temps, un siége surmonté d'un dais se nommait un lit. Cinq coussins composaient le siége royal; le roi était assis sur l'un, un autre lui servait de dossier, deux soute-

naient les bras du monarque, et le cinquième était placé sous ses pieds. Charles V et Louis XII ont rendu des ordonnances pour faire réparer ce lit, qui, ne servant que dans de rares occasions, avait été le même sous plusieurs règnes.

Le roi tenait un Lit de Justice quand il voulait consulter le parlement et délibérer avec lui sur des questions importantes. Le prince y appelait alors tous ceux de ses sujets qui avaient droit de suffrage, c'est-à-dire les princes, les pairs, les barons et les hauts magistrats. On observait alors le cérémonial suivant :

« Les princes du sang traversaient le parquet pour aller prendre leurs places à droite; au lieu que les ducs et pairs passaient par la-lanterne à gauche, sans traverser le parquet; les princes légitimés passaient derrière le barreau.

» Le premier président, ou celui qui présidait en sa place, en demandant l'avis des princes du sang, se découvrait et s'inclinait sans les nommer; il se découvrait seulement sans s'incliner, en demandant l'avis des princes légitimés, et les nommait par les titres de leurs pairies; mais il prenait l'avis des ducs et pairs sans ôter son bonnet, et les nommait aussi par les titres de leurs pairies.

» Il restait un conseiller titulaire sur le premier banc occupé par les pairs: et quand ceux-ci étaient en trop grand nombre, et qu'ils étaient obligés de s'étendre sur d'autres bancs, il restait également un conseiller sur chaque banc occupé par les pairs.

» Les princes du sang étaient reconduits par des huissiers frappant de leurs baguettes; les princes légitimés par un seul huissier frappant aussi de sa baguette; les ducs et pairs n'étaient pas reconduits.

» Les princes du sang siégeaient au parlement en vertu de leur naissance, et ne prêtaient pas serment. Les ducs et pairs y étaient appelés par une ordonnance du roi : ils présentaient une requête pour y être admis; une information de vie et mœurs précédait leur réception, et ils prêtaient ensuite un serment dont voici la formule :

« Vous jurez et promettez de bien et fidèlement
» servir, conseiller et assister le roi en ses très
» hautes et très importantes affaires, et, prenant
» séance en la cour, garder les ordonnances, et
» rendre la justice aux pauvres comme aux ri-
» ches; tenir les délibérations closes et secrètes,
» et en tout vous comporter comme un bon, sage,
» vertueux et magnanime duc et pair de France,
» officier de la couronne et conseiller en cour sou-
» veraine doit faire ? »

C'était dans un Lit de Justice que la régence du royaume était déférée, soit au prince à qui elle appartenait par droit de naissance, soit à celui que le testament du roi défunt avait institué; le roi y déclarait plus tard sa majorité. On y prononçait aussi les jugements rendus contre les pairs, et les érections de duchés-pairies. (Voyez l'article *Lits de Justice*, à la table des matières.)

Il était d'usage primitivement que le roi proposât lui-même l'objet de la délibération; Henri III ne s'affranchit jamais de cette obligation. Plus tard, les rois se bornèrent à prononcer un discours sur le sujet de la réunion, et le chancelier était chargé d'exposer l'affaire sur laquelle le monarque venait consulter son parlement. D'abord la discussion eut lieu à haute voix; chacun des membres émettait son opinion, et le roi écoutait tous les avis avant de prendre une résolution; mais cet usage se perdit dans la suite : le chancelier parcourait les rangs de l'assemblée; il recueillait les opinions à voix basse, et la décision dès ce moment fut en quelque sorte indépendante des avis que le prince n'entendait point. Cette méthode avait des inconvénients : le plus grave était que le roi sortait de cette assemblée sans être plus éclairé ni plus instruit relativement à la mesure qu'il avait fait adopter.

Il est difficile d'établir la date précise *de ce changement* important dans la tenue des Lits de Justice. Le 10 avril 1396, Charles VI tint son parlement. Il ordonna à tous les membres présents, sur leur serment et sur leur foi, *de le conseiller en leur conscience*, « et tous les dessusdits, par leurs loyautés et par le serment qu'ils avaient et ont à lui, les requit que loyalement, en leur honneur et comme tenus y sont, ils le conseillassent, *et tout ouvertement*. » (Du Tillet, et 2ᵉ vol. du *Cérémonial de France*.) Ceci établit qu'à cette époque les Lits de Justice étaient encore une sorte de séances de conseil, dans lesquelles il était enjoint au parlement de conseiller le roi *en son honneur et loyauté*.

Le premier exemple d'un enregistrement d'édit, sans discussion et sans examen, paraît avoir eu lieu au mois de mai 1413, pendant la domination de la faction bourguignonne. Le duc de Bourgogne fit publier alors plusieurs édits *sur lesquels le parlement n'avait pas été libre de donner son avis*; mais cet abus d'autorité fut désavoué, le 5 septembre suivant, dans un nouveau Lit de Justice où ces mêmes édits furent déclarés nuls, et déchirés en présence de l'assemblée : « pour ce que, dit le chancelier Eustache de Laistre, sans autorité due et forme gardée, sans les aviser et lire au roi, ne en son conseil, ne être avisés par la cour de parlement, mais soudainement et hâtivement avaient été publiés. »

Cette formalité, nécessaire à la validité des édits apportés dans les Lits de Justice, est également établie par le cérémonial de ces séances solennelles qui s'observait encore sous le règne de Louis XV : « Le roi, après avoir salué la compagnie, lui annonçait que son chancelier allait proposer l'objet de la délibération. Le chancelier demandait, à genoux, au roi la permission de parler, et proposait ensuite ce dont il s'agissait, en y ajoutant les motifs qui avaient déterminé le prince. Le premier président répondait au chancelier, et dans son discours il discutait le mérite des objets proposés. Il examinait les divers motifs allégués, et demandait, dans certaines occasions, la communication des pièces qui lui paraissaient nécessaires à la con-

naissance des matières sur lesquelles le roi ordonnait à son parlement de délibérer. Après cette discussion préliminaire, les gens du roi étaient entendus, et ils donnaient leurs conclusions. Les avis étaient recueillis par le chancelier qui, sans quitter sa place, interrogeait chacun des membres du parlement, pour former la décision. Les portes de la grand'chambre étaient ensuite ouvertes au public, pour donner plus de solennité au prononcé de l'arrêt. » C'est ainsi que les choses se passèrent dans les Lits de Justice de 1610 et de 1643. Depuis, on supprima, comme inutiles, ces premières formes de la délibération. Les portes étaient ouvertes après les discours, et les gens du roi prenaient leurs conclusions en présence du public; le chancelier allait ensuite, de rang en rang, recueillir les avis, à voix basse, comme on le faisait à l'audience du parlement quand il s'agissait d'un délibéré, puis il prononçait l'arrêt.

On trouve dans les anciens protocoles quelques exemples de cette manière de procéder : pour recueillir les opinions, le chancelier montait d'abord au roi, et recevait à genoux l'avis du monarque, qui opinait le premier. D'autres fois, il recevait d'abord les avis des présidents à mortier comme étant les chefs du parlement, après le roi et le chancelier. Il est à remarquer qu'en effet les présidents siégeaient au Lit de Justice, à la même place où ils étaient dans une séance ordinaire du parlement. « Après cette opération, dit le protocole de 1643, le chancelier remonta au roi pour lui demander la permission de prononcer selon les avis. Puis étant redescendu en sa place, il s'exprima en ces termes : Le roi en son Lit de Justice, a ordonné et ordonne, etc., etc.»

Les rois de France tenaient deux sortes de séances au Parlement : les *audiences* et le *conseil* indiqués par ces mots sur les registres de la cour : *Le roi en sa cour au plaidoyer*, ou *le roi en sa cour au conseil*. Les séances d'audience ont été très fréquentes lors de la réunion du parlement à Paris, sous le règne de Philippe-le-Bel et de ses trois fils, Louis-Hutin, Philippe-le-Long et Charles-le-Bel. On y opinait nécessairement à voix basse, pour que le public n'entendît pas les avis. Le président de la cour allait de rang en rang recueillir les voix, et quelquefois les conseillers venaient dire leur avis au roi lui-même, qui, alors, les appelait tour à tour, et selon leur rang. Cette dernière manière d'opiner paraît être la plus ancienne, car une ordonnance de Philippe V (1318) ordonne à cet effet que « l'espace qui est devant le lit du roi reste vide, et que nul ne vienne conseiller à lui s'il ne l'appelle. » Dans ce cas c'était le roi qui prononçait l'arrêt.

Les séances au conseil furent ce qu'on appela plus tard les *Lits de Justice*. Depuis le quinzième siècle, les rois de France n'ont guère tenu que de ces dernières séances. On y opinait de la même manière que dans les séances ordinaires du parlement, c'est-à-dire à haute voix. Il fallait dès lors qu'il ne restât dans la salle que les personnes qui avaient voix délibérative. On en faisait sortir tous ceux qui n'étant pas du conseil ne devaient pas connaître le vote individuel des membres du parlement. Les prélats eux-mêmes, qui avaient accompagné le roi, ne rentraient dans la salle qu'au moment du prononcé de l'arrêt. Cela s'est pratiqué ainsi sous François Ier, et sous Henri II en 1514 : « Le roi fut au conseil en son parlement, et quand il fut entré, il fit retirer sa suite, n'étant dudit conseil. Il ne resta de toute sa suite que le duc de Vendôme et le chancelier, parce qu'ils avoient voix délibérative au parlement.» (Du Tillet.) En 1516, il ne resta au conseil que six personnes de la suite du roi; il était accompagné de plusieurs autres qu'il a fait retirer. Les huissiers qui, sous François Ier, précédaient le roi, en sortaient aussi. Le 6 juillet 1521, le roi fit retirer les huissiers de sa chambre, parce qu'il était question de conseiller, et ne devaient point lesdits huissiers assister au conseil. » En 1549, il est dit également que « n'étaient présents au conseil que les princes, cardinaux et seigneurs assis aux sièges; ceux de ladite cour et du conseil privé. On avait fait retirer ceux qui n'avaient pas voix au parlement. Mais premier qu'ouvrir les huis pour la plaidoierie, le maître des cérémonies amena les évêques et chevaliers de l'ordre, qui se séirent en leurs siéges. » Le 26 juillet 1527, le roi voulut faire rester à la séance quelques-uns de ses serviteurs qui ne faisaient point partie du parlement; mais il fit insérer dans le procès-verbal que « ce n'était que pour témoignage, et pour cette fois seulement, et sans qu'eux le puissent ci-après tirer à conséquence, attendu qu'ils ne sont du corps de la cour, et qu'ils ne peuvent entrer, consulter, ne conseiller, ne donner leurs opinions ès arrêts et jugements qui se font et donnent en ladite cour. »

Tous ces faits établissent qu'il était de droit et d'usage, dans les Lits de Justice, que les opinions se donnassent à haute voix, et de manière à ce que le roi pût entendre lorsqu'il venait « consulter son parlement; » comme le faisoit habituellement Louis XII qui « ne déclarait jamais la guerre et ne traitait d'aucune affaire importante sans avoir pris l'avis de son parlement.» (*Vie de Louis XII*, par Saint-Gelais.)

Il est certain que ce fut sous les règnes de François Ier et de Henri II que cette précieuse garantie de l'autorité parlementaire reçut les premières atteintes. Une considération d'étiquette donna lieu à la naissance d'un abus qui a fort altéré depuis cette antique institution : ces deux rois déployaient une grande pompe dans la tenue de leurs Lits de Justice. Ils venaient au parlement escortés par leurs principaux officiers, et suivis d'un grand nombre de courtisans. On trouva dès lors fort incommode de faire retirer tant de monde pour la séance du conseil; il parut plus facile de délibérer, à voix basse, en présence du cortége; et ce qui, en 1527, d'après la déclaration même de François Ier, *ne devait point tirer à conséquence*, devint l'usage habituel de la cour de parlement. On trouve néanmoins sous ces deux rè-

gues deux circonstances dans lesquelles la délibération eut lieu hors de la présence de la suite du roi; ce qui fait supposer que les avis ont été donnés à voix haute : 1° dans le Lit de Justice tenu par François Ier pour le jugement du connétable de Bourbon; 2° en 1559, dans celui où Henri II fit arrêter cinq conseillers au parlement qui, dans la mercuriale, « furent d'avis de faire ouvrir les » prisons à un luthérien qui persistait dans son » opiniâtreté, chose du tout contraire à l'édit de » Romorentin.» (*Mém. de Castelnau*, liv. 1, ch. 3.)

Louis XIV se conforma, pendant tout son règne, à l'usage de délibérer à haute voix dans les Lits de Justice. Celui du 18 mai 1643, tenu par ce roi mineur, pour la déclaration de régence de la reine sa mère, est un curieux monument du cérémonial observé dans ces sortes de circonstances. Le jeune roi, dit un document authentique, ouvrit la séance par quelques paroles obligeantes pour les membres de son parlement. « Je vous prie, dit-il, » de me donner vos bons avis, et de délibérer. » La reine, au nom du roi, proposa l'objet de la délibération, qui était de réformer l'édit du 19 avril 1643, et de déférer, sans restriction, la régence du royaume à Anne d'Autriche. « Je proteste, » dit la reine, que j'entends me servir des con- » seils du parlement, et je vous prie de les don- » ner au roi mon fils et à moi, tels que vous ju- » gerez en vos consciences pour le bien de l'état. » Le chancelier exposa la question plus au long. Il n'y eut point de discours du premier président. Les gens du roi donnèrent leurs conclusions, après un discours dans lequel ils exposèrent combien il est important pour les rois d'être retenus dans toutes sortes d'innovations et nouveautés contraires aux lois anciennes et ordinaires de l'état, qui sont les fondements de la monarchie, et que le conseil qu'on donne aux rois en toute occasion doit être libre, agissant par persuasion et non par nécessité. « Ils supplient enfin la reine de nour- » rir et élever Sa Majesté dans l'observation des » lois fondamentales du royaume, et dans le ré- » tablissement de l'autorité que doit avoir cette » compagnie, anéantie et comme dissipée depuis » quelques années, sous le ministère du cardinal » de Richelieu, qui a achevé d'intervertir la na- » ture des Lits de Justice, comme on l'avait si » fort commencé sous le cardinal Duprat, et de- » puis, sous Henri III. »

« Après ce discours, le chancelier monta vers le roi *pour prendre son avis* par la bouche de la dite reine. » (*Traité de la majorité des rois.*)

On voit qu'ici le roi est considéré comme devant donner son avis le premier. La reine, au nom de Louis XIV, le donna à voix basse, quoique les membres de la cour dussent donner le leur à voix haute : cela se faisait ainsi pour ne pas gêner la liberté des suffrages, et pour consacrer ce principe qu'un Lit de Justice n'était pas un acte de puissance absolue, puisque si l'avis du roi avait dû être la base de la décision de la cour, il eût été parfaitement inutile de demander l'avis des autres membres de la compagnie.

Quand l'avis du roi eut été recueilli par le chancelier, celui-ci retourna en sa place ordinaire. « Cela fait, le chancelier, sans sortir de sa place, » comme on fait au conseil, a demandé tout haut » l'avis. En conséquence, on opina à voix haute. » On ne prit l'avis que de ceux qui faisaient par- » tie du corps de la cour, et par cette raison d'au- » cuns de messieurs du conseil qui pouvaient avoir » voix délibérative en telles occasions, et non de » tous. »

« Le chancelier remonta ensuite vers le seigneur roi, auquel ayant fait la révérence et pris la permission de prononcer suivant les avis, il est retourné à sa place et a prononcé l'arrêt. »

Ce respect pour les formes conservatrices des Lits de Justice, cette reconnaissance de l'autorité tutélaire du parlement, parurent d'un heureux augure en présence d'un roi de cinq ans, et devinrent comme l'aurore de toutes les gloires qui ont illustré le règne de Louis-le-Grand. Ce prince, en effet, ne gêna jamais la liberté des délibérations dans les Lits de Justice. En 1654, dans celui pour le procès de M. le Prince, et, en 1663, pour la réception de plusieurs pairs, le parlement opina à voix haute, assis et couvert, comme en 1643, et conformément à l'usage établi dans les séances du conseil. Depuis, lorsque les magistrats eux-mêmes contractèrent l'habitude de donner leur avis à voix basse, le droit de s'exprimer à haute voix n'en subsista pas moins, ainsi que cela est établi par les mémoires du parlement où on lit à l'année 1664 : « Il est libre aux présidents, et même aux conseillers, de parler eux-mêmes en ces rencontres, ainsi qu'il s'est souvent pratiqué. » Et dans un autre endroit : « Si les pairs avaient à représenter quelque chose de leur chef, dans le Lit de Justice, ils parleraient au roi, debout et découverts, comme ils ont fait souvent. »

C'est en effet ce qui a eu lieu dans le Lit de Justice qui se tint en 1718, après la découverte de la conspiration de Cellamare. « Le duc de Bourbon s'est levé et a lu au roi un mémoire pour lui demander que la surintendance de son éducation lui fût déférée au lieu et place du duc du Maine. Le duc d'Orléans a donné ensuite son avis tout haut en faveur de ce prince; et le roi, ajoute le procès-verbal de la séance, après avoir ouï les représentations du duc de Bourbon, a ordonné, etc. » On y prit les avis de tous les membres du parlement, mais à voix basse.

Ces détails suffiraient pour établir que, depuis plusieurs siècles, les rois de France ne jouissaient plus d'un *pouvoir absolu*, ainsi que l'ont prétendu un grand nombre d'écrivains. Mais il y a plus ; c'est qu'on a toujours considéré comme non-enregistrés, et par conséquent dépourvus de toute force exécutive, ceux des édits et déclarations du roi qui, dans un Lit de Justice, n'avaient été reçus qu'avec réclamations du parlement. Nous nous bornerons à en citer quelques exemples :

— En 1413, Charles VI prononce lui-même la nullité des ordonnances publiées par le duc de Bourgogne ; « pour ce que, dit l'arrêt, elles avaient

été publiées hâtivement, sans avoir été avisées par le parlement. »

—En 1586, dans le Lit de Justice tenu par Henri III pour l'enregistrement de quelques édits bursaux, le président de Harlai remontre au roi que « c'est renverser les ordonnances du royaume qui sont inviolables, et par lesquelles cette couronne a été conservée par ses prédécesseurs jusqu'à lui; qu'ils ont estimé, ces rois, que violer cette loi c'était violer celle par laquelle ils sont faits rois, et donner occasion à leurs peuples de mécroire de leur bonté; car les bonnes lois se persuadent aisément, même en telle compagnie que celle-ci. « Dieu, dit le magistrat, vous a mis les forces en » main; vous pouvez, Sire, faire de nos biens tout » ce qu'il vous plaira; mais Dieu ne veuille qu'il » vous entre oncques en l'esprit que vous soyez » roi par force; tels règnes de pirates et de vo» leurs changent de face et d'état en chaque » saison de l'année. » (*Du Vair.*)

M. le président de Verdun et l'avocat-général Servin parlèrent dans le même sens. « Sire, dit le » dernier, nous trouvons fort étrange que Votre » Majesté procède à la vérification des édits, par » des voies si extraordinaires, que de venir en sa » cour de parlement, contre les anciennes formes » gardées de tout temps par vos prédécesseurs, et » par vous jusqu'aujourd'hui, de nous envoyer » vos édits, pour, en liberté de conscience, en » dire nos avis et les présenter à votre cour qui » en délibérait en toute liberté; et lorsqu'elle les » trouvait de justice, les vérifiait à votre désir; » mais si, au contraire, ils n'étaient trouvés » justes, votre cour faisait remontrances, qui » étaient toujours prises de bonne part. Mais au» jourd'hui étant prévenu de mauvais conseils, » venez en votre cour, par la splendeur de Votre » Majesté, qui doit servir de terreur à nos enne» mis, nous ôter le moyen d'en délibérer avec la » liberté de nos consciences, et vous représenter » les inconvénients qui peuvent arriver de ces » édits injustes. Nous supplions très-humblement » Votre Majesté de nous déférer les noms et di» gnités de ceux qui sont les auteurs de ces con» seils, et en faire charger les registres de cette » cour, pour être contre eux informé. » (*Loysel.*)

L'indépendance de cet énergique langage fut appréciée par le monarque, et les édits ne furent pas mis à exécution. Il en fut de même de plusieurs édits présentés par Henry IV, dans le Lit de Justice de 1610, « le parlement ayant réclamé contre ces innovations dangereuses pour le monarque lui-même, en ce que ces sortes d'enregistrements n'étaient plus que de pure forme et n'avaient aucune validité aux yeux des lois. »

—Louis XIII, en 1629, fit publier dans un Lit de Justice le code Marillac, nommé communément le *code Michaut.* « Messieurs du parlement défendirent au greffier de signer l'arrêt, attendu la qualité de la matière, qui ne pouvait être exécutée sans une délibération précédente. Dont le roi s'étant offensé, et ayant commandé que l'arrêt fût signé, puisque la vérification en avait été faite en sa présence, après les remontrances qui lui furent faites, il consentit que l'ordonnance fût examinée article par article, et modifiée s'il y échoyait, et jusqu'à ce, ne voulut point obliger messieurs du parlement à l'exécution. » (*Talon.*)

« Cet édit n'a point été observé dans la suite, et les avocats ne le citent point comme une loi. » (*Président Hénault.*)

— Louis XIII apporta encore plusieurs édits dans un autre Lit de Justice. Le premier président lui remontra qu'il fallait que ces édits fussent envoyés à son parlement pour être examinés et délibérés, avant d'être registrés, et que cette loi, inviolablement gardée par ses prédécesseurs, était la garantie de la stabilité des institutions du royaume. La gravité des circonstances obligea de passer outre; mais le lendemain le roi fit une déclaration portant que « s'il était forcé de » faire de nouveaux édits, il les enverrait à son » parlement pour les laisser délibérer à sa cour » comme ont fait ses prédécesseurs. »

—En 1648, dans un Lit de Justice relatif à la création de douze charges de maîtres des requêtes, l'avocat-général dit au roi : « que les Lits de Justice, dans leur destination, n'étaient point considérés comme des effets de puissance souveraine, qui donne de la terreur partout, mais plutôt comme des assemblées de délibération et de conseil... Qu'une des lois publiques les plus saintes, et que les rois ont toujours observées le plus religieusement, est l'enregistrement au parlement. Que cette vérification consiste dans la liberté des suffrages; et que c'est une espèce d'illusion dans la morale, et de contradiction dans la politique, de croire que des édits qui, par les lois du royaume, ne sont pas susceptibles d'exécution jusqu'à ce qu'ils aient été apportés et délibérés dans les compagnies souveraines, passent pour vérifiés lorsque le roi les a fait lire et publier en sa présence. Que tous ceux qui ont rempli le ministère public se sont récriés en semblables occasions avec vigueur, et que le parlement a fait des remontrances pleines d'affection et de fidélité, mais sans dissimulation, sans complaisance et sans flatterie. Qu'il importe à la gloire du roi que ses sujets soient des hommes libres et non pas des esclaves. Que la qualité de roi des Français n'est autre chose que le commandement sur des hommes de cœur, et non pas sur des forçats qui obéissent par contrainte, et qui maudissent tous les jours l'autorité qu'ils sont obligés de respecter. »

Le magistrat qui parlait ainsi était l'avocat-général Omer Talon, et le roi auquel il s'adressait était Louis XIV!

— Louis XV tient à Versailles, le 3 septembre 1732, un Lit de Justice pour l'enregistrement d'une déclaration qui enlève aux chambres assemblées la connaissance des appels comme d'abus, et l'attribue à la grand'chambre. Le président Pelletier, en l'absence du premier président Portail, déclare au roi, au nom du parlement, qu'en suivant les traces des magistrats qui les ont pré-

cédés, ils ne peuvent en ce moment remplir d'autre devoir que celui du silence. Il demande qu'on remette au parlement la déclaration sur laquelle le roi veut bien consulter la cour, pour en délibérer en la manière accoutumée, et à l'égard de l'établissement de nouveaux impôts, qui sont proposés en même temps, le parlement représente de nouveau les funestes conséquences que cette marche inusitée peut entraîner. On passe outre. Mais, dès le lendemain, 4 septembre, le parlement délibérant sur le Lit de Justice tenu à Versailles, arrête : qu'il sera dressé procès-verbal de tout ce qui a été dit et fait, au bas duquel il sera mis : qu'attendu le lieu où ledit Lit de Justice a été tenu, et le défaut de communication d'aucune des matières qui devaient y être traitées, la cour n'a pu, ni dû, ni entendu donner son avis; et en conséquence, sur la déclaration pour la prorogation des quatre sous pour livre, a arrêté que le roi serait de nouveau très humblement supplié de la faire remettre à la compagnie, pour en délibérer en la manière accoutumée; en ce qui concerne la déclaration du 18 août, a arrêté que la compagnie ne cessera de représenter au roi l'impossibilité dans laquelle elle est d'exécuter ladite déclaration, et que cependant elle continuera toujours de se conformer aux anciens usages, maximes et discipline qui lui sont propres et qu'elle a toujours observés depuis son institution. »

La fermeté de cette protestation arrêta, pour le moment, les projets de la cour, et la déclaration du 18 août est restée sans exécution.

Il serait inutile de s'occuper ici du simulacre de Lit de Justice tenu à Versailles, le 13 avril 1771, en présence du *parlement Maupeou*. La véritable magistrature française, « cette vigilante gardienne des libertés de la patrie, » comme on l'avait surnommée, avait disparu avec le ministre Choiseul, et l'on ne pouvait espérer aucune velléité d'indépendance de la part des hommes, bien ou mal famés, dont le chancelier Maupeou avait composé *son* parlement. Ces nouveaux parlements ont continué leurs fonctions jusqu'à la mort de Louis XV, en butte à tous les murmures de l'opinion publique, et privés de cette confiance si nécessaire aux organes de la justice. Malheureusement, l'ancienne magistrature, lors de son rappel, en 1774, ne reparut pas sur son siége avec toute la considération que ses longs et utiles services lui avaient procurée. D'un autre côté, le parlement rappelé revint avec des idées d'opposition systématique contre la cour. Ces fatales préoccupations ont égaré les hommes les plus honorables de ce corps illustre, et servi merveilleusement les projets des novateurs, dont ils n'avaient été précédemment que les timides auxiliaires.

— Lit de Justice tenu par Louis XVI, le 12 novembre 1774, pour le rétablissement des parlements exilés en 1771. Le monarque y fait enregistrer divers édits réglementaires et de discipline. On avait voulu prévenir les nouveaux écarts des magistrats, leurs démissions combinées, leurs ligues avec les parlements de province, leurs refus d'enregistrer et de rendre la justice, et autres abus de cette nature qui avaient si souvent troublé le règne précédent. Mais les parlements n'eurent pas le sentiment de leur nouvelle position : ils protestèrent, firent des remontrances, et ne voulurent pas se soumettre aux conditions que la prudence du monarque avait cru devoir leur imposer. « Leur ingratitude, dit un écrivain, ne fit que confirmer le jugement qu'on avait déjà pu porter d'eux. On s'aperçut que leur *résurrection*, pour me servir de leur terme, les rendait plus entreprenants, en accréditant parmi eux l'opinion que la cour, en les rappelant, n'avait fait que céder à la nécessité, et que la monarchie ne pouvait subsister sans eux. »

— Lit de Justice, tenu le 6 août 1787. Le roi y fait enregistrer, par exprès commandement, deux édits bursaux (le droit du timbre et la subvention territoriale), contre lesquels le *parlement* avait fait des remontrances. C'est quelques jours après cette séance que le parlement fut exilé à Troyes. Les nouveaux impôts ne furent pas mis à exécution; mais dès ce moment, les rapports entre la cour et la magistrature ne furent plus dominés par cet amour du bien public qui avait fait pendant cinq siècles la force et la gloire de la monarchie. D'un côté, le premier ministre (Loménie de Brienne) compromit l'autorité royale par l'adoption de mesures qui annonçaient autant de précipitation que d'étourderie; d'un autre côté, *le parlement*, de l'aveu même de l'un de ses membres (M. Sallier), *était enclin à la contradiction*. Ce magistrat avoue également qu'en demandant les Etats-Généraux, cette compagnie fut en ce moment l'*organe du parti insurrectionnel*. « Il serait difficile de dire, ajoute-t-il, qui l'emportait alors en effervescence, du public ou des magistrats. Chaque délibération ajoutait un degré de plus à la chaleur des opinions. Les jeunes magistrats, enivrés de vains applaudissements, se faisaient comme un point d'honneur de ne pas connaître de modération. Si on essayait de tempérer leur fougue, on tombait aussitôt dans leur disgrâce. Le 13 août 1787, le parlement s'oublia. Les édits furent déclarés incapables de priver la nation de ses droits. » (M. Sallier, *Annales françaises de* 1774 à 1789.)

Ce jugement, porté par un homme aussi impartial que compétent, nous dispense de faire aucune réflexion sur cet état de choses, qui ne fit que s'aggraver jusqu'au jour où la Révolution enveloppa dans une proscription commune et la royauté et la magistrature.

— Séance royale au parlement, le 19 novembre 1787. Louis XVI y fait enregistrer, en sa présence, un édit portant création d'emprunts graduels et successifs jusqu'à concurrence de quatre cents millions. L'autorité royale reçoit de nouvelles atteintes dans cette séance. Le duc d'Orléans y tient un langage inouï, qui place dès ce moment ce prince dans la déplorable position d'un factieux. Il est exilé ainsi que deux conseil-

lers, MM. Freteau et Sabatier. Le parlement proteste « contre l'abus que les ministres font faire au roi de son autorité. » Un édit en faveur des protestants, apporté dans la même séance, est enregistré après le départ du roi, par 96 voix contre 17. L'édit des emprunts n'est pas mis à exécution.

— Dernier Lit de Justice tenu par Louis XVI, le 8 mai 1788. Le roi y fait enregistrer d'autorité un édit portant établissement d'une *cour plénière* composée des ducs et pairs, des grands officiers de la couronne, d'un certain nombre de maréchaux de France, de lieutenants-généraux, de chevaliers des ordres et autres personnes qualifiées, tous nommés par le roi; des conseillers de grand'chambre du parlement de Paris, et de deux députés de chacun des autres parlements du royaume. Cet édit, contre lequel le parlement avait déjà protesté dans sa séance du 3 mai précédent (voir l'année 1788), n'est pas mis à exécution. Un arrêt du conseil, du 8 août, suspend l'établissement de la *cour plénière*, jusqu'à la tenue des Etats-Généraux, dont l'époque est fixée au 1er mai 1789. Néanmoins cette condescendance de la cour ne calme pas les esprits. « Les parlements, dit M. Sallier, étaient aigris sans retour. » Les magistrats exaltés livraient leurs protestations à la publicité; ils négligeaient les procès des particuliers pour s'occuper uniquement de leurs griefs, et augmentaient la fermentation par leurs agressions imprudentes. On était alors dans un de ces moments de trouble et d'ébranlement général qui précèdent de bien près la chute des empires. Les parlements des provinces imitaient celui de Paris, et affichaient une égale résistance. On peut même dire que tous les ordres de l'état participaient à l'agitation générale. « L'assemblée du clergé elle-même, dit un ecclésiastique, tout en protestant de son attachement au gouvernement établi, et de son éloignement pour l'esprit de trouble et pour les innovations, sacrifia aussi quelques instants à l'illusion des opinions dominantes. Elle demanda le retour des parlements et la convocation des Etats-Généraux. La noblesse de Provence et celle de Bretagne n'étaient pas des moins ardentes à crier contre le ministère. Une opposition universelle semblait répandue partout. Le Dauphiné, la Bretagne et la Franche-Comté étaient livrés à la plus grande agitation. La cour fut obligée de renvoyer M. de Brienne que tous les partis s'accordaient à blâmer. On le remplaça par un homme plus adroit, et par cela même bien plus dangereux. Necker, cet étranger dont le nom se lie malheureusement avec l'histoire de nos désastres; ce ministre plus empressé de faire sa cour à la multitude qu'au prince qui l'avait investi de sa confiance; cet homme plus avide de popularité que d'estime, ne sembla rentrer au ministère que pour faciliter les derniers coups que l'on allait porter au trône. »

Les faits que nous venons de rapporter démontrent que jamais la puissance royale n'a mis à exécution les édits ou les ordonnances dont l'enregistrement n'avait pas eu lieu librement dans les cours de parlement. Toutes les tentatives des conseillers de la couronne pour empiéter sur cette importante prérogative du parlement ont été sagement et fidèlement repoussées par la magistrature. Cette résistance éclairée a été la sauvegarde des lois jusqu'au jour où une opposition systématique a remplacé dans le parlement le zèle pour le bien public, et livré les gardiens de nos institutions à toutes les suggestions de l'esprit révolutionnaire.

Passons aux Etats-Généraux.

Ces assemblées, dont les premières réunions remontent en quelque sorte à la fondation de la monarchie française, étaient une institution romaine qui fut adoptée par les Francs lors de leur établissement dans les Gaules. « C'était, selon César, une maxime de politique chez les Romains de ne traiter les affaires de la république qu'en assemblée générale. » L'élection de Pharamond fut, à ce qu'il paraît, une condition de cette maxime, et ce prince ne fut élevé sur le trône que pour en maintenir l'exécution. Quelle que soit l'incertitude qui règne sur l'élection de Pharamond, que beaucoup d'historiens fixent à l'année 420, il est incontestable que la nation n'a pu abdiquer tout à coup son droit d'intervention dans les affaires publiques, et que les premiers rois, jusqu'à Clovis, ont dû réunir fréquemment les chefs des Francs pour les consulter. Cet usage se conserva après la conquête, comme on le voit dans tous les monumens. Il existe une lettre de saint Remi à Clovis Ier, dans laquelle ce prélat conseille au prince d'assembler les anciens de son royaume; lui déclarant que « sa gloire y est intéressée, et que sa noblesse en dépend. » Clovis lui-même disait que le caractère des tyrans était de commander jusqu'aux moindres choses avec violence et férocité. Le roi Gontran reconnaissait également l'autorité de cette loi fondamentale, quand il répondait aux ambassadeurs de Childebert (584) qu'il traitait toutes les affaires de l'état dans la diète générale. « Nous discutons, disait-il, ce qu'il convient de faire dans la *placita* (diète) que nous tenons, et c'est là que nous décidons tout. » Clotaire II ne constate pas moins l'existence de cet usage, quand il fait, en 613, à la reine Brunehaut cette réponse que l'on trouve consignée dans le récit d'Aimoin : « qu'elle doit assembler la noble nation des Francs, et traiter par délibération commune des affaires communes; que pour lui, il est prêt à obéir en toutes choses au jugement de la nation, et qu'il promet de n'opposer aucune résistance à ce qu'elle ordonnera. » La Chronique de Saint-Denis rapporte le même fait en ces termes : « qu'il estoit tenuz d'obéir à leur » commandement et à leur ordonnance, parce » qu'il connaissoit que Dieu présidoit à tout ce » que les Francs jugeoient entre eux sur le rap» port des élus de ces Francs. »

Charlemagne consacra l'existence des assemblées générales de la nation dans le 8e capitu-

laire de l'an 803, où il dit : « Nous sommes pour lors en état de statuer sur les objets qui sont généraux et qui concernent tous les ordres. » Cette puissance des assemblées nationales se trouve encore établie dans une addition faite au 2e capitulaire de l'an 806. Voici ce qu'en dit Baluze dans son *Histoire des capitulaires des rois français* : « Les huit articles de ce capitulaire, à ajouter aux lois, ont été arrêtés en la diète générale, parce qu'ils étaient constitutifs d'une loi nouvelle ; mais à l'égard du surplus des articles proposés, et qui se trouvent être d'anciennes lois, ils sont réservés à l'autorité des rois, attendu que par eux-mêmes ils ont la puissance nommément d'ordonner qu'ils soient mis à exécution. »

L'article 20 du capitulaire fait en la diète tenue à Nimègue, l'an 806, pour la confirmation du testament de Charlemagne, nous prouve encore que ce prince avait la conviction que cette manière de traiter les affaires de l'état était essentielle à la conservation de la monarchie. Ernoldus Nigeldus rapporte, dans son poème des *Gestes de Louis-le-Débonnaire*, que Charlemagne, présidant la diète de 813, s'exprima ainsi : « Donnez-moi votre avis, ô Français ! suivant la fidélité de vôtre cœur; ce sera à nous aussitôt à l'exécuter promptement, sans y rien changer. »

Louis-le-Débonnaire fit de ce principe un axiome de droit public qu'il inséra dans la préface de son capitulaire dressé en la diète d'Aix-la-Chapelle, en l'an 816, déclarant « qu'il a mis toute son affection à régler ce qui touche chaque ordre de l'état, par vœu commun et consentement commun : *unicuique ordini communi voto communique consensu consulere.* »

Charles II, dit *le Chauve*, se soumit à cette règle immuable par une déclaration contenue dans l'article 6 de l'édit des Pistes, du 25 juin 864, qui reconnait que la loi se fait par le consentement du peuple et la constitution du roi. Cette constitution du roi tendait à consacrer, par son autorité législative comme chef de l'état, le vœu national, connu par la résolution de la diète des ordres assemblés, et à se rendre ainsi l'organe de l'unanimité des vœux de tous, pour l'utilité et la satisfaction de tous. C'est de cette organisation de la monarchie qu'est venu cet adage populaire : *Le roi ne dit point : Je veux; mais il dit : Nous voulons;* parce que ce n'est point sa volonté, mais celle de tous ses sujets, qu'il exprime comme chef de l'état.

En l'année 877, Louis II, dit *le Bègue*, ayant consulté le savant Hincmar, archevêque de Reims, sur les affaires de son royaume, en reçut cette réponse : « Que tous s'assemblent, afin que vous traitiez par conseil commun de la nécessité et utilité commune. Il est nécessaire que vous discutiez et régliez avec les fidèles de Dieu et les vôtres (les évêques et les seigneurs). Cette forme est la seule légitime pour l'établissement d'une loi. Les rois ont les capitules, qu'ils promulguent légalement, par le consentement de leurs fidèles, pour être observés. En fait d'affaires générales de l'Eglise et du royaume, ajoute-t-il, je ne sais point donner de conseil particulier; je n'ai ni l'autorité ni la présomption de donner aucun consentement sans le conseil et le consentement général des principaux du royaume. »

Ces diverses citations suffisent pour prouver que, sous les deux premières races, rien ne pouvait remplacer le consentement de l'assemblée nationale dans toutes les affaires qui touchaient aux intérêts du royaume. Les parlements n'étaient déjà plus que des tribunaux chargés de conserver les lois dont le dépôt leur était confié.

Une remarque de Montesquieu vient à l'appui de notre opinion. « Sous les deux premières races, dit-il, on assembla souvent la nation, c'est-à-dire les *seigneurs* et les *évêques* : il n'était point encore question de *commune*. On chercha dans ces assemblées à régler le clergé, qui était un corps qui se formait, pour ainsi dire, sous les conquérants, et qui établissait ses *prérogatives*; les lois faites dans ces assemblées sont ce que nous appelons les *capitulaires*. Il arriva quatre choses : les lois des fiefs s'établirent, et une grande partie des biens de l'Eglise fut gouvernée par les lois des fiefs; les ecclésiastiques se séparèrent davantage, et négligèrent des lois de réformes où ils n'avaient pas été les seuls réformateurs; on recueillit les canons des conciles et les décrétales des papes, et le clergé reçut ces lois comme venant d'une source plus pure. Depuis l'érection des grands fiefs, les rois n'eurent plus des envoyés dans les provinces pour faire observer les lois émanées d'eux. Ainsi, sous la troisième race, on n'entendit plus parler de *capitulaires*.» (*Esprit des Lois*, liv. XXVIII, ch. 9.)

Nous allons voir maintenant, sous les rois de la troisième race, le grand principe des assemblées nationales prendre plus de consistance, et le peuple admis à délibérer avec les évêques et les grands du royaume.

Lorsque Hugues Capet fut élevé sur le trône en 987, il mérita la faveur de la nation par une déclaration franche et spontanée que son intention était de maintenir les droits sacrés et inviolables des assemblées générales. En effet, pendant les neuf années de son règne, Hugues Capet fut fidèle à cette promesse. Son fils Robert, et les rois ses successeurs, n'ont pas cessé, pendant plus de deux siècles, de consulter la nation toutes les fois que l'importance des affaires leur paraissait de nature à réclamer le concours de leurs fidèles.

A son avènement, le roi saint Louis trouva cette loi fondamentale déjà consacrée par le temps, et déclara que « aucun roi des Francs ne pouvait se soustraire à l'autorité de la diète générale du royaume. »

En 1247, ce prince convoqua généralement tous les notables, *tant du clergé que du peuple*, et leur enjoignit « de traiter de concert et en commun, de toutes les affaires concernant l'état de son royaume. »

Il semble que c'est ici la première fois que le peuple ou le tiers-état fut admis dans les assem-

blée de la nation. Nous en verrons tout-à-l'heure un second exemple.

En 1249, Henri III, roi d'Angleterre, écrivit à Louis IX, alors à Damiette, pour obtenir de lui la restitution de la Normandie qu'il n'avait pu reprendre par les armes. Le saint roi lui fit cette réponse : « Je jure par la croix sainte, dont je me suis décoré, que je souhaiterois du meilleur de mon cœur cette restitution, si mon conseil la permettoit; mais il seroit fâcheux pour moi de troubler le corps entier de mon royaume, en ne déférant point aux conseils de ma mère et de mes grands. »

Henri III renouvela ses instances en 1254, pendant le voyage qu'il fit à Paris pour visiter saint Louis, de retour de la Palestine. Le Monarque français répondit encore : « Plût à Dieu que chacun pût obtenir son droit sans supporter aucun dommage; mais l'orgueil des Francs ne pourroit se prêter à souffrir celui-là. Je suis affligé, Dieu m'en est témoin, que notre amitié ne puisse être cimentée en tous les points : mais l'opiniâtreté de mon baronnage ne se soumet point à ma volonté, et ainsi vous ne pouvez récupérer vos droits sur la Normandie. » Saint Louis et Henri III s'étaient liés d'une amitié sincère depuis la trêve qui avait suivi la bataille de Taillebourg, où le roi d'Angleterre avait été battu. On voit cependant que ce sentiment ne portait pas Louis IX à s'engager contre les intérêts de sa couronne et contre la volonté des grands de son royaume. D'après une ordonnance de Louis IX, datée de Saint-Gilles (1254), il paraît que *les trois états étaient consultés* quand il était question de matières où le peuple avait intérêt. (*Président Hénault.*) Cette ordonnance et la convocation de 1247, rapportée plus haut, donnent lieu de croire que la plupart des historiens se sont trompés quand ils ont fixé au règne de Philippe-le-Bel l'entrée des communes dans les États-Généraux. Le président Hénault, qui rapporte l'ordonnance de 1254, adopte néanmoins sans examen l'opinion de ces auteurs. On doit regretter que ce savant historien n'ait pas cru devoir approfondir cette question d'une si haute importance pour la chronologie des institutions françaises (1). Il est probable qu'il aurait pu restituer à saint Louis la gloire d'avoir, le premier, introduit les communes de France dans les assemblées générales de la nation. Notre opinion se fonde sur d'autres faits encore que ceux que nous venons de citer : c'est à l'année 1264, pendant la captivité de Henri III, que se rapporte l'entrée des communes dans le parlement d'Angleterre, c'est-à-dire qu'elle est postérieure de treize ans à l'assemblée des notables français où saint Louis *appela son peuple à délibérer en commun sur les affaires du royaume*. Est-il probable que Henri III, « ce prince d'un petit génie, et sans habileté pour le gouvernement (Du Tertre), » ait eu la première idée d'une concession politique si grave et si bien entendue? Ne doit-on pas penser plutôt qu'il en a reçu l'exemple et le conseil du saint roi, de celui-là même qu'il avait pris pour arbitre en cette même année 1264, dans la querelle survenue entre lui, Henri III, et les barons de la Grande-Bretagne. Nous ajouterons que saint Louis institua les quatre grands bailliages de Vermandois, de Sens, de Saint-Pierre-le-Moutier et de Mâcon pour juger, en dernier ressort, les appels des justices des seigneurs, au lieu qu'auparavant les barons jugeaient souverainement dans leurs terres. Cette création des *juges royaux* acheva ce que Louis *le Gros* avait commencé; elle enleva aux barons la juridiction qu'ils avaient usurpée sur l'autorité royale pendant les guerres de la féodalité, et mit le peuple à l'abri de l'arbitraire des justices seigneuriales. Dans cette circonstance, la politique du saint roi fut merveilleusement servie par la situation des choses. Un des résultats des Croisades avait été d'affaiblir les grands vassaux, par la raison que la plupart d'entre eux s'étaient vu forcés d'affranchir, à prix d'argent, quelques-uns de leurs bourgeois, pour subvenir aux frais des voyages d'outre-mer. Affranchir signifiait déclarer franc, donner à un Gaulois subjugué le privilége d'un Franc. *Francus tenens, liberè tenens* (1). Beaucoup de serfs, en France, avaient profité de la pénurie de leurs seigneurs pour acheter leur liberté, et la plupart des villes étaient ainsi rentrées peu à peu dans la jouissance de leurs droits naturels, dans leur bon sens, *in sanum intellectum*, comme dit le document que nous venons de rapporter.

Tant que les communes ont été sous le joug des barons, les rois de France n'ont pas dû songer à appeler le tiers-état dans les assemblées générales de la nation : admettre ces serfs à délibérer en présence de leurs maîtres, sur des questions politiques, c'eût été augmenter l'influence de la noblesse sans aucun avantage pour l'état; mais lorsque l'affranchissement des communes a été consommé, cette admission des députés du tiers-état aux États-Généraux a dû être la conséquence natu-

(1) La mention de l'ordonnance, datée de St.-Gilles, ne se trouve que dans la dernière édition de l'*Abrégé Chronologique* du président Hénault. C'est probablement à cette circonstance qu'il faut attribuer la lacune que nous regrettons de ne pas voir remplie dans cet excellent ouvrage.

(1) Voici un des plus anciens affranchissements dont la formule nous ait été conservée; il porte la date de 1185.

Franchio manû et ore, manumitto à consuetudine legis Salicæ Johannem Pithon de Vico, hominem meum et suos legitimos natos, et ad sanum intellectum reduco, ita ut suæ filiæ possint succedere; dictumque Johannem et suos natos constituo homines meos francos et liberos, et pro hâc franchesiâ habui decem et octo libras Viennensium bonorum.

« J'affranchis de la main et de la bouche, je délivre des coutumes de la loi salique, Jean Pithon, de Vic (ou de ce village), mon homme et ses fils légitimes, je les réintègre dans leur bon sens, de sorte que ses filles puissent hériter, et je constitue ledit Jean et ses fils mes hommes francs et libres, et pour cette franchise, j'ai reçu dix-huit bonnes livres viennoises. »

relle du nouvel ordre de choses. Comment croire, après cela, que saint Louis ait reculé devant la consécration d'un principe à la solution duquel il avait si puissamment contribué? Cette supposition serait en désaccord non-seulement avec le caractère si noble de Louis IX, mais avec la sagesse qui a toujours dirigé sa politique.

On a prétendu que la réunion des notables, en 1247, ne devait pas être considérée comme une assemblée générale de la nation. Nous l'admettons. Mais pouvons-nous admettre également qu'un roi tel que saint Louis, aussi préoccupé de la gloire et du bonheur de son peuple, n'aurait pas profité de l'exemple que venait de lui donner Henri III, pour faire jouir la France d'une institution dont l'Angleterre venait d'être mise en possession? D'un autre côté, les communes de France, si fières de leur récente émancipation, n'auraient-elles pas respectueusement réclamé du saint roi les mêmes avantages que les communes d'Angleterre? On ne trouve, nous dira-t-on, aucune trace de ces réclamations dans l'histoire de Louis IX. Mais cela ne fait que donner plus de probabilité à la concession que saint Louis aurait faite de son propre mouvement; concession que les historiens, dont nous contestons ici l'exactitude, attribuent à Philippe-le-Bel, c'est-à-dire qu'ils la reportent à plus d'un demi siècle après le retour de Louis IX en France. Les Français n'attendent pas si long-temps la justice qu'ils croient avoir droit d'obtenir (1).

Depuis l'avénement de Philippe-le-Bel (1285), il n'y a plus d'incertitude sur l'admission des trois ordres dans les Etats-Généraux de la nation. Nous allons en suivre la chronologie en donnant un aperçu des matières qui y ont été soumises à la délibération de la nation.

PHILIPPE IV, *dit* LE BEL. Etats Généraux de 1301 tenus à Paris, dans l'église de Notre-Dame. Enguerrand de Marigny avait proposé au roi cette assemblée, dont l'ouverture eut lieu le 10 avril 1301. Le chancelier Pierre Flotte prononça un discours dans lequel il informa l'assemblée des démêlés de Philippe IV avec le pape Boniface VIII; il exposa les prétentions de ce pontife qui « voulait attenter à l'indépendance de la couronne de France et l'assujettir à la tiare. » Il y déclara que la résolution du roi était de réprimer ces entreprises « dût-il exposer pour cela sa couronne, ses biens, sa personne et ses enfants. » Les corps de la noblesse et du tiers-état se prononcèrent en faveur du roi : ce dernier ordre ajouta même dans sa supplique « qu'il recommandait au roi de garder soigneusement la souveraine franchise de son royaume, qui était telle, que le roi de France ne pouvait reconnaître, au temporel, d'autre puissance supérieure sur la terre que Dieu seul de qui il tenait sa couronne. »

L'ordre de la noblesse déclara : « que tous les gentilshommes de France étaient prêts à sacrifier leurs biens et leurs vies pour la défense des libertés du royaume, et qu'aucun d'eux ne souffrirait les entreprises de la cour de Rome. »

—1302. Continuation des mêmes Etats Généraux. Le chancelier Flotte, au nom du roi, y demande des subsides pour soutenir la guerre de Flandres, qui durait encore, malgré la prison du comte de Flandres et de ses deux fils, et pour subvenir aux dépenses de l'état qui s'étaient beaucoup accrues depuis quelques années.

—Etats Généraux tenus le 1er août 1314 dans la cour ou la salle du Palais. (Les historiens ne sont pas d'accord sur ce point.) On avait dressé un échafaud fort élevé pour le roi, ce qui semble annoncer que la réunion eut lieu en *plein air;* les trois ordres se tinrent debout au pied du trône. Enguerrand de Marigny parla au nom du roi, et demanda des subsides pour continuer la guerre contre les Flamands. On alla aux voix, et le roi s'avança sur le bord de l'échafaud pour connaître ceux qui accordaient les secours demandés. Le prévôt des marchands, Etienne Barbette, promit, au nom de la ville de Paris, aide et secours au roi, ajoutant qu'en cas de besoin tous les habitants de la grande cité étaient prêts à suivre le roi à la guerre. Les députés des autres communautés adhérèrent à la levée de nouveaux impôts que le roi fixa à six deniers pour livre sur toutes les marchandises vendues dans le royaume.

PHILIPPE V, *dit* LE LONG. Etats-Généraux de 1316. Cette réunion ne fut, à proprement parler, qu'une grande assemblée de la nation, dans laquelle le roi déclara, le jour de la Purification, en présence des grands du royaume et du cardinal Pierre d'Arablai, que la loi salique ne permettait pas aux femmes d'hériter de la couronne de France. C'est la première fois, dit le président Hénault, qu'il ait été fait mention de la loi salique dans notre histoire. L'assemblée prononça l'exclusion de Jeanne de Navarre, fille et héritière de Louis-le-Hutin, et prêta serment de fidélité à Philippe V, second fils de Philippe-le-Bel.

— Etats-Généraux convoqués à Poitiers pendant les fêtes de la Pentecôte, en 1321. Le but de la réunion était la réforme de quelques abus et la demande de nouveaux subsides; mais l'assemblée se sépara sans avoir rien décidé, parce que le clergé, mécontent de ce que le roi levait sur lui des impôts, refusa de prendre part à la délibération.

PHILIPPE VI, *dit* DE VALOIS. Etats-Généraux de 1328 pour la reconnaissance de Philippe VI, à l'exclusion de Blanche (fille de Charles-le-Bel), et d'Edouard III, qui prétendait à la couronne de France par sa mère Isabelle, fille de Philippe-le-Bel, dont, par conséquent, il était petit-fils, et

(1) Jean Savaron, président et lieutenant-général en la sénéchaussée et siége présidial de Clermont, en Auvergne, a publié en 1615 un ouvrage curieux intitulé: *Chronologie des Etats-Généraux.* Il y établit que, depuis la fondation de la monarchie jusqu'au roi alors régnant (Louis XIII), le tiers état a toujours été convoqué par le roi aux Etats-Généraux, et qu'il y a eu « entrée, séance et voix opinante. »

plus proche que Philippe de Valois qui n'était que son neveu, étant fils de Charles de Valois, frère de Philippe-le-Bel. C'est une seconde application de la loi salique à la succession de la couronne de France.

— Etats-Généraux de 1329. On y règle les différends qui s'étaient élevés entre les ecclésiastiques et les juges contre les baillis et juges royaux. L'assemblée adopte plusieurs lois somptuaires qui réforment le luxe des habits et défendent l'emploi de la vaisselle d'argent.

— Etats-Généraux de 1338 et 1339. Le roi y fait adopter qu'on ne pourra, à l'avenir, imposer ni lever de taille sur le peuple, même en cas de guerre ou de nécessité, qu'avec le consentement des Etats.

— Etats-Généraux de 1343. Les trois ordres accordent au roi un droit sur les boissons et sur le sel; il est autorisé à le prélever pendant tout le temps de la guerre.

Jean II, *dit* le Bon. Etats-Généraux de la *Langue d'oyl* et de la *Langue d'oc*, convoqués à Paris, pour le 13 février 1350 (1). Jean II est le prince qui assembla le plus souvent les Etats-Généraux ou des Provinces; il en assembla tous les ans jusqu'à la bataille de Poitiers. Le but de la réunion de 1350 était la demande de nouveaux subsides; mais les états particuliers de la *Langue d'oc*, assemblés à Montpellier, devancèrent la délibération des Etats-Généraux en votant un secours de 50,000 florins dont les députés des trois ordres de cette province vinrent faire hommage au roi. Les députés de la *Langue d'oyl* se montrèrent plus difficiles, et prétendirent qu'ils n'étaient pas suffisamment autorisés par leurs commettants. Ces difficultés ont donné lieu à plusieurs réunions des Assemblées Provinciales pendant les années 1351, 1352, 1353 et 1354.

— Etats-Généraux de la *Langue d'oyl*, tenus à Paris dans la chambre du parlement, au mois de décembre 1355. Le roi, par l'organe de son chancelier, Pierre de la Forêt, archevêque de Rouen, y demande des subsides pour faire la guerre aux Anglais. Les trois ordres y étaient présidés : la noblesse, par Gauthier de Brienne, duc d'Athènes; le clergé, par Jean de Craon, archevêque de Reims, et le tiers-état, par Etienne Marcel, prévôt des marchands. Ces trois députés, au nom de leurs ordres, protestent de leur dévoûment et de leur fidélité au roi. Ils demandent à se retirer, afin de délibérer entre eux sur les subsides à accorder et sur la réforme des abus. Ils déclarent d'abord qu'aucun réglement n'aura force de loi qu'autant qu'il sera approuvé par les trois ordres; l'ordre qui aura refusé son consentement ne sera pas lié par le vote des deux autres. Cette déclaration a pour but de rendre le tiers-état l'égal du clergé et de la noblesse. Importante concession! qui place, dès ce moment, la *monarchie absolue* au-dessus de la *monarchie constitutionnelle* relativement à l'octroi des libertés publiques; car la majorité absolue des suffrages suffit aujourd'hui à la confection de la loi, et, sous le roi Jean, il suffisait de l'opposition d'un ordre pour paralyser la volonté des deux autres ordres. On accorda ensuite au roi trente mille hommes d'armes, sans compter les *Communes* qui étaient l'infanterie de l'armée. Un impôt sur le sel, un autre de huit deniers sur toutes les choses vendues, excepté sur les ventes d'héritages, devaient être perçus pendant l'espace d'une année pour subvenir à l'entretien des trente mille hommes. Les Etats se réservaient le choix des personnes commises à la levée et à la régie de l'impôt dont personne, pas même le roi et la famille royale, ne devait être exempt.

Le 28 décembre 1355, le roi sanctionna par une ordonnance la délibération des Etats.

« En moins de cinquante ans, depuis la première convocation régulière des Etats jusqu'à la convocation de ces Etats sous le roi Jean, les principes politiques se développèrent avec une force et une clarté qu'il aurait été impossible de prévoir. Si le royaume eût été un corps compacte; si des vassaux n'avaient pas exercé la souveraineté dans les provinces par eux possédées; si une guerre d'invasion n'avait pas détourné les esprits de la politique, il est probable que les trois Etats se fussent fondés comme le parlement d'Angleterre. Les Etats de 1355 et ceux qui les suivirent eurent des idées beaucoup plus nettes des droits d'une nation que le parlement britannique n'en avait alors. On ne sait où des bourgeois à peine émancipés, où des prélats et des seigneurs féodaux avaient pu puiser des notions aussi claires du gouvernement représentatif au milieu des préjugés du temps, de l'obscurité et du chaos des lois : la promptitude de l'esprit français supplée à l'expérience des siècles. » (Châteaubriand : *Histoire de France*.)

— Etats-Généraux assemblés par le Dauphin, depuis Charles V, pendant les années 1356 et 1357. On y délibère sur les moyens à prendre pour délivrer le roi Jean, prisonnier en Angleterre depuis la funeste bataille de Poitiers. Les Etats accordent des secours au Dauphin, mais à des conditions bien dures; car il se vit forcé de consentir à la destitution des premiers magistrats du royaume, tels que le chancelier de la Forêt, le premier président de Buci, etc., que leur vertu rendait suspects à ceux qui voulaient profiter des malheurs publics. (*Hénault.*) La licence et l'esprit de révolte qui se manifestèrent alors dans les Etats-Généraux donnèrent naissance à la faction de la *Jacquerie* et aux séditions parisiennes dont le prévôt des marchands, Etienne Marcel, se déclara le chef.

(1) La France était alors divisée en deux parts; la *Langue d'oyl* et la *Langue d'oc*, séparées par la Loire. La première comprenait la partie septentrionale de la France, et se nommait la *Langue d'oyl*, parce qu'on y prononçait *oyl* au lieu de *oui*; la *Langue d'oc* se composait de la partie méridionale, où l'on prononçait *oc* pour *oui*.

— Etats-Généraux tenus à Compiègne, le 4 mai 1358. Le Dauphin s'y fait déclarer majeur et régent du royaume pendant la captivité de son père. On y règle l'emploi des finances de l'état et une nouvelle levée d'impôts.

— Etats-Généraux de 1359, tenus dans la grand'salle du Palais, à Paris, le 26 mai. Le régent y fait lire, à haute voix, par Guillaume de Dormans, avocat du roi, le traité négocié en Angleterre pour la délivrance du roi Jean. Les conditions en sont si honteuses que les trois ordres le rejettent à l'unanimité. Les Etats demandent la continuation de la guerre avec les Anglais, et accordent des subsides pour la soutenir.

Charles V, *dit* le Sage. Etats-Généraux de 1369. Il y eut deux réunions cette année.

La première s'ouvrit la veille de l'Ascension, dans la grand'chambre du parlement, le roi étant sur son *lit de justice*. « Le tiers-état y était en si grand nombre que la chambre en était toute remplie. » On y délibéra sur le traité de Bretigny et sur la guerre à faire aux Anglais pour reprendre la Guienne qui venait de se révolter contre Edouard, prince de Galles, surnommé le *Prince-Noir*, parce qu'il portait des armes de cette couleur.

La reine, Jeanne de Bourbon, assista à cette réunion, et le chancelier Jean de Dormans, cardinal de Beauvais, y porta la parole au nom du roi.

— La seconde assemblée s'ouvrit, le 7 décembre, à l'hôtel de Saint-Paul. Le chancelier Jean de Dormans y demanda, au nom du roi, des subsides qui furent accordés d'une voix unanime.

Charles VI, *dit* le Bien-Aimé. Il y eut plusieurs assemblées sous le règne de ce malheureux prince; mais on ne saurait leur donner le nom d'Etats-Généraux. Les troubles et les divisions qui agitaient alors la France, et la livrèrent aux Anglais, donnèrent lieu à diverses réunions de partis dans lesquelles la nation ne fut jamais représentée.

Charles VII, *dit* le Victorieux. Les mêmes causes ont produit les mêmes résultats : il n'y eut point d'Etats-Généraux sous ce règne. Jean de Serres, dans son *Inventaire de l'Histoire de France*, donne ce nom aux assemblées de Toulouse, Clermont et Orléans, en 1449, parce qu'il y assista des députés des trois ordres, et qu'on y discuta les moyens de rendre la tranquillité au royaume; mais ce ne furent que de simples Assemblées Provinciales.

Louis XI. Etats-Généraux convoqués à Tours, en 1467. Le chancelier Juvénal des Ursins ouvrit l'assemblée et exposa l'objet de la réunion. Il s'agissait de régler l'apanage de Charles de France, frère unique du roi, auquel ce monarque avait été forcé de céder la Normandie par le traité de Conflans. Ce prince donnant de l'ombrage à Louis XI, par ses liaisons avec le duc de Bretagne, le roi, dans la crainte de ranimer la guerre civile, lui fait retirer cette province par une délibération des Etats.

Charles VIII. Etats-Généraux assemblés à Tours, le 14 janvier 1483, dans la salle du palais épiscopal. Anne de France, dame de Beaujeu, y présente aux députés des trois ordres, le roi, son jeune frère, qui venait d'atteindre sa quatorzième année. Le chancelier Guillaume de Rochefort fit l'ouverture des Etats, après quoi il s'exprima ainsi au nom du roi : « Oubliez un moment vos intérêts particuliers, messieurs les députés, et considérez, je vous en conjure, que le royaume, la paix, l'union, le gouvernement, l'église, la police sont confiés à vos soins. » Les Etats déclarèrent reconnaître la majorité de Charles VIII, et nommèrent douze personnes pour former le conseil de ce prince; néanmoins toute l'autorité fut laissée entre les mains de la dame de Beaujeu. Pendant la tenue de ces Etats, les députés adoptèrent divers réglements d'administration publique; ils ordonnèrent la levée des impôts et consentirent à l'emploi proposé des finances de l'état.

Louis XII, *dit* le Père du peuple. Etats-Généraux assemblés à Tours le 10 mai 1506. Cette réunion avait pour but de faire sanctionner, par les Etats du royaume, le traité de Blois, d'après lequel Louis XII devait marier sa fille Claude avec Charles, fils de Philippe, roi de Castille. Le 14, les députés des Etats se réunissent au château de Plessis-les-Tours dans une séance solennelle, et présentent une requête au roi. Thomas Bricot, docteur de Paris, était l'orateur chargé de porter la parole au nom des Etats. Il prononça son discours à genoux (1). Les Etats suppliaient le roi de rompre le traité de Blois, et d'accorder, selon le vœu général, la main de la princesse Claude, sa fille aînée, héritière de Bretagne, à François, duc d'Angoulême et de Valois, l'héritier présomptif du trône de France, qui fut depuis le roi François Ier. Le chancelier, Gui de Rochefort, répondit, au nom du roi, que S. M. accédait à la requête des Etats, et exigea d'eux le serment « de faire tous leurs efforts pour maintenir ledit mariage. » Cette séance des Etats fut remarquable : le roi y avait à sa droite le cardinal d'Amboise, le cardinal de Narbonne, le chancelier et un grand nombre de prélats d'un mérite distingué. De l'autre côté étaient M. le duc de Valois, les princes du sang, les seigneurs

(1) Nous croyons devoir relever ici l'erreur de quelques historiens, qui ont prétendu que cet usage de parler à genoux au roi était une obligation humiliante imposée au tiers-état. Ce fait est inexact. L'usage de présenter à genoux les cahiers des états était commun aux trois ordres : il remontait aux premiers temps de la monarchie; les députés qui s'en seraient affranchis auraient cru manquer à leurs devoirs et porter atteinte à la solennité de la réunion. Cela est si vrai, que le président Robert Miron, en présentant à genoux les cahiers du tiers-état, dans l'assemblée de 1614, dit au roi Louis XIII « que la conduite qu'avaient tenue le clergé et la noblesse, en ne présentant pas leurs cahiers à genoux, était une entreprise blâmable contre la respectueuse coutume adoptée en France depuis un temps immémorial. »

et barons, le premier président du parlement et plusieurs conseillers. On y observa, selon l'usage, une distinction marquée entre les personnes accompagnant le roi et les membres des Etats.

C'est pendant la tenue des Etats-Généraux de 1506 que l'assemblée décerna à Louis XII, d'une voix unanime, le titre glorieux de *Père du peuple.*

FRANÇOIS Ier, *surnommé* LE PÈRE DES LETTRES. Etats-Généraux assemblés à Cognac, en 1526, pour ratifier le traité conclu à Madrid pendant la captivité du roi. Quelques historiens refusent à cette assemblée le titre d'Etats-Généraux. Il paraît, en effet, qu'il y eut, à cette époque, diverses Assemblées Provinciales dans lesquelles on *discuta les* clauses onéreuses du traité de Madrid. Les députés réunis à Cognac déclarèrent aux ministres de Charles-Quint que « lorsque le roi de France avait signé ce traité, il n'était pas libre; et que, l'eût-il été, il n'était pas le maître de démembrer le royaume. »

« Le vice-roi de Naples, dit le président Hénault, vint demander au roi, de la part de Charles-Quint, la ratification du traité de Madrid. Pour toute réponse, on le fit assister à l'audience des députés de Bourgogne, qui déclarèrent à Sa Majesté qu'ils ne consentiraient jamais à la cession qu'elle avait faite de ce duché par le dernier traité. »

On annonça, dans l'assemblée de Cognac, la conclusion de la *ligue sainte* entre le pape Clément VII, le roi de France et tous les princes d'Italie. Henri VIII, roi d'Angleterre, en était déclaré protecteur. Le but de cette ligue était d'empêcher l'empereur de s'emparer du duché de Milan et de chasser les impériaux de la Lombardie; elle fut appelée *sainte*, parce que le pape en était le chef.

HENRI II. Etats-Généraux de 1558. L'assemblée se tint dans une chambre du parlement; la magistrature y prit séance pour la première fois, et forma un quatrième ordre. Jusque-là elle n'y avait point eu de représentation, et c'est à tort que quelques historiens ont cru qu'elle avait été confondue avec le tiers-état. La magistrature n'y a point reparu depuis. Le but de la réunion était d'aviser au moyen de prévenir les funestes conséquences de la bataille de Saint-Quentin. Le cardinal de Lorraine y fut l'orateur du clergé, le duc de Nevers celui de la noblesse, André Gaillard du Mortier parla pour le tiers-état, et le président de Saint-André pour le parlement. On vota des subsides pour la continuation de la guerre, et une ordonnance sur l'unité des poids et mesures établie sur ceux de la ville de Paris. Cette ordonnance ne put être mise à exécution par suite des résistances qu'elle éprouva dans les provinces.

FRANÇOIS II. Etats-Généraux de 1560, convoqués à Orléans le 19 novembre, pour remédier aux maux qui affligeaient alors la France. Le roi de Navarre et le prince de Condé sont invités à se rendre à ces Etats. Le prince de Condé est arrêté en arrivant à Orléans, où était le roi, sur le prétexte d'une conspiration découverte par Jacques de la Sagne, agent de ce prince. Il est condamné, par des commissaires, à perdre la tête. La mort du roi, arrivée le 5 décembre de la même année, empêcha l'exécution du prince et interrompit les travaux des états-généraux. (Voyez l'année 1560.)

CHARLES IX. Continuation des Etats-Généraux de 1560. Catherine de Médicis, régente du royaume pendant la minorité de Charles IX, en fait faire la nouvelle ouverture, le 13 décembre, par le chancelier de Lhôpital. Le royaume était alors agité par les querelles de religion. Les protestants voulaient confier la régence à Antoine de Bourbon, roi de Navarre, et les catholiques la décerner à la reine-mère. On se concilia en confiant l'administration du royaume à Catherine de Médicis, et en nommant le roi de Navarre chef du conseil, avec le titre de lieutenant-général. Dans son discours, le chancelier de Lhôpital recommanda à tous les ordres de l'état la prudence, la sagesse et la modération. Il ajouta, en parlant du jeune roi Charles IX: « Jamais orphelin, sans en excepter aucun, ne s'est trouvé plus obéré que lui et plus dénué de toute ressource. Il s'adresse donc à vous comme aux représentants d'une nation généreuse qui n'a jamais abandonné ses rois dans leur détresse, et vous demande tout à la fois aide et conseil. On vous remettra un état détaillé des recettes et des dépenses, des revenus et des charges. Ce que vous arbitrerez deviendra un réglement perpétuel pour la cour de France. Le roi et la reine-mère sont fermement résolus de s'y conformer. »

L'orateur de la noblesse était Jacques de Silly, baron de Rochefort; celui du tiers-état se nommait Lange, avocat à Bordeaux; celui du clergé était Jean Quintin, chanoine de Paris: il avait été nommé sur le refus du cardinal de Lorraine. L'assemblée ne fut pas aussi calme qu'on aurait dû l'espérer dans de semblables circonstances: les trois ordres se firent mutuellement des reproches. Le baron de Rochefort soutint que « la noblesse, la première force du royaume, avait été tachée parce que beaucoup de personnes qui n'étaient pas nobles de race, mais qui avaient eu le maniement des affaires civiles, ou qui avaient fait le métier de la guerre, ou qui s'étaient rendues célèbres par quelque invention, s'étaient mêlées parmi les nobles. » Il appela ce mélange un alliage impur, et demanda « que les principaux offices de la magistrature fussent exclusivement réservés aux membres de son ordre. » L'orateur du tiers-état, Lange, reprocha au clergé son ignorance, son avarice et son luxe effréné. Il porta une semblable accusation contre la magistrature, où la vénalité des charges avait, disait-il, naturalisé ces vices, et d'où il serait impossible de les déraciner tant que l'or y tiendrait lieu de science, d'esprit et de vertu. Il reprocha les mêmes vices à la noblesse, ajoutant: « Les grands

biens et les priviléges dont ce corps jouit lui ont été concédés sous la condition de défendre l'état; mais il remplit si mal le but de son institution, qu'on a été obligé de soudoyer des étrangers. » Quintin, orateur du clergé, déclama contre les huguenots, et peignit l'amiral Coligny comme un homme dangereux pour la tranquillité de l'état, et termina en demandant pour le clergé « l'exemption d'un impôt permanent et arbitraire qui devait finir par absorber les aumônes des fidèles. » De pareils débats ne pouvaient produire aucun bien. Il n'en résulta qu'une ordonnance remarquable, rendue par Charles IX, sur les matières ecclésiastiques et sur le fait de la justice (voyez *l'année* 1560). Elle est connue sous le nom d'*ordonnance d'Orléans*, et consacre la plupart des dispositions contenues dans les cahiers des trois ordres.

Le chancelier de Lhôpital fit la clôture des Etats-Généraux d'Orléans le 31 janvier 1561, et les invita à se réunir de nouveau, le 1er mai suivant, dans la ville de Melun.

— Etats-Généraux convoqués à Pontoise en 1561. Ce sont ceux qui devaient d'abord se réunir à Melun, en continuation des Etats d'Orléans. Quelques historiens prétendent que ce ne fut qu'une réunion des notables, parce qu'elle n'était composée que de treize députés de la noblesse, treize du tiers-état, et environ cinquante évêques qui représentaient le clergé. Ils étaient appelés pour examiner l'ordonnance d'Orléans, et lui donner la force d'une loi de l'état. Elle fut en effet enregistrée au parlement le 13 septembre 1561. Cette assemblée s'occupa néanmoins d'autres objets que ceux pour lesquels elle avait été convoquée. La noblesse et le tiers-état y soumirent deux plans de réforme qui avaient pour but de faire coopérer le clergé au paiement des dettes de l'état.

—Etats-Généraux assemblés à Saint-Germain-en-Laye en 1561. C'est la continuation des Etats de Pontoise. Charles IX y appela les vingt-six députés de la noblesse et du tiers-état réunis à Pontoise, les évêques alors assemblés à Poissy pour le colloque entre le cardinal de Lorraine et Théodore de Bèze, et des députés de toutes les cours de parlement. Il s'agissait de prendre des mesures pour mettre fin aux troubles qui désolaient le royaume. Catherine de Médicis fit, dans cette occasion, le premier essai de sa politique astucieuse, qui consistait à diviser par des intrigues ceux qu'elle ne pouvait gagner avec de l'argent. Placée entre les catholiques et les protestants, entre les Guise et les Condé, elle voulait mettre ces partis en présence pour rester seule maîtresse. Le succès passa son espérance; car, après s'être engagée envers les trois ordres par des promesses qu'il lui était impossible de tenir, en raison de leur nature diverse, elle amena le clergé à payer une partie des dettes de l'état, et les deux ordres de la noblesse et du tiers-état à consentir à l'établissement d'un nouvel impôt.

—Etats-Généraux tenus à Moulins en 1566. Ils ont donné lieu à deux ordonnances célèbres: celle dite du *domaine* et l'*ordonnance de Moulins* relative à la réformation de la justice. Cette dernière contient 86 articles, et confirme en partie l'édit de Charles IX rendu en 1563, au château de Roussillon sur le Rhône, lequel modifiait les avantages accordés précédemment aux protestants par l'édit de pacification. Le chancelier de Lhôpital y coordonna habilement les dispositions des ordonnances d'Orléans et de Roussillon, et Catherine de Médicis se flatta qu'elle était parvenue à réconcilier les catholiques et les huguenots.

Henri III. Etats-Généraux tenus à Blois en 1576. Le roi en fit l'ouverture le 6 décembre. Ces Etats se composaient de soixante-douze députés de la noblesse présidés par M. de la Rochefoucauld; cent quatre députés du clergé *présidés* par M. d'Espinasse, archevêque de Lyon, et cent cinquante députés du tiers-état, présidés par Nicolas Lhuilier, prévôt des marchands de la ville de Paris. L'orateur de la noblesse était Guillaume de Bauffremont, baron de Senecay; celui du clergé était M. d'Espinasse, et celui du tiers-état M. Versoris, avocat au parlement. Lorsque le roi entra, les deux premiers ordres se tinrent debout et la tête découverte; mais le tiers-état, placé derrière, mit spontanément un genou en terre. Le chancelier, René de Birague, prononça le discours d'ouverture. Le 31 décembre suivant, M. de Nicolaï, premier président de la chambre des comptes, exposa les besoins de l'état aux trois ordres assemblés, chacun séparément.

Le résultat de ces Etats-Généraux ne fut point favorable aux huguenots qui les avaient sollicités. Il fut décidé qu'on leur ferait la guerre, et des subsides furent accordés au roi pour soutenir la *Sainte-Ligue* dont il fut déclaré le chef.

On y posa également les bases d'une ordonnance qui ne fut rendue qu'en 1579, et qu'on appela néanmoins *ordonnance de Blois*. Elle abolit la vénalité des emplois de justice, et établit plusieurs réglements de police ecclésiastique et autres. (Voyez *l'année* 1579.)

Le procès-verbal des séances rapporte ainsi le cérémonial observé pendant les discours des orateurs: l'archevêque de Lyon, parlant pour le clergé, se mit à un pupitre, à genoux devant le roi, pour prononcer sa harangue. Après les premiers mots, il lui fut ordonné de se lever, et il parla pendant cinq quarts d'heure.

M. de Beauffremont, orateur de la noblesse, se mit également à genoux et ne reçut l'ordre de se lever qu'après un quart d'heure. Il a parlé pendant une heure.

M. Versoris, orateur du tiers-état, est resté à genoux pendant une demi-heure. Son discours a duré près de deux heures.

Tous les députés des Etats se levèrent et se découvrirent quand les orateurs du clergé et de la noblesse commencèrent leurs discours. On les fit

asseoir quelques instants après. Le tiers-état resta constamment debout et découvert pendant tout le temps que son orateur a parlé.

Ces formalités n'ont d'intérêt que par rapport à l'époque où elles ont été observées.

— Etats-Généraux convoqués à Blois en 1588. Le roi, qui s'était retiré à Chartres après la journée des barricades, convoque les Etats-Généraux à Blois, pour le 15 septembre 1588. Les affaires de la royauté étaient alors dans l'état le plus critique. Catherine de Médicis, qui était restée à Paris, avait continué à négocier avec les Guise, et était parvenue à obtenir la paix au moyen de l'édit de réunion signé à Rouen. Ce traité était encore plus honteux pour la royauté que celui de Nemours : il y était stipulé, entre autres choses, que le roi venant à décéder sans laisser d'enfant mâle, la succession ne pourrait passer à un prince hérétique ou fauteur d'hérésie. Cette clause était évidemment dirigée contre les droits d'Henry IV à la couronne de France. Le président Hénault pense, avec juste raison, que Catherine de Médicis « à qui tous les partis, catholique et protestant, avaient toujours été égaux pourvu qu'elle gouvernât, voyant son fils sans enfants, s'était livrée au duc de Guise, dans l'idée de faire régner le duc de Lorraine, son petit-fils, au préjudice de la branche de Bourbon. » Mais le duc de Guise, qui ne travaillait que pour lui, savait profiter de ces dispositions sans se laisser pénétrer par cette princesse. L'édit de Rouen avait aliéné au roi l'esprit des calvinistes sans le mettre mieux avec les catholiques; car le duc de Guise avait eu l'adresse de ne faire élire dans les provinces que des députés dévoués à son parti, et il est probable que la déposition du roi aurait été le résultat des états de Blois, sans la catastrophe qui les a interrompus.

Les présidens des trois ordres étaient : Claude de Beauffremont, fils de Guillaume qui avait présidé la noblesse en 1576 ; le comte de Brienne, la Chapelle Marteau, prévôt des marchands de Paris, et Bernard, avocat au parlement.

Le 16 octobre 1588, l'ouverture des états se fit dans la grand'salle du château de Blois, où s'étaient tenus ceux de 1576. Le roi prononça un discours, et le chancelier François de Montholon exposa, à chacun des trois ordres, les devoirs que la situation du royaume leur imposait pour rétablir la tranquillité. Le duc de Guise montra tant d'audace, dès les premières séances, les demandes des députés furent si insolentes, que le roi vit bien que son ennemi était devenu trop puissant pour qu'on pût lui donner des juges. Ce n'était point une terreur panique que la crainte des entreprises que le prince Lorrain pouvait former. Sa mort fut résolue. Il fut assassiné le dimanche 23 décembre, à huit heures du matin, au moment où il se rendait dans le cabinet du roi qui l'avait fait appeler; le lendemain, le cardinal, son frère, éprouva le même sort.

Les Etats de Blois furent congédiés le 16 janvier 1589 ; mais le sang des Guise n'éteignit pa le feu de la guerre civile; elle recommença au contraire avec une nouvelle fureur, et le dernier des Valois se vit alors obligé d'implorer le secours du prince même qu'il avait proscrit par l'édit de Rouen : Henry IV vint généreusement lui offrir ses troupes et son épée.

Henry IV, *dit* le Grand. Plusieurs historiens donnent le titre d'Etats-Généraux à la réunion de 1596. C'est une erreur. Elle ne fut réellement qu'une assemblée des notables, à laquelle on avait appelé les principaux députés des trois ordres de l'état. La réunion eut lieu à Rouen parce qu'une maladie contagieuse régnait alors à Paris.

Le royaume, si long-temps déchiré par les guerres civiles et étrangères, avait besoin du concours de toutes les classes de citoyens pour voir cicatriser ses plaies encore saignantes. Le duc de Mayenne venait de faire son accommodement avec le roi, qui, par un grand acte de générosité, avait déclaré que « les princes et les princesses qui avaient fait la guerre contre lui s'étaient justifiés de toute coopération à l'assassinat de Henri III; » mais les embarras surgissaient d'un autre côté. Les calvinistes ne voyaient pas sans jalousie les faveurs accordées à leurs ennemis, et disaient hautement que le roi faisait trop pour les catholiques.

La guerre avec l'Espagne durait encore : dès le commencement de la campagne, les ennemis avaient pris en Picardie plusieurs places importantes auxquelles ils venaient d'ajouter Calais, par les conseils et par le talent de Rosne qui, réfugié parmi eux, ne trouva que ce moyen de prouver son attachement aux Espagnols, et d'échapper aux dangers que le soupçon d'intelligence avec Henry IV lui avait fait courir. En de pareilles extrémités, il fallait des remèdes prompts et efficaces. Trop fier pour prier, trop prudent pour compromettre son autorité, Henry IV eut l'air de supporter avec indifférence une défection qu'il ne devait point attendre de ses anciens compagnons d'armes; mais il ne l'oublia point. Il prit la résolution de ne plus mendier des secours qui lui manquaient dans le plus pressant besoin, et convoqua à Rouen les notables de son royaume.

Le roi fit lui-même l'ouverture de l'assemblée, le 4 décembre 1596, dans le palais abbatial de Saint-Ouen. Henry IV y prononça une harangue que les courtisans trouvèrent au-dessous de la majesté du trône, mais qui est un monument de la noblesse des sentiments de ce prince et de sa tendre sollicitude pour le bonheur de son peuple : « Messieurs, dit-il, si je faisais gloire de passer » pour un excellent orateur, j'aurais apporté ici » plus de belles paroles que de bonne volonté : » mais mon ambition tend à quelque chose de » plus haut que de bien parler : j'aspire au glo- » rieux titre de libérateur et de restaurateur » de la France.

» Déjà par la faveur céleste, par les conseils

» de mes fidèles serviteurs, et par l'épée de ma » bonne noblesse, dont je ne distingue pas les » princes, je l'ai tirée de la servitude et de la » ruine. Je désire maintenant la remettre en sa » première force et en son ancienne splendeur. » Participez, Messieurs, à cette seconde gloire, » comme vous avez participé à la première.

» Je ne vous ai point appelés, comme faisaient » mes prédécesseurs, pour vous faire approuver » mes volontés. Je vous ai assemblés pour rece- » voir vos conseils, pour les croire, pour les sui- » vre; bref, pour me mettre en tutelle entre vos » mains, envie qui ne prend guère aux rois, aux » barbes grises, aux victorieux; mais *la violente* » *amour que je porte à mes sujets me fait trouver* » *tout aisé et tout honorable.* »

La franchise de ce langage, cette bonhomie toute paternelle avec laquelle le roi prononça ces touchantes paroles, charmèrent tous les cœurs. Les députés se montrèrent animés aussi d'une *violente amour* pour le bien public et le service du roi. On discuta loyalement sur les moyens de combler le déficit du trésor et d'acquitter les dettes de l'état. Tous les députés donnèrent leur avis avec indépendance, et après plusieurs conférences auxquelles le marquis de Rosny (Sully) assista constamment, les subsides demandés furent accordés au roi.

Louis XIII. Etats-Généraux assemblés à Paris en 1614. C'est une des plus solennelles réunions des trois ordres. Elle eut lieu en exécution du traité signé à Sainte-Menehould, le 15 mai 1614, entre la régente, Marie de Médicis, et les chefs des mécontents qui composaient la faction de Condé. Ce traité avait été surnommé la *paix malautrue*, comme pour indiquer le peu de confiance que la nation accordait à un accommodement qui ne faisait que retarder une nouvelle explosion de la guerre civile en France.

Pressée par les exigences des confédérés et par les mauvaises dispositions du duc de Vendôme, qui continuait à intriguer dans son gouvernement de Bretagne, la régente se décida à assembler les Etats-Généraux. Elle envoya, au nom du jeune roi, des lettres-patentes aux diverses provinces, pour faire procéder à l'élection des députés des trois ordres. Ils furent d'abord convoqués à Sens pour le 10 septembre; mais ensuite on se décida à attendre la majorité du roi, qui fut déclarée le 2 octobre au parlement. Les Etats se réunirent dans la capitale le 26 du même mois. Le roi en fit l'ouverture le lendemain, aux Augustins, où les trois ordres s'assemblèrent séparément. Louis XIII ne prononça que peu de mots pour déclarer qu'il était prêt à écouter les avis de ses sujets, et disposé à faire droit à leurs griefs.

Le chancelier Sillery prit ensuite la parole, et exposa la situation des affaires du royaume. Il invita les trois ordres, au nom du roi, à dresser les cahiers de leurs plaintes, demandes et doléances, afin que S. M. pût aviser et prendre les mesures nécessaires.

La noblesse était représentée par cent trente-deux gentilshommes, présidés par Henri de Beauffremont, baron de Senecay, frère de Claude (voyez plus haut), et avait pour orateur Rouchérolles, baron de Pont-Saint-Pierre.

Le clergé était représenté par cent quarante ecclésiastiques, présidés par Simon de Marquemont, archevêque de Lyon. On comptait parmi les députés du clergé cinq cardinaux, sept archevêques, quarante-sept évêques et deux chefs d'ordre.

Le tiers-état se composait de cent quatre-vingt-deux députés. Ces représentants, pour la plupart officiers de justice ou de finances, étaient présidés par Robert Miron, prévôt des marchands de la ville de Paris et président aux requêtes du Palais.

Les prétentions des ordres de la noblesse et du clergé altérèrent la bonne harmonie qui aurait dû régner entre les députés de la nation. Dans la séance d'ouverture, les orateurs du clergé et de la noblesse avaient parlé debout au roi; *mais celui du tiers-état parla à genoux suivant l'usage*. (*Voyez la note de la page 526.*) La remarque qu'en fit le président Miron déplut à ces deux ordres; la noblesse se formalisa aussi de ce que cet orateur avait assimilé le tiers-état aux cadets d'une grande famille dont le clergé et la noblesse étaient les aînés. Les ministres entretinrent habilement ces germes de division, afin d'amener plus promptement la dissolution des Etats. Ils les excitèrent, séparément, à faire des demandes auxquelles ils se doutaient bien que les autres ordres se refuseraient d'accéder. Le tiers-état demanda la réformation d'une doctrine pernicieuse qui commençait à s'établir, et qui ne tendait à rien moins qu'à dépouiller les rois de leur indépendance par rapport à leur temporel; l'article proposé portait en substance que « S. M. serait suppliée de faire recevoir par les Etats, comme loi inviolable et fondamentale du royaume, que le roi, étant reconnu souverain en France, et ne tenant son autorité que de Dieu seul, il n'y avait sur la terre aucune puissance spirituelle ou temporelle qui eût le droit de le priver de son royaume, ni de dispenser ou d'absoudre ses sujets, pour quelque cause que ce soit, de la fidélité et de l'obéissance qu'ils lui devaient; que l'opinion contraire, aussi bien que celle qui permet de tuer ou de déposer les souverains, et de se révolter contre eux, pour quelque raison que ce soit, serait déclarée fausse, impie, détestable, et contraire à l'établissement de la monarchie française, qui dépend immédiatement de Dieu seul; que tous les livres qui enseigneraient cette mauvaise doctrine seraient regardés comme séditieux et damnables; enfin que cette loi serait lue dans les cours souveraines et dans les tribunaux subalternes, afin qu'elle fût connue et religieusement observée. »

Le cardinal du Perron fut chargé par le clergé d'aller discuter cet article dans la chambre du tiers-état. Il reconnut en principe que « pour quel- » que cause que ce soit, il n'est pas permis de » tuer les rois », et ajouta : « Les rois de France ont tous droits de souveraineté temporelle en leur royaume; mais je soutiens que la proposition

» qu'il n'y a nul cas auquel les sujets puissent » être absous du serment de fidélité qu'ils ont fait » à leur prince », ne peut être reçue que comme problématique. Car enfin, dit-il, si un roi qui a juré à son sacre d'être catholique se faisait musulman, ne faudrait-il pas le déposer? » Cette supposition excita de vives réclamations, et parut propre à fomenter la révolte dans le royaume.

Le président Miron défendit la proposition attaquée; mais les deux autres ordres parvinrent à la faire retirer du cahier, par cette considération que « si on la publiait, il semblerait qu'on eût jusqu'alors révoqué en doute l'indépendance de la couronne; que c'était chercher à altérer l'union qui existait entre le roi et le Saint-Père, et faire naître un schisme certain dans l'état. »

(Cet article a été présenté plus tard au parlement, qui, sur le réquisitoire des gens du roi, a rendu un arrêt conforme aux principes qu'il contient.)

Il y eut dissentiment sur d'autres matières dans les chambres des trois ordres : par exemple, le clergé demandait que l'on reçût en France les décrets de discipline du concile de Trente; la noblesse, qu'on abolît le droit de paulette, qui rendait héréditaires les offices de finances et de judicature; le tiers-état, que l'on supprimât cette multitude de pensions non méritées dont les gens de cour étaient pourvus. Les trois ordres se réunirent cependant pour demander l'établissement d'une chambre qui fût chargée de rechercher les malversations commises dans l'administration des finances de l'état; mais la cour éluda cette proposition. Le reste du temps se passa en altercations, en cérémonies et en actions d'apparat, et la clôture des Etats, qui ne produisirent aucun bien, eut lieu le 23 février de l'année 1615.

—Assemblée des notables, tenue à Rouen, en 1617, pour recevoir la réponse du roi aux cahiers qui avaient été remis par les Etats-Généraux de 1614. C'était après la mort du maréchal d'Ancre et l'exil de la reine-régente Marie de Médicis. Louis XIII en fit l'ouverture par un discours très laconique. Le chancelier déclara ensuite, selon les intentions du roi, qu'à l'avenir l'assemblée serait présidée par *Monsieur*, jeune prince, âgé de treize ans, auquel il était donné pour sous-présidents les cardinaux du Perron et de la Rochefoucauld, le duc de Montbazon et le maréchal de Brissac.

Tous les députés, choisis par la cour, étaient pris dans les trois ordres de l'état, et se composaient de princes, cardinaux, évêques, maréchaux de France, gentilshommes, conseillers et secrétaires d'état, présidents, procureurs-généraux et conseillers des parlements, des cours des aides et des chambres des comptes, chanoines et docteurs de Sorbonne. On présenta une série de questions sur lesquelles, disait-on, le roi demandait l'avis des notables. La première était : Comment le roi doit-il composer son conseil? Il y fut répondu unanimement : « L'assemblée croit ne pouvoir donner au roi un meilleur avis que de continuer l'ordre du maniement de ses affaires secrètes en la forme qu'il fait à présent, et par l'avis des mêmes personnes qui y sont employées. » On fit encore d'autres questions : Quelles affaires doit-on attribuer au conseil du roi, et quelle forme doit-on suivre en les traitant? Faut-il diminuer les dépenses de la maison du roi, réduire les pensions, rendre plus rares les gratifications, les exemptions de taille, les anoblissements? Il fut répondu *oui* à toutes ces questions. Le roi fut ensuite prié de ne plus vendre les charges de sa maison, ni les gouvernements; de n'accorder sur ces objets ni réserves ni survivances; de ne nommer aux abbayes et prieurés que des réguliers; de fournir les arsenaux, entretenir les fortifications, payer exactement les troupes, protéger le commerce; de ne point souffrir que ses sujets eussent des correspondances chez l'étranger et en tirassent des pensions; restreindre le droit de *committimus*, révoquer la paulette, et abolir la vénalité des charges de la magistrature. Toutes ces propositions, évidemment inspirées par le nouveau ministère, furent rédigées, discutées et adoptées en vingt-deux jours. La clôture de l'assemblée eut lieu immédiatement. Il en résulta que le conseil du roi se trouva investi d'une autorité souveraine, modifiée seulement par des réglements dont il était fort aisé de s'affranchir. « Il faut néanmoins avouer, à l'honneur du duc de Luynes, qu'il n'était pas homme à abuser de cette liberté. Le peuple aurait été tranquille et heureux sous son ministère, si on avait pu le sauver du contre-coup des cabales qui s'entrechoquaient à la cour. » (*Anquetil.*)

—Assemblée des notables, tenue au château des Tuileries, en 1626. *Monsieur*, frère du roi, en fit l'ouverture le 2 décembre. Le cardinal de Richelieu y parut deux fois, et parla avec une force et une clarté qui furent généralement admirées. Il fallait, pour l'exécution des grands projets que méditait ce ministre, des ressources pécuniaires qui manquaient absolument. Les dépenses s'élevaient chaque année de 36 à 40 millions, tandis que les recettes ordinaires n'étaient que de 16 millions. Le cardinal proposa de rétablir l'équilibre entre les recettes et les dépenses, en faisant les économies suivantes : suppression des grandes charges dont les gages étaient excessifs; rachat des domaines royaux aliénés à bas prix; réduction des pensions, et enfin démolition des forteresses intérieures, qu'il présentait comme un moyen d'économie, mais qui, en définitive, devait affaiblir la puissance des grands du royaume, et ôter tout espoir de retraite aux huguenots en cas de rébellion. L'assemblée donna son assentiment à toutes ces propositions. Elle ne contredit le cardinal que sur un seul point, et il est probable que cette opposition avait été prévue d'avance par l'adroit ministre. Richelieu proposait de modérer les peines établies contre les criminels d'état, et de les réduire à la seule privation de leurs charges après la seconde désobéissance. Les notables repoussèrent cette proposition, sans égard aux considéra-

tions présentées par le ministre, et supplièrent le roi de maintenir en vigueur les anciennes ordonnances. Le cardinal se rendit au vœu général de l'assemblée. On a cru voir dans cette habile manifestation d'indulgence, d'une part, l'envie de faire croire que c'était malgré lui qu'il avait laissé périr Chalais sur un échafaud; et de l'autre, le moyen d'épouvanter ceux qui seraient tentés de courir les mêmes risques, en leur montrant, du consentement des Etats, le glaive de la loi toujours suspendu sur leurs têtes.

(Les Etats-Généraux ne furent point convoqués pendant les règnes de Louis XIV et de Louis XV.)

Louis XVI. Assemblée des notables, ouverte à Versailles le 22 février 1787. Elle avait pour but d'aviser aux moyens de combler le déficit des finances, montant à 56 millions. C'était une faible somme pour un pays aussi riche en ressources que l'était alors la France; mais le peu de dévoûment que cette assemblée montra pour le salut de la monarchie, et les intrigues des hommes de révolution, lui firent rejeter tous les plans proposés. L'ouverture avait eu lieu en présence du roi, qui y prononça un discours digne d'un meilleur résultat. Les notables se séparèrent sans avoir rien décidé.

— Seconde assemblée des notables, ouverte à Versailles le 6 novembre 1788. Le roi présida encore la première séance de cette assemblée, et y prononça un discours.

Il s'agissait d'examiner la grande question de la double représentation du tiers-état, dans l'assemblée des Etats-Généraux, dont la convocation venait d'être annoncée. Les notables décidèrent qu'on s'en tiendrait à la forme des Etats de 1614, et refusèrent la double représentation. Ce refus contrariait les plans de M. Necker, qui se berçait, dit-on, de la chimérique espérance d'obtenir, par la concession de la double représentation, une grande influence dans les Etats-Généraux. Il fit adopter par le conseil du roi la proposition que les notables avaient rejetée : il fut décidé que le nombre des députés du tiers-état serait égal à celui des deux ordres réunis de la noblesse et du clergé. Les notables se séparèrent le 12 décembre 1788.

— États-Généraux, ouverts à Versailles le 5 mai 1789. C'est la dernière apparition de cette vieille institution de la monarchie française. Nous ne reproduirons pas les détails de ses tumultueuses discussions; nous les avons suffisamment analysées dans le cours de cet *Abrégé chronologique*.

Les *Etats-Généraux* de 1789 ont préparé le renversement de la monarchie, en sortant des limites posées aux attributions de ces sortes de réunions. L'*Assemblée Constituante* ouvrit ensuite la voie périlleuse des innovations, et l'*Assemblée Législative*, incapable d'opposer une digue au torrent qu'elle avait laissé déborder, se retira devant la *Convention Nationale*, qui acheva l'œuvre des réformateurs de 1789. C'est ainsi que tout s'enchaîne dans les révolutions : les premiers acteurs des insurrections populaires ne sont jamais les bénéficiaires des nouvelles positions qu'elles ont créées. Quand les démolisseurs ont fini leur ouvrage, alors arrivent ceux qu'un illustre écrivain a si énergiquement appelés les *écornifleurs de révolutions*. Nous verrons la première application de cette vérité dans la courte mais honteuse domination du gouvernement directorial.





CONVENTION NATIONALE.

(Cette assemblée, élue sous les influences de cette déplorable époque, était composée de 745 membres appartenant presque tous aux diverses factions anarchistes qui se disputaient alors le gouvernement de la France. Jérôme Pétion-de-Villeneuve, ancien avocat à Chartres, et maire de Paris, est le premier député qui remplit les fonctions de président de la Convention. Le secrétariat est composé de six membres. Condorcet, Brissot, Rabaud-Saint-Etienne, Vergniaud, Camus et Lassource. Tous les actes publics sont désormais datés de l'an 1er de la République Française; le sceau de l'état porte un faisceau surmonté du bonnet de la liberté, ayant pour exergue: *République Française.*)

1792.



Le général de Montesquiou est décrété d'accusation (23 septembre). On apprend, quelques jours après, qu'il s'est emparé de la Savoie. Le décret est d'abord suspendu et ensuite rapporté. Le 28, le général Anselme s'empare de Nice et du fort Montalban. Ce pays est constitué en république le 5 décembre suivant.

24 septembre. Dès les premières séances de la Convention, les divers partis s'y étaient dessinés par le choix des places.

Les Cordeliers et les Jacobins, réunis depuis la création de la république française, occupaient les bancs les plus élevés de la salle : on leur donna, par cette raison, le titre de parti de la *Montagne;* les Girondins, et quelques membres du côté droit de la *Constituante*, se groupaient dans le centre de la salle : on les appela le parti du *ventre* ou de la *plaine*. Cette distinction des places n'était pas moins tranchée que celle des opinions. Dans la séance du 24, les Girondins accusent les *Montagnards* d'avoir entouré de crimes le berceau de la république, et les désignent comme préparant ainsi les voies à un dictateur. En même temps, Marat est dénoncé pour avoir dit qu'il fallait abattre deux cent soixante mille têtes dans l'intérieur de la France. L'affreux Marat ne désavoue pas cette proposition; il convient que lui seul a demandé la dictature, et répète ses atroces paroles, en soutenant qu'il faut *purger la république de tous les conspirateurs.* Vergniaud, l'écrasant des foudres de son éloquence, demande son expulsion ou son supplice. Le sombre Robespierre et le terrible Danton viennent au secours de leur collègue et accusent les Girondins de *fédéralisme,* insinuant qu'ils veulent morceler la France en petits états. Cette orageuse discussion se termine par une proposition de Tallien qui fait décréter que la république sera *une et indivisible.*

Le décret est rendu en ces termes, le 25 septembre, an 1er de la république française :

« La Convention Nationale déclare que la république française est une et indivisible.

« Au nom de la nation :

Signé Lebrun.

Contresigné Danton.

29 septembre. Bombardement de Lille par les Autrichiens, sous les ordres du capitaine-général Albert de Saxe. L'ennemi tire à boulets rouges sur la ville pendant plusieurs jours; il incendie l'église de Saint-Etienne, et un grand nombre de maisons dans différents quartiers.

Le général Custines prend Spire, et ensuite Worms.

Une lettre du général Dumouriez annonce à la Convention, le 2 octobre, que les Prussiens se sont retirés de la Champagne. Le 7, les Autrichiens lèvent le siége de Lille et se replient sur Tournay.

9 octobre. Décret qui prononce la peine de mort contre tous les émigrés qui seront pris les armes à la main ou rentreront en France. La dénomination de *monsieur* et de *madame* est proscrite dans les actes publics et dans les relations sociales; elle est remplacée par celle de *citoyen* et de *citoyenne*. Prise de Villefranche par le contre-amiral Truguet. Suppression de l'ordre de Saint-Louis, et défense d'en porter la décoration.

16. Merlin, de Thionville, après avoir déclaré que « le seul reproche qu'il ait à se faire dans la révolution, est de n'avoir point poignardé Louis XVI, dans la tribune même de l'assemblée, le 10 août », demande la mise en jugement du roi et de la reine. Une commission de vingt-quatre membres est chargée de recevoir les dénonciations contre le monarque, et de compulser les papiers remis par le ministre Roland, et trouvés par lui aux Tuileries, dans l'épaisseur d'une muraille fermée par une porte de fer; ces papiers étaient à peu près insignifiants; mais une interprétation forcée parvint à leur donner une couleur contre-révolutionnaire.

20. MONSIEUR et M. le comte d'Artois s'établissent au château de la Neuville. Le général Custines s'empare de Mayence, et ensuite de Francfort sur le Mein. M. de Kellermann reprend Verdun et Longwy. Le territoire français est entièrement évacué par les Prussiens.

29. Louvet dénonce Robespierre, et aurait pu délivrer la France de ce tyran, à l'entrée même de sa carrière, si les Girondins avaient appuyé cette attaque: Robespierre, troublé par le cri de sa conscience, et déconcerté par son manque de talent oratoire, ne balbutiait que des réponses embarrassées qui paraissaient redoubler les mauvaises dispositions de la majorité de l'assemblée. Au lieu de profiter du moment, ses ennemis se divisent, et lui accordent huit jours pour préparer sa défense. Robespierre prépara son impunité et sa vengeance. Les Girondins ne furent pas plus habiles dans leur demande d'ostracisme contre Philippe *Egalité* (le duc d'Orléans). C'était une proie que les Jacobins ne voulaient point abandonner.

6 novembre. Bataille de Jemmappes, gagnée par le général Dumouriez contre le prince de Cobourg. Cette victoire, suivie de la prise de Mons, ouvre la Belgique à l'armée française. Le jeune duc de Chartres (depuis roi des Français), que Kellermann avait fait lieutenant-général quelques jours avant la bataille de Valmy, commandait une des colonnes du centre à Jemmappes; il y donna des preuves de courage et d'habileté, dans l'attaque des doubles redoutes, et contribua puissamment au gain de la bataille.

7. La commission des vingt-quatre membres fait son rapport à la Convention sur le procès de Louis XVI. Mailhe, avocat de Toulouse, demande, au nom du comité de législation, la mise en accusation du monarque, et propose les formes à suivre dans la procédure.

8. Prise de Tournai, par le général Labourdonnaie. Les Autrichiens sont ensuite battus au Pont-Rouge, à Commines, à Varletons, et abandonnent tous leurs postes retranchés. Le 12, M. de Labourdonnaie s'empare de Gand, et le général Valence de Charleroi. Le 13, le général Dumouriez entre à Bruxelles, malgré les Autrichiens qui essaient vainement de s'opposer à sa marche sur cette ville.

15. Commencement de la discussion sur la mise en jugement de Louis XVI.

16. Prise d'Ostende par le général Mouthon, et de Malines par Dumouriez. Le Général Montesquiou, après avoir obtenu des succès brillants en Savoie, est forcé de fuir en terre étrangère pour échapper au mandat d'arrêt lancé contre lui par la Convention. Il emporte la caisse de l'armée en compensation des biens qu'il laisse en France, et écrit à la Convention : « Je ne suis pas un fripon, mais je ne veux pas être votre dupe. » M. de Montesquiou fut la première victime de cette politique ombrageuse des Jacobins, qui fit passer du champ de bataille à l'échafaud plusieurs généraux des armées de la république. Un décret du 3 décembre 1795 permit à M. de Montesquiou de rentrer en France. Il mourut à Paris le 30 décembre 1798.

Prise des villes d'Ypres, Furnes et Bruges, par le général de Labourdonnaie. Prise d'Anvers par le général Lamarlière. Le 21, la Savoie demande, par une députation, d'être réunie à la France. Elle y est incorporée sous le nom de département du Mont-Blanc. Nouvelle émission de 800 millions d'assignats. Prise de Tirlemont et de Liége, par Dumouriez.

28. Francfort, occupé par les Français, est livré aux Prussiens par un corps de Hessois resté dans la place. La garnison est massacrée. Un grenadier du bataillon de la Haute-Saône se défendit long-temps seul sur un pont. Le roi de Prusse était entré dans la ville avec son avant-garde; il vit ce grenadier qui, entouré, comme Horatius Coclès, des ennemis qu'il avait renversés, refusait quartier et ne voulait pas se rendre. Guillaume ordonna qu'on le prît sans lui faire de mal, et qu'on le lui amenât. « Français, lui dit-il, vous êtes un brave homme; c'est dommage que vous ne combattiez pas pour une meilleure cause. » Le soldat républicain fut un peu étonné de se trouver en face d'un roi, mais il ne voulut pas démentir ses principes politiques : « *Citoyen Guillaume*, lui répondit-il, nous ne serions pas d'accord sur ce

chapitre; parlons d'autre chose. » Cette réponse du grenadier français amusa beaucoup le roi de Prusse, qui trouva plaisant qu'on eût appelé *citoyen Guillaume* le chef de la maison de Brandebourg.

29. La citadelle d'Anvers se rend au général Miranda; celle de Namur est prise par le général Valence.

3 décembre. Décret de la Convention Nationale rendu en ces termes :

« La Convention Nationale déclare que *Louis seize* sera jugé par elle. »

Au nom de la république :
Signé Lebrun.
Contresigné Garat.

Le 4, il est ordonné qu'aucun congé ne sera accordé aux membres de la Convention jusqu'après le jugement de Louis XVI.

Le 6, la Convention décrète que le monarque sera traduit à sa barre pour y subir un interrogatoire.

11 décembre. Louis XVI, mandé à la barre de la Convention, y est conduit par Santerre, commandant de la garde nationale. Barrère, alors président de l'assemblée, fait lire, par un secrétaire, l'acte d'accusation de *Louis Capet* (c'était le nom que les révolutionnaires donnaient à Louis XVI depuis l'abolition de la royauté en France). Dans cet acte sont énumérés tous les prétendus crimes imputés au monarque; ils se résument aux faits suivants :

Tentative d'oppression à l'égard des États-Généraux au moyen d'une armée de vingt mille hommes assemblée, en 1789, aux environs de Versailles; — Fermeture de la salle des séances de l'Assemblée Nationale, et séance royale du 23 juin de la même année; — Evasion des Tuileries et fuite à Varennes; — Protestation du 21 juin 1791; — Refus de sanction aux décrets contre les prêtres et pour la formation d'un camp de fédérés; — Moyens de corruption employés pour acheter les représentants du peuple; — Expulsion des ministres Roland, Clavière et Servan; — Journée du 10 août.

Louis XVI est ensuite interrogé par le président qui formule, en quarante-deux questions, les faits rapportés dans l'acte d'accusation. La contenance de Louis XVI est ferme et modeste, et quoiqu'il n'ait pas été prévenu sur les griefs qu'on devait lui objecter, il répond avec beaucoup de clarté et de discernement : comme un homme fort du calme de sa conscience, comme un sage résigné au sort que la Providence lui réserve, mais peut-être pas assez comme un roi. Il demande, en se retirant, qu'il lui soit donné des conseils pour discuter les charges et y répondre. Treilhard propose que cette faculté lui soit accordée. Marat, Chabot, Sevestre, Merlin, Duhem s'y opposent fortement, alléguant qu'il ne faut pas surcharger cette affaire par des chicanes de palais. Le décret est cependant rendu. Louis XVI fait choix de deux membres de l'Assemblée Constituante, MM. Tronchet et Target, comme devant avoir, l'un et l'autre, une connaissance exacte de cette constitution sur laquelle il veut baser sa défense. Tronchet, plus que sexagénaire, accepte cette pénible et délicate fonction; Target, qui avait défendu le cardinal de Rohan dans la scandaleuse affaire du collier, refuse son ministère à Louis XVI et se couvre d'opprobre aux yeux mêmes des ennemis du monarque. M. de Malesherbes sollicite aussitôt l'honneur de le remplacer. « J'ai été honoré de la faveur du roi pendant sa prospérité, dit-il, je ne dois pas l'abandonner dans son malheur. » Quelques jours après les deux défenseurs s'adjoignent M. de Sèze, jeune avocat au parlement de Bordeaux, qui est chargé de porter la parole dans ce mémorable procès.

Une femme nommée Olympe de Gouges, veuve Aubry, écrit à la Convention : elle demande à défendre Louis XVI avec M. de Malesherbes. « Je ne serais pas entrée en lice, dit-elle, avec un tel défenseur, si la cruauté aussi froide qu'égoïste du citoyen Target n'avait enflammé mon héroïsme et excité ma sensibilité. » (*Moniteur*, n. 352.)

La Convention passe à l'ordre du jour sur cette demande, *attendu l'acceptation de M. Tronchet*. La veuve Aubry a été exécutée en 1793.

16. Décret qui expulse du territoire français les membres de la famille des Bourbons : les prisonniers du Temple et le duc d'Orléans en sont exceptés.

25. Louis XVI écrit, dans la prison du Temple, cet immortel testament qui est resté comme un dernier monument de sa vertu, de sa résignation, de sa piété, et dans lequel il légua à la France les seuls biens dont il pouvait encore disposer : le pardon et un grand exemple.

TESTAMENT DE LOUIS XVI.

« Au nom de la très-sainte Trinité, du Père, du Fils et du Saint Esprit, aujourd'hui 25 décembre 1792, moi, Louis, XVIe du nom, roi de France, étant depuis plus de quatre mois enfermé avec ma famille dans la tour du Temple, à Paris, par ceux qui étaient mes sujets, et privé de toutes communications quelconques, même, depuis le 11 du courant, avec ma famille, de plus impliqué dans un procès dont il est impossible de prévoir l'issue à cause des passions des hommes, et dont on ne trouve aucun prétexte ni moyen dans aucune loi existante, n'ayant que Dieu pour témoin de mes pensées, et auquel je puisse m'adresser, je déclare ici, en sa présence, mes dernières volontés et mes sentiments.

» Je laisse mon ame à Dieu, mon créateur. Je le prie de la recevoir dans sa miséricorde, et de ne pas la juger d'après ses mérites, mais par ceux de Notre Seigneur Jésus-Christ qui s'est offert en sacrifice à Dieu, son père, pour nous autres hommes, quelque indignes que nous en fussions, et moi le premier. Je meurs dans l'union de notre sainte mère l'église catholique, apostolique et romaine, qui tient ses pouvoirs, par une succession non interrompue, de saint Pierre, auquel Jésus-Christ les avait confiés.

» Je crois fermement et je confesse tout ce qui est contenu dans le symbole et les commandements de Dieu et de l'église, les sacrements et les mystères, tels que l'église catholique les enseigne et les a toujours enseignés.

» Je n'ai jamais prétendu me rendre juge dans les différentes manières d'expliquer les dogmes, lesquelles déchirent l'église de Jésus-Christ; mais je m'en suis toujours rapporté et m'en rapporterai toujours, si Dieu m'accorde la vie, aux décisions que les supérieurs ecclésiastiques, unis à la sainte église catholique, donnent et donneront conformément à la discipline de l'église suivie depuis Jésus-Christ.

» Je plains de tout mon cœur mes frères qui peuvent être dans l'erreur; mais je ne prétends pas les juger, et je ne les aime pas moins tous en Jésus-Christ, suivant ce que la charité chrétienne nous enseigne.

» Je prie Dieu de me pardonner mes péchés; j'ai cherché à les connaître scrupuleusement, à les détester, et à m'humilier en sa présence. Ne pouvant me servir du ministère d'un prêtre catholique, je prie Dieu de recevoir la confession que je lui en ai faite, et surtout le repentir profond que j'ai d'avoir mis mon nom, quoique ce fût contre ma volonté, à des actes qui peuvent être contraires à la discipline et à la croyance de l'église catholique, à laquelle je suis toujours resté sincèrement uni de cœur. Je prie Dieu de recevoir la ferme résolution où je suis, s'il m'accorde la vie, de me servir aussitôt que je le pourrai du ministère d'un prêtre catholique pour m'accuser de tous mes péchés et recevoir le sacrement de pénitence.

» Je prie tous ceux que je pourrais avoir offensés par inadvertance, car je ne me rappelle pas avoir fait sciemment aucune offense à personne, ou ceux à qui j'aurais pu avoir donné de mauvais exemples ou des scandales, de me pardonner le mal qu'ils croient que je peux leur avoir fait.

» Je prie tous ceux qui ont de la charité, d'unir leurs prières aux miennes pour obtenir de Dieu le pardon de mes péchés.

» Je pardonne de tout mon cœur à ceux qui se sont faits mes ennemis, sans que je leur en aie donné sujet, et je prie Dieu de leur pardonner, de même qu'à ceux qui, par un faux zèle, ou un zèle mal entendu, m'ont fait beaucoup de mal.

» Je recommande à Dieu ma femme et mes enfants, ma sœur, mes tantes, mes frères et tous ceux qui me sont attachés par les liens du sang ou par quelque autre manière.

» Je prie Dieu de jeter particulièrement des yeux de miséricorde sur ma femme, mes enfants et ma sœur, qui souffrent depuis long-temps avec moi, de les soutenir par sa grâce s'ils viennent à me perdre, et tant qu'ils resteront dans ce monde périssable.

» Je recommande mes enfants à ma femme; je n'ai jamais douté de sa tendresse maternelle pour eux; je lui recommande surtout d'en faire de bons chrétiens et d'honnêtes hommes, de ne leur faire regarder les grandeurs de ce monde-ci, s'ils sont condamnés à les éprouver, que comme des biens dangereux et périssables, et de tourner leurs regards vers la seule gloire solide et durable de l'éternité.

» Je prie ma sœur de vouloir bien continuer sa tendresse à mes enfants, et de leur tenir lieu de mère, s'ils avaient le malheur de perdre la leur.

» Je prie ma femme de me pardonner tous les maux qu'elle souffre pour moi, et les chagrins que je pourrais lui avoir donnés pendant le cours de notre union; comme elle peut être sûre que je ne garde rien contre elle, si elle croyait avoir quelque chose à se reprocher.

» Je recommande bien vivement à mes enfants, après ce qu'ils doivent à Dieu, qui doit marcher avant tout, de rester toujours unis entre eux, soumis et obéissants à leur mère, et reconnaissants de tous les soins et les peines qu'elle se donne pour eux et en mémoire de moi. Je les prie de regarder ma sœur comme une seconde mère.

» Je recommande à mon fils, s'il avait le malheur de devenir roi, de songer qu'il se doit tout entier au bonheur de ses concitoyens; qu'il doit oublier toute haine et tout ressentiment, et nommément tout ce qui a rapport aux malheurs et aux chagrins que j'éprouve; qu'il ne peut faire le bonheur des peuples qu'en régnant suivant les lois, mais en même temps qu'un roi ne peut se faire respecter et faire le bien qui est dans son cœur, qu'autant qu'il a l'autorité nécessaire; qu'autrement, étant lié dans ses opérations, et n'inspirant pas de respect, il est plus nuisible qu'utile.

» Je recommande à mon fils d'avoir soin de toutes les personnes qui m'étaient attachées, autant que les circonstances où il se trouvera lui en laisseront les facultés; de songer que c'est une dette sacrée que j'ai contractée envers les enfants ou les parents de ceux qui ont péri pour moi, et ensuite de ceux qui sont malheureux pour moi. Je sais qu'il y a plusieurs personnes de celles qui me sont attachées, qui ne se sont pas conduites envers moi comme elles le devaient, et qui ont même montré de l'ingratitude; mais je leur pardonne (souvent dans les moments de trouble et d'effervescence on n'est pas maître de soi); et je prie mon fils, s'il en trouve l'occasion, de ne songer qu'à leur malheur. Je voudrais pouvoir témoigner ici ma reconnaissance à ceux qui m'ont montré un attachement véritable et désintéressé. D'un côté, si j'étais sensiblement touché de l'ingratitude et de la déloyauté de ceux à qui je n'avais jamais témoigné que des bontés, à eux, à leurs parents ou amis; de l'autre, j'ai eu de la consolation à voir l'attachement et l'intérêt gratuit que beaucoup de personnes m'ont montrés; je les prie d'en recevoir tous mes remercîments. Dans la situation où sont encore les choses, je craindrais de les compromettre si je parlais plus explicitement; mais je recommande spécialement à mon fils de chercher les occasions de pouvoir les reconnaître. Je croirais calomnier cependant les senti-

ments à la nation, si je ne recommandais ouvertement à mon fils MM. de Chamilly et Hue, que leur véritable attachement pour moi avaient portés à s'enfermer avec moi dans ce triste séjour, et qui ont pensé en être les malheureuses victimes. Je lui recommande aussi Cléry, des soins duquel j'ai eu tout lieu de me louer, depuis qu'il est avec moi; comme c'est lui qui est resté avec moi jusqu'à la fin, je prie MM. de la Commune de lui remettre mes hardes, mes livres, ma montre, et les autres petits effets qui ont été déposés au conseil de la commune.

» Je pardonne encore très volontiers, à ceux qui me gardaient, les mauvais traitements et les gênes dont ils ont cru devoir user envers moi. J'ai trouvé quelques âmes sensibles et compatissantes; que celles-là jouissent dans leurs cœurs de la tranquillité que doit leur donner leur façon de penser.

» Je prie MM. de Malesherbes, Tronchet et de Sèze de recevoir ici tous mes remercîments, et l'expression de ma sensibilité, pour tous les soins et les peines qu'ils se sont donnés pour moi.

» Je finis en déclarant devant Dieu, et prêt à paraître devant lui, que je ne me reproche aucun des crimes qui sont avancés contre moi.

» Louis. »

26. Louis XVI est amené de nouveau à la barre de la Convention avec ses trois défenseurs. M. de Sèze porte la parole, et, dans un discours éloquent, expose tout ce qui peut exciter la sensibilité, détruire les absurdes griefs élevés par les ennemis de la royauté et intéresser en faveur de l'auguste accusé. Mais ni la puissante voix du jeune avocat, ni la défense serrée de Tronchet, ni les touchantes intercessions du vertueux Malesherbes, ni la digne et calme explication donnée par Louis XVI aux faits sur lesquels on paraissait le plus insister, rien ne peut arrêter l'inflexible rage de ceux qui s'étaient constitués à la fois accusateurs, témoins, juges et presque exécuteurs de la sentence dans cette funeste affaire. « Durant ce procès, dit un historien, les Girondins essayèrent plus d'une fois de détourner l'attention de l'assemblée sur les crimes populaires, de réclamer, soit la punition des massacres de septembre, soit des poursuites contre la faction d'Orléans. Ces vains efforts ne purent faire prendre le change aux Jacobins acharnés à leur proie. Vergniaud fut un de ceux qui luttèrent d'abord avec le plus de succès en faveur de Louis, moins il est vrai en le défendant directement qu'en représentant avec des couleurs d'une effrayante vérité les funestes événements, les sanglantes proscriptions qui vengeraient sa mort. Il porta la terreur dans quelques âmes disposées à la justice ou à la pitié; mais une autre terreur effaça bientôt cette première impression, et les livra à toute leur faiblesse. Par une contradiction inconcevable, on vit ensuite ce même Vergniaud voter la mort! » Cette remarque d'un écrivain contemporain, prouve toute la pusillanimité et la fausse politique de ces Girondins qui s'intitulaient cependant les hommes d'état de la Convention.

1793.

7 janvier. La Convention prononce la clôture de la discussion sur le jugement de Louis XVI, et renvoie au 14 la position des questions. Le 12, des mouvements populaires sont excités à Marseille, à Rouen et dans d'autres villes, et semblent avoir pour but de convaincre la France que l'appel au peuple sera un appel à la guerre civile.

12 janvier. La 5e représentation de *l'Ami des Lois*, par M. Laya, excite des troubles à la Comédie-Française, nommée alors le *Théâtre de la Nation*. Le maire de Paris, Nicolas Chambon, veut rétablir l'ordre dans la salle; mais il est tellement pressé par la foule, qu'il tombe presque suffoqué. Il donne sa démission quelques jours après cet événement. A aucune époque depuis la révolution, l'opposition aux idées et aux principes révolutionnaires ne se manifesta avec plus de violence et d'unanimité. Un public immense attiré à la Comédie Française exigea la représentation de l'*Ami des Lois*, défendu par ordre d'Anaxagoras Charmette, procureur-général de la commune. On fut obligé d'aller en référer à la Convention qui siégeait en permanence, et sur la motion de Kersaint elle passe à l'ordre du jour: motivé *sur ce qu'aucune loi n'autorisoit la commune à violer la liberté des théâtres*. Sur cette décision la pièce fut jouée; elle fut redemandée le lendemain et ce vœu du public excita le même tumulte et la même affluence, malgré les menaces de Santerre et de son état-major: les comédiens n'étant pas en état de jouer la pièce, elle fut lue par plusieurs jeunes gens qui s'élancèrent de la salle sur le théâtre. Elle excita le plus vif enthousiasme. Ce qui irritait les jacobins contre cette pièce qui faisait éclater si vivement les sympathies des honnêtes gens, c'est que le public y reconnaissait dans les deux personnages odieux de la pièce, *Nomophage* et *Duricrâne*, Robespierre et Marat.

13. M. Basseville, ambassadeur à Rome, est massacré dans cette ville par la populace qui met le feu au bâtiment de l'Académie royale de peinture.

14. Il s'élève une discussion tumultueuse dans le sein de la Convention, relativement à la position des questions dans le jugement de Louis XVI.

15. Commencement du vote sur les questions. Résultat du premier appel nominal sur la question : *Louis est-il coupable de conspiration contre la liberté publique, et d'attentat contre la sûreté générale?*

L'assemblée devait être composée de 745 membres.

Absents par maladie,	5
Absents par commission,	20
Absent sans motif,	1
Membres qui se sont recusés,	8
Votans pour l'affirmative, mais	

D'autre part,	34
qui ont décliné la qualité de juge,	28
Votes affirmatifs,	683
Total,	745

Pas une seule voix n'a osé proclamer l'innocence!

Résultat du 2e appel sur la question : *Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple?*

Membres qui ont refusé de voter,	8
Absents par commission,	20
Absent sans motifs,	1
Malades,	5
Votans pour l'appel au peuple,	286
Votans qui ont rejeté l'appel,	425
Total,	745

17 janvier. Résultat du 3e appel sur la question: *Quelle peine infligera-t-on à Louis Capet?*

L'assemblée est composée de 745 membres.

Membre mort,	1
Malades,	6
Absents sans motifs,	2
Absents par commission,	11
Membres qui ont refusé de voter,	4
Total,	24

Au moyen de cette déduction, le nombre des votans se trouve réduit à 721 membres, dont la majorité est de 361 voix.

Votes pour la détention, le bannissement ou la réclusion,	319
Pour les fers,	2
Pour la mort, soit avec sursis, soit avec commutation,	34
Pour la mort,	366
Total,	721

Louis XVI est condamné à mort par une majorité de CINQ VOIX (1)!

« Le duc d'Orléans, dit Anquetil, qui, pour son malheur et celui du monarque, n'avait pas été compris dans la déportation décrétée contre les Bourbons, parce que les anarchistes croyaient en avoir encore besoin, acheva de cumuler l'horreur sur lui en votant la mort, et en entrant ainsi pour un cinquième dans la faible majorité qui fixa le sort funeste de Louis. Plusieurs Girondins, en votant contradictoirement à l'opinion qu'ils avaient émise, donnèrent aux Jacobins, leurs ennemis personnels, la majorité qui leur manquait, et quoique cette épreuve même dût les avertir de leur force, ils n'en usèrent pas pour profiter de la dernière ressource du sursis.» (Tom. 14, page 290.)

Le décret fatal est prononcé à trois heures du matin par Vergniaud, président de la Convention. Les trois défenseurs du monarque se présentent aussitôt à la barre et demandent à être entendus. M. de Sèze s'exprime ainsi, tant en son nom qu'en celui de ses collègues :

« Citoyens, représentants de la nation,

» La loi et vos décrets nous ont confié le ministère sacré de la défense de Louis; nous venons avec douleur en exercer aujourd'hui le dernier acte. Louis nous a donné la mission expresse et a chargé notre fidélité du devoir de vous transmettre l'écrit ci-joint de sa main, et signé de lui. Si vous le permettez, je vous en ferai lecture. »

Le président invite le défenseur à continuer. M. de Sèze donne lecture de l'écrit, conçu en ces termes :

« Je dois à mon honneur, je dois à ma famille
» de ne point souscrire à un jugement qui m'in-
» culpe d'un crime que je ne puis me reprocher.
» En conséquence, je déclare que j'interjette

(1) Le jour même de cet appel nominal (à onze heures du soir) le résultat fut proclamé tel que nous venons de le rapporter. Les jacobins furent effrayés de cette faible et difficile majorité. Dans l'espoir d'en imposer à l'opinion publique, le lendemain, au moment de la lecture du procès-verbal, un député demanda la rectification du résultat proclamé, et se plaignit que le nombre des membres eût été réduit à 745, tandis que la Convention était composée de 749 députés, par la réunion à la France du comtat d'Avignon. « Il y a de l'affectation, s'écrient Lacroix et André Dumont, à ne mettre que 5 voix de majorité, quand il y en a réellement 60 à 80 : la peine de mort, prononcée avec amendement, ne doit pas être retirée de la masse totale. » Thuriot signale une autre erreur, en faisant remarquer un oubli des secrétaires qui n'ont porté que 11 absents par commission, tandis qu'il y en a eu 20, dont 5 seulement sont revenus; ce qui fait 15 absents sur les 749 membres de la Convention.

La Convention, après d'assez longs débats, décrète qu'il sera fait un second appel, où chaque membre affirmera son vote, afin qu'il soit de suite procédé à un second recensement. Cette opération a lieu, et le président proclame ce nouveau résultat :

« L'Assemblée, dit-il, est composée de 749 membres:

	15	sont absents par commission ;
	7	par maladie;
	1	sans cause;
	5	non votants.
Total.	28	; reste 721 : majorité, 361.
Sur quoi	2	ont voté pour les fers ;
	286	pour la détention, le bannissement, ou la réclusion;
	46	pour la mort avec sursis;
	361	pour la mort sans condition ;
	26	pour la mort, en demandant une discussion sur le point de savoir s'il conviendrait à l'intérêt public qu'elle fût ou non différée, et en déclarant leur vote indépendant de cette demande
	721	

Résumé : Pour la mort.	387
Pour la détention et la mort conditionnelle.	334
Absens ou non votans.	28
Total. . .	749

Près d'un demi-siècle s'est écoulé depuis le 21 janvier 1793, et l'histoire a continué à dire que Louis XVI avait été envoyé à la mort par une majorité de *cinq voix!*

» appel à la nation elle-même, du jugement de » ses représentants, et je donne par ces présen» tes à mes défenseurs, le pouvoir spécial, et » je charge expressément leur fidélité, de faire » connaître cet appel à la Convention Nationale » par tous les moyens qui seront en leur pouvoir, » et de demander qu'il en soit fait mention dans » le procès-verbal de ses séances.

» Fait à la tour du Temple, ce 16 janvier 1793.

« *Signé* LOUIS. »

Après avoir lu cet écrit, le défenseur ajoute :

« Nous vous supplions, citoyens, d'examiner dans votre justice s'il n'existe pas une grande différence entre le renvoi spontané, de votre part, du jugement de Louis à la ratification du peuple, qui en eût été pour ainsi dire la provocation, et l'exercice du droit naturel qui appartient à tout accusé, et par conséquent à Louis, de réclamer contre une condamnation qu'il éprouve.

» Si nous n'avons pas élevé nous-mêmes cette question dans la défense de Louis, c'est qu'il ne nous appartenait pas de prévoir que la Convention se déterminerait à le juger, ou qu'en le jugeant, elle le condamnerait. Nous vous la proposons aujourd'hui pour remplir envers Louis le dernier devoir dont vous-mêmes nous avez chargés, et en vous conjurant de la balancer avec cette sainte impartialité que la loi demande à des juges. »

M. de Sèze dépose ces conclusions avec l'écrit de Louis XVI sur le bureau de la Convention, puis il ajoute avec le sentiment d'une profonde douleur :

« Citoyens, ici finit la mission qui nous a été donnée par Louis. Maintenant que nous venons d'apprendre que le décret fatal, qui a condamné Louis à la mort, n'a obtenu la majorité sur des suffrages plus indulgents, que de cinq voix seulement, permettez que, faisant un moment violence à notre profonde douleur, et vous parlant ici, soit comme défenseurs, soit comme citoyens, soit comme pétitionnaires, nous vous observions, au nom de l'humanité et de ce principe sacré qui veut que tout soit adouci, interprété, mitigé en faveur de l'accusé, que, puisqu'il s'est élevé parmi vous des doutes si considérables sur la nécessité de la ratification de votre jugement par le peuple, certes, une circonstance si extraordinaire mérite bien de votre entier dévouement pour ses intérêts, de votre amour pour lui, de votre respect pour ses droits, que vous vous déterminiez volontairement à lui demander cette ratification, encore que vous ayez jugé que les principes n'autorisaient pas cette mesure, ou du moins ne la commandaient pas impérieusement.

» Citoyens, je n'ignore pas que c'est par un décret que vous avez rendu ce matin, ou plutôt que c'est seulement en passant à l'ordre du jour, motivé d'après vos usages, que vous avez jugé que la majorité, plus une voix, suffirait pour le jugement que vous alliez rendre, comme pour vos autres décrets. Quelque différence cependant existe entre des décrets et un jugement, entre des décrets et un jugement de mort, entre des décrets et un jugement qui peut avoir de si grandes conséquences pour la nation même ; mais je vous le demande encore ici, au nom de la justice, au nom de la patrie, au nom de l'humanité, usez, il en est temps encore, de votre puissance, relâchez-vous de cette inflexible rigueur, rapportez ce décret funeste, ne consternez pas la France par le spectacle d'un jugement qui lui paraîtra si terrible, surtout quand elle considérera son étonnante minorité.

» Vous avez cru, citoyens, pouvoir appliquer à Louis les dispositions du Code pénal ; c'est dans cette loi que vous avez pris, suivant vous-mêmes, la peine de mort que vous avez prononcée contre lui. Pourquoi donc ne lui avez-vous pas appliqué aussi la disposition de la même loi qui exige pour la condamnation de l'accusé les trois quarts des voix ? Avez-vous donc pensé qu'il vous fût permis de prendre ainsi d'une main, dans la loi, ce qu'il pouvait y avoir de rigoureux contre l'accusé, et d'écarter, de l'autre, ce qui pouvait lui être favorable ? Est-ce là la balance de l'humanité ? Est-ce-là la balance même de la justice ? Si vous jugiez Louis comme citoyen, ne lui en deviez-vous pas les droits ? Et puisque vous lui appliquez une de vos lois, ne la lui devez-vous pas tout entière ? Citoyens, permettez au sentiment qui m'oppresse, et aux derniers efforts d'un ministère religieux que je tiens ici de vous-mêmes ; permettez, dis-je, une dernière réflexion.

» Ceux d'entre vous qui ont pensé que votre jugement devait être ratifié par le peuple, et qui ont voté pour cette ratification, l'ont regardée comme absolument nécessaire au salut de la république... Eh bien ! ne trembleriez-vous pas, ne seriez-vous pas même effrayés que le salut de la république, le salut de la France entière, le salut de vingt-cinq millions d'hommes tînt aujourd'hui uniquement à cinq de vos suffrages, et pût être compromis par eux ? »

Le président répond :

« Citoyens, la Convention Nationale a entendu vos réclamations ; elles étaient un devoir pour vous, puisque vous étiez chargés de la défense de Louis. »

Le président consulte ensuite l'assemblée pour savoir si les conseils de Louis XVI seront invités aux honneurs de la séance. Ils y sont admis unanimement. Un membre se présente à la tribune ; mais au même instant les défenseurs reparaissent à la barre, et M. Tronchet s'exprime ainsi :

« Citoyens, il a échappé à mon collègue, dans les réflexions improvisées qu'il vous a présentées, une observation que je crois importante. Nous n'avons pas été seulement dans le cas de réclamer votre humanité et votre amour pour le salut public, sur votre décret de ce matin, et d'après lequel le calcul des voix a été suivi. Nous pouvons vous dire qu'il paraîtrait peut-être inconcevable à plusieurs personnes, que le plus grand nombre de ceux qui se sont déterminés à prononcer la peine terrible de la mort se soient appuyés sur le Code pénal, et que d'une main ils aient saisi

les dispositions de cette loi qui étaient contraires à l'accusé, tandis que, de l'autre, ils ont écarté tout ce que cette même loi avait de favorable à l'accusé; je veux dire les deux tiers des suffrages exigés par le Code pénal pour la condamnation d'un accusé. D'ailleurs, citoyens, votre décret de ce matin n'en est pas un; vous avez seulement passé à l'ordre du jour, motivé sur l'usage constant de la Convention, dans la forme de délibération. Or, nous croyons pouvoir nous permettre de vous observer que quand il s'agissait de déterminer quelles devaient être la majorité et la forme du calcul des voix dans une affaire aussi importante que celle-ci, peut-être cette question méritait-elle d'être décidée par appel nominal, et non par un simple passé à l'ordre du jour; et c'est ici qu'en qualité de citoyens, nous osons vous demander, comme on l'a fait quelquefois à cette barre, quand on s'est cru lésé, le rapport de votre décret. »

M. Lamoignon de Malesherbes, ému et tremblant, veut appuyer les propositions de ses collègues; mais trahi par son émotion, il ne peut prononcer que des mots entrecoupés par ses sanglots: « Citoyens, dit-il, véritablement nous improvisons sur une matière importante.... et je ne suis point accoutumé à parler en public.... Cependant je voudrais ajouter quelque chose aux réflexions vraiment improvisées de mes collègues.... mais j'ai sur cet objet tant d'idées.... qui ne me sont suggérées ni par l'individu ni par la circonstance.... Citoyens, pardonnez à mon trouble... Oui, citoyens, quand j'étais encore magistrat, et depuis, j'ai réfléchi spéculativement sur l'objet dont vous a entretenu Tronchet. J'ai eu occasion, dans le temps que j'appartenais au corps de la législation, de préparer, de réfléchir ces idées; aurai-je le malheur de les perdre si vous ne me permettez pas de vous les présenter d'ici à demain ? »

Ce peu de mots, auxquels l'émotion extraordinaire de l'orateur ajoute une puissance qu'on ne saurait peindre, répandent une sorte d'agitation dans l'assemblée. Robespierre se hâte de faire une motion d'ordre.

« Les demandes qui viennent de vous être proposées, dit-il, méritent toute votre attention et sont dignes de toute votre sagesse. Vous avez donné au sentiment de l'humanité tout ce que ne lui refusent jamais des hommes qui sont animés de son pur amour sous le raport du salut public. Je pardonne aux défenseurs de Louis les réflexions qu'ils se sont permises, je leur pardonne leurs observations touchant un décret qu'il était nécessaire de rendre, qu'il est maintenant dangereux d'attaquer. Je leur pardonne de vous avoir proposé la révocation de ce décret préliminaire, fondé sur les principes que vous avez adoptés pour le salut public. Je leur pardonne encore d'avoir fait une démarche qui tend à consacrer la demande de l'appel qui a été fait au peuple de votre jugement. Mais, citoyens, tous ces actes doivent être ensevelis dans l'enceinte de la Convention Nationale. Je leur pardonne enfin ces sentiments d'affection qui les unissaient à celui dont ils ont embrassé la cause. Il n'appartient pas aux législateurs, aux représentants du peuple, de permettre qu'on vienne ici pour donner le signal de discorde et de trouble dans la république. Il n'est pas possible de casser le décret que vous avez rendu : il doit être regardé comme le vœu de la nation elle-même, ou bien il ne sera qu'un remède pire que le mal que vous avez voulu étouffer. Vous ne pouvez donner acte de l'appel devant vous, sans occasioner des calamités que nous avons voulu prévenir. La nation n'a pas condamné le roi qui l'opprima, pour exercer seulement un grand acte de vengeance; elle l'a condamné pour donner un grand exemple au monde, pour affermir la liberté française, pour appeler la liberté de l'Europe, et pour affermir surtout parmi vous la tranquillité *publique*.

» Le décret que vous avez rendu, vous *ne pouvez* le suspendre; sans cela vous auriez mis la république, par votre décret, dans une position plus fâcheuse. Le décret est irrévocable; le décret a été promulgué pour l'intérêt pressant du salut public; il ne peut être révoqué, il ne peut être mis en question même sans offenser les premiers principes.

» Et moi, qui ai éprouvé aussi les sentiments qui vous animent, je vous rappelle dans ce moment à votre caractère de représentants du peuple, aux grands principes qui doivent vous guider, si vous ne voulez pas que le grand acte de justice que vous avez accordé à la nation elle-même, ne devienne une nouvelle source de peines et de malheurs.

» Oui, citoyens, il serait possible que l'événement le plus juste, le plus nécessaire pour le bien public, entraînât des inconvénients; mais, s'il a des inconvénients, ce ne sera point la faute de la fidélité avec laquelle la Convention a rempli ses devoirs; ils viendraient de l'oubli des principes dont elle pourrait se rendre coupable; ils viendraient de tous autres que des bons citoyens qui ont cru remplir un devoir sacré en condamnant celui que la nation entière accusait de ses maux. La démarche qui vient d'être faite auprès de vous ne peut pas être considérée comme indifférente; la nation serait dans une position plus fâcheuse que celle où elle était auparavant, car il y aurait encore incertitude si le roi est définitivement condamné. Il en résulterait que cet appel que vous avez rejeté, que les formes dilatoires que vous avez refusé d'admettre seraient reproduites de fait; ce serait là l'écueil le plus dangereux pour la liberté, et la source des maux que vous avez voulu lui épargner par le décret sévère que vous venez de rendre.

» Les défenseurs de Louis n'ont pas le droit d'attaquer les grandes mesures prises pour la sûreté générale, adoptées par les représentants de la nation; ils n'ont pas le droit de produire des mesures dangereuses à la puissance des représentants et à la mission qu'ils ont reçue, enfin à tous les principes de la liberté publique. Cet acte

doit être regardé comme nul, et il doit être interdit à tout citoyen d'y donner aucune suite, sous les peines qui doivent être décernées contre les perturbateurs du repos public et les ennemis de la liberté. Cette mesure est indispensable, puisque, si vous ne l'adoptez pas, vous semblez consacrer l'appel, et que vous laissez, pour ainsi dire, un ferment de discorde au milieu de la nation, ou plutôt que vous donnez la permission de faire un véritable acte de rébellion contre l'autorité publique, désigné sous des couleurs spécieuses.

» Je finis par une simple réflexion. Il ne suffit point d'avoir rendu le décret provoqué par la nation; il faut, citoyens, prendre les mesures nécessaires pour que ce décret soit réellement utile; or, pour qu'il soit utile, il ne faut pas qu'il soit un prétexte d'apitoyer les citoyens sur le sort du tyran, de réveiller des sentiments personnels aux dépens des sentiments généreux et d'amour de l'humanité qui caractérisent les vrais républicains. Il ne faut pas que cet appel puisse attacher à ce décret aucun signe de mépris, aucune espérance de trouble, de désordre, de rébellion, de division et d'insurrection, de la part de la tyrannie et de la royauté. Je demande donc que vous déclariez, citoyens, que le prétendu appel qui vient de vous être signifié doit être rejeté comme contraire aux principes de l'autorité publique, aux droits de la nation, aux autorités des représentants, et que vous interdisiez à qui que ce soit d'y donner aucune suite, à peine d'être poursuivi comme perturbateur du repos public. »

La Convention passe à l'ordre du jour sur la demande de Louis XVI et de ses défenseurs, relativement à l'appel à la nation.

18 janvier. Longue et orageuse discussion sur cette question : *Y aura-t-il sursis à l'exécution du décret qui condamne Louis Capet?*

19. On procède à l'appel nominal qui donne le résultat suivant :

L'assemblée est composée de 749 membres :
1 est décédé.
1 a donné sa démission.
1 s'est récusé.
1 a donné un vote conditionnel et nul.
9 ont refusé de voter.
21 sont absents pour cause de maladie.
17 sont absents par commission.
8 sont absents sans motif.

———

59.

Il reste 690 votants, dont la majorité est de 346.

Les votes pour le sursis sont de 310.

Les votes contre le sursis sont de 380.

Après cette décision, le décret de la Convention est ainsi rédigé sur les procès verbaux des 15 17, 18 et 19 janvier 1793.

« Art. Ier. La Convention Nationale déclare Louis Capet, dernier roi des Français, coupable de conspiration contre la liberté de la nation, et d'attentat contre la sûreté générale de l'état.

» Art. II. La Convention Nationale déclare que Louis Capet subira la peine de mort.

» Art. III. La Convention Nationale déclare nul l'acte de Louis Capet, apporté à la barre par ses conseils, qualifié d'*appel à la nation* du jugement contre lui rendu par la Convention; défend à qui que ce soit d'y donner aucune suite, sous peine d'être poursuivi et puni comme coupable d'attentat contre la sûreté générale de la république.

» Art. IV. Le conseil exécutif provisoire notifiera dans le jour le présent à Louis Capet, et prendra les mesures de police et de sûreté nécessaires pour en assurer l'exécution dans les vingt-quatre heures, à compter de la notification, et rendra compte du tout à la Convention Nationale, immédiatement après qu'il aura été exécuté.»



NOMS DES VOTANS.	LOUIS EST IL COUPABLE ?	Y AURA-T-IL APPEL AU PEUPLE ?	QUELLE PEINE SERA INFLIGÉE A LOUIS ?	Y AURA-T-IL SURSIS ?
DÉPARTEMENT DE L'AIN.				
Deydier	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Gauthier	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Royer	Oui.	Oui.	Détention, et bannissement à la paix.	Oui.
Jagod	...	...	Absent par commission aux quatre appels.	...
Mollet	Oui.	Oui.	La détention, et le bannissement quand la sûreté publique le permettra.	Oui.
Merlino	Oui.	Non.	La mort.	Non.
AISNE.				
Quinette	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Jean Debry	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Beffroy	Oui.	Oui.	La mort.	Non.
Bouchereau	Oui.	Non.	La mort, avec sursis déterminé par la Convention. Proposition indivisible.	Oui.
Saint-Just	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Belin	Oui.	Oui.	La détention.	Oui.
Petit	Oui.	Oui.	La mort.	Non.
Condorcet	Oui.	Non.	La peine la plus grave, qui ne soit pas celle de mort.	Ne vote p.
Fiquet	Oui.	Oui.	La réclusion, et la déportation à la paix.	Oui.
Lecarlier	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Loyzel	Oui.	Oui.	La mort, avec sursis jusqu'à l'acceptation par le peuple de la constitution.	Oui.
Dupin jeune	Oui.	Non.	La peine la plus forte, qui ne soit pas celle de la mort.	Non.
ALLIER.				
Chevalier	Oui.	Oui.	Refuse de voter sans la sanction du peuple.	Ne vote p.
Martel	Oui.	Non.	La mort dans les vingt-quatre heures.	Non.
Petit-Jean	Oui.	Non.	*Idem.*	Non.
Forestier	Oui.	Non.	*Idem.*	Non.
Beauchamp	...	...	Absent par commission aux quatre appels.	...
Giraud	Oui.	Non.	La mort avec sursis.	Malade.
Vidalin	Oui.	Non.	La mort.	Abs. p. C.
HAUTES-ALPES.				
Barety	Oui.	Oui.	Détention, exil à la paix.	Oui.
Borel	Oui.	Oui.	Détention, et bannissement à la paix.	Oui.
Isoard	Oui.	Oui.	Détention, sauf des mesures ultérieures.	Oui.
Serres	Oui.	Oui.	La détention, et le bannissement à la paix.	Oui.
Cazeneuve	Oui.	Oui.	*Idem.*	Oui.
BASSES-ALPES.				
Verdolin	Oui.	Oui.	*Idem.*	Oui.
Reguis (Claude-Louis)	Oui.	Oui.	*Idem*, sous peine de mort.	Oui.
Derbez-Latour	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Maisse	Oui.	Oui.	La mort.	Malade.
Peyre	Oui.	Oui.	La mort.	Non.
Savornin (Marc-Antoine)	Oui.	Non.	*Idem.*	Non.
ARDÈCHE.				
Boissy-d'Anglas	Oui.	Oui.	Détention, et bannissement quand la sûreté publique le permettra.	Oui.
Saint-Prix	Oui.	Oui.	La mort, avec sursis jusqu'à la paix.	Oui.
Gamon	Oui.	Oui.	La mort.	Oui.
Saint-Martin	Oui.	Oui.	Détention, et bannissement à la paix, comme mesure de sûreté générale.	Oui.
Garilhe	Oui.	Oui.	La détention, et bannissement à la paix.	Oui.
Gleizal	Oui.	Non.	La mort avec sursis.	Oui.
Coren-Fustier	Oui.	Oui.	La détention, et bannissement à la paix.	Oui.
ARDENNES.				
Blondel	Oui.	Oui.	Détention, et mort en cas d'invasion.	Oui.
Ferry	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Menesson	Oui.	Oui.	La détention.	Oui.
Dubois-Crancé	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Vermon	Oui.	Oui.	Détention jusqu'à la paix, et en cas d'invasion du territoire français, la mort.	Oui.
Robert	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Baudin	Oui.	Oui.	La reclusion, la déportation à la paix.	Oui.
Thierriet	Oui.	Oui.	La détention perpétuelle.	Oui.

NOMS DES VOTANS.	LOUIS EST-IL COUPABLE ?	Y AURA-T-IL APPEL AU PEUPLE ?	QUELLE PEINE SERA INFLIGÉE A LOUIS ?	Y AURA-T-IL SURSIS ?
ARIÈGE.				
Vadier	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Clauzel	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Campmartin	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Espert	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Lakanal	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Gaston	Oui.	Non.	La mort.	Non.
AUBE.				
Courtois	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Robin	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Perrin	Oui.	Oui.	Détention, et bannissement à la paix.	Oui.
Duval	Oui.	Non.	*Idem.*	Oui.
Bonnemain	Oui.	Oui.	*Idem.*	Oui.
Pierret	Oui.	Oui.	*Idem.*	Oui.
Douge	Oui.	Oui.	*Idem.*	Oui.
Garnier	...	Non.	La mort.	Non.
Rabaut (J.-P.)	Oui.	Oui.	Détention, et bannissement à la paix.	Oui.
AUDE				
Azéma	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Bonnet	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Ramel	Oui.	Oui.	La mort.	Non.
Tournier	Oui.	Oui.	Détention, et bannissement à la paix.	Oui.
Marragon	Oui.	Oui.	La mort.	Non.
Periès, jeune	Oui.	Oui.	Détention, et bannissement à la paix.	Oui.
Morin	Oui.	Oui.	Le bannissement.	Oui.
Girard	Oui.	Oui.	La mort.	Oui.
AVEYRON.				
Bo	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Saint-Martin-Valogne	Oui.	Oui.	Détention, et bannissement à la paix.	Oui.
Lobinhes	Oui.	Oui.	*Idem.*	Oui.
Bernard-Saint-Afrique	Oui.	Non.	La détention.	Oui.
Camboulas	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Seconde	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Lacombe (Joseph)	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Louchet	Oui.	Non.	La mort, dans le plus bref délai.	Non.
Godefroy Yzarn dit Valady	R. de vot.	Oui.	La détention au château de Saumur.	Oui.
BOUCHES-DU-RHONE.				
Jean Duprat	Oui.	Oui.	La mort.	Non.
Rebecquy	Oui.	Oui.	La mort.	Non.
Barbaroux	Oui.	Oui.	La mort.	Non.
Granet	Oui.	Non.	La mort dans les vingt-quatre heures.	Non.
Durand-Demaillane	Oui.	Oui.	Détention, bannissement à la paix, sous peine de mort.	Malade.
Gasparin	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Moyse Bayle	Oui.	Non.	La mort dans les vingt-quatre heures.	Non.
Baille	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Rovère	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Deperret	Oui.	Oui.	Réclusion, et bannissement à la paix.	Oui.
Pellissier	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Laurent	Oui.	Non.	La mort.	Non.
CALVADOS.				
Fauchez	Oui.	Oui.	Détention, bannissement à la paix.	Oui.
Dubois-Dubais (Thibault)	Oui.	Oui.	La mort, exécutée en cas d'invasion.	Oui.
Lomont	S'abstient	Oui.	Détention, déportation à la paix.	Oui.
Henri Larivière	Idem.	Oui.	Détention, exil à la paix.	Oui.
Bonnet	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Vardon	Oui.	Oui.	Détention, bannissement à la paix.	Oui.
Doulcet	Oui.	Non.	*Idem.*	Oui.
Taveau	Oui.	Oui.	La mort avec sursis.	Oui.
Jouenne	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Dumont	Oui.	Non.	La réclusion.	Oui.
Cussy	Oui.	Oui.	Détention, bannissement à la paix.	Oui.
Legot	Oui.	Oui.	*Idem.*	Oui.
Delleville. Phil.	Oui.	Oui.	*Idem.*	Oui.
CANTAL.				
Thibault	Oui.	Oui.	La détention.	Oui.
Milhaud	Oui.	Non.	La mort dans les vingt-quatre heures.	Non.
Mejansac	Oui.	Oui.	Détention, bannissement à la paix.	Malade.

NOMS DES VOTANS.	LOUIS EST-IL COUPABLE ?	Y AURA-T-IL APPEL AU PEUPLE ?	QUELLE PEINE SERA INFLIGÉE A LOUIS ?	Y AURA-T-IL SURSIS ?
Lacoste	Oui.	Non.	La mort dans les vingt-quatre heures.	Non.
Carrié	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Joseph-Mailhe	...	...	Absent.	...
Chabanon	Oui.	Oui.	Détention, bannissement à la paix.	Oui.
Peuvergue	Oui.	Oui.	*Idem.*	Oui.
CHARENTE.				
Belegarde	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Guimberteau	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Chazaud	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Chedaneau	Oui.	Non.	La mort avec amendement.	Oui.
Ribereau	Oui.	Oui.	La mort.	Non.
Devars	Oui.	Oui.	Détention dans un lieu central de la république, et le bannissement à la paix.	Oui.
Brun	Oui.	Oui.	La mort.	Non.
Chevelier	Oui.	Non.	La mort dans les vingt-quatre heures.	Non.
Maulde	Oui.	Oui.	La détention.	Oui.
CHARENTE-INFÉRIEURE.				
Bernard	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Bréart	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Eschasseriaux	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Niou	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Ruamps	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Garnier	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Dechezeau	Oui.	Non.	Détention, bannissement quand la tranquillité publique le permettra.	Non.
Dozeau	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Giraud	Oui.	Non.	Détention, bannissement à la paix.	Oui.
Vinet	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Dautriche	Oui.	Oui.	La détention.	Oui.
CHER.				
Allasseur	Oui.	Oui.	Détention, bannissement à la paix.	Oui.
Foucher	Oui.	Non.	La mort.	Abs. p. c.
Baucheton	Oui.	Oui.	Détention, bannissement à la paix.	Oui.
Fauvre-Labrunerie	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Dugenne	Oui.	Oui.	Détention, bannissement à la paix.	Oui.
Pelletier	Oui.	Oui.	La mort.	Oui.
CORRÈZE.				
Brival	Oui.	Non.	La mort, dans le plus bref délai.	Non.
Forie	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Lafon	...	...	S'abstient, comme n'étant à la Convention que depuis que l'instruction est commencée.	...
Chambon	Oui.	Oui.	La mort. Il demande que l'assemblée délibère promptement sur le sort des Bourbons.	Ne vote p.
Lidon	Oui.	Oui.	La mort.	Non.
Lanot	Oui.	Non.	La mort, dans les délais de la loi.	Non.
Penière	Oui.	Non.	La mort. Il demande pour l'avenir l'abolition de la peine de mort.	Non.
CORSE.				
Monttredo	Oui.	Non.	Détention pendant la guerre.	Malade.
Saletti	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Chiappe	Oui.	Oui.	Détention, déportation à la paix.	Malade.
Cazabianca	Oui.	Non.	Détention, sauf aux représentants du peuple à prendre des mesures suivant les circonstances.	Oui.
Andrei	Oui.	Oui.	Réclusion tant que le salut public l'exigera.	Oui.
Buzio	Oui.	Oui.	Détention, bannissement à la paix.	Absent.
COTE-D'OR.				
Bazire	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Guyton-Morveau	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Prieur	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Oudot	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Guyot (Florent.)	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Lambert	Oui.	Oui.	La détention.	Malade.
Marey jeune	Oui.	Oui.	La détention.	Oui.
Trullard	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Rameau	Oui.	Non.	Bannissement perpétuel, sans préjudice des mesures à prendre contre la famille.	Oui.

NOMS DES VOTANS.	LOUIS EST-IL COUPABLE?	Y AURA-T-IL APPEL AU PEUPLE?	QUELLE PEINE SERA INFLIGÉE A LOUIS?	Y AURA-T-IL SURSIS?
Berlier	Oui.	Non.	La mort.	Non.
COTES-DU-NORD.				
Couppé	Oui.	Non.	Détention, bannissement à la paix.	Oui.
Champeaux	Oui.	Oui.	La détention.	Oui.
Gauthier jeune	Oui.	Non.	Détention perpétuelle.	Oui.
Guyomar	Oui.	Oui.	Refuse la qualité de juge.	Oui.
Fleury	Oui.	Oui.	Détention, bannissement à la paix.	Oui.
Girault	Oui.	Oui.	*Idem.*	Oui.
Loncle	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Goudelin	Oui.	Oui.	La détention.	Oui.
CREUSE.				
Huguet	Oui.	Oui.	La mort.	Non.
Debourges	Ne vote p.	Oui.	Décline la qualité de juge.	Ne vote p.
Coutisson-Dumas	Oui.	Oui.	La réclusion.	Oui.
Guyès	Oui.	Oui.	La mort.	Non.
Jaurand	Oui.	Oui.	Détention, bannissement un an après la paix.	Non.
Barailon	Se récuse.	Absent.	La détention.	Oui.
Texier	Oui.	Oui.	La détention.	Non.
DORDOGNE.				
Lamarque	...	Non.	La mort.	Non.
Pinet aîné	...	Non.	La mort.	Non.
Lacoste	...	Non.	La mort.	Non.
Roux Fazillac	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Taillefer	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Peyssard	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Cambert	Oui.	Non.	La mort.	Malade.
Allafort	Oui.	Oui.	La mort.	Non.
Meynard	...	Oui.	La détention.	Oui.
Bouquier aîné	Oui.	Non.	La mort.	Non.
DOUBS.				
Quirot	Oui.	Non.	Réclusion, et bannissement à la paix.	Non.
Michaud	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Seguin	Oui.	Oui.	Détention, et bannissement à la paix.	Oui.
Monnot	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Vernetey	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Besson	Oui.	Non.	La mort.	Non.
DROME.				
Jullien	Oui.	Oui.	La mort.	Non.
Sauteyra	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Gerente	Oui.	Oui.	Détention, déportation à la paix.	Oui.
Marbes	Oui.	Oui.	La détention.	Oui.
Boisset	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Colaud-la-Salcette	Oui.	Oui.	La détention.	Oui.
Jacomin	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Fayolle	Oui.	Non.	Détention, et bannissement à la paix.	Oui.
Martinel	Oui.	Oui.	*Idem.*	Oui.
EURE.				
Buzot (Léonard)	Oui.	Oui.	La mort.	Oui.
Duroy	Oui.	Non.	La mort, exécution sur-le-champ.	Non.
Lindet	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Richoux	Oui.	Oui.	Détention, et bannissement à la paix.	Oui.
Lemaréchal	Oui.	Oui.	*Idem.*	Oui.
Topsent	...	...	Absent par maladie aux quatre appels.	...
Bouillerot	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Vallée	Oui.	Pron. pas.	La détention.	Oui.
Savary	Oui.	Oui.	La détention jusqu'après la paix et la sanction de la constitution par le peuple.	Oui.
Dubusc	...	Oui.	Détention, bannissement quand la sûreté publique le permettra.	Oui.
Lindet (Robert)	Oui.	Non.	La mort.	Non.
EURE-ET-LOIRE.				
Delacroix	Absent.	...	La mort.	Non.
Brissot	Oui.	Oui.	La mort, avec sursis jusqu'à la ratification de la constitution par le peuple.	Oui.
Pétion	Oui.	Oui.	La mort.	Oui.

NOMS DES VOTANS.	LOUIS EST-IL COUPABLE ?	Y AURA-T-IL APPEL AU PEUPLE ?	QUELLE PEINE SERA INFLIGÉE A LOUIS ?	Y AURA-T-IL SURSIS ?
Giroust	Ne vote p.	Oui.	La réclusion.	Oui.
Lesage	Oui.	Oui.	La mort.	Oui.
Loiseau	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Bourgeois	Oui.	Oui.	Absent, par maladie, aux deux appels.	...
Châles	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Fremenger	Oui.	Non.	La mort.	Non.
FINISTERE.				
Bohan	Oui.	Oui.	La mort.	Oui.
Blad	Oui.	Oui.	La mort, avec sursis jusqu'au moment de l'expulsion des Bourbons.	Non.
Guezno	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Marec	Oui.	Oui.	Détention, et bannissement à la paix.	Non.
J. Quinec	Oui.	Oui.	*Idem.*	Oui.
Kervelegan	Oui.	Oui.	*Idem.*	Oui.
Guermeur	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Commaire	Oui.	Oui.	Détention, et bannissement à la paix.	*Oui.*
GARD.				
Leyris	Oui.	Non.	La mort.	Non
Berthezène	Oui.	Oui.	La mort, avec sursis formel jusqu'à la ratification de la constitution par le peuple.	Oui.
Henri Voulland	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Aubry	Oui.	Oui.	La mort, avec sursis jusqu'après la ratification de la constitution par le peuple.	Oui.
Jac	Oui.	Oui.	*Idem.*	Oui.
Balla	Oui.	Oui.	Détention, et bannissement quand la sûreté publique le permettra.	Oui.
Rabaut	Oui.	Oui.	La mort, avec sursis indivisible.	Oui.
Chazal fils	Oui.	Oui.	La mort.	Oui.
HAUTE-GARONNE.				
Mailhe	Oui.	Non.	La mort.	Oui.
Delmas	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Projean	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Perès	Oui.	Oui.	Réclusion, expulsion à la paix, comme mesure de sûreté générale.	Oui.
Julien	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Calès	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Estadins	Oui.	Oui.	Réclusion, expulsion à la paix.	Oui.
Ayral	Oui.	Oui.	La mort.	Non.
Desascy	Oui.	Non	La mort.	Non.
Rouzet	Ne vote p.	Oui.	Réclusion à temps, comme mesure de sûreté générale.	Oui.
Drulhe	Oui.	Oui.	La détention.	Oui.
Mazade	Oui.	Oui.	La réclusion perpétuelle.	Oui.
GERS.				
Laplaigne	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Maribon-Montaut	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Descamps	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Cappin	Oui.	Oui.	Réclusion jusqu'après l'affermissement de la liberté, et le bannissement ensuite.	Oui.
Barbeau-Dubarran	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Laguire	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Ichon	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Bousquet	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Moysset	Oui.	Oui.	Réclusion, et expulsion à la paix.	Oui.
GIRONDE.				
Vergniaud	Oui.	Oui.	La mort.	Non.
Guadet	Oui.	Oui.	La mort.	Oui.
Gensonné	Oui.	Oui.	La mort.	Non.
Grangeneuve	Oui.	Oui.	La détention.	Ne vote p.
Jay de Sainte-Croix	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Ducos	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Garrand	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Boyer Fonfrède	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Duplantier	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Deleyre	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Lacaze	Oui.	Non.	La réclusion.	Malade.
Bourgoin	Oui.	Oui.	La réclusion.	Oui.

NOMS DES VOTANS.	LOUIS EST-IL COUPABLE?	Y AURA-T-IL APPEL AU PEUPLE?	QUELLE PEINE SERA INFLIGÉE A LOUIS?	Y AURA-T-IL SURSIS?
HÉRAULT.				
Cambon	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Bonnier	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Curée	Oui.	Non.	Réclusion, déportation à la paix.	Oui.
Viennet	Oui.	Oui.	La réclusion.	Oui.
Rouyer	Oui.	Oui.	La mort.	Non.
Cambacérès	Oui.	Non.	La mort, avec sursis jusqu'à la paix, et l'exécution en cas d'invasion.	Oui.
Brunel	Oui.	Oui.	La détention perpétuelle.	Oui.
Fabre	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Castilhon	Oui.	Oui.	Réclusion, bannissement à la paix.	Oui.
ILLE-ET-VILAINE.				
Lanjuinais	Oui.	Oui.	Réclusion, bannissement à la paix sous peine de mort.	Oui.
Defermon	Oui.	Oui.	La réclusion.	Oui.
Duval	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Sevestre	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Chaumont	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Lebreton	Oui.	Non.	La réclusion à perpétuité.	Non.
Dubignon	Oui.	Non.	La détention.	Non.
Obelin	Oui.	Oui.	Détention, déportation à la paix.	Oui.
Beaugeard	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Tardivaux	Oui.	Non.	La détention.	Oui.
INDRE.				
Porcher	Oui.	Oui.	Détention, bannissement à la paix.	Oui.
Thabaud	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Pepin	Oui.	Oui.	Détention, déportation à la paix.	Non.
Boudin	Oui.	Oui.	*Idem.*	Oui.
Lejeune	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Derazey	Oui.	Oui.	Réclusion, sauf la déportation, suivant les circonstances.	Oui.
INDRE-ET-LOIRE.				
Nioche	Oui.	Non.	La mort.	Non.
J. Dupont	Oui.	Non.	La mort.	Malade
Pottier	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Cardieu	Oui.	Oui.	Réclusion, déportation à la paix.	Oui.
Ruelle	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Champigny (Clément)	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Ysabeau	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Bodin	Oui.	Non.	Réclusion, bannissement, sous peine de mort, un an après la paix.	Oui.
ISÈRE.				
Baudran	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Genevoix	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Servonat	Oui.	Oui.	Réclusion, bannissement à la paix sous peine de mort.	Oui.
Amar	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Prunelle de Lierre	Oui.	Non.	Bannissement sans délai avec toute sa famille, sous peine de mort.	Malade.
Réal (André)	Oui.	Oui.	Détention.	Non.
Boissieu	Oui.	Oui.	Détention, bannissement à la paix.	Non.
Genissieu	Oui.	Non.	La mort.	Oui.
Charrel	Oui.	Non.	La mort.	Non.
JURA.				
Vernier	Oui.	Oui.	Détention, bannissement à la paix.	Oui.
Laurençeot	Oui.	Oui.	*Idem.*	Oui.
Grenot	Oui.	Oui.	La mort.	Oui.
Prost	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Amyon de Poligny	Oui.	Oui.	La mort.	Non.
Babey	Oui.	Oui.	Détention, bannissement à la paix sous peine de mort.	Oui.
Ferroux de Salins	Oui.	Oui.	La mort.	Oui.
Bonguyode	Oui.	Oui.	Détention pepétuelle, sauf à la commuer en déportation.	Oui.
LANDES.				
Dartigoyte	Oui.	Non.	La mort sans délai.	Non.
Lefranc	Oui.	Non.	Réclusion, et bannissement à la paix.	Oui.

NOMS DES VOTANS.	LOUIS EST-IL COUPABLE ?	Y AURA-T-IL APPEL AU PEUPLE ?	QUELLE PEINE SERA INFLIGÉE A LOUIS ?	Y AURA-T-IL SURSIS ?
Cadroy	Oui.	Non.	La détention.	Oui.
Ducos aîné	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Dizès	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Saurine	Oui.	Oui.	La détention.	Oui.
LOIR-ET-CHER.				
H. Grégoire	...	...	Absent par commission aux quatre appels.	
Chabot	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Brisson	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Fressine	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Leclerc	Oui.	Non.	La détention perpétuelle.	Oui.
Venaille	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Foussedoire	Oui.	Non.	La mort.	Non.
HAUTE-LOIRE.				
Reynaud	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Faure	Oui.	Non.	La mort, avec exécution dans le jour.	Non.
Delcher	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Flageas	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Bonet fils	Oui.	Oui.	La mort.	Oui.
Camus	...	...	Absent par commission aux quatre appels.	
Barthelemy	...	Oui.	La mort.	Non.
LOIRE-INFÉRIEURE.				
Meaulle	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Lefebvre	Oui.	Oui.	Réclusion, et déportation à la paix.	Oui.
Chaillon	Oui.	Oui.	*Idem.*	Oui.
Mellinet	Oui.	Oui.	*Idem.*	Oui.
Villers	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Fouché	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Jarry	Oui.	Oui.	Réclusion, et bannissement à la paix.	Oui.
Coustard	Oui.	Oui.	*Idem.*	Oui.
LOIRET.				
Gentil	Oui.	Oui.	Détention, déportation à la paix.	Ne vote p.
Garran-Coulon	Oui.	Oui.	Réclusion, comme mesure de sûreté générale.	Oui.
Lepage	Oui.	Oui.	Détention, bannissement à la paix.	Oui.
Pellé	Oui.	Non.	*Idem.*	Oui.
Lombard-Lachaux	Oui.	Non.	La mort.	Oui.
Guérin	Oui.	Non.	Détention, expulsion à la paix.	Oui.
Delagueulle	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Louvet de Couvray	Oui.	Oui.	La mort, sous condition expresse de surseoir jusqu'après l'établissement de la constitution.	Oui.
Léonard Bourdon	Oui.	Non.	La mort, exécution dans les vingt-quatre heures.	Non.
LOT.				
Laboissière	Oui.	Non.	La mort.	Oui.
Cledel	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Salleles	Oui.	Oui.	Réclusion, bannissement à la paix.	Oui.
Jean-Bon-Saint-André	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Montmayan	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Cavaignac	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Bouygues	Oui.	Non.	La réclusion.	Oui.
Cayla	Oui.	Non.	Absent par maladie aux deux derniers appels.	Oui.
Delbrel	Oui.	Non.	La mort, sous condition expresse de surseoir.	...
Albouys	Oui.	Oui.	Réclusion, et bannissement à la paix.	Oui.
LOT-ET-GARONNE.				
Vidalot	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Laurent	Oui.	Oui.	La réclusion.	Oui.
Paganel	Oui.	Non.	La mort.	Oui.
Claverye	Oui.	Oui.	Réclusion, et bannissement à la paix.	Oui.
Laroche	Oui.	Oui.	*Idem.*	Oui.
Boussion	Oui.	Oui.	La mort.	Non.
Guyet-Laprade	Oui.	Oui.	Détention, et bannissement à la paix.	Oui.
Fournel	Oui.	Non.	La mort.	Oui.
Noguer	Oui.	Oui.	La réclusion.	Oui.

NOMS DES VOTANS.	LOUIS EST-IL COUPABLE ?	Y AURA-T-IL APPEL AU PEUPLE ?	QUELLE PEINE SERA INFLIGÉE A LOUIS ?	Y AURA-T-IL SURSIS ?
LOZÈRE.				
Barrot	Oui.	Oui.	La déportation dans une île	Non.
Chateauneuf Randon	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Servière	Oui.	Non.	La réclusion.	Malade.
Monestier	Oui.	Non.	La mort, avec sursis jusqu'à la paix.	Non.
Pelet	...	...	Absent par commission aux quatre appels.	...
MAINE-ET-LOIRE.				
Choudieu	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Delaunay aîné	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Deboullières	Oui.	Oui.	Réclusion de Louis, sa déportation à la paix, et celle de sa famille.	Absent.
Revelière Lépeaux	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Pilastre	Oui.	Non.	Réclusion, bannissement à la paix.	Oui.
Leclerc	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Daudenac aîné	Oui.	Non.	Réclusion, bannissement à la paix.	Oui.
Delaunay jeune	Oui.	Non.	*Idem.*	Oui.
Perard	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Daudenac jeune	Oui.	Non.	Déportation de tous les prisonniers du Temple.	Oui.
Lemaignan	Oui.	Non.	Détention, bannissement à la paix.	Oui.
MANCHE.				
Gervais Sauvé	Oui.	Oui.	Réclusion, déportation à la paix.	Oui.
Poisson	Oui.	Oui.	*Idem.*	Oui.
Lemoine	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Letourneur	Oui.	Oui.	La mort.	Non.
Ribet	Oui.	Oui.	La mort, avec sursis.	Oui.
Pinel	Oui.	Oui.	Détention, déportation à la paix.	Oui.
Lecarpentier	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Havin	Oui.	Oui.	La mort.	Oui.
Bonnesœur	Oui.	Oui.	La mort, avec sursis.	Oui.
Engerran	Oui.	Oui.	Détention perpétuelle.	Oui.
Bretel	Oui.	Non.	Détention, bannissement à la paix.	Oui.
Laurence de Villedieu	Oui.	Oui.	La mort, avec sursis.	Oui.
Michel Hubert	Oui.	Oui.	La mort.	Oui.
MARNE.				
Prieur	Oui.	Non.	La mort.	...
Thuriot	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Charlier (Charles)	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Delacroix Decoustant	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Deville	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Poulain	Oui.	Oui.	Réclusion, bannissement à la paix.	Oui.
Drouet	Oui.	Absent.	La mort.	Non.
Armonville	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Blanc	Oui.	Non.	Réclusion, bannissement à la paix.	Oui.
Battelier	Oui.	Non.	La mort.	Non.
HAUTE-MARNE.				
Guyardin	Oui.	Non.	La mort, exécution dans les vingt-quatre heures.	Non.
Monnel	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Roux	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Valdruche	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Chaudron	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Laloy	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Wandelincourt	Ne vote p.	Ne vote p.	Le bannissement.	Oui.
MAYENNE.				
Bissy jeune	Oui.	Non.	La mort, avec sursis.	Oui.
Esnue (Joachim)	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Grosse-du-Rocher	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Enjubault	Oui.	Non.	La mort, avec sursis.	Oui.
Servan	Oui.	Non.	La mort, avec sursis.	Oui.
Plaichard-Chotière	Oui.	Non.	Détention, bannissement de Louis et de sa famille.	Oui.
Villars	Oui.	Non.	Détention, bannissement à la paix.	Oui.
Lejeune (Ren. Fr.)	Oui.	Non.	Détention perpétuelle.	Oui.
MEURTHE.				
Salle	Oui.	Oui.	Détention, bannissement à la paix.	Oui.
Mallarmé	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Levasseur	Oui.	Non.	La mort.	Non.

NOMS DES VOTANS.	LOUIS EST-IL COUPABLE ?	Y AURA-T-IL APPEL AU PEUPLE ?	QUELLE PEINE SERA INFLIGÉE A LOUIS ?	Y AURA-T-IL SURSIS ?
Mollevault	Oui.	Oui.	Détention, bannissement à la paix.	Oui.
Bonneval	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Lalande	Ne vote p.	Oui.	Bannissement le plus prompt.	Oui.
Michel	Oui.	Oui.	Détention, bannissement à la paix.	Oui.
Zanziacomi fils	Oui.	Oui.	Détention, bannissement quand la sûreté publique le permettra.	Oui.
MEUSE.				
Moreau	Oui.	Oui.	Détention, bannissement à la paix.	Oui.
Marquis	Oui.	Oui.	La détention.	Oui.
Tocquot	Oui.	Oui.	La détention.	Oui.
Pont	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Roussel	Oui.	Oui.	Détention, bannissement à la paix.	Oui.
Bazoche	Oui.	Oui.	La détention.	Oui.
Humbert	Oui.	Oui.	Détention, bannissement à la paix sous peine de mort.	Oui.
Harmand	Oui.	Non.	Bannissement immédiat.	Non.
MORBIHAN.				
Lemailland	Oui.	Non.	Détention, bannissement sous peine de mort.	Non.
Lehardy	Oui.	Oui.	La détention.	Oui.
Corbel	Oui.	Non.	Détention, comme otage, sauf des mesures ultérieures.	Non.
Lequinio	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Andrein	Oui.	Oui.	La mort, avec la condition d'examiner s'il est utile ou non de différer.	Oui.
Gillet	Oui.	Non.	La détention, bannissement à la paix, et celui de sa famille.	Non.
Michel	Oui.	Non.	Détention, déportation dès que la sûreté publique le permettra.	Oui.
Rouault	Oui.	Non.	Réclusion, expulsion à la paix.	Oui.
MOSELLE.				
Merlin	...	...	Absent par commission aux quatre appels.	...
Anthoine	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Couturier	...	...	Absent par commission aux quatre appels.	...
Hentz	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Blaux	Oui.	Non.	Détention, bannissement à la paix.	Oui.
Thirion	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Becker	Oui.	Non.	Détention perpétuelle.	Oui.
Bar	Oui.	Non.	La mort.	Non.
NIEVRE.				
Sautereault	Oui.	Non.	La mort.	Absent.
Dameron	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Lefiot	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Guillerault	Oui.	Oui.	La mort.	Non.
Legendre	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Goyre-la-Planche	Oui.	Non.	La mort dans le plus bref délai.	Non.
Jourdane (J.-B.)	Oui.	Oui.	La réclusion, avec bannissement quand la Convention le croira sans danger.	Oui.
NORD.				
Merlin	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Duhem	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Gossuin	...	...	Absent par commission aux quatre appels.	...
Cochet	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Fockedey	Oui.	Oui.	La détention.	Oui.
Jh. Lesage-Senault	Oui.	Non.	La mort, exécution dans les vingt-quatre heures.	Non.
Carpentier	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Sallengros	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Poulletier	Oui.	Non.	La mort dans les vingt-quatre heures.	Non.
Aoust (J. Marie)	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Boyaval	Oui.	...	La mort.	Non.
Prieze	Oui.	Non.	La mort.	Non.
OISE.				
Coupé	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Calon	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Massieu	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Ch. Villette	Oui.	Non.	Réclusion, et bannissement à la paix.	Oui.

NOMS DES VOTANS.	LOUIS EST-IL COUPABLE ?	Y AURA-T-IL APPEL AU PEUPLE ?	QUELLE PEINE SERA INFLIGÉE A LOUIS ?	Y AURA-T-IL SURSIS ?
Mathieu	Oui.	Non.	La mort	Non.
Anacharsis Cloots	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Portiez (L)	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Godefroy	...	...	Absent par commission aux quatre appels.	...
Bezard	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Isoré	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Delamare	Oui.	Oui.	La réclusion.	Oui.
Bourdon	Oui.	Non.	La mort.	Non.
ORNE.				
Dufriche-Valazé	Oui.	Oui.	La mort; sursis jusqu'à ce que l'assemblée ait prononcé sur le sort de la famille de Louis.	Oui.
Labosdinière	Oui.	Oui.	La mort.	Non
Plat-Beaupré	Oui.	Oui.	La mort, avec sursis.	Oui.
Duboë	Oui.	Oui.	La réclusion.	Oui.
Dugué - Dassé	Oui.	Oui.	Détention, et bannissement à la paix.	Oui.
Thomas	Oui.	Oui.	La mort, sursis jusqu'au cas d'invasion.	Oui.
Fourney	Oui.	Oui.	La déportation.	Oui.
Julien Dubois	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Colombel	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Deshrouas	Oui.	...	La mort.	Non.
PARIS.				
Robespierre	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Danton	Absent.	Absent.	La mort.	Non.
Collot-d'Herbois	Ab. p. com.	...	La mort.	Non.
Manuel	Oui.	Oui.	La détention.	...
Billaud-Varennes	Oui.	Non.	la mort dans vingt-quatre heures.	Non.
Camille-Desmoulins	Oui.	...	La mort.	Non.
Marat	Oui.	Non.	La mort dans vingt-quatre heures.	Non.
Lavicomterie	Oui.	Non.	La mort	Non.
Legendre	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Raffron	Oui.	Non.	La mort dans vingt-quatre heures.	Non.
Panis	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Sergent	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Robert	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Dusaulx	Oui.	Oui.	Le bannissement à la paix.	Oui.
Freron	Oui.	Non.	La mort dans vingt-quatre heures.	Non.
Beauvais	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Fabre-d'Eglantine	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Osselin	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Robespierre, jeune	Oui.	Non.	La mort.	Non.
David	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Boucher-Saint-Sauveur	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Laignelot	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Thomas	Oui.	...	La détention.	Oui.
L.-J. Égalité	Oui.	Non.	La mort.	Non.
PAS-DE-CALAIS.				
Duquesnoy	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Varlet	Oui.	Oui.	Détention, bannissement à la paix sous peine de mort.	Oui.
Lebas	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Payne (Thomas)	Oui.	Non.	Détention, bannissement à la paix.	Oui.
Personne	Oui.	Oui.	*Idem.*	Oui.
Guffroy	Oui.	Non.	La mort, dans le délai de la loi.	Non.
Eulart	Oui.	Non.	La déportation.	Absent.
Bollet	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Magniez	Oui.	Oui.	Détention, bannissement à la paix.	Oui.
Daunou	Oui.	Non.	*Idem.*	Oui.
Carnot	Oui.	Non.	La mort.	Non.
PUY-DE-DOME.				
Couthon	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Gibergues	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Maignet	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Romme	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Soubrany	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Bancal (Henri)	Oui.	Oui.	La détention.	Oui.
Girot-Pouzol	Oui.	Oui.	Détention, bannissement à la paix.	Oui.
Rudel	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Blanval	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Monestier	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Dulaure	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Laloué	Oui.	Oui.	La mort.	Non.

NOMS DES VOTANS.	LOUIS EST-IL COUPABLE ?	Y AURA-T-IL APPEL AU PEUPLE ?	QUELLE PEINE SERA INFLIGÉE A LOUIS ?	Y AURA-T-IL SURSIS ?
HAUTES-PYRÉNÉES.				
Bertrand Barrère	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Dupont	Oui.	Oui.	La mort, avec sursis jusqu'à l'expulsion de la famille des Bourbons.	Oui.
Gertoux	Oui.	Non.	Détention, bannissement à la paix.	Oui.
Picqué	Oui.	Non.	La mort, avec sursis jusqu'à la fin des hostilités.	Oui.
Lacrampe	Oui.	Oui.	La mort.	Non.
Féraud	Oui.	Non.	La mort.	Non.
BASSES-PYRÉNÉES.				
Sanadon	Oui.	Oui.	La détention.	Oui.
Conte	Oui.	Oui.	Détention, bannissement à la paix sous peine de mort.	Oui.
Pémartin	Oui.	Non.	Détention, bannissement à la paix.	Oui.
Meillant	Oui.	Oui.	Détention, bannissement après l'affermissement de la république.	Oui.
Caseneuve	Oui.	Oui.	Détention, et bannissement à la paix.	Oui.
Neveu	Oui.	Oui.	Détention, sauf à prendre à la paix des mesures ultérieures.	Oui.
PYRÉNÉES-ORIENTALES.				
Guiter	Oui.	Oui.	Détention, et bannissement à la paix.	Oui.
Fabre	...	...	Absent par maladie aux quatre appels.	...
Birotteau	Oui.	Oui.	La mort ; sursis jusqu'à la paix et après l'expulsion des Bourbons.	Oui.
Montégut	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Cassanyes	Oui.	Non.	La mort.	Non.
HAUT-RHIN.				
Rewbell	...	...	Absent par commission aux quatre appels.	...
Ritter	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Laporte	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Johanot	Oui.	Non.	La mort.	Oui.
Pfflieger aîné	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Albert aîné	Oui.	Oui.	Détention, bannissement à la paix.	Oui.
Dubois	Oui.	Non.	Détention, bannissement quand la sûreté publique le permettra.	Oui.
BAS-RHIN.				
Rühl	...	...	Absent par commission aux quatre appels.	...
Laurent	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Bentabole	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Dentzel	...	...	Absent par commission aux quatre appels.	...
Louis	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Ehrmann	...	...	Absent par maladie aux quatre appels.	...
Arbogast	Oui.	Non.	Détention, bannissement à la paix.	R. de voter.
Christiani	Oui.	Non.	*Idem.*	Oui.
Sismond (Philibert)	...	...	Absent par commission aux quatre appels.	...
RHONE-ET-LOIRE.				
Chasset	Oui.	Non.	Détention, bannissement à la paix.	Non.
Dupuy fils	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Vitet	Oui.	Oui.	Détention, bannissement de la race des Bourbons.	Oui.
Dubouchet	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Marcelin-Beraud	Oui.	Oui.	Détention, bannissement à la paix.	Oui.
Pressavin	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Patrin	Oui.	Oui.	Détention, bannissement à la paix.	Oui.
Moulin	Oui.	Non.	La mort ; sursis jusqu'après l'exil des Bourbons.	Oui.
Michet	Oui.	Oui.	Détention perpétuelle.	Non.
Forest	Oui.	Non.	Détention, bannissement à la paix.	Oui.
Noël Pointe	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Cusset	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Javoque fils	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Lanthénas	Oui.	Non.	La mort avec suspension du décret.	Non.
Fournier	Oui.	Oui.	Détention, bannissement à la paix.	Oui.
HAUTE-SAONE.				
Gourdan	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Vigneron	Oui.	Non.	Détention, bannissement à la paix.	Oui.
Siblot	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Chauvier	Oui.	Non.	Détention, bannissement à la paix.	Non.

NOMS DES VOTANS.	LOUIS EST-IL COUPABLE ?	Y AURA-T-IL APPEL AU PEUPLE ?	QUELLE PEINE SERA INFLIGÉE A LOUIS ?	Y AURA-T-IL SURSIS ?
Balivet	Oui.	Non.	Détention, bannissement à la paix.	Oui.
Dornier	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Bolot	Oui.	Non.	La mort.	Oui.
Gelin	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Masuyer	Oui.	Non.	La détention, bannissement à la paix, et celui de sa famille.	Non.
J. Carra	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Guillermin	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Reverchon	Oui.	Non.	La mort.	Oui.
Guillemardet	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Baudot	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Bertucat	Oui.	Oui.	Détention perpétuelle.	Oui.
Mailly	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Moreau	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Montgilbert	Oui.	Non.	La mort, avec sursis jusqu'à la paix.	Oui.
SARTHE.				
Richard	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Pimaudière (Fr.)	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Salmon	Oui.	Non.	La réclusion.	Oui.
Philippeau	Oui.	Non.	La mort, exécution prompte.	Non.
Boutrone	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Levasseur	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Chevalier	Oui.	Oui.	S'abstient de voter.	Oui.
Froyer	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Sieyes	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Letourneur	Oui.	Non.	La mort.	Oui.
SEINE-ET-OISE.				
Lecointre	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Haussmann	...	...	Absent par commission aux quatre appels.	...
Bassal	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Alquier	Oui.	Non.	La mort, avec sursis jusqu'à la paix.	Oui.
Gorsas	Oui.	Oui.	Détention, bannissement à la paix sous peine de mort.	Non.
Audouin	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Treilhard	Oui.	Non.	La mort, avec sursis.	Oui.
Roi	Oui.	Non.	La mort, sursis jusqu'à la ratification de la constitution par le peuple.	Oui.
Tallien	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Hérault	...	...	Absent par commission aux quatre appels.	...
Mercier	Oui.	Non.	Détention perpétuelle.	Oui.
Kersaint	Oui.	Oui.	La détention.	Absent.
Chénier	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Dupuis	Oui.	Non.	La détention.	Oui.
SEINE-INFÉRIEURE.				
Albite	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Pocholle	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Hardy	Oui.	Oui.	Détention, bannissement à la paix.	Oui.
Yger	Oui.	Oui.	*Idem.*	Oui.
Hecquet	Oui.	Oui.	*Idem*, sous peine de mort.	Oui.
Duval	Oui.	Oui.	Détention, bannissement à la paix.	Oui.
Vincent	Oui.	Oui.	Détention, bannissement de Louis et de sa famille quand la nation le jugera à propos.	Oui.
Favre	Oui.	Oui.	Détention pendant la guerre.	Oui.
Lefevre	Oui.	Oui.	Détention, bannissement à la paix.	Oui.
Blutel	Oui.	Oui.	*Idem.*	Oui.
Bailleul	Oui.	Oui.	La réclusion.	Malade.
Mariette	Oui.	Oui.	La détention.	Oui.
Doublet	Oui.	Oui.	Détention, bannissement après l'affermissement de la république.	Oui.
Rubault	Oui.	Non.	*Idem.*	Oui.
Bourgeois	Oui.	Oui.	Détention, bannissement à la paix.	Oui.
Delahaye	Oui.	Oui.	*Idem.*	Oui.
SEINE-ET-MARNE.				
Mauduyt	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Bally de Juilly	Oui.	Oui.	Détention, bannissement deux ans après la paix.	Oui.
Tellier	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Cordier	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Viquy	Oui.	Oui.	Détention, bannissement à la paix.	Oui.
Geoffroy jeune	Oui.	Oui.	Détention, déportation à la paix.	Oui.
Bernard des Sablons	Oui.	Oui.	La mort avec sursis jusqu'à la sanction de la constitution.	Oui.

NOMS DES VOTANS.	LOUIS EST-IL COUPABLE ?	Y AURA-T-IL APPEL AU PEUPLE ?	QUELLE PEINE SERA INFLIGÉE A LOUIS ?	Y AURA-T-IL SURSIS ?
Himbert	Oui.	Oui.	Détention, déportation à la paix.	Malade.
Opoix	Oui.	Oui.	Détention, déportation à la paix.	Oui.
Defrance	Oui.	Non.	Détention, bannissement à la paix.	Oui.
Bernier	Oui.	Oui.	La détention.	Oui.
DEUX-SÈVRES.				
Puyraveau (Lecointe)	Oui.	Oui.	La mort.	Non.
Jad-Panvillier	Oui.	Oui.	Détention, bannissement à la paix.	Oui.
Anguis	Oui.	Non.	*Idem*, sous peine de mort.	Oui.
Duchastel	Malade.	Malade.	Bannissement.	Absent.
Dubreuil-Chambardel	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Lofficial	Oui.	Oui.	Détention, déportation à la paix.	Oui.
Cochon (Charles)	Oui.	Non.	La mort.	Non.
SOMME.				
Saladin	Oui.	Oui.	La mort.	Non.
Rivery	Oui.	Oui.	Détention.	Oui.
Gantois	Oui.	Oui.	Détention, bannissement à la paix	Oui.
Devérité	Oui.	Oui.	*Idem*.	Oui.
Asselin	Oui.	Oui.	Détention, déportation à la paix.	Oui.
Delecloy	Oui.	Non.	La mort, avec sursis indivisible.	Oui.
Louvet	Oui.	Oui.	Détention, bannissement à la paix.	Oui.
Dufestel	Oui.	Oui.	*Idem*.	Oui.
Alexis Sillery	Oui.	Oui.	La détention.	Oui.
François	Oui.	Oui.	La mort.	Non.
J.-B.-Mart. Saint-Prix	Oui.	Oui.	Détention, bannissement à la paix.	Oui.
Ouvrier	Non.	Oui.	La mort.	Non.
André Dumont	Oui.	Non.	La mort.	Non.
TARN.				
Lasource	Absent.	Absent.	La mort.	Non.
Lacombe-Saint-Michel	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Solignac	Oui.	Non.	Détention, et bannissement à la paix.	Oui.
Campmas	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Marvesouls	Oui.	Oui.	Détention, déportation à la paix.	Oui.
Dambermeuil	...	...	Absent par maladie aux quatre appels.	...
Gouzy	Oui.	Oui.	La mort, avec sursis.	Oui.
Rochegude	Oui.	Oui.	Détention, bannissement à la paix.	Oui.
Meyer	Oui.	Oui.	La mort.	Non.
VAR.				
Escudier	Oui.	Non.	La mort.	Absent.
Charbonier	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Ricord	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Isnard	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Despinassy	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Roubaud	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Antiboul	Oui.	Non.	La détention.	Ni o. ni n.
Barras	Oui.	Non.	La mort.	Non.
VENDÉE.				
Goupilleau (J.-F.)	Absent.	Absent.	La mort, exécution prompte.	Non.
Goupilleau (P.-C.)	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Gaudin	Oui.	Oui.	La détention.	Non.
Maignen	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Fayau	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Morisson	...	...	Refuse de voter sur les quatre appels.	...
Musset	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Girard	Oui.	Non.	La réclusion.	Oui.
Garos	Oui.	Non.	La mort.	Non.
VIENNE.				
Piory	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Ingrand	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Dutrou-Bornier	Oui.	Oui.	Détention, bannissement à la paix.	Oui.
Martineau	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Bion	Oui.	Oui.	Détention, bannissement à la paix.	Oui.
Creuzé-Latouche	Oui.	Oui.	*Idem*.	Oui.
Thibaudeau	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Creuzé-Paschal	Oui.	Oui.	Détention, bannissement à la paix.	Oui.

NOM DES VOTANS.	LOUIS EST-IL COUPABLE ?	Y AURA-T-IL APPEL AU PEUPLE ?	QUELLE PEINE SERA INFLIGÉE A LOUIS ?	Y AURA-T-IL SURSIS ?
HAUTE-VIENNE.				
Lacroix	Oui.	Oui.	Détention, bannissement à la paix.	Oui.
Lesterpt-Beauvais	Oui.	Non.	La mort, avec sursis indivisible.	Oui.
Bordas	Oui.	Non.	La détention.	Non.
Gay-Vernon	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Faye	Oui.	Oui.	Détention, bannissement à la paix.	Oui.
Rivaud	Oui.	Oui.	*Idem.*	Oui.
Soulignac	Oui.	Oui.	*Idem*, sous peine de mort.	Oui.
VOSGES.				
Poulain-Grandpré	Oui.	Oui.	La mort.	Oui.
Hugo	...	...	Absent par maladie aux quatre appels.	...
Perrin	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Noël	...	...	Refuse de voter.	...
Jullien-Soubrait	Oui.	Oui.	La mort.	Oui.
Bresson	Oui.	Oui.	Détention, bannissement quand la sûreté publique le permettra.	Oui.
Corchey	Oui.	Oui.	Détention, exil après trois ans de paix sous peine de mort.	Oui.
Balland	Oui.	Absent.	La détention.	Oui.
YONNE.				
Maure aîné	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Lepelletier	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Turreau	Oui.	Non.	La mort.	Non.
J. Boileau	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Precy	Oui.	Oui.	La mort, avec sursis jusqu'à l'acceptation de la constitution.	Oui.
Bourbotte	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Herard	Oui.	Oui.	La mort.	Non.
Finot	Oui.	Non.	La mort.	Non.
Chastelin	Oui.	Oui.	Détention, bannissement à la paix.	Oui.



20. Le décret de la Convention est porté à Louis XVI, par Garat, ministre de la justice.

M. de Malesherbes avait déjà instruit le monarque de la fatale décision, et dans ce moment Louis XVI ne s'était montré affecté que de la douleur de son vertueux défenseur : « O mon Dieu! s'était-il écrié, était-ce donc là le prix que je devais attendre de tous mes sacrifices? N'avais-je pas tout tenté pour assurer le bonheur des Français? »

Après avoir écouté, sans la moindre altération, la lecture du procès-verbal de la Convention, qui lui est faite, d'une voix mal assurée, par le secrétaire du conseil, Grouvelle, Louis XVI remet au ministre un billet par lequel il demande à la Convention un sursis de trois jours pour se préparer à paraître devant Dieu, la liberté de voir sa famille, de laquelle il est séparé depuis le 16 décembre, et la faculté de mander librement le confesseur qu'il lui conviendra de désigner.

Les deux derniers points sont accordés : la Convention passe à l'ordre du jour sur la demande de trois jours de sursis.

« A huit heures et demie du soir, dit Cléry, valet de chambre du roi, la reine parut la première, tenant son fils par la main; madame Royale et madame Élisabeth la suivaient. Tous se précipitèrent dans les bras du roi. Un morne silence régna pendant quelques minutes, et ne fut interrompu que par des sanglots. Ils passèrent dans une salle destinée à leur entrevue, et où ils pouvaient être observés par un vitrage. Le roi s'assit, ayant la reine à sa gauche, madame Elisabeth et madame Royale presque en face; le jeune prince resta debout entre les jambes du roi. Tous étaient penchés vers lui, et le tenaient souvent embrassé. On voyait seulement qu'après chaque phrase du roi, les sanglots des princesses redoublaient, duraient quelques minutes, et qu'ensuite le roi recommençait à parler. Il fut aisé de juger, d'après leurs mouvements, que lui-même leur avait appris sa condamnation. Cette scène de douleur dura sept quarts d'heure, pendant lesquels il fut impossible de rien entendre. A dix heures un quart, le roi se leva le premier. Ils semblaient vouloir le retenir : « Je vous assure, leur dit le roi, que je vous reverrai demain à huit heures; » et en même temps il leur dit adieu, mais d'une manière si expressive que les sanglots redoublèrent. Madame Royale s'évanouit. »

Après le départ de sa famille, Louis XVI resta avec son confesseur, M. l'abbé Edgeworth de Fermont. Il témoigna le désir d'entendre la messe le lendemain et d'y communier. Les municipaux refusèrent d'abord de laisser passer des hosties sous prétexte qu'elles pourraient être empoisonnées. Plus tard ils en firent remettre deux au confesseur. Quand M. de Fermont eut reçu la confession du roi, il l'invita à prendre un peu de repos. Louis XVI dormit cinq heures et se leva à six. Tandis que Cléry préparait l'autel, il s'entretint encore avec son confesseur : « Que je suis heureux lui dit-il, d'avoir conservé mes principes de religion! où en serais-je, en ce moment, si Dieu ne m'avait point fait cette grâce? » Il entendit la messe, reçut la communion, et rentra ensuite quelques instants dans son cabinet.

21 janvier. A neuf heures du matin, le général Santerre, suivi de quelques gendarmes et de plusieurs municipaux, entre chez le roi. « Vous venez me chercher, lui dit Louis XVI? — Oui, » répond brusquement Santerre. Louis se jette alors aux pieds de son confesseur : « Tout est consommé, lui dit-il, donnez-moi votre bénédiction. » L'abbé de Fermont sollicite la triste mission d'accompagner Louis jusqu'à l'échafaud, et pénètre le prince de reconnaissance par cet acte de dévouement. Le roi présente alors son testament au municipal Jacques Roux, pour qu'il le remette à la reine ou à la Commune. « Cela ne me regarde point, répond ce forcené en *repoussant la main* du roi, je ne suis chargé que de vous conduire à l'échafaud. » Un autre commissaire reçoit ce testament. Le conseil exécutif provisoire avait décidé la veille que Louis serait conduit au lieu de l'exécution *dans la voiture du maire*; en effet, cette voiture attendait le roi dans la cour; il en prend le fond avec l'abbé de Fermont; deux gendarmes occupent le devant de la voiture. Arrivé à la place Louis XV, entre les Tuileries et les Champs-Elysées, sur cette place déjà marquée par les malheurs dont elle avait été le théâtre, à l'époque du mariage de Louis XVI (voyez l'année 1770), le roi met pied à terre, au bas de l'échafaud. Il était vêtu d'un habit de couleur puce, veste blanche, culote grise, bas de soie gris. Ses cheveux n'étaient point en désordre, ses traits ne paraissaient point altérés. Il ôte lui-même son habit, et ses mains sont aussitôt saisies par les bourreaux qui veulent les lui attacher. Il ne s'attendait pas à cette humiliation, et essaie de la repousser. « Sire, lui dit l'abbé de Fermont, c'est un trait de plus de ressemblance entre Votre Majesté et le Dieu qui va être sa récompense. » Louis se laisse attacher et monte sur l'échafaud d'un pas ferme, tandis que son courageux confesseur lui adresse ces sublimes et consolantes paroles : « Fils de saint Louis, montez au ciel! » Le roi se tourne vers le peuple, ou plutôt vers la force armée qui occupait seule la place, et s'écrie d'une voix forte: « Français! je meurs innocent! je pardonne à mes ennemis, et je prie Dieu qu'il leur pardonne. Je souhaite que mon sang.... » On n'en entendit pas davantage : un roulement de tambours, ordonné par Santerre, étouffa la voix de l'auguste patient. (Quelques écrivains ont prétendu que ce roulement avait été ordonné par Berruyer, commandant de la garde nationale.)

A dix heures vingt minutes le fils de saint Louis était monté au ciel!

M. Thiers, dans son *Histoire de la Révolution*, a tracé un tableau fort exact de la situation de la capitale au moment de cette horrible catastrophe. Ainsi que le remarque M. de Chateaubriand, « l'innocence de la victime s'emparant du génie de

l'auteur, le subjugue et se reproduit tout entière dans ces éloquentes paroles : »

« Dans Paris, dit M. Thiers, régnait une stupeur profonde ; l'audace du nouveau gouvernement a produit l'effet ordinaire que la force produit sur les masses; elle les avait paralysées et réduites au silence. Le conseil exécutif était chargé de la douloureuse mission de faire exécuter la sentence. Tous les ministres étaient réunis dans la salle de leur séance et comme frappés de consternation. Le tambour battait dans la capitale; tous ceux qu'aucune obligation n'appelait à figurer dans cette terrible journée se cachaient chez eux. Les portes et les fenêtres étaient fermées, et chacun attendait chez soi le triste événement. A huit heures, le roi partit du Temple. Des officiers de gendarmerie étaient placés sur le devant de la voiture. Ils étaient confondus de la piété et de la résignation de la victime. Une multitude armée formait la haie. La voiture s'avançait lentement au milieu du silence universel. On avait laissé un espace vide autour de l'échafaud. Des canons environnaient cet espace, et la vile populace, toujours prête à outrager le génie, la vertu et le malheur, se pressait derrière les rangs des fédérés, et donnait seule quelques signes extérieurs de satisfaction. »

L'histoire doit recueillir avec soin toutes les pièces de cet horrible procès. Voici les procès-verbaux d'exécution et d'inhumation, tirés des archives générales du royaume.

EXÉCUTION.

PROCÈS-VERBAL.

L'an mil sept cent quatre-vingt-treize, deuxième de la République française, et le vingt-un janvier;

Nous, soussignés, Jean-Antoine Lefèvre, suppléant du procureur-général-syndic du département de Paris, et Antoine-François Momoro, tous deux membres du Directoire dudit département, nommés aux effets ci-après par le conseil général du département,

Et François-Pierre Sallais et François-Germain Ysabeau, tous deux commissaires nommés par le Conseil exécutif provisoire aux effets également ci-après énoncés;

Nous sommes transportés à l'hôtel de la Marine, rue et place de la Révolution, lieu à nous indiqué par nos commissions, à neuf heures du matin de ce jour, où étant, nous avons attendu jusqu'à dix heures précises les commissaires nommés par la municipalité de Paris, ainsi que les juges et le greffier du tribunal criminel du département de Paris, en l'absence desquels l'un de nous a dressé le présent procès-verbal.

Nous nous sommes rassemblés à l'effet d'assister, du lieu où nous sommes, à l'exécution du décret de la Convention Nationale des quinze, dix-sept, dix-neuf et vingt janvier présent mois, et de la proclamation du conseil exécutif dudit jour, vingt de ce mois, dont les expéditions sont jointes au présent procès-verbal.

Et à dix heures un quart précis du matin, sont arrivés les citoyens Jacques-Claude Bernard et Jacques Roux, tous deux officiers municipaux et commissaires de la municipalité, munis de leurs pouvoirs, lesquels ont, conjointement avec nous, assisté aux opérations constatées par le présent procès-verbal;

Et à la même heure est arrivé, dans la rue et place de la Révolution, le cortége commandé par Santerre, commandant-général, conduisant Louis Capet dans une voiture à quatre roues, et approchant de l'échafaud dressé dans ladite place de la Révolution, entre le piédestal de la statue de ci-devant Louis XV et l'avenue des Champs-Elysées.

A dix heures vingt minutes, Louis Capet, arrivé au pied de l'échafaud, est descendu de la voiture;

Et à dix heures vingt-deux minutes il a monté sur l'échafaud. L'exécution a été à l'instant consommée, et sa tête montrée au peuple.

Et avons signé :

LEFÈVRE, MOMORO, SALLAIS, YSABEAU, BERNARD, JACQUES ROUX.

INHUMATION.

PROCÈS-VERBAL.

Le vingt-un janvier mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an deux de la République française

Nous, soussignés, administrateurs du département de Paris, chargés de pouvoirs par le conseil général du département, en vertu des arrêtés du conseil exécutif provisoire de la république française,

Nous sommes transportés à neuf heures du matin en la demeure du citoyen Picavez, curé de Sainte-Madelaine, lequel ayant trouvé chez lui, nous lui avons demandé s'il avait pourvu à l'exécution des mesures qui lui avaient été recommandées la veille par le conseil exécutif et par le département pour l'inhumation de Louis Capet. Il nous a répondu qu'il avait exécuté de point en point ce qui lui avait été ordonné par le conseil exécutif et par le département, et que le tout était à l'instant préparé.

De là, accompagnés des citoyens Renard et Damoureau, tous deux vicaires de la paroisse de Sainte-Madelaine, chargés par le citoyen curé de procéder à l'inhumation de Louis Capet, nous nous sommes rendus au lieu du cimetière de ladite paroisse, situé rue d'Anjou-Saint-Honoré, où étant, nous avons reconnu l'exécution des ordres par nous signifiés la veille au citoyen curé, en vertu de la commission que nous avions reçue du conseil général du département.

Peu après a été déposé, dans ledit cimetière, en notre présence, par un détachement de gendarmerie à pied, le cadavre de Louis Capet, que nous avons reconnu entier, dans tous ses membres, la tête étant séparée du tronc. Nous avons remarqué que les cheveux du derrière de la tête étaient coupés, et que le cadavre était sans cravate, sans habit et sans souliers. Du reste il était vêtu d'une chemise, d'une veste piquée en forme de gilet, d'une culotte de drap gris et d'une paire

de bas de soie gris. Ainsi vêtu, il a été déposé dans une bière, laquelle a été descendue dans la fosse qui a été recouverte à l'instant.

Le tout a été disposé et exécuté d'une manière conforme aux ordres donnés par le conseil exécutif provisoire de la république française.

Et avons signé avec les citoyens Picavez, Renard et Damoureau, curé et vicaires de Sainte-Madelaine.

Picavez, Renard, Damoureau, Leblanc et Dubois.

ACTE DE DÉCÈS DE LOUIS XVI.

Du lundi dix-huit mars *mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an second de la République. Acte de décès de* Louis Capet, du vingt-un janvier dernier, dix heures vingt-deux minutes du matin, *profession,* dernier roi des Français, *âgé de* trente-neuf *ans, natif de* Versailles, paroisse Notre-Dame, *domicilié* à Paris, Tour du Temple, *marié* à Marie-Antoinette d'Autriche; ledit Louis Capet, exécuté sur la place de la Révolution, en vertu des décrets de la Convention Nationale, des quinze, seize, dix-neuf et vingt dudit mois de janvier, en présence : 1° de Jean-Antoine Lefèvre, suppléant du procureur-général-syndic du département de Paris, et d'Antoine Momoro, tous deux membres du Directoire dudit département et commissaires en cette partie du conseil général du même département; 2° de François Pierre Sallais et de François-Germain Ysabeau, commissaires nommés par le conseil exécutif provisoire à l'effet d'assister à ladite exécution, et d'en dresser procès-verbal, ce qu'ils ont fait; 3° de Jacques-Claude Bernard et de Jacques Roux, tous deux commissaires de la municipalité de Paris, nommés par elle pour assister à cette exécution. Vu le procès-verbal de ladite exécution dudit jour vingt-un janvier dernier, signé Grouvelle, secrétaire du conseil exécutif provisoire, envoyé aux officiers publics de la municipalité de Paris, ce jourd'hui, sur la demande qu'ils en avaient précédemment faite au ministre de la justice; ledit procès-verbal déposé aux archives de l'état civil.

Pierre-Jacques Legrand, *officier public.*

Le document suivant n'est ni moins curieux ni moins intéressant que ce qui précède. C'est la lettre que l'exécuteur Sanson écrivit au rédacteur du *Thermomètre*, pour rectifier des détails sur l'exécution qu'on lui attribuait dans cette feuille. Il faut la donner avec toutes ses fautes d'orthographe : *C'est,* dit M. de Chateaubriand, *un original auquel il n'est pas permis de toucher.*

« Citoyen,

» Un voyage d'un instant a été cause que je n'ai » pas û l'honneur que vous me faite dans votre » journal au sujet de Louis Capet. Voici suivant » ma promesse l'exacte véritée de ce qui s'est » passé. Descendant de la voiture pour l'exécution » on lui a dit qu'il falait oter son habit. Il fit quel- » ques difficultées en disant qu'on pouvait l'exécu- » ter comme il était. Sur la représentation que la » chose était impossible, il a lui-même aidé à oter » son habit.. Il fit encore la même difficultée lors- » qu'il cest agi de lui lier les mains, qu'il donna » lui-même lorsque la personne qui laccompagnait » lui eût dit que c'était un dernier sacrifice. Alors » il s'informa sy les tembours batteroit toujour. Il » lui fut répondu que l'on n'en savait rien, et c'é- » tait la véritée. Il monta sur l'échaffaud et voulut » foncer sur le devant comme voulant parler. Mais » on lui représenta que la chose étoit impossible » encore, il se laissa alors conduire à l'endroit ou » on l'attachat et où il s'est écrié très haut : *Peu- » ple je meurs innocent*. Ensuite se retournant vers » nous il nous dit, *Messieurs je suis innocent de » tout ce dont on m'inculpe; je souhaite que mon » sang puisse cimenter le bonheur des Français.* » Voilà citoyen ses dernières et véritables paroles.

» L'espèce de petit débat qui se fit au pied de » l'échaffaud, roullait sur ce qu'il ne croyait pas » nécessaire qu'il otat son habit et qu'on lui liat » les mains. Il fit aussi la proposition de se couper » lui-même les cheveux.

» Et pour rendre hommage à la véritée il a sou- » tenu tout cela avec un sang-froid et une fermetée » qui nous a tous étonnés. Je reste très convaincu, » qu'il avait puisé cette fermetée dans les principes » de la religion, dont personne plus que lui ne pa- » raissoit pénétrée ny persuadé.

» Vous pouvez être assuré citoyen que voilà la » véritée dans son plus grand jour.

» J'ai l'honneur d'être votre concitoyen. Paris » ce 20 février 1793, l'an deuxième de la Républi- » que française.

» Sanson. »

Louis n'avait pas encore reçu la palme du martyre que déjà les sinistres prédictions de Vergniaud s'étaient révélées par un événement tragique. Le Pelletier de Saint-Fargeau, membre de la Convention, dînait, le 20, chez Février, restaurateur au Palais-Royal. Un jeune homme, nommé Pâris, ancien garde du corps, s'approche de lui : « N'es-tu pas Le Pelletier de Saint-Fargeau? » — « Oui. » — « N'as-tu pas voté la mort du roi? » — « Oui, avec douleur, mais selon ma conscience. » — « Eh bien! reçois ta récompense. » En prononçant ces mots, Pâris plonge son sabre dans le sein du député. On veut saisir le meurtrier, mais il s'échappe et parvient à quitter la capitale. Il fut arrêté quelques jours après à Forges-les-Eaux et se brûla la cervelle. Le corps de Le Pelletier de Saint-Fargeau a été transporté au Panthéon.

28. Monsieur et M. le comte d'Artois apprennent au château de Ham, en Westphalie, la mort de Louis XVI; ils publient une déclaration par laquelle ils reconnaissent M. le dauphin pour roi de France, sous le nom de Louis XVII. Monsieur prend le titre de régent du royaume, et donne à M. le comte d'Artois celui de lieutenant-général.

1er février. La Convention déclare la guerre à l'Angleterre et au stathouder de Hollande. Elle ordonne une levée de 300,000 hommes. Commencement de la guerre civile en Vendée. Il se forme une coalition armée contre la république fran-

çaise. Les puissances qui la composent sont : l'Autriche, la Prusse, les états de l'Empire, l'Angleterre, la Hollande, l'Espagne, le Portugal, les Deux-Siciles, l'Etat ecclésiastique et le roi de Sardaigne.

18 mars. Bataille de Nerwinde perdue par Dumouriez.

23. L'évêché de Bâle est réuni à la France sous le nom de département du Mont-Terrible. Création d'un comité de sûreté générale dans le sein de la Convention. Etablissement du tribunal révolutionnaire.

25. Vaincu, mais encore redoutable, Dumouriez traite avec les Autrichiens dans le but d'anéantir la faction jacobine en France. Il publie une déclaration contre la Convention et se propose de marcher sur Paris avec un corps de Français et d'Allemands. Le 1er avril, il fait arrêter les quatre commissaires, Camus, Quinette, Bancal et Lamarque, ainsi que le ministre de la guerre Beurnonville, envoyés à l'armée pour s'emparer de sa personne. Il les adresse au général Clayrfait qui les renvoie au prince de Cobourg. Celui-ci les déclare prisonniers d'état, et les fait passer de la Hollande en Moravie. Le 3 avril, Dumouriez, abandonné par son armée, est obligé de chercher un refuge dans l'armée autrichienne avec plusieurs officiers de son état-major.

6 avril. Etablissement du comité de salut public. Création de 1,200 millions d'assignats. Le même jour, un décret ordonne de conduire dans la citadelle de Marseille « tous les *individus* de la maison de Bourbon, autres que ceux détenus au Temple. » Le duc d'Orléans, déjà rayé de la liste des jacobins par ordre de Robespierre, est mis en état d'arrestation. C'est à cette époque qu'il jura à la tribune de la Convention que « si son fils, qui avait accompagné Dumouriez dans son émigration, était coupable, l'image de Brutus, qui se trouvait sous ses yeux, lui rappellerait son devoir. »

31 mai. Insurrection parisienne. Lutte révolutionnaire entre les Girondins et les Montagnards. Les Girondins, ayant découvert qu'on devait assassiner vingt ou vingt-cinq députés de leur parti, dénoncent les Jacobins à la Convention et obtiennent la formation d'une commission, nommée des *douze*, qui est chargée de poursuivre les égorgeurs. A six heures du matin, au son du tocsin, cent cinquante mille hommes entourent la Convention. Le maire se présente à la barre; il demande la proscription de vingt-deux députés de la Gironde, celle des membres de la commission des douze, l'expulsion de tous les nobles qui possèdent des places, et la levée d'une armée révolutionnaire. Pétion, Gensonné, Lehardi, Buzot, Lanjuinais, Chambon, Grangeneuve, Gorsas, Guadet, Birotteau, Salles, Rabaud-Saint-Etienne, Barbaroux, Brissot, Lasource, Louvet, Valazé, Lesage, Doulcet de Pontécoulant, Bertrand, Lidon, Vergniaud, Boileau, Gomaire, Gardien, Larivière, Bourgoing, Mollevault, Kervélégan, Vigée et L'Hordinière sont décrétés d'accusation. Le 2 juin, nouvelle insurrection : les ministres Lebrun et Clavières sont mis en arrestation. Ils sont remplacés par Destournelles et Desforgues. Soixante-treize députés protestent contre la tyrannie de la Montagne : ils sont décrétés d'accusation. Le régime de la terreur pèse sur toute la France. Plusieurs départements se révoltent contre la tyrannie de la Convention. La Gironde et le Calvados se mettent en insurrection comme la Vendée et la Bretagne. Marseille et Lyon ne tardent pas à suivre cet exemple. Pendant cette explosion de la guerre civile, la gloire militaire des Français s'éclipse un instant : quatre places du Nord tombent au pouvoir des Autrichiens: ce sont Valenciennes, Condé, le Quesnoy et Landrecies. Landau est bloqué, Mayence est cerné, et une partie du Roussillon est envahie par l'armée espagnole.

24 juin. Présentation au peuple français de la constitution de 1793. Elle est acceptée le 10 août suivant. Un quatre-vingt-septième département est formé sous le nom de Vaucluse.

Condorcet, Vérité, Duperret et Fauchet sont décrétés d'accusation.

14 juillet. Assassinat de Marat par Marie-Anne-Charlotte Corday, ci-devant d'Armant. Cette jeune fille fut exaltée par les malheurs des Girondins, dont plusieurs, étant proscrits, vinrent chercher un asile à Caën. Elle y conçut le projet de tuer Marat, qu'elle regardait comme le principal auteur de la guerre civile et des désastres de son pays. Elle arrive à Paris et va se loger rue des Vieux-Augustins, hôtel de la Providence, et après avoir acheté un couteau à gaîne au Palais-Royal, elle écrit à Marat pour lui demander un rendez-vous. Elle se présente deux fois sans pouvoir lui parler. Enfin elle est admise à sept heures du soir, pendant que Marat était dans son bain; elle lui remet un papier insignifiant et le frappe d'un coup de couteau, *près de la clavicule droite, entre la première et la seconde vraie côte, et si profondément que l'index a fait écart pour pénétrer de toute sa longueur à travers le poumon* (Rapport du chirurgien Pelletan). Traduite au tribunal révolutionnaire, Charlotte Corday n'a rien nié : condamnée à mort, elle a été exécutée le 17 juillet. Charlotte Corday était née à Saint-Saturnin en 1768. C'était une grande et belle personne âgée de 24 ans au moment de sa mort. Le corps de Marat est enterré avec pompe dans le jardin des Cordeliers.

25. Le gouvernement de Milan fait arrêter à Novate, territoire des Grisons, M. de Sémonville, ambassadeur de la république à Constantinople, et M. Maret (depuis duc de Bassano), ministre plénipotentiaire à Naples. Ils sont conduits dans les états de l'empereur d'Allemagne, et enfermés dans la forteresse de Custrin.

1er août. Destruction de quelques tombeaux des rois de France dans l'abbaye de Saint-Denis.

16. La Convention ordonne la levée en masse du peuple français pour la défense de la liberté. Le 23, elle met en réquisition tous les jeunes gens de dix-huit à vingt-cinq ans. Le 27, les habitants de Toulon livrent la ville aux Anglais. Le 28, le

général Custines est condamné à mort et exécuté. Le même jour, la Convention décrète un emprunt forcé d'un milliard à prendre sur toutes les propriétés.

5 septembre. Création d'une armée révolutionnaire ambulante qui parcourt les départements, traînant à sa suite de l'artillerie et la hideuse machine inventée par le docteur Guillotin. Les exécutions à mort s'organisent sur tous les points de la France.

27. Loi du *maximum* qui taxe toutes les denrées de première nécessité, et consomme la ruine du commerce en France.

7 octobre. Le journaliste Gorsas, mis hors la loi le 28 juillet, est arrêté au Palais-Royal, et condamné à mort. C'est le premier membre de la Convention envoyé au supplice.

9. Lyon, en insurrection depuis plusieurs mois, tombe au pouvoir de l'armée révolutionnaire, après un siége de soixante-dix jours. M. de Précy, qui avait commandé à Lyon pendant cette longue résistance, parvient à s'échapper; mais un grand nombre d'habitants sont victimes de leur dévoûment, et cinq à six mille d'entre eux sont mitraillés froidement par les vainqueurs ou précipités dans le Rhône. Les jacobins démolissent le plus beau quartier de la ville. Le nom de *Lyon* est changé en celui de *Ville-Affranchie*.

12 octobre. On exécute à Saint-Denis, par suite d'un décret de la Convention, l'exhumation des rois de France et la profanation de leurs tombes royales dans les caveaux de la basilique. On avait déjà, dans les premiers jours d'août, détruit dans l'église les tombeaux de Dagobert, de Clovis II, de Charles-Martel et des premiers rois de la troisième race. Les dévastations furent poursuivies jusques sur la toiture de l'église dont on enlève le plomb, pour le joindre à celui des cercueils. Lorsqu'on tira Henry IV de son cercueil, on trouva son corps parfaitement conservé, et son visage encore reconnaissable: une foule immense se porta dans le passage des chapelles basses où chacun put le voir pendant deux jours.

Depuis le 12 octobre jusqu'au 25 du même mois on continua tous les jours à exhumer les rois de France de la troisième race, ainsi que les princes et princesses de leurs familles: Valois et Bourbons furent tirés de leurs cercueils, et leurs ossements jetés pêle-mêle dans une grande fosse, creusée dans le cimetière dit *des Valois*, derrière le chœur de l'église, où ils furent recouverts d'une épaisse couche de chaux-vive.

14. Les Prussiens et les Autrichiens s'emparent des lignes de Weissembourg et de Lauterbourg.

Décret de la Convention qui ordonne de faire retourner toutes les plaques de cheminées qui portent des armes, des couronnes ou des fleurs de lys.

16. Marie-Antoinette, archiduchesse d'Autriche, reine de France et de Navarre, est traduite au tribunal révolutionnaire et condamnée à mort. Elle subit son sort avec autant de résignation et de courage que l'infortuné Louis XVI.

Cette auguste et malheureuse princesse avait été extraite du Temple et renfermée dans un cachot de la Conciergerie où elle était, depuis le 2 août, d'après ce décret de la Convention rendu sur le rapport de Barrère, au nom du comité de salut public:

« La Convention décrète,

» 1° Marie-Antoinette est renvoyée au tribunal » extraordinaire. Elle sera transférée sur-le-champ » à la Conciergerie.

» 2° Tous les individus de la famille Capet se» ront déportés hors du territoire de la république, » à l'exception des deux enfants de Louis Capet, » et des individus de la famille qui sont sous le » glaive de la loi.

» 3° Elisabeth Capet ne pourra être déportée » qu'après le jugement de Marie-Antoinette.

» 4° Les membres de la famille Capet *qui sont* » sous le glaive de la loi seront *déportés après le* » jugement, s'ils sont absous. »

Le 3 octobre, sur la demande de Billaud-de-Varennes, qui s'étonne de cet inconcevable délai *pour une femme la honte de l'humanité et de son sexe*, la Convention décrète que la veuve Capet sera jugée *dans la semaine*.

Marie-Antoinette fut défendue par Chauveau-Lagarde et Tronçon-du-Coudray. L'arrêt fut prononcé à quatre heures et demie du matin. Cette courageuse et infortunée princesse soutint les débats de cet odieux procès avec autant de calme que de fermeté, et confondit souvent les juges et les témoins par la dignité de ses réponses. Reconduite à la Conciergerie, elle écrivit à sa sœur madame Elisabeth, cette sublime lettre retrouvée, vingt-trois ans après, dans les papiers du conventionnel Courtois. Les juges de ce tribunal étaient Armand-Martial-Joseph Herman, *président;* Etienne Foucault, Gabriel-Toussaint Scellier, Pierre-André Coffinhal, Gabriel Deliège, Pierre-Louis Ragmey, Antoine-Marie Maire, François-Joseph Denizot, Etienne Maçon, *juges*, et Fouquier-Thinville, *accusateur public*.

A cinq heures du matin le rappel battit dans toutes les sections; à sept heures toute la force armée était sur pied, les canons étaient placés aux extrémités des ponts; à onze heures Marie-Antoinette sortit de la Conciergerie, et monta sur la charrette ordinaire des exécutions, vêtue d'un déshabillé de piqué blanc et d'un bonnet de mousseline. Elle avait à côté d'elle un prêtre assermenté vêtu en laïc, qu'elle n'écoutait pas. La gendarmerie à pied et à cheval escortait la charrette; de nombreuses patrouilles parcouraient les rues; trente mille hommes formaient une double haie sur la route du fatal cortége. La reine conserva son courage, et traversa Paris sans montrer ni abattement ni fierté: dans les rues du Roule et Saint-Honoré, les drapeaux tricolores aux fenêtres et les inscriptions révolutionnaires placées devant les maisons attirèrent son attention. En arrivant sur la place Louis XV, elle jeta un regard douloureux sur le château des Tuileries, monta avec calme les marches de l'échafaud, et à midi un

quart le bourreau montrait sa tête *au peuple* qui accueillit ce sanglant trophée par les cris de *vive la république!*

17. Bataille de Wattignies, gagnée par le général Jourdan sur le prince de Cobourg.

31. Vingt-et-un membres de la Convention, appartenant au parti de la Gironde, sont condamnés à mort. C'étaient les députés décrétés d'accusation après la journée du 31 mai; les vingt-un condamnés sont Brissot, Vergniaud, Gensonné, Fonfrède, Ducos, Valazé, Lasource, Sillery, Gardien, Carra, Duprat, Fauchet, Duperret, Beauvais, Duchâtel, Mainvielle, Lacaze, Boileau, Lehardy, Antiboul et Vigée. Vingt des condamnés marchèrent au supplice en chantant la *Marseillaise*. Valazé s'était tué avant l'exécution : son corps fut mis dans une charrette et conduit à la suite de ses collègues jusqu'au lieu du supplice.

6 novembre. Le duc d'Orléans, acquitté à Marseille par le tribunal révolutionnaire, est ramené à Paris. Robespierre le fait juger de nouveau et condamner à mort.

Il montra, jusqu'à son dernier moment, plus de courage qu'on n'aurait dû en attendre de sa précédente conduite. Il fut traduit au tribunal révolutionnaire avec le député Coustard, par suite du rapport d'Amar, sur la mise en jugement des Girondins; cette circonstance fit croire au duc d'Orléans que l'accusation n'était pas sérieuse, car le parti de la Gironde n'était pas celui auquel Philippe-Joseph *Egalité* s'était dévoué dans la Convention. Lors de la lecture de cet acte d'accusation, quand on arriva au grief reproché à Carra, d'avoir voulu placer le duc d'Yorck sur le trône de France, il s'écria : « Mais en vérité, ceci a l'air d'une plaisanterie. » Interpellé par le tribunal de déclarer ce qu'il avait à répondre aux accusations portées contre lui, il dit : « Qu'elles se détruisaient d'elles-mêmes, et qu'elles ne lui étaient pas applicables, puisqu'il était notoire qu'il avait été constamment opposé au système et aux mesures du parti qu'on l'accusait d'avoir favorisé. »

Voici les passages les plus remarquables de l'interrogatoire que le président du tribunal révolutionnaire a fait subir au duc d'Orléans : « N'avez-vous pas assisté à des conciliabules chez Pétion? — Non. — Comment avez-vous pu consentir à livrer votre fille entre les mains de ce traître et de la Genlis, femme adroite et perfide, qui depuis a émigré? — J'ai, à la vérité, consenti à livrer ma fille à la femme Sillery qui ne méritait pas ma confiance; elle s'est associé Pétion; je lui ai donné sans dessein mon approbation pour qu'il l'accompagnât en Angleterre. — Mais vous ne deviez pas ignorer que la Sillery était une intrigante? — Je l'ignorais. — N'est-ce pas par suite d'une combinaison que vous, accusé, avez voté la mort du tyran, tandis que Sillery, qui vous était attaché, a voté contre? — Non; j'ai voté en mon ame et conscience. — N'avez-vous pas dit un jour à un député que vous rencontrâtes : *Que me demanderas-tu quand je serai roi?* — Je n'ai jamais tenu ce propos. — Ne serait-ce point à Poultier à qui vous l'auriez tenu; et celui-ci ne vous a-t-il pas répondu : *Je te demanderai un pistolet pour te brûler la cervelle?* — Non. — Les raisons du voyage de votre fille n'avaient-elles pas pour but de la marier à quelque prince de la maison d'Angleterre? — Non. — Avez-vous eu connaissance des manœuvres de Dumouriez avant que sa trahison eût éclaté? — Non. — Comment pensez-vous faire croire aux citoyens jurés que vous ignoriez les manœuvres de ce scélérat, lui qui était votre créature; vous dont le fils commandait sous ses ordres, et qui a fui avec lui en partageant sa trahison envers le peuple français; vous qui aviez votre fille près de lui, et qui entreteniez des correspondances avec lui? — Je n'ai jamais reçu de lui que deux ou trois lettres qui ne roulaient que sur des choses très indifférentes. — Pourquoi, dans la république, souffriez-vous que l'on vous appelât *prince?* — J'ai fait tout ce qui dépendait de moi pour l'empêcher; je l'avais même fait afficher à la porte de ma chambre, en observant que ceux qui me traiteraient ainsi seraient condamnés à l'amende en faveur des pauvres. »

La sentence fut prononcée en ces termes par le président Herman :

« Le tribunal, d'après la déclaration unanime du jury, portant que Louis-Philippe-Egalité, ci-devant duc d'Orléans, et Anne-Pierre Coustard, ex-députés à la Convention Nationale, sont convaincus d'être les auteurs ou complices de la conspiration qui a existé contre l'unité et l'indivisibilité de la république, contre la liberté et la sûreté du peuple français, condamne lesdits Egalité et Coustard à la peine de mort. »

Après avoir entendu sa condamnation, le duc d'Orléans dit à ses accusateurs et à ses juges : « Puisque vous étiez décidé à me faire périr, vous auriez dû au moins chercher des prétextes plus plausibles pour y parvenir; car vous ne persuaderez jamais à qui que ce soit que vous m'avez cru coupable de tout ce dont vous venez de me déclarer convaincu; et vous moins que personne, vous qui me connaissez si bien, » ajouta-t-il en regardant fixement le chef du jury (Antonelle, avec lequel le duc d'Orléans avait eu des relations). « Au reste, continua-t-il, puisque mon sort est décidé, je vous demande de ne pas me faire languir ici jusqu'à demain, et d'ordonner que je sois conduit à la mort sur-le-champ. » (*Mémoires de Montpensier.*) On lui accorda sans difficulté cette cruelle faveur. Il traversa, en défiant ses juges, la salle d'audience, et alla se placer lestement sur la fatale charrette, où il trouva, outre Coustard, trois autres compagnons de supplice, dont un pauvre serrurier, à qui il se mit à donner du courage par ses paroles. Par un raffinement de cruauté, on fit arrêter la charrette sur la place du Palais-Royal, devant la grande porte d'entrée: le prince promena ses regards sur la façade de son palais avec une sorte d'indifférence, et se retourna ensuite du côté du château-d'eau. La charrette reprit sa marche. Peut-être alors Louis-Philippe d'Orléans comprit-

lt qu'il laissait là terre derrière lui. « Lorsqu'il eut passé la rue Richelieu, il demanda, dit Montjoie, au prêtre qui était sur la charrette de se rapprocher de lui, et de ne plus l'abandonner. » Il monta sur l'échafaud avec fermeté, et mourut avec courage à l'âge de quarante-six ans. Ainsi périt ce prince, dont la triste célébrité restera dans l'histoire comme un mémorable exemple des vicissitudes de la fortune et de l'inconstance de la faveur populaire. Quelques mois auparavant, sur la même place, la mort de Louis XVI avait jeté la stupeur dans le peuple; la mort de Louis-Philippe d'Orléans le remplit de joie. A l'aspect de sa tête coupée, toute la *place de la Révolution* retentit d'applaudissements. « C'était comme une justice atroce, telle qu'on eût pu la trouver sur une terre sauvage. » (*Histoire des ducs d'Orléans.*)

10. Décret qui ordonne que le culte de la *Raison* remplacera le culte catholique. L'église de Notre-Dame à Paris est consacrée aux cérémonies de cette nouvelle religion.

17. Le général Houchard est condamné à mort.

24. Création du calendrier républicain : il divise l'année en douze mois égaux, de trente jours, et les mois en trois décades. Les mois d'automne sont nommés : *vendémiaire*, *brumaire*, *frimaire*; les mois d'hiver : *nivose*, *pluviose*, *ventose*; les mois de printemps : *germinal*, *floréal*, *prairial*; et les mois d'été : *messidor*, *thermidor*, *fructidor*. Pour compléter l'année, on ajoute à ces douze mois cinq jours, nommés d'abord *sans-culotides* et ensuite *jours complémentaires*. L'année commence le 22 septembre. L'ère vulgaire est abolie et remplacée par l'ère républicaine, qui commence à compter du 22 septembre 1792, jour de la fondation de la république. On voulait aussi diviser le jour en dix heures et l'heure en cent minutes; mais ce changement n'a jamais été mis à exécution.

19 décembre. Le général Dugommier reprend Toulon qui est abandonné par les Anglais. Napoléon Bonaparte, employé à ce siége par la protection de Salicetti et de Barras, y commandait l'artillerie, et eut la plus grande part à la reddition de la place.

27. Les Français reprennent les lignes de Weissembourg et de Lauterbourg.

1794. (An II de la Rép. franç.)

Dès la fin de l'année précédente, et, par une conséquence toute naturelle de la déification de la *Raison*, la France avait été affligée par un scandale inconnu jusqu'alors aux peuples en révolution : Gobel, ancien évêque de Lydda *in partibus* et archevêque *constitutionnel* de Paris, s'était rendu à la barre de la Convention, accompagné de ses grands-vicaires, et y avait fait publiquement abjuration de son sacré ministère, déclarant que « pendant soixante années de sa vie, il avait été un hypocrite. » Ce déplorable exemple est imité par un grand nombre de prêtres, entraînés à cette apostasie par leurs mauvaises passions et par un vain désir de popularité révolutionnaire. Les églises sont profanées et les objets du culte catholique traînés dans les rues par des hommes qui ne rougissent pas de s'intituler la *faction des athées*. Les jacobins promènent des prostituées sur des chars de triomphe et les font asseoir sur les autels du vrai Dieu. On chante des hymnes en l'honneur de ces *déesses de la Raison*, on brûle de l'encens à leurs pieds, on les invoque comme des divinités. Pendant ces démonstrations sacriléges, la *Montagne* ne néglige rien pour appesantir sur toute la France le joug de son despotisme sanguinaire. Les plus hardis jacobins sont envoyés dans les provinces avec des pouvoirs dictatoriaux : Carrier répand la terreur à Nantes, en faisant construire, pour les déportés, des bateaux à soupape qui noient cent personnes à la fois. (*Il fut* aussi l'inventeur de ces horribles *mariages républicains* qui consistaient à garotter *ensemble, et* face à face, deux *suspects* de sexe différent *qu'on* précipitait ensuite dans la mer.) Tallien désole Bordeaux et ne montre quelques sentiments de modération que lorsqu'il est subjugué par les charmes de Mme de Fontenay, fille du négociant Cabarus, et depuis comtesse de Caraman ; Barras et Fréron déciment Marseille et Toulon, où le dernier se fait décerner le nom fastueux de *sauveur du Midi*, pour avoir inventé des supplices contre les personnes suspectes; Lebon organise la terreur dans le Pas-de-Calais et couvre de sang et de deuil la ville d'Arras, qui l'avait vu naître; Maignet ravage le Comtat-Venaissin et livre aux flammes une malheureuse commune qui a laissé couper son *arbre de la liberté*; Collot-d'Herbois mérite à Lyon le surnom de *tigre* et de *mitrailleur*, et se venge par ses fureurs, comme député, des sifflets qu'il y a reçus comme comédien; Fouché, d'un génie trop vaste pour circonscrire ses crimes dans l'enceinte d'une seule ville, fait couler le sang à Nantes, à Nevers, à Moulins et à Lyon; enfin d'autres montagnards non moins odieux envoient *décadairement* (tous les dix jours) à la Convention le récit honteux de tous les crimes qu'ils ont pu commettre dans les Alpes ou dans les Pyrénées pour établir *le règne de la liberté* en France.

4 février (16 *pluviose*). La Convention décrète la liberté des nègres dans les colonies.

24 mars (4 *germinal*). Les jacobins continuent à se débarrasser de leurs adversaires : plusieurs membres de la faction des cordeliers, Hébert, dit le *père Duchesne*, Ronsin, *Anacharsis*-Cloots, Vincent et quelques autres, sont condamnés à mort. Le 5 avril (16 germinal), Danton, Lacroix, Chabot, Camille Desmoulins, Hérault de Séchelles subissent le même supplice. Danton fut condamné avec cette absence de formes et la cruauté habituelles à ce tribunal révolutionnaire, qu'il avait lui-même institué. Chaumette est exécuté le 13 du même mois. Le régime de la terreur est en pleine activité à Paris. Pendant trois mois, des charrettes, encombrées de victimes, se dirigent chaque jour vers l'échafaud établi successivement à la place Louis XV, à la porte Saint-Antoine et au rond-point de la barrière du Trône.

Les armées de la République reprennent l'offensive sur plusieurs points. Les Espagnols, poursuivis de toutes parts, abandonnent le territoire français; les Prussiens, commandés par Wurmster, sont défaits par le général Hoche qui, de concert avec Pichegru, parvient à débloquer Landau et fait évacuer l'Alsace. Le général Jourdan force le prince de Cobourg à lever le siége de Maubeuge. Dans la Vendée, le sort des armes se montre également contraire à la cause de l'insurrection royaliste. Les atrocités ordonnées par les généraux Rossignol et Westermann rallient d'abord sous le drapeau de la Vendée tous les hommes en état de porter les armes, et ceux-ci battent les soldats républicains à Saumur, à Châtillon, à Brissac et sous les murs de Mortagne. Défaits à leur tour aux environs de Chollet, les Vendéens repassent la Loire sous les ordres de M. Henri de Larochejaquelein, commandant en chef de l'armée royale. Ce général s'empare cependant de Condé, de Château-Gonthier, et ensuite de Laval; il échoue à l'attaque de Granville et à celle d'Angers; il perd tous ses bagages dans la ville du Mans, se retire dans le haut Poitou, et après un combat meurtrier sous les murs de Gesté, il est tué, à la fin de mars, dans une escarmouche, par un soldat républicain qu'il poursuivait.

La révolution française avait rencontré une opposition persévérante dans les provinces de l'Ouest. Les habitans de ces contrées, aussi attachés à leur roi qu'au culte de leurs pères, s'étaient constamment montrés indignés par toutes les innovations politiques et religieuses qui dégradaient alors la France. Dès 1791, il avait été question d'un soulèvement général de la Bretagne : il éclata au commencement de l'année 1793, lorsqu'on y apprit le supplice de Louis XVI, et à l'occasion d'une levée d'hommes que la Convention avait ordonnée. Les parties de la Bretagne et de l'Anjou qui sont au midi de la Loire, avec une portion du Poitou, furent les premières qui prirent les armes. Les chefs étaient des gentilshommes du pays; et, il faut le dire à la louange de ces généraux improvisés, les plus beaux traits de courage et d'excellentes dispositions militaires ne furent pas les seuls titres de gloire qu'ils acquirent dans les premiers temps de l'insurrection; ils donnèrent des preuves de modération et d'humanité qu'on n'espère pas toujours rencontrer dans les chefs d'une guerre civile. Plus tard d'affreuses cruautés ont donné lieu à d'horribles représailles. La Vendée eut d'abord des succès. Alors la discipline des insurgés était exacte et sévère; les chefs montraient de la piété. « On n'eût pas entendu un seul blasphème dans leurs rangs, dit un historien, et la prière précédait toujours le combat. » Ces vertus parurent s'altérer dans la suite, et la perte de la discipline fut le signal des revers des armées royalistes. L'affaire du Mans a été le dernier acte d'une résistance qui avait commencé sous les plus heureux auspices, et qui aurait pu rendre le calme à la France, si elle avait été mieux conduite. La prise de la ville du Mans fut moins un combat qu'une boucherie. On égorgea de sang-froid, après la bataille, des femmes, des enfants qui étaient à la suite de l'armée. Les malades et les blessés furent également massacrés. Une législation atroce avait mis tous les habitants de ce pays *hors la loi*, et des décrets de la Convention avaient ordonné la destruction des villages et l'enlèvement des femmes et des enfants. Les généraux républicains n'exécutèrent que trop fidèlement ces ordres barbares. Les malheureux royalistes, errants de tous côtés, étaient massacrés sans distinction d'âge ni de sexe. Quinze cents paysans qui avaient mis bas les armes à Savenay, en criant *Vive la nation!* furent fusillés. Ces scènes sanglantes mirent fin à ce qu'on appelait la *grande Vendée*. C'est alors que Nantes devint le théâtre des plus révoltantes atrocités. Carrier y ordonna quatre principales noyades, dans l'une desquelles huit cents individus de tout âge et de tout sexe furent mutilés et fusillés, parce que le bateau à soupape ne coulait pas à fond assez vite. Une commission militaire jugea jusqu'à deux cents Vendéens par jour. Il en périt près de trois mille en un mois. A Noirmoutiers deux mille royalistes, qui s'étaient rendus à discrétion, furent inhumainement sacrifiés. A leur tête était le brave d'Elbée, nommé généralissime des armées royales. D'Elbée, que de nombreux actes de générosité recommandaient à la commisération de ses vainqueurs, fut, tout couvert de blessures, porté dans un champ pour y être fusillé. Après ces désastres, quelques chefs essayèrent encore de lutter contre les forces que le gouvernement républicain avait dirigées sur ces contrées. Charette, Stofflet et quelques autres généraux royalistes rassemblèrent les débris de l'insurrection. L'année 1794 se passa à les poursuivre. Vaincus dans un pays, ils se retiraient dans un autre, et reparaissaient ensuite avec de nouvelles forces. Ces engagements partiels durèrent jusqu'au commencement de 1795, où Charette et Stofflet conclurent une paix qui fut suivie bientôt de nouvelles hostilités, et quelque temps après de leur fin tragique.

7 mai (18 *floréal*). Robespierre fait rendre un décret qui déclare que le peuple français *reconnaît* l'existence d'un Être Suprême et l'immortalité de l'âme. Le 8 juin (20 *prairial*), il assiste en personne à la célébration de la fête de l'Etre-Suprême. Il n'avait plus qu'un pas à faire pour obtenir la dictature à laquelle il aspirait. Une circonstance imprévue renversa ses projets : un membre du tribunal révolutionnaire ayant été arrêté, on trouva sur lui une liste de proscription dressée par Robespierre contre les membres du comité de salut public : cette découverte décida de la chute des jacobins.

10 mai (21 *floréal*). Madame Elisabeth, sœur de Louis XVI, est condamnée à mort par le tribunal révolutionnaire. « Compagne et consolatrice de son frère et de la reine, c'est elle dont la force mêlée de douceur, mais inébranlable, soutint

souvent leur courage au milieu de ces longues épreuves faites pour abattre la vertu la plus ferme. Elle monta sur l'échafaud avec calme et résignation, ne proféra pas une seule plainte, et semblait heureuse d'aller rejoindre, dans une autre vie, ceux qu'elle avait tant aimés dans celle-ci. » (*Biographie moderne.*) Madame Elisabeth, âgée de trente ans, et dans tout l'éclat de sa beauté, fut conduite à l'échafaud avec vingt-quatre autres condamnés; elle avait été amenée la veille du Temple à la Conciergerie.

11 (22 *floréal*). Décret qui ordonne la réclusion de tous les prêtres infirmes et sexagénaires dans le chef-lieu de leur département.

27 (8 *prairial*). Décret qui enjoint aux armées de la République de ne faire aucun prisonnier. Hâtons-nous de le dire, à l'honneur des soldats français, ce décret n'a jamais été exécuté : dans ces temps de calamités publiques, la gloire et l'humanité s'étaient réfugiées dans les camps. « Les prodiges de nos soldats ne furent point l'œuvre de la Terreur; ils tinrent à l'esprit militaire des Français, qui se réveillera toujours au son de la trompette. Ce ne furent point les commissaires de la Convention et les guillotines à la suite des victoires qui rétablirent la discipline dans les armées; ce furent les armées qui rapportèrent l'ordre dans la France. » (*Chateaubriand.*)

Création de l'*Ecole de Mars* (1er juin), supprimée cinq mois après. Elle était composée de jeunes gens de seize à vingt ans destinés au service militaire. On appelait ces jeunes soldats, dont l'uniforme, moitié grec et moitié français, avait été dessiné par David, les *pages de Robespierre.* Il avait eu, dit-on, le projet d'en faire une garde prétorienne.

26 juin (8 *messidor*). Bataille de Fleurus, gagnée par le général Jourdan. La Belgique est envahie une seconde fois. Le général Dugommier, commandant en chef de l'armée des Pyrénées-Orientales, remporte de grands avantages sur les Espagnols (batailles des Albères et de Saint-Laurent de la Monga). Dugommier survécut peu à ses victoires, et fut tué le 17 novembre (27 *brumaire* an III), à l'affaire de Saint-Sébastien.

27. Le tribunal révolutionnaire fait conduire à l'échafaud le maréchal duc de Mouchi et sa femme : l'un est âgé de quatre-vingts ans et l'autre de soixante-dix. L'histoire des révolutions offre peu d'exemples d'un pareil excès de barbarie.

13 juillet (25 *messidor*). Les représentants Pétion et Buzot, mis hors la loi, sont trouvés morts et à moitié dévorés par les animaux, près de Saint-Emilion dans la Gironde.

27. JOURNÉE DU 9 THERMIDOR. Robespierre, dénoncé par Tallien, est décrété d'accusation. Ses partisans le délivrent. Il se réfugie dans le sein de la Commune de Paris, qu'il met en insurrection, et qu'il n'ose cependant faire marcher, avec la force armée, contre la Convention. Arrêté le même jour à l'Hôtel-de-Ville, avec Couthon, Saint-Just, Lebas, Henriot, Robespierre jeune, et tous les membres de la Commune, il essaie de se brûler la cervelle et ne fait que se défigurer. Robespierre et ses partisans, au nombre de soixante-onze, sont guillotinés. Fin du régime de la terreur; le sang cesse de ruisseler sur les places publiques.

On a fait pour Robespierre l'épitaphe suivante :

« Passant ne pleure point son sort,
» Car s'il vivait, tu serais mort. »

Les principales victimes du *règne de la terreur* furent Lechappelier, Bailly et le vertueux Malesherbes, qui accompagna à l'échafaud sa fille et sa petite-fille; Thouret et d'Esprémenil, *André* Chénier, que son frère, membre de la Convention, aurait peut-être pu sauver; Roucher, l'auteur du joli poème des *Mois*; Loiserolles *père*, qui se fit conduire à la mort en place *de son fils;* le célèbre Lavoisier et les fermiers généraux, *qui* moururent tous avec un courage qu'on ne devait pas attendre des habitudes de leur vie (1); les quatre Loménie de Brienne, les négociants de Sedan; les jeunes filles de Verdun; des généraux qui même avaient combattu avec gloire pour la république; madame Elisabeth; une foule de femmes aussi remarquables par leur jeunesse et leur beauté que par leurs vertus; les *Girondins*, les *Cordeliers* et un grand nombre de nobles qui peuplaient les prisons et qu'on conduisait au supplice comme un vil bétail entassé sur une même charrette; ce qui fit désigner ces exécutions par l'horrible et ignoble mot de *charretée.*

Plusieurs écrivains ont cherché à établir le chiffre des victimes immolées pendant cette époque de terreur. Il n'est aucun d'eux qui offre autant de garantie, pour l'exactitude, que le républicain Prud'homme : partisan de la révolution, il a recueilli, dans six gros volumes, tous les détails des événements qui se passaient sous ses yeux. Deux de ces volumes sont consacrés à un dictionnaire où chaque *criminel* se trouve inscrit, à sa lettre alphabétique, avec « ses nom, prénoms, âge, lieu de naissance, qualité, domicile, profession, date et motif de la condamnation, jour et lieu d'exécution. »

Les victimes exécutées y sont ainsi réparties :

Ci-devant nobles.	1,278
Femmes *idem*	750
Femmes de laboureurs et d'artisans. . .	1,467
Religieuses.	350
Prêtres.	1,135
Hommes non nobles de divers états. . .	13,633
Total.	18,613

(1) C'est en parlant de ces riches proies de l'avarice révolutionnaire, que Barrère disait : *Nous avons vu avec plaisir qu'ils laissaient après eux plus d'or que de regrets, et qu'ils avaient rendu sur l'échafaud plus de tabac que de sang.* Cette horrible plaisanterie peint toute une époque.

Femmes mortes de frayeur ou par suite de couches prématurées	**3,400**
Femmes enceintes et en couches	**348**
Femmes tuées dans la Vendée	**15,000**
Enfants tués dans la Vendée	**22,000**
Morts dans la Vendée	**900,000**
Victimes sous le proconsulat de Carrier, à Nantes	**32,000**
Parmi lesquelles on compte :	
Enfants fusillés	**500**
***Idem* noyés**	**1,500**
Femmes fusillées	**264**
***Idem* noyées**	**500**
Prêtres fusillés	**300**
***Idem* noyés**	**460**
Nobles noyés	**1,400**
Artisans noyés	**5,300**
Victimes à Lyon	**31,000**

« Dans ces nombres ne sont pas compris les massacrés à Versailles, aux Carmes, à l'Abbaye, à la glacière d'Avignon, les fusillés de Toulon et de Marseille après les siéges de ces deux villes, et les égorgés de la petite ville provençale de Bedoin, dont la population périt tout entière.

» Pour l'exécution de la loi des suspects (21 septembre 1793), plus de cinquante mille comités révolutionnaires furent installés sur la surface de la France. D'après les calculs du conventionnel Cambon, ils coûtaient annuellement cinq cent quatre-vingt-onze millions (assignats). Chaque membre de ces comités recevait trois francs par jour, et ils étaient cinq cent quarante mille : c'était cinq cent quarante mille accusateurs ayant droit de désigner à la mort. A Paris seulement on comptait soixante comités révolutionnaires ; chacun d'eux avait sa prison pour la détention des suspects.

» Vous remarquerez que ce ne sont pas simplement des nobles, des prêtres, des religieux, qui figurent ici dans le registre mortuaire ; mais voilà dix-huit mille neuf cent vingt-trois hommes non nobles, de divers états, et deux mille deux cent trente-une femmes de laboureurs et d'artisans, deux mille enfants guillotinés, noyés et fusillés : à Bordeaux, on exécutait pour crime de *négociantisme*. Des femmes ! mais savez-vous que dans aucun pays, dans aucun temps, chez aucune nation de la terre, dans aucune proscription politique, les femmes n'ont été livrées au bourreau, si ce n'est quelques têtes isolées, à Rome, sous les empereurs ; en Angleterre, sous Henri VIII, la reine Marie et Jacques II ? La Terreur a seule donné au monde le lâche et impitoyable spectacle de l'assassinat juridique des femmes et des enfants en masse. » (Chateaubriand, *Etudes historiques*.)

« Qu'on se représente, dit un écrivain religieux, au milieu de ces scènes terribles, l'état de la France, l'abattement, le deuil et la désolation générale, l'horreur et la crainte glaçant tous les cœurs : on ne songeait qu'à se cacher à tous les regards ; on redoutait jusqu'à ses propres larmes. La pitié, étouffée par la terreur, n'osait se montrer. En voyant tomber autour de soi ses parents, ses amis, on tremblait dans l'attente d'un pareil sort. Le passé, le présent, l'avenir ne présentaient que des idées effrayantes. Telle fut pourtant, pendant près de deux ans, la situation déplorable d'un pays autrefois si florissant, d'un peuple si fier de sa civilisation ; tel fut le résultat des lumières nouvelles qu'on lui avait procurées ; tel fut l'essor heureux que prirent cette perfectibilité dont on nous parle encore, cette morale qu'on avait voulu refondre, cette souveraineté du peuple qui n'est jamais que celle du plus ambitieux ou du plus habile. Les auteurs de tant d'attentats, c'est encore une observation remarquable, furent en même temps les plus violents persécuteurs de la religion. Ces ennemis de l'humanité firent aussi une guerre implacable au christianisme. Il lui est glorieux d'avoir eu pour adversaires et pour oppresseurs ceux qui l'étaient du genre humain, et d'avoir été frappé des mêmes coups par lesquels on voulait abattre toutes les institutions sociales ; et ce furent ces mêmes hommes qui annoncèrent impudemment, dans une proclamation, que *la vertu et la justice étaient à l'ordre du jour* : c'était l'expression hypocrite de ces tyrans, qui foulaient aux pieds toute justice et toute vertu : mais ils avaient dénaturé le langage, appelant *bien* ce qui était *mal*, et *mal* ce qui était *bien* ; ils prodiguaient le nom de fanatiques à ceux qui ne partageaient pas leur fanatisme ; ils transformaient la modération en vice et la bonté en crime ; ils faisaient écrire sur toutes les portes, *liberté, égalité*, et l'esclavage et le despotisme étaient au comble ; ils parlaient de morale, et ils la pervertissaient ; ils rendaient des hommages à la raison et ils l'outrageaient par mille extravagances. » (*Mém. pour servir à l'hist. ecclés.*)

24 août (7 *fructidor*). Réorganisation des comités de salut public et de sûreté générale, dont l'autorité est restreinte. Les personnes arrêtées comme suspectes obtiennent leur liberté.

Incendie du dépôt de salpêtre de l'Abbaye-Saint-Germain-des-Prés. Explosion de la poudrière de Grenelle qui fait périr quinze cents personnes.

2 septembre (16 *fructidor*). La Convention s'attribue les fonctions de la commune de Paris dont les pouvoirs avaient été souvent supérieurs à ceux des comités de la Convention.

(An III) 11 novembre (21 *brumaire*). Le club des jacobins est fermé. Un mois après, soixante-treize députés, arrêtés à la suite du mouvement du 31 mai 1793, rentrent à la Convention et reprennent leurs fonctions.

15 décembre (25 *frimaire*). Le représentant du peuple Carrier, si déplorablement célèbre par sa mission à Nantes, est condamné à mort.

24 (4 *nivose*). Abolition de la loi du *maximum*. Les conséquences de cette impolitique mesure continuent néanmoins à se faire sentir : le commerce est totalement anéanti, et une effroyable disette désole toutes les parties de la France.

1795. (An III.)

3 janvier (14 *nivose*). Déclaration signée à Saint-Pétersbourg, entre la Russie et l'Autriche, relative au dernier partage de la Pologne, et à la portion de ce royaume qui est réunie à la monarchie prussienne.

19 (30 *nivose*). Pichegru achève la conquête de la Hollande et s'empare de la ville d'Amsterdam. Les Hollandais avaient rompu toutes leurs digues et inondé la campagne à plusieurs lieues autour de la ville; mais la rigueur du froid ayant fait une vaste plaine de glace de ces marais remplis d'eau, c'est sur ce champ de bataille que Pichegru remporte une victoire aussi glorieuse pour les armes françaises que celles de Valmy et de Fleurus. On vit, dans cette bataille, le spectacle inoui des régiments de cavalerie et des batteries d'artillerie manœuvrant sur la glace.

9 février (21 *pluviose*). Traité de paix signé à Paris, entre la république française et le grand-duc de Toscane.

17 (29 *pluviose*). Pacification de la Vendée. Charette accepte la paix à Nantes au nom des Vendéens. Stofflet, chef des chouans, y adhère le 20 avril suivant (1er *floréal*).

1er avril (12 *germinal*). Les faubourgs de Paris se révoltent contre la majorité de la Convention. Cette tentative n'a point de succès.

5 (16 *germinal*). Traité de paix signé à Bâle, entre la république française et le roi de Prusse. Les Français évacuent les états prussiens de la rive droite du Rhin.

7 (18 *germinal*). Décret qui consacre l'uniformité des poids et mesures en France, et établit le système décimal, mis en activité le 22 décembre suivant (1er *nivose*).

6 mai (17 *floréal*). Exécution de Fouquier-Thinville, accusateur public au tribunal révolutionnaire.

16 (27 *floréal*). Traité de paix entre la république française et la Hollande: le stathoudérat est aboli. Cession de la Flandre hollandaise.

20 (1er *prairial*). Nouvelle insurrection des jacobins. Soixante mille individus portant sur leurs chapeaux ces mots écrits à la craie : *du pain et la constitution de* 93, assiégent les portes de la Convention; ils envahissent les tribunes et font une pathétique peinture de la misère publique. Le député Ferraud, de retour d'une mission pour les subsistances, veut calmer la fermentation; sa voix est étouffée par les clameurs des tribunes; le tumulte augmente, les portes de la Convention sont enfoncées, et une multitude armée remplit la salle. On se précipite sur Ferraud : il veut se réfugier dans les couloirs, et tombe frappé par un coup de pistolet dans la poitrine. Bientôt la tête de Ferraud est rapportée dans la salle, et répand la terreur parmi les députés opposés aux jacobins. Un membre de ce parti en profite pour lire l'acte d'insurrection : Romme, organe des Montagnards, fait décréter que tous les individus emprisonnés pour faits révolutionnaires seront mis en liberté, et que les députés proscrits, pour cause de complicité avec Robespierre, rentreront dans la Convention. On investit de la puissance exécutive Duquesnoi, Prieur, Bourbotte et Duroi. Le triomphe des jacobins paraît assuré ; mais le bruit des tambours se fait entendre : ils battent le pas de charge : c'est la garde nationale des sections voisines des Tuileries qui vient au secours des modérés de la Convention ! Quelques jacobins sont renversés; une terreur panique saisit tous les autres qui s'empressent de fuir par toutes les issues. La scène change. Le parti de la plaine recouvre l'autorité, et les fauteurs de l'insurrection sont mis en arrestation. Le président de la Convention, Boissy-d'Anglas, montra dans cette circonstance un sang-froid et une force d'âme qui tenaient du prodige : couché en joue plusieurs fois par vingt fusils en même temps, il ne cessa pas un seul instant de s'opposer à la sédition, et de s'épuiser en efforts pour ramener le calme dans l'assemblée. Quand on lui présenta la tête de Ferraud, il se découvrit en signe de respect, et eut même le courage de dire à ces bandes d'insurgés « qu'en assiégeant ainsi la Convention ils l'empêchaient de s'occuper de leurs propres besoins. »

25 (6 *prairial*). Décret d'accusation contre Collot-d'Herbois, Barrère, Billaud-Varennes et Vadier, membres de la Convention.

Arrestation à Rennes de quelques chefs royalistes. La guerre civile recommence dans la Vendée.

31 mai (12 *prairial*). Abolition du tribunal révolutionnaire.

8 juin (20 *prairial*). Mort de Charles-Louis, dauphin de France, Louis XVII, depuis la funeste exécution de son père. Ce prince, âgé de 10 ans et deux mois, meurt au Temple où il avait été renfermé avec ses infortunés parents. Plusieurs symptômes de la mort de ce malheureux enfant ont accrédité le bruit de son empoisonnement. Delille a exprimé cette opinion dans ces vers du poème de la *Pitié* :

« Chaque jour dans son sein verse un poison rongeur.
» Quelles mains ont hâté son atteinte funeste ?
» Le monde apprit sa fin, la tombe sait le reste. »

Voici le curieux acte de décès de cette jeune victime royale :

MUNICIPALITÉ DE PARIS.

Acte de décès de l'an III.

« Du vingt-quatre prairial de l'an III de la République,

» Acte de décès de Louis-Charles Capet, du vingt de ce mois, trois heures après-midi, âgé de dix ans deux mois, natif de Versailles, département de Seine-et-Oise, domicilié à Paris, aux Tours du Temple, section du Temple, fils de Louis Capet, dernier roi des Français, et de Marie-Antoinette-Josèphe-Jeanne d'Autriche; sur la déclaration faite à la Maison commune par Etienne Lasne, âgé de trente-neuf ans, gardien du Temple, domicilié rue et section des Droits de l'Homme; le

déclarant a dit être voisin; et par Remi Bigot, âgé de cinquante-sept ans, employé, domicilié à Paris, Vieille rue du Temple, n° 61; le déclarant a dit être ami. Vu le certificat de Dusser, commissaire de police de ladite section, du vingt-deux de ce mois.

» Lasne, Bigot, Robin, *officier public.* »

Voici encore, sur les obsèques de ce jeune prince, une pièce officielle tirée des archives de l'hôtel-de-ville :

OBSÈQUES.

« Le vingt-quatre prairial, an III, je fus requis par le Comité de sûreté générale de me transporter à la Tour du Temple pour constater le décès de la jeune et innocente victime qui venait d'y expirer. Je fus également requis de surveiller son inhumation au cimetière de Sainte-Marguerite, faubourg Saint-Antoine.

» Cette cérémonie funèbre avait attiré un grand concours de monde devant la porte du palais du Temple, et l'on voulait faire sortir secrètement et sans cérémonie le corps de ce malheureux enfant, par une petite porte qui donnait dans l'enclos du Temple. Moi seul me rendis opposant à cette mesure peu décente; le cortége sortit donc par la grande porte. La commisération et la tristesse du public, qu'on aurait voulu éviter, étaient peintes sur toutes les figures; mais l'ordre, ainsi que je l'avais prévu, ne fut point troublé.

» Arrivé au lieu de la sépulture, je pris sur moi d'ordonner que le corps de cet enfant serait inhumé *dans une fosse séparée,* et non dans la fosse commune; et cet ordre fut exécuté en présence des sieurs Biart et Godes, membres du Comité civil de la section du Temple, qui étaient animés des mêmes sentiments que moi.

» Dès le soir, je fus mandé au Comité de sûreté générale pour rendre compte de ma conduite. La plupart des membres de ce Comité étaient furieux contre moi. Il fut proposé les mesures les plus sévères, c'est-à-dire l'arrestation comme *royaliste,* et ma traduction devant le tribunal révolutionnaire; mais, heureusement, Louis, du Bas-Rhin, que je connaissais, ayant pris ma défense et calmé ses collègues, je fus renvoyé à mon poste, avec injonction de me conduire tout autrement à l'avenir, sous peine d'être rigoureusement puni. »

» Dusser, *commissaire de police.* »

Dès ce moment, Monsieur, frère de Louis XVI, prend le titre de Louis XVIII, roi de France et de Navarre. Il publie une déclaration par laquelle il accorde amnistie complète à tous les Français qui se rangeront sous son autorité, quelle que soit la part qu'ils aient prise aux événements de la révolution.

Louis XVIII fut forcé, peu de temps après, de quitter sa résidence de Vérone. Il se rendit à l'armée de Condé sur le Rhin, fut encore obligé de s'éloigner, et faillit être assassiné dans la petite ville de Dillengen, en Bavière : un coup de fusil, parti de la maison qui se trouvait en face de l'auberge où était ce prince, effleura son front et fit couler son sang. Louis XVIII n'éprouva aucune émotion et dit, en souriant, à ceux que son danger avait effrayés : « *Une ligne plus bas, et le roi de France se nommait Charles X.* » Le prince se retira à Blankembourg, qu'il quitta en 1798, pour aller habiter Mittaw. Il résida ensuite à Varsovie jusqu'en 1805, retourna à Mittaw, puis passa en Angleterre, où il habita le château d'Hartwel jusqu'au moment de sa rentrée en France.

30 (12 *messidor*). Décret qui ordonne l'échange de madame Royale, fille de Louis XVI et de Marie-Antoinette, contre les représentants du peuple que Dumouriez avait livrés aux Autrichiens, et les ambassadeurs de la République, prisonniers en Autriche. Cette princesse sort du Temple le 18 septembre; elle arrive à Huningue le 26, et part, peu d'instants après, pour l'Allemagne.

21 juillet (3 *thermidor*). Affaire de Quiberon. Un corps d'émigrés, débarqués par des vaisseaux anglais, est abandonné par eux sur la plage et défait par les troupes sous le commandement du général Hoche. Cinq cents émigrés qui s'étaient rendus prisonniers ont été fusillés. Aucun des officiers français qui avaient vaincu les émigrés à Quiberon ne voulut faire partie de la commission militaire chargée de les juger; il fallut la composer d'officiers étrangers. M. Charles Virot de Sombreuil, fils de l'ancien gouverneur des Invalides, si célèbre par l'héroïque dévouement de sa fille, faisait partie de cette malheureuse expédition. Forcé de se rendre, il demanda la vie pour ceux qui l'accompagnaient et ajouta: *Quant à moi, je m'abandonne à mon sort.* Il fut traduit devant la commission militaire *étrangère* qui le condamna à mort. Il refusa de se faire bander les yeux, donna lui-même le funeste signal, et fut pleuré par tous les républicains qui l'entouraient. Stanislas, second fils de M. de Sombreuil, périt sur l'échafaud le 14 juin 1794, à peine âgé de 26 ans.

22 (4 *thermidor*). Traité de paix entre la république française et le roi d'Espagne. Cession de la partie espagnole de l'île de Saint-Domingue. Toute l'île était alors au pouvoir des nègres révoltés.

22 août (5 *fructidor*). Une nouvelle constitution est décrétée. Elle change la forme du gouvernement; cette fois, on joint, dans le préambule, à la déclaration des *droits de l'homme et du citoyen* celle des *devoirs.* Le pouvoir exécutif, nommé *directoire,* est composé de cinq membres; le pouvoir législatif est confié à deux conseils : celui des *anciens* et celui des *cinq cents.* Cette constitution est présentée à la sanction du peuple et acceptée le 23 septembre suivant. (1er vendémiaire an IV.)

23. Décret qui ordonne la dissolution de tous les clubs. Paix de Bâle entre le prince de Hesse-Cassel et la république française. M. de Talleyrand-Périgord obtient la permission de rentrer en France.

(An IV.) 1er octobre (9 *vendémiaire*). La Belgique, le pays de Liége, et toute la partie des Pays-Bas autrichiens, conquis par les armées de la république, sont réunis à la France. Ils

sont divisés en neuf départements ainsi nommés: Deux-Nèthes, Dyle, Lys, Escaut, Jemmappes, Sambre-et-Meuse, Forêts, Ourthe et Meuse-Inférieure.

5. Journée du 13 *vendémiaire*. La troisième constitution étant acceptée, les assemblées primaires sont convoquées pour élire les membres des deux conseils. Un des articles de cette constitution portait que les deux tiers des membres de la Convention feraient partie du nouveau corps législatif; cette disposition déplaît aux sections de Paris. Elles accablent de reproches cette Convention à la voix de laquelle on marchait naguère contre les Jacobins. Le 11, les jacobins, arrêtés depuis plusieurs mois par ordre de la Convention, sont mis en liberté par elle et armés publiquement dans le jardin des Tuileries. Les sections veulent empêcher l'établissement de la nouvelle constitution, et rétablir celle de 1793. L'alarme se répand dans Paris. Tout annonce un nouveau mouvement. Plusieurs sections prennent les armes; d'un autre côté, des troupes rassemblées aux environs de Paris entourent la Convention, et des batteries de canons sont établies à tous les abords de la salle des séances. Le 13, la générale est battue dans les faubourgs, des chefs désignés pendant la nuit se mettent à la tête de l'insurrection; en même temps, les bataillons de la Butte des Moulins, de la place Vendôme et de Pelletier, les mêmes qui avaient chassé les jacobins de la Convention dans la dernière émeute, arrivent par la rue Saint-Honoré, et les bataillons du Théâtre-Français et de la Fontaine de Grenelle prennent position sur les quais. Des conférences s'établissent entre les sections armées et les comités du gouvernement. Quelques unes demandent le désarmement des jacobins, et le rapport du décret de la Convention par lequel il est ordonné de prendre, parmi les membres de cette assemblée, les deux tiers du nouveau corps législatif. A cinq heures de l'après-midi, le combat s'engage et dure jusqu'à la nuit. Plusieurs coups de canon tirés sur le péristyle de l'église Saint-Roch et dans la rue Saint-Honoré, dispersent les insurgés et assurent le triomphe de la Convention. Barras commandait les troupes dans cette journée, et il avait chargé Napoléon Bonaparte, alors général de brigade, des dispositions militaires qui devaient assurer la répression de cette tentative révolutionnaire.

9 (17 *vendémiaire*). Joseph Lebon, membre de la Convention, est condamné à mort.

25 (3 *brumaire*). Création de l'Institut national de France. Etablissement des écoles primaires, des écoles centrales et des écoles spéciales.

26 (4 *brumaire*). La Convention termine ses séances à deux heures après-midi, après avoir siégé trois ans, un mois et quatre jours. Son dernier acte est un décret d'amnistie pour tous les délits purement révolutionnaires; les royalistes en sont exclus.



PRÉSIDENTS DE LA CONVENTION.

Amar, 17 germinal an III (6 avril 1795); mort en 1816

D'abord signalé comme ennemi de la révolution, il en fut ensuite l'un des plus fougueux partisans. Envoyé en 1793 dans le département de l'Ain, il s'y livra, dit-on, à des actes de despotisme tellement révoltants, qu'il fut dénoncé à différentes reprises par les autorités locales et par les sociétés populaires elles-mêmes. Ce fut lui qui fit le rapport sur la *faction Brissot*, et livra par suite à la mort les députés *girondins*. Dénoncé à son tour par Hébert, il trouva bientôt l'occasion de se venger de cette sortie sur son auteur. Il se prononça enfin contre Ropespierre lui-même, et contribua au succès de la journée du 9 thermidor. (*Biog. moderne.*)

Barras, 17 pluviose an III (5 février 1795); mort en 1829

Envoyé en mission dans le Midi avec Fréron, il s'y montra néanmoins un peu moins violent que ce dernier; suivit ensuite toutes les opérations du siége de Toulon, tira une vengeance terrible de ses habitants, manda à la Convention « que les seuls honnêtes gens qu'il y eût trouvés, étaient les galériens. » Barras fut un des principaux acteurs de la révolution du 9 thermidor.

Barrère, 13 frimaire an Ier (2 décembre 1792); vivait en 1830

Parmi les phrases de ce député qui ont acquis une funeste célébrité, on remarque ce qu'il dit à propos du procès de Louis XVI: « L'arbre de la Liberté ne pourrait jamais croître, s'il n'était arrosé du sang d'un tyran. » — « Il n'y a que les morts qui ne reviennent pas, » dit-il dans une autre circonstance. On lui reproche également d'avoir mis cette phrase dans un rapport sur la confiscation des biens des condamnés: « On bat monnaie sur la place de la Révolution. »

Baudin des Ardennes, 1er vendémiaire an IV (23 septembre 1795); mort en 1799

Moïse Bayle, 1er brumaire an II (22 octobre 1793); mort en 1800

Bentabolle, 1er nivose an III (21 décembre 1794); mort en 1798

MINISTRES

MINISTRES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

P.-M. Lebrun-Tondu, depuis le 11 août 1792 jusqu'au 21 juin 1793; mort en 1793

Deforgues, depuis le 21 juin 1793 jusqu'au commencement de 1794

J.-M.-C.-A. Goujon, nommé ministre des affaires étrangères; refuse ce poste pour entrer à la Convention en qualité de représentant du département de Seine-et-Oise. Condamné à mort en 1795, il s'est poignardé en sortant du tribunal.

Armand-Joseph-Martial Herman, remplit ces fonctions pendant quelques jours en 1794

Il était président du tribunal révolutionnaire lors du procès de la reine Marie-Antoinette; mort en 1795.

MINISTRES DE L'INTÉRIEUR.

J.-M. Roland de la Platière, depuis le 11 août 1792 jusqu'au 23 janvier 1793; mort en 1793

Dom.-Jos. Garat, d'abord ministre de l'intérieur par *interim*, est nommé à ce poste le 20 mars 1793, et y reste jusqu'au 19 août de la même année.

Jules Paré, depuis le 20 août 1793 jusqu'au 7 avril 1794

A.-J.-M. Herman, depuis le 8 avril 1794 jusqu'à l'installation des commissions ministérielles.

MINISTRES DE LA GUERRE.

Et. Clavière, ministre des contributions publiques, remplit les fonctions de ministre de la guerre depuis le 10 jusqu'au 21 août 1792; s'est suicidé en décembre 1793

Joseph Servan, depuis le 21 août 1792 jusqu'au 6 octobre de la même année.

P.-M. Lebrun-Tondu administre par *interim*, depuis le 7 jusqu'au 18 octobre 1792

Pache, depuis le 18 octobre 1792 jusqu'au 2 février 1793

Pierre Beurnonville, depuis le 4 février jusqu'au 11 mars 1793, et depuis le 14 jusqu'au 30 mars de la même année.

C'est dans un rapport de M. de Beurnonville sur l'affaire de Grewenmachen, qu'on lit qu'après trois heures d'un combat terrible, les ennemis ont perdu beau-

COMITÉS DE LA CONVENTION.

La Convention nationale, par divers décrets, a établi vingt-quatre comités, dont les membres, pris dans son sein, étaient chargés de la direction et de l'administration des affaires de la république. Ces comités formaient le pouvoir exécutif du gouvernement, et se trouvaient classés dans l'ordre suivant par les décrets qui les avaient institués:

1° *Comité des archives*, créé par décret du 2 octobre 1792;

2° *Comité central*, créé par le même décret, et composé d'un membre désigné par chacun des autres comités;

3° *Comité des procès-verbaux, renvois et expéditions*, composé de six membres, divisés en trois sections;

4° *Comité des décrets*, composé de neuf membres;

5° *Comité des pétitions et correspondances*, composé de vingt-quatre membres:

6° *Comité des inspecteurs de la salle et de l'imprimerie*, composé de dix-huit membres;

7° *Comité de constitution*, établi par décret du 29 septembre 1792, et composé de neuf membres;

8° *Comité de sûreté générale*, établi par décret du 2 octobre 1792, et composé de trente membres;

9° *Comité d'instruction publique*, composé de vingt-quatre membres, divisés en douze sections;

10° *Comité des secours publics*, composé de vingt-quatre membres;

11° *Comité de division*, composé de vingt-quatre membres;

12° *Comité de législation civile, criminelle et de féodalité*, composé de quarante-huit membres, partagés en deux divisions subdivisées en dix sections;

13° *Comité d'agriculture*, composé de vingt-quatre membres;

14° *Comité de commerce*, composé de vingt-quatre membres, divisés en quatre sections;

15° *Comité des assignats.* Il était chargé de tout ce qui avait rapport aux finances, contributions directes et indirectes, aliénation des biens nationaux, des biens provenant de la liste civile, des ordres de chevalerie et des émigrés. Composé de quarante-deux membres, il se divisait en quatre sections;

16° *Comité des domaines*,

PRINCES CONTEMPORAINS.

Pape.

Pie VI. 1799

Maison ottomane.

Selim III. 1808

Empereur d'Allemagne.

François II. 1835

Roi d'Espagne.

Charles IV; abdique en 1808: mort en 1819

Portugal.

Marie. 1816

Angleterre.

Georges III. 1820

Suède.

Gustave IV; abdique en 1809

Danemarck.

Christiern VII. 1808

Pologne.

Stanislas-Auguste Poniatowski, détrôné en 1794, mort en 1798.

Impératrice de Russie.

Catherine II. 1796

Roi de Prusse.

Frédéric-Guillaume II. 1797

Deux-Siciles.

Ferdinand IV. 1825

Sardaigne.

Victor-Amédée-Marie. 1796

Parme.

Ferdinand. 1802

Saxe.

Frédéric-Auguste. 1827

Bavière.

Charles-Théodore. 1799

Hollande.

Guillaume.

PRÉSIDENTS DE LA CONVENTION.

Berlier (Théophile), 16 fructidor an III (2 septembre 1795).

Bernard, de Saintes, 17 fructidor an II (3 septembre 1794); mort en 1818

Billaud-Varennes, 19 fructidor an Ier (5 septembre 1793); mort en 1812

A la nouvelle de la défection de Dumouriez, en 1793, il prétendit qu'on ne pouvait rien cacher au peuple. « C'est, dit-il, à la nouvelle de la prise de Verdun, que le peuple s'est levé, et qu'*il a sauvé la patrie*; » voulant rappeler par ces mots les affreux massacres de septembre, dont il fut l'un des directeurs. (*Biog. moderne.*)

Boissy d'Anglas, 16 germinal an III (5 avril 1795); mort en 1826

Pendant le règne de la terreur, il se tint en quelque sorte à l'écart; donna néanmoins à Robespierre le nom d'*Orphée* dans un de ses discours, et ne reparut à la tribune qu'après le 9 thermidor, qu'il entra au comité de salut public.

Bourdon de l'Oise, 1er ventose an III (19 février 1795); mort en 1797

Il se trouvait en mission à Chartres peu de jours après le 13 vendémiaire, lorsqu'il fut informé que quelques proscrits de cette journée s'étaient réfugiés dans ce département. Il ordonna des poursuites contre eux, fit arrêter M. J. Michaud, rédacteur de la *Quotidienne*, et donna l'ordre qu'on l'attachât à la queue d'un cheval, et qu'on le ramenât ainsi à Paris. (*Biogr. mod.*)

Boyer-Fonfrède, 13 floréal an Ier (2 mai 1793); mort en 1793

Bréard, 19 pluviose an I (7 février 1793).

Cambacérès, 16 vendémiaire an VII (7 octobre 1798); mort en 1824

Il fut chargé, le 12 décembre 1792, d'aller demander à Louis XVI les conseils qu'il voulait choisir, et fit décréter que ces conseils communiqueraient librement avec cet infortuné monarque. Depuis il resta en quelque sorte neutre entre les factions qui déchirèrent cette assemblée, et parut cependant se prononcer quelquefois en faveur du parti jacobin.

Cambon, 3e jour complémentaire, an I (19 septembre 1793); mort en 1820

Carnot, 16 floréal an II (5

MINISTRES.

coup de monde, tandis que les Français en ont été quittes pour le *petit doigt d'un chasseur*. Il fut envoyé par la Convention, en 1793, pour arrêter Dumouriez; mais arrêté lui-même par ce général, il fut conduit au quartier du prince de Cobourg, et de là transféré à Olmutz, où il est resté jusqu'en 1795, époque de son échange contre *Madame*, fille de Louis XVI. Tour à tour général et diplomate, M. Beurnonville a été élevé à la dignité de maréchal de France en 1816; mort en 1821

P.-M. Lebrun-Tondu, ministre des affaires étrangères, administre par *interim* le département de la guerre, depuis le 30 mars jusqu'au 3 avril 1793

J.-B.-Noël Bouchotte, depuis le 4 avril 1793 jusqu'au 20 avril 1794

Alex.-Fr.-Marie de Beauharnais, nommé ministre de la guerre; refuse ces fonctions.

Mercier, dans son *Nouveau Paris*, raconte avec le genre d'enthousiasme qui lui est propre, qu'au moment des travaux du Champ-de-Mars pour la fédération du 14 juillet 1790, il a vu M. de Beauharnais et l'abbé Sieyes attelés à la même charrette.

M. de Beauharnais a été le premier mari de Joséphine Tascher de la Pagerie, que Bonaparte a épousée en 1796. Il est mort sur l'échafaud en 1794.

MINISTRES DE LA MARINE.

Gaspard Monge, depuis le 12 août 1792 jusqu'au 10 avril 1793

Jean d'Albarade, depuis le 10 avril 1793 jusqu'au 20 avril 1794

MINISTRES DE LA JUSTICE.

G.-J. Danton, depuis le 10 août 1792 jusqu'au 21 septembre de la même année; mort en 1794

L.-François de Neufchâteau, fut nommé ministre de la justice, en remplacement de Danton; mais il refusa ces fonctions.

Dom.-Jos. Garat, depuis le 9 octobre 1792 jusqu'au 20 mars 1793.

Louis-Jérôme Gohier, depuis le 20 mars 1793 jusqu'au 20 avril 1794

MINISTRES DES CONTRIBUTIONS ET DES REVENUS PUBLICS.

Et. Clavière, depuis le 11

COMITÉS DE LA CONVENTION.

composé de vingt-quatre membres;

17° *Comité de liquidation*, composé de vingt-quatre membres, divisés en sept sections;

18° *Comité d'examen des comptes*, établi par décret du 5 décembre 1791;

19° *Comité de la guerre*, composé de vingt-quatre membres, divisés en deux sections;

20° *Comité de la marine*, composé de dix-huit membres;

21° *Comité des colonies*, composé de douze membres;

22° *Comité diplomatique*, composé de neuf membres;

23° *Comité de salut public*, composé de neuf membres;

24° *Comité de défense générale.*

Ces deux derniers comités et celui de sûreté générale ont constamment été composés des membres les plus influens de la Convention, et ont seuls dirigé la politique intérieure et extérieure de cette assemblée pendant le cours de sa domination. Voici les noms des représentants qui en ont fait partie:

COMITÉ DE SALUT PUBLIC.

Aubry.
Barrère.
Berlier.
Billaut-Varennes.
Blad.
Boissy-d'Anglas.
Breard.
Cambacérès.
Cambon.
Carnot.
Chazal.
Chénier.
Cochon.
Collot-d'Herbois.
Couthon.
Creuzé-Latouche.
Danton.
Daunou.
Debry (Jean).
Delmas.
Dubois-Crancé.
Dumont (André).
Echasseriaux.
Fourcroy.
Gamon.
Gasparin.
Gillet.
Gourdan.
Guiton-Morveau.
Hérault de Sechelles.
Lacombe (du Tarn).
Lacroix (Charles).
Laloi.
Laporte.
Larivière (Henri).
Lesage (d'Eure-et-Loir).
Letourneur (de la Manche).
Louvet.
Marcé.
Merlin (de Douai).
Pelet (de la Lozère).

MAGISTRATS.

TRIBUNAL DE CASSATION.

L'organisation de ce tribunal n'éprouve aucun changement pendant la période conventionnelle. Chacune des trois sections continue à nommer son président pour six mois, et lorsque les trois sections se trouvent réunies, elles sont présidées par le plus âgé des présidents de section.

COMMISSAIRES POUR LA JUSTICE.

Herman.
Lannes.

Ils ont rempli ces fonctions jusqu'au 9 thermidor an II.

Mourre.
Aumont.

COMMISSAIRE DU POUVOIR EXÉCUTIF.

Abrial.

SUBSTITUTS.

Lasausade.
Bayard.
Cellier.
Jourde.

TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.

Cette juridiction, créée par la loi du 10 mars 1793, prit d'abord le nom de *tribunal criminel extraordinaire*. Le décret d'institution porte: 1° que les biens de ceux qui seront condamnés seront acquis à la république; 2° que les individus convaincus de crimes ou de délits qui n'auraient pas été prévus par le code pénal, seront condamnés à la déportation. Un décret du 28 octobre 1793 ordonna aux juges de ce tribunal de clore les procédures et instructions dès que le jury aurait déclaré avoir acquis la conviction; ce décret portait en outre que ce tribunal se nommerait dorénavant *tribunal révolutionnaire*.

Il rendait ses arrêts en dernier ressort, et sans recours au tribunal de cassation. Les accusations qui lui étaient soumises étaient celles-ci: « Toute entreprise contre-révolutionnaire, tout attentat contre la liberté, l'égalité, l'unité et l'indivisibilité de la république, la sûreté intérieure et extérieure de l'état; tous les complots tendant à rétablir la royauté en France, ou à instituer toute autre autorité attentatoire à la liberté, à l'égalité et à la souveraineté du peuple, soit que les accusés fussent fonctionnai-

PRÉSIDENTS DE LA CONVENTION.

mai 1794); mort en 1823

Carnot exerça, dit-on, une grande influence sur les opérations militaires des premières campagnes de la révolution. Aussi lorsqu'après l'insurrection du 1er prairial, on voulut le mettre en accusation, sa défense fut présentée en ces termes par Bourdon de l'Oise : « *C'est cet homme qui a organisé la victoire dans nos armées.* »

Charlier, 12 vendémiaire an II (3 octobre 1793); mort en 1797

Chenier, 2 fructidor an III (19 août 1795); mort en 1811

Il est auteur de plusieurs tragédies, plus remarquables par des déclamations révolutionnaires que par leur conception dramatique. Ses odes républicaines ont eu un grand succès, et furent exclusivement chantées aux anniversaires du 14 juillet et du 10 août, aux fêtes de la Raison, et à celles de la translation des cendres de Marat et de J.-J. Rousseau au Panthéon. Après le 9 thermidor, il appuya les réclamations faites en faveur de David, et, tout en condamnant la conduite politique de ce peintre célèbre, demanda qu'il fût rendu à ses foyers pour y cultiver son art.

Clausel, 4 frimaire an III (24 novembre 1794); mort en 1804

Collot d'Herbois, 25 prairial an I, et 25 messidor an II (15 juin 1793, et 13 juillet 1794); mort en 1796

Une brochure connue sous le nom d'*Almanach du père Gerard*, commença en 1790 la fortune politique de Collot d'Herbois. Il osa dès lors aspirer au ministère; et Prudhomme rapporte qu'il l'a entendu chez lui se plaindre du roi. « Louis XVI, lui dit-il, n'est pas patriote; s'il l'était, n'aurait-il pas dû me nommer ministre de l'intérieur ? » Trompé dans son attente, il n'en fut que plus ardent à poursuivre ses desseins contre la cour. Après le 10 août, il s'écria : « Voilà le faubourg Saint-Germain qui va bientôt être évacué, nous pourrons choisir chacun l'hôtel que nous voudrons. » C'est sur la motion de Collot d'Herbois que la royauté a été abolie par la Convention.

Couthon, 1er nivose an II

MINISTRES.

août 1792 jusqu'au 2 juin 1793; mort en 1793

L. Deschamps-Destournelles, depuis le 13 juin 1793 jusqu'au 1er avril 1794

—

Une loi du 1er avril 1794 a supprimé tous les ministères, et les a remplacés par des commissions exécutives, dont les membres ont pris le titre de commissaires.

COMMISSAIRES POUR LES RELATIONS EXTÉRIEURES.

Buchot.
Mangourit.
Colchen.
Miot.

ADMINISTRATIONS CIVILES, POLICE ET TRIBUNAUX.

Herman.
Lannes, adjoint.

Ils ont rempli ces fonctions depuis le 18 avril 1794 jusqu'au 30 juillet de la même année, époque de leur exécution.

Mourre.
Aumont.

COMMISSAIRES POUR LES CONTRIBUTIONS.

Laumont.
Chardon-Vanléville.
Bochet, adjoint.

COMMISSAIRE DE LA GUERRE.

L.-Ant. Pille, depuis la fin d'avril 1794 jusqu'au 6 novembre 1795

COMMISSAIRES DE LA MARINE.

J. d'Albarade, depuis le 20 avril 1794 jusqu'au 1er juillet 1795

J.-C. Redon de Beaupreau, depuis le mois de juillet jusqu'au mois de novembre 1795

David, adjoint.

COMMISSION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Payan.
Garat.
Ginguené.
Jullien.
Clément de Ris, adjoint.

AGRICULTURE ET ARTS.

Brunet.
Gateau.
Bertholet.
L'Héritier.
L'Huillier, } adjoints.
Tissot, }

COMMERCE ET APPROVISIONNEMENTS.

Jouenneault.
Picquet.
Magin.
Leguillier.
Louis Monneron.
Potonnier, adjoint.

TRAVAUX PUBLICS.

Le Camus.

COMITÉS DE LA CONVENTION.

Prieur (de la Côte-d'Or).
Prieur (de la Marne).
Reveillière-Lepeaux.
Rewbell.
Richard.
Roberjot.
Robespierre.
Roux.
Rovère.
Ruamps.
Ruhl.
Saint-Just.
Sieyes.
Tallien.
Thibaudeau.
Thuriot.
Treilhard.

COMITÉ DE SURETÉ GÉNÉRALE.

Amar.
Armand.
Auguis.
Bailleul.
Bailly.
Barbeau-Dubarran.
Barras.
Baudin (des Ardennes).
Bayle (Moïse).
Bazire.
Bentabolle.
Bernard (de Saintes).
Bordas.
Boucher-Saint-Sauveur.
Boudin.
Bourdon (de l'Oise).
Chabot.
Clausel.
Colombel.
David.
Debry (Jean).
Delaunay.
Duhem.
Engerrand.
Garnier (de l'Aube).
Genevois.
Goupilleau.
Guffroi.
Guyomard.
Hardy.
Jagod.
Kervélégan.
Laignelot.
Lamarque.
Laporte.
Laumont.
Lavicomterie.
Lebas.
Lebon.
Legendre.
Lesage-Senanlt.
Levasseur (de la Meurthe).
Louis (du Bas-Rhin).
Maribon-Montaut.
Mariette.
Mathieu.
Méaulle.
Monmayou.
Panis.
Perrin.
Perrin (des Vosges).
Quirot.
Reverchon.
Rewbell.
Robert-Lindet.
Tallien.
Vadier.
Vouland.

COMITÉ DE DÉFENSE GÉNÉRALE.

Barbaroux.

MAGISTRATS.

res civils, ou militaires, ou simples citoyens.

Par le décret d'institution, ce tribunal ne fut d'abord composé que de cinq juges, d'un accusateur public et de deux substituts, de douze jurés et de quatre suppléants, lesquels jurés donnaient leur opinion à haute voix à l'audience; ils pouvaient former un jury au nombre de dix seulement, et les juges pouvaient composer le tribunal au nombre de trois; mais la Convention, par un décret du 15 septembre 1793, porta le nombre des jurés à seize, celui des substituts de l'accusateur public à cinq, celui des jurés à soixante, et le tribunal fut alors divisé en quatre sections qui se tiraient au sort tous les mois, tant parmi les juges que parmi les jurés : deux sections tenaient audience, tandis que les deux autres étaient occupées de l'instruction des affaires. Les juges, jurés et accusateurs publics étaient nommés par la Convention, qui ordonna par un décret du 10 août 1794, que les jurés, en déclarant les faits constants, seraient tenus de déclarer l'intention dans laquelle ils avaient été commis.

Le *tribunal révolutionnaire* a été supprimé par la loi du 12 prairial an III (31 mai 1795).

PRÉSIDENTS.

A.-J.-M. Herman.
Cl.-Em. Dopsent.

VICE-PRÉSIDENTS.

R.-Fr. Dumas.
Ch. Bravet.
Gab. Dellège.
Dom. Periget.
Fr.-Jos. Rudier.

ACCUSATEURS PUBLICS.

Ant. Quentin.
Fouquier-Thinville.
Jos.-Mich. Leblois.

SUBSTITUTS.

Fleuriot-Lescot.
M.-N. Grébauval.
Cl. Royer.
M.-Cl. Nolin.
Gilbert-Liendon.
J.-B. Bordet.
J.-N.-Jos. Couturier.
J.-J. Granger.
Pierre Petit.
J.-Ber. Caprais-Sombanses.

PROCUREURS DE LA COMMUNE.

Manuel, depuis 1791 jusqu'au 21 janvier 1793; mort en 1793

Nommé député à la Convention après la journée

PRÉSIDENTS DE LA CONVENTION.

(21 décembre 1793); mort en 1794

Après la mort de Louis XVI, il invita la société des jacobins à dresser l'acte d'accusation de tous les rois, « afin, dit-il, qu'aucun tyran ne pût trouver un ciel qui voulût l'éclairer, et une terre qui voulût le porter. »

Danton, 7 thermidor an II (25 juillet 1793); mort en 1794

Il fut un de ceux qui organisèrent la journée du 20 juin 1792, et prépara celle du 10 août. A l'époque du procès de Louis XVI, Prudhomme lui représenta que la Convention avait tort de vouloir juger ce prince, parce que ses membres ne pouvaient être tout à la fois accusateurs, juges et jurés. « Vous avez raison, dit-il: nous ne jugerons pas non plus Louis XVI, nous le tuerons. » (*Biogr. moderne.*)

Daunou, 16 thermidor an III (3 août 1795).

David, 16 nivose an II (5 janvier 1794); mort en 1825.

Ce peintre célèbre, dont la gloire eût été plus pure si, selon l'expression d'un poète, *il n'avait jamais quitté ses pinceaux,* avait commencé en 1790 un grand tableau représentant le *serment du Jeu de Paume,* d'où l'on apercevait dans le lointain le château de Versailles, couvert d'une atmosphère remplie de foudres prophétiques. Mercier prétend, dans son *Nouveau Paris,* que David s'écria un jour dans une section: « On peut tirer à mitraille sur les artistes sans craindre de tuer un patriote. » Pour l'honneur des arts, on aime à penser que David n'a jamais proféré cette phrase, qui prouverait chez lui peut-être plus de basse jalousie que d'exaltation révolutionnaire.

Jean Debry, 1er germinal an I (21 mars 1793).

Defermont, 23 frimaire an I (13 décembre 1793).

Delmas, 15 germinal an I (4 avril 1793); mort en 1790

Doulcet-Pontecoulant, 16 messidor an III (4 juillet 1795).

Dubarran, 17 pluviose an III (5 février 1795).

Dubois-Crancé, 4 ventose an I (22 février 1793); mort en 1814

André Dumont, 1er vendé-

MINISTRES.

Fleuriot.
Rondelet.
Dupin, adjoint.

SECOURS PUBLICS.

Lerebours.
Daillet.
Derniaud.
Martique.
Roland, adjoint.

AMBASSADEURS AUPRÈS DES PUISSANCES ÉTRANGÈRES.

Adet, à Genève.
Barthélemy, en Suisse.
Bourgoing, à Madrid.
Cacault, en Italie.
Caillard, à La Haye.
Chauvelin, à Londres.
Descorches, en Turquie.
Fauchet, aux Etats-Unis
Genets, aux Etats-Unis et à Saint-Pétersbourg.
Grouvelle, en Danemarck.
Helfflinger, en Valais.
Lallemand, à Venise.
Mackau, à Naplès.
Mangourit, aux Etats-Unis.
Maret, à Naples.
Naillac, à Gênes.
Semonville, à Constantinople.
Soulavie, à Genève.
Tilly, à Gênes.
Verninac, en Suède.
Villars, à Gênes.

COMITÉS DE LA CONVENTION.

Barrère.
Breard.
Buzot.
Cambacérès.
Camus.
Condorcet.
Danton.
Debry (Jean).
Delmas.
Desmoulins (Camille).
Dubois-Crancé.
Fabre-d'Eglantine.
Gensonné.
Guadet.
Guyton-Morveau.
Isnard.
Lasource.
Pétion.
Prieur (de la Marne).
Quinette.
Robespierre.
Rulh.
Sieyes.
Vergniaud.

MAGISTRATS.

du 10 août, dont il avait été l'un des principaux auteurs, Manuel parut touché du sort de Louis XVI dès qu'il eut approché ce prince dans sa prison du Temple. Il fit de vains efforts pour lui sauver la vie, et donna sa démission le lendemain du funeste appel nominal, en écrivant à la Convention que « *telle* qu'elle était composée, il lui était impossible de sauver la France, et *que l'homme de bien n'avait plus* qu'à *s'envelopper de son* manteau. »

Chaumette, depuis 1793 jusqu'en avril 1794; mort en 1794

Il prédit sur l'échafaud, que ceux qui l'avaient condamné ne tarderaient pas à le suivre.

MAIRES DE PARIS.

Pétion de Villeneuve, depuis le 14 novembre 1791 jusqu'au 19 novembre 1792; mort en 1793

H.-François-de-Paule Lefebvre-d'Ormesson, a été nommé le 19 novembre 1792, et n'a pas accepté: mort en 1807

Nicolas Chambon, depuis le 3 décembre 1792 jusqu'au 2 février 1793

J.-N. Pache, nommé le 13 février 1793, est remplacé en mai 1794

J.-B.-E. Fleuriot-Lescot, depuis le 23 mai 1794 jusqu'au 27 juillet de la même année (9 thermidor); mort en 1794

Après la journée du 9 thermidor, la commune de Paris fut administrée par plusieurs commissions exécutives qui se partagèrent leurs attributions avec la commission de police administrative créée par la loi du 31 août 1794. Cet état de choses a duré jusqu'en 1800, que la ville de Paris fut divisée en 12 arrondissements municipaux, à la tête de chacun desquels on plaça un maire avec deux adjoints.

COMMISSAIRES DE LA TRÉSORERIE.

(Etablis par la loi du 30 mars 1791)

Aigouin.
Delafontaine.
Devaines.
Dutremblay.
Gaudin.
Lermina.
Savalette.

COMMISSAIRES DE LA COMPTABILITÉ.

Bataille-Tancarville.

PRÉSIDENTS DE LA CONVENTION.		GUERRIERS.	MAGISTRATS.

PRÉSIDENTS DE LA CONVENTION.

miaire an III (22 septembre 1794).

Genissieu, 16 vendémiaire an IV (8 octobre 1795); mort en 1804

Gensonné, 17 ventose an I (7 mars 1793); mort en 1793

Grégoire, 25 brumaire an I (15 novembre 1792); mort en 1831

Il fut le premier ecclésiastique qui prêta le serment constitutionnel. La carrière politique d'Henri Grégoire offre un mélange continuel de doctrines répréhensibles et d'actions courageuses : fidèle au christianisme, il conserva toujours le costume ecclésiastique, même pendant le régime de la terreur, et se refusa avec énergie aux instances et aux menaces des *montagnards*, pour lui faire abjurer le culte catholique. « On me parle de sacrifice à la patrie, dit-il; j'y suis habitué. S'agit-il d'attachement à la cause de la liberté? j'ai fait mes preuves. Veut-on le revenu attaché à la qualité d'évêque? je l'abandonne sans regret. S'agit-il enfin de religion? cet article est hors de votre domaine, et vous n'avez pas le droit de l'attaquer. J'entends parler autour de moi de fanatisme, de superstition... Je les ai toujours combattus. Mais qu'on définisse ces mots, et l'on verra que la superstition et le fanatisme sont diamétralement opposés à la religion. Quant à moi, catholique par conviction et prêtre par choix, on me persécutera vainement pour obtenir une abdication qu'on ne m'arrachera pas. »

Guadet, 27 vendémiaire an I (18 octobre 1792); mort en 1794

Hérault de Sechelles (12 brumaire et 21 thermidor an I (2 novembre 1792, et 8 août 1793); mort en 1794

Isnard, 27 floréal an I (16 mai 1793).

Jean-Bon-Saint-André, 23 messidor an I (11 juillet 1793); mort en 1813

Il était ministre de la religion protestante au moment de la révolution. Envoyé en mission en Bretagne, il y organisa le régime de la terreur, et convertit les églises en *temples de la Raison*. En juin 1794, il se trouvait sur la flotte qui fut battue par l'amiral Howe; blessé légèrement au com-

GUERRIERS.

Abatucci, mort en 1797
Aboville. 1819
Albignac (d').
Ambert.
Andigné (d').
Andreossy.
Anselme. 1793
Arçon (d'). 1800
Aubert-Dubayet. 1797
Augereau. 1816
Autichamp (comte d'). 1822
Baland.
Barraguay-d'Hilliers. 1812
Barbantanne. 1817
Barbou (Gabriel).
Barthel.
Basdelaune.
Beauharnais (Alex.). 1794
Beaufort de Thorigny. 1825
Beaumont (vicomte). 1805
Beaupuy. 1796
Beauvoir.
Belair. 1818
Bernadotte.
Berruyer. 1814
Berthier (Alex.). 1815
Berthier (Léop.). 1807
Bessières. 1813
Beurnonville. 1821
Beysser. 1794
Biron (duc). 1793
Bisson. 1811
Blanchelande. 1793
Blaquetot.
Bollemont.
Bonaparte (Napoléon). 1821
Bonnaire. 1817
Bonard. 1796
Bonchamp. 1793
Bonnaud. 1796
Boneret.
Bourmont.
Brun.
Brune. 1815
Brunet. 1793
Caffarelli. 1799
Caffin.
Canclaux. 1817
Canuel.
Carles.
Cartaux. 1812
Casa-Bianca (Louis). 1799
Casa-Bianca (Jean-Marie).
Cathelineau. 1793
Cervoni. 1809
Chabot.
Chabran.
Chalbos. 1803
Chamberlhiac.
Championnet. 1799
Charbonnier. 1815
Charlet. 1795
Charpentier.
Charette. 1796
Chasseloup-Laubat.
Châteauneuf-Randon. 1816
Chazot.
Cherin. 1799
Chevigne.
Clauzel.
Colaud. 1819
Commaire.
Compans.
Cordelier.
Courtot.
Crassier.
Custines (Adam-Phil.). 1793
Custines (Renaud-Phil.). 1794

MAGISTRATS.

Boby-Lachapelle.
Brière-Surgy.
Collier.
Clémence.
Colliat.
Joinville.
Lamerlière.
Leclerc-Saint-Aubin
Ledée.
Leduc-Survillers.
Levacher.
Michelin-Choisy.
Parisot.
Perchet-Cimery.
Ramond.
Regardin.
Vacher.

PRÉSIDENTS DE LA CONVENTION.		GUERRIERS.	SAVANTS ET ILLUSTRES.

mencement de l'affaire; il se retira à fond de cale, sous prétexte de se faire panser. (*Biogr. moderne.*)

Lacoste (Élie), 1er messidor an II (19 juin 1794); mort en 1803

Lacroix, 15 vendémiaire an I (6 octobre 1792); mort en 1794

Laloi, 16 brumaire an II (6 novembre 1793).

Lanjuinais, 19 prairial an III (7 juin 1795); mort en 1826.

Il se montra plus modéré à mesure que la révolution prenait un caractère plus funeste; il combattit avec force les terroristes, et fut accusé de feuillantisme par Tallien. Après avoir dénoncé Robespierre, le 5 novembre 1792, on le vit dans le mois suivant parler en faveur de Louis XVI, et demander qu'on lui laissât les mêmes moyens de défense et d'appel qu'aux autres accusés. Le 26 décembre, il eut le courage d'attaquer l'acte d'accusation dressé contre ce prince. Inébranlable à la tribune, il y développa, au milieu des clameurs les plus violentes des *montagnards* et des habitués des tribunes, toute l'atrocité d'un procès où les ennemis déclarés du roi devenaient tout à la fois accusateurs, témoins, jurés et juges, et où ils le chargeaient de crimes dont ils étaient les auteurs eux-mêmes, notamment du sang répandu le 10 août, à l'attaque des Tuileries. (*Biogr. moderne.*)

Lasource, 29 germinal an I (18 avril 1793); mort en 1793

Il prit une grande part à l'insurrection du 10 août, et obtint le 19 un décret d'accusation contre M. de Lafayette, après avoir annoncé, quelques jours auparavant, « qu'il venait briser l'idole devant laquelle il avait lui-même si longtemps sacrifié. » Revenu à des principes plus modérés, il voulut ensuite, mais en vain, faire excepter de la loi contre les émigrés tous les enfants emmenés par leurs parents avant l'âge de dix-huit ans pour les garçons, et vingt-un ans pour les filles.

Legendre, 17 brumaire an III (7 novembre 1794); mort en 1797

Voici le jugement que Prudhomme a porté sur ce représentant dont les excès révolutionnaires ne l'avaient point effrayé. « La vie

GUERRIERS.

Dagobert.	1794
Dallemagne.	1813
Dambarère.	
Dampierre.	1793
Danthouard.	
Davaisnes.	1793
Davoust.	1823
Debelle.	1800
Decaen.	
Declaye.	
Deflers.	1794
Dejean.	
Delaborde.	
Delâtre.	1793
Delbecy.	1793
Delmas.	
Delzons.	1812
Desaix.	1800
Desbureaux.	
Desdorides.	1800
Desfourneaux.	
Desherbiers.	1794
Desjardins.	1811
Desepaux.	
Despinois.	
Desprez-Crassier.	
Dessolles.	
Dièche.	
Diettmann.	
Dillon (Arthur).	1794
Dombrowski.	1818
Donzelot.	
Doppet.	1800
Dornac.	
Dorsner.	
Dours.	
Drouet.	
Drut.	
Dubois.	1796
Dubouquet.	
Duchâtelet.	1793
Dufour.	1821
Dugommier.	1794
Duhesme.	1815
Dulauloy.	
Dumas.	1807
Dumas (Mathieu).	
Dumerbion.	
Dumouriez.	1823
Dumuy.	
Dupont.	
Dupont-Chaumont.	
Duquesnoy.	1796
Durutte.	
Duteil.	
Duverger.	
Eblé.	1812
Elbée (d').	1794
Elie.	
Ernouf.	
Espagne.	1809
Estaing (d').	1794
Favart.	
Favereau.	
Ferino.	1816
Ferrand.	1808
Ferrand (J.-H.).	1805
Ferrières.	
Fregeville.	1803
Friant.	
Fromentin.	
Gardanne.	1807
Garnier.	
Gassendi.	
Gazan.	
Gentilly.	
Cadoudal (Georges).	1804
Gilot.	
Gilly.	
Gimel.	

SAVANTS ET ILLUSTRES.

HISTORIENS.

Anquetil.	1806
Bertrand de Molleville.	1818
L. de Beaufort.	1795
J.-L. Carra.	1793
J. Cartera.	
L. Chenier.	1796
A. Dulaure.	1835
Oudard Brequigny.	1795
H.-P. Ameilhon.	1811
Desormeaux.	1793
Gab. Gaillard.	1806
J.-J. Garnier.	1805
De Guignes.	1800
C.-G. Kock.	1810
P.-C. Levesque.	1809
Paul.-H. Mallet.	1807
J.-P. Papon.	1803
C.-Fr. Pfeffel.	1809
Rabaut-Saint-Étienne.	1793
G.-Th. Raynal.	1796
Ad. Richer.	1798
L.-P. de Ségur.	
Jos. Servan.	1808
J.-L. Soulavie.	1813
Toulongeon.	1812
F.-H. Turpin.	1799

LITTÉRATEURS.

Andrezel (Picon d').	1825
Anquetil-Duperron.	1805

Il donna sa démission de membre de l'Institut en 1804, pour ne pas prêter serment de fidélité à Bonaparte, *empereur*, et dit à ses amis : « Il me privera de ma place, mais je n'ai besoin que de cinq sols par jour, et j'ai tout juste de quoi vivre encore deux ans. » Il mourut l'année suivante.

Boisgelin (cardinal).	1804
Bousmar.	1807
Bergasse.	1820
Bitaubé.	1808
Brial.	
Caussin.	
Cambry.	1807
Chaudon.	1817
Clément.	1812
B.-J. Dacier.	
P.-C.-Fr. Daunou.	
F. Delandine.	1820
Urb. Domergue.	1810
Dolleville.	1807
Dupont de Nemours.	1817
Dupuy.	1795
Dureau de la Malle.	1807
Dussaulx.	1799
Dumas (Mathieu).	
Fr.-X. Feller.	1801
Fiévée.	
Florian.	1794
Ant. Guenée.	1803
Guignes.	1800
J.-B. Gail.	
Geoffroi.	1814
P.-L.-A. Gin.	1807
Ginguené.	1817
Griffet de la Baume.	1801
Grouvelle.	1806
P. Gudin.	1812
Grimoard.	
Hoffmann.	1828
Julienne Belair.	1818

PRÉSIDENTS DE LA CONVENTION.

révolutionnaire de Legendre, dit-il, sera plus originale qu'on ne pense, à le prendre depuis sa liaison avec les Lameth. Le thé qu'il prenait chez Mirabeau et chez Robert (de Paris) avec le duc d'Orléans, les vingt ou trente soldats à cartouches jaunes qu'il recevait chez lui, ses liaisons avec Marat, Robespierre et Danton, la mission qu'il demanda quelques jours avant les massacres des 2 et 3 septembre 1792, sa conduite avant et après la mort de ce même Danton, le rôle qu'il joua dans la faction de la Montagne et aux jacobins, son adresse et sa fermeté dans les journées des 9 thermidor, 12 germinal, 1er prairial et 13 vendémiaire ; cette longue chaîne d'événements enfin qui tournèrent tous à son profit, n'annoncent pas un homme inepte ; et il est même probable qu'avec une autre éducation, Legendre eût été le personnage le plus éloquent et le plus important de la révolution française. »

Letourneur, de la Manche, 20 nivose an III (9 janvier 1795) ; mort en 1817

Robert-Lindet, 2 floréal an III (21 avril 1795).

Louis, du Bas Rhin, 17 messidor an II (5 juillet 1794); mort en 1795

Louvet de Couvray, 1er messidor an III (19 juin 1795); mort en 1797

Il débuta dans le monde littéraire par le roman de *Faublas*, et se jeta avec ardeur dans le parti populaire au moment de la révolution. Il rédigea successivement le *Journal des Débats* et la *Sentinelle*, et avait formé, quelques mois avant sa mort, un établissement de librairie au Palais-Royal, tenu par sa femme, qu'il appelait *Lodoïska*. On raconte qu'au moment de la réaction, Louvet fut poursuivi dans les rues de Paris par une troupe de gens qui le menaçaient en chantant derrière lui le *Réveil du Peuple*. Il les conduisit sans se déconcerter jusqu'à sa maison, ouvrit sa porte, se retourna vers eux, et n'entra chez lui qu'après leur avoir chanté ce vers de la *Marseillaise :*

« Que veut cette horde d'esclaves ? »

Mallarmé, 11 prairial an I (30 mai 1793).

Mathieu Miranpal, 6 prai-

GUERRIERS.

Gouvion.	1792
Gouvion-Saint-Cyr.	
Grandpré.	
Grenier.	
Grouchy.	
Gudin.	1812
Hangest (d').	
Henriot.	1794
Harembure (d').	
Harville.	1815
Hatry.	1799
Hautpoult (d').	1807
Haxo.	1794
Hedouville.	
Hervilly.	1795
Hesse (prince de).	
Heudelet.	
Hoche.	1797
Houchard.	1793
Huet.	
Humbert.	
Jacob.	
Jarry.	
Joubert.	1799
Jourdan.	
Kellermann.	1820
Kerveguen.	
Kilmaine.	1799
Kleber.	1800
Laboissière.	1809
Lacombe-St-Michel.	1809
Lafayette.	1834
Lagenetière.	
Laharpe.	1796
Lamarlière.	1793
Lamartillière.	1819
Lamorlière.	1799
Lameth (Théodore).	
Lameth (Charles).	
Lanusse.	1798
Lapisse.	
Lapoype.	
Lariboissière.	1812
Larochejaquelein.	1793
Laronde.	
Latour-Maubourg (Victor).	
Latour-d'Auvergne.	1800
Latour-Foissac.	1806
Laubadère.	1809
Lauberdière de Pontaubevoye.	
Lechelle.	1793
Leclerc-d'Ostin.	1802
Leclerc.	
Lecourbe.	1815
Lefebvre.	1820
Legrand.	1815
Leigonier.	
Lemaire.	
Lemoine.	
Lemonier.	
Lequoi.	
Lescure.	1794
Lespinasse.	1818
Lestrade.	
Leval.	
Liébert.	
Ligneville.	
Lorge.	
Loyson.	1816
Macdonald.	
Macon.	
Macors.	
Macquart.	
Magallon-Lamorlière.	
Maison-Neuve.	
Malher.	1808
Marassé.	
Marbot.	1799

SAVANTS ET ILLUSTRES.

Le P. Lambert.	1813
La Luzerne.	1821
L. Langlès.	
Lacretelle aîné.	
Laharpe.	1803
Laplace.	1793
Larcher.	1812
Laya.	1831
Legrand-d'Aussy.	1800
Lemonnier.	1797
Linguet (Henri).	1794
Luneau de Bois-Germain.	1802
Lemierre-d'Argy.	1815
Marescot (Armand).	
Michaud-d'Arçon.	1800
Montalembert.	1800
Mallet Dupan.	1800
Maréchal (Silvain).	1803
Marmontel.	1798
Ch.-Ph. Masson.	1807
Mercier de Saint-Léger.	1799
L.-Séb. Mercier.	1814
J.-N. Moreau.	1794
Morellet.	1819
Noé, évêque de Lescar.	1802
J.-J. Obertin.	1806
Palissot.	1814
Peyssonnel.	1790
F.-A. Pluquet.	1790
G. Poirier.	1803
Rétif de la Bretonne.	1806
Dom. Ricard.	1803
A. Rivarol.	1801
J.-B. Robinet.	1820
C. Rochefort.	1788
Roubaud.	1797
A. Sabathier.	1817
A. Saverien.	1805
Suard.	1817
J.-F. Vauvilliers.	1800
Ch. Villette.	1793
Nic.-Fr. Wailly.	1801

POËTES-AUTEURS DRAMATIQUES.

Aubert (l'abbé).	1814
Anseaume.	1784
Blin de Sainmore.	1807
Berlin.	1780
Bernis (cardinal).	1794
N. Barthe.	1785
Bièvre (marq. de).	1789
Boufflers.	1815
Beaumarchais.	1799
Bernardin de Saint-Pierre.	1814
Chenier (Marie-Jos).	1811
Chenier (André).	1794
Champfort.	1794
Cailhava.	1813
Carmontelle.	1806
Cheron.	1807
Collin d'Harleville.	1806
Choderlos de Laclos.	1803
Jacq. Delille.	1813
Demoustier.	1801
Ducis.	1814
Desfaucherets.	1808
Desforges.	1806
Alex. Duval.	
Ducray-Duménil.	1820
Du Laurent.	1797
Jos.-Alp. Esmenard.	1811
Fariau de Saint-Ange.	1810
L. Fontaines.	1821
François de Neufchâteau.	
Fabre d'Eglantine.	1794

PRÉSIDENTS DE LA CONVENTION.

rial an III (25 mai 1795).
Merlin, de Douai, 16 thermidor an II (3 août 1794).
Merlin, de Thionville, 2 fructidor an II (19 août 1794).
Pelet, de la Lozère, 4 germinal an III (24 mars 1795).

Il présenta à la Convention, le 8 avril 1795, un tableau de la situation intérieure et extérieure de la République, dans lequel il développa des connaissances politiques qui étonnèrent. Il attaqua ensuite ouvertement la constitution de 1793, et termina par demander la convocation des assemblées primaires. (*Biogr. moderne.*)

Pétion, 1er vendémiaire an I (22 septembre 1792); mort en 1793
Prieur-Duvernois, de la Côte-d'Or, 1er prairial an II (20 mai 1794).
Prieur, de la Marne, 1er brumaire an III (22 octobre 1794).
Rabaut-Saint-Etienne, 4 pluviose an I (23 janvier 1793); mort en 1793

Sectateur ardent de la nouvelle philosophie, et ennemi juré du clergé catholique, dont il prétendait avoir reçu des insultes, il n'a laissé échapper aucune occasion de le détruire. Après s'être opposé au jugement de Louis XVI par la Convention, il termina ainsi son discours : « Je suis las de ma portion de despotisme, et je soupire après l'instant où un tribunal national nous fera perdre les formes et la contenance des tyrans. » Il exposa ensuite que « la mort de Charles Ier avait amené en Angleterre la domination de Cromwel et le retour de la royauté. » Rabaut, dit la *Biographie moderne*, était un homme de mérite; il avait des opinions républicaines, mais elles n'avaient rien d'atroce. On lui doit, comme littérateur, plusieurs ouvrages estimés, entre autres une histoire de l'Assemblée constituante, intitulée : *Précis historique de la Révolution française.*

La Réveillère-Lepeaux, 1er thermidor an III (19 juillet 1795).
Rewbell, 16 frimaire an III (6 décembre 1794); mort en 1810
Robespierre, 5 fructidor an I, et 16 prairial an II (22 août 1793, et 4 juin 1794); mort en 1794

GUERRIERS.

Marcé.
Marceau. 1795
Marchand de la Houllièr.
Marescot.
Martin.
Masséna. 1817
Massia.
Massol.
Mathieu.
Mauco.
Mayer.
Megnier.
Mengaud.
Menou. 1810
Meguillet.
Mesmet.
Mesnard.
Michaud.
Milhaud.
Miollis.
Miranda. 1816
Molitor.
Moncey.
Montchoisy.
Mounier.
Montesquiou Fezensac. 1798
Montredon.
Montrichard.
Morand.
Moreaux. 1795
Moreau. 1813
Moreton.
Morlot.
Mortier. 1835
Moulin. 1810
Mourez. 1819
Mouzin.
Muller.
Musnier.
Murat. 1815
Nansouty. 1815
Narbonne. 1813
Ney. 1815
Neuwinger.
Offeinstein.
Olagnier.
Olivier. 1813
O'Moran.
Orléans (duc d'). 1793
Oudinot.
Paoli. 1807
Parein.
Parent.
Partouneaux.
Pellaprat.
Pérignon. 1819
Pernetty.
Pichegru. 1804
Pouget.
Pujet de Barbantane.
Pully.
Puysaye.
Puységur (Chastenet de). 1796
Puységur (Armand de).
Quantin (Pierre).
Quetineau.
Raffet.
Rampon.
Razout. 1820
Renaud.
Rey.
Reynier. 1813
Richepanse. 1802
Rivaud. 1803
Robert.
Rochambeau (maréchal). 1806

SAVANTS ET ILLUSTRES.

Favart. 1793
Fenouillot de Falbaire. 1800
Flins des Oliviers. 1806
Fievée.
Guillard. 1815
Lebrun (Ponce-Ecouchard). 1807
Léonard. 1793
J.-F. Labarpe. 1803
A.-G. Leblanc. 1799
Lefebvre. 1813
Legouve. 1813
Nep. Lemercier.
Lemazurier.
A.-M. Lemierre. 1793
Luce de Lancival. 1810
J.-B. Louvet de Couvray. 1797
And. Murville. 1815
Nivernois (duc de). 1798
Parny. 1814
Picard. 1827
Pieyre.
J.-A. Roucher. 1794
Rochon de Chabannes. 1800
Saint-Lambert. 1802
Sedaine. 1797

NAVIGATEURS, ASTRONOMES, ANTIQUAIRES, MATHÉMATICIENS.

Ameilhon. 1811
Arbogart. 1803
J.-J. Barthélemy. 1795
Bonne. 1794
Bouchand. 1804
Bossut (abbé). 1814
Barbier du Bocage.
J.-S. Bailly. 1793
J. Beauchamp. 1801
P.-F. Bernier. 1803
Bochard de Saron. 1794
J.-C. Borda. 1799
Bouvart.
Burckardt.
Bougainville. 1811
Bourgoing. 1811
Brion de la Tour.
Cousinery.
Condorcet. 1794
J.-A.-J. Cousin. 1800
Callet. 1798
Cassini.
Chanlaire. 1817
J.-B. Chevalier.
Choiseul-Gouffier. 1817
Dansse de Villoison. 1805
Ch. Dupuis. 1809
J.-B. Delambre. 1822
Dionis Duséjour. 1794
D'entrecasteaux. 1793
Fauvel.
Fleurieu. (A. de D.). 1810
Fortia de Pilles.
P.-A. Guis. 1799
M.-Séb. Jaurat. 1803
Latour-d'Auvergne. 1800
Leblond. 1809
Lebrigand. 1803
J. Leroi. 1803
L. Lagrange. 1812
P.-S. Laplace.
Ad.-M. Legendre.
Levesque. 1814
Lacroix.
Lefrançais-Lalande. 1807
P.-Ch. Lemonier. 1795
La Peyrouse. 1788

PRÉSIDENTS DE LA CONVENTION.		GUERRIERS.	SAVANTS ET ILLUSTRES.

PRÉSIDENTS DE LA CONVENTION.

Romme, 1er frimaire an II (21 novembre 1793); mort en 1795

Mercier le nomme dans son *Nouveau Paris* le *mulet d'Auvergne*, expression par laquelle il a voulu peindre à la fois ses formes et son caractère. C'est lui qui a fait adopter à la Convention le calendrier dit républicain. Condamné à mort à la suite de l'insurrection du 1er prairial an III, il se poignarda après avoir entendu la lecture de son jugement. On a cru cependant quelque temps que ses amis l'avaient transporté dans une retraite, et que leurs soins l'avaient rappelé à la vie.

Rovère, 1er pluviose an III (20 janvier 1795); mort en 1798

Un nommé Pin, connu à Avignon par son habileté à forger des titres, lui composa une généalogie par laquelle il se trouva enté sur l'illustre maison des Rovère de Saint-Marc, et prit dès-lors le titre de marquis de Fonvielle. En 1792, lorsqu'il se mit sur les rangs pour être député à la Convention nationale, il prouva aux électeurs, choqués de son titre de marquis, qu'il était petit-fils d'un boucher. Il fut une des victimes du 18 fructidor, et mourut à Cayenne.

Rulh, 16 ventose an II (6 mars 1794); mort en 1795

Dans une mission que ce député remplit à Reims, il brisa la bouteille de la sainte Ampoule, destinée au sacre des rois, et en envoya les débris à la Convention quelque temps après le 9 thermidor.

Saint-Just, 2 ventose an II (20 février 1794); mort en 1794

De l'esprit joint à une instruction étendue, mais encore peu digérée, une tête froide, une ame chaude, un caractère dur et inflexible, et une audace incroyable, le rendirent capable de seconder fortement Robespierre, qui, sentant bientôt le besoin d'un tel second, en fit longtemps son principal confident. Il n'avait que vingt-six ans et demi au moment de son exécution; il marcha à la mort avec calme et sang-froid, sans que les vociférations des spectateurs pussent l'émouvoir en aucune manière. (*Biographie moderne.*)

GUERRIERS.

Rochambeau. 1813
Roguet.
Roland.
Ronsin. 1794
Rosières.
Rossy (Hyacinthe). 1794
Rossy (Camille). 1794
Rossignol. 1803
Rostaing.
Ruffin. 1811
Rusca. 1814
Ruty.
Salm-Kirbourg. 1794
Sahuguet. 1803
Saint-Hilaire. 1809
Saint-Laurent.
Saint-Remy.
Saint-Sulpice.
Sainte-Suzanne.
Salomon.
Sanson.
Santerre. 1810
Sapinaud.
Sauret.
Salis-Samade. 1803
Schauwembourg.
Scheldon.
Scherer. 1804
Semelé.
Seroux.
Sepher.
Serras.
Serrurier. 1819
Servan 1808
Solignac.
Sombreuil (G.-C. Virot de). 1794
Sombreuil (Charles). 1795
Sombreuil (Stanislas). 1794
Songis. 1809
Sorbier.
Souham.
Soult.
Sparre.
Stofflet. 1796
Suchet.
Sugny.
Suzannet.
Taponier.
Tinteriac. 1795
Thareau. 1812
Thierry.
Thouvenot. 1821
Thureau.
Tilly. 1821
Tissot.
Travot.
Tribout.
Tuncy. 1799
Turreau de Linières.
Urtubie.
Vachot. 1813
Valence. 1821
Vandamme.
Vauban.
Vaubois.
Vedel. 1834
Verdier.
Vertueil.
Vial. 1813
Victor (depuis duc de Bellune).
Vignoles.
Villemalet.
Vimeux.
Vincent. 1820
Vouland.
Watrin. 1803

SAVANTS ET ILLUSTRES.

La Rochefoucauld-Liancourt. 1827
Labillardière.
Lescallier. 1822
A.-L. Millin. 1818
Lemoine-d'Essoies. 1816
Ant. Mongez.
J.-Fr. Marie. 1800
J.-M. Mazeas. 1801
Gasp. Monge. 1817
J.-E. Montucla. 1799
P.-F. Méchain. 1804
Ch. Messier. 1817
Ed. Mentelle. 1815
G.-A. Olivier. 1820
L.-C.-F. Petit-Radel.
Rich. Prony.
Le P. Pingré. 1794
Pons. 18..
Quatremère de Quincy.
Rochon. 1817
E.-P.-Ed. de Rossel.
Sonnerat. 1814
Ch.-Sig. Sonnini. 1812
Ch. Volney. 1821
Vandermonde. 1796
Winckler. 1807

ARCHITECTES, INGÉNIEURS MÉCANICIENS.

Antoine. 1801
Baltard.
Brongniard. 1813
Ferd. Berthoud. 1807
Bralle.
L. Breguet.
Chalgrin. 1811
Cl. Chappe. 1805
Delacroix-Dillon. 1807
Debret.
Delannoy.
Denuelle Saint-Leu.
De Wailly. 1798
Fontaine.
Gai-Vernon.
E.-M. Ganthey. 1806
P.-S. Girard.
Gondoin. 1818
J.-F. Heurtier. 1822
Lamandé.
Lemarchand-d'Arçon. 1800
Ch. Lescot. 1802
Ledoux. 1806
Legrand. 1807
Louis. 1800
Lasalle. 1804
J. B. Lepaute. 1802
A.-P. Molard.
Molinos.
J.-R. Perronet. 1794
Percier.
A.-Fr. Peyre.
Poyet.
J. Constant-Périer. 1818
J. Rondelet.
J.-N. Sané.

PHYSICIENS-CHIMISTES.

Bertrand (abbé).
Ant. Beaumé. 1804
Bertholet. 1822
Bouillon-Lagrange.
Ant.-L. Brongniard. 1803
M.-J. Brisson. 1806
Charles.
C.-A. Coulomb. 1816
Cadet Cassicourt. 1799
Cadet Devaux.
J.-A. Chaptal.

PRÉSIDENTS DE LA CONVENTION.		GUERRIERS.	SAVANTS ET ILLUSTRES.

PRÉSIDENTS DE LA CONVENTION.

Sieyes, 1er floréal an III (20 avril 1795); mort en 1836

Elu, en septembre 1792, député du département de la Sarthe à la Convention, il s'y tint constamment à l'écart, et s'enveloppa d'une nullité apparente, afin d'échapper aux orages qu'il voyait se former dans cette assemblée. Il se conduisit avec cette circonspection jusqu'en 1795. Il reparut alors à la tribune, et exprima son horreur pour les crimes de Robespierre qu'il n'avait pas eu le courage de combattre.

Tallien, 29 ventose an II (19 mars 1794); mort en 1821

Il était secrétaire-général de la commune au 10 août 1792, et contribua puissamment, dit-on, aux massacres de septembre, qu'il osa même justifier à la barre de l'Assemblée législative. Dans ses différentes missions, il se montra le zélé partisan des mesures révolutionnaires, et rendit particulièrement Bordeaux le théâtre de ses fureurs. (*Biogr. moderne.*)

Thibaudeau, 6 ventose an III (6 mars 1795).

Thuriot-Larosière, 9 messidor an I (27 juin 1793).

Il se montra l'ennemi acharné de Louis XVI, et annonça à la tribune des jacobins que « si la Convention usait d'indulgence envers le *tyran*, il irait lui-même lui brûler la cervelle. » Il accusa ensuite Brissot, Vergniaud, Louvet et autres chefs de la Gironde, de s'être vendus au roi, et d'avoir intrigué pour maintenir son trône. Ce fut lui aussi qui fit déclarer Dumouriez traître à la patrie, et mettre sa tête à prix. Nommé rapporteur dans le procès de Moreau, il vota selon les vues de Bonaparte, et en fut récompensé par une croix et la place de substitut du procureur-général impérial près la cour de cassation, qu'il quitta ensuite pour celle d'avocat-général près la même cour.

Treilhard, 7 nivose an I (27 décembre 1792); mort en 1810

Vadier, 2 pluviose an II (21 janvier 1794).

Ce fut lui qui dirigea l'expédition de Neuilly, dont cent quatorze habitants furent conduits à l'échafaud. Devenu successive-

GUERRIERS.

Westermann.	1794
Wimpfen (Franç.).	
Wimpfen (Félix).	
Wittinghoff.	1793
Zayonzeck.	

SAVANTS ET ILLUSTRES.

Clouet.	1801
Darcet.	1801
Decremps.	
Deyeux.	
J. Fourier.	
A.-Fr. Fourcroy.	1809
Guyton-Morveau.	1816
Gay-Lussac.	
A.-L. Lavoisier.	1794
L.-F. Labarre.	1805
Lefebvre-Gineau.	
Jos. Montgolfier.	1810
J.-E. Montgolfier.	1799
A.-A. Parmentier.	1813
J.L. Proust.	
Rochon.	1817
Sigaud Lafond.	1810
B.-G. Sage.	
N. Vauquelin.	

MÉDECINS-ANATOMISTES.

Baudeloque.	1810
M.-Fr.-X. Bichat.	1802
P.-J. Barthez.	1806
Cabanis.	1808
Corvisart.	1821
Desault.	1795
Dubois.	
C.-L. Dumas.	1813
Geoffroi Saint-Hilaire	
J. Goulin.	1799
Hallé.	1822
Jumelin.	1807
P. Lassus.	1807
Lemonnier.	1798
Poissonnier.	1797
J.-J. Paulet.	
Ant. Petit.	1804
Pinel.	
A. Portal.	
Raph. Sabatier.	1811
Scheffer.	
Vicq d'Azyr.	1794

PEINTRES, SCULPTEURS, GRAVEURS.

Augustin.	
Audouin.	1822
Bert. Andrieu.	[illegible]
Bertin.	
Bidault	
Boilly.	
Boizot.	
Beljambe.	
Bervic.	[illegible]
Boissieu.	1820
Crespin.	
Cartellier.	
Chaudet.	1810
Clodion.	1814
Couché.	
Dubucourt.	
Dejoux.	
David.	1825
Demarne.	
Doyen.	[illegible]
Droling.	[illegible]
Fragonard.	[illegible]
Ficquet.	[illegible]
And. Galle.	
Gerard.	
Gerard (Mlle).	
Girodet.	
Greuze.	1805
Hennequin	
Hue.	
Houdon.	
Isabey.	
P. Julien.	1804
R.-V. Jeuffroy.	

PRÉSIDENTS DE LA CONVENTION.	SAVANTS ET ILLUSTRES.	SAVANTS ET ILLUSTRES.	SAVANTS ET ILLUSTRES.

ment président de la Convention et des jacobins, et membre du Comité de sûreté générale pendant l'époque de la plus grande terreur, il parut très souvent à la tribune, et y parla quelquefois de manière à faire douter si sa raison n'était pas aliénée. Dénoncé par Lecointre (de Versailles) comme un des chefs des terroristes, il monta à la tribune avec un pistolet, « prêt à se tuer, disait-il, si la Convention ne proclamait pas son innocence, et ne rendait pas justice à ses soixante ans de vertus. » Il s'est mis en 1815 à la tête de la fédération de l'Ariège. (*Biogr. moderne.*)

Vergniaud, 21 nivose an I (10 janvier 1793); mort en 1793

Il s'opposa de tout son pouvoir à l'établissement du tribunal révolutionnaire, et se vit alors dénoncé par Robespierre comme ennemi de la république. Il répondit à l'attaque étudiée de son adversaire par un discours improvisé, modèle de la véritable éloquence de la tribune; et ce fut dans cette occasion qu'il dit : « Que la république, comme Saturne, dévorait ses enfants. »

Vernier, 16 floréal an III (5 mai 1795); mort en 1848

Voulland, 26 frimaire an II (16 décemb. 1793); mort en 1802

Il annonça de bonne heure la violence de son caractère, et se jeta dans une dévotion excessive, parce qu'on lui refusa d'abord la femme qu'il a épousée depuis. Il embrassa la cause de la révolution avec passion, puis s'attacha au parti de Rabaut Saint-Étienne et de Robespierre, qu'il abandonna au moment de leur chute. Retiré chez le libraire Maret qui le nourrit et le logea pendant près de deux ans, il mourut dans la plus profonde misère. La religion, qu'il avait implorée dans son repentir, adoucit, dit-on, l'horreur de ses derniers moments. (*Biograp. moderne.*)

G.-G. Lethière.
Fr.-Fr. Lemot.
J.-Ph. Lesueur.
Menageot. 1816
Ch. Meynier.
Fr. Masson. 1807
J.-G. Moitte. 1810
Marcenay de Ghuy. 1811
P.-P. Prud'hon.
Pajou. 1809
Regnault.
Richard.
Robert. 1808
Robert Lefebvre.
Cl. Ramey.
Roland. 1816
Rambert-Dumarest. 1806
Saint.
Sicardi.
J.-B. Suvée. 1807
Swebach.
Slouf.
Sparcieux.
N.-A. Taunay.
Taillasson. 1809
Turpin de Crissé.
Valenciennes. 1819
Vanspaendonck. 1822
C. Vernet.
J.-M. Vien. 1809
Vincent. 1816
Wille. 1808

NATURALISTES.

Adanson. 1806
Bonnet. 1793
Brochant de Villiers.
Broussonnet. 1807
J. M. Cels. 1806
Daubenton. 1799
Decandolle.
Desfontaines.
Deodat-Delomieu. 1801
Dupetit-Thouars.
Dupuget. 1801
Valentin Haüi. 1822
A. L. Jussieu.
J.-J. Labillardière.
J.-B. Lamarck.
P.-A. Latreille.
P.-X. Leschevin. 1814
C. F.-B. Mirbel.
Palissot de Beauvoir. 1820
L.-F.-E. Ramond.
L.-C. Richard. 1821
B. G. Sage.
H.-B. Saussure. 1799
André Thouin.
P. Ventenat.
J. C. Valmont de Bomare. 1807

JURISCONSULTES.

Dom. Bernardi.
Bourcher-d'Argis. 1794
Durand Maillane. 1814
Ferey. 1807
Fournel. 1820
N. Houard. 1802
Laromiguière.
Lasalle.
Malleville.
Merlin.
Poirier. 1807
Salaville.
Toulier.
Treilhard. 1810

MUSICIENS.

Ant. d'Auvergne. 1797
Cl. Balbâtre. 1799
H. Berton.
Boyeldieu.
Ch.-S. Catel.
Cherubini.
Gavinies. 1800
Fr.-J. Gosset.
Grétry. 1813
Lemierre de Corvey.
Lesueur.
Mehul. 1815
Monsigny. 1819
Philidor. 1795
N. Piccini. 1800

ACTEURS, ACTRICES.

Aufresne. 1806
Chéron.
Dazincourt. 1809
Dugazon. 1809
Fleury. 1821
Grandmenil. 1816
Lainez. 1822
Lais.
Larive. 1826
Molé. 1802
Monvel. 1812
Préville. 1799
Talma. 1826
Mlle Clairon. 1803
Mlle Contat. 1813
Mlle Dangeville. 1796
Mlle Dumenil. 1803
Mlle Mars.
Mlle Raucourt. 1815

HOMMES CÉLÈBRES.

Barnave. 1793
Bosc.
Brissot. 1794
Coquebert de Montbret.
Chappelier. 1794
Danton. 1794
Desèze.
Dupont de Nemours. 1817
Forbonnais. 1800
François de Neufchâteau.
Gensonné. 1794
Garat.
Guadet. 1794
Hebert, dit le *père Duchesne.* 1794

C'est ce fougueux révolutionnaire qui, dans le procès de la reine, osa porter contre cette princesse une accusation tellement révoltante, que l'auditoire en fut ému d'indignation. La reine, sommée de s'expliquer sur cette accusation d'inceste, fit cette sublime réponse : « La nature se refuse à répondre à une pareille inculpation faite à une mère : j'en appelle à toutes celles qui peuvent se trouver dans cette enceinte. »

Huzard.
Isnard.
Lasteyrie.
Legendre. 1797
Leroy de Montflabert. 1795

« Ce juré du tribunal révolutionnaire, dit Prudhomme, était l'un des plus cruels entre tous ceux qui votèrent constamment la mort sous Fouquier Thinville; il avait pris le surnom de *Dix Août.* Il était sourd, et quoiqu'il lui fût impossible d'entendre les dépositions et les débats, il n'hésitait jamais à prononcer contre les accusés. »

Louvet de Couvrai. 1797
J.-S. Maury (abbé). 1816
Pâris. 1793
Robespierre. 1794
Rozier (abbé). 1793
Saint-Just. 1794
Say.
Servan. 1807
Target. 1806
Teissier.
Thouret. 1794
Tronchet. 1806
Tronçon du Coudrai. 1798

FEMMES CÉLÈBRES.

Mme de Balbi (veuve Boivin).
Mme Cottin. 1807
Charlotte Corday. 1793
Mme Flahaut de Souza. 1822
Condorcet, née Grouchy.
Mme de Genlis. 1830
Maisonforte (Brun). 1794
Mme de Montholieu.
Mme de Staël. 1817
Mme Tallien.
Marguerite Daubenton. 1818
Mme Roland. 1793
Renault (Aimée-Cécile).

Elle se présenta chez Robespierre, qu'elle ne connaissait pas, pour voir, disait-elle, comment était fait un tyran. 1794

Mlles Watrin (Henriette, Hélène et Agathe).

On les choisit, en 1792, pour offrir des fleurs et des dragées au roi de Prusse, lors de son entrée à Verdun. Cette action leur fut imputée à crime pendant le règne de la terreur. Leur innocence, leur candeur et leur beauté ne purent les sauver; traduites au tribunal révolutionnaire, elles furent condamnées et exécutées en 1793.

Le girondin Riouffe, prisonnier à la Conciergerie, rapporte ce qui suit dans ses *Mémoires d'un Détenu* : « Quatorze jeunes filles de Verdun, d'une candeur sans exemple, et qui avaient l'air de jeunes vierges parées pour une fête publique, furent menées ensemble à l'échafaud. Elles disparurent tout à coup, et furent moissonnées dans leur printemps. La Cour des Femmes avait l'air, le lendemain de leur mort, d'un parterre dégarni de ses fleurs par un orage. Je n'ai jamais vu parmi nous de désespoir pareil à celui qu'excita cette barbarie. »

La mort de ces innocentes victimes a inspiré à Jacques Delille l'un des plus touchants épisodes de son poëme de la *Pitié.*

DIRECTOIRE.

Ce gouvernement est composé de cinq directeurs nommés par les conseils. Ce sont MM. Rewbell, président, Barras, La Réveillère-Lépeaux, Letourneur (de la Manche) et Carnot (ce dernier remplace Sièyes, qui n'a point accepté). Le Directoire est installé le 4 novembre 1795 (18 *brumaire an IV*) au palais du Luxembourg. Le conseil des Anciens siége aux Tuileries et celui des Cinq-Cents dans la salle du Manége. L'année suivante les Cinq Cents ont été occuper une salle nouvellement construite au palais Bourbon.)

1795.



Le général Scherer bat à Loano, en Piémont, les Autrichiens commandés par le général Dewins (23 novembre — 2 *frimaire*). L'ennemi perd huit mille hommes et est forcé d'évacuer l'état de Gênes. Le général Dewins quitte l'armée, et est remplacé par le comte de Beaulieu.

10 décembre (19 *frimaire*). Décret portant un emprunt forcé de six cents millions. Le numéraire a presque entièrement disparu de la circulation; les assignats sont tombés dans un tel discrédit qu'un louis d'or se vend jusqu'à trente mille francs en papier.

1796 (*an IV*).

23 février (4 *ventose*). Bonaparte est nommé au commandement en chef de l'armée d'Italie. Il avait alors vingt-sept ans: après avoir été long-temps en disgrâce avec le grade d'adjudant-général, les services rendus à Barras, au 13 vendémiaire, le mirent en faveur, et lui valurent le grade de général de division.

Le général Stofflet, fils d'un meûnier de l'Anjou, et lui-même garde-chasse de M. de Maulevrier, était devenu, par son courage et son dévoûment, major-général, et ensuite commandant en chef de l'armée royale de la Vendée, après la mort de M. de la Rochejacquelein. Il s'était trouvé, en moins de deux ans, à plus de cent cinquante affaires. Stofflet est livré aux républicains par quelques habitants de Saugrenières, et conduit à Angers où il est fusillé.

8 mars (18 *ventose*). Mariage de Napoléon Bonaparte, avec Joséphine Tascher de la Pagerie, veuve du vicomte Alexandre de Beauharnais, condamné à mort le 23 juillet 1794. Madame de Beauharnais avait de son premier mariage, un fils, Eugène (depuis duc de Leuchtenberg), qui a été vice-roi d'Italie, et une fille, Hortense-Eugénie, qui a épousé Louis Bonaparte, et s'assit quelque temps avec lui sur le trône *de Hollande*.

12 mars (22 *ventose*). Mort de l'abbé Raynal, à Chaillot, dans la quatre-vingt-quatrième année de son âge.

18 mars (28 *ventose*). Création d'un nouveau papier-monnaie, nommé *mandats territoriaux*. Ils sont échangés contre les assignats à raison de trente capitaux pour un. On en fabrique pour deux milliards quatre cents millions. L'émission des assignats s'était élevée à quarante-quatre milliards dont trente-deux étaient encore en circulation et sont déclarés hors de cours. La peine de mort est prononcée contre les *dépréciateurs* du nouveau papier, et il a été prouvé que le jour même de son émission, le Directoire avait passé des marchés dans lesquels les mandats subissaient une perte de 25 à 30 pour cent.

Cette prévarication du gouvernement qui s'était établi sur les ruines de la Convention ne doit point étonner, quand on songe aux éléments dont on l'avait formé. Au commencement de 1796, la France n'était plus attristée par les odieuses fureurs des proconsuls du comité de salut public, mais une corruption éhontée avait remplacé les scènes sanglantes dont la capitale et les provinces avaient été le théâtre. Les membres du Directoire, si l'on en excepte Carnot, joignaient à la plus audacieuse immoralité une incapacité administrative qui fournissait le sujet de beaucoup de caricatures, et excitait la verve satirique des écrivains du parti *clichien* (1); non moins ar-

(1) Tout Paris fut scandalisé par l'ignoble vengeance que le directeur Barras tira des sarcasmes de l'un de ces écrivains; l'abbé Poncelin de la Rochetillac, l'un des rédacteurs du *Courrier Républicain*, ayant été mandé au Luxembourg par ordre du Directoire, fut introduit dans le palais et renfermé pendant quelques heures. Plusieurs hommes s'emparèrent ensuite de sa personne, le lièrent, et lui firent souffrir toutes sortes d'outrages, en le soumettant à l'insultante punition du fouet. Le journaliste porta plainte et se désista ensuite. On a prétendu qu'une forte somme lui avait été présentée avec l'alternative d'une plus rigoureuse correction s'il ne retirait pas sa plainte. L'abbé Poncelin a été compris plus tard dans le nombre des journalistes déportés au 18 fructidor.

donts en révolution que les montagnards, ils étaient plus dissimulés; ils se défirent, non de leurs passions, mais de leurs formes acerbes, et l'on vit alors le règne des agioteurs et des tartufes politiques. Néanmoins toutes les mesures des Directeurs ne furent habiles que sur un seul point, celui de tirer le plus de profits possible de la haute position où la chute de la *Montagne* les avait placés. Barras, le plus entreprenant d'entre eux, possédait tous les vices nécessaires pour assurer le succès de cette politique basse et antisociale; Barras, quoique beaucoup plus occupé de ses plaisirs que des affaires, joua le rôle le plus important dans tous les événements de cette honteuse époque. Mais sa conduite fut quelquefois si contradictoire avec ses antécédents, qu'encore même aujourd'hui, on ne pénètre pas bien le but qu'il se proposait. Lors de sa chute, il fut accusé tout à la fois d'avoir voulu servir les jacobins, relever la maison de Bourbon et s'emparer de l'autorité suprême. Voici le portrait que M. Thiers a tracé de ce Directeur dans son *Histoire de la Révolution Française* (tom. IX).

« Barras était un homme prodigue, paresseux, dissolu, cynique, débauché, violent et faux comme les méridionaux qui savent cacher la duplicité sous la brusquerie; républicain par position et par sentiment, mais homme sans foi politique. Celui des Directeurs qui nuisait véritablement à la considération du gouvernement, c'était Barras. Il étalait un luxe et une prodigalité que sa participation aux profits des agents d'affaires pouvait seule expliquer.

» Les finances étaient dirigées avec une probité sévère par la majorité directoriale et par l'excellent ministre Ramel; mais on ne pouvait pas empêcher Barras de recevoir des fournisseurs ou des banquiers, qu'il appuyait de son influence, des parts de bénéfices assez considérables. Il s'entourait, outre les gens d'affaires, d'intrigants de toute espèce et de fripons. Un cynisme honteux régnait dans ses salons. On allait à Gros-Bois se livrer à des orgies qui fournissaient aux ennemis de la république de puissants arguments contre le gouvernement. Barras, du reste, ne cachait en rien sa conduite, et, suivant la coutume des débauchés, aimait à publier ses désordres. Il racontait lui-même, devant ses collègues, qui lui en faisaient de graves reproches, les hauts faits de Gros-Bois et du Luxembourg. »

23 mars (3 *germinal*). Le général Charette, chef des Vendéens, est fait prisonnier au combat de la Chabotière par le général Travot. Jugé à Angers, il est conduit à Nantes pour y être fusillé. «En sortant du bateau qui l'y avait amené, il s'écria: « Voilà donc où les Anglais m'ont conduit ! » (*Biogr. moderne.*) Cette exclamation du général vendéen établit son opinion sur un fait que les historiens n'ont jamais bien éclairci. A la fin de l'année précédente (29 septembre), le comte d'Artois et sept à huit cents émigrés français avaient été débarqués par des vaisseaux anglais à l'Isle-Dieu (3 lieues de la côte Saint-Jean-de-Mont), avec le projet hautement annoncé d'opérer leur réunion à l'armée de Charette. Deux mois se passèrent sans que cette réunion eût lieu, et lorsque le jour eut été fixé, Charette apprit avec étonnement que le *conseil anglais* de l'armée expéditionnaire « avait décidé que le débarquement sur la côte de France se ferait dans un temps plus opportun. » Le 18 novembre, le comte d'Artois remonta sur le *Jason* qui appareilla pour retourner en Angleterre. Charette reçut cette nouvelle comme son arrêt de mort. « Ce gouvernement insulaire, dit un historien, en parlant de la conduite des Anglais à Quiberon et à l'Isle-Dieu, faisait des sacrifices énormes pour préparer une expédition, et semblait ensuite prendre toutes les mesures qui pouvaient la faire échouer.» (*Victoires et Conquêtes*, *tom.* 5, *pag.* 42.)

Le général Hoche, par sa modération, apaise l'insurrection de la Vendée, qui durait depuis plus de trois ans.

11 avril (22 *germinal*). Bataille de Montenotte. C'est la première victoire de Napoléon Bonaparte en Italie. Le résultat de cette bataille est d'empêcher la jonction des Autrichiens et des Piémontais. Victoire remportée à Millesimo (14 avril). Combat de Dégo le lendemain: le général autrichien de Beaulieu est mis en fuite et se retire à Tortone. Bataille de Mondovi (22 avril), gagnée sur les Piémontais. Armistice signé le 28, puis traité de paix (15 mai) entre la république française et le roi de Sardaigne. Cession de la Savoie, des comtés de Nice, de Tende, de Beuil, etc.

Le courrier de Lyon est assassiné, par cinq individus, dans la nuit du 27 au 28 avril, entre Lieursaint et Melun. C'est par suite de cette affaire que le malheureux Lesurques a été exécuté. Depuis cette époque, la famille de ce condamné poursuit vainement la réhabilitation de sa mémoire.

10 mai (21 *floréal.*) Conspiration de Babeuf contre la Constitution de l'an III. La saisie des nombreux papiers de ce journaliste donne lieu à son arrestation et à celle des ex-conventionnels Drouet, Vadier, Ricord, Laignelot, Darthès et plusieurs autres. Ils sont envoyés devant la haute cour nationale siégeant à Vendôme. La procédure n'est terminée qu'au bout d'une année. Babeuf et Darthès sont condamnés à mort (25 mai 1797). Le premier se poignarde avec un stylet, caché dans ses vêtements, et est exécuté presque mort. Il a laissé deux enfants en bas âge, dont l'un a été condamné à la déportation en 1816, comme auteur et éditeur du *Nain tricolore*.

11 (22 *floréal*). Passage du pont de Lodi sur l'Adda; cette importante victoire, gagnée sur le général comte de Beaulieu, livre tout le Milanais à l'armée française et décide la conclusion du traité de paix avec la Sardaigne.

3 juin (15 *prairial*). Occupation de Vérone par le général Masséna. Le sénat de Venise, effrayé par les victoires des Français en Italie, intime à Louis XVIII l'ordre précis de quitter les terres de cette république. «Louis XVIII, outragé, mon-

tra dans son indignation une juste fierté que ses malheurs précédents rendaient encore plus solennelle. Il déclara qu'il quitterait Vérone aussitôt qu'on lui aurait rendu l'épée dont son aïeul Henry IV avait fait présent à la république, et dès qu'on lui aurait envoyé le *livre d'or* où sont inscrits les nobles, pour y rayer le nom de sa famille. Le sénat vénitien, qui vendit quelques mois plus tard sa patrie au Directoire, respectant peu l'infortune et la grandeur passée du prince, augmenta les torts qu'il avait envers ce dernier, en répondant : « Que, quant à la radiation, le sénat, » sur sa demande, n'aurait nulle difficulté à l'opé- » rer; mais qu'une somme de 12 millions étant en- » core due à la république par Henry IV, qui les » lui avait empruntés, son épée serait remise à » Louis XVIII, si celui-ci voulait les payer. » Réponse plus qu'indécente pour le gouvernement qui osait la faire, et digne tout au plus d'un prêteur sur gages. » (*Victoires et Conquêtes des Français*, *tom.* 5)

On trouve dans une lettre que Napoléon Bonaparte écrivit au Directoire cette phrase remarquable. « Je n'ai pas caché aux habitants de Vérone que si le *roi de France* n'eût évacué leur ville avant mon passage du Pô, j'aurais mis le feu à une ville assez audacieuse pour se croire la capitale de l'Empire Français. »

4 juin (16 *prairial*). Les généraux Kléber et Lefebvre gagnent la bataille d'Altenkirchen sur le prince Ferdinand de Wurtemberg.

19 (1er *messidor*). L'armée française occupe Bologne et Ferrare.

24 (6 *messidor*). Le général Moreau passe le Rhin près de Strasbourg et s'empare du fort de Kehl. Le général Jourdan passe également le Rhin près de Coblentz (1er juillet). Ils remportent l'un et l'autre plusieurs victoires en Allemagne.

6 juillet (18 *messidor*). Les Français s'emparent des lignes du Tyrol, et commencent, le 18, le siége de Mantoue.

Bonaparte avait tracé d'avance ce plan de campagne dans la lettre qu'il adressa au Directoire peu de jours après son arrivée en Italie. « Je mar- » che demain, dit-il, sur Beaulieu; je l'oblige à » repasser le Pô; je le passe immédiatement après, » je m'empare de toute la Lombardie, et, avant » un mois, j'espère être sur les montagnes du Ty- » rol, trouver l'armée du Rhin et porter, de con- » cert, la guerre dans la Bavière. »

16 juillet (28 *messidor*). Les mandats territoriaux sont retirés de la circulation.

3 août (16 *thermidor*). Bataille de Lonado gagnée par les Français contre les Autrichiens commandés par le maréchal Wurmser.

5 août (18 *thermidor*). Bataille de Castiglione. Le maréchal Wurmser, qui s'était séparé de la grande armée autrichienne pour secourir Mantoue, est battu complètement à Castiglione et forcé de se jeter dans le pays de Trente. Les trophées de ces rapides exploits, que l'armée qualifia de *campagne de six jours*, furent vingt mille prisonniers et cinquante pièces de canon. Le général Augereau, qui s'était particulièrement distingué dans la bataille du 5 août, obtint plus tard le titre de duc de Castiglione.

L'armée française poursuit le cours de ses succès. Il ne restait plus guère aux Autrichiens que la forteresse de Mantoue sur laquelle l'attention des deux armées était fixée; car si les Français étaient pénétrés de la nécessité de l'occuper, les Autrichiens ne sentaient pas moins vivement que tout espoir de se maintenir en Italie était perdu pour eux, s'ils ne réussissaient pas à défendre cette importante position.

Le général Bonaparte, parvenu au-delà du Mincio, avait chassé Beaulieu de l'Italie; Serrurier tenait Mantoue bloquée; Masséna contenait les Autrichiens dans le Tyrol et empêchait tout secours d'arriver en Italie; Augereau, après avoir passé le Pô, menaçait les états de l'Église, et forçait le Pape à signer dans Bologne un armistice qui fut rompu au commencement de l'année suivante, et donna lieu plus tard au traité de Tolentino, si préjudiciable aux intérêts de la cour de Rome; enfin, Naples, Modène et Parme demandaient la paix à grands cris, et ne cherchaient qu'à se mettre à l'abri des envahissements de l'armée française. C'est dans cette circonstance qu'on assure que le duc de Modène fit secrètement offrir à Bonaparte une somme de quatre millions pour obtenir la remise de la contribution de guerre frappée sur ses états. Bonaparte refusa ! C'était un bel exemple de désintéressement ! Mais il n'a pas toujours été imité par les généraux qui ont commandé en Italie. Quoi qu'il en soit, cette conduite de Bonaparte n'est pas un des moindres fleurons de la gloire qu'il a conquise dans cette brillante campagne. Il acquit à la France, par le traité de Tolentino, les chefs-d'œuvre de la peinture italienne, ceux de la sculpture antique, et le général qui procura tant de richesses à son pays n'orna pas sa maison d'un seul tableau, d'une seule statue ! « Après avoir nourri, habillé, soldé ses soldats, et secouru l'armée du Rhin du produit de ses victoires; après avoir versé dans les caisses de la république un capital évalué à 50 millions, et avoir ainsi donné le premier exemple d'un corps d'armée soutenant l'état, au lieu d'être soutenu par lui, Bonaparte, lors de son retour à Paris, n'aurait pu sans gêne attendre trois mois le paiement de son traitement. » (*Hist. de Napoléon.*)

Traité de Berlin entre la république française et le roi de Prusse, relativement à une nouvelle démarcation de territoire.

Traité de Paris (7 août) entre la république et le duc de Wurtemberg; cession de la principauté de Montbéliard, des seigneuries d'Héricourt, de Passavant, etc.

10 (23 *thermidor*). Bataille de Neresheim gagnée par le général Moreau sur l'archiduc Charles.

12 (25 *thermidor*). Etablissement des patentes et du droit proportionnel d'un 10e sur le loyer des maisons.

15 (28 *thermidor*). Les Anglais s'emparent du cap de Bonne-Espérance et de la flotte hollandaise.

Traité d'alliance offensive et défensive, conclu à Saint-Ildefonse, entre la république et l'Espagne.

Traité de paix signé à Paris (22 août) entre la république et le margrave de Bade: cession de plusieurs seigneuries appartenant à ce prince.

Le 23 août, le général Bernadotte (depuis roi de Suède) est battu par l'archiduc Charles à Neumarck; le lendemain ce prince force le général Jourdan à battre en retraite. Le général Moreau défait les Autrichiens à Friedberg (24 août). Le prince Charles bat le général Jourdan à Wurtzbourg (3 septembre).

Bataille de Roveredo ou Santo-Marso (4 septembre), gagnée par Napoléon Bonaparte sur les Autrichiens.

Bataille de Bassano (8 septembre), gagnée sur le maréchal Wurmser, qui est encore battu, le 15, à Saint-Georges, et se retire avec beaucoup de peine sous le canon de Mantoue. Beaulieu donne sa démission, et est remplacé par le général Mélas.

Conspiration dite *du camp de Grenelle*. Le Directoire avait vainement tenté de s'attacher les restes du parti jacobin, en offrant des places à quelques hommes de cette opinion, capables de les remplir, en procurant des secours et des moyens de travail à la classe ouvrière qu'en d'autres temps les meneurs de la Convention avaient associée aux représentations démagogiques des clubs délibérants, et à tous les mouvements où il fallait mettre en action ce que les Montagnards appelaient *le peuple souverain*. Mais ces *souverains*, détrônés par la dernière constitution, ces *frères et amis*, si souvent enrôlés sous les bannières de l'insurrection par les mots *égalité* et *fraternité*, s'étaient aperçus que le Directoire avait fait un partage bien peu *égal* et bien peu *fraternel* des droits et des libertés que le peuple croyait avoir conquis par le renversement de la monarchie. Ils repoussèrent les *faveurs* de leurs nouveaux maîtres, et firent retentir de leurs projets de vengeance le *club du Panthéon*, où ils avaient obtenu la permission de se rassembler. La découverte de la conspiration de Babeuf n'avait pas *débarrassé* le Directoire de toutes ces têtes ardentes, franchement travaillées par le fanatisme des idées républicaines. Cependant la sécurité de ces mécontents fut encore une fois la cause de leur perte : ils s'étaient persuadés, on ne sait sur quel indice, que le directeur Barras les favorisait secrètement, et qu'aussitôt que les troupes rassemblées au camp de Grenelle auraient commencé le mouvement, ce Directeur s'en déclarerait le chef et réaliserait le changement qu'ils voulaient opérer dans le gouvernement. Les conjurés, au nombre de sept à huit cents, se rassemblent dans les cabarets de Vaugirard, et se portent au camp de Grenelle dans la nuit du 9 septembre (23 fructidor); ils franchissent, *sans obstacle*, les premiers postes, et se croyaient déjà sûrs de la victoire, lorsqu'ils se trouvent en présence d'officiers disposés, non à *fraterniser*, mais à les sabrer. Plusieurs de ces conspirateurs trop confiants sont tués à coups de baïonnette, quelques autres sont arrêtés, le plus grand nombre se sauvent à la faveur de la nuit. Parmi ceux qui sont arrêtés se trouvent plusieurs députés de la Convention, restes de la Montagne échappés à la réaction *post-thermidorienne* par suite de l'amnistie publiée après le 13 vendémiaire. Une commission militaire est instituée pour juger les conspirateurs du camp de Grenelle; plusieurs sont condamnés à mort (18 vendémiaire an V) et fusillés, entre autres Huguet, évêque constitutionnel de la Creuse, et Javogues, représentant du peuple, envoyé à Lyon après la reddition de cette ville.

19 septembre (3e jour complémentaire). Combats sur la Lahn : l'armée de Jourdan se retire sur le Rhin; seconde affaire à Altenkirchen. Le général Marceau est tué par un chasseur tyrolien caché derrière une haie, qui lui tire un coup de carabine. Le prince Charles envoie le général Kray visiter le général français à son lit de mort, et ordonne que son corps soit rendu à ses frères d'armes. Il est enterré le 25 septembre, au bruit de l'artillerie des deux armées, française et autrichienne, dans le camp retranché de Coblentz, dont Marceau s'était emparé en 1794.

La retraite de Jourdan oblige Moreau à rétrograder. Jourdan quitte son commandement, et est remplacé par Beurnonville.

A la fin de l'an IV, on voit, d'après un rapport de Camus, que la dette publique française était ainsi composée :

Dette consolidée. . . .	98,000,000
Dette viagère	90.000,000
Pensions.	82,000,000
Total	270,000,000

Le conseil des Cinq-Cents décide qu'il sera payé un quart en numéraire des arrérages du dernier semestre de l'an IV, aux rentiers et aux pensionnaires de l'État.

(An V.) 2 octobre (11 *vendémiaire*). Bataille de Biberach, gagnée par Moreau pendant sa savante retraite sur le Rhin. Ce général a encore divers engagements avec les Autrichiens : le 3, à Buchau; le 19, à Emmedingen; le 24, à Schliengen; enfin, le 26, il repasse le Rhin à Huningue.

10 (19 *vendémiaire*). Traité de paix, signé à Paris, entre le Directoire et le roi de Naples.

16 (25 *vendémiaire*). Mort de Victor-Amédée, roi de Sardaigne; son fils, Charles-Emmanuel IV, lui succède.

Napoléon Bonaparte quitte son camp devant Mantoue, et se rend à Milan pour organiser une insurrection générale en Italie : les villes de Modène, Bologne, Ferrare et Reggio sont réunies en un seul état, sous le nom de *république cispadane*; la Lombardie adopte également le gouver-

nement républicain, et prend le nom de *république transpadane*.

22 (1er *brumaire*). Les généraux Gentili et Casalta, envoyés par Bonaparte, conduisent une expédition en Corse, et chassent les Anglais de cette île. Salicetti y fait proclamer la Constitution de l'an III.

5 novembre (15 *brumaire*). Traité de paix entre le Directoire et le duc de Parme.

17 (27 *brumaire*). Bataille d'Arcole, gagnée par les Français. Après trois jours d'une lutte opiniâtre, Bonaparte remporte cette célèbre victoire qui décida du sort de l'Italie. « Les deux partis y combattirent avec une gloire presque égale; mais Bonaparte y donna des preuves bien remarquables de la supériorité de son génie militaire; les généraux, de leur haute valeur et de leur dévoûment; et les soldats français, de leur intrépidité et de cette confiance qui les empêcha de désespérer de la victoire avec de pareils chefs.» (*Vict. et Conq.*) La bataille d'Arcole a consacré le souvenir d'un Français qui, lors du siége de Toulon, avait déjà, dit-on, sauvé la vie à Bonaparte, et qui la lui conserva encore dans cette affaire en sacrifiant ses jours. Cet officier se nommait Muiron. Voici ce qu'en dit Napoléon dans l'ouvrage du général Gourgaud: « Ce jeune homme était plein de bravoure; comme j'avançais sur Arcole, un obus venant sur moi, Muiron me couvrit de son corps, et tomba à mes pieds; son sang me jaillit sur le visage. »

Mort de Catherine II, impératrice de Russie (6 novembre, ère des Russes). Elle succombe, à l'âge de soixante-huit ans, à une attaque d'apoplexie, après trente-cinq ans de règne. Son fils, Paul Ier, lui succède, âgé de quarante-deux ans.

19 décembre (29 *frimaire*). Les conférences ouvertes à Paris, entre le Directoire et lord Malmesbury, sont rompues. Le ministre anglais reçoit l'ordre de quitter Paris et le territoire français.

1797 (AN V).

9 janvier (20 *nivose*). Le fort de Kehl, que les Français avaient pris par un coup de main, au commencement de la campagne, se rend au prince Charles, après cinquante-un jours de tranchée ouverte, et la plus brillante défense de la part du général Desaix qui y commandait.

Le général Hoche prend le commandement de l'armée de Sambre-et-Meuse; Beurnonville commande l'armée du Nord, et Moreau l'armée de Rhin-et-Moselle.

14, 15 et 16 (25, 26 *et* 27 *nivose*). Bataille de Rivoli, gagnée par Bonaparte sur les Autrichiens, qui perdent vingt-cinq mille hommes. Les défaites éprouvées par l'Autriche, depuis l'ouverture de la campagne, n'avaient pas encore épuisé les ressources de cette puissance en Italie. Une quatrième armée venait de paraître au moment où les forces de Bonaparte, nécessairement divisées, ne laissaient plus que vingt mille hommes à sa disposition, et semblaient promettre une victoire facile au général autrichien. Joubert, menacé dans le poste qu'il occupait près de Rivoli, avait commencé sa retraite devant le corps d'armée du général Alvinzi. Bonaparte ordonne à Joubert de s'arrêter, et lui-même attend l'armée autrichienne derrière la position de Joubert, tandis que Masséna, parti de Vérone, manœuvre sur sa gauche. Alvinzi, ignorant ce double mouvement, et comptant sur la force numérique de ses troupes, s'abandonne à une sécurité qui devient la cause de sa défaite. Il prend la résolution de tourner le plateau de Rivoli, et s'engage imprudemment dans les vallées de l'Adige et de la Corona. En peu d'instants il s'empare du plateau, et croit la division Joubert prête à mettre bas les armes, lorsqu'une forte colonne de sa propre armée se trouve tout à coup cernée et forcée de se rendre. En même temps, le général Lusignan, non *moins maltraité*, est pris, avec le corps d'armée *qu'il commande*, par l'intrépide Masséna, qui doit un jour transmettre à sa famille le beau titre qu'il vient de conquérir à Rivoli. Depuis cette mémorable journée, l'armée autrichienne ne marche plus que de défaite en défaite. Battue devant le fort Saint-Georges (15 janvier), vaincue de nouveau à la bataille de la Favorite (16 janvier), où le corps de Provera est fait prisonnier avec son général, et refoulée jusque sous les murs de Mantoue, elle n'a plus d'espoir que dans Wurmser, enfermé dans cette place avec une garnison nombreuse. Mais ce général, du haut de ses remparts, voit anéantir les restes de l'armée sur laquelle il avait compté pour sa délivrance, et lui-même est bientôt forcé de capituler.

Première réunion, à Paris, rue Saint-Denis, au coin de la rue des Lombards, des membres d'une secte qui prend le nom de *théophilantropes* (amis de Dieu et des hommes). Le directeur La Réveillère-Lépeaux se déclare le chef de ces sectaires, qui se réunissent successivement dans la plupart des églises de Paris. La curiosité leur procure d'abord un auditoire assez nombreux; mais tous les partis se réunissent pour les accabler de plaisanteries, et le ridicule fait justice de ces jongleries; les pontifes de ce culte, qui devait remplacer toutes les religions, finissent par prêcher dans le désert. Un arrêté des consuls, du 12 vendémiaire an X, décida depuis que les théophilantropes ne pourraient plus s'assembler dans les édifices nationaux.

26 (7 *pluviose*). Le partage de la Pologne est définitivement effectué par une convention signée entre la Russie, la Prusse et l'Autriche. Un revenu de 200,000 ducats est assuré au roi Stanislas Poniatowski.

31 (12 *pluviose*). Conspiration royaliste. La Ville-Heurnois, Brottier, Poly et Théodore Dunan (Duverne de Presle) sont arrêtés à l'Ecole-Militaire, chez le chef d'escadron Malo, qui les y avait attirés par des promesses de coopération. Ils sont mis en jugement comme agents de Louis XVIII.

2 février (14 *pluviose*). Capitulation de Mantoue

Les troupes autrichiennes s'engagent à évacuer entièrement l'Italie. Ainsi tombe cette forteresse redoutable, à laquelle les destins de l'Italie étaient attachés, et qui coûte à l'Autriche quarante-cinq mille hommes tués ou prisonniers, six cents bouches à feu et des magasins immenses. Wurmser, fait prisonnier, est renvoyé en Allemagne avec son corps d'armée, auquel on laisse ses armes et ses bagages. « C'est dans Mantoue, dit Napoléon, que j'ai pris Malte; c'est le généreux traitement employé envers Wurmser qui me valut la soumission du grand-maître et de ses chevaliers. »

19 (1er *ventose*). Traité de Tolentino entre la République Française et le Pape. Cession faite à la France d'Avignon et du Comtat-Venaissin, du Ferrarais, du Boulonais et de la Romagne. Depuis les succès de l'armée française en Italie, la position du pape était devenue fort difficile; une crise paraissait imminente, et il aurait fallu beaucoup de prudence pour y échapper. Un incident vint hâter cette explosion. Le cardinal Busca, nouveau secrétaire d'état, était en correspondance suivie avec le nonce à Vienne. Dans une de ses lettres, il lui avouait sans détour qu'il avait peu de penchant pour les Français, et qu'il convenait de tout faire pour décider l'empereur d'Autriche à venir au secours du souverain pontife. Cette lettre fut interceptée et remise au général Bonaparte. Elle devint le signal d'une nouvelle guerre. Le 1er février, la rupture de l'armistice est dénoncée, et l'armée française marche contre l'état de l'Eglise. Elle s'empare en courant d'Imola, de Forli, de Cesène, de toute la Romagne, du duché d'Urbin, de la Marche d'Ancône, et arrive le 17 février à Tolentino. En quinze jours, la moitié des états de l'Eglise se trouve envahie. La plus grande consternation régnait à Rome. Dans cette situation, le général Bonaparte, qui savait que de nouvelles troupes autrichiennes s'avançaient dans le nord, propose une négociation qui est acceptée avec empressement. Le cardinal Mattei, archevêque de Ferrare, est envoyé près du général français avec trois autres plénipotentiaires. La victoire d'une part, la terreur de l'autre; on fut bientôt d'accord. Le pape consentit à payer trente millions, à fournir seize cents chevaux équipés, à faire une pension à la famille de l'ambassadeur Basseville, assassiné à Rome dans une émeute, à perdre les trois légations de Bologne, de Ferrare et de Ravenne, et à recevoir garnison française dans Ancône. Ce traité sauvait Rome; mais il mettait Pie VI dans les plus grands embarras. Il était sans argent, et fut obligé d'avoir recours à des moyens extrêmes. Depuis quelque temps on remarquait beaucoup d'agitation parmi le peuple; les résultats de ce traité ne firent que l'accroître. Un parti de patriotes italiens se formait dans la ville de Rome, et insultait à la faiblesse du gouvernement. Des murmures, des placards séditieux, des attroupements annonçaient l'audace et les projets des rebelles. Le pontife craignait, en les comprimant, d'attirer sur lui l'animadversion du Directoire, qu'on assurait n'être pas étranger à tous ces mouvements, et qui n'aurait pas manqué de profiter de l'*oppression* des patriotes pour aggraver la position du gouvernement romain. Ce fut dans ces transes et ces alarmes que Pie VI passa l'année 1797. Il fut atteint d'une maladie grave, et ne se rétablit que pour voir fondre sur lui de plus grands malheurs.

16 mars (26 *ventose*). Bataille de Tagliamento, gagnée par le général Bonaparte sur l'archiduc Charles. Les Autrichiens sont poursuivis de l'état de Venise dans le Tyrol, la Styrie et la Carinthie. Le 19, les Français s'emparent de Gradisca; le 21, de Gortz et de Brixen; le 23, de Botzen et de Trieste, et le 29, de Clagenfurt.

Le roi de Sardaigne signe un traité d'alliance offensive et défensive avec les agents du Directoire.

8 avril (19 *germinal*). Arrêt du conseil de guerre institué pour juger les prévenus de la conspiration royaliste : il déclare La Ville-Heurnois, Dunan, Poly et Brottier coupables de manœuvres contre-révolutionnaires, et commue néanmoins leur peine en plusieurs années de réclusion. Le Directoire, mécontent de ce jugement, casse l'arrêt et renvoie tous les accusés par-devant le tribunal criminel.

9 (20 *germinal*). Les provinces vénitiennes se révoltent contre les Français : trois cents malades sont massacrés dans les hôpitaux de Vérone, le jour de la seconde fête de Pâques. Le 27, les Français entrent dans cette ville par capitulation; un grand nombre d'habitants de la campagne, condamnés à être fusillés, sont amenés sur le lieu de l'exécution, où le général Augereau leur fait grâce.

17 (28 *germinal*). Le corps d'armée commandé par le général Hoche passe le Rhin à Neuwied, et bat plusieurs fois les Autrichiens

18 (29 *germinal*). Préliminaires de paix signés à Leoben (trente lieues de Vienne), par le général Bonaparte et les ministres autrichiens.

20 (1er *floréal*). Moreau passe le Rhin à Strasbourg, et s'avance en Allemagne après avoir battu les Autrichiens en plusieurs rencontres. Il s'arrête, ainsi que Hoche, quand il a connaissance des préliminaires de paix.

3 mai (14 *floréal*). Bonaparte publie à Palma-Nuova un manifeste foudroyant contre la république de Venise, relativement au massacre des prisonniers français à Vérone. Le 20, le général Baraguey-d'Hilliers occupe Venise avec six mille hommes. Une municipalité provisoire remplace le doge qui a pris la fuite. La constitution de cette république est changée; on rétablit le gouvernement démocratique, tel qu'il existait en 1209.

20 (1er *prairial*). Renouvellement d'un tiers des membres du corps législatif en France; le parti modéré de la révolution devient plus nombreux dans les deux Conseils. Letourneur, de la Manche, sort du Directoire, et est remplacé par François Barthélemy, neveu du célèbre auteur du *Voyage du Jeune Anacharsis*.

22 (3 *prairial*). Révolution de Gênes. Depuis plus d'un siècle, il existait dans cette ville une haine profonde entre les patriciens et les plébéiens. Jusqu'alors les nobles, possesseurs du pouvoir, avaient facilement réprimé toutes les tentatives de sédition; la présence des Français change la face des choses. Douze mille ouvriers, ayant à leur tête Philippe Doria, demandent à grands cris l'abolition du gouvernement patricial et le rétablissement de la démocratie. Ce gouvernement est institué, le 14 juin, sous le nom de république ligurienne.

6 juillet (18 *messidor*). Nouvelles conférences entre l'Angleterre et la France. Elles se tiennent à Lille où lord Malmesbury se rend avec les plénipotentiaires français; elles durent jusqu'au 17 septembre suivant, et n'ont pas plus de résultat que les précédentes conférences. Le gouvernement britannique n'avait d'autre but que d'amuser le Directoire.

9 (21 *messidor*). Fédération de Milan. On y proclame la république cisalpine, formée de la Lombardie autrichienne, du Bergamasque, du Bressan, du Cremasque et autres portions de l'état de Venise, de Mantoue et du Mantouan, du Modenais, de Massa et Carrara. Le Bolonais, le Ferrarais et la Romagne ont été réunis plus tard à cette république, qui fut définitivement constituée par le traité de Campo-Formio.

15 août (28 *thermidor*). Concile national ouvert à Paris par les évêques de France assermentés. Il a été clos le 12 novembre.

4 septembre. Révolution dite du 18 *fructidor*. Depuis long-temps le Directoire préparait un coup d'état contre les députés qu'il accusait d'être partisans de la royauté, et auxquels il donnait le nom de *Clichiens*, parce que c'était à Clichy, près de Paris, que se tenaient leurs réunions. Les attaques réitérées de ce parti contre le Directoire hâtent l'exécution du projet. Plusieurs corps de troupes, entrés dans Paris pendant la nuit, se réunissent à la garnison, et prennent position, dès le matin, sur divers points de la capitale; les uns occupent l'enceinte où siégent les deux conseils; les autres se portent sur les ponts, les quais, et interceptent toute communication entre les deux rives de la Seine. A quatre heures du matin, on tire le canon d'alarme. A ce signal, toutes les troupes d'infanterie et de cavalerie prennent les armes; on charge les canons qui se trouvent braqués dans toutes les directions. Les grenadiers du corps législatif abandonnent leur poste et vont se réunir au quartier-général de l'armée de l'intérieur. Cette défection assure le succès du mouvement. Le général Augereau arrache lui-même les épaulettes au sieur Ramel, commandant de ces grenadiers.

Le Directoire fait publier un arrêté qui porte :

1° Tout individu qui se permettra de rappeler la Royauté, la Constitution de 1793 ou d'Orléans, sera sur le champ fusillé;

2° Les personnes et les propriétés seront respectées;

3° Tout pillard sera fusillé.

Un second arrêté suspend le Département et les douze municipalités de Paris. Le bureau central (police) reste seul en exercice.

La minorité des deux conseils se range auprès du Directoire et délibère, les *Anciens* dans la salle de l'Ecole de médecine, et les *Cinq-Cents* dans celle de l'Odéon. Ces deux fractions du corps législatif sont présidées par Roger-Ducos et Lamarque. Elles se déclarent en permanence. Pendant ce temps, les députés de l'opposition se réunissent chez Lafon de Ladebat, président du conseil des Anciens, et les autres (les Cinq-Cents) chez André de la Lozère. Ces derniers s'occupaient d'une protestation, lorsqu'on vient les prévenir que la maison de Lafon de Ladebat est investie par la police, et ce député arrêté avec tous ses collègues trouvés chez lui. *A cette nouvelle*, les membres des Cinq-Cents se séparent à la hâte. Le directeur Barthélemy est également arrêté dans son hôtel, et Carnot, dont on publie la mort avec affectation, est en fuite. Le 19, une proclamation des trois autres membres du Directoire annonce la découverte de la conspiration.

Un arrêt de déportation à Cayenne satisfait aux vengeances du Directoire; il frappe :

1° Deux directeurs, Barthélemy et Carnot;

2° Onze membres du conseil des Anciens : Barbé-Marbois, Dumas, Ferrant-Vaillant, Lafon de Ladebat, Lhomond, Muraire, Murinais, Paradis, Portalis, Rovère et Tronçon Ducoudray.

3° Quarante-deux membres du conseil des Cinq-Cents : Aubry, J.-J. Aimé, Bayard, Blain, Boissy-d'Anglas, Borne, Bourdon de l'Oise, Cadroy, Couchery, Delahaye, Delarue, Doumerc, Dumolard, Duplantier, Duprat, Gilbert-Desmolières, Henri Larivière, Imbert-Colomès, Camille-Jordan, Jourdan des Bouches-du-Rhône, Gau, Lecarlier, Lemarchant-Gomicourt, Lemerer, Mersan, Madier, Maillard, Noailles, André de la Lozère, Mac-Curtin, Pavie, Pastoret, Pichegru, Polissard, Praire-Montaud, Quatremère de Quincy, Saladin, Siméon, Vauvilliers, Vaublanc, Villaret-Joyeuse et Willot.

4° Plusieurs journalistes, entre autres : Suard, Sicard, La Harpe, Fontanes, J. Michaud, l'abbé de Vauxelles, Perlet, etc.

5° Divers particuliers, tels que : Laville-Heurnois, Brottier, Duverne-de-Presles dit Dunan Cochon, ex-ministre de la police, Dossonville les généraux Miranda et Morgan, l'ex-conventionnel Mailhe, Ramel, commandant des grenadiers du corps législatif, etc.

Les conseils ainsi décimés déclarent nulles les opérations des assemblées primaires, communales et électorales de quarante-huit départements. Les journaux sont mis pour un an sous l'inspection de la police. Une autre disposition bannit tous les émigrés du territoire de la république, même ceux qui avaient obtenu leur radiation provisoire. Ceux des membres de la famille des Bourbons, qui se trouvent encore en France, en

sont renvoyés. « État de choses sombre et confus, dit M. Lacretelle, qu'on appela une demi-terreur.»

« Pour motiver ces actes du plus violent arbitraire, dit la *Biographie moderne*, le Directoire publia diverses pièces concernant les manœuvres du parti royal, et les liaisons intimes de Pichegru avec ce même parti; il fit aussi imprimer la fameuse lettre adressée par le général Moreau au directeur Barthélemy, et qui révélait, au grand étonnement de beaucoup de monde, ce qu'il disait connaître *depuis long-temps* des trahisons de son ancien compagnon d'armes. » Cette conduite de Moreau envers son camarade et son ancien ami lui attira le blâme de tous les partis. (*Vict. et Conq.*)

10 (24 *fructidor*). Le directeur Barthélemy est remplacé par Merlin (de Douai), et Carnot par François (de Neufchâteau).

La duchesse d'Orléans, le prince de Conti et la duchesse de Bourbon partent dans la nuit du 26 au 27 fructidor pour l'Espagne où ils sont déportés. La première recevra pour elle et ses enfants une pension de 100 mille francs, et les deux autres chacun 50,000 francs (*Journal de Paris*).

18 (2ᵉ *jour complémentaire*). Mort du général Hoche au quartier-général de Wetzlar. Les symptômes de la mort de ce général ont fait supposer qu'il avait été empoisonné, et le Directoire a été soupçonné de ce crime. Le caractère fier et la grande influence que Hoche exerçait sur ses soldats, inspiraient, depuis quelque temps, des craintes sérieuses aux vainqueurs du 18 fructidor. En proie aux plus cruelles douleurs, Hoche disait aux amis qui l'entouraient : « Suis-je donc vêtu de la robe empoisonnée de Nessus? » On a supposé à ce général, surnommé le *Bonaparte du Rhin*, des projets de domination que son rival de gloire a réalisés plus tard. Sous ce rapport l'anecdote suivante a quelque intérêt : A l'époque où l'on chantait encore la fameuse *Marseillaise*, chacun devait se découvrir à la strophe : *Amour sacré de la patrie*. Un jour Hoche garda son chapeau sur la tête pendant la patriotique invocation, et répondit à quelqu'un qui lui en fit l'observation : «Un général en chef ne doit compte de ses actions à personne.» Ce mot caractéristique ne décélerait-il pas l'intention, s'il eût vécu, d'opérer un 18 brumaire ?(*Biographie moderne.*)

Mort du célèbre prince de Cobourg. Ce général, qui eut quelques succès contre Dumouriez, et qui se croyait destiné à envahir la France, effrayait tellement les révolutionnaires, qu'ils le confondaient, dans leur haine, avec William Pitt. Un nombre considérable de victimes périrent sur l'échafaud sous le poids de l'accusation banale d'*agents de Pitt et Cobourg*.

(An VI.) 17 octobre (26 *vendémiaire*). Traité de Campo-Formio entre le Directoire et l'empereur d'Allemagne. La Belgique est cédée à la France, et la Lombardie autrichienne à la république cisalpine, reconnue par l'empereur. Les états de la république de Venise sont partagés : Corfou, Zante, Céphalonie, Saint-Maure, Cerigo et les îles dépendantes, avec l'Albanie, sont cédées à la France ; l'Istrie et la Dalmatie, les îles de l'Adriatique, la ville de Venise, avec les états de terre-ferme jusqu'à l'Adige, au Tanaro et au Pô, sont cédés à l'empereur. Le reste des états de terre-ferme est donné à la république cisalpine. Le Brisgaw est cédé en indemnité par l'empereur au duc de Modène.

M. de Lafayette et ses compagnons de captivité, retenus depuis plusieurs années en Autriche, obtiennent leur liberté.

26 (5 *brumaire*). Arrêté de Bonaparte, qui réunit la Valteline, Chiavenne et Bormio à la république cisalpine.

16 novembre (26 *brumaire*). Mort de Frédéric-Guillaume II, roi de Prusse, âgé de cinquante-trois ans. Frédéric-Guillaume III lui succède, à l'âge de vingt-sept ans.

9 décembre (19 *frimaire*). Ouverture d'un congrès à Rastadt, pour traiter de la paix entre la France et l'empire germanique. Le Directoire y envoie les conventionnels Treilhard, Bonnier et Jean Debry. Quelque temps après, Treilhard est remplacé par Roberjot.

23 (3 *nivose*). Mort de Frédéric Eugène, duc de Wurtemberg. Son fils, Frédéric-Guillaume-Charles, âgé de quarante-trois ans, lui succède. Il a été créé électeur en 1803, et fait roi de Wurtemberg en 1806.

28 (8 *nivose*). Violente émeute à Rome. La protection que l'ambassadeur français, Joseph Bonaparte, accorde aux révolutionnaires romains, excite un tumulte qui oblige le gouvernement papal à faire marcher des troupes contre les factieux. Ils se retirent dans la maison de l'ambassadeur; on les y poursuit, et le général français Duphot est tué au milieu du désordre. Joseph Bonaparte se cache pour éviter un pareil sort. Quand le calme est rétabli, l'ambassadeur quitte Rome, sans vouloir se prêter à aucune réparation. La guerre recommence dans cette partie de l'Italie.

29 (9 *nivose*). Capitulation de la ville de Mayence, dont les Français prennent possession, ainsi que du fort de Cassel.

1798 (AN VI).

Au commencement de cette année, des symptômes d'un ébranlement général se révèlent dans plusieurs états. L'Italie, fortement agitée par la présence des armées françaises, avait adopté le système républicain, et promettait d'être un utile auxiliaire de cette révolution européenne si long-temps rêvée par les utopistes français. Le Directoire sentait le besoin d'exciter des troubles chez ses voisins, afin d'ôter à ses ennemis les moyens de l'attaquer avec quelque chance de succès; des émissaires habiles parcouraient tous les pays où les idées désorganisatrices avaient trouvé des prosélytes, et tâchaient d'y faire accueillir leur dangereuse propagande. Ce n'était qu'en répandant au loin les germes de l'insurrection, que

les politiques du Luxembourg pouvaient espérer, sinon d'affermir, au moins de prolonger la durée de leur domination. On avait créé une république batave, une république cisalpine, une république ligurienne, et chacune de ces organisations démocratiques possédait un *Directoire* qui correspondait avec le gouvernement français. La Suisse avait jusqu'alors résisté à la contagion révolutionnaire; la Suisse, jusqu'alors tranquille, malgré son voisinage de la France et de l'Italie, avait servi d'asile aux proscrits de tous les pays moins heureux qu'elle. On lui envia cette noble destination. Le Directoire résolut d'appuyer de ses conseils et de ses armes les prétentions de quelques patriotes vaudois contre le sénat de Berne. Dès ce moment, la Suisse voit disparaître la tranquillité qu'elle avait su conserver au milieu des orages de l'Europe. Des insurrections éclatent en même temps dans le Piémont, dans l'état de Gênes, dans le Valais, dans les Pays-Bas, et tout semble favoriser la politique révolutionnaire du Directoire français.

17 janvier (28 *nivose*). Le corps législatif de la république ligurienne est installé à Gênes; celui de la république cisalpine siégeait à Milan depuis le 21 novembre (1er *frimaire*) de l'année précédente.

24 janvier (5 *pluviose*). Révolution à La Haye. Le directoire batave est dissous, et plusieurs membres du corps législatif sont mis en état d'arrestation.

Révolution en Suisse. Les treize cantons suisses ne formaient point une seule et même république. C'était une réunion de provinces indépendantes dont le plus grand nombre était soumis au régime aristocratique : six cantons seulement étaient démocratiques. Le pays de Vaud, cette partie de la Suisse la plus rapprochée de la France, et la seule où la langue française soit généralement adoptée, devait nécessairement être la plus impressionnable aux influences de la révolution. On lui suggéra l'idée de s'affranchir de la domination de Berne, et de demander à former un quatorzième canton suisse. Le sénat de Berne repousse cette prétention, et considérant les Vaudois comme des sujets, traite leur demande d'attentat à l'autorité légitime. Le pays de Vaud se place alors sous la protection de la France; le Directoire fait notifier au sénat bernois qu'il offre sa médiation dans cette affaire, et en même temps il fait avancer un corps de troupes dans les départements de l'Ain, du Jura et du Doubs. Le sénat de Berne lève une armée qu'il réunit à Yverdun. On entre en pourparlers; mais un aide-de-camp du général français, qui se rendait à Berne pour y porter une dernière sommation du Directoire, est attaqué par une patrouille bernoise, qui tue une partie de son escorte, et le blesse lui-même avant qu'il soit arrivé à Moudon. Cet événement affranchit le général français de toute considération; il accorde une éclatante protection aux habitants du pays de Vaud, et favorise la réunion de tous les députés des communes vaudoises dans la ville de Lausanne. Quelques désordres signalent d'abord l'ouverture de cette assemblée; les partisans des Bernois sont insultés, forcés de quitter la ville, et les patriotes plantent un arbre de la liberté, en signe de leur régénération politique. Les députés vaudois proclament leur séparation du canton de Berne; ils adoptent la cocarde verte, couleur de Guillaume Tell, Stauffacher et Melchtal, et se constituent en gouvernement démocratique, sous le nom de *république Lémanique*. Les milices du pays, soutenues par les troupes françaises, mettent en fuite l'armée cantonnale, et vont porter la guerre jusque sous les murs de Berne. Cette levée de boucliers devait amener d'autres changements. Le canton de Berne est le lien fédéral de la Suisse. Il pouvait mettre alors soixante mille hommes sur pied. Confiant dans sa force, il se dispose à agir hostilement, et attaque les Français le 25 février. La conduite de cette guerre est confiée par le Directoire au général Brune, qui entre en Suisse sans de grands obstacles. Fribourg est pris d'assaut, et les Français marchent vers les défilés de Germine, fortifiés par les Bernois. Ils sont emportés. Cette victoire laisse la ville de Berne à découvert. Elle capitule, et ouvre ses portes aux Français. On pouvait dès lors regarder la guerre comme terminée de ce côté; mais un esprit d'innovation s'était emparé de beaucoup de têtes helvétiennes. L'ancien gouvernement est successivement aboli dans tous les cantons aristocratiques, et remplacé par une administration provisoire. Une assemblée nationale, convoquée à Bâle, est chargée de rédiger une nouvelle constitution; ce n'était pas chose facile, dans un pays qui n'avait pas encore, comme la France, essayé de toutes les combinaisons révolutionnaires. Les cantons, gouvernés antérieurement par les patriciens, éprouvent le besoin d'un protectorat étranger, et se hâtent d'adopter une constitution fabriquée à Paris : elle réunissait la Suisse en une seule république. Les cantons démocratiques, plus attachés à leur mode d'administration partielle, repoussent le nouveau code constitutionnel, qui obtient cependant l'assentiment de la majorité des cantons. La ville d'Arau est choisie pour le siége de la première législature helvétienne. Elle prend sur-le-champ les rênes du gouvernement, qui s'étend sur toute la Suisse, à l'exception du pays des Grisons, dont les députés ne veulent point renoncer à leur antique administration, et retournent dans leur pays après avoir protesté contre les innovations françaises. Cette opposition aux vues du Directoire devient le signal des plus odieuses persécutions. Les gouvernants d'une grande nation qui se prétendait libre se ruent sur des hommes qui ne veulent point échanger l'indépendance qu'ils tiennent de leurs pères contre un simulacre de liberté politique. Toute la force des baïonnettes françaises se tourne contre les malheureux Grisons; l'olygarchie bernoise, protégée par les neiges de ses montagnes, est quelque temps à l'abri des tentatives de la faction constitutionnelle; mais on

fait une guerre d'extermination à des démocrates, pauvres et presque sans commerce, qui n'ont d'autre tort que d'être inviolablement attachés à une constitution qu'une possession de cinq siècles leur a rendue chère. On voulait leur en imposer une autre qu'ils repoussaient. «Les horreurs exercées dans ces agrestes contrées, dit un historien, ont forcé les plus pacifiques des hommes à se jeter dans les bras des Autrichiens leurs anciens ennemis. » La ville de Mulhausen est réunie à la France. Cette ville, qui formait alors une république indépendante, est agréablement située dans une plaine que l'Ill environne de tous les côtés. Elle est restée annexée au département du Haut-Rhin malgré les bouleversements que le territoire français a subis depuis l'époque de cette réunion.

10 février (22 *pluviose*). Le général Berthier entre à Rome à la tête d'une armée française, et prend possession du château Saint-Ange. Le 15, une révolution éclate à Rome; les Français établissent dans les états du pape un gouvernement républicain dirigé par cinq consuls.

Depuis plusieurs mois, la situation du chef de l'Église était devenue fort critique; le Directoire suscitait tous les jours au pontife de nouveaux embarras, par l'appui qu'il prêtait aux patriotes italiens. D'un autre côté, la nouvelle république cisalpine, voisine dangereuse, ajoutait aux inquiétudes du pape. Dans Rome même, une troupe de factieux méditait le renversement du gouvernement pontifical: des attroupements, des clubs, des discours séditieux, des placards incendiaires, des déclamations contre le gouvernement, des provocations à la liberté, tels étaient les moyens qu'on employait, sous les yeux du pape, contre lui-même. L'inutile répression de l'émeute du 28 décembre 1797 n'avait fait qu'exaspérer davantage les esprits, et avait attiré sur Sa Sainteté une animadversion plus ouverte de la part du Directoire. Le 11 janvier, il fait arrêter l'ambassadeur du souverain pontife à Paris, et adresse au corps législatif un message violent contre la cour de Rome. Cette pièce, attribuée à celui des Directeurs qui s'était déclaré le protecteur des *théophilantropes*, contenait cette phrase, non moins empreinte d'impiété que d'ignorance; on y disait que « c'était apparemment par conformité de principes que les papes avaient établi leur trône à côté de celui de Néron. » A la suite de ce message, l'ordre fut envoyé aux troupes françaises de marcher sur Rome. Elles y firent leur entrée sans éprouver de résistance, et furent accueillies avec de grandes démonstrations de joie par ces mêmes hommes dont Pie VI avait voulu réprimer la licence. Le 15, le souverain pontife, assis sur son trône, recevait, suivant l'usage, les hommages des cardinaux à l'occasion de l'anniversaire de son exaltation, lorsqu'on vint lui annoncer que le peuple de Rome était en pleine révolution. La république venait, en effet, d'être proclamée, et le gouvernement pontifical aboli. Le général Cervoni se présenta au Saint-Père une cocarde tricolore à la main, et voulut l'obliger à la prendre. « Je ne connais, répondit Sa Sainteté, d'autre uniforme que celui dont l'Eglise m'a honoré.» On donna des gardes à Pie VI, qui se trouva ainsi prisonnier dans son propre palais. On avait dit d'abord qu'il ne s'agissait que d'enlever au pontife sa souveraineté temporelle, et qu'on le reconnaîtrait toujours pour évêque de Rome; mais cette concession fut de courte durée. On craignait que la présence du pape ne nuisît à l'établissement de la nouvelle république, et quelques jours après, un autre attentat mit le comble aux infortunes du vénérable pontife.

12 (24 *pluviose*). Le dernier roi de Pologne, Stanislas Poniatowski, meurt à Saint-Pétersbourg, à l'âge de soixante-six ans.

20 (2 *ventose*). Enlèvement du Pape. Pie VI est entraîné hors de son palais dans la nuit du 19 au 20 février, et transporté en Toscane. En vain ce vieillard malheureux tendait-il ses mains défaillantes vers le dôme de Saint-Pierre, vers cette église métropolitaine du monde chrétien que ses yeux ne devaient plus revoir ! on lui fait prendre la route de Viterbe, sous l'escorte d'un escadron de cavalerie. Le départ du chef de l'Église fut le signal de nombreuses persécutions. « Les membres du sacré collége, dit l'auteur des *Mémoires historiques et philosophiques sur Pie VI*, furent enveloppés, par une aveugle animosité, dans une proscription commune. » Le cardinal Braschi se trouvait à Naples, chargé d'une mission politique; on confisqua ses revenus; on s'empara de même des biens des cardinaux Albani et Busca. Le cardinal Pignatelli s'enfuit à Naples, le cardinal Archinto en Toscane. Le cardinal Archetti tenta de s'échapper; mais il fut atteint dans sa fuite et ramené à Rome. Le cardinal Gerdil se retira auprès du roi de Sardaigne, dont il avait été le précepteur; et l'auteur des *Mémoires* que nous venons de citer nous apprend que s'il fut épargné, « c'est parce que la vie simple et modeste qu'il menait, au sein d'un dénûment presque absolu, avait appris à tout le monde qu'il était hors d'état de payer sa rançon. » Les cardinaux Rinuccini et Mattei furent bannis et privés de leurs biens : ceux-là apparemment n'étaient pas dans un *dénûment absolu*. La plupart des autres cardinaux furent renfermés dans un couvent de Rome : on y mit entre autres les cardinaux Doria, Antonelli, della Somaglia, Borgia et Roverella. Après les avoir tenus quelque temps emprisonnés, ils furent transférés à Civita-Vecchia; il fut question, dit-on, de les déporter dans quelque île éloignée; mais ils n'avaient plus rien, on usa d'indulgence, et après les avoir dépouillés de tout, on leur permit d'aller chercher un asile à Naples ou dans l'état de Venise. Pendant ces proscriptions, on chantait des hymnes à la liberté, on faisait des processions civiques au Capitole, on célébrait les vertus de Caton et de Brutus! Des patriotes bien exaltés et bien crédules s'étaient flattés de voir revivre les beaux temps de la république romaine; mais le Directoire prit soin de les détromper : il confisqua la révolution à son profit, gouverna Rome

militairement, et se fit payer de sa protection par de grosses contributions et par l'enlèvement de beaucoup d'objets d'art, laissant en peu de temps les riches sans asile, et les pauvres sans ressources. Le souverain pontife arriva le 25 février à Sienne, où il logea au couvent des Augustins. Il y vivait très retiré quand, le 25 mai, un tremblement de terre ébranla le bâtiment qu'il habitait, et manqua de l'écraser sous les débris d'un plafond qui s'écroula peu d'instants après qu'il fut sorti de son appartement. On le transféra dans un couvent de Chartreux près de Florence. Il y reçut la visite du grand-duc et de sa famille, ainsi que celle du roi et de la reine de Sardaigne. C'était une bien touchante entrevue que celle de ces souverains détrônés ou prêts à l'être; c'était un grand exemple de la fragilité des grandeurs humaines! Au mois d'août, le Directoire pressa le grand-duc de faire sortir le pape de la Toscane. On négocia avec la cour de Vienne pour lui obtenir un asile dans les états de la maison d'Autriche. Il était convenu qu'il irait demeurer dans l'abbaye de Molk, près de Vienne : la rupture des relations du gouvernement français avec l'empereur empêcha l'exécution de ce projet. Il fut ensuite question de transférer le pape en Sardaigne : une maladie grave qui survint à cet infortuné vieillard mit obstacle à son départ. Au commencement de l'année suivante, le pape fut transféré de la chartreuse de Florence à Bologne. On le conduisit ensuite à Parme, où l'infant-duc vint le visiter. L'approche des Autrichiens, qui pénétraient de nouveau en Italie, le fit enlever encore de sa retraite; on le dirigea sur Turin. Enfin, traîné d'exil en exil, il fut conduit dans l'intérieur de la France.

Le vénérable pontife traversa les Alpes et le mont Genèvre, par un froid excessif, porté par quatre hommes. Pendant ce pénible voyage, les marques du plus profond respect et les larmes des populations consolèrent Sa Sainteté de cette odieuse persécution : en Italie, à Briançon, à Gap, à Grenoble, à Voiron et enfin à Valence, où le Directoire avait fixé la résidence du chef de l'Eglise, partout il reçut des témoignages du plus tendre intérêt. Pie VI avait alors quatre-vingt-deux ans, et montra, pendant une si longue route, un courage au-dessus de ses forces et une résignation supérieure à ses infortunes.

5 mars (15 *ventôse*). Bataille sanglante sous les murs de Berne. Les Français occupent cette ville par suite de la capitulation dont nous avons parlé plus haut. Etablissement de la république helvétique. Les troupes françaises s'emparent de Genève, qui est réunie à la France, le 26 avril (7 *floréal*).

15 mai (26 *floréal*). Etablissement à Paris du Conservatoire des arts et métiers, dans les bâtiments du ci-devant prieuré de Saint-Martin-des-Champs, rue Saint-Martin. Grégoire propose de réunir dans ce lieu les machines, outils, dessins et instruments des arts qui se trouvent disséminés dans trois dépôts : le premier au Louvre, lequel renferme les machines que Pajot d'Ozembray a données à l'Académie des sciences; le second rue de Charonne, qui est composé de plus de cinq cents machines, léguées au gouvernement, en 1783, par Vaucanson; enfin le troisième, rue de l'Université.

« Mariage, à Hambourg, de la fille aînée du ci-devant marquis de Lafayette avec le jeune Charles Maubourg. » (*Journal de Paris*.)

19 mai (30 *floréal*). Expédition française en Egypte. Bonaparte, revenu à Paris (5 décembre 1797), après la conquête de l'Italie, était l'objet de l'admiration générale. Le Directoire, qui savait combien les conquérants sont dangereux pour les républiques, souffrait impatiemment la présence du vainqueur d'Arcole; il l'entoura de fêtes et d'hommages (1); mais en même temps il chercha les moyens d'éloigner le grand homme sur qui semblaient reposer alors les destinées de la patrie. On parla d'abord d'une descente en Angleterre dont le commandement serait confié à ce général. Plus tard ce projet fut remplacé par un autre non moins aventureux : il fut question d'aller détruire les comptoirs anglais dans l'Inde. Cette idée, toute gigantesque qu'elle était, et par cela même peut-être, fut saisie avec avidité par Bonaparte. Il en fit la proposition au Directoire qui, comme on le pense bien, l'adopta avec empressement. Cinquante mille hommes sont réunis à Toulon, Bonaparte en prend le commandement, ayant sous lui les généraux Berthier, Caffarelli, Kleber, Desaix, Regnier, Lannes, Dumas, Murat, Andréossy, Belliard, Menou et Zayonschech. L'escadre était commandée par l'amiral Brueys, ayant sous ses ordres les contre-amiraux Villeneuve, Duchayla, Decrès et Gantheaume. Une commission de savants et de gens de lettres fut attachée à cette armée d'Orient, et forma par la suite l'institut d'Egypte, auquel on doit, entre autres travaux recommandables, d'excellents mémoires sur les ruines majestueuses qui couvrent la partie de l'Asie où fleurit l'empire de Sésostris. La flotte expéditionnaire sort du port de Toulon. Le 12 juin (24 *prairial*), Bonaparte enlève l'île de Malte, qui capitule après une faible résistance. Le 1er juil-

(1) Lors de la présentation de Bonaparte au Directoire exécutif, on vit un drapeau décerné par les deux conseils à l'armée d'Italie. Sur l'un des côtés, était cette inscription : *A l'armée d'Italie, la patrie reconnaissante !* L'autre face résumait ainsi les exploits de cette brave armée : Cent cinquante mille prisonniers. — Cent soixante-dix drapeaux. — Cinq cent cinquante pièces de siége. — Six cents pièces de campagne. — Cinq équipages de pont. — Neuf vaisseaux de 64 canons. — Douze frégates de 32, douze corvettes : dix-huit galères. — Armistice avec le roi de Sardaigne. — Convention avec Gênes. — Armistice avec le roi de Modène, le roi de Naples, le Pape. — Préliminaires de Léoben. — Donné la liberté aux peuples de Bologne, Ferrare, Modène, Massa-Carrara, de la Romagne, de la Lombardie; aux peuples du département de Corcyre, de la mer Egée, d'Ithaque. — Envoyé à Paris les chefs-d'œuvre de Michel-Ange, du Guerchin, du Titien, de Paul Veronèse, du Corrège, d'Albane, des Carraches, de Raphaël, de Léonard de Vinci, etc.

let, l'armée française débarque en Egypte, et s'empare le lendemain de la ville d'Alexandrie, avant même que sa garnison ait eu le temps de demander à capituler. Rosette éprouve le même sort. Le 21 juillet, Bonaparte gagne la célèbre bataille des Pyramides. *Soldats*, s'écrie-t-il avant le combat, *songez que, du haut de ces monuments, quarante siècles vous contemplent!* Cette courte harangue électrise les troupes. Trois mille mamelucks périssent dans cette journée : quarante pièces de canon, quatre cents chameaux, les trésors, les armes et les magasins de l'ennemi en sont les brillants trophées. La nuit suivante, une brigade de l'armée française occupe la capitale de l'Egypte (le Caire), que les deux beys Mourad et Ibrahim avaient abandonnée précipitamment.

Après le débarquement, l'amiral Brueys avait reçu l'ordre de conduire la flotte au mouillage d'Aboukir. Un sort funeste l'y attendait.

21 (2 *prairial*). La ferme de la poste aux lettres est adjugée à une compagnie, à la tête de laquelle sont les sieurs Anson, Merlin de Thionville, Louis Monneron, Lanoue et Mahuet, moyennant une somme de dix millions. Gaudin est nommé commissaire du pouvoir exécutif près de cette administration.

26 (7 *prairial*). La commission des finances, par l'organe de Villers, son rapporteur, annonce au conseil des Cinq-Cents qu'il y a un déficit de soixante-deux millions dans les recettes de l'an IV. Pour couvrir ce déficit, il présente six projets de loi : 1° Résolution relative aux acquéreurs de domaines nationaux qui ont encouru la déchéance, et qui en sont relevés en payant une portion du prix de leur acquisition en numéraire, et les intérêts à compter du jour de leur acquisition; 2° Permissions accordées pour chasser dans les forêts nationales moyennant finance, et la pêche affermée par territoire; 3° Confirmation des engagistes dans la possession des domaines qu'ils tiennent, en payant le cinquième de leur valeur suivant l'estimation; 4° Droit de timbre sur les annonces insérées dans les journaux; 5° Application d'un plomb aux pièces d'étoffes moyennant un droit de vingt-cinq centimes; 6° Droit sur la fabrication du papier. Ces trois dernières propositions n'ont point été adoptées.

27 (8 *prairial*). Les prêtres *constitutionnels* du département de la Seine s'assemblent à Notre-Dame, et nomment pour évêque Roger, ex-conventionnel et évêque actuel du département de l'Ain.

30 (11 *prairial*). Incendie du théâtre Lazari (*Variétés amusantes*) sur le boulevart du Temple.

12 juin (24 *prairial*). Plusieurs législateurs et un membre du Directoire provisoire de la république batave sont arrêtés pour s'être perpétués dans leurs fonctions contre le vœu de la constitution; deux autres membres du Directoire prennent la fuite, et deux donnent leur démission. Les assemblées primaires sont convoquées et procèdent à la nomination des membres du Corps Législatif qui doivent élire ceux du Directoire. En attendant, on crée un pouvoir exécutif composé de cinq membres, entre autres, le général Daendels, celui qui avait combattu à la tête des troupes françaises lors de leur entrée dans la Hollande, et dont la proscription était résolue sans cette révolution nouvelle qui devient le *neuf thermidor* de la Hollande.

10 juillet (22 *messidor*). Arrivée à Paris de Kosciusko, célèbre par les tentatives qu'il fit, en 1794, pour rendre la liberté à la Pologne.

18 (30 *messidor*). Dix-huit bateaux chargés des monuments d'Italie arrivent à Charenton, près Paris. On y voit, entre autres, les quatre chevaux de bronze qui décoraient la place Saint-Marc à Venise. Ces chevaux avaient été transportés de Corinthe à Rome, de Rome à Constantinople et de Constantinople à Venise. Après l'invasion de 1815, ils sont retournés à Venise.

Présentation au Directoire d'une machine appelée *Tour parlante* ou *Thélélogue*, pour transmettre des idées à toute une ville ou à tout un peuple assemblé. Le Directoire approuve cette invention.

1er août (14 *thermidor*). Combat naval d'Aboukir. L'amiral Nelson, qui n'avait pu joindre l'escadre française dans sa traversée de France en Egypte, l'attaque dans la baie d'Aboukir. L'amiral Brueys est tué, et son vaisseau, *l'Orient*, de cent vingt canons, incendié. L'amiral Brueys, blessé à la figure au commencement de l'action, fut presque coupé en deux par un boulet. On voulut l'enlever et le transporter au poste des blessés, mais il s'y opposa en s'écriant d'une voix ferme : *Un amiral français doit mourir sur son banc de quart*. L'amiral Nelson, atteint à la tête par un morceau de mitraille, crut sa blessure mortelle, se fit descendre au poste du chirurgien, et demanda le chapelain pour l'assister dans ses derniers moments. A l'inspection de la plaie, on reconnut qu'elle n'était que superficielle. (*The hurt was merely superficial*. — LIFE OF NELSON, *tom.* I, *p.* 235.)

Après un combat qui dura deux jours, la flotte française fut entièrement perdue. Quand Bonaparte apprit cette terrible nouvelle, en revenant au Caire, après le combat de Salahieh, aucune altération ne parut sur son visage : « Nous n'avons plus de flotte, dit-il; eh bien ! il faut rester ici, ou en sortir grands comme les anciens. » Les événemens qui se préparaient alors en France ont modifié plus tard cette héroïque résolution.

16 (29 *thermidor*). Mariage de Jean Bernadotte, avec Eugénie-Bernardine-Désirée Clary, sœur cadette de la femme de Joseph Bonaparte.

21 (4 *fructidor*). Création d'une conscription militaire comprenant tous les Français en état de porter les armes, depuis vingt ans accomplis jusqu'à vingt-cinq. Les art. 54 et 55 portent que nul Français de la conscription ne pourra exercer ses droits de citoyen, remplir aucune fonction publique, ni aucune place salariée des deniers de la république, recueillir succession, donation ou legs, qu'en rapportant un extrait de sa conscription, un certificat des administrations municipales et centrales de son département, constatant qu'il

n'a pas été appelé pour être mis en activité, ou un certificat du conseil d'administration de son corps, qui prouve cette activité ou un congé absolu, ou enfin une dispense légale de service. Cette loi est le motif d'une insurrection en Belgique.

12 septembre (26 *fructidor*). La Porte déclare la guerre à la France, en représailles de l'expédition d'Egypte.

(AN VII.) 10 octobre (19 *vendémiaire*). Combat naval sur les côtes d'Irlande entre l'escadre anglaise, commandée par l'amiral Warren, et une flotte française, destinée à opérer une descente sur cette partie de l'empire britannique. La marine française perd le vaisseau *le Hoche* de quatre-vingts canons et cinq frégates.

21 octobre (30 *vendémiaire*). Insurrection au Caire contre les troupes françaises. Les insurgés sont rigoureusement punis; beaucoup de mamelucks perdent la vie.

24 novembre (4 *frimaire*). Le roi de Naples, séduit par les promesses de l'Angleterre, rompt la paix et recommence les hostilités: une armée napolitaine, sous les ordres de Mack, attaque les Français sur le territoire romain, et occupe, le 29, la ville de Rome. Les emblèmes républicains sont arrachés par le peuple, qui témoigne une grande joie d'être délivré des persécuteurs du souverain pontife.

4 décembre (14 *frimaire*). Le général Macdonald bat l'armée napolitaine à Civita-Castellana; l'avant-garde française, commandée par Kellermann, met en déroute une colonne de huit mille Napolitains au village de Nepi.

6 (16 *frimaire*). Le Directoire déclare la guerre aux rois de Naples et de Sardaigne. Le 9, Charles Emmanuel, surpris dans Turin par les généraux Montrichard et Victor, est forcé de renoncer à la souveraineté du Piémont. Convention faite avec l'adjudant-général Clausel, par laquelle l'armée piémontaise est considérée comme faisant partie de l'armée française. Charles-Emmanuel se retire en Sardaigne avec sa famille. Le général Joubert fait administrer le Piémont par une commission provisoire.

15 (25 *frimaire*). Le général Championnet rentre à Rome, après dix-sept jours d'absence, et délivre la garnison du château Saint-Ange qu'il y avait laissée. L'armée française marche sur Naples.

Incendie du *Lycée des Arts* dans le jardin du Palais-Royal. Tout le pâté de barraques qui obstruait le milieu du jardin est la proie des flammes.

23 (3 *nivose*). Alliance de la Russie avec la Porte-Ottomane. Paul Ier envoie une armée russe contre les Français en Italie.

25 (5 *nivose*). Bonaparte quitte le Caire pour faire dans le Désert une excursion à la fois militaire et scientifique. Le 27, il arrive à Suez, accompagné des officiers de son état-major et des membres de l'Institut d'Egypte, Denon, Monge, Bertholet, Costaz et Bourienne. Il traverse à gué la mer Rouge pour se rendre au lieu appelé *les Sources de Moïse*, et manque, à son retour, d'éprouver le sort du roi Pharaon et de son armée, marchant à la poursuite des tribus d'Israël.

1799 (AN VII).

2 janvier (13 *nivose*). Les plénipotentiaires au congrès de Rastadt remettent une note déclarant que, si les gouvernements allemands ne s'opposent pas au passage des Russes sur le territoire germanique, cette infraction donnera lieu à la rupture des négociations.

La mer, qui s'était retirée d'Aigues-Mortes, de trois mille toises, depuis l'expédition de saint Louis en Egypte, vient tout à coup reprendre ce terrain, et produit une inondation qui détruit toutes les cabanes de pêcheurs. Au bout de quelques jours la mer abandonne ses *conquêtes*, et les flots qu'un coup de vent avait *répandus sur* une plaine immense rentrent dans leur *lit ordinaire*.

15 (26 *nivose*). Troubles à Naples. Les lazzaroni s'emparent de la ville. Le général Mack se réfugie dans le camp des Français; et le Directoire exige qu'il soit considéré comme prisonnier de guerre. Le 23, le général Championnet met en fuite les lazzaroni et occupe la ville de Naples Établissement de la république parthénopéenne Révolution à Lucques.

28 (9 *pluviose*). Le représentant Malès, au nom de la commission des finances, annonce au conseil des Cinq Cents que les dépenses de l'an VII s'élèvent à 575 millions, que les recettes ne sont que de 525 millions, que conséquemment il existe un déficit de 50 millions auquel il faut pourvoir. Le rapporteur présente deux projets: 1° La rectification du tarif des douanes et de la loi d'impôt sur le tabac, qui produira 5 millions; 2° Un projet de résolution établissant un impôt sur le sel, qui, à raison d'un sou par livre pesant, rendra au moins 20 millions. L'impôt sur le sel est adopté

4 février (16 *pluviose*). Bonaparte fait marcher vers la Syrie une partie de son armée sous les ordres du général Régnier. Combat d'El-Arich, suivi de l'occupation de ce fort par les Français. Prise de Gaza et de Jaffa (7 mars). Le pillage de cette dernière ville dure deux jours; mais il est fatal aux soldats: les riches fourrures et les vêtements dont ils s'emparent communiquent la peste aux Français qui jusqu'alors avaient échappé à la contagion. La terreur est générale dans l'armée. Bonaparte, qui a rejoint l'expédition, se détermine à marcher sur Saint-Jean-d'Acre. « Le mouvement de l'armée sur Acre n'était pas sans inconvénient, dit l'historien des *Victoires et Conquêtes des Français*; elle s'avançait pour assiéger une ville qui se préparait à une vigoureuse résistance, et elle avait sur ses flancs une armée qui pouvait d'un moment à l'autre venir l'attaquer. Trop peu nombreuses pour être morcelées, les troupes françaises devaient encore garder et traîner avec elles les prisonniers faits à Gaza, à Ramleh et en dernier lieu à Jaffa..... La guerre a des

extrémités atroces, et c'est surtout dans le développement de ce fléau que la terrible maxime : *nécessité contraint la loi*, reçoit son application. On prit donc la barbare résolution de se défaire, par le fer et par le feu, des malheureux prisonniers qu'on ne pouvait nourrir ni renvoyer libres sans compromettre également le salut de l'armée. » Quelques écrivains ont vainement essayé d'atténuer l'horreur d'une telle mesure, elle est restée dans l'histoire comme un horrible pendant aux atrocités que les Anglais ont commises dans l'Inde. Il est un autre point d'histoire non moins odieux qui n'a jamais été bien éclairci, c'est l'empoisonnement qui aurait été effectué sur cinq cent quatre-vingts Français malades, blessés ou pestiférés, réunis dans l'hôpital de Jaffa, au moment de la retraite de l'armée expéditionnaire de Syrie. Les bornes de cet *Abrégé* ne nous permettent pas d'analyser tout ce qui a été écrit sur ce triste événement; mais on peut consulter à ce sujet l'ouvrage de sir Robert Wilson et la note (tome 10, page 309) des *Victoires et Conquêtes des Français*, relativement à une conversation qui aurait eu lieu, à cette époque, entre Bonaparte et le docteur Desgenettes, médecin en chef de l'armée d'Egypte.

16 (28 *pluviose*). Mort de Charles-Théodore, électeur de Bavière. Le duc de Deux-Ponts, Maximilien-Joseph, lui succède. Il a été créé roi de Bavière en 1806. C'est ce même prince qui avait été, au service de France, colonel du régiment royal Deux-Ponts, infanterie.

12 mars (22 *ventose*). Le Directoire déclare la guerre à l'Autriche et à la Toscane.

18 (28 *ventose*). Incendie de la salle de l'Odéon.

22 (2 *germinal*). Le général Jourdan est battu par l'archiduc Charles à Feldkirch, près de Stockach, en Souabe. Il se retire sur Pfullendorf. L'armée d'Helvétie repasse le Rhin pour occuper le pays des Grisons. Le 30 mars, le général autrichien Kray bat les Français sur l'Adige, et le 5 avril près de Vérone.

8 avril (19 *germinal*). Deuxième coalition contre le gouvernement français; elle se compose de l'Angleterre, de l'Autriche, d'une partie de l'empire germanique, des rois de Naples et de Portugal, de la Russie, de la Turquie et des états barbaresques. On a remarqué, à cette époque, que cette coalition de puissances, dont le but était de rétablir sur son siége le *chef de l'église catholique*, se composait d'un roi protestant, d'un empereur schismatique grec et du grand-turc.

Rupture du congrès de Rastadt : les plénipotentiaires français, Bonnier, Roberjot et Jean Debry, quittent cette ville. Attaqués par des hussards autrichiens de Szieklerz, les deux premiers sont assassinés; Jean Debry, laissé pour mort dans un fossé, revient seul en France. Le Directoire a été accusé de ce guet-apens, en raison de l'intérêt qu'il avait à dissimuler les causes de la rupture des négociations de Rastadt. On a prétendu que les hussards autrichiens n'étaient qu'une troupe de bandits à qui on avait fait prendre cet uniforme; mais rien n'a été prouvé à cet égard. Quoi qu'il en soit, le Directoire donna un grand retentissement à cet attentat : il en appela à toutes les cours de l'Europe, institua une fête funéraire pour célébrer ce deuil national, et fit afficher, dans toutes les communes de France, un placard imprimé à l'imprimerie nationale, et portant en gros caractères :

« Le 9 floréal an VII, à neuf heures du soir,
» le gouvernement autrichien a fait assassiner,
» par ses troupes, les ministres de la république
» française, Bonnier, Roberjot et Jean Debry,
» chargés par le Directoire exécutif de négocier
» la paix au congrès de Rastadt. Mort au tyran ! »

En même temps, il fut donné à chaque armée de terre et de mer une oriflamme aux trois couleurs portant cette inscription :

« La nation a été outragée dans la personne de
» ses plénipotentiaires, assassinés à Rastadt par
» les satellites de l'Autriche. Vengeance ! »

16 (27 *germinal*). Bataille de Mont-Thabor, gagnée en Syrie par Bonaparte; c'est le plus beau fait d'armes de la campagne d'Egypte.

Réunion du pays des Grisons à la république helvétique. Bataille de Cassano, sur l'Adda (27 avril), où les Français éprouvent une perte considérable. Suwarow entre à Milan. Le général Moreau remplace Schérer dans le commandement de l'armée d'Italie.

5 mai (16 *floréal*). Madame Royale, fille de Louis XVI et de Marie-Antoinette, quitte Vienne pour se rendre à Mittaw, où se trouve Louis XVIII. Le 10 juin suivant, cette princesse épouse son cousin, M. le duc d'Angoulême, fils aîné du comte d'Artois.

16 mai (27 *floréal*). Le directeur Rewbell, désigné par le sort, est remplacé au Directoire par Sieyes, ambassadeur à Berlin.

20 (1er *prairial*). Bonaparte lève le siége de Saint-Jean-d'Acre, après soixante jours de tranchée ouverte et plusieurs assauts infructueux. Ce malheureux résultat est dû à la présence de deux hommes qui, à eux seuls, valaient une armée musulmane : le commodore sir Sidney Smith et un Français, nommé Phelipeaux, ancien officier au régiment d'artillerie de Besançon, qui avait figuré dans l'insurrection royaliste du Berry, en 1796. Evadé du Temple en 1797, avec l'amiral anglais, celui-ci l'avait conduit en Egypte, où Phelipeaux fut chargé de la défense de Saint-Jean-d'Acre. L'*ange* El-Mohdhy est tué dans la province de Demanhour : c'était un fanatique qui était parvenu à lever une armée de vingt mille Arabes, et qui fit beaucoup de mal aux Français.

Entrée d'un nouveau tiers dans le corps législatif, en remplacement des membres sortants. Les partisans du système républicain reprennent l'avantage, et préparent une puissante opposition aux vues du Directoire. Le 20 juin, Treilhard est éliminé des fonctions de Directeur comme ayant été nommé inconstitutionnellement. Il est remplacé par Gohier.

18 juin (30 *prairial*). Nouvelles dissensions

entre le corps législatif et le Directoire; les directeurs La Réveillère-Lépeaux et Merlin, accusés d'incapacité et de trahison, sont remplacés par Roger-Ducos et le général Moulins.

Le général Macdonald, après trois jours de combat sur la Trebbia, est défait par l'armée austro-russe, et se retire sur Gênes. La citadelle de Turin se rend aux alliés par capitulation. Moreau évacue la Lombardie.

27 juin. Le cardinal Ruffo, après l'entrée des Français à Naples, s'était retiré dans la Calabre qu'il avait soulevée. L'influence de ce prélat, qu'on voit à regret abdiquer un ministère de paix pour présider aux combats, ne tarde pas à réunir autour de lui une armée de montagnards aguerris. Il arbore la croix blanche, écrit aux évêques, excite les curés, et a même recours, dit-on, à la voie de l'excommunication pour grossir son armée. Il lève des contributions, gagne du terrain, et répand la terreur parmi les patriotes, qui se trouvent réduits à leurs seules ressources depuis la défaite de l'armée française dans la haute Italie. Dans les premiers jours de juin, Ruffo bat les républicains en plusieurs rencontres, et paraît, le 11, devant la ville de Naples. Divers combats ont encore lieu jusque dans les rues de la ville, qui est enfin forcée de se rendre. Le cardinal accorde, le 27, une capitulation aux patriotes, d'après laquelle ils devaient être embarqués et transportés à Marseille. On leur fournit des bâtiments sur lesquels plusieurs d'entre eux partent en effet. « Mais sur ces entrefaites, le roi de Naples étant arrivé de Sicile dans la rade, arrêta les autres bâtiments, annula la capitulation, comme faite sans son aveu, et annonça les mesures les plus sévères. On a cru que cette conduite lui avait été conseillée par une personne puissante et qui n'est plus (1814.) La réaction fut terrible, et les désastres de Naples ont retenti dans toute l'Europe. En vain les patriotes implorèrent le secours de l'Angleterre, qui était garante de la capitulation : Nelson, qui aurait pu se faire écouter, céda à des suggestions peu honorables, et ses compatriotes lui ont reproché en cette occasion une mollesse qu'ils regardaient comme flétrissante pour eux et pour lui. Les arrestations et les supplices commencèrent. Une junte fut formée : on assure qu'elle condamna jusqu'à trois cents personnes par jour. On excita la populace au meurtre et au pillage; on pendit plusieurs patriotes sans autre forme de procès. L'évêque de Vico, les deux religieux Belloni et Pistici, Vincent Troisi, aumônier du gouvernement, et d'autres ecclésiastiques et religieux, subirent la mort. On publia une liste nombreuse de proscrits, dont les biens furent confisqués. Les provinces suivirent l'exemple de la capitale. Il est à croire que le souverain a ignoré ces scènes cruelles, et qu'il n'a voulu punir que quelques-uns des plus coupables, tandis que beaucoup d'innocents ont été enveloppés dans ces sanglantes représailles. » (*Mém. pour servir à l'histoire ecclésiastique.*)

Loi révolutionnaire rendue en France (12 juillet), qui ordonne au Directoire de prendre des otages parmi les nobles et les parents des émigrés.

13 juillet (25 *messidor*). Ferdinand IV fait sa rentrée à Naples.

25 juillet (7 *thermidor*). Les Français battent, devant Aboukir, une armée turque débarquée en Egypte. Douze cents Turcs, qui défendent le fort d'Aboukir, se rendent à Bonaparte.

Capitulation de Mantoue (28 juillet). L'Italie est presque entièrement reconquise par les armées des puissances coalisées.

15 août (28 *thermidor*). Bataille de Novi, gagnée par les Austro-Russes. Le général Joubert y est tué. Moreau le remplace.

23 août (6 *fructidor*). Bonaparte, mécontent de la malheureuse issue de son expédition en Syrie, et prévenu, dit-on, de l'imminence de la crise qui se préparait à Paris, s'embarque *secrètement* en Egypte pour revenir en France. *Il laisse le* commandement de l'armée au général Kléber.

29 (12 *fructidor*). Mort du pape Pie VI à Valence, après onze jours de maladie et un pontificat de vingt-cinq ans. Ses entrailles, renfermées dans une urne d'or, sont restées à Valence; son corps a été transporté à Rome en 1802.

18 septembre (2ᵉ *jour complémentaire*). Bataille de Manheim, gagnée par les Autrichiens sur les Français. Le 19, les Français, commandés par le général Brune, battent les Anglais à Bergen (Hollande).

(AN VIII.) 25 septembre (3 *vendémiaire*). Bataille de Zurich, gagnée par Masséna sur les Austro-Russes. Le célèbre Lavater est blessé au moment de l'entrée des troupes françaises à Zurich. Il est mort en 1801.

30 septembre (8 *vendémiaire*). La ligue formée par les puissances du continent arrête les projets ambitieux du Directoire. L'empereur d'Allemagne, secondé par une armée russe, reprend successivement le Milanais, l'état de Venise, et toute l'Italie supérieure. Les républiques qu'on y avait créées disparaissent. L'université de Pavie, qu'on accusait d'être devenue un foyer d'idées républicaines et irréligieuses, est supprimée. Rome est encore une fois arrachée au joug des factieux; les Napolitains et les Anglais s'en emparent, le 30 septembre, par capitulation; mais, nous le disons avec un juste sentiment de fierté nationale, les Français, en se retirant, ennoblissent leur défaite en stipulant pour les patriotes du pays; ils emmènent avec eux les plus compromis, et s'assurent que la capitulation de Rome ne sera pas violée par les scènes cruelles qui ont souillé la reddition de Naples et de Capoue.

5 octobre (13 *vendémiaire*). Suwarow abandonne le canton de Glaris. Les troupes russes qu'il commande sont rappelées en Russie par le czar Paul Iᵉʳ.

9 (17 *vendémiaire*). Débarquement de Bonaparte dans la rade de Saint-Rapheau (côte de Provence), à un mille de Fréjus. Il arrive à Paris le 16, sans avoir fait aucune quarantaine. Les généraux Berthier, Lannes, Murat, Marmont et Andréossy

arrivent également à Paris. Ce fut l'amiral Gantheaume qui ramena Bonaparte en France, et le fit échapper, plus par hasard que par adresse, à la flotte de l'amiral Nelson.

18 (26 vendémiaire). Les Anglo-Russes, commandés par le duc d'Yorck, après avoir été battus plusieurs fois par le général Brune, évacuent la Nord-Hollande en vertu d'une capitulation signée à Alkmaer.

9 novembre. *Journée du 18 brumaire*. Les revers éprouvés par les armées françaises en Allemagne et en Italie, et plus encore la mauvaise administration du Directoire, avaient mécontenté tous les esprits (1): vingt départements de la France étaient livrés aux horreurs de la guerre civile; le parti républicain surtout se plaignait du gouvernement qui l'avait proscrit en masse, en flétrissant indistinctement tous les hommes de cette opinion par le nom odieux d'*anarchistes*. Le Directoire, effrayé du nombre de ses ennemis, crut se tirer d'affaire en relâchant les liens qui enchaînaient la presse; il rouvrit les clubs, et appela au ministère des hommes agréables au parti populaire, notamment le général Bernadotte (depuis roi de Suède) et l'ex-conventionnel Fouché. Cette concession hâta la ruine de la constitution de l'an III. Fouché trompa tous les calculs, et fit alliance avec le directeur Sieyes, auquel on supposait alors des projets de domination, mais qui ne fut en réalité que l'instrument d'un homme plus habile que lui : cet homme était Bonaparte !

Sieyes demande la démission du ministre Bernadotte, qui le contrariait par la rigidité de ses principes républicains; et quoiqu'il ait essuyé un refus, il publie officiellement cette démission en nommant un autre ministre de la guerre. A cette nouvelle, le conseil des Cinq-Cents entre en fermentation. Bonaparte est nommé chef de la force armée; Sieyes et Roger-Ducos se mettent sous sa protection; Barras ne se montre pas; Gohier et Moulins s'agitent beaucoup, mais ne prennent aucune résolution. Le renversement de la constitution de l'an III est résolu par les conjurés, dans un conciliabule tenu chez Bonaparte. Un petit nombre de députés, assemblés chez Lemercier, président du conseil des Anciens, règle le mode d'exécution. On convient de transférer à Saint-Cloud les deux Conseils et le Directoire. Le 9 novembre, à cinq heures du matin, des sous-officiers de la garde du corps-législatif portent des lettres de convocation à ceux des membres qu'on voulait avoir à la séance extraordinaire, indiquée pour huit heures. Les directeurs Sieyes et Roger-Ducos signent, ainsi que le président des Anciens, un ordre qui enjoint au commandant de la garde de faire doubler les postes. Le conseil des Anciens étant réuni, un membre propose de transférer le corps-législatif à Saint-Cloud. Ce projet est mis aux voix et adopté en ces termes par une forte majorité : « Le corps-législatif est transféré à Saint-Cloud ; les deux conseils y siégeront dans les deux ailes du château; ils y seront rendus demain (19 brumaire) à midi. — Toute continuation de fonctions est interdite ailleurs.—Le général Bonaparte est chargé de l'exécution du présent décret.— Le commandant de la 17e division militaire prendra les ordres du général.— Le décret sera de suite transmis, par un message, au conseil des Cinq-Cents et au Directoire. » Bonaparte, entouré des généraux revenus d'Egypte avec lui, attendait dans sa maison, rue Chantereine, le résultat de cette séance. Il se rendit sur-le-champ au conseil des Anciens. Le président lui fait prêter serment, et la séance est levée.

Le lendemain (10 novembre), le conseil des Cinq-Cents se réunit dans l'orangerie de Saint Cloud, sous la présidence de Lucien Bonaparte. On y décide l'envoi d'un message au conseil des Anciens pour connaître les motifs de la translation du corps-législatif. Bonaparte arrive au conseil des Anciens au moment où il s'occupait de la réponse au message des Cinq-Cents. Le général fait une longue énumération des dangers de la patrie; il déclare que la constitution a été violée, qu'elle ne peut plus sauver la France, et proteste qu'il n'a accepté le commandement en chef que pour apporter *les bras de la nation aux députés qui en sont la tête*. Il déclare enfin « qu'aussitôt que les dangers qui lui ont fait confier des pouvoirs extraordinaires seront passés, *il abdiquera ces pouvoirs*. » Les Anciens semblent ne pas douter de la réalisation de cette promesse du général. Bonaparte se rend ensuite dans la salle des Cinq-Cents pour y faire une semblable déclaration. La nuit approchait. Il entre, la tête nue, accompagné seulement de quatre grenadiers. A sa vue, l'assemblée tout entière se lève, par un mouvement spontané. L'indignation la plus vive se manifeste parmi un grand nombre de députés; ils s'écrient avec l'accent de la fureur : *Des sabres ici! des hommes armés! A bas le dictateur! à bas le Cromwel! Hors la loi! hors la loi!* « Il semblait, dit un écrivain présent à cette scène, que César fût au milieu du sénat qui devait l'égorger.» Une foule de membres se précipitent sur Bonaparte, l'entourent, le pressent : l'un d'eux, le corse Aréna, compatriote du général, tire un poignard et veut l'en frapper; mais un des quatre grenadiers, le sieur Thomé, détourne l'arme et reçoit dans le bras le coup destiné à son général. A ce même moment, le général Lefebvre (depuis duc de Dantzick), averti du tumulte, se précipite dans la salle avec un piquet de grenadiers, écarte et disperse les députés, et parvient à arra-

(1) La haine et le mépris que le Directoire inspirait étaient si généralement partagés qu'il était de mode alors de porter des tabatières ou d'autres bijoux sur lesquels on voyait ; une *lancette*, une *laitue* et un *rat;* ce qui exprimait cette pensée : *L'an sept les tuera*. Ce fait serait au-dessous de la gravité de l'histoire pour tout autre peuple que pour des Français: chez nous, il révèle une situation politique. De pareilles plaisanteries ont toujours annoncé, en France, la chute prochaine du gouvernement qui en était l'objet.

cher Bonaparte des mains de ces tribuns furieux. Le départ de Bonaparte ne rétablit point le calme dans l'assemblée. Lucien quitte le fauteuil, et monte à la tribune; mais il ne peut parvenir à se faire entendre. La plus grande confusion règne parmi tous les membres: les uns haranguent les soldats aux portes de la salle, d'autres demandent tumultueusement la cassation du décret des Anciens qui investit Bonaparte d'un pouvoir dictatorial, et la désignation d'un autre général pour ramener les Conseils à Paris. Pendant cette orageuse discussion, Lucien sort de la salle et va répandre le bruit, parmi les troupes, que les députés ont voulu assassiner son frère. Le pas de charge se fait entendre. Un détachement de grenadiers paraît à la porte de l'orangerie; le commandant leur ordonne de faire évacuer la salle; les grenadiers se placent aussitôt entre les bancs, et marchent la baïonnette en avant: les députés, effrayés, cherchent des issues de toutes parts, sautent par les croisées, heureusement peu élevées, et, hués par les curieux qui remplissent le parc, ils se hâtent de se débarrasser de leurs longs manteaux et de leur costume grec pour se perdre dans la foule. Le conseil des Anciens, resté seul en séance, rend un décret portant l'abolition du Directoire, l'expulsion de soixante membres du conseil des Cinq-Cents, la création *provisoire* d'une nouvelle magistrature chargée d'exercer le pouvoir exécutif jusqu'à la confection d'une nouvelle constitution, et la désignation de Sieyes, Roger-Ducos et Bonaparte, sous le nom de membres de la *commission consulaire exécutive*.

A neuf heures du soir a lieu une seconde séance du conseil des Cinq-Cents; mais les députés opposés à la révolution déjà opérée sont consignés à la porte, et le calme règne dans cette assemblée ainsi épurée. Lucien fait un long discours pour persuader à ses collègues que son frère n'a point la pensée d'aspirer à la tyrannie ou à la royauté. Les membres présents du conseil des Cinq-Cents donnent leur sanction au décret des Anciens, et décrètent à leur tour que les généraux Bonaparte, Lefebvre, Murat, Gardanne, et tous les militaires qui, le matin, avaient si facilement fait fuir leurs collègues, ont bien mérité de la patrie. La séance se prolonge dans la nuit, et, à deux heures du matin, les trois consuls provisoires viennent dans l'assemblée prêter serment en ces termes: « Je jure fidélité *inviolable* à la souveraineté du peuple, à la *république* française, une et indivisible, *à l'égalité, à la liberté*, et au système représentatif. » Au point du jour, une proclamation annonce aux habitants de Paris la chute du Directoire et l'établissement du gouvernement consulaire.

Deux commissions législatives, de vingt-cinq membres chacune, sont chargées de la rédaction de la constitution nouvelle.

Fin de la campagne d'Italie. Le général Mélas attaque les Français, et les force à se replier sur les Apennins et les Alpes. Championnet, après avoir donné sa démission, meurt dans Coni, d'une maladie contagieuse qui fait de grands ravages dans l'armée française. Masséna est chargé du commandement des troupes, manquant de tout, et complétement démoralisées.



DIRECTEURS.

Rewbell (Jean), né à Colmar en 1746. Il était bâtonnier de l'ordre des avocats au conseil souverain d'Alsace, à l'époque de la révolution. Le bailliage de Colmar et de Schelestadt le nomma en 1789 député aux Etats-Généraux. Rewbell se prononça contre toutes les institutions de la monarchie, et se signala dans l'Assemblée Nationale comme l'ennemi déclaré des riches, des nobles, des prêtres et des monarques. Il fut ensuite procureur-syndic du département du Haut-Rhin, député à la Convention Nationale, membre du conseil des Cinq-Cents, directeur et membre des Anciens, après sa sortie du Directoire en 1799. Pendant le règne de la terreur, il eut l'adresse de se tenir à l'écart, et surtout de se faire envoyer en mission. Toute sa carrière politique révèle un homme beaucoup plus occupé du soin de s'enrichir que de la prétention de devenir le chef ou l'instrument d'un parti. « Imperturbable au milieu des plus graves inculpations qui pesaient sur lui, il redoublait d'audace à proportion qu'elles augmentaient ; il osa se plaindre de la calomnie et faire l'éloge de sa probité. Il avait voulu jouer quelque rôle dans la révolution du 18 brumaire ; mais on ne voulut point de lui, et on le tint à l'écart. (*Feller*.) » Il mourut en 1810

La Réveillère-Lepeaux (Louis-Marie), né à Montaigu, dans le Poitou, le 25 avril 1753. Nommé député du tiers-état de la sénéchaussée d'Anjou aux Etats-Généraux, en 1789, il travailla beaucoup dans les comités, et ne se fit remarquer quelquefois que par la violence qu'il montra contre les premiers ordres ; il prononça néanmoins, le 18 mai 1791, un discours dans lequel on trouve le passage suivant : « Je ne crains pas d'assurer, moi, qui n'ai pas un penchant bien décidé pour les cours, que le jour où la France cessera d'avoir un roi, elle perdra sa liberté et son repos, pour être livrée au despotisme effrayant des factions. » Après la session de l'Assemblée Constituante, il devint administrateur du département de Maine-et-Loire, forma, dans l'intention de

MINISTRES.

RELATIONS EXTÉRIEURES.

Charles Lacroix, depuis le 14 brumaire an IV (5 novembre 1795) jusqu'au 28 messidor an V (16 juillet 1797).
Talleyrand-Périgord, depuis le 28 messidor an V jusqu'au 1er thermidor an VII (19 juillet 1799).
Reinhard, depuis le 19 juillet 1799 jusqu'à la chute du Directoire.

GUERRE.

Aubert-Dubayet, depuis le 14 brumaire an IV (5 novembre 1795) jusqu'au 19 pluviose de la même année (8 février 1796).
Petiet, depuis le 19 pluviose an IV (8 février 1796) jusqu'au 5 thermidor an V (23 juillet 1797).
Schérer, depuis le 5 thermidor an V (23 juillet 1797) jusqu'au 3 ventose an VII (21 février 1799).
Milet-Mureau, depuis le 3 ventose an VII (21 février 1799) jusqu'au 14 messidor an VII (2 juillet 1799).
Bernadotte, depuis le 14 messidor an VII (2 juillet 1799) jusqu'au 28 fructidor an VII (14 août 1799).
Dubois-Crancé, depuis le 14 août 1799 jusqu'à la chute du Directoire.

MARINE.

Truguet, depuis le 14 brumaire an IV (5 novembre 1795) jusqu'au 28 messidor an V (16 juillet 1797).
Pleville-Pelay, depuis le 28 messidor an V (16 juillet 1797) jusqu'au 8 floréal an VI (27 avril 1798).
Bruix, depuis le 8 floréal an VI (27 avril 1798) jusqu'au 14 messidor an VII (2 juillet 1799).
Bourdon, depuis le 14 messidor an VII (6 juillet 1799) jusqu'à la chute du Directoire.

FINANCES.

Gaudin, nommé ministre des finances le 14 brumaire an IV (5 novembre 1795), refuse ces fonctions.
Faypoult, nommé en place de Gaudin, exerce jusqu'au 19 pluviose an IV (8 février 1796).
Ramel, depuis le 19 pluviose an IV (8 février 1796) jusqu'au 1er thermidor an VII (19 juillet 1799).
Robert-Lindet, depuis le 1er thermidor an VII (19 juillet 1799) jusqu'à la chute du Directoire.

INTÉRIEUR.

Benezech, depuis le 14 brumaire an IV (5 novembre 1795) jusqu'au 28 messi-

PRÉSIDENTS DES CONSEILS.

CONSEIL DES ANCIENS.

Nominations de l'an IV.

Radel (président d'âge).
La Reveillère-Lepeaux.
Baudin des Ardennes.
Tronchet.

(Tronchet (François-Denis), né en 1726, était avocat au parlement de Paris quand la révolution éclata ; il était alors regardé comme une des lumières du barreau, et c'est à ce titre qu'il fut envoyé, par le tiers-état, député aux Etats-Généraux en 1789. Il prononça dans cette assemblée plusieurs discours pleins de sagesse et d'érudition sur les lois judiciaires, dont la destruction était alors le but des novateurs de cette assemblée. Il fut un des trois commissaires chargés de recevoir les déclarations de la famille royale à son retour de Varennes, et dut probablement à cette circonstance l'honorable choix de Louis XVI, qui le désigna, en 1792, pour l'un de ses défenseurs. Tronchet s'acquitta de cette mission périlleuse avec tout le zèle et l'intérêt que lui inspirait la position de son infortuné client. Il eut le bonheur d'échapper au régime de la terreur, malgré les perquisitions rigoureuses que firent les jacobins pour l'envelopper dans la proscription de M. de Malesherbes. Membre du conseil des Anciens en 1795, et juge au tribunal de cassation en 1801, les consuls, le Corps-Législatif et le Tribunat l'appelèrent à la fois au Sénat Conservateur. Il obtint ensuite la sénatorerie d'Amiens, et mourut le 19 mars 1806.)

Vernier.
Goupil de Prefeln.
Regnier.
Creuzé de Latouche.
Lecouteulx-Canteleu.
Lebrun.
Portalis.
Dussaux.
Muraire.
Roger-Ducos.
Lacuée.
Breard.
Paradis.
Ligeret.
Poncelin de Grandpré.
Delmas.
Courtois.

Renouvellement de l'an V.

Barbé-Marbois.

(M. Barbé-Marbois, né le 31 janvier 1745, était maire de la ville de Metz dans les premières années de la révolution ; il fut envoyé en

PRINCES CONTEMPORAINS.

Papes.

Pie VI (Jean-Ange-Braschi), mort à Valence en Dauphiné le 29 août 1799
Pie VII (Chiaramonti), mort le 20 août 1823

Maison ottomane.

Selim III, déposé en 1807, mort en 1808.

Allemagne.

François II, empereur d'Allemagne, roi de Hongrie et de Bohême ; mort en 1835

Russie.

Catherine II, morte en 1796
Paul Ier, assassiné dans la nuit du 12 mars 1801

Angleterre.

Georges III, mort en état d'aliénation mentale, le 29 janvier 1820

Espagne.

Charles IV abdique en 1808 ; mort à Rome en 1819

Portugal.

Marie-Françoise-Elisabeth, veuve de Pierre III ; morte à Rio-Janeiro le 20 mars 1816
Jean-Marie-Joseph-Louis, prince du Brésil, régent de Portugal.

Danemarck.

Christiern VII, mort le 13 mars 1808

Prusse.

Frédéric-Guillaume II, mort le 16 novembre 1797
Frédéric-Guillaume III.

Suède.

Gustave IV (Adolphe), déchu en 1809.

Pologne.

Stanislas-Auguste Poniatowski, abdique en 1795 ; mort en 1798

Deux-Siciles.

Ferdinand IV, mort en février 1825

Piémont.

Victor-Amédée III, mort le 16 octobre 1796
Charles-Emmanuel IV, roi de Sardaigne, abdique en faveur de son frère Victor-Emmanuel, duc d'Aost, le 4 juin 1802

DIRECTEURS.

prévenir l'insurrection qui s'annonçait, une société de patriotes avec lesquels il parcourait les campagnes en prêchant la liberté, et faillit plusieurs fois être assommé par le peuple. Dans la Convention, il s'attacha au parti de la Gironde, donna sa démission après le 2 juin 1793, et se cacha pendant le règne de la terreur. Rappelé dans l'Assemblée en 1795, il passa, après la session, dans le conseil des Anciens, et fut nommé membre du Directoire le 31 octobre, lors de sa formation. La part qu'il prit aux jongleries des *théophilantropes* a jeté sur lui un ridicule que sa taille contrefaite rendait encore plus piquant. Forcé de sortir du Directoire, en 1799, il donna également sa démission de membre de l'Institut. en 1804, pour ne pas prêter serment de fidélité à Bonaparte, devenu empereur. Mort en 1824.

Letourneur (Antoine-François-Louis-Honoré), de la Manche, né à Granville en 1751; il était capitaine de génie à Cherbourg au moment de la révolution, et fut nommé, par le département de la Manche, député à la première législature en septembre 1791. Membre de la Convention, quoiqu'il fût du parti de la Montagne, on n'eut point à lui reprocher aucun crime personnel. Entré au Directoire lors de sa formation, il consentit, en 1797, à ce que le sort tombât sur lui pour en sortir. « Il obtint alors en dédommagement la place d'inspecteur-général de l'artillerie, et, à ce qu'on crut généralement, une somme assez forte en espèces. » (*Biogr. mod.*) Il se retira à Bruxelles en 1815, et mourut en 1817

Barras (Paul-Jean-François), né en 1755 à Fohempoux, d'une famille *aussi ancienne que les rochers de la Provence*, entra au service dans le régiment de Languedoc (infanterie), s'embarqua, en 1774, pour l'Ile-de-France, et alla ensuite dans l'Inde. Il concourut à la défense de Pondichéry, et assista au combat naval de la Proya : de retour dans sa patrie, il dissipa à Paris son patrimoine, et embrassa en conséquence le parti de la révolution. Il prit une grande part aux événements du

MINISTRES.

dor an v (16 juillet 1797).
François (de Neufchâteau), depuis le 28 messidor an v (16 juillet 1797) jusqu'au 28 fructidor an v (14 août 1797).
Letourneux, depuis le 28 fructid. an v (14 août 1797) jusqu'au 29 prairial an vi (17 juin 1798).
François (de Neufchâteau), le 29 prairial an vi (17 juin 1798) jusqu'à sa destitution le 4 messidor an vii (22 juin 1799).
Quinette, depuit le 4 messidor an vii (22 juin 1799) jusqu'à la chute du Directoire.

JUSTICE.

Merlin (de Douai), depuis le 14 brumaire an iv (5 novembre 1795) jusqu'au 14 nivose de la même année (4 décembre 1795).
Genissieux, depuis le 14 nivose an iv (4 décembre 1795) jusqu'au 30 germinal an iv (19 avril 1796).
Merlin (de Douai), depuis le 30 germinal an iv (19 avril 1796) jusqu'au 5 vendémiaire an vi (26 septembre 1797).
Lambrechts, depuis le 5 vendémiaire an vi (26 septembre 1797) jusqu'au 1er thermidor an vii (19 juillet 1799).
Cambacérès, depuis le 1er thermidor an vii (19 juillet 1799) jusqu'à la chute du Directoire.

POLICE GÉNÉRALE.

Camus, nommé au ministère de la police lors de l'établissement de la constitution de l'an iii; refuse ces fonctions, et est remplacé par Merlin (de Douai), qui cède lui-même le ministère de la justice à Genissieux.
Cochon, nommé ministre de la police le 30 germinal an iv (19 avril 1796); exerce jusqu'au 28 messidor an v (16 juillet 1797).
Lenoir de la Roche, depuis le 28 messidor an v (16 juillet 1797) jusqu'au 8 thermidor de la même année (26 juillet 1797).
Sottin, depuis le 8 thermidor an v (26 juillet 1797) jusqu'au 25 pluviose an vi (13 février 1798).
Doudeau, depuis le 25 pluviose an vi (13 février 1798) jusqu'au 27 floréal de la même année (16 mai 1798).
Lecarlier, depuis le 27 floréal an vi (16 mai 1798) jusqu'au 8 brumaire an vii (29 octobre 1798).
Duval (de Rouen), depuis le 8 brumaire an vii (29

PRÉSIDENTS DES CONSEILS.

1791 à la diète de Ratisbonne, et accompagna à Vienne, l'année suivante, M. le marquis de Noailles, qui s'y rendait comme ambassadeur. Depuis ce moment, il fut étranger aux événements de la révolution, et ne reparut sur la scène politique qu'en septembre 1795, lors de sa nomination au conseil des Anciens. Il y fut accusé d'avoir participé à la rédaction du traité de Pilnitz, coopération qu'il nia cependant en rappelant que pendant son administration à Metz, il avait donné des preuves de dévoûment à la révolution. Néanmoins, comme il était désigné pour les fonctions de ministre des colonies dans les papiers saisis chez M. de la Villeheurnois, il fut considéré comme royaliste et ennemi du Directoire. Compris dans la proscription du 18 fructidor, il fut déporté à Cayenne, d'où il ne revint qu'après le 18 brumaire. Sous l'Empire, il devint ministre du trésor public, et ne tarda pas à être disgracié. Napoléon lui ayant dit alors, dans un accès de colère, qu'il ne tenait qu'à lui de le déshonorer, M. Barbé-Marbois répondit avec beaucoup de dignité : « Votre Majesté peut me destituer, mais me déshonorer, jamais. » Premier président de la cour des comptes en 1807, il perdit momentanément cette place pendant les Cent-Jours, et la reprit après le retour du roi. A la fin de septembre 1815, il obtint, avec le titre de garde-des-sceaux, le portefeuille du ministère de la justice, qu'il remit le 7 mai 1816 à M. le chancelier Dambray. Depuis lors M. Barbé-Marbois s'est uniquement renfermé dans ses hautes fonctions de la cour des comptes.)

Bernard Saint-Affrique.
Dupont de Nemours.
Lafon de Ladebat.

(Il présidait le conseil des Anciens lors de la journée du 18 fructidor. Arrêté chez lui avec tous les députés qui s'y trouvaient, il fut conduit au Temple, et de là déporté à Cayenne. Sir Sidney-Smith était prisonnier au Temple quand les déportés y furent amenés : il écrivit sur-le-champ aux lords de l'amirauté, et, sur sa demande, le commodore Edward-Pellew fut aussitôt expédié pour enle-

PRINCES CONTEMPORAINS.

Étrurie.

Louis Ier, prince de Parme, roi d'Étrurie le 4 août 1801; mort en 1803

Électeur de Saxe.

Frédéric-Auguste IV, a pris le titre de roi de Saxe en 1806; mort le 5 mai 1827

Électeur de Bavière.

Charles-Théodore, mort le 16 février 1799
Maximilien-Joseph, roi de Bavière en 1805: mort le 13 octobre 1825

Duc de Wurtemberg.

Frédéric-Eugène, roi de Wurtemberg en 1805; mort le 30 octobre 1816

Doge de Gênes.

Jacques Brignola, élu en novembre 1795

Malte.

J.-Em. de Rohan de Polduc grand-maître, élu en 1775

DIRECTEURS.	MINISTRES.	PRÉSIDENTS DES CONSEILS.	MAGISTRATS.

DIRECTEURS.

10 août, fut nommé administrateur du département du Var, puis juré de la haute cour nationale, à Orléans. Membre de la Convention, il se déclara contre le parti de la Gironde. Il était commissaire de la Convention auprès de l'armée du Var, au moment du siége de Toulon, et commandait la force armée dans la journée du 9 thermidor (27 juillet 1794). Successivement appelé à la présidence de la Convention et au comité de sûreté générale, il se jeta tout à fait dans le parti de la réaction contre les montagnards, et contribua à en terrasser les restes dans les journées des 1er et 4 prairial an III. Cette conduite lui valut le commandement en chef des troupes dans la journée du 13 vendémiaire (5 octobre 1795), où, secondé par Bonaparte, il assura le triomphe de la Convention sur les sections de Paris. Peu de temps après, Barras fut nommé l'un des cinq directeurs, et disputa à Carnot l'honneur d'avoir donné à Napoléon Bonaparte le commandement de l'armée d'Italie. C'était Barras qui avait provoqué, en 1795, la célébration de l'anniversaire du supplice de Louis XVI; il prononça, pour cette *solennité*, un discours frénétique dans l'église de Notre-Dame. Tout-puissant au Directoire, jusqu'au moment de la nomination de Sieyes, on a prétendu que Pitt l'avait engagé à s'emparer de l'autorité souveraine. « D'un autre côté, Barras entretenait des relations avec Louis XVIII par l'intermédiaire de Mounier. Le directeur s'engagea à rétablir le trône des Bourbons, moyennant sûreté et indemnité. Louis XVIII promit l'oubli de sa conduite révolutionnaire et 14 millions. Il paraît qu'il avait pris des mesures pour le succès de cette affaire lorsque Bonaparte revint d'Égypte, instruit par son frère Lucien de l'état de la France (*Feller*). » Sous la première restauration des Bourbons, Barras habita le midi de la France; depuis leur deuxième retour, il se fixa à Chaillot, où il mourut le 29 janvier 1829. Après sa mort, le gouvernement s'empara de ses papiers, et cette circonstance a donné lieu à de fâcheuses conjectures: on a supposé

MINISTRES.

octobre 1798) jusqu'au 5 messidor de la même année (23 juin 1799).
Bourguignon, depuis le 5 messidor an VII (23 juin 1799) jusqu'au 1er thermidor de la même année (19 juillet 1799).
Fouché (de Nantes), depuis le 1er thermidor an VII (19 juillet 1799) jusqu'à la chute du Directoire.

AMBASSADEURS ET CHARGÉS D'AFFAIRES.

Pichegru, en Suède.
Leboc, à Stockholm.
Grouvelle, à Copenhague.
Caillard, à Berlin.
Genissieux, à Barcelone.
Mangourit, à Naples.
Aubert-Dubayet, à Constantinople.
Trouvé, à Milan.
Joseph Bonaparte, à Rome.
Noël, près de la république batave.
Descorches, à Constantinople.
Truguet, à Madrid.
Bernadotte, à Vienne.
Sottin, à New-Yorck.
Garat, à Naples.
Rival, à Cassel.
Ch. Delacroix, près de la république batave.
Faypoult, à Gênes.
Guillemardet, à Madrid.
Lacombe-Saint-Michel, à Naples.
Gayvernon, à Tripoli.
Ginguené, à Turin.
Lhomond, à Smyrne.
Schérer, à Charles-Town.
Sieyes, à Berlin.
Sottin, à Gênes.
Lamarque, en Suède.
Cacault, en Toscane.
Roberjot, près la république batave.
Bonnier, Roberjot et Jean-de-Bry, à Rastadt.

COMMISSAIRES DE LA TRÉSORERIE.

Gombaud.
Desrez.
Declerck.
Lemonier.
Savalette.
Defermont.
Humbert (de la Meuse).
Dubois (des Vosges).
Gaudin, nommé à ces fonctions, a refusé.

COMMISSAIRES DE LA COMPTABILITÉ.

Saucourt.
Regardin.
Feval.
Colliat.
Goussart.
Clausel.
Lesterp aîné
Ribereau.
Piquet.
Lembre-Laroche.

PRÉSIDENTS DES CONSEILS.

ver la corvette la *Vaillante*, sur laquelle les déportés devaient être embarqués; mais le commodore ne put entrer dans la rade de l'île d'Aix que le lendemain du départ de la corvette. La *Vaillante* arriva à Cayenne après une longue traversée. Lafon de Ladebat fut conduit à Sinamari avec ses compagnons d'exil. Huit d'entre eux se sauvèrent, et se rendirent à Surinam. Murinais, Tronçon-Ducoudray, Brothier, Lavilleheurnois expirèrent de fatigues et de misère dans les bras de Lafon de Ladebat. Le comte d'Aranjo, depuis ministre de Portugal et du Brésil, envoya une pirogue à Cayenne pour faciliter son évasion : cette embarcation fut repoussée. Un jeune homme, nommé Adel, venu de France pour le même objet, fut enlevé et jeté à la mer. Quelque temps après, Lafon de Ladebat ayant coopéré à rétablir la tranquillité dans la colonie, obtint son rappel, et revint en France avec Barbé-Marbois, embarqué comme lui sur la frégate la *Syrène*.)

Roger-Ducos (à l'école de Santé dans la journée du 18 fructidor).
Marbot.
Crelet.
Lacombe-Saint-Michel.
Rossey.
Marragon.
Rousseau.
Bordas.
Molleveau.
Poisson.

Renouvellement de l'an VI.

Regnier.
Marbot.
Lavaux.
Laloi.
Descomberousse.
Perez (de la Haute-Garonne).
Moreau.
Perin (des Vosges).
Garat.

(Garat (Dominique-Joseph) naquit à Bordeaux, et fut élu, en 1789, député du tiers-état aux États-Généraux. Il embrassa avec chaleur la cause de la révolution. Nommé ministre de la justice en 1792, c'est lui qui fut chargé de notifier à Louis XVI son arrêt de mort. Le 18 mars 1793, il passa au département de l'intérieur, fit un rapport à la Convention quatre jours avant le 31 mai, pour la rassurer sur les attroupements qui menaçaient cette assemblée; il justifia Pache

MAGISTRATS.

Minier.
Lefebvre de Corbinière.
Tanevot.
Hemart.
Gerard.
Roullois.
Martineau.
Berthereau.
Lacaze.
Hemery.
Phelippon.
Belin.
Durouzeau.
Peré.
Barrière.
Saint-Martin.
Bergasse-Lasiroule.
Lejourdan.
Pelissier.
Cailly.
Moulland.
Garran de Coulon.
Legot.
Lemercier.
Duval-Villebogard.
Violand
Briot.
Lacoudraye.
Jan.
Dupont.
Leroy.
Godard.
Guillard.
Perrin.
Lemoine-Desforges.
Jourdain.
Lodin-Lalaire.
Japhet.
Genissieux.
François de Neufchâteau.
Foucès.
Germain.
Raingard.
Boulay-Paty.
Valery.
Guyot.
Gautret.
Lemerdet-Lajuganière.
Heurys-Marcilly.
Michiels aîné.
Curial.
Moreau de Delmont.
Lucas Bourgerel.
Bar de Thionville.
Rolland.
Barthélemy.
Giral.
Bethune.
Got.
De Thier.
Lefebre-Cayet.
Grenier.
Gourdan.
Moyne.
Isambart.
Albert.
Bourdon.
Thiessé.
Legendre.
Hottinguais.
Bidant.
Descloseaux.
Pouteville.
Delecloy.
Gounet.
Louvet.
Peiriez.
Compayre.
Delor.

DIRECTEURS.	PRÉSIDENTS DES CONSEILS.	PRÉSIDENTS DES CONSEILS.	MAGISTRATS.

que ces papiers étaient considérés comme pouvant compromettre à la fois le défunt, la Convention, le Directoire, et peut-être aussi la Restauration.

Carnot (Lazare-Nicolas-Marguerite), né à Nolay en Bourgogne, le 13 mai 1753, d'une ancienne famille de bourgeoisie. Placé de bonne heure dans le corps du génie, il acquit des connaissances étendues et un avancement rapide : il était capitaine et chevalier de Saint-Louis au moment de la révolution. Il fut nommé, en 1791, à l'Assemblée législative, où il s'occupa exclusivement des questions militaires, proposa de remplacer les officiers par des sergents, et fit rayer des réglements le principe de l'obéissance passive envers les chefs. Devenu membre de la Convention, il la quitta, en mars 1793, pour se rendre à l'armée du Nord, destitua sur le champ de bataille le général Gratien, qui avait reculé devant l'ennemi ; puis marcha lui-même à la tête des colonnes républicaines, et les enflamma par sa présence. De retour à la Convention, Carnot eut la plus grande influence sur les opérations militaires, dirigea seul les mouvements des armées, et se montra tellement jaloux de ce genre de gloire, qu'il revendiqua, dit-on, le succès de la bataille de Maubeuge, à laquelle il s'était trouvé en qualité de commissaire de la Convention. Lors de la formation du Directoire, Sieyes ayant refusé l'un des cinq fauteuils, Carnot fut nommé en sa place; mais il n'y eut qu'un moment d'influence, et se laissa bientôt enlever le portefeuille de la guerre par Barras, dont il devint l'ennemi. Pour renverser son adversaire, il essaya de se servir du parti formé dans les conseils contre les directeurs; mais ce parti, qui avait un autre but, n'en fut pas dupe, et Carnot fut enveloppé dans la proscription du 18 fructidor. Il évita la déportation à Cayenne, en se sauvant en Allemagne. Ministre de la guerre après le 18 brumaire, la rigidité des principes républicains de Carnot ne put sympathiser long-temps avec le despotisme du nouveau mai-

et Hébert des accusations dirigées contre eux, et protesta qu'il n'y avait aucun danger pour les députés. Il quitta ensuite le ministère pour se livrer à la rédaction d'une feuille républicaine. Après le 9 thermidor, il devint membre de la commission de l'instruction publique, et professeur de l'École normale; remplacé par Ginguené, il fut envoyé à Naples, en 1798, comme ambassadeur. De retour de cette mission, où ses discours et ses formes républicaines avaient eu peu de succès, il entra au conseil des Anciens. Lors de la crise du 30 prairial, il s'éleva contre les dilapidateurs de la fortune publique, et parut surtout désigner Rewbell, qui siégeait à ses côtés. Il se montra ensuite grand partisan de la révolution du 18 brumaire, et obtint pour récompense une place de sénateur. Il prononça plusieurs discours pour célébrer les victoires de Napoléon, et se montra plus tard opposé aux vues de l'empereur, en votant avec la minorité qui tentait de résister au despotisme impérial. Garat adhéra un des premiers à la déchéance de Napoléon ; Louis XVIII cependant ne l'appela point à la chambre des pairs. Après le retour de l'empereur, il fit partie de la chambre des représentants. Il y vota pour la reconnaissance de Napoléon II, et prétendit que si on laissait le moindre espoir aux Bourbons, la guerre civile était inévitable. Le retour du roi rendit Dominique Garat à la vie privée.)

Lacoste.
Depère.
Dedelay-d'Agier.

Renouvellement de l'an VII.

Jourdan.
Baudin.
Dubois-Dubais.
Cornet.
Cornudet.
Lemercier.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

Nominations de l'an IV.

Raffron (président d'âge).
Daunou.
Chénier.

(Trois Chénier ont figuré, à des titres bien différents, dans les annales de la révolution française : 1° Louis Chénier; 2° Marie-Joseph Chénier ; 3° et Marie-André Chénier.

Louis Chénier, successivement chargé d'affaires près de l'empereur de Maroc, et consul-général de France à Constantinople, était le père des deux autres. Il adopta les principes de la révolution, mais avec modération. Nommé peu après 1789 membre du comité de surveillance de la commune de Paris, il y joua le rôle d'un homme de bien, et n'y éleva jamais la voix qu'en faveur de l'innocence et de la vertu persécutées. Les principes politiques du premier de ses fils (Marie-Joseph Chénier), le triste sort d'André, son second fils, qu'il chérissait tendrement, et qui périt sur l'échafaud, malgré toutes les démarches qu'il fit pour l'en arracher, hâtèrent la fin de sa vie; il mourut à Paris le 25 mai 1796.

Marie-Joseph Chénier naquit à Constantinople le 24 août 1764. Il quitta la profession des armes pour se consacrer aux lettres. Son début ne fut pas heureux : sa tragédie d'*Azémire*, la première qu'il composa, n'eut aucun succès. Il donna, en 1789, *Charles IX*, qui devint un ouvrage de parti. Cette pièce, où l'auteur a dénaturé l'histoire, avait pour but de rendre plus odieux le caractère de ce monarque, et d'affaiblir, par ce moyen, le respect dû à la royauté. *Henri VIII* et la *Mort de Calas* ont été composés dans les mêmes vues. *Caius Gracchus* et d'autres productions républicaines le portèrent à la Convention, où il se rangea parmi les membres les plus démagogues. Il se fit le chantre des fureurs de cette triste époque, composa des Hymnes et des Cantates pour toutes les fêtes républicaines, et particulièrement pour l'Apothéose de Marat. Il donna, en 1793 et 1794, les tragédies de *Fénélon* et de *Timoléon*. Marie-Joseph Chénier ne prit pas une part très active aux proscriptions révolutionnaires; mais une grave accusation a pesé sur lui, celle d'avoir contribué à la mort de son frère ; et malheureusement pour sa mémoire, il n'a repoussé cette terrible imputation qu'en publiant de beaux vers, dans lesquels il déplore la mort d'André Chénier. Marie-Joseph Chénier a succédé à La Harpe à l'*Athénée de Paris*, et dans cette chaire où l'auteur du *Cours de Littérature* avait fait entendre un langage si religieux, Chénier se livrait

Gastin.
Bassaget.
Gillaizeau.
Goupilleau.
Richard.
Panichot.
Moreau.
Housset.
Boileau.
Demonceaux.
Chabot.
Saurel.
Blanc.
Lerouge-Collinet
Goupil-Duclos.
Dubosq.
Clavière.
Heard.
Trottier.
Dezé.
Godard.
Gavailhon aîné.
Soulignac-Saint-Rome
Limoges.
Pigeon.
Michaud.
Waustelet.
Fournier.
Latteur.
Le comte Rougeon.
Boudinhon.
Vauzelle.
Légier.
Clémenceau.
Lefollet.
Baron l'aîné
Larcher.
Drevon.
L'Air-Lamotte.
Chenet.
Philippe.
Chamoux.
Leblanc.
Courte.
Dumoulin.
Dubourg.
Goupil de Prefeln fils.
Prevost.
Bergeras.
Casteran.
Anrich.
Billerey.
Mouricault.
Faure.
Gillet.
Rozier.
Pezons.
True.

DIRECTEURS.	DIRECTEURS.	PRÉSIDENTS DES CONSEILS.	PRÉSIDENTS DES CONSEILS.

tre de la France; Carnot se retira dans sa famille. Appelé au tribunat, en mars 1802, il y porta encore l'inflexibilité de ses principes, vota *seul* contre le Consulat à vie, s'éleva surtout avec une véhémence extraordinaire contre la proposition de déclarer le premier consul empereur des Français, et refusa *seul* aussi de signer le registre d'adhésion. En 1814 Carnot était gouverneur d'Anvers, et conclut une capitulation avec les Anglais. Louis XVIII le maintint dans son grade. Peu de temps avant le retour de Napoléon, il adressa un *mémoire au roi*, dans lequel il critiquait amèrement la marche de son gouvernement. Cette circonstance, et l'accueil que lui fit Napoléon, qui le nomma comte, ministre de l'intérieur et pair de France, ont fait dire à ceux que Carnot avait si énergiquement censurés, que ce général avait contribué au retour de l'empereur: cette conséquence n'aurait pas dû cependant résulter de la démarche de Carnot, dont les reproches, quoique exagérés, avaient au moins l'avantage d'éclairer le gouvernement. Le jour de la rentrée de Louis XVIII à Paris, Carnot se retira dans sa terre de Cerney. Il se réfugia ensuite à Varsovie, auprès du grand-duc Constantin, et fixa depuis sa résidence à Magdebourg, où il mourut au commencement du mois d'août 1823

Barthélemy (François). Né à Aubagne vers 1750, il fut élevé par les soins de son oncle, le célèbre abbé Barthélemy, auteur du *Voyage du jeune Anacharsis*, et entra de bonne heure dans la carrière de la diplomatie. Il suivit M. de Breteuil en Suisse et en Suède. Secrétaire de légation en Angleterre, il fut chargé, pendant l'absence de l'ambassadeur, de notifier à la cour de Londres l'acceptation de la constitution par Louis XVI. Ministre plénipotentiaire en Suisse, il n'y fit pas exécuter les mesures prescrites par le comité de salut public contre les émigrés et les prêtres. Il négocia la paix avec la Prusse, avec l'Espagne, avec l'électeur de Hesse; mais il échoua avec M. Wickam, alors ministre anglais à Bâle. Nommé membre du Directoire le 7 prairial an V (26 mai 1797), sous l'influence du parti clichien, il se trouva enveloppé dans sa proscription au 18 fructidor, et fut déporté à Cayenne, d'où il parvint à s'échapper avec Pichegru, Willot, Delarue, Rovère, Ramel et Dossonville, et passa en Angleterre. Sénateur depuis 1800, c'est lui qui présidait le sénat, en 1814, quand cette assemblée prononça la déchéance de Napoléon et le rappel des Bourbons. Nommé pair par Louis XVIII, il reprit ses fonctions après le retour du roi, obtint le titre de ministre d'état et celui de marquis. Le 20 février 1819, il rompit le silence qu'il avait gardé pendant cinq ans, pour proposer de modifier la loi d'élection. Cette proposition, combattue par le ministre Decazes, ayant été adoptée par la chambre des pairs, le 2 mars, à une majorité de 98 voix contre 55, le ministre de l'intérieur fut obligé de faire une création de 61 pairs de France, pour reconquérir la majorité. Mort le 3 avril 1830

Merlin de Douai (Philippe-Antoine), fils d'un agriculteur d'Arleux; il dut son éducation aux moines de l'abbaye d'Anchin qui lui fournirent l'argent nécessaire pour faire un cours de droit. Il fut nommé député du tiers-état du bailliage de Douai aux États-Généraux, et eut beaucoup de part à la rédaction de la constitution. Député à la Convention Nationale, il fut le rapporteur du terrible décret du 17 septembre 1793 sur les suspects, ce qui lui valut ensuite le sobriquet de *Merlin-Suspect*. Envoyé en juin 1795 dans le département du Nord, il comprima les jacobins, et fit fermer les clubs. De retour à la Convention, il provoqua la réunion de la Belgique et du pays de Liége à la France. Après la constitution de l'an III, Merlin devint successivement ministre de la justice et de la police. Il fut un des coopérateurs du 18 fructidor, et entra alors au Directoire en place de Barthélemy. Il fut forcé de donner sa démission le 18 juin 1799, et ne reparut plus sur la scène politique qu'après l'établissement du gouvernement consulaire. Tour à tour continuellement aux attaques les plus injustes contre le christianisme et les prêtres. Il mourut le 10 avril 1811. On ne peut refuser à Chénier de grands talents, et à ne considérer ses ouvrages que sous le rapport littéraire, il doit être rangé à la suite des meilleurs auteurs dramatiques dont la France s'honore. M. de Chateaubriand fut nommé pour le remplacer à la seconde classe de l'Institut; mais l'auteur du *Génie du Christianisme* n'ayant pas voulu consentir à faire l'éloge de Chénier, M. de Chateaubriand n'a été admis à l'Institut qu'alors que ce corps illustre a repris le titre d'*Académie française*.

Marie André Chénier naquit également à Constantinople en 1765; il annonça de bonne heure de grands talents pour la poésie, et a laissé quelques *élégies* et des *églogues* qui font regretter qu'il n'ait pas vécu plus long-temps pour sa gloire et pour celle de la littérature française. Ennemi des principes révolutionnaires, il fut condamné à mort, et porta sa tête sur l'échafaud le 25 juillet 1794.)

Treilhard.
Camus.
Thibaudeau.
Doulcet.
Crassous.
Defermont.
Pelet de la Lozère.
Boissy-d'Anglas.

(Boissy-d'Anglas (François-Antoine) était avocat au parlement de Paris au moment de la révolution. Il en adopta les principes avec beaucoup de réserve et de modération. Les *Éphémérides* de MM. Noël et Planche rapportent un trait fort honorable pour M. Boissy-d'Anglas, qui professait la religion protestante: « Lors de sa mission à Annonay, des militaires furieux avaient arrêté cinq malheureux prêtres, et voulaient les égorger. M. Boissy réclame l'assistance de quelques citoyens qui, de concert avec lui, les arrachent des mains des soldats, et, pour les mettre en sûreté, il les conduit en prison. Les soldats, doublement irrités, vont investir cette retraite, et ils essaient d'en briser les portes. M. Boissy réunit encore un grand nombre de bons citoyens, se place devant le seuil, et défend, au péril de sa vie, l'entrée de la prison. Enfin, après une lutte de plusieurs heures, les soldats sont contraints de se retirer, et la même nuit, les cinq prêtres furent rendus à la liberté. « Ce généreux dévoûment et l'héroïque fermeté que M. Boissy-d'Anglas montra dans la sanglante journée du 1er prairial (20 mai 1795) prouvent que ce député possédait au suprême degré cet admirable courage civil qu'il est si rare de rencontrer chez les hommes qui figurent dans une révolution. Le Directoire le comprit dans la liste des déportés du 18 fructidor (4 septembre 1797). Le roi Louis XVIII le créa pair de France le 4 juin 1814. Il succomba à une assez longue maladie, le 28 octobre 1826, à l'âge de soixante-onze ans.)

Pastoret.
Chassey.
Cambacérès.
Quinette.
Jean-de-Bry.
Riou.
Laloi.
Lecointre-Puyraveau.
Lamarque.

Renouvellement de l'an V.

Pichegru.

(Pichegru (Charles) était né d'une famille pauvre, mais honnête, et acquit tous ses grades sur le champ de bataille. Nommé, en 1794, général en chef à la place de Hoche, avant de quitter la capitale, il obéit aux circonstances, et adressa aux *Jacobins* une lettre dans laquelle il s'exprimait ainsi: « Je jure de faire » triompher les armes de la » république, d'exterminer » les tyrans, ou de mourir » en les combattant. Mon » dernier mot sera toujours: » *Vive la République! vive la* » *Montagne!* » Arrivé à l'armée, il établit un nouveau plan d'attaque, dont Carnot revendiqua la conception. Quoi qu'il en soit, il battit constamment les Anglais et les Autrichiens, s'empara de toute la Belgique et d'une partie de la Hollande. Lors de la chute de Robespierre, il félicita la Convention de son triomphe sur les triumvirs, qu'il appelait alors *les ennemis du peuple et des soldats*. Il commandait les troupes à Paris au moment de l'insurrection du 12 germinal, et déjoua tous les projets des terroristes. De retour à l'armée, c'est à cette époque, dit-on, qu'il écouta des propositions pour agir en faveur de la maison de

DIRECTEURS.

teur substitut près le tribunal de cassation, commissaire en 1802, procureur-général impérial, conseiller d'état à vie, ministre d'état, comte, grand-officier de la Légion-d'Honneur, commandeur de l'ordre de la Réunion, etc., il conserva toutes ces places et ces dignités jusqu'en 1814. Il fut élu, en mai 1815, membre de la chambre des représentants, où il parla peu, et se donna un ridicule ineffaçable par le récit d'une aventure qui lui était personnelle, et dans laquelle il avait montré beaucoup de peur et de faiblesse. Compris dans l'ordonnance du 24 juillet 1815, il se retira à Bruxelles, et manqua de périr sur les côtes de Flessingue, en voulant passer de Belgique en Amérique.

Voici ce qu'on lit à son sujet dans les *Mémoires de Carnot* : « Merlin a toujours marché dans la ligne révolutionnaire ; il n'a jamais dévié de ses principes : jamais il n'a accepté de commission sanguinaire ou spoliatrice dans les départements ; toujours livré aux fatigues d'un travail assidu, il n'a point manifesté d'ambition excessive. Il n'a peut-être pas le courage et la fermeté qui conviennent à un véritable homme d'état ; mais il a quelques qualités désirables dans un administrateur. Plus adroit que fort, il réussit dans tout ce qu'il entreprend, par la patience, l'attention et cette opiniâtreté d'esprit qui n'est pas le caractère, mais qui souvent en tient lieu. »

François, de Neufchâteau (Nicolas). Il naquit, en 1752, au bourg de Liffol-Legrand, d'un maître d'école, receveur des traites foraines, et annonça de bonne heure les plus heureuses dispositions. La marquise d'Alsace et le grand prieur de Malte, qui vivaient à Neufchâteau, en Lorraine, ayant reconnu la capacité naissante du petit François, le placèrent au collége de l'abbé Vintriguier. Les études du jeune écolier furent brillantes : il publia dès son enfance des poésies dont le mérite n'a pas été effacé depuis par les productions de son âge mûr, et qui lui ouvrirent, à treize ans, les portes des Académies de Nancy, de Marseille, de Lyon et de Dijon. Il fut ensuite reçu avocat, et plus tard rayé du tableau parce qu'il avait épousé la nièce du célèbre acteur Préville. Successivement lieutenant-général au présidial de Mirecourt, et procureur-général au conseil supérieur du Cap à Saint-Domingue, il revint à Paris peu de temps avant la révolution, et rechercha la faveur de la maison d'Orléans. Élu, en 1791, membre de l'Assemblée Législative par le département des Vosges, il ne fit point partie de la Convention : nommé par elle ministre de la justice, le 6 octobre 1792, il refusa cette place pour raison de santé ; mais, dans le fond, pour n'être pas en butte aux fureurs des partis. Juge au tribunal de cassation après le 9 thermidor, ministre de l'intérieur en 1797, il remplaça Carnot au Directoire après le 18 fructidor, et fut presqu'en même temps élu membre de l'Institut. Sorti du Directoire, par le sort, le 9 mai 1798, il reprit, le 17 juin, le ministère de l'intérieur, qu'il conserva pendant un an. Après le 18 brumaire, il fut appelé au Sénat Conservateur, qu'il présida plusieurs fois, entre autres au moment où Bonaparte se fit déclarer empereur. Pendant sa carrière politique, il fit beaucoup de vers et de discours pour célébrer les divers gouvernements qu'il avait servis, et n'en présenta pas moins au roi Louis XVIII, le 24 janvier 1815, un exemplaire de ses *Fables, contes et poésies*. C'est à ce sujet que la *Biographie moderne* lui décocha cette plaisanterie : « Tout le monde sait que M. le comte François (de Neufchâteau), oubliant son ancienne antipathie pour les titres et le blason, a fait graver sur les livres de sa bibliothèque, outre l'écusson de ses armes, l'énumération de toutes ses qualités honorifiques ; mais on ne sait peut-être pas aussi généralement que, depuis quelques années, il a fait disparaître de sa signature la parenthèse qui renfermait le nom de *Neufchâteau* ; or, comme nous aimons à rendre à César ce qui est à César, nous restituons à M. François (de Neufchâteau) sa parenthèse. »

Treilhard (J.-B.), né à Brives, en Bas-Limousin, le 2 janvier 1742, d'un

PRÉSIDENTS DES CONSEILS.

Bourbon, et devint suspect aux républicains. Appelé en l'an V au conseil des Cinq-Cents, il en fut élu président dès la première séance, et se disposait à servir les projets du parti clichien, lorsqu'il fut enveloppé dans la proscription du 18 fructidor, et déporté à Cayenne. Il se sauva sur une pirogue qui le transporta dans la colonie hollandaise de Surinam, d'où il passa en Angleterre. Il alla ensuite en Allemagne, en Suisse, et revint de nouveau en Angleterre, où il resta jusqu'en 1804. C'est là qu'il forma avec Georges Cadoudal le projet de renverser le gouvernement consulaire dans la personne de Bonaparte. Arrivé à Paris, il fut dénoncé par la personne même chez laquelle il s'était réfugié ; arrêté et conduit dans la prison du Temple, on a prétendu qu'il y avait été étranglé par quatre Mamelucks. (Voir l'*année* 1804.) Pichegru est mort à l'âge de quarante-trois ans.)

Henri Larivière.
Dumolard.
Siméon.
Lamarque (à l'Odéon dans la séance du 18 fructidor).
Jourdan (de la Haute-Vienne).
Villers.
Sieyes.
Boulay (de la Meurthe).
Bailleul.
Hardy.
Pison du Galand.
Poulain de Grandpré.

Renouvellement de l'an VI.

Creuzé de Latouche.
Chénier.
Lecointre-Puyraveau.
Daunou.
Jourdan (de la Haute-Vienne).
Dubois (des Vosges).
Savary.
Berlier.
Leclerc (de Maine-et-Loire).
Malès.
Pons (de Verdun).
Heurtault-Lamerville.

Renouvellement de l'an VII.

Jean-de-Bry.
Genissieux.
Quirot.
Boulay (de la Meurthe).
Chazal.
Lucien Bonaparte.

(Frère puîné de Napoléon, il a été surtout remarquable par l'inconstance de ses opinions politiques. Il adopta d'abord avec transport la cause du parti populaire, et fut, à ce titre, envoyé en 1797 au conseil des Cinq-Cents. Lors de la commémoration de la fondation de la république, il invita ses collègues à jurer de mourir pour la constitution de l'an III, et n'en contribua pas moins, peu de temps après, à la chute des directeurs Merlin, Lareveillère-Lepeaux et Treilhard. En septembre 1799, à l'occasion des craintes d'un coup d'état contre le Corps-Législatif, il monta à la tribune pour rappeler l'existence d'un decret *qui prononçait la mise hors de la loi contre les violateurs de* la représentation nationale ; mais il oublia encore cette déclaration, et, devenu président du conseil des Cinq-Cents, il contribua beaucoup plus que Napoléon lui-même au succès de la journée du 18 brumaire. Plus tard, il refusa, dit-on, les trônes d'Espagne et de Naples, en déclarant « que s'il était souverain, il ne se servirait de sa puissance que pour faire la guerre au tyran de l'Europe. » En 1814, il publia le singulier poème de *Charlemagne*, dans lequel il s'élève contre son frère, et préconise la maison de Bourbon. C'est à l'occasion de ce poème, que M. Lucien reçut du pape le titre de *prince de Canino*. En 1815, il se rapprocha de Napoléon, et vint lui prêter son appui, comme ministre de l'intérieur, lors du retour de l'île d'Elbe. Néanmoins, après la bataille de Waterloo, il vota la déchéance de l'empereur, et fit tous ses efforts pour faire reconnaître Napoléon II et établir une régence dont il aurait été le chef. Le retour de Louis XVIII le rendit aux charmes de sa délicieuse *Villa-Justinia*.)

homme de loi de cette ville. Il suivit aussi la carrière du barreau, se fit recevoir avocat au parlement de Paris, et jouissait déjà d'une certaine réputation quand il fut élu, en 1789, député du tiers-état de cette ville aux Etats-Généraux. Le département de Seine-et-Oise l'envoya, en 1792, à la Convention Nationale. Chargé de remplacer Barrère dans les fonctions de rapporteur du comité de salut public après la chute de Robespierre, il y mit moins d'emphase et plus de modération. En 1795, il fut nommé au conseil des Cinq-Cents, qu'il présida vers la fin de décembre; il prononça, le 21 janvier 1796, le discours d'anniversaire du supplice de Louis XVI, et invoqua peu de temps après la peine de mort contre les provocateurs à la royauté ou au rétablissement de la constitution de 1793. Remplacé au congrès de Rastadt par Roberjot, il entra au Directoire en 1798, et en fut exclu, en 1799, avec Merlin et La Reveillère-Lepeaux. Après le 18 brumaire, il fut successivement vice-président, puis président du tribunal d'appel de la cour de Paris, et conseiller d'état en 1802. Il avait été élevé, le 30 mars 1809, à la dignité de ministre d'état; mais il jouit peu de cette faveur, étant mort le 1er décembre 1810.

Sieyes (Emmanuel-Joseph) né à Fréjus en 1748; il y fit ses premières études, et entra peu après dans les ordres: il était vicaire-général de l'évêque de Chartres, chanoine et chancelier de l'église de cette ville, lorsqu'il fut élu, en 1789, député du tiers-état de Paris aux Etats-Généraux. Il dut sa nomination à un pamphlet qui eut alors beaucoup de vogue, et qu'il fit paraître sous ce titre: *Qu'est-ce que le Tiers-Etat?* Il fut un des principaux meneurs de la réunion des trois ordres, et contribua au renvoi des troupes après la fameuse séance du *Jeu de Paume*. Il combattit néanmoins la suppression des dîmes ecclésiastiques, et s'écria: « Ils veulent être libres et ne savent pas être justes. » Il s'opposa avec chaleur au *veto*, et se prononça pour la formation d'une assemblée législative. C'est également à lui qu'on doit la division de la France en départements, opération qui a puissamment contribué au développement de la révolution. Il parut d'abord s'attacher au parti d'Orléans; mais, depuis les événements des 5 et 6 octobre 1789, il parut peu à peu à la tribune, et c'est à ce sujet que Mirabeau dit en pleine assemblée que « le silence de Sieyes était une calamité publique. » Porté à la présidence malgré son refus, il fut aussi élu, en 1791, membre du département de Paris; il refusa également d'être nommé à l'évêché de la capitale, mais seulement, dit-on, quand il fut à peu près certain que l'assemblée électorale ne le choisirait pas. Nommé, en 1792, membre de la Convention Nationale par le département de la Sarthe, il se tint à l'écart et s'enveloppa d'une nullité complète, afin d'échapper aux vengeances des partis qu'il voyait se former dans cette assemblée. Il conserva cette circonspection jusqu'en 1795, et ne reparut à la tribune qu'après la chute de Robespierre. Il exprima alors son horreur pour des crimes qu'il n'avait pas eu le courage de combattre. Envoyé en Hollande, il y conclut un traité avec la république batave, et contribua beaucoup, lors de son retour, aux traités faits avec la Prusse et l'Espagne, ce qui le fit nommer un des cinq directeurs, au moment de l'organisation de la constitution de l'an III. Il refusa ces fonctions, et se contenta de sa place au conseil des Cinq-Cents. En 1798, il fut envoyé à Berlin en qualité d'ambassadeur, mais il ne répondit pas à l'idée que les hommes d'état de l'Allemagne s'étaient formée de ses talents; il parut peu profond aux métaphysiciens, très obscur aux diplomates, et extrêmement gauche aux gens du monde. Il fit dès lors une triste figure à cette cour, et y éprouva même un affront personnel de la part du maréchal de Knobelsdorff, à cause de son vote dans le procès de Louis XVI. En 1799, il fut de nouveau appelé au Directoire, et vint s'asseoir sur les fauteuils du Luxembourg, d'où la révolution du 18 brumaire ne tarda pas à l'expulser. Il ne conserva pas plus long-temps la place de second consul que Bonaparte avait cru devoir lui accorder, en récompense de sa coopération dans le changement qui venait de s'opérer. De consul, il devint sénateur, et ce fut le terme de sa carrière politique. « La terre de Crosne, qu'il occupa bientôt après comme récompense nationale de sa complicité avec l'usurpateur, acheva, suivant les intentions de celui qui la lui offrait, de l'avilir aux yeux de ceux qui avaient mieux espéré de lui. » (*Biog. mod.*) Il fut aussi prudent dans le Sénat qu'il l'avait été dans la Convention, et ne fit plus parler de lui jusqu'à l'époque de la Restauration. Pendant les Cent-Jours, il sortit un instant de son obscurité, et, à la grande surprise de tous ceux qui admiraient son silence depuis quinze ans, il prit place, en 1815, parmi les pairs de la création de Napoléon. Sorti de France en 1816, il y rentra après quelques années d'exil, et mourut en 1836, à l'âge de quatre vingt-huit ans, privé d'une partie de ses facultés intellectuelles, et sans souvenir de sa vie passée.

Gohier (Louis-Jérôme). Il était avocat à Rennes au commencement de la révolution, et en adopta les principes avec enthousiasme. Le département d'Ille-et-Vilaine l'envoya à l'Assemblée Législative, en 1791, où il parut souvent à la tribune; mais ce fut particulièrement contre les prêtres qu'il dirigea ses attaques. Sorti de l'Assemblée en 1792, il fut nommé ministre de la justice, le 20 mars 1793. Après le règne de la terreur, il devint, en 1796, président du tribunal criminel du département de la Seine, et enfin membre du Directoire le 27 prairial an VII (15 juin 1799). La révolution du 18 brumaire le chassa du Luxembourg. Il se retira alors dans son hôtel de Saint-Chaumont, qu'il quitta ensuite pour la place de commissaire-général des relations commerciales à Amsterdam, où il resta jusqu'à la réunion de la Hollande à la France. On lui offrit, en échange, les fonctions de consul de France en Amérique; mais il ne accepta pas. Depuis ce moment, il a disparu de la scène politique. Mme Roland le représente dans ses *Mémoires* comme un homme très médiocre, ayant beaucoup moins de caractère que d'ambition. Rœderer, dans sa Relation du 18 brumaire, ne le traite pas plus favorablement: il le peint comme un homme absolument incapable de remplir des fonctions de quelque importance; il ne fait l'éloge que de son goût pour les plaisirs de la table, et il rapporte à ce sujet, que le jour même où il fut chassé du Directoire par Bonaparte, il s'occupait avec délices d'un excellent dîner qu'il devait donner le lendemain à ce général, pour célébrer son retour d'Egypte.

Roger-Ducos, né près de Bordeaux vers 1760; il était avocat au moment de la révolution. Nommé par le département des Landes député à la Convention Nationale, il s'y montra l'un des plus violents ennemis de la royauté. En 1798, il fut envoyé en Belgique avec le titre de commissaire: il se prononça, à son retour, contre les *Girondins*, et présida, en janvier 1794, le club des jacobins. Devenu, après la session, membre du conseil des Anciens, il défendit la loi du 3 brumaire qui excluait du Corps-Législatif les parents d'émigrés, et présida plusieurs fois ce conseil, notamment dans la journée du 18 fructidor an V (1797), où il l'assembla en minorité à l'École de Médecine, et décréta la déportation d'une partie de ses collègues. Nommé directeur, le 19 juin 1799, il occupait encore cette place le 18 brumaire. Le matin de cette journée, à son arrivée au Luxembourg, il y trouva réunis Barras, Gohier et Moulins, auxquels il demanda si les bruits qu'on répandait avaient quelque fondement: ne recevant pas de réponse positive, il sortit en disant qu'il allait aux renseignements. Il se rendit à la salle des inspecteurs du conseil des Anciens, où il trouva Sieyes et Bonaparte. Il se réunit à eux, et c'est à cette circonstance qu'il dut le titre de troisième consul, qu'il obtint quand la constitution de l'an III fut renversée. Bonaparte le fit ensuite sénateur, comte et grand'-croix de la Légion-d'Honneur. En 1814, il vota, le 1er avril, la déchéance de Napoléon, et resta néanmoins sans emploi. Après le retour de l'empereur,

DIRECTEURS.	DIRECTEURS.	DIRECTEURS.	DIRECTEURS.
en 1815, il se déclara de nouveau pour le parti de son ancien maître, et fut nommé pair dans les Cent-Jours. Exilé, en 1816, il périt près d'Ulm au mois de mars de la même année, en s'élançant hors de sa voiture au moment où elle versait. « Roger-Ducos, dit un historien, savait cacher, sous une apparente bonhomie, beaucoup d'ambition et de finesse, et trompa	plus d'une fois les espérances de ceux de ses collègues qui croyaient le diriger. » MOULINS ( ). Il devint général dans les premières campagnes de la révolution. Il commanda d'abord l'armée des côtes de Brest, et ensuite celle des Alpes, où il donna des preuves de capacité et de bravoure. Au mois de septembre 1796, il se porta	avec la division d'Alsace sur le fort de Kelh, que les Autrichiens venaient d'enlever. En 1798 et 1799, il obtint le commandement de Paris, où il dirigea les opérations des commissions militaires. Après les événements du 30 prairial, le général Moulins fut appelé au Directoire, où il se rangea du parti de Barras et de Gohier. Renversé, à son tour, par la révolution	du 18 brumaire, il eut d'abord le projet de résister; mais privé de troupes et de partisans, il fut consigné au Luxembourg, d'où il parvint cependant à s'échapper. Malgré son refus de donner sa démission de directeur, son traitement d'activité lui fut conservé, et, plus tard, il obtint le commandement de la place d'Anvers, où il mourut en 1810

[Voici les noms employés pendant la révolution pour désigner les diverses nuances des partis politiques en France :

1789-90-91. — Aristocrates.—Enragés.—Impartiaux.—Noirs.—Hommes du 14 juillet.—Membres du côté gauche.—Membres du côté droit.—Orléanistes.—Jacobins.—Cordeliers.—Feuillants.—Fayettistes.—Monarchistes.

1792-93.—Ministériels.—Amis de la liste civile.—Chevaliers du poignard.—Girondins.—Hommes du 10 août.—Septembriseurs.—Modérés.—Brissotins.—Hommes du 31 mai.—Fédéralistes.—Montagnards.—Dantonistes. Membres de la plaine.—Crapauds du marais.—Suspects.

1794-95.—Avilisseurs.—Endormeurs.—Apitoyeurs.—Alarmistes.—Amis de Pitt et Cobourg.—Muscadins.—Agens de l'étranger.—Hébertistes.—Sans-culottes.—Prêtres assermentés.—Prêtres insermentés.—Réfractaires.—Contre-révolutionnaires.—Ultra-révolutionnaires.—Thermidoriens.—Habitués de la Crête.—Terroristes.—Maratistes.—Egorgeurs.—Patriotes de 89.—Compagnons de Jésus.—Royalistes.—Chouans.

1796-97-98.—Compagnons du soleil.—Vendémiairistes.—Buveurs de sang.—Chauffeurs.—Perpétuels.—Théophilantropes.—Réactionnaires.—Vendéens.—Patriotes exclusifs.—Babouvistes.—Courtisans de Blanckembourg.—Agents de Louis XVIII.—Incroyables.—Merveilleuses.—Collets noirs.—Clichiens.—Oreilles de chien.—Enfants légitimes—Fructidoriens.—Royalistes à cocardes blanches.—Royalistes à bonnets rouges.—Queue de Robespierre.—Têtes à la Titus.—Têtes à la Caracalla.]



NOMENCLATURE PARLEMENTAIRE.

Nous avons reconnu qu'il était inutile de donner les noms des guerriers et des illustres qui ont vécu pendant les quatre années de la période directoriale : ce tableau serait absolument semblable à celui qui termine l'époque de la Convention. Notre travail sera plus complet en présentant ici, dans une même liste, les noms de tous les hommes qui ont fait partie des assemblées délibérantes, en France, depuis le 5 mai 1789 (ouverture des Etats-Généraux) jusqu'au 9 novembre 1799 (établissement du Consulat).

Nous désignerons ainsi les membres de ces diverses assemblées:

A. C. *Assemblée Constituante.*
A. L. *Assemblée Législative.*
C. N. *Convention Nationale.*
C. A. *Conseil des Anciens.*
C. C. *Conseil des Cinq-Cents.*

NOMS.

Abbaye (d'). A. C.
Abgrall. C. C.
Abolin. C. C.
Achard de Bouvouloir. A. C.
Adam (de Chinon). A. L.
Adam (de Sarguemines). A. L.
Adam de Verdonne. A. C.
Afforty. A. C.
Agier. A. C.
Agoult (d'). A. C.
Aguesseau (d') Defresne. A. C.
Aiguillon (d'). A. C.
Ailly (d'). A. C.
Albert aîné. C. C.
Albert (juge au tribunal de cassation). C. A.
Albert. C. C.
Albesby. C. C.
Albignac (d'). A. C.
Albitte aîné. A. L. — C. N.
Albitte jeune. C. N.
Albouys. C. N.
Alençon (d'). A. C.
Allafort. C. N. — C. A.
Allain. A. C.
Allain-Launay. A. L.
Allard. C. A.
Allard du Plantier. A. C.
Allarde (d'). A. C.
Allart (médecin). A. C.
Allart (de Poitiers). A. L.
Allart. C. N.
Allasœur. C. N.
Alleaume. A. L.
Aliot. A. L.
Alquier (de la Rochelle). A. C.

NOMS.

Alquier. C. N. — C. A.
Alricy. C. C.
Amar. C. N.
Amat. A. C.
Ambly (d'). A. C.
Amelot. C. C.
Amy. A. L.
Amyon. C. N.
Anacharsis Clotz. C. N.
Andlau (d'). A. C.
Andlau de Hombourg. A. C.
André (d'). A. C.
André de Logny. A. L.
André du Tillot. A. L.
André fils. C. C.
André. C. C.
Andrey. C. N. — C. C.
Andrieu. A. C.
Andrieux (de l'Institut). C. C.
Andurand. A. C.
Ango. A. C.
Angosse (d'). A. C.
Annecy. C. A.
Anquetin de Beaulieu. C. A.
Anrich. C. C.
Anscaume. A. C.
Anson. A. C.
Anteroche (d'). A. C.
Antoine A. C. — C. N.
Antraigues (d'). A. C.
Antiboul. C. N.
Antonelle. A. C.
Aoust (d'). A. C.
Apchier (d'). A. C.
Appert. C. A.
Arbogast. A. L. — C. N.
Archier de St-Chamas. A. C.
Archinard. A. L.

NOMS.

Arena. A. L. — C. C.
Argenteuil (d'). A. C.
Armand. A. C. — C. C.
Armonville. C. N.
Arnandat (d'). A. C.
Arnoul. C. C.
Arnould. C. A. — C. C.
Arnoult. A. C.
Arraing (d'). A. C.
Arrighi. C. N. — C. C.
Arriveur. A. C.
Arsaud. A. L.
Artaud-Blanval. C. N. — C. A.
Artur de la Villarmois. A. C.
Asselin (de la Somme). C. N.
Asselin. C. C.
Aubert (curé). A. C.
Aubert. C. C.
Aubert du Bayet. A. L.
Aubrée. C. A.
Aubry (curé). A. C.
Aubry. C. N. — C. C.
Aubry du Bochet. A. C.
Auclerc-Descottes. A. C.
Audier-Massillon. A. C.
Audouin. A. L.
Audoy. A. L.
Audrein. A. L. — C. N.
Auger. C. N.
Augereau. C. C.
Augier. (négoc. à Coignac). A. C.
Augier-d'Orange. C. A.
Augier-Sauzaye. A. C.
Auguis. A. L. — C. N. — C. C.
Aupepin. C. C.
Aurillac (d'). A. C.
Aury. A. C.

NOMS.

Auverlot. C. C.
Auvry. A. C.
Auvynet. A. C.
Avaray (d'). A. C.
Aveline. A. C.
Avessens de Saint-Rome. A. C.
Aymé (J.-J.). C. C.
Ayral. C. N.
Ayrolles. A. C.
Azals. C. C.
Azéma A. L. — C. N.

B.

Babey. A. C. — C. N. — C. C.
Baborier. C. A.
Bachelot. C. C.
Bacot de la Chapelle. A. C.
Bacon. C. A.
Baert. A. L.
Baffoigne. A. L.
Bagot. A. L.
Baignoux. A. L.
Bailleul (président). A. C. — C. C.
Bailleul. C. N. — C. C.
Baillon aîné. C. A.
Baillot. A. C.
Bailly (de l'Académie). A. C.
Bailly (laboureur). C. C.
Bailly (ingénieur). C. C.
Bailly (de). A. C.
Bailly-Juilly. C. N. — C. C.
Balivet. C. N. — C. C.
Balla. C. N.
Balland. C. N. — C. C.
Ballard (curé). A. C.
Ballard. C. A.

NOMS.

Ballet. A. L.
Ballidard (de). A. C.
Ballu. A. L.
Balmain. C. N. — C. C.
Bannassat (de). A. C.
Bancal. C. N. — C. C.
Bandi de la Chaux. A. C.
Bar. C. N. — C. A.
Bar (de Thionville). C. A.
Bara. C. C.
Baraillon (de la Creuze). C. N. — C. C.
Baraillon. C. A.
Barbançon (de). A. C.
Barbaroux. C. N.
Barbé-Marbois. C. A.
Barbeau du Barran. C. N.
Barbier. A. C.
Barbier-Jenty. C. C.
Barbou. A. L.
Barbotau (de). A. C.
Barbotin. A. C.
Barbotte. A. L.
Bardou-Boisquetin. A. L. — C. C.
Barennes. A. L. — C. A.
Baret. C. A.
Barety. C. N.
Barmond (de). A. C.
Barnave. A. C.
Baron (avocat). A. C.
Baron aîné. A. C.
Barras. C. N.
Barré. A. L.
Barré de Dollon. C. A.
Barreau. C. A.
Barrère de Vieuzac. A. C. — C. N.
Barrière. C. C.
Barois. A. L.
Barrot (de la Lozère). C. N. — C. A.
Barrot. C. A.
Barthélemy. C. N. — C. C.
Barville (de). A. C.
Basquiat de Mugriet. A. C.
Bassaget. C. A.
Bassal. A. L. — C. N.
Bassenges. C. C.
Basire. A. L. — C. N.
Bastide. A. L.
Bastide (de la). A. C.
Bastien. A. C.
Batault. L.
Batellier. C. N.
Bats (de). A. C.
Bauchetou. A. C. — C. N. — C. C.
Baudet. C. C.
Baudin. A. L. — C. N. — C. A.
Baudouin de Maison-Blanche. A. C.
Baudot. C. N.
Baudot. C. C.
Baudrau. C. N.
Baumelin. A. L.
Bayard. C. C.
Bayle. C. N.
Bazin. A. C. — C. C.
Bazoche. A. C. — C. N. — C. A.
Beauchamps (de). A. C.
Beauchamps (de l'Allier). C. N.
Beauchamps. C. C.
Beaudrap (de). A. C.
Beaugeard. C. N. — C. C.
Beauharnais (marquis de). A. C.
Beauharnais (vicomte de). A. C.

NOMS.

Beaulieu. A. C.
Beauperey. A. C.
Beaupoil Saint-Aulaire. A. C.
Beaupré. C. N. — C. C.
Beaupuy aîné. A. L.
Beaupuy. C. A.
Beauvais (de). A. C.
Beauvais-Despreaux. A. L. — C. N.
Beauvais. C. C.
Bechade-Casaux. C. C.
Bechant. A. C.
Becherel. A. C.
Becker. C. N. — C. A.
Becquey. A. L.
Beerembroeck. C. A.
Beffroy. C. N. — C. C.
Begouen. A. C.
Beguin. A. L.
Behin. A. C.
Bejot. A. L.
Belbœuf (de). A. C.
Belin. A. L. — C. N. — C. A.
Belin. C. C.
Belin de Beru. C. A.
Belle. A. L.
Belleroche. A. L.
Belley. C. N. — C. C.
Bellier de Chesnay. A. L.
Belligny. C. C.
Bellemont. C. C.
Belot la Digne. A. L.
Belzais de Courmenil. A. C. C. — C.
Benard de la Grave. C. C.
Benazet. A. C.
Bengy de Puivallé. A. C.
Benoid. A. L.
Benoist. A. C. — C. A.
Benoit. A. C.
Benoiston. A. L.
Bentabolle. C. N. — C. C.
Beranger. A. C.
Berardier. A. C.
Beraud (Marcellin). C. N. — C. A.
Beraud. C. C.
Berenger. C. C.
Bergasse. A. C.
Bergasse-Laziroule. A. C. — C. C.
Bergevin. C. C.
Bergier. C. C.
Bergoeing. C. N. — C. C.
Berlier. C. N. — C. C.
Bermond. C. C.
Bernard. A. C.
Bernard du Chesne. A. C.
Bernard de Hery. A. L.
Bernard des Sablons. C. N. — C. C.
Bernard de Sainte-Affrique. C. N. — C. A.
Bernard de Saintes. A. L. — C. N.
Bernard Sassenay. A. C.
Bernard d'Ugny. A. L.
Bernardy. C. C.
Bernier. A. L. — C. N. — C. C.
Bernigaud de Grande. A. C.
Bernis (de). A. C.
Bernuzot. C. A.
Berquier-Neuville. C. C.
Bertereau. A. C.
Bertbezène. C. N. — C. C.
Berthelemy. C. C.
Berthereau (proc. au Châtelet). A. C.
Berthereau. C. A.

NOMS.

Berthier. A. C.
Berthon (le). A. C.
Berthonnier de la Villette. A. C.
Berthot. C. A.
Bertrand. A. C. — C. N. — C. A.
Bertrand. C. C.
Bertrand (adm. du département). C. C.
Bertrand de Montfort. A. C.
Bertucat. C. N.
Besançon-Perrier. A. L.
Besse. A. C.
Besson. A. L. — C. N. — C. C.
Bethune. C. C.
Bethisy de Mezières. A. C.
Beugnot. A. L.
Bevière. A. C.
Beylié. A. C.
Beyts. C. C.
Bezard. C. N. — C. C.
Bezenotte. C. C.
Biaille de Germond. A. C.
Bidault (lieut. crim.). A. C.
Bidault. C. N.
Bidaut. C. C.
Bignan. A. C.
Bigonnet. C. C.
Bigot de Beauregard. A. C.
Bigot de Préameneu. A. L.
Bigot de Vernière. A. C.
Bijon. A. L.
Billaud-Varennes. C. N.
Billette. A. C.
Billery. C. C.
Billion d'Arras. C. C.
Binot. A. C.
Bion. A. C. — C. N. — C. C.
Biron. A. C.
Biroteau. C. N.
Biroteau des Burondières. A. C.
Bissy jeune. A. L. — C. N. — C. C.
Bitouzet des Linières. C. C.
Bizard. A. C. — C. C.
Blad. C. N. — C. C.
Blache (de la). A. C.
Blacons. A. C.
Blain. C. C.
Blanc. C. N. — C. A.
Blanc (d'Embrun). C. C.
Blanc (le). A. C.
Blancgilly. A. L.
Blanchard. A. C.
Blanchard. (comm. ord.). A. L.
Blanchon (homme de loi). A. L.
Blanchon (cultiv.). A. L.
Blandin. A. C.
Blanquart des Salines. A. C.
Blanqui. C. N. — C. C.
Blareau. C. A.
Blaux. C. N. — C. A.
Blavielle. C. N. — C. C.
Blencourt (de). A. C.
Blin (médecin). A. C.
Blin (directeur des postes). C. C.
Blondel. C. N. — C. C.
Blaget. A. C.
Blutel. C. N.
Bô. A. L. — C. N.
Bodin. C. N. — C. C.
Bodin (Deux-Sèvres). C. C.
Bodineau. A. C.
Bodinier. C. C.
Boell. C. C.

NOMS.

Bocrio. A. L.
Boery. A. C. — C. C.
Bohan. A. L. — C. N. — C. C.
Bohier aîné. C. C.
Boileau (Yonne). C. N.
Boileau (juge de paix). C. C.
Boiron. C. N.
Boiron jeune. C. C.
Boirot. C. A.
Bois (de) Rouvray. A. C.
Boisgelin (de). A. C.
Boislandry (de). A. C.
Boiret de la Cour. A. L.
Boisse (de). A. C.
Boisseau. A. L.
Boisset. C. N. — C. A.
Boissier. C. N. — C. C.
Boissière (de la). A. C.
Boissieu. C. N.
Boisson. C. N. — C. C.
Boissonnet. A. C.
Boissy-d'Anglas. A. C. — C. N. — C. C.
Boisverd. C. C.
Bollet. C. N. — C. A.
Bollioud. C. C.
Bolot. C. N. — C. A.
Bonaventure. C. C.
Bonguyode. C. N.
Bonnac (de). A. C.
Bonnaire. C. C.
Bonnal (de). A. C.
Bonnay (de). A. C.
Bonnefoy (de). A. C.
Bonnegens (de). A. C.
Bonnemère. A. L.
Bonnemain. C. N. — C. C.
Bonnemant. A. C.
Bonnerot. A. L.
Bonnesœur. C. N. — C. A.
Bonnet. A. C. — C. N. — C. A.
Bonnet (curé). A. C.
Bonnet de Mautry. A. L. — C. N.
Bonnet de Treyches. A. C. — C. N.
Bonneval (chanoine). A. C.
Bonneval (cultivateur). A. L. — C. N.
Bonneville (de). A. C.
Bonnier. A. L. — C. N. — C. A.
Bonnières. C. C.
Bontoux. C. C.
Bordas. A. L. — C. N. — C. A.
Bordeaux. C. C.
Bordes. C. N. — C. C.
Bordier. A. C.
Borel (Hautes-Alpes). C. N.
Borel (Oise). C. C.
Borel-Vernières. C. C.
Borie. A. L. — C. N.
Borlhe (le) de Grandpré. A. C.
Bornes. C. C.
Bosc. A. L. — C. C.
Boscary jeune. A. L.
Bosquillon. C. A.
Bosschaert. C. C.
Bottelx. A. C.
Bouaissier fils. C. C.
Bouche (avocat). A. C.
Bouche fils. A. C.
Bouche (Basses-Alpes). A. L.
Boucher. A. C.
Boucher (homme de loi). A. L.
Boucher de Saint-Sauveur. C. N. — C. A.
Bochereau. C. N.
Bouchet. A. C.

NOMS.

Bouchotte. A. C.
Bouchotte. A. C.
Boudart. A. C.
Boudin. C. N. — C. C.
Boudinhon. C. A.
Bouestaud. A. L.
Boufflers (de). A. C.
Bouillerot. C. N. — C. A.
Bouillotte. A. C.
Bouissereu. C. A.
Boulay (Meurthe). C. C.
Boulay-Paty. C. C.
Boulenger. A. L.
Boullé. A. C — C. C.
Boulouvard. A. C.
Bouquier. C. N.
Bourbotte. C. N.
Bourdet. A. C.
Bourdon (curé). A. C.
Bourdon (procureur du roi). A. C.
Bourdon (Oise). C. N. — C. C.
Bourdon (Orne). C. A.
Bourdon (Seine-Infér.). C. A.
Bourdon (Léonard). C. N.
Bouret. C. N. — C. A.
Bourg la Prade. C. C.
Bourgain. C. N. — C. C.
Bourgeois (laboureur). A. C.
Bourgeois (Eure-et-Loir). C. N. — C. A.
Bourgeois (Seine-Infér.). C. N. — C. C.
Bouriet. C. A.
Bournazel (de). A. C.
Bournel. A. L.
Bouron. A. C.
Boursault. C. N.
Boursin. C. C.
Bourzès. A. L.
Bourran (de). A. C.
Bousmard (de). A. C.
Bousquet. A. L.
Bousquet (Gers). C. N.
Boussion. A. C. — C. N. — C. A.
Boutaric. A. C.
Bouteville. A C. — C. A.
Bouthillier (de). A. C.
Boutroue. C. N.
Boutry. A. L.
Bouvenot. A. L.
Bouvet. A. C.
Bouveyron. A. C.
Bouvier. A. C. — C. C.
Bouville (de). A. C.
Bouygues. C. N. — C. C.
Bovis. C. C.
Boyaval. C. N. — C. A.
Boyer. C. C.
Boyer-Fonfrède. C. N.
Boys (le) des Guays. A. C.
Bozy C. N. — C. A.
Brabander. C. C.
Bracq. A. C.
Branche. A. C.
Brassart. A. C.
Brassat Saint-Parthin. C. A.
Brault. C. A.
Bravais. C. A.
Bravet. A. L.
Breard. A. L. — C. N. — C. A.
Bremont-d'Ars. A. C.
Bremontier. A. L. — C. C.
Bresson. C. N. — C. C.
Bretel. C. N. — C. A.
Bretocq. A. L.
Breuvart. A. C.
Brevet de Beaujour. A. C.

Briaud. A. L.
Briault. A. C.
Briche. A. L.
Brichet. C. C.
Briez. C. N.
Brignon (de). A. C.
Brillat-Savarin. A. C.
Brin. C. N.
Briois de Beaumetz. A. C.
Briolat. A. L.
Briot. C. C.
Brisson. A. L. — C. N. — C. C.
Brissot-Warville. A. L. — C. N.
Brival. A. L. C. N. — C. A. C. C.
Brixhe. C. C.
Brocheton. A. C.
Broglie (de). A. C.
Brohon. C. C.
Brostaret. A. C. — C. A.
Brottier. C. A.
Brouillet. A. C.
Brousse (la) de Beauregard. A. C.
Brousse. A. C.
Broussonnet. A. L.
Bruat. A. L.
Brue. C. N.
Bruet. A. C.
Bruey. A. C.
Bruges (de). A. C.
Brugoux. A. L. — C. C.
Bruley. A. L.
Brulley de Sezanne. A. L.
Bruslé. C. C.
Brun (curé). A. C.
Brun (Hérault). A. L.
Brunck. A. L.
Brunel. C. N.
Brunet. C. C.
Brunet de la Tuque. A. C.
Bucaille. A. C.
Bucquet. C. C.
Buffy. A. C.
Bonaparte (Joseph). C. C.
Bonaparte (Lucien). C. C.
Burnequez. A. C.
Burdelot. A. C.
Bureau de Puzy. A. C.
Burignot de Varenne. A. C.
Burle (de). A. C.
Buschey-Desnoës. A. C.
Buttafocco (de). A. C.
Buvée de Mirebeau. C. C.
Buzot. A. C. — C. N.

C.

Cabanis. C. C.
Cabarot. C. N. — C. A.
Cacault. C. C.
Cadroy. C. N. — C. C.
Caigny. C. C.
Caillasson. A. L.
Caillou. C. C.
Cailly. C. A.
Cairon (du). A. C.
Calès. A. L. — C. N. — C. C.
Calmer. C. A.
Calmon. A. L.
Calon. A. L. — C. N.
Calonne-d'Avesnes. C. C.
Calvet. A. L.
Cambacérès. C. N. — C. C.
Cambe. C. C.
Cambon. A. L. — C. N.
Camboire. C. N.
Camboulas. C. N. — C. C.
Camille des Moulins. C. N.

Caminet. A. L.
Campmas (médecin). A. C.
Campmas. C. N.
Camus. A. C. — C. N. — C. C.
Camusat de Belombre. A. C.
Capin. A. L. — C. N.
Caplat. C. C.
Carant. A. L.
Carbelot. C. C.
Cardon (de). A. C.
Cardonnel. C. C.
Caret. A. L.
Carelly. C. N.
Carlet. C. C.
Carlier (le). A. C. — C. N. — C. A.
Carlier. A. L.
Carnot aîné. A. L. — C. N.
Carnot-Feuillens. A. L.
Carondelet (de). A. C.
Carpentier. A. L. — C. N. — C. C.
Carpentier (le) de Chailloué. A. C.
Carra. C. N.
Carrère la Garière. C. C.
Carret (homme de loi). A. L.
Carret (officier de santé). C. C.
Carrié. C. N.
Carrier-Saint-Marc. C. C.
Cartier. A. C.
Cartier-Douineau. A. L.
Cartier-Saint-René. A. L.
Casabianca. C. N. — C. C.
Casamajor. A. L.
Camajor. A. L.
Casenave. C. C.
Caseneuve (Hautes-Alpes). C. N. — C. C.
Caseneuve (Basses-Pyrénées). C. N. — C. C.
Cassaing. C. C.
Cassanyes. C. N. — C. C.
Castagné fils. C. C.
Castaignede. A. C.
Castaing. C. C.
Castaigny. C. N.
Castel. A. L.
Castelanet. A. C.
Castelanne (de). A. C.
Castelias (de). A. C.
Casteran. C. C.
Castilhon. C. N. — C. A.
Castillon. C. C.
Castries (de). A. C.
Caubert. A. L.
Caunelilles. A. C.
Causans (de). A. C.
Cause. A. L.
Cavaignac. C. N. — C. C.
Cauvet de Montfort. C. A.
Cavailhès. A. C.
Cavailhon. C. A.
Cavelier. A. L.
Cavenelle. C. N.
Cayla. C. N.
Cayla de la Garde. A. C.
Caylus (de). A. C.
Cayre. C. C.
Cazalès. A. C.
Cazalis. C. C.
Cazaux. C. C.
Cazaux la Sola. C. C.
Cernon. A. C.
Cerutti. A. L.
Cesargues. A. C.
Chabanettes (de). A. C.
Chabanon. C. N. — C. C.
Chabaud la Tour. C. C.

Chabert. C. C.
Chabert de la Charière. A. C.
Chable-d'Essay. C. C.
Chabot. A. C.
Chabot (Loir-et-Cher). A. L. — C. N.
Chabot (Allier). C. A.
Chabrol (de). A. C.
Chabroud. A C.
Chaignart. C. N. — C. A.
Chaigneau. C. C.
Chaillon. A. C. — C. N.
Chaillot. C. C.
Chaleon (de). A. C.
Châles. C. N.
Challan. C. C.
Chalmel. C. C.
Chalon (de). A. C.
Chambé. C. C.
Chambon. C. N.
Chambon-la-Tour. A. L. — C. N. — C. A.
Chamborre. C. N. — C. C.
Chambors (de). A. C.
Chambray (de). A. C.
Chamoux. C. C.
Champeaux. C. N.
Champeaux (de). A. C
Champigny. C. N. — C. C.
Champion. C. N. — A. C.
Champion (Meuse). C. A.
Champion de Cicé. C. A.
Champmartin. C. N. — C. A.
Champronès. A. C.
Changarnier. C. C.
Chanvrier. C. C.
Chantaire. A. C.
Chapelain. C. C.
Chapelier (le). A. C.
Chaponnet. A. L.
Chappe. A. L.
Chapsal. C. A.
Chapt de Rastignac. A. C.
Chappuis. C. C.
Charbonnier. C. N.
Charier. A. C.
Charier de la Roche. A. C.
Charles. C. C.
Charlier. A. L. — C. N. — C. A.
Charrel. C. N. — C. C.
Chartier. C. A.
Chartriau. A. C.
Chassaignac. A. L.
Chasset. A. C. — C. N. — C. A.
Chassiron. C. A.
Chasteau. A. L.
Chastel. C. C.
Chastenay (de) Lauty. A. C.
Chastre (de la). A. C.
Chateauneuf-Randon. A. C. — C. N.
Chateauvieux. C. A.
Chatelain. C. N. — C. C.
Chatelet (du). A. C.
Chatizel. A. C.
Chatry Lafosse. C. A.
Chaubry de la Roche. A. L.
Chauchet. C. C.
Chaudron-Rousseau. A. L. — C. N.
Chauflou. A. L.
Chaumont (Ille-et-Vilaine). C. N.
Chaumont (Landes). C. C.
Chauvet. A. L.
Chauvier. C. N. — C. C.
Chauvin. C. N. — C. C.
Charoix. A. C.
Chazal. C. N. — C. C.

NOMS.	NOMS.	NOMS.	NOMS.

Chazeau. C. C.
Chazaud. A. L. — C. N.
Chazot. A. L.
Chedaneau. A. L. — C. N.
Chenard. C. C.
Chenet. A. C.
Chenet. C. C.
Chénier. C. N. — C. C.
Chenou de Beaumont. A. C.
Cherfils. A. C.
Cherière. A. C. — C. N. — C. C.
Cheron. A. L.
Chesnon de Baigneux. A. C.
Chevalier (cultivateur). A. C.
Chevalier (Allier). C. N.
Chevalier (Sarthe). C. N.
Chevalier-Malibert. A. L.
Chevallereau. C. C.
Chevreuil. A. C.
Chevreux. A. C.
Chèze (de la). A. C.
Chezeau (de). C. N.
Chiappe. C. N. — C. C.
Chira. A. L.
Choiseul-d'Aillecourt. A. C.
Choiseul-Praslin. A. C.
Choisy d'Arcefay. A. C.
Cholet. C. C.
Chollet de Beaufort. C. C.
Chombart. A. C — C. A.
Choppier. A. C.
Chottard de Guerande. C. C.
Choudieu. A. L. — C. N.
Chouteau. C. N.
Chouvet. A. C.
Christiani. C. N. — C. C.
Christinat. A. L.
Cigougne (de). A. C.
Cittadella. C. A.
Clairon. C. C.
Clappiers (de). A. C.
Claude. A. C.
Clauzel. A. L. — C. N. - C. C.
Claverie de la Chapelle. A. C.
Claverie. C. N. — C. A.
Clavier. C. A.
Clavière. C. C.
Claye (laboureur). A. C.
Claye (Eure-et-Loir). A. L.
Cledel. C. N. — C. C.
Clemenceau. C. N. — C. C.
Clément. A. L.
Clerget. A. C.
Clermont. A. L.
Clermont Mont-Saint-Jean. A. C.
Clermont-Tonnerre (comte). A. C.
Clermont-Tonnerre (évêque). A. C.
Cochard. A. C.
Cochelet. A. C.
Cocherel (de). A. C.
Cochet. A. L. — C. N. — C. C.
Cochon. A. C. — C. N. — C. A.
Cocquillier. C. A.
Codet. A. L.
Coiffier (de). A. C.
Coigny (de). A. C.
Col. A. L.
Colas. A. L.
Coland de la Salcette. A. C. — C. N.
Collard. C. C.
Collet de Messine. A. L.
Collet. C. C.
Collet des Cotils. C. C.

Collomb de Gats. A. L.
Collot d'Herbois. C. N.
Colombel. C. N. — C. A.
Colombel de Boisaulard. A. C. — C. N.
Colonna. A. C.
Colson. A. C.
Comaserra. A. C.
Combe Dounous. C. C.
Combet. C. C.
Compayre. C. C.
Condorcet. A. L. — C. N.
Conget. A. L.
Constans Saint-Estève. A. L.
Constant (des Bouches-du-Rhône). C. C.
Constant (de la Gironde). C. C.
Conte. C. N. — C. A.
Conzié (de). A. C.
Coppens. A. L.
Coquille. A. C.
Corbel. A. L. — C. N. — C. A.
Corbière. C. C.
Corbinais. C. A.
Corbun. C. C.
Cordier. C. N.
Corenfustier. C. N. — C. A.
Corentin le Floc. A. C.
Corne. C. C.
Cornet jeune. A. L.
Cornet. C. A.
Cornudet. A. L. — C. A.
Cornus. A. C.
Corroler de Montoir. A. C.
Cortois de Balort. A. C.
Cosnard. C. N.
Coste (de la). A. C.
Costé. C. C.
Costel. A. C.
Coster. A. C.
Cottin. A. C.
Coubé. A. L.
Couchery. C. C.
Couderc. A. C.
Couessarel-Labrousse. C. A.
Couhey. C. N. — C. C.
Coulmiers (de). A. C.
Coupard. A. C.
Couppé (sénéchal). A. C. — C. N. — C. C.
Couppé (curé). A. L. — C. N. — C. C.
Cour (de la). A. C.
Courbon Saint-Genest. C. C.
Courte. C. A.
Courtin. A. L.
Courtois. A. L. — C. N. — C. A.
Courtot. A. L.
Cousin (curé). A. C.
Cousin (de l'Institut). C. A.
Coustard. A. L. — C. N.
Coutenesse. C. A.
Couteulx (le). A. C. — C. A.
Couthon. A. L. — C. N.
Coulisson-Dumas. C. N. — C. A.
Couturier (curé). A. C.
Couturier (juge). A. L. — C. N. — C. C.
Couzard. C. C.
Crassous (de la Martinique). C. N.
Crassous (de l'Hérault). C. C.
Crécy (de). A. C.
Crénières. A. C. — C. A.
Crestin. A. L.
Cretet. C. A.
Cretté. A. L.

Creuzé-Latouche. A. C. — C. N. — C. C.
Creuzé-Pascal. C. N. — C. A.
Crevelier. C. N. — C. C.
Crévès. C. N.
Crillon (comte de). A. C.
Crillon (marquis de). A. C.
Cristin. A. C.
Crochon. C. C.
Croichet. A. L.
Croix (de). A. C.
Croizé. A. L.
Crousse. A. L.
Croy (de). A. C.
Croze. C. C.
Crubier d'Obterre. A. L.
Crussol (baron de). A. C.
Crussol (bailly de). A. C.
Crussol (de) d'Amboise. A. C.
Cuel. A. L.
Culant (de). A. C.
Cunier. C. C.
Cunin. A. L.
Curée. A. L. — C. N. — C. C.
Curial. C. A.
Curt (de). A. C.
Cusset. C. N.
Cussy (de). A. C. — C. N.
Custines (de). A. C.
Cypières (de). A. C.

D.

Dabadie. A. C.
Dalby-Fayard. C. C.
Dabray. C. N. — C. C.
Dalibourg. A. L.
Dalloz. A. L.
Dalmaz. A. L.
Dalphonse. C. A.
Dameron. A. L. — C. N.
Damourette. A. L.
Danel. C. C.
Danet. C. A.
Danjou. C. N. — C. C.
Danthon. A. L.
Danton. C. N.
Daoust. C. N.
Darche. A. C.
Dareau. A. L.
Darguies. C. A.
Darneuilh. A. L.
Darracq. C. C.
Dartigoyte. C. N.
Dast. C. A.
Daubermesnil. C. N. — C. C.
Daubert. A. C.
Dauchel. C. C.
Dauchez. C. C.
Dauchy (cultivateur). A. C. — C. C.
Dauchy (du Nord). C. C.
Daune. A. C.
Daudenac. C. N. — C. A.
Daudenac je. C. N. — C. A.
Daunou. C. N. — C. C.
Dauphole. C. N. — C. C.
Dautriche. C. N. — C. A.
Daverhoult. A. L.
David (curé). A. C.
David (Aube). C. N.
David (peintre) C. N.
David Jonquier. C. C.
Davin. A. C.
Davost. A. C.
Davoust. A. C.
Dean (le). A. C.
Debaecque. C. C.
Debatz. C. C.

Debourges (négociant). A. C.
Debourges (Creuse). C. N. — C. A.
Debranges. A. L.
Debray-Chamont. A. L.
Debry (Jean). A. L. — C. C.
Debry. A. L.
Declerc. C. C.
Declerck. C. A.
Decomberousse. C. N. — C. A.
Decrecy. C. A.
Decretot. A. C.
Dedelay-d'Agier. A. C. — C. A.
Defrance. C. N. — C. C.
Degrave. C. A.
Dehaussy-Robecourt. A. L.
Deshoulières. A. L. — C. N.
Deist (le). A. C.
Delabat (négociant). A. C.
Delabat (curé). A. C.
Delabuisse. C. C.
Delacourt-d'Ambezieux. A. C.
Delafont. A. L.
Delage. A. C.
Delahante. C. C.
Delagueulle. C. N.
Delahaye (Seine-inf.). C. N. — C. C.
Delahaye de Launay. A. C. — C. C.
Delaizire. A. L.
Delamaire. C. N. — C. C.
Delambre. A. C.
Delametherie. C. A.
Delaporte (Haut-Rhin). A. L.
Delaporte (Côtes-du-Nord). C. C.
Delarue. C. C.
Delastre. C. C.
Delattre (négociant). A. C.
Delattre (Pas-de-Calais). C. A.
Delattre-Balzaert. A. C.
Delaunay (chanoine). A. C.
Delaunay (avocat). A. C.
Delaunay (juge). A. L.
Delaunay d'Angers. A. L. — C. N.
Delaunay d'Angers jeune. C. N. — C. C.
Delbecq. A. C.
Delbrel. C. N. — C. C.
Delcasso. C. N. — C. C.
Delcher. A. L. — C. N. — C. A.
Delcage. C. N.
Delecloy. C. N. — C. C.
Delerue. C. C.
Delettre. A. C.
Delesaulx. C. C.
Deleyre. C. N. — C. C.
Delfau. A. L.
Delfaut. A. C.
Deliars. A. L.
Delichères. C. C.
Deliège. A. L.
Delivet de Saint-Mars. A. L.
Delleville (Philippe). C. N. — C. C.
Delmas. A. L. — C. N. — C. A.
Delneufcour. C. A.
Delon. A. L.
Delor. C. A.
Delorme. C. C.
Delort de Puymalie. A. C. — C. A.

NOMS.

Delpierre. A. L. — C. C.
Delpit. C. C.
Deltel. C. N.
Delzons. C. A.
Demandre. A. C.
Demées. A. L.
Demonceaux. C. A.
Demoor. C. C.
Deneuville. A. C.
Denisart. C. C.
Dentzel. C. N. — C. A.
Depère. A. L. — C. A.
Deperet. A. L.
Dequence. C. N.
Dequin. C. N. — C. C.
Derazey. C. N. — C. A.
Derebout. A. L.
Derenty. C. A.
Derrien. A. L.
Desacy. C. N.
Desaudrouin (de). A. C.
Desbois de Rochefort. A. L.
Descamps. A. L. — C. N. — C. C.
Deschamps (avocat). A. C.
Deschamps (négociant). A. L.
Deschamps-Couturier. C. C.
Descloseaux. C. C.
Descordes. C. C.
Descourtils de Merlemont. C. A.
Descrots-d'Estrée. A. L.
Desécoutes. A. C.
Desfossés. A. C.
Desgranges. A. L.
Desgraves. C. N. — C. A.
Desgrouas-Laprise. C. N.
Desmazière. A. C. — C. A.
Desmeuniers. A. C.
Desmolin. C. C.
Desmoutiers de Merinville. A. C.
Desnos (Ille-et-Vilaine). C. C.
Desnos (Orne). C. C.
Despatys. A. C.
Despinassy. A. L. — C. N. — C. C.
Desplaces. A. L.
Desplanques-Dumesnil. C. C.
Desportes. A. L.
Desprez (Manche). A. L.
Desprez (Orne). C. C.
Desprez (Charente). C. C.
Desrozières. C. N.
Desrues. C. N.
Dessain de Chevrières. C. A.
Dessaix. C. C.
Destrem. A. L. — C. C.
Destriché. C. N. — C. A.
Desvernay. A. C.
Delhier. C. C.
Detorcy. C. A.
Deuzy. A. L.
Devaraigne. A. L.
Devars. C. N. — C. A.
Deveaux. C. C.
Dévérité. C. N. — C. A.
Devielville-Desessarts. A. C.
Devillas. A. C.
Deville. C. N. — C. C.
Devinck-Thierry. C. C.
Devoisins. A. C.
Devroé. C. C.
Deydier. A. L. — C. N. — C. A.
Dezè. C. C.
Dherbez-Latour. A. L. — C. N.

NOMS.

Dieudonné. A. L. — C. A.
Dieuzie (de). A. C.
Digaultray. A. L. — C. C.
Digoine. A. C.
Dillon (de) A. C.
Dillon (curé). A. C. — C. C.
Dimartinelly. C. C.
Dinocheau. A. C.
Dionis du Séjour. A. C.
Diot. A. C.
Dissandes-Moulevade. C. C.
Dithurbide. A. L.
Dizès. A. L. — C. N.
Doche de l'Isle. C. C.
Dochier. A. L.
Dodde. A. C.
Dolomieu (de). A. C.
Domergue de Beauregard. A. L.
Dongois. A. L.
Dorisy. A. L.
Dormay. C. C.
Dornier. C. N. — C. C.
Dortan (de). A. C.
Dosfant. A. C.
Douaillard. C. C.
Doublet. C. N.
Douchet. A. C.
Douge. C. N.
Doulcet. C. N. — C. C.
Doumerc. C. C.
Dourthe. A. C.
Doutrepont. C. C.
Douyet. A. L.
Drevon (avocat). A. C.
Drevon. C. C.
Drouet. C. N. — C. C.
Drouin. A. L.
Drouliac. A. L.
Druillon. A. C.
Drulhe. C. N. — C. C.
Dubignon. C. N. — C. C.
Dublais. A. C.
Duboé. C. N. — C. A.
Dubois (Vienne). A. C.
Dubois (curé). A. C.
Dubois (Julien). C. N.
Dubois (Haut-Rhin). C. N. — C. C.
Dubois (Vosges). C. C.
Dubois-Dubais. C. N. — C. C. — C. A.
Dubois de Bellegarde. A. L. — C. N. — C. C. — C. A.
Dubois de Crancé. — A. C. — C. N. — C. C.
Dubois-Maurin. A. C.
Duboscq. C. C.
Dubouchet. C. N.
Dubouloz. C. N. — C. C.
Dubourg de Saint-Antennes. C. A.
Dubourg (Oise). C. A.
Dubourg-Lancelot. A. C.
Dubout. A. L.
Dubrancq. C. N.
Dubreuil-Chambardel. A. L. — C. N.
Dubruel de Rignac. C. C.
Dubuat. A. C.
Dubuisson (Seine-et-Marne). A. L.
Dubuisson (H.-Saône). C. A.
Dubuisson-d'Inchy. A. C.
Dubusc. C. N. — C. C.
Duc. C. A.
Ducastel. A. L.
Ducellier. A. C.
Duchatel (Deux-Sèvres). C. N.

NOMS.

Duchatel (Gironde). C. C.
Duchâtel Berthelin. C. C.
Duchesne. C. C.
Duclaux. C. C.
Ducos (Gironde). A. L. — C. N.
Ducos (Gers). C. C.
Ducos (Roger). C. N. — C. A.
Ducret. A. C.
Ducreux. A. L.
Dufau. A. C.
Duffau. C. A.
Dufay. C. N. — C. C.
Dufestel. C. N.
Duflos. C. C.
Dufouc-Maisoncelle. C. A.
Dufour de Beaumont. C. C.
Duffour. C. A.
Dufraisse-Duchey. A. C.
Dufresne (curé). A. C.
Dufresne. C. C.
Dufresnoy. C. C.
Dufrexou. A. L.
Dugenne. C. N.
Dugna. C. C.
Dugué d'Assé. C. N. — C. A.
Duguet. C. C.
Duhart. A. C.
Duhem. A. L. — C. N.
Duhot. C. C.
Dujardin. C. C.
Dulau. A. C.
Dulaure. C. N. — C. C.
Dumans. A. C.
Dumas (avocat). A. C.
Dumas (maréch.-de-camp). A. L. — C. A.
Dumas. C. N. — C. C.
Dumas-Champvallier. A. L.
Dumas-Gonthier. A. C.
Dumeri. A. C.
Dumesnil des Planques. A. C.
Dumolard. A. L. — C. C.
Dumonceaux. C. C.
Dumont (curé). A. C.
Dumont (Calvados). C. N. — C. C.
Dumont (André). C. N. — C. C.
Dumont Lacharnaye. C. A.
Dumoret. A. L.
Dumouchel. A. C.
Dumoulin. C. C.
Dumoutier. A. L.
Dumoutier de Lafond. A. C.
Dupeloux de Saint-Romain. C. C.
Duperret. C. N.
Dupertuis. A. L.
Dupetitbois. A. L.
Dupheniеux. A. L.
Dupire. C. C.
Dupin (Nièvre). A. L. — C. A.
Dupin (Aisne). C. N.
Duplaquet. A. C. — C. C.
Duplesssis d'Argentré. A. C.
Duplantier (Gironde). C. N.
Duplantier (Ain). C. C.
Duplantier (Fronton). C. C.
Dupont (de Barrèges). A. C. — C. N.
Dupont (de Nemours). A. C. C. A.
Dupont (Indre-et-Loire). A. L. — C. N.
Dupont (de l'Eure). C. C.
Dupont Grandjardin. A. L.
Duport (conseiller au parlement). A. C.

NOMS.

Duport (Mont-Blanc). C. N. C. C.
Dupoy. C. C.
Duprat (Bouch.-du-Rhône). C. N.
Duprat (Landes). C. C.
Dupré. A. C.
Dupré de Ballay. A. C.
Dupuch. C. N. — C. A.
Dupuis (curé). A. C.
Dupuis (Seine-et-Oise). C. N. — C. C.
Dupuy. A. L. — C. N.
Dupuy Montbrun. A. L.
Duquesnoy (Meuse). A. C.
Duquesnoy (Pas-de-Calais). A. L. — C. N.
Durand (tanneur). A. C.
Durand (avocat). A. C.
Durand (Loir-et-Cher). C. C.
Durand (Lot). C. A.
Durand-Maillane. A. C. — C. N. — C. A.
Durget. A. C.
Durin. A. L.
Duroussin. A. L.
Duroy. C. N.
Dursers. A. C.
Dussaulx. A. L. — C. N. — C. A.
Dussieux. C. A.
Dutrou-Bornier. A. C. — C. N. — C. A.
Duval aîné. A. L.
Duval (Eure). A. L.
Duval (Ille-et-Vilaine). A. L. — C. N.
Duval (Aube). C. N. — C. C.
Duval (Nord). C. N. — C. C.
Duval d'Eprémesnil. A. C.
Duval de Grandpré. A. C.
Duval de Greville. A. L.
Duval de Rouen. C. N. — C. C.
Duval de Villebogard. C. C.
Duvant. A. L.
Duviquet. C. C.
Duvivier. A. C.
Duvoisin de la Serve. A. L.

E.

Edouard. C. N.
Egmont (de). A. C.
Ehrmann. C. N. — C. C.
Elie. A. L.
Emmery aîné. A. C.
Emmery de Dunkerque. A. L.
Ence-la-Vallée. A. L. — C. N.
Engerrand. C. N. — C. C.
Enjelvin. C. C.
Enjubault. C. C.
Enjubault-de-la-Roche. A. C. — C. N. — C. A.
Enlard. C. N.
Escanié. A. L.
Escars (d'). A. C.
Eschasseriaux aîné. A. L. — C. N. — C. C.
Eschasseriaux jeune. C. N. — C. C.
Esclaibes (d'). A. C.
Esclans (d'). A. C.
Escouloubre (d'). A. C.
Escourre de Peluzac. A. C.
Escudier. C. N.
Escurier (l'). A. C.
Espariat. A. L.
Esperon. A. L.

NOMS.

Espert. C. N.
Espic. A. C.
Espinasse (l'). A. C.
Espouchet (d'). A. C.
Esquille (d'). A. C.
Estagniol (d'). A. C.
Estadins. C. N. — C. A.
Estagne. C. C. — C. A.
Estin. A C.
Estourmel (d'). A. C.
Eude (curé). A. C.
Eude (de l'Eure). C. C.
Eumerith. C. N.
Euvremer. A. L.
Eversdick. C. C.
Expilly. A. C.
Eymar (d'). A. C.
Eymard. A. C.
Ezingeard. A. L.
Ezemar. C. N.

F.

Fabre (de l'Aude). A. L. — C. C.
Fabre (du Morbihan). A. L.
Fabre (de l'Hérault). C. N.
Fabre (des Pyrénées-Orientales). C. N.
Fabre-d'Eglantine. C. N.
Fabry. C. C.
Fache. A. L.
Failly. A. C.
Faisant. C. C.
Fargue (la). A. C.
Fargues. A. C.
Farochon. A. C.
Farre (de la). A. C.
Fauchet. A. L. — C. N.
Faucigny (de). A. C.
Faulcon (Félix). A. C. — C. C.
Fanneau-la-Horie. C. C.
Faure-Lacombe. A. L.
Faure (Creuse). C. N. — C. C.
Faure (Haute-Loire). C. N. — C. C. — C. A.
Faure (Seine-Inférieure). C. N. — C. C.
Faure (Seine). C. C.
Fauvel. C. C.
Fauve-la-Brunerie. C. N. — C. A.
Favart. C. C.
Faverot père. C. C.
Favre. A. C.
Favre (Mont-Blanc). C. C.
Fay (de). A. C.
Faydel. A. C.
Fayau. C. N.
Faye. A. L. — C. N. — C. A.
Faye-Lachèze. A. L.
Fayette (de la). A. C.
Fayolle (Yonne). A. L.
Fayolle (Drôme). C. N. — C. C.
Febvrier d'Arradon. C. A.
Félix de Pardieu. A. C.
Férat. C. A.
Féraud. A. C.
Fermon. A. C. — C. N. — C. C.
Ferrand (Ain). C. N. — C. C.
Ferrand (Haute-Saône). C. C.
Ferrand (Loire). C. C.
Ferrand-Vaillant. C. A.
Ferraud. C. N.
Ferrière. A. L.
Ferrières (de). A. C.

NOMS.

Ferroux. C. N. — C. A.
Ferrus. A. L.
Ferry. C. N.
Ferte. A. C.
Fery. C. C.
Fèvre. C. C.
Fievet-Chaumont. C. A.
Fillassier. A. L.
Filleau. A. C.
Finot. C. N.
Fiquet. A. L. — C. N. — C. C.
Fisson-Jaubert. A. C.
Flachat. A. C.
Flachslanden (baron). A. C.
Flachslanden (grand'croix de Malte). A. C.
Flageas. C. N.
Flaust. A. C.
Fleurieu (Claret). C. A.
Fleury (Pas-de-Calais). A. C.
Fleury (curé). A. C.
Fleury (Drôme). A. L.
Fleury (Côtes-du-Nord). C. N. — C. C.
Fleurye. A. C.
Fockedey. C. N.
Foissey. A. L.
Folleville. A. C.
Foncez. C. C.
Font (chanoine). A. C.
Font (évêque). A. C.
Fontanges (de). A. C.
Fontenay. C. A.
Fontenay (de). A. C.
Forest. C. N. — C. C.
Forest de Masmoury. A. C.
Forestier. C. N.
Forfait. A. L.
Forge (de la). A. C.
Fornets. A. C.
Fos de la Borde. A. C.
Fossart. A. L.
Foubert. C. C.
Foucault Lardimalie. A. C.
Fouché. C. N.
Foucher. A. L. — C. N.
Fougères. A. C.
Fouquet. A. L. — C. A.
Fouquier d'Héronel. A. C.
Fourcade. C. A.
Fourcroy. C. N. — C. A.
Fourmy. C. N. — C. C. — C. A.
Fournel. C. N.
Fournès (de). A. C.
Fournier (curé). A. C.
Fournier (Hautes-Pyrén.). A. L.
Fournier (Saône-et-Loire). C. N.
Fournier (Hérault). C. A.
Fournier de la Charmie. A. C.
Fournier de la Pomerais. A. C.
Fourniols. C. N. — C. C.
Foussedoire. C. N.
Fraissenel. A. L.
Franc (le) de Pompignan. A. C.
Francastel. C. N.
Francès (de). A. C.
Francheteau de la Glaustière. A. C.
Franchistegny. A. C.
François (de Clairac). A. C.
François (Nantes). A. L. — C. C.
François (Pas-de-Calais). A. L.
François (Sarthe). A. L.

NOMS.

François (Somme). C. N.
François (Neufchâteau). A. L.
François (le). A. C.
François (le). A. C.
Francoville. A. C.
Francq. C. A.
Frarin. C. C.
Frascy. A. L.
Frécine. A. L. — C. N.
Frégeville (Tarn). C. C.
Frégeville (Hérault). C. C.
Fremenger. C. N.
Fremond. C. C.
Fréron. C. N.
Fressenel. C. C.
Freteau. A. C.
Fricaud. A. C.
Fricot. A. C.
Frin. C. A.
Frison. C. C.
Frochot. A. C.
Froger. C. N.
Froment (de). A. C.
Froudière. A. L.
Fumel de Monségur. A. C.

G.

Gabriel. A. C.
Gagnières. A. C.
Gagnon du Chenay. A. C.
Gaillard (Drôme). A. L. — C. C.
Gaillard (Loiret). C. N.
Gaillon (de). A. C.
Galissonière (de la). A. C.
Galland. A. C.
Gallet. C. C.
Galtié. C. C.
Gallot. A. C.
Galtier. C. A.
Gamon. C. N. — C. C.
Gandolphe. A. C.
Gantherel. A. C.
Gantois. C. N. — C. C.
Garat l'aîné. A. C.
Garat jeune. A. C. — C. A.
Garchery. A. L.
Gardien. C. N.
Gardial. A. C.
Garesché. A. C.
Garilhe. C. N. — C. C.
Garnier (Ile-et-Vilaine). A. C.
Garnier (conseiller au châtelet). A. C.
Garnier (Aube). C. N.
Garnier (Charente-Inférieure). C. N. — C. C.
Garnier (Meuse). C. N.
Garnier (Pas-de-Calais). C. A.
Garnier Deschênes. C. C.
Garnot. C. N. — C. C.
Garos. C. N. — C. A.
Garran-Coulon. A. L. — C. N. — C. C.
Garrau. C. C.
Garreau. C. N.
Garreau. C. C.
Garron de la Bevière. A. C.
Gaschet de Lille. A. C.
Gasparin. A. L. — C. N.
Gassendi. A. C.
Gastaud. C. A.
Gastelier. A. L.
Gastin. C. C.
Gaston. A. L. — C. N.
Gau. C. C.

NOMS.

Gaubert. A. L.
Gaudin (négociant). A. L. — C. N. — C. C. — C. A.
Gaudin (prêtre). A. L.
Gaudin (Loire). C. C.
Gaulmin. A. L.
Gaultier. C. N. — C. C.
Gauran. C. C.
Gausserand (curé). A. C.
Gausserand (Tarn). A. L.
Gauthier (avocat). A. C.
Gauthier (Calvados). C. C.
Gauthier (Indre-et-Loire). C. A.
Gauthier (Isidore). C. C.
Gauthier (Corrèze). C. A.
Gauthier de Dijon. C. A.
Gauthier de Biauzat. A. C.
Gautier de la Motte. C. C.
Gautier des Orcières. A. C. — C. N. — C. A.
Gautret. C. A.
Gauville (de). A. C.
Gavard. C. C.
Gayet. C. C.
Gayvernon. A. L. — C. N. C. C.
Gelin. A. L. — C. N.
Gelot. A. L.
Genetet. A. C.
Genevois. C. N. — C. C.
Genin. C. N.
Genissieu. C. N. — C. C.
Gensonné. A. L. — C. N.
Gentil (Loiret). A. L. — C. N. C. C.
Gentil (Mont-Blanc). C. N. C. C.
Genty. A. L.
Geoffroy (avocat). A. C. — C. C.
Geoffroy jeune (Seine-et-Marne). C. N.
George. A. C.
Gérard (laboureur). A. C.
Gérard (Saint-Domingue). A. C.
Gérard (avocat-syndic). A. C.
Gérard des Rivières. C. N. — C. A.
Gérardin. A. L.
Gérente (Olivier). C. N. — C. A.
Gerla. C. C.
Gerle. A. C.
Germain (négociant). A. C.
Germain (Jura). C. C.
Germignac. A. L. — C. N.
Germiot. A. C.
Gertoux. A. L. — C. N. — C. C.
Gesnouin. C. C.
Gheysens. C. A.
Gibergues. A. L. — C. N. — C. A.
Gibert. A. C.
Gibert des Molières. C. C.
Gidoin. A. C.
Gigot de Grisenoy. C. A.
Gilbert. A. L.
Gillaizeau. C. C.
Gillet (Morbihan). C. N.
Gillet (Seine-et-Oise). C. C.
Gillet de la Jacqueminière. A. C. — C. C.
Gillon. A. C.
Ginestet-Persegats. C. C.
Gintrac. C. A.

NOMS.

Giral. C. C.
Girard (médecin). A. C.
Girard (curé). A. C.
Girard (négociant). A. L.
Girard (Aude). C. N.—C. A.
Girard (Vendée). C. N. — C. A.
Giraud (Vendée). A. L.
Giraud (Allier). C. N.
Giraud (Charente). C. N.— C. C.
Giraud (Côtes-du-Nord). C. N. — C. A.
Giraud-Duplessis. A. C. — C. A.
Giraudy. A. L.
Girod. A. L. — C. A. — C. C.
Girod de Givry. A. C.
Girod de Pouzol. A. C. — C. N. — C. A. — C. C.
Girod de Toisy. A. C.
Girouit. A. L.
Giroust. A. L. — C. N. — C. C.
Glais. C. C.
Glais de Bizoin. A. L.
Gleizal. C. N.
Gleize de la Blanque. A. C.
Glezen. A. C.
Gobert. C. A.
Gobel. A. C.
Gobillard. A. L.
Godard (Paris). A. L.
Godard (Seine-et-Marne). C. C.
Godard (Eure-et-Loir). C. C.
Godard (Côte-d'Or). C. C.
Godefroy (curé). A. C.
Godefroy (Oise). C. N.
Godin. C. A.
Goffeaux. A. L.
Gohier. A. L.
Goille de Rochefontaine. A. C.
Golias. A. C.
Golzart. A. L. — C. C.
Gomaire. C. N. — C. C.
Gombert. A. C.
Gomer (de). A. C.
Gonnès (de). A. C.
Gonnet. C. A.
Gontier de Biran. A. C.
Gonyn. A. L.
Gorguereau. A. L.
Gorneau. C. A.
Gorsas. C. N.
Gossin. A. C.
Gossuin (lieutenant-général). A. C.
Gossuin (administrateur). A. L.
Got. C. C.
Goubert (curé). A. C.
Goubert (cultivateur). A. L.
Goudart. A. C.
Goudelin. C. N. — C. C.
Gouges-Cartou. A. C.
Goujeon. C. N.
Goujon. A. L.
Goullard. A. C.
Gouly. C. N. — C. A.
Gounot. A. C.
Goupil Duclos. C. C.
Goupil de Prefeln. A. C. — C. A.
Goupil de Prefeln fils. C. A.
Goupilleau (Montaigu). A. C. — C. N. — C. C.

NOMS.

Goupilleau (Fontenay). A. L. — C. N. — C. A.
Gourdan. A. C. — C. N. — C. C. — C. A.
Gourlay. C. C.
Gournay. A. C.
Couttes. A. C.
Gouvion. A. L.
Gouy d'Arcy. A. C.
Gouzy. C. N. — C. C.
Goyard. A. C. — C. A.
Goyet du Bignon. C. A.
Goyre-Laplanche. C. N.
Goze. A. C.
Gaffrau. A. C.
Graimberg de Belleau. A. C.
Grammond (de). A. C.
Grand. C. C.
Grand (le) (Cher). A. C.
Grand (le) (Indre). C. A.
Grandin. A. C.
Grandmaison. C. C.
Grandsire du Blaisel. C. A.
Granet (Bouc.-du-Rhône). A. L. — C. N.
Granet (Var). A. L.
Grangeneuve. A. L.—C. N.
Grangier. A. C.—C. C.
Grappe. C. C.
Greau. A. L.
Grégoire (Henri). A. C. — C. N. — C. C.
Grégoire l'aîné. A. L.
Grégoire de Rumaze. C. C.
Grélier. C. C.
Grelet de Beauregard. A. C.
Grenier. A. C. — C. C.
Grenot. A. C. — C. N.—C. C.
Gressolles. A. C.
Grieux (de). A. C.
Griffon de Romans. A. C.
Grison. C. A.
Gros (Pas-de-Calais). A. C.
Gros (curé à Paris). A. C.
Gros (Cantal). A. L.
Gros (le). A. C.
Grosbois (de). A. C.
Grosscassand Dorimond. C. C.
Grosse Durocher. A. L. — C. N.
Guadet. A. L. — C. N.
Gualbert (de). A. C.
Guchan. C. N. — C. A.
Guégan. A. C.
Gueidan. A. C.
Guen (le) de Kerangel. A. C.
Guépin. A. C.
Guérard de la Quesnerie. C. A.
Guérin (maître de forges). A. C.
Guérin (maire à Mamers). A. L.
Guérin (Loiret). C. N.—C. C.
Guérin (Deux-Sèvres). C. C.
Guermeur. C. N. — C. A.
Guesdon. C. C.
Guezno. C. N. — C. C.
Guffroy. C. N.
Guichard. C. C.
Guilbert. C. C.
Guilhem Clermont-Lodève. A. C.
Guillard. C. C.
Guillerault. C. N. — C. C.
Guillermin. C. N.
Guilhermy (de). A. C.

NOMS.

Guillaud de l'Etanche. A. L.
Guillaume. A. C.
Guillemardet. C. N.— C. C.
Guillemot. C. C.
Guilliend. A. L.
Guillois. A. L.
Guillotin. A. C.
Guillon. A. L.
Guilloz. A. C.
Guimberteau. A. L. — C. N. C. C.
Guinard. C. C.
Guineau. C. A. — C. C.
Guinebaut de Saint-Mesme. A. C.
Guingan de Saint-Mathieu. A. C.
Guino. A. C.
Guiot. A. C.
Guiot (Florent). A. C. — C. N. — C. A. — C. C.
Guirail. C. C.
Guirandez de Saint-Mezard. A. C.
Guitard. A. L.
Guittard. A. C. — C. C.
Guiter. C. N. — C. C.
Guimery. C. N. — C. A.
Guizol. C. A.
Guttinger. C. C. — C. A.
Guyardin. A. C. — C. N. — C. C.
Guyes. A. L. — C. N.
Guyet Laprade. C. N.
Guynot Boismenu. C. C.
Guyomard. C. N. — C. C.— C. A.
Guyon. A. C.
Guyot (notaire à Coitat). C. C.
Guyot (Lozère). C. C.
Guyot des Herbiers. C. C.
Guyton-Morveau. A. L. — C. N. — C. C.

H.

Haincque. C. A.
Hainsselin. A. L.
Hannaire-Vieville. C. C.
Hannecart. C. C.
Hanoteau. A. C.
Harembure (de). A. C.
Harchies (de). A. C.
Hardouin. A. L.
Hardouin Rivery. C. C.
Hardy. C. N. — C. C.
Hardy de la Largère. A. C.
Harmand (Aisne). A. C.
Harmand (Meuse). C. N. — C. A.—C. C.
Hattinguais. C. C.
Haudouart. A. L.
Hauducœur. A. C.
Hauzeur (Vander-Heyden-a-). C. A.
Haussmann. A. L. — C. N.
Hantoy (du). A. C.
Havin. C. N. — C. A.
Havré (d'). A. C.
Héard. C. C.
Hébert (chevalier de Saint-Louis). A. L.
Hébert (cultivateur). A. L.
Hébrard (Haute-Garonne). A. C.
Hébrard (d'Aurillac). A. C.
Hecquet. C. N.
Hell. A. C.

NOMS.

Hello. C. C.
Hellot. C. C.
Helmstatt. A. C.
Hémart. C. C.
Hennequin. A. L.
Hennet. A. C.
Henry de Longuèves. A. C. — C. C.
Henry. A. L.
Henry-Larivière. A. L. — C. N. — C. C.
Henrys-Marcilly. C. C.
Hentz. C. N.
Héral (d'). A. C.
Hérard. C. N. — C. A.
Hérault de Sechelles. A. L. — C. N.
Hercé (d'). A. C.
Hermann. A. C. — C. C.
Hermandez. C. C.
Hernoux de Bellefontaine. A. C. — C. A.
Herwin (Nord). A. C.
Herwin (Lys). C. A.
Heurtaut la Merville. A. C. — C. C.
Hilaire. A. L.
Himbert. C. N. — C. A.
Hingaut. A. C.
Hiria (d'). C. N.
Hochet. A. L.
Hodicq (d'). A. C.
Hopsomère. C. A.
Houdebert. C. C.
Houdebert (notaire). C. C.
Houdet. A. C.
Hourrier-Eloy. C. N.—C. C.
Housset. C. C.
Hoverland. C. C.
Hua. A. L.
Hubar. C. A.
Hubert. C. N. — C. C.
Huchet-Dreux. C. C.
Huet-Froberville. A. L.
Hugau. A. L.
Hugo. C. N.
Hugot. A. L.
Huguet (Puy-de-Dôme). A. C. — C. C.
Huguet (Cher). A. L.
Huguet (évêq. de la Creuse). A. L. — C. N.
Huguet (Seine). C. C.—C. A.
Huillier (l') de Rouvenac. A. C.
Humbert (Meuse). C. N. — C. C.
Humblot. A. C.
Hunault. A. C.
Huon. C. A.
Huot de Goucourt. A. C.
Hurault. A. C.
Hureaux. A. L.
Husson. C. A. — C. C.
Hutteau. A. C.

I.

Ichon. A. L. — C. N.
Ille. A. L.
Imbert (Loire). C. C.
Imbert (Isère). C. C.
Imbert-Colomès. C. C.
Ingrand. A. L.— C. N.—C. C.
Inizant. A. L.
Irlaud de Bazoches. A. C.
Isnard. A. L. — C. N.—C. C.
Isoré. C. N.
Izoard. C. N. — C. C.

NOMS.

Izos. C. C.

J.

Jac. A. C.—C. N. — C. A. — C. C. — C. A.
Jacob. C. N.
Jacomet. C. A.
Jacomin. C. N.—C. A.—C. C.
Jacquemart. A. C.
Jacqueminot. C. C.
Jacquier. C. C.
Jagot. A. L. — C. N.
Jahan. A. L.
Jaillant. A. C.
Jallet. A. C.
Jambon-Saint-André. C. N.
James. A. L.
Jamier. A. C.
Jamon. A L.
Janny. A. C.
Janod. C. C.
Janson. A. C.
Japhet. C. C.
Jars-Panvilliers. A. L. — C. N. — C. C.
Jarry (Loire-Infér.). A. C.— C. N. — C. C.
Jarry (Calvados). C. C.
Jarry des Loges. C. A.
Jaucourt. A. L.
Jaumes-d'Hières. A. C.
Jaurand. C. N. — C. C.
Javogues. C. N.
Jay de Saint-Foy. A. L. — C. N.
Jeannest-Lanoue. C. N. — C. C.
Jeannet (procureur du roi). A. C.
Jeannet (négociant). A. C.
Jenot. A. C.
Jersey. A. C.
Jessé (de). A. C.
Jevardat-Fombelle. C. N.
Jodin. A. L.
Johanel. C. C.
Johannot. C. N. — C. A.
Jolivet. A. L.
Jordan (Camille). C. C.
Joubert (curé). A. C.
Joubert (Hérault). C. N. — C. C.
Joubert-Bonnaire. C. C.
Jouenne - Longchamps. C. N. — C. C.
Jouffret. A. L.
Jouffroy-de-Goussans. A. C.
Jounault. A. L.
Jouneau. A. L.
Jourdain (Ille-et-Vilaine). C. A.
Jourdain (Haut-Rhin). C. C.
Jourdan (Ain). A. C.
Jourdan (Nièvre). C. N. — C. C.
Jourdan (Bouc.-du-Rhône). C. C.
Jourdan (général). C. C.
Jourde. C. N. — C. C.
Journet. A. L.
Journu-Aubert. A. L.
Joussard (de) d'Ivernay. A. C.
Jousselin. C. A.
Jouvent. C. C.
Jouys-des-Roches. A. C.
Jovinmolle. A. L.
Joyeux. A. C.
Jubié. C. C.
Judel. C. A.
Juery. A. L.
Juglar. A. L.
Juhel. C. C.
Juigné (baron de). A. C.
Juigné (marquis de). A. C.
Juigné (de), archevêque de Paris. A. C.
Juigné (de) Lassigny. A. C.
Julien de Toulouse. C. N.
Jullien (curé d'Arrosez). A. C.
Jullien (Drôme). C. N.

K.

Karcher. C. N. — C. C. — C. A.
Kauffmann. A. C. — C. A.
Keller. C. C.
Kersaint. A. L. — C. N.
Kervelegan (de). A. C. — C. N. — C. A. — C. C.
Koch. A. L.
Kytspotter. A. C.

L.

Laa. C. N. — C. C.
Labastie. A. L.
Labbé. C. C.
Labeste. A. C.
Laboissière. A. L. — C. N. — C. A.
Laborde. A. C. — C. C.
Laborde-Escuret. A. C.
Laborde de Mereville. A. C.
Laboreys de Chateaufavier. A. C.
Labrouste. C. C.
Laboullaye. C. C.
Lacarrière. C. C.
Lacaze. C. N.
Lacepède. A. L.
Lachau. C. A.
Lachièze. A. L. — C. A.
Laclaverie. C. C.
Lacombe (l'abbé). A. C.
Lacombe (Gironde). A. L.
Lacombe (Aveyron). C. N.
Lacombe - Saint - Michel. A. L. — C. N. — C. A.
Lacoste (Elie). A. L. — C. N.
Lacoste (Jean-Baptiste). C. N.
Lacoste (de). A. L. — C. A.
Lacoste-Moulansur. A. L.
Lacoudraye. C. A.
Lacrampe. C. N. — C. C.
Lacretelle. A. L.
Lacroix. C. N.
Lacroix (de). A. L. — C. N.
Lacroix (Charles de). C. N.
Lacuée. A. L.—C. A.— C. C.
Lademberg-Wagembourg. A. C.
Lafargue. C. C.
Lafaye des Rabiers. A. L.
Laferrière. A. L.
Laffon de Ladebat. A. L. — C. A.
Laffond. A. L.
Lafond. C. N.
Lafont. C. C.
Lagarde. C. C.
Lagentie. C. C.
Lagier-Lacondamine. A. L.
Lagrange. C. A.
Lagreval. A. L.
Laguire. A. L. — C. N.
Lahari. C. A.
Lahosdinière. C. N.
Lai de Grantugen. A. C.
Laignelot. C. N.
Laignier. A. C.
Laipaud (de). A. C.
L'Air-Lamotte. C. C.
Lakanal. C. N. — C. C.
Lalande. C. N. — C. C.
Lally-Tolendal. A. C.
Laloue. C. N. — C. C.
Laloi (médecin). A. C.
Laloy (Haute-Marne). A. L. — C. N. — C. C. — C. A.
Lamarque (procureur du roi). A. C.
Lamarque (juge à Périgueux). A. L. — C. N. — C. C.
Lambel. A. C.
Lambert (Côte-d'Or). A. L. — C. N.
Lambert (Bas-Rhin). A. L.
Lambert de Frondeville. A. C.
Lambertye (de). A. C.
Lameth (Charles de). A. C.
Lameth (Alex. de). A. C.
Lameth (Théodore). A. L.
Lamourette. A. L.
Lamy. (Calvados). A. C.
Lamy (Puy-de-Dome). C. C.
Lancosme (de). A. C.
Lande (de la), curé d'Illiers. A. C.
Lande (de la), lieut. de maire. A. C.
Landine. A. C.
Landreau. A. C.
Landren. C. C.
Landrian. A. L.
Landrin. A. C.
Langlier. A. C.
Langlois (Eure). A. L. — C. A.
Langlois (Seine-Infér.) A. L.
Langon (de). A. C.
Lanjuinais. A. C. — C. N.— C. A.
Lannoy (de). A. C.
Lanot. C. N.
Lanthenas. C. N. — C. C.
Lanusse. A. C.
Laplace (de). A. C.
Laplaigne. A. L. — C. N. — C. C.
Laporte (Dordogne). A. C.
Laporte (Haut-Rhin). C. N.
Lapotaire. C. A.
Larade. A. C.
Larcher. C. A.
Larmagnac. C. A.
Laroche. C. N.
Larochette. A. L.
Larreyre. A. C.
Laroque-Labécède. A. L.
Lartigue (de). A. C.
Lasalle. A. L.
Laslier. A. C.
Lasmastres. A. C.
Lasnier de Vaussenay. A. C.
Lasnon. A. C.
Lasource. A. L. — C. N.
Lassabathie. A. L.
Lassée. C. A.
Lastic (de). A. C.
Latache. C. A.
Latané. A. L.
Latil. A. C.
Latour. A. C.
Latteur. C. A.
Latteux. A. C.
Latyl. A. C.
Laujacq. C. C.
Laumond. A. L. — C. C.
Launois. C. A.
Laurans. C. C.
Laureau. A. L.
Laurence (négociant). A. C.
Laurence (Manche). C. N. — C. C.
Laurenceau. C. C.
Laurenceot. C. N. — C. C.
Laurendeau. A. C.
Laurens. A. L.
Laurent (curé). A. C.
Laurent (Bouc.-du-Rhône). C. N.
Laurent (Lot-et-Garonne). C. N. — C. A.
Laurent (Bas-Rhin). C. N. — C. C.
Laussat. C. A.
Lautour-Duchatel. A. L.
Lauze du Perret. A. L.
Lavalette (de). A. C.
Laveaux. C. A.
Lavenne. A. C.
Lavicomterie. C. N.
Lavie. A. C. — C. A.
Lavigne. A. L.
Lavigne (de). A. C.
Laviguerie. A. C.
Lavye. A. C.
Lebas. C. N.
Leblanc (Bouc.-du-Rhône). C. N.
Leblanc (Morbihan). C. C.
Leblanc (Oise). C. C.
Lebœuf A. L.
Lebon. C. N.
Leborgne. C. A.
Leboucher de Longchamps. — A. L.
Leboucher des Longs-Parcs. C. C.
Lebrethon. A. L. — C. N. — C. A.
Lebrun (Allier). A. C.
Lebrun (Seine - et - Oise). A. C. — C. A.
Lebrun (Seine-Infér.) A. C.
Lecaron de Mazancour. A. L.
Lecarpentier. C. N.
Lecerf. C. C. — C. A.
Lecesve. A. C.
Léchelle. A. L.
Leclerc (Orne). A. C.
Leclerc (Paris). A. C.
Leclerc (Aisne). A. C.
Leclerc (Loir-et-Cher). C. N — C. C.
Leclerc (Maine-et-Loire). C. N. — C. C.
Leclerc-Matheras. C. C.
Lecointre (de Versailles). A. L. — C. N.
Lecointre-Puyraveau. A. L. — C. N. — C. C.
Lecomte. C. N.
Lecomte de Betz. A. L.
Lecomte-Rougeon. C. A.
Lecordier. C. A.
Lecoz. A. L.
Lecuret. A. L.
Ledanois. C. A.
Ledesvé. C. C.
Lefebvre (E.-et-Loir). A. L.

NOMS.

Lefebvre (Nord). A. L.
Lefebvre (Loire-Inférieu.). C. N. — C. C.
Lefebvre-Caillet. C. A.
Lefebvre de Chailly. A. C. — C. N. — C. C.
Lefebvrier. C. C.
Lefessier. A. L.
Lefiot. C. N.
Lefollet. C. C.
Lefort (Loiret). A. C.
Lefort (Seine-Inférieure). A. C.
Lefranc. C. N. — C. C.
Lefrançois. A. C.
Lefrancq. A. L.
Legendre (Finistère). A. C.
Legendre (Eure). A. L.
Legendre (Nièvre). C. N. — C. C.
Legendre (Paris). C. N. — C. A.
Legendre (Seine-Infér.) C. C.
Legier (Loiret). C. C.
Legier (Forets). C. C.
Legogaltout-Goët. C. A.
Legorrec. C. C.
Legot. C. N. — C. C.
Legrand. C. A.
Legras. A. L.
Legressier-Ballanoy. A. L.
Lebardy. C. N.
Lehaut. C. N. — C. A.
Lejauine. C. C.
Lejeans. A. C.
Lejeune (Loiret). A. L.
Lejeune (Indre). C. N.
Lejeune (Mayenne). C. N.
Lejosne. A. L.
Lejourdan. C. A.
Leleu de la Ville-aux-Bois. A. C.
Lemaignan. A. C. — C. N. — C. C.
Lemaignen. C. C.
Lemailland. A. L. — C. N. — C. C. — C. A.
Lemaire. C. C.
Lemaistre. A. L.
Lémane. C. N. — C. C.
Lemarchand - Gomicourt. C. C.
Lemarcis. C. C.
Lemée. C. A.
Lemenuet - Lajugaunière. C. A.
Lemercier. C. A.
Lemerer. C. C.
Lemesle. C. C.
Lemesre. A. L.
Lemoal. C. C.
Lemoine (Paris). A. C.
Lemoine (Calvados). C. N. — C. C.
Lemoine (Haute-Loire). C. N.
Lemoine (Seine-Infér.). C. A.
Lemoine de Belle-Isle. A. C.
Lemoine-Desforges. C. A.
Lemoine de la Giraudais. A. C.
Lemoine de Villeneuve. A. L. — C. N.
Lemontey. A. L.
Lenglet. C. A.
Lenormand. C. C.
Leonetti. A. L.
Léopold. A. L.

NOMS.

Lepage. C. N.
Lepaigne. C. A.
Lepidi. C. C.
Lepigeon de Boisval. A. L.
Léquinio. A. L. — C. N.
Lerebourg de la Pigeonnière. A. L.
Lereffait. A. C.
Leremboure. A. L.
Lerouge-Collinet. C. A.
Leroulx. A. C.
Leroux (Somme). A. C.
Leroux (Seine-Inférieure). C. C.
Leroux (Etienne). C. C.
Leroy (Charente). A. C.
Leroy (de Lisieux). A. L.
Leroy (de Bayeux). A. L.
Leroy (Marne). C. C.
Leroy (Eure). C. C.
Leroy de Flagis. A. L.
Lesage. C. N.
Lesage-Senault. C. N. — C. C.
Lescure. C. A.
Lesoinne. C. A.
Lessegues de Losaven. A. C.
Lesterpt. A. C.
Lesterpt-Beauvais. A. C. — C. N. — C. C.
Lesueur. A. L.
Letailleur. A. L.
Letellier. A. L.
Leterme-Saulnier. C. C.
Letourneur (Manche). A. L. — C. N.
Letourneur (Sarthe). C. N.
Letourneux. C. A.
Letutor. A. L.
Levallois. C. C.
Levasseur (Meurthe). A. L. C. N.
Levasseur (Sarthe). C. N.
Levavasseur. A. L.
Lévêque (Calvados). A. C.
Lévêque (Loire-Inférieure). C. A.
Levis (comte de). A. C.
Levis (duc de). A. C.
Leymarie. A. C.
Leyris. A. L. — C. N. — C. C.
Lezai-Marnezia. A. C.
Liancourt (duc de). A. C.
Liborel. C. A.
Lidon. C. N.
Liénart. A. C.
Ligeret. C. A.
Lillaz de Crose. A. C.
Limoges. C. C.
Limon. C. C.
Limousin. A. L.
Linck. C. C.
Lindet (curé de Sainte-Croix). A. C.
Lindet (Robert). A. L. — C. N.
Linière (de la). A. C.
Lion. C. N. — C. C.
Littée. C. N. — C. C.
Livré. A. C.
Loaisel. A. C.
Lobinhés (Aveyron). C. N. C. C.
Lobinhés (Lot). C. C.
Lobjoy. A. L. — C. C.
Lodin-Lalaire. C. C.
Léodon de Keromen. A. C.
Lofficial. A. C. — C. N. — C. C.
Logras (de). A. C.
Loiseau. C. N.

NOMS.

Loisel. C. A.
Loison. A. C.
Lolier. A. C.
Lolivier. A. L.
Lombard-Lachaux. C. N.
Lombard de Taradeau. A. C.
Lomet. A. C.
Lomont. A. L. — C. N. — C. A.
Loncle. C. N.
Long. A. C.
Longpré. A. C.
Lonné. A. L.
Lonné-Cantan. C. C.
Lonquene. C. N.
Loras (de). A. C.
Lorier. C. C.
Lortal. A. L.
Lostalot. A. L.
Louchet. C. N.
Louis (Bas-Rhin). C. N.
Lousmeau du Pont. A. C.
Louveau. C. C.
Louvet (Somme). A. L. — C. N. — C. C.
Louvet (Loiret). C. N. — C. C.
Louvot. C. C.
Loyaud. C. A.
Loyeux. A. L.
Loynes (de). A. C.
Loys. A. C.
Loysel (Aisne). A. L. — C. A.
Loysel (Ille-et-Vilaine). C. A.
Lozeau. C. N. — C. C.
Lozeran de Fressac. A. L.
Lubersac (de). A. C.
Lubois (le). A. C.
Lucas (Allier). A. C.
Lucas (Côtes-du-Nord). A. C.
Lucas (Seine-Inférieure). A. L. — C. C.
Lucas de Bourgerel. A. C. — C. C.
Lucas (médecin). A. L.
Lucia. A. L.
Lucy. A. L.
Ludière. A. C.
Ludot. C. N. — C. C.
Ludres (de). A. C.
Luminais. C. C.
Lupé (de). A. C.
Lusignan (de). A. C.
Luynes (de). A. C.
Luze de l'Etang (de). A. C.
Luzerne (de la). A. C.

M.

Macaire. C. C.
Macaye (de). A. C.
Mac-Curtin. C. C.
Machauld (de). A. C.
Macquerel de Quesney. A. C.
Madier. A. L. — C. C.
Maës. C. C.
Magniez. C. N.
Magnien. A. L. — C. N. — C. A.
Maignet. A. L. — C. N.
Mailhe (Haute-Garonne). A. L. — C. N. — C. C.
Mailhe (Cantal). C. N. — C. C.
Mailho. A. L.
Maillart. C. A.
Maillart Jubainville. C. C.
Maillot. A. C.
Mailly (duc de). A. C.

NOMS.

Mailly. C. N. — C. A.
Maine Biran. C. C.
Maineau-Laveau. C. A.
Maisonneuve. A. C.
Maisse. C. N. — C. C.
Maizières. A. L.
Malartic. A. C.
Malartic (de). A. C.
Malassis. A. L.
Malateste de Beaufort. A. C.
Malès. A. C. — C. C.
Maleprade. A. L.
Malherbe. C. C.
Malibran. C. C.
Mallarmé. A. L. — C. N. — C. C.
Mallein. C. A.
Mallet. C. N.
Malleville. C. A.
Malouet. A. C.
Malrieu. A. C.
Maluquier. C. C.
Malus. A. L.
Mamert-Coullion. C. C.
Manchand. A. L.
Mangin. A. L.
Manhiaval. A. C.
Manuel. C. N.
Marragon. C. N. — C. A.
Marand. A. L.
Marandat d'Oliveau. A. C.
Marannes. C. A.
Maras. C. N. — C. C.
Marat. C. N.
Marbot (Corrèze). A. L. — C. A.
Marbot (Drôme). C. N. — C. A.
Marchaix. A. C.
Marchand. A. L.
Marchoux. C. C.
Marck (de la). A. C.
Marcoz. C. N. — C. C.
Marec. C. N. — C. C.
Maréchal (le). A. C.
Mareux. A. C.
Maret. C. N.
Margonne. A. C.
Marguerittes (de). A. C.
Maribon-Montant. A. L. — C. N.
Marie. A. L.
Marie de la Forge. A. C.
Marie d'Avigneau. A. L.
Mariette. C. N. — C. C.
Marin. C. N. — C. C.
Marmontel. C. A.
Marolles. A. C.
Marquésy. C. C.
Marquis. A. C. — C. N.
Marsanne Font Julianne (de). A. C.
Marsay (de). A. C.
Martel. C. N. — C. A.
Martin (Doubs). A. C.
Martin (Hérault). A. C.
Martin (Bouch.-du-Rhône). A. L.
Martin (Charente). A. L.
Martin (Indre-et-Loire). A. L.
Martin (Somme). C. N.
Martin (Haute-Garonne). C. C.
Martin d'Auch. A. C.
Martin (Roger). C. C.
Martincourt. A. L.
Martineau (Paris). A. C.
Martineau (Vienne). A. L. C. N. — C. C.

NOMS.

Martinel. C. N. — C. C.
Martinet. A. C.
Marvaud. C. C.
Marvejouls. C. N.
Mascou (de). A. C.
Massa. C. N. — C. C.
Masenet. A. L.
Massey. A. L.
Massieu. A. C. — C. N.
Massy. A. L.
Massuyer. A. L. — C. N.
Mathias A. C.
Mathieu (Nièvre). A. L.
Mathieu (Bas-Rhin). A. L.
Mathieu (Oise). C. N.—C. C.
Mathieu de Roudeville. A. C.
Maubec (de). A. C.
Mauche A. L.
Mauduyt. C. N.
Maugenest. C. C.
Maugin. A. C.
Maulde. C. N. — C. C.
Maulette (de). A. C.
Maupetit. A. C. — C. A.
Maure. C. N.
Maureins (de). A. C.
Maurel. C. N.
Mauriet de Flory. A. C.
Maury (l'abbé). A. C.
Mayer. A. C.
Mayerne. A. L.
Mayet. A. C.
Mayeuvre. C. C.
Mazade. C. N. — C. A.
Mazancourt (de). A. C.
Mazurié de Pennanech. A. C.
Meandre. C. C.
Meaulle. C. N. — C. C.
Méchin. A. C.
Meifrun. A. C.
Meignon. C. A.
Meillaud. C. A.
Meillant. C. N.
Meissas. C. C.
Mejansac. C. N. — C. C.
Mellinet. C. N.
Melon. A. C.
Melon de Pradoux. A. C.
Membrède. C. C.
Ménager. A. C.
Ménard de la Croye. A. C.— C. C.
Ménard. A. L.
Mengin. A. L.
Menjot Delbenne. C. C.
Ménessier. C. C.
Mennesson. C. N.
Menouville (de). A. C.
Mensord. C. C.
Mentor. C. A.
Menou (de). A. C.
Menu de Chamorceau. A. C.
Mennau. A. L. — C. N. — C. A.
Mercay (de). A. C.
Merceret. A. C.
Mercier. C. N. — C. C.
Mercier (le) A. C.
Mercy (de). A. C.
Meric. C. A.
Moricamp. A. L.
Merigeaux. A. C.
Merle. A. C.
Merlet. A. L.
Merlin (de Douai). A. L. — C. N.
Merlin (de Thionville). A. L. — C. N. — C. C.
Merlino. C. N.—C. A.—C. C.

NOMS.

Mermoz. C. C.
Merveilleux. A. L.
Mesgrigny (de). A. C.
Mesnard. A. C.
Mestre. A. C.
Metherie (de la). A. C.
Metzger. C. C.
Metz. C. C.
Meunier. A. L. — C. C.
Meunier-Dubreuil. A. C.
Meurinne. A. C.
Mevolhon. A. C.
Meyer (Bas-Rhin). A. C.
Meyer (Tarn). C. N. — C. A.
Meyer (Escaut). C. C.
Meynard. C. N. — C. C.
Meyniel. A. C.
Meynier de Salinelles. A. C.
Michaud (homme de loi). A. L. — C. N. — C. A.
Michel (Ille-et-Vilaine). A. L.
Michel (Meurthe). C. N. — C. A.
Michel (Morbihan). C. N. — C. A.
Michelon (Allier). A. C.
Michelon (Haute-Vienne). A. L.
Michel. C. N. — C. A.
Michiels. C. A.
Michon du Marais. A. L.
Michoud. A. L.
Mieuille. C. C.
Milanges. C. C.
Milanois. A. C.
Milet-Mureau. A. C.
Milhaud. C. N.
Millard. C. N.
Millet. A. C.
Millet de Belle-Isle. A. C.
Millet de la Mambre. A. C.
Millon de Montcherlant. A. C.
Mills. C. N. — C. A.
Mils Cent. A. C.
Mirabeau aîné. A. C.
Mirabeau cadet. A. C.
Mirande. C. N.
Miremont (de). A. C.
Mirepoix (de). A. C.
Missonnet. C. A.
Moignon Salmon. C. C.
Moisson de Vaux. C. C.
Molinier. A. L.
Mollet. C. N.
Mollevault. C. N. — C. A. — C. C.
Mollien. A. C.
Moltedo. C. N. — C. C.
Moncorps du Chesnoy (de). A. C.
Monge. C. C.
Monnestier (Lozère). A. L. C. N.
Monnestier (Puy-de-Dôme). C. N.
Monnel. A. C. — C. N.
Monneron aîné. A. C.
Monneron (Louis). A. C.
Monneron (Augustin). A. L.
Monnin. C. A.
Monnot. A. L.—C. N.—C. C.
Monspey (de). A. C.
Montagut Barrau (de). A. C.
Montaudon. A. C.
Montaut des Isles. A. L. — C. A.
Montboissier (baron de) A. C.

NOMS.

Montboissier (comte de) A. C.
Montcalm-Gozon (comte de). A. C.
Moncalm-Gozon (marquis de). A. C.
Mont-d'Or (de). A. C.
Montégut. C. N. — C. C.
Monteil. C. C.
Montesquiou (agent du clergé). A. C.
Montesquiou-Fezensac. A. C.
Montel Laterrale. C. A.
Montferré (de). A. C.
Montgazin (de). A. C.
Montgilbert. C. N.
Montjallart. A. C.
Montjoie Vaufray (de). A. C.
Montmayou. C. N.—C. C.— C. A.
Montmorency (de). A. C.
Montpellier. C. C.
Montrevel (de). A. C.
Morand (Côtes-du-Nord). A. L.
Morand (Deux-Sèvres). C. A.
Moreau (Indre-et-Loire). A. C.
Moreau (Meuse). A. L. — C. N.
Moreau (cultivateur). A. L.
Moreau (Saône-et-Loire). C. N.
Moreau (M. Terrible). C. A.
Moreau (Yonne). C. A.
Moreau de Mersan. C. C.
Moreau de Saint-Méry. A. C.
Morel (Haute-Marne). A. C.
Morel (Moselle). A. C.
Morel (Marne). A. L.—C. C.
Morge (de). A. C.
Morin (Aude). A. C.
Morin (Moselle). A. L.
Morisson. A. C. — C. N. — C. C.
Morivaux. A. L.
Morizot. C. C.
Mortemart (de). A. C.
Mortier. A. C.
Mortier du Parc. C. C.
Mosneron. A. L.
Mougeotte des Vignes. A. C
Mougins de Roquefort (curé). A. C.
Mougins de Roquefort (maire). A. C.
Moulin (Puy-de-Dôme). A. L.
Moulin (Rhône-et-Loire). C. N.
Moulland. C. A.
Moupier. A. C.
Mourain. A. L.
Mourer. C. C.
Mouricault. C. A.
Mourot. A. C.
Mousseignat. C. C.
Moussinat. A. C.
Moutardier. C. C.
Moutié. A. C.
Moutico. A. C.
Mouysset. A. L.
Moy (de). A. L.
Moyesset. C. N. — C. A.
Moyne. C. C.
Moyot. A. C.
Muguet de Nantnou. A. C.
Muller de Bresey (le). A. C.
Mulot. A. L.

NOMS.

Muraire. A. L. — C. A.
Murinais (Aubergeon de). A. C.
Murinais (général de). C. A.
Musard. C. A.
Musset. A. L.—C. N.—C. A.

N.

Nadal de Saintrac. A. C.
Nairac (Gironde). A. C.
Nairac (Charente). C. C.
Naret. A. L.
Natoire. C. C.
Nau. A. L.
Nau de Belle-Isle. A. C.
Naurissart. A. C.
Navier. A. L.
Nayrod. C. A.
Nedouchel (de). A. C.
Neveu. C. N. — C. C.
Nicodème. A. C.
Nicolaï (de). A. C.
Nioche. A. C.—C. N. — C. A.
Niou. A. L. — C. N. — C. A.
Noaille. C. C.
Noailles (de). A. C.
Noailly. C. N.
Noailles de Poix. A. C.
Noblet (Ardennes). C. A.
Noël. C. N.
Noël du Payrat. C. C.
Nogaret. A. L. — C. C.
Nogué-Malijay. C. C.
Noguer. C. N.
Noir de la Roche (le). A. C. — C. A.
Nolf. A. C.
Nompère-Champagny. A. C.
Normand. C. C.
Noussitou. A. C. — C. C.
Novion (de). A. C.
Noyelle. A. C.
Nugue. C. C.

O.

Obelin. C. N. — C. C.
Ogé. A. C.
Olbrechts. C. A.
Opoix. C. N.
Orbanne (d'). A. C.
Orléans (d'). A. C. — C. N.
Ormesson (d'). A. C.
Ortal. C. C.
Oudaille. A. C.
Oudot. A. C.
Oudot. A. L. — C. N. — C. C.
Osselin. C. N.
Ozun. C. C.

P.

Paccard. A. C.
Paganel. A. L. — C. N.
Palgis. A. L.
Paignard. A. L.
Paillard. C. A.
Paillet. A. L. — C. A.
Pain. A. C.
Palasne de Champeaux. A. C.
Palhier. C. C.
Palissot. C. A.
Palmaers. A. C.
Pampelone (de). A. C.
Panat (vicomte de). A. C.
Panat (marquis de). A. C.
Panichot. C. C.
Panis. C. N.

NOMS.

Pannetier (de). A. C.
Pantin. A. L.
Papin (curé de Marly). A. C.
Papin (Loire-Inférieure). A. L.
Papin (Landes). C. A.
Paradis. C. A.
Parent de Chassy. A. C.
Parent-Réal. C. C.
Parisot (Aube). A. C.
Parisot (Haute-Marne). C. C.
Paroy (de). A. C.
Pastoret. A. L. — C. C.
Patrin. C. N.
Paulhiac de Souvetat. A. C.
Paultre des Epinettes. A. C.
Pavie. C. C.
Payen. A. C.
Payen de Boisneuf. A. C.
Payne (Thomas). C. N.
Pecheur. C. A.
Pegot. A. C.
Pelanque. A. C.
Pelé. C. N. — C. C.
Pelet. C. N. — C. C.
Pelissier. A. C. — C. N. — C. C.
Pellé. C. A.
Pellegrin. A. C.
Pellerin. A. C.
Pellerin de la Buxière. A. C.
Pelletier. C. N.
Pellicot. A. L.
Peltier de Feumusson. A. C.
Peloux. A. C.
Pemartin. A. C. — C. N. — C. C.
Penat. A. C.
Peneau. C. A.
Penières. C. N. — C. C.
Pepin. C. N. — C. C.
Peraldi. A. L.
Perard. C. N.
Perdry. A. C.
Peré. C. A.
Peretty. A. C.
Perez (Gers). A. C. — C. N. — C. C.
Perez (Haute-Garonne). C. N. — C. C.
Perez-d'Artassan. A. C.
Perez de la Gesse. A. C.
Périer (ancien notaire). — A. C.
Perier (curé). A. C.
Periés. C. N. — C. C.
Perignon. A. L. — C. C.
Perigny (de). A. C.
Perisse du Luc. A. C.
Pernel. A. C.
Perreau. A. L.
Perrée du Hamel. A. C. — C. A.
Perret. A. L.
Perret de Tregudoret. A. C. — C. C.
Perrin (Aube). A. L. — C. N.
Perrin (Jura). A. L.
Perrin (Vosges). C. N. — C. C.
Perrin (Gironde). C. C.
Perrin-Lafargue. C. C.
Perrin des Roziers. A. C.
Perroy de Saint-Germain. — C. C.
Personne. C. N. — C. A.
Pervinquière. A. C.
Peskay. C. A.
Petiet. C. A. — C. C.

NOMS.

Petiniaud. C. C.
Petion de Villeneuve. A. C. — C. N.
Petiot. A. C.
Petit (Pas-de-Calais). A. C.
Petit (Seine-et-Oise). A. L.
Petit (Aisne). C. N.
Petit-Jean. C. N.
Petit-Mengin. A. C.
Peuvergue. C. N.
Peyre. C. N. — C. C.
Peyruchaud. A. C.
Peyssard. C. N.
Pezous. A. C. — C. A.
Pflieger. A. C. — C. N. — C. C.
Phelines (de). A. C.
Philibert. A. L.
Philippe (Léman). C. A.
Philippe (Mont-Blanc). C. C.
Philippeaux. C. N.
Picart de la Pointe. A. C.
Picault. C. A.
Pichegru. C. C.
Picot-Lacombe. C. C.
Picqué. C. N. — C. C.
Picquet. A. C. — C. A.
Piedoñe-d'Heritot. C. A.
Pierret (Marne). A. L.
Pierret (Aube). C. N. — C. C.
Pierron. A. L.
Pierrot. A. L.
Piet. C. C.
Pietri. A. L.
Pieyre. A. L.
Piffon. A. C.
Pigeon. C. C.
Pils (de). A. C.
Pilastre de la Brardière. A. C. — C. N. — C. A.
Pilat. A. C.
Pilet. C. C.
Pillaut. A. L.
Pincepré de Buire. A. C.
Pinchinat. A. L.
Pinel. C. N. — C. C.
Pinelle. A. C.
Pinnelière. A. C.
Pinet A. L. — C. N.
Pinteraile de Louverny. A. C.
Piorry. A. L. — C. N.
Piquet. C. C.
Pison du Galand. A. C. — C. C.
Plaichard-Chotière. C. N. — C. A.
Planchut. A. L.
Planelly (de). A. C.
Plas de Tane (de). A. C.
Plazanet. C. N. — C. C.
Pleure (de). A. C.
Plichon. C. C.
Pochet (de). A. C.
Pocholle. C. N.
Pochon. A. C.
Poignot. A. C.
Pointe (Noël). C. N.
Pointel du Portail. C. A.
Poiriez. C. C.
Poissac (de). A. C.
Poisson. A. L. — C. N. — C. A.
Poitevin. A. L.
Polissard. C. C.
Pollart. C. C.
Pomiers. A. L.
Pomme. C. N. — C. C.
Pompei. C. A.
Poncet-d'Elpech. A. C. — C. C.
Pons-Saint-Martin. C. C.

NOMS.

Pons de Soulanges. A. C.
Pons de Verdun. C. N. — C. C.
Ponsard. C. C.
Pontailié. C. C.
Pontard. A. L.
Populus. A. C.
Porcher. C. N. — C. A.
Porcher-Lissonay. C. A.
Portal. C. C.
Portalis. C. A.
Porte. C. C.
Porterie (de la). A. C.
Portiez (Oise). C. N. — C. C.
Pothée. A. C.
Pottier (Indre-et-Loire). — C. N.
Pottier (Nord). C. C.
Poucin. A. C.
Pougeart du Limbert. A. C. — C. A.
Pougat. A. L.
Pouhaër. C. C.
Pouilly (de). A. C.
Poulain de Beauchesne. — A. C.
Poulain de Boutancourt. — A. C. — C. N. — C. C.
Poulain de Corbiou. A. C.
Poulain de Grandpré. C. N. — C. A. — C. C.
Poule (la). A. C.
Poulle. A. C.
Poultier. A. C. — C. C.
Poupart. A. C.
Pouret-Roquerie. A. C. — C. C.
Pous. A. C.
Pouteric-Escot. C. C.
Poutre (le). A. C.
Poya de l'Herbay. A. C.
Poype-Vertrieu (de la). A. C.
Pozzo di Borgo. A. L.
Pradt (de). A. C.
Praire-Montaud. C. C.
Praslin (de). A. C.
Prat de Lesneven. C. C.
Precy. C. N. — C. C.
Pressac des Planches. A. L.
Pressavin. C. N. — C. C.
Prévost de la Croix. C. C.
Prévost (Puy-de-Dôme). C. A.
Prévôt (Somme). A. C. — C. C.
Prez de Crassier (de). A. C.
Prieur (de la Marne). A. C. — C. N.
Prieur du Vernois. A. L. — C. N. — C. C.
Primaudière. C. N. — C. A.
Privat. A. C.
Projean. A. L. — C. N.
Prost. C. N. — C. C.
Prouveur. A. L.
Provançal (de). A. C.
Provost de Bourion. C. C.
Pruche. A. C.
Prud'homme (Aisne). A. L.
Prud'homme (Côtes-du-Nord). C. A.
Prud'homme de Kerangon. A. C.
Prud'hon (Gilbert). C. C.
Pruguon. A. C.
Prunelle de Lierre. C. N.
Puch de Montbreton. A. C.
Puysaye (de). A. C.
Pyrot. A. L.

NOMS.

Q.

Quatrefarges de la Roquette. A. C.
Quatremère de Quincy. A. L. — C. C.
Quatresols de Marolles. A. L.
Queinec. C. N. — C. C.
Queru de la Coste. A. C.
Queslin. A. L.
Quesnay. A. L.
Quesnel. C. C.
Queuille (marquis de la). A. C.
Queuille (vicomte de la). A. C.
Quillet. A. L.
Quinette. A. L. — C. N. — C. C.
Quiot. C. N.
Quirot. C. N. — C. C.

R.

Rabasse. C. C.
Rabaut Saint-Etienne. A. C. C. N.
Rabaud-Pommier. C. N. — C. A.
Rabaut jeune. C. A.
Rabusson de la Mothe. A. L.
Raby Saint-Médard. A. C.
Rafelis de Broves. A. C.
Raffin. A. L.
Raffron. C. N. — C. C.
Raingeard. C. A.
Rallier. C. A. — C. C.
Rambaud. C. C.
Rameau (Nièvre). A. L.
Rameau (Côte-d'Or). C. N. — C. C.
Ramel (Lot). A. L.
Ramel (Loire). C. C.
Ramel Nogaret. A. C.
Ramond. A. L.
Rampillon. C. C.
Rancourt de Villiers. A. C.
Rangeart. A. C.
Raspieller. C. A.
Rateau. A. L. — C. C.
Ratier. A. C.
Ratier de Montguion. A. C.
Rathsamhausen. A. C.
Raux. A. C.
Raybaud. C. C.
Raymond de Castaing. A. C.
Raze (de). A. C.
Real. C. N. — C. C.
Rebecqui. C. N.
Reboul. A. L.
Redon. A. C.
Regnard. A. C.
Regnard-Claudin. A. L.
Regnauld d'Epercy. A. C.
Regnauld-Montlosier. A. C.
Regnault de Saint-Jean-d'Angely. A. C.
Regnaud de Beaucaron. A. L.
Regnault. A. C.
Regnée. C. C.
Regnier (Meurthe). A. C. — C. A.
Regnier (Ain). A. L.
Reguis. C. N. — C. A.
Reinaud-Lascour. C. C.
Remusat. C. A.
Renaud (Lot-et-Garonne). A. C.

NOMS.

Renault (Orne). C. C.
Renaut (Nord). A. C.
Renne (de la). A. C.
Renuel (de). A. C.
Repoux. A. C.
Resch. C. C.
Reveillère-Lepeaux (la). A. C. — C. N.
Revelle. C. N.
Rever. A. L.
Reverchon. A. L. — C. N. C. C. — C. A.
Revol. A. C.
Rewbell. A. C. — C. N. — C. A.
Rey. A. C.
Reynaud. A. L. — C. N.
Reynaud (de). A. C.
Ribault. C. C.
Ribereau. C. N. — C. C.
Riberolles (de). A. C.
Ribes (Aude). A. L.
Ribes (Pyrénées-Orientales). A. L.
Ribet. C. N. — C. A.
Riboud. A L. — C. C.
Ricard (Tarn). A. C.
Ricard (Gard). A. C.
Ricard (Rhône). C. C.
Ricard Desealt. A. C.
Richard (maire de Crest). A. C.
Richard (de bourg-Argental). A. C. — C. A.
Richard (Vosges). C. C.
Richard de la Vergne. A. C.
Richard de Villiers. A. L.
Richard (Sarthe). C. N. — C. C.
Richaud. C. N. — C. C.
Riche. A. C.
Richier (de). A. C.
Richon. A. C.
Richoud. C. C.
Richoux. C. N. — C. A.
Ricord. C. N.
Ricourt. C. C.
Riffaud. C. A.
Rigonard. A. C.
Riou. C. C.
Riquet. A. L.
Riquier. A. C.
Ritter. A. L. — C. N. — C. C.
Rivaud. C. N. — C. C. — C. A.
Rivery. A L. — C. N. — C. C.
Rivière (curé de Vic). A. C.
Rivière (Lozère). A. C.
Rivière (Corrèze). C. N.
Rivière (Nord). C. A.
Rivierre (Aube). C. C.
Rivoallan. A. L. — C. A.
Robecourt de Haussy. C. C.
Robecq (de). A. C.
Roberjot. C. N. — C. C.
Robert (Nièvre). A. C.
Robert (Ardennes). C. N.
Robert (Paris). C. N.
Robert (Tarn). C. C.
Robespierre aîné. A. C. — C. N.
Robespierre jeune. C. N.
Robin (Aube). A. L. — C. N.
Robin (Cher). C. A.
Robin (Léonard). A. L.
Robin de Morery. A. C.
Robouam. A. L.
Roca. A. C.
Rochebrune (de). A. C.
Rochechouart (de). A. C.

NOMS.

Rochefoucauld (évêque de la). A. C.
Rochefoucauld (duc de la). A. C.
Rochefoucauld (abbé de la). A. C.
Rochefoucauld (archevêque de la). A. C.
Rochefoucauld-Bayers (évêque de la). A. C.
Rochégude (de). A. C.
Rochenegly (de). A. C.
Rochoux. A. L.
Rocque de Mons. A. C.
Rocque de Saint-Pons. A. C.
Rodat d'Olemps. A. C. — C. A.
Roéderer. A. C.
Rœmers. C. C.
Roger. A. C.
Rogniat. A. L.
Rohan-Guemenée (de). A. C.
Rojou. A. L.
Rolin. A. C.
Rolland (curé du Caire). A. C.
Rolland (Moselle). A. L.
Rollin. C. C.
Romme. A. L. — C. N.
Rouzier. A. L.
Rossée de Bellefort. C. A.
Rosset. C. C.
Rostaing (de). A. C.
Rouault. C. N. — C. C.
Roubaud (de Grasse). A. L.
Roubaud (de Tourvès). A. L. — C. N.
Rouch. C. C.
Rouchond. C. C.
Rouède. A. L.
Rougemont. C. N.
Rougier de la Bergerie. A. L.
Rouhaud. C. A.
Roujoux. A. L. — C. A.
Roulhac (de). A. C.
Rouph de Varicourt. A. C.
Rousseau (Sarthe). A. L.
Rousseau (Paris). C. N. — C. A.
Roussel (curé). A. C.
Roussel (Meuse). C. N.
Rousselet. A. C.
Rousselot. A. C.
Roussico. A. C.
Roussillon. A. C.
Rouvelet de Milhaud. C. C.
Rouvillois. (le). A. C.
Roux (Aveyron). C. N. — C. C.
Roux (Haute-Marne). C. N. C. C.
Roux Fasillac. A. L.
Rouvoyer C. N. — C. C.
Rouzet. C. N. — C. C.
Rouzière (de la). A. C.
Rovère. C. N. — C. A.
Roy. C. N. — C. A.
Royer (abbé). A. C.
Royer (curé de Chavannes). A. C.
Royer (maire de Bejurs). A. L.
Royer (Ain). C. N. — C. C.
Royer-Collard. C. C.
Royère (de). A. C.
Roys (des). A. C.
Rozé (curé d'Oberstein-brunn). A. C.

NOMS.

Rozé (curé d'Emalleville). A. C.
Roze. C. C.
Rozier C. C.
Rualem. A. C.
Ruamps. A. L. — C. N.
Rubat (Ain). A. L.
Rubat (S.-et-Loire). A. L.
Rudel. C. N. — C. A.
Rudler. A. L.
Ruelle. C. N. — C. C.
Ruello. A. C.
Ruet. A. L.
Ruffo. (de). A. C.
Ruhault. C. N. — C. C.
Ruhl. A. L. — C. N.
Ruillé (de). A. C.

S.

Sabathier. A. L.
Sablière la Condamine. A. L.
Sabran (de). A. C.
Sacher de la Palière (le). A. C.
Sage. A. L.
Saige. A. C.
Saint-Aignan. C. C.
Saint-Albin (de). A. C.
Saint-Amour Gousse. C. C.
Saint-Estevent (de). A. C.
Saint-Fargeau (de). A. C. — C. N.
Saint-Gervais. C. C.
Saint-Horent. C. C.
Saint-Just. C. N.
Saint-Meixant (de). A. C.
Saint-Mars (de). A. C.
Saint-Martin. A. C. — C. N. C. C.
Saint-Martin de Valogne. C. N. — C. C.
Saint-Maurice (de). A. C.
Saint-Prix. C. N. — C. C.
Saint-Sauveur (de). A. C.
Saint-Simon (de). A. C.
Saint-Aldegonde. (de). A. C.
Saladin. A. L. — C. N. — C. C.
Salaman. C. C.
Salenave. C. C.
Salles de Costebelle. A. C.
Salgues. C. C.
Salicetti. A. C. — C. N. — C. C.
Salle (la). A. C.
Salle (de la). A. C.
Salle. A. C. — C. N.
Sallé de Choux. A. C.
Sallèles. C. N. — C. A.
Sallengros. A. L. — C. N.
Salligny. C. A.
Salmon. A. L. — C. N. — C. C.
Salmon de la Saugerie. A. C.
Salvage. A. L.
Samary. A. C.
Sanadou. C. N.
Sancerre. A. L.
Santhonax. C. C.
Sancy. A. C.
Sanlaville. A. L.
Sarrazin (de). A. C.
Saltillien (de). A. C.
Saulnier. A. L.
Sauret. C. C.
Saurine. A. C. — C. N. — C. C.
Sausset. C. C.
Sautayra. A. L. — C. N.

NOMS.

Sautereau. A. L. — C. N. — C. C.
Sauvé. A. L. — C. N. — C. A.
Sauzeac. C. C.
Savary (Eure). C. N. — C. C.
Savary (Maine-et-Loire). C. C. — C. A.
Savonneau. A. L.
Savornin. C. N. — C. C.
Scellier. C. N. — C. C.
Scheppers. A. C. — C. C.
Schirmer. A. L. C. A.
Schmits. A. C.
Schwendt. A. C.
Sebire. A. L.
Second. C. N.
Sedillez. A. L. — C. A.
Segretin. C. A.
Seguin. C. N. — C. C.
Ségur (de). A. C.
Seignelay Colbert (de). A. C.
Selves. C. C.
Senbausel. C. C.
Sentetz. A. C.
Seranne. A. L.
Serclot des Guyonnières. C. C.
Serent (de). A. C.
Sergeant Disberg (le). A. C.
Sergent. C. N.
Serive. C. C.
Serre. C. N. — C. C.
Serres. C. N. — C. A.
Sers. A. L.
Serveau. C. N. — C. C.
Servières (Gironde). A. L.
Servière (Lozère). C. N.
Servonat. C. N. — C. A.
Seurrat de la Boullaye. A. C.
Sevène. A. L.
Sevestre. C. N.
Sèze (de). A. C.
Sherlock. C. C.
Siau. A. L.
Siblot. A. L. — C. N.
Sieyès. A. C. — C. N. — C. C.
Sieyès de la Baume. A. C.
Sillery (de). A. C. — C. N.
Siméon. C. C.
Simon (curé de Woel). A. C.
Simon (recteur de la Bous-sacq). A. C.
Simon (Seine-Inférieure). A. C.
Simon (Seine-et-Marne). C. C.
Simon (Haut-Rhin). C. C.
Simon de Maibelle. A. C.
Simon Materne. C. A.
Simon-Philibert. C. N.
Simonnet. C. A.
Sinetti (de). A. C.
Sissons. A. L.
Sivard-Beaulieu. C. C.
Sollier. A. C.
Solomiac. A. L. — C. N.
Soret. A. L.
Soubdès. C. A.
Soubeirant de Saint-Prix. A. L.
Soubervielle. C. C.
Soubrany. A. L. — C. N.
Souhait (Julien). C. N. — C. C.
Soulignac. C. N. — C. C.
Soulignac-Saint-Rome. C. C.
Soulié. C. C.
Soustelle. A. C.

NOMS.

Stevenotte. C. C.
Stutt (de). A. C.
Surade (de). A. C.
Sure (le). A. C.

T.

Talk (Paul). C. C.
Taillardin. A. C.
Taillefer. A. L. — C. N.
Tallaru de Chaimazel (de). A. C.
Talleyrand-Périgord (évêque d'Autun). A. C.
Talleyrand-Périgord (archevêque de Reims). A. C.
Tallien. C. N. — C. C.
Talon. A. C.
Talot C. N. — C. C.
Taranget. C. C.
Tarbé. A. L. — C. C.
Tardiveau. A. L. — C. C.
Tardy. C. C.
Target. A. C.
Tartanac. A. L.
Tarte. C. C.
Tarteyron. C. A.
Tartu-Abdon. C. C.
Taveau. C. N.
Tavernel. A. L. — C. N.
Téallier. A. L.
Teillard. A. L.
Tellier. A. C. — C. N.
Tellier. (le). A. C.
Tenon. A. L.
Terède. A. L.
Terme. A. C.
Ternay (de). A. C.
Terrade (de la). A. C.
Terrat. C. N.
Terrats. A. C.
Tessé (de). A. C.
Tesson. A. L.
Texier (chanoine). A. C.
Texier (Creuse). C. N.—C. C.
Texier-Olivier. C. C.
Thabaud. C. N. — C. A.
Tarreau. C. A.
Thebaudières. A. C.
Thèlu. C. C.
Theuard de Mousseau. C. C.
Theule. A. L.
Thevenet. A. L.
Thevenin. A. L. — C. A.
Thevenot de Maroise. A. C.
Thibaudeau. A. C. — C. N. — C. C.
Thibault (curé de Soupes). A. C.
Thibault (régisseur des octrois). C. C.
Thibaut (Oise). A. L.
Thibaut (Cantal). C. N. — C. C.
Thiboutot (de). A. C.
Thiébault. C. A.
Thierriet. C. N. — C. A.
Thierriot. A. L.
Thierry. C. A.
Thiessé. C. C.
Thirial. A. C.
Thirion. C. N.
Thomani. C. C.
Thomas (curé de Maynac). A. C.

NOMS.

Thomas (curé de Mormans). A. C.
Thomas (Orne). C. N.—C. C.
Thomas (Paris). C. N.
Thomas (Marne). C. C.
Thorel. C. C.
Thoret. A. C.
Thorillon. A. L.
Thourel. C. C.
Thouret. A. C.
Thuriot. A. L. — C. N.
Tillonbois de Veteuil. A. L.
Tixedor. A. C.
Tonnelier. C. A.
Tonnelier de Breteuil (le). A. C.
Topsent. C. N. — C. A.
Toquot. A. L. — C. N.
Terné. A. L.
Touche (de la). A. C.
Toulongeon (marquis de). A. C.
Toulongeon (vicomte de). A. C.
Toulouse. C. N.
Toulouse-Lautrec (de). A. C.
Tour-Maubourg (de la). A. C.
Tour-du-Pin. (de la). A. C.
Tournier. C. N.
Tourniol. A. C.
Tourtain de Viray (de). A. C.
Touzet. A. C.
Trebol de Clermont. A. C.
Tréhouart. C. N.
Treil de Pardailhan. A. L.
Treilhard. A. C. — C. N. — C. C.
Triboulat. C. N. — C. A.
Tridon. A. C.
Trie (de). A. C.
Trois-Œufs. C. C.
Tronchet. A. C. — C. A.
Tronchon. A. L.
Tronçon du Coudray. C. A.
Trottier. C. C.
Trotyanne. C. A.
Trouille. C. C.
Trouillet. A. C.
True. C. C.
Trullard. C. N.
Trumeau. C. C.
Tuault. A. C.
Tupinier. C. A.
Turckheim. A. C.
Turgan. A. L. — C. A.
Turpetin. A. L.
Turpin. A. C.
Turreau. C. N.

U.

Ulry. A. C.
Upac de Baden. A. C.
Urvoy-Saint-Mirel. A. L.
Usson (d'). A. C.
Uston de Saint-Michel (d'). A. C.

V.

Vacher. A. L.
Vacher (Cantal). C. A.

NOMS.

Vadier. A. C. — C. N.
Vaillant. A. C. — C. A.
Valadier. A. L.
Valady. C. N.
Valazé (du Friche). C. N.
Valdruche. A. L. — C. N.
Valentin-Bernard. A. C.
Valerian-Duclos. A. C.
Valery. C. C.
Valète. A. C.
Vallée (Eure). C. N.—C. C.
Vallée (Meuse). C. C.
Vallet. A. C.
Vallier. A. L.
Vanhœnacker. A. L.
Vanhultem. C. C.
Vankampen. C. A.
Vaneau. A. C.
Vanrossem. C. A.
Vardon. A. L. — C. N.
Varelles (de). A. C.
Varin (avocat). A. C.
Varin (conservateur des hypothèques). C. C.
Varlet. C. N. — C. A.
Vasse. C. C.
Vassé (de). A. C.
Vasseur. C. N.
Vassy (de). A. C.
Vaublanc. A. L. — C. C.
Vaucher. C. N.
Vaudelin. C. C.
Vaudreuil (de). A. C.
Vaurumbeck. C. C.
Vauvillers. C. C.
Vauzelle. C. C.
Vayron. A. L.
Veau. C. N.
Veirieu. A. L. — C. C.
Venaille. C. N.
Venard. C. N.
Verchère de Reffey. A. C.
Verdet. A. C.
Verdolin. A. C. — C. N.
Vergniaud (Gironde). A. L. — C. N.
Vergniaud (Saint-Domingue). C. C.
Vergniaud (Haute-Vienne). C. C.
Verguet. A. C.
Vérité. A. L.
Vermon. C. N.
Verne. C. A.
Vernerey. A. L. — C. N. — C. A.
Verneuille. A. L.
Vernier. A. C. — C. N. — C. A.
Vernimmen-Vinckhof. C. A.
Vernin. A. C. — C. A.
Verny. A. C.
Verriou. C. C.
Verthamont (de). A. C.
Vezin de Gailliac. C. C.
Vezu. C. C.
Vialis (de). A. C.
Viard. A. C.
Vidal. C. N.
Vidalin. C. N.
Vidalat. C. C.
Vidalot. A. L.—C. N.—C. A.
Vieillard (de Saint-Lô). A. C.

NOMS.

Vieillard (de Reims). A. C.
Viennet. A. L. — C. N. — C. A.
Vigneron. C. N. — C. A.
Villaret (de). A. C.
Villaret-Joyeuse. C. C.
Villars. C. N. — C. C.
Villebanois. A. C.
Villebranche. A. C.
Ville-Leroux. (de la). A. C.
Villemert (de). A. C.
Villeneuve-Bargemont. A. C.
Villequier (de). A. C.
Villers. C. N. — C. C.
Villetard. C. N. — C. C.
Villette (Charles). C. N.
Villevieille (de). A. C.
Villiers. A. L.
Villiot. C. C.
Villoutreix (de). A. C.
Vimal-Flouvat. A. C.
Vimar. A. L. — C. A.
Vincent. C. N. — C. A.
Vincent de Panette. A. C.
Vinet. C. N. — C. C.
Viochot. A. C.
Violand. C. A.
Visquenel de Launay. A. L.
Viquy. C. N. — C. C.
Virieu (de). A. C.
Vismes (de). A. C.
Vistorte. C. C.
Vitel. C. N. — C. C.
Vivier (Basses-Pyrén). A. C.
Vivier de Perocherie. A. L.
Vogué. A. C.
Voidel. A. C.
Voipin-Gartems. A. L.
Voizard. A. L.
Voligny-Bouquerot. C. A.
Volney (de). A. C.
Volfin. A. C.
Vosgien. A. L.
Voulland. A. C. — C. N.
Vrigny (de). A. C.
Vuilley. C. C.
Vyau de Beaudreuil. A. C.

W.

Waudelaincourt. C. N. — C. C.
Wallart. A. L.
Walterle. A. L.
Wartel. A. C.
Wausteleet. C. C.
Werbrouck. C. A.
Wilhelm. A. L. — C. C.
Willot. C. C.
Winaut-Digueffe. C. C.
Wimphen (de). A. C.
Wolter de Neusbourg. A. C.
Woussen. C. C.

Y.

Yger. C. N.
Ysabeau. C. N. — C. A.
Ysambart. C. A.
Yvernault. A. C.

Z.

Zangiacomi. C. N. — C. C.

CONSULAT.

[La *Commission Consulaire* exécutive, composée de MM. Emmanuel Sieyes, Roger-Ducos et Napoléon Bonaparte, entre en fonctions le 11 novembre 1799 (20 *brumaire an VIII*), en vertu du décret du conseil des Anciens, sanctionné par une partie de celui des Cinq-Cents. La constitution de l'an VIII, établissant le gouvernement consulaire en France, a été présentée le 13 décembre 1799 (22 *frimaire an VIII*) et *acceptée* par le peuple le 7 février 1800 (18 *Pluviose an VIII*). Les trois consuls qu'elle institue sont : BONAPARTE, premier consul, nommé pour dix ans ; CAMBACÉRÈS, second consul, également nommé pour dix ans ; et LEBRUN, troisième consul, nommé pour cinq ans. Elle crée en outre : 1° un Tribunat composé de 100 membres, chargé de discuter les lois présentées par les consuls ; 2° un Corps Législatif, composé de 300 membres, qui donne ou refuse à ces propositions discutées la sanction législative ; 3° un Sénat Conservateur, chargé de *conserver* et de veiller à l'exécution des lois. Le Sénat siége au Luxembourg ; le Corps Législatif au Palais-Bourbon ; le Tribunat dans les appartements du Palais-Royal, et les Consuls aux Tuileries].

1799 (AN VIII).


IEYES et Roger-Ducos n'exercent pas long-temps les fonctions de *consuls provisoires*. Tous deux avaient fait partie de la majorité de la Convention, et ne pouvaient pas convenir à la nouvelle politique de Napoléon Bonaparte. Cet homme extraordinaire, qui venait de s'emparer des résultats de la révolution, était convaincu que l'ordre ne pouvait sortir des principes jusqu'alors adoptés par les gouvernements de la France. Il résolut de faire servir au succès de son ambition la réaction qui s'annonçait alors dans les idées, et favorisa, par une tendance marquée à la modération, les vœux de tous les hommes sages qui se reportaient déjà vers le système monarchique. Cette circonstance fit appeler la *journée du 18 brumaire* la *journée des dupes*, à l'imitation du coup hardi qui, en 1630, déjoua les projets des ambitieux de la cour de Louis XIII, et raffermit le crédit ébranlé du cardinal de Richelieu. Les deux consuls, Sieyes et Roger-Ducos, se résignent à leur sort, et vont cacher dans un fauteuil de sénateur leur mésaventure politique. Quand on raillait Sieyes à ce sujet, il répondait gaîment : « Que voulez-vous? je me suis trompé : j'ai mis un clou où je ne croyais placer qu'une cheville. »

13 novembre (22 *brumaire*). L'odieuse loi du 12 juillet, sur les otages, est rapportée. Le nouveau gouvernement rappelle dans leur patrie les victimes de la journée du 18 fructidor et les prêtres insermentés, à la seule condition de promettre obéissance aux lois du pays. Il adoucit la rigueur des décrets contre les émigrés, et abolit l'absurde serment de haine à la royauté, exigé jusqu'alors des fonctionnaires publics.

27 (6 *frimaire*). Création d'une caisse d'amortissement qui doit opérer successivement le rachat de la dette publique. La veille du 18 brumaire, le tiers consolidé était coté à 8 fr. à la bourse de Paris.

La fixation du mètre, faite par les lois du 1er août 1793 et 18 germinal an III, est révoquée. Sa longueur est déterminée à 3 pieds 11 lignes, 296 millièmes. Il est frappé une médaille pour transmettre à la postérité l'époque où le système métrique a été perfectionné en France.

Organisation de l'École polytechnique.

24 décembre (3 *nivose*). Création du conseil-d'état. Le lendemain, les nouveaux Consuls et le Sénat Conservateur entrent en fonctions. Le Corps Législatif et le Tribunat ne sont installés que le 1er janvier 1800.

1800 (AN VIII).

5 janvier (15 *nivose*). Cent trente-trois individus, parmi lesquels on compte d'anciens députés, des journalistes et quelques-uns des plus ardents jacobins, sont condamnés à la déportation ; mais la tranquillité n'ayant pas été troublée dans les départements, et le nouveau gouvernement s'étant paisiblement installé, ces mesures de rigueur n'ont point été mises à exécution.

7 (17 *nivose*). Traité conclu à El-Arich, entre le grand-visir et sir Sidney Smith d'une part, et le général Kléber de l'autre, pour l'évacuation de l'Egypte par les troupes françaises. Peu de temps après, la croisière anglaise s'empare du vaisseau qui porte en France le rapport du conseil de guerre sur la triste situation de l'armée expéditionnaire. Ce rapport était en quelque sorte un acte d'accusation contre Bonaparte. Le gouvernement britannique trouve dans cette capture une occasion de faire deux mauvaises actions : il désavoue la convention d'El-Arich, et fait passer à Bonaparte, alors premier consul, ce rapport où il lit la condamnation de sa conduite par ses anciens compagnons d'armes. L'armée d'Egypte fut, dès ce moment, condamnée à un éternel exil.

19 (29 *nivose*). Le Corps Législatif procède au dépouillement des votes pour remplacer le poète Ducis, membre démissionnaire du Sénat Con-

servateur; plusieurs bulletins portent le nom de Lafayette. Crochon demande que « dans le cas où on aurait indiqué l'ex-général de ce nom, attendu qu'il n'est pas Français, et qu'on ne peut choisir que parmi ceux qui ont cette qualité, il soit arrêté que ce nom sera rayé sur-le-champ du dépouillement que l'on fait du scrutin. » Cette proposition est mise aux voix et adoptée.

20 (30 *nivose*). Joachim Murat, général de division, fils d'un aubergiste de La Bastide, près de Cahors, alors âgé de vingt-neuf ans, épouse Marie-Caroline, sœur de Bonaparte. Il en a eu deux fils et deux filles.

29 (9 *pluviose*). Nouvelle pacification de la Vendée, par les soins des généraux d'Hédouville et Brune, qui promettent à la population religieuse de ces contrées une entière protection au culte catholique. « Un des premiers soins de mon consulat, disait Napoléon à Sainte-Hélène, a été de pacifier tout le malheureux pays de la Vendée, et de lui faire oublier ses désastres. J'ai changé les mœurs, les sentiments, le langage de notre révolution; j'ai rappelé les émigrés, les prêtres; j'ai abrogé les institutions, les fêtes qui nous déshonoraient. » (*Las Cases.*)

17 février (28 *pluviose*). Division de la France en préfectures et sous-préfectures.

25 (5 *ventose*). Premier bal masqué donné à l'Opéra depuis la révolution. Les bals masqués devaient leur origine au duc d'Orléans, le régent. Ils avaient été établis par lettres-patentes pendant le carnaval qui suivit la mort de Louis XIV. Il s'y porte un grand concours de monde.

1er mars (10 *ventose*). Etablissement de la banque de France.

10 (19 *ventose*). Kléber bat les Turcs près d'El-Hanca.

14 mars (23 *ventose*). Grégoire-Barnabé Chiaramonte, évêque de Tivoli et d'Imola, cardinal, né à Césène le 14 août 1740 (et non 1742, comme l'ont annoncé la plupart des biographies), est élu pape dans le conclave ouvert à Venise depuis le mois de décembre 1799. Pendant les trois premiers mois du conclave, deux concurrents se partagèrent également les voix : c'étaient les cardinaux Bellizoni et Mattei. Le nouveau pape prend le nom de Pie VII.

21 (30 *ventose*). Formation de la république des Sept-Iles. Moreau passe de nouveau le Rhin, et pénètre en Souabe vers la fin d'avril; il bat les Autrichiens à Engen, à Mœrskirch et à Biberach. Les impériaux se retirent sur Ulm.

L'armée d'Egypte reprend la ville du Caire. Mourad-Bey, chef des Mameloucks, fait sa soumission à la France.

Bonaparte, à la tête de soixante mille hommes, réunis en quelques mois sous les murs de Dijon, traverse le mont Saint-Bernard, et descend dans la vallée d'Aoste (23 mai), au grand étonnement du général Mélas, dont la position se trouve ainsi fort compromise par l'arrivée des Français sur les derrières de son armée. Cette héroïque entreprise, plus audacieuse que celle d'Annibal, n'a duré que vingt heures : le trajet était de quatorze lieues. Les canons de l'armée, enlevés de leurs affûts, furent placés sur des traîneaux faits avec des troncs d'arbres creusés en forme d'auges. Toutes les divisions de l'armée firent successivement halte à l'hospice du grand Saint-Bernard, où des tables chargées de vivres leur étaient préparées par les soins des religieux. Les soldats dévoraient cette étape improvisée avec une joie et une gaîté que la fatigue n'avait point altérées un seul instant; ils reprenaient ensuite courageusement leur marche vers l'Italie. Une pièce de quatre, hissée sur un pic à plus de quatre cents mètres d'élévation, protégea le passage des Français à travers le défilé des rochers d'Albaredo, et fit taire l'artillerie du fort de Bard, occupé par les Autrichiens. Tandis que le gros de l'armée de réserve gravissait le Saint-Bernard, le général Moncey, avec un corps détaché de l'armée du Rhin, débouchait du Saint-Gothard et s'avançait sur Bellinzona. Une petite colonne du même corps, sous les ordres du général Béthencourt, traversait le Simplon, en surmontant des difficultés non moins grandes que celles qu'on avait éprouvées dans les autres passages. Le 2 juin, Bonaparte entre à Milan, et le 4, il proclame le rétablissement de la république cisalpine. Le 9, bataille de Montebello, dont le succès fut généralement attribué aux excellentes dispositions du général Lannes.

Jean Hadfield tire, au spectacle, un coup de pistolet sur le roi d'Angleterre, au moment où ce prince entre dans sa loge. Jean Hadfield ne fut point condamné « attendu, dit l'arrêt, qu'il était en état de démence quand il a commis cet acte. »

14 juin (25 *prairial*). Bataille de Marengo. L'armée française, commandée par Bonaparte, et ne comptant guère plus de vingt-deux mille hommes, dont deux mille cinq cents de cavalerie, remporte une victoire complète sur le général Mélas, qui avait sous ses ordres quarante mille Autrichiens et une nombreuse cavalerie. Plusieurs relations de cette mémorable bataille ont blâmé les dispositions de Bonaparte dans cette journée. Il est certain qu'il y avait de sa part imprévoyance à tenir la division Desaix aussi éloignée qu'elle l'était du champ de bataille (dix lieues). Ce fut pourtant cette division qui décida le succès de la journée : son arrivée presque inattendue sur une colonne autrichienne, jusqu'alors victorieuse, et le feu à mitraille de quinze pièces de canon que le général Marmont dirigeait en personne, portèrent le désordre dans l'armée du général Mélas. Desaix ne jouit pas de la victoire à laquelle il venait de contribuer si puissamment : frappé par une balle au milieu de la poitrine, il tomba dans les bras du fils du consul Lebrun, en s'écriant : « Allez dire au premier consul que je meurs avec le regret de n'avoir pas assez fait pour vivre dans la postérité. » La modestie de ce jeune héros l'abusait à cette heure suprême : la gloire a recueilli ses beaux faits d'armes, et l'humanité se rappelle avec attendrissement que les habitants du Caire

l'avaient surnommé *le sultan Juste*. Le général Kellermann, fils du vainqueur de Valmy, acheva ce que Desaix avait commencé : il exécuta sur cette formidable colonne autrichienne la charge la plus brillante et la plus heureuse. « Le général Kellermann, auquel il convient d'accorder une très grande part dans le succès de cette seconde bataille, voit de l'hésitation dans la troupe française, traverse un terrain embarrassé de vignes (celui où Desaix venait d'être blessé mortellement), déploie ses régiments parallélement au front de l'ennemi, porte quelques escadrons en avant pour contenir un corps de cavalerie qui flanquait l'infanterie autrichienne, et, par un mouvement de conversion à gauche, il se jette sur le flanc de la colonne de grenadiers, y pénètre par les intervalles, et la met dans le plus grand désordre. » (*Victoires et Conquêtes*.)

Le jour même de la bataille de Marengo, Kléber est assassiné au Caire par un musulman fanatique nommé Suleyman. Le général Menou prend le commandement de l'armée d'Egypte.

16 (27 *prairial*). Convention d'Alexandrie (Italie) entre le général Alexandre Berthier et le général Mélas. Elle est le résultat de la victoire de Marengo : les places fortes du Piémont et de la Lombardie, avec les villes de Gênes, Savone et Urbain, sont livrées aux Français; les Autrichiens se retirent au-delà de l'Oglio.

20 (1er *messidor*). Traité signé à Vienne entre la Grande-Bretagne et l'Autriche : le roi d'Angleterre accorde à l'empereur des subsides pour continuer la guerre.

2 juillet (13 *messidor*). Acte d'union de l'Irlande avec l'Angleterre et l'Ecosse. Ces trois royaumes n'ont plus qu'un seul et même parlement.

15 (26 *messidor*). Armistice conclu à Parsdorf, après de nombreux succès obtenus dans le Vorarlberg et le pays des Grisons, par le général Lecourbe, sur l'armée autrichienne commandée par le général Kray. Mort du brave Latour-d'Auvergne, nommé par Bonaparte le *premier grenadier de France*. Cet intrépide et modeste guerrier est tué d'un coup de lance qui lui traverse le corps (27 juin). Après sa mort, les grenadiers de la 46e demi-brigade proclament pour son successeur au beau titre de *premier grenadier de France*, leur capitaine, Cambronne, devenu depuis si célèbre. On éleva sur la hauteur d'Oberhausen, près Neuburg, au lieu même où Latour-d'Auvergne avait succombé, un monument simple comme le héros qu'on voulait honorer. Il fut mis «sous la sauvegarde des braves de tous les pays», et subsiste encore aujourd'hui, révéré par les habitants d'Oberhausen, qui le désignent aux voyageurs sous la dénomination de *tombeau du brave*.

28 (9 *thermidor*). Préliminaires de paix entre l'Autriche et le gouvernement français. La cour de Vienne, qui reçoit des subsides de l'Angleterre, refuse sa ratification à ce traité.

5 septembre (18 *fructidor*). Les Anglais s'emparent de l'île de Malte, après vingt-six mois de blocus. Le 11, ils se rendent maîtres de l'île de Curaçao, une des Antilles.

20 (3e jour complémentaire). Prolongation de l'armistice de Parsdorf, signée à Hohenlinden entre les Français et les Autrichiens. Ingolstadt, Ulm et Philisbourg sont livrés aux Français. Un congrès est indiqué à Lunéville pour traiter de la paix.

(An IX.) 30 septembre (8 *vendémiaire*). Traité d'amitié et de commerce entre la France et les Etats-Unis d'Amérique.

10 octobre (18 *vendémiaire*). Découverte d'un complot ayant pour but d'assassiner Bonaparte à l'Opéra, le jour de la première représentation des *Horaces*. Les conjurés sont arrêtés : Demerville, Joseph Aréna (frère du député accusé d'avoir voulu poignarder Bonaparte le 18 brumaire), Topino-Lebrun, peintre, élève de David; Ceracchi, sculpteur, et plusieurs autres, sont renvoyés, le 30, par-devant le tribunal criminel, pour y être jugés.

15 (23 *vendémiaire*). Mouvements hostiles des Napolitains; insurrection de la Toscane; les Français prennent possession de Florence et des principales villes du grand-duché. Dénonciation de l'armistice. Ouverture de la campagne dite d'hiver, en Allemagne, par l'armée sous les ordres du général Moreau, qui reprend les hostilités le 28 novembre (7 *frimaire*).

La fièvre jaune fait de grands ravages à Cadix.

3 décembre (12 *frimaire*). Célèbre victoire de Hohenlinden, remportée par le général Moreau sur l'archiduc Jean. Les généraux Ney, Grouchy, Grenier, Drouet, Richepanse et Decaen concourent puissamment au succès de cette bataille. « Elle fut complétement gagnée, dit un historien (le général Dumas), par l'exécution la plus rigoureuse et la plus littérale du plan arrêté : exemple bien rare dans les fastes de la guerre. » Les résultats immédiats de cette victoire sont cent pièces de canon, six mille morts, onze mille prisonniers, dont deux cent quatre-vingts officiers, parmi lesquels étaient les généraux bavarois Deroi et Spanocchi.

Moreau passe l'Inn, le 10 décembre, s'avance dans l'Autriche, occupe Salzbourg le 15, bat les Autrichiens, le 18, sur la Traun, prend Lintz, Steyer et s'approche rapidement de Vienne. Nouvelle convention d'armistice conclue à Steyer, le 25 décembre, dans laquelle l'empereur d'Autriche déclare qu'il est décidé à traiter de la paix avec la république française, *quelle que soit la détermination de ses alliés*.

16 (25 *frimaire*). Traité de *neutralité armée*, entre la Russie, la Suède, le Danemark et la Prusse contre les prétentions de l'Angleterre. C'est la reproduction du célèbre traité de 1780.

Il n'est pas sans intérêt de placer ici quelques renseignements sur l'origine de la *neutralité armée*, telle qu'elle est établie par le droit des nations. Mais d'abord par ces mots : *origine de la neutralité armée*, il ne faut entendre que l'origine de la confédération formée en 1780, par plusieurs

puissances maritimes pour en maintenir les principes ; car ces principes ont une origine beaucoup plus ancienne que ne le prétendent les défenseurs de la politique anglaise.

Quelle a été l'origine de cette *neutralité armée* contre laquelle l'Angleterre s'est si fortement prononcée à deux époques différentes, dans l'espace de moins d'un demi-siècle? Quelles sont les circonstances qui ont donné naissance à un système si contraire aux prétentions et aux intérêts de la cour de Londres ? A qui enfin doit-on en attribuer le plan et la première idée ? Voilà ce qu'il est d'autant plus intéressant d'établir que, jusqu'à présent, presque tous les historiens, et la plupart des cabinets de l'Europe, n'ont eu, et n'ont encore, à cet égard, que des notions imparfaites et des renseignements peu fidèles.

En rapportant les événements de l'année 1780, nous avons attribué à l'impératrice Catherine l'organisation de cette neutralité; de nouvelles recherches nous ont convaincus que nous ne nous étions pas trompés, et notre opinion est partagée par l'auteur d'un *Mémoire* fort estimé sur la *neutralité maritime*, qui a paru au commencement du IXe siècle.

Quelques écrivains ont prétendu que Frédéric-le-Grand avait, le premier, conçu l'idée de la *neutralité armée* ; qu'il en avait rédigé le plan et l'avait fait adopter à la Russie. On établissait cette assertion : 1° sur une opinion assez généralement répandue, que le comte Panin, alors à la tête du ministère à Saint-Pétersbourg, était entièrement dévoué aux intérêts de la Prusse ; 2° sur l'empressement que Frédéric devait avoir de saisir une occasion de se venger de la cour de Londres, à laquelle on imaginait qu'il ne pouvait pardonner de l'avoir abandonné, en 1762, pour faire une paix particulière avec la France. Mais on ne faisait pas attention qu'un pareil motif n'était pas moins au dessous de la politique de ce grand roi, qu'éloigné de la noblesse et de l'élévation d'ame qui l'ont toujours caractérisé. La haute réputation dont Frédéric jouissait alors en Europe pouvait seule donner quelque crédit à cette supposition, par suite de cette tendance des esprits qui attribuent toujours ce qui se fait de grand et d'habile à celui qui est déjà en possession de l'admiration universelle. Quoi qu'il en soit, cette opinion fut constamment accréditée par le chevalier Harris (depuis lord Malmesbury), qui était alors ministre d'Angleterre à Saint-Pétersbourg ; le motif que l'on donne à cette assertion mensongère du diplomate anglais est celui-ci : Le cabinet de Londres cherchait alors à détacher la Russie de la Prusse, pour la porter à se joindre à l'alliance de l'Angleterre avec la cour de Vienne. Dans l'espoir d'un pareil résultat, il était utile de propager une opinion de nature à indisposer l'impératrice contre la cour de Berlin. Catherine devait tenir à la gloire d'avoir conçu le projet d'un système aussi conforme à la dignité des puissances neutres qu'avantageux à la liberté et au commerce de leurs sujets respectifs. C'était une gloire européenne qu'on savait bien que Catherine revendiquerait avec énergie; aussi tous les hommes d'état de la Grande-Bretagne s'unirent-ils pour donner plus de retentissement au mécontentement qu'on voulait faire naître dans l'esprit de l'impératrice de Russie, et c'est ainsi qu'au mois d'avril 1791, dans les débats parlementaires qui eurent lieu à l'occasion des armements de l'Angleterre pour obtenir de la Russie qu'elle fît la paix avec les Turcs, M. Fox désigna Frédéric II comme celui qui avait suggéré à Catherine la première idée de la *neutralité armée*.

Nous allons démontrer la fausseté de cette assertion, en rapportant tous les détails de la négociation qui eut lieu dans les années 1779 et 1780. Quoique vingt ans se soient écoulés depuis la signature du premier traité de *neutralité armée*, la négociation qui l'a précédé porte un caractère particulier de singularité qui ne peut en rendre le développement que plus intéressant. Mais, avant d'entrer dans ces détails, il convient de dire en peu de mots quelle était alors la situation de l'Angleterre, et le but de la négociation dont le chevalier Harris était chargé.

La cour de Londres ayant, après la paix de Versailles, en 1762, renoncé à toutes liaisons avec les puissances du continent, se trouvait sans aucun allié, au moment de la guerre qu'elle avait à soutenir à la fois contre ses colonies révoltées et contre la France et l'Espagne, qui avaient reconnu leur indépendance. Le danger d'une pareille position fit bientôt sentir à l'Angleterre la nécessité de renoncer à un système qui la laissait absolument isolée et abandonnée à ses propres forces. Elle jeta donc les yeux sur les cours de Vienne et de Saint-Pétersbourg, comme sur celles dont l'alliance pouvait lui être le plus utile ; mais, pour parvenir à conclure cette alliance, il fallait, avant tout, rompre celles qui existaient entre l'Autriche et la France, et entre la Russie et la Prusse. L'Angleterre se reposa sur les soins et les talents politiques du chevalier Harris pour arriver à ce résultat. Rompre des liens qui existaient depuis dix-sept ans entre les cours de Berlin et de Saint-Pétersbourg, rapprocher cette dernière de la cour de Vienne, la lier même avec elle, conclure enfin une alliance entre la Russie et la Grande-Bretagne, au moment même où cette dernière se trouvait engagée dans une guerre contre ses colonies et les deux branches de la maison de Bourbon, c'était sans doute une tâche aussi importante que difficile à remplir : elle exigeait toute l'activité, toute l'adresse d'un négociateur tel que M. Harris; peut-être même fallait-il quelqu'un qui ne se bornât pas à des moyens ordinaires, et qui fût disposé à employer tous ceux qui pouvaient être utiles à ses vues. M. Harris ne recula pas devant ces difficultés.

Peu de jours après son arrivée à Saint-Pétersbourg, il s'aperçut combien les principes et les sentiments personnels du premier ministre Panin étaient opposés aux vues de l'Angleterre. Le comte Panin tenait à l'alliance de la Russie avec la

Prusse, autant par la conviction intime des avantages que cette alliance assurait à son pays, que par sa prédilection bien naturelle pour un système qu'il regardait comme son ouvrage. Le ministre russe était d'ailleurs trop éclairé sur les véritables intérêts de sa patrie, pour ne pas sentir le danger auquel s'exposerait la Russie si, au moment où encore épuisée par la guerre qu'elle avait eu à soutenir contre la Porte, elle contractait avec l'Angleterre une alliance dont l'effet inévitable serait de l'entraîner dans une nouvelle guerre, d'autant plus onéreuse pour la Russie que la cause même de cette guerre lui était absolument étrangère, et que le théâtre en était plus éloigné. Tous ces obstacles ne découragèrent pas le négociateur anglais; il ne désespéra pas de les vaincre, et, comme on va le voir, il put se flatter d'en avoir trouvé les moyens. La sagacité du chevalier Harris lui avait fait découvrir les bases sur lesquelles il pouvait fonder ses espérances. Il lui avait été facile de s'apercevoir que l'impératrice ne tenait plus par les liens d'une amitié personnelle, ni au roi de Prusse, ni à son alliance avec lui, et qu'uniquement occupée du grand projet de rétablir l'empire grec en plaçant le grand-duc Constantin sur le trône de Constantinople, cette vaste idée absorbait à un tel point toute son attention, toutes ses vues politiques, que tout y était subordonné. Plus ce projet de Catherine II paraissait gigantesque et même chimérique, plus le chevalier Harris crut qu'en faisant entendre à l'impératrice que l'Angleterre n'en regardait pas l'exécution comme impossible, qu'elle pourrait même se prêter à y concourir, il la déciderait à conclure avec sa cour l'alliance qu'il était chargé de négocier. Il était assuré d'ailleurs que toutes les insinuations, toutes les démarches qu'il pourrait faire à cet égard, seraient fortement appuyées par le prince Potemkin, qui jouissait alors auprès de l'impératrice de tout le crédit que peut donner la faveur la plus illimitée. Dans de pareilles circonstances, l'ambassadeur anglais avait tout à espérer en traitant directement avec Catherine II, appuyé qu'il était par le prince Potemkin, tandis qu'il n'avait rien à attendre d'un ministre dont le crédit diminuait sensiblement, et qu'il savait d'ailleurs opposé à ses vues. Ce fut cependant en adoptant cette marche, si naturellement indiquée par la situation de la cour de Saint-Pétersbourg, que le chevalier Harris se vit tromper dans toutes ses espérances, qu'il manqua deux fois son but au moment même où il se croyait sûr de l'atteindre, et ne recueillit, pour prix de ses démarches et de son habileté, que la triste certitude qu'elles avaient donné lieu à ce système de *neutralité armée*, aussi flatteur pour l'amour-propre de l'impératrice que funeste aux intérêts de l'Angleterre.

Dès qu'il fut certain de l'inutilité de ses conférences ministérielles avec le comte Panin, l'ambassadeur anglais s'adressa directement à Catherine, et obtint, dans l'été de 1779, deux audiences secrètes de l'impératrice, l'une à Pétershoff, l'autre à la maison de campagne et dans le jardin de Mme de Nariskin. Il paraît positif que, dans cette dernière entrevue, Catherine II, après avoir témoigné au ministre britannique combien elle était disposée à contracter une alliance avec l'Angleterre, avait fini par lui proposer d'écrire à sa cour : que si cette puissance ne se refusait point, comme elle l'avait fait jusqu'alors, à étendre le *casus fœderis* avec la Russie sur les affaires d'Orient, celle-ci, dès ce moment, serait disposée à accueillir la proposition formelle d'une alliance, et même d'une médiation armée. Une ouverture aussi directe, une déclaration aussi positive, étaient trop favorables aux vues de la cour de Londres, pour que le chevalier Harris ne s'empressât pas de l'en instruire. Il reçut peu de temps après l'ordre et les pleins pouvoirs nécessaires pour entamer cette négociation. Les pleins pouvoirs sont communiqués à l'impératrice et au comte Potemkin; mais l'importance et la nature d'une telle négociation ne permettaient pas d'en dérober la connaissance au ministère russe. Il fallut donc en conférer avec le comte Panin, et ce fut alors que M. Harris acquit la désagréable conviction que tant que ce ministre aurait la direction des affaires, l'habitude de le consulter, le souvenir même de ses anciens services, lui laisseraient toujours assez d'influence pour déjouer les mesures du plus adroit négociateur, et paralyser les dispositions personnelles de l'impératrice. On en trouve la preuve dans la note ministérielle que le comte Panin, *autorisé par Catherine II*, adressa en réponse au mémoire que le chevalier Harris avait remis à ce ministre. Cette pièce est un document historique. La voici :

« La sincérité des sentiments de l'amitié de l'impératrice pour le roi et la nation de la Grande-Bretagne porte S. M. I. à recevoir toujours avec reconnaissance toutes les ouvertures confidentielles qu'il plaît à S. M. le roi de lui faire sur la situation de la guerre; mais en même temps elle se sent fort peinée de ne pas pouvoir concilier sa façon de penser et ses désirs sur l'accélération de la paix avec les ouvertures et les propositions que lui fait la cour de Londres. L'impératrice aime la paix, elle désire ardemment que la Grande-Bretagne en jouisse au plus tôt; cependant S. M. I. se tient convaincue que les démarches que la cour de Londres lui propose pour l'accélérer doivent à coup sûr produire un effet entièrement contraire, vu qu'une proposition de paix, ou une médiation offerte sans aucune condition conciliante, mais au contraire appuyée de démonstrations, produira nécessairement un effet opposé aux sentiments de l'impératrice pour le roi et sa nation, et ne saurait manquer de provoquer les ennemis de la Grande-Bretagne à une extension indéterminée de la guerre, en y enveloppant tout le continent de l'Europe. Quant au traité d'alliance proposé l'impératrice se persuade que l'on ne pourra pas cacher à la justice et à l'équité du roi que le temps de la conclusion d'une alliance défensive n'est pas de la nature de l'état d'une guerre effective, et surtout de la guerre présente, dont la cause a été

de tout temps exclus de l'alliance entre l'Angleterre et la Russie, comme n'appartenant point à leurs possessions respectives en Europe. Au reste, S. M. I. assure le roi, de la manière la plus forte, qu'elle persistera toujours dans les mêmes sentiments pour le roi et la nation britannique; et si la cour de Londres peut trouver quelques termes propres à établir les bases d'une conciliation entre les puissances belligérantes, afin de prévenir une plus grande effusion de sang, et qu'elle juge la participation de l'impératrice utile aux intérêts de la Grande-Bretagne, S. M. I. se prêtera avec le plus grand empressement à s'y employer, et elle y mettra tout le zèle et toute l'intégrité d'une amie et alliée de la nation britannique. »

Le chevalier Harris fut atterré par le style vague et les formes dilatoires de cette réponse. Néanmoins, quand il rapprochait le contenu de cette note diplomatique avec les espérances que l'impératrice lui avait données précédemment, il ne pouvait se persuader qu'un tel changement fût réellement survenu dans la politique moscovite. Il est probable que le comte Potemkin le confirma dans cette opinion, et lui fit entrevoir la possibilité de certaines circonstances qui rendraient plus opportune la reprise de la négociation. Le ministre anglais se livra ou du moins parut se livrer à cet espoir! Mais il n'en demeura pas moins l'ennemi secret du ministre, et travailla dès lors à saper le crédit non seulement du comte Panin, mais de tous ceux qu'il supposait être du parti de ce ministre, et par conséquent attachés au système politique que l'Angleterre avait tant d'intérêt à détruire.

Une circonstance peu importante en elle-même, un événement qui ne se rencontre que trop souvent dans une guerre maritime, amena l'occasion que le diplomate anglais attendait avec tant d'impatience : deux bâtiments du commerce russe, l'un d'Archangel, *la Concordia*, l'autre de Saint-Pétersbourg, *le Saint-Nicolas*, furent arrêtés dans leur route par les bâtiments espagnols dans la Méditerranée, et conduits à Cadix, où leurs cargaisons furent vendues. Catherine fut d'autant plus irritée de cette infraction à la liberté du commerce et de la navigation, que se regardant comme la créatrice du commerce de son vaste empire, elle attachait la plus grande importance à son extension, et pensait que la liberté de la navigation pouvait seule lui assurer les avantages que son génie lui avait préparés. Le chevalier Harris profita habilement du mécontentement de l'impératrice pour renouer la négociation rompue, et se venger en même temps de tous ceux qui l'avaient fait échouer.

La première démarche de Catherine II fut de faire remettre à M. de Normandès, alors chargé d'affaires de la cour de Madrid à celle de Saint-Pétersbourg, deux notes ministérielles que l'on peut considérer comme les premiers actes relatifs à la *neutralité armée*. Le comte Panin se chargea lui-même de remettre ces notes à l'envoyé espagnol, pensant bien qu'il ne s'agissait que d'obtenir de la cour de Madrid, par les voies amicales, la satisfaction que la Russie était en droit d'exiger pour l'arrestation illégale des deux bâtiments; mais Harris ne bornait pas là ses desseins, et joignant ses instances à celles du prince Potemkin, il décida l'impératrice à envoyer (à l'insu du ministère) un ukase à l'amirauté de Cronstadt, pour ordonner l'armement immédiat d'une flotte de quinze vaisseaux de ligne et de six frégates, qui devait mettre en mer au moment de l'ouverture de la navigation. Le chevalier Harris avait obtenu la promesse que dans le cas où l'Espagne n'accorderait pas la satisfaction demandée, cette flotte agirait dans le but de forcer l'Espagne à cette réparation. Quelques précautions qu'on eût prises pour cacher cette résolution au comte Panin, les préparatifs d'un armement à Cronstadt ne pouvaient être long-temps ignorés, et ce ministre pénétra bientôt et le but et le moteur de ces dispositions hostiles. Cette découverte d'un plan si contraire à ses vues lui fit entrevoir tous les dangers auxquels son exécution pouvait exposer la Russie; il ne s'occupa plus que des moyens de conjurer ce nouvel orage. Il y était d'ailleurs personnellement intéressé, puisque le mystère qu'on lui avait fait de l'armement de la flotte et de sa destination, semblait indiquer que cette intrigue était l'ouvrage de ses ennemis, et qu'ils avaient déjà réussi à lui enlever la confiance de l'impératrice.

Un jour qu'un des amis du comte Panin l'interrogeait sur les bruits d'armement qui commençaient à circuler dans le public, celui-ci lui répondit : « Monsieur, la chose est vraie, et je m'occupe de parer le coup qu'on veut me porter. Mes idées ne sont pas encore bien arrêtées; dans quelques jours je pourrai vous en dire davantage. Mais dès à présent je puis vous assurer que si je ne parviens pas à faire retomber cet orage sur ceux mêmes qui l'ont soulevé dans cette cour, il retombera au moins sur ces ministres anglais qui, effrayés de s'être perdus eux-mêmes, espèrent encore se sauver en mettant toute l'Europe en feu par leurs intrigues. »

Le comte Panin avait trop d'expérience et connaissait trop bien le caractère de Catherine II pour essayer de heurter ouvertement la volonté de cette princesse. Il eut l'air de partager son ressentiment contre l'Espagne, et, pour y donner plus d'éclat, il lui proposa d'adopter des mesures énergiques qui flattèrent singulièrement la passion de Catherine II pour la gloire. Cette manœuvre du ministre russe a été le principe de la *neutralité armée*; elle lui en fournit la première idée, et c'est pour la faire adopter à l'impératrice qu'il en rédigea le plan, en le lui présentant comme « un système de politique auquel elle aurait la gloire de donner l'existence, et qui, fondé sur les principes les plus sacrés du droit des gens, ayant d'ailleurs pour but le bien et l'intérêt général des puissances neutres, les rallierait toutes à la Russie, rendrait Catherine II la législatrice des mers comme elle l'était de son propre empire,

assurerait à jamais au commerce russe tous les avantages qu'elle désirait lui procurer, donnerait enfin à l'impératrice un moyen aussi puissant qu'infaillible de tirer une vengeance éclatante de l'Espagne, et mettrait à l'avenir le pavillon russe à l'abri de toute insulte. »

Catherine II fut séduite par les vastes conséquences d'un plan qui réalisait tous ses projets d'intérêt national; elle fut flattée du rôle brillant qu'elle allait jouer en Europe, et adopta sans hésiter la proposition de créer une *neutralité armée* contre les prétentions des puissances qui refusaient de reconnaître cet antique principe, que *le pavillon couvre la marchandise.*

L'impératrice promit de garder le secret sur le système que son ministre venait de lui développer; elle parut persuadée que l'Angleterre ne pouvait manquer de donner son approbation à un système qui était plus particulièrement dirigé contre la branche espagnole de la maison de Bourbon. Pendant ce temps, le chevalier Harris était dans une quiétude parfaite sur le prochain succès de sa négociation. Quand tout fut préparé, le comte Panin fit consentir sa souveraine à une première déclaration de la part de la Russie, adressée aux puissances belligérantes, déclaration qui, en établissant les principes des neutres, tant sur la liberté du commerce que sur celle de la navigation, fut envoyée sur-le-champ, par des courriers, aux ministres de Russie à Londres, à Paris et à Madrid, avec ordre à chacun de ces ministres « de la remettre immédiatement aux ministères des cours auprès desquelles ils résidaient : ils devaient notifier en même temps que l'impératrice adoptait et soutiendrait invariablement les principes énoncés dans cette déclaration. »

Le jour même du départ de ces trois courriers, le comte Panin en expédia deux autres à Stockholm et à Copenhague; il ordonnait aux ministres russes dans ces deux villes de communiquer aux cours de Suède et de Danemarck la déclaration de la *neutralité armée*, et de les inviter, de la part de l'impératrice, à en faire une semblable aux puissances belligérantes. Pour donner encore plus de poids aux principes qui servaient de base à cette déclaration, les ministres russes avaient ordre « de proposer en outre à la Suède et au Danemarck de se lier mutuellement avec la Russie par une convention réciproque, dans laquelle seraient rétablis, de la manière la plus précise et en même temps la plus solennelle, les principes relatifs à la liberté de la navigation et du commerce des puissances neutres. »

Cette affaire fut conduite avec tant d'habileté et de mystère, que le chevalier Harris n'eut connaissance de la déclaration russe que par une communication de sa cour. L'effet qu'elle avait produit à Londres fut bientôt connu par les dépêches de M. de Simolin, ministre de Russie en Angleterre. L'ambassadeur, en rendant compte à l'impératrice du mécontentement extrême que sa déclaration avait excité dans le cabinet de Saint-James, ajoutait « que le ministère anglais, et particulièrement les lords Stormond et Hillsborough, s'en étaient expliqués, tant vis-à-vis de lui que vis-à-vis des autres ministres étrangers, avec la plus grande chaleur, la plus grande vivacité, et même dans des termes qui lui paraissaient de nature à blesser sensiblement l'amour-propre et la dignité de la czarine. » L'effet que produisit ce rapport sur l'esprit de Catherine II est aisé à concevoir. Depuis ce moment, elle mit autant de zèle que d'activité pour faire adopter son système par toutes les puissances neutres de l'Europe.

D'un autre côté, si la déclaration de la Russie avait été mal accueillie en Angleterre, les cabinets de Versailles et de Madrid la reçurent d'une manière qui dut singulièrement flatter l'impératrice. Les comtes de Vergennes et de Florida-Blanca découvrirent tout d'abord les avantages que cette déclaration devait procurer à *leurs cours* respectives; ils donnèrent les plus *grands éloges* à la hauteur des vues politiques qui dominaient le système établi par Catherine II; et le comte de Vergennes, pour ne laisser aucun prétexte ultérieur au ressentiment que la Russie avait témoigné contre l'Espagne, s'empressa d'employer ses bons offices près de la cour de Madrid pour l'engager à donner une complète satisfaction à l'impératrice relativement à la capture des deux bâtiments russes, *la Concordia* et *le Saint-Nicolas*, qui avaient été conduits et vendus dans le port de Cadix.

Dès ce moment, le système de la *neutralité armée* fut plus affermi que jamais; Catherine II s'y attacha comme à son propre ouvrage, et ne s'occupa plus que des moyens d'en assurer la plus complète exécution. La comparaison qu'elle fit des procédés des deux branches de la maison de Bourbon avec ceux de l'Angleterre, la rendit plus qu'indifférente aux clameurs du ministère britannique et aux menaces dont le cabinet de Londres accompagnait son impuissante mauvaise humeur. Il ne fut plus question que d'engager toutes les puissances neutres à adhérer aux principes établis dans la déclaration de l'impératrice, et à manifester leur adhésion par des conventions solennelles avec la Russie. Ainsi que nous l'avons dit, la Suède, le Danemarck, et plus tard la Prusse, l'Autriche, le Portugal et le roi des Deux-Siciles accédèrent successivement à cette déclaration, qui avait pour unique objet le maintien des principes du droit des gens, et assurait la liberté de la navigation et du commerce des puissances neutres.

Nous sommes revenus avec quelque étendue sur les détails, déjà loin de nous, de cet événement politique, parce qu'il a eu beaucoup d'influence sur les résultats de la guerre d'Amérique, et que, dans cette même année (1800), il doit donner lieu à de graves collisions. Du reste, la solution de cette importante question est un sujet de controverse que la force des armes pourra ajourner, mais qui se reproduira toujours lorsqu'une nouvelle guerre apparaîtra sur le continent

européen. En pareil cas, les neutres soutiendront toujours que *le pavillon couvre la marchandise*, et les belligérants chercheront à faire prévaloir cette autre maxime : *Tout ce qui n'est pas avec nous est contre nous*.

24 (3 *nivose*). Explosion d'une machine infernale placée à peu de distance du Carrousel, dans la rue Saint-Nicaise. Elle était disposée de manière à foudroyer la voiture du premier consul, au moment où il se rendrait des Tuileries à l'Opéra pour assister à la représentation de l'*Oratorio*, d'Haydn. Bonaparte a dû la vie à la vitesse de ses chevaux : sa voiture avait déjà franchi l'angle de la rue Saint-Nicaise quand la machine a éclaté. Les généraux Lannes, Bessières et Lebrun étaient dans la voiture du premier consul. Madame Bonaparte, accompagnée de sa fille et de madame Murat, suivait de près le premier consul ; leur voiture était encore sur le Carrousel au moment de l'explosion : les chevaux, effrayés par la détonation, se sont arrêtés tout court, et ce n'est qu'avec beaucoup de peine que le cocher est parvenu à les faire passer à travers les débris que la machine venait de lancer dans la rue. Une indignation générale se manifeste dans Paris à la nouvelle de cet odieux attentat. Toutes les maisons des environs sont fort endommagées : les vitres sont brisées, les toits enlevés, les meubles renversés dans les appartements, et quelques-uns jetés dans la rue par la violence de la commotion. D'après les rapports officiels publiés par le ministre Chaptal, le nombre des personnes tuées fut porté à sept, et celui des blessées à trente-deux.

Le gouvernement ordonne que les prévenus du complot du 10 octobre précédent seront immédiatement jugés.

1801 (An IX).

4 janvier (14 *nivose*). Déportation de cent vingt-neuf individus de diverses opinions. On sévit surtout contre les démagogues les plus prononcés, qui restaient du club des Jacobins, et qui s'étaient montrés plus ou moins hostiles au gouvernement consulaire.

9 (19 *nivose*). Dominique Demerville, Joseph Arena, Joseph Ceracchi et Jean-Baptiste Topino-Lebrun sont condamnés à mort pour attentat contre la vie du premier consul. Diana, Destecq, Lavigne et la femme Fumey, compris dans cette affaire, sont acquittés. Le jugement contre les condamnés est exécuté le 30, après le rejet du pourvoi en cassation.

16. Armistice conclu à Trévise, en Italie, entre les Autrichiens et les Français : ces derniers prennent possession de plusieurs places fortes.

9 février (20 *pluviose*). Traité de paix signé à Lunéville entre la France, d'une part, l'empereur d'Allemagne et l'empire germanique, de l'autre : toute la rive gauche du Rhin, le comté de Falckeinstein et le Frictal sont cédés à la France. Les principales clauses du traité de Campo-Formio sont confirmées, et la Toscane est assurée au duc de Parme. Les plénipotentiaires étaient le comte de Cobentzel pour l'empereur François II, et Joseph Bonaparte pour la république française.

12 février (23 *pluviose*). Toussaint-Louverture, l'un des généraux noirs de Saint-Domingue, s'empare de la partie espagnole de cette île. Il écrit au premier consul, et proteste qu'il est disposé à remettre le pouvoir au général que désignera le gouvernement français. Le général Leclerc, au refus de Bernadotte, est envoyé à Saint-Domingue.

8 mars (17 *ventose*). Une armée de dix-huit mille Anglais, commandée par le général Abercrombie, débarque à Aboukir en Egypte. Le 21, elle gagne un bataille contre les Français, sous les ordres du général Menou ; mais Abercrombie y est tué.

Réunion à la France des quatre départements de la rive gauche du Rhin.

21 mars (30 *ventose*). Traité de paix avec l'Espagne. Le duché de Parme, Plaisance et Guastalla est cédé à la France. Il y sera réuni après la mort de don Ferdinand, infant d'Espagne, né en 1751. Le duc de Parme, Louis Ier, est mis en possession de la Toscane, avec le titre de roi d'Etrurie.

Le ministère anglais n'avait pas attendu la signature du traité de Lunéville pour se mettre en mesure d'en paralyser les résultats. Il savait qu'une fois assuré de la neutralité de l'Allemagne et de l'Italie, le premier consul tournerait ses armes victorieuses contre l'Angleterre. Des armements considérables sont ordonnés dans les ports de la Grande-Bretagne ; mais, cette fois, ce n'est pas contre les côtes de France qu'ils sont dirigés, c'est contre les puissances maritimes neutres qu'on se prépare à lancer les vaisseaux anglais. La Suède et le Danemarck sont plus particulièrement menacés par la politique ombrageuse du cabinet de Saint-James. Il prend des mesures violentes contre les signataires du traité de *neutralité-armée*, du 16 décembre 1800. L'Angleterre affecte de voir une confédération hostile dans cette convention qui assure l'indépendance des puissances du Nord. L'embargo est mis sur tous les vaisseaux russes, danois et suédois qui se trouvent dans les ports anglais ; lord Hawkesbury, secrétaire-d'état d'Angleterre, signifie à ces puissances que, « dans cette circonstance, cet embargo ne peut être considéré que comme une mesure juste de prudence et de nécessité, mesure qui sera maintenue tant que les cours de Saint-Pétersbourg, de Stockholm et de Copenhague continueront de faire partie d'une confédération qui tend à soumettre S. M. Britannique à un nouveau système de droit maritime incompatible avec la dignité et l'indépendance de sa couronne, ainsi qu'avec les droits et l'intérêt de son peuple. » En même temps deux flottes anglaises considérables se dirigent vers le Catégat, prêtes à forcer le passage du Sund, pour se répandre dans la Baltique et incendier les ports des trois puissances

neutres. Les amiraux Parker et Nelson commandent cette expédition, qui arrive en vue de Copenhague vers la fin de mars. Le 30, quelques coups de canon sont échangés entre les bâtiments anglais et les batteries de la côte. Deux cents bombes sont ensuite lancées avec peu de succès sur Elseneur et sur la forteresse de Cronenbourg. Le dommage de part et d'autre n'est pas considérable; mais pendant ce très inutile combat, les vaisseaux anglais défilent, un à un, rasant la côte de Suède, sur laquelle il n'y a pas un seul canon; ils vont se placer, en arc de cercle, devant la rade de Copenhague, et hors de la portée des batteries les plus avancées. Le lendemain, les Anglais changent de position, et se rapprochent de l'île d'Amack, sans se mettre encore cependant à portée d'aucune des batteries danoises. C'est entre l'île d'Amack et celle de Salthom qu'est le principal passage pour entrer dans Baltique. Il est très étroit et bien gardé. Le roi de Danemarck, qui se trouvait alors à Helsembourg, se reposait sur ces difficultés, qu'il croyait insurmontables, pour défendre un passage qu'il n'avait pas mis suffisamment à l'abri des attaques de la marine anglaise. Ce qui donnait principalement une sorte de sécurité à Christiern VII, c'est que la plus grande partie de la rade de Copenhague est occupée par des bas-fonds : il y en a un surtout qu'on nomme *Middel-Grund*, dont le contour est presque aussi grand que celui de la ville, et autour duquel il faut passer pour entrer, soit dans le courant qui conduit au port, soit dans l'un des deux qui mènent à la Baltique. A l'entrée, dans l'intérieur et sur les flancs de ces courants, les Danois avaient placé des prames, des frégates et des chaloupes canonnières. Il fallait une grande audace, et surtout un rare bonheur, pour franchir tant d'obstacles. Nelson eut la gloire de les surmonter.

Dans la matinée du 2 avril, l'amiral anglais donne l'ordre de lever l'ancre et d'attaquer la ligne danoise composée de six vaisseaux de ligne, de onze batteries flottantes, portant depuis vingt-six pièces de canon de 24 jusqu'à dix-huit de 18, d'une galiote à bombes et de plusieurs schooners garnis d'artillerie. Ces forces étaient soutenues par les ouvrages des îles de la Couronne, bordées de quatre-vingt-huit pièces de canon; par quatre vaisseaux de ligne mouillés à l'entrée du havre, et par quelques batteries placées dans l'île d'Amack. Après une bataille qui dure près de cinq heures, tous les bâtiments danois qui formaient la ligne de défense sont coulés bas, brûlés ou pris : la galiote à bombes et les schooners parviennent seuls à s'échapper. « La navigation était si difficile, dit Nelson dans son rapport, que la *Bellona* et le *Russell* ont touché, et que l'*Agamemnon* n'a pas pu doubler le banc de sable qui est au centre du canal. Ces événements ont empêché ces trois vaisseaux de se mettre en ligne. S'ils y étaient entrés, je crois qu'elle aurait eu alors assez d'étendue pour faire cesser le feu des îles de la Couronne et des deux vaisseaux les plus avancés à l'entrée du havre, et pour empêcher la grande perte qu'ont éprouvée la *Défiance* et le *Monarque*. »

Cette bataille fut très meurtrière, et quoique les Anglais aient eu constamment, pendant l'action, deux vaisseaux contre un, leur perte s'est élevée, pour les bâtiments sous les ordres de Nelson, à 254 morts et 689 blessés : celle des autres vaisseaux anglais a été de près de 300 hommes. Les Danois ont eu plus de 2,000 soldats et marins mis hors de combat.

La destruction d'une partie de la flotte danoise livrait la ville de Copenhague aux chances d'un bombardement; mais il paraît certain que les Anglais n'avaient point alors le projet d'en venir à cette extrémité. Pendant la chaleur du combat, Nelson, déjà vainqueur sur toute la ligne d'attaque, écrivit au prince royal danois pour l'*informer* que des motifs d'*humanité* l'*engageaient* à proposer une suspension d'armes. La *lettre portait* pour suscription: *The braves english to their brothers the braves Danes.* (Les braves Anglais à leurs frères les braves Danois.) Cette lettre n'eut aucun résultat; plusieurs parlementaires de la flotte anglaise ne furent pas mieux accueillis; enfin, le 3, dans l'après-midi, Nelson lui-même descendit à terre. Il eut un entretien avec le prince royal, et la cessation immédiate des hostilités donna lieu à un armistice qui a été signé le 9; il y est stipulé que le traité, connu sous le nom de *neutralité armée*, demeurera suspendu (pour ce qui concerne le Danemarck) aussi long-temps que cet armistice sera en vigueur.

Aussitôt après la signature de l'armistice, le Danemarck, soumis encore une fois à l'influence anglaise, envoya à Londres le comte de Bernstorff, ministre des affaires étrangères; sa mission était de s'arranger vite et bien avec le cabinet de Saint-James, relativement aux intérêts du commerce danois. Le prince Charles de Hesse, qui occupait Hambourg avec une armée danoise, reçoit l'ordre d'évacuer cette ville, tandis que la flotte anglaise, renforcée par deux escadres, pénètre dans la Baltique, et se prépare à poursuivre l'exécution de ses projets hostiles contre la Suède et la Russie. La première de ces puissances paraît d'abord décidée à opposer une vigoureuse résistance aux attaques de la marine anglaise; mais les événements de Saint-Pétersbourg la font bientôt changer de résolution, et préparent, dès ce moment, les éléments d'une nouvelle coalition contre la France.

23 (*2 germinal*). Dans la nuit du 22 au 23 (12 mars du calendrier russe), Paul Ier, empereur de Russie, est assassiné par quelques-uns de ses officiers, auxquels divers écrivains ont associé de plus éminents conjurés. Son fils aîné, Alexandre Ier, lui succède. Il a été couronné à Moscou, le 27 septembre suivant (15 septembre des Russes).

On a publié à Paris, en 1806, un document dans lequel on trouve des renseignements curieux sur cette catastrophe. La mort de Paul Ier ayant apporté le changement le plus inattendu

dans la politique russe, il est du devoir de l'historien de recueillir tout ce qui peut soulever le voile dont cet événement a été si long-temps enveloppé. Le nom de Paul 1er occupe un rang honorable parmi les souverains qui ont gouverné la Russie : le caractère de ce prince fut si singulier, sa conduite si surprenante, qu'en ne saurait donner trop de publicité aux détails qui ont rapport à cet homme presque inexplicable. Si les derniers moments de son règne offrent des actions bizarres, souvent même blâmables, aucune ne fut l'effet de passions viles, et jusque dans ses écarts, cette âme grande et généreuse ne se démentit jamais. L'adversité avait aigri le caractère de ce prince. Eloigné trente ans du trône, par l'ambition de sa mère, il ne l'occupa que pour s'illustrer par sa fin malheureuse. Son esprit ne souffrit point cependant de la nullité des hommes dont on avait entouré sa jeunesse; la nature y avait suppléé, et l'on en trouve la preuve dans l'impression favorable qu'il a laissée en France depuis le voyage qu'il y fit en 1780. Sa vie privée offre un continuel exemple de bonté : malgré la rigueur de Catherine, malgré le peu de tendresse que la czarine lui témoigna pendant son règne, Paul fut toujours soumis à ses volontés. Le caractère de ce prince ne changea réellement qu'à l'époque de son avénement au trône. Il débuta par une action peut être impolitique, mais honorable : Il fit exhumer le corps de Pierre III, son père, enterré au couvent de Newsky, et le fit inhumer dans l'église de la Forteresse, lieu de sépulture de ses ancêtres. Le drap mortuaire fut porté par les assassins mêmes de Pierre! Cet hommage rendu à la mémoire de Pierre III parut un outrage à celle de Catherine II.

La discipline militaire fut l'objet particulier des soins de Paul Ier, mais il manqua d'adresse dans les réformes qu'il entreprit. Cette partie du service s'était fort relâchée sous Catherine II; Paul la rétablit subitement dans toute sa sévérité. Les nouvelles ordonnances indisposèrent surtout le régiment des gardes, qu'il astreignit à un service rigoureux : il s'aliéna ainsi les officiers d'un corps composé en grande partie des plus puissantes familles de l'empire. Des innovations fréquentes, quelquefois minutieuses, mais le plus souvent utiles, servirent de prétexte aux malintentionnés. Telle était la disposition des esprits : les grands de l'empire cachaient leur terreur profonde sous l'adulation la plus servile; ils craignaient à chaque instant quelque coup d'autorité qui réprimât leur orgueil. Les tribunaux ne pouvaient les atteindre, d'après les antiques lois de l'empire, et Paul voulut les soumettre à leur juridiction comme la classe roturière de ses sujets. Ce fut le signal des plus audacieuses conspirations : impatiente du joug impérial, la noblesse moscovite voua l'empereur à la mort. Le peuple seul chérissait son maître; aussi, lors de la catastrophe, on essaya vainement de faire passer la volonté d'une poignée d'hommes pour le vœu général de la nation.

Il s'était formé, dans l'intérieur même du palais, une faction de mécontents qui presque tous avaient des emplois auprès de la personne du czar. Parmi eux figurait lord Whitworth, ambassadeur anglais auprès de Paul 1er. Il n'est pas difficile d'expliquer pourquoi ce diplomate se trouve impliqué dans cette affaire : la politique du czar venait d'éprouver un changement notable, et ses sentiments à l'égard de la France devenaient de jour en jour plus favorables. Les campagnes d'Italie, et surtout l'expédition d'Egypte, avaient rendu Paul admirateur passionné des talents militaires de Napoléon Bonaparte. Il ne parlait des victoires du guerrier français qu'avec enthousiasme; il avait fait placer son buste dans le palais de l'Ermitage, et il se plaisait souvent à le saluer du nom de *grand homme*. Bonaparte avait deviné le parti qu'il pouvait tirer d'un pareil caractère, et le renvoi des prisonniers russes, sans rançon, vêtus et habillés à neuf, avait achevé de gagner le czar à la France. Cette action d'un ennemi vainqueur dut d'autant plus le toucher qu'elle contrastait avantageusement avec la conduite du gouvernement anglais, son allié, qui avait stipulé l'échange de ses prisonniers sans faire mention de l'échange des Russes. Le cabinet de Saint-James fut effrayé des progrès des nouvelles relations de la Russie avec la France; il confia ses craintes à son ambassadeur Whitworth, dont l'habileté sut mettre à profit les mécontentements d'une classe puissante, pour servir les intérêts de son gouvernement. Néanmoins l'ambassadeur fut forcé de quitter Saint-Pétersbourg avant l'explosion du complot dont il connaissait toutes les ramifications; il se réfugia à Kœnisberg, et de là continua d'en suivre l'exécution, au moyen des émissaires qu'il entretenait dans la capitale. Pendant ce temps Paul 1er poursuivait l'exécution de ses desseins contre l'Angleterre. L'embargo fut mis sur les vaisseaux de cette puissance qui se trouvaient alors dans les ports russes; la factorerie anglaise établie à Saint-Pétersbourg fut fermée par ordre de l'empereur; des préparatifs militaires furent commandés à Cronstadt, à Riga, à Revel, et tout semblait annoncer les mesures les plus hostiles. « J'ai recueilli, dit l'auteur de la brochure que nous analysons, j'ai recueilli, pendant mon séjour à Saint-Pétersbourg, des détails sur un projet soumis à Paul 1er, et qu'il avait avidement saisi : il s'agissait de faire armer trois frégates dans la partie la plus orientale de l'empire, au port Saint-Pierre et Saint-Paul, situé à l'extrémité du Kamtchatka, et parcourant alors les mers de l'Inde, de s'emparer des flottes marchandes des anglais dans ces parages. Le succès était immanquable. Cette certitude tenait à la situation géographique de la Russie, qui, étendant les ressorts de son gouvernement depuis son siége en Europe jusqu'aux contrées limitrophes de l'Asie, trouvait des communications promptes et faciles pour l'exécution d'une telle entreprise. Trois ou quatre mois suffisaient pour l'armement ou même la construction des bâtiments nécessaires, lorsqu'on sait avec quelle ponctualité Paul était obéi.

En supposant, ce qui est arrivé en effet, que les Anglais eussent été instruits de cette expédition, ils ne pouvaient parer le coup. Pour prévenir leur commerce des armements de la Russie, il leur fallait six mois, beaucoup plus peut-être. On ne parle pas de l'envoi d'une flotte pour les protéger, cela eût entraîné des délais encore plus grands. Enfin on sait, pour peu que Paul 1er eût gagné de temps, quel coup il eût porté au commerce anglais. Mais ce n'était qu'une introduction à un plan plus vaste encore; dans le même temps, cinquante mille Russes devaient traverser la Perse, et, se rendant maîtres des comptoirs de l'Angleterre, ruiner à jamais sa puissance dans l'Inde. »

La politique anglaise, attentive à toutes les démarches de Paul, ne considéra que la possibilité de ce projet, et, pour le faire échouer, il paraît qu'elle dépouilla tout scrupule dans les moyens qu'elle employa. Cet intérêt national est une forte présomption de la participation du ministère anglais aux événements de la mort de Paul 1er. L'expédition du Sund vient à l'appui de cette opinion. Les chances raisonnables de cette tentative étaient telles que, sans les machinations des Anglais, la Baltique devait être le tombeau de leur flotte; mais ceux qui avaient conçu l'entreprise avaient sans doute l'assurance qu'au moment où l'on pénétrerait dans la Baltique, la puissance qui y faisait la loi, la Russie, aurait cessé d'être redoutable! La sécurité avec laquelle ils s'engagèrent dans cette mer prouve assez l'attente d'un événement qui devait changer pour eux la face des affaires, et peut-être Nelson n'eut-il l'ordre de forcer le Sund que lorsque la chute de Paul 1er fut résolue à Londres! » La coïncidence des faits est ici fort remarquable : ce fut pendant le combat même du 2 avril que l'on apprit à Copenhague la mort de Paul 1er. Aussi le gouvernement danois eut-il grand soin de cacher cette nouvelle jusqu'après la signature de l'armistice. Il est aisé de voir que tout était préparé de longue-main pour arriver à un pareil résultat. Les mécontents moscovites formaient un parti puissant, moins par leur nombre que par l'influence qu'ils exerçaient à la cour du czar. Il ne leur manquait qu'un chef pour diriger l'exécution du plan qu'ils avaient adopté; il leur fallait une tête froidement organisée, et capable tout à la fois de l'audace la plus prononcée et de l'activité la plus soutenue. Ce chef se trouva dans la personne du comte de Pahlen, gouverneur militaire de St-Pétersbourg. Ce conjuré avait joui jusqu'alors, dans les fonctions de cette place, d'une réputation de probité austère; on se louait généralement de son administration; on vantait ses vertus; il avait les dehors les plus respectables, et le calme répandu sur ses traits inspirait la confiance. Les qualités de Pahlen assurèrent le succès de la conspiration. Le joug de l'autorité arbitraire de Paul 1er pesait sur lui comme sur tous les autres fonctionnaires de l'empire. Soumis à un maître dont la volonté était absolue, sa faveur dépendait d'un soupçon. De jour en jour elle devenait plus précaire; on lui proposa de l'affermir, et il consentit à mettre Alexandre sur le trône. Un nouveau règne, en effet, offrait un champ plus vaste à l'ambition, plus d'occasions de rendre les talents nécessaires, et faisait espérer un crédit immense auprès d'un jeune prince qu'on supposait dénué d'expérience, et qui devait se trouver très heureux de laisser régner, sous son nom, les hommes qui lui auraient placé la couronne sur la tête. Le premier soin des conjurés fut d'éloigner du czar un homme dont le dévoûment à la personne de Paul 1er aurait pu contrarier leurs desseins. C'était Rastaptchin, vice-chancelier des affaires étrangères. Ce ministre était parvenu à s'emparer d'une correspondance entre un comte Panin, et un agent des conjurés de Saint-Pétersbourg. Les pièces furent mises sous les yeux *du czar, et* celui à qui elles étaient adressées *dut venir se justifier* : il se défendit de cette imputation avec une si grande chaleur et un tel accent de vérité, que Paul ne douta point de l'innocence du fonctionnaire accusé. Pahlen obtint peu de temps après le renvoi de Rastaptchin. Il se ménagea ensuite les moyens de se justifier auprès d'Alexandre, s'il réussissait, et auprès de Paul s'il venait à échouer. Pour cela, il s'appliqua à indisposer l'empereur contre les grands-ducs Alexandre et Constantin, et ceux-ci contre leur père. Pahlen n'espérant rien cependant du caractère soumis et respectueux d'Alexandre, le peignit à Paul, déjà trop soupçonneux, comme un être dangereux, et déclara formellement qu'il ne pouvait répondre de la sûreté du czar s'il ne lui donnait sur le champ l'ordre d'arrêter Alexandre. Paul, indigné contre son fils, signe aussitôt l'arrêt. « Pahlen alors va trouver le grand-duc, et, après lui avoir représenté vivement la nécessité de prévenir les intentions de Paul, en le forçant d'abdiquer, il oppose aux refus constants d'Alexandre l'ordre qu'il venait de recevoir contre lui. Quoique atterré par la vue de cet ordre, et pressé fortement dans une circonstance aussi critique, Alexandre ne pouvait se résoudre à une démarche aussi hardie; mais cette incertitude fut interprétée par Pahlen comme une autorisation tacite et suffisante. Il allait le quitter quand Alexandre exigea de lui le serment qu'il ne serait fait aucune violence à son père, et le rendit responsable de ce qui arriverait. » Voilà quelle fut la duplicité de Pahlen, et quelle fut la conduite du grand-duc! C'est la connaissance imparfaite de cette manœuvre insidieuse qui a pu donner lieu à cette question : Alexandre a-t-il participé au meurtre de son père? « Cependant à cette époque quelques bruits ayant transpiré, quelques rapports vagues ayant été faits à l'empereur, soit par le dévoûment, soit par l'indiscrétion des initiés, il manda Pahlen et lui dit : « On en veut à ma vie... n'épargnez rien » pour vous assurer des faits; » et il termina par une sortie violente sur l'ignorance où il le croyait. Pahlen répondit : « Sire, je le savais, et pour » m'assurer des coupables, je suis moi-même de

» la conspiration. » Ces mots tranquillisèrent l'empereur, et dès lors il s'en rapporta entièrement à Pahlen. Deux jours avant l'événement, l'empereur reçut avis d'Obalianoff, procureur-général, que l'on tramait contre sa sûreté. Cette nouvelle révélation mit le comble à ses défiances, et craignant alors que Pahlen n'eût véritablement pris part au complot, il expédia un courrier à Araktcheïeff, ancien gouverneur de Saint-Pétersbourg, qui alors commandait un régiment dont il était sûr, caserné à Gatchina, à quarante werstes (10 lieues) de Saint-Pétersbourg. Il mandait à cet officier qu'il mettait en lui toute sa confiance, que *s'il différait un instant à venir, il était perdu, parce que Pahlen le trahissait.* Pahlen arrêta ce courrier, qui, tenant ses dépêches de la main de l'empereur, refusa de les lui remettre. Le gouverneur feignit de soupçonner la véracité de son langage, et, sous ce prétexte, les lui fit enlever d'autorité. Instruit de tout, Pahlen sentit le danger. De concert avec quelques hommes sur lesquels il pouvait compter plus particulièrement, il fixa le jour fatal au lendemain. Dans la matinée du jour convenu, l'empereur se promenant à cheval sur la place Sowaroff, accompagné de son favori Koutaïsoff, fut accosté par un homme de la classe inférieure du peuple qui lui présenta une lettre. Le cheval de l'empereur s'étant cabré dans ce moment, il ne put la prendre lui-même, et elle fut remise à Koutaïsoff; elle contenait de grands détails sur la conspiration; mais Koutaïsoff ayant changé de vêtements pour aller dîner chez l'empereur, oublia de la lire.

» A l'heure fixée, vers onze heures de la nuit du 22 au 23 mars (11 et 12, style russe), les conjurés, au nombre de vingt, se présentent à une porte latérale du palais Saint-Michel, donnant sur le jardin. On leur refuse l'entrée. « L'empe» reur nous a mandés, disent-ils, il y a aujourd'hui » grand conseil de guerre. » La sentinelle, trompée par la vue de plusieurs officiers-généraux, se rend à leurs instances. Tous montent en silence à l'appartement de Paul, et demeurent un moment dans la salle des gardes. Argamakoff, aide-de-camp de service, se présente seul : il dit que le feu est à la ville, qu'il vient réveiller l'empereur, et le cosaque qui gardait l'antichambre le laisse entrer. Il frappe à la porte de l'appartement, et se nomme; Paul reconnaissant sa voix, lui ouvre à l'aide d'un cordon qui répondait à son lit. Il ressort aussitôt pour introduire les conjurés : ceux-ci n'attendaient qu'un signal pour se présenter; ils entrent. Le cosaque s'aperçoit alors, mais trop tard, que les jours de l'empereur sont menacés; il veut résister : à l'instant même il tombe percé de coups. Toutefois son dévoûment avertit son maître auquel il crie : *Trahison!* L'empereur effrayé veut fuir dans un des deux cabinets qui joignent son alcôve. L'un communiquait à l'étage inférieur; l'autre, sans issue, renfermait des drapeaux pris sur l'ennemi, et les armes des officiers détenus à la forteresse. C'est dans ce dernier que son trouble le conduit. Saisissant une épée, il cherchait à gagner un escalier dérobé par l'autre cabinet quand les conjurés entrèrent. Ils vont droit à son lit. Ne l'y trouvant pas, tous s'écrient : *Il est sauvé!* Déjà ils se croyaient trahis, quand Beningson (officier anglais au service de Russie) l'aperçut blotti derrière un paravent. Paul troublé, sans vêtements, pressentit le sort qu'ils lui réservaient; mais son énergie ne l'abandonna pas. On lui parle d'abdiquer; il s'y refuse avec emportement, et reconnaissant ceux qu'il a comblés de bienfaits, il éclate en reproches si touchants que leur résolution en est ébranlée. Mais dans le moment où les conjurés se présentent chez l'empereur, au moment même où ils comptent le plus sur Pahlen, celui-ci marche au palais à la tête d'un régiment des gardes : si l'entreprise réussit, il vient pour la seconder; si elle manque, c'est son maître qu'il vient défendre.

» Cependant Platon Zouboff, l'un des conjurés, veut lire à l'empereur un acte d'abdication : Paul cherche à les toucher de nouveau; il s'adresse particulièrement à Platon, lui retrace son ingratitude et l'excès de sa témérité. « Tu n'es plus empereur, répond celui-ci, c'est Alexandre qui est notre maître » Indigné de son audace, Paul va pour le frapper; ce courage les arrête; il suspend un moment la volonté des conjurés. Beningson s'en aperçoit, et sa voix les ranime. « C'est fait de nous s'il échappe, s'écrie-t-il, c'est fait de nous! » Alors Nicolas Zouboff, grand-écuyer de Paul 1er, portant le premier la main sur son souverain, lui casse le bras droit, et entraîne par son audace l'indécision de ses complices. Le tumulte ajoute encore à cette scène d'horreur, et l'obscurité qui l'environne rend inaccessible à la pitié le cœur de ses assassins. Tous fondent sur lui. L'infortuné Paul tombe accablé. On lui prodigue l'injure, on lui crache au visage, on le traîne, on prolonge son agonie. Leur cruauté se lasse enfin : l'un d'eux lui passe au cou une écharpe et termine ainsi ses souffrances. Il expire, et ses dernières paroles sont : *Constantin! Constantin!*

» Alexandre, en apprenant la mort de son père, tombe dans un accablement profond. On lui dit que la proposition d'abdiquer avait si fort irrité l'empereur qu'il avait été soudain frappé d'apoplexie : mais il ne put se méprendre à un tel rapport. On chercha à tempérer sa douleur; mais, rejetant toute consolation, il refusa hautement le trône. Cet état fut suivi d'une convulsion violente qui dura plusieurs heures.

» Le bruit de la mort de Paul Ier se répandit en peu de temps dans la ville; le peuple se porta en foule sous les fenêtres du château, toutes les autorités de la ville se rendirent aussitôt au palais pour saluer leur nouveau souverain. Pahlen, en qualité de gouverneur de Saint-Pétersbourg, présidait la députation, et porta la parole. On vit alors les assassins du père prêter au fils serment de fidélité.

» Alexandre céda enfin aux instances réitérées de sa famille éplorée et de ses plus chers servi-

teurs, qui lui représentèrent qu'en cette circonstance il se devait tout entier à l'état. Il parut au balcon du palais, et fut salué empereur aux acclamations de tout son peuple. Mais, malgré ces témoignages et ces transports de joie, sa piété filiale lui fit regarder le jour où il montait sur le trône comme le plus pénible de sa vie. On assure que lorsque Pahlen se présenta pour complimenter le nouvel empereur, Alexandre lui dit : « Monsieur le gouverneur, quelle page dans l'histoire ! — Sire, répondit Pahlen, les autres la feront oublier. » (*Journal de l'Empire* des 1er et 2 juin 1806.)

Au moment de la mort de Paul Ier, il se forma en Russie un parti nombreux qui annonça hautement l'intention de mettre sur le trône l'impératrice Marie, mère d'Alexandre. Néanmoins aucune démarche de cette princesse ne donna lieu de croire qu'elle favorisait en secret les desseins de ses partisans. La prédilection des Russes pour le règne des femmes paraît seule avoir donné quelque consistance au parti de l'impératrice-mère. Quoi qu'il en soit, Pahlen jugea nécessaire de faire épier la conduite de la veuve de Paul Ier. Cette princesse avait fait exposer dans l'hospice des Enfans-Trouvés un tableau représentant l'empereur défunt sur son lit de mort. Le peuple parut vivement touché de la scène qui lui était retracée. Pahlen, sentant le danger de réveiller des souvenirs trop récents, fit, à ce sujet, des représentations à Alexandre. Ce dernier reconnut l'utilité de ses avis ; mais il objecta qu'il ne pouvait, sans indisposer sa mère, s'opposer aussi ouvertement à ce qu'elle avait fait. Pahlen lui dit : « Sire, faites tout pour elle, mais ne lui laissez rien faire. » Cependant le peuple continuait à se porter en foule aux Enfans-Trouvés, quand Pahlen, redoutant les suites d'une telle exposition, fit, de sa propre autorité, enlever le tableau.

A peine l'impératrice l'eut-elle appris, qu'elle fut se jeter aux pieds de l'empereur, en le conjurant de punir cet acte de témérité. Alexandre essaya vainement de la calmer. Elle lui dit que si Pahlen n'était à l'instant renvoyé, elle quittait la cour, et qu'ainsi il eût à choisir entre la veuve de Paul Ier et le complice des assassins de son père. Alexandre signa sur le champ l'ordre d'exil du gouverneur militaire de Saint-Pétersbourg.

28 (7 *germinal*). Traité de paix signé à Florence entre la France et le roi des Deux-Siciles. Ferdinand IV cède à la France Porto-Longone, la principauté de Piombino et l'île d'Elbe, ce point imperceptible de la Méditerrannée qui devint, treize ans plus tard, l'exil momentané du vainqueur de l'Europe.

1er avril (11 *germinal*). Ouverture des débats de l'affaire du 3 *nivose* devant le tribunal criminel de Paris. Les accusés sont au nombre de seize, présents, parmi lesquels se trouvent dix femmes, savoir : la femme Walon et ses deux filles, la veuve Goyon-Beaufort et ses deux filles, la femme Leguilloux, la femme Lavieuville, les demoiselles Adélaïde de Cicé et Duquesne.

Les hommes sont : Carbon dit Petit-François, Saint-Régent, Leguilloux, Beaudet, Collin et Lavieuville.

Bourgeois, Coster Saint-Victor, Edouard, Lahaye dit Saint-Hilaire, Picot-Limoëlan, Joyau, Fougé, compromis dans cette affaire, sont contumaces.

La femme Jourdan, chez laquelle a logé Saint-Régent, s'était tuée en se précipitant par la croisée de son logement, lorsqu'on y fut pour l'arrêter.

On apprend, par les dépositions des témoins, que Carbon a acheté d'un sieur Lambel, grainier, rue Meslay, le cheval et la charrette qui ont servi à transporter la machine infernale dans la rue Saint-Nicaise. Le jour de l'explosion, Carbon fut prendre la charrette qui était déposée dans une remise de la rue de Paradis ; Limoëlan, vêtu d'une blouse bleue de charretier, la conduisit alors jusqu'à la porte Saint-Denis, où deux inconnus prirent, par ordre de Limoëlan, le tonneau cerclé en fer, et l'emportèrent en s'avançant dans la rue Saint-Denis. Ils revinrent bientôt après, accompagnés de Saint-Régent, vêtu aussi d'une blouse bleue de charretier, et amenant sur une voiture à bras le même tonneau qui paraissait beaucoup plus pesant. Après la retraite des deux commissionnaires inconnus, la charrette fut conduite par Limoëlan et Saint-Régent jusqu'à la rue Montmartre, en passant par les rues Bourbon-Villeneuve et Neuve-Saint-Eustache. On prétend que la machine stationna d'abord rue de Richelieu devant l'Opéra, et qu'elle fut repoussée jusqu'à la rue Saint-Nicaise par les agents de police, chargés de faire évacuer les rues que devait traverser la voiture du premier consul en se rendant à l'Opéra. Saint-Régent, blessé par l'explosion de la machine, a été pansé par le médecin Collin, que ce seul fait a compromis dans l'accusation. Les autres accusés, excepté Carbon, sont seulement prévenus d'avoir donné asile aux principaux auteurs du complot. Le 16, après vingt-quatre heures de délibération, les jurés n'ayant pu s'accorder à l'unanimité sur toutes les questions proposées, le tribunal ordonna que la déclaration serait rendue à la majorité absolue.

Carbon et Saint-Régent ont été condamnés à mort.

Les accusés Leguilloux et sa femme, la veuve Goyon-Beaufort, le médecin Collin, Marie Duquesne et la femme Vallon ont été condamnés à trois mois d'emprisonnement pour avoir logé, sans avoir fait aucune déclaration, des étrangers à la ville de Paris.

Les deux filles Goyon, les deux filles Vallon, Boudet, Lavieuville et sa femme, et Mlle Adélaïde de Cicé, brillamment défendue par M. Bellart, ont été acquittés.

Carbon et Saint-Régent ont été exécutés le 21 avril sur la place de Grève.

On attribua d'abord ce complot au parti jacobin, ce qui motiva, dans le premier moment, le décret de déportation de cent vingt-neuf jacobins ;

on sut plus tard que si les hommes de ce parti n'avaient pas été étrangers à l'idée de cette machine, ils étaient du moins restés étrangers à l'exécution de l'attentat.

27 juin (8 *messidor*). Les Français abandonnent le Caire et ensuite Alexandrie aux Anglo-Turcs; ils évacuent l'Egypte (2 septembre) après trois ans d'occupation; il ne revient en France que quelques faibles débris de cette belle armée.

29 (10 *messidor*). Concile national tenu à Paris dans le but de rétablir la paix et l'unité dans l'église. Il n'a point de résultat. Quarante-cinq évêques assermentés déclarent que le clergé doit être soumis au gouvernement sans attendre la décision du pape; mais le cardinal Gonsalvi, alors à Paris, n'intervient point dans ce concile et ne se prononce sur aucun des points en discussion.

15 juillet (26 *messidor*). Concordat entre le pape Pie VII et le gouvernement français, signé à Paris par le cardinal Gonsalvi et ratifié le mois suivant à Rome par le souverain pontife. Le culte de la religion catholique, apostolique et romaine redevient public en France. « Toutefois, il avait fallu acheter le retour de la religion en France par un sacrifice bien douloureux au cœur paternel de Pie VII. Bonaparte voulait une nouvelle circonscription des diocèses, le droit de nomination des évêques et archevêques, et leur institution canonique par le saint-siége. Pour effectuer ces changements, il demandait impérieusement la démission des anciens titulaires. A la vérité, les anciens évêques avaient offert librement au pape Pie VI, en 1791, de renoncer à leurs siéges. Son successeur fonda sur l'héroïsme de leur dévouement l'espoir de ces démissions définitives; mais s'il eut la joie de voir le plus grand nombre des prélats abdiquer leurs siéges, il eut aussi la douleur d'apprendre que quelques-uns d'entre eux s'opposaient à l'exécution de ses vues conciliatrices. Eloigné, par devoir et par caractère, de tout moyen de rigueur, il attendit du temps et de la persuasion le remède à cette plaie du sanctuaire.» (*Vie de Pie VII*, par Henry Simon.)

24 août (6 *fructidor*). L'électeur de Bavière accède au traité de Lunéville, et renonce à ses anciennes possessions sur la rive gauche du Rhin.

(An X.) 29 septembre (7 *vendémiaire*). Traité de paix entre la France et le Portugal, signé à Badajoz par Lucien Bonaparte et M. Ribeiro-Freire, ministre portugais. Traité de Saint-Ildefonse (1er octobre), entre la France et l'Espagne: la Louisiane est rendue à la France. Le même jour, des plénipotentiaires anglais et français signent à Londres des préliminaires de paix entre la France et la Grande-Bretagne. La paix est signée à Paris entre la Russie et l'Espagne (4 octobre), et le 8, entre la France et la Russie. Le 9, la Porte signe également des préliminaires de paix. La France et la Russie garantissent la république des Sept-Iles. Nouvelle constitution de la république batave (18 octobre), modifiant celle du 1er mai 1798. Nouvelle organisation de la république helvétique. Nouvelle constitution de la république de Lucques.

Le premier consul renouvelle les traités avec la régence d'Alger (27 décembre): la France continue à payer un tribut à ce chef de pirates.

1802 (An X).

3 janvier (13 *Nivose*). Louis Bonaparte épouse Hortense-Eugénie de Beauharnais, fille de Joséphine Tascher de la Pagerie, épouse du premier consul.

26 (6 *pluviose*). La consulta cisalpine, réunie à Lyon par le premier consul, déclare Napoléon Bonaparte président de la *république italienne*. C'est la république cisalpine qu'on venait de réorganiser.

3 février (14 *pluviose*). Débarquement du général Leclerc dans l'île de Saint-Domingue. L'armée expéditionnaire était de trente mille hommes. Elle obtint d'abord des succès, et les noirs furent traités avec la dernière barbarie; mais la rigueur du climat les vengea. Ils sont restés maîtres du pays, et ont exercé d'horribles représailles.

27 mars (6 *germinal*). Traité de paix signé à Amiens entre la France, l'Angleterre, l'Espagne et la République Batave. Depuis quelque temps, Joseph Bonaparte et lord Cornwallis préparaient dans la ville d'Amiens les stipulations qui devaient, disait-on, assurer la pacification générale de l'Europe. La réunion de Joseph d'Azara, plénipotentiaire espagnol, et de Joseph Schimmel-Penning, ministre hollandais, hâte cette conclusion. Le traité est à peu près conforme aux préliminaires signés à Londres, le 1er octobre de l'année précédente. La Grande-Bretagne restitue ses conquêtes, à l'exception de l'île de la Trinité, des possessions hollandaises et de l'île de Ceylan qui lui sont cédées. La république des Sept-Iles est reconnue par les parties contractantes. On convient de la restitution de l'île de Malte à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem; mais cette clause n'a jamais été exécutée. Ce traité, qui aurait pu rendre le calme aux nations européennes, après de si longues commotions, fut de courte durée: la mauvaise foi du ministère anglais et l'ambition de Bonaparte en ont hâté la rupture.

18 avril (28 *germinal*). Le concordat fait avec le saint-siége, le 15 juillet précédent, est proclamé solennellement en France. Les consuls vont le présenter au corps-législatif, et, après l'y avoir fait sanctionner, ils se rendent en grande pompe à Notre-Dame pour remercier Dieu du rétablissement de la religion en France.

« L'appareil imposant que le gouvernement français déploya dans cette circonstance; la récente publication d'une paix long-temps attendue; la joie des chrétiens qui saisissaient l'espoir de voir refleurir la religion de Jésus-Christ; la présence des trois consuls, celle des prélats qui avaient coopéré à la restauration de l'Eglise; le concours de toutes les autorités civiles et militaires de la capitale; les acclamations de l'allégresse publique; enfin jusqu'au luxe du cortége que semblaient avoir banni pour jamais les dé-

goûtantes saturnales des cérémonies révolutionnaires, tout se réunit pour donner à cette solennité religieuse un éclat et un intérêt qui réjouissaient tous les cœurs et faisaient concevoir les plus douces espérances. » (*Vie de Pie VII*, pag. 39.)

Le lendemain, le cardinal Caprara, légat *à latere*, donne un indult pour la célébration des dimanches et des fêtes. Les fêtes conservées sont: 1° La Nativité de Jésus-Christ; 2° l'Ascension; 3° l'Assomption, et 4° la Toussaint.

26 avril (6 *floréal*). Sénatus-consulte qui accorde amnistie pleine et entière à tous les émigrés qui rentreront en France avant le 1er vendémiaire an XI (23 septembre 1802).

7 mai (17 *floréal*). Occupation de la Guadeloupe par une armée française, sous les ordres du général Richepanse. Elle soumet les nègres rebelles. Le lendemain Toussaint-Louverture se rend au général Leclerc, qui l'envoie en France. Arrivé à Paris, le 7 août, escorté par un détachement de dragons, il est d'abord enfermé au Temple, puis transféré au fort de Joux, près de Besançon, où il mourut en 1803. On a dit que sa fin avait été hâtée par le poison; mais il est plus probable que cet homme, doué d'une grande énergie, n'a pu résister à la température glaciale des affreux cachots où il était plongé. Toussaint-Louverture était rusé, hypocrite, orgueilleux et cruel. Dans les lettres qu'il écrivait à Bonaparte, il avait l'habitude de mettre pour suscription: *Le premier homme des noirs au premier homme des blancs*.

Tant d'améliorations, opérées en si peu de temps, avaient rendu le rôle de Bonaparte très brillant en Europe. A ce titre, il se croit en droit de demander à la France la prolongation de sa puissance. Il voulait une magistrature perpétuelle; mais le Sénat, soit qu'il ait eu le projet d'arrêter ses prétentions, soit qu'il ait espéré de satisfaire son ambition, ne lui accorde qu'un nouveau consulat de dix ans, après l'expiration des dix premières années. Bonaparte rejette avec dédain cet équivoque hommage, affectant de ne vouloir rien tenir que de la volonté du peuple français.

Voici la lettre qu'il écrivit à ce sujet au Sénat:

« Sénateurs, la preuve honorable d'estime consignée dans votre délibération du 18, sera toujours gravée dans mon cœur.

» Le suffrage du peuple m'a investi de la suprême magistrature; je ne me croirais pas assuré de sa confiance, si l'acte qui m'y retiendrait n'était encore sanctionné par son suffrage.

» Dans les trois années qui viennent de s'écouler, la fortune a souri à la République; mais la fortune est inconstante, et combien d'hommes, qu'elle avait comblés de ses faveurs, ont vécu trop de quelques années! L'intérêt de ma gloire et celui de mon bonheur sembleraient avoir marqué le terme de ma vie politique au moment où la paix du monde est proclamée. Mais la gloire et le bonheur du citoyen doivent se taire quand l'intérêt de l'état et la bienveillance publique l'appellent.

» Vous jugez que je dois au peuple un nouveau sacrifice; je le ferai si le vœu du peuple me commande ce que votre suffrage autorise.

» BONAPARTE. »

Le 10 mai, Cambacérès et Lebrun proposent au Corps-Législatif de consulter la nation sur cette question: *Bonaparte sera-t-il consul à vie?* Des registres sont ouverts à cet effet dans toutes les communes de France. « On donnait, dit un historien, pour motif de cette mesure, la guerre prête à se rallumer entre la France et l'Angleterre. N'était-il pas, disait-on, de l'intérêt de tous les Français que le guerrier chargé de conduire ces hostilités fût assuré de jouir du fruit de ses travaux? » L'enthousiasme que la gloire de Bonaparte inspirait, et la haine si naturelle que faisait naître le machiavélisme du gouvernement anglais, procurèrent trois millions cinq cent mille votes affirmatifs à la proposition du consulat à vie.

19 mai (29 *floréal*). Création de la Légion-d'Honneur. Cet ordre est destiné à récompenser les services militaires et civils: il a été composé primitivement d'un grand conseil d'administration et de seize cohortes, remplacés plus tard par un grand-chancelier. Il y a des *grands-officiers*, des *commandants*, des *officiers* et des *chevaliers*. Leur nombre est indéterminé. En 1814, l'effigie de Napoléon a été remplacée, sur la décoration de cet ordre, par celle d'Henry IV, qu'elle porte encore aujourd'hui. La création de la Légion-d'Honneur est une des plus belles institutions de la France; elle aurait pu arriver pure et glorieuse dans la postérité, si les obsessions de la faveur et les importunités de l'intrigue n'en avaient trop souvent dénaturé la noble destination.

4 juin (15 *prairial*). Charles-Emmanuel IV, roi de Sardaigne, abdique la couronne en faveur de son frère le duc d'Aoste, qui règne sous le nom de Victor-Emmanuel V.

12 (23 *prairial*). La police défend, au théâtre de la rue de Chartres, les représentations de l'*Ancien Caveau*, joli vaudeville de MM. Ségur jeune et Philippon de la Madeleine, dans lequel se trouvent le récit de la première représentation de la *Partie de Chasse*, et un couplet en l'honneur du vainqueur d'Ivry, sur l'air: *Vive Henry IV*. Ce vaudeville avait obtenu un succès d'enthousiasme. « Une ivresse bien différente de celle des convives du Caveau, dit le *Journal des Débats*, s'est emparée de tous les esprits lorsqu'on a entendu Préville chanter le nom d'Henry IV. »

25 (6 *messidor*). Traité de Paris entre la France et la Porte-Ottomane. La libre navigation de la mer Noire est assurée au pavillon français. Nouvelle organisation de la république ligurienne.

2 août (14 *thermidor*). Le Sénat Conservateur proclame Bonaparte consul à vie de la République Française. Le sénatus-consulte qui investit Bonaparte des fonctions inamovibles de premier consul est une nouvelle constitution. Outre les changements que cet acte opère dans la formation et le mode d'élection des colléges électoraux, on

remarque les dispositions suivantes : le nombre des membres du sénat est fixé à 120 ; celui des conseillers d'état à 50 ; le tribunat est réduit à 50 membres, au lieu de 100 ; Bonaparte a le droit de faire grâce, et celui de nommer son successeur.

15 (27 *thermidor*). L'abbé Fesch, oncle du premier consul, né à Ajaccio le 3 janvier 1763, est sacré archevêque de Lyon par le cardinal légat. Il était encore au séminaire d'Aix à l'époque de la révolution. « Agé alors de vingt-six ans, il fut employé dans les vivres comme garde-magasin, et s'y montra en fougueux partisan de la révolution. » (*Biographie moderne.*) Le pape Pie VII l'a créé cardinal en janvier 1803.

La France cède à la république helvétique le Fricktal, qui est incorporé au canton d'Argovie. Le Valais, où des troubles ont éclaté dès le mois de mai précédent, se donne une constitution et forme une république particulière. Le Piémont, divisé en six départements (Doire, Sésia, Pô, Stura, Tanaro et Marengo), est réuni à la France.

(An XI.) 9 octobre (17 *vendémiaire*). Mort de don Ferdinand, infant d'Espagne, dernier duc de Parme et de Plaisance. Une armée française occupe aussitôt les états du prince défunt, et ce pays est réuni à la France en vertu de la convention du 21 mars 1801. Les Français, qui avaient évacué la Suisse au mois d'août, y rentrent le 21 octobre, par suite de dissensions qui surgissent dans le pays. Les troubles avaient forcé le gouvernement helvétique de quitter Berne et de se retirer à Lausanne.

2 novembre (11 *brumaire*). Le général Leclerc meurt à Saint-Domingue, victime de l'épidémie qui moissonne un grand nombre de Français. Pauline Bonaparte, veuve du général, revient en France avec la dépouille mortelle de son mari. M. de Rochambeau succède au général Leclerc dans le commandement de l'armée de Saint-Domingue, et reste dans cette île jusqu'au 30 novembre 1803.

C'est dans le cours de cette année que Bonaparte, voulant joindre une apparente légitimité à la suprême magistrature dont il s'était fait investir, proposa à Louis XVIII de renoncer au trône de ses ancêtres. Il lui offrait, en échange, un établissement en Italie et un traitement considérable payé par la France. La réponse du chef de la maison de Bourbon est un document historique qui mérite d'être conservé. La voici :

LETTRE DE LOUIS XVIII.

« Je ne confonds pas M. Bonaparte avec ceux qui l'ont précédé ; j'estime sa valeur, ses talents militaires ; je lui sais gré de quelques actes d'administration ; car le bien que l'on fera à mon peuple me sera toujours cher. Mais il se trompe s'il croit m'engager à renoncer à mes droits ; loin de là, il les établirait lui-même, s'ils pouvaient être litigieux, par la démarche qu'il fait en ce moment. J'ignore les desseins de Dieu sur moi et sur mon peuple ; mais je connais les obligations qu'il m'a imposées. Chrétien, j'en remplirai les devoirs jusqu'à mon dernier soupir ; fils de saint Louis, je saurai comme lui me respecter jusque dans les fers ; successeur de François Ier, je veux toujours pouvoir dire avec lui : *Tout est perdu, fors l'honneur.*

Mittau, 1802. Louis.

Cette singulière négociation fut conduite sous la médiation du roi de Prusse, qui se prêta dans cette occasion, avec une grande complaisance, aux désirs du premier consul. S. M. prussienne chargea M. de Mayer, président de la ville de Varsovie, d'appuyer dans cette mission l'agent de Bonaparte. La réponse de Louis XVIII ne satisfit pas le premier consul, qui voulut essayer une nouvelle tentative par la menace. M. de Mayer et l'agent de Bonaparte se présentèrent de nouveau devant S. M. ; et M. de Mayer lui fit comprendre que son refus pourrait avoir de grands inconvéniens pour sa position. Louis XVIII répondit avec indignation : « De quels dangers me menace-t-on ? exigera-t-on » du roi de Prusse de me renvoyer ? Dans ce cas » je plaindrais ce prince, et je sortirais de ses » états. Je ne crains pas la misère ; s'il le faut, » je mangerai du pain noir avec mes enfants et » mes fidèles serviteurs ; mais ne vous y trompez » pas, je n'en serai jamais réduit là ; je ne tendrai » jamais la main au gouvernement de l'usurpateur, » je m'adresserai à mes fidèles sujets et je serai » bientôt plus riche que je ne le suis. » Louis XVIII chargea l'agent de Bonaparte de lui rapporter cette réponse verbale, comme l'expression de son inébranlable résolution.

1803 (An XI).

La guerre recommence, cette année, entre la France et l'Angleterre. La possession de l'île de Malte est le prétexte des hostilités. Une note avait été remise au ministre Talleyrand, par laquelle le roi d'Angleterre offrait de remettre Malte dans dix ans, après avoir fortifié l'île de Lampedosa comme poste militaire, et à condition que les Français évacueraient sur-le-champ la Hollande et la Suisse, et donneraient au roi de Sardaigne un dédommagement convenable en Italie. Ces conditions, qui n'avaient pas même été abordées dans le congrès d'Amiens, ne laissent aucun doute sur les intentions du cabinet anglais. Le gouvernement français répond à ces propositions en demandant l'exécution pure et simple du traité d'Amiens. D'un autre côté, par une convention du 2 juin 1802, garantie par les grandes puissances, et même par l'Angleterre, le pape devait nommer le grand-maître auquel l'île de Malte serait remise. Pie VII investit de cette dignité (9 février) le bailli de Thomazi, noble napolitain, qui se dispose à faire tous les actes nécessaires pour obtenir la délivrance de cette antique résidence de l'ordre. Il charge le commandeur de Bussi de prendre possession de Malte ; mais les Anglais refusent d'évacuer l'île. Leur ambassadeur à Paris, lord Withwort, quitte alors la France et retourne à Londres. Vainement la Russie offre sa médiation dans ce débat ; le gouvernement anglais veut la guerre ! Sa marine se composait alors de cent vingt-sept

vaisseaux de ligne et de cent quarante-quatre frégates. Avec cette force colossale, il se flatte d'anéantir encore une fois la marine française. Mais le premier consul trouve le moyen de porter quelques rudes coups à ces éternels ennemis de la France : les hostilités sont reprises le 16 mai ; dix jours après, le général Mortier entre dans l'électorat de Hanovre, et fait mettre bas les armes à dix-huit mille Hanovriens commandés par le général Walmoden. La prise du Hanovre interdit aux vaisseaux anglais l'entrée du Weser et de l'Elbe ; les ports de France, de Hollande et d'Espagne leur sont fermés ; les marchandises anglaises sont prohibées en France, et tous les sujets de la Grande-Bretagne qui se trouvent sur le territoire de la république sont mis en état d'arrestation, et réunis à Verdun dans un dépôt. Ce fut un des actes d'autorité les plus énormes de Bonaparte, et qui indigna le plus le gouvernement anglais contre lui. On ne respecta pas même la liberté de lord Elgin, qui traversait la France en se rendant à Londres de retour de son ambassade de Constantinople, et qui ne s'était arrêté à Paris que sous la garantie de M. de Talleyrand. En même temps, une armée de deux cent mille hommes couvre les côtes de France ; des vaisseaux se construisent dans tous les ports. On annonce hautement le projet d'une descente en Angleterre : des barques canonnières, des bateaux plats, des prames, des péniches et d'autres bâtiments de transport, au nombre de plus de dix mille, sortent des rivières et se dirigent vers le port de Boulogne, où doit se faire le rassemblement de la flottille. On se moque d'abord en Angleterre de ces préparatifs ; mais plus tard ils répandent un effroi général. On sait que les vaisseaux de ligne ne sauraient, par un mauvais temps, stationner dans le canal de la Manche ; dès lors on se persuade à Londres que les Français peuvent profiter d'une nuit obscure, et jeter une armée sur les côtes d'Angleterre. Des signaux sont établis depuis Douvres jusqu'à Londres, au moyen desquels cinquante mille hommes peuvent être rassemblés en peu de temps sur le même point ; tous les chevaux sont mis à la disposition du gouvernement ; on ordonne des levées en masse ; des écluses sont mêmes construites dans le comté d'Essex, pour l'inonder en cas de besoin. Ces précautions du gouvernement anglais ne font qu'ajouter aux craintes déjà répandues : les riches habitants du littoral se retirent dans l'intérieur des terres, et emportent leurs effets les plus précieux. Il paraît même qu'il fut question alors d'élever des fortifications autour de Londres. Mais William Pitt parvint à reformer une coalition européenne contre la France ; et cette œuvre diplomatique a plus fait pour la sécurité de *John Bull* que toutes les dispositions stratégiques de son gouvernement.

4 janvier (14 *nivose*). Création des sénatoreries. Il doit y en avoir une par arrondissement de cour d'appel. Décret du 24 janvier qui divise en quatre classes les membres de l'Institut.

19 février (29 *pluviose*). Le gouvernement français intervient dans les conditions d'une nouvelle constitution pour la Suisse. La république, divisée en dix-neuf cantons, est administrée par un landamann nommé annuellement.

30 avril (10 *floréal*). La France cède la Louisiane aux Etats-Unis d'Amérique, moyennant une indemnité.

27 mai (7 *prairial*). Mort de Louis Ier, roi d'Etrurie, à l'âge de trente-un ans. Son fils, Charles-Louis, âgé de quatre ans, lui succède sous la tutelle de sa mère.

19 septembre (2e *jour complémentaire*). Les Anglais s'emparent des établissements hollandais de Surinam, de Demérari et d'Essequebo, dans la Guiane.

(An XII.) 30 novembre (8 *frimaire*). La France, l'Espagne et le Portugal signent une convention de neutralité pendant cette guerre qui doit de nouveau embraser l'Europe.

Dessalines, ancien lieutenant de Toussaint-Louverture, s'était mis à la tête des noirs après la déportation en France de son général ; il oblige les Français à abandonner Saint-Domingue (30 novembre). Le départ de l'expédition est le signal des plus grandes atrocités. Dessalines déclare « qu'il ne distingue ses amis et ses ennemis qu'à la couleur. » En effet, les *blancs* et les *mulâtres* sont en butte à ses fureurs ; le Cap est de nouveau inondé de sang, et les champs couverts de carnage. Il fait reprendre à l'île son ancien nom d'*Haïti*.

1804 (An XII)

15 février (25 *pluviose*). Arrestation du général Moreau. Le gouvernement fait publier qu'il a découvert une vaste conspiration contre les jours du premier consul ; des hommes appartenant aux opinions les plus opposées sont signalés comme ayant ourdi ce complot, et cette circonstance ne cause pas moins d'étonnement que les noms de plusieurs personnages qu'on assure être cachés dans Paris. « Dans cette affaire, couverte encore de l'ombre des mystères de la police, dit un historien, il y a lieu de croire qu'à des complots réels le gouvernement avait mêlé ses propres intrigues, et qu'il avait cherché à envelopper dans leurs propres piéges beaucoup de gens qu'il avait lieu de redouter. » Ce fut, au reste, un spectacle tout-à-fait singulier, et bien fait pour montrer à quel point on bravait alors l'opinion, que de voir poursuivre des Français comme coupables d'avoir tenté de rétablir la royauté en France, au moment même où Bonaparte se disposait à placer sur son front la couronne impériale. Après des recherches extraordinaires, Pichegru, livré, dit-on, par une personne chez laquelle il s'était réfugié, est arrêté rue de Chabannais et conduit au Temple. Georges Cadoudal, débarqué depuis quelques mois sur la falaise de Béville, est également arrêté près du Luxembourg, par des agents de police. Il en renversa deux à ses pieds de deux coups de pistolet, et, sautant à bas de son ca-

briolet, il voulut s'échapper; mais la foule obstruant les rues du carrefour de Bussy, il fut saisi par un garçon boucher, conduit à la préfecture et de là au Temple. Ces deux captures donnent lieu à un grand nombre d'arrestations à Paris et dans les départements.

21 mars (30 *ventose*). Le duc d'Enghien, Louis-Antoine-Henri de Bourbon, petit-fils du prince de Condé, est enlevé dans la nuit du 15 au 16 mars, du château d'Ettenheim (territoire de Bade), par un détachement de cavalerie commandé par un général français. Conduit à Strasbourg, il est immédiatement transféré au château de Vincennes, où une commission militaire, présidée par le général Hullin, le condamne à mort, comme embaucheur, et le fait fusiller, dans les fossés du château, pendant la nuit du 20 au 21 mars. L'odieuse exécution de ce prince, devenu étranger depuis plusieurs années à tous les événemens de la politique, a été un crime inutile; aussi tous les partis l'ont-ils reprochée à Bonaparte, qui en a constamment rejeté la honte sur l'un de ses plus serviles agents. Fouché dit à ce sujet un mot effrayant de cynisme politique: *C'est pis qu'un crime, c'est une faute.* «Le duc d'Enghien, disait Napoléon à Ste-Hélène, était depuis quelque temps à trois lieues du Rhin, dans les états de Bade: si j'eusse connu plus tôt ce voisinage et son importance, je ne l'eusse pas souffert, et cet ombrage de ma part, à l'événement, lui eût sauvé la vie. Talleyrand a été l'instrument principal et la cause active de la mort de ce prince.» (*Las-Cases, Montholon* et *O'Meara*.) Les qualités du duc d'Enghien étaient bien faites pour ajouter aux regrets de sa fin déplorable. Nous n'en citerons qu'un exemple: «Un jour, après une affaire dans laquelle l'armée de Condé avait eu un engagement avec les troupes de la Convention, il rencontra un hussard républicain blessé; il le fit relever et mettre dans son propre lit; puis il donna ordre à son chirurgien de lui prodiguer tous ses soins, et le fit reconduire aux avant-postes français après sa guérison. (*Biogr. mod.*) Le duc d'Enghien était né à Chantilly en 1772.

5 avril (15 *germinal*). Le général Pichegru est trouvé étranglé dans sa prison du Temple. Cet événement inattendu donne lieu aux plus graves accusations. MM. Las-Cases et O'Meara nous ont fait connaître la réponse que Bonaparte a cru devoir faire à ces sinistres rumeurs: «Pichegru, disait-il, était d'un talent peu ordinaire, et infiniment supérieur à celui de Moreau. Quant à l'inculpation de l'avoir fait mourir, il serait honteux pour moi de m'en défendre. Que pouvais-je y gagner? Un homme de mon caractère n'agit pas sans de grands motifs. Pichegru se vit dans une situation sans ressources: son âme forte ne put envisager l'infamie du supplice; il désespéra de ma clémence, ou la dédaigna, et il se donna la mort.» Le corps de Pichegru est porté au palais de justice et exposé dans la salle des Pas-Perdus, pendant deux jours, avec l'instrument de sa mort à son cou; il fut ensuite enterré pendant la nuit.

Le corps-législatif adopte successivement les trois livres du Code civil préparés par une commission de conseillers-d'état et de jurisconsultes. Il est proclamé loi de l'état, et publié en deux mille deux cent quatre-vingt-un articles, sous le titre de *Code Napoléon*.

20 avril (3 *germinal*). Le tribun Curée (depuis comte de Labédissière) propose au Tribunat de créer Napoléon Bonaparte *empereur des Français*. Cette proposition, énergiquement combattue par Carnot, est adoptée et transmise au sénat conservateur.

18 mai (28 *floréal*). Sénatus-consulte organique qui confère à Napoléon Bonaparte le titre d'empereur, sous le nom de *Napoléon* Ier. Ainsi finit cette république pour l'établissement de laquelle tant de sang avait coulé! Son nom se trouvait encore dans le préambule de la nouvelle constitution; mais tous les attributs de la monarchie firent successivement oublier ce qui restait encore des institutions républicaines dans la loi fondamentale de l'état. On vit reparaître les titres, les armoiries, les décorations: la dignité de *maréchal d'empire* fut conférée aux plus illustres généraux de l'armée française. L'aigle d'un autre César surmonta les drapeaux de nos braves cohortes, et l'effigie du nouveau souverain fut ajoutée à la légende: «*Honneur* et *Patrie*» qui décorait l'étoile de la Légion-d'Honneur. Cependant il est remarquable que les premières monnaies frappées à cette époque portent sur le type: *Napoléon Empereur*, et sur le revers, *République Française*. Ces pièces sont devenues fort rares.

Décret impérial qui nomme:

Louis Bonaparte, *connétable*;

Cambacérès, *archi-chancelier de l'empire*;

Lebrun, *archi-trésorier*.

Sont nommés *maréchaux de l'empire*:

Les généraux Berthier, Murat, Moncey, Jourdan, Masséna, Augereau, Bernadotte, Soult, Brune, Lannes, Mortier, Ney, Davoust et Bessières. Le même titre de *maréchal de l'empire* est donné aux sénateurs Kellermann, Lefebvre, Pérignon et Serrurier.

CONSULS.

Bonaparte (Napoléon), consul provisoire le 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), nommé premier consul, pour dix ans, par l'article 39 de la constitution de l'an VIII ; obtient du sénat, le 18 floréal an X (8 mai 1802), une prolongation de dix ans après l'expiration des dix premières années de son consulat : nommé consul à vie par un sénatus-consulte, organique de la constitution du 16 thermidor an X (4 août 1802) : mort en 1821

Siéyès (Emmanuel), consul provisoire le 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), a quitté ces fonctions après l'acceptation, par le peuple, de la constitution de l'an VIII (19 février 1800) ; mort en 1836

Roger-Ducos, consul provisoire le 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), a quitté ces fonctions le 19 février 1800 ; mort en 1816

Cambacérès (J.-J.-Regis de), nommé second consul pour dix ans par la constitution de l'an VIII ; a occupé cette place depuis le 19 février 1800 jusqu'à la création de l'empire français (18 mai 1804) ; mort en 1824

Lebrun (Charles-Franç.), nommé troisième consul, pour cinq ans, par la constitution de l'an VIII, a occupé cette place depuis le 19 février 1800 jusqu'à la création de l'empire français (18 mai 1804).

GUERRIERS.

(Nous avons réuni dans cette liste les généraux qui ont servi sous le Directoire et sous le Consulat. On verra, par la date de leur mort, ceux qui n'appartiennent qu'à cette 1re époque.)

Aboville.	1819
Andréossy	
Anselme.	
Aubert Dubayet.	1800
Augereau (dep. maré.)	1816
Baraguay-d'Hilliers.	1812
Barbon.	
Bastoul.	1797
Beaupuy.	1796
Béguinot.	1808
Béliard.	
Belair.	1802
Bernadotte (depuis maréchal et roi de Suède).	
Berruyer.	1804
Berthier (Alexandre).	1815
Berthier (Léopold).	1807
Berthier (César).	1819
Bessières (dep. maréc.)	1813
Beurnonville.	1821
Bicquilley.	1809
Blanquet-Duchayla.	
Boisgérard.	
Bollemont.	
Bompart.	
Bon.	1799
Bonaparte (Napoléon).	1821
Bonnard.	
Bonnaud.	
Boudet.	1809
Bougainville.	1811
Bourmont (dep. maréchal).	
Bourcier.	
Broglie (maréchal de).	1804
Brueys.	1798
Bruix.	1804
Brune (dep. maréch.)	1815
Caffarelly.	
Canclaux.	1817
Carteaux.	1812
Casa Bianca.	
Cervoni.	1807
Carra Saint-Cyr.	
Chabran.	
Chalbos.	1803
Chambarlhac.	
Championnet.	1799
Chasseloup-Laubat.	
Chateau.	1814
Cherin.	1799
Christophe (roi d'Haïti).	1807
Clarke (dep. maréch.).	1818
Clausel (dep. maréchal).	
Colaud.	
Dagobert.	1794
Dallemagne.	1813
Dampierre.	1793
Damas (Roger de).	
Damas (Charles de).	
Damas-Cruz.	
Danican.	
Darçon.	1800
Davoust (dep. maréc.).	1823
Debelle.	1802
Decaen.	
Decrès.	1820
Deflers.	1794
Dejean.	
Delâtre.	1794
Delmas.	
Dembarère.	1828
Desaix.	1800

MINISTRES.

PREMIER MINISTÈRE.

Rainhard, ministre des relations extérieures.
Cambacérès, ministre de la justice.
Bourdon, ministre de la marine.
Foucher (de Nantes), ministre de la police.
Berthier, ministre de la guerre.
Gaudin, ministre des finances.
Laplace, ministre de l'intérieur.
Maret, secrétaire-général du consulat.
Lagarde, secrétaire-général adjoint.

—

Talleyrand-Périgord remplace, le 1er frimaire an VIII (22 novembre 1799), M. Rainhard au ministère des relations extérieures.

Forfait (Pierre-Alex.-Laurent) remplace, le même jour, Bourdon au ministère de la marine ; mort en 1807

Lucien Bonaparte, remplace le sieur Laplace au ministère de l'intérieur, le 4 nivose an VIII (25 décembre 1799).

Abrial remplace, le même jour, Cambacérès au ministère de la justice.

Carnot remplace le général Berthier au ministère de la guerre, le 12 germinal an VIII (2 avril 1800) ; il se retire quelque temps après. Berthier reprend le portefeuille de la guerre.

Decrès remplace Forfait au ministère de la marine, le 11 vendémiaire an X (3 octobre 1801).

Chaptal, ministre de l'intérieur en 1800 ; se retire en 1804, à la suite d'une altercation avec Bonaparte. M. de Champagny lui succède.

Barbé-Marbois, ministre du trésor public en 1801, a rempli ces fonctions jusqu'en 1806.

Portalis, conseiller d'état chargé des cultes, obtient le titre de ministre le 10 juillet 1804, et en remplit les fonctions jusqu'en 1807.

Regnier, sous le titre de grand-juge, réunit, le 15 septembre 1802, les deux ministères de la justice et de la police générale. Le 10 juillet 1804, Fouché reprend ce dernier département, qui est distrait des attributions du grand-juge.

PRINCES CONTEMPORAINS.

Papes.

Pie VII (Chiaramonte), élu à Venise le 14 mars 1800 ; mort à Rome le 20 août 1823

Maison ottomane.

Sélim III, déposé en 1807 ; mort en 1808

Allemagne.

François II, empereur d'Allemagne, roi de Hongrie et de Bohême : mort en 1835

Russie.

Paul Ier, assassiné le 12 mars 1801

Alexandre Ier, mort le 1er décembre 1825

Angleterre.

Georges III, déclaré incapable de gouverner par un bill du parlement en 1810 : mort le 29 janvier 1820

Georges-Frédéric-Auguste, prince de Galles (depuis Georges IV), régent du royaume.

Espagne.

Charles IV abdique en 1808 ; mort en 1819

Portugal.

Marie-Françoise-Elisabeth, veuve de Pierre III ; morte en 1816

Jean-Marie-Joseph-Louis, prince du Brésil, régent de Portugal (depuis Jean VI).

Danemarck.

Christiern VII ; mort le 13 mars 1808

Prusse.

Frédéric-Guillaume III.

Suède.

Gustave-Adolphe abdique en 1809

Deux-Siciles.

Ferdinand IV ; mort en février 1825

Piémont.

Charles-Emmanuel IV abdique en faveur de son frère Victor-Emmanuel, le 4 juin 1802

Étrurie.

Louis Ier, prince de Parme, roi d'Etrurie le 4 août 1801 : mort en 1803

Électeur de Saxe.

Frédéric-Auguste IV, roi de Saxe en 1806 ; mort le 5 mai 1827

Électeur de Bavière.

Maximilien-Joseph, roi de Bavière en 1806 ; mort le 13 octobre 1825

Duc de Wurtemberg.

Frédéric-Guillaume-Charles, roi de Wurtemberg en 1806 ; mort le 30 octobre 1816

AMBASSADEURS.

Rainhard, auprès de la république helvétique.
Beurnonville, en Prusse.
Alquier, à Madrid.
Lannes, à Lisbonne.
Sémonville, à La Haye.
Lavalette, à Dresde.
De la Rochefoucauld, à Dresde.
Grouvelle, en Danemark.
Dejean, auprès de la république ligurienne.
Champagny, à Vienne.
Petiet, auprès de la république cisalpine.
Saint-Cyr, à Madrid.
Jourdan, à Turin.
Bourgoing, en Danemark.
Moreau de Saint-Méry, à Parme.
Aubert Dubayet, à Constantinople.
Lacombe Saint-Michel, à Naples.
Turreau de Linières, aux Etats-Unis.
Lucien Bonaparte, en Espagne.
Brune, à Constantinople.
Andréossy, à Londres.
Otto, aux Etats-Unis.
Vial, à Malte.
Beurnonville, en Espagne.
Laforest, en Prusse.
Otto, en Bavière.
De Chateaubriand, en Valais.
Clarke, à Florence.

GUERRIERS.

Desfourneaux.
Despinois.
Dessalines. 1805
Dessein.
Dessoles.
Destaing. 1802
Dillon. 1794
Dombrouski.
Dommartin. 1799
Dufour.
Dugommier. 1794
Dugua. 1802
Duhesme. 1815
Dulauloy.
Dumas (Alexandre).
Dumas (Mathieu).
Dumerbion. 1795
Dumouriez. 1823
Dumay.
Duphot. 1797
Dupont de l'Etang.
Dupont de Chaumont.
Dupuy. 1798
Duranteau.
Duroc. 1813
Eblé. 1813
Ernouf.
Ferino. 1816
Ferrand. 1808
Ferrand de la Caussade. 1805
Fregeville. 1806
Friant.
Gantheaume. 1818
Gardanne. 1807
Gaultier.
Gazan.
Gentily. 1797
Gillot. 1813
Gouvion-Saint-Cyr (depuis maréchal). 1830
Grenier.
Grouchy.
Gudin. 1812
Guieux.
Guidal. 1812
Hardy. 1802
Harville. 1815
Hatry. 1802
Haultpoult. 1802
Havré (duc d').
Hédouville.
Hoche. 1797
Hullin.
Humbert.
Jacob. 1796
Jablonowski. 1802
Jacopin.
Jean-François.
Joubert. 1799
Jourdan (dep. maréchal).
Junot. 1813
Kellermann (depuis maréchal). 1820
Kellermann fils. 1835
Kerguelin. 1804
Kilmaine. 1799
Kléber. 1800
Klein.
Kreig. 1803
Laborde (de).
Lacrosse.
Lacombe-Saint-Michel. 1809
Lafayette. 1835
Lagrange.
Lahage (comte de). 1800
Labarpe des Utins. 1796
Lahorie. 1812

MAGISTRATS.

TRIBUNAL DE CASSATION.

Audier-Massillon (des Bouches-du-Rhône).
Aumont (Ille-et-Vilaine).
Babille (Seine).
Bailly (des Ardennes).
Barris (du Gers).
Bayard (de la Seine).
Bazire (de la Seine-Infér.).
Borel (de l'Oise).
Boyer (de la Haute-Garonne).
Brillat-Savarin (de l'Ain).
Buhan (de la Gironde).
Busschop (de la Lys).
Cassagne (des Basses-Pyrénées).
Châles (de Maine-et-Loire).
Cochard (Haute-Saône).
Coffinhal (du Cantal).
Delacoste (Charente-Inférieure).
Desfougères (de l'Indre).
Doutrepont (de la Dyle).
Dutocq (de l'Eure).
Gandon (d'Ille-et-Vilaine).
Genevois (de l'Isère).
Goupil-Préfeln père (de l'Orne).
Henrion-de-Pansey (de la Haute-Marne).
Lacheze (de la Corrèze).
Legrain (de Sambre-et-Meuse).
Liborel (du Pas-de-Calais).
Liger (du Loiret).
Malleville (de la Dordogne).
Minier (de la Seine).
Muraire (du Var).
Oudart (de la Marne).
Oudot (de la Côte-d'Or).
Pajon (de Loir-et-Cher).
Porriquet (de l'Orne).
Rateau (de Seine-et-Marne).
Riols (de l'Aveyron).
Rousseau (de la Sarthe).
Ruperon (des Côtes-du-Nord).
Schwendt (du Bas-Rhin).
Sieyes aîné (du Var).
Target (de la Seine).
Tronchet (de la Seine).
Vallée (de la Meuse).
Vasse (de l'Aisne).
Verges (Pyrénées-Orientales).
Vieillard (de la Marne).
Zangiacomi (de la Meurthe).

LÉGISLATEURS.

SÉNAT CONSERVATEUR,

formé par l'article 24 de la constitution de l'an VIII.

Sieyes.
Roger-Ducos.
Cornudet.
Jacqueminot.
Perrée.
Dubois-Dubais.
Lemercier.
Monge.
Vernier.
Cornet.
Chasset.
Lenoir-Laroche.
Rousseau.
Cabanis.
Vimart.
Garrat.
Creuzé-Latouche.
Villetard.
Beaupuy.
Chollet.
Porcher.
Depèse.
Herwin.
Fargues.
Cousin.
Volney.
Laville-Leroux.
Dailly.
Choiseul-Praslin.
Journu-Aubert.
Sers.
Lacépède.
François (de Neufchâteau).
Dizès.
Garran-Coulon.
Lecouteulx de Canteleu.
Berthollet.
Bougainville.
Casa-Bianca.
Clément de Ris.
Darcet.
Daubenton.
(A été frappé d'apoplexie en plein sénat le 6 nivose an VIII, et remplacé par Lanjuinais.)
Davoust.
Destutt-Tracy.
Drouin, démissionnaire, remplacé par le général d'Arçon.
Ducis, démissionnaire, remplacé par Barthélemy.
Hatry.
Kellermann.
Lagrange.
Lambrechts.
Laplace.
Le Jean (Lazare).
Lespinasse.
Levavasseur.
Morand de Galles.
Perregaux.
Pleville-Pelay.
Resnier.
Serrurier.
Vien.

CORPS LÉGISLATIF.

Première composition.

L'Objoy.
Maugenest.
Dabray.
Meric.

FONCTIONNAIRES.

DIRECTEURS GÉNÉRAUX.

Dufresne, directeur du trésor public.
Lescalier, des colonies.
Regnier, des domaines nationaux.
Cretté, des ponts et chaussées, canaux et cadastres.
François (de Nantes), de la régie des droits réunis.
Lavalette, des postes.
Lemonier, administrateur des recettes du trésor public.
Lequiante, administrateur des dépenses.
Turpin, administrateur de la comptabilité.

COMPTABILITÉ NATIONALE.

Brière de Surgy.
Colliat.
Feval.
Goussard.
Régardin.
Sanlot aîné.
Saucourt.

ADMINISTRATEURS DE LA CAISSE D'AMORTISSEMENT CRÉÉE PAR LES CONSULS, LE 6 FRIMAIRE AN VIII.

Chanorier.
Mollien.
Cretot.

ADMINISTRATEURS DU BUREAU CENTRAL DU CANTON DE PARIS (police).

Dubois. Il a été nommé préfet de police le 17 ventose an VIII (8 février 1800).
Dubosq.
Piis.

RÉGISSEURS GÉNÉRAUX DES POSTES.

Anson.
Forié.
Auguis.
Sieyès.
Bernard.

GUERRIERS.

Lamarche.
Lajolais. 1808
Lamartillière.
Lameth (Charles de).
Landremont.
Lannes (dep. maréc.). 1809
Lanusse.
Lapoype.
Laprevalaye.
Laroche.
Latouche-Tréville. 1804
Leclaire.
Leclerc-d'Ostin. 1802
Lecourbe. 1815
Lefebvre (depuis maréchal). 1820
Legrand. 1815
Lemoine.
Lemercier, dit la *Vendée*. 1800
Lespinasse.
Leval.
Linois.
Loison.
Lorges.
Macdonald (depuis maréchal).
Marceau. 1796
Marescot.
Marmont (depuis maréchal).
Masséna (depuis maréchal). 1817
Mathieu-Maurice.
Ménard.
Menou. 1810
Merle.
Merle-Dambert. 1798
Meyer. 1803
Michaud.
Miollis.
Montalembert. 1802
Montchoisy.
Molitor (depuis maréchal).
Moncey (depuis maréchal).
Mounier. 1816
Montesquiou. 1798
Montrichard.
Mérard de Galles. 1809
Moreau. 1813
Mortier (dep. maréch.) 1835
Moulin. 1794
Moulin. 1810
Muller (François).
Muller (Léonard).
Murat (dep. maréch.) 1815
Nansouty. 1815
Ney (dep. maréchal). 1815
Nielly.
Olivier. 1818
Oudinot (dep. maréchal).
Panetier de Valdotte.
Paoli. 1817
Perée. 1800
Perignon (depuis maréchal). 1818
Pichegru. 1804
Pigeon.
Pille.
Poniatowski (d. mar.) 1813
Pleville le Pelay. 1805
Pully.
Rapp. 1821
Rampon. 1827
Ranconnet.
Reynier. 1815
Richepanse. 1807
Richery. 1799
Robin.

LÉGISLATEURS.

Delzons.
Thenard.
Nairac.
Delort.
Grappe.
Dedelay-d'Agier.
Fery.
Huon.
Gesnouin.
Collard.
Rabaut.
Trumeau.
Mallein.
Blareau.
Champion (de la Meuse).
Papin.
Dupoy.
Lachièze.
Lagrange.
Bourg-Laprade.
Ricourt.
Desmazières.
Champion (Pierre-François).
Hubar.
Rœmers.
Beerembroeck.
Jourdan, démissionnaire.
Fabry.
Salnave, démissionnaire.
Simon Materne.
Leroux.
Morand.
Montant des Isles, démissionnaire.
Rampillon.
Barrière.
Saint-Martin.
Bollioud.
Rodat.
Rouvelet.
Moulan.
Lenormand.
Creveliers.
Eschasseriaux.
Florent-Guyot, démissionnaire.
Laumond.
Baborier, démissionnaire.
Jacomin.
Hopsomère.
Meyer.
Taik (Paul).
Jan.
Crochon.
Leroy.
Maras.
Cazaux.
Tarteyron.
Delneufcourt.
Auverlot.
Grenot.
Germain.
Faure.
Raingeard.
Clavier.
Cacault.
Villers.
Guerin.
Coutenesse.
Barrot.
Gheysens.
Poisson.
Engerrand.
Poulain.
Hemart.
Goyet du Bignon.
Provost.
Mollevault.

LÉGISLATEURS.

Bazoche.
Mansort.
Moreau de Delmont.
Danet.
Lapotaire.
Lefebvrier.
Vaurumbeck.
Gossuin.
Delamaire.
Fourny.
Desnos.
Belzais de Courmenil.
Desprès.
Bassenge.
Lefebvre-Cayet.
Duflos.
Girod-Pouzol.
Dauphole.
Lacrampe.
Jacomet.
Albert jeune.
Schirmer.
Metzger.
Cayre.
Albert aîné.
Guyot des Herbiers.
Aubert.
Bourdon.
Bourgeois.
Hardy.
Bremontier.
Lemesle.
Rabasse.
Hattinguais.
Simon.
Auguis.
Delecloy.
Louvet.
Meyer.
Cartagné.
Compayre.
Bassaget.
Sherlock, démissionnaire.
Gaudin.
Loyau.
Dutrou-Bornier.
Perrin.
Boileau.
Tardy.
Girod.
Duplaquet.
Dalphonse.
Beauchamps.
Saurel.
Reguis.
Blanc.
Estaques.
Bordes.
Clausel.
Lerouge-Collinet.
Menessier.
Monseignat.
Chatry-Lafosse.
Dubosq.
Vacher.
Clavière.
Bouisseron.
Fouquet.
Trottier.
Ganthier.
Gauthier.
Guillemot.
Lemée.
Baraillon.
Gnitrac.
Pigeon.
Martinel.
Olbrechts.
Foubert.

GUERRIERS.

Rochambeau (maréchal). 1806
Rochambeau fils. 1813
Sahuc. 1813
Sahuguet.
Saint-Hilaire. 1809
Sainte-Suzanne.
Schawembourg.
Scherer. 1804
Sercey.
Sébastiani.
Serrurier (depuis maréchal.) 1819
Servan. 1808
Serviez. 1814
Songis. 1809
Sorbier.
Souham.
Souillac. 1803
Soult (depuis maréchal).
Stofflet. 1796
Stettenhoffen.
Stengel-Mondovi.
Suchet (depuis maréchal).
Taponnier.
Thevenard. 1815
Thiard-Billy. 1810
Turreau de Linières.
Tilly.
Toussaint-Louverture. 1803
Truguet.
Valence.
Vandamme. 1830
Vaubois.
Vaudreuil. 1802
Vence.
Verteuil.
Verdier.
Vial. 1813
Victor (depuis maréchal).
Vignolle.
Villaret-Joyeuse. 1812
Villeneuve. 1806
Walther. 1813
Watrin. 1803
Werlé. 1811
Wimpfen. 1800
Willot.
Wirion.
Zayonscheck. 1826

LÉGISLATEURS.

Devinck-Thierry.
Eversdyck.
Villiot.
Lecerf.
Langlois.
Savary.
Paillart.
Toulgoet-Legogal.
Kervelegan.
Francq.
Couzard.
Fournier.
Jouvent.
Fregeville.
Rallier.
Boery.
Juhel.
Charrel.
Ortal.
Fèvre.
Janod.
Turgan.
Darracq.
Durand.
Verne.
Richard.
Ramel.
Vauzelle.
Pilet.
Appert.
Legier.
Combe-Dounous.
Lafont.
Vankempen.
Deveaux.
Baron.
Salligny.
Morel.
Larcher.
Maupetit.
Enjubault.
Lemaillaud.
Dupin.
Rivière.
Baillon.
Danel.
Dumoulin.
Dubourg.
Leblanc.
Renault.
Castaing.
Lesoinne.
Bollet.
Poultier.
Berquier-Neuville.
Thevenin.
Chollet-Beaufort.
Bergeras.
Cassenave.
Pemartin.
Guirail.
Allard.
Ricard.
Tarte.
Barré de Dolon.
Houdebert.

Anquetin de Beaulieu, démissionnaire.

Chaillot.
Pellé.

Garnier des Chesnes, démissionnaire.

Moutardier.
Guérin.
Thierry.
Gonnet.
Delastre.
Gantois.

LÉGISLATEURS.

Luminais.
Dillon.
Brault.
Félix Faulcon.
Vergniaud.
Delpierre.
Simonet.
Guichard.
Collet.
Lucas.
Bucaille.
Roger.
Gassendi.

Frochot, nommé préfet de la Seine.

Lametherie.
Coulmiers.
Lespinasse.
Pampelonne.
Monneron aîné.
Massa.
Lemoine.
Breard.
Meynard.
Berthezène.
Drulhe.
Grégoire.
Pilastre.
Villars.
Dumas.
Guiter.
Vignerolle.
Dupuis.
Duval.
Defrance.
Rainaud-Lascour.
Laborde.
Legrand.
Fontenay.

Joseph Bonaparte, démissionnaire.

Leclerc.
Bergier.
Rossée de Bellefort.
Geoffroi.
Belleville.
Cherrier.
Clary (Nicolas).
Cochon Duvivier.
Cornilleau.
Duvillard.
Fulchiron l'aîné.
Gilbert.

Latour d'Auvergne, démissionnaire.

Leblond.
Lefebvre Laroche.
Leclerc, général.
Levêque.
Marc-Aurèle.
Ornano (Michel).
Perrier, de Grenoble.
Pictet Diodati.
Raybaud-Clanzonne.
Rousseau d'Etionne.
Saint-Pierre Lesperet.
Sieyès-Leons.
Teissier, démissionnaire.

TRIBUNAT.

Première composition.

Chassiron.
Eschasseriaux aîné.
Penières.
Duchesne.
Chabaud Latour.

LÉGISLATEURS.

Bérenger.
Laussat.
Jars Panvilliers.
Delpierre jeune.
Bara.
Ludot.
Vezin de Gaillac.
Lefourdan.
Berthelemy.
Roujoux.
Legier.
Chazal.
Curée.

(C'est ce membre du Tribunat qui a fait la proposition de déclarer Bonaparte empereur des Français.)

Gourlay.
Barey, démissionnaire.
Bitouzet des Linières.
Laloy.
Mathieu.
Daunou.
Grenier.
Arnould.
Portier.
Chénier.
Andrieux.
Bailleul.
Thiessé.
Sedillez.
Challan.
Lecointe-Puyraveau.

(A été nommé commissaire général de police à Marseille.)

Bouteville.
Jean Debry.
Chabot.
Courtois.
Bosc.
Fabre.
Cambe.
Goupil du Clos.
Malès.
Lahari.
Labrouste.
Malherbe.
Thibault.
Gaudin (Emile).
Gillet Lajacqueminière.
Guinard.
Callemer.
Mallarmé.
Chenard.
Goupil de Prefeln fils.
Parent Real.
Favart.
Carret.
Mouricault.
Huguet.
Faure.
Guttinguer.
Beauvais.
Costé.
Picault.
Gillet.
Dieudonné.
Desmeuniers.
Girardin.
Jaucourt.
Defermon.
Bezard.
Himbert.
Crassous.

LÉGISLATEURS.	LÉGISLATEURS.	LÉGISLATEURS.	LÉGISLATEURS.
Perrée. Dubois des Vosges. Adet. Benjamin Constant. Boisjolin. Chauvelin (marquis). Desmousseaux, démissionnaire. Desrenaudes. Duveyrier.	Gallois. Ganilh. Garat-Mailhe. Garry fils aîné. Ginguené. Isnard. Jacquemont. Jubé. Laromiguière. Legonidec. Leroy.	Miot. Mongès. Noël, démissionnaire. Riouffe. Savoye-Rollin. J.-B. Say. Trouvé. Il résulte des trois états précédents qu'il a été choisi dans le corps législatif,	tel qu'il existait au 18 brumaire an VIII, savoir : 23 membres pour le sénat conservateur. 244 pour le corps législatif. 66 pour le tribunat. —— 333





Napoleon
Empereur des Français + 1821.

EMPIRE FRANÇAIS.



Napoléon Bonaparte, né à Ajaccio, en Corse, le 15 août 1769, second fils de Charles de Bonaparte, ancien député de la noblesse corse à la cour et assesseur à la justice royale d'Ajaccio, et de madame Lætitia Ramolini, obtint la couronne impériale le 18 mai 1804 (28 *floréal au XII*). Il avait été élevé à l'école militaire de Brienne, par la protection de M. de Marbeuf, gouverneur général de l'île de Corse. Il se fit sacrer et couronner empereur à Paris, le 2 décembre 1804, par le souverain pontife, Pie VII, qui vint de Rome en France pour accomplir cette cérémonie. Il a été sacré et couronné roi d'Italie le 26 mai 1805 à Milan, par le cardinal Caprara, archevêque de cette ville.]

1804.



On a considéré comme un triste présage pour les destinées du nouvel empire, le rapprochement des fêtes qui se préparaient alors, et les exécutions à mort qui cimentaient, en quelque sorte, l'établissement de l'édifice impérial. C'est pendant l'instruction du procès de Georges Cadoudal que l'Empire Français fut substitué au Consulat; et malgré l'enthousiasme dont les partisans de Napoléon cherchèrent à entourer cette fondation monarchique, il est certain que les audiences de la *cour de justice criminelle* n'occupaient pas moins l'attention publique que les adresses de dévoûment et de félicitations que les fonctionnaires de tous rangs déposaient au pied du trône d'un nouveau Charlemagne. Quarante-six prévenus, la plupart inconnus les uns aux autres, étaient sur le banc des accusés, et semblaient devoir marcher du tribunal à l'échafaud. C'étaient Georges Cadoudal, le général Moreau, les deux frères Armand et Jules de Polignac, le général marquis de Rivière, le major Lajolais, Coster Saint-Victor, Bouvet de Lozier, Rusillion, Charles d'Hozier, Louis Ducorps, Léridant, Picot, Victor Couchery, Rolland, David, Roger, Hervé, Rubin de la Grimaudière, Burban, Joyaut dit Villeneuve, Even, Lenoble, Noël Ducorps, Deville dit Tamerlan, Armand Gaillard, Troche fils, Lemercier, J.-P. Cadudal, Lelan, Mérille, Datry, Verdet, Spin, Gallais, Caron, Troche père, Rochelle, Monnier et sa femme, Denaud et sa femme, Dubuisson et sa femme, la femme Gallais et la fille Hizai. Georges Cadoudal et dix-neuf autres furent condamnés à mort le 10 juin; douze d'entre eux furent exécutés le 23. L'empereur commua en une prison perpétuelle la peine de mort prononcée contre MM. Armand de Polignac et de Rivière. Six autres commutations de peine furent également accordées aux condamnés Lajolais, Bouvet de Lozier, Rochelle, Armand Gaillard, Rusillion et Charles d'Hozier. Le général Moreau ne fut condamné qu'à deux ans de prison, peine qui fut convertie en celle de l'exportation : il a été conduit à Cadix, et de là s'est embarqué pour les Etats-Unis, où il est resté jusqu'au mois de juillet 1813. On a dit que, pendant les débats du procès, un ministre de Napoléon sollicita un des juges de condamner Moreau à mort, assurant que l'empereur lui ferait grâce. — « Mais à nous, répondit le juge (Clavier), qui nous fera grâce ? »

15 juillet (26 *messidor*). Distribution solennelle, dans l'église des Invalides, de la décoration de la

Légion-d'Honneur aux membres de cet ordre.

11 août (23 *thermidor*). François II, empereur d'Allemagne, prend le titre d'empereur d'Autriche, sous le nom de François Ier.

11 août (23 *thermidor*). Création des prix décennaux. Ils se composaient de quatre-vingt-dix grands prix qui devaient être distribués, tous les dix ans, à des auteurs d'ouvrages et d'établissements utiles.

16 août (28 *thermidor*). Distribution des croix d'honneur à l'armée, faite au camp de Boulogne, sur un vaste plateau qui couronne la falaise et en présence de 150 mille soldats. Bonaparte, entouré de tous ses maréchaux et de tous les généraux de l'armée, se fit, dans cette journée, reconnaître militairement empereur. Assis sur le trône de Charlemagne, il distribua lui-même les croix amoncelées sur les boucliers de François Ier et dans le casque de Bayard; ce fut en quelque sorte une intronisation sur le pavois. Les fêtes durèrent trois jours, et les feux à étoiles tirés toute la nuit par tous les régiments de l'armée, furent aperçus de la côte d'Angleterre. Dans cette journée on vota l'érection d'une colonne en l'honneur de l'armée à la place même où avaient été distribuées les croix. Cette colonne n'a été terminée qu'en 1821.

(AN XIII.) 8 octobre (16 *vendémiaire*). Le nègre Dessalines se fait couronner roi d'Haïti (Saint-Domingue), sous le nom de Jacques Ier.

6 novembre (15 *brumaire*). Le sénatus-consulte du 18 mai ayant été soumis à la sanction du peuple français, quant à la question d'hérédité de la couronne impériale dans la famille de Bonaparte, le gouvernement fait publier le résultat suivant des votes: 3,572,329, dit-il, ont voté pour, et 2,569 contre.

25 (4 *frimaire*). Sa Sainteté Pie VII arrive au château de Fontainebleau. Napoléon, qui s'y était rendu pour attendre le Saint-Père, sortit, dès le matin, à cheval, pour chasser; quand il fut instruit de l'approche du pape, il alla au-devant de lui, et le rencontra à la croix de Saint-Herem. Après avoir mis pied à terre en même temps, ils furent au-devant l'un de l'autre, et s'embrassèrent. On fit ensuite avancer six voitures de l'empereur; Napoléon monta le premier, et fit placer le Saint-Père à sa droite. Le cortége s'achemina ainsi vers le château, au milieu d'une haie de troupes et au bruit des salves d'artillerie. Le cardinal Caprara et les grands officiers de la maison de l'empereur reçurent le Saint-Père au bas du perron, et le conduisirent à l'appartement qui lui était destiné.

2 décembre (11 *frimaire*). Sacre et couronnement de Napoléon et de Joséphine, dans l'église de Notre-Dame à Paris. Cérémonie imposante dans laquelle le nouveau souverain déploie un grand appareil militaire et toute la magnificence des plus brillantes solennités de la monarchie française. Le sacre de Napoléon eut lieu d'après le pontifical romain: après le *Veni, Creator*, Sa Sainteté adressa au nouvel empereur une formule qui se termine par ces mots: « Promettez-vous, devant Dieu et devant les anges, de veiller à ce que les pontifes de l'Eglise jouissent du respect et des honneurs qui leur sont dus, suivant les saints canons? » Napoléon, la main posée sur le livre des Evangiles, répondit: *Profiteor*. On verra plus tard avec quelle fidélité il a rempli cette promesse.

12 (21 *frimaire*). L'Espagne déclare la guerre à l'Angleterre.

Au moment où une nouvelle forme de gouvernement vient de s'établir en France, il n'est pas sans intérêt de donner un aperçu du budget de l'état. Voici le résumé de la loi relative aux finances de l'an XIII et à la fixation des contributions de l'an XIV. La somme de 284 millions faisant, avec celle de 400 millions décrétée par la loi du 5 ventose an XII, la somme de 684 millions, est mise à la disposition du gouvernement, et sera prise sur le produit des contributions et sur les autres ressources de l'an XIII.

Les dépenses générales du service et de la dette publique sont fixées à la susdite somme de 684 millions, dans laquelle est comprise celle de 27 millions, savoir: 25 millions pour la liste civile et 2 millions pour les princes français.

1805.

18 mars (27 *ventose*). La république italienne suit l'exemple de la république française et se transforme en *royaume d'Italie*: cette couronne est offerte à Napoléon. Il l'accepte dans une séance du sénat. La principauté de Piombino est donnée à la princesse Elisa, femme du sénateur Bacciochi et sœur de Napoléon.

Le nègre Dessalines est battu (28 mars) sous les murs de Santo-Domingo par les Français, sous le commandement du général Ferrand.

4 avril (14 *germinal*). Le pape Pie VII quitte Paris pour retourner dans ses états. « Pendant son séjour dans la capitale, Sa Sainteté visita la plupart des églises, et partout un concours immense de peuple se pressait sur ses pas pour recevoir sa bénédiction apostolique. Quelques révolutionnaires, cachés dans la foule, essayèrent vainement, en différents endroits, de troubler la dévotion des fidèles par des sarcasmes ou des blasphèmes; mais ces tentatives de l'impiété ne servirent qu'à donner plus d'éclat au triomphe de la religion, et fournirent au Saint-Père de nouvelles occasions de prouver sa constante modération et son excessive indulgence. A Saint-Sulpice, l'affluence était encore plus considérable qu'ailleurs: Sa Sainteté s'y rendait pour sacrer les nouveaux évêques de Poitiers et de La Rochelle. Elle ne traversa qu'avec peine cette masse de peuple prosternée sur l'amphithéâtre formé par le perron du temple du Seigneur. Un seul homme était resté debout au milieu de la foule, le chapeau sur la tête. Le recueillement de tous ceux qui l'entouraient avait empêché qu'il ne fût remarqué; cependant, quand le pape arriva auprès de lui, un

des assistants l'invita à prendre une posture plus décente : mais cet *esprit fort* s'y refusa, en disant avec grossièreté : *Je n'ai pas besoin de la bénédiction d'un prêtre.* Ce langage impie, qui révolta les spectateurs, fut entendu par Sa Sainteté. Elle s'approcha de cet homme, et lui dit avec cette bonté que la noblesse de ses traits rendait encore plus touchante : *Monsieur, si le chef de l'église catholique n'a pas droit à vos hommages, vous ne pouvez au moins refuser vos respects à mon âge et à mes cheveux blancs; recevez les vœux que je fais pour votre prospérité: la bénédiction d'un vieillard porte toujours bonheur.* En disant ces mots, le vénérable pontife étendit ses mains augustes sur cet homme, que le trouble et la confusion rendirent immobile. » (HENRY SIMON, *Vie de Pie VII.*)

11 (21 *germinal*). Troisième coalition contre la France, signée à Saint-Pétersbourg, entre la Russie et l'Angleterre.

26 mai (6 *prairial*). Napoléon, arrivé à Milan, se fait couronner roi d'Italie.

4 juin (15 *prairial*). Le sénat de Gênes demande la réunion à la France de la république ligurienne. Elle a lieu le 8 octobre suivant. La république de Lucques ayant demandé d'être érigée en principauté, Napoléon en fait don aux époux Bacciochi, déjà investis de la principauté de Piombino. En même temps, le prince Eugène, beau-fils de l'empereur des Français, est nommé vice-roi d'Italie. Création de l'ordre de la Couronne-de-Fer.

9 août (21 *thermidor*). L'empereur d'Autriche, alarmé par les changements que Napoléon vient d'opérer en Italie, accède à la coalition contre la France.

27 (9 *fructidor*). Levée du camp de Boulogne. Ce mouvement militaire étonne l'Europe et déconcerte tous les plans des coalisés : en moins d'un mois, cent cinquante mille hommes sont transportés du littoral de la Manche sur les bords du Rhin. Des fourgons, des chariots et même des fiacres furent mis en réquisition pour conduire les soldats, en poste, du Pas-de-Calais sur les frontières de l'Alsace. En même temps, un matériel considérable et quatre cents pièces de canon arrivent sur le même point de toutes les parties de la France.

8 septembre (21 *fructidor*). Les troupes autrichiennes pénètrent en Bavière, pour obliger l'électeur à prendre part à la coalition; mais ce prince se retire à Wurtzbourg, et joint ses troupes à l'armée française. Le roi de Naples signe une convention de neutralité avec la France.

9 (22 *fructidor*). Suppression du calendrier républicain. Le calendrier grégorien sera repris le 1er janvier 1806.

(AN XIV.) 24 (2 *vendémiaire*). Napoléon se met à la tête de l'armée d'Allemagne, qui passe le Rhin le 25. Les hostilités commencent le 2 octobre. Le 6 et le 7, les troupes françaises, réunies aux colonnes amenées de Hollande et de Bavière par Bernadotte, reçoivent pour la première fois la qualification de *grande armée.* L'empereur triomphe à Wertingen le 8, et à Guntzbourg le 9. Le 10, les Français entrent à Augsbourg, et le 12 à Munich. Le 13, Meningen se rend au maréchal Soult. Napoléon passe le Danube, en forçant le pont d'Elchingen, que défendaient quinze mille Autrichiens; et après avoir contraint le général Mack à s'enfermer dans Ulm, il se rend maître de cette place le 20, par capitulation, et fait défiler devant lui, sur les glacis, une armée de trente mille hommes qui se sont rendus prisonniers avec leur général en chef. Les Français occupent Prassling, Lintz et Inspruck. En Italie, Masséna n'obtient pas moins d'avantages sur l'armée commandée par le prince Charles. Le maréchal français attaque l'archiduc à Casa-Albertini, lui prend cinq mille hommes, et après avoir passé successivement l'Adige, la Piave et le Tagliamento, achève de dissiper l'armée autrichienne à Castel-Franco.

21 octobre (29 *vendémiaire*). Combat naval de Trafalgar, à dix lieues de Cadix, vis-à-vis du cap Spartel (Afrique). L'amiral Villeneuve, commandant une flotte gallo-espagnole de trente vaisseaux de ligne, quatre frégates et deux bricks, attaque imprudemment l'escadre anglaise, sous les ordres de l'amiral Nelson. Les Anglais sont vainqueurs. Villeneuve est fait prisonnier sur le *Bucentaure,* vaisseau amiral de quatre-vingts canons, qui échoue sur les Porques, ainsi que les bâtimens français sous ses ordres. L'amiral espagnol Gravina est mortellement blessé. Les Anglais perdent Nelson, qui est tué sur son banc de quart par un matelot français. Ce combat coûte à la France dix-neuf vaisseaux. Villeneuve, conduit en Angleterre, obtint, en avril 1806, la permission de revenir en France. « Après être resté quelque temps à Rennes, il s'y brûla la cervelle, de chagrin d'avoir été mal apprécié par Bonaparte, et dans la crainte, dit-on, d'un jugement inique commandé par l'empereur. » (*Biographie moderne.*) — Un journal anglais (*the Star*) a rapporté une lettre violente que l'amiral Villeneuve aurait écrite à Napoléon avant son suicide. (Voir le *Journal des Débats* du 20 avril 1814.)

13 novembre (22 *brumaire*). Entrée des Français dans la ville de Vienne. Napoléon occupe le palais de Schœnbrunn, et signe plusieurs décrets impériaux dans le cabinet même de Marie-Thérèse. Le lendemain, la ville de Presbourg, en Hongrie, se rend au maréchal Augereau. Marmont occupe Gratz, en Styrie; Murat s'empare de Braün, en Moravie.

Une escadre anglo-russe débarque à Naples (20 nov.) une armée de douze mille hommes.

Les Russes s'avancent à marches forcées en Allemagne, mais leur coopération tardive ne ralentit pas un instant la course de Napoléon. L'armée française traverse Vienne presque sans s'arrêter, et, malgré la demande d'un armistice, proposé séparément par les Russes et les Autrichiens, le quartier-général français est transféré à Braün, au moment même où les empereurs François et Alexandre établissaient le leur à

Prosnitz pour y attendre des renforts qui devaient porter l'effectif de leurs armées à cent mille combattants. Napoléon n'avait que soixante-dix mille hommes. Trop confiants dans la supériorité de leurs forces, les princes coalisés concentrent la majeure partie de leurs troupes sur le village d'Austerlitz, pour tourner la droite de l'armée française. Napoléon voit tout de suite la faute qu'ils viennent de commettre : *Avant demain au soir*, s'écrie-t-il, *toute cette armée est à moi!* Il disait vrai.

2 décembre (11 *frimaire*). Bataille d'Austerlitz, ou des *Trois Empereurs*, gagnée par Napoléon sur les Russes et les Autrichiens réunis. C'était l'anniversaire de son couronnement, et l'empereur des Français ne manqua pas de le rappeler à son armée peu d'instants avant la bataille. Les alliés sont culbutés sur tous les points · Pratzen, Telnitz et Sokolnitz leur sont enlevés ; six mille hommes se noient dans l'étang de Sokolnitz ; peu de temps après, deux colonnes russes sont acculées sur les lacs glacés d'Angezd et de Monitz, où cent pièces de canon en batterie sur un mamelon les foudroient pendant plus d'une heure. La glace se rompt, et vingt mille hommes, cinquante pièces de canon et un matériel immense sont engloutis dans les abîmes ouverts par ces terribles projectiles ! « Le succès de la guerre, dit Napoléon, tient tellement au coup d'œil et au moment, que la bataille d'Austerlitz, si complétement gagnée, eût été perdue si j'eusse attaqué six heures plus tôt. Les Russes s'y montrèrent des troupes excellentes, qu'on n'a jamais retrouvées depuis. L'armée russe d'Austerlitz n'aurait pas perdu la bataille de la Moscowa. On pourra peut-être reproduire quelque chose qui vaille mon armée d'Italie et celle d'Austerlitz, mais à coup sûr rien qui les surpasse.» (*Las Cases.*)

La bataille d'Austerlitz coûta aux alliés soixante-dix mille hommes, dont quarante mille tués ou noyés, cent cinquante pièces de canon, quarante-deux drapeaux, les étendards de la garde impériale russe, quinze officiers généraux, pris ou tués, parmi lesquels on comptait le prince Repnin que le général Rapp blessa lui-même et fit prisonnier. L'armée française eut deux mille hommes tués et cinq mille blessés.

L'empereur François Ier vient en personne au camp de Napoléon demander la paix. Le vainqueur reçoit l'empereur d'Autriche dans une pauvre chaumière où il avait établi son quartier-général. Il s'excuse auprès du monarque autrichien de le recevoir dans un pareil lieu. « Vous en faites si bien les honneurs, répondit gravement François Ier, qu'il doit vous sembler préférable à tous les palais du monde. »

Après la bataille d'Austerlitz, Napoléon, passant en revue la division Vandamme, s'arrêta au 4e régiment de ligne qui avait été entamé à cette bataille, et y avait perdu son Aigle.

« Soldats, leur dit l'empereur, qu'avez-vous fait de votre Aigle ? Vous aviez juré que vous la défendriez jusqu'à la mort. »

— « Le porte-drapeau, dit le major, ayant été tué dans une charge, au moment de la plus forte mêlée, personne ne s'est aperçu de la perte de l'Aigle. »

L'empereur parut un moment incertain, puis il dit :

« Officiers et soldats, jurez-vous qu'aucun de vous ne s'est aperçu de la perte de son Aigle, et que, si vous l'aviez su, vous vous seriez précipités pour la reprendre, ou vous auriez péri sur le champ de bataille ? car un soldat qui a perdu son drapeau a tout perdu. »

Aussitôt mille bras se sont levés et tout le régiment s'est écrié : « Nous le jurons ! »

« En ce cas, dit l'empereur en souriant, je vous rendrai votre Aigle. »

C'est en provoquant ainsi un enthousiasme belliqueux parmi ses soldats que Napoléon a rendu les armées françaises invincibles.

Un armistice est conclu, le 6, entre la France et l'Autriche. Les Russes *obtiennent la permission de se retirer dans leur pays*.

Convention conclue à Vienne, entre Napoléon et le roi de Prusse (15 décembre) ; elle règle le sort des pays d'Anspach, Clèves, Hanovre et Neufchâtel.

26 (5 *nivose*). Paix de Presbourg, entre la France et l'Autriche. Les anciens états de Venise, la Dalmatie et l'Albanie sont annexés au royaume d'Italie. La principauté d'Eichstett, une partie du territoire de Passau, le Tyrol et la ville d'Augsbourg sont abandonnés à l'électeur de Bavière, qui prend le titre de roi. L'électeur de Wurtemberg obtient également le titre de roi. Toutes les possessions autrichiennes dans la Souabe, le Brisgaw et l'Ortenau sont adjugées à ces deux nouvelles royautés et à l'électeur de Bade. L'indépendance de la république batave et de la république helvétique est reconnue par les parties contractantes.

La guerre n'a pas duré trois mois !

Les glorieux événements de cette campagne, terminée dans l'espace de temps qui s'est écoulé entre la suppression du calendrier républicain et le rétablissement de l'ère grégorienne, ont donné lieu à cette petite pièce de vers :

LE SIÈCLE IMPROMPTU.

De trois mois et dix jours, espace intercalaire,
Que semblaient à la fois repousser de leur sein
L'ère grégorienne et l'an républicain,
Le Français ne savait que faire.
Le vainqueur d'Austerlitz, d'immortelle mémoire,
A fait de ces cent jours un siècle entier de gloire.

1806.

En exécution du traité de Presbourg, les Français évacuent la ville de Vienne et se retirent en Bavière. Le 12 janvier, Napoléon adresse au sénat-conservateur une déclaration, datée de Munich, par laquelle il adopte le prince Eugène de Beauharnais, fils de Joséphine, son épouse, et l'institue son successeur à la couronne d'Italie.

Le 14, le prince Eugène, vice-roi d'Italie, épouse la princesse Auguste-Amélie, fille du nouveau roi de Bavière. De ce mariage sont nés le prince de Leuchtemberg, mort à l'âge de vingt-quatre ans, deux mois après son mariage avec dona Maria, reine de Portugal, et la princesse Amélie, épouse de l'empereur don Pedro.

23 janvier. Mort de William Pitt, premier ministre du roi d'Angleterre, âgé de quarante-sept ans. Cette mort, qui donne lieu à de grandes mutations dans l'administration anglaise, ne change rien à la politique de ce gouvernement. L'éloge de Pitt a été fait ainsi par un orateur anglais : « Il a su entretenir une guerre nécessaire avec le sang du continent européen, tandis que l'Angleterre restait dans une situation à profiter des chances heureuses des coalitions sans presque se ressentir de leurs revers. »

Invention des *fusées à la Congrève* dont les premiers essais sont faits contre les ports de France.

28. Les Prussiens occupent l'électorat d'Hanovre, en vertu de la convention du 15 décembre de l'année précédente.

6 février. Combat naval près de Saint-Domingue, entre les amiraux anglais Cochrane et Duckworth et l'amiral français Lasseigne. Les Français, inférieurs en force, perdent trois vaisseaux de ligne.

8. Le roi Ferdinand IV de Naples, comptant sur le succès de la coalition formée contre la France, avait rompu le traité de neutralité, signé par lui, et ouvert son royaume à une armée anglaise. La paix de Presbourg met en péril la couronne de ce prince : il n'y avait rien été stipulé pour lui.

Au commencement de février, une armée française marche sur Naples ; Ferdinand se retire en Sicile avec sa famille. Joseph Bonaparte arrive à Naples, le 15, et organise une nouvelle administration du pays.

20. Décret impérial qui consacre l'église de Saint-Denis à la sépulture des empereurs, et fonde, pour desservir cette église, un chapitre de dix chanoines qui seront choisis parmi les évêques âgés de soixante ans, mais hors d'état de continuer leurs fonctions épiscopales. Le grand-aumônier sera le chef de ce chapitre.

L'église de Sainte-Géneviève est rendue au culte, et sera desservie par le chapitre de Notre-Dame, augmenté de six membres. Un archi-prêtre, choisi parmi les chanoines, sera spécialement chargé de la garde de cette église.

4 mars. Napoléon adopte la nièce de l'impératrice Joséphine, Stéphanie de Beauharnais, qui épouse (le 7 avril suivant) le prince électoral de Bade.

15. Joachim Murat, grand-amiral de France, beau-frère de l'empereur, est nommé grand-duc de Berg et de Clèves. Le 25, il prend possession de la ville de Dusseldorff.

30. Statut constitutionnel de la famille Bonaparte. Joseph Bonaparte est créé roi de Naples et de Sicile. Le duché de Guastalla, d'abord donné à la princesse Pauline, est annexé ensuite au royaume d'Italie, et Pauline n'en conserve que le titre. La principauté de Neufchâtel, cédée par la Prusse, est donnée à Berthier, qui prend le titre de prince de Neufchâtel (Napoléon l'a fait plus tard prince de Wagram). L'empereur érige encore plusieurs duchés en Italie dont il investit quelques-uns des maréchaux de l'Empire. Les pays de Massa-Carrara et Carfagnano sont réunis à la principauté de Lucques.

20 avril. Manifeste du roi d'Angleterre, en sa qualité d'électeur d'Hanovre, contre la prise de possession de cet électorat par la Prusse. La Suède publie une semblable déclaration.

22. Nouvelle organisation donnée à la Banque de France.

9 mai. Derniers décrets qui promulguent les divers livres du Code de procédure civile.

27. L'électeur, archi-chancelier de l'empire d'Allemagne, nomme le cardinal Fesch son coadjuteur et successeur.

5 juin. Louis Bonaparte, grand connétable de France, est nommé roi de Hollande. Talleyrand Périgord, ancien évêque d'Autun, est fait prince de Bénévent, et Bernadotte prince de Ponte-Corvo.

11. L'Angleterre déclare la guerre à la Prusse.

12 juillet. Traité d'alliance perpétuelle entre la France et les princes composant la *Confédération du Rhin*, formée par Napoléon ; il en est déclaré *protecteur*. Cette création opère la dissolution de l'antique corps germanique, et fait changer de maître aux petits états d'Allemagne.

18. Les Français s'emparent de tout le royaume de Naples. La place de Gaëte capitule après trois mois de tranchée ouverte. Un corps de six mille Anglais, débarqué en Calabre, le 1er juillet, est obligé d'évacuer ce pays avant la fin du même mois.

20. Traité de paix entre la France et la Russie. Il n'a point été ratifié par l'empereur Alexandre.

1er août. Célèbre séance de la diète de Ratisbonne. Quatorze princes allemands y déclarent leur séparation absolue et perpétuelle du corps germanique, et leur réunion en *Confédération du Rhin*, sous le protectorat de l'Empereur des Français. La nouvelle diète doit tenir ses séances dans la ville de Francfort. Elle se compose de deux colléges ainsi distribués :

COLLÉGE DES ROIS.

1. Le Prince Primat, précédemment archi-chancelier de l'empire, président du collége des rois
2. Le roi de Bavière.
3. Le roi de Wurtemberg.
4. Le grand-duc de Bade.
5. Le grand-duc de Berg.
6. Le grand-duc de Darmstadt.

COLLÉGE DES PRINCES.

1 Le duc de Nassau.

2. Le prince de Hohenzollern-Hechingen.
3. Le prince de Hohenzollern-Sigmaringen.
4. Les princes de Salm-Salm et de Salm-Kirbourg.
5. Le prince d'Isambourg-Birtstein.
6. Le duc d'Aremberg.
7. Le prince de Lichtenstein.
8. Le prince de la Leyen.

L'empereur François Ier renonce, le 6 août, à ses droits et priviléges comme empereur d'Allemagne.

Dans la suite, d'autres princes ont été reçus dans la confédération. Ce sont : le souverain de Wurtzbourg avec le titre de grand-duc, tous les membres de la maison de Saxe, tels que Saxe-Weimar, Saxe-Gotha, Saxe-Meningen, Saxe-Hildbourghausen, Saxe-Cobourg, les ducs d'Anhalt-Dessau, d'Anhalt-Bernbourg, d'Anhalt-Coethen; les princes de Lippe-Detmold et de Lippe-Schaumbourg; les ducs de Mecklembourg-Schwerin et de Mecklembourg-Strelitz; les princes de Reuss, de Schwarzbourg-Sondershausen, de Schwarzbourg-Rudolstadt, et de Waldeck.

Plus tard, les royaumes de Westphalie et de Saxe, le grand-duché de Hesse, le grand-duché de Francfort, les territoires d'Erfurt et de Katzenelnbogen ont complété la *confédération du Rhin*, telle qu'elle a existé jusqu'en 1814.

12. Les Espagnols, sous la conduite d'un Français, le capitaine Liniers, reprennent Buenos-Ayres aux Anglais.

26 septembre. Napoléon quitte Paris et se rend à la grande armée. Une quatrième coalition continentale est formée contre la France par les subsides de l'Angleterre.

30. Les Russes et les Monténégrins sont battus en Dalmatie, par les Français sous les ordres du général Marmont, depuis duc de Raguse. Adhésion de l'électeur de Wurtzbourg, frère de François Ier, à la *Confédération du Rhin*. Il prend le titre de grand-duc.

8 octobre. Commencement des hostilités entre la France et la Prusse. Combat de Schleitz où les Prussiens sont battus. Combat de Saalsfeld, où le maréchal Lannes met en déroute l'avant-garde de l'armée prussienne. Le prince Henri de Prusse, neveu du grand Frédéric, est tué dans cette affaire.

14. Batailles d'Iéna et d'Auerstadt. L'armée prussienne, forte de cent cinquante mille hommes, est complétement défaite par Napoléon. Avant d'entrer sur le territoire prussien, l'empereur avait écrit cette lettre au roi Frédéric-Guillaume : « Sire, votre majesté sera vaincue : elle aura compromis le repos de ses états, l'existence de ses sujets, sous un vain prétexte : elle est aujourd'hui intacte, et peut traiter avec moi d'une manière conforme à son rang; avant un mois elle traitera dans une situation différente... »

Le roi de Prusse voulut courir les chances de la guerre. La jeune reine, Louise-Amélie, ne fut pas étrangère à cette détermination : « Nouvelle Clorinde, elle s'était armée de toutes pièces, et montée sur un coursier fougueux, elle portait dans les rangs cette ardeur chevaleresque qui naît à l'aspect de la beauté. » (*Précis de l'hist. de Napoléon.*)

Il y a tout lieu de croire que Frédéric-Guillaume était personnellement opposé à cette guerre, dont les suites ont été si désastreuses pour la monarchie prussienne; mais outre les conseils de sa jeune épouse, un engagement solennel portait le roi de Prusse à faire de nouveaux efforts pour renverser le colosse impérial : on a prétendu, à cette époque, qu'Alexandre et Frédéric-Guillaume, conduits à Potsdam par la jeune reine Amélie, avaient fait le serment de cette coalition sur le tombeau même du grand Frédéric.

Le vieux duc de Brunswick, blessé mortellement pendant l'action, commandait en chef l'armée prussienne à Iéna. Trop confiant dans les dispositions d'une tactique vieillie, il avait laissé prendre position sur ses derrières aux maréchaux Ney et Soult, et fut complétement battu. Pendant ce temps, le maréchal Davoust (depuis duc d'Auerstadt) occupait avec vingt-cinq mille hommes les défilés de Koesen. Il culbute cinquante mille Prussiens, et joint la victoire d'Auerstadt à celle d'Iéna. Vingt mille Prussiens restèrent sur les deux champs de bataille ; soixante drapeaux, trois cents pièces de canon, trente mille prisonniers, trente généraux furent les trophées de ce double engagement.

16. Le grand-duc de Berg (Murat) fait capituler quatorze mille Prussiens enfermés dans Erfurt avec le prince d'Orange, le feld-maréchal Moellendorf et plusieurs autres généraux. Le 17, le prince de Ponte-Corvo (Bernadotte) défait, à Halle, l'armée de réserve prussienne, commandée par le prince Eugène de Wurtemberg.

25. Entrée des Français à Berlin. Prise de la forteresse de Spandau. Le 26, combat de Zchdenick, où Murat défait un corps de cavalerie de six mille hommes. La division Legrand culbute, à Magdebourg, un corps prussien que le roi venait d'y rallier. Napoléon établit son quartier-général à Potsdam, et visite le tombeau du grand Frédéric. L'empereur trouva sur ce tombeau l'épée du grand Frédéric, la ceinture que ce prince avait portée dans la *guerre de sept ans* et le grand cordon de ses ordres. Il dit avec enthousiasme en saisissant ces nobles trophées : « J'aime mieux » cela que vingt millions; je les enverrai à mes » vieux soldats des campagnes de Hanovre. J'en » ferai présent au gouverneur des Invalides, qui » les gardera comme un témoignage mémorable » des victoires de la grande armée, et de la vengeance qu'elle a tirée des désastres de Rosback. » C'était Frédéric qui avait dit : *Si j'avais l'honneur d'être roi de France, il ne se tirerait pas en Europe un seul coup de canon sans ma permission.* (*Vict. et conq. des Français*, tome XIII.)

On a publié à cette époque un trait qui peint également le caractère de l'homme extraordinaire sur lequel tous les regards de l'Europe étaient alors fixés. Le prince d'Hatzfeld, qui avait con-

servé des fonctions administratives dans la ville de Berlin, occupée par les Français, écrivit au roi de Prusse pour lui offrir de livrer cette capitale. La lettre était entre les mains de l'empereur quand la jeune épouse du prince vint se jeter aux pieds du vainqueur irrité. « Voici la preuve du crime de votre époux, lui dit Napoléon en lui remettant la fatale lettre; brûlez-la; cette pièce anéantie, je ne pourrai plus condamner.» La jeune princesse ne se le fit pas dire deux fois.

28. Prise de possession du duché de Brunswick. Combat de Prentzlow: Murat attaque un corps de seize mille hommes et le force à mettre bas les armes. Six mille Prussiens capitulent à Passewalk. La ville de Stettin et sa garnison se rendent au général Lasalle. L'électeur de Hesse-Cassel est déclaré ennemi de la France: ses états sont occupés par une division de la grande armée.

6 novembre. Lubeck est emporté d'assaut par le général Drouet. Une armée prussienne, sous les ordres de Blucher, est battue par Murat, Soult et Bernadotte. Le 7, les restes du corps de Blucher capitulent, et douze mille hommes se rendent prisonniers. Le 8, la ville de Magdebourg ouvre ses portes au maréchal Ney. Les Français entrent à Posen.

16. Suspension d'armes conclue à Charlottembourg; elle n'est point ratifiée par le roi de Prusse.

19. La forteresse de Czenstokau est remise aux Français; le 20, ils occupent celle de Hameln, le 25, celle de Nienbourg, puis celle de Plassenbourg en Franconie. Les troupes françaises prennent possession des villes de Hambourg, Bremen et Lubeck.

21. Napoléon déclare les Iles-Britanniques en état de blocus. La Baltique est fermée aux vaisseaux anglais. Le 28, la Russie publie un manifeste contre la France; Murat s'empare de Varsovie. Thorn se rend au maréchal Ney le 6 décembre.

11 décembre. Traité de paix entre la France et la Saxe, conclu à Posen. L'électeur accède à la *Confédération du Rhin*, et prend le titre de roi de Saxe. Le 15, les autres branches de la maison de Saxe sont également admises dans la confédération.

26. Batailles de Pultusk, de Golywin, dans la Prusse orientale, et de Soldau, en Pologne. Les Russes et les Prussiens sont battus.

31. L'Angleterre et les Etats-Unis d'Amérique signent un traité d'amitié, de navigation et de commerce. La Grande-Bretagne espère paralyser, par cette convention, les terribles conséquences du blocus continental qui commence à inquiéter les fabricants de Londres et de Manchester.

1807.

Les Français poursuivent leurs conquêtes, et démembrent de toutes parts la monarchie prussienne. Breslau et Brieg, en Silésie, capitulent dans les premiers jours de janvier. Les derniers débris de l'armée de Frédéric-Guillaume se replient sur les frontières, et ce prince, retiré à Memel dans la Prusse-Orientale, implore à grands cris les secours promis par son allié l'empereur de Russie. Alexandre, qui, pendant cette rapide succession d'événements, avait tenté une invasion en Turquie, se décide à exécuter plus explicitement le traité d'alliance signé avec la Prusse: il fait marcher une armée russe sur la Vistule. Informé de l'approche de ce secours, Frédéric-Guillaume refuse de ratifier l'armistice de Charlottembourg qu'il avait lui-même sollicité. Napoléon continue la guerre, et cette nouvelle campagne ajoute encore à la gloire de l'armée française.

Napoléon quitte Posen et passe la Vistule: Il va reconnaître les retranchements des Russes sur l'Ukra, et malgré la rigueur de la saison, se décide à les attaquer.

25 janvier. Bataille de Mohrungen, près Kœnigsberg. Les Russes sont battus. Les Français livrent ensuite les combats de Bergfried, de Waltersdorff, de Deppen et de Hoff (du 3 au 7 février). Ils obtiennent partout l'avantage.

8 février. Bataille d'Eylau (*Preussisch*); c'est la plus sanglante de toutes les victoires de Napoléon. Le vainqueur a déclaré que les Russes y avaient fait des prodiges de valeur. Une marche habile du maréchal Davoust, qui se porta sur les derrières de l'ennemi, et une attaque combinée du maréchal Augereau, auraient pu être décisives dès le commencement de l'action; mais une neige épaisse, qui tombait depuis le matin, contraria les mouvements de l'artillerie et fit errer plusieurs bataillons qui mirent du désordre dans les dispositions ordonnées. Le grand-duc de Berg et le maréchal Bessières se portèrent avec la division Saint-Hilaire sur la droite de l'armée russe, et rétablirent l'ordre de bataille. Cette manœuvre hardie fit perdre à l'ennemi plusieurs pièces de canon qui affaiblirent sa résistance. En même temps, le maréchal Davoust déboucha sur le plateau, et obligea les Russes d'abandonner leur position. Ce mouvement décida du gain de la bataille; la puissance des masses ne put résister au grand art de les diriger: le feld-maréchal de Karmuskoy, qui commandait les troupes d'Alexandre, opéra sa retraite; sept mille Russes restés sur le champ de bataille, seize mille blessés qui furent transportés à Konigsberg après le combat, soixante-cinq pièces de canon et quarante-cinq drapeaux furent les trophées de cette journée. Il est difficile de croire, après cela, que l'empereur Alexandre ait fait, comme on l'a dit, chanter le *Te Deum* dans ses états, pour célébrer le succès de ses troupes à Eylau. L'armée française perdit deux mille hommes, parmi lesquels on compta les généraux d'Hautpoult, Corbineau, et les colonels Dalhmann, Lacuée, Boursier et Lemarrois. Le nombre des blessés s'éleva à dix mille; le maréchal Augereau et les généraux Heudelet, Desjardins et Suchet en faisaient partie.

L'armée russe se retira derrière la Prégel.

16. Prise de Schweidnitz en Silésie. Combat

d'Ostrolenka; défaite du corps du général Essen avec perte de deux mille hommes.

20. Une escadre anglaise, pour obliger la Porte à se déclarer contre la France, force le passage des Dardanelles et bloque Constantinople. Cette expédition n'a point de succès; le 2 mars, les Anglais repassent les Dardanelles sans avoir rien obtenu.

26. Combat de Braunsberg où les Russes sont battus.

Les princes de Nassau-Usingen et de Nassau-Weilbourg cèdent à la France Cassel et Kostheim; ce traité est signé le 12 mars.

10 mars. Mort de Jean Thurel, doyen des soldats français. Il était né en 1699 à Orrain-sur-Vengeance (Côte-d'Or), et servit successivement sous Louis XIV, Louis XV et Louis XVI. Il reçut un coup de feu dans la poitrine au siége de Kehl, en 1733, fut blessé de sept coups de sabre sur la tête à la bataille de Minden, en 1756, après avoir vu tomber trois de ses frères à la bataille de Fontenoy. Un de ses fils fut tué à ses côtés en 1782. En 1787 il fut commandé pour s'embarquer avec son régiment, et voulut faire la route à pied jusqu'au port, disant *qu'il n'avait jamais monté sur les voitures*. Présenté à Louis XVI à cette occasion, ce prince lui accorda une pension de 300 f., reversible sur sa femme et sur son second fils. A l'époque de la révolution, il comptait quatre-vingt-onze ans de services effectifs dans le régiment de Touraine. Il fit encore quelques campagnes sous l'Empire, et obtint de Napoléon la croix de la Légion-d'Honneur et une pension de 1200 f. Il se retira à Tours, où il est mort à l'âge de cent huit ans, jouissant de toutes ses facultés.

20. Les Anglais enlèvent aux Turcs la ville d'Alexandrie en Egypte.

Napoléon voyait avec peine parmi ses ennemis les Suédois, qu'il espérait faire servir aux desseins de sa politique. Néanmoins le maréchal Mortier occupe la Poméranie et s'empare de Stralsund. Une suspension d'armes est conclue, le 18 avril, à Schlatkow; cet armistice a duré jusqu'au 3 juillet suivant.

23 avril. Bombardement de la ville de Dantzic. Les Russes veulent y porter secours, et sont défaits, le 15 mai, à Weischelmunde. Le 20, la ville de Dantzic capitule, et s'engage à ouvrir ses portes le 27 au maréchal Lefebvre, si elle n'est pas secourue. Le 28, Lefebvre est créé duc de Dantzic par Napoléon.

29 mai. Révolution à Constantinople. Sélim III est déposé par les janissaires. On le relègue dans l'intérieur du sérail; son neveu Mustapha IV est placé sur le trône.

1er juin. La ville et le fort de Neiss, en Silésie, capitulent. Quelques jours après, les Russes sont battus à Spanden, à Lomitten, à Deppen, à Gutstadt, à Heilsberg. Ils se retirent au-delà de l'Alle, rivière de Prusse qui se jette dans la Prégel.

14. Bataille de Friedland, gagnée par Napoléon contre les Russes et les Prussiens. L'action ne devient générale qu'à cinq heures du soir. Le maréchal Ney a une grande part au succès de cette journée : il précipite dans l'Alle une forte colonne d'infanterie russe, et soutient pendant plus d'une heure l'attaque imprévue de la garde impériale d'Alexandre, qu'il parvient cependant à mettre en déroute. L'ennemi se replie en désordre sur Friedland, où Ney pénètre après lui et recommence un nouveau combat. Pendant ce temps, Lannes culbutait les masses formidables que Beningsen dirigeait contre le centre de l'armée française. Korsakow, un instant favorisé par le sort, est également refoulé sur Friedland par le maréchal Mortier. Il y est enveloppé par l'intrépide Ney, qui le rejette sur l'Alle, où déjà plusieurs milliers de Russes ont trouvé leur tombeau!... Le champ de bataille resta couvert de quinze mille soldats prussiens et russes; vingt-cinq de leurs généraux furent tués ou blessés; dix canons, un matériel considérable, plusieurs drapeaux et un grand nombre de prisonniers tombèrent au pouvoir du vainqueur. « La journée de Friedland, dit Napoléon, s'inscrira dans l'histoire à côté de celles de Marengo, d'Austerlitz et d'Iéna. » (*Las-Cases.*)

16. Entrée des Français à Kœnigsberg. Le 18, capitulation de la forteresse de Kosel. Le 19, Napoléon arrive à Tilsitt; le 21, il accorde une suspension d'armes aux Russes, et peu de jours après aux Prussiens.

25. Célèbre entrevue de Napoléon et d'Alexandre, sur un radeau construit au milieu du Niémen.

Napoléon y obtient l'assentiment de l'empereur Alexandre, pour l'occupation de l'Espagne et du Portugal; cette concession a été l'objet de ce qu'on a appelé depuis le *Traité secret de Tilsitt* (1)

(1) Le traité secret, signé à Tilsitt, entre Napoléon et l'empereur Alexandre, qui décida du sort de l'Espagne et fut cause de la guerre de l'indépendance dans la Péninsule, resta long-temps ignoré de toute l'Europe. La première fois que Napoléon en parla, ce fut au mois d'avril 1808, à Bayonne, dans son entrevue avec le chanoine Escoiqiz. Voici ses paroles : « *L'empereur de Russie, à qui j'ai fait part, à Tilsitt, de mes projets sur l'Espagne, qui remontent à cette époque, les approuva, et j'ai reçu sa parole d'honneur qu'il ne s'y opposerait pas.* » L'abbé de Pradt avait aussi connaissance de ce traité; il en fait mention dans ses *Mémoires historiques sur la révolution d'Espagne*, ainsi que Stanislas Girardin; mais le premier qui ait publié ce document est Lewis Goldsmith, qui se trouvait à Tilsitt avec Napoléon, et qui s'en procura une copie; il parut dans son *Histoire secrète du cabinet de Saint-Cloud*, en 1810. En voici la substance :

Art. 1. La Russie prendra possession de la Turquie d'Europe, et étendra ses conquêtes en Asie aussi loin qu'elle le jugera convenable.

Art. 2. La dynastie des Bourbons en Espagne, et celle de la maison de Bragance en Portugal, cesseront de régner. Un prince du sang de la famille de l'empereur Napoléon sera investi de ces deux royaumes.

Art. 3. L'autorité temporelle du pape cessera à Rome, et ses états seront réunis au royaume d'Italie.

L'empereur Napoléon abandonna en revanche à la Russie la Finlande et la Moldavie long-temps regardées par lui *comme dignes de toute son attention*. (*Moniteur du temps.*)

L'appareil donné à cette entrevue rappelle les dispositions prises pour la conférence de Jean-Sans-Peur et du dauphin (Charles VII), sur le pont de Montereau, en 1419. La réunion des deux empereurs eut une issue plus pacifique : un traité de paix entre la France et la Russie en fut le résultat. Il est signé le 7 juillet à Tilsitt, et ratifié le 9. Le même jour, le roi de Prusse fait également la paix avec Napoléon ; les ratifications sont échangées le 12 à Kœnigsberg.

Par le premier de ces traités, la Russie obtient la partie de la Prusse orientale située entre le Bug, la Hossosna, la Bobra, la Narew, la Lisa et la Narteck. Joseph Napoléon est reconnu comme roi de Naples, Louis Napoléon comme roi de Hollande, et Jérôme Napoléon comme roi de Westphalie. La seigneurie de Jever est cédée à la Hollande. Par le second traité, la Prusse cède toutes ses possessions en deçà de l'Elbe, et une partie de la Pologne prussienne, qui est érigée en grand-duché de Varsovie, est donnée au roi de Saxe. La ville de Dantzic est rétablie dans son indépendance ; la navigation de la Vistule et de la Netze est déclarée parfaitement libre.

Napoléon a tracé le portrait suivant des deux monarques avec lesquels il venait de régler le sort de tant d'états européens : « Le roi de Prusse, dit-il, comme caractère privé, est un loyal, bon et honnête homme ; mais dans sa capacité politique, c'est un homme naturellement plié à la *necessité* : avec lui on est le maître tant qu'on a la force et que la main est levée. Alexandre est un homme infiniment supérieur au roi de Prusse et à l'empereur d'Autriche : il a de l'esprit, de la grace, de l'instruction, est facilement séduisant ; mais.... c'est un vrai Grec du Bas-Empire. » (*Las Cases.*)

13 juillet. Les hostilités recommencent entre la France et la Suède. Gustave IV, qui, durant la guerre, avait eu peine à se défendre en Poméranie contre une division française, essaie, seul, de troubler la paix continentale dans un moment où une armée de trois cent mille hommes était disponible aux frontières de ses états. « Il s'était annoncé au début comme un héros, et n'a fini que comme un fou. » (*Nap.*) Le maréchal Brune mit fin en peu de jours à cette maladroite levée de boucliers. Les Anglais, qui avaient espéré, par cette guerre, conserver un reste d'influence dans la Baltique, tournent leurs regards vers le Danemarck.

13 août. Blocus de la Seeland par les Anglais. Ils mettent le siége devant Copenhague.

14. Le général Marmont prend possession de Raguse, et cette république est réunie au royaume de Westphalie.

19. Sénatus-consulte qui supprime le Tribunat.

Napoléon qualifiait du titre d'*idéologues* les orateurs qui, dans le Tribunat, essayaient de défendre les libertés publiques avec des doctrines dont l'application lui paraissait impossible. Ces doctrines ont encore eu leurs représentants dans les assemblées délibérantes, créées par les gouvernements qui ont succédé à l'Empire.

L'âge d'admission est fixé à quarante ans pour les fonctions de membre du Corps-Législatif.

20. Mariage de Jérôme Bonaparte avec la princesse Frédérique-Dorothée, fille du roi de Wurtemberg. Jérôme avait épousé, en 1802, Mlle Paterson ; mais Napoléon fait annuler ce mariage comme ayant été contracté par son frère en état de minorité.

7 septembre. Bombardement et incendie de Copenhague. La ville et la flotte danoises se rendent aux Anglais. Cet attentat au droit des nations cause une indignation générale en Europe.

On publie en France les quatre livres du Code de commerce.

22. Le pacha du Caire bat les Anglais, et les force à lui remettre la ville d'Alexandrie dont ils s'étaient emparés le 20 mars précédent.

10 octobre. Traité signé à Fontainebleau entre la France et l'Autriche. Il établit les limites respectives du royaume d'Italie et des provinces autrichiennes. Ce traité est ratifié le 10 novembre.

Traité d'alliance entre la France et le Danemarck.

14. Déclaration de Napoléon, relative aux mesures que doivent prendre toutes les puissances, alliées de la France, pour maintenir le blocus continental. Le prince régent de Portugal est particulièrement menacé dans ce document historique. Le 20, le prince régent rend un édit pour fermer les ports du Portugal aux Anglais. Cette condescendance n'arrête pas les desseins de Napoléon sur ce royaume. Le 26, une armée française, commandée par le général Junot (depuis duc d'Abrantès), entre en Espagne, pour agir, de

Art. 4. La Russie s'engage à fournir à la France le concours de sa marine pour s'emparer de Gibraltar.

Art. 5. Les villes du littoral de l'Afrique, telles que Tunis, Alger, Bone et Oran, seront occupées par les Français ; et, à la paix générale, elles seront données en indemnité aux rois de Naples et de Sardaigne.

Art. 6. Les Français occuperont Malte, et la paix avec l'Angleterre ne pourra être faite sans que cette île ne soit cédée à la France.

Art. 7. Les Français occuperont l'Egypte.

Art. 8. La libre navigation de la Méditerranée ne sera accordée qu'aux Russes, aux Français, aux Autrichiens, aux Espagnols et aux Italiens.

Art. 9. Le Danemarck recevra des indemnités au moyen des villes anséatiques, dans le cas où sa flotte serait cédée à la France.

Art. 10. Les puissances contractantes s'entendront pour les arrangements d'un traité maritime qui exigera l'entretien d'un certain nombre de vaisseaux de guerre des états qui voudront jouir des avantages d'une marine marchande.

Cet inconcevable traité, que nous donnons comme renseignement plutôt que comme pièce historique, fut signé, dit-on, le 11 juillet 1807, à Tilsitt, entre M. de Talleyrand et le prince Kurakin.

concert avec les Espagnols, contre le Portugal. Le 29 novembre, le prince régent abandonne ses états et s'embarque pour le Brésil avec sa famille, un grand nombre de seigneurs de sa cour, et toutes les richesses qu'il peut emporter. Il arrive à Rio-Janeiro dans le Brésil, le 27 janvier 1808. Le général Junot occupe Lisbonne avec son armée le 30 novembre.

26 octobre. L'empereur de Russie proclame une neutralité armée contre les prétentions de l'Angleterre à la domination des mers. Il déclare que cette mesure aura force et vigueur jusqu'à ce que le cabinet de Londres ait satisfait aux justes réclamations du Danemarck et fait la paix avec la France.

27 octobre. Traité diplomatique de Fontainebleau entre l'empereur des Français et le roi d'Espagne. Il fixe le partage du Portugal entre le roi d'Etrurie, sous le titre de *Roi de la Lusitanie-Septentrionale*, avec la province entre Minho et Duero, plus la ville d'Oporto, et le prince de la Paix sous le titre de *Prince des Algarves*. Ce traité mettait en réserve les provinces de Beira, de Tras-os-Montès et de l'Estramadure, jusqu'à la paix générale; par l'article 9 de ce traité, le roi d'Etrurie cédait, en toute propriété, sa souveraineté du royaume d'Etrurie à l'empereur des Français, roi d'Italie.

Une convention secrète, annexée à ce même traité et en date du même jour, détermine l'entrée en Espagne, pour se rendre en Portugal, d'un corps de vingt-cinq mille hommes d'infanterie et de trois mille de cavalerie, avec un matériel de trente pièces d'artillerie, nourris et entretenus par l'Espagne. Un autre corps de quarante mille hommes doit se réunir à Bayonne et entrer en Espagne, pour se rendre en Portugal, dans le cas où les Anglais feraient des démonstrations armées pour défendre le Portugal. Ces deux actes diplomatiques sont le prélude et la cause première de tous les événements arrivés en Espagne depuis cette époque; ils furent faits à l'insu des deux ministères français et espagnol, et arrêtés seulement entre Napoléon et le prince de la Paix.

30. Le prince des Asturies (Ferdinand VII) est accusé d'avoir trempé dans une conspiration tendant à ravir le trône et la vie au roi Charles IV son père. Le roi d'Espagne lui pardonne.

La prétendue conspiration du prince des Asturies n'avait pour but que de le soustraire au despotisme du prince de la Paix, qui voulait devenir son beau-frère en lui imposant pour femme la sœur de Louise de Bourbon, comtesse de Chinchon, sa femme, et seconde fille de l'infant don Louis, frère de Charles III. Le prince des Asturies, d'après les conseils de son précepteur Escoïqiz, archidiacre de Tolède, et du duc de l'Infantado, son ami, réclama la protection de l'empereur Napoléon, et sollicita la faveur d'épouser une de ses nièces, fille de Lucien. Cette démarche fut présentée avec tous les caractères d'un crime de haute trahison, à cause du traité d'alliance proposé à un prince étranger. Le prince fut arrêté; mais au moment de le mettre en jugement, le prince de la Paix préféra faire de la clémence et de la générosité envers son ennemi; il érigea le père en juge de son fils, et après avoir fait insérer dans la *Gazette de Madrid* les excuses que le prince des Asturies adressa au roi son père et à la reine sa mère, tout parut oublié.

11 novembre. L'Angleterre déclare en état de blocus tous les ports de France.

16. Napoléon part pour l'Italie. Ce voyage amène divers changements dans cette partie de l'Europe : le 10 décembre, Marie-Louise, reine régente, au nom de son fils mineur, est forcée de renoncer au royaume d'Etrurie. Les Français prennent possession de toute la Toscane. Le 20, l'adoption du prince Eugène par Napoléon est proclamée dans l'assemblée des colléges électoraux du royaume d'Italie. Eugène Napoléon obtient le titre de prince de Venise.

Déclaration de guerre de l'Angleterre contre la Russie. Le Portugal est frappé d'une contribution de cent millions de francs.

25 décembre. Les Anglais s'emparent des îles danoises de Saint-Thomas, de Saint-Jean et de Sainte-Croix.

1808.

1er janvier. Napoléon revient à Paris de son voyage d'Italie. Il signe, le 3, un traité avec Murat, pour la cession de diverses principautés et seigneuries qui sont annexées au grand-duché de Berg. Sénatus-consulte qui réunit (21 janvier) les villes de Kehl, Cassel (près Mayence), Wesel, Flessingue et leurs dépendances au territoire français.

1er février. Le général Junot, gouverneur-général du Portugal, publie à Lisbonne une proclamation qui se termine par ces mots : *la maison de Bragance a cessé de régner*. Le prince Borghèse, beau-frère de Napoléon, est créé gouverneur-général des départements au-delà des Alpes. L'empereur de Russie se déclare contre la Suède; ses troupes entrent dans la Finlande à la fin de février; un mois après, elles occupent Abo et Swenborg. Alexandre annonce que son intention est de réunir toute la Finlande à son empire.

1er mars. Institution d'une noblesse héréditaire dans l'Empire Français. Napoléon confère des titres de prince, duc, comte, baron et chevalier à ses ministres et à beaucoup de ses généraux. Il règle la transmission des titres, par voie de succession, et les mesures à prendre pour la conservation des majorats dans les familles.

13. Christiern VII, roi de Danemarck, meurt âgé de soixante ans; son fils Frédéric VI lui succède.

17. Fondation de l'Université Impériale, en vertu d'une loi du 10 mai 1806. (Le réglement de ce corps est du 17 septembre 1808.) M. de Fontanes est nommé grand-maître; M. Villaret, évêque de Cazal, chancelier, et M. de Lambre, secrétaire.

18 et 19 mars. Insurrection à Madrid et à Aranjuez, contre l'autorité du roi Charles IV, et contre son favori le prince de la Paix. Le roi d'Espagne veut se mettre à la tête de ses troupes; elles refusent de lui obéir. Charles IV est forcé d'abdiquer la couronne, et le prince des Asturies, monte sur le trône de son père, sous le nom de Ferdinand VII. Napoléon prévoyant, ou plutôt fomentant ces dissensions de famille, se dispose à se rendre à Bayonne pour être plus à portée de profiter des intrigues de l'Escurial. Une armée française de soixante mille hommes, commandée par Murat, était sur la frontière des Pyrénées et n'attendait qu'un signal pour entrer en Espagne. Voici le texte de l'acte d'abdication du roi Charles IV : *Décret royal.* « Comme mes infirmités habituelles ne me permettent pas de supporter plus long-temps le » poids important du gouvernement de mon » royaume, et ayant besoin, pour ma santé, de » jouir, dans un climat plus tempéré, de la vie » privée, j'ai décidé, après la plus mûre délibé» ration, d'abdiquer la couronne en faveur de » mon bien-aimé fils le prince des Asturies.

» En conséquence, ma volonté royale est qu'il » soit reconnu et obéi comme roi et seigneur » naturel de tous mes royaumes et souverainetés, » et pour que ce décret royal de ma libre et spon» tanée abdication soit dûment et ponctuellement » accompli, vous le communiquerez au conseil et à tous autres auxquels il appartiendra.

» A Aranjuez, le 19 mars 1808.

» Moi, le Roi. »

Traité d'alliance et de subsides, signé à Palerme, entre le roi Ferdinand de Sicile et l'Angleterre.

20. A la nouvelle de l'insurrection d'Aranjuez, Murat, qui était entré en Espagne depuis quelques jours pour y prendre le commandement en chef des corps d'observation du général Dupont, du maréchal Moncey et du maréchal Bessières, dont le quartier général était à Burgos, se transporte aussitôt de sa personne à Madrid, où il arrive le 23 mars à la tête de deux corps d'armée. Ferdinand VII n'y fait son entrée que le lendemain 24 mars. Déjà toute la Catalogne et les places frontières de l'Espagne étaient au pouvoir de Napoléon. Les Français s'annoncent comme des médiateurs entre le père et le fils. Charles IV, se croyant soutenu par une force imposante, proteste contre son abdication. Cette protestation est envoyée à Napoléon. Murat, dans une conférence avec les *deux rois d'Espagne*, leur conseille de s'en remettre au jugement de l'empereur, et les engage à se rendre auprès de lui à Bayonne. Tous les deux donnent dans le piége et font cette imprudente démarche.

Décret de Napoléon (2 avril) qui enlève à l'état ecclésiastique les légations d'Ancône, d'Urbino, de Macerata et de Camerino, pour en former trois nouveaux départements du royaume d'Italie. Cette mesure est le prélude des persécutions de Napoléon contre le chef de l'église catholique. Elles ont eu d'autant plus de retentissement en Europe que Pie VII avait fait preuve d'une grande mansuétude dans ses relations avec l'Empire Français. Le cardinal Caprara demande ses passeports.

2 avril. Napoléon quitte Paris sous prétexte de visiter les départements du Midi; il se rend d'abord à Bordeaux et de là à Bayonne, et se rapproche ainsi de l'Espagne.

Ferdinand VII quitte Madrid (10 avril) pour aller au devant de l'empereur qui lui donne, par lettres, les assurances les plus positives de son amitié; après plusieurs hésitations à Burgos et à Vittoria, il se détermine à passer la frontière et arrive à Bayonne avec son frère, l'infant don Carlos, le 20 avril. Pour vaincre la résistance de Ferdinand à la cession de sa couronne, Napoléon fait venir auprès de lui le prince de la Paix qu'il tire de sa prison, malgré les représentations de la junte de gouvernement de Madrid; le prisonnier arrive à Bayonne le 26 avril. Le 1er mai arrivent le vieux roi Charles IV et la reine, et, peu de jours après, la reine d'Etrurie. Après les scènes de famille les plus violentes, excitées par Napoléon, Ferdinand est forcé de rendre la couronne à son père qui abdique en faveur de Napoléon, le 5 mai. (Ce dénoûment est précipité par la nouvelle de l'insurrection qui venait d'éclater à Madrid.)

2 mai. A la vue du départ de la reine d'Etrurie, le peuple de Madrid se révolte; il se porte en armes devant le palais de Murat, dont la vie court les plus grands dangers. A peine a-t-on le temps de faire arriver en toute hâte les troupes françaises cantonnées au Pardo et à la Casa del Campo. Bientôt les révoltés sont mis en déroute et les rues de Madrid sont couvertes de leurs morts. Une commission militaire est établie au Buen Retiro, pour y juger les factieux pris les armes à la main. Le nombre des morts pendant l'affaire, joint à ceux qui furent fusillés dans la nuit du 2 au 3 mai, est évalué à plusieurs mille par les relations espagnoles; ce nombre est fort exagéré; mais celui qui ne porte qu'à cent quatre celui des morts, à trente-cinq ceux qui ont été exécutés, et à cinquante-quatre les blessés, est fort au dessous de la vérité. Un décret impérial est publié (9 mai), déclarant que *Charles IV et Ferdinand VII ont renoncé au trône des Espagnes et des Indes en faveur de Napoléon.* Le roi et la reine d'Espagne, le prince des Asturies, la reine d'Etrurie, les infants et le prince de la Paix sont envoyés immédiatement dans l'intérieur de la France : Ferdinand VII et son frère don Carlos (depuis Charles V) sont conduits à Valençay, et remis à la garde de M. de Talleyrand, prince de Bénévent. Quelques écrivains ont prétendu que M. de Talleyrand s'était fortement prononcé contre la ténébreuse intrigue qui s'est dénouée à Bayonne. On a peine à croire à l'exactitude de cette supposition, quand on voit le ministre, désapprobateur des projets de Napoléon, devenir immédiatement le geôlier des prisonniers que cette affaire a mis en-

tre les mains de l'empereur. Napoléon n'était pas homme à donner cette marque de confiance à celui qui se serait opposé à ses desseins sur les Bourbons d'Espagne, et, malgré toute la flexibilité du caractère de M. de Talleyrand, on ne peut guère supposer qu'il ait subitement renoncé à ses convictions pour se ranger à la volonté du maître qu'il servait à cette époque.

Charles IV et sa famille habitent d'abord Fontainebleau, ensuite Compiègne, et enfin Marseille. Cet acte de violence excite une indignation générale dans la Péninsule. Des émeutes éclatent dans quelques villes. A Madrid, la rébellion est facilement réprimée; mais la résistance s'organise dans les provinces, et d'après la promptitude avec laquelle se forment les bandes de guérillas qui parcourent le pays, on peut prévoir que la lutte sera vive et opiniâtre. Napoléon a été frappé dès ce moment d'une réprobation universelle qu'il a vainement essayé de repousser, en attribuant à des considérations de haute politique sa déloyale conduite envers les Bourbons d'Espagne. « On sera certain un jour, disait-il encore à Sainte-Hélène, que dans les grandes affaires d'Espagne, je fus complétement étranger à toutes les intrigues intérieures de cour; que je ne manquai de parole ni à Charles IV, ni à Ferdinand VII; que je ne rompis aucun engagement vis à vis du père ni du fils; que je n'employai point de mensonge pour les attirer tous deux à Bayonne, mais qu'ils y accoururent à l'envi l'un de l'autre. Quand je les vis à mes pieds, que je pus juger par moi-même de leur incapacité, je pris en pitié le sort d'un grand peuple; je saisis aux cheveux l'occasion unique que me présentait la fortune, pour régénérer l'Espagne, l'enlever à l'Angleterre et l'unir entièrement à notre système. Dans ma pensée, c'était poser une des bases fondamentales du repos et de la sécurité de l'Europe : mais je n'y employai point d'ignobles, de faibles détours, comme on l'a répandu... Bayonne ne fut pas un guet-apens; mais un immense coup d'état...» (*Las-Cases.*)

24 mai. Sénatus-consulte qui réunit les duchés de Parme, Plaisance et la Toscane à l'Empire Français.

27. Depuis les malheureuses dissensions qui avaient éclaté dans l'intérieur de la famille royale, il existait beaucoup de fermentation dans les diverses parties de la monarchie espagnole, et tout paraissait préparé pour un grand mouvement insurrectionnel. Les actes de Bayonne en furent le signal. La province des Asturies se met la première en insurrection. C'est une prérogative que cette principauté se croit en droit d'exercer depuis un temps immémorial. En l'an 714, lorsque le comte Julien, l'archevêque Opaz, fils de l'usurpateur Vitiza, et l'évêque Torizo, appelèrent les Musulmans d'Afrique en Espagne, cette même province devint l'asile du prince Pelage Teudomer, parent du dernier roi Rodrigue, et sauva ainsi les débris de la monarchie des Goths. Ce souvenir ne pouvait manquer d'enflammer le zèle des Asturiens, dans un pays où tous les faits honorables se conservent avec un si religieux respect. Ils virent la couronne castillanne en péril par la trahison d'un nouveau Julien (Manuel Godoï, prince de la Paix) auquel, depuis les événements de l'Escurial, on attribuait généralement l'invasion de l'Espagne par une armée française. La Galice, la province de Santander et une partie du royaume de Léon suivent l'impulsion des Asturies. Une junte, convoquée à Oviédo et présidée par le marquis de Santa-Cruz, réclame par une députation l'appui de l'Angleterre dans *la guerre légitime et sainte* qu'elle va faire aux Français. Plusieurs autres juntes déclinent publiquement l'autorité de la junte de gouvernement nommée par Ferdinand, au moment de son départ pour Bayonne, en alléguant pour motif que cette assemblée et le conseil de Castille sont sous une influence étrangère. A la nouvelle de l'abdication de Charles IV et de son fils, ces mêmes autorités se déclarent indépendantes et annoncent qu'elles vont gouverner le royaume au nom de Ferdinand VII, légitime souverain des Espagnes. Le 27 mai, un rassemblement considérable de paysans se présente aux portes de Valence et inonde la ville en poussant des cris de mort contre les Français. Le capitaine général don Miguel Saavedra veut prendre quelques mesures pour protéger l'existence des individus menacés; mais la fureur des insurgés se tourne contre ce gouverneur, et ce n'est qu'avec beaucoup de peine qu'il parvient à se réfugier dans la petite ville de Requena. Poursuivi dans cette retraite, il est saisi et remené à Valence, où on le massacre devant l'hôtel d'un seigneur de la province que les insurgés désignent pour leur chef. Le corrégidor de la ville et l'intendant de la province de Cuença sont également victimes de la fureur populaire. La populace de Carthagène met à mort le gouverneur de cette ville, homme estimable, auquel on ne reproche d'autre crime que celui d'être partisan des Français. Le général Truxillo, gouverneur de Malaga, arrivé la veille à Grenade, est assassiné, le 30 mai, par les paysans descendus de la Sierra Nevada : son corps, traîné par les rues, et ensuite coupé en morceaux, est brûlé sur la place publique. Le gouverneur de San-Lucar de Barameda, ayant voulu s'opposer aux premières tentatives des insurgés, est assassiné dans sa maison qui est ensuite livrée au pillage. A Jaen, les paysans de la Sierra-Morena poursuivent plusieurs habitants qui abandonnent la ville; le corrégidor, qui veut réprimer ces excès, est massacré. Le peuple de Cadix, dans les journées des 28 et 29 mai, se soulève contre le marquis d'El-Socorro, capitaine-général de la province d'Andalousie et gouverneur de la ville. Les insurgés s'emparent des armes dans les casernes; ils enlèvent un canon sur les remparts, attaquent l'hôtel du gouverneur, et traînent ce fonctionnaire sur la place publique où il est égorgé. Le lieutenant-général Morla, que ces furieux mettent ensuite à la tête de l'insurrection, est obligé de donner l'ordre aux batteries du port de faire feu sur

cinq vaisseaux français et une frégate, qui se trouvaient alors en rade. Ces batiments, surpris par une agression inattendue, se voient forcés d'amener leur pavillon, et sont immédiatement livrés à l'escadre anglaise en observation devant le port de Cadix : les Anglais profitent ainsi des commencements d'un incendie qu'ils devaient ensuite entretenir avec tant de persévérance et de bonheur. Un rassemblement formé à Séville s'empare de l'autorité, massacre le comte d'Aguilar, et met au pillage les maisons de tous ceux qu'on soupçonne d'être partisans de Godoï et des Français. Les insurgés instituent la *junte de Séville*, devenue depuis si célèbre par l'influence qu'elle exerça sur les conseils provinciaux des autres parties de l'Espagne. Le premier acte de cette assemblée est de remplacer tous les fonctionnaires publics, par des hommes dévoués à la cause de l'insurrection ; elle dispose tout pour la guerre que l'Espagne va faire à ses *insolents oppresseurs*, elle publie des proclamations pour appeler aux armes tous les Espagnols fidèles à Ferdinand VII, et parvient à ranger sous ses lois les différents corps de troupes campés à Saint-Roch devant Gibraltar. Enfin des scènes semblables ont lieu presque en même temps dans toutes les provinces de la monarchie espagnole, et notamment à Badajoz, à Valladolid et à Saragosse.

Napoléon, dans l'espoir d'opposer une digue au mouvement insurrectionnel qui se manifeste de toutes parts en Espagne, convoque à Bayonne, pour le 15 juin, une grande junte qu'il a soin de composer des plus chauds partisans de l'usurpation qu'il médite; mais à cette époque, le soulèvement est universel dans la Péninsule : la junte de Séville est devenue la régulatrice des autres assemblées provinciales; ses proclamations circulent par tout le royaume , et bientôt il n'existe pas un seul canton qui n'ait sa junte insurrectionnelle et sa guerilla, parcourant la campagne et massacrant tous les détachements français qui marchent isolément.

6 juin. Joseph Napoléon, roi de Naples, est nommé par son frère roi des Espagnes et des Indes. Le nouveau monarque se rend à Bayonne pour conférer avec l'empereur des Français.

Insurrection des Portugais à Oporto. Ce mouvement gagne quelques autres provinces, et place dans une position critique les troupes françaises sous les ordres du général Junot.

6 juillet. La junte de Bayonne, assemblée par Napoléon, approuve la constitution proposée par le roi Joseph.

La junte de Séville déclare la guerre à Napoléon, au nom de Ferdinand VII ; elle négocie des secours avec l'Angleterre, et nomme pour commander les insurgés espagnols, les généraux Castagnos , Caro, Palafox, Cuesta, Blacke et La Romana.

Moncey, Bessières, Kellermann et Dupont sont à la tête des divisions françaises.

Après plusieurs engagements dont le plus important, le combat de Tudela, avait eu lieu les 8 et 9 juin, une division française sous les ordres du général Verdier vient mettre le siége devant Saragosse. Cette ville, qui comptait soixante mille habitants, s'était déclarée contre les Français dès le 25 mai précédent. Là comme ailleurs, l'explosion de l'insurrection avait été suivie des plus odieux excès. Un brigadier des armées espagnoles, don Joseph Palafox, avait pris le commandement général des insurgés au nom de Ferdinand VII, auprès duquel il s'était rendu à Bayonne, au commencement de mai, et dont il avait reçu, disait-il, « des instructions pour faire soulever l'Aragon contre les attentats de l'empereur des Français. » La défense de la ville ne fut pas moins glorieuse que l'attaque. Les Français lancèrent sur Saragosse dans un seul jour plus de douze cent bombes; mais malgré l'explosion d'un magasin à poudre qui détruisit une rue presque entière, malgré l'incendie de plusieurs édifices, les assiégés ne songèrent pas à se rendre. Le 4 août, les Français, entrés par deux portes de la ville, se mirent en possession de la moitié de Saragosse. Le général Verdier, croyant dès lors que les assiégés ne pouvaient plus prolonger leur résistance, envoya un parlementaire au général Palafox, avec cette sommation laconique :

« *Quartier général de Santa-Ingracia.*

» Une capitulation. »

Le général espagnol transmit sur-le-champ la réponse suivante qui peint si énergiquement la fureur de cette lutte :

«*Quartier-général de Saragosse.*

« Guerre au couteau. » (*Guerra a cuchillo.*)

Sur ces entrefaites, les assiégés reçurent un renfort de trois mille hommes commandés, par D. Francisco Palafox, frère du général, et escortant un convoi de vivres et de munitions. Un conseil de guerre, réuni par le général espagnol, décida alors à l'unanimité que « l'on continuerait à défendre les quartiers de la ville que les assiégeants n'avaient point envahis; que si les Français finissaient par triompher, la population se retirerait immédiatement, en traversant le pont de l'Ebre, dans le faubourg de la rive gauche, et qu'après avoir rompu le pont, on se défendrait dans cette position jusqu'à la dernière extrémité. »

Le général Palafox, homme du caractère le plus ferme et le plus déterminé, n'avait négligé aucun moyen pour imprimer aux Aragonnais cet élan extraordinaire. Le dévoûment des femmes contribuait d'ailleurs à rendre celui des hommes plus entier et plus énergique. La comtesse Burita, appartenant à l'une des familles les plus considérées de l'Aragon, avait formé une compagnie de femmes, destinées à secourir les blessés et à porter des vivres aux soldats dans les postes les plus dangereux. « On vit cette dame, belle, jeune et délicate, remplir dès lors, avec la plus rare intrépidité, comme elle le fit dans le second siége, au milieu du feu le plus terrible de bombes, d'obus et de mousqueterie, les devoirs qu'elle s'était imposés. Sa conduite fut imitée par

toutes ses compagnes. » (*Relation du siége de Saragosse.*)

Toutes ces preuves d'un fanatisme patriotique dont l'Espagne seule peut offrir l'exemple, ne causèrent pas moins de surprise que de découragement parmi les troupes françaises. Dans la nuit du 13 au 14 août cependant un feu très vif de la part des Français causa encore l'incendie de plusieurs édifices; mais le lendemain, quand les assiégés s'apprêtaient de toutes parts à repousser l'attaque qu'ils supposaient devoir suivre un pareil bombardement, ils aperçurent avec étonnement, du haut du quartier le plus élevé de la ville, les colonnes françaises en mouvement rétrograde sur la route de Mallen.

La levée du siége de Saragosse ne paraît pas avoir été le résultat de la capitulation de Baylen, dont nous parlerons plus loin; mais Napoléon voulut cacher à la France cet échec éprouvé devant une ville qu'on ne croyait pas susceptible d'une pareille résistance : il donna à entendre que le siége était converti en simple blocus. Personne ne fut dupe de cette dissimulation, et l'on découvrit la vérité dans les expressions mêmes du bulletin officiel qui fut publié sur cet événement. On y lit : « A la suite d'un combat opiniâtre qui dura plusieurs jours, quatorze couvents qui avaient été fortifiés, les trois quarts de la ville, l'arsenal et les magasins furent en notre pouvoir; les habitants *paisibles*, encouragés par les avantages des Français, ayant arboré un drapeau blanc et *étant venus nous apporter des termes de capitulation,* furent massacrés par les insurgés, à la tête desquels on voyait des moines tenant lieu de colonels et de capitaines. Un grand nombre de ces malheureux furent tués : l'infortunée ville de Saragosse est presque détruite par le feu, les bombes et l'explosion des mines. L'événement de Baylen a tout compromis. »

14 juillet. Bataille de Medina del Rio-Secco. Le maréchal Bessières, duc d'Istrie, défait le général espagnol Cuesta.

Traité de Bayonne, par lequel Joachim Murat, grand-duc de Berg, est déclaré roi des Deux-Siciles à la place de Joseph Napoléon, devenu roi d'Espagne. Murat se démet de son duché de Berg en faveur de Napoléon.

20 juillet. Joseph Napoléon arrive à Madrid. Il est proclamé roi le 25; mais cette occupation momentanée de la capitale du royaume n'arrête point l'insurrection. Le général Dupont, attaqué et cerné dans la Sierra-Morena, par les troupes du camp de Saint-Roch et celles de quelques garnisons rassemblées en corps d'armée, est forcé de capituler avec ses troupes à Baylen (20 juillet). Napoléon, furieux de ce désastre, traita avec une rigueur excessive le général Dupont, qui avait signé cette capitulation, et les généraux Marescot et Vedel, qui l'avaient négociée ou acceptée. N'espérant pas pouvoir les faire condamner par un conseil de guerre, il fit mettre le général Dupont dans une prison d'état (Vincennes), et exila les généraux Marescot et Vedel : leur disgrâce n'a fini qu'à la chute de l'Empire, en 1814.

« La bataille de Baylen, dit l'abbé de Pradt, a été pour l'Espagne ce que la bataille de Pultawa fut pour la Russie, c'est d'elle que date l'indépendance de l'Espagne : son influence sur sa résistance a été décisive encore plus que la défense de Saragosse. Si l'on eût été vainqueur à Baylen, les portes de Cadix ne se seraient pas fermées avec l'opiniâtreté qui a fait de cette ville le boulevard des libertés de l'Espagne. »

21 juillet. Napoléon quitte Bayonne pour retourner à Paris; son voyage par Pau, Tarbes, Toulouse, Montauban, Bordeaux, Nantes, la Vendée et les bords de la Loire, est une véritable marche triomphale au milieu de fêtes remarquables par leur pompe et leur éclat.

28 juillet. Nouvelle révolution à Constantinople. Mustapha IV est déposé; Mahmoud II, *son frère puîné*, est placé sur le trône. Sélim III est massacré.

Tandis que les Français faisaient de vains efforts pour conquérir cette péninsule que des Espagnols, fidèles à leur roi, défendaient pied à pied, Napoléon apprend que l'empereur François Ier montre des dispositions hostiles à l'égard de la France, et vient d'ordonner secrètement, dans ses états, une levée extraordinaire d'hommes. Le vainqueur de Vienne ne paraît point intimidé par ces démonstrations; il resserre ses liens d'amitié avec l'empereur de Russie, publie une déclaration officielle contre les armements de l'Autriche (30 juillet), et rappelle soixante mille hommes cantonnés en Prusse pour renforcer son armée d'Espagne.

31. Une armée anglaise de quatorze mille hommes, sous les ordres d'Arthur Wellesley (depuis duc de Wellington), débarque en Portugal. Six mille Portugais se joignent aux Anglais, et marchent sur les troupes commandées par le général Junot. Bataille de Vimiera, en Portugal (21 août); elle affaiblit les deux partis sans donner la victoire à aucun d'eux. Néanmoins Junot, cerné dans Lisbonne, est bientôt forcé de capituler. Cette convention, honorable pour l'armée française, est signée à Cintra le 30 : les Français évacuent le Portugal et viennent se réunir à l'armée d'Espagne.

1er août. Le roi Joseph, par suite de la capitulation de Baylen, est forcé de quitter Madrid, où il n'était arrivé que depuis dix jours; il se retire à Burgos.

6 septembre. Entrée solennelle de Joachim Murat à Naples.

Les différends qui existaient entre la France et la Prusse sont aplanis dans un traité signé le 8 par le comte de Champagny et le prince Guillaume de Prusse.

22. Napoléon, revenu à Paris depuis le 14 août, part pour les états de la Confédération du Rhin. Le 27 septembre, il se réunit à Erfurt avec l'empereur de Russie.

Cette célèbre conférence a reçu le nom historique d'*Entrevue d'Erfurt*. Ce fut le complément

de l'entrevue de Tilsitt; ce qui prouve que les affaires d'Espagne étaient convenues entre Napoléon et Alexandre, c'est que les événements de Bayonne qui venaient d'avoir lieu n'altérèrent en rien la bonne harmonie qui existait entre les deux souverains.

Les rois de Wurtemberg, de Bavière, de Saxe, de Hollande, de Westphalie, ainsi que presque tous les princes de la Confédération du Rhin assistent à cette réunion. On y donne des fêtes et des spectacles. Ce fut dans un de ces spectacles, où la Comédie-Française représentait *OEdipe*, qu'eut lieu la fameuse allusion faite par l'empereur Alexandre, qui serra affectueusement la main de Napoléon placé à ses côtés, au moment où Philoctète dit :

« L'amitié d'un grand homme est un bienfait des dieux. »

Le duc de Holstein-Oldenbourg accède à la Confédération du Rhin. Les monarques se séparent, le 14 octobre, avec toutes les apparences de la plus cordiale amitié. Le 18, Napoléon arrive à Saint-Cloud.

29 octobre. Départ de Napoléon pour Bayonne. Il y reste le 3 novembre, et arrive le 5 au quartier-général de l'armée française, à Vittoria. Le 8 novembre, l'armée française reprend Burgos. Napoléon y fait son entrée le lendemain. Le 10, bataille d'Espinosa : l'armée espagnole de la Galice, sous les ordres de Blacke, est complétement défaite. Le même jour, l'armée d'Estramadure est détruite dans les plaines de Burgos. Dix seigneurs espagnols, attachés à Ferdinand VII, sont proscrits par ordre de Napoléon.

6 novembre. L'empereur rejoint son frère Joseph, qui, depuis la retraite de Madrid, a pris position sur les bords de l'Ebre; l'armée française met en déroute, en avant de Briviesca, l'armée espagnole commandée par le marquis de Belvedère; elle entre triomphante à Burgos.

16 novembre. De nouveaux excès éclatent à Constantinople. Le sultan Mustapha, déjà détrôné le 28 juillet précédent, est massacré, ainsi que le visir Mustapha-Baraiktar. Les janissaires mettent le feu dans plusieurs quartiers de la ville. Néanmoins les légations européennes et tous les chrétiens en général sont respectés. Isaac-Pacha, intendant de l'arsenal, succède à Baraiktar. Ce nouveau grand-visir est une créature de Issuf-Pacha, ex-grand-visir, et depuis gouverneur de la Haute-Arménie. « Dès le 10 novembre, on remarquait des mouvements séditieux à Constantinople. Il y arrivait successivement des troupes des Dardanelles et de la Romélie. L'insurrection éclata le 14 par une attaque contre les seimens. Il y eut, entre ce corps et les janissaires, dans les rues et sur les places publiques, des combats partiels très acharnés, mais presque tous funestes aux seimens; ces combats prouvèrent que le grand-visir ne pouvait pas compter sur tous les individus de cette milice, dont beaucoup passaient du côté des janissaires. Ceux-ci mirent le feu aux casernes des seimens. Les flammes gagnèrent un des grands quartiers de Constantinople, habité principalement par les Turcs. Il fut réduit en cendres; un grand nombre de personnes furent brûlées. Toutes les rues étaient couvertes de cadavres, on ne voyait partout que des ruisseaux de sang.

» La résistance des seimens fut opiniâtre. Ils recevaient de temps à autre des renforts des environs; le grand-visir, à la tête de plusieurs mille hommes, parcourait les rues de Constantinople, et se portait là où le danger était le plus pressant, donnant des ordres avec une présence d'esprit étonnante, et excitant, par ses discours, les seimens à redoubler d'efforts. On l'a vu lui-même fondre vingt fois sur les janissaires et jeter la mort dans leurs rangs. Vains efforts! pendant qu'il triomphe d'un côté, les siens sont battus sur tous les autres. Le grand visir Baraiktar est obligé de fuir au sérail, devant lequel les janissaires se présentent le 15. Ces furieux ayant escaladé les murs du sérail, le sultan Mahmoud leur envoya dire, pour conserver sa vie, qu'il leur accordait toutes leurs demandes, et qu'il leur promettait d'abolir entièrement le corps des seimens; ce qui les contenta. Lorsque les janissaires apprirent la mort de Baraiktar, ils firent éclater leur joie par des cris. Le visir a été tué par deux coups de fusil que lui ont tiré deux transfuges du corps des seimens, au moment où il cherchait à s'échapper de son palais embrasé.

» Tandis que les rues de Constantinople étaient le théâtre des combats les plus sanglants, la flotte turque, qui se trouvait dans le port, tirait sans discontinuer sur la ville, et principalement sur le sérail, où elle mit le feu au propre palais de Mahmoud.

» Elle brûla aussi divers quartiers de la ville habités par les seimens. On porte à trois mille le nombre des individus qui ont péri dans les flammes; celui des seimens tués est de 8,000. L'hippodrôme et environ un tiers de la ville ont été la proie de l'incendie. A Stamboul, ou dans la ville proprement dite, aussi bien qu'à Galata et à Pera, les propriétaires des maisons font des patrouilles pendant la nuit, et le devant de chaque maison est éclairé d'une lampe afin qu'on ne profite pas de la nuit pour mettre le feu de nouveau. Le divan tient ses séances dans une maison particulière en attendant que le sérail soit réparé.

» Il est à remarquer que pendant cette révolution, une des femmes du sultan Mustapha, étranglé, est accouchée d'un prince, qui est jusqu'ici l'héritier présomptif de Mahmoud II. » (*Correspondance officielle.*)

23. Bataille de Tudela. Les corps d'armée commandés par Palafox et Castagnos sont mis en déroute.

29. L'armée française atteint l'armée espagnole qui avait pris position dans les défilés des montagnes qui séparent la Vieille-Castille de la Nouvelle. Le combat a lieu à Sommo-Sierra. Les pla-

teaux qui défendaient le passage sont débordés, et la position est enlevée par des charges brillantes de la cavalerie polonaise de la garde. Après des pertes considérables, les Espagnols sont mis en déroute. L'affaire est commandée en personne par l'empereur. Dans leur fuite les Espagnols massacrent leur général, le brigadier San-Juan, qu'ils accusent de trahison.

L'armée française marche sur Madrid où l'épouvante est à son comble.

Convention de Berlin pour l'évacuation des états prussiens, à l'exception des places de Stettin et de Custrin, où les Français conservent garnison. Berlin est évacué le 3 décembre.

4 décembre. Capitulation de la ville de Madrid après la prise du *Retiro*. Napoléon, qui avait dirigé le siége, y fait son entrée à la tête d'un grand nombre de troupes françaises. Il ne veut pas habiter la ville et établit son quartier-général à quelques milles, dans le château du duc de l'Infantado, à Chamartin. Le vainqueur supprime le conseil de Castille, l'inquisition, réduit les couvents au tiers de leur nombre existant, et abolit les droits féodaux ainsi que les barrières de l'intérieur. On ne trouve dans le palais de l'Inquisition, d'après l'abbé de Pradt qui a vu l'inventaire, que 750,000 fr. dans les caisses et personne dans les prisons.

M. le marquis de Saint-Simon, grand d'Espagne et ancien officier qui servait dans les rangs de l'armée espagnole, est arrêté à Madrid et condamné à être fusillé, quoique compris dans l'amnistie de la capitulation; l'empereur lui accorde sa grâce aux sollicitations de Mlle de Saint-Simon, sa fille, appuyée par le prince de Neufchâtel, les généraux Sébastiani et Lauberdière. Sa sentence est commuée en une prison perpétuelle dans la citadelle de Besançon.

5. Capitulation de la place de Roses, en Catalogne.

Proclamation de Napoléon annonçant que l'Espagne sera traitée en province conquise si elle persiste à ne point reconnaître pour son roi Joseph Napoléon.

9. Les différents corps de la ville de Madrid demandent le retour du roi Joseph.

Suppression des justices seigneuriales en Espagne, et réunion au trésor de l'état des impositions aliénées. Ces mesures n'ont pas diminué le nombre des mécontents.

15. Combat de Llinas, en Catalogne, dans lequel le général Gouvion-Saint-Cyr défait un corps espagnol.

23. Les autorités et les habitants de Madrid prêtent serment de fidélité au roi Joseph.

1809.

1er janvier. Napoléon se rend précipitamment de Madrid à Astorga, dans la province de Léon. Les Anglais, débarqués en Espagne, menaçaient la grande route de France, et pouvaient couper toute communication au corps d'armée qui s'était porté sur Madrid. Napoléon ordonne au maréchal Soult d'attaquer les Anglais, et au maréchal Ney de soutenir son mouvement. Combat de Pierros, sur la frontière de la Galice. L'attaque a lieu sur les hauteurs de la rive droite du Rio-Qua. L'arrière-garde anglaise est défaite après une résistance opiniâtre, et qui coûta à la France un officier de grand mérite, le brave Auguste de Colbert, blessé mortellement en chargeant, à la tête de sa cavalerie, dans le village de Pierros. Il vécut cependant assez pour être témoin de la fuite des Anglais, et s'écria : « Je suis bien jeune encore pour mourir; mais du moins ma mort est digne d'un soldat de la grande-armée, et j'en suis consolé, puisque en mourant je vois fuir les ennemis de ma patrie. » Il expira un quart d'heure après. Cette affaire ouvre à l'armée française les portes de Villa-Franca, où une division espagnole met bas les armes.

5. Traité de paix entre l'Angleterre et la Porte-Ottomane, conclu près des Dardanelles par l'ambassadeur anglais Adair et le plénipotentiaire turc Hakki-Effendi.

7. Le roi et la reine de Prusse quittent leurs états et se rendent à Saint-Pétersbourg. Napoléon s'était attiré la haine de la jeune épouse de Frédéric-Guillaume, par des outrages personnels dans un des bulletins de la dernière campagne de Prusse, torts que les femmes, et surtout les reines, oublient difficilement. Cette circonstance donne au voyage des deux époux à Saint-Pétersbourg une importance politique dont l'empereur lui-même paraît préoccupé.

12. Descente de troupes anglaises et portugaises dans l'île de Cayenne. Elles s'emparent par capitulation du fort situé à l'embouchure de la rivière, et prennent ensuite possession d'une grande partie de la Guiane française.

13. Brillant fait d'armes du duc de Bellune près de Tarazona : il détruit l'armée de Vénégas.

14. Traité d'alliance entre l'Angleterre et les insurgés espagnols.

16. Bataille de la Corogne. L'armée anglaise, refoulée dans la Galice depuis l'affaire de Villa-Franca, est attaquée sur les hauteurs d'El Burgo, et complétement mise en déroute; le général anglais Moore y est tué. La Corogne capitule le 19.

22. Le roi Joseph fait une entrée solennelle à Madrid, et déploie une pompe et un cérémonial dont ce membre de la famille Bonaparte s'est toujours montré fort avide. Quoiqu'on ait dit alors que Joseph n'avait quitté qu'à regret le trône de Naples, il paraît qu'après son entrée à Madrid, le nouveau roi d'Espagne n'a pas été mécontent de son changement de couronne. Entouré de flatteurs et d'un petit nombre d'Espagnols qui ont intérêt à le tromper, il s'abandonne aux plus folles espérances et à ce goût pour la mollesse et l'oisiveté qui faisait le charme de sa vie en Italie. « Il voulait, dit un écrivain, dormir et régner à Madrid, comme à Naples, où il avait contracté ces habitudes apathiques, avant même que les Français lui eussent conquis un royaume au prix

de leur sang. » Le roi Joseph ne tarda pas à s'apercevoir qu'il s'était étrangement abusé sur les douceurs du lit que son frère lui avait préparé. L'usurpation de 1808 a jeté dans la Péninsule des semences de discorde qu'un quart de siècle n'a pas fait disparaître, et vingt-cinq ans après l'expulsion du *roi intrus* (c'est le nom que les Espagnols fidèles donnaient au frère de Napoléon), les têtes couronnées ne dormaient pas encore paisiblement sous les lambris de l'Escurial.

Napoléon revient à Paris.

30. Plusieurs vaisseaux anglais débarquent des troupes à la Martinique. Le 24 février suivant, le capitaine-général Villaret abandonne cette colonie par capitulation.

Napoléon, qui prévoit que cette alternative de victoires et de désastres va lui susciter de nouveaux ennemis, adresse, le 1er février, une proclamation à tous les membres de la Confédération du Rhin, pour qu'ils aient à lever leur contingent, et former une nouvelle armée d'Allemagne.

12 février. Ratification du traité de paix entre la Porte et la Grande-Bretagne.

21. Prise de Saragosse par l'armée française. L'importance de ce siége, qui a duré trois mois; les habiles dispositions des Français, et la résistance opiniâtre des assiégés, nous engagent à donner quelques détails sur ce sanglant épisode de la guerre de l'indépendance espagnole. Après la bataille de Tudela, le corps d'armée aux ordres du maréchal Moncey s'était avancé dans la direction de Saragosse. et il commença, le 20 décembre, à former le siége de la capitale de l'Aragon, défendue par une garnison nombreuse et la presque totalité de sa population. Quand les premières dispositions eurent été faites, le général Dedon, commandant de l'artillerie de siége, réunit un équipage de soixante bouches à feu, prises, ainsi que les projectiles, à Pampelune, voiturées par terre jusqu'à Tudela, et embarquées ensuite sur le canal d'Aragon. Saragosse était le dernier espoir des Espagnols au milieu des revers qu'ils éprouvaient dans les autres parties du royaume, et l'on ne doutait pas qu'ils n'y fissent une défense vigoureuse.

« Le château dit *de l'Inquisition*, situé en dehors de la ville, près de la porte *d'el Portillo*; flanqué de quatre tours bastionnées, et entouré d'un bon fossé revêtu, avait été mis en état de défense, et ses communications avec la ville avaient été assurées par une double caponnière; la partie de la ville en face de ce château était défendue par un mur d'enceinte, par plusieurs batteries, et par quelques petits ouvrages en terre. Palafox avait fait établir une enceinte terrassée, revêtue en pierres sèches, avec un fossé creusé à pic, de quinze pieds de profondeur, depuis le couvent des Capucins-Déchaussés jusqu'au pont de la Huerba. Les deux couvents des Capucins, qui avaient été fortifiés et armés de batteries, faisaient partie de cette enceinte, et formaient des espèces de bastions pour flanquer cette longue ligne.

» Le pont de la Huerba était couvert par une tête de pont en forme de lunette, avec un très bon fossé dont la contrescarpe était défendue par des galeries de mines.

» A partir de ce pont jusqu'au couvent de Santa-Ingracia, dont les ingénieurs espagnols avaient fait une espèce de citadelle bien armée, régnait un double retranchement : et pour fermer la ville depuis Santa-Ingracia jusqu'au Bas-Ebre, on s'était servi d'un ancien mur d'enceinte qu'on avait terrassé en plusieurs endroits. Toute cette partie de la place était d'ailleurs couverte par le ravin escarpé de la Huerba, qui l'enveloppe, et par le couvent de Saint-Joseph, fortifié avec soin, pour servir comme tête de pont qui pût protéger les sorties des assiégés au-delà du ravin, sur la grande route de Valence. Palafox avait fait construire, sur la hauteur du Monte-Terrero (position qui domine la plaine à huit ou neuf cents toises de la place), un grand ouvrage dont le front était couvert par le canal Royal. Toutefois, ce fortin était trop éloigné de la place pour en tirer sa défense. Enfin il avait été élevé une tête de pont sur le canal Royal, aux grandes écluses, sur la route de Madrid.

» L'accès du faubourg de l'Arabal, situé sur la rive gauche de l'Ebre, était défendu par plusieurs redoutes armées de canons, et derrière lesquelles était une enceinte de maisons crénelées, avec des batteries et des traverses aux débouchés des rues.

» Les habitants avaient fait le sacrifice des arbres, des jardins et des maisons qui auraient pu favoriser l'attaque des assiégeants : tout était rasé autour de la place. Dans l'intérieur, les principales maisons et les nombreux couvents étaient transformés en autant de citadelles ou places d'armes; les rues étaient barrées par des traverses armées de batteries; les portes et les fenêtres étaient fermées et barricadées, les murailles crénelées (1).

» La garnison, ou, pour mieux dire, l'armée aux ordres du général Palafox, était de trente-cinq à quarante mille hommes, dont huit à dix mille d'anciens régiments de ligne, et deux mille de cavalerie. Il faut ajouter à ce nombre quinze mille paysans bien armés, qui concouraient à la défense de la ville avec encore plus d'ardeur que les troupes réglées, et beaucoup d'habitants,

(1) Les personnes qui ont voyagé dans cette partie de l'Espagne ont dû remarquer que la construction des maisons de Saragosse est très favorable à la défense contre une armée ennemie. Les murs extérieurs ont jusqu'à deux pieds d'épaisseur, les appartements sont soutenus par des voûtes, et offrent, par conséquent, beaucoup de résistance aux bombes et aux progrès de l'incendie qu'elles allument si facilement dans les villes assiégées. A l'époque dont il est ici question, toutes les maisons étaient crénelées, et des communications faciles étaient établies entre elles pour la prompte circulation de leurs garnisons improvisées : au moyen de ces dispositions qui ont excité l'admiration des vainqueurs eux-mêmes, chaque maison était devenue un petit fort, dont les Français, maîtres de la ville, ont été obligés de faire le siége.

parmi lesquels se faisaient remarquer particulièrement tous les moines et prêtres valides. Plus de cent cinquante bouches à feu étaient en batterie. » (*Journal du siége de Saragosse. Victoires et Conquêtes des Français.*)

Voilà les formidables obstacles qu'avaient à vaincre trente à trente-deux mille Français, répartis en deux corps d'armée (le 3ᵉ et le 5ᵉ), sur les deux rives de l'Ebre. Les généraux Morlot, Grandjean et Meusnier la Converserie commandaient les divisions françaises sur la rive droite, et les généraux Suchet et Gazan celles de la rive gauche. La cavalerie était sous les ordres du général Wathier. Le maréchal Moncey avait le commandement du 3ᵉ corps, et le maréchal Mortier celui du 5ᵉ corps. Le 21 décembre, les Français parvinrent à occuper le Monte-Terrero, et enlevèrent la tête de pont des grandes écluses. En même temps, le général Gazan essaya d'enlever le faubourg de l'Arabal par un coup de main; mais cette opération, dont le succès eût été fort utile pour abréger les travaux du siége, ne réussit point. Il fallut dès lors s'occuper de l'ouverture de la tranchée : elle eut lieu dans la nuit du 29 au 30 décembre. Le 31, les parallèles du centre et de la droite étaient à peu près terminées, lorsque l'ennemi fit, sur toute la ligne une sortie que soutint un feu très vif de l'artillerie de la place. Les Espagnols, partout repoussés, n'eurent de succès que sur quelques postes de voltigeurs jetés dans la plaine pour éclairer les mouvements de l'ennemi : une trentaine de soldats furent égorgés. Le 1ᵉʳ et le 2 janvier, Palafox tenta de nouvelles sorties qui furent également sans résultat. Le même jour, le général Junot vint remplacer le maréchal Moncey dans le commandement du 3ᵉ corps, placé sur la rive droite du fleuve, et apporta au maréchal Mortier l'ordre de se porter, avec la division Suchet, sur Calatayud, afin d'établir la communication avec Madrid. Ce départ inattendu affaiblit de neuf mille hommes les forces assiégeantes, et faillit entraîner la levée du siége, lorsque, peu de jours après, une armée de secours, contre laquelle il était impossible d'envoyer aucune troupe, s'organisa dans l'Aragon, et menaça les derrières de l'armée française. Les excellentes dispositions du général du génie Lacoste (il a été tué pendant le siége) maîtrisèrent tous les obstacles. Toutes les parallèles furent terminées en quelques jours sous un feu meurtrier, et malgré les fréquentes sorties de la garnison assiégée. Le 10 janvier, toutes les batteries furent démasquées. L'ennemi répondit d'abord par un feu très vif des ouvrages attaqués et de la place; mais les joues des embrasures et les parapets en maçonnerie furent facilement ruinés par les batteries françaises, et, le soir, l'artillerie de Saint-Joseph et de la tête de pont était à peu près réduite au silence. Le 11, la brèche de Saint-Joseph fut praticable; l'assaut fut ordonné pour quatre heures du soir. Le général Palafox, sentant toute l'importance de ce poste, qui assurait les sorties de la garnison dans la campagne, et protégeait le côté faible de la place, avait placé près de quatre mille hommes de ses meilleures troupes dans le fort et dans le chemin couvert.

L'attaque a lieu comme elle avait été annoncée; mais tandis qu'une colonne française, arrêtée par la contrescarpe, haute de dix-huit pieds, y applique des échelles, un capitaine du génie (Daguenet), suivi de quelques mineurs et d'une centaine de voltigeurs, tourne le point attaqué, passe rapidement sur un pont qui sert de communication pour se rendre du fort au chemin couvert, pénètre dans la gorge du fort, et y fait une centaine de prisonniers dont un colonel; le reste de la garnison s'échappe ou est massacré. Pendant ce temps, la brèche est escaladée par la colonne du commandant Stahl, qui entre également dans le fort. Cette occupation du fort Saint-Joseph, exécutée avec autant d'audace que d'intelligence, ne coûte aux Français qu'une trentaine d'hommes mis hors de combat. L'ouvrage de la tête de pont, qui s'étendait jusqu'au couvent des Capucins, est également enlevé, dans la journée du 15, par une quarantaine de voltigeurs. Cet avantage est remporté, pour ainsi dire, au son des cloches, au bruit de la musique et des acclamations des habitants, qu'on entendait retentir dans la ville depuis plusieurs jours. Les Français n'ont connu qu'après le siége la cause de ces singulières réjouissances : ils ont appris que Palafox, pour entretenir le courage de ses troupes et ranimer le dévoûment d'une population crédule, avait imaginé de publier des bulletins de victoires, qu'il supposait avoir reçus par des voies extraordinaires. Ce général fit aussi jeter aux avant-postes de la rive gauche, et répandre, lors des sorties, dans les tranchées de la rive droite, des proclamations écrites en six langues (française, latine, italienne, allemande, espagnole et basque), pour engager les soldats français à déserter et à se réunir sous les drapeaux de l'indépendance espagnole. Cette double manœuvre de Palafox prouve que ce général ne connaissait pas mieux l'énergique persistance de la nation qu'il commandait que les sentiments d'honneur de celle qu'il avait à combattre.

Cependant les opérations du siége traînaient en longueur, quand le maréchal Lannes vint prendre, le 22 janvier, le commandement en chef du troisième et du cinquième corps, qui, réunis ainsi, furent mus par une volonté ferme et unique qui les dirigea vers le même but. Le maréchal Mortier revint également de Calatayud avec la division Suchet pour prendre part aux opérations du siége. Le 26, toutes les batteries contre la ville étaient terminées et armées de cinquante bouches à feu; elles ouvrirent un feu violent et firent taire en peu d'heures une partie de l'artillerie de la place. Les Français se logèrent la nuit suivante dans un moulin à huile qui touchait presque le pied des remparts. Le 27, le feu des batteries continua, et les brèches ayant été jugées praticables, on se disposa à donner

l'assaut. Il fut très meurtrier de part et d'autre; néanmoins les résultats de cette journée du 27 furent la prise de quinze bouches à feu, la perte, pour les Espagnols, de plus de six cents hommes tués, deux cents prisonniers, et un double établissement des Français dans l'intérieur de la ville (le couvent de Santa-Ingracia et celui des Capucins); mais ces avantages furent achetés par la perte de plus de six cents Français. Dès ce moment, le siége se continua dans l'intérieur de Saragosse. Dans les journées du 28 et du 29, les Français se rendirent maîtres de plusieurs de ces maisons crénelées, qui les conduisirent jusqu'à la rue Quemada; mais la prise de ces bâtiments, petits et mal construits, ne donnant pas un établissement assez solide, on résolut de s'emparer du couvent des Augustins et de celui de Sainte-Monique, qui devaient servir de places d'armes. Un assaut tenté de ce côté ne réussit point. Ce ne fut pas sans de grandes difficultés que les assiégeants parvinrent à s'emparer du pâté de maisons contigu au couvent de Santa-Ingracia. Les sapeurs s'étaient logés dans un appartement au rez-de-chaussée d'une de ces maisons; mais l'ennemi défendit avec tant d'acharnement les autres étages, les caves et les greniers de ce bâtiment, qu'on ne put l'occuper entièrement. On le fit sauter, en plaçant deux cents livres de poudre dans la salle occupée : la maison s'écroula avec un grand fracas, et, par suite de l'effroi causé par cette explosion, on se rendit maître de presque tout le quartier. Une maison restait encore à occuper pour que les Français pussent déboucher dans la rue Quemada; ils l'attaquèrent deux jours de suite sans pouvoir en chasser les Espagnols, qui s'y défendirent avec un courage admirable. Dans la rue Santa-Ingracia la résistance ne fut pas moins énergique : on fit sauter plusieurs maisons, espérant que de pareils moyens de destruction produiraient un grand effet moral sur les Espagnols; mais ceux-ci, résolus de s'ensevelir sous les ruines de leurs habitations, regardaient avec impassibilité le jeu des fourneaux; souvent même ils restaient au milieu des débris, et disputaient à coups de fusil les ruines des édifices écroulés. On vit un grand exemple du fanatisme belliqueux qui s'était emparé de toute la population de Saragosse, dans une attaque que les Espagnols tentèrent contre le couvent des Capucins, alors occupé par les Français. Le soir du 31 janvier, ils se portèrent sur ce poste avec beaucoup de résolution; ne pouvant, à cause du feu des Français, aborder la brèche qu'ils avaient faite, ils se dirigèrent sur la porte de l'église du couvent, qu'ils brisèrent à coups de hache, et ils essayèrent ensuite de renverser un épaulement en sacs de terre qui était établi derrière; ils parvinrent à faire une petite ouverture par laquelle ils croyaient pouvoir pénétrer dans l'église. Un religieux, le crucifix d'une main et un sabre de l'autre, était à la tête de ces assaillants; on remarquait des femmes circulant au milieu d'une grêle de balles et de grenades, excitant les combattants, leur distribuant des cartouches, et emportant les blessés pour qu'ils ne tombassent pas vivants entre les mains du vainqueur. Tant de courage et de fidélité à la cause sacrée de la liberté espagnole échouèrent devant la bravoure froide et intrépide des soldats français. Ces scènes de carnage et d'héroïsme se prolongèrent néanmoins jusqu'à la reddition de la ville : tous les couvents, édifices ou maisons particulières furent successivement disputés aux assiégeants. « Le maréchal Lannes eut à lutter, à cette même époque, contre une opposition morale, non moins fâcheuse peut-être que celle des Espagnols, s'il n'avait pas développé toute la fermeté de son caractère pour en paralyser les effets. Des obstacles sans cesse renaissants devaient à la fin rebuter les troupes françaises; elles étaient d'ailleurs harassées, et tous les combats meurtriers et pour ainsi dire corps à corps où succombaient journellement des officiers, des sapeurs, des mineurs et les soldats les plus braves, sans faire des progrès bien sensibles (on avait à peine le quart de la ville), avaient enlevé aux soldats presque toute leur énergie. Ils disaient hautement « qu'on » les sacrifiait inutilement; qu'ils étaient desti- » nés à périr tous sous les ruines de la place, » avant d'avoir pu forcer les derniers retranche- » ments des soixante mille fanatiques qu'ils com- » battaient si opiniâtrement, dans la proportion » d'un homme contre six; enfin qu'il était juste » que les autres corps de l'armée française coo- » pérassent à une entreprise aussi gigantesque. » Le duc de Montebello essayait de ranimer l'esprit de son armée : il représentait aux officiers que l'ennemi perdait infiniment plus de monde que les troupes de siége dans ce genre de guerre qu'on lui faisait, et que ses forces étant épuisées par tous les efforts qu'il avait tentés jusqu'alors, il n'opposerait plus à l'avenir une aussi grande résistance; que les bombes, les mines et les maladies ne tarderaient pas à détruire les défenseurs de Saragosse jusqu'au dernier, s'ils avaient pris, à l'exemple des Numantins, la résolution de s'ensevelir sous les ruines de leur ville. En effet, les maisons et les cours dont on s'emparait journellement étaient encombrées de cadavres, et il semblait que les Français ne combattaient plus que pour la possession d'un cimetière. » (*Victoires et Conquêtes.*)

Dans la soirée du 19 février, un aide-de-camp du général Palafox se présenta en parlementaire aux avant-postes français; les propositions qu'il était chargé de faire ne furent point accueillies par le maréchal Lannes. Le 20, les assiégés essayèrent encore de reprendre plusieurs points de la ville, notamment le couvent de Saint-Lazare et le pont qui sert de communication entre la ville et le faubourg de l'Arabal, dont la division Gazan s'était emparé. Les cinquante pièces de canon qui avaient servi à l'attaque du faubourg furent mises en batterie sur la rive gauche, contre les maisons du quai de la ville, qu'elles battirent en ruines. En même temps, des mines étaient pratiquées sous un grand nombre de maisons, et de-

vaient jouer simultanément le lendemain, pour répandre une grande consternation parmi les assiégés. La reddition de la ville sauva Saragosse de ce dernier désastre. Vers quatre heures après-midi, la junte de la ville envoya une députation au maréchal Lannes pour traiter de la capitulation; le feu cessa à l'instant de part et d'autre. Le maréchal ayant exigé que la ville se rendît à discrétion, le 21, les Français occupèrent tous les postes: la garnison défila hors de la place, et mit bas les armes devant l'armée victorieuse.

Ainsi se termina le siége le plus mémorable dont l'histoire fasse mention, après cinquante-deux jours de tranchée ouverte, dont vingt-neuf pour pénétrer dans la place, et vingt-trois pour occuper les maisons qui ont décidé la reddition de la ville. Le 24 février, le duc de Montebello, accompagné du maréchal Mortier, fit une entrée solennelle dans Saragosse, à la tête de toute l'armée française. Il fut reçu sous le portail de la célèbre église de Notre-Dame-d'*el-Pilar*, par le clergé de la ville, ayant à sa tête l'évêque de Huesca. Les deux maréchaux se placèrent sur deux fauteuils, en face du maître autel, et assistèrent au *Te Deum* en actions de grâces de la victoire des Français. Il faut dire, à la louange des Espagnols, qu'il y avait fort peu d'habitants dans l'église; on n'y voyait guère que quelques dames chez lesquelles étaient logés les officiers supérieurs de l'armée française, ce qui les avait forcées, en quelque sorte, d'assister à la cérémonie. « Point de foule sur la place, ni à la porte de l'église, dit un témoin oculaire! au contraire, et c'est une chose digne d'être remarquée, les habitants passaient devant ce temple renommé comme s'il n'y avait rien eu qui dût exciter leur curiosité. » (*Journ. du siége, par J. Daudebard de Ferussac.*) Quelle différence entre la conduite de cette énergique population espagnole et celle que d'autres peuples ont tenue en pareille circonstance! Le 31 mars 1814, une foule immense d'habitants de Paris se porta sur le passage des Prussiens et des Russes venant occuper la capitale de l'Empire Français!

26 février. Les Français s'emparent de la place du Ferrol en Espagne.

1er mars. Le congrès des États-Unis d'Amérique adopte un acte qui exclut des ports américains les vaisseaux anglais et français. Nomination de M. Madisson à la place de président du congrès.

2. Sénatus-consulte qui érige le gouvernement général des départements de la Toscane en grande dignité de l'Empire Français. Le lendemain, Élisa, princesse de Lucques et de Piombino, est nommée grande-duchesse de Toscane. Le jeune Louis Bonaparte, fils du roi de Hollande, est nommé grand-duc de Berg. Napoléon ne se réserve que l'administration de ce duché pendant la minorité du jeune prince..

8. Création d'une école de cavalerie à Saint-Germain-en-Laye.

L'empereur d'Autriche fait bénir avec une grande solennité, dans l'église cathédrale de Vienne, les drapeaux d'une nouvelle milice chargée de la défense de la patrie, sous le nom de landwehr.

13. Révolution en Suède. Depuis quelque temps la situation déplorable de ce royaume, menacé sur plusieurs points par des invasions ennemies, avait répandu beaucoup d'agitation en Suède, surtout parmi les troupes. Gustave-Adolphe IV, d'un caractère violent, n'écoutait aucune représentation, et avait ainsi attiré sur ses états une guerre insoutenable avec la France, la Russie et le Danemarck. Son étroite alliance avec le cabinet anglais ne faisait pas moins de mécontents, par le préjudice qu'elle causait au commerce et à l'industrie des Suédois: jusqu'à l'exploitation des mines, tout leur était abandonné dans ce malheureux pays, où la politique anglaise avait remplacé les intérêts nationaux. Ces circonstances, et peut-être aussi les manœuvres des ennemis de Gustave, firent éclater la révolution dont ce prince devint la victime. « L'armée de l'Ouest, commandée par le général Cederstroem, se soulève la première, mais ce général est étranger à ce mouvement: dans les derniers jours de février, le lieutenant-colonel Adlesparre avait fait arrêter Cederstroem, ainsi que plusieurs officiers qui ne voulaient pas embrasser le parti de l'insurrection. La majeure partie de l'armée se met ensuite en marche pour se porter sur Stockholm. Le 7 mars, le chef des insurgés, Adlesparre, publie à Carlstadt une proclamation dans laquelle il fait un grand éloge du *héros de la France*, et engage toutes les troupes suédoises à prendre part au mouvement révolutionnaire. Le 12, le roi Gustave-Adolphe ayant appris que les insurgés sont arrivés à Orebro, se décide à se défendre à Stockholm; mais, après avoir fait quelques dispositions, il ordonne les préparatifs de son départ pour la Scanie. Il voulait se faire accompagner de la garnison, composée de deux régiments allemands, de deux escadrons de cuirassiers et de quelques milices. Le roi travailla toute la nuit. Le 13, au matin, il fait appeler tous les officiers qui étaient dans la capitale, et leur annonce sa résolution de se retirer dans le midi de la Suède. Le feld-maréchal Klingsporr se jette aux genoux du roi, et le conjure de céder à l'orage; mais le monarque est inflexible. Alors le général Adlercreutz, accompagné de cinq de ses aides-de-camp et du maréchal de la cour Silfversparre, l'arrête et lui enlève son épée. Gustave-Adolphe, se voyant désarmé, se saisit de deux flambeaux qu'il lance à la tête de ces généraux, en criant: *A la trahison!* Aux cris du roi, l'adjudant-général Melin, le capitaine comte de Lœvenhaupt, le baron Akerhielm, un hussard de service et un valet de pied se précipitent, par une porte de derrière, dans la chambre du roi; mais ils sont saisis ou chassés par les conjurés. Pendant ce temps, le roi s'empare de l'épée d'un de ses ennemis, et profite de la confusion pour s'échapper; il espère encore se rendre au milieu des troupes rassemblées dans la

cour du palais, et se mettre à leur tête pour réprimer la révolte. Il est arrêté dans un corridor par quelques officiers et le grand-veneur, M. de Greiff, qui est légérement blessé au bras par le roi. Gustave est de nouveau désarmé et reconduit dans son appartement, où on le garde prisonnier. Pendant plusieurs heures le roi s'abandonne à des accès de fureur qui ne sont que trop justifiés par sa situation et la violence qu'on exerce envers lui. Dans la nuit, à une heure du matin, le roi prisonnier est tranféré à Drotningholm sous l'escorte d'une centaine de cavaliers : trois officiers étaient dans sa voiture, et deux autres derrière. Il y est gardé à vue, jour et nuit, par les officiers de ses gardes qui se sont rangés du parti des conjurés. La reine, qui, pendant cette révolution, se trouvait à Haga avec ses enfants, le prince royal, Gustave (né le 9 novembre 1799), et les princesses Wilhelmine et Charlotte (nées le 21 mai 1801, et le 22 février 1805), demande, avec les plus vives instances, d'être conduite auprès de son époux : sa demande est refusée ! Le duc de Sudermanie, oncle du roi, s'empare du pouvoir : un conseil de régence est immédiatement désigné pour gouverner le royaume jusqu'à ce que la diète générale, convoquée à Stockholm pour le 1er mai, ait prononcé sur le sort de Gustave-Adolphe.

« Cette régence, à la tête de laquelle figure le duc de Sudermanie (Riks-Forestander), est composée du feld-maréchal Klingsporr, du comte de Wachtmeister, *drost* du royaume, du général Stedingk, du général Adlercreutz, du baron d'Ereinheim, de l'amiral Lagerbielke, du secrétaire-d'état Lagierbielke, et du comte Oxenstierna.

» Le même jour, le duc régent publie la proclamation suivante :

« Nous, Charles, par la grâce de Dieu, prince
» héréditaire des Suédois, Goths, Vandales, duc
» de Sudermanie, grand-amiral du royaume, etc. ;
» Faisons savoir :

» Par suite d'événemens, S. M. royale
» ayant été mise hors d'état de diriger les affaires
» du royaume, Nous, comme étant le seul prince
» majeur de la famille royale, avons cru devoir
» prendre provisoirement les rênes du gouverne-
» ment en la qualité de régent. Nous espérons
» conduire le gouvernement de manière que le
» repos dans l'intérieur et au dehors soit rétabli,
» que le commerce et l'industrie, presque anéan-
» tis depuis si long-temps, se raniment. Nous
» déclarons que c'est notre ferme intention de
» consulter les états au sujet des mesures néces-
» saires à prendre pour le bien du royaume.

» Mandons et ordonnons, par la présente, à
» tous les habitants du royaume, aux troupes de
» terre et de mer, et à tous les employés civils,
» de nous prêter serment de fidélité et d'obéis-
» sance, ainsi que le mérite la pureté de nos
» intentions, et ainsi que leur propre intérêt
» l'exige. »

» Dans la nuit du 13, le major Arfridson est envoyé aux îles d'Aland pour reporter aux régiments des gardes qui s'y trouvaient, les drapeaux que le roi Gustave, mécontent de leur conduite en Finlande, leur avait ôtés l'année précédente. Ce major arrive aux îles d'Aland, au moment où les Russes, au nombre de vingt-cinq mille hommes, sous les ordres des généraux Bagration et Knoring, se disposent à attaquer l'armée suédoise. Il informe aussitôt les généraux russes de la révolution arrivée à Stockholm, et leur demande un armistice. Bagration et Knoring répondent que leurs *instructions* s'opposent à une suspension d'armes; et tout ce que le major Arfridson peut obtenir, est la permission accordée aux troupes suédoises d'évacuer l'île dont les Russes prennent immédiatement possession.

» L'ambassadeur anglais, M. Merry, que ces événements avaient surpris à l'improviste, reste à Stockholm comme simple particulier pour y attendre les ordres de sa cour. Le colonel de Suremain et le lieutenant comte d'Ehrensvard sont envoyés en France pour informer Napoléon de la révolution qui vient de s'opérer en Suède. » (*Journaux français et étrangers de l'année* 1809.)

C'est ainsi que s'accomplit, en moins d'une heure, l'étonnante révolution qui changea l'ordre de succession à la couronne de Suède, et plaça, plus tard, le général Bernadotte sur le trône de Gustave Wasa et de Charles XII.

22. L'armée suédoise insurgée fait son entrée à Stockholm, où elle est reçue avec de solennelles démonstrations par les grands du royaume.

28 Le duc de Bellune bat le général espagnol Cuesta entre Don Benito et Medelin, dans l'Estramadure.

1er avril. Nouvelle guerre en Allemagne. L'archiduc Charles informe le général français commandant en Bavière, qu'il a reçu de l'empereur d'Autriche l'ordre de marcher en avant. Le 8, François Ier rejoint son armée; l'archiduc Charles passe l'Inn et entre sur le territoire bavarois. Les troupes autrichiennes, en Italie, se mettent également en mouvement : l'archiduc Jean est opposé au prince Eugène, vice-roi d'Italie. Cette campagne, la plus meurtrière de toutes celles que les Français ont faites en Allemagne, a été le résultat de l'imprévoyance de Napoléon. En imposant à l'Autriche des conditions très dures par le traité de Presbourg, en enlevant à cette puissance le Tyrol pour le donner à la Bavière, Napoléon ne songea pas que le Tyrol, cette barrière si essentielle à la sûreté de la monarchie autrichienne, serait continuellement un sujet de regret pour le prince qu'il en avait dépossédé, et que, dès lors, il regarderait le traité de Presbourg comme une simple trêve qu'il pourrait rompre quand l'occasion lui paraîtrait favorable. C'est quelquefois un tort de trop affaiblir un ennemi vaincu ; une conduite plus généreuse et plus politique aurait attaché l'Autriche à la France ; l'abus de la victoire entretint ses ressentiments. La circonstance de la guerre d'Espagne, où une armée française si nombreuse était engagée sans

avantages réels, fit croire à François Ier que le moment était venu de reprendre par les armes tout ce qui lui avait été enlevé par les traités.

A-t-il agi avec prudence, et dans l'intérêt bien entendu de ses peuples? c'est une question que l'histoire ne décidera probablement pas en faveur du monarque autrichien. Quoi qu'il en soit, Napoléon parut craindre un instant que la nation française ne vît pas sans répugnance la guerre se rallumer en Allemagne. Il chercha le moyen de rendre cette nouvelle collision populaire, et, dans cette vue, il fit livrer à la publicité toutes les négociations diplomatiques qui avaient précédé la rupture du traité de Presbourg. Cette confiance avait quelque chose de noble et de loyal; la nation devenait juge entre l'empereur et ses ennemis, et sa coopération dès lors ne pouvait plus être douteuse. Ce n'est pas la seule fois que Napoléon sut tirer un grand parti du caractère de la nation française, et qu'il fit servir l'entraînement d'un premier mouvement à la réussite de ses projets. Le Sénat Conservateur, présidé par l'archi-chancelier de l'Empire, reçut la communication de toutes les pièces qui établissaient l'inutilité des efforts que l'empereur avait faits pour conserver la paix avec la cour de Vienne. Dans le nombre de ces documents diplomatiques il s'en trouva un qui fit d'autant plus de sensation, qu'une pareille communication était jusqu'alors inusitée : c'était le récit d'une conversation qui avait eu lieu entre M. de Champagny, ministre des relations extérieures, et M. de Metternich, ambassadeur d'Autriche auprès de l'empereur des Français (1). La singularité de cette pièce, très peu connue, nous engage à la reproduire. Non seulement elle établit la situation respective des deux puissances au moment de la rupture; mais on y retrouve, avec une sorte de satisfaction, cette parole haute et ferme dont la tradition semblait être perdue en France depuis les glorieuses années du règne de Louis XIV.

L'ambassadeur d'Autriche étant venu au ministère des relations extérieures le 2 mars 1809, l'entretien suivant s'établit entre lui et M. le comte de Champagny :

L'ambassadeur. — M. le comte, je viens vous annoncer l'arrivée du comte de Mier; il a mis neuf jours à se rendre de Vienne à Paris. Il a trouvé la route encombrée de neiges et de troupes. Je suis autorisé à vous prévenir que le courrier prochain m'apportera la réponse de ma cour à différentes notes que vous m'avez adressées au sujet de cet officier italien insulté à Trieste, et de l'acte de violence exercé contre un homme d'Udine. S. M. l'empereur, mon maître, a ordonné à cet égard des recherches dont on n'avait pas encore reçu à Vienne le résultat.

Le ministre. — J'espère alors, M. l'ambassadeur, que votre courrier aura à m'annoncer la répression de ces attentats, dont j'ai regretté d'avoir si souvent de justes plaintes à porter.

L'ambassadeur. — J'ai aussi reçu l'ordre de ma cour de prévenir V. E., qu'ainsi que je l'avais prévu, le retour de l'empereur Napoléon à Paris, l'ordre donné aux princes de la Confédération du Rhin de tenir prêts leurs contingents, et enfin quelques articles insérés dans les journaux français et allemands, ont donné à ma cour de justes inquiétudes, et qu'elle a cru devoir faire sortir ses troupes du pied de paix où elles ont été jusqu'à présent; mais que l'empereur, mon maître, toujours animé des mêmes sentiments, ne prend cette mesure que parce qu'il s'y voit forcé, et qu'il conserve toujours, à l'égard de la France, les dispositions les plus pacifiques.

Le ministre. — Est-ce que vous voulez nous faire la guerre, monsieur l'ambassadeur?

L'ambassadeur. — Si nous avions voulu vous faire la guerre, nous n'aurions pas attendu ce moment; avant le mois de janvier, nos troupes auraient été sur le Rhin.

Le ministre. — Cela n'eût pas été si facile, monsieur de Metternich. Les moyens que nous avons à vous opposer en ce moment existaient au mois de janvier.

L'ambassadeur. — Mais l'empereur Napoléon était en Espagne....

Le ministre. — Oui, mais en 1805 vous étiez à Ulm qu'il était encore à Boulogne, et il n'est pas arrivé trop tard.... Soyez vrai. Si vous faites marcher des troupes, c'est que la faction anglaise a pris le dessus à Vienne; on affecte des alarmes pour séduire et entraîner l'empereur. Ceux qui sont au fait et qui dirigent ce qui se passe chez vous n'en ont pas. D'ailleurs, ils ne peuvent en avoir. Comment seriez-vous alarmés dans ce moment, lorsque vous ne l'étiez pas au mois d'août dernier? Alors l'empereur n'était pas en Espagne, alors il couvrait toute l'Allemagne de ses troupes; il occupait sur vos derrières la Silésie et le grand-duché de Varsovie; les troupes de la Confédération du Rhin étaient campées, et cependant vous restiez tranquilles. Vous vouliez attendre les événements. Actuellement vous feignez des inquiétudes; vous vous alarmez du retour de l'empereur, comme s'il avait dû rester toujours en Espagne; vous vous plaignez d'un avis donné aux princes de la Confédération, comme si ces avis qu'a rendus nécessaires la continuation de vos armements, étaient autre chose que l'avis de se tenir prêts, et vous m'annoncez que vous faites marcher vos troupes? Pas un homme n'a bougé de la part de la Confédération ni de la France. Si vous n'avez pas fait la guerre à l'empereur, vous lui avez ôté la sécurité de la paix; vous avez précipité son retour; vous l'avez empêché de poursuivre les Anglais en personne, et

(1) Au premier abord, les termes de ce dialogue paraissent au-dessous de la dignité diplomatique de deux grandes nations; mais nous le rapportons tel qu'il a été communiqué officiellement au Sénat; ce n'est pas d'ailleurs la seule raison qu'on ait de croire à l'authenticité de ce document : on a annoncé, dans le temps, qu'un sténographe, placé en dehors du salon de M. de Champagny, avait exactement recueilli la conversation des deux ministres.

de leur fermer le chemin de la mer; vous avez arrêté des expéditions projetées contre l'Angleterre; des troupes qui se rendaient à Toulon et à Boulogne ont suspendu leur marche à Lyon et à Metz par les menaces que vous avez faites. Vous avez servi l'Angleterre. Parlerai-je de cette fermentation dont on agite les états autrichiens? de cette opinion qu'on a dirigée contre la France? des insultes faites à Trieste à des officiers français et italiens? de l'assassinat de nos courriers si long-temps impuni? des articles de la *Gazette de Presbourg*? des fausses nouvelles répandues sur l'Espagne? de l'accueil fait à Trieste aux officiers de la frégate espagnole envoyée par les insurgés? du libelle de M. Cevallos répandu à Vienne avec profusion?

L'ambassadeur. — Monsieur, cette brochure m'est venue de Munich.

Le ministre. — Ne pouvait-elle pas y être venue de Vienne? Au reste, le livre s'est vendu à Vienne; il s'est vendu avec la permission de la police. J'en ai vu l'annonce publique, et je sais qu'on n'annonce ainsi que les livres dont elle permet la vente. Je continue.... Partout vos agents se sont montrés les ennemis de la France. Je vous mettrai sous les yeux des extraits de correspondance qui vous feront connaître la conduite de votre internonce à Constantinople, et celle de votre consul en Bosnie.

L'ambassadeur. — Mais n'avons-nous pas à nous plaindre aussi de M. de Latour-Maubourg, qui a, pour ainsi dire, déclaré la guerre entre la France et l'Autriche, en rompant toute communication entre les Français et leurs alliés et les Autrichiens?

Le ministre. — Que devait donc faire M. de Latour-Maubourg? Assister au triomphe des Anglais? Vraiment, cela eût été trop complaisant.

Voilà donc les griefs que nous pourrions alléguer contre vous; et cependant vous savez si notre conduite a été pacifique. A-t-on fait à votre cour une demande qui pût blesser le plus faible de ses intérêts? Vous a-t-on dit un mot dont vous puissiez vous plaindre? Vous avez répandu le bruit qu'on vous demandait Trieste, Fiume, la Croatie.

L'ambassadeur. — C'est dans la *Gazette d'Allemagne* qu'on a imprimé cela.

Le ministre. — Mais par ordre de votre cabinet, et par des lettres venues de Vienne et de Presbourg; mais c'est en Autriche aussi qu'on l'a imprimé. Et il vous était si facile de désabuser votre peuple; avez-vous dit un mot pour cela?

L'ambassadeur. — Mais ici, me parle-t-on davantage? Si l'empereur avait réellement des inquiétudes sur ce qu'on a appelé nos *armements*, pourquoi, au lieu de se taire avec moi, et d'appeler les troupes de la Confédération, ne m'a-t-on pas parlé? On se serait expliqué, et probablement entendu.

Le ministre. — A quoi cela aurait-il servi? A quoi ont servi des démarches semblables faites il y a cinq mois? L'empereur ne vous parle plus, monsieur, parce qu'alors il vous a parlé en vain; parce que vous avez perdu auprès de lui, par des promesses trompeuses, le crédit qu'on accorde au titre d'ambassadeur. Rappelez-vous qu'alors vous promîtes qu'il ne serait plus donné suite à vos mesures militaires, que les exercices de la milice discontinueraient avec la belle saison, que la reconnaissance du roi Joseph ne souffrirait aucune difficulté: et sur tous ces points vous vous disiez autorisé par votre cour. D'ailleurs, je répondrai en un seul mot: l'empereur a pu être réservé avec un ambassadeur que sa cour avait, pour ainsi dire, désavoué, et qu'il a aussi considéré comme auteur de démarches hasardées que les faits ont démenties; mais il n'a pas fait appeler un seul homme de la Confédération: de l'avis de se tenir prêt à celui de marcher que vous avez donné, il y a loin. Les troupes qui étaient sur la Saône et la Meurthe y sont encore, et n'ont pas bougé.

L'ambassadeur. — Mais une partie de ces promesses a été effectuée; on n'a rien ajouté à l'organisation militaire.

Le ministre. — On a tout fait pour inquiéter.

L'ambassadeur. — Je ne crois pas que les exercices aient été continués pendant l'hiver.

Le ministre. — A Trieste, pendant l'hiver, les milices ont été exercées dans le vieux théâtre.

L'ambassadeur. — Enfin, si le roi Joseph n'a pas été reconnu, il faut l'attribuer à la conférence d'Erfurt. Certes, si l'empereur avait voulu admettre à cette conférence l'empereur, mon maître, ou seulement s'il m'avait été permis d'y aller, ainsi que je l'avais proposé, la reconnaissance aurait été prononcée. Elle ne l'a pas été par ce que cette conférence a donné des soupçons, parce que la Russie est intervenue, parce que son langage, fort peu amical, a offensé; par ce que cette réunion de deux grandes puissances dont on ignorait les vues et les résolutions, a fait juger que cette affaire de la reconnaissance se trouvait liée à d'autres arrangemens dont on a cru devoir exiger la connaissance.

Le ministre. — Votre promesse était absolue; elle a été faite dans un temps où la conférence d'Erfurt était prévue; elle était faite en retour d'une promesse du gouvernement français d'évacuer la Silésie, promesse qu'il a effectuée. Au surplus, ce résultat de la conférence d'Erfurt vous a été connu. Vous savez bien qu'elle n'était pas dirigée contre vous. Pourquoi donc n'avez-vous pas fait cette reconnaissance?

L'ambassadeur. — Mais le général Andréossy a rejeté la reconnaissance conditionnelle que nous avions offerte. D'ailleurs, si nous n'avons pas fait la reconnaissance, nous avons parlé de conserver des relations amicales avec le roi Joseph, comme roi d'Espagne.

Le ministre. — Monsieur l'ambassadeur, je crains que vous ne vous trompiez: ces termes ne sont point dans la réponse de votre cour. Est-ce en faisant imprimer avec affectation les libelles des insurgés? Est-ce en quittant Madrid, et en sui-

vant les insurgés, que votre chargé d'affaires à Madrid a prouvé qu'il avait ordre d'être l'ami du roi Joseph? Au surplus, que prétendaient la France et la Russie en vous demandant cette reconnaissance? faciliter la paix avec l'Angleterre, ne laisser à cette puissance aucune chance de troubler le continent, et par là la porter à la paix dont tout le monde a besoin. Vous êtes venu à la traverse, vous avez pris le langage et embrassé la défense de l'Angleterre. Vous avez dit au public que vous armiez. Vos gazettes, qui sont d'une si grande circonspection, ont été pires que les plus mauvais libelles de Londres. La paix avec l'Angleterre n'a pas eu lieu. L'Angleterre triomphe à Constantinople de vous voir courir à la guerre. Qu'en espérez-vous?

L'ambassadeur. — Actuellement que nos troupes vont sortir de l'état de paix où elles étaient, on verra la différence entre cet état et celui où elles vont se placer.

Le ministre. — On verra les résultats de neuf mois de préparatifs. Croyez-vous de bonne foi qu'ils puissent faire peur et imposer à personne? Au surplus, je vous le répète : l'empereur qui ne vous demande rien, que de le faire jouir de la sécurité de la paix, ne veut pas la guerre : il la fera si vous l'y contraignez. Il ne vous en a pas donné le plus léger prétexte. Je lui rendrai compte de la communication que vous venez de me faire. Je ne sais où vos mesures vous entraîneront; mais si la guerre a lieu, c'est parce que vous l'aurez voulu.

L'ambassadeur (en s'en allant.) — Je ne parle jamais de moi, mais vous savez comme je suis traité dans les cercles de la cour. On m'a dit que l'empereur se plaignait du traitement fait à son ambassadeur à Vienne. Je proteste que le général Andréossy a jusqu'à ce dernier moment été parfaitement traité par l'empereur, mon maître.

Le ministre. — Vous savez, Monsieur l'ambassadeur, qu'il n'y a pas de rang établi à la cour. L'empereur ne se plaint pas de M. de Metternich; mais il ne peut plus accorder la même confiance à l'ambassadeur qui a été, pour ainsi dire, démenti par sa propre cour. Votre cour en n'exécutant pas vos promesses a, seule, blessé la dignité de votre caractère.

11. Le roi de Bavière et sa famille, à l'approche de l'armée autrichienne, abandonnent Munich et se retirent à Dillengen.

Le gouvernement anglais fait incendier, par des brûlots et autres machines infernales, plusieurs vaisseaux français stationnés dans la rade de l'île d'Aix (1). Le colonel Congrève, inventeur de ces foudroyants appareils, préside lui-même à leur essai contre la marine française. Le résultat ne répond pas complètement aux espérances de ce célèbre incendiaire. L'ennemi dirige sur l'armée navale française trois machines infernales et trente-trois brûlots, tant bricks que trois-mâts, frégates, vaisseaux de compagnie et deux de ligne. La plus grande partie des vaisseaux français et les frégates parviennent à échapper au péril d'une destruction totale, en filant leurs câbles et en se dégageant des brûlots dont les flammes sillonnent leurs bords. Quatre vaisseaux seulement, dévorés par l'incendie, sont forcés de se faire échouer; les autres se réfugient heureusement dans la Charente. C'est un bien faible succès, si l'on considère la somme énorme que le ministère anglais a sacrifiée pour détruire une si mince partie de la flotte française. (On a porté à près de dix millions la valeur des bâtiments, bombes, poudres et artifices employés dans cette expédition.) Quant à l'opinion publique, elle a été unanime en Europe : le gouvernement anglais s'est vainement proclamé vainqueur, il n'a été qu'incendiaire! De tout temps l'usage des brûlots a été connu; mais la réprobation attachée à leur emploi les avait fait proscrire par toutes les nations civilisées. Ils n'entraient point dans le système des guerres maritimes; et si, dans le dix-septième siècle, quelques aventuriers s'en sont servi, ces hommes ont été désavoués d'avance par leur gouvernement, et une mort infâme les attendait s'ils avaient été pris. Notre impartialité historique nous fait un devoir de proclamer que cet attentat aux droits des nations a été flétri même en Angleterre. « On annonce, dit un écrivain anglais, une attaque pour détruire l'escadre française dans la rade des Basques. Le colonel Congrève est parti avec des brûlots d'une *invention nouvelle*, et promet d'incendier onze vaisseaux. Les esprits sont bien partagés sur cette expédition, et quelques personnes sont effrayées de voir qu'on enseigne à l'ennemi, et qu'on l'autorise à recourir au moyen le plus puissant de détruire un jour notre marine. Vivons-nous dans un siècle où une nation puisse cacher à une autre ces horribles découvertes, et se servir d'un moyen de destruction qui ne sera pas bientôt imité ou surpassé par ceux qui en auront souffert? Les Français sont-ils moins avancés que nous dans les secrets destructeurs de la mécanique et de la chimie? Ils montrent de l'horreur pour ces compositions et ces machines que nous-mêmes nous nommons *infernales*. Faut-il les forcer à y recourir par tous les motifs de la plus légitime vengeance? On ne change impunément ni les lois de la guerre, ni celles du droit des gens. Quel intérêt avons-nous à user de brûlots, quand nous avons tant de vaisseaux victorieux? Nos plus belles flottes peuvent donc être, à leur tour, livrées à l'entreprise de quelques intrépides incendiaires! Les véritables forteresses de notre île peuvent donc s'abîmer en quelques heures dans les mers! Voilà ce que le colonel Congrève et ce que notre ministère

(1) Les Anglais ne sont pas les inventeurs de ces moyens de destruction auxquels ils ont donné le nom de *fusées à la Congrève*; ils en ont pris l'idee des Marhates, qui s'en servent pour les lancer horizontalement dans les rangs de leurs ennemis, où elles répandent la mort et la confusion. On en trouve la description dans le *Voyage de M. Hawfer*, dont la traduction a paru à Paris en 18.9.

veulent apprendre à un ennemi dont nous avons à craindre le génie, la haine et le courage. » (*British review.*) (*Voir* l'année 1693.)

13. Napoléon apprend par le télégraphe, dans la soirée du 12, le passage de l'Inn par l'armée autrichienne. Le 13, à quatre heures du matin, il quitte Paris, accompagné de l'impératrice Joséphine. Il se rend à Strasbourg, et de là en Bavière, pour se mettre à la tête de l'armée d'Allemagne, réunie aux environs d'Ulm.

15. Invasion des troupes autrichiennes, sous le commandement de l'archiduc Ferdinand, dans le grand-duché de Varsovie.

16. Bataille de Sacille, entre le vice-roi d'Italie et l'archiduc Jean. Cette victoire est le prélude des succès que le prince Eugène obtient pendant la campagne. Nous allons les indiquer succinctement. Le 29, il bat encore les Autrichiens entre Caldiero et Montebello. Le 8 mai, il opère le passage de la Piave, malgré les efforts de l'archiduc Jean, et culbute son armée dans la vallée de la Fella. Les Autrichiens se retirent dans les montagnes où le prince vice-roi les suit à la piste. Le 17, prise du fort de Malborghetto par l'armée d'Italie. Occupation de Trieste. Capitulation des forts de Leybach. Le 25, combat de Saint-Michel, après lequel le prince Eugène fait sa jonction avec la grande armée d'Allemagne, près du Sommering, et de Bruck, sur la Muhr. Le 5 juin, les troupes de l'armée d'Italie se portent sur la Hongrie. Le 14, bataille de Raab, gagnée par les armées italienne et française contre les forces réunies de l'archiduc Jean et de l'archiduc Palatin, soutenu par l'insurrection hongroise. Le 22, la forteresse de Raab capitule.

Après la réunion des deux armées, Napoléon adressa une proclamation aux troupes venues d'Italie. Le style de cette pièce donne une idée parfaite du caractère de cet homme extraordinaire, et prouve la puissance d'action qu'il savait imprimer aux soldats français. C'est un document historique qui mérite d'être conservé.

PROCLAMATION.

« Soldats de l'armée d'Italie!

» Vous avez glorieusement atteint le but que je vous avais marqué; le Sommering a été témoin de votre jonction avec la grande armée.

» Soyez les bien-venus! je suis content de vous!!!

» Surpris par un ennemi perfide, avant que vos colonnes fussent réunies, vous avez dû rétrograder jusqu'à l'Adige. Mais lorsque vous reçûtes l'ordre de marcher en avant, vous étiez sur le champ mémorable d'Arcole, et là, vous jurâtes sur les mânes de nos héros de triompher. Vous avez tenu parole à la bataille de la Piave, aux combats de Saint-Daniel, de Tarvis, de Gorice; vous avez pris d'assaut les forts de Malborghetto, de Pradel, et fait capituler la division ennemie retranchée dans Prewald et Laybach. Vous n'aviez pas encore passé la Drave, et déjà 25,000 prisonniers, 60 pièces de bataille, 10 drapeaux avaient signalé votre valeur. Depuis, la Drave, la Save, la Muer n'ont pu retarder votre marche. La colonne autrichienne de Jellachich qui, la première, entra dans Munich, qui donna le signal des massacres dans le Tyrol, environnée à Saint-Michel, est tombée dans vos baïonnettes. Vous avez fait une prompte justice de ces débris dérobés à la colère de la grande armée.

» Soldats! cette armée autrichienne d'Italie, qui un moment souilla par sa présence mes provinces, qui avait la prétention de briser ma couronne de fer, battue, dispersée, anéantie, grace à vous, sera un exemple de la vérité de cette devise: *Dio la mi diede, guai a chi la tocca.*

» De mon camp impérial d'Ebersdorf, le 27 mai 1809.

» NAPOLÉON. »

19 Avril. Combat de Pfaffenhofen. Le général Oudinot, parti d'Augsbourg, arrive à la pointe du jour à Pfaffenhofen, y rencontre trois à quatre mille Autrichiens, qu'il disperse, et fait trois cents prisonniers. Le duc de Rivoli (Masséna) arrive avec son corps d'armée à Pfaffenhofen. Le même jour, le duc d'Aüerstadt (Davoust) quitte Ratisbonne pour se porter sur Neustadt, ville sur le Danube, entre Ratisbonne et Ingolstadt. Bataille de Thann. A la pointe du jour, le duc d'Aüerstadt se met en marche sur deux colonnes : les divisions Morand et Gudin forment sa droite, les divisions Saint-Hilaire et Friant composent sa gauche. La division Saint-Hilaire, arrivée au village de Peissing, y rencontre l'ennemi supérieur en nombre; mais la bravoure des troupes françaises supplée à ce désavantage. La division Saint-Hilaire, soutenue par celle du général Friant, culbute tout ce qui se trouve devant elle, enlève les positions de l'ennemi et lui tue beaucoup de monde. Sur la gauche, à deux heures après midi, le général Morand rencontre également une division autrichienne, qu'il attaque en tête, tandis que le duc de Dantzic (Lefèvre), avec un corps Bavarois, parti d'Abensberg, vient la prendre en queue. Cette division est bientôt débusquée de toutes ses positions et laisse sur le champ de bataille plusieurs centaines de morts et de prisonniers.

20. Bataille d'Abensberg, gagnée par Napoléon, contre les corps d'armée de l'archiduc Louis et du général Hiller, forts ensemble de soixante mille hommes. L'empereur combattait ce jour-là à la tête des Bavarois et des Wurtembergeois. Le général de Wrède, officier bavarois d'un grand mérite, placé au devant du pont de Siegenbury, attaque une division autrichienne qui lui était opposée. Le général Vandamme, qui commandait les Wurtembergeois, la déborde sur son flanc droit. Le duc de Dantzic, avec la division du prince royal de Bavière, et celle du général Deroi marche sur le village de Renhausen pour arriver sur la grande route d'Abensberg à Landshut. Le duc de Montebello, avec deux divisions françaises, force l'extrême gauche de l'ennemi, le culbute et se porte sur Rohr et Rothemburg. La canonnade s'engage sur tous les points avec succès. L'ennemi, déconcerté par ces dispositions, ne combat qu'une heure et bat en retraite. Huit drapeaux, douze pièces de canon et dix-huit mille prisonniers sont les résultats de cette glorieuse

affaire, qui n'a coûté que peu d'hommes à la France.

21. Combat et prise de Landshut. Après la victoire d'Abensberg, Napoléon marche sur Landshut, dont le duc d'Istrie lui facilite les approches en dispersant la cavalerie autrichienne, réunie dans la plaine en avant de cette ville. La division Mouton franchit, au pas de charge, un pont en bois que l'ennemi avait incendié, et occupe Landshut où elle est bientôt rejointe par le corps sous les ordres du duc de Rivoli.

22. Bataille d'Eckmuhl, entre Ratisbonne et Landshut, gagnée par l'armée française commandée par Napoléon. Le prince Charles avait cent dix mille hommes sous ses ordres, au moyen de sa réunion avec le corps de Bohême, commandé par le général Kollowrath. Le duc de Montebello déborde l'ennemi par la gauche, avec la division Gudin. Au premier signal, les ducs d'Auerstadt et de Dantzic débouchent et se rangent en bataille, ainsi que la division de cavalerie légère du général Montbrun. On voit alors une des plus savantes manœuvres de l'art de la guerre. Cent dix mille hommes sont attaqués sur tous les points, tournés par leur gauche, et successivement chassés de toutes leurs positions. La déroute est complète. La cavalerie autrichienne se présente vainement pour protéger la retraite de son infanterie; elle est culbutée par les généraux Saint-Sulpice et Nansouty, qui l'abordent sur ses deux flancs et lui font un grand nombre de prisonniers. Les cuirassiers français poursuivent l'ennemi jusque sous les murs de Ratisbonne, et prennent dans leur course une colonne autrichienne, composée de trois bataillons hongrois. La division Saint-Sulpice n'a pas moins de succès dans une charge qu'elle exécute sur un carré ennemi où se trouvait le prince Charles, qui faillit être pris, et ne dut son salut qu'à la vitesse de son cheval. Poussée l'épée dans les reins, l'armée autrichienne continue toute la nuit à défiler par morceaux et dans la plus épouvantable déroute. « La bataille d'Eckmuhl, dit Napoléon, a décidé toute une guerre. (*Las Cases.*) » Les honneurs de cette journée ont été décernés au maréchal Davoust, qui fut créé *prince d'Eckmuhl*.

23. Prise de Ratisbonne. Malgré la déroute de huit mille hommes de cavalerie qui couvrent Ratisbonne, le général autrichien qui y commande a la folle témérité de défendre cette place, enveloppée d'une mauvaise enceinte, d'un mauvais fossé et d'une mauvaise contrescarpe. L'artillerie française ouvre facilement plusieurs brèches. On reconnaît une issue par laquelle, au moyen d'une échelle, on peut descendre dans le fossé et remonter ensuite par une brèche faite à la muraille. Le duc de Montebello fait passer par cette ouverture un bataillon qui gagne une poterne et l'ouvre aux assiégeants. Les Français s'introduisent ainsi dans la ville, et y font huit mille prisonniers. Par suite de ses mauvaises dispositions, le général autrichien n'a pas le temps de faire couper le pont par lequel il se retire avec les débris de sa garnison; les Français passent pêle-mêle avec lui sur la rive gauche du fleuve. « C'est sous les murs de cette place que Napoléon, atteint au pied droit par une balle amortie, dit froidement: « Ce ne peut être qu'un Tyrolien qui m'ait ajusté » de si loin : ces gens-là sont fort adroits. » (*Précis de l'Hist. de Nap.*)

24 avril. Suppression de l'ordre teutonique dans les états de la Confédération du Rhin.

28. Le major prussien Schill sort de Berlin pour se mettre à la tête d'un corps de troupes qu'il a rassemblé; il se porte en partisan dans le royaume de Westphalie. Le roi Frédéric-Guillaume repousse toute participation à cette démarche du major Schill, dans une proclamation dont voici la substance: « Le roi de Prusse ayant appris que des individus armés ont pénétré dans la ville de Stendal (états prussiens) et se sont emparés des caisses publiques; ayant eu connaissance en même temps qu'on forme à Nachod, en Bohême, un corps franc dans lequel on enrôle des sujets prussiens qui ont déserté, S. M. se voit obligée de rappeler à ses sujets les lois qui défendent tout enrôlement secret, et tout attroupement tendant à troubler le repos des états voisins. S. M. renouvelle ces défenses, et menace de la punition la plus sévère et la plus prompte tout individu qui contreviendrait à ces ordres, etc. »

Les Bavarois entrent à Salzbourg; l'armée de l'archiduc Jean bat en retraite; l'armée française passe l'Inn.

3 mai. Combat sanglant d'Ebersberg, sur la Traun, entre les ducs de Rivoli, d'Istrie et le général Oudinot contre l'archiduc Louis et le général Hiller.

Le même jour, la Russie déclare la guerre à l'Autriche.

9. Ouverture de la diète générale de Suède, réunie à Stockholm. Le 10, Gustave-Adolphe IV est déclaré déchu du trône, et sa descendance exclue de la succession à la couronne. Le 5 juin, le duc de Sudermanie est élu roi de Suède, sous le nom de Charles XIII. Le 18 juillet, la succession au trône de Suède est déférée au prince Christian-Auguste de Holstein-Augustenbourg, pour lui et ses descendans mâles. Charles XIII est né le 7 novembre 1748, et a épousé, le 7 juillet 1774, Hedwige-Elisabeth-Charlotte de Holstein-Oldenbourg, née le 22 mars 1759. Le prince Christian, élu prince royal de Suède, est né le 9 juillet 1768. Il n'est point marié; il a deux frères : le prince-régnant d'Augustenbourg, qui a épousé la fille de Christiern VII, roi de Danemarck, et le prince Emile d'Augustenbourg, marié avec la fille de M. de Schul, ministre d'état danois.

11. Peu de jours après la prise de Ratisbonne, Napoléon s'était remis en marche avec l'avant-garde de la grande armée. Le maréchal Bernadotte, à la tête des Saxons, s'était emparé d'Egra, et contribuait à harceler le prince Charles que le maréchal Davoust venait de conduire, presque sans coup férir, jusqu'aux frontières de la Bohême.

Le prince d'Eckmuhl s'était ensuite porté sur Molk. Le maréchal Lefebvre, dont la mission était de couvrir la Bavière, se dirigeait sur Inspruck. Napoléon, avec le corps du maréchal Lannes, arriva sous les murs de Vienne. « Le 10 mai, les faubourgs de cette capitale se rendirent sans résistance au général Oudinot; mais l'archiduc Maximilien, renfermé dans la place avec seize mille hommes, avait juré de s'ensevelir sous ses ruines, plutôt que de capituler. Ce serment était noble; ce qui l'est beaucoup moins, c'est que le prince laissa assaillir par une populace effrénée le général Lagrange, envoyé en parlementaire auprès de lui. Ce brave officier rentra couvert de blessures au quartier-général français. Napoléon se vit à regret forcé de bombarder la ville. Le 11, dix-huit cents bombes y avaient éclaté, lorsqu'un colonel autrichien vint annoncer qu'une jeune archiduchesse, restée malade dans le palais de l'empereur, était exposée au feu de nos batteries... C'était cette même Marie-Louise qui, un an plus tard, devait faire son entrée à Paris, au bruit d'une artillerie moins redoutable. Napoléon fit à l'instant changer la direction des obusiers. Cependant le prince Maximilien, chez qui la réflexion avait tempéré la résolution de la veille, quitta Vienne sans bruit, et le général O'Reilly fit demander une capitulation qu'il obtint. » (*Précis de l'Hist. de Nap.*)

13. Entrée des Français dans la capitale de l'Autriche. La garnison est prisonnière de guerre.

17. Décret rendu par Napoléon, au camp impérial de Vienne, qui réunit les états du pape à l'Empire Français.

» Considérant, dit-il, que lorsque Charlemagne, empereur des Français, et *notre auguste prédécesseur*, fit don aux évêques de Rome de diverses contrées, il les leur céda à titre de fiefs, pour assurer le repos des sujets, et sans que Rome eut cessé pour cela d'être une partie de son empire;

» Considérant que, depuis ce temps, l'union des deux pouvoirs, spirituel et temporel, ayant été, comme elle est encore aujourd'hui, la source de continuelles discordes; que les souverains pontifes ne se sont que trop souvent servis de l'influence de l'un pour soutenir les prétentions de l'autre, et que, par cette raison, les affaires spirituelles qui, de leur nature, sont immuables, se trouvent confondues avec les affaires temporelles, qui changent suivant les circonstances et la politique des temps;

» Considérant enfin que tout ce que nous avons proposé pour concilier la sûreté de nos armées, la tranquillité et le bien-être de nos peuples, la dignité et l'intégrité de notre empire, avec les prétentions temporelles des Souverains Pontifes, ayant été proposé en vain;

Nous avons décrété et décrétons ce qui suit:

» Art. 1er. Les Etats du Pape sont réunis à l'Empire Français.

» II. La ville de Rome, premier siége du christianisme, et si célèbre par les souvenirs qu'elle rappelle et les monuments qu'elle conserve, est déclarée *ville impériale libre*. Son gouvernement et son administration seront réglés par un décret spécial.

» III. Les monuments de la grandeur romaine seront conservés et maintenus aux dépens de notre trésor.

» IV. La dette publique est déclarée dette de l'Empire.

» V. Les revenus actuels du Pape seront portés jusqu'à deux millions de francs, libres de toute charge et redevance.

» VI. Les propriétés et palais du Saint Père ne seront soumis à aucune imposition, juridiction, visite, et jouiront en outre d'immunités spéciales.

» VII. Une consulte extraordinaire prendra, le 1er juin prochain, possession, en notre nom, des Etats du Pape, et fera en sorte que le gouvernement constitutionnel y soit en vigueur le 1er janvier 1810. »

La consulte extraordinaire dont il est parlé dans l'article VII de ce décret était composée de la manière suivante: Le général de division Miollis, président; M. Salicetti, ministre du royaume de Naples; MM. Degerando, Jannet, del Pozzo et Debalbe, auditeur au conseil d'état, secrétaire.

Aussitôt que le Saint Père eut connaissance de cet envahissement de ses droits et de sa souveraineté, il s'empressa de protester contre l'entreprise de Napoléon. L'éloquence et la touchante expression de ce document historique forment un contraste frappant avec les principes erronés et le style orgueilleux des *considérants* du décret impérial.

« Ils sont donc enfin accomplis! s'écriait le vénérable pontife; ils sont donc enfin accomplis les desseins ténébreux des ennemis du siége apostolique! Après le violent et injuste envahissement de la plus belle et de la plus considérable partie de nos domaines, nous nous voyons dépouillés, sous d'indignes prétextes et avec la plus grande injustice, de notre souveraineté temporelle avec laquelle notre indépendance spirituelle est étroitement liée. Au milieu de cette barbare persécution, nous sommes consolés et soutenus par la pensée que nous ne nous sommes point exposés à tomber dans un si grand désastre par aucune offense faite à l'Empereur des Français, ou à la France qui a toujours été l'objet de nos tendres et paternelles sollicitudes, ni par aucune intrigue d'une politique mondaine, mais pour n'avoir point voulu trahir nos devoirs et notre conscience.

» S'il n'est point permis à quiconque professe la religion catholique de plaire aux hommes, en déplaisant à Dieu, combien moins doit-il l'être à celui qui est le chef de cette même religion, et qui est chargé de l'enseigner!

» Obligés d'ailleurs, envers Dieu et envers l'église, à transmettre à nos successeurs nos droits intacts et entiers, nous protestons contre cette

violente et nouvelle spoliation, et nous déclarons de nulle valeur l'occupation qui vient d'être faite de tous nos domaines; nous rejetons avec la résolution la plus formelle et la plus absolue, toute rente ou pension quelconque que l'Empereur des Français prétend faire à nous et aux membres de notre collége. Nous nous couvririons tous d'opprobre à la face de l'église, si nous consentions à tirer notre subsistance des mains de l'usurpateur de ses biens. Nous nous abandonnons à la Providence et à la piété des fidèles, contents de terminer ainsi dans la médiocrité, la carrière douloureuse de nos pénibles jours. Nous adorons avec une parfaite humilité les décrets impénétrables de Dieu; nous invoquons sa divine miséricorde sur nos sujets fidèles, qui seront toujours notre joie et notre couronne; et après avoir fait, dans cette circonstance, tout ce que commandaient nos devoirs, nous exhortons ces mêmes sujets à conserver toujours intactes la religion et la foi, et à s'unir à nous pour conjurer par nos gémissements, entre le vestibule et l'autel, le père suprême des lumières, afin qu'il daigne changer les conseils pernicieux qui dirigent nos persécuteurs.

» Donné au palais apostolique du Quirinal, le 10 juin 1809.

† à la place du sceau.

PIE VII, *pape*.

Cette spoliation des domaines du Saint-Siége, que faisaient assez prévoir depuis plus d'un an toutes les persécutions auxquelles Pie VII était en butte, ne cause pas moins de sensation en Europe. Des écrits en français, en italien, en allemand et en espagnol sont publiés sur cet événement dans les principaux états de la chrétienté. Napoléon qui fit, dit-on, mettre sous ses yeux toutes ces impuissantes protestations des catholiques indignés, a dû se convaincre qu'une réprobation universelle flétrissait son impolitique décret du 17 mai. Malheureusement, il n'était pas homme à reculer devant une manifestation aussi générale de l'opinion publique, et l'intérêt que le Saint Père inspirait à tant de populations alarmées, fut la cause de plus violents attentats contre le vénérable Pie VII.

19. Entrée du maréchal duc de Dantzic à Inspruck.

Le même jour, l'armée russe, commandée par le prince Galitzin, pénètre en Galicie. L'archiduc Ferdinand opère sa retraite sur les frontières de la Moravie.

20. Prise de Zamosc par le prince Poniatowski.

21 et 22. Batailles de Gross-Aspern et d'Essling sur la rive gauche du Danube. Le Danube, vis à vis d'Ebersdorf, est divisé en trois bras, séparés par deux îles. De la rive droite à la première de ces îles, il y a deux cent quarante toises: cette île a mille toises environ de tour. De cette première île à la seconde, où est le principal courant, le canal est de cent vingt toises. La grande île, appelée *in-der-Lobau*, a sept mille toises de tour, et le canal qui la sépare du continent a soixante-dix toises. Les premiers villages que l'on rencontre ensuite sont Gross-Aspern, Essling et Enzersdorf. Ces explications sont nécessaires pour comprendre la position critique dans laquelle s'est trouvée l'armée française, lorsque la destruction des ponts eut rompu toute communication entre les deux rives extérieures du fleuve. Le passage d'une rivière comme le Danube, devant un ennemi connaissant parfaitement les localités et ayant les habitants pour lui, est une des plus grandes opérations de guerre qu'il soit possible de concevoir. Napoléon avait fait toutes les dispositions nécessaires pour cette grande entreprise qui devait le mettre en présence de l'armée du prince Charles. Le pont de la rive droite à la première île, et celui de la première île à celle de *in-der-Lobau*, furent faits dans la journée du 19, et dès le 18, la division Molitor avait été jetée par des bateaux à rames dans la grande île. Le 20, l'Empereur passa dans cette île et fit établir un pont sur le dernier bras, entre Gross-Aspern et Essling. Ce bras n'ayant que soixante-dix toises, le pont n'exigea que quinze pontons et fut jeté en trois heures par le colonel d'artillerie Aubry. Le colonel Sainte-Croix, aide-de-camp du duc de Rivoli, passa le premier, dans un bateau, sur la rive gauche. La division de cavalerie légère du général Lasalle, et les divisions Molitor et Boudet passèrent dans la nuit. Le 21, Napoléon, accompagné du prince de Neufchatel et des maréchaux Masséna et Lannes, reconnut la position de la rive gauche et établit son champ de bataille, la droite au village d'Essling et la gauche à celui de Gross-Aspern. Ces deux villages furent occupés par les troupes françaises; mais à peine ces dispositions étaient terminées que l'archiduc Charles, soutenu par le général Hiller, se présenta dans les plaines de Markfeld avec quatre-vingt-dix mille hommes et deux cents pièces de canon: Napoléon n'en avait alors que trente mille, et le prince autrichien espéra forcer les Français à accepter la bataille sur un terrain où ils seraient acculés au fleuve. Le 21 mai, à quatre heures du soir, commencèrent ces terribles combats de Gross-Aspern et d'Essling, qui mêlèrent tant de cyprès à nos lauriers; cette lutte de deux jours où la possession de deux villages coûta plus de sang aux deux armées qu'une bataille décisive. Notre gauche, commandée par Masséna, s'appuyait sur Gross-Aspern; le général Hiller concentra son attaque sur ce point; mais les divisions Molitor et Legrand furent inébranlables. Notre droite, confiée au maréchal Lannes, était appuyée sur Essling, où la division Boudet montra la même fermeté. Cependant l'empereur, voyant que tous les efforts de l'ennemi se dirigeaient sur nos ailes, opéra une rapide diversion, en faisant charger le centre des Autrichiens par toute la cavalerie du maréchal Bessières. Ce mouvement eut un plein succès: le corps du général Hohenzollern fut rompu, et nous conservâ-

mes nos positions. Mais, dans cette manœuvre hardie, le général Espagne fut frappé mortellement, en chargeant à la tête de sa division de cuirassiers; les généraux Foulers et Durosnel furent blessés et pris.

Le lendemain 22, notre armée, qui avait reçu pendant la nuit un renfort de quinze mille hommes, supporta sans s'ébranler le feu de toute l'artillerie autrichienne. Les villages de Gross-Aspern et d'Essling furent défendus avec la même opiniâtreté que la veille. Tout à coup l'empereur se décide à couper le centre de l'ennemi qu'il voit s'affaiblir en s'étendant. Une masse formidable, composée des divisions Saint-Hilaire et Boudet, des grenadiers d'Oudinot et d'une nombreuse artillerie, se porte avec impétuosité sur ce même centre : Lannes et Lariboissière dirigent cette charge; en un instant les bataillons ennemis sont culbutés.... L'armée française triomphait !. . lorsqu'un aide-de-camp vint annoncer à Napoléon que les trois ponts du Danube étaient rompus par la crue subite des eaux (1). Tous les parcs de réserve qui défilaient se trouvèrent ainsi retenus sur la rive droite; la grosse cavalerie et le corps entier du prince d'Eckmuhl étaient séparés de l'armée, et les troupes de l'île de Lobau, sans communication avec l'une ou l'autre rive du Danube, restaient exposées presque sans défense à tout le feu de l'artillerie ennemie !... La situation était critique; l'empereur toutefois reste calme; seulement il arrête le mouvement en avant, et donne ordre au duc de Montebello de garder le champ de bataille qui avait été reconnu, et de prendre position, la gauche appuyée à un rideau qui couvrait le duc de Rivoli, et la droite à Essling.

L'ennemi était dans la plus complète déroute, quand il eut connaissance de la rupture des ponts. Le ralentissement du feu de l'armée française, et le mouvement concentré qui se faisait sur toute la ligne, ne lui laissent aucun doute sur cet événement imprévu. Tous ses canons et ses équipages d'artillerie qui étaient en retraite, se représentent de nouveau en bataille, et, depuis neuf heures du matin jusqu'à sept heures du soir, les Français eurent à essuyer, sans presque pouvoir riposter, le feu nourri de deux cents pièces d'artillerie. Notre armée fit des prodiges de valeur dans cette sanglante journée; mais elle perdit un grand nombre de ses braves. Au moment où le vainqueur de Montebello parcourait le front de son corps d'armée, et promettait la victoire à ses soldats, il tomba frappé par un boulet qui lui brisa le genou; peu d'instants après, le général Saint-Hilaire est blessé à mort.... Gross-Aspern est pris et repris quatre fois.... Essling l'est huit fois. Enfin, après des efforts inouis, les généraux Curial et Mouton conservent ces deux postes importants, et assurent à l'armée française la possession d'un champ de bataille où elle vient d'être exposée au ravage de quarante mille coups de canon. La perte des Autrichiens ne fut pas moins importante que la nôtre; ils eurent près de douze mille hommes tués ou blessés, parmi lesquels on compta quatre feld-maréchaux, vingt-trois généraux et soixante officiers supérieurs.

Les eaux du Danube ayant encore augmenté après la rupture des ponts, il fut impossible de les rétablir pendant la nuit. L'ennemi d'ailleurs contrariait les travaux, en faisant charier au fleuve des arbres, des poûtres et des radeaux chargés de pierres qui entraînaient les pontons. On parvint cependant, le 23, à lier quelques bateaux amarés par de doubles ancres; l'empereur fit repasser à l'armée le petit bras de la rive gauche, et prit position dans l'île de *in-der-Lobau*. On y transporta les nombreux blessés qui gisaient depuis la veille sur les bords du fleuve. Un spectacle attendrissant s'offrit alors aux yeux de Napoléon : Des grenadiers s'avançent à pas lents vers le fleuve, et portent silencieusement, sur des rameaux croisés, un guerrier blessé.... C'est Montebello !... La vue de l'empereur semble ranimer le héros expirant « Dans une heure, lui dit-il, vous aurez perdu celui qui meurt avec la gloire et la conviction d'avoir été votre meilleur ami. » Malgré la gravité de sa blessure, on eut, pendant quelques jours encore, l'espoir de conserver ce brave à l'armée française; l'amputation fut faite, et réussit; mais le 31, à cinq heures du matin, il succomba aux accès d'une fièvre pernicieuse. Napoléon ordonna que le corps du maréchal Lannes serait embaumé et transporté en France.

Les troupes enfermées dans l'île de Lobau éprouvèrent, pendant trente-six heures, les plus rigoureuses privations : presque tous les blessés périrent faute de secours. Le général autrichien ne sut pas profiter de l'extrémité où l'armée française était réduite; il donna le temps aux généraux Bertrand et Pernetti de rétablir les communications, et le génie de Napoléon put alors rappeler la victoire sous ses aigles un moment inclinées.

31 mai. Des troupes hollandaises, réunies aux Danois, prennent d'assaut la ville de Stralsund, sur le détroit d'Egel et le lac Frenchen. Le major Schill, qui l'occupait avec ses partisans, en est chassé honteusement. Schill, abattu d'un coup de sabre par un hussard danois, demande qu'on l'achève. Un Hollandais lui rend ce service.

Mort d'Haydn, célèbre compositeur allemand. Il était né en 1730 à Rohrau, village d'Autriche, sur les confins de la Hongrie. Son père était un pauvre charron. Il le fit placer, comme enfant de chœur, à l'église métropolitaine de Vienne. A l'âge

(1) Cet événement, qu'aucune intelligence humaine ne pouvait prévoir, a été causé par la mise à flot d'un grand nombre de gros arbres et de radeaux coupés et jetés sur les rives du fleuve pendant le bombardement de Vienne. La crue subite du Danube les entraîna pêle-mêle, et les lança avec toute l'impétuosité du courant contre les ponts établis par les ingénieurs français. Il est à remarquer que les plus grands périls où se soit trouvé exposée la fortune de Napoléon, ont toujours été préparés par les élémens, et non par les dispositions de ses ennemis.

de seize ans, Haydn quitta cette maîtrise pour entrer dans la carrière qu'il a si glorieusement parcourue. Il est mort à Vienne, âgé de soixante-dix-neuf ans, dans sa maison du faubourg de Gumbendorf.

11 juin. Les Autrichiens occupent la ville de Dresde.

Le pape, poussé à bout par la violence des ordres impolitiques de Napoléon, oppose à son persécuteur les seules armes dont il puisse disposer. Il saisit cette *verge sacrée que le Roi des Pasteurs a mise dans les mains de Saint-Pierre, autant pour corriger les brebis égarées et obstinées dans leur égarement, que pour inspirer une terreur salutaire à celles qui seraient tentées de les imiter.* Une bulle d'excommunication est fulminée le 10 juin à Sainte-Marie-Majeure. Le lendemain elle est publiée à Rome, affichée aux portes des églises de Saint-Jean-de-Latran et de Saint-Pierre, dans la grande cour de la chancellerie apostolique, au mont Citorus et à l'entrée du champ de Flore. Cette bulle a été notifiée à l'empereur des Français par un acte ainsi conçu : « Par l'autorité du Dieu Tout-Puissant, des saints apôtres, Pierre et Paul, et par la Nôtre, Nous déclarons que vous et tous vos coopérateurs, d'après l'attentat que vous venez de commettre, avez encouru l'excommunication (comme l'ont annoncé nos bulles apostoliques qui, dans des occasions semblables, s'affichent dans les lieux accoutumés de cette ville). Nous déclarons avoir aussi encouru l'excommunication, tous ceux qui, depuis la dernière invasion violente de cette ville, qui eut lieu le 2 février de l'année dernière, ont commis, soit dans Rome, soit dans l'état ecclésiastique, les attentats contre lesquels nous avons réclamé, non seulement dans le grand nombre de protestations faites par nos secrétaires d'état, qui ont été successivement remplacés, mais encore dans nos deux allocations consistoriales des 14 mars et 11 juillet 1808. Nous déclarons également excommuniés tous ceux qui ont été les mandataires, les fauteurs, les conseillers, et quiconque aurait coopéré à l'exécution de ces attentats, ou les aurait commis soi-même. »

L'indifférence, nous pourrions presque dire l'impiété du siècle, avait ôté à cet acte de l'autorité spirituelle toute la valeur politique des bulles de Grégoire VII. Néanmoins, Napoléon en fut tourmenté au milieu de ses triomphes guerriers; il vit, avec une sorte de dépit, que la juste indignation du Souverain Pontife venait de le priver du titre de *restaurateur de la religion en France*, qu'il avait long-temps ambitionné, et que la bonté de Pie VII lui avait décerné à une autre époque. Le maître de tant de rois ne put réduire un pape septuagénaire, et le successeur de saint Pierre paya de sa liberté la courageuse résistance qu'il avait opposée aux envahissements du vainqueur de l'Allemagne.

15 *juin*. Le général Suchet bat en Espagne, près de Santa-Fé, une armée d'insurgés espagnols, commandée par le général Blacke. Le lendemain, la place de Sandomir, en Pologne, défendue par le général Sokolnicki, est vigoureusement attaquée par le général Mohr. Les Autrichiens sont repoussés dans trois assauts et éprouvent une grande perte en tués, blessés et prisonniers. Le 17, la place de Sandomir, manquant de munitions, est forcée de se rendre à l'archiduc Ferdinand. Sokolnicki sort de Sandomir avec quatre mille hommes et va se réunir aux troupes du général Dombrowski. Les Autrichiens démolissent les fortifications de Sandomir.

26. Bombardement de la ville de Presbourg. Le duc d'Auërstadt y fait lancer quatre mille bombes et obus qui mettent le feu à plusieurs quartiers de la ville.

4 *juillet*. Passage du Danube par l'armée française. Les travaux du général Bertrand et du corps qu'il commande ayant dompté entièrement les eaux du fleuve, Napoléon prend la résolution de réunir son armée dans l'île de Lobau, de déboucher sur l'armée autrichienne et de lui livrer une bataille générale. Le 4, à dix heures du soir, le général Oudinot fait débarquer au-delà du petit bras de l'île de Lobau, quinze cents voltigeurs commandés par le général Conroux. Les batteries de l'ennemi sont aussitôt écrasées, et il est chassé des bois jusqu'au village de Mulleuten. A onze heures du soir, les batteries dirigées contre Enzersdorf commencent le feu. On jette sur le Danube quatre ponts, dont un, d'une seule pièce, le premier de cette espèce qui ait été construit jusqu'à ce jour; il ne fut pas plus d'une demi-heure à placer. A deux heures après minuit, l'armée française défile, sur ces quatre ponts, au pas accéléré, et débouche, sa gauche à quinze cents toises au-dessous d'Enzersdorf, et sa droite sur Vittau. Une profonde obscurité, un violent orage et une pluie qui tombait par torrent, rendent cette nuit aussi affreuse qu'elle était propice à l'armée française, et qu'elle devait lui être glorieuse. Le 5, aux premiers rayons du soleil, Napoléon se trouvait avec son armée en bataille sur l'extrémité de la gauche de l'ennemi, ayant tourné tous ses camps retranchés, ayant rendu tous ses ouvrages inutiles, et obligeant ainsi les Autrichiens à sortir de leurs positions, et à venir lui livrer bataille sur un terrain qui lui convenait, à trois quarts de lieue de leurs redoutes. A huit heures, le duc de Rivoli fait occuper Enzersdorf par quatre bataillons; le général Oudinot cerne le château de Sachsengang, et prend neuf cents hommes qui le défendaient avec douze pièces de canon. L'empereur fait alors déployer toute l'armée dans l'immense plaine d'Enzersdorf.

5. Bataille d'Enzersdorf. « Depuis midi jusqu'à neuf heures du soir on manœuvra dans cette vaste plaine; les Français occupèrent tous les villages, et à mesure qu'ils arrivaient à la hauteur des camps retranchés de l'ennemi, ces redoutes tombaient d'elles-mêmes et comme par enchantement : le duc de Rivoli les faisait occuper sans résistance. C'est ainsi qu'il se rendit maître des ouvrages d'Essling et de Gross-Aspern, et que

le travail de quarante jours n'a été d'aucune utilité à l'ennemi. » (*Bulletin officiel.*)

6. Bataille de Wagram. Napoléon défait la grande armée autrichienne commandée par l'archiduc Charles (1). Dans cette mémorable journée, les dispositions du général français et celles du général autrichien ont été opérées en sens inverse. L'empereur passa toute la nuit à rassembler ses forces sur son centre; le prince Charles, au contraire, affaiblissait son centre pour garnir et augmenter ses extrémités, auxquelles il donnait une nouvelle étendue. Napoléon avait trop d'habileté pour ne pas reconnaître sur le champ la faute que commettait le prince Charles. Le duc d'Auërstadt marche de la droite pour arriver au centre. L'ennemi, pendant ce temps, met le corps de Bellegarde en marche sur Stadelau. Les corps de Kollowrath, de Lichtenstein et de Hiller, liaient cette droite à la position de Wagram, où était le prince de Hohenzollern, et à l'extrémité de la gauche, à Neusield, où débouchait le corps de Rosemberg, pour déborder également le duc d'Auërstadt. Le corps de Rosemberg et celui de Davoust, faisant un mouvement inverse, se rencontrent aux premiers rayons du soleil, et donnent le signal de la bataille. Les Autrichiens sont culbutés; la canonnade s'engage sur toute la ligne; mais les manœuvres de l'ennemi paraissent si insensées, que Napoléon, craignant quelque piége, hésite un instant avant d'ordonner les faciles dispositions qui devaient annihiler celles de l'ennemi et les lui rendre funestes. Cependant l'archiduc persiste à vouloir enfoncer la gauche de l'armée française, où commandaient les maréchaux Masséna et Bernadotte, et de rompre leur communication avec les ponts. En conséquence, il fait poster trente-cinq mille hommes avec une immense ligne d'artillerie entre Wagram et la position de Gross-Aspern. Napoléon oppose à cette imprudente manœuvre de l'ennemi des dispositions qui décident de la victoire; il ordonne au maréchal Davoust de se porter sur Wagram, en tournant Neusield, et au maréchal Masséna de défendre à tout prix sa position. En même temps le général Macdonald dirige une attaque vigoureuse sur le centre de l'armée autrichienne : les divisions Broussier et Lamarque, formées en colonne d'attaque, la division Nansouty, la garde à cheval et une batterie de cent pièces de canon, se portent sur ce point. Le général Lauriston, à la tête de cette batterie de cent pièces d'artillerie, marche au trot à l'ennemi, s'avance sans tirer jusqu'à demi-portée de canon, et là commence un feu terrible qui éteint celui des Autrichiens et porte la mort dans leurs rangs. Le général Macdonald marche alors au pas de charge; il est soutenu par le général Reille, conduisant la division des fusillers et des tirailleurs de la garde. La garde impériale française fait en même temps un changement de front pour rendre cette attaque infaillible. Dans un clin d'œil le centre de l'ennemi perd une lieue de terrain; sa droite, épouvantée, sent le danger de la position où elle s'est placée; elle rétrograde en grande hâte; mais aucune disposition ne pouvait plus sauver l'ennemi. Masséna attaque cette droite en tête et lui fait éprouver des pertes énormes. Tandis que ces mouvements avaient lieu au centre et à la droite de l'ennemi, sa gauche était attaquée et débordée par le duc d'Auërstadt, qui avait enlevé Neusield, et qui, étant monté sur le plateau de ce village, marchait sur Wagram. Il n'était alors que dix heures du matin, et le succès de cette brillante journée était décidé. A midi, le général Oudinot s'avance sur Wagram pour aider l'attaque du duc d'Auërstadt. Il y réussit, et enlève cette importante position. Dès ce moment, l'ennemi ne se bat plus que pour opérer sa retraite, qui se fait en désordre sur Gerasdorf. Avant la nuit les Autrichiens étaient hors de vue : notre gauche était placée à Jetelsée et à Ebersdorf (petit village de la rive gauche du Danube qu'il ne faut pas confondre avec Ebersdorf, qui est sur la rive droite); notre centre se déployait sur Ebersdorf, et la cavalerie de notre droite avait des postes jusqu'à Soukirchen. L'armée française bivouaqua dans ces diverses positions. Le 7, à la pointe du jour, elle se remit en mouvement, et marcha sur Kornaubourg et Wolkersdorf; l'ennemi, coupé de la Hongrie et de la Moravie, se trouva acculé du côté de la Bohème.

Tel est le récit de la célèbre bataille de Wagram, où près de quatre cent mille hommes et douze à quinze cents pièces de canon ont été engagés sur un champ de bataille étudié, médité, fortifié par l'ennemi pendant plusieurs mois. Dix drapeaux, quarante pièces de canon, quatre mille morts, neuf mille blessés et dix-huit mille prisonniers, sont les trophées de cette journée. Le prince Charles reçut une légère blessure dans l'action. La perte des Français s'éleva à trois mille morts et six mille blessés. Le général Lasalle, l'un des officiers les plus distingués de la cavalerie française, et le colonel Oudet, furent tués; le maréchal Bessières, les généraux de Wrède, Defrance, Grenier, Vignoles, Sahuc, Frère, Seras, les colonels Sainte-Croix, Aldobrandini-Borghèse, et les majors Corbineau et Dauménil, furent du nombre des blessés.

Cette grande bataille offrit une circonstance singulière : les colonnes les plus rapprochées de Vienne n'en étaient pas à douze cents toises. La nombreuse population de cette capitale couvrait les tours, les clochers, les toits pour être té-

(1) Malgré ses succès des 4 et 5 juillet, il paraît certain que Napoléon voulait éviter de s'engager dans une grande bataille. Il espérait, dans la nuit qui l'a précédée, s'emparer du village de Wagram, couper les positions de l'ennemi, et forcer ses différents corps d'armée à errer, sans ordre et sans direction, sur la ligne immense où le général autrichien avait déployé ses nombreux bataillons. L'attaque de Wagram eut lieu; nos troupes emportèrent ce village: mais une colonne de Saxons et une colonne de Français se prirent, dans l'obscurité, pour des troupes ennemies, et cette opération fut manquée.

moin de ce grand spectacle. L'empereur d'Autriche avait quitté Wolkersdorf le 6, à cinq heures du matin, et était monté sur un belvédère, d'où il voyait le champ de bataille. A midi, il s'éloigna en toute hâte !

Les généraux Oudinot et Macdonald reçoivent le bâton de maréchal d'Empire sur le champ de bataille de Wagram (1).

Enlèvement du pape Pie VII par le général Radet.

Tandis que Napoléon se couvrait de gloire à Wagram, on exécutait, par ses ordres, dans la ville de Rome, un attentat qui devait ternir son règne. Depuis la publication de la bulle d'excommunication, les autorités françaises à Rome traitaient Sa Sainteté comme un véritable prisonnier, dans le palais Quirinal où elle s'était retirée avec quelques serviteurs fidèles. On disait hautement que le pape serait enlevé de son palais pour être conduit en France. Persuadé lui-même que ses ennemis avaient cette criminelle intention, le souverain pontife fit murer les principales avenues du Quirinal, afin que l'on ne pût parvenir jusqu'à lui qu'au moyen d une violation bien évidente de son domicile. Des gardes fidèles furent placés aux différents endroits du palais, et devaient l'avertir à temps, dans le cas où l'on tenterait d'escalader les clôtures extérieures. Ces précautions, et l'agitation des esprits qui prenait chaque jour plus de consistance dans la ville, redoublèrent les craintes du commandant des troupes françaises stationnées à Rome. La garnison n'y était pas très nombreuse, et, en cas de soulèvement, il était possible que les troupes ne pussent contenir la populace insurgée. Dans cette circonstance grave, le commandant jugea convenable de ne plus différer l'exécution des ordres qu'il avait reçus de Napoléon. Il fit toutes ses dispositions pour l'enlèvement du pape. Le 5 juillet, cinq ou six cents conscrits du royaume de Naples furent joints à la garnison de Rome, et on leur fit prêter serment d'exécuter aveuglément tout ce qu'on pourrait exiger de leur zèle. Le soir, on mit en réquisition un grand nombre d'ouvriers menuisiers, charpentiers, maçons et serruriers, dont les travaux pouvaient être nécessaires pour l'expédition projetée. On transporta des échelles à la *Pilotta*, et, la nuit étant venue, on braqua plusieurs pièces de canon devant les portes qui conduisent à *Travieserе*, afin de contenir, par cet appareil militaire, le peuple qui montrait autant d'intérêt que de dévoûment pour son légitime souverain.

L'enlèvement du pape devait avoir lieu dans la nuit. Sa Sainteté en fut avertie le soir par un avis secret. Elle aurait pu, dès lors, instruire le peuple de Rome de l'attentat qu'on projetait, et nul doute que les habitants ne fussent parvenus à désarmer la garnison française; mais c'eût été donner le signal de la guerre et du carnage, faire verser le sang humain. Le digne pontife préféra imiter la touchante résignation de l'Homme-Dieu, et remettre à la Providence le soin de venger les outrages faits à sa personne et à son autorité. Toutefois il adressa la proclamation suivante aux habitants de Rome :

Pie VII à ses fidèles sujets, et à son troupeau particulier et bien-aimé.

« Dans les fâcheuses extrémités où nous sommes réduits, nous versons des larmes d'attendrissement et nous bénissons Dieu, le père éternel de N. S. J.-C., le père des miséricordes, le Dieu de toute consolation, de ce qu'il nous donne un soulagement bien doux, en voyant arriver en notre personne ce que son divin fils, notre rédempteur, annonça autrefois à saint Pierre, le père des apôtres, dont nous sommes le successeur, quoiqu'indigne, quand il lui disait : « Lorsque » vous serez dans un âge avancé, vous étendrez » les mains; un autre vous ceindra, et vous con» duira où vous ne voudrez point aller. »

» Nous savons néanmoins, et nous déclarons qu'étant en paix avec tout le monde, et même priant sans cesse pour la paix entre les princes, on ne peut, sans un acte de violence, nous arracher de la ville de Rome, notre pacifique et légitime résidence, parce qu'elle est la capitale de nos Etats, le siége spécial de notre Sainte Eglise romaine, et le centre universel de l'unité catholique, dont, par la divine Providence, nous sommes sur la terre le modérateur et le chef.

» Nous livrons donc avec résignation nos mains pontificales à la force qui nous les lie pour nous entraîner ailleurs, et toutefois nous déclarons les auteurs de cet attentat responsables envers Dieu de tout ce qui peut en résulter. De notre côté, nous ne formons qu'un désir, nous ne donnons qu'un conseil, qu'un ordre à nos fidèles sujets, à notre cher et bien-aimé troupeau de l'Eglise catholique, c'est qu'ils imitent avec ferveur la conduite des fidèles du premier siècle, à une époque où saint Pierre était renfermé dans une étroite

(1) M. E. Blaze, capitaine de la garde impériale, qui assistait à cette célèbre bataille, a publié, en 1836, un *Manuel du Chasseur*, dans lequel on trouve une singulière anecdote. La voici : « Nous étions quatre » cent mille chasseurs, tant Français qu'Autrichiens; » ceci se passait près d'un certain village qui se » nomme Wagram, à quelques lieues de Vienne. La » plaine était couverte de lièvres; tous les dix pas, » il en partait plusieurs devant nous. Nos fusils, nos » canons leur faisaient grand'peur; ils couraient, es» pérant se sauver; mais ils rencontraient plus loin » deux cent mille rabateurs autrichiens qui ne plai» santaient guère. Alors ils revenaient sur nous; on » les voyait courir par escadrons entre les deux ar» mées. Une charge de cavalerie, qui ne les regardait » en aucune façon, les mettait en déroute : ils per» çaient les rangs, passaient entre nos jambes; on les » tuait à coups de sabre, à la baïonnette; on les pre» nait vivants. Ce jour-là, nous vîmes une grande bou» cherie d'hommes et de lièvres. Un lièvre tué faisait » oublier un camarade mort : c'était la petite pièce » après la tragédie. Que de balles destinées à l'ennemi » furent tirées sur ces pauvres lièvres! Jamais on » n'en a tant vu, jamais on n'en a tant tué. Le soir, » après la bataille, vainqueurs et vaincus, nous sou» pâmes presque tous avec du civet. »

prison, et où l'Eglise ne cessait d'adresser pour lui ses prières au Seigneur.

» Successeur, malgré notre indignité, de ce glorieux apôtre, nous aimons à croire que tous nos enfants bien-aimés rendront à leur tendre et commun père, ce charitable devoir, qui sera peut-être le dernier. Et nous, en récompense, nous leur donnons, de toute l'effusion de notre cœur, notre bénédiction apostolique.

» De notre palais Quirinal, le 6 juillet 1809.

» † A la place du sceau,

» PIE VII, PAPE. »

Cette touchante déclaration rendit le calme au Saint-Père, il se mit en prières, et attendit avec résignation les nouvelles tribulations qu'il plairait à Dieu de lui envoyer.

Dans la nuit du 5 au 6 juillet, un piquet d'infanterie et de cavalerie fut envoyé sur les ponts pour surveiller les mouvements du peuple, avec ordre de se retirer en cas de tumulte; des patrouilles circulèrent autour de la ville pour le même objet, et le reste des forces, qui s'élevait à douze cents hommes environ, y compris la gendarmerie et les officiers de police, fut placé de distance en distance sur la place Quirinale, ayant leur quartier-général au palais Rospigliosi. Des jardins de la maison Colonna, le général Miollis avec son état-major veillait à l'exécution de cette violente entreprise, et le général Radet, alors inspecteur de la gendarmerie française, chargé de la police à Rome, commanda l'expédition. A une heure du matin, un détachement considérable de la garnison de Rome se porta au palais Quirinal et l'investit de toutes parts; tandis qu'une partie de cette troupe escaladait les murs du jardin, une autre envahissait la partie du palais occupée par les gens composant la maison du pape. Après cinq quarts d'heure environ de tentatives, les soldats parvinrent à entrer, ayant le général Radet à leur tête. On se porta d'abord sur le corps-de-garde des Suisses, pour les désarmer en cas de résistance; ils n'étaient que trente-huit, et leur colonel ayant fait demander au Saint-Père s'il fallait opposer la force à la force, avait reçu pour réponse que la résistance étant inutile, il devait céder et laisser désarmer ses soldats. En effet, à la réquisition du général français, les Suisses mirent bas les armes, et se laissèrent renfermer dans leur corps-de-garde. Après avoir fait briser les portes des appartements de Sa Sainteté, le général Radet, le chapeau sous le bras, pénétra jusqu'à la pièce où le pontife l'attendait; il était suivi d'un peloton de soldats, ayant le chapeau sur la tête et l'arme au bras. Le général trouva le pape à son bureau, revêtu de ses habits pontificaux, et entouré des fidèles cardinaux Pacca et Despuig, ainsi que de plusieurs ecclésiastiques. Le Saint-Père était occupé à écrire; sa figure était calme : le général Radet, au contraire, était pâle et visiblement agité; il fut quelques instants sans pouvoir parler. Enfin il prit la parole, et d'une voix tremblante, il dit au pape qu'il avait à remplir une commission désagréable et pénible; mais qu'ayant prêté serment de fidélité à l'empereur, il ne pouvait se dispenser de s'en acquitter. « *Pourquoi venez-vous troubler ma demeure?* lui dit Sa Sainteté en le regardant avec dignité; *que voulez-vous?* » A ces mots, les soldats, qui jusqu'alors étaient restés couverts, ôtent en même temps leurs chapeaux. Le général Radet déclare au pape qu'il vient lui proposer, de la part du gouvernement français, de consentir à l'abdication de sa souveraineté temporelle, sans qu'il fût alors question de la bulle d'excommunication. Il ajoute qu'à cette condition, Sa Sainteté peut rester tranquille à Rome. Le Saint-Père lève les yeux au ciel, et le montrant de la main, il répond au général : *Je n'ai agi en tout qu'après avoir consulté l'Esprit-Saint, et vous me mettrez en pièces, plutôt que de me faire rétracter ce que j'ai fait.* (Mi taglierete più tosto in pezzetti. *Propres paroles de Pie VII.*) Le général insiste, et le pape, sans rien perdre de sa tranquillité, répond à peu près en ces termes : « Si vous avez cru devoir exécuter » des ordres semblables de votre empereur, à » cause du serment que vous lui avez prêté, pen» sez-vous que nous puissions abandonner les » droits du Saint-Siége, auquel nous sommes liés » par tant de serments? Nous ne pouvons renon» cer à ce qui ne nous appartient pas. Le do» maine temporel est à l'Eglise romaine; nous » n'en sommes que les administrateurs. Au reste, » continue-t-il, après tout ce que nous avons fait » pour votre empereur, nous ne devions pas en » attendre cet indigne traitement. — Saint-Père, » répond le général Radet, je sais que l'empe» reur vous a beaucoup d'obligations. — *Il m'en » a plus encore que vous ne pensez,* » reprend le pape avec un accent expressif.

Le général annonce alors à Pie VII que, sur son refus, il a ordre de le conduire chez le commandant en chef, qui lui indiquera sa destination ultérieure. Le pape demande s'il doit y aller seul. M. Radet répond que Sa Sainteté peut emmener son ministre, le cardinal Pacca. Le cardinal, après avoir pris les ordres de Sa Sainteté, passe dans une pièce voisine pour s'y revêtir des habits de cérémonie des cardinaux : il croyait n'aller que chez le général en chef. En rentrant, il trouve qu'on a déjà fait partir le pape sans lui laisser le temps de faire aucune disposition : Sa Sainteté n'avait emporté que son bréviaire. Monseigneur Pacca se hâte de rejoindre son souverain, et le trouve escorté par des gendarmes, et suivi par quelques sujets infidèles, entre autres par un malfaiteur, nommé François Bassola, ancien portefaix et domestique au palais Quirinal : ce misérable, qui devait la vie à la clémence de Pie VII, servit de guide aux soldats destinés à s'introduire dans le palais, et leur fournit les moyens de s'emparer du pontife. A la porte du palais, on fait monter le pape et le cardinal dans une voiture qu'un gendarme ferme à clé. Quelques romains qui demeuraient près du Quirinal, réveillés par le bruit, avaient ouvert leurs portes pour sa-

voir ce qui se passait; on les oblige avec menaces de se renfermer chez eux. Avant de monter en voiture, le pape donne sa bénédiction à la ville de Rome. On part; mais au lieu de prendre la route du palais Doria, où demeurait le général en chef, on sort de la ville par la *porte Salara*, et on arrive, par un long circuit, en dehors de la *porte del Popolo*, où des relais étaient préparés. Il était trois heures du matin. Le pape reproche avec douceur au général Radet son artifice, et se plaint qu'on l'a fait partir sans suite et sans aucune provision pour le voyage. Le général répond que les personnes désignées par Sa Sainteté la rejoindront prochainement avec tout ce qui peut lui être nécessaire. « Saint-Père, ajoute le général Radet, il est encore temps pour votre Sainteté de signer sa renonciation aux droits temporels de l'Eglise.—Non ! répond le courageux vieillard.» La voiture part aussitôt; elle était entourée d'un piquet de gendarmes. Le général Radet était assis sur le siége. Ce triste cortége avait quelque ressemblance avec le fatal retour de Varennes. Dans ce voyage aussi trois militaires français étaient sur le siége de la voiture de l'infortuné Louis XVI; mais quelle différence! L'histoire a recueilli avec admiration les noms des trois gardes-du-corps du roi de France, et nous aurions voulu pouvoir taire le nom du soldat, du chrétien qui s'est cru obligé de prêter le secours de son épée à l'enlèvement sacrilége de Pie VII.

Les postillons romains avaient reçu l'ordre de faire la plus grande diligence. Arrivés à la *Storta*, premier relais de la route de Florence, ces postillons, dans une affliction profonde, et en versant d'abondantes larmes, courent se jeter aux pieds du Saint-Père, et lui demandent sa bénédiction. Le généreux vieillard la leur donne avec cet air de douceur et de bonté qui le caractérisait, en leur disant: *Courage, mes enfants! courage et prières!* (*Figli miei coragio ed orazione.*) La voiture repart aussitôt, et fut tenue exactement fermée pendant toute la route, malgré la chaleur qui incommodait beaucoup le Saint-Père. A chaque relais, on voyait sur les figures des passants des marques non équivoques de l'étonnement et de l'inquiétude. Au village de *Monterosi*, des femmes qui étaient aux fenêtres reconnaissent le pape; et à la vue des gendarmes, ne pouvant douter qu'on l'enlève de Rome, témoignent leur douleur par des sanglots. Ces témoignages d'intérêt donnent lieu à de nouvelles rigueurs; les rideaux de la voiture sont baissés pour qu'il ne soit plus possible de voir la figure de l'auguste prisonnier. Malgré ces précautions, le passage du pape n'est pas ignoré, et partout sur la route on aperçoit des marques d'affliction et de tristesse: les paroles, le silence même, avaient quelque chose de très expressif. *O iddio! iddio! lo permette! cosa grande! pazienza!* telles étaient les acclamations qui retentissaient sur le passage du cortége. Le pape demeura ainsi renfermé et privé d'air pendant les heures les plus brûlantes de la journée, sous un soleil d'Italie, au mois de juillet.

Après dix heures d'une course aussi pénible, on arrive à la montagne de Radicofani. Le Saint-Père souffrait horriblement; les secousses de la voiture et les privations du voyage lui faisaient ressentir les premières atteintes d'une incommodité très grave. On n'y trouve rien de prêt. Quelques heures après arrivent deux voitures, dans lesquelles étaient le cardinal Doria, maître de la chambre, le neveu du cardinal Pacca, un chapelain, un chirurgien et deux domestiques. On reprend la route de Florence. A Poggibonzi, en Toscane, l'essieu de la voiture se rompt, et la caisse est renversée au milieu de la route. Le général Radet qui était toujours sur le siége est jeté rudement sur le pavé et se foule le poignet. La même secousse avait causé au pape une *forte commotion*, sans cependant lui occasionner aucune blessure. Le peuple, que cet événement avait attiré, aide à relever la voiture, et, en reconnaissant le pape, paraît disposé à l'arracher des mains de ses ravisseurs. Pie VII calme l'effervescence du peuple, et consent à monter dans la voiture du cardinal Doria pour continuer sa route.

Le 8 au soir, le cortége arrive à la Chartreuse de Florence; Sa Sainteté y prend quelques instants de repos, mais elle ne peut obtenir la permission de parler aux religieux. En cet endroit, on sépare le pape de son fidèle et vertueux ami le cardinal Pacca, à qui l'on fait prendre la route de Bologne, tandis qu'on conduit Sa Sainteté par celle de Pise. Non loin de Turin, entre Rivoli et Suze, le pape, qui avait déjà quelques atteintes de fièvre, se trouve mal: il dit à M. Boissard, colonel de gendarmerie, qui avait remplacé le général Radet: « Avez-vous l'ordre de me conduire » mort ou vif? Si votre ordre est de me faire » mourir, continuons la route, sinon, je veux » m'arrêter. » On fait halte pendant quelques heures, et l'on arriva le soir au Mont-Cenis.

Après avoir passé deux jours à l'hospice, le pape en partit le jeudi matin, 20 juillet, par la route de Chambéry à Montmeillan. Une foule de personnes accourues de la vallée de Maurienne, d'Aiguebelle et même de Chambéry, pour voir le Saint-Père, eut le bonheur de recevoir sa bénédiction. Il avait toujours cet air de bonté qui lui était naturel, mais ses traits étaient visiblement altérés par la fatigue. En sortant de Montmeillan, le cardinal Pacca fut réuni au Souverain Pontife, et ils entrèrent à Grenoble le 21 dans la même voiture. Le Pape fut logé à l'hôtel de la préfecture, où il resta pendant les onze jours de son séjour dans cette ville. Le 1er août, le cardinal Pacca fut transféré dans la citadelle de Fenestrelle, où il resta trois ans et demi, et expia ainsi, par une longue et dure captivité, sa fidélité à son souverain et son attachement à la foi catholique. Le Pape fut entraîné le même jour à Valence. La voiture de Sa Sainteté s'arrêta ensuite une demi-heure à Avignon et reprit aussitôt la route d'Aix, où le Pape arriva le 4 août, à huit heures du soir. Pendant ce trajet, on demanda plusieurs fois à Pie VII s'il voulait séjourner à

Aix : *Comme on voudra*, répondit constamment le Pontife résigné. Le colonel Boissard fit alors prendre la route de Nice, où l'ex-reine d'Etrurie et son fils, exilés dans cette ville, vinrent se jeter aux pieds du Pape et lui demander sa bénédiction. Les trois jours que Pie VII resta à Nice furent des jours de fêtes. Il y célébra le saint sacrifice de la messe tous les matins, reçut l'évêque et tous les curés d'alentour, et sept à huit fois le jour se montra sur le balcon du côté de la mer pour donner sa bénédiction à la multitude. Le soir, toutes les maisons de la ville étaient illuminées, à l'exception de celles des autorités françaises. Enfin le 9, vers six heures du soir, soixante-douze barques de pêcheurs vinrent se ranger devant le balcon de l'hôtel de la préfecture, et plus de seize mille individus, de tout sexe et de tout âge, se réunirent en cet endroit pour jouir du bonheur de voir Sa Sainteté. Lorsqu'elle parut et donna sa bénédiction, les plus vives acclamations éclatèrent dans la foule, où l'on n'entendait que ces cris : *Gloire à Jésus-Christ! Vive son représentant sur la terre! Vive la foi! Honneur à la religion chrétienne!* Une partie des habitants passa la nuit sur le rivage, chantant des cantiques et attendant le départ du Pape pour recevoir encore une fois sa bénédiction. Il était sept heures quand le Saint-Père monta en voiture, et il arriva à Sespello à neuf heures du soir. A Savone, lieu fixé pour le séjour de l'auguste captif, Sa Sainteté fut d'abord conduite chez le maire; peu de jours après on la transféra au palais épiscopal, et enfin à la préfecture, où sa résidence fut définitivement fixée. Le Pape y fut continuellement gardé par une compagnie de gendarmes, et ses serviteurs les plus intimes ne pouvaient lui parler qu'en présence du maire ou du capitaine de cette troupe. On s'efforça cependant de séduire Sa Sainteté, par une apparence d'égards et de magnificence. Vers la fin de septembre, le gouvernement français envoya auprès du Pape M. Salmatoris, piémontais et chambellan de Napoléon. Il était chargé de représenter au Souverain Pontife qu'il convenait à sa dignité d'avoir un plus nombreux cortége et d'être logé moins mesquinement. En effet, on avait préparé un logement convenable; un service complet de vaisselle était arrivé; des domestiques, déjà revêtus de la livrée pontificale lui furent présentés; enfin on offrit à Sa Sainteté cent mille francs par mois pour sa dépense. Pie VII refusa tout. Il se condamna à une retraite profonde et ne sortit de ses appartements que pour donner sa bénédiction au peuple. Huit jours après, M. César Berthier, frère du prince de Neufchatel, arriva avec le titre de *maître du palais du Pape*. En cette qualité, il fit déloger l'évêque de Savone qui occupait un petit coin de son palais, et s'occupa de monter avec soin la nouvelle maison du Pape. Il y eut ensuite, dans le palais, des repas somptueux; mais ni le Saint-Père, ni aucun de ses serviteurs ne parurent à ces banquets, malgré les nombreuses invitations qui leur en furent faites de la manière la plus astucieuse. On donna le nom de *chapelle papale* à la cathédrale de Savone. Le préfet, le maire et tout ce qui tenait au gouvernement, s'y rendaient chaque dimanche pour entendre la messe qu'on désignait sous le nom de *messe papale* dans les billets d'invitation qui étaient distribués. La première fois, le Souverain Pontife avait été prié de vouloir bien dire la messe à la cathédrale; mais il paraît que Sa Sainteté soupçonna l'intention de l'autorité, car elle refusa de s'y rendre, et pendant tout le temps de son séjour à Savone, le Pape dit la messe dans la chapelle établie dans ses appartements. Malgré ces témoignages publics de déférence, la captivité du Saint-Père fut toujours fort rigoureuse; une surveillance active fut exercée dans l'intérieur de son palais, et il ne pouvait écrire à qui que ce fût, ni parler à personne sans témoins : il était gardé à vue jour et nuit. Cet état de choses s'aggrava encore par la suite. Le général Berthier exigea que le lever du Pape eût lieu en sa présence, ou devant le capitaine de gendarmerie, et ce seul moment fut fixé pour l'expédition des affaires. Les pétitions adressées à Sa Sainteté étaient préalablement communiquées au *maître du palais*, qui ne permettait la remise que de celles touchant les matières spirituelles ou ecclésiastiques. On éloignait des regards du Saint-Père tout ce qui avait rapport à la juridiction civile. Il faut dire cependant que, grâce au zèle et au dévouement des personnes que le Pape avait eu le bonheur de conserver auprès de lui, une correspondance secrète fut adroitement ménagée, et le Souverain Pontife put, à différentes époques, faire connaître ses sentimens comme organe suprême de l'Eglise. (HENRY SIMON, *Vie de Pie VII.*)

Une crise financière se déclare à la bourse de Paris, par suite des opérations insensées de quelques agioteurs. Un seul individu, nommé Régnier, avait acheté plus de 1,200,000 fr. de rentes 5 pour cent, avec promesse d'en payer le prix à la fin du mois de juin. Il avait employé à ces achats plusieurs agens de change qui ont eu l'impardonnable imprudence de ne pas s'assurer de la solvabilité de cet acheteur. Le cours ayant légèrement baissé, Régnier disparaît et ne prend pas livraison des rentes achetées pour son compte. Cette banqueroute a de graves conséquences : elle oblige les agens de change employés par l'acheteur, à revendre ces mêmes rentes au cours actuel de la Bourse. Ces ventes simultanées font baisser de cinq francs le cours du cinq pour cent consolidé. Plusieurs agens de change et un grand nombre de spéculateurs perdent des sommes énormes.

7. Les Anglais, réunis aux insurgés Espagnols, s'emparent de Santo-Domingo et en expulsent les Français.

10. Combat de Hollabrunn entre le duc de Rivoli et l'arrière-garde de l'armée autrichienne qui est battue.

Le même jour, à midi, le duc de Raguse (Marmont), arrivé sur les hauteurs de Znaïm, en Moravie, voit les bagages et l'artillerie de l'ennemi

qui filent sur la Bohême. Il se dispose à les attaquer. Le général Bellegarde écrit au duc de Raguse que le prince Jean de Lichtenstein se rend auprès de l'empereur des Français avec une mission de son maître pour traiter de la paix, et il demande en conséquence une suspension d'armes. Marmont répond qu'il n'est pas en son pouvoir d'accéder à cette demande, mais qu'il va en rendre compte à l'empereur. En attendant, il attaque l'ennemi, lui enlève une belle position, fait quelques prisonniers et prend deux drapeaux.

Le duc d'Auërstadt passe la Taya, vis à vis de Nicolsbourg, et le général Grouchy bat l'arrière garde du prince de Rosemberg auquel il fait un grand nombre de prisonniers. Le 11, à midi, Napoléon arrive vis à vis de Znaïm. Le combat était engagé. Le duc de Raguse avait débordé la ville, et le duc de Rivoli s'était emparé du pont et d'une fabrique de tabac qui ne laissaient plus aucun espoir de salut à l'armée ennemie. Trois mille prisonniers, deux drapeaux et trois pièces de canon étaient déja tombés au pouvoir des Français, quand on vient annoncer à Napoléon que le prince de Lichtenstein est arrivé aux avant-postes; il fait aussitôt cesser le feu. Un armistice est signé à minuit par le prince de Neufchatel, major général de l'armée française, et le baron de Wimpffen, général-major et chef d'état-major de l'armée autrichienne.

Napoléon revient habiter le palais de Schœnbrunn près de Vienne. Le duc de Raguse est nommé maréchal d'Empire.

12. Une ligne de démarcation est établie entre les armées française et autrichienne pour tout le temps que doit durer l'armistice (un mois). Les citadelles de Brünn et de Gratz sont évacuées par les Autrichiens; ils se retirent du Tyrol et du Voralberg, et le fort de Sachsenbourg est remis aux Français. Quant à la Pologne, les deux armées conservent la ligne qu'elles occupent au moment de la signature de la suspension d'armes.

14. Capitulation de Cracovie; les Autrichiens remettent cette ville aux troupes polonaises, commandées par le prince Poniatowski.

15. Le duc de Brunswick-Oels traverse en partisan la Saxe et la Westphalie, à la tête d'un corps d'environ deux mille hommes. Des troupes saxonnes et wesphaliennes, commandées par le colonel Thielmann, dispersent cette bande; le roi de Prusse, pour désavouer toute coopération dans la tentative du duc de Brunswick, ordonne le séquestre de la principauté d'Oels en Silésie. Le duc de Brunswick s'embarque à Elsfhell pour l'Angleterre.

21. Les Anglais se rendent maîtres de l'île d'Islande.

Décret du prince vice-roi d'Italie, qui transforme en *Panthéon italien*, le monument de Milan connu sous le nom de *Foppone*. Il est consacré à la sépulture des grands officiers de la couronne et du royaume d'Italie, des ministres, sénateurs et conseillers d'Etat morts dans l'exercice de leurs fonctions. Un autre décret porte que les cendres du général Theulié, mort glorieusement d'un coup de canon, au siége de Colberg, dans la campagne de 1805, et celles des professeurs Cesarotti et Bettinelli qui, dans la carrière des lettres et des sciences, ont honoré leur pays par leurs talens et leurs écrits, seront transférées au Panthéon italien.

Napoléon distribue à plusieurs généraux et grands fonctionnaires de l'Empire Français, divers domaines du Hanovre dont les revenus s'élevent à 2,323,165 fr. 72 cent. Les trois plus fortes dotations sont attribuées aux princes de Neufchatel et de Ponte-Corvo, ainsi qu'au duc de Trévise, qui obtiennent, chacun, plus de 100,000 fr. de revenus.

26. Le roi Joseph défait, dans la plaine de Santo-Domingo, près de Tolède, l'armée anglo-portugaise réunie aux insurgés *Espagnols*.

Les Anglais évacuent les îles d'Ischia et de Procida, dans le royaume de Naples.

28. Bataille de Talaveyra-la-Reyna gagnée par le roi Joseph contre les Anglais et les insurgés Espagnols, sous les ordres de sir Arthur Wellesley (depuis duc de Wellington). L'armée anglaise de Portugal, réunie aux insurgés sous les ordres de Cuesta, s'était avancée contre le premier corps de l'armée française qui couvrait Talaveyra. Plus forte des deux tiers, elle espérait culbuter facilement les Français, et pensait que sa réunion dans Tolède avec les troupes de Venegas, lui ouvrirait la route de Madrid. Malgré la supériorité de l'ennemi, le maréchal duc de Bellune, qui commandait le premier corps, conserva sa position dans les journées des 22 et 23. Le 24, par un mouvement rétrograde, il se porta d'abord sur Torrijos, et le 25 sur la rive gauche de la Guadarama, à deux lieues de Tolède; l'ordre fut donné au général Sébastiani, commandant une partie du quatrième corps, de se replier à marches forcées sur cette même ville où il arriva le 25. Le roi Joseph quitta Madrid le 23 avec le corps de réserve et s'avança sur Naval-Carnero, afin de tenir en échec 8000 hommes, tant Anglais que Portugais, qui menaçaient par Escalona, de prendre à revers le premier corps dans sa position de l'Alberche. De son côté, la réserve, après une marche de plus de douze lieues, s'établit à Vargas, à deux lieues de Tolède. Le duc de Dalmatie (Soult) avait réuni à Salamanque les trois corps sous son commandement, et se portait à Placentia pour couper aux Anglais leur retraite sur le Portugal. Ces dispositions faites, le roi Joseph, à la tête de l'armée réunie à Tolède, marche contre les Anglo-Insurgés. L'avant-garde rencontre aux environs d'Ascabon, celle de Cuesta, qui est si rapidement attaquée et renversée que ce général, déconcerté, n'a pas le temps de se mettre en ligne, et repasse l'Alberche dans le plus grand désordre. Le roi prend position à Santa-Ollala. Le 27, il se remet en marche. A Casalegas, l'avant-garde ennemie est également précipitée au-delà de l'Alberche. Le roi la suit et passe à gué cette rivière à la tête de l'armée française. A la

droite de ce gué, des collines couvertes d'arbres s'étendent jusqu'aux montagnes d'Escalona qui, de ce côté, bordent la rive droite du Tage. Les Anglais y avaient placé une bonne partie de leurs forces. Ils entreprennent de les défendre par une fusillade vive et bien soutenue; mais la division du général Lapisse les aborde avec une telle vigueur et une telle impétuosité, qu'ils cèdent aussitôt cette position, et laissent dans cette attaque, faite à la baïonnette, 1200 morts sur le champ de bataille. Il était quatre heures du soir quand le maréchal duc de Bellune obtint cet important avantage.

Le lendemain 28, à la pointe du jour, toute l'armée ennemie paraît en bataille, sa droite appuyée au Tage et couverte par une formidable artillerie de position placée dans la ville de Talaveyra; sa gauche s'étendant jusqu'à la montagne et se déployant sur une hauteur dont la disposition était si avantageuse, qu'un ravin profond la séparait du reste de cette chaîne de montagnes auxquelles elle ne tenait que par sa base. Son centre était protégé par des oliviers et par des vignes; en sorte que pour l'attaquer, l'armée française avait à traverser un terrain rempli d'obstacles et d'inégalités. L'ennemi n'avait pas moins de 80,000 hommes formés sur plusieurs lignes, tandis que les Français comptaient à peine 40,000 combattants. Le roi Joseph, malgré cette disproportion des forces et l'avantage de la position des Anglais, donne l'ordre de les attaquer. Il venait d'apprendre que Venegas avait rétabli les ponts d'Aranjuez; que quelques-uns de ses partis avaient poussé jusqu'à quatre lieues de Madrid; que son artillerie jouait déjà sur Tolède. Le roi voulait sauver sa capitale; la bataille fut sanglante, l'ennemi défendit sa position avec la plus grande obstination, mais il éprouva une perte si considérable, que pendant la nuit il se décida à abandonner Talaveyra, et se mit en pleine retraite, abandonnant tant à Talaveyra qu'à Oropesa 5 à 6,000 blessés. Le roi Joseph coucha sur le champ de bataille, et le lendemain il retourna à Tolède, pour de là marcher au secours de sa capitale, inquiétée par Venegas, et sur les dispositions de laquelle il n'était pas parfaitement rassuré.

Le lendemain de la bataille de Talaveyra, Venegas qui en ignorait le résultat, avait passé le Tage à Aranjuez, et était venu prendre position à Almonacid, à trois lieues au-delà de Tolède. A l'approche des troupes de ce chef des insurgés, le général Belliard, gouverneur de Madrid, eut beaucoup de peine à maintenir la tranquillité dans cette ville. Il ne fut à l'abri de toute crainte à cet égard, que lorsque le quatrième corps et la réserve, sous les ordres du roi Joseph, eurent débusqué Venegas de sa position (11 août), et le forcèrent à chercher une retraite dans la Sierra-Morena.

31. Une flotte anglaise considérable arrive sur les côtes de la Zélande, avec le projet de détruire les établissements maritimes d'Anvers et la flotte française dans l'Escaut. Le 29, l'expédition anglaise, sous les ordres de lord Chatam, paraît devant les îles de Walcheren et de Cadzan; ses troupes de débarquement, après avoir essuyé une grande perte de la part d'une des brigades françaises, en descendant au nord de Walcheren, se rendent maîtresses de Middelbourg et de Tervère qui se défend pendant trente heures. Les Anglais s'emparent ensuite de l'île de Sud-Beveland et de l'important fort de Batz qui est abandonné par son commandant, le général Bruce, trois heures avant l'approche de l'ennemi. Cette tentative des Anglais, pendant l'absence de Napoléon, causa une vive sensation en France. Le ministre de la guerre prend à la hâte toutes les mesures que réclament les circonstances: les départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Lys envoient sur l'Escaut plusieurs milliers de grenadiers et de chasseurs de leurs gardes nationales. La garnison de Flessingue se porte en avant de cette place qui paraît plus spécialement menacée par l'expédition anglaise. Les batteries impériales de l'île de Cadzan, celle de Napoléon tirent continuellement sur les vaisseaux anglais, et leur font éprouver quelques avaries; les forts de Lillo et de Liefkenskoec croisent leurs feux en avant d'Anvers, et défendent l'entrée du port et des chantiers de cette place importante qui, depuis si long-temps, excite la jalousie des Anglais. Le roi de Hollande, Louis Bonaparte, marche en personne à la tête d'une armée hollandaise qui lie ses opérations, du côté de Berg-op-Zoom, avec les troupes françaises qui couvrent la frontière du nord.

Dans cette circonstance, l'empereur confie au maréchal Bernadotte le commandement de la nouvelle armée du nord, et donne au maréchal duc de Conegliano (Moncey) le commandement de deux corps d'observation qui se forment à Wesel et à Lille.

La promptitude et l'importance de ces dispositions paraissent un instant rassurer sur les dangers qui menacent la Hollande; mais on apprend bientôt que de nouveaux convois de bâtiments ont quitté les ports d'Angleterre, et que l'ennemi rassemble dans l'Escaut oriental des forces formidables pour vaincre les obstacles qui le tiennent en échec dans les îles de la Zélande. Cette diversion fait craindre que Napoléon ne soit obligé de retirer une partie de ses troupes de l'Allemagne, et que cet affaiblissement de l'armée d'occupation ne retarde la conclusion de la paix avec l'Autriche.

Jamais, à aucune époque, Napoléon n'a couru plus de danger de perdre sa couronne; on le croyait sans ressources après la débâcle du Danube, et Bernadotte, d'un côté, et Fouché, de l'autre, conspiraient contre lui. Ce fut alors que Fouché dit à un émissaire qui lui arrivait du quartier-général: *Vous avez tout fait manquer là bas, il fallait le mettre dans un sac et le noyer dans le Danube* (Las Cases).

9 *août*. Le prince Charles fait insérer dans la

Gazette de Vienne une lettre ainsi conçue :

« Zittaw, 31 juillet.

» Des raisons très importantes m'ont fait prendre la résolution de demander à S. M. la démission du commandement de l'armée qu'elle m'avait confié. J'ai reçu hier le consentement de S. M. l'empereur, avec l'ordre de remettre ce commandement général au général de cavalerie prince de Lichtenstein.

» Je prends, en quittant l'armée, le plus grand intérêt à son sort ; c'est la connaissance parfaite de sa valeur, la confiance en elle, et une continuelle habitude de lui consacrer mes travaux, qui me rendent infiniment pénible cette séparation. Je me flatte qu'elle partage réciproquement ce sentiment.

» CHARLES. »

11. L'armée espagnole d'Andalousie, sous les ordres de Venegas, est battue par le roi Joseph à Almonacid, près de Tolède.

15. La ville de Flessingue capitule après un bombardement de trente-six heures. La garnison, composée d'environ quatre mille hommes, commandés par le général Monnet, est prisonnière de guerre et transportée en Angleterre. « Napoléon, outré de dépit de voir entre les mains des Anglais une place de cette importance, ordonna la réunion d'un conseil de guerre qui, selon ses désirs, déclara le général Monnet coupable de lâcheté et de trahison, et le condamna à mort par contumace. (*Biog. mod.*). » L'opinion publique n'a pas ratifié ce jugement; et Louis XVIII, après son retour en France, appréciant avec plus d'impartialité la conduite du général Monnet, l'a réintégré, en 1814, dans son honneur et dans son grade.

Malgré leur établissement dans l'île de Walcheren, et les nombreux renforts qu'ils reçoivent, les Anglais ne peuvent rien entreprendre contre les chantiers d'Anvers. Plusieurs mois se passent en canonnades inutiles pour l'attaque et pour la défense. Enfin, les Anglais, concentrés dans l'île dont ils se sont emparés, cernés par les inondations, mal nourris, et pour ainsi dire abandonnés par le gouvernement qui les avait jetés sur cette terre inhospitalière, sont attaqués par la terrible *fièvre des Polders*. Onze mille hommes périssent en peu de temps, et il fallut rembarquer le reste pour le soustraire à une mort certaine (24 décembre). Le territoire de l'île était devenu trop étroit pour fournir des tombes aux nombreuses victimes de la maladie !

Création de l'ordre des *Trois Toisons-d'Or*. Il devait être composé de cent grands chevaliers, quatre cents commandeurs et mille chevaliers. Aucune nomination n'a été faite dans cet ordre, qui était déjà tombé dans l'oubli avant la chute de l'Empire.

Décret qui érige les châteaux de Chambord, de Brulh et de Thouars en principautés de *Wagram*, d'*Eckmuhl* et d'*Essling*. Ces châteaux, appartenant à la Légion-d'Honneur, sont acquis par Napoléon, et donnés, avec leurs dépendances :

Le premier, au maréchal Berthier, prince de Neufchâtel ;

Le second, au maréchal Davoust, duc d'Auërstadt;

Le troisième, au maréchal Masséna, duc de Rivoli.

18. Le roi Joseph abolit, par un décret, tous les couvents en Espagne. Le 20, un autre décret supprime la *Grandesse* et tous les titres non renouvelés par des dispositions émanées du nouveau gouvernement. Le 18 septembre, tous les ordres de chevalerie sont supprimés en Espagne, à l'exception de l'*Ordre royal d'Espagne,* créé en 1808, et de celui de la *Toison-d'Or*.

Joachim Murat, roi de Naples, supprime également (9 septembre) tous les ordres religieux dans ses états.

22 *septembre*. Lord Castlereagh, ministre de la guerre, et M. Canning, ministre des affaires étrangères, se battent en duel dans les bruyères de Putney, à quelques milles de Londres. Au second coup de feu, M. Canning est gravement blessé à la cuisse par son adversaire. La querelle entre ces deux membres du cabinet anglais, était venue à la suite de propos peu mesurés que M. Canning s'était permis sur l'administration de son collègue, relativement à l'expédition de l'Escaut. Cette affaire amène la dissolution du ministère anglais.

13 *octobre*. Tandis que les plénipotentiaires français et autrichiens rédigeaient un traité de paix entre les deux puissances, Napoléon manqua d'être assassiné dans le parc de Schœnbrunn, au moment où il passait la revue des troupes. L'assassin était un nommé Staps, jeune homme de dix-huit ans, qu'un excès de patriotisme et une philantropie exaltée avaient armé contre le vainqueur de l'Allemagne. Berthier et Rapp étaient aux côtés de l'empereur. Tout à coup un étranger, d'une figure noble et douce, s'efforce d'arriver jusqu'à Napoléon, en passant à travers les files de soldats; une main qu'il tient soigneusement cachée sous son habit, rend son empressement suspect; on l'arrête, on le fouille, et l'on trouve sur lui un grand couteau de cuisine nouvellement affilé, quatre frédérics d'or et un portrait de femme. Napoléon veut l'interroger lui-même. « D'où êtes-vous, lui dit-il, et depuis quand êtes-vous arrivé à Vienne? — Je suis de Naumbourg et j'habite Vienne depuis deux mois. — Que me vouliez-vous? — Vous demander la paix, et vous prouver qu'elle est indispensable. — Pensez-vous que j'eusse voulu écouter un homme sans caractère et sans mission? — En ce cas, je vous aurais poignardé. — Quel mal vous ai-je fait? — Vous opprimez ma patrie et le monde entier. Si vous ne faites point la paix, votre mort est nécessaire au bonheur de l'humanité; vous tuer n'est pas un crime, mais un devoir que d'autres vrais Allemands rempliront après moi; c'est la plus belle action qu'un homme d'honneur puisse entreprendre... Mais j'admirais vos talents; je comptais sur votre raison, et avant

de vous frapper je voulais vous convaincre. — Est-ce la religion qui vous a porté à cette action? — Non: mon père, ministre luthérien à Erfurt, ignore mon projet; je ne l'ai communiqué à personne, je n'ai reçu de conseil de qui que ce soit. Seul, depuis deux ans, je médite votre changement ou votre mort. — Etiez-vous à Erfurt quand j'y suis allé l'année dernière? — Je vous y ai vu trois fois. — Pourquoi ne m'avez-vous pas tué alors? — Vous laissiez respirer mon pays, je croyais la paix assurée, et je ne voyais en vous qu'un grand homme. — Connaissez-vous Schneider et Schill? — Non!...— Etes-vous franc-maçon, illuminé? — Non! — Vous connaissez l'histoire de Brutus? — Il y a eu deux romains de ce nom; le dernier est mort pour la liberté. — Avez-vous eu connaissance de la conspiration de Moreau et de Pichegru? — Les papiers m'en ont instruit. — Que pensez-vous de ces hommes? — Ils ne travaillaient que pour eux et craignaient de mourir. — On a trouvé sur vous un portrait : quelle est cette femme? — Ma meilleure amie, la fille adoptive de mon vertueux père. — Quoi! votre cœur est ouvert à des sentiments aussi doux, et, en devenant assassin, vous n'avez pas craint d'affliger, de perdre les êtres que vous aimiez? — J'ai cédé à une voix plus forte que ma tendresse. — Mais en me frappant au milieu de mon armée, pouviez-vous échapper? — Je suis, en effet, étonné d'exister encore. — Si je vous faisais grâce, quel usage feriez-vous de votre liberté? — Mon projet a échoué; *vous êtes sur vos gardes*... je retournerais paisiblement dans ma famille. »

Le calme et la résignation qui régnèrent constamment sur les traits de ce jeune fanatique pendant un long interrogatoire, produisirent une impression profonde sur l'esprit de Napoléon. Il aurait bien voulu pouvoir proclamer que la tentative de Staps était le résultat d'un acte de démence; mais le médecin Corvisart, après le plus scrupuleux examen, déclara que la tête de ce jeune allemand était parfaitement saine, et l'empereur fut dès lors fortement préoccupé de cette idée : que des ames généreuses, libres de toute influence de passions personnelles, pouvaient concevoir, dans l'exaltation des sentiments les plus nobles, le projet de donner la mort à celui qu'elles regardaient comme le persécuteur de l'Allemagne et le seul obstacle à la paix du monde. « Napoléon, dit un biographe, inclinait beaucoup au pardon, et même, après la condamnation, il voulait encore faire grâce. » On ignore ce qui a pu empêcher Napoléon de suivre ce généreux mouvement. Quelques écrivains ont prétendu que les courtisans de l'empereur avaient vu dans cette réponse de Staps : *vous êtes sur vos gardes*, une preuve qu'il ne renonçait momentanément à son projet que parce qu'il en voyait l'exécution impossible.

Le jeune allemand fut exécuté et reçut la mort avec calme et courage. Dans l'intervalle de la condamnation à l'exécution, la paix entre la France et l'Autriche avait été signée, et Staps s'écria, au moment d'être fusillé : Vive la paix! vive la liberté! vive l'Allemagne!

Napoléon, confiné à Ste.-Hélène, disait en parlant de cet événement : « Je n'hésite pas à prononcer que mon assassinat à Schœnbrunn eût été moins funeste pour la France, que ne l'a été mon union avec l'Autriche. »

14 *octobre*. Traité de paix, signé à Vienne, par MM. Nompère de Champagny et le prince Jean de Lichtenstein, au nom de Napoléon et de l'empereur François 1er, empereur d'Autriche. (Ce prince portait le nom de François II, comme empereur d'Allemagne.)

Par ce traité, l'empereur d'Autriche cède à l'empereur des Français, pour faire partie de la Confédération du Rhin, les pays de Salzbourg et de Berchtolsgaden; la partie de la haute Autriche, située au-delà d'une ligne partant du Danube, auprès du village de Strass, et comprenant Weissenkirch, Widersdorff, Michelbach, Greist, Mukenhoffen, Helst, Jeding; de là, la route jusqu'à Schwanstadt, la ville de Schwanstadt sur l'Alter, et continuant, en remontant le cours de cette rivière et du lac de ce nom, jusqu'au point où ce lac touche la frontière du pays de Salzbourg. S. M. l'empereur d'Autriche conserve la propriété seulement des bois dépendant du Salz-Cammer-Gut et faisant partie de la terre de Mondsée, et la faculté d'en exporter la coupe, sans avoir aucun droit de souveraineté à exercer sur ce territoire.

Il cède également à l'empereur des Français le comté de Gorice, le territoire de Montefalcone, le gouvernement et la ville de Trieste, la Carniole avec ses enclaves sur le golfe de Trieste, le cercle de Willach en Carinthie, et tous les pays situés à la droite de la Save, en partant du point où cette rivière sort de la Carniole, et la suivant jusqu'à la frontière de la Bosnie, savoir : partie de la Croatie provinciale, six districts de la Croatie militaire, Fiume et le littoral Hongrois, l'Istrie autrichienne ou district de Castua, les îles dépendantes des pays cédés; et tous autres pays, sous quelque dénomination que ce soit, sur la rive droite de la Save, le thalweg de cette rivière servant de limites entre les deux états. Enfin la seigneurie de Radzuns, enclavée dans le pays des Grisons.

Il cède et abandonne au roi de Saxe les enclaves dépendantes de la Bohème, et comprises dans le territoire du royaume de Saxe, savoir : les paroisses et villages de Guntersdorff, Taubentranke, Gerlachsheim, Leukersdoff, Schirgiswalde, Winkel, etc.

Il cède et abandonne à S. M. le roi de Saxe, pour être réuni au duché de Varsovie, toute la Gallicie-Occidentale, ou nouvelle Gallicie; un arrondissement autour de Cracovie, sur la rive droite de la Vistule, et le cercle de Zamosc dans la Gallicie-Orientale. L'arrondissement autour de Cracovie, sur la rive droite de la Vistule, en avant de Podgorze, aura partout pour rayon la distance de Podgorze à Wielliczka, la ligne de

démarcation passera par Wielliczka, et s'appuiera à l'Ouest sur la Scawina, et à l'Est sur le ruisseau qui se jette dans la Vistule à Brzdegy; Wielliczka et tout le territoire des mines de sel, appartiendront en commun à l'empereur d'Autriche et au roi de Saxe.

Il cède et abandonne à S. M. l'empereur de Russie, dans la partie la plus orientale de l'ancienne Gallicie, un territoire renfermant quatre cent mille ames de population, dans lequel la ville de Brody ne pourra être comprise.

Diverses autres dispositions sont encore contenues dans ce traité, entre autres, la sanction, par S. M. l'empereur d'Autriche, de la suppression de l'ordre Teutonique dans les états de la Confédération du Rhin; la reconnaissance de tous les changemens survenus ou qui pourraient survenir en Espagne, en Portugal et en Italie, et enfin une adhésion pleine et entière au blocus continental adopté par la France et la Russie à l'égard de l'Angleterre.

Les ratifications du traité de Vienne sont échangées dans l'espace de six jours.

Décret de Schœnbrunn par lequel Napoléon ordonne que « le cercle de Villach, la Carniole, la province d'Istrie, ci-devant autrichienne; les provinces de Fiume et de Trieste; les pays connus sous le nom de Littoral; la partie de la Croatie et tout ce qui a été cédé à la France sur la droite de la Save; la Dalmatie et ses îles porteront désormais le nom de *Provinces Illiriennes*. Cette réunion de provinces renferme un million d'individus.

Le traité de Presbourg, trois ans auparavant, avait réduit la monarchie autrichienne de plus de 25,000,000 de sujets à 22,300,000. L'accroissement annuel de la population l'avait fait remonter depuis à 22,600,000 individus. Les résultats du traité de Vienne la font retomber à 19,000,000 d'habitans.

26. L'empereur Napoléon arrive à Fontainebleau.

29. Le traité de paix, conclu à Vienne, est publié par des hérauts d'armes sur toutes les places de la ville de Paris. Le soir, tous les édifices publics et un grand nombre de maisons particulières sont illuminés.

13 *novembre*. Arrivée à Paris du roi de Saxe.

19. Bataille d'Ocanna, en Espagne, gagnée par le roi Joseph contre les insurgés. Les Anglais se retirent en Portugal. Le 28, combat d'Alba de Tormès, dans lequel le général Kellermann bat les insurgés espagnols.

Lettres-patentes par lesquelles Napoléon confère à M. Regnier, grand-juge, ministre de la justice, le titre de *duc de Massa di Carrara;* à M. Nompère de Champagny, ministre des relations extérieures, le titre de *duc de Cadore;* à M. Gaudin, ministre des finances, le titre de *duc de Gaëte*; à M. Fouché, ministre de la police générale, le titre de *duc d'Otrante*; à M. Clarke, ministre de la guerre, le titre de *duc de Feltre*, et à M. H.-B. Maret, ministre secrétaire d'état, le titre de *duc de Bassano*. Les mêmes lettres déterminent les armoiries et la livrée de chacun de ces nouveaux ducs.

20. Les Français évacuent la ville de Vienne, en vertu des stipulations du traité de paix avec S. M. l'empereur d'Autriche.

8 *décembre*. On célèbre à Paris, avec une grande pompe, l'anniversaire du couronnement de Napoléon et de Joséphine. Cette solennité est précédée d'un *Te Deum* en actions de grâces de la conclusion de la paix. Les rois de Saxe et de Wurtemberg, ainsi que les rois de Naples, de Hollande et de Westphalie, frères de Napoléon, alors à Paris, assistent à cette cérémonie.

La ville de Paris donne, à cette occasion, une fête brillante à l'Hôtel-de-Ville : trois mille six cents personnes y sont invitées. Napoléon, à l'apogée de sa gloire, y est accueilli par les *plus* vives acclamations. Son visage est rayonnant de joie et de satisfaction; mais on remarque, au contraire, que les traits de l'impératrice Joséphine sont visiblement altérés, et que sa conversation, ordinairement si affable, est contrainte et embarrassée. Quelques jours après, le public de Paris connaît la cause du chagrin secret de cette excellente femme : la fête de l'Hôtel-de-Ville est la dernière solennité à laquelle elle assiste en qualité d'impératrice. L'insatiable ambition de l'homme qu'elle avait pour ainsi dire poussé dans cette glorieuse voie de la fortune, la précipite du haut rang qu'elle n'avait pas ambitionné, mais dont elle s'était montrée digne par un généreux emploi de sa faveur, et par de fréquentes marques de bonté.

11. Prise de Gironne par le maréchal duc de Castiglione.

Traité de paix entre la Suède et le Danemarck.

16. Divorce de Napoléon Bonaparte.

A onze heures, le prince archi-chancelier de l'Empire (Cambacérès) se rend au Sénat, convoqué en vertu d'un décret de Napoléon. Le prince Eugène, vice-roi d'Italie, y assiste en qualité d'archi-chancelier d'Etat, et vient, en quelque sorte, sanctionner par sa présence l'acte qui va frapper sa mère. Après un discours de Cambacérès, dans lequel cet orateur assure que son maître n'a cédé qu'à de hautes considérations politiques, le comte Regnault (de Saint-Jean-d'Angely) soumet à l'assemblée un projet de sénatus-consulte, portant dissolution du mariage contracté entre l'empereur Napoléon et l'impératrice Joséphine. Le comte Regnault développe les motifs de ce projet, qu'il appelle *le plus grand sacrifice qui ait été fait sur la terre*.

Le prince vice-roi prononce ensuite ce discours, avec une émotion qu'il ne peut maîtriser :

« Vous venez d'entendre, dit-il, la lecture du projet de sénatus-consulte soumis à votre délibération. Je crois devoir, dans cette circonstance, manifester les sentimens dont ma famille est animée.

» Ma mère, ma sœur et moi, nous devons tout à l'Empereur. Il a été pour nous un véritable

père; il trouvera en nous, dans tous les temps, des enfants dévoués et des sujets soumis.

» Il importe au bonheur de la France que le fondateur de cette *quatrième dynastie* vieillisse environné d'une descendance directe qui soit notre garantie à tous, comme le gage de la gloire de la patrie.

» Lorsque ma mère fut couronnée devant toute la nation par les mains de son auguste époux, elle contracta l'obligation de sacrifier toutes ses affections aux intérêts de la France. Elle a rempli avec courage, noblesse et dignité ce premier des devoirs. Son ame a été souvent attendrie, en voyant en butte à de pénibles combats le cœur d'un homme accoutumé à maîtriser la fortune et à marcher toujours d'un pas ferme à l'accomplissement de ses grands desseins. Les larmes qu'a coûté cette résolution à l'empereur suffisent à la gloire de ma mère. Dans la situation où elle va se trouver, elle ne sera pas étrangère par ses vœux et par ses sentiments aux nouvelles prospérités qui nous attendent, et ce sera avec une satisfaction mêlée d'orgueil qu'elle verra tout ce que ses sacrifices auront produit d'heureux pour sa patrie et pour son empereur. »

Une commission de neuf membres, qui doit faire son rapport séance tenante, est chargée d'examiner le sénatus-consulte. Cette commission, composée des sénateurs Garnier, Lacépède, Sémonville, Beurnonville, Chaptal, Laplace, maréchal duc de Dantzic, maréchal Serrurier et Monge, propose, à l'unanimité, l'adoption du projet. Le scrutin, dit le *Moniteur*, donne en faveur du projet *le nombre de voix exigé par l'article* LVI *de l'acte des constitutions, du 4 août* 1802.

L'acte du sénat est rendu en ces termes :

« Art. 1er. Le mariage contracté entre l'empereur Napoléon et l'impératrice Joséphine est dissous.

» 2. L'impératrice Joséphine conservera les titre et rang d'impératrice-reine couronnée.

» 3. Son douaire est fixé à une rente annuelle de deux millions de francs sur le trésor de l'Etat.

» 4. Toutes les dispositions qui pourront être faites par l'empereur en faveur de l'impératrice Joséphine, sur les fonds de la liste civile, seront obligatoires pour ses successeurs.

» 5. Le présent sénatus-consulte sera transmis par un message à S. M. impériale et royale. »

L'archi-chancelier porte aussitôt ce sénatus-consulte à Napoléon qui le reçoit dans son cabinet, en présence de l'impératrice Joséphine, des rois de Hollande, de Westphalie et de Naples, du prince vice-roi, des reines d'Espagne, de Hollande, de Westphalie et de Naples, de madame Lœtitia, mère de Napoléon, et de la princesse Pauline.

L'Officialité de Paris a déclaré, par une sentence, le 9 janvier suivant, la nullité du mariage de Napoléon, quant au lien spirituel. L'Officialité Métropolitaine a confirmé cette sentence, le 12 du même mois.

Ainsi s'est accompli ce grand acte de la politique de Napoléon ; mais, dans l'opinion de beaucoup de personnes, il n'a pas précipité du trône que l'impératrice Joséphine. Il semble, en effet, que, depuis ce moment, Napoléon ait perdu sa popularité et cette heureuse fortune qui se plaisait à réaliser toutes ses espérances. Son divorce avec la veuve de M. de Beauharnais enleva à la *quatrième dynastie,* qu'il voulait fonder, ce caractère de nationalité qui était si nécessaire à la suite d'une révolution. Quand il eut partagé sa couronne avec la fille de François Ier, le peuple français ne vit plus sur le trône qu'un Corse qui avait épousé une Autrichienne.

22. Arrivée à Paris du roi et de la reine de Bavière.

24. Les Anglais évacuent totalement Flessingue et l'île de Walcheren qui est réunie à la France.

25. Création de l'ordre de la Couronne de Westphalie par Jérôme Napoléon.

28. Gustave-Adolphe IV, déchu du trône de Suède, se retire en Suisse avec toute sa famille. Il est mort en 1837.

Une marchande de Mortagne, veuve et âgée de 72 ans, est trouvée réduite en cendres à peu de distance de son foyer. Cette malheureuse faisait un grand abus d'eau-de-vie et venait d'en boire le quart d'un litre, lorsqu'elle a été victime de son intempérance. Cet exemple de combustion humaine n'est pas rare. Le *journal de Médecine* (t. 59) cite plusieurs faits semblables qui prouvent évidemment: 1° que ce genre de combustion spontanée s'opère très souvent par le simple contact d'un flambeau ; 2° qu'il n'a lieu que sur des individus qui ont fait un usage immodéré des liqueurs spiritueuses; 3° que l'eau jetée sur le corps embrasé ne fait qu'accélérer l'incendie ; 4° que ce feu épargne les vêtemens et les objets voisins de la victime; 5° enfin, que la combustion de ces corps laisse pour résidu des cendres grasses et fétides, une suie onctueuse, puante et très pénétrante.

La *Gazette de Saint-Pétersbourg* a publié le tableau des morts et naissances, ainsi que des mariages qui ont eu lieu dans tout l'empire de Russie pendant l'année 1809. En voici le résumé :

Mariages du 1er janvier au 31 décembre.	310,093
Naissances 1,301,305, savoir :	
—— du sexe masculin. . . .	678,215
—— du sexe féminin	623,090
Morts	849,048
Accroissement de la population	452,257 ames.

1810.

6 *janvier*. Traité de paix, signé à Paris, entre la France et la Suède. Cette dernière puissance accède au système continental, créé par Napoléon, contre l'Angleterre, et ferme ses ports aux vaisseaux des Iles Britanniques. La France, en faveur de cette accession, restitue à la Suède la Poméranie suédoise et l'île de Rugen.

14. Convention conclue à Paris entre Napoléon et son frère Jérôme, roi de Westphalie. L'électo-

rat de Hanovre, moins le duché de Saxe-Lauenbourg, est réuni au royaume de Westphalie. Napoléon se réserve de disposer plus tard du duché de Saxe-Lauenbourg.

19. L'armée française, en Espagne, force les passages de la Sierra-Morena, et se porte sur le Guadalquivir. Le roi Joseph transfère son quartier-général de Mudela à Santa-Cruz, où le cinquième corps d'armée, la garde royale et une brigade espagnole se trouvaient réunis depuis le 18 au soir. Le même jour, le maréchal duc de Trévise fait occuper El Viso et El Visillo où la division du général Dessolles se rend également. Le général Sébastiani, avec une division de dragons, prend position à Villamanrique, d'où il chasse l'ennemi. Le 20, le général Dessolles se porte sur la Carolina par le chemin qui passe à Puerto del Rey. Le duc de Trévise enlève la position de Despena-Perros. Le général Sébastiani attaque l'ennemi dans ses positions de Venta-Nueva et de Venta-Quemada et le chasse de la vallée de Dennados, de Montizon et de Saint-Esteras. Tous ces mouvemens ayant complètement réussi, la division du général Gazan, partie en même temps d'El Viso, détache la brigade du général Brayer pour forcer le passage par le col de Mulada, que suit un sentier des plus difficiles, lequel vient aboutir à la grande route, au tournant dit des *Corderas*, par conséquent en arrière de tous les retranchemens, coupures et mines de l'ennemi; l'autre brigade de la division gravit la montagne entre ce passage et le Despenna-Perros, pour soutenir l'attaque de la brigade aux ordres du général Brayer, et concourir avec elle au même résultat. La division du général Gérard, suivie de la garde royale, de la brigade espagnole et de la cavalerie, se tient sur la grande route et ne se porte en avant qu'à mesure que la division du général Gazan oblige l'ennemi à évacuer successivement toutes ses positions et à abandonner ses camps, retranchemens, artillerie, munitions, provisions, etc. Trois mines que l'ennemi avait pratiquées pour enlever des portions de route dans les endroits où elle est resserrée, entre des rochers à pic et des escarpements de cinquante pieds de haut, font alors explosion; leur effet est à peu près nul; il n'y a pas le moindre accident, et les dégradations se trouvent de si peu d'importance que le mouvement de la colonne n'en est pas arrêté pendant un quart d'heure. La division que l'ennemi avait placée sur la hauteur dite *Collado de los jardinos* se voyant ainsi parvenue au débouché de la route qui conduit à Santa-Héléna, abandonne avec précipitation son camp retranché, et se sauve en désordre à travers les montagnes. Dès ce moment, la déroute de l'ennemi devient générale sur tous les points: les insurgés abandonnent, dans les batteries ou sur la route, quinze pièces de canon, des munitions, des bagages; ils ne peuvent mettre le feu qu'à un grand magasin où se trouvent un dépôt considérable d'armes, et beaucoup d'eau-de-vie et de liqueurs. Le 21, le cinquième corps se dirige par Baylen sur Andujar, où le général Marisy arrive aussi dans la nuit et s'empare du pont sur le Guadalquivir. Le général Dessolles se dirige avec sa division par Linarès sur Baeza, à l'effet de couper la retraite aux corps ennemis qui n'ont pu encore effectuer leur mouvement. Le quartier-général du roi Joseph est établi à Baylen. (*Rapport du maréchal duc de Dalmatie.*)

24. Déclaration de Napoléon, transmise par M. de Champaguy, son ministre des relations extérieures, à M. le baron de Roell, ministre des affaires étrangères de Hollande. L'empereur s'y plaint de l'administration de son frère Louis, qui, malgré les injonctions de la France, a continué de faire, des ports de la Hollande, des entrepôts de marchandises anglaises.

Napoléon annonce qu'il est décidé à forcer la Hollande, de fermer ses ports aux *Anglais*. « Sans armée, dit cette note diplomatique, sans douanes, on pourrait presque dire sans amis et sans alliés, les Hollandais sont une réunion de commerçants uniquement animés par l'intérêt de leur commerce, et forment une riche, utile et respectable compagnie, mais non une nation.

» Si donc le changement qui a eu lieu dernièrement dans le ministère anglais n'en produit aucun dans les principes de l'Angleterre, et si elle continue à proclamer le principe de la guerre perpétuelle et de la souveraineté universelle, en maintenant ses ordres du conseil; dans ce cas, le soussigné est chargé de déclarer au ministère et à la nation hollandaise, que la situation actuelle de la Hollande est incompatible avec les circonstances où les nouveaux principes adoptés par l'Angleterre ont mis les affaires de l'Empire et du Continent; en conséquence, S. M. I. se propose :

1°. « De rappeler auprès d'elle le prince de son sang qu'elle a placé sur le trône de Hollande. Le premier devoir d'un prince français, placé dans la ligne de l'hérédité du trône impérial, est envers ce trône. Quand ils sont en opposition avec celui-là, tous les autres doivent se taire; le premier devoir de tout français, dans quelque circonstance que la destinée l'ait placé, est envers sa patrie.

» 2° De faire occuper tous les débouchés de la Hollande et tous ses ports, par les troupes françaises, ainsi qu'ils l'ont été depuis la conquête faite par la France en 1794, jusqu'au moment où S. M. I. espéra tout concilier en élevant le trône de Hollande.

» 3° D'employer tous les moyens, et sans être arrêté par aucune considération, pour faire rentrer la Hollande dans le système du Continent, et pour arracher définitivement ses ports et ses côtes à l'administration qui a rendu les ports de la Hollande les principaux entrepôts, et la plupart des négociants hollandais, les fauteurs et les agents du commerce de l'Angleterre. »

Ces principes, si différents des instructions

que Louis XIV donnait à son petit-fils partant pour occuper le trône d'Espagne, ne purent convaincre le roi Louis qu'il ne devait pas être hollandais en Hollande. Il ne put se décider à ruiner le commerce de ses sujets, pour obéir aux injonctions de Napoléon. Amsterdam et La Haye continuèrent à recevoir, sous pavillon neutre, des cargaisons considérables de marchandises anglaises, et l'empereur, de son côté, ne tarda pas à réaliser une partie des menaces qu'il avait faites à son frère *le marchand*, comme il nommait Louis Bonaparte dans ses moments d'humeur.

Une armée française, sous les ordres du maréchal duc de Reggio, est réunie aux environs de Bréda. Le décret impérial qui l'organise lui donne le nom d'*Armée de Brabant*. « Tous les pays situés entre la Meuse, l'Escaut et l'Océan, forment le territoire de cette armée, et les places de guerre, situées entre la Meuse et l'Escaut, sont mises en état de siége. » Le considérant de ce décret dit que cette mesure a pour but de « pourvoir à la sûreté des frontières du nord de l'Empire Français, et de mettre à l'abri de tout événement, les chantiers et l'arsenal d'Anvers.» Mais il est bien évident que ces troupes ont pour mission de veiller à l'exécution du blocus continental relativement à la Hollande.

Les forteresses de Bréda et de Berg-op-Zoom, ainsi que les villes de Steenbergen et de Willemstadt, sont immédiatement occupées par les troupes françaises.

L'armée française en Espagne, enlève aux insurgés les villes de Cordoue et de Jaën.

28. Le général Sébastiani s'empare de la ville de Grenade.

30. Sénatus-consulte sur la dotation de la couronne. Il comprend cinq titres ainsi désignés : 1° de la dotation de la couronne ; 2° du domaine extraordinaire ; 3° du domaine privé de l'empereur ; 4° du douaire des impératrices et des apanages des princes français ; 5° de la dotation des princesses.

1er *février*. L'armée d'Espagne s'empare de Séville. Le roi Joseph y fait son entrée.

3. Les Anglais se rendent maîtres de la Guadeloupe.

5. Le général Sébastiani prend Malaga après un combat sanglant.

17. Sénatus-consulte qui réunit l'état de Rome à l'Empire Français. Il formera deux départements : le département de Rome et celui de Trasimène. — Le département de Rome enverra sept députés au corps législatif, et celui de Trasimène quatre. — Il sera établi une sénatorerie dans les départements de Rome et de Trasimène. — La ville de Rome aura le titre de seconde ville de l'Empire. — Le maire de Rome sera présent au serment de l'*empereur* à son avènement. — Il prendra rang, ainsi que les députations de la ville de Rome, dans toutes les occasions, immédiatement après les maires et les députations de la ville de Paris. — Le prince impérial portera le titre et recevra les honneurs de *roi de Rome*. — Il y aura à Rome un prince du sang impérial ou un grand dignitaire de l'Empire qui tiendra la cour de l'*empereur*. — Après avoir été couronnés dans l'église de Notre-Dame de Paris, les empereurs seront couronnés dans l'église de St.-Pierre de Rome avant la dixième année de leur règne. — La ville de Rome jouira de priviléges et immunités particuliers qui seront déterminés par l'empereur Napoléon.

Ces dispositions, évidemment destinées à détourner le peuple romain de la fidélité qu'il devait à son légitime souverain, étaient suivies de six autres articles ainsi conçus :

» Toute souveraineté étrangère est incompatible avec l'exercice de toute autorité spirituelle, dans l'intérieur de l'Empire.

» Lors de leur exaltation, les papes prêteront serment de ne jamais rien faire contre les quatre propositions de l'église gallicane, arrêtées dans l'assemblée du clergé, en 1681 (1).

(1) Les législateurs impériaux font ici une singulière application des quatre propositions de l'église gallicane (*voir l'année* 1682). Certes, il ne pouvait venir à l'idée des vénérables prélats qui ont signé la déclaration de de 1682, qu'on en ferait un jour l'application au temporel du Saint-Siége. Les révolutions ne se prévoient pas de si loin ! Cette circonstance nous engage à insérer ici la traduction exacte de cette déclaration du clergé de France, telle qu'elle est rapportée dans les œuvres de Bossuet, et telle qu'elle a été annexée à l'édit de Louis XIV, du mois de mars 1682, enregistré au Parlement le 23 du même mois :

« Plusieurs personnes s'efforcent de ruiner les décrets de l'église gallicane, et ses libertés que nos ancêtres ont soutenues avec tant de zèle, et de renverser leurs fondements, qui sont appuyés sur les saints canons et sur la tradition des Pères : d'autres, sous prétexte de les défendre, ont la hardiesse de donner atteinte à la primauté de saint Pierre et des pontifes romains ses successeurs, instituée par Jésus-Christ ; d'empêcher qu'on ne leur rende l'obéissance que tout le monde leur doit, et de diminuer la majesté du Saint-Siége apostolique, qui est respectable à toutes les nations où l'on enseigne la vraie foi de l'Eglise, et qui conservent son unité. Les hérétiques, de leur côté, mettent tout en œuvre pour faire paraître cette puissance, qui maintient la paix de l'Eglise, insupportable aux rois et aux peuples ; et ils se servent de cet artifice, afin de séparer les âmes simples de la communion de l'Eglise.

» Voulant donc remédier à ces inconvénients, Nous, archevêques et évêques assemblés à Paris, par ordre du roi, avec les autres ecclésiastiques députés, qui représentons l'Eglise gallicane, avons jugé convenable, après une mûre délibération, de faire les réglements et la déclaration qui suivent :

» I. Que saint Pierre et ses successeurs, vicaires de Jésus-Christ, et que toute l'Eglise même, n'ont reçu de puissance de Dieu que sur les choses spirituelles et qui concernent le salut, et non point sur les choses temporelles et civiles ; Jésus-Christ nous apprenant lui-même *que son royaume n'est point de ce monde ;* et en un autre endroit : *qu'il faut rendre à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu ;* et qu'ainsi ce précepte de l'apôtre saint Paul ne peut en rien être altéré ou ébranlé : *que toute personne soit soumise aux puissances supérieures ; car il n'y a point de puissance qui ne vienne de Dieu, et c'est lui qui ordonne celles qui sont sur la*

» Les quatre propositions de l'église gallicane sont déclarées communes à toutes les églises catholiques de l'Empire.

» Il sera préparé pour le pape des palais dans les différents lieux de l'Empire où il voudra résider; il en aura nécessairement un à Paris et un à Rome.

» Deux millions de revenus en biens ruraux, francs de toutes impositions, et sis dans les différentes parties de l'Empire, seront assignés au pape.

» Les dépenses du sacré collége et de la propagande sont déclarées impériales. »

19. Traité, signé à Paris, entre le prince Primat, alors dans la capitale, et le gouvernement français. Il est relatif à l'érection du duché de Francfort. Le 1er mars suivant, paraît un décret impérial qui institue, pour successeur immédiat du prince Primat, le prince Eugène-Napoléon, fils adoptif de l'empereur. « Les principes de l'Empire, dit le message de Napoléon au Sénat, s'opposant à ce que le sacerdoce soit réuni à aucune souveraineté temporelle, nous avons dû regarder comme non avenue la nomination que le prince Primat avait faite du cardinal Fesch pour son successeur.

» Les actes de la Confédération du Rhin et les traités existants ayant mis à notre disposition le grand duché de Francfort, pour former un état héréditaire au jour du décès du prince Primat, nous avons jugé ne devoir laisser aucun doute sur l'intention où nous sommes que nos états directs ne dépassent pas le Rhin. Nous avons voulu en même temps, fixer le sort des habitants du grand duché de Francfort, en les confiant à un prince qui nous a donné des preuves multipliées de toutes les qualités qui doivent garantir la durée de leur bonheur. Nous avons, en conséquence, résolu de céder et nous cédons, par les présentes, à notre cher fils, le prince Eugène-Napoléon, tous nos droits sur le grand duché de Francfort. Nous entendons qu'au jour du décès du prince Primat, il entre immédiatement, et de plein droit, dans la pleine et entière possession des principautés,

terre. Celui donc qui s'oppose aux puissances, résiste à l'ordre de Dieu.

» Nous déclarons en conséquence que les rois et les souverains ne sont soumis à aucune puissance ecclésiastique par l'ordre de Dieu, dans les choses temporelles; qu'ils ne peuvent être déposés directement ou indirectement par l'autorité des clés de l'Eglise; que leurs sujets ne peuvent être dispensés de la soumission et de l'obéissance qu'ils leur doivent, ou absous du serment de fidélité; et que cette doctrine, nécessaire pour la tranquillité publique, et non moins avantageuse à l'Eglise qu'à l'Etat, doit être inviolablement suivie, comme conforme à la parole de Dieu, à la tradition des Saints-Pères, et aux exemples des Saints.

» II. Que la plénitude de puissance que le Saint-Siége apostolique et les successeurs de saint Pierre, vicaires de Jésus-Christ, ont sur les choses spirituelles, est telle, que néanmoins les décrets du conseil œcuménique de Constance, contenus dans les sessions IV et V, approuvés par le Saint-Siége apostolique, confirmés par la pratique de toute l'Eglise et des pontifes romains, et observés religieusement dans tous les temps par l'Eglise gallicane, demeurent dans leur force et vertu. L'Eglise gallicane n'approuve point ceux qui donnent atteinte à ces décrets, ou qui les affoiblissent en disant que leur autorité n'est pas bien établie, qu'ils ne sont point approuvés, ou qu'ils ne regardent que le temps du schisme.

» III. Qu'ainsi il faut régler l'usage de la puissance apostolique, en suivant les canons faits par l'esprit de Dieu, et consacrés par le respect général de tout le monde; que les règles, les mœurs et les constitutions reçues dans le royaume et dans l'Eglise gallicane, doivent avoir leur force et vertu, et les usages de nos pères demeurer inébranlables; qu'il est même de la grandeur du Saint-Siége apostolique, que les lois et coutumes établies du consentement de ce siége respectable et des églises, subsistent invariablement.

» IV. Que quoique le Pape ait la principale part dans les questions de foi, et que ses décrets regardent toutes les églises, et chaque église en particulier, son jugement n'est pas irréformable, à moins que le consentement de l'Eglise n'intervienne.

» Nous avons arrêté d'envoyer à toutes les églises de France, et aux évêques qui y président par l'autorité du Saint-Esprit, ces maximes que nous avons reçues de nos pères, afin que nous disions tous la même chose, que nous soyions tous dans les mêmes sentiments, et que nous suivions tous la même doctrine.

» Ont signé : François, *archevêque de Paris*, président. —Charles Maurice, *archevêque duc de Reims*.—Charles, *archevêque d'Embrun*. — Jacques, *archevêque de Cambrai*. — Hyacinthe, *archevêque d'Albi*. — M. Phelippeaux, P. P., *archevêque de Bourges*. — Louis de Bourlemont, *archevêque de Bordeaux*. — Jacques-Nicolas Colbert, *archevêque de Carthage, coadjuteur de Rouen*.

» Gilbert, *évêque de Tournai*.—Henri de Laval, *évêque de La Rochelle*. — Nicolas, *évêque de Riés*. — Daniel de Cosnac, *évêque et comte de Valence et de Die*. — Gabriel, *évêque d'Autun*. — Guillaume, *évêque de Bazas*. — Gabriel Ph. de Froullan de Tessé, *évêque d'Avranches*. — Jean, *évêque de Toulon*. — Jacques Benigne, *évêque de Meaux*. — S. du Guemadeuc, *évêque de Saint-Malo*. — L. M. Ar. de Simiane de Cordes, *évêque et duc de Langres*. — Fr. Léon, *évêque de Glaudère*. — Luc d'Aquin, *évêque de Fréjus*. — S. B. M. Colbert, *évêque de Montauban*. — Charles de Pradel, *évêque de Montpellier*.—François Placide, *évêque de Mendes*. — Charles, *évêque de Lavaur*. — André, *évêque d'Auxerre*. — François, *évêque de Troyes*. — Louis-Antoine, *évêque, comte de Châlons*. — François-Ignace, *évêque de Tréguier*. — Pierre, *évêque de Belley*. — Gabriel, *évêque de Conserans*. — Louis-Alphonse, *évêque d'Aleth*. — Humbert, *évêque de Tulle*. — J.-B. d'Estampes, *évêque de Marseille*.

» Paul-Phil. de Lusignan.—De Francheville.— Louis d'Espinay de Saint-Luc. — Coquelin. — Lambert. — P. de Bermont. — Ah. de Fleury. — De Viens. — François Feu. — De Maupeau. — Lefranc de la Grange. — Desenaux. — Parra. — De Boche. — M. de Ratabon. — Clément de Poudeux. — Bigot. — De Gourgue. — De Villeneuve de Vence. — C. Leny de Coadeletz. — Lafaye. — J.-C. de l'Escure. — Pierre Leroi. — De Soupetz. — A. Argoud, *doyen de Vienne*. — De Bausset, *prévôt de Marseille*. — De Saint-Georges, *comte de Lyon*. — Courcier. — Cheron. — A. Faure. — Gerbais. — De Guenegaud. — F. de Camps. — De la Borey. — Armand Bazin de Bezons, *agent-général du clergé*. — Desmaretz, *agent-général du clergé*.»

seigneuries, domaines et terres formant le grand duché de Francfort, pour en jouir en toute propriété et souveraineté, aux mêmes droits, charges et conditions que le prince actuel, et avec les mêmes prérogatives, notamment celle qui lui est attribuée par l'article 10 de l'acte de Confédération. »

Le grand duché de Francfort se composait alors de la ville de Francfort et de son territoire, de la principauté d'Aschaffenbourg, de la plus grande partie des principautés de Hanau et de Fulde, et de la ville de Wetzlar.

20. Bataille de Vich, en Catalogne, gagnée par le général Souham.

Vers les sept heures du matin, l'ennemi débouche dans la plaine sur trois colonnes, fortes d'environ 12,000 hommes. Outre ces trois colonnes, les miquelets et somatins, sous les ordres de Rovira, couvrent les hauteurs et une partie doit attaquer Gurp, où est stationné un bataillon d'infanterie française. Lorsque le général Souham est à peu près certain des mouvements de l'ennemi, il réunit dans la plaine, immédiatement au-dessus de Vich, toute sa division. L'attaque de l'ennemi commence sur Gurp avec une telle vivacité qu'il semble que ce doit être le point principal où il a intention de faire effort; mais le général Souham ne prend point le change. Une fusillade très vive s'engage sur tout le front de la ligne : l'ennemi qui oppose l'élite de ses troupes, et notamment deux régiments suisses, attaque avec beaucoup d'audace, en même temps qu'il fait filer sur sa droite toute sa cavalerie qui cherche à déborder le flanc gauche de l'armée française. Le général Souham fait alors charger le 24e de dragons, appuyé sur son flanc gauche par la compagnie d'élite des dragons-Napoléon. Cette charge culbute la cavalerie ennemie, et met le plus grand désordre dans ses rangs.

Le général espagnol (O'Donnell) dispose alors de toutes ses forces de réserve, et cherche à pénétrer par le centre. Un régiment français, commandé par le colonel Espert, fait si bonne contenance que l'ennemi ne peut lui faire perdre un pouce de terrain. Las de faire des efforts inutiles pour enfoncer notre centre, O'Donnell veut tout à coup, par une manœuvre hardie, et à l'aide de forces plus que triples, déborder les deux flancs de la ligne; mais cette tentative ne lui réussit pas mieux : une charge, ordonnée à propos, coupe entièrement la colonne de droite, composée de troupes suisses; mille hommes mettent bas les armes. Cette charge vigoureuse est poursuivie jusqu'à Tona; la cavalerie française fait dans sa course un massacre horrible des vaincus; ceux qui échappent ne doivent leur salut qu'à leur fuite dans les montagnes escarpées qui avoisinent le champ de bataille.

Ce succès est d'autant plus glorieux pour l'armée française, que le général Souham, pendant l'action, avait été grièvement blessé d'un coup de feu à la tempe gauche. Malgré cette blessure très douloureuse, ce chef courageux prit à peine le temps de se faire panser, et revint immédiatement se placer à la tête de sa division, qu'il a conduite jusqu'à la fin de la journée.

Pendant la courte absence du général Souham, le général Augereau, seul général de brigade qui se trouvât dans la division, en avait pris le commandement, et continué les excellentes dispositions de son prédécesseur. (*Rapport du maréchal duc de Castiglione.*)

24. Des hérauts d'armes publient dans Paris la paix avec la Suède, conclue par le traité du 6 janvier.

27. Napoléon annonce au sénat son prochain mariage avec l'archiduchesse d'Autriche, Marie-Louise, fille aînée de l'empereur François Ier.

Voici les termes de ce message :

« Sénateurs,

» Nous avons fait partir pour Vienne, comme notre ambassadeur extraordinaire, notre cousin le prince de Neufchâtel, pour faire la demande de la main de l'archiduchesse Marie-Louise, fille de l'empereur d'Autriche.

» Nous ordonnons à notre ministre des relations extérieures de vous communiquer les articles de la convention de mariage entre nous et l'archiduchesse Marie-Louise, laquelle a été conclue, signée et ratifiée.

» Nous avons voulu contribuer éminemment au bonheur de la présente génération. Les ennemis du continent ont fondé leur prospérité sur ses dissensions et son déchirement. Ils ne pourront plus alimenter la guerre, en nous supposant des projets incompatibles avec les liens et les devoirs de parenté que nous venons de contracter avec la maison impériale régnante en Autriche.

» Les brillantes qualités qui distinguent l'archiduchesse Marie-Louise, lui ont acquis l'amour des peuples de l'Autriche. Elles ont fixé nos regards. Nos peuples aimeront cette princesse pour l'amour de nous, jusqu'à ce que, témoins de toutes les vertus qui l'ont placée si haut dans notre pensée, ils l'aiment pour elle-même.

» Donné en notre palais des Tuileries, le 27 février 1810.

» *Signé* NAPOLÉON.

» Par l'empereur :

» Le ministre secrétaire-d'état,

» *Signé* H.-B., DUC DE BASSANO. »

Deux années s'écouleront à peine depuis la conclusion de ce mariage, et toutes les brillantes prédictions du message impérial seront démenties par les événements ! Le continent sera de nouveau déchiré par la guerre, et l'empereur d'Autriche lancera sur le Rhin les armées qui doivent chasser sa fille du palais des Tuileries.

28. Traité entre l'empereur Napoléon et le roi de Bavière. Une partie du Tyrol est cédée par la Bavière et annexée au royaume d'Italie.

11 *mars*. Célébration à Vienne du mariage de Napoléon Bonaparte avec l'archiduchesse Marie-Louise. Le général comte de Lauriston, aide-de-

camp de l'empereur Napoléon, avait précédé à Vienne l'ambassade extraordinaire de France; arrivé le 2 mars au matin, il fut immédiatement présenté à l'empereur François Ier, à l'impératrice et à l'archiduchesse, à qui il eut l'honneur de baiser la main, en lui remettant une lettre de son maître. Le prince de Neufchâtel ne fit son entrée à Vienne que le 5; il y fut reçu avec de grandes démonstrations d'allégresse par le peuple autrichien qui, ainsi que celui de France, croyait voir dans cette alliance le gage de la paix de l'Europe. Le 8, a eu lieu la cérémonie de la demande solennelle de la main de l'archiduchesse. A six heures du soir, l'ambassadeur extraordinaire s'est rendu au palais. Il a été reçu à la descente de sa voiture par le prince Zinzendorff et par le grand-maître de la cour. Le grand-chambellan l'a conduit jusqu'à la salle d'audience. L'empereur était sous un dais, environné de la famille impériale et de toute la cour. A l'approche du prince de Neufchâtel, l'empereur a descendu les degrés de l'estrade, et a répondu, avec l'expression de la plus vive satisfaction, au discours que l'ambassadeur français venait de lui adresser. L'archiduchesse a ensuite paru, accompagnée de son grand-maître, de sa grande-maîtresse et de plusieurs dames du palais. Elle a répondu, avec sensibilité, au discours du prince de Neufchâtel, et a obtenu ensuite de son père la permission d'accepter le portrait de Napoléon, que sa grande-maîtresse lui a suspendu au cou.

Le contrat de mariage a été signé le 9 par l'ambassadeur, qui a reçu la dot en vertu des pouvoirs dont il était porteur. Le comte de Metternich a fait lecture de l'acte de renonciation de l'archiduchesse à tous ses droits à l'héritage de sa famille. L'archiduchesse a prêté serment sur l'Evangile, et a signé cet acte de renonciation.

Le prince de Neufchâtel a offert ensuite à l'archiduc Charles la procuration de l'empereur Napoléon, pour le représenter à la cérémonie du mariage. La réponse du prince autrichien devait avoir quelque importance, par la raison qu'on disait en France que l'archiduc était opposé au mariage de sa nièce avec Napoléon. Voici cette réponse: « J'accepte avec plaisir, mon prince, la proposition que S. M. l'empereur des Français veut bien me transmettre par votre organe. Egalement flatté par son choix, que pénétré du doux pressentiment que cette alliance effacera jusqu'à l'arrière-pensée des dissensions politiques, réparera les maux de la guerre, et préparera un avenir heureux à deux nations qui sont faites pour s'estimer, et qui se rendent une justice réciproque, je compte, entre les momens les plus intéressants de ma vie, celui où, en signe d'un rapprochement aussi franc que loyal, je présenterai la main à madame l'archiduchesse Louise, au nom du grand monarque qui vous a délégué, et je vous prie, mon prince, d'être, vis-à-vis de la France entière, l'interprète des vœux ardents que je forme, pour que les vertus de madame l'archiduchesse cimentent à jamais l'amitié de nos souverains et le bonheur de leurs peuples (1)! »

A six heures du soir, le cortége se mit en marche pour l'église des Augustins, où le mariage devait être célébré. Après la bénédiction et l'échange des anneaux, l'impératrice des Français reprit l'anneau destiné pour Napoléon, afin de le lui présenter elle-même. L'acte religieux fut célébré en langue allemande, d'après le rituel de Vienne. Pendant le *Te Deum*, leurs majestés impériales se tinrent à genoux; les pages firent le service, les flambeaux à la main : l'artillerie des remparts annonça que la grande alliance était conclue.

16 *mars*. Traité signé à Paris par M. de Champagny et l'amiral Verhuell, au nom de Napoléon et de son frère Louis, roi de Hollande. Ce dernier s'engage à fermer aux Anglais les ports de la Hollande, et à interdir à ses sujets tout commerce avec l'Angleterre, jusqu'au jour où seront révoqués les ordres du conseil britannique de 1807. Des troupes françaises doivent surveiller l'exécution de ce traité, pour garantie duquel le Brabant hollandais et la Zélande, y compris l'île de Schouwen, sont cédés à la France.

Ce traité, imposé à la Hollande par l'énergique volonté de Napoléon, a été la cause des dissensions qui sont survenues plus tard entre les deux frères.

22. Arrivée de la nouvelle impératrice des Français à Strasbourg. Elle est reçue à la *porte d'Austerlitz* par le préfet à la tête des autorités du département, et conduite, en grande pompe, au palais impérial, à travers une foule immense, et au bruit du canon et de toutes les cloches de la ville. Marie-Louise part de Strasbourg le 24 pour se rendre à Compiègne, où Napoléon est allé au-devant d'elle.

27. Première entrevue de Napoléon et de Ma-

(1) Napoléon remercia le prince Charles par une lettre qui ne fait pas moins d'honneur à celui qui l'a écrite qu'à celui qui l'a reçue. Elle est intéressante sous plus d'un rapport : nous la publions comme un témoignage de l'importance qu'on attachait alors à la décoration de la Légion-d'Honneur :

« Monsieur mon cousin,

» Je dois beaucoup de remerciments à V. A. I. de ce qu'elle a bien voulu me représenter lors de mon mariage avec l'archiduchesse Marie-Louise. Elle est depuis deux jours ici, et je lui renouvelle de bien bon cœur les promesses que vous lui avez faites en mon nom. V. A. I. sait que mon estime pour vous est déjà ancienne et fondée sur vos éminentes qualités et vos grandes actions. Je désire beaucoup vous en donner une preuve authentique, et je vous prie d'accepter le grand cordon de la Légion-d'Honneur. Je vous prie également de recevoir la croix de cette même Légion, que je porte moi-même, et dont sont aussi décorés 20,000 soldats qui ont été mutilés ou qui se sont distingués au champ d'honneur. La première de ces décorations est le tribut dû à votre génie comme général, et la seconde à votre bravoure comme soldat. Sur ce, je prie Dieu, Monsieur mon cousin, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

» Votre bon cousin : NAPOLÉON

Compiègne, 28 mars 1810.

rie-Louise. L'empereur étant à la promenade dans le parc du château de Compiègne, reçoit une lettre de l'impératrice qui lui annonce qu'elle est partie le matin de Vitry pour Soissons. Napoléon monte aussitôt dans une calèche avec le roi de Naples, et part *incognito* et sans suite. L'empereur fait quinze lieues avant de rencontrer le cortége de sa nouvelle épouse. Il s'approche de la voiture de Marie-Louise sans être reconnu; mais l'écuyer, qui n'était pas prévenu, en apercevant Napoléon, ouvre la portière et baisse le marchepied en criant : *L'empereur!* Napoléon ne peut conserver plus long-temps son *incognito*; il monte dans la voiture où étaient l'impératrice et la reine de Naples. Etant arrivé d'assez bonne heure à Soissons, l'empereur fait continuer le voyage jusqu'à Compiègne, où le cortége entre à neuf heures du soir.

1er *avril*. Célébration du mariage civil de Napoléon et de Marie-Louise à Saint-Cloud.

Les nouveaux époux se rendent le lendemain de Saint-Cloud aux Tuileries, et s'arrêtent quelques instans sous l'arc-de-triomphe de l'Etoile, où ils sont complimentés par les autorités de la ville de Paris (1).

2. Cérémonie du mariage religieux dans le grand salon carré de la galerie du Louvre, à Paris. Le cardinal Fesch officie, et donne la bénédiction nuptiale à Napoléon et à Marie-Louise.

L'empereur et l'impératrice retournent à St.-Cloud après la cérémonie. Le lendemain, ils vont de nouveau habiter Compiègne, et l'on apprend, avec étonnement à Paris, que les fêtes du mariage sont remises au mois de mai. Ce fait ne mériterait pas d'être mentionné, s'il n'était un nouveau témoignage de cette faiblesse dont Napoléon a donné plus d'une preuve en sa vie. Cet homme, si énergique en d'autres circonstances, manquait de résolution quand il fallait combattre ses idées de fatalisme. Il n'ignorait pas qu'on disait parmi le peuple que son *étoile* l'avait abandonné depuis son divorce avec Joséphine. En effet, ce guerrier si habile, entouré du plus grand éclat de sa gloire militaire, satisfait dans tous les désirs de sa vaste ambition, celui dont le soleil le plus pur avait jusqu'alors éclairé toutes les cérémonies, se voyait trahi, pour la première fois, par l'intempérie des saisons : une pluie battante avait successivement déconcerté tous ses

(1) L'arc de triomphe de l'Étoile, dont les constructions s'élevaient à peine alors au-dessus du sol, avait été figuré en charpente, recouverte de toiles peintes par M. Lafitte, sur les plans et dessins de M. Chalgrin, premier architecte de ce superbe édifice. Ce monument n'ayant été terminé qu'en 1836, nous plaçons ici, comme souvenirs historiques, un aperçu de la décoration exécutée en 1810, et une notice sur l'arc de triomphe aujourd'hui terminé. Cette comparaison donnera une idée des changements qui ont été faits aux plans primitifs.

En 1810, les dimensions de l'arc de triomphe étaient ainsi fixées : Façade, 160 pieds (40 pieds de plus que le portail de Notre-Dame); profondeur, 80 pieds; ouverture, 45 pieds; élévation de la masse, 136 pieds; tertre qui devait servir de base, 63 pieds; élévation totale du monument, 199 pieds (c'est-à-dire 5 pieds 9 pouces de moins que les tours de Notre-Dame qui, mesurées par M. Deparcieux, ont 204 pieds 9 pouces).

A l'époque de l'entrée à Paris de l'impératrice Marie-Louise, on avait peint les bas-reliefs suivants sur les diverses faces de cet édifice :

Côté de Paris.

A gauche : *La Législation.* — Napoléon y était représenté avec les habits impériaux, et montrant au peuple français le Code civil et le Code criminel, bases de sa législation.

A droite : *L'Industrie nationale.* — Napoléon, tenant d'une main le Code du commerce, donnait de l'autre une étoile de la Légion-d'Honneur à l'un des fabricants qui lui présentaient les produits de leurs manufactures. On voyait, dans le même bas-relief, une barque chargée de marchandises, et naviguant sur le canal de l'Ourcq.

Côté du Roule.

Arrivée de Marie Louise à Paris. — Napoléon, donnant la main à sa nouvelle épouse, recevait des magistrats les clés de la ville de Paris.

Côté de Neuilly.

A gauche : *Embellissements de Paris.* — Napoléon, ayant près de lui le ministre de l'intérieur et d'autres fonctionnaires de l'état, montrait de la main, aux architectes dont il était entouré, les changements à faire sur les plans qu'on soumettait à son approbation.

A droite : *Clémence de l'Empereur.* — Napoléon pardonnait avec générosité à des ennemis vaincus, représentés par des soldats qui venaient déposer leurs armes à ses pieds.

Côté de Passy.

Alliance de l'Empereur et de l'Impératrice. — Napoléon et Marie-Louise, revêtus des habits impériaux, et entourés des attributs et des armoiries qui caractérisent la France et l'Autriche, se donnaient la main en signe d'alliance, sur un autel placé au pied de la statue de la Paix.

Sous la voûte du côté de Passy.

Prospérité de l'Empire. — Napoléon, revêtu des habits impériaux, ayant près de lui, sur son trône, l'impératrice, recevait les tributs que lui apportaient les beaux-arts et l'agriculture.

Sous la voûte du côté du Roule.

Prospérité de l'Empire. — Napoléon et Marie-Louise, placés sur un char, parcouraient les provinces de leur empire, et répandaient sur leur passage l'abondance et l'allégresse.

Ce simulacre de monument a coûté 499,522 fr.

Les entrepreneurs avaient réclamé 907,678 fr. : on commença à construire la charpente le 3 mars 1810, et le 25 tout était terminé.

Voici maintenant les dimensions actuelles de cet arc de triomphe, dont la première pierre a été posée, le 15 août 1806, par M. de Champagny, ministre de l'intérieur.

Hauteur, 152 pieds 3 pouces; largeur, 137 pieds 11 pouces; épaisseur, 68 pieds 4 pouces.

Le grand arc a 90 pieds 6 pouces de hauteur sur 45 pieds de largeur.

projets de faste et d'appareil, à Soissons, à Compiègne, à Saint-Cloud et à Paris. La courtisanerie d'un de ses plus dévoués serviteurs essaya vainement de tromper les provinces, en faisant

Les petits arcs ont 57 pieds 6 pouces de hauteur sur 25 pieds 11 pouces de largeur.

Les fondations ont 25 pieds 9 pouces de profondeur, au-dessous du sol, sur 167 pieds 10 pouces de longueur, et 83 pieds 11 pouces de largeur.

Chacun des massifs, dans la partie inférieure des deux grandes faces du monument, présente extérieurement un groupe de sculpture de grande proportion. Chaque groupe a 36 pieds de haut et les figures 18 pieds de proportion.

Face des Tuileries.

Le groupe de droite, composé et exécuté par M. Rhude, représente *le Départ* (1792) : Le Génie de la guerre pousse le cri d'alarme, et, du bout du glaive qu'il tient étendu, montre le lieu où l'ennemi doit être attaqué et vaincu.

Le groupe de gauche, composé et exécuté par M. Cortot, représente *le Triomphe* (1810) : Napoléon est couronné par la Victoire; la Renommée publie ses hauts faits, l'Histoire les écrit.

Face du pont de Neuilly.

Le groupe de droite, par M. Etex, représente *la Résistance* (1814) : Un jeune guerrier défend son pays envahi par l'ennemi; d'un côté, son père blessé embrasse ses genoux; sa femme veut l'arrêter; elle tient un enfant tué dans ses bras. Derrière, un cavalier blessé mortellement tombe de cheval; au-dessus, le Génie de l'avenir, planant sur ce groupe, encourage le jeune homme à résister et à combattre.

Le groupe de droite, par le même sculpteur, représente *la Paix* (1815) : Un guerrier remet l'épée dans le fourreau; à gauche, une femme tient sur ses genoux son enfant qu'elle caresse; un autre enfant s'appuie sur elle en lisant. A droite est une figure d'homme près d'un soc de charrue entouré de blé; derrière, un soldat laboureur qui, rentré dans ses foyers, dompte un taureau, qu'il veut mettre à la charrue. Au-dessus, Minerve, couronnée de lauriers, tenant d'une main sa lance, veille à l'ordre; de l'autre, elle protége l'olivier.

Entre l'imposte du grand arc et l'entablement, sont placés des bas-reliefs sur chacune des grandes faces, et un autre sur chacune des faces latérales.

Le bas-relief de droite, sur la face du côté des Tuileries, par M. Lemaire, représente les funérailles du général Marceau, tué à Hoschsteinball le 19 septembre 1796.

Le bas-relief de gauche, sur la même face, par M. Seurre aîné, représente la bataille d'Aboukir (24 juillet 1799).

Le bas-relief de droite, sur la face du côté du pont de Neuilly, par M. Feuchère, représente le passage du pont d'Arcole (5 novembre 1796).

Le bas-relief de gauche, sur la même face, par Chaponnière (jeune artiste mort après avoir terminé ce travail), représente la prise d'Alexandrie (2 juillet 1798).

Le bas-relief de la face latérale de droite, par M. Gecther, représente la bataille d'Austerlitz (4 décembre 1805).

Le bas-relief de la face latérale de gauche, par M. Marochetti, représente la bataille de Jemmapes (6 novembre 1792).

Les Renommées placées dans les quatre tympans des deux grands arcs, ont été composées et exécutées par M. Pradier.

Dans la frise du grand entablement règne, au pourtour du monument, un bas-relief représentant, sur la face de Paris et la moitié des faces latérales, le *Départ des armées*. Sur la face de Neuilly et les autres moitiés des faces latérales est représenté le *Retour des armées*. La composition et l'exécution de cette frise ont été confiées à MM. Brun, Laitié, Jacquot, Caillouette, Seurre aîné et Rhude.

Sur les boucliers placés dans la hauteur de l'attique, figurent trente noms de victoires remportées par les armées françaises, depuis 1792 jusqu'en 1814.

Les tympans des petits arcs des faces latérales représentent l'*Infanterie* et la *Cavalerie*. L'infanterie a été exécutée par M. Bra, et la cavalerie par M. Valois.

Les tympans des petits arcs, sous la grande voûte, représentent l'*Artillerie* et la *Marine*. L'artillerie est due au ciseau de M. de Bay, et la marine à *celui de* M. Seurre jeune.

Dans l'intérieur de la grande et de la petite voûtes sont inscrits 96 noms de batailles, combats et siéges mémorables, de la période militaire de 1792 à 1814.

Sur les faces intérieures des voûtes se trouvent 384 noms de généraux, distribués en 24 colonnes. Un grand nombre de réclamations ont prouvé que la Renommée n'avait peut-être pas assez présidé à la formation de ces inscriptions lapidaires.

Nous terminerons cette notice par quelques renseignements sur les architectes qui ont concouru à l'érection de ce grand monument.

Dès le mois de mai 1806, on avait commencé les fouilles et les fondations. MM. Raymond et Chalgrin avaient d'abord été chargés de rédiger des projets. Celui de ce dernier architecte fut approuvé par Napoléon, en mars 1809. M. Chalgrin dirigea la construction jusqu'au-dessus de la corniche du piédestal. Au mois de janvier 1811, époque de la mort de cet artiste, M. Goust suivit l'exécution du projet jusqu'à la hauteur de l'imposte du grand arc.

Les travaux furent interrompus en 1814, et ne *furent* repris qu'en 1823, en exécution de l'ordonnance royale du 9 octobre de la même année. MM. Huyot et Goust devaient les diriger; mais le premier de ces artistes ayant présenté un projet qui s'écartait des données primitivement adoptées, cessa ses fonctions, et M. Goust fut chargé de diriger les ouvrages, sous la surveillance d'une commission composée de quatre architectes : MM. Fontaine, Debret, de Gisors et Labarre. L'arc de triomphe fut élevé alors jusqu'à la première assise de l'architrave de l'entablement.

En 1828, M. Huyot reprit la direction des travaux, et fit exécuter le grand entablement, la voûte ogive destinée à supporter le dallage supérieur et la sculpture d'ornement de la grande voûte.

Enfin le 31 juillet 1832, M Blouet a été appelé à terminer l'arc de triomphe de l'Étoile.

Trois gouvernements ont coopéré à l'érection de l'arc de triomphe de l'Etoile, dont les travaux ont duré trente ans et ont coûté 9,651,115 francs 62 centimes, ainsi répartis :

	fr.	c.
Dépensé sous l'Empire. . . .	3,200,713	56
— sous la Restauration. . .	3,000,778	68
— depuis la révolution de Juillet.	3,449,623	38
TOTAL. . . .	9,651,115	62

insérer, le 3 avril, dans le *Journal de l'Empire*, un article ainsi conçu :

« Chose surprenante ! il faisait un assez beau temps à Saint-Cloud, lorsque les rues de Paris étaient inondées par une pluie effroyable et continuelle. On craignait déjà pour la fête du lendemain, et l'on commençait à déplorer la perte de tant de préparatifs faits dans la capitale pour célébrer la plus auguste des cérémonies et le plus mémorable des événements. *L'étoile* de l'empereur l'a encore emporté sur les vents de l'équinoxe. Au moment où le canon annonçait le départ de LL. MM. de Saint-Cloud, le soleil a dissipé tous les nuages ! » C'était un mensonge officieux; mais il ne pouvait rassurer un esprit aussi disposé à croire à la fatalité. L'empereur ne partagea pas l'optimisme du courtisan journaliste, et le thermomètre étant descendu au-dessous de zéro, le lendemain de la cérémonie du Louvre, Napoléon fit remettre les fêtes de son mariage à une époque où il pouvait du moins compter sur la douceur de l'atmosphère.

6. Emeute à Londres à l'occasion de l'arrestation de sir Francis Burdett, membre du parlement anglais. Un sieur John-Gales Jones ayant publié un libelle contre M. Yorke, fut envoyé à Newgate par ordre de la Chambre des Communes. Sir Francis Burdett fit aussitôt une motion pour demander que M. Jones fût mis en liberté; elle fut rejetée, et l'honorable baronnet crut devoir adresser une lettre à ses commettans, les francs tenanciers et bourgeois de Westminster, pour protester contre la conduite des Communes. La chambre déclara cette lettre attentatoire à ses priviléges, et ordonna que sir Francis Burdett serait conduit à la Tour par le sergent aux armes. C'est à l'occasion de l'exécution de ce *Warrant* qu'il y eut pendant plusieurs jours à Londres des mouvements populaires d'une nature fort grave. Vingt-cinq mille hommes de troupes furent appelés dans la capitale pour assurer l'exécution du *Warrant*; les canons de la Tour, chargés à mitraille, furent braqués sur les points de rassemblement de la populace; mais cet appareil n'intimida point les perturbateurs, et ce ne fut qu'après avoir brisé les portes de la maison de sir Francis Burdett, dans Piccadilly, que le sergent aux armes parvint à s'emparer de la personne de ce député, et à le conduire à la Tour, escorté par un déploiement considérable de forces militaires. La populace, furieuse de voir enlever ainsi son protégé, se rua contre les habitations des personnes qu'elle supposait avoir coopéré à cet acte de la puissance parlementaire : les fenêtres des hôtels de lord Castlereagh, du comte de Darmouth, de M. Yorke, de M. Perceval et de beaucoup d'autres, furent entièrement brisées et les maisons rendues inhabitables. Les troupes, en retournant à leurs casernes, après cette expédition, se virent tout à coup assaillies par des poignées de boue et par les pierres d'une maison en construction; plusieurs charges de cavalerie eurent lieu sur cette masse de peuple qui grossissait à chaque instant, et cherchait à séparer les divers corps pour en avoir meilleur marché. Des coups de pistolet furent tirés, et plusieurs hommes tués à Coopers-Rew. La retraite des troupes par Crochet-Friars, Feuchurch-Street et Grâce-Church-Street, donna lieu à une longue scène d confusion et d'alarme. Un vieillard qui travaillai à un bâtiment fut tué par une balle égarée un homme qui avait reçu un coup de feu à la gorge, chercha à entrer dans la maison d'un marchand d'eau-de-vie; mais la porte lui fut fermée : ce qui irrita tellement la populace, qu'elle enfonça les portes et les fenêtres, et brisa tout dans la boutique. Au coin de Mark-Lane, plusieurs personnes furent blessées à coups de sabre et par des décharges d'armes à feu. Dans plusieurs rues les balles percèrent les fenêtres, et furent atteindre des personnes inoffensives dans l'intérieur des appartements : trois dames qui regardaient par une croisée dans Grâce-Church-Street furent grièvement blessées.

Aux environs de la Tour l'affluence était immense, M. Reid, magistrat, s'y rendit, invita le peuple à se retirer, et donna lecture du *riot-act;* mais la foule se dispersa lentement, et continua à huer et à siffler les soldats d'artillerie placés aux batteries de la Tour.

Pendant ces graves événements, le lord-maire assembla un conseil extraordinaire pour aviser aux moyens de rendre le calme à la ville. Le maréchal de la cité y fut en quelque sorte porté par la populace, qui l'applaudissait d'avoir maintenu les priviléges de la cité, en s'opposant énergiquement à ce que les troupes qui conduisaient sir Francis Burdett à la Tour, traversassent cette partie de la ville de Londres. Le colonel Wardle, en sortant de la Tour, où il avait été visiter son ami, fut également enlevé par la populace, et porté en triomphe jusque chez lui. Les troupes, forcées de faire un long détour pour arriver à leurs casernes, n'y rentrèrent qu'au bout de trois heures : quelques soldats étaient sans chapeaux, et les autres couverts de boue.

Ces désordres durèrent quatre jours. Le 10 avril, Georges III publia une proclamation dans laquelle, attribuant *à un grand nombre de personnes sans aveu*, les coups de feu tirés sur le peuple, il promit une récompense de cinq cents livres sterling à ceux qui dénonceraient et feraient arrêter un ou plusieurs individus notoirement coupables d'avoir tiré sur les sujets de S. M., et de les avoir blessés. Cette ridicule proclamation a été suivie de plusieurs jugements non moins dérisoires, par lesquels le *coroner* déclara atteints et convaincus de meurtre, un certain nombre de militaires *dont les noms lui étaient restés inconnus*.

Une assemblée nombreuse des électeurs de Westminster eut lieu le 19, pour délibérer sur la *conduite inouïe*, tenue par la Chambre des Communes, à l'égard de sir Francis Burdett. Des résolutions énergiques y furent adoptées et formulées en une pétition que M. Withbread déposa,

du consentement des ministres, sur le bureau de la chambre. Enfin, après bien des pamphlets, des lettres, des articles de journaux, des discours dans la chambre et en plein vent, et surtout après grand nombre de banquets où l'on porta force toasts en l'honneur de sir Francis Burdett, celui-ci fut rendu à la liberté le 23 juin, au moment de la prorogation du parlement.

Les amis de sir Francis Burdett lui avaient préparé un *triomphe* pour le jour où il sortirait de la Tour. Un programme affiché la veille par les directeurs de la cérémonie avait réglé l'ordre de la marche. Les gens à pied, à cheval, ou en voiture, avaient leurs lieux de rendez-vous respectifs dans *Tower-Hill*. Tout le monde était rendu à son poste, et attendait avec impatience, mais en silence, l'arrivée du courrier qui, de l'autre extrémité de la ville, devait apporter la nouvelle de la prorogation du parlement, et de la délivrance de sir Francis. On comptait les instants : tous les yeux étaient fixés sur les portes de la Tour, les bannières flottaient au gré des vents, toutes les bandes de musique attendaient le signal ; déjà la foule, la bouche béante, se préparait à saluer son héros par une acclamation générale. Tout à coup le bruit confus se répand dans tous les rangs que sir Francis Burdett est sorti de la Tour; qu'il a voulu, sans qu'on dise pourquoi, se soustraire aux honneurs du *triomphe* qu'on lui avait préparé; qu'il est sorti de la Tour par une porte dérobée du côté de la rivière; qu'il est passé à l'autre bord, où il a trouvé sa femme et ses enfants, et une voiture toute prête qui l'a conduit à sa maison de campagne. Il est impossible de dépeindre l'impression de désappointement que produisit une nouvelle aussi imprévue ; le peuple, les électeurs de Westminster, les membres du conseil de la cité de Londres, les cavaliers, les musiciens, tous se regardent les uns les autres, et on ne sait que penser et que faire. Le chagrin, le dépit, le désespoir sont peints sur toutes les figures. A ces premiers sentiments succèdent des sentiments d'alarme, en quelque sorte justifiés par les dispositions militaires et de police que le gouvernement avait faites dans la matinée. *On l'a enlevé de force! on le retient dans la Tour!* s'écrie-t-on de toutes parts. Déjà la foule commençait à s'agiter, lorsqu'on entend un porte-voix annoncer du haut de la Tour ces terribles paroles : *Il s'en est allé par eau.* Un constable vient ensuite confirmer officiellement cette désolante nouvelle, et trois placards suspendus au-dessus des portes de la Tour lèvent tous les doutes : on y lisait en gros caractères : *Sir Francis Burdett a quitté la Tour par eau, à trois heures et demie.*

Dans cette situation critique, il fallait prendre promptement un parti. Les ordonnateurs décident que la procession aura lieu comme si le héros de la fête y assistait. Le cortége se met en marche; mais le char est vide, et cette circonstance excite les sarcasmes et les huées de quelques spectateurs de cette solennité radicale. Cependant un événement vient relever le courage abattu des *Burdettistes*. M. Gales Jones, cet orateur du peuple, retenu à Newgate depuis quatre mois, voit tout à coup les portes de sa prison s'ouvrir, au moment même que la procession défilait. Il se jette dans un fiacre et vient se réunir au cortége. Dès qu'il est reconnu, on se presse autour de son équipage, on en dételle les chevaux et on le traîne à la suite de la procession.

Dès ce moment, M. Gales Jones devient le héros de la fête, et on le conduit ainsi jusque devant la maison de sir Francis dans Piccadilly. A neuf heures, la foule commence à se retirer, et, en parcourant les rues, demande impérieusement qu'on illumine les maisons. On obéit à cet ordre de la populace, et, en moins d'une demi-heure, tout Londres est illuminé. Ceux qui refusent ou par une imprudente opiniâtreté, ou par inadvertance, ont leurs vitres cassées, *et portent la* peine du désappointement des réformistes. Le lendemain on fit courir le bruit que sir Francis Burdett avait craint les suites de ce grand rassemblement, et qu'il s'était soustrait à la responsabilité que cette manifestation pouvait attirer sur lui. Le peuple ne parut pas satisfait de cette explication. Le ridicule dénoûment de cette farce jeta de la défaveur sur les réformateurs radicaux, et fit perdre à sir Francis Burdett un grand nombre de ses partisans.

22. Prise et occupation du fort de Matagordo, en face de Cadix.

23. Prise d'Astorga par le duc d'Abrantès, après un siége de quarante-huit heures. La garnison, forte d'environ trois mille cinq cents hommes, se rend prisonnière de guerre.

Combat de Lérida entre le général Suchet, gouverneur de l'Aragon, et le général espagnol O'Donnell. Le 23, à deux heures après midi, l'armée espagnole, forte de douze à quinze mille hommes se présente devant le pont de Lérida. Le général Harispe, qui se trouvait aux avant-postes, fait charger l'avant-garde ennemie par le 4ᵉ régiment de hussards. Le colonel Burthe conduit la charge avec tant d'intrépidité, que dans un instant l'ennemi est culbuté et pour la plus grande partie obligé de mettre bas les armes. L'armée espagnole, témoin de la défaite de son avant-garde, presse le pas pour la soutenir. Le général Boussart, à la tête du 13ᵉ de cuirassiers, se porte sur le derrière des ennemis, et les charge au dos au moment où le canon de l'armée française se fait entendre. Les Espagnols se débandent : infanterie, cavalerie, artillerie, tout s'enfuit en désordre, et ceux qui ne sont pas massacrés, tombent au pouvoir des Français, ou cherchent leur salut dans la fuite. Cinq mille six cent dix-sept prisonniers, parmi lesquels se trouvent le général-major Dupuy, huit colonels et deux cent soixante-onze officiers, trois bouches à feu, et six à sept mille fusils, sont les trophées de ce glorieux combat. Le jeune d'Houdetot, qui sortait des pages de Napoléon, et qui, à dix-huit ans, avait déjà obtenu la décoration de la Légion

d'Honneur, est blessé dans cette affaire d'un coup de baïonnette et meurt le lendemain.

24. Traité, conclu à Paris, entre le roi de Wurtemberg et le grand duc de Bade pour la fixation des limites de leurs états.

—Sénatus-consulte organique qui réunit à l'Empire Français tous les pays situés depuis les limites du département de la Roër et de la Meuse-Inférieure, en suivant le thalweg du Rhin jusqu'à la mer. Les pays situés entre le cours du Waal, la rivière Dogne et les frontières du département des Deux-Nèthes, de la Meuse-Inférieure et de la Roër, formeront un département sous le nom de *département des Bouches-du-Rhin*; Bois le-Duc en sera le chef-lieu. Les autres parties de pays cédés par la Hollande, sont réunies au département des Deux-Nèthes.

25. Le ministre de la police, Fouché, instruit Napoléon que le sieur Berthemy, officier d'état-major, attaché au prince Ferdinand, et commandant au château de Valençay où ce prince est prisonnier, l'a informé de l'introduction dans le château d'un baron de Kolli, se disant ministre d'Angleterre auprès du prince Ferdinand, *en sa qualité prétendue de roi d'Espagne.* « Cet individu, ajoute M. Fouché, ayant été amené à mon ministère, je remets à votre majesté : 1° la lettre de M. Berthemy, annonçant l'arrestation et l'envoi du nommé Kolli; 2° la copie de la lettre du prince Ferdinand au sieur Berthemy, relativement à l'arrivée du nommé Kolli; 3° copie de l'interrogatoire subi par Kolli; 4°, 5° et 6° copies de trois lettres dont Kolli était porteur. Deux de ces lettres sont adressées, par le roi Georges, au prince Ferdinand. Il y en a une en latin. Et 7° enfin, une lettre de M. Berthemy et une du prince Ferdinand.

» J'ai fait arrêter le nommé Kolli; il est tenu au secret au château de Vincennes, et j'attends les ordres de votre majesté sur cette affaire. Les diamants et autres effets dont cet individu était porteur, sont déposés au ministère de la police générale. » (*Journal de l'Empire.*)

Ce rapport donne une idée de la liberté dont jouissaient les princes espagnols dans le château de Valençay.

27. Voyage de Napoléon et de Marie-Louise dans les provinces du nord et en Belgique. L'empereur conduit sa nouvelle épouse à Anvers; il visite avec elle les pays enlevés récemment à la Hollande et réunis à l'Empire Français. Les voyageurs reviennent par Dieppe, le Hâvre et Rouen, et ne sont de retour à Saint-Cloud que le 1er juin.

5 *mai.* Dans la nuit du 4 au 5, les Anglais, attirés par l'appât de sept à huit bâtimens richement chargés, qui sont en quarantaine à l'île de Pomègue, essayent de s'en emparer. Deux embarcations détachées de l'escadre anglaise mettent des hommes à terre; ils s'emparent du fort de l'île dont ils trouvent le commandant absent et la garnison endormie. Le feu très vif d'un corsaire français et d'une polacre grecque, qui étaient au nombre des bâtiments en quarantaine, fait échouer cette tentative. Le commandant du fort de Pomègue, qui s'était rendu à Marseille sans permission, est traduit devant une commission militaire.

14. Prise de Lerida et de ses redoutables châteaux par le général Suchet.

15. Décret de Napoléon, rendu au palais de Lacken, pour la réunion des îles de Walcheren, Sud-Beveland, Nord-Beveland, Schouwen et Tholen en un département qui prendra le nom de *département des Bouches de l'Escaut*. La ville de Middelbourg est désignée pour chef-lieu de ce nouveau département.

21. Mort, dans le voisinage de Londres, du personnage singulier connu en Europe sous le nom de *chevalier* et ensuite de *chevalière* d'Eon. Charles-Geneviève-Louise-Auguste-André-Timothée d'Eon de Beaumont, naquit à Tonnerre le 5 octobre 1728. Il paraît qu'au moment de sa naissance, il fut jugé du sexe féminin. Son extrait de baptême porte le nom de *Charlotte;* mais il y a, dans cette pièce, tant de contradictions par l'application successive des genres féminin et masculin, qu'on doit croire que cela a été fait à dessein. Le jeune d'Eon fit de bonnes études, fut reçu docteur et ensuite avocat au parlement de Paris. S'étant fait connaître par deux ouvrages, l'un sur les *Finances de la France* et l'autre sur l'*administration des peuples anciens et modernes*, il fut proposé au roi par le prince de Conti, directeur en chef du ministère secret de Louis XV, pour remplir une mission délicate à la cour de Russie. D'Eon s'en acquitta avec autant de bonheur que d'intelligence, et prit part, dans l'intérêt de la France, à toutes les intrigues qui s'ourdirent à la cour de l'impératrice Elisabeth. Sa mauvaise santé le força, en 1758, de demander son rappel. Il revint dans sa patrie avec le grade de capitaine de dragons, se jeta dans la carrière des armes, et la manière éclatante dont il se signala à Hoxter, Ultrop, Eimbeck et Osterwick, en ajoutant à sa réputation, redoubla l'admiration de l'Europe, où l'on était persuadé alors qu'il était une femme sous des habits d'homme. Après la paix, il fut envoyé à Londres en qualité de secrétaire d'ambassade du duc de Nivernais. Ce fut à cette époque, et pour un service important, qu'il obtint la croix de St.-Louis; lorsque le duc de Nivernais revint en France, le chevalier d'Eon fut nommé résident auprès de sa Majesté Britannique, et ensuite ministre plénipotentiaire. Mais ce fut là le terme de sa fortune. Une paix honteuse avait été signée; ceux qui l'avaient négociée, intéressés à ce que leur conduite ne fût pas mise au grand jour, essayèrent de perdre le chevalier dans l'esprit du roi et y réussirent. Louis XV cependant chercha à consoler d'Eon de sa disgrâce, en lui accordant une pension de 12,000 livres, « payable en tous pays, excepté chez l'ennemi en temps de guerre. » Le chevalier d'Eon resta en Angleterre quatorze ans dans cette espèce de proscription. Pendant son séjour, il y eut des discussions et des paris énormes sur son

sexe, ainsi qu'un procès ridicule qui fut jugé en faveur de ceux qui prétendaient que le chevalier d'Eon était une femme. Ce scandale engagea les comtes de Vergennes et de Maurepas à le rappeler en France. Louis XVI, qui venait de monter sur le trône, lui accorda, le 10 mai 1774, la permission de rentrer en France, sous la condition qu'il garderait le silence le plus absolu sur le passé, et qu'il n'y paraîtrait que sous des habits de femme. Cette singulière obligation l'empêcha de profiter de la permission du roi. Le 31 août 1777, sur une seconde lettre de M. de Vergennes, il se présenta à Versailles où le ministère lui fit beaucoup d'accueil tout en lui renouvelant l'ordre de prendre des habits de femme. Le chevalier d'Eon se retira à Tonnerre et y resta quelques mois sans se prêter à la métamorphose. Ce ne fut qu'à l'époque d'un second voyage qu'il fit dans la capitale, qu'il se décida à *devenir femme*, et à paraître dans le monde sous le titre de *chevalière d'Eon*. Un mystère impénétrable couvre encore aujourd'hui le motif politique qui décida ce singulier personnage à se prêter à cette mascarade. Quoi qu'il en soit, ce changement d'habit lui attira une vive querelle à l'Opéra; et pour calmer sa juste colère, on l'envoya au château de Dijon, au lieu d'y envoyer celui qui l'avait si indignement provoqué. Lorsque son exil fut fini, il se retira à Tonnerre et passa ensuite à Londres en 1783. Il se trouvait dans cette ville lorsque la révolution française éclata. Il vint offrir ses services à la Convention et proposa de lever un régiment. Ses offres n'ayant point été acceptées, il repassa en Angleterre et fut porté, comme homme, sur la liste des émigrés. Privé de ressources, par la suppression de sa pension, il se vit réduit à donner des leçons d'escrime, et fit publiquement assaut avec le fameux St.-Georges. Mais l'âge et les infirmités, en lui enlevant ce dernier moyen de subsistance, l'auraient plongé dans la plus affreuse misère, sans les secours généreux de quelques officiers français, et principalement du père Elysée, premier chirurgien de Louis XVIII, qui assista le chevalier d'Eon jusqu'à sa mort. Il avait alors plus de 80 ans. Le père Elysée fut présent à l'inspection et à la dissection du corps qui eurent lieu le 23 mai, et son témoignage irrévocable prouva que, malgré tout ce qu'on a pu dire et écrire sur son compte, le chevalier d'Eon appartenait exclusivement au sexe masculin. A ces preuves, et au témoignage des lords Yarmouth, de sir Sidney Smith et de M. Littleton, présents à l'ouverture du corps, nous ajouterons l'attestation suivante traduite de l'anglais : « Je certifie par le présent avoir inspecté le corps du chevalier d'Eon, en présence de M. Adair, M. Wilson et le père Elysée, et avoir trouvé les organes masculins parfaitement formés. May 23, 1810. Brewer-Street. Golden Square. Th. Copeland, médecin. »

Malgré ces témoignages authentiques, il se trouve encore des gens qui doutent que l'homme mort à Londres en 1810 soit bien réellement le personnage long-temps connu en Europe sous le nom de la *chevalière* d'Eon. Ils pensent que le maître d'armes de Londres était un imposteur qui avait pris le nom de la *chevalière d'Eon* pour se donner plus de célébrité : ces personnes s'appuient du *Dictionnaire Historique* de MM. Chaudon et Delandine, qui fixe à l'année 1790 la mort de la *chevalière d'Eon*; mais ces biographes se sont évidemment trompés sur la date de cette mort, puisque d'Eon vint de Londres à Paris, en 1792, pour offrir ses services à la Convention. Le chevalier d Eon légua en mourant une partie de ses papiers à Louis XVIII. Le comte de la Châtre alla, au nom de ce prince, prendre possession de ce legs, où se trouvaient des documents fort curieux, entr'autres, une liste de pensions payées par le cabinet de Versailles, à plusieurs membres de la Chambre des Communes pendant la guerre d'Amérique et jusques à la révolution. Dans cette liste se trouvait le nom de Burke.

22. La ville et la principauté de Ratisbonne sont données au roi de Bavière. Le Tyrol méridional est réuni au royaume d'Italie.

28. Le prince royal de Suède, Christian-Auguste de Holstein-Augustenbourg, meurt subitement au camp de Scanie d'une attaque d'apoplexie. Ce prince était né le 9 juillet 1768.

30. Les hostilités entre les Russes et les Turcs se continuent au-delà du Danube que les premiers ont traversé près d'Hirsowa en présence de l'armée du grand visir. Les Turcs se retranchent dans le camp de Schumla.

L'armée russe, sous les ordres du général Kamenski, poursuit sa marche et se porte de Kozloudgi sur Schumla, pour protéger les travaux du siége de Silistrie. L'armée de Pekliwan-Oglou est complètement battue par les Russes. La forteresse de Silistrie capitule, et se rend au général Langeron. Le général Zizeroff prend Kavarna. Après ces succès, le général Langeron se porte sur Rasgrad, et envoie son artillerie de siége au général Zass pour faire le siége de Rudschuk.

La fin de la campagne n'a pas été moins favorable aux Russes. Le 11 juin, le général Kamenski attaqua le grand-visir sur les hauteurs en avant de Schumla, et le força à se jeter dans la forteresse. Le 16, le général Tsiziriow eut un engagement avec la garnison de Warna, dans lequel les Turcs perdirent beaucoup de monde. Le 18, le général Lewis se rendit maître de Djuma, bourg situé sur la route qui mène de Schumla à Gernova. Le 22, le comte Kamenski s'empara du chemin qui conduit de cette place à Constantinople par Gseli-Kovak. D'un autre côté, le général Zuccato qui avait passé le Danube par l'île d'Olmari et s'était réuni aux Serviens, parvint à se rendre maître de l'importante place de Persa-Palanka. Dans les premiers jours de juillet, de nouveaux succès vinrent encore ajouter à la position difficile des armées turques : le général Langeron, avec son corps d'armée, se rendit de Silistrie à Djhum, et occupa ensuite la position

de Eski-Stamboul, sur la route qui conduit de Schumla à Kasan, et bloqua étroitement le grand visir dans la forteresse de Schumla, où néanmoins il continua à se défendre en désespéré.

La célèbre comtesse de Grabowska meurt à Varsovie. On trouve, dans les papiers de cette dame, un contrat de mariage entre elle et le roi Stanislas de Pologne. Cette union avait été jusqu'alors ignorée.

31. Tentative d'assassinat sur la personne du duc de Cumberland, fils du roi d'Angleterre. L'assassin est un nommé Scillis au service du duc depuis douze à quatorze ans. Cet homme violent, qu'un sentiment de jalousie a porté à cette tentative, essaye, pendant le sommeil du prince, de lui couper le cou avec un rasoir; mais celui-ci, réveillé par une blessure au front, parvient à s'échapper, ouvre une fenêtre et appelle la garde à son secours. Scillis, poursuivi par les gens du duc, se tue avec le rasoir dont il s'était armé pour commettre son crime.

3 *juin*. Décret impérial qui confie le gouvernement de Rome au duc d'Otrante (Fouché). Le général Savary, duc de Rovigo, est nommé ministre de la police, en remplacement du duc d'Otrante.

10. Fêtes données par la ville de Paris à l'occasion du mariage de Napoléon. Les Champs-Elysées, depuis l'arc de triomphe de l'Etoile, les deux massifs qui l'accompagnent, jusqu'au palais des Tuileries, le temple de la Gloire (la Madeleine), l'hôtel de la Marine, l'arc de triomphe des Tuileries, le palais du Corps-Législatif et les magnifiques hôtels qui bordent le quai, offraient un étonnant effet d'illumination. Des Tuileries à l'Hôtel-de-Ville, l'illumination était continuée, au Carrousel, au palais du Louvre, et sur le quai qui conduit à la maison commune. Les quais étaient magnifiquement éclairés par des réchauds élevés, de forme antique, qui ont brûlé toute la nuit.

Le cortége de l'empereur et de l'impératrice est parti de Saint-Cloud à huit heures du soir, et a traversé aux flambeaux, au milieu d'une double haie de lampions et de verres de couleur, la grande avenue des Champs-Elysées, la place Louis XV, le jardin et le palais des Tuileries, le Louvre et les quais jusqu'à l'Hôtel-de-Ville. Le départ de Napoléon a été annoncé de Saint-Cloud par l'ascension d'un aérostat garni d'artifice, qui en a porté la nouvelle jusqu'à l'Hôtel-de-Ville; le cortége y est arrivé à neuf heures. Chacune des salles de ce vaste édifice, qu'on avait encore agrandi d'une salle circulaire en charpente, faisant retour sur la place, était complètement garnie de femmes, derrière lesquelles les hommes se tenaient debout. Mille personnes occupaient la salle de Concert, décorée avec une extrême élégance; plus de trois mille se sont placées dans celle des Fastes, dans celle de Saint-Jean et dans l'hémicycle formé sur la place même, en face du feu d'artifice, élevé sur la rive gauche de la Seine. Napoléon et Marie-Louise ont traversé lentement toutes les salles pour se rendre dans la galerie en face du feu d'artifice: la place était encombrée par une foule innombrable de peuple. Au signal donné par l'empereur et par l'impératrice, qui ont mis le feu à deux dragons, le feu d'artifice a été tiré; l'effet en a été admirable. Ce feu était divisé en trois parties: une *Scène militaire*, le *Temple de la Paix* et le *Temple de l'Hymen*. La première scène était l'attaque de deux forts, sur lesquels marchaient des tirailleurs qui lançaient des étoiles brillantes, au bruit d'une musique guerrière, des trompettes et des tambours. Les forts lançaient des bombes et des boulets qui, retombant dans la rivière, se changeaient en feux, d'où s'élançaient de nouvelles pièces d'artifice que les eaux multipliaient à l'infini. Les deux forts emportés ont paru tout à coup embrasés. Pendant ce temps, le vaisseau, symbole de la ville de Paris, qui avait été tenu caché, descendait complètement illuminé, et venait se placer au milieu de deux colonnes d'artifice, d'un très bel effet; une girande magnifique, élancée derrière ce tableau, l'a brillamment couronné.

A la seconde scène, la musique, qui n'avait fait entendre que des airs guerriers, a pris un plus doux caractère. Le *Temple de la Paix* a développé en feux de lance de couleur la plus belle architecture. Une seconde girande, plus forte que la première, a marqué le moment où le temple disparaissait.

A la troisième scène, des feux de toute espèce ont précédé le moment où le *Temple de l'Hymen* a développé sa brillante décoration; l'illumination du temple ayant cessé, on a vu partir la grande girande, dont l'immensité et l'éclat, surpassant tout ce qu'on avait fait jusqu'alors, a laissé voir, en disparaissant, tout l'ensemble de la décoration du temple, illuminé pour le reste de la nuit en verres de couleurs.

Après le feu, l'empereur et l'impératrice sont revenus dans la salle des Fastes et ensuite dans celle du Concert, où Dérivis et Mmes Duret et Himm ont exécuté une cantate dont les paroles étaient de M. Arnault et la musique de Méhul. Aussitôt après l'exécution de la cantate, le bal a été ouvert par les deux quadrilles suivans:

1° L'impératrice Marie-Louise et le roi de Westphalie (Jérôme); la reine de Naples (Caroline) et le vice-roi d'Italie (Eugène); la princesse Pauline et le prince Esterhazy; Mlle Pean de Saint-Gilles et M. de Nicolaï.

2° La reine de Westphalie et le prince Borghèse; la princesse de Bade et le comte de Metternich; la princesse Aldobrandini et M. de Montaran; madame Blaque de Belair et M. Mallet.

Après l'ouverture du bal, les contredanses se sont multipliées dans toutes les salles. Pendant les danses, l'empereur est descendu du trône, et s'est perdu dans cette foule ivre de contempler les traits de l'homme extraordinaire sur qui reposaient alors tant d'espérances! Il a adressé la parole à toutes les femmes qui se sont trouvées sur son passage, et, par une présence d'esprit dont on a peine à se rendre compte, il semblait connaître

tous ceux à qui il parlait, tant ses questions étaient judicieusement appropriées à la condition des personnes qu'il interrogeait. Cette nuit a été une des plus belles de la vie de Napoléon, et, comme il l'a dit lui-même à l'une des femmes de cette brillante réunion: « il était plus heureux qu'après une victoire. »

A minuit, des fanfares et des acclamations bruyantes ont annoncé le départ de l'empereur et de l'impératrice. Vers deux heures, quinze cents dames ont pris place à un magnifique banquet, où les hommes se sont ensuite plusieurs fois succédé. Le bal a fini à cinq heures du matin.

Dans la journée, des loteries de vin et de comestibles avaient été tirées dans les douze arrondissements de Paris, et le soir on a représenté, aux Champs-Elysées, sur un vaste théâtre, une pantomime à grand spectacle, ayant pour titre: l'*Union de Mars et de Flore*.

10. Le général Sarrazin s'embarque sur un bateau de Camier, qui l'attendait près du poste de la petite Garenne; il dit qu'il veut aller à Etaples, mais étant vis-à-vis de la batterie de Dannes, il passe sur un autre bateau, dit *le Saint-Laurent*, de Camier, et commande au patron de cette dernière embarcation de s'éloigner du rivage, afin de pouvoir pêcher en allant à Etaples. Aussitôt que le bateau est loin des forts, le général Sarrazin donne l'ordre de le conduire à bord d'un brick anglais qu'on aperçoit au large. Les pêcheurs refusent de le mener à l'ennemi; mais le général, le pistolet sous la gorge, oblige ces hommes à gouverner sur le brick; il y monte, et renvoie à terre ses conducteurs. Cette désertion, qui d'abord avait fait craindre quelque complot contre la sûreté du camp de Boulogne, n'eut aucun résultat.

20. Le corps du prince royal Christian-Auguste de Holstein-Augustenbourg est transporté de Lillicholm à Stockholm pour être déposé dans le caveau des rois de Suède. Cette cérémonie est troublée par un événement tragique. Le corps du défunt était dans la voiture de gala de S. E. le comte Axen de Fersen, qui, en sa qualité de chef de la maison du roi, précédait le convoi. Arrivé dans la Rue-Neuve, le cortége fut attaqué à coups de pierre par le peuple. Pendant le tumulte qui allait toujours en croissant, le comte parvint à se retirer dans une maison voisine de l'hôtel-de-ville; la multitude attroupée l'y suivit: il parvint encore une fois à s'échapper. On essaya de l'emmener à l'hôtel-de-ville sous l'escorte du général-amiral baron de Silversparre; mais chemin faisant, il fut de nouveau assailli à coups de bâton et de pierre: il succomba à la fin, et mourut victime de la fureur du peuple, qui, depuis long-temps, nourrissait une haine profonde contre la famille, et surtout contre le comte, que des bruits nouvellement répandus accusaient de la mort du prince royal de Suède(1). Le tumulte dura depuis midi jusqu'à onze heures du soir. Le convoi funèbre continua tranquillement sa marche. Le peuple attaqua encore la maison du comte d'Ugglas, et y cassa toutes les vitres; mais le comte lui-même fut sauvé. Une garde de trois cents hommes entoura la maison, également menacée, de la comtesse Piper, sœur du comte de Fersen: la comtesse s'était enfuie.

24. La chancellerie de justice de Stockholm présente une requête au roi de Suède, relativement au bruit alarmant qui prétend que la mort du prince royal a été occasionnée par un empoisonnement. « Les recherches, dit cette pièce, n'étant pas achevées, il n'est pas encore temps ni possible d'en présenter le résultat d'une manière complète et satisfaisante. V. M. pense elle-même qu'aucun crime n'ayant été découvert, par conséquent il n'y a pas lieu à une accusation qui serait fondée uniquement sur un bruit dont l'absurdité semble être démontrée par le procès-verbal des médecins, approuvé par le collége de médecine; de sorte qu'on est jusqu'à ce jour dépourvu des bases sur lesquelles devrait se fonder un procès criminel dans cette affaire. Ce serait aussi violer les lois de la société, que de faire prêter serment à ceux qui ont été examinés, et dont on a reçu les dépositions; et il faut avouer qu'ils prennent au deuil général du royaume une part tellement sincère et signalée, qu'il n'est pas permis de révoquer en doute la vérité des faits qu'ils avancent; aucun d'eux n'a témoigné le moindre soupçon, pas même M. le lieutenant-colonel Holst, ni M. Juel, valet de chambre du prince, et ces deux hommes étaient de la suite du prince lorsqu'il arriva de la Norwége. Mais comme il est du devoir de tout loyal et fidèle Suédois de chercher à pénétrer le mystère et à s'assurer de la vérité des faits, afin d'apprendre si un acte aussi atroce aurait pu être commis, et par qui il aurait pu l'être, la chancellerie supplie V. M. de prendre en considération s'il ne serait pas convenable d'inviter chacun de ses fidèles sujets à dénoncer tous les faits qui pourraient contribuer tant à prouver l'existence d'un crime tendant à abréger les jours de S. A. R., qu'à découvrir les individus qui auraient pu se rendre coupables d'un attentat si horrible, ainsi que leurs complices. »

Le roi de Suède donne son approbation à la proposition de la chancellerie, et fait publier qu'il « promet une récompense de vingt mille écus de banque et sa haute protection royale, à celui qui aura découvert et dénoncé aux autorités compétentes un fait quelconque qui pourrait aider à faire prouver et constater juridiquement, que la mort déplorable du prince royal ait été causée par un attentat ou un acte délibéré de qui que ce soit. »

Le général Silversparre est traduit devant une cour militaire pour n'avoir pas opposé, dans la journée du 20 juin, une résistance suffisante aux assassins du maréchal de Fersen.

(1) Ce comte de Fersen est le même qui, étant ambassadeur de Suède en France, au commencement de la révolution, donna tant de preuves de dévouement à la famille royale lors de la fuite du roi en 1791.

Le docteur Rossi est destitué de sa place par un jugement, et déclaré indigne d'habiter en Suède. Voici un extrait de la sentence : « Le docteur Rossi, médecin de S. M., sur la nouvelle que S. A. le prince royal s'était trouvé indisposé pendant sa route, reçut l'ordre de partir pour donner des soins au prince. Il arriva en effet le 18 mai à Carlscrone, d'où il accompagna ensuite S. A. R. Il résulte de ses propres aveux qu'il s'est aperçu une fois que le prince avait eu des vertiges, et avait une autre fois perdu connaissance pendant quelques instants, sans cependant que le docteur Rossi y ait fait autrement attention, comme son devoir l'y obligeait. Après la mort du prince, qui arriva le 28 du même mois, le docteur Rossi, sans attendre les ordres de S. M., et malgré les représentations du chambellan, comte de Sparre, et de plusieurs personnes qui étaient présentes, sans prendre aucune précaution pour préserver le corps de S. A. R. de la corruption, résolut d'en faire l'ouverture dans les vingt-quatre heures, après la mort, en présence de trois médecins choisis parmi les membres de la Faculté de médecine de Lund, et l'exécuta le lendemain ; cette opération se fit avec une telle négligence, que plusieurs des précautions nécessaires pour s'en acquitter dans les formes prescrites par l'art et les lois, et proposées par le collége de médecine, et les médecins assistants, furent entièrement omises. Les matières renfermées dans l'estomac du prince, qu'il eût été très important de conserver et de soumettre à une analyse chimique, ne l'ont point été, et se sont perdues, de l'aveu du docteur Rossi ; ce qui a ôté les moyens de produire des preuves capables de réfuter les soupçons généralement répandus sur la cause de la mort de S. A. R.

» Le docteur Rossi ayant, par cette conduite, passé les bornes de sa charge en qualité de médecin du prince, et ayant montré de l'impéritie et une négligence condamnable dans l'exercice de ses fonctions, le tribunal royal de la haute cour de justice déclare qu'il doit être destitué de ses fonctions, et perdre les appointements qui y sont attachés. Le délit du docteur Rossi intéressant l'ordre public, le même tribunal juge qu'il n'est pas digne d'habiter plus long-temps le pays, et soumet à cet égard sa sentence à l'examen de S. M. »

Le collége royal de médecine publia en même temps un recueil des rapports, lettres et déclarations qui lui ont été adressés relativement à la mort du prince Charles-Auguste. On remarque parmi ces pièces deux rapports de M. Lodin, professeur de médecine à Linkoping. Dans l'un et l'autre, ce savant médecin énonce l'opinion « que feu le prince d'Augustenbourg a été empoisonné. »

Quelques mois après l'élection du prince de Ponte-Corvo, le tribunal de justice de la cour rendit (2 décembre) un jugement ainsi conçu, relativement aux informations prises sur la mort subite du prince royal :

« Le tribunal royal de justice trouve qu'il n'y a aucune raison valable de conclure qu'on ait formé un complot contre les jours de S. A. R. le feu prince héréditaire, et encore moins qu'on ait tenté de l'empoisonner; mais que sa mort a été uniquement l'effet d'une maladie que la constitution de S. A. R. a fait promptement empirer. En conséquence, le tribunal est convaincu que les bruits d'une mort violente qui se sont répandus dans le public, sont entièrement dépourvus de fondement, et ne méritent aucune croyance. Comme, pendant le cours de la procédure, il n'a été produit aucune preuve qui confirme le moins du monde les soupçons qu'on avait formés à cet égard contre S. E. le maréchal comte de Fersen, et sa sœur la comtesse Piper, le présent acte justifie suffisamment la mémoire du maréchal et la réputation de la comtesse, contre toute accusation de ce genre, sans que l'intervention ultérieure d'aucun tribunal soit nécessaire pour constater leur innocence, qu'on n'a pu mettre en doute par aucune voie juridique. »

24. Tous les corps de la garde impériale donnent, dans le Champ-de-Mars et à l'Ecole-Militaire, une fête superbe à laquelle assistent Napoléon et Marie-Louise.

1er *juillet*. Le prince de Schwarzenberg, ambassadeur d'Autriche, donne une grande fête à l'occasion du mariage de Napoléon. Un événement funeste interrompt cette fête au milieu de la nuit. Afin d'agrandir le local, où quinze cents personnes devaient être réunies, on avait construit en planches une salle de bal ornée de peintures, de gaze, de mousseline et d'autres étoffes légères. On venait de commencer une danse *écossaise*, lorsque l'air, agité par le mouvement des quadrilles, fait voltiger les draperies d'une croisée sur la flamme d'une bougie; la gaze prend feu! Le comte Dumanoir, chambellan de Napoléon, et plusieurs officiers qui se trouvent près de lui, veulent arracher les rideaux; mais ils n'en déchirent qu'une partie, et la flamme gagne les décorations de la corniche. Le feu se propage avec la rapidité de l'éclair, et répand l'effroi parmi cette nombreuse et brillante réunion de personnes de tout rang et de tous les pays. Les issues de la salle sont heureusement spacieuses, et la foule peut, en quelques instants, se répandre dans le jardin; mais la confusion est extrême. Napoléon s'était éloigné de Marie-Louise peu d'instants avant l'explosion de l'incendie, et il ne la retrouve que dans le jardin. Des épouses, des mères poussent des cris effroyables en appelant leurs époux ou leurs filles dont elles avaient été séparées par l'*écossaise*. La rapidité de la flamme est telle que la reine de Naples, qui suivait Napoléon, étant tombée, cette dame aurait infailliblement péri sans la présence d'esprit du duc de Wurtzbourg, qui la prit dans ses bras. La reine de Westphalie est entraînée hors de la salle par le prince de Metternich. Le vice-roi d'Italie, resté au fond de la salle avec son épouse, se voit tout passage coupé par la chute des lustres et du plafond; il se sauve heureusement par une petite

porte donnant dans les appartements de l'hôtel. Vingt ou trente dames sont plus ou moins atteintes par les débris enflammés : la princesse de la Leyen, Mme de Labensky, femme du consul-général de Russie, l'épouse du général Tousard, et quelques autres dames qui se sont évanouies au milieu de la confusion générale, sont grièvement blessées. (La princesse de la Leyen et Mme de Labenski sont mortes le surlendemain de l'événement.) Le prince Kourakin, ambassadeur de Russie, tombé sur les marches enflammées qui conduisaient de la salle au jardin, aurait été étouffé sous les pieds de la foule, sans le secours de deux officiers autrichiens qui l'ont relevé et fait revenir de son évanouissement.

Le jardin, vaste, et doublement éclairé par les lampions et la flamme de l'incendie, offre pendant une demi-heure le spectacle le plus déchirant : des pères, des mères le parcourent en appelant leurs femmes, leurs époux, leurs enfants, et se précipitent en sanglotant dans leurs bras quand ils les ont retrouvés. Napoléon et Marie-Louise errent, comme tous les acteurs de cette horrible scène, dans les sinuosités du jardin; arrivés à une petite porte ouvrant sur la rue de Provence, au coin de la rue Taitbout, l'empereur et l'impératrice la franchissent, et trouvent, au bout de la rue, une voiture dans laquelle ils montent, et se font conduire aux Champs-Elysées, où les équipages de campagne de l'empereur étaient stationnés. Pendant ce temps, les rois de Naples et de Westphalie, les princes français et étrangers, parcourent les rues, et cherchent à rejoindre leurs gens qui, presque tous, travaillaient à arrêter les progrès de l'incendie. Jamais coup-d'œil semblable ne s'était peut-être offert en Europe : des équipages brillants s'éloignant sans leurs maîtres pour faire place aux pompes et aux tonneaux des porteurs d'eau qui arrivaient de tous côtés; des rois et des reines, à pied, cherchant à se frayer un passage à travers la boue et les débris qui entouraient déjà le foyer de l'incendie; des princes et des grands seigneurs, sans chapeaux et sans épées, regagnant leurs hôtels et se perdant dans un quartier dont ils ignoraient les issues ; des femmes couvertes de fleurs et de diamants, cheminant péniblement dans un désordre qu'il serait impossible de décrire : tel fut le spectacle qu'offrirent pendant une partie de la nuit les environs de l'ambassade d'Autriche.

Quand Napoléon eut remis l'impératrice dans la voiture qui devait la conduire à Saint-Cloud, il revint à l'hôtel de Schwarzenberg avec un aide-de-camp. C'est alors qu'eut lieu le plus déplorable événement de cette nuit fatale : la princesse Pauline de Schwarzenberg, belle-sœur de l'ambassadeur, était restée une des dernières dans la salle du bal; elle tenait une de ses filles par la main. Un chevron embrasé fit tomber cette jeune personne, qu'un homme, qui se trouvait près d'elle, releva et porta hors de la salle. La princesse fut elle-même entraînée dans le jardin. Ne voyant plus sa fille, elle courait partout, l'appelant à grands cris; elle rencontra le roi de Westphalie qui chercha à la calmer; elle s'adressa de même au prince Borghèse et au comte Regnault de Saint-Jean d'Angely. Après un quart d'heure de recherches, poussée par l'héroïsme de l'amour maternel, elle rentra dans la salle enflammée, et, depuis ce moment, on n'a plus su ce qu'elle était devenue. On devint alors maître du feu, et l'hôtel de l'ambassadeur fut préservé. Le prince Joseph de Schwarzenberg passa la nuit à chercher sa femme, qui ne se trouva ni chez son frère l'ambassadeur, ni chez M. de Metternich. Il doutait encore de son malheur, lorsque, au point du jour, on retira des débris de la salle un corps défiguré, que le docteur Gall crut reconnaître pour celui de la princesse Pauline de Schwarzenberg. Il ne resta plus de doute, lorsqu'on découvrit ses bijoux et le chiffre en diamants de ses enfants qu'elle portait à son cou. *La princesse Pauline de Schwarzenberg était fille du* sénateur d'Aremberg; elle était mère de huit enfants et grosse de quatre mois, au moment de sa mort. C'était une princesse aussi distinguée par les graces de sa personne, que par les qualités de son esprit et de son cœur. L'acte de dévoûment, qui lui a coûté la vie, prouve combien elle était digne de l'admiration universelle. Une mère seule était capable d'affronter un tel danger, car, au moment où elle est rentrée dans la salle, la mort était évidente : les flammes sortaient en tourbillons, et la fumée, rendue plus suffoquante par l'odeur des peintures en combustion, ne permettait pas aux pompiers d'approcher du foyer de l'incendie.

Napoléon, sombre et visiblement affecté, se retira à trois heures du matin; deux heures après, on fut lui annoncer le sort funeste de la princesse Pauline de Schwarzenberg, dont le corps venait d'être retrouvé. Marie-Louise versa beaucoup de larmes, et fit un triste rapprochement entre cet événement et la catastrophe qui avait troublé les fêtes du mariage de Louis XVI. Napoléon, comme le roi-martyr, avait épousé une princesse autrichienne !

3. Louis Napoléon, roi de Hollande, abdique cette couronne en faveur de son fils mineur, Napoléon Louis. La régence du royaume est déférée à la reine, mère du jeune prince, sous la garantie de Napoléon, et secondée par un conseil de régence. L'empereur, surpris par cette abdication qui n'a point été concertée avec lui, n'y donne point son approbation. Dès le 4 juillet, les troupes françaises, sous les ordres du maréchal duc de Reggio, entrent à Amsterdam, et le 9, sur le rapport de M. de Champagny, Napoléon rend le décret suivant :

Art. Ier. La Hollande est réunie à l'Empire.

II. La ville d'Amsterdam sera la troisième ville de l'Empire.

III. La Hollande aura six sénateurs, six membres au Conseil d'État, vingt-cinq députés au Corps Législatif, et deux juges à la Cour de Cassation.

IV. Les officiers de terre et de mer, de quelque

grade qu'ils soient, sont confirmés dans leur emploi. Il leur sera délivré des brevets signés de la main de l'empereur.

La garde royale hollandaise sera réunie à la garde impériale française.

V. Le duc de Plaisance, archi-trésorier de l'Empire, se rendra à Amsterdam en qualité de lieutenant général de l'empereur. Il présidera le conseil des ministres et aura l'expédition des affaires. Ses fonctions cesseront au 1er janvier 1811, époque à laquelle l'administration française entrera en exercice.

VI. Tous les fonctionnaires publics, de quelque classe qu'ils soient, sont confirmés dans leurs emplois.

Le même décret contient plusieurs autres dispositions relatives aux finances de la Hollande : les contributions sont maintenues au taux exorbitant où la diminution des revenus de l'état avait forcé de les porter. Le pays ne doit être dégrevé qu'au 1er janvier 1811. L'intérêt de la dette publique est réduit au tiers pour l'année 1810 ; les intérêts de la dette de 1808 et de 1809 qui n'ont point été payés, seront également réduits au tiers, et acquittés en 1810. Les douanes hollandaises sont réunies aux douanes françaises, néanmoins la communication entre les deux pays ne sera libre qu'au 1er janvier 1811. Les denrées coloniales qui se trouveront en Hollande, paieront un droit de 50 0/0 de leur valeur, et pourront ensuite circuler dans tout l'Empire.

3. La princesse Elisa, sœur de Napoléon, grande duchesse de Toscane, ayant le gouvernement des départemens de ce duché, accouche à Paris d'un fils, auquel l'empereur fait donner les noms de Jérôme-Charles.

6. Funérailles du maréchal duc de Montébello, tué aux champs d'Essling le 22 mai 1809. Le corps du maréchal et celui du général Saint-Hilaire, sont transportés en grande pompe, de l'église des Invalides dans les caveaux de l'église de Sainte-Geneviève.

10. La forteresse de Ciudad-Rodrigo se rend à l'armée française. La tranchée fut ouverte devant cette place, dans la nuit du 15 au 16 juin. L'ennemi ayant été trompé par deux fausses attaques faites sur les deux rives de l'Agueda, son feu fit peu de mal aux assiégeants. Avant le jour la parallèle était ouverte sur un développement de cinq cents toises; elle avait quatre pieds de largeur et trois de profondeur, sa droite à trois cents toises de la place et sa gauche à deux cents. La journée du 16 et la nuit du 17 furent employées à élargir la parallèle et les communications; mais les eaux contrarièrent beaucoup les mineurs; il fallut creuser des rigoles pour assécher les travaux. L'ennemi fit plusieurs sorties qui furent repoussées. Du 18 au 28, tous les moyens d'attaque furent déployés contre la place, qui y répondit par un feu très vif et endommagea plusieurs batteries. Le 29, le maréchal duc d'Elchingen fit offrir à don André de Herrasty, gouverneur de Ciudad-Rodrigo une capitulation honorable. Celui-ci répondit que les circonstances ne lui paraissaient pas assez impérieuses pour qu'il acceptât une capitulation, et il demanda qu'il lui fût permis d'informer le général anglais Wellington de la position dans laquelle il se trouvait. Cette demande ne fut point accordée par le maréchal, et le feu contre les assiégés recommença avec une nouvelle vigueur. De son côté, la place, couverte des projectiles des Français, absolument ruinée par les bombes, redoublait son feu. Le 9 juillet, au matin, une nouvelle batterie de brèche commença à foudroyer les remparts : chaque salve emportait de gros quartiers de maçonnerie. Enfin, après trente-six heures du feu le plus violent, la brèche se trouva praticable dans les deux enceintes, sur une largeur de quinze à dix-huit toises, et avec une bonne rampe. Dans la nuit, on fit jouer la mine qui renversa la contrescarpe dans le fossé. Le 10, à quatre heures du soir, la brèche fut reconnue par trois braves qui l'ont montée en quelques secondes, et qui, du sommet, tirèrent des coups de fusil sur la garnison épouvantée. (Ces trois intrépides militaires étaient les nommés Thirion, caporal de grenadiers de la 2e compagnie du 50e régiment; Bombois, carabinier au 2e bataillon du 6e régiment d'infanterie légère, et Billeret, chasseur de la 4e compagnie du 2e bataillon du même régiment.) Tout était disposé pour l'assaut : les colonnes marchaient déjà avec la musique en tête, lorsque le gouverneur arbora le pavillon blanc, et en se rendant à discrétion, évita les horreurs inséparables d'un assaut. On ne saurait se faire une idée de l'état dans lequel cette place fut remise aux Français : tout y était ruiné, bouleversé par un bombardement de seize jours; pas une maison n'était restée intacte, et plus de 2,000 hommes avaient été tués tant des habitants que de la garnison. On trouva dans la place cent vingt-cinq bouches à feu, la plupart en bronze, deux cent milliers de poudre, douze cent mille cartouches, et une quantité considérable de projectiles et d'approvisionnements d'artillerie.

La prise de Ciudad-Rodrigo est un des plus beaux faits d'armes du maréchal duc d'Elchingen (Ney).

5 *août*. Les départements de Rome et du Trasimène, formés des états de l'Eglise, sont érigés en gouvernement général. Déjà, par un décret du 18 juin précédent, Napoléon avait supprimé vingt évêchés et toutes les abbayes existant dans les nouveaux départements de Rome et du Trasimène. Dix-sept prélats avaient encouru cette disgrâce pour avoir refusé de prêter serment à l'empereur; il n'y eut de conservé que les quatorze diocèses dont les évêques s'étaient soumis à la formalité du serment. L'administration de l'enregistrement s'empara de tous les biens, des menses des évêchés supprimés, ainsi que de ceux des menses abbatiales et des chapitres dissous.

21. Mort de la reine de Prusse à Strelitz, où elle était allée passer quelques jours auprès de son père, le grand duc de Mecklembourg-Strelitz.

Cette princesse était née le 10 mars 1776. Elle ne put jamais se consoler d'avoir été publiquement insultée dans un bulletin de la grande armée.

22. Le prince Louis Napoléon, grand duc de Berg, fils de Louis Bonaparte, que l'ex-roi de Hollande avait désigné pour son successeur à la couronne, arrive à St.-Cloud. L'empereur lui dit en l'embrassant : « Venez, mon fils; je serai votre père, et vous n'y perdrez rien. La conduite de votre père afflige mon cœur; sa maladie seule peut l'expliquer. Quand vous serez grand, vous paierez sa dette et la vôtre. N'oubliez jamais, dans quelque position que vous placent ma politique et l'intérêt de mon Empire, que vos premiers devoirs sont envers moi, vos seconds envers la France : tous vos autres devoirs, même ceux envers les peuples que je pourrais vous confier, ne viennent qu'après. » (*Moniteur officiel.*) Napoléon se révèle tout entier dans ce peu de mots!

18. Le roi de Suède propose aux Etats-Généraux, réunis à Oerebro, d'élire, pour successeur au trône de Suède, S. A. S. Jean-Baptiste-Jules Bernadotte, prince de Ponte-Corvo. Les Etats suédois adoptent cette proposition le 21 du même mois. Le prince de Ponte-Corvo est proclamé prince héréditaire de Suède, pour, « après le décès du roi actuel, régner sur la Suède et les pays qui en dépendent, être couronné roi de Suède, et recevoir le serment de fidélité; enfin gouverner le royaume suivant le sens littéral de la constitution du 6 juin 1809. » Le nouveau prince royal doit, avant son arrivée sur le territoire suédois, avoir embrassé la religion évangélique luthérienne, et signé les *reversales* dressées par les Etats.

Jean-Baptiste-Jules Bernadotte est né à Pau, en Béarn, le 26 juillet 1764; il a un fils nommé Joseph-François Oscar, né le 4 juillet 1799.

Cette élection est un événement politique plus important que l'intronisation éphémère des frères de Napoléon sur les trônes de Naples et d'Espagne. L'Europe ne se trompa point sur la différence qu'il y aurait entre une élection, sinon entièrement libre, au moins régulière, des Etats-Généraux suédois, et l'usurpation imposée par les armes aux peuples espagnols et napolitains. Il parut en Allemagne plusieurs écrits qui répandaient quelques doutes sur l'entière indépendance des États dans le choix du nouveau prince royal. Le plus curieux de ces pamphlets est l'*extrait d'une lettre d'Oerebro du 13 août*, imprimé à Upsal et répandu avec profusion, non seulement à Stockholm, mais encore dans plusieurs autres villes du royaume. Cet écrit parut assez important à Napoléon, pour que le *Moniteur universel* fût chargé d'en contester l'exactitude. Voici en quels termes le *Moniteur* se déclara *parfaitement autorisé* à rectifier les assertions de la lettre que nous venons de citer. Ces démentis *officiels* ont paru sous la date de Stockholm, le 1er septembre; ils font connaître les accusations du correspondant d'Oerebro. « Les personnes, dit le *Moniteur*, qui de droit et de fait sont les mieux instruites, n'ont aucune connaissance des *deux courriers français* que l'on prétend avoir vus arriver à Oerebro le 12 août dernier. La veille, il y est arrivé un *voyageur* venant de Paris; et le jour susdit on a reçu un paquet extraordinaire de la part de la légation suédoise en France. Ni l'un ni l'autre n'a apporté de celle du prince de Ponte-Corvo, soit des dépêches, soit son portrait. Quant aux autres nouvelles concernant les avantages promis au royaume par ce prince, dans le cas où il fût élu successeur au trône, le public éclairé jugera lui-même du degré de foi qu'elles méritent, lorsqu'il apprendra qu'en éloignant toute ombre d'influence, l'empereur Napoléon a laissé au roi et à la diète le choix entièrement libre; qu'en choisissant le prince de Ponte-Corvo, les Etats n'ont été influencés que par ses qualités brillantes, *et généralement reconnues*, et nullement par *l'espoir* de quelques avantages dont un bruit vague flattait le peuple; qu'enfin il aurait été au-dessous de la dignité et du caractère de ce prince de promettre au commerce suédois des bénéfices que peut-être il lui serait impossible d'obtenir, quelque grand que puisse être son désir de contribuer à la prospérité de la Suède (1). »

(1) Depuis la *défection* du prince royal de Suède, en 1813, on a soutenu de nouveau que Napoléon avait été étranger à l'élection du maréchal Bernadotte; mais alors cette opinion était avancée dans un autre intérêt que celui qui avait dicté l'article du *Moniteur* que nous venons de rapporter : on voulait atténuer ce que Napoléon avait appelé l'*ingratitude* de son ancien compagnon d'armes. On a prétendu que la diète d'Oerebro avait envoyé *secrètement* à Paris une députation pour offrir la couronne au maréchal, et que cette négociation avait été conduite avec tant de mystère que Napoléon n'en avait eu connaissance qu'après l'acceptation de Bernadotte, et sur l'avis que celui-ci lui en donna. Cette version est démentie non-seulement par l'influence que l'empereur exerçait en 1810 sur le vieux duc de Sudermanie (Charles XIII), mais surtout par le peu de temps qui s'est écoulé entre la réunion de la diète et son adhésion à la proposition du roi de Suède présentant le maréchal Bernadotte comme prince royal de Suède. Ce qui paraît seulement certain, c'est que le maréchal Bernadotte avait beaucoup de partisans en Suède, et voici la circonstance qui doit avoir plus particulièrement aidé à son élection. Après la bataille d'Iena, le général prussien Blücher, au lieu de conduire, ainsi qu'il en avait reçu l'ordre, les débris de son corps d'armée au secours de la ville de Berlin, se jeta dans la Pregnitz et traversa les deux Mecklembourgs. Bernadotte se mit à sa poursuite, le chassa de Lubeck et l'accula à la Baltique, en ne lui laissant d'autre alternative que de se jeter dans la mer ou de se rendre à discrétion. Pendant ce mouvement, 2,000 Suédois, envoyés au secours de Blücher, furent entourés par le corps d'armée français et obligés de mettre bas les armes : Bernadotte renvoya en Suède, sur parole, tous les soldats, et laissa ceux des officiers suédois qui le désirèrent, la liberté de suivre son quartier-général. Il les traita avec égard et distinction; plusieurs furent admis à sa table et même dans son intimité; son caractère et ses manières affables les subjuguèrent; quelques-uns d'entre eux étaient

25. Décret impérial qui réduit à 1 fr. et à 50 et 25 centimes la valeur intrinsèque des pièces de 24, 12 et 6 sols alors en circulation. Le 12 septembre, un autre décret réduit ainsi la valeur des pièces d'or et d'argent alors en circulation :

La pièce de 48 livres tournois. .	à 47 fr.	20 c.
La pièce de 24 livres tournois. .	à 23	55
La pièce de 6 livres tournois. . .	à 5	80
La pièce de 3 livres tournois. . .	à 2	75

Les pièces de 30 s. et de 15 s. conservent leur valeur nominale en francs et centimes.

27. Capitulation de la forteresse d'Almeida sur la frontière du Portugal. La garnison, commandée par le général anglais Cox, est prisonnière de guerre. Les milices espagnoles se retirent dans leurs foyers, sous la condition de ne pouvoir servir dans la présente guerre contre la France ni ses alliés. Cette capture ouvre le Portugal à une division de l'armée française qui y pénètre, le 15 septembre, sous les ordres du maréchal prince d'Essling.

1er *octobre*. Décret du roi de Bavière qui divise son royaume en neuf Cercles.

membres de la diète; et lorsqu'il fut question de nommer un successeur au prince royal défunt, ils adoptèrent avec empressement la proposition qui leur fut faite du maréchal Bernadotte.

Quant à la part que Napoléon doit avoir eue à cette élection, elle ne saurait être mise en doute. Mais, dans ce cas encore, il serait impossible de croire qu'il y avait mis opposition, comme on l'a prétendu. Napoléon était trop habile politique pour ne pas être flatté en voyant un de ses généraux sur les marches du trône suédois. Ce choix d'une nation étrangère qui conservait encore quelque forme d'indépendance dans la tenue de ses diètes, légitimait en quelque sorte l'intronisation de Joseph et de Murat, à Madrid et à Naples. Il devait penser d'ailleurs qu'il n'aurait pas moins d'influence sur le nouveau prince royal que sur le vieux roi de Suède. Bernadotte trompa ses espérances! Ce désappointement est sans doute la cause de la rigueur avec laquelle Napoleon, à Ste-Hélène, jugeait la conduite du prince Bernadotte, devenu le roi Charles-Jean :

« A la révolution, disait-il, Bernadotte était un des membres les plus chauds de la *Société du Manège*; ses opinions politiques étaient fort exaltées et réprouvées par tous les gens de bien.

» S'il a été maréchal, prince de Ponte-Corvo, roi, c'est son mariage avec la belle-sœur de Joseph qui en est cause. Bernadotte avait été ministre de la guerre pendant deux mois; il ne fit alors que des fautes, n'organisa rien, et le Directoire fut obligé de lui retirer le portefeuille.

» Bernadotte a été le serpent nourri dans notre sein; à peine il nous avait quittés, qu'il était dans le système de nos ennemis, et que nous avions à le surveiller et à le craindre. Plus tard, il a été une des causes actives de nos malheurs : c'est lui qui a donné à nos ennemis la clé de notre politique, la tactique de nos armées; c'est lui qui leur a montré le chemin du sol sacré !

» Vainement dirait-il, pour excuse, qu'en acceptant le trône de Suède, il n'a plus dû être que Suédois ! Excuse banale, bonne pour la multitude et le vulgaire des ambitieux. Pour prendre une femme on ne renonce point à sa mère, encore moins est-on tenu à lui percer le sein et à lui déchirer les entrailles. » (*Gourgaud*, *Montholon*, *Las-Cases*.)

14. Le cardinal Maury est nommé à l'archevêché de Paris, vacant par la mort du cardinal de Belloy.

18. Décret impérial qui institue les cours prévôtales des douanes. Ces tribunaux exceptionnels, dont la durée est fixée jusqu'à la conclusion de la paix générale, sont établis pour juger, sans recours en cassation, tous les faits relatifs à la contrebande et à l'introduction des marchandises étrangères en France.

19. Napoléon signe à Fontainebleau le décret suivant, dont les dispositions ne paraissent pas appartenir à une époque de civilisation :

Art. I. Toutes les marchandises quelconques provenant des fabriques anglaises, et qui sont prohibées, existant aujourd'hui en France, soit dans les entrepôts réels, dans les magasins de nos douanes, à quelque titre que ce soit, seront brûlées publiquement.

II. A l'avenir, toutes marchandises de fabrique anglaise, prohibées, provenant soit de nos douanes, soit de saisies qui seraient faites, seront brûlées.

III. Toutes les marchandises anglaises prohibées qui se trouveraient en Hollande, dans le grand duché de Berg, dans les Villes Anséatiques, et généralement depuis le Mein jusqu'à la mer, seront saisies et brûlées.

IV. Toutes les marchandises anglaises qui se trouveraient dans notre royaume d'Italie, à quelque titre que ce soit, seront saisies et brûlées.

V. Toutes les marchandises anglaises qui se trouveraient dans nos provinces illyriennes, seront saisies et brûlées.

VI. Toutes les marchandises anglaises qui se trouveraient dans le royaume de Naples, seront saisies et brûlées.

VII. Toutes les marchandises anglaises qui se trouveraient dans les provinces des Espagnes occupées par nos troupes, seront saisies et brûlées.

VIII. Toutes les marchandises anglaises qui se trouveraient dans les villes et à portée des lieux occupés par nos troupes, seront saisies et brûlées.

La fureur et le vandalisme, qui présidèrent à la rédaction de ce décret, excitèrent une réprobation générale en Europe. Dans tous les pays soumis à ces dispositions incendiaires, on chercha les moyens d'éluder ces rigoureuses mesures, et les grands et petits employés, chargés d'en assurer l'exécution, ne furent pas toujours étrangers aux infractions commises à l'égard de cet absurde décret impérial.

Proclamation du président J. Madison, qui ordonne au gouverneur du *Orleans-Territory* de prendre possession du territoire qui s'étend de la rivière du Mississipi jusqu'à celle de Perdido, comme faisant partie de la colonie de la Louisiane, cédée aux Etats-Unis par le traité conclu à Paris le 30 avril 1803.

2 *novembre*. Le prince royal de Suède fait son entrée solennelle à Stockholm. La princesse son épouse et le prince Oscar, son fils, n'y arrivent que le 8 janvier suivant.

5. Bref du pape Pie VII adressé au cardinal Maury à l'occasion de sa nomination à l'archevêché de Paris. Depuis sa captivité, le pape, privé de toute communication avec ses car-

dinaux, avait refusé de donner des bulles d'institution aux évêques nommés par le gouvernement français. Ce refus contrariait fortement Napoléon. Il employa tous les moyens pour réduire le pape; il le fit presser, par toutes sortes de voies, de céder à ses désirs. Ce fut par les insinuations de l'empereur que le cardinal Caprara, anciennement légat en France, mais à qui le pape avait ôté ce titre depuis les dernières brouilleries, écrivit au souverain pontife, avant même qu'il fût arrivé à Savone, et dans le temps où on le promenait à travers la France et l'Italie (20 juillet 1809). Le cardinal Maury et l'évêque de Casal furent chargés, plus tard, d'écrire à Sa Sainteté dans le même sens; mais le pape demeura inflexible, malgré tous les moyens qu'on lui proposa pour céder aux désirs de Napoléon, sans paraître lui reconnaître explicitement le droit de nomination. Le 25 mars 1810, dix-neuf évêques qui se trouvaient alors à Paris, écrivirent à Pie VII une lettre collective qui avait pour objet de solliciter des pouvoirs extraordinaires relativement aux dispenses. Cette missive, où l'on avait inséré des plaintes sur la vacance des siéges, parut peu respectueuse au chef de l'Eglise; néanmoins le pape répondit à chacun des prélats : il leur accorda les pouvoirs qu'ils demandaient; et quant à la vacance des siéges, il déclara que cette plaie du sanctuaire était uniquement le résultat de la conduite de Napoléon à son égard. Cependant l'empereur nommait toujours aux évêchés qui devenaient vacants. Il y en avait alors un certain nombre en France et en Italie. L'archevêché de Paris, entre autres, l'était devenu par la mort du cardinal de Belloy. Le cardinal Fesch, oncle de Napoléon, fut d'abord nommé à ce siége, quoiqu'il fût déjà titulaire de celui de Lyon, et désigné pour la coadjutorerie de Ratisbonne. « Son Eminence, dit un écrivain ecclésiastique, paraissait peu se soucier de passer sur le siége de Paris, et il y eut quelques difficultés entre lui et les grands vicaires du diocèse. Aussi son neveu, qui commençait à être mécontent de ce prélat, et qui ne le trouvait pas assez souple à ses volontés, changea tout à coup d'avis. Il l'avait nommé à Paris dans un mouvement d'ambition, il le révoqua dans un accès de colère; ou plutôt, sans révoquer sa nomination précédente, il nomma au même siége le cardinal Maury, qui s'était fait, vingt ans auparavant, une assez grande réputation en résistant aux innovations religieuses et politiques de l'Assemblée Constituante. Pour l'en récompenser, Pie VI l'ayant attiré à Rome, l'avait comblé de dignités, et l'avait fait successivement archevêque de Nicée. nonce à Francfort, cardinal, évêque de Montefiascone; et Louis XVIII, de son côté, l'avait choisi pour son ambassadeur à Rome, quand, en 1804, ce cardinal, changeant tout à coup de système, écrivit à Napoléon, et reconnut ses droits au trône de France. Quelque temps après il vint à Paris, y accepta des titres qui l'attachaient à la nouvelle dynastie, et mérita qu'on jetât les yeux sur lui pour faire un archevêque de Paris. Il ne jugea pas que sa dignité de cardinal, sa qualité d'évêque dans un pays d'obédience, et ses serments particuliers envers le Saint Siége, fussent des raisons de refus; il prit en main l'administration du diocèse, qui lui fut déférée par le chapitre, et se hâta de faire part au pape d'un choix dont il croyait devoir se féliciter. Pie VII lui répondit par un bref, daté de Savone le 5 novembre, où il s'étonnait que le cardinal eût accepté une telle nomination. Il lui reprochait d'abandonner les intérêts de cette même Eglise, qu'il avait si bien défendue autrefois, de violer son serment, de s'unir aux ennemis de la religion, de quitter son siége, et de prendre une administration dont il ne pouvait être chargé. Il lui ordonnait d'y renoncer, et de ne pas le forcer à procéder contre lui conformément aux canons. Ce bref fit un grand éclat, et la police impériale se mit en mouvement pour découvrir ceux qui pouvaient l'avoir propagé. »

12. Décret impérial qui réunit le Valais à l'Empire Français. Ce territoire formera un département sous le nom de département du Simplon. Le 14, le général César Berthier en prend possession au nom de l'empereur.

Le roi de Wurtemberg divise son royaume en douze départements.

17. La Suède déclare la guerre à l'Angleterre. Cette déclaration porte en substance que, pour faire disparaître tout ce qu'il y avait d'équivoque dans la position de la Suède, et pour coopérer avec toutes les puissances continentales à forcer l'Angleterre au rétablissement de la paix maritime, le roi déclare la guerre au royaume-uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, ordonne la cessation de toute communication, soit par lettres, soit autrement, avec ce pays, et enjoint à tous ses felds-maréchaux, généraux, amiraux, etc., de faire publier et exécuter cet ordre partout où besoin sera.

Une autre proclamation ordonne la saisie de tout bâtiment anglais soit de guerre, soit marchand, qui pourrait se trouver dans les ports suédois.

3 *décembre*. Les Anglais s'emparent de l'Ile-de-France.

On brûle, à Bordeaux et à Strasbourg, une grande quantité de marchandises anglaises. De pareilles mesures ont lieu dans quelques villes de la Confédération du Rhin, et notamment à Eisenach, à Cologne, à Neuss, à Bonn et à Coblentz.

Sénatus-consulte organique qui déclare que les pays suivants font partie intégrante de l'Empire Français : la Hollande, les villes Anséatiques, le Lawembourg et les pays situés entre la mer du Nord et une ligne tirée depuis le confluent de la Lippe, dans le Rhin, jusqu'à Halteren; de Halteren à l'Ems au dessus de Telget; de l'Ems au confluent de la Verra dans le Weser, et de Halzenau, sur le Weser à l'Elbe, au dessus du confluent de la Heckanitz. Lesdits pays formeront dix départements ainsi nommés : 1. Le dé-

partement du Zuyderzée; 2. des Bouches de la Meuse; 3. de l'Yssel supérieur; 4. des Bouches de l'Yssel; 5. de la Frise; 6. de l'Ems-Occidental; 7. de l'Ems-Oriental; 8. de l'Ems-Supérieur; 9. des Bouches du Weser; 10. des Bouches de l'Elbe. Les villes d'Amsterdam, Rotterdam, Hambourg, Brême et Lubeck, sont comprises dans les bonnes villes dont les maires sont présents au serment de l'empereur à son avènement. La jonction de la mer Baltique aura lieu par un canal qui, partant de Hambourg à Lubeck, communiquera de l'Elbe au Weser, du Weser à l'Ems et de l'Ems au Rhin.

Un autre sénatus-consulte organique régularise la réunion du Valais à la France.

Le jury institué par Napoléon pour le jugement des prix décennaux, a publié, vers le milieu de cette année, le résultat de son travail. Voici la liste des ouvrages que cette commission, composée de plusieurs membres des différentes classes de l'Institut, proposait pour les trente-cinq prix décennaux :

Géométrie ou analyse pure. Premier grand prix de première classe : *Le Calcul des Fonctions*. Mention honorable : le *Traité du Calcul différentiel et intégral*, par M. Lacroix.

Astronomie, mécanique. Deuxième grand prix de première classe : *la Mécanique céleste*, de M. Laplace. Mentions honorables : *Tables Solaires*, de M. Delambre; *Tables de Jupiter et de Saturne*, par M. Bouvard, *Architecture hydraulique*, par M. Prony.

Chimie, minéralogie. Troisième grand prix de première classe : *Statistique chimique*, de M. Berthollet. Mentions honorables : *Connaissances chimiques*, de feu Fourcroy; *Histoires des Poissons*, par M. Lacépède.

Médecine, anatomie. Quatrième grand prix de première classe : la *Nosographie* de M. Pinel.

Machines. Cinquième grand prix de première classe : *Le Bélier hydraulique*, de M. Montgolfier; mentions honorables aux machines de M. Douglas, pour la fabrication des draps, et aux machines à feu de MM. Périer.

Etablissement d'agriculture. Sixième grand prix de première classe ; l'établissement connu sous le nom de *Maudria de Chivas*.

Etablissement industriel. Septième grand prix de première classe : les manufactures de Jouy et d'Essonne, dirigées par M. Oberkampf. Mentions honorables à MM. Ternaux, pour leur fabrique de draps; à M. Richard, fabricant de percales et de basins; à MM. Darcet, Gauthier, Aufrye et Barrera, fabricants de soude et de savons.

Histoire ancienne ou moderne. Huitième grand prix de première classe : l'*Histoire de l'anarchie de Pologne*, par Rulhières. Mentions honorables : *Histoire des républiques italiennes du moyen-âge*, par M. Sismonde-Sismondi; *Histoire des principaux événements du règne de Frédéric-Guillaume, roi de Prusse*, par M. de Ségur; *Histoire de France pendant le dix-huitième siècle*, par M. Lacretelle le jeune.

Poème épique. Neuvième grand prix de première classe : le jury ne trouve aucun poème épique, publié depuis dix ans, qui mérite d'être proposé pour le prix. Il présente seulement, comme dignes de concourir, les traductions de l'*Enéïde*, par M. Delille, et par M. Gaston, et la traduction du *Paradis perdu*, par M. Delille.

Tragédies. Dixième grand prix de première classe : *Les Templiers*, par M. Raynouard. Mentions honorables : *La Mort d'Henry IV*, par M. Legouvé; *Artaxerce*, par M. Delrieu; *Omasis*, par M. Baour-Lormian, et *Pyrrhus*, par M. Lehoc.

Comédies. Onzième grand prix de première classe. Le jury ne propose pas d'ouvrage pour le prix; il mentionne seulement le *Tyran domestique*, de M. Alex. Duval; *Du Haut cours* et les *Marionnettes*, de M. Picard.

Littérature. Douzième grand prix de première classe : *Examen critique des historiens d'Alexandre*, par M. de Sainte-Croix. Mention honorable : *Mémoire sur l'histoire et l'influence de la réformation de Luther*, par M. de Villers.

Philosophie. Treizième grand prix de première classe : *Principes des mœurs chez toutes les Nations*, ou *Catéchisme Universel*, par Saint-Lambert. Mention honorable : *Essai sur l'emploi du temps*, par M. Julien.

Musique de grand opéra. Quatorzième grand prix de première classe : la musique de la *Vestale*, par M. Spontini. Mention honorable : la musique de *Sémiramis*, par M. Catel.

Tableau d'histoire. Quinzième grand prix de première classe : une *Scène de Déluge*, par M. Girodet. Mentions honorables : l'*Enlèvement des Sabines*, par M. David; *Phèdre*, par M Guérin; *la Justice poursuivant le Crime*, par M. Prud'hon; *Télémaque*, par M. Meynier.

Tableau d'histoire nationale. Seizième grand prix de première classe : le *Sacre de Napoléon*, par M. David. Mentions honorables : la *Peste de Jaffa*, par M. Gros; le *Passage du Mont-Saint-Bernard*, par M. Thévenin.

Sculpture, sujet héroïque. Dix-septième grand prix de première classe : la *Statue de l'empereur*, par M. Chaudet. Mentions honorables : *Le Poussin*, par M. Julien; la *Pudeur*, par M. Cartelier.

Sculpture, sujet national. Dix-huitième grand prix de première classe : *les Muses*, bas-relief qui décore le fronton de la colonnade du Louvre, par M. Lemot. Mentions honorables : *l'Histoire*, par M. Moitte; *la Victoire et la Paix*, par M. Roland. Ces deux bas-reliefs sont placés dans l'intérieur de la cour du Louvre.

Monument d'architecture. Dix-neuvième grand prix de première classe : l'*Arc de triomphe du Carousel*, par MM. Fontaine et Percier. Le jury mentionne honorablement la restauration du *palais du Luxembourg*, par M. Chalgrin; la *Salle du Tribunat*, par M. Beaumont, et le *Théâtre des Variétés*, par M. Célerier.

Biographie. Vingtième grand prix de première

classe : *Histoire de la vie de Fénélon*, par M. de Beausset.

Application des sciences mathématiques ou physiques à la pratique. Premier grand prix de deuxième classe : *Traité de l'art de la Teinture*, par M. Berthollet ; *Art de faire le vin*, et *Traité général de chimie appliquée aux arts*, par M. Chaptal ; *Traité de géodésie, d'arpentage et de Nivellement*, par M. Puissant.

Topographie. Deuxième grand prix de deuxième classe : *Carte des quatre départements réunis de la rive gauche du Rhin*, levée par M. le colonel Tranchet.

Grand poëme. Troisième grand prix de deuxième classe : *L'imagination*, par M. Delille. Mentions honorables : *la Navigation*, par M. Esmenard; *les Amours épiques*, par M. Parceval.

Petits poëmes nationaux. Quatrième et cinquième grands prix de deuxième classe. Le jury ne présente point d'ouvrage pour le prix. Il propose une mention honorable pour la *Mort d'Henry IV*, par M. Victorin Fabre.

Traduction en vers des poëmes grecs ou latins. Sixième grand prix de deuxième classe : *Traduction des Eglogues de Virgile*, par M. Tissot.

Poëme lyrique mis en musique. Septième grand prix de deuxième classe : *La Vestale*, par M. Jouy. Mention honorable : *Le Triomphe de Trajan*, par M. Esmenard.

Musique d'opéra-comique. Huitième grand prix de deuxième classe : la musique de l'opéra de *Joseph*, par M. Méhul. Mentions honorables : *Les deux Journées*, par M. Chérubini, et *l'Auberge de Bagnères*, par M. Catel.

Traductions d'ouvrages écrits en langue orientale ou en langue ancienne. Neuvième, dixième, onzième et douzième grands prix de deuxième classe : *Traduction du traité d'Hippocrate sur l'air, les lieux et les eaux*, par M. Coray; *Traduction du manuscrit d'Aboul-Hassan sur l'Astronomie des Arabes*, par M. Sedillot; *Traduction du poëme persan de Medjnoun et Leila, de Djamy*, par M. de Chezy ; la *Chrestomathie*, par M. de Sacy.

Gravure en taille-douce, en médailles et en pierres fines. Treizième, quatorzième et quinzième grands prix de deuxième classe : l'*Enlèvement de Déjanire*, d'après le Guide, par M. Bervic. Le jury propose de partager le prix de la gravure en médailles, entre feu Rambert-Dumarest et M. Galle. M. Jeuffroy est proposé pour le prix de la gravure en pierres fines.

A peine ces propositions de prix étaient-elles connues, qu'il s'éleva mille réclamations contre la partialité des jugements. Les clameurs furent si générales, que les juges du concours, eux-mêmes, en furent effrayés, et n'essayèrent point de répondre aux attaques des journaux, des pamphlets et des caricatures qui les harcelèrent pendant plusieurs mois; ils eurent l'air de passer condamnation sur les accusations de coterie et d'ignorance qui leur étaient adressées. Il est certain qu'il n'y avait point de réponse à faire à la plupart des réclamations dont ce rapport était l'objet. Nous en citerons quelques-unes : on demandait pourquoi le jury n'avait point parlé de l'opéra de *Montano et Stéphanie*, dont la musique, de M. Berton, est l'une des plus admirables compositions de notre seconde scène lyrique? Pourquoi n'était-il point parlé de la musique de la *Caverne*, de *Télémaque* et de *Paul et Virginie*, par M. Lesueur ; de celle de la *Mélomanie*, par M. Champein; de celle de *Paul et Virginie* et de *Lodoïska*, par M. Kreutzer; de celle de *Roméo et Juliette*, par M. Steibell; de celle du *Prisonnier*, par M. Della Maria ; ni de celle des dix ou douze ouvrages que M. Nicolo avait donnés en peu de temps à l'Opéra-Comique, et qui, presque tous, avaient obtenu de grands succès? Le nom de Daleyrac n'était pas même prononcé dans ce rapport ! Pourquoi avait-on repoussé du concours la traduction en vers des *Métamorphoses* d'Ovide, par M. Saint-Ange ? Pourquoi le rapport n'avait-il pas fait mention du *Cours de Littérature*, de M. La Harpe ; ce monument le plus complet de critique littéraire et de saines doctrines que possède notre langue, et qui a justement mérité à son auteur le titre de *Quintilien Français*? Pourquoi, parmi les ouvrages de morale, il n'avait pas été dit un seul mot du *Génie du Christianisme*, de M. de Châteaubriand, cet éloquent hommage rendu à la foi de nos pères, et cette admirable démonstration des vérités de notre sainte religion? Pourquoi avait-on écarté du concours *l'Entrée dans le Monde*, le *Collatéral* et la *Petite Ville*, trois des plus jolies comédies de M. Picard ? Pourquoi le poëme intitulé : le *Génie de l'Homme*, par M. Chênedollé, n'avait-il pas été compris dans la nomenclature des poëmes didactiques et descriptifs, ne fût-ce que pour en louer la pureté du style et le bon goût de la versification? Pourquoi n'avait-on pas fait mention du poëme intitulé : *les Tombeaux de Saint-Denis*, par M. de Treneuil ; ouvrage dont le succès était consacré par cinq éditions, écoulées en peu de temps, et qui n'était pas moins recommandable par la beauté des vers que par la majesté du sujet.

Un seul fait resta démontré après cette longue et piquante controverse ; c'est qu'un mélange d'esprit révolutionnaire et de basse servilité pour Napoléon, avait présidé aux jugements du jury de l'Institut. On en cita un exemple dans le paragraphe relatif au *Printemps d'un Proscrit*, par M. J. Michaud : après avoir donné de grands éloges aux *vers parfaitement faits* et aux *tableaux très bien tracés* de ce poëme, le rapport ajoutait « L'esprit qui semble avoir dicté ce poëme n'a pas permis au jury d'en faire une mention particulière ; l'auteur a parlé de proscriptions autant que du printemps, et, à quelques égards, il ne paraît pas assez loin des sentiments qui peuvent tendre à proscrire. » Cette injuste appréciation d'un poëme, où l'oubli des haines politiques est enseigné avec autant de raison que de sensibilité, ne pouvait tromper les personnes qui

avaient lu le *Printemps d'un Proscrit*; mais il y avait alors des hommes qui condamnaient et ne lisaient point; M. Michaud n'avait pas encore eu le temps d'oublier le chemin des montagnes du Jura, et l'on éprouvait un sentiment pénible en voyant un jury littéraire se transformer en jury d'accusation (1).

31. D'après les renseignements officiels, communiqués au bureau des longitudes, la population totale de l'Empire Français, avant les réunions de Rome, de la Hollande et des villes Anséatiques, s'élevait à 38,080,448 individus, sans compter les militaires sous les armes. L'état romain, d'après l'*Annuaire pour l'an* 1811, comptait environ 875,000 individus; la Hollande 2,141,088; le Valais 126,000; et les villes Anséatiques, avec les trois départements des Bouches de l'Elbe, etc., etc., d'après les états allemands, 1,300,000. Ainsi le total de la population de l'Empire Français au commencement de 1811, était d'environ *quarante-trois millions* d'individus.

Cette population était ainsi répartie dans les grandes villes :

Paris.	580,609 individus.
Amsterdam.	220,000.
Rome.	160,000.
Hambourg.	110,000.
Marseille.	102,217.
Lyon.	100,041.
Bordeaux.	92,374.
Rouen.	81,098.
Gènes.	75,861.
Florence.	75,207.
Nantes.	75,128.
Bruxelles.	72,280.
Turin.	65,100.
Lille.	59,724.
Anvers.	59,035.
Gand.	57,329.
Livourne.	50,582.
Strasbourg.	49,902.
Toulouse.	48,170.
Brême.	45,000.
Orléans.	41,948.
Amiens.	39,000.
Nismes.	38,000.
Caën.	35,000.
Montpellier.	32,000.
Rennes.	28,000.
Versailles.	26,000.
Tours.	21,000.
Dijon.	21,000.

(1) Ceux de nos lecteurs qui connaissent le noble caractère du savant historien des *Croisades*, concevront facilement que cette partie de notre travail n'a pas été communiquée à M. Michaud. Nous avons craint que, par une honorable susceptibilité, il ne nous permît pas de rappeler un fait qui, selon nous, appartient à l'histoire politique et littéraire de l'époque dont nous nous occupons.

(*Note des éditeurs.*)

Dans ce nombre on comptait :

Individus parlant la langue française (militaires non compris).	27,916,000.
Langue italienne. . .	4,922,000.
Langue flamande ou hollandaise.	4,411,000.
Langue allemande. .	2,705,000.
Langue bretonne. . .	667,000.
Langue basque. . .	108,000.
Total :	41,029,000.

1811.

1er *Janvier*. Le maréchal Suchet s'empare de la ville de Tortose, après dix-huit jours de siége, treize de tranchées et cinq du feu le plus vif. Les Français trouvent dans cette place 177 bouches à feu, 30,000 boulets ou bombes, 1,400,000 cartouches, 9,000 fusils et neuf drapeaux, dont un offert par le roi Georges III à la ville de Tortose.

8. Acte du parlement d'Angleterre, qui confie au prince de Galles la régence du royaume pendant la maladie du roi. Quelques restrictions sont imposées au pouvoir conféré au prince; la plus importante est celle de ne pouvoir conférer la pairie ni d'accorder des offices en survivance.

11 *Janvier*. M. l'abbé d'Astros, vicaire général de Paris, est arrêté et conduit à Vincennes, après avoir subi un long interrogatoire. On veut le forcer à donner sa démission ou à nommer la personne qui lui a communiqué le bref relatif au cardinal Maury (voir le 5 novembre 1810). Plusieurs ecclésiastiques soupçonnés d'avoir connu ou répandu le bref, sont également emprisonnés. On recherche avec sévérité tous ceux qui ont eu la moindre part à cette affaire. On fait des visites domiciliaires dans diverses maisons, et on arrête plusieurs personnes qui passent pour être attachées au Saint-Siége. Les cardinaux Gabrielli, di Pietro et Oppizzoni qui étaient exilés depuis quelque temps à Semur, en sont tirés et envoyés au donjon de Vincennes, ainsi que M. Grégorio, prélat romain, et le père Fontana, général des Bernabites, qui avaient été amenés en France quelque temps auparavant. D'autres prélats obtiennent également les honneurs de la prison. Cependant celui qui servait de prétexte à toutes ces persécutions, continuait, malgré le bref du pape, à administrer le diocèse de Paris. Il a dit depuis, dans un *Mémoire* publié pour sa défense, que le bref ne lui était pas parvenu officiellement. C'était une faible objection; car le cardinal Maury ne pouvait ignorer que le souverain Pontife, privé de ministres et de secrétaires, n'avait eu aucun moyen de lui faire parvenir ce bref dans les formes usitées à la cour de Rome.

Le chapitre métropolitain révoque les pouvoirs de l'abbé d'Astros, et signe une adresse à l'Empereur, dans laquelle il proteste longuement de son attachement aux libertés de l'église Gallicane, et reconnaît aux chapitres le droit de pourvoir aux siéges vacants, quoique ce droit ait été méconnu

dans les *articles organiques* du Concordat, et que le gouvernement français ait persisté pendant plusieurs années à ne pas en permettre l'exercice. Mais la politique de Napoléon avait changé avec les circonstances. Cette adresse, rédigée par le cardinal Maury, est portée aux Tuileries avec un grand appareil. C'était, disait-on, le seul moyen de sauver l'abbé d'Astros que Napoléon voulait faire mettre en jugement. Le gouvernement, fort de cette pièce, en fait trophée. On l'envoye à tous les évêques de France et d'Italie, et tous les journaux publient successivement les adhésions de plusieurs des évêques et chapitres d'Italie.

M. Portalis, conseiller d'état, accusé d'avoir donné à l'abbé d'Astros, son parent, communication de cette bulle, fut apostrophé en plein Conseil d'État par l'Empereur avec la plus grande violence; il lui donna l'ordre de sortir de la séance et de ne jamais se représenter devant lui. Il ajouta: « Si ce n'était par respect pour la mémoire de » votre père, je vous enverrais dans un cachot de » Vincennes. » Cette scène fit une grande sensation dans Paris.

Un autre bref du Pape, adressé au vicaire général de Florence, devient l'occasion de nouvelles persécutions. Le Pape avait été consulté par plusieurs ecclésiastiques de ce diocèse, sur la nomination que l'empereur avait faite d'un archevêque de Florence, après avoir réuni, par un décret, la Toscane à la France. Pie VII déclare que cet évêque ne peut administrer le diocèse de Florence. Il défend donc au chapitre de donner des pouvoirs à l'évêque de Nancy, nommé au siége de Florence. Le chapitre défère à des ordres si précis, et refuse de confier l'administration de ce diocèse au prélat français. De là des mesures rigoureuses prises à l'égard de plusieurs de ses membres. L'exil et l'emprisonnement frappent des prêtres soumis au Saint-Siége, et le plus grand trouble règne dans l'église de Florence et dans celle d'Asti qui se trouvait dans le même cas Nous ne sommes point compétents pour examiner cette grave question, déjà plusieurs fois agitée sous Henri IV et sous Louis XIV. Nous ne sommes qu'historiens, et nous nous bornons à rapporter les faits. Du reste, la publication de ces brefs attira sur le Souverain Pontife de nouveaux outrages et de nouvelles rigueurs. Le 7 janvier, pendant qu'il faisait sa promenade accoutumée dans le jardin de sa résidence, on fit une perquisition rigoureuse dans son appartement. « Tout fut fouillé, jusqu'à son secrétaire, et ses papiers et ceux de toutes les personnes de sa maison, furent envoyés à Paris. On y trouva, dit-on, un bref qui conférait des pouvoirs au cardinal di Pietro, et un autre adressé à l'abbé d'Astros, et qui ne fut imprimé qu'en 1814. Alors on retira au Pape, plumes, encre et papier. On lui enleva successivement son maître de la chambre, le prélat Doria, son confesseur, et ceux que l'on croyait avoir contribué à faciliter sa correspondance au dehors. On le priva de la société de l'évêque de Savone, qui lui rendait des soins assidus, et par lequel on pouvait faire parvenir au Souverain Pontife des écrits et des secours. Les papiers du prélat furent saisis, et lui-même amené à Paris. Ainsi il ne resta au Pape que quelques domestiques, auxquels on assigna pour leur dépense environ quarante sols par jour. » (*Mémoires pour servir à l'Histoire Ecclésiast.*)

19. Rétablissement de l'ancienne académie *della Crusca*, à Florence. Elle sera composée de 12 membres nommés, la première fois, par l'empereur, et de 20 associés correspondants

20. Prise d'Oporto par l'armée française, en Portugal. Le 22, le général Girard s'empare d'Olivença.

La Convention de la Floride, après s'être déclarée indépendante de l'Espagne, demande à faire partie de la Confédération Américaine. M. Jean Rhea, président de la Convention de l'état de la Floride, adresse à ce sujet une demande à M. Robert Smitt, secrétaire d'état des États-Unis.

11 *février*. Le fort Pardaleras est pris d'assaut par les Français. Le 19, le duc de Dalmatie passe la Guadiana pendant la nuit; il surprend le camp du général espagnol la Carera, à la pointe du jour, gagne l'importante bataille de la Gébora, et se porte avec son corps d'armée sur Badajoz pour assurer le succès du siége de cette forteresse.

28. Prise de possession du duché d'Oldenbourg par la France. Cette mesure devint plus tard une des causes de la guerre avec la Russie.

2 *mars*. La découverte de la *poudre fulminante* est cause d'un nouvel événement. M. Pollet-Desmith, droguiste de Lille, est tué par l'explosion d'un mélange de muriate sur-oxigéné de potasse et de soufre qu'il destinait à la fabrication d'allumettes oxigénées. Cette dangereuse substance, dans les premiers temps de sa découverte, *avait* déjà coûté la vie à deux personnes : on voulait la substituer au salpêtre dans la fabrication de la poudre; les essais se faisaient à Essonne. M. Letors, commissaire près cette poudrerie, cherchant à constater le degré de dessication de la pâte qui était encore dans le moulin, y appuya trop fortement le bout de sa canne et fit naître la détonation. Il fut écrasé ainsi que sa sœur qui l'accompagnait. Si l'humanité avait souvent à gémir sur de pareils malheurs, on redouterait avec raison que les sciences fissent de nouveaux progrès.

5. Bataille de Chiclana près de Cadix. Le maréchal duc de Bellune bat une division de 6,000 anglais et 7 à 8,000 espagnols, débarqués à Algesiras à la fin de février, avec le projet de faire lever le siége de Cadix.

10 La ville de Badajoz capitule et se rend aux Français.

20 *mars*. L'impératrice Marie-Louise accouche d'un fils, auquel on donne les noms de François-Charles-Joseph Napoléon. Cet événement, qui semble assurer l'avenir de la dynastie impériale, est célébré à Paris par de grandes démonstrations. « Au point du jour, dit le *Journal de l'Empire*, la foule s'est portée vers les Tuileries. A neuf heures

et demie, on voyait le peuple, dans les quartiers les plus éloignés du château, compter avec émotion les coups de canon : le vingt-deuxième coup, proclamant la naissance du *roi de Rome*, a été salué par les plus vives acclamations. On courait au-devant les uns des autres ; on s'embrassait en criant *vive l'Empereur!* de vieux soldats versaient des larmes de joie : *tel est le véritable caractère de la nation française*. En quelques heures, l'événement qu'attendaient avec une égale impatience l'Empire et l'Europe, sera devenu la fête particulière de toutes les familles.»

Le Sénat Conservateur ne se montre pas moins empressé de célébrer la naissance du roi de Rome. Il constitue une pension viagère de 10,000 francs en faveur de M. Victor Berton de Sambuy, premier page de Napoléon, chargé par l'empereur d'apporter cette nouvelle au Sénat. Le conseil municipal de la ville de Paris, vote une pension semblable en faveur de M. Gevers, d'Amsterdam, second page de l'empereur. Qui aurait osé dire alors que, trois ans plus tard, le *Journal de l'Empire*, le Sénat conservateur et le conseil municipal de la ville de Paris, seraient les premiers à proclamer la déchéance de Napoléon? Cet éclatant exemple de défection politique ne sera pas le seul que nous aurons à mentionner dans la suite de cet *Abrégé Chronologique*.

19 *avril*. Sénatus-Consulte ordonnant la réunion des départements du Golo et du Liamone en un seul, sous le nom de département de la Corse.

24. La deuxième classe de l'Institut (*Académie Française*), refuse d'admettre le discours que M. de Chateaubriand se proposait de prononcer le jour de sa réception. Cet illustre écrivain avait été élu à la place de Chénier ; non seulement il s'était refusé à faire, selon l'usage, l'éloge de son prédécesseur, mais il s'élevait avec énergie contre sa participation au jugement de Louis XVI. La réception de M. de Chateaubriand est indéfiniment ajournée.

27. Sénatus-Consulte portant que les arrondissements de Rées, Munster et Newhausen, formeront ensemble un département sous le nom de département de la Lippe. Ce département sera du ressort de la Cour Impériale de Liége.

10 *mai*. Les Français évacuent Almeida.

16. Bataille d'Albuhera, livrée par le maréchal duc de Dalmatie. Cette bataille, une des plus meurtrières de la guerre de la Péninsule, n'amène aucun résultat.

23. Suppression de l'ordre militaire de Saint-Jean en Prusse.

25 Massacre des Beys en Égypte.

1er *juin*. Les Français enlèvent aux Espagnols le fort d'Oliva.

10. Baptême du roi de Rome dans l'église métropolitaine de Notre-Dame. Le parrain du jeune prince est S. A. I. le grand duc de Wurtzbourg et la marraine madame Lœtitia, mère de Napoléon. Les rois d'Espagne et de Westphalie ; le prince Borghèse ; le prince Eugène, vice-roi d'Italie ; le duc de Parme et le prince archi-chancelier de l'Empire, assistent à cette cérémonie, pour laquelle la cour impériale déploie un grand luxe d'apparat et d'étiquette. En sortant de Notre-Dame, Napoléon et Marie-Louise se rendent à l'Hôtel-de-Ville, où une fête brillante leur est préparée.

16. Les Anglais, attaqués par les ducs de Raguse et de Dalmatie, sont forcés de lever le siége de Badajoz.

17. Ouverture d'un Concile national à Paris. Il est composé de tous les évêques de France et d'Italie convoqués par une lettre de Napoléon, en date du 25 avril précédent. Le but de l'empereur tendait à changer la discipline de l'église, notamment en ce qui regarde la nomination aux siéges vacants. Avant l'ouverture du Concile, plusieurs assemblées préliminaires avaient été tenues chez le cardinal Fesch pour en régler le cérémonial et les matières. Le 17 juin, à 8 heures du matin, les pères se réunirent au palais de l'Archevêché, d'où ils se rendirent en chape et en mitre à l'église métropolitaine. Ils étaient au nombre de 95, dont 6 cardinaux, 9 archevêques et 80 évêques, sans compter 9 ecclésiastiques nommés à des évêchés. On n'avait pas vu tant d'évêques rassemblés depuis le Concile de Trente. Il n'y eut dans cette première réunion que des cérémonies de formes. Le 20 juin, après la messe, le ministre des Cultes entra dans le Concile sans être attendu. Son arrivée surprit tous les membres, excepté ceux qui étaient dans le secret. Le ministre lut un décret de l'empereur portant : 1° qu'il agréait le cardinal Fesch pour président, quoiqu'on ne le lui eût point demandé ; 2° qu'il serait formé un bureau chargé de la police de l'assemblée. Cette dernière mesure parut insolite et excita des réclamations. Il était assez clair que Napoléon voulait par là dominer le Concile. Dans la discussion, le cardinal Fesch s'étant déclaré pour la formation du bureau, il en fut nommé membre, avec les archevêques de Bordeaux, de Ravenne et l'évêque de Nantes. Napoléon y avait adjoint ses ministres des Cultes de l'Empire et du royaume d'Italie. Le ministre lut ensuite un message de l'empereur au Concile ; c'était un véritable manifeste contre le Pape. Suivant ce message, c'était Pie VII, toujours détenu à Savone, qui était cause de tous les troubles de l'église ; il s'élevait avec force contre la doctrine des Grégoire et des Boniface, contre la bulle *in Cœna domini*, et déclarait qu'il ne souffrirait point en France de vicaires apostoliques ; que le Concordat avait été violé par le Pape et n'existait plus ; qu'il fallait par conséquent recourir à un autre mode pour les institutions canoniques, et que c'était au Concile à indiquer celui qu'il jugerait le plus convenable. Le 21 juin, on nomma une commission pour rédiger une adresse à l'empereur. Le 25, il y eut une discussion qui remplit toute la séance : il s'agissait de déterminer si les ecclésiastiques nommés à des évêchés auraient voix délibérative. C'était la volonté du

gouvernement; mais la question fut vivement débattue, et il est probable que la décision du Concile allait repousser la prétention de ces nouveaux évêques, lorsqu'on suggéra à l'un d'eux de déclarer que puisque ce qu'ils demandaient éprouvait des difficultés, ils aimaient mieux y renoncer que d'être un sujet de dispute; en conséquence de cette déclaration, la discussion ne fut pas prolongée. Le 26 juin, quatrième réunion où on s'occupa de l'adresse. Une lettre du Grand-Maître des Cérémonies interrompit la discussion, en annonçant que l'empereur recevrait le Concile le dimanche suivant, et qu'il désirait qu'on lui communiquât à l'avance le projet d'adresse; ce projet donna lieu à de longs débats, l'évêque de Brescia déposa sur le bureau, tant en son nom qu'en celui de plusieurs de ses collègues italiens, une protestation contre l'adresse, dans laquelle on avait suivi les quatre articles de 1682 qu'ils ne reconnaissaient point. Ce fut au milieu de cette discussion que l'évêque de Chambéry proposa d'aller se jeter aux pieds de l'empereur pour réclamer la liberté du Saint-Père. On objecta qu'il fallait s'abstenir d'une réclamation publique, et le président du Concile (le cardinal Fesch) partagea cette opinion. Dans la réunion du 27, le rédacteur de l'adresse (l'évêque de Nantes), avoua que le texte proposé par lui avait eu l'approbation de Napoléon. « L'assemblée tout entière manifesta son indignation contre cet aveu servile; et cet évêque, que l'on savait être un des instruments les plus dociles et les plus actifs de la cour impériale, fut humilié et réduit au silence (*Mém. Ecclésiastiq.*). » Enfin on adopta l'adresse, après en avoir retranché ce qui concernait l'excommunication. Napoléon mécontent de l'adresse, ne voulut pas la recevoir, et la députation fut contremandée. Il n'y eut plus, dès ce moment, que des réunions partielles qui se tinrent chez le cardinal Fesch. Le 3 juillet, on commença à traiter sérieusement la question de la compétence du Concile, pour chercher les moyens de suppléer aux bulles pontificales; après plusieurs incidents et propositions diverses, la congrégation déclara, le 5 juillet, qu'elle estimait « qu'avant de prononcer sur les questions qui lui étaient proposées, le Concile, pour se conformer aux règles canoniques, devait solliciter la permission d'envoyer au Pape une députation qui lui exposât l'état déplorable des églises, et qui conférât avec lui sur les moyens d'y remédier. » Le président fut chargé de présenter cette requête à son neveu, qui s'en montra très irrité, et qui menaça de dissoudre le Concile, afin de forcer les métropolitains d'instituer les évêques; quelques prélats qui approchaient l'empereur ne parvinrent à le calmer qu'en concertant un projet de décret, ainsi conçu:

1° Les évêchés ne peuvent rester vacants plus d'un an pour tout délai, et dans cet espace de temps, la nomination, l'institution et la consécration doivent avoir lieu.

2° L'empereur nommera à tous les siéges vacants, conformément aux concordats.

3° Six mois après la nomination faite par l'empereur, pour tout délai, le Pape donnera l'institution canonique.

4° Les six mois expirés, le métropolitain se trouvera investi par la concession même faite par le Pape, et devra procéder à l'institution canonique et à la consécration.

5° Le présent décret sera soumis à l'approbation de l'empereur.

6° S. M. sera suppliée par le Concile de permettre à une députation d'évêques de se rendre auprès du Pape, pour le remercier d'avoir, par ces concessions, mis un terme aux maux de l'église.

Dans la séance du 7 juillet, ce projet ne fut rejeté que par l'archevêque de Bordeaux et par l'évêque de Gand; mais le lendemain six autres membres rétractèrent l'approbation qu'ils avaient donnée, et quatre voix seulement furent pour l'acceptation pure et simple. On y ajouta plus tard que le décret susdit, « avant d'avoir force de loi, devait être soumis à l'approbation du Pape. » Le 10 juillet, la commission proposa un projet de message au Pape pour lui soumettre le projet de décret, et la délibération fut remise au lendemain; mais le soir même Napoléon, irrité de voir que le projet qu'il avait fait proposer avait été amendé, rendit un décret pour dissoudre le Concile. Ce décret fut notifié le 10 au soir au cardinal Fesch, et le lendemain à tous les membres. Cet acte fut suivi de quelques persécutions: l'évêque de Gand, qui était déjà en disgrâce pour avoir refusé le serment de la Légion-d'Honneur; l'évêque de Tournay, qui avait rédigé le rapport de la commission, et l'évêque de Troyes (M. de Boulogne), qui avait été chargé de le revoir, furent arrêtés dans la nuit du 12 juillet et conduits au donjon de Vincennes; on n'osa rien entreprendre contre l'archevêque de Bordeaux.

21. Le duc de Wellington, que les ducs de Raguse et de Dalmatie ont forcé de lever précipitamment le siége de Badajoz, rentre en Portugal avec les troupes anglaises sous son commandement.

22. Création d'un onzième ministère en France, sous le titre de *Ministère des Manufactures et du Commerce*; M. Collin de Sussy en obtient le portefeuille. Les dix autres ministères étaient ainsi nommés et occupés: des *Relations extérieures*, M. le duc de Bassano.—De la *Guerre*, M. le duc de Feltre. — Des *Finances*, M. le duc de Gaëte. — De l'*Intérieur*, M. le comte Montalivet. — De la *Marine et des Colonies*, M. le duc Decrès. — De la *Justice*, M. le duc de Massa. — Du *Trésor public*, M. le comte Mollien. — Des *Cultes*, M. Bigot de Préameneu. — De la *Police générale de l'Empire*, M. le duc de Rovigo. — De la *Direction de la guerre*, M. le comte de Cessac.

25. Mort de M. Esmenard, membre de la 2e classe de l'Institut et auteur du poème de la *Navigation*. Il revenait de Naples à Rome, lorsque entre Itri et Fondi, les chevaux de sa voiture s'emportèrent à l'endroit où la route descend cir-

culairement avec une extrême rapidité. La voiture alla se briser contre les rochers, et le malheureux voyageur eut le crâne fracassé; ses deux compagnons de voyage, dont l'un était M. Granet, peintre, reçurent des contusions qui n'eurent aucunes suites fâcheuses.

27. Le prince de Schwartzenberg, ambassadeur d'Autriche, se rend à St.-Cloud, et remet au roi de Rome la grande décoration de l'ordre de Saint-Étienne de Hongrie, que S. M. l'empereur d'Autriche envoie à son petit-fils.

28. La ville de Tarragone, en Espagne, est prise d'assaut par le général Suchet. Un siége de deux mois, ou plutôt trois siéges en un, et cinq assauts successifs, ont détruit une garnison de 18,000 hommes des troupes les plus renommées de l'Espagne, et livré aux Français un port d'où les Anglais alimentaient l'insurrection de la province, et qui était devenu le plus vaste entrepôt de leurs marchandises. La fureur du soldat était exaltée par la longue résistance de la garnison; aussi des massacres inutiles ont-ils été la suite de cette éclatante victoire de l'armée française: quatre mille hommes ont été tués dans la ville; dix à douze mille qui ont tenté d'escalader les murs pour se sauver dans la campagne, ont été sabrés ou noyés; on n'a respecté la vie que de quinze cents blessés environ, trouvés dans les hôpitaux de la place. La prise de Tarragone a mis au pouvoir du vainqueur, vingt drapeaux, 384 bouches à feu en batterie, 40,000 boulets ou bombes et 500 milliers de poudre.

Le général Suchet est nommé maréchal d'Empire, en récompense des services qu'il a rendus dans différentes circonstances, et dans la prise de Lérida, Mequinenza, Tortose et Tarragone.

27 *juillet*. Convocation des évêques chez le ministre des Cultes. L'irritation de l'empereur était extrême, depuis la dissolution du Concile; le ministre ne cachait pas que son maître avait le projet de se passer du pape et des évêques pour l'institution canonique, et de faire rendre une loi par le Corps Législatif pour régler le mode d'institution. Plusieurs évêques, dans l'intérêt de la paix de l'église, essayèrent de calmer ce nouvel orage. De son côté, le ministre usa de tout ce qu'il pouvait avoir d'éloquence, d'adresse et de théologie pour arriver à ses fins: il essaya de séduire les uns, d'intimider les autres et de les persuader tous des pieuses intentions de l'empereur. Il les pressa individuellement d'adhérer au décret en six articles que la commission du Concile avait rejeté. Les réponses ne furent point unanimes, mais on obtint un assez grand nombre de signatures, les unes absolues, les autres avec diverses modifications; plusieurs refusèrent toute espèce d'assentiment. Quand on crut être sûr d'un nombre suffisant de suffrages, on convoqua tous les évêques chez le ministre, et on leur proposa un nouveau décret dont les dispositions étaient à peu près les mêmes que celles du précédent. Le cardinal Fesch n'assistait point à cette réunion, mais on s'était assuré de son assentiment; les bases du nouveau décret étaient ainsi posées: «1° Le Concile national est compétent pour statuer sur l'institution des évêques en cas de nécessité. 2° Une députation de six évêques étant envoyée au pape, si Sa Sainteté refuse de confirmer le décret proposé par le Concile, celui-ci déclarera qu'il y a nécessité. Dans ce cas, il sera pris par le Concile, de concert avec l'empereur, des mesures à l'effet de pourvoir à la nomination, institution et consécration des évêques, conformément aux canons et aux usages des églises antérieurs aux concordats.» Plus de quatre-vingts évêques adhérèrent à ces propositions, avec ou sans modifications. Le 5 août, il y eut une congrégation générale dans laquelle il fut aisé de voir que Napoléon avait réussi à répandre la terreur dans beaucoup d'esprits; d'abord le cardinal Fesch proposa de renouveler les secrétaires, dont un, l'évêque de Troyes, était prisonnier. Les quatre nouveaux secrétaires proposés par le cardinal, étaient l'archevêque de Turin, et les évêques de Pavie, de Nantes et de Bayeux. Ils entrèrent en fonctions sans que personne réclamât contre ce mode de nomination. L'archevêque de Tours fit le rapport de la députation envoyée à Savone, et lut les concessions du 19 mai, consenties par le pape. Elles ne donnèrent lieu à aucune réflexion; on passa ensuite au projet de décret qui avait été communiqué dans la réunion chez le ministre des Cultes. L'archevêque de Bordeaux fut le seul qui parla contre ce projet. On alla aux voix; mais cette fois, au lieu de voter au scrutin, on opina par assis et lever; une faible minorité osa seule voter contre le décret qui fut ainsi rédigé:

«1° Conformément à l'esprit des canons, les archevêchés et évêchés ne pourront rester vacants plus d'un an pour tout délai; dans cet espace de temps, la nomination, l'institution et la consécration devront avoir lieu.

» 2° L'empereur sera supplié de continuer à nommer aux siéges vacants, conformément aux concordats, et les évêques nommés par l'empereur s'adresseront à notre Saint Père le pape pour l'institution canonique.

» 3° Dans les six mois qui suivront la notification faite au pape, par les voies d'usage, de ladite nomination, le pape donnera l'institution canonique conformément aux concordats.

» 4° Les six mois expirés sans que le pape ait accordé l'institution, le métropolitain, ou à son défaut le plus ancien évêque de la province ecclésiastique, procédera à l'institution de l'évêque nommé; et s'il s'agissait d'instituer le métropolitain, le plus ancien évêque de la province conférerait l'institution.

» 5° Le présent décret sera soumis à l'approbation de notre Saint Père le pape, et à cet effet S. M. sera suppliée de permettre qu'une députation de six évêques se rende auprès de Sa Sainteté, pour la prier de confirmer un décret qui seul peut mettre un terme aux maux des églises de France et d'Italie.»

Quatre-vingt-cinq évêques souscrivirent, le 19 août, une lettre commune dans laquelle ils priaient le Saint-Père de confirmer le décret, et lui faisaient espérer à ce prix la paix de l'Église et sa propre liberté; à cette lettre en était jointe une autre du cardinal Fesch, qui mêlait ses instances à celles des évêques. Ces dépêches furent portées à Savone par une députation de neuf prélats, savoir : les archevêques de Tours, de Pavie et de Malines, et les évêques de Faenza, de Plaisance, de Feltre, d'Évreux, de Trèves et de Nantes; cette députation fut réduite à huit membres par la mort subite de l'évêque de Feltre (Bernard-Marie Carenzoni). En même temps on envoya au pape une sorte de conseil : les cardinaux Doria, Dugnani, Roverella, Ruffo (Fabrice) et de Bayane, eurent ordre de se rendre à Savone. On fit également partir pour la même destination, le prélat Bertazzoli, camerier secret et aumônier du Saint Père, qui n'avait plus auprès de lui aucun prélat de sa maison. Les députés arrivèrent à Savone dans les derniers jours d'août, et firent demander au Saint Père une audience qui leur fut d'abord refusée; cependant sur de nouvelles instances des députés, qui alléguaient avoir à traiter avec le Saint Père des affaires les plus importantes, le généreux pontife consentit à les recevoir le 5 septembre, et il les accueillit avec cette indulgence et cette bonté qui ne se sont jamais démenties pendant sa longue carrière. Le 20 septembre, le pape, touché des représentations des prélats, consentit à confirmer, par un bref, les articles du 5 août. Ce bref, qui commence par ces mots : *Ex quo*, est adressé aux évêques *assemblés* à Paris, mais sans les reconnaître cependant comme *concile national*. Le pape y approuvait les cinq articles, en ajoutant qu'il voulait que le métropolitain ou le plus ancien évêque, fît les informations d'usage, exigeât la profession de foi, instituât au nom du souverain pontife et en envoyât le plus tôt possible au Saint-Siége les actes authentiques. Le pape félicitait ensuite les évêques de la soumission filiale et de la véritable obéissance qu'ils témoignaient pour lui et pour l'Église Romaine, *cette mère et cette maîtresse de toutes les autres*. Il paraît que lorsque ce bref fut parvenu à Paris, ces dernières expressions choquèrent les conseillers de l'empereur; on trouva inconvenante cette expression de *maîtresse* (*magistra*), consacrée par la tradition, et il fut décidé qu'on renverrait le bref à Sa Sainteté pour qu'il y supprimât la malencontreuse épithète. On a peine à croire que, pour une misérable chicane de mots, des hommes qui proclamaient si haut leur désir de rendre la paix à l'Église, aient négligé de saisir ce précieux moyen de conciliation. Le fait est pourtant exact, les négociations furent rompues, et les évêques, qu'on avait fait rester à Paris pour en attendre l'issue, furent mandés le 2 octobre chez le ministre des Cultes, et reçurent l'ordre de retourner dans leurs diocèses. Les députés de Savone, après quelque séjour dans cette ville, revinrent successivement à Paris sans avoir rien fait, et les cardinaux furent aussi rappelés. Ainsi se termina cette assemblée d'évêques, convoquée avec tant d'éclat, et dont l'histoire rappelle ces conciles tenus dans le temps du Bas-Empire sous les empereurs Ariens. Napoléon ne permit pas la publication des actes de cette grande affaire, il fit saisir, au contraire, toutes les pièces qui y avaient rapport. Cette suppression devait rendre plus difficile la tâche de l'historien; néanmoins nous sommes parvenus, en compulsant les documents publiés après la chute de l'Empire, à composer une narration exacte des faits qui se sont passés à cette époque si importante de l'Histoire Ecclésiastique.

Entreprise audacieuse des frères Mayer. — La Jung-Frau, dans l'Oberland, bailliage du canton de Berne, est une montagne qui a 12.870 pieds d'élévation, et qu'on avait jusqu'alors regardée comme inaccessible, parce qu'elle est placée au milieu d'une mer de glaces et de neiges. MM. Rudolphe et Jérôme Mayer, fils de M. Mayer, si connu par son beau plan en relief de la Suisse, essaient cette année de profiter de la sécheresse pour parvenir au sommet de cette montagne. Ils se rendent d'abord dans le Valais et gravissent le Loetschental. Là, ils trouvent deux hardis chasseurs de chamois qui se réunissent à eux, et s'engagent à partager les périls de leur entreprise. Les deux frères avaient déjà trois domestiques et un paysan pour porter leurs bagages, leurs vivres, et du bois pour faire du feu dans les lieux où ils s'arrêteraient pendant ce pénible trajet. Le 1er août, après quatre heures de peines et de fatigues, ils avaient franchi les glaciers du Loetschental, et se trouvaient dans une solitude où toute végétation avait cessé, et où l'on ne remarquait plus que quelques rochers nus qui élevaient leurs têtes au milieu des glaçons et des neiges. Les trois domestiques n'eurent pas le courage d'aller plus loin, et redescendirent. Les frères Mayer ne furent pas découragés par cet abandon. Après beaucoup de pas et de détours, M. Rudolphe parvient à reconnaître le sommet de la Jung-Frau; les voyageurs y grimpent comme ils peuvent, et s'y établissent pour y passer la nuit. Le hasard voulut que deux chamois égarés et très maigres se fussent sauvés là : on les tua, et on alluma un grand feu pour les faire cuire. La nuit ne fut pas aussi froide qu'on l'avait craint. Le 2, on voulut explorer les glaciers détachés de la Jung-Frau; mais il fallut y renoncer : on fut arrêté par des crevasses qui avaient quelquefois cinquante pieds de largeur, et qui laissaient apercevoir des abîmes dont l'œil ne pouvait découvrir le fond. On entendait dans quelques-unes de ces crevasses des chutes d'eau qui s'y précipitaient avec fracas. La neige était, à la vérité, complètement durcie, et l'on pouvait marcher dessus sans beaucoup de danger; néanmoins, comme les voyageurs avaient eu la précaution de se munir d'échelles de vingt pieds de long, ils les étendaient sur la route qu'ils parcouraient, et marchaient lentement en mettant les pieds sur

les traces de celui qui précédait. Ils descendirent ainsi jusqu'au pied de l'Alpe, proprement appelée la *Jung-Frau;* mais le vent du midi ayant commencé à souffler, toute la caravane fut bientôt dans la neige jusqu'aux genoux. Les deux frères prirent la résolution de revenir sur leurs pas, et, après huit heures de marche et de dangers, ils se retrouvèrent au point d'où ils étaient partis.

5 *août*. Décret qui réunit à la France les territoires du royaume d'Italie qui sont situés sur la rive gauche de l'Enza. Les territoires dépendant de l'Empire qui sont situés sur la rive droite de l'Enza, sont réunis au royaume d'Italie. En conséquence, le thalweg de la rivière d'Enza, depuis son embouchure jusqu'à sa source, servira de limites entre la France et le royaume d'Italie. Depuis la source de l'Enza, la limite suivra la crête des Apennins jusqu'à la frontière actuelle de la Garsaguana et de l'ancienne Toscane. Les limites de l'ancienne Toscane seront conservées : toutefois le territoire de l'ancien fief impérial de Vernio sera réuni à la France.

Les cantons de Fordinovo et Villafranca, dépendant du royaume d'Italie, et enclavés dans le territoire français, seront réunis à la France. La limite entre le royaume d'Italie et les Provinces-Illiriennes suivra le thalweg de l'Ysonzo, depuis son embouchure jusqu'à sa source. A partir des sources de l'Ysonzo, au nord, la limite embrassera les territoires de Weissenfels et de Tarvis, qui appartiendront au royaume d'Italie, et ira ensuite se rattacher au sommet des Alpes-Juliennes qu'elle suivra d'orient en occident jusqu'aux frontières du Tyrol. Chacune des deux puissances conservera, dans les pays qu'elle cède, la propriété des domaines particuliers qu'elle y possède.

19. Les Français reprennent la forteresse de Figueras, qui avait été livrée aux Espagnols par la trahison de deux catalans employés subalternes du magasin des vivres de la place.

26. Les Anglais s'emparent de Batavia.

20 *septembre*. Les boulevards et les places publiques de la ville de Paris sont encombrés, chaque soir, par une foule de curieux qui examinent la célèbre comète de 1811. Elle a été découverte le 25 mars de cette année dans le *Navire*, par M. Flaugergues de Viviers; suivant cet astronome, c'est la même qui apparut au mois de septembre 1301, et qui se trouve décrite dans les observations des astronomes chinois, rapportées dans le manuscrit du père Gaubel. Ainsi la révolution de cette comète serait d'environ 510 ans, et elle ne devrait reparaître que vers l'an 2321. Son orbite est une ellipse dont le grand axe est de 127,6, et le petit axe 22,8. Voici les observations qu'un savant étranger a publiées sur cette apparition : « La comète qui brille maintenant sur notre horizon, dans la partie boréale du ciel, est une des plus remarquables parmi toutes celles qui ont été observées. Aucune n'est restée aussi long-temps visible, et par conséquent n'a pu fournir autant d'éléments certains de son orbite. En effet, depuis la fin du mois de mars de cette année, que M. Flaugergues l'aperçut le premier dans le midi de la France, on a pu suivre son cours, et on ne la perdra de vue qu'au mois de janvier 1812. Sa chevelure, qui occupe un espace de douze degrés, offre plusieurs singularités curieuses. Elle ne tient pas immédiatement au corps même de la comète, comme si elle en était une émanation; mais elle forme, à distance du noyau, une large bande qui, dans sa partie inférieure, le ceint sans le toucher, à peu près comme l'anneau de Saturne, et cette bande se prolonge en deux longs faisceaux lumineux, dont l'un est ordinairement rectiligne, et dont l'autre projette ses rayons vagues au-dehors, vers le tiers de sa longueur, en un arc légèrement courbé, comme une branche de palmier. Cependant cette configuration de l'astre est sujette à varier. On a vu l'espace vide entre le corps de la comète et sa chevelure se remplir; on a vu celui des deux faisceaux qui est rectiligne se courber, tandis que l'autre, arqué d'ordinaire, se redressait et se prolongeait en ligne droite; enfin on a vu, de la partie inférieure des deux grands faisceaux, des rayons ou aigrettes se détacher au dehors, puis s'y rejoindre de rechef. De telles fluctuations et de tels accidents au milieu de cette sorte d'atmosphère lumineuse, qui doit occuper dans l'espace un champ d'environ huit millions de lieues, sont immenses, et ont de quoi étonner l'imagination. Le célèbre astronome de Lilienthal, M. de Schrœtter, avait déjà remarqué des variations de même nature dans la queue de la dernière comète de 1807, et en a fait graver les configurations successives dans l'ouvrage qu'il a publié à ce sujet. M. le professeur Harding a aussi observé et dessiné avec soin les divers aspects de la comète actuelle, et ses dessins ont paru dans un des cahiers de la *Correspondance géographique et astronomique*, rédigée à l'Observatoire de Gotha, par M. le chambellan de Lindenau. On y voit que dans les premiers temps de l'apparition de la comète, où elle était encore éloignée du soleil, les deux faisceaux de sa chevelure offraient un grand écartement et formaient ensemble presqu'un angle droit, tandis qu'ils se sont resserrés peu à peu en approchant du soleil, jusqu'à se trouver parallèles dans leurs directions. Ce phénomène peut n'être, au reste, pour nous qu'une illusion d'optique.

» Quant au noyau ou à la comète elle-même, on n'a pu encore, au moyen de nos meilleurs télescopes, en reconnaître le disque, comme celui d'un corps qui serait solide et d'un contour déterminé. On n'y aperçoit qu'une masse vague, arrondie, plus lumineuse que la chevelure, surtout vers son centre, mais dont les bords sont incertains et sans démarcation fixe. Cette masse est sans doute d'une assez grande rareté, comme l'est probablement celles de toutes les comètes. On peut en juger parce qu'un de ces astres, et

même fort considérable (la première comète de 1770), ayant passé et repassé tout au milieu des satellites de Jupiter, n'y occasionna pas la plus légère perturbation. Il y a tout lieu de penser que le noyau de la comète actuelle n'est qu'une agglomération nébuleuse, très peu compacte, peut-être même transparente; ce qui se reconnaîtra facilement, si ceux qui l'observent saisissent le moment où elle couvrira une étoile un peu forte, et qu'en effet on aperçoive celle-ci au travers du noyau. Un tel corps pourrait bien être un monde qui se forme, à peine sorti de l'état gazeux, et qui attend la précipitation et la concentration de toute la matière qui l'entoure, pour devenir solide. L'observation successive de quelques comètes, dans lesquelles on distinguera peut-être les divers degrés de chaos et de formation progressive, pourra seule un jour donner quelques lumières à cet égard.

» La comète actuelle a passé par son périhélie le 12 de ce mois de septembre, à 5 h. 21 m. 15 s. t. m., à Gœttingue. C'est le 15 octobre prochain que nous nous en trouverons le plus rapprochés, c'est-à-dire, à une distance équivalente à celle de la terre au soleil, plus le quart à peu près de cette distance, environ quarante-un millions de lieues. C'est le 7 du même mois que sa lumière aura acquis le plus d'éclat, c'est-à-dire quinze fois autant qu'elle en avait le 15 avril, en supposant toutefois qu'elle emprunte uniquement sa lumière du soleil. Le 9, elle approchera, à moins d'un degré, de l'étoile *Heta*, de la *Grande Ourse*, et le 9 décembre, autant de l'étoile *Alpha* dans la constellation de l'*Aigle*; enfin elle se perdra en janvier prochain (1812), dans le *Verseau;* mais si sa lumière n'est pas devenue trop faible par le grand éloignement, peut-être qu'on pourra encore la retrouver et la suivre dans cette dernière constellation, à l'aide de très forts télescopes. » (*Journal astronomique de Gœttingue.*)

22. Voyage de Napoléon au camp de Boulogne. Il s'embarque sur un canot pour visiter par mer les ports de Vimereux et d'Ambleteuse, tandis que la flotille française échange des coups de canon avec la station anglaise et la force à prendre le large. Le 23, Napoléon se rend à Ostende où il ordonne de nouveaux travaux de fortifications. Il visite le fort Impérial, le fort Napoléon et le fort du Centre de l'île de Cadsand. Il monte à bord de l'escadre et parcourt successivement toute la ligne; il fait ensuite arborer son pavillon à bord du *Charlemagne* où il passe la nuit (1). Le 27, Napoléon s'embarque sur son yacht et se rend à Flessingue. Pendant ce temps, Marie-Louise visite les principales fabriques de la Belgique et fait de nombreuses commandes de leurs produits. Napoléon en partant d'Ostende suivit l'Estran, ne voulant pas faire le tour de l'écluse; il se jeta pour passer le Swin dans un bateau pêcheur avec le duc de Vicence, le comte Lobau et deux chasseurs de la garde. Deux pauvres pêcheurs menaient la barque qui, avec tout son gréement, valait à peine 150 florins. La traversée dura une demi-heure; quand on fut arrivé au fort Orange, dans l'île de Cadsand, Napoléon, dont les habits étaient tout mouillés, sauta promptement à terre et se rendit dans un endroit où le préfet avait fait allumer un grand feu pour sécher les voyageurs. Les pêcheurs, qui ignoraient le nom des personnes qu'ils avaient amenées dans l'île, firent demander le prix de leur passage à raison d'un florin par tête. Napoléon les fit appeler, et après leur avoir fait jurer qu'ils ne pouvaient rien diminuer de leurs prétentions, il fit donner à ces pauvres gens 100 napoléons d'or, et leur assura, à chacun, une pension de 300 francs leur vie durant.

(1) Napoléon a toujours attaché beaucoup d'importance à constater par un acte de son autorité, le séjour qu'il faisait dans un lieu où sa présence avait quelque chose d'extraordinaire. Il rendit un décret impérial *à bord du Charlemagne*, le 26 septembre, pour autoriser la publication d'une feuille périodique d'affiches, annonces et avis divers dans quatre-vingts villes de l'Empire. Déjà, en 1805, il avait signé plusieurs décrets dans le cabinet de Marie-Thérèse, au palais de Schœnbrunn, et on l'a vu plus tard signer un réglement pour la Comédie-Française sur les ruines encore fumantes du Kremlin.

Après avoir visité, Midelbourg, Tervère, Terneuse, Napoléon remonte l'Escaut jusqu'au fort de Batz, et arrive le 30 à Anvers, où il est rejoint par l'impératrice Marie-Louise.

Napoléon se rend d'Anvers à Breda, Gorcum et Utrecht; il séjourne ensuite à Amsterdam, à La Haye, à Leyde, à Rotterdam et dans toutes les principales villes de la Hollande. Pendant cette longue excursion, l'empereur ne néglige rien pour conquérir l'affection de ses nouveaux sujets : il ordonne de nombreux travaux, donne des encouragements à l'industrie, et accorde beaucoup de décorations et de titres aux hommes les plus distingués des villes qu'il parcourt.

L'empereur revient en France par Dusseldorff, Cologne, Bonn, Coblentz, Liége, Namur, etc., et arrive à St.-Cloud, le 11 novembre, avec l'impératrice Marie-Louise.

Organisation d'un bataillon de sapeurs-pompiers pour le service de la ville de Paris. Ce bataillon est divisé en 4 compagnies de 142 hommes chacune, et caserné dans quatre endroits différents de la capitale.

18 *octobre*. Suppression de l'ordre royal de l'*Union de Hollande*. Il est remplacé par l'ordre impérial de la *Réunion*. Ce nouvel ordre, auquel tous les sujets de l'Empire Français peuvent prétendre, est destiné à récompenser les services rendus dans l'exercice des fonctions judiciaires ou administratives, et même dans la carrière des armes. Il est composé de deux cents grand'-croix, de mille commandeurs et dix mille chevaliers. La décoration est en or et le ruban bleu-de-ciel. Le duc de Cadore (Champagny) est nommé grand chancelier de l'ordre de la *Réunion*, et M. Vander Goes van Dirxland, grand trésorier. L'ordre de la *Réunion* est tombé dans l'oubli depuis 1814.

25. Bataille de Sagonte dans le royaume de Va-

lence. « Le 25, à sept heures du matin, dit le maréchal Suchet, je reconnus l'ennemi. Les hauteurs del Puch et celles qui couvrent la route de Betera, étaient garnies d'artillerie et d'infanterie; à huit heures, mes tirailleurs furent brusquement ramenés, et je fus convaincu dès-lors que j'avais affaire à d'autres troupes qu'à des troupes valenciennes; de fortes colonnes me débordaient par ma gauche sous la protection de quelques bordées anglaises; les troupes de l'ennemi remplissaient le village de Puzol que je venais de quitter; six mille hommes attaquèrent ma droite, qui se trouvait à une grande lieue de moi; me trouvant ainsi débordé par mes deux flancs, je résolus d'enfoncer le centre de l'ennemi. A peine je quittais une hauteur que j'avais reconnue propre à favoriser mon attaque, que mille hommes de cavalerie, six mille d'infanterie et de l'artillerie vinrent m'y remplacer. Les hussards du 4e régiment chargèrent avec valeur, et trois fois repoussés revinrent trois fois à la charge. Le feu de neuf pièces de 24 qui battaient en brèche sur Sagonte ne pouvait arrêter l'enthousiasme de la garnison, qui, témoin d'un mouvement en avant auquel elle croyait pouvoir prendre bientôt part, allait jusqu'à jeter ses schakos en l'air et crier à la victoire. Ce premier effort fut aussitôt arrêté par notre infanterie qui arrivait en colonnes sur la ligne de bataille. J'ordonnai au général Harispe d'attaquer l'ennemi; il se porta avec le général Pàris à la tête du 7e de ligne; les 116e et 3e de la Vistule venant après et l'arme au bras, se déployèrent avec ordre sous le feu le plus vif de mitraille et de mousqueterie comme des troupes accoutumées à vaincre. Le brave 7e enlève le mamelon à la baïonnette, rejette l'ennemi et le poursuit. Notre artillerie occupe le mamelon, mais l'ennemi revient à la charge, nos canonniers sont entourés et sabrés; le général Boussart et le chef d'escadron Saint-Georges, à la tête du 13e de cuirassiers, chargent vigoureusement 1500 chevaux qu'emmenait avec résolution le général Caro, frère de la Romana. La mêlée fut longue, mais la valeur des hussards et des cuirassiers l'emporte. Les maréchaux de camp Caro, gouverneur de Valence, et Almoya, venu de Cadix, sont blessés et faits prisonniers par les maréchaux-des-logis Bazin et Vachelot, des hussards; six pièces de canon sont enlevées.

» Pendant ce temps, l'ennemi faisait des progrès à gauche, quelques pelotons de notre cavalerie furent obligés de se replier devant les dragons espagnols. En portant la division Harispe au centre, je chargeai le général Habert de se diriger sur la grande route et de s'emparer de Puzol. On se bat avec acharnement; l'ennemi se défend dans les maisons de Puzol par les fenêtres et par les toits. Un corps de cavalerie espagnole veut tourner nos troupes et s'avancer sur la grande route de Valence. Le général de cavalerie Delort reçoit l'ordre de culbuter l'ennemi avec le 24e de dragons; il l'exécute avec une haute valeur, et le pousse jusqu'au delà d'Arbalate sans se laisser arrêter par le feu de plusieurs bataillons embusqués. Cependant l'ennemi, quoique débordé très au loin, se défendait encore dans Puzol, et n'avait point abandonné les hauteurs del Puch. Le 16e de ligne le charge de rue en rue et le poursuit l'épée dans les reins; le 5e léger parvient à envelopper 700 gardes walonnes et leur fait poser les armes.

» Le général Chlopiski, à qui j'avais confié ma droite, sentit de bonne heure qu'il importait de ne pas se laisser déborder; il chargea le général Robert d'attaquer et de poursuivre les troupes d'Obizpo et de Miranda. Ce général fit exécuter avec succès plusieurs charges d'infanterie, et ne tarda pas à repousser l'ennemi. Dès lors le général Chlopiski vint prendre une part glorieuse au succès du centre. Le colonel des dragons Schiasetti, à la tête de son brave régiment, enfonce trois bataillons ennemis et fait 800 prisonniers; dès ce moment, les hussards, les cuirassiers et les dragons Napoléon, se trouvent sur le même champ de bataille; ils culbutent tous les corps de cavalerie qui se présentent, enfoncent tous les carrés que l'ennemi cherchait à former, et pendant deux lieues couvrent la terre d'armes, de morts et ramassent 2,000 prisonniers. Les généraux Harispe, Boussart et Chlopiski poussent par mon ordre l'ennemi sans lui donner de repos. Cependant il parvient à se reformer en arrière de Betera, à l'aide d'un profond ravin. Nous nous sommes arrêtés quelque temps, l'infanterie n'ayant pu suivre la marche rapide de la cavalerie. Dès son arrivée l'ennemi ne chercha plus son salut que dans la fuite. Dans ce moment la flotte anglaise, qui, dès le matin, était venue prendre part à la bataille, exécute en même temps que ses alliés son mouvement de retraite sur le Grao de Valence.

» La perte de l'ennemi en tués, blessés ou prisonniers, excède 6,500 hommes. De notre côté nous avons eu 128 morts et 596 blessés; au nombre de ces derniers se trouvent le général Pàris, qui a eu la jambe traversée d'une balle; le chef d'escadron Barbe qui a été blessé au bras; les aides-de-camp Péridon et Brard; le jeune Debilly, aide-de-camp du général Montmarie, a eu le bras emporté; M. Troquereau, aide-de-camp du général Pàris, a été grièvement blessé. J'ai été également atteint d'une balle à l'épaule. Le général Montmarie a eu plusieurs contusions et des coups de fusil dans ses habits. Le brave colonel Gudin, du 16e de ligne, quoique ayant été grièvement blessé sous Sagonte, n'a jamais voulu quitter la tête de son régiment.

» En résultat, la victoire de Sagonte met au pouvoir de l'empereur 4,639 prisonniers, dont 230 officiers, 40 colonels ou lieutenants-colonels, 2 maréchaux-de-camp, 16 pièces de canon, 8 caissons, 4,200 fusils anglais et 4 drapeaux. »

Le lendemain de cette victoire le fort de Sagonte a capitulé; la garnison, prisonnière de guerre, est sortie par la brèche avec les honneurs de la guerre, et a déposé les armes hors du fort. Les Français ont trouvé dans cette place 17 bou-

ches à feu, 800,000 cartouches, deux milliers de poudre, 6,000 boulets, et 2,500 fusils anglais.

26. Occupation de la Floride par les troupes américaines. L'envoyé anglais, M. Forster, adresse à ce sujet de vives réclamations à M. Monroë, ministre des affaires étrangères d'Amérique. Le ministre américain répond que la province de la Floride orientale jusqu'au Perdico, faisait partie de la Louisiane, telle que la France l'a cédée aux États-Unis en 1803, et que c'est à ce titre que son gouvernement en a pris possession. L'aigreur qui règne dans les notes échangées entre les deux ministres, fait présager une prochaine rupture entre l'Angleterre et les États-Unis.

Un second sujet de contestation rend encore cette collision plus imminente : un combat a lieu en mer entre la frégate américaine le *Président* et la corvette anglaise *le Little Belt*. De nouvelles notes officielles sont encore échangées entre M. Forster et M. Monroë et mises sous les yeux du Congrès. La question est de savoir qui a été l'agresseur. Le ministère britannique s'en tient au rapport du capitaine et des officiers du *Little Belt*, qui déclarent que le premier coup de canon a été tiré par le *Président*. Le ministère américain oppose à ce rapport le résultat de l'enquête faite en Amérique sur la conduite du commodore Rogers, à la demande réitérée de l'ambassadeur d'Angleterre. Cette enquête décide la question en faveur du capitaine américain (voir le 17 juin 1812).

5 *novembre*. Une frégate anglaise, *le Nyémen*, s'empare en mer de la goëlette américaine *le Purse*. Cette capture est suivie d'un trait de courage inoui de la part du capitaine américain Turner, jeune marin de 22 ans. Aussitôt que la goëlette eut amené sa grande voile, un officier et douze ou quinze anglais vinrent à bord. L'officier ordonna à tous ceux qui y étaient de se rendre sur la frégate. Il ne resta sur le *Purse* que le capitaine Turner, un jeune homme de 16 à 17 ans, une femme et un passager. Dix anglais et un officier furent envoyés pour conduire la prise; Turner était parvenu à cacher ses pistolets, il lui fallut les charger, et comme il ne pouvait le faire que lorsqu'il n'était point observé, il employa tout un jour à cette opération. La nuit du second jour il donna un de ses pistolets au jeune homme qu'on avait laissé avec lui sur le *Purse*. L'anglais qui tenait la barre remarqua leur intelligence, et descendit en avertir l'officier : celui-ci sautant sur le pont avec son poignard, en frappa Turner, qui lui criait de se rendre, qu'il ne lui serait fait aucun mal. Turner reçut le coup sur la poitrine, et, en tombant, il lâcha son coup à l'officier, qui, quoique atteint, ne tomba pas; il s'élançait au contraire pour porter à Turner un second coup de poignard, lorsque le jeune homme de 16 ans lui déchargea son pistolet dans la face, et le tua. Les dix anglais étaient accourus au bruit; Turner et son compagnon, avec leurs pistolets vides, les effrayèrent tellement par leur ton et leurs menaces, qu'ils les contraignirent à descendre dans l'entrepont, où ils les tinrent enfermés jusqu'à l'arrivée de la goëlette à Bordeaux.

31 *décembre*. Le gouvernement publie les divers tableaux dont se compose la statistique industrielle et manufacturière de l'Empire Français, au 1er janvier 1811. En voici le résultat général : Les établissements industriels et manufacturiers, dans les trois règnes minéral, végétal et animal, sont au nombre de 81,718; ils occupent 1.747,108 ouvriers, et produisent annuellement 1,362,130,613 francs.

Le nombre des départements était alors de 130, non compris l'île d'Elbe. La population totale de l'Empire s'élevait à 43,937,144 habitants.

D'après la loi de finances votée cette année par le Corps Législatif, les dépenses des quatre dernières années ont été réglées ainsi *qu'il suit* :

Année 1808. . . . 772,744,445 fr.
Année 1809. . . . 785,740.214.
Année 1810. . . . 795,414.093.
Année 1811. . . . 954,000,000.

Les dépenses de cette dernière année, qui comprenaient celles de la Hollande, alors réunie à la France, étaient ainsi réparties :

Dette publique. — Perpétuelle, 62,300.000 fr.; *idem* de Hollande, 26,000,000; viagère, 16,300,000; *idem* de Hollande, 1,200,000 fr.

Pensions. — Civiles et militaires. 10.000.000 fr.; *idem*. de Hollande, 3,300,000 fr.; ecclésiastiques, 28,900.000 fr.; liste civile et princes français, 28,300,000 fr.

Ministères. — Grand-juge, 27,466,000 fr.; relations extérieures, 8,800.000 fr.; intérieur, 60.000,000 fr.; finances, 24.000.000 fr.; trésor impérial, 8,400,000 fr.; guerre, 280,000,000 fr.; administrations de la guerre, 180,000.000 fr.; marine, 140,000,000 fr ; cultes, 16,500.000 fr.; police générale, 2,000,000 fr.; frais de négociations, 8,500,000 fr.; fonds de réserve, 22,034,000 fr.; total général, 954,000,000 fr.

En 1836, les dépenses de la France, réduite à 86 départements, s'élevaient à plus d'un milliard!

1812.

8 *janvier*. Décret impérial qui ordonne la suppression de toutes les corporations religieuses et ordres monastiques existant dans les départements réunis à la France par les décrets des 24 avril, 15 mai, 9 juillet, 12 novembre et 13 décembre 1810.

9. La ville et la forteresse de Valence se rendent par capitulation au maréchal Suchet, qui est créé duc d'Albufera. Napoléon, pour récompenser les services rendus par les officiers-généraux, les officiers et les soldats de l'armée d'Aragon, réunit par un décret (24 janvier) au domaine extraordinaire de la couronne, des biens situés dans la province de Valence, jusqu'à la valeur de deux cents millions.

12. Ferdinand IV, roi de Sicile, réfugié à Pa-

lerme depuis l'envahissement du royaume de Naples, se démet de la couronne en faveur de son fils.

« Tandis qu'à Joseph Napoléon, qui alla occuper le trône d'Espagne, succédait Murat, la mésintelligence s'était établie en Sicile entre la reine et les Anglais. Ceux-ci voulaient commander en maîtres, et la reine (Marie-Caroline, sœur de Marie-Antoinette) ne voulait rien perdre de son autorité. Le roi, accoutumé depuis long-temps à suivre les avis de cette dernière, chercha en vain à lui obtenir des Anglais la même déférence; ils ne voulurent jamais traiter avec Marie-Caroline. Cette princesse essaya de se procurer l'appui des grands et du peuple; les *vêpres siciliennes* allaient peut-être se renouveler, mais les Anglais, qui se tenaient toujours sur leurs gardes, surent prévenir et déjouer tous les complots. Le roi, fatigué de ces discordes continuelles, céda la couronne à son fils le prince héréditaire. » (*Feller.*)

Voici la pièce officielle qui a été publiée à ce sujet :

« Ferdinand, etc., etc.,

» Mon cher et bien aimé fils François Ier, etc., étant obligé par le mauvais état de ma santé, et d'après les conseils des médecins, de m'abstenir de toute occupation sérieuse et de respirer l'air de la campagne, je me croirais coupable envers Dieu si, dans ces temps très difficiles, je ne pourvoyais au gouvernement du royaume, de manière que les affaires importantes pussent être expédiées, et la chose publique ne souffrir aucun dommage durant mon indisposition. Voulant donc me décharger du poids du gouvernement jusqu'à ce qu'il plaise à Dieu de me rendre assez de santé pour m'en occuper, je ne puis placer ma confiance plus dignement qu'en vous, mon très cher fils, et parce que vous êtes mon légitime successeur, et parce que j'ai déjà éprouvé votre droiture et votre capacité. En conséquence, et de ma pleine volonté, je vous constitue mon vicaire général dans mon royaume de Sicile; je vous cède et transfère, comme à un autre moi-même, la plénitude des droits, prérogatives, prééminence et facultés, dont j'ai joui et pu jouir jusqu'à présent; et afin que ma volonté à cet égard soit connue de tous et exécutée en tous lieux, j'ordonne que cet écrit, souscrit de ma main et muni de mon sceau royal, soit conservé dans les archives du proto-notaire du royaume, et que des copies en soient envoyées à tous les conseillers et secrétaires d'Etat, pour leur instruction, et pour qu'ils exécutent le présent ordre, chacun en ce qui le concerne.

» Donné à Palerme, le 16 janvier 1812.

» *Signé* FERDINAND.

Et plus bas :

TOMASO DI SOMMA.

Ce triomphe des intrigues anglaises, à la tête desquelles était lord Bentinck, ne fut pas d'abord aussi complet que le cabinet de Londres l'avait espéré. Le nouveau roi ne se montra pas moins soumis que son père aux volontés de la reine Marie-Caroline. On voulut d'abord forcer Ferdinand à reprendre la couronne; la reine, doublement irritée, en appela une seconde fois aux grands et au peuple. Les Anglais ordonnèrent alors l'expulsion de Marie-Caroline, et ce fut en vain que le roi voulut s'y opposer. La reine, sans défenseur, sans amis, abandonnée de tout le monde, fit à son époux et à ses enfants ses adieux : ils furent les derniers. Son départ n'était qu'un rigoureux exil. Elle s'embarqua à une époque où les tempêtes sont les plus fréquentes. « La scène était tout à fait changée pour Marie-Caroline. Au pouvoir avait succédé l'humiliation, au faste la médiocrité, à cette foule de courtisans qui fléchissaient le genou à ses moindres volontés, l'abandon et la solitude, et à un magnifique palais le cabinet d'un vaisseau où elle était au pouvoir de ses ennemis. Les vents semblaient aussi conjurés contre elle; ils la jetèrent jusqu'à Constantinople, et, après une traversée longue et dangereuse, la reine arriva enfin à Trieste, où elle suivit la route de Vienne. De là elle écrivit une lettre, dans laquelle elle se répandait en plaintes amères contre les Anglais. Cette lettre fut rendue publique dans les journaux français par ordre de Napoléon. Mais depuis cette époque, Marie-Caroline mena une vie fort retirée dans un château, près de Vienne, où le chagrin la dévorait. Elle y est morte, le 5 octobre 1814, à l'âge de 62 ans, sans avoir eu la consolation de voir, dans ses derniers moments, ni un époux de la bonté duquel elle avait peut-être abusé, ni ses enfants, ni même aucun membre de sa famille. »

19. Prise de Ciudad-Rodrigo par les Anglais.

2 *février*. Remise du fort de Peniscola au maréchal duc d'Albufera.

18. Le prince régent d'Angleterre obtient du parlement anglais la plénitude du pouvoir royal.

13 *mars*. Sénatus-consulte relatif à l'organisation de la garde nationale en France. Elle est divisée en trois bans : cent cohortes du 1er ban sont mises à la disposition du ministre de la guerre pour être employées à la garde des frontières et à la conservation des grands dépôts maritimes, arsenaux et places fortes.

24. Traité d'alliance entre la France et l'Autriche, signé à Paris, par lequel ces deux puissances se garantissent mutuellement l'intégralité de leurs possessions actuelles. Les possessions de la Porte Ottomane, en Europe, sont également garanties. Un pareil traité avait déjà été signé entre la France et la Prusse dès le 24 février précédent.

28. Renouvellement de la capitulation entre la Suisse et la France pour la levée des régiments au service de cette dernière puissance.

—Sublime dévouement d'Hubert Goffin, mineur de la houillère de Beaujonc près de Liége. Surpris par une inondation subite, ce courageux mineur aurait pu se sauver comme 29 de ses camarades, qui remontèrent dans le panier au premier bruit

du danger; mais il en restait encore un grand nombre dans les autres parties du bure, et Goffin se dévoue, en disant : *je veux les sauver tous ou ne pas leur survivre.* Après cinq jours de travaux, 71 ouvriers sont retirés de l'abîme. Hubert Goffin sort le dernier avec son jeune fils. Vingt-deux ouvriers que l'intrépide Goffin n'avait pu réunir à lui, ont péri dans l'inondation du bure. Napoléon accorde à Hubert Goffin la croix de la légion-d'honneur et une pension de 600 fr. L'Académie Française propose un prix extraordinaire pour la meilleure pièce de vers qui aura célébré le dévouement d'Hubert Goffin.

1er *mai.* Exécution à mort d'un employé du ministère de la guerre, nommé Michel. Il est convaincu d'avoir communiqué, d'abord à MM. Doubril, Nesselrode et Krafft, agents russes, et ensuite au colonel Czernicheff, que Napoléon avait accueilli avec une rare bienveillance, des états détaillés sur la force numérique et la situation des différents corps de l'armée française en Allemagne.

La guerre est décidée.

Depuis quelques mois les relations de la France et de la Russie étaient devenues moins amicales; le système continental, éludé dans les ports russes, avait été le sujet de quelques notes échangées entre les cabinets des Tuileries et de St.-Pétersbourg. Ces notes eurent aussi pour objet un ukase du 31 décembre 1810, qui prohibait en Russie l'entrée des marchandises françaises. D'un autre côté, des négociations avaient été entamées relativement à la réunion du duché d'Oldenbourg, contre laquelle l'empereur Alexandre avait formellement protesté. Le duc de Vicence (Caulaincourt), envoyé en mission à St.-Pétersbourg, essaya vainement de conjurer l'orage qui était prêt à éclater entre les deux nations. La découverte des menées secrètes du colonel Czernicheff rendit tout rapprochement impossible.

M. de Ségur, dans son *Histoire de la Campagne de* 1812, attribue à de plus hautes vues de politique, les préparatifs hostiles dont Napoléon s'occupait depuis près d'un an. « Napoléon, dit cet historien, sentait ses forces s'affaiblir, et craignait qu'après lui cet Empire Français, ce grand trophée de tant de travaux et de victoires ne fût démembré. L'empereur russe était le seul souverain qui pesât encore sur le sommet de cet immense édifice. Jeune et plein de vie, les forces de ce rival croissaient encore, quand déjà les siennes déclinaient. Alexandre n'attendait que la nouvelle de sa mort pour se saisir du sceptre de l'Europe, et l'arracher des mains de son faible successeur. Quand l'Italie entière, la Suisse, l'Autriche, la Prusse et toute l'Allemagne marchaient sous ses aigles, qu'attendait-il donc pour prévenir ce danger et pour consolider le grand empire, *en rejetant Alexandre et la puissance russe, affaiblie de la perte de toute la Pologne, au delà du Borysthène.*» La conduite de Napoléon dans la malheureuse campagne de Russie, n'a pas complètement justifié le but que l'historien que nous venons de citer, attribue aux préparatifs guerriers de l'empereur des Français : maître de toute la Pologne, il n'a pas relevé le trône des Jagellons, des Sobieski, des Poniatowski, et reconstruit ce mur de fer qui devait préserver l'Europe de l'invasion des Cosaques et des Tartares! M. de Ségur assure cependant que les paroles qu'il rapporte ont été prononcées dans le secret de l'intimité impériale.

Quoi qu'il en soit, Napoléon ayant résolu de porter la guerre en Russie, met sur pied la plus belle et la plus formidable armée qu'on ait vue dans les temps modernes. Elle était composée de 575,000 hommes, 60,000 chevaux, avec 1180 pièces de canon et un matériel considérable. L'Autriche, les états d'Italie, la Hollande, la Westphalie, la Saxe, la Bavière, le Wurtemberg et tous les princes de la Confédération du Rhin, prennent spontanément parti pour la France. La Prusse n'entre pas aussi franchement dans cette coalition; mais les troupes françaises occupaient encore ses places fortes, et Guillaume est obligé de se déclarer pour Napoléon. Quant à la Suède, elle était dans une position particulière : épuisée déjà par une guerre malheureuse, elle ne pouvait en soutenir une nouvelle contre l'Angleterre et la Russie. Napoléon fit occuper la Poméranie. Bernadotte, au nom du vieux roi Charles XIII, demanda la Norwège comme indemnité; mais le cabinet des Tuileries répondit que le Danemarck avait constamment été en paix avec la France, et qu'il n'y avait pas de motifs pour le dépouiller de cette possession. Les négociations de la France avec la Suède furent rompues, et Bernadotte, sur la promesse verbale d'une indemnité, entra dans la coalition de l'Angleterre et de la Russie.

3 *mai.* Suppression du droit d'aubaine en France, à l'égard des sujets du grand duché de Francfort.

9. Napoléon, accompagné de l'impératrice Marie-Louise, quitte Paris pour se rendre à Mayence, et de là à Dresde, où il est rejoint par l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse. Napoléon passe le Rhin le 13, l'Elbe le 29 et la Vistule le 6 juin.

11. M. Perceval, chancelier de l'échiquier d'Angleterre, est tué d'un coup de pistolet sous le vestibule de la chambre des communes. L'assassin, nommé John James Bellingham, est un ancien négociant de Liverpool, qui déclare avoir eu à se plaindre du ministre. Cet événement cause beaucoup d'agitation à Londres, où l'on craint qu'il ne se rattache à quelque complot contre le gouvernement. Les dispositions menaçantes de la populace, rassemblée devant Westminster-Hall, obligent les magistrats à faire sortir l'assassin par une porte de derrière pour le conduire à Newgate. Bellingham, condamné à mort, a été pendu le 18 mai.

1er *juin.* Entreprise infructueuse des Anglais contre le port de la Ciotat. Une soixantaine d'embarcations abordent à l'île Verte; mais les Anglais sont repoussés par un officier d'artillerie

commandant une vingtaine d'hommes, et forcés de rejoindre l'escadre qui bloque le port.

17. Les États-Unis d'Amérique déclarent la guerre à l'Angleterre.

20. Le pape Pie VII arrive à Fontainebleau. Il y avait près de trois ans que le Souverain Pontife était prisonnier à Savone où il vivait dans une retraite profonde; les ordres de Napoléon avaient rendu sa captivité plus étroite depuis les discussions du *concile national*. «Le Saint-Père ne voyait plus personne, et le prince Camille Borghèse, son sujet, devenu son geôlier, écrivait à Napoléon : « Il ne peut communiquer avec qui que ce soit » de l'extérieur, en sorte qu'il est difficile de » connaître la position morale de son esprit. » On ne pouvait prévoir quel serait le terme de ces rigueurs, quand tout à coup arriva un ordre de conduire le Pape à Fontainebleau. C'était au moment des préparatifs de cette campagne de Russie, qui devait avoir une issue si fatale. Cette translation était-elle le résultat d'un caprice de Napoléon ou l'effet de l'intercession de l'empereur d'Autriche, qui, pendant son séjour à Dresde, aurait obtenu de son gendre cette espèce d'adoucissement au sort du chef de l'église? Il n'a rien été publié à cet égard. On a dit que, pendant le voyage, on avait forcé Pie VII à se vêtir d'habits mondains; mais cette indignité n'a point été prouvée ; il est seulement certain que pour éviter le renouvellement des témoignages de respect que le Saint-Père avait reçus, trois ans auparavant, dans toutes les villes de France, son enlèvement fut entouré de toutes les précautions qui pouvaient en assurer le secret. Pie VII ne fut prévenu que peu d'instants avant le départ, et on ne le fit pas même accompagner par le seul prélat qui fût auprès de lui, M. Bertazzoli, archevêque d'Edesse, lequel ne le joignit qu'à Stupinis, près Turin. Le premier jour, Pie VII arriva au mont Cenis et logea à l'Hospice, où il resta trois jours à cause d'une légère indisposition. Il était dix heures du soir quand sa voiture traversa Lyon, le 18 juin, et son passage fut ignoré du cardinal Fesch qui s'était retiré dans cette ville depuis sa brouillerie avec Napoléon. Quand le Pape arriva à Fontainebleau, l'ordre de le recevoir n'y était pas encore parvenu, et le concierge n'osa pas d'abord lui ouvrir les appartements : il le reçut dans son propre logement. Quelques heures après, le ministre des cultes et l'intendant de la couronne arrivèrent pour saluer Sa Sainteté et firent installer le Pape dans les appartements du château. La vie de Pie VII fut aussi retirée à Fontainebleau qu'elle l'avait été à Savone. Il entendait la messe dans ses appartements et ne sortait jamais; il n'avait d'autre société que l'archevêque d'Edesse, et d'autres visites que celles des prélats qui n'avaient point encouru la disgrace de l'Empereur. Du reste, la persécution contre les ecclésiastiques opposés aux vues de Napoléon, ne se ralentit point : on tourmenta même de nouveau, cette année, les évêques et ecclésiastiques de l'état de l'église, en leur demandant un serment que la plupart d'entre eux refusèrent. Les uns furent exilés ou même relégués dans différentes forteresses d'Italie; les autres envoyés en Corse où on les mit en prison. Rome était en proie aux troubles et à la confusion. Les agents du gouvernement français encourageaient la perfidie et punissaient la fidélité courageuse. On n'entendait parler que de délations, de visites domiciliaires, d'emprisonnements, d'exils, de condamnations arbitraires. En France, on voyait se renouveler contre les prêtres l'inquisition, les recherches, les arrestations usitées aux jours les plus sinistres de la révolution. Nous avons dit que, lors du concile, trois évêques avaient été enfermés à Vincennes. On les y laissa au secret, et sans aucune communication ni entre eux ni avec les personnes du dehors. Enfin, au bout de plus de quatre mois, on leur fit donner leur démission de leurs siéges, et ils y ajoutèrent, du moins on l'a publié ainsi, la promesse de ne plus s'occuper de l'administration de leurs diocèses. Cet acte souscrit, on les fit partir inopinément, l'évêque de Tournai pour Gien, l'évêque de Gand pour Beaune, et l'évêque de Troyes pour Falaise. Ils devaient y rester en surveillance. En même temps (23 novembre) le ministre des cultes écrivit à leurs chapitres respectifs pour leur annoncer que l'évêque avait donné sa démission, que le siége était vacant, que les vicaires-généraux n'avaient conséquemment plus de pouvoirs, et que le chapitre devait reprendre la juridiction et nommer d'autres grands-vicaires. Cette lettre causa autant de surprise que de troubles dans les trois diocèses. La démission exigée des évêques, et souscrite dans un donjon, ne paraissait pas avoir une grande force et devait, dans tous les cas, être acceptée par l'autorité compétente avant de sortir son effet. Jusque-là le siége ne pouvait être vacant, les vicaires de l'évêque jouissaient de la juridiction, et le chapitre ne pouvait s'en emparer. Toutefois, le gouvernement parvint à dicter de nouvelles nominations. A Troyes on nomma pour grands-vicaires deux chanoines qui l'étaient précédemment de l'évêque, et qui avaient en conséquence la juridiction; en sorte que ce choix tranquillisa les consciences, et l'on continua de gouverner au nom de l'évêque absent. Il paraît qu'il en fut à peu près de même à Tournai. A Gand, le chapitre écrivit (27 novembre) au ministre des cultes pour faire ses représentations, qui ne furent point écoutées. Le préfet, qui se trouvait à Paris, eut ordre de se rendre à Gand en toute hâte et d'y forcer le chapitre à obéir. Plusieurs chanoines étaient déjà cachés. On en rassemble six, qui élurent, le 5 décembre, trois grands-vicaires, dont l'un l'était déjà de M. de Broglie, et promit, à ce qu'il paraît, de n'administrer que comme grand-vicaire du prélat. Aussi le clergé de Gand ne s'adressait qu'à celui-là et le regardait comme le seul légitime des trois nommés par le chapitre, dont un d'ailleurs était caché, et refusa la nomination. Les choses restèrent en cet état jusqu'à l'année suivante, où de

nouvelles violences du gouvernement achevèrent de mettre la confusion dans les trois diocèses. » (*Mem. Ecclesia.*)

Nouvelle constitution de la Sicile. La féodalité y est abolie, et on y établit un parlement composé de deux chambres.

22. Proclamation datée de Wilkowitz, dans laquelle Napoléon déclare la guerre à la Russie.

23. L'armée française passe le Niemen sur différents points. Elle se compose de dix corps, dans lesquels sont incorporés les contingents des souverains alliés. Ces corps sont commandés, savoir : le premier par le maréchal Davoust, prince d'Eckmulh; le deuxième par le maréchal Oudinot, duc de Reggio; le troisième par le maréchal Ney, duc d'Elchingen; le quatrième par le prince Eugène, vice-roi d'Italie; le cinquième par le prince Poniatowski; le sixième par le général Gouvion-St-Cyr; le septième par le général Reynier; le huitième par Jérôme, roi de Westphalie; le neuvième par le maréchal Victor, duc de Bellune; le dixième par le maréchal Macdonald, duc de Tarente. Le neuvième corps devait rester entre la Vistule et l'Oder pour former la réserve. L'armée russe, composée de quarante divisions, présentait un effectif supérieur à celui de l'armée française. Elle était répartie en deux corps principaux : l'un était commandé par le général Barclay de Tolly, et l'autre par le prince Bagration. A l'approche des Français, les Russes se retirent sur la Duna; toute la Lithuanie est ouverte à l'armée de Napoléon, qui occupe Kowno le 24 juin.

28. Entrée de Napoléon à Wilna, capitale de la Lithuanie.

Le même jour, la diète de Varsovie, formée en confédération générale, déclare le royaume de Pologne et le corps de la nation polonaise rétablis. L'acte de confédération est porté à Napoléon par une députation de la diète. « Elle espérait rapporter à la nation l'heureuse nouvelle de son affranchissement. Cet espoir fut déçu. Les Polonais s'attendaient à recouvrer leur indépendance; ils apprirent avec surprise que la possession d'une partie de leur pays était garantie à l'Autriche, pour une coopération dont on appréciera bientôt la sincérité. Par cette politique à la fois injuste et maladroite, Napoléon se privait de l'appui d'un peuple belliqueux dont l'attitude imposante eût maintenu, plus tard, et la Prusse qui s'était alliée si peu volontiers à nous, et l'Autriche elle-même dont il était prudent de suspecter l'alliance intéressée. Les Polonais furent mécontents; ils devaient l'être; et leur fidélité qui, nonobstant la froideur de Napoléon, ne se démentit pas un instant, dut, à dater de la conférence de Wilna, recevoir le nom de magnanimité. » (*Précis de l'Hist. de Napoléon.*)

Pendant la marche de Napoléon sur Wilna, le général Schwartzemberg, avec trente mille Autrichiens, débouchait de la Galicie pour contenir le général russe Tormazoff sur les frontières de la Wolhinie. Le général Reynier, à la tête de quinze mille Français, Polonais ou Saxons, devait seconder le mouvement de Schwartzemberg, et agir en même temps contre l'armée de Moldavie, commandée par Tchitchakoff, pour le cas très probable où elle deviendrait disponible par un traité de paix entre la Porte et la Russie.

Le maréchal Macdonald, ayant sous ses ordres trente mille hommes, dont dix huit mille Prussiens ou Bavarois, débouchait de Tilsitt, et marchait sur la Courlande, en débordant au nord de la Lithuanie, un corps russe commandé par le général de Wittgenstein.

Au centre, Napoléon, à la tête de deux cent mille hommes, marchait sur la grande armée russe, commandée par Barclay de Tolly. Jérôme, avec une réserve de quatre-vingt mille hommes, était opposé au général Bagration, et le prince Eugène, à la tête de l'armée d'Italie, forte de soixante-cinq mille hommes, manœuvrait entre les deux principales armées russes.

— La ville de Marseille est témoin d'un phénomène fort singulier. Tout à coup on vit l'eau de la mer baisser dans le port; il s'y forma un courant si rapide qu'il entraînait tout par le goulet. On fut obligé de fermer la chaîne pour retenir les bâtiments; on tira le canon d'alarme et l'on battit la générale. Mais la mer s'étant retirée tout à fait, le port fut à sec, et tout ce qui s'y trouvait, bateaux, navires, vaisseaux, s'enfonça dans la vase. Au bout de quelque temps, la mer revint par sauts et par bonds avec une impétuosité extraordinaire; elle remplit de nouveau le port, remit à flots les bâtiments, et, dans sa cru prodigieuse, elle couvrit et inonda les quais; puis tout rentra dans l'ordre accoutumé.

On crut d'abord que c'était l'effet d'une trombe, qui, ayant pompé les eaux de la mer, à peu de distance du port, avait occasionné le courant qui le mit à sec; qu'ensuite cette trombe ayant laissé retomber brusquement la colonne d'eau qu'elle tenait suspendue, avait produit le refoulement qui inonda les quais. Mais comme le même phénomène s'était renouvelé dans la journée, et que les eaux du port, haussant et baissant sans cesse, avaient été dans un état continuel d'oscillation, il a fallu renoncer à l'idée d'en attribuer la cause à une trombe. On a cru alors à un tremblement de terre lointain, et l'on s'est rappelé, en effet, qu'un événement semblable arriva à Marseille, en 1755, lors du tremblement de terre qui engloutit une partie considérable de la ville de Lisbonne.

16 *juillet*. Les Russes attaquent à Drissa l'avant-garde du général Sébastiani, qui bat en retraite d'une lieue. Peu de jours après, le camp retranché des Russes tombe au pouvoir des Français.

23. Combat de Mohilow, gagné par le prince d'Eckmulh sur le prince Bagration.

25. Combat d'Ostrowno à l'avantage des Français. C'est la première résistance importante que les Russes opposèrent à Napoléon. Le champ de bataille fut vivement disputé. Deux cents voltigeurs du 9e régiment, qui dégagèrent un régiment

de chasseurs à cheval chargé par huit escadrons ennemis, reçurent tous la croix d'honneur. Le 28, les Français entrent à Witepsk. L'armée russe continue sa retraite sur Smolensk.

2 *août*. Le maréchal Macdonald occupe l'importante place de Dunabourg.

11. Les Anglais entrent à Madrid.

17. Bataille de Smolensk et prise de cette ville. Cette place, entourée d'une forte muraille crénelée, avait reçu une garnison de trente mille hommes; outre ces forces, le général Barclay de Tolly dirigeait, sur la rive droite du Borysthène, une nombreuse colonne, et des ponts construits au-dessous de la place facilitaient les communications de ce corps avec la garnison de Smolensk. Ces obstacles ne peuvent arrêter la valeur des Français. Tandis que le prince Poniatowski détruisait les ponts qui devaient lier les opérations de l'ennemi, l'attaque commençait sur tous les points. Le général Bruyères culbute la cavalerie russe et notre artillerie foudroye les masses russes rassemblées sur la rive opposée du fleuve; le maréchal Ney attaque le corps de la place, et les généraux Morand et Gudin s'emparent des faubourgs. A la fin du jour, le feu des Français fait taire le canon des remparts, et à minuit la ville est évacuée. Mais à Smolensk commence à s'exécuter l'atroce système de défense adopté par le gouvernement russe : l'armée française entre dans la ville à la lueur de l'incendie allumé par les autorités qui venaient de l'abandonner!

18. Combat de Polotsk, gagné par le général Gouvion-Saint-Cyr, qui commandait le corps d'armée du duc de Reggio, depuis la blessure que le maréchal avait reçue sur la Duna. Le général Gouvion-Saint-Cyr est nommé maréchal d'Empire.

Les Russes, chassés de toutes leurs positions du Borysthène, avaient ouvert aux Français la frontière qui sépare la Lithuanie de la vieille Russie. Ils espéraient défendre le plateau de Valontina, qu'une tradition superstitieuse désignait depuis un temps immémorial, sous le nom de *Champ sacré*, et que les Russes regardaient comme inexpugnable. En quelques heures, le maréchal duc d'Elchingen fait occuper le plateau par les divisions Gudin et Ledru. Mais cette victoire coûte cher à la France : le général Gudin est blessé mortellement, et les braves régiments qui venaient d'emporter la position de Valontina étaient réduits à moitié. On croit que ce ne fut qu'après ce brillant fait d'armes que Napoléon conçut le projet de marcher sur Moskow; il est certain qu'en apprenant la victoire du maréchal Ney, il s'écria : « Poursuivons nos succès! Avec de pareils soldats, on doit aller au bout du monde. »

30. Viasma est occupé par les troupes françaises.

7 *septembre*. Célèbre bataille de la Moskowa, à vingt lieues de Moskow.

Le général Barclay de Tolly venait d'être remplacé par Kutusow, qui, dès son arrivée à l'armée, parut avoir renoncé au mouvement rétrograde adopté par les Russes. « La position que » j'ai prise, écrivait-il à l'empereur Alexandre, » est la plus favorable que puisse offrir un pays » de plaine; et si je forme un vœu, c'est que les » Français viennent m'y attaquer. » Napoléon se hâta d'exaucer le vœu du général russe. Le 7 septembre, à la pointe du jour, l'armée française était rangée en bataille près du village de Borodino. Le ciel, d'abord chargé de nuages, s'éclaircit et le soleil se montra : « *C'est le soleil d'Austerlitz!* s'écria Napoléon en donnant ses ordres pour la bataille.

L'armée russe était forte de cent trente mille hommes; celle de Napoléon lui était inférieure en nombre; mais elle renfermait tout ce qu'il y avait de meilleures troupes dans une armée qui ne comptait que des soldats aguerris et des généraux expérimentés.

Le premier coup de canon, parti des batteries françaises, donne le signal du combat. Un feu terrible s'engage sur notre aile droite, tandis que le vice-roi, qui commande notre gauche, enlève à la baïonnette le village de Borodino. Le maréchal Ney s'élance sur le centre de l'ennemi, et décide une attaque générale sur toute la ligne. Pendant plusieurs heures, mille pièces de canon vomissent la mort dans les rangs des deux armées! A midi, les masses russes étaient enfoncées; deux redoutes étaient emportées et occupées par les divisions Ledru, Compans, Marchand et Morand. L'ennemi veut en vain reprendre ces points fortifiés; des monceaux de cadavres en comblent les fossés, mais il ne peut pénétrer dans ces redoutes que la victoire a mises entre les mains des Français. Cependant l'armée russe, vaincue à la gauche, et au centre, résistait encore dans les positions de droite; le général Morand s'en était rendu maître, lorsqu'assailli à son tour par des forces supérieures, il fut obligé de les abandonner. Kutusow se croit sûr de la victoire. Il attaque le centre de l'armée française avec sa réserve et la garde impériale russe; mais cette masse, d'abord foudroyée par la mitraille de quatre-vingts pièces de canon, est ensuite dispersée par la cavalerie du roi de Naples et du général Latour-Maubourg. A la nuit, l'ennemi était en pleine retraite sur tous les points. Cette sanglante bataille, qui coûta vingt mille hommes à la France et un grand nombre de généraux, ne fut point décisive pour le succès de la campagne. « A la Moskowa, dit Napoléon, retranchés d'une manière inexpugnable, les Russes me laissèrent battre cent trente mille hommes avec quatre-vingt-dix mille. Cette bataille est une de celles où l'on a déployé le plus de mérite, et obtenu le moins de résultats. (*Las Cases.*) » Le nombre des prisonniers faits aux Russes, fut à peu près insignifiant. On a prétendu que si la garde impériale française, qui ne prit aucune part à cette grande action, eût été mise en ligne sur la fin de la bataille, les Russes n'auraient pas sauvé un seul

bataillon. Napoléon, contre l'avis de ses généraux, se refusa constamment à faire donner la réserve de son armée. Quel qu'il soit, le succès de cette journée était dû principalement à la bravoure et au sang-froid du maréchal Ney: il reçut sur le champ de bataille le titre de *prince de la Moskowa!*

8. Combat sous les murs de Mojaïsk. L'ennemi abandonne cette place après y avoir mis le feu. Cet horrible système de dévastation est exécuté avec tant de barbarie, que les incendiaires ne donnent pas même le temps de fuir aux habitants de Mojaïsk : la flamme avait dévoré leurs maisons de sapin avant qu'ils eussent pu en gagner la porte!... « Nous avons trouvé, dit un témoin » oculaire, les cadavres rôtis de plusieurs paysans » moscovites sous les cendres de leurs chau» mières embrâsées. »

14. Le roi de Naples pénètre dans la ville de Moskow à la tête de sa cavalerie, et s'empare du Kremlin. L'occupation de ce palais fortifié et celle de la magique *Tour d'Ivan*, que la superstition des Russes croyait imprenable, répandent une terreur religieuse parmi les populations moscovites. Elles semblent ne plus douter de la destruction prochaine de l'empire des Czars.

Napoléon fait son entrée à Moskow le 15 septembre, et y établit une partie de son armée. Tout à coup des flammes s'élèvent de plusieurs quartiers de la ville! La Bourse, le Bazar et l'Hôpital sont en feu! Les vainqueurs, dans les premiers moments, parviennent à se rendre maîtres de l'incendie; mais il éclate sur d'autres points, et il n'est plus possible d'en arrêter les progrès. «Jamais, en dépit de la poésie, toutes les fictions de l'incendie de Troie n'égaleront la réalité de celui de Moskow. C'était littéralement un océan de feu. (*Las Cases.*) » Le gouverneur de Moskow, en abandonnant la ville, y avait laissé, dit-on, plusieurs centaines de forçats avec l'effroyable mission d'y mettre le feu. Ces misérables n'ont que trop bien rempli le vœu d'une politique barbare, l'incendie dura dix jours, neuf mille maisons et tous les édifices publics en devinrent la proie. Le Kremlin seul fut épargné.

«Quel spectacle! quelle terrible leçon pour l'ambitieuse humanité! Ces rues, ces places publiques où circulait naguère une foule empressée, sont maintenant désertes et silencieuses; ces palais élevés à grands frais, et dont les colonnes élégantes attestaient les conquêtes de l'art, n'offrent plus que des ruines fumantes, sur lesquelles errent comme des ombres quelques misérables moscovites qui n'ont pas fui, parce qu'ils n'avaient rien à perdre, rien à redouter. Ici de riches magasins présentaient au luxe opulent les diamants de Golconde, les fourrures de la Sibérie, les tissus de l'Inde, les parfums de l'Orient... Tout a disparu sous des monceaux de décombres, que fouilleront bientôt le besoin et la cupidité. Là, des jardins symétriques réunissaient les plantes des deux mondes, que la science avait pu soustraire aux atteintes d'un climat rigoureux : tous ces trésors d'une nature étrangère, que fournit la main de l'homme, ont été enfouis par un pied dévastateur... Et les temples, asiles révérés où le chrétien venait chercher, dans la prière et le recueillement, la paix de l'ame et l'amour du bien, leur enceinte est métamorphosée en arsenal; les roues pesantes des canons brisent les parvis sacrés; des cris de guerre frappent d'un profane concert ces voûtes vers lesquelles des chants pieux devaient seuls s'élever. » (*Histoire de Napoléon.*)

(En 1824, le comte de Rostopschin, gouverneur de Moskow à l'époque de l'entrée des Français, a publié une brochure pour repousser la responsabilité de cet acte d'héroïsme barbare, auquel cependant l'empire russe a dû son salut.)

Napoléon s'était flatté de signer la paix sur les ruines de Moskow; son attente fut *trompée!* Le terrible système de guerre qu'Alexandre avait organisé contre les Français, ne permettait plus de croire qu'après de si grands sacrifices, il demanderait la paix à une armée que des privations de toute espèce et la rigueur du climat russe devaient bientôt livrer à la fureur de ses cosaques. Le général Lauriston, qui avait été chargé d'arrêter les préliminaires du traité, ne peut pas même obtenir un sauf conduit pour se rendre à Saint-Pétersbourg. Les Russes violent l'armistice, et attaquent les soldats français dans leurs cantonnemens, au mépris d'une convention qui devait s'étendre sur toute la ligne occupée par les avant-postes des deux armées.

29. Combat de Czérikow. Le prince Poniatowski, surpris à l'improviste, soutient noblement l'honneur des armes françaises.

15 *octobre*. Napoléon ordonne la retraite de l'armée sur la Pologne. Il quitte Moskow, où il ne laisse qu'une division de la jeune garde, sous les ordres du maréchal duc de Trévise, qu'*il charge* de faire sauter le Kremlin. Cet ordre est exécuté.

18. Combat de Winskowo. Le roi de Naples et le prince Poniatowski, attaqués par les troupes russes, sous les ordres du général Benigsen, se défendent avec intrépidité et protègent le mouvement rétrograde des Français. Le général Bénigsen est grièvement blessé.

19 et 20. Combat de Polotsk entre le maréchal Gouvion-Saint-Cyr et le général russe Wittgenstein.

22. Le général Wellington lève le siége du château de Burgos, en Espagne; l'armée anglaise se retire encore une fois en Portugal. La levée du siége est due à la vigoureuse défense du général de brigade Dubreton, enfermé dans le château de Burgos. L'ordre du jour de l'armée dit que la garnison a résisté à cinq assauts, les a repoussés victorieusement et a fait éprouver aux armées anglaise et espagnole réunies des pertes énormes.

23. Conspiration des généraux Malet, Lahorie et Guidal. Malet, détenu depuis plusieurs années, pour complicité dans les manœuvres républicai-

nes, avait obtenu, en 1812, la permission de résider dans une maison de santé, où il se lia avec l'abbé Lafon. Ils conçoivent tous deux le projet de renverser le gouvernement impérial. L'abbé Lafon et Malet sortent de leur retraite pendant la nuit; ils se présentent aux casernes, annoncent la mort de Napoléon, font prendre les armes à la troupe, courent délivrer à la Force les généraux Guidal et Lahorie, partagent leurs forces en plusieurs divisions et se dirigent : Lafon sur la Préfecture de Police dont il s'empare, et Malet sur l'État-Major de la Place où il échoue, et se fait arrêter après avoir inutilement tiré un coup de pistolet sur le général Hullin. Lahorie pendant ce temps s'était établi au Ministère de la Police après avoir opéré l'arrestation du duc de Rovigo. Les autorités impériales, revenues de leur effroi depuis l'arrestation de Malet, reprennent les rênes de l'administration et mettent en jugement les conspirateurs et leurs complices. Le 29, une commission militaire condamna à mort les généraux Malet, Lahorie, Guidal, Soulier, chef de bataillon, Steenhouwer, Borderieux et Piquerel, capitaines; Fessart, Lefebvre, Regnier, Beaumont, lieutenants; Rabbe, colonel; Rateau, caporal; et Boccheiampe, prisonnier d'état. Dix prévenus ont été acquittés. D'après les ordres du grand Juge on a sursis à l'exécution de Rabbe et de Rateau. Les 12 autres ont été fusillés. Le 24 décembre, Napoléon a commué la peine de mort de ces deux condamnés : Rabbe devait subir une prison perpétuelle, et Rateau les travaux forcés à perpétuité. Les événements de 1814 les ont rendus à la liberté. Le 29 janvier suivant un nommé Boutereux a été condamné à mort pour avoir participé aux projets de Malet. L'abbé Lafon, arrêté deux fois dans la journée du 23 octobre, parvint enfin à se sauver, et après avoir fait courir le bruit de sa mort, obtint, sous un autre nom, une place dans l'enseignement public. Ainsi on vit un homme dont Napoléon avait proscrit la tête, salarié par lui comme fonctionnaire, et braver impunément sa puissance et son courroux.

24. Combat de Malo-Jaroslavetz. Le vice-roi d'Italie, ayant seize mille Français sous ses ordres, bat le général Kutusow qui commandait quatre vingt mille russes. L'ennemi laisse dix mille hommes sur le champ de bataille. La victoire de Malo-Jaroslavetz fut la dernière de cette funeste campagne; depuis ce moment, les Français ne combattirent plus que pour leur salut. Le soir même, dix mille cosaques s'élancèrent comme des vautours sur le quartier impérial; Napoléon lui-même serait peut-être tombé en leur pouvoir sans l'arrivée du maréchal Bessières, à la tête d'un corps nombreux de cavalerie, qui les chargea avec vigueur et les dispersa.

1er *novembre*. Les Français rentrent à Madrid.

2. Combat de Viasma. Le vice-roi d'Italie et le prince d'Eckmulh disputent pied à pied le terrain, tandis que l'avant-garde de l'armée opère sa retraite sur Smolensk. Le 2, à deux heures après-midi, 12,000 hommes d'infanterie russe, couverts par une nuée de cosaques, coupèrent la route à une lieue de Viasma entre le prince d'Eckmulh et le vice-roi. Ces deux généraux font marcher sur cette colonne, la chassent du chemin et la culbutent dans les bois. Malgré ce succès, les cosaques continuent d'inquiéter la marche des Français. Le 7, l'artillerie et les bagages de l'armée éprouvent un grand désastre par la perte de 6,000 chevaux de trait, morts de froid pendant la nuit. On abandonne les pièces et les caissons.

9. Le quartier-général de la grande armée arrive à Smolensk.

10. En Espagne, les trois armées françaises, du Portugal, du Centre et du Midi, opèrent leur jonction à Alba de Tornéa. L'armée anglaise se retire sur Ciudad-Rodrigo.

19. Le quartier général de la grande armée quitte Smolensk le 15 novembre. Combats de Wilkowitz entre le comte Reynier et le général russe Sacken. Le 19, combat de Borisow entre le duc de Reggio et une division de l'armée russe de Wolhynie.

28. Bataille de la Bérésina. Les armées russes qui étaient opposées aux Français, s'étaient accrues des troupes que l'empereur Alexandre avait jusqu'alors entretenues en Moldavie; d'un autre côté, l'Autriche, dont la politique commençait à se dévoiler, avait retiré son armée derrière le Bug, et avait ainsi livré aux Russes l'importante place de Minsk, où Napoléon espérait trouver des ressources; enfin le maréchal Augereau, parti de Wilna pour ouvrir la route par Mohilow, avait été forcé de capituler devant un corps russe supérieur en nombre aux braves qu'il commandait. Affaiblie par tant de pertes et de privations, l'armée française courait le plus grand risque d'être devancée par celle de Moldavie, dont le but principal était de couper aux Français le passage de la Bérésina. Ce passage fut effectué! mais après les plus douloureux sacrifices, et au prix du sang de plusieurs milliers de braves.

« Deux ponts avaient été jetés sur la Bérésina près de Studzianka : le premier pour l'infanterie, le second pour l'artillerie, les voitures et les chevaux. Nos troupes passèrent pendant deux jours sur les deux ponts. Mais le 28 novembre, celui destiné au passage du matériel s'étant écroulé, il devint indispensable de faire refluer les voitures et les canons sur le pont qui restait. On conçoit quel dut être l'encombrement produit par cet amas imprévu d'artillerie, de caissons, de bagages, de cavaliers et de fantassins; une lutte sanglante s'engagea sur ce point; elle devint horrible lorsque les obus et les boulets, tombant au milieu de la foule, l'obligèrent à s'élancer avec précipitation vers la rive opposée; alors un grand nombre d'infortunés furent broyés sous les roues ou foulés aux pieds des hommes et des chevaux qu'ils mordaient en expirant. Malheur au faible qui, dans cette affreuse confusion, obstruait le passage du fort; il était précipité dans le fleuve; là, luttant en vain contre les glaçons et

les flots, il trouvait une fin prochaine, que hâtaient quelquefois les projectiles de l'ennemi. Qui croira qu'une telle horreur pût encore s'accroître? elle s'accrut cependant, quand, pour arrêter la poursuite des Russes, le général Eblé dut embraser le pont où tant de malheureux se frayaient, sur des cadavres, une issue vers un salut incertain. A la première apparence du feu, tout ce qui n'avait encore pu atteindre le pont s'élance dessus... La flamme dévore rapidement les madriers... Ils rompent sous le poids qui les surcharge, et des milliers d'infortunés sont ensevelis, en masse, dans la Bérésina avec les débris enflammés qui les portaient... Des cris déchirants s'élèvent jusqu'aux cieux!..... un silence profond leur succède... c'est le silence de la mort. (*Précis de l'Hist. de Napoléon.*) »

Pendant les premiers moments du passage des troupes, Napoléon était resté sur les bords de la Bérésina ; il ne s'éloigna qu'au moment de la catastrophe, frappé de terreur, et comme averti que les plus brillants de ses destins étaient accomplis. Depuis ce terrible moment, l'empereur marcha presque toujours à pied, au milieu d'une troupe d'élite formée d'officiers supérieurs ayant conservé leurs chevaux, et qu'il avait nommée *l'escadron sacré*. Il traversa ainsi plusieurs débris des corps que la famine et l'hiver moissonnaient depuis six semaines! A l'aspect de Napoléon, les murmures cessaient, et les cris de : *vive l'empereur!* saluaient encore celui qui allait cacher à Paris les remords de sa désastreuse expédition en Russie.

3 *décembre*. L'armée française arrive à Molodetschno (vingt-cinq lieues de Wilna et douze de Minsk). C'est de ce lieu qu'est daté ce *vingt-neuvième* bulletin de la Grande-Armée, qui a répandu tant de douleur et d'effroi en France. Cette pièce, qui fait un tableau si horrible des souffrances que l'armée française a eu à supporter depuis son départ de Moskow, est un document qui appartient à l'histoire. Le voici :

XXIXe BULLETIN DE LA GRANDE-ARMÉE.

Molodetschno, le 3 décembre 1812.

« Jusqu'au 6 novembre, le temps avait été parfait, et le mouvement de l'armée s'est exécuté avec le plus grand succès. Le froid a commencé le 7; dès ce moment, chaque nuit, nous avons perdu plusieurs centaines de chevaux qui mouraient au bivouac. Arrivés à Smolensk, nous avions déjà perdu bien des chevaux de cavalerie et d'artillerie.

» L'armée russe de Wolhynie était opposée à notre droite. Notre droite quitta la ligne d'opérations de Minsk et prit pour pivot de ses opérations la ligne de Varsovie. L'empereur apprit à Smolensk, le 9, ce changement de ligne d'opérations et présuma ce que ferait l'ennemi. Quelque dur qu'il lui parût de se mettre en mouvement dans une si cruelle saison, le nouvel état des choses le nécessitait; il espérait arriver à Minsk, ou du moins sur la Bérésina, avant l'ennemi; il partit le 13 de Smolensk, le 16 il coucha à Krasnoë. Le froid, qui avait commencé le 7, s'accrut subitement, et du 14 au 15 et au 16, le thermomètre marqua 16 et 18 degrés au-dessous de glace. Les chemins furent couverts de verglas; les chevaux de cavalerie, d'artillerie, de train, périssaient toutes les nuits, non par centaines, mais par milliers, surtout les chevaux de France et d'Allemagne; plus de trente mille chevaux périrent en peu de jours; notre cavalerie se trouva toute à pied; notre artillerie et nos transports se trouvaient sans attelage. Il fallut abandonner et détruire une bonne partie de nos munitions de guerre et de bouche.

» Cette armée, si belle le 6, était bien différente dès le 14, presque sans cavalerie, sans artillerie, sans transports. Sans cavalerie, nous ne pouvions pas nous éclairer à un quart de lieue; cependant, sans artillerie, nous ne pouvions pas risquer une bataille et attendre de pied ferme; il fallait marcher pour ne pas être contraint à une bataille, que le défaut de munitions nous empêchait de désirer; il fallait occuper un certain espace pour ne pas être tournés, et cela sans cavalerie qui éclairât et liât les colonnes. Cette difficulté, jointe à un froid excessif subitement venu, rendit notre situation fâcheuse. Les hommes que la nature n'a pas trempés assez fortement pour être au-dessus de toutes les chances du sort et de la fortune, parurent ébranlés, perdirent leur gaîté, leur bonne humeur, et ne rêvèrent que malheurs et catastrophes; ceux qu'elle a créés supérieurs à tout, conservèrent leur gaîté et leurs manières ordinaires, et virent une nouvelle gloire dans des difficultés différentes à surmonter.

» L'ennemi, qui voyait sur les chemins les traces de cette affreuse calamité qui frappait l'armée française, chercha à en profiter. Il enveloppait toutes les colonnes par ses Cosaques qui enlevaient, comme les Arabes dans les déserts, les trains et les voitures qui s'écartaient. Cette méprisable cavalerie, qui ne fait que du bruit et n'est pas capable d'enfoncer une compagnie de voltigeurs, se rendit redoutable à la faveur des circonstances. Cependant l'ennemi eut à se repentir de toutes les tentatives sérieuses qu'il voulut entreprendre; il fut culbuté par le vice-roi, au-devant duquel il s'était placé, et il y perdit beaucoup de monde.

» Le duc d'Elchingen, qui, avec trois mille hommes, faisait l'arrière-garde, avait fait sauter les remparts de Smolensk. Il fut cerné et se trouva dans une position critique : il s'en tira avec cette intrépidité qui le distingue. Après avoir tenu l'ennemi éloigné de lui pendant toute la journée du 18, et l'avoir constamment repoussé, à la nuit il fit un mouvement par le flanc droit, passa le Borystène et déjoua tous les calculs de l'ennemi. Le 19, l'armée passa le Borystène à Orza, et l'armée russe fatiguée, ayant perdu beaucoup de monde, cessa là ses tentatives.

» L'armée de Wolhynie s'était portée dès le 6 sur Minsk et marchait sur Borisow. Le général Dombrowski défendit la tête du pont de Borisow avec trois mille hommes. Le 23 il fut forcé et obligé d'évacuer cette position. L'ennemi passa alors la Bérésina, marchant sur Bobr; la division Lambert faisait l'avant-garde. Le deuxième corps, commandé par le duc de Reggio, qui était à Tschereïn, avait reçu l'ordre de se porter sur Borisow pour assurer à l'armée le passage de la Bérésina. Le 24, le duc de Reggio rencontra la division Lambert à quatre lieues de Borisow, l'attaqua, la battit, lui fit deux mille prisonniers, lui prit six pièces de canon, cinq cents voitures de bagages de l'armée de Wolhynie, et rejeta l'ennemi sur la rive droite de la Bérésina. Le général Berkeim, avec le 4e de cuirassiers, se distingua par une belle charge. L'ennemi ne trouva son salut qu'en brûlant le pont, qui a plus de trois cents toises.

» Cependant l'ennemi occupait tous les passages de la Bérésina ; cette rivière est large de quarante toises; elle charriait assez de glaces, mais ses bords sont couverts de

marais de trois cents toises de long, ce qui la rend un obstacle difficile à franchir.

» Le général ennemi avait placé ses quatre divisions dans différents débouchés où il présumait que l'armée française voudrait passer.

» Le 26, à la pointe du jour, l'empereur, après avoir trompé l'ennemi par divers mouvements faits dans la journée du 25, se porta sur le village de Studzianca, et fit aussitôt, malgré la division ennemie, et en sa présence, jeter deux ponts sur la rivière. Le duc de Reggio passa, attaqua l'ennemi et le mena battant deux heures : l'ennemi se retira sur la tête de pont de Borisow. Le général Legrand, officier du premier mérite, fut blessé grièvement, mais non dangereusement. Toute la journée du 26 et du 27 l'armée passa.

» Le duc de Bellune, commandant le neuvième corps, avait reçu ordre de suivre le mouvement du duc de Reggio, de faire l'arrière-garde et de contenir l'armée russe de la Dwina qui le suivait. La division Partouneaux faisait l'arrière-garde de ce corps. Le 27 à midi, le duc de Bellune arriva avec deux divisions au pont de Studzianca.

» La division Partouneaux partit à la nuit de Borisow. Une brigade de cette division, qui formait l'arrière-garde, et qui était chargée de brûler les ponts, partit à sept heures du soir ; elle arriva entre dix et onze heures. Elle chercha sa première brigade et son général de division, qui étaient partis deux heures avant, et qu'elle n'avait pas rencontrés en route ; ses recherches furent vaines : on conçut alors des inquiétudes. Tout ce qu'on a pu connaître depuis, c'est que cette première brigade, partie à cinq heures, s'est égarée à six, a pris à droite au lieu de prendre à gauche, et a fait deux ou trois lieues dans cette direction ; que, dans la nuit, et transie de froid, elle s'est ralliée aux feux de l'ennemi, qu'elle a pris pour ceux de l'armée française : entourée ainsi, elle aura été enlevée. Cette cruelle méprise doit nous avoir fait perdre deux mille hommes d'infanterie, trois cents chevaux et trois pièces d'artillerie. Des bruits couraient que le général de division n'était pas avec sa colonne, et avait marché isolément.

» Toute l'armée ayant passé le 28 au matin, le duc de Bellune gardait la tête du pont sur la rive gauche ; le duc de Reggio, et derrière lui toute l'armée, était sur la rive droite.

» Borisow ayant été évacué, les armées de la Dwina et de Wolhynie communiquèrent ; elles concertèrent une attaque. Le 28, à la pointe du jour, le duc de Reggio fit prévenir l'empereur qu'il était attaqué ; une demi-heure après, le duc de Bellune le fut sur la rive gauche : l'armée prit les armes. Le duc d'Elchingen se porta à la suite du duc de Reggio, et le duc de Trévise derrière le duc d'Elchingen. Le combat devint vif : l'ennemi voulut déborder notre droite ; le général Doumerc, commandant la cinquième division de cuirassiers, et qui faisait partie du deuxième corps resté sur la Dwina, ordonna une charge de cavalerie aux 4e et 5e régiments de cuirassiers, au moment où la légion de la Vistule s'engageait dans des bois pour percer le centre de l'ennemi, qui fut culbuté et mis en déroute. Ces braves cuirassiers enfoncèrent successivement six carrés d'infanterie et mirent en déroute la cavalerie ennemie, qui venait au secours de son infanterie ; six mille prisonniers, deux drapeaux et six pièces de canon tombèrent en notre pouvoir.

» De son côté, le duc de Bellune fit charger vigoureusement l'ennemi, le battit, lui fit cinq à six cents prisonniers, et le tint hors de la portée du canon du pont. Le général Fournier fit une belle charge de cavalerie.

» Dans le combat de la Bérésina, l'armée de Wolhynie a beaucoup souffert. Le duc de Reggio a été blessé ; sa blessure n'est pas dangereuse ; c'est une balle qu'il a reçue dans le côté.

» Le lendemain 29, nous restâmes sur le champ de bataille. Nous avions à choisir entre deux routes : celle de Minsk et celle de Wilna. La route de Minsk passe au milieu d'une forêt et de marais incultes, et il eût été impossible à l'armée de s'y nourrir. La route de Wilna, au contraire, passe dans de très bons pays. L'armée, sans cavalerie, faible en munitions, horriblement fatiguée de cinquante jours de marche, traînant à sa suite ses malades et les blessés de tant de combats, avait besoin d'arriver à ses magasins. Le 30, le quartier-général fut à Plechnitsi ; le 1er décembre à Slaiki, et le 3 à Molodetschno, où l'armée a reçu les premiers convois de Wilna.

» Tous les officiers et soldats blessés, et tout ce qui est embarras, bagages, etc., ont été dirigés sur Wilna.

» Dire que l'armée a besoin de rétablir sa discipline, de se refaire, de remonter sa cavalerie, son artillerie et son matériel, c'est le résultat de l'exposé qui vient d'être fait. Le repos est son premier besoin. Le matériel et les chevaux arrivent. Le général Bourcier a déjà plus de vingt mille chevaux de remonte dans différents dépôts. L'artillerie a déjà réparé ses pertes. Les généraux, les officiers et les soldats ont beaucoup souffert de la fatigue et de la disette. Beaucoup ont perdu leurs bagages par suite de la perte de leurs chevaux ; quelques-uns par le fait des embuscades des Cosaques. Les Cosaques ont pris nombre d'hommes isolés, d'ingénieurs géographes qui levaient les positions, et d'officiers blessés qui marchaient sans précaution, préférant courir des risques plutôt que de marcher posément et dans des convois.

» Les rapports des officiers-généraux commandant les corps feront connaître les officiers et soldats qui se sont le plus distingués, et les détails de tous ces mémorables événements.

» Dans tous ces mouvements, l'empereur a toujours marché au milieu de sa garde, la cavalerie, commandée par le maréchal duc d'Istrie, et l'infanterie, commandée par le duc de Dantzic. S. M. a été satisfaite du bon esprit que sa garde a montré ; elle a toujours été prête à se porter partout où les circonstances l'auraient exigé ; mais les circonstances ont toujours été telles que sa simple présence a suffi, et qu'elle n'a pas été dans le cas de donner.

» Le prince de Neufchâtel, le grand maréchal, le grand écuyer et tous les aides-de-camp, et les officiers militaires de la maison de l'empereur, ont toujours accompagné S. M.

» Notre cavalerie était tellement démontée, que l'on a pu réunir les officiers auxquels il restait un cheval pour en former quatre compagnies de cent cinquante hommes chacune. Les généraux y faisaient les fonctions de capitaines, et les colonels celles de sous-officiers. Cet *escadron sacré*, commandé par le général Grouchy, et sous les ordres du roi de Naples, ne perdait pas de vue l'empereur dans tous les mouvements.

» La santé de S. M. n'a jamais été meilleure. »

Ce bulletin, tout affligeant qu'il était, ne contenait cependant encore qu'une partie de la vérité ! L'effet en fut terrible à Paris ; il n'y existait pas une famille qui ne comptât au moins un de ses membres dans cette belle armée que Napoléon avait conduite à quatre cents lieues de ses foyers ; l'incertitude du sort de tant de militaires répandit la consternation dans tous les cœurs ; on commençait à murmurer sur les dangers d'une

ambition qu'aucun pouvoir en France n'avait encore cherché à arrêter, et, pour la première fois depuis l'établissement du régime impérial, on aperçut des germes d'opposition dans l'un des grands corps de l'état.

5. Napoléon réunit, au quartier-général de Smorgony, le roi de Naples, le vice-roi, le prince de Neufchâtel et les maréchaux ducs d'Elchingen, de Dantzic, de Trévise, le prince d'Eckmulh et le duc d'Istrie. Il leur apprend qu'il a nommé le roi de Naples (Murat) son lieutenant-général « pour commander l'armée pendant la rigoureuse saison. » Napoléon quitte son quartier-général *incognito*; il part sur un traîneau, accompagné seulement du duc de Vicence (Caulaincourt) dont il prend le nom pendant ce mystérieux voyage. Il passe à Wilna et s'y arrête quelques heures pour donner des ordres au duc de Bassano. Delà il se rend à Praga, visite les fortifications, et séjourne à Varsovie où il n'a de relations qu'avec le comte Potocki et le ministre des finances du grand duché. Le 14, il arrive à Dresde et descend chez le comte Serra, ministre de France; il a ensuite un long entretien avec le roi de Saxe, et repart immédiatement pour la France, en prenant la route de Leipsick et de Mayence.

Napoléon arrive à Paris dans la nuit du 18 au 19 décembre (vingt-quatre heures après la publication du XXIX° bulletin). « Napoléon avait écrit à l'impératrice, mais sans lui annoncer son retour; il arriva sans être attendu. Marie-Louise, triste et souffrante depuis quelque temps, venait de se mettre au lit; la femme de chambre qui couchait dans la pièce voisine, se disposait à en faire autant, et à fermer toutes les portes, quand elle entendit plusieurs voix dans le salon qui précédait. Au même instant la porte s'ouvre, et elle voit entrer deux hommes couverts de grands manteaux fourrés. Elle se précipite vers la porte qui conduit à la chambre de l'impératrice pour en barrer l'entrée, quand un des deux ayant écarté son manteau, elle reconnut l'empereur. Un cri qu'elle jeta avertit l'impératrice qu'il se passait quelque chose d'extraordinaire dans la chambre voisine, et elle allait sauter hors de son lit quand son mari la serra dans ses bras. L'entrevue fut tendre et affectueuse. (*Souvenirs de madame Durand, l'une des premières femmes de Marie-Louise.*)

25. Décret qui destitue M. Frochot de ses fonctions de conseiller d'état et de préfet de la Seine, à cause de sa conduite pusillanime dans l'affaire de la conspiration Malet. Il est remplacé par M. de Chabrol, préfet du département de Montenotte.

29. Capitulation du général Yorck, commandant un corps auxiliaire de dix-huit mille prussiens. Cette capitulation n'est pas ratifiée par le roi de Prusse, encore incertain sur la conduite qu'il doit tenir à l'égard du vainqueur d'Iéna. Il ordonne que le général Yorck sera mis en jugement, qu'il sera pris des mesures pour le saisir, le conduire à Berlin, où il sera puni selon *l'énormité de son crime*. Le général Kleist est nommé commandant du contingent prussien. Cette défection du général prussien avait mis les troupes commandées par le maréchal Macdonald, dans le plus grand danger; néanmoins cet habile général parvint à se dégager, et ramena dans les plaines de Riga une nombreuse artillerie de siége.

Après le départ de Napoléon, les débris de l'armée française eurent encore à lutter contre toutes les calamités qui avaient accablé nos troupes depuis la retraite de Moskow; un froid de 27 à 28 degrés continua à les décimer jusqu'à Kowno, où elles repassèrent ce Niémen qu'elles avaient franchi, cinq mois auparavant, brillantes de gloire et riches d'espérance. Dans de pareilles circonstances, le poids du commandement était au-dessus de la capacité militaire du roi de Naples; il le remit, au commencement de l'année suivante, entre les mains d'une expérience plus jeune, *mais plus* sûre; il le remit au vice-roi d'Italie (Eugène de Beauharnais), qui sut, avec les faibles bataillons arrachés au climat meurtrier de la Russie, comprimer les efforts des colonnes qui le harcelèrent, et attendre les secours qui devaient arriver de France.

1813.

11 *janvier*. Sénatus-consulte qui met 350,000 hommes à la disposition du ministre de la Guerre. Cette levée se compose, 1° des cent cohortes du premier ban de la garde nationale, qui sont réunies à l'armée active; 2° de cent mille hommes pris parmi les conscrits non-appelés jusqu'alors, des conscriptions de 1809, 1810, 1811 et 1812; 3° de cent cinquante mille hommes levés sur la conscription de 1814.

Cette levée extraordinaire n'est que le *prélude* des immenses préparatifs qui se font dans l'Empire Français pour ressaisir la victoire à l'ouverture de la campagne. Napoléon ne néglige rien pour exploiter, au profit de son ambition, l'indignation inspirée aux Français par l'inconcevable trahison du général d'Yorck. Toutes les autorités constituées des villes de l'Empire signent des adresses *pour engager l'empereur à continuer la guerre;* en même temps, les conseils municipaux et les diverses corporations de l'état, offrent des chevaux tout équipés pour remonter la cavalerie de l'armée. Le trésor tenu en réserve dans les caves des Tuileries, est ouvert; de nombreuses remontes ont lieu sur tous les marchés; les forges, les fonderies de l'empire improvisent un nouveau matériel !... Les désastres de la retraite de Moskow sont, sinon oubliés, du moins en partie réparés.

Malgré toutes ces dispositions, Napoléon paraît avoir quelques craintes sur le maintien de sa dynastie; il ne se dissimule pas le nouveau caractère d'une guerre dont le théâtre va être reporté en France. Il espère associer la nation à sa destinée, et, dans la prévision d'une catastrophe, il veut au moins conserver à son fils quelques dé-

bris du grand empire dont son imprévoyance a compromis l'organisation. Les journaux de Paris reçoivent l'ordre de publier un article contenant *l'indication de toutes les reines, mères ou épouses des rois de France, qui ont été nommées régentes pendant l'absence du roi régnant*. Quelques jours après, les mêmes feuilles publient des *recherches sur le couronnement des fils aînés des rois, héritiers du trône Français, et la prestation du serment de fidélité du vivant de leur père*. Ces diverses publications indiquaient assez quels étaient les projets de Napoléon. La rapidité des événements ne lui a permis d'en réaliser qu'une partie.

25. Nouveau concordat signé à Fontainebleau entre le Pape et Napoléon. Les cardinaux Doria, Ruffo (Fabrice) et de Bayane, l'archevêque de Tours, et les évêques de Nantes, d'Evreux et de Trèves, avaient renoué les négociations de Savone et s'efforçaient de faire fléchir le Saint-Père. Napoléon, impatient de terminer cette affaire, se rendit tout à coup à Fontainebleau, le 19 janvier, entra inopinément chez son prisonnier et le pressa de conclure un nouveau traité. Les détails de cette entrevue ont été différemment rapportés. Quelques écrivains ont prétendu que, dans cette circonstance, Napoléon avait perdu toute retenue et s'était livré à de graves emportements de colère, contre le vénérable pontife. Ces récits sont évidemment fort exagérés. Pendant cette conversation, la violence du caractère de Napoléon le fit, sans doute, sortir quelques fois des bornes du respect qu'il devait au chef de l'église, mais il fut néanmoins désarmé par le calme et la résignation du vénérable pontife. Pie VII n'opposa que ces paroles à toutes les insinuations adroites de son interlocuteur : « Mon fils, je ne puis laisser échapper de mes » mains les rênes de la hiérarchie spirituelle que » Dieu m'a confiées. » Cette réponse ne satisfit point l'empereur.

« Napoléon, étonné d'une résistance à laquelle il ne s'attendait pas, ne met que plus d'importance à la réussite de son projet... il promet en échange de la concession qu'il demande, de grands avantages personnels pour le Saint-Père : celui-ci est inébranlable. L'empereur supplie... il implore même son captif de céder à ses désirs... mais le serviteur de Dieu se retranche dans sa conscience et n'accorde rien... » C'est alors qu'oubliant le rôle qu'il s'était tracé, Napoléon, humilié d'avoir imploré en vain, se répandit en invectives, en menaces, en blasphèmes... un pas de plus peut-être, et ses mains sacriléges se seraient souillées du crime dont on l'a faussement accusé!... Mais ses yeux se portèrent sur l'auguste vieillard qui, toujours tranquille au milieu de cette tempête, contemplait avec une paternelle pitié la fureur impuissante de Napoléon, et lui dit en souriant : *Pria comedia*, *poi tragedia*.

« Napoléon après avoir reconnu l'inutilité de cette première tentative, revint à sa politique ordinaire. Il fit assiéger le Saint-Père par toutes les influences qui pouvaient avoir quelque succès auprès d'un cœur vertueux. Tout ce qui entourait le Pape à cette époque, redoubla de prières et de sollicitations pour l'amener à quelques concessions. On lui laissa ignorer le véritable état des choses; aussi, cédant à l'importunité, Pie VII accueillit, le 25 janvier, des articles qui devaient servir de bases à un concordat qu'on rédigerait plus tard. » Ces articles, conçus à peu près dans les termes de la convention religieuse de 1801, étaient écrits sur des feuilles volantes, et Napoléon s'engagea à ne donner aucune publicité à ce projet informe jusqu'à ce que les conditions eussent été discutées contradictoirement et authentiquement par les parties contractantes. Il paraît même que sa Sainteté n'apposa point sa signature sur ces articles, qui devaient être soumis à une prochaine discussion. Cependant l'empereur, au mépris de sa promesse, se hâta de faire publier en France et en Italie, les clauses de ce traité qu'il qualifia du nom de *Concordat*. Pour donner ensuite une apparence de réalité à cette paix conclue avec le Saint-Siége, il rendit au Pape une partie de la liberté qu'il lui avait ravie ; les treize cardinaux exilés à l'occasion du mariage, furent rappelés ; le fidèle cardinal Pacca sortit de sa longue captivité à Fenestrelle, et eut la permission de se rendre auprès de son souverain et de son ami ; les cardinaux di Pietro, Gabrielli et Oppizzoni, qui étaient enfermés à Vincennes, arrivèrent également à Fontainebleau. Quelques évêques français reçurent aussi l'ordre d'aller rendre leurs hommages au Pape, et un grand nombre de fidèles put jouir alors de la vue de l'auguste chef de l'Eglise. On accourut à Fontainebleau, de Paris et des autres villes de France, pour assister à la messe de Sa Sainteté, et pour recevoir la bénédiction de ce digne martyr de la foi. Mais Pie VII fut indigné quand il apprit que Napoléon avait fait communiquer, par ses ministres, au Corps Législatif (13 février), un concordat revêtu de sa signature, et dans lequel se trouvaient des dispositions qu'il n'avait jamais eu l'intention d'approuver. Il s'empressa de détromper la France et l'Europe, et fit remettre à l'empereur un bref pour protester « contre cette violation des promesses, et contre l'usage fallacieux qu'on avait fait des articles préliminaires » du nouveau traité. » Sa Sainteté déclara en même temps que jamais elle n'accepterait de concordat avec Napoléon, tant qu'elle ne serait pas rétablie dans ses droits spirituels et temporels, et que ce traité ne s'étendrait pas sur tous les points de contestation entre le Saint-Siége et la France. Elle écrivit aussi une circulaire à tous les prélats français, pour leur ordonner de n'ajouter aucune foi à l'existence du prétendu concordat du 25 janvier 1813. Napoléon, irrité de cette déclaration, et surtout de la publicité que de fidèles ecclésiastiques y avaient donnée, rendit un décret pour maintenir l'exécution de ces articles falsifiés; il les déclarait obligatoires dans tout *l'Empire Français*, et renvoyait par devant les tribunaux les évêques et les métropolitains qui refu-

seraient de les exécuter. Ces mesures tyranniques auraient immanquablement fait naître un schisme dans l'église, si les embarras de la position de Napoléon n'avaient alors attiré toute son attention d'un autre côté (1). » (*Vie de Pie VII, par Henry Simon.*)

5 *février*. Sénatus-consulte qui ordonne que « le cas arrivant où l'empereur mineur monte sur le trône sans que l'empereur, son père, ait disposé de la régence de l'Empire, l'impératrice-mère réunit, de droit, à la garde de son fils mineur, la régence de l'Empire (2). »

14. Napoléon fait, en personne, l'ouverture de la session du Corps-Législatif. Dans la situation où se trouve l'Empire, le discours qu'il prononce acquiert une importance historique que n'ont pas ordinairement ces sortes de documents. En voici quelques passages : « Lorsque les barrières de la Russie ont été forcées, et que l'impuissance de ses armes a été reconnue, un essaim de Tartares ont tourné leurs mains parricides contre les plus belles provinces de ce vaste empire, qu'ils avaient été appelés à défendre. Ils ont, en peu de semaines, malgré les larmes et le désespoir des infortunés moscovites, incendié plus de quatre mille de leurs plus beaux villages, plus de cinquante de leurs plus belles villes, assouvissant ainsi leur ancienne haine, et sous le prétexte de retarder notre marche en nous environnant d'un désert. Nous avons triomphé de tous ces obstacles. L'incendie même de Moskow où, en quatre jours, ils ont anéanti le fruit des travaux et des épargnes de quarante générations, n'avait rien changé à l'état prospère de mes affaires... Mais la rigueur excessive et prématurée de l'hiver a fait peser sur mon armée une affreuse calamité. En peu de nuits j'ai vu tout changer. J'ai fait de grandes pertes !... A la vue des maux qui ont pesé sur nous, la joie de l'Angleterre a été grande, ses espérances n'ont pas eu de bornes. Elle offrait nos plus belles provinces pour récompense à la trahison ; elle mettait, pour condition à la paix, le déchirement de ce bel empire : c'était, sous d'autres termes, proclamer la *guerre perpétuelle*... Les agents de l'Angleterre propagent chez tous nos voisins l'esprit de révolte contre les souverains. L'Angleterre voudrait voir le continent en proie à la guerre civile et à toutes les fureurs de l'anarchie ; mais la Providence l'a elle-même désignée pour être la première victime de l'anarchie et de la guerre civile. Je désire la paix ; elle est nécessaire au Monde. Quatre fois, depuis la rupture qui a suivi le traité d'Amiens, je l'ai proposée dans des démarches solennelles. Je ne ferai jamais qu'une paix honorable, et conforme aux intérêts et à la grandeur de mon empire. L'Amérique a recouru aux armes pour faire respecter la souveraineté de son pavillon ; les *vœux du* Monde l'accompagne dans cette glorieuse lutte. Si elle la termine en obligeant les ennemis du continent à reconnaître le principe que le pavillon couvre la marchandise et l'équipage, et que les neutres ne doivent pas être soumis à des blocus sur le papier, le tout conformément aux stipulations du traité d'Utrecht, l'Amérique aura mérité de tous les peuples. La postérité dira que l'ancien Monde avait perdu ses droits, et que le nouveau les a reconquis. »

25. M. de Montalivet, ministre de l'Intérieur, présente au Corps-Législatif l'exposé de la situation de l'Empire. Cet exposé, le dernier qui ait été fait sous le gouvernement impérial, contient des détails curieux. Quoiqu'il y ait exagération dans l'évaluation de quelques-unes des ressources de l'Empire Français, soit pour calmer les craintes des populations, soit pour se donner le droit d'exiger davantage d'une mine qu'on présentait comme si féconde, il est incontestable que ce document renferme des notions intéressantes sur la situation de l'Empire.

Voici le résumé de cet exposé :

POPULATION.

La population de l'ancienne France était évaluée, en 1789, à . . . 26,000,000 d'individus.
La même, en 1813, était de . . . 28,700,000
Population générale de l'empire. 42,700,000

AGRICULTURE.

Produit moyen de la récolte en blé. . . . . 270,000,000 quintaux
sur lesquels il en faut déduire, pour les semences, environ. . 40,000,000
Produit moyen de la récolte en vin. . . . . 40,000,000 hectolitres
sur lesquels on en fait passer à l'alambic. 3,800,000
qui produisent. . . . . . 650,000 d'eau-de-vie.
30,000 arpents de terre plantés en tabac produisent. . . . . 30.000,000 kilog.
La France possède en bois. . 8,000,000 hectares
dont. . . . . 1,800,000 appartiennent à des particuliers.

(1) Napoléon, passant à Troyes, en 1814, trouva encore le temps, au milieu des désastres qui accablaient alors la France, de s'occuper des querelles qu'il avait suscitées dans ce diocèse. Il força une partie du chapitre de renouveler les pouvoirs de M. de Cussy, nommé par lui à cet évêché. Quelques chanoines se refusèrent à cet acte de condescendance, et sur l'objection qu'on fit à l'empereur, que le siége n'était pas vacant tant que l'évêque, M. de Boulogne, vivait, il répondit brusquement : *Eh bien ! je le ferai fusiller; le siége sera bien vacant alors !*

(2) Ce fut le souvenir récent de la conspiration de Malet, dont la répression avait dépendu de causes tout à fait fortuites, qui détermina ce Sénatus-consulte. Napoléon fut profondément humilié du peu d'importance que les conspirateurs avaient attachée à s'emparer du roi de Rome, resté fort étranger aux événements qui se passaient à Paris le 23 octobre. Pendant le récit qu'on lui fit de cette tentative, il interrompit souvent le duc de Rovigo, M. Pasquier, et l'archi-chancelier, en disant : *Et le roi de Rome, ils n'y ont donc pas pensé ?* Cet oubli le blessa dans l'orgueil de sa dynastie, et le fit sérieusement réfléchir sur le peu de stabilité de son établissement impérial.

Les mines de fer produisaient, en 1789 :

Fonte en gueuse.	1,960,000	quintaux.
Elles en produisent, en 1812.	2,860,000	
Fonte moulée, en 1789.	160,000	
— — en 1812.	400,000	
La France consomme annuellement en sel.	560,000,000	livres.

Le ministre évalue tous les produits bruts de l'agriculture en France à. . . . . 5,031,000,000 francs.

MANUFACTURES.

Le nombre des brasseries existant en France est de. . . . . 13,750.
Elles produisent en bière. . 8,500,000 hectolitres.
Trente-trois départements fournissent en cidre. 10,000,000

Sous le titre de *nouvelle industrie*, le ministre rend compte des efforts tentés par l'esprit ingénieux des Français pour remplacer dans la consommation le sucre, l'indigo et la cochenille des colonies.

En 1812, les 334 manufactures de sucre de betterave, alors en activité, ont donné 7 millions de livres pesant de cette denrée. C'était à peu près la moitié de la consommation, alors fort réduite par la cherté du sucre colonial.

D'après le rapport du ministre, en récapitulant tout ce qui tient à l'agriculture et aux manufactures, la reproduction réelle des matières donne, chaque année, aux consommations, une valeur de 7,035,000,000 francs.

COMMERCE.

Après une analyse fort longue des produits des diverses branches du commerce en France, le ministre établit que la situation territoriale de l'Empire permet de faire face à la fois à une guerre maritime et à deux guerres continentales, d'avoir 900,000 hommes sous les armes, d'entretenir 100,000 matelots pour les équipages maritimes, d'avoir 100 vaisseaux de ligne, autant de frégates à l'entretien et en construction, et de dépenser tous les ans 120 à 150 millions de travaux publics.

TRAVAUX PUBLICS.

Napoléon a dépensé depuis son avènement à l'Empire :

Pour les palais impériaux.	62,000,000 fr.
Pour les fortifications.	144,000,000
Pour les ports maritimes.	117,000,900
Pour les routes.	277,000,000
Pour les ponts.	31,000,000
Pour les canaux.	123,000,000
Pour les travaux publics de Paris.	102,000,000
Pour les édifices des départements.	149,000,000

TRAVAUX DE LA COURONNE.

Pour le Louvre (sur 50 millions affectés)	22,400,000
Pour les Tuileries.	6,700,000
Pour Versailles.	5,200,000
Pour le palais du roi de Rome (sur 20 millions affectés.).	2,500,000
Nouvelle machine de Marly.	2,450,000
Fontainebleau et Compiègne.	10,600,000
Saint-Cloud. — Trianon. — Rambouillet. — Stupinis. — Laken. — Strasbourg et Rome.	10,800,000
Dépenses en tableaux, statues, objets d'art et d'antiquités pour le *Musée Napoléon*.	30,000,000

(Toutes ces dépenses ont été acquittées sur les fonds de la couronne et du domaine extraordinaire.)

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Nombre des Académies.	35
— auditeurs aux Académies.	9,000
— Lycées.	35
— élèves externes des Lycées.	10,000
— pensionnaires.	8,000
— Colléges.	510
— externes aux Colléges.	38,000
— pensionnaires.	12,000
— Pensions ou Institutions.	1,877
— élèves dans ces établissements.	47,000
— Ecoles primaires.	31,000
— jeunes garçons les fréquentant.	920,000

MARINE.

La France possédait en 1812 :

100 vaisseaux dont 65 armés, équipés et approvisionnés pour 6 mois.

Elle peut facilement construire et armer chaque année 15 à 20 vaisseaux de haut-bord.

La conscription maritime donne tous les ans 20,000 conscrits.

ARMÉE DE TERRE.

Garde impériale (infanterie).	20 régiments.
— — (cavalerie).	44 escadrons.
Infanterie de ligne.	152 régiments.
— légère.	37
(Ces 189 régiments forment 915 bataillons.)	
Artillerie.	15 régiments.
Train.	30 bataillons.
Cavalerie.	90 régiments.
(Ils forment 720 compagnies.)	
Suisses.	4 régiments.
Infanterie étrangère.	6 —
Plusieurs bataillons coloniaux.	

Le budget des dépenses pour 1813 est fixé à 1,150,000,000 francs, en y comprenant un fonds de réserve de 48,000,000.

— 5 *mars*. Le ministère anglais ayant mis de nouvelles restrictions aux communications entre la princesse de Galles et sa fille, la princesse Charlotte, cette mère indignée, adresse à ce sujet une lettre énergique à son époux le prince régent d'Angleterre. Les journaux de Londres publient cette lettre et l'accompagnent de réflexions qui établissent une lutte de parti entre le ministère et l'opposition. L'affaire est portée devant la Chambre des Communes, où les débats, quoique secrets, font revivre le scandale qui avait déjà troublé la famille royale. Le cabinet britannique livre à la publicité toutes les pièces de l'enquête faite en 1806, sur la conduite de la princesse de Galles, relativement à la naissance d'un enfant nommé *Austin*, dont on l'accusait d'être la mère. Sir Cochrane-Johnson propose une adresse au prince régent, pour le supplier de déposer sur le bureau de la chambre toutes les pièces relatives à cette affaire. Cette motion est combattue par lord Castlereagh, au nom du ministère. M. Whitbread l'appuie et soutient que la princesse n'a de ressource que dans un appel au parlement. « Sa requête au prince régent, dit-il, est semblable à celle qui fut adressée à Henri VIII par Anne de Boulen : *Prouvez que je suis coupable, ou reconnaissez mon innocence.* » La Chambre des Communes rejette la motion de sir Cochrane-

Johnson, et refuse par conséquent de s'expliquer sur ce point. Cette scandaleuse discussion, qui doit se reproduire avec plus d'éclat encore en 1820, jette beaucoup de déconsidération sur la famille royale anglaise; le ministère qui la provoque, dans un intérêt politique, cherche à déshonorer une femme qui peut être un jour reine d'Angleterre, et oublie qu'une partie de ce déshonneur retombe sur le prince régent, son époux. Il est toujours dangereux d'avilir la royauté.

30. Lettres-patentes de Napoléon ainsi conçues :

« Voulant donner à notre bien-aimée épouse l'impératrice et reine Marie-Louise, des marques de la haute confiance que nous avons en elle, nous avons résolu de l'investir, comme nous l'investissons par ces présentes, du droit d'assister aux conseils du cabinet, lorsqu'il en sera convoqué pendant la durée de notre règne, pour l'examen des affaires les plus importantes de l'Etat; et attendu que nous sommes dans l'intention d'aller incessamment nous mettre à la tête de nos armées, pour délivrer le territoire de nos alliés, nous avons également résolu de conférer, comme nous conférons par ces présentes, à notre bien aimée épouse l'impératrice et reine, le titre de régente, pour en exercer les fonctions, en conformité de nos intentions et de nos ordres, tels que nous les aurons fait transcrire sur le livre d'état; entendant qu'il soit donné connaissance aux princes, grands dignitaires et à nos ministres, desdits ordres et instructions, et, qu'en aucun cas, l'impératrice ne puisse s'écarter de leur teneur dans l'exercice des fonctions de régente.

» Voulons que l'impératrice régente préside, en notre nom, le Sénat, le Conseil-d'Etat, le conseil des ministres et le conseil privé, notamment pour l'examen des recours en grace, sur lesquels nous l'autorisons à prononcer, après avoir entendu les membres dudit conseil-privé. Toutefois notre intention n'est point que, par suite de la présidence conférée à l'impératrice-régente, elle puisse autoriser, par sa signature, la présentation d'aucun sénatus-consulte, ou proclamer aucune loi de l'Etat, nous référant à cet égard au contenu des ordres et instructions mentionnés ci-dessus.

» Mandons à notre cousin le prince archi-chancelier de l'Empire, de donner communication des présentes lettres-patentes au Sénat, qui les fera transcrire sur ses registres, et à notre grand-juge ministre de la justice, de les faire publier au *Bulletin des Lois*, et de les adresser à nos Cours Impériales, pour y être lues, publiées et transcrites sur les registres d'icelles.

» Donné en notre palais de l'Elysée, le trentième jour du mois de mars de l'an 1813, et de notre règne le neuvième.

» NAPOLÉON. »

1er *avril*. Le duc de Bassano, ministre des relations extérieures, communique au Sénat le rapport qu'il a fait à l'empereur sur la rupture de l'alliance avec la Prusse. Dans ce rapport, le ministre de Napoléon explique ainsi la défection du roi Guillaume : « Lorsque Votre Majesté se rendit à Dresde, le roi de Prusse voulut venir la trouver, et là, de vive voix, il réitéra les assurances d'un attachement inviolable au système qu'il avait embrassé. Tant que Votre Majesté fut maîtresse des événements, et elle le fut tant qu'ils purent être maîtrisés par le génie et le courage, la Prusse demeura fidèle, et le corps prussien fit son devoir; mais lorsque l'armée française éprouva à son tour les chances de la fortune, le cabinet de Berlin ne garda plus de ménagement. La défection du général d'Yorck appela les ennemis dans les états du roi de Prusse, et obligea nos armées à évacuer la Vistule et à se porter sur l'Oder. La Prusse, pour dissimuler ses intentions, offrit de fournir un nouveau contingent. Elle avait en Silésie et en deçà de l'Oder un nombre suffisant de troupes toutes formées, et de la cavalerie qu'il eût été si utile alors de pouvoir opposer aux incursions des troupes légères de l'ennemi. Mais elle était résolue à ne pas tenir sa promesse. Le roi quitta inopinément Postdam; il abandonna une résidence dans laquelle il était couvert par l'Oder, pour se rendre dans une ville ouverte et aller au-devant de l'ennemi. A peine était-il arrivé à Breslau, que le général Bulow, qui commandait quelques milliers d'hommes sur le Bas-Oder, imitant la trahison du général d'Yorck, ouvrit ses cantonnements aux troupes légères russes, et leur facilita le passage de l'Oder. Ce fut sous la conduite des nouveaux enrôlés prussiens, que ces troupes vinrent livrer de petits combats aux portes de Berlin. »

3. Sénatus-consulte qui met une force de 180,000 hommes à la disposition du ministre de la guerre pour augmenter les armées actives de l'Empire. Cette levée se compose de

10,000 hommes de gardes d'honneur à cheval;
80,000 hommes qui seront appelés sur le premier ban de la garde nationale;
90,000 hommes de la conscription de 1814, qui étaient destinés à la défense des frontières de l'Ouest et du Midi.

Cette création de quatre régiments de *gardes d'honneur* a été vivement reprochée à Napoléon, en ce quelle appelait au service beaucoup de jeunes gens riches qui avaient déjà satisfait à la loi de la conscription, soit en obtenant des exemptions, soit en fournissant des remplaçants. Cette nouvelle cavalerie devait s'habiller, s'équiper et se monter à ses frais, et l'empereur, pour se l'attacher plus particulièrement, avait fait insérer dans le sénatus-consulte un article ainsi conçu : « Lorsqu'après la campagne il sera procédé à la formation de *quatre compagnies de gardes du corps*, une partie de ces compagnies sera choisie parmi les hommes des régiments des gardes d'honneur qui se seront le plus distingués. » La jeunesse française, malgré l'illégalité de la mesure, qui l'obligeait au service, a noblement répondu à l'appel de Napoléon, et, dans la brillante mais malheureuse campagne de 1814, la

plupart des gardes d'honneur se sont fait remarquer par leur courage et leur dévouement.

15. Napoléon part de Paris pour se rendre à Mayence. Il y arrive le 16. Le 25 il entre à Erfurt.

1er *mai*. Combat de Weissenfels. Napoléon monta à cheval à neuf heures du matin avec le prince de la Moskowa et le général Souham. La division du général Souham se mit en mouvement vers la belle plaine qui commence sur les hauteurs de Weissenfels et s'étend jusqu'à l'Elbe. Cette division se forma en quatre carrés de quatre bataillons chacun. Derrière les carrés se plaça la brigade de cavalerie du général Laboissière sous les ordres du comte de Valmy. Les divisions Gérard et Marchant venaient derrière en échelons et formées de la même manière que la division Souham. Le maréchal duc d'Istrie tenait la droite avec toute la cavalerie de la garde. A onze heures le prince de la Moskowa, en présence d'une nuée de cavalerie ennemie qui couvrait la plaine, se mit en mouvement par le défilé de Poserna. On s'empara de différents villages sans coup férir. Deux autres divisions de cavalerie vinrent alors renforcer l'ennemi avec vingt pièces de canon. La canonnade devint vive; l'ennemi ploya partout : la division Souham se dirigea sur Lutzen; la division Gérard prit la direction de la route de Pegau. Napoléon voulant renforcer les batteries de cette dernière division, envoya douze pièces de canon de la garde sous les ordres de son aide-de-camp le général Drouot, et ce renfort fit merveille, les rangs de la cavalerie ennemie furent culbutés par la mitraille. Quinze mille hommes de cavalerie ont été chassés de ces belles plaines à peu près par un pareil nombre d'infanterie. L'ennemi n'a montré qu'une division d'infanterie. La perte des Français a été insignifiante quant au nombre; mais la cavalerie de l'armée a perdu à Weissenfels un de ses meilleurs généraux : par une de ces fatalités dont l'histoire de la guerre est pleine, le premier coup de canon qui fut tiré dans cette journée, coupa le poignet au maréchal duc d'Istrie (Bessières) lui perça la poitrine et le jeta raide mort. Il s'était avancé à 500 pas du côté des tirailleurs, pour bien reconnaître la plaine où le combat allait avoir lieu. « Bessières, disait Napoléon, était d'une bravoure froide; calme au milieu du feu, prudent et circonspect, il était propre surtout à commander une réserve. Dans toutes les grandes batailles, il a rendu les plus grands services (*Las-Cases*).»

Dans la nuit du 1er au 2 mai, Napoléon porta son quartier-général à Lutzen; le vice-roi avait le sien à Markranstedt; le général Lauriston était à Kiebersdorf; le prince de la Moskowa établit son quartier-général à Kaya, et le duc de Raguse porta le sien à Poserna. Le général Bertrand était à Stohssen, et le duc de Reggio marchait sur Naumbourg. Ces dispositions ne permettaient pas de douter qu'une affaire sérieuse aurait lieu le lendemain.

2 *mai*. Bataille de Lutzen, gagnée par Napoléon sur les deux armées réunies de l'empereur de Russie et du roi de Prusse.

L'ennemi déboucha dès le matin dans la plaine de Lutzen, et passa l'Elster aux ponts de Zwenkau, Pegau et Zeltz. Napoléon ayant espéré de le prévenir dans ce mouvement, et pensant qu'il ne pourrait attaquer que le 3, avait ordonné au général Lauriston, dont le corps formait l'extrême gauche de l'armée, de se porter sur Leipsic, afin de déconcerter les projets de l'ennemi, et de placer l'armée française, pour la journée du 3, dans une position toute différente de celle où les ennemis avaient compté la trouver, et où elle était effectivement le 2, et de porter ainsi la confusion et le désordre dans leurs colonnes. A neuf heures du matin, Napoléon ayant entendu une vive canonnade du côté de Leipsick, s'y porta au galop. L'ennemi présentait des forces qui paraissaient immenses. Napoléon fit sur le champ ses dispositions. Le vice-roi reçut l'ordre de se porter sur la gauche du prince de la Moskowa; mais il lui fallait trois heures pour exécuter ce mouvement. Le prince de la Moskowa prit les armes, et, avec ses cinq divisions, soutint le combat qui, au bout d'une demi-heure, devint terrible. Napoléon se porta lui-même, à la tête de la garde, derrière le centre de l'armée, soutenant la droite du prince de la Moskowa. Le duc de Raguse avec ses trois divisions occupait l'extrême droite. Le général Bertrand eut ordre de déboucher sur les derrières de l'armée ennemie, au moment où la ligne se trouverait le plus fortement engagée. La fortune se plut à couronner du plus brillant succès toutes ces dispositions. La bataille embrassait une ligne de deux lieues couvertes de feu, de fumée et de tourbillons de poussière. Le prince de la Moskowa, le général Souham, le général Gérard étaient partout, faisaient face à tout. Blessé de plusieurs balles, le général Gérard voulut rester sur le champ de bataille. « Il déclara vouloir mourir en commandant et dirigeant ses troupes, puisque le moment était arrivé pour tous les Français qui avaient du cœur, de vaincre ou de périr.»

Cependant on commençait à apercevoir dans le lointain la poussière et les premiers feux du corps du général Bertrand. *La victoire est à nous!* s'écrie Napoléon! Au même moment le vice-roi entrait en ligne sur la gauche; le duc de Tarente attaquait la réserve de l'ennemi, et abordait au village où les Russes et les Prussiens appuyaient leur droite. Dans ce moment l'ennemi redoubla d'efforts sur le centre; le village de Kaya nous fut enlevé pour la troisième fois! notre centre fléchit! quelques bataillons se débandèrent! mais cette valeureuse jeunesse française, dont la plus grande partie voyait le feu pour la première fois, se rallia à la voix de Napoléon et en criant : *vive l'Empereur*. Le moment était décisif : Napoléon ordonna au duc de Trévise (Mortier) de se porter avec seize bataillons de la jeune garde au village de Kaya, de donner tête baissée, de culbuter l'ennemi, de reprendre le village, et de faire main

basse sur tout ce qui s'y trouvait. Au même moment, Napoléon ordonna à son aide-de-camp, le général Drouot, de réunir une batterie de 80 pièces de canon, et de la placer en avant de la vieille garde, qui fut disposée en échelons comme quatre redoutes, pour soutenir le centre de l'armée, toute la cavalerie française rangée en bataille derrière. Les généraux Dulauloy, Drouot et Devaux partirent au galop avec leurs 80 bouches à feu placées en un même groupe. Le feu devint épouvantable. L'ennemi fléchit de tous côtés, le duc de Trévise emporta sans coup férir le village de Kaya, culbuta l'ennemi, et continua à se porter en avant en battant la charge. Cavalerie, infanterie, artillerie de l'ennemi, tout se mit en retraite et ne fit plus que fuir. Les troupes françaises les poursuivirent une lieue et demie, et quelques pelotons parvinrent jusque sur la hauteur que l'empereur Alexandre, le roi de Prusse et la famille de Brandebourg, occupaient pendant la bataille. Cette affaire fut très meurtrière; la perte de l'ennemi s'éleva de 20 à 25 mille hommes. Celle des Français fut de 10 mille hommes tués ou blessés. On fit plusieurs milliers de prisonniers, mais le nombre n'en fut pas aussi grand qu'on aurait dû l'espérer, par la raison que la cavalerie française était peu nombreuse, et que Napoléon avait intérêt à ne pas trop la compromettre. Au commencement de la bataille, l'empereur avait dit aux troupes : *Mes enfants! c'est une bataille d'Egypte; une bonne infanterie soutenue par l'artillerie doit savoir se suffire.* L'armée française a noblement justifié cette espérance; aussi Napoléon, visitant les ambulances après sa victoire, ne put s'empêcher de s'écrier, en voyant le grand nombre de jeunes soldats qu'elles contenaient : *Il y a vingt ans que je commande des armées françaises; je n'ai pas encore vu autant de bravoure et de dévouement* (1).

8. Entrée de Napoléon dans la ville de Dresde. Il y rappelle le roi de Saxe qui s'était éloigné à l'approche des troupes alliées. « Vous mériteriez que je vous traitasse en pays conquis, dit Napoléon à la députation saxonne qui vint le complimenter sur sa victoire ; je sais ce que vous avez fait pendant que les alliés occupaient votre ville; j'ai l'état des volontaires que vous avez habillés, équipés, armés contre moi, avec une générosité qui a étonné l'ennemi lui-même. Je sais quelles insultes vous avez prodiguées à la France, et combien d'indignes libelles vous avez à cacher ou à brûler aujourd'hui. Je n'ignore pas à quels transports hostiles vous vous êtes livrés lorsque l'empereur Alexandre et le roi de Prusse sont entrés dans vos murs. Vos maisons nous présentent les débris de vos guirlandes, et nous voyons encore sur le pavé le fumier des fleurs *que vos* jeunes filles ont semées sur les pas des monarques. Cependant je veux tout pardonner, bénissez votre roi, car il est votre sauveur. Qu'une députation d'entre vous aille le prier de vous rendre sa présence, je ne pardonne que pour l'amour de lui; aussi bien, vous êtes déjà assez punis ; vous venez d'être administrés par le baron de Stein au nom de Kutusoff, et vous savez maintenant à quoi vous en tenir sur les beaux sentiments des alliés. Je ne vous demande pour mes troupes que ce que vous avez fait pour les Russes et les Prussiens. Je veillerai même à ce que la guerre vous cause le moins de maux qu'il sera possible, et je commence à vous donner un gage de ma clémence; c'est le général Durosnel, mon aide-de-camp, qui sera votre gouverneur, le roi lui-même le choisirait pour vous, allez.» (*Manusc. de* 1813, *par le baron Fain.*)

Quand le roi de Saxe (Frédéric Auguste) fut revenu à Dresde, il fournit un renfort important de troupes à l'armée française. Napoléon avait fait précédemment un appel aux princes de la Confédération du Rhin; mais le seul roi de Wurtemberg y avait répondu. « Le roi de Wurtemberg (Frédéric), disait Napoléon, est un homme bien dur mais aussi bien loyal ; c'est le souverain de l'Europe qui a le plus d'esprit.» (*Las-Cases*) Le roi de Bavière, qui devait aussi sa couronne à l'empereur des Français, montra plus que de l'indifférence pour la cause de son ancien protecteur.

19. Invention du papier mécanique. L'auteur de cette ingénieuse découverte est le sieur Ferdinand Leisteinschneider, demeurant à Poncey, près Sainte-Seine-l'Abbaye, département de la

(1) La plaine entre Leipsick, Mersebourg et Weissenfels, est depuis long-temps célèbre dans les fastes de l'histoire. A Keuschberg, entre Lutzen et Mersebourg, l'empereur d'Allemagne, Henri I, battit les Huns-Awares, en l'an 933. Cette victoire assura la tranquillité de l'Allemagne pour plusieurs siècles. A Breitenfeld, à une lieue de Leipsick, le grand Gustave-Adolphe battit les impériaux sous le commandement du général Tilly, en 1631. Au même endroit, le général impérial Piccolomini fut battu par le général suédois Torstensohn, en 1642. On donne à ces deux batailles les noms de première et seconde batailles de Leipsick. A Lutzen, en 1632, Gustave-Adolphe acheta au prix de sa vie une grande victoire sur les impériaux. Une pierre brute marque le lieu où il fut trouvé mort. Alt-Randstatt, entre Leipsick et Lutzen, fut, en 1706, le quartier-général de Charles XII, lorsqu'après avoir détrôné le roi Auguste en Pologne, il vint le poursuivre jusque dans son électorat.

Cette plaine, tant de fois arrosée de sang, est d'une rare fertilité ; elle est couverte de beaux champs de froment : l'Elster et la Pleisse, qui la traversent, sont bordés de prairies et de bosquets riants, parmi lesquels on distingue la *Vallée des Roses*, près de Leipsick, et le *Pré aux Roses*, au sud de Pegau. On y marche dans de superbes allées de tilleuls, et c'est le nom slavon de cet arbres, *lipz*, qui a donné à la ville de Leipsick le nom qu'elle porte. Aux environs de Lutzen on plante beaucoup de fenouil et d'anis.

Les collines calcaires qui bornent cette plaine du côté de la Saale, offrent, surtout du côté de Naumbourg, de nombreux vignobles, patrie du vin aigrelet de Saxe que dans le pays on s'efforce de boire. Sur les collines au sud et au sud-est, riches en porphyres et en jaspes, on cultive toutes sortes d'arbres fruitiers. La plaine sert d'asile à toutes sortes de gibier, mais surtout à une quantité innombrable d'alouettes

Côte-d'Or. D'après le rapport fait à l'Académie de Dijon, cette machine à fabriquer le papier fonctionne sans le concours d'aucun ouvrier, en l'absence même de tout surveillant, par l'action d'une seule roue hydraulique, qui remplace le service des ouvriers papetiers, connus sous les noms de plongeur, coucheur, leveur et vireur, et confectionne seulé, en une heure et demie, une rame de papier toute passée à la presse. Aujourd'hui (1836) que le brevet d'invention accordé au sieur Leisteinschneider est expiré, son invention a été perfectionnée, et plusieurs fabriques de papier mécanique sont établies en France.

19, 20, 21 et 22. Bataille de Bautzen, de Wurtchen et d'Hochkirchen. Napoléon, parti de Dresde le 18 mai, arriva le 19 à Bautzen; il reconnut les positions de l'ennemi sur la Sprée. La gauche des alliés était appuyée à des montagnes couvertes de bois, et perpendiculaires au cours de la Sprée, à peu près à une lieue de Bautzen. Bautzen soutenait leur centre : cette ville avait été crénelée, retranchée et couverte par des redoutes. La droite de l'ennemi s'appuyait sur des mamelons fortifiés qui défendaient les débouchés de la Sprée, du côté du village de Nimschütz : tout son front était couvert sur la Sprée. Cette position très forte n'était cependant qu'une première position. On apercevait distinctement, à 3000 toises en arrière, de la terre fraîchement remuée et des travaux qui marquaient une seconde position. La gauche était encore appuyée aux mêmes montagnes à 2000 toises en arrière de celles de la première position, et fort en avant du village de Hochkirchen. Le centre était appuyé à trois villages retranchés où l'on avait fait tant de travaux qu'on pouvait les considérer comme des places fortes. Un terrain marécageux et difficile couvrait les trois quarts du centre. Enfin la droite de l'ennemi s'appuyait en arrière de la première position, à des villages et à des mamelons également retranchés.

Le front de l'armée ennemie, soit dans la première position, soit dans la seconde, pouvait avoir une lieue et demie d'étendue. L'armée se composait de 110 à 120 mille hommes. Le quartier-général des deux souverains était au village de Natchen.

Napoléon ordonna au prince de la Moskowa et aux généraux Lauriston et Reynier de tourner la droite de l'ennemi, afin de changer le champ de bataille. Le 20, le duc de Reggio occupa les montagnes auxquelles s'appuyait la gauche des alliés. L'empereur se porta sur la hauteur en arrière de Bautzen. En même temps les ducs de Tarente et de Raguse passaient la Sprée à peu de distance de Bautzen, et le maréchal duc de Dalmatie attaquait la gauche des Russes. Ces divers mouvements eurent un succès complet. Dans la matinée du 21, les alliés croyant que leur droite était en danger, y portèrent toutes leurs forces, Napoléon avait prévu ce mouvement, auquel la vieille garde et la cavalerie du général Latour-Maubourg opposèrent d'insurmontables obstacles. Le prince de la Moskowa, puissamment secondé par cette diversion, et par celle du duc de Trévise, avec deux divisions de la jeune garde, déborda l'ennemi qui fut mis dans une déroute complète, et laissa près de vingt mille hommes sur le champ de bataille. L'armée française perdit également un grand nombre de ses meilleures troupes. Le 22, à quatre heures du matin, l'armée française se mit de nouveau en mouvement. L'ennemi avait fui toute la nuit par tous les chemins et dans toutes les directions. On ne trouva ses premiers postes qu'au delà de Weissenberg, et il n'opposa de résistance que sur les hauteurs en arrière de Reichenbach. Le général Lefebvre Desnouettes, à la tête de 1500 chevaux des lanciers polonais et des lanciers rouges de la garde, chargea dans la plaine de Reichenbach un corps de cavalerie ennemie et le culbuta. L'ennemi croyant qu'ils étaient seuls, fit avancer une division de cavalerie et plusieurs divisions s'engagèrent successivement. Le général Latour-Maubourg avec ses 14,000 chevaux et les cuirassiers Français et Saxons, arriva à leur secours, et plusieurs charges de cavalerie eurent lieu. L'ennemi, tout surpris de trouver devant lui 15 à 16 mille hommes de cavalerie, quand il nous en croyait dépourvus, se retira en désordre.

La perte des Français dans ces journées s'éleva à plus de 15,000 hommes.

Le soir de la journée du 22, à sept heures, le duc de Frioul (Duroc), grand-maréchal du palais de l'empereur, étant sur une petite éminence à causer avec le duc de Trévise (Mortier) et le général Kirgener, tous les trois pied-à-terre et assez éloignés du feu, un des derniers boulets de l'ennemi rasa de près le duc de Trévise, ouvrit le bas-ventre au grand-maréchal, et jeta raide mort le général Kirgener. Le duc de Frioul ne douta pas un instant qu'il ne fût frappé à mort. (Il expira douze heures après.) Dès que les postes furent placés et que l'armée eut pris ses bivouacs, Napoléon alla voir le duc de Frioul. Il le trouva avec toute sa connaissance et montrant le plus grand sang-froid. Le duc serra la main de l'empereur, qu'il porta sur ses lèvres : « Toute ma vie, lui dit-il, a été consacrée à votre service, et je ne la regrette que par l'utilité dont elle pouvait vous être encore. — Duroc, lui répondit Napoléon, *il est une autre vie !* c'est là que vous irez m'attendre et que nous nous retrouverons un jour. » Napoléon resta ensuite, pendant un quart d'heure, la tête appuyée sur sa main gauche, sans proférer une seule parole. Le grand-maréchal rompit le premier le silence : « Ah! sire, dit-il, allez-vous-en, ce spectacle vous peine. » Napoléon s'appuyant sur le duc de Dalmatie et sur le grand-écuyer, quitta le duc de Frioul sans pouvoir lui dire autre chose que ces mots : « Adieu donc, mon ami ! » Il rentra dans sa tente et ne reçut personne pendant toute la nuit.

Nous avons recueilli avec satisfaction les remarquables paroles que Napoléon prononça dans

cette triste circonstance, pour les opposer aux assertions de certains écrivains qui ont prétendu que l'empereur des Français faisait profession d'athéisme. Il est consolant de penser que les persécutions, dont cet homme extraordinaire s'est rendu coupable à l'égard du Souverain Pontife, étaient plutôt le résultat des erreurs de sa politique que celui d'une absence totale de sentiment religieux.

Lannes et Duroc furent les amis les plus intimes de Napoléon, et le sort voulut qu'il assistât en quelque sorte à leurs derniers moments! Le grand-maréchal laissa une fille (Hortense-Eugénie) qu'il avait recommandée en mourant à son ami. Napoléon lui donna pour tuteur spécial M. le comte Molé; il ordonna qu'elle hériterait du titre de duchesse de Frioul, avec la dotation de son père; et ce qui n'est pas moins flatteur pour la mémoire du duc, lorsque Napoléon, en 1815, écrivit au prince régent pour lui demander la permission de *s'asseoir au foyer du peuple britannique* (*voir l'année* 1815), il s'engagea à résider en Angleterre sous le nom de *colonel Duroc.*

Démolition du bâtiment de la Samaritaine sur le Pont-Neuf à Paris.

Cette pompe-fontaine fut inventée par un flamand nommé Lintlaër, qui la proposa pour amener les eaux de la Seine dans les bâtiments du Louvre et des Tuileries. Les travaux furent commencés en 1603, et interrompus par ordre du prévôt des marchands et des échevins de la ville de Paris, qui prétendirent que cette construction entraverait la navigation. C'est à ce sujet qu'Henri IV écrivit à Sully une lettre curieuse, qui se termine ainsi : « Je vous prie les envoyer quérir » et leur parler de ma part, en leur remontrant » en cela ce qui est de mes droits; car, à ce que » j'entends, ils les veulent usurper, attendu que » ledit Pont-Neuf est fait de mes deniers et non » des leurs. » Cette pompe fut achevée en 1608. Son nom lui venait de deux figures de bronze doré représentant Jésus-Christ et la Samaritaine. Cette fontaine était le siége d'un gouvernement, dont le gouverneur était payé par le roi.

4 *juin.* Armistice conclu à Plesswitz entre Napoléon, ses alliés et l'empereur de Russie. Cet armistice ne devait durer que jusqu'au 8 juillet, mais il a été prolongé jusqu'au 10 août. Néanmoins, aucune des parties contractantes n'était de bonne foi en signant cette convention. Il est évident que la Russie n'avait consenti à une suspension d'armes qu'en considération de l'extrémité où la Prusse se trouvait réduite, et pour donner le temps aux nouvelles levées de s'avancer sur le théâtre de la guerre. Napoléon, de son côté, attendait aussi des renforts; mais tout l'avantage était du côté des Russes dont les ressources étaient loin d'être aussi épuisées que celles de la France. Cet armistice eut aussi pour résultat de faire croire que Napoléon avait peu de confiance dans la prolongation de la guerre, et cette pensée ne pouvait que rendre plus précaire le concours des princes de la Confédération du Rhin, dont l'hésitation était manifeste depuis le commencement de la campagne. Au surplus, Napoléon put apprécier la bonne foi de ses adversaires, quand il apprit que, pendant la durée de l'armistice, des corps à la solde de la Prusse n'avaient pas cessé de parcourir la Westphalie, la Saxe et quelques autres pays où ils avaient enlevé plusieurs convois français. C'est dans cet état de choses qu'un congrès, pour la conclusion de la paix, s'ouvrit à Prague. M. de Narbonne s'y rendit en qualité de plénipotentiaire de la France. L'Autriche y figura comme médiatrice entre les puissances belligérantes; mais avec des dispositions peu bienveillantes pour Napoléon, et s'appuyant sur la présence d'un contingent de 150,000 hommes prêts à entrer en campagne, pour demander à la France une indemnité territoriale en échange de la partie de la Lithuanie que nous ne *pouvions* plus lui garantir. Les négociations furent brusquement rompues. Napoléon se trouva dans une plus mauvaise position qu'au moment de la signature de l'armistice : l'armée autrichienne était sous les armes; le prince royal de Suède, séduit par un subside anglais de vingt-quatre millions et la promesse d'obtenir la Norwège, allait se ranger sous les drapeaux des ennemis de la France, et la fidélité des princes confédérés était plus que jamais ébranlée. Au moment de la reprise des hostilités, Napoléon avait six cent mille hommes armés contre lui, tandis que les colonnes françaises n'offraient qu'un effectif de trois cent trente-deux mille combattants, en y comprenant cent mille hommes inactifs, renfermés dans les places fortes, et trente-huit mille chevaux.

16 *août.* Le général Moreau qui, depuis 1805, habitait Morisville en Amérique, arrive tout à coup au quartier-général des souverains *alliés.* L'empereur Alexandre, l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse l'accueillent avec toutes les marques de la plus haute distinction. « Une sorte d'égalité parut s'établir entre la grandeur de ces monarques et la gloire du célèbre capitaine. » (*Feller.*) La *Biographie des Contemporains* ajoute à propos de cette démarche du général Moreau : « Les suggestions de la haine et de l'ambition, la soif de la vengeance, peut-être l'affiliation de Moreau à une société secrète fameuse dans l'armée, engagèrent ce général à quitter le refuge où sa grande renommée et sa gloire l'avaient suivi, pour venir en Europe prêter le secours de ses lumières aux ennemis de la France. Il avait appris nos désastres en Russie, et il s'était écrié, en parlant de Napoléon : « *Cet homme couvre de honte et d'opprobre le nom français*; une autre fois : « *Son ignorance égale sa folie.* » Il était dans ces dispositions quand un émissaire de l'empereur Alexandre, porteur d'une lettre autographe de ce prince, vint le trouver. Accueilli par les souverains alliés, fêté par eux comme un sauveur, comblé de faveurs et d'éloges, Moreau fut d'abord enivré de tous ces témoignages d'estime; il répondit à ces caresses intéressées avec toute la politesse soumise d'un courtisan qui aurait vieilli dans les

habitudes des cours; il prit aussitôt l'engagement de diriger les opérations de l'armée des alliés contre la France, et dressa le plan de cette fameuse campagne de 1813, dont les résultats ont été si immenses et si diversement appréciés. Ce fut de lui que vint le conseil si exactement suivi d'éviter les affaires générales.» (*Rabbe, Vieilh de Boisjolin et Sainte-Preuve.*)

17. Reprise des hostilités. Les premiers engagements ont lieu sur le territoire prussien: le général russe Sacken occupe Breslaw; Blucher obtient quelques avantages sur les généraux Lauriston et Charpentier; le maréchal prince de la Moskowa abandonne précipitamment Liegnitz. Napoléon se porte aussitôt sur Lœwemberg et change la face des choses. Le prince de la Moskowa bat Sacken; le duc de Raguse met en déroute le corps du général d'Yorck; Blucher est refoulé dans ses anciennes positions. Le duc de Reggio continue à marcher sur Berlin, mais il est arrêté dans ce mouvement par le prince royal de Suède qui, cette fois, triomphe de son compagnon d'armes d'Austerlitz et de Wagram. Napoléon est rappelé en Saxe par le danger qui menace la capitale de son allié. Le maréchal Gouvion-Saint-Cyr avait disputé le terrain pied à pied, mais trop faible pour accepter un engagement sérieux, il s'était retiré sous les murs de Dresde, et attendait la jonction des autres corps de l'armée française. L'ennemi était maître de toutes les hauteurs qui environnent la ville; deux redoutes étaient élevées et fortifiées; la ville était cernée; un corps nombreux menaçait jusqu'au palais où le roi de Saxe attendait, avec une grande anxiété, l'issue d'une bataille qui pouvait le faire tomber au pouvoir de ses ennemis. Napoléon arrive, et la victoire se déclare encore une fois pour les armes françaises.

23. L'impératrice Marie-Louise quitte Paris et se rend à Cherbourg pour assister à l'ouverture du port qui a été agrandi et creusé dans le roc à cinquante pieds de profondeur.

27. Bataille de Dresde. Malgré les soins qu'ils avaient mis dans leurs dispositions, les généraux alliés (Kleist, Wittgenstein et Schwartzemberg) ne s'aperçurent pas que leur extrême gauche, placée entre Plawen et Priesnitz, ne communiquait pas avec leur centre. Napoléon reconnaît cette faute, et se dispose à en profiter. Le roi de Naples dirige sa cavalerie le long du ravin de Plawen; une nombreuse artillerie est établie sur les hauteurs de Priesnitz; les corps du duc de Trévise et du général Nansouty manœuvrent sur l'extrême droite des alliés. En même temps Napoléon se porte avec les divisions des maréchaux de Raguse et Gouvion-Saint-Cyr, vers le centre de l'ennemi. Tous ces mouvements eurent un succès complet; mais la victoire fut décidée par le maréchal duc de Bellune qui, à la tête d'une division de conscrits, s'empara de la vallée de Plawen et coupa toute communication des alliés avec leur centre, tandis que le général Latour-Maubourg, avec ses cuirassiers, culbutait la cavalerie autrichienne, et ajoutait aux succès de cette journée. Les débris des différents corps alliés se retirèrent sur les collines; le champ de bataille resta couvert de morts, de canons et de caissons. L'ennemi perdit vingt-cinq mille hommes et quinze mille prisonniers.

Un des premiers boulets lancés dans cette journée atteignit le général Moreau à peu de distance de l'empereur Alexandre, et au moment où il s'avançait pour observer les mouvements de l'armée française. Il lui fracassa le genou droit, et, traversant son cheval, lui emporta le mollet de la jambe gauche. Moreau transporté à Lahn, en Bohême, subit une double amputation, et mourut dans la nuit du 1er au 2 septembre. Ses derniers moments furent cruels!.... Il faut gémir sur la destinée d'un illustre général, qui n'a pas su préférer la gloire de Cincinnatus cultivant son champ, à la réputation de Coriolan marchant contre sa patrie. Une si belle vie n'aurait pas dû être terminée au milieu des légions étrangères; mais une consolation reste aux admirateurs du vainqueur de Hohenlinden. La Providence n'a pas permis qu'il trempât ses mains dans le sang français: il fut enlevé du champ de bataille avant que le feu des alliés eût commencé à porter la mort dans nos rangs.

Voici ce que Napoléon, à Sainte-Hélène, disait de son ancien compagnon d'armes: « S'il eût fait un autre mariage, il eût été maréchal, duc, eût fait les campagnes de la grande armée et eût acquis une nouvelle gloire. Si sa destinée était de mourir sur le champ de bataille, il eût été frappé par un boulet russe, prussien ou autrichien; il ne devait pas mourir par un boulet français. Je n'eus jamais qu'à me louer de lui jusqu'au moment de son mariage, qui eut lieu en 1800. »

Le corps du général Moreau, transporté en Russie, fut déposé dans l'église catholique de Saint-Pétersbourg. Il a été ramené depuis en France, et est aujourd'hui inhumé, à côté de celui de sa femme, dans le grand cimetière des Chartreux, à Bordeaux. L'empereur Alexandre envoya à sa veuve 500,000 roubles, et lui fit une pension de 30,000. Le roi Louis XVIII, après son retour en France, accorda à Mme Moreau le titre de *maréchale* (1).

(1) On a prétendu, après les événements de 1814, que le général Moreau était venu en Europe pour coopérer au rétablissement des Bourbons sur le trône de France. Cette assertion est démentie par toute la vie politique du vainqueur de Hohenlinden et par les relations qu'il avait conservées dans son exil. Mais cette erreur s'est accréditée pendant les premières années de la Restauration, parce que personne alors n'avait intérêt à la combattre. L'auteur d'une *Notice sur la vie de M. Pozzo di Borgo* a démontré, par des explications incontestables, la fausseté de cette supposition, qui aurait fait du général Moreau un agent de la famille royale exilée. Voici ce qu'on trouve dans cette notice:

« On avait besoin de Moreau pour soulever en France le parti républicain; du prince Eugène et de Murat pour diviser l'armée; de Bernadotte pour fortifier la coalition

Le général Vandamme se mit à la poursuite de l'armée ennemie, qui opérait sa retraite sur la Bohême. Il eut d'abord quelques succès; mais le général Tolstoï que Vandamme avait forcé de se renfermer dans Tœplitz, y fut secouru par trois divisions, sous les ordres du général Barclay de Tolly. Les Français furent contraints de se replier à leur tour sur Culm, où ils furent attaqués par des forces supérieures. Le général Vandamme fut complètement battu et fait prisonnier avec six mille hommes de ses troupes; quatre officiers-généraux, trente canons et une partie du matériel, restèrent sur le champ de bataille. Cet échec fut suivi de quelques autres moins importants, qui obligèrent cependant tous les corps français à repasser l'Elbe. C'est alors que Napoléon apprit que la Bavière venait d'accéder à la coalition, et qu'un corps de trente mille Bavarois, commandés par le comte de Wrède, s'était réuni aux armées alliées. L'empereur des Français montra de la magnanimité dans cette pénible circonstance; il fit sortir des rangs de son armée tous les Bavarois qui s'y trouvaient, et les renvoya sans conditions à leur oublieux souverain.

5 et 6 *septembre*. Combats près de Wittemberg. Le maréchal prince de la Moskowa y commandait les Français, qui y firent des prodiges de valeur, et ne cédèrent qu'à la supériorité numérique de leurs ennemis.

16 *octobre*. Bataille de Wachau entre Napoléon et le prince de Schwartzemberg. A neuf heures du matin, la grande armée alliée déboucha sur l'armée française. On vit d'abord trois grosses colonnes se porter, l'une le long de la rivière de l'Elster, contre le village de Dœlitz; la seconde contre le village de Wachau, et la troisième contre celui de Liberwolkowitz. Ces trois colonnes étaient précédées par deux cents pièces de canon. A dix heures, la canonnade était engagée sur tous les points. Les villages de Dœlitz, Wachau et Liberwolkowitz furent attaqués six à sept fois; l'ennemi fut constamment repoussé et couvrit les avenues de ses cadavres. Le comte de Lauriston, avec le cinquième corps, défendait le village de gauche (Liberwolkowitz); le prince Poniatowski, avec ses braves polonais, défendait le village de droite (Dœlitz), et le duc de Bellune défendait Wachau. L'empereur ordonna au duc de Reggio de se porter sur Wachau avec deux divisions de la jeune garde. Le duc de Trévise se dirigea sur Liberwolkowitz avec deux autres divisions, et s'empara d'un grand bois qui est sur la gauche du village. En même temps, Napoléon fit avancer sur le centre une batterie de cent cinquante pièces de canon que dirigea le général Drouot. Ces divers mouvements eurent beaucoup de succès: l'ennemi évacua le champ de bataille. A trois heures, l'ennemi eut recours à sa réserve; le comte de Merfeld, à la tête des cuirassiers autrichiens, et la garde impériale russe se précipitèrent sur notre droite, s'emparèrent de Dœlitz et vinrent caracoller autour des carrés du duc de Bellune. Le roi de Naples marcha avec les cuirassiers de Latour-Maubourg, et chargea la cavalerie ennemie par la gauche de Wachau, *tandis* que la cavalerie polonaise et les dragons de la garde, commandés par le général Letort, chargeaient par la droite. La cavalerie ennemie fut culbutée. Napoléon fit alors avancer la division Curial, de la garde, pour renforcer le prince Poniatowski. On reprit le village de Dœlitz, où l'on fit douze cents prisonniers, parmi lesquels s'est trouvé le général en chef Merféld. Les affaires ainsi rétablies, l'ennemi se remit en retraite, et nous abandonna le champ de bataille, que les deux armées avaient jonché de morts et de blessés. Le prince Poniatowski fut fait maréchal de l'Empire, en récompense de sa belle conduite dans cette journée.

Le général Bertrand était attaqué en même temps au village de Lindenau par les généraux Giulay, Thielman et Liechtenstein. On déploya de part et d'autre cinquante pièces de canon. Le combat dura six heures, et le général Bertrand déconcerta les projets de l'ennemi, qui *voulait* s'emparer des ponts de Lindenau et des faubourgs de Leipsick.

Sur la droite de la Partha, à une lieue de Leipsick, le duc de Raguse fut également engagé. Le troisième corps, qui devait le soutenir, se porta du côté où se trouvait Napoléon, et abandonna ainsi le duc de Raguse à ses propres forces. Il défendit sa position toute la journée avec courage; mais il éprouva de grandes pertes, et fut blessé lui-même, ainsi que les généraux Compans et Frederichs.

18. Bataille de Leipsick. Napoléon était depuis trois heures du matin au village de Lindenau, et avait fait toutes les dispositions nécessaires pour attendre l'ennemi avec avantage. A neuf heures, les coureurs annoncèrent qu'il marchait sur toute la ligne. A dix heures, la canonnade s'engagea. Le prince Poniatowski et le général Lefol défendaient le pont de Connewitz; le roi de Naples, avec le deuxième corps, était à Probstheyde, et le duc de Tarente à Holzhausen.

Tous les efforts de l'ennemi échouèrent contre Connewitz et Probstheyde. Le duc de Tarente fut débordé à Holzhausen. Napoléon ordonna qu'il se plaçât au village de Stœtteritz. La ca-

de ses talents et de ses vingt mille soldats. Une triple négociation s'ouvrit simultanément, à l'effet de les gagner. A Moreau on promit la présidence d'une *république française* restaurée; à Murat et au prince Eugène, la souveraineté de l'Italie partagée entre eux; on flatta Bernadotte de revêtir un jour la pourpre impériale dont on dépouillerait Bonaparte. C'était M. Pozzo di Borgo que le czar avait chargé lui-même de séduire le prince royal. »

L'auteur de l'*Histoire de la Restauration* (M. Lubis) ajoute à ces renseignements, que le général Moreau avait si peu l'intention de travailler au rétablissement des Bourbons, que, pendant son séjour au quartier impérial russe, il refusa de voir le fondé de pouvoirs de Louis XVIII.

nonnade fut terrible. Le duc de Castiglione, qui défendait un bois sur le centre, s'y maintint toute la journée. La vieille garde, placée en réserve sur une élévation, formait quatre colonnes dirigées sur les quatre principaux points d'attaque de la bataille. Le duc de Reggio fut envoyé pour soutenir le prince Poniatowski, et le duc de Trévise pour garder les débouchés de la ville de Leipsick.

Le succès de la bataille était dans le village de Probstheyde. L'ennemi l'attaqua quatre fois avec des forces considérables, et quatre fois il fut repoussé avec une grande perte. Pendant ce temps l'armée de Silésie attaqua le faubourg de Halle. Ses attaques, renouvelées plusieurs fois dans la journée, échouèrent toutes. Enfin, à trois heures de l'après-midi, la victoire était pour les Français, tant du côté de l'armée de Silésie que du côté de la grande armée alliée qui combattait Napoléon. Une défection, peut-être inouie dans les fastes de la guerre, changea tout à coup la face des choses. « L'armée saxonne, infanterie, cavalerie et artillerie, et la cavalerie wurtembergeoise, passèrent tout entières à l'ennemi ! Il ne resta de l'armée saxonne que le général Zeschau, qui la commandait en chef, et 500 hommes. Cette trahison inattendue, non seulement mit du vide dans nos lignes, mais livra à l'ennemi le débouché important confié à la garde de l'armée Saxonne, qui poussa l'infamie au point de tourner sur-le-champ ses 40 pièces de canon contre la division Durutte (1). (*Relation officielle.*) » Un moment de confusion et de désordre suivit cette attaque imprévue des Saxons; l'ennemi passa la Partha et marcha sur Reidnitz dont il s'empara; il ne se trouvait plus qu'à une demi-lieue de Leipsick. Napoléon se vit forcé d'ordonner une retraite précipitée. Elle se fit sur l'Elster par le pont de Lindenau; mais ce mouvement n'était pas sans difficulté : de Leipsick à Lindenau il y a un défilé de deux lieues, traversé par cinq ou six ponts. On proposa à l'empereur de mettre six mille hommes et soixante pièces de canon dans la ville de Leipsick, qui a des remparts, d'occuper cette ville comme tête de défilé, et d'incendier ses vastes faubourgs, afin d'empêcher l'ennemi de s'y loger, et de donner jeu à l'artillerie française. Quelque odieuse que fût la trahison de l'armée saxonne, l'empereur ne put se résoudre à détruire une des plus belles villes de l'Allemagne, à la livrer à tous les genres de désordre inséparable d'une telle défense, et cela sous les yeux du roi de Saxe qui, depuis Dresde, avait voulu accompagner Napoléon, et qui se montrait si affligé de la conduite de son armée.

A la pointe du jour, une partie des parcs, quelques bagages, l'artillerie, la cavalerie, la garde et les deux tiers de l'armée, avaient passé le défilé, lorsqu'un événement inexplicable arrêta le mouvement de retraite, et renouvela pour une partie de l'armée française les désastres de la Bérézina. Une confusion extrême régnait dans le défilé que traversait les troupes pour arriver au pont de Lindenau : la marche lente et difficile de l'artillerie et des bagages contrariait beaucoup depuis le matin l'impatience des soldats; on se disputait le passage avec acharnement; Napoléon lui même ne put se faire jour à travers la foule, qu'en s'ouvrant une issue avec un peloton de cavalerie qui précédait sa voiture lancée au galop. A peine avait-il franchi l'Elster, que le pont de Lindenau vola en éclats, et détruisit la communication entre les deux rives du fleuve. Des corps nombreux, une forte partie de l'armée, un grand nombre de canons, et presque tous les bagages, restèrent au pouvoir de l'ennemi. Cet événement inattendu mit le comble aux malheurs que les Français éprouvaient depuis trois jours, et répandit la consternation dans tous les corps de l'armée. Il est fâcheux que la vérité n'ait jamais été bien connue sur la cause de la rupture précipitée du pont de Lindenau. Elle donna lieu à de terribles accusations, que Napoléon s'empressa de repousser en faisant insérer le paragraphe suivant dans le récit officiel de la retraite de Leipsick :

« L'empereur avait ordonné au génie de pratiquer des fougasses sous le grand pont qui est entre Leipsick et Lindenau, afin de le faire sauter au dernier moment; de retarder ainsi la marche de l'ennemi, et de laisser aux bagages le temps de filer. Le général Dulauloy avait chargé le colonel Montfort de cette opération. Ce colonel, au lieu de rester sur les lieux pour la diriger et pour donner le signal, ordonna à un caporal et à quatre sapeurs de faire sauter le pont aussitôt que l'ennemi se présenterait. Le caporal, homme sans intelligence et comprenant mal sa mission, entendant les premiers coups de fusil tirés des remparts de la ville, mit le feu aux fougasses et fit sauter le pont. Une partie de l'armée était encore de l'autre côté avec un parc de 80 bouches à feu et quelques centaines de voitures.

» La tête de cette partie de l'armée, qui arrivait au pont, le voyant sauter, crut qu'il était au pouvoir de l'ennemi. Un cri d'épouvante se propagea de rang en rang : « L'ennemi est sur nos » derrières et les ponts sont coupés ! » Ces malheureux se débandèrent et cherchèrent à se sauver. Le duc de Tarente passa la rivière à la nage.

(1) Le vénérable roi de Saxe, Frédéric-Auguste, fut tout-à-fait étranger à l'odieuse perfidie de son armée. Napoléon l'a proclamé à la face de l'Europe. « Le roi de Saxe, disait-il, est le plus honnête homme qui ait jamais tenu un sceptre. Les fastes militaires se désouilleront-ils jamais de l'acte des Saxons, se tournant dans nos rangs pour nous égorger? Cet acte est passé en proverbe chez les soldats : *saxonner*, veut dire à présent parmi eux une troupe qui en assassine une autre.» (*Las-Cases* et *O'Méara.*)

Deux régiments, imitant la conduite du général Zeschau, ont refusé de trahir les Français : l'histoire doit inscrire ce fait dans les annales du véritable honneur, à côté du nom de leur souverain.

Le comte de Lauriston, moins heureux, se noya(1) : le prince Poniatowski, monté sur un cheval fougueux, s'élança dans l'eau et n'a plus reparu (2). *L'empereur n'apprit ce désastre que lorsqu'il n'était plus temps d'y remédier;* aucun remède même n'eût été possible. Le colonel Montfort et le caporal de sapeurs sont traduits devant un conseil de guerre. »

Plusieurs généraux français qui se trouvèrent de l'autre côté de l'Elster furent faits prisonniers. De ce nombre furent les généraux Dorsenne, Reynier et Aubry. Le général Dumoutier périt dans les flots.

« Cent trente mille hommes et quarante-huit généraux tués, blessés ou prisonniers, de part et d'autre, marquèrent les sanglantes journées de Leipsick. Vingt mille Français périrent durant cette longue succession de combats. Trente mille malades ou blessés de notre armée restèrent au-delà de l'Elster. L'ennemi recueillit deux cent cinquante pièces d'artillerie et huit cents caissons que nous y avions laissés. » (*Précis de l'histoire de Napoléon.*)

30. Combat de Hanau. Quand on considère l'état de désordre et de démoralisation dans lequel se trouvaient les débris de l'armée française, on est transporté d'admiration au récit des brillants faits d'armes qui ont signalé le combat de Hanau. Nous avons dit qu'un contingent de 30,000 Bavarois, sous les ordres du comte de Wrède, s'était réuni à la coalition contre Napoléon. Ce corps, auquel furent joints trente à quarante mille Autrichiens, se porta à marches forcées en Franconie, avec le projet de couper aux Français toute retraite sur le Rhin. Les dispositions étaient si bien prises, que les souverains alliés ne doutaient point du succès de cette manœuvre, et que le général bavarois, avec une jactance qui contrastait singulièrement avec la gloire militaire qu'il avait acquise dans nos rangs, publiait partout qu'il conduirait Napoléon pieds et poings liés au quartier-général des nouveaux alliés de son maître ! Le sort des armes a fait justice de cette fanfaronnade, le comte de Wrède arriva devant Hanau le 29 octobre; il rangea son armée en bataille et attendit avec confiance l'approche des Français. Des tirailleurs, commandés par les généraux Dubreton et Charpentier, occupèrent l'ennemi jusqu'à midi dans la journée du 30 ; mais aucun résultat ne s'étant prononcé, Napoléon fit attaquer alors la gauche des Austro-Bavarois, tandis que le général Curial, avec deux bataillons de la garde, que soutinrent quarante pièces d'artillerie, dirigées par le général Drouot, força le défilé où les Français étaient engagés. Au même instant la cavalerie, composée des dragons de la garde, des cuirassiers et du 5e régiment des gardes d'honneur, culbuta et acheva de disperser l'armée ennemie. Dans cette brillante affaire, les gardes-d'honneur, formés seulement depuis quelques mois, rivalisèrent de sang-froid et de valeur avec la vieille cavalerie de l'armée. Un grand nombre de ces jeunes Français furent décorés sur le champ de bataille. Le lendemain de Wrède tenta une nouvelle attaque sous les murs de Hanau qui s'était rendue la veille aux Français. Il fut battu une seconde fois et grièvement blessé.

2 *novembre.* Napoléon repasse le Rhin avec une partie de l'armée française. Arrivé à *Mayence*, il en part aussitôt pour Paris.

Le général Bertrand, resté sur la rive droite du Rhin avec un corps peu nombreux, soutint quelques jours après un combat à Hocheimm : ce fut le dernier de cette campagne. « La mémorable campagne de Saxe, ou de 1813, dit Napoléon, sera le triomphe du courage inné dans la jeunesse française; celui de l'intrigue et de l'astuce, dans la diplomatie anglaise; celui de l'esprit chez les Russes; celui de l'impudeur dans le cabinet autrichien. » (*Las Cases.*)

Pendant sa retraite sur le Rhin, l'armée française se trouva en proie à des calamités de plus d'une sorte. « Elle traversait une contrée fertile et populeuse; mais le défaut de magasins, les dilapidations qui marquent ordinairement le passage des corps du sein desquels la misère a banni la discipline; enfin le défaut absolu d'administration des ressources locales, amenèrent promptement les privations de toute nature, qui furent communes aux militaires français et aux habitants du pays. Chassés de leurs habitations par la famine, ces derniers se jetèrent dans les forêts voisines. Privés alors des secours qu'ils auraient reçus de l'hospitalité allemande, nos malades, nos blessés succombaient sur les routes ou dans les maisons abandonnées. Ceux qui parvinrent à se traîner jusqu'à Mayence y apportèrent le germe d'une épidémie; et telle devait être la conséquence d'un régime irrégulier et insalubre que le soldat avait suivi dans la retraite. Le mal fit de rapides progrès : en peu de jours la ville entière fut infectée; soldats, officiers et citoyens, tout périssait; chaque jour cinq cents personnes étaient descendues dans la tombe. Bientôt les cadavres répandirent dans l'air des miasmes pestilentiels qui augmentèrent le nombre des victimes; le Rhin les reçut à son tour, et ses ondes portèrent à la mer cet horrible tribut.» (*Précis de l'Histoire de Napoléon.*)

Dans ces tristes circonstances, la conduite des habitants de Mayence fut admirable. L'armée était sans magasins, sans ambulances; ils suppléèrent autant qu'ils le pouvaient à l'imprévoyance de l'administration de la guerre : les

(1) Le *Bulletin officiel* s'était heureusement trompé à l'égard de M. le comte Law de Lauriston : fait prisonnier au moment où il se précipitait à l'eau, il fut conduit à Berlin et traité avec tous les égards et la distinction dus au courage et au malheur.

(2) Le corps du prince Poniatowski fut retrouvé le 24 octobre, embaumé et porté à Varsovie par ses compagnons d'armes, où tous les honneurs dus à son rang lui furent rendus par ordre même de l'empereur Alexandre. On a déposé plus tard ses dépouilles mortelles dans les tombeaux des rois à Cracovie. Il y repose à côté de Sobieski et de Kosciusko.

plus riches particuliers se firent un devoir de recevoir chez eux les soldats blessés, et en quelques heures tous les édifices publics de la ville furent transformés en hôpitaux pour les malades. Le maréchal duc de Valmy a noblement acquitté la dette de la France envers les habitants de Mayence; la reconnaissance de l'armée française ne pouvait pas avoir un plus digne interprète. Voici la lettre que le maréchal adressa au préfet du Mont-Tonnerre :

« M. le préfet,

» Je vous prie de faire insérer l'avis suivant dans la *Gazette de Mayence* et dans les deux langues.

» Le maréchal duc de Valmy remercie les bons habitants de Mayence, pour les soins qu'ils ont eus des blessés et des malades lors de leur évacuation. Il est impossible d'y mettre plus de zèle et plus d'humanité, puisqu'on a vu des femmes le disputer aux hommes pour porter les malades sur les brancards. Les braves habitants de Mayence se sont distingués chaque fois par leur dévouement, par leurs bons traitements pour les prisonniers de guerre; et ce qu'ils ont fait en cette dernière circonstance surpasse tout éloge.

» Recevez, mon cher préfet, la nouvelle assurance de ma considération distinguée et de mon attachement.

» *Le maréchal de l'Empire, sénateur,*
Duc de Valmy.

Le prince vice-roi obtient quelques succès en Italie. Après avoir repoussé l'ennemi de plusieurs marches dans la vallée de l'Adige, du côté de Roveredo, le 15 novembre, il l'attaque dans la forte position de Caldiero. Malgré la plus vive résistance, le village d'Ilasi, celui de Colognola, et les mamelons de Caldiero, sont emportés par les troupes sous les ordres du vice-roi. L'ennemi, poursuivi dans la plaine, est rejeté jusqu'au-delà du torrent de l'Alpon.

21 *décembre*. Les troupes alliées, composées des armées russe, prussienne, autrichienne, suédoise, bavaroise, wurtembourgeoise, badoise, etc., entrent en France par plusieurs points de la frontière. L'armée austro-russe, commandée par le prince de Schwartzemberg, traverse la Suisse, malgré la déclaration de neutralité de la diète helvétique. Elle arrive en France par le pont de Bâle, et se répand dans l'Alsace et la Franche-Comté.

30. Les habitants de Genève forcent la garnison française à quitter cette ville qui est occupée par le corps du général Bubna.

1814.

L'avenir de la France se montrait sombre et menaçant au commencement de l'année 1814. La Russie, la Pologne et l'Allemagne n'étaient plus le théâtre de la guerre: les frontières françaises étaient franchies sur plusieurs points, et de nombreuses armées rapportaient sur notre territoire toutes les calamités dont nous avions trop longtemps affligé les peuples du nord de l'Europe. La Confédération du Rhin était dissoute par suite des désastres que nous avions éprouvés, et les nations qui se faisaient gloire jadis de figurer dans les rangs de nos armées victorieuses, se tournaient maintenant contre nous, et venaient, sous d'autres bannières, prendre part aux dépouilles que la politique anglaise avait promises à la défection. Tandisque les hordes à demi-barbares de l'Asie arrivaient à marches forcées sur le Rhin, les peuples de l'Europe se levaient contre nous, depuis les montagnes de la Suisse jusqu'aux campagnes humides de la Hollande. On peut se faire une idée de l'importance de la lutte qui allait s'engager par le nombre des forces ennemies qui formaient alors comme un mur de baïonnettes à l'entour de la France. En voici le relevé approximatif :

Confédération du Rhin.	145,0000 hommes.
Autrichiens en France et en Italie.	250,000
Russes.	250,000
Prussiens.	200,000
Suédois.	30,000
Troupes hollandaises.	30,000
Anglais en Espagne et dans les Pays-Bas.	60,000
Espagnols et Portugais.	80,000
Napolitains.	30,000
Corps auxiliaire danois.	10,000
Total.	1,085,000 hommes.

Malgré cette formidable coalition, les souverains parurent hésiter un moment après avoir mis le pied sur le sol de la France; vingt ans de défaites les effrayaient sur les suites d'une invasion qui pouvait réveiller chez leurs anciens vainqueurs cet esprit belliqueux que les désastres de Moscow avaient plutôt assoupi que détruit.

Cette pensée dirigea particulièrement la politique de l'Autriche et de la Russie, et l'on résolut de se faire honneur d'une modération qui n'était probablement pas au fond de tous les cœurs. Quoi qu'il en soit, les alliés proposèrent à Napoléon d'ouvrir des négociations qui auraient pour résultat de fixer les limites de la France au Rhin, aux Alpes et aux Pyrénées. On exigeait le rétablissement du roi Ferdinand sur le trône d'Espagne, et l'indépendance de l'Italie... Ces conditions, quelque dures qu'elles fussent, étaient la conséquence de l'état des choses. On aurait dû croire que Napoléon se serait empressé d'accepter les bases d'un traité qui donnait la paix au monde, et cicatrisait les plaies de la patrie. Cette attente fut trompée : dans cette circonstance, Napoléon se montra moins en roi qu'en général; plus sensible à l'échec de sa gloire militaire que touché des intérêts de la France, il aurait voulu que son plénipotentiaire au congrès fût précédé par d'éclatants succès; habitué à parler en maître, il

ne put se résoudre à traiter avec des égaux. La ville de Manheim avait d'abord été indiquée pour le lieu du congrès; mais quelques envoyés seulement s'y rendirent; des difficultés, suscitées de plus d'un côté, suspendirent le départ des autres ministres. L'armée des alliés continua son mouvement en avant!

Dans ces extrémités, Napoléon espéra ranimer l'opinion et produire un élan qui aurait intimidé ses ennemis. Il trouva une résistance à laquelle il ne s'attendait pas; la violence de son caractère et ses habitudes de despotisme ne firent que donner plus de consistance à cette mésintelligence, et ce qui, dans le premier moment, n'était peut-être qu'une de ces velléités d'opposition assez communes dans les corps délibérants, devint un sentiment d'honneur national qui retentit dans toute la France. La dissolution du Corps Législatif en fut le résultat. Napoléon avait insinué que lui seul désirait la paix et que les souverains alliés repoussaient toutes ses propositions. En même temps comme s'il se fût défié des dispositions du Corps Législatif à lui allouer les fonds dont il avait besoin pour soutenir la guerre, il envoya 30 millions de son trésor particulier dans les caisses de la trésorerie, et ordonna, par un décret impérial, la perception d'un supplément d'impôt. Cette atteinte à la constitution de l'Empire, réveilla la susceptibilité si long-temps engourdie des représentants de la nation. Une commission du Corps Législatif fut chargée d'aller faire à l'empereur des représentations sur l'inconstitutionnalité de son décret impérial (1). Napoléon reçut fort mal la remontrance.

« Le Corps Législatif, dit-il, au lieu d'aider à sauver la France, concourt à précipiter sa ruine, il trahit ses devoirs; je remplis les miens, je le dissous!... Tel est le décret que je rends, et si l'on m'assurait qu'il doit, dans la journée, porter le peuple de Paris à venir en masse me massacrer aux Tuileries, je le rendrais encore, car tel est mon devoir : quand le peuple français me confia sa destinée, je considérai les lois qu'il me donnait pour le régir; si je les eusse crues insuffisantes, je n'aurais pas accepté. Pour avoir été empereur, je n'ai pas cessé d'être citoyen. » Ce langage était fier, mais il n'était pas prudent. La dissolution du Corps Législatif eut un grand retentissement en France. Ce coup d'état sépara pour toujours les intérêts de Napoléon de ceux de la nation (1). C'est sous de telles influences que s'ouvrit l'étonnante campagne de 1814. Jamais la prodigieuse activité de Napoléon ne lui fournit tant de ressources avec d'aussi faibles moyens. Au milieu d'une population mécontente, avec des

(1) Cette commission était composée de MM. de Massa, Raymond, Lainé, Gallois, Flaugergues et Maine de Biran. M. Lainé en était le rapporteur.

M. de Beauchamp rapporte dans son *Histoire de 1814*, que, depuis le mois de mars 1813, une confédération royaliste s'était organisée au centre de la France. Les ducs de Duras, de La Trémouille et de Fitz-James; MM. de Polignac, Ferrand, Adrien de Montmorency, Sosthène de Larochefoucauld, de Sesmaisons et Larochejacquelein en étaient l'ame. On se réunissait au château d'Ussé, en Touraine, chez M. de Duras. Plus tard, le comte de Suzannet avait pris secrètement le commandement du Bas-Poitou, M. Charles d'Autichamp s'était chargé du commandement d'Angers; le duc de Duras de celui d'Orléans et de Tours; le marquis de Rivière de celui du Berry. Le comte Lynch, maire de Bordeaux, avait fait, en novembre 1813, un voyage à Paris. Après s'être concerté avec M. Labarthe et avec MM. de Polignac, il était reparti pour Bordeaux, plein de la ferme volonté d'y servir puissamment le roi de France.... Depuis long-temps cette secrète intention germait dans le cœur du comte Lynch. Le député Lainé, lié avec lui, avait reçu ses confidences et partageait ses projets. (Tom. II. pag. 45, 50, 86 et 87.)

(1) Quelques-uns des députés renvoyés vinrent prendre congé de l'empereur avant de retourner dans leurs départements. Napoléon, dans cette circonstance, laissa encore éclater son ressentiment :

«Vous pouviez faire beaucoup de bien, leur dit-il, et vous n'avez fait que du mal. Les onze douzièmes d'entre vous sont bons; les autres sont des factieux : vous avez été les dupes de ces derniers. Le temps prouvera si les hommes qui vous ont entraînés étaient mus par leur intérêt particulier ou par l'amour du bien général. Votre rapport est rédigé avec une astuce et des intentions perfides dont vous ne vous doutez pas. Deux batailles perdues en Champagne eussent fait moins de mal. Votre commission a été dirigée par l'esprit d'Auteuil et de la Gironde. M. Lainé est un traître vendu à l'Angleterre, avec laquelle il correspond par l'intermédiaire de l'avocat de Sèze. C'est un méchant homme; je suivrai de l'œil M. Lainé.

» Qui vous a donné d'ailleurs le droit de borner l'action du gouvernement dans un moment comme celui-ci? Est-ce de vous que je tiens le pouvoir dont je suis revêtu? Etes-vous les représentants du peuple? Je le suis, moi! Quatre fois j'ai été appelé par la nation, par les suffrages de quatre millions de Français. Vous n'êtes que les députés des départements.

» Les droits du trône sont hors de vos atteintes, parce que le trône est indépendant de vous. Qu'est-ce que le trône après tout? Quatre morceaux de bois recouverts de velours? Non, le trône est dans le vœu de la nation. Je suis le garant de son intégrité; je veux le conserver comme je l'ai reçu : autrement il cesserait de me convenir; il ne serait plus fait pour moi; vous vous gouverneriez comme vous l'entendriez.

» La France a plus besoin de moi que je n'ai besoin d'elle. Je puis être fier, parce que j'ai fait de grandes choses; je puis être fier malgré mes malheurs, parce que je sais les supporter avec courage. C'est cette fierté dans l'ame qui m'a élevé au premier trône de l'univers. Vous avez voulu me couvrir de boue, mais je suis de ces hommes qu'on tue et qu'on ne déshonore pas.

» Jugez-vous, et voyez quelles circonstances vous choisissez pour me susciter des embarras. Ne dirait-on pas que vous êtes d'accord avec l'ennemi? Si je voulais vous en croire, je lui céderais plus qu'il ne me demande. La paix! Je la veux moi aussi; mais je la veux compatible avec l'honneur de la nation. Dans trois mois, les ennemis seront hors de France ou je serai mort. Vous eussiez pu m'être d'un grand secours en ne vous séparant pas de moi. La position dans laquelle nous nous trouvons est difficile. J'espère cependant qu'avec l'aide de Dieu et de l'armée, je m'en tirerai. Si je succombe, on ne pourra attribuer qu'à vous les malheurs qui désoleront la patrie.»

troupes harassées, des chefs dégoûtés et chancelants, il fit partout tête à l'orage, et fut plusieurs fois sur le point d'obtenir des succès décisifs.

1er *janvier*. L'armée prussienne, dite l'armée de Silésie, sous les ordres du maréchal Blücher, passe le Rhin à Manheim.

2. Le général Rapp évacue Dantzic après onze mois et demi de siége. La garnison française est prisonnière de guerre. Le général Rapp se retire à Kiow.

11. Joachim Murat, roi de Naples, abandonne la cause de Napoléon, et signe un traité par lequel il accède à la coalition contre la France.

Le changement de politique des princes de la Confédération du Rhin était le résultat des événements dont l'Allemagne avait été le théâtre; on ne s'étonna pas de leur voir déserter la cause de la France. La défection de Murat excita une indignation générale. Quelques écrivains ont attribué cette inconcevable conduite d'un homme que Napoléon avait élevé sur le trône de Naples, au ressentiment d'avoir été traité par l'empereur avec cette violence impérieuse dont il ne faisait que trop d'usage envers ses ministres, ses généraux et même sa famille. Selon d'autres, Joachim Murat aurait eu communication d'une lettre de son beau-frère, dans laquelle celui-ci reconnaissant l'impossibilité de maintenir Joseph Bonaparte sur le trône d'Espagne, s'engageait à le conduire en Italie après la conclusion de la paix, et à le rétablir sur le trône de Naples. Murat espéra déconcerter les projets de Napoléon, en se jetant dans la coalition, et il y perdit le trône et la vie.

19. L'empereur de Russie, qui venait d'entrer en France, arrive à Vesoul, où il est rejoint le 21 par le roi de Prusse. L'empereur d'Autriche arrive dans la même ville le 23. Ces trois souverains transportent le 25 leur quartier-général à Langres.

A cette époque, les armées alliées occupaient déjà le tiers de la France. Leurs diverses positions étaient ainsi réparties : les Autrichiens, après avoir débouché par Genève, s'étaient emparés de Mâcon et de Bourg, et se présentaient à la fois devant Besançon, Dôle, Châlons-sur-Saône et Autun. Les Bavarois cernaient Huningue, qu'ils avaient vainement bombardé, et poussaient leurs tirailleurs jusqu'à Colmar, tandis que les Wurtembergeois, les Badois et les Russes entraient en France par Altkirch, Béfort et Vesoul. Cette armée était placée sous les ordres immédiats du prince de Schwartzenberg; les princes de Wurtemberg, de Hesse-Hombourg, de Lichtenstein, les généraux de Wrède, Bubna, Barclay de Tolly, Wittgenstein, Giulay, Bianchi et Colloredo, commandaient les divers corps qui faisaient partie de cette division, à laquelle on avait donné le nom de *grande armée des alliés*. Les trois souverains suivaient en personne les mouvements de ce corps. Il se porta sur le plateau de Langres, où la communication devait s'établir avec l'armée prussienne dite de *Silésie*, commandée par le maréchal Blücher. Quelques divisions russes et saxonnes venaient de s'y réunir. Blücher avait pour lieutenants les généraux York, Langeron, Saint-Priest, Kleist et Sacken. Ce corps d'armée, après son entrée en France, s'était porté sur la Moselle, en s'avançant par Saarbruck, Château-Salins et Saint-Avold, et poursuivait sa marche par Vic sur Nancy, Pont-à-Mousson et Toul. En même temps, une troisième armée, composée de Suédois, de Russes et de Prussiens, envahissait la Belgique. Bernadotte, Woromsof et Wintzingerode en commandaient les divers corps. Elle était venue à travers le Hanovre et la Hesse, et avait, dans sa marche, détruit le royaume de Westphalie, et révolutionné la Hollande.

Napoléon, outre les troupes qui garnissaient les frontières, n'avait guère qu'une armée de soixante mille hommes à opposer à des forces six fois plus nombreuses que les siennes. Plusieurs places de l'Allemagne étaient encore occupées par des garnisons françaises; mais elles étaient dépassées par les armées alliées, et l'on ne pouvait plus guère espérer leur retour en France avant le dénoûment de la crise qui se préparait. L'armée de Napoléon se rassemblait alors en Champagne, la garde impériale à Arcis-sur-Aube, et les différents corps qui arrivaient par les routes de Strasbourg et de Metz, à Châlons-sur-Marne. Il y avait, en outre, mais hors du premier plan du théâtre de la guerre, le corps du duc de Castiglione, s'efforçant, dans le Dauphiné, de couvrir le Languedoc et la Provence, et les corps des ducs d'Albuféra et de Dalmatie, luttant contre l'armée anglo-espagnole dans le Roussillon et le Béarn. Quant à l'armée d'Italie, elle se maintenait à peine; Murat venait de se déclarer contre elle : il se joignait aux Autrichiens.

23. Présentation des officiers de la garde nationale de Paris à Napoléon. Avant de quitter la capitale, l'empereur voulut faire ses adieux aux officiers de la milice parisienne; il les fit rassembler aux Tuileries, dans la salle des Maréchaux, et s'avançant au milieu du cercle, accompagné de l'impératrice, à laquelle il venait de confier pour la seconde fois la régence, et du roi de Rome, âgé de trois ans, il leur parla en ces termes : « Je vous recommande d'être unis entre » vous. On ne manquera pas de chercher à vous » diviser, à ébranler votre fidélité à vos devoirs, » je compte sur vous pour repousser toutes ces » coupables instigations. Je vous laisse l'impéra- » trice et le roi de Rome:..... ma femme et mon » fils, reprit-il d'une voix émue; je partirai avec » l'esprit dégagé d'inquiétudes, lorsqu'ils seront » sous votre sauvegarde. Ce que j'ai de plus cher » au monde après la France, je le remets à vos » soins. »

Cette scène eut un grand retentissement dans Paris; l'émotion de Napoléon, vivement partagée par les assistants, avait excité de bruyantes acclamations. Chacun se retira attendri. Napoléon quitta Paris deux jours après, et se sépara pour toujours de sa femme et de son fils!

23. Départ du pape Pie VII de Fontainebleau. Le roi Murat, après son adhésion à la coalition contre la France, occupa, du consentement des alliés, les états de l'Eglise. Cette circonstance abrégea la captivité du Saint-Père. Dans l'espoir d'opérer une diversion, Napoléon se décida à renvoyer le Pape dans ses états : il aimait mieux les voir entre les mains du pontife que dans celles d'un soldat qui venait de révéler au monde tout le machiavélisme de son ambition. On négocia donc avec le pontife, et un évêque fut chargé de lui faire des propositions nouvelles. M. de Fallot de Beaumont, évêque de Plaisance, eut ordre de se rendre à Fontainebleau. Il obtint une audience et demanda au Pape s'il serait disposé à entrer dans des arrangements. Pie VII répondit qu'il était décidé à ne parler d'affaires que lorsqu'il serait de retour à Rome ; qu'il avait défendu aux cardinaux de l'entretenir à ce sujet, et qu'il persistait dans sa résolution. Ces négociations avaient eu lieu en décembre 1813 ; elles furent renouvelées au mois de janvier suivant, sans plus de succès. Il paraît même que le cardinal Maury se rendit dans ce but à Fontainebleau, mais il ne fut point admis. Le 19 janvier, l'évêque de Plaisance présenta au Saint-Père un modèle de traité, d'après lequel on lui rendait la partie occidentale de ses états. Le Pape répondit que la restitution de ses états était un acte de justice et ne pouvait devenir l'objet d'un traité. Cette fermeté, que rien ne put ébranler, et surtout les nouvelles d'Italie, où Murat faisait des progrès rapides, décidèrent Napoléon à renvoyer Pie VII à Rome. Le 23, sa Sainteté, après avoir dit la messe et reçu les adieux des cardinaux, monta en voiture et prit la route d'Orléans, celle de Lyon étant alors trop voisine du théâtre de la guerre. Le Pape recueillit partout sur sa route des témoignages de respect. Le froid était rigoureux, et la lenteur, le mystère et la rigueur qu'on mettait dans ce voyage, témoignaient que la décision du gouvernement français n'était pas encore bien arrêtée. En effet, le Saint-Père, après avoir traversé la Provence, sous une escorte de gendarmes, et passé quelque temps à Savone, en partit le 19 mars, et prit sa route par Acqui, Alexandrie et Tortone. Ce ne fut que, le 23 mars, à Fiorenzuola, près de Plaisance, qu'il fut tout à fait libre et qu'il se trouva au milieu des troupes alliées. Le 25, il fit son entrée à Parme, et le 31 à Bologne. Les Napolitains remirent au Pape la partie occidentale de ses états, dont ils s'étaient emparés récemment. Le Saint-Père envoya à Rome un délégué pour rentrer en possession de sa capitale, et resta plusieurs semaines à Imola, dont il avait été évêque, et à Césène, sa patrie. Il y attendit l'issue des grands événements qui se passaient alors en France, et le retour des cardinaux et des prélats dont la délivrance devait suivre la sienne.

24. Combat de Bar-sur-Aube, entre le maréchal duc de Trévise et les Autrichiens.

25. Napoléon, parti de Paris, rejoint sa garde à Vitry. Le 27, il attaque une partie de l'armée prussienne qui occupait Saint-Dizier, et la force à évacuer cette ville.

29. Combat de Brienne. L'ennemi fait une vigoureuse résistance, et laisse beaucoup de morts sur le champ de bataille qui reste aux Français (1). Les souverains alliés assistaient à cette bataille, où Napoléon eut à combattre les armées réunies de Blücher et de Schwartzenberg.

1er *février*. Bataille de Chaumenil et de Dienville. Quatre-vingt mille hommes furent engagés de part et d'autre. Napoléon y eut un cheval tué sous lui, et un cosaque fut emporté par un boulet de canon à côté du maréchal Blücher.

2. Arrivée de Mgr le duc d'Angoulême à Saint-Jean-de-Luz. Ce prince, qui avait quitté Hartwell (2) dans les premiers jours du mois de *janvier* pour venir en France faire valoir *les droits* de sa famille, en présence de la nation *fatiguée* des victoires et des désastres de Napoléon, adresse à l'armée française la proclamation suivante : « J'arrive ; je suis en France, dans cette France » qui m'est si chère : je viens briser vos fers, je » viens déployer le drapeau blanc, le drapeau » sans tache que vos pères suivaient avec tant de » transports ! Marchons tous ensemble au renver» sement de la tyrannie. Généraux, officiers, » soldats, qui vous rangerez sous l'antique ban-

(1) Quelques jours avant la bataille de Brienne. Napoléon manqua d'être enlevé par des Cosaques au milieu de son état-major. « Après avoir donné ses derniers ordres, il retournait par l'avenue de Brienne à son quartier-général de Mézières ; il précédait ses aides-de-camp de quelques pas, écoutant le colonel Gourgaud, qui lui rendait compte d'une manœuvre ; les généraux de sa maison suivaient, enveloppés dans leurs manteaux. Le temps était très noir, et dans la confusion de ce campement de nuit on ne pouvait guère se reconnaître que de loin en loin, à la lueur de quelques feux. Dans ce moment une bande de Cosaques, attirée par l'appât du butin et le bruit de nos caissons, se glisse à travers les ombres du camp et parvient jusqu'à la route. Le général Dejean se sent pressé brusquement ; il se retourne et crie : *aux Cosaques !* En même temps il veut plonger son sabre dans la gorge de l'ennemi qu'il croit tenir ; mais celui-ci échappe et s'élance sur le cavalier en redingote grise qui marche en tête. Corbineau se jette à la traverse ; Gourgaud a fait le même mouvement, et, d'un coup de pistolet à bout portant, il abat le Cosaque aux pieds de Napoléon : l'escorte accourt, on se presse, on sabre quelques Cosaques ; mais le reste de la bande, se voyant reconnu, saute les fossés et disparaît. » (*Baron Fain. Manuscrit de* 1814.)

(2) Le château d'Hartwell (*Hartwell House*) est une grande et ancienne maison appartenant au marquis de Buckingham, qui l'offrit comme asile à Louis XVIII quand ce prince fut forcé de quitter le continent avec sa famille. Madame la comtesse d'Artois y mourut en 1805. Hartwell est situé à 43 milles de Londres sur la route d'Aylesbury Le marquis de Buckingham ne voulut jamais rien accepter de Louis XVIII pour sa généreuse hospitalité ; ce monarque obtint plus tard du prince régent le titre de duc pour le marquis de Buckingham. Cette maison appartient aujourd'hui à M. Thomas Lee, qui n'a rien changé au mobilier ni aux dispositions des appartements depuis le départ de Louis XVIII.

» nière des lys, au nom du roi, mon oncle, qui » m'a chargé de faire connaître ses intentions pa» ternelles, je vous garantis vos gra les, vos trai» tements et des récompenses proportionnées à la » fidélité de vos services. Soldats! c'est le petit» fils d'Henry IV, c'est l'époux d'une princesse » dont les malheurs sont sans égal, mais dont les » vœux sont pour le bonheur de la France; c'est » un prince qui, oubliant ses peines, à l'exemple » de votre Roi, pour ne s'occuper que des vôtres, » vient avec confiance se jeter dans vos bras. » Soldats! mon espoir ne sera pas trompé; je suis » le fils de vos rois et vous êtes Français. »

8. Napoléon entre à Troyes et reste dans cette ville jusqu'au 7.

10. Bataille de Champ-Aubert. L'armée Française y obtient un succès complet sur le général russe Alzufieff qui y est fait prisonnier. Les Russes y perdirent dix mille hommes, tués, blessés ou pris, et toute leur artillerie.

11. Bataille de Montmirail. Le général russe Sacken est défait, et laisse dix mille hommes sur le champ de bataille. Plusieurs milliers de prisonniers russes sont dirigés sur Paris. Le même jour le prince de Wurtemberg entre à Sens, malgré la vive résistance que lui oppose la garnison.

12. Le général de Bourmont repousse l ennemi devant Nogent. Ce général, qui fut blessé au genou dans cette affaire, avait barricadé les rues, crénelé les maisons, et pris toutes ses mesures pour opposer une vigoureuse défense.

13. Le maréchal duc de Raguse, attaqué par le maréchal Blücher, est forcé de battre en retraite.

« Tandis que Napoléon détruisait sur la Marne plusieurs corps ennemis, les alliés appelaient du nord de nombreux renforts; ils faisaient avancer toutes leurs réserves. Une direction loin de laquelle l'empereur combattait, était sérieusement inquiétée : le prince de Schwartzenberg guidait sur les bords de la Seine, une colonne de 100,000 hommes, que contenaient avec peine les maréchaux Victor et Oudinot. Ce corps avait commencé, le 4 février, son mouvement sur Paris. Napoléon vole au secours de ses deux lieutenants.» (*Précis de l'Hist. de Napoléon.*)

14. Bataille de Vaux-Champs. Le maréchal Blücher avait sous ses ordres une armée de Russes et de Prussiens, trois fois plus nombreuse que les troupes françaises qui lui étaient opposées. Napoléon remporte une victoire complète sur les alliés. Sept mille Russes ou Prussiens sont mis hors de combat dans cet engagement, qui ne coûte pas à la France plus de trois cents hommes. Le succès de la journée fut particulièrement dû aux excellentes manœuvres du général Grouchy.

Soissons est pris par le général de Wintzengerode.

17. Combat de Nangis. L'armée austro-russe, sous le commandement du général Wittgenstein, est battue; l'ennemi perd quatre mille hommes, douze canons et quarante caissons. Le corps du général de Wrède est également battu à Villeneuve.

18. Bataille de Montereau. L'ennemi, attaqué sur les hauteurs de cette ville, oppose une défense vigoureuse. Plusieurs tentatives échouent successivement, mais la résistance ne fait que redoubler l'ardeur des Français. Le général Château est mortellement frappé dans une de ces attaques (1). Le général Gérard soutient le combat pendant toute la matinée. Napoléon s'y porte au galop. A deux heures après-midi, il fait attaquer de nouveau le plateau. Le général Pajol, qui marchait par la route de Melun, arrive sur ces entrefaites, exécute une belle charge, culbute l'ennemi et le jette dans la Seine et dans l'Yonne. En même temps, les chasseurs du 7e régiment débouchent sur les ponts, que la mitraille de plus de soixante pièces de canon empêche de faire sauter, et l'armée française obtient le double résultat de pouvoir passer les ponts au pas de charge, de prendre quatre mille hommes, quatre drapeaux, six pièces de canon et de tuer quatre à cinq mille hommes à l'ennemi. Le prince de Wurtemberg évacue la ville de Montereau (2).

Le jour même de cette bataille, Napoléon donna une nouvelle preuve de la haute opinion qu'il avait du courage et du dévoûment des populations de l'Ouest. Il rencontra dans sa marche les gardes nationales de Brest et du Poitou qui se rendaient à leur destination. Après les avoir pas-

(1) Napoléon, comme tous les hommes supérieurs, n'éprouvait aucune honte a convenir qu'il s'était trompé. Une circonstance de la carrière militaire de l'un de nos plus illustres maréchaux, lui fournit l'occasion de faire preuve de cette qualité précieuse, que l'empereur partageait avec Henri IV et Louis XIV. Après la bataille de Montereau, Napoléon se figura qu'il avait été mal secondé par les dispositions de plusieurs généraux, au nombre desquels se trouvait le maréchal duc de Bellune. Le mécontentement qu'il en éprouva, donna lieu à quelques réflexions amères dont il accompagna l'annonce de la mort du général Château, dans le bulletin officiel qu'il dicta sur le champ de bataille de Montereau. Quelques jours après, le duc de Bellune s'étant présenté devant l'empereur, au château de Surville, l'entrevue fut d'abord orageuse; elle devint ensuite calme et pathétique quand le maréchal nomma le général Château!... C'était son gendre!... Le maréchal continua à prouver à Napoléon qu'il avait été trompé, et réclama contre la permission qu'il lui avait donnée de quitter l'armée; il jura qu'il ne s'éloignerait point : « Je vais prendre un fusil, dit-il; je n'ai pas oublié mon ancien métier, et le soldat Victor se placera dans les rangs de la garde. » Ces derniers mots firent éprouver à Napoléon une émotion qu'il ne chercha point à cacher. « Oui, Victor, dit-il en tendant la main au maréchal, restez avec nous; je ne puis vous rendre votre corps d'armée, puisque je l'ai donné à Gérard; mais je vous donne deux divisions de la garde; allez en prendre le commandement, et qu'il ne soit plus question de rien entre nous. »

(2) Pendant l'attaque des hauteurs de Surville, Napoléon pointa lui-même plusieurs pièces dirigées contre les colonnes ennemies, et répondit aux alarmes de ceux qui s'effrayaient de le voir ainsi exposé au feu : « Le boulet qui me tuera n'est pas encore fondu. »

sées en revue, il leur dit : « Allez, mes braves ; montrez de quoi sont capables les hommes de l'Ouest ; ils furent de tous temps les fidèles défenseurs de leur pays et les plus fermes appuis de la monarchie. »

21. Arrivée de M. le comte d'Artois à Vesoul, chef-lieu du département de la Haute-Saône. Pendant le séjour de M. le comte d'Artois à Vesoul, un mouvement royaliste éclata sur plusieurs points de la Franche-Comté ; les partisans des Bourbons étaient nombreux dans cette province ; ils donnèrent le signal, auquel répondirent presque tous les paysans de ces contrées. On alla au-devant du prince qui se présentait seul, sans soldats, sans appui, et n'invoquant d'autres titres que les malheurs et le souvenir des bienfaits de sa famille. Le prince fut reçu à Vesoul avec de grandes démonstrations d'allégresse. « Le retour des Bourbons souriait à ceux même qui les connaissaient le moins. Ils applaudissaient à l'idée d'une restauration de l'ancienne dynastie, comme au plus honorable moyen de sortir d'une situation dont on n'osait envisager l'issue. » Les alliés voulurent s'opposer à cet entraînement des populations. Une garde d'honneur, composée de paysans francs-comtois, anciens soldats de l'émigration, ayant paru la cocarde blanche au chapeau, le général autrichien, commandant les troupes d'occupation, en témoigna son mécontentement et menaça de les dissoudre par la force. « Quels que » soient mes sentiments pour les anciennes dynas- » ties, disait-il, je ne dois pas oublier que la fille » de mon souverain est impératrice de France. » Cette opposition des autorités étrangères prolongea le séjour de M. le comte d'Artois à Vesoul jusqu'au 19 mars suivant. Il lui fut alors accordé, après bien des pourparlers, de se rendre à Nancy ; mais à la condition d'y entrer « sans cocarde, sans décorations, sans titres et de n'y habiter aucun bâtiment public. »

Deux convois considérables de prisonniers russes et prussiens traversent Paris pour se rendre dans les départements de l'intérieur. Ils entrent presqu'en même temps par les barrières de Charenton et de Pantin, et parcourent les boulevards, escortés par la garde nationale, qui les traite avec humanité. La nouveauté de ce spectacle fait oublier aux Parisiens les calamités qui pèsent sur les provinces. Partout, sur leur passage on distribue aux prisonniers des vivres et des pièces de monnaie.

Le congrès de Manheim était transféré, depuis le 5 février, à Châtillon-sur-Seine, où l'on négociait sans succès, pour le rétablissement de la paix. Ce congrès était ainsi composé : pour la France, M. de Caulaincourt, duc de Vicence, et M. de la Benardière ; pour la Russie, M. le comte de Rasamowski ; pour l'Autriche, M. le comte de Stadion ; pour la Prusse, M. le baron de Humboldt ; pour l'Angleterre, lord Aberdeen, lord Castlereagh, lord Cathcart et sire Charles Stuart ; pour l'Espagne, M. Pizara. La victoire de Montereau parut d'abord faire prendre une tournure plus favorable aux négociations. Frappés de terreur, les alliés demandèrent un armistice que Napoléon refusa. Un général autrichien, le comte de Paar, présenta même une note, dans laquelle les souverains du Nord offraient la paix à l'Empereur s'il consentait à restreindre la France à ses anciennes limites. Quelques places fortes étaient seulement demandées comme garantie de l'exécution du traité à intervenir. Napoléon répondit : « C'est trop exiger ; les alliés oublient que je suis plus près de Munich qu'eux de Paris. » L'envoyé autrichien se retira, et, peu de jours après, les quatre souverains alliés signèrent à Chaumont le traité d'une ligue de vingt ans, dont le but était de forcer la France à souscrire une paix qui assurât le repos et l'indépendance de l'Europe. L'existence du traité de Chaumont est la réfutation la plus complète de cette assertion, qu'en pénétrant en France, les souverains alliés avaient *le projet* de rétablir sur le trône la maison de Bourbon (1). Jusqu'à ce moment ils n'avaient point refusé de traiter avec l'Empereur. Sans l'inconcevable aveuglement de Napoléon, les armées alliées déjà en retraite, n'auraient point occupé la capitale de la France, et le vainqueur de l'Europe aurait probablement continué à régner sur un empire, considérablement restreint, sans doute, mais dont la consistance et la force étaient encore bien faites pour satisfaire une ambition moins insatiable que celle qui a toujours dominé la carrière militaire de l'empereur des Français. Napoléon, à Sainte-Hélène, n'était pas encore convaincu de la faute qu'il a commise dans cette circonstance décisive. « J'ai dû me refuser, disait-il, à signer l'*ultimatum* de Châtillon. Il y avait encore là bien des ressources et bien des chances, sans doute ; mais aussi que de choses à dire contre. J'ai dû m'y refuser, et je l'ai fait en toute connaissance de cause ; ici même, sur mon roc, en cet instant, au sein de toutes mes misères, je ne m'en repens pas... le devoir et l'honneur ne me laissaient pas

(1) Tous les écrivains impartiaux ont partagé cette opinion, relativement aux intentions des souverains alliés. Voici ce qu'on lit dans l'*Histoire de la Restauration*, par M. Lubis, au sujet d'une seconde demande d'armistice adressée à Napoléon : « Comme le comte de Paar, M. de Lichtenstein demanda la suspension des hostilités. Elle lui paraissait le moyen le plus sûr d'arriver à la paix définitive. Napoléon rappela les manifestes de la coalition : « Etait-il donc vrai que la guerre eût » changé de nature? était-ce à sa personne, à sa dynas- » tie qu'on en voulait? était-ce enfin pour rétablir la » famille des Bourbons que toute l'Europe fondait sur » la France? » Le prince de Lichtenstein repoussa vivement *ces suppositions*. Les Bourbons avaient pu débarquer sur le continent ; on avait pu, à la rigueur, considérer leur présence comme un moyen de guerre propre à opérer çà et là quelques diversions ; mais on protestait *qu'il n'y avait rien de sérieux à cet égard* ; que l'Autriche, d'ailleurs, ne s'y prêterait point ; qu'on ne désirait que la paix. « Et la preuve, ajouta M. de Lichtenstein, qu'on n'en veut ni à la personne de Napoléon ni » à sa dynastie, est dans la mission que je viens rem- » plir. »

d'autre parti. (*Las-Cases.*)» Cette imprudente conduite de Napoléon a ouvert aux alliés les portes de Paris et favorisé le mouvement qui a ramené Louis XVIII sur le trône de ses pères.

24. Le maréchal duc de Raguse est attaqué par Blücher, tandis que Napoléon, occupé à suivre les Autrichiens, est obligé de diviser ses forces pour en opposer une partie à l'armée de Silésie qui inquiétait ses derrières. Les maréchaux ducs de Bellune, de Reggio et de Tarente, continuent à se porter en avant par les routes de l'Aube et de la Seine. Le duc de Reggio entre de vive force à Bar-sur-Aube, le duc de Tarente se porte sur Bar-sur-Seine et ensuite sur La Ferté. Les alliés, qui battaient en retraite depuis l'échec de Montereau, parviennent à se rallier, et se remettent en ligne sur l'Aube où ils reçoivent de nombreux renforts.

26. Prise de La Fère par le général Bulow. Le commandant de cette place se rend à la première sommation et livre aux alliés un matériel d'artillerie évalué à plus de vingt millions.

Décret impérial rendu à Troyes, par lequel Napoléon ordonne que tous les Français qui, étant au service des puissances coalisées, les auraient accompagnées, à quelque titre que ce soit, dans leur invasion du territoire de l'Empire, seront déclarés traîtres et condamnés comme tels. La même peine est appliquée à ceux qui auraient porté des signes ou décorations de l'*ancienne dynastie*. Deux habitants de Troyes sont les premières victimes de cette cruelle mesure : MM. de Gouault, ancien émigré, et de Widrange, ex-garde-du-corps, ayant porté leur croix de Saint-Louis pendant l'occupation de Troyes par les alliés, sont traduits devant une commission prévôtale, lors de la reprise de cette ville par les Français, et condamnés à mort. Le premier est exécuté, le second parvient heureusement à se sauver.

27. Les armées alliées reprennent l'offensive et repoussent une division française qui s'était imprudemment engagée sans artillerie au-delà de Bar-sur-Aube.

Le maréchal duc de Tarente éprouve également un échec à La Ferté.

3 *mars*. Les alliés reprennent Vandœuvre et Troyes à la suite d'une affaire très meurtrière.

7. Bataille de Craone. Napoléon obtient un avantage brillant sur le maréchal Blücher, auquel s'étaient réunis les corps des généraux Wintzengerode, Woronzoff et Langeron.

L'empereur était venu coucher le 6 à Corbeny. Les hauteurs de Craone furent attaquées et enlevées par deux bataillons de la garde. M. de Caraman, officier d'ordonnance, à la tête d'un bataillon, tourna la droite. Le prince de la Moskowa marcha sur la ferme d'Urtubie. L'ennemi se retira et prit position sur une hauteur qu'on reconnut, le 7, à la pointe du jour. C'est ce qui donna lieu à la bataille de Craone. Cette position était très belle, l'ennemi ayant sa droite et sa gauche appuyées à deux ravins, et un troisième ravin devant lui. Il défendait le seul passage d'une centaine de toises de largeur qui joignait sa position au plateau de Craone.

Le duc de Bellune se porta avec deux divisions de la jeune garde à l'abbaye de Vaucler où l'ennemi avait mis le feu. Il l'en chassa et passa le défilé que l'ennemi défendait avec soixante pièces de canon. Le général Drouot le franchit avec plusieurs batteries. Au même instant, le prince de la Moskowa passait le ravin de gauche et débouchait sur la droite de l'ennemi. Pendant une heure, la canonnade fut très forte. Le général Grouchy avec sa cavalerie, déboucha. Le général Nansouty, avec deux divisions de cavalerie, passa le ravin sur la droite de l'ennemi. Une fois ce défilé franchi, et l'ennemi forcé dans sa position, il fut poursuivi pendant quatre lieues et canonné par quatre-vingts pièces de canon à mitraille. La perte de l'ennemi fut considérable. Néanmoins, comme le plateau par lequel il se retirait, avait toujours des ravins à droite et à gauche, la cavalerie française ne put le déborder et l'entamer.

Le duc de Bellune, atteint par une balle, fut grièvement blessé dans cette affaire. Les généraux Grouchy et Laferrière furent également blessés en débouchant à la tête de leurs troupes.

9. Combat de Laon. Cette affaire qui ne fut, à proprement parler, qu'un *hourra* nocturne, eut cependant de fâcheux résultats pour le corps du maréchal duc de Raguse, qui y perdit une partie de son artillerie. Blücher, après sa défaite à Craone, s'était retiré sur les hauteurs de Laon, position regardée comme inexpugnable. Napoléon eut recours à une manœuvre qui lui avait souvent réussi ; elle lui devint funeste dans une circonstance où ses ennemis joignaient, à l'avantage de leur position, une armée très supérieure en nombre à la sienne. La cavalerie française affronta les premières batteries ennemies, en gravissant, au galop, des pentes très escarpées ; mais une infanterie suffisante n'ayant pas soutenu ce mouvement, l'attaque n'eut point de succès, et l'empereur se retira avec les débris de son armée sur la route de Reims.

12. Le comte de St-Priest s'avance sur Reims et y attaque le général Corbineau qui est forcé de se replier sur Chalons-sur-Vesle.

Entrée de Mgr. le duc d'Angoulême à Bordeaux. Le prince est reçu avec enthousiasme par les habitants de cette ville, qui, les premiers en France, se déclarent pour les Bourbons. Le prince fit son entrée à Bordeaux à côté de M. Lynch, maire de la ville, qui était allé au-devant de lui, à la tête des membres les plus influents de l'association royaliste, fondée en 1813, par MM. de la Rochejaquelein, Taffard Saint-Germain, etc.

13. Napoléon attaque Reims et met en déroute le comte de Saint-Priest qui est blessé mortellement par un boulet de canon.

« Le duc de Raguse formait l'avant-garde du corps d'attaque. Le général Merlin attaqua, cerna et prit plusieurs bataillons de landwehr prussienne. Le général Sébastiani, commandant deux

divisions de cavalerie, se porta sur la ville. Une centaine de pièces de canon furent engagées de part et d'autre. L'ennemi couronnait les hauteurs en avant de Reims. Pendant qu'elles étaient attaquées, on réparait les ponts de St-Brice pour tourner la ville. Le général Defrance fit une superbe charge avec les gardes d'honneur qui se couvrirent de gloire, notamment le général comte de Ségur, commandant le 3e régiment. Ils chargèrent entre la ville et l'ennemi, qu'ils jetèrent dans le faubourg, et auquel ils prirent mille cavaliers et son artillerie. »

17. Napoléon entre à Epernay à la tête de quarante mille hommes de sa garde. Pendant un séjour de vingt-quatre heures que l'empereur avait fait à Reims, il avait reçu un renfort de 3.500 hommes amenés par le général Jansens des places de la deuxième division militaire. Cette circonstance lui donna l'idée de se renforcer également des garnisons de la Moselle et de celles de la Belgique. La garnison d'Anvers formait à elle seule une petite armée. Des troupes assez considérables se trouvaient dans quelques autres villes : cet appel pouvait le mettre à la tête de cent mille hommes. C'est dans ce moment, dit-on, qu'il conçut le plan de couper aux alliés leur retraite sur le Rhin, et de menacer ensuite les états du Nord, tandis que les souverains coalisés se porteraient sur Paris. Ce plan était vaste, hardi, et pouvait changer subitement la face des choses en France. Il n'a point eu cependant de commencement d'exécution. « Je manquai de courage en 1814, a dit depuis Napoléon; je devais poursuivre imperturbablement toute ma pensée, continuer vers le Rhin, me renforçant de toutes mes garnisons, m'entourant de toutes les populations insurgées; j'eusse bientôt eu une armée immense; Murat me serait aussitôt revenu, et lui et le vice-roi eussent été me donner Vienne, si les alliés eussent osé prendre Paris. »(*Las-Cases*.) Napoléon changea d'idée, et chercha à pénétrer en Bourgogne, dans l'espoir, sans doute, de lier ses opérations avec celles du maréchal duc de Castiglione (Augereau), qui commandait une armée dans le sud de la France. « Mais une inactivité étrange de la part de ce maréchal, avait laissé les alliés accumuler dans cette partie de l'Empire des forces imposantes; puis, après plusieurs combats, où les fautes de quelques généraux français ajoutèrent aux avantages déjà si grands que la supériorité du nombre assurait à l'ennemi, le duc de Castiglione s'était laissé acculer à la ville de Lyon. Or, nulle disposition n'ayant été faite précédemment, ni pour approvisionner cette place importante, ni pour armer sa nombreuse population, ni même pour tirer parti des positions qui en défendent l'approche, le duc fut obligé de céder au vœu pacifique manifesté par les magistrats... Après douze heures d'une molle défense, il rendit Lyon et se retira sur l'Isère. » (*Précis de l'Hist. de Nap.*)

19. Les alliés forcent les Français à évacuer Reims.

Le même jour, M. le comte d'Artois se rend de Vesoul à Nancy.

20. Napoléon reprend Arcis-sur-Aube après un combat très meurtrier.

21. Le corps du général Bubna occupe la ville de Lyon.

Divers combats ont lieu dans les journées des 21, 22 et 23 mars. Napoléon a un cheval tué sous lui.

La diversion que Napoléon avait espéré opérer sur les derrières des alliés, n'ayant pas eu lieu, leur marche sur Paris n'éprouva plus aucun obstacle. Un grand conseil fut convoqué par l'empereur Alexandre; il se tint sur une petite montagne voisine de Somme-Puis. Là, il fut irrévocablement décidé que la grande armée, aux ordres de Schwartzenberg, se porterait sur Vitry, Sezanne et Coulommiers; celle de Silésie, commandée par Blücher, sur Montmirail et la Ferté-sous-Jouarre; et qu'après s'être réunies, le 26, à Meaux, elles marcheraient immédiatement sur Paris. Pendant ce mouvement, le général Wintzingerode devait se porter au-devant de Napoléon, et tâcher de lui faire croire que toutes les forces alliées marchaient à sa rencontre.

23. L'arrière-garde de l'armée française éprouve plusieurs échecs de peu d'importance. Le prince de Schwartzenberg passe l'Aube et marche sur Vitry et Châlons. Napoléon se porte rapidement par Doulevant et Bar-sur-Aube sur les derrières de l'armée de Schwartzenberg; il pousse ses avant-gardes jusqu'à Chaumont : il croyait obliger l'ennemi à une prompte retraite, mais le plan adopté par les alliés continue à être exécuté; ils poursuivent leur marche vers Paris. Blücher, qui occupait de nouveau Châlons-sur-Marne, opère sa jonction avec le prince de Schwartzenberg, et leurs armées réunies coupent à l'empereur la route de Paris.

25. Proclamation du duc d'Angoulême adressée aux habitants de Bordeaux.

Arrivée de l'empereur d'Autriche à Dijon. Ce monarque y reste jusqu'au 8 avril.

27. Combat de Fère-Champenoise. Les maréchaux ducs de Raguse et de Trévise éprouvent une perte considérable et se replient sur Sezanne. Ce combat fut le dernier qui retarda la marche des alliés sur Paris. Là, comme partout, les soldats français firent des prodiges de valeur ; mais que pouvaient quelques divisions harassées de fatigues contre une armée de deux cent mille hommes?

Le même jour, l'impératrice Marie-Louise et son fils quittent Paris. « Napoléon, dit un écrivain, en confiant son épouse et son fils à la garde nationale de Paris, avait calculé combien il était important que les habitants de la capitale ne perdissent pas de vue la famille impériale, à l'instant du danger. Il savait que les amis de nos anciens princes n'attendaient que l'occasion de se montrer; mais il leur fallait au moins un motif pour agir, et Napoléon regardait avec raison ses intérêts comme inviolables, tant que sa famille serait

confiée à la garde des citoyens. Joseph, pénétré personnellement de la même opinion, avait promis le 27 au matin, à la garde nationale, que, « quelle que fût la gravité des circonstances, » l'impératrice et le roi de Rome resteraient au » milieu des bons Parisiens. » Le soir même, Joseph, président du conseil de régence, laissait décider que la famille impériale, les grands dignitaires et les ministres, se retireraient derrière la Loire. » (*Précis de l'Hist. de Nap.*)

28. Les alliés passent la Marne à Triport, et le 29 à Meaux. Le 28 au soir, le maréchal duc de Trévise, attaqué à Claye, fait éprouver quelques pertes au corps du général Yorck. Les divisions de Wrède et Sacken restent en position à Meaux.

29. L'armée alliée s'approche de Paris par la route de Meaux. Toutes les dispositions sont faites pour attaquer la capitale. Des coureurs russes et prussiens poussent jusqu'à Romainville et Pantin. Le quartier-général des souverains alliés s'établit à Bondy. L'apathie du roi Joseph dans un moment aussi critique, ne prouva que trop combien Napoléon s'était trompé en choisissant son frère pour président du conseil de régence. Ce ne fut que le 30 au matin qu'on improvisa quelques moyens de défense, et si Paris n'a pas ouvert ses portes à la première sommation de l'ennemi, cette inutile, mais glorieuse résistance, fut le résultat du courage d'une poignée de braves, du dévoûment de la garde nationale de Paris, et surtout de l'héroïque défense des élèves de l'Ecole polytechnique: chargés du service des batteries placées sur la butte Saint-Chaumont, ces jeunes gens n'ont cessé de faire un feu nourri sur la cavalerie ennemie, débouchant par la plaine St-Denis, et ne sont rentrés à Paris qu'après la capitulation.

30. A six heures et demie du matin, les alliés attaquent les hauteurs de Belleville, St-Chaumont et Montmartre. Le feu continue avec vivacité jusqu'à trois heures et demie. A cinq heures et demie, les positions ayant été tournées ou enlevées, le faible corps d'armée, commandé par le maréchal duc de Raguse, effectue sa retraite, et une suspension d'armes est conclue. Les alliés gardent leurs positions, les barrières sont exclusivement occupées par la garde nationale parisienne, et aucun militaire étranger ne pénètre dans la ville.

Jusqu'au dernier moment, le simulacre d'autorité qui fonctionnait dans la capitale, depuis le départ de l'impératrice-régente, avait cherché à tromper les Parisiens sur les dangers qui les menaçaient. L'approche de toutes les forces de la coalition était présentée comme une échauffourée de partisans échappés à la poursuite des troupes françaises. « Citoyens de Paris, disait le roi Joseph dans une proclamation affichée pendant la nuit du 29 au 30, une colonne ennemie s'est portée sur Meaux, elle s'avance par la route d'Allemagne; mais l'empereur la suit de près, à la tête d'une armée victorieuse. Le conseil de régence a pourvu à la sûreté de l'impératrice et du roi de Rome. Je reste avec vous! » Malgré cette promesse, le roi Joseph, lieutenant de Napoléon et commandant-général de la capitale de l'Empire, ne resta à Paris que jusqu'à une heure; il s'éloigna précipitamment après avoir signé à la hâte l'autorisation de conclure une capitulation dont son excessive prudence pouvait seule alors reconnaître la nécessité (1).

Dans la soirée du même jour, des citoyens recommandables, appartenant aux plus hautes classes de la société, arborent la *cocarde blanche*, et parcourent la ville en faisant entendre le cri de : *Vive Louis XVIII! Vive le roi de France!* Ces démonstrations royalistes deviennent plus générales dans la matinée du lendemain et avant l'apparition des armées alliées.

31. A deux heures du matin, une capitulation est signée pour l'occupation de Paris par les armées alliées. Les conditions en sont réglées par les comtes Orloff et de Paar, aides-de-camp de l'empereur Alexandre et du prince de Schwartzenberg, et par les colonels Denys et Fabvier attachés à l'état-major du maréchal duc de Raguse.

Les troupes alliées font leur entrée dans la capitale par la rue du Faubourg-St-Martin, les boulevards intérieurs du Nord, la rue Royale, la place Louis XV et l'avenue des Champs-Elysées. Ces troupes, composées d'infanterie, d'une nombreuse cavalerie et de plusieurs trains d'artillerie, marchent sur trente hommes de front, et la cavalerie sur quinze. L'empereur de Russie, le roi de Prusse, le grand-duc Constantin et le prince de Schwartzenberg, suivis d'un nombreux état-major, sont en tête de la colonne et vont se placer dans l'avenue des Champs-Elysées, où toutes les troupes défilent devant eux. En même temps, une autre colonne de troupes défile par les boulevards extérieurs le long des murs de Paris, et va prendre ses cantonnements dans les environs de la capitale.

Les cris de : *Vive le roi! Vive Louis XVIII! Vivent les Bourbons!* retentissent partout sur le passage des troupes. Quelques personnes, entraînées par un sentiment peu réfléchi, y joignirent, il est vrai, des cris moins nationaux, moins français, tels que ceux de : *Vive Alexandre! Vivent les alliés!* mais ils furent en petit nombre, et, d'ailleurs, il était facile de s'apercevoir à quelles conditions ces royalistes subordonnaient leurs hommages (2). « On put observer en même tems,

(1) Le roi Joseph avait établi son quartier-général au Château-Rouge, belle propriété appartenant à la famille Feutrier, et située sur le haut de la chaussée de Clignancourt; la terrasse de ce château domine toute la plaine Saint-Denis. Un déjeûner splendide était servi, et tout l'état-major y fit honneur pendant l'attaque des buttes Saint-Chaumont.

(2) Une particularité remarquable a signalé l'entrée des alliés dans la ville de Paris, et a probablement donné plus de consistance au bruit, répandu à dessein, que les souverains du Nord n'avaient fait la guerre à Napoléon que pour rétablir les Bourbons sur le trône de France:

dit un écrivain, combien l'action des masses, quels que soient les éléments qui les composent, est difficile à contenir dans de justes limites. Alors tout se fait peuple : ce sont les mêmes tendances, les mêmes passions. Pendant le défilé des troupes, la foule affluait sur la place Vendôme, où une jeunesse fougueuse, emportée par l'exaltation du moment, avait passé une corde au cou de la statue qui surmonte la Colonne, et s'efforçait de la renverser; comme si cette exécution en effigie eût dû entraîner au même instant la chute de Napoléon. On parvint à modérer cette effervescence. La statue fut descendue quelques jours après avec les précautions nécessaires, et le monument ne souffrit aucune dégradation. » Une remarque assez curieuse, et qui appartient à l'histoire, c'est que les hommes qui firent précipiter de la Colonne, en 1814, la statue de Napoléon, étaient les mêmes que ceux qui, après la révolution de juillet, ordonnèrent sa réédification.

L'empereur Alexandre, en passant devant ce monument, fit une réflexion qui eut alors un succès prodigieux, et qui donna une favorable idée de l'esprit de ce prince : *Quand on est si haut placé*, dit-il, *il n'est pas étonnant que la tête tourne.*

Napoléon, dans la soirée qui a précédé l'entrée des alliés à Paris, s'est avancé jusqu'à la *Cour de France*, à quatre lieues de la capitale. Il n'était accompagné, dit-on, que de son ministre des relations extérieures (M. de Caulaincourt) et du prince de Neufchâtel. Son armée, à la tête de laquelle il venait de remporter une victoire à Vitry, ne pouvait arriver sous les murs de Paris que le 31 au soir. C'était trop tard!

Voici en quels termes la plupart des historiens ont rapporté ce curieux épisode de la vie de Napoléon: « L'empereur, en arrivant à Fromenteau, où il devait relayer près des fontaines de Juvisy, fut surpris de se trouver au milieu des troupes. Il apprit que c'était le corps d'armée commandé par le général Belliard. « Eh bien! Belliard, lui dit-il, qu'est-ce que cela? Comment êtes-vous ici avec votre cavalerie? Où est l'ennemi? — Aux portes de Paris. — Et l'armée? — Elle me suit. — Et qui garde la capitale? — La milice parisienne. — Que sont devenus ma femme et mon fils? Où est Mortier? où est Marmont? — L'impératrice et le roi de Rome sont partis avant-hier pour Rambouillet, et de là, je crois, pour Orléans. Les maréchaux sont sans doute encore à Paris pour terminer leurs arrangemens.

» Le général fit alors un récit succinct de la bataille de Paris. Napoléon dit au duc de Vicence et au prince de Neufchâtel, qui arrivait sur ces entrefaites : « Eh bien! vous entendez ce que dit Belliard, messieurs. Allons, je veux aller à Paris; partons. Caulincourt, faites avancer ma voiture.»

» Le général Belliard représenta à Napoléon qu'il ne pouvait aller plus loin, qu'il n'y avait plus de troupes à Paris. « C'est égal, *dit-il*; j'y trouverai la garde nationale; l'armée me rejoindra demain ou après-demain, et je rétablirai les affaires. —Mais je répète à Votre Majesté qu'elle ne peut aller à Paris. La garde nationale, d'après le traité, occupe les barrières, et quoique les alliés ne doivent y entrer qu'à sept heures, il serait possible qu'ils eussent passé outre, et que Votre Majesté rencontrât aux portes ou sur les boulevards des postes de Prussiens. — N'importe, je veux y aller. Ma voiture.... Suivez-moi avec votre cavalerie. — Mais, Sire, Votre Majesté s'expose à se faire prendre et à faire saccager Paris. Plus de cent vingt mille hommes occupent toutes les hauteurs environnantes. D'ailleurs, j'en suis sorti en vertu d'une convention, et ne puis y rentrer. — Quelle est cette convention? — Je ne la connais pas, Sire; seulement le duc de Trévise m'a prévenu qu'elle existait, et que je devais me porter sur Fontainebleau. — Que fait Joseph? Où est le ministre de la guerre? — Je l'ignore; nous n'avons reçu aucun ordre de l'un ni de l'autre de toute la journée, chaque maréchal agissant pour son compte : on ne les a point vus aujourd'hui à l'armée, du moins au corps du duc de Trévise.— Allons, il faut aller à Paris; partout où je ne suis pas, on ne fait que des sottises.»

» Napoléon était dans une irritation extrême: il marchait à pas inégaux et précipités, et réitérait les mêmes questions. « Il fallait, messieurs, tenir plus long-temps, répétait-il, et tâcher d'attendre l'armée; il fallait remuer Paris, qui ne doit pas aimer les Russes, mettre en action la garde nationale, qui est bonne, et lui confier la défense des fortifications que le ministre a dû faire élever et hérisser d'artillerie; elle les aurait sûrement bien gardées, tandis que les troupes de ligne auraient combattu en avant sur les hauteurs et dans la plaine. — Je vous répète, Sire, qu'on a fait aujourd'hui plus qu'il n'était possible : l'armée entière, composée à peine de quinze à dix-huit mille hommes, a résisté à plus de cent mille jusqu'à quatre heures, espérant que vous alliez venir de moment en moment. Le bruit s'en étant

toutes les troupes alliées portaient une écharpe blanche au bras gauche. La coïncidence de cette écharpe avec les cocardes et les drapeaux blancs que les royalistes avaient arborés depuis la capitulation de Paris, a fait croire que les souverains alliés donnaient leur approbation au mouvement qui se manifestait. C'était une erreur. « La marque distinctive que portaient les troupes de la coalition, leur avait été distribuée à la suite de fatales méprises où, faute de se reconnaître, elles s'étaient plusieurs fois battues entre elles. » Quoi qu'il en soit, dans le premier moment, ce rapprochement fut interprété dans un sens favorable à la cause de l'ancienne dynastie : on crut que les alliés portaient l'écharpe française; on y vit une manifestation décisive qui, en encourageant les plus timides, imposait silence à toute opposition; et, dès ce moment, le succès des royalistes ne fut plus douteux. Ce n'est pas la première fois qu'une circonstance, indifférente en elle-même, a servi à l'accomplissement de vastes desseins! Il faut reconnaître ici la main de la Providence, qui nous accorde souvent des secours sur lesquels toute la prévoyance humaine n'aurait pas pu compter.

répandu dans Paris, et ayant percé jusqu'à l'armée, elle a redoublé d'ardeur et forcé les ennemis à tourner la ville par la plaine de Neuilly et le bois de Boulogne. — C'est étonnant! Combien aviez-vous de cavalerie de votre côté? — Dix-huit cents chevaux, Sire, y compris la brigade Dautencourt. — Mais Montmartre, fortifié, garni de gros canons, devait faire une vigoureuse résistance. — Heureusement, Sire, l'ennemi l'a cru comme vous, et voilà pourquoi il s'en est approché avec tant de circonspection; cependant il n'en était rien, et il n'y avait que sept pièces de six. — Qu'a-t-on fait de mon artillerie? Je devais avoir plus de deux cents pièces à Paris, et des munitions pour les alimenter pendant un mois. — La vérité, Sire, est que nous n'avons eu à opposer à l'ennemi que de l'artillerie de campagne, dont encore, à deux heures, il a fallu ralentir l'action, faute de munitions. — Allons, je vois que tout le monde a perdu la tête: voilà pourtant ce que c'est que d'employer des hommes qui n'ont ni sens commun ni énergie! Eh bien! Joseph s'imagine cependant être en état de conduire une armée, et le routinier Clarke a tout l'orgueil d'un bon ministre! »

» A quelque distance de la Cour-de-France, on rencontra une colonne d'infanterie. « Quelles sont ces troupes? » dit l'empereur. « C'est le corps du duc de Trévise, » répondit le général Curial. « Faites-le appeler. — Il est encore à Paris. »

» Alors, sur les représentations réitérées que le prince de Neufchâtel, le duc de Vicence et le général Belliard firent à Napoléon, il se décida à retourner à la Cour-de-France.

» Napoléon fit partir aussitôt le duc de Vicence, avec tout pouvoir pour intervenir au traité, s'il était temps encore. A quatre heures du matin, un messager du duc revint lui apprendre que tout était consommé. Les troupes françaises avaient eu la nuit entière pour se retirer avec leur matériel; les alliés devaient entrer le matin dans la capitale. »

Napoléon, morne et abattu, remonte en voiture et prend la route de Fontainebleau!!!

GOUVERNEMENT PROVISOIRE.

1er *avril*. Le Sénat Conservateur nomme un gouvernement provisoire ainsi composé :

Le prince de Bénévent (Talleyrand);
Le comte de Beurnonville, sénateur;
Le comte de Jaucourt, sénateur;
Le duc de Dalberg, conseiller-d'état;
L'abbé de Montesquiou.

Le même jour, les magistrats de la ville de Paris publient la proclamation suivante :

Proclamation du Conseil général du département de la Seine et du Conseil municipal de Paris.

Habitants de Paris,

Vos magistrats seraient traîtres envers vous et la patrie, si, par de viles considérations personnelles, ils comprimaient plus long-temps la voix de leur conscience.

Elle leur crie que vous devez tous les maux qui vous accablent, à un seul homme.

C'est lui qui, chaque année, par la conscription, décime nos familles. Qui de nous n'a perdu un fils, un frère, des parents, des amis? Pour qui tous ces braves sont-ils morts? Pour lui seul et non pour le pays. Pour quelle cause? Ils ont été immolés, uniquement immolés à la démence de laisser après lui le souvenir du plus épouvantable oppresseur qui ait pesé sur l'espèce humaine.

C'est lui qui, au lieu de quatre cents millions que la France payait, sous nos bons et anciens rois, pour être libre, heureuse et tranquille, nous a surchargés de plus de quinze cents millions d'impôts auxquels il menaçait d'ajouter encore.

C'est lui qui nous a fermé les mers des deux mondes; qui a tari toutes les sources de l'industrie nationale; arraché à nos champs les cultivateurs, les ouvriers à nos manufactures.

A lui nous devons la haine de tous les peuples, sans l'avoir méritée, puisque, comme eux, nous fûmes les malheureuses victimes, bien plus que les tristes instruments de sa rage.

N'est-ce pas lui aussi qui, violant ce que les hommes ont de plus sacré, a retenu captif le vénérable chef de la religion; a privé de ses états, par une détestable perfidie, un roi son allié, et livré à la dévastation la nation espagnole, notre antique et toujours fidèle amie?

N'est-ce pas lui encore qui, ennemi de ses propres sujets, long-temps trompés par lui, après avoir tout à l'heure refusé une paix honorable dans laquelle notre malheureux pays, du moins, eût pu respirer, a fini par donner l'ordre parricide d'exposer inutilement la garde nationale pour la défense impossible de la capitale, sur laquelle il appelait ainsi toute la vengeance de l'ennemi?

N'est-ce pas lui, enfin, qui, redoutant par-dessus tout la vérité, a chassé outrageusement, à la face de l'Europe, nos législateurs, parce qu'une fois ils ont tenté de la lui dire avec autant de ménagement que de dignité?

Qu'importe qu'il n'ait sacrifié qu'un petit nombre de personnes à ses haines ou bien à ses vengeances particulières, s'il a sacrifié la France, que disons-nous la France? toute l'Europe à son ambition sans mesure?

Ambition ou vengeance, la cause n'est rien. Quelle que soit la cause, voyez l'effet; voyez ce vaste continent de l'Europe partout couvert des ossements confondus de Français et de peuples qui n'avaient rien à se demander les uns aux autres, qui ne se haïssaient pas, que les distances affranchissaient des querelles, et qu'il n'a précipités dans la guerre que pour remplir la terre du bruit de son nom.

Que nous parle-t-on de ses victoires passées? Quel bien nous ont-elles fait ces funestes victoires? La haine des peuples, les larmes de nos familles, le célibat forcé de nos filles, la ruine de toutes les fortunes, le veuvage prématuré de nos femmes, le désespoir des pères et des mères à qui, d'une nombreuse postérité, il ne reste plus la main d'un enfant pour leur fermer les yeux. Voilà ce que nous ont produit ses victoires! Ce sont elles qui amènent, aujourd'hui, jusque dans nos murs toujours restés vierges sous la paternelle administration de nos rois, les étrangers dont la généreuse protection nous commande la reconnaissance, lorsqu'il nous eût été si doux de leur offrir une alliance désintéressée.

Il n'est pas un d'entre nous qui, dans le secret de son cœur, ne le déteste comme un ennemi public; pas un

qui, dans ses plus intimes communications, n'ait formé le vœu de voir arriver un terme à tant d'inutiles cruautés.

Ce vœu de nos cœurs et des vôtres, nous serions des déserteurs de la cause publique, si nous tardions à l'exprimer.

L'Europe en armes nous le demande. Elle l'implore comme un bienfait envers l'humanité, comme le garant d'une paix universelle et durable.

Parisiens, l'Europe en armes ne l'obtiendrait pas de vos magistrats, s'il n'était pas conforme à leurs devoirs.

Mais c'est au nom de ces devoirs même et des plus sacrés de tous, que nous abjurons toute obéissance envers l'usurpateur pour retourner à nos maîtres légitimes.

S'il y a des périls à suivre ce mouvement du cœur et de la conscience, nous les acceptons. L'histoire et la reconnaissance des Français recueilleront nos noms ; elles les légueront à l'estime de la postérité.

En conséquence,

Le Conseil général du département de la Seine, Conseil municipal de Paris, spontanément réuni,

Déclare, à l'unanimité de ses membres présents :

Qu'il renonce formellement à toute obéissance envers Napoléon Bonaparte ;

Exprime le vœu le plus ardent pour que le gouvernement monarchique soit rétabli dans la personne de Louis XVIII et de ses successeurs légitimes ;

Arrête que la présente déclaration et la proclamation qui l'explique, seront imprimées, distribuées et affichées à Paris, notifiées à toutes les autorités restées à Paris et dans le département, et envoyées à tous les conseils généraux de département.

Fait en conseil général à Paris, en l'Hôtel-de-Ville, le 1er avril 1814.

Signé : BADENIER, BARTHELEMY, BELLART, BONHOMET, BOSCHERON, DELAITRE, GAUTIER, D'HARCOURT, DE LAMOIGNON, LEBEAU, *président* ; MONTAMANT, *secrétaire* ; PERIGNON, VIAL.

3 *avril.* Décret du Sénat, par lequel la déchéance de Napoléon est prononcée, et le droit d'hérédité aboli dans sa famille. Le même acte délie le peuple français et l'armée du serment de fidélité envers l'empereur déchu.

Le même jour, le duc de Raguse, enveloppé par des forces supérieures, souscrit une convention avec le général prince de Schwartzenberg, pour les troupes et la garnison de la capitale. L'opinion publique, un moment égarée par le mauvais résultat des opérations du maréchal duc de Raguse, s'est livrée à de graves accusations relativement à la reddition de Paris. Napoléon partagea lui-même cette injustice et fit au maréchal des reproches qu'il ne méritait point. La vérité s'est fait jour, et l'on a été convaincu que le duc de Raguse avait fait tout ce qu'on pouvait attendre de son zèle et de ses talents, avec le peu de forces qu'il avait à sa disposition. Napoléon, mieux informé, a reconnu également son erreur : « Marmont, disait-il à Sainte-Hélène, n'a point trahi sous les murs de Paris. (*Las-Cases.*) »

4. Lorsque Napoléon fut arrivé à Fontainebleau, il prit, dit-on, la résolution de marcher sur la capitale avec les débris de son armée, et de courir la chance d'un dernier combat ; mais le découragement avait atteint la plupart des chefs ; d'autres calculèrent avec inquiétude le danger que courraient leurs hôtels somptueux et leurs riches mobiliers, dans le cas d'une bataille sous les murs, et peut-être même dans l'enceinte de Paris ; d'autres enfin opposèrent à la volonté de leur maître malheureux, leurs fatigues dans cette campagne et leurs récentes blessures !... On proposa à l'empereur d'abdiquer en faveur de son fils !... Napoléon reçut cette ouverture avec plus d'étonnement que de colère. « On veut me faire » abdiquer en faveur du roi de Rome, s'écria-t-il : » je le ferai, puisqu'on le désire ; mais ce n'est » pas l'intérêt de la France. » Ce fut en ce moment que les maréchaux duc de Dantzic et prince de la Moskowa arrivèrent à Fontainebleau ; ils apprirent à Napoléon que sa déchéance *était* prononcée par le Sénat. Il signa sur le champ son abdication, et désigna, pour porter cet acte aux souverains alliés, les ducs de Vicence, de Tarente et le prince de la Moskowa. Cette démarche fut sans succès, l'hérédité dans la famille impériale ayant été abolie, et la capitale s'étant prononcée pour le rappel des Bourbons. M. de Pradt a rapporté ainsi les détails de la mission des commissaires envoyés par Napoléon. « M. de Talleyrand, chez qui se tenait le conseil des souverains, nous introduisit, M. le baron Louis et moi, dans la salle où ce conseil était réuni. On se *trouva* rangé de manière à ce que, du côté droit, le roi de Prusse et le prince de Schwartzenberg se trouvassent le plus rapprochés du meuble d'ornement qui est au milieu de l'appartement ; M. le duc de Dalberg était à la droite du prince de Schwartzenberg ; MM. de Nesselrode, Pozzo-di-Borgo, le prince de Lichtenstein suivaient ; M. de Talleyrand se trouvait à gauche du roi de Prusse ; M. le baron Louis et moi placés auprès de lui. L'empereur Alexandre, faisant face à l'assemblée, allait et venait. Ce prince, du ton de voix le plus prononcé, débuta par nous dire qu'il ne faisait point la guerre à la France, et que ses alliés et lui ne connaissaient que deux ennemis : *l'empereur Napoléon et tout ennemi de la liberté des Français...* que les Français étaient parfaitement libres ; que nous n'avions qu'à faire connaître ce qui nous paraissait certain dans les dispositions de la nation, et que son vœu serait soutenu par les forces des alliés... J'éclatai, ajoute M. de Pradt, par la déclaration *que nous étions tous royalistes, et que la nation l'était comme nous.* « Eh bien, » dit alors l'empereur Alexandre, je déclare que » je ne traiterai plus avec l'empereur Napoléon. » On obtint de ce monarque que cette déclaration fût rendue publique : deux heures après, elle couvrait les murs de la capitale, par les soins de MM. Michaud, qui se trouvaient dans les appartemens voisins de la salle du conseil.

» A la fin du conseil, nous mîmes tous nos soins à empêcher l'effet des représentations que les négociateurs de Napoléon pouvaient chercher à pre-

duire. Si nous ne pûmes les empêcher d'arriver, on parvint du moins à abréger leur séjour et à en atténuer l'effet. (*Révélations* par *M. de Pradt.*) »

5. Napoléon apprend par le retour de ses envoyés, l'inutilité de leur mission. Il se résigne et signe la déclaration suivante :

« Les puissances alliées ayant proclamé que » l'empereur Napoléon était le seul obstacle au » rétablissement de la paix en Europe, l'empe- » reur Napoléon, fidèle à son serment, déclare » qu'il renonce, pour lui et ses héritiers, aux » trônes de France et d'Italie, et qu'il n'est au- » cun sacrifice personnel, même celui de la vie, » qu'il ne soit prêt à faire à l'intérêt de la » France. »

6. Le Sénat adopte un projet de constitution présenté par le gouvernement provisoire. Ce projet, rédigé à la hâte, est divisé en 29 articles. Il porte en substance : le gouvernement français est monarchique et héréditaire, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture ; le peuple français appelle librement au trône de France LOUIS-STANISLAS-XAVIER DE FRANCE, frère du dernier roi; la noblesse ancienne reprend ses titres, et la nouvelle conserve les siens; le pouvoir exécutif appartient au roi; le Sénat est conservé; la dignité de sénateur est inamovible et héréditaire de mâle en mâle, par ordre de primogéniture; la dotation du Sénat appartient aux sénateurs, et les revenus passent à leurs successeurs, etc. La liberté des cultes est garantie; la liberté de la presse est entière, etc. La dette publique est garantie, les ventes de biens nationaux maintenues, etc.

Ce projet de constitution, dans lequel les sénateurs s'étaient beaucoup plus occupés de la conservation de leurs titres et de l'amélioration de leur fortune, que des intérêts généraux, excite une réprobation presque universelle.

10. Les souverains alliés font chanter un *Te Deum* sur la place Louis XV, en actions de grâces de la conclusion de la paix. Cette cérémonie, dans laquelle les généraux des différents corps alliés déploient un grand appareil militaire, a lieu en présence d'une foule immense d'habitants de Paris.

La garde nationale de Paris prend la cocarde blanche.

Bataille de Toulouse (10 avril) entre le maréchal duc de Dalmatie (Soult), qui n'avait point encore connaissance des événements de Paris, et l'armée anglo-espagnole commandée par le duc de Wellington. Les Français font des prodiges de valeur et n'évacuent la ville de Toulouse qu'après une défense héroïque. Cette inutile effusion de sang, que ne réclamait plus la patrie, cause autant d'affliction que de surprise en France. Toulouse reconnaît Louis XVIII avant d'avoir reçu les nouvelles de Paris.

11. Traité conclu entre l'empereur Napoléon et les empereurs de Russie, d'Autriche et le roi de Prusse. Napoléon renonce pour lui et pour ses héritiers à tout droit de souveraineté, tant sur l'Empire Français et le Royaume d'Italie que sur tout autre pays. Napoléon, Marie-Louise et toute la famille Bonaparte, conservent leurs titres. L'empereur sera sa vie durant souverain de l'île d'Elbe qu'il adopte pour le lieu de son séjour. Il jouira d'un revenu annuel de deux millions de francs, dont un sera reversible après sa mort à l'impératrice. Les duchés de Parme, Plaisance et Guastalla, seront donnés à Marie-Louise et à son fils pour en jouir à perpétuité.

Les revenus affectés aux membres de la famille Bonaparte sont ainsi répartis :

L'impératrice Joséphine.	1.000.000 fr.
Mme Lœtitia, mère de Napoléon.	300,000
Joseph et son épouse.	500,000
Louis Bonaparte, comte de Saint-Leu.	200,000
La comtesse de Saint-Leu et ses enfants.	400 000
Jérôme et son épouse.	500.000
Elisa, mariée à M. Bacciochi.	300,000
Pauline, mariée au prince Borghèse.	300 000

Ce traité est signé par le prince de Metternich, le comte de Stadion, le comte de Rasamowski, M. de Nesselrode, lord Castlereagh, M. de Hardenberg, le maréchal prince de la Moskowa et le duc de Vicence.

Louis Bonaparte a refusé l'indemnité qui lui était accordée.

12. Entrée à Paris de MONSIEUR, comte d'Artois, nommé lieutenant-général du royaume par S. M. Louis XVIII. Le prince était arrivé la veille à Livry. Aussitôt un grand nombre d'habitants de Paris et les principaux fonctionnaires de l'état, furent saluer le comte d'Artois, et comme l'un d'eux s'étonnait de ne point voir de gardes autour de sa personne, S. A. R. répondit : « *A travers la haie de cocardes blanches qui ne m'a point quitté depuis Vesoul, je n'avais pas besoin d'escorte.* » Il dit ensuite à un détachement de gardes nationaux qu'on avait formé à la hâte dans toutes les légions de Paris : « *J'aime l'habit que vous portez ; il est celui d'un grand nombre de bons Français. J'en ai fait faire un pareil dans la bonne ville de Nancy; je n'en aurai point d'autre pour mon entrée à Paris.* »

Le prince arrive jusqu'à la barrière escorté seulement par le régiment de cavalerie de la garde nationale et par le détachement des légions qui avaient été au-devant de S. A. R. Après avoir été complimenté par le président du gouvernement provisoire et par le préfet de la Seine, accompagné du conseil général du département et de tous les maires de Paris, MONSIEUR se rend à Notre-Dame, et met deux heures à faire ce trajet, tant la foule est grande sur le passage du cortége. Un *Te Deum* est exécuté, et les voûtes de la basilique retentissent pour la première fois depuis vingt-deux ans, du *Domine, salvum fac regem nostrum Ludovicum.*

MONSIEUR se rend ensuite aux Tuileries : descendu de cheval dans la cour, il est véritablement transporté sur les bras des gardes nationaux jus-

que dans l'intérieur du château. C'est en arrivant dans les appartements que le prince a prononcé ce mot devenu depuis si célèbre : « *Je n'y vois rien de changé, il n'y a qu'un Français de plus.* »

« Nous avons bien vu des fêtes depuis vingt-quatre ans, dit un écrivain politique; rien n'y était épargné pour nous éblouir par la pompe et la nouveauté du spectacle, la richesse des costumes, le luxe des voitures, l'élégance des illuminations; tout l'appareil extérieur de la puissance y était déployé pour nous imposer; mais cette illusion d'un moment était aussitôt effacée et détruite par la réalité des choses. On frappait nos sens, mais on ne parlait pas, et l'on ne pouvait parler à nos cœurs. En vain les dominateurs de la France affectaient la majesté des rois; nos consciences leur refusaient ce respect intérieur sans lequel les hommages publics ne sont que de viles adulations, de ridicules représentations de théâtre. Ils manquaient essentiellement de dignité, parce qu'ils ne pouvaient cacher à nos yeux le caractère de nouveauté et d'usurpation qui les accompagne partout. Leur nom ne s'attachait à aucun souvenir ancien et illustre; ils étaient sans aïeux, et par conséquent semblables au dernier de nos citoyens : la fortune les avait élevés, mais la justice réclamait sans cesse au fond de tous les cœurs, contre l'indigne ouvrage de la fortune. Voilà les sentiments que nous étions encore forcés de contenir, il y a quelques jours, et qui ont éclaté aujourd'hui avec une unanimité sans exemple, à la présence d'un prince de la maison royale de France, de cette antique et glorieuse maison qui a régné sur nous pendant huit cents ans, à qui nous devons nos arts, nos sciences, nos monuments, la politesse de nos manières, l'aménité et l'élégance de nos mœurs, et tout ce qui nous relevait autrefois parmi les autres nations. » (*Journal des Débats* du 13 avril 1814.)

13. Monseigneur le duc de Berry débarque à Cherbourg et visite quelques villes de la Normandie avant d'arriver à Paris. Le prince est accueilli partout avec de grandes démonstrations de joie.

15. Arrivée de l'empereur d'Autriche à Paris. Le lendemain, S. M. a une entrevue à Trianon avec sa fille, l'impératrice Marie Louise. Le départ de cette princesse pour Vienne y est décidé.

20. Napoléon quitte Fontainebleau pour se rendre à l'île d'Elbe.

« Le départ de Napoléon pour l'île d'Elbe avait d'abord été fixé au 16 avril; il fut ensuite remis au 20. Ce jour-là l'empereur descendit dans la cour du Palais... Plus de grands dignitaires, plus de maréchaux autour de lui : tous ont successivement disparu... mais l'empereur retrouve sa vieille garde!... Napoléon s'approche de ces braves et leur dit : « Soldats de ma vieille garde, je vous » fais mes adieux! depuis vingt ans, je vous ai » constamment trouvés au chemin de l'honneur » et de la gloire. Dans ces derniers temps comme » dans ceux de notre prospérité, vous n'avez cessé » d'être des modèles de bravoure et de fidélité. » Avec des hommes tels que vous, notre cause » n'était pas perdue; mais la guerre était interminable; c'eût été la guerre civile, et la France » n'en serait devenue que plus malheureuse; j'ai » donc sacrifié tous mes intérêts à ceux de la patrie. Je pars! vous, mes amis, continuez de » servir la France. Son bonheur était mon unique pensée, il sera toujours l'objet de mes vœux. » Ne plaignez pas mon sort; si j'ai consenti à me » survivre, c'est pour servir encore à votre gloire. » Je veux écrire les grandes choses que nous » avons faites ensemble... Adieu! mes enfants! » Je voudrais vous presser tous sur mon cœur; » que j'embrasse au moins votre drapeau. » A ces mots, « le général Petit saisit l'aigle des grenadiers, l'empereur reçoit le général dans ses bras, et couvre de baisers cet insigne long-temps victorieux que le marteau va briser. (*Précis de l'Hist. de Napoléon.*) »

Toute la garde voulait suivre l'empereur, mais il ne lui fut permis d'emmener que quatre cents hommes qui furent tirés au sort. Le comte Bertrand, le général Drouot, le général Cambronne, le payeur des voyages Peyrusse, les fourriers Deschamps et Baillon, et quelques autres officiers déclarèrent ne pas vouloir se séparer de Napoléon; leurs services furent acceptés.

Le voyage de Napoléon ne fut troublé qu'à Orgon, où des hommes exaspérés par les malheurs de la France, menacèrent quelques instants les jours de l'empereur. La fermeté des officiers étrangers qui l'accompagnaient, et l'intervention des magistrats parvinrent à rétablir l'ordre. Napoléon s'embarqua à Saint-Cephau sur une frégate anglaise, et arriva le 3 mai à Porto-Ferrajo.

Le même jour (20 avril) S. M. Louis XVIII fait son entrée solennelle dans la ville de Londres. Il quittait sa résidence d'Hartwell. Le roi de France est reçu par le prince régent d'Angleterre avec le plus grand cérémonial. Toute la ville de Londres prend part à cette solennité. Madame la duchesse d'Angoulême arrive à Londres dans la voiture de la reine.

21. Arrivée à Paris de Mgr. le duc de Berry.

23. S. M. Louis XVIII et S. A. R. madame la duchesse d'Angoulême quittent Londres ainsi que LL. AA. SS. M. le prince de Condé et M. le duc de Bourbon. Les augustes voyageurs sont accompagnés jusqu'à Douvres par S. A. R. le prince régent d'Angleterre.

Décret de S. A. R. *Monsieur*, lieutenant général du royaume, instituant des commissaires extraordinaires du roi, dont la mission est de se rendre dans les vingt-deux divisions militaires à l'effet : 1° de répandre dans le pays la connaissance exacte des événements qui ont rendu la France à ses légitimes souverains; 2° d'assurer l'exécution de tous les actes du gouvernement provisoire; 3° de prendre toutes les mesures que les circonstances exigeront pour faciliter l'établissement et l'action du gouvernement; 4° de recueillir des informations sur toutes les parties de l'ordre public.

Ces commissaires extraordinaires du roi sont :

1re division. *Paris*. —Le maréchal Pérignon.
2e *Mézières*. — Le duc de La Rochefoucauld-de-Doudeauville.
3e *Metz*. —Le maréchal Kellermann.
4e *Nancy*.—Le comte Roger de Damas.
5e *Strasbourg*.— Le chevalier de Lassalle.
6e *Besançon*.—Le marquis de Champagne.
7e *Grenoble*.—Le comte Auguste de Juigné.
8e *Toulon*.—Le comte Brus de Boisjelin.
9e *Montpellier*.—Le comte Matthieu de Montmorency.
10e *Toulouse*.—Le comte Jules de Polignac.
11e *Bordeaux*. —Le comte Dejean.
12e *La Rochelle* —M. Gilbert de Voisins.
13e *Rennes*. —Le comte de Ferrières.
14e *Caën*.—Le duc Charles de Plaisance.
15e *Rouen*. — M. Begouen, conseiller d'état.
16e *Lille*.—Le maréchal Mortier, duc de Trévise.
17e .... —
18e *Dijon*. —Le général Nansouty.
19e *Lyon*.—Le comte Alexis de Noailles.
20e *Périgueux*. —Le général Marescot.
21e *Bourges*.—M. Otto, conseiller d'Etat.
22e *Tours*. — Le vicomte d'Osmond.

Ratification d'une convention préliminaire (23 avril) entre S. A. R. *Monsieur* et les puissances alliées, pour stipuler une suspension d'hostilités entre les forces respectives des parties et rétablir des rapports anciens d'amitié entre elles. Les articles 2, 3 et 4 de cette convention sont ainsi conçus :

« Pour constater le rétablissement des rapports d'amitié entre les puissances alliées et la France, et, pour la faire jouir, autant que possible, d'avance, des avantages de la paix, les puissances alliées feront évacuer par leurs armées le territoire français, tel qu'il se trouvait le 1er janvier 1792, à mesure que les places occupées encore hors de ces limites par les troupes françaises, seront évacuées et remises aux alliés. — Le lieutenant général du royaume de France donnera en conséquence aux commandants de ces places l'ordre de les remettre dans les termes suivants; savoir : les places situées sur le Rhin, non comprises dans les limites de la France du 1er janvier 1792, et celles entre le Rhin et ces mêmes limites, dans l'espace de dix jours, à dater de la signature du présent acte ; les places du Piémont et dans les autres parties de l'Italie qui appartenaient à la France, dans celui de quinze jours ; celles de l'Espagne, dans celui de vingt jours, et toutes les autres places sans exception, qui se trouvent occupées par les troupes françaises, de manière à ce que la remise totale puisse être effectuée jusqu'au 1er juin prochain. Les garnisons de ces places sortiront avec armes et bagages, et les propriétés particulières des militaires et employés de tout grade. Elles pourront emmener l'artillerie de campagne dans la proportion de trois pièces par chaque millier d'hommes, les malades et blessés y compris. — La dotation des forteresses, et tout ce qui n'est pas propriétés particulières, demeurera et sera remis en entier aux alliés, sans qu'il puisse en être distrait aucun objet. Dans la dotation sont compris non seulement les dépôts d'artillerie et de munitions, mais encore toutes autres provisions de tout genre, ainsi que les archives, inventaires, plans, cartes, modèles, etc., etc. Les stipulations de l'article précédent seront appliquées également aux places maritimes, les puissances contractantes se réservant toutefois de régler dans le traité de paix définitif, le sort des arsenaux, vaisseaux de guerre armés et non-armés qui se trouvent dans ces places. *Article additionnel*. Le terme de dix jours admis, en vertu des stipulations de l'art. 3 de la convention, pour l'évacuation des places sur le Rhin et entre ce fleuve et les anciennes frontières de la France, est étendu aux places, forts et établissements militaires de quelque nature qu'ils soient, dans les Provinces-Unies des Pays-Bas.

La signature de cette convention fut une grande faute ! ce traité, l'ouvrage de M. de Talleyrand, livrait aux alliés cinquante trois places fortes, avec un matériel de 12,000 bouches à feu, trente et un vaisseaux et douze frégates, dont la perte pouvait être évaluée à 260 millions de francs. Une impression douloureuse s'empara de tous les cœurs quand on apprit avec quelle légèreté on abandonnait à l'étranger des positions formidables et un matériel immense qui auraient pu mettre un frein plus tard aux prétentions des souverains alliés. On plaignit le prince qui avait cru pouvoir confier à l'expérience de M. de Talleyrand, la défense des intérêts du pays, et les hommes politiques signalèrent, dès ce moment, l'existence d'un système machiavélique qui avait pour but de placer les Bourbons sous la dépendance des vainqueurs de Napoléon. Cette déplorable convention aurait pu cependant avoir un résultat utile, en ce qu'elle réduisait à sa juste valeur cette magnanimité des souverains alliés que les orateurs du Sénat avaient si pompeusement célébrée ! Que signifiaient, en présence de cette grande spoliation, ces éloges académiques où l'on applaudissait au *patriotisme européen de ces monarques qu'on ne saurait flatter de quelque manière qu'on les loue*. (*Villemain*); où l'on remerciait l'empereur Alexandre de *rendre avec usure à la France les fruits de la civilisation que Pierre-le-Grand était venu y chercher?* (*Lacretelle*.)

La convention du 23 avril aurait dû dissiper toutes les illusions ; la France y était traitée en pays conquis. On s'étonne, après cela, que certains écrivains aient prétendu que la restauration des Bourbons était l'ouvrage des souverains alliés. C'eût été bien mal servir leurs desseins que de ramener l'antique famille de nos rois dans un pays auquel ils venaient d'imposer de si dures conditions !

FEMMES.	ENFANTS.	1821. MORT.	PRINCES CONTEMPORAINS.

FEMMES.

Joséphine-Rose Tascher de la Pagerie, veuve du vicomte Alexandre de Beauharnais, née à Saint-Pierre de la Martinique le 14 juin 1763, mariée le 8 mars 1796, à Napoléon Bonaparte ; devenue impératrice des Français, elle fut sacrée et couronnée à Notre-Dame par le pape Pie VII, le 2 décembre 1804 ; divorcée en 1809, elle mourut le 29 mai 1814.

Elle adoucit, autant qu'il fut en elle, l'âpreté du caractère de son célèbre époux, sauva la vie à plusieurs personnes condamnées pour conspiration ou attentats contre Napoléon, et montra toujours, depuis son élévation, des vertus qui firent oublier ce qu'une imagination coloniale, et un goût trop prononcé pour la dissipation, avaient pu inspirer d'erreur à sa jeunesse. Elle supporta avec une résignation admirable la répudiation déguisée dont Napoléon l'abreuva, en 1809, pour épouser une archi-duchesse d'Autriche. Dégoûtée plus que jamais des grandeurs qu'elle avait achetées au prix de sa tranquillité, elle se retira dans sa jolie maison de campagne de la Malmaison, et conserva néanmoins par intervalles quelques lueurs de crédit sur l'esprit de l'empereur. En 1812, au moment de la campagne de Moscou, elle chercha vainement à convaincre Napoléon des dangers de cette imprudente expédition. Livrée depuis, comme tous les Français, aux angoisses qui suivirent les catastrophes de cette malheureuse campagne, elle vit s'écrouler ce colosse de gloire et de puissance qu'elle avait en quelque sorte poussé sur le chemin de la fortune, et resta quelque temps presque seule au milieu des débris de sa famille. L'occupation de la capitale par les ennemis de la France, lui porta un coup sensible ; son sang s'enflamma, et, malgré les témoignages d'intérêt et de considération que lui donnèrent les monarques alliés, elle se vit bientôt en proie aux ravages d'un mal affreux. Le roi de Prusse et l'empereur Alexandre lui rendirent visite à la Malmaison, et c'est, dit-on, une promenade faite dans ses jardins au printemps de 1814, avec l'empereur

ENFANTS.

L'impératrice Joséphine a eu deux enfants de son premier mariage :

1° Eugène de Beauharnais, prince français et archi-chancelier d'état, né le 3 septembre 1781. Il épousa, après la paix de Presbourg, la princesse Auguste-Amélie de Bavière. Ce prince, doué de beaucoup de sagesse et de grands talents militaires, accompagna son beau-père dans toutes ses campagnes : d'abord créé prince de Venise et vice-roi d'Italie, il fut adopté en 1805 par Napoléon, et déclaré son héritier, alors que celui-ci ne songeait point encore à divorcer avec Joséphine. A l'époque de la malheureuse retraite de Moscou, Eugène excita l'admiration de l'armée par son dévoûment, ses soins et ses attentions généreuses envers les soldats dont il partagea toujours les fatigues et les privations. On le vit souvent faire l'arrière-garde avec un fusil sur l'épaule, et maintenir la discipline et le courage, si nécessaires dans cette terrible circonstance. En 1814, il se rendit à Munich chez le roi de Bavière, son beau-père, assista au congrès de Vienne, et fut obligé de quitter cette capitale, à la nouvelle de l'invasion de Napoléon en 1815. Il se retira à Bayreuth avec sa famille, et ne prit aucune part aux événements de cette époque. Depuis, il obtint le titre de duc de Leuchtenberg, prince d'Eichstaedt, et mourut à Munich le 21 février 1824.

2° Hortense-Eugénie de Beauharnais, née le 10 avril 1783 ; elle a épousé Louis Bonaparte le 3 janvier 1802, et s'assit quelque temps avec lui sur le trône de Hollande. Elle porte aujourd'hui le titre de duchesse de Saint-Leu.

1821. MORT.

Napoléon Bonaparte est né à Ajaccio, en Corse, le 15 août 1769. Il était fils de Charles de Bonaparte, assesseur au tribunal d'Ajaccio, et de Lætitia Ramolino. En 1784, il fut compris dans le nombre des élèves qui passèrent de l'école de Brienne à l'École Militaire de Paris. L'année suivante, il fut nommé sous-lieutenant au régiment d'artillerie de La Fère, d'où il passa dans celui de Grenoble. Au commencement de 1790, il suivit le général Paoli en Corse, où il séjourna trois ans. Quand l'esprit révolutionnaire pénétra dans cette île, il se rangea parmi les adversaires de Paoli. Un décret du 27 mai 1793 l'ayant banni à perpétuité de l'île de Corse, il se rendit à Marseille avec sa famille, qui reçut les secours accordés par la république française à tous les insulaires bannis pour sa cause. Il marcha ensuite avec son régiment, sous les ordres du général Cartaux, contre les fédéralistes de Marseille et du Gard. Devenu capitaine en second au 4e régiment d'artillerie, il fut d'abord employé à l'armée qui assiégea Lyon, et ensuite au siége de Toulon, où il eut le commandement de l'artillerie lorsque le général Dammartin fut blessé. Après la prise de cette place, Bonaparte obtint le grade de général de brigade, et fut chargé d'une expédition contre la Corse, dans laquelle il échoua. Destitué après le 9 thermidor, comme terroriste, il resta sans emploi jusqu'à la journée du 13 vendémiaire (5 octobre 1795), qu'il servit sous les ordres de Barras contre les sections de Paris. Le triomphe de la Convention lui valut le commandement de l'armée de l'intérieur, et le grade de général en chef quand Barras fut nommé directeur. Son mariage avec la veuve du vicomte de Beauharnais lui fit obtenir le commandement de l'armée d'Italie, où de brillants succès et des conquêtes inespérées commencèrent son immense réputation militaire. L'expédition d'Égypte, en 1798, que le Directoire n'organisa que pour l'éloigner, ajouta de nouveaux lauriers à ses victoires d'Italie. Revenu en France, la journée du 18 brumaire (9 novembre

PRINCES CONTEMPORAINS.

Pape.

Pie VII (Barnabé Chiaramonti) ; mort en 1823

Maison ottomane.

Selim III, déposé en 1807 ; mort en 1808

Mustapha IV, étranglé en 1808

Mahmoud II, nommé sultan le 28 juillet 1808

Autriche.

François II, empereur d'Allemagne, a pris le titre d'empereur d'Autriche sous le nom de François Ier, lors de la dissolution de l'empire d'Allemagne en 1806 ; mort le 2 mars 1835

Russie.

Paul Ier, assassiné en 1801

Alexandre Paulowitsch ; mort en 1825

Angleterre.

Georges III, mort en 1820

Espagne.

Charles IV, abdiqua en 1808 ; mort à Rome en 1819

Joseph Napoléon, déchu en 1814

Portugal.

Marie-Françoise-Élisabeth, veuve de Pierre III, se réfugie au Brésil le 29 novembre 1807 ; morte en 1816

Jean-Marie-Joseph-Louis, prince du Brésil, régent de Portugal, a été roi depuis sous le nom de Jean VI.

Danemarck.

Christiern VII, mort en 1808

Frédéric VI.

Prusse.

Frédéric-Guillaume III.

Suède.

Gustave IV (Adolphe), déchu en 1809 ; mort en 1837

Charles XIII, duc de Sudermanie, élu par la diète de Stockholm le 6 juin 1809 ; mort le 5 février 1818

(La diète avait d'abord déféré la succession de Charles XIII au prince Christian-Auguste de Holstein Augustenbourg : mais cet héritier étant mort subitement le 28 mai 1810, la qualité de prince royal de Suède a été transférée, le 21 août 1810, au prince de Ponte-Corvo (Bernadotte), qui règne aujourd'hui en

FEMMES.

Alexandre, qui aggrava la maladie dont elle mourut peu de jours après. Elle fut universellement regrettée des habitants de la Malmaison et de toutes les personnes que l'indigence et le malheur avaient rapprochées d'elle. Quelques traits de la vie de l'impératrice Joséphine suffisent pour justifier les éloges qui lui ont été donnés. A l'époque du Consulat, c'est à son influence qu'on dut le rappel des émigrés : plus tard, elle fit payer une pension à la nourrice du Dauphin, tombée dans la misère. On dit encore que, lors de l'arrestation de l'infortuné duc d'Enghien, elle se jeta aux genoux de Napoléon pour obtenir la vie du prince. Elle fut plus heureuse à l'égard de MM. de Polignac et de Rivière, à qui elle sauva la vie, après leur condamnation en 1804. Son corps fut inhumé dans l'église de Ruel, et, en 1821, ses enfants lui ont fait élever un monument.

Marie-Louise, archiduchesse d'Autriche, née le 12 décembre 1791 ; mariée à Vienne le 11 mars 1810, et à Paris le 2 avril suivant, impératrice des Français et reine d'Italie. Après la première abdication de Napoléon, elle conserva le vain titre d'*impératrice*, auquel elle renonça le 14 septembre 1815. Elle est actuellement duchesse de Parme, Plaisance et Guastalla, en vertu de la cession qui lui fut faite de ces duchés par le traité de Paris du 30 mai 1814.

Veuve, le 5 mai 1821, elle ne paraît pas avoir conservé beaucoup de respect pour la mémoire du grand homme qui l'avait associée à ses destinées, et a contracté une seconde alliance que n'auraient point dû faire craindre l'illustration de sa propre naissance et son titre de veuve de Napoléon.

Quelques historiens ont affirmé que, pendant le séjour de Napoléon à l'île d'Elbe, l'impératrice Marie-Louise et le roi de Rome s'y étaient rendus secrètement et avaient eu une entrevue avec l'empereur exilé. Quoique cette assertion n'ait jamais été prouvée, il n'est pas sans intérêt de connaître ce qu'en dit M. Charles Monier, l'un des militaires français qui avaient ac-

ENFANTS.

François-Joseph-Charles Napoléon, né le 20 mars 1811 : nommé d'abord prince impérial, ensuite roi de Rome : il a perdu ces titres lors du rétablissement des Bourbons sur le trône de France ; a été nommé prince de Parme et de Plaisance en vertu de la cession de ces duchés faite à sa mère, en 1814, et créé duc de Reichstadt par son grand-père, François Ier. Il était major au service d'Autriche quand il mourut au château de Schœnbrunn, le 22 juillet 1832.

On trouve dans l'ouvrage de M. de Montbel, *le duc de Reichstadt*, une relation fort intéressante des derniers moments du fils de Napoléon. « Le prince mangeait très peu et sans appétit : son estomac semblait trop faible pour supporter la nourriture qu'aurait exigée sa croissance singulièrement rapide, et même effrayante : à l'âge de 17 ans, il avait atteint la taille de cinq pieds huit pouces. De légers maux de gorge le faisaient souffrir de temps en temps ; il était sujet à une sorte de toux habituelle et à une journalière excrétion de mucosités. Le docteur Standenheimer avait déjà manifesté de vives inquiétudes sur la prédisposition du

1821. MORT.

1799) lui fraya le chemin du pouvoir auquel il aspirait depuis long-temps. Nommé premier consul par la constitution de l'an VIII, il partit de Paris, le 16 mai 1800, et franchit le mont Saint-Bernard à la tête d'une nombreuse armée qui marcha de victoires en victoires jusqu'aux plaines de Marengo. En 1804, le Tribunat et le Corps-Législatif lui offrirent la couronne impériale, et le Sénat Conservateur confirma ce vœu le 18 mai 1804. Depuis cette époque jusqu'en 1812, la carrière militaire de Napoléon fut encore illustrée sur les champs de bataille d'Austerlitz, de Wagram, d'Iéna, de Friedland et de la Moskowa, par la défaite des armées autrichienne, prussienne et russe, et par l'occupation des villes de Vienne, de Berlin, de Wilna et de Moscou ; mais la rigueur du climat moscovite ayant presque entièrement détruit une armée de cinq cent mille Français, Allemands, Polonais et Italiens, qu'il avait conduits jusque sous les murs du Kremlin, Napoléon, trahi par ses alliés, fut refoulé jusqu'à Leipsick, où pour la première fois peut-être, les Français ont cessé d'être invincibles. En janvier 1814, quelques avantages, chèrement achetés, à Montmirail, à Nangis, à Chateau Thierry, à Nogent, à Montereau et à Champ-Aubert, auraient pu préserver la France des dangers qui la menaçaient, si Napoléon avait écouté les propositions d'une paix raisonnable qui lui étaient faites par l'Autriche. Le vainqueur de tant de rois ne put supporter l'idée d'accepter une paix qui lui était imposée ; il continua la guerre ; mais l'armée des coalisés, repoussée sur un point, avançait de l'autre ; et tandis que Napoléon marchait avec soixante mille hommes pour réparer à Essonne les défaites de Laon et de Bar-sur-Aube, les alliés occupaient la ville de Paris par capitulation. L'empereur retourna à Fontainebleau, où sa déchéance lui fut signifiée au nom de ce même Sénat qui avait été si long-temps le servile instrument de ses projets ambitieux. Il abdiqua le 11 avril 1814, et se retira à l'île d'Elbe, dont il obtint

PRINCES CONTEMPORAINS.

Suède sous le nom de Charles XIV Jean.)

Deux-Siciles. — Naples.

Ferdinand IV, expulsé de Naples par une armée française, en février 1806 ; il se retira à Palerme (Sicile) avec sa famille : mort en 1825

Joseph Napoléon, roi de Naples, depuis le 31 mars 1806 jusqu'au mois de juin 1808, qu'il fut transféré par Napoléon sur le trône d'Espagne.

Joachim Murat, roi de Naples, depuis le 15 juillet 1808 jusqu'à son expulsion en 1815 ; fusillé le 13 octobre 1815

Piémont.

Charles-Emmanuel IV, roi de Sardaigne, abdiqua le 4 juin 1802 ; mort à Rome le 6 octobre 1819

Victor-Emmanuel, abdiqua les 13 mars et 19 avril 1821

Bavière.

Maximilien-Joseph, roi de Bavière le 26 décembre 1805 ; mort le 13 octobre 1825

Wurtemberg.

Frédéric, roi de Wurtemberg en 1805 ; mort en 1816

Saxe.

Frédéric-Auguste IV, roi de Saxe en 1806, duc de Varsovie en 1807 : mort en 1827

Westphalie.

Jérôme Napoléon, déclaré roi par le traité de Tilsitt en 1807, expulsé du trône en 1813. Il a pris depuis le titre de comte de Montfort.

Hollande.

Louis Napoléon, nommé le 24 mai 1806 ; abdique le 3 juillet 1810, et a pris depuis le nom de duc de Saint-Leu.

Bade.

Charles-Frédéric, grand-duc, et électeur depuis le 27 avril 1803.

Charles-Louis-Frédéric, mort en 1818

Lucques et Piombino.

Marie-Anne-Elisa, sœur de Napoléon, grande duchesse de Toscane.

FEMMES.	ENFANTS.	1821. MORT.	PRINCES CONTEMPORAINS.
compagné Napoléon à l'île d'Elbe : « C'était dans une soirée du mois d'octobre, dit l'auteur : un petit navire aborde dans le port de Porto-Ferrajo, près de la porte de mer, où se trouvaient les écuries de Napoléon ; trois personnages mystérieux en descendirent : un homme, une dame et un jeune enfant ; ils montèrent immédiatement en voiture et se rendirent en toute hâte à la maison de campagne de Saint-Martin, éloignée de la ville d'environ une lieue ; il était alors huit ou neuf heures du soir. Les trois inconnus restèrent enfermés jusqu'à quatre heures du matin avec l'empereur qui les ramena jusqu'au rivage, où ils furent reçus par un colonel Corse, lequel, une lanterne à la main, éclaira leurs pas jusqu'au navire. Là Napoléon les pressa tendrement sur son cœur, et ils remirent aussitot à la voile. Napoléon ne revint point à sa maison de campagne : il monta à son palais de Porto-Ferrajo, et, au point du jour, on l'aperçut sur sa terrasse, sa lorgnette braquée sur les côtes de Toscane, suivant avec anxiété le navire qui semblait porter ses plus chères espérances. Tout à coup le ciel se charge de nuages, une forte bourrasque s'élève dans la direction de l'Italie ; alors Napoléon, saisi d'une inquiétude qui n'échappe à personne, fait appeler le capitaine du port à qui il demande si le temps est de nature à faire craindre pour le sort des bâtiments qui se trouvent dans le canal de Piombino. L'officier lui répond que ces bâtiments courent, en effet, quelques risques, mais que, selon toute probabilité, celui qui était parti de Porto-Ferrajo à cinq heures du matin, était déjà arrivé à Piombino. Et, en effet, quelques heures plus tard, l'empereur reçut la nouvelle que les illustres voyageurs étaient arrivés sains et saufs à leur destination. Dès ce moment le bruit se répandit tant à Piombino qu'à Porto Ferrajo, que l'impératrice Marie-Louise, revenant de Vienne où le congrès était encore assemblé, et allant prendre possession de ses nouveaux états de Parme et de Plaisance, s'était rendue secrètement à l'île d'Elbe. Il	prince à la phthisie de la trachée-artère. Dans le mois d'aout 1831, il fut atteint d'une forte fièvre catarrhale. A l'époque funeste de l'invasion du choléra à Vienne, inaccessible à la crainte, le duc de Reichstadt ne voulut pas se séparer des soldats et s'éloigner de leur caserne ; l'empereur ne pouvait qu'apprécier ce sentiment, conforme à ses idées sur les devoirs d'un prince ; mais il y avait aussi un devoir sacré et pressant pour ses médecins, c'était de sauver ce jeune homme d'une position qui tendait évidemment à le détruire. Le docteur Malfatti, par l'ordre de l'empereur, se rendit à une revue militaire que le prince passait sur la Schmolz près de Vienne, et là, en présence de François Ier, qui se mêlait aux troupes et au peuple pour les rassurer, par son exemple, sur les dangers de la contagion, le docteur fit un exposé des périls imminents qu'il fallait conjurer par un prompt changement de régime et par un repos absolu. L'empereur s'adressant alors au jeune prince, lui dit : « Vous venez d'entendre le docteur Malfatti ; » vous vous rendrez immédiatement à Schœnbrunn... » Le duc s'inclina profondément en signe d'obéissance ; mais en se relevant, il lança au docteur un regard d'indignation : « C'est donc vous, qui me mettez aux arrêts ! » lui dit-il avec un accent de colère, et il s'éloigna rapidement. » Le séjour du prince à Schœnbrunn lui fut évidemment avantageux sous le rapport de la santé. Peu après il voulut suivre l'empereur aux grandes chasses de la saison d'automne. L'humidité, le froid et la fatigue renouvelèrent ses accidents et ses souffrances. Son état de faiblesse n'avait jamais entièrement disparu ; il se manifestait par une propension à un sommeil qui ressemblait à de l'engourdissement, des symptômes fâcheux se déclarèrent de nouveau. Ses mains devinrent jaunâtres, circonstance souvent observée dans le prince, dès ses premières années, qu'on avait successivement attribuée à des engelures, à l'insensibi-	la souveraineté avec un revenu de deux millions. Débarqué au golfe Juan le 1er mars 1815 avec une poignée de braves qui l'avaient suivi dans son exil, en moins de vingt jours, il arriva aux Tuileries, que Louis XVIII avait quittées le jour même à une heure du matin. Cette invasion ayant rallumé la guerre, Napoléon se mit à la tête d'une armée formée à la hâte, et obtint d'abord quelques succès à Charleroi, à Fleurus et à Ligny ; mais la perte de la bataille de Waterloo anéantit ses dernières espérances. Il revint d'abord à Paris, où il essaya, par une seconde abdication, de faire passer la couronne impériale sur la tête de son fils ; la rapidité des événements, et l'approche des armées alliées, déconcertèrent encore ses projets. Il se réfugia à Rochefort, d'où ne pouvant espérer de passer aux Etats-Unis, il se rendit à la croisière anglaise, et fut reçu à bord du *Bellerophon*, qui le conduisit à Torbay, et de là à Plymouth. Embarqué ensuite sur le *Northumberland*, Napoléon fut conduit à l'île de Sainte-Hélène, et commis à la garde de quatre commissaires nommés par les puissances alliées. Il y est mort le 5 mai 1821. Il a été enterré dans un endroit écarté de cette île avec les honneurs de général ; le seul titre que le gouvernement anglais ait jamais reconnu à celui qui avait dicté des lois aux plus puissants rois de l'Europe. Napoléon créa la conscription militaire, qui est encore aujourd'hui le mode de recrutement des armées françaises ; il rétablit la religion en France, au moyen du Concordat, qu'il signa en 1801 avec le pape Pie VII, et fit disparaître les ruines que la Convention avait accumulées à Lyon et dans la Vendée. Il plaça trois de ses frères, Joseph, Louis et Jérôme, sur les trônes d'Espagne, de Hollande et de Westphalie ; il organisa la *Confédération du Rhin*, vaste conception dont il fut déclaré *protecteur*, et qui aurait pu asservir l'Allemagne à la France, s'il avait su poser des limites à son désir insatiable des conquêtes ; mais le machiavélisme de sa politique, et cet inexécutable *système conti-*	***Suisse.*** Louis d'Affry, de Fribourg, premier landammann, depuis le 1er janvier 1809 S. E. M. Reinhard, jusqu'en 1816 ***Grand-duché de Francfort.*** Charles, archevêque et prince de Ratisbonne, Francfort, etc., nommé primat de la Confédération du Rhin, le 12 juillet 1806 ***États-Unis d'Amérique.*** James Madisson, président, nommé le 4 mars 1809, jusqu'en 1813

FEMMES.

est à remarquer que ce bruit, assez généralement répandu, ne fut démenti par personne. »

ENFANTS.

lité de la peau, à un défaut de force vitale, et qui avait résisté à tous les efforts de l'art. Le duc de Reichstadt quitta Schœnbrunn le 16 novembre 1831; il pressa l'empereur de lui laisser reprendre son service militaire. Sa majesté n'y consentit pas; il était dans une situation trop fâcheuse. Ce ne fut que le 2 janvier suivant qu'il reprit ses travaux de prédilection.

« La dernière fois qu'il parut avec les troupes, ce fut sur la place Joseph, pour assister au service funèbre du général de cavalerie Siegenthal. La température était très froide; et en s'efforçant de commander son bataillon, il perdit la voix. On sut depuis que, ce jour là même, il avait la fièvre; circonstance qu'il avait soigneusement cachée. L'équinoxe du printemps fut une époque funeste. Les pluies que bravait le prince lui occasionnèrent des refroidissemens, de la fièvre, réveillèrent ses maux chroniques et provoquèrent des engorgemens au foie, et des excrétions de nature suspecte. Dans le mois d'avril, à ce pénible état se joignirent des symptômes d'accélération de pouls par intervalle avec sentiment de froid. L'amaigrissement, résultat des expectorations et de la suspension des facultés digestives, frappa les docteurs Raiman et Wiehrer adjoints au docteur Malfatti. Le régime que l'accord de ces trois médecins prescrivit au malade arrêta la fièvre qui avait pris le caractère d'accès. Une amélioration notable dans l'état du prince avait engagé ceux qui le soignaient à lui permettre de prendre l'air à cheval ou en voiture; mais c'était à la condition de l'exercice le plus modéré; il se soumit pendant quelque temps. Un jour s'étant obstiné à sortir par un temps froid et humide, saisi par l'action de l'air, il courut long-temps de toute la vitesse de son cheval. Le soir, il alla encore se promener au *Prater* en voiture découverte. Ce site dans une île du Danube, est extrêmement humide; il y resta jusqu'après le coucher du soleil. Un accident ayant

1821. MORT.

nental qui tendait à fermer aux Anglais tous les ports de l'Europe, furent les principales causes de ses longues guerres et de sa chute. C'est sous le règne de l'empereur que fut rédigé et publié cet immense travail judiciaire, connu sous le nom de *Code Napoléon*, illustre monument de législation que plusieurs états de l'Europe ont adopté.

Les bassins d'Anvers, de Flessingue, de Cherbourg; les ouvrages hydrauliques de Dunkerque, du Havre, de Nice, de la Spezzia, de Venise; le dessèchement des marais de Rochefort, de Bourgoing et du Cotentin; les belles routes d'Anvers à Amsterdam, de Metz à Mayence, de Bordeaux à Bayonne, celle des Pyrénées aux Alpes; les gigantesques travaux du Simplon, du Mont-Cenis, du Mont-Genèvre et de la Corniche, sont des monuments impérissables élevés à la véritable gloire de Napoléon. Il enrichit la France et la capitale d'établissements utiles et de constructions célèbres, parmi lesquels on remarque les ponts d'Austerlitz, d'Iéna et des Arts; ceux de Sèvres, de Tours, de Roanne, de Turin, de l'Isère, de la Durance, de Bordeaux, etc.; les greniers d'abondance, les marchés publics, les abattoirs, la halle aux vins, l'arc du Carrousel, la colonne de la place Vendôme, et les acqueducs souterrains de la ville de Paris, pour lesquels la liste civile de l'empereur dépensa trente millions de ses propres fonds; les canaux de St.-Quentin et de l'Ourcq, ceux d'Arles et de la Rance, sont encore des témoignages du génie de cet homme extraordinaire, qui savait, au milieu des occupations de la guerre, ordonner des travaux utiles à la France.

Napoléon a commencé d'autres monuments, tels que l'hôtel du quai d'Orsay, celui de la rue de Rivoli, le palais de la Bourse, le temple de la Madeleine et l'arc-de-triomphe de la barrière de l'Etoile.

SERVICE IMPÉRIAL.

MAISON DE L'EMPEREUR.

Cardinal Fesch, grand-aumônier.
Charier-Laroche, évêque de Versailles, premier aumônier.
De Pradt, Maurice de Broglie, Jauffret, Fournier, Abbé de Boulogne, } aumôniers.
Talleyrand, prince de Bénévent, grand-chambellan.
Montesquiou-Fezenzac.
Remusat, maître de la garde-robe.

Chambellans.

De Rémusat, surintendant des spectacles.
Darberg.
A. Talleyrand.
Brigode.
Deviry.
Garnier-Laboissière.
Decroix.
Mercy-Argenteau.
Zuidwick.
De Tournon.
Taillepied de Bondy.
Falette-Barol.
Ponte de Lombriasco.
Deviry fils.
Germain.
D'Angosse.
Le prince Sapieha.
Le prince Michel Radziwil.
Le comte de Bronie.
Le comte Alex. Potochi.
Aubusson de la Feuillade.
Galard de Béarn.
De Croy.
Saint-Simon Courtomer.
De Gavre.
Dumanoir.
De Contades.
Perregaux.
De Mun.
Choiseul-Praslin.
De Kergariou.
De Montguyon.
De Lillers.
H. de Montesquiou.
De Nicolaï.
De Marmier.
De Miramon.
De Louvois.
De Montholon.
De Bellissen.
De Rambuteau.
De Pange.
Ghilini.
De Montaigu.
Corsini.
P. de Mozzi.
Emile Pucci.
Marc Lomellini.
Luc Durazzo.
De la Vieuville.
D'Alsace.
De Turenne.

	ENFANTS.		SERVICE IMPÉRIAL.

brisé une roue de sa voiture, il s'élança sur la route, mais il ne put se soutenir : ses forces l'avaient abandonné ; il tomba. Cette journée imprudente fut suivie d'un accès violent, et d'une fluxion de poitrine qui détermina les plus graves accidens, et notamment la perte de l'ouie de l'oreille gauche.

« Par ordre de l'empereur eurent lieu à Vienne et à Schœnbrunn plusieurs consultations où furent appelés les docteurs Vivenot, Wiehrer et Turckeim. Dans une de ces réunions médicales, le général Hartmann prévint les médecins au nom de l'empereur que, sans s'arrêter à aucune considération politique quelconque, ils devaient examiner s'il pouvait être avantageux au duc de Reichstadt de se rendre dans tout autre pays que les états d'Autriche, et prononcer une décision à cet égard. Ils décidèrent qu'il pourrait être avantageux de conduire le duc de Reichstadt en Italie et surtout à Naples.

« La possibilité d'un tel voyage causa au jeune homme une joie indicible : « Mais, dit-il, au général » Hartmann, croyez-vous » qu'il n'y aura aucun obs» tacle ?... L'empereur est » absent... voyez le prince » de Metternich : demandez» lui s'il est possible que » j'entreprenne ce voyage. — Le prince de Metternich répondit : « Dites au duc de » Reichstadt, qu'excepté la » France dont il ne dépend » pas de moi de lui ouvrir » l'entrée, il peut se rendre » dans quelque pays qui lui » convienne. L'empereur » met en première ligne le » rétablissement de la santé » de son petit-fils. » Cette espérance ne devait pas être réalisée : des alternatives de soulagements et de souffrances se succédaient d'une manière affligeante. D'après les usages des princes de la famille impériale, ils doivent recevoir le viatique en présence de la cour rassemblée. On craignait d'annoncer au duc de Reichstadt que le moment était venu pour lui d'accomplir ce dernier devoir. L'archiduchesse Sophie se chargea de voiler pour lui cette terrible vérité, en lui persuadant d'as-

Just. de Noailles.
De Brancas.
Charles de Gontaut.
Saint-Aulaire.
De Gramont.
Trion de Montalembert.
Du Saillant.
Amédée de Lur-Saluces.
D'Haussonville.
Aug. de Chabot.
De Beauvau.
Labriffe.
Moreton de Chabrillan.
Las-Cases.
De Vaulgrenand.
Curial.
Walther.
Guyot.
Krasinski.
Cornelissen.
Peellaert-Ghistelles.
Harchies.
Montault.
Smeth.
Brandsen Van de Zyp.
Van Nyvenheim.
Otton de Byland.
Corver-Hooft.
Gremaldi de la Pietra.
Anatole de Montesquiou.
De Mathan.
Sorbier.
Didelot.
Garzoni Venturi.
Gantheaume.
Colbert.
Dumoustier.
Roguet.
De Montmorency.

Ségur, grand-maître des cérémonies.

Salmatoris, Cramayel, Seyssel, } introduct^rs. des ambassadeurs.

Caulaincourt, grand-écuyer.

Alex. Berthier, grand-veneur.

Daru, intendant-général de la maison.

De Fleurieu, intendant de la liste civile.

Estève, trésorier-général.

Regnault de Saint-Jean-d'Angely, secrétaire-d'état de la famille impériale.

Corvisart, premier médecin.

Hallé, médecin ordinaire.
Boyer, premier chirurgien.
Yvan, chirurg. ordinaire.

MAISONS DES IMPÉRATRICES JOSÉPHINE ET MARIE-LOUISE.

Ferdinand de Rohan, premier aumônier.

ENFANTS.		SERVICE IMPÉRIAL.
socier leurs prières, lui, pour sa guérison, elle pour sa prochaine délivrance. Quel spectacle que cette réunion de ces deux membres de la famille impériale, tous deux au pied des autels ! l'un pâle, défait, expirant déjà, recevait le sacrement de la mort, à peine sur le seuil de la vie; l'archiduchesse, dans tout l'éclat de la beauté, de la jeunesse, de la maternité, se préparait, par cet acte religieux, à consacrer la naissance de son second enfant !... Elle avait un caractère profondément touchant cette pensée qui unissait ainsi dans une même prière la vie et la mort, le cercueil et le berceau ! « Le 21 juillet, dans la matinée, ses souffrances devinrent si poignantes, il éprouva de telles angoisses, que, pour la première fois, il avoua à son médecin qu'il souffrait. Alors il manifesta un profond dégoût de la vie. « Quand donc se terminera ma pénible existence ? » disait-il au milieu d'une fièvre dévorante. Dans cet instant même Marie-Louise entrait: il eut la force de commander à son ame : avec un calme apparent il répondit à ses demandes craintives qu'il était bien; il chercha même à la rassurer sur son sort. Pendant le reste du jour, quoique ses souffrances n'eussent pas diminué, il prit part à ce qu'on disait autour de lui et parla plusieurs fois avec satisfaction du voyage qu'il devait faire en automne. « Le soir, le docteur Malfatti annonça qu'il y avait tout à redouter pour la nuit suivante. Le baron de Moll ne quitta pas la chambre du prince, mais à son insu, car il ne pouvait supporter la pensée que quelqu'un restât de nuit auprès de lui. Pendant quelque temps il parut s'assoupir: vers trois heures et-demie, il se leva tout à coup sur son séant, et s'écria : « Je succombe !... je succombe !... (*ich gehe unter*). Le baron de Moll et son valet de chambre le prirent dans leurs bras, cherchant à le calmer. « Ma mère !... ma mère !... s'écria-t-il ; » ce furent ses dernières paroles Espérant d'abord que c'étiat une faiblesse passa-		Mme Chastulé de la Rochefoucauld, dame d'honneur. — La duchesse de Monté bello. Mme Lavalette, dame d'atour. — La comtesse de Luçay. *Dames du palais.* Mmes De Luçay. Rémusat. Talhouet. Lauriston. Ney. Darberg Louise Darberg. Lannes. Duchatel. Walsh-Serrant. Colbert. Savary. Octave Ségur. Turenne. Montalivet. Bouillé. Devaux. Marescot. Deperron. Solar. Lascaris-Vintimiglia. Brignole. Degentile. Canisy. Chevreuse. Marct. Victor Mortemart. Montmorency - Matignon. Philippe de Ségur. Princesse Aldobrandini. Duchesse de Belluno. Edmond Perigord. Comtesse de Beauvau. Comtesse de Traisignies. Comtesse Vilain XIV. Antinori Rinuccini. Pandolphini Capone. Comtesse Chigi. Comtesse Bonacorsi. Duchesse Ch. de Plaisance. Duchesse de Castiglione. Duchesse de Padoue. Comtesse de Croix. Comtesse Just. de Noailles. Comtesse Molien. Comtesse de Marmier. Bylandt, née Styrum. Reudorp, née Bossel. Landt, née Grimaldi. *Chambellans.* Nansouty, premier chambellan. Beaumont, introducteur des ambassadeurs. Hector Daubusson-Lafeuillade. Galard-Bearn. De Courtomer. Degrave. Montesquiou. Dumanoir.

ENFANTS.

gère, le baron de Moll hésitait encore à aller avertir l'archiduchesse ; cependant quand il vit les traits du prince se fixer et prendre un caractère de mort, il le confia au valet de chambre, et courut avertir la grande maîtresse de Marie-Louise et l'archiduc François, à qui le prince avait demandé de l'assister dans ses derniers moments. Tous accoururent éperdus. Marie-Louise s'était cru la force de rester debout près de son fils expirant ; elle tomba à genoux à côté de son lit. Le duc de Reichstadt ne pouvait plus parler ; ses yeux éteints, se fixant sur sa mère, cherchaient à lui exprimer les sentiments que sa bouche n'avait plus la faculté d'articuler... Alors, le prélat qui l'assistait lui montra le ciel : il leva les yeux pour répondre à sa pensée.... A cinq heures huit minutes, il s'éteignit sans convulsions, dans cette même chambre qu'avait occupée Napoléon triomphant ; à cette même place où, pour la dernière fois, dictant la paix en conquérant, il s'endormait dans toutes les illusions de la victoire et des triomphes, se promettant un glorieux hymen et l'éternité de sa dynastie !.. C'était le 22 juillet, anniversaire de l'acte qui avait donné au duc de Reichstadt son dernier nom et son dernier titre ; anniversaire du jour où le jeune prince apprit à Schœnbrunn la mort de Napoléon ! »

SERVICE IMPÉRIAL.

Écuyers.

Ordener.
Fouler.
Berckeim.
Lalaing-Daudenarde.
Prince Aldobrandini.
Comte de Seissel d'Aix.
Baron Meneval, secrétaire des commandements.

MAISON DE MADAME LÆTITIA.

Canavery, évêque de Verceil, premier aumônier.
Mme de Fontanges, dame d'honneur.

Dames pour accompagner.

Mmes La maréchale Soult.
Junot.
Fleurieu.
Dupuy.
Laborde-Méréville.
De Bressieux.
Saint-Sauveur.
De Rochefort d'Ailly.
D'Esterno.

Chambellans et écuyers.

Cossé-Brissac, sénateur.
Ferdinand Delaville.
Beaumont.
Destrées.
Baron de Quelen.
Decazes, secrétaire des commandements.

MAISON DES ENFANTS DE FRANCE.

Mmes La comtesse de Montesquiou, gouvernante.
La baronne de Boubers, sous-gouvernante.
La baronne de Mesgrigny, sous-gouvernante.
Le chevalier Bourdois, médecin.
Le chevalier Auvity, chirurgien.
Husson, médecin-vaccinateur.

MINISTRES.

GRANDS DIGNITAIRES DE L'EMPIRE.

Cambacérès (duc de Parme), archi-chancelier de l'empire ; mort en 1824

Eugène (vice-roi d'Italie), archi-chancelier d'état; mort en 1824

Lebrun (duc de Plaisance), archi-trésorier ; mort en 1824

Joseph Napoléon (roi de Naples), grand-électeur.

Talleyrand (prince de Bénévent), vice-grand-électeur.

Louis Napoléon (roi de Hollande), grand-connétable.

Berthier (prince de Neufchâtel), vice-grand-connétable; mort en 1815

Joachim Murat (grand-duc de Berg et de Clèves), grand-amiral; mort en 1815

Duroc (duc de Frioul), grand-maréchal du palais; mort en 1813

Bertrand (grand-maréchal du palais).

Lacépède (grand-chancelier de la Légion-d'Honneur); mort en 1825

Grands-Juges ministres de la justice.

Régnier (duc de Massa-Carrara); mort en 1814

Molé (comte de Champlatreux).

Ministres des relations extérieures.

Talleyrand (prince de Bénévent).

Champagny (duc de Cadore); mort en 1820

Maret (duc de Bassano).

Caulaincourt (duc de Vicence); mort en 1827

Ministres de l'intérieur.

Chaptal (comte de Chanteloup); mort en 1832

Cretet (comte de Champmol); mort en 1809

Montalivet (Bachasson Cte de); mort en 1823

Ministre des finances.

Gaudin (duc de Gaëte).

Ministres du trésor public.

Barbé-Marbois (comte); mort en 1837

Mollien (comte).

Ministres de la guerre.

Berthier (prince de Neufchâtel et de Wagram.) 1815

Clarke (comte de Hunnebourg, duc de Feltre). 1818

GUERRIERS.

MARÉCHAUX D'EMPIRE.

Berthier, prince de Neufchâtel et de Wagram; s'est précipité d'une fenêtre du château de Bamberg en Bavière, le 1er juin 1815

Murat, grand-duc de Berg (depuis roi de Naples), fusillé à Pizzo le 13 octobre 1815

Moncey, duc de Conegliano.

Jourdan, mort le 23 novembre 1833

Masséna, duc de Rivoli, prince d'Essling; mort en 1817

Augereau, duc de Castiglione; mort en 1816

Bernadotte, prince de Ponte-Corvo (depuis roi de Suède).

Soult, duc de Dalmatie.

Brune, massacré à Avignon le 2 août 1815

Lannes, duc Montebello; tué à la bataille d'Essling en mai 1809

Mortier, duc de Trévise; tué par la machine infernale de Fieschi, le 28 juillet 1835

Ney, duc d'Elchingen, prince de la Moskowa; fusillé dans le jardin du Luxembourg le 7 décembre 1815

Davoust, duc d'Auërstadt, prince d'Eckmühl; mort en 1823

Bessières, duc d'Istrie : tué à Lutzen le 1er mai 1813

Kellermann, duc de Valmy; mort en 1820

Lefebvre, duc de Dantzic; mort en 1820

Perignon; mort en 1818

Serrurier; mort en 1819

Victor, duc de Bellune.

Oudinot, duc de Reggio.

Macdonald, duc de Tarente.

Marmont, duc de Raguse.

Suchet, duc d'Albuféra; mort le 3 janvier 1826

Gouvion-Saint-Cyr; mort le 17 mars 1830

Poniatowsky (prince); s'est noyé dans la Pleiss en 1813

Vice-amiraux.

Thevenard. 1815

Truguet.

Villaret-Joyeuse. 1812

Martin. 1820

Rosily-Mesros. 1832

Bruix. 1805

Latouche-Treville. 1804

Burgues de Missiessy.

Villeneuve. 1806

Brueys. 1798

Decrès. 1820

Gantheaume. 1818

Verhuel.

Emeriau.

Lallemand.

De Winter. 1812

MAGISTRATS.

COUR IMPÉRIALE.

Premier président.

Baron Séguier.

Présidents de chambre.

Agier.

Brisson.

Chabrol.

Gilbert de Voisins.

Nougarède.

Conseillers.

Le Poitevin.

Parisot.

Royer.

Cholet.

Hardouin.

Desclozeaux.

Brocheton.

Millière.

Thomas.

Henin.

Gauthier-Biauzat.

Bouchard.

Amy.

Joly.

Olivier.

Demerville.

Delacroix.

Debrosse.

Jaubert.

Cottu.

Baron.

Brière.

Gaillard.

Sylvestre de Chanteloup.

Le Chanteur.

Busson.

Bourguignon.

Blondel-d'Aubers.

Plaisant-Duchâteau.

Titon.

Pinet-Cocherie.

Debonnaire.

Lucy.

Decazes.

Vanin.

De Bastard de l'Etang.

Delasalle-d'Eschuly.

Chopin-d'Arnouville.

Dupaty.

Pavyot-Saint-Aubin.

Conseillers-auditeurs.

Lacave-Laplagne.

Agier. (Il lui est accordé des dispenses, attendu sa parenté au degré prohibé avec M. Agier, l'un des présidents.)

Montmerqué.

Bretin.

H.-N. Emmery.

Furcy-Dehaussy.

Procureur-général impérial.

Legoux.

Substituts du procureur-général.

Try, avocat-général.

Giraudet, idem.

Courtin, idem.

Freteau de Peny, idem.

Paradis, pour le service des cours d'assises et du parquet.

SAVANTS ET ILLUSTRES.

HISTORIENS.

Anquetil. 1808

Dulaure.

Desodoarts. 1820

J.-H. Duteims. 1811

Gaillard. 1806

Garnier. 1805

Koch. 1813

Lacretelle aîné (Pierre-Louis). 1824

Lacretelle jeune (Charles).

J. Michaud.

Montgaillard. 1825

Montjoie. 1816

Ségur-d'Aguesseau. 1830

Soulavie. 1813

Thoulongeon. 1812

PHILOSOPHES.

Bernardin de Saint-Pierre. 1814

Cabanis. 1808

Daunou.

Destutt de Tracy.

Garat. 1833

Laromiguière.

Naigeon. 1810

Royer-Collard.

Abbé Sicard. 1822

Siéyes. 1836

Saint-Simon. 1825

Volney. 1820

ANTIQUAIRES.

Ameilhon. 1811

Barthélemy-Courçay. 1800

Dupuis. 1809

Camus. 1804

Millin. 1818

Mongez.

Sylvestre.

Visconti. 1818

VOYAGEURS-GÉOGRAPHES.

Barbier du Bocage. 1825

Bougainville. 1811

Buache. 1825

Chanlaire. 1812

Choiseul-Gouffier. 1817

Alex. Delaborde.

Daubenton. 1800

Lapie.

Levaillant. 1824

Malte-Brun. 1826

Paulmier. 1827

F. Péron. 1811

ÉCONOMISTES.

Bosc.

Huzard.

Lasterye.

J.-B. Say. 1832

NATURALISTES. — MINÉRALOGISTES. — BOTANISTES.

Brochant de Villiers.

Cuvier. 1832

A.-G. Desmarets.

De Lamarck.

Desfontaines. 1833

Duhamel. 1816

Haüy. 1822

Jussieu. 1836

Lacépède. 1825

Latreille. 1833

Gueneau de Montbeillard.

Geoffroi-Saint-Hilaire.

Mirbel.

MINISTRES.

Ministres de l'administration de la guerre.

Dejean (comte).
Lacuée (comte de Cessac).
Daru (comte).

Ministre de la marine.

Decrès (duc). 1820

Ministres des cultes.

Portalis. 1807
Bigot de Préameneu. 1826

Ministres de la police.

Fouché (duc d'Otrante). 1820
Savary (duc de Rovigo). 1833

Ministres d'état.

Maret (duc de Bassano).
Daru (comte).

Grand-maître de l'Université.

Fontanes (comte). 1821

Directeur de l'instruction publique.

Fourcroy. 1809

AMBASSADEURS.

Aubusson, à Naples.
Alquier, à Naples.
Alquier, à Rome, pendant l'absence du cardinal Fesch.
Andréossy, à Vienne.
Bacher, près la Confédération du Rhin, à Francfort.
Bourrienne, près le cercle de Basse-Saxe, à Hambourg.
Beurnonville, à Madrid.
Bourgoing, à Dresde.
De Beauharnais, à Florence et à Madrid.
Caulaincourt, à Saint-Pétersbourg.
Derville-Maleschard, à Lucques et à Sion en Valais.
D'Aubusson-Lafeuillade, à Lucques.
Didelot, à Copenhague.
Dubois-Tainville, à Alger.
Desaugiers, à Copenhague.
Dupont-Chaumont, à La Haye.
Durant, à Stuttgard.
Eschasseriaux, à Lucques.
Cardinal Fesch, à Rome.
Gardanne, en Perse.
Hédouville, près le prince primat, à Francfort.
Helflinger, à Darmstadt.
Hirsinger, à Saltzbourg.
Lauriston, à Saint-Pétersbourg.
Larochefoucault (comte), à Amsterdam et à Vienne.
Massias, à Carlsruhe.
Otto, à Munich.
Sébastiani, à Constantinople.
De Serra, à Varsovie.
Turreau, à Washington.
Vial, à Berne.
Victor, à Copenhague.

GUERRIERS.

CONTRE-AMIRAUX.

Venèe.
Bouvet.
Delmotte.
Nielly.
Leisègues.
Blanquet.
Lacrosse.
Bedout.
Courand.
Terrasson.
Dordelin.
Linois.
Dumanoir.
Magon.
Savary.
Willaumez.
Gourdon.
Cosmao.
L'Hermitte (J.-M.).
L'Hermitte (P.).
Troude.
Violette.
Hamelin.
Baudin.
Duperré.
Jacob.
Daugier.
Saint-Haouen.

GÉNÉRAUX.

Abbé.
Andreossy.
Arrighi.
Bachelu.
Baraguay-d'Hilliers. 1812
Barbanègre. 1830
Barrois.
Beaumont. 1830
Bellavesne. 1826
Belliard. 1832
Berthezène.
Becker.
Bertrand.
Bonnet.
Boyeldieu.
Bigarré.
Bordesoulle.
Bisson. 1811
Bourcier.
Brayer.
Brenier de Montmorand.
Broussier. 1814
Bruyères.
Burke.
Chamberlhac. 1823
Cafarelli (Auguste).
Campredon.
Carnot. 1823
Cara-Saint-Cyr.
Castex.
Claparède.
Clauzel.
Caulaincourt (Auguste). 1812
Colbert (Ed.-P.-D.).
Compans.
Corbineau.
Conroux de Pepinville. 1813
Curial.
Danthouard.
Darmagnac.
Dallemagne. 1810
Darricau. 1819
Decaen. 1832
Dejean (J.-F.-A.). 1824
Dejean (P.-F.-M.-A.).
Defrance.
Delaborde (H.-F.). 1833
Delmas. 1813

MAGISTRATS.

Mallet, sert. des cours d'ass.
Despatys, id.
Meslier, id.
Cahier, id.
Damenye, id.
Legris, id.
Leloup de Sancy, id.
Berthelin, id.
De Schonen, id.
De la Palme, id.
Gay, id.

Greffier en chef de la cour impériale.

Fondeur.

Greffier de la cour spéciale de Paris.

Fremyn.

CONSEIL D'ÉTAT.

Section de législation.

Boulay, de la Meurthe.
Berlier.
Réal.
Faure.
Bartolucci.
Delamalle.
Henrion de Pensey.

Section de l'intérieur.

Regnault de Saint-Jean-d'Angely.
Dubois.
Begouen.
Corvetto.
Corsini.
Mannay, évêque de Trèves.
Duvoisin, évêque de Nantes.
Costaz.

Section des finances.

Defermont.
Jollivet.
Jaubert.
Giunti.
Appelius.
Louis.

Section de la marine.

Gantheaume, vice-amiral.
Caffarelli (Joseph).
Najac.

Section des relations extérieures.

Otto.
D'Hauterive.
Dalberg.
De la Besnardière.

Service ordinaire hors des sections.

Duchatel, directeur-général de l'enregistrement.
François (de Nantes), directeur-général des droits réunis.
Berenger, directeur-général de l'amortissement.
Muraire, premier président de la cour de cassation.
Laumont, directeur-général des mines.

SAVANTS ET ILLUSTRES.

Denis de Montfort.
Ramond. 1827
Thuillier. 1822

CHIMISTES.

Berthollet. 1822
Chaptal. 1832
Jean Darcet. 1801
J.-P.-Jos. Darcet.
Guyton de Morveau. 1816
Fourcroy. 1809
Thenard.
Vauquelin. 1829

ANATOMISTES.

Boyer. 1833
Bichat. 1802
Dubois.
Portal. 1832
Pinel. 1826
Larrey.
Pelletan. 1829
Percy.
Dupuytren.
Richerand.
Tenon. 1816

PHYSICIENS.

Charles. [illegible]
Coulomb. 1806
Nicolas Desmarest. 1815
Fourier. 1830
Fresnel. 1827
Gay-Lussac.
Garnerin. [illegible]
Poisson.
Lefebvre-Gineau.
Levesque.
Ledru, surnommé Comus. 1807
Malus. 1812
Rochon.
Val. 1810

ASTRONOMES.

Arago.
Burckhardt.
Borda.
Bouvard.
P.-F. Bernier. 1803
Cassini.
Delambre. 1822
Lalande. 1807

MATHÉMATICIENS.

Bossut. 1814
Biot.
Lagrange. 1813
Laplace. 1827
Legendre. 1833
Lacroix.
Carnot. 1823
Monge. 1818
Prony.

MÉCANICIENS.

Perrier. 1821
Ferd. Berthoud. 1807
Louis Berthoud. 1813
A.-L. Breguet. 1823
Janvier. 1827
Lepauté.
Lepine. 1810
Leroi.
Molard.

MINISTRES.

Gouverneurs des palais impériaux.

Cafarelly, aux Tuileries.
De Fleurieu, *idem.*
Dessoles, à Versailles.
Loison, à Saint-Cloud.
Gudin, à Fontainebleau.
Suchet (général), à Laeken.
De Saluces, à Turin.
De Luzerne, à Stupinis.
Brice de Montiguy, à Strasbourg.

Colonels-généraux de la maison militaire.

Le maréchal Davoust, commandant les grenadiers à pied.
Le maréchal Soult, commandant les chasseurs à pied.
Le maréchal Bessières, commandant la cavalerie.
Le maréchal Mortier, commandant l'artillerie et les matelots.

Aides-de-camp de l'empereur.

Junot.
Le Marrois.
Cafarelli.
Rapp.
Savary.
Lauriston.
Bertrand.
Mouton.
Reille.
Gardanne.
Lebrun.
Lacoste.
Guéheneuc.
Durosnel.
Hogendorp.
Bernard.
Corbineau.
Drouot.
Flahaut.
Dejean.

GUERRIERS.

Daultanne. 1830
Delaroche du Bouscat.
Dembarrère. 1828
Desaix.
Dalesme. 1832
Deriot.
D'Hautpoul-Salette 1807
Donzelot.
Dorsenne. 1812
Doumerc.
Drouot.
Dubreton.
Dufour.
Dulauloy. 1832
Dumoustier. 1831
Dumonceau. 1821
Dupas. 1823
Dupont-Chaumont.
Dupont (P.).
Durosnel.
Durutte. 1827
Drouet-d'Erlon.
Duroc. 1813
Espagne. 1809
Eblé. 1812
Excelmans.
Foy. 1825
Frossinet. 1821
Friant.
Frère. 1826
Fririon.
Gazan de la Peyrière.
Gerard (comte).
Gerard (baron). 1832
Girard. 1815
Gillet. 1811
Gilly. 1829
Grandjean.
Grenier. 1827
Grouchy.
Gudin. 1812
Guyot.
Guilleminot.
Habert.
Harispe.
Haxo.
Heudelet de Bierre.
Hogendorp.
Higonnet.
Junot. 1813
Jeannin. 1830
Kellermann (fils du maréchal). 1835
Klein.
Krasinski.
Lagrange (marquis). 1833
Lagrange (comte).
Lahoussaye.
Laferrière-l'Evêque.
Lafond-Blaniac. 1833
Lacombe-Saint-Michel. 1800
Lamarque. 1832
Lamartillière. 1810
Lauriston.
Ledru-Desessarts.
Lefebvre-Desnouettes. 1822
Legrand. 1815
Lasalle. 1809
Latour-Maubourg.
Lemarois.
Levasseur. 1811
Lepic.
Leval.
Loison. 1816
Lorencez.
Lorge.
Lebrun (duc de Plaisance).
Magallon. 1825
Maison.

MAGISTRATS.

Pelet, de la Lozère.
De Lavalette, directeur-général des postes.
Merlin, procureur-général de la cour de cassation.
Bergon, directeur-général des forêts.
Maret, directeur-général des vivres de la guerre.
Molé, directeur-général des ponts et chaussées.
Pasquier, préfet de police.
De Pommereuil.
Quinette.

Service extraordinaire.

Thibeaudeau.
Gouvion-Saint-Cyr.
Mathieu Dumas.
Gau.
Dauchy.
Bourcier (général).
Jullien.
Beugnot.
Delaforêt.
Andréossy (général).
De Gogel.
Van Manhen.
Chauvélin.
De Gérando.
Locré, secrétaire-général.

SAVANTS ET ILLUSTRES.

ARCHITECTES.

Brogniart. 1813
Berthaut. 1823
Chalgrin. 1811
Cassas. 1827
Fontaine.
Gondoin.
Heurtier. 1822
Labarre. 1833
Peyre. 1823
Percier.
Molinos.
Leroy. 1803
Legrand. 1807
Poyet. 1824

LITTÉRATEURS-POÈTES.

Aignan. 1824
Andrieux. 1833
Arnault.
Binet. 1812
Barré. 1832
Bergasse. 1832
Befroi de Reigny. 1811
Boufflers. 1815
Baunoir. 1823
Alexandre Duval.
Amaury-Duval.
Cailhava-d'Estendoux. 1813
Chenedollé. 1833
Camus (archiviste), 1804
Chateaubriand.
Couturier (Jean). 1824

(Plusieurs pièces de vers de cet instituteur ont eu un succès prodigieux. On cite surtout une épître qu'il adressa à Bonaparte, alors premier consul, pour lui conseiller de replacer les Bourbons sur le trône. Elle se terminait par ces vers :

« Consens à devenir le second de la France,
» Et tu seras le premier des mortels. »

Cuvelier de Trye. 1824
Chénier (Marie-Joseph). 1811
Collin-d'Harleville. 1806
De Saint-Ange. 1810
Ducis. 1816
Delrieu. 1836
Domergue (Urbain). 1810
Desfontaines. 1825
Dussault. 1824
Em. Dupaty.
Davrigny. 1823
Dacier. 1833
Dusausoir. 1822
Delille (Jacques). 1813
Desaugiers. 1827
Dieulafoy. 1823
Esmenard. 1811
Etienne.
Fontanes. 1821
François (de Neufchâteau).
Félix Nogaret. 1831
Framery. 1811
Hoffmann. 1828
Grasset-Saint-Sauveur.
Geoffroy. 1814
Guillard. 1814
Ginguené. 1816
Josille de Pans. 1812
Laya. 1833
Laujon. 1811
Legouvé. 1812
Lehoc. 1810

GUERRIERS.

Marchand.
Marescot. 1832
Marulaz.
Maucune. 1824
Merle.
Menard. 1831
Menard. 1810
Mermet.
Menou. 1810
Milhaud.
Molitor.
Montbrun.
Montmorency (comte de). 1809
Morand.
Mouton (comte de Lobau).
Mouton-Duvernet. 1816
Montesquiou (Eugène de). 1811
Moulins. 1810
Narbonne. 1813
Nansouty. 1815
Ordener. 1811
Ornano.
Pacthod. 1830
Pajol.
Partouneaux.
Poitevin de Maureillan. 1829
Quesnel. 1819
Rapp. 1821
Reynier. 1814
Reille.
Ricard.
Rochambeau. 1813
Rogniat.
Roguet.
Rousseau. 1827
Rottembourg.
Saint-Germain.
Saint-Hilaire. 1809
Saint-Laurent. 1832
Saint-Sulpice.
Sainte-Suzanne. 1830
Saligny.
Sanson. 1824
Savary (duc de Rovigo). 1833
Scherer. 1804
Sébastiani.
Senarmont.
Semelé.
Seran.
Souham.
Solignac.
Songis.
Sorbier. 1827
Taviel.
Thiard de Bissy. 1810
Thiébault.
Tilly. 1822
Tirlet.
Treillard. 1832
Travot. 1819
Teste.
Valence. 1822
Vandamme. 1830
Valhubert. 1805
Vedel.
Verdier.
Verdières.
Vignolle. 1824
Vaudemont (prince de). 1812
Walter.
Watier.
Willot. 1823

SAVANTS ET ILLUSTRES.

Longchamp. 1832
Nep. Lemercier.
Laharpe. 1803
Luce de Lancival. 1810
Leprévost-d'Iray.
Lebrun (Ecouchard). 1807
Montpensier (duc de). 1807
Morellet. 1819
Martainville. 1830
J.-T. Merle.
Naigeon. 1810
Parny. 1814
Picard.
Pieyre. 1830
Parseval-Grandmaison.
Quetant. 1823
Radet. 1830
Raynouard. 1836
Sevelinges. 1831
Suard. 1817
Saint-Victor.
Saint-Lambert. 1808
Theveneau. 1821
Vigée. 1820

MÉDECINS-CHIRURGIENS.

Beauchène. 1824
Corvisart. 1821
Deschamps. 1824
Hallé. 1822
Pinel. 1826
Portal. 1832
Sue. 1830
Chaussier.
Lombard. 1811
L'Herminier.
Guillotin. 1814
Thouret. 1810
Nic. Heurteloup. 1812
P. Dufouart. 1813
Desessartz. 1811
Desormeaux. 1830

PEINTRES.

Jean Bosio (auteur d'un Traité sur la peinture). 1827
Danloux. 1809
David. 1825
Nicolas Fragonard. 1806
Girodet. 1824
Gérard. 1837
Gros. 1836
Georget. 1823
Guérin. 1833
Garnery. 1824
Isabey.
Michallon. 1822
Meynier. 1832
Robert Lefebvre. 1830
Lemonier. 1824
Lethière. 1832
Ch.-Al. Lesueur.
Prud'hon. 1823
Swebach. 1823
Taunay. 1830
Carle Vernet. 1836
Horace Vernet.
Van Spaendonck. 1822

SCULPTEURS.

N. Bosio.
Cartellier. 1831
Cortot.
Chaudet. 1810
Dupaty. 1825
Deseine. 1822
Delaitre. 1832
Gois. 1823
Cl. Ramey.

SAVANTS ET ILLUSTRES.

A. Tonnay. 1824
Houdon. 1826
Lemot. 1827

MUSICIENS.

Breton.
Boyeldieu.
Catel. 1830
Candeille. 1827
Champein. 1830
Cherubini.
Desvignes. 1827
Della-Maria. 1800
Dusseck. 1812
Dalleyrac. 1809
Gossec.
Garat. 1823
Grétry. 1813
Kreutzer. 1831
Lesueur.
Laboussaye. 1818
Lebrun.
Méhul. 1817
Nicolo. 1818
Paër.
Rey. 1810
Rode. 1830

ACTEURS ET ACTRICES.

Caumont. 1811
Dugazon.
Dazincourt.
Elleviou.
Fleury. 1822
Grandménil. 1816
Laïs. 1831
Larive. 1827
Lainez. 1822
Lafon.
Martin.
Molé. 1802
Monvel. 1812
Talma. 1826
Mme Barilly. 1813
Bourgoin. 1833
Contat. 1813
Duchesnois. 1836
Duménil. 1803
Gonthier. 1829
Georges.
Leverd.
Mars.
Mézeray. 1823
Raucourt. 1815
Volnais.

SAVANTS ET ILLUSTRES.

HOMMES CÉLÈBRES.

Calonne. 1802
Joly de Fleury. 1802
Prince Louis, cardinal de Rohan. 1803
Laville-Leroux. 1803
Necker. 1804
Bailly, évêque de Poitiers. 1804
Cardinal de Boisjelin. 1804
Fargues. 1804
Desmarets, graveur. 1805
Pleville Le Pelay. 1805
Chappe. 1805
Fontanges, évêq. d'Autun. 1806
Target. 1806
Mounier. 1806
Defontenay. 1806
Bienaimé, évêq. de Metz. 1806
Tronchet. 1806
Roquelaure, archevêq. de Malines. 1806
Brisson. 1806
Bureau de Puzy. 1806
Petiet. 1806
Ant. Maltor. 1806
Bernier, évêq. d'Orléans. 1806
Tascher, oncle de Joséphine. 1806.
Duturbie. 1807
Rochambeau (maréchal). 1807
Campana. 1807
Imbert. 1807
Maynaud de Pancemont. 1807
Duc de Luynes. 1807
Hutteau. 1807
Cretet. 1809
Abbé de Fénélon. 1809
Lemoine-Desessarts. 1810
Omer-Joly de Fleury. 1810
Alissan de Chazet père. 1810
Portiez, de l'Oise. 1810
Laqueille. 1810
Champion de Cicé, archevêque. 1810
Cabarrus. 1810
Treilhard. 1810
Dubos. 1810
Cardinal Caprara. 1810
Brière de Mondétour. 1810

SAVANTS ET ILLUSTRES.

Urbain Domergue. 1810
Jos.-Ange de Saluces. 1810

(Ce savant, chef de l'illustre maison de Saluces, était le père de la célèbre madame de Roero, connue dans le monde littéraire sous le nom de Diodata Saluzzo.)

Jos. de Montgolfier, inventeur des aérostats. 1810
Defleurieu, ancien ministre. 1810
Pierre de Paw, évêque de Bois-le-Duc. 1810
Rousseau, évêque d'Orléans. 1810
Marinier. 1810
Abbé Girard. 1811
Emery, ancien supérieur de Saint-Sulpice. 1811
Poirier jurisconsulte. 1811
Leclerc de Juigné. 1811
Canaveri, évêque de Verceil. 1811
Demercy, évêq. de Bourges. 1811
Dubois-Fontanelle. 1812
De Castellan. 1812
Rohan, prince de Guéménée. 1813
Simon, graveur. 1813
J.-F. Dufour, juriscons. 1813
Lagrange. 1813
Legris-Duval. 1819
Auger de Monthyon. 1820
B. Andrieu, graveur. 1822
Marchand (Louis-Jos.-Marie).

(Il est devenu premier valet de chambre de Napoléon, après le refus de M. Constant de suivre son maître à l'île d'Elbe. M. Marchand a accompagné Napoléon à Sainte-Hélène, et n'est revenu en France qu'après la mort de celui qui, dans son testament, lui a donné le titre de son ami.)

Audouin, graveur. 1822
C.-Cl. Bervick, graveur. 1822

SAVANTS ET ILLUSTRES.

Prevost, inventeur des panoramas. 1823
J.-D. Lanjuinais. 1827
Cotelle, jurisconsulte 1827
Jourgniac de Saint-Meard. 1827
Stanislas de Girardin. 1827
Duc de Larochefoucault-Liancourt. 1817
Defaydel, jurisconsulte. 1827
Launay, fondeur de la colonne de la place Vendôme. 1827
Benjamin-Constant. 1830
Aubert du Petit-Thouars. 1831

FEMMES CÉLÈBRES.

Mmes de Staël. 1817
Verdier-Allut. 1813
Desroches. 1811
Montesson (épouse non reconnue du duc d'Orléans). 1806
Montanclos. 1812
Guenard de Meré. 1829
Cottin. 1807
Genlis. 1830
Souza, comtesse de Flahaut.
Montolieu. 1832
Verdier (épouse du général).
Lebrun (peintre).
Fanny de Beauharnais. 1813
Bourdic-Viot. 1802
Cornélie-Meermann.
Tallien (née Cabarrus).

(C'est à sa sollicitation, dit-on, que Tallien se décida à renverser Robespierre au 9 thermidor. Cette circonstance lui fit donner le nom de *Notre-Dame de Bon-Secours*, comme on donnait à Joséphine celui de *Notre-Dame des Victoires*.)

Guizot (née Pauline de Meulan). 1827
Campan (Henriette-Genest). 1822





LOUIS XVIII.

[Louis XVIII, né à Versailles le 17 novembre 1755, était petit-fils de Louis XV, et le 4e enfant issu du mariage de Louis, dauphin de France, et de Marie-Josèphe de Saxe; il reçut, en venant au monde, le titre de *comte de Provence*. Forcé de s'expatrier le 21 juin 1791, il prit le titre de roi de France et de Navarre après la mort de son neveu Louis XVII (8 juin 1795), et fut, dès cette époque, reconnu en cette qualité par les princes de la famille royale et par les Français qui les avaient suivis hors du territoire français. Appelé librement au trône de France, le 6 avril 1814, par le vœu du peuple français, exprimé dans le projet de constitution présenté au Sénat par le gouvernement provisoire, il a été surnommé *le Désiré*.

Le duc de Berry (Louis XVI), le comte de Provence (Louis XVIII), et le comte d'Artois (Charles X), eurent pour gouverneur le duc de La Vauguyon, connu par la rigidité de ses principes et de ses mœurs, au milieu de la cour dissolue de la régence.

Le précepteur des jeunes princes fut l'évêque de Limoges, à qui l'on donna pour adjoint le père Berthier. Ils étudièrent l'histoire sous le docte Moreau, et prirent des leçons de physique de l'abbé Nollet.]

1814.



DÉBARQUEMENT de Louis XVIII, le 24 avril, dans le port de Calais. Depuis le matin, une foule immense attendait le signal qui devait annoncer le départ du vaisseau portant le roi de France. Tous les yeux étaient fixés sur la côte de Douvres. Le rivage de la mer, les remparts, tous les points élevés étaient couverts d'habitants de Calais, auxquels s'étaient joints ceux des villes et des campagnes voisines. A une heure, le canon se fait entendre; bientôt après on découvre à l'horizon huit vaisseaux de ligne et un grand nombre d'autres bâtimens. Toutes les voiles étaient déployées, et cette escadre, qu'un vent favorable secondait, s'avançait avec rapidité! Les vaisseaux qui forment l'escorte s'arrêtent à l'entrée de la rade, et font une salve de toutes leurs batteries; un bâtiment léger est en avant : c'est le *Royal Sovereing!* il porte les destinées de la France! Aussitôt mille cris se font entendre sur la jetée et dans le port : *c'est lui! c'est Louis XVIII! vive le Roi! vivent les Bourbons!* Le roi s'était fait reconnaître au milieu de la famille royale par un mouvement qui avait été remarqué de tous les spectateurs de cette scène touchante : seul, il venait d'ôter son chapeau et de saluer la terre de France; puis levant les yeux vers le ciel, et la main droite sur son cœur, il adressait ses actions de graces à celui qui règle les destinées des peuples et des rois. Louis XVIII tend ensuite les bras vers cette nombreuse population que son arrivée comblait de joie et d'espérance. Il quitte son vaisseau au milieu des acclamations universelles. Madame la duchesse d'Angoulême, M. le prince de Condé et M. le duc de Bourbon suivent le roi, et se placent à ses côtés dans une calèche découverte. Seize Calaisiens, élégamment habillés, se présentent et traînent la voiture. Non loin de là se trouvait un nombreux clergé; le curé de la ville, respectable ecclésiastique, était à la tête; il adresse au roi un discours, auquel S. M. répond

avec attendrissement : « M. le curé, après plus » de vingt ans d'absence, le ciel me rend à mes » enfants ! le ciel me rend à mes enfants !... Al- » lons remercier Dieu dans son temple. »

Lorsqu'il fut arrivé dans les appartements qui lui étaient destinés, le roi reçut les autorités civiles et militaires. Toutes les réponses du monarque portaient l'empreinte de la bonté la plus parfaite, et de cette justesse de pensées, qui, dans son exil, étonnait les hommes les plus distingués de l'Allemagne et de l'Angleterre. « Comment, » dit-il au maire, comment pourrais-je jamais » oublier cette ville de Calais ? N'est-ce pas en » mettant le pied sur ses rivages que j'ai versé » les premières larmes de joie ? » Il dit aux frères de la doctrine chrétienne qui lui furent présentés : « Faites de bons chrétiens, mes frères, » vous aurez fait de bons Français. » Cédant ensuite aux instances d'une députation des habitants de Calais, Louis XVIII consentit à l'exécution d'un projet présenté par l'un d'eux, et qui consistait à placer au lieu précis où le roi était descendu de son vaisseau, une plaque de bronze portant l'empreinte d'un pied; vis à vis devait être élevé un monument simple avec cette inscription: *Le 24 avril 1814, Louis XVIII, après plus de vingt ans d'absence, est revenu dans ses états.*

« Le lendemain, le roi partit de Calais, escorté par les troupes du général Maison, qui était venu de Lille à sa rencontre, et avait mis à ses pieds l'hommage de son dévoûment (1). » (*Histoire de la Restauration.*)

Partout, sur la route qu'il parcourut, à Boulogne, Montreuil, Abbeville, Amiens, le roi vit éclater le même enthousiasme. Il séjourna à Amiens, et quitta cette ville pour se rendre à Compiègne où les ministres et les maréchaux l'attendaient.

25. Mort de Louis-Sébastien Mercier, homme de lettres, auteur du *Tableau de Paris* et de l'*An 2440*.

26. L'archiduchesse Marie-Louise quitte la France où elle avait régné en qualité d'impératrice, depuis le 1er avril 1810 jusqu'au 5 avril 1814.

29. Arrivée de Louis XVIII à Compiègne. Sa voiture était précédée par les maréchaux de France. « Parmi eux, on remarquait le prince de la Moskowa qui, mêlant ses acclamations à celles du peuple, s'écriait : « Allons, mes amis, *vive le Roi!* Voilà le Roi ! le Roi légitime, le véritable souverain de la France. » Le prince de Neufchâtel complimenta Louis XVIII au nom de ses collègues : « Après vingt-cinq ans d'incertitude et » d'orages, disait le maréchal, le peuple français » a remis de nouveau le soin de son bonheur à » cette dynastie que huit siècles de gloire ont » consacrée, dans l'histoire du monde, comme la » plus ancienne qui ait existé. Comme guerriers » et comme citoyens, les maréchaux de France » ont été portés par tous les mouvements de leur » ame à seconder cet élan de la volonté natio- » nale. »

— « C'est sur vous, messieurs les maréchaux, » répondit le roi, que je veux toujours m'ap- » puyer. Je suis heureux de me trouver au mi- » lieu de vous... heureux et fier, ajouta-t-il avec » un accent plus élevé. Approchez, messieurs, et » entourez moi. J'espère que la France n'aura » plus besoin de votre épée; mais si jamais, ce » que Dieu ne veuille, on nous forçait à la tirer, » tout goutteux que je suis je marcherais avec » vous ! — Sire, ont aussitôt répondu les maré- » chaux, que V. M. nous considère comme les » colonnes de son trône; nous voulons en être le » plus ferme appui. »

Tous les maréchaux et généraux, présents à Compiègne, furent invités au dîner du roi. Au commencement du repas, S. M. leur dit : « Mes- » sieurs les maréchaux, je vous envoie du Wer- » mouth; je veux boire avec vous à l'armée fran- » çaise; c'est boire, ajouta le roi, à l'honneur et » à la gloire de la France. » Après le repas, le roi fit asseoir les maréchaux et les généraux à sa droite; il s'entretint avec eux, parla à chacun d'eux de leurs services, de leurs victoires, rappelant jusqu'aux moindres détails, et prouvant qu'il n'était jamais resté étranger à ce qui pouvait honorer la nation. Tous les cœurs étaient subjugués. La touchante bonté de Louis XVIII semblait avoir éteint toutes les dissensions dans un seul sentiment d'intérêt national, auquel se mêlait le plus profond respect pour la personne du roi. Les maréchaux ne savaient comment exprimer leur reconnaissance. « Plus de partis, s'écriaient-ils tous ; » pour Louis XVIII ; pour Louis XVIII à la vie » et à la mort ! » Et ils pressaient dans leurs bras tous les fidèles serviteurs revenus avec la famille royale, et tous s'écriaient à l'envi : « *Vive le Roi! vivent les Bourbons!* »

1er *mai*. L'empereur de Russie, l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse se rendent à Compiègne et dînent avec le roi. Quelques historiens ont prétendu que, dans cette réunion, l'empereur Alexandre *conseilla* à Louis XVIII de donner une constitution à la France, et qu'il lui fit sentir la nécessité de faire jouir le pays d'*institutions fortes et libérales*. Ce qui est au moins certain, c'est que beaucoup d'intrigues avaient été ourdies pour circonvenir l'empereur de Russie, dont le caractère facile et généreux offrait quelques chances de succès à ces hommes qui semblaient vouloir se dédommager de leur longue servilité par l'asservissement du nouveau gouvernement (1).

(1) En 1830, le maréchal Maison fut l'un des commissaires chargés d'accompagner jusqu'au lieu de son embarquement, Charles X partant pour un nouvel exil. Il y a quelque chose de pénible dans le rapprochement de ces deux missions remplies, à seize ans de distance, par le même officier français.

(1) On trouve, dans une relation de cette célèbre entrevue, que le prince royal de Suède (Bernadotte) représenta les Français comme un peuple qui, avec le mot de liberté toujours à la bouche, se pliait le plus facilement

2. Le roi se rend de Compiègne à Saint-Ouen, et publie, de cette résidence, la célèbre *Déclaration de Saint-Ouen*, qui devint, plus tard, le préambule de la *Charte constitutionnelle*.

En voici le texte :

« LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE, à tous ceux qui ces présentes verront, salut.

» Rappelé par l'amour de notre peuple au trône de nos pères, éclairé par les malheurs de la nation que nous sommes destiné à gouverner, notre première pensée est d'invoquer cette confiance mutuelle si nécessaire à notre repos, à notre bonheur.

» Après avoir lu attentivement le plan de constitution proposé par le Sénat, dans sa séance du 6 avril dernier, nous avons reconnu que les bases en étaient bonnes, mais qu'un grand nombre d'articles, portant l'empreinte de la précipitation avec laquelle ils ont été rédigés, ne peuvent, dans leur forme actuelle, devenir lois fondamentales de l'état.

» Résolu d'adopter une constitution libérale, voulant qu'elle soit sagement combinée, et ne pouvant en accepter une qu'il est indispensable de rectifier, nous convoquons, pour le 10 du mois de juin de la présente année, le Sénat et le Corps Législatif; nous engageant à mettre sous leurs yeux le travail que nous aurons fait avec une commission choisie dans le sein de ces deux corps, et à donner pour base à cette constitution les garanties suivantes :

» Le gouvernement représentatif sera maintenu tel qu'il existe aujourd'hui, divisé en deux corps, savoir : le Sénat et la Chambre des Députés des départements.

» L'impôt sera librement consenti.

» La liberté publique et individuelle assurée.

» La liberté de la presse respectée, sauf les précautions nécessaires à la tranquillité publique.

» La liberté des cultes garantie.

» Les propriétés seront inviolables et sacrées; la vente des biens nationaux restera irrévocable.

» Les ministres, responsables, pourront être poursuivis par une des chambres législatives, et jugés par l'autre.

» Les juges seront inamovibles, et le pouvoir judiciaire indépendant.

» La dette publique sera garantie; les pensions, grades, honneurs militaires, seront conservés, ainsi que l'ancienne et la nouvelle noblesses.

» La Légion-d'Honneur, dont nous déterminerons la décoration, sera maintenue.

» Tout Français sera admissible aux emplois civils et militaires.

» Enfin, nul individu ne pourra être inquiété pour ses opinions et ses votes. »

Cette déclaration ne satisfit complètement ni les républicains, ni les royalistes. Les uns n'y trouvaient pas assez de démocratie, et les autres s'affligeaient de voir ainsi sacrifier les lois fondamentales de la monarchie française. Beaucoup de pamphlets pour et contre la *Déclaration de Saint-Ouen* furent publiés à cette époque, et contribuèrent à entretenir des germes de discorde dans un pays qui avait un si grand besoin de repos et d'union. On essaya de persuader au peuple que *cette œuvre n'était pas celle du roi*, et pour justifier cette assertion, on fit réimprimer une autre déclaration de Louis XVIII, publiée au moment où ce prince avait pris possession de ses droits héréditaires, en vertu de la constitution française. Elle contient, en effet, des principes souvent en contradiction avec la *Déclaration de Saint-Ouen*.

au pouvoir absolu : « Faites-vous craindre, Sire, aurait-il dit à Louis XVIII, et ils vous aimeront; ayez une main de fer dans un gant de velours. »

« Il faut rétablir, disait le roi en 1795, il faut rétablir ce gouvernement qui fut pendant quatorze siècles la gloire de la France, qui avait fait de notre patrie le plus florissant des états, et de vous-mêmes le plus heureux des peuples. Nous voulons vous le rendre. Tant de révolutions qui vous déchirent depuis qu'il est renversé, ne vous ont-elles pas convaincus qu'il est le seul qui vous convienne?

» Eh! ne croyez pas ces hommes avides et ambitieux qui, pour envahir à la fois et vos fortunes et la toute-puissance, vous ont dit que la France n'avait pas de constitution, ou que sa constitution du moins vous livrait au despotisme. Elle existe aussi ancienne que la monarchie des Francs; elle est le fruit du génie, le chef-d'œuvre de la sagesse et le résultat de l'expérience.

» Elle laisse l'entrée de tous les emplois ouverte à tous les Français; elle accorde également la protection publique à toutes les personnes et à tous les biens. C'est ainsi qu'elle fait disparaître aux yeux des lois et dans le temple de la justice toutes les inégalités que l'ordre civil introduit nécessairement dans le rang et dans la fortune des habitants d'un même empire.

» Voilà de grands avantages; en voici de plus précieux encore : elle soumet les lois à des formes qu'elle a consacrées, et le souverain lui-même à l'observation des lois, afin de prémunir la sagesse du législateur contre les piéges de la séduction, et défendre la liberté des sujets contre l'abus de l'autorité. Elle prescrit des conditions à l'établissement des impôts, afin d'assurer que les tributs qu'il paie sont nécessaires au salut de l'état. Elle met les lois fondamentales sous la sauve-garde des États-Généraux, afin de prévenir les révolutions, la plus grande des calamités qui puisse affliger les peuples. Elle a multiplié les précautions pour vous faire jouir des avantages d'un gouvernement monarchique et vous garantir de ses dangers. Vos malheurs inouis autant que l'antiquité ne rendent-ils pas témoignage de sa sagesse? Vos pères éprouvèrent-ils jamais les fléaux qui vous ravagent depuis que des novateurs ignorants et pervers l'ont détruite? Elle était l'appui commun de la cabane du pauvre et du palais des riches, de la liberté individuelle et de la sûreté publique, des droits du trône et de la prospérité de l'état. Aussitôt qu'elle a été renversée, propriété, sûreté, liberté, tout a disparu avec elle. Vos biens sont devenus la pâture des brigands à l'instant où le trône est devenu la proie des usurpateurs; la servitude et la tyrannie vous ont opprimés, dès que l'autorité royale a cessé de vous couvrir de son égide.

» Cette antique et sage constitution dont la chute a entraîné votre perte, nous venons lui rendre toute sa pureté que le temps avait corrompue, toute sa vigueur que le temps avait affaiblie. Mais elle nous a mis elle-même dans l'heureuse impuissance de la changer; elle est pour nous telle que l'arche sainte, il nous est défendu d'y porter une main téméraire. Votre bonheur et notre gloire, le vœu des vrais Français et les lumières que nous avons puisées à l'école de l'infortune, tout nous fait mieux sentir la nécessité de la rétablir intacte. C'est parce que la France nous est chère, que nous voulons la remettre sous la protection bienfaisante d'un gou-

vernement éprouvé par une longue suite de siècles. C'est parce que c'est de notre devoir d'étouffer cet esprit, cette manie de nouveautés qui nous a perdus, que nous voulons renouveler, raffermir des lois salutaires, qui, seules, sont capables de rallier tous les esprits, de fixer toutes les opinions, et d'opposer une digue insurmontable à la fureur révolutionnaire que tout projet de changement dans la constitution de notre royaume déchaînerait encore.

» Mais tandis que la main du temps imprime le sceau de la sagesse aux institutions humaines, les passions s'étudient à les dégrader et à mettre leur ouvrage, ou à côté des lois pour les affaiblir, ou à la place des lois pour les rendre vaines. Toujours les abus marchent à la suite de la gloire et de la prospérité. Toujours une prospérité constante, une gloire soutenue, leur facilitent l'entrée des empires, en les dérobant à l'attention de ceux qui les gouvernent. Il s'en est introduit dans le gouvernement de la France, et long-temps ils ont pesé, non-seulement sur la classe du peuple, mais sur tous les ordres de l'état. Le feu roi notre frère les avait aperçus, il voulut les détruire, il mourut en chargeant son successeur d'exécuter les projets qu'il avait conçus dans sa sagesse pour le bonheur de ce peuple égaré qui le laissait périr.

» CE QUE LOUIS XVI N'A PU FAIRE, NOUS L'ACCOMPLIRONS. »

Ces explications nous ont paru nécessaires pour établir la situation des divers partis en France, au moment de l'établissement de la charte, et donner une idée des oppositions qui se sont si malheureusement fortifiées dans les pouvoirs de l'état.

Nous reprenons le récit des événements.

3. Entrée de S. M. Louis XVIII à Paris. Le ciel était sans nuages. Dès le matin, toute la garde nationale était sous les armes et la foule se pressait derrière ses rangs. On eût dit que la France entière avait fait irruption dans la capitale; le sol, les fenêtres, les toits des maisons, tout était couvert de spectateurs, impatients de voir arriver le monarque exilé. Hors des barrières, toute la population de la banlieue avait suspendu ses travaux, et l'on était aussi pressé sur la route de Saint-Ouen à Paris que dans les rues de la capitale. S. M. est reçue à l'extrémité du village de la Chapelle par M. de Chabrol, préfet du département, à la tête des douze maires de Paris et du conseil municipal.

Le monarque, en habit bleu, avec les épaulettes de général, fait son entrée par la porte Saint-Denis, dans une calèche découverte, attelée de huit chevaux blancs. Madame la duchesse d'Angoulême est à la gauche du roi; *Monsieur*, comte d'Artois et monseigneur le duc de Berry se tiennent à cheval aux deux côtés de la voiture. Le cortége suit la rue Saint-Denis et se rend à l'église Notre-Dame par les rues les plus populeuses.

Toutes les voix poussaient les mêmes cris : *Vive le roi! vivent les Bourbons!* Les mouchoirs, les écharpes blanches s'agitaient à tous les étages. Des drapeaux aux armes de France, des emblèmes ingénieux, ornés de fleurs et de guirlandes, paraient toutes les maisons. La France pouvait croire alors qu'un si beau jour lui promettait des siècles de gloire et de prospérité (1).

Arrivé à la cathédrale, le roi met pied à terre, et dit à M. l'abbé de la Myre, vicaire-général, qui le harangue au nom du chapitre : « En entrant » dans ma bonne ville de Paris, mon premier soin » est de venir remercier Dieu et sa sainte mère, la » toute-puissante protectrice de la France, des » merveilles qui ont terminé nos malheurs. Fils de » saint Louis, j'imiterai ses vertus. »

Après le *Te Deum* et le *Domine salvum fac regem*, la famille royale se dirige vers les Tuileries. Elle est saluée partout des plus vives acclamations. Ses regards s'arrêtent avec satisfaction sur la statue d'Henry IV, relevée provisoirement en plâtre sur le terre-plein du Pont-Neuf, avec cette inscription de M. de Lally-Tollendal : *Ludovico reduce, Henricus redivivus.*

Il était plus de quatre heures lorsque le roi arriva aux Tuileries. La fille de Louis XVI s'évanouit en entrant dans les appartements. Elle les avait quittés avec sa famille pour aller au Temple, d'où elle sortit orpheline!...

6. Formation d'un conseil de guerre établi près du roi, et composé des maréchaux Ney, Augereau et Macdonald; des généraux Dupont, Compans et Curial pour l'infanterie; des généraux Préval et Latour-Maubourg pour la cavalerie; du général Lery pour le génie; des généraux Sorbier et Evain pour l'artillerie; du général Kellermann pour la garde, du commissaire ordonnateur Marchand pour l'administration de la guerre; et du général Félix pour l'administration militaire.

12. Organisation de l'armée sur le pied de paix.

1° *Infanterie française :* quatre-vingt-dix régiments formant ensemble 144,795 hommes.

2° *Cavalerie :* cinquante-six régiments, dont deux de carabiniers, douze de cuirassiers, quinze de dragons, six de lanciers, quinze de chasseurs et six de hussards; en tout 36,037 hommes et 29,512 chevaux.

3° *Artillerie :* un état-major-général, huit ré-

(1) L'*Histoire de la Restauration* rapporte un fait que nous ne croyons pas devoir passer sous silence :

« L'allégresse était générale, dit M. Lubis, et toutefois cette journée fut marquée d'un symptôme auquel on n'attacha pas assez d'importance. Le cortége se trouvait précédé de quelques compagnies de l'ex-garde impériale. Le conseil municipal, en arrivant à la barrière, essaya vainement de leur faire crier *Vive le roi!* Elles restèrent muettes, marchant avec assurance, mais avec cette physionomie impassible que donne l'habitude des dangers. Les cris de : *Vive la garde!* ne les émurent point. Ces vieux soldats passèrent mornes et silencieux, comme pour protester par ce contraste contre la grande solennité où on les faisait paraître. Une pareille attitude n'était pas naturelle. Elle avait, en effet, on l'apprit plus tard, été discutée et convenue, la veille, dans un comité secret de généraux et de dignitaires de Napoléon. Le mot d'ordre avait été donné en conséquence, et il fut exécuté avec une fidélité et une persistance que ni les provocations ni l'enthousiasme d'une population unanime ne purent dompter. »

giments à pied, quatre régiments à cheval, un bataillon de pontonniers, etc.; en tout 15,993 hommes.

4° *Génie* : un état-major, trois régiments de sapeurs et mineurs, une compagnie d'ouvriers, etc.; en tout 4,824 hommes.

13. S. A. R. *Monsieur* est nommé colonel-général de toutes les gardes nationales de France.

Composition du premier ministère de la Restauration :

MM.

D'Ambray, *chancelier de France*. (M. de Barentin conserve les honneurs de la charge.)
Le prince de Bénévent (Talleyrand), *ministre des affaires étrangères*.
L'abbé de Montesquiou, *ministre de l'intérieur*.
Le comte Dupont, *ministre de la guerre*.
Le baron Louis, *ministre des finances*.
Malouet, *ministre de la marine et des colonies*.
Beugnot, *directeur-général de la police*.
Ferrand, *directeur-général des postes*.
Bérenger, *directeur-général des contributions indirectes*.
Becquey, *directeur-général de l'agriculture, du commerce, des arts et manufactures*.
Pasquier, *directeur-général des ponts et chaussées*.
Duchatel, *directeur-général des domaines*.
Bergon, *directeur-général des forêts*.
Laumont, *directeur-général des mines*.
Benoît, *directeur-général de l'intérieur*.
Regnard, *directeur-général au département des affaires étrangères*.
Royer-Collard, *directeur-général de l'imprimerie et de la librairie*.
Amabert, *directeur-général de la loterie*.

14. Le roi Victor-Emmanuel, appelé au trône de Sardaigne par la renonciation de son frère, Charles-Emmanuel, adresse de Gènes, le 14 mai, une proclamation à ses sujets, pour leur annoncer sa rentrée dans ses états. « Notre premier soin, dit-il, sera de vous soulager des taxes exorbitantes qui pèsent sur vous; de faire refleurir l'agriculture et le commerce, et, ce qui intéresse encore plus notre cœur, de rendre son ancien lustre à notre sainte religion. Oubliez l'oppression sous laquelle vous avez gémi, et pardonnez à vos oppresseurs. Nous sommes en droit de l'exiger de vous, et nous vous donnerons nous-même cet exemple. » Ce monarque déclare ensuite abolis : la conscription, l'impôt sur les successions par testament et *ab intestat* et le droit de patente. Le 20 mai, Victor-Emmanuel fait son entrée à Turin, au milieu des acclamations universelles d'une nombreuse population.

15. Ordonnance du roi qui nomme :
Monsieur, comte d'Artois, colonel-général des Suisses.
Le prince de Condé, colonel-général de l'infanterie de ligne.
Le duc d'Angoulême colonel-général des cuirassiers.
Le duc de Berry colonel-général des chasseurs et chevau-légers.
Le duc d'Orléans colonel-général des hussards.
Le duc de Bourbon colonel-général de l'infanterie légère.

M. le duc d'Angoulême est nommé, le 18, grand amiral de France.

23. Rétablissement des gardes-du-corps du roi. Il y a six compagnies de 505 hommes chacune. Les capitaines de ces compagnies sont : MM. les ducs d'Havré, de Gramont, le prince de Poix, le duc de Luxembourg, le maréchal prince de Wagram et le maréchal duc de Raguse.

Les deux compagnies de mousquetaires de la garde sont également rétablies (256 hommes chacune). M. le comte de Nansouty commande la première, et M. le marquis de la Grange la seconde.

La compagnie des gendarmes de la garde (256 hommes) est rétablie ; M. le comte de Durfort la commande.

Une ordonnance du 15 juin a rétabli la compagnie des chevau-légers, composée de 256 hommes. M. le comte Charles de Damas en a été nommé capitaine-lieutenant.

Deux ordonnances du 15 juillet ont rétabli la compagnie des gardes de la Porte et celle des Cent-Suisses, composées chacune de 100 hommes. M. le comte de Vergennes a été nommé capitaine-colonel des gardes de la Porte, et M. le duc de Mortemart, capitaine-colonel des Cent-Suisses (1).

(1) L'organisation de la maison militaire du roi, et la reconnaissance des grades acquis dans l'émigration, ont été les deux plus puissants griefs que les ennemis de la Restauration ont exploités pour aigrir l'esprit de l'armée. Il y avait plus de malveillance que de justice dans les plaintes de ces soi-disant défenseurs des prérogatives de l'armée française. Ils n'avaient garde de faire la part des circonstances et de tenir compte des difficultés de la position du gouvernement des Bourbons. « Les cadres de l'armée, où refluait chaque jour une foule innombrable de prisonniers rentrés dans leur patrie, avaient dû être ramenés à l'état de paix; mais jamais réforme ne s'était opérée avec plus de ménagement pour les droits acquis. Par une disposition jusqu'alors sans exemple, les officiers en non activité jouissaient dans leurs foyers de la moitié de leur solde. Le choix des officiers de l'armée active dépendit de leurs états de service; on ne consulta pas d'autres documents. La même équité présida dans la répartition des commandements, exclusivement dévolus aux généraux que recommandaient leur capacité et leur renommée. L'émigration comptait des officiers que la justice et une saine politique protégeaient également : leur indemnité se borna à des grades honoraires; aucun traitement ne leur fut alloué. Les récriminations n'en suivirent pas moins leur cours ; elles agitèrent violemment la nouvelle armée. Les soldats de Napoléon se prétendirent sacrifiés aux soldats de Condé ; ceux-ci virent leurs cheveux blancs voués au ridicule. Ces insultes à la vieillesse et au malheur prirent toutes les formes : d'ignobles crayons les traduisirent sous les traits les plus odieux. La composition de la maison militaire du roi mit le comble à cette jalousie, que la malveillance cherchait

Cette organisation de la maison militaire du roi a été changée par l'ordonnance royale du 1er septembre 1815.

27. Arrivée à Paris de S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême.

29. Mort de l'ex-impératrice Joséphine, première femme de Napoléon Bonaparte.

30. Traité de paix définitive entre la France, l'Autriche, la Russie, la Prusse et la Grande-Bretagne.

Les plénipotentiaires étaient :

Pour la France, Charles Maurice Talleyrand-Périgord, prince de Bénévent;

Pour l'Autriche, le prince Clément-Venceslas-Lothaire de Metternich et le comte Jean-Philippe de Stadion;

Pour la Russie, le comte André de Rasoumowsky;

Pour la Prusse, le baron Charles-Auguste de Hardenberg;

Pour la Grande-Bretagne, le vicomte Robert Stewart de Castlereagh, les sieurs Gordon, comte d'Aberdeen, Shaw-Cathcart et Charles-Guillaume Stewart.

Par ce traité, la France conserve l'intégrité de ses limites, telles qu'elles existaient à l'époque du 1er janvier 1792, avec l'addition de quelques cantons aux départements des Ardennes, de la Moselle, du Bas-Rhin, de l'Ain, et l'annexation d'une partie de la Savoie. La France est confirmée dans la possession de la principauté d'Avignon, du comtat Venaissin et du comté de Montbelliard. La navigation du Rhin, du point où il devient navigable, est libre. La Hollande, placée sous la souveraineté de la maison d'Orange, reçoit un accroissement de territoire. Les états d'Allemagne sont indépendants et unis par un lien fédératif.

L'Italie, hors des limites des pays revenant à l'Autriche, est composée d'états souverains.

L'Angleterre, après s'être réservé dans toutes les parties du globe des positions plus ou moins avantageuses à son commerce, laisse reprendre à la France ses colonies, pêcheries, comptoirs et établissements de 1792, en la dépouillant toutefois de Sainte-Lucie, de l'Ile-de-France et de Tabago; elle garde en toute propriété l'île de Malte; elle exige enfin que Sa Majesté Très-Chrétienne s'engage *à ne faire aucun ouvrage de fortification et à ne mettre que le nombre de troupes nécessaires pour la police dans les établissements qui doivent lui être restitués sur le continent des Indes.* En échange de toutes ces pertes, auxquelles il faut ajouter la cession au roi d'Espagne de la partie de Saint-Domingue qu'elle avait acquise par le traité de Bâle (1795), la France reçoit la Guadeloupe du roi de Suède, et la Guyane française, que le Portugal s'engage à lui restituer.

Ce traité sanctionne de plus le partage de tous les vaisseaux, matériels d'artillerie, munitions navales et matériaux de construction qui se trouvent dans les places remises par la convention du 23 avril, lesquels doivent être partagés : un tiers pour la France et deux tiers pour les puissances auxquelles ces places appartiendront. Les vaisseaux et arsenaux tombés au pouvoir des alliés, avant le 23 avril, sont exceptés de ce partage et deviennent la propriété des puissances qui s'en sont emparées. La Hollande rentre dans la possession de ses vaisseaux et arsenaux maritimes; on lui abandonne en outre la flotte du Texel. Enfin toutes les fatales stipulations de la convention du 23 avril, se trouvent consacrées par ce traité, qu'il est impossible au roi de rendre moins onéreux à la France.

Les traités de 1805 et 1809 sont annulés et regardés comme non avenus!

Par une dernière disposition, les puissances alliées doivent, dans le délai de deux mois, envoyer des plénipotentiaires à Vienne pour y régler définitivement leurs arrangements particuliers.

Cette transaction renfermait en outre divers articles secrets, dont plusieurs n'ont été connus que les années suivantes. Par le premier de ces articles, la France s'engageait à reconnaître le partage que les alliés feraient des pays conquis ou cédés. L'article 2 donnait les états de Gênes au roi de Sardaigne. L'article 5, sorte de supplément au traité principal, s'opposait à toute interprétation favorable à la France.

Au même traité étaient encore joints :

1° Un article additionnel, entre la France et la Russie, pour la liquidation et les arrangements réciproques concernant l'administration précédente du duché de Varsovie.

2° Cinq articles additionnels entre la France

semer dans les rangs de l'armée. En vain deux compagnies de gardes-du-corps furent-elles créées sous les ordres des maréchaux Marmont et Berthier, les murmures ne cessèrent plus. Les officiers réformés pour cause de surabondance et d'économie, regardaient comme une insulte à leur disgrace, les grades et emplois accordés à une foule de jeunes gens qui n'avaient d'autres droits à cette faveur que leur dévouement à la cause royale. La maison du roi n'excluait nullement les officiers de la vieille armée; un assez grand nombre y avait trouvé place, notamment dans les compagnies de Raguse et de Neufchatel; mais l'état de leur fortune leur en fermait généralement l'entrée. Ce fut peut-être une faute : du moment que le roi acceptait l'armée avec ses souvenirs, ses affections et même ses regrets, il fallait se résigner à y choisir aussi la garde particulière du prince. La majeure partie des fils de familles nobles avaient servi avec distinction; ceux-là eussent offert toutes les garanties sans provoquer aucune animosité. Du reste, cette réorganisation de la maison militaire du roi n'était pas une idée si surannée; Napoléon, qui savait l'avantage qu'on en pouvait tirer, s'occupait de la mettre à exécution vers la fin de son règne. Sans parler des gardes d'honneur créées après la campagne de Moskow, le projet avait été formé, en 1813, d'une garde de jeunes officiers, dont la place aurait été marquée spécialement autour de la personne de l'empereur, et, pour ainsi dire, sur les marches du trône. Les événements si compliqués de la campagne de 1814 firent ajourner cette mesure : la garde impériale continua son service, comme par le passé, auprès de Napoléon. (*Hist. de la Restauration.*)

et l'Angleterre, relatifs à la traite des nègres, aux prisonniers de guerre, etc., etc.

3° Un article additionnel entre la France et la Prusse, prononçant la nullité de tout ce qui a été fait en vertu des traités de Bâle du 5 avril 1795, de Tilsitt du 9 juillet 1807, de la convention de Paris du 20 septembre 1808, et de tous actes postérieurs faits en vertu de ces traités.

« Quelque dures que fussent ces conditions, dit un historien, elles l'étaient moins que si Napoléon eût été admis à traiter le 31 mars. Que de représailles les alliés ne pouvaient-ils pas exercer alors! Le roi seul avait le droit de faire valoir sa neutralité. Il était pur de tous les excès des conquêtes antérieures. Il lui appartenait de mettre fin aux calamités qu'elles avaient attirées sur le pays. »

Peu de jours après la signature de ce traité de paix, les souverains alliés quittent Paris. L'empereur de Russie et le roi de Prusse s'embarquent à Boulogne pour visiter l'Angleterre avant de retourner dans leurs états; l'empereur d'Autriche se rend directement de Paris à Vienne. Les troupes alliées évacuent le territoire français.

M. le marquis de Saint-Simon, grand d'Espagne, enfermé dans la citadelle de Besançon depuis la commutation de peine qu'il avait obtenue de Napoléon, en 1808, est mis en liberté par ordre du roi. Les lettres-patentes déclarent le jugement et la commutation nuls et comme non avenus, en exprimant que « M. de Saint-Simon a, par sa fidélité, bien mérité de la Maison de Bourbon.» Lorsque ces lettres-patentes furent présentées à l'enregistrement de la cour royale de Paris, M. le premier président Séguier, avant de prononcer l'arrêt, en audience solennelle, a dit: « Messieurs, il est des circonstances où la grace des souverains allége les rigueurs de la justice. Aujourd'hui, c'est la justice qui vient au secours de la grace elle-même, mais d'une grace injurieuse, qui n'avait épargné le sang que pour insulter l'honneur; digne résultat des crimes politiques à l'aide desquels l'ordre avait été proclamé abus, la piété fanatisme, la fidélité conspiration; de cette législation spoliatrice qui, après avoir dévoré les patrimoines et désolé les familles, envahissait les états et dégradait les couronnes. Il appartenait à l'héritier de la plus longue race de rois qui ait gouverné les peuples, de marquer son retour au trône par une réparation éclatante, et de replacer la société sur ses fondements en rendant à la vertu son titre, et au devoir sa récompense. »

4 *juin*. Séance royale. A trois heures après midi, Louis XVIII se rend des Tuileries au Palais-Bourbon pour installer la chambre des députés des départements.

Le roi assis et couvert, prononce le discours suivant:

« Lorsque pour la première fois je viens dans cette enceinte m'environner des grands corps de l'état, des représentants d'une nation qui ne cesse de me prodiguer les plus touchantes marques de son amour, je me félicite d'être devenu le dispensateur des bienfaits que la divine Providence daigne accorder à mon peuple.

» J'ai fait avec l'Autriche, la Russie, l'Angleterre et la Prusse, une paix dans laquelle sont compris leurs alliés, c'est-à-dire tous les princes de la chrétienté. La guerre était universelle; la réconciliation l'est pareillement.

» Le rang que la France a toujours occupé parmi les nations n'a été transféré à aucune autre, et lui demeure sans partage. Tout ce que les autres états acquièrent de sécurité accroît également la sienne, et par conséquent ajoute à sa puissance véritable. Ce qu'elle ne conserve pas de ses conquêtes ne doit donc pas être regardé comme retranché de sa force réelle.

» La gloire des armées françaises n'a reçu aucune atteinte; les monuments de leur valeur subsistent, et les chefs-d'œuvre des arts nous appartiennent désormais par des droits plus stables et plus sacrés que ceux de la victoire.

» Les routes de commerce, si long-temps fermées, vont être libres. Le marché de la France ne sera plus le seul ouvert aux productions de son sol et de son industrie. Celles dont l'habitude lui a fait un besoin, ou qui sont nécessaires aux arts qu'elle exerce, lui seront fournies par les possessions qu'elle recouvre. Elle ne sera plus réduite à s'en priver ou à ne les obtenir qu'à des conditions ruineuses. Nos manufactures *vont refleurir;* nos villes maritimes vont renaître, et tout nous promet qu'un long calme au-dehors et une félicité durable au-dedans seront les heureux fruits de la paix.

» Un souvenir douloureux vient toutefois troubler ma joie. J'étais né, je me flattais de rester toute ma vie le plus fidèle sujet du meilleur des rois; et j'occupe aujourd'hui sa place! Mais, du moins, il n'est pas mort tout entier; il revit dans ce testament qu'il destinait à l'instruction de l'auguste et malheureux enfant auquel je devais succéder! C'est les yeux fixés sur cet immortel ouvrage; c'est pénétré des sentiments qui le dictèrent; c'est, guidé par l'expérience et secondé par les conseils de plusieurs d'entre vous, que j'ai rédigé la *Charte constitutionnelle* dont vous allez entendre la lecture, et qui asseoit sur des bases solides la prospérité de l'état. »

M. le chancelier d'Ambray prononce un discours dans lequel il passe en revue les nouvelles institutions données à la France; puis il ajoute:

« Messieurs, tel est l'esprit vraiment paternel dans lequel a été rédigée cette grande Charte que le roi m'ordonne de mettre sous les yeux de l'ancien Sénat et du dernier Corps Législatif. Si le premier de ces corps a, pour ainsi dire, cessé d'exister avec la puissance qui l'avait établi; si le second ne peut plus avoir, sans l'autorisation du roi, que des pouvoirs incertains et déjà expirés pour plusieurs de ses séries, leurs membres n'en sont pas moins l'élite légale des notables du royaume. Aussi le roi les a-t-il consultés en

choisissant dans leur sein les membres que leur confiance avait plus d'une fois signalés à l'estime publique. Il en a, pour ainsi dire, agrandi son conseil, et il doit à leurs sages observations plusieurs additions utiles, plusieurs restrictions importantes. C'est le travail unanime de la commission dont ils ont fait partie, qui va être mis sous vos yeux, pour être ensuite porté aux deux chambres créées par la constitution, et envoyé à tous les tribunaux comme à toutes les municipalités. »

Après ce discours, M. le chancelier remet à M. Ferrand, ministre d'état, la déclaration du roi, concernant la *Charte constitutionnelle.* M. Ferrand en donne lecture à l'assemblée.

M. le chancelier fait ensuite connaître les noms de 154 personnes, nommées par le roi, pour composer la *chambre des pairs.* Les nouveaux pairs sont immédiatement appelés à prêter serment entre les mains du roi. La même formalité est remplie par les députés des départements (1).

Les deux chambres se réunissent après le départ du roi, l'une au Luxembourg, et l'autre au Palais-Bourbon, où elles votent des adresses de remercîments au monarque qui venait, selon l'expression de l'un de ces documents officiels, de faire jouir la France du « double et inappréciable bienfait d'une paix glorieuse et d'une constitution régénératrice (2). »

13. Le duc d'Orléans se rend à Londres, où se trouvent encore l'empereur de Russie et le roi de Prusse. Le voyage de ce prince a pour but, dit-on, de faire des représentations aux souverains alliés, relativement à l'omission du nom et des intérêts de son beau-père, le roi de Sicile, dans le traité de Paris du 30 mai. On n'y avait, en effet, stipulé aucune indemnité pour la perte du royaume de Naples, dont Murat était encore en possession. Ferdinand IV ayant été entraîné par les conseils de l'Angleterre, dans la guerre qui lui fit perdre le royaume de Naples, on pensait généralement que le duc d'Orléans voulait, en présence du prince régent, faire un appel à la justice des monarques alliés. Ce prince devait ensuite se rendre à la cour de Palerme pour y prendre sa famille et la ramener en France.

14. Ordonnance royale qui réunit au domaine de la couronne la dotation des sénatoreries.

21. Changement opéré dans la décoration de la Légion-d'Honneur : l'effigie de Henry IV remplace celle de Napoléon, et l'on ajoute trois fleurs-de-lys aux mots : Honneur et Patrie. La plaque des grand'croix de l'ordre est également ornée de trois fleurs-de-lys surmontées de la couronne royale avec le même exergue.

22. Ordonnance du roi qui règle l'organisation des corps royaux de cuirassiers, dragons, chasseurs à cheval et chevau-légers de France. Chaque régiment est fort de 644 hommes. Le 1er juillet, le roi détermine également la composition du corps royal de la marine, le mode de service, l'avancement, les appointements et le rang des officiers.

Les officiers de marine sont ainsi répartis : 10 vice-amiraux, 20 contre-amiraux, 40 capitaines de vaisseaux de 1re classe, 60 capitaines de vaisseaux de 2e classe, 100 capitaines de frégates, 400 lieutenants de vaisseaux et 500 enseignes.

5 *juillet.* Ordonnance du roi qui nomme les membres du Conseil d'Etat. Il y a des conseillers d'état ordinaires, des conseillers d'état en service extraordinaire, des conseillers d'état honoraires, des maîtres des requêtes ordinaires, des maîtres des requêtes surnuméraires, et des maîtres des requêtes honoraires. Le Conseil d'Etat est composé de cinq sections ou comités, savoir : le comité de législation, le comité du contentieux, le comité des finances, le comité de l'intérieur et le comité du commerce. Cinq conseillers d'état et dix maîtres des requêtes sont attachés à chacun de ces comités. Cette organisation devait subir quelques modifications par l'ordonnance du 23 août 1815. (*Voir cette date.*)

11. Organisation de la gendarmerie royale. Elle est divisée en huit inspections générales et forme vingt-quatre légions et quatre-vingt-quinze compagnies. Chaque brigade est composée d'un maréchal des logis ou brigadier et de cinq gendarmes. (*Voir le* 10 *septembre* 1815.)

12. M. l'abbé de Montesquiou, ministre de l'intérieur, présente à la chambre des députés le rapport sur la situation du royaume. Le tableau n'est pas brillant ; la cause des maux qui accablaient la patrie avait disparu, mais ses effets subsistaient encore. La guerre avait été, sans con-

(1) Voici ce que Mme de Staël dit de cette séance royale, dans ses *Considérations sur la Révolution* :

« A peine la Charte constitutionnelle fut-elle lue que le chancelier se hâta de demander aux membres des deux chambres de jurer d'y être fidèles. Qu'aurait-on dit alors de la réclamation d'un sourd qui se serait levé pour s'excuser de prêter serment à une constitution dont il n'avait pas entendu un seul article? Hé bien! ce sourd c'était le peuple français : et c'est parce que ses représentants avaient pris l'habitude d'être muets sous Bonaparte qu'ils ne se permirent aucune objection alors. Aussi, beaucoup de ceux qui, le 4 juin, jurèrent d'obéir à tout un code de lois qu'ils n'avaient pas seulement eu le temps de comprendre, ne se dégagèrent-ils que trop facilement, dix mois après, d'une promesse aussi légèrement donnée! »

(2) Il restait trois des six anciens pairs ecclésiastiques : l'archevêque de Reims (M. de Périgord), l'évêque de Langres (M. de la Luzerne), l'évêque de Châlons-sur-Marne (M. de Clermont-Tonnerre) ; ils furent portés en tête de la liste des nouveaux pairs ; venaient ensuite les pairs qui siégeaient au parlement en 1788 ou leurs héritiers directs. Ils étaient au nombre de 26. Le prince de Talleyrand, 11 ducs héréditaires non pairs, 6 ducs à brevet et 6 officiers généraux des armées royales formèrent la représentation de l'ancienne monarchie. Quatorze maréchaux de l'Empire et 91 sénateurs représentèrent les illustrations de la révolution. On voit que cette dernière avait les deux tiers des suffrages dans la composition de la nouvelle pairie.

tredit, la principale cause des maux de la France; l'histoire n'avait encore offert aucun exemple d'une grande nation sans cesse précipitée, contre son gré, dans des entreprises de plus en plus hasardeuses et funestes; on avait vu, avec un étonnement mêlé de terreur, un peuple civilisé condamné à échanger son bonheur et son repos contre la vie errante des peuples barbares; les liens de famille avaient été rompus; les pères avaient vieilli loin de leurs enfants, et les enfants étaient allés mourir à quatre cents lieues de leurs pères! Aucun espoir de retour n'adoucissait cette affreuse séparation; on s'était accoutumé à la regarder comme inévitable, comme éternelle; et on avait vu des paysans bretons, après avoir conduit leurs enfants jusqu'au lieu du départ, revenir dans l'église de leur paroisse, dire d'avance les prières des morts. Les entreprises étaient si vastes et si rapides, que tout était sacrifié au désir d'en assurer le succès; nulle régularité dans le service des hôpitaux, dans l'approvisionnement des ambulances : ces braves soldats, dont la valeur faisait la gloire de la France, qui donnaient sans cesse de nouvelles preuves de leur énergie et de leur patience, qui soutenaient avec tant d'éclat l'honneur national, se voyaient délaissés dans leurs souffrances et livrés sans secours à des maux qu'ils ne pouvaient plus supporter : les fatigues et les maladies en avaient enlevé autant que la guerre. De là, la nécessité de multiplier le nombre des levées d'hommes, de remplacer sans cesse, par des armées nouvelles, des armées presque anéanties : l'état des appels ordonnés depuis la fin de la campagne de Russie est effrayant.

En voici l'évaluation d'après le rapport de M. de Montesquiou :

11 janvier 1813.	350,000 hommes.
3 avril, gardes d'honneur.	10,000
Premier ban des gardes nationales.	80,000
Gardes nationales pour les côtes.	90,000
24 août, armées d'Espagne.	30,000
9 octobre, conscription de 1814 et antérieures.	120,000
Conscription de 1815.	160,000
15 novembre, rappel de l'an XI à 1814.	300,000
Janvier 1813, offres de cavaliers équipés.	17,000
1814, levées en masse organisées.	143,000
	1,300,000 hommes.

La situation des finances n'était pas moins déplorable; déjà les budgets des années 1812 et 1813 avaient offert des déficits qui s'élevaient à 312,032,000 fr. Napoléon n'ignorait pas ces déficits, mais il espérait toujours les combler, soit par ces tributs de l'étranger que lui avaient valu ses premières campagnes, soit en puisant des ressources dans les fonds spéciaux, dans le domaine extraordinaire, dans la caisse d'amortissement, dans la caisse de service, etc., etc.; car c'est ainsi que presque tous ces fonds, qui n'étaient pas destinés aux dépenses de la guerre, y avaient été employés, et de là était né dans les finances un arriéré considérable, dont le rapport fait ainsi connaître l'étendue :

1° Il a été enlevé aux fonds spéciaux et employé aux dépenses du budget une somme de	53,580,000 fr.
2° Il a été prélevé sur les caisses du domaine et de la couronne	237,550,000
3° La caisse de service et celle du trésor ont avancé et consommé	162,014,000
4° Il a été détourné de la caisse d'amortissement, et employé aux dépenses.	275,825,000
5° Il faut ajouter à ces diverses sommes, l'arriéré existant dans les dépenses, à la charge particulière du ministère des finances, puisque le paiement n'en a été refusé ou retardé que parce que les fonds en avaient été employés à d'autres dépenses; cet arriéré, en y comprenant 12 millions dus pour la solde de retraite, est de	77,500,000
Ainsi, le total des anticipations, ou fonds détournés et dévorés à l'avance par le gouvernement impérial, est de	805,469,000

Ajoutons maintenant à cette somme l'arriéré des divers ministères que l'on ne connait pas encore avec exactitude, mais que l'on ne peut guère évaluer à moins de 500 millions, en y comprenant 150 *millions ordonnancés* par ces ministères dans les premiers mois de 1814, mais non acquittés par le trésor, la somme totale des anticipations et de cet arriéré s'élèvera
à 1,305,469,000 fr.

Si l'on y ajoute enfin la création de 17 millions de rentes perpétuelles, représentant un capital de 340 millions, dont moitié, à la vérité, a été employée au paiement des dettes antérieures à l'an VIII, on aura pour montant de l'accroissement des dettes de l'état, pendant le cours de treize années, la somme de 1,645,469,000 fr.

En présence d'une situation aussi compromise, le ministre se hâta d'ajouter qu'il restait encore de grandes ressources à la France. Il montra à la fois le mal et l'espoir de la guérison; il fit voir cette force de vie toujours agissante, qui avait constamment soutenu et renouvelé la France au milieu de ses pertes, ces ressources qui avaient lutté sans relâche contre des désastres toujours renaissants. « Vous vous étonnerez, dit-il, de voir si fertiles et si bien cultivées ces campagnes long-temps exposées à tous les genres de dévastation. Effrayés de la dette du gouvernement, vous verrez, d'un autre côté, entre les mains des particuliers, de nombreux capitaux prêts à se verser dans des entreprises utiles : loin de désespérer alors de la prospérité nationale, en considérant tout ce qu'a souffert la France et tout ce qu'elle a supporté, vous jugerez tout ce qu'elle doit se promettre d'elle-même, sous un gouvernement dont elle n'aura plus qu'à seconder les bienfaisantes intentions. Les embarras du moment sont pénibles, les difficultés sont grandes;

il y aura beaucoup à attendre du temps ; la nation sentira que le concours de son zèle est nécessaire pour hâter le retour de son propre bonheur : sa confiance dans les intentions de son roi, les lumières et la sagesse des deux chambres rendront la tâche du gouvernement moins longue et plus légère. En regrettant les biens qui doivent encore se faire attendre, jouissons de ceux qui nous sont offerts : déjà la paix rouvre nos ports, la liberté ramène le négociant à ses spéculations et l'ouvrier à ses travaux ; un principe de vie circule dans tous les membres du corps politique ; chacun voit la fin de ses maux et entrevoit d'heureuses destinées ! »

Ces consolantes espérances se seraient bien certainement réalisées en peu de temps, si une effroyable catastrophe n'était venue, avant la fin de la première année de la Restauration, replonger la France dans l'abîme d'où elle commençait à sortir, et lui imposer des charges plus accablantes encore que toutes celles qu'elle avait supportées. L'événement du 20 mars fit ajourner à dix ans tous les biens que Louis XVIII se flattait alors de pouvoir opérer en moins de trois années.

16. Ordonnance du Roi qui supprime les fêtes de saint Napoléon et de l'anniversaire du couronnement, établies par un décret impérial du 19 février 1806. Elles se célébraient le 15 août et le 2 décembre de chaque année.

30. Suppression des écoles militaires de Saint-Cyr, de Saint-Germain et du Prytanée militaire de La Flèche. L'Ecole militaire de Paris, créée en 1751, est rétablie. L'Ecole royale et militaire de La Flèche sera également rétablie, avec les changements devenus nécessaires ; elle servira d'école préparatoire à l'Ecole militaire de Paris. Une ordonnance, rendue le 18 novembre suivant, a déterminé les conditions d'admission pour les élèves pensionnaires dans les écoles royales militaires.

2 *août*. Des plongeurs retirent de la Seine, à quelque distance du pont des Tuileries, une partie des diamans enlevés vers le milieu d'avril précédent, à l'épouse de Jérôme Bonaparte ; ils sont d'une valeur de 1,800,000 fr. Cette affaire, encore aujourd'hui enveloppée de mystère, a été l'occasion des plus scandaleuses discussions entre M. de Maubreuil et M. de Talleyrand, prince de Bénévent. Nous allons en rapporter les principaux détails : Marie-Armand Guerri de Maubreuil, marquis d'Orsvault, dans un *Exposé des motifs de sa conduite envers le prince de Talleyrand*, brochure qu'il a publiée en 1827, assure que : « M. de Talleyrand, en 1814, pour rassurer ses illustres hôtes (l'empereur Alexandre et le roi de Prusse), qui, quoique vainqueurs, tremblaient encore au seul nom de Napoléon et devant les débris de ses vieilles armées, leur avait proposé de faire immoler l'empereur et son fils. » Tel aurait été dès lors, selon M. de Maubreuil, l'objet *principal* de la mission qu'il reçut à cette époque, car cette mission avait encore, à ce qu'il paraît, pour objet accessoire, l'enlèvement des diamants et des trésors de la reine de Westphalie. Quoi qu'il en soit, M. de Maubreuil n'accomplit que cette dernière partie de son mandat. Effrayé par l'énormité du crime qu'on lui avait imposé, il laissa passer les victimes qui lui étaient désignées, et pour donner le change à ses mandataires, il se contenta, dit-il, d'exécuter l'un des points les moins importants de ses hautes missions. Il fit arrêter, près de Fossart, l'ex-reine de Westphalie, visiter les fourgons de sa suite et enlever plusieurs caisses contenant des diamants et de l'or, qu'il envoya au gouvernement provisoire. « Le récit de M. de Maubreuil, dit la *Biographie des contemporains*, paraît manquer d'exactitude dans cet endroit ; car il ne fit point arrêter, mais il arrêta lui-même la reine de Westphalie, et comme elle refusait de laisser fouiller sa voiture, il la saisit lui-même par le bras, avec assez de violence pour la forcer de descendre. On conçoit, au reste, que M. de Maubreuil ait cherché à dissimuler la brutalité d'un acte d'autant plus odieux, qu'il avait été le serviteur de la princesse qu'il ne craignait pas de dépouiller ainsi, non seulement en la détroussant et sans aucune générosité, mais encore sans aucun des égards qu'un brigand même ne refuse pas à une femme. » Cette ténébreuse affaire, portée plusieurs fois devant les tribunaux, a compromis plus ou moins divers personnages alors en évidence sur la scène politique. M. de Maubreuil fut tour à tour incarcéré, mis en jugement, et condamné à cinq ans de détention. Il parvint à s'échapper, et après avoir successivement séjourné en Belgique et en Angleterre, où les persécutions de ses ennemis, dit-il, le suivirent, il revint en France et se retira en Bretagne au sein de sa famille. Treize ans s'étaient écoulés depuis l'enlèvement des diamants de la reine de Westphalie, et l'on devait croire que les détails de cette mystérieuse expédition étaient pour jamais ensevelis dans les archives du gouvernement provisoire. On se trompait. De nouveaux scandales vinrent réveiller cette affaire en 1827. M. de Maubreuil avait vu cesser la surveillance dont il était l'objet ; il revint à Paris, et déterminé à obtenir, à quelque prix que ce fût, de M. de Talleyrand, une réparation solennelle dans son honneur et sa fortune, ou plutôt à provoquer un éclat dont le scandale satisfît son ressentiment, il se rendit, le 20 janvier, à la solennité qui attirait à Saint-Denis la cour et tous les grands officiers de la couronne. M. de Maubreuil se glissa dans la foule, alla à M. de Talleyrand dès qu'il le vit paraître, le frappa au visage et le renversa par terre, au grand étonnement de la cour, des gardes du corps et de toutes les personnes qui assistaient à la cérémonie. On releva M. de Talleyrand, que l'on crut d'abord avoir été frappé d'un coup de poignard et on arrêta M. de Maubreuil, qui fut traduit, pour ce fait, en police correctionnelle, le 24 février 1827. Il résulta des débats, non point que le prince avait été foulé aux pieds comme le bruit s'en

était répandu, mais seulement *frappé à la tempe du plat de la main*; ce qui veut dire qu'il avait reçu le même affront que le comte de Gormas fait à don Diègue dans la tragédie du *Cid*. Les débats de ce procès furent très dramatiques : la défense du prévenu, publiée par presque tous les journaux de l'Europe, contient des passages curieux : « Oui, s'écria M. de Maubreuil, j'ai donné un soufflet au prince de Talleyrand ! Je voulais forcer ce misérable à s'expliquer sur des faits qu'il m'impute. Il est la cause de la perte de toute ma fortune; il a déshonoré ma famille, il m'a abreuvé de chagrins. Je ne voulais pas lui faire de mal, je voulais seulement l'humilier; je l'ai à peine touché : mais cet homme est si poltron, si lâche, si couvert de crimes, qu'il est tombé..... Je répète que j'ai regret de ne pas avoir eu le temps de cracher à la figure de M. le prince de Talleyrand. Ce malheureux est un vieillard envers lequel je suis fâché d'avoir été obligé de me porter à de telles extrémités; mais il y a une infâme calomnie à dire que je l'ai foulé aux pieds..... Je suis un homme déchu du rang où sa naissance et son éducation l'avaient placé ! (car j'ai bien entendu les paroles de M. le procureur du roi). Je suis un homme déchu du rang où le courage place les braves ? Pourquoi suis-je un homme déchu ? parce qu'il a plu à un Talleyrand de m'appeler auprès de lui le 2 avril 1814..... Talleyrand a su me fasciner les yeux. J'étais ambitieux alors, je l'étais autant qu'aujourd'hui je le suis peu. On me promit le titre de duc, deux cent mille livres de rente et le grade de lieutenant-général. J'acceptai une mission infâme. Je tombai dans le piége. Tout le monde sait quelle était cette mission; personne ne l'a contestée. Il s'agissait d'assassiner Napoléon et son fils : les ordres étaient donnés, on l'a reconnu; voilà pourquoi je suis un homme déchu. Des millions m'ont été offerts, et je les ai réfusés ! Je suis, aux yeux du ministère public, déchu... D'autres personnes cependant m'ont rendu justice... En Angleterre, on a pensé que celui-là n'était pas déchu qui n'avait pas voulu laisser commettre un assassinat. Ce n'est pas ma faute si j'ai révélé ces faits à la France, si j'ai prouvé que Talleyrand n'était qu'un imposteur, qu'un misérable : pourquoi ne m'a-t-il pas répondu ? Je me suis adressé à la chambre des pairs ; j'ai déposé une plainte entre les mains de M. Delamalle.... Tout a été inutile. Donnez-moi le quart, la centième partie du pouvoir de mon oppresseur, et je rendrai un homme aussi noir que mon chapeau, et même plus noir, car mon chapeau est bien vieux... J'ai frappé un vieillard..... mais je donne ma parole que je l'ai frappé légèrement. »

Dans cette audience, selon l'expression d'un écrivain célèbre, il a plu à Dieu de mettre en évidence la moralité de quelques grands de notre époque. M. de Maubreuil, conformément aux conclusions de M. le procureur du roi, fut condamné à cinq ans de prison. C'était le trente-septième arrêt rendu dans la série de ceux qui sont intervenus dans son affaire. La cour royale l'a confirmé le 15 juin 1827. M. de Maubreuil eut encore quelques autres démêlés avec des agents subalternes de la police; mais, comme le dit la *Biographie des contemporains* : Après M. de Talleyrand, « le reste ne vaut pas l'honneur d'être nommé. »

21. Mort du célèbre comte de Rumford à sa maison de campagne d'Auteuil près Paris. Cet illustre et savant économiste a fait de curieuses recherches sur la chaleur et la lumière, et a inventé un grand nombre d'appareils et de procédés utiles à l'économie domestique et à la société. Après avoir été reçu avec distinction dans les principales cours de l'Europe, le comte de Rumford, né en 1755, dans le New-Hampshire, s'était fixé en France depuis le mois de juin 1802. Napoléon lui fit alors un accueil très flatteur, et peu de temps après, nommé associé de l'institut de France, il prit une part très active aux travaux de la classe dont il faisait partie. Il menait une vie très régulière, était d'une grande sobriété, et sa constitution semblait lui promettre une longue vie, lorsqu'il succomba en peu de jours, aux accès d'une fièvre qui n'avait d'abord présenté aucun caractère de gravité. Le comte de Rumford avait épousé, en secondes noces, la veuve du célèbre Lavoisier, l'une des plus illustres victimes du régime de la Terreur. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages écrits en anglais et en français qui, traduits presque tous dans les principales langues de l'Europe, offrent des vues utiles et de savantes recherches pour le soulagement et la nourriture des pauvres, sur la chaleur, la lumière, la vapeur et sur la construction des fourneaux et des cheminées. Les chimistes et les physiciens de tous les pays profiteront long-temps de ses précieuses expériences; les *soupes à la Rumford* seront toujours un bienfait pour la classe indigente. Qui n'a entendu parler de ses maisons d'industrie, de travail, de l'*institution royale de Londres* fondée par ce savant ? Peu d'hommes ont autant de droits à être regrettés des sociétés savantes qui s'enorgueillissaient de le compter parmi elles, des pauvres dont il a amélioré le sort, de toutes les classes de la société, enfin, qui profiteront de ses utiles travaux.

22. Ordonnance royale portant que toutes les inscriptions sur les listes d'émigrés, et encore subsistantes à défaut d'élimination ou de radiation, ou à quelque titre que ce soit, sont abolies, à compter du jour de la publication de la charte constitutionnelle.

MM. Falconet, l'un des plus anciens avocats du barreau de Paris, et Dard, avocat à la cour de Cassation, le premier auteur d'un écrit intitulé : *Lettre à S. M. Louis XVIII sur la vente des biens nationaux*; le second auteur de deux écrits, l'un intitulé : *De la restitution des biens des émigrés*; l'autre : *Du rétablissement des rentes foncières mélangées de féodalité, abolies sans indemnités par les lois des 17 juillet 1792 et 25 août*

1793, *et de la jurisprudence de la Cour de Cassation et du Conseil d'Etat sur ces lois*, sont mis en liberté, en exécution d'un arrêt de la chambre d'accusation de la cour royale de Paris, lequel arrêt porte qu'il n'y a pas lieu à accuser les prévenus d'avoir, par complicité, commis un attentat tendant à exciter la guerre civile, en armant ou en portant les citoyens ou habitants à s'armer les uns contre les autres. » MM. Gueffier et Lenormand, imprimeurs des susdits écrits, sont également renvoyés de la plainte.

24. Les Anglais s'emparent de la ville de Washington, dans les Etats-Unis d'Amérique. Les édifices et bâtiments publics, le chantier, l'arsenal et une frégate, prête à être lancée à l'eau, sont la proie des flammes.

30. La paix entre la France et l'Espagne est publiée à Madrid.

7 *septembre*. Distribution des drapeaux aux légions composant la garde nationale de Paris. Cette imposante cérémonie a lieu au Champ-de-Mars. Au milieu de la vaste enceinte, on avait dressé, sur un tertre élevé de douze à quinze pieds, un autel portatif décoré fort simplement, et seulement couvert des ornements en usage dans les temples chrétiens. Un pavillon carré, soutenu par quatre colonnes, s'élevait au-dessus du sanctuaire et des officiants. Un trône et quatre siéges avaient aussi été disposés pour le roi et la famille royale, sous le péristyle de l'Ecole-Militaire. A midi, le roi, placé sur son trône, entre *Monsieur* et *Madame*, duchesse d'Angoulême, Mgr. le duc d'Angoulême et Mgr. le duc de Berry, remit, aux détachements des douze légions et de la cavalerie, les drapeaux et l'étendard qui leur étaient destinés. Les treize détachements furent se ranger autour de l'autel, et, après les prières d'usage et la bénédiction, allèrent se placer au centre de leur corps respectif, et défilèrent devant la famille royale, qui, pour se rapprocher davantage de la milice parisienne, était descendue, ainsi que le roi, sur le premier degré de l'estrade du trône.

Les drapeaux remis aux légions de la garde nationale étaient blancs, portant au centre les armes de France, et à chacun des angles les armes de la ville, auxquelles on avait restitué le *chef* semé de fleur de lys d'or. La cravate, qui fut attachée des mains de *Madame*, duchesse d'Angoulême, était ornée d'une broderie d'or fort élégante.

26. Ordonnance royale portant que les villes et communes du royaume reprendront les armoiries qui leur ont été attribuées par les rois de France.

5 *octobre*. Ordonnance qui permet aux archevêques et évêques d'établir dans chaque département une école ecclésiastique.

21. Publication de la loi relative à la liberté de la presse. Une ordonnance du 23 porte que la direction générale de la librairie est dans les attributions du chancelier de France. Une autre ordonnance du 24 établit vingt censeurs royaux en titre et vingt-deux honoraires. Une autre enfin contient les formalités à remplir pour l'impression, le dépôt et la publication des ouvrages.

1er *novembre*. Réunion du congrès de Vienne. Il doit statuer définitivement sur quelques-uns des articles du traité de Paris, dont l'exécution avait été ajournée. Voici la liste des plénipotentiaires réunis dans ce congrès :

Autriche.	Le prince de Metternich (président du congrès.)
Russie.	Le comte Rasumowsky.
	Le comte de Stackelberg.
	Le comte de Nesselrode.
France.	Talleyrand, prince de Bénévent.
	Le duc de d'Alberg.
	Le comte de Latour du Pin.
	Le comte Alexis de Noailles.
Angleterre.	Lord Cathcart.
	Lord Clancarty.
	Lord Stuart, frère de lord Castlereagh.
Prusse.	Le prince de Hardenberg.
	Le baron de Humboldt.
Suède.	Le comte de Lœwenhielm
Espagne.	Le chevalier de Labrador.
Portugal.	Le comte Palmella-Souza-Holstein
	Le comte Saldanha de Gama.
	Le chevalier Lobo de Silveira.

Un comité pour les affaires d'Allemagne était établi auprès du congrès. Il était composé ainsi qu'il suit :

Autriche.	Le baron de Wessenberg.
Prusse.	Le baron de Humboldt.
Bavière.	Le feld-maréchal, prince de Wrède.
Hanovre.	Le comte de Munster et le comte de Hardenberg,
Wurtemberg.	Le comte de Wintzengerode et le baron de Linden.

8. Loi relative à la liste civile. Elle est fixée à vingt-cinq millions pour la dépense du roi et de sa maison civile, et à huit millions pour la dotation des princes et princesses de la famille royale.

17. M. le maréchal duc de Dalmatie (Soult) obtient l'autorisation de former une commission chargée de diriger et de surveiller l'exécution d'un monument religieux élevé à la mémoire des malheureuses victimes de Quiberon.

18. Publication de la loi relative à l'observation des fêtes et dimanches.

28. Ordonnance du roi qui rétablit les dispositions de l'édit du 10 mars 1759, portant création de l'ordre du Mérite militaire en faveur des officiers de terre et de mer qui ne professent pas la religion catholique. Les grand'-croix sont au nombre de quatre, les commandeurs au nombre de huit; le nombre des chevaliers est illimité.

2 *décembre*. Les Anglais évacuent la Martinique. Cette île est remise le 9 aux Français. La Guadeloupe est également évacuée et remise, le 14, au gouvernement de S. M. Louis XVIII.

12. Ordonnance royale portant rétablissement des dotations spéciales de l'hôtel royal des Inva-

lides, des écoles militaires et de l'ordre de Saint-Louis.

13. Mort à Vienne du prince de Ligne (Charles), si connu par la finesse de son esprit et l'agrément de sa correspondance. Il était âgé de soixante-dix-neuf ans et sept mois. Le prince de Ligne, malgré son grand âge, s'était rendu à Vienne pour assister aux séances du congrès. On sait avec quelle lenteur procédait cette grave réunion de diplomates. Toutes les séances se passaient en longues discussions; on échangeait des notes; les conférences se multipliaient sans résultat, et les plénipotentiaires semblaient s'occuper beaucoup plus de bals et de fêtes que des grands intérêts qu'ils étaient appelés à régler. C'est à ce sujet que le prince de Ligne disait: «Le congrès danse, il ne marche pas.» Dans sa correspondance avec Louis XVIII, M. de Talleyrand rendait compte au roi de tous les bons mots qui circulaient à Vienne; il faisait la description de ces bals et de ces fêtes; il plaisantait sur les déguisements des princes et des diplomates. Le roi dit un jour, après avoir lu une lettre de son ministre: « M. de Talleyrand n'a oublié qu'une seule chose, c'est de nous faire savoir quel était son costume, à lui, car il en a de rechange. »

19. Le bey Sidi-Ottoman, régent de Tunis, et ses deux fils, sont égorgés par Sidi-Mahmoud-Hassen, leur cousin, qui s'empare du gouvernement. Sidi-Ottoman avait succédé à Sidi-Hamuda-Pacha, son frère, mort le 24 septembre précédent, après un règne paisible de trente-deux ans.

—Voici les prévisions du budget des recettes et dépenses pour l'année 1815, présenté aux chambres par M. le baron Louis, ministre des finances:

RECETTES.

1° Contributions directes. . . .	340,000,000 fr.
2° Enregistrement, domaines et bois.	120,000,000
3° Contributions indirectes. . . .	130,000,000
4° Recettes diverses, postes, loteries, etc.	28,000,000
TOTAL.	618,000,000

DÉPENSES.

1° { Liste civile du Roi.	25,000,000
{ Famille royale.	8,000,000
2° Sénat et Chambre des Pairs. .	4,000,000
3° Corps Législatif et Chambre des Députés.	3,200,000
4° Chancellerie	20,000,000
5° Affaires étrangères.	9,500,000
6° Intérieur.	85,000,000
7° Guerre.	200,000,000
8° Marine.	51,000,000
9° Police générale.	1,000,000
10° Finances.	23,000,000
11° Dette publique.	100,000,000
12° Intérêts de cautionnements. .	8,000,000
13° Frais de négociations. . . .	10,000,000
TOTAL.	547,700,000

1815.

Le commencement de cette année est signalé par des désordres affligeants dont une église de Paris devient le théâtre. Ils ont lieu à l'occasion des funérailles d'une ancienne actrice de la Comédie-Française. Françoise-Marie-Antoinette Saucerotte-Raucourt étant décédée (15 janvier) sans avoir demandé les secours de la religion, le curé de Saint-Roch refuse de recevoir le corps de la défunte. Cette détermination, du reste, semblait assez justifiée par quelques mots qu'on assurait que Mlle Raucourt avait prononcés à son lit de mort. « Voilà, aurait-elle dit, la dernière scène que je jouerai; il faut la jouer d'une manière convenable. » Les amis de la défunte, contrairement à des intentions qui auraient été si hautement manifestées, veulent néanmoins obliger l'Église à consacrer ses cérémonies à celle qui n'avait rien fait pour rentrer dans son sein à ses derniers moments. Les portes de Saint-Roch sont forcées, et le corps, introduit violemment dans le sanctuaire, était devenu le prétexte des plus sacriléges profanations. Déjà quelques personnes de l'assistance avaient allumé tous les cierges qui se trouvaient dans l'église, et se disposaient à remplir elles-mêmes les cérémonies d'usage, lorsque le roi, informé de ce désordre, y met heureusement un terme en envoyant un de ses aumôniers pour réciter les prières des morts. Cette condescendance satisfait la foule, *le calme* se rétablit, et le convoi s'achemine *paisiblement* vers le cimetière de l'Est.

21 *janvier*. Les restes de Louis XVI et de Marie-Antoinette, exhumés du cimetière de la Madeleine, en présence de M. le chancelier de France, sont renfermés dans deux cercueils de plomb, et transportés en grande pompe dans les caveaux de Saint-Denis. Tous les princes du sang et de la famille royale, les maréchaux, les cours, tribunaux, et les principaux fonctionnaires civils et militaires de l'Etat suivent le convoi et assistent à la cérémonie funèbre qui est célébrée dans l'antique basilique de Saint-Denis.

Le même jour, par ordre du Roi, des services solennels pour le repos de l'ame de ces deux augustes victimes, sont célébrés dans toutes les églises de France.

28. Création de l'intendance générale des arts et des monuments publics. M. Quatremère de Quincy est nommé à cette place.

15 *février*. Ordonnance du roi portant institution des membres composant la cour de Cassation. M. de Sèze en est nommé premier président, M. Mourre procureur-général, et M. Jalbert greffier en chef; M. Muraire, par une ordonnance du 16, obtient le titre de président honoraire.

17. Ordonnance du roi, concernant les conditions nécessaires pour être admis, en temps de paix, dans l'ordre de la Légion-d'Honneur. Une autre ordonnance établit la répartition des grades de cet ordre entre les divers ministères: un 40e appartient à la maison du roi; deux 40es à la chan-

cellerie de France; un 40e au ministère des relations extérieures; cinq 40es à celui de l'intérieur et des cultes, et pour récompenses aux gardes nationales; un 40e au ministère des finances; vingt-quatre 40es à celui de la guerre, et six 40es à celui de la marine. Ces sages dispositions n'ont pas toujours été fidèlement observées.

Ordonnance du roi, portant réglement de l'instruction publique. Les arrondissements formés sous le nom d'*académie*, par le décret du 17 mars 1808, sont réduits à dix-sept, et prendront le titre d'*universités*, sous le nom du chef-lieu assigné à chacune d'elles; les *lycées* seront nommés *colléges royaux*. Chaque université sera composée : 1° d'un conseil présidé par le recteur; 2° de facultés; 3° de colléges royaux; 4° de colléges communaux. Un conseil royal de l'instruction publique réglera et surveillera l'enseignement, la discipline dans toutes les universités. L'école normale de Paris sera commune à toutes les universités.

17. Les ratifications du traité de paix entre l'Angleterre et les États-Unis d'Amérique sont échangées à Washington.

19. Convention conclue entre Charles IV, ancien roi d'Espagne, et Ferdinand VII, son fils, roi actuel d'Espagne. Il y est stipulé que la pension de huit millions de réaux (deux millions de francs), allouée au roi Charles IV, sera portée à douze millions de réaux, et qu'en cas de décès du roi Charles IV avant la reine son épouse, la pension de celle-ci sera fixée à huit millions de réaux.

25. Napoléon donne une fête brillante dans son château de Porto-Ferrajo.

Mme Lætitia et la princesse Pauline étaient venues, depuis quelque temps, habiter l'île d'Elbe, sous prétexte de visiter les travaux et les plantations que Napoléon y faisait exécuter, mais en réalité pour servir les projets de l'empereur, qui, malgré la résignation qu'il affectait, n'avait point abandonné la pensée de reparaître sur la scène politique. Quelques historiens ont prétendu que Napoléon s'était décidé à brusquer l'exécution d'un projet, formé seulement pour un avenir incertain, alors qu'il apprit qu'on avait mis en délibération au congrès de Vienne la question de sa translation à l'île Sainte-Hélène. Napoléon lui-même a cherché à faire prévaloir cette opinion. « Le projet formé par les alliés de m'enlever de l'île d'Elbe a hâté mon retour. Mais si on eût bien gouverné la France, si les Français eussent été contents, mon influence avait fini, je n'appartenais plus qu'à l'histoire, et l'on n'eût point songé à Vienne à me déplacer. C'est l'agitation créée et entretenue en France qui a forcé de songer à mon éloignement.» (*Las-Cases.*) Mais, d'un autre côté, selon M. Fleury de Chaboulon, secrétaire de Napoléon, quelques personnages importants de l'ancienne cour impériale avaient fait parvenir à Porto-Ferrajo des renseignements tellement précis sur l'opportunité d'un débarquement en France, que l'homme qui avait médité autrefois la journée du 18 brumaire, sous le ciel de l'Égypte, ne devait point reculer devant les difficultés d'une entreprise dont toutes les voies étaient déjà préparées. Un colonel, mort depuis à Waterloo, s'était chargé, dit-on, de porter ces renseignements à l'île d'Elbe. On a même reproduit le colloque qui s'établit, à ce sujet, entre cet envoyé et Napoléon. Quoi qu'il en soit de l'authenticité de cette mission, Napoléon se décida à tenter un débarquement sur les côtes de France. La fête du 25 février fut donnée pour faire prendre le change au commodore Campbell, chargé de la surveillance de l'île d'Elbe; mais celui-ci avait quitté son escadre depuis deux jours, et était retenu à Livourne par des plaisirs qu'on lui avait probablement ménagés. Dans la nuit du 26, tandis que Mme Lætitia et la princesse Pauline faisaient les honneurs de la réunion de Porto-Ferrajo, Napoléon s'embarque avec sept cents hommes de la vieille garde, trois cents Corses et cent quarante Polonais; en tout, onze cent quarante hommes. Sa flotille consiste en sept bâtiments : le brick *l'Inconstant*, de vingt-six canons, les bombardes *l'Étoile, la Caroline*, et quatre felouques qu'il avait fait acheter à Gênes. Il s'était procuré des munitions à Naples et des armes à Alger. Les généraux Bertrand, Drouot, Cambronne, Molet, Raoul, Germaneski et quelques autres font partie de l'expédition.

27. Ordonnance du Roi portant institution des membres composant la cour des Comptes. M. Barbé Marbois, pair de France, en est nommé premier président; MM. Jard-Panvilliers, Delpierre et de Surgy sont nommés présidents. M. Garnier est nommé procureur-général, et M. Pajot, greffier en chef.

1er *mars*. Entrée de la flotille de Napoléon dans le golfe Juan. A trois heures de l'après-midi, il débarque dans le voisinage de Cannes. Un capitaine de la Garde et vingt-cinq hommes, qui descendent les premiers à terre, se dirigent sur Antibes pour en séduire le commandant (le général Corsin) et enlever la garnison. Leurs offres sont repoussées avec indignation et les 25 hommes du détachement sont faits prisonniers. Cet échec ne décourage pas Napoléon; le débarquement est achevé à cinq heures de l'après-midi. Il établit son bivouac dans un champ entouré d'oliviers. « Voilà, dit Napoléon, un heureux présage; puisse-t-il se réaliser! » (*Fleury de Chaboulon.*) Cette exclamation était assez singulière de la part d'un homme qui venait apporter en France la guerre civile et la guerre étrangère!

Napoléon reste caché au bord de la mer jusqu'à onze heures du soir. Il se met alors en marche avec sa troupe et prend la route de Paris, par Cannes, Grasse, Saint-Vallier, etc. (1).

(1) Il a paru, il y a quelque temps, à Bruxelles, une brochure ayant pour titre : *La Vérité sur les Cent-Jours*, par un citoyen de la Corse. Il y est dit que la résolution de Napoléon de marcher sur Paris, causa de l'étonnement et du dépit aux Italiens faisant partie de l'expédition. « Ils avaient cru jusqu'alors, dit l'auteur de cet écrit, que, suivant sa promesse, l'Empereur marchait sur Rome pour affranchir l'Italie entière de la do-

3. Napoléon couche à Barême, le 4 à Digne et le 5 à Gap. La rapidité de la marche de cette petite troupe ne laisse pas aux autorités le temps de se reconnaître.

En se portant ainsi en avant, Napoléon avait évité les gardes nationales rassemblées par le comte de Bouthilier, préfet du Var, et la garnison de Draguignan, commandée par le général Morangier. Quinze cents volontaires s'étaient offerts à Marseille pour arrêter la marche de Napoléon; mais le maréchal Masséna les fit partir par journées d'étapes, et leur secours devint inutile. Napoléon était aux portes de Digne, lorsque le général Miollis se mit à sa poursuite sur la route d'Aix, avec douze cents soldats de ligne, qu'il fatigua, sans résultat, par des marches et des contre-marches. « Le comte de Loverdo commandait à Digne. Mal secondé par le préfet, et témoin des mauvaises dispositions de la garnison, il prit le parti de se retirer pour qu'elle ne grossît point la troupe de Napoléon. Malgré quelques cris séditieux, elle se laissa conduire vers les troupes venues de Marseille. Le pont de Sisteron, protégé par une citadelle, ne fut pas défendu. Les royalistes voulaient le faire sauter, les autorités s'y opposèrent. Napoléon ne put dissimuler sa joie : « Nous voilà sauvés! dit-il, au général Bertrand. » A la porte de la ville, il se vit accueilli aux cris de *Vive l'Empereur!* par le sous-préfet, le maire et les adjoints en costume. » Ce fut le premier exemple de défection des autorités nommées par le gouvernment royal.

Napoléon avait fait imprimer, à Digne, plusieurs milliers de proclamations, datées *du golfe Juan, le 1er mars*. On les répandit avec profusion dans les villes et parmi les garnisons. L'empereur s'adressait séparément au peuple et à l'armée. « Nous n'avons pas été vaincus, disait-il, aux soldats; deux hommes sortis de nos rangs ont trahi nos lauriers, leur pays, leur prince, leur bienfaiteur (1). Soldats! dans mon exil, j'ai entendu votre voix; je suis arrivé à travers tous les obstacles et tous les périls. Votre général, appelé au trône par le choix du peuple et élevé sur vos pavois, vous est rendu; venez le rejoindre.

» Arrachez ces couleurs que la nation a proscrites; arborez cette cocarde tricolore : vous la portiez dans nos grandes journées. Reprenez ces aigles que vous aviez à Ulm, à Austerlitz, à Iéna, à Eylau, à Wagram, à Friedland, à Tudela, à Eckmülh, à Essling, à Smolensk, à la Moskowa, à Lutzen, à Wurtchen, à Montmirail.....

» Vos biens, vos rangs, votre gloire; les biens, les rangs et la gloire de vos enfants n'ont pas de plus grands ennemis que ces princes que les étrangers nous ont imposés. Les vétérans des armées de Sambre-et-Meuse, du Rhin, d'Italie, d'Egypte, de l'Ouest, de la Grande Armée sont humiliés; leurs honorables cicatrices sont flétries.

» Soldats! venez vous ranger sous les drapeaux de votre chef. Son existence ne se compose que de la vôtre; ses droits ne sont ceux que du peuple et les vôtres; son intérêt, son honneur, sa gloire, ne sont autres que votre intérêt, votre honneur et votre gloire. La victoire marchera au pas de charge; l'aigle, avec les couleurs nationales, volera de clocher en clocher jusqu'aux tours de Notre-Dame. Alors vous pourrez montrer avec honneur vos cicatrices; alors vous pourrez vous vanter de ce que vous aurez *fait : vous* serez les libérateurs de la patrie. »

Napoléon disait au peuple français :

« Elevé au trône par votre choix, tout ce qui a été fait sans vous est illégitime. Depuis vingt-cinq ans, la France a de nouveaux intérêts, de nouvelles institutions, une nouvelle gloire qui ne peuvent être garantis que par un gouvernement national et par une dynastie née dans ces nouvelles circonstances. Un prince qui régnerait sur vous, qui serait assis sur mon trône par la force des mêmes armées qui ont ravagé notre territoire, chercherait en vain à s'étayer des principes du droit féodal; il ne pourrait assurer l'honneur et les droits que d'un petit nombre d'individus, ennemis du peuple, qui, depuis vingt-cinq ans, les a condamnés dans toutes nos assemblées nationales. Votre tranquillité intérieure et votre considération extérieure seraient perdues à jamais.

» Français! dans mon exil j'ai entendu vos plaintes et vos vœux; vous réclamiez le gouvernement de votre choix, qui seul est légitime;

mination autrichienne. » M. de Corvetto, Génois, depuis ministre des finances sous Louis XVIII, et le célèbre Melchior Delfico, conseiller d'état à Naples, et auteur de l'*Histoire de la république de Saint-Marin*, sont les deux chefs que ce nouvel historien assigne à cette étrange conspiration. Ces révélations tardives offrent trop d'invraisemblance pour qu'on y ajoute foi. Quelques intrigues de Murat ont d'ailleurs pu donner naissance à ce bruit; car il paraît certain que le nouveau roi de Naples, informé du peu de sympathies que les royautés légitimes éprouvaient pour lui, sentit la nécessité de se réconcilier avec son beau-frère, et qu'il lui adressa des émissaires à Porto-Ferrajo par l'entremise de sa femme. Il engageait Napoléon à *révolutionner* l'Italie et à s'en déclarer le libérateur; mais l'exiguité de ce nouveau théâtre ne pouvait convenir à l'homme qui croyait avoir relevé l'empire de Charlemagne; son ambition ne se serait pas trouvée plus à l'aise dans une étroite langue de terre de la Péninsule que dans la petite île de la mer de Toscane.

(1) Napoléon fait allusion ici à la conduite des maréchaux Augereau et Marmont, à Lyon et sous les murs de Paris. Il savait fort bien cependant qu'il n'avait été trahi ni par l'un ni par l'autre; mais ce mensonge avait un double but : d'une part, Napoléon voulait se venger de l'insolent dédain avec lequel Augereau avait traité son ancien maître lorsque celui-ci traversa Lyon pour se rendre à l'île d'Elbe, et, de l'autre, en se faisant l'écho de la plus insigne calomnie à l'égard du duc de Raguse, le fugitif de l'île d'Elbe espérait affaiblir, aux yeux des soldats français, le grand échec que la prise de Paris avait porté à sa gloire militaire. (*Voir* le 3 avril 1814.)

vous accusiez mon long sommeil; vous me reprochiez de sacrifier à mon repos les intérêts de la patrie.

» J'ai traversé les mers au milieu des périls de toute espèce; j'arrive parmi vous reprendre mes droits qui sont les vôtres.... Français! il n'est aucune nation, si petite qu'elle soit, qui n'ait eu le droit de se soustraire, et ne se soit soustraite au déshonneur d'obéir à un prince imposé par un ennemi momentanément victorieux.... C'est à vous seuls et aux braves de l'armée que je me fais et me ferai toujours gloire de tout devoir. »

Ces proclamations étaient fort habiles; mais Napoléon montrait autant de mauvaise foi en représentant le gouvernement des Bourbons comme le résultat des conditions de l'étranger, qu'en attribuant sa propre chute à la trahison de deux maréchaux de France. Ces deux assertions étaient également démenties par les faits. Nous en citerons encore un exemple: au mois de février 1814, le prince de Hesse-Hombourg, qui commandait à Dijon, déclara formellement, *au nom des souverains alliés*, qu'il s'opposerait à toute démonstration royaliste, et qu'il ferait tirer sur ceux qui enfreindraient cette défense *comme sur des séditieux*. Etait-ce ainsi que les alliés espéraient *imposer* les Bourbons à la France!

4. Le corps du maréchal-de-camp Quesnel est trouvé flottant sur la Seine, entre Boulogne et Saint-Cloud. On a dit que ce général avait été jeté à l'eau par les ordres d'une femme de l'ancienne cour impériale, qui lui avait offert vainement d'entrer dans la conspiration de l'île d'Elbe.

5. Les ministres apprennent à Paris, par le télégraphe, la nouvelle du débarquement de Napoléon. La dépêche, arrivée à une heure de l'après-midi, est aussitôt portée au roi. Louis XVIII ne montre aucune émotion. Le ministre de la guerre (Soult), appelé immédiatement, entre seul dans le cabinet du roi. Le maréchal refuse d'abord de croire à cette nouvelle imprévue, qui avait été apportée à Lyon par un courrier venu de Marseille, et c'est probablement sous l'impulsion de ce premier sentiment de doute, qu'il fit répondre, par le télégraphe, au général Brayer, commandant à Lyon, « qu'il lui enverrait le lendemain des ordres positifs pour la circonstance. » Dans la soirée, il fut néanmoins décidé que le comte d'Artois et le duc d'Orléans se rendraient à Lyon pour diriger les mouvements de l'armée qui devait s'y rassembler sous les ordres du maréchal Macdonald. *Monsieur* partit de Paris à minuit. En même temps, le duc de Berry devait se rendre à Besançon avec des pouvoirs extraordinaires, le duc de Bourbon dans la Vendée, et on décida que le duc d'Angoulême, qui se trouvait à Bordeaux avec *Madame*, irait se placer à la tête d'un corps de 12,000 hommes dans le département du Gard.

Le même jour (5 mars), la nouvelle de l'évasion de Napoléon arrive à Naples. Murat déclare à l'ambassadeur d'Autriche qu'il restera fidèle au système d'alliance des souverains du Nord. Il fait la même déclaration aux cabinets de Prusse et d'Angleterre, et, en même temps, il envoie en France le comte de Beaufremont, son aide-de-camp, avec la mission de rejoindre Napoléon et de l'assurer de sa coopération effective.

6. Le conseil des ministres s'assemble à l'heure ordinaire. On s'occupe de l'invasion de Napoléon, mais sans grande préoccupation et sans qu'aucune mesure de répression soit seulement proposée. « Il fallut une seconde dépêche pour dissiper tous les doutes. Alors les plus vives alarmes prirent la place de ce ton d'assurance qui contrastait avec l'inquiétude publique. M. de Blacas paraissait encore se faire illusion sur les conséquences d'un événement dont on avait si longtemps et si obstinément méconnu les symptômes. Le roi, sans laisser percer aucune altération, ne partagea point cette fois la sécurité qu'affectait son ministre. « Le retour de Bonaparte, répondit Louis XVIII, est plus grave que vous ne le » pensez, M. de Blacas. Ce n'est pas une folie, » comme vous paraissez le croire, c'est quelque » chose de plus : c'est un complot. » La sagacité du monarque alla même au-devant des renseignements. Il jugea, d'après les seules données du bon sens, que Napoléon n'avait pu se lancer dans une entreprise aussi périlleuse sans s'être assuré d'un appui. Il demanda la convocation des Chambres. (*Histoire de la Restauration.*)

Dans la journée, le départ du duc de Berry pour Besançon fut contremandé, afin de pouvoir l'envoyer dans le Nord, au cas où quelque agitation viendrait à s'y manifester. Cette décision remettait sous le commandement du maréchal Ney, gouverneur de la province, toutes les forces militaires réunies en Franche-Comté. Il reçut l'ordre de se rendre immédiatement à son poste. Accouru aux Tuileries, le maréchal se présente à Louis XVIII, proteste de sa résolution de combattre Napoléon à outrance; et baisant avec transport la main que lui tend le monarque, il ajoute ces paroles qui passent de bouche en bouche: « Sire, Napoléon paiera cher son audace; je veux » vous l'amener pieds et poings liés dans une » cage de fer. — Partez, lui dit le roi; je compte » sur votre dévouement et votre fidélité (1). »

Ordonnance du roi qui déclare Napoléon Bonaparte traître et rebelle, enjoignant à tous les gouverneurs et commandans de la force armée, de lui *courir sus*, de le traduire devant un conseil de guerre; et, sur la reconnaissance de son identité, de lui appliquer les peines portées par les lois. La publication de cette ordonnance ne parut qu'une bien faible mesure en raison de la gravité des dangers qui menaçaient le trône de saint Louis; mais le ministère ne se départit point de cette légèreté ridicule. Il ne cessa de traiter,

(1) « Quand Ney promit au roi de m'amener dans une cage de fer, disait Napoléon à Sainte-Hélène, il parlait dans la sincérité de son cœur, et ses intentions étaient conformes à ses discours; il y persista pendant deux jours, après quoi il se joignit à moi. » (*O'Méara.*)

dans ses bulletins officiels, le débarquement de Napoléon comme un dernier accès de délire, comme l'entreprise « d'un chef de brigands, qui n'était venu que pour se réfugier dans les montagnes, et que sa bande avait délaissé. » La gendarmerie devait en faire justice! Cette absurde sécurité donna lieu à bien des rodomontades, qui eurent un effet diamétralement opposé à celui que s'en promettaient les ministres de Louis XVIII. On ne pouvait comprendre une évasion si facile et si peu surveillée: les uns accusaient l'Angleterre, intéressée à ruiner le commerce et l'industrie de la France; les autres supposaient l'instigation de l'Autriche, désireuse de se voir déférer la régence, qu'elle avait laissé échapper en 1814. Mais l'opinion générale, conforme à celle du roi, reconnaissait à une foule d'indices une conspiration ourdie de longue main. Les ministres eux-mêmes n'étaient pas moins divisés d'opinion sur les conséquences de l'apparition de Napoléon en France : les uns haussaient les épaules de pitié au seul nom de Bonaparte; les autres demandaient des mesures de salut public. L'arrestation des hommes de la Révolution et de l'Empire, sur lesquels se portaient les soupçons de l'opinion publique, fut proposée au conseil. La liste contenait cent cinquante noms. Le conseil n'osa point adopter cette mesure; M. Dandré, directeur général de la police, déclara « qu'il ne pouvait répondre de la tranquillité de la capitale qu'autant qu'on ne frapperait point des coups hasardés. » Pendant toutes ces délibérations sans résultat, Napoléon allait toujours en avant. « La victoire, » disait-il, doit être dans ma célérité. La France » est pour moi dans Grenoble. »

7. Le général Cambronne arrive à La Mure, où il trouve en bataille sept à huit cents hommes venus de Grenoble, et disposés à lui barrer le passage. Il se décide à attendre Napoléon. Les troupes du roi prennent position entre La Mure et Vizille, près des lacs de Laffray. Napoléon envoie un officier de sa garde leur parler en son nom. Il essuie le même refus que Cambronne: on menace même de faire feu sur ce parlementaire. Cet obstacle pouvait faire avorter toute son entreprise. Napoléon ne délibère point; il met pied à terre, et marche droit à la colonne qui lui est opposée, suivi de ses grenadiers l'arme au bras. Arrivé à dix pas du front de bataille, il s'écrie: « Eh quoi! mes amis, ne me reconnaissez-vous » pas? S'il est parmi vous un soldat qui veuille » tuer son général, son empereur, il le peut, me » voilà! Les armes tombent à ces mots; les cris de *vive l'Empereur!* se font entendre; les rangs se confondent, et les soldats venus de Grenoble arborent la cocarde tricolore, que la plupart d'entre eux avaient conservée dans leur sac. Renforcé de ces trois bataillons, Napoléon fait une entrée triomphale à Vizille; elle décide de l'invasion du Dauphiné.

Entre Vizille et Grenoble, un adjudant-major du 7e de ligne, vient annoncer à Napoléon que le colonel Labédoyère lui amène son régiment, qu'il a enlevé de Grenoble la veille au soir, malgré les sollicitations du général Devilliers, qui s'est élancé sur ses pas pour le ramener. — « Non, avait répondu Labédoyère; apprenez, général, que tout ceci est combiné, et qu'à mesure que nous avancerons sur Paris, toutes les garnisons se joindront à nous. » Bientôt après, on entendit en effet les acclamations du 7e régiment, auxquelles l'escorte impériale répondit avec transport. Les soldats des deux troupes rompirent leurs rangs et coururent les uns vers les autres aux cris de *vive le septième! vive la garde! vive l'Empereur!* Le colonel Labédoyère joignit son régiment à l'avant-garde de Napoléon, et retourna aussitôt sur ses pas. Pendant ce temps, la ville de Grenoble était en proie à la plus vive agitation. La sédition fermentait parmi les troupes, et des démonstrations populaires en faveur de Napoléon avaient déjà eu lieu dans quelques quartiers. Cette situation était de nature à embarrasser les caractères les plus fermes et les plus décidés: « Le général Marchand, commandant la division, paraissait disposé à se défendre; mais il ne prenait que d'imparfaites mesures, mal secondé par le préfet de l'Isère, le savant Fourier, homme d'une faiblesse extrême, et fort au-dessous de la situation. » (*Histoire de la Restauration*). Après le départ du régiment de Labédoyère, la garnison de Grenoble s'était trouvée réduite à deux régiments de ligne, un du *génie*, un de hussards et un d'artillerie, qui *était le 4e*, celui dans lequel Napoléon avait commencé sa carrière militaire. On pouvait dès lors prévoir que la défense de Grenoble se réduirait à un vain simulacre. Les éclaireurs de Napoléon trouvèrent pourtant les portes fermées et les canonniers à leurs pièces; mais, en ce moment, le préfet partait précipitamment pour Lyon, et le général Marchand lui-même s'éloignait avec quelques officiers et un petit nombre de fonctionnaires. Abandonnés à eux-mêmes, les chefs de corps restèrent à la tête de leurs régiments qu'ils contenaient à peine. Un seul, le colonel du 11e de ligne, parvint à reconduire ses soldats à Chambéry.

Le 7e, qui formait l'avant-garde de Napoléon, se présente à la *Porte de Beaune*, vers laquelle les soldats et le peuple se portaient en foule de l'intérieur de la place et des remparts, « C'est moi, mes amis! s'écria Labédoyère; c'est le colonel du septième! Napoléon est là! » A l'instant même, la porte est brisée à coups de hache par les soldats du dehors et du dedans, et Napoléon fait son entrée dans la capitale du Dauphiné! La possession de Grenoble assurait à Napoléon le succès de son audacieuse entreprise; elle lui offrait un point d'appui, des munitions, des armes, de l'artillerie. Aussi ne pouvait-il dissimuler sa joie: « Tout est décidé, répéta-t-il plusieurs fois à ses officiers; maintenant nous sommes sûrs d'aller à Paris. »

La première nouvelle du départ de Napoléon, de l'île d'Elbe, arriva à Vienne, par estafette, le

7 mars, à quatre heures du matin. Le valet de chambre du prince de Metternich vint le réveiller, malgré les ordres que celui-ci avait donnés de ne pas lui porter de nuit les paquets qui pourraient survenir. L'Europe était réunie à Vienne, la correspondance diplomatique ne semblait pas offrir d'intérêt. Le prince, qui avait travaillé jusqu'à trois heures du matin, se contenta de regarder l'adresse de la dépêche; et voyant qu'elle venait du consul impérial à Gênes, il ne crut pas qu'elle pût contenir aucune nouvelle importante; il la déposa sur sa table, et se rendormit sans inquiétude. Vers sept heures, il ouvrit le paquet... A la vue de la nouvelle qui y était annoncée, il se rendit à la hâte chez l'empereur. Le monarque lui dit sans hésiter : « Allez trouver l'empereur » de Russie et le roi de Prusse, et dites-leur que » je vais incontinent expédier à mon armée l'or» dre de faire halte. » Les deux souverains adhérèrent sur le champ à cette résolution : à neuf heures, des courriers partaient dans toutes les directions. Le prince de Metternich, qui présidait le congrès, en réunit les membres à onze heures; il leur fit part à la fois de la nouvelle et des dispositions que venaient de prendre les trois monarques.

8. Napoléon reçoit à Grenoble les félicitations des autorités civiles et militaires. On remarque dans ses réponses aux différents corps de la ville, qu'il met beaucoup de soin à dissiper les préventions que réveillait le souvenir de son despotisme. « Mes droits, disait-il, m'ont été confirmés par la nation; ils ne sont autres que les droits du peuple. Je viens vous arracher à la glèbe, au servage, au régime féodal, dont on vous menace... J'ai trop aimé la guerre; je ne la ferai plus. Nous devons oublier que nous avons été les maîtres du monde... Je veux régner pour rendre notre belle France libre, heureuse et indépendante. Je veux être moins son souverain que le premier et le meilleur de ses *citoyens*. »

10. L'avant-garde de Napoléon arrive aux portes de Lyon, à quatre heures après-midi. Le comte d'Artois, le duc d'Orléans et le maréchal Macdonald étaient dans cette ville depuis l'avant-veille. Aucun moyen de défense n'avait été préparé; néanmoins la garde nationale ne demandait qu'à marcher; mais elle manquait d'armes et de munitions. On entreprend de faire sauter les ponts; la populace s'y oppose, et tout se borne à quelques palissades. Vers cinq heures, on apprend qu'une reconnaissance du 4ᵉ hussards avait été accueillie aux cris de *vive l'empereur!* à la Guillotière, et traversait ce faubourg, escortée d'un nombre considérable d'officiers en demi-solde et d'ouvriers. Toute espérance de sauver Lyon était anéantie; les princes reprennent la route de la capitale.

Le maréchal Macdonald et le comte Roger de Damas, gouverneur de la division, essayent d'organiser des moyens de résistance. On fait avancer deux bataillons vers le pont de la Guillotière, en position derrière les palissades. Mais au même moment les hussards du 4ᵉ débouchent du faubourg et viennent se ranger en bataille devant le pont. A cette vue, les dragons du 13ᵉ donnent le signal de la défection : ils fondent aussi promptement que les hussards sur les palissades qui sont jetées dans le Rhône. La ville est au pouvoir de Napoléon qui y fait son entrée à la nuit tombante, et descend à l'archevêché que venait de quitter le comte d'Artois. « Dans cette journée déplorable, la trahison se montra nue et éhontée; ce n'était pas de l'enthousiasme, c'était une sorte de frénésie dont Napoléon lui-même fut effrayé. La foule se répandit en imprécations contre tout ce qui ne partageait pas ses fureurs. Aux cris de : *Vive l'empereur!* se mêlèrent les cris de : *Meurent les Bourbons! à bas les royalistes! à bas les prêtres.* » (*Hist. de la Restauration.*)

11. Napoléon passe la revue de la garnison qui prend aussitôt la route de Paris sous le commandement du général Brayer.

Le même jour Louis XVIII adresse une proclamation aux Français.

Ordonnance royale concernant la convocation et la permanence des conseils-généraux de départements.

Autre ordonnance portant peine de mort contre les embaucheurs pour l'ennemi commun et les provocateurs à la désertion.

Autre ordonnance concernant le prompt armement des gardes nationales sédentaires du royaume qui doivent garder les places fortes, contenir les factieux dans l'intérieur, dissiper leurs rassemblements et intercepter leurs communications.

12. Proclamation du roi aux armées.

Le même jour, décret de Napoléon accordant amnistie aux fonctionnaires civils et militaires, à l'exception de ceux dont les noms suivent : MM. Lynch, de La Rochejaquelein, de Vitrolles, Alexis de Noailles, le duc de Raguse, Sosthènes de La Rochefoucauld, Bourrienne, Bellart, le prince de Benevent (Talleyrand), le comte de Beurnonville, le comte de Jaucourt, le duc de Dalbert, l'abbé de Montesquiou. Ces messieurs doivent être traduits devant les tribunaux, et le séquestre sera apposé sur leurs biens.

Le gouvernement du roi est informé que les généraux Drouet d'Erlon, Lefebvre-Desnouettes et Lallemant ont tenté de soulever, dans le Nord, les troupes sous leurs ordres. « Ce mouvement était le fait du duc d'Otrante, que la nouvelle du débarquement de Napoléon jetait dans une singulière perplexité. Il ne s'attendait nullement à un retour si prompt, ni si facile. Il était loin de redouter que Napoléon, n'aurait-il d'autre obstacle que la longueur du chemin, ne lui laissât le temps de prendre ses mesures. Il fit donc venir, le 5 mars, l'un des frères Lallemant, commandant un régiment de dragons dans le département de l'Aisne, et insista sur la nécessité de faire prendre tout de suite un parti au comte d'Erlon qui commandait à Lille. Ce dernier devait se porter en toute hâte sur Paris, et arrêter, au besoin la fa-

mille royale prisonnière. Fouché croyait que le comte d'Erlon arriverait assez tôt pour lui donner les moyens, avec l'appui de la Chambre des Députés et de la garde nationale, de proclamer un gouvernement quelconque, et de s'opposer à l'entrée de Napoléon, jusqu'aux premières dépêches de Vienne. La régence ne lui convenait qu'autant que Napoléon serait mort ou hors d'état de revenir : prévoyant dès long-temps sa réapparition, il lui avait même écrit pour l'engager à quitter l'île d'Elbe, et à se retirer aux Etats-Unis. C'est sur le duc d'Orléans qu'il reportait maintenant ses vues. Le général Lallemant partit de Paris le 6 mars, et se rendit à Lille où il remplit sa mission auprès du comte d'Erlon; il vit également le général Lefebvre-Desnouettes, chargé du commandement des chasseurs à cheval de l'ex-garde, à Noyon et à Cambray, et fut lui-même se mettre à la tête de ses dragons aux environs de Soissons où il fut rejoint par son frère, général d'artillerie. Les troupes du comte d'Erlon, entre autres les grenadiers à cheval de la vieille-garde, étaient en marche lorsqu'elles furent rencontrées par le duc de Trévise (Mortier) qui allait prendre le commandement de la division. Le maréchal les interrogea, pénétra le complot et les fit rétrograder. Le général Lefebvre-Desnouettes, parti de Cambrai et de Noyon avec ses chasseurs à cheval, avait poussé jusqu'à Compiègne ; n'y trouvant point les troupes sur lesquelles il comptait, il montra une hésitation qui le décéla. Les officiers de son corps, et particulièrement le major Lyons, le questionnèrent et finirent par l'abandonner. Les frères Lallemant, qui s'étaient portés sur La Fère dans l'intention de s'emparer du parc d'artillerie, échouèrent également devant la résistance du général d'Aboville; ils se dirigèrent alors sur Compiègne, où ils s'efforcèrent vainement d'entraîner les chasseurs de Berry, commandés par le marquis de Talhouet et le major Lainé : ils n'eurent que le temps de prendre la fuite, et ne tardèrent pas à être arrêtés. » (*Hist. de la Restauration.*)

L'abbé de Montesquiou, ministre de l'Intérieur, présente à la Chambre des Députés un projet de loi portant que les garnisons de La Fère, Lille et Cambray, ont bien mérité du roi et de la patrie, ainsi que les maréchaux Mortier et Macdonald, et qu'il leur sera décerné une récompense nationale. La Chambre des Députés adopte, le lendemain, ce projet à l'unanimité.

Néanmoins, les inquiétudes étaient vives à Paris; la défection successive des troupes avait beaucoup augmenté la défiance dont le ministre de la guerre (Soult) était devenu l'objet. En vain le maréchal prodiguait-il tous les gages de dévoûment que comportaient les circonstances, leur exagération même ne faisait que donner plus de poids aux accusations portées contre lui. On en peut juger par l'ordre du jour qu'il adressa à l'armée pour lui annoncer le débarquement de Napoléon. « Soldats! disait le maréchal Soult, cet homme qui naguère abdiqua aux yeux de l'Europe un pouvoir usurpé dont il avait fait un si fatal usage, Bonaparte est descendu sur le sol français qu'il ne devait plus revoir ! Que veut-il ? la guerre civile ! Que cherche-t-il ? des traîtres ! Où les trouverait-il ? serait-ce parmi ces soldats qu'il a trompés et sacrifiés tant de fois en égarant leur bravoure ? serait-ce au sein de ces familles que son nom seul remplit encore d'effroi ? Bonaparte nous méprise assez pour croire que nous pouvons abandonner un souverain légitime et bien aimé, pour partager le sort d'un homme qui n'est plus qu'un aventurier. Il le croit, l'insensé ! et son dernier acte de démence achève de le faire connaître. Soldats ! l'armée française est la plus brave armée de l'Europe, elle sera aussi la plus fidèle. Rallions-nous autour de la bannière des lys, à la voix de ce père du peuple, de ce digne héritier des vertus du grand Henry. Il vous a tracé lui-même les devoirs que vous avez à remplir. Il met à votre tête ce prince, modèle des chevaliers français, dont l'heureux retour dans notre patrie a déjà chassé l'usurpateur, et qui, aujourd'hui, par sa présence, va détruire son seul et dernier espoir. »

Le maréchal Soult est remplacé au ministère de la guerre, par le duc de Feltre, qui fait preuve de courage et de dévoûment en acceptant le portefeuille de la guerre dans des circonstances aussi critiques.

Rétablissement de la Préfecture de *Police*. M. de Bourrienne est nommé à cette *place, et re*çoit, avec sa nomination, une liste de vingt-cinq personnes qu'il doit faire arrêter immédiatement. Cette liste, rapportée dans les *Mémoires* de M. de Bourrienne, était ainsi composée : Fouché, Davoust, Lecomte (il a les fonds de Fouché), Gaillard, conseiller à la cour royale, Hinguerlot, Le Maire, Gérard, Méjan, Legrand, Etienne, Rovigo, Réal, Arnault, Norvins, Bouvier-Dumolard, Maret, Duviquet, Patris, Lavalette, Sièyes, Pierre Pierre, Flahaut, Excelmans, Jos. Thurot. « Les noms de Fouché et de Davoust, dit M. de Bourrienne, étaient marqués d'un astérisque pour indiquer qu'on insistait sur leur arrestation. Quant aux vingt-trois autres personnes, elles ont été pour moi comme si elles n'eussent pas existé, et peut-être en est-il parmi elles qui n'apprendront qu'en lisant mes *Mémoires* combien elles étaient devenues dangereuses. » Aussitôt après son installation, le nouveau préfet se mit en devoir d'exécuter les ordres qu'il avait reçus; mais Fouché, parfaitement au courant de ce qui se passait au château, échappa aux agents de la police. Quand on se présenta chez lui, il ne se déconcerta pas, causa quelques instants avec une sorte d'indifférence, et finit par s'enfuir par une porte dérobée et une échelle préparée d'avance dans son jardin, voisin de celui de la reine Hortense (1).

(1) Voici ce qu'on lit dans les *Mémoires* de M. de Bourrienne relativement à cette expédition : « Sur l'exhibition de l'ordre qui fut montré à Fouché, il dit: « Comment ! mais cet ordre est nul ; il ne signifie rien

13. Nouveaux décret de Napoléon dirigés contre les princes de la maison de Bourbon dont il confisque les biens; contre la noblesse prétendue féodale, dont il supprime les titres; contre les émigrés rentrés avec le roi, qu'il renvoie à l'étranger. Napoléon supprime en outre la maison militaire du roi; il abolit la cocarde blanche, les ordres de Saint-Louis, de Saint-Michel et du Saint-Esprit; il annule les nominations faites par Louis XVIII dans les tribunaux, dans la Légion-d'Honneur et dans l'armée Enfin, par un autre décret, après avoir dissous les deux chambres, il ordonne la réunion des collèges électoraux à Paris en assemblée extraordinaire du *Champ-de-Mai*, afin de corriger et de modifier les constitutions de l'empire, et *d'assister*, ajoutait-il, *au couronnement de l'impératrice Marie-Louise et de son fils*.

On voit, par ces diverses mesures, le soin que Napoléon mettait encore à satisfaire les partis dont il espérait l'assistance : l'assemblée du *Champ-de-Mai* était une concession faite au parti révolutionnaire, et pour entraîner ceux qui se seraient effrayés à l'idée d'une guerre étrangère, il annonçait le prochain couronnement de l'impératrice et de son fils, comme si leur retour en France ne devait éprouver aucun obstacle, et n'eût été que la conséquence naturelle de ses intelligences avec l'Autriche.

Napoléon quitte Lyon, le 13; il passe à Villefranche et arrive à Mâcon.

Le même jour, le congrès de Vienne publie cette célèbre déclaration adoptée sur la proposition même de l'Autriche :

« Les puissances qui ont signé le traité de Paris, réunies en congrès à Vienne, informées de l'évasion de Napoléon Bonaparte et de son entrée à main armée en France, doivent à leur propre dignité et à l'intérêt de l'ordre social une déclaration solennelle des sentiments que cet événement leur fait éprouver.

» En rompant la convention qui l'avait établi à l'île d'Elbe, Bonaparte détruit le seul titre légal auquel son existence se trouvait attachée. En reparaissant en France avec des projets de trouble et de bouleversement, il s'est privé lui-même de la protection des lois, et a manifesté à la face de l'univers qu'il ne saurait y avoir avec lui ni paix ni trêve.

» Les puissances déclarent, en conséquence, que Napoléon Bonaparte s'est placé hors des relations civiles et sociales, et que, comme ennemi et perturbateur du monde, il s'est livré à la vindicte publique.

» Elles déclarent, en même temps, que, fermement résolues de maintenir intact le traité de Paris du 30 mai 1814, et les dispositions sanctionnées par ce traité, et celles qu'elles ont arrêtées ou qu'elles arrêteront encore pour le compléter et le consolider, elles emploieront tous leurs efforts pour que la paix générale, objet des vœux de l'Europe, et but constant de leurs travaux, ne soit pas de nouveau troublée, et pour la garantir de tout attentat qui menacerait de replonger les peuples dans les désordres et les malheurs des révolutions.

» Et quoique intimement persuadés que la France entière, se ralliant autour de son souverain légitime, fera incessamment rentrer dans le néant cette dernière tentative d'un délire criminel et impuissant, tous les souverains de l'Europe, animés des mêmes sentiments et guidés par les mêmes principes, déclarent :

» Que si, contre tout calcul, il pouvait résulter de cet événement un danger réel quelconque, ils seraient prêts à donner au roi de France et à la nation française, ou à tout autre gouvernement attaqué, dès que la demande en serait formée, les secours nécessaires pour rétablir la tranquillité publique et faire cause commune contre ceux qui entreprendraient de la troubler. »

Cette énergique déclaration aurait produit une utile diversion, si elle avait pu être connue en France avant l'arrivée de Napoléon aux portes de Paris. Malheureusement une défection inouie et inattendue vint tout à coup répandre de nouvelles alarmes dans la capitale.

Le gouvernement du roi comptait principalement sur le maréchal Ney, qui s'était prononcé avec une si vigoureuse énergie; mais le maréchal Ney trompa toutes les espérances que l'on avait fondées sur son dévoûment et sa fidélité. Il avait fait crier le matin à ses troupes : *Vive le Roi!* et le soir il leur fit crier : *Vive l'Empereur!* en publiant la proclamation suivante, le lendemain même de son arrivée à Lons-le-Saulnier :

« Officiers, sous-officiers et soldats!

» La cause des Bourbons est à jamais perdue! La dynastie que la nation française a adoptée va remonter sur le trône : c'est à l'empereur Napoléon, notre souverain, qu'il appartient seul de régner sur notre beau pays. Que la noblesse des Bourbons prenne le parti de s'expatrier encore ou qu'elle consente à vivre au milieu de nous, que nous importe! La cause sacrée de la liberté et de notre indépendance ne souffrira plus de leur funeste influence. Ils ont voulu avilir notre gloire militaire; mais ils se sont trompés : cette gloire est le fruit de trop nobles travaux pour que nous puissions jamais en perdre le souvenir. Soldats! les temps ne sont plus où l'on gouvernait les peuples en étouffant leurs droits. La liberté triomphe enfin, et Napoléon, notre auguste empereur, va l'affermir à jamais. Que désormais cette cause si belle soit la nôtre et celle de tous les Français; que tous

» il vient du préfet de police; mais il n'y a plus de pré- » fet de police. » A mon sens, Fouché avait raison, car ma nomination, datant de la nuit même, n'avait pu être encore notifiée légalement. Quoi qu'il en soit, sur le refus de Fouché de suivre mes agents, quelques-uns d'entre eux se transportèrent à l'état-major de la garde nationale pour demander main-forte au général Dessolles. Celui-ci se rendit aux Tuileries afin de prendre les ordres du roi; et, pendant ces allées et ces venues, Fouché, conservant tout son sang-froid, et causant avec ceux de mes agents qui étaient restés auprès de lui, feignit de passer dans une pièce à côté; mais la porte qu'il ouvrit donnait sur un couloir noir, où il laissa mes pauvres agents enfermés dans l'obscurité. Quant à lui, il gagna la rue Taitbout, où il monta en voiture, et se sauva. »

les braves que j'ai l'honneur de commander se pénètrent de cette grande vérité.

» Soldats! je vous ai souvent menés à la victoire; maintenant je vais vous conduire à cette phalange immortelle que l'empereur Napoléon conduit à Paris, et qui y sera sous peu de jours; et là, notre espérance et notre bonheur seront à jamais réalisés. VIVE L'EMPEREUR!

» Lons-le-Saulnier, le 13 mars 1815.

» Le maréchal d'Empire,

» PRINCE DE LA MOSKOWA. »

Après cette déplorable défection, il était impossible de se faire illusion plus long-temps. Les troupes sous les ordres du maréchal allaient devenir la principale armée de Napoléon. Déjà des insurrections sourdement préparées prévenaient, sur plusieurs points, la réunion des royalistes qui auraient pu inquiéter la marche de l'empereur. Dijon était en pleine révolte; Arbois et Poligny se soulevaient, et la place d'Auxonne arborait le drapeau tricolore. Vésoul, si fière, un an auparavant, du séjour du comte d'Artois; Vésoul, qui avait reconnu la légitimité alors que toutes les puissances coalisées la repoussaient encore, se déclarait maintenant pour l'usurpation, à la voix de ses propres autorités. Le Bourbonnais était en proie à un semblable mouvement de désorganisation. Le sang avait coulé à Nevers. Les troupes que le gouvernement royal avait donné ordre de concentrer aux environs de Montargis, marchaient aux cris de *vive l'Empereur!* et semblaient se rendre à une revue impériale. A la réception de ces nouvelles, une panique générale se répandit dans toutes les branches de l'administration: il n'y eut plus que confusion et désordre. Le roi, seul, au milieu de si graves événements, conserva un calme plein de dignité et une fermeté d'ame peu commune. Il ordonna la formation d'une armée de réserve en avant de Paris. Cette armée, divisée en deux corps, sous les ordres des généraux Rapp et Maison, devait manœuvrer sous le commandement en chef du duc de Berry; les comtes de Valmy, de Ruty et Haxo, y commandaient la cavalerie, l'artillerie et le génie, et le comte Belliard en était le major-général.

14. Napoléon passe à Tournus et se rend à Châlons, où il reçoit une députation de quelques habitants de Dijon.

15. Ordonnance du roi, conservant le traitement des employés des administrations civiles qui prendront les armes pour la défense de la patrie.

Le même jour, Napoléon couche à Autun.

Mgr. le duc d'Angoulême part de Nîmes pour Marseille.

16. Séance royale. Le roi, accompagné de ceux des membres de sa famille qui se trouvent à Paris, se rend à la Chambre des Députés où s'étaient réunis les pairs de France. Jamais le malheur ne se montra plus digne et plus auguste. « En ce moment de crise, dit le roi, où l'ennemi public a pénétré dans une portion de mon royaume et qu'il menace la liberté de tout le reste, je viens au milieu de vous resserrer encore les liens qui, vous unissant à moi, font la force de l'Etat. J'ai revu ma patrie, je l'ai réconciliée avec les puissances étrangères, et elles seront, n'en doutons pas, fidèles aux traités qui nous ont rendu la paix. J'ai travaillé au bonheur de mon peuple; j'ai recueilli et je recueille tous les jours les marques les plus touchantes de son amour: pourrai-je, à soixante ans, mieux terminer ma carrière qu'en mourant pour sa défense? Je ne crains rien pour moi, mais je crains pour la France. Celui qui vient allumer parmi nous les torches de la guerre civile y apporte aussi le fléau de la guerre étrangère: il vient remettre notre patrie sous son joug de fer; il vient enfin détruire cette charte constitutionnelle que je vous ai donnée, cette charte mon plus beau titre aux yeux de la postérité, cette charte que tous les Français chérissent et que je jure ici de maintenir! Rallions-nous autour d'elle; qu'elle soit notre étendard sacré! Les descendants d'Henry IV s'y rangeront les premiers; que le concours des deux chambres prête à l'autorité toute la force qui lui est nécessaire, et cette guerre, vraiment nationale, prouvera, par son heureuse issue, ce que peut un grand peuple uni par l'amour de son roi et la loi fondamentale de l'Etat.»

Ces touchantes paroles produisent un effet magique sur tous les assistants. L'assemblée *entière* se lève aux cris de *Vive le Roi! Guerre à l'usurpateur!* L'émotion agissait chez les uns presque aussi puissamment que le dévoûment chez les autres. Au milieu de cet entraînement, le comte d'Artois s'avance vers le trône: « Sire, dit-il au roi, je sais que je m'écarte ici des règles ordinaires, en parlant devant votre majesté; mais je la supplie de m'excuser et de permettre que j'exprime ici, en mon nom et au nom de ma famille, combien nous partageons du fond du cœur les sentiments et les principes qui animent votre majesté, » et se tournant vers l'assemblée: « Nous jurons, ajoute le prince, de vivre et de mourir fidèles au roi et à la charte constitutionnelle. » A ces mots, le roi tend la main à son frère, qui la baise avec transport.

Louis XVIII et la famille royale se retirent au bruit des plus vives acclamations. Après le départ du Roi, le président de la chambre des députés sollicite à son tour le concours de toutes les volontés pour préserver la France des dangers qui la menacent. « Le monde, dit M. Lainé, s'est étonné de la profonde paix qui a suivi la Restauration. Indiquer aucune époque de la monarchie où la liberté publique ait été plus respectée, serait impossible. Sa bonté méditait comme vous, messieurs, le perfectionnement de nos institutions, lorsqu'une incroyable apparition a étonné tous les esprits... Dieu! à quelles calamités notre pays ne serait-il pas en proie! L'ame la plus stoïque s'en effraie; car les imaginations sont encore éclairées par l'incendie de Moscou, et j'en vois les fatales lumières réfléchir sur les colonnes du

Louvre... Non, la France ne laissera périr ni son roi ni sa liberté. »

Napoléon déjeune à Vermanton et se rend ensuite à Auxerre, où il est rejoint par le maréchal Ney.

Le même jour, Murat s'éloigne de Naples, sous prétexte de visiter les provinces des Abruzzes, mais dans le but réel de soulever l'Italie et d'en chasser les troupes autrichiennes. Il devait ensuite se réunir aux troupes françaises du côté du Piémont. Ces projets furent presque aussitôt déjoués que formés.

18. La Chambre des Députés, sur la proposition de M. Barrot (de la Lozère) déclare nationale la guerre contre Napoléon Bonaparte. C'est le dernier acte des travaux de la chambre.

19. M. Benjamin Constant fait insérer dans le *Journal des Débats* un article énergique contre l'invasion de Napoléon.

« Il reparait, s'écriait le chaleureux écrivain, il reparait cet homme teint de notre sang; il reparait cet homme poursuivi naguère par nos malédictions unanimes! Que veut-il? lui qui a porté la dévastation dans tous les cantons de l'Europe; lui qui a soulevé contre nous les nations étrangères; lui qui, attirant sur la France l'humiliation d'être envahie, nous coûte jusqu'à nos propres conquêtes antérieures à sa domination? Il redemande sa couronne! Et quels sont ses droits? La légitimité héréditaire! mais une courte occupation de douze années et la désignation d'un enfant pour successeur ne peuvent se comparer à sept siècles d'un règne paisible. Allègue-t-il le vœu du peuple? Mais ce vœu doit être compté : n'a-t-il pas été unanime dans tous les cœurs pour rejeter Bonaparte? Il promet la victoire, et trois fois il a délaissé honteusement ses troupes, en Egypte, en Espagne, en Russie, livrant ses compagnons d'armes à la triple agonie du froid, de la misère et du désespoir. Il promet le maintien des propriétés; mais cette parole même, il ne peut la tenir, n'ayant plus les richesses de l'univers à donner pour récompense à ses satellites : ce sont nos propriétés qu'il veut dévorer. Il revient aujourd'hui pauvre et avide, n'ayant rien à réclamer ni rien à offrir. Qui pourrait-il séduire? La guerre intestine, la guerre extérieure, voilà les présents qu'il nous apporte. Son apparition, qui est pour nous le renouvellement de tous les malheurs, est pour l'Europe un signal d'extermination. Qui pourrait hésiter? Du côté du roi est la liberté constitutionnelle, la sûreté, la paix; du côté de Bonaparte, la servitude, l'anarchie et la guerre. Il promet clémence et oubli; mais quelques paroles jetées dédaigneusement, qu'offrent-elles autre chose que la garantie du mépris? Ses proclamations sont celles d'un tyran déchu qui veut ressaisir le sceptre; c'est un chef armé qui fait briller son sabre pour exciter l'avidité de ses soldats; c'est Attila, c'est Gengis-Kan, plus terrible, plus odieux, qui prépare tout pour régulariser le massacre et le pillage. Quel peuple serait plus digne que nous de mépris si nous lui tendions les bras? Nous deviendrions la risée de l'Europe après en avoir été la terreur; nous reprendrions un maître que nous avons nous-mêmes couvert d'opprobre; notre esclavage n'aurait plus d'excuses, notre abjection plus de bornes; et du sein de cette abjection profonde, qu'oserions-nous dire à ce roi *que nous aurions pu ne pas rappeler? car les puissances voulaient respecter l'indépendance du vœu national;* à ce roi que nous avons attiré par nos résolutions spontanées sur la terre où déjà sa famille avait tant souffert? Lui dirions-nous : Vous aviez cru aux Français nous vous avons entouré d'hommages et rassuré par nos serments; vous avez quitté votre asile, vous êtes venu au milieu de nous, seul et désarmé; tant que nul danger n'existait, tant que vous disposiez des faveurs et de la puissance, un peuple immense vous a étourdi par des acclamations bruyantes : vous n'avez pas abusé de son enthousiasme. Si vos ministres ont commis beaucoup de fautes, vous avez été noble, bon, sensible; une année de votre règne n'a pas fait répandre autant de larmes qu'un seul jour du règne de Bonaparte. Mais il reparait sur l'extrémité de notre territoire; il reparait cet homme teint de notre sang et poursuivi naguère par nos malédictions unanimes; il se montre, il menace, et ni les serments ne nous retiennent, ni votre confiance ne nous attendrit, ni la vieillesse ne nous frappe de respect; vous avez cru trouver une nation, vous n'avez trouvé qu'un troupeau d'esclaves. Parisiens! non! tel ne sera pas notre langage, tel ne sera du moins pas le mien. J'ai vu que la liberté était possible sous la monarchie; j'ai vu le roi se rallier à la nation. Je n'irai pas, misérable transfuge, me traîner d'un pouvoir à l'autre, couvrir l'infamie par le sophisme, et balbutier des mots profanes pour racheter une vie honteuse. » (1)

Malgré le découragement presque général, le Roi veut tenter un dernier effort pour ramener les troupes. Il fait publier l'ordre du jour suivant, dont l'original est entièrement écrit de sa main :

« Officiers et soldats!

» J'ai répondu de votre fidélité à toute la France; vous ne démentirez pas la parole de votre roi. Songez que si l'ennemi pouvait triompher, la guerre civile serait allumée parmi nous, et qu'à l'instant même plus de trois cent mille étrangers dont je ne pourrais plus enchaîner les bras, fondraient de tous les côtés sur notre patrie. Vaincre ou mourir pour elle! que ce soit là notre cri de guerre!

» Et vous qui suivez en ce moment d'autres drapeaux que les miens, je ne vois en vous que des enfants égarés. Abjurez donc votre erreur; venez vous jeter dans les bras de votre père, et, j'y engage ici ma foi, tout sera mis sur le champ en oubli.

» Comptez tous sur les récompenses que votre fidélité et vos services vous auront méritées. »

Dans la journée, on mit en délibération si le roi défendrait sa capitale, ou transporterait le siége de son gouvernement sur un autre point. Le roi, ainsi qu'on a pu le voir par son ordre du

(1) Il paraît que Napoléon ne prit pas au sérieux cette énergique philippique de M. Benjamin Constant; car un mois s'était à peine écoulé depuis la publication de l'article du *Journal des Débats*, et M. Benjamin Constant était compris dans une nomination de conseillers d'état par l'homme qu'il avait peint sous de si odieuses couleurs. Les amis de M. Benjamin Constant prétendirent qu'invité à se rendre aux Tuileries, après le 20 mars, il vit l'empereur, fut séduit par les nouvelles vues et les pensées *constitutionnelles* du grand homme, et sortit complétement gagné à sa cause. La plupart des biographies, en parlant de la conduite de M. Benjamin Constant, pendant les cent jours, se sont bornées à rapporter le fait de cette contradiction, sans chercher à l'expliquer ni à la justifier. Celle de MM. Arnault, Jay et Jouy, a probablement espéré le traiter avec plus de faveur, en lui appliquant les paroles du Sauveur aux Pharisiens qui lui amenaient la femme adultère : « Que le plus innocent d'entre vous lui jette la première pierre. »

jour, avait résolu de ne point abandonner Paris. « Je resterai aux Tuileries, disait-il avec fer» meté ; je veux voir en face l'homme qui prétend » s'asseoir sur mon trône. Je compte toujours » sur l'affection de mon peuple après l'accueil » que j'en ai reçu. » M. Lainé et le duc de Raguse appuyèrent cette résolution; d'autres, et de ce nombre était M. de Blacas, ne virent que les dangers qui menaçaient le roi et la famille royale; on rappelait que Napoléon n'en était pas à son premier attentat contre les Bourbons, et l'on inclinait pour que le roi se retirât dans une place forte avec les principaux fonctionnaires de son gouvernement. Le roi résistait encore, lorsqu'on informa le conseil que les généraux chargés de la défense de Paris, déclaraient n'avoir plus aucun ascendant moral sur l'esprit des troupes. Les avant-postes avaient commencé leur défection; les lanciers à Montereau, les cuirassiers à Melun. Des détachements de la maison du roi, envoyés en reconnaissance, s'étaient repliés sur la forêt de Senart, poursuivis par des régiments en révolte. L'affreux spectacle de Français égorgés par des Français, la capitale inondée de sang et de larmes se présenta aux yeux du roi, et vainquit toutes ses résolutions. Il fut décidé que le roi quitterait Paris pour le préserver.

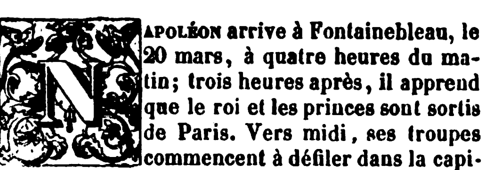
Avant de s'éloigner, le roi signa l'ordonnance de clôture de la session de 1814. L'ouverture d'une session nouvelle devait avoir lieu dans l'endroit qui serait ultérieurement fixé comme siége provisoire du gouvernement royal.

Minuit. Louis XVIII et la famille royale quittent le château des Tuileries et prennent la route de Lille.

« Dès neuf heures, un mouvement inaccoutumé décéla les apprêts d'une séparation qu'aucun acte officiel n'avait encore annoncée. Vers minuit parurent les voitures de départ. A cette vue, émus et troublés, les gardes nationaux de service se précipitent pêle-mêle au milieu des fonctionnaires, des gardes du corps, des employés du château, qui encombraient les vestibules, les escaliers, les salles d'attente; tous veulent revoir le monarque, le retenir, s'il en est temps, lui exprimer du moins leurs regrets et leurs vœux. Les regards attachés sur la porte des appartements intérieurs, ils se tiennent debout, l'ame inquiète et préoccupée, et dans le silence de l'abattement. Tout à coup la porte s'ouvre : le roi s'avance, infirme et souffrant, appuyé sur le bras d'anciens et loyaux serviteurs; mais son visage n'a rien perdu de sa sérénité; il garde cette fermeté paisible dont il a constamment fait preuve; et pourtant il a besoin de toute sa force pour ne pas céder aux larmes des fidèles sujets qui l'entourent, qui le conjurent à genoux de ne pas les abandonner, heureux de verser tout leur sang pour sa défense. « De grace, » mes enfants, s'écrie-t-il, épargnez-moi ; je » vous reverrai. » *Monsieur* et le duc de Berry confondent leur douleur avec celle des assistants. On n'entend que des gémissemens et des sanglots. Ce n'est qu'à grand' peine que le roi parvient à sa voiture, qui s'éloigne aussitôt, après un dernier adieu où le fils de saint Louis prend le ciel à témoin qu'il ne désespère pas de la Providence. » Jamais spectacle plus attendrissant que celui de cette nuit de désolation. La pâle lumière des flambeaux jetait sur ce tableau une teinte funèbre. Au dehors, le temps était affreux; le vent *et la pluie* battaient avec violence. Le roi, négligeant *le soin* de sa sûreté personnelle, n'avait point voulu d'escorte, et ce ne fut qu'à force d'instances qu'un seul officier des gardes obtint de l'accompagner à cheval. Les princes partirent une heure après. En même temps, la maison du roi se mettait en marche du Champ-de-Mars pour prendre aussi la route de Flandre.

INTERRÈGNE. — CENT-JOURS.

1815.



Napoléon arrive à Fontainebleau, le 20 mars, à quatre heures du matin; trois heures après, il apprend que le roi et les princes sont sortis de Paris. Vers midi, ses troupes commencent à défiler dans la capitale; à deux heures, le général Excelmans arrive aux Tuileries suivi d'un grand nombre d'officiers en demi-solde; il fait relever les postes occupés par la garde nationale et arborer le drapeau tricolore sur le pavillon de l'Horloge.

Napoléon entre aux Tuileries à neuf heures du soir. Il avait d'abord compté coucher à Essonne; mais la nouvelle du départ du roi, apportée par un courrier de M. de Lavallette, qui s'était emparé de l'hôtel des Postes, lui avait fait changer de résolution. Le 20 mars était d'ailleurs l'anniversaire de la naissance de son fils; et l'homme qui montra toujours tant de superstition pour les dates, ne pouvait négliger cette circonstance. Il arriva dans une voiture fort modeste, et escorté seulement par quelques centaines de cavaliers. Il passa le long du boulevard neuf, traversa le pont Louis XVI et entra aux Tuileries par le guichet donnant sur le quai. Son arrivée fut à peine aperçue. Le bas peuple, fatigué de l'avoir attendu toute la journée, s'était insensiblement dissipé. « Nous avions été si gâtés en route, dit un secrétaire de Napoléon, que l'accueil fait à l'Empereur par les Parisiens ne répondit point à mon attente. Des cris multipliés de *vive l'Empereur!* le saluèrent à son passage; mais ils n'offraient pas le caractère d'unanimité et de frénésie qui l'avaient accompagné du golfe Juan aux portes de Paris. (*Mémoires du baron Fleury de Chaboulon.*)

Dans la cour du château, la réception fut beaucoup plus bruyante. Les officiers en demi-solde n'eurent pas plutôt aperçu la calèche qui ramenait Napoléon, qu'ils se précipitèrent au devant des chevaux, et empêchèrent la voiture d'avancer. Napoléon voulut vainement mettre pied à terre, il fut enlevé par ses généraux, et transporté sur leurs bras dans l'intérieur des appartements. Il était vêtu de la fameuse redingote grise. « Son apparition au milieu des ténèbres et à la lueur vacillante des fanaux avait quelque chose de fantastique. Enfin il se voyait entouré des siens et de toutes les marques d'une joie délirante dans ce même palais, à cette même place qui avait été témoin, peu d'heures auparavant, du départ du roi de France, et arrosé de larmes. »

Le soir même de son arrivée à Paris, Napoléon composa ainsi son gouvernement :

Ministre des relations extérieures, le duc de Vicence (Caulincourt).

Ministre secrétaire d'État, le duc de Bassano (Maret).

Ministre de la justice, le duc de Parme (Cambacérès.)

Ministre des finances, le duc de Gaëte (Gaudin).

Ministre de la marine, le duc Decrès.

Ministère de la guerre, le prince d'Eckmülh (Davoust).

Ministre de l'intérieur, Carnot.

Ministre de la police, le duc d'Otrante (Fouché).

Ministre du trésor, le comte Molien.

M. Boulay de la Meurthe est chargé de la comptabilité et de la correspondance du ministère de la justice, et M. de Montesquiou, ancien président du Corps Législatif, prend le commandement de la garde nationale de Paris.

Toutes ces nominations n'eurent lieu qu'après de longues négociations. Quelques-uns des anciens ministres de l'Empire, prévoyant les événements, montrèrent beaucoup de répugnance à reprendre leurs portefeuilles; les autres voulaient faire leurs conditions avant de prêter leur concours au nouveau gouvernement. Le duc de Vicence et Cambacérès refusèrent d'abord, et ne cédèrent qu'aux plus vives instances. Fouché demandait le ministère des relations extérieures, alléguant qu'il serait mieux placé *pour servir utilement l'empereur*. Carnot réclamait une constitution basée sur la souveraineté du peuple, l'élection communale et la réorganisation de la garde nationale d'après les principes de 1789. Les pourparlers durèrent toute la nuit. Néanmoins le ministère fut constitué le 21, au matin, et le républicain Carnot accepta, avec le portefeuille de l'intérieur, le titre

de *comte* qui lui fut décerné par un décret impérial.

21 *mars*. M. le comte Molé est nommé directeur des Ponts et Chaussées.

Le comte Réal est placé à la préfecture de police, et M. de Bondy à la préfecture de la Seine, que lui abandonne M. de Chabrol.

M. de Lavallette garde les postes qu'il avait *conquises*, selon l'expression de Napoléon. M. de Montalivet, ex-ministre de l'intérieur, devient intendant de la liste civile, et M. le duc de Cadore (Champagny), ex-ambassadeur, ex-ministre, ex-grand-chancelier, se résigne à remplir les modestes fonctions d'*intendant des bâtiments*.

La maison de l'empereur est réorganisée comme en 1814. M. de Ségur reprend sa charge de grand-maître des cérémonies. Presque tous les aides-de-camp de Napoléon reprennent leurs fonctions; leur nombre est même augmenté des généraux Lefort et Labédoyère. Les comtes Bertrand et Drouot conservent les emplois qu'ils occupaient à l'île d'Elbe, c'est-à-dire ceux de grand-maréchal-du-palais et de major-général de la garde.

Napoléon s'occupa aussi de la réorganisation de la maison de l'impératrice, quoiqu'il sût parfaitement alors que Marie-Louise ne reviendrait pas en France (1).

22. Le pape Pie VII quitte Rome qui venait d'être occupé par un corps d'armée sous les ordres de Murat.

M. le duc de Bourbon s'embarque sur la Loire au Pont-de-Cé. Il avait quitté Angers le 20. Le duc de Feltre, ministre de Louis XVIII, arrive à Brighton, en Angleterre.

23. Joseph Bonaparte arrive à Paris.

Ordonnance du roi Louis XVIII, datée de Lille, et portant qu'il est défendu à tout Français d'obéir à aucune prétendue loi de conscription ou de recrutement qui émanerait de Napoléon Bonaparte. Il est également défendu à toute autorité civile et militaire de faire exécuter lesdites lois. Toute autorité qui aura adhéré au parti de l'usurpateur, sera destituée, privée de toute solde d'activité ou pension de retraite. Par l'article 5 de cette ordonnance, tous officiers ou soldats des corps de terre et de mer qui auront participé à la révolte et servi sous Napoléon, sont licenciés.

Le même jour, Louis XVIII quitte Lille, laissant le commandement de cette place au duc d'Orléans, qui l'avait suivi, et qui le rejoignit vingt-quatre heures après, en adressant au maréchal Mortier la lettre suivante :

« Je vous remets, mon cher maréchal, le commandement que j'avais été si heureux d'exercer avec vous dans le département du Nord. Je suis trop bon Français pour sacrifier les intérêts de la France, parce que de nouveaux malheurs me forcent à la quitter. Je pars pour m'ensevelir dans la retraite et l'oubli. Le roi n'étant plus en France, je ne puis plus transmettre d'ordre en son nom; et il ne me reste qu'à vous dégager de l'observation de tous les ordres que je vous ai transmis, en vous recommandant de faire tout ce que votre excellent jugement et votre patriotisme si pur vous suggéreront de mieux pour les intérêts de la France, et de plus conforme à tous les devoirs que vous avez à remplir. »

Le duc de Trévise informe aussitôt Napoléon du départ de Louis XVIII. La dépêche télégraphique du maréchal est ainsi conçue : « *Le comte de Lille* (chef de la famille des Bourbons) a quitté Lille pour se rendre à Menin. »

24. Décret impérial qui supprime la direction de la librairie et de l'imprimerie, et les censeurs.

25. Le comte d'Erlon, commandant la 16e division militaire, annonce que M. le comte d'Artois et M. le duc de Berry ont quitté la France, et qu'ils se sont dirigés vers la Belgique en passant par Armentières.

L'ordre de marcher sur Dunkerque n'était parvenu ni aux princes ni à la maison militaire, à laquelle s'étaient réunis plusieurs détachements de volontaires royaux. Partis de Beauvais le 22, ils avaient couché à Abbeville, et étaient arrivés à Béthune le 23 au matin. C'est là qu'ils apprirent que le roi avait quitté Lille, et que cette place était au pouvoir de Napoléon. Tout à coup, les cris : *Aux armes! voilà l'ennemi!* se font en-

(1) Quelques historiens, induits en erreur par les mémoires de cette époque (1815), ont parlé d'un complot qui aurait eu pour but d'enlever le roi de Rome et de le ramener à son père. Des émissaires, disent-ils, s'étaient rendus, sous des noms supposés, dans deux villages situés aux environs de Schœnbrunn, résidence de l'archiduchesse et du jeune Napoléon. Des relais étaient commandés sur toute la route, jusqu'au Rhin, *au nom du duc de Wellington*, et la veille du jour fixé pour l'enlèvement, on fit courir le bruit que *sa Grace* partirait la nuit suivante pour Mayence. Tout était prêt pour l'exécution du projet; chaque émissaire avait un cheval sellé et bridé, et l'une des femmes de Marie-Louise venait de s'emparer de la personne du jeune prince, lorsque tout à coup (le 19 mars à onze heures du soir) tous les conjurés furent arrêtés par ordre de l'empereur d'Autriche. Par suite de cette découverte, l'enfant aurait quitté Schœnbrunn pour aller habiter le palais de l'empereur, et sa gouvernante, la comtesse de Montesquiou, aurait été mise en surveillance à Vienne jusqu'à son départ pour la France, comme prévenue de complicité. «Cette assertion est entièrement erronée, dit M. de Montbel, dans la *Vie du duc de Reichstadt*, ni le gouvernement autrichien, ni Marie-Louise, ni l'empereur, n'ont eu aucune connaissance d'un tel complot, qui n'a jamais existé, ou du moins n'a laissé apercevoir aucune trace ni aucun commencement d'exécution, et par conséquent n'a donné lieu à aucune mesure. L'enfant n'a pas quitté Schœnbrunn pendant tout le temps de la résidence de sa mère en Autriche. Mme de Montesquiou, qui n'avait consenti à se rendre à Vienne que pour deux ans, ne s'est séparée du jeune prince que lorsqu'on a jugé que son intelligence permettait de le faire passer sous la direction d'un gouverneur, suivant l'usage adopté pour les princes de la famille impériale d'Autriche. La dénégation de ce complot, consignée dans les *Mémoires* de M. le comte de Beausset, préfet du palais, qui, à cette époque, était auprès de Marie-Louise, est entièrement conforme aux renseignements et aux assertions les plus authentiques que j'ai recueillis à cet égard. »

tendre. Le duc de Berry, à la tête des grenadiers de La Rochejaquelein et des Cent-Suisses, se porte à la rencontre des troupes qu'on avait signalées. C'étaient un régiment de chasseurs à cheval, et un détachement de grenadiers de la garde impériale, partis le matin d'Arras, après avoir arboré la cocarde tricolore, pour se rendre à Saint-Omer, et qui venaient loger à Béthune, sans se douter que cette place était occupée par les princes et la maison du roi. Leur étonnement redoubla en voyant les troupes rangées sur les remparts, s'avancer en ordre de bataille. Le colonel Désargus, qui commandait les chasseurs à cheval, reconnaissant le duc de Berry, s'avança seul au devant du prince, et, l'assurant qu'il ne venait point pour le combattre, lui demanda seulement le passage sur les glacis, afin qu'il pût conduire ses soldats à Lillers. Le prince répondit qu'il ne souffrirait point que le drapeau tricolore se déployât sous ses yeux, et que l'on ne donnerait point passage à des militaires parjures. Le colonel déclara alors qu'il allait reconduire son régiment à Arras. A l'aspect du mouvement rétrograde exécuté par la troupe impériale, les cris de *vive le roi!* retentirent dans les rangs des troupes du duc de Berry. Les autres y répondirent par le cri de *vive l'empereur!* et firent volte-face. Le combat était au moment de s'engager. Le hasard voulut qu'un capitaine des grenadiers de l'ex-garde reconnût parmi les grenadiers de La Rochejaquelein un de ses plus intimes amis, son ancien compagnon d'armes. Il s'écria aussitôt qu'il voyait son frère dans les rangs de la maison du roi, et demanda quel était celui qui voulait le forcer à verser le sang de son frère. Ce peu de mots émurent les soldats, et sans leur donner le temps de la réflexion, les officiers leur firent faire demi-tour et les éloignèrent.

Après cet incident, les princes se décidèrent à gagner au plus tôt la frontière. La ville d'Ypres était le point le plus rapproché; mais les chemins étaient impraticables, surtout pour des équipages militaires. Arrivée à Lestrem, l'avant-garde fit prévenir les princes des difficultés qu'elle éprouvait à avancer. Les princes étaient déjà en route, et ne voulurent point rétrograder. « On se tire de partout », dit le duc de Berry, et l'ordre fut donné de poursuivre. Les princes n'emmenaient avec eux que quinze cents cavaliers environ, commandés par le général Lauriston et le duc de Raguse, et quelques volontaires royaux. Le trajet fut long et pénible. Les obstacles semblaient grandir à chaque pas : caissons, voitures, chevaux, enfonçaient à tout moment dans d'affreux bourbiers, où force était souvent de les abandonner, malgré les secours des gens du pays. On comptait coucher à Étaires; mais on fut obligé, par suite des mauvaises nouvelles qui arrivaient de tous côtés, de se remettre en marche au milieu de la nuit, et ce n'est qu'au jour naissant que les princes se virent enfin sur une chaussée conduisant à Ypres. Là, n'écoutant que leur générosité, ils réunirent tous les chefs de corps, ceux du moins qui avaient pu rejoindre, et, après les avoir remerciés de la bonne conduite de leur troupe : « Nous ne voulons, s'écria *Monsieur*, compromettre personne; » nous ignorons où est le roi et le sort qui nous » est réservé. Que ceux donc qui ont intérêt à » rentrer en France y rentrent; ils peuvent encore nous y être utiles, nous avons besoin d'amis dans l'intérieur. Quant à ceux qui persisteraient à nous suivre, nous partagerons toujours et partout avec eux. »

Cette touchante allocution fit répandre des larmes aux chefs de corps, qui la rapportèrent à leurs troupes. Tous voulaient associer leur sort à celui des princes; mais on fit remarquer judicieusement qu'une si nombreuse suite pouvait leur être à charge, puisqu'ils ne savaient eux-mêmes ce qu'ils allaient devenir; qu'il serait toujours temps de revenir auprès d'eux, et qu'en se donnant rendez-vous, soit dans la Vendée, soit dans le Midi, on pourrait les servir d'une manière plus efficace. Ces considérations déterminèrent la majeure partie de la maison du roi à rétrograder sur Armentières, où elle reçut l'ordre de son licenciement. *Monsieur* ne conserva autour de sa personne que quelques officiers-généraux, presque tous de sa maison. A peine avait-on mis pied à terre à Neuve-Église, que plusieurs coups de fusil se firent entendre. C'était un détachement de cavalerie française qui tentait de forcer le passage du Pont-Rouge sur la Lys; ce poste était défendu par une compagnie belge, aux ordres d'un jeune capitaine liégeois, auquel le commandant français offrit la croix de la Légion-d'Honneur s'il voulait le laisser passer. Le refus et la bonne contenance de ce jeune officier sauvèrent les princes. Arrivé à Ypres, *Monsieur* y fut rejoint par M. de Blacas, que le roi avait envoyé à la recherche de son frère et de son neveu. Après un quart-d'heure d'entretien avec les princes, le ministre reprit la route d'Ostende. Le lendemain on reçut de Bruxelles un courrier du roi des Pays-Bas, qui ordonnait de traiter les Français en alliés : ils furent tous, en conséquence, admis dans la ville et logés par billets. Un nouveau courrier du roi des Pays-Bas désigna au roi et aux princes la ville de Gand pour résidence. Chacun s'y rendit de son côté. M. de Blacas était alors auprès de Louis XVIII. Le maréchal Berthier l'avait quitté sous prétexte d'affaires de famille à régler dans les états du prince Pie de Bavière, son beau-père, mais en réalité sans doute, pour attendre les événements. Cette indécision a donné lieu plus tard à la catastrophe qui a terminé les jours de cet ancien ami de Napoléon.

25. Napoléon rend un décret contre la famille royale; il lui applique les lois des assemblées nationales contre l'émigration, quoique ces lois fussent depuis long-temps abolies. Toute personne ayant exercé des fonctions ministérielles sous le gouvernement royal, et tous les militaires de la maison du roi, sont exilés à trente lieues de Paris, et placés sous la surveillance de la haute police impériale.

Le même jour, première réunion du Conseil d'État, composé ainsi par Napoléon :

Section de législation : MM. Boulay, Berlier, Gilbert des Voisins.
Section de l'intérieur : MM. Regnault de Saint-Jean-d'Angely, Begouen, Maret, Pelet, Thibaudeau, Miot, Corvetto, Chauvelin, Costaz, Mannay, Quinette, de Gerando.
Section des finances : MM. De Fermont, François (de Nantes), Jaubert, Jolivet.
Section de la guerre : MM. Andreossy, Bourcier, Dulauloy, Daru, Marchant.
Section de la marine : MM. Gantheaume, Caffarelli, Lanjac. Las-cases.
Service ordinaire, hors sections : MM. Réal, Duchâtel, Lavalette, Merlin, Molé, d'Hauterive.
Service extraordinaire : MM. Dauchy, Dumas, Gau.

Le Conseil d'État présente à Napoléon la délibération qu'il a prise à l'unanimité. Il reconnaît que la souveraineté réside dans le peuple, et qu'il est la seule source légitime du pouvoir; que l'empereur, en remontant sur le trône où le peuple l'avait élevé, rétablit le peuple dans ses droits les plus sacrés, et qu'il garantit de nouveau tous les principes libéraux.

Traité de quadruple alliance entre l'Autriche, la Grande-Bretagne, la Prusse et la Russie. Ce traité est basé sur les principes du traité de Chaumont, du 1er mars 1814. Les quatre puissances s'engagent à réunir tous leurs moyens pour maintenir dans leur intégrité le traité de Paris du 30 mai 1814, ainsi que les stipulations arrêtées au congrès de Vienne, pour les défendre contre les desseins et les entreprises de Napoléon. Chacune des puissances s'engage à tenir constamment en campagne cent cinquante mille hommes, et à ne déposer les armes qu'après l'époque où Napoléon aura été mis hors d'état d'exciter des troubles et de renouveler ses tentatives pour s'emparer du pouvoir suprême en France. Toutes les autres puissances, ainsi que Louis XVIII, furent invitées à accéder à ce traité, qui obtint l'adhésion générale; la Suède seule se refusa à prendre part à cette alliance nouvelle.

Il est à remarquer, néanmoins, qu'en ratifiant cet acte, le prince régent d'Angleterre y fit cette singulière réserve : « que le traité ne devait pas » être entendu comme obligeant Sa Majesté Britannique à poursuivre la guerre dans la vue » d'*imposer* à la France aucun gouvernement particulier, quelque désir qu'eût le prince régent » de voir Sa Majesté Très Chrétienne rétablie sur » le trône. » En présence d'un pareil fait, est-il possible de soutenir encore que les Bourbons ont été ramenés en France par l'étranger! Quoi qu'il en soit, cette réserve du prince régent d'Angleterre est devenue, plus tard, un des principaux arguments révolutionnaires de ces hommes qui se donnaient alors pour les organes véridiques des vœux ou des répugnances de la France.

26. Napoléon reçoit, en grande pompe, aux Tuileries, des adresses de félicitations et de dévoûment à sa personne de la part des principales autorités de la ville de Paris.

Le même jour, l'empereur se déclare commandant en chef de la garde nationale de Paris, et nomme le lieutenant-général Durosnel commandant en second de la même garde.

28. Décret impérial qui crée sept lieutenants-généraux de police. Ce sont MM. Lecointre-Puyraveau, Joseph Thurot, Caillemer, H. Lasalle Moreau, Gaillard et du Creuzot. Un huitième a été créé le 4 mai, c'est M. J. B. Teste. Deux autres ont été créés le 17 mai : l'un à Cherbourg, M. Raffin ; l'autre à Dieppe, M. Perrard. Enfin un autre lieutenant, M. Renouard, a été établi à Perpignan.

28. M. le duc d'Angoulême arrive au Pont-Saint-Esprit. Le 29, il se porte sur Montélimart, qui était occupé par M. le duc d'Escars. Le général Debelle, qui était venu sommer la ville de reconnaître l'autorité de Napoléon, est repoussé avec perte par M. d'Escars.

Décret de Napoléon qui abolit la traite des nègres.

30. Murat arrive à Bologne, attaque les Autrichiens, et obtient quelque avantage sur leur avant-garde.

Circulaire de M. le duc de Vicence aux ambassadeurs, ministres et autres agents de la France à l'étranger. Il les engage à prendre la cocarde tricolore et à déclarer aux cabinets auprès desquels ils sont accrédités que Napoléon renonce à tout projet de conquête, et que désormais la politique de son gouvernement sera toute pacifique.

Décret impérial qui annule l'ordonnance du 17 février 1815, portant réglement sur l'instruction publique. L'Université est rétablie telle qu'elle était organisée par le décret du 17 mars 1808. M. Lacépède, qui n'accepte pas les fonctions de grand-maître, est remplacé, le 9 mai suivant, par M. le duc de Plaisance (Lebrun).

L'impératrice Marie-Louise envoie dans ses états d'Italie l'ordonnance suivante :

« Nous, impératrice Marie-Louise, archiduchesse d'Autriche, duchesse de Parme, etc., nous faisons savoir à tous nos sujets que, d'après les circonstances et l'impossibilité de nous rendre actuellement en personne dans nos états, nous avons prié notre auguste et bien-aimé père, l'empereur et roi, de faire administrer provisoirement nosdits états en son nom; ce à quoi S. M. a daigné consentir. Nous nous attendons, en conséquence, que nos fidèles sujets prêteront obéissance à tous les réglements et ordonnances rendus par S. M.

» Donné à Schœnbrunn le 30 mars 1815.

» MARIE-LOUISE. »

L'empereur d'Autriche, le 2 avril suivant, a rendu un décret relativement à l'administration provisoire des trois duchés, et a nommé M. le comte Cerati ministre d'état.

31. Murat publie à Rimini une proclamation dans laquelle il appelle toute l'Italie à l'indépendance. Il y préconise de nouveau tous les prin-

cipes révolutionnaires qu'il semblait avoir abandonnés depuis son intronisation à Naples.

M. le comte Chaptal est nommé directeur-général du commerce et des manufactures. M. le comte Bigot de Préameneu est nommé directeur-général des cultes.

1er *avril*. Murat transporte son quartier-général de Forli à Faenza.

Le même jour, madame la duchesse d'Angoulême quitte Bordeaux et se rend à Pauillac où elle doit s'embarquer pour l'Espagne.

Le duc et la duchesse d'Angoulême étaient partis de Paris le 27 février pour se rendre à Bordeaux. Leur voyage fut une véritable marche triomphale; partout sur leur passage les populations étaient accourues pour saluer de leurs acclamations la fille de Louis XVI. A Orléans, à Bourges, à Châteauroux, à Limoges, à Périgueux, à Libourne, ils avaient été reçus sous des arcs de triomphe. L'allégresse publique fut de courte durée. Dans la matinée du 9 mars, le duc d'Angoulême reçut de Bourges un courrier du maréchal Macdonald qui lui envoyait des lettres de Paris du 6, annonçant l'invasion de Napoléon, le départ du comte d'Artois pour Lyon et du duc de Bourbon pour la Vendée; le roi envoyait l'ordre au duc d'Angoulême de se rendre le plus tôt possible à Nîmes où les troupes devaient se rassembler. Le duc d'Angoulême partit vers minuit, accompagné du duc de Guiche et d'un officier des gardes. Madame devait rester à Bordeaux jusqu'à ce qu'elle reçût de nouveaux ordres du roi. Une espèce de conseil fut formé pour seconder les efforts de Madame : on y remarquait MM. de Marcellus, Ravez, de Peyronnet, Martignac, Gautier, Maxime de Puységur, de Montmorency. Une souscription fut ouverte pour se procurer les fonds nécessaires à l'équipement et à l'habillement de la garde nationale destinée à entrer dans le service actif. Le premier jour elle s'éleva à près d'un million. Mais ce noble élan ne tarda pas à se ralentir. Une foule de jeunes gens s'étant présentés, ils furent renvoyés par le gouverneur au général Harispe, et par ce général au commandant de la garde nationale : on allégua que les armes et les munitions manquaient. Le zèle se refroidit et les mesures de défense n'eurent ni ensemble ni activité. Le 26, le gouverneur réunit toute la garnison; toutes les troupes parurent mal disposées à cause du bruit qui s'était répandu qu'on voulait les désarmer. Les soldats avaient déjà ôté les plaques de leurs shakos où se trouvaient les armes du roi. La garnison de Blaye donnait aussi des inquiétudes, et le gouverneur finit par avouer qu'on pouvait douter de sa fidélité. Le général Clauzel, nommé par Napoléon gouverneur de la onzième division militaire, était en marche pour venir prendre possession de Bordeaux. Il n'avait avec lui que deux cents hommes d'infanterie et quatre-vingts chevaux. La garde nationale eût pu sans doute arrêter les efforts d'un aussi faible détachement; mais elle craignait de laisser sur les derrières une garnison prête à s'insurger. Toutefois, cinq cents volontaires se mirent en marche le 31. Mais après d'insignifiants avantages, la défection de la garnison de Blaye qui manifesta la volonté de se réunir aux troupes impériales, décida du sort de Bordeaux. Le conseil général du département, le conseil d'arrondissement et le conseil municipal se réunirent à la préfecture. Madame pensa que c'était à eux qu'il appartenait de prendre une résolution. « La ville, dit le général Decaen, ne peut compter que sur la garde nationale; c'est là sa seule défense. Quant à la garnison, ses dispositions sont toujours plus propres à inquiéter qu'à rassurer. Je n'oserais pas répondre, en cas d'hostilités, que les soldats vissent tranquillement tirer sur leurs frères d'armes. » Madame, interrogée sur sa volonté, répondit qu'elle ne voulait pas compromettre inutilement la ville, et qu'il fallait céder s'il était reconnu que la résistance ferait couler du sang. « J'aurai conservé la bonne ville de Bordeaux, » ajouta Marie-Thérèse, aussi long-temps que » j'aurai pu; je me retirerai satisfaite d'elle et de » moi. »

Néamoins Madame voulut juger par elle-même des dispositions de la garnison, et fut visiter les troupes dans leurs casernes respectives. Elle arrive à la caserne Saint-Raphaël, un silence profond y régnait. Madame descend de voiture, passe deux fois avec dignité dans les rangs, vient se placer dans le centre du carré et annonce l'intention de parler aux officiers. « Messieurs, leur dit-elle, vous n'ignorez pas les événements qui se passent en France. Un usurpateur vient enlever au roi sa couronne que vous avez juré de défendre. Bordeaux est menacé par une poignée de révoltés; la garde nationale est déterminée à défendre la ville; voilà le moment de montrer que l'on est fidèle à ses serments. Je viens ici vous les rappeler, juger par moi-même de vos sentiments, et savoir si vous voulez vous unir à moi pour défendre la ville et la conserver au roi. Je veux qu'on parle avec franchise; je l'exige. Etes-vous disposés à seconder la garde nationale dans les efforts qu'elle veut faire pour défendre Bordeaux contre ceux qui viennent l'attaquer? Répondez franchement. » Aucune voix ne se fait entendre, et un silence absolu est opposé à cette noble interpellation. Quelques officiers seulement offrent de veiller à la sûreté de la personne de Son Altesse Royale. « Il ne s'agit pas de moi, mais du service du Roi, répondit Madame; voulez-vous le servir? — Dans tout ce que nos chefs ordonneront pour la patrie, nous obéirons, disent les officiers; mais nous ne voulons pas la guerre civile, et jamais nous ne nous battrons contre nos frères. »

La visite de la seconde caserne fut encore moins satisfaisante. L'esprit de révolte s'y montra tout à découvert. Que pouvait-on espérer d'une troisième tentative? Mais Madame ne voulut rien négliger; et ce fut au Château-Trompette que les derniers efforts de son héroïque courage furent portés au plus haut degré de con-

stance. « Quelle réception y était préparée à l'auguste fille de tant de rois! A peine a-t-elle passé avec sa suite les sombres voûtes de ce château-fort, qu'elle est frappée de la contenance morne, de l'air farouche de cette soldatesque mutinée, rangée sous les armes et frémissant de rage comme au moment de saisir sa proie. Madame leur parla avec autant d'ame que d'énergie. Plus son émotion augmente et plus son langage s'empreint de chaleur et d'éloquence. « Eh! quoi, » dit-elle aux soldats, est-ce à ce même régiment » d'Angoulême que je parle? Avez-vous pu oublier si promptement les grâces dont vous avez » été comblés par mon époux. Ne le regardez-vous » donc plus comme votre chef, lui que vous appeliez votre prince? Et moi, dans les mains de » qui vous avez renouvelé votre serment de fidélité!.... moi que vous nommiez votre princesse! ne me reconnaissez-vous plus! » L'explosion du regret et du repentir parut alors sur le visage de quelques soldats; mais leurs officiers virent de sang-froid les larmes d'indignation que leur endurcissement et leur ingratitude arrachaient à cette princesse courageuse. « O Dieu! » ajouta-t-elle, avec l'accent de la plus vive douleur, après vingt ans d'infortune il est bien » cruel de s'expatrier encore. Je n'ai cessé de » faire des vœux pour le bonheur de la patrie, » car je suis Française, moi, et vous n'êtes plus » Français. Allez, retirez-vous. » Le soixante-deuxième de ligne, dont un détachement avait fait défection à Blaye, répondit aux exhortations de Madame qu'il tirerait sur la garde nationale, en ajoutant mille insolences. Un officier de ce régiment, un seul, remettant son épée dans le fourreau, s'approcha de la voiture de la princesse et s'écria : « Ah! c'en est trop! Je ne vous quitte pas, je vous suivrai partout, je serai fidèle à mon serment. » Alors des cris de *vive l'empereur*! se firent entendre; les gens de la suite de la duchesse, effrayés par les vociférations et les menaces des soldats, lui disaient : « Vos jours sont en danger! » Madame leur imposa silence, et au lieu de partager leurs craintes, attendit avec tranquillité que ces furieux qui parlaient de la massacrer, exécutassent leurs sinistres projets. Son calme, la dignité de son attitude les déconcerta. Le signal du départ est donné; un roulement de tambour se fait entendre, et Marie-Thérèse, suivie de son escorte, repasse lentement sous les batteries de ce triste fort, le cœur encore plus déchiré que lorsqu'elle y était entrée. Dans l'intervalle, le général Clauzel s'était posté à la Bastide avec sa troupe; il n'y avait plus que la rivière entre lui et la ville. Le soir, Madame passa la revue de la garde nationale. Là, une scène toute différente attendait la princesse. Aussitôt qu'elle paraît, mille cris répétés de *Vive le Roi! Vive Madame!* se font entendre dans tous les rangs. Madame parvient avec peine à faire cesser un instant ces cris d'enthousiasme. Enfin elle éleva la main et le silence se rétablit : « Je viens, dit-» elle, vous demander un dernier sacrifice. Pro-» mettez-moi d'obéir dans tout ce que je vous » commanderai. — Nous le jurons! — Eh bien, re-» prend Madame, d'après ce que je viens de voir, » on ne peut pas compter sur le secours de la garni-» son. Il est inutile de chercher à se défendre : » vous avez assez fait pour l'honneur, conservez au » roi des sujets fidèles pour un temps plus heu-» reux. Je prends tout sur moi; je vous ordonne » de ne plus combattre. — Non, non, s'écrient » des milliers de voix; nous voulons mourir pour » le roi, nous voulons mourir pour vous. » On se presse autour de la calèche, on saisit la main de Madame, on l'inonde de larmes; toute la ville mêle ses cris à ceux de la garde nationale. Madame, outragée et méconnue par des soldats révoltés, se voyait entourée de protestations de fidélité et d'amour par la population entière de Bordeaux, pendant que, sur l'autre rive, était devant elle le général Clauzel qui, témoin des hommages rendus à la fille de Louis XVI, attendait qu'elle eût quitté la ville pour en prendre possession au nom de Napoléon.

Madame arriva à Pauillac le dimanche 2 avril; elle monta aussitôt avec sa suite dans une chaloupe et se rendit à bord du *Wanderer*, sloop de guerre anglais, de 20 canons, que le consul de cette nation avait mis à la disposition de la princesse.

Le bâtiment mit aussitôt à la voile, et jeta l'ancre, le soir même, au bas de la rivière de la Gironde. Un autre bâtiment, sur *lequel s'étaient* embarqués le duc et la duchesse de *Lévy*, M. Lynch et le général Donadieu, partit pour l'Angleterre. Madame se dirigea vers les côtes d'Espagne.

Avant de quitter Bordeaux, M. Lainé avait fait publier les déclarations suivantes, datées du 2 mars :

« Au nom de la nation française, et comme président de la chambre de ses représentants, je déclare protester contre tous décrets par lesquels l'oppresseur de la France prétend prononcer la dissolution des chambres. En conséquence, je déclare que tous les propriétaires sont dispensés de payer des contributions aux agents de Napoléon Bonaparte, et que toutes les familles doivent se garder de fournir, par voie de conscription ou de recrutement quelconque, des hommes pour sa force armée. Puisqu'on attente d'une manière aussi outrageante aux droits et à la liberté des Français, il est de leur devoir de maintenir *individuellement* leurs droits. Depuis long-temps dégagés de tout serment envers Napoléon Bonaparte, et liés par leurs vœux et leurs serments à la patrie et au roi, ils se couvriraient d'opprobre aux yeux des nations et de la postérité, s'ils n'usaient pas des moyens qui sont au pouvoir des individus. Chaque histoire, en conservant une reconnaissance éternelle pour les hommes qui, dans tous les pays libres, ont refusé tout secours à la tyrannie, couvre de son mépris les citoyens qui oublient assez leur dignité d'hommes pour se soumettre à de méprisables agents. C'est dans la persuasion que les Français sont assez convaincus de leurs droits pour m'imposer un devoir sacré, que je fais publier la présente protestation, qui, au nom des honorables collègues que je préside, et de la France qu'ils représentent,

sera déposée dans des archives, à l'abri des atteintes du tyran, pour y avoir recours au besoin. »

— « Comme le duc d'Otrante, se disant ministre de la police, m'outrage assez pour me faire savoir que je peux rester en sûreté à Bordeaux et vaquer aux travaux de ma profession, je déclare que si son maître et ses agents ne me respectent pas assez pour me faire mourir pour mon pays, je les méprise trop pour recevoir leurs outrageants avis. Qu'ils sachent qu'après avoir lu, le 20 mars, dans la salle des séances, la proclamation du Roi, au moment où les soldats de Bonaparte entraient dans Paris, je suis venu dans le pays qui m'a député; que j'y suis à mon poste, sous les ordres de Madame la duchesse d'Angoulême, occupé à conserver l'honneur et la liberté d'une partie de la France, en attendant que le reste soit délivré de la plus honteuse tyrannie qui ait jamais menacé un grand peuple. Non, je ne serai jamais soumis à Napoléon Bonaparte, et celui qui a été honoré de la qualité de chef des représentants de la France, aspire à l'honneur d'être en son pays la première victime de l'ennemi du Roi, de la patrie et de la liberté si (ce qui n'arrivera pas) il était réduit à l'impuissance de contribuer à la défendre. »

2. Le général Clauzel, assuré de ne plus éprouver de résistance, entre à Bordeaux, à onze heures du matin.

3. Madame Lætitia, mère de Napoléon et de la femme de Murat, arrive de l'île d'Elbe à Naples. Le cardinal Fesch y était déjà depuis quelques jours.

M. le duc d'Angoulême arrive à Valence et y reste jusqu'au 7 avec les troupes sous ses ordres. La défection successive de plusieurs régiments, oblige le prince à opérer sa retraite sur le pont Saint-Esprit, où il se trouve dans une position fort critique. « A onze heures du soir, deux officiers entrent dans l'appartement du prince et lui proposent de partir sur le champ dans la voiture du ministre de Sardaigne, ou de se jeter dans les montagnes avec une troupe choisie qui le conduira dans le Piémont. Le prince refuse. Le baron de Damas, sous-chef de l'état-major, part de suite pour entrer en explication avec le général Gilly et aplanir toutes les difficultés. » L'armée continua son mouvement sur la Pallud; le baron de Damas revint et annonça qu'une convention venait d'être acceptée et conclue de part et d'autre. En conséquence de cette convention, un courrier fut envoyé au général Grouchy pour suspendre sa marche. Dès le lendemain, le duc d'Angoulême fit exécuter la capitulation; mais le général Grouchy, arrivé en même temps que le prince au pont Saint-Esprit, fit venir le baron de Damas et lui déclara qu'il ne pouvait ratifier une convention conclue sans sa participation, et qu'il se croyait obligé de retenir le prince au pont Saint-Esprit jusqu'à ce que l'empereur eût prononcé sur son sort. L'empereur manda au général Grouchy de faire conduire et embarquer le duc d'Angoulême au port de Cette. Le prince y arriva le 16 avril, à huit heures du soir, et une heure après il monta sur un bâtiment suédois, le *Scandinavia*, qui l'attendait (1).

4. M. de Caulaincourt écrit deux lettres à lord Castlereagh et lui en envoye une de Napoléon pour le prince régent. Dans cette lettre, l'empereur proteste de la sincérité de son désir de maintenir la paix en Europe, et en donne les plus positives assurances au gouvernement anglais. La lettre de Napoléon n'est point reçue par le prince régent, et les deux lettres adressées à lord Castlereagh sont envoyées au congrès à Vienne. Une semblable conduite a été ponctuellement observée par les puissances et leurs ministres pendant toute la durée de la domination de Napoléon en France.

Décret impérial contre les fonctionnaires civils et militaires qui n'abandonneront pas, sous huit jours, les rassemblemens armés dont ils font partie dans le midi de la France.

Arrestation de M. de Vitrolles à Toulouse par ordre du général comte Delaborde. La nouvelle de la capitulation de Bordeaux devait accélérer la révolution dans toutes les autres villes du Midi. Les commissaires du roi, à Toulouse, avaient espéré arrêter la défection en éloignant quelques régimens suspects. Une poignée de volontaires royaux rassemblés à la hâte et la garde nationale étaient les seules forces qu'on pût opposer au reste de la garnison. Mais la garde nationale paraissait découragée et le général Delaborde prit toutes les mesures pour rendre la résistance impossible. « Il fit revenir quatre compagnies d'artillerie qui avaient reçu l'ordre de rétrograder sur Narbonne. Ces détachements bivouaquèrent pendant la nuit aux portes de la ville, et, au point du jour, ils firent entrer secrètement l'artillerie, en enveloppant de paille les roues et les trains. Tous les postes sont occupés à la fois; la garde nationale, prise au dépourvu, ne peut se réunir; l'élan du peuple est comprimé; on arrête les commissaires royaux, MM. de Vitrolles et de Damas-Crux; l'un est conduit sur les frontières d'Espagne; l'autre, M. de Vitrolles, retenu prisonnier, fut, après huit jours de lenteurs, transféré à Vincennes. »

Combat entre les Napolitains et les Autrichiens,

(1) On trouve dans les *Mémoires du duc de Rovigo* une note curieuse sur cet épisode des événements de 1815. « Il y eut d'abord, dit-il, entre le duc d'Angoulême et le maréchal Grouchy une sorte de capitulation par laquelle le prince pouvait se retirer en Espagne. Le maréchal en rendit compte par le télégraphe; l'empereur répondit par la même voie qu'il approuvait. — Peu après, une seconde dépêche télégraphique rendit compte que, pendant l'armistice qui avait précédé et suivi la capitulation, il était survenu un incident qui en avait fait suspecter la bonne foi; que l'on avait eu recours aux armes, et que le duc d'Angoulême était prisonnier.

» On soumit cette seconde dépêche à l'empereur, qui ordonna à M. de Bassano (il avait alors l'administration télégraphique sous ses ordres) de faire transmettre au maréchal Grouchy que c'était bien. Le premier ordre était parti; M. de Bassano différa l'expédition du second jusqu'à ce que le premier eût pu arriver et recevoir son exécution. Effectivement, quand le deuxième parvint, Grouchy fit courir après le duc d'Angoulême; mais il n'était plus temps. »

(*Mém. de Rovigo*, tom. VIII.)

à la suite duquel Murat entre à Modène à la tête de toute son armée.

5. Le duc de Wellington, général en chef des troupes anglaises, qui se réunissent en Belgique, arrive de Vienne à Bruxelles.

M. Daru est nommé ministre d'état.

7. Proclamation de l'empereur d'Autriche qui annonce l'érection du royaume de Lombardie et de Venise (*Lombardo-Veneto*) et sa réunion à la monarchie autrichienne. La couronne de fer est conservée comme couronne de ce royaume; les successeurs de François Ier, à la cérémonie de leur couronnement, devront la placer sur leur tête. Un vice-roi remplacera l'empereur dans ce nouveau royaume.

8. Les plénipotentiaires de Naples, à Vienne, remettent au cabinet autrichien une note qui, en donnant l'assurance des sentiments d'amitié de S. M. le roi de Naples pour l'empereur d'Autriche, assure que la volonté de Murat est de ne jamais se séparer de la politique autrichienne; mais que S. M., par suite des circonstances, se voit forcée de donner une position plus étendue à ses forces militaires. Murat avait commencé, dès le 30 mars, les hostilités contre les troupes autrichiennes en Italie.

Décret impérial qui supprime, à partir du 1er juin, le droit de circulation sur les boissons et le droit de consommation générale sur l'eau-de-vie. Ce décret, que les partisans de Napoléon présentaient comme une faveur, a été très désavantageux au commerce par la manière dont il a été mis à exécution. On a pris pour base de la répartition des droits à acquitter, la quotité des droits payés en 1812, et cette surcharge, en raison des circonstances, a forcé beaucoup de débitants à fermer leurs établissements.

10. Décret de Napoléon portant qu'il sera levé dans toute la France *trois mille cent trente bataillons* de gardes nationales, de sept cent vingt hommes chacun. Cette force armée de plus de deux millions deux cent cinquante mille hommes, devait concourir à la défense du territoire.

11. L'avant-garde du général Bianchi entre à Modène et en chasse les Napolitains. L'armée de Murat éprouve plusieurs échecs.

12. Rapport du duc de Vicence, ministre des relations extérieures, à Napoléon. Il annonce que tous les courriers qu'il a expédiés aux différentes cours et aux ambassadeurs, ont été arrêtés aux frontières; aucune des puissances de l'Europe ne veut reconnaître Napoléon pour *empereur des Français*. On se prépare à la guerre.

Combat très meurtrier entre les Autrichiens et les Napolitains à Ochiobello, dans les environs de Ferrare; les Napolitains sont battus, ils lèvent le blocus de Ferrare et se replient sur Bologne.

14. L'armée napolitaine, dans la Toscane, évacue Florence et se retire sur Arezzo, où le général Nugent la poursuit l'épée dans les reins. Le lendemain, les Napolitains sont en pleine retraite sur tous les points.

Proclamation du roi de France, datée de Gand. Le monarque annonce qu'il va revenir au milieu de son peuple; que l'Europe, fidèle à ses traités, ne veut reconnaître comme *roi de France*, que Louis XVIII; que 1,200,000 soldats vont marcher pour assurer le repos du monde et délivrer la France de l'invasion de Napoléon Bonaparte. « Les puissances alliées, dit le roi, bien convaincues que la nation française ne s'est pas rendue complice des attentats de l'armée, là où elles trouveront des Français fidèles, les champs seront respectés, les laboureurs protégés, les pauvres secourus, et les droits de la guerre ne pèseront que sur les provinces qui, à leur approche, ne seraient pas rentrées dans le devoir. » Le roi déclare, en terminant, qu'à son retour dans sa capitale, son premier soin sera de récompenser les citoyens qui se sont dévoués à sa cause, et de travailler à faire disparaître jusqu'à l'apparence des abus qui pourraient avoir éloigné du gouvernement quelques Français.

17. Le lieutenant-général Grouchy est nommé maréchal d'Empire par Napoléon.

19. Madame la duchesse d'Angoulême débarque à Plymouth et se rend à Londres.

M. le duc d'Angoulême arrive à Barcelone le 19, où il est reçu avec le cérémonial usité à l'égard des infants.

21. L'armée napolitaine éprouve une nouvelle défaite sur le Ronco. Murat demande un armistice qui lui est refusé. Les Autrichiens poursuivent leurs succès et forcent les Napolitains à évacuer Césène.

22. Napoléon fait publier son *acte additionnel* aux constitutions de l'Empire. C'était une reproduction de ces mêmes sénatus-consultes que l'Empereur avait violés tant de fois avant son abdication, et de quelques articles de la Charte donnée par Louis XVIII au peuple français. L'apparition de cet *acte additionnel* porte un coup fatal à la cause de Napoléon. Ses plus zélés partisans ne peuvent dissimuler, que par cette imprudente publication, il a rompu lui-même les liens qui devaient rattacher les intérêts du souverain à ceux de la patrie : la confiance publique est partout ébranlée, et malgré l'article 67 de cette prétendue constitution, qui bannissait à *perpétuité* la famille des Bourbons, les royalistes voient bien que l'usurpation de Napoléon ne sera pas de longue durée (1). « En vain, dit un histo-

(1) Voici le texte de l'art. 67 de l'*acte additionnel* aux constitutions de l'Empire :

« Le peuple français déclare en outre que, dans la délégation qu'il a faite et qu'il fait de ses pouvoirs, il n'a pas entendu et n'entend pas donner le droit de proposer le rétablissement des Bourbons ou d'aucun prince de cette famille sur le trône, même en cas d'extinction de la dynastie impériale, ni le droit de rétablir soit l'ancienne noblesse féodale, soit les droits féodaux et seigneuriaux, soit les dîmes, soit aucun culte privilégié et dominant, ni la faculté de porter aucune atteinte à l'irrévocabilité de la vente des domaines nationaux; il interdit formellement au gouvernement, aux chambres et aux citoyens, toute proposition à cet égard »

rien, l'Empereur rendit-il de nouveaux hommages aux principes qu'il avait d'abord proclamés; en vain, dit-il au Conseil-d'Etat : « Les » princes sont les premiers citoyens de l'Etat.... » La souveraineté même n'est héréditaire, que » parce que l'intérêt général l'exige... Hors de » ce principe je ne connais point de légitimité...» Le coup était porté, et dès ce moment l'Empereur ne dut plus compter sur la coopération des vieux révolutionnaires qui avaient subi son alliance, en frémissant à la pensée que l'instinct dominateur du grand capitaine pourrait leur rendre ses succès aussi funestes que ses talents leur étaient nécessaires. » L'*acte additionnel* doit être soumis à la sanction du peuple et de l'armée; mais on sait le peu de confiance qu'il faut accorder à ce mode d'émission de la volonté d'une nation.

22. Décret impérial relatif à l'organisation des corps-francs ou partisans. Ces corps, qui n'avaient de militaire que le nom, ont fait beaucoup moins de mal à l'ennemi qu'aux départements qu'ils ont traversés.

Autre décret relatif à la composition de l'assemblée du *Champ-de-Mai*. Les membres de tous les colléges électoraux de département et d'arrondissement de l'Empire, et les députations qui seront nommées par tous les corps de l'armée de terre et de mer, composeront cette assemblée.

Les troupes autrichiennes entrent à Rome, après avoir mis en fuite les Napolitains qui occupaient cette ville.

23. Envoi de commissaires extraordinaires dans les vingt-trois divisions militaires. Voici la liste de ces commissaires, dont les fonctions consistaient à s'assurer de l'esprit qui animait les divers employés de l'administration publique, et à remplacer ceux dont les opinions n'étaient point favorables au gouvernement impérial : 1re division (Paris), M. le baron de Sussi.—2e (Mézières), M. Bedoch.—3e (Metz), M. le baron de Gérando.—4e (Nancy), M. le comte Rampon.—5e (Strasbourg), M. de Pommereul.—6e (Besançon), M. Dumolard.—7e (Grenoble), M. Bourdon de Vatry.—8e (Toulon), M. le comte Rœderer.—9e (Montpellier), M. le baron d'Alphonse.—10e (Toulouse), M. de Pontécoulant.—11e (Bordeaux), M. Boissy d'Anglas.—12e (La Rochelle), M. Miot.—13e (Rennes), M. le comte Caffarelli.—14e (Caen), M. François de Nantes.—15e (Rouen), M. Quinette.—16e (Lille), M. le baron Costaz.—17e (Amsterdam); cette division ne faisait plus partie de la France.—18e (Dijon), M. le comte Thibaudeau.—19e (Lyon), M. le comte Maret.—20e (Périgueux), M. le baron Marchand.—21e (Bourges), M. le comte Colchen.—22e (Tours). M. le comte Chasset.—23e (Bastia), M. le duc de Padoue (Arrighy).

24. Fédération bretonne. Quelques habitants de Nantes, Rennes, Vannes, et les écoles de droit et de chirurgie des mêmes villes, présentent à leurs concitoyens les Bretons un pacte fédératif pour la défense du territoire. Cet exemple est imité à Paris et dans quelques départements.

27. Les Napolitains évacuent Savignano et Rimini. Ils sont poursuivis par l'avant-garde du comte de Neipperg. Le lendemain, le général en chef Frimont se réunit au corps du comte de Neipperg à la Catholica, et s'empare de Pesaro et de Fano. Le 1er mai, les Napolitains sont attaqués de nouveau près de Scapezzano, en avant de Sinigaglia, et mis dans une déroute complète. Pendant ce temps, le général Bianchi fait occuper Macerata par son avant-garde et envoie des détachements au-delà de Fermo.

1er *mai*. — Proclamation de Ferdinand IV, roi des Deux-Siciles. Il annonce aux Napolitains son prochain retour dans sa capitale. Cette proclamation est datée de Palerme.

2. Manifeste de Ferdinand VII, roi d'Espagne. Il fait connaître la nécessité où il se trouve de s'opposer à l'agression de Napoléon Bonaparte, pour assurer le repos et la tranquillité de l'Europe, et protéger les droits de l'humanité et de la religion. Il annonce qu'il s'unit, pour la défense commune, aux puissances qui ont signé la déclaration de Vienne du 13 mars 1815.

La ville et la citadelle d'Aquila, occupées par les Napolitains, se rendent, par capitulation, aux Autrichiens sous les ordres du major Flotte.

Louis XVIII publie à Gand la proclamation suivante :

Louis, par la grace de Dieu, roi de France et de Navarre,

A tous nos sujets : Salut.

La France, libre et respectée, jouissait, par nos soins, de la paix et de la prospérité qui lui avaient été rendues, lorsque l'évasion de Napoléon Bonaparte de l'île d'Elbe, et son apparition sur le sol français, ont entraîné dans la révolte la plus grande partie de l'armée. Soutenu par cette force illégale, il a fait succéder l'usurpation et la tyrannie à l'équitable empire des lois.

Les efforts et l'indignation de nos sujets, la majesté du trône et celle de la représentation nationale, ont succombé à la violence d'une soldatesque mutinée, que des chefs traîtres et parjures ont égarée par des espérances mensongères.

Ce criminel succès ayant excité, en Europe, de justes alarmes, des armées formidables se sont mises en marche vers la France, et toutes les puissances ont prononcé la destruction du tyran.

Notre premier soin comme notre premier devoir ont été de faire reconnaître une distinction juste et nécessaire, entre le perturbateur de la paix et la nation française opprimée.

Fidèles aux principes qui les ont toujours guidés, les souverains, nos alliés, ont déclaré vouloir respecter l'indépendance de la France et garantir l'intégrité de son territoire. Ils nous ont donné les assurances les plus solennelles de ne point s'immiscer dans son gouvernement intérieur; c'est à ces conditions que nous nous sommes décidé à accepter leur secours généreux.

L'usurpateur s'est en vain efforcé de semer entre eux la désunion, et de désarmer par une fausse modération leur juste ressentiment. Sa vie entière lui a ôté à jamais le pouvoir d'en imposer à la bonne foi. Désespérant du succès de ses artifices, il a voulu, pour la seconde fois, précipiter avec lui, dans l'abîme, la nation sur laquelle

il fait régner la terreur. Il renouvelle toutes les administrations afin de n'y placer que des hommes vendus à ses projets tyranniques; il désorganise la garde nationale dont il a le dessein de prodiguer le sang dans une guerre sacrilége; il feint d'abolir des droits qui, depuis longtemps, ont été détruits; il convoque un prétendu *Champ-de-Mai* pour multiplier les complices de son usurpation; il promet d'y proclamer, au milieu des baïonnettes, une imitation dérisoire de cette constitution qui, pour la première fois après vingt-cinq années de troubles et de calamités, avait posé sur des bases solides la liberté et le bonheur de la France. Il a enfin consommé le plus grand de tous les crimes envers nos sujets, en voulant les séparer de leur souverain, les arracher à notre famille, dont l'existence, identifiée, depuis tant de siècles, à celle de la nation elle-même, peut seule encore aujourd'hui garantir la stabilité de la légitimité du gouvernement, les droits et la liberté du peuple, les intérêts mutuels de la France et de l'Europe.

Dans de semblables circonstances nous comptons, avec une entière confiance, sur les sentiments de nos sujets, qui ne peuvent manquer d'apercevoir les périls et les malheurs auxquels un homme que l'Europe assemblée a voué à la *vindicte publique*, les expose. Toutes les puissances connaissent les dispositions de la France. Nous nous sommes assuré de leurs vues amicales et de leur appui.

Français! saisissez les moyens de délivrance offerts à votre courage! Ralliez-vous à votre Roi! à votre père! au défenseur de tous vos droits! Accourez à lui pour l'aider à vous sauver, pour mettre fin à une révolte dont la durée pourrait devenir fatale à notre patrie, et pour accélérer, par la punition de l'auteur de tant de maux, l'époque d'une réconciliation générale.

Donné à Gand, le deuxième jour du mois de mai, de l'an de grace mil huit cent quinze, et de notre règne le vingtième.

Signé : Louis.

3 et 4. Bataille de Tolentino, entre les Autrichiens et les Napolitains. L'armée de Murat est mise dans une déroute complète. Le plus grand désordre règne dans les rangs napolitains après cette défaite; l'arrière-garde, vivement poursuivie, ne pouvant entrer à Fermo, se jette à la hâte sur une autre route, et gagne Civita-Nova. Murat a peine à en rassembler les débris, réduits à douze mille hommes d'infanterie et trois mille de cavalerie.

9. Le *Journal universel* de Gand publie un long rapport sur l'état de la France, fait au roi, dans son conseil, par M. le vicomte de Châteaubriand. Ce document, d'une haute importance, contient une énergique réfutation de toutes les assertions mensongères répandues par les partisans du régime impérial pour tromper l'Europe sur les véritables sentiments de la France à l'égard de l'invasion de Napoléon. Il se termine par un vœu d'humanité que l'avenir n'a malheureusement pas réalisé. « Bonaparte, dit M. de Châteaubriand, est déjà vaincu dans Murat; un appel a été fait aux passions des peuples d'Italie, et ces peuples ont répondu par un cri de fidélité. Puissent les Français imiter cet exemple! puissent-ils abandonner le fléau de la terre à la justice du ciel! Ah! Sire, espérons que, désarmé par les prières du fils de saint Louis, le Dieu des Batailles épargnera le sang de notre malheureuse patrie! Vous conserverez à la France, pour son bonheur, ce reste de sang qu'elle a trop prodigué pour sa gloire! Le moment approche où Votre Majesté va recueillir le fruit de ses vertus et de ses sacrifices : à l'ombre du drapeau blanc, les nations jouiront enfin de ce repos après lequel elles soupirent, et qu'elles ont acheté si cher. »

Combats de Capranna, de Ponte-Corvo, de Mignano et de San-Germano, qui consomment la ruine de l'armée napolitaine.

13. Proclamation de l'empereur Alexandre aux Polonais. Elle est datée de Vienne, et porte qu'en vertu d'une décision du congrès, le royaume de Pologne est rétabli sous la domination de la Russie.

14. Napoléon passe en revue, dans la cour des Tuileries, un corps de *fédérés* qui s'était formé à Paris, et composé particulièrement des ouvriers des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau. L'un d'eux présente à l'empereur une adresse où l'on trouve le passage suivant : « Nous vous avons accueilli avec enthousiasme, parce que vous êtes l'homme de la nation, le défenseur de la patrie, et que nous attendons de vous une glorieuse indépendance et une sage liberté. » Napoléon répond que « l'honneur français, les droits du peuple et son trône sont sous la garde des fédérés. » Cette revue, dont l'enthousiasme bruyant et populaire vint plus d'une fois assombrir les traits de Napoléon, fut continuellement accompagnée *des cris de vive l'empereur!* On remarqua que Napoléon avait crié à plusieurs reprises : *Vive la nation!*

16. Le pape Pie VII, qui s'était retiré à Gênes pendant l'invasion de Murat, quitte cette ville et retourne à Rome.

18. Murat, cerné de tous côtés par l'armée autrichienne, et convaincu qu'il ne peut obtenir une suspension d'armes du général baron de Frimont, abandonne son armée, et en remet le commandement au général Carascosa. Murat rentre à Naples avec son escorte ordinaire; la ville était tranquille; mais, désespérant de s'y maintenir, il forme le projet de se renfermer dans la place de Gaëte, où la reine sa femme avait envoyé ses enfants. Le 19, au soir, Murat se met en route, accompagné du duc de la Romana, grand-écuyer, des généraux Rosetti, Giulani, du colonel de Beaufremont, de ses deux neveux, du maréchal-de-camp et du colonel Bonafoux, et de son secrétaire Concy. Le roi fugitif et son escorte étaient en habits bourgeois; ils emportaient environ cent mille écus en or. Ils s'embarquent à deux heures du matin; mais une croisière anglaise, établie devant le port de Gaëte, ne permettant pas d'y aborder, ils reviennent sur leurs pas, et se font débarquer à Ischia. C'est là que Murat apprend l'entrée d'une flotte anglaise dans la baie de Naples, et la capitulation de Casa-Lanza, en vertu de laquelle les Autrichiens doivent prendre possession de Naples au nom du roi Ferdinand IV. On n'y avait rien stipulé pour lui ni pour sa fa-

mille. Dans la matinée du 21, il envoie reconnaître un bâtiment venant de Naples, et qui faisait voile pour doubler l'île d'Ischia ; ce bâtiment portait le général Manhin, qui se rendait en France avec sa famille. Murat y est reçu avec son neveu, le colonel Bonafoux, son secrétaire et un valet de chambre; le général Manhin refusa de se charger des autres personnes de sa suite.

Aussitôt qu'il fut débarqué à Cannes (25 mai), Murat se hâta d'expédier un courrier à Paris pour prévenir Napoléon de son arrivée, et lui demander ses ordres. Il ne reçut point de réponse, et l'accès de Paris lui fut même interdit. Murat exhala son chagrin dans la lettre suivante, qu'il adressa au duc d'Otrante : « Je répondrai, dit-il, à ceux qui m'accusent d'avoir commencé les hostilités trop tôt, qu'elles le furent sur la demande formelle de l'Empereur, et que, depuis trois mois, il n'a cessé de me rassurer sur ses sentiments, en accréditant des ministres près de moi, en m'écrivant qu'il comptait sur moi, et qu'il ne m'abandonnerait jamais. Ce n'est que lorsqu'on a vu que je venais de perdre avec le trône les moyens de continuer la puissante diversion qui durait depuis six mois, qu'on veut égarer l'opinion publique, en insinuant que j'ai agi pour mon propre compte et à l'insu de l'Empereur. » Murat se rendit ensuite de Cannes à Plaisance, maison de campagne aux environs de Toulon.

19. Le lieutenant-général Travot, commandant en Vendée, attaque les insurgés de cette province, dissipe plusieurs rassemblements, et leur enlève quatre mille fusils anglais et une grande quantité de poudre.

21. Insurrection à Naples. Les excès les plus déplorables durent pendant deux jours. Les lazzaroni, auxquels se joignent un grand nombre de malfaiteurs, parcourent la ville au nombre de plus de quarante mille, en criant : *Vive Ferdinand IV! mort aux Français!* Le meurtre et le pillage sont particulièrement dirigés contre les partisans de Joachim Murat; on met le feu à plusieurs maisons. L'entrée du général Bianchi, à la tête d'une armée de trente mille hommes, fait cesser ces désordres.

22. Ordonnance de Frédéric-Guillaume III, roi de Prusse, portant qu'il sera établi une représentation nationale dans son royaume; le siége de cette représentation sera à Berlin. Une commission, choisie parmi les fonctionnaires publics et les habitants des provinces, se réunira le 1er septembre 1815 à Berlin. Elle s'occupera : 1° de l'organisation des états provinciaux; 2° de l'organisation de la représentation du pays; 3° de la rédaction de l'acte constitutionnel d'après les principes établis dans le royaume.

23. Entrée de l'armée autrichienne à Naples.

Le même jour, les équipages du roi de Prusse partent de Berlin pour Francfort.

25. Proclamation du roi des Deux-Siciles, annonçant sa prochaine arrivée à Naples.

27. Mme la duchesse d'Angoulême débarque à Ostende, et va rejoindre à Gand le roi Louis XVIII.

28. Des rassemblements royalistes se forment dans le Morbihan; ils entrent à Auray et abattent le drapeau tricolore.

29. Proclamation du général Bigarré commandant la 13e division militaire (Rennes); il annonce que 25,000 hommes, commandés par le général Lamarque, vont se rendre en poste dans la Vendée pour combattre les insurgés. Il prescrit des mesures de surveillance très sévères, et finit par cette singulière assertion : « Je suis autorisé à annoncer, dit-il, que l'armée anglaise en Belgique se prépare à la retraite, et que des négociations de paix sont entamées avec l'Autriche. » Le même jour, une affaire sérieuse s'engage à Cossé, dans la Mayenne, entre les royalistes commandés par M. D'Andigné, et des détachements de gardes nationales soutenus par la gendarmerie. Pareilles affaires s'engagent à Beaulieu et à Saint-Gilles.

Grande revue des troupes anglaises et prussiennes, passée à Grammont, près de Bruxelles, par le duc de Wellington et le maréchal Blucher.

30. Décret impérial qui nomme ministres d'État MM. Boulay de la Meurthe, et Merlin de Douai.

1er *juin*. Assemblée du *Champ-de-Mai*. Cette cérémonie, dans laquelle Napoléon cherche à reproduire l'enthousiasme de la fédération du 14 juillet 1790, a lieu au Champ-de-Mars. L'empereur y paraît couvert d'une tunique et d'un manteau de velours nacarat; ses frères Joseph, Lucien et Jérôme, sont en tunique et en manteaux de velours blanc. Tous les ministres assistent, en grand costume, à cette solennité, ainsi que les princes d'Essling et de la Moskowa, les ducs de Dantzic, de Conegliano, de Valmy, de Reggio et de Dalmatie; les maréchaux Jourdan et Grouchy; les cardinaux de Bayane et Cambacérès, l'archevêque de Tours, les évêques de Nancy, de Versailles, de Parme, de Liége et de Meaux; les colléges électoraux des départements et les députations des armées de terre et de mer.

A midi, le cardinal Cambacérès célèbre la messe sur un autel dressé au milieu de l'assemblée. M. Dubois, député de Maine-et-Loire, lit ensuite une adresse à Napoléon, dans laquelle on remarque ce passage : « Sire, un trône fondé par les armes étrangères, et environné d'erreurs incurables, s'est écroulé en un instant devant vous, parce que vous rapportiez de la retraite, qui n'est féconde en grandes pensées que pour les grands hommes, tous les errements de notre véritable gloire et toutes les espérances de notre véritable prospérité. » Le discours terminé, Cambacérès, archi-chancelier de l'Empire, proclame le résultat suivant des votes émis sur l'*acte additionnel* aux constitutions de l'Empire.

Votes approbatifs.	1,288,357
négatifs.	4,207
Votes approbatifs de l'armée de terre.	222,100
négatifs.	320
Votes approbatifs de l'armée navale. .	22,000
négatifs.	275

Napoléon prononce ensuite le discours suivant :

Empereur, consul, soldat, je tiens tout du peuple. Dans la prospérité, dans l'adversité, sur le champ de bataille, au conseil, sur le trône, dans l'exil, la France a été l'objet unique et constant de mes pensées et de mes actions.

Comme ce roi d'Athènes, je me suis sacrifié pour mon peuple dans l'espoir de voir se réaliser la promesse donnée de conserver à la France son intégrité naturelle, ses honneurs et ses droits ! L'indignation de voir ces droits sacrés, acquis par vingt-cinq ans de victoires, méconnus et perdus à jamais ; le cri de l'honneur français flétri, les vœux de la nation m'ont ramené sur ce trône qui m'est cher, parce qu'il est le *palladium* de l'indépendance, de l'honneur et des droits du peuple.

Français ! en traversant au milieu de l'allégresse publique les diverses provinces de l'Empire pour arriver dans ma capitale, j'ai dû compter sur une longue paix ; les nations sont liées par les traités conclus par leurs gouvernements, quels qu'ils soient. Ma pensée se portait alors tout entière sur les moyens de fonder notre liberté par une constitution conforme à la volonté et à l'intérêt du peuple. J'ai convoqué le *Champ-de-Mai*.

Je ne tardai pas à apprendre que les princes qui ont méconnu tous les principes, froissé l'opinion et les plus chers intérêts de tant de peuples, veulent nous faire la guerre. Ils méditent d'accroître le royaume des Pays-Bas, de lui donner pour barrières toutes nos places frontières du Nord, et de concilier les différends qui les divisent encore, en partageant la Lorraine et l'Alsace. Il a fallu se préparer à la guerre.

Cependant, devant courir personnellement les hasards des combats, ma première sollicitude a dû être de constituer sans retard la nation. Le peuple a accepté l'acte que je lui ai présenté.

Français ! lorsque nous aurons repoussé ces injustes agressions, et que l'Europe sera convaincue de ce qu'on doit aux droits et à l'indépendance de vingt-huit millions de Français, une loi solennelle, faite dans les formes voulues par l'acte constitutionnel, réunira les différentes dispositions de nos constitutions aujourd'hui éparses.

Français ! vous allez retourner dans vos départements. Dites aux citoyens que les circonstances sont grandes !!! Qu'avec de l'union, de l'énergie et de la persévérance, nous sortirons victorieux de cette lutte d'un grand peuple contre ses oppresseurs ; que les générations à venir scruteront sévèrement notre conduite ; qu'une nation a tout perdu quand elle a perdu l'indépendance. Dites-leur que les rois étrangers que j'ai élevés sur le trône, ou qui me doivent la conservation de leur couronne, qui tous, au temps de ma prospérité, ont brigué mon alliance et la protection du peuple français, dirigent aujourd'hui tous leurs coups contre ma personne. Si je ne voyais que c'est à la patrie qu'ils en veulent, je mettrais à leur merci cette existence contre laquelle ils se montrent si acharnés. Mais dites aussi aux citoyens que tant que les Français me conserveront les sentiments d'amour dont ils me donnent tant de preuves, cette rage de nos ennemis sera impuissante.

Français ! ma volonté est celle du peuple ; mes droits sont les siens ; mon honneur, ma gloire, mon bonheur, ne peuvent être autres que l'honneur, la gloire et le bonheur de la France.

La cérémonie est terminée par un double serment. Napoléon s'engage à respecter, à faire observer les nouvelles constitutions, et l'assemblée leur promet appui et obéissance.

Un décret impérial du même jour convoque la Chambre des Pairs et la Chambre des Représentants pour le 3 juin.

Mort violente du prince de Neufchâtel et de Wagram, au château de Bamberg, en Bavière. Les événements de mars 1815 avaient plongé le prince Alexandre Berthier dans une étrange perplexité : trop faible pour oser se montrer franchement fidèle au serment qu'il avait prêté à Louis XVIII, il eut cependant assez de pudeur pour ne pas se rallier ouvertement à la cause de Napoléon. Il résolut de ne prendre aucun parti entre eux, et se retira à Bamberg, où ses incertitudes toujours croissantes et la marche des événements le plongèrent dans un véritable état de folie. Voici ce qu'on rapporte au sujet de la catastrophe qui a terminé ses jours. Le 1er juin, dans l'après-midi, la princesse de Wagram devait faire une promenade en voiture avec le prince et ses enfants. Toute la famille était déjà montée en calèche, lorsqu'on envoya un domestique prévenir le prince, qui était sur le balcon d'un appartement élevé du château, et paraissait plongé dans de tristes méditations : il regardait au loin dans la campagne, et suivait des yeux la marche d'une forte colonne autrichienne qui se rendait sur la frontière de France. Il est probable que cette vue excita en lui une émotion qu'il ne sut pas maîtriser : car au moment où le domestique entra dans l'appartement, il s'élança par la croisée, et trouva une mort aussi prompte que cruelle sur les rochers situés au bas de cette partie du château. La *Biographie des Contemporains* a porté un jugement sévère sur la conduite politique du prince de Neufchâtel ; il paraît cependant que Napoléon n'attachait pas une grande importance à l'abandon de son ancien chef d'état-major, et qu'il était tout disposé à lui rendre son amitié. « Je ne veux, disait-il souvent, je ne veux d'autre vengeance de cet imbécille de Berthier, que de le voir dans son costume de capitaine des gardes de Louis XVIII. »

2. Le pape Pie VII fait sa rentrée à Rome.

La Chambre des Communes, en Angleterre, vote une somme de 3,169,622 livres sterling pour le service de l'armée anglaise en 1815.

Combat dans la Vendée entre les royalistes insurgés et les troupes de Napoléon. Le 2, le marquis Louis de La Rochejaquelein s'était rendu à Sainte-Croix-de-Vic, pour protéger le débarquement d'un convoi amené par les Anglais, et qui se trouvait en vue des côtes. Au même instant, le général Travot se montrait à Saint-Gilles avec son avant-garde ; le chef vendéen n'hésita pas à l'attaquer, mais il éprouva une résistance qui lui fit soupçonner que son ennemi voulait tourner la position de Sainte-Croix-de-Vic, en forçant le passage de la rivière. M. de La Rochejaquelein fait aussitôt cesser le débarquement, et se dirige avec les forces de son frère (Auguste), sur Saint-Jean-de-Mont, où il arriva dans la soirée du 3. Le 4, au matin, en poursuivant sa route, il rencontre au pont des Mathes le général Estève à la tête d'une colonne. Tous deux s'attaquent et

même temps; mais le marquis de La Rochejaquelein, après avoir héroïquement soutenu l'honneur des armées royales, est frappé par une balle dans la poitrine, et expire au moment où son frère Auguste venait lui-même d'être blessé d'un coup de feu. La mort de ce valeureux chef de Vendéens fut, comme celle de son frère Henri, tué dans la première guerre de la Vendée, un sujet de regrets et de larmes pour ceux même qui le combattaient. Quelques jours avant sa mort, M. Louis de La Rochejaquelein écrivait à un de ses amis : « Courage, mon ami, nous réussirons, j'en ai la certitude : souvenez-vous de ma proclamation, si je meurs. » Dans cette proclamation aux Vendéens, qui était très courte, mais pleine du feu sacré qui l'animait, il s'était servi des paroles mêmes de son frère aîné, mort pour la même cause et presque au même lieu : « Si j'avance, suivez-moi; si je recule, tuez-moi; si je meurs, vengez-moi ! »

Après son retour en France, Louis XVIII récompensa les services et le dévoûment de cette noble famille, en créant pair le fils aîné de Louis de La Rochejaquelein, qui n'avait alors que douze ans; et, le 27 avril 1817, il ordonna de déposer les étendards de l'ancienne compagnie des grenadiers à cheval de sa garde, entre les mains de la famille de La Rochejaquelein, en lui permettant d'en faire le support de ses armes, et de les unir par cette devise : *Vendée*, *Bordeaux*, *Vendée*.

3. Ouverture de la session des chambres législatives. La Chambre des Pairs s'assemble au Luxembourg sous la présidence du prince Cambacérès, archichancelier de l'Empire; on fait l'appel nominal, et il ne se trouve que so[ixant]e-seize membres présents. On procède à la nomination de deux secrétaires; MM. Thibaudeau et de Valence obtiennent la majorité des suffrages.

La Chambre des Représentants s'assemble dans le palais du Corps-Législatif. M. de Branges est président d'âge; MM. Delacroix et Dubois sont secrétaires provisoires. Le premier jour, on ne s'occupe que de la vérification des pouvoirs; le 4, au second tour de scrutin, M. Lanjuinais réunit la majorité des suffrages, et est proclamé président; les quatre vice-présidents sont MM. Flaugergues, Dupont (de l'Eure), le général Lafayette et le général Grenier.

Le même jour, Ferdinand IV, rentré à Naples, adresse une proclamation aux Napolitains.

7. Napoléon se rend, avec tous les membres de sa famille, dans la salle des séances de la Chambre des Représentants, où se trouvent réunis la Chambre des Pairs et le Conseil-d'État. Il y prononce le discours suivant :

« Depuis trois mois les circonstances et la confiance du peuple m'ont investi d'une puissance illimitée. Aujourd'hui s'accomplit le désir le plus pressant de mon cœur. Je viens de commencer la monarchie constitutionnelle.

» Les hommes sont impuissants pour fixer les destinées des nations; les institutions seules peuvent les garantir.

» La monarchie est nécessaire à la France pour assurer sa liberté et son indépendance.

» Une de mes plus importantes occupations sera de réunir nos constitutions éparses et d'en coordonner les différentes parties.

» J'ambitionne de voir la France jouir de toute la liberté possible; je dis possible, car l'anarchie ramène au despotisme.

» Une coalition formidable de rois en veut à notre indépendance.

» La frégate *la Melpomène* a été prise après un combat sanglant par un vaisseau anglais de 74 canons. Le sang a coulé pendant la paix. Nos ennemis comptent sur nos divisions intestines.

» On communique avec Gand comme on communiquait avec Coblentz.

» C'est à vos lumières et à votre patriotisme à déjouer ces complots.

» La liberté de la presse est inhérente à nos institutions.

» On n'y peut rien changer sans détruire de fond en comble le système que vous avez établi; mais des lois répressives seront indispensables; et je recommande particulièrement cet objet à la sollicitude des chambres.

» Mes ministres vous feront connaître la situation de nos affaires; nos finances seraient dans un état satisfaisant, et l'on pourrait faire face à tout, si les recettes portées au budget étaient recouvrées, dans l'année même aux dépenses de laquelle elles sont consacrées.

» Il est possible que le premier devoir du prince m'appelle bientôt à la tête des enfants de la nation. L'armée et moi nous ferons notre devoir.

» Vous, Pairs de France, et vous, Représentants, donnez à la nation l'exemple de l'union et du courage; et comme ce Sénat de l'antiquité, soyez prêts à mourir plutôt que de voir humilier la France, et la cause sainte de la patrie triomphera. »

9. Signature, au congrès de Vienne, du traité définitif qui fixe l'état de l'Europe. Il est en cent vingt articles, et signé par les plénipotentiaires suivants :

Autriche.	Le prince de Metternich et le baron de Wessenberg.
Espagne.	. . . . . .
France.	Le prince Talleyrand, le duc de Dalberg, le comte Alexis de Noailles.
Grande-Bretagne.	Clancarthy, Cathcart, Stewart.
Portugal.	Le comte de Palmella, Antonio de Saldanha da Gama, D. Joachim Lobo da Silveira.
Prusse.	Le prince de Hardenberg, le baron de Humboldt.
Russie.	Le prince Rasumowski, le comte Stakelberg, le comte Nesselrode.
Suède.	Le comte Charles Exel de Lœvenhielm.

12. Napoléon quitte Paris pour se rendre à l'armée. Avant de partir, il confie le gouvernement à un conseil de quatorze membres, savoir : Joseph Bonaparte, Lucien Bonaparte, les huit ministres ayant portefeuilles, et les quatre mi-

nistres d'état, Merlin, Boulay, Regnault et Defermont.

13. M. Regnault de Saint-Jean-d'Angely présente à la Chambre des Représentants, par ordre de l'Empereur, un rapport fort détaillé sur la situation de l'Empire, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. D'après l'exposé du ministre impérial, il semblait que la France n'avait jamais joui de plus de tranquillité; qu'à aucune époque ses finances n'avaient été dans un état plus florissant; et cependant la guerre civile désolait plusieurs de ses provinces; les contributions ne se percevaient point dans plus de vingt départements, et le sol de la patrie était menacé d'une invasion étrangère bien plus funeste que celle de 1814, et dont les terribles conséquences devaient peser sur la nation long-temps après que l'auteur de tant de maux aurait disparu de la scène politique!

14. Les princes médiatisés, membres de l'Empire Germanique, protestent contre l'acte de confédération, par suite duquel, disent-ils, ils sont lésés dans leurs droits et trompés dans leur juste espérance de se voir rétablir dans l'état civil dont ils jouissaient en 1805.

Le même jour, Napoléon, arrivé à Avesnes, adresse une proclamation à l'armée contre les puissances alliées. Il les qualifie de princes ennemis de la justice et des droits de tous les peuples. « Cette coalition, dit-il, est insatiable! Après avoir dévoré douze millions de Polonais, douze millions d'Italiens, un million de Saxons, six millions de Belges, elle devra dévorer les états de deuxième ordre de l'Allemagne. Les insensés! un moment de prospérité les aveugle; l'oppression et l'humiliation du peuple français sont hors de leur pouvoir. S'ils entrent en France, ils y trouveront leur tombeau! » Il rappelle ensuite à ses soldats que ce jour est l'anniversaire de la bataille de Marengo et de celle de Friedland, et qu'alors, comme après Austerlitz, comme après Wagram, les armées françaises furent trop généreuses, et que pour tout Français qui a du cœur, le moment est arrivé de vaincre ou de mourir.

La principale armée de Napoléon était réunie sur la frontière du Nord; son quartier-général était à Lille. Les forces que l'Empereur réunissait à cette époque sur divers points, offraient un effectif de trois cent mille hommes; mais il n'y avait que cent cinquante mille hommes et trente-cinq mille chevaux en état d'entrer en campagne. La grande armée, à la tête de laquelle marchait Napoléon, se divisait en cinq corps d'infanterie et un corps de cavalerie; elle présentait un total de cent mille combattants, y compris la garde impériale. La cavalerie, où l'on avait incorporé beaucoup de jeunes soldats, ne s'élevait pas au-dessus de seize mille hommes. La seconde armée, destinée à défendre les débouchés de l'Italie, était forte de douze mille hommes; le maréchal Suchet la commandait. La troisième, placée sous les ordres du général Rapp, se composait de dix-huit mille hommes; elle devait protéger les frontières de l'Alsace. La quatrième, dite *armée de l'Ouest*, était dirigée contre les rassemblements de la Vendée; son effectif était de dix-sept mille combattants; le commandement en avait été confié au général Lamarque. Indépendamment de ces quatre armées, quatre corps d'observation se formaient à Béfort, à Marseille, à Toulouse, à Bordeaux, sous la direction des généraux Lecourbe, Brune, Decaen et Clauzel. Il y avait de plus, trois cent mille hommes de nouvelles levées, qui pouvaient renforcer en peu de temps les corps alors en ligne sur les frontières.

Les ennemis que Napoléon avait à combattre immédiatement, étaient les Prussiens et les Anglais, réunis en Belgique sous les ordres du maréchal Blücher et de lord Wellington. Des contingents belges, hollandais, hanovriens, avaient été joints à ces deux armées, qui se disposaient à combiner leurs opérations, tandis que le but principal de Napoléon paraissait être de les séparer. Les Autrichiens étaient en ligne en Italie; d'autres corps allaient passer le Rhin avec les troupes de la Confédération. Les Russes s'avançaient à marches forcées.

Le commandement supérieur des corps de la grande armée française avait d'abord été confié aux généraux Drouet, Reille, Vandamme, Gérard, Mouton; le maréchal Grouchy commandait la cavalerie. Depuis, Napoléon réunit les corps Drouet et Reille sous les ordres du maréchal Ney; il plaça les corps Gérard et Vandamme sous le commandement du maréchal Grouchy. Le maréchal Soult remplissait les fonctions de major-général de l'armée.

Voici quelle était la position de l'armée française au moment des premières hostilités : le quartier-général de Napoléon était à Beaumont; le 1er corps (général Drouet d'Erlon) était à Solre sur la Sambre; le 2e corps (général Reille), à Ham-sur-Heure; le 3e corps (général Vandamme), sur la droite de Beaumont; le 4e corps (général Gérard) arrivait à Philippeville.

15. Le général Reille attaque l'ennemi à trois heures du matin, et fait opérer le passage de la Sambre malgré la résistance du général prussien Ziethen, qui est refoulé sur Charleroy. Le général Pajol, à la tête de la cavalerie légère, enlève Charleroy à midi, et y fait son entrée aux cris de *vive l'Empereur! vive la France!* proférés par les habitants. Napoléon transfère à Charleroy son quartier-général. Parvenus à se rallier sur les hauteurs de Fleurus, les Prussiens présentent trois carrés qui soutiennent quelque temps l'attaque des troupes françaises; mais, chargés par les dragons de la garde et par ceux du général Excelmans, ils sont enfoncés. Trois mille hommes tués et blessés restèrent sur le champ de bataille; cinq canons et un drapeau tombèrent au pouvoir des Français. Mais cette première victoire coûta à l'armée française le général Letort, qui fut blessé mortellement à la tête des dragons de la garde.

16. Bataille de Ligny. Les colonnes françaises débouchent dans la plaine de Fleurus à la pointe

du jour. Blücher, avec quatre-vingt-dix mille hommes, occupait les hauteurs de Bry, de Sombref, et les villages de Ligny et de Saint-Amand. Les cent mille hommes que commandait Wellington étaient postés entre Ath, Nivelles, Jemmapes et Bruxelles. « A trois heures, Napoléon fait attaquer simultanément Ligny par le général Gérard, Saint-Amand par le général Vandamme, et la position de Sombref par le maréchal Grouchy. Pendant ces mouvements, le maréchal Ney se portait sur les Quatre-Bras, d'où il devait facilement chasser les Anglais, et retomber ensuite sur les derrières des Prussiens. Saint-Amand est enlevé rapidement; à Sombref, les Français obtiennent d'abord quelque avantage; mais l'ennemi défend Ligny avec un véritable acharnement: sept fois ce village est pris et repris; cependant de la possession de ce poste dépendait le succès de la journée! Napoléon ne l'ignorait pas; il envoie plusieurs fois recommander au maréchal Ney de hâter le mouvement qui doit envelopper la droite des Prussiens, et le rendre maître des Quatre-Bras. « Le sort de la France, lui faisait-il dire par ses aides-de-camp, est entre vos mains! » Le maréchal persiste à croire qu'il a affaire à toute l'armée anglaise, tandis qu'il n'a réellement à combattre qu'une avant garde... Napoléon se trouve forcé de changer de dispositions; il envoie directement au premier corps l'ordre de se porter sur la droite des Prussiens; le général Drouet se met en mouvement, et l'empereur fait donner en même temps le général Girard, avec cinq mille hommes, soutenus par une charge de cuirassiers du général Milhaud. L'ennemi est enfoncé, et le champ de bataille reste à l'armée française. Mais cet avantage est chèrement acheté. Pendant la longue hésitation du maréchal Ney, les Anglais s'étaient renforcés aux Quatre-Bras; les charges, d'abord heureuses, sont ensuite arrêtées par l'infanterie anglaise embusquée dans le bois de Bosio... Il en résulte une retraite confuse qui n'est arrêtée que par la division du général Foy. Ney veut alors appeler le premier corps laissé en arrière; mais Napoléon vient de lui faire parvenir l'ordre de le rejoindre; il était en marche!... Nonobstant cet ordre, le maréchal fait revenir le général Drouet qui obéit, mais inutilement: il était neuf heures du soir, et les Anglais avaient en ce moment cinquante mille hommes aux Quatre-Bras. Des flots de sang avaient coulé sur toute la ligne: le ravin de Ligny était comblé par des cadavres français et prussiens; ceux des écossais et de nos cuirassiers encombraient la lisière du bois de Bosio, et des monceaux de morts et de blessés couvraient la position des Quatre-Bras: les villages de Saint-Amand et de Ligny étaient en flammes. Cette sanglante bataille n'eut d'autre résultat que de séparer l'armée prussienne de l'armée anglaise. Des dispositions mieux entendues de la part du maréchal Ney auraient pu la rendre décisive. L'ennemi perdit trente mille hommes dans cette journée, dont vingt-cinq mille Prussiens. Le prince de Brunswick et plusieurs généraux alliés restèrent sur le champ de bataille. Le feld-maréchal Blücher fut foulé aux pieds des chevaux des cuirassiers français, qui lui passèrent deux fois sur le corps sans le reconnaître. Il se releva pour courir à de nouveaux combats. « Nous avons perdu la bataille, écrit-il dans son rapport, mais non pas notre honneur. Nos soldats ont combattu avec une bravoure au-dessus de tout ce qu'on pouvait attendre. » L'armée de Napoléon ne perdit pas moins de quinze mille hommes, tués ou mis hors de combat. Dans ce nombre se trouva le brave général Girard qui expira en demandant des *cartouches et des Prussiens*. Le prince Jérôme fut blessé; il l'avait déjà été la surveille au passage de la Sambre.

18. Bataille de Waterloo. Voici quelles étaient les dispositions de Napoléon pour cette bataille qui a décidé de sa vie politique. Dans la journée, l'empereur partagea son armée en deux colonnes: l'une, forte de soixante-cinq mille hommes, dont il se réserva le commandement; l'autre, composée de trente-six mille combattants, et qui fut placée sous les ordres du maréchal Grouchy. La première devait opérer contre Wellington, et la seconde était destinée à poursuivre Blücher, afin de l'empêcher de se réunir à l'armée anglaise. De cette dernière manœuvre dépendait le succès de la bataille. L'armée impériale poussa son artillerie légère et des lanciers jusqu'à l'entrée de la forêt de Soignes, où Wellington prit position. La nuit du 17 au 18 fut affreuse; la pluie tombait par torrents; on ne put entretenir de feu dans les bivouacs, et les troupes, déjà si fatiguées par la lutte sanglante de la surveille, manquèrent de vivres, non pas, comme l'ont assuré quelques écrivains, parce que la trahison aurait empêché l'arrivée des convois, mais par l'imprévoyance de Napoléon, qui avait expressément ordonné de laisser les équipages au-delà de la Sambre. On sait que Napoléon s'occupait peu des approvisionnements de ses troupes, et d'ailleurs, trop confiant dans le succès de ses dispositions, il avait l'intention, comme cela lui était arrivé tant de fois, de nourrir son armée avec les convois de l'armée ennemie.

Le 18, à la pointe du jour, Napoléon fut étonné de retrouver Wellington dans la position où il l'avait laissé la veille. Blücher, que n'avait pu rejoindre le maréchal Grouchy, avait réussi à se mettre en communication avec le général anglais (1). Il lui avait assuré qu'il ferait une puis-

(1) « Blücher, qui avait échappé à Grouchy, s'était mis en communication par Ohaim avec Wellington, et lui promit de faire une diversion sur sa droite. Ce dernier, qui avait préparé sa retraite, resta. » (*Mém. du baron Fleury de Chaboulon.*)

Napoléon, confiné à Sainte-Hélène, s'est exprimé ainsi sur la fausse manœuvre du maréchal Grouchy: « J'aurais gagné la bataille de Waterloo sans lui, non pas qu'il ait agi dans l'intention de me trahir; mais il y

sante diversion sur sa droite avant la fin de la journée. Pendant tout le temps laissé au maréchal Grouchy pour opérer le mouvement qui lui avait été ordonné, la confiance de Napoléon ne se démentit pas un seul instant ; persuadé qu'il n'avait point à craindre l'intervention des Prussiens, il reconnut lui-même la position des Anglais, et fit attaquer leur front : il était alors midi. Lord Wellington avait adossé le centre de son armée au village de Mont-Saint-Jean ; sa droite était appuyée à Hougoumont, sa gauche l'était à la Haie-Sainte ; ses deux ailes se prolongeaient jusqu'au-delà des hameaux de Terre-la-Haye et de Merkebraine. Dans cette excellente position, quatre-vingt-dix mille combattants et une immense artillerie étaient encore protégés par des haies, des ravins et des bois. L'armée française fut ainsi disposée : le général Reille, avec le deuxième corps, fit face aux bois qui environnent Hougoumont ; le général Drouet, commandant le premier corps, prit position devant la Haie-Sainte ; le sixième corps, destiné à lier ses opérations avec les mouvements du maréchal Grouchy, se dirigea sur l'extrême droite de l'armée française ; il était commandé par le général Mouton. La cavalerie légère et les cuirassiers se rangèrent, en seconde ligne, derrière les premier et deuxième corps ; la garde impériale, infanterie et cavalerie, formant la réserve, prit position sur les hauteurs de Planchenois. Le quartier impérial se plaça sur une éminence près de la ferme de la Belle-Alliance.

A midi, le prince Jérôme attaque la position de Hougoumont. Le bois avait été pris et repris plusieurs fois, lorsque la division du général Foy se précipite sur les Ecossais qui défendaient ce poste. Ils l'abandonnent après la plus énergique résistance. En ce moment, une dépêche interceptée apprend à Napoléon que Bulow, avec trente mille Prussiens, se trouvait à une petite distance du champ de bataille. Il était une heure. L'empereur, toujours confiant dans le mouvement du maréchal Grouchy, s'inquiète peu de ce voisinage ; il ordonne cependant à la division Domont et à la cavalerie du général Suberwick de se porter au devant des Prussiens. Par cette manœuvre, l'armée française se trouvait réduite à moins de soixante mille hommes. L'ennemi résistait dans les positions de la Haie-Sainte et de Mont-Saint-Jean ; le maréchal Ney envoie vers ce point un corps nombreux d'infanterie, soutenu par quatre-vingts pièces de canon. L'attaque et la défense furent également brillantes. Enfin l'ennemi est chassé successivement de plusieurs positions, les Français abordent la Haie-Sainte et Mont-Saint-Jean, et s'en emparent ! Toutefois une brigade du général Alix, envoyée par le général Drouet, pour décider le succès sur ce point, est enfoncée par la cavalerie anglaise ; les cuirassiers du général Milhaud volent au secours de l'infanterie, et font un horrible carnage des cavaliers anglais ; mais ils sont eux-mêmes ramenés par une nouvelle division anglaise et la formidable artillerie qui la suit. Lancée au galop, la cavalerie légère française rappelle la victoire sous les drapeaux de Napoléon..... La charge devient générale ; les Anglais sont rompus, culbutés. Le désordre se manifeste dans leurs rangs ; il existe déjà depuis long-temps sur leurs derrières ; la forêt de Soignes est remplie de fuyards..... Napoléon allait saisir la victoire !...

En ce moment les deux armées sont informées que Bulow vient d'entrer en ligne. « Ah ! que Wellington doit un beau cierge au vieux Blücher, » a dit depuis Napoléon, en parlant de cette jonction inattendue ; sans celui-là, je ne sais pas où » serait *sa grace*, comme on l'appelle ; mais » moi, bien sûrement, je ne serais pas ici (Sainte-» Hélène). »

Napoléon, qui venait d'ordonner à sa garde de prendre possession du terrain conquis par les premier et deuxième corps, fait arrêter ce mouvement. Le maréchal Ney reçoit l'ordre de se maintenir sur le plateau jusqu'à ce que l'empereur se soit assuré de ce qui se passe à droite. Aussitôt que Wellington est certain de la coopération des Prussiens, il se décide à profiter de l'hésitation qu'il remarque dans les manœuvres de l'armée française ; il reprend l'offensive. Cependant le maréchal Ney, à la tête des cuirassiers Milhaud et de la cavalerie légère, exécute une charge vigoureuse sur le point le plus élevé de Mont-Saint-Jean et s'y établit. Wellington dirige sur ce point son infanterie et sa cavalerie : les cuirassiers du général Kellermann se précipitent pour dégager la première ligne des Français ; les grenadiers et les chasseurs à cheval de la garde les suivent par un mouvement spontané qu'il est impossible d'arrêter. Une horrible mêlée s'engage de nouveau sur toute la ligne ; plusieurs batteries ennemies sont renversées, quatre régiments anglais sont culbutés en un instant, mais l'élite de la cavalerie française est également maltraitée. Napoléon espère terminer cette bataille par un coup décisif : il ordonne au général Reille de se jeter avec toutes ses forces sur la droite de l'ennemi ; lui-même, avec l'infanterie et l'artillerie de la garde, va se porter sur le front des Anglais... La cavalerie française est repoussée de Mont-Saint-Jean, et au moment où le maréchal Ney arrive avec quatre bataillons de la jeune garde sur le plateau si chèrement disputé, les cuirassiers allaient l'abandonner.... C'est alors qu'abusé par une fusillade qu'il entend sur la gauche, Napoléon s'écrie : « Ah ! voilà Grouchy !... la victoire est à nous ! » A ces mots de leur chef, tous les généraux reprennent courage ; le choc de la vieille garde, de cette élite des braves que trente victoires ont couverte de lauriers, allait peut-être décider du succès de la journée ; mais

avait chez lui défaut d'énergie. C'est de la part de quelques membres de son état-major, qu'il y a eu trahison. Ses manœuvres inouïes, au lieu de me garantir une victoire certaine, ont, avec celles de Ney, consommé ma perte... » (*Las-Cases, O'Méara.*)

rop d'impétuosité répand du désordre dans les ıanœuvres des bataillons : ils se précipitent en ımulte sur les batteries anglaises ; leurs rangs, uverts par l'artillerie, sont bientôt rompus par ı cavalerie ennemie, détachée tout à coup sur ȝs flancs de ces valeureuses colonnes. Elles se eplient... Ce fut le signal du plus grand désasre!... Le général Ziethen, avec trente mille 'russiens, paraît et accable l'armée impériale. .a Haie-Sainte est enlevée aux Français; une etraite tumultueuse, dont la nuit augmente enore le désordre, s'opère à la gauche et au centre le l'armée de Napoléon. La droite qui, depuis ıuelque temps, lutte sans munitions contre les roupes de Bulow, se débande à son tour... Sur ous les points la cavalerie des alliés se fait jour ı travers les rangs français : toutes les positions ont reprises! L'infanterie, la cavalerie, l'artillerie, entraînées pêle-mêle, n'offrent plus qu'une nasse confuse et désorganisée que la mort éclairit avec une effrayante rapidité. En vain les aides le camp de l'empereur essaient de rallier les roupes ; en vain Napoléon lui-même, l'épée à la main, fait résonner sa voix au milieu de la dé-route... sa voix n'est plus entendue!...

La bataille de Waterloo, qui décida des destinées de Napoléon, coûta à la France plus de vingt-cinq mille hommes tués ou blessés, et huit mille prisonniers. L'artillerie prise par les alliés se composait de cent trente-trois bouches à feu, savoir : trente-deux obusiers, trente-sept canons de 24, soixante-trois d'un moindre calibre, trois caissons et un train. La perte des Anglais et des Prussiens ne fut pas moindre que celle de l'armée française. Wellington recueillit toute la gloire de cette journée, et cependant tous les généraux expérimentés se sont accordés pour dire que, sans l'arrivée inattendue du corps de Blücher sur le champ de bataille, le résultat de cette affaire aurait été tout différent. « Son plan de la bataille de Waterloo, dit Napoléon, n'indiquait pas de talents. Il déploya sans doute beaucoup de courage et de persévérance; mais il perd un peu de son mérite, lorsque l'on considère qu'il n'avait aucun moyen de retraite, et que s'il eût cherché à l'effectuer, il n'aurait pas sauvé un seul homme de son armée. Il dut le gain de la bataille, d'abord à la fermeté de ses troupes, car les Anglais s'y sont battus avec le plus grand acharnement et le plus grand courage; ensuite, à l'armée de Blücher, à qui on devrait plutôt attribuer la victoire qu'au duc, parce qu'il a déployé plus de talent comme général. Battu la veille, il avait rassemblé ses troupes qu'il reconduisit au combat le lendemain. » (*Las-Cases.*)

19. Napoléon, accompagné seulement de quelques-uns de ses aides-de-camp, repasse la Sambre à cinq heures du matin, et arrive à Philippeville chez le général Cassagne, gouverneur de cette place. Il en repartit au bout de quelques heures. L'ennemi avait déjà des coureurs du côté de Philippeville et de Marienbourg. Napoléon monta avec le général Bertrand dans une calèche empruntée au général Cassagne, et se rendit à Paris.... Ce fut ainsi que Charles XII échappa à ses vainqueurs, après la bataille de Pultava. » (*Mém. du baron Fleury de Chaboulon.*)

20. Napoléon arrive à Paris, à neuf heures du soir, et descend à l'Elysée-Bourbon. Tous les ministres se rendent aussitôt près de lui.

Le même jour, le général Lamarque et le général Travot obtiennent un avantage à Roche-Servière sur les royalistes de la Vendée.

21. A huit heures du matin, Napoléon convoque et préside, à l'Elysée-Bourbon, un conseil des ministres. Il eut alors la pensée, dit-on, de s'emparer de la dictature militaire; mais qu'était l'empereur en France, si ce n'est un dictateur perpétuel, dont le pouvoir absolu tenait à deux conditions nécessaires, le succès et la force? Le titre de dictateur n'aurait rien changé à sa situation; il ne lui aurait donné qu'un pouvoir transitoire; il aurait réveillé toutes les idées de république, et ne pouvait effacer ses revers ni lui rendre sa puissance. D'ailleurs, ceux qui l'avaient proclamé naguère l'élu du peuple, qui avaient spéculé sur ses talents, qui avaient juré de le défendre dans tous ses périls, s'apprêtaient déjà à se montrer impitoyables contre lui, dans son infortune.

La séance de la Chambre des Représentants s'ouvre, le 21, par une motion du général Lafayette sur les dangers de la patrie. « Il est des êtres dans la nature, dit M. de Montbel, dont l'aspect annonce les tempêtes, et que leur instinct semble attacher à toutes les scènes de destruction. La voix éteinte de Lafayette se réveille tout à coup, pour exciter la Chambre des Représentants à méconnaître son Empereur malheureux, à se déclarer en permanence contre lui, à le faire juger comme un traître, s'il usait de ses droits constitutionnels en prononçant la dissolution de la Chambre.

« Lorsque, pour la première fois, depuis bien » des années, dit le général Lafayette, j'élève » une voix que les vieux amis de la liberté re» connaîtront encore, je me sens appelé à vous » parler des dangers de la patrie, que vous seuls » maintenant avez le pouvoir de sauver... Voici » le moment de nous rallier autour du vieux éten» dard tricolore, celui de 89, celui de la liberté, » de l'égalité, de l'ordre public! C'est enfin le » seul que nous avons à défendre contre les pré» tentions étrangères et contre des tentatives » intérieures. Permettez à un vétéran de cette » cause sacrée, qui fut toujours étranger à l'es» prit de faction, de vous soumettre quelques ré» solutions préalables, dont vous apprécierez, » j'espère, la nécessité :

» Art. 1er. La Chambre des Représentants dé» clare que l'indépendance nationale est menacée.

» Art. 2. La Chambre se déclare en permanence. » Toute tentative pour la dissoudre est un crime » de haute trahison : *Quiconque se rendrait cou*» *pable de cette tentative, sera traître à la patrie,* » *et sur-le-champ jugé comme tel* »

» Les autres articles déclaraient que les troupes avaient bien mérité de la patrie, que la garde nationale serait rassemblée, et que les ministres seraient appelés pour rendre compte de la situation de la chose publique.

» Ces propositions furent accueillies en grande partie, et substituèrent l'autorité absolue des Chambres à l'autorité constitutionnelle de l'empereur, sous le prétexte de la gravité des circonstances : comme si, malgré ses revers, Napoléon n'était pas le seul homme dont l'ascendant militaire, l'expérience et le génie, pouvaient encore offrir une chance de salut à ceux qui avaient voulu faire subir une révolution à leur patrie, en embrassant sa cause; comme si des discours de tribune, de vaines déclamations de rhéteurs, ou des résolutions prises dans les chambres, pouvaient, en présence de l'ennemi, équivaloir aux talents d'un grand capitaine!

» Quelques-uns des partisans de Napoléon, ses ministres, et surtout Lucien son frère, luttèrent contre ces dispositions hostiles; ils semblaient ramener la majorité. « M. de Lafayette eut encore » le fatal honneur de ranimer la discorde, dit » M. de Norvins dans son *Histoire de Napoléon*; » sur son instance, les représentants exigèrent » l'abdication de l'Empereur, et, malgré les ef» forts de Labédoyère, les pairs adhérèrent aux » résolutions de l'autre Chambre. »

» Ainsi, l'épée que le sort avait brisée dans les vaillantes mains de Napoléon, devait être arrachée à ce grand homme par Lafayette!.. Ce dernier outrage de la fortune l'indigna... Son testament en a gardé la mémoire. (*Vie du duc de Reichstadt*, page 71 et suivantes). (1)

22. La plus vive anxiété règne à l'Élysée-Bo[urbon] dans la nuit du 21 au 22. Napoléon avait p[ré]sidé la veille un *comité impérial*, composé : 1° d[es] ministres ayant départements; 2° des minist[res] d'État; 3° d'une commission formée du présid[ent] et de quatre membres de la Chambre des Pai[rs]; 4° d'une commission nommée par la Chambre d[es] Représentants, et du président et des quat[re] vice-présidents; 5° d'un certain nombre de co[n]seillers d'État; 6° des autorités civiles et mi[li]taires; 7° de plusieurs pairs et représentants a[d]joints au comité par Napoléon; 8° de quelqu[es] citoyens également appelés par Napoléon. Diffé[rentes] mesures de salut public furent proposée[s,] mais aucune n'obtint un assentiment général. L[a] question de l'*abdication* n'y fut en quelque sor[te] qu'indiquée par le vieux général Lafayette : « I[l] n'est qu'une mesure, dit-il, qui puisse sauver l[a] patrie; et si les ministres de l'Empereur ne la l[ui] conseillaient pas, sa grande ame la lui révélerait. » Cette conclusion excita de nombreux murmure[s] et quelques applaudissements. Une réunion fo[r]mée d'éléments hétérogènes, mais où dominaie[nt] cependant les amis de Napoléon, ne pouvait ame[ner] aucun résultat. On se sépara. Personne ne pa[]raissait satisfait. Le 22, dès neuf heures, les Chambres se réunirent. La séance des Représen[]tants fut tumultueuse. On y reconnut évidemment l'existence des partis; et à la vivacité de la dis[]cussion, on sentit qu'ils étaient en présence. Les royalistes, les constitutionnels et les républicains s'exprimaient plus ou moins directement sur la nécessité d'une abdication. M. Dupin parla même d'une mesure solennelle pour y décider Napoléon, et le terme de *déchéance* fut prononcé. Pendant que les Chambres, tiraillées par quatre par[tis,] obéissaient à l'influence momentanée que chacu[n] d'eux prenait et perdait alternativement, le pala[is] de l'Élysée n'était pas moins agité. Napoléon, rê[]veur, silencieux, méditait, écrivait rapidemen[t] des notes qu'il anéantissait l'instant d'après. D[e] dix minutes en dix minutes il recevait un bulleti[n] des deux Chambres, et sa physionomie s'éclaircis[]sait ou se rembrunissait selon la nature et [la] qualité des nouvelles. Des ministres, des consei[l]lers-d'état, une foule de fonctionnaires traver[]saient comme des ombres les appartements et l[es] bureaux. Un petit nombre d'entre eux se présen[]tait chez l'*Empereur*, et après quelques mots in[]signifiants, il les congédiait.

Tout à coup le bruit d'une voiture plus rap[ide]

(1) Un jeune écrivain politique de cette époque (1837), a porté dernièrement, sur le général Lafayette, un jugement qui sera probablement ratifié par l'impartiale histoire. Le voici : « Lafayette, dit M. Poujoulat, était né avec une ame bonne et élevée, avec un grand amour de l'humanité; tout ce qu'il avait dans son ame de noblesse, d'honnêteté, d'énergie, Lafayette l'employa à la défense d'une cause dont le triomphe devait enfanter des désastres; il dévoua toutes les puissances de son cœur et de son intelligence au service de la démocratie. En poursuivant l'absurde rêve de la souveraineté populaire, cet homme-là se trompa de bonne foi. Certainement la pensée ne vint jamais à Lafayette de passer par des crimes pour arriver au succès de la cause démocratique; je crois même que si les forfaits et les malheurs qui devaient suivre, lui eussent apparu dans une vision prophétique, il aurait renoncé à son œuvre. Ce n'est pas lui qui aurait demandé à offrir des hécatombes humaines au génie de la révolution.

» Mais cet éloignement pour le crime, cette répugnance pour toute effusion de sang qu'on s'est plu à reconnaître dans Lafayette, n'excusent point sa mission révolutionnaire. Quoiqu'il n'ait pris aucune part aux lamentables excès de nos mauvais jours, il n'échappera point à la réprobation de l'histoire, car il a été, lui, une immense et funeste cause, et sa responsabilité est effroyable aux yeux de la postérité. Lafayette n'aurait pas voulu que de royales têtes tombassent sur l'échafaud, il n'aurait pas voulu l'organisation de la mort et la législation du crime; il regrettait que notre royaume fût devenu pour le monde un double sujet d'effroi et [de] pitié; alors il n'eût pas fallu conseiller la destruction[,] prêcher aux peuples la révolte; il n'eût pas fallu se[mer] les vents si vous ne vouliez pas recueillir les tempê[tes]. Etrange logique! vous faites un appel aux passions [des] peuples, et vous vous étonnez qu'elles vous répondent! Il y a une naïveté déplorable, une insigne faiblesse d'esprit à croire qu'on puisse impunément lâcher [la] bride aux passions humaines. Que dirait-on d'un hom[me] qui aurait ouvert la cage à une lionne, et qui, app[re]nant que des victimes ont péri sous la dent de la bê[te,] répandrait son ame en paroles de surprise? »

fait entendre : c'était celle de Lucien. A son pect, Napoléon pâlit sensiblement et rougit bient à l'excès. «Eh bien! lui dit-il brusquement?» Le ince entraîne son frère dans l'allée la plus some du jardin. Un colloque fort animé s'établit ene eux : il paraît que Lucien venait proposer à n frère de dissoudre les Chambres et de s'emrer de la dictature. Napoléon fut effrayé de dée de ce coup d'état. — Où donc est votre feretéì? lui dit Lucien; quittez ces irrésolutions. ous savez ce qu'il en coûte pour ne pas oser. — e n'ai que trop osé. — Trop et trop peu. Osez ne dernière fois. — Un dix-huit brumaire? — as du tout, un décret très constitutionnel. La onstitution vous donne ce droit. — Ils ne l'aient pas, la constitution; ils l'appellent une panrte barbouillée... Et s'ils s'opposent au décret? - Les voilà rebelles et mieux dissous encore. — s ont fait un appel à la garde nationale; elle ne aime pas, elle viendra à leur secours. — La rde nationale n'a qu'une force de résistance; uand il faudra agir, les boutiquiers songeront à urs femmes et à leurs magasins. — Un *dixuit brumaire* manqué peut amener un *treize vendémiaire*. — Vous délibérez quand il faut agir; s agissent, eux, et ne délibèrent pas.—Que peuent-ils faire? ce sont des parleurs. — L'opinion st pour eux. Ils prononceront la déchéance. — a déchéance! ils n'oseraient. — Ils oseront tout, vous n'osez rien.—Voyons Davoust,» dit Naoléon en terminant cet entretien. Le prince ucien, fort agité, remonta en voiture quelques inutes après, et dit à un secrétaire qui le quesionnait sur le résultat de sa conférence avec Naoléon : « Que voulez-vous? la fumée de Montaint-Jean lui a tourné la tête; c'est un homme onfisqué. »

En rentrant dans son grand cabinet, Napoléon trouva deux de ses secrétaires qui ouvraient es dépêches. Une seule lettre était restée inacte; elle portait pour suscription : *A sa Majesté lle-même*. Napoléon la prit et l'ouvrit. Cette letre, attribuée à plusieurs personnages de cette poque, est fort peu connue. Nous la rapportons, arce qu'elle n'a pas été sans influence sur la dé-ermination de Napoléon.

« La nature, disait l'auteur, avait beaucoup fait pour ous; la fortune fit davantage. Né dans le siècle héritier des siècles du génie et de la philosophie, héritier ous-même de toutes les révolutions comprises dans la évolution française, vous deviez fonder l'époque touours désirée où le génie emploierait les révolutions our infuser la philosophie dans la politique, et pour onduire les nations à la félicité. Cette félicité est dans a stabilité et la dignité des gouvernements, légitimés ar la possession consentie par un libre choix; elle est ans l'indépendance des nations et dans les libertés de urs citoyens : indépendance sans conquêtes, libertés ins licence, propriétés sans priviléges, jouissance des roits honorés par l'exercice des devoirs. Voilà les ienfaits que la France, que l'Europe attendaient de otre raison, de vos talents, de votre reconnaissance. a France demandait un gouvernement qui, démocratique dans sa source, et monarchique dans son usage, tempérât par des institutions mixtes l'aristocratie de ses corps intermédiaires. L'Allemagne réclamait un nœud plus fort qui joignît sous un centre d'action plus uniforme les membres énervés de son corps gigantesque. L'Italie exigeait qu'une fédération religieuse réunît, sous le joug sacré d'une même opinion, ses peuplades divisées par la législation, mais déjà rapprochées par la langue, le goût et les mœurs. La Suisse voulait le repos de ses montagnes; la Hollande, la protection de son commerce; l'Espagne, alliant à l'amour de la liberté politique, des préjugés que la sévère philosophie combat et que la politique, plus accommodante, ménage et utilise, l'Espagne invoquait à la fois le maintien de son culte, la restauration de sa monarchie, l'affranchissement de ses citoyens. Il en était à peu près de même du reste de l'Europe. La lumière qui l'éclaira dans les dernières années du dix-huitième siècle, fut comme celle d'un incendie flamboyant et terrible. Une lueur douce, venue du Nord, avait donné le signal d'une régénération progressive, sans secousses et sans réaction. Au lieu de vous en emparer pour le salut de tous, qu'avez-vous fait?

» Le ressort mécanique d'un instinct, que la prudence seule peut transformer en génie, s'est dilaté dans votre tête. Vous avez compris que l'énergie de votre caractère se fortifiait encore de l'énergie des circonstances; et ces deux instruments, se prêtant un mutuel secours, vous avez donné au monde attentif le spectacle d'une ambition dévorante et jamais assouvie.

» Aux peuples remués par notre révolution vous avez promis l'indépendance et la liberté; aux rois, la dignité de leurs trônes et la restauration de leurs gouvernements; aux religions, un rang et du respect; au commerce, de l'argent, des matières premières, la liberté, la protection; aux propriétaires, des lois et des garanties; aux prolétaires, vous avez permis des désirs et des espérances. Ainsi, parlant aux principes, éveillant les paradoxes, caressant les passions, vous avez réuni les esprits les plus opposés, vous avez concilié les intentions les plus divergentes. Chacun cherche le bonheur : vous l'avez promis à tous.

» A qui l'avez-vous donné? A personne! Au simulacre de la liberté, qui enchanta la première période de la révolution, vous avez substitué le fantôme de la gloire. On tua sous le drapeau de l'une; pour atteindre l'autre, qui fuyait toujours, on courut se faire tuer. De ces théories brillantes, le résultat le plus évident est la mort.

» Que vous importait cependant, pourvu qu'à votre nom la terre se tînt dans le silence? Que vous importait, pourvu que l'Europe, partagée à vos frères, fût comme un champ de blé divisé à ses héritiers? Votre système fédératif a été le moyen de ce morcellement; l'abaissement de l'Angleterre en fut le prétexte, peut-être même en a-t-il été le motif; car enfin, je ne vous refuse ni un patriotisme égoïste, ni une ambition cosmopolite. Qu'a-t-il donc manqué à votre génie? Le bon sens.

» Oui, le sens droit a délaissé votre intelligence, comme la sensibilité a manqué à votre âme. Doué de l'un ou de l'autre, vous auriez compris, vous auriez senti qu'en opérant sur des hommes vous ne travailliez pas sur une matière brute. Qu'est-il résulté de ce mépris pour votre espèce? Que la minorité a pu rester votre complice; mais que la majorité, qui d'abord vous avait suivi, a préféré devenir votre victime. C'est ce que prescrivait l'honneur.

» Mais si l'honneur défend quelquefois d'appeler des secours, souvent il prescrit d'en profiter. C'est ce que

viennent de faire vos ennemis. Les puissances de la terre ont armé les bras de leurs soldats pour se défendre; nous nous en servirons pour vous punir.

» Toutefois, le châtiment d'un héros (car si Attila, Gengis et Tamerlan furent des héros, vous l'êtes aussi,) consiste dans sa chute. La vôtre est résolue: et pour que l'histoire la trouve légale, autant que les contemporains la croiront légitime, c'est l'autorité publique qui va la prononcer. Vos complices ne pourront crier qu'elle est l'ouvrage des baïonnettes du Kalmouck, et pourtant, vous pouvez la prévenir. Réservez-vous l'honneur de descendre du trône quand on peut vous en arracher. C'est le conseil d'un ennemi loyal, qui vous admira souvent, ne vous craignit jamais, et qui, au prix de son sang, eût voulu révérer en vous le sauveur du monde, dont vous avez été le fléau. Cet ennemi ne peut quitter celui que son génie et la volonté nationale avaient fait souverain, sans lui dire ce que ne devrait pas lui taire son ami, s'il lui en reste : ABDIQUEZ ! »

« Que j'abdique ! » s'écria Napoléon, en serrant les lèvres et en froissant cette lettre. « Qu'en pensez-vous ? dit-il à deux ministres d'état qui entraient : c'étaient MM. de Bassano et Regnault de Saint-Jean-d'Angely. Le premier se tut. Je vous entends, poursuivit Napoléon en pâlissant, vous partagez l'avis qu'on me donne ? M. Maret ne répondit rien. Et vous, comte Regnault, quel est le vôtre ? — Avec des hommes et de l'argent, vous eussiez riposté; sans eux, que faire, sinon céder ? — Je suis en mesure de résister. — L'opinion est pour les Chambres, et l'opinion des Chambres demande un sacrifice. »

Ici on annonça le lieutenant-général Solignac, membre de la Chambre des Représentants. « Solignac ! s'écria Napoléon; il y a cinq ans qu'il ne m'a parlé. Que me veut-il ? »

Les ministres sortirent, le général entra. Napoléon parut touché de le voir, car il y avait quatre ou cinq ans que cet officier était en disgrace. Celui-ci aborda franchement le motif de sa visite, et proposa à l'empereur de se soustraire à la flétrissure d'une déchéance en abdiquant. Ce mot concentra d'abord une sorte de rage dans le cœur de Napoléon, qui bientôt se soulagea en éclatant. « On veut que j'abdique aujourd'hui, disait-il; demain il n'y aura plus d'armée. Me repousser quand je débarquai à Cannes, je l'aurais conçu... Si l'on m'eût renversé, il y a quinze jours, c'eût été du courage... mais aujourd'hui, c'est de la lâcheté... » M. de Solignac laissa passer cette explosion, et lui fit comprendre que cet expédient était le seul moyen de sauver sa gloire. Il le convainquit de même que l'intérêt de sa famille était garanti par cette mesure. Cependant Napoléon ne se rendait pas. Cette résistance, qui dura plus d'une demi-heure, suggéra à M. Solignac la pensée de nommer le jeune prince Napoléon. A ce nom, l'ame du souverain, plus émue encore que l'ame du père, sembla s'ouvrir à des sentiments nouveaux; *il se flatta que, par son abdication, le système impérial ne serait que modifié.* Napoléon se détermina donc à abdiquer en faveur de son fils; et le général Solignac, en apportant aux représentants la nouvelle de cette résolution, épargna à Napoléon l'humiliation d'u[ne] déchéance, à l'armée l'outrage qu'elle aurait [eu à] recevoir dans la personne de son chef, et à la n[a]tion, déjà si malheureuse, tous les troubles q[ue] pouvait faire éclater une mesure qu'il était pe[ut-]être imprudent d'adopter au milieu de l'efferv[es]cence des partis.

Napoléon envoie aux deux chambres la décl[a]ration suivante :

« Français ! en commençant la guerre, po[ur] soutenir l'indépendance nationale, je comptais s[ur] la réunion de tous les efforts, de toutes les v[o]lontés, et le concours de toutes les autorités na[tionales]. J'étais fondé à en espérer le succès. [Et] j'avais bravé toutes les déclarations des puissan[ces] ces contre moi.

» Les circonstances paraissent changées; [je] m'offre en sacrifice à la haine des ennemis de [la] France. Puissent-ils être sincères dans leurs dé[clarations], et n'en avoir jamais voulu qu'à [ma] personne ! ma vie politique est terminée, e[t je] proclame mon fils sous le titre de Napoléon I[I], empereur des Français.

» Les ministres actuels formeront provisoirement le conseil du gouvernement. L'intérêt que je porte à mon fils m'engage à inviter les Chambres à organiser la Régence par une *loi*.

» Unissez-vous tous pour le *salut public*, et pour rester une nation indépendante.

» NAPOLÉON. »

Une députation des pairs et des *représentants* alla remercier Napoléon du grand sacrifice *qu'il* venait de faire à la patrie. Il écouta les harangues avec froideur et même avec une sorte de dédain: il répondit qu'il n'avait abdiqué qu'en faveur de son fils, et qu'il l'avait, en conséquence, proclamé empereur. En effet, les chambres pouvaient [diffi]cilement contester l'exercice du droit de trans[]mission du pouvoir impérial, elles qui n'existaient qu'en vertu de ces mêmes constitutions que Napoléon invoquait. Cependant les plus vives discussions s'élevèrent à ce sujet. A l'exception des partisans de la dynastie légitime qui s'étaient abstenus de prendre part aux dernières élections, la Chambre des Représentants se composait [d']adhérents des divers partis que l'invasion de Napoléon avait fait revivre en France. « Napoléon et la Régence, dit M. de Norvins, avaient évidemment la majorité dans la Chambre; mais le parti d'Orléans y comptait aussi un grand nombre de défenseurs que le ministre Fouché soutenait assez ouvertement, puisqu'il ne craignait pas de dire à ceux qui conservaient encore de l'attachement pour le gouvernement républicain : « La » République, je l'aime autant que vous; mais » pour y arriver, il faut d'abord passer par la maison » d'Orléans. » Les représentants Mourgues et [Du]pin essayèrent de faire décréter que le trône était vacant, que la chambre se déclarait *assemblée nationale, assemblée constituante*. Regnault [de] Saint-Jean-d'Angély fit sentir que l'idée d'une assemblée nationale ne s'accordait point avec l'existence de la Chambre des Pairs qu'on voul[ait]

aussi conserver; il démontra les dangers d'une assemblée constituante qui, en présence de l'ennemi, remettrait tout en question, et ranimerait tous les sujets de discorde, dans un moment où l'union était si nécessaire pour négocier ou pour combattre. Les conseillers d'état Béranger et Defermont soutinrent les droits *constitutionnels* de Napoléon II avec une grande puissance de logique. M. Boulay de la Meurthe repoussa avec plus d'énergie encore la déclaration de la vacance du trône : « N'avons-nous pas, dit-il, une monarchie constitutionnelle? L'empereur mort, l'empereur vit. Napoléon Ier a déclaré son abdication ; vous l'avez acceptée : par cela seul, par la force des choses, par une conséquence irrésistible, Napoléon II est empereur des Français, vous ne pouvez pas même délibérer ; nos lois fondamentales ont décidé la question... L'abdication de l'empereur est indivisible... nous sommes entourés de beaucoup d'intrigants et de factieux qui voudraient faire déclarer le trône vacant... je veux aller plus loin... je veux mettre le doigt sur la plaie... Il existe une faction d'Orléans... on a beau m'interrompre, je parle d'après des renseignements certains. Je sais que cette faction est purement royaliste. Je sais que son but secret est d'entretenir des mésintelligences parmi les patriotes. Au reste, il n'est pas certain que le duc d'Orléans voulût accepter la couronne ; mais s'il l'acceptait, ce serait sans doute pour la rendre à Louis XVIII. » Cette discussion se prolongeait avec une violence extrême. L'orateur Manuel y mit fin. Après en avoir signalé les dangers, quand les armées étrangères étaient aux portes de la capitale, en présence des menées actives du parti royaliste, et les intrigues de la faction d'Orléans, il proposa et fit adopter l'ordre du jour, motivé sur ce que Napoléon II était empereur des Français par le seul fait de l'abdication de son père, et par la force des constitutions de l'Empire. Cette déclaration fut accueillie par les cris de : *Vive Napoléon II!* Cependant la Chambre n'eut pas le courage d'aller plus loin : par une contradiction flagrante avec la résolution qu'ils venaient de prendre, les représentants refusèrent de s'occuper de l'organisation de la régence. Il fut décidé qu'une commission exécutive de gouvernement serait nommée sur-le-champ par les deux Chambres.

Dans la soirée du même jour, les représentants procèdent à la nomination de trois membres qui doivent faire partie de cette commission. Ces trois membres sont : le duc d'Otrante, le comte Carnot et le général Grenier. La Chambre des Pairs complète ce gouvernement improvisé, en nommant le duc de Vicence et le baron Quinette.

Dans la même séance, Lucien essaie vainement de faire proclamer Napoléon II par les pairs; mais après une longue et vive discussion, la proposition est ajournée.

Louis XVIII quitte Gand pour se rendre à Mons.

Le même jour (22 juin), M. Auguste de La Rochejaquelein, chef des royalistes dans la Vendée, propose une suspension d'armes au général Lamarque. Cette démarche de M. de La Rochejaquelein avait lieu en vertu des ordres de Louis XVIII, qui ne voulait pas que le sang français coulât pour sa cause dans les fidèles provinces de la Vendée. Un acte de pacification est signé, le 26 juin, entre le général vendéen Sapinaud et le général Lamarque.

Les généraux prince de Schwartzemberg et comte Barclay de Tolly adressent des proclamations aux Français. Ils déclarent, au nom de leurs souverains, que les armées alliées ne font pas la guerre à la France, et que toutes les localités qui reconnaîtront le gouvernement légitime de S. M. Louis XVIII n'auront point à souffrir de la présence des troupes étrangères.

23. La commission exécutive de gouvernement s'installe aux Tuileries sous la présidence du duc d'Otrante. Le comte Berlier est nommé secrétaire-adjoint au ministre secrétaire d'état de la guerre; le baron Bignon est chargé provisoirement du portefeuille des affaires étrangères; le général Carnot de Feulins est chargé de celui de l'intérieur, et le comte Pelet (de la Lozère) de celui de la police générale.

Le prince d'Essling (Masséna) est nommé commandant en chef de la garde nationale de Paris; le général Durosnel conserve le commandement en second.

Le lieutenant-général Andréossy est nommé commandant de la première division militaire, et le lieutenant général Drouot commandant de la garde impériale.

MM. de Lafayette, d'Argenson, de Pontécoulant, Sébastiani et Laforêt, sont nommés, par la commission de gouvernement, députés extraordinaires de la *nation* près les puissances étrangères. M. Benjamin Constant leur est adjoint comme secrétaire-rédacteur (1). Les députés partent pour Haguenau où se trouve le quartier-général des souverains alliés. « Leurs instructions leur enjoignaient de s'adresser à tous les intérêts divers des puissances comme aux différents caractères des monarques, pour faire reconnaître ce qu'ils appelaient l'ordre de choses qui venait de s'établir en France. « L'Autriche, disait ces instructions, » l'Autriche pourrait bien ne pas voir avec plai» sir le rétablissement, sur le trône de France, » d'une branche de la dynastie des Bourbons, » tandis qu'une autre branche de la même mai» son remonte sur le trône de Naples. A cette » circonstance, qui tient à la politique du cabi» net autrichien, il se peut que l'affection de fa» mille vienne donner quelque appui; il se peut » que la tendresse de S. M. l'empereur d'Autri» che, pour son petit-fils, le porte à ne pas l'en-

(1) « La députation était ridicule, et sa bonhomie sans égale; mais, comme le disaient les Viennois à l'occasion du prisonnier d'Olmutz, Lafayette laisse deux filles qui protégeront sa mémoire : la déclaration des droits et l'institution de la garde nationale. » (*Napoléon d'après Antommarchi.*)

» lever aux grandes destinées qui lui sont offer- » tes; il se peut que le cabinet autrichien aper- » çoive, dans ce lien de parenté, un moyen de » fortifier la cause de la nation française, et qu'ef- » frayé de l'agrandissement de la Russie et de la » Prusse, dont l'alliance lui pèse sans doute, il » saisisse l'occasion d'un rapprochement utile » avec la France, pour avoir en elle, au besoin, » un puissant auxiliaire contre ces deux gouver- » nements......

» Messieurs les plénipotentiaires trouveront » auprès des souverains alliés les plénipoten- » tiaires britanniques. Ce sera peut-être avec » ceux-ci que la négociation offrira le moins de » difficultés. La question à l'égard des alliés n'est » presque pas une matière de discussion; avec » cette puissance, tous les raisonnements, tous » les principes sont pour nous. Tout consiste à » savoir si la volonté ne sera pas indépendante » de tous les principes et de tous les raisonne- » ments. »

» Les instructions secrètes enjoignaient aux plénipotentiaires d'insister plus particulièrement sur la reconnaissance de Napoléon II, et, dans le cas où ils ne pourraient obtenir ce point essentiel de leurs négociations, *de tout proposer, de tout accepter pour écarter Louis XVIII.* » (*De Montbel.*) Les révolutionnaires n'ont jamais pardonné aux Bourbons les outrages qu'ils ont fait subir à cette auguste famille!

Pressée par la marche rapide des armées et des événements, la commission de gouvernement avait envoyé une députation au quartier-général de lord Wellington, à six lieues de Paris, pour solliciter un armistice.

« Quelques-uns des commissaires, particulièrement M. de Valence, ayant affirmé que la France préférerait à son roi légitime un autre prince français, dont il indiqua le nom, on assure que le général anglais lui répondit : « Ce prince sur le trône ne serait qu'un usurpateur bien-né.» (*De Montbel.*)

24. Louis XVIII revient sur le territoire français et arrive à Bavay, où il est reçu avec enthousiasme par les habitans, et complimenté par les autorités.

Le même jour, M. Otto part de Paris pour Londres, en qualité d'envoyé du gouvernement provisoire.

Napoléon quitte l'Elysée-Bourbon et se retire à la Malmaison.

25. Les cinq commissaires du gouvernement provisoire se rendent près du duc de Wellington et du maréchal Blücher pour obtenir des passeports. On les leur délivre. Quand ils sont arrivés à Haguenau, les souverains alliés nomment une commission pour recevoir leurs communications.

Le maréchal Jourdan est nommé général en chef de l'armée du Rhin. Le comte Boulay, de la Meurthe, est chargé du portefeuille de la justice.

Les Chambres rendent une loi sur les mesures de sûreté générale. Cette loi, adoptée après une vive discussion, porte que la commission de gouvernement, pour assurer la tranquillité publique, pourra ordonner, soit la mise en surveillance, soit l'arrestation, sans être obligée de les traduire devant les tribunaux, de tous ceux qui seraient soupçonnés de provoquer des troubles, d'arborer d'autres couleurs que les couleurs nationales, de répandre des nouvelles fausses et alarmantes, etc.

Les troupes alliées passent le Rhin sur différents points.

26. La loi sur les réquisitions est adoptée par la chambre des représentants.

Le maréchal Grouchy est nommé général en chef de l'armée du Nord.

Le général Selignac est adjoint au commandant de Paris.

Le général Bucquet est nommé premier inspecteur de la gendarmerie, en remplacement du duc de Rovigo (Savary), qui a donné sa démission.

Arrêté de la commission de gouvernement portant que tous les arrêts, jugements et actes notaires seront provisoirement intitulés : *Au nom du peuple français.*

27. Lucien Bonaparte, retiré à Neuilly, à la maison de campagne de sa sœur la princesse Pauline, femme du prince Borghèse, se met en route pour l'Italie.

Les journaux de Paris annoncent qu'*un Français qui est à Gand* a envoyé 400,000 fr. à Bruxelles pour le soulagement des Français *blessés à la bataille* de Mont-Saint-Jean. Cet *acte de la plus* touchante vertu excite l'admiration *même des ennemis* de Louis XVIII.

28. Le duc d'Otrante, en sa qualité de président du gouvernement provisoire, écrit au duc de Wellington. Après avoir fait un grand éloge de ce général, et avoir déclaré que la France veut vivre sous un monarque soumis aux lois, M. Fouché termine ainsi : « Nul homme plus que vous, milord, n'est capable de faire cesser les divisions de la France et de l'Angleterre, et de les mettre en état de remettre l'Europe sous un meilleur génie et dans une plus belle position. » M. Fouché informe en même temps les Chambres que les bulletins de l'armée sont peu satisfaisants : « Mais quel que soit l'événement, ajoute-t-il, la commission de gouvernement ne proposera rien de pusillanime, et elle défendra jusqu'à la dernière extrémité l'indépendance de la nation, l'inviolabilité des Chambres et la liberté des citoyens. » Quoique la *nation*, les *Chambres* et les *citoyens* n'eussent aucune connaissance de la démarche que M. Fouché avait faite, le même jour, auprès du duc de Vellington, *ils* n'accordèrent pas une grande confiance aux promesses du président de la commission de gouvernement, et ils eurent raison.

Le gouvernement provisoire arrête que les approches de la capitale seront *seules* défendues, qu'elles le seront par les troupes de ligne, lesquelles resteront campées hors des murs. — La tranquillité sera maintenue dans l'intérieur par la garde nationale, qui ne sera *employée extérieurement*

rement que sur la demande qu'en pourraient faire les légions ou bataillons. — Les tirailleurs de la garde nationale (fédérés) serviront conformément à l'offre qu'ils ont faite, comme auxiliaires des troupes de ligne, à la défense des postes les plus rapprochés de la place. — Les habitants de la campagne feront entrer dans Paris la plus grande quantité possible de subsistances et travailleront aux retranchements qui doivent couvrir les camps. — L'armée du Nord se rendra sur le champ dans la capitale. — Les hostilités n'empêcheront pas de continuer toutes les négociations qu'il sera possible d'entretenir pour obtenir les conditions de paix les plus favorables.

Les deux Chambres, après des séances assez tumultueuses, rédigent une adresse à l'armée. Des commissaires sont chargés de la porter aux soldats; ce sont MM. le duc de Dantzic, le comte Gazan, Garat, Arnault, Gareau et Bory de Saint-Vincent.

28. Louis XVIII publie la proclamation suivante :

LE ROI AUX FRANÇAIS.

Les portes de mon royaume viennent enfin de s'ouvrir devant moi; j'accours, j'accours pour ramener mes sujets égarés, pour adoucir les maux que j'avais voulu prévenir, pour me placer une seconde fois entre les armées alliées et les Français, dans l'espoir que les égards dont je peux être l'objet, tourneront à leur salut. C'est la seule manière dont j'ai voulu prendre part à la guerre. Je n'ai pas permis qu'aucun prince de ma famille parût dans les rangs des étrangers, et j'ai enchaîné le courage de ceux de mes serviteurs qui avaient pu se ranger autour de moi.

Revenu sur le sol de la patrie, je me plais à parler de confiance à mes peuples. Lorsque je reparus au milieu d'eux, je trouvai les esprits agités et emportés par des passions contraires. Les regards ne rencontraient de toutes parts que des difficultés et des obstacles. Mon gouvernement devait faire des fautes; peut-être en a-t-il fait. Il est des temps où les intentions les plus pures ne suffisent pas pour diriger, ou quelquefois même elles égarent.

L'expérience seule pouvait avertir; elle ne sera pas perdue. Je veux tout ce qui sauvera la France.

Mes sujets ont appris, par de cruelles épreuves, que le principe de la légitimité des souverains est l'une des bases fondamentales de l'ordre social, la seule sur laquelle puisse s'établir, au milieu d'un grand peuple, une liberté sage et bien ordonnée. Cette doctrine vient d'être proclamée comme celle de l'Europe entière. Je l'avais consacrée d'avance par ma Charte, et je prétends ajouter à cette Charte toutes les garanties qui peuvent en assurer le bienfait.

L'unité du ministère est la plus forte que je puisse offrir. J'entends qu'elle existe et que la marche franche et assurée de mon conseil garantisse tous les intérêts et calme toutes les inquiétudes.

On a parlé, dans les derniers temps, du rétablissement de la dîme et des droits féodaux. Cette fable, inventée par l'ennemi commun, n'a pas besoin d'être réfutée. On ne s'attendra pas que le roi de France s'abaisse jusqu'à repousser des calomnies et des mensonges : le succès de la trahison en a trop indiqué la source. Si les acquéreurs de domaines nationaux ont conçu des inquiétudes, la Charte aurait dû suffire pour les rassurer. N'ai-je pas moi-même proposé aux chambres et fait exécuter des ventes de ces biens? Cette preuve de ma sincérité est sans réplique.

Dans ces derniers temps, mes sujets de toutes les classes m'ont donné des preuves égales d'amour et de fidélité. Je veux qu'ils sachent combien j'y ai été sensible, et c'est parmi tous les Français que j'aimerai à choisir ceux qui doivent approcher de ma personne et de ma famille.

Je ne veux exclure de ma présence que ces hommes dont la renommée est un sujet de douleur pour la France et d'effroi pour l'Europe. Dans la trame qu'ils ont ourdie, j'aperçois beaucoup de mes sujets égarés et quelques coupables.

Je promets, moi qui n'ai jamais promis en vain (l'Europe entière le sait), de pardonner aux Français égarés tout ce qui s'est passé depuis le jour où j'ai quitté Lille, au milieu de tant de larmes, jusqu'au jour où je suis rentré dans Cambrai, au milieu de tant d'acclamations.

Mais le sang de mes enfants a coulé par une trahison dont les annales du monde n'offrent pas d'exemple. Cette trahison a appelé l'étranger dans le cœur de la France. Chaque jour me révèle un désastre nouveau.

Je dois donc pour la dignité de mon trône, pour l'intérêt de mes peuples, pour le repos de l'Europe, excepter du pardon les instigateurs et les auteurs de cette trame horrible. Ils seront désignés à la vengeance des lois par les deux Chambres que je me propose d'assembler incessamment.

Français! tels sont les sentiments que rapporte au milieu de vous celui que le temps n'a pu changer, que le malheur n'a pu fatiguer, que l'injustice n'a pu abattre. Le roi dont les pères règnent depuis huit siècles sur les vôtres, revient pour consacrer le reste de ses jours à vous défendre et à vous consoler.

Donné à Cambrai, ce 28e jour du mois de juin, de l'an de grace 1815. et de notre règne le 21e

Signé : LOUIS.

Et plus bas : Par le Roi :

Le ministre secrétaire d'état des affaires étrangères,

Signé : le prince de TALLEYRAND.

29. Un message du gouvernement provisoire annonce à la Chambre des Représentants que le duc de Wellington a déclaré « qu'il ne se croyait pas suffisamment autorisé » pour délivrer le sauf-conduit que la commission lui avait fait demander pour *l'ex-empereur*. « D'après ce refus, dit le » message, le gouvernement a cru devoir presser » le départ de Napoléon; deux frégates sont ar- » mées à Rochefort pour le conduire aux Etats- » Unis. »

Napoléon, avant de quitter la Malmaison, avait appris que les armées alliées approchaient de la capitale; « l'ennemi est à Compiègne, à Senlis, dit-il au général Becker, que la commission avait placé près de lui pour s'assurer qu'il ne ferait pas quelque tentative; il sera demain aux portes de Paris... Tout est perdu !... Dans ce cas *qu'on me fasse général*. Je vais en faire la demande... Vous porterez ma lettre; expliquez-leur que mon intention n'est point de ressaisir le pouvoir; que je veux battre l'ennemi, l'écraser, le forcer par la victoire à donner un cours favorable aux négociations; et ce grand point obtenu, je continuerai ma route. » Napoléon

écrivit dans ce sens à la commission de gouvernement, ajoutant : « qu'en abdiquant, il n'avait pas renoncé à la plus noble prérogative du citoyen, celle de défendre son pays, et qu'il se regardait toujours comme le premier *soldat* de sa patrie. » Cette proposition effraya les partis, qui espéraient profiter de la gravité des circonstances pour dominer la France, et qui redoutaient encore plus, pour leurs calculs ambitieux, l'ascendant de Napoléon que l'approche des armées alliées. La commission, malgré l'avis de Carnot, refusa l'offre de *l'ex-empereur*, qui se trouvait déjà dans une sorte de captivité par la surveillance du général Becker.

Napoléon monta en voiture le 29 à cinq heures du soir, sous la conduite du général Becker. Sa suite se composait de MM. Bertrand, de Montholon, Gourgaud, Savary, Lallemant frères, Las-Cases, Planat et Resigny. La comtesse Bertrand et madame de Montholon ne voulurent point se séparer de leurs époux. Il coucha le même jour à Rambouillet où il reçut un courrier, le 30, à la pointe du jour. Napoléon ouvrit avec émotion les dépêches qu'on lui remettait, et s'écria douloureusement après les avoir parcourues : « C'est fini ! Partons ! » Il ne s'arrêta plus qu'à Rochefort.

« Après avoir écarté Napoléon, le gouvernement provisoire et les Chambres cherchèrent vainement, soit par leurs actes, soit par les déclamations de la tribune, à exciter les Français à la résistance, pour obtenir, par ce moyen, des conditions plus analogues à leurs vues, plus favorables à leurs intérêts. Le grand nombre des propriétaires et des chefs de famille s'indignaient contre les auteurs de tous les désastres qui étaient venus fondre de nouveau sur la patrie ; on se demandait si l'on devait subir les conséquences funestes de l'opiniâtreté de quelques hommes qui ne craignaient pas d'exposer le peuple à verser des flots de sang pour contenter leurs passions, en repoussant du trône une famille dont le souvenir rappelait tant de bienfaits, et dont la noble existence était contemporaine des époques les plus reculées de notre histoire ? L'armée, privée de son chef, montrait peu de propension pour obéir aux injonctions d'hommes étrangers pour la plupart à sa gloire militaire ; d'ailleurs, peu sensible au débordement de l'éloquence d'orateurs inconnus pour elle, son patriotisme tout entier se concentrait dans Napoléon ; elle s'électrisait par l'ascendant de sa grande renommée, et non par de vaines dissertations sur d'obscures théories. « Pourquoi nous battrions-nous désormais, » disaient les soldats, puisque nous n'avons plus » d'empereur ? » (De Montbel. *Vie du duc de Reichstadt.*)

30. Adresse de l'armée aux Chambres ; elle est datée du camp de la Villette, à trois heures de l'après-midi, et signée du prince d'Eckmülh et des généraux Pajol, Fressinet, d'Erlon, Roguet, Harlet, Petit, Christiani, Henrion, Brunet, Guillemain, Lorcet, Ambert, Marius-Clary, Chartrain, Cambriel, Jeannet et Vandamme. La violence de cette adresse ranime le courage des membres belliqueux de ces assemblées. Plusieurs propositions extravagantes en sont le résultat, mais on se borne à une demande d'impression de l'adresse à 20,000 exemplaires. (M. le maréchal prince d'Eckmülh a désavoué plus tard sa signature apposée au bas de l'adresse de la Villette.)

1er *juillet*. Proclamation de la Chambre des Représentants au peuple Français. Il y est dit qu'il est du devoir et de la dignité de la Chambre de ne jamais avouer comme légitime chef de l'État, celui qui, en montant sur le trône, refuserait de reconnaître les droits de la nation et de les consacrer par un pacte solennel ; et que « si les destinées d'une grande nation devaient être livrées au caprice d'un petit nombre de privilégiés, alors, cédant à la force, la représentation nationale protesterait, à la face du monde entier, des droits de la nation française opprimée. » La Chambre des Pairs adhère le lendemain à cette déclaration.

Le général Excelmans et le général Piré attaquent, avec quinze cents chevaux, deux régiments prussiens qui occupent Versailles ; ils les chassent de la ville et leur font un grand nombre de prisonniers. Après cette expédition, le général Excelmans se retire à Mont-Rouge. Le pont de Sèvres est brûlé par les troupes françaises.

2. Les Prussiens rentrent à Versailles. Il y a plusieurs engagements sur divers points entre les alliés et les troupes françaises. Il arrive à Paris plusieurs transports de blessés.

3. A trois heures du matin, la canonnade se fait entendre sur toute la ligne, depuis Versailles jusqu'à la route de Fontainebleau. Les armées alliées occupent successivement Saint-Cloud, Meudon, Vanvres, Bagneux, la Croix-de-Berny et le Bourg-la-Reine. A deux heures de l'après-midi, MM. le baron Bignon, chargé du portefeuille des affaires étrangères, le comte Guilleminot, chef de l'état-major de l'armée française, et le comte de Bondy, préfet de la Seine, se rendent auprès du duc de Wellington et du maréchal Blücher. Ils sont munis des pleins pouvoirs du maréchal prince d'Eckmülh, commandant en chef de l'armée française, pour traiter avec les chefs des troupes alliées. Le général-major Muffling et M. le colonel Hervey sont désignés par le duc de Wellington et le maréchal Blücher pour traiter avec les commissaires français. Une convention est signée le 3 à Saint-Cloud, et ratifiée le même jour ; elle porte qu'il y aura sur le champ suspension d'armes entre les troupes françaises et celles des alliés ; que le lendemain 4, l'armée française commencera à se mettre en marche pour se porter derrière la Loire ; que l'évacuation totale de Paris sera effectuée en trois jours, et le mouvement de retraite terminé en huit jours. L'armée française emmènera avec elle tout son matériel, artillerie de campagne, caisse militaire, chevaux et propriétés des régiments. Le 4, à midi, on remettra aux alliés Saint-Denis, Saint-

Ouen, Clichy et Neuilly; le 5, Montmartre, et le 6, toutes les barrières de Paris. Les autorités de la ville seront respectées par les alliés *tant qu'elles existeront*.

5. La Chambre des Représentants, sur la proposition d'une commission, nommée spécialement à cet effet, adopte à l'unanimité un simulacre de constitution. C'est un amalgame incohérent d'articles extraits des constitutions de 1791, 1793, de l'an III, de l'an VIII, des sénatus-consultes de l'Empire et de l'*acte additionnel*. Quoique cette déclaration, communiquée à la Chambre des Pairs, n'y ait point encore été adoptée et qu'elle n'ait point reçu la sanction du gouvernement provisoire, on la répand avec profusion dans Paris et dans les départements.

La *constitution* de la Chambre des Représentants, rédigée, discutée et votée en quelques heures, excite autant de surprise que de réprobation. Malgré l'imminence des désastres auxquels la capitale est exposée, le caractère léger de la nation trouve encore des sarcasmes pour flétrir cette nouvelle assemblée constituante. On la compare aux législateurs du Bas-Empire, qui discutaient gravement sur des objets frivoles, tandis que les Barbares enfonçaient les portes de la ville.

6. Déclaration des chefs de légion et majors de la garde nationale de Paris, adressée au maréchal Masséna, commandant en chef de la milice parisienne; elle porte qu'ils « tiendront à honneur de conserver à jamais les couleurs nationales, qui ne pourraient être abandonnées sans danger. » Le lendemain, à la parade de la garde nationale, une protestation est rédigée; on y désapprouve la publicité donnée à cette déclaration, qui n'est que l'opinion individuelle de ceux qui l'ont signée; on s'y plaint que cette pièce eût été publiée dans les journaux et placardée sans que la garde nationale eût été consultée à cet effet; que d'ailleurs, comme corps armé, la garde nationale n'a pas le droit de délibérer et de provoquer une mesure générale pour tout le royaume; on termine en disant que la déclaration du 6 juillet est une provocation à la division de la garde nationale et au désordre, que l'union seule de cette garde peut réprimer.

7. La commission de gouvernement adresse aux deux Chambres le message suivant :

« Jusqu'à présent, nous avions cru que l'intention des souverains alliés *n'était pas unanime* sur le choix du prince qui devait régner sur la France. A leur retour, nos plénipotentiaires nous donnèrent la même assurance. Toutefois les ministres et les généraux des puissances alliées ont déclaré, dans les conférences qu'ils ont eues avec le président de la commission, que tous les souverains s'étaient engagés à replacer Louis XVIII sur le trône, et que demain matin il doit faire son entrée dans la capitale. Des troupes étrangères viennent d'occuper les Tuileries où siége le gouvernement. Dans cet état de choses, nous ne pouvons que faire des vœux pour la patrie, et nos délibérations n'étant plus libres, nous croyons de notre devoir de nous séparer. »

Après avoir entendu la lecture de ce message, les Pairs se lèvent et se retirent en silence. Il n'en est pas de même à la Chambre des Représentants. M. Manuel monte à la tribune, et après avoir déclaré que, dans une circonstance pareille, le devoir des représentants est tracé par leur respect profond pour leur mandat, il engage ses collègues à ne point regarder leur mission comme terminée, et finit en parodiant ces mots célèbres de Mirabeau : « Nous sommes ici par la volonté du peuple, nous n'en sortirons que par la force des baïonnettes. » M. Sébastiani assure que le message du gouvernement ne lui paraît pas d'accord avec les intentions que lui et ses collègues ont soupçonnées aux puissances alliées, lorsqu'ils ont été envoyés en mission auprès d'elles à Haguenau.

Ordonnance du roi, datée de Saint-Denis, qui enjoint à tous les fonctionnaires de l'ordre administratif et judiciaire, à tous les commandants et officiers des gardes nationales qui étaient en activité de service le premier mars 1815, de reprendre leurs fonctions. M. le lieutenant-général Dessolles est rétabli dans ses fonctions de commandant en chef de la garde nationale de Paris.

8. Rentrée solennelle du roi Louis XVIII à Paris. Dès le matin, un détachement de la garde nationale avait été occuper le palais des séances de la Chambre des Représentants. A huit heures, les membres les plus empressés de cette assemblée se présentent au Palais-Bourbon; ils en trouvent les portes fermées, et le commandant du détachement leur enjoint de se retirer. Ils obéissent!

Louis XVIII arrive aux Tuileries à quatre heures de l'après-midi. Voici un extrait du récit que le *Journal des Débats* a fait de cette solennité : « Aucune proclamation, dit-il, aucun acte de l'autorité n'avait averti les Parisiens de l'arrivée du monarque bien-aimé. *Le Moniteur* seul donnait à cet égard un renseignement positif, et, par sa nature, ce renseignement était circonscrit dans un nombre peu considérable de lecteurs. Mais les bonnes nouvelles, le cœur les devine, et l'amour épie le moment des jouissances. Bientôt tout Paris fut instruit que le roi arriverait sur les trois ou quatre heures, et tout Paris se porta à l'instant sur les boulevards et dans l'avenue de Saint-Denis. Le drapeau blanc flottait sur le pavillon des Tuileries. A l'instant, la cocarde tricolore disparut des chapeaux et des bonnets de la garde nationale. La cocarde blanche la remplaça. A deux heures, le corps municipal sort de l'Hôtel-de-Ville pour aller au devant du roi. De nombreux détachements de la garde nationale se rendent également à la barrière Saint-Denis pour faire partie du cortége de Sa Majesté. Sur les quatre heures, le canon annonce l'arrivée du roi aux barrières. Quelques instants après, paraît sur le boulevard la tête de la colonne de la garde nationale qui, quoique marchant sur vingt hommes de

front, met plus de trois quarts d'heure à défiler. Après la garde nationale vient la maison militaire du roi, cette maison fidèle qui s'est associée à son exil... Après la maison du roi, s'avance un magnifique état-major. L'œil y distinguait avec plaisir ces officiers, ces généraux sans peur et sans reproches, que leur inviolable attachement à la personne du monarque malheureux, honore encore plus aux yeux de l'Europe que les lauriers et les cicatrices dont ils sont couverts. On remarquait parmi eux les maréchaux Victor, Marmont, Macdonald, Oudinot, Gouvion-Saint-Cyr, Moncey et Lefebvre. Enfin, aux cris redoublés de *vive le roi* ! aux mouvements empressés de la foule, qui rapprochait tous les rangs, à l'agitation des mouchoirs et des chapeaux, on reconnut l'approche de la voiture du roi. Au côté droit, *Monsieur*, au côté gauche, Mgr. le duc de Berry, accompagnaient à cheval la voiture. Il n'est point d'éloquence humaine capable de rendre le spectacle que présentait ce passage. Il faut, pour en avoir une idée, se rappeler le souvenir du 12 avril (entrée de *Monsieur* à Paris) et du 3 mai (entrée du roi) de l'année dernière; je ne sais même pas si le souvenir plus récent de nos craintes et de nos malheurs ne donnait pas cette année plus de vivacité à l'expression de nos sentiments. C'est ainsi que le roi est arrivé à son palais des Tuileries; là, les transports publics ont encore redoublé, et S. M. a été obligée, pour satisfaire l'impatience d'un peuple affamé de la voir, de se montrer plusieurs fois à la fenêtre. Le peuple inonde le jardin, et, dans toute l'étendue du parterre et de la grande allée, forme des danses joyeuses et fait retentir le ciel de l'air chéri *vive Henry IV* ! Le roi est descendu dans le jardin et s'est mêlé à la foule, comme un père au milieu de ses enfants. On a entendu S. M. dire avec un profond attendrissement : « *Me voilà donc avec mon peuple, avec mes amis!* » Le soir, presque toutes les maisons particulières ont été illuminées, sans qu'aucun avis ait été donné par la police. »

Ce récit, qui n'avait rien d'exagéré, est terminé par ces réflexions sévères :

« Lorsque le 20 mars, dit l'auteur de l'article, le tyran, protégé par une soldatesque parjure, vint usurper la place dans un palais en deuil et dans une capitale orpheline, il enveloppa son entrée des ombres de la nuit. Il arriva seul avec le cortége de ses complices et de ses crimes: il n'osa braver les regards et l'affluence de ce peuple dont il se prétendait le libérateur. Louis arrive environné de ses innombrables enfants; le soleil éclaire son entrée; la foule impatiente entoure et presse sa voiture. Arrivé aux Tuileries, quatre cent mille bras se disputent l'honneur de le reporter sur son trône. Cette différence sera caractéristique pour l'histoire. » (*Journal des Débats* du 9 juillet 1815.)

« Quelles que soient aujourd'hui les assertions des ennemis de l'illustre famille de nos rois, dit M. de Montbel, chacun se souvient, et l'Europe a été témoin de quels transports fut entouré le retour de ce monarque (Louis XVIII). Fatiguée de cent jours de malheurs et de discordes, la France entière tressaillit de joie; elle pressentit les quinze années de prospérité progressive dont elle devait jouir sous un sceptre *paternel*, que l'esprit de faction ne renonçait pas *toutefois* à briser. Heureuse si elle eût su prévoir *alors* l'abîme de maux que des passions aveugles allaient lui préparer encore ! »

LOUIS XVIII.

1815.


Aussitôt après sa rentrée dans la capitale, Louis XVIII s'occupe de la réorganisation de toutes les branches du service public; il compose ainsi la haute administration du royaume :

Le prince Talleyrand, *ministre des affaires étrangères et président du conseil des ministres.*
Le baron Louis, *ministre des finances.*
Le duc d'Otrante, *ministre de la police.*
Le baron Pasquier, *ministre de la justice et garde-des-sceaux.* (Le portefeuille de l'*intérieur* lui est provisoirement confié.)
Le maréchal Gouvion-Saint-Cyr, *ministre de la guerre.*
Le comte Jaucourt, *ministre de la marine.*
Le duc de Richelieu, *ministre de la maison du roi.*
Le maréchal duc de Tarente, *chancelier de la Légion-d'Honneur.*
Le comte Beugnot, *directeur-général des postes.*
Le comte Molé, *directeur-général des ponts et chaussées.*
M. Decazes, *préfet de police.*

Sont nommés *Ministres d'état* :

MM.

Dambray.
Ferrand.
Le général Dessolles.
Le maréchal duc de Reggio.
Le général Beurnonville.
Beugnot.
Le maréchal duc de Feltre.
Anglès.
Le vicomte de Chateaubriand.
Lally-Tollendal.
Le duc de Levy.
Le baron de Vitrolles.

9 juillet. Ordonnance royale qui nomme préfets de départements :

MM. Malouet (*Allier*), de Valsuzenai (*Aube*), Jos. Destourmel (*Aveyron*), de Vaublanc (*Bouches-du-Rhône*), d'Houdetot (*Charente-Inférieure*) Max. de Choiseul (*Côte-d'Or*), de Breteuil (*Eure-et-Loir*), d'Arbaud-Jouques (*Gard*), de Rémusat (*Haute-Garonne*), de Tournon (*Gironde*), d'Allonville (*Ille-et-Vilaine*), de Bonnaire (*Vienne*), Bacot (*Loire-et-Cher*), de Brosses (*Loire-Inférieure*), de Bouthilliers (*Meurthe*), de Mezy (*Nord*), Séguier (*Somme*), Decazes (*Tarn*), Jos. de Saint-Chamans (*Vaucluse*), de Bondy (*Moselle*), de Nicolaï (*Aisne*), de Wismes (*Maine-et-Loire*), de Tocqueville (*Oise*), de Malleville (*Vendée*), Siméon fils (*Var*), de Gasville (*Eure*).

10. L'empereur de Russie, le roi de Prusse et l'empereur d'Autriche arrivent à Paris. Une députation du conseil municipal de la ville, présidée par M. de Lamoignon, va au-devant de ces souverains.

Les frégates *la Saale* et *la Méduse*, qui devaient transporter Napoléon aux Etats-Unis, ne peuvent appareiller en présence d'une division anglaise croisant à l'entrée du port, avec ordre de s'opposer à la sortie de tout bâtiment français ou neutre sur lequel Napoléon serait embarqué (1). Le capitaine Maitland, commandant de la station anglaise, propose aux envoyés de Napoléon (le général Lallemant et le comte de Las Cases) de transporter l'*ex-empereur* en Angleterre et de le mettre à la disposition du prince régent. Napoléon s'embarque à Fouras, petit village sur la côte, entre La Rochelle et Rochefort, et passe à l'île d'Aix. C'est là, dit-on, qu'on lui proposa deux moyens de le soustraire à la captivité qui le menaçait : deux jeunes aspirants de marine s'engagèrent, sur leur tête, à le conduire à New-Yorck, malgré la présence des vaisseaux anglais, et, d'un autre côté, le capitaine d'un bâtiment américain mouillé dans la rivière

(1) Le 8 juillet, Napoléon se rendit à bord de la frégate la *Saale* au moment même où Louis XVIII entra dans Paris. Par une singularité assez remarquable, ce fut également le jour de la première entrée du roi dans la capitale que l'empereur se rendit à bord du brick qui le conduisit à Porto-Ferrajo. (*Mém. du baron Fleury de Chaboulon.*)

de Bordeaux, promettait également de soustraire Napoléon à la poursuite de ses ennemis et de le transporter en Amérique. Napoléon n'osa se fier à ces promesses, et prit la résolution de se confier à la générosité anglaise. Joseph Bonaparte, mieux inspiré, profita des offres du capitaine américain qui le conduisit sans le moindre obstacle à Boston.

Napoléon monte, le 15 au matin, sur le brick l'*Epervier* et se rend à bord du vaisseau anglais *le Bellérophon*, où il est reçu avec les honneurs accordés aux généraux. Il adresse au prince régent la lettre suivante ·

« ALTESSE ROYALE,

» En butte aux factions qui divisent mon pays » et à l'inimitié des plus grandes puissances de » l'Europe, j'ai terminé ma carrière politique, » et je viens, comme Thémistocle, m'asseoir au » foyer du peuple britannique. Je me mets sous » la protection de ses lois, que je réclame de votre » altesse royale, comme du plus puissant, du » plus constant et du plus généreux de mes ennemis.

» NAPOLÉON. »

Le capitaine Maitland fit partir immédiatement pour l'Angleterre, sur le brick le *Staney*, le général Gourgaud porteur de la lettre de Napoléon au prince régent. Il mit ensuite à la voile et entra bientôt dans la rade de Torbay. On ne saurait décrire avec quel empressement d'intérêt et de curiosité le peuple anglais se porta dans la rade : d'innombrables embarcations entouraient, nuit et jour, le vaisseau et cherchaient à s'en rapprocher, malgré les injonctions les plus positives; chacun voulait connaître les traits de cet homme extraordinaire qui, pendant si longtemps, avait rempli l'Europe de sa renommée. Dès son arrivée, le capitaine Maitland avait reçu l'ordre de ne laisser aucun Français descendre à terre et communiquer avec les habitants. Peu après, l'amiral Keith se rendit à bord du *Bellérophon*, pour signifier à Napoléon la décision du premier lord de l'amirauté, lord Melvil, qui indiquait qu'*afin d'assurer la tranquillité de l'Europe*, les ministres anglais avaient choisi, pour la future résidence de Napoléon, l'île Sainte-Hélène, dont la situation locale permettrait de lui laisser plus de liberté qu'on ne pourrait lui en accorder ailleurs, sans danger. Napoléon protesta avec chaleur contre cette décision par l'écrit suivant :

« Je proteste solennellement ici, à la face du » ciel et des hommes, contre la violation de mes » droits les plus sacrés, commise en disposant, » par la force, de ma personne et de ma liberté. » Je suis venu librement à bord du *Bellérophon*; » je ne suis pas prisonnier, je suis l'hôte de » l'Angleterre. Aussitôt assis à bord du *Bellérophon*, je fus sur le foyer du peuple britannique. » Si le gouvernement anglais, en donnant l'ordre » au capitaine du *Bellérophon* de me recevoir » ainsi que ma suite, n'a voulu que tendre une » embûche, il a forfait à l'honneur et flétri son » pavillon.

» Si cet acte se consommait, ce serait en vain » que les Anglais voudraient parler à l'Europe » de leur loyauté, de leurs lois et de leur liberté. » La foi britannique se trouverait perdue dans » l'hospitalité du *Bellérophon*. J'en appelle à » l'histoire : elle dira qu'un ennemi, qui fit » vingt ans la guerre au peuple anglais, vint » librement, dans son infortune, chercher un » asile sous ses lois. Quelle plus éclatante preuve » pouvait-il donner de son estime et de sa con» fiance? Mais que répondit-on en Angleterre à » tant de magnanimité? on feignit de tendre une » main hospitalière à cet ennemi, et quand il se » fut livré de bonne foi, on l'immola! »

Le gouvernement britannique ne tint aucun compte de la protestation de Napoléon (1). Le *Bellérophon* ayant été jugé hors d'état de faire la traversée de Sainte-Hélène, on arma le *Northumberland*, sur lequel Napoléon monta, le 7 août; on leva l'ancre à l'instant. Le duc de Rovigo (Savary) et les deux frères Lallemant, qui faisaient partie de la suite de Napoléon, n'obtinrent pas la permission de l'accompagner à Sainte-Hélène. Lorsque le vaisseau fut arrivé à la hauteur du cap de La Hogue, on montra à Napoléon les côtes de la France : « Adieu, dit-il d'un accent » profondément ému : adieu, terre des braves; » adieu, chère France ! » Déjà le 2 août 1815, la convention suivante avait été signée, *à Paris*, par lord Castlereagh, lord Wellington *et le prince* de Metternich :

Art. 1er. Napoléon Bonaparte est regardé par les puissances qui ont signé le traité du 25 mars dernier, comme leur prisonnier.

II. Sa garde est confiée spécialement au gouvernement britannique.

III. Les cours impériales d'Autriche et de Russie, et la cour royale de Prusse, nommeront des commissaires qui se rendront et demeureront au lieu que le gouvernement de S. M. britannique aura assigné pour le séjour de Napoléon Bonaparte, et qui, sans être chargés de la responsabilité de sa garde, s'assureront de sa présence.

IV. Sa Majesté très chrétienne sera invitée, au nom des quatre cours ci-dessus mentionnées, à envoyer également un commissaire français au lieu de détention de Napoléon Bonaparte.

V. Sa Majesté le roi du royaume uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande s'engage à remplir les obligations qui résultent pour elle de la présente convention.

Napoléon débarqua le 18 octobre à l'île Sainte-Hélène. On le logea provisoirement à la campagne, chez un gentilhomme anglais, nommé Balcombe, en attendant que l'habitation de Longwood eût été préparée pour le recevoir. Napoléon resta deux mois dans la famille de M. Balcombe.

(1) « C'est à l'animosité des ministres de l'Angleterre que je suis redevable de tout. Mais encore était-ce au prince régent à s'en apercevoir, à intervenir, sous peine d'être noté de fainéant, ou de protéger une vulgaire méchanceté. » (*Napoléon d'après Las-Cases.*)

qui eut pour lui tous les égards que permettait la surveillance sévère, mais mesurée, du gouverneur Sir Georges Cockburn. « Le pavillon cédé à Napoléon par l'honnête insulaire se composait d'une seule chambre et d'un grenier. Pour rendre la première de ces pièces tenable, il fallut calfeutrer, comme on put, l'unique croisée qui s'y trouvait, et à travers la fermeture de laquelle le vent et la pluie pénétraient. Ce lieu, où Napoléon fit établir son lit de camp, fut tout à la fois, la chambre à coucher, le salon, la salle à manger et le cabinet de travail. M. de Las-Cases et son fils occupèrent le grenier; le valet de chambre de service, enveloppé de son manteau, couchait sur le carreau dans la chambre même de son maître. Après soixante et quelques jours, le prisonnier prit possession de Longwood, habitation un peu moins resserrée que l'incommode pavillon dont nous venons de parler, mais où l'appareil odieux d'une surveillance toujours croissante fit regretter à Napoléon le galetas qu'il avait primitivement habité (1).» (*Précis de l'Hist. de Napoléon.*)

9 *juillet.* Quelques officiers prussiens, abusant des circonstances, se rendent avec des mineurs au pont d'Iéna. Ils ont le projet de faire sauter ce monument dont le nom rappelle une de leurs plus grandes défaites. Au premier bruit de cette destruction, si évidemment contraire aux dispositions de la convention du 3 juillet, la plus vive agitation se manifeste dans Paris. Le roi fait appeler aux Tuileries les chefs de l'armée prussienne, et leur témoigne sa surprise de la violation du traité, en vertu duquel les troupes alliées sont entrées à Paris. Les officiers prussiens persistent dans leur résolution, et l'un d'eux essaye de justifier, par la destruction de la colonne de *Rosback*, les représailles que l'armée prussienne veut exercer sur le pont d'Iéna. « Monsieur, » dit alors le roi, avec une dignité ferme, s'il » vous appartient d'ordonner que ce pont soit » détruit par la mine, j'exige de vous une » complaisance : c'est de m'indiquer le moment » de l'explosion, afin que je puisse m'y faire » transporter, et périr moi-même sur l'objet » inanimé d'une fureur sans motif. » Les Prussiens ne répondirent rien ; mais l'intervention de l'empereur de Russie conserva le pont d'Iéna à la ville de Paris. Alexandre y envoya, à onze heures du soir, deux de ses aides-de-camp pour assurer l'exécution du contre-ordre qui venait d'être adressé aux officiers du génie, chargés de la démolition. Il était temps ! Quelques heures plus tard, le mal eût été sans remède : le travail des fougasses devait se continuer toute la nuit, et un réverbère placé sous l'arche du milieu, n'annonçait que trop l'opiniâtre continuation de cette vandale entreprise.

Ordonnance du roi portant que les places, ponts et édifices publics de la ville de Paris, reprendront les noms qu'ils portaient au 1er janvier 1790; ceux construits depuis seront désignés par des noms « qui ne rappellent que des époques de réconciliation et de paix, ou leur utilité particulière pour les habitants.» En conséquence, le pont d'*Iéna* prend le nom de pont des *Invalides*, et le pont d'*Austerlitz* celui de pont du *Jardin du roi*. Ce changement des noms de deux batailles, si glorieuses pour l'armée française, a été l'objet d'un grief élevé plus tard contre la Restauration, et cependant on vient de voir avec quelle noble énergie Louis XVIII avait lutté contre les prétentions de ses alliés, et qu'il ne leur avait fait la concession de ce changement de noms qu'après s'être bien convaincu que tout autre moyen de résistance lui était enlevé par la défection d'une partie de l'armée française.

12. Ordonnance royale portant que les membres de l'ordre judiciaire nommés à la cour de cassation, à celle des comptes, aux cours royales, aux tribunaux de première instance et aux justices de paix, depuis le 20 mars, cesseront à l'instant leurs fonctions. Le même jour, la cour de cassation publie une déclaration dans laquelle elle s'honore d'avoir, le 3 avril 1814, avant le décret du Sénat, reconnu les droits de Louis XVIII au trône, et témoigne sa douleur de ce qu'une autorité usurpatrice a dernièrement contraint les corps et les particuliers à parler et à écrire contre l'autorité légitime. Elle proclame de nouveau les principes qu'elle a professés le 3 avril, et termine en mettant aux pieds du Roi l'hommage de son amour et de sa fidélité.

13. Ordonnance du Roi qui prononce la dissolution de la Chambre des Députés, et convoque les colléges électoraux d'arrondissement et de département. Le nombre des membres de la nouvelle Chambre est d'abord fixé à 395, puis à 402. Elle porte que les articles 16, 25, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45 et 46 de la Charte constitutionnelle, seront soumis à la révision du Corps Législatif.

L'armée de la Loire, commandée par le prince d'Eckmülh, fait sa soumission au roi.

16. Ordonnance du Roi pour la réorganisation de l'armée, licenciée par l'ordonnance du 23 mars précédent. La force militaire de la France est établie ainsi qu'il suit :

86 Légions d'infanterie, de trois bataillons chacune.
8 Régiments d'artillerie à pied.
4 Régiments d'artillerie à cheval.
1 Régiment de carabiniers royaux.
6 Régiments de cuirassiers.
10 Régiments de dragons.
24 Régiments de chasseurs.
6 Régiments de hussards.
1 Corps royal du génie.

(1) « Les malheurs ont aussi leur héroïsme et leur gloire... L'adversité manquait à ma carrière..... Si je fusse mort sur le trône, dans les nuages de ma toute-puissance, je serais demeuré un problème pour bien des gens; aujourd'hui, grace à mon malheur, on pourra me juger à nu... Nouveau Prométhée, je suis cloué à un roc où un vautour me ronge! Oui, j'avais dérobé le feu du ciel pour en doter la France; le feu est remonté à sa source, et me voilà!.. » (*Las-Cases.*)

17. **Troubles à Nîmes.** Les violences exercées par les protestants, pendant la courte domination de Napoléon, donnent lieu à une déplorable réaction. Un grand nombre d'habitants des campagnes arrivent à Nîmes pour faire rentrer cette ville sous l'autorité du roi ; la résistance qu'ils éprouvent de la part d'un régiment de chasseurs est la cause de coupables excès ; plusieurs maisons sont pillées et quelques personnes sont tuées dans le tumulte occasionné par cette funeste collision. L'ordre est enfin rétabli, et les chasseurs se retirent à Valence.

18. Les trois Légations (la Romagne, Bologne et Ferrare), dont les troupes autrichiennes s'étaient emparées, sont remises, par l'Empereur d'Autriche, au pape Pie VII.

19. Ordonnance du roi qui nomme aux préfectures maritimes, dans les ports suivants : M. de Missiessy, à Toulon, en remplacement de M. Duperré ; M. Truguet, à Brest, en remplacement de M. Cosmao ; M. de Gourdon, à Rochefort, en remplacement de M. Bonnefoux ; M. Daugier, à Lorient, en remplacement de M. Jacob. M. Moliny, capitaine de vaisseau, reprend la préfecture maritime de Rochefort dont il avait été privé par Napoléon. La préfecture maritime de Dunkerque est supprimée.

Autre ordonnance du Roi qui révoque les pouvoirs des commissaires extraordinaires envoyés par S. M. dans les provinces. Toutes les nominations et délégations de fonctions faites par lesdits commissaires, cessent d'avoir leur effet.

20. Ordonnance royale qui licencie les corps francs, et renvoie dans leurs foyers tous les commandants, officiers et soldats qui ont fait partie de ces corps.

Suppression de l'inspection-générale de l'artillerie, du génie et de la gendarmerie. Les deux premiers inspecteurs-généraux, créés par l'arrêté du 5 janvier 1800, sont également supprimés. A l'avenir, le comité central de l'artillerie et celui du génie seront présidés par le plus ancien des inspecteurs-lieutenants-généraux de chaque arme, présent à Paris.

24. Le roi signe deux ordonnances dont voici le texte :

« Il nous a été rendu compte que plusieurs membres de la Chambre des Pairs ont accepté de siéger dans une soi-disant Chambre des Pairs, nommée et assemblée par l'homme qui avait usurpé le pouvoir dans nos états, depuis le 20 mars jusqu'à notre rentrée dans le royaume. Il est hors de doute que des pairs de France, tant qu'ils n'ont pas encore été rendus héréditaires, ont pu et peuvent donner leur démission, puisqu'en cela ils ne font que disposer d'intérêts qui leur sont purement personnels.

» Il est également évident que l'acceptation de fonctions incompatibles avec la dignité dont on est revêtu, suppose et entraîne la démission de cette dignité, et par conséquent les pairs qui se trouvent dans le cas ci-dessus énoncé, ont réellement abdiqué leur rang, et sont démissionnaires de fait de la pairie de France.

» A ces causes, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

» Art. Iᵉʳ. Ne font plus partie de la chambre des Pairs, les dénommés ci-après :

» Le comte Clément de Ris.
» Le comte Colchen.
» Le comte Cornudet.
» Le comte d'Aboville.
» Le maréchal duc de Dantzic.
» Le comte de Croix.
» Le comte Dedelay-d'Agier.
» Le comte Dejean.
» Le comte Fabre (de l'Aude).
» Le comte Gassendi.
» Le comte Lacépède.
» Le comte de Latour-Maubourg.
» Le duc de Praslin.
» Le duc de Plaisance.
» Le maréchal duc d'Elchingen (Ney).
» Le maréchal duc d'Albuféra (Suchet).
» Le maréchal duc de Conegliano (Moncey).
» Le maréchal duc de Trévise (Mortier).
» Le comte de Barral, archevêque de Tours.
» Le comte Boissy-d'Anglas.
» Le duc de Cadore (Champagny).
» Le comte de Canclaux.
» Le comte de Casa-Bianca.
» Le comte de Montesquiou.
» Le comte de Pontécoulant.
» Le comte Rampon.
» Le comte de Ségur.
» Le comte de Valence.
» Le comte Belliard.

» Art. II. Pourront cependant être exceptés de la disposition ci-dessus énoncée, ceux des dénommés qui justifieront n'avoir siégé ni voulu siéger dans la soi-disant Chambre des Pairs à laquelle ils avaient été appelés, à la charge par eux de faire cette justification dans le mois qui suivra la publication de la présente ordonnance. »

« Voulant, par la punition d'un attentat sans exemple, mais en graduant la peine et limitant le nombre des coupables, concilier l'intérêt de nos peuples, la dignité de notre couronne et la tranquillité de l'Europe avec ce que nous devons à la justice et à l'entière sécurité de tous les autres citoyens, sans distinction, avons déclaré et déclarons ce qui suit :

« Art. Iᵉʳ. Les généraux et les officiers qui ont trahi le Roi avant le 23 mars, ou qui ont attaqué la France et le gouvernement à main armée, et ceux qui, par violence, se sont emparés du pouvoir, seront arrêtés et traduits devant les conseils de guerre compétents, dans leurs divisions respectives, savoir :

» Ney.
» Labédoyère.
» Lallemant aîné.
» Lallemant jeune.
» Drouet d'Erlon.
» Lefebvre Desnouettes.
» Ameilh.
» Brayer.
» Gilly.
» Mouton-Duvernet.
» Grouchy.
» Clauzel.
» Laborde.
» Debelle.
» Bertrand.
» Drouot.
» Cambronne.

» Lavalette (1).
» Rovigo.
» Art. II. Les individus dont les noms suivent, savoir :
» Soult.
» Alix.
» Excelmans.
» Bassano.
» Marbot.
» Félix Lepelletier.
» Boulay (de la Meurthe)
» Mehée de la Touche.
» Fressinet.
» Thibaudeau.
» Carnot.
» Vandamme.
» Lamarque (général).
» Lobau.
» Harel.
» Piré.
» Barrère.
» Arnault.
» Pommereul.
» Regnault (de Saint-Jean-d'Angely).
» Arrighi (de Padoue).
» Dejean fils.
» Garrau.
» Réal.
» Bouvier-Dumolard.
» Merlin (de Douai).
» Durbach.
» Dirat.
» Defermont.
» Bory Saint-Vincent
» Félix Desportes.
» Garnier (de Saintes)
» Mellinet.
» Hullin.
» Cluys.
» Courtin.
» Forbin Janson fils aîné
» Lelorgne Dideville.

» Sortiront dans trois jours de la ville de Paris, et se retireront dans l'intérieur de la France, dans les lieux que notre ministre de la police générale leur indiquera, et où ils resteront sous sa surveillance, en attendant que les chambres statuent sur ceux d'entre eux qui devront, ou sortir du royaume, ou être livrés à la poursuite des tribunaux.

» Seront sur-le-champ arrêtés ceux qui ne se rendraient pas au lieu qui leur sera assigné par notre ministre de la police générale.

» III. Les individus qui seront condamnés à sortir du royaume, auront la faculté de vendre leurs biens et propriétés dans le délai d'un an, d'en disposer et d'en transporter le produit hors de France, et d'en recevoir pendant ce temps le revenu dans les pays étrangers, en fournissant néanmoins la preuve de leur obéissance à la présente ordonnance.

» IV. Les listes de tous les individus auxquels les articles I et II pourraient être applicables, sont et demeurent closes, par les désignations nominales contenues dans ces articles, et ne pourront jamais être étendues à d'autres, pour quelque cause et sous quelque prétexte que ce puisse être, autrement que dans les formes et suivant les lois constitutionnelles, auxquelles il n'est expressément dérogé que pour ce cas seulement. »

26. Lucien Bonaparte, arrivé à Turin, y est arrêté comme prisonnier d'état et conduit à la citadelle.

Bombardement de la ville de Bâle par la forteresse d'Huningue où commande le général Barbanègre. Le 25 juin, la nouvelle officielle du désastre de Waterloo était parvenue officiellement au général Barbanègre; il en fit part à la garnison, et tous jurèrent unanimement de conserver cette place à la France, et d'attendre les ordres du gouvernement; mais, dès le lendemain, l'avant-garde de l'armée du Jura fut attaquée par les Autrichiens, et forcée de battre en retraite. Quelques troupes suisses profitèrent de cette circonstance pour se répandre dans les villages français de la frontière qu'elles incendièrent. Des habitants de Bâle, renchérissant sur les soldats, parcoururent les campagnes avec des chariots et enlevèrent aux paysans tout ce que les militaires n'avaient pu emporter. Le général Barbanègre, en représailles de ces excès, bombarda la ville de Bâle où le canon d'Huningue causa des dégâts considérables. L'archiduc Jean, qui commandait les troupes autrichiennes en Suisse, n'ayant point réussi à intimider le général français, se décida à faire le siége de cette place. Le 14 août la tranchée fut ouverte sur les deux rives du fleuve. La *redoute Custine*, détachée des fortifications d'environ deux cents toises, abandonnée par ceux qui la défendaient, tomba au pouvoir des Autrichiens. Tous les moyens de défense furent bientôt épuisés, et la faible garnison de cette place, décimée chaque jour, ne laissa plus au général l'espoir de soutenir un dernier assaut. Sur ces entrefaites, Barbanègre apprit que Louis XVIII avait repris les rênes du gouvernement; il célébra la Saint-Louis, le 25 août, par une salve de 101 coups de canon; mais il fut bientôt convaincu que les alliés ne voulaient écouter aucune proposition tendant à conserver cette place au Roi. Il signa, le 26, une capitulation d'après laquelle la garnison devait aller rejoindre l'armée française derrière la Loire. Le lendemain, 27 août, les deux pelotons de canonniers, celui de soldats de ligne, et les cinq gendarmes qui composaient toute la garnison, ayant à leur tête le général avec les officiers de l'état-major, et emmenant avec eux une partie de leurs blessés, sortirent de la place tambour battant, en présence de l'armée ennemie. On se rendit réciproquement les honneurs militaires. Une foule innombrable de personnes de toute condition était accourue à ce spectacle et ne pouvait se lasser d'admirer qu'une si faible troupe (environ cinquante hommes) eût fait une résistance aussi opiniâtre, et eût fini par traiter d'égal à égal avec une armée de vingt-cinq mille hommes. « L'archiduc Jean, qui avait commandé le siége,

(1) M. Lavalette, ex-directeur des postes, n'étant ni militaire, ni attaché aux armées, au moment des faits pour lesquels il devait être poursuivi, une ordonnance royale, du 6 septembre, l'a rayé de cette liste, et reporté dans celle de l'article 11 de la même ordonnance du 24 juillet. (*Voir* le 18 novembre 1815.)

fut surpris et touché du courage de ce petit nombre de braves qui avait soutenu l'effort de toute une armée. Il fit au général Barbanègre l'honneur de l'embrasser, en lui témoignant l'estime qu'une telle conduite lui inspirait. » (*Journal des Débats.*)

27. Madame la duchesse d'Angoulême arrive de Londres à Paris. Le duc de Bourbon arrive d'Espagne à Bayonne et se rend de là à Bordeaux. Le duc d'Orléans, qui a laissé sa femme et ses enfans à Londres, arrive également à Paris.

28. Le duc d'Angoulême, en sa qualité de gouverneur-général des 7e, 8e, 9e, 10e et 11e divisions militaires, prend à Toulouse un arrêté portant que tout individu ayant des armes appartenant à l'Etat, sera tenu de les remettre à la municipalité de son domicile, et que tous les fédérés seront immédiatement désarmés.

Ordonnance du Roi nommant les présidents des colléges électoraux qui doivent recomposer la Chambre des Députés. *Monsieur* frère du Roi est nommé président du collége électoral du département de la Seine; Mgr. le duc d'Angoulême président du collége de la Gironde, et Mgr. le duc de Berry président du collége du Nord.

30. S. M. Louis XVIII signe le contrat de mariage du duc d'Otrante (Fouché) avec Mlle de Castellane.

2 *août.* Mort violente du maréchal Brune à Avignon. Nommé, par Napoléon, commandant du deuxième corps d'observation stationné en Provence, le maréchal Brune s'y était rendu odieux par de grands abus d'autorité et par la mise en état de siége de Marseille et le désarmement de la garde nationale de cette ville. Après la seconde chute du régime impérial, il se retira à Toulon, d'où il chercha à regagner l'intérieur de la France. Il arrive à Avignon le 2 août, à dix heures et demie du matin. Aussitôt le peuple se rassemble autour de sa voiture, et des menaces de mort sont proférées par la foule; le préfet lui conseille de quitter à l'instant Avignon; il part: mais arrêté à l'une des portes de la ville, il est ramené par un attroupement jusqu'à l'*hôtel du Palais-Royal*, où il parvient à s'enfermer dans une chambre. L'effervescence de la populace continue: à deux heures, l'hôtel est forcé par les toits, par les derrières et par les fenêtres des cuisines. Le maréchal ne pouvait plus douter qu'il allait être massacré par les individus qui envahissaient de toutes parts la maison. Néanmoins il règne encore aujourd'hui beaucoup d'incertitude sur le genre de mort qu'il a subie: les uns prétendent qu'il a été tué d'un coup de fusil tiré par une ouverture pratiquée au plafond de la chambre où il s'était retiré; d'autres affirment que, convaincu de l'inutilité des efforts des magistrats et de la force armée pour le sauver, il s'est tiré un coup de pistolet dans la tête. A trois heures, le corps du maréchal Brune fut enlevé et escorté par la garde nationale; mais la populace s'en empara presque aussitôt, et après l'avoir ignominieusement traîné dans les rues, le jeta dans le Rhône. (*Voir* le 25 février 1821.)

3. Organisation des légions départementales créées par l'ordonnance du 16 juillet. Chaque légion porte le nom du département où elle est formée; elle est composée d'un état-major, de deux bataillons d'infanterie de ligne, d'un bataillon de chasseurs à pied, de trois cadres de compagnies formant le dépôt, et au besoin d'une compagnie d'éclaireurs et d'une compagnie d'artillerie. Chaque bataillon est composé de huit compagnies, dont une de grenadiers, six de fusiliers et une de voltigeurs. La force de chaque légion est de 103 officiers, 1584 sous-officiers et soldats; en tout 1687 hommes.

5. Arrestation du maréchal Ney au château de Bessonis, près d'Aurillac. Le maréchal était caché dans cet asile depuis quelques jours, lorsqu'il commit l'imprudence de laisser sur un canapé, dans le salon du château, le sabre que Napoléon avait apporté d'Egypte et dont il lui avait fait présent lors de son mariage. Cette arme excita tellement l'attention d'une personne du château que, dès le lendemain, se trouvant dans une maison d'Aurillac, elle ne put s'empêcher d'en parler et d'en faire la description. Les détails étaient si exacts que quelqu'un de la société, croyant reconnaître le sabre, assura qu'il ne pouvait appartenir qu'à Murat ou au maréchal Ney. Cette découverte parvint jusqu'au *préfet du Cantal* qui, après quelques informations, envoya quatorze gendarmes pour arrêter le maréchal. Quand ils se présentèrent, Ney était dans l'une des cours, et ce fut à lui le premier qu'ils déclarèrent l'objet de leur mission. « C'est le maréchal que vous cherchez, leur dit-il; montez avec moi, je vais vous le faire voir. » Et quand il fut dans son appartement, il se mit entre leurs mains et leur livra ses papiers. Le même jour il fut conduit à Aurillac et de là à Paris, où, le 19 août, il fut déposé à la prison de l'Abbaye et ensuite transféré à la Conciergerie.

7. Le duc d'Angoulême arrive à Paris, de retour de sa mission dans le Midi.

8. Ordonnance du Roi portant que toutes les autorisations données précédemment aux journaux sont révoquées, et qu'ils ne pourront paraître s'ils n'obtiennent une nouvelle autorisation du ministre de la police générale. Une commission de censeurs est nommée pour examiner avant leur publication, tous les écrits périodiques. Cette commission est composée de MM. Fiévée, de Torcy, Pellenc, Auger et Mutin. M. Fiévée n'ayant point accepté, le ministre nomme en sa place M. Desportes.

8. La forteresse de Gaëte se rend au roi de Naples, Ferdinand IV, et aux troupes autrichiennes, par suite de capitulation. Il y est stipulé que tous les effets appartenant à Murat seront remis aux commissaires de S. M. sicilienne.

14. M. le comte d'Aboville est rétabli sur le tableau des membres de la Chambre des Pairs, comme n'ayant ni siégé ni voulu siéger dans la

prétendue Chambre des Pairs de Napoléon Bonaparte. Il en est de même de M. Canclaux.

15. M. le maréchal-de-camp Ramel, nommé commandant du département de la Haute-Garonne, est victime d'un mouvement réactionnaire de la populace à Toulouse, au moment où il vient pour remplir ses fonctions. Un volontaire royal périt aussi dans cette émeute. M. de Villèle, maire provisoire de Toulouse, adresse une proclamation aux habitants et prend des mesures pour le rétablissement de l'ordre. Le général Ramel, qui meurt le 17 des suites de ses blessures, était commandant de la garde des Conseils, au 18 fructidor an V (4 septembre 1797), et avait été déporté à Cayenne avec Pichegru, Barbé-Marbois et leurs compagnons d'infortune.

Ordonnance du roi qui maintient provisoirement l'organisation des académies et la taxe du vingtième des frais d'études, établies par le décret du 17 mars 1808. Une commission de cinq membres, instituée sous le nom de *commission de l'instruction publique*, remplace le grand-maître et le conseil de l'Université. Le Roi nomme membres de cette commission :

MM. Royer Collard, président ; Cuvier, baron Silvestre de Sacy, l'abbé Frayssinous, Guéneau de Mussy. Le secrétaire de la commission est M. Petitot.

16. Ordonnance du Roi qui établit une contribution extraordinaire de guerre de cent millions, et qui en prescrit la perception d'après la répartition faite entre les départements de la France.

17. Ordonnance du Roi qui nomme pairs de France :

MM. marquis d'Aligre, marquis d'Albertas, marquis d'Avaray, comte Charles d'Autichamp, duc d'Aumont, de Beausset (ancien évêque d'Alais), comte Boissy d'Anglas, marquis Bruno de Boisgelin, comte de la Bourdonnaye-Biossat, de Boissy-du-Coudray, Boissel de Montville, marquis de Brézé, comte de Brigode, comte de Blacas, prince de Bauffremont, duc de Bellune, comte de Clermont-Tonnerre, duc de Caylus, comte du Cayla, comte de Castellane, vicomte de Châteaubriand, comte de Choiseul-Gouffier, comte de Contades, comte de Crillon, comte Victor de Caraman, marquis de Chabanes, comte de la Châtre, général Compans, comte Durfort, Emmanuel Dambray, comte Etienne de Damas, chevalier Dandigné, duc de Dalberg, Cte d'Ecquevilly, comte François d'Escars, Ferrand, marquis de Frondeville, comte de la Ferronaye, comte de Gand, marquis de Gontaut-Biron, comte de la Guiche, marquis de Grave, amiral Gantheaume, comte d'Haussonville, marquis d'Herbouville, marquis de Juigné, comte de Lally-Tolendal, marquis de Louvois, Christian de Lamoignon, comte de Latour-du-Pin-Gouvernet, comte de Lauriston, comte de Machaut-d'Arnouville, marquis de Mortemart, Molé, marquis de Mathan, comte de Mailly, vicomte Mathieu de Montmorency, comte de Mun, comte de Mery, général Mounier, comte de Sainte-Maur-Montauzier, abbé de Montesquiou, comte Théodore de Nicolaï, comte de Noé, comte de Narbonne-Pelet, marquis d'Orvilliers, marquis d'Osmond, comte Jules de Polignac, marquis de Raigecourt, baron de La Rochefoucauld, comte de Rougé, comte de La Rochejaquelein, général Ricart, marquis de Rivière, comte de la Roche-Aymon, de Saint-Roman, comte de Reuilly, Le Pelletier de Rosambo, comte de Sabran, Desèze, Séguier, comte de Suffren-Saint-Tropez, marquis de la Suze, comte de Saint-Priest, marquis de Talaru, comte Auguste de Talleyrand, marquis de Vence, de Vibraye, vicomte Osières de Vérac, Morel de Vindé, marquis de Bonnay, prince de Wagram, duc d'Istrie, duc de Montébello. Ces trois derniers pairs, fils aînés des maréchaux Berthier, Bessières et Lannes, prendront séance à l'âge prescrit par la Charte constitutionnelle.

M. le duc d'Orléans retourne à Londres.

19. Charles-Angélique-Huchet de Labédoyère, colonel du 7e régiment de ligne, au moment de l'invasion de Napoléon, est fusillé dans la plaine de Grenelle, à sept heures du soir, en exécution d'un jugement du 2e conseil de guerre, qui le condamne comme coupable de trahison et de rébellion.

Ordonnance du roi portant que la dignité de pair de France est et demeurera héréditaire, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, dans la famille des membres qui composent actuellement la Chambre des Pairs, et de ceux qui pourront être nommés à l'avenir par le Roi.

19, 20 et 21. La ville de Nîmes et ses environs sont le théâtre de scènes sanglantes, dans lesquelles plusieurs personnes perdent la vie. Un corps de 5,000 Autrichiens y arrive dans les journées des 23 et 24.

22. Ouverture des colléges électoraux sous la présidence des personnes désignées par le roi. Chaque président prononce un discours, dans lequel il invite les électeurs à l'union, et les adjure de seconder les intentions paternelles du roi, par un bon choix de députés.

23. Ordonnance du roi relative à l'organisation du Conseil-d'Etat. Il y a des conseillers d'Etat et maîtres des requêtes en service actif, et des conseillers d'Etat et maîtres des requêtes honoraires. Les conseillers d'Etat et maîtres des requêtes sont distribués en service ordinaire et service extraordinaire. Le nombre des conseillers d'Etat en service ordinaire ne peut excéder trente. Les maîtres des requêtes en service ordinaire ne peuvent être plus de quarante. Les conseillers d'Etat et maîtres des requêtes en service ordinaire sont divisés en cinq comités : 1° de Législation ; 2° du Contentieux ; 3° des Finances ; 4° de l'Intérieur et du Commerce ; 5° de la Marine et des Colonies.

26. La ville d'Auxonne (Côte-d'Or) est bombardée, dans la nuit du 26 au 27, par les troupes autrichiennes. Elle riposte par un feu très vif. La ville capitule le 27, à six heures du matin ; la

garnison sort avec les honneurs de la guerre, et va rejoindre l'armée de la Loire. L'ennemi s'empare de tout le matériel de guerre qui est renfermé dans cette place.

S. A. R. monseigneur le duc d'Angoulême quitte subitement Bordeaux pour se rendre à Perpignan (26 août). Le prince venait d'apprendre qu'une armée espagnole, commandée par le général Castanos, avait franchi la frontière du Roussillon et s'était répandue sur le territoire français. Il va devant de ce général. Dans une conférence qui a lieu le 27, S. A. R. demande que les Espagnols repassent immédiatement la frontière; le général Castanos veut attendre les ordres de Madrid, mais le prince insiste, et l'armée espagnole évacue le territoire français.

Un autre corps d'armée espagnole, sous les ordres du comte de l'Abisbal, avait passé la Bidassoa le même jour, pour pénétrer en France. Il resta sur le territoire français jusqu'au 6 septembre, et n'opéra sa retraite qu'après avoir été informé officiellement de la marche rétrograde du général Castanos.

29. Ordonnance du roi qui destitue M. le maréchal Moncey, duc de Conégliano, et le condamne à trois mois d'emprisonnement dans le château de Ham, pour n'avoir pas justifié par une excuse valable son refus de siéger dans le conseil de guerre appelé à prononcer sur le sort du maréchal Ney. Voici quelques fragments de la lettre que M. Moncey adressa au roi dans cette circonstance :

« Placé, dit le maréchal, dans la cruelle alternative de désobéir à Votre Majesté ou de manquer à ma conscience, j'ai dû m'en expliquer à Votre Majesté : je n'entre pas dans la question de savoir si le maréchal Ney est innocent ou coupable. Ah! Sire, si ceux qui dirigent vos conseils ne voulaient que le bien de Votre Majesté, ils lui diraient que jamais l'échafaud ne fit des amis; croient-ils donc que la mort soit si redoutable pour ceux qui la bravèrent si souvent? C'est au passage de la Bérésina, Sire; c'est dans cette malheureuse catastrophe que Ney sauva les débris de l'armée; j'y avais des parents, des amis, des soldats enfin qui sont très aimés de leurs chefs, et j'enverrais à la mort celui à qui tant de Français doivent la vie, tant de familles leurs fils, leurs époux et leurs parents? Non, Sire, s'il ne m'est pas permis de sauver mon pays ni ma propre existence, je sauverai du moins l'honneur, et s'il me reste un regret, c'est d'avoir trop vécu, puisque je survis à la gloire de ma patrie. Quel est, je ne dis pas le maréchal, mais l'homme d'honneur qui ne sera pas forcé de regretter de n'avoir pas trouvé la mort dans les champs de Waterloo? Ah! peut-être si le malheureux Ney avait fait là ce qu'il avait fait tant de fois ailleurs, peut-être ne serait-il point traîné devant une commission militaire; peut-être ceux qui demandent aujourd'hui sa mort imploreraient sa protection. Excusez, Sire, la franchise d'un vieux soldat qui, toujours éloigné des intrigues, n'a connu que son métier et la patrie. Il a cru que la même voix qui avait blâmé les guerres d'Espagne et de Russie, pouvait aussi parler le langage de la vérité au meilleur des rois, au père de ses sujets : je ne me dissimule pas qu'auprès de tout autre monarque ma démarche aurait été dangereuse; je ne me dissimule p[illegible] non plus qu'elle peut m'attirer la haine des courtisan[illegible] mais si, en descendant dans la tombe, je peux, avec [illegible] de vos illustres aïeux, m'écrier : *Tout est perdu*, *f*[illegible] *l'honneur*, je mourrai content. »

Le ministère s'attira beaucoup de blâme p[illegible] la sévérité dont il usa envers le doyen des ma[illegible] réchaux de France; on lui reprocha particulièr[illegible] ment d'avoir destitué M. le duc de Conéglian[illegible] en vertu d'une loi rendue sous le régime de [illegible] terreur. La haute sagesse du roi ne tarda pas [illegible] reconnaître la faute de ses ministres : peu [illegible] temps après l'expiration de la peine prononc[illegible] contre lui, M. Moncey rentra en grâce aupr[illegible] du roi, et prêta son serment de maréchal [illegible] France entre les mains de S. M., le 14 juil[illegible] 1816.

30. Ordonnance du roi relative au licencie[illegible] ment et à la nouvelle organisation de la cavale[illegible] rie. Elle sera composée de quarante-sept régi[illegible] ments, savoir : Un de carabiniers, six de cuira[illegible] siers, dix de dragons, vingt-quatre de chasseur[illegible] et six de hussards. Chaque régiment sera com[illegible] posé de quatre escadrons. La force totale des ré[illegible] giments de cavalerie sera de deux mille soixante[illegible] huit officiers, vingt-cinq mille deux cent quatre[illegible] vingt-six hommes de troupes, deux mille hui[illegible] cent soixante-sept chevaux d'officiers, et vingt[illegible] deux mille huit cent quarante-deux chevaux de troupes.

1er *septembre*. L'empereur d'Autriche consent à ce que l'ex-roi Murat habite dans les états allemands de la monarchie autrichienne, soit en Bohême, soit en Moravie, soit dans la Haute-Autriche. M. de Metternich souscrit, à Paris, les conditions imposées à cette résidence : 1° Joachim Murat portera un nom qui ne rappellera aucun souvenir politique, par exemple celui de comte Lipona, comme sa femme a pris celui de comtesse de ce nom; 2° il s'engagera à l'égard de S. M. I. à ne point quitter les états autrichiens sans le consentement exprès de S. M.; 3° il vivra en simple particulier et se soumettra aux lois du pays qu'il habitera.

Louis XVIII adresse une proclamation tou[illegible] chante à ses sujets, relativement aux déplorables excès qui ont ensanglanté quelques villes d[illegible] Midi de la France. Le monarque recommande [illegible] ses ministres et à ses magistrats de faire respe[illegible] ter les lois et de ne mettre ni indulgence, ni fai[illegible] blesse, dans la poursuite de ceux qui les ont vio[illegible] lées ou tenteraient de les violer encore.

Organisation de la *Garde Royale*. Les quatrièm[illegible] et cinquième compagnies des gardes-du-corps [illegible] roi (Wagram et Raguse) sont supprimées, [illegible] que les compagnies de gendarmes, chevau-[illegible] gers, mousquetaires et gardes de la porte. [illegible] gardes-du-corps de *Monsieur* sont également su[illegible] primés. Les militaires de ces diverses comp[illegible] gnies sont remplacés par un corps qui pren[illegible] le nom de *garde royale*. Elle se composera [illegible] deux divisions ou quatre brigades de deux ré[illegible]

ments chacune. Dans la seconde division, il y aura deux régiments suisses. Chaque régiment sera de trois bataillons, organisés comme ceux de la ligne; mais les compagnies seront portées à quatre-vingt-dix sous-officiers et soldats, ce qui formera, pour les huit régiments, un effectif de sept cent vingt officiers et dix sept mille quatre cent quatre-vingts hommes.

La *garde royale* aura également deux divisions de cavalerie, composées chacune de deux brigades et de quatre régiments, organisés comme ceux de la ligne. Chaque régiment sera composé de six escadrons de cent trente-deux hommes et cent vingt chevaux; ce qui portera la force des huit régiments à quatre cent quatre-vingts officiers, six mille quatre cent seize cavaliers et cinq mille huit cent huit chevaux.

L'artillerie sera composée : 1° d'un régiment d'artillerie à pied, qui aura huit compagnies, et sera fort de quarante-deux officiers, quatre cent trente-quatre artilleurs; 2° d'un régiment d'artillerie à cheval formant quatre compagnies de deux cent quatre-vingt-huit hommes chacune. Une batterie attelée sera attachée à chaque brigade d'infanterie et à chaque division de cavalerie. Chaque bouche à feu aura son caisson attelé. Ce train d'artillerie sera composé de treize officiers, trois cent quatre-vingt-dix hommes de troupes et six cents chevaux.

En résumé, la *garde royale* sera de douze cent soixante officiers, vingt-cinq mille huit hommes de troupes et six mille quatre cent huit chevaux.

Les quatre majors-généraux de la garde, nommés par le roi, sont : MM. les maréchaux Victor, duc de Bellune; Oudinot, duc de Reggio; Marmont, duc de Raguse, et Macdonald, duc de Tarente. Les aides-majors sont : MM. de Coëtlosquet et Aimery de Montesquiou-Fezensac.

2. Ordonnance du roi concernant le licenciement et la réorganisation des troupes d'artillerie. Le corps royal d'artillerie sera composé :

1° D'un état-major général pour le service du matériel.

2° De huit régiments d'artillerie à pied.

3° De quatre régiments d'artillerie à cheval.

4° D'un bataillon de pontonniers.

5° De douze compagnies d'ouvriers.

6° D'une compagnie d'artificiers.

7° De trois escadrons du train d'artillerie.

La force totale du corps d'artillerie sera de onze mille deux cent quatre-vingts hommes et mille sept cent soixante chevaux de selle et de train.

4. Allocution du pape Pie VII dans un consistoire secret tenu à Rome. Sa Sainteté y exprime sa reconnaissance à ses chers fils en J.-C. Louis, roi très-chrétien, François Ier, empereur d'Autriche, Ferdinand, roi catholique, le prince royal du Brésil; puis à Alexandre, empereur de Russie, à Frédéric, roi de Prusse, à Charles, roi de Suède, et enfin à S. A. R. le prince régent d'Angleterre, pour avoir effectué ou favorisé la restitution du patrimoine de saint Pierre. Néanmoins le Saint Père réclame encore la province d'Avignon et le comtat Venaissin, incorporés à la France, et la partie de la province de Ferrare, située sur la rive gauche du Pô, qui jadis appartenaient au Saint-Siége, et qui n'ont point été compris dans la susdite restitution.

6. Ordonnance du roi sur le licenciement et la réorganisation du corps royal du génie. Il sera composé de trois régiments du génie, une compagnie d'ouvriers, deux compagnies du train et le cadre de l'état-major, d'un escadron du train du génie. La force totale de ces troupes sera de deux mille trois cents hommes.

Autre ordonnance relative au licenciement des huit régiments connus sous le nom de *régiments étrangers*, et réorganisation d'une légion sous le nom de *légion étrangère*. Elle sera composée d'un état-major et de trois bataillons.

10. Grandes manœuvres de l'armée russe réunie au camp de Vertus près Châlons-sur-Marne. Les empereurs de Russie et d'Autriche et le roi de Prusse assistent à ces manœuvres, ainsi qu'à la cérémonie religieuse qui a lieu le lendemain, pour remercier Dieu d'avoir mis un terme à toutes les calamités qui ont pesé sur l'Europe. L'office divin est célébré sur sept autels dressés sur la pente du Mont-Cormant, et près de deux cent mille hommes, répartis sur une étendue de quatre lieues de terrain, assistent à cette pieuse cérémonie.

On fait à Bâle, en présence de l'archiduc Jean, les premiers essais de cette infernale invention des Anglais, connue sous le nom de *fusées à la Congrève*, que les Autrichiens paraissent vouloir adopter. « Le 6 au matin, dit une relation officielle, on a vu passer à Bâle sept batteries de fusées à la Congrève, avec quarante à cinquante Autrichiens, dressés au service de cette arme, et commandés par un officier anglais. Le train, composé d'environ trente chariots, marchait avec la lenteur d'un convoi funèbre, et la musique qui le précédait était fort lugubre. On distingue trois degrés dans cette artillerie : celle du premier degré jette ses feux à une petite distance; celle du second degré les lance à une distance moyenne, et celle du troisième degré à une distance d'une lieue environ. Cette artillerie ne doit se mouvoir qu'avec une grande lenteur, vu que le moindre mouvement brusque ou le plus léger frottement mettrait en feu les matières combustibles. Le jour de son arrivée (le 6), on a fait à Bâle, hors de la porte Saint-Jean, des expériences sur ces fusées. On en a lancé sur des gabions, qui d'abord furent en feu; et l'eau qu'on y jetait en abondance, ne faisait qu'augmenter les flammes. »

Ordonnance du roi sur la nouvelle organisation de la gendarmerie royale. Il y aura 24 légions divisées en 1,550 brigades à cheval de huit hommes chacune, et 600 brigades à pied également de huit hommes; ce qui formera, avec les officiers, un effectif de 18,010 hommes. Il y aura huit inspecteurs généraux.

14. S. A. I. l'archiduchesse Marie-Louise,

femme de Napoléon, se rend au palais de Schœnbrunn, et signe un acte formel par lequel elle renonce, pour elle et pour son fils, au titre de *majesté* et à toute prétention quelconque à la couronne de France. S. A. I. prendra désormais les titres d'archiduchesse d'Autriche et de duchesse de Parme. Son fils sera désigné par le titre de prince héréditaire de Parme. L'empereur d'Autriche a conféré depuis au jeune Napoléon (22 juillet 1818) le titre de duc de Reichstadt, lorsque, par suite de la convention de Paris, du 10 juin 1817, les puissances alliées arrêtèrent « que les dispositions de l'acte du congrès du 9 juin 1814, relatives au duché de Parme, étaient maintenues à l'égard de l'archiduchesse Marie-Louise; mais qu'après son décès, la reversion devait avoir lieu en faveur de l'infant don Charles-Louis (fils de l'ex-reine d'Étrurie) et de ses descendants mâles. »

15. Proclamation du colonel Verrier, commandant par *intérim* la 23ᵉ division militaire à Bastia, en Corse. Cette proclamation porte que Murat, ne trouvant plus de sûreté en France, s'est retiré en Corse, dans la commune de Vescovato, où Colonna-Cercaldi, maire de cette commune, lui a donné l'hospitalité; mais que Murat, au lieu de jouir paisiblement de l'asile qui lui a été accordé, forme des rassemblements, recrute, organise des compagnies, et se propose, dit-on, de s'emparer de Bastia. Le colonel Verrier déclare le maire de Vescovato rebelle à la loi et traître à son souverain, et engage tous les habitants de l'île à repousser le perturbateur qui, violant les lois de l'hospitalité, veut livrer la Corse à toutes les horreurs de la guerre civile.

18. Institution de la cour royale de Paris. M. Séguier, pair de France, en est nommé premier président; MM. Agier et Faget de Baure sont nommés présidents, et M. Duplès greffier en chef.

19. Création d'un conseil privé près du roi. Sont membres de ce conseil les princes du sang et de la famille royale, ainsi que les ministres secrétaires-d'État ayant département. Y sont appelés, en outre, les ministres-d'État dont les noms suivent : MM. Dambray, duc de Dalberg, comte de Beurnonville, maréchal Oudinot, comte Dessolles, comte Ferrand, comte Dupont, abbé Montesquiou, duc de Feltre, comte Beugnot, baron de Vitrolles, comte Barthélemy, maréchal Macdonald, de la Luzerne (évêque de Langres), comte Garnier, duc de Levy, comte Barbé-Marbois, comte Fontanes, comte de Choiseul-Gouffier, comte de Lally-Tolendal, vicomte de Chateaubriand, baron Anglès, Bourrienne, comte Alexis de Noailles. Une ordonnance du 5 octobre suivant a ajouté à ces noms ceux de MM. le prince Talleyrand, le maréchal Gouvion-Saint-Cyr, le comte de Jaucourt, le baron Pasquier et le baron Louis.

M. le baron de Vitrolles est nommé secrétaire du conseil privé.

21. Inauguration solennelle de Guillaume Iᵉʳ, roi des Pays-Bas, sur la Place-Royale à Bruxelles. Le roi prête le serment d'usage, et la proclamation est faite par les héraults-d'armes au bruit du canon et aux acclamations de la multitud[e].

23. Ordonnance du roi concernant les chang[e]ments à faire dans l'uniforme des troupes. A l'a[-]venir, l'habit de l'infanterie sera blanc; les l[é]gions seront distinguées par la couleur du coll[et], des revers et des parements.

25. Le ministère Talleyrand-Fouché ay[ant] donné sa démission en masse, le roi recomp[ose] ainsi le cabinet :

MM. le duc de Richelieu, *ministre des affai[res] étrangères.*

Le duc de Feltre, *ministre de la guerre.*

Le vicomte Dubouchage, *ministre de la mari[ne].*

Le comte de Vaublanc, *ministre de l'intéri[eur].*

Decazes, *ministre de la police.*

Le comte Barbé-Marbois, *garde-des-sceaux* [et] *ministre de la justice.*

Corvetto, *ministre des finances.*

Quelques jours après, M. le prince Talleyran[d] est nommé grand chambellan. MM. Pasquier, Jaucourt et Louis obtiennent le grand cordon [de] la Légion-d'Honneur. M. le duc d'Otrante e[st] nommé ambassadeur du roi à Dresde, et M. [de] Vitrolles ambassadeur à la cour de Danemar[k].

26. Signature du traité dit de la *Sainte-Allian[ce]* entre les empereurs de Russie, d'Autriche et le roi de Prusse. Ces monarques s'engagent à réuni[r] leurs efforts communs pour le maintien de la pai[x] en Europe. Ce traité a été pendant *quinze ans* l'objet des plus violentes déclamations *de la part* d'un prétendu libéralisme, qui *croyait y voir un* obstacle au renouvellement des *tentatives révolutionnaires* dont l'Europe avait été le théâtre pendant vingt-cinq ans.

27. Exécution à Bordeaux des deux frères Faucher, de la Réole, condamnés à mort pour rébellion à main armée contre l'autorité légitime, e[t] provocation à la guerre civile. La vie de ces deux frères jumeaux, César et Constantin, offre une singulière conformité de malheurs et de destinée. Nés à la Réole (Gironde), le 20 mars 1759, à la même heure, nourris et élevés ensemble, ils étaient d'une ressemblance si parfaite, que leurs parents ne pouvaient les distinguer. Mêmes traits, même taille, mêmes goûts, mêmes succès, e[t] enfin même mort, tout leur fut pareil; organisation physique et morale, ainsi que le bien et [le] mal qui en résultèrent pour tous deux. Au commencement de la révolution, ils entrèrent dans le même corps, obtinrent les mêmes grades, furent nommés adjudants-généraux et généraux de brigade, sur les mêmes champs de bataille à l'armée du Nord. Partisans de la révolution, mais ennemis des excès révolutionnaires, ils étaient a[u] parti de la Gironde; ils furent accusés de fédéralisme, arrêtés et condamnés à mort par le tribunal de Rochefort. Ils marchaient au supplice, e[t] étaient parvenus au pied de l'échafaud, quan[d] l'ordre arriva de surseoir à leur exécution. L[e] procès fut révisé, et un nouvel arrêt les acquitt[a]. En 1815, ils se servirent de défenseur l'un à l'autre. Ils ne répondirent à la condamnation qui fu[t] prononcée contre eux qu'en se jetant dans le[s]

bras l'un de l'autre, et marchèrent à la mort sans que leur fermeté se démentît un seul instant. Arrivés au terme fatal, ils se serrèrent plus étroitement, et le plomb mortel les atteignit au même endroit.

28. Joachim Murat qui, depuis quelques jours, avait passé, avec sa petite troupe, de Vescovato à Ajaccio, s'embarque dans ce port pour le royaume de Naples. Son expédition se compose de six bâtiments plats armés, et d'environ deux cents hommes de débarquement. Il fait, au moment de son départ, diverses promotions militaires, dont les décrets se terminent par les formes de chancellerie usitées dans les gouvernements constitués : « *I nostri ministri di guerra e di finanze sono in-* » *caricati ciascuno per la sua parte d'ell' esecuzione* » *del presente decreto.* »

LL. MM. les empereurs de Russie et d'Autriche quittent Paris pour retourner dans leurs états.

3 *octobre*. Le général espagnol Jean Diez Porlier, surnommé *el marquesito*, qui, le 20 septembre, s'était révolté à la Corogne (Espagne) contre l'autorité royale, avec plusieurs officiers et quelques soldats, est pendu avec ses complices, en vertu d'un jugement rendu la veille. Après cette exécution, tous les papiers et imprimés dans lesquels Porlier excitait les Espagnols à la révolte, sont brûlés par la main du bourreau.

6. Le maréchal duc de Reggio est nommé commandant en chef de la garde nationale de Paris, et M. le duc de Mortemart major-général de ladite garde.

7. Ouverture de la session des Chambres au Palais-Bourbon. A midi, Louis XVIII s'y rend accompagné des princes du sang, des maréchaux, des ministres et d'un grand nombre des principaux fonctionnaires de l'État. Le roi prononce le discours suivant avec une émotion qui produit une vive impression sur l'assemblée :

Messieurs, dit le Roi, lorsque l'année dernière j'assemblai pour la première fois les deux Chambres, je me félicitai d'avoir, par un traité honorable, rendu la paix à la France; elle commençait à en goûter les fruits; toutes les ressources de la prospérité publique se rouvraient. Une entreprise criminelle, secondée par la plus inconcevable défection, est venue en arrêter le cours. Les maux que cette usurpation éphémère a causés à notre patrie, m'affligent profondément. Je dois cependant déclarer ici que, s'il eût été possible qu'ils n'atteignissent que moi, je bénirais la Providence.

Les marques d'amour que mon peuple m'a données dans les moments même les plus critiques, m'ont soulagé dans mes peines personnelles; mais celles de mes enfants pèsent sur mon cœur, et pour mettre un terme à cet état de choses, plus accablant que la guerre même, j'ai dû conclure avec les puissances qui, après avoir renversé l'usurpateur, occupent aujourd'hui une grande partie de notre territoire, une convention qui règle nos rapports présents et futurs avec elles. Elle vous sera communiquée sans restriction aussitôt qu'elle aura reçu sa dernière forme. Vous connaîtrez, Messieurs, et la France entière connaîtra la profonde peine que j'ai dû ressentir; mais le salut même de mon royaume rendait cette grande détermination nécessaire, et quand je l'ai prise, j'ai senti les devoirs qu'elle m'imposait. J'ai ordonné que cette année il fût versé du trésor de ma liste civile dans celui de l'Etat, une portion considérable de mon revenu... Ma famille, à peine instruite de ma résolution, m'a offert un don proportionné. J'ordonne de semblables diminutions sur les traitements et dépenses de tous mes serviteurs sans exception : je serai toujours prêt à m'associer aux sacrifices que d'impérieuses circonstances imposent à mon peuple. Les états des dépenses vous seront remis, et vous connaîtrez l'importance de l'économie que j'ai commandée dans les départements de mes ministres, et dans toutes les parties de l'administration. Heureux si ces mesures pouvaient suffire aux charges de l'Etat! Dans tous les cas, je compte sur le dévoûment de la nation et sur le zèle des deux Chambres

Mais, Messieurs, d'autres soins plus doux et non moins importants vous réunissent aujourd'hui; c'est pour donner plus de poids à vos délibérations, c'est pour en recueillir moi-même plus de lumières que j'ai créé de nouveaux pairs, et que le nombre des députés des départements a été augmenté.

J'espère avoir réussi dans mes choix, et l'empressement des députés dans ces conjonctures difficiles, est aussi une preuve qu'ils sont animés d'une sincère affection pour ma personne, et d'un ardent amour de la patrie.

C'est donc avec une douce joie et une pleine confiance que je vous vois rassemblés autour de moi. Certain que vous ne perdrez jamais de vue les bases fondamentales de la félicité de l'Etat : Union franche et loyale des Chambres avec le Roi, et respect pour la Charte constitutionnelle, cette Charte que j'ai méditée avec soin avant de la donner, à laquelle la réflexion m'attache tous les jours davantage, que j'ai juré de maintenir, et à laquelle vous tous, à commencer par ma famille, allez jurer d'obéir, est sans doute, comme toutes les institutions humaines, susceptible de perfectionnement. Mais aucun de nous ne doit oublier qu'auprès de l'avantage de l'améliorer est le danger d'innover. Assez d'autres objets importants s'offrent à nos travaux : faire refleurir la religion, épurer les mœurs, fonder la liberté sur le respect des lois, les rendre de plus en plus analogues à ces grandes vues, donner de la stabilité au crédit, recomposer l'armée, guérir des blessures qui n'ont que trop déchiré le sein de notre patrie, assurer enfin la tranquillité intérieure, et par là faire respecter la France au dehors. Voilà où doivent tendre tous nos efforts. Je ne me flatte pas que tant de biens puissent être l'ouvrage d'une session; mais si, à la fin de la présente législature, on s'aperçoit que nous en avons approché, nous devrons être satisfaits de nous; je n'y épargnerai rien, et pour y parvenir je compte, Messieurs, sur votre coopération la plus active.

Le roi de Prusse, qui assistait incognito à cette séance, quitte Paris le lendemain et prend la route de Berlin.

8. Joachim Murat aborde, vers midi, avec deux petits bâtiments, sur la côte de Pizzo, dans la Calabre-Ultérieure; il débarque immédiatement avec trente personnes, parmi lesquelles se trouvent le général Franceschetti et le maréchal Natali. De la côte il se porte sans obstacle vers la place, et essaye d'entraîner les habitants dans son parti, en disant au peuple : « *Je suis votre roi, Joachim Murat; vous devez me reconnaître.* » Quelques marins seulement se mettent à crier :

vive *Joachim Murat!* Un sergent qui commandait le poste des canonniers fait prendre et présenter les armes à ses soldats, et battre aux champs. Murat dit à ce sergent de le suivre, et prend la route de Monte-Leone. Mais cette troupe est bientôt arrêtée, dans sa marche, par une bande de paysans qu'un capitaine de gendarmerie, nommé Capellani, avait réunis. Murat et ses gens sont forcés de revenir vers le rivage, où ils ne trouvent plus les deux bâtiments de l'expédition, qui s'étaient éloignés aux premiers coups de fusil. La populace se jette sur eux; une des personnes qui entourent Murat est tuée et sept autres blessées; le général Franceschetti est de ce nombre. Les autres tombent entre les mains de leurs ennemis, qui les conduisent au fort de Pizzo.

9. MM. Jules de Polignac et de la Bourdonnaye, nommés pairs par le roi, se refusent à prêter, sans restriction, le serment exigé par la Charte constitutionnelle. La Chambre des Pairs, dans une séance à laquelle assistent les princes de la famille royale et les princes du sang, décide que ces deux pairs ne seront admis à siéger qu'après avoir prêté le serment pur et simple.

10. Le capitaine de vaisseau Cafiero prend à Paliano deux des bâtiments de l'expédition de Murat, avec quarante-huit hommes, tant officiers que soldats, tous armés de fusils, sabres, pistolets et poignards. Les autres bâtiments s'étaient échappés. Le nombre total des prisonniers, compris Murat et deux émissaires débarqués isolément, est de soixante-treize personnes. C'est avec ce faible secours que l'ex-roi Joachim avait espéré reconquérir son royaume.

12. Ordonnance du roi qui crée, près du ministre de la guerre, une commission chargée d'examiner la conduite des officiers de tout grade qui ont servi pendant l'usurpation de Napoléon Bonaparte. Aucun de ces officiers ne pourra occuper un emploi dans l'armée, qu'après en avoir été jugé digne par la commission. Les membres de cette commission sont : le maréchal duc de Bellune, président, le lieutenant-général comte Lauriston, le lieutenant-général comte Bordesoulle, le maréchal-de-camp prince de Broglie, le sous-inspecteur aux revues Duperreux, le commissaire-ordonnateur Chefdebien, et l'adjudant-commandant, chevalier de Querelles, secrétaire.

13. La ville de Soissons éprouve une catastrophe épouvantable par l'explosion d'un magasin à poudre qui endommage la cathédrale et près de deux cents maisons de la ville. Trente-neuf personnes périssent, et deux cents environ sont blessées.

13. Joachim Murat et vingt-neuf de ses compagnons sont condamnés à mort par une commission militaire, et exécutés dans le fort de Pizzo. Avant de mourir, Murat écrivit la lettre suivante à sa femme, sœur de Napoléon : « Ma chère Caroline, ma dernière heure est sonnée; encore quelques instants, j'aurai cessé de vivre; tu n'auras plus d'époux et nos enfants n'auro[nt] plus de père. Pense à moi, ne maudis pas m[a] mémoire. Je meurs innocent. Ma vie n'a é[té] souillée par aucune injustice. Adieu mon Achille, adieu ma Lœtitia, adieu mon Lucien, adieu m[a] Louise; montrez-vous toujours dignes de moi. J[e] vous laisse sans biens, sans royaume, au mi[lieu] de mes nombreux ennemis. Restez toujou[rs] unis; montrez-vous supérieurs à l'adversité; [ne] pensez plus à ce que vous êtes, qu'à ce que vou[s] étiez. Que Dieu vous bénisse! Souvenez-vou[s] que la plus vive douleur que j'éprouve est d[e] mourir loin de mes enfants. Recevez ma béné-diction paternelle, mes larmes et mes tendr[es] embrassements. N'oubliez pas votre malheure[ux] père. » Au moment de l'exécution, il refusa l[e] bandeau et la chaise qui lui furent offerts. « J'[ai] trop souvent bravé la mort pour la craindre, » dit-il à l'officier chargé de faire exécuter la sen-tence. Le portrait de sa femme était empre[int] sur le cachet de sa montre, il le posa sur s[on] cœur, recommanda ses compagnons d'infortune [à] la clémence de Ferdinand, et entendit sans p[âlir] l'ordre qui l'étendit mort aux pieds de ses a[n]ciens sujets. Ainsi finit, à quarante-huit ans, celui qui, de simple soldat, sorti des dernières classes de la société, s'était élevé au rang su-prême, et dont la chute fut aussi terrible que sa fortune avait été surprenante et rapide.

18. Le roi Ferdinand IV accorde à la ville et aux habitants de Pizzo, diverses faveurs et préro-gatives, en récompense de la fidélité dont ils ont fait preuve au moment de la dernière tentative de Joachim Murat.

25. La Chambre des Pairs accueille avec en-thousiasme la proposition d'un de ses membres, demandant qu'il soit voté des remercîments à Mgr. le duc d'Angoulême, pour la conduite qu'il a tenue en combattant l'usurpation et en faisant rétrograder les troupes espagnoles entrées sur le territoire français. S. A. R. *Monsieur*, présent à la séance, exprime, au nom de son fils absent, les sentiments les plus élevés et les plus géné-reux. « Si mon fils, dit M. le comte d'Artois, avait eu le bonheur de déployer contre les enne-mis extérieurs de la France le courage que vous voulez honorer en lui, une telle récompense mettrait le comble à ma satisfaction et à la sienne; mais Français, prince français, le duc d'Angoulême peut-il oublier que c'est contre des Français égarés qu'il a été forcé de combattre, [et] combien a coûté à son cœur cette cruelle nécessité! Permettez, Messieurs, que je refuse pour mon fils des remercîments acquis à ce titre. Quant à la retraite des troupes d'Espagne, ce n'est p[as] à mon fils, c'est au Midi tout entier que nous [en] avons l'obligation; c'est à l'excellent esprit do[nt] ces provinces sont animées; c'est au dévouement et à la fidélité de la France pour son Roi, e[t à] l'hommage que le noble caractère espagnol [a] rendu à cette fidélité, qu'est due la retraite [de] ces troupes, que le roi d'Espagne n'avait f[ait] approcher de nos frontières que dans les inte[ntions]

tions les plus amicales et les plus généreuses. Je demande par ces motifs qu'il ne soit donné aucune suite à la proposition. » La Chambre des Pairs adopte l'ordre du jour motivé sur le respect dû au vœu exprimé par le prince.

Loi relative à la répression des cris séditieux et des provocations à la révolte, adoptée par les deux Chambres et sanctionnée par le Roi.

9 *novembre*. Le conseil de guerre chargé de juger le maréchal Ney, accusé de trahison, s'assemble, à onze heures, au Palais-de-Justice. Ce conseil est ainsi composé : MM. le maréchal Jourdan, président; le prince d'Essling (Masséna); le duc de Castiglione (Augereau); le duc de Trévise (Mortier); les lieutenants-généraux comte Gazan, Villate et Claparède. M. le commissaire-ordonnateur Joinville remplit les fonctions de procureur du roi, et M. le maréchal-de-camp Grundler celles de rapporteur. Dans les deux premières séances, le conseil entend la lecture des ordonnances du Roi des 24 juillet et 2 août 1815, puis de toutes les pièces de l'instruction. Mᵉ Berryer, défenseur de l'accusé, plaide ensuite la question d'incompétence du conseil de guerre, qui est combattue par M. l'ordonnateur Joinville. Le 10, à la majorité de cinq voix contre deux, le conseil de guerre déclare qu'il n'est point compétent pour juger le maréchal Ney.

11. Les ministres du Roi, accompagnés de M. Bellart, procureur-général près la cour royale de Paris, se rendent à la Chambre des pairs et y donnent lecture d'une ordonnance royale portant que cette chambre procédera sans délai au jugement du maréchal Ney. M. de Richelieu développe les motifs de cette ordonnance. M. Bellart présente son réquisitoire en qualité de procureur-général près la Cour des Pairs. L'acte d'accusation est signé : Richelieu, Barbé-Marbois, Dubouchage, duc de Feltre, Vaublanc, Corvetto, Decazes et Bellart.

12. La ville de Nîmes est le théâtre de nouvelles scènes sanglantes. Les églises protestantes étaient fermées depuis les derniers troubles. D'après les ordres du duc d'Angoulême, la municipalité se dispose à les rouvrir; mais le peuple s'y oppose. Le général Lagarde, commandant le département, se porte sur le lieu du rassemblement pour engager les perturbateurs à se retirer; il est grièvement blessé d'un coup de pistolet. Une ordonnance du Roi, du 21 novembre, prescrit de la manière la plus formelle la poursuite de ce crime et la prompte punition des coupables.

17. La Chambre des Pairs, attendu les charges résultant de l'instruction contre Michel Ney, maréchal-de-France, accusé de haute trahison et d'attentat contre la sûreté de l'Etat, décerne contre lui un mandat de prise de corps et fixe l'ouverture des débats au 21. « M. Séguier, chargé de recevoir les déclarations des témoins et de faire subir de nouveaux interrogatoires au maréchal, déploya dans ce ministère tant de zèle et d'activité que le 21 novembre fut le jour indiqué pour la première séance. (*Biographie des Contemporains.*) Néanmoins, dans cette séance où Mᵉ Berryer présenta un moyen préjudiciel qui fut rejeté, une remise fut accordée d'abord jusqu'au 23, pour que les défenseurs eussent le temps de prendre connaissance des pièces. Sur une nouvelle demande de Mᵉ Dupin, les débats furent définitivement remis au 4 décembre, afin que l'accusé pût faire citer divers témoins à décharge.

Le duc de Feltre, ministre de la guerre, présente à la Chambre des Députés (17 novembre) un projet de loi portant rétablissement des cours prévôtales dans tout le royaume. Ce projet adopté par les deux Chambres, a été sanctionné par le roi le 20 décembre suivant.

18. M. Chamans de Lavalette est traduit devant la cour d'assises, accusé d'avoir aidé Napoléon Bonaparte dans son usurpation du pouvoir en France, en s'emparant violemment de la direction générale des postes. Les débats durent plusieurs jours. Le 21, M. de Lavalette est condamné à mort. Il se pourvoit en cassation.

20. Traité de paix entre l'Autriche, la Grande-Bretagne, la Prusse et la Russie, d'une part, et la France de l'autre. Il porte en substance que les frontières de la France seront telles qu'elles étaient en 1790, sauf quelques modifications. Les fortifications d'Huningue seront détruites. L'indemnité pécuniaire à fournir par la France aux puissances alliées est de 700 millions. Un nombre de troupes alliées, qui n'excèdera pas 150,000 hommes, occupera pendant un certain temps des positions militaires le long des frontières de France. Tous les prisonniers faits pendant les hostilités seront rendus de part et d'autre, dans le plus court délai; il en sera de même des prisonniers faits antérieurement au traité de Paris et qui n'avaient pas encore été rendus. Le traité de Paris du 30 mai 1814, et l'acte final du congrès de Vienne du 9 juin 1815, sont confirmés et maintenus dans toutes les dispositions qui n'auraient pas été modifiées par le présent traité.

Deux autres conventions entre les mêmes puissances sont signées le même jour. La première est relative au paiement de l'indemnité pécuniaire de 700,000,000 fr. à fournir par la France. Elle sera acquittée jour par jour, par portions égales, dans le courant de cinq années, au moyen de bons au porteur sur le trésor royal. (Cette indemnité fait, chaque jour, et pendant cinq ans, un paiement de 383,589 fr. 04 c.)

La seconde convention est relative à l'occupation d'une ligne militaire en France, par une armée alliée. Cette armée, de 150,000 hommes, sera entretenue par le gouvernement français. On ne pourra exiger par jour plus de 200,000 rations pour hommes et plus de 50,000 pour chevaux. Quant à la solde, l'équipement, l'habillement et autres objets accessoires, la France paiera pour cet objet 50,000,000 fr. par an, acquittables de mois en mois; ce qui fait encore par

jour, pendant cinq ans, la somme de 136,986 fr. 30 c.

Les troupes alliées, à l'exception de celles qui resteront en France, évacueront le territoire français en vingt-un jours, après celui de la signature du traité principal.

Au traité principal étaient jointes :

1° Une convention en vingt-six articles et un additionnel, faite en conformité de l'article 9 du traité principal, et relative à l'examen et à la liquidation des réclamations que pourraient former les sujets des puissances alliées à la charge du gouvernement français.

2° Une convention du même genre en dix-sept articles et un additionnel, relative à la liquidation des réclamations des sujets de S. M. britannique contre le gouvernement français.

Enfin un traité est signé le même jour (20 novembre) entre l'Autriche, la Grande-Bretagne, la Prusse et la Russie, par lequel ces puissances s'engagent à maintenir le traité de Paris dudit jour, et surtout les articles du traité du 11 avril 1814, qui excluent, à perpétuité du pouvoir suprême en France, Napoléon Bonaparte et sa famille; à prévenir, de concert avec S..M. le roi de France, tout trouble qui pourrait renouveler un événement aussi malheureux que celui qui a eu lieu dernièrement. Pour parvenir à ce but, les puissances alliées, d'après les stipulations du traité de Chaumont, s'engagent à fournir, en sus des troupes qu'elles laissent en France, chacune un contingent de soixante mille hommes, ou telle partie de ce contingent que l'on jugera nécessaire, ou enfin de l'augmenter, si le cas l'exige. Ce traité en sept articles est signé :

Pour l'*Autriche*, par MM. de Metternich et de Wessemberg;

Pour la *Grande-Bretagne*, par MM. de Wellington et Castlereagh;

Pour la *Prusse*, par MM. de Hardenberg et de Humboldt;

Pour la *Russie*, par MM. de Rasamowski et Capo-d'Istria.

Le ministère français, en communiquant aux Chambres (25 novembre) ces divers traités, y joignit une note adressée à M. de Richelieu par les ministres des quatre cours réunies. Ils y déclarent que l'objet du traité du 20 novembre a été de donner aux principes consacrés par ceux de Chaumont et de Vienne, l'application la plus analogue aux circonstances actuelles, et de lier les destinées de la France à l'intérêt commun de l'Europe. Un passage de cette note porte que les souverains alliés prennent le plus vif intérêt à la satisfaction de S. M. T. C., ainsi qu'à la tranquillité et à la prospérité de son royaume. Cette pièce est terminée par les vœux que font les cabinets alliés pour la conservation de l'autorité constitutionnelle de S. M. T. C., pour le bonheur de son pays et pour le maintien de la paix du monde; enfin pour que la France, rétablie sur ses anciennes bases, reprenne la place éminente à laquelle elle est appelée par le système européen. Cette note est signée de MM. de Me[...]nich, Castlereagh, Hardenberg et Capo-d'I[...]

4 *décembre*. Ouverture des débats du [...]cès du maréchal Ney. Les pairs eccl[...]tiques s'abstiennent de toute coopérat[...] ce procès, et la Chambre décide que ceu[...] ses membres qui sont appelés comme tém[...] soit par les commissaires du roi, soit par [...]cusé, ne prendront point part aux délibéra[...] L'accusé est défendu par MM. Berryer et D[...] Les faits qui donnent lieu à l'accusation n[...] point contestés, le principal argument des d[...]seurs s'appuie sur la convention du 3 juillet [...] entre le maréchal prince d'Eckmülh et les g[...]raux Wellington et Blücher. Mᵉ Berryer en [...] cette conséquence, que l'art. 12 de cette conve[...] offre une garantie irrévocable de toute rech[...]che sur la conduite du maréchal. M. le com[...]saire du roi (Bellart) s'oppose au développe[...] de cette argumentation. « Je crois devoir, d[...] épargner aux défenseurs du maréchal Ney l[...]casion d'ajouter un nouveau scandale dans [...] affaire qui n'en recèle déjà que trop. Nous [...]mes Français, nous avons des lois frança[...] ce sont les seules qui doivent être invoqu[...] Les commissaires du roi avaient déjà press[...] qu'on chercherait à se prévaloir d'un moyen q[...] est repoussé par le droit de toutes les nations. Ce n'est que pour ne pas gêner la latitude de [...]fense qu'on s'est empressé d'accorder à l'accusé, qu'ils ont consenti à ce que quelques témoins fus[...]sent entendus relativement à cette convention du 3 juillet. Nous attendions le moment où l'on oserait l'opposer à l'action des lois et de la jus[...]tice royale. Ce moment est arrivé; nous ne de[...]vons pas souffrir plus long-temps qu'on s'arm[...] de cette prétendue convention stipulée par [...] rebelles, qui n'a jamais été commune au r[...] et qu'on n'aurait pas dû invoquer. Il ne s'a[...] plus à présent que de la justification du mar[...]chal Ney. Il n'est plus permis de traiter [...] questions de droit; le devoir des avocats est [...] discuter le fait dont il est accusé, et de tâch[...] de prouver son innocence. » Les commissaires [...] roi déposent un réquisitoire dans ce sens; et [...] cour rend un arrêt qui interdit aux défense[...] de faire usage du moyen qu'ils prétendent t[...] de la convention du 3 juillet. Après cet incid[...] Mᵉ Dupin prend la parole et dit : « L'arrêt d[...] cour ne saurait m'empêcher de vous prése[...] une nouvelle observation. Le maréchal Ney [...] pas seulement sous la protection des lois f[...]çaises, mais encore sous celle du droit des [...] Le traité du 20 novembre, en traçant une [...] nouvelle pour limite de la France, a laissé S[...]louis à droite. (C'est la ville dans laquelle e[...] le maréchal Ney.) Le maréchal Ney sera tou[...] français de cœur, mais il n'est plus frança[...] fait. C'est un point général si bien reconnu [...] les personnes qui étaient nées dans des [...] qu'on a séparés depuis du territoire fran[...] ont eu besoin d'obtenir des lettres de natura[...]tion... » A ces mots, le maréchal Ney se

;e précipitation et s'écrie : « Oui, monsieur, je s Français, et je mourrai comme tel. Jusqu'ici ı défense a paru libre, je m'aperçois qu'on nt l'entraver. Je remercie mes généreux défenırs de ce qu'ils ont déjà fait, et de ce qu'ils nt prêts à faire encore; mais j'aime mieux ître pas défendu que de n'avoir qu'un simu:re de défense. Je suis accusé contre la foi s traités, et l'on ne veut pas que je les invoe! Je fais comme Moreau, j'en appelle à Europe et à la postérité. »

Le jugement est rendu le 6, à onze heures et ımie du soir. Le maréchal Ney, reconnu coupae de tous les faits contenus dans l'acte d'accution, est condamné à la peine de mort et aux ais du procès. La Cour des Pairs a eu à délibér sur cinq questions, qui toutes ont été décies affirmativement à une grande majorité. La ernière question, relative à l'application de la eine, a été décidée pour la mort à la majorité e 139 voix sur 161 votans; les 22 autres ont oté pour la déportation.

7. A trois heures du matin, la garde du prince e la Moskowa est remise au maréchal de camp e Rochechouart, commandant de la place de Pa-is, chargé par M. le général Despinois, comıandant de la division, d'après les ordres de IM. les commissaires du roi, de faire les dispoitions nécessaires pour l'exécution de l'arrêt.)uelques instants après, M. Cauchy, secrétairerchiviste de la Chambre des Pairs, se rend dans e local occupé par le maréchal pour lui notifier on arrêt. Il le fait réveiller, et commence cette ıénible lecture. Lorsqu'il arrive à l'énumération les titres du maréchal, celui-ci l'interrompt : « Dites Michel Ney, s'écria-t-il, et bientôt un peu de poussière. » Il écoute ensuite cette lecture ans montrer la moindre émotion. M. Cauchy lui nnonce qu'il lui est permis de faire ses adieux à a femme et à ses enfants. « J'y consens, dit le maréchal, et je vous prie de leur écrire qu'ils peuvent venir me voir entre six et sept heures du matin; mais j'espère que votre lettre ne dira point à la maréchale que son mari est condamné; c'est à moi à lui apprendre mon sort. » Le maréchal se jeta tout habillé sur son lit et dormit avec calme jusqu'à cinq heures du matin. Alors on fit entrer madame la maréchale; l'entrevue fut des plus touchantes. Le maréchal, qui avait conservé une grande fermeté d'ame, voulut éloigner d'elle l'idée qu'elle ne le reverrait plus; mais elle ne comprit que trop qu'elle recevait ses derniers adieux; ses forces l'abandonnèrent, et elle tomba sans mouvement sur le parquet. Cette scène de douleur se prolongea jusqu'à l'arrivée de ses quatre enfants, amenés par madame Garnot, leur tante. Ney les embrassa tous; mais se défiant sans doute de sa sensibilité, il ordonna à sa famille de se retirer. L'instant fatal approchait. A neuf heures on vint chercher le maréchal; il descendit de l'air le plus calme, marchant au milieu de deux lignes de soldats qui bordaient le passage jusqu'à sa voiture. Quand il y fut arrivé, il s'adressa au curé de Saint-Sulpice, dont il avait demandé l'assistance : *Montez le premier, monsieur le curé*, lui dit-il, *je serai plutôt que vous là-haut.* La voiture se mit en marche; et quand on eut dépassé la grille du Luxembourg, du côté de l'Observatoire, un officier de gendarmerie ouvrit la portière et prévint le maréchal qu'il était tout près du lieu de l'exécution. Il mit aussitôt pied à terre, et fit ses adieux au curé de Saint-Sulpice, à qui il remit des aumônes pour les pauvres de sa paroisse, et une boîte d'or qu'il pria de faire tenir à son épouse. Parvenu à l'endroit où était placé le peloton de vétérans qui devait faire feu sur lui, on lui proposa de lui bander les yeux. « Ignorez-vous, répondit-il, que depuis vingt-cinq ans je sais regarder en face les balles et les boulets? » Il ôta son chapeau de la main gauche, l'éleva au-dessus de sa tête, et s'écria d'une voix assurée : « Je proteste contre le jugement qui me condamne; j'eusse mieux aimé mourir pour ma patrie dans les combats. Vive la France! » Puis, s'adressant aux vétérans : « Soldats! faites votre devoir, et tirez là, » dit-il en plaçant la main droite sur son cœur. Au même instant il tomba percé de six balles, dont trois l'avaient atteint à la tête. Son corps, transporté à l'hospice de la Maternité, fut, le lendemain, rendu à sa famille, qui le fit inhumer sans appareil au cimetière de l'Est.

20. Evasion de M. le comte de Lavalette. Le pourvoi en cassation avait été rejeté ; le recours en grace formé par Mme de Lavalette n'avait point été accueilli, et l'exécution était fixée au jeudi 21 décembre. Dans cette situation déchirante, Mme de Lavalette ne perdit point courage. Le 20 décembre au soir, elle vint à la Conciergerie, accompagnée de sa fille, âgée de douze ans, et de sa gouvernante, la veuve Dutroit. Mme de Lavalette, comme à l'ordinaire, était arrivée en chaise à porteurs; elle était enveloppée dans un wichtchoura; un grand chapeau lui couvrait le visage. Le concierge les laissa passer en vertu d'un permis du procureur-général. Quelques instants après, l'enfant et la gouvernante se présentèrent à la grille pour sortir. Elles soutenaient M. de Lavalette, qui, ayant revêtu les habits de sa femme, et tenant un mouchoir sur ses yeux, comme pour cacher une affliction profonde, ne fut pas reconnu par le geôlier, qui se rendit presque au même instant dans la chambre du condamné, où il ne trouva que Mme de Lavalette, qui avait pris la place de son mari. Il était libre! Toutes les recherches qu'on fit à l'intérieur et à l'extérieur de la prison furent inutiles. On retrouva cependant la chaises à porteur sur le quai des Orfèvres; mais elle ne renfermait que la fille du comte. Le concierge fut destitué sur-le-champ; les barrières de Paris furent fermées, et des estafettes transmirent sur toutes les routes le signalement du fugitif. M. de Lavalette cependant n'avait point quitté Paris, où il resta caché jusqu'au commencement de janvier. Trois officiers anglais, MM. Robert Wilson, Michel Bruce et Hutchin-

son se chargèrent alors de lui procurer les moyens de passer en pays étranger. Le 7 janvier 1816, vers neuf heures du soir, le comte de Lavalette, revêtu d'un uniforme d'officier-général anglais, se rendit chez le capitaine Hutchinson, et le lendemain, à sept heures du matin, il partit en cabriolet avec le colonel Wilson, qui s'était offert pour être son guide. Grace à ce nouveau déguisement, il ne fut point reconnu aux barrières, et il arriva sain et sauf à Mons, où sir Robert Wilson le quitta pour revenir à Paris. De Mons M. de Lavalette se rendit en Bavière et se fixa dans une maison de campagne aux environs de Munich, où il demeura près de cinq ans, vivant dans une solitude presque absolue. Mme de Lavalette (Emilie-Louise de Beauharnais), nièce de l'impératrice Joséphine, fut arrêtée, ainsi que sa gouvernante et les trois officiers anglais. La chambre d'accusation mit hors de cause Mme de Lavalette et la veuve Dutroit. Les trois Anglais et les employés de la Conciergerie furent traduits en jugement au mois de mars : MM. Robert Wilson, Michel Bruce et Hutchinson furent condamnés à trois mois de prison; le geôlier Eberle à deux ans. On a dit, dans le temps, qu'un auguste personnage, convaincu que des raisons politiques d'une haute importance ne permettaient pas alors d'accorder la grace de M. de Lavalette, avait lui-même indiqué à son épouse le moyen d'évasion qu'elle a si heureusement mis à exécution. En 1819, une ordonnance royale annula la condamnation de M. de Lavalette, et il rentra en France.

28. La Chambre des Députés, sur la proposition de M. le vicomte Sosthènes de La Rochefoucauld, adopte à l'unanimité un projet de résolution ainsi conçu :

« Le 21 janvier de chaque année, il y aura dans le royaume un deuil général dont sa Majesté fixera le mode. — Il sera fait le même jour un service solennel dans chaque église de France. — En expiation du crime de ce malheureux jour, il sera élevée sur une place de la capitale, au nom et aux frais de la nation, une statue à Louis XVI, sur le piédestal de laquelle seront gravés ces mots : *La France libre à Louis XVI.* »

1816.

10 *janvier.* Ordonnance du roi qui arrête définitivement la liste des gouverneurs des vingt-deux divisions militaires. Sont nommés :

1re division. *Paris* (Seine), maréchal Pérignon.
2e *Mézières* (Ardennes), le duc de Damas-Crux.
3e *Metz* (Moselle), le maréchal duc de Reggio.
4e *Nancy* (Meurthe), le comte d'Escars.
5e *Strasbourg* (Bas-Rhin), le maréchal Gouvion-Saint-Cyr.
6e *Besançon* (Doubs), le comte de Durfort.
7e *Grenoble* (Isère), le maréchal Jourdan.
8e *Toulon* (Var), le comte Maison.
9e *Montpellier* (Hérault), le baron d'Alphonse.
10e *Toulouse* (Haute-Garonne), le comte d'Autichamp.
11e *Bordeaux* (Gironde), le duc de Gramont.
12e *La Rochelle* (Charente-Inférieure), le comte de Béthisy.
13e *Rennes* (Ile-et-Vilaine), le comte de Viomenil.
14e *Caen* (Calvados), le duc de Feltre.
15e *Rouen* (Seine-Inférieure), le maréchal duc de Trévise.
16e *Lille* (Nord), le maréchal duc de Bellune.
17e *Amsterdam* (ne fait plus partie du territoire français.)
18e *Dijon* (Côte-d'Or), le comte Charles de Damas.
19e *Lyon* (Rhône), le comte Roger de Damas.
20e *Périgueux* (Dordogne), le marquis de Lagrange.
21e *Bourges* (Cher), le maréchal duc de Tarente.
22e *Tours* (Indre-et-Loire), le comte Dupont.
23e *Bastia* (Corse), le général Villot.

12. Le Roi sanctionne la loi sur l'amnistie, adoptée par les Chambres. Par cette loi, amnistie pleine et entière est accordée à tous ceux qui ont pris part à la rébellion et à l'*usurpation* de Napoléon Bonaparte, sauf les *restrictions* ci-après :

1° L'ordonnance du 24 juillet dernier *continuera* à être exécutée.

2° Ceux qui sont compris dans l'article 11 de cette ordonnance devront sortir de France dans un délai fixé. (Une ordonnance du Roi, du 17 janvier, a fixé ce délai au 25 février.)

3° Les parents de Napoléon Bonaparte, à quelque degré que ce soit, sont exclus du royaume de France, à perpétuité.

4° La présente amnistie n'est point applicable à ceux contre lesquels ont été dirigées des poursuites ou sont intervenus des jugements.

5° Ne sont point compris dans cette amnistie les crimes ou délits contre les particuliers.

6° Ceux des membres de la Convention nationale qui, ayant voté la mort de Louis XVI, ont voté pour l'*acte additionnel* aux constitutions de l'Empire, ou qui ont accepté des fonctions ou emplois de l'usurpateur, sont exclus à perpétuité du royaume et obligés de sortir de France dans le délai d'un mois. Cette loi a été adoptée par la Chambre des Députés, à une majorité de 334 voix contre 32, et par la Chambre des Pairs, à une majorité de 120 voix contre 20.

19. La Chambre des Pairs adopte à l'unanimité la résolution de la Chambre des Députés, relative au deuil du 21 janvier.

20. Service funèbre en mémoire de Louis XVI dans toutes les églises de France. D'après les ordres exprès du roi Louis XVIII, on n'y lit

point d'autre oraison funèbre que l'immortel testament du roi martyr.

24 *janvier*. Une expédition anglaise s'empare de l'île de Ceylan et détrône le roi de Candie. Le roi est embarqué avec sa famille sur le vaisseau anglais le *Cornwallis* pour être transporté à Madras. Un concours immense d'habitants de l'île est témoin de cette opération extraordinaire, qui a lieu assez avant dans la nuit. Le roi détrôné quitte ces rivages qu'il ne doit jamais revoir, avec ses femmes et sa belle-mère. A la suite de la chaloupe, voguent quelques autres petits bâtiments qu'on a jugés nécessaires au service. En conduisant les femmes du roi au vaisseau le *Cornwallis*, M. Granville, chef de cette expédition, a grand soin d'observer le cérémonial qui est usité à l'égard des femmes d'un rang distingué, et dont elles sont toutes extrêmement jalouses. Quant au roi, toute disposition hostile avait cessé à son égard, depuis qu'il était devenu le prisonnier des Anglais. M. Granville est resté chargé de la garde de cette famille à son débarquement à Madras, jusqu'à l'arrivée du gouverneur de la province, entre les mains duquel il en a fait le dépôt.

22 *février*. M. Decazes, ministre de la police générale, informe la Chambre des Députés que l'on vient de retrouver dans les papiers de Courtois, membre de la Convention et du Comité de sûreté générale, une lettre de Marie-Antoinette, écrite à la Conciergerie le 16 octobre 1793, à quatre heures et demie du matin. Cette lettre, adressée par la reine à madame Elisabeth sa sœur, est le dernier écrit de cette auguste victime de la terreur. « Ce testament, dit M. Decazes, respire la tendresse d'une mère, d'une épouse, d'une sœur et d'une amie, la dignité d'une reine, la fermeté d'un sage; il est digne d'être entendu à côté de ce testament auguste et saint qui mérita d'être lu dans la chaire de vérité après la parole de Dieu.... » Le ministre donne lecture à la Chambre de cette lettre touchante. Tout y est grand, tout y est noble, tout y est sublime. La Chambre écoute cette lecture dans un religieux silence, et paraît surtout vivement émue aux passages suivants : « Je viens d'être condamnée non pas à une mort honteuse, elle ne l'est que pour les criminels, mais à aller rejoindre votre frère.... Comme lui innocente, j'espère montrer la même fermeté que lui dans ces derniers moments. Je suis calme comme on l'est quand la conscience ne reproche rien. J'ai un profond regret d'abandonner mes pauvres enfants.... Que mon fils n'oublie jamais les derniers mots de son père, que je lui répète expressément : *qu'il ne cherche jamais à venger notre mort!*... Je demande pardon à tous ceux que je connais, et à vous, ma sœur, en particulier, de toutes les peines que, sans le vouloir, j'aurais pu vous causer. Je pardonne à tous mes ennemis le mal qu'ils m'ont fait.... Je vous embrasse de tout mon cœur, ainsi que mes pauvres et chers enfants.... Mon Dieu! qu'il est déchirant de les quitter pour toujours! Adieu! adieu! je ne vais plus m'occuper que de mes devoirs spirituels.... »

Une communication semblable est faite à la Chambre des Pairs par M. de Richelieu, président du conseil des ministres.

13 *Mars*. Traité entre la France et les Cantons Suisses, pour l'admission de 12,000 soldats suisses dans l'armée française (1).

21. Nouvelle organisation de l'Institut royal de France. Il sera composé de quatre académies, ainsi nommées : *Académie Française*, — *Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, — *Académie des Sciences*, — *Académie des Beaux-Arts*. Cette ordonnance contient les noms des membres qui doivent composer ces académies.

23. M. le président du conseil des ministres donne communication aux deux Chambres, par ordre du Roi, du prochain mariage de Mgr. le duc de Berry avec la princesse Marie-Caroline, petite-fille du roi des Deux-Siciles.

24. Publication, dans l'église royale de Saint-Germain-l'Auxerrois, du ban pour le mariage de

(1) Lorsque Napoléon eut repris possession des Tuileries, M. d'Affry était colonel du régiment suisse en garnison à Paris; le 21 mars il fit dire à cet officier qu'il passerait le lendemain la revue de son corps. M. d'Affry répondit : « Je ferai mon devoir. » Le même jour il assembla sa troupe, lui fit part de l'ordre qu'il venait de recevoir, et l'invita à lui dire avec confiance quelle conduite il devait tenir. Officiers et soldats s'écrièrent à la fois : *Celle que prescrit le devoir*. Le 22 mars, Napoléon ne voyant pas les Suisses dans les rangs, dépêcha à leur colonel un de ses aides-de-camp, avec l'ordre très précis de se rendre sans délai sur la place du Carrousel. Le colonel répondit avec beaucoup de sang-froid qu'il ne reconnaissait que les ordres du Roi. Après la revue, Napoléon fit inviter le colonel à monter au château; il s'y rendit. Arrivé dans la salle des Maréchaux, deux officiers se présentèrent devant lui, et lui demandèrent son épée : il la tira en effet, mais la plaçant sous son bras et reculant deux pas, il leur dit : *Que le plus hardi d'entre vous vienne la prendre!* Cette résistance inattendue les déconcerta, et, sans insister, ils laissèrent passer le colonel qui fut aussitôt introduit devant Napoléon. Celui-ci, entouré d'un nombreux état-major, le fit approcher et lui demanda avec hauteur pourquoi il n'avait pas obéi à ses ordres. « Parce que, répondit-il, je n'en reçois que du Roi ou des Cantons. — Savez-vous à qui vous parlez? — Oui, je parle au général Bonaparte. — Vous parlez à l'Empereur des Français, et, à ce titre, je vous ordonne de vous rendre sur la place du Carrousel avec votre régiment que je veux voir défiler. — Général, j'ai déjà eu l'honneur de vous répondre que je ne recevrai d'ordres que du Roi, auquel j'ai prêté serment. — Vous m'avez prêté le même serment il y a cinq ans. — Vous m'en avez affranchi par votre abdication. — Je saurai vous en faire souvenir. — Vous aurez la bonté de vous rappeler en même temps que j'appartiens aux Cantons. — Je les réduirai. — On ne réduit pas aisément 300.000 hommes, résolus de perdre la vie plutôt que la liberté. — Cependant vous fûtes asservis par l'Autriche. — Et nous fûmes délivrés par Guillaume Tell. — C'est assez! » Tous les témoins de cette scène étaient persuadés que M. d'Affry allait être arrêté en sortant de l'appartement. Il n'en fut rien.

Mgr. le duc de Berry avec la princesse des Deux-Siciles.

27. La Chambre des Députés adopte, par acclamation, le projet de loi relatif à l'établissement de Mgr. le duc de Berry. La dotation annuelle est d'un million.

La Chambre des Pairs adopte le lendemain, avec un égal empressement, le même projet de loi.

3 *avril*. La Chambre des Pairs rejette, à la majorité de 89 voix contre 57, un projet de loi relatif aux élections. Ce projet, que la Chambre des Députés avait adopté, établissait des colléges électoraux de cantons et des colléges électoraux de départements. Le ministère se voit forcé de porter à la Chambre des Députés un projet de loi ayant pour objet de sanctionner le mode dans lequel les colléges électoraux ont été convoqués au mois de juillet 1815. La Chambre des Députés fait des changements à ce projet et l'adopte, le 27 avril, à la majorité de 205 voix contre 116. Les ordonnances des 13 et 21 juillet ont force de loi provisoirement dans toutes leurs dispositions.

7. Mort de l'impératrice d'Autriche Marie-Louise-Antoinette-Béatrix, archiduchesse d'Autriche, fille de feu l'archiduc Ferdinand.

13 *avril*. Ordonnance du roi qui licencie les élèves de l'École Polytechnique, pour cause de désobéissance et d'indiscipline.

27. La loi relative à la fixation du budget pour l'exercice 1816 est adoptée par les deux Chambres:

En voici le résumé:

Recettes ordinaires.	570,454,940 f.
Recettes extraordinaires. . . .	269,140,721
Total des recettes.	839,595,661 f.
Dépenses ordinaires.	548,252,520 f.
Dépenses extraordinaires. . . .	290,800,000
Total des dépenses.	839,052,520 f.

2 *mai*. Mariage de la princesse Charlotte, fille du prince régent d'Angleterre, avec le prince Frédéric de Saxe-Cobourg. Ce prince, devenu veuf le 6 novembre 1817, et roi des Belges le 4 juin 1831, a épousé en secondes noces, en 1832, la princesse Louise-Marie, fille de Louis-Philippe Ier, roi des Français.

Les généraux Drouot et Cambronne sont traduits devant des conseils de guerre, en vertu de l'ordonnance du 24 juillet 1815. Ils sont acquittés par ce motif, qu'ayant fait partie des troupes emmenées par Napoléon à l'île d'Elbe, ils avaient momentanément perdu leur qualité de Français et n'avaient point prêté serment de fidélité au gouvernement royal.

5. Mouvement insurrectionnel aux environs de Grenoble. Cinq à six cents paysans rassemblés par les suggestions d'un nommé Didier, ancien professeur de l'École de Droit de Grenoble et maître des requêtes en 1814, descendent de la Matésine et de l'Oysans, dans la nuit du 4 au 5, et se dirigent en armes sur Grenoble, aux cris de *vive l'empereur!* Le général Donnadieu, commandant la 7e division militaire, marche à la rencontre des insurgés à la tête des grenadiers de l'Isère et d'un détachement de la garde nationale. Une décharge de mousqueterie suffit pour mettre en fuite cette bande de révoltés. Quelques-uns d'entre eux sont tués sur la place, et une soixantaine d'autres, faits prisonniers, sont livrés à la cour prévôtale. Didier, dont la tête avait été mise à prix et qui était parvenu à se sauver sur le territoire du roi de Sardaigne, est arrêté dans un village de la Maurienne (Saint-Jean-d'Arve) par des carabiniers piémontais et remis entre les mains des autorités françaises. La cour prévôtale avait prononcé trois condamnations capitales contre les complices de Didier, lorsque celui-ci fut amené à Grenoble. La tranquillité de la ville était assurée et tout paraissait devoir se terminer par la punition du chef des conjurés, lorsque les autorités de Grenoble publièrent ce qui suit: « Le lieutenant-général commandant la division (Donnadieu) et le préfet du département (Montlivault) font connaître aux habitants qu'une *dépêche télégraphique* leur apporte les instructions suivantes: *Le département de l'Isère doit être regardé comme étant en état de siége; les autorités civiles et militaires ont un pouvoir discrétionnaire*. Ces instructions, qui suspendent le cours ordinaire des lois, doivent rassurer tous les citoyens paisibles qui savent que les autorités militaires *et civiles* veillent constamment pour le maintien *de l'ordre* et le bien du service du roi. » Deux tribunaux sont institués en vertu de ces instructions ministérielles: un *conseil de guerre permanent* destiné à juger les individus qui avaient pris part à l'insurrection, et une *commission militaire* pour poursuivre les habitants qui auraient donné asile aux insurgés, ou chez lesquels il serait trouvé des armes ou des munitions de guerre.

Cette dérogation momentanée aux lois de l'état devait donner lieu plus tard (1) à de violentes controverses entre le général Donnadieu, le ministre Decazes et MM. de Montlivault et Choppin d'Arnouville, qui tour à tour ont repoussé la responsabilité des faits dont Grenoble avait été le théâtre à cette époque. On trouve un résumé curieux de ces souvenirs dans un ouvrage que son peu de sympathie pour l'un ou l'autre de ces personnages, semble placer dans une position d'impartialité. « Le conseil de guerre s'assembla, dit la *Biographie des Contemporains*, et, dans sa première séance, il condamna à mort vingt-un accusés, parmi lesquels se trouvaient des enfants de seize, de dix-huit, de dix-neuf et de vingt ans. Sur ce nombre cinq furent recommandés à la clémence royale. Les autres allaient être conduits au supplice... Mais un généreux citoyen ayant acquis la preuve que deux d'entre eux étaient innocents, eut le courage de surmonter la terreur qui s'était répandue dans tous les esprits,

(1) Séances des Chambres et discussion des journaux.

et forçant les juges à s'assembler de nouveau, obtint d'eux cette décision : « Le même conseil » de guerre réuni extraordinairement, en vertu » des ordres de M. le lieutenant-général, pour » délibérer sur des pièces à décharge en faveur » des nommés N. et N., transmises à M. le rap» porteur, après le jugement rendu, le conseil a » déclaré à l'unanimité qu'il serait sursis à l'exé» cution des dénommés ci-dessus condamnés à la » peine de mort. » L'effet de ce sursis fut de donner le temps de comprendre ces deux malheureux dans la même recommandation en grâce que les cinq autres. Parmi ces derniers se trouvait un ancien grenadier de la garde qui avait suivi Napoléon à l'île d'Elbe. Un citoyen de Grenoble, son frère de lait, avait entrepris de le sauver, en cherchant à intéresser en sa faveur le commandant militaire. Le général Donnadieu s'était effectivement laissé toucher jusqu'à verser des larmes sur le sort de ces infortunés, qu'il fit comprendre dans le recours en grâce. Une dépêche télégraphique transmit à Paris cet appel à la clémence, et une autre dépêche rapporta cette réponse, dont le souvenir restera éternellement attaché au nom de M. Decazes : *Faites tuer sur le champ!* Les sept condamnés, innocents ou coupables, furent en effet mis à mort avec toute la célérité que pouvait exiger l'impatience sauvage du ministre. Celui-ci a depuis allégué pour excuse, les rapports exagérés du général Donnadieu qui, pour donner plus d'importance à ses services, avait présenté l'insurrection comme plus sérieuse qu'elle ne l'était réellement. D'un autre côté, le général a prétendu que le chef de la police devait connaître, mieux que personne, la gravité des circonstances que ses propres agents avaient fait naître.» (Tom. II, pag. 1402.)

7. MM. de Vaublanc et Barbé-Marbois quittent le ministère; le premier est remplacé à l'intérieur par M. Lainé, président de la Chambre des Députés, et le portefeuille de la justice est confié par *intérim* à M. Dambray, chancelier.

8. Le titre VI du livre Ier du Code civil, relatif au Divorce, est aboli par une loi votée dans les deux Chambres et sanctionnée par le roi. Cette loi, vivement combattue par quelques orateurs libéraux, était réclamée, depuis long-temps, par le sentiment religieux des populations catholiques.

Ordonnance du roi portant qu'une commission, composée de trois conseillers d'état, est chargée de prendre connaissance des départements et localités qui ont le plus éprouvé les fléaux de la guerre, et de faire, entre eux, suivant le degré de leurs souffrances et de leurs besoins, la répartition du fonds de dix millions, prélevé pendant 1816, par ordre du roi, sur sa liste civile et les apanages des princes de sa famille. (Voir *le discours du roi* à l'ouverture des Chambres, 7 *octobre* 1815.)

La reconnaissance inspirée par cette paternelle sollicitude du roi pour les souffrances de son peuple, est encore augmentée par la lettre suivante, que la correspondance administrative livre à la publicité :

Lettre de M. le duc de Richelieu, président du conseil des ministres, à M. Corvetto, ministre des finances.

Paris, 13 juin 1816.

Monsieur le comte,

La loi du 28 mars dernier, relative au mariage de S. A. R. Mgr. le duc de Berry, a augmenté d'un million la somme annuelle destinée à tenir lieu d'apanage aux princes de la famille royale.

Une somme de 1,500,000 fr. a été ajoutée à mon budget pour les dépenses du mariage et de l'établissement de S. A. R.

Un sentiment d'amour et de joie, à l'occasion d'un aussi heureux événement, n'avait pas permis aux Chambres de rester dans les limites que S. M. avait indiquées, dans les principes d'économie qu'elle suit constamment, toutes les fois qu'il s'agit de ses dépenses personnelles et de celles de sa famille. S. M. m'ordonna d'annoncer à la Chambre qu'elle acceptait ces dispositions, mais qu'elle emploierait la somme de 500,000 fr. ajoutée à celle qu'elle avait demandée, au soulagement des départements les plus maltraités par la guerre.

Je fus aussi chargé de déclarer, au nom de Mgr. le duc de Berry, que les 500,000 fr. dont sa dotation annuelle venait d'être augmentée, auraient la même destination.

Je m'estimai heureux d'avoir à faire des communications qui allaient donner une nouvelle preuve de l'inépuisable bonté de S. M. et des princes de son sang.

Vous savez, M. le comte, avec quelle sensibilité, avec quels transports de reconnaissance elles furent reçues. On vit le plus touchant accord de sentiments et de volontés entre le souverain et ses sujets, entre le chef et les membres de l'auguste famille.

Pour opérer l'emploi des deux sommes, il est un moyen qui me paraît remplir parfaitement les intentions paternelles de S. M. et de S. A. R., et qui aura l'avantage d'épargner à l'administration supérieure les détails et les embarras d'une répartition.

Le Roi, par ordonnance du 8 mai dernier, a établi une commission pour prendre connaissance des départements qui ont le plus souffert du fléau de la guerre, et lui proposer la distribution entre eux du fonds des dix millions que S. M. a bien voulu prélever sur sa liste civile, pendant 1816, et consacrer à des secours.

Lorsque le travail de cette commission aura été approuvé par elle, la somme de 500,000 fr. réservée sur les dépenses du mariage, et celle de 500,000 fr. à prendre sur la dotation de S. A. R., seront réparties entre les départements qui entreront dans le partage des dix millions, *au marc le franc*, du contingent qui aura été assigné à chacun par la commission.

Je pense, M. le comte, que cette mesure vous paraîtra, comme à moi, simple et facile, et je vous prierai de concourir à son exécution par les agents du Trésor, soit à Paris, soit dans les départements.

Signé : RICHELIEU.

21. Madame la duchesse de Berry arrive de Naples à Marseille. M. le duc d'Havré et M. le baron de Damas vont, en mer, au devant de la princesse. Le débarquement s'effectue au milieu des cris d'allégresse d'une foule de personnes de tous rangs et de toutes conditions, entassées sur des canots, des chaloupes et des bateaux qui couvrent la mer et entourent l'escadre. La princesse, assise dans son canot, répond à la joie si bruyante et si expressive des Provençaux, par

d'aimables saluts et en agitant son mouchoir. Le temps, qui était affreux la veille et la mer terrible, avait pris un aspect plus doux dès le point du jour. Le canot royal entre dans le port au bruit de l'artillerie des forts de la ville. Tous les vaisseaux français et étrangers sont pavoisés; l'esplanade du fort Saint-Nicolas, les hauteurs du môle et la montagne sont couvertes d'une multitude innombrable. Les troupes sont sous les armes, ainsi que la garde nationale; des drapeaux blancs flottent à toutes les croisées, et Madame la duchesse de Berry entre au lazareth aux cris mille fois répétés de *vive le roi! vive Caroline!*

La princesse doit séjourner dix jours au lazareth, et partir ensuite pour Paris.

26. Plusieurs ordonnances du roi décernent des grades et des récompenses aux militaires qui se sont distingués par leur conduite lors de la tentative d'insurrection à Grenoble.

L'administration générale des cultes est supprimée. Les attributions qui dépendaient de cette administration sont affectées au ministère de l'intérieur.

16 *juin*. Arrivée à Paris de madame la duchesse de Berry. Le roi et toute la famille royale étaient allés la veille au devant de la princesse jusqu'à Fontainebleau. L'entrevue eut lieu au rond-point de la Croix de Saint-Harem. Aussitôt que la jeune fiancée aperçut le roi de France, elle courut à sa rencontre et voulut se jeter à ses pieds. Louis XVIII l'en empêcha, et la serra affectueusement dans ses bras; il la présenta ensuite au duc de Berry et à tous les princes et princesses de la famille royale. Cette première entrevue fut très favorable à Marie-Caroline; ses manières affables et sa vivacité d'esprit enchantèrent tous les cœurs. De retour au château, Madame la duchesse d'Angoulême servit à la fois de mère et d'amie à sa future belle-sœur. Monseigneur le duc de Berry ne coucha point au château, en conformité de l'étiquette adoptée dans ces sortes de circonstances.

Le 16, à quatre heures et demie de l'après-midi, le roi, accompagné de toute sa famille, arrive à la barrière du Trône, où l'attendaient le corps municipal de la ville de Paris, le préfet du département et le préfet de police. Louis XVIII fait son entrée dans une calèche découverte; Madame la duchesse d'Angoulême est à côté du roi; la jeune duchesse et monseigneur le duc de Berry sont sur le devant. *Monsieur* et monseigneur le duc d'Angoulême se tiennent à cheval aux deux côtés de la calèche. Le cortége suit le faubourg Saint-Antoine et les boulevards, où des guirlandes de fleurs, des drapeaux blancs et des inscriptions ingénieuses décorent toutes les maisons. Arrivées aux Tuileries, la cavalerie et l'infanterie qui escortent la famille royale, se rangent en bataille dans la cour, et le roi, les princes et les princesses conduisent madame la duchesse de Berry dans l'appartement qu'elle doit occuper au pavillon Marsan.

Dans la soirée, le roi et sa famille parurent plusieurs fois au balcon du jardin, et recueillirent de nombreuses marques d'attachement et d'allégresse de la part d'une foule immense qui remplissait les Tuileries. Toute la ville était illuminée.

17. La cérémonie religieuse du mariage de monseigneur le duc de Berry avec la princesse Marie-Caroline-Thérèse des Deux-Siciles, a lieu à Paris, dans l'église métropolitaine de Notre-Dame.

A midi le cortége part des Tuileries. La marche est ouverte par un piquet de la gendarmerie de Paris et par un escadron de dragons de la garde royale que suivent dix voitures de la maison de *Monsieur*, et dans lesquelles sont des généraux et les grands officiers de ce prince.

Monsieur et monseigneur le duc d'Angoulême occupent la même voiture; elle est précédée et suivie de gardes-du-corps.

Viennent ensuite des corps d'infanterie de ligne et de la garde royale, les généraux, les officiers de l'état-major de la place et de la division, un corps de la gendarmerie d'élite. La garde nationale à cheval suit immédiatement, ayant à sa tête M. le maréchal duc de Reggio, entouré d'un nombreux et brillant état-major.

Le doyen des guerriers français, le prince de Condé, est dans sa voiture avec ses aides-de-camp. Trente voitures de cérémonies, à la livrée du roi et à huit chevaux, conduisent les maréchaux de France, les ministres, des cardinaux, évêques et archevêques, et les quatre témoins du mariage, savoir :

M. le maréchal duc de Bellune pour *l'Armée*.

M. le comte Barthélemy pour la *Chambre des* Pairs.

M. Bellart pour la Chambre des Députés.

M. Desèze pour la Magistrature.

Les deux dernières voitures sont occupées par les ducs d'Uzès, de Chevreuse, de Brissac, de Rohan, de Saint-Aignan et d'Harcourt, que le roi a désignés particulièrement pour l'accompagner à Notre-Dame.

Douze bataillons des légions de la garde nationale marchent ensuite, précédés d'un peloton de cent tambours et d'un corps nombreux de musique, dans lequel se font remarquer les premiers artistes du Conservatoire et des théâtres de la capitale.

Après la garde nationale vient un escadron des dragons de la garde royale, puis les héraults d'armes, les gardes-du-corps, les gardes de la prévôté et les Cent-Suisses.

La voiture du roi est entourée des officiers supérieurs de la maison militaire de S. M. et d'une foule de généraux à cheval, dont les riches uniformes ajoutent à l'éclat du cortége.

Les ducs de Tarente et de Mouchy sont aux deux portières de la voiture de S. M. Madame la duchesse d'Angoulême est assise à la gauche du roi; le duc et la duchesse de Berry occupent le devant de la voiture.

La marche du cortége est fermée par un régiment de grenadiers à cheval.

Quand le roi est arrivé à Notre-Dame, il prend place sous un dais dans le chœur de l'église. La

cérémonie commence aussitôt. Monseigneur le grand aumônier donne la bénédiction nuptiale aux deux époux; M. de Latil, évêque d'Amyclée, et M. l'abbé de Bombelles, tiennent le poêle. M. l'abbé de Villeneuve, aumônier ordinaire du roi, célèbre le saint sacrifice de la messe. Le clergé de Notre-Dame présente ensuite, à la signature du roi, l'acte de célébration de mariage; les deux époux, les témoins, les princes et princesses le signent également. Le roi, reconduit processionnellement par le clergé, remonte dans sa voiture, et le cortége retourne dans le même ordre aux Tuileries.

Cette alliance, qui promettait alors tant d'avenir à la monarchie française; la vue de ces deux jeunes époux en qui allait se perpétuer la race de Saint-Louis; la certitude que la sagesse du roi ne tarderait pas à faire disparaître du sol de la France, les dernières traces de l'invasion étrangère, tout remplissait de joie et d'espérance cet immense concours de peuple qui se précipitait au devant de la famille royale, et faisait retentir l'air des cris de *vive le roi! vivent les Bourbons!*

Un banquet royal, des fêtes populaires aux Champs-Élysées, et un superbe feu d'artifice, terminèrent cette première journée des solennités du mariage. Le 18, il n'y eut aucune réjouissance : c'était l'anniversaire de la bataille de Waterloo! Beaucoup de Français l'avaient peut-être déjà oublié! mais le roi était trop touché des malheurs que cette fatale journée avait accumulés sur la France, pour permettre que des divertissements appelassent son peuple à se réjouir un jour où le sang français avait coulé! Toute la cour se retira à Saint-Cloud. Le 19, il y eut un grand bal aux Tuileries; et le 20, le roi passa la revue des troupes au Champ-de-Mars, et distribua des drapeaux et des étendarts à divers corps d'infanterie et de cavalerie de la garde royale. Un autel avait été dressé au milieu de cette vaste enceinte pour la cérémonie religieuse et la bénédiction des drapeaux. M. de Talleyrand, archevêque de Reims, a officié. Après la cérémonie, le roi dit à M. le duc de Tarente : « M. le maréchal, dites à ma » garde royale, combien je suis satisfait de l'or» dre que j'ai remarqué dans tous les régiments, » de leur parfaite tenue et de leur excellent es» prit. Ajoutez que je suis certain qu'ils défen» dront jusqu'à la mort les drapeaux qu'ils vien» nent de recevoir de leur père et de leur roi. » Dites-leur encore, qu'ainsi que les anciens » preux, ils se souviendront des mains qui y ont » attaché les cravates, et que deux princesses du » sang de Louis XIV ont orné des symboles tou» chants de la fidélité, ces enseignes de la vic» toire que vous venez d'abaisser au pied des » autels du Dieu vivant. » « Cette belle revue terminée, disait le lendemain le *Journal des Débats*, la foule qui se retirait du Champ-de-Mars par le pont de l'École-Militaire et par celui de Louis XVI, s'est réunie sur la place Louis XV, pour assister à l'expérience aérostatique qui y était disposée. A huit heures, mademoiselle Garnerin s'est élevée en ballon à une hauteur de 1,200 toises, et est descendue en parachute dans la plaine de Vaugirard. Un concours immense garnissait les deux terrasses des Tuileries, les avenues, les quinconces des Champs-Élysées, les quais adjacents et la rue Royale. Des milliers de voitures stationnaient à l'entour sans désordre et sans confusion. Toutes les mesures avaient été si bien prises, qu'on n'a eu aucun malheur, aucun accident à déplorer. »

Le roi voulant marquer par des actes de bienfaisance l'heureuse époque du mariage du duc de Berry, ordonne que toute poursuite, tout séquestre opérés à la diligence de l'administration de l'enregistrement, en exécution d'arrêts ou de jugements prononçant des confiscations générales, pour quelque cause que ce soit, ou ayant pour objet d'assurer le recouvrement des amendes encourues et des frais de procédure, dans les affaires relatives à des faits purement politiques, cesseront d'avoir leur effet pour la partie des recouvrements qui n'aurait pas été perçue au moment de la publication de l'ordonnance. Les biens immeubles confisqués et ceux acquis par l'administration, par suite d'expropriation forcée dans les affaires ci-dessus désignées, et qui sont encore possédés en nature et régis par elle, seront restitués aux propriétaires ou à leurs héritiers ou ayant-cause.

Une autre ordonnance du même jour accorde amnistie pleine et entière à tous les officiers mariniers, marins et ouvriers, qui sont en état de désertion. La même disposition est applicable à tous les déserteurs du département de la marine, que l'ordonnance du 22 mai renvoyait pardevant les conseils de guerre permanents.

2 *juillet*. Ordonnance du roi qui établit douze bureaux de charité, chargés de la distribution des secours à domicile dans les douze arrondissements de Paris.

3. Le duc de Coigny, le comte de Beurnonville, le duc de Feltre et le comte de Vioménil, sont élevés à la dignité de maréchal de France. Le 15 juillet, jour de la Saint-Henry, les maréchaux de France, présents à Paris, MM. le duc de Conegliano, le comte Jourdan, le duc de Trévise, le duc de Tarente, le duc de Reggio, le duc d'Albuféra, le comte Gouvion-Saint-Cyr, le duc de Coigny, le comte de Beurnonville, le duc de Feltre, le duc de Valmy et le comte Pérignon, sont introduits, l'épée au côté, dans la salle du trône, et ils prononcent la formule du serment suivant entre les mains de S. M. :

« Je jure à Dieu, mon créateur, sur la foi et loi que je tiens de lui, et sur mon honneur, que bien et loyalement je servirai le Roi ici présent en l'office de maréchal de France, duquel ledit seigneur m'a pourvu; que je n'aurai aucune intelligence ni particularité avec quelque personne que ce soit, au préjudice de lui et de son royaume, et que si j'entendais chose qui lui soit préjudiciable, je le lui révélerais; que je ferai vivre en bon ordre, justice et police, les gens de guerre qui sont et pourront être ci-après à sa solde et service; que je les

garderai de fouler le peuple et sujets dudit seigneur, et leur ferai entièrement garder et observer les ordonnances faites sur lesdits gens de guerre; que des délinquants je ferai faire la punition, justice et correction, telle qu'elle puisse être exemple à tous les autres; que je pourvoirai et ferai pourvoir et donner ordre à la forme de vivre des gens de guerre, en conformité des ordonnances dudit seigneur; que j'irai et me transporterai toutes les fois qu'il le commandera, par toutes les parties de ce royaume, pour voir et entendre comme iceux gens de guerre vivront; et garderai et défendrai de tout mon pouvoir, qu'il ne soit fait aucune oppression ni moleste au peuple; et jure au demeurant que, de ma part, je garderai et entretiendrai lesdites ordonnances en tout ce qu'il me sera possible, et ferai et accomplirai entièrement tout ce qui me sera ordonné selon icelles, et ferai en tout et partout ce qui concerne ledit office de maréchal de France, tout ce qu'un bon et notable personnage qui est pourvu comme moi en état présentement, doit et est tenu de faire, en tout et partout, ce qui concerne ledit état. En signe de ce, et pour mieux exécuter ce que dessus, ledit seigneur roi m'a fait mettre en la main le bâton de maréchal, ainsi qu'il a accoutumé de faire à mes prédécesseurs.»

Les maréchaux ducs de Rivoli, d'Aüerstaedt, de Bellune, de Raguse, de Dantzic, le comte Serrurier et le comte de Vioménil, prêtèrent plus tard le même serment.

En même temps, pour donner un nouvel éclat à l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, le roi en confère la grand'croix à *Monsieur*, au duc d'Angoulême, au duc de Berry, et à LL. AA. SS. le duc d'Orléans, le prince de Condé et le duc de Bourbon. Les mêmes princes sont nommés, le 10, grand'croix de l'ordre militaire de Saint-Louis.

4. Monseigneur le duc d'Angoulême quitte Paris pour se rendre à Lyon et à Grenoble. S. A. R. doit visiter ensuite les départements de l'Ouest. Madame la duchesse d'Angoulême va aux Eaux de Vichy.

6. Arrêt de la cour d'assises de Paris, dans l'affaire des *Patriotes de* 1816. Vingt-huit individus sont compromis dans cette conspiration, dont le but était le renversement du gouvernement, au moyen de l'attaque des Tuileries, précédée, selon l'acte d'accusation, par l'explosion de *dix-huit à vingt barils de poudre* que l'on introduirait dans l'acqueduc aboutissant au bas du Pont-Royal. Les débats de cette affaire durent depuis le 27 juin jusqu'au 6 juillet. Jacques Pleignier, corroyeur, Léonard Carbonneau, maître d'écriture, et Charles Tolleron, ciseleur, sont déclarés coupables du crime de *lèse-majesté*, et condamnés au supplice des parricides, en vertu de l'article 86 du Code pénal. Charles, Lefranc, Desbaunes, ex-garde-du-corps de *Monsieur*, la femme Picard, Dervin, Lebrun, Warin et Lascaux, sont condamnés à la déportation hors du territoire continental du royaume, pour non-révélation de la conspiration et distribution d'un écrit contenant des provocations au renversement du gouvernement du roi. Henri Oseré, Jacques Oseré, Sourdon, Gonneau, ex-membre de la Chambre des Représentants, Bonnassier père et fils, Descubes de Lascaux, chef de bataillon, membre de la Légion d'Honneur, et Philippe, sont condamnés à la réclusion et au carcan pour non-révélation. Cartier est condamné à cinq ans de détention, pour distribution de cartes de l'association des *Patriotes de* 1816. Emmanuel Oseré, Bellaguet, Dietricht, Lejeune, Drouot, Houzeau, Planson et Garnier, sont acquittés. Le 27 juillet, à huit heures du soir, Pleignier, Carbonneau et Tolleron subirent leur jugement sur la place de Grève.

17. Ordonnance du roi portant qu'il sera effacé des Codes toutes les dénominations, expressions et formules qui rappellent les divers gouvernements antérieurs au retour du roi.

24. Ordonnance du roi qui institue un aumônier près de chaque régiment et légion de l'armée française.

26. Le général Mouton-Duvernet, condamné à mort pour crime de haute trahison, par le conseil de guerre de la dix-neuvième division militaire (Lyon), est fusillé dans cette ville, à sept heures du matin.

7 *août*. Ordonnance du roi portant que, jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné, les grains, farines de toutes sortes, pains et biscuits de mer, sont exemptés de tous droits d'entrée dans le royaume. Une seconde ordonnance accorde la même faveur à l'introduction du riz. Des symptômes de disette qui se manifestent dans quelques provinces de France, rendent ces dispositions nécessaires.

27. Bombardement d'Alger par une flotte anglo-batave sous les ordres de lord Exmouth. Le consul anglais avait été insulté à Alger; plusieurs pêcheurs de corail, anglais, français et espagnols, avaient été massacrés à Bona, au pied de l'autel, pendant le service divin. Cet attentat indigna l'Europe entière; le gouvernement britannique se chargea d'en tirer une vengeance éclatante. Lord Exmouth eut le commandement de l'expédition préparée avec le plus grand mystère; elle sortit de Portsmouth le 24 juillet. Forcé par la tempête de relâcher à Plymouth, l'amiral y fut joint par l'escadre du contre-amiral Milne, et, arrivé à Gibraltar, le 13 août, il y prit cinq chaloupes canonnières, et accepta la coopération de la division hollandaise de six frégates et un brûlot, aux ordres du vice-amiral Van-der-Capellen. Le 26 août, cette escadre combinée, forte de trente-deux bâtiments, se trouva en vue d'Alger. L'amiral anglais envoya le lendemain un parlementaire chargé de proposer au dey des conditions, dont la plus importante était la délivrance, immédiate et sans rançon, de tous les esclaves chrétiens, retenus dans les états de la régence. Le dey, pour toute réponse, fit tirer sur la flotte anglaise, et, d'après les mesures de défense qu'il avait prises, il se crut assuré de triompher de l'escadre ennemie; mais la trahison de son ministre de la marine, qui était d'intelligence avec les Anglais, et l'audace de lord Exmouth, que le vent favorisa, rendirent inutiles tous les

efforts de la bravoure des Algériens. Lord Exmouth s'approcha jusqu'à une demi-portée de canon, fit embosser ses vaisseaux sous le canon des batteries du fort et de la rade, et se plaça lui-même si près des quais, à l'entrée du port, que le mât de beaupré du vaisseau-amiral *la Reine Charlotte*, de cent dix canons, touchait les maisons. Cette manœuvre hardie et parfaitement exécutée, eut le plus éclatant succès. Pendant tout le combat, les soldats et canonniers algériens se battirent en désespérés, et tirèrent avec succès, sur l'escadre combinée, les pièces qu'ils avaient en batterie.

Le combat durait depuis six heures, quand deux officiers anglais offrirent à lord Exmouth d'aller attacher une chemise soufrée à la première frégate algérienne qui barrait l'entrée du port. La proposition ayant été acceptée, ils exécutèrent leur audacieuse entreprise avec un succès qui dépassa toutes les espérances. Non-seulement ils mirent le feu à la frégate, mais un vent d'ouest assez fort s'étant élevé, l'incendie gagna toute la flotte algérienne, et cinq frégates, quatre corvettes et plusieurs chaloupes canonnières devinrent, en peu de temps, la proie des flammes. Lord Exmouth reçut deux blessures, l'une au visage, l'autre à l'os de la jambe. Son bâtiment était jonché de morts. Le soir, à neuf heures et demie, ce bâtiment courut un nouveau danger : une frégate algérienne en feu vint l'aborder, et l'on ne parvint qu'avec la plus grande peine à sauver des flammes le vaisseau-amiral anglais. A dix heures du soir, la destruction du môle étant achevée, lord Exmouth se retira pour la nuit dans la rade, mais il rentra le lendemain matin dans le port d'Alger, et imposa au dey un traité qui fut signé le 30. Le dey consentit à l'abolition perpétuelle de l'esclavage des chrétiens, à la remise de tous les esclaves dans les états d'Alger, à quelque nation qu'ils appartinssent ; à la restitution de toutes les sommes reçues par la régence depuis le commencement de l'année pour le rachat d'esclaves ; à donner une indemnité au consul britannique pour le dédommager de toutes les pertes qu'il avait éprouvées par suite de son emprisonnement, à faire des excuses publiques en présence de ses ministres, et à demander pardon au consul dans les termes dictés par le capitaine de la *Reine-Charlotte*. Le royaume des Pays-Bas participa au traité, et la division hollandaise prit une part active au combat. La perte des escadres combinées fut de neuf cents hommes environ; celle des Algériens monta à plus de six mille. Les esclaves chrétiens qui se trouvaient dans les états du dey, furent délivrés; quelques-uns y étaient captifs depuis plus de quarante ans.

Les écrivains politiques de cette époque ont adressé de graves reproches à lord Exmouth, au sujet du traité conclu avec le dey, et dans lequel il s'était borné à venger l'affront fait à son pays et à rendre la liberté à quelques malheureux, sans avoir songé à effectuer la destruction entière des fortifications d'Alger, à se faire livrer le reste de la marine du dey, et surtout à stipuler la défense de rétablir les fortifications et de reconstruire une marine militaire. En effet, à peine l'escadre Anglo-Batave était-elle en mer, que les fortifications d'Alger furent de nouveau élevées sur un meilleur plan, et tellement bien combinées qu'on regarda depuis comme extrêmement hasardeux d'attaquer cette ville par mer avec des forces même supérieures à celles de lord Exmouth. On sait aujourd'hui que l'amiral anglais a suivi à la lettre les instructions qu'il avait reçues de son gouvernement; il n'entrait point dans la politique du cabinet anglais de détruire la puissance algérienne, beaucoup plus dangereuse aux rivaux de l'Angleterre qu'à la Grande-Bretagne, qui était bien aise d'avoir un pareil instrument à sa disposition pour nuire, dans la Méditerranée, au commerce et à la navigation des états du continent, sans être obligée de leur faire ouvertement la guerre. L'Angleterre, malgré sa victoire, se garda bien d'anéantir ce dangereux repaire de pirates, dont l'existence, sur la côte d'Afrique, était une honte pour les peuples de la chrétienté. Cette gloire était réservée à la France, et la conquête d'Alger devait être le dernier bienfait que l'antique monarchie des Bourbons léguerait à l'Europe avant de partir pour un troisième exil.

Après le départ de lord Exmouth, la soldatesque turque se révolte à Alger; elle demande à grands cris l'abolition du traité signé avec cet amiral. Le dey Omer-Pacha veut apaiser la sédition; mais il est massacré (3 octobre), et les révoltés nomment à sa place un homme propre à être le chef de ces brigands. C'est sous la régence de ce nouveau dey (Ali-Khodja) que les formidables fortifications d'Alger ont été terminées. Il mourut de la peste le 1er mars 1818, et Hussein-Pacha, dernier dey d'Alger, lui succéda le même jour.

4 septembre. Ordonnance du roi qui réorganise l'Ecole polytechnique et la place sous la protection de monseigneur le duc d'Angoulême.

5. Ordonnance du roi qui prononce la dissolution de la Chambre des Députés. Les colléges électoraux d'arrondissement et de département doivent se réunir prochainement pour reformer la Chambre d'après un nouveau mode d'élections.

Le nombre des députés à nommer par les 86 colléges électoraux de département est réduit à 258.

Cette mesure, dont il n'y avait pas encore eu d'exemple depuis la restauration de la monarchie, produit une vive sensation en France. Elle est le prélude d'un changement complet dans la politique jusqu'alors suivie par le ministère. Voici le texte de cet acte de la prérogative royale, connu sous le nom d'*ordonnance du 5 septembre* ; quelques écrivains libéraux lui ont attribué le mérite d'avoir *sauvé la France*.

Louis, par la grace de Dieu, Roi de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes verront, salut :

Depuis notre retour dans nos états, chaque jour nous a démontré cette vérité proclamée par nous, dans une occasion solennelle, qu'à côté de l'avantage d'améliorer est le danger d'innover; nous nous sommes convaincu que les besoins et les vœux de nos sujets se réunissaient pour conserver intacte cette Charte constitutionnelle, base du droit public en France, et garantie du repos général. Nous avons, en conséquence, jugé nécessaire de réduire la Chambre des Députés au nombre déterminé par la Charte, et de n'y appeler que des hommes de l'âge de quarante ans. Mais pour opérer légalement cette réduction, il est devenu indispensable de convoquer de nouveau les colléges électoraux, afin de procéder à l'élection d'une nouvelle Chambre des Députés.

A ces causes, nos ministres entendus, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. Ier. Aucun des articles de la Charte constitutionnelle ne sera revisé.

II. La Chambre des Députés est dissoute.

III. Le nombre des Députés des départements est fixé conformément à l'article 36 de la Charte, suivant le tableau ci-annexé.

IV. Les colléges électoraux d'arrondissement et de département restent composés tels qu'ils ont été reconnus, et tels qu'ils ont dû être complétés par notre ordonnance du 21 juillet 1815.

V. Les colléges électoraux d'arrondissement se réuniront le 25 septembre de la présente année. Chacun élira un nombre de candidats égal au nombre des députés du département.

VI. Les colléges électoraux de département se réuniront le 4 octobre; chacun d'eux choisira au moins la moitié des députés parmi les candidats présentés par les colléges d'arrondissement. Si le nombre des députés du département est impair, le partage se fera à l'avantage de la portion qui doit être choisie parmi les candidats. Les colléges de département qui n'ont qu'un député à nommer, auront la faculté de le choisir dans ou hors la liste des candidats.

VII. Toute élection où n'assisterait pas la moitié plus un des membres du collége, sera nulle. La majorité absolue parmi les membres présents est nécessaire pour la validité de l'élection des députés. Si les colléges d'arrondissement n'avaient pas complété l'élection du nombre des candidats qu'ils peuvent choisir, le collége de département n'en procéderait pas moins à ses opérations.

VIII. Les procès-verbaux d'élection seront examinés à la Chambre des Députés, qui prononcera sur la régularité des élections. Les députés élus seront tenus de produire à la Chambre leur acte de naissance, constatant qu'ils sont âgés de quarante ans, et un extrait des rôles dûment légalisé par les préfets, constatant qu'ils paient au moins mille francs de contributions directes.

IX. On comptera : au mari les contributions payées par sa femme, quoique non commune en biens; — au père, celles de ses enfants mineurs; — celles d'une veuve non remariée à celui de ses fils qu'elle choisira; — au gendre, celles de sa belle-mère, veuve non remariée, dont il aurait épousé la fille unique; — au fils et au gendre celles du père et du beau-père, si le père ou le beau-père leur transfère son droit.

X. Les colléges se tiendront, et les élections auront lieu dans la forme et selon les règles prescrites pour les derniers colléges.

XI. La session de 1816 s'ouvrira le 4 novembre de la présente année.

XII. Les dispositions de l'ordonnance du 13 juillet 1815, contraires à la présente, sont révoquées.

Notre ministre secrétaire d'état de l'intérieur est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné au château des Tuileries, le 5 septembre de l'an de grâce 1816, et de notre règne le 22e.

Signé : Louis.

Par le Roi :

Le ministre secrétaire d'état au département de l'intérieur,

Signé : Lainé.

20. M. le vicomte de Chateaubriand est rayé de la liste des ministres d'état par une ordonnance du roi. Le *considérant* de cet acte ministériel porte : « Le vicomte de Chateaubriand ayant, dans un écrit imprimé (*la Monarchie selon la Charte*) élevé des doutes sur notre volonté personnelle, manifestée par notre ordonnance du 5 septembre, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit : « Le vicomte de Chateaubriand cesse, de ce jour, d'être compté au nombre de nos ministres d'état. » Ce coup d'autorité ministérielle jeta le grand écrivain dans le parti de l'opposition, et donna lieu à la fondation du recueil périodique intitulé : *le Conservateur*, qui fit, pendant plusieurs années, une guerre acharnée au ministère signataire de l'ordonnance du 5 septembre. M. de Chateaubriand devint, dès ce moment, un des plus éloquents adversaires de l'administration, et fit payer cher au ministre, auteur de sa disgrâce, la satisfaction d'amour-propre que celui-ci s'était donnée en éloignant des conseils du roi l'auteur de : *Bonaparte et les Bourbons*, cet énergique écrit dont Louis XVIII disait qu'il *lui avait valu une armée*. Son *animosité* parut cependant un peu outrée, lorsqu'à *l'occasion* d'une épouvantable catastrophe, qui amena la *chute* de M. Decazes, il dit de ce ministre : *Cet homme a marché dans le sang, et il a glissé*. Depuis, M. de Chateaubriand a fait disparaître cette phrase dans l'édition de ses *Œuvres complètes*.

Charles Monier, ex-adjudant du génie, est condamné à mort par la cour d'assises de Paris, pour avoir pris part à un complot dont un des moyens d'exécution consistait à s'emparer de la forteresse de Vincennes, après en avoir empoisonné la garnison. Le 21 octobre, Monier, qui ignorait le rejet de son pourvoi par la cour de cassation, fut conduit de Bicêtre à la Conciergerie, à neuf heures du matin. A deux heures, le concierge lui donna connaissance de son sort, et lui amena un ecclésiastique pour le préparer à la mort. Monier s'entretenait depuis long-temps avec son confesseur, et déjà l'heure du supplice approchait, lorsqu'il demanda à faire des révélations. M. Dupaty, l'un des conseillers de la cour d'assises, alla les recevoir; il resta deux heures avec le condamné. A six heures du soir, M. le chancelier donnait l'ordre de surseoir à l'exécution. M. Charles Monier a depuis été gracié par le roi. (*Voir* page 751.)

11 *octobre*. On élève un monument expiatoire dans le cachot de la Conciergerie où fut enfermée la reine Marie-Antoinette. Le 16, jour anniversaire de la mort de cette princesse, un service solennel est célébré dans toutes les églises de France.

30. Mort du roi de Wurtemberg, Frédéric, duc

souverain en Souabe et de Teck. Ce prince était né le 6 novembre 1754; son fils Guillaume-Charles, né le 27 septembre, lui succède.

4 *novembre*. Séance royale pour l'ouverture des Chambres. Le roi annonce dans son discours que, « toujours unis d'intentions et de sentiments, sa famille et lui feront les mêmes sacrifices que l'année précédente pour soulager les misères du peuple. » Puis S. M. ajoute : « Attachés par notre conduite, comme nous le sommes de cœur, aux divins préceptes de la religion, soyons-le aussi à cette Charte, qui, sans toucher aux dogmes, assure à la foi de nos pères la prééminence qui lui est due, et qui, dans l'ordre civil, garantit à tous une sage liberté, et à chacun la paisible jouissance de ses droits, de son état, de ses biens. Je ne souffrirai jamais qu'il soit porté atteinte à cette loi fondamentale. Mon ordonnance du 5 septembre le dit assez. »

La Chambre des Députés désigne pour candidats à la présidence, MM. Desèze, Pasquier, Bérard, Ravez et Beugnot. Le roi nomme M. Pasquier président de la Chambre des Députés.

10. Mariage de l'empereur d'Autriche. François I[er] épouse, en quatrièmes noces, Charlotte-Auguste, princesse de Bavière, née le 8 février 1792.

16. Ordonnance du roi qui fixe à cent le nombre des chevaliers de Saint-Michel. Les propositions seront faites à S. M. par le ministre de sa maison.

M. le comte Corvetto, après un exposé fort détaillé de la situation des finances du royaume, présente aux Chambres le réglement du budget pour l'anné 1817. Les recettes y sont portées à la somme de. . . . . 1,088,294,957 fr.
ce qui présente, sur 1816, une augmentation de. . . . . 248,699,296 fr.

1817.

18 *janvier*. Installation du chapitre royal de Saint-Denis par monseigneur le grand aumônier de France. Peu après, les restes des anciens rois, dont la sépulture avait été violée, et qu'on avait exhumés de la fosse où ils avaient été déposés, sont portés dans les caveaux de l'église. Le 20, les mêmes devoirs sont remplis à l'égard des corps de madame Adélaïde et de madame Victoire, rapportés de Trieste.

19. M. le baron Pasquier est nommé garde-des-sceaux, ministre de la justice. M. de Serre remplace M. Pasquier dans les fonctions de président de la Chambre des Députés.

21. Le roi envoie 40,000 fr. aux indigents de la ville de Paris, à l'occasion de l'anniversaire de la mort de Louis XVI.

5 *février*. Promulgation de la nouvelle loi électorale votée à la Chambre des Députés par 132 boules blanches contre 100 noires, et à la Chambre des Pairs par 95 suffrages contre 78. D'après le nouveau mode d'élections, tout Français âgé de 30 ans accomplis et payant 300 francs de contributions directes, est appelé à exercer les fonctions d'électeur. Le cens de l'éligibilité est fixé à 1,000 francs de contributions directes. Il n'y a qu'une assemblée électorale par département.

10. Les plénipotentiaires des puissances qui ont signé le traité du 20 novembre 1815, notifient au gouvernement français qu'à compter du 7 avril prochain, l'armée d'occupation sera diminuée de 30,000 hommes. Il ne sera plus fourni que 160,000 rations par jour.

12. Loi sur la liberté individuelle. Elle porte que tout individu soupçonné de complots ou de machinations contre la personne du roi, la sûreté de l'État, ou les personnes de la famille royale, pourra être arrêté et retenu en prison, sur un ordre signé du président du Conseil et de deux ministres. La Chambre des Députés a adopté cette loi à la majorité de 136 voix contre 92. La Chambre des Pairs l'a votée par 116 suffrages sur 159 votants.

28. Loi portant que les journaux et écrits périodiques ne pourront paraître à l'avenir qu'après avoir obtenu une autorisation du roi.

13 *mars*. Condamnation, par le tribunal de police correctionnelle, d'un écrit ayant pour titre : *De l'amnistie accordée par le roi aux militaires qui ont suivi le roi à Gand*. Cet écrit, dirigé contre le nouveau système ministériel, est déclaré contenir des injures et des calomnies, tendantes à affaiblir le respect dû à la personne et à l'autorité du roi. L'imprimeur Patris est condamné à trois mois de prison et 50 francs d'amende.

19. Ordonnance du roi portant que la pièce d'un quart de franc, dont la fabrication est prescrite par l'ordonnance du 20 mai 1814, portera sur le revers l'écu de France surmonté d'une couronne, la valeur de la pièce et le millésime.

26. Clôture de la session des Chambres pour 1816. Le budget pour l'exercice 1817 est fixé à la somme de . . . . 1,069,261,826 fr.

1[er] *avril*. Le tribunal de police correctionnelle condamne le nommé Rioust à deux ans d'emprisonnement, 10,000 francs d'amende, et à être privé pendant dix ans de l'exercice des droits civils et de famille, comme auteur d'un écrit ayant pour titre : *Carnot*, et dans lequel, à propos du jugement de Louis XVI par la Convention Nationale, l'auteur développe des principes anarchiques et contraires aux maximes fondamentales de la monarchie. M. Rioust prononce lui-même à l'audience une plaidoirie ; il y soutient une doctrine contraire à la légitimité, et prétend que Napoléon Bonaparte, revenu en France à main armée, en mars 1815, devait encore être salué du titre de monarque. La Cour royale a confirmé le jugement de la police correctionnelle le 30 avril suivant.

5. Mort du maréchal Masséna, prince d'Essling et duc de Rivoli.

8. Le deuxième conseil de guerre, à la majorité de cinq voix contre deux, se déclare incompétent pour juger le lieutenant-général Grouchy.

9. Ordonnance du roi qui supprime, par des motifs d'économie, les secrétaires-généraux des préfectures de département.

19. Une ordonnance du roi établit que les conseils de cabinet seront appelés à discuter sur toutes les questions de gouvernement, les matières de haute administration ou de législation qui leur seront renvoyées par le roi.

27. Ordonnance royale qui supprime la compagnie de la prévôté de l'hôtel du roi. Le prévôt de l'hôtel du roi, grand prévôt de France, était un officier d'épée qui exerçait une juridiction importante, et qui était chargé de veiller à la sûreté de la personne du roi et de l'habitation royale, ainsi qu'à tout ce qui était relatif aux subsistances et au bon ordre de la cour. Louis XI avait établi une compagnie militaire pour exécuter les ordres du prévôt de l'hôtel du roi.

6 *mai*. Vingt-huit individus de différentes professions sont traduits devant la cour d'assises de Bordeaux et condamnés à la peine capitale, comme convaincus de s'être rendus coupables d'un complot ayant pour but de détruire le gouvernement légitime, d'exciter les citoyens à s'armer contre l'autorité royale, et à rétablir le pouvoir suprême dans les mains de l'usurpateur ou de son fils.

10. Mort du cardinal Maury (Jean Sifrein), successivement député aux États-Généraux, cardinal-archevêque de Montefiascone, nommé à l'archevêché de Paris par Napoléon, et deux fois membre de l'Académie Française. Il était né à Valréas, dans le comtat Venaissin, le 26 juin 1746. Eloquent soutien des doctrines monarchiques, ses reparties et ses bons mots ont eu un succès européen à l'époque de la révolution de 1789. On raconte que Mirabeau croyant, un jour, son rival enlacé dans de faux raisonnements, s'écria : « Je tiens M. l'abbé Maury; je vais l'enfermer dans un cercle vicieux. — Vous allez donc venir m'embrasser, répondit le spirituel abbé avec sa vivacité ordinaire. » Sa première réception à l'Académie Française eut lieu en remplacement de Lefranc de Pompignan, et le discours qu'il prononça, dans cette circonstance, fut un des plus remarquables qu'on ait entendus dans cette docte enceinte. Il fut moins heureux sous l'Empire, quand il obtint le fauteuil de Target. Le récipiendaire fut surtout blâmé d'avoir voulu conserver le *monseigneur* dans la république des lettres, à l'exemple du cardinal Dubois. M. Regnault de Saint-Jean-d'Angely lui demanda vivement, en cette occasion, ce qu'il pensait donc valoir, pour venir affecter ainsi la supériorité à l'Académie, sous le costume et les marques de ses dignités ecclésiastiques? « Je vaux très peu quand je me considère, répondit-il, et beaucoup quand je me compare. » La conduite du cardinal Maury, pendant les déplorables discussions de Napoléon avec Pie VII, lui attira les censures de la cour de Rome. Après la chute de l'Empire et le retour du Saint-Père dans sa capitale, il fut enfermé au château Saint-Ange. Il y resta six mois, et passa de cette prison dans une maison de Lazaristes, au milieu desquels il vécut six mois encore. Mais cette année de pénitence et d'expiation expirée, et après s'être démis du siége de Montefiascone, il rentra dans les bonnes graces du Souverain Pontife. Malheureusement l'amertume et le dégoût avaient profondément altéré sa santé : l'homme qui s'était élevé au premier rang des orateurs sacrés, et qui, défenseur ardent de l'église et du trône, avait reçu, dans sa brillante carrière, les félicitations des papes et des rois ne put s'accoutumer à l'idée de se voir déchu de sa noble mission; dévoré de chagrins, il lutta péniblement pendant deux ans contre les reproches de sa conscience, et succomba enfin aux atteintes d'une affection scorbutique.

17. L'administration des forêts est réunie à celle de l'enregistrement et des domaines. L'administration de la poste aux chevaux est également réunie à la poste aux lettres. Les conservateurs des eaux et forêts sont supprimés à l'exception de six, dont les résidences sont ainsi fixées : Paris, Rouen, Laon, Nancy, Colmar et Dijon.

4 *juin*. Quelques mouvements séditieux éclatent à Sens (Yonne), à Nogent (Aube), et dans diverses communes du département de Seine-et-Marne. La cause apparente de ces troubles est la cherté des subsistances. Plusieurs convois de grains sont pillés par des attroupements, et quelques marchés sont le théâtre de graves désordres. Les autorités locales parviennent cependant à rétablir l'ordre. Cinquante millions de grains, achetés à l'étranger par le gouvernement, sont distribués entre les départements qui ont le plus souffert dans leurs récoltes.

8. Un mouvement insurrectionnel éclate à Lyon et dans les environs.

10. Traité conclu à Paris entre LL. MM. l'empereur d'Autriche, les rois d'Espagne, de France, d'Angleterre, de Prusse et l'empereur de Russie, afin de déterminer, pour l'accomplissement du 99e article du congrès de Vienne, la réversion des duchés de Parme, Plaisance et Guastalla, après la mort de S. M. l'archiduchesse Marie-Louise, à S. M. l'infante d'Espagne Marie-Louise, à son fils don Charles-Louis, et à sa descendance masculine en ligne directe masculine.

11. Concordat ou convention conclue entre le souverain pontife Pie VII et Louis XVIII, roi de France, pour servir de règle aux affaires ecclésiastiques de ce royaume.—Le concordat passé entre le roi de France, François Ier et le pape Léon X, est rétabli. — Le concordat du 15 juillet 1801 cesse d'avoir son effet.—Les articles organiques publiés le 8 avril 1802 sont abrogés en ce qu'ils ont de contraire aux doctrines et aux lois de l'église.

Des lettres apostoliques du 11 juillet ratifient cette convention, et une bulle du 27 établit quarante-deux nouveaux siéges.

17. Bref du pape aux évêques et chapitres de l'église de France, par lequel S. S. les prévient de nouvelles circonscriptions à faire dans les évêchés et leur demande leur assentiment.

13 *juillet*. Mme la duchesse de Berry accouc

d'une princesse à qui on donne les noms de Louise-Isabelle d'Artois. Cette enfant meurt dans la soirée du lendemain. Son corps est transporté à Saint-Denis.

14. Mort de Mme de Staël, fille de M. Necker; elle était âgée de 53 ans.

29. Ordonnance du roi qui supprime les corps des inspecteurs aux revues et commissaires des guerres, et les remplace par un corps d'administrateurs sous la dénomination d'*intendants militaires*, *sous-intendants*, etc.

1er *août*. Le roi visite le salon de peinture, et nomme M. Gérard son premier peintre, devant le tableau de l'*Entrée de Henry IV à Paris*.

8. La cour de Rome crée cardinaux M. de la Luzerne et M. de Beausset, et donne l'institution au cardinal Talleyrand de Périgord, archevêque de Paris; à M. de La Fare, archevêque de Sens; à M. de Bernis, archevêque de Lyon; à M. de Coucy, archevêque de Rheims; à M. de Latil, évêque de Chartres; et à M. de Lalande, évêque de Rhodez.

13. Le roi accorde amnistie pleine et entière à tous ceux qui ont été poursuivis ou condamnés correctionnellement pour des délits auxquels la rareté des subsistances a pu les entraîner, depuis le 1er septembre 1816 jusqu'à ce jour.

19. MM. Comte et Dunoyer, auteurs de l'écrit périodique intitulé le *Censeur Européen*, sont condamnés à un an de prison et à 3,000 fr. d'amende, pour avoir publié *le Manuscrit venu de Sainte-Hélène*, et pour avoir provoqué, dans le système général du gouvernement et de l'administration, des changements et des modifications qui se rapprochent des formes républicaines et s'écartent des principes de la monarchie telle qu'elle est actuellement constituée.

25. L'Académie Française remet en vigueur l'ancien usage d'honorer, par une fête religieuse, la mémoire du saint-roi. C'est la première qui ait été célébrée depuis 1789.

28. Traité conclu à Paris entre le roi de France et celui de Portugal; il stipule que la Guiane sera remise à la France, dans un délai de trois mois.

12 *septembre*. Le maréchal Gouvion Saint-Cyr, ministre de la marine, est nommé ministre de la guerre, en remplacement du duc de Feltre. M. le comte Molé est nommé ministre de la marine.

4 *octobre*. Conspiration dite de l'*Epingle noire*. Neuf accusés comparaissent devant la cour d'assises; ce sont les nommés Contremoulin, Fonteneau-Dufresne, Moutard, Duclos, Bonnet, Crouget, Duclos jeune, Leclerc de Landremont et Jean Baumier. Les révélations faites par Charles Monier, le jour où il devait être exécuté, ont amené la découverte d'une association qui avait pour but, selon l'acte d'accusation, la surprise de la forteresse de Vincennes et le renversement du gouvernement. Un dixième accusé (Brice) est absent. Les débats de cette affaire durent quatre jours. Tous les accusés sont acquittés.

9. Arrêt de la cour de cassation qui casse et annule le jugement rendu par la cour d'assises de Rhodez, contre les assassins de Fualdès. Les accusés sont renvoyés par-devant la cour d'assises d'Alby.

5 *novembre*. Séance royale pour l'ouverture des Chambres. Le roi annonce dans son discours que les dépenses pour l'armée d'occupation sont diminuées d'un cinquième; il fait espérer que bientôt ces charges pourront cesser entièrement. Louis XVIII se félicite de pouvoir désormais considérer comme inutile à la tranquillité du royaume, la conservation des cours prévôtales, et termine en annonçant aux membres des deux Chambres qu'il leur sera présenté une loi de recrutement.

« Je veux, dit le roi, qu'aucun privilége ne » puisse être invoqué; que l'esprit et les dispo» sitions de cette charte, notre véritable boussole, » qui appelle indistinctement tous les Français » aux grades et aux emplois, ne soient pas illu» soires, et que la carrière du soldat n'ait d'autres » bornes que celles de ses talents et de ses ser» vices. »

6. Mort de la princesse Charlotte-Auguste, fille unique du prince régent d'Angleterre, et épouse du prince de Saxe-Cobourg, qui est devenu roi des Belges en 1832. Cette princesse était née le 7 janvier 1796.

8. La Guiane est rendue à la France en exécution du traité du 28 août 1817.

11. La Chambre des Députés présente pour candidats à la présidence, MM. de Serre, Royer-Collard, Camille-Jordan, Beugnot et Roy. Louis XVIII nomme M. de Serre président de la Chambre des Députés.

15. Monseigneur le duc d'Angoulême revient à Paris du voyage qu'il a fait en Normandie et dans la Vendée.

30. Ordonnance du roi portant une nouvelle organisation des écoles militaires.

1818.

1er *janvier*. Publication de la loi sur les journaux, adoptée par les deux Chambres et sanctionnée par le roi. Les journaux et autres écrits périodiques, traitant des matières politiques, ne pourront, jusqu'à la fin de la session de 1818, paraître qu'avec autorisation du roi.

31. M. Decazes est nommé pair de France.

4 *février*. Le duc de Holstein-Eutin (Gustave IV, ex-roi de Suède) se présente devant le grand conseil de Bâle (Suisse), et demande son aggrégation à la bourgeoisie de cette ville, sous le nom de *Gustave-Adolphe, Gustave-Son, colonel suédois*. Il est reçu à l'unanimité citoyen de la ville de Bâle. Le récipiendaire attendait dans le vestibule la décision du conseil, et lorsqu'il fut introduit dans la salle où on lui annonça sa réception, il remercia en ces termes :

« Né et élevé dans le sein d'une nation libre » et indépendante, je sais apprécier, M. le très» honorable bourgmestre et MM. du Grand

» Conseil, la preuve de confiance que vous me » donnez en m'accordant le droit de cité parmi » vous. »

5. Mort du roi de Suède, Charles XIII (duc de Sudermanie), né le 7 octobre 1748. Bernadote, âgé de 53 ans, élu prince royal, le 21 août 1810, lui succède sous le nom de Charles-Jean (Charles XIV).

7. Louis XVIII accorde grâce à soixante-quatorze individus condamnés à différentes peines par la cour prévôtale de Lyon.

18. Procès de Mathurin Bruneau, dit le *faux dauphin*. Cette affaire, dont toute la France s'est occupée, n'avait en elle-même aucune importance. L'impudence du principal accusé était la seule chose remarquable dans cette affaire. On n'avait pas encore vu peut-être autant d'audace et d'effronterie dans un de ces imposteurs qui, profitant de la confusion que font naître les révolutions, cherchent à se faire passer pour de grands personnages. Tourmenté dès l'enfance par des idées de grandeur, Mathurin Bruneau quitta, en 1795, le toit paternel pour tenter les aventures. Il se donna d'abord pour le fils du baron de Vezins, entra ensuite au service de la comtesse Turpin de Crissé, et vers 1813 fut enfermé dans la maison de détention de Saint-Denis, comme vagabond. En sortant de cet asile, il s'engagea comme aspirant canonnier de marine dans le 4e régiment d'artillerie, fut embarqué à Lorient pour les Etats-Unis, déserta en Amérique, et y exerça la profession de garçon boulanger. Débarqué à Saint-Malo en septembre 1816, avec un passeport portant les noms de *Charles de Navarre*, citoyen des Etats-Unis, il se rendit dans son département, celui de Maine-et-Loire, dans le but de se créer des partisans comme étant Louis XVII, dauphin de France. Au moment de son arrestation, il adressa au gouverneur anglais, à Guernesey, une lettre par laquelle il le priait d'informer son gouvernement de la détention du fils de Louis XVI. Cette lettre, interceptée, donna lieu à son transfert dans les prisons de Rouen. Les accusés étaient au nombre de cinq. 1° Mathurin Bruneau, se disant *Charles de Navarre*, fils de Louis XVI, et par conséquent Louis XVII; 2° Branzon, ancien directeur-général de l'octroi à Rouen, et déjà condamné à 5 ans de fers pour concussion, vols et dilapidations; 3° le nommé Tourly; 4° la femme Dumont, marchande de toiles à Rouen, et anciennement domestique; 5° l'abbé Mathouillet, prêtre, anciennement habitué de l'église cathédrale de Rouen, qui s'est soustrait à l'action des mandats de justice décernés contre lui. L'interrogatoire de Mathurin Bruneau et l'audition des témoins, qui étaient au nombre de soixante-dix-sept, ont offert des scènes tour à tour grotesques et scandaleuses. Il a soutenu, avec le sang-froid de l'idiotisme, le rôle qu'il avait pris, de façon à le faire croire moins grossier, moins dépourvu d'éducation et de sens qu'il ne le paraissait à la foule des spectateurs; il interrompait tour à tour les magistrats ou les témoins par des trivialités ou des injures grossières, mais quelque fois par des observations plaisantes. Ainsi, se trouvant à la première audience à côté de l'accusé Branzon, il lui demanda pourquoi il ne portait pas la décoration qu'il lui avait donnée à Bicêtre (maison de détention à Rouen). Il dit encore au même accusé, pendant son interrogatoire : « Allons, ferme, Branzon, du courage, tu sais que tu es mon ministre des finances. » Avant de monter à l'audience, il disait à une personne dans la prison : « Il est possible que je sois un fameux gueusard; mais c'est égal, je m'en vais soutenir un grand procès. » L'impudence de cet imposteur et la crédulité de ses dupes se trouvent rapportées par le dispositif de l'arrêt du 18 février ainsi conçu :

« Considérant qu'il est certain qu'un individu, né à Vezins le 10 mai 1784, y fut nommé Mathurin, issu de légitime mariage de Mathurin Bruneau et de Jeanne Teniers, sabotiers audit lieu de Vezins; qu'il eut pour parrain René Prudhomme, et pour marraine Jeanne Bruneau, sa sœur, présentement femme Delaunay, alors et actuellement encore sabotiers à Vihiers;

» Attendu qu'il est établi, de la manière la plus lumineuse et la plus positive par les pièces du procès, le débat et les reconnaissances même du prévenu, qu'il est le même individu que celui qui est né à Vezins le 10 mai 1784 et qui est porté sur les registres de l'état civil de cette commune à ladite époque, sous le nom de Mathurin, fils de Mathurin Bruneau et de Jeanne Teniers;

» Attendu que le prévenu, présentement *bien connu* pour être Mathurin Bruneau, s'est *présenté en 1815* chez la veuve Phelippeau de Varennes, sous le nom de *Charles de Navarre*, et qu'en laissant croire à cette mère qu'il était son fils (parti comme conscrit pour les armées), est parvenu, pendant trois semaines qu'il est resté chez elle, à s'y faire traiter comme le fils de la maison, et à lui escroquer en nourriture, habillement, argent et montre d'or, une valeur de six à huit cents francs; que, non content de ce premier succès, il tenta de nouveau, infructueusement, de lui escroquer encore de l'argent, en lui faisant écrire de Saint-Malo pour lui demander des secours, avec invitation de lui faire parvenir l'acte de décès du sieur Phelippeau, son mari, qu'il désignait comme étant son père;

» Attendu que, depuis ce temps, ledit Bruneau a continué de s'appeler et de se faire appeler publiquement, même dans la maison de détention, et jusqu'à ce jour, *Charles de Navarre*, de se dire le dauphin, le fils de Louis XVI, et Louis XVII, ce qu'il a réitéré souvent pendant le cours des débats;

» Attendu que c'est à l'aide de ces faux noms et titres, ainsi que de ces fausses qualités, par lui pris publiquement, qu'il a abusé de la crédulité d'un grand nombre de personnes, et qu'il est parvenu à leur escroquer des habillements et des sommes considérables en argent;

» Attendu que ledit Bruneau est, depuis nombre d'années, sans moyens d'existence; qu'il n'exerce habituellement aucun métier ni profession et qu'il est sans domicile;

» Attendu enfin que, pendant les débats, il a traité de brigands les membres du tribunal étant en séance publique;

» Déclare Mathurin Bruneau coupable : 1° de vagabondage; 2° de s'être attribué publiquement des titres royaux, même pendant les séances et les débats, en di-

sant qu'il était *Charles de Navarre*, le fils de Louis XVI et Louis XVII; 3° d'avoir, en faisant usage de faux noms et de fausses qualités, et en faisant naître l'espoir de succès et d'événements chimériques, en employant des manœuvres frauduleuses, escroqué des effets, habillements et des sommes considérables en argent à plusieurs individus; 4° d'avoir enfin outragé, pendant le débat de cette cause, les membres de ce tribunal étant dans l'exercice de leurs fonctions et à l'audience publique. »

En conséquence de ce jugement, Mathurin Bruneau est condamné en 3,000 fr. d'amende envers le gouvernement, à garder prison l'espace de cinq années, à raison des faits pour lesquels il a été traduit, et en deux autres années aussi d'emprisonnement, à raison de sa conduite pendant les débats et ses outrages envers le tribunal en séance. Branzon est condamné en deux années d'emprisonnement; les trois autres accusés sont mis hors de cause.

Mathurin Bruneau n'a point appelé de ce jugement, et le calme stupide avec lequel il l'a entendu, a confirmé, dans l'esprit de quelques spectateurs, l'idée qu'il n'avait débité tant de folles impertinences que dans la crainte d'encourir, en montrant plus de raison, des peines plus graves.

Le lendemain 19, une scène singulière eut lieu aux Tuileries, de la part d'un malheureux qui avait probablement lu dans les journaux la condamnation de Mathurin Bruneau. Vers six heures et demie, un inconnu bien vêtu, d'assez bonne mine, d'une taille haute, paraissant âgé de 30 à 35 ans, s'introduisit au château des Tuileries, et, en suivant les garçons de service qui portaient le dîner du roi, arriva avec eux jusqu'auprès de la salle à manger; là, il fut arrêté. Il se dit *Charles de Navarre*, et demanda à parler au roi. On l'amena devant M. le maréchal duc de Bellune, major-général de service, qui le fit conduire à la préfecture de police. Il y fut bientôt reconnu pour être un sieur Dufresne, neveu d'un ancien agent de change, et fou depuis plusieurs années. Il fut transféré à Charenton.

20. Tremblement de terre en Sicile. Une forte secousse ébranle toutes les régions voisines du mont Etna jusqu'à l'extrémité de la Calabre. La ville de Messine éprouve peu de dommages, mais à Catanée le désastre est immense : les plus solides édifices menacent ruine; une grande partie de la cathédrale et du séminaire s'écroule, et plusieurs ecclésiastiques périssent sous les décombres. Tous les habitants, frappés d'épouvante, abandonnent la ville et se dispersent dans les villages voisins. A Aci-Catena l'écroulement d'un monastère cause la mort de plusieurs religieuses. A Zaffarana, le peuple était réuni pour le service divin, la voûte de l'église s'écroule et écrase dans sa chute le prédicateur et cinquante personnes. Tous les villages situés sur les flancs du mont Etna sont plus ou moins ruinés; le village de Mascaluccia n'existe plus. Les secousses éprouvées à Reggio et à Palmi, dans la Calabre, sont plus faibles. Cette perturbation souterraine se fait sentir jusqu'en Provence : à Draguignan, à Grasse et à Antibes, les secousses inspirent assez d'effroi pour engager les habitants à sortir subitement de leurs maisons.

6 *mars*. On découvre à Londres, après quarante ans de recherches littéraires les plus actives, le nom de l'auteur des fameuses *Lettres de Junius*. Ce pamphlet anti-ministériel, si célèbre, avait été attribué à presque tous les écrivains en réputation de cette époque, et les conjectures avaient toujours été reconnues fausses. Le hasard fait découvrir plusieurs *fac simile* de ces lettres, qui ne laissent aucun doute sur la main qui les a tracées; c'est celle de sir Philip Francis, homme très-âgé, au moment de cette découverte, et qui avait occupé des places importantes dans le gouvernement.

10. Publication de la loi de recrutement, connue sous le nom de *Loi-Gouvion-Saint-Cyr*.

20. Incendie de l'Odéon. Le feu se déclare à trois heures de l'après-midi, et en moins d'une heure toutes les parties de l'édifice sont embrasées. Monseigneur le duc de Berry accourt sur les lieux à la première nouvelle de l'événement, et ne cesse d'exciter, par sa présence et par ses paroles, le zèle des travailleurs. Cependant, malgré la promptitude et l'abondance des secours, on ne peut sauver l'intérieur du bâtiment. A cinq heures le comble de ce vaste édifice s'écroule avec un grand fracas, et, dès-lors, le foyer de l'incendie se trouvant circonscrit dans l'intérieur du bâtiment, on n'a plus d'inquiétude pour les maisons voisines. A dix heures, le feu est entièrement dompté. Ce bel édifice avait déjà été détruit par un événement semblable dix-neuf ans auparavant; mais, en 1799 comme en 1818, on s'était perdu en conjectures sur la cause de ce désastre : on n'a connu de ces deux incendies que leurs effets.

8 *avril*. Lord Palmerston est frappé d'un coup de pistolet, à Londres, au moment où il rentrait dans son hôtel. La balle heureusement ne fait qu'effleurer la hanche. L'auteur de ce crime est un nommé David Davier, lieutenant en non activité qui sollicitait une pension. Peu de jours après, cet individu a été acquitté comme atteint d'une aliénation mentale.

11. Procès de M. le duc d'Orléans avec M. Julien. Depuis plusieurs mois le tribunal était saisi de cette cause ; M. le duc d'Orléans demandait l'annulation de la vente de la salle du Théâtre-Français, dont M. Julien s'était rendu acquéreur. La demande en nullité s'appuyait :

1° Sur ce que la vente a eu lieu en vertu d'une procuration donnée à la prison de l'Abbaye, par le feu duc, sans que l'autorisation de vendre le Théâtre-Français y fût expressément stipulée ;

2° Sur ce qu'il s'agissait d'un apanage, et que, par conséquent, il n'avait pu être aliéné sans une autorisation formelle du roi;

3° Sur ce que l'acte de vente renferme plusieurs nullités substantielles, celle, par exemple, de n'être signé que d'un seul notaire, non assisté de témoins.

M. Dupin plaidait pour le prince, et M. Tripier pour M. Julien. Le procureur du roi allait donner ses conclusions dans cette affaire, lorsqu'on apprit que M. le duc d'Orléans venait de transiger avec M. Julien, et d'acquérir la salle et ses dépendances, pour une somme de 1,150,000 fr., au moyen de quoi la cause a été rayée du tableau.

2 *mai*. M. Fievée, auteur de la *Correspondance politique et administrative*, est condamné à trois mois de prison et 50 fr. d'amende, comme coupable d'avoir, dans la 11e livraison de cette correspondance, répandu des alarmes sur le maintien du gouvernement, et tenté d'affaiblir par des calomnies et des injures, le respect dû à la personne et à l'autorité du roi. L'un des passages incriminés dans lequel M. Fievée commentait le fameux discours de lord Stanhope, était ainsi conçu : « M. le comte Stanhope prévoit que, si nous entrons de nouveau dans les révolutions, nous y entraînerons d'autres peuples. Il a raison. Mais ce ne serait certainement pas au profit de Bonaparte. L'égalité absolue, la souveraineté du peuple, la manie de la république l'avaient précédé et lui survivent..... Personne ne pourrait répondre qu'en moins de temps (cent jours) le monde ne puisse encore être en feu. Un incident imprévu suffirait pour entraîner les esprits. » Ce passage de la brochure de M. Fievée est devenu une prophétie.

5. Nouvelle condamnation des assassins de M. Fualdès par la cour d'assises d'Alby (1). Bastide-Gramont, Jausion, la veuve Bancal, Colard et Bax sont condamnés à la peine de mort ; Anne Benott à une détention perpétuelle, et Missonnier à un an de prison. Ce jugement est semblable à celui du 12 septembre 1817, excepté en ce qui concerne Missonnier. Bastide et Jausion ont protesté de leur innocence jusque sur l'échafaud. La déposition de Mme Manson, qu'un hasard fort extraordinaire avait rendue témoin du crime chez la femme Bancal, fut foudroyante pour les accusés, et donna lieu à des scènes fort dramatiques pendant les débats de cette terrible affaire. Le 9 février suivant, la peine de mort prononcée contre Bax et la femme Bancal a été commuée en vingt ans de réclusion pour le premier, et en la peine des travaux forcés à perpétuité pour la seconde.

13. Mort du prince de Condé (Louis-Joseph de Bourbon), à l'âge de quatre-vingt-deux ans. On trouve dans l'un des secrétaires du prince un testament olographe, fait à Londres en 1806. Le prince, après avoir témoigné dans cet écrit sa reconnaissance au roi d'Angleterre, le termine par ces mots :« Quelque honorable qu'il soit sans doute d'être enterré à Westminster, je n'ai point cette ambition ; je demande, au contraire, très positivement à l'être parmi les Français émigrés, fidèles à leur Dieu et à leur roi. » Le vœu du prince a été exaucé; son corps a été déposé dans les caveaux de l'abbaye de Saint-Denis.

16. Clôture de la session des Chambres de 1817-1818. Le budget, pour 1818, est fixé à la somme de 1,098,362,693 fr. pour les recettes et les dépenses.

25 *Août*. Inauguration de la statue de Henry IV sur le terre-plein du Pont-Neuf, en présence du roi et de la famille royale. Cette cérémonie est terminée par une fête populaire dans laquelle les habitants de Paris font éclater les plus vifs sentiments d'affection pour le Béarnais et ses augustes descendants. La statue, ouvrage de M. Lemot, sculpteur, avait été fondue dans les ateliers de M. Launay. L'inscription qui décore le piédestal est de M. Quatremère de Quincy, membre de l'académie des inscriptions et belles-lettres. Le prix du marché passé avec le statuaire, pour l'entière exécution de la statue, s'élevait à 337,860 fr., prix bien inférieur au montant des souscriptions recueillies par le comité dont M. Barbé-Marbois était président (408,830 fr. 30 c. On a remarqué à ce sujet que la statue de Louis XV, par Bouchardon, élevée aux frais de la ville de Paris, avait coûté 1,600,000 fr.

7 *Septembre*. Les restes mortels du général Kléber sont transportés, en vertu d'une décision du roi, du château d'If à Strasbourg, sa ville natale.

13. Madame la duchesse de *Berry*, *dont on* avait annoncé la grossesse, ne sortait pas *depuis* huit jours de son appartement. Le 13, à six heures du matin, elle met au monde un prince qui, étant venu à cinq mois, ne vit que quelques instants après avoir reçu le baptême. Son corps est transporté le soir à Saint-Denis, et déposé dans les caveaux de l'abbaye.

15. Le canton de Fribourg, en Suisse, adopte une résolution qui rouvre cette ville à la congrégation des jésuites. L'abbaye d'Einsiedlen, en Suisse, est proposée pour le siége à ériger dans les petits cantons.

28. Arrivée du roi de Prusse et des empereurs de Russie et d'Autriche au congrès d'Aix-la-Chapelle. L'objet de cette réunion est l'examen de la demande d'évacuation du territoire français par les troupes étrangères. Les conférences s'ouvrent le 29 septembre et se continuent sans interruption jusque vers le milieu du mois de novembre, entre les plénipotentiaires des cinq cours, de France, de Russie, de Prusse, d'Autriche et de la Grande-Bretagne.

9 *Octobre*. Les plénipotentiaires réunis au congrès d'Aix-la-Chapelle signent le traité suivant :

CONVENTION.

Au nom de la très sainte et indivisible Trinité.

LL. MM. l'empereur d'Autriche, le roi de Prusse et l'empereur de toutes les Russies s'étant rendus à Aix-la-Chapelle ; et LL. MM. le roi de France et de Navarre, et le roi du royaume uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande y ayant envoyé leurs plénipotentiaires, les

(1) Le jugement de la cour d'assises de Rhodez ayant été cassé par la cour de cassation, il nous a paru inutile de donner les détails des premiers débats de cette affaire.

ministres des cinq cours se sont réunis en conférences, et le plénipotentiaire français ayant fait connaître que, d'après l'état actuel de la France et l'exécution fidèle du traité du 20 novembre 1815, S. M. T. C. désirait que l'occupation militaire stipulée par l'article 5 du même traité cessât le plus promptement possible, les ministres des cours d'Autriche, de la Grande-Bretagne de Prusse et de Russie, après avoir, de concert avec ledit plénipotentiaire de France, mûrement examiné tout ce qui pouvait influer sur une décision aussi importante, ont déclaré que leurs souverains admettaient le principe de l'évacuation du territoire français à la fin de la troisième année de l'occupation. Et voulant consigner cette résolution dans une convention formelle, et assurer en même temps l'exécution définitive dudit traité du 20 novembre 1815, S. M. le roi de France et de Navarre, d'une part, et S. M. l'empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême, d'autre part, ont nommé à cet effet pour plénipotentiaires, savoir :

S. M. le roi de France et de Navarre, le sieur Armand-Emmanuel Duplessis-Richelieu, duc de Richelieu, pair de France, etc., son ministre et secrétaire d'état des affaires étrangères, et président du conseil de ses ministres;

Et S. M. l'empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême, le sieur Clément-Venceslas-Lothaire, prince de Metternich-Winnbourg, etc., son ministre d'état des conférences et des affaires étrangères;

Lesquels, après s'être réciproquement communiqué leurs pleins pouvoirs, trouvés en bonne et due forme, sont convenus des articles suivants :

Art. 1er. Les troupes composant l'armée d'occupation seront retirées du territoire de France le 30 novembre prochain, ou plus tôt si faire se peut.

II. Les places et forts que les susdites troupes occupent seront remis aux commissaires nommés à cet effet par S. M. T. C. dans l'état où ils se trouveraient au moment de l'occupation, conformément à l'article IX de la convention conclue en exécution du traité du 20 novembre 1815.

III. La somme destinée à pourvoir à la solde, l'équipement et l'habillement des troupes de l'armée d'occupation, sera payée, dans tous les cas, jusqu'au 30 novembre, sur le même pied qu'elle l'a été depuis le 1er décembre 1817.

IV. Tous les comptes entre la France et les puissances alliées ayant été réglés et arrêtés, la somme à payer par la France, pour compléter l'exécution de l'article IV du traité du 20 novembre 1815, est définitivement fixée à 265 millions de francs.

V. Sur cette somme, celle de 100 millions, valeur effective, sera acquittée en inscriptions de rentes sur le Grand-Livre de la dette publique de France, portant jouissance du 22 septembre 1818. Lesdites inscriptions seront reçues au cours du lundi 5 octobre 1818.

VI. Les 165 millions restants seront acquittés par neuvièmes de mois en mois, à partir du 6 janvier prochain, au moyen de traites sur les maisons Hope et compagnie, et Baring et compagnie; lesquelles, de même que les inscriptions de rentes mentionnées à l'article ci-dessus, seront délivrées aux commissaires des cours d'Autriche, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie, par le trésor royal de France, à l'époque de l'évacuation complète et définitive du territoire français.

VII. A la même époque, les commissaires desdites cours remettront au trésor royal de France les six engagements non encore acquittés, qui seront restés entre leurs mains, sur les quinze engagements délivrés conformément à l'article II de la convention conclue pour l'exécution de l'article IV du traité du 20 novembre 1815. Les mêmes commissaires remettront en même temps l'inscription de 7 millions de rentes créées en vertu de l'article VIII de la susdite convention.

VIII. La présente convention sera ratifiée, et les ratifications échangées à Aix-la-Chapelle, dans le délai de quinze jours, ou plus tôt si faire se peut.

En foi de quoi, les plénipotentiaires respectifs l'ont signée et y ont apposé le cachet de leurs armes.

Fait à Aix-la-Chapelle, le 9 octobre de l'an de grace 1818.

Signé : Richelieu.
Signé : prince de Metternich

Le même jour, dans le même lieu et au même moment, une convention semblable a été conclue :
Entre la France et la Grande-Bretagne;
Entre la France et la Prusse;
Entre la France et la Russie.

28. L'empereur de Russie, accompagné du grand duc Constantin, et le roi de Prusse, accompagné du prince royal de Prusse et de S. A. le prince de Mecklembourg, arrivent à Paris. Ces deux souverains viennent de passer la revue de départ de leurs troupes respectives, qui doivent immédiatement se mettre en marche pour rentrer dans leurs foyers. A cinq heures, les deux monarques se rendent aux Tuileries; Louis XVIII va au-devant de ses alliés, les invite à passer dans son cabinet et s'y entretient avec eux pendant un quart-d'heure. Bientôt après on introduit le prince royal, fils de S. M. le roi de Prusse, et le duc de Mecklembourg, son beau-frère. Le roi leur fait l'accueil le plus gracieux. On passe ensuite dans la salle du banquet; l'empereur de Russie est à la droite du roi, et le roi de Prusse à sa gauche; Madame, duchesse d'Angoulême, est à côté de l'empereur de Russie, et Madame la duchesse de Berry à côté du roi de Prusse. Les autres convives sont le grand duc Constantin, le prince royal de Prusse, le duc de Mecklembourg, *Monsieur*, Mgr. le duc de Berry et Mgr. le duc d'Angoulême.

L'empereur de Russie va coucher le même soir à Senlis, et retourne à Aix-la-Chapelle; le roi de Prusse reste plusieurs jours à Paris.

1er *novembre*. Suicide de sir Samuel Romilly, membre de la chambre des communes d'Angleterre, aussi célèbre comme jurisconsulte que comme orateur. Le jury prononce qu'il s'est tué dans un accès d'aliénation mentale, décision qui met ses restes mortels à l'abri de la sévérité des lois anglaises contre les suicides volontaires.

13. Mgr. le duc d'Angoulême, parti de Paris le 2, arrive à Strasbourg; il visite diverses places frontières de l'est et du nord de la France. Ce prince est de retour à Paris le 12 décembre.

17. Mort de la reine d'Angleterre, Sophie-Charlotte de Mecklembourg-Strelitz, née le 19 mai 1744. Cette princesse, femme de George III, donna les soins les plus assidus à l'éducation des princes et princesses de sa nombreuse famille. Elle éloigna de sa cour, avec une sévérité inflexible, toutes les personnes dont les mœurs ou seulement la réputation n'avaient pas toute la

pureté qu'elle exigeait et dont elle donnait l'exemple. C'est d'après le désir qu'elle exprima vivement quelque temps avant sa mort, que deux de ses fils, le prince régent et le duc de Sussex, son frère, qui ne s'étaient pas vus depuis plusieurs années, ont eu une entrevue.

22. Dissolution du congrès d'Aix-la-Chapelle. Les souverains alliés publient une déclaration qui explique le but et annonce le résultat de leur réunion. Cette déclaration est signée Metternich, Richelieu, Castlereagh, Wellington, Hardenberg, Bernstorff, Nesselrode, Capo-d'Istria, tous ministres des puissances appelées au congrès. L'empereur d'Autriche quitte Aix-la-Chapelle pour retourner à Vienne; l'empereur de Russie et le roi de Prusse vont à Francfort où ils doivent se séparer, l'empereur Alexandre pour aller à Vienne par Weymar et Gotha, et le roi de Prusse pour se rendre à Berlin, où il doit recevoir l'impératrice douairière de Russie.

23. L'armée d'occupation évacue le territoire français : le quartier-général autrichien a quitté Colmar le 11; le quartier-général russe est parti de Maubeuge le 18; les Anglais sont sortis de Valenciennes le 19, et le quartier-général prussien a remis, le 22, la ville de Sedan à la garde nationale.

7 *décembre*. Ordonnance du roi qui nomme M. Roy ministre des finances, en remplacement de M. le comte Corvetto, démissionnaire.

8. Mort du grand duc de Bade, Charles-Louis-Frédéric, à l'âge de 33 ans. Le prince Louis-Guillaume-Auguste lui succède.

10. Séance royale pour l'ouverture des chambres (session de 1818-1819). Louis XVIII annonce dans son discours que le territoire français est libre, et que les derniers corps de l'armée d'occupation ont repassé la frontière. Cette nouvelle excite des transports d'allégresse dans l'assemblée, et l'auguste orateur est interrompu par les cris de *vive le roi!*

18. Ordonnance du roi qui nomme M. Ravez président de la Chambre des Députés.

26. Mort de la reine d'Espagne, Marie-Isabelle-Françoise, fille de Jean VI, roi de Portugal et du Brésil, née le 19 mai 1797. L'enfant qu'elle portait dans son sein n'a point survécu à l'opération césarienne qui l'a mis au monde. C'était une infante.

29. Vive discussion à la Chambre des Députés relativement à la *loi des six douzièmes*. M. Roy, ministre des finances, demandait, ainsi qu'on l'avait fait en 1816, 1817 et 1818, que la Chambre autorisât, pour 1819, la perception des six premiers douzièmes de la contribution foncière, de la contribution personnelle et mobiliaire, des portes et fenêtres et des patentes, sur les rôles de 1818, en attendant la présentation du budget.

Le ministère qui s'était péniblement maintenu entre deux oppositions, pendant la précédente session des Chambres et n'avait eu qu'une majorité douteuse dans la plupart des questions, se trouva dans une situation plus difficile à l'ouverture de cette session (10 décembre), par le renouvellement d'un second cinquième de la Chambre, en vertu de la loi du 5 février 1817. On lui avait généralement reproché de n'avoir pas de système arrêté sur les questions de politique, et de s'être trop souvent tenu, avec les partis, dans une sorte de réserve, que quelques écrivains avaient qualifiée de *bascule*. Le discours d'ouverture ne calma pas l'agitation des esprits. La France venait d'être délivrée du fardeau de l'occupation étrangère; elle paraissait devoir jouir désormais de la paix qui n'avait été jusqu'alors qu'un armistice, et cependant de sourdes inquiétudes, un malaise profond, une défiance presque générale semblaient annoncer que le ministère qui avait eu l'honneur de stipuler avec l'Europe la délivrance du territoire français, ne jouirait pas long-temps du fruit de ses travaux. La nomination des candidats à la présidence offrit une nouvelle preuve de la situation précaire du ministère. La concurrence n'existait réellement qu'entre M. Ravez, appuyé par le ministère, qui croyait plaire par là au côté droit, et M. de Serre, président de la dernière session, qui semblait appartenir, par quelques nuances d'opinion, à une fraction du côté gauche. Sur 179 votants, M. Ravez eut d'abord 97 voix, et M. de Serre 93; majorité si faible en faveur du premier que le parti ministériel en fut en quelque sorte effrayé. Le roi, comme on l'a vu, nomma M. Ravez. (Ordonnance du 18 décembre.) Dans le choix des vice-présidents et des secrétaires de la Chambre, le ministère et le côté droit n'eurent pas plus d'influence que dans celui des candidats à la présidence. Cependant la discussion de l'adresse avait paru rendre un peu de popularité aux ministres, et déjà leurs partisans se flattaient que le changement se bornerait à la retraite de M. Corvetto que M. Roy avait remplacé, le 7 décembre, au ministère des finances. La discussion de la loi des six douzièmes vint remettre les partis en présence dans la Chambre. M. Dupont (de l'Eure) demanda qu'il ne fût accordé que trois douzièmes aux ministres; M. de Villèle soutint la proposition du gouvernement. Ces deux orateurs parlaient dans la prévision d'une prochaine dissolution de la Chambre : le premier pour en ôter les moyens à la couronne, et le second pour laisser à cet égard toute latitude à la prérogative royale. M. le ministre des finances (Roy), qui arriva seul à la Chambre pendant le discours de M. de Villèle, rendit un peu de calme à la discussion, en déclarant qu'il mettrait incessamment sous les yeux de la Chambre la situation générale des finances, « qui ne s'était jamais présentée depuis long-temps avec des couleurs d'un meilleur avenir, ni avec de plus belles espérances. » Cette conclusion entraîna la décision de la Chambre, et la loi des six douzièmes fut adoptée par 185 suffrages contre 17. Mais le ministre qui venait d'obtenir cette loi ne fut pas chargé de sa mise à exécution. Pendant les débats de la Chambre des Députés, la crise se dénoua : depuis deux jours le bruit s'était généralement répandu que

M. de Richelieu était chargé de former un nouveau ministère dans lequel M. Decazes, ministre de la police, ne devait pas être compris. Des pourparlers eurent lieu à ce sujet; mais M. de Richelieu ne put remplir la tâche qui lui était imposée; la plupart de ceux à qui ce ministre proposa d'entrer au conseil s'y refusèrent, sous divers prétextes, et l'on apprit alors, sans beaucoup d'étonnement, que le roi, qui n'avait consenti qu'à regret à se séparer de M. Decazes, lui avait rendu toute sa confiance, en le chargeant à son tour de remplacer ceux qui n'avaient pas su le remplacer lui-même. M. Decazes qui, selon l'expression d'un publiciste, *avait vu de près le rivage des morts*, accepta la mission, en y mettant adroitement pour condition, « qu'il lui serait permis de donner une grande marque d'estime personnelle à l'adversaire sur lequel il venait d'obtenir un avantage si peu espéré. » Le roi donna son approbation à la proposition d'une récompense nationale offerte à M. le duc de Richelieu pour la part qu'il avait eue à la libération du territoire, et, dans la soirée du 29, MM. de Richelieu, Pasquier, Lainé, Molé et Roy, donnèrent leur démission. Ils furent remplacés immédiatement par les nominations suivantes:

MM. Dessolles, *ministre des affaires étrangères et président du conseil des ministres.*
De Serre, *ministre de la justice.*
Decazes, *ministre de l'intérieur.*
Portal, *ministre de la marine.*
Louis, *ministre des finances.*

Le ministère de la police est supprimé.

1819.

2 *janvier*. Mort de Louise-Marie-Thérèse de Parme, femme de Charles IV, ancien roi d'Espagne. Cette princesse, née le 9 décembre 1751, meurt à Rome où elle s'était retirée depuis 1814. Elle a eu de son mariage trois princes et trois princesses: 1° Le roi actuel d'Espagne, Ferdinand VII; 2° l'infant don Carlos (il a pris le titre de Charles V après l'usurpation de sa nièce Isabelle II); 3° l'infant don François de Paule; 4° Charlotte-Joachime, qui a épousé Jean VI, roi de Portugal; 5° Marie-Louise-Joséphine, devenue reine d'Étrurie et duchesse de Lucques par son mariage avec Louis, duc de Parme; 6° Marie-Isabelle, mariée à François-Janvier-Joseph, alors prince héréditaire des Deux-Siciles.

9. Mort de Catherine Paulowna, sœur de l'empereur de Russie et femme de Guillaume, roi de Wurtemberg.

13. Ordonnance du roi portant qu'il y aura désormais une exposition publique des produits de l'industrie française dans les salles et galeries du Louvre, à des époques dont les intervalles n'excéderont pas quatre années. L'exposition de 1819 commencera le 25 août. Un jury central désignera à la munificence du roi les manufacturiers et les fabricants qui auront mérité des récompenses ou des encouragements. Ces expositions bissextiles, dont le ministre Chaptal avait eu la première idée, ont été une des principales causes des immenses progrès de l'industrie française pendant les règnes de Louis XVIII et de Charles X. L'émulation qu'elles excitèrent parmi les fabricants et manufacturiers leur fit faire des découvertes importantes dans les sciences et dans les arts; et la France eut la gloire de voir adopter par les principaux états de l'Europe, ces expositions nationales, qui sont aujourd'hui les véritables luttes olympiques modernes.

20. Mort du roi Charles IV, à Naples. Ce prince n'a survécu que peu de jours à la reine, son épouse. Il était né, le 12 novembre 1748, du roi Charles III et de la princesse Amélie de Saxe. C'était un prince sensible et bon, qui éprouvait un frémissement involontaire chaque fois qu'il était forcé de signer un arrêt de mort; il avait la plus vive tendresse pour sa femme et ses enfans; mais la reine avait pris un grand empire sur lui, et celle-ci malheureusement était gouvernée par le prince de la Paix (Manuel Godoï). Les intrigues de ce favori ont été la cause de tous les malheurs du règne de Charles IV.

29. La Chambre des Députés adopte le projet de loi tendant à accorder une dotation de 50,000 f. de rente à M. le duc de Richelieu, en récompense de ses services. Pendant la discussion, M. de Richelieu écrivit à la Chambre pour déclarer, qu'étant instruit qu'il s'agissait de lui décerner, aux frais de l'état, une récompense nationale, il ne pouvait se résoudre à voir ajouter, pour lui, aux charges déjà si pesantes de la nation. La Chambre des Pairs adopta le même projet de loi, le 2 février suivant. Le duc de Richelieu, par déférence pour la volonté du roi et le vote des Chambres, accepta la dotation; mais il en consacra le produit tout entier à la fondation d'un hospice dans la ville de Bordeaux.

20 *février*. M. le marquis de Barthélemy soumet à la Chambre des Pairs une proposition ayant pour but de supplier le roi de présenter un projet de loi modifiant l'organisation des colléges électoraux établis par la loi du 5 février 1817. La Chambre décide qu'elle s'occupera de cette proposition, séance tenante. Le 2 mars, la proposition de M. de Barthélemy est adoptée par 98 suffrages contre 55.

3 *mars*. Ordonnance du roi qui nomme soixante-un nouveaux pairs de France. Le ministère dont M. Decazes dirigeait la politique avait été effrayé de l'atteinte que la proposition de M. le marquis de Barthélemy pouvait porter à la loi du 5 février 1817, idole des libéraux; il voulut briser une majorité qu'il ne pouvait espérer de dominer, et fit rentrer dans la Chambre des Pairs la plupart des membres qui en avaient été exclus après la seconde restauration. Cette mesure, à laquelle on a donné le nom de *fournée de pairs*, a été le premier coup porté à la considération de la Chambre-Haute.

7. Troubles et

mes. Le lieutenant-général de Britche, commandant la division militaire, arrive dans cette ville avec cinq cents hommes de troupes, et rétablit la tranquillité.

23. La Chambre des Députés rejette la résolution de la Chambre des Pairs demandant la modification de la loi des élections. La majorité de la Chambre des Députés qui se prononce contre la proposition-Barthelemy, est de 96 suffrages.

Assassinat d'Auguste Kotzebue, auteur d'un grand nombre d'ouvrages dramatiques, conseiller d'état au service de la Russie, et chargé d'entretenir avec l'empereur Alexandre une correspondance intime, que l'on supposait spécialement consacrée à rendre compte des ouvrages politiques qui paraissaient en Allemagne. L'assassin est un étudiant nommé Charles-Frédéric Sand, âgé de vingt-quatre ans, né d'une famille généralement estimée à Wunsiedel, dans le pays de Bayreuth. Ce jeune enthousiaste était membre de la *Burchenschafft*, association qui s'était formée, depuis plusieurs années, dans les universités d'Allemagne, et qui tendait à opérer une grande révolution que, dans leur langage mystique, religieux et républicain, les initiés appelaient l'*aurore céleste*. Les discussions de Kotzebue avec les professeurs Oken et Luden, de l'université d'Iéna, avaient signalé cet écrivain comme un ennemi des nouvelles doctrines; Sand conçut dès-lors l'affreux dessein de l'immoler à son opinion, ou à ce qu'il nommait *la cause de l'Allemagne*. En conséquence, le 23 mars, Sand se rend d'Iéna à Manheim où Kotzebue se trouvait avec une partie de sa famille. Il se fait annoncer chez lui; admis dans une entrevue particulière, il lui présente un papier sur lequel étaient écrits ces mots : *Sentence de mort exécutée contre Auguste Kotzebue, le 23 mars* 1819, et tirant un poignard il le plonge dans le cœur de sa victime, qui tombe en se débattant avec lui sur le plancher. Aux cris de l'infortuné Kotzebue, au bruit de sa chute, sa femme, sa fille et un domestique accourus à son secours, n'arrivent que pour le voir expirer. Cependant l'assassin, se relevant tranquillement, descend le perron de la maison, en s'écriant : *le traître est mort! la patrie est sauvée! vivat Teutonia!* Alors voyant accourir du monde aux cris des femmes qui l'indiquaient comme l'assassin : *oui*, répète-t-il en se retournant vers elles, et leur montrant le poignard ensanglanté : *oui, je suis le meurtrier; c'est ainsi que tous les traîtres doivent périr.* Puis s'agenouillant, les mains et les yeux levés vers le ciel, il ajoute d'un ton d'inspiré : *Dieu, je te rends grâce de m'avoir permis d'achever cette action!* Et ouvrant ses habits, il s'enfonce le poignard dans le sein et tombe sans donner signe de vie. Cependant il n'était pas mort; transporté dans un hôpital, il y reprit ses sens; mais en revenant à la vie, loin de reconnaître l'horreur de son crime, il n'en parlait que comme d'une action héroïque. Sa maladie, qui fut très longue et amena un grand dépérissement de ses forces, retarda pendant plus d'une année l'instruction de son procès. Sand a été exécuté à Manheim, le 20 mai 1820 (1).

30. Le roi reçoit en grande pompe aux Tuileries l'ambassadeur de Perse, Mirza-Abdoul-Hassan-Khan. S. E. était suivie de quatre personnes de sa suite qui portaient des présents sur des coussins. Ces présents consistaient en cachemires et autres tissus de Perse. Un cinquième Persan portait, également sur un coussin, un cimeterre enrichi de pierreries. La cour était très-brillante. L'ambassadeur est revenu à six heures chez le duc d'Escars : il y avait une table de quarante couverts. Parmi les convives étaient le grand aumônier, le grand chambellan, M. le prince de Talleyrand, décoré du grand ordre du Soleil; les quatre capitaines des gardes-du-corps, les quatre maréchaux de service, et les ambassadeurs des puissances étrangères.

9 *avril*. Ordonnance du roi qui charge les préfets de nommer un jury de sept fabricants pour désigner les artistes et manufacturiers dont le zèle a le plus contribué, depuis dix ans, aux progrès de l'industrie française.

18. L'ambassadeur de Perse vient prendre congé du roi. Louis XVIII lui fait remettre pour son souverain des présents magnifiques en armes de forme orientale, fabriquées à la manufacture royale de Versailles.

(1) Auguste de Kotzebue était fils d'un conseiller de légation du duc de Weymar. Devenu, à l'âge de vingt ans, secrétaire particulier du général Baur, un des militaires les plus instruits de la Russie, il gagna la bienveillance de l'impératrice Catherine, qui lui fit composer des pièces pour son théâtre de l'Ermitage. Un amour romanesque l'unit à une demoiselle noble russe. Il s'éleva rapidement au poste de président du gouvernement civil de Reval, en Esthonie, et au rang de lieutenant-colonel. L'indépendance de ses goûts l'engagea, en 1795, à donner sa démission. Il accepta toutefois, en 1796, les fonctions de directeur du théâtre impérial de Vienne; mais il se dégoûta bientôt d'une place environnée d'embarras et de désagréments. A son retour en Russie, au printemps de 1800, il fut arrêté sur la frontière de l'empire et conduit à Kurgan, en Sibérie, exil dont il a fait connaître les détails dans une relation intitulée : *L'année la plus remarquable de ma vie*. Ses nombreux amis éclairèrent l'empereur Paul Ier sur son compte, et ce monarque l'ayant appelé à sa cour, le combla de marques de bienveillance. Pendant les premières années du règne d'Alexandre, il voyagea en France, en Italie et en Allemagne; il parut se fixer à Berlin, où il entreprit un journal, le *Franc-Parleur*; ensuite, par la crainte qu'il avait de l'influence de Napoléon, qu'il avait attaqué dans ses écrits, il se retira à Kœnigsberg, puis dans ses terres en Esthonie, et il se rattacha plus que jamais à la Russie. Kotzebue eut part aux manifestes et aux notes diplomatiques du cabinet russe, dans les années 1812 et 1813. L'empereur Alexandre l'a récompensé en le nommant d'abord, en 1813, consul-général à Kœnigsberg, et en l'attachant ensuite, en 1816, avec le titre de conseiller d'état, au département des affaires étrangères. En 1817, il revint une dernière fois en Allemagne, chargé, dit-on, de faire des observations sur l'esprit public. Il se disposait à retourner en Russie lorsqu'il a été assassiné. Kotzebue, qui a été marié deux fois, a laissé quatorze enfants, dont plusieurs, au service de l'Autriche et de la Russie, se sont fait remarquer à la fois comme militaires et comme écrivains.

27. D'après le compte-rendu aux Chambres par le grand chancelier de la Légion-d'Honneur, on comptait dans l'ordre, à cette époque (15 mars), vingt-sept mille cinq cent soixante-huit militaires nommés avant la Charte, et onze cent dix civils; dix mille quinze militaires nommés depuis la Charte, et deux mille cinq cent seize civils. Le total des membres de la Légion-d'Honneur était de quarante-un mille deux cent neuf.

1er *mai*. La cour d'assises de Bruxelles condamne à plusieurs années de prison cinq individus accusés d'avoir formé un complot tendant à s'emparer de la personne de l'empereur Alexandre, pour le forcer à mettre en liberté Napoléon Bonaparte.

24. S. A. R. la duchesse de Kent accouche heureusement d'une fille, au palais de Kensington, en Angleterre. Cette princesse, à qui l'on a donné les noms d'Alexandrine-Victoire, est devenue reine d'Angleterre en juin 1837, par la mort de son oncle, Guillaume IV.

28. Adoption définitive d'une loi relative aux journaux et écrits périodiques. A partir de ce jour, les feuilles publiques cessent d'être soumises à la censure.

29 *juin*. Le roi de Prusse est grièvement blessé au visage en descendant une *montagne russe*, qu'il avait fait établir dans l'île des Paons, pour l'amusement de sa famille. Après une opération douloureuse, on parvient à retirer quelques esquilles de la partie inférieure de l'os du nez de S. M. qui avait été cassé. Cet accident empêche le roi de passer, cette année, la revue générale de ses troupes en Poméranie.

29. Troubles à l'Ecole de Droit, à l'occasion du cours de M. Bavoux, professeur suppléant, chargé du cours de procédure civile et criminelle, après la mort de M. Pigeau. Ce professeur, examinant le droit criminel et pénal comme se rattachant au droit naturel et aux principes politiques, avait entrepris de donner à cette partie du cours une extension qui parut une innovation dangereuse; quelques-unes de ses maximes furent accueillies par des sifflets, auxquels succédèrent des applaudissements frénétiques de la part de plusieurs autres élèves. Une rixe eut lieu dans la salle même. Le doyen de l'école, M. Delvincourt, parut à la tribune; il déclara qu'il avait prévenu la commission d'instruction publique de la manière dont on faisait, depuis huit jours, le cours de procédure criminelle; mais qu'en attendant sa réponse, en sa qualité de doyen de l'école, il suspendait le cours de M. Bavoux. Cette déclaration exaspéra les partisans du professeur suspendu. Le lendemain M. Delvincourt faisant son cours à l'ordinaire, fut interrompu à plusieurs reprises par les murmures de quelques élèves, et n'en poursuivit pas moins sa leçon en leur disant : « Messieurs, vous pouvez bien m'empêcher de faire mon cours, mais vous ne m'empêcherez pas de faire mon devoir. » Cette fermeté fit taire les perturbateurs. Le 1er juillet, les désordres prirent un caractère plus grave; la commission d'instruction publique avait fait afficher l'arrêté suivant aux portes de l'école :

Art. Ier. La conduite du doyen de la Faculté est approuvée.

II. Le sieur Bavoux est suspendu de ses fonctions.

III. La Faculté recherchera et constatera les causes et les circonstances du désordre, et en rendra compte à la commission.

Cet arrêté fut arraché et mis en pièces par des individus qui, assure-t-on, n'appartenaient pas à l'école. Des agens de police, des gendarmes habillés en bourgeois, s'étaient mêlés dans les groupes et essayaient de les séparer : ils furent signalés et outragés. Des commissaires de police, revêtus de leurs écharpes, furent également maltraités. Les soldats d'un poste voisin arrivent et s'emparent d'un élève qu'ils emmènent au corps-de-garde. Les jeunes gens s'y portent en foule et veulent délivrer leur camarade; le poste entier prend les armes, barre la rue des Sept-Voies, et croise les baïonnettes. Alors quelques individus jettent des pierres aux soldats qui chargent leurs armes. Une collision déplorable allait résulter de l'effervescence d'une jeunesse égarée, lorsque le commissaire de police, Fresne, se jettant entre les étudiants et les soldats, parvient à empêcher l'effusion du sang. Mais tandis que ces scènes se passaient en dehors de l'école, des désordres d'une autre espèce avaient lieu dans l'intérieur. Les uns se rassemblaient devant la porte du doyen, pour lui demander la liberté de l'élève arrêté; d'autres se pressaient dans la cour pour entendre la lecture d'un projet de pétition à la Chambre des Députés. Un détachement de gendarmerie à pied et à cheval arrêta quelques élèves et fit évacuer l'école. Le 2 et le 3 juillet, de nombreux rassemblements eurent encore lieu dans le jardin du Luxembourg, sur la place de l'Observatoire et sur le boulevard du Mont-Parnasse. La force armée parvint partout à dissiper les groupes; mais pendant ces trois jours le pays latin fut en quelque sorte en état de siége.

1er *juillet*. La ville de Schwalbach (bain minéral dans le duché de Nassau, à deux lieues de Mayence) est le théâtre d'un crime qui peut servir de pendant à celui de Sand. Le 1er juillet, un jeune homme de vingt-huit ans, nommé Lœning, beau-fils du pharmacien d'Idstein, bourg du duché de Nassau, se présente, à Schwalbach, chez M. Ibell, président de la régence, et qui jouit de la confiance du duc, sous le prétexte d'avoir à lui parler d'affaires particulières. Après avoir conversé quelque temps avec lui, Lœning tire un poignard et cherche à en frapper le président; celui-ci grand, fort et doué d'une rare présence d'esprit, esquive le coup, qui se perd dans son habit, et s'élance sur l'assassin en appelant au secours. La première personne qui entre dans la chambre est madame Ibell, qui trouve son époux luttant sur le plancher avec son assassin. Ce misérable essaye alors de diriger un pistolet sur madame Ibell ou sur son époux; l'amorce prend

feu, mais le coup ne part pas. Plusieurs personnes arrivent, et l'on parvient à se rendre maître de ce forcené. Il fut de suite interrogé. On ne douta point que ce crime ne fût l'effet des opinions politiques qui surgissaient alors en Allemagne. Lœning est parvenu plus tard à se suicider.

4. Apparition d'une comète à Paris. Le thermomètre s'élève à vingt-six degrés cinq dixièmes de chaleur.

5. Mort funeste de madame Blanchard, aéronaute (voir l'année 1783). Quand cette infortunée tomba sur le toit de la maison, rue de Provence, n° 16, on assure qu'alors elle respirait encore, et qu'on lui a entendu jeter des cris de douleur et d'effroi. Le contre-coup l'a précipitée sur le pavé, et quand les premiers secours sont arrivés, elle ne respirait plus. Madame Blanchard faisait sa soixante-septième ascension, et était âgée de quarante-cinq ans.

14. Loi qui, abrogeant les articles 726 et 912 du code civil, supprime le droit d'aubaine. En conséquence, les étrangers auront le droit de succéder, de disposer et de recevoir de la même manière que les Français, dans toute l'étendue du royaume.

17. Clôture de la session législative des Chambres. Le budget, voté à la fin de cette session, se résume ainsi :

Dépenses	869,516,123 f.
Recettes.	886,355,150

1er *août*. Arrêt de la cour d'assises de Paris qui acquitte M. Bavoux de l'accusation portée contre lui, pour avoir, dans le cours de ses leçons à l'école de droit, professé des maximes séditieuses.

9. Réunion des ministres et diplomates des principales cours d'Allemagne à Carlsbad. Les conférences se tiennent chez le prince de Metternich.

18. Pluie d'argent dans la rue Montesquieu. Depuis quelques jours il se formait des rassemblements nombreux, sur les neuf heures du soir, au coin de la rue Montesquieu et de la rue Croix-des-Petits-Champs. Le bruit s'était répandu qu'il y pleuvait de l'argent ; la foule s'y est portée, et des voisins ont accrédité ce bruit en s'amusant à jeter du haut des toits quelques pièces de monnaie, qui semblaient effectivement tomber du ciel et que les curieux se disputaient avec violence. Il en est résulté beaucoup de tumulte ; dans un quartier aussi populeux, l'heure et l'affluence des curieux favorisaient les entreprises des filous, et beaucoup de ceux qui étaient venus pour ramasser de l'argent, s'en allaient sans leur montre ou leur tabatière. Enfin la police a mis fin à ce désordre, et n'a pas arrêté moins de cinq cents individus. Quatre-vingt-dix-sept d'entre eux, traduits devant le tribunal de police municipale, ont été condamnés à de faibles amendes pour tapage nocturne. Quelques autres, prévenus de rébellion envers la force publique ou de vagabondage, ont été renvoyés devant la police correctionnelle pour y être jugés.

25. Ouverture des salles et galeries du Louvre pour l'exposition des produits de l'industrie française. Le Roi visite cette exposition le 28. « Entouré des chefs de l'industrie, au milieu des inventions du génie et des arts, le monarque éprouvait une satisfaction visible et ses regards étaient déjà des récompenses. » (*Annuaire historique.*)

5 *septembre*. La cour d'assises d'Angers termine l'affaire du complot dont Leguevel et Legall étaient accusés d'être les complices. Cette conspiration devait éclater dans la Vendée, le Maine et la Bretagne, au moment des élections. Legall, par jugement de la cour, a été absous de l'accusation ; la mise en liberté de Leguevel est également prononcée, mais il doit fournir un cautionnement de bonne conduite de la somme de 1,000 francs.

7. La guerre suscitée contre les juifs à Hambourg, à Wurtzbourg, à Heidelberg et à Francfort, vers la fin du mois d'août, se renouvelle à Copenhague ; l'autorité prend des mesures sévères contre les instigateurs de ces émeutes.

8. Arrêté de la commission de l'instruction publique qui *censure* la conduite de M. Bavoux pour s'être écarté des règles de la prudence, en développant des maximes dangereuses dans ses leçons à l'école de droit.

12. Mort du feld-maréchal prince Blücher, à Kriblowitz, en Silésie. L'armée prussienne prend le deuil pour huit jours.

21. Naissance de Louise-Marie-Thérèse d'Artois, *Mademoiselle*, fille de M. le duc de Berry et de son épouse, Marie-Caroline, princesse des Deux-Siciles.

1er *octobre*. Ouverture de la salle de l'Odéon, sous le titre de *Second Théâtre-Français*. On a suivi, quant à l'architecture, le plan primitif de Peyre et de Wailly. Le foyer, reproduit dans toute sa beauté primitive, fait honneur au talent du nouvel architecte. On a construit, par précaution, en cas d'incendie, un gros mur de refend, qui sépare, dans toute la hauteur et jusque par-dessus les combles, la partie de l'édifice occupée par le théâtre de celle où sont les spectateurs. L'ouverture de la scène, seule ouverture pratiquée dans ce mur, se ferme par un rideau de tôle du poids d'environ sept milliers, lequel, au moyen d'un contre poids s'abaisse et s'élève comme le mantelet d'une cheminée à la Désarnaud. De quelque côté que le feu vînt à se manifester, il perdrait par cette séparation beaucoup de son activité, et si l'accident arrivait sur le théâtre, pendant le spectacle, la chûte du rideau de tôle serait un sûr moyen de donner aux spectateurs le temps de se retirer sans tumulte.

7. Le roi Charles-Emmanuel IV meurt à Rome. Ce prince était né en 1751 ; il renonça à la couronne en 1802. Depuis il a presque toujours habité Rome, et a supporté avec une résignation vraiment chrétienne sa cécité et les infirmités qui ont accompagné ses dernières années.

21. La nouvelle épouse de Ferdinand VII, Marie-Joséphine, princesse de Saxe, fait son en-

trée à Madrid, au milieu des acclamations universelles de la population.

10 *novembre*. Le marquis Dessoles, ministre des affaires étrangères, signe un traité par lequel la France reconnaît une créance de sept millions, réclamée par le dey d'Alger depuis vingt années, repoussée par tous les gouvernements précédents, écartée de nouveau par M. le duc de Richelieu, et que le gouvernement français s'oblige à payer en numéraire et par mois, à partir du 1er mars prochain. Des difficultés survenues plus tard, relativement à une compensation qu'on voulait faire admettre par la régence d'Alger, ont donné lieu à l'insulte que Charles X a vengée en faisant la conquête d'Alger.

19. Ordonnance du roi qui nomme :

M. le baron Pasquier, *ministre des affaires étrangères.*

M. le marquis de la Tour-Maubourg, *ministre de la guerre.*

M. Roy, *ministre des finances.*

M. le comte Decazes, *ministre de l'intérieur et président du conseil des ministres.*

MM. Dessoles, Gouvion-Saint-Cyr et Louis ne font plus partie du ministère.

21. Ordonnance du roi portant nomination de huit nouveaux pairs de France.

29. Séance royale pour l'ouverture des Chambres. Le roi prononce un discours dans lequel il annonce l'amélioration politique, agricole et financière du royaume. On a remarqué que M. Grégoire, ancien évêque de Blois, nommé député par le département de l'Isère, n'assistait point à cette séance, pour laquelle on ne lui avait point adressé de *Lettre close.*

6. *décembre*. La Chambre des Députés annule la nomination de M. Grégoire pour cause d'*indignité.*

8. Ordonnance du roi qui nomme M. Ravez président de la Chambre des Députés.

16. Baptême de *Mademoiselle*. La jeune princesse a pour parrain et marraine le roi et S. A. R. madame la duchesse d'Angoulême. La cérémonie est faite par M. le cardinal archevêque de Paris, grand aumônier de France, assisté de MM. les curés de la Madeleine et de Saint-Germain l'Auxerrois.

1820.

1er *janvier*. Depuis long-temps le jour de l'an n'avait été aussi brillant que cette année; Paris offrait le spectacle le plus animé : les boutiques, garnies de marchandises qui attestaient les progrès de l'industrie française, étaient assiégées par des groupes de promeneurs qui venaient y satisfaire leurs goûts ou leur curiosité. Les plaies de la patrie se cicatrisaient; et une sage administration des finances de l'état faisait déjà refluer dans le commerce les capitaux que les malheurs des temps passés avaient momentanément retirés de la circulation.

Le roi recueillit la récompense de sa haute surveillance et de sa paternelle sollicitude, dans les hommages qu'il reçut, à cette époque, des premiers fonctionnaires de l'état. M. le préfet de la Seine ayant exprimé le vœu qu'il plût au ciel d'accorder à S. M. de longues années, « Je désire, en effet, de vieillir, répondit le roi; mais je ne souhaite d'exister qu'aussi long-temps que je serai utile à mon peuple. » Les premiers jours de l'année se passèrent dans ces félicitations réciproques d'une population qui saluait l'aurore d'un avenir prospère et jouissait des bienfaits du présent. Le 6, il y eut, aux Tuileries, un grand dîner de famille à l'occasion de la fête des rois. Monseigneur le duc d'Orléans, madame la duchesse de Bourbon et mademoiselle d'Orléans prirent place à la table de S. M. On tira le gâteau, et monseigneur le duc d'Orléans fut roi; S. A. S. choisit *Madame* pour sa reine. Qui eût osé prédire alors que les joies innocentes de cette auguste famille seraient de si courte durée, que le prince qui animait ses parents par sa vivacité, ses mots heureux, son goût pour le plaisir, serait enlevé si prochainement à ces grands foyers paternels qui redemanderaient en vain le dernier né de leurs enfants et l'espoir d'une race royale! Un homme avait frémi de rage à la vue des pacifiques conquêtes de l'intelligence qui enrichissaient alors la France ; l'aspect de l'allégresse générale, du bonheur public, faisait le tourment de sa vie sombre et misérable, et tandis que le peuple se préparait à courir à de nouveaux plaisirs, Louvel aiguisait le poignard qui devait frapper un fils de France!

5. Insurrection des troupes espagnoles réunies à l'île de Léon pour une expédition en Amérique. Les chefs de ce mouvement sont don Raphaël del Riego et don Antonio Quiroga : le premier, commandant un bataillon cantonné à Las Cabezas, marche sur Arcos de Frontera pour surprendre le quartier-général d'état-major de l'armée d'expédition; le second, qui était en surveillance au couvent de Santo-Domingo d'Alcala de los Gazules, s'évade de sa prison, se met à la tête des bataillons d'*Espagne* et de la *Couronne*, et marche sur l'île de Léon, l'Arsenal et Cadix, où il s'était ménagé des intelligences. Tout réussit au gré des conjurés : ils s'emparent de l'île de Léon, et peu après des vastes magasins de la marine, établis à la *Caracca*, dans une île de la baie de *Puntalès*. La constitution des cortès de 1812 est publiée au nom d'une junte provisoire de gouvernement, et le général Quiroga, investi du commandement en chef des troupes insurgées, adresse à l'armée espagnole la proclamation suivante :

« Soldats!

» Placé à votre tête par le choix des officiers de l'armée, je vous parlerai avec la franchise qui doit régner entre des compagnons d'armes.

» Notre Espagne touchait à sa destruction, et votre ruine aurait entraîné celle de la patrie; vous étiez destinés à la mort, plutôt pour délivrer le gouvernement de l'effroi que votre courage lui impose, que pour faire la conquête des colonies *devenues impossible*. En attendant, vos familles restaient dans l'esclavage le plus hon-

teux, sous un gouvernement arbitraire et tyrannique qui dispose à son gré des propriétés, de l'existence et de la liberté des malheureux Espagnols. Ce gouvernement devait détruire la nation et finir par se détruire lui-même; il n'est pas possible de le souffrir plus long-temps. Violent et faible à la fois, il ne peut inspirer que l'indignation ou le mépris, et pour que la patrie soit heureuse, le gouvernement doit inspirer la confiance, l'amour et le respect.

Soldats, nous allons employer pour notre bien et pour celui de nos frères, les armes qui ont assuré l'indépendance de la nation contre le pouvoir de Bonaparte; l'entreprise est facile et glorieuse! Existe-t-il un soldat espagnol qui puisse s'y opposer? Non! dans les rangs même de ceux que le gouvernement s'efforce de rassembler, vous trouverez des frères qui s'uniront à nous, et si quelques-uns, assez vils, osaient tourner leurs armes contre vous, qu'ils périssent comme des satellites de la tyrannie, indignes du nom d'Espagnols.

» Soldats, je compte sur vous; soyez les dignes enfants de la patrie; montrez-vous comme tels. Union et discipline, c'est ce que je vous recommande; j'aurai la satisfaction de récompenser ceux qui se distingueront; mais si quelqu'un manquait à son devoir, je prouverai que ce n'est pas en vain qu'on m'a confié l'autorité, et que l'énergie d'un gouvernement qui marche vers sa régénération, est toujours supérieur à celui des despotes.

» Soldats, la victoire nous attend, et avec elle la gloire et les récompenses que la patrie nous dispensera avec munificence.

» Au quartier-général de San-Fernando, le 5 janvier 1820.

» *Le général en chef de l'armée nationale,*
» ANTONIO QUIROGA. »

A la nouvelle de cette insurrection, le gouvernement de Madrid envoie des troupes contre les bataillons révoltés; mais la défection de plusieurs compagnies empêche le général Freyre, nouveau commandant de l'armée d'Andalousie, de rien entreprendre contre l'insurrection. Néanmoins, le colonel Nicolas Santiago y Rotalde échoue dans le projet de livrer Cadix aux révoltés, et il est forcé de fuir de la ville pour échapper à une punition exemplaire. Riego est plus heureux dans une tentative sur Algesiras dont il s'empare, et où il trouve des vivres pour sa troupe qui en manquait.

Le général Freyre et le général Quiroga, craignant tous deux des défections, ne se combattirent guère, pendant un mois, que par des proclamations, offrant aux soldats qui abandonneraient le parti contraire, celui-là, une permission absolue de rentrer dans leurs foyers, avec l'indemnité de route et l'amnistie complète; celui-ci, promettant, au nom de la nation, à ceux qui passeraient sous ses drapeaux, un congé absolu après deux ans de service, et une part dans des distributions de terres, de biens nationaux, réglée suivant les lois établies par les cortès, à ceux qui feraient huit ans de service. D'abord, la désertion fut plus considérable du côté des troupes royales. Le général Freyre fit désarmer et renvoyer dans l'intérieur plusieurs régiments dont les opinions lui étaient suspectes; mais comme une insurrection qui ne fait pas de progrès rapides est bientôt arrêtée, la confiance se rétablissait dans l'armée royale, tandis que les insurgés perdaient peu à peu de la leur. Renfermés étroitement dans l'île de Léon, sans espérance d'entrer à Cadix, leur cause était en effet ruinée, si d'autres provinces de l'Espagne n'eussent répondu au signal qu'ils avaient donné..... C'est ce qui arriva! Les agents révolutionnaires, au moyen des comités secrets, avaient fait adopter un plan général de soulèvement qui devait éclater simultanément, le 1er mars, dans plusieurs provinces; il n'avait été devancé par l'armée expéditionnaire qu'à cause de l'accélération de son embarquement pour l'Amérique. Le mouvement des provinces commença à la Corogne le 21 février; il s'étendit ensuite au Ferrol, à Vigo et à Pontévédra, jusqu'aux frontières de Portugal. La Galice se mit également en révolution à l'arrivée de Mina sur le territoire espagnol. En présence de ces événements, le gouvernement de Madrid ne sut prendre aucun parti décisif, et l'on donna à l'Aragon et à la Catalogne le temps de se déclarer pour la *Constitution*. La défection du comte de l'Abisbal, frère de don Joseph O'Donnell, qui poursuivait alors vivement la colonne de Riego, vint ajouter aux embarras de l'autorité royale et mit la Manche en insurrection. A Madrid même on essaya de relever la pierre de la Constitution (1). Les conseillers du roi l'engageaient à faire quelques concessions aux exigences des révolutionnaires; c'est ainsi qu'ils opinèrent pour une prompte convocation des cortès, *et le 7 mars*, au matin, on fit publier par une *Gazette officielle extraordinaire* et par des affiches publiques, que, sur l'avis du Conseil Royal et d'Etat, le roi ordonnait que les cortès fussent immédiatement assemblées, déclarant qu'il était prêt à faire ce que demanderaient l'intérêt et le bonheur des peuples « qui m'ont donné, disait Ferdinand VII, tant de preuves de leur loyauté. » Ainsi s'accomplit la révolution espagnole de 1820! Il n'entre point dans le plan de cet *Abrégé chronologique* de raconter avec plus de détails les diverses phases de ce grand événement, qui a si fortement enraciné en Espagne les principes désorganisateurs de toute société, et a plongé ce malheureux pays dans cet abîme de maux dont il est encore accablé à l'époque où nous écrivons (1837).

24. Ordonnance du roi qui nomme M. le comte Siméon, sous-secrétaire d'état au département de la justice, et le charge, en l'absence de M. de Serre, garde des sceaux, du portefeuille de ce département.

(1) La pierre de la Constitution dont il est si souvent question dans l'histoire de la révolution espagnole, n'est pas, comme l'ont dit quelques écrivains, un monument. Un décret de 1812 avait ordonné que la principale place dans chaque commune, porterait le nom de *Place de la Constitution;* la pierre dont on parle était destinée à porter cette inscription; elle était en marbre ou en pierre avec plus ou moins d'ornements, selon la richesse ou la ferveur révolutionnaire des autorités de la commune.

29. Mort du roi d'Angleterre Georges III. Ce prince ne survécut que peu de jours à son quatrième fils, le duc de Kent, mort le 23 janvier, dans sa terre de Sydmouth. Séquestré de la société, depuis l'époque où son dérangement mental avait forcé le parlement à conférer la régence du royaume au prince de Galles (novembre 1810), le malheureux monarque vivait renfermé dans le château de Windsor. Ce dérangement d'esprit, jadis accompagné de crises violentes, avait pris le caractère d'une douce mélancolie; privé de la vue, l'auguste vieillard errait dans ses appartements, comme le roi Léar, au milieu des fantômes de son imagination qui lui représentaient tous les objets chers à son cœur. La musique seule, qu'il avait toujours aimée, semblait lui rendre, de loin en loin, quelques lueurs de raison, et lorsqu'assis à son piano, ses cheveux épars et sa longue barbe flottante, il exécutait, sur cet instrument, les sonnates de Handel, on eût dit un de ces vieux Bardes que la poésie d'Ossian nous représente aux bords des torrents. Cette vie calme avait prolongé la vie de Georges III au-delà du terme que ses infirmités et ses chagrins semblaient lui assigner; mais la privation d'exercice au dehors, et la quantité de remèdes qu'on lui avait administrés, l'avaient réduit à l'état de squelette, et tellement affaibli en lui le système nerveux, que le moindre changement dans l'atmosphère affectait sa santé. Sa vie épuisée s'est éteinte comme un flambeau qui finit, le 29 janvier, à huit heures et demie du soir. Georges III, né le 4 juin 1738, possédait une constitution robuste que fortifia la tempérance la plus exemplaire; doué d'un caractère sérieux et d'un esprit droit, il suppléa ce qui manquait à son éducation par la bonté de son cœur, et une entière confiance dans les lumières de ceux qu'il avait associés à l'exercice de son pouvoir. Parvenu au trône le 25 octobre 1760, au milieu des agitations des partis, dirigé d'abord par lord Bute, son ancien gouverneur, en dernier lieu par Pitt, dont sa pénétration devina le génie, il avait plutôt les vertus de l'homme privé que les qualités d'un grand roi. Néanmoins son règne a laissé des souvenirs brillants, et fut entremêlé de faits, d'événements, de succès éclatants et de revers mémorables qui répandent beaucoup d'intérêt sur cette époque de l'histoire d'Angleterre. La guerre d'Amérique et l'indépendance des Etats-Unis, le prodigieux accroissement de la puissance anglaise dans l'Inde, les vicissitudes de la guerre contre la révolution française, dont il fut l'ennemi le plus actif, ont rempli ce règne de soixante ans, pendant lequel la Grande-Bretagne, à travers mille périls, a triplé son commerce, son influence politique, sa réputation militaire, sa puissance maritime et sa dette. Son fils aîné, Frédéric-Auguste, déjà en possession des rênes de l'état en qualité de prince régent, lui succéda le 30, sous le nom de Georges IV; mais comme ce jour est celui du martyre de Charles Ier, jour de deuil et de jeûne pour toute l'Angleterre, la proclamation du nouveau roi fut remise au lendemain 31.

4 *février*. Le bulletin des Lois de ce jour publie une ordonnance du roi, du 1er décembre 1819, qui rappelle les bannis et dispose que les individus dénommés dans l'article 11 de l'ordonnance du 24 juillet 1815, sont autorisés à rentrer en France. Les personnes désignées dans l'article VII de la loi du 12 janvier 1816 sont seules exceptées de cette disposition.

13. Assassinat de Mgr le duc de Berry. « Le dimanche 13 février, Mgr le duc et Mme la duchesse de Berry allèrent à l'Opéra où les danses et les jeux étaient appropriés aux folies de ce temps de l'année. Ils profitèrent d'un entr'acte pour visiter, dans leur loge, Mgr le duc et Mme la duchesse d'Orléans. Mgr le duc de Berry caressa les enfans et joua avec le petit duc de Chartres. Témoin de cette union des princes, le public applaudit à diverses reprises. Mme la duchesse de Berry, en retournant à sa loge, fut heurtée par la porte d'une autre loge qui vint à s'ouvrir. Bientôt elle se trouva fatiguée et voulut se retirer : il était onze heures moins quelques minutes. Mgr le duc de Berry la reconduisit à sa voiture, comptant rentrer ensuite au spectacle. Le carrosse de Mme la duchesse de Berry s'était approché de la porte. Les hommes de garde étaient restés dans l'intérieur; depuis long-temps le prince ne souffrait plus qu'ils sortissent : un seul, en faction, présentait les armes et tournait le dos à la rue de Richelieu. M. le comte de Choiseul, aide-de-camp de Monseigneur, était à la droite du factionnaire, au coin de la porte d'entrée, tournant également le dos à la rue de Richelieu. M. le comte de Mesnard, premier écuyer de Mme la duchesse de Berry, lui donna la main gauche pour monter dans son carrosse, ainsi qu'à Mme la comtesse de Béthizy : Mgr le duc de Berry leur donnait la main droite. M. le comte de Clermont-Lodève, gentilhomme d'honneur, était derrière le prince, attendant que S. A. R. rentrât, pour le suivre ou le précéder.

» Alors un homme, venant du côté de la rue de Richelieu, passe rapidement entre le factionnaire et un valet de pied qui relevait le marche-pied du carrosse. Il heurte ce dernier, se jette sur le prince au moment où celui-ci, se retournant pour rentrer à l'Opéra, disait à Mme la duchesse de Berry : *Adieu, nous nous reverrons bientôt.* L'assassin appuyant la main gauche sur l'épaule gauche du prince, le frappe de la main droite, au côté droit, un peu au-dessous du sein. M. le comte de Choiseul prenant ce misérable pour un homme qui en rencontre un autre en courant, le repousse en lui disant : *Prenez donc garde à ce que vous faites.* Ce qu'il avait fait était fait !

» Poussé par l'assassin sur M. le comte de Mesnard, le prince porta la main sur le côté où il n'avait cru recevoir qu'une contusion, et tout à coup il dit : *Je suis assassiné! cet homme m'a tué.* — *Seriez-vous blessé, Monseigneur?* s'écrie le comte de Mesnard. Et le prince réplique d'une voix forte : *Je suis mort! je tiens le poignard!*

» Au premier cri du prince, MM. de Clermont

et de Choiseul, le factionnaire nommé Desbiez, un des valets de pied, plusieurs autres personnes avaient couru après l'assassin qui s'était enfui par la rue de Richelieu. Mme la duchesse de Berry, dont le carrosse n'était pas encore parti, entend la voix de son mari, et veut se précipiter par la portière qu'on entr'ouvre. Mme la comtesse de Béthizy la retient par sa robe; un valet de pied l'arrête pour l'aider à descendre; mais elle s'écriant : *Laissez-moi, je vous ordonne de me laisser,* s'élance, au péril de sa vie, par-dessus le marchepied de sa voiture. Le prince s'efforçait de lui dire : *Ne descendez pas.* Suivie de Mme la comtesse de Béthizy, elle court à Monseigneur que soutenaient M. le comte de Mesnard, M. le comte de Clermont et plusieurs valets de pied. Le prince avait retiré le couteau de son sein et l'avait donné à M. de Mesnard, l'ami de son exil.

» Dans le passage où se tenait la garde, il y avait un banc; on assit monseigneur le duc de Berry sur ce banc, la tête appuyée contre le mur, et l'on ouvrit ses habits pour découvrir la blessure. Elle rendait beaucoup de sang. Alors le prince dit de nouveau : « *Je suis mort! un prêtre! venez, ma femme, que je meure dans vos bras.* Une défaillance survint. La jeune princesse se précipita sur son mari, et dans un instant ses habits de fête furent couverts de sang.

» L'assassin déjà arrêté par un garçon de café, nommé Paulmier, par le factionnaire Desbiez et ensuite par les sieurs David, Lavigne et Boland, gendarmes, avait été amené à la porte où il avait commis son crime. Les soldats l'entouraient; il était à craindre qu'ils ne le massacrassent; M. le comte de Mesnard leur cria de ne pas le toucher; M. le comte de Choiseul donna l'ordre de le conduire au corps-de-garde et l'y suivit. On le fouilla; on trouva sur lui un autre poignard avec sa gaîne et la gaîne du poignard laissé dans la blessure.

» Tandis que monseigneur le duc de Berry était assis sur le banc du passage, M. le comte de Choiseul, un valet de pied, un ouvreur de loges, avaient couru pour chercher un médecin. On leur avait indiqué le docteur Blancheton; il demeurait dans le voisinage et vint à l'instant même. M. Drogard, médecin, l'avait précédé. Ces deux hommes de l'art trouvèrent monseigneur le duc de Berry dans le petit salon de sa loge, où il avait été porté. En entrant dans ce salon, le prince qui avait repris sa connaissance demanda si le coupable était étranger, on lui répondit que non. « *Il est cruel*, dit le fils de France, *de mourir de la main d'un Français.* » Le prince fut saigné au bras droit par M. Drogard. Madame la duchesse de Berry arracha sa ceinture pour servir de bandage et d'appareil.

» Monseigneur le duc de Berry n'avait cessé de demander un prêtre. M. le comte de Clermont était parti pour les Tuileries, d'où il ramena monseigneur l'évêque de Chartres. Le prélat, accoutumé à admirer le père, venait s'instruire auprès du fils. Le blessé tendit la main au respectable évêque, demanda les secours de la religion, en exprimant les plus vifs sentiments de foi, de repentir et de résignation.

» Monseigneur le duc d'Angoulême, qui venait de se coucher, s'habilla à la hâte et se rendit au lieu de douleur. L'entrevue des deux frères ne peut s'exprimer. Tout ceci se passait dans le petit salon de la loge, on résolut alors de porter le prince dans une pièce voisine, où l'on établit une espèce de lit sur quatre chaises, que l'on remplaça par un lit de sangle. Monseigneur le duc d'Angoulême, craignant quelque nouveau danger, n'avait pas permis à *Madame* de l'accompagner lorsqu'il s'était rendu à l'Opéra; mais *Madame* n'avait pas tardé à le suivre. Que lui importent les périls? Est-il une douleur qui puisse se passer d'elle? une adversité qui l'ait jamais fait reculer! Ce n'était pas la première fois que la fille de Louis XVI et de Marie-Antoinette prenait soin d'un frère mourant.

» Bientôt *Monsieur* arrive. Il faut connaître la bonté, la tendresse, le cœur paternel de ce prince pour savoir ce qu'il eut à souffrir. Monseigneur le duc d'Orléans, madame la duchesse d'Orléans, mademoiselle d'Orléans, qui s'étaient rencontrés au spectacle, n'avaient pas quitté le prince; le père du duc d'Enghien arriva à son tour. M. Dupuytren examina la blessure, puis se retira à l'écart pour consulter avec les hommes de l'art. On fut d'avis d'élargir la plaie, comme le seul moyen qui restât d'ouvrir une issue au sang épanché dans la poitrine. *Monsieur* voulut éloigner sa fille pendant l'opération. « *Mon père,* dit-elle, *ne me forcez pas à vous désobéir* ; » et se tournant vers les gens de l'art : « *Messieurs,* faites *votre devoir.* » Pendant l'opération elle était à genoux au bord du lit, tenant le prince par la main gauche. On reconnut dans l'opération toute la profondeur de la plaie. Le couteau dont le prince avait été frappé avait six à sept pouces de longueur; la lame en était plate, étroite, à deux tranchants, comme celle du couteau de Navailles, et extrêmement aiguë. Un moment de calme suivit l'élargissement de la plaie; les mourants près d'expirer éprouvent presque toujours un soulagement, qui leur laisse le temps de jeter un dernier regard sur la vie; c'est le voyageur qui s'assied un instant pour contempler le pays qu'il a parcouru, avant de descendre le revers de la montagne. Le prince tenait la main de M. Dupuytren, et le priait de l'avertir lorsqu'il sentirait le pouls remonter ou s'affaisser; vigilant capitaine, il posait une sentinelle expérimentée pour n'être pas surpris par la mort et pour s'avancer courageusement au devant du grand ennemi : *Mors, ubi est victoria tua?*

» Dans cet intervalle de repos, il adressa ces paroles à madame la duchesse de Berry : « *Mon amie, ne vous laissez pas accabler par la douleur; ménagez-vous pour l'enfant que vous portez dans votre sein.* Ce peu de mots fit un effet surprenant sur l'assemblée. En présence de la douleur, on sent naître malgré soi un mouvement de joie;

l'attendrissement redouble en même temps pour le prince qui laisse à la patrie pour dernier bienfait cette dernière espérance. Il s'en va, le prince; il semble emporter une monarchie, et, à l'instant même, il en annonce une autre.

» Des vomissements survinrent; il répéta plusieurs fois que le poignard était empoisonné. Quelque temps auparavant, il avait demandé à voir son assassin. « *Qu'ai-je fait à cet homme?* répétait-il, *c'est peut-être un homme que j'ai offensé sans le vouloir.* — *Non, mon fils,* lui répondit *Monsieur, vous n'avez jamais vu, vous n'avez jamais offensé cet homme; il n'avait contre vous aucune haine personnelle.* — *C'est donc un insensé?* repartit le prince. — O digne enfant de l'évangile! vous mettiez en pratique le dernier conseil du saint-roi de France à son fils : *Si Dieu t'envoie l'adversité, reçois-la bénignement!*

» Le prince voyait s'approcher sa dernière heure; il ressentait des douleurs cruelles et tombait à tout moment en défaillance. On l'entendait répéter à voix basse : *Que je souffre! Que cette nuit est longue! Le roi vient-il?* Il appelait souvent son père; et son père, étouffant ses sanglots, lui disait : *Je suis là, mon ami.* On lui apprit que les maréchaux étaient arrivés. *J'espérais,* répondit-il, *verser mon sang au milieu d'eux pour la France.* Dévoré d'une soif ardente, il ne buvait qu'à regret, et seulement pour se soutenir jusqu'à l'arrivée du roi.

» Nuit d'épouvante et de plaisir! nuit de vertu et de crime! Lorsque le fils de France blessé avait été porté dans le cabinet de sa loge, le spectacle durait encore. D'un côté on entendait les sons de la musique, de l'autre les soupirs du prince expirant; un rideau séparait les folies du monde de la destruction d'un empire. Le prêtre qui apporta les saintes huiles traversa une troupe de masques (1). Soldat du Christ, armé pour ainsi dire de Dieu, il emporta d'assaut l'asile dont l'église lui interdisait l'entrée, et vint, le crucifix à la main, délivrer un captif dans la prison de l'ennemi.

» Trois bulletins avaient été portés aux Tuileries. A cinq heures le roi arriva; on l'avait toujours rassuré sur la position du prince. Le mourant, qui avait entendu le bruit des chevaux dans la rue, parut revivre. Le roi entra. *Mon oncle,* dit aussitôt le duc de Berry, *donnez-moi votre main, que je la baise pour la dernière fois.*

» Le roi s'avança; son visage exprimait cette majestueuse douleur que ressentit Louis XIV lorsqu'il vit l'espoir de la monarchie reposer sur la tête d'un enfant. Il donna sa main à baiser à son neveu, et baisa lui-même celle du prince infortuné. Alors monseigneur le duc de Berry dit au roi : *Mon oncle, je vous demande la grâce de la vie de l'homme.* Le roi, profondément ému, répondit : *Mon neveu, vous n'êtes pas aussi mal que vous le pensez, nous en reparlerons.* — *Le roi ne dit pas oui,* reprit le prince en insistant, *grâce au moins pour la vie de l'homme, afin que je meure tranquille.* Revenant encore sur le même sujet, il disait : *La grâce de la vie de cet homme eût pourtant adouci mes derniers moments.* Enfin, lorsqu'il ne pouvait déjà parler que d'une voix entrecoupée, et en mettant un long intervalle entre chaque mot, on l'entendait dire : *Du moins si j'emportais l'idée.... que le sang d'un homme.... ne coulera pas pour moi après ma mort....*

» Le roi demanda en latin à M. Dupuytren ce qu'il pensait de l'état du prince. M. Dupuytren fit un signe qui ne laissa au monarque aucune espérance.

» Madame la duchesse de Berry, qui depuis si long-temps faisait violence à sa douleur, la laissa enfin éclater. *Ses sanglots me tuent,* s'écria le prince; *emmenez-la, mon père!* On entraîna la princesse dans le cabinet voisin. La princesse fut un peu soulagée par ses larmes : elle promit de ne plus pleurer, et rentra dans l'appartement du prince.

» Si, dans quelques parties de l'Europe civilisée, on eût demandé à un homme un peu accoutumé aux choses de la vie, ce que faisait, à cette heure, la famille royale de France, il eût répondu, sans doute, qu'elle était plongée dans le sommeil au fond de ses palais, ou que surprise par une révolution, elle était entraînée au milieu d'un peuple ému. Non : tout ce peuple dormait sous la garde de son roi, et le roi veillait seul avec sa famille! Après tant de scènes produites par la révolution, nul n'aurait imaginé d'aller chercher tous les Bourbons réunis, au lever de l'aube, dans une salle de spectacle déserte, autour du lit de leur dernier fils assassiné. Heureux l'homme ignoré du monde qui se réveille dans une chaumière, au milieu de ses enfants, que ne poursuit point la haine et dont aucun ne manque aux embrassements paternels! A quel prix faut-il maintenant acheter les couronnes, et qu'est-ce aujourd'hui qu'un empire?

» Tout espoir s'évanouissait; les symptômes les plus alarmants étaient revenus. Le découragement des médecins était visible : la mort arrivait. Le prince demanda à être changé de côté, les médecins s'y opposèrent; le prince insista. On l'entendit prononcer à voix basse ces derniers mots : *Vierge sainte! faites-moi miséricorde!* Il ajouta quelques autres paroles qui se sont perdues dans la tombe. Alors on le tourna sur le côté gauche, selon son désir : dans un instant les facultés intellectuelles s'évanouirent. Monsieur parvint à arracher une seconde fois sa fille à l'horreur de ce dernier moment. Hors de la présence de son mari, elle se livra au plus effrayant désespoir. Tout à coup, échappant aux bras qui la retiennent, elle rentre dans la chambre de deuil, renverse tout sur son passage, arrive au bord de la couche, pousse un cri, et se jette échevelée sur le corps de son mari; monseigneur le duc de Berry venait d'expirer. » (*Mémoires touchant la vie et la mort du duc de Berry.* (*Chateaubriand.*)

(1) Il devait y avoir bal masqué à l'Opéra dans la nuit du dimanche au lundi.

Après cette scène déchirante, les princes qui redoutaient pour le roi l'effet de sa vive émotion, prièrent instamment S. M. de se retirer. « Je ne » crains pas le spectacle de la mort, répondit le » monarque ; j'ai un dernier devoir à rendre à » mon fils. » Appuyé sur le bras de M. Dupuytren, il s'approche du lit, ferme les yeux et la bouche du prince, lui baise la main, et se retire sans proférer une parole. Chacun s'éloigne en silence, comme s'il eût craint de réveiller le Fils de France endormi !

A la nouvelle de cet attentat, qui se répandit, le lundi matin, dans Paris, avec la rapidité de l'éclair, une douleur inexprimable se manifesta dans toutes les classes de la population. Il en fut de même dans les provinces. Partout les plaisirs du carnaval furent interrompus, les affaires suspendues, les théâtres fermés et les tribunaux vacants. Un deuil universel sembla couvrir la France.

« Charles-Ferdinand d'Artois, duc de Berry, que la France venait de perdre, était né à Versailles, le 24 janvier 1778. La révolution l'avait surpris au milieu de son éducation, dans le cours de laquelle il montrait beaucoup de goût et d'aptitude pour les arts. Sorti de France, réfugié d'abord à Turin, il fit huit campagnes à l'armée de Condé, où il s'annonça par sa bravoure et ses talents, comme devant être un des meilleurs officiers de cavalerie de l'Europe. Forcé ensuite de chercher un asile en Angleterre, il y trouva des consolations dans la culture de ces beaux arts qu'il avait aimés dans son enfance. Dès que l'heure de la Restauration fut arrivée, il reparut en France, où l'on eut à peine le temps de connaître et d'apprécier ses qualités chevaleresques. Il avait le teint coloré, les yeux bleus et doux, la lèvre forte, une taille moyenne et robuste. Il aimait les arts, les plaisirs, la chasse et la guerre ; il parlait presque toutes les langues de l'Europe, et dans son caractère vif, brusque et généreux, dans mille actions de sa vie privée, il rappelait ce bon roi avec qui le genre de sa mort lui donne encore une funeste ressemblance. » (*Annuaire historique, année* 1820.)

14. Madame la duchesse de Berry, ainsi que *Mademoiselle*, sa fille, se retirent à Saint-Cloud. Ces princesses n'y reçoivent d'autres personnes que les membres de la famille royale.

14. M. Clausel de Coussergues, député, dénonce à la Chambre M. Decazes, ministre de l'intérieur, comme coupable de complicité de l'attentat commis sur la personne du duc de Berry. « Messieurs, dit l'orateur, il n'y a point de loi qui fixe le mode d'accusation des ministres ; mais il est de la nature d'une telle délibération qu'elle ait lieu en séance publique et à la face de la France. Je propose à la Chambre de porter un acte d'accusation contre M. Decazes, ministre de l'intérieur, comme complice de l'assassinat de monseigneur le duc de Berry, et je demande à développer ma proposition. » A ces mots un violent tumulte éclate dans quelques parties de la salle, qui retentit des cris : *A l'ordre ! à l'ordre !* M. le président rétablit le calme, en déclarant qu'il n'avait accordé la parole à M. Clausel de Coussergues que dans l'opinion qu'il la demandait pour faire quelques observations sur le procès-verbal ; et passant de suite à la triste communication qu'il était chargé de faire, il lut la lettre par laquelle le président du conseil des ministres annonçait aux deux Chambres l'assassinat de monseigneur le duc de Berry. Le lendemain la séance de la Chambre ne fut pas moins orageuse. Le tumulte recommença au sujet du procès-verbal, dans lequel il était dit que la Chambre *avait repoussé par un mouvement violent d'improbation* la proposition faite, la veille, par M. Clausel de Coussergues. M. de Saint-Cricq exprima le profond regret qu'il avait éprouvé « de voir mêler à la manifestation d'une grande douleur publique un sentiment d'animosité particulière. » Et pour qu'il ne demeurât aucun doute sur le sentiment que MM. les députés ont partagé, il demanda que son expression fût constatée par une délibération spéciale et consignée au procès-verbal. Plusieurs orateurs du côté droit (MM. de Castel-Bajac, Cornet-d'Incourt et Benoist) s'opposèrent à cette proposition, et demandèrent, au contraire, que le mot *improbation* fût retranché du procès-verbal. M. Courvoisier voulait, d'un autre côté, qu'on y substituât les mots : « La chambre a manifesté son indignation. » Le tumulte était au comble, lorsque M. de Saint-Aulaire, beau-père de M. Decazes, s'écria qu'il n'avait qu'une réponse à faire à M. Clausel de Coussergues : *Vous êtes un calomniateur !....* Mais celui-ci déclara qu'il persistait dans son dessein ; il rédigea et déposa incontinent sur le bureau de la Chambre une proposition tendante à mettre M. le comte Decazes en accusation, comme coupable de trahison, aux termes de l'article 56 de la Charte. Son auteur retira cette proposition le 25, après la sortie de M. Decazes du ministère. Néanmoins M. Clausel de Coussergues publia quelques mois après (août 1820) un volume intitulé : *Projet de la proposition d'accusation contre M. le duc Decazes, pair de France, ancien président du conseil des ministres, ancien ministre de l'intérieur et de la police générale du royaume.* Il n'y est question que de l'accusation de *trahison*, et M. Clausel de Coussergues explique ainsi la modification qu'il a fait subir à sa première proposition : « Quand je montai à la tribune, le 14 février, dit-il, j'y fus déterminé par l'intime conviction où j'étais que l'administration de M. Decazes était la principale cause de la mort de monseigneur le duc de Berry. Je l'accusai d'en être *complice*. Au moment où je descendis de la tribune, un de mes collègues me dit : « Vous vous » êtes mal exprimé, il fallait l'accuser d'en être » *l'auteur*. » Le ministre avait favorisé, propagé toutes les doctrines impies et anti-sociales, toutes les calomnies et les invectives contre la famille royale, qui avaient mis le poignard à la main de Louvel : c'était, en ce sens, Louvel qui était le complice du ministre »

15. M. Decazes présente à la Chambre des Députés un nouveau projet de loi relatif aux élections. M. Pasquier, ministre des affaires étrangères, présente également un projet de loi d'après lequel tout individu prévenu de complot ou de machinations contre la personne du roi, la sûreté de l'état, et les membres de la famille royale, pourra, sans qu'il y ait obligation de le traduire devant les tribunaux, être arrêté et détenu en vertu d'un ordre délibéré dans le conseil des ministres, et signé par trois ministres au moins.

Un troisième projet de loi, présenté à la Chambre des Pairs, soumet les journaux et écrits périodiques à la censure préalable d'un comité nommé par le ministre de l'intérieur. Ces divers projets de loi ont été adoptés par les Chambres.

20. Changement du ministère. M. Decazes donne sa démission; il est remplacé à la présidence du conseil des ministres par M. le duc de Richelieu. M. Siméon est nommé ministre de l'intérieur, et M. le baron Mounier, directeur-général de la police du royaume. M. le comte Portalis remplace M. Siméon dans les fonctions de sous-secrétaire d'état au ministère de la justice.

Ordonnance du roi qui confère le titre de *duc* à M. Decazes, pour en jouir lui et ses descendants.

22. La dépouille mortelle de monseigneur le duc de Berry est transportée, en grande pompe, du Louvre à l'abbaye de Saint-Denis. S. A. S. monseigneur le duc d'Orléans conduisait le deuil au nom du roi. Le corps du prince reste déposé dans une chapelle ardente jusqu'à la cérémonie de l'enterrement, qui a lieu le 14 mars suivant, en présence du roi et des parents de l'auguste défunt. Les entrailles de monseigneur le duc de Berry, selon l'intention qu'il en avait manifestée, furent transportées à Lille, et déposées dans un monument. Ainsi se sont accomplies les paroles chevaleresques du prince, qui avait déclaré aux Lillois qu'il voulait être avec eux *à la vie et à la mort.*

1er *mai.* Exécution, à Londres, de Thistlewood et de ses complices, les radicaux Brunt, Ings, Tidd et Davidson, convaincus d'avoir formé un complot tendant à renverser le gouvernement du roi. Les conjurés devaient assassiner les quatorze ministres et établir ensuite un gouvernement révolutionnaire.

2. Note du cabinet impérial de St.-Pétersbourg adressée au ministre russe résidant en Espagne. L'empereur Alexandre y déclare qu'il a pris la résolution de combattre de tout son pouvoir la révolution espagnole.

7. Dans la nuit du 6 au 7, le nommé Gravier, ex-officier, non employé depuis le licenciement de l'armée de la Loire, est arrêté sous le guichet de la nouvelle galerie du Louvre, en face de la rue de l'Echelle. Il venait de déposer dans cet endroit un pétard dont l'explosion, à proximité de l'appartement occupé par madame la duchesse de Berry, devait effrayer cette princesse et causer son avortement. Déjà une explosion semblable avait eu lieu dans la nuit du 28 au 29 avril précédent. Le 8 mai, la police découvre chez le nommé Bouton, ancien courrier, ami de Gravier, des pièces d'artifices du même genre, et des écrits outrageants pour le roi et sa famille. On ne doute plus, dès-lors, du but criminel de cette entreprise que les accusés essaient de faire passer pour une fausse alerte qu'ils voulaient donner au poste de la garde royale. Gravier soutient que l'idée de cette explosion lui a été suggérée par un nommé Leydet, agent secret de la police. (*Voir* le 30 octobre suivant.)

2 *et* 3 *juin.* Rassemblements séditieux à Paris, à l'occasion de l'adoption, par la Chambre des Députés, de l'article 1er de la nouvelle loi d'élections (il établit deux sortes de colléges pour la nomination des députés). Divers groupes de jeunes gens se portent vers la Chambre des Députés en criant: *Vive la Charte!* La force armée les disperse dans la rue de Rivoli et sur la place du Carrousel, où un jeune étudiant nommé Lallemant est tué d'un coup de feu par une sentinelle qu'il avait essayé de désarmer.

5 et 6. La journée du 4, qui était un dimanche, se passa sans troubles; il n'y avait point de séance à la Chambre des Députés, et les processions de la Fête-Dieu eurent lieu, dans toutes les paroisses, avec la pompe ordinaire, malgré une pluie abondante. Une ordonnance de police interdit le lendemain, sous peine d'arrestation, toute espèce de rassemblements, même de trois personnes, et l'on annonça que l'autorité judiciaire procédait à deux instructions : l'une, sur le meurtre du jeune Lallemant; l'autre, sur les plaintes de quelques membres du côté gauche de la Chambre, qui avaient été insultés par des jeunes gens qu'ils prétendaient être des gardes-du-corps déguisés. Dans la matinée du 5, des placards affichés sur les murs des écoles de Droit et de Médecine, invitèrent les étudiants à se réunir pour tirer vengeance des scènes du samedi. En effet, le lundi et le mardi les rassemblements furent plus nombreux et plus hostiles que les jours précédents : des agents de police furent maltraités dans les groupes, et des pierres furent jetées à la troupe stationnée sur la place Louis XV et sur les boulevards. Plusieurs charges de cavalerie eurent lieu, et l'on désarma et arrêta une cinquantaine d'individus, parmi lesquels il se trouva peu de jeunes gens appartenant aux écoles. Le renouvellement de ces scènes servit de prétexte à deux séances fort orageuses à la Chambre des Députés. M. le garde des sceaux s'éleva avec force contre les allégations des députés libéraux qui essayaient de rejeter la cause des troubles sur les provocations de la police, et comme on lui portait le défi de citer les excès commis dans ces déplorables journées, il s'écria: « Ces excès commis, messieurs, sont des attroupements tumultueux qui ont troublé la tranquillité publique; ces excès commis sont la résistance avec violence et voies de fait envers les agents de l'autorité qui, con-

formément à la loi, essayaient de dissiper ces attroupements; des officiers de police, des gendarmes, des troupes ont été chargés le bâton à la main; des excès commis, ce sont des cris séditieux qui se sont fait entendre en différents sens. Il ne peut y avoir ici qu'un juge entre vous et moi, c'est la Chambre. — C'est la nation! lui crièrent les députés du côté gauche. — Une telle réponse, continua M. le garde-sceaux, me donnerait trop d'avantage. C'est évidemment toujours le même système. On rejette toute autorité légale, même les plus respectables; et la Chambre elle-même, cette autorité populaire, on la récuse, on en appelle à la nation; et la nation, dans ce sens, c'est l'insurrection, c'est la révolte! C'est comme cela qu'on l'entendait dans le cours de la révolution; c'est comme cela qu'on voudrait encore le faire entendre aujourd'hui. Quand une insurrection s'est portée aux derniers excès, qu'elle a renversé les pouvoirs existants, elle cesse d'être regardée comme une insurrection par ceux qui s'empressent de succéder au pouvoir : ils l'appellent alors la volonté de la nation.»

7. Exécution de Louvel. Après une instruction qui durait depuis le jour funeste où un fils de France était tombé sous le poignard du fanatisme politique, L'assassin parut devant la Cour des Pairs (5 juin). Sa physionomie était sombre et immobile; son vêtement et son maintien semblaient annoncer une profession plus relevée que celle d'un ouvrier sellier. Il entendit sans émotion la lecture de son acte d'accusation; il avoua les faits énoncés; il reconnut le poignard dont il s'était servi, et dit qu'il l'avait fait fabriquer à La Rochelle. (Cette assertion a été déclarée fausse par le coutelier qu'il avait désigné.) Aux questions qui lui furent adressées par le président ou par des membres de la Cour, sur les motifs ou les circonstances de son crime, il répondit de nouveau qu'il le méditait depuis six ans; que le duc de Berry ne lui avait fait aucun mal, qu'il n'en avait éprouvé aucun préjudice, aucune injure ni pour lui, ni pour les siens; qu'il en voulait à la famille royale dont le retour avait fait, dans son opinion, le malheur de la France; que son dessein était, dès 1814, d'assassiner le roi lui-même, mais qu'il avait fait choix du prince, parce qu'il était la *souche*; qu'il avait été en 1814 à l'Ile d'Elbe pour se distraire des idées qui le poursuivaient, et qu'il en était revenu sans avoir eu de rapport avec Napoléon; sans avoir eu de conférences avec personne sur ses projets; sans avoir reçu d'encouragement. Interrogé sur ses sentiments religieux et sur ses lectures habituelles, il déclara qu'il n'avait d'autre religion que *celle de tous les hommes*, étant tantôt catholique, tantôt théophilantrope; qu'il ne lisait ni journaux ni pamphlets, mais les *Droits de l'homme* et la *Constitution*. Pendant la seconde séance de la cour, Louvel montra beaucoup moins de fermeté que la veille. Il paraissait abattu. Il essuyait souvent son front couvert d'une sueur froide, et sa bouche était à chaque instant agitée par des contractions nerveuses. Après que son défenseur, Mᵉ Bonnet, eût parlé, il demanda à se faire entendre. Il lut d'une voix faible, entrecoupée, un discours qui n'a pas été joint au procès, dont on a interdit la publication, et que le procureur-général dans sa réplique au défenseur, a considéré comme *un crime de plus*. Louvel y avait entassé sans ordre et en mauvais style, toutes les injures répandues dans les libelles publiés pendant les Cent-Jours; il y justifiait non-seulement son crime, mais même la mort de Louis XVI; il se comparait à Brutus, et se glorifiait du fanatisme atroce qui l'avait porté à donner la mort à un homme destiné à monter sur le trône. Le 7, à six heures moins un quart du soir, Louvel est monté dans la charrette qui l'a conduit de la Conciergerie à la Grève. Il avait la tête couverte d'un chapeau rond, l'air défait, mais affectant beaucoup d'assurance, et paraissant faire peu d'attention aux paroles du vénérable ecclésiastique qui lui montrait l'éternité ouverte devant lui. Il promenait lentement ses regards sur la multitude immense qui s'était rassemblée sur son passage. Au pied de l'échafaud, le confesseur a redoublé de zèle, et Louvel s'est entretenu avec lui pendant quatre minutes. Alors l'altération de ses traits et son accablement étaient extrêmes. Deux aides de l'exécuteur ont été obligés de le soutenir pour l'aider à monter sur l'échafaud. A six heures une minute sa tête est tombée. La foule s'est retirée sans le moindre désordre.

9. La discussion de la nouvelle loi *d'élections* se poursuit, toujours tumultueuse, à la Chambre des Députés. L'adoption, à une forte majorité (135 voix contre 66), d'un amendement proposé par M. Boin, lequel consacrait le double vote en faveur des électeurs des colléges de département, donne lieu, dans la soirée, à des troubles plus graves que pendant les journées précédentes. Les rassemblements se portent de la place de l'Estrapade au faubourg Saint-Marceau, et des boulevards au faubourg Saint-Antoine, dans l'espoir d'entraîner les ouvriers dans ce mouvement séditieux; mais ceux-ci restent calmes, et quelques uns d'entre eux livrent même aux agents de la force publique les individus signalés comme les plus ardents des perturbateurs. A huit heures du soir, des cris séditieux se font entendre sur le boulevard Bonne-Nouvelle, à la Porte-Saint-Martin et dans la rue Saint-Denis, où les rassemblements sont encore augmentés par une foule innombrable de curieux. Les cuirassiers et les dragons de la garde royale, qui avaient souffert patiemment qu'on leur jetât des pierres, et qu'on vînt proférer jusque devant leurs escadrons le cri séditieux de *vivent nos frères de Manchester! à bas les Chambres! à bas les royalistes! à bas les émigrés! à bas les missionnaires! à bas les cuirassiers! à bas les dragons!* se décident enfin à marcher contre ces rassemblements et dispersent les derniers débris de cette manifestation révolutionnaire.

12. La Chambre des Députés adopte, à la majo-

rité de 154 voix contre 93, le nouveau projet de loi relatif aux élections. Le 28, ce même projet est adopté par la Chambre des Pairs à la majorité de 141 voix contre 56.

7 *juillet.* Émeute populaire à Palerme, en Sicile. On s'empare de l'arsenal et de tous les postes. Toutes les autorités sont changées.

9. Les cortès d'Espagne tiennent leur première séance à Madrid. L'archevêque de Séville est nommé président, et le général Quiroga vice-président. Le roi se rend dans la salle de l'assemblée et prête serment de fidélité à la constitution.

13. Le roi de Naples jure fidélité à la constitution. Proclamation du général Pépé au peuple napolitain.

22. Clôture de la session des Chambres.

27. Le prince héréditaire des Deux-Siciles, vicaire-général du royaume, convoque un parlement national pour l'an 1820 et 1821, conformément à la constitution espagnole adoptée par le peuple napolitain.

1er *août.* Incendie de Bercy. Tous les magasins du port de la Rapée sont la proie des flammes.

8. Protestation de la reine d'Angleterre contre la procédure, pour cause d'adultère, qui s'instruit contre elle à la Chambre des Pairs du royaume. Cette princesse ne reconnaît d'autre compétence que celle d'une cour de justice.

16. Commencement du procès de la reine d'Angleterre devant le parlement.

20. Découverte d'une conspiration militaire qui devait éclater à Paris dans plusieurs légions de la garnison, et principalement dans la légion de la Meurthe. Le projet des conjurés était de se rendre aux casernes, de réunir les soldats, de marcher contre les Tuileries, et de proclamer pour souverain quelqu'un de la famille Bonaparte.

28. Une révolution semblable à celle de Naples et de Sicile éclate en Portugal. La constitution des cortès y est proclamée au nom du roi.

31. Le cabinet de Vienne adresse à toutes les cours allemandes et à tous les princes italiens des notes relatives aux affaires du royaume des Deux-Siciles. Le prince de Metternich adresse, en même temps, aux grandes puissances européennes un document diplomatique, dans lequel il leur fait sentir la nécessité de prendre des mesures pour étouffer la révolution napolitaine.

6 *septembre.* La reine d'Angleterre fait une protestation publique de son innocence devant la Cour des Pairs.

13. Mort du maréchal Kellermann, duc de Valmy, à l'âge de 86 ans. Son cœur, ainsi qu'il en avait exprimé la volonté, a été porté et enterré à Valmy. Voici la lettre que cet illustre guerrier avait écrite au maire de cette commune:

« Je prie M. le maire de Valmy de m'acheter un petit terrain contenant deux pieds en carré, pour y inhumer mon cœur après mon décès. Mon fils sera chargé de porter mon cœur, qui ne peut être mieux placé qu'au milieu des braves frères d'armes morts dans la glorieuse journée du 20 septembre 1792, et sous la sauve-garde des braves.

Ce 31 juillet 1820.

KELLERMANN, duc de VALMY,
pair et maréchal de France.

Le maréchal confia cette lettre, le jour même, à M. Petit, officier en retraite, pour qu'il la fît parvenir au maire de Valmy. Ce magistrat, instruit des dispositions du maréchal, en fit part à ses administrés, qui voulaient tous, mais le plus tard possible, posséder dans leur champ un dépôt si précieux.

Voici l'inscription qui a été mise sur le monument:

« Ici sont morts glorieusement les braves qui ont sauvé la France au 20 septembre 1792. Un soldat qui avait l'honneur de les commander dans cette mémorable journée, le maréchal Kellermann, duc de Valmy, dictant, après vingt-huit ans, ses dernières volontés, a voulu que son cœur fût placé au milieu d'eux. »

14. Mort du maréchal Lefebvre, duc de Dantzic. En deux jours, le roi, la patrie et l'armée ont à déplorer deux pertes mémorables. Le duc de Dantzic était âgé de soixante-quatre ans.

29. Naissance du duc de Bordeaux.

« Au milieu des agitations dont la France était tourmentée, une grande espérance occupait la maison royale et la nation entière; Mme la duchesse de Berry touchait au terme de sa grossesse. Des vœux s'élevaient de toutes parts, des autels de la cité comme de ceux du village, pour l'heureuse délivrance de la princesse, et pour la naissance d'un prince. Ils furent exaucés. Mme la duchesse de Berry mit au monde un prince, le 29 septembre, à deux heures trente-cinq minutes du matin. A cette heureuse nouvelle, qui fut immédiatement portée au roi, S. M. se rendit chez la princesse, où se trouvaient déjà *Monsieur*, *Madame*, Mgr le duc d'Angoulême, et une foule d'officiers de la cour, mêlés avec des gardes nationaux (1), alors de service, et appelés en témoignage de ce grand événement.

» Il est plus aisé d'imaginer que de décrire cette entrevue, où des larmes d'attendrissement coulaient de tous les yeux, où tous les cœurs étaient oppressés de leur joie et de celle de la famille royale; le roi embrassant sa nièce avec la tendresse d'un père, lui remit une fleur en diamants, comme le symbole de ses espérances. Il couvrit l'enfant de ses baisers, et voulut renouveler pour lui ce que l'histoire a raconté de la naissance d'Henry IV; il lui frotta les lèvres avec une gousse d'ail et lui fit boire quelques gouttes de vin de Jurançon, épreuve que l'auguste enfant a supportée comme le Béarnais, son aïeul.

(1) N. V. Lainé, marchand épicier, rue de la Tixeranderie, n° 52; A. P. Paigné, pharmacien, place Baudoyer, n° 1; H. L. Dauphinot, employé, rue de Jouy, n° 8; P. A. Triozon-Sadony, négociant, place Royale, n° 26, tous grenadiers du 4e bataillon de la 9e légion de la garde nationale de Paris.

» A trois heures et demie, le chancelier de France, messire Charles Dambray, vint, conformément à l'ordonnance royale du 23 mars 1816, constater la naissance, et en recevoir l'acte prescrit par le code civil. D'après les ordres du roi, l'auguste enfant a été nommé Henry-Charles-Ferdinand-Marie-Dieudonné d'Artois, réunion de noms qui devait rappeler à la fois à l'héritier du trône et à la France, l'exemple du *bon roi*, la naissance également inespérée du *grand monarque*, et la mémoire du prince que l'on pleurait encore.

» Une salve de vingt-quatre coups de canon devait annoncer au peuple la naissance d'un prince. Le premier se fit entendre à cinq heures du matin; au treizième, impatiemment attendu (car on ne devait en tirer que douze pour la naissance d'une princesse), les témoignages de l'allégresse publique éclatèrent de toutes parts; une foule d'ouvriers qui se rendaient à leurs travaux, et de citoyens accourus des différents quartiers de la capitale, se porta aux Tuileries pour s'assurer de la réalité de cette grande nouvelle.

» Les premières autorités s'empressèrent d'apporter leurs félicitations au pied du trône. Au retour de la messe de la chapelle, où l'enfant royal fut ondoyé et le *Te Deum* chanté en actions de grâces, le roi, suivi de toute la cour, daignant s'arrêter sur le balcon où un peuple immense faisait entendre des acclamations, lui adressa d'une voix émue, mais forte, ces mots que l'histoire doit recueillir : « *Mes enfants, votre joie centuple la mienne; il nous est né un enfant à tous. Cet enfant sera un jour votre père, il vous aimera comme je vous aime, comme tous les miens vous aiment.* » « Nous n'entreprendrons point, dit » un écrivain, d'exprimer à quel point ces paro- » les d'une bonté royale, si touchante et si noble » dans sa simplicité, ont ému tous ceux qui ont » eu le bonheur de les entendre. Elles ne périront » point dans la mémoire des Français. »

» Pendant toute la journée, la même foule s'est pressée sous les fenêtres de l'appartement de Mme la duchesse de Berry, qui, surmontant ses douleurs avec un courage héroïque, voulut faire approcher son lit de la fenêtre, et se souleva pour montrer l'auguste enfant à tout un peuple ivre de joie.

» Des illuminations spontanées et magnifiques, des distributions extraordinaires d'aumônes et de vivres, des danses, des farandoles et des chants populaires signalèrent dans toute la capitale la fin de cette journée. Dans tous les spectacles, on applaudit des cantates, des scènes allégoriques ou des couplets inspirés par la circonstance. L'Académie royale de musique et le Théâtre-Français réunis donnèrent une représentation d'*Athalie*, avec les chœurs. Ce chef-d'œuvre de la scène française n'avait jamais reçu d'application plus heureuse, et toutes les allusions qu'il offre aux malheurs de la révolution, aux espérances de l'avenir, y furent saisies avec transport. » (*Annuaire historique pour* 1820.)

Louis XVIII, à l'occasion de la naissance de Mgr le duc de Bordeaux, ordonne au trésorier de la couronne de mettre 50,000 francs à la disposition de M. le préfet de la Seine. Ils devront être employés à l'acquittement des dettes contractées envers le bureau des nourrices par des pères et mères de la ville de Paris.

16 *octobre*. Explosion du magasin à poudre d'Essonne. La commotion s'est fait vivement sentir jusqu'à Melun, et en descendant les bords de la Seine, jusqu'à Soisy-sous-Etioles. Les dégâts sont considérables. Un enchaînement de circonstances, qui tient du prodige, a empêché que personne ne périt dans ce désastre.

30. Gravier et Bouton sont condamnés à mort par la cour d'assises de la Seine. Legendre, marchand de vin, accusé de non révélation du complot, est acquitté. (*Voir* le 7 mai précédent.)

Aussitôt après ce jugement, madame la duchesse de Berry adresse au roi la lettre suivante :

Mon cher et bon oncle,

Comme je ne puis voir le roi aujourd'hui, je lui écris pour lui demander la grace de deux malheureux qui ont été condamnés à mort hier, pour tentative contre ma personne

Je serais au désespoir qu'il pût y avoir des Français qui mourussent pour moi : l'ange que je pleure demandait en mourant la grâce de son meurtrier; il sera l'arbitre de ma vie. Me permettrez-vous, mon oncle, de l'imiter et de supplier Votre Majesté d'accorder la grâce de la vie à ces deux infortunés?

L'auguste exemple du roi nous a habitués à la clémence; daignera-t-il permettre que les premiers instants de l'existence de mon Henry, de mon cher fils, du vôtre, du fils de la France, soient marqués par un pardon!

Excusez, mon cher oncle, la liberté que j'ose prendre de vous ouvrir mon cœur : dans toutes les occasions, votre indulgente bonté m'y a encouragée.

Je supplie le roi d'excuser ma hardiesse et de croire au respect aussi profond que les sentiments avec lesquels je suis,

De Votre Majesté,
La très humble, très obéissante
et très soumise nièce,
CAROLINE.

Le roi accueille la prière de l'auguste veuve du duc de Berry, et commue la peine de mort, prononcée contre Gravier et Bouton, en celle des travaux forcés à perpétuité; S. M. leur fait remise également de la flétrissure et de l'exposition.

12 *novembre*. Acquittement de la reine d'Angleterre par le parlement. Le dénoûment de ce procès scandaleux donne lieu à de grandes démonstrations de joie de la part du peuple anglais. De graves désordres en sont le résultat dans plusieurs quartiers de Londres. La populace casse les vitres des maisons de ceux qu'elle suppose du parti contraire à la reine. La façade du bureau du *New-Times* (journal royaliste) est presque entièrement démolie. Les constables sont obligés de lire le *riot act* (acte de rébellion) sur le seuil de la porte du *Courrier* (journal ministériel); le peuple s'y était porté et se disposait à dévaster cet établissement.

30. Arrêt de la Cour de Cassation qui censure, avec réprimande, le sieur Madier de Montjau, pour avoir dénoncé l'existence d'un gouvernement *occulte* qui, selon lui, aurait contrarié, par des manœuvres ténébreuses, l'action du gouvernement légitime en France, et pour n'avoir point fourni de preuves à l'appui de sa dénonciation.

3 *décembre*. Lettre de Louis XVIII au roi des Deux-Siciles, dans laquelle le roi de France déclare qu'il s'unit aux intentions des souverains qui vont se réunir en congrès à Laybach, pour toutes mesures qu'ils adopteront relativement à la révolution napolitaine.

19. Ouverture de la session législative de 1821. La séance royale a lieu au Louvre, dans la salle dite des *Gardes d'Henry IV*. Le roi, dans son discours, fait espérer un prochain allégement des charges publiques.

22. Ordonnance du roi qui nomme M. de Corbière, député, président du conseil royal de l'instruction publique.

MM. Lainé, de Villèle et de Corbière sont nommés ministres secrétaires d'état et membres du conseil des ministres.

27. Ordonnance du roi qui nomme M. Ravez président de la Chambre des Députés pour la session de 1821.

28. Les monarques et ministres plénipotentiaires assemblés à Troppau, pour la tenue d'un congrès, quittent cette ville pour se rendre à Laybach où les séances du congrès doivent être continuées.

30. Arrêt de la cour d'assises de la Seine dans l'affaire des troubles du mois de juin. Des dix individus mis en jugement, deux seulement, Fayolle et Adam, sont déclarés coupables d'avoir fait partie de rassemblements armés qui ont résisté à la force publique. Le 24 mars suivant, le chef d'escadron Duvergier, dont la cause avait été disjointe de celle de ses co-accusés, en raison de sa maladie, a été condamné à cinq ans de prison et 50 fr. d'amende, pour avoir pris une part active dans lesdits rassemblements.

1821.

18 *janvier*. L'empereur de Russie et le roi des Deux-Siciles arrivent au congrès de Laybach.

21. Le roi d'Angleterre refuse de prendre part aux mesures politiques qui supposeraient le droit d'intervention, de la part des souverains, dans les affaires intérieures des états. Les légations des diverses cours sont informées de cette résolution par une circulaire du ministre des affaires étrangères.

27. Une forte explosion se fait entendre, vers quatre heures et demie de l'après-midi, dans l'intérieur du château des Tuileries, du côté des appartements du roi et de *Madame*. Elle provient d'un baril de poudre d'environ six livres, placé entre la muraille et un coffre à bois, sur un pallier de l'escalier dérobé destiné au service intérieur des appartements. Plusieurs portes et fenêtres de l'escalier sont arrachées de leurs ferrements, tous les carreaux de vitres sont brisés à une grande distance du lieu de l'explosion. Heureusement personne ne périt. Malgré les recherches les plus actives, on n'a point découvert les auteurs de cette machine infernale..

La Chambre des Communes, à Londres, décide, à la majorité de 209 voix sur 310, que la reine Caroline ne sera plus nommée dans les prières publiques.

1er *février*. La Chambre des Députés présente au roi une adresse dans laquelle elle appelle la sévérité de la justice sur les auteurs des complots qui viennent de se manifester jusque dans le sanctuaire de la royauté.

8. Déclaration du pape adressée à ses sujets, relativement au passage des troupes autrichiennes qui marchent sur le royaume de Naples.

18. Déclaration des puissances alliées réunies au congrès de Laybach, relativement à la situation du royaume de Naples.

25. La Cour d'assises de Riom condamne, à la peine de mort, le nommé Gundon, dit Roquefort, portefaix, domicilié à Avignon, comme coupable d'assassinat sur la personne du maréchal Brune. Statuant par le même arrêt sur les conclusions civiles présentées par Me Dupin, au nom de Mme la maréchale Brune, sans s'arrêter ni avoir égard au procès-verbal dressé à Avignon, le 2 août 1815, la cour ordonne qu'il sera procédé à la rectification de tous actes et registres où la mort du maréchal Brune aurait été attribuée à un suicide.

27. Proclamation du général Frimont aux Napolitains, en mettant le pied sur leur territoire. Elle est datée du quartier-général de Foligno, ville épiscopale de l'état ecclésiastique, et annonce que l'invasion des Autrichiens est toute pacifique et n'a d'autre but que de rétablir le roi dans la plénitude de ses droits usurpés par la révolution.

Ordonnance du roi qui affecte l'édifice de la Sorbonne au chef-lieu de l'Académie de Paris: celle-ci remplace l'ancienne Université.

5 *mars*. Nouveaux troubles à l'Ecole de Droit. Des provocations et des insultes ont lieu au cours de M. Portetz. Quelques rixes résultent de la divergence des opinions des étudiants : ils se séparent en deux bandes où dominent, d'un côté, le cri de *Vive le Roi!* et, de l'autre, celui de *Vive la Charte!* L'arrivée de quelques gendarmes met fin au désordre.

5. Achat du domaine de Chambord et de ses dépendances, par Me Chevrier, notaire, moyennant la somme de 1,542,000 fr. Cette acquisition ayant été faite sous la condition de déclaration de command, Me Chevrier déclare, chez Me Rousse, notaire, que cette propriété est acquise par M. le comte de Calonne, au nom de la commission générale de la souscription de Chambord, pour en être fait hommage, au nom de la France, à Mgr le duc de Bordeaux.

13. Proclamation de Charles-Albert de Savoie,

prince de Carignan, régent du royaume par l'abdication du roi Victor-Emmanuel; il annonce que la constitution d'Espagne sera promulguée et observée comme loi de l'état. « L'esprit révolutionnaire qui venait de changer en Espagne l'ancien gouvernement, en y rétablissant les Cortès, agitait aussi les peuples du Piémont, qui voulaient adopter la constitution espagnole. Victor-Emmanuel fit tout ce qui était au pouvoir d'un bon roi pour éclairer et calmer ses sujets; mais ne pouvant y parvenir, il abdiqua la couronne en faveur de son frère (Charles-Félix, duc de Génevois, alors absent de Turin). On chercha en vain à le faire changer de résolution; il quitta son palais en disant « qu'il partait avec la douleur de n'avoir pu faire le bonheur d'un peuple qui lui » était si cher. » Après l'entrée de l'armée autrichienne dans le Piémont, et lorsque la tranquillité fut rétablie, Charles-Félix sollicita de nouveau son frère de reprendre les rênes du gouvernement; Victor-Emmanuel s'y refusa constamment, vécut loin des affaires du monde, livré entièrement à des exercices de piété. C'est dans ces sentiments qu'il fut surpris par sa dernière maladie, où il fit éclater son courage et sa résignation. L'archevêque de Turin l'ayant visité, lui témoignait le désir de pouvoir partager ses souffrances : « Je ne voudrais pas ce partage, » lui répondit le prince mourant. Il expira le 15 janvier 1824, à l'âge de soixante-cinq ans. Victor-Emmanuel se montra, pendant son règne, bon, sage, ami de la justice et de la religion. Accessible pour tous ses sujets, il ne voulut que leur bonheur. Il était particulièrement aimé de ses peuples de Savoie, parmi lesquels il demeura quelque temps, et eut lieu d'y faire admirer et chérir ses vertus. Loin de se laisser enorgueillir par son illustre naissance et la splendeur d'un trône, il fut toujours aussi modeste et humble dans la prospérité que patient dans l'infortune. » (*Feller.*).

20. Mouvement séditieux à Grenoble. La fausse nouvelle de l'abdication du roi Louis XVIII, celle de l'adoption de la cocarde tricolore et de la proclamation de la constitution de 1791 en sont la cause et le prétexte. Les autorités rétablissent l'ordre sans grandes difficultés.

23. Rétablissement de l'autorité légitime à Naples. Une lettre du roi (28 janvier), alors à Laybach et adressée à son fils, le prince-régent, l'informait de la résolution des puissances de ne point reconnaître les changements opérés dans le gouvernement des Deux-Siciles depuis la révolution; le 8 février, le prince-régent fit part de ce message à la députation permanente du parlement. L'effet de cette publication fut terrible sur les révolutionnaires. On rendit trois décrets relatifs à l'organisation, ou plutôt à la mise en campagne de l'armée; l'un mettait à la disposition du ministre de la guerre cinquante mille quatre cents hommes de la garde nationale, sous le nom de miliciens provinciaux et de légionnaires; un autre mettait en activité la réserve des vieux soldats, avec des avantages proporti[onnés] à leurs services; un troisième réglait le m[ode] à suivre pour le jugement des délits militai[res] en temps de guerre. Le 5 février, l'armée au[tri]chienne s'était mise en mouvement (voir le 2[...] [fé]vrier), et dans les trois jours suivants, le p[as]sage du Pô fut effectué sur cinq points différe[nts] de Crémone à San-Benedetto. Parvenue à Bo[lo]gne, elle se dirigea en deux corps principaux [par] les deux routes qui conduisent dans le royau[me] de Naples, l'une par le grand duché de Tosc[ane] et l'État romain, l'autre par les Légations, l[es] Marches et les Abruzzes. Les Napolitains n'o[p]posèrent partout qu'une très faible résistanc[e]. Le général Guillaume Pépé fut battu aux env[i]rons de Rieti (8 mars). Ce fut moins une défa[ite] qu'une déroute : soldats et généraux, tout s[e] sauva pêle-mêle dans les montagnes, et les Au[t]richiens, poursuivant les fuyards, entrèrent, l[e] même jour, à dix heures du soir, dans Citta-Ducale, n'ayant perdu qu'une soixantaine d'hommes dans cette journée qui décida du sort d[e] Naples et de la révolution napolitaine. Le général Carascosa ne fut pas plus heureux, et évac[ua] successivement les positions avancées d'Itri, de Fondi, et même de San-Germano, à l'approche des avant-postes de l'armée autrichienne. Le 20 mars, la suspension des hostilités, demandée par le général Carascosa, fut signée, ainsi que l'occupation de Capoue et d'Aversa, au grand prieuré de Naples, par le baron d'Ambrosio, lieutenant-général commandant la première division de l'armée napolitaine, et par le comte de Fiquelmont, général au service de l'empereur d'Autriche. Il est à remarquer que dans cette capitulation, comme dans toutes les autres de cette campagne, on reconnaît comme propriété du ro[i] des Deux-Siciles, tous les objets trouvés dans les forts ou arsenaux occupés, et que les gouverneurs doivent n'y agir qu'au nom de S. M. Sicilienne. D'autres puissances, avant S. M. autrichienne, n'avaient pas donné l'exemple de cette magnanimité et de ce désintéressement.

Le désordre dans lequel s'opérait la retraite ou plutôt la fuite de l'armée napolitaine, se communiqua à toutes les provinces, à toutes les villes où se jetaient les déserteurs; ils y commettaient tous les excès qu'on pouvait attend[re] de ces bandes démoralisées et sans discipline. La situation de Naples où les *carbonari* dom[i]naient encore n'était pas moins critique. A entendre les partisans du général Pépé, « l'arm[ée] n'avait été dissoute que par l'effet de la trahis[on]; mais la force nationale restait entière; des milliers de volontaires se pressaient de revenir so[us] les drapeaux; Gaëte, Pescara, toutes les forteresses tenaient encore; les provinces ne pouvaient être entièrement occupées; avec les débris de l'armée, on pouvait former en Sicile u[ne] armée plus redoutable que la première, et l[es] montagnes de la Calabre pouvaient servir d'asi[le] à des milliers de volontaires armés pour la cau[se] de l'indépendance, tandis que la révolution, q[...]

venait d'éclater à l'autre extrémité de l'Italie, opérerait une diversion puissante. » L'approche des Autrichiens dissipa ces dernières illusions des révolutionnaires aux abois. La capitulation de Naples, qui comprenait celles des places de Gaëte et de Pescara, fut signée le 28, par M. le lieutenant-général Pedrinelli, gouverneur de Naples, et par M. le général-major, comte de Fiquelmont. Le même jour, des grenadiers de la garde royale, qui revenaient du camp, rentrèrent dans la ville, et furent insultés par les *carbonari* qui les appelaient traîtres à la patrie; ils firent feu sur eux et en tuèrent quelques-uns; la terreur soumit le reste. Le général Pépé et les principaux chefs de l'insurrection demandèrent des passeports pour l'étranger. On les leur accorda. La grande loge (*alta vendita*) se sépara dans la nuit; le parlement, qui s'était encore assemblé en petit nombre, fut dissous dans la matinée du 24, et les Autrichiens firent leur entrée à Naples, d'où le prince-régent, duc de Calabre, partit le lendemain avec sa famille pour le château de Caserte. Un gouvernement provisoire fut établi dans la capitale, où le roi ne fit sa rentrée que le 15 mai suivant, S. M. en y arrivant fit publier une proclamation dans laquelle elle annonçait l'intention « d'étouffer tout ressentiment personnel, de faire oublier, par des jours de prospérité et de paix, les événements désastreux qui avaient souillé les dernières pages de l'histoire napolitaine. »

23. Proclamation du général de La Tour aux Piémontais, pour les engager, au nom du prince de Carignan, régent du royaume de Sardaigne, à reconnaître qu'ils doivent se réunir à leur souverain légitime. »

Proclamation du roi Charles-Félix au peuple du Piémont, par laquelle ce prince déclare qu'il entend conserver l'ancienne forme de gouvernement, telle qu'elle existait avant l'abdication du roi, son frère.

2 *avril*. Ordonnance du roi portant que la faculté de droit de Grenoble est supprimée par suite des troubles excités dans cette ville par plusieurs étudiants de cette faculté.

26. M. de Châteaubriand, qui a donné sa démission de ministre plénipotentiaire à Berlin, arrive à Paris.

1er *mai*. Baptême de Mgr. le duc de Bordeaux. La garde nationale, la garde royale et les troupes de la garnison forment la haie, en suivant les quais du Louvre et de l'Ecole, le Pont-Neuf, le quai des Orfèvres jusqu'au parvis Notre-Dame. A midi le cortége sort du château des Tuileries. Dans le carrosse de Mgr le duc de Bordeaux, qui précède immédiatement celui du roi, se trouvent *Mademoiselle* et Mme la comtesse de Goutaut, gouvernante des enfans de France. Dans le carrosse du roi sont *Monsieur*, *Madame*, madame la duchesse de Berry et Mgr le duc d'Angoulême. Une population immense qui s'est portée sur les lieux par lesquels le cortége doit passer, fait retentir les airs des cris de *Vive le Roi*! *Vive le duc de Bordeaux*! Les croisées sur ce passage sont richement pavoisées de drapeaux blancs fleurdelisés; sur le Pont-Neuf, en avant de la statue de Henry IV, on lit l'inscription suivante :

Français, aimez mon petit-fils
Comme j'ai aimé vos pères.

La cérémonie religieuse est célébrée par S. Em. le cardinal de Périgord, archevêque de Paris. Le parrain est S. M. le roi de Naples, représenté par *Monsieur*, et la marraine, Mme la duchesse de Calabre, représentée par *Madame*. Les personnages les plus éminents de l'état, les pasteurs les plus vénérables, les pairs et les députés du royaume, les députations des bonnes villes, l'élite des citoyens de la capitale, sont présents à cette imposante cérémonie et élèvent leurs vœux vers le trône céleste. C'est bien alors qu'on a pu dire que la France entière entourait le roi et son auguste famille. S. Em. présentant ensuite l'enfant à S. M., lui adresse un discours terminé par ces mots : La religion, Sire, remet en vos mains ce dépôt si précieux, chargé de ses bénédictions et de ses espérances; elle le confie à V. M. pour lui apprendre, par ses leçons et par ses exemples, ce que l'église doit se promettre un jour d'un roi très chrétien. — Le roi répond : J'invite tout le clergé à prier pour cet auguste enfant, afin qu'il se rende digne du bienfait que le ciel nous a accordé par sa naissance, et que sa vie soit consacrée au bonheur de la France et à la gloire de notre sainte religion.

Un *Te Deum* termine la cérémonie religieuse, après laquelle on procède à la signature de l'acte de baptême, où sont appelés à signer, après le roi, les princes et princesses de la famille royale et du sang, les présidents des deux chambres, le plus ancien des maréchaux de France (M. le duc de Conegliano), celui des ministres d'état (M. de Talleyrand), le doyen des conseillers d'état, les premiers présidents des Cours de Cassation (Desèze), des Comptes (Barbé-Marbois), du Conseil royal de l'instruction publique (Corbière), et de la Cour royale de Paris (Séguier), le préfet du département de la Seine, et MM. les maires et présidents des députations des bonnes villes du royaume.

Dans la même journée furent célébrés seize mariages de jeunes filles dotées sur les revenus de la ville de Paris, avec des soldats ou des ouvriers. Des illuminations générales, des feux d'artifice, une fête particulière offerte à la famille royale à l'Hôtel-de-Ville, des repas de corporations donnés aux dames des marchés, aux forts de la Halle et aux charbonniers, des divertissements publics de toute espèce occupèrent pendant plusieurs jours une population immense qui manifesta, par les démonstrations de son allégresse, les espérances qu'elle fondait sur cette heureuse naissance.

Pendant ces solennités des distributions extraordinaires de vin, de pain et de comestibles furent faites aux indigents de la ville de Paris par

les soins des commissaires des bureaux de charité : elles furent reçues avec un sentiment bien vif de reconnaissance envers les princes de la famille royale.

5. Mort de Napoléon Bonaparte à l'île Sainte-Hélène. « Tandis que la capitale et toutes les communes de France célébraient un événement si important pour leur avenir, tandis que l'enfant royal, salué à sa naissance comme l'enfant de l'Europe et destiné à renouer le fil interrompu de la race de Louis XIV, recevait, au milieu des pompes de l'église et du trône, les eaux salutaires du baptême, un homme qui avait fait longtemps les destinées de plusieurs peuples, celui dont toutes les gloires du monde n'avaient pu remplir le cœur et rassasier l'orgueil, Napoléon enfin recevait des mains d'un prêtre obscur, sur un rocher stérile, au milieu des solitudes de l'Océan, entouré de quelques amis fidèles au malheur, et dans les fers de l'Angleterre, l'huile sainte des agonisants (1) ; il allait sortir de la vie, disparaître de la surface de la terre, en y laissant, sous quelque rapport qu'on le considère, et le souvenir immortel de son nom, et la trace ineffaçable de ses pas. »

Napoléon qu'une mélancolie noire et profonde accablait depuis plusieurs années, éprouva des souffrances plus aiguës au commencement de 1821. Le docteur Barry-O'Méara l'avait jugé attaqué d'une maladie de foie; mais on ne tint pas compte des assertions du docteur que le ministère anglais avait retiré de Sainte-Hélène pour avoir servi d'intermédiaire dans une correspondance secrète de Napoléon avec ses amis et sa

(1) « L'abbé, disait Napoléon à M. Vignali, savez-vous ce que c'est qu'une chambre ardente? — Oui, Sire. — Eh bien! vous desservirez la mienne.

» Je suis né dans la religion catholique, je veux remplir les devoirs qu'elle impose et recevoir les secours qu'elle administre. Vous direz tous les jours la messe dans la chapelle voisine, et vous exposerez le Saint-Sacrement pendant les quarante heures. Quand je serai mort, vous placerez votre autel à ma tête, dans la chambre ardente; vous continuerez à célébrer la messe; vous ferez toutes les cérémonies d'usage, et vous ne cesserez que lorsque je serai en terre.

» Après ma mort, disait-il au docteur Antommarchi, j'exige que vous me promettiez qu'aucun médecin anglais ne portera la main sur moi. Si pourtant vous aviez besoin de quelqu'un, le docteur Arnott est le seul qu'il vous soit permis d'employer. Je souhaite encore que vous preniez mon cœur, que vous le mettiez dans l'esprit de vin, et que vous le portiez à Parme, à ma chère Marie-Louise; vous lui direz que je l'ai tendrement aimée; que je n'ai jamais cessé de l'aimer; vous lui raconterez ce que vous avez vu, tout ce qui se rapporte à ma situation et à ma mort. Je vous recommande surtout de bien examiner mon estomac, d'en faire un rapport précis, détaillé que vous remettrez à mon fils... Les vomissements qui se succèdent presque sans interruption me font penser que l'estomac est celui de mes organes qui est le plus malade, et je ne suis pas éloigné de croire qu'il est atteint de la lésion qui conduisit mon père au tombeau : je veux dire d'un squirre au pylore. »

(*Antommarchi.*)

famille en Europe. Le 27 mars, l'ex-empereur fut obligé de garder la chambre. A la fin d'avril, son état empira; on crut convenable d'adjoindre deux chirurgiens et trois médecins au docteur Antommarchi, son médecin ordinaire. Ce fut dans la consultation qui eut lieu à cette époque, que ces divers praticiens soupçonnèrent qu'il avait un cancer à l'estomac, affection dont il paraît que son père était mort à l'âge de 35 ans. Le 1er mai, la maladie était arrivée à son plus haut degré d'intensité; le lendemain les symptômes en furent alarmants; dans un moment de délire, il s'écria : « Stengel, Desaix, Masséna, ah! la victoire se » décide; allez, courez, pressez la charge; ils » sont à nous! » Le 3, on désespéra de sa vie. Le vendredi 4, une lueur d'espérance revint parce qu'il avait pris quelques rafraîchissements; mais le samedi, à trois heures du matin, il perdit connaissance. Son agonie fut calme, aucun signe de douleur ne parut sur son visage habituellement très pâle, aucune plainte ne lui échappa : les seules paroles que ses tristes amis recueillirent furent celles-ci : *Mon Dieu!... Nation française... Mon fils... Tête... Armée!* Mais il fut impossible de se faire une idée de la liaison qu'ils avaient dans son esprit. Un peu avant six heures du soir, Napoléon croisa avec effort ses bras sur sa poitrine; il jeta un dernier regard sur le buste de son fils placé au pied de son lit, et expira, sans convulsion, à six heures moins dix minutes du soir, au moment où le soleil lançait ses derniers rayons sur l'horizon. Il était âgé de cinquante et un ans, huit mois et vingt jours (1).

Le corps de Napoléon fut ouvert, ainsi qu'il en avait témoigné le désir, afin qu'on pût connaître la véritable cause de sa maladie et en prévenir son fils. L'opération eut lieu en présence du docteur Antommarchi, de plusieurs chirurgiens, des comtes Bertrand et Montholon.

PROCÈS-VERBAL D'AUTOPSIE.

Longwood, Sainte-Hélène, 6 mai 1821.

A la première vue le corps parut très gras, et cet état fut confirmé par la première incision centrale. La graisse, pardessus l'abdomen, était de l'épaisseur d'un pouce et demi. En coupant les cartilages des côtes et mettant à nu la cavité du thorax, on observa une légère adhésion de la plève gauche à la plève costale. Il se trouva trois onces d'un fluide rougeâtre dans la cavité

(1) Quelques écrivains ont prétendu que Napoléon Bonaparte était né en 1768, et qu'il avait caché la date exacte de sa naissance pour éviter le reproche de ne pas être né Français. Cette assertion n'a jamais été prouvée; il faut remarquer d'ailleurs que la république de Gênes a cédé la Corse à la France le 5 *mai* 1768, et que l'édit de réunion, publié par Louis XV, est du 15 août 1768. (*Voir* pages 424 et 425.) On n'est pas d'accord non plus sur la manière dont il faut écrire son nom de famille. Il est certain que, dans les premières années de sa carrière militaire, il signait *Buonaparte*, qui est la véritable orthographe italienne de son nom; mais les Italiens, écrivant indifféremment *buona* ou *bona*, dans la campagne de 1796 il supprima l'*u* qui donnait à son nom une étymologie étrangère.

gauche, et près de huit onces dans la cavité droite. Le poumon était parfaitement sain. Le péricarde était dans l'état naturel, et contenait à peu près une once de fluide.

Le cœur était de grandeur naturelle, mais couvert d'une épaisse couche de graisse. Les ventricules et les oreillettes ne présentaient rien d'extraordinaire, excepté que les parties musculaires paraissaient plus pâles qu'elles n'auraient naturellement dû l'être.

En ouvrant l'abdomen, la tunique qui enveloppait les intestins fut trouvée remarquablement grasse; mais en découvrant l'estomac, ce viscère fut reconnu le siége d'une maladie très étendue. De fortes adhésions unissaient toute la surface supérieure, particulièrement l'extrémité du pylore à la surface concave du lobe gauche du foie; et, en séparant ces parties, on découvrit un ulcère qui pénétrait l'enveloppe de l'estomac; il était à un pouce du pylore, et assez grand pour qu'on pût y passer le petit doigt. La surface intérieure de l'estomac, dans presque toute son étendue, présentait une masse cancéreuse ou des squirres approchant de l'état cancéreux; ceci était surtout remarquable dans le voisinage du pylore.

L'extrémité cardiaque, dans un petit espace, près le bout de l'œsophage, est la seule partie qui parut saine. L'estomac était presque rempli d'une quantité considérable d'un fluide ressemblant à du marc de café.

La surface convexe du lobe gauche du foie adhérait au diaphragme. A l'exception des adhésions occasionées par la maladie de l'estomac, le foie n'offrit pas une seule apparence malsaine.

Le reste des viscères abdominaux était dans un état sain. On observa une légère particularité dans la forme du rein gauche.

Signé : THOMAS SHORTT, médecin-docteur et officier de santé principal.

ARCH-ARNOTT, médecin-docteur, chirurgien du 20e régiment.

CHARLES MITCHELL, médecin-docteur, chirurgien du vaisseau le *Vigo*.

FRANCIS BURTON, médecin-docteur du 66e régiment.

MATH. LIVINGSTONE, médecin-docteur, chirurgien au service de la compagnie des Indes.

Après cette opération, le corps de Napoléon fut exposé à Longwood, revêtu d'un uniforme vert, à parements rouges, décoré du grand-aigle de la Légion d'Honneur. Toute la population de l'île s'y transporta et vint contempler les traits de l'homme qui avait rempli le monde du bruit de son nom. Ses restes mortels furent placés, sans être embaumés, dans un cercueil de plomb, recouvert de deux autres cercueils, l'un de chêne, l'autre d'acajou, garni d'ébène et fermés avec des vis d'argent. Les comtes Bertrand et Montholon voulaient rapporter le cœur en Europe; le médecin désirait conserver l'estomac; ils ne purent l'obtenir du gouverneur Sir Hudson Lowe. On déposa l'un et l'autre dans deux boîtes d'argent, remplies d'esprit de vin, qui furent enfermées dans le cercueil avec une collection de monnaies frappées sous le gouvernement consulaire et sous l'Empire.

Les funérailles eurent lieu le 9 mai. Le gouvernement anglais n'avait jamais reconnu Napoléon comme empereur, mais il avait ordonné qu'on lui rendît les honneurs affectés à un officier-général du grade le plus élevé. La célébration des obsèques se fit selon les rits et usages de l'église catholique, avec la pompe religieuse et militaire que l'île pouvait fournir: trois mille hommes étaient sous les armes. Sur le char funèbre, traîné par quatre chevaux, s'élevait le cercueil, couvert d'un manteau bleu, brodé d'argent, le même, dit-on, que Napoléon portait à la bataille de Marengo. Le cortége, composé des compagnons d'exil du défunt, de sa maison en deuil, du gouverneur de l'île et de toute la garnison, suivit le corps dans un profond recueillement, aux sons d'une musique funèbre, et au bruit des salves d'artillerie, tirées de minute en minute par les forts et les bâtiments de la marine. Arrivé près du lieu de la sépulture, dans un endroit impraticable pour les voitures, le cercueil fut enlevé et porté par vingt-quatre grenadiers anglais: étrange destinée! qui chargeait des soldats anglais de porter la dépouille mortelle du plus terrible ennemi de leur gouvernement! Le corps de Napoléon fut déposé dans un tombeau bâti avec une partie des matériaux apportés d'Europe pour la reconstruction de la maison de Longwood. Le tombeau, scellé par une grande pierre, fut recouvert de maçonnerie et de plusieurs bandes de fer pour mettre obstacle à l'enlèvement du corps.

Ainsi se termina la vie de cet homme extraordinaire, sur lequel, long-temps encore, tant de jugements différents seront portés, et que la loyauté du peuple français, en 1814, appréciait d'une manière assez équitable, en disant: « Il » nous a fait trop de mal pour en dire du bien; » il nous a fait trop de bien pour en dire du mal.» En effet, les victoires et les désastres du règne de Napoléon sont encore trop près de nous, pour qu'on pût espérer de les voir apprécier avec impartialité. La postérité seule pourra être sévère et juste envers ce héros des temps modernes, sans craindre d'être influencée par l'esprit de parti; elle se défendra également de l'aveuglement de ses enthousiastes et de l'injustice de ses détracteurs. Quant à nous, qui avons été victimes de ses fautes, après avoir joui de ses bienfaits, il nous serait impossible d'adresser aucun reproche à sa mémoire, en présence des graves événements qui ont attristé la France depuis sa disparition de la scène politique. Si l'on pouvait arracher trois pages de l'histoire de ce guerrier-législateur: l'exécution du duc d'Enghien, l'enlèvement de Pie VII et la captivité de Charles IV, il ne resterait qu'une universelle admiration pour le vaste génie d'un homme qui légua plus de gloire à la nation française, qu'Alexandre, Annibal et César n'en ont procuré aux peuples de l'antiquité. La guerre d'Espagne fut la plus malheureuse conception de la politique de Napoléon;

elle eut plus de part à sa chûte que les désastres de Moscow, où il n'eut à combattre que les éléments. La France apprit en Espagne que la gloire des armes n'est pas éternelle, et qu'elle ne fonde que des arcs-de-triomphe. Ce fut un admirable spectacle que celui de ce royaume sans roi, de ces cités sans magistrats, de ces armées sans généraux luttant courageusement contre la tactique du plus grand capitaine de l'époque, et disputant à ses légions, jusqu'alors victorieuses, le sol sacré de la patrie. Il y a dans l'éclatante issue de cette guerre un grave enseignement : tant que Napoléon ne se mesura qu'avec les rois, il fut constamment vainqueur ; il se brisa le jour où il alla se heurter contre tout un peuple.

TESTAMENT DE NAPOLÉON (1).

Cejourd'hui 14 avril 1821, à Longwood, île de Sainte-Hélène.

Ceci est mon testament ou acte de ma dernière volonté.

Je lègue au comte de Montholon 2,000,000 de francs comme une preuve de ma satisfaction pour les soins qu'il m'a rendus pendant ces six dernières années, et pour l'indemniser des pertes que ma résidence à Sainte-Hélène lui a occasionées.

Je lègue au comte Bertrand 500,000 fr.

Je lègue à Marchand, mon premier valet-de-chambre, 400,000 fr. ; les services dont il s'est acquitté envers moi sont ceux d'un ami. Je désire qu'il épouse une veuve, sœur ou fille d'un officier ou soldat de ma vieille garde.

Je lègue à St-Denis 100,000 f. ; à Novarre, 100,000 f. ; à Pijeron 100,000 f. ; à Archambaud 50,000 f. ; à Cuvier 50,000 f. ; à Chandelle, 50,000 f.

A l'abbé Vignale 100,000 f. Je désire qu'il puisse faire bâtir sa maison près de Ponte-Novo-de-Rossine.

Au comte de Las-Cases 100,000 f.

Au comte de Lavalette 100,000 f.

Au chirurgien en chef Larrey 100,000 f. C'est l'homme le plus vertueux que j'aie connu.

Au général Lefebvre-Desnouettes 100,000 f.

Au général Drouot 100,000 f.

Au général Cambronne 100,000 f.

Aux enfants du général Mouton-Duvernet, 100,000 f.

Aux enfants du brave Labédoyère 100,000 f.

Aux enfants du général Girard, tué à Ligny, 100,000 f.

Aux enfants du général Chartran, 100,000 f.

Aux enfants du vertueux général Travot, 100,000 f.

Au général Lallemant l'aîné 100,000 f.

A Costabasilica aussi 100,000 f.

Au général Clauzel 100,000 f.

Au baron de Menneval 100,000 f.

A Arnault, auteur de *Marius*, 100,000 f.

Au colonel Marbot 100,000 f. Je le prie de continuer à écrire pour la défense et la gloire des armées françaises, et pour confondre les calomniateurs et les apostats.

Au baron Bignon 100,000 f. Je le charge d'écrire l'histoire de la diplomatie française depuis 1792 jusqu'en 1815.

A Poggi de Talaro 100,000 f.

(1) Il a été présenté, enregistré et déposé le 10 décembre 1821, à la cour des Prérogatives (*Prerogative-court*) du lord archevêque de Cantorbéry à Londres, sur l'attestation de M. Fox, notaire et procureur de la cour.

Au chirurgien Emmery 100,000 f.

Ces sommes seront prises sur les 6,000,000 f. que j'ai déposés en quittant Paris en 1815, et sur les intérêts au taux de 5 pour cent, depuis juillet 1815, dont il sera réglé avec les banquiers par les comtes Montholon, Bertrand et Marchand (1).

Ces legs, en cas de mort, seront payés aux veuves et enfants, et, à leur défaut, retourneront au capital.

J'institue les comtes Montholon, Bertrand et Marchand, mes exécuteurs testamentaires.

Ce présent testament, entièrement écrit de ma propre main, est signé et scellé de mes armes.

NAPOLÉON.

24 avril 1821, Longwood.

Ceci est mon codicile et acte de ma dernière volonté.

Sur la liquidation de ma liste civile d'Italie, ainsi que sur l'argent, les joyaux, la vaisselle, le linge, les coffres, écrins, dont le vice-roi est dépositaire, et qui m'appartiennent, je dispose de 2,000,000 fr. que je lègue à mes plus fidèles serviteurs. J'espère que mon fils Eugène Napoléon les leur distribuera équitablement. Il ne peut oublier les 40,000,000 fr. que je lui ai donnés en Italie en pur don ou du droit d'héritage de sa mère.

Au comte Montholon 200,000 fr. dont il versera 100,000 fr. dans la caisse au même usage que dessus pour être employés, conformément à mes dispositions à l'acquit de legs de conscience.

Ce codicile est écrit de ma propre main, signé et scellé de mes armes

NAPOLÉON.

24 avril 1821, Longwood.

Ceci est un autre codicile, ou acte de ma dernière volonté.

Les 9,000 livres sterling que nous *avons donnés au* comte et à la comtesse Montholon, *si elles ont été* payées, sont à déduire et à porter à compte des legs que nous lui avons faits par notre testament. Si elles n'ont pas été payées, nos billets seront annulés.

En conséquence du legs fait par nous au comte Montholon, la pension de 20,000 fr. accordée à sa femme est annulée. Le comte Montholon est chargé de la lui payer.

L'administration d'une telle succession devant, jusqu'à son entière liquidation, nécessiter des dépenses en voyages, commissions, consultations, plaidoieries, nous entendons que nos exécuteurs testamentaires retiendront 3 pour cent sur tous les legs, ainsi que sur les 6,800,000 fr. et sur les sommes léguées par les codicilles.

Les sommes provenant de ces déductions seront déposées entre les mains d'un trésorier, et payées sur l'ordre de nos exécuteurs testamentaires.

Nous nommons trésorier le comte Las-Cases, ou, à son défaut, son fils, et au défaut de celui-ci le général Drouot.

(1) L'exécution de ces diverses clauses a donné lieu à un procès, en 1822, entre les exécuteurs testamentaires et M. Lafitte, détenteur des fonds dont parle Napoléon. M. Lafitte, dans une lettre du 28 février 1822, a déclaré qu'il n'avait été versé dans la caisse de sa maison, par Napoléon, en 1815, au moment de quitter Paris pour la dernière fois, qu'une somme de 4,220,000 fr., qui, au moyen d'autres valeurs, devait être portée à 5,000,000 f. ; mais que ces valeurs n'ont point été réalisées, et que la somme de 4,220,000 f., seule remise à la maison Perregaux et Lafitte, a été réduite par divers paiements partiels faits sur l'ordre de Napoléon, à celle d'environ 3,149,000 fr.

Le présent codicile est entièrement écrit de notre propre main et scellé de nos armes.

NAPOLÉON.

24 avril 1821, Longwood.

Ceci est mon codicile et acte de ma dernière volonté.

Des fonds remis en or à l'impératrice Marie Louise, ma chère et bien-aimée épouse, à Orléans, en 1814, il me reste dû 2,000.000 fr. dont je dispose par le présent codicile, à dessein de récompenser mes plus fidèles serviteurs, que je recommande en outre à la protection de ma chère Marie-Louise.

Je lègue au comte Montholon 200,000 fr. dont il versera 100,000 fr. dans la caisse du trésorier, pour être employés comme ci-dessus, conformément à mes dispositions, à l'acquit de legs de conscience.

Ce codicile est écrit de ma propre main, signé et scellé de mes armes.

NAPOLÉON.

12. Clôture du congrès de Laybach. Les puissances alliées publient en se séparant la déclaration suivante :

« L'Europe connaît les motifs de la résolution prise par les souverains alliés d'étouffer les complots et de faire cesser les troubles qui menaçaient l'existence de cette paix générale dont le rétablissement a coûté tant d'efforts et tant de sacrifices.

» Au moment même où leur généreuse détermination s'accomplissait dans le royaume de Naples, une rébellion d'un genre plus odieux encore, s'il était possible, éclata dans le Piémont.

» Ni les liens qui depuis tant de siècles unissent la maison régnante de Savoie à son peuple, ni les bienfaits d'une administration éclairée sous un prince sage et sous des lois paternelles, ni la triste perspective des maux auxquels la patrie allait être exposée, n'ont pu contenir les desseins des pervers.

» Le plan d'une subversion générale était tracé. Dans cette combinaison contre le repos des nations, les conspirateurs du Piémont avaient leur rôle assigné. Ils se sont hâtés de le remplir.

» Le trône et l'état ont été trahis, les serments violés, l'honneur militaire méconnu, et l'oubli de tous les devoirs a bientôt amené le fléau de tous les désordres.

» Partout le mal a présenté le même caractère, partout un même esprit dirigeait ces funestes révolutions.

» Ne pouvant trouver de motifs plausibles pour les justifier, ni d'appui national pour les soutenir, c'est dans de fausses doctrines que les auteurs de ces bouleversements cherchent une apologie : c'est sur de criminelles associations qu'ils fondent un criminel espoir. Pour eux, l'empire salutaire des lois est un joug qu'il faut briser. Ils renoncent aux sentiments qu'inspire le véritable amour de la patrie ; et, mettant à la place des devoirs connus les prétextes arbitraires et indéfinis d'un changement universel dans les principes constitutifs de la société, ils préparent au monde des calamités sans fin.

» Les souverains alliés avaient reconnu les dangers de cette conspiration dans toute leur étendue, mais ils avaient pénétré en même temps la faiblesse réelle des conspirateurs à travers le voile des apparences et des déclamations. L'expérience a confirmé leurs pressentiments. La résistance que l'autorité légitime a rencontrée a été nulle, et le crime a disparu devant le glaive de la justice.

» Ce n'est point à des causes accidentelles, ce n est pas même aux hommes qui se sont si mal montrés le jour du combat, qu'on doit attribuer la facilité d'un tel succès. Il tient à un principe plus consolant et plus digne de considération.

» La Providence a frappé de terreur des consciences aussi coupables ; et l'improbation des peuples, dont les artisans de troubles avaient compromis le sort, leur a fait tomber les armes des mains.

» Uniquement destinées à combattre et à réprimer la rébellion, les forces alliées, loin de soutenir aucun intérêt exclusif, sont venues au secours des peuples subjugués, qui en ont considéré l'emploi comme un appui en faveur de leur liberté, et non comme une attaque contre leur indépendance. Dès-lors la guerre a cessé ; dès-lors les états que la révolte avait atteints n'ont plus été que des états amis pour les puissances qui n'avaient jamais désiré que leur tranquillité et leur bien-être.

» Au milieu de ces graves conjonctures et dans une position aussi délicate, les souverains alliés, d'accord avec LL. MM. le roi des Deux-Siciles et le roi de Sardaigne, ont jugé indispensable de prendre les mesures temporaires de précautions indiquées par la prudence et prescrites par le salut commun. Les troupes alliées, dont la présence était nécessaire au rétablissement de l'ordre, ont été placées sur les points convenables, dans l'unique vue de protéger le libre exercice de l'autorité légitime, et de l'aider à préparer sous cette égide les bienfaits qui doivent effacer la trace de si grands malheurs.

» La justice et le désintéressement qui ont présidé aux délibérations des monarques alliés, régleront toujours leur politique. A l'avenir, comme par le passé, elle aura toujours pour but la conservation de l'indépendance et des droits de chaque état, tels qu'ils sont reconnus et définis par les traités existants. Le résultat même d'un aussi dangereux mouvement sera encore, sous les auspices de la Providence, le raffermissement de la paix que les ennemis des peuples s'efforcent de détruire, et la consolidation d'un ordre de choses qui assurera aux nations leur repos et leur prospérité.

» Pénétrés de ces sentiments, les souverains alliés, en fixant un terme aux conférences de Laybach, ont voulu annoncer au monde les principes qui les ont guidés. Ils sont décidés à ne jamais s'en écarter, et tous les amis du bien verront et trouveront constamment dans leur union une garantie assurée contre les tentatives des perturbateurs.

» C'est dans ce but que LL. MM. II. et RR. ont ordonné à leurs plénipotentiaires de signer et de publier la présente déclaration.

» Laybach, le 12 mai 1821.

» *Autriche* : METTERNICH, le baron DE VINCENT.

» *Prusse* : KRUSEMARCK.

» *Russie* : NESSELRODE, CAPO D'ISTRIA, POZZO DI BORGO. »

13. Ouverture du canal de Saint-Denis en présence de *Monsieur*, *Madame*, Madame la duchesse de Berry et Mgr. le duc d'Angoulême.

23 *juin*. Mort de madame la duchesse douairière d'Orléans. Cette princesse, née le 23 mars 1753, était fille du vertueux duc de Penthièvre, et avait épousé, en 1769, le duc de Chartres, depuis duc d'Orléans, qui acquit une si funeste célébrité avant et pendant le procès de Louis XVI.

7 *juillet*. Hubert Goffin, célèbre par son courage et son dévoûment pendant l'inondation de

la houillière de Beaujonc est tué par un éclat de pierre sur le théâtre même de sa gloire. Il était père de dix enfans auxquels il ne laissa d'autre fortune que l'honneur de sa mémoire.

19. Couronnement du roi d'Angleterre, Georges IV, dans l'abbaye de Westminster. La reine Caroline, qui n'a point été invitée à cette solennité, se présente aux portes de l'abbaye, accompagnée de lord Hood et de l'alderman Wood. Arrivée jusqu'au vestibule de la grande salle, elle est arrêtée par un valet de service, qui se place en travers la porte et demande à voir le billet : « Vous voyez devant vous votre reine, dit lord Hood; assurément S. M. n'a pas besoin de billet. — Nos ordres sont de n'admettre personne sans un billet de pair, répondit le portier. — C'est votre reine, elle a droit d'entrer sans une pareille formalité. — Oui, je suis votre reine, ajoute Caroline, voulez-vous me laisser entrer? — Mes ordres sont formels, réplique le portier et je suis forcé d'y obéir. La reine, fatiguée de ce colloque, et informée d'ailleurs qu'on n'a fait aucun préparatif pour sa réception, prend le parti de s'en retourner, et quitte l'abbaye ainsi que les personnes qui l'avaient accompagnée.

31. Clôture de la session des chambres.

7 *août*. Mort de la reine d'Angleterre, Caroline-Amélie-Élisabeth de Brunswick-Wolfenbuttel, née le 17 mai 1768 et mariée le 8 avril 1795, au prince de Galles, depuis Georges IV. Les symptômes de la maladie de cette princesse, qui ne dura que trois jours, furent effrayants. Une heure après sa mort on laissa entrer ses domestiques pour voir le corps sur lequel on avait placé une couverture blanche qui allait jusqu'au col. Les traits étaient tellement altérés que plusieurs d'entre eux purent à peine croire que c'était leur maîtresse. Selon sa volonté exprimée dans son testament, le corps de la reine Caroline fut transporté en Allemagne pour être déposé dans le tombeau qui renferme ceux de son père et de son frère. Elle avait demandé qu'on gravât sur sa tombe : « A la mémoire de Caroline de Brunswick, reine outragée d'Angleterre. » (*The injured queen of England.*) Cette dernière volonté ne fut pas respectée. La translation de ses restes mortels devint l'occasion de graves désordres dans la ville de Londres (14 août). A l'arrivée du convoi à la porte de Cumberland, sur la route de Kingston, le cortége fut arrêté par la populace, irritée qu'on voulut éviter de traverser la cité où une multitude immense s'était rassemblée pour payer un dernier tribut de respect à la mémoire de la reine. Au milieu de la rue d'Oxford, les soldats furent attaqués de la manière la plus violente. Quelques-uns furent jetés à bas de leurs chevaux par une grêle de briques et de pierres qu'on fit pleuvoir sur eux. Plusieurs en furent grièvement blessés. Le sheriff donna lecture du *Riot-act* et on ordonna de faire feu sur les rassemblements. A la première décharge les soldats tirèrent en l'air, mais cette menace n'ayant point produit l'effet désiré, on fit une autre décharge au milieu de la foule; el[le] tua et blessa plusieurs personnes. Mais à mesu[re] que le cortége avançait, il trouvait de nouveau[x] obstacles, une multitude plus considérable et pl[us] furieuse. On avait creusé des fossés et jeté d[es] barricades de manière à rendre le passage in[-] praticable au cortége. Les agents chargés de [le] conduire furent obligés de renoncer à la rou[te] indiquée et de prendre par le Strand, aux cr[is] mille fois répétés autour d'eux : *Voilà la rein[e]*, *la reine assassinée* ! A l'entrée de la cité le lo[rd] maire se présenta à cheval pour recevoir le co[r]tége. On ne laissa passer que les dragons ble[us] d'Oxford qui s'étaient montrés avec plus de mo[]dération. Le peuple arbora, en signe de victoir[e], un drapeau sur lequel était écrit : *Puissance d[e] l'opinion publique*. Le cortége traversa sans dé[]sordre la cité, et continua sa route jusqu'à Har[]wich, lieu de l'embarquement.

17. Ouverture de la nouvelle salle de l'Opéra à Paris, rue Pelletier. On donnait pour pièce d'ouverture, les *Bayadères* et le *Retour de Zéphir*. Il y avait foule de curieux sur le boulevard et dans la rue, mais on était fort à l'aise dans la salle.

25. Inauguration du *Pont Louis XVIII* à Bordeaux.

8 *Septembre*. Le prince Démétrius Comnène, issu de cette illustre famille qui donna plusieurs empereurs au trône de Constantinople, meurt à Paris. Le prince Démétrius était chevalier de Saint-Louis et avait le grade de *maréchal-de-camp*. Il laisse un frère, le comte Georges Comnène, aussi chevalier de Saint-Louis, qui fut reconnu par Louis XVI, en 1786, pour l'héritier en ligne directe de la famille impériale.

25. Le roi d'Angleterre débarque à Calais. Il y est reçu avec beaucoup de cérémonial. S. M. se rend ensuite à Lille et de là à Bruxelles, où elle arrive le 28 dans la journée. Le 30, Georges IV va visiter les champs de Waterloo, où le duc de Wellington lui donne une représentation de cette bataille qui a décidé du sort de Napoléon.

1er *Novembre*. Inauguration de la statue de Martin Luther, à Wittemberg (Etats prussiens). Le roi et le prince royal qui devaient assister à cette solennité, changèrent de résolution et se firent remplacer par des commissaires. Dans la nuit qui précéda cette fête de la réforme, des individus inconnus jetèrent des pierres contre le monument. Cette solennité, célébrée en même temps que le concordat avec la cour de Rome était pu[]blié dans la monarchie prussienne, est p[lus] qu'une fête locale, c'est un événement historiq[ue] qui mérite d'être remarqué.

5. Ouverture, dans la salle du Louvre, de [la] session législative de 1821-1822. Le roi prono[nce] un discours dans lequel il exprime sa satisfacti[on] sur l'état prospère où se trouve la France. « Pa[r] tout, dit le roi, les passions se calment, les d[é]fiances se dissipent. » S. M. annonce un procha[in] dégrèvement de la contribution foncière, et én[once] le vœu que la prudence et le bon accord de to[us]

tes les puissances parviennent à mettre un terme aux calamités qui désolent l'Orient, en trouvant le moyen de satisfaire à ce que la religion, la politique et l'humanité peuvent justement demander.

La fièvre jaune fait de grands ravages dans la Catalogne, et notamment à Barcelonne. Une ordonnance du Roi prescrit les mesures sanitaires à prendre dans plusieurs départements du midi de la France, pour empêcher l'introduction du fléau.

19. Ordonnance du roi qui nomme M. Ravez président de la Chambre des Députés.

26. Comité secret à la Chambre des Députés pour la rédaction de l'adresse en réponse au discours du trône. La séance est très orageuse. La discussion s'établit sur un paragraphe du projet d'adresse, devenu historique par l'influence qu'il a eue sur la destinée des ministres. Le voici: « Nous nous félicitons, Sire, de vos relations » constamment amicales avec les puissances étran» gères, *dans la juste confiance qu'une paix si pré» cieuse n'est point achetée par des sacrifices incom» patibles avec l'honneur de la nation et la dignité » de votre couronne.* » Les ministres s'opposent énergiquement à l'adoption de cette phrase, qui est appuyée par les membres les plus éloquents des deux oppositions de droite et de gauche. L'adresse, telle qu'elle est présentée par la commission, est votée par 176 voix contre 98. Cette redoutable majorité est formée par les deux extrémités de la chambre. Au centre gauche, quatre députés seulement se levèrent pour la suppression du paragraphe. Au côté droit, M. de Villèle, qui y avait repris sa place ordinaire, ne se leva ni pour ni contre, circonstance qui fut interprétée comme l'annonce de sa rupture avec le ministère.

30. Présentation au roi de l'adresse de la Chambre des Députés. Le président et deux secrétaires de la Chambre sont seuls admis à présenter cette adresse dont le roi ne veut point entendre la lecture. « Je connais, dit Louis XVIII, l'adresse que vous me présentez.... Dans l'exil et la persécution j'ai soutenu mes droits, l'honneur de ma race et celui du nom français. Sur le trône, entouré de mon peuple, je m'indigne à la seule pensée que je pusse jamais sacrifier l'honneur de la nation et la dignité de ma couronne. J'aime à croire que la plupart de ceux qui ont voté cette adresse n'en ont pas pesé toutes les expressions; s'ils avaient eu le temps de les apprécier, ils n'eussent pas souffert une supposition que, comme roi, je ne dois pas caractériser, que, comme père, je voudrais oublier. »

Le changement ministériel qui doit être le résultat de cette mésintelligence de la Chambre et des ministres, est un des jeux du gouvernement représentatif qui se présente ici pour la première fois. La majorité contre le cabinet se trouva formée par la réunion momentanée des députés d'opinions les plus divergentes. La fameuse phrase rédigée par un membre du côté droit (M. Delalot), était assez équivoque pour que les deux extrémités de la Chambre pussent l'adopter sans qu'on fût en droit d'accuser l'une ou l'autre d'abandonner ses principes. Elle faisait allusion à la répression des révolutions de Naples et de Piémont, mais de manière à ce que les deux opinions y trouvassent la critique du gouvernement du roi : le côté gauche, en ce que les ministres n'auraient pas assez favorisé les peuples en révolte; et le côté droit, en ce qu'ils n'avaient pas assez contribué aux mesures de sévérité prises contre eux. C'est cette coalition, si fragile, si hétérogène, si éphémère qui a ouvert à M. de Villèle la carrière ministérielle qu'il a si longtemps parcourue.

14 *décembre*. Renouvellement complet du ministère.

M. de Peyronnet est nommé ministre secrétaire d'état au *département de la justice*.

M. le vicomte de Montmorency — *au département des affaires étrangères*.

M. le maréchal duc de Bellune — *au département de la guerre*.

M. Corbière — *au département de l'intérieur*.

M. le marquis de Clermont-Tonnerre — au *département de la marine*.

M. de Villèle — au *département des finances*.

M. de Lauriston conserve le *ministère de la maison du roi*.

Les anciens ministres, qui n'avaient point encore ce titre, sont nommés ministres d'état et membres du conseil privé. M. le marquis de Latour-Maubourg est nommé gouverneur des Invalides; MM. Portal et Roy, pairs de France, avec le titre de baron pour le premier et de comte pour le second. MM. Pasquier et Siméon qui, sans doute, avaient prévu cette révolution ministérielle, étaient déjà élevés à la dignité de pairs de France depuis deux mois. Ils obtinrent encore de la générosité royale, comme anciens ministres, une pension de 12,000 fr., ainsi que M. Portal et M. Lainé. Ce dernier se trouvait hors du ministère, sans que, dans tous ces mouvemens, on eût parlé de sa démission; il paraît qu'il ne voulut ni abandonner ni remplacer aucun de ses collègues.

17. M. Salomon Rotschild, israélite, l'un des plus riches banquiers de l'Europe, est baptisé à Vienne. Il a pour parrain le prince d'Esterhazy.

Le budget de 1821 a été fixé ainsi qu'il suit:

Recettes.	888,021,745 fr.
Dépenses.	882,327,374

1822.

Dès le commencement de cette année, la secte des *carbonari* se révéla en France par des entreprises criminelles. C'est une pénible tâche que d'avoir à retracer les agitations, les désordres et les maux enfantés par les passions politiques de quelques ambitieux, au milieu d'une prospérité nationale toujours croissante, des progrès de l'industrie et de l'amélioration du crédit public. Il faut pourtant faire connaître ces mouvements

séditieux qui se succédaient et semblaient se répondre d'un bout du royaume à l'autre. Tous les esprits étaient agités, dans les chaumières comme dans les salons, dans les cours de justice comme à la tribune législative.

La plupart de ces mouvements et de ces complots n'ont que faiblement troublé la tranquillité publique, parce que la vigilance des autorités civiles et militaires en prévint presque partout l'explosion, ou en réprima les premières manifestations. Il ne resta qu'une conviction dans tous les esprits, c'est qu'une conspiration permanente était organisée en Europe à l'aide d'une vaste société secrète qui s'était répandue d'Allemagne en Italie, et d'Italie en France, menaçant tous les trônes, et espérant établir la domination des principes démocratiques sur les ruines des sociétés modernes.

Déjà vers la fin de décembre 1821, un complot avait été ourdi au sein de l'école de cavalerie de Saumur; les conjurés devaient s'emparer du château de la ville, arborer le drapeau tricolore et proclamer Napoléon II, ou du moins un gouvernement dont la composition n'était pas encore bien connue des aveugles instruments de cette machination. Les révélations de quelques sous-officiers avaient mis l'autorité militaire sur la trace des conspirateurs qui furent arrêtés sans coup férir, à l'exception d'un lieutenant d'artillerie à cheval, nommé Delon, qu'on retrouvera plus tard dans un mouvement plus important. A la même époque, il devait éclater une conspiration en Alsace; mais les autorités civiles et militaires en furent encore averties par les révélations de quelques sous-officiers du 29ᵉ régiment d'infanterie, en garnison à Béfort. Ces militaires, au moment de l'exécution, furent effrayés des conséquences de cette criminelle entreprise. Depuis quelques jours on avait observé plusieurs étrangers arrivés à Béfort de divers points de la France; quelques mouvements dans les casernes, des réunions suspectes dans une auberge avaient donné l'éveil aux chefs des corps; enfin, dans la soirée du 1ᵉʳ janvier 1822, le lieutenant de Roi (M. Toustain) aperçoit en faisant sa ronde près de la *Porte de France*, quatre individus, portant des moustaches, qui pressaient le portier de les laisser sortir. Il se fait représenter leurs passeports; il y voit qu'ils se nomment Pegulu, Desbordes, Brue et Lacombe. Tous quatre avaient été impliqués, mais acquittés, dans la cause portée, en 1821, devant la Cour des Pairs (conspiration du 19 août). Alors le lieutenant de Roi soupçonnant qu'ils n'étaient pas étrangers à une nouvelle conspiration, les met en état d'arrestation et sous la surveillance de l'officier du poste. Mais le lieutenant de roi était à peine sorti du corps-de-garde, que l'officier commandant ce poste, (Manoury) entré lui-même dans le complot, se fait ouvrir la porte et prend la route de la Suisse avec les prisonniers qui venaient d'être remis à sa garde. M. Toustain, suivi de quelques soldats, va à la recherche des autres conjurés; il rencontre un rassemblement nombreux qu'un sous-lieutenant (Peugnet) semblait exciter à la révolte. Comme il donnait l'ordre de l'arrêter, Peugnet s'approche du lieutenant de roi, lui tire presqu'à bout portant sur la poitrine un coup de pistolet, dont la balle s'applatit sur la croix de saint Louis dont ce militaire était décoré, et disparaît à la faveur du rassemblement qui se disperse incontinent.

Tandis que ces scènes se passaient à la *Porte de France* et sur une place publique, on s'assurait dans les casernes de plusieurs sous-officiers qui devaient donner le signal du mouvement. Le lendemain et les jours suivants on fit d'autres arrestations à Béfort et à Neuf-Brisach où était un bataillon du 29ᵉ. Dans le nombre figuraient quelques officiers de ce régiment, plusieurs étudians en droit et en médecine, des bourgeois et d'anciens militaires, parmi lesquels se trouvait un colonel de l'ex-garde, M. Paillès, qui disait être venu à Béfort pour des intérêts de commerce.

A la même époque, dans le département des Bouches-du-Rhône, un autre mouvement se préparait. Le capitaine Vallé, qui était à Marseille sous prétexte d'y organiser une compagnie de volontaires pour servir en Grèce, s'y occupait réellement d'organiser une révolte militaire à l'aide d'un bataillon dont le commandant était entré, dit-on, dans ses projets. Dans un voyage qu'il fit à Toulon (9 janvier), il essaya d'y organiser une *vente de carbonari*, et après un déjeuner, auquel il avait réuni plusieurs officiers, en non activité comme lui, il leur lut *les statuts de* l'association dans laquelle il voulait les faire entrer. Mais bientôt, et sans doute au sujet de cette lecture, il s'éleva entre Vallé et le capitaine Sicard, de l'ex-garde, une querelle violente, à la suite de laquelle Vallé fut saisi et mené chez le commissaire de police. Il avait eu la précaution, au moment où avait commencé la rixe, de déchirer et de jeter par la fenêtre l'écrit qu'il venait de lire à ses convives; mais en rapprochant les morceaux, on y trouva, sauf quelques lacunes faciles à suppléer, l'indice évident d'une association secrète.

Plusieurs sociétés du même genre étaient déjà formées en divers endroits, sous les dénominations de *Carbonari*, de *Bons-Cousins*, de *Chevaliers de la Liberté*; elles étaient distribuées en plusieurs *ventes* ou *cercles* dont les membres devaient s'ignorer entre eux, pour la sûreté de tous, mais qui correspondaient, par un député du cercle inférieur, avec le cercle supérieur. Tout initié devait, avant d'y être admis, jurer de ne jamais faire connaître les membres de son cercle, de ne point chercher à connaître ceux d'un ordre supérieur, d'obéir aveuglément aux réglements généraux, aux ordres transmis par le cercle supérieur, de prêter en tout temps assistance et secours aux membres de l'association qui se feraient connaître à lui; enfin, chaque affilié devait se procurer un fusil de munition armé de sa baïonnette et vingt-cinq cartouches. Il existait une de

ces associations à Nantes, où des officiers du 13e régiment de ligne, après y avoir été admis, en avaient révélé l'existence à l'autorité. Une *vente militaire* avait également été organisée dans le sein du 45e régiment de ligne, en garnison à Paris; l'une et l'autre correspondaient avec un cercle supérieur et étaient soumises aux mêmes règles que les associations de Béfort et de Toulon.

3 *janvier*. Les restes de Voltaire et de Rousseau, déposés dans le temple auquel on avait donné le nom de *Panthéon*, sont transportés au cimetière du Père-Lachaise. L'église de Sainte-Geneviève, rendue à la religion, est bénie par l'archevêque de Paris.

9. M. le vicomte de Châteaubriand est nommé ambassadeur à Londres, en remplacement de M. le duc Decazes, démissionnaire. M. le comte de Serre est nommé ambassadeur à Naples, en remplacement de M. le duc de Narbonne-Pelet.

Ordonnance du roi qui porte que l'administration générale des Postes sera dirigée à l'avenir par un directeur-général, trois administrateurs et un secrétaire général. Les places d'inspecteurs-généraux sont supprimées.

10. Mort subite de madame la duchesse de Bourbon dans l'église de Sainte-Geneviève, où elle s'était rendue pour assister à la cérémonie de la consécration de cet édifice rendu au culte catholique. Louise-Marie-Thérèse d'Orléans était née à Saint-Cloud, le 9 juillet 1750; elle fut mariée, le 24 avril 1770, à Mgr le duc de Bourbon. Le seul fruit de ce mariage a été l'infortuné duc d'Enghien, fusillé dans les fossés de Vincennes en 1804. Quelques instans avant de monter en voiture pour se rendre à Sainte-Geneviève, S. A. S. était entourée de plusieurs personnes de distinction. M. Colin, son conseil, étant entré, elle s'informa s'il n'avait pas sur lui le testament qu'elle avait fait, ajoutant qu'elle aurait quelques modifications à y insérer. M. Colin, n'ayant pas le testament, demanda à la princesse si elle éprouvait des craintes sur sa santé: « Au contraire, répondit la duchesse, je me porte bien; je ne me suis jamais mieux portée; la seule prière me donne des forces; elle est une consolation, et je ne fais qu'un vœu, c'est que Dieu daigne m'appeler à lui en le priant. » Le vœu de cette pieuse princesse a été exaucé. Voici un extrait de son testament: « Je veux être enterrée sans faste, sans cérémonie quelconque, et que l'on donne abondamment aux pauvres de ma paroisse; c'est la seule magnificence que je permette. J'exige absolument de n'être ni ouverte, ni embaumée, ni exposée à visage découvert, ni gardée, mais enterrée le plus promptement et le plus simplement possible.» Les augustes parents de Mme la duchesse de Bourbon ont respecté ses dernières volontés, et, après l'office des morts, récité dans l'église des Missions-Etrangères, le convoi s'est mis en marche pour Dreux où sa dépouille mortelle a été inhumée.

18. Le roi d'Angleterre reçoit, dans un de ses voyages à Brighton, un singulier placet que nous rapportons comme une preuve du soin qu'on met, en Angleterre, à faire disparaître les derniers restes des partis qui ont divisé ce pays depuis la révolution de 1688. Le pétitionnaire est un vieillard de 108 ans, nommé Grant. « Sire, dit-il, je ne peux plus vivre par mon travail, et je viens demander du pain à V. M. pour le pauvre Grant. Vous ne le connaissez pas, je vais vous dire qui il est: s'il ne peut se vanter d'être le plus ancien serviteur de V. M., il doit avouer du moins qu'il est le plus ancien de vos ennemis. J'ai combattu, en 1748, sous les drapeaux du malheureux Edouard, et je me trouvai à la bataille de Culloden qui a décidé la question en faveur de votre famille, et je n'ai pas cessé de chérir le sang de mes anciens rois. » Après avoir pris lecture de cette demande extraordinaire, Georges IV envoya aussitôt des marques de sa munificence à ce loyal centenaire, avec un brevet de pension de 60 livres sterling (1,500 francs) reversibles sur la tête de sa fille, âgée de soixante-dix ans. En recevant ce brevet, le vieux soldat déclara qu'il boirait alternativement à la santé des Stuarts et des Brunswicks.

26. Osman-Aga, pacha turc, embrasse la religion chrétienne et reçoit le baptême à Rome.

20 *février*. Le conseil de guerre, séant à Tours, rend son jugement dans l'affaire de la conspiration de l'école de Saumur. Les interrogatoires les plus remarquables sont ceux des accusés Lemaître, Lebrun et Sirejean; les deux premiers déclarent que Sirejean a cherché à les engager dans une conspiration à laquelle, suivant lui, prenaient part un grand nombre de citoyens et de militaires, entre autres les généraux Berton et Lafayette. Ils ajoutent que le but du complot était de mettre Napoléon II sur le trône et d'emprisonner le roi et la famille royale. Après huit séances, le conseil de guerre condamne (28 février): à la peine de mort les nommés Delon, lieutenant (contumace), Sirejean et Coudert; à cinq ans de prison, le nommé Mathieu; à deux ans de prison, les nommés Bourru, Clément, de Fabert, Lemaître et Lebrun. Delhieux et Daumery sont acquittés. Le conseil de révision a réduit à cinq ans de prison la peine prononcée contre Coudert. Sirejean a été fusillé, le 2 mai, à cinq heures du matin.

24. Tentative du général Berton sur Saumur. Dans la nuit du 23 au 24, deux bandes de conjurés se dirigent de Parthenay et de Thénezay sur Thouars. A quatre heures du matin, Berton se rend en grand uniforme chez Pombas, commandant la garde nationale, où d'autres conjurés étaient déjà rassemblés. On y décide de s'assurer d'abord de la brigade de gendarmerie; on distribue des armes et des cartouches. Pombas, Delon, Saunion, ex-gendarme, et d'autres vont surprendre dans leur lit le maréchal des logis et ses gendarmes; on s'empare de leurs chevaux; on enlève le drapeau blanc du clocher; on arrête en même temps M. Jagault, curé de Thouars, M. Guilbault, juge au tribunal de Bressuire, et M. de la Ville-Baugé, colonel de cavalerie, ancien

chef vendéen, tous royalistes redoutés des conjurés par la fermeté de leur caractère et leur influence dans le pays. En un moment la ville est en rumeur; on place des sentinelles aux portes, afin que personne ne puisse sortir de la ville; la générale bat, le tocsin sonne; on enfonce la boutique d'un armurier pour y trouver des armes; des hommes parcourent les rues, la cocarde tricolore au chapeau. On entend crier de tous côtés: *Aux armes! Vive la liberté! vive le peuple!* Il se répand qu'une grande révolution vient d'éclater à Paris et dans toute la France; qu'un gouvernement provisoire est établi; que les généraux Lafayette et Foy, que MM. Kératry, Voyer-d'Argenson, Benjamin Constant, Laffitte et Manuel en sont membres. A ces cris, à ces nouvelles le corps municipal se rassemble en toute hâte à la mairie; Berton s'y présente accompagné de plusieurs hommes armés; il déclare au maire que le mouvement qui s'opère à Thouars a lieu dans toute la France. Il se fait représenter les armes qui se trouvent à la mairie; elles sont en mauvais état. Il se transporte à la place de Saint-Médard, où l'un des conjurés (Heureux, maître de postes, qui se qualifiait du titre de député de la ville de Nantes) donne lecture de deux proclamations séditieuses, l'une adressée au peuple français et l'autre à l'armée.

La bande, formée d'environ quinze hommes à cheval et de cent cinquante hommes à pied, se met en marche de Thouars sur Saumur, tambour battant et drapeau déployé. On avait choisi le dimanche comme le jour le plus favorable pour grossir le rassemblement de tous les paysans alors inoccupés; mais il n'en vient qu'un petit nombre. Les révoltés entrent vers trois heures dans Montreuil, à mi-chemin de Saumur, aux cris de: *Vive le peuple! vive la liberté!* C'était à la sortie des vêpres. Berton veut faire battre la générale, sonner le tocsin, appeler le peuple *aux armes*, engager la brigade de gendarmerie à se joindre à sa troupe. Peu de personnes prennent part au mouvement, et le brigadier de la gendarmerie, éludant ses instances, vient à bout de dépêcher un de ses gendarmes à Saumur pour prévenir les autorités du mouvement qui s'opère. Malheureusement le général Gentil-Saint-Alphonse, commandant de l'école de cavalerie, était alors à Tours pour déposer dans le procès de la conspiration de l'école (voir plus haut); en son absence, le sous-préfet, le maire, le procureur du roi et les principales autorités se rassemblent en toute hâte. On envoye quelques gendarmes en védettes sur la route, et un détachement de vingt-quatre élèves est désigné pour occuper le pont Fouchard. La garde nationale, appelée par le maire, ne répond pas d'abord avec beaucoup d'empressement: on avait répandu le bruit que les conjurés comptaient dans la ville un grand nombre d'amis qui n'attendaient que l'apparition de la troupe de Berton pour se joindre aux révoltés. Berton n'arrive en vue de Saumur que vers sept heures, à la nuit close, avec environ deux cents hommes; les chefs de cette bande annoncent aux védettes que c'est l'avant-garde d'une troupe de dix mille hommes; que le drapeau tricolore flotte à Thouars, à Parthenay, au Mans et dans d'autres villes. Arrivé en avant du pont Fouchard, en face du détachement de l'école, le lieutenant Delon, sorti naguère de cette école, se précipite vers ses anciens camarades pour les entraîner dans la révolte. Soit qu'on craignît de hasarder une attaque dans l'obscurité de la nuit contre une troupe dont on ne pouvait apprécier la force, soit que l'on eût quelque défiance sur les dispositions du détachement de l'école, dont quelques élèves avaient été séduits; on lui fait abandonner le poste du pont Fouchard et on le ramène en ville. Le maire croit alors tout perdu. Il n'avait pu rassembler qu'une faible partie de la garde nationale. Il se porte néanmoins avec elle au-devant de Berton, qui avait déjà franchi le pont Fouchard. En ce moment, arrive un second détachement de l'école qui arrête la marche des insurgés. Le maire s'avance au milieu d'eux avec un seul garde national, et s'adressant à Berton, il lui ordonne de se retirer. Celui-ci dit qu'il vient « au nom de la liberté briser les fers du peuple. » Le maire réplique qu'il n'est qu'un rebelle. A la suite de cette courte conférence dans laquelle le maire de Saumur court plusieurs fois risque de la vie, il est convenu que Berton fera retirer sa troupe sur le pont Fouchard, qu'elle s'y barricadera et qu'on ne la fera pas charger sans l'avertir. Ce temps d'arrêt de l'insurrection la fait échouer; mais Berton avait cru nécessaire de suspendre sa marche pour attendre qu'un mouvement éclatât dans la ville et lui en ouvrît les portes sans coup férir. Son attente fut trompée. Pendant son hésitation, les autorités, alors réunies en conseil de guerre, prennent la résolution de le faire attaquer à la pointe du jour. Plusieurs heures se passent dans cette alternative de crainte et d'espérance; la générale battait dans Saumur; la garde nationale se réunissait plus nombreuse que la veille; les partisans de Berton hasardaient bien quelques provocations timides; mais la population était revenue de sa première stupeur, et toutes ces tentatives sont sans succès.

Au point du jour on envoya signifier à Berton la délibération du conseil, c'est à dire l'ordre donné de l'attaquer; mais il ne l'avait pas attendu. Il venait de prendre le parti de la retraite; sa bande se dispersa dans diverses directions. Berton se retira avec douze ou quinze des siens, par Montreuil, où il se reposa quelques heures, et suivit paisiblement sa route jusqu'à Thouars, ville fermée, dont il comptait se faire une place de sûreté, et d'où il espérait peut-être recommencer le mouvement; mais tout était bien changé dans cette ville depuis son départ. Le sous-préfet de Bressuire, M. de Vallé, s'y était rendu; il en avait fait assembler les habitants et le corps municipal, et, après leur avoir reproché leur faiblesse, il avait organisé un peloton de gardes nationaux, royalistes dévoués, qu'il char-

gea de la garde des postes a la place de ceux que Berton y avait installés. De là le sous-préfet s'était rendu dans l'ancienne Vendée, où quarante chefs de paroisses lui apprirent qu'au premier bruit de l'insurrection toute la population s'était levée en masse pour le soutien de la cause royale. Ce secours devint heureusement inutile; quand Berton se présenta aux portes de Thouars, et qu'il vit la cocarde blanche au chapeau de la sentinelle, il s'estima fort heureux de pouvoir échapper avec les débris de sa bande, qui fut vivement poursuivie. Quelques-uns d'entre eux furent arrêtés à Saumur, à Thouars ou dans les environs. Berton échappa à toutes les recherches pendant plusieurs mois, errant sous divers déguisements dans les départements des Deux-Sèvres, de la Charente-Inférieure et de Maine-et-Loire. Il fut arrêté, le 17 juin, dans une ferme, près de Saumur, par un maréchal-des-logis des carabiniers de *Monsieur*, nommé Woëlfell, auquel on avait fait des ouvertures pour un nouveau mouvement.

27. Troubles à Paris dans l'église des Petits-Pères, à l'occasion des exercices des missionnaires. Deux députés, le général Demarçay et M. de Corcelles, sont arrêtés au milieu des groupes, et détenus au corps-de-garde jusqu'à onze heures du soir, malgré les réclamations qu'ils font en leur qualité de députés. Des troubles semblables ont lieu, le 4 mars, dans l'église de Saint-Eustache; des pétards composés de matières sulfureuses, exhalant des odeurs fétides, éclatent dans l'intérieur même du temple, et répandent l'effroi parmi les fidèles attirés par les prédications des ministres du culte. La force armée dissipe les rassemblements qui se portent sur la place des Victoires, en faisant entendre les cris de : *A bas les missionnaires* !

5 *mars*. Scène tumultueuse à l'école de Droit. Les étudiants se rangent en deux bandes; dans l'une on entend le cri de: *vive le Roi* ! dans l'autre celui de : *vive la charte* ! Les deux partis sont sur le point d'en venir aux mains sur la place Sainte-Geneviève. La gendarmerie parvient à séparer les groupes, dont quelques-uns, repoussés du péristyle de l'église, se dirigent vers le Jardin du Roi, où ils troublent par des clameurs et des vociférations le cours de chimie que M. Thénard fait dans cet établissement. Plusieurs étudiants, poursuivis par la gendarmerie, sont blessés dans cette bagarre. Trente ou quarante personnes sont arrêtées; il se trouve parmi elles des étudiants en médecine, et même des individus étrangers aux deux écoles.

6. Le Conseil Royal de l'instruction publique rend un arrêté qui suspend les cours et exercices de la faculté de Droit de l'Académie de Paris. Il sera fait, dit le Conseil, sur les désordres qui ont eu lieu à l'école de Droit, une enquête d'après laquelle le Conseil Royal prendra les mesures définitives que réclament l'ordre et la discipline des écoles.

12. Procès relatif au testament de Napoléon Bonaparte (voir l'année 1821). Cette cause, portée devant le tribunal de première instance, est plaidée à huis clos. Après plusieurs audiences, le jugement suivant est rendu : « Le tribunal donne acte au sieur Laffitte des offres qu'il fait de consigner à la caisse des dépôts et consignations les valeurs dont il est dépositaire; il l'autorise à faire lesdites consignations; il déclare le comte de Montholon, le général Bertrand et le sieur Marchand, non-recevables dans leurs demandes, et les condamne aux dépens. »

17. Découverte d'un vaste complot à La Rochelle, parmi les sous-officiers du 45ᵉ régiment en garnison dans cette ville. (Voir le 6 septembre suivant.)

29. L'école de cavalerie de Saumur est dissoute.

1er *mai*. Clôture de la session de 1821.

4. La cour d'assises du Var condamne à mort le capitaine Vallé, pour complot et proposition non-agréée de complot contre le gouvernement du roi. Il a été exécuté le 10 juin à Toulon.

11. M. le baron Louis est rayé du tableau des ministres d'état à l'occasion des faits qui ont troublé l'ordre dans le huitième collége d'arrondissement de Paris.

17. Mort de M. le duc de Richelieu (Armand-Emmanuel-Sophie-Septimanie-Duplessis), né le 25 septembre 1766, petit-fils du maréchal de ce nom, et ancien ministre du roi Louis XVIII. L'adoucissement des conditions que les alliés voulaient imposer à la France, en 1815, et la libération devancée du territoire, sont en grande partie l'ouvrage de M. de Richelieu, dont la parole, disait le duc de Wellington, valait un traité. Il paraît néanmoins qu'avec un caractère si élevé au dessus des petites vanités, des ambitions et des cupidités vulgaires, avec la sérénité de la vertu, M. de Richelieu ne quitta pas le ministère sans regret, et qu'il emporta dans sa retraite un fond de mélancolie qui hâta les progrès d'une maladie nerveuse dont il était atteint depuis plusieurs années. Peu de mots suffiront pour faire apprécier toutes les vertus de l'homme qui avait tenu dans ses mains les rênes et les trésors de l'état. C'est M. de Beausset qui nous les fournit. « Le testament de M. le duc de Richelieu, s'il en eût laissé un, aurait offert un bien noble contraste avec celui de son grand oncle : 13,000 francs de rente sur le grand-livre composent toute sa succession. Son nom, son titre et sa pairie sont passés à son neveu, M. Odet de Jumilhac, avec un majorat fait par le Roi. »

26. Les femmes et les enfants grecs, enlevés par les Turcs, sont exposés en vente dans le bazar de Constantinople; les chrétiens s'empressent de les racheter.

1er *juin*. Ordonnance du Roi qui dispose qu'à l'avenir le chef de l'Université prendra le titre de *grand-maître*. M. l'évêque d'Hermopolis est nommé à cette dignité.

4. Ouverture de la session législative de 1822. Cette convocation des chambres, si rapprochée de la dernière clôture, a pour but de faire ren-

trer le vote de l'impôt dans les limites constitutionnelles dont le ministère s'écartait, chaque année, en venant demander, à l'ouverture des sessions, la perception de six douzièmes provisoires sur les diverses contributions.

19. Le parlement d'Angleterre rejette le bill relatif à l'émancipation des catholiques irlandais.

3 *juillet*. Tentative infructueuse du lieutenant-colonel Caron pour entraîner deux escadrons de chasseurs de la Charente et de l'Allier en garnison à Neuf-Brisach et à Colmar. L'instigateur de ce mouvement séditieux est arrêté par ceux-là même qu'il avait espéré associer à ses projets, et conduit à Colmar, ainsi que son complice Roger, maître d'équitation. Le but de ce complot était d'opérer un mouvement à la *Quiroga* et de délivrer les prévenus de la conspiration de Béfort qu'on allait juger à Colmar.

26. Explosion de la poudrière de Colmar. Onze ouvriers périssent et plus de deux cents personnes sont blessées.

28. Ouverture du *Diorama* sur le boulevard Saint-Martin, à côté du Wauxhall. MM. Bouton et Daguerre, peintres très renommés de l'école française, sont les inventeurs de ces tableaux, qui excitent l'admiration du public et font époque dans l'histoire de la peinture.

13 *août*. Arrêt de la cour d'assises de Colmar dans l'affaire de la conspiration de Béfort. Les accusés présens étaient au nombre de vingt-quatre. L'acte d'accusation comprenait, en outre, dix-neuf contumaces. Le colonel Pailhès, Tellier, Dublar et Guinaud sont condamnés à cinq ans d'emprisonnement comme non-révélateurs du complot. Par arrêt du 30 septembre, la cour, jugeant sans assistance de jurés, condamna à la peine de mort les accusés contumaces Peugnet, Manoury, Bruc, Pegulu, Lacombe, Desbordes et Petit-Jean, et à cinq ans d'emprisonnement le nommé Beaune.

Suicide du marquis de Londonderry (Castlereagh), à sa campagne de North-Cray, près de Londres. Après l'enquête du *coroner*, le jury a rendu le verdict suivant : « Lundi, 12 août, le marquis de Londonderry, ayant éprouvé une grave indisposition et étant tombé dans le délire et l'aliénation mentale, s'est fait, avec un couteau d'acier, au côté gauche du cou, à l'artère carotide, une blessure d'un pouce de longueur et d'un demi-pouce de profondeur, dont il est instantanément mort: Aucune autre personne n'a été cause de sa mort. »

17. Clôture de la session des Chambres de 1822.

Ordonnance du Roi, qui confère le titre de *comte* à MM. de Peyronnet, garde des sceaux, de Corbière, ministre de l'intérieur, et de Villèle, ministre des finances.

25. Inauguration de la statue de Louis-le-Grand sur la place des Victoires, à Paris. Cette cérémonie fut remarquable par la présence d'un invalide âgé de cent seize ans, Pierre-Huet, qui était né sous le règne du grand roi. M. le préfet de la Seine lui dit, en lui remettant la croix de la Légion-d'Honneur : « Contemporain de Louis XIV, recevez ce signe de l'honneur. Le roi décore en vous le doyen des soldats français né sujet du grand roi, vous avez vu les générations se succéder; vous êtes témoin que son règne comme sa gloire sont immortels. »

L'ancienne statue, renversée en août 1792, était pédestre. Le monarque y était représenté avec les habits de son sacre et foulant aux pieds un cerbère; une victoire ailée, un pied posé sur un globe et l'autre en l'air, mettait d'une main une couronne de laurier sur la tête du héros, et tenait, de l'autre, un faisceau de palmes et de branches d'olivier. Aux angles du piédestal étaient quatre figures en bronze, de douze pieds, chargées de chaînes : allégorie aux victoires remportées sous ce glorieux règne. Elles ornent maintenant la façade de l'hôtel des Invalides. La statue nouvelle est à cheval. Louis XIV est vêtu à la romaine; de la main gauche il tient les rênes de son coursier, qui se cabre, et de l'autre le bâton du commandement. Cette statue, qui est de M. Bosio, a quatorze pieds six pouces de haut. Il est remarquable que le statuaire ait si bien calculé son équilibre, qu'il n'y a aucun support sous le ventre du cheval, et que tout repose sur les deux pieds de derrière et sur la queue du coursier qui retombe jusqu'à terre. Sur le côté du monument qui fait face à la Banque, est gravée cette inscription : *Ludovico magno* (à Louis-le-Grand); sur le côté opposé, on lit ces mots : *Ludovicus XVIII atavo suo* (Louis XVIII à son aïeul).

4 *septembre*. M. de Villèle, ministre des finances, est nommé président du conseil des ministres.

6. Arrêt de la cour d'assises de Paris dans l'affaire du complot de La Rochelle. Cette affaire, qui occupa le tribunal pendant quinze jours, avait été évoquée à Paris, en vertu d'un réquisitoire de M. le procureur-général Bellart, en date du 10 juin, motivé sur les rapports qu'elle avait avec une conspiration permanente dont le foyer était supposé exister à Paris, où le 45e régiment avait tenu garnison, et où l'on avait arrêté plusieurs individus compromis dans ce complot.

L'acte d'accusation comprenait vingt-cinq individus, dont voici les noms : Barradère, avocat; Hénon, instituteur; Gauran, chirurgien à l'hôpital Beaujone; Rosé, employé à la compagnie royale d'assurances; Bories, ex-sergent-major au 45e; Massias, capitaine d'infanterie en réforme; Pommier, ex-sergent-major au 45e; Goubin, ex-sergent; Raoulx, ex-sergent; Goupillon, ex-sergent-major; Asnès, ex-sergent-major; Bicheron, soldat au 45e, étaient accusés de complot.

Castille, Dariotseeq, Lefebvre, Thomas, Barlet, Domait, Labourrée, Perreton, Cochet, Hue, Dutron, Gautier et Lecocq, tous sous-officiers ou soldats au 45e, étaient accusés de non révélation.

Les débats de cette grave affaire n'ont pas établi l'affiliation, telle que l'acte d'accusation l'avait

signalée, entre la *vente militaire* de La Rochelle et une *vente centrale* de Paris, dont l'accusé Barradère aurait été le chef. Ce voile, que la justice n'a pu percer, était-il le résultat de l'ingénieuse organisation de ces sociétés secrètes ? Il est permis de le croire, d'après les renseignements que le réquisitoire de M. l'avocat-général de Marchangy a fournis sur cette organisation. Ce discours, fruit de laborieuses recherches et empreint d'une logique entraînante, a été l'incident le plus remarquable de ce triste procès. La plupart des journaux français et étrangers l'ont reproduit comme la révélation la plus complète de l'existence des sociétés secrètes en France et en Europe. Un puissant souverain adressa au magistrat un témoignage officiel de sa satisfaction. Le réquisitoire de M. de Marchangy est devenu, par cela même, un document historique de cette époque. Nous regrettons de n'en pouvoir donner que des fragmens :

« Les sociétés secrètes, dit M. l'avocat-général, sont des ateliers de conspiration, leur origine est ancienne, mais elles furent pour ainsi dire en permanence depuis 1815 ; car l'effronté succès du 20 mars les avait accréditées et mises en réputation. A cette époque, l'usurpation (et ce fut là son plus odieux forfait) appela à son secours la démagogie, qui vint assister à ses derniers moments pour hériter de ses dépouilles. Furieuse de ne pouvoir s'en emparer et de faire place à la légitimité, elle jeta des brandons de discordes en France, et fit un appel aux générations présentes et futures ; dès lors elle eut un parti au milieu de nous. La police du temps découvrit successivement, sans en compter beaucoup d'autres dont elle n'eut pas connaissance, les sociétés de l'*Epingle noire*, celle des *Patriotes de 1816*, celle des *Vautours de Bonaparte*, celle des *Chevaliers du Soleil*, celle des *Patriotes européens réformés*, et celle de la *Régénération universelle*. Toutes ces sectes s'accordaient sur le but de leur institution ; c'était de former une ligue des peuples contre l'autorité légitime ; c'était de conquérir la licence à main armée, pour la faire asseoir sur les débris des trônes et des autels. Brochures, discours, pétitions, adresses, lithographies, souscriptions, réimpressions de mauvais livres distribués à vil prix ou gratuitement, jusque dans les hameaux ; tout, depuis certaines éditions compactes jusqu'à certains couplets, depuis les cris séditieux jusqu'aux toasts, pouvait, en effet, concourir à ce but. On s'entendait si bien que l'on concerta de vastes conspirations ; celles qui se tramèrent, en 1816, à Paris, et dans les départements de l'Isère, du Rhône et de la Sarthe, prouvèrent que déjà il y avait accord, permanence et unanimité. Cependant les perturbateurs n'avaient pas encore imaginé de faciles moyens de correspondre ; ils n'avaient pas encore discipliné l'esprit d'insurrection et organisé le désordre ; en un mot, ils ignoraient comment on peut administrer la sédition, et en faire en quelque sorte un département à portefeuille. Voilà ce qu'ils apprirent, en 1820, par leur affiliation à la secte des *carbonari*. »

M. de Marchangy fait connaître l'organisation de ces diverses sociétés, par la lecture d'une pièce ainsi conçue, déposée au greffe de la cour royale :

ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ DES AMIS DE LA LIBERTÉ.

« Il existe à Paris un grand comité-directeur qui entretient des correspondances avec tous les départements. Il y a dans chaque département un comité de neuf membres, dont l'un est président.

» Ce comité correspond avec ceux de l'arrondissement et avec le grand-comité. Il y a dans chaque arrondissement un comité composé de cinq membres, dont l'un est président.

» Ces comités correspondent avec ceux des départements, et en outre avec les chefs de cantons qui seront désignés par eux.

» Il y aura dans chaque comité, un trésorier responsable, nommé par un conseil spécial, qui sera chargé de la garde des fonds nécessaires aux frais de voyage et des correspondances. Le trésorier ne pourra délivrer des fonds sans l'autorisation du président, qui, lui-même, prendra l'avis du conseil.

» *Conditions pour être reçu Chevalier de la Liberté.*

» Tous les citoyens, sans distinction d'âge ni de rang, peuvent être reçus chevaliers de la Liberté, pourvu qu'ils jouissent d'une haute considération, sous le rapport de leur opinion et de leur moralité.

» Le grand comité reconnait qu'on ne doit associer que des gens capables de soutenir les intérêts des chevaliers ; ils doivent être pris dans les classes ci-après énoncées, savoir :

» 1° Parmi les jeunes gens instruits des villes et des campagnes ;

» 2° Les étudiants des colléges et des écoles de Droit, de Médecine et autres ;

» 3° Les anciens militaires réformés, retraités ou à demi-solde ;

» 4° Les possesseurs de biens nationaux ;

» 5° Les gros propriétaires et négociants dont l'opinion et la probité sont parfaitement reconnues ;

» 6° Ceux qui professent des arts libéraux, avocats, médecins et autres ;

» 7° Les sous-officiers de l'armée active, rarement parmi les officiers, à moins qu'ils n'aient donné des preuves non équivoques de leur manière de penser.

» *Nota.* Le grand comité ne peut recommander trop de prudence dans le choix qu'on fera. L'honneur, la probité, la considération, l'opinion bien prononcée, la fortune, doivent servir de guides dans toutes les nominations. Au reste, il s'en rapportera à la prudence et à la sagacité de ceux qui recevront.

» *Formes à observer pour la réception.*

» Tout chevalier a droit d'en recevoir un autre, et même c'est un devoir auquel il doit s'engager lors de sa réception.

» Un chevalier ne peut en recevoir qu'un à la fois, et dans un lieu de sûreté, éloigné de tout témoin.

» Le récipiendaire sera d'abord instruit verbalement de l'existence de la société, du but qu'elle se propose, et ensuite il prêtera le serment suivant :

« Je jure d'être fidèle aux statuts de l'ordre des chevaliers de la Liberté ; si je viens à les trahir, la mort doit être ma punition. »

« Le serment prêté, le nouveau chevalier recevra l'accolade de fraternité, et pourra exiger, s'il le veut, la vue des statuts écrits de l'ordre.

« *Observations.*

» Après la prestation du serment, le récipiendaire s'engagera à ne jamais révéler le nom de celui qui l'a reçu. Il ne pourra demander le nom des chefs de l'Ordre, ni des membres des comités, à moins que celui qui le reçoit ne juge devoir les lui dire, en usant toutefois des plus grandes précautions.

» Tous les chevaliers de la Liberté doivent s'aimer, s'aider et se protéger réciproquement, chacun suivant ses facultés et ses moyens. »

ORGANISATION DES CARBONARI (1).

Titre premier. — Dispositions générales.

Article premier. Les C. se réunissent dans les VV. Nul n'est C. s'il n'appartient à une V. constituée et autorisée par la H. V. qui a adopté le présent réglement.

2. Il existe une H. V. des VV. CC. et des VV. PP. Le nombre des VV. CC. et PP. est illimité.

Chapitre II. — De la H. V.

3. A la H. V. seule appartient le choix de ses membres.

4. La H. V. seule a le droit de constituer des VV. CC. et d'autoriser la fondation de VV. PP.

5. La H. V. approuve ou rejette les réglements des VV. PP.

6. La H. V. reçoit la moitié des cotisations et revenus de toute nature de chaque V. C. et P. Elle a le droit de lever des contributions extraordinaires par mesure générale, pour parvenir au but que se propose la C.

7. Dans la H. V. est ouvert un livre destiné à recevoir les noms de tous les PP. jugés indignes ou incapables de faire partie de la C.

8. La H. V. a le droit de s'opposer à l'initiation de tout P.

9. La H. V., soit par mesure générale, soit par mesure particulière, détermine la force des VV.; les interdit, suspend leurs travaux, rapproche les époques de leurs séances ou les éloigne, selon qu'elle juge que les circonstances l'exigent.

10. La H. V. se réunit en tenues régulières et en comité.

11. La H. V. admet à ses tenues régulières les députés des VV. CC.; elle peut y appeler les censeurs.

12. La H. V. correspond, à son choix, avec les VV. CC. par l'organe de leurs députés ou de leurs censeurs.

13. La H. V. agrée ou rejette les députés ou censeurs nommés par les VV. CC.

14. Quand elle juge, elle envoie des inspecteurs auprès des VV. CC.

15. Elle juge de la nécessité de l'établissement d'une nouvelle V. C.; dans ce cas, elle choisit trois membres au moins, auxquels elle donne qualité pour fonder de nouvelles VV.

16. Les décisions de la H. V. se prennent, selon les cas, de la manière suivante :

1° Sur les questions relatives aux réglements des VV., à la majorité absolue;

2° Sur la fondation d'une V., à la majorité des deux tiers;

3° Sur les dispositions réglementaires générales, à la majorité des trois quarts;

4° Sur l'admission d'un nouveau membre dans son sein, et sur celle des députés et des censeurs des VV. CC. à l'unanimité;

5° Sur le vote, l'emploi et l'administration des fonds, à la majorité absolue;

6° Sur le choix des moyens à employer dans l'intérêt de la Liberté, à la majorité des trois quarts.

17 Pour la fondation des VV. PP., pour le recrutement des VV. en général, pour le maintien et l'exécution des réglements, la H. V. peut déférer ses pouvoirs à une ou plusieurs commissions prises dans son sein; les membres de ces commissions sont nommés à la majorité relative, et renouvelés tous les mois.

(1) *Nota.* C. signifie *charbonnier* ou *charbonnerie*; —V. *vente*; — H. V. *haute-vente*; — V. C. *vente centrale*; — V. P. *vente particulière*; — P. *payen*; — B. C. *bon cousin*.

18. La H. V. agit comme pouvoir judiciaire, dans les cas et de la manière déterminée au titre : *Juridiction et procédure.*

Délivré, pour copie conforme, à M. le procureur-général, ce requérant.

Le greffier en chef de la cour,
D. DUPLÈS.

« La contagion fut si rapide, continue M. de Marchangy, que dans l'année 1821 trente-cinq préfets dénoncèrent à la fois des sociétés de *carbonari*, organisées dans leurs départements. Paris comptait dès lors plusieurs centaines de ventes ayant entre elles diverses dénominations, telles que *la Victorieuse, la Sincère, la Réussite, la Bélisaire, la Westermann, la Washington, les Amis de la Vérité*, etc., etc. Toutes ces ventes relevaient de la vente supérieure qui bientôt voulut faire un essai de ses forces. Les troubles de juin et la conspiration du 19 août 1820 doivent être, en effet, considérés comme les premières campagnes régulières des *carbonari français*. A ces deux époques, l'or fut répandu avec profusion. On sait qu'il gagna la plupart des individus condamnés dans l'affaire du 19 août, et la secte poussa sa sollicitude à leur égard, jusqu'à leur assurer une paie durant leur détention. Quant aux troubles du mois de juin précédent, ils durent également induire le comité supérieur en dépenses excessives; car il est de notoriété que dans ces attroupements séditieux, il y avait, outre les *carbonari*, quelques troupes soldées que l'on payait non-seulement à bureau ouvert, mais encore en plein air, et même dans la foule, où de simples curieux risquèrent de recevoir un salaire qu'ils eussent rougi de mériter.

» L'issue de l'accusation déférée à la Cour des Pairs ne fut pas tellement décourageante qu'elle dût à jamais rebuter les conspirateurs; et comme dans l'intervalle ils avaient encore étendu les ramifications de leur secte, ils se trouvèrent si nombreux, si riches, si bien enrégimentés, grâce à l'organisation perfectionnée des *carbonari*, que le comité-directeur devint une sorte de gouvernement occulte, précisément à l'époque où, pour donner le change, il favorisait lui-même l'idée d'un pouvoir occulte qui, à l'entendre, existait parmi les royalistes.

» Nous disons, Messieurs, que le comité-directeur devint un gouvernement occulte, et cette expression est vraie dans le sens le plus positif, puisque, durant le cours de 1821, et même dans le cours de cette année, il déploya les ressources et prit l'attitude d'une puissance qui a des trésors, des ambassadeurs, des sujets et des armées. Pour continuer le récit des faits (les preuves viendront ensuite), nous citerons au hasard quelques-uns de ses actes, de ses ordres du jour, de ses décrets suprêmes; quelques traits de sa police, de son administration, de sa diplomatie. Ainsi, par exemple, en décembre dernier, il reçoit un envoyé des révolutionnaires espagnols, et lui promet plusieurs mille hommes. Une foule de *carbonari français* partirent, en effet, à cette époque, afin de secourir leurs frères de la *Fontaine d'or* (1), pour ensuite revenir ensemble sur les frontières de France, déployant le drapeau tricolore enrichi d'un fléau de plus, la peste et ses horreurs. A leur passage, ces auxiliaires de la *Tragala* infestèrent le cordon sanitaire d'une foule de libelles et de chansons injurieuses aux Bourbons....

» En décembre dernier, il s'opéra un revirement des fonds de la banque du comité qui produisit un gain de plusieurs millions. Le 1er mars, ordre du jour, qui

(1) Fameux club révolutionnaire à Madrid.

recommande aux *carbonari* de s'exercer au maniement des armes; le 6 mars, décret portant qu'il sera formé un comité d'actions militaires, composé de trois *carbonari*, lequel comité sera spécialement chargé de se procurer des armes et d'établir des dépôts. Le 11 mars, création, sous le nom de bataillon sacré, d'un corps de cinq cents *jeunes carbonari d'élite* pour être employés ensuite comme officiers, dans le cas d'un soulèvement général. Le 13 mars, discussion à l'effet d'introduire la charbonnerie à Vincennes, et de gagner une compagnie d'artillerie de la garnison, pour s'emparer du château avec mille huit cents *carbonari*. Le même jour, les ventes demandent à agir dans la crainte d'être devancées par le bataillon sacré. Le 15 mars, le comité directeur, apprenant la découverte de plusieurs complots dans l'Ouest, reconnait qu'il serait superflu, quant à présent, de prolonger le mouvement insurrectionnel qu'il avait préparé à l'occasion des missionnaires, et rend un ordre du jour ainsi conçu :

« Nous défendons à nos chers cousins d'exciter aucun » attroupement et de résister à la force armée. Une or» donnance de police devant prescrire le dépôt des ar» mes de guerre, nous enjoignons de les cacher soi» gneusement. »

» Le 16 mars, un autre ordre du jour portant que le général Berton a échoué par trop de précipitation et par la faiblesse des habitants de Thouars; mais que la troupe est prête et que les *carbonari* doivent attendre les ordres pour agir. En avril, suite des précédentes discussions sur le choix du gouvernement qu'il conviendra de substituer au gouvernement légitime. Trois systèmes différents sont tour à tour plaidés avec chaleur, et l'on arrête qu'il faut commencer par détruire ce qui existe, sauf ensuite au gouvernement provisoire à consulter le peuple sur le choix de ses nouveaux maîtres.

» Tous ces faits, que nous pourrions multiplier à l'infini, ont un caractère si étrange, qu'on hésite d'abord à les accueillir, et qu'on les croit moins propres à figurer dans l'histoire de nos jours, que dans les sombres aventures des flibustiers ou des francs-juges....

» Eh! qui donc, en effet, aurait pu méconnaître l'action d'un comité-directeur, dans cette tactique soutenue, où les plus simples découvrent un plan concerté par des chefs, et suivi docilement par des agents subalternes; dans ces joies prophétiques, dans ces espérances menaçantes, dans cette arrogance prématurée, qui devancent de quelques jours les nouvelles fâcheuses pour les gens de bien et favorables pour les méchants; dans cette alternative de repos et d'agitation, à laquelle se soumettent les factieux, selon qu'ils sont surveillés ou déjoués, afin d'endormir, par leur inaction momentanée, la vigilance de l'autorité, comme ces malfaiteurs nocturnes qui, craignant d'être trahis par le bruit de l'effraction, suspendent et reprennent tour à tour une œuvre criminelle? Qui aurait pu douter de ce comité-directeur, en rapprochant telle pétition, tels articles, telles brochures, tels rassemblements et telles versions mensongères, de tels et tels événements, se passant à quelques cents lieues de la capitale, et encore ignorés de tous ceux qui n'en étaient pas les complices? Qui aurait pu douter de son existence, lorsque, pour ainsi dire, il nous enveloppe dans son atmosphère, et qu'il exhale de toutes parts les preuves d'une alliance méthodique et raisonnée, d'une solidarité immense, d'une assistance pécuniaire et déclamatoire; lorsqu'enfin les fils d'une trame, qui couvre la France et plusieurs peuples entiers, furent souvent rompus et toujours renoués avec une incroyable persévérance ? »

Les débats donnèrent lieu à beaucoup d'incidents; des altercations sérieuses s'élevèrent plusieurs fois entre les accusés, les avocats et le ministère public. Un fait non moins grave, que l'histoire ne peut passer sous silence, fut l'envoi à MM. les jurés, à leurs femmes, à l'avocat général et aux juges de la cour, de lettres imprimées contenant les noms et adresses des jurés de la cause, portant au bas ces mots écrits à la main : *la mort!.. poignard... le sang veut du sang.* M. l'avocat-général fit un réquisitoire sur cet incident déplorable, « auquel, dit-il, les accusés étaient étrangers, bien qu'il soit indubitablement le résultat des manœuvres de leur parti, et qu'il doive, sous ce rapport, ajouter une nouvelle page à l'histoire des *carbonari*. » La police a découvert les individus qui avaient fait imprimer ces listes; mais elle n'a pu saisir l'auteur des mots écrits à la main. Le 6 septembre, à une heure du matin, les jurés ayant fait connaître le résultat de leurs délibérations, la Cour a prononcé l'arrêt suivant :

Bories, Goubin, Pommier et Raoulx ont été condamnés à la peine de mort.

Goupillon, déclaré coupable du même crime, a obtenu la remise de la peine, attendu les révélations qu'il avait faites dans les délais de la loi. Hénon, Barradère, Gauran, Rosé, Massias, Bicheron, Asnès, Thomas, Demait, Hue, Dutron, Gauthier et Lecocq, ont été acquittés.

Castille, Dariotsecq, Lefebvre, Barlet, Labourrée, Cochet et Perreton, ont été condamnés à cinq, trois et deux ans d'emprisonnement, comme non révélateurs du complot.

Une tentative fut faite pour procurer l'évasion des quatre condamnés, le jour même où la cour de cassation rejetait leur pourvoi. Un élève en médecine, nommé Marque, attaché à l'hôpital de Bicêtre, avait entamé des négociations avec le concierge; il lui avait offert, de la part de personnes opulentes, 60,000 fr. s'il voulait favoriser l'évasion; il venait même de lui remettre 10,000 fr. à compte, moitié en or, moitié en billets de banque, lorsqu'un officier de paix et des gendarmes, venus sur la dénonciation du concierge, ont saisi le jeune Marque et l'argent qu'il offrait. Bories, Goubin, Pommier et Raoulx, ont été exécutés, le 21, sur la place de Grève.

12. La cour d'assises de Poitiers rend son arrêt dans l'affaire du général Berton. (*Voir* le 24 février 1822.) Berton, Caffé, Saugé, Henri Fradin, Sennéchault et Jaglin, sont condamnés à la peine de mort. Le colonel Alix, déclaré coupable par le jury, à la majorité de sept voix contre cinq, a été considéré comme non révélateur par la cour, qui s'est rangée à l'avis de la minorité du jury; il a été condamné à cinq ans d'emprisonnement, ainsi que Ferail, Ricque, Ledein, Lambert, Sauzais, Baufils et Coudray. Vingt-cinq autres accusés ont été condamnés à une détention plus ou moins longue, selon la part qu'ils avaient prise à l'insurrection. Deux accusés seulement ont été acquittés.

15. Incendie de la cathédrale de Rouen.

17. Réorganisation de l'Ecole Polytechnique.

Cet établissement est placé sous la protection immédiate de Mgr le duc d'Angoulême. Une ordonnance du 20 octobre suivant a réglé de nouveau les attributions des gouverneur et inspecteur de l'Ecole Polytechnique, et a soumis cette école au régime militaire pour tout ce qui concernait la discipline intérieure.

1[er] *octobre*. Exécution de Caron, condamné par le conseil de guerre de Strasbourg, pour crime d'embauchage. (*Voir le* 3 juillet précédent.) Roger, son complice, renvoyé pardevant la cour d'assises, fut également condamné à la peine de mort; mais le roi commua cette peine en celle de vingt années de travaux forcés.

5. Exécution de Berton, Saugé et Jaglin. La peine de mort prononcée contre Sennéchault et Fradin est commuée en celle de vingt années d'emprisonnement. Le chirurgien Caffé, deux heures avant le moment fixé pour l'exécution, parvient à se suicider, en s'ouvrant l'artère crurale de l'aine gauche, au moyen d'un bistouri.

15 et 17. Arrivée de l'empereur d'Autriche et de l'empereur de Russie au congrès de Vérone.

25. M. de Las-Cases fils insulte gravement sir Hudson Lowe dans une rue de Londres. Au moment où l'ex-gouverneur de Sainte-Hélène allait monter en fiacre, à la porte d'une maison à Paddington-Green, il se sentit heurter avec violence par un jeune homme qui, après lui avoir adressé quelques mots, le frappa sur les épaules d'un coup de cravache, et jeta son adresse dans la voiture où sir Hudson Lowe était déjà remonté. Un mandat d'arrêt fut lancé contre M. de Las-Cases, qui eut l'adresse de s'y soustraire. Arrivé le 28 à Rouen, il écrivit la lettre suivante à sir Hudson Lowe :

« Monsieur,

» Après l'altercation qui a eu lieu entre nous, mardi matin, devant votre maison, et à la suite de laquelle je conviens que je vous ai manqué de la manière la plus formelle, je pensais que vous m'enverriez un appel. N'en voyant point venir, malgré le temps qui s'est écoulé, je retourne en France. Je pense que comme j'ai fait le voyage de Londres, vous pourrez bien faire celui de Paris ou d'Ostende, ou de tout autre endroit de la France ou de la Belgique qui pourra vous convenir. Je serai toujours prêt à vous rencontrer.

» *Signé* Em. Las-Cases. »

18 *novembre*. Troubles à l'Ecole de Médecine. Le 21, une ordonnance du Roi supprime la Faculté de Médecine, et charge M. le ministre de l'intérieur de présenter un plan de réorganisation de cette école.

25. La ville de Vérone donne une fête brillante aux souverains qui assistent au congrès.

28. Réception de MM. Frayssinous et Dacier à Académie Française.

2 *décembre*. Le Pape crée cardinal M. de Clermont-Tonnerre, archevêque de Toulouse, et nomme plusieurs évêques français à des siéges vacants.

14. Arrêt de la Cour de Cassation qui déclare qu'il n'y a pas lieu à suivre sur la plainte en calomnie portée contre M. Mangin, procureur-général de Poitiers, par MM. Laffitte, Kératry, Benjamin Constant et Foy. Ces quatre députés dont les noms étaient cités dans l'acte d'accusation du complot de Berton, dressé par M. Mangin, avaient cru voir, dans certains passages de ce document judiciaire, le délit de calomnie qu'ils reprochaient à M. le procureur-général. Voici les motifs de l'arrêt :

« Attendu que l'acte d'accusation ne contient rien qui puisse autoriser une plainte en calomnie, parce qu'aux termes de l'article 241 du code d'instruction criminelle, le procureur-général doit recueillir et rassembler tout ce qui lui paraît servir à qualifier et prouver l'accusation ;

» Attendu que si l'on peut trouver que les passages incriminés du plaidoyer du 5 septembre ne sont pas assez mesurés, ils n'ont pas néanmoins les caractères de mauvaise foi et de dessein de nuire, sans lesquels il n'existe point de délit de calomnie ;

» Attendu que le passage relatif à *ceux qui recèlent les trésors de l'usurpateur* pour soudoyer des *insurrections*, dans lequel le sieur Laffitte paraît se croire désigné, est générique et ne peut recevoir d'application à sa personne, puisque loin d'avoir recélé les fonds qui lui avaient été confiés, il les avait précédemment déclarés et mis à la disposition de la justice. »

26. M. le duc Mathieu de Montmorency, ministre des affaires étrangères, donne sa démission à la suite d'une réunion du conseil des ministres dans laquelle il avait soutenu la nécessité de la guerre d'Espagne. Une ordonnance du Roi charge, par *intérim*, M. de Villèle, président du conseil des ministres, du portefeuille des affaires étrangères.

Cette démission, l'un des actes les plus honorables de la vie politique de M. de Montmorency, se rattache à une question de politique extérieure que l'histoire doit recueillir. M. de Montmorency s'était rendu à Vienne avant l'époque assignée pour la convocation du congrès de Vérone; il avait trouvé dans le cabinet autrichien des dispositions conformes aux vues de la France relativement aux affaires d'Espagne, et n'avait pas eu de peine à convaincre l'empereur d'Autriche que les progrès de l'esprit révolutionnaire et ceux de la guerre civile s'étaient développés en Espagne de façon à menacer la France du fléau d'une révolution nouvelle, et l'Europe d'un bouleversement général. L'empereur Alexandre partageait à cet égard les justes craintes de Louis XVIII, et les avis paraissaient unanimes sur la nécessité d'appliquer à l'Espagne les principes adoptés à Laybach contre la révolution de Naples, lorsque l'arrivée du plénipotentiaire anglais (le duc de Wellington) vint mettre quelques obstacles à l'adoption de ces résolutions. Sa mission au congrès n'avait pour objet apparent que les affaires d'Orient, l'Italie et la traite des nègres; mais il était chargé de déclarer, d'une manière formelle et péremptoire, que, « s'il y avait un projet arrêté pour intervenir par la force des armes dans la lutte actuellement engagée en Espagne,

S. M. B. ne prendrait aucune part, quelque chose qui arrivât, à cette intervention qui lui paraissait répréhensible en principe et impraticable dans l'exécution. » Cette déclaration suspendit plutôt qu'elle n'arrêta le projet d'une coopération active.

La diplomatie française suivit une autre marche. Le 20 octobre, M. de Montmorency, d'accord avec ses collègues, MM. de Chateaubriand, de la Ferronnays et de Caraman, présenta aux ministres des puissances alliées une note portant en substance :

1° Dans le cas où la France serait forcée de retirer son ministre d'Espagne, les autres puissances suivraient-elles cet exemple ?

2° Dans le cas où la France serait entraînée dans une guerre contre l'Espagne, quelle attitude les alliés seraient-ils disposés à prendre ?

3° Dans le cas où la France réclamerait l'assistance des alliés, lui serait-elle accordée ?

Les ministres des trois puissances continentales (Autriche, Prusse et Russie) répondirent le 30 octobre, quant à la première question, qu'elles suivraient l'exemple de la France à l'égard de ses relations diplomatiques; ensuite qu'elles prendraient l'attitude de la France; enfin qu'elles lui donneraient un appui moral et même des secours, en cas de nécessité, d'après un traité qui devrait établir les motifs et fixer l'époque et le mode de cette coopération. Le duc de Wellington répondit, au nom du gouvernement britannique, que, « n'ayant pas connaissance des causes de mésintelligence qui paraissaient exister entre la France et l'Espagne, et n'étant pas en état de porter un jugement quelconque sur un cas hypothétique, il lui était impossible de répondre à aucune des questions. » On voit que, dès ce moment, le ministère Canning, ayant pour organe le duc de Wellington, était décidé à favoriser la révolution en Espagne. Cette politique s'est étendue plus tard à d'autres états de l'Europe.

Malgré cette opposition, les puissances continentales décidèrent que leurs ministres à Madrid remettraient séparément au gouvernement espagnol de nouvelles remontrances, et que, « dans le cas où elles seraient rejetées, l'existence du gouvernement espagnol ne pouvant plus être reconnue, attendu la situation du roi Ferdinand et de la famille royale, les hautes puissances rappelleraient leurs légations; qu'on laisserait à la France, qui possédait des forces et des ressources suffisantes, le soin de soutenir le parti royaliste qui avait pris les armes contre les Cortès, et la conduite entière de la guerre, avec l'assurance que, dans les cas spécifiés, elle recevrait de ses alliés un appui efficace, si, contre toute attente, il lui devenait nécessaire. » Le plénipotentiaire anglais, refusant toute participation à cette mesure, déclara, au nom de son souverain, que « tout ce que le roi d'Angleterre ferait, dans le cas du rappel ou du départ des autres ministres à Madrid, ce serait d'y laisser le sien, afin de calmer l'irritation qu'un tel procédé y exciterait, et de prévenir, par des conseils d'amitié, les conséquences funestes qui pourraient en résulter. »

Après cette décision, et ayant obtenu qu'on chargeât la France de l'initiative de la conduite à tenir relativement aux affaires d'Espagne, M. de Montmorency laissa ses collègues français à Vérone, et revint à Paris où il arriva le 30 novembre. Il fut admis immédiatement à rendre compte de sa mission au Roi. Le lendemain Louis XVIII le créa duc de Montmorency, en récompense des services qu'il avait rendus à la couronne de France. On va voir néanmoins que la question la plus difficile n'était pas encore résolue. Il s'agissait maintenant d'obtenir l'adhésion du cabinet français aux arrangements conclus à Vérone. Il s'y manifesta une forte opposition. Le président du conseil des ministres (M. de Villèle) ne parut point adopter la mesure du rappel simultané des ministres à Madrid : il soutenait que cette démarche, en interrompant brusquement les négociations avec l'Espagne, ôterait tout espoir d'arriver à un résultat pacifique. M. de Montmorency soutint l'opinion qu'il avait développée à Vérone, et insista pour qu'il ne fût fait aucune concession à un gouvernement dont le roi n'était plus libre. Ce point était en discussion dans le cabinet français, lorsque M. Pozzo di Borgo et lord Wellington arrivèrent à Paris. (4 *et* 9 *décembre*.) Le dernier y trouva l'ordre de demander une conférence à M. de Villèle et d'offrir la médiation de l'Angleterre pour arranger les différends existant entre la France et l'Espagne. M. de Villèle ne paraît pas éloigné d'accepter cette médiation, si l'on en juge par cette lettre du duc de Wellington à M. Canning.

« Paris, 9 décembre 1822.

» Je suis arrivé ici cet après-midi, et j'ai reçu votre dépêche du 6 courant.

» J'ai eu depuis une entrevue avec M. de Villèle, et j'ai le plaisir de vous annoncer qu'il a envoyé un courier à Vérone, avec ordre aux ministres français qui s'y trouvent de faire connaître le désir du gouvernement français que l'envoi des dépêches à Madrid soit suspendu.

» WELLINGTON. »

Dès ce moment, l'intérêt de la négociation relative aux affaires d'Espagne fut transporté de Vérone à Paris. La divergence des opinions n'était pas moins forte dans le cabinet ; elle retentit dans les journaux, où une polémique animée s'établit particulièrement entre *la Quotidienne*, qui défendait l'opinion de M. de Montmorency, et le *Journal des Débats*, qui soutenait M. de Villèle. C'est au sujet de cette vive discussion que furent créées les dénominations de *fanatiques* et de *politiques*, pour désigner, dans le parti royaliste, ceux qui voulaient la guerre sans ménagement et sans retard, et ceux qui, mettant en doute le dévoûment de l'armée française, voulaient attendre un moment plus opportun pour faire la guerre aux révolutionnaires espagnols.

Plusieurs conseils de ministres eurent lieu successivement, et, après de nouveaux pourparlers

avec le négociateur anglais, M. de Montmorency, ministre des affaires étrangères, refusa la médiation britannique par une note qu'il adressa au duc de Wellington. Néanmoins, soit que les formes diplomatiques de cette note ne lui eussent pas paru assez absolues, soit qu'il eût quelque raison de croire que l'opposition du cabinet français finirait par triompher, le duc de Wellington ne perdit pas toute espérance de voir son gouvernement jouer le rôle de médiateur dans cette grave affaire. Il partit pour Londres, le 20 décembre, à quatre heures du matin, pour se concerter à ce sujet avec M. Canning. Le même jour, M. de Chateaubriand arriva à Paris, apportant la circulaire que les trois monarques, réunis au congrès, venaient d'adresser à leurs légations respectives près des cours de l'Europe, pour les informer du résultat des conférences de Vérone, ainsi que de l'ordre que LL. MM. venaient de donner à leurs ministres de quitter la péninsule espagnole: « L'état de choses, que chaque jour menace de rendre plus cruel et plus alarmant, ne leur permet pas, dit la circulaire du 14 décembre, de rester spectateurs tranquilles, de prêter même, par leurs représentants, la fausse couleur d'une approbation tacite aux actes d'une faction déterminée à tout entreprendre pour conserver son funeste pouvoir. » Cette circonstance imprévue donna plus de vivacité aux discussions ouvertes dans le cabinet des Tuileries. On ne se rapprochait que sur un point: on convenait que les principes posés à Vérone étaient conformes à la politique adoptée par les hautes puissances du continent; mais on n'était point d'accord sur les mesures à prendre pour appuyer cette déclaration. M. de Villèle était d'avis d'appuyer les déclarations de l'Autriche, de la Prusse et de la Russie par des *remontrances* énergiques, mais de laisser à Madrid l'ambassadeur français (M. de la Garde), afin qu'il pût en suivre l'effet. C'était la politique expectative de l'Angleterre qu'on voulait faire adopter à la France; à la France, que le foyer des révolutions menaçait d'une invasion imminente! Le conseil des ministres resta plusieurs jours indécis entre les deux opinions. Enfin, le 25 décembre, jour de Noël, à la suite d'une longue séance tenue malgré la solennité du jour, l'avis du président du conseil l'emporta, et M. le duc Mathieu de Montmorency crut devoir remettre au Roi le portefeuille des affaires étrangères. *Le Moniteur*, en publiant la démission de M. de Montmorency, donna le texte d'une note de M. de Villèle, chargé par *interim* du portefeuille des affaires étrangères, et adressée à M. de la Garde, ministre du Roi à Madrid. Les termes de cette note, après avoir justifié les mesures préservatrices que la France avait cru devoir prendre, et qu'elle était décidée à maintenir contre la contagion des principes révolutionnaires, annonçaient que « le gouvernement du Roi de France ne balancerait pas à chercher ses garanties dans des dispositions plus efficaces, si des intérêts essentiels continuaient à être compromis, et s'il perdait l'espoir d'une amélioration qu'il se plaisait à attendre des sentimens qui ont si long-temps uni les Espagnols et les Français dans l'amour de leurs rois et d'une sage liberté. »

La publication d'une note diplomatique avant son envoi au ministre à qui elle était adressée, était une chose inusitée dans les annales des chancelleries; mais on y vit une intention bien marquée de rassurer le parti libéral de la Chambre, dont les clameurs avaient effrayé le commerce par la crainte d'une guerre avec l'Espagne. « Cette note, dit un écrivain libéral, fut attribuée d'abord à l'influence britannique, et regardée aussi par les libéraux comme l'avant-coureur d'autres changements dans le système du ministère. Elle donna pour un moment à son auteur les honneurs et les dangers de la popularité. » D'un autre côté elle eut pour résultat d'élever une barrière infranchissable entre M. de Villèle et la partie de la Chambre des Députés dans laquelle il avait si long-temps siégé.

28. Ordonnance du Roi qui nomme M. de Chateaubriand ministre des affaires étrangères. Pendant plusieurs jours cet illustre écrivain se refuse à remplir des fonctions qui devaient placer dans une position difficile un ministre français arrivant du congrès de Vérone. Il ne cède qu'aux plus vives instances, et, par une circonstance aussi remarquable que son acceptation, les esprits les plus opposés y virent également des motifs d'espérance. Dans le nombre *de ceux qui* avaient hautement approuvé M. *de Montmorency* de s'être retiré d'un cabinet où les véritables *intérêts* de la France leur paraissaient moins écoutés que les notes du ministère Canning, quelques-uns surent gré au successeur du vertueux duc de Montmorency, d'un sacrifice qui semblait encore promettre à leurs principes un éloquent défenseur; d'autres, plus absolus dans leurs idées, n'auraient pas voulu que M. de Chateaubriand consentît à prêter l'appui de son nom et de son talent à cette politique de concessions qu'il avait dû combattre au congrès de Vérone. Ces mystères diplomatiques ont été dévoilés à fort peu de personnes, et, malgré les provocations de la presse libérale, aucune d'elles n'a révélé le secret de ces négociations qui ont eu tant de part à la division du parti royaliste, en France.

30. Condamnation de Collard à la peine de mort, pour fabrication et émission de faux billets de la Banque de France. Ce malheureux, le plus habile faussaire qui ait peut-être jamais paru sur les bancs d'une cour d'assises, avait d'abord imité les billets de banque à la main et à l'encre de la Chine; il grava ensuite une planche qui offrait si peu de différence avec la véritable, que les faux billets furent reçus, sans difficulté, chez les changeurs et au comptoir même de la Banque. Il a déclaré n'en avoir fait que huit à neuf à la plume, et en avoir tiré soixante-quinze à quatre-vingts avec sa planche. Les jurés, après le jugement, ont recommandé Collard à la clémence royale. La peine a été commuée.

1823.

Les esprits n'étaient préoccupés que d'un seul objet au commencement de cette année : à Paris, en France, dans presque toute l'Europe, on était impatient de connaître les mesures que la France allait prendre pour se préserver de la contagion des doctrines révolutionnaires, alors toutes puissantes dans la Péninsule. Déjà l'Autriche, la Prusse et la Russie avaient rappelé leurs ambassadeurs de Madrid; deux ministres seulement étaient restés auprès du roi d'Espagne prisonnier : celui d'Angleterre qui, fidèle aux instructions de M. Canning, promettait sans doute aux Cortès plus d'assistance que son gouvernement ne voulait ou ne pouvait leur en accorder; et M. de la Garde, ministre français, que la lettre ministérielle du 25 décembre 1822 avait placé en présence de la révolution espagnole, dans une position qui n'était ni la paix, ni la guerre. Le parti révolutionnaire, en France, s'agitait beaucoup dans l'espoir d'effrayer le cabinet des Tuileries sur les conséquences de la guerre qu'on le voyait disposé à entreprendre: les intrigues politiques, les manœuvres d'agiotage, les prédictions les plus sinistres, rien ne fut négligé pour paralyser les efforts de la haute administration et faire abandonner les préparatifs d'une guerre dont on ne se dissimulait ni l'opportunité ni les avantages qu'en retirerait la monarchie légitime en France. Dans les premiers jours de janvier, une crise commerciale, résultat des nombreuses fluctuations de la bourse, sembla donner gain de cause un moment au parti opposé à la guerre. En même temps, une controverse animée s'était établie entre les cabinets de Londres et de Paris. La diplomatie anglaise demandait si la question posée à Vérone par le plénipotentiaire français, devait être considérée comme *européenne* ou seulement comme *française*; elle examinait si l'intervention de la France était nécessaire ou légitime. Le ministère français, qui avait enfin reconnu la nécessité de marcher avec le parti royaliste en France, considérait la question comme *française* et *européenne* tout à la fois : *française*, relativement à l'imminence des dangers, à la proximité des territoires, aux intérêts particuliers de la dynastie régnante et aux conventions politiques des traités; *européenne* par les conséquences plus éloignées qui pouvaient en résulter pour les autres états du continent. Néanmoins rien n'était encore décidé relativement à l'entrée des troupes françaises en Espagne, et le monde politique continuait à être tenu dans une incertitude qui était plus préjudiciable aux intérêts publics qu'une décision prompte et énergique. Cet état de choses se prolongea jusqu'à l'ouverture des Chambres, fixée, par ordonnance royale, au 28 janvier. On ne doutait pas que le discours du trône ne dût résoudre la question de la guerre ou de la paix. Un incident singulier prépara tous les esprits à la guerre. La régence royaliste d'Urgel avait ouvert, dès le 16 novembre précédent, un emprunt de 80 millions de réaux (20 millions de francs), pour subvenir aux dépenses de l'armée de la Foi en Espagne, et, par un décret spécial, elle avait chargé de la négociation de cet emprunt, M. Julien Ouvrard, qui s'adjoignit M. Rougemont de Lowenberg. A la première annonce publique de cet emprunt, M. le duc de San Lorenzo, ambassadeur et ministre plénipotentiaire du roi d'Espagne à Paris, porta plainte, en police correctionnelle, contre MM. Ouvrard et Rougemont de Lowenberg, qu'il accusa d'avoir outragé la personne de S. M. C., en publiant un prospectus, émané d'une autorité qu'il qualifiait de *rebelle* à la constitution de la monarchie espagnole. L'appel de cette cause, remise plusieurs fois, se trouva, par hasard, reportée au 28 janvier, jour de l'ouverture des Chambres. Déjà MM. Ouvrard et Rougemont de Lowenberg avaient annoncé le projet de décliner la compétence du tribunal pour juger *une question de paix ou de guerre*, lorsqu'à l'appel de la cause, M. Billot, avocat du roi, déclara qu'une circonstance imprévue devait dispenser le tribunal de tout examen de l'assignation donnée sur les poursuites faites à la diligence de M. le duc de San Lorenzo. « M. le garde des sceaux, dit-il, vient d'annoncer à M. le procureur du roi, par une lettre datée de ce jour, que M. le duc de San Lorenzo a cessé d'être reconnu en France, en qualité de ministre plénipotentiaire de S. M. C. le roi d'Espagne, et qu'ainsi la cause doit être rayée du rôle. » Ce réquisitoire fut vivement combattu par Mᵉ Mauguin, avocat de M. le duc de San Lorenzo, qui soutint qu'il n'appartenait pas à un ministre de prendre ainsi la responsabilité d'une question de paix ou de guerre; mais le tribunal, après en avoir délibéré pendant trois quarts d'heure, prononça que « vu la lettre du garde des sceaux, et attendu que M. le duc de San Lorenzo n'avait plus, auprès des tribunaux français, caractère suffisant pour représenter S. M. C., il n'y avait lieu à statuer sur la plainte, et que la cause serait rayée du rôle. » Ainsi ce fut un arrêt du tribunal de police correctionnelle qui apprit à la capitale que le ministère français avait enfin pris une résolution relativement à la question espagnole.

28 *janvier*. Séance royale pour l'ouverture de la session législative de 1824. Le discours du roi, dans cette grave circonstance, est un document historique qui se lie intimement aux événements de cette année.

« Messieurs, dit Louis XVIII, la durée des deux dernières sessions, le peu de temps qu'elles vous ont laissé de libre m'aurait fait désirer de pouvoir retarder l'ouverture de celle-ci; mais le vote régulier des dépenses de l'état est un bien dont vous avez senti tout le prix, et j'ai dû compter, pour le conserver, sur le même dévouement qui m'avait été nécessaire pour l'obtenir.

» La situation intérieure du royaume s'est améliorée; l'action de la justice, loyalement exercée par les jurés, sagement et courageusement dirigée par les magistrats, a mis fin aux complots et aux tentatives de révolte qu'enhardissait l'espoir de l'impunité.

»J'ai terminé avec le Saint-Siége les conventions nécessaires pour la circonscription des nouveaux diocèses dont la loi autorisait l'établissement. Toutes les églises vont être pourvues de leurs pasteurs, et le clergé de France, complètement organisé, contribuera à appeler sur nous les bienfaits de la Providence.

»J'ai pourvu par des ordonnances à ce qu'exigeaient l'économie dans les dépenses et l'ordre dans la comptabilité. Mes ministres soumettront à la sanction de la loi le compte des dépenses de 1821. Ils vous fourniront l'état des recettes et des dépenses effectuées en 1822, et celui des ressources et des besoins présumés pour 1824. Il résulte de ces documents que, toutes dépenses antérieures soldées, même celles que les préparatifs militaires ont nécessité jusqu'ici, nous entrons dans l'exercice 1823 avec quarante millions d'excédant sur les crédits ouverts pour cette année, et que le budget de 1824 peut offrir la balance des recettes avec les dépenses, sans exiger l'emploi de cette réserve.

»La France devait à l'Europe l'exemple d'une prospérité que les peuples ne peuvent obtenir que du retour à la religion, à la légitimité, à l'ordre, à la vraie liberté: ce salutaire exemple, elle le donne aujourd'hui.

»Mais la justice divine permet qu'après avoir longtemps fait éprouver aux autres nations les terribles effets de nos discordes, nous soyons nous-mêmes exposés aux dangers qu'amènent des calamités semblables chez un peuple voisin.

»J'ai tout tenté pour garantir la sécurité de mes peuples, et préserver l'Espagne elle-même des derniers malheurs. L'aveuglement avec lequel ont été repoussées les représentations faites à Madrid, laisse peu d'espoir de conserver la paix.

»J'ai ordonné le rappel de mon ministre; cent mille Français, commandés par un prince de ma famille, par celui que mon cœur se plaît à nommer mon fils, sont prêts à marcher, en invoquant le Dieu de saint Louis, pour conserver le trône d'Espagne à un petit-fils d'Henry IV, préserver ce beau royaume de sa ruine, et le réconcilier avec l'Europe.

»Nos stations vont être renforcées dans les lieux où notre commerce maritime a besoin de cette protection. Des croisières seront établies partout où nos arrivages pourraient être inquiétés.

»Si la guerre est inévitable, je mettrai tous mes soins à en resserrer le cercle, à en borner la durée. Elle ne sera entreprise que pour conquérir la paix, que l'état de l'Espagne rendait impossible. Que Ferdinand VII soit libre de donner à ses peuples les institutions qu'ils ne peuvent tenir que de lui, et qui, en assurant leur repos, dissiperaient les justes inquiétudes de la France; dès ce moment, les hostilités cesseront; j'en prends devant vous, Messieurs, le solennel engagement.

»J'ai dû mettre sous vos yeux l'état de nos affaires au dehors. C'était à moi de délibérer; je l'ai fait avec maturité. J'ai consulté la dignité de ma couronne, l'honneur et la sûreté de la France; nous sommes Français, Messieurs, nous serons toujours d'accord pour défendre de tels intérêts.»

Ce discours, écouté avec une religieuse attention, cause dans l'assemblée un élan et un enthousiasme difficiles à décrire. Des acclamations générales éclatent à quatre reprises dans toutes les parties de la salle. Il n'y a aucun exemple, dans nos annales parlementaires, d'un mouvement aussi prononcé. Chacun semble partager les nobles sentiments que le roi vient d'exprimer avec éloquence, et prend part à l'adhésion unanime que les Chambres donnent à cette communication si long-temps attendue d'une politique généreuse et monarchique.

Le côté gauche, et quelques membres du centre gauche de la Chambre, n'assistèrent point à cette séance. Quand le roi se retira, il fut salué par de nouvelles acclamations, et la salle retentit encore à plusieurs reprises, des cris de *vive le roi! vivent les Bourbons! vivent tous les Bourbons!*

La grande nouvelle de la guerre se répandit aussitôt dans Paris; les agioteurs de la bourse feignirent de s'en alarmer; le *cinq pour cent consolidé* tomba subitement à 76 70, et entraina les autres effets publics. Mais dès le lendemain, jour où parut la liste des officiers généraux destinés à commander l'armée d'Espagne, tous les fonds reprirent un mouvement ascensionel qui n'eut plus que de faibles alternatives de baisse jusqu'à la fin de cette glorieuse campagne. Cependant il y eut alors pour la France un spectacle affligeant au lieu de prendre loyalement son parti sur une guerre qu'elle n'avait que trop long-temps retardée, cette opposition irréfléchie, qui proclamait si haut ses sentiments patriotiques, ne cessait point ses menées et ses déclamations: quand l'armée française s'avança sur la Bidassoa, on vit alors, à la tribune et dans les journaux, des députés et des écrivains français souhaiter et pronostiquer des défaites aux soldats de leur pays!

30. Arrêt de la cour d'assises d'Orléans dans l'affaire de la seconde conspiration de Saumur. Après la fuite de Berton, quelques-uns de ses complices, Grandménil, Baudrillet, Duret et quelques autres, essayèrent de renouer le complot; mais cette seconde tentative n'eut d'autres résultats que d'amener l'arrestation de Berton. Les débats n'apprennent rien de positif sur les personnages plus importants qu'on suppose avoir été les moteurs secrets de la conspiration. Baudrillet et Durel sont condamnés à la peine de mort, et Lalande à trois années d'emprisonnement pour non révélation. La clémence du Roi commua la peine des deux premiers en vingt années d'emprisonnement.

2 *février*. Ordonnance du Roi portant réorganisation de l'Ecole-de-Médecine de Paris.

3 *mars*. La Chambre des Députés, sur la proposition de M. de La Bourdonnaye, décide que M. Manuel sera exclus de la salle de ses séances pendant toute la durée de la session actuelle. Cette mesure est provoquée par une phrase de cet orateur (séance du 26 février), dans laquelle il s'exprimait ainsi, au sujet du jugement de Louis XVI par la Convention:

« Ai-je besoin de dire que le moment où les dangers de la famille royale, en France, sont devenus plus graves, c'est lorsque la France.... la France révolutionnaire a senti qu'elle avait besoin de se défendre par *une forme nouvelle et par une énergie toute nouvelle*.... »

La décision de la Chambre donne lieu à quelques rassemblements dans la soirée; ils se portent rue Saint-Honoré, près du marché des Jacobins,

et font entendre, sous les fenêtres du député exclus, les cris de *vive Manuel! vive la liberté!* Le lendemain, une scène plus grave a lieu dans la salle même des séances au palais Bourbon : M. Manuel s'y introduit malgré la délibération de la Chambre et prend place à son banc. Dès que le président l'aperçoit, il suspend la séance et donne l'ordre aux huissiers de faire sortir ce député. Le chef des huissiers réclame d'abord l'assistance d'un piquet de gardes nationaux qui, conduit par un sergent nommé Mercier, refuse d'employer la force pour expulser M. Manuel. Quelques gendarmes entrent alors dans la salle et emmènent l'auteur de ce trouble, dont il n'y avait pas encore eu d'exemple en France. Des groupes se forment encore dans la soirée, aux environs du domicile de M. Manuel; mais les injonctions des commissaires de police du quartier suffisent pour les dissiper. Ils se portent ensuite aux environs de la porte Saint-Denis, où cinq à six individus sont arrêtés par les agents de l'autorité publique.

14. Le général Dumouriez meurt à Londres, âgé de 84 ans. Sa dépouille mortelle est déposée le 21 dans un caveau de l'église paroissiale de Saint-Mary-Henley-on-Thames.

15. Mgr. le duc d'Angoulême quitte Paris pour aller se mettre à la tête de l'armée française destinée à entrer en Espagne. Le prince arrive le même jour à Orléans où il est accueilli par les plus vives acclamations. S. A. R. passe la journée du 17 à Limoges et se rend ensuite à Toulouse. L'entrée du prince généralissime dans cette ville fut un véritable triomphe; escorté par un brillant état-major où se trouvaient les généraux Bordesoulle, Pamphile-Lacroix, Barbot, Raynaud et le comte d'Aguilar, colonel de la garde nationale, il fut reçu dans la rue Boulbonne par un détachement d'Espagnols réfugiés, portant les drapeaux de France et d'Espagne réunis : sur ce dernier Ferdinand VII était représenté les mains chargées de chaînes que le duc d'Angoulême rompait avec son épée victorieuse.

20. Le roi d'Espagne, Ferdinand VII, est emmené de Madrid à Séville par les révolutionnaires espagnols. Les Cortès ayant décidé, malgré l'avis des médecins du Roi (il souffrait de la goutte), que S. M. devait transporter le siége de son *gouvernement constitutionnel* à Séville, le départ fut fixé au 20 mars, anniversaire remarquable dans les annales funestes des monarchies légitimes. « Le jour fixé pour le départ, Ferdinand sortit de son palais à huit heures du matin, dans une chaise à porteurs; on le transporta ainsi jusqu'à l'allée de lilas, où l'attendaient ses voitures qui devaient se diriger par les promenades extérieures pour gagner le pont de Tolède. Le Roi, pâle, triste, abattu, monta dans la première avec la jeune reine qui fondait en larmes. Les deux infants avec leur famille, ainsi que l'infante de Portugal, suivaient, dans trois voitures, également plongés dans la douleur; six autres voitures avaient été disposées pour les gens de cour. Il ne se trouvait là qu'un faible détachement du régiment de Sagonte et de la garde nationale à cheval; mais sept à huit cents hommes de cavalerie et d'infanterie, avec deux pièces de canon, postés sur la *place de la Constitution*, arrivèrent à l'instant au pont de Tolède pour former le cortége, qui défila au milieu de la plus grande confusion, aux acclamations accoutumées d'une foule d'énergumènes, dans laquelle on voyait des femmes de miliciens faire leurs adieux à leurs maris, et de fidèles royalistes pénétrés de douleur..... Presque toutes les boutiques étaient encore fermées dans la ville à dix heures; il y régnait une sorte de stupeur et de consternation; mais il ne s'était fait aucune tentative pour empêcher ou retarder le départ. Le voyage se fit aussi plus tranquillement qu'on ne l'avait espéré; l'escorte du Roi était, avec les renforts qu'elle reçut en sortant de Madrid, de cinq à six mille hommes, sans compter les colonnes mobiles organisées pour éclairer la route. Celles-ci eurent plusieurs affaires avec des guérillas qu'on croyait appartenir à la troupe de Bessières, mais il n'y eut aucun engagement sérieux. Le Roi trouva dans certains endroits des rassemblements considérables de constitutionnels exaltés comme ceux de Madrid; dans d'autres, dans les campagnes surtout, l'expression du respect et de l'amour du peuple; à Cordoue même on osa faire entendre le cri de *vive le Roi!* sans y rien ajouter; mais il ne se fit aucune démonstration pour l'enlever à son escorte; et après cinq à six jours de repos, il arriva le 10 avril à Séville par une pluie abondante, au milieu d'une population en partie muette de terreur. » (*Annuaire historique.*)

Les Cortès et le corps diplomatique, qui n'était plus composé que des ministres d'Angleterre, des Pays-Bas, de Suède, de Portugal et des États-Unis, partirent de Madrid deux jours après le Roi. Les Cortès remirent la ville à la garde de l'Abisbal; elle était en proie à une agitation alarmante, l'un et l'autre partis qui divisaient l'Espagne, ne cherchant alors qu'une occasion pour se livrer aux plus coupables excès contre le parti contraire.

30. Après s'être arrêté à Carcassonne, Mgr. le duc d'Angoulême se rend à Perpignan, où il est rejoint par le maréchal Moncey et le général espagnol, baron d'Eroles, dont le quartier général était depuis quelques jours à Banyuls-dels-Spres. S. A. R., accompagnée du maréchal Moncey, passe, sur la plage de Canet, la revue des différents corps destinés à opérer en Catalogne sous les ordres du maréchal. Le prince généralissime revient ensuite à Toulouse, et se rend de là à Tarbes, où il passe en revue les troupes qui s'y trouvent. « Vous êtes un ancien? dit-il à l'un des plus vieux officiers d'artillerie. — Oui, monseigneur! — Tant mieux! vous servirez de modèle et d'instructeur à nos jeunes gens. » Le 30 mars, le prince généralissime arrive à Bayonne d'où il adresse (2 avril) la proclamation suivante au peuple Espagnol:

«Espagnols !

»Le roi de France, en rappelant son ambassadeur de Madrid, avait espéré que le gouvernement espagnol, averti de ses dangers, reviendrait à des sentiments plus modérés et cesserait d'être sourd aux conseils de la bienveillance et de la raison. Deux mois et demi se sont écoulés, et S. M. a vainement attendu qu'il s'établit en Espagne un ordre de choses compatible avec la sûreté des états voisins.

»Le gouvernement français a supporté, deux années entières, avec une longanimité sans exemple, les provocations les moins méritées. La faction révolutionnaire qui a détruit dans votre pays l'autorité royale, qui tient votre roi captif, qui demande sa déchéance, qui menace sa vie et celle de sa famille, a porté au-delà de vos frontières ses coupables efforts : elle a tout tenté pour corrompre l'armée de S. M. T. C. et pour exciter des troubles en France, comme elle était parvenue, par la contagion de ses doctrines et de ses exemples, à opérer les soulèvements de Naples et du Piémont; trompée dans ses coupables espérances, elle a appelé des traîtres, condamnés par nos tribunaux, à consommer, sous la protection de la rébellion triomphante, les complots qu'ils avaient formés dans leur patrie.

»Il est temps de mettre un terme à l'anarchie qui déchire l'Espagne, qui lui ôte le pouvoir de pacifier ses colonies, qui la sépare de l'Europe, qui a rompu toutes ses relations avec les augustes souverains que les mêmes intentions et les mêmes vœux unissent à S. M. T. C., et qui compromet le repos et les intérêts de la France.

»Espagnols ! la France n'est point en guerre avec votre patrie. Né du même sang que vos rois, je ne puis désirer que votre indépendance, votre bonheur et votre gloire. Je vais franchir les Pyrénées à la tête de cent mille Français; mais c'est pour m'unir aux Espagnols amis de l'ordre et des lois; pour les aider à délivrer leur roi prisonnier, à relever l'autel et le trône, à arracher les prêtres à la proscription, les propriétaires à la spoliation, le peuple entier à la domination de quelques ambitieux qui, en proclamant la liberté, ne préparent que la ruine de l'Espagne.

»Espagnols ! tout se fera pour vous et avec vous. Les Français ne sont et ne veulent être que vos auxiliaires; votre drapeau flottera seul sur vos cités; les provinces traversées par nos soldats seront administrées au nom de Ferdinand par les autorités espagnoles; la discipline la plus sévère sera observée; tout ce qui sera nécessaire au service de l'armée sera payé avec une religieuse exactitude. Nous ne prétendons ni vous imposer des lois, ni occuper votre pays; nous ne voulons que votre délivrance. Dès que nous l'aurons obtenue, nous rentrerons dans notre patrie, heureux d'avoir préservé un peuple généreux des malheurs qu'enfante une révolution, et que l'expérience ne nous a que trop appris à connaître.

»*Signé* LOUIS-ANTOINE.
»*Contresigné* DE MARTIGNAC,
»*Commissaire civil de* S. M. T. C.»

L'ordre du jour publié le lendemain par le prince généralissime, est ainsi conçu :

«Soldats !

»La confiance du Roi m'a placé à votre tête pour remplir la plus noble mission; ce n'est point l'esprit de conquête qui nous a fait prendre les armes; un motif plus généreux nous anime : nous allons replacer un roi sur son trône, réconcilier son peuple avec lui, et rétablir dans un pays en proie à l'anarchie, l'ordre nécessaire au bonheur et à la sûreté des deux états.

»Soldats ! vous respecterez et ferez respecter la religion, les lois et les propriétés; et vous me rendrez facile l'accomplissement du devoir qui m'est imposé, de maintenir les lois de la plus exacte discipline.»

L'armée française, rassemblée à Bayonne, et destinée à pénétrer en Espagne par Irun, était composée de quatre corps.

Le 1er corps, sous les ordres du maréchal duc de Reggio, qui avait sous lui les lieutenants généraux d'Autichamp, Bourck, Obert et Castex, était destiné à marcher sur Madrid.

Le 2e corps avait pour commandant le lieutenant-général Molitor, et pour généraux de divisions les généraux Loverdo, Pamphile-Lacroix et Dumont; il devait appuyer le flanc gauche et les opérations du premier corps.

Le 3e corps, à la tête duquel était placé le lieutenant-général prince de Hohenlohe, avait pour commandants de divisions les généraux Conchy et Canuel. Il devait flanquer la droite du 1er corps, ou assurer ses derrières.

Le 4e corps était celui de Catalogne; il était sous les ordres du maréchal duc de Conegliano, et avait pour commandants de divisions les généraux de Damas, Curial et Donnadieu.

Le 5e corps, qui faisait réellement le 4e de la Grande-Armée, était commandé par le lieutenant-général Bordesoulle; il était composé d'une division d'infanterie de la garde royale, sous les ordres du général de Bourmont, d'une division de cavalerie sous le général de Foissac-*Latour*, et d'une division de cuirassiers *sous le général* Roussel-d'Hurbal. Ce corps était fort de *quinze* mille hommes; il devait servir de réserve, mais il opéra presque toujours à l'avant-garde. Une seconde réserve était commandée par le général de Lauriston.

Ces cinq corps d'armée formaient un effectif de quatre-vingt-onze mille huit cents hommes, en y comprenant la division espagnole, dont le noyau avait été formé à Bayonne par les généraux d'Espagne (*de Spagna*) et Quesada, et qui se grossit à mesure qu'on pénétra dans l'intérieur de la péninsule.

7 *avril*. Passage de la Bidassoa par l'armée française.

Le gouvernement révolutionnaire de Madrid avait beaucoup plus compté sur la défection des troupes françaises que sur la valeur des soldats constitutionnels de l'Espagne, pour arrêter l'invasion de la péninsule : il fondait surtout ses espérances sur les provocations d'une prétendue *légion française* organisée à Bilbao, par Caron, ancien chef de bataillon, compromis dans le complot de Vallé à Toulon, et dans laquelle se trouvaient aussi Nantil, Lamotte, Moreau, Pombas, et autres réfugiés qu'on avait vus figurer dans les conspirations de Paris et de Saumur.

Dans la soirée du 6, les réfugiés français se montrèrent en grand nombre sur la rive gauche de la Bidassoa; ils portaient un drapeau tricolore qu'ils déployèrent en face d'un poste du 9e régi-

ment d'infanterie légère et d'une batterie d'artillerie de campagne. Ils se flattaient que leur appel séditieux aurait le même résultat qu'en 1815, à l'approche de Napoléon Bonaparte. L'armée française répondit noblement à cette injurieuse provocation.

Le 7 avril, à six heures du matin, le mouvement de l'armée française commença à s'effectuer. Le 1er corps, sous les ordres du maréchal duc de Reggio, qui, dès la veille, s'était réuni en avant d'Urugne, se disposa à passer la Bidassoa sur le pont de bateaux jeté au pas de Béhobie par l'artillerie sous les ordres du général Tirlet. Au même moment, on vit paraître sur l'autre rive une troupe de transfuges français et italiens qui déployaient le signe de la révolte et provoquaient nos soldats à la désertion en criant: *Vive l'artillerie française!* — *Oui*, répondit avec énergie le maréchal de camp Vallin, *vive l'artillerie française!... et vive le roi! feu!* A ce commandement, une volée de canon à mitraille porte la confusion dans les rangs des réfugiés; et aussitôt une compagnie d'infanterie légère se jette dans un bateau, traverse la rivière et achève de disperser ceux que la mitraille a épargnés : ils se sauvent en toute hâte vers les montagnes du côté de Saint-Sébastien. Le régiment *impérial Alexandre*, commandé par Alexandre O'Donnel, spectateur de cette scène, à laquelle il devait prendre part en cas de succès, se retira incontinent, sans même engager le combat avec les voltigeurs qui marchaient à la poursuite des auxiliaires de la révolution. Comme événement militaire, ce premier engagement n'était qu'un faible avantage. mais son importance politique était immense; c'était plus qu'une victoire; c'était un gage d'honneur qui prouvait aux Espagnols et à l'Europe que les révolutionnaires avaient faussement élevé des doutes sur la fidélité de l'armée française. Le maréchal de camp Vallin fut fait lieutenant-général après le passage de la Bidassoa. Le prince généralissime fit son entrée le même jour (7 avril) à Irun, aux acclamations de la population qui vint à la rencontre de S. A. R., le clergé en tête, et reçut les Français comme des libérateurs.

La première division du corps du maréchal duc de Reggio se porta à Oyarzun sur la route de Tolosa; l'avant-garde fut poussée jusqu'à Ernani. La division Bourck occupa le fort du Passage et le fort Isabelle. La division Obert établit son bivouac en arrière d'Oyarzun. Enfin le 2e corps, sous les ordres du lieutenant-général Molitor, suivit le mouvement du premier corps.

Le général Bourck avait eu ordre de se porter sur Saint-Sébastien qu'on espérait surprendre par une attaque brusque et vigoureuse. La tête de la colonne française étant arrivée en vue de la place, au moment où les Espagnols en sortaient pour faire une reconnaissance, il s'ensuivit un engagement assez vif, à la suite duquel les Espagnols rentrèrent dans la place, et les Français occupèrent le couvent de Saint-François qui domine la ville. Le général Bourck envoya immédiatement un parlementaire dans la place; mais le commandant ayant déclaré qu'il n'écouterait aucune proposition que les Français n'eussent évacué les positions qu'ils avaient surprises, à ce qu'il prétendait, le général français se retira de ces positions que les Espagnols vinrent à l'instant occuper. Un second parlementaire revint également sans réponse satisfaisante. Après cette preuve de la déloyauté du commandant espagnol, le signal de l'attaque fut donné : les Français reprirent le couvent de Saint-François et forcèrent une seconde fois les Espagnols à se précipiter dans la place. Cette action glorieuse fut suivie du blocus de Saint-Sébastien, où la division du général Canuel vint relever plus tard la division Bourck qui fut envoyée en Galice.

Dans le même temps, le lieutenant-général Conchy se présentait devant Pampelune, dont le commandant répondit comme celui de Saint-Sébastien; en sorte que la résistance de ces deux places arrêta le troisième corps en Navarre, tandis que le centre de l'armée, composé du 1er corps, du 2e tout entier, et de la réserve, poursuivit sa route sur Madrid, trouvant partout des vivres qu'on payait exactement, et un accueil fraternel dans cette population qu'on avait représentée comme toute dévouée à la cause de la révolution.

10. L'armée française arrive à Tolosa. Elle occupe Villareal le 11 et Vittoria le 17. Le quartier général est établi dans cette dernière ville, où le prince généralissime apprend que Guetaria s'est rendue au général Canuel, Bilbao au général Quesada, et Pancorbo au maréchal duc de Reggio, qui, après avoir franchi l'Ebre, se porte sur Burgos.

18. L'avant-garde de la division Obert, commandée par M. de Vittré, entre de vive force à Logrono. Les Espagnols perdent dans cette affaire un bon nombre de tués, un drapeau, et quantité de bagages. Le brigadier Don Juan Sanchez, commandant de cette garnison, ayant voulu effectuer sa retraite sur Soria, fut pris avec deux cents hommes : le reste de ses troupes se retira sur Arnedillo pour se joindre à Ballesteros.

26. Le général Molitor occupe Saragosse où sa présence met fin à des désordres suscités par l'odieuse domination des révolutionnaires. Il fait ensuite lever le siége de Mequinenza, que les troupes constitutionnelles voulaient enlever aux royalistes, et sépare ainsi, dès le commencement de la campagne, toute communication entre Mina, commandant en Catalogne, et les généraux révolutionnaires de l'Aragon.

En Catalogne, l'ouverture de la campagne avait eu lieu dix jours plus tard que dans le Guipuscoa. Une colonne du 4e corps était entrée en Espagne le 18 avril, par le port du Perthus; le lendemain, une autre colonne avait débouché par le col de Cortaja : sur aucun point on n'avait trouvé de résistance sérieuse. Mina s'était replié entre Castel-Follit et Besalu, sur la rive gauche de la Fluvia. Le premier soin du maréchal Moncey fut de reconnaître les points à fortifier et de re-

lever les ruines de la place de Roses, position importante à cause des bâtiments où l'on pouvait établir des magasins, et de son port d'où l'on pouvait, en tout temps, assurer la subsistance de l'armée de Catalogne.

2 *mai*. Le 4e corps, après avoir eu différentes affaires d'avant garde en Catalogne avec les généraux Mina et Milans, occupe Gironne.

6. Le général Donnadieu entre à Vich.

8 Le général Pamphile-Lacroix enlève la ville de Mouzon.

9. Entrée du prince généralissime à Burgos. S. A. R. y est reçue avec de grandes démonstrations de joie par la population. Le soir toute la ville est illuminée.

12. La ville de Valladolid est occupée par le duc de Reggio. Le général Obert rencontre à Medina-Celi l'arrière-garde de Ballesteros, la met en déroute, et lui fait deux cents prisonniers.

17. Combat de Casteltersol, où le général Donnadieu bat les troupes constitutionnelles sorties de Barcelonne pour protéger la retraite de Mina. Ce général est obligé de se jeter entre Manresa et Cardona.

24. Entrée de Mgr. le duc d'Angoulême à Madrid. Ce prince avait vainement espéré que l'occupation de la capitale de l'Espagne aurait lieu sans effusion de sang, et ne serait la cause d'aucune réaction; l'imprudence d'un chef royaliste de l'armée espagnole déconcerta toutes les mesures qui avaient été prises à cet égard. Il avait été convenu entre le prince généralissime et la députation que lui avaient envoyée la municipalité de Madrid et le comte de l'Abisbal, qu'un corps de troupes constitutionnelles, commandé par Joseph Zayas, serait laissé dans Madrid pour garder les établissements publics et maintenir la tranquillité jusqu'à l'arrivée des troupes françaises, qui devaient y faire leur entrée le 24. Bessières, qui n'avait pas cessé de se tenir avec sa troupe sur le flanc gauche de l'armée, en communication avec la division du général Obert, n'en affectait pas moins, comme beaucoup d'autres chefs royalistes, une indépendance qui rendait souvent plus difficile la position des troupes françaises, et devenait très nuisible aux intérêts de la cause commune. Quoiqu'il eut connaissance de la convention faite avec les autorités de Madrid pour l'entrée des Français, il imagina, soit par un orgueil national mal entendu, soit pour favoriser l'explosion des passions de son parti, de les y devancer. Il arriva dans la soirée du 20 mai à la porte d'Alcala avec une troupe de onze à douze cents hommes infanterie et cavalerie. De là il détacha une douzaine de lanciers qui parcoururent la Grande Rue aux cris de *vive le Roi absolu! meure la constitution!* auxquels répondit un petit nombre d'habitants. Une compagnie envoyée sur le champ par Zayas fit rebrousser chemin aux lanciers de Bessières, et Zayas, après avoir fait prendre les armes au reste de sa troupe, se porta de sa personne à la porte d'Alcala. Alors Bessières s'avançant lui-même, il s'engagea entre eux un pourparler fort vif. Le général Zayas, qui avait fait partie de la députation envoyée à Buitrago, près du duc d'Angoulême, fit observer à Bessières que, d'après la convention faite avec S. A. R. pour la remise de la place, il ne pouvait souffrir que d'autres troupes que les Français en prissent possession; que le prince avait témoigné le plus vif désir de voir conserver la tranquillité publique, et qu'il avait offert ses propres soldats pour atteindre ce but. En conséquence Zayas exigeait que Bessières fît retirer ses soldats et qu'il quittât ses positions; mais celui-ci insistant pour qu'on lui livrât les diverses portes de la ville, Zayas fit avancer ses troupes. Il s'en suivit un engagement auquel la populace prit part. Quelques coups de canon tirés à mitraille dispersèrent les rassemblements, et un escadron de cavalerie chargeant alors la colonne de Bessières, la mit en pleine déroute : il se sauva lui-même laissant deux à trois cents prisonniers et quatre-vingts hommes tués. Le prince généralissime instruit de cet événement, envoya à Madrid l'un de ses officiers (M. le colonel de Vérigny), pour s'assurer de l'état des choses et prendre des mesures en conséquence. Cet officier fut reçu comme un ange précurseur de la libération de la ville. Les vœux impatients du peuple, encore sous les baïonnettes de Zayas, ne purent se contraindre On accéléra les préparatifs de l'occupation qui fut avancée d'un jour : le 23, à *quatre heures* du matin, le général Latour-Foissac, *commandant* l'avant-garde de la réserve, *entra dans Madrid* avec quelques bataillons qui relevèrent à l'instant les constitutionnels dans tous les postes. Zayas se retira précipitamment avec ses troupes sur Talavera de la Reyna.

A peine les Français avaient-ils paru dans la ville que le peuple se réunit sur les places, renversa la pierre de la constitution, courut à la salle des Cortès, enfonça les portes, brisa les meubles, les statues et les bustes, et jeta par les croisées les papiers et les registres dont on fit un feu de joie. Dans la soirée, il y eut de déplorables excès : cette même populace qui, deux jours auparavant, était l'aveugle instrument des violences des clubs, se porta dans plusieurs maisons des constitutionnels et les pilla. L'arrivée de quelques autres troupes françaises mit fin à ces désordres, et quand le prince généralissime fit son entrée dans la ville, le calme était parfaitement rétabli et il ne se commit plus aucun excès. Mgr. le duc d'Angoulême, par un sentiment de convenance qui fut apprécié par les Espagnols, ne voulut point loger dans le palais du roi, et fut habiter l'hôtel de Villa-Hermosa, où toutes les autorités de la ville vinrent lui rendre leurs hommages.

Aussitôt après l'arrivée du prince, la proclamation suivante fut affichée dans Madrid :

Espagnols!

Avant que l'armée française franchît les Pyrénées,

j'ai déclaré à votre généreuse nation que la France n'était point en guerre avec elle. Je lui ai annoncé que nous venions, comme amis et comme auxiliaires, l'aider à relever ses autels, à délivrer son roi, à rétablir dans son sein la justice, l'ordre et la paix; j'ai promis respect aux propriétés, sûreté aux personnes, protection aux hommes paisibles. L'Espagne a ajouté foi à mes paroles. Les provinces que j'ai parcourues ont reçu les soldats français comme des frères, et la voix publique vous aura appris s'ils ont justifié cet accueil, et si j'ai tenu mes engagements.

Espagnols! si votre roi était encore dans sa capitale, la noble mission que le roi, mon oncle, m'a confiée, et que vous connaissez tout entière, serait déjà prête de s'accomplir; je n'aurais plus, après avoir rendu le monarque à la liberté, qu'à appeler sa paternelle sollicitude sur les maux qu'ont soufferts les peuples, sur le besoin qu'ils ont de repos pour le présent, et de sûreté pour l'avenir.

L'absence de S. M. m'impose d'autres devoirs. Le commandement de l'armée m'appartient; mais quelque soit le lien qui m'attache à votre roi, et qui unit la France à l'Espagne, les provinces délivrées par nos soldats alliés ne peuvent ni ne doivent être gouvernées par des étrangers.

Depuis la frontière jusqu'aux portes de Madrid, leur administration a été provisoirement confiée à d'honorables Espagnols dont le roi connaît le dévouement et la fidélité, et qui ont acquis dans ces circonstances difficiles de nouveaux droits à sa reconnaissance et à l'estime de la nation.

Le moment est venu d'établir d'une manière solennelle et stable la régence qui doit être chargée d'administrer le pays, d'organiser une armée régulière, et de concerter avec moi les moyens de consommer notre grand ouvrage, la délivrance de votre roi.

Cet établissement offre des difficultés réelles que la franchise et la loyauté ne permettent pas de dissimuler, mais que la nécessité doit vaincre.

Le choix de S. M. C. ne peut être connu. Il n'est pas possible, sans prolonger douloureusement les maux qui pèsent sur le roi et sur la nation, d'appeler les provinces à y concourir. Dans ces circonstances difficiles, et pour lesquelles le passé n'offre point d'exemple à suivre, j'ai pensé que le moyen le plus convenable, le plus national et le plus agréable au roi, était de convoquer l'antique Conseil de Castille et le Conseil Suprême des Indes, dont les hautes et diverses attributions embrassent le royaume et ses possessions d'outre-mer, et de confier à ces grands corps indépendants par leur élévation et par la position politique de ceux qui les composent, le soin de désigner eux-mêmes les membres de la Régence.

J'ai, en conséquence, convoqué ces conseils qui vous feront connaître leurs choix.

Les hommes sur qui se seront réunis leurs suffrages exerceront un pouvoir nécessaire, jusqu'au jour désiré où votre roi, heureux et libre, pourra s'occuper du soin de consolider son trône, en assurant à son tour le bonheur qu'il doit à ses sujets.

Espagnols! croyez-en la parole d'un Bourbon; le monarque bienfaisant qui m'a envoyé vers vous, ne séparera pas, dans ses vœux, la liberté d'un roi de son sang et les justes espérances d'une nation grande et généreuse, alliée et amie de la France.

Signé LOUIS-ANTOINE.
Contresigné par le Commissaire civil de S. M. T. C.:
DE MARTIGNAC.

La régence proposée par les conseils de Castille et des Indes était ainsi composée: le duc de l'Infantado, président du conseil de Castille; le duc de Montemar, président du conseil des Indes; l'évêque d'Osma; le baron d'Eroles et don Antonio-Gomez-Calderon. Elle fut reconnue, le 25, par S. A. R. au nom du Roi de France, comme chargée d'administrer le royaume pendant la captivité du Roi Ferdinand VII.

Ces divers actes redoublèrent l'enthousiasme des Espagnols pour le prince généralissime; pendant trois jours la population de Madrid se livra aux transports d'une joie délirante, et la ville fut illuminée chaque soir.

Après avoir présidé à l'établissement d'une autorité royaliste dans la capitale, le prince reprit le cours de ses glorieuses opérations militaires: il fit marcher des troupes sur l'Andalousie et l'Estramadure, où les constitutionnels avaient des forces imposantes. Mgr. le duc d'Angoulême fit former deux colonnes mobiles; l'une de sept mille hommes, commandée par le lieutenant-général Bordesoulle, avait ordre de se porter sur Séville, par Aranjuez, la Manche et Cordoue; l'autre de huit mille hommes, sous les ordres du général de Bourmont, devait prendre à Talavera de la Reyna l'avant-garde du général Vallin, se diriger par Truxillo sur l'Estramadure, et opérer ensuite, selon les circonstances, soit pour marcher sur Badajoz, si les Cortès y faisaient transporter le Roi, soit pour aller rejoindre à Séville la première colonne. Il ne laissa à Madrid qu'environ cinq mille hommes; le reste fut cantonné dans les environs de manière à pouvoir se réunir promptement si les circonstances l'exigeaient. Le mouvement de ces divers corps commença le 1er juin.

25. La division Curial bat à Mataro les généraux Milans et Lloberas.

27. Le général Vallin rencontre à Talavera de la Reyna les troupes révolutionnaires de Zayas et leur fait 60 prisonniers.

31. La division du général Bourck occupe Léon.

2 *juin*. Une reconnaissance du général de La Rochejaquelein culbute un corps ennemi près d'Astorga et lui fait 150 prisonniers.

6. Le lieutenant colonel d'Isson bat les constitutionnels près de Puycerda.

Le même jour l'avant-garde du général de Bourmont enlève le pont d'Arzobispo. Le général Vallin poursuit l'ennemi jusqu'à Val-de-la-Casas, d'où il continue son mouvement sur Mesa de Ybar et Romangordo. Le comte de Bourmont se porte sur Almarez. Il arrive le 11 à Truxillo et le 13 à Merida.

8. L'avant-garde du général Bordesoulle disperse, près de Santa-Cruz, la division Placencia: 600 prisonniers, un drapeau et deux pièces de canon sont les trophées de cet engagement. Le 9, le même corps détruit à Vilches les débris de la division Placencia. Les Français marchent sur Cordoue.

10. L'Empecinado est battu à Moraleja par le chef royaliste Merino.

12. Le roi d'Espagne est emmené de Séville à Cadix par les Cortès, qui font de cette place le dernier refuge du gouvernement révolutionnaire. Le roi avait répondu à la députation des Cortès qui avait été lui proposer de partir pour Cadix : « que sa conscience et les intérêts de ses sujets » ne lui permettaient pas de quitter Séville ; que » comme simple particulier, il ne verrait pas » d'inconvénients à ce départ ; mais que, comme » roi, sa conscience ne lui permettait pas d'y con- » sentir. » Cette réponse excita autant de colère que de surprise dans l'assemblée des Cortès qui s'étaient déclarées en permanence. Le député Galiano fit la proposition suivante : « Je prie les Cortès, qu'en conséquence du refus fait par S. M. de mettre sa royale personne et sa famille en sûreté aux approches de l'invasion de l'ennemi, il soit déclaré que le cas est arrivé de regarder S. M. comme étant en état d'*empêchement moral*, prévu par l'article 187 de la constitution, et qu'il soit nommé une régence provisoire qui sera investie, seulement pour le cas de ou pendant la translation, de la plénitude du pouvoir exécutif. » Cette proposition fut adoptée à la presque unanimité de l'assemblée. La régence fut composée du député don Gayetano Valdès et de deux conseillers d'Etat, don Gabriel de Ciscar et don Gaspard de Vigodet.

Il n'est pas besoin de dire en quel état étaient les augustes captifs au moment du départ ; les révolutionnaires se portèrent à des violences contre eux pour les décider à partir. De tous les ministres étrangers, restés auprès du gouvernement espagnol, aucun ne voulut suivre le roi. Sir W. A'Court avait déclaré à la régence révolutionnaire qu'il n'était accrédité qu'auprès de S. M. C., et sur ce qu'on lui dit qu'elle reprendrait ses pouvoirs en arrivant à Cadix, il répondit qu'il attendrait à Gibraltar de nouvelles instructions de son gouvernement. Le seul ministre qui suivit LL. MM. à Cadix fut l'envoyé de Saxe : c'était pour protéger la reine (Marie-Josephe-Amélie), nièce du roi de Saxe.

13. Le 2e corps force Ballesteros à lever le siége de Sagonte et entre à Valence. Tortose capitule.

14 et 15. Le général Saint-Priest défait à Osséjà et à Guiltz les troupes de Mina et leur fait 800 prisonniers.

16. La division Conchy bat l'arrière-garde de Ballesteros à Algémisi.

19. L'avant-garde du comte de Bourmont, commandée par le général Lauriston, atteint près de San-Lucar-la-Mayos l'arrière-garde de Lopes-Banos et lui fait 350 prisonniers.

24. Le général Hubert, qui poursuivait, depuis trois jours, le corps de Campillo, l'atteint près de Colonga, et le met dans une déroute complète.

Le général d'Albignac culbute, à Campos-Manès, le corps espagnol commandé par Palarea.

Le corps d'armée du général Bordesoulle arrive à Port-Sainte-Marie et forme le blocus de Cadix.

25. Le général Hubert achève de disperser, à Avilès, le corps de Campillo.

8 *juillet*. Le maréchal Moncey établit le bl de Barcelonne.

9. La brigade du *général* Laroche-Aymon à Moulins del Rey, les généraux Milans et I beras. Cardona tombe au pouvoir des Français

10. Une sortie de la garnison de Barcelonne vivement repoussée par la division Curial.

Le général Morillo fait sa soumission à la gence royaliste d'Espagne, et réunit ses trou à la division du général Bourck,

13. Le général Molitor prend la forteresse Lorca.

15. Le général Bourck, après une affaire tr vive, investit la Corogne. Le général Hubert cupe le Ferrol par suite d'une capitulation.

16. Une sortie de l'île de Léon et du Trocadé est repoussée par le général Bordesoulle. L'ennemi perd quinze cents hommes.

22. Reddition du fort de Mouzon.

25. Le maréchal Moncey bat l'ennemi près Jorba. Le même jour, l'avant-garde du génér Molitor disperse, près de Guadix, toute la cava lerie de Ballesteros.

27. Occupation de Grenade par les França

28. Ballesteros est battu complètement à Campillo-de-Arona par le général Molitor.

30. Le général Curial repousse vigoureusement une nouvelle sortie de la garnison de Barcelonne.

4 *août*. Le général Ballesteros se soumet à la régence de Madrid.

8. Ordonnance rendue à Andujar par Mgr. le duc d'Angoulême. Des réactions déplorables, trop souvent encouragées par les autorités royalistes espagnoles, avaient rendu cette ordonnance nécessaire ; mais, d'une part, elle éleva un grand nombre de réclamations, et, de l'autre, les révolu tionnaires voulurent s'en faire une arme contre le gouvernement du roi Ferdinand. Dans cette situation, le prince crut devoir expliquer ses intentions et ne conserver de sa première décision que ce que le bon ordre et l'humanité lui prescrivaient de faire. Voici les trois pièces les plus importantes de cet incident politique.

ORDONNANCE D'ANDUJAR.

Nous, Louis-Antoine d'Artois, fils de France, d'Angoulême, commandant en chef l'armée des Pyrénées ;

Considérant que l'occupation de l'Espagne par l'armée française, sous mes ordres, nous met dans l'indispensable obligation de pourvoir à la tranquillité du royaume et à la sûreté de nos troupes ;

Avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Article I. Les autorités espagnoles ne pourront faire aucune arrestation, sans l'autorisation du commandant de nos troupes dans l'arrondissement duquel elles se trouveront.

Art. 2. Les commandants en chef des corps de notre armée feront élargir tous ceux qui ont été arrêtés arbitrairement, et pour des motifs politiques, notamment les miliciens rentrant chez eux.

Sont toutefois exceptés ceux qui, depuis leur rentrée dans leurs foyers, ont donné de justes motifs de plaintes.

Art 3 Les commandants en chef des corps de notre armée sont autorisés à faire arrêter ceux qui contreviendraient au présent ordre.

Art. 4. Tous les journaux et journalistes sont placés sous la surveillance des commandants de nos troupes.

Art. 5. La présente ordonnance sera imprimée et affichée partout.

Fait à notre quartier-général d'Andujar, le 8 août 1823.

Signé LOUIS-ANTOINE.

Par S. A. R. le général en chef:

Le major-général,

Signé comte GUILLEMINOT.

PROTESTATION DE LA RÉGENCE D'ESPAGNE *contre l'exécution du décret d'Andujar.*

A Son Excellence le duc de Reggio.

Excellence,

La Régence du royaume vient d'être informée officiellement que, la nuit dernière, trois officiers français se sont présentés à la prison de la ville avec plusieurs gendarmes, et qu'ils ont mis en liberté vingt-deux Espagnols détenus sous la sauve-garde des autorités et de la loi. La Régence a appris avec surprise un événement qui attaque la souveraineté du roi, au nom de qui elle gouverne; ne pouvant supporter cette atteinte à sa dignité, elle proteste à la face de l'Europe dont elle implore l'assistance, contre la violence de cet acte.

En apprenant cette nouvelle. la Régence du royaume aurait voulu pouvoir abandonner les rênes de l'état; mais pensant à la situation de son souverain, à la nécessité de conserver l'union entre les deux nations, et au besoin de maintenir l'ordre public dans l'intérieur, elle se croit obligée de continuer ses fonctions, malgré l'outrage fait à l'autorité dont elle était investie.

La Régence du royaume m'ordonne d'avoir l'honneur d'adresser à V. E. cette protestation en réponse à la communication officielle qu'elle vient de recevoir

J'ai l'honneur d'être, etc.

Le duc DE L'INFANTADO.

Mardi, 15 août 1823.

Lettre du major-général de l'armée des Pyrénées, en interprétation de l'ordonnance d'Andujar.

S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême étant informé que diverses autorités locales ont mal interprété son ordre du 8 août, me charge de vous faire différentes observations sur ce sujet.

En même temps que S. A. R. témoigne le désir de faire cesser toutes les mesures arbitraires, elle reconnaît aussi l'utilité d'assurer le pouvoir des autorités espagnoles, tant municipales que judiciaires, afin de réprimer les délits qui, par leur impunité, compromettraient la tranquillité publique dont la conservation a été l'objet de cet ordre. Jamais l'intention de S. A. R. ne fut d'arrêter le cours de la justice dans les poursuites pour des délits ordinaires sur lesquels le magistrat doit conserver toute la plénitude de son autorité.

Les mesures prescrites dans l'ordre du 8 août n'ont d'autre objet que d'assurer les effets de la parole du prince par laquelle il garantit la tranquillité de ceux qui, sur la foi des promesses de S. A. R., se séparent des rangs de l'ennemi; mais en même temps, l'indulgence pour le passé garantit la sévérité avec laquelle les nouveaux délits seront punis, et conséquemment les commandants français devront, non seulement laisser agir les tribunaux ordinaires auxquels il appartient de punir suivant la rigueur des lois ceux qui, à l'avenir, se rendront coupables de désordre et de désobéissance aux lois, mais encore ils devront agir d'accord avec les autorités locales, pour toutes les mesures qui pourront intéresser la conservation de la paix publique.

Quant à la disposition de l'article 4 qui met les journaux sous la surveillance des commandants des troupes françaises, on ne doit pas supposer qu'il ait un autre objet que d'empêcher d'insérer dans les papiers, comme cela arrive fréquemment, des articles qui peuvent aigrir les partis, ou empêcher l'effet des mesures prises par S. A. R., par des personnalités inconvenantes, soit sur ce qui touche les opérations militaires, soit sur ce qui est relatif à la pacification de l'Espagne, et à la liberté de S. M. C., objet principal des efforts de S. A. R.

MM. les commandants français doivent s'entendre avec les autorités espagnoles pour que des articles de ce genre ne soient pas insérés dans les journaux; et dans le cas où, contre toute apparence, les autorités ne feraient aucun cas de leurs observations, il est naturel et juste que, travaillant dans l'intérêt des opérations de l'armée, ces commandants s'opposent à de semblables insertions.

Veuillez bien faire connaître aux autorités espagnoles, tant civiles que militaires, qui sont dans votre arrondissement, ainsi qu'aux commandants français sous vos ordres, les explications ci-dessus, lesquelles ne doivent pas laisser de doute sur les véritables intentions de S. A. R.

Le major-général,

Signé comte GUILLEMINOT.

Port-Sainte-Marie, 26 août.

14. Milans et Lloberas sont battus à Manrésa et à Caldès.

Reddition de la Corogne.

16. Mgr le duc d'Angoulême établit son quartier-général à Port-Sainte-Marie.

20 *août.* Mort du pape Pie VII (Grégoire Barnabé-Chiaramonte), âgé de quatre-vingt-trois ans et six jours. « Le 6 juillet, à dix heures du soir, Sa Sainteté, restée seule dans son appartement, se mit à dire son bréviaire; après cette pieuse occupation, elle eut besoin d'un livre qui était sur la cheminée. Au lieu d'appeler, le Saint-Père se lève, va prendre le livre, et revient à son fauteuil; mais, au moment de se rasseoir, ses jambes fléchissent, et il tombe sur le marbre entre le fauteuil et la cheminée. Au cri que jeta le Saint-Père, en tombant, le cardinal Gonsalvi accourut, ainsi que plusieurs autres personnes de la maison du pape. On releva le vénérable pontife, et l'on reconnut avec effroi que, dans sa chute, il s'était cassé le col du fémur dans la partie qui tient à la hanche. Une fièvre violente se déclara dans la nuit avec délire. Le quatrième jour, Sa Sainteté se trouva un peu mieux; la fièvre cessa, et les fidèles habitants de Rome adressèrent des actions de grâces au Très-Haut, quand on conçut un peu d'espérance du rétablissement du souverain pontife. Cependant l'obligation où se trouvait Sa Sainteté de rester plusieurs mois sans prendre le moindre exercice, et l'enflure des jambes qui devenait considérable, laissaient beaucoup de craintes aux personnes attachées au service du Saint-Père. Quarante jours se passèrent dans cette alternative de craintes et d'espérances. Le 15 août, jour de l'Assomption, les forces du Saint-Père diminuèrent considérablement, et les méde-

cins désespérèrent de prolonger plus long-temps des jours si précieux. Le 19, à une heure et demie du matin, le pape reçut l'extrême-onction. Vers le soir, le vénérable pontife perdit la parole; mais on s'apercevait encore au mouvement de ses lèvres, et à quelques sons inarticulés, qu'il était intérieurement en prières. Enfin, le 20 août, à six heures et demie du matin (dix heures trois quarts d'Italie), le vertueux Pie VII rendit paisiblement son âme à Dieu; et suivant la touchante expression de Bossuet: « La sagesse, la fidélité, la justice, la modestie, la prévoyance, la modération, la piété; toute la troupe sacrée des vertus qui veillaient, pour ainsi dire, autour de lui, ont banni les frayeurs de sa dernière heure, et ont fait du jour de sa mort, le plus beau, le plus triomphant et le plus heureux jour de sa vie. » Ainsi se reposa dans le sein du Seigneur, au milieu du deuil général où la ville de Rome était plongée depuis quarante-cinq jours, un pontife vénérable dont la perte sera éternellement un sujet de regret pour la catholicité! » (*Vie de Pie VII*, par Henry Simon.)

27. Les constitutionnels sont battus à Altafulla, près de Taragonne, par le maréchal Moncey.

Les généraux Rosello, Mendez de Vigo et Palarea, sont forcés de capituler par le général Marguerye. Cette soumission met fin à la guerre en Galice.

28. L'ennemi est de nouveau battu près de Taragonne, par le maréchal Moncey.

31. Prise du Trocadero par les troupes françaises commandées par S. A. R. Mgr le duc d'Angoulême. L'ennemi connaissait l'importance de cette position, qui empêchait les vaisseaux français de serrer le blocus et de coopérer activement aux opérations du siége entre Cadix et l'île de Léon. Il en avait augmenté les fortifications, au moyen d'une coupure de trente-cinq toises, qui en avait fait une île en face de Porto-Réale, défendue par plus de cinquante bouches à feu, et par dix-sept cents hommes d'élite et des plus exaltés. C'est contre cette formidable position que le prince généralissime dirigea les premiers efforts de son armée. Les travaux furent poussés avec tant d'activité, sous le feu de l'ennemi, que la deuxième parallèle fut établie, dès le 24, à vingt toises de la coupure, et cinq batteries de canons, d'obusiers et de mortiers, montées malgré les difficultés du terrain, de manière à battre le Trocadero dans tous les sens. Le 30 août, à la pointe du jour, une forte canonnade s'ouvrit dans toutes les batteries: c'étaient des démonstrations d'attaques pour intimider et fatiguer la garnison. Aussi quand le feu vint à cesser, les Espagnols crurent avoir remporté une victoire. Ils se reposèrent dans cette confiance, et toute la nuit on en fit à Cadix des réjouissances qui se changèrent bientôt en cris de détresse. Le 31 août, à 2 heures du matin, l'armée française prit les armes sur toute la ligne. Quatorze compagnies d'élite, la plupart de la garde et des 34e et 36e régiments de ligne, cent sapeurs et une compagnie d'artilleurs, sous les ordres des généraux Obert, Goujeon d'Escars, défilèrent par la tranchée dans le plus grand silence, et se formèrent en une colonne à la hauteur de la seconde parallèle, à quarante pas de la coupure. Il leur était ordonné de franchir le canal et de marcher rapidement, sans tirer, aux retranchements. Ces ordres furent exécutés avec autant de précision que d'intrépidité. La colonne d'attaque, entrée dans la tranchée et arrivée au couronnement de la seconde parallèle, se formait successivement à la faveur de la nuit avec tant de silence, que l'ennemi ne s'aperçut qu'il allait être attaqué qu'au moment où la colonne se déployait à quarante pas de la coupure. A l'instant même, un feu d'artillerie et de mousqueterie est dirigé sur elle; mais cette intrépide colonne n'en est point ébranlée: les soldats se jettent dans la coupure au pas de course, ayant de l'eau jusqu'à la poitrine, au milieu d'une pluie de balles et de mitraille. Arrivés aux retranchements, ils s'élancent avec la même ardeur au travers des chevaux de frise et du feu. Les batteries de leurs fusils et leurs munitions ayant été mouillées, ils enlèvent les retranchements à la baïonnette, aux cris de *vive le roi*! Un grand nombre de soldats espagnols tombent sous leurs coups, le reste fuit; presque tous les artilleurs se font tuer sur leurs pièces dont on s'empare et qu'on tourne contre l'ennemi: ce fut l'affaire d'une demi-heure. Il ne restait plus à prendre que le fort Saint-Louis. Mgr le duc d'Angoulême, arrivé par le pont qu'on venait de jeter sur la *Cortadura*, commande qu'on l'attaque. Il était défendu par des maisons fortifiées en avant du canal, par les batteries du fort de Puntalès et par plusieurs canonnières; mais les soldats, animés par la présence du prince, ayant reçu des cartouches nouvelles, ne redoutaient aucun obstacle. Malgré le feu de Puntalès et de la flottille, celui de cinq pièces d'artillerie, de toute l'infanterie, et la difficulté d'un terrain coupé par divers cours d'eau et des marais de plusieurs pieds de profondeur, la position de l'ennemi fut emportée, et toute son artillerie enlevée. Avant neuf heures, enfin, les Français étaient maîtres de la totalité de l'isthme.

3 *septembre*. Le maréchal de Lauriston attaque et emporte les faubourgs de Pampelune.

4. Le général Loverdo occupe Malaga et force Riego de se jeter dans les montagnes.

10. La tranchée est ouverte devant la citadelle de Pampelune.

11 Capitulation de Santona.

13 et 14. Riego est complétement battu à Jaen et à Jodar par les généraux Bonnemains et Foissac-Latour.

15 et 16. Le baron de Damas défait une colonne ennemie à Llado et à Llers.

17. Capitulation de Pampelune.

20. Prise du fort de Santi-Petri par une escadre française sous les ordres du contre-amiral Des Rotours.

23. Le contre-amiral Duperré bombarde Cadix.

26. Capitulation de Figuières. M. le baron de

Damas, qui couronne sa campagne par un beau fait d'armes, revient en France, où il reçut plus tard le porte-feuille de la guerre.

27. Capitulation de Saint-Sébastien.

Arrestation de Riego dans la ferme de Baquevizones aux environs d'Arquillos. Conduit à Andujar, le général révolutionnaire est sur le point d'être mis en pièces par le peuple. Dans ce moment critique, Riego dit à l'officier français qui le protégeait contre l'effervescence de la foule : « Ce peuple que vous voyez aujourd'hui si acharné contre moi; ce peuple qui, sans vous, m'aurait déjà égorgé, l'année dernière me portait ici même en triomphe; la ville me força d'accepter malgré moi un sabre d'honneur. Toute la nuit que je passai ici, les maisons furent illuminées, le peuple dansa sous mes fenêtres, et m'assourdit de ses cris. »

30. Le général de La Rochejaquelein culbute un parti ennemi à Porto de Mirabet.

1er *octobre*. Délivrance du roi d'Espagne. Arrivée de S. M. C. à Port-Sainte-Marie. Le 4 septembre, les ministres espagnols avaient fait signer à Ferdinand VII une lettre dans laquelle S. M. demandait au duc d'Angoulême une suspension d'hostilités, afin qu'on pût traiter d'une paix honorable. Le lieutenant-général Alava fut chargé de porter cette missive à S. A. R. Le prince répondit dans la nuit même *qu'il ne traiterait de rien qu'avec le roi seul et libre*. Sur cette réponse, il arriva une nouvelle missive dans laquelle on demandait ce qu'il fallait faire pour que le Roi pût être regardé comme libre. S. A. R. répondit qu'il ne pouvait regarder ni S. M., ni son auguste famille comme en liberté que lorsqu'il serait au milieu de ses troupes. Bien que ces réponses ne dussent laisser aucune ressource à des prétentions évasives, on fit cependant écrire au Roi une troisième lettre dans laquelle S. M. déclarait qu'elle était prête à traiter seule avec Mgr le duc d'Angoulême, et en pleine liberté, soit dans un endroit à égale distance des deux armées et avec toute la sécurité convenable et réciproque, soit à bord d'un bâtiment neutre quelconque, sous la foi de son pavillon. Cette missive n'eut pas plus de succès que les autres. Les ministres de Ferdinand ne voulaient que gagner du temps : depuis long-temps le gouvernement révolutionnaire de Cadix pressait sir W. A'Court, retiré à Gibraltar, de renouveler ses tentatives pour obtenir la médiation de l'Angleterre que la France avait constamment repoussée. Maintenant on lui demandait de la manière la plus pressante de vouloir bien se rendre à Cadix, à bord d'un vaisseau de guerre anglais; ce qui pourrait arrêter, disait-on, les prétentions des Français, et offrirait, dans tous les cas, un asile à la famille royale. Les ministres espagnols se flattaient ainsi d'amener une intervention de fait du gouvernement anglais. Sir W. A'Court refusa de se rendre à Cadix, alléguant que le bâtiment de guerre dont il serait obligé de se servir violerait le blocus, ce qu'il voulait éviter; mais, en même temps, il envoya M. Elliot, son secrétaire de légation, auprès du duc d'Angoulême, avec les propositions du gouvernement espagnol, et pour s'assurer si S. A. R. était disposée à les accepter par l'intervention de la Grande-Bretagne.

La mission de M. Elliot ne fut pas mieux accueillie que celle du général Alava. Le prince généralissime persista à demander, avant toute négociation, la mise en liberté du roi Ferdinand VII. Cette conduite ferme et digne fit le plus grand honneur au caractère de Mgr le duc d'Angoulême. Pour dernière ressource, les geôliers de Ferdinand se décidèrent à convoquer des Cortès extraordinaires (6 *septembre*); mais il ne s'y trouva que cent douze membres, et le roi ayant refusé d'en faire l'ouverture en personne, on put dès lors regarder les négociations comme rompues. L'armée française poursuivait toujours ses opérations. C'est alors que le fort de Santi-Petri fut enlevé par l'amiral Des Rotours et la place de Cadix bombardée par l'amiral Duperré. Une consternation générale s'empara des Cortès; les plus exaltés reconnurent qu'une plus longue résistance serait inutile. En conséquence, il fut de suite proposé, rédigé et adopté (à la majorité de soixante voix contre trente) une résolution portant que l'autorité absolue serait rendue au Roi, et qu'il lui serait immédiatement envoyé une députation qui serait accompagnée des ministres, pour annoncer à S. M. que, comme la condition que les Français mettaient à la cessation des hostilités était de leur livrer la personne du Roi, ils croyaient devoir, dans la circonstance actuelle, *supplier S. M. de se rendre au quartier-général francais, pour y stipuler les conditions les plus favorables à son peuple souffrant*. Cet acte fut le dernier de la révolution expirante; la dissolution des Cortès fut immédiatement prononcée. Mgr le le duc d'Angoulême était à Chiclana (1) quand il reçut la nouvelle de ce qui se passait à Cadix (28 *septembre*); elle répandit la joie au quartier-général français, où l'on n'était pas sans inquiétudes sur les dangers que pouvait courir la personne du roi en cas d'un assaut. Dans la nuit du 29 au 30, les miliciens de Madrid réunis à l'île de Léon se révoltèrent sous prétexte que rien n'avait été stipulé pour les soustraire à la vengeance de ceux qu'ils avaient si long-temps outragés : ils déclarèrent qu'ils s'opposeraient au départ du roi. Le général Alava se rendit encore le lendemain au quartier-général du prince généralissime, et demanda quelques conditions de garan-

(1) La présence du prince dans cette ville fut l'occasion d'un mot qu'on croirait tiré de la vie d'Henry IV : « Mgr. le duc d'Angoulême était à visiter les travaux militaires sur la ligne d'attaque contre l'île de Léon, quand une boîte de mitraille vint tomber tout près de S. A. R., qui fut couverte de terre. — « Ah! monseigneur, s'écria le général comte de Béthisy, si V. A. R. eût été atteinte! — Je serais mort en bonne compagnie, répondit le prince avec le plus grand sang-froid, et il continua sa visite au milieu des acclamations de l'armée. » (*Annuaire historique.*)

tie pour la garnison assiégée ; S. A. R. refusa de le recevoir, et lui fit répondre « qu'il n'y avait plus d'alternative entre l'assaut et une reddition sans réserve, ajoutant que s'il était fait le moindre outrage au Roi et à la famille royale, toute la garnison et les autorités seraient passées au fil de l'épée. » Le général Alava repartit, et les dernières dispositions pour l'assaut furent faites sur toute la ligne d'attaque. Tout se borna heureusement à quelques coups de canon tirés de part et d'autre. Le 1er octobre, à onze heures du matin, LL. MM. le roi et la reine d'Espagne, les infants, les infantes s'embarquèrent, au bruit de l'artillerie de Cadix et de toute la côte, sur une chaloupe portant le pavillon royal d'Espagne, et suivie d'une multitude innombrable de barques ornées de drapeaux aux armes des deux nations. En arrivant à Port-Sainte-Marie, Ferdinand VII se jeta dans les bras de Mgr le duc d'Angoulême qui put alors jouir des fruits de ses travaux et de sa gloire. La peinture a depuis offert à l'admiration de la capitale de la France cette scène si belle, si grande et si touchante !...

5. Couronnement à Rome du pape Léon XII (Annibal della Genga), élu le 28 septembre.

6. S. A. S. le duc de Bourbon étant à la chasse dans la forêt d'Allot, est renversé sous son cheval qui lui casse la cuisse gauche. La fracture étant simple et sans complication d'aucune autre blessure, ce prince se rétablit promptement de ce fatal accident.

19. Ordonnance du Roi, qui nomme M. le baron de Damas ministre de la guerre, en remplacement de M. le maréchal duc de Bellune, nommé à l'ambassade de Vienne.

7 *novembre*. Exécution de Riégo à Madrid. Un décret du 1er octobre ayant ôté à ce général tous ses grades et honneurs, il fut jugé par une cour civile et condamné au supplice de la potence.

2 *décembre*. Entrée solennelle de Mgr le duc d'Angoulême dans la ville de Paris. Le prince est entouré d'un brillant état-major, et suivi de ces bataillons d'élite qui ont eu tant de part à la prise du Trocadero; il arrive aux Tuileries à travers deux haies formées par la garde nationale et les troupes de la garnison de Paris; les cris de *vive le roi! vive le héros du Trocadero!* retentissent partout sur le passage de S. A. R. Louis XVIII dit au prince, en le pressant sur son cœur : « Mon fils, je suis content de vous! » Le 15, la ville de Paris donna une fête superbe à Mgr le duc d'Angoulême.

6. Exécution de Castaing, convaincu d'empoisonnement sur les deux frères Ballet.

23. Banquet militaire offert par M. le préfet de la Seine, au prince généralissime de l'armée des Pyrénées, aux maréchaux et officiers-généraux revenus d'Espagne. Ce banquet a dignement terminé les fêtes données pour célébrer les succès de la campagne.

Ordonnance du roi qui crée vingt-sept nouveaux pairs de France.

24. Dissolution de la Chambre des Députés.

1824.

19 *février*. Mariage du grand duc Michel d Russie avec la princesse Charlotte de Wurten berg.

9 *mars*. Mort de Jean Régis Cambacérès, d de Parme, et archi-chancelier de l'Empire sous l règne de Napoléon. Il laisse une fortune consid rable, partagée, par son testament, entre les d vers membres de sa famille.

10. Mort de la princesse Louise-Adélaïde d Condé, après une maladie de deux mois. Cett pieuse personne est morte comme elle avait vécu entourée de toutes les consolations de la religion et pleurée de la famille royale qu'elle édifiait par la pratique des plus austères vertus. Elle était née le 5 octobre 1757.

23. Séance royale pour l'ouverture de la session de 1824. Le roi annonce, dans son discours, la présentation d'une loi pour réduire l'intérêt de la dette publique. « Des mesures seront prises, dit-il, pour assurer le remboursement du capital des rentes créées par l'état dans les temps moins prospères, ou pour obtenir leur conversion en des titres dont l'intérêt soit plus d'accord avec celui des autres transactions. Cette opération, qui doit avoir une heureuse influence sur l'agriculture et le commerce, permettra, quand elle sera consommée, de réduire les impôts et de *fermer les dernières plaies de la révolution.* »

28. Translation de la dépouille *mortelle de* S. A. S. le duc d'Enghien dans *la chapelle du* château de Vincennes.

30. Cérémonie funèbre à Rosny. Le cœur de S. A. R. Mgr le duc de Berry est déposé dans le monument que son auguste veuve lui a fait élever dans la chapelle de l'hospice fondé sous l'invocation de Saint-Charles Borromée. On lit sur le piédestal de ce monument, l'inscription suivante, en caractère lapidaire :

ICI
EST DÉPOSÉ LE COEUR
DE
C. F. D'ARTOIS, DUC DE BERRY,
DIGNE FILS DE SAINT LOUIS,
ET DU GRAND HENRY.
IL EUT LA VALEUR ET LA VERTU
DE SON AUGUSTE RACE.
PÈRE DES PAUVRES,
APPUI DES MALHEUREUX,
IL PÉRIT, AVANT L'AGE,
SOUS LE POIGNARD DES FACTIEUX.
SA MORT FUT HÉROIQUE.

19 *avril*. Mort de lord Byron à Missolonghi Le gouvernement grec annonce cette nouvell par une proclamation, et il ordonne qu'il so tiré, de minute en minute, des batteries de ville, trente-sept coups de canon, nombre égal celui des années de l'illustre défunt. Son cor est transporté en Angleterre.

6 *juin*. Ordonnance du roi qui retire à M. Châteaubriand le portefeuille du ministère d affaires étrangères. La disgrâce de cet illust

écrivain est le résultat de son opposition au projet de loi relatif à la conversion des rentes, rejeté par la Chambre des Pairs. Le dimanche de la Pentecôte, M. de Châteaubriand se rendait au château lorsqu'on lui annonça qu'un paquet important l'attendait à l'hôtel des affaires étrangères, rue des Capucines. Il rentre à son hôtel, et y trouve une lettre du président du conseil, ainsi conçue :

« Monsieur le vicomte,

» J'obéis aux ordres du Roi, et je vous transmets l'ordonnance ci-jointe.

» Joseph DE VILLÈLE. »

Une heure après, M. de Châteaubriand avait quitté l'hôtel des affaires étrangères, et s'était retiré dans le logement qu'il occupait avant d'être ministre. Il répondit à M. de Villèle par ce billet aussi laconique que celui qui lui avait été adressé ;

« Monsieur le comte,

» J'ai quitté l'hôtel des affaires étrangères; le département est à vos ordres.

» CHATEAUBRIAND. »

M. de Villèle est chargé par *intérim* du portefeuille des affaires étrangères.

18. Arrivée à Paris de l'infant de Portugal don Miguel.

6 *juillet*. L'ingénieur français Brunel commence, à Londres, les premiers travaux du Tunnel sous la Tamise. En 1837, cette gigantesque entreprise n'était pas encore terminée.

13. M. Lafayette s'embarque au Hâvre, sur le paquebot *le Cadmus*, pour les États-Unis d'Amérique. Le général Lafayette arrive à New-York le 16 août, où il est reçu avec de grandes démonstrations par les autorités.

4 *août*. Clôture de la session des Chambres. Ordonnance du roi qui opère diverses mutations dans le ministère : M. le baron de Damas passe au ministère des *affaires étrangères ;* M. de Clermont-Tonnerre à celui de la *guerre ;* M. de Chabrol de Crouzol est nommé ministre de la *marine*, et M. le duc de Doudeauville, ministre de la *maison du roi*. M. l'évêque d'Hermopolis est nommé ministre des *affaires ecclésiastiques* et de *l'instruction publique*.

15. Ordonnance du roi qui rétablit la censure pour les journaux et écrits périodiques.

25. Louis XVIII reçoit, à l'occasion de sa fête, les hommages publics des autorités civiles et militaires de la ville de Paris. L'altération des traits du roi était sensible, et il fallut toute la force d'âme de ce monarque pour supporter les fatigues de cette longue présentation. Les médecins de S. M. lui avaient conseillé de ne point recevoir le jour de sa fête, dans la crainte que sa santé n'en ressentît une trop forte atteinte. « Un roi de France peut mourir, dit Louis XVIII, mais il ne doit jamais être malade. » Malgré ses souffrances, le roi s'entretint avec la plupart des personnes qui vinrent lui présenter leurs hommages; il adressa la parole à chaque ambassadeur en particulier, et dit à M. le baron de Vincent, prêt à partir pour Vienne : « M. le baron, je suis bien aise de vous voir encore une fois. » La réponse que le roi fit au discours du nonce, remplit tous les assistants de surprise et d'admiration par la lucidité des idées et l'expression qu'il savait encore donner à sa voix affaiblie.

Néanmoins, après la réception, le roi ne se trouva plus assez de force pour faire sa promenade accoutumée dans les faubourgs de la capitale, où son absence répandit une sombre inquiétude, bien que les divertissements publics eussent lieu comme à l'ordinaire. Cette solennité devait être la dernière du règne de Louis XVIII.

12 *septembre*. Déclaration officielle de la maladie du roi. Les médecins de S. M. publient le bulletin suivant :

Aux Tuileries, le 12 septembre, à 6 heures du matin.

Les infirmités anciennes et permanentes du Roi ayant augmenté sensiblement depuis quelque temps, sa santé a paru plus profondément altérée, et est devenue l'objet de consultations plus rapprochées. La constitution de S. M., et les soins qui lui sont donnés, ont entretenu long-temps l'espérance de voir sa santé se rétablir dans son état habituel, mais on ne peut se dissimuler aujourd'hui que ses forces n'aient considérablement diminué, et que l'espoir que l'on avait conçu ne doive aussi s'affaiblir (1).

Signé PORTAL, ALIBERT, MONTAIGU, DISTEL, DUPUYTREN, THÉVENOT.

Le premier gentilhomme de la chambre du Roi,

Comte DE DAMAS.

13. Une foule immense d'ouvriers, de marchands et de bourgeois se portent, dès le matin, aux Tuileries et entourent silencieusement les abords du château; ils sont impatients d'obtenir quelques renseignements sur la maladie du roi. Soit que la tristesse de ceux qui sortaient du château et répondaient à peine aux questions qui leur étaient adressées, eût donné lieu naturellement à des bruits sinistres, soit que certains individus eussent pris soin de répandre une nouvelle funeste, il est certain qu'on crut, dans les groupes, que Louis XVIII n'était plus et que l'on cachait cette mort, afin d'avoir le temps de prendre des mesures pour assurer un changement de règne qui devait être le signal d'une révolution... Un triste spectacle détrompa le peuple parmi lequel se manifestait déjà une certaine agitation. A huit heures, on vit entrer, dans la cour des Tuileries, M. le grand-aumônier, accompagné du premier aumônier, de M. le curé de St-Germain-l'Auxerrois et du clergé de la chapelle, qui venait administrer l'extrême-onction à l'auguste moribond.

(1) Quoique Louis XVIII ne s'aveuglât pas sur son état, il se refusa pendant plusieurs jours à ce qu'on en publiât l'annonce officielle. « Vous ne savez donc pas, disait-il à ses médecins, ce que c'est que la maladie d'un Roi ; il faudrait alors fermer la bourse et les spectacles. Je ne veux pas faire souffrir si long-tems les intérêts publics. »

Ils passèrent au milieu de la foule. A la vue des saintes huiles, le peuple s'agenouilla en priant, et des larmes coulèrent de tous les yeux!... Quand M. le grand-aumônier entra dans la chambre du roi, S. M. dit à *Monsieur* qui ne l'avait pas voulu quitter depuis la veille : « Mon frère, vous avez des affaires qui vous réclament, moi j'ai des devoirs à remplir. » Dès ce moment le vénérable monarque ne s'occupa plus que de ces pieux devoirs et de la consolation de sa famille qu'il voulait préparer à une séparation éternelle!... Après l'auguste et triste cérémonie, où le roi montra sa présence d'esprit et sa force d'âme ordinaires, et où assistèrent LL. AA. RR. *Monsieur*, Mgr le duc d'Angoulême, *Madame* et Mme la duchesse de Berry, LL. EE. l'ambassadeur de Naples, le président du conseil des ministres, les grands officiers de la maison du roi et toutes les personnes du service de S. M. et des princes, la famille royale se rendit à la chapelle où on récita les prières des agonisants. Tandis que ces tristes scènes se passaient au château, les églises de Paris retentissaient des prières et des sanglots des fidèles!... Pendant toute cette journée du lundi, que la classe ouvrière va ordinairement passer hors des barrières, les cabarets furent vides, et à l'intérieur un morne silence régnait dans les quartiers les plus peuplés et les plus tumultueux. » (*Annuaire historique.*)

16. Louis XVIII meurt à quatre heures du matin. En ce moment, *Monsieur*, qui n'avait point quitté son frère depuis deux jours, se met à genoux près du lit et lui baise la main avec une émotion profonde. Les deux princesses s'agenouillent, et baisent comme lui la main du monarque défunt. Elles se jettent ensuite en sanglotant dans les bras du roi leur père. On essaierait en vain de peindre une scène si douloureuse et si imposante.

Quand Charles X sortit pour se retirer dans ses appartements, une voix fit entendre ces paroles à la foule qui se pressait avec anxiété dans les appartements du château : *Le roi est mort, Messieurs! vive le roi!* « Ah! dit aussitôt un des fidèles serviteurs de S. M., les larmes que répand Charles X nous ont déjà appris qu'il est roi. »

Deux heures après la mort de Louis XVIII toute la famille royale partit pour Saint-Cloud.

Nous ne pouvons terminer plus dignement le récit de ce règne à la fois si agité et si glorieux, qu'en reproduisant quelques passages de l'écrit que publia M. le vicomte de Châteaubriand sur ce triste événement:

Le Roi est mort! jour d'épouvante où ce cri fut entendu, il y a trente ans, pour la dernière fois dans Paris! Le Roi est mort! La monarchie va-t-elle se dissoudre?.. La colère céleste s'est-elle déployée de nouveau sur la France? Où fuir? où se cacher devant la terreur et l'anarchie? Pleurez, Français! vous avez perdu le roi qui vous a sauvés, le roi qui vous a rendu la paix, le Roi qui vous a faits libres! Mais ne tremblez pas pour votre destinée; le Roi est mort, mais le Roi est vivant; *le Roi est mort! vive le Roi!* c'est le cri de la vieille monarchie, c'est aussi le cri de la monarchie nouvelle.

Un double principe politique est renfermé dans cette acclamation de la douleur et de la joie : l'hérédité de la famille souveraine, l'immortalité de l'état. C'est à la loi salique que nous devons, comme nation, une existence dont la durée n'a point d'exemple dans les annales du monde. Nos pères étaient si convaincus de l'excellence de cette loi que, dans la crainte de la violer, ils ne reconnurent point immédiatement Philippe de Valois pour successeur de Charles-le-Bel. A la mort de celui-ci, la monarchie demeura sans monarque. La reine était grosse; elle pouvait porter ou ne pas porter le roi dans son sein; en attendant, on resta soumis à la légitimité inconnue, et le principe gouverna en absence de l'homme. Certes, il peut s'appeler immortel, un état qui a vu le sang d'une même race passer de Robert-le-Fort à Charles X...

Il augmentera la liste de ces illustres monarques, Louis-le-Désiré, de paternelle et pacifique mémoire, que la reconnaissance, les pleurs, les regrets de la France et de l'Europe accompagnent au tombeau. On peut dire de l'arbre de la lignée royale, né du sol de France, ce que le poète dit du chêne :

.... Immota manet; multosque nepotes,
Multa virum volvens durando secula, vincit.

Le premier service que l'héritier des fleurs-de-lys rendit à sa patrie, fut de la dégager de l'invasion européenne. La capitale de la France n'avait jamais été conquise sous la race légitime : Bonaparte avait amené les étrangers dans Paris, avec son épée, Louis XVIII les en écarta avec son sceptre.

Un peuple, encore tout ému, tout enivré de la gloire des armes, vit avec surprise un *vieux Français exilé venir* se placer naturellement à sa tête, comme un père qui, après une longue absence, rentre dans sa famille, ne supposant pas qu'on puisse lui contester son autorité. Louis XVIII n'était point étonné des grandeurs nouvelles, des miracles récents de la France; il apportait en compensation mille ans de nos antiques grandeurs, de nos anciens prodiges; il ne craignait point de compter avec le siècle et la nation, assez riche qu'il était pour payer son trône. On lui rendait, il est vrai, le Louvre embelli, mais c'était sa maison; Jean Goujon et Perrault l'avaient orné, par ordre de Henri II et de Louis XIV; Philippe-Auguste en avait posé la première pierre et acheté le terrain : Louis XVIII pouvait représenter le contrat d'acquisition.

Le prince comprenait son siècle et était l'homme de son temps. Avec des connaissances variées, une instruction rare, surtout en histoire, un esprit applicable aux petites comme aux grandes affaires, une élocution facile et pleine de dignité, il convenait au moment où il parut et aux choses qu'il a faites. On éprouvait en sa présence un mélange de confiance et de respect; la bienveillance de son cœur se manifestait dans sa parole, la grandeur de sa race dans son regard. Indulgent et généreux, il rassurait ceux qui pouvaient avoir des torts à se reprocher; toujours calme et raisonnable, on pouvait tout lui dire; il savait tout entendre. Pour les délits politiques, le pardon, chez les Français, lui semblait moins sûr que l'oubli; sorte de pardon, dépouillé d'orgueil, qui guérit les plaies sans faire d'autres blessures. Les deux traits dominants de son caractère étaient la modération et la noblesse; par l'une, il conçut qu'il fallait de nouvelles institutions à la France nouvelle; par l'autre, il resta Roi dans le malheur, témoin sa belle réponse aux propositions de Bonaparte

La partie active du règne de Louis XVIII a été courte, mais elle occupera une grande place dans l'histoire. On peut juger ce règne par une seule observation: il ne se perd point dans l'éclat que Napoléon a laissé sur ses traces. On demande ce que c'est que Charles II après Cromwell, Charles II dont la restauration ne fut que celle des abus qui avaient perdu sa famille; on ne demandera jamais ce que c'est que le sage qui a délivré la France des armées étrangères, après l'ambitieux qui les avait attirées dans le cœur du royaume; on ne demandera jamais ce que c'est que l'auteur de la Charte, le fondateur de la monarchie représentative, ce que c'est que le souverain qui a élevé la liberté sur les débris de la révolution, après le soldat qui avait bâti le despotisme sur les mêmes ruines; on ne demandera jamais ce que c'est que le roi qui a payé les dettes de l'état, et fondé le système de crédit, après les banqueroutes républicaines et impériales; on ne demandera jamais ce que c'est que le monarque qui, trouvant une armée détruite, a recréé une armée; le monarque qui, après des guerres glorieuses, mais longues et funestes, a mis fin en quelques mois, par un vaillant prince, à la prodigieuse expédition d'Espagne, tuant deux révolutions d'un seul coup, rétablissant deux rois sur leurs trônes, replaçant la France à son rang militaire en Europe, et couronnant son ouvrage en nous assurant l'indépendance au dehors, après nous avoir donné la liberté au dedans.

Son règne s'agrandira encore en s'éloignant de nous. La postérité le regardera comme une nouvelle ère de la monarchie, où s'est résolu le problème de la révolution, comme l'époque où s'est opérée la fusion des principes, des hommes et des siècles, où tout ce qu'il y avait de possible dans le passé s'est mêlé à tout ce qu'il y avait de possible dans le présent. De la considération des difficultés innombrables que Louis XVIII a dû rencontrer à l'exécution de ses desseins, naîtra, pour lui, dans l'avenir, une admiration réfléchie, et quand on observera que ce monarque qui avait tant souffert n'a exercé ni réaction, ni vengeance; que ce monarque, dépouillé de tout, a aboli la confiscation; qu'étant maître de ne rien accorder, en rentrant en France, il nous a rendu des libertés pour des malheurs, nul doute que sa mémoire ne croisse en estime et en vénération chez les peuples.

Nous venons de le perdre ce roi patient et juste. Pendant un hiver du nord, obligé de fuir d'exil en exil, avec le fils et la fille de nos rois, ses pieds avaient été atteints par le froid rigoureux du climat. Ses infirmités étaient encore en partie notre ouvrage; et, au milieu de ses longues douleurs, il ne s'est jamais souvenu de ceux qui les avaient causées. On l'a vu, au moment d'expirer, opposer à des maux, qui auraient abattu toute autre âme que la sienne, un calme qui semblait imposer à la mort. Depuis long-temps il est donné au peuple le plus brave d'avoir à sa tête les princes qui meurent le mieux; par les exemples de l'histoire, on serait autorisé à dire proverbialement: *Mourir comme un Bourbon*, pour exprimer tout ce qu'un homme peut mettre de magnanimité dans sa dernière heure....

Que Dieu accorde à Louis XVIII la couronne immortelle de saint Louis! Que Dieu bénisse sur la tête de Charles X la couronne mortelle de saint Louis!

LE ROI EST MORT! VIVE LE ROI!



FEMME.	ENFANTS.	1824. MORT.	PRINCES CONTEMPORAINS.
Marie-Joséphine-Louise de Savoie, fille aînée de Victor-Amédée III, roi de Sardaigne, née le 2 septembre 1753, a épousé, le 14 mai 1771, Louis-Stanislas-Xavier, de France, alors *comte de Provence.* Le lendemain de ce mariage, le comte d'Artois dit en plaisantant à son frère qu'il avait la voix bien forte la veille, qu'il avait prononcé bien fort son *oui.* « C'est, répondit le comte de Provence, que j'aurais voulu qu'il eût été entendu jusqu'à Turin. » Ce prince s'était, en effet, vivement épris de son épouse à la première entrevue, et ils vécurent d'abord dans la plus parfaite et la plus tendre union. Éprouvant un égal éloignement pour les choses futiles et les amusements frivoles, ils se formèrent une société choisie où la littérature et la politique tinrent lieu des distractions mondaines et des plaisirs bruyants de la cour. La princesse Louise de Savoie est morte dans la résidence d'Hartwell, le 13 novembre 1810.	(Il n'est point issu d'enfant du mariage du comte de Provence (Louis XVIII) avec la fille de Victor-Amédée.) *Héritiers de la couronne.* Charles-Philippe, comte d'Artois, proclamé *Monsieur* en 1814. Il a eu de son mariage avec Marie-Thérèse de Savoie : 1° Louis-Antoine d'Artois, *duc d'Angoulême,* né à Versailles le 6 août 1775, nommé en 1776, par le grand-maître de Malte, grand-prieur de France en remplacement du prince de Conti, mort le 2 août de la même année. Il a été marié le 10 juin 1799 à Marie-Thérèse-Charlotte de France, sa cousine, fille de Louis XVI ; 2° *Mademoiselle,* né le 5 août 1776, morte le 5 décembre 1783 ; 3° Charles-Ferdinand d'Artois, *duc de Berry,* petit-fils de France, né à Versailles le 24 janvier 1778, marié le 17 juin 1816 à Marie-Caroline des Deux-Siciles ; 4° Mademoiselle d'Angoulême, morte à l'âge de six mois le 22 juin 1783. *Branche d'Orléans.* Louis-Philippe, *duc d'Orléans,* né le 6 octobre 1773 ; marié le 25 novembre 1809 à Marie-Amélie, fille de Ferdinand Ier, roi des Deux-Siciles. De ce mariage : 1° Ferdinand-Philippe-Louis-Charles-Henri-Rosolin d'Orléans, *duc de Chartres,* né à Palerme le 3 septembre 1810, marié le 30 mai 1837 à Hélène-Louise-Élisabeth, princesse de Mecklembourg-Schwerin ; 2° Louise-Marie-Thérèse-Charlotte-Isabelle d'Orléans, née à Palerme le 3 avril 1812, mariée en 1832 à Léopold de Saxe-Cobourg, roi des Belges ; 3° Marie-Christine-Caroline-Adélaïde-Françoise-Léopoldine d'Orléans, née à Palerme le 12 avril 1813 ; 4° Louis-Charles-Philippe-Raphaël d'Orléans, *duc de Nemours,* né à Paris le 25 octobre 1814 ; 5° Marie-Clémentine-Caroline-Léopoldine-Clotilde d'Orléans, née à Paris le 3 juin 1817 ; 6° François-Ferdinand-Philippe-Louis-Marie d'Orléans, *prince de Joinville,* né à Paris le 14 août 1818 ; 7° Charles-Ferdinand-Louis-Philippe-Emmanuel d'Orléans, *duc de Penthiè-*	**Louis XVIII meurt au château des Tuileries le jeudi 16 septembre 1824, à l'âge de soixante-neuf ans. La fin de ce monarque a été digne de sa vie, et ses derniers moments ont été tout entiers à la religion.** Louis XVIII montra, dès sa première jeunesse, un goût décidé pour les sciences et les lettres. Il possédait les classiques latins, et obtint, sous le voile de l'anonyme, plusieurs succès littéraires. Il se fit remarquer de bonne heure par la vivacité de ses saillies et par la finesse de ses observations. Ses frères se plaisaient eux-mêmes à reconnaître sa supériorité ; aussi, toutes les fois qu'une question difficile à résoudre lui était présentée, le duc de Berry (Louis XVI) se contentait-il de répondre : « Il faut soumettre cela à mon frère de Provence. » Peu après l'avènement de Louis XVI au trône, le comte de Provence visita successivement Marseille, Montpellier, Avignon et Toulon, et fit admirer partout les grâces de son esprit et la justesse de ses observations. De retour à Versailles, il se livra plus assidûment que jamais à l'étude, et vécut dans la retraite au milieu de la cour la plus brillante de l'Europe. Le comte de Provence, entraîné par les intentions les plus pures et les plus droites, eut peut-être le tort de croire qu'on apaiserait l'orage qui grondait au commencement de la révolution, en faisant quelques concessions. Ce fut du moins ce qui dirigea sa conduite à l'assemblée des notables en 1787. Deux ans après la révolution avait éclaté, et *Monsieur* s'imposa dès lors la plus grande réserve et la plus prudente modération. Il quitta Paris dans la nuit du 20 au 21 juin 1791 ; mais, plus heureux que le roi, il franchit la frontière sans obstacle, et se rendit à Bruxelles, et de là à Coblentz. *Monsieur* était au château de Ham en Westphalie quand il apprit la fin tragique de Louis XVI. Il prit dès lors le titre de régent : il nomma son frère lieutenant-général du royaume. A cette époque Toulon ayant été pris par les escadres anglaise, espagnole et napolitaine, le régent crut l'occasion	***Papes.*** **Pie VII (Barnabé Chiaramonti), mort le 20 août 1823** **Léon XII (Annibal della Genga), mort le 10 février 1829** ***Maison ottomane.*** **Mahmoud II.** ***Autriche.*** **François Ier, empereur, mort le 2 mars 1835** ***Russie.*** **Alexandre Paulowitsch, mort le 1er décembre 1825** ***Angleterre.*** **Georges III, mort le 29 janvier 1820.** **Georges IV, mort le 26 juin 1830.** ***Espagne.*** **Ferdinand VII, mort le 29 septembre 1833.** ***Portugal.*** **Marie-Françoise-Élisabeth, veuve de Pierre III, morte en 1816.** **Jean VI, mort le 10 mars 1826.** ***Brésil.*** **Pierre Ier (Don Pedro d'Alcantara) s'est déclaré empereur du Brésil le 12 octobre 1822 ; a abdiqué forcément le 7 avril 1831 ; mort le 24 sept. 1834.** ***Danemarck.*** **Frédéric VI.** ***Prusse.*** **Frédéric-Guillaume III.** ***Suède.*** **Charles XIII, mort le 5 février 1818.** **Charles XIV (Jean-Bernadote).** ***Deux-Siciles.*** **Ferdinand IV (depuis Ferdinand Ier), mort le 4 janvier 1825.** ***Sardaigne.*** **Victor-Emmanuel de Savoie, mort le 13 mars 1824.** **Charles-Félix, mort le 27 avril 1831.** ***Bavière.*** **Maximilien-Joseph, mort le 13 octobre 1825.** ***Wurtemberg.*** **Frédéric, mort le 30 octobre 1816.** **Guillaume,** ***Saxe.*** **Fréderic-Auguste, mort en 1827.**

ENFANTS.	1824. MORT.	PRINCES CONTEMPORAINS.
vre, né à Paris le 1er janvier 1820, mort le 25 juillet 1828; 8° Henri-Eugène-Philippe-Louis d'Orléans, *duc d'Aumale*, né à Paris le 16 janvier 1822; 9° Antoine-Marie-Philippe-Louis d'Orléans, *duc de Montpensier*, né le 30 juillet 1824. *Branche de Bourbon-Condé.* Louis-Joseph de Bourbon, *prince de Condé*, né à Paris le 9 août 1736, veuf le 4 mars 1760, de Charlotte-Godefride-Élisabeth de Rohan-Soubise; remarié le 24 octobre 1798, et veuf en 1813 de Catherine Brignole, princesse douairière de Monaco; mort le 13 mai 1818. De son premier mariage: 1° Louis-Henri-Joseph de Bourbon-Condé, *duc de Bourbon*, né le 13 avril 1756, marié le 24 avril 1770, et veuf le 10 janvier 1822, de Louise-Marie-Thérèse-Batilde d'Orléans; a été trouvé suspendu à l'espagnolette d'une croisée, dans son château de Saint-Leu, le 27 août 1830; 2° Louise-Adélaïde de Bourbon-Condé, née le 5 octobre 1757, morte le 10 mars 1824. *Branche de Conti.* Louis-François-Joseph de Bourbon, *prince de Conti*, né le 1er novembre 1734, marié le 27 février 1759 à Fortunée-Marie d'Est; mort à Barcelonne le 13 mars 1814.	favorable pour rentrer en France; mais la politique étrangère, souvent contraire à la cause des Bourbons, s'opposa à ce qu'il se rendît dans cette ville. Forcé de quitter Turin où il avait fixé son séjour, il se rendit à Vérone, d'où il fut encore contraint de se retirer à l'approche des armées françaises. Louis XVIII, que la mort du jeune fils de Louis XVI avait investi du titre de roi, quitta Vérone en 1796. Il traversa le mont Saint-Gothard, et se rendit à l'armée de Condé; mais sa présence au milieu de l'armée ayant donné de l'ombrage au cabinet autrichien, il dut encore se retirer. Le roi traversa la Souabe, et faillit d'être assassiné à Dillingen. Le duc de Brunswick, plus généreux ou moins timide que les autres princes du continent, lui permit de résider dans la petite ville de Blackembourg, dans le cercle de la Basse-Saxe. Le roi s'y vit encore menacé par les assassins du Directoire. La journée du 18 fructidor parut anéantir à jamais les espérances de Louis XVIII. Au commencement de 1798, Paul Ier, empereur de Russie, lui offrit pour résidence le château ducal de Mittau, capitale de la Courlande. Le roi y habita depuis le 23 mars 1798 jusqu'au 21 janvier 1801, que Paul Ier lui intima l'ordre de quitter ses états dans les vingt-quatre heures. Le roi alla habiter Lakinska, maison de plaisance des rois de Pologne, à quelque distance de Varsovie. C'est là, qu'à la fin de 1802, il eut l'occasion d'écrire cette lettre si modérée et si noble, par laquelle il se refusait à transiger avec ses droits au trône (*voir* page 633). Le sénatus-consulte du 18 mai 1804 ayant conféré à Napoléon la dignité impériale, Louis XVIII adressa de Varsovie, à tous les souverains de l'Europe, une protestation contre ce titre et contre tous les actes ultérieurs auxquels il pourrait donner lieu. Une invitation pressante de l'empereur Alexandre décida Louis XVIII, cette même année, à retourner habiter Mittau. Il y vécut assez paisiblement pendant trois années; mais l'empereur Alexandre ayant fait la paix avec Napoléon par le traité de Tilsitt du 8 juillet 1807, ce malheureux	***Pays-Bas.*** Guillaume-Frédéric, roi des Pays-Bas en 1814, et grand duc de Luxembourg le 9 juin 1815. ***Pologne.*** Alexandre, empereur de Russie, roi de Pologne le 9 juin 1815. ***États d'Italie.*** ***Modène.*** François IV (Joseph-Jean de Lorraine), archiduc d'Autriche, duc de Modène le 9 juin 1815. ***Toscane.*** Ferdinand III, frère de l'empereur d'Autriche, mort en 1824. Léopold II. ***Lucques.*** Marie-Louise-Joséphine, infante d'Espagne, morte le 13 mars 1824. Charles-Louis, infant d'Espagne. ***Parme.*** Marie-Louise, archiduchesse d'Autriche, duchesse de Parme, Plaisance et Guastalla. CONFÉDÉRATION GERMANIQUE. ***Bade.*** Charles-Louis-Frédéric mort en 1818. Louis-Auguste-Guillaume, mort en 1830. ***Hesse électorale.*** Georges-Guillaume, mort en 1821. Guillaume II. ***Hesse Darmstadt.*** Louis X, grand-duc. 1830 ***Holstein-Oldenbourg.*** Pierre-Frédéric-Guillaume, grand-duc, mort en 1823. Pierre-Frédéric-Louis. ***Mecklembourg-Schwerin.*** Frédéric-François, grand-duc le 9 juin 1815. ***Mecklembourg-Strelitz.*** Charles-Louis-Frédéric, grand-duc le 9 juin 1815, mort en 1816. Georges-Frédéric. ***Saxe-Weymar.*** Charles-Auguste, grand-duc le 9 juin 1815. Mort en 1828. ***Brunswick.*** Charles-Frédéric-Auguste-Guillaume, duc le 18 juin 1815.

		1824. MORT.	PRINCES CONTEMPORAINS.
		prince fut encore forcé de changer d'asile. Il s'embarqua pour la Suède, résolu de fixer désormais son séjour en Angleterre. Il demeura quelques mois à Gosfield, puis à Wanstead, et enfin au château d'Hartwell, dans le comté de Buckingham, jouissant d'une pension considérable que lui avait assignée le gouvernement anglais. Le roi y resta jusqu'en 1814, n'ayant d'autre société que celle de quelques serviteurs fidèles et de M. le duc d'Angoulême et de *Madame*, qui ne le quittèrent presque point pendant son séjour à Hartwell. *Monsieur* habitait Londres, ainsi que M. le duc de Berry, et venait visiter souvent le monarque exilé. En 1811, Louis XVIII parut à la cour du roi Georges, et y reçut les honneurs attachés au rang suprême. Deux ans plus tard, lorsque l'issue funeste de la campagne de Moscou permit de présager la chute prochaine de Napoléon et donna quelque espoir aux partisans de la dynastie légitime, Louis XVIII refusa d'assister à une fête que donnèrent les corporations de Londres pour célébrer la retraite de l'armée française et la bataille de Leipsick : il répondit à la députation de la Cité : « J'ignore si ce désastre est un des moyens que la Providence, dont les vues sont impénétrables, veut employer pour rétablir l'autorité légitime en France ; mais jamais ni moi ni aucun prince de ma famille, nous ne pourrons nous réjouir d'un événement qui a fait périr deux cent mille Français. » Louis XVIII ne se borna pas à cette manifestation de haute convenance ; il écrivit à l'empereur Alexandre : « Le sort des armes a fait tomber entre les mains de Votre Majesté plus de cent cinquante mille prisonniers ; ils sont pour la plus grande partie Français. Peu importe sous quel drapeau ils ont servi ; ils sont malheureux, je ne vois en eux que mes enfants. Je les recommande à la bonté de Votre Majesté Impériale. » On attribue les ouvrages suivants à Louis XVIII : 1° *les Mannequins, conte ou histoire, comme on voudra*. Cet écrit est principalement dirigé contre Maurepas, Turgot et Terray. 2° *Description historique d'un*	***Nassau.*** Georges-Guillaume-Auguste, duc le 23 mars 1816. ***Saxe-Meinungen.*** Bernard-Erich-Freund, duc le 24 décembre 1803. ***Saxe-Hildburghausen.*** Frédéric, duc le 23 septembre 1780. ***Saxe-Gotha.*** Emile-Léopold-Auguste, duc. ***Saxe-Cobourg-Saalfeld.*** Ernest-Antoine-Charles-Louis, duc. ***Anhalt-Dessau.*** Léopold-Frédéric-François, duc. ***Anhalt-Bernbourg.*** Alexis-Frédéric-Chrétien, duc. ***Anhalt-Coethen.*** Louis-Auguste-*Charles*-Frédéric-*Emile, duc le 5 mai 1812, sous la tutelle du duc d'Anhalt-Dessau.* *1830* ***Schwartzbourg-Sondershausen.*** Gunter-Frédéric-Charles, Prince. ***Schwartzbourg-Rudolstadt.*** Frédéric-Gunter, Prince. ***Hohenzollern-Hechingen.*** Frédéric-Hermann-Otton, Prince. ***Lichtenstein.*** Jean-Joseph, Prince. ***Hohenzollern-Sigmaringen.*** Antoine-Aloys-Meinrad-François, Prince. 1831 ***Waldeck.*** Georges-Frédéric-Henri, Prince. ***Reuss-Greitz.*** Henri XIII, Prince, mort en 1817. Henri XIX, Prince. ***Reuss-Schleiz.*** Henri XLII, Prince. ***Lippe-Schaumbourg.*** Georges-Guillaume, Prince le 13 février 1787.

		1824. MORT.	PRINCES CONTEMPORAINS.
		monstre symbolique, pris vivant sur les bords de la Fagua, près Santa-Fé, par les soins de Francisco-Xaveiro de Meunris(Monsieur), *envoyé à un Parisien son ami*; 1784. Cette brochure allégorique est dirigée, selon les uns, contre le magnétisme; selon les autres, contre le ministère de M. de Calonne. 3° *Eclaircissements sur le livre rouge, en ce qui concerne Monsieur, frère du roi*; 1790. 4° *Correspondance de Louis XVIII avec le duc de Fitz-James, le marquis et la marquise de Favras, et le comte d'Artois; le tout précédé d'un précis historique*; publié par P. R. A. (Auguis); Paris, avril 1815. 5° *Relation d'un voyage à Bruxelles et à Coblentz*, 1823. 6° *Correspondance et écrits de S. M. Louis XVIII* (recueillis par Meissonnier); Paris, 1824. 7° *Lettres écrites d'Hartwell*, octobre 1824. L'ouvrage de M. Hue, intitulé : *Dernières années du règne et de la vie de Louis XVI*, 1814, a été positivement revu, corrigé et complété par Louis XVIII. On cite parmi les poésies attribuées à ce prince : *le Petit Prince et les Cortès*; un quatrain sur les *Ballons de Montgolfier*; des vers accompagnant l'envoi d'un filet d'argent à Mme de Montesson à Sainte-Assise; *les Mouchoirs blancs*, conte composé durant les Cent-Jours, et imprimé dans le *Moniteur de Gand*. On assure encore que Louis XVIII a laissé des traductions en vers, d'Horace, auteur pour lequel il avait un goût décidé, et qu'il ne fut pas étranger à la composition de plusieurs pièces de théâtre, parmi lesquelles on cite : *la Caravane*, de Morel; *le Mariage secret*, de Desfaucherets; *la Famille Glinet*, de M. Merville, et *le Luthier de Lubeck*, de MM. Dieulafoy et Gersin. Il est positif qu'il indiqua souvent d'utiles corrections à Ducis, du temps que cet auteur tragique était secrétaire de ses commandements.	*Lippe-Detmold.* Paul-Alexandre-Léopold, Prince le 4 avril 1802. RÉPUBLIQUES. *Etats-Unis d'Amérique.* James Madisson, nommé président le 4 mars 1809 et réélu en 1813. Monroë, élu le 4 mars 1817. John Quincy-Adams, élu le 4 mars 1825. *Haïti.* Jean-Pierre Boyer, président. *Suisse.* Dewyss, bourguemestre du canton de Zurich, président de la diète suisse.

MINISTRES.

Présidents du conseil des ministres.

M. le duc de Richelieu.
Le marquis Dessolles.

Ministres des affaires étrangères.

Talleyrand, prince de Bénévent.
Le duc de Richelieu. 1822
Le marquis Dessolles.
Le baron Pasquier.
Le duc de Montmorency. 1826
Le baron de Damas.

Ministres de l'intérieur.

L'abbé de Montesquiou.
Le comte de Vaublanc.
Lainé.
Le comte Decazes.
Le comte Siméon.
Corbière.

Ministres de la maison du roi.

Le comte de Blacas d'Aulps.
Le marquis de Lauriston.
Le duc de Doudeauville.

Ministres de la guerre.

Le maréchal duc de Dalmatie.
Le duc de Feltre. 1818
Le maréchal Gouvion-St-Cyr. 1830
Le marquis Latour-Maubourg.
Le maréchal duc de Bellune.
Le marquis de Clermont-Tonnerre.

Ministres de la marine et des colonies.

Le comte Beugnot.
Le vicomte Dubouchage.
Le maréchal Gouvion-St-Cyr. 1830
Le comte Molé.
Le baron Portal.
Le marquis de Clermont-Tonnerre.
Chabrol de Crouzol.

Ministres des finances.

Le baron Louis. 1837
Le comte Corvetto.
Le comte Roy.
Le baron Louis.
Le comte de Villèle.

Ministres de la police.

Dandré.
Fouché, duc d'Otrante.
Le comte Decazes.

Gardes des sceaux ministres de la justice.

Dambray, chancelier. 1829
Pasquier.
Barbé-Marbois.
De Serre.
De Peyronnet.

Ministre de l'instruction publique.

L'évêque d'Hermopolis.

GUERRIERS.

COLONELS-GÉNÉRAUX.

MONSIEUR, frère du roi, colonel-général des Suisses; mort en 1836.
Le prince de CONDÉ, grand-maître de la maison du roi, colonel-général de l'infanterie de ligne. 1818
Le duc D'ANGOULÊME, amiral de France, colonel-général des cuirassiers et des dragons.
Le duc de BERRY, colonel-général des chasseurs et des chevau-légers-lanciers. 1820
Le duc D'ORLÉANS, colonel-général des hussards.
Le duc de BOURBON, colonel-général de l'infanterie légère. 1830

MARÉCHAUX DE FRANCE.

Prince de Wagram, mort en 1815.
Duc de Conegliano.
Comte Jourdan. 1833
Duc de Rivoli, prince d'Essling. 1817
Duc de Castiglione. 1816
Duc de Dalmatie.
Brune. 1815
Duc de Trévise. 1835
Duc d'Elchingen, prince de la Moscowa. 1815
Prince d'Eckmulh. 1823
Duc de Bellune.
Duc de Reggio.
Duc de Raguse.
Duc de Tarente.
Duc d'Albufera. 1826
Marquis Gouvion-St-Cyr. 1830
Duc de Valmy. 1820
Duc de Dantzic. 1820
Comte Pérignon. 1818
Comte Serrurier. 1819
Duc de Feltre. 1818
Duc de Coigny. 1821
Marquis de Beurnonville. 1821
Marquis de Vioménil. 1827
Marquis de Lauriston. 1828
Comte Molitor.

GÉNÉRAUX.

Marquis de Vioménil (depuis maréchal de France).
Comte Valence-Timbrune-Thiembrone.
Comte Rendon de Rully.
Comte de la Poype.
Chevalier Rey.
Comte Souham.
Baron Tureau de Linière.
Baron Desbureaux.
Comte H.-F. Delaborde.
Chevalier Ernouf.
Chevalier Ambert.
Canuel.
Comte Tilly.
Comte Bourcier.
Comte Grenier.
Schaal.
Comte Duhesme.
Comte Marescot.
Baron Bornes-Desfourneaux.
Comte Magallon-Lamorlière.

MAGISTRATS.

COUR DE CASSATION.

Premier président.

Comte Desèze.

Présidens.

Baron Barris.
Baron Henrion de Pensey.
Brisson.

Conseillers.

Bailly.
Dunoyer (du Cantal).
Schwendt de St-Étienne.
Lasausade.
Audier de Massillon.
Aumont.
Basire.
Borel de Bretizel.
Boyer.
Brillat de Savarin.
Busschop.
Cassaigne.
Chasle.
Gaudon.
Liger de Verdigny.
Minier.
Pajon.
Porïquet.
Rataud.
Rousseau.
Ruperon.
Vallée.
Vergès.
Zangiacomi.
Carnot (de la Côte-d'Or).
Botton-Castellamonte.
Lefessier de Grandprey.
Chabot.
Favard de Langlade.
Lasagni.
Pinson de Menerville.
Clausel de Coussergues.
Ollivier (de la Drôme).
Blondel-d'Aubert.
Pajot de Marcheval.
Le Gonidec.
Robert de St-Vincens.
Lecoutour.
Portalis.
Gaillard.
Lepicard.
Trinquelague.
Giraud-Duplessis.
Henri Larivière.
Jaubert.
Voisin de Gartempe.
Louvot.
Avoyne de Chantereine.
Babille, honoraire.
Sieyès (du Var), honoraire.

Procureur-général.

Baron Mourre.

Avocats-généraux.

Jourde.
Joubert.
Lebeau.
Cahier.
Hua.
Freteau de Peny.

Greffiers en chef.

De Seligny.
Laporte.

Les tribunaux ayant été reconstitués en 1815, voici ce qui a été ordonné relativement à la cour de cassation.

Il y a pour tout le royau-

SAVANTS ET ILLUSTRES.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

LE ROI, *protecteur.*
Bassuejouls de Roquelaure
Suard.
Choiseul-Gouffier.
Morellet.
D'Aguesseau.
Volney.
Andrieux.
Sicard.
Comte de Cessac.
Villars.
Fontanes.
François de Neufchateau.
Bigot de Préameneu.
Comte de Ségur.
Lacretelle aîné.
Daru.
Raynouard.
Picard.
Destut de Tracy.
Lemercier.
Parseval-Grandmaison.
De Chateaubriand.
Lacretelle jeune.
Alexandre Duval.
Campenon.
J. Michaud.
Aignan.
Dejouy.
Baour-Lormian.
Cardinal de Beausset.
de Bonald.
Ferrand.
Lally-Tollendal.
duc de Levis.
duc de *Richelieu.*
abbé *de Montesquiou.*
Lainé.
Auger.
Laplace.
Desèze.
Laya.
Roger.
Cuvier.
Lemontey.
Pastoret.
Villemain.
Frayssinous, év. d'Hermopolis.
Dacier.
De Quélen, arch. de Paris.
Soumet.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Dacier.
Choiseul-Gouffier.
Pastoret.
Silvestre de Sacy.
Gosselin.
Daunou.
De Lisle de Sales.
Dupont de Nemours.
Reinhard.
Ginguené.
Talleyrand.
Garan de Coulon.
Langlès.
Pougens.
duc de Plaisance.
Quatremère de Quincy.
Visconti.
Boissy-d'Anglas.
Millin.
Gerando.
Brial.
Petit-Radel.
Barbier du Bocage.

MINISTRES.

Conseil privé du roi.

Le nombre des membres de ce conseil n'est pas fixé. Sont membres du conseil privé les princes de la famille royale, et les princes du sang que S. M. juge à propos d'y appeler. Les ministres secrétaires d'état en font partie, et sont appelés à ce conseil, les ministres d'état dont les noms suivent :

MM. Dambray, chancelier.
duc de Dalberg.
maréchal duc de Reggio.
marquis Dessolles.
comte Ferrand.
comte Dupont.
abbé de Montesquiou.
comte Beugnot.
marquis Barthélemy.
maréchal duc de Tarente.
duc de Levis.
marquis Barbé-Marbois.
marquis Lally-Tollendal.
Bourrienne.
comte Anglès.
vicomte de Chateaubriand.
maréchal duc de Conegliano.
comte Alexis de Noailles.
prince Talleyrand.
maréchal Gouvion-St-Cyr.
marquis de Jaucourt.
comte de Vaublanc.
duc de Lachâtre.
maréchal duc de Raguse.
comte Molé.
duc Decazes.
comte de Pradel.
marquis de Bonnay.
cardinal de Beausset.
comte de Serre.
marquis de Latour-Maubourg.
comte Siméon.
baron Portal.

AMBASSADEURS.

Cortois de Pressigny, à Rome.
Laval-Montmorency, à Madrid.
De Narbonne-Pelet, à Palerme et à Naples.
De Lachâtre, à Londres.
Jules de Polignac, à Munich.
De Bonnay, à Copenhague.
Serurier, à Washington.
De Bourrienne, à Hambourg.
De Latour-Maubourg, en Hanovre.
Latour du Pin-Gouvernet, à La Haye.
De Caraman, à Berlin.
De Noailles, à St-Pétersbourg.
D'Osmond, à Turin.

GUERRIERS.

Comte Grouchy.
Comte Dupont de Chaumont.
Comte de Bergendal.
Comte Dejean.
Comte Pille.
Duc de Feltre (depuis maréchal de France).
Chevalier Lemoine.
Comte Dupont.
Comte Vandamme.
Lecourbe.
Montrichard.
Baron Lorge.
Comte Dessolles.
Comte Mathieu-Maurice.
Comte Legrand.
Chabran.
Baron Millet-Mureau.
Comte Miolis.
Comte Leval.
Et.-Fr. Damas.
Comte Friant.
Comte Loison.
Comte Gazan de la Peyrière.
Chevalier Barbon.
Comte A. Fr. Andréossy
Comte Sorbier.
Comte J. Ch. Mounier.
Marquis de Fregeville.
Comte Verdier.
Comte Belliard.
Comte Decaen.
Comte de Valmy.
Comte Joseph-Lagrange.
Comte Mollitor (depuis maréchal de France).
Comte de Coigny (depuis maréchal de France).
Comte Lanan-d'Isselin.
Comte de Cély.
Comte Rinaud de la Raffinière.
Baron Clauzel.
Comte Nansouty.
Brunet.
Baron L.-Ch. Mounet.
Comte Bonet.
Comte Dulauloy.
Baron Carra St-Cyr.
Comte de Vignolles.
Baron Chamberlhac de l'Aubepin.
Comte Partouneaux.
Comte Drouet-d'Erlon.
Comte Durutte.
Comte Charpentier.
Comte Mathieu Dumas.
Comte de Cessac.
Baron Quesnel.
Baron Mermet.
Baron Travot.
Comte Musnier la Converserie.
Baron Grandjean.
Baron de Lery.
Comte M.-F.-A. Cafarelly.
Comte Law de Lauriston (depuis maréchal de Fr.)
Duc de Vicence.
Comte Sébastiani.
Baron Merle.
Comte Heudelet.
Baron M.-F. Rouyer.
Comte Marchand.
Comte Morand.
Comte Becker-Bagert.
Comte Lemarois.
Comte Rapp.
Comte Berthier.
Baron de Fay.

MAGISTRATS.

me une seule cour de cassation. Cette cour, lorsqu'elle est présidée par le garde des sceaux, ministre et secrétaire d'état au département de la justice, a droit de censure et de discipline sur les cours royales; elle peut, pour causes graves, suspendre les juges de leurs fonctions, ou les mander près de ce ministre pour y rendre compte de leur conduite.

La cour de cassation est composée d'un premier président, de trois présidens, de conseillers qui sont nommés et institués à vie par le roi.

Elle se divise en trois sections composée chacune de seize conseillers. Celle qui est connue sous le nom de *section des requêtes*, statue sur l'admission ou le rejet des requêtes en cassation ou en prise à partie, et définitivement sur les demandes, soit en réglement de juges, soit en renvoi d'un tribunal à un autre.

La *section de cassation civile* prononce définitivement sur les demandes en cassation ou en prise à partie lorsque les requêtes ont été admises.

La *section de cassation criminelle* prononce sur les demandes en cassation en matière criminelle, correctionnelle et de police, sans qu'il soit besoin de jugement préalable d'admission.

Chaque section ne peut juger qu'au nombre de onze membres au moins, et tous les arrêts sont rendus à la majorité des suffrages.

En cas de partage d'avis, on appelle cinq conseillers-juges pour le vider; les cinq conseillers sont pris d'abord parmi ceux de la section qui n'ont point assisté à la discussion de l'affaire sur laquelle il y a partage, et subsidiairement tirés au sort parmi les membres des autres sections.

Chaque année, il sort de chaque section quatre membres, lesquels sont répartis également dans les deux autres sections par le sort.

Il y a près de la cour de cassation, un procureur-général du roi, six avocats-généraux, un greffier en chef nommés par le roi, et quatre commis greffiers nommés par le greffier en chef. Il y a huit huissiers nommés et révocables par la cour de cassation.

Il a été établi près de la cour de cassation, soixante

SAVANTS ET ILLUSTRES.

Lanjuinais.
Caussin.
Gail.
Clavier.
Amaury-Duval.
Bernardi.
Boissonnade.
Delaborde.
Walckenaër.
Vanderbourg.
Et. Quatremère.
Raoul-Rochette.
Letronne.
Mollevault.
Abel Remusat.
De Chezy.
Emeric David.
Raynouard.
Tochon-d'Annecy.
Naudet.
Choiseul-d'Aillecourt.
Mongez.
Leprevost d'Iray.
Jomard.
Dureau de la Malle.
Saint-Martin.
Hase.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Laplace.
Legendre.
Lacroix.
Biot.
Pinçot.
Ampère.
Perier.
De Prony.
Sané.
Molard.
Cauchy.
Breguet.
Dupin.
Messier.
Cassini.
Lefrançais-Lalande.
Bouvard.
Burckhardt.
Arago.
Mathieu.
Buache.
Beautemps-Beaupré.
Rossel.
Rochon.
Charles.
Lefebvre-Gineau.
Gay-Lussac.
Poisson.
Girard.
Fourier.
Berthollet.
Vauquelin.
Deyeux.
Chaptal.
Thénard.
Proust.
Sage.
Haüy.
Lelièvre.
Ramond.
Brongniart.
Brochant.
Jussieu.
Lamarck.
Desfontaines.
Labillardière.
Palissot, baron de Beauvois.
Mirbel.
Dupetit-Thouars.
Tessier.
Thouin.

AMBASSADEURS.

De Chateaubriand, à Stockholm.
Aug. de Talleyrand, à Berne.
De Rivière, à Constantinople.
De Trogoff, à Stuttgard.
De Salignac-Fénélon, à Francfort-sur-Mein.
Blacas d'Aulps, à Rome.
D'Osmond, à Londres.
Hyde de Neuville, à Washington.
De Luxembourg, à Rio-Janeiro.
De Caraman, à Vienne.
De Bonnay, à Berlin.
De Dalberg, à Turin.
Reinhard, à Francfort-sur-Mein.
Delagarde, à Munich.
De la Ferronays, à Copenhague.
De Maraudet, à Hambourg.
De la Moussaye, en Hanovre.
Maler, à Rio-Janeiro.
Lesseps, à Lisbonne.
Latour-Maubourg, à Dresde.
De Rumigny, à Stockholm.
Edouard Dillon, à Florence.
De Montalemberg, à Stuttgard.
De Montlezun, à Carlsruhe.
De Saint-Simon, à Copenhague.
Decazes, à Londres.
De Moustier, à Hanovre.
Hyde de Neuville, à Rio-Janeiro.
Durand de Mareuil, à La Haye.
De Chateaubriand, à Berlin.
De la Ferronays, à Saint-Pétersbourg.
De la Tour-du-Pin, à Turin.
De Rumigny, à Dresde.
Hector d'Agoult, à Stockholm.
De la Maison-Fort, à Florence.
De Latour-Maubourg, à Constantinople.
De la Moussaye, à Stuttgard.
Laval-Montmorency, à Rome.
Delagarde, à Madrid.
De Serre, à Naples.
De Chateaubriand, à Londres.
De la Moussaye, à Munich.
Gérard de Rayneval, à Berlin.
Georges de Caraman, à Stuttgard.

GUERRIERS.

Baron Campredon.
Comte Compans.
Baron Roget de Billoquet.
Comte Treilhard.
Comte Milhaud.
Comte Reille.
Baron Daultanne.
Comte Bonardi St-Sulpice.
Comte d'Outremont.
Baron Careil.
Baron Lahoussaye.
Comte de Fay Latour-Maubourg.
Comte Bertrand.
Comte Dutaillis.
Comte Sanson.
Baron Pernetti.
Comte Hulin.
Baron Bellavesne.
Comte Lobau.
Comte Vedel.
Baron Donzelot.
Baron Lamarque.
Baron Delaroche.
Comte Frère.
Gomes Freyres.
Baron Darmagnac.
Comte Lefebvre-Desnouettes.
Comte Claparède.
Comte Pacthod.
Baron Puthod.
Baron Solignac.
Baron Thiebaut.
Comte Durosnel.
Arrighi, duc de Padoue.
Comte Curial.
Baron Clément de la Roncière.
Marquis de la Grange.
Comte Dessaix.
Comte de Crest de St-Germain.
Baron Marulaz.
Baron Fririon.
Baron Gilly.
Baron J.-B. Girard.
Comte Danthouard.
Comte Harispe.
Comte Foy.
Baron d'Hastrel.
Baron Brenier de Montmorand.
Baron de Maucune.
Comte Roguet.
Baron Habert.
Baron Barrois.
Baron Bogniat.
Baron Taviel.
Baron Ledru des Essarts.
Baron Liger-Belair.
Baron L'Huillier.
Baron Daricau.
Comte Razout.
Baron Abbé.
Baron Semelé.
Baron A.-A. Rousseau.
Baron Marcognet.
Comte Defrance.
Wathier, comte de Saint-Alphonse.
Baron Vallée.
Baron Doumerc.
Comte C.-E. Guyot.
Duc Ch. de Plaisance.
Baron Chastel.
Kindelan.
Comte Pajol.
Comte Maison (depuis maréchal de France).

MAGISTRATS.

avocats qui, d'après l'ordonnance du roi, du 10 septembre 1817, sont en même temps avocats aux conseils de S. M., et chargés exclusivement de l'instruction et de la défense.

COUR DES COMPTES.

Premier président.

Marquis Barbé-Marbois.

Présidens.

Baron Jard-Panvillier.
Baron Delpierre.
Baron Brière de Surgy.

Conseillers-maîtres.

Feval.
Goussard.
Regardin.
Girod (de l'Ain).
Chassiron.
Gillet Lajacquemìnière.
Malès.
Mouricault.
Duvidal.
Tarrible.
Buffault.
Caze de la Bove.
Adet.
Dupin (baron).
Roussel.
Frestel.
Delaistre.
Gallois.
Palierne de Chassenay.

Conseillers référendaires de 1re classe.

Michelin.
Guillaume.
Hullin de Boischevalier.
L'Huilier.
Gillot.
De Gombert.
Deleville.
Gavot.
Truet.
Leferon de la Heuze.
Crassous.
Pernot.
Cordelle.
Alliz.
Roualle.
Regnier.
Colleau.
Du Sommerard.
Pacquier.
Brossin de St-Didier.

Conseillers référendaires de 2e classe.

Luzier de Lamothe.
Perier de Trémémont.
Fourmentin.
Carré.
Regardin jeune.
De Monchanin.
Bartouille de Bonas.
Brossin de St-Didier.
Barthélemy.
Faucond.
Bralle.
Duriez.
Prin.
Dérigny.
Duchesne.
Vial.
Lemaitre.
Du Breuil.

SAVANTS ET ILLUSTRES.

Huzard.
Silvestre.
Bosc.
Yvart.
Lacépède.
Richard.
Pinel.
Geoffroy-St-Hilaire.
Latreille.
Dumeril.
Portal.
Hallé.
Pelletan.
Percy.
Corvisart.
Deschamps.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

Van Spaëndonck.
Vincent.
Regnault.
Taunay.
Denon.
Visconti.
Menageot.
Gerard.
Guerin.
Lebarbier aîné.
Girodet-Trioson.
Gros.
Meynier.
Vernet (Carle).
Prud'hon.
Garnier.
Lethière.
Roland.
Houdon.
Dejoux.
Lemot.
Cartelier.
Lecomte.
Bosio.
Ch. Dupaty.
Ramey.
Lesueur.
Stouf.
Gondoin.
Peyre.
Dufourny.
Heurtier.
Percier.
Fontaine.
Rondelet.
Thibault.
Poyet.
Hurtault.
Bonnard.
Bervic.
Jeuffroy.
Duvivier.
Aug. Desnoyers.
Galle.
Méhul.
Gossec.
Monsigny.
Grandmenil.
Cherubini.
Lesueur.
Berton.
Catel.
Boyeldieu.

ACADÉMICIENS LIBRES.

Comte Vaublanc.
Comte Blacas.
Comte de Vaudreuil.
Comte de Pradel.
Comte Turpin de Crissé.
Comte Choiseul-Gouffier.

GUERRIERS.

Baron Grandeau-d'Abeaucourt.
Comte Excelmans.
Comte Ornano.
Comte Ricard.
Comte M.-E. Gérard.
Baron Almeras.
Comte Fournier.
Baron Amay.
Baron Albert.
Comte de Bordesoulle.
Comte Bailly de Monthion.
Baron Roussel d'Hurbal.
Baron Haxo.
Baron Dubreton.
Baron Deriot.
Comte Charbonnel.
Baron Tirlet.
Comte Ruty.
Comte Lepic.
Baron Teste.
Baron Digeon.
Baron Soult.
Baron F.-M. Dufour.
Comte Latrille de Lorencez.
Baron L'Héritier.
Baron Corbineau.
Comte Guilleminot.
Baron Vichery.
Baron Cassagne.
Baron Meransin.
Baron Lefol.
Baron Pecheux.
Baron Laplane.
Baron Bachelu.
Baron F.-G.-B. Laurent.
Baron Chemineau.
Baron Lanusse.
Baron Duvernet.
Baron Berthezène.
Baron Margaron.
Baron Brayer.
Baron Berckheim.
Baron Drouot.
Baron Boyeldieu.
Baron Fressinet.
Baron F.-J. Gerard.
Baron Piré.
Baron Jaquinot.
Baron Radet.
Baron Cl.-M. Meunier.
Baron Em. Rey.
Baron Desvaux-St-Maurice.
Comte Burcke.
Baron Briche.
Baron Royer de Rebeval.
Comte Michel.
Baron Rottembourg.
Baron Thouvenot.
Baron Lafond-Blaniac.
Baron Nourry.
Baron Neigre.
Comte Es. Colbert.
Baron Castex.
Comte Lafferrière-Lévêque.
Baron A.-Ch. Merlin.
Baron Hamelinaye.
Baron Domon.
Carnot.
Comte Ach.-R. Girardin.
Comte Letort.
Comte de Bourmont de Chaisnu.
Baron P.-F.-X. Boyer.
Baron Maurin.
Baron J.-A.-A. Delort.
Allix.
Baron Bardet.
Baron Bigaré.
Comte Fouler de Relingue.

MAGISTRATS.

Heroux.
Dalbaret.
Hamare de la Borde.
Le Roux.
Maugirard.
Farjon.
De Montfouilloux.
Courcel.
Valadon.
Dupont.
Bagot.
Goblet de Beaulieux.
Moutet.
Chardon.
Dallet.
Duboy.
Libert.
Maillard.
Mallet.
Bonnel.
Darrimajou.
Bayeux.
Meulan.
Advenier.
Briatte.
Hue de Grosbois.
Palierne de Chassenay.
Clément de Givry.
Pierrot fils.
Michelin (Hardouin).
Jard-Panvillier.
Buchère.
De Gascq.
Savin.
Lewal.
Duparc.
Goussard.
De Riberolles.
Servières.
Le Crosnier.
Waltrin.
Savalette.
Passerat-Desilans.
Duriez.
Delatena.
De Colonia.
Delabarre-Duparc.
Foacier.
Gaulthier-d'Hauteserve.
Maffioli.
Lacave-Laplagne.

Conseillers référendaires honoraires.

Bouchard.
Duparc.
Lewal.
Duclos.
Duriez père.
Fourmentin.
Lemaître.

Procureur-général du roi.

Rendu (Athanase).

COUR ROYALE DE PARIS.

Premier président.

Baron Seguier.

Présidens.

Agier.
Amy.
De Merville.
Choppin-d'Arnouville.
Dupaty.

Conseillers.

Parisot.

SAVANTS ET ILLUSTRES.

Comte de Forbin.
Castellan.
Gois père.
De Senonnes.
Duc de Richelieu.
Chabrol de Volvic.

ASSOCIÉS ÉTRANGERS.

Canova, à Rome.
Morghen, à Florence.
Appiani, à Milan.
Wert, à Londres.
Salieri, à Vienne.
Paesiello, à Naples.
Cammunici, à Rome.
Antolini, à Milan.

Hommes célèbres dans la politique, les sciences et les arts, morts pendant le règne de Louis XVIII.

Cournand, littérateur.	1814
Mich. Piquenet, grav.	1814
Ch. Palissot, littér.	1814
P. X. Leschevin.	1814
Jos. Despaze, poète.	1814
Dubois-Crancé.	1814
Chedeville-Morel.	1814
Rosière, acteur.	1814
Malouet, anc. minist.	1814
Guillard. aut. dram.	1814
J. Em. Gilibert, médecin.	1814
Ph. Chabert.	1814
S. Chardon de la Rochette.	1814
Seroux-d'Agincourt.	1814
Guil.-Ant. Ollivier.	1814
Ad. Lezai-Marnezia.	1814
De Rosni. littér.	1814
J.-B.-F. Couchery.	1814
L'abbé Aubert.	1814
Bosquillon, médecin.	1814
Victor Pillement, graveur.	1814
J.-M. Moreau, grav.	1814
M.-D.-A.-F. Desade.	1814
E. de Desforges, chev. de Parny.	1814
Nansouty (général).	1814
P.-N. Gilbert, médecin.	1814
Duc de Fleury.	1815
S.-J. Chevalier de Boufflers.	1815
Ch.-F.-D. Villiers, littérateur.	1815
Aristide Valcour.	1815
Ant.-R. Mauduit.	1815
Lourdet de Santerre.	1815
R.-M. Lesuire, romancier.	1815
Cl. Lecoz, arch. de Besançon.	1815
Delaporte-Dutheil.	1815
Berthier, prince de Neufchâtel.	1815
J.-L.-N. de Champeaux.	1815
G. Lemoine, musicien.	1815
F.-L. D'Escherny.	1815
J. Daquin, médecin.	1815
Maréchal Brune.	1815
Joachim Murat.	1815
Girard (général).	1815
Labedoyère.	1815
Maréchal Ney.	1815
Ramel (général).	1815
Desmarets, minéralogiste.	1815

GUERRIERS.	MAGISTRATS.	SAVANTS ET ILLUSTRES.
Baron P.-F.-M.-A. Dejean.	Lepoitevin.	Lecourbe (général).
Baron Lamothe.	Cholet.	Grandmenil, acteur.
Baron Poitevin de Maureillan.	Hardoin.	Maréchal Masséna.
Comte Préval.	Henin.	Millevoix.
Comte Ch. Delagrange.	Bouchard.	Ginguené.
Comte Damas-Crux.	Jolly.	Garan de Coulon.
Comte Sparre.	Cottu.	Monsigny, musicien.
Stroltz.	Baron.	Marquis de Ximenès, po
Lucotte.	Brière.	Messier, astronome.
Baron Subervic.	Sylvestre de Chanteloup.	Cardinal Maury.
Marquis de Merinville.	Le Chanteur.	Dom Chaudon, littér.
Duc d'Havré de Croi.	Busson.	Choiseul-Gouffier.
Duc de Laval.	Plaisant-Duchâteau.	Delamétherie, physici
Prince de Poix.	Tilon.	Suard.
Duc de Grammont.	Debonnaire.	Dupont de Nemours.
Baron H.-A.-J. Meunier.	Lucy.	Letourneur de la Manc
Marquis d'Estampes.	Vanin.	Méhul, musicien.
Vicomte de la Tour-du-Pin.	Delaselle.	Clavier, helléniste.
Vicomte de Bérenger.	Pavyot de St-Aubin.	Tolochon, Père Elysée.
Marquis d'Avaray.	Leschassier de Mery.	De la Tynna, homme lettres.
Duc de Castries.	De Berny.	Moreau de Mersan, homm de lettres.
Marquis de la Roche-Aymon.	De Maleville.	Nicolo Isouard, composi teur.
De St-Blancart-Gontaut-Biron.	Sanegon.	De Roquelaure, académi cien.
Comte de Ch. Damas.	Monmerqué.	Esparron, médecin. 1818
Comte de Durfort-Boissière.	Bretin-d'Aubigny.	Bellanger, architecte. 1818
Comte Et. de Durfort.	Delavau.	Beauvallet, statuaire. 1818
Comte de Paisigneux.	Malartic.	Le cardinal de Bayane. 1818
Comte de Montmorency-Laval.	De Frasans.	Dufourny, architecte. 1818
Comte Choiseul-Gouffier.	Montcloux de la Villeneuve.	L'abbé Gauthier. 1818
Comte de Bardonnenche.	Delahuproye.	Picot de La Peyrouse. 1818
Comte de Precy.	Crespin de la Rachée.	Bonnard, architecte. 1818
Vicomte Clermont-Tonnerre.	Moreau de la Vigerie.	Dubois-Tainville. 1818
Comte d'Escars.	Gaballle.	De Montègre, médecin. 1818
Comte Roger de Damas.	Villedieu.	Pigeau, jurisconsulte. 1818
Duc de Choiseul-Stainville.	Romain Desèze.	Et.-Ch. Lecomte, archit. 1818
Baron J. de La Rochefoucauld.	Hemery.	Maréchal Pérignon. 1818
Marquis de Courtavel.	Larrieu.	De Mirbeck, avocat.
Vicomte de Montesson.	Moreau.	Gondoin, académic.
Comte d'Autichamp.	Dameuve.	Treneuil, poète.
Duc d'Aumont.	Cassini.	Phelippon de la Madelaine.
Baron Chambarlhiac.	Popelin.	Prince de Condé.
Baron Dode de la Brunerie.	Dehaussy.	Coupé (de l'Oise), litte teur.
Comte de Dillon.	Delaunay.	Monge, géomètre.
Comte d'Esquevilly.	De Schonen.	Millin, antiquaire.
Comte Baschy de Cayla.	Girod (de l'Ain).	Bertrand de Mollev ancien ministre.
Comte de Montsoreau.	*Conseillers honoraires.*	Cardinal Cambacérès.
Baron Peruse d'Escars.	Lecourbe.	Duc de Feltre.
Comte du Hallay-Coetguen de Monmoron.	Thomas.	Jean Job-Aymé.
Marquis de la Suze.	Delacroix.	François Hue, valet de du roi.
Vicomte d'Osmond.	Jaubert.	Moreau de St-Méry.
Comte O'Connel.	Bourguignon père.	Vidal, astronome.
Comte de Grave.	Giraudet.	Le comte de Beauhar
Comte O'Mahony.	*Conseillers auditeurs*	L'abbé Morellet.
Comte Ch. de Lameth.	Sylvestre.	L'abbé Legris-Duval.
Comte Lauberdière-Pontaubevoye.	Brisson (Adrien).	De Maison-Neuve, litt teur.
Comte Nantouillet.	De Belbeuf.	Sejean père, organiste.
Duc d'Uzès.	Espivent de la Ville-Boisnet.	Montperlier, homme lettres.
Marquis d'Osmond.	Cauchy.	B. Blaise, statuaire.
Comte de la Roche-Aymon.	Lechanteur.	Catteau-Calleville, rien.
Marquis de Jumilhac.	Vuillefroy.	De Barentin, anc. des-sceaux.
Comte Choiseul-Meuse.	Chaubry.	Duvivier, graveur.
Vidame de Vassé.	De Metz-Ferry.	Faujas de St-Fond.
Baron d'Arnaud.	Delacroix de Ravignac.	
Comte de Vaudreuil.	Faure.	
Duc de Lorges.	De Vergès.	
Comte Lachastre-Nançay.	*Procureur-général du roi.*	
Comte Beaupoil-St-Aulaire.	Bellart.	
Baron de Fontanes.	*Avocats-généraux.*	
Baron Dalesme.	Colomb.	
Baron Avril.	Max. Jaubert.	
Chevalier de Cavaignac.	Quequet.	
	De Marchangy.	

GUERRIERS.	MAGISTRATS.	SAVANTS ET ILLUSTRES.
Comte Montesquiou-Fesenzac.	*Substituts.*	Paré, anc. ministre. 1819
Comte Jaucourt.	Mallet.	Ant. Serièys, prof. d'histoire. 1819
Duteil.	De Schonen.	Chaumeton, médecin. 1819
Vicomte d'Agoult.	De la Palme.	De Charbonnières, homme de lettres. 1819
Comte de la Châtre.	Gay.	L'abbé Faria, magnétiseur. 1819
Baron Coutard.	Lacave-Laplagne.	Jurine, médecin. 1819
Marquis Letourneur.	Amelin.	Ducray-Dumesnil, homme de lettres. 1819
Chevalier de Rebourgueil.	Amb. Rendu.	Coste, médecin. 1819
Bidet de Juzancourt.	Vatimesnil.	Ch.-Fr. Viel, architecte. 1819
Comte de Bruges.	De Broë.	Grivaud de la Vincelle, antiquaire. 1819
Moursin de Bernecourt.	De Glos.	Persuis, compositeur. 1819
Comte A.-T.-V. de Lameth.	Gossin.	Maréchal Serrurier. 1819
Herbin-Dessaux.		Regnault de Saint-Jean-d'Angély. 1819
Marquis de Bouillé.		Ch.-L. Clerisseau, peintre. 1820
Chevalier Pageot.		G. Debure, libraire. 1820
Brunaux.		Balzac, architecte. 1820
Chevalier de Pujol.		Volney, académicien. 1820
Marquis de Montagnac de Gain.		Delandine. 1820
Baron Tarayre.		Ch. Loyson, poète. 1820
Baron d'Henin.		Vigée, poète. 1820
Vicomte Donnadieu.		Th.-P. Baraguey, architecte. 1820
Baron Augereau.		Tochon-d'Annecy, archéologue. 1820
Baron de Gency.		Cubières-Palmezeau, poète. 1820
		La Chabaussière, aut. dramatique. 1820
		Maréch. Kellermann. 1820
		Souque, homme de lettres. 1820
		L'abbé Vinson, écrivain. 1820
		Maréchal Lefebvre. 1820
		Fautin-Desodoart, historien. 1820
		L'abbé Barruel. 1820
		Gallais, homme de lettres. 1820
		Tallien, conventionn. 1820
		Capperonnier, savant. 1820
		Duc Decrès, ancien ministre. 1820
		Camille Saint-Aubin, écrivain. 1820
		Naldi, acteur italien. 1820
		Dumouchel, savant. 1820
		Fouché, duc d'Otrante. 1820
		Baron de Monthion. 1820
		Fabry, littérateur. 1821
		Charles Cailly. 1821
		Lombard Tarradeau. 1821
		Lepître, professeur. 1821
		J.-J. Lagrenée. 1821
		J. de Maistre. 1821
		Giraud, homme de lettres. 1821
		L. de Fontanes, académicien. 1820
		De Lostanges, général. 1821
		Scipion Perier. 1821
		Auvity, chirurgien. 1821
		Du Bouchage, ancien ministre. 1821
		J.-B. Pujoulx, homme de lettres. 1821
		Maréchal de Beurnonville. 1821
		Napoléon Bonaparte. 1821
		E.-Aug. de Wailly. 1821

SAVANTS ET ILLUSTRES.

Dufau, peintre. 1821
Camille Jordan. 1821
Maréchal de Coigny. 1821
Corvetto, ancien ministre. 1821
Cardinal de la Luzerne. 1821
Ch. Theveneau, mathématicien. 1821
Maurice de Broglie, évêque de Gand. 1821
Carle Vanloo, peintre. 1821
Le prince Comnène. 1821
Corvisart, médecin. 1821
Dufour, médecin. 1821
Cardinal de Périgord. 1821
Rapp, pair de France. 1821
Gastelier, médecin. 1821
Cadet-Gassicourt, chimiste. 1821
De Lespine, directeur des monnaies. 1821
Benencori, musicien. 1821
Valence, général. 1822
Hallé. 1822
Jean Massard, graveur. 1822
Fleury, comédien. 1822
Bervic, graveur. 1822
D'Autichamp, général. 1822
Abbé Sicard. 1822
Lefebvre-Desnouettes, général. 1822
Duc de Richelieu. 1822
Haüy, minéralogiste. 1822
P. Audouin, graveur. 1822
Delambre, astronome. 1822
Duc d'Escars. 1822
Michallon, peintre. 1822
Duc de Croï. 1822
Deseine, sculpteur. 1822
Duc de Serent. 1822

SAVANTS ET ILLUSTRES.

Berthollet, chimiste. 1822
B. Andrieu, graveur. 1822
Thuillier, botaniste. 1822
Comte d'Escars. 1822
Dusausoir, homme de lettres. 1822
Van Spaëndonck, peintre. 1822
J.-B. Berton, ex-maréchal-de-camp. 1822
L'abbé Eliçagaray. 1822
Prevost, invent. des Panoramas. 1823
Montalivet, ancien ministre. 1823
Gois, sculpteur. 1823
Prud'hon, peintre. 1823
Garat, chanteur. 1823
Peyre, architecte. 1823
Dupas (général). 1823
Georget, peintre. 1823
Charles, physicien. 1823
Clermont Galerande. 1823
Maréchal Davoust. 1823
Clary, beau-frère de Jos. Bonaparte. 1823
Carnot, anc. ministre. 1823
Lambrechts, ancien ministre. 1823
De Beaunoir, auteur dramatique. 1823
Berthaut, architecte. 1823
Garnerin, aéronaute. 1823
Quetant, aut. dram. 1823
Lallemant, général d'artillerie. 1823
Davrigny, aut. dram. 1823
Bréguet, horloger. 1823
Steibelt, musicien. 1823
Salieri, musicien. 1823
Swebach, peintre. 1823
Delaplace, professeur. 1823

SAVANTS ET ILLUSTRES.

Dieulafoy, aut. dram. 1823
Willot, général. 1823
Joly de Fleury, magistrat. 1823
D'Albignac, général. 1824
Maucune, général. 1824
Eugène de Beauharnais. 1824
Nicolaï, général. 1824
Barentin-Montchal, général. 1824
Garnery, peintre. 1824
La Réveillère-Lepeaux. 1824
Marquis de Causans. 1824
Laroche-Aymon, général. 1824
A Tonnay, sculpteur. 1824
Dejean, général. 1824
Heurtaut, architecte. 1824
Cuvelier de Trie, aut. dram. 1824
Lebrun, duc de Plaisance. 1824
Cardinal de Beausset. 1824
Et. Aignan. 1824
Dussault, homme de lettres. 1824
De Serre, ancien garde des sceaux. 1824
Lemonnier, peintre. 1824
Lacretelle aîné. 1824
Lery, général. 1824
Sage, académicien. 1824
Philippe, acteur. 1824
Duc de Noailles, général. 1824
And. Thouin, savant. 1824
Samson, général. 1824
Vignolle, général. 1824
Levaillant, voyageur. 1824
B. Poyet, architecte. 1824
Deschamps, chirur. 1824

SAVANTS ET ILLUSTRES.

Girodet-Trioson, peintre. 1824
Margaron, général. 1824
Thumery, général. 1824
Beauchène, médecin. 1824
Marq. de Blancourt. 1824

FEMMES CÉLÈBRES.

Mlle Raucourt, actrice. 1814
Mme de Staël. 1817
Mlle Carline Nivelon, actrice. 1818
Mlle Maillard, actrice. 1818
Mlle Gosselin, danseuse. 1815
Mme Blanchard, aéronaute. 1819
Mme Gail, compositeur. 1819
Mme Hainguerlot. 1820
Mme de Parny. 1820
Mlle Montansier. 1820
Mme Bacciochi, sœur de Napoléon. 1820
Mme Bigot, pianiste. 1820
Mme Barthélemy Hadot. 1821
Mme la duchesse d'Orléans, douairière. 1821
Mme la maréchale Moreau. 1821
Mme Dugazon, actrice. 1821
Mme Perin, actrice. 1822
Mme Campan. 1822
Mme la duchesse de Bourbon. 1822
Mme la marquise de *Villette*, fille adoptive de *Voltaire*. 1822
Mlle Mézeray, actrice. 1823
La princesse Louise de Condé, religieuse. 1824
Sœur Marthe Bigot. 1824





Charles X

Roi de france + 1836

CHARLES X.



Charles X, né à Versailles le 9 octobre 1757, était le cinquième fils du second mariage de Louis de France, Dauphin, avec Marie-Josephe de Saxe, fille de Frédéric-Auguste II, roi de Pologne, et de Marie-Josephe d'Autriche ; il reçut en naissant les noms de Charles-Philippe de France, *comte d'Artois* ; proclamé *Monsieur* en 1814. Il parvint au trône le 16 septembre 1824, après la mort de son frère Louis XVIII, et fut sacré à Reims le 29 mai 1825, par M. de Latil, archevêque de Reims.

Les trois petits-fils de Louis XV qui furent rois de France (Louis XVI, Louis XVIII et Charles X). eurent pour gouverneur le duc de la Vauguyon, et pour précepteur l'évêque de Limoges, auquel on adjoignit le père Berthier.)

1824.



Les ministres, ayant le président du conseil à leur tête, se rendent à Saint-Cloud pour prendre les ordres du nouveau roi. S. M. les reçoit avec bienveillance, et leur dit de continuer à le servir avec le même zèle et la même fidélité qu'ils ont servi le roi son frère. « Mes premiers moments, ajoute Charles X, ont été à ma douleur; désormais je suis tout à mon devoir. » Cette réception fait taire tous les bruits qui avaient circulé sur un changement de ministère.

17 *septembre.* Le roi reçoit solennellement les hommages de la famille royale, du corps diplomatique et des premières autorités de l'état. La garde nationale de Paris et les officiers supérieurs de la garnison sont également reçus par le roi. Dans cette circonstance, à la fois douloureuse et touchante, Charles X enchanta tous les cœurs par les charmes de son esprit et ses attentions bienveillantes envers toutes les personnes qui lui furent présentées.

D'après les usages de la monarchie, dès l'avènement de son père au trône, Mgr le duc d'Angoulême prit le titre de *Dauphin* de France, et son auguste épouse celui de *madame la Dauphine*. Mme la duchesse de Berry reçut de la bonté du roi le titre de *Madame*, et S. M. voulant étendre aux branches cadettes de sa famille, les grâces de son avènement, Mgr le duc d'Orléans, ses enfants, mademoiselle d'Orléans, et M. le duc de Bourbon, obtinrent le titre d'ALTESSES ROYALES. Cette question avait été agitée plusieurs fois sous le règne précédent; mais Louis XVIII s'était toujours refusé, dit-on, à accorder ce titre aux princes de sa famille qui n'étaient pas issus du sang royal. « Ce fut, dit un écrivain libéral de cette époque, une faveur insigne qui frappa les partis d'étonnement, et qui semblait agrandir la famille, tout en rapprochant ses illustres rameaux qu'une opinion injuste tendait à séparer. »

Cette royale concession comble de joie ceux qui

en sont l'objet, et tous ces augustes personnages, réunis chez M. le Dauphin, veulent être les premiers à s'acquitter de leur devoir de sujets envers le souverain. M. le Dauphin se jette aux pieds du roi.... S. M. le relève aussitôt, le serre dans ses bras, et donne les mêmes témoignages d'affection aux princes et princesses de la famille royale.

Le roi répondit au nonce apostolique qui le complimenta sur son avènement, au nom du corps diplomatique : « Je n'ai qu'une ambition, je demande à Dieu qu'elle soit remplie, et j'espère qu'il me l'accordera : c'est de continuer ce que mon vertueux frère a si bien fait; c'est que mon règne ne soit que la continuation du sien, tant pour le bonheur de la France que pour la paix et pour l'union de toute l'Europe. C'est mon vœu, c'est ma prière au ciel, et ce sera l'étude de toute ma vie. »

18. Une foule immense d'habitants de Paris est admise à jeter de l'eau-bénite sur le corps du monarque défunt (1). Un profond recueillement et le plus grand ordre règnent tant à l'entrée qu'à la sortie de la chapelle ardente, établie dans la salle du trône au château des Tuileries. Le lendemain, le roi et la famille royale viennent de Saint-Cloud à Paris pour remplir ce pieux devoir. Les cris de *vive le roi* ! retentissent, pour la première fois, aux oreilles de Charles X, et lui causent une émotion qui redouble encore les transports de la population accourue sur son passage.

Ce nouveau règne, qu'une catastrophe si funeste devait interrompre, commença sous de favorables auspices. « L'histoire ne doit point oublier, dit l'*Annuaire historique*, que les partis politiques qui divisent la France, et qui semblaient attendre ou redouter l'avènement du nouveau roi comme le signal d'une révolution prochaine, parurent confondus dans les mêmes sentiments de regrets, de douleur, d'amour et d'espérance. Leurs journalistes, qui avaient tous adopté l'usage anglais d'encadrer leurs feuilles d'un liseret noir, suspendirent pendant plusieurs jours leurs querelles, et parurent les organes de la même opinion. Le peuple, en effet, n'en avait plus qu'une seule. »

23. La dépouille mortelle du feu roi Louis XVIII est transportée en grande pompe du château des Tuileries à l'abbaye de Saint-Denis.

27. Entrée de Charles X à Paris. Le Roi, parti de Saint-Cloud, arrive à midi et demi à la barrière de l'Etoile, où M. le préfet de la Seine, à la tête du conseil municipal, présente à S. M. les clés de la ville. « Je vous laisse en dépôt ces clés, dit le Roi, parce que je ne puis les remettre en des mains plus fidèles. Gardez-les donc, messieurs, gardez-les ! C'est avec un sentiment profond de douleur et de joie que j'entre dans ces murs, au milieu de mon bon peuple; de joie, parce que je sais bien que je veux employer, consacrer jusqu'au dernier de mes jours pour assurer et consolider son bonheur. »

(1) On a évalué à plus de deux cent mille le nombre des personnes admises au château, pendant les cinq jours d'exposition du corps.

Malgré la pluie qui tombait depuis le matin, les Champs-Elysées étaient remplis d'une foule immense qui faisait retentir l'air des plus vives acclamations. Les boulevards, les rues et les quais étaient garnis de monde comme s'il avait fait le plus beau temps. Toutes les maisons étaient décorées de drapeaux blancs fleurdelisés. Le roi, à cheval, marchait au pas. L'enthousiasme que sa présence inspirait ne saurait se décrire. De toutes parts on n'entendait que les cris de : *Vive le Roi! vive Charles X!* C'était une admirable reproduction de l'entrée de Louis XVIII dans la capitale, le 4 mai 1814.

30. Charles X passe en revue, au Champ-de-Mars, les douze légions de la garde nationale de Paris, la garde royale, les troupes de la garnison et celles de sa maison militaire. On n'avait pas vu depuis la Restauration une revue plus brillante et plus nombreuse. C'est en se rendant lentement, à travers la foule, des Tuileries au Champ-de-Mars, que Charles X eut occasion de dire l'un de ces mots heureux que l'histoire a recueillis. Comme le peuple se pressait sur tous les points pour voir son Roi, les lanciers, qui précédaient S. M., écartaient avec le bois de leurs lances ceux qui avançaient trop; Charles X s'en étant aperçu, poussa son cheval jusqu'à eux, et s'écria : *Mes amis! mes amis! point de hallebardes!* Les cris de : *Vive le Roi!* éclatèrent de toutes parts, et le Roi et son peuple arrivèrent *pêle-mêle* à la grille de l'Ecole-Militaire.

19 *octobre*. Visite du Roi à l'hôtel royal des Invalides. Charles X arrive à l'hôtel par la principale entrée de l'église. Après le *Domine, salvum fac Regem*, S. M. se rendit au réfectoire, où les officiers invalides étaient à table ; elle prit un verre plein de vin et dit : « Je bois à la santé de MM. les officiers et de tous les invalides. » Le Roi descendit ensuite dans la cour royale où étaient rangés tous les sous-officiers et soldats invalides, passa dans tous les rangs, et appela nominativement dix de ces vétérans de notre gloire militaire, auxquels il remit la croix de la Légion-d'Honneur, en leur disant : Vous l'avez méritée par vos services, j'ai voulu vous la donner moi-même. »

3 *novembre*. Charles X se rend à l'exposition des tableaux de l'école française sans y être attendu. Le Roi ordonne que, pendant tout le temps de sa visite, l'exposition continuera d'être publique : « Aujourd'hui, dit-il, je vais me promener au milieu de ma famille. »

24. Le Roi visite la nouvelle Bourse, l'église de la Madeleine et celle de Sainte-Geneviève. Après avoir admiré la coupole de ce dernier édifice, que venait de terminer M. Gros, S. M. dit à ce peintre célèbre : « Monsieur, il y a plus que du talent dans tout cela, il y a du génie. » Avant de sortir de l'église, le Roi dit encore à l'artiste : « En entrant ici, je vous ai dit M. *Gros* ; mais je vous prie de trouver bon qu'au moment de vous quitter, je vous dise M. *le baron Gros* ; j'ai donné ordre à mon garde des sceaux de vous en expé-

dier le brevet. Il est impossible d'être plus satisfait que je ne le suis de votre magnifique ouvrage ; c'est un monument que vous avez élevé à la France. »

1er *décembre*. M. Torbet, propriétaire du terrain où se trouve, à Sainte-Hélène, le dernier asile de Napoléon Bonaparte, a l'idée d'une spéculation qui doit lui rapporter 3 ou 400 liv. sterl. par an ; il impose un péage à la curiosité des nombreux visiteurs qui se rendent dans cette île pour voir la tombe d'un homme qui a touché à l'empire du monde. Les autorités de l'île ayant voulu faire cesser cet impôt humiliant pour le caractère de la nation anglaise, M. Torbet demande que le corps soit exhumé et transporté dans un autre terrain. Après bien des débats à ce sujet, le gouvernement fait cesser ce scandale, en décidant qu'il serait payé par la compagnie des Indes une somme de 500 liv. sterl. (12,500 fr.) à M. Torbet pour qu'il conservât dans son champ le corps de Napoléon. Ce dédommagement accepté, la tombe ne change pas de place, et tout le monde est admis à la visiter désormais sans rétribution.

9. Mort de Girodet-Trioson (Anne-Louis), célèbre peintre français, à la suite d'une opération très douloureuse que M. Larrey avait heureusement exécutée avec tout le sang-froid que l'amitié lui permettait de conserver. Il était âgé de 58 ans. Ses obsèques eurent lieu le 13, et M. de Châteaubriand posa sur le cercueil, par ordre du roi, la croix d'officier de la Légion-d'Honneur que S. M. avait résolu d'accorder à l'auteur des beaux tableaux d'*une Scène de Déluge*, des *Funérailles d'Atala*, de la *Révolte du Caire* et de *Pygmalion et Galathée*. Le théâtre et la poésie se sont emparés d'une anecdote de la vie de ce peintre, qui se vengea à coups de pinceaux d'une insulte faite à son talent ; ce tableau a acquis trop de célébrité pour qu'il soit permis de le passer sous silence. Girodet avait peint en *Danaé* une actrice nommée Mlle Lange ; celle-ci ne voulut point recevoir son portrait sous prétexte qu'il manquait de ressemblance. Le peintre irrité fit quelques changements aux accessoires de la figure : au lieu d'une pluie d'or, c'était une pièce de cinq francs et de la monnaie de cuivre qui parsemaient le boudoir de la nouvelle Danaé ; un dindon faisait la roue dans un coin du tableau. L'ouvrage ne resta guère plus de vingt-quatre heures au salon ; mais c'en fut assez pour que tout Paris s'en occupât : la malignité publique avait trouvé le portrait fort ressemblant.

22. Ouverture de la session législative. Le discours du roi produit une vive sensation : S. M. y annonce la grande mesure de l'indemnité à accorder aux propriétaires des biens vendus révolutionnairement.

« Le Roi, mon frère, dit Charles X, trouvait une grande consolation à préparer les moyens de fermer les dernières plaies de la révolution. Le moment est venu d'exécuter les sages desseins qu'il avait conçus. La situation de nos finances permettra d'accomplir ce grand acte de justice et de politique, sans augmenter les impôts, sans nuire au crédit, sans retrancher aucune partie des fonds destinés aux divers services publics.

» Ces résultats, peut-être inespérés, messieurs, nous les devons à l'ordre établi, avec votre concours, dans la fortune de l'état, et à la paix dont nous jouissons. J'ai la ferme confiance que vous entrerez dans mes vues, et que cet ordre de réparation s'achèvera par un accord parfait de volontés entre vous et moi.

» Je veux que la cérémonie de mon sacre termine la première session de mon règne. Vous assisterez, messieurs, à cette auguste cérémonie. Là, prosterné au pied du même autel où Clovis reçut l'onction sainte, et en présence de celui qui juge les peuples et les rois, je renouvellerai le serment de maintenir, et de faire observer les lois de l'état et les institutions octroyées par le Roi, mon frère ; je remercierai la divine Providence d'avoir daigné se servir de moi pour réparer les derniers malheurs de mon peuple, et je le conjurerai de continuer à protéger cette belle France que je suis fier de gouverner. »

1825.

3 *janvier*. Mort du roi de Naples, Ferdinand Ier. Ce prince, né le 12 janvier 1751, est frappé d'une attaque d'apoplexie pendant son sommeil et trouvé mort dans son lit, le 3 janvier, à 8 heures du matin, par les officiers de sa chambre. Ferdinand venait d'accomplir la 65e année d'un règne traversé par bien des vicissitudes, et plusieurs fois agité par des tentatives révolutionnaires. Il avait épousé, le 27 novembre 1815, la duchesse de Floridia ; la reine Marie Caroline, sa première femme, étant morte à Vienne le 8 septembre de la même année. On doit à ce prince la création de plusieurs établissements qui prouvent la bonté de son cœur et son humanité. Avec un caractère plus ferme, Ferdinand eut rendu plus stable le bonheur de ses sujets.

12. Le gouvernement anglais reconnaît l'indépendance des républiques de la Colombie et du Mexique.

25 *mars*. Exécution de Louis-Auguste Papavoine, assassin des deux jeunes enfants Gerbod, dans le bois de Vincennes.

10 *avril*. Paul Louis Courier de Méré, profond helléniste, auteur d'un grand nombre de pamphlets politiques, est tué d'un coup de fusil tiré à bout portant dans les bois de Larçay qui lui appartenaient. Le garde Frémont, domestique de Paul Louis Courier, sur lequel s'étaient élevés de graves soupçons, fut acquitté par la Cour d'assises d'Indre-et-Loire. Frémont avoua depuis qu'il était l'auteur de la mort de son maître... Les complices qu'il désigna alors furent aussi acquittés par la cour d'assises. Frémont mourut peu de temps après ce second jugement.

17. Ordonnance du roi qui concède aux habitants actuels de la partie française de Saint-Domingue, l'indépendance pleine et entière de leur gouvernement, aux conditions suivantes :

Art. 1er. Les ports de la partie française de Saint-Domingue seront ouverts au commerce de toutes les

nations. Les droits perçus dans ces ports, soit sur les navires, soit sur les marchandises, tant à l'entrée qu'à la sortie, seront égaux et uniformes pour tous les pavillons, excepté le pavillon français, en faveur duquel ces droits seront réduits de moitié.

II. Les habitants actuels de la partie française de Saint-Domingue verseront à la caisse générale des dépôts et consignations de France en cinq termes égaux, d'année en année, le premier échéant au 31 décembre 1825, la somme de cent cinquante millions de francs, destinée à dédommager les anciens colons qui reclameront une indemnité.

III. Nous concédons, à ces conditions, par la présente ordonnance, aux habitants actuels de la partie française de Saint-Domingue, l'indépendance pleine et entière de leur gouvernement.

Le président Boyer, chef de la république d'Haïti, accepte ces conditions le 8 juillet et les fait entériner, le 11, par le sénat haïtien. Trois commissaires de la république se rendirent à Paris, au mois d'août, pour négocier un emprunt destiné à payer l'indemnité des colons. Le 4 novembre, cet emprunt fut adjugé à l'amiable, au prix de 80 fr., à une compagnie composée de MM. J. Laffitte et comp., du syndicat des receveurs-généraux, de MM. Rotschild frères, J. Hagerman, Blanc-Colin, Ardoin-Hubbard, César de la Panouze, Paravey et comp.

L'émancipation de Saint-Domingue fut l'acte de politique extérieure le plus important de cette année; il donna lieu à de vifs débats dans la session des chambres de 1826.

21. Troubles à Rouen, au sujet d'une représentation du *Tartufe*, défendue par l'autorité. Cette pièce est représentée le 7 mai suivant, sans qu'il en résulte aucun désordre.

27. Promulgation de la loi concernant l'indemnité à accorder aux anciens propriétaires des biens-fonds confisqués et vendus au profit de l'Etat, en vertu des lois sur les émigrés, les condamnés et les déportés.

1er *mai*. Loi relative à la faculté de conversion des rentes cinq pour cent en inscriptions de rentes trois pour cent, au taux de 75 fr.

5 *mai*. Arrivée à Paris de Sidi-Mamouth, envoyé du bey de Tunis. Cet ambassadeur est présenté le 12 au Roi, et lui remet de riches présents au nom de son souverain.

23. Départ du Roi pour Reims. Charles X arrive le soir même à Compiègne, où il séjourne trois jours, admettant tour à tour à sa table le maire de Compiègne et les autorités du département. Le 27, le Roi prend la route de Reims, est reçu sur la limite du département de la Marne par les premières autorités, et couche cette nuit à Fismes. Le lendemain, jour de l'entrée solennelle à Reims, le Roi s'était mis en route à dix heures et demie, avec plusieurs voitures de suite. Il sortait de la ville lorsqu'un funeste accident vint interrompre ou du moins suspendre les transports de l'allégresse populaire que son passage avait excités. A la descente de Fismes, au moment où les batteries de la garde royale, qui étaient placées dans un vallon sur la gauche de la route, firent feu pour saluer le Roi, la détonation, répétée par les échos des montagnes, fut si terrible, que les chevaux de la voiture où étaient MM. les ducs d'Aumont et de Damas, les comtes de Cossé et Curial en furent effrayés, prirent le mors aux dents et cassèrent l'avant-train de la voiture, qui fut brisée sur le pavé. Des quatre personnes qui étaient dedans, deux furent grièvement blessées : c'étaient M. le duc de Damas et M. le comte Curial. Le Roi lui-même courut un grand danger. Les chevaux de sa voiture, épouvantés par la détonation, l'emportaient avec la plus terrible rapidité..... mais on eut la présence d'esprit de les tenir sur le pavé et de ne pas chercher à ralentir leur effrayante vitesse..... A peine échappé à l'événement malheureux dont il avait été témoin et presque victime, le Roi voulut voir MM. de Cossé, de Damas et Curial. Le premier n'avait qu'une forte contusion à la tête, et désira suivre S. M.; les deux autres furent remis aux soins de M. Dupuytren, premier chirurgien du Roi. S. M. leur témoigna le plus touchant intérêt, et ne consentit à se remettre en route qu'après s'être assurée qu'ils ne couraient point un imminent danger. Ils furent ramenés à Fismes, où toutes les ressources de l'art, employées par leur habile chirurgien, opérèrent leur guérison plus heureusement qu'on ne l'avait espéré. Le Roi, retardé par cet accident, n'arriva qu'à midi au village de Tinqueux, situé à une demi-lieue de Reims. Là se trouvaient LL. AA. RR. les ducs d'Orléans et de Bourbon, une foule de grands personnages qui s'étaient rendus de Paris à Reims, toutes les autorités de la ville, les gardes-du-corps, l'état-major de la garde-royale, une légion de la garde nationale à cheval de Paris, etc. Là devait se former le cortége de l'entrée du Roi dans la ville du Sacre. Depuis ce village, la route n'était plus qu'un berceau d'arcs de triomphe ornés de fleurs, de feuillages, de banderolles formées des plus belles étoffes des fabriques de Reims... C'est à Tinqueux que le Roi monta dans la magnifique voiture du Sacre, avec M. le Dauphin, M. le duc d'Orléans et M. le duc de Bourbon.

29. Sacre du Roi Charles X dans la cathédrale de Reims. De tout temps le sacre des rois avait été regardé, en France, comme un grand événement historique; mais jamais, depuis que Charles VII, après des temps si déplorables, avait été recevoir l'onction sainte à l'autel baptistaire de Clovis, cette auguste cérémonie n'avait offert plus de grandeur et d'intérêt. Elle recevait un caractère particulier des circonstances politiques après lesquelles elle venait offrir au peuple français ses pompes religieuses, ses hautes leçons et ses saintes garanties !... Cette majestueuse solennité avait été annoncée par le Roi au moment même de son avènement, et rien n'avait été négligé pour l'accomplir avec une pompe digne des beaux temps de la monarchie. Une commission, composée des grands fonction-

naires de l'état (1), et présidée par le ministre des finances, président du conseil, fut chargée de régler les détails de la cérémonie ; des architectes habiles avaient été envoyés à Reims (2) pour restaurer et réparer la basilique de Saint-Remy, où la prérogative de sacrer les rois de France s'était conservée, comme à Saint-Denis s'était perpétuée celle de garder leur sépulture. Echappé comme par miracle aux fureurs de la révolution, cet antique édifice menaçait ruine ; il reparut bientôt dans toutes ses vieilles beautés, avec ses magnifiques vitraux, avec les statues de nos rois tombées ou renversées de ses arceaux gothiques, et des décorations nouvelles que le talent et le goût des ordonnateurs des travaux avaient su assortir au double caractère religieux et politique de l'inauguration royale qui allait s'y renouveler.

La cérémonie s'accomplit en présence des ambassadeurs extraordinaires de toutes les puissances de l'Europe qui avaient voulu assister, par leurs représentans, à ce pacte de l'antique alliance entre le roi très chrétien et l'Eglise dont il est le fils aîné, à ce grand acte de consécration religieuse, objet de tant de souvenirs, de vœux et d'espérances !

Avant de recevoir l'onction sainte, le Roi, assis et couvert, la main posée sur le livre des évangiles, prononce d'une voix forte les trois serments suivants :

Serment du Sacre.

« En présence de Dieu, je promets à mon peuple de maintenir et d'honorer notre sainte religion, comme il appartient au Roi très chrétien et au fils aîné de l'Eglise, de rendre bonne justice à tous mes sujets ; enfin de gouverner conformément aux lois du royaume et à la Charte constitutionnelle, que je jure d'observer fidèlement ; qu'ainsi Dieu me soit en aide et ses saints évangiles. »

Serment du Roi,

comme Chef et souverain grand-maître de l'Ordre du Saint-Esprit.

« Nous jurons à Dieu le créateur de vivre et de mourir en sa sainte foi et religion catholique, apostolique et romaine ; de maintenir l'Ordre du Saint-Esprit, sans le laisser décheoir de ses glorieuses prérogatives, d'observer les statuts dudit Ordre, et de les faire observer par tous ceux qui sont ou seront reçus ; nous réservant néanmoins de régler les conditions d'admission selon le bien de notre service. »

Serment du Roi,

comme chef-souverain et grand-maître de l'Ordre royal et militaire de saint Louis et de l'Ordre royal de la Légion-d'Honneur.

« Nous jurons solennellement à Dieu de maintenir à jamais, sans laisser décheoir de leurs glorieuses prérogatives, l'Ordre royal et militaire de saint Louis et l'Ordre royal de la Légion-d'Honneur, de porter la croix desdits ordres, et d'en faire observer les statuts ; ainsi le jurons et promettons sur la sainte croix et sur les saints évangiles. »

La consécration de l'épée de Charlemagne a lieu ensuite, et le Roi la dépose entre les mains du maréchal duc de Conégliano, faisant les fonctions de connétable. La cérémonie de l'épée terminée, l'archevêque fait ouvrir le reliquaire renfermant la sainte Ampoule, qui est tirée d'un petit coffre d'or ; il en retire, avec la pointe d'une aiguille d'or, une parcelle qu'il mêle avec du saint-chrême sur la patène (1). Le Roi s'était mis à genoux devant l'autel ; l'archevêque de Reims, tenant la patène d'or du calice de saint Remy, sur laquelle est l'onction sacrée, en prend avec le pouce et sacre le Roi :

La première onction sur le sommet de la tête, en faisant le signe de la croix et en disant : *Ungo te in regem de oleo sanctificato, in nomine Patris, et Filii, et Spiritûs sancti ;*

La deuxième sur la poitrine ;
La troisième entre les deux épaules ;
La quatrième sur l'épaule droite ;
La cinquième sur l'épaule gauche ;
La sixième au pli du bras droit
La septième au pli du bras gauche.

L'archevêque dit trois oraisons, pendant lesquelles les cardinaux assistants referment les ouvertures pratiquées à l'habillement du Roi pour opérer les onctions. Le prélat fait ensuite l'onction des paumes des mains, en disant : *Ungentur manus istæ de oleo sanctificato.*

Puis l'archevêque remet au Roi :

1° Le sceptre, en disant :

« Recevez le sceptre qui est la marque de la puissance royale pour vous bien conduire et vous même et la sainte église, et le peuple chrétien qui vous est confié ; pour la défendre des méchants par votre autorité royale, pour corriger les pervers ; pour pacifier les bons et les aider à marcher dans les sentiers de la justice ; afin que, par le secours de celui dont le règne et la gloire s'étendent dans tous les siècles, vous passiez d'un royaume temporel à un royaume éternel. »

2° La main de justice, en disant :

« Recevez ce sceptre (*virgam*) de vertu et d'équité, qu'il vous apprenne à remettre dans le droit chemin ceux qui s'égarent, à tendre la main à ceux qui sont tombés, à confondre les orgueilleux, à relever les humbles ; afin que Jésus-Christ, notre seigneur, vous ouvre

(1) MM. le duc de Doudeauville, ministre de la maison du Roi, l'archevêque de Reims, le marquis de Dreux-Brézé, grand-maître des cérémonies, les ducs d'Aumont et de Rivière.

(2) MM. Lecomte et Hittorf.

(1) D'après un procès-verbal déposé au greffe du tribunal de Reims, la sainte ampoule, qui servait depuis quatorze siècles au sacre des rois de France, avait miraculeusement échappé aux fureurs impies de la révolution. La fiole qui contenait l'huile sainte avait bien été brisée, le 6 octobre 1793, par un commissaire de la Convention, sur le piédestal de la statue de Louis XV, mais les sacrilèges espérances de l'impiété avaient été trompées. Des mains fidèles étaient parvenues à recueillir les fragments de la fiole et une partie du baume qu'elle contenait : parcelles précieuses dont Mgr l'archevêque de Reims opéra la transfusion dans du saint-chrême, qui fut renfermée dans une fiole nouvelle.

la porte du ciel, lui qui a dit lui-même : « Je suis la » porte, si quelqu'un entre par moi, il sera sauvé. » Afin que vous méritiez de suivre en toutes choses celui dont le prophète David a parlé en ces termes : « Votre » trône, ô mon Dieu ! est un trône éternel, et le sceptre de votre empire est un sceptre d'équité. » Et que vous imitiez celui qui dit : « Parce que vous avez aimé la justice et haï l'iniquité, Dieu vous a sacré d'une huile de joie. » A l'exemple de celui que Dieu avait sacré avant tous les siècles, d'une manière plus excellente que tous ceux qui participent à sa gloire ; savoir, Notre Seigneur Jésus-Christ. »

3° L'archevêque prend, à deux mains, sur l'autel, la couronne de Charlemagne ; Mgr le Dauphin, Mgr le duc d'Orléans et Mgr le duc de Bourbon s'avancent et se placent aux côtés de Charles X. Le prélat présente la couronne au-dessus de la tête du Roi, mais sans qu'elle touche. Aussitôt les princes y portent la main pour la soutenir !... Admirable allégorie qui apprend au monde que les premiers sujets de la monarchie jurent, à la face des autels, de soutenir et de défendre la couronne que la religion vient de bénir sur la tête du chef de leur race !

La cérémonie du couronnement étant terminée, l'archevêque reconduit le Roi à son trône. En ce moment, le silence religieux qui avait été gardé jusqu'alors, est interrompu ; des cris de *vive le Roi !* partent de tous les points de la basilique ; les dames des tribunes agitent leurs mouchoirs, les acclamations se renouvellent à plusieurs reprises pendant la marche de S. M. Au dehors, des acclamations bruyantes répondent à celles de l'intérieur et se confondent avec le bruit du canon et de la mousqueterie qui annonce au loin l'accomplissement de cette imposante cérémonie.

Le soir il y eut festin royal dans la grande salle de l'archevêché où diverses tables avaient été dressées pour le roi, les princes, le corps diplomatique, les pairs, les prélats, et tous les grands fonctionnaires de l'Etat.

Le roi avait la couronne de diamants en tête, les princes leur couronne ducale en or ; les insignes royaux étaient déposés sur la table qui fut servie par les grands officiers et officiers de l'hôtel.

Les maréchaux de France, debout devant le roi, veillaient sur les insignes royaux, et se tenaient prêts à les reprendre au moment où S. M. quitterait la table. Le festin dura une demi-heure, au son d'une musique militaire.

LL. AA. RR. les princesses de la famille royale assistaient à ce festin dans une tribune qui leur avait été préparée.

30. Tenue du chapitre des ordres du roi. Dans la première séance, S. M. reçoit les chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit ; dans la seconde, M. le Dauphin reçoit les chevaliers de l'ordre de Saint-Michel.

Ordonnance du roi qui nomme chevaliers commandeurs de l'ordre du Saint-Esprit : MM. les ducs d'Uzès, de Chevreuse, de Brissac, de Mortemart, de Fitz-James, de Lorges, de Polignac, de Maillé, de Castries, de Narbonne-Pelet ; les maréchaux comte Jourdan, duc de Dalmatie, et duc de Trévise ; les marquis de la Suze, de Dreux-Brézé, de Pastoret et de la Ferronnays ; le vicomte d'Agoult, le marquis d'Autichamp, gouverneur du Louvre ; M. Ravez, président de la Chambre des Députés ; le comte Just de Noailles et le duc de Chartres, fils aîné de Mgr le duc d'Orléans.

31. Visite du roi à l'hôpital Saint-Marcould, où il touche, suivant l'antique usage, tous les malades scrofuleux qui lui sont présentés : il s'en trouvait 121 auxquels il fit une croix sur le front, en disant à chacun d'eux : « Dieu te guérisse, le roi te touche. » Scène touchante qui excita vivement la reconnaissance de ces malheureux auxquels le roi laissa en partant des marques de sa munificence.

Charles X se rendit ensuite à l'antique abbaye de Saint-Remy où il fit ses dévotions sur le tombeau de l'*Apôtre des Français* dont la châsse avait été découverte.

Revue au camp de Saint-Léonard. On y avait réuni dix-sept bataillons d'infanterie de la garde et de la ligne, seize escadrons de l'une et de l'autre, un escadron de la gendarmerie d'élite, une batterie d'artillerie à cheval de la garde royale et quatre escadrons des gardes-du-corps.

Au milieu du camp dressé sous les murs de la ville, dans une vaste plaine le long de la rivière de Vesle, s'élevait un tertre de gazon sur lequel était placé le portrait du roi, et au bas, sur un fond de sable, on lisait cette ingénieuse inscription tracée en bluets et en marguerites : *Un instant dans le camp et toujours dans nos cœurs.* Après la revue et la distribution d'un certain nombre de croix de la Légion-d'Honneur, faite par le Roi lui-même, les troupes ont défilé devant S. M. sous les ordres de M. le maréchal duc de Bellune.

1er *juin.* Retour de Charles X à Compiègne. Le Roi s'arrête à Fismes pour visiter MM. de Damas et Curial dont l'état s'était beaucoup amélioré.

6. Entrée solennelle de Charles X à Paris. L'enthousiasme est général à la vue du Roi très chrétien. S. M. se rend à Notre-Dame où le *Te Deum* est chanté en actions de graces de la faveur que le Tout-Puissant a accordée au monarque. Des distributions abondantes de vin, de comestibles et d'argent furent faites aux familles indigentes. Le soir, la ville entière fut illuminée et un beau feu d'artifice tiré aux Champs-Elysées. Des bals publics donnés, dans les marchés, aux corporations des dames et forts de la halle, des charbonniers, ouvriers des ports, auxquels se mêlèrent une foule innombrable d'ouvriers de toutes les classes, terminèrent gaîment cette belle journée...

7. Le roi et la reine de Wurtemberg, arrivés à Paris sous le nom de comte et de comtesse de Teck, sont présentés au Roi et à la famille royale.

8. Fête de la ville de Paris à l'occasion du Sacre du Roi. Deux mille personnes, prises dans la bourgeoisie de la capitale assistent au banquet royal préparé dans la *salle d'Angoulême*, décorée de peintures représentant les événements les plus glorieux de la guerre d'Espagne. Un bal brillant réunit, le soir, plus de cinq mille personnes, l'élite de toutes les classes, dans la *salle d'Angoulême* et dans une vaste salle construite dans la cour pour cette solennité.

« Pendant quinze jours, dit l'*Annuaire historique*, ce fut une succession continuelle de festins, de bals, de fêtes publiques et particulières, à la cour et chez les ministres; de représentations théâtrales que le Roi et la famille royale honorèrent successivement de leur présence. Entre toutes les fêtes particulières, on a distingué celle de M. le duc de Northumberland, ambassadeur extraordinaire de S. M. Britannique, où la magnificenee du service a surpassé tout ce qu'on avait vu dans ce genre. De toutes les pièces de théâtre faites pour célébrer l'époque du sacre, celle de l'Académie royale de Musique, *Pharamond*, donnée le 10 juin, a laissé quelque trace dans l'histoire des beaux-arts par le mérite des détails du poëme, par quelques morceaux de musique, mais surtout par la richesse des décorations et la hardiesse des machines, dans la belle scène de la vision (1); elle a rappelé les pompes théâtrales de Versailles dans le grand siècle. »

On a dit à la louange des partis en France que, pendant ces touchantès solennités, toutes les nuances d'opinion s'étaient effacées, confondues dans un même sentiment; pendant quinze jours, en effet, la joie populaire ne fut point attristée par des querelles politiques; les déclamations de la presse et de la tribune furent momentanément étouffées par les cris de *vive le Roi!* mais les partis ne tardèrent pas à reprendre leur allure ordinaire, et, selon l'expression d'un écrivain, on peut justement appeler cette heureuse quinzaine la *Trève du Sacre*.

9. Mort, à Florence, de la princesse Borghèse, sœur de Napoléon.

13. Clôture de la session des chambres.

16. Bolivar ayant défait l'armée royaliste, le Pérou se constitue en république.

22. Incendie du château de Marrac, célèbre par les conférences de Bayonne, en 1808, entre Napoléon et la famille royale d'Espagne.

27 *juillet*. Incendie de la ville de Salins (Jura). La ville proprement dite est détruite; plus de cinq mille habitants sont sans asile, sans vêtements et sans pain. On évalue la perte générale à 6,680,000 fr. Le Roi et la famille royale donnent l'exemple des souscriptions qui s'élèvent à près d'un million avant la fin de l'année.

(1) Le poëme et la musique de *Pharamond* avaient pour chaque acte des auteurs différents: le premier acte était de MM. Ancelot et Boieldieu; le second était de MM. Guiraud et Berton, et le troisième de MM. Soumet et Kreutzer. Les décors étaient de M. Cicéri et les ballets de M. Gardel.

7 *septembre*. Le roi de Portugal reconnaît l'indépendance du Brésil sous l'empereur don Pédro, son fils.

23. Arrivée à Paris de S. M. le roi de Prusse, sous le nom de comte de Ruppin. Ce monarque est accompagné du prince royal de Prusse et du prince Albert, ses enfants. Le roi de Prusse quitta Paris, le 11 octobre, pour retourner dans ses états.

5 *octobre*. Le général Lafayette débarque au Havre, de retour de son voyage en Amérique. Le séjour à Rouen de M. Lafayette donne lieu, le 8, à quelques troubles facilement réprimés par des détachements de la garde royale et de la gendarmerie.

13. Le roi de Bavière, Maximilien-Joseph, est trouvé mort dans son lit, à six heures du matin, par son valet de chambre. Ce prince, né le 27 mai 1756, était le premier roi de la monarchie bavaroise. Il a régné vingt-six ans sur la Bavière, d'abord comme électeur, ensuite comme roi, depuis 1806. Le prince royal, Charles-Louis-Auguste, appelé à lui succéder, est né à Strasbourg, le 25 août 1786. Il était aux eaux de Bruckenau, lorsque le conseil des ministres lui expédia un courrier pour lui annoncer la mort du roi son père.

28 *novembre*. Mort du général Foy (Maximilien-Sébastien), l'un des orateurs les plus renommés du parti libéral en France. Une souscription est ouverte pour faire une existence convenable à ses enfants.

1er *décembre*. Mort de l'empereur Alexandre Paulowitsch, autocrate de toutes les Russies, à Taganrog. Ce prince, né le 25 décembre 1777, avait succédé, en 1801, à l'empereur Paul 1er, son père. (*Voir* page 626.)

Le czarowitsch Constantin, second fils de l'empereur Paul Ier, devait, suivant l'ordre de primogéniture, succéder au trône de Russie après la mort d'Alexandre; mais le grand-duc Constantin avait renoncé au trône dès l'année 1822 (1), et son frère puîné, Nicolas Paulowitsh,

(1) Les documents suivans, annexés à la proclamation impériale de l'empereur Nicolas, expliquent le secret qui a été gardé sur la détermination de Constantin de renoncer au trône de Russie.

1° *Lettre de S. A. I. le czarowitsch grand duc Constantin, à l'empereur Alexandre.*

« Sire,

» Enhardi par les prémisses multipliées de la bienveillance de S. M. I. envers moi, j'ose la réclamer encore une fois et mettre à ses pieds mes humbles prières. Ne me croyant ni l'esprit, ni la capacité, ni la force nécessaires si jamais j'étais revêtu de la haute dignité à laquelle je suis appelé par ma naissance, je supplie instamment V. M. I. de transférer ce droit sur celui qui me suit immédiatement, et d'assurer à jamais la stabilité de l'empire. Quant à ce qui me concerne, je donnerai par cette renonciation une nouvelle garantie et

fut proclamé empereur. Cette renonciation inattendue vint ajouter à l'étonnement que la mort d'Alexandre causa en Europe.

Alexandre était parti le 13 septembre de Czarkojé-Sélo, sa résidence d'été, accompagné seulement de quelques officiers-généraux, parmi lesquels se trouvaient le major-général Diebitsch et son premier médecin, le docteur Wylie. L'impératrice régnante se mit en route deux jours après. S. M., voyageant à petites journées, à cause de la faiblesse de sa santé, ne rejoignit son auguste époux que le 5 octobre à Taganrog. L'empereur alla au devant d'elle, et tous deux firent leur entrée, au milieu des transports de joie de la population, dans cette même ville qui devait être, deux mois après, le théâtre des plus vives douleurs. Taganrog, situé dans le climat le plus doux de la Russie, sur un territoire fertile et dans la plus heureuse situation, à l'entrée de la mer d'Azow et près de l'embouchure du Don et du Wolga, n'était, dans l'origine, qu'une vaste forteresse destinée à défendre les provinces méridionales de l'empire des incursions des Turcs et des Barbares; mais, depuis la conquête de la Crimée, l'importance de cette ville avait diminué comme position militaire, et son influence commerciale y avait beaucoup gagné. Taganrog était devenu l'entrepôt d'un commerce considérable en blés, en laines, en fer, en cuirs, en toiles, en caviar, en suifs et en toutes sortes de produits du sol russe. L'empereur se proposait d'agrandir encore ses relations en lui accordant les franchises du port d'Odessa. Pour s'éclairer sur les moyens de parvenir à son but, Alexandre faisait de fréquentes excursions, tantôt à pied et tantôt à cheval, sur les côtes de la mer d'Azow et dans les stanitzas des cosaques du Don. La beauté de la saison favorisait ces voyages. L'empereur voulut en profiter pour visiter les établissements de Crimée, de cette fameuse Tauride que la grande Catherine se plaisait à regarder comme une station militaire devant

une nouvelle force à celle à laquelle j'ai librement et solennellement consenti à l'époque de mon divorce avec ma première épouse. Toutes les circonstances de ma situation présente me déterminent de plus en plus à prendre une mesure qui prouvera à l'empire et au monde entier la sincérité de mes sentiments.

» Puisse V. M. I. accueillir mes vœux avec bonté; puisse-t-elle déterminer notre auguste mère à les accueillir elle-même et à les sanctionner par son consentement impérial! Dans le cercle de la vie privée, je m'efforcerai toujours de servir de modèle à vos fidèles sujets et à tous ceux qu'anime l'amour de notre chère patrie.

» Je suis avec le plus profond respect,

» CONSTANTIN.

» Pétersbourg, 14 janvier 1822. »

2° *Réponse de l'empereur Alexandre.*

« Très cher frère,

» Je viens de lire votre lettre avec toute l'attention qu'elle mérite; je n'y ai rien trouvé qui m'ait pu surprendre, ayant toujours su apprécier les sentiments élevés de votre cœur; elle m'a fourni une nouvelle preuve de votre sincère attachement à l'état, et de vos soins prévoyants pour sa tranquillité.

» Suivant vos désirs, j'ai communiqué votre lettre à notre très chère mère; elle l'a lue pénétrée des mêmes sentiments que moi, et reconnait avec gratitude les nobles motifs qui vous ont dirigé.

» D'après ces motifs, allégués par vous, il ne nous reste à tous deux qu'à vous laisser toute liberté de suivre vos résolutions inaltérables, et de prier le Tout-Puissant, de faire produire à des sentiments aussi purs les résultats les plus satisfaisants.

» Je suis pour toujours votre très affectionné frère,

» ALEXANDRE.

» Saint-Pétersbourg, 22 février 1822. »

3° *Lettre du grand-duc Constantin à S. M. l'impératrice-mère.*

« Très gracieuse princesse, très chère mère,

» C'est avec la douleur la plus profonde que j'ai reçu hier, à sept heures du soir, par l'organe du baron de Diebitsch et du prince Wolkonsky, la nouvelle de la mort de notre adoré souverain et de mon bienfaiteur l'empereur Alexandre

» Partageant avec V. M. I. le deuil qui nous accable, je prie le Seigneur de nous accorder dans sa miséricorde les forces nécessaires pour remplir les devoirs qui nous sont imposés.

» La situation dans laquelle nous jette cet événement exige que je dépose mes véritables sentiments dans le sein de V. M. I. Elle sait que, n'écoutant que ma volonté personnelle, je priai l'empereur Alexandre de régler toutes les dispositions qui devaient résulter de ma renonciation au trône, et que ce monarque rendit, en conséquence, son rescrit du 2 février 1822. Il m'annonça que V. M. I. approuvait ma résolution, et c'est ce qu'elle même m'a déclaré de vive voix.

» L'empereur voulut, en outre, que tous les actes relatifs à ma renonciation demeurassent en mon pouvoir sous le sceau du secret.

» Accoutumé, dès mon enfance, à me conformer aux ordres de feu mon auguste père, comme à ceux de mon frère l'empereur défunt, ainsi qu'à ceux de V. M. I., je regarde comme un devoir de transférer mes droits au trône, en exécution des lois d'hérédité, à S. A. I. mon frère Nicolas et à ses héritiers.

» C'est avec la même sincérité que je déclare que, sans former d'autre vœux, je m'estimerai heureux, après plus de trente ans de services, tant envers mon auguste père qu'envers l'empereur mon frère, il me soit permis de les consacrer désormais, avec la même fidélité, à S. M. l'empereur Nicolas, auquel je témoignerai tout le zèle, tout le dévoûment qui m'ont animé jusqu'ici, et qui m'animeront jusqu'à la fin de mon existence.

» Après avoir exprimé de cette manière mes sentiments aussi sincères qu'invariables, je me jette aux pieds de V. M. I. en la priant très humblement d'accueillir avec bonté la présente lettre, d'en faire connaître le contenu à qui de droit, afin que les volontés de feu l'empereur, mon frère et seigneur, ainsi que les intentions de V. M. I. soient exécutées dans toute leur étendue. Je prends la liberté d'envoyer à V. M. I. une copie de la lettre que j'écris par le présent courrier à S. M. I. l'empereur Nicolas.

» Je suis avec le plus profond respect,

» CONSTANTIN

» Varsovie, 26 novembre (8 décembre) 1825 »

Bysance ; il alla successivement à Sympheropol, à Urjanda, où il voulait faire élever un château impérial, à Alupka, à Sebastopol, à Baktschiseray et à Kloslow. Dans les derniers jours de son voyage, quoique la température fût refroidie, l'empereur voulut faire à cheval un long trajet sur la côte de cette mer putride si souvent fatale aux Russes : il fut pris d'un refroidissement et revint, le 18 novembre, à Taganrog avec un accès de fièvre. Malheureusement il se fit illusion sur son état, et refusa de suivre, dans les premiers jours de sa maladie, le traitement que son médecin avait prescrit (1). Le 24, la fièvre prit un caractère plus alarmant : un érysipèle que l'empereur avait à la jambe disparut extérieurement; l'auguste malade fut alors si frappé de cet accident, qu'il s'écria : « Je mourrai comme ma sœur. » Il se décida à prendre les conseils de son médecin. Les sangsues qu'on lui appliqua calmèrent l'inflammation pendant quelques heures; mais la fièvre reprit bientôt un nouveau degré d'intensité; un caractère nerveux paralysa l'effet des synapismes, et l'état du malade empira d'heure en heure.... Le docteur Wylie avait appelé les plus habiles médecins des environs et même de la Crimée pour consulter avec eux : ils employèrent vainement tout ce que l'art offrait de ressources, il était trop tard. L'empereur comprit alors sa position, et voulut recevoir la sainte communion. Dans la journée du 28, le malade parut être à l'extrémité ; il la passa presque sans connaissance et dans un état de léthargie ou de convulsions nerveuses continuelles. Le 29, on eut une lueur d'espérance: l'empereur s'endormit ce jour là et ne se réveilla qu'à neuf heures du matin; la journée était belle, un beau soleil d'automne éclairait l'horizon. L'empereur fit ouvrir les stores de ses croisées, et s'écria d'une voix assez forte : « Comme il fait beau ! » Il demanda l'impératrice, qui n'avait point quitté le chevet de son lit pendant les moments de crise, et lui dit, en lui baisant la main : « Vous devez être bien fatiguée. » Il y eut encore quelques symptômes favorables dans sa maladie; mais le 30 tout espoir s'évanouit ! Le 1er décembre, sortant de l'état de léthargie qui n'avait eu, depuis le 24, que de courts intervalles, presque toujours marqués par le délire, l'empereur ouvrit les yeux et les porta avec intérêt sur son auguste épouse, le général Diebitsch, le prince Wolkonsky, le docteur Wylie... Il ne pouvait plus parler, mais il conservait encore toute sa mémoire : il reconnut toutes les personnes qui entouraient son lit de douleur ; il se pencha vers l'impératrice, lui prit la main et la porta sur son cœur, comme pour lui dire un éternel adieu. Pendant le profond et douloureux silence que cette scène déchirante excitait, il rendit le dernier soupir, à dix heures cinquante minutes du matin (1). L'impératrice, faible et souffrante elle-même, avait passé des nuits entières à côté du lit de son époux mourant : elle avait reçu son dernier soupir, elle voulut lui rendre les derniers devoirs : elle lui lava elle-même les mains et le visage, lui ferma les yeux et la bouche, et après avoir rempli ces pénibles devoirs, calme et résignée à la volonté de Dieu, elle se précipita sur le corps inanimé de celui qu'elle avait tant chéri, et s'abandonna à toute l'effusion de sa douleur.

« Notre ange est au ciel, écrivait-elle quelques » instans après à l'impératrice-mère, et moi je » végète sur la terre. Qui aurait pensé que moi, » faible, malade, je pourrais jamais lui survi» vre ? Maman, ne m'abandonnez pas, car je » suis absolument seule dans ce monde de dou» leur... Notre cher défunt a repris son air de » bienveillance : son sourire me prouve qu'il est » heureux, et qu'il voit des choses plus belles » qu'ici-bas... Une seule consolation dans cette » perte irréparable est que je ne lui survivrai » pas : j'ai l'espérance de m'unir bientôt à lui. » Cette infortunée princesse (Elisabeth-Alexiewna de Bade), a effectivement succombé à sa douleur,

(1) Le docteur Wylie a écrit, en latin, le journal de la maladie de l'empereur; on y lit qu'en revenant de la Crimée, Alexandre était frappé d'un abattement d'esprit et de corps qui ne présenta d'abord que les symptômes d'une fièvre ordinaire. « Les causes de cette maladie, dit M. Wylie, sont quelquefois un travail trop assidu, des affections morales, la crainte et l'inquiétude. Une cause secondaire est le séjour ou le voyage dans des contrées marécageuses ou nouvellement cultivées. L'empereur refusa d'employer aucun des remèdes efficaces qu on lui prescrivit, et, en peu de jours, la fièvre devint un typhus violent, accompagné quelque fois de délire. «

(1) Nous nous sommes beaucoup étendus sur les derniers moments de l'empereur Alexandre, afin de mettre nos lecteurs à même d'apprécier les conjectures de quelques écrivains, qui ont cru voir des circonstances mystérieuses dans cet événement si important pour l'Europe C'est dans ce but que nous rapporterons encore quelques passages du journal du docteur Wylie : « L'empereur, dit un jour à M. Wylie : « Laissez-moi, je sais moi-même ce qu'il me faut, du repos, de la solitude, de la tranquillité... » Un autre jour, il lui disait : « Mon ami, ce sont mes nerfs qu'il faut soigner ; ils sont dans un désordre épouvantable. — C'est un mal, répliqua M. Wylie, dont les rois sont plus souvent atteints que les particuliers. — Surtout dans les temps actuels, reprit vivement Alexandre.... Ah ! j'ai bien sujet d'être malade...» Enfin, étant en apparence sans aucune fièvre, l'empereur se tourna brusquement vers le docteur, qui était seul à côté de lui : « Mon ami, s'écria-t-il, quelle action, quelle épouvantable action ! » Et il fixa sur son médecin un regard terrible et incompréhensible. M. Wylie dit qu'il croit que cette exclamation a été le commencement du délire qui s'est souvent manifesté pendant la maladie de l'empereur. Dans un autre endroit de son récit, il déclare qu'il ne saurait se permettre d'entrer dans plus de détails sur l'origine des affections morales qu'éprouvait l'empereur Alexandre. Ces affections morales ont-elles réellement existé ? et, dans ce cas, de quelle nature étaient les peines de l'empereur de Russie ? Voilà ce que l'histoire n'a pas encore révélé, et ce qu'elle ne révélera peut-être jamais.»

le 16 mai [illegible]loff, gouvernement de Twer, au moment où elle se rendait de Taganrog à Kalouga pour rejoindre l'impératrice-mère qui était allée au-devant d'elle. La veuve d'Alexandre était âgée de quarante-huit ans.

23. Cérémonie funèbre à la suite de laquelle on dépose la dépouille mortelle d'Alexandre Ier, empereur de toutes les Russies dans le couvent de Saint-Alexandre-Newsky à Taganrog. Le corps de l'empereur défunt a été transporté l'année suivante à Saint-Pétersbourg, exposé pendant huit jours dans la cathédrale de Casan, et inhumé, le 25 mars 1826, dans l'église de Saint-Pierre et de Saint-Paul, destinée, depuis Pierre-le-Grand, à la sépulture des souverains moscovites.

26. L'empereur Nicolas est proclamé à Saint-Pétersbourg. Vainement quelques officiers essayent d'entraîner les troupes dans un mouvement insurrectionnel dont le but est, dit-on, d'instituer une *république slavone*. La présence d'esprit et la fermeté du nouvel empereur déjouent tous ces complots. La nouvelle de la mort d'Alexandre arriva à Varsovie le 7 décembre 1825, deux jours avant qu'on ne l'apprît à Saint-Pétersbourg. Aussitôt le vice-roi (Constantin) fit assembler les autorités et les régiments qui tenaient garnison dans la ville, et leur fit prêter serment au czarowitsch Nicolas, leur nouvel empereur. Il expédia des ordres en conséquence dans toutes les provinces de son gouvernement pour qu'on remplît les mêmes formalités. Quelques personnes en Russie savaient que le grand-duc Constantin avait renoncé à la couronne impériale, mais elles pensaient qu'à la mort d'Alexandre, le grand-duc reviendrait sur cet engagement. Il trompa cette conjecture, et pendant qu'il donnait à Varsovie un exemple de fidélité malheureusement trop rare chez les princes nés sur les marches du trône, Nicolas montrait à Saint-Pétersbourg une générosité qui n'est pas moins sublime. A la nouvelle de la perte que l'empire venait de faire, Nicolas regarda comme nulle la renonciation de son frère aîné, et fit prêter aux troupes de cette capitale le serment de fidélité à l'*empereur Constantin*. L'histoire ne rapporte pas beaucoup d'exemple d'un débat si généreux entre deux frères qui pouvaient se disputer le plus grand empire du monde! Cependant de nouvelles dépêches de Varsovie ne laissant plus de doute sur la résolution de Constantin, il fallut faire prêter aux soldats le serment d'obéissance à l'empereur Nicolas. Tout l'empire le prêta; mais le sang coula dans Saint-Pétersbourg. Une association, formée entre des bourgeois et des militaires de la capitale, avait résolu de changer l'ordre de choses en Russie et d'y proclamer une *république slavone* (1). Le 26 décembre, jour où les troupes devaient prêter serment d'obéissance à l'empereur Nicolas, fut désigné pour l'explosion du complot. On répandit dans les rangs des troupes que Constantin revendiquait le trône et qu'il marchait en armes sur la capitale. Egarés par leurs chefs, séduits par leurs promeses, les régiments de Moscow, les grenadiers du corps et les marins de la garde refusèrent le serment et crièrent *vive Constantin!* A la nouvelle de ce désordre, le jeune empereur sortit de son palais, à la tête du régiment de Preobrasyncky, et le canon dispersa en un moment les révoltés. Le lendemain de la révolte, Nicolas passa en revue tous les régiments de la garnison. Il accorda à ceux de Preobrasyncky et de Sémenoff le droit de porter sur leurs épaulettes le chiffre d'Alexandre Ier; et il dit aux marins de la garde: « Vous avez perdu l'honneur, tâchez de le re» couvrer; je vous pardonne. » Ces soldats répondirent par un *hourra* général de reconnaissance et de dévoûment. Quand le prince Serge Trubetskoï, chef des conjurés, fut conduit désarmé devant l'empereur, il essaya de soutenir son innocence; mais, atterré par la vue des papiers qu'on mit sous ses yeux, il tomba aux pieds de son souverain, implorant sa pitié et demandant grace de la vie. Le monarque lui répondit: « Si » vous vous sentez la force de survivre à votre » honte et aux remords de votre conscience, vous » pouvez annoncer à votre épouse que je vous » fais grace de la vie. » La punition des rebelles fut confiée à la haute cour de justice de Saint-Pétersbourg: sur cent vingt-un accusés traduits devant elle, cette cour en condamna trente-six à mort; les autres furent condamnés à des peines plus ou moins longues d'emprisonnement ou à l'exil en Sibérie; mais l'empereur adoucit la sévérité de la justice pour la plupart des condamnés et montra la plus noble indulgence pour ceux que leur extrême jeunesse excusait de s'être laissés affilier à une secte dont ils ne connaissaient le but qu'imparfaitement. Cette conjuration et ces troubles répandirent d'abord une sombre couleur sur l'avènement de Nicolas; mais le noble caractère du jeune monarque et l'étendue de ses connaissances rassuraient ceux qui avaient eu le bonheur de vivre dans son intimité; et, en effet, le nouveau règne ne tarda pas à s'annoncer par des actes de sagesse et de modération.

D'après l'*Annuaire du Bureau des longitudes* publié à la fin de cette année, la population de la France, y compris l'île de Corse, est évaluée pour 1825 à 31,600,000 individus.

1826.

Au milieu des querelles religieuses que le parti libéral avait appelées en aide aux dis[…]

(1) Un mot d'un soldat russe peut faire apprécier le peu de secours que les conjurés devaient attendre des troupes. Au milieu des *hourras* républicains que poussaient les compagnies entraînées dans la rébellion, et excitées par la prédication ou la lecture du catéchisme, un vieux grenadier dit à Mourawief, l'un des chefs de cette révolte: « Je veux bien crier: *Vive la république Slavone!* mais qui sera notre empereur? »

sions politiques de la tribune et de la presse, un spectacle édifiant, inconnu à la génération de la fin du dix-huitième siècle, vient consoler et réjouir les ames chrétiennes. Mgr l'archevêque de Paris annonce l'ouverture du jubilé de l'année sainte, dans un mandement où respire l'onction évangélique, la charité chrétienne et la tolérance religieuse; mais dans lequel il s'élève néanmoins « contre les doctrines pestilentielles, contre le poison des écrits pernicieux qui circule dans toutes les veines de la société, de manière à infecter plusieurs générations; effets déplorables d'une licence qui alarme, dit S. G., et que condamnent même les plus zélés partisans de cette liberté raisonnable dont il est si difficile aux plus sages de marquer à présent les justes bornes et de régler la mesure. »

15 *février*. Cérémonie religieuse dans l'église métropolitaine pour l'ouverture du Jubilé. LL. AA. RR., madame la Dauphine et *Madame*, duchesse de Berry, assistent à cette imposante solennité.

Ce fut pendant que la France se livrait aux exercices du Jubilé, que M. de Montlosier fit paraître son *Mémoire à consulter sur un système religieux-politique et tendant à renverser la religion, la société et le trône.* Le but de cet ouvrage était de dénoncer, d'abord à l'opinion publique, puis aux cours royales du royaume, l'existence clandestine des Jésuites, introduits en France, selon l'auteur, pendant le gouvernement impérial, sous le nom de *Pères de la Foi*, et la formation d'une congrégation religieuse étendue par ses affiliations, disait-il, dans toutes les classes, et devenue, depuis la Restauration, une secte politique dirigée par le parti jésuitique, et dont l'influence pesait partout sur la puissance civile et politique.

Le *Mémoire à consulter* fit une vive sensation. C'était l'ouvrage d'un homme qui avait figuré avec honneur dans le côté droit de l'Assemblée Constituante, et qui depuis avait constamment servi de son épée et de sa plume la cause de la monarchie. Les uns virent, dans cette défection de M. de Montlosier, un dévoûment à la cause de la liberté civile et religieuse; les autres n'y trouvèrent que la révélation d'un esprit faux, atteint de vertige et de monomanie, qui trahissait ses anciennes convictions par un vain désir de célébrité. Quoi qu'il en soit, le parti libéral accueillit avec enthousiasme un auxiliaire aussi important. Mais M. de Montlosier trouva des adversaires éloquents, et parmi eux il faut distinguer le célèbre auteur de la *Législation primitive* (M. de Bonald), et Mgr l'évêque d'Hermopolis qui combattit victorieusement le *Mémoire à consulter* dans un discours prononcé à la Chambre des Députés. (Séance du 24 mai 1826.) La plupart des faits ou des allégations avancées par M. de Montlosier furent positivement démentis, et surtout le but politique qu'il assignait à la congrégation. On reprocha, en outre, à M. de Montlosier l'imprudence des questions qu'il avait soulevées, des outrages qu'il faisait remonter jusqu'au trône, et des attaques directes contre la religion qu'il insultait dans la généralité de ses ministres, puisque son mémoire tendait à établir que la tranquillité et la liberté de l'état étaient incompatibles avec l'esprit du clergé catholique (1).

10 *mars*. Mort de Jean VI, roi de Portugal.

15. Incendie du théâtre de MM. Franconi, faubourg du Temple, à la suite d'une représentation de la pièce intitulée : l'*Incendie de Salins*.

24. Mort de M. le duc Mathieu de Montmorency dans l'église de Saint-Thomas-d'Aquin, sa paroisse, où il s'était rendu avec sa femme et sa fille, pour faire sa prière au tombeau du Sauveur du monde. M. de Montmorency, gouverneur de Mgr le duc de Bordeaux, avait été reçu membre de l'Académie Française, le 8 février précédent.

3 *avril*. Troubles à l'école des arts et métiers de Châlons. Vingt-cinq élèves sont renvoyés dans leurs familles, et quelques autres sont traduits devant les tribunaux. Ils ont été acquittés.

12. M. le duc de Rivière est nommé gouverneur de Mgr le duc de Bordeaux.

22. M. l'abbé de Lamennais est traduit devant la police correctionnelle pour la publication d'un ouvrage intitulé : *De la Religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et civil.* Après plusieurs audiences, M. de Lamennais est renvoyé de la plainte, quant à l'accusation d'attaques contre la dignité royale, contre les droits que le Roi tient de sa naissance, contre son autorité constitutionnelle et contre l'inviolabilité de sa personne; mais l'accusation de provocation à la désobéissance aux lois est admise par le tribunal, qui statue, en ces termes, sur ce chef de la prévention : « Attendu que les passages incriminés forment une très petite partie de l'ouvrage; que le surplus est employé à l'examen des questions théologiques dont la discussion et la controverse sont permises et ne sont pas de la compétence des tribunaux; que le livre, dè sa composition, ne peut être lu et apprécié que par les personnes instruites et éclairées; que le caractère respectable dont M. l'abbé de Lamennais est revêtu doit être pris en considération;

(1) La cour royale de Paris, toutes les chambres assemblées, prononça, le 18 août, sur la *dénonciation* de M. de Montlosier. Cinquante-sept membres assistaient, dit-on, à cette délibération dont les débats eurent lieu à huis clos. Après cinq heures d'audience, les opinions de la cour se réunirent pour une déclaration d'incompétence motivée sur ce que « d'après la Charte constitutionnelle qui fait aujourd'hui le droit public des Français, il n'appartient qu'à la haute police du royaume de supprimer ou de défendre les congrégations, associations et autres établissements de ce genre qui sont ou seraient formés au mépris des lois. » Cette décision ne mit pas fin à la guerre que M. de Montlosier avait déclarée aux *Jésuites*. A peine la session de 1827 était-elle ouverte que cet infatigable adversaire de la compagnie de Jesus adressa aux Chambres deux pétitions dans lesquelles il avait formulé de nouvelles attaques contre cette société.

» Condamne l'abbé de Lamennais à 30 francs d'amende; ordonne que l'ouvrage ayant pour titre : *De la Religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et civil*, sera saisi partout où besoin sera, par tous les officiers de police judiciaire, légalement requis, en vertu du présent jugement; ordonne la destruction au greffe du tribunal des exemplaires qui seront saisis, et condamne l'abbé de Lamennais aux dépens. »

30. Loi qui règle la répartition de l'indemnité stipulée en faveur des anciens colons de Saint-Domingue.

Déclaration des évêques de France relativement à l'indépendance des rois dans l'ordre temporel.

17 *mai*. Publication de la loi sur les substitutions. Le projet ministériel contenait une disposition relative aux successions, mais elle a été repoussée par la Chambre des Pairs.

18. Troubles à Rouen, à l'occasion des exercices des missionnaires.

11 *juin*. M. Raynouard donne sa démission des fonctions de secrétaire perpétuel de l'Académie Française. Ce fait est sans exemple dans les fastes de cette illustre compagnie.

7 *juillet*. Mort de M. Bellart, procureur-général près la cour royale de Paris et membre du conseil-général du département. Le lendemain, le conseil général, pénétré de reconnaissance pour les services que M. Bellart a rendus à la ville de Paris, dans l'exercice des fonctions municipales qu'il a exercées pendant vingt-cinq ans, et voulant honorer une si belle vie, décide à l'unanimité que la ville de Paris se chargera des funérailles de cet illustre magistrat.

18 *septembre*. Arrivée à Paris de M. Canning, ministre des affaires étrangères de S. M. Britannique.

« Ce n'était, selon les journaux officiels du temps, qu'un voyage de distraction et de plaisir, puisque ce ministre amenait avec lui sa famille; mais des circonstances politiques nouvelles, l'affaire des Grecs, les conférences de Saint-Pétersbourg, la révolution opérée à Constantinople, la guerre qui venait d'éclater entre la Russie et la Perse, la reconnaissance par le cabinet britannique des états américains détachés de la monarchie espagnole, la constitution envoyée du Brésil au Portugal, l'effroi qu'elle causait à l'Espagne, le froissement des rapports résultant de la protection anglaise accordée au Portugal, et de l'occupation française maintenue en Espagne; toutes ces circonstances étaient des sujets d'inquiétudes et de controverses politiques si pressants, si graves, qu'il était difficile de penser qu'ils fussent ou qu'ils demeurassent étrangers au voyage de M. Canning. Les conférences fréquentes qu'il eut avec le président du conseil (M. de Villèle) et avec le ministre des affaires étrangères (M. le baron de Damas), et l'entier accord qui se manifesta bientôt entre les deux cabinets, dans leurs rapports avec l'Espagne et le Portugal, ont fortifié la vraisemblance des premières conjectures à cet égard. » (*Annuaire historique.*)

14 et 17 *octobre*. Brest comme Rouen est le théâtre de graves désordres pendant les exercices pieux des missionnaires dans cette ville. C'est toujours le même système d'outrages et de persécutions de la part d'un parti politique qui réclame à grands cris la tolérance pour tous les cultes.

19. Mort de Talma, célèbre acteur tragique.

31. Troubles à Lyon. L'arrivée des Missionnaires dans cette ville est encore le prétexte des désordres qui commencent au petit théâtre des Célestins. Quelques individus persistent à demander qu'on y représente *le Tartufe*, de Molière, quoique le directeur leur ait fait judicieusement observer qu'à Lyon, les comédies en cinq actes se jouent au grand théâtre, et non au théâtre des Célestins. Les cris : *A bas les Jésuites! à bas les Missionnaires!* ne permettant pas de continuer le spectacle annoncé sur l'affiche, l'autorité fait évacuer la salle. Le lendemain, les rassemblements sont nombreux dans quelques quartiers de la ville; ils se portent vers un corps-de-garde où des agents de police ont conduit plusieurs individus arrêtés dans les groupes. La force armée dissipe les rassemblements et l'ordre est rétabli après la publication d'une proclamation du maire de Lyon, dans laquelle ce magistrat invite tous les habitants à maintenir et à protéger la tranquillité publique « *contre des émissaires* de désordre pour la plupart, *dit-il*, étrangers à la ville. »

12 *décembre*. Ouverture des Chambres pour la session législative de 1827.

29. M. le garde-des-sceaux présente à la Chambre des Députés un nouveau projet de loi sur la police de la presse. L'apparition de ce projet de loi est le signal des plus vives attaques contre le ministère.

« Jamais mesure proposée par le gouvernement dans les circonstances les plus critiques de la révolution, n'avait causé de telles agitations dans toutes les classes de la société, tant étaient devenues puissantes et générales l'action et l'influence de la presse périodique. A peine les feuilles publiques l'eurent-elles annoncée, en la flétrissant des noms les plus odieux, qu'il s'éleva partout un cri réprobateur, et qu'il arriva du fond des provinces, aux deux Chambres, une foule de pétitions particulières ou collectives pour les supplier de rejeter ce projet comme destructif de la presse, de toutes les libertés publiques, désastreux pour le commerce, et attentatoire aux droits sacrés de la propriété. » (*Annuaire historique.* »)

Le ministère essaya vainement de répondre, dans ses journaux, aux censures de l'opposition. La plupart de ses arguments devinrent des armes entre les mains de ses adversaires : l'auteur d'un article apologétique du *Moniteur* (5 janvier 1827) ayant, par une inspiration malheureuse, qualifié

ce projet de *loi de justice et d'amour*, l'ironie publique s'empara de cette qualification, et l'on ne désigna plus que sous ce nom, de *loi d'amour*, un projet que M. de Chateaubriand surnomma une *loi vandale*.

1827.

Les hommages et les vœux que le Roi reçoit, à l'occasion du premier de l'an, offrent parfois des incidents qui ne sont pas sans intérêt historique. C'est à ce titre que nous recueillons le discours adressé, cette année, à Mgr le duc de Bordeaux, par M. le marquis Barbé-Marbois, premier président de la Cour des Comptes : « Et vous, Monseigneur, dit ce magistrat, vous qui êtes encore si jeune, et sur la tête duquel repose le bonheur futur de la France, souvenez-vous que ce beau royaume de France demande aussi un bon Roi, un Roi qui aime la vérité, qui veut qu'on la lui dise; un Roi qui n'aime pas la flatterie et qui éloigne de sa personne les hommes qui le trompent. Vous souviendrez-vous, Monseigneur, que ces conseils vous ont été donnés par un vieillard qui avait la tête couverte de cheveux blancs? — Oui, répondit avec vivacité ce prince, âgé d'un peu plus de six ans. — Votre oui, Monseigneur, reprit le premier président, va être consigné sur nos registres. Vous l'y trouverez dans votre majorité; en attendant il sera pour nous le gage d'un heureux avenir. »

5 *janvier*. Mort du duc d'Yorck, frère et héritier présomptif du roi d'Angleterre.

19. La Chambre des Pairs s'occupe, pendant plusieurs séances, de la pétition de M. de Montlosier, relative aux Jésuites. Le pétitionnaire demandait que la Chambre voulût bien se déterminer :

1° A prendre en considération l'état de délit flagrant où se trouvent, en France, les divers établissements de congrégations et de Jésuites, et à aviser aux mesures les plus promptes pour opérer leur dissolution :

2° A prendre les mesures nécessaires pour faire reconnaître de la manière la plus solennelle, et dans toute son intégrité, la déclaration du clergé de 1682, et en assurer, sous la plus grave responsabilité, l'enseignement dans toutes les écoles et séminaires du royaume ;

3° A nommer dans le sein de la Chambre une commission qui, indépendamment des mesures provisoires que la sagesse de LL. SS. pourrait leur suggérer, serait chargée de rechercher les anciennes lois et l'ancienne jurisprudence du royaume, en tant qu'elles assuraient la liberté de la religion contre les entreprises et les procédés abusifs de ses ministres ;

4° Enfin à proposer tels amendements à la législation existante qui seraient jugés nécessaires, dans le but de soumettre à l'action des tribunaux ordinaires ces sortes d'infractions à la paix publique.

M. de Portalis, rapporteur, propose, au nom de la commission de la Chambre des Pairs, de renvoyer au président du conseil la partie de cette pétition relative à l'établissement, en France, d'un ordre monastique non autorisé par le Roi. Cette conclusion est combattue par divers membres qui demandent l'ordre du jour sur la pétition. Dans ce nombre, on remarque particulièrement M. le duc de Fitz-James, dont les révélations piquantes font apprécier le but et les moyens d'un parti qui espère encore jeter un nouveau trouble dans la société française.

« Je le dirai avec franchise, dit M. de Fitz-James, je crains que la cour royale, dans quelques circonstances, ne soit entrée un peu trop largement dans l'héritage des parlements, qui ne passent pas pour avoir agi avec beaucoup d'impartialité dans l'affaire de 1762..... Si elle s'était un peu plus méfiée des brouillons qui, voulant se faire un appui de son autorité, présentèrent à ses coups un ancien ennemi comme prêt à ressaisir sa puissance; si, sacrifiant peut-être un peu moins à la manie du jour, qui est de faire de l'opposition, elle avait examiné un peu plus attentivement quelles étaient les sources d'où lui venait la connaissance des dangers qu'elle a tout-à-coup signalés à la France, comme imminents pour nos libertés, jetant le trouble dans tous les esprits, et fournissant une arme terrible à ceux que la cour royale sait aussi bien que moi être les vrais ennemis de l'état; qu'aurait elle vu? Des journalistes et un homme qui, voulant à tout prix faire du bruit, et occuper de lui, impatient de son obscurité, aigri de l'oubli dans lequel il végétait, rempli surtout de la haute opinion qu'il a de lui-même, après avoir attaqué nos institutions, après avoir attaqué tour à tour tous les ministres, s'est mis à attaquer le clergé et à dénoncer les jésuites pour ne pas perdre l'habitude d'attaquer et de dénoncer. Veut-on connaître à fond cet homme bizarre, à qui je ne voudrais avoir à reprocher que de la folie, si les calomnies dirigées par lui contre le personnage le plus auguste, sous le masque d'un respect hypocrite, ne méritait pas un autre nom? Nous l'avons tous connu en Angleterre! Là, comme aujourd'hui, dans ses montagnes, sa tête travaillait toujours, et il fut un temps où elle s'exerçait particulièrement à enfanter des plans de contre-révolution. Un jour, il convoqua ses amis pour leur faire lecture du dernier de ces projets sortis de son cerveau; et voulez-vous savoir quel était un des moyens qu'il voulait employer contre le jacobinisme? Il ne proposait pas moins que de réunir en armée tous les capucins de l'Europe, et de faire entrer processionnellement, en France, cette armée portant la croix pour étendard. Voilà l'homme qui dénonce aujourd'hui le clergé, les processions et les missionnaires! S'il eût été mieux connu, j'aime à croire qu'on aurait fait moins d'honneur à son *factum*, et qu'il n'eût point trouvé le moyen d'arriver jusqu'à vous...»

Le ministre des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique (Mgr l'évêque d'Hermopolis) est ensuite entendu dans cette grave discussion.

Trois questions lui paraissent devoir être examinées :

1° Que faut-il penser des éloges que peut avoir reçus, depuis son origine jusqu'à sa destruction, la société des Jésuites?

2° Que faut-il penser des accusations qui lui ont été intentées?

3° Que faut-il penser de son rétablissement par Pie VII et de l'introduction de ses membres en France?

« Amis et ennemis, dit S. G., s'accordent sur trois points : sur le talent des Jésuites pour l'éducation de la jeunesse, sur leurs succès prodigieux dans les missions étrangères et sur l'austérité de leurs mœurs. Jamais instituteurs n'ont mieux connu l'art de gagner la confiance de leurs élèves, de diriger leur esprit et leur cœur, et de les animer d'une noble émulation. A ce sujet le ministre cite les opinions du chancelier Bacon et de M. le vicomte de Chateaubriand sur l'utilité de cet ordre comme corps enseignant (*Génie du Christianisme*, 4e partie, tom. VI, chap. V). Il rappelle, comme un monument irrécusable des prodiges opérés par les Jésuites, dans leurs courses apostoliques, le *Recueil des lettres édifiantes et curieuses.* » Fontenelle, Montesquieu, Buffon, Voltaire, d'Alembert, Robertson, se sont accordés, dit-il, dans les témoignages de justice qu'ils leur ont rendus. Quant à la sainteté de leur vie, on en trouve la preuve dans une lettre pastorale d'un prélat qui n'était pas leur ami, et qui disait à l'époque de leur destruction : « On leur rend » volontiers cette justice, qu'il n'y a peut-être » pas d'ordre dans l'église dont les religieux » soient plus réguliers et plus austères dans » leurs mœurs. »

Passant à l'examen des accusations dont ils sont l'objet, Mgr d'Hermopolis ne nie point que la société n'ait eu dans son sein des casuistes commodes, qui auraient voulu aplanir les routes de la vertu, en conciliant la pureté de l'évangile avec les faiblesses de l'humanité; mais il ajoute qu'ils furent condamnés par le Saint-Siége et par le clergé de France. Il fait observer que l'un des plus grands adversaires du relâchement fut Thyrse Gonzalès, général de l'Ordre, loué à ce sujet par Bossuet; il rappelle que la plupart des Jésuites immolés au ridicule dans les *Lettres provinciales* n'étaient pas Français; qu'enfin Bourdaloue fut le moraliste le plus exact, et que beaucoup d'autres prédicateurs de la même compagnie ont marché sur ses traces.

M. le cardinal de La Fare, M. Dambray et M. de Bonald parlent dans le même sens que Mgr l'évêque d'Hermopolis.

M. le duc de Choiseul, M. Lainé, M. de Barante et M. Pasquier appuient les conclusions de la commission.

Après ces discours, qui terminent une discussion dans laquelle tous les motifs, toutes les considérations, en un mot, tous les moyens d'attaque et de défense sont épuisés, il est procédé, sur la demande de plusieurs pairs, au scrutin secret sur l'ordre du jour, qui est rejeté à une majorité de 113 suffrages contre 73. La Chambre adopte, en conséquence, les conclusions du rapport, et renvoie la partie de la pétition concernant les établissements des Jésuites en France, au président du conseil des ministres.

Tandis que la Chambre des Pairs accueillait les attaques de M. de Montlosier contre la société des Jésuites, la Chambre des Députés avait dû se prononcer sur une autre pétition tout à fait opposée dans son objet, celle du sieur Félix Mercier, suppléant de la justice de paix, à Rougemont (Doubs), tendant à provoquer une loi qui conférât aux corporations religieuses professant les doctrines de Montrouge, Saint-Acheul et Dôle, le soin d'une bonne éducation dans les universités et lycées du royaume. La pétition fut écartée par l'ordre du jour.

Ces deux incidents révèlent l'agitation des esprits à l'ouverture de la session, et la mésintelligence qui existait dans les relations du ministère avec l'une des deux Chambres; une anecdote de salon, mais qui tenait à des difficultés diplomatiques, vint ajouter, à la même époque, aux embarras de l'administration et fournir un nouveau texte aux déclamations de l'opposition dans les Chambres. Il s'agissait du refus manifesté par l'empereur d'Autriche, ou du moins par son ambassadeur, de reconnaître les titres de grands fiefs donnés à des Français par le gouvernement impérial sur des villes ou des provinces rentrées ou passées sous la domination autrichienne. On racontait à ce sujet que l'épouse d'un personnage ainsi titré par l'empereur Napoléon, s'étant présentée dans une soirée donnée par l'ambassadeur autrichien (M. d'Appony), l'introducteur avait affecté de l'annoncer par son ancien nom français, et que, peu de jours après, un illustre maréchal s'y voyant annoncé de même, s'était à l'instant éloigné, fort offensé d'une semblable réception. Cette affaire ne tarda pas à être portée à la tribune de la Chambre des Députés (27 janvier). Le président du conseil (M. de Villèle) donna à ce sujet quelques explications qui ne laissèrent point de doute sur l'authenticité de l'anecdote. Le ministre déclara que personne n'avait le droit d'empêcher qu'en France on ne conservât les titres qui avaient été acquis à une époque antérieure à la Restauration; mais que, d'un autre côté, la France n'avait pas le droit, depuis les traités de 1814, d'obliger les autres gouvernements à donner des qualifications qui, appartenant à une localité ne faisant plus partie de la France, pouvaient être contestées par ceux qui étaient actuellement en possession de cette localité. « On m'objecte, ajouta M. de Villèle, que le fait a eu lieu en France et non à l'étranger; mais l'ambassadeur, dans son hôtel en France, est comme dans son pays, et hors de là il est en France. Cette définition diplomatique ne satisfit point la susceptibilité française, et toutes les opinions de la Chambre se réunirent pour demander de plus amples renseignements. « La véritable question, dit M. Hyde de Neuville, est celle-ci : L'ambassadeur a-t-il invité à ses soirées de braves maréchaux pour les faire débaptiser par un valet. S'il l'a osé (je voudrais pouvoir en douter), il a été téméraire cet ambassadeur. Croyons, Messieurs, que ce n'est pas la faute de son gouvernement; mais celle de son gouvernement ou la sienne, il a manqué au Roi, à la France; il a blessé tous les cœurs généreux. Si le ministère supporte avec résignation l'insulte de cet amba

sadeur, lui-même alors outrage l'honneur et la gloire du pays. » M. de Villèle, provoqué par cette noble réclamation d'un député royaliste, donna de nouvelles explications. Il fit observer qu'il n'y avait aucune contestation au sujet des titres qui se lient à la gloire du pays, comme ceux de Valmy, Castiglione, Rivoli, Wagram, Essling, Dantzic, etc., et qu'il ne pouvait être question que de ceux qui avaient été accordés comme fiefs sur des territoires étrangers. « Ainsi, dit le ministre, distinguons les titres donnés par suite d'une victoire remportée par les Français, et les titres de fiefs sur une province ou sur une ville. Les titres provenant de la victoire ne sont contestés par personne; ceux qui ont été donnés sur tel ou tel territoire n'appartenant plus à la France, sont les seuls qui ont été l'objet des observations dont on a entretenu la Chambre; et si l'on venait objecter maintenant le nom du maréchal qui, le premier, peut-être, a été le sujet de cette sorte de contestation, je répondrai qu'il a obtenu complète satisfaction; qu'il lui a été donné à cet égard toutes celles qu'il désirait, et que personne, pas même l'ambassadeur dont il s'agit, n'a la prétention de lui contester les titres dont il a été honoré. »

Cette réponse fit une vive impression sur la chambre, et la discussion n'eut pas d'autre suite.

21. Attentat du sieur Maubreuil contre M. le prince de Talleyrand. (Voir l'année 1814.)

25. L'Académie Française s'était réunie plusieurs fois pour rédiger une supplique au Roi contre le projet de loi sur la police de la presse. (Voir le 29 décembre 1826.) Vingt-quatre membres s'étaient trouvés présents à la première de ces réunions : c'étaient MM. de Laplace, *directeur*, Auger, Andrieux, de Bonald, Briffaut, Cuvier, de Cessac, Duval, Destutt de Tracy, Droz, Delavigne, Fraissynous, Jouy, Lainé, Lally-Tollendal, Lacretelle, Lemercier, Michaud, Parseval-Grandmaison, Picard, de Ségur, Roger, Raynouard et Villemain. Dans les réunions suivantes, MM. de Châteaubriand et de Lévis prirent part aux délibérations de l'assemblée. En résultat, la proposition, vivement appuyée par MM. Lemercier, de Tracy, Villemain, de Châteaubriand, Michaud, Andrieux, Briffaut et de Ségur, et ayant été discutée dans tous ses détails, les membres furent invités à donner leurs suffrages. De vingt-huit présents, quatre se récusèrent comme appelés à prononcer sur ce projet de loi dans la Chambre des Pairs (MM. de Laplace, de Lévis, Lally-Tollendal et Lainé), et sur les vingt-quatre qui restaient, dix-huit se prononcèrent pour la proposition. On nomma dans la même séance (16 janvier) trois commissaires chargés de la rédaction de la supplique, dans laquelle la compagnie exposerait au Roi, son auguste protecteur, « les inconvénients et les dangers dont les lettres lui paraissaient menacées par le nouveau projet de loi sur la police de la presse. » Le 23 était le jour fixé par l'Académie pour entendre le rapport de sa commission, chargée de la rédaction de la supplique. Mais le même jour on lisait dans le *Moniteur* une ordonnance royale ainsi conçue :

« Art. 1er. La nomination du sieur Villemain, maître des requêtes au conseil d'état, est révoquée. »

Et plus bas :

« Par décision du Roi, M. J. Michaud, de l'Académie Française, ne fait plus partie des lecteurs de S. M. »

« Par arrêté de S. E. le ministre de l'intérieur, en date de ce jour, M. Lacretelle a été révoqué de ses fonctions de censeur dramatique. »

Aussitôt que ces maladroites destitutions furent connues dans Paris, une vive sympathie se manifesta pour les académiciens disgrâciés, et un grand nombre de personnes distinguées dans le monde politique et littéraire, fut dans la journée se faire inscrire chez MM. Villemain, Michaud et Lacretelle. L'Académie Française n'en persista pas moins dans sa résolution, et, malgré la demande de M. Lally-Tollendal, qui insista pour déterminer la compagnie à révoquer sa décision, le projet de supplique fut adopté par vingt-deux membres présents. Le 25, la compagnie se réunit de nouveau, et M. le chancelier donna connaissance à l'Académie Française d'une lettre de M. le premier gentilhomme de service (duc de Blacas), annonçant qu'il avait pris les ordres du roi, au sujet de l'audience qu'elle demandait pour lui présenter la supplique adoptée le 23, et que S. M. avait décidé qu'elle ne recevrait point le directeur de l'Académie. L'assemblée, délibérant alors sur la convenance de la publication de la supplique, dont elle avait ordonné la transcription sur ses registres, décida que cette supplique ne serait point publiée.

8 *mars*. M. le prince de Hohenlohe-Barstenstein est élevé à la dignité de maréchal de France.

12. La Chambre des Députés, après avoir modifié les dispositions les plus vexatoires du projet de loi sur la police de la presse, l'adopte à la majorité de 233 suffrages contre 134. Ce projet est porté le 19 à la Chambre des Pairs.

30. Funérailles du duc de La Rochefoucauld-Liancourt. Une profanation inouïe a lieu au moment où le cortége est prêt à se remettre en marche, à la sortie de l'église. Des jeunes gens, anciens élèves de l'école des Arts et Métiers de Châlons, avaient porté à bras le cercueil, depuis l'hôtel du défunt jusqu'à l'église de l'Assomption. Ils se préparaient à le reprendre en sortant, pour le porter de même jusqu'à la barrière, d'où il devait être conduit à Liancourt, lorsqu'un commissaire de police donna ordre de replacer le cercueil sur le char funèbre. Les jeunes gens ne voulurent point obéir; une rixe s'ensuivit, et dans le désordre qui résulta de cette opposition violente à la force armée, chargée de faire exécuter l'ordre de la police, le cercueil tomba sur le pavé et se brisa.

17 *avril*. Retrait de la loi sur la police de la presse. Le ministère n'était pas sans appréhension, relativement à l'adoption de son projet de

loi par la Chambre des Pairs. La redoutable opposition qui s'y était manifestée se révéla tout d'abord par le choix de la commission chargée d'examiner ce projet. Elle était composée de MM Portalis, Portal, de Bastard, duc de Brissac, abbé de Montesquiou, duc de Lévis et duc de Broglie. Une victoire remportée sur les ennemis extérieurs de la France, aurait bien certainement excité moins de transports de joie chez le parti libéral, que ce triomphe inattendu sur les projets du ministère. L'esprit de parti transforma presque en émeute ce succès dont tous les cœurs généreux s'applaudissaient. On ne négligea rien pour le faire célébrer par des réjouissances populaires. Les masses d'ouvriers, depuis quelque temps assez indifférentes aux débats de la politique, furent mises en mouvement. On leur persuada que la nation venait de remporter une grande victoire sur les ennemis des libertés constitutionnelles; cela suffit pour entraîner dans les bandes d'oisifs qui parcouraient les rues de la capitale, cette classe laborieuse se délassant chaque soir de ses utiles travaux, sur les quais et aux environs des portes Saint-Denis et Saint-Martin. Des illuminations volontaires ou forcées eurent lieu dans les quartiers les plus populeux, aux cris de *vive la liberté de la presse!* poussés par des gens dont la plupart ne savaient probablement ni lire ni écrire. La force armée fut obligée d'intervenir pour rétablir l'ordre gravement compromis sur quelques points, soit par l'explosion des pétards jetés au milieu de la foule des curieux, soit par les pierres lancées dans les vitres des maisons où l'on ne montrait pas assez d'empressement pour illuminer. Quelques individus arrêtés en flagrant délit ont été traduits devant la police correctionnelle.

29. Licenciement de la garde nationale de Paris. Le 12 avril, Charles X avait passé en revue, dans la cour des Tuileries, les postes d'honneur de la milice parisienne qui, depuis la Restauration, faisait seule le service du château le jour anniversaire de l'entrée du Roi à Paris. Le monarque avait été accueilli dans les rangs des gardes nationaux avec des transports d'amour et de dévoûment qui lui causèrent une vive et touchante émotion. Après le défilé des postes, il s'avança vers un groupe d'officiers et de gardes nationaux que la curiosité avait attirés à cette revue, et leur dit : *Messieurs, je veux vous réunir en plus grand nombre auprès de moi. Je vous donne rendez-vous à tous pour le 29 au Champ-de-Mars.* On ne peut douter que l'annonce de cette revue générale ne fût un acte spontané de la volonté du Roi, car, en prononçant ces mots, Charles X avait été obligé de s'arrêter un moment pour réfléchir et s'assurer que la date qu'il allait indiquer tombait un dimanche. Cette communication du Roi avec son peuple, sans intermédiaire, excita des transports d'allégresse dont il n'y avait pas eu d'exemple depuis 1814. Les cris de *vive le roi* éclatèrent à plusieurs reprises, et c'est au bruit de ces acclamations que Charles X, entouré de gardes nationaux de tous grades, fut reconduit jusqu'au pied du grand escalier du pavillon de l'Horloge. Là, il se retourna encore vers son escorte improvisée, et dit, en étendant la main : « *Au 29, mes amis, ne l'oubliez pas.* » Qui aurait pu prévoir alors que cette belle journée du 12 avril n'aurait pas de lendemain! Le Roi lui-même venait d'assigner à son peuple un rendez-vous pour resserrer encore, s'il était possible, les liens qui les unissaient. Mais cette solennité fut un jour néfaste pour la monarchie et pour la France.... Charles X, à Prague, dans la solitude du Hradschin, se rappelait avec attendrissement la journée du 12 avril 1827 : il se plut à en raconter toutes les circonstances à l'un des chefs de la garde nationale qui fut le visiter dans son exil.

Le 29 avril, au matin, les légions de la garde nationale de Paris se rassemblèrent dans la plus belle tenue et se dirigèrent dans le meilleur ordre vers le Champ-de-Mars. Elles y étaient réunies plus nombreuses qu'on ne les avait jamais vues, lorsque le Roi arriva, accompagné des princes et princesses de sa famille, et suivi d'un nombreux et brillant état-major. Aussitôt les gardes nationaux firent retentir cette vaste enceinte des cris de *vive le roi*, que répéta avec enthousiasme la foule innombrable qui se pressait sur les talus. C'est alors cependant que les chefs de légions parent s'apercevoir des intentions hostiles de certains individus qui voulaient profiter de cette réunion pour manifester les opinions de leur parti et obtenir le renvoi des ministres. L'un d'eux, assure-t-on, fut prévenu de la mauvaise disposition de quelques gardes nationaux, et il se flatta de déconcerter les plans de cette opposition en faisant circuler dans les rangs, « que des hommes sous les armes ne devaient proférer aucun cri, pas plus celui de *vive le Roi* que tout autre. » Cette injonction déplut à tout le monde, et les amis comme les ennemis du ministère n'en tinrent aucun compte. Quand Charles X passa dans les rangs des légions, les cris de *vive le roi* furent presque universels, et il ne s'y mêla que de distance en distance celui de *A bas les ministres! à bas les jésuites!* C'était la manifestation sur laquelle le parti libéral avait compté; mais elle fit peu de sensation en ce moment, et dans cinq légions seulement ces cris inconvenants ne furent pas entièrement couverts par les acclamations de l'immense majorité de la garde nationale. Les légions dans lesquelles les cris de *à bas les ministres* furent les plus nombreux, sont les 2e, 3e, 5e, 7e et 8e; encore faut-il remarquer que ces clameurs se firent plus spécialement entendre au moment du passage de la *suite* du Roi qu'en présence de S. M. Quoi qu'il en soit, cet incident ne changea rien à l'ordre de la revue; le Roi passa lentement devant le front de bandière de toutes les légions, et vint ensuite se placer en avant du centre de l'Ecole-Militaire pour assister au défilé de la garde nationale. Pendant cette marche, qui dura plus de deux heures, le cri de *vive le roi* se fit seul entendre.

« L'aspect de cette revue, dit un écrivain libéral, offrait un grand et touchant spectacle aux yeux du souverain entouré d'un peuple immense, qui faisait retentir l'air des témoignages bruyants de sa joie et de son amour. Elle s'acheva sans accident, sans désordre, et le Roi, retournant à cheval aux Tuileries, trouva partout ce même empressement, fut salué des mêmes acclamations. Enfin Sa Majesté paraissait contente de la journée, et le maréchal commandant en chef la garde nationale (M. le duc de Reggio) avait même, assure-t-on, à la rentrée aux Tuileries, reçu l'ordre ou l'autorisation de témoigner la satisfaction du monarque aux légions parisiennes, lorsque de nouveaux incidents changèrent la face des choses. Des légions qui retournaient dans leurs quartiers respectifs, en passant par les rues de Rivoli et la place Vendôme, firent entendre sous les fenêtres du ministre des finances et du garde-des-sceaux les cris déjà signalés, avec une violence et un acharnement que le parti offensé regarda comme des menaces ou des symptômes d'insurrection. Le conseil des ministres fut convoqué et se prolongea fort avant dans la soirée: on y décida que la garde nationale serait licenciée. L'ordonnance du licenciement, rédigée sur-le-champ, sans préambule, contresignée par le ministre de l'intérieur, chargé de son exécution, fut envoyée dans la nuit au commandant en chef de cette garde, et, de six à sept heures du matin, tous les postes qu'elle occupait étaient relevés par les troupes de ligne, en même temps que l'ordonnance paraissait dans le *Moniteur*, à la place de l'article qui devait rendre un compte plus heureux de la revue. Divers bruits ont couru sur la tenue de ce conseil, sur l'absence de M. le Dauphin, sur l'opposition plus ou moins prononcée de plusieurs ministres (M. le duc de Doudeauville, M. de Chabrol et M. d'Hermopolis) à la mesure qui venait d'être prise. M. le duc de Doudeauville, ministre de la maison du Roi, déjà en opposition avec ses collègues, dans l'affaire des obsèques de son noble parent, présenta, le jour même où l'ordonnance de licenciement fut publiée, sa démission au Roi, qui l'accepta, des fonctions dont il était chargé. »

On ne saurait se faire une idée de la surprise et de l'indignation qui se manifestèrent, le 30 au matin, dans toutes les classes de la population parisienne, quand l'ordonnance de licenciement y fut connue. Des groupes se formèrent dans toutes les rues, et tous ceux qui avaient assisté à la revue, soit comme gardes nationaux, soit comme spectateurs, se demandaient avec inquiétude ce qui avait pu donner lieu à cette flétrissante mesure ministérielle. Les faits de la rue de Rivoli et de la place Vendôme étaient connus de fort peu de personnes, et, dans le cas même où ces manifestations répréhensibles auraient été aussi graves que les partisans des ministres cherchaient à le faire croire, il paraissait encore fort peu loyal de punir trente mille gardes nationaux pour la faute de quelques centaines d'individus. Suivant les uns, c'était un coup d'état sans exemple comme sans raison, frappé dans l'intérêt de l'ambition et de la vanité blessée de quelques ministres. Suivant les autres, la mesure était légale autant que nécessaire : la majesté royale venait d'être blessée, outragée par des cris qu'on pouvait regarder comme des pétitions séditieuses présentées à la pointe des baïonnettes. Quel que fût le fondement de ces plaintes contraires, l'irritation fut au comble; elle devait se prolonger et s'aigrir long-temps encore pour arriver à une fatale explosion.

15 *mai*. Troubles au Collége de France. Ils se manifestent par des sifflets et des huées au cours de M. le docteur Récamier, nommé professeur au Collége de France après la mort de Laënnec. M. Magendie avait été présenté comme candidat par les professeurs du collége et par la neuvième section de l'Académie des Sciences; quelques jeunes gens des écoles voulurent voir dans la préférence accordée à M. Récamier, célèbre médecin dont personne n'aurait osé contester le mérite, une faveur accordée à ses opinions politiques plutôt que la récompense de ses talents. M. Silvestre de Sacy, administrateur du collége de France, suspend le cours de médecine pendant quelques jours, et décide qu'à l'avenir nul ne pourra assister à ce cours sans être muni d'une carte délivrée par l'administrateur du Collége. Cette mesure suffit pour rétablir l'ordre dans le collége, mais de graves désordres ont lieu à l'extérieur. M. Récamier échappe à peine à la fureur de quelques forcenés. Les individus arrêtés à cette occasion sont punis par le tribunal de police correctionnelle.

3 *juin*. Procession du Cordon-Bleu. Le Roi et toute la cour assistent à la messe du Saint-Esprit dans la chapelle du château des Tuileries. S. M. reçoit ensuite le serment de quatre chevaliers-commandeurs nommés antérieurement. Ce sont MM. le prince de Croï-Solre, le prince de Chalais, le duc de la Trimouille, et le duc d'Avaray. Un chapitre de l'ordre est ensuite tenu dans les appartements du Roi, et S. M. fait connaître, par l'organe du grand-maître des cérémonies de l'Ordre, les nouveaux chevaliers commandeurs nommés par ordonnance de ce jour : ce sont MM. le duc de Saint-Aignan, le duc de Clermont-Tonnerre, le maréchal comte Molitor, le comte de Peyronnet, le comte de Corbière, le comte Curial, le baron de La Rochefoucauld, le marquis de Vibraye, le comte Guilleminot, le comte de Mesnard, le vice-amiral comte de Burgues Missiessy.

22. Clôture de la session des Chambres pour la session de 1827.

24. Ordonnance du Roi qui rétablit la censure en vertu de l'art. IV de la loi du 17 mars 1822. L'ordonnance, aux termes de cette loi, est contresignée par trois ministres: MM. de Corbière, de Villèle et de Peyronnet.

6 *juillet*. Convention diplomatique signée à Londres, entre la France, la Russie et l'Angle-

terre, pour assurer la pacification et l'indépendance de la Grèce.

13. Le théâtre de l'Ambigu-Comique (Audinot) est la proie des flammes. Un nouveau théâtre a été reconstruit pour cette troupe sur le boulevard en face de la rue de Lancry.

8 *août*. Mort de Georges Canning, premier lord commissaire du trésor de S. M. Britannique et chancelier de l'échiquier de la Grande-Bretagne et d'Irlande.

24. Obsèques de M. Manuel, ex-membre de la Chambre des Députés, mort à Maisons, chez M. Laffitte. Lorsque le convoi arriva à la barrière des Martyrs, quelques jeunes gens, se fondant sur ce que l'ordonnance de police relative aux inhumations n'était pas applicable *extrà muros*, voulurent s'emparer du cercueil et le porter jusqu'au cimetière. Les ordonnateurs du convoi s'y étant refusés, les chevaux du corbillard furent dételés et le char traîné à bras, jusqu'à ce que la gendarmerie eût fait replacer les chevaux et servi d'escorte au cortége qui s'achemina sans nouvel incident jusqu'au cimetière du *Père-Lachaise*.

3 *septembre*. Le Roi part de Saint-Cloud pour visiter les départements du Nord et le camp de Saint-Omer. Le 6, Madame la Dauphine va visiter le port de Cherbourg et une partie de la Normandie. M. le Dauphin rejoint Charles X à Lille.

9. Arrivée du Roi à Saint-Omer. S. M. se rend le lendemain, accompagné du Dauphin et du prince d'Orange, sur la Bruyère où le camp de manœuvre est établi, et passe les troupes en revue. Le 11, Charles X assiste à diverses évolutions militaires et à l'attaque d'un fort. Dans toutes les circonstances où la discipline ne l'interdit pas, les troupes font éclater les plus vifs transports d'allégresse à la vue du Roi. Le 15, le Roi rend une dernière visite au camp et revient ensuite à Saint-Cloud par Arras, Amiens et Beauvais. Dans ce voyage, le Roi visita un grand nombre d'établissements industriels, et accorda partout des éloges et des récompenses honorifiques aux manufacturiers dont les travaux fixèrent son attention.

4 *octobre*. Commencement des hostilités contre le dey d'Alger. Il existait depuis plusieurs mois entre le gouvernement de France et la régence d'Alger des difficultés au sujet de la demande faite par le dey de l'extradition du juif Nathan Backri, comme débiteur envers des sujets algériens, par suite de la liquidation de sommes dues par la France pour des grains fournis par ces derniers en 1793 et 1794 (1). Des événements postérieurs ajoutèrent à cette mésintelligence. Des navires de commerce français furent visités par des corsaires algériens, qui en pillèrent deux. De son côté, le dey se plaignit de ce que la France faisait élever des fortifications à la Cale (petit port appartenant à la France sur la côte d'Afrique) pour protéger les pêcheurs de corail, et prétendait que le gouvernement pontifical devait lui payer le tribut dont il avait été précédemment exempté à la sollicitation du gouvernement français. C'est à la suite des conférences qui eurent lieu pour aplanir toutes ces difficultés, que le consul-général de France, M. Deval, eut au mois d'avril, avec le dey, une altercation dans laquelle celui-ci, oubliant ce qu'il devait à cet agent et à la puissance qu'il représentait, lui jeta son éventail à la tête, et lui intima l'ordre de sortir de la Casauba. Une insulte aussi manifeste ne pouvait rester impunie. Le gouvernement français ordonna aussitôt l'armement d'une escadre à Toulon; elle fut envoyée devant Alger sous le commandement du capitaine Collet, pour obtenir satisfaction de l'insulte faite à la France. Le consul et le commandant de l'escadre rédigèrent de concert une note, dans laquelle il était exigé qu'une députation, à la tête de laquelle se trouverait le *vekel hardge* (ministre des affaires étrangères et de la marine), se rendît à bord du vaisseau du commandant de l'expédition et fît des excuses au consul de la conduite du dey à son égard; que le pavillon de France fût arboré sur les forts d'Alger et salué de cent coups de canon, en signe de respect et de soumission.... Cette note fut remise au dey par le consul de Sardaigne à Alger; mais la satisfaction demandée n'ayant pas été accordée dans les vingt-quatre heures, le blocus des ports de la régence fut aussitôt déclaré. Plusieurs mois se passèrent sans qu'il survînt aucun événement de quelqu'importance. Le 4 octobre, à la pointe du jour, le commandant de l'escadre étant à sept milles au nord d'Alger, vit sortir du port onze bâtiments de guerre qui se dirigeaient sur l'ouest près de la côte. Le vent était fort et la houle portait à terre; cependant M. Collet courut à l'instant sur l'ennemi. A midi et demi le combat commença. On se battit de part et d'autre avec beaucoup de courage; mais enfin les bâtiments algériens, faisant vent en poupe, abandonnèrent le champ de bataille, se mirent sous la protection de leurs forts, et à la nuit ils rentrèrent, non sans avoir beaucoup souffert, dans le port d'Alger, devant lequel le commandant Collet rétablit le blocus, qui fut resserré autant que la mauvaise saison pouvait

(1) Une convention entre la France et la régence d'Alger (10 novembre 1819) avait liquidé cette dette à huit millions de francs, qui furent payés, en vertu d'une loi spéciale, rendue en 1820, entre les mains du père de Nathan Backri, alors fondé de pouvoirs des créanciers algériens. Il paraît que ce mandataire porta ses frais de liquidation à une somme considérable, et qu'il n'offrit à ses commettants que des payements fort au-dessous de la valeur des fournitures faites. Ceux-ci refusèrent de recevoir les sommes qu'on leur offrait, et Backri père étant mort avant d'avoir payé les créanciers algériens, son fils, naturalisé français, se trouva responsable, aux yeux des réclamants, de la liquidation que Backri père avait touchée.

Après plusieurs années de négociations infructueuses, le Dey, pour en finir, demanda l'extradition du débiteur Backri; mais le gouvernement français, d'après les règles du droit des gens, se refusa à remettre Nathan Backri entre les mains de la régence d'Alger.

le permettre. Ce combat ajouta à la gloire de la marine française, qu'une victoire plus mémorable devait encore illustrer avant la fin du même mois.

20. Combat de Navarin. La Porte ayant refusé de se soumettre à l'*ultimatum* qui lui avait été présenté par les ambassadeurs des trois puissances alliées, relativement à la pacification de la Grèce, les escadres combinées de France, de Russie et d'Angleterre reçurent l'ordre d'agir hostilement contre la flotte turque, dans le cas où celle-ci essayerait de se porter sur Hydra pour l'attaquer, ou sur Patras pour entrer dans le golfe de Lépante.

« Les trois amiraux commandant les escadres des puissances signataires du traité de Londres (voir le 6 juillet) se réunirent le 18, pour aviser aux moyens d'atteindre le but spécifié dans le susdit traité, *l'amnistie de fait entre les Turcs et les Grecs*; et considérant, dit un des documents publiés sur la bataille de Navarin, la violation de la suspension d'armes provisoire, consentie par Ibrahim-Pacha, la continuité du système d'extermination et de dévastation poursuivi par ses troupes dans la Morée, et l'inutilité des représentations qui lui avaient été faites pour suspendre le cours de tant de barbaries, ils résolurent de prendre position avec leurs escadres dans le port de Navarin, « pour renouveler à Ibrahim » des propositions qui, entrant dans l'esprit du » traité, étaient évidemment dans l'intérêt de la » Porte elle-même. » Cette résolution prise, le commandement fut déféré, aux termes des instructions, au plus ancien des trois amiraux. C'était le vice-amiral anglais, sir Ed. Codrington, qui arrêta les dispositions nécessaires. Le 19, un ordre du jour annonça que les vaisseaux alliés ne feraient feu sur les Turcs qu'autant que ceux-ci tireraient les premiers. Le 20, à midi, le vent se trouvant favorable, les trois escadres se mirent en ligne de bataille. Les Turcs avaient formé une ligne d'embossage en fer à cheval, et sur trois rangs, composée de 3 vaisseaux de ligne, 1 vaisseau rasé, 19 frégates, 26 corvettes, 12 bricks, 5 brûlots, sans compter les transports, sous la protection de l'artillerie de la côte et du fort. Les forces alliées consistaient en 10 vaisseaux de ligne, 10 frégates, 1 corvette, et quelques petits bâtiments. Le signal donné pour forcer l'entrée du port, l'amiral anglais prit la tête de la ligne avec les vaisseaux de son escadre, suivis de la frégate *le Darmouth*. L'escadre française se plaça immédiatement après lui, ayant en tête *la Sirène*, sur laquelle était le pavillon de l'amiral de Rigny. *Le Scipion* suivait, le beaupré sur la poupe de *la Sirène*; puis venaient *le Breslaw*, *le Trident* et la frégate *l'Armide*; les goëlettes *l'Alcione* et *la Daphné* se tinrent sur les ailes. Les Russes, au nombre de 4 vaisseaux et de 4 frégates, formaient l'arrière-garde. Les cinq bâtiments de tête, qui étaient *l'Asia*, *le Genoa*, *le Darmouth*, *la Sirène* et *le Scipion*, passèrent à portée de pistolet des batteries de Navarin sans être molestés. Tout semblait annoncer qu'il ne serait pas brûlé une amorce dans cette journée. Les vaisseaux anglais ayant pris poste par le travers de l'amiral turc, *la Sirène* vint, par un mouvement de contre-marche dont la hardiesse et la précision furent remarquées, se placer dans un vide que laissaient entre elles 3 frégates égyptiennes. *Le Trident* se mit à bâbord, appuyant *la Sirène*; et *le Scipion*, embossé à l'entrée du port, présenta le travers à deux frégates et à trois brûlots mouillés sur son flanc gauche, en restant, en outre, sous le feu des batteries de Navarin. *Le Breslaw*, ne pouvant être utilement occupé en arrière de cette ligne, alla se mettre entre le vaisseau amiral russe et de fortes frégates turques qui l'auraient pris en enfilade. *L'Armide* se tint sous voiles pour se porter partout où il y avait des secours utiles à donner et d'honorables dangers à courir. La frégate *le Darmouth*, qui avait été détachée de l'avant-garde pour aller dire aux brûlots turcs de s'éloigner du mouillage occupé par les escadres alliées, vint jeter l'ancre près de ces bâtiments et leur expédia quelques embarcations. Un coup de fusil parti de l'un des brûlots, tua l'aspirant à qui le capitaine anglais avait confié le commandement de cette embarcation. Une vive fusillade s'en suivit entre *le Darmouth* et le brûlot qui avait tiré. Il était alors deux heures après-midi. Sur ces entrefaites, un canot ayant été envoyé par l'amiral Codrington en parlementaire, à bord du vaisseau amiral turc, le maître pilote anglais fut tué par un coup de fusil parti de ce vaisseau; au même instant, une frégate turque tira deux coups de canon sur *la Sirène*. Celle-ci riposta par sa bordée de tribord et, en un clin-d'œil, le combat devint général sur toute la ligne, c'est-à-dire dans tout le pourtour de la baie. Nous n'essayerons pas de faire une description de ce combat terrible, où les alliés rivalisèrent d'habileté, de courage et de générosité, et où les Turcs montrèrent plus d'acharnement que d'adresse. Le combat dura trois heures et demie. A sept heures du soir, la flotte turco-égyptienne avait cessé d'exister. Plus de cinquante bâtiments étaient brûlés ou détruits; aucun n'était tombé au pouvoir des alliés; tous ceux qui étaient hors de combat étaient brûlés par leurs équipages, et coulaient ou sautaient avec banderolles déployées. « C'était, dit un témoin oculaire, le plus » terrible et le plus magnifique spectacle à la » fois que de voir se succéder les incendies et » les explosions dans l'enceinte étroite où s'était » livré le combat. » Plusieurs des bâtiments alliés, engagés à portée de pistolet, exposés au feu croisé des Turcs, furent si maltraités dans leurs mâtures et dans leurs gréements, qu'il fallut les envoyer à Malte et à Toulon pour être réparés. L'escadre française perdit quarante-trois hommes tués, dont vingt-un sur la seule frégate *la Sirène*, montée par l'amiral de Rigny, et eut soixante-six blessés grièvement. Les Anglais eurent soixante-quinze tués et quatre-vingt-dix-

sept blessés plus ou moins grièvement. L'escadre russe avait un peu moins souffert, mais n'avait pas montré moins d'habileté dans ses manœuvres et de vigueur dans le combat. Ces pertes étaient peu considérables en comparaison de celle des Turcs, qui fut de sept à huit mille hommes, et cette différence s'explique par leur infériorité dans le service de l'artillerie. Il y a lieu de croire que la plupart des explosions dont ils ont été victimes, étaient le résultat du désordre qui régnait à leurs bords dans le maniement des poudres. »

5 *novembre*. Ordonnance du Roi qui prononce la dissolution de la Chambre des Députés. Les colléges électoraux, appelés à procéder à de nouvelles élections, sont convoqués : les colléges d'arrondissement pour le 17 novembre, et les colléges de département pour le 24 du même mois. Le même jour, l'ordonnance qui rétablissait la censure est rapportée (voir le 24 juin).

Création de soixante-seize nouveaux pairs de France.

19 et 20. Troubles à Paris à l'occasion des élections. Le 19, vers sept heures du soir, des bandes, composées d'hommes de la lie du peuple et d'enfants, parcourent les rues en criant : *Vive la Charte! vivent les Députés!* et jettent des pierres aux fenêtres, en ordonnant aux habitants d'illuminer. La rue Saint-Denis est plus particulièrement le théâtre de ces désordres ; on y casse les vitres de beaucoup de maisons et on y insulte les habitants paisibles. Un détachement de gendarmerie, qui essaye de rétablir l'ordre, est assailli à coups de pierres. La multitude repoussée par les patrouilles se porte du côté de l'église de Saint-Leu et du passage du Grand-Cerf, où les perturbateurs élèvent des barricades avec les matériaux de plusieurs maisons en construction. Vers dix heures, un détachement plus considérable de gendarmerie à pied et à cheval descend la rue Saint-Denis, et malgré une grêle de pierres dont plusieurs officiers et gendarmes sont blessés, la barricade du passage du Grand-Cerf et une seconde élevée près du cul-de-sac des Peintres sont franchies au pas de charge sans qu'il y ait un seul coup de fusil de tiré. Il n'en fut pas de même de la barricade Saint-Leu, qui était plus forte et plus élevée. Des troupes arrivant par la place du Châtelet, avec les armes chargées, marchent sur trois colonnes, ayant des commissaires de police en tête, pour détruire les barricades du Grand-Cerf et de Saint-Leu. La première est attaquée par le capitaine Bouvier qui, se voyant assailli de pierres lancées, tant de la barricade que de la maison en construction, commande un feu de peloton dirigé sur la maison et sur la barricade qui est aussitôt évacuée, enlevée et renversée. Quant à la barricade Saint-Leu, qui venait d'être reconstruite une seconde fois, le maréchal de camp baron de Montgardé, commandant par *interim* la première division militaire, se met en personne à la tête des troupes et marche contre les séditieux, qui font peu de résistance. Ces troubles se prolongent pendant toute la soirée sur différents points, et le calme n'est entièrement rétabli qu'à une heure après minuit.

Le lendemain 20, des dispositions non moins hostiles se firent remarquer dans cette partie de la population qui avait pris part aux troubles de la veille. Au commencement de la soirée, de nombreux corps de troupes étaient réunis autour du château des Tuileries, sur la place du Châtelet, et sur les boulevards Saint-Denis et Saint-Martin. Il y avait peu d'illuminations et la foule ne se composait guère que de curieux, lorsqu'à sept heures et demie des bandes, semblables à celles de la veille, débouchèrent par la rue Saint-Martin et parcoururent les rues Saint-Denis, de la Ferronnerie, Saint-Honoré et Coquillère, en cassant les vitres, forçant d'illuminer et poussant des cris séditieux. Pendant que ces bandes circulaient dans la ville, d'autres rassemblements relevaient les barricades de la veille. Des détachements s'y portèrent vers dix heures et y furent reçus à coups de pierres. Les commandants des troupes ne voulurent pas encore faire usage des armes, et une barricade fut enlevée sans qu'il devînt nécessaire de recourir à cette extrémité. Une autre attaque, dirigée contre la barricade de la rue Grenatat, eut des résultats plus fâcheux. Quand la troupe y arriva, elle fut reçue à coups de pierres et au bruit de nombreuses détonations. (Les journaux du parti libéral ont prétendu que ces détonnations étaient produites par l'explosion des pétards tirés en réjouissance de la nomination des députés du côté gauche de la Chambre.) Le colonel du régiment qui marchait en avant voyant plusieurs soldats tomber dans les rangs, crut qu'on tirait sur la troupe ; il ordonna le feu, qui fut exécuté par le peloton d'avant-garde, et la première barricade fut renversée sans autre résistance. On se porta ensuite sur la seconde barricade, celle du Grand-Cerf, qui fut également enlevée, et là finit toute apparence de résistance et d'insurrection.

Dès le lendemain, les journaux de l'opposition s'emparèrent de ces faits, alors peu connus, et en firent le texte des plus violentes déclamations contre la police qu'ils accusaient hautement « d'avoir excité et soudoyé cette insurrection pour faire croire au retour d'une révolution prochaine, jeter sur les élections et sur l'esprit de la capitale un vernis défavorable, épouvanter les électeurs des provinces et détourner les choix hostiles au ministère. » Il n'y avait pas moins de maladresse que de mauvaise foi dans ces accusations ; car, au moment des troubles de Paris, les élections des colléges d'arrondissements étaient terminées, celles des colléges de départements devaient avoir lieu le 24, et outre qu'il était fort difficile que la nouvelle des événements de Paris pût y arriver assez à temps pour changer les dispositions des électeurs, le gouvernement ne pouvait avoir aucune crainte sur le choix des grands colléges. Quoi qu'il en soit, sur les plaintes si-

multanées des personnes qui se prétendaient victimes de ces désordres, et sur le réquisitoire du procureur du Roi, la cour royale de Paris évoqua cette affaire, interrogea les individus arrêtés, entendit les témoins, reçut les dépositions des plaignants, et malgré le zèle qu'elle déploya dans cette circonstance, et peut-être aussi le désir qu'elle avait de trouver une occasion de jeter quelque blâme sur la conduite de l'administration, tous ses efforts furent infructueux. L'instruction dura plusieurs mois, et, le 3 avril 1828, parut un arrêt de non-lieu sur les plaintes dirigées contre M. Franchet, directeur de la police générale du royaume, « Attendu qu'il n'existait au procès aucun indice d'une participation quelconque de sa part aux faits qui ont donné lieu à la poursuite. » Il en fut de même à l'égard de M. Delavau, préfet de police, « parce que, dit l'arrêt, la cour ne pouvait examiner ou apprécier les mesures administratives qu'il avait ordonnées, en sa qualité de préfet de police, qu'autant qu'elles auraient été prescrites dans une intention criminelle, ce que rien n'indiquait. »

Après cette décision solennelle de la cour royale, les écrivains du parti libéral ont encore soutenu qu'il *restait beaucoup de vague, de doutes et d'incertitudes sur la cause et l'objet réel de ces mouvements séditieux*. Il n'a pas dû en rester dans l'esprit des hommes impartiaux après les événements de 1830.

Dans les premiers mois de cette année (15 mars), le gouvernement a fait publier le tableau de la population du royaume. D'après ce document, la population des quatre-vingt-six départements de la France s'élevait à 31,857,961 individus. Le département de la Seine (Paris) figure dans ce tableau pour le chiffre de 1,013,373 individus.

1828.

Les premiers jours de cette année ont été signalés par la chûte du ministère-Villèle, le plus long de tous les cabinets formés sous la Restauration. Cet événement, quoique prévu, depuis la dissolution de la Chambre des Députés, n'en a pas moins répandu beaucoup d'agitation dans la sphère de la politique intérieure de la France. Il suffit, en effet, d'envisager cette retraite avec impartialité pour se convaincre que la chûte de M. de Villèle a été l'un des plus graves incidents de l'histoire administrative du règne de Charles X. Les circonstances qui avaient précédé et celles que ce changement ministériel a fait naître, l'ont en quelque sorte rendu plus important encore. Les dernières élections, résultat d'une coalition plus souvent approuvée par la politique que par la morale, avaient amené dans la Chambre une majorité hostile au ministère; mais cette majorité d'accord pour renverser les ministres, ne pouvait l'être sur le choix des hommes destinés à les remplacer. On s'en aperçut aux premières réunions de députés qui se formèrent à mesure qu'ils arrivaient à Paris. La plus nombreuse, qui se tenait rue Grange-Batelière, et qu'une partie de la Chambre avait signalée comme un nouveau *club des jacobins*, pouvait se composer alors de 150 à 160 membres du côté ou du centre gauche, et de quelques députés du centre droit. La seconde réunion, connue sous le nom de *Société-Piet*, entièrement dévouée au ministère Villèle, était réduite par les nouvelles élections et par la dislocation de la majorité royaliste, opérée dans la session précédente, à 120 ou 130 membres. Des deux fractions qui s'étaient détachées de la *Société-Piet*, l'une, dont la force n'a jamais été bien établie, faisait partie de l'extrême droite de la Chambre, et avait M. le comte de la Bourdonnaye à sa tête. Elle voulait la chute du ministère aussi ardemment que le cercle de la rue Grange-Batelière, mais par des causes et dans des vues différentes. « Dans cette opinion, dit un écrivain, le ministère, parvenu au pouvoir par les royalistes, ne s'était perdu ou égaré que pour les avoir négligés ou divisés, et pour avoir fait trop de concessions à l'esprit révolutionnaire. On lui reprochait surtout l'hésitation qu'il avait mise à faire la guerre d'Espagne, la reconnaissance de l'indépendance d'Haïti, le traité d'intervention en faveur des Grecs; on réclamait bien aussi dans ce parti la liberté de la presse périodique, mais avec des lois fortement répressives : ses chefs, effrayés du triomphe des libéraux dans les dernières élections, n'étaient pas éloignés de revenir à leurs anciens co-sociétaires, mais à condition que ceux-ci leur sacrifieraient au moins le président du conseil. Ce n'était guère pour eux qu'une querelle de personnes. » L'autre fraction, détachée de la *Société-Piet*, était celle que les écrivains du ministère avaient nommée la *défection royaliste*. Elle se composait d'une trentaine de députés, la plupart jetés dans l'opposition par l'impolitique mesure de la destitution de M. de Châteaubriand. (Voir l'année 1824.) Elle se réunissait chez M. Agier, et comptait parmi ses membres les plus influents, MM. Hyde de Neuville, de Lalot, de Beaumont, de Preissac et Bertin de Veaux, rédacteur et propriétaire du *Journal des Débats*. Cette fraction, moins importante par le nombre de voix qu'elle pouvait apporter dans une délibération que par les capacités qu'elle réunissait, ou plutôt par les écrivains qui lui prêtaient le secours de leurs plumes, se composait d'hommes qui tous avaient rendu de grands services à la monarchie. Elle avait eu beaucoup d'influence dans les dernières élections. Elle demandait: « La Charte avec toutes ses conséquences et la liberté de la presse comme une nécessité politique. » C'était la plus belle portion de la Chambre sous le rapport des talents et de la position politique de ses membres; elle pouvait espérer de donner la majorité au parti vers lequel elle se porterait, d'opérer une fusion, si cela devenait nécessaire, entre les diverses nuances de l'opinion royaliste, et de composer un ministère qui eût satisfait l'opinion publique et donné toutes les garanties désirables à la royauté : mis-

sion grave et glorieuse que quelques uns de ses membres s'étaient flatté de remplir, mais qui fut déconcertée par les manœuvres des perfides alliés que cette réunion fut obligée de se donner. L'histoire fera un triage sévère dans les noms de cette fraction de l'opposition royaliste, et livrera à l'admiration de la France les hommes de ce parti qui ont conservé le souvenir de leurs anciens services et la conviction de leurs doctrines sociales.

Dans cette incertitude sur la force, les moyens et les vues des diverses fractions de la Chambre, il n'est pas étonnant que le ministère ait espéré conserver la majorité, soit en opérant des défections dans les rangs de l'opposition, soit en ralliant à son système quelques-uns de ses plus énergiques adversaires. Des négociations eurent lieu à cet effet avant l'ouverture des Chambres, et il paraît qu'il s'en fallut de bien peu que les propositions ministérielles ne fussent agréées par ceux-là même qu'on aurait crus les plus éloignés d'y prêter l'oreille (1). Quoi qu'il en soit, ces négociations avaient révélé le sentiment de crainte qui agitait le ministère, et le parti libéral se crut dès-lors en position de lui demander de plus grandes concessions. Cette exigeance éloigna toute transaction, et l'on verra qu'elle ne fut pas moins funeste par la suite au ministère qui succéda à l'administration de M. de Villèle.

Nous avons cru devoir expliquer brièvement la situation des divers partis au commencement de l'année 1828, afin de donner une idée de la position du ministère, et même de l'opinion royaliste à cette époque. « Tous les regards, dit l'*Annuaire historique*, s'attachaient alors aux moindres événements de la cour, comme à des symptômes de faveur ou de disgrâce. On observait avec anxiété les visites des divers ministres, leur physionomie en se montrant avec plus ou moins d'assurance en entrant au cabinet du Roi, le temps qu'ils y restaient, l'air dont ils en sortaient. On avait attendu le jour de l'an comme une occasion décisive; mais les réponses de S. M. aux félicitations d'étiquette ne révélèrent rien, ne donnèrent aucun indice sur les résolutions de la couronne. Enfin il se manifesta, au lever du 3 janvier, dans l'intérieur du château, une inquiétude vague qui annonçait quelque grand événement. Le conseil des ministres qui se tenait fréquemment, ne dura guère plus qu'à l'ordinaire, mais on remarqua que les ministres n'en sortirent pas ensemble, que celui de la marine (M. de Chabrol) était resté le dernier chez le roi, où il revint encore plusieurs fois jusque fort avant dans la soirée; bientôt ce fut un bruit public, il fut regardé comme certain pour les observateurs que le ministère n'existait plus et que M. de Chabrol était chargé d'en compo[ser] un nouveau. On attendait donc pour le lendem[ain] le résultat de ses visites chez le Roi, c'est-à-d[ire] la publication de la nouvelle liste ministériel[le]; on a même prétendu qu'elle avait été envoyé[e] [et] retirée dans la même nuit au *Moniteur*, mais [que] les conditions, les difficultés ou les refus [faits] par quelques-uns des personnages proposés à [S.] M. avaient forcé à la retirer (1)... Enfin, cette [in]certitude ou cet interrègne ministériel se prolon[gea] dans la journée du 4, où les visites de M. [de] Chabrol au château ne furent pas moins fréqu[en]tes que la veille, et la fameuse ordonnance, [at]tendue avec tant d'impatience dans le public, [et] d'anxiété dans les partis, ne parut que dans le *Moniteur* du 5 janvier, sous la date de la veille 4 *janvier*. Changement du ministère :

CHARLES, par la grâce de Dieu, etc.

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit:

ART. I. Le sieur Portalis, pair de France, est nommé ministre secrétaire d'état au département de la *justice* et *garde-des-sceaux*.

Le sieur comte de la Ferronnays, pair de France, est nommé ministre secrétaire d'état au département des *affaires étrangères*.

Le sieur vicomte de Caux, membre de la Chambre des Députés, est nommé ministre secrétaire d'état à l'*administration de la guerre*.

La présentation aux emplois vacants dans l'armée, nous sera faite désormais par notre bien-aimé fils le Dauphin. Les nominations seront contresignées par le ministre de l'*administration de la guerre*.

Le sieur vicomte de Martignac, membre de la Chambre des Députés, est nommé ministre secrétaire d'état au département de l'*intérieur*.

Sont distraites des attributions du ministre de l'intérieur celles qui sont relatives au commerce et aux manufactures, pour être réunies aux attributions actuelles du bureau du commerce et des colonies.

Le sieur comte de St-Criq, membre de la Chambre des Députés, est nommé ministre secrétaire d'état, président du conseil supérieur du *commerce et des colonies*.

Le sieur comte Roy, pair de France, est nommé ministre secrétaire détat au département des *finances*.

ART. II. A l'avenir, l'instruction publique ne fera plus partie du ministère des *affaires ecclésiastiques*.

ART. III. Notre ministre secrétaire d'état au département de la marine et des colonies est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en notre château des Tuileries, le 4 janvier 1828.

Signé CHARLES.

Par le Roi :

Le pair de France, ministre *secrétaire d'état au département de la marine* et des *colonies*.

Signé Comte de CHABROL.

De tous les membres de l'ancien cabinet, il ne

(1) Il a été publié, quelques mois après la chûte de M. de Villèle, une brochure dont l'auteur (M. Flandin) prétendait avoir été l'agent secret de M. le président du conseil dans ces négociations. Cet écrit contient des détails piquants, qui n'ont été ni contestés ni confirmés par les personnes citées dans ces curieuses révélations.

(1) On a cité parmi les personnes désignées pour faire partie de la nouvelle administration, MM. de Fitz-James et Pasquier pour le ministère des affaires étrangères, et MM. de Pastoret et Lainé pour le département de la Justice.

reste que M. de Chabrol à la *marine*, et M. l'évêque d'Hermopolis au ministère des *affaires ecclésiastiques*.

Le *Moniteur* publie le même jour deux autres ordonnances du Roi :

Par la première : MM. de Villèle, de Peyronnet, de Corbière, de Damas et de Clermont-Tonnerre sont nommés ministres-d'état et membres du conseil privé.

Par la seconde : MM. de Villèle, de Corbière et de Peyronnet sont nommés pairs de France.

6. Ordonnances du Roi qui suppriment la direction de la police générale exercée par M. Franchet, et nomment M. de Belleyme, préfet de police, en remplacement de M. de Delavau. Toutes ces nominations ne satisfont complètement aucun des partis qui avaient si énergiquement provoqué le renversement du ministère Villèle. Aussi les nouveaux ministres avaient à peine pris possession de leurs hôtels, que déjà toutes les nuances de l'ancienne opposition leur prophétisaient une chute prochaine ; les uns s'appuyant sur ce qu'on n'y voyait aucun de ces noms qui révèlent des doctrines, ne le considéraient que comme un ministère provisoire qui céderait bientôt la place à l'administration renversée ; les autres, avec plus de raison, peut-être, se fondant sur le peu d'influence que le nouveau ministère exercerait dans les Chambres, l'acceptaient avec l'espérance de le faire remplacer bientôt par des hommes d'une opinion libérale plus tranchée. De tous les journaux de la capitale, le *Moniteur,* toujours organe du pouvoir existant, et la *Gazette de France*, qui passait pour avoir été acquise par l'ex-président du conseil, furent les seuls qui gardèrent le silence sur la formation du nouveau cabinet.

Le *Courrier Français* ne se trompa point sur le parti que l'opinion révolutionnaire pourrait tirer de l'amalgame incohérent qu'offrait la composition du nouveau cabinet ; il ne se plaignit que de ce qu'on enlevait des attributions du ministre de la guerre, le personnel, c'est à dire les nominations dans l'armée, pour les attribuer à un auguste personnage, placé près du trône, et nécessairement irresponsable : « c'était, disait-il, annihiler la responsabilité ministérielle quant aux nominations dans l'armée. »

Quoiqu'on eût pu raisonnablement soutenir que ces nominations étaient une des plus importantes attributions de la prérogative royale, ce fut la première concession que le ministère Martignac fit à l'opinion libérale. Une ordonnance royale accorda, le 17 janvier, à M. De Caux, le titre de ministre de la guerre, et, néanmoins, comme pour retenir une partie de ce que l'on semblait concéder, un aide-de-camp de M. le Dauphin, M. de Champagny, fut nommé chef du personnel ; ce qui fit supposer qu'à l'abri de la responsabilité du ministre de la guerre, S. A. R. continuerait à exercer la plus grande influence sur le choix des officiers. Toute l'histoire du nouveau ministère est dans ce premier acte de son administration. C'est ainsi qu'au moyen de demi-concessions, il s'est maintenu au pouvoir jusqu'au jour où l'un de ses membres, effrayé du chemin que la révolution lui avait fait faire, recula devant la tâche qu'il avait entreprise, et laissa la royauté dans une position plus critique que celle où il l'avait trouvée en arrivant aux affaires.

17. Arrêt du tribunal de police correctionnelle qui condamne le sieur Cauchois-Lemaire à quinze mois d'emprisonnement et 2,000 fr. d'amende pour avoir publié une brochure intitulée : *sur la crise actuelle, lettre à S. A. R. monseigneur le duc d'Orléans*. Le ministère public trouva dans cet écrit cinq chefs d'accusation qu'il formula ainsi : 1° offense envers la personne du Roi et les membres de la famille royale ; 2° attaques envers l'autorité royale ; 3° provocation à l'usurpation de l'autorité civile et militaire du Roi ; 4° attaque à l'ordre de successibilité au trône ; 5° provocation à la sédition non suivie d'effet. On peut se faire une idée de l'importance et du but de cette lettre à S. A. R. Mgr le duc d'Orléans, par les passages suivants que le réquisitoire du ministère public avait particulièrement incriminés : « Allons prince, disait M. Cauchois-Lemaire, un peu de courage ; il reste dans notre monarchie une belle place à prendre, la place qu'occuperait Lafayette dans une république, celle du premier citoyen de France. Votre principauté n'est qu'un chétif canonicat auprès de cette royauté morale (p. 56)... Le peuple français est un grand enfant qui ne demande pas mieux que d'avoir un tuteur. Soyez-le, pour qu'il ne tombe pas en de méchantes mains (p. 57)... Rien ne résiste au patriotisme généreux qui a une grande illustration nobiliaire, une place éminente, une immense fortune, triple condition que réunit V. A. ; avec cela elle n'a qu'à se baisser pour prendre un joyau qui est là par terre, que plusieurs se disputent, et qu'aucun ne peut ramasser, faute d'avoir ce que vous avez, *par la grâce de Dieu* (p. 61).... Là, (en Angleterre) un prince qui verrait l'état en peril, ne se résignerait pas à se croiser les bras. Afin que le char, si mal conduit, ne verse pas, nous avons fait de notre côté tous nos efforts ; essayez du vôtre, et saisisons ensemble la roue sur le penchant du précipice (p. 62).... Tandis que nous déclinons, le duc de Bordeaux, le duc de Chartres et même le duc de Reichstadt grandissent (p. 68).... » Le jugement du tribunal de police correctionnelle a été confirmé le 11 février suivant par arrêt de la cour royale de Paris.

20. Charles X approuve un rapport de M. le comte Portalis, garde-des-sceaux, dans lequel le ministre propose au roi la nomination d'une commission de neuf membres, chargée « d'examiner les mesures que peut nécessiter l'exé- » cution des lois du royaume dans l'enseigne- » ment des écoles ecclésiastiques secondaires, » c'est-à-dire, des petits séminaires. Quoique le nom des *jésuites* ne soit pas prononcé dans ce rapport, c'est évidemment contre cette société qu'est dirigée la mesure proposée par le ministre.

Cette commission est ainsi composée : MM. l'archevêque de Paris, le vicomte Lainé, le baron Séguier, le baron Mounier, Feutrier, évêque de Beauvais, le comte Alexis de Noailles, le comte de la Bourdonnaye, Dupin aîné et de Couville, membre du conseil de l'Université. Le 28 mai, la commission instituée par l'ordonnance du 20 janvier adressa au Roi un long rapport dans lequel elle rendait compte de ses investigations sur les sept points suivants : 1° Des écoles ecclésiastiques secondaires, en général ; leur objet, leur existence légale et leurs ressources ; 2° des écoles primaires ecclésiastiques ; 3° des succursales, dépendances ou dédoublement des écoles ecclésiasques secondaires ; 4° du régime et de quelques règles propres aux écoles ecclésiastiques secondaires ; 5° du diplôme de bachelier ès-lettres accordé aux élèves des écoles ecclésiastiques secondaires ; 6° de l'exemption de la rétribution universitaire pour les élèves des écoles ecclésiastiques secondaires ; 7° de la direction des écoles ecclésiastiques secondaires.

Le même jour (20 janvier) paraît une ordonnance du roi qui autorise M. de Saint-Cricq, ministre secrétaire-d'état, président du conseil supérieur du commerce et des colonies, à prendre le titre de ministre secrétaire d'état au département *du commerce et des manufactures*.

25. Changement du ministère anglais. Le duc de Wellington est mis à la tête du cabinet britannique d'où sortent immédiatement les Whigs qui y étaient entrés après la mort de M. Canning : (Le marquis de Lansdown, lord Carlisle, M. Tierney). Le comte Bathurst, lord Ellenborough, M. Goulburn, lord Beresford, lord Melville, le comte d'Aberdeen et sir Robert Peel sont adjoints à l'administration du duc de Wellington. Il ne reste de l'ancien cabinet et dans la même position que lord Lindhurst, le comte Dudley, M. Huskisson, lord Palmerston et M. Grant. M. Herries passe de l'échiquier à la monnaie.

1er *février*. Ordonnance du Roi qui nomme M. de Vatimesnil, grand-maître de l'Université de France, ministre d'état, et membre du conseil des ministres. Le 10 février suivant, M. de Vatimesnil fut nommé ministre secrétaire-d'état au département de *l'instruction publique*.

5. Ouverture des Chambres. Cette solennité était impatiemment attendue par les partis qui espéraient trouver dans le discours de la couronne des indices certains de la politique adoptée par le nouveau ministère. Le parti libéral parut satisfait des termes assez explicites dans lesquels le monarque avait établi les principes de son gouvernement. Après avoir donné un aperçu des rapports de la France avec les puissances étrangères, le Roi annonçait qu'il avait l'espoir d'obtenir, avec le concours de l'Angleterre et de la Russie, et par la seule voie des négociations, la pacification de la Grèce. « Le combat imprévu de Navarin, disait S. M. a été à la fois une occasion de gloire pour nos armes, et le gage le plus éclatant de l'union des trois pavillons ; » expressions bien différentes de celles dont s'était servi le r d'Angleterre en parlant de cet événement à l'ouverture du parlement anglais (1). Charles X annonçait ensuite la prochaine évacuation de l'Espagne par les troupes françaises, et déclarait que le blocus d'Alger cesserait le jour où il aurai obtenu la satisfaction qui lui était due ; qu'à l'égard des aggressions qu'avait éprouvées le pavillon français dans les parages américains, d justes réparations avaient été exigées, et des mesures prises pour mettre désormais le commerc français à l'abri de tout dommage : passant l'examen des affaires intérieures, S. M. faisa observer que si certains produits avaient éprouv quelque diminution, les sources de la riches publique n'étaient altérées par aucune cause durable, et que si des circonstances impérieuse avaient commandé des dépenses extraordinaires il en serait rendu compte aux chambres par s ministres, auxquels elle avait prescrit de marcher constamment vers une économie sévère e bien entendue. Les nouvelles dispositions introduites dans l'organisation du cabinet étaie aussi expliquées et justifiées par des raisons d'ordre public et de haute administration.

« Voulant, ajoutait le monarque, affermir de plus e plus dans mes états la Charte qui fut octroyée par mo frère, et que j'ai juré de maintenir, je veillerai à ce qu'o travaille, avec sagesse et maturité, à mettre notre législation en harmonie avec elle. Quelques hautes questions d'administration publique ont été signalées à ma sollicitude. Convaincu que la véritable force des trônes est, après la protection divine, dans l'observation des lois, j'ai ordonné que ces questions fussent approfondies, e que leur discussion fît briller la vérité, premier besoi des princes et des peuples. »

« Il nous serait impossible, dit un écrivain libéral, de rendre la profonde impression que ces paroles produisirent sur l'assemblée. Ce langag noble et sincère répondait pleinement aux vœu aux espérances de la France attentive, et de c jour semblait commencer pour elle une ère nouvelle de justice et de réparation. »

17. Ordonnance du Roi qui crée un conseil supérieur de la guerre sous la présidence de M. le Dauphin. Sont nommés membres de ce conseil : MM. les maréchaux, ducs de Bellune, de Rag et de Trévise ; les lieutenants-généraux com Reille, vicomte Rognat, comte de Valmy, com Bordesoulle, comte Auty, comte Girardin, com

(1) L'indisposition du roi d'Angleterre n'ayant p permis à S. M. de faire, en personne l'ouverture d parlement, le lord-chancelier prononça le discours d'usage (29 janvier 1828). Il exposa les mesures prises po mettre un terme aux calamités qu'avait entraînées la guerre d'Orient, le but du protocole de Saint-Pétersbourg (4 avril 1826), et du traité de Londres (6 juille 1827). Le roi, tout en rendant hommage à la valeu déployée par la flotte combinée, déplorait comme u sinistre événement (*untoward event*) le combat qu avait eu lieu, avec la force navale d'un ancien allié, dan le port de Navarin.

de Bourmont, vicomte de Préval, vicomte Dodé de la Brunerie, comte Loverdo, vicomte Pelleport et comte d'Ambrugeac. Le baron Denniée et le baron Régnault, intendants militaires, sont attachés audit conseil avec voix consultative; le maréchal de camp comte Gentil Saint-Alphonse, est nommé secrétaire du conseil supérieur de la guerre.

3 *mars*. M. Frayssinous, évêque d'Hermopolis, qui était, depuis le mois d'août 1824, ministre des *affaires ecclésiastiques* et de *l'instruction publique*, donne sa démission, ne pouvant plus continuer à marcher avec le ministère. Il est remplacé par M. Feutrier, évêque de Beauvais. M. l'évêque d'Hermopolis a fait beaucoup de bien dans le poste qu'il a honorablement rempli pendant près de quatre ans; on lui doit surtout d'excellents choix dans l'épiscopat français.

Le même jour, M. Hyde-de-Neuville est nommé ministre secrétaire-d'état au département de la *marine et des colonies*, en remplacement de M. le comte de Chabrol.

MM. de Chabrol de Crousol et Frayssinous sont nommés ministres d'état et membres du conseil privé.

4. Les libéraux de la Suisse donnent à Kussnacht canton de Schwitz une *fête nationale* qui attire une foule innombrable de spectateurs des cantons démocratiques. On y représente au lieu même qui en fut témoin, l'histoire de Guillaume Tell et la fin tragique du gouverneur Gessler.

11 *avril*. Établissement à Paris des voitures dites *omnibus*. Ces voitures contiennent 18 à 20 places, et, pour 25 centimes, transportent les habitants de Paris d'une extrémité à l'autre de la capitale. Un magistrat (M. de Montmerqué) a découvert que cette invention remontait au XVII siècle. Le premier moteur de l'entreprise et le solliciteur du privilége fut le célèbre Blaise Pascal, à qui plusieurs arrêts du parlement en ont confirmé le profit et la direction. Une foule d'autres voitures se sont établies depuis, d'après le même système, et ont pris les noms de *Dames Blanches*, *Favorites*, *Diligentes*, *Citadines*, *Tricycles*, *Béarnaises*, *Carolines*, etc.

21. Mort de M. le duc de Rivière, gouverneur de S. A. R. Mgr le duc de Bordeaux.

M. le comte de Saint-Aulaire avait eu dans un temps difficile, le courage de rendre un service important à M. le duc de Rivière, en s'offrant comme sa caution. Le noble duc n'oublia pas ce service, et, désirant laisser à ses derniers moments, un gage de souvenir à celui qui l'avait secouru au jour du danger, il lui légua, par son testament, sa croix de la Légion-d'Honneur. Charles X informé du service et de la reconnaissance, donne à la clause touchante du testament de M. le duc de Rivière la sanction dont elle avait besoin : S. M. élève M. le comte de Saint-Aulaire au grade d'officier, afin qu'il pût porter la croix que lui avait léguée M. le duc de Rivière.

25. Don Miguel, régent de Portugal et second fils de Jean VI, est proclamé roi par la municipalité, la garnison de Lisbonne et une foule d'habitants. Plusieurs villes du royaume suivent l'exemple de la capitale. Le 3 mai, le prince rend un décret qui convoque, à cet effet, les trois ordres de l'état en Cortès extraordinaires. Cet acte annule la constitution imposée au Portugal par Don Pédro.

26. Manifeste ou déclaration de guerre de la Russie contre la Porte Ottomane.

7 *mai*. L'armée russe passe le Pruth.

4 *juin*. Réponse de la Porte Ottomane au manifeste de la Russie.

8. Passage du Danube par l'armée russe à Isatscha.

11. Prise d'Anapa par les russes. Le 18, ils s'emparent également de Brahilow.

16. Ordonnance du Roi, rendue sur les conclusions du rapport de la commission des petits séminaires (voir le 20 janvier). Elle soumet au régime de l'Université, à dater du 1er octobre 1828, huit colléges, tenus par les jésuites, à Aix, Billom, Bordeaux, Dôle, Forcalquier, Montmorillon, Saint-Acheul et Sainte-Anne-d'Auray. A dater de la même époque, « nul ne pourra être ou demeurer chargé, soit de la direction, soit de l'enseignement dans une des maisons d'éducation dépendantes de l'Université, ou dans des écoles secondaires ecclésiastiques, s'il n'a affirmé par écrit qu'il n'appartient à aucune congrégation religieuse non légalement établie en France. »

Autre ordonnance qui porte que le nombre des élèves des écoles secondaires ecclésiastiques sera limité dans chaque diocèse; qu'il ne sera reçu aucun externe dans ces écoles; et qu'après l'âge de quatorze ans, tous les élèves admis depuis deux ans dans ces écoles seront tenus de porter l'habit ecclésiastique. Il est crée dans les écoles secondaires ecclésiastiques 8,000 demi-bourses à 150 f. chacune. La répartition de ces 8,000 demi-bourses entre les diocèses sera réglée par le Roi sur la proposition du ministre des affaires ecclésiastiques.

La première de ces ordonnances est contresignée par M. Portalis, et la seconde par M. Feutrier, évêque de Beauvais.

23. *Madame*, duchesse de Berry, partie de Paris, le 16, visite successivement Blois, Chambord, Saumur, et se rend ensuite dans la Vendée. La princesse est reçue dans ces fidèles contrées avec des acclamations universelles, et des protestations de dévoûment dont elle a pu apprécier depuis la noble sincérité. Le voyage de *Madame* fut une véritable marche triomphale; mais de toutes les circonstances de cette excursion, il n'en est point de plus intéressantes que celles de son passage sur les champs de bataille illustrés par la valeur héroïque des Vendéens, surtout à la Meilleraie et à St.-Florent, où les deux rives de la Loire furent couvertes en un instant des populations voisines, accourues du fond du Bocage, pour voir la mère du duc de Bordeaux. En quittant la Vendée, *Madame* se rendit dans les provinces du midi de la France où sa présence ex-

cita le même enthousiasme que chez les fidèles Vendéens. Elle visita ensuite Irun et l'île des Faisans, où les troupes Espagnoles rendirent à S. A. R. les honneurs accordés à une infante d'Espagne.

29 *juin*. Don Miguel est déclaré à l'unanimité, par les Cortès portugaises, roi de Portugal et des Algarves, conformément aux anciennes constitutions de l'État. Les cortès annulent en même temps tous les actes faits par don Pédro depuis la mort de Jean VI, époque à laquelle elles font remonter le règne de ce jeune prince. Don Miguel adhère solennellement, le 30, à la résolution des Cortès. Le 3 juillet, les insurgés portugais sont mis en déroute par les troupes de don Miguel aux environs de Porto. Les auxiliaires anglais, arrivés de Londres avec de si brillantes espérances, se rembarquent en toute hâte sur le bateau à vapeur le *Belfast*.

1er *août*. Mémoire adressé au Roi par l'épiscopat français au sujet des ordonnances du 16 juin précédent. Il est présenté, au nom de tous les évêques, par le doyen des prélats français, S. Em. le cardinal de Clermont-Tonnerre, archevêque de Toulouse. Ils y exposent le tort que ces ordonnances font à la perpétuité du sacerdoce; ils prennent la défense de la congrégation des Jésuites, sous le rapport de l'enseignement, et déclarent que leur conscience et leur indépendance ne leur permettent pas de concourir à l'exécution de ces ordonnances.

17. Départ de Toulon de la première division de l'expédition de Morée, sous les ordres du lieutenant-général Maison. Cette expédition offrait un effectif de 14,062 hommes, répartis en trois brigades d'infanterie, commandées par les maréchaux-de-camp Tiburce Sébastiani, Higonet et Schneider; un régiment de chasseurs à cheval, commandé par le colonel Faudoas, quatre compagnies d'artillerie ayant des pièces de campagne, de siége et de montagne, deux compagnies du génie, sapeurs et mineurs, et un état-major dont le général Durrieu était le chef. La seconde division met à la voile le 19. (La division Schneider ne quitta Toulon que le 1er septembre.) Ces deux premières divisions, après une traversée de 11 à 12 jours, arrivèrent le 29 août, à trois heures du matin, en vue de Navarin. «Là se trouvaient les amiraux de Rigny, Pultney Malcolm et Heyden, à la tête de leurs escadres, qui se rangèrent en bataille autour du vaisseau amiral *le Conquérant*, comme pour présenter l'armée française à la nation dont elle devait assurer la délivrance.» Cependant les affaires n'en étaient pas au point où le général Maison avait cru les trouver. Il apprit de l'amiral de Rigny qu'une convention avait été signée en Egypte pour l'embarquement des troupes d'Ibrahim, mais que ce traité n'avait point encore reçu de commencement d'exécution. L'expédition ne pouvant dès-lors débarquer au milieu des troupes égyptiennes, il fut résolu qu'elle quitterait la rade de Navarin, dont elle n'était plus qu'à une portée de canon, et se dirigerait sur la baie de Coron. L'escadre française, entourée des vaisseaux de guerre de divers pavillons qui lui faisaient escorte, passa, quelques heures après sa arrivée, devant Modon où le camp égyptien formé autour des murs venait d'être abandonné, et vers deux heures, devant Coron dont la garnison couronnant les remparts et les tours, ne fit apercevoir aucune disposition hostile.

Le golfe de Coron offrait, non loin de la ville auprès de Petalidi (l'antique Coronée), une plage sûre et commode pour le débarquement. Il s'opéra sans la moindre opposition. Les Grecs, qui les premiers avaient aperçu le drapeau blanc, et connaissant, d'après la proclamation du président Capo-d'Istrias (25 août) le but de l'expédition, se prosternèrent à terre pour saluer le drapeau français et remercier Dieu du secours que le roi Charles X leur envoyait. Une heure après les Moréotes arrivaient en foule pour vendre aux soldats des raisins, des melons, des figues, un peu de pain noir et quelques moutons qu'ils firent payer fort cher à leurs libérateurs.

L'expédition française avait été faite par le gouvernement de Charles X avec franchise, noblesse et désintéressement; le cabinet de Londres ne parait pas avoir été dirigé par de semblables sentiments dans les instructions qu'il adressa à ses agents diplomatiques. En effet, soit incapacité de la part des consuls, soit qu'ils eussent été les instruments d'une politique machiavélique, il est certain que la rédaction *équivoque du* traité que sir Ed. Codrington avait *signé à Alexandrie*, pour l'évacuation de la Morée par les troupes égyptiennes, donna lieu à bien des difficultés, et qu'elle ne s'opéra qu'après bien des lenteurs de la part d'Ibrahim. Cette évacuation ne commença que le 16 septembre (le jour même de l'arrivée en Morée de la troisième brigade de l'expédition française sous les ordres du général Schneider), et ne fut terminée que trois semaines après (5 octobre). Cependant les pluies et les inondations faisaient déjà sentir aux troupes françaises les inconvénients du campement, ou plutôt du bivouac, et occasionnaient des maladies qui firent bientôt de grands ravages malgré toutes les précautions prises pour les arrêter. Les soldats gémissaient de ce long repos qui les décimait; ils demandaient à combattre et s'engageaient à chasser promptement les Egyptiens de toutes les places qu'Ibrahim prétendait retenir. Le général Maison avait peine à modérer leur ardeur : garder vis-à-vis d'Ibrahim une attitude pacifique. Afin d'occuper ses troupes, tout en pressant le départ des Égyptiens, il s'était mis en relation avec le président de la Grèce, il passait des revues, faisait exécuter des manœuvres qui excitaient l'admiration des chefs grecs. Ibrahim lui-même voulut y assister quelques jours avant son départ, et la belle tenue de cette petite armée ne contribua pas peu à hâter son départ de la Morée (1).

(1) Une lettre écrite, à cette époque, du camp français par un officier d'état-major, contient des détails qui se

Les bornes d'un *Abrégé chronologique* ne nous permettent pas de donner tous les détails de cette expédition, dans laquelle les troupes françaises eurent à supporter plus de fatigues et de privations que de combats à livrer. Les places de Navarin, Modon, Coron et Patras furent enlevées aux Turcs presque sans coup férir. La prise de possession du château de Morée, qui devait compléter l'occupation de la Péninsule, avait été comprise dans la capitulation de Patras; mais les agas qui commandaient la garnison de ce fort s'étaient révoltés contre leur chef et refusaient de se soumettre, déclarant qu'ils s'enseveliraient sous les ruines du château plutôt que de le remettre aux Français. A cette nouvelle, le général Maison y envoya par terre deux régiments d'infanterie et le 3ᵉ de chasseurs à cheval; l'artillerie et la compagnie de mineurs furent transportés par mer sur le vaisseau amiral, commandé par M. de Rigny. Les marins anglais rivalisèrent de zèle et d'ardeur avec les Français, surtout ceux de la frégate la *Blonde*, qui concoururent au service des batteries de brèche, dont les deux premières reçurent les noms de *Charles X* et de *Georges IV*. Le 30 octobre, le général Maison fit ouvrir le feu sur tous les points. L'effet en fut prompt et terrible. En quatre heures une brèche assez large était faite et l'ennemi n'osait plus paraître sur les remparts; on aurait pu donner l'assaut, lorsqu'un parlementaire sortit de la place, où peu après le drapeau blanc fut arboré en signe de paix. Le général Maison déclara au parlementaire qui demandait à traiter de la reddition de la place, « qu'il n'accorderait pas de capitulation à ceux qui en avaient déjà violé une; qu'ils se mettraient à sa discrétion, ou qu'il les ferait tous passer au fil de l'épée avant deux heures; qu'il ne leur donnait qu'une demi-heure pour ouvrir les portes et paraître devant lui, sans armes..... » Ces conditions reportées par le parlementaire étaient dures; les agas s'y soumirent en disant : « que puisqu'ils se trouvaient devant un représentant du puissant roi de France, ils se remettaient entre ses mains et à sa merci. » (*Dépêche du général Maison.*) On prit possession du fort où l'on arbora les pavillons des puissances alliées comme sur les autres places.

Le but de l'expédition, c'est-à-dire l'expulsion des Turcs du Péloponèse étant accompli, toutes les troupes françaises entrèrent en cantonnement dans les villes qu'elles avaient trouvées dans un tel état de délabrement, de ruine et de malpropreté, qu'il fallut des travaux immenses pour les nettoyer et y faire des logements aux soldats. Quelque temps après une partie des troupes fut embarquée (29 décembre) et ramenée heureusement en France sous les ordres du général Higonet. Ainsi finit cette expédition, qu'on avait voulu faire sans rompre avec la Porte, où la valeur française n'a pu trouver d'autre occasion de se signaler que l'attaque du château de Morée, qui ne coûta guère que 25 hommes tués ou blessés, mais dans laquelle les troupes françaises ont montré, comme en Espagne, toutes les vertus militaires et civiles, la patience, l'ordre et la discipline la plus exacte, la sympathie la plus touchante à l'égard du peuple infortuné qu'elles venaient délivrer. Quoique dénuée de faits d'armes éclatants, l'expédition de Morée ne sera pas moins considérée par l'histoire comme un des événements les plus singuliers et les plus

sont pas indignes de l'histoire, et établit la physionomie de cette guerre dans laquelle la France joua un rôle si noble et si désintéressé. Nous croyons devoir la reproduire :

« Le 1ᵉʳ de ce mois, le général Maison a passé en revue les troupes au camp devant Navarin. Tout était terminé avec Ibrahim, et l'on espérait qu'il viendrait donner un coup d'œil à ceux qui devaient le combattre. En effet, à neuf heures du matin, il est arrivé dans un canot, seul avec son drogman; il a mis pied à terre sur la plage. Pour arriver au lieu de la revue, il a traversé, sans escorte et sans crainte, une population grecque assez nombreuse qui inonde nos bivouacs, et s'est trouvé à pied au milieu de nos bataillons. Le général Maison est allé à lui; on lui a prêté un cheval, et il a vu manœuvrer notre petite armée. Il a eu la galanterie de dire aux colonels, qu'avec de pareilles troupes, lui, général de cavalerie, serait enchanté de devenir général d'infanterie. Lorsque le 3ᵉ régiment de chasseurs a paru sur le terrain, il n'a pu s'empêcher de témoigner son admiration. En effet, le régiment est magnifique, et il n'est pas possible de mieux exécuter des manœuvres qu'il ne l'a fait. Ibrahim s'est approché du colonel et, en lui faisant l'éloge de son régiment, il l'a complimenté sur sa belle tenue, et lui a témoigné le désir d'avoir un modèle de son uniforme, pour créer en Egypte un régiment semblable. Nous faisons assaut de galanterie avec un ennemi que nous ne devons combattre que la plume à la main. Le lendemain, le colonel Faudoas a envoyé à Ibrahim un uniforme complet, avec une lance. On pense bien que le fils du pacha d'Egypte ne pouvait pas se laisser vaincre en gracieuseté, et le lendemain, en dînant avec le général Maison, il l'a prié d'offrir son sabre au colonel de Faudoas, et, le lui passant autour du corps, il dit : « *Portez-le un instant, mon général; il en aura plus de prix à ses yeux.* » Il me semble que cela n'est pas trop mal pour ce qu'on appelle un barbare. Du reste, le sabre est magnifique; c'est un vrai Damas de Perse.

» Pendant la revue, tous les regards étaient fixés sur cet Ibrahim, le grand dévastateur de la Morée; ce n'est pas une des moindres singularités de cette guerre, que de voir tranquille, au milieu de ses ennemis, cet homme que nous venons chasser, et qui partira ainsi que les Turcs, sans que l'on tire un coup de canon. Ibrahim est d'un physique peu remarquable; cependant il a le regard fin et perçant, et l'expression de sa physionomie est agréable. Il passe pour un bon guerrier. Au déjeuner que lui a donné le général Maison, après la revue, il a bu à la santé de tous les Français, *mais non à l'union de toutes les puissances.* Dans le cours de la conversation, il a fait preuve de beaucoup de sagacité et de finesse. Entre autres choses, il a demandé aux officiers d'état-major pourquoi, ayant été, il y a cinq ans, en Espagne, pour faire des *esclaves*, ils venaient maintenant, en Grèce, pour faire des *hommes libres*. Il y a beaucoup de malades dans l'armée; la fièvre, les dyssenteries, sont les affections les plus communes; on les doit au bivouac, au climat et à la mauvaise nourriture »

importants de l'époque. Charles X récompensa les généraux, officiers et soldats qui s'étaient fait remarquer dans cette courte campagne, avec cette générosité et cette gratitude qui furent un des caractères distinctifs des deux gouvernements de la Restauration. Le général Maison fut chargé de faire à cette occasion une nombreuse distribution de grades et de croix, et lui-même reçut de la main du Roi Charles X le bâton de maréchal de France...

18 *août*. Clôture de la session des Chambres. Voici les principales lois votées pendant cette session, avec la date de la sanction royale : Loi relative à un emprunt de 4 millions de rentes (19 juin). — Loi sur la révision annuelle des listes du jury (2 juillet).—Loi sur les journaux et écrits périodiques (18 juillet). — Loi sur l'interprétation des lois (30 juillet.) — Loi portant réglement définitif du buget de l'exercice 1826 (6 août).— Loi portant allocation de crédits extraordinaires sur l'exercice 1827 (6 août). — Loi relative à la fixation du budget des dépenses et des recettes de l'exercice 1829 (17 août). Loi qui accorde sur les fonds de l'exercice 1829, un crédit extraordinaire de 1,200,000 spécialement affecté à l'instruction ecclésiastique secondaire (20 août). — Loi portant concession à la ville de Paris de la place Louis XV et de la promenade dite des *Champs-Elysées* (20 août).

31. Le Roi, accompagné de M. le Dauphin, quitte Paris pour aller visiter plusieurs départements de l'Est de la France. S. M., après s'être arrêtée à Meaux, traverse la Ferté-sous-Jouare, Château-Thierry, Dormans, Epernay, et arrive à Châlons où elle visite l'école des Arts et Métiers. L'accueil que les élèves de cet établissement font au Roi excite une vive émotion dans l'ame de Charles X, qui reste plusieurs heures dans l'école, et parcourt successivement toutes les classes et les ateliers où il distribue des récompenses et des encouragements. Verdun, Metz, Saverne, Strasbourg, rivalisent de zèle et d'enthousiasme pour célébrer le passage du Roi. Charles X reçoit dans cette dernière ville le roi de Wurtemberg, le grand duc de Bade et les margraves ses frères, Léopold, Guillaume et Maximilien. Le roi de Bavière y fait complimenter le roi de France par un envoyé extraordinaire, M. le prince de Lowenstein. Colmar, Mulhausen, Lunéville, Nancy, Toul et Troyes sont ensuite témoins des mêmes fêtes et des mêmes acclamations qui accueillent partout le roi. Charles X est de retour à Saint-Cloud le 19 septembre, en parfaite santé, et plein de la plus douce satisfaction des marques d'amour dont il a été l'objet dans toutes les contrées qu'il a parcourues. (*Annuaire historique.*)

4 *septembre*. Victoire des Russes près d'Akhaltsik. Ils s'emparent de cette ville le 7. Le sultan Mahmoud se rend au camp de Ramish-Tschifflick. Le 11 octobre les Russes s'emparent de Varna; ils sont moins heureux devant Schoumla où les Turcs les forcent à battre en retraite.

9 *octobre*. Le ministre des affaires ecclésiastiques avait écrit à M. l'archevêque de Toulouse pour l'inviter à lui adresser les renseignements qu'il lui avait demandés (circulaire du 30 août) pour l'exécution de l'ordonnance relative aux écoles secondaires ecclésiastiques. S. Em. fait au ministre la réponse suivante :

« Monseigneur,

» La devise de ma famille, qui lui a été donnée par Calixte II, en 1120, est celle-ci :

» *Etiamsi omnes, ego non.*

C'est aussi celle de ma conscience.

J'ai l'honneur d'être avec la plus respectueuse considération qui est due au ministre du Roi,

† A J. cardinal,
archevêque de Toulouse

Cette lettre, publiée dans le *Journal de Toulouse*, excite la mauvaise humeur du ministre qui fait notifier à M. de Clermont-Tonnerre, au nom du roi, l'ordre de ne point paraître aux Tuileries sans un ordre exprès de S. M.

15. Le recensement fait dans les bureaux de la chancellerie de la Légion-d'Honneur, établit que l'ordre se compose de 33,400 membres de tout grade, y compris les chevaliers étrangers. On compte 4,200 officiers, 700 commandeurs, grands officiers (beaucoup d'étrangers ont ce grade) et 52 grand'croix.

4 *novembre*. Levée du siége de Silistrie par les Russes,

5. Mort de l'impératrice - mère, Marie Federowna, à Saint-Pétersbourg. Elle était veuve depuis 1801, de l'empereur Paul I[er]. Cette princesse, douée d'une grande énergie de caractère et de toutes les vertus qui font chérir une épouse, une mère, une souveraine, exerçait sur ses enfants un empire presque absolu, et inspirait au peuple russe une vénération en quelque sorte religieuse. On croit qu'elle a eu beaucoup de part aux arrangements de famille qui ont placé Nicolas sur le trône.

19. Retour du quartier-général russe à Jassy. La rigueur de la saison et le danger de s'aventurer dans des routes impraticables et sur des champs couverts de neige, forcent les deux partis à rester dans leurs cantonnements d'hiver.

10 *décembre*. Condamnation du poète Béranger à neuf mois d'emprisonnement et 10,000 fr. d'amende, pour avoir, dans plusieurs chansons de sa composition (l'*Ange gardien*, *le Sacre de Charles-le-Simple* et *la Gérontocratie*), porté atteinte à la religion de l'état, et s'être rendu coupable du délit d'offense envers la personne du Roi. M. de Béranger n'a point appelé de ce jugement de police correctionnelle.

22. Le roi d'Angleterre reçoit au château de Windsor la princesse dona Maria da Gloria, fille de don Pédro, en qualité de reine de Portugal. Les partis qui divisaient le Portugal attachèrent beaucoup d'importance à cette réception. Les uns voulurent y voir une reconnaissance formelle, un engagement explicite de défendre et de maintenir les droits de la jeune reine, en vertu des traités qui liaient l'Angleterre et le Portugal

D'autres affectaient de n'y voir qu'une vaine cérémonie où la sensibilité personnelle du monarque avait pu s'exprimer avec trop d'expansion, mais dont on ne pouvait tirer aucune induction sur le parti que la politique du cabinet aurait à prendre quand toute espérance de conciliation serait perdue, et s'il fallait un jour se prononcer entre la jeune reine et don Miguel. Quoi qu'il en soit, une expédition importante se préparait en Angleterre par les soins des conseillers de dona Maria. Ils avaient enrôlé quinze à dix-huit cents étrangers, Allemands ou Irlandais, qui, réunis aux Portugais réfugiés, formaient une troupe de 3 à 4,000 hommes, bien pourvue d'armes, d'artillerie, de munitions et d'argent, avec laquelle on s'était d'abord proposé de faire une nouvelle tentative du côté de Porto et de Braga. La réapparition des bandes constitutionnelles, l'incertitude qui régnait alors sur l'existence de don Miguel (1), et les mécontentements qu'excitait sa police, leur faisaient espérer qu'ils trouveraient plus d'appui que lors de la première insurrection. Mais le duc de Wellington ne voulut consentir à l'embarquement des réfugiés portugais que sur l'assurance formelle, donnée par le marquis de Palmella, que l'expédition ne se dirigerait point sur le Portugal en partant des ports de l'Angleterre. Il fut décidé qu'on se rendrait à l'île de Terceira; qu'après y avoir enrégimenté et organisé les troupes, l'expédition, protégée par quelques bâtiments de guerre de l'empereur du Brésil, entreprendrait d'abord de reprendre l'île de Madère, et reviendrait avec les partisans et les secours qu'elle y trouverait, tenter un coup décisif sur le Portugal. Ce projet était vaste; mais don Miguel ne s'étant pas encore absolument prononcé contre les intérêts anglais, le cabinet britannique, fidèle à sa politique, se contenta d'entretenir la discorde dans la Péninsule hispanique, et ne fit rien d'ostensible pour renverser le trône de Portugal.

Voici quelques résultats curieux d'un tableau publié par M. Adrien Balbi, sur la balance politique du globe.

Rapport du revenu à la population.

	Par habitant.	
Grande-Bretagne et Irlande	65 f.	2 c.
France	30	9
Pays-Bas	26	3
Monarchie prussienne	17	2
Etats-Unis de l'Amérique du Nord . . .	12	1
Empire d'Autriche	10	9
Empire russe sans le royaume de Pologne.	6	2

Rapport de la dette à la population.

	Pour chaque habitant	
Royaume-Uni (Angleterre, Ecosse et Irlande)	869 f.	» c
Royaume des Pays-Bas	635	»
France.	145	»
Empire d'Autriche.	45	6
Etats-Unis de l'Amérique du Nord. .	34	8
Monarchie prussienne.	26	3
Empire russe sans le royaume de Pologne	20	

Rapport de l'armée à la population.

Empire russe sans le royaume de Pologne.	1 soldat sur	57 habitants
Monarchie prussienne. .		88
Empire d'Autriche. . .		118
France		138
Royaume des Pays-Bas.		142
Royaume-Uni (Angleterre, Ecosse et Irlande).		229
Etats-Unis de l'Amérique du Nord . . .		1977

D'après les calculs du même écrivain, il paraît que la marine française compte 14,530 vaisseaux et la marine anglaise 18,631. Une différence plus forte existe entre le tonnage anglais et le tonnage français, le premier s'élevant à 2,141,279 tonneaux et le dernier à 700,000 tonneaux seulement. La différence de notre tonnage avec celui des Etats-Unis est de 723,000 tonneaux.

1829.

M. de la Ferronnays, ministre des affaires étrangères, imparfaitement rétabli de la maladie qui l'avait forcé de s'absenter dans le cours de l'été précédent, tombe en faiblesse chez le Roi (2 janvier). La santé de ce ministre se trouvant de nouveau altérée par cette rechute, il prend la résolution de se retirer des affaires. Cet incident complique les embarras du ministère. Il circule divers bruits sur le choix du successeur de M. de la Ferronnays : on cite d'abord M. de Châteaubriand; ensuite M. Pasquier et le duc de Mortemart; ce dernier, disait-on, était désigné à la confiance du roi par M. de la Ferronnays lui-même. Aucune de ces nominations n'eut lieu. Le 11 janvier parut une ordonnance qui accordait à M. de la Ferronnays un congé de trois mois pendant lesquels M. le comte Portalis, garde-des-sceaux, était chargé, par *intérim*, du porte-feuille des affaires étrangères. La direction de ce ministère fut confiée à M. de Rayneval. Le désappointement des partis fut extrême, et quoiqu'il y eût effectivement quelque chose d'incohérent dans cette réunion des affaires diplomatiques avec les attributions du chef de la justice, il est probable que cette affaire n'aurait pas eu d'autres suites sans l'arrivée à Paris de M. le prince de Polignac, ambassadeur à Londres. Cette circonstance devint le signal des plus violentes déclamations du parti libéral pour lequel M. de Polignac était, depuis plusieurs années, un véritable épouvan-

(1) Ce prince avait fait une chûte, le 9 novembre, en se rendant au château de Caxias avec les infantes, ses sœurs. Les mules de sa calèche, effrayées par les acclamations d'une foule de paysans qui s'était portée sur le passage du roi, renversèrent la voiture sur la route. Les infantes ne reçurent que de légères contusions, mais don Miguel eut la cuisse droite cassée, et fut transporté au château de Quéluz. Aussitôt les révolutionnaires de Lisbonne firent courir le bruit de sa mort dans la capitale et à l'étranger

tail. Ce parti n'ignorait pas que la faveur dont le prince jouissait auprès du roi, le faisait considérer par une grande partie des amis du trône comme l'un des hommes qui pouvaient le plus facilement rallier tous les royalistes. Aussi les plus odieuses accusations furent-elles prodiguées à cet homme d'état. On rappela avec malignité son hésitation à prêter serment à la charte, lorsqu'il fut appelé à la Chambre des Pairs. « C'était, disait-on, l'ennemi acharné des institutions données à la France, le champion de l'absolutisme et de la congrégation, l'ami et l'instrument de lord Wellington qui voulait l'imposer à la France et le faisait recommander dans ses journaux (1). » Ces déclamations devinrent si nombreuses et si bruyantes que le ministère crut devoir faire annoncer officiellement que le voyage de M. de Polignac à Paris, n'avait d'autre motif que de lui faire avoir, en présence des ministres du roi, une conférence avec M. de Mortemart, afin de mettre plus d'unité et d'ensemble dans la défense des graves intérêts que ces deux ambassadeurs étaient appelés à discuter avec les cours de Londres et de Saint-Pétersbourg. Cette explication aurait été suffisante pour tous les hommes que l'esprit de parti n'aveuglait pas; mais M. le prince de Polignac crut devoir y joindre une déclaration authentique de ses principes avant de retourner à Londres, et, dans la séance de la Chambre des Pairs, du 5 février, il prononça un discours dans lequel il repoussa avec franchise et dignité les calomnies dont il avait été l'objet.

« Si les rédacteurs, dit M. de Polignac, quels qu'ils soient, de ces inculpations calomnieuses, pouvaient pénétrer dans l'intérieur de mon domicile, ils y trouveraient la meilleure de toutes les réfutations et de toutes les réponses; ils m'y verraient entouré des fruits de mes continuelles, et j'espère bien, utiles études, ayant toutes pour objet et pour but la défense, si elle devenait nécessaire, la consolidation de nos institutions actuelles, le désir et le dessein d'en faire hériter nos enfants et d'imposer à leur bonheur la douce obligation de bénir la mémoire de leurs pères. En voyant ce qui m'occupe, comme il est, au reste, facile de savoir ce que je pense et d'entendre ce que je professe, la calomnie elle-même rougirait de m'avoir prêté des sentiments si peu conformes aux miens; ma voix, nobles Pairs, les désavoue aujourd'hui, ma vie les désavouera toujours... Oui, messieurs, nos institutions me paraissent concilier tout ce que peuvent réclamer, d'un côté, la force et la dignité du trône; de l'autre, une juste indépendance nationale. C'est donc, d'accord avec ma conscience et ma conviction, que j'ai pris l'engagement solennel de concourir à leur maintien. Et de quel droit penserait-on aujourd'hui que je reculerais devant cet engagement? De quel droit me supposerait-on l'intention de sacrifier des libertés légitimement acquises? M'a-t-on jamais vu servile adorateur du pouvoir? Ma foi politique s'est-elle ébranlée à l'aspect du péril? S'il m'était permis d'interroger la conscience et la vie de mes accusateurs, ne les trouverais-je pas fléchissant le genoux devant l'idole, quand, plus indépendant qu'eux, je bravais dans les fers les dangers et la mort? »

14 *janvier*. M. le cardinal de Clermont-Tonnerre consent enfin à se soumettre, avec quelques modifications, aux ordonnances du 16 juin 1828, sur les écoles ecclésiastiques, à la suite d'une transaction avec le ministère; presque tous les autres évêques de France y avaient déjà adhéré, même M. de Pins, archevêque-administrateur de Lyon, et M. le cardinal de Croï, archevêque de Rouen et grand aumônier, qui avaient le plus résisté. M. de Clermont-Tonnerre déclare que, quoique retenu par sa conscience, il cède au besoin de ne pas laisser plus long-temps en souffrance l'instruction religieuse en France.

16. L'expédition des réfugiés portugais destinée pour Terceira est repoussée des rivages de cette île par une escadre anglaise. Cette tentative dirigée par le général Saldanha avait pour but de renforcer la garnison de Terceira, seul point des états portugais où l'autorité de Dona Maria fût alors reconnue. Le ministère anglais avait signifié aux chefs de cette expédition, que dans le système de neutralité qu'il voulait observer, il ne permettrait pas qu'une expédition préparée dans un port britannique agît hostilement contre le Portugal. Les quatre bâtiments portant les réfugiés portugais se dirigent sur le port de Brest, où ils abordent le 30 janvier et reçoivent les secours d'une généreuse hospitalité (1).

25. Ordonnance du roi qui nomme M. Bourdeau, déjà directeur de l'enregistrement et des domaines, sous secrétaire d'état au département de la justice.

27. Ouverture de la session législative dans la grande salle du Louvre avec le cérémonial accoutumé.

Le roi annonçait dans son discours que, pour hâter la pacification de la Grèce, il avait, d'accord avec la Russie et l'Angleterre, envoyé en Morée une division de troupes, et qu'on pouvait espérer que la Porte, mieux éclairée, cesserait de s'opposer à l'exécution du traité du 6 juillet. S. M. annonçait en outre que la situation de l'Espagne lui avait permis de rappeler les troupes françaises laissées à la disposition de S. M. C., et qu'une convention venait d'être souscrite pour le remboursement des sommes avancées par la France au gouvernement Espagnol.

L'espérance que le roi conservait encore d'obtenir du dey d'Alger une juste réparation, avait seule retardé les mesures que la France était dé-

(1) Cette assertion du parti libéral donne lieu à un singulier rapprochement historique. Le duc de Wellington qu'on présente ici comme accordant une si haute protection à M. de Polignac, était le chef du cabinet anglais qui, le premier en Europe, reconnut le gouvernement établi en France après la chûte du ministère Polignac.

(1) Le gouvernement français les fit placer dans des cantonnements, où ils reçurent une solde régulière de 3 francs par jour, pour les officiers, et 1 franc, pour les sous-officiers et soldats. Au mois d'octobre, le nouveau ministère en fit embarquer une partie pour Ostende et répartit le reste dans divers provinces.

cidée à prendre pour le punir... Une négociation avait été ouverte pour assurer, dans l'intérêt des colons et du commerce, l'exécution des engagements contractés par le gouvernement d'Haïti. La restitution des navires marchands, enlevés dans la guerre du Brésil avec Buenos-Ayres, et la réparation des dommages éprouvés par le commerce français dans ces parages, étaient garantis par une convention récemment conclue; enfin le moment n'était pas éloigné où S. M. pourrait donner aux relations de la France avec les nouveaux états de l'Amérique du Sud, une stabilité utile : en attendant des consuls avaient été préposés à la surveillance des intérêts des sujets français.

Passant aux affaires de l'intérieur de la France, le roi s'applaudissait d'y voir régner l'ordre, fleurir l'industrie et calmer les inquiétudes qu'avaient excitées de longues intempéries et des retards fâcheux dans la moisson des céréales. L'état moral du pays ne paraissait pas aussi satisfaisant :

« La presse, affranchie, jouit d'une liberté entière, disait S. M.; si la licence, sa funeste ennemie, se montre encore à l'abri d'une loi généreuse et confiante, la raison publique, qui s'affermit et s'éclaire, fait justice de ses écarts, et la magistrature, fidèle à ses nobles traditions, connaît ses devoirs et saura les remplir.

» Le besoin de placer à l'abri de toute atteinte la religion de nos pères, de maintenir dans mon royaume l'exécution des lois, et d'assurer en même temps parmi nous la perpétuité du sacerdoce, m'a déterminé, après de mûres reflexions, à prescrire des mesures dont j'ai reconnu la nécessité. Ces mesures ont été exécutées avec cette fermeté prudente qui conciliait l'obéissance due aux lois, le respect dû à la religion, et les justes égards auxquels ont droit ses ministres.

» L'expérience, ajoutait le roi en terminant, a dissipé le prestige des théories insensées; la France sait bien comme vous sur quelle base son bonheur repose; et ceux qui le chercheraient ailleurs que dans l'union sincère de l'autorité royale et des libertés que la Charte a consacrées, seraient hautement désavoués par elle... »

Ce discours, plusieurs fois interrompu par les acclamations d'enthousiasme des pairs et des députés de l'opinion libérale, répandit dans ce parti une joie et une confiance qui semblaient annoncer de graves événements.

1er *février*. Ordonnance du roi qui nomme M. Royer-Collard président de la Chambre des Députés. Les quatre autres candidats présentés par la majorité, formée de l'accord du côté et du centre gauches avec une fraction du centre droit, étaient MM. Casimir Perrier, de Berbis, Sébastiani et Delalot. La discussion de l'adresse au roi ne fut guère remarquable que par un discours de M. Félix de Conny, dans lequel on trouve ce passage : « Profondément convaincu que la situation morale des esprits, et la marche incertaine du pouvoir, préparent au pays dans un prochain avenir, le retour des plus redoutables calamités, je crois devoir signaler au père de la patrie les systèmes qui me paraissent annoncer en France une révolution pareille à celle qui précipita les Stuarts du trône d'Angleterre en 1688. » Pendant le vote des paragraphes de l'adresse, le côté droit tout entier est resté immobile sur ses bancs, qui sont devenus déserts au moment où l'on a voté au scrutin. « Protestation éloquente, dit un écrivain royaliste, contre la session commencée sous de si singuliers auspices. » L'adresse fut adoptée par 213 boules blanches sur 221 votants qui étaient restés dans la salle.

10. Mort du pape Léon XII (Annibal della Genga), à la suite de cinq jours de maladie. Ce pape, issu d'une famille noble, était né au château de la Genga, sur le territoire de Spolette, le 2 août 1760; il fut archevêque de Tyr, puis cardinal de la création de Pie VII (8 mars 1816), employé dans diverses missions diplomatiques et enfin vicaire général de Pie VII, auquel il succéda sur le trône pontifical le 28 septembre 1823. Ce pontife gouverna l'église et ses états avec beaucoup de sagesse, pendant 5 ans et 4 mois; il embellit Rome, encouragea le commerce, les sciences et les arts. La France, à laquelle il était fort attaché, et qui avait à se louer de sa modération dans ces derniers temps, donna de sincères regrets à sa perte.

11. Prise de Turnow par l'armée russe.

12. Massacre de la légation russe à Téhéran.

22. M. le marquis Maison est nommé maréchal de France.

27. Les Russes s'emparent de Sizeboli.

4 *mars*. Installation du général André Jackson dans la présidence des Etats-Unis d'Amérique.

5. Le ministère anglais présente au parlement un bill pour l'émancipation des catholiques. Depuis 1805, une motion semblable était faite chaque année, dans la chambre des Communes, mais quoiqu'elle y fût adoptée par les députés whigs, la Chambre des Pairs la repoussait à une majorité qui diminua successivement de session en session. Le bill passe le 30 mars à la Chambre des Communes et les Pairs l'adoptent également le 10 avril suivant. Il est rendu définitif le 13 par la sanction royale. Cette loi accorde aux catholiques l'affranchissement de toutes les incapacités, impôts et peines qui pesaient sur eux depuis plus d'un siècle; elle leur garantit l'égalité des droits politiques et porte qu'il n'y aura désormais aucun *veto* pour leurs relations avec Rome. Le succès de cette mesure est due principalement au duc de Wellington et à Sir Robert Peel qui jusqu'alors avaient combattu cette concession religieuse et politique.

16. Duel entre le duc de Wellington et le comte de Winchelsea à l'occasion d'une lettre injurieuse que le comte de Winchelsea avait adressée à l'éditeur du *Standard*, relativement à la conduite du duc de Wellington dans l'affaire des catholiques. Ce duel n'a pas eu de suites facheuses.

26. Incendie des *galeries Boufflers* où l'on avait établi un bazar, sur le boulevard des Italiens au coin de la rue de Choiseul.

31. Le cardinal Castiglioni (François-Xavier

évêque de Frascati, né à Cingoli dans la marche d'Ancône, le 20 novembre 1761, est élu pape sous le nom de Pie VIII. Après bien des variations dans les scrutins où les voix se partageaient entre les cardinaux Pacca et Grégorio, ce nouveau pape réunit 48 suffrages sur 50 cardinaux votants, le 36ᵉ jour du conclave. Une majorité si forte est presque inouïe dans les annales de l'élection papale. Pie VIII nomme le cardinal Albani, orateur de l'Autriche au conclave, secrétaire-d'état du gouvernement pontifical.

8 *avril*. Retrait des deux projets de loi sur l'organisation départementale et municipale présentés à la Chambre des Députés par le ministère. La discussion du projet de loi sur l'administration départementale fut l'événement le plus important de la session ; elle excita les débats les plus animés, jeta des divisions dans la majorité de la Chambre et prépara la chûte du ministère. Il faut lire les journaux de cette époque pour se faire une idée de la vivacité, on pourrait même dire la violence des débats que cette discussion a fait naître dans l'assemblée (1). L'exposé des motifs, commun aux deux lois, est un morceau non moins remarquable par le mérite du style que par l'intérêt historique qui s'y rattache. Néanmoins les deux projets ministériels ne satisfirent aucun des partis de la Chambre : le côté gauche les trouvait trop *aristocratiques*, et le côté droit trop *démocratiques;* ainsi, l'un voulait restreindre encore la part de la royauté, qu'il trouvait trop grande, et l'autre préserver la monarchie du danger des concessions qu'elle était disposée à faire au parti libéral. Ces dissentiments éclatèrent dès l'examen des commissions où les libéraux étaient en majorité. Ces commissions eurent de fréquentes conférences avec les ministres, dans lesquelles ceux-ci déclarèrent qu'ils ne consentiraient à aucun amendement tendant à trop accorder aux intérêts populaires ou à gêner le libre exercice de la prérogative royale. M. Dupin aîné fut nommé rapporteur de la loi communale, et M. Sébastiani rapporteur de la loi départementale. Cette dernière loi obtint la priorité de la discussion, malgré l'opposition des ministres. Entre autres amendements que la commission y avait introduits, se trouvait une disposition supprimant les conseils d'arrondissement dont le projet ministériel avait conservé l'institution. Vainement, au milieu de la discussion la plus orageuse, MM. de Martignac et Portalis montèrent plusieurs fois à la tribune po demander le rejet de cet amendement. Le sort projet de loi tout entier tenait à ce vote ; on n' pouvait plus douter d'après les déclarations ré térées des ministres : c'est donc une chose impo tante à remarquer que le partage de la Chamb dans ce moment décisif.

« Le côté gauche et une partie du centre ga che se levèrent en faveur de l'amendement.

» Tout le centre droit, une partie du cent gauche, et une partie du côté droit, se levère contre.

» Le surplus du côté droit s'abstint de voter.

» Une seconde épreuve présenta le même ré sultat. Le président, après avoir consulté le bu reau, déclara que l'amendement était adopté.

» Ainsi le côté gauche, par cette victoire, dont il est permis de croire qu'il n'avait pas envisagé toutes les conséquences, frappait à mort le projet ministériel, que les membres de l'extrême droite, conséquents dans leur marche, se contentaient de laisser tomber.

» La salle offrait alors un spectacle fort curieux : du côté gauche on laissait éclater les plus vifs té moignages de satisfaction ; ceux des bancs opposés qui n'avaient pas pris part à la délibération restaient immobiles à leurs places. Des groupes nombreux s'étaient formés principalement dans les deux centres ; une foule de membres parcouraient la salle en divers sens; d'autres entouraient le banc des ministres où se concentra bientôt l'attention générale. Enfin, après s'être consultés quelques instants, M. le garde-des-sceaux (Portalis) et M. le ministre de l'intérieur (Martignac) se levèrent en même temps et quittèrent l'assemblée où ce brusque départ ne fit qu'accroître l'agitation et le tumulte..... Le retour MM. les ministres de la justice et de l'intérieur, après une absence d'un quart-d'heure, renouvela dans l'assemblée l'émotion à peine calmée qu' avait produite leur subite sortie. M. le ministre de l'intérieur ayant demandé à être entendu, monta à la tribune et donna lecture à la Chambre d'une ordonnance royale, rendue à l'instant même en vertu de laquelle les deux projets de sur l'organisation des départements et des communes étaient retirés. L'assemblée entendit communication avec un calme imposant où perçait une joie maligne au côté droit, pit marqué au côté gauche, et une sorte de peur aux deux centres. » (*Annuaire histori*

Le dénoûment imprévu de cette discu fit une vive sensation dans le public. Un résu des divers jugements qui en furent portés, ne ra pas déplacé ici. Le vulgaire considéra le trait de ces deux lois comme un coup d'état. beaux esprits, qui rient de tout, n'y virent qu coup de théâtre ; mais les observateurs, convai cus de la gravité de la situation où le minist avait placé la royauté, furent effrayés des c séquences que pouvait avoir cet échec parlem taire. Généralement on s'accorda pour recon

(1) Un fait historique, digne de remarque, est celui-ci. Après la révolution de juillet, lors de la discussion d'un nouveau projet de loi sur cette matière, le parti qui, en 1829, s'était prononcé le plus énergiquement contre les restrictions que le gouvernement de Charles X apportait, disait-il, à l'organisation départementale, s'opposa avec non moins de persistance à toute extension que les députés indépendants voulaient alors donner à un projet de loi, *bien moins libéral*, que celui qui avait été présenté par le ministère-Martignac. Mais alors les libéraux étaient maîtres du pouvoir !

tre que les royalistes avaient eu dans cette affaire tout l'avantage de l'habileté. Les vaincus, libéraux ou ministériels, se reprochèrent, selon l'usage, après toutes les défaites, les fautes qui avaient été commises. Suivant les ministériels, le côté gauche avait soutenu avec trop d'énergie des prétentions exorbitantes, et n'avait fait que de fausses manœuvres. Le ministère, disaient-ils, n'était pas encore assez engagé avec eux pour se mettre à leur merci; les plus habiles du parti ont été pris pour dupes; le général Sébastiani lui-même, dans son ardeur à poursuivre la suppression des conseils d'arrondissement, s'est encore laissé *surprendre* (1) et a fait écharper sa division. De leur côté, les libéraux reprochaient au ministère sa détermination, déclarée dès le principe, de repousser tous les amendements de la commission, et le peu de déférence qu'il avait montrée pour les exigences d'un parti qui, chaque jour, devenait plus fort dans la Chambre; ils l'accusaient d'avoir sacrifié à des influences de cour les améliorations législatives qui avaient été promises par le discours du trône, et d'avoir enveloppé dans le naufrage la loi des communes qui n'était pas encore en discussion.

24. Ordonnance du Roi qui nomme M. le duc de Laval-Montmorency, ministre secrétaire-d'état au département des *affaires étrangères*.

M. le comte de la Ferronnays est nommé ministre d'état, membre du conseil privé.

M. de Laval-Montmorency, alors ambassadeur à Vienne, n'a pas accepté les fonctions ministérielles que lui conférait l'ordonnance du Roi.

2 *mai*. M. Calemard de Lafayette, député de la Haute-Loire, est assassiné sur la place Louis XV par un de ses compatriotes, nommé Plaignol. L'assassin se brûle la cervelle au moment où la garde du Pont-Tournant arrive pour l'arrêter.

14. Ordonnance du Roi qui nomme M. le comte Portalis ministre des *affaires étrangères*, et M. Bourdeau, garde-des-sceaux, ministre de la *justice*.

17. Mort de la reine d'Espagne (Marie-Josèphe Amélie de Saxe). Cette princesse, la troisième femme de Ferdinand VII, avait épousé ce prince le 20 octobre 1819.

24. Couronnement à Varsovie de l'empereur Nicolas, comme roi de Pologne.

11 *juin*. Victoire de Kulewtscha, remportée par le général Diebitsch, commandant en chef de l'armée russe, sur le grand-visir Reschid-Pacha.

18. Retour des ambassadeurs de France et d'Angleterre à Constantinople.

(1) Nous avons souligné le mot *surprendre*, parce qu'il rappelle évidemment le seul bon mot que Napoléon ait peut-être jamais dit dans sa vie. Pendant la campagne de Russie, le général Sébastiani, ayant été surpris plusieurs fois par l'ennemi, Napoléon s'écria un jour : « *Sébastiani me fait marcher de surprise en surprise.* »

30. Prise de la Silistrie par les Russes.

1er *juillet*. Bataille de Kainly, en Asie, entre l'armée russe, commandée par le général comte Paskewitsch-Erivanski et les Turcs sous les ordres du pacha d'Erzeroum.

2. Autre victoire des Russes à Milli-Duzé sur Hagki-Pacha.

9. Prise d'Erzeroum par les Russes.

20-24. Passage du Balkan par l'armée Russe. Le quartier-général russe s'établit le 26 à Aïdos.

30. Le vaisseau *la Provence*, monté par M. de la Bretonnière, se rend dans la rade d'Alger pour faire connaître au dey la satisfaction exigée par la France. Le 2 août, le dey répond par un refus positif. Tout arrangement étant devenu impossible, le vaisseau *la Provence* appareille le 3, à une heure après midi. Mais au moment où il sort de la baie, à un signal parti du château (*la Casaubah*) occupé par le dey lui-même, l'artillerie d'une batterie voisine tire sur le vaisseau parlementaire. Toutes les autres batteries du port l'imitent, et ne cessent le feu que lorsqu'il est hors de portée. *La Provence*, criblée de boulets, ayant souffert dans sa mâture et dans ses agrès, regagne la haute mer sans avoir riposté par un seul coup de canon !...

31. Clôture de la session législative en France. Le budget de l'exercice 1830 est la seule loi importante qui ait été votée par la Chambre des Députés après le retrait des lois départementale et communale.

5 *août*. Ordonnance du roi portant réorganisation du corps royal de l'artillerie ; elle en fixe la force ou effectif total, sur pied de guerre, à 35,771 hommes et 28,088 chevaux, et sur pied de paix à 19,565 hommes et 5,194 chevaux.

8. Changement du ministère. M. de Martignac et ses collègues ayant donné leur démission, le roi recompose le ministère ainsi qu'il suit :

M. le prince de Polignac, ministre secrétaire-d'état au département des *affaires étrangères*.

M. Courvoisier, ministre de la *justice*.

M. le comte de Bourmont, ministre de la *guerre*.

M. le comte de Rigny, ministre de la *marine*.

M. le comte de la Bourdonnaye, ministre de l'*intérieur*.

M. le baron de Montbel, ministre des *affaires ecclésiastiques* et de l'*instruction publique*.

M. le comte de Chabrol, ministre des *finances*.

La même ordonnance supprime le ministère du *commerce et des manufactures*, dont M. de Saint-Cricq avait eu la direction, et en réunit les attributions au ministère de l'intérieur.

Trois des nouveaux ministres n'étaient point à Paris au moment de leur nomination (MM. Courvoisier, de Rigny et de Montbel). M. de Polignac fut chargé par *interim* du portefeuille de la *marine*, M. de Chabrol de celui de la *justice*, et M. de la Bourdonnaye de celui de l'*instruction publique*.

Les ministres démissionnaires furent, selon l'usage, généreusement consolés de leur disgrace

par des témoignages de la munificence royale. « MM. Portalis, de Caux et Hyde de Neuville furent nommés ministres d'état. M. de Caux eut la grand'croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; M. de Martignac celle de la Légion-d'Honneur. Cinq d'entre eux (MM. Hyde de Neuville, de Caux, de Martignac, de Vatimesnil et de St-Cricq) reçurent en outre un brevet de 12,000 fr. de pension. M. Roy, dont la fortune était au-dessus de cette indemnité, fut décoré du cordon bleu. M. le comte Portalis, ancien président à la cour de Cassation (place qu'il avait quittée en acceptant les sceaux), obtint la succession du vénérable Henrion de Pensey (décédé le 24 avril 1829), c'est-à-dire la première présidence de cette cour suprême, demeurée vacante, et réservée pour son lot dans la dissolution, depuis longtemps prévue, du ministère. Enfin M. Bourdeau, qui restait le seul des ministres déchus à pourvoir, fut nommé premier président de la cour royale de Limoges.» (*Annuaire historique.*)

Cette révolution ministérielle entraîna plusieurs autres changements dans les parties secondaires de l'administration; le plus important fut la nomination de M. Mangin, ancien procureur-général à Poitiers, que le nouveau cabinet appela à la préfecture de police en remplacement de M. de Belleyme, qui obtint en dédommagement la place de président du tribunal civil de la Seine.

L'apparition du ministère Polignac fut, comme on devait s'y attendre, le signal des plus violentes attaques de sa part de toutes les nuances du parti libéral. Jamais, depuis l'établissement du gouvernement représentatif en France, depuis qu'on y faisait un usage si peu modéré de la liberté de la presse, et, dans aucun pays peut-être, jamais changement de ministres ne souleva tant de haines et ne devint l'occasion de plus de diatribes et d'injurieuses accusations. Les invectives des feuilles libérales n'avaient rien qui dût surprendre en pareille circonstance: c'était en quelque sorte une vengeance de la mystification que ce parti avait éprouvée lors du retrait inattendu de la loi départementale; mais ce qui causa un étonnement général, ce fut de voir à la tête des plus violents ennemis du nouveau cabinet, un journal qui s'était fait remarquer parmi les défenseurs de la monarchie, et qu'on accusait, à tort ou à raison, de ne retirer pas moins de profit de son concours que de son silence, relativement aux actes de l'administration publique. Dès le lendemain de la publication de l'ordonnance royale, *le Journal des Débats* fit paraître un article où, sous une hypocrite commisération pour les malheurs qu'il voyait fondre sur la France, il accumulait des allégations non moins injurieuses pour les nouveaux ministres que pour le prince qui les avait investis de sa confiance. C'est dans cette feuille qu'on souleva pour la première fois la dangereuse question du refus de l'impôt et de la rébellion aux ordres de l'autorité. Après avoir établi que les nouveaux ministres ne pourraient, même, quand ils le voudraient, gouverner avec modération, le journaliste ajoutait:

« Que feront-ils cependant? Iront-ils chercher un appui dans la force des baïonnettes? *Les baïonnettes aujourd'hui sont intelligentes*; elles connaissent et respectent la loi. Incapables de régner trois semaines avec la liberté de la presse, vont-ils nous la retirer? Ils ne le pourraient qu'en violant la loi consentie par les trois pouvoirs, c'est à dire en se mettant hors la loi du pays. Vont-ils déchirer cette Charte qui fait l'immortalité de Louis XVIII et la puissance de son successeur? Qu'ils y pensent bien! La Charte a maintenant une autorité contre laquelle viendraient se briser tous les efforts du despotisme. Le peuple paie un milliard à la loi; il ne paierait pas deux millions aux ordonnances d'un ministre. Avec les taxes illégales naîtrait un Hampden pour les briser. Hampden! faut-il encore que nous rappelions ce nom de trouble et de guerre.... Malheureuse France! malheureux Roi! »

Cet article fut déféré à la police correctionnelle, ainsi que les quolibets d'un petit journal plus littéraire que politique, *le Figaro*, qui avait supposé que Charles X était atteint d'une cécité morale quand il avait changé son ministère. « M. Roux, chirurgien en chef de l'hôpital de la Charité, disait-il, doit incessamment opérer de la cataracte un *auguste personnage.* » M. Bertin aîné, éditeur responsable du *Journal des Débats*, fut condamné par le tribunal de police correctionnelle à six mois de prison et 600 fr. d'amende. M. Bohain, signataire-gérant du *Figaro*, fut également condamné à six mois de prison et 1,000 fr. d'amende pour offense à la personne du Roi. Lors de l'appel en cour royale (24 décembre), M. Bertin aîné prononça le discours suivant:

« Je ne sais, dit-il, si ceux qui se croient sans doute plus dévoués que moi au petit-fils d'Henry IV, rendent un grand service à la couronne; je ne sais s'il est très utile que des royalistes qui ont subi les peines de la prison pour la royauté, les subissent encore au nom de cette même royauté; mais enfin, messieurs, si, par impossible, mon défenseur n'était pas parvenu à vous faire partager sa conviction et la mienne, j'ose me flatter que d'après le peu de mots que je viens d'avoir l'honneur de vous adresser, aucun de vous, aucun de ceux qui m'entendent ne pourra croire qu'arrivé au terme prochain d'une pénible carrière, j'aie sciemment voulu offenser, outrager, insulter celui qui fut toujours l'objet de mon respect, de mon amour, j'allais presque dire de mon culte. »

La délibération ne dura pas moins de trois heures, et M. le premier président Séguier donna lecture de l'arrêt de la Cour Royale qui déchargeait M. Bertin aîné des condamnations prononcées contre lui. La Cour Royale, au contraire, confirma le jugement qui frappait le *Figaro!...* (1)

(1) Le caractère léger de la nation ne se démentit pas dans ces graves circonstances; quelques plaisants trouvèrent, dans cette différence des deux jugements de la Cour Royale, l'occasion de faire un mauvais calembourg: « *Le Journal des Débats* est absous, et *le Figaro* est condamné, disaient-ils; voilà de la justice! c'est gai! (de la justice Séguier.)

La presse libérale des provinces ne demeura pas en reste avec celle de la capitale. Des articles non moins acerbes, une irritation toujours croissante, défrayèrent pendant plusieurs mois toutes les feuilles jusqu'alors si peu lues des départements. De leur côté, les députés libéraux qui se trouvaient dans leurs foyers ou ceux que l'annonce d'une prochaine dissolution de la Chambre avait attirés dans les provinces, ne négligèrent rien pour organiser la résistance aux actes de la nouvelle administration. Le signal de ces démonstrations séditieuses fut donné par le vieux Lafayette, cet homme que l'histoire retrouve toujours quand la France est à la veille d'éprouver une catastrophe!... Il venait de visiter Clermont, Issoire et Brioude, où des banquets de famille avaient seuls accueilli sa présence. Il était au Puy depuis quelques heures lorsqu'on y reçut la nouvelle du changement de ministère. Dès ce moment son voyage prend un caractère politique et devient un événement historique. « C'est de la même ville où avaient régné les aïeux du nouveau ministre Polignac, anciens seigneurs du Velay, que se firent entendre les premiers cris précurseurs d'une autre révolution, les premiers toasts *à la Chambre des Députés! l'espoir de la France* ! et la première protestation populaire contre le ministère du 8 août. » (*Annuaire historique*). Quelques jours après le général Lafayette se rendit à Vizille par Grenoble, où son passage fut célébré avec des démonstrations plus hostiles au gouvernement. Il arriva ensuite à Lyon, où une ovation triomphale lui avait été préparée. On a dit que l'indifférence de l'autorité à l'égard de ces scènes tumultueuses, avait encouragé les ordonnateurs de ces saturnales, et qu'il avait été question de ramener le vieux général en triomphe jusque dans la capitale. Mais ce projet, réel ou supposé, n'a point été réalisé: M. Lafayette a continué sa route sans éclat et sans suite, et a été se reposer de ses fatigues dans son château de la Grange. Les journaux royalistes en taxant d'exagération les récits de l'opinion libérale, au sujet du fameux voyage, dont la relation fut imprimée à cent mille exemplaires, ont regardé ces fêtes « comme des orgies révolutionnaires, qui étaient moins le résultat d'un enthousiasme patriotique que les combinaisons de l'esprit de parti. Le *Comité Directeur* et les Loges maçonniques les avaient commandées; on voulait fêter la révolution dans la personne de celui qui, depuis 1787, en avait prêché ou défendu les principes; c'était, en un mot, la révolution vivante élevée sur le pavois. »

11 *août*. Attaque de Terceira par une expédition de réfugiés portugais et défaite des troupes miguélistes.

23. Ordonnance du Roi qui nomme M. le baron d'Haussez ministre de la *Marine et des Colonies* en remplacement de M. de Rigny, qui n'a point accepté les fonctions que lui conférait l'ordonnance du 8 août.

25. Voyage de M. le Dauphin à Cherbourg. Le prince assiste à l'introduction de la mer dans le bassin *Charles X*.

29. La princesse Dona Maria da Gloria quitte l'Angleterre pour retourner au Brésil.

11 *septembre*. Les journaux libéraux de Paris publient le prospectus de l'association bretonne pour le refus de l'impôt. Cette publication est répétée par tous les journaux du parti dans les provinces. Quelques-uns d'entre eux ont été mis en prévention pour ce fait, et condamnés à diverses peines par les tribunaux. Le seul *Journal de Rouen* a été acquitté par le tribunal de cette ville.

14. Traité de paix, conclu à Andrinople, entre les Russes et les Turcs.

17 *octobre*. Arrivée de la nouvelle impératrice du Brésil (Amélie de Leuchtemberg) à Rio-Janeiro.

31. Le Roi de Naples, la Reine et la princesse Marie-Christine, leur fille, future reine d'Espagne, arrivent à Grenoble où les attendaient *Madame*, duchesse de Berry, et LL. AA. RR. le duc et la duchesse d'Orléans. Après être restées quelques jours à Grenoble, LL. MM. siciliennes se remettent en route pour l'Espagne. La nouvelle reine et ses augustes parents font leur entrée à Madrid le 11 décembre.

17 *novembre*. Ordonnance du Roi qui accorde à M. le prince de Polignac le titre de président du conseil des ministres.

18. M. le comte de la Bourdonnaye, ministre de l'*Intérieur*, donne sa démission. Il est remplacé par M. le baron de Montbel. M. Guernon de Ranville est nommé ministre des *Affaires Ecclésiastiques* et de l'*Instruction publique*.

17 *décembre*. M. le marquis de Pastoret, vice-président de la Chambre des Pairs, est nommé chancelier de France en remplacement de M. Dambray, décédé.

1830.

Un hiver rude et prolongé, la cessation de plusieurs genres de travaux et la cherté du pain avaient beaucoup aggravé la position ordinairement si précaire de la classe ouvrière. Le nombre des indigents s'était également augmenté dans la ville de Paris. Vainement le Roi et la famille royale avaient triplé les sommes qu'ils consacraient, chaque année, à des œuvres de bienfaisance; les bureaux de charité réclamaient de nouveaux secours pour subvenir aux besoins de leurs pauvres. Les classes supérieures de la société suivirent l'exemple de la royauté; on ouvrit dans toutes les mairies et dans toutes les paroisses des souscriptions pour les indigents; des dames charitables formèrent des associations de bienfaisance, et furent solliciter à domicile l'indifférence et l'égoïsme. Cependant il restait encore bien des misères à soulager; c'est dans ce but que, lors de la présentation du jour de l'an, le Roi annonça aux douze maires de Paris qu'il

avait l'intention d'assister avec sa famille à une représentation extraordinaire de l'Opéra, dont la recette serait entièrement consacrée aux indigents.

Mais tandis que la royauté multipliait ainsi les moyens de secours pour la classe malheureuse, le parti libéral essayait de faire retomber sur le gouvernement la responsabilité de ces souffrances passagères; il organisait à Paris et dans les provinces les associations pour le refus de l'impôt. Une circonstance fut remarquée le jour de la présentation du premier de l'an, ce fut la réponse que le Roi fit au discours du président de la Cour Royale (M. le baron Séguier). Ce magistrat, selon sa coutume, après avoir assuré le Roi de son dévoûment et de sa fidélité, ajouta, tant en son nom qu'en celui de ses collègues, que « le plaisir » de porter tous les ans leurs vœux au pied » du trône de S. M., payait en un jour les travaux » assidus, les devoirs pénibles des serviteurs fi» dèles de sa justice. » Le Roi lui répondit, en invitant les magistrats de la Cour Royale « à ne » jamais oublier les importants devoirs qu'ils » avaient à remplir, et à se rendre dignes des » marques de confiance qu'ils avaient reçues de » leur roi. » La sécheresse de cette réponse, si peu dans les habitudes de Charles X, fit une profonde sensation à la cour, et l'on y vit une allusion sévère à l'arrêt rendu, six jours auparavant, par cette cour, dans l'affaire du *Journal des Débats*.

14 *janvier*. Brillante représentation à l'Académie Royale de Musique. Le Roi et toute sa famille y assistent et reçoivent des marques éclatantes de la reconnaissance publique. La recette, avec les dons particuliers, s'élève à 53,000 fr. qui sont répartis entre les douze arrondissements de Paris.

Au milieu de l'irritation des partis, et dans le moment même où la presse libérale redoublait d'efforts pour répandre des alarmes en France, l'histoire doit constater un fait qui prouve jusqu'à l'évidence que le crédit public n'était point affecté par ces déclamations intéressées. L'emprunt autorisé par la loi du 19 juin 1828, se fit à un taux supérieur à tous ceux qui avaient été négociés, non seulement sous la Restauration, mais chez aucune autre nation. Cet emprunt était destiné à couvrir les dépenses extraordinaires occasionnées par l'expédition de Grèce; il devait être de la quantité de rentes nécessaires pour produire un capital de 80 millions de francs à 4 pour cent. La maison Rothschild s'en rendit adjudicataire par soumission cachetée au taux de 102 fr. 7 centimes et demi.

3 *février*. Nomination du prince Léopold de Saxe-Cobourg comme roi de la Grèce. Ce prince a refusé plus tard de monter sur ce trône improvisé.

14. Ordonnance du Roi sur l'instruction primaire. Elle a pour but de donner à toutes les communes du royaume, des écoles et des moyens d'instruction proportionnés aux besoins des populations.

14. Bal à l'Opéra. Le succès de la représentation donnée, le 14 janvier, au profit des indigents avait décidé le Roi à faire un nouvel appel à la charité publique. Le désir que S. M. avait témoigné de voir toute la cour seconder ses vues bienfaisantes, fut entendu par la classe opulente de la capitale. Ce fut à la fois une bonne action et une fête brillante : la salle magnifiquement décorée avec de riches draperies fournies par le garde-meuble de la couronne, l'éclat de plusieurs milliers de bougies et l'élégance des parures offraient un coup-d'œil qui ajoutait encore au mérite de la fête. 5,260 billets à 20 fr. avaient été placés par les soins des commissaires de cette admirable réunion, et la recette, avec les dons particuliers de la famille royale, s'est élevée à 116,645 francs. Le bal a duré jusqu'au jour.

2 *mars*. Ouverture de la session législative des Chambres. Le Roi en fait l'ouverture dans la grande salle du Louvre, en présence de la famille royale et du corps diplomatique (1). Le discours du Roi annonçait d'abord la continuation des relations amicales de la France avec ses alliés, la fin de la guerre en Orient, la garantie donnée à l'indépendance de la Grèce par le choix du prince appelé à régner sur elle (Léopold), et « les négociations entamées, de concert avec les » alliés de la France, pour amener entre les » princes de la maison de Bragance une réconci» liation nécessaire au repos de la Péninsule. »

Relativement à la question d'Alger, *le Roi déclarait* son intention « de ne pas laisser plus long» temps impunie l'insulte faite au pavillon français » et d'obtenir du dey d'Alger une réparation écla» tante qui, en satisfaisant à l'honneur de la Fran» ce, tournerait, avec l'aide du Tout-Puissant, au » profit de la chrétienté. »

S. M. annonçait ensuite l'état prospère des finances de l'état; elle déclarait que les produits de 1829 ayant surpassé les prévisions du budget, il serait possible d'alléger les charges publiques, et qu'à cet effet ses ministres présenteraient aux Chambres un projet de loi relatif à l'amortissement, lequel se lierait à un plan de remboursement ou d'échange qui concilierait à la fois l'intérêt des contribuables, celui des créanciers de trésor et le bien général de l'état.

« Messieurs, disait le Roi en terminant, le premier besoin de mon cœur est de voir la France, heureuse et respectée, développer toutes les richesses de son sol et de son industrie, et jouir en paix des institutions dont j'ai la ferme volonté de consolider le bienfait

(1) Un incident auquel on ne fit pas grande attention alors, mais que les événements subséquents ont rendu fort singulier, eut lieu dans cette solennité. Au moment où Charles X montait sur le trône qui lui avait été préparé, son pied heurta contre le tapis de l'estrade, et, dans le mouvement qu'il fit, il laissa tomber son chapeau qu'il tenait à la main. M. le duc d'Orléans, qui se trouvait à côté du Roi, le ramassa avec empressement, mit un genou en terre, et le présenta à S. M. Cinq mois après, cet étrange pronostic avait reçu la consécration de l'histoire.

» La Charte a placé les libertés publiques sous la sauvegarde des droits de ma couronne. Ces droits sont sacrés; mon devoir envers mon peuple est de les transmettre intacts à mes successeurs.

» Pairs de France! Députés des départements! *je ne doute point de votre concours pour opérer le bien que je veux faire.* Vous repousserez avec mépris les perfides insinuations que la malveillance cherche à propager. Si de coupables manœuvres suscitaient à mon gouvernement des obstacles que je ne peux pas, que je ne veux pas prévoir, je trouverais la force de les surmonter dans ma résolution de maintenir la paix publique, dans la juste confiance des Français et dans l'amour qu'ils ont toujours montré pour leur roi. »

Ce discours, à la fois noble et paternel, déplut au parti libéral qui, réuni momentanément avec les députés qu'on désignait sous le titre de la *défection royaliste*, formait la majorité de la Chambre. Cette disposition des esprits annonçait une discussion orageuse pour le vote de l'adresse, et l'avenir ne réalisa que trop ces prévisions.

La Chambre des Pairs qui, la première, présenta son adresse au Roi, y inséra, contre son usage, une espèce de leçon et un blâme sévère sous les formes du dévoûment le plus respectueux. Elle repoussait d'une manière explicite la possibilité des coups d'état, et donnait clairement à entendre que de telles mesures n'auraient jamais son assentiment.

La Chambre des Députés, réunie provisoirement sous la présidence de M. Labbey de Pompières, élut pour candidats à la présidence, après trois scrutins, MM. Royer-Collard, Casimir Périer, Delalot, Agier et Sébastiani. Le premier ayant obtenu la plus forte majorité, le Roi le nomma président de la Chambre des Députés. Le scrutin pour la nomination des secrétaires n'était pas encore terminé, lorsque M. le ministre de l'intérieur apporta à la Chambre l'ordonnance royale relative à M. Royer-Collard, et l'on apprit avec surprise que le nouveau président, ne voulant pas être installé dans cette séance, venait de quitter la salle. La cause de cette retraite soudaine était que le doyen d'âge, l'un des plus aveugles instruments du parti libéral, avait mis dans le discours qu'il devait prononcer en quittant le fauteuil, quelques phrases inconvenantes dans lesquelles, parodiant le discours du Roi, il disait que « la Chambre des Députés saurait » transmettre ses droits intacts à ses succes» seurs, » et engageait ses collègues à renouveler dans cette circonstance le serment du *Jeu de Paume*. (Voir le 20 juin 1789.) Après la séance, MM. Lafayette, Dupont de l'Eure et Benjamin Constant invitèrent M. Labbey de Pompières à supprimer ces passages dont le parti ministériel, disaient-ils, pourrait tirer avantage et qui compromettraient le succès bien autrement important du vote de l'adresse. M. Labbey de Pompières ne se rendit pas d'abord aux représentations de ses amis; il ne paraissait nullement effrayé de la commotion que son discours pouvait faire naître dans son pays. A l'âge où l'honorable doyen était arrivé on a si peu de temps à souffrir des révolutions!

On obtint pourtant cette suppression, et M. Labbey de Pompières se borna à se féliciter de voir monter, pour la troisième fois, au fauteuil, le *citoyen* dont la science profonde et surtout l'attachement à la charte constitutionnelle, avaient motivé les votes de ses collègues et mérité la confiance du monarque.

15. Installation d'une régence portugaise au nom de la reine dona Maria, dans l'île de Terceira.

15 et 16. Discussion du projet d'adresse dans la Chambre des Députés. Voici la partie de cette adresse sur laquelle s'établit une vive discussion :

« Cependant, Sire, au milieu des sentiments unanimes de respect et d'affection dont votre peuple vous entoure, il se manifeste dans les esprits une vive inquiétude qui trouble la sécurité dont la France avait commencé à jouir, altère les sources de sa prospérité, et pourrait, si elle se prolongeait, devenir funeste à son repos. Notre conscience, notre honneur, la fidélité que nous vous avons jurée et que nous garderons toujours, nous imposent le devoir de vous en dévoiler la cause.

» Sire, la Charte que nous devons à la sagesse de votre auguste prédécesseur, et dont V. M. a la ferme volonté de consolider le bienfait, consacre comme un droit, l'intervention du pays dans la délibération des intérêts publics. Cette intervention devait être, elle est, en effet, indirecte, sagement mesurée, circonscrite dans des limites exactement tracées, et que nous ne souffrirons jamais qu'on ose tenter de franchir; mais elle est positive dans son résultat, car elle fait du concours permanent des vues politiques de votre gouvernement, avec les vœux de votre peuple, la condition indispensable de la marche régulière des affaires publiques. Sire, notre loyauté, notre dévoûment nous condamnent à vous dire que *ce concours n'existe pas*.

» Une défiance injuste des sentiments et de la raison de la France est aujourd'hui la pensée fondamentale de l'administration: votre peuple s'en afflige parce qu'elle est injurieuse pour lui, il s'en inquiète parce qu'elle est menaçante pour ses libertés.

» Cette défiance ne saurait approcher de votre noble cœur. Non, Sire, *la France ne veut pas plus de l'anarchie que vous ne voulez du despotisme* (1). Elle est digne que vous ayez foi dans sa loyauté, comme elle a foi dans vos promesses.

» Entre ceux qui méconnaissent une nation si calme, si fidèle, et nous qui, avec une conviction profonde, venons déposer dans votre sein les douleurs de tout un peuple jaloux de l'estime et de la confiance de son Roi, que la haute sagesse de V. M. prononce! Ses royales prérogatives ont placé dans ses mains les moyens d'assurer, entre les pouvoirs de l'état, cette harmonie constitutionnelle, première et nécessaire condition de la force du trône et de la grandeur de la France. »

Des discours énergiques furent prononcés pour et contre cette rédaction pendant les deux séances de cette grave discussion. Un seul amendement fut présenté par M. Lorgeril; il était in-

(1) Phrase empruntée à l'adresse des Pairs déjà présentée au Roi le 9 mars.

spiré, disait-on, par un ministre alors malade (M. de Courvoisier), et tendait à rendre l'attaque contre les ministres moins directe, à rallier les opinions modérées de la Chambre, et à ramener un cabinet d'une opinion à peu près semblable à celle du ministère Martignac. Vingt ou trente membres seulement se levèrent pour l'adoption de cet amendement. Tous les paragraphes furent adoptés par une majorité formée de la gauche, du centre gauche et d'une trentaine de membres du centre droit. Il était plus de six heures (16 mars) quand on procéda au scrutin sur l'ensemble du projet. La salle était faiblement éclairée par quelques lampes disséminées sur les bureaux, ce qui fit dire à M. de Puymaurin que l'adresse serait une *œuvre de ténèbres*. Tous les ministres étaient présents à la vérification du scrutin qui donna le résultat suivant :

Nombre de votants	402
Pour l'adoption de l'adresse	221
Pour le rejet	181
Majorité pour l'adresse	40

Le chiffre de cette majorité a donné le nom à cette adresse que l'histoire désigne aujourd'hui sous le titre d'*Adresse des deux cent vingt et un*.

« Pendant quelques instants le bruit courut que le Roi ne recevrait pas l'adresse; mais son Conseil pensa que ce serait éluder les difficultés du moment au lieu de les vaincre par l'énergie de la volonté royale, et la grande députation désignée pour lui présenter cette adresse fut introduite, le 18 mars à midi, dans la salle du trône, avec le cérémonial d'usage. » (*Annuaire historique*).

M. Royer-Collard dont l'émotion était visible, lut l'adresse d'une voix altérée, surtout les derniers paragraphes. Le Roi, qui l'avait écoutée avec calme, lui fit, d'un ton où perçait autant de bonté que de dignité, la réponse suivante : (1)

« Monsieur, j'ai entendu l'adresse que vous me présentez au nom de la Chambre des Députés. J'avais droit de compter sur le concours des deux Chambres pour accomplir tout le bien que je méditais; mon cœur s'afflige de voir les Députés des départements déclarer que, de leur part, ce concours n'existe pas.

» Messieurs, j'ai annoncé mes résolutions dans mon discours d'ouverture de la session; ces résolutions sont immuables; l'intérêt de mon peuple me défend de m'en écarter.

Mes ministres vous feront connaître mes intentions. »

19. Ordonnance du Roi qui proroge au 1er septembre suivant la session de 1830. Malgré les cris d'alarmes que cette mesure fit jeter aux journaux libéraux, le crédit public n'en fut pas ébranlé. Le jour même de l'ordonnance de prorogation, le 5 p. 0/0 était coté à la bourse à 106 f. 70, et le 3 p. 0/0 à 83 fr. 60. Ces symptômes de confiance ne découragèrent pas les hommes qui travaillaient au renversement de la monarchie.

« Bien que le parti libéral, dit un historien, eût paru d'abord étourdi de la fermeté de la réponse royale et de la prorogation, il ne tarda pas à se remettre. L'influence de la presse périodique et des associations était trop puissante et trop active pour ne pas faire promptement tourner la chance au profit de la cause populaire... Tous les électeurs des départements furent invités à célébrer par des banquets et des ovations le retour de leurs députés qui avaient voté la fameuse adresse, et Paris en donna l'exemple dans un banquet offert par 600 électeurs aux *Vendanges de Bourgogne* (1er *avril*), où M. Odilon Barrot, vice-président, prononça un discours dans lequel, après avoir remercié les députés de la Seine de ce qu'ils avaient fait pour les libertés publiques, il les assurait qu'ils pouvaient de nouveau compter sur leurs suffrages, et que si l'on venait à braver la sainteté des lois, *le courage des citoyens ne leur manquerait pas.* » (*Annuaire historique.*)

L'exemple donné par la capitale fut suivi dans plusieurs départements. Une médaille fut frappée en l'honneur des 221, et la presse libérale ne cessa de les recommander aux suffrages des électeurs comme les sauveurs de la patrie.

29. Décret de Ferdinand VII, ou *pragmatique sanction*, qui rend les filles habiles à succéder à la couronne d'Espagne à défaut d'enfants mâles dans la ligne directe.

30. Mort du grand duc de Bade, Louis-Guillaume-Auguste, à l'âge de 67 ans. Son frère Léopold lui succède.

6 *avril*. Mort du grand duc de Hesse-Darmstadt, Louis X, dans la 79e année de son âge. Avènement de son fils, Louis XI. Ce prince est né le 26 décembre 1777.

25. Translation des reliques de saint Vincent de Paule, de la cathédrale à la chapelle des RR. PP. Lazaristes ou missionnaires de France. Cet hommage populaire, rendu à un bienfaiteur de l'humanité, au vénérable fondateur d'un ordre dévoué au soulagement des pauvres et des malades, avait attiré un grand concours de peuple tant à la procession que sur le passage du cortége. Trois à quatre mille prêtres ou lévites, frères des écoles chrétiennes et sœurs de charité, douze à quinze prélats, entre lesquels on distinguait M. l'archevêque de Paris, vêtu de ses habits pontificaux, formaient cette procession à laquelle s'étaient joints beaucoup de personnages de toutes les classes de la société, couverts de broderies et de décorations. Les troupes de la garde royale et de la garnison escortaient le cortége, et les sons de la musique militaire se mêlait aux chants religieux du clergé. Les quais et les rues que traversa la procession, étaient ornés de tentures et de feuillage comme aux jours de la Fête-Dieu. Les reliques déposées dans la chapelle des Missions, y furent exposées pendant plusieurs semaines à la vénération des fidèles. Le Roi et la

(1) Les termes de cette réponse avaient été délibérés en conseil des ministres. (*Dépositions des ministres devant la cour des Pairs.*)

Famille Royale y allèrent publiquement faire leurs prières. Une médaille a été frappée en mémoire de cette cérémonie.

Arrivée à Paris de LL. MM. le roi et la reine de Naples. La rigueur de la saison avait forcé ces augustes personnages à prolonger leur séjour en Espagne, après le mariage de leur fille avec Ferdinand VII.

15 *mai.* Rapport au Roi de M. de Chabrol, ministre des finances, sur la situation du trésor et sur toutes les branches de son administration. Ce document officiel est terminé par un aperçu du budget préparé pour 1831. C'est en quelque sorte le *compte-rendu* de la Restauration. Il n'est pas sans intérêt de faire connaître dans quelle situation la dynastie des Bourbons a laissé les finances de la France.

Le ministre examine d'abord le produit de la contribution mobilière et personnelle; il annonce, qu'après beaucoup d'épreuves contradictoires, on est enfin parvenu à fixer le montant des valeurs locatives (sans y comprendre celles qui sont relatives à l'industrie) a 303.832.734 fr. dont 169.810.754 fr. appartenant aux villes, et 134.021,980 fr. aux communes rurales.

Le nombre des habitants de la France était, en 1821, de 30.304.340 individus; celui des maisons de 5.886.727, et le prix moyen du loyer ressortait à 10 fr. 2 cent. par individu et à 49 fr. 52 cent. par maison; mais, d'après la révision faite par ordre de l'administration, sous la direction de huit commissaires spéciaux, la population a été portée à 31,657,429 habitants; le nombre des maisons à 6,396,008, et la valeur des loyers, sans y comprendre ceux des établissements industriels, à 384,008.125 fr., dont 211,806,483 pour les villes, et 172,201,642 fr. pour les communes rurales; ce qui présentait une augmentation de 80 millions sur les évaluations précédentes, « conséquence évidente de l'accroissement de la population, du développement, de l'aisance générale, et des constructions nombreuses qui se sont multipliées depuis 1820 sur tous les points du territoire. »

Relativement aux contributions directes, M. de Chabrol faisait remarquer que celle des portes et fenêtres était susceptible d'un accroissement considérable, et qu'en appliquant pour l'année 1831 le tarif légal à toutes les portes et fenêtres réellement imposables, cette contribution qui, ne s'élevant qu'à 12,812,535 fr. en principal, pourrait être portée à près de 25 millions.

« Les dégrèvements des impôts directs, ajoutait le ministre, ont porté jusqu'ici sur le principal de l'impôt foncier pour 18.119,222 fr., et sur les centimes additionnels de la contribution foncière pour 38,685,246 fr.; de la contribution personnelle et mobilière pour 18,741,221 fr.; des portes et fenêtres pour 10,890,610 fr.; enfin sur les centimes affectés aux frais de perception pour 5,420,048 fr.

» Le résultat de ces décharges a été de rendre aux propriétaires un revenu annuel de 91,865,347 fr.

» En résumé, ces quatre branches principales des revenus de la France apportent au Trésor une redevance facile et assurée qui se monte, en principal, à 217 millions, et en centimes additionnels à 108 millions. Leur produit annuel est de 305 millions. »

Quant aux contributions indirectes, M. de Chabrol faisait remarquer que de 1818 à 1828 les recettes brutes s'étaient élevées de 163 millions à 212 millions; que les frais de perception, qui étaient de 18 pour 0|0 en 1813 et de 14 1|2 pour 0|0 en 1818, avaient été réduits à moins de 12 1|2 pour 0|0 en 1828; que le bénéfice net du monopole du tabac avait été porté de 41 millions, en 1818, à 46 millions en 1828; qu'enfin les traitements de l'administration centrale étaient descendus de l'une à l'autre de ces deux années (1818-1828) de 1,886,000 fr. à 1,177,250 fr.; que tout n'était pas fait encore cependant, et que les efforts de l'administration étaient incessamment dirigés vers de nouvelles réductions

Relativement à la dette publique, le ministre rappelait l'état où la Restauration l'avait trouvée, les accroissements qu'elle avait reçus, les changements ou modifications introduits dans le système de l'amortissement, la progression du crédit public, les projets de conversion qui n'étaient point abandonnés, mais auxquels le gouvernement ne voulait s'arrêter qu'avec la certitude du succès, la garantie de tous les droits, et la connaissance acquise des avantages de l'Etat.

Le capital inscrit au 1er janvier 1830 était réparti ainsi qu'il suit:

126,786,971 f.	rentes 5 p. 0|0 représentant au pair un capital de	2,535,739,420 f
1,029,237 f.	rentes 4 1|2 p. 0|0 représentant au pair un capital de	22,871,933
3,134,950 f.	rentes 4 p. 0|0 représentant au pair un capital de	78,373,750
39.377,047 f.	rentes 3 p. 0|0 représentant au pair un capital de	1,312,568,234
170,328,205 f.	Ce qui fesait un total d'arrérages annuels représentant au pair un capital de	3,949,553,337 f.

Il fallait ajouter à ces deux sommes les rentes rachetées par la caisse d'amortissement, qui se composaient comme il suit:

37,070,107 f.	rentes 5 p. 0|0 au capital de	741,402,140 f.
433,097	rentes 3 p. 0|0 au capital de	14,436,566
37,503,204 f.	au capital de	755,838,706 f.

La dette viagère constituée au nom de 36,785 parties n'était plus que de 7,271,914 f.

Les pensions inscrites sur les livres du Trésor, au nom de 187,173 parties, s'élevaient, au 1er janvier 1830, savoir :

Pensions civiles.	1,825,604 f.
Pensions ecclésiastiques.	5,986,452
Pensions militaires	47,643,139
Pensions de donataires	1,529,001
Total	56,984,196 f.

Enfin, les capitaux de cautionnements, montant à 226,483,973 fr., exigeaient, chaque année, des intérêts pour la somme de 9 millions.

Les charges annuelles de la dette inscrite s'élevaient donc ensemble, au 1er janvier 1830, à 322,752,569 fr.

Les excédants de crédits des exercices écoulés étaient évalués, par M. de Chabrol, de la manière suivante :

Exercice 1828	3,000,000 f
Exercice 1829	4,165,204
Exercice 1830 approximativement . .	6,947,000
Total . . .	14,112,204 f.

Arrivé au budget de 1831, le ministre évaluait l'ensemble des charges ou dépenses de toute nature à . . . . 983,185,597 f.

Quant aux recettes, S. E. faisait observer qu'en les estimant d'après les recouvrements du dernier exercice, elles devaient s'élever pour 1831 à. . . .	986,201,158
Ce qui devait laisser au Trésor un excédant disponible de	3,015,561 f.

« Tel est, disait le ministre en terminant son rapport, la véritable situation des charges et des ressources de la France; toutes ses dettes sur les anciens exercices sont ou soldées ou couvertes par des moyens suffisants, et ses budgets courants et futurs offrent, dès à présent, des fonds libres et de grandes espérances d'améliorations.

» Le tableau que je viens de mettre sous les yeux de V. M., pour lui exposer, dans toutes ses parties, la situation des finances de l'Etat, ne présente que des résultats satisfaisants sur le passé, et plus favorables encore pour l'avenir. Jamais aucun peuple n'a recueilli des avantages plus précieux et plus prompts que ceux dont la France a commencé à jouir depuis le retour de ses souverains légitimes; jamais aucune nation n'a été appelée à de plus belles destinées que celle que prépare encore la sollicitude royale à la reconnaissance publique. Tous les efforts se réuniront désormais à ceux du souverain pour conserver les bienfaits d'un gouvernement qui a fondé la prospérité de la France, et qui doit satisfaire chaque jour davantage à ses nouveaux besoins et à ses plus chères espérances. »

Ce tableau était brillant; mais la France était bien loin de cet état prospère, trois mois après la publication du rapport de M. de Chabrol.

16. Ordonnance du Roi qui dissout la Chambre des Députés; les colléges d'arrondissement s'assembleront le 23 juin, et les colléges de département, le 3 juillet, pour élire une nouvelle Chambre.

19. MM. de Courvoisier, garde-des-sceaux, et M. de Chabrol, ministre des finances, donnent leur démission.

M. de Chantelauze, premier président de la Cour royale de Grenoble, est nommé garde-des-sceaux.

M. de Montbel, ministre de l'intérieur, passe au ministère des finances.

M. de Peyronnet est nommé ministre de l'intérieur.

M. le baron Capelle est nommé ministre des travaux publics.

25. Départ de la flotte française, de Toulon, pour l'expédition d'Alger (1).

M. le Dauphin, grand amiral de France, s'était rendu à Toulon, le 3 mai, pour assister aux préparatifs de l'expédition. Il visita l'arsenal de la marine, les chantiers de construction, tous les travaux du port, et se rendit le lendemain en rade à bord du vaisseau amiral la *Provence*, d'où il jouit du spectacle le plus imposant. Il ne s'y trouvait pas moins de cent bâtimens de guerre, et quatre à cinq cents navires de transport, tous pavoisés; d'autres bâtimens de commerce faisaient flotter au loin leurs différentes couleurs, et les rivages de la rade étaient couverts de troupes et d'une multitude immense qui mêlait ses acclamations aux salves de l'artillerie. « Rien ne manquait à la beauté de cette fête militaire. Jamais expédition, pas même celle d'Egypte, n'avait été préparée avec tant de célérité, de puissance et de luxe militaire; jamais la marine française n'avait paru si riche de talens et de moyens. L'armée de terre aussi brillait de jeunesse et d'ardeur; et quoique les feuilles libérales aient dit de ses dispositions, toutes les craintes et les préventions, tous les souvenirs et les pressentiments sinistres parurent céder aux illusions de la victoire et de la conquête. La population, témoin de cette magnifique revue des forces de l'expédition, dont le succès pouvait avoir une si grande influence sur la prospérité de ces provinces, la secondait de tous ses vœux, et les opinions politiques se taisaient devant de si puissants intérêts. » (*Annuaire historique.*)

L'armée, composée de trois divisions d'infanterie, chacune de 9 à 10,000 hommes, commandées par les lieutenans-généraux baron Berthezène, comte Loverdo et duc d'Escars, d'une excellente artillerie de 180 bouches à feu de siége ou de campagne, sous les ordres du vicomte La Hitte, d'un détachement du corps du génie, sous ceux du baron Valazé, et d'un régiment de chasseurs, offrait, avec le personnel de l'administration, un effectif de 37,507 hommes, sans y comprendre le corps de la marine, non moins remarquable que l'armée de terre par sa discipline et sa belle tenue. Une foule de jeunes gens des plus nobles familles de France, et beaucoup d'étrangers de distinction avaient sollicité l'honneur de faire partie de cette brillante expédition. On remarquait parmi ces derniers un prince de Schwartzenberg, un aide-de-camp du grand-duc Michel, le colonel Philosophoff, et M. Mansell, capitaine de la marine anglaise. Une circonstance, peut-être unique dans l'histoire, ajouta encore à l'intérêt de cette importante entreprise : le commandant en chef de l'expédition, M. le général comte de Bourmont avait donné lui-même l'exemple d'un dévoûment héroïque, en emmenant avec lui ses quatre fils.

La flotte, que des vents contraires retenaient au mouillage depuis dix jours, se mit en mouvement le 25 mai, par un bon vent d'Ouest. La première escadre, composée des vaisseaux de ligne et des grandes frégates portant l'état-ma-

(1) Cette expédition, comme celle d'Espagne, en 1823, devint le texte des plus violentes attaques du parti libéral, qui renouvela, à cette occasion, les sinistres pronostics de la guerre de la Péninsule. Mais il est bon de remarquer ici que l'un des premiers griefs de ce parti, lors de la formation du ministère Polignac, fut de laisser sans vengeance une injure faite au pavillon français dans les derniers jours du ministère Martignac (*voir* le 3 août 1829). Les feuilles de l'opposition s'indignaient alors de la patience du nouveau ministère qui compromettait la dignité de la France, « et elles provoquaient une expédition dont elles ont ensuite contesté la justice et l'opportunité. »

jor-général et la première division, mit à la voile à cinq heures du soir; la seconde escadre, celle de convoi, appareilla le lendemain matin; la troisième ne put sortir de la rade que le 27, quarante-cinq heures après le départ de la première. Le 30 au matin, la flotte française arriva en vue des côtes d'Alger; elle n'était plus qu'à cinq ou six lieues du cap Caxine; les équipages se préparaient déjà au débarquement lorsqu'elle fut assaillie et dispersée en partie par un coup de vent d'Est si violent, que le vice-amiral Duperré, jugeant impossible d'approcher la côte, et même de se maintenir sur le méridien d'Alger, se décida à reprendre le large et à chercher un abri et un point de ralliement sous le vent des îles Baléares, dans la baie de Palma. Le gros de la flotte y arriva le 2 juin.

26 *mai*. — MM. Michaud et Poujoulat s'embarquent à Toulon à bord du brick *le Loiret* pour faire un voyage en Orient. Le *Loiret* les conduit à Navarin, à Napoli de Romanie, à Athènes et à Smyrne. De là les deux compagnons s'en vont en Syrie à travers l'archipel, montés sur la gabare *la Truite*. MM. Michaud et Poujoulat se séparent à Jérusalem; M. Michaud s'en va parcourir l'Egypte, et M. Poujoulat explore les pays de Palestine et de Syrie.

31. Bal brillant donné au Palais-Royal, par Mgr le duc d'Orléans à LL. MM. le Roi et la Reine de Naples. Charles X et sa famille assistent à cette fête où se trouvent réunies toutes les célébrités et illustrations du temps, sans acception de rangs ou d'opinions. Trois mille personnes avaient été invitées. Cette soirée est devenue un événement historique par les désordres qui l'ont terminée. La foule qu'on avait, dit-on, jugé à propos de laisser circuler dans sa force et sa liberté, c'est-à-dire sans gendarmes, s'est d'abord amusée à jeter les lampions de la fête dans le bassin, elle a ensuite franchi les grillages des parterres, arraché les arbustes et les fleurs; enfin une centaine de chaises ont été entassées au pied de la statue d'Apollon, et l'on y a mis le feu. Le tumulte qui en est résulté n'a cessé que quand, par les soins de la police, les pompes dirigées sur le foyer de l'incendie, ont à la fois mis en fuite les auteurs du désordre et éteint leur *feu de joie*. Dans les galeries, quelques accidents fâcheux ont eu lieu : des femmes à demi-étouffées poussaient des cris perçants, et les filoux ont profité de l'occasion pour exercer leur industrie. Plusieurs personnes ont été arrêtées, soit pour avoir pris part aux désordres, soit pour les avoir encouragés par leurs paroles (1).

8 *juin*. Les vents étant redevenus favorables, toute la flotte, ralliée et réorganisée à Palma, remet à la voile, dans le même ordre qu'à la sortie de Toulon. Elle se retrouve le 13 juin, au point du jour, à deux ou trois lieues d'Alger. Le vice-amiral, ayant rallié la division de blocus, forme sa ligne de bataille, défile en vue des forts et batteries d'Alger, et fait le signal à toute la flotte qu'il se dirige sur le cap de Sidi-Ferruch. Le 14, à trois heures du matin, les embarcations, protégées par les bateaux à vapeur le *Sphinx*, le *Nageur* et le *Rapide*, s'avancent en silence vers la plage, en remorquant les bateaux plats chargés de soldats, et le débarquement commence, aux sons d'une musique guerrière et aux cris de : *Vive le Roi!*, par la première division (Berthezène). Chaque régiment se range en bataille à mesure que les compagnies arrivent à terre. L'artillerie monte immédiatement une batterie de campagne, et quelques matelots ou soldats de marine, qui sont bientôt suivis d'une compagnie de mineurs, courent s'emparer de la tour de *Torre-Chica* où ils arborent le pavillon blanc.

M. de Bourmont descendit à terre avec la seconde division (Loverdo), et tandis que la troisième (duc d'Escars) opérait son débarquement, il fit marcher la première sur la gauche pour tourner les redoutes d'où les batteries arabes faisaient un feu très vif sur les troupes françaises. Ce mouvement s'opéra avec succès : les redoutes furent tournées, attaquées et enlevées par la brigade du général Poret de Morvan. La déroute de 12 à 15,000 Arabes que la première division avait devant elle, fut le résultat de ce premier fait d'armes. A midi, toute l'infanterie et l'artillerie de campagne étaient débarquées, et la plage se couvrait de nouveaux soldats impatiens de prendre part à la gloire de leurs camarades.

La presqu'île de Sidi-Ferruch fut aussitôt désignée pour le dépôt général de l'armée; on l'entoura d'une ligne de retranchements, et, en moins de cinq à six jours, par les soins du général Valazé, cette partie du territoire africain fut armée de vingt-six pièces d'artillerie de marine.

Dès ce premier moment les sinistres présages de l'opposition se trouvaient démentis, et ce pays, qui devait *dévorer l'armée française*, s'offrait aux yeux de nos soldats sous l'aspect le plus riant : « Le rivage de la mer, s'élevant par couches parallèles, ne présentait d'abord que des broussailles ou buissons de *cactus*, d'aloës, de lauriers roses et de grenadiers; mais la végétation semblait se fortifier à mesure qu'on avançait, et plusieurs belles maisons de campagne, des jardins délicieux, répandus aux environs d'Alger, annonçaient une population qui n'était pas étrangère aux jouissances de la civilisation. »

Le lendemain (15 juin), à la pointe du jour, un feu de tirailleurs s'engagea sur toute la ligne d'avant-postes. Des masses d'Arabes se montraient de tous côtés, mais à des distances éloignées, hors de la portée des fusils d'Europe. Les

(1) Quelques années après la Révolution de juillet, M. de Salvandy a publié, dans le livre des *Cent-et-un*, un récit de la fête du Palais-Royal, dans lequel il rapporte une conversation qu'il dit avoir eue, ce jour-là, avec M. le duc d'Orléans. D'après M. de Salvandy, S. A. R. lui aurait alors révélé une partie des dangers qui menaçaient la famille régnante, en lui disant : «*Nous dansons sur un volcan !*»

leurs, longs de six à sept pieds, portaient très loin et très juste, ce qui incommoda beaucoup les troupes de l'expédition. Le 16, on eut encore quelques inquiétudes. Un coup de vent du Nord-Ouest fit craindre un instant pour le salut de la flotte : plusieurs grands navires étaient menacés d'être jetés sur la côte et chassaient déjà sur leurs ancres ; mais le vice-amiral Duperré leur ordonna de prendre le large, et, grâce à cette précaution, la perte se réduisit à quelques transports ou chaloupes de débarquement que le vent poussa sur les récifs. L'armée de terre souffrit aussi de l'ouragan : la pluie qui tomba par torrents pendant six heures, inonda les tentes, les baraques et les retranchements. Les soldats ne furent que médiocrement affectés par ce contre-temps, et la gaîté revint dans tous les rangs quand le soleil reparut.

Du côté des Algériens tout se disposait aussi pour une bataille.

13. Proclamation royale à l'occasion des élections. C'est la dernière fois que Charles X a parlé à son peuple :

« Français ! dit-il, la dernière Chambre des Députés a méconnu mes intentions. J'avais droit de compter sur son concours pour faire le bien que je méditais, elle me l'a refusé ! Comme père de mon peuple, mon cœur s'en est affligé ; comme roi, j'en ai été offensé ! J'ai prononcé la dissolution de cette Chambre.

» Français ! votre prospérité fait ma gloire; votre bonheur est le mien. Au moment où les colléges électoraux vont s'ouvrir sur tous les points de mon royaume, vous écouterez la voix de votre roi. Maintenir la Charte constitutionnelle et les institutions qu'elle a fondées, a été et sera toujours le but de mes efforts ; mais, pour atteindre ce but, je dois exercer librement et faire respecter les droits sacrés qui sont l'apanage de ma couronne. C'est en eux qu'est la garantie du repos public et de vos libertés. La nature du gouvernement serait altérée, si de coupables atteintes affaiblissaient mes prérogatives; je trahirais mes serments si je les souffrais. A l'abri de ce gouvernement, la France est devenue florissante et libre. Elle lui doit ses franchises, son crédit et son industrie. La France n'a rien à envier aux autres états, et ne peut aspirer qu'à la conservation des avantages dont elle jouit. Rassurez-vous donc sur vos droits. Je les confonds avec les miens et les protégerai avec une égale sollicitude. Ne vous laissez pas égarer par le langage insidieux des ennemis de votre repos. Repoussez d'indignes soupçons et de fausses craintes, qui ébranleraient la confiance publique et pourraient exciter de graves désordres. Les desseins de ceux qui propagent ces craintes échoueront, quels qu'ils soient, devant mon immuable résolution. Votre sécurité, vos intérêts, ne seront pas plus compromis que vos libertés : je veille sur les uns comme sur les autres.

» Electeurs ! hâtez-vous de vous rendre dans vos colléges. Qu'une négligence répréhensible ne les prive pas de votre présence! Qu'un même sentiment vous anime, qu'un même drapeau vous rallie !

» C'est votre Roi qui vous le demande ; c'est un père qui vous appelle.

» Remplissez vos devoirs ; je saurai remplir les miens.

» CHARLES. »

Ce langage touchant et paternel ne fut point entendu ! Les colléges électoraux réélurent 2[illegible] députés parmi ceux qui avaient voté l'*Adr*[illegible] *des* 221. Le ministère, au contraire, n'obt[illegible] que 99 nominations sur les 181 membres [illegible] minorité. En résumé, sur les 428 membres [illegible] la Chambre élective se composait (non comp[illegible] les deux députés à nommer par la Corse). L[illegible] position de diverses nuances, qui s'était form[illegible] depuis le 8 août 1829, pouvait compter sur [illegible] voix et le ministère sur 145. Il restait 13 voix [illegible] certaines (celles qui avaient voté l'amendem[illegible] Lorgeril) que les deux partis se flattaient de r[illegible] lier à leur cause. Le ministère ne se dissim[illegible] point qu'il lui était impossible de se prése[illegible] devant une Chambre ainsi composée. Il fal[illegible] que le ministère se retirât devant la Chambr[illegible] ou que la Chambre tombât sous les coups du [illegible] nistère.

Une circonstance, non moins déplorable, [illegible] encore attrister le cœur du Roi. Aux désor[illegible] qui avaient signalé, sur quelques points, le [illegible] tour des députés libéraux dans leurs foyers, [illegible] cédèrent bientôt des incendies qui paraiss[illegible] allumés par des mains invisibles. Déjà, au [illegible] de mars et d'avril, il s'en était manifesté que[illegible] ques-uns dans plusieurs cantons de la Bas[illegible] Normandie. Ils se multiplièrent plus tard da[illegible] les départements du Calvados et de la Manche. Ces sinistres éclatèrent avec tant de promptitude [illegible] ils paraissaient si désastreusement organisés, que les partis crurent pouvoir se les attribuer mutuellement. « Suivant les uns, le parti libéral les excitait pour irriter le peuple des campagnes contre le gouvernement. Dans l'opinion opposée, le ministère voulait répandre la terreur parmi les électeurs, et les empêcher de quitter leurs habitations pour se rendre dans les colléges. Il faut croire, pour l'honneur de la France, [illegible] cette double accusation était injuste des d[illegible] côtés (1). Dans ces funestes conjonctures, les ma[illegible] gistrats et le gouvernement déployèrent [illegible] louable activité pour rechercher et punir les in[illegible] cendiaires. On envoya sur les lieux menacés [illegible] cette inconcevable calamité, plusieurs batai[illegible] de troupes de ligne, des renforts de gendarme[illegible] rie, et quelques escadrons de la garde roy[illegible] qui y restèrent cantonnés jusqu'au mois d'ao[illegible] On pressa les informations judiciaires contre [illegible] incendiaires qu'on avait saisis et dont on [illegible] rait des révélations importantes. Ces misér[illegible] se sont laissé condamner et ont subi leur su[illegible] plice, sans que la justice ait pu pénétrer le m[illegible] tif qui les avait fait agir. Ce mystère a dev[illegible]

(1) Il est certain que le ministère, malgré les recher[illegible] ches les plus actives, n'a rien découvert qui pût fa[illegible] peser sur ses adversaires la responsabilité de ces cri[illegible] minelles manœuvres. D'un autre côté, quand les libé[illegible] raux furent arrivés au pouvoir, ils n'ont rien publié [illegible] pût justifier leur odieuse accusation. L'histoire d[illegible] ajouter que depuis lors aussi, il n'y eut plus d'incendies, et que même on n'entendit plus parler des poursuites judiciaires qui avaient été commencées.

quelque poids à l'opinion de ceux qui ont cru pouvoir attribuer ces désastres à une *monomanie* incendiaire qui paraissait posséder quelques misérables filles des champs. Cette assertion s'appuyait sur ce que, parmi dix incendiaires arrêtés, il se trouvait huit femmes des dernières classes de la campagne.

19. Combat de Staouëli. « A la pointe du jour, la première colonne des Turcs descendit du plateau en poussant des cris affreux, et s'élança de front sur les positions occupées par les deuxième et troisième brigades (Clouet et Achard), tandis que la seconde colonne, formée des contingents de Constantine et d'Oran, se portait sur la droite, comme pour envelopper la première brigade et la division Loverdo. Les chevaux de frise et les faisceaux de lances qui couvraient le front des bataillons français n'arrêtèrent point l'impétuosité des cavaliers turcs ; des fantassins, mêlés avec eux, les arrachaient, au milieu d'une grêle de balles tirées à bout portant ; la plupart y périrent ; mais les janissaires vinrent planter leurs drapeaux au milieu de nos bivouacs ; on ne se battait plus qu'au sabre et à la baïonnette, et le champ de bataille fut bientôt jonché de morts. La victoire était indécise, lorsque le général en chef, arrivant sur la ligne de bataille, donna l'ordre de plier les bataillons en colonne serrée, et de marcher en avant pour tourner la position des Arabes. La division Loverdo, chargée principalement de ce mouvement, remplit de ses bataillons les intervalles de la première ligne, tandis que trois régiments de la division d'Escars sortaient du camp de Sidi-Ferruch, pour appuyer les deux autres et leur servir au besoin de réserve. Ces mouvements décidèrent du succès de la journée. Les janissaires et la milice d'Alger, repoussés par les brigades Achard et Clouet, se retirèrent en tiraillant. La brigade Poret de Morvan et la division Loverdo culbutèrent les contingents de Constantine et d'Oran dans le ravin où ils s'étaient engagés ; et les deux divisions, précédées de l'artillerie de nouveau modèle qui vomissait les obus et la mitraille avec une célérité prodigieuse, s'élancèrent avec un enthousiasme impossible à décrire sur les redoutes construites en avant du camp arabe et sur leurs batteries, qui furent enlevées en un instant. La retraite des Turcs et des Arabes n'avait été jusque-là qu'un combat continuel et acharné ; mais quand ils virent l'infanterie française s'emparer de leurs batteries et franchir le dernier ravin qui défendait leur camp assis sur le plateau de Staouëli, la peur et le découragement les saisirent ; ils se rompirent, et, se dispersant de toutes parts, abandonnèrent successivement leurs positions, leur artillerie, leur camp, avec leurs tentes, leurs approvisionnements, et plus de cent chameaux. Leur déroute fut complète. Les Français les poursuivirent plus d'une lieue au-delà du champ de bataille et revinrent s'établir sur le plateau de Staouëli, dans les tentes que l'ennemi n'avait pas eu le temps d'enlever ou de détruire, et dont quelques-unes, celles de l'aga et des deux beys, étaient d'une grande magnificence. »

Cette glorieuse journée ne coûta à la France que cinquante-sept hommes tués et quatre cent soixante-treize blessés plus ou moins grièvement. Cette perte eut lieu au commencement de l'action ; elle fut tout à fait nulle quand nos colonnes, ayant repris l'offensive, renversèrent dans leur marche rapide tous les ennemis qui se trouvaient devant elles. Celle des Algériens s'éleva de 4 à 5,000 hommes ; disproportion qui ne saurait surprendre, quand on songe au ravage que faisait l'artillerie dans des masses profondes de Turcs et d'Arabes.

Il n'y eut plus, du 20 au 24 juin, que des escarmouches où les tirailleurs arabes eurent leurs succès accoutumés. Le 24, dans la matinée, ils tentèrent une attaque sérieuse sur les positions avancées du camp français. Ils présentèrent encore une masse d'au moins 20,000 hommes ; mais la division Berthezène, appuyée par une partie de la division Loverdo, marcha contre eux en bon ordre, et cette attaque n'eut pas moins de succès que l'affaire du 19. Les Algériens ne tinrent nulle part ; ils furent menés battant près de deux lieues par les vainqueurs, en tête desquels figurait, pour la première fois, un escadron de chasseurs à cheval débarqué de la veille. Le Roi et M. de Bourmont firent une grande perte dans cette seconde affaire : le jeune Amédée de Bourmont, l'un des quatre fils que le général en chef avait associés à sa glorieuse expédition, fut grièvement blessé dans cette journée. Cet officier reçut le coup mortel à la tête de sa compagnie de grenadiers, au moment où il franchissait les murs d'un jardin pour en déloger les Arabes qui s'y étaient embusqués ; il tomba sur une touffe de lauriers ! Ce brave officier est mort de sa blessure, deux jours après la prise d'Alger (7 juillet). « Heureux peut-être, dit un de ses camarades, de mourir après avoir entendu le récit de la gloire de son père, et avant d'être témoin de ses malheurs. » (*Souvenirs de la campagne d'Afrique*, par M. de Quatre-Barbes.)

26. Mort de Georges IV, roi d'Angleterre. Ce prince, né le 12 août 1762, avait épousé en 1795, la princesse Caroline-Amélie-Elisabeth de Brunswick-Wolfenbuttel. Guillaume-Henri d'Angleterre, troisième fils de Georges III, né le 21 août 1765, succède à son frère, sous le nom de Guillaume IV.

29. L'armée française en Afrique s'empare des hauteurs qui dominent la vallée de Backé-Déré, et pousse vigoureusement les Arabes vers Alger. M. de Bourmont établit son quartier-général sur le point culminant du Boujareah d'où se déploie, au-dessous de lui, le fort de l'Empereur, la ville d'Alger, la Casaubah, tous les forts et les batteries de la côte, le cap Matifoux et la grande plaine de la Metidja.

La division Loverdo, après avoir vaincu de grands obstacles, investit le fort de l'Empereur.

4 *juillet*. **Prise du château de l'Empereur** (1).

L'attaque commence à la pointe du jour. Au signal d'une fusée volante, toutes les batteries françaises sont démasquées et font à la fois le feu le plus terrible. Les Turcs y répondent pendant cinq heures avec beaucoup de courage et de constance. Les boulets de 24 et de 16 foudroient les remparts et les terre-pleins des batteries du fort, avec un succès prodigieux. On voit à chaque instant des pans de muraille s'écrouler, des merlons disparaître, des pièces renversées, des canonniers tués à mesure qu'ils se succèdent derrière les embrasures en ruines, pendant que les bombes et les obus, tombant comme la grêle dans l'intérieur du fort, y portent la destruction et la mort par leur chute, par leurs ricochets et par leur explosion. A neuf heures les batteries françaises avaient fait taire le feu des assiégés ; tous les canons des remparts étaient renversés, les affûts brisés, les canonniers tués ou dispersés, les casemates enfoncées, des monceaux de cadavres couvraient les terre-pleins et le fossé du réduit. Les Français se préparent à monter à l'assaut, mais au même instant une détonnation épouvantable se fait entendre ; la grosse tour du château venait de sauter en l'air. Une colonne épaisse et noire qui s'élevait à plus de 500 pieds dans les airs, s'élargissant dans sa base, enveloppa bientôt tout l'horizon. Des pièces d'artillerie, des bombes, des boulets, des poutres, des pierres énormes et des cadavres couvrirent en un instant les environs du château, dont on n'aperçut les ruines qu'après la lente précipitation de toutes les matières pulvérisées par l'explosion. La partie supérieure de la tour avait disparu; les murailles des deux faces de l'enceinte étaient presque entièrement renversées, les autres étaient entr'ouvertes de toutes parts. Le Dey avait espéré écraser les assiégeants sous les débris de la forteresse. Mais loin d'être effrayés par ce terrible spectacle, les soldats français, employés à la garde de la tranchée, ayant à leur tête le général Hurel, se précipitent vers les débris fumants du château pour en prendre possession. Les Algériens l'avaient abandonné. Une fois maîtres de ce point important, les Français y établirent des batteries contre la ville d'Alger et la Casaubah, qui la domine de ce côté. Le Dey fut épouvanté par ce succès inattendu, et passa tout à coup d'une folle confiance au plus grand abattement. Il ne songea plus qu'à sauver ce qu'il pourrait de sa puissance et de ses trésors. Il était deux heures après-midi, lorsque Hussein envoya son secrétaire intime en parlementaire aux avant-postes du général en chef. Il fut reçu sur les ruines du château de l'Empereur, par M. de Bourmont entouré de son état-major. Sidi-Moustapha offrait, au nom de son maître, d'abandonner toutes ses créances sur la France, de se soumettre à toutes les réparations qu'on avait exigées de lui, avant le commencement des hostilités, de rendre au commerce français tous ses priviléges, même de les augmenter, et de payer tous les frais de la guerre, si les Français consentaient à quitter le pays.... Ces propositions furent rejetées, M. de Bourmont exigeait que le Dey, ses troupes et la ville se rendissent à discrétion. « Le consul-général de la Grande-Bretagne offrit en vain sa médiation; M. de Bourmont la déclina en disant que c'était une affaire qu'il voulait arranger lui-même avec le Dey.» (*Annuaire Historique.*) Dans la soirée, deux nouveaux parlementaires se présentèrent au quartier-général français : c'étaient un Turc nommé Sidi-Mahmoud et Bouderba, maure qui avait long-temps habité Marseille et parlait parfaitement la langue française. Ce dernier représenta à M. de Bourmont que ces mots : *se rendre à discrétion*, seraient mal compris par les Turcs ; qu'ils croiraient qu'on exigeait le sacrifice volontaire de leurs personnes, de leurs familles et de leurs propriétés, et que, dans cette opinion, ils aimeraient mieux périr que de se soumettre, et que la ruine d'Alger et de ses richesses en serait le résultat inévitable. M. de Bourmont se rendit à ces raisons et remit alors aux envoyés un *ultimatum* ainsi conçu :

« Le fort de la Casaubah, tous les autres forts qui dépendent d'Alger, et le port de cette ville, seront remis aux troupes françaises le 5, à dix heures (heure française).

» Le général en chef de l'armée française s'engage envers S. A. le Dey d'Alger à lui laisser la liberté et la possession de ce qui lui appartient personnellement.

» Le Dey sera libre de se retirer avec sa famille et ce qui lui appartient, dans le lieu qu'il fixera, et tant qu'il restera à Alger, il y sera lui, et toute sa famille, sous la protection du général en chef de l'armée française. Une garde garantira la sûreté de sa personne et celle de sa famille.

» Le général en chef assure à tous les soldats de la milice les mêmes avantages et la même protection.

» L'exercice de la religion mahométane restera libre; la liberté des habitants de toutes classes, leur religion, leurs propriétés, leur commerce et leur industrie ne recevront aucune atteinte ; leurs femmes seront respectées ; le général en prend l'engagement sur l'honneur.

» L'échange de cette convention sera fait avant dix heures, le 5, et les troupes françaises entreront aussitôt après dans la Casaubah, et successivement dans tous les autres forts de la ville et de la marine.

» Comte DE BOURMONT »

(1) Ce château, construit dans le seizième siècle, après la malheureuse expédition de Charles-Quint (1541) et sur le point même où sa tente avait été dressée, était nommé en arabe *Sultanie Kalassi* (fort du sultan). Les Européens l'ont nommé le *Château de l'Empereur*, par allusion à la circonstance qu'il rappelait. Le dey d'Alger l'avait fait fortifier dans le dix-huitième siècle. C'était une enceinte irrégulière, en carré long, entourée de murailles sans fossés, de quarante pieds de hauteur sur dix d'épaisseur, flanquée de quelques tours carrées, et dominée, au centre, par une tour ronde plus forte et très élevée, qui formait un réduit entouré de magasins casematés. Les bastions, les remparts et la plate-forme de la grande tour étaient armés de cent-vingt canons de gros calibre et de mortiers à bombes. Les plus habiles canonniers et environ quinze cents janissaires avaient été placés dans cette forteresse, qu'ils avaient juré de défendre jusqu'à la dernière extrémité.

Les parlementaires acceptèrent ces conditions, et les portèrent au Dey pour avoir sa ratification. Celui-ci les soumit au Divan, représentant de cette milice souveraine, sans laquelle le Dey ne pouvait décider de la cession de la ville et des propriétés publiques. La délibération fut orageuse : quelques jeunes officiers qui n'avaient pas eu le temps de s'enrichir, voulaient s'emparer de la Casaubah, tuer Hussein, ses ministres, sa garde, se partager le trésor national et se retirer dans les montagnes après avoir mis le feu à la ville. Mais les plus vieux qui avaient tout à perdre, combattirent énergiquement ces résolutions désespérées, et la majorité du Divan, encore sous la terreur de la canonnade du matin, se résigna à subir les conditions imposées. L'échange des ratifications eut lieu immédiatement et les hostilités cessèrent sur terre et sur mer.

5. Occupation d'Alger par l'armée française. A dix heures du matin, les troupes qui devaient entrer dans la ville descendirent des hauteurs, leur artillerie en tête, et se rangèrent en bataille sous les murs de la ville et de la Casaubah. Les portes Bab-Azoun et Bab-Elwed furent remises à midi, et les soldats français reçurent, dès leur entrée dans la ville, la plus douce récompense de leur courage, en voyant accourir au devant d'eux les naufragés des bricks le *Silène* et l'*Aventure* qu'on croyait massacrés par les Arabes, et une foule d'autres esclaves chrétiens. Le Dey les avait fait mettre en liberté aussitôt après la prise du château de l'Empereur.

« Le premier soin du général en chef, en entrant dans ce palais (la Casaubah) fut de faire reconnaître l'existence du trésor algérien, contenu dans une suite de cinq à six pièces soigneusement fermées et voûtées, où l'or et l'argent, entassés à la hauteur de plusieurs pieds, offraient des monnaies de toutes les nations. Ce trésor, accumulé depuis trois siècles, était composé en grande partie de la part réservée pour l'état dans les bénéfices de la piraterie. L'ordre du jour publié sur la prise d'Alger (6 juillet), annonça qu'une commission composée de M. l'intendant en chef de l'armée, le baron Denniée, de M. le général Tholosé, et de M. le payeur général Ferino, était chargée d'en faire l'inventaire; et que ce trésor conquis sur la régence serait immédiatement envoyé en France. M. de Bourmont ne voulut pas qu'il en fût distrait un écu. Il se contenta de faire une distribution des armes les plus riches entre les généraux et officiers supérieurs de l'armée, et de réserver quelques bijoux ou meubles précieux pour les offrir à la famille royale. (1) » (*Annuaire Historique.*)

Ainsi tomba la superbe Algézaïr ! cette puissance monstrueuse, fondée sur la piraterie, qui insulta pendant trois siècles à la liberté et à la dignité du christianisme, et accusa la longanimité des rois de l'Europe. Après trois siècles de brigandages, impunément exercés sur les nations chrétiennes, l'épée d'un général français est venue briser le joug honteux que la barbarie avait imposé à la civilisation. La navigation de la Méditerranée est rendue libre, et désormais le commerce et l'industrie de l'Europe doivent s'incliner avec reconnaissance devant la mémoire de Charles X.

Cette importante nouvelle fut transmise à Paris, dans la journée du 9 juillet, par une dépêche télégraphique de Toulon ainsi conçue :

« Devant Alger, 6 juillet.

» *L'amiral Duperré à S. E. le Ministre de la marine et des colonies.*

» L'armée du Roi a triomphé ! Le sort d'Alger est décidé depuis hier ; le pavillon du Roi flotte sur tous les forts et sur le palais du Dey !

» La question européenne, agitée depuis tant de siècles, est résolue.»

L'artillerie des Invalides salua par cent coups de canon la prise d'Alger. Cette nouvelle fut publiée le soir dans tous les théâtres, où les cris de: *Vive le Roi!* l'accueillirent avec enthousiasme. La ville fut spontanément illuminée.

La plus grande partie du trésor, à peine inventoriée, fut expédiée pour la France presqu'aussitôt que la nouvelle de la conquête apportée au

(1) L'esprit de parti, en France, n'a pas eu honte de diriger une odieuse accusation contre l'armée d'Afrique et son chef. On a prétendu que le trésor de la Casaubah s'élevait à plus de 200 millions. C'était une exagération qu'aucun indice ne semblait autoriser. Les salles dans lesquelles étaient amoncelés les espèces, lingots ou autres objets précieux, ayant été ouvertes par le Hasnodgy, ministre des finances, aux membres de la commission chargée d'en dresser l'inventaire, il s'y est trouvé en espèces d'or, d'argent ou en bijoux, une valeur de 48,684,527 fr. 94 cent. Cette somme, jointe à 3 millions, pour estimation des laines et denrées trouvées dans les magasins de la régence, et à 4 millions pour la valeur brute des sept cents bouches à feu en bronze, formait déjà un capital qui dépassait de 7 millions les dépenses occasionnées par l'expédition. La moitié des maisons de la ville étaient des propriétés publiques; on pouvait les estimer à plus de 50 millions de francs.

Quant à l'estimation du trésor, il existe un contrôle qui, sans être d'une exactitude rigoureuse, démontre au moins que les valeurs de la Casaubah ne pouvaient s'élever à la somme exorbitante qu'on leur avait assignée. En 1818, époque où le trésor fut transporté à dos de mulet, de l'ancien palais du Dey dans la basse ville, dans les caveaux de la Casaubah, on calcula qu'on avait employé soixante-seize voyages de mulets pour le transport de l'or, et 1010 pour le transport de l'argent En estimant à trois quintaux la charge de chaque mulet, ce qui donnerait deux cent vingt-huit quintaux d'or et trois mille cent vingt quintaux d'argent, on a pu évaluer alors le total à 56,500,000 fr. Mais le déficit des recettes depuis long-temps reconnu, la diminution des produits de la piraterie, et l'énormité des dépenses occasionnées par les dernières expéditions dont Alger avait été menacé, et surtout par celle-ci, avaient dû réduire considérablement ce trésor. La fausseté de l'odieuse accusation dirigée contre l'administration française fut d'ailleurs incontestablement établie par une enquête postérieure à l'autorité du général en chef

Roi par l'un des fils qui restaient au chef de l'expédition. D'après les rapports officiels adressés au gouvernement, il n'y avait pas eu, depuis le jour du débarquement (14 juin), jusqu'à celui de la prise d'Alger, plus de 2,300 hommes mis hors de combat, dont 400 tués. Certes, une armée qui avait exécuté de si grandes choses en si peu de temps et avec si peu de pertes, avait mérité de nobles récompenses. Elle ne les a pas obtenues! Voici ce qu'on lit à ce sujet dans un ouvrage qu'on ne peut accuser de trop de sympathie pour la gloire de la Restauration : « M. de Bourmont avait adressé, dès le lendemain de la prise d'Alger, au ministère de la guerre, une longue liste de propositions pour des avancements en grades ou des décorations. Il demandait même une gratification pécuniaire de trois millions pour cette brave armée qui venait de conquérir un si riche trésor et tant de gloire à la France. On se contenta d'envoyer d'abord à son général le bâton de maréchal de France (18 juillet), et trois croix de Saint-Louis, deux pour ses fils, Charles et Amédée; l'autre pour le jeune Bessières, qui s'était distingué dans plusieurs actions. La croix destinée pour Amédée de Bourmont ne pouvait plus orner que son tombeau. Les deux officiers ne voulurent porter leur décoration qu'après qu'on aurait fait justice à leurs camarades. Mais on avait chicané dans le cabinet du Dauphin, sur des demandes qu'on jugeait trop nombreuses pour une campagne de trois semaines, qu'on ne voulait pas comparer à celle d'Espagne. On renvoya les propositions pour être réduites, au grand regret de M. de Bourmont. Mais lorsque son nouveau travail arriva à Paris, Charles X n'était plus sur le trône. Ainsi, la gloire de l'armée d'Afrique, et cette conquête immense méconnues, et en quelque sorte désavouées par l'esprit de parti, restèrent long-temps sans récompense. Le projet d'ériger une colonne rostrale sur la rade de Toulon, en mémoire de cette grande expédition (ordonnance du 21 juillet), est tombé dans l'oubli comme la souscription ouverte en faveur des soldats blessés ou des veuves et orphelins victimes de cette illustre campagne. » (*Annuaire Historique*, année 1830, pag. 104.)

23. Expédition du général de Bourmont sur Blida. Cette entreprise, faite avec 1,500 hommes d'infanterie, un escadron de chasseurs et une demi-batterie de campagne, fut contrariée par les intrigues du Bey de Tittery, qui avait espéré joindre à son gouvernement cet entrepôt du commerce d'Alger avec l'intérieur de l'Afrique. Le détachement français revint à Alger, après une absence de quelques jours.

En même temps, le général en chef envoya son fils aîné au Bey d'Oran qui fit sa soumission, et remit le fort de Mars-el-Kibir, dont un détachement de marins prit possession au nom du roi de France. Une expédition, sous les ordres du maréchal-de-camp Damremont, eut le même succès à Bone, et tout porte à croire que le Bey de Constantine aurait également fait sa soumission, si les événements de Paris n'avaient point enlevé à M. de Bourmont le commandement en chef de l'armée d'Afrique.

25 *juillet* (*Dimanche*).— ORDONNANCES DU ROI.— Ces actes, d'une importance si grave pour l'existence de la monarchie, ont été présentés au Roi dans un conseil des ministres, tenu le 21 juillet. « Il fut alors déclaré devant les ministres et devant le Roi, dit l'*Annuaire Historique*, que toutes les mesures militaires étaient prises, que la garde royale, que de nombreuses troupes étaient disposées pour prévenir toute révolte. » (1) Il fut arrêté que le commandement supérieur de la première division militaire serait donné, en l'absence du général Coutard, au maréchal duc de Raguse, alors de service comme chef d'état-major. Toutes ces dispositions convenues et les ordonnances signées, la publication de ces actes ministériels fut suspendue pendant quatre jours pour rédiger le rapport qui devait les accompagner et en expliquer les motifs. Ce rapport, adressé au Roi, au nom de tous ses ministres, est attribué à M. de Chantelauze, alors garde-des-sceaux.

(1) Il est démontré aujourd'hui que le nombre des troupes que M. de Polignac mit à la disposition du maréchal de Raguse, en lui conférant le commandement de la 1re division, se composait, d'après les états de la place, de 13,200 hommes; il s'y trouvait aussi 2 batteries chacune de 6 pièces, qui appartenaient à la garde royale. Dans un rayon de 4 lieues aux environs de Paris, étaient placés à Vincennes, 6 batteries composant 36 pièces et un régiment d'artillerie; à Saint-Denis, 2 bataillons de la garde; à Versailles, 3 bataillons de la même arme et 12 escadrons; à Saint-Cloud, 1,000 chevaux et 300 fantassins de la maison du Roi; à Meaux, se trouvaient 6 escadrons de la garde; à Provins, 6 autres escadrons de hussards; à Melun, 6 autres escadrons, autant à Fontainebleau; à Orléans, 3 bataillons de la garde; enfin à Corbeil et à Compiègne, 2 escadrons de dépôt.

Un officier, employé à l'état-major général, a publié un écrit intitulé : *la garde Royale pendant les événements du 26 juillet au 5 août* 1830; il est à peu près d'accord sur les forces de la garnison de Paris, avec le chiffre de 13,200 hommes ci-dessus, dans lequel se trouve compris ce que cet officier ne compte pas, les hommes aux hôpitaux, les ouvriers d'ateliers, qui avaient été comptés dans les états de la place.

Pourquoi ces forces n'ont-elles pas été employées? ou pourquoi l'ont-elles été mal? C'est ce que nous n'expliquerons pas; un fait qui paraît certain, c'est qu'en ne recevant l'état détaillé, *le maréchal aurait répondu de tout*. Ainsi, l'emploi partiel des forces, le système de défense pendant les trois jours, et la défection de quelques régimens, ne pourraient pas, sans injustice, être reprochés à M. de Polignac.

Dans le nombre des troupes restées étrangères aux attaques des trois journées, il faut compter les gendarmes d'élite répartis dans les différentes résidences royales, et les gardes du corps à pied et à cheval (1,300 hommes), qui n'ont pris aucune part aux mouvements des troupes; il faut également défalquer les fusiliers sédentaires qui ont livré leurs armes à la première sommation, cinq à six cents gendarmes désarmés isolément dans les postes de Paris ou dans leurs casernes, et le service ordinaire fourni par la garde royale, à Paris et à Saint-Cloud. L'officier que nous citons fait ensuite remarquer que, dès le 27, la troupe de ligne n'a plus rien fait pour le rétablissement de l'ordre, et que, dans ce sens, on peut strictement réduire à 4,200 hommes le nombre des troupes employées contre l'insurrection.

C'est un sombre tableau, énergiquement tracé, de la déplorable situation dans laquelle les ambitions de parti et la licence de la presse avaient malheureusement placé la royauté en France. Tous ces documents appartiennent à l'histoire,

RAPPORT AU ROI.

Vos ministres seraient peu dignes de la confiance dont V. M. les honore, s'ils tardaient plus long-temps à placer sous vos yeux un aperçu de notre situation intérieure, et à signaler à votre haute sagesse les dangers de la presse périodique.

A aucune époque, depuis quinze années, cette situation ne s'était présentée sous un aspect plus grave et plus affligeant. Malgré une prospérité matérielle dont nos annales n'avaient jamais offert d'exemple, des signes de désorganisation et des symptômes d'anarchie se manifestent presque sur tous les points du royaume.

Les causes successives qui ont concouru à affaiblir les ressorts du gouvernement monarchique, tendent aujourd'hui à en altérer et à en changer la nature; déchue de sa force morale, l'autorité, soit dans la capitale, soit dans les provinces ne lutte plus qu'avec désavantage contre les factions; des doctrines pernicieuses et subversives, hautement professées, se répandent et se propagent dans toutes les classes de la population, des inquiétudes trop généralement accréditées agitent les esprits et tourmentent la société. De toutes parts on demande au présent des gages de sécurité pour l'avenir.

Une malveillance active, ardente, infatigable, travaille à ruiner tous les fondements de l'ordre et à ravir à la France le bonheur dont elle jouit sous le sceptre de ses rois. Habile à exploiter tous les mécontentements et à soulever toutes les haines, elle fomente, parmi les peuples, un esprit de défiance et d'hostilité envers le pouvoir, et cherche à semer partout des germes de troubles et de guerre civile.

Et déjà, Sire, des événements récents ont prouvé que les passions politiques, contenues jusqu'ici dans les sommités de la société, commencent à en pénétrer les profondeurs et à émouvoir les masses populaires. Ils ont prouvé aussi que ces masses ne s'ébranleraient pas toujours sans danger pour ceux-là même qui s'efforçent de les arracher au repos.

Une multitude de faits, recueillis dans le cours des opérations électorales, confirment ces données, et nous offriraient le présage trop certain de nouvelles commotions, s'il n'était au pouvoir de V. M. d'en détourner le malheur.

Partout aussi, si l'on observe avec attention, existe un besoin d'ordre, de force et de permanence, et les agitations qui y semblent le plus contraires n'en sont en réalité que l'expression et le témoignagne.

Il faut bien le reconnaître: ces agitations qui ne peuvent s'accroître sans de grands périls, sont presque exclusivement produites et excitées par la liberté de la presse. Une loi sur les élections, non moins féconde en désordres, a sans doute concouru à les entretenir; mais ce serait nier l'évidence que de ne pas voir dans les journaux le principal foyer d'une corruption dont les progrès sont chaque jour plus sensibles, et la première source des calamités qui menacent le royaume.

L'expérience, Sire, parle plus hautement que les théories. Des hommes éclairés sans doute, et dont la bonne foi d'ailleurs n'est pas suspecte, entraînés par l'exemple mal compris d'un peuple voisin, ont pu croire que les avantages de la presse périodique en balançaient les inconvénients, et que ses excès se neutraliseraient par des excès contraires. Il n'en a pas été ainsi; l'épreuve est décisive, et la question est maintenant jugée dans la conscience publique.

A toutes les époques, en effet, la presse périodique n'a été, et il est dans sa nature de n'être qu'un instrument de désordre et de sédition.

Que de preuves nombreuses et irrécusables à apporter à l'appui de cette vérité! C'est par l'action violente et non interrompue de la presse que s'expliquent les variations trop subites, trop fréquentes de notre politique intérieure. Elle n'a pas permis qu'il s'établit en France un système régulier et stable de gouvernement, ni qu'on s'occupât avec quelque suite d'introduire dans toutes les branches de l'administration publique les améliorations dont elles sont susceptibles. Tous les ministères, depuis 1814, quoique formés sous des influences diverses et soumis à des directions opposées, ont été en butte aux mêmes traits, aux mêmes attaques et au même déchaînement de passions. Les sacrifices de tout genre, les concessions de pouvoir, les alliances de parti, rien n'a pu les soustraire à cette commune destinée.

Ce rapprochement seul, si fertile en réflexions, suffirait pour assigner à la presse son véritable, son invariable caractère. Elle s'applique, par des efforts soutenus, persévérants, répétés chaque jour, à relâcher tous les liens d'obéissance et de subordination, à user les ressorts de l'autorité publique, à la rabaisser, à l'avilir dans l'opinion des peuples, et à lui créer partout des embarras et des résistances.

Son art consiste, non pas à substituer à une trop facile soumission d'esprit une sage liberté d'examen, mais à réduire en problème les vérités les plus positives; non pas à provoquer sur les questions politiques une controverse franche et utile, mais à les présenter sous un faux jour et à les résoudre par des sophismes.

La presse a jeté ainsi le désordre dans les intelligences les plus droites, ébranlé les convictions les plus fermes, et produit, au milieu de la société, une confusion de principes qui se prête aux tentatives les plus funestes. C'est par l'anarchie dans les doctrines qu'elle prélude à l'anarchie dans l'état.

Il est digne de remarque, Sire, que la presse périodique n a pas même rempli sa plus essentielle condition, celle de la publicité. Ce qui est étrange, mais ce qui est vrai à dire, c'est qu'il n'y a pas de publicité en France, en prenant ce mot dans sa juste et rigoureuse acception. Dans l'état des choses, les faits, quand ils ne sont pas entièrement supposés, ne parviennent à la connaissance de plusieurs millions de lecteurs que tronqués, défigurés, mutilés de la manière la plus odieuse. Un épais nuage élevé par les journaux, dérobe la vérité et intercepte en quelque sorte la lumière entre le gouvernement et les peuples. Les rois, vos prédécesseurs, Sire, ont toujours aimé à se communiquer à leurs sujets. C'est une satisfaction dont la presse n'a pas voulu que V. M. pût jouir. Une licence qui a franchi toutes les bornes n'a respecté, en effet, même dans les occasions les plus solennelles, ni les volontés expresses du Roi, ni les paroles descendues du haut du trône. Les unes ont été méconnues et dénaturées; les autres ont été l'objet de perfides commentaires ou d'amères dérisions. C'est ainsi que le dernier acte de la puissance royale, la proclamation, a été discrédité dans le public avant même d'être connu des électeurs

Ce n'est pas tout. La presse ne tend pas moins qu'à subjuguer la souveraineté et à envahir les pouvoirs de l'état. Organe prétendu de l'opinion publique, elle aspire à diriger les débats des deux Chambres, et il est incontestable qu'elle y apporte le poids d'une influence non moins fâcheuse que décisive. Cette domination a

pris surtout, depuis deux ou trois ans, dans la Chambre des Députés, un caractère manifeste d'oppression et de tyrannie. On a vu, dans cet intervalle de temps, les journaux poursuivre de leurs insultes et de leurs outrages les membres dont le vote leur paraissait incertain ou suspect. Trop souvent, Sire, la liberté des délibérations dans cette Chambre a succombé sous les coups redoublés de la presse.

On ne peut qualifier en termes moins sévères la conduite des journaux de l'opposition dans des circonstances plus récentes. Après avoir eux-mêmes provoqué une adresse attentatoire aux prérogatives du trône, ils n'ont pas craint d'ériger en principe la réélection des 221 députés dont elle fut l'ouvrage. Et cependant Votre Majesté avait repoussé cette adresse comme offensante; elle avait porté un blâme public sur le refus de concours qui y était exprimé; elle avait annoncé sa résolution immuable de défendre les droits de sa couronne si ouvertement compromis. Les feuilles périodiques n'en ont tenu compte; elles ont pris, au contraire, à tâche de renouveler, de perpétuer et d'aggraver l'offense. Votre Majesté décidera si cette attaque téméraire doit rester plus long-temps impunie.

Mais de tous les excès de la presse, le plus grave peut-être nous reste à signaler. Dès les premiers temps de cette expédition dont la gloire jette un éclat si pur et si durable sur la noble couronne de France, la presse en a critiqué avec une violence inouïe les causes, les moyens, les préparatifs, les chances de succès. Insensible à l'honneur national, il n'a pas dépendu d'elle que notre pavillon ne restât flétri des insultes d'un barbare.

Indifférente aux grands intérêts de l'humanité, il n'a pas dépendu d'elle que l'Europe ne restât asservie à un esclavage cruel et à des tributs honteux.

Ce n'est point assez. Par une trahison que nos lois n'auraient pu atteindre, la presse s'est attachée à publier tous les secrets de l'armement, à porter à la connaissance de l'étranger l'état de nos forces, le dénombrement de nos troupes, celui de nos vaisseaux, l'indication des points de station, les moyens à employer pour dompter l'inconstance des vents et pour aborder la côte. Tout, jusqu'au lieu du débarquement, a été divulgué, comme pour ménager à l'ennemi une défense plus assurée. Et, chose sans exemple chez un peuple civilisé, la presse, par de fausses alarmes sur les périls à courir, n'a pas craint de jeter le découragement dans l'armée, et, signalant à sa haine le chef même de l'entreprise, elle a, pour ainsi dire, excité les soldats à lever contre lui l'étendard de la révolte ou à déserter leur drapeau ! Voilà ce qu'ont osé faire les organes d'un parti qui se prétend national !

Ce qu'il ose faire chaque jour dans l'intérieur du royaume ne va pas moins qu'à disperser les éléments de la paix publique, à dissoudre les liens de la société, et qu'on ne s'y méprenne point, à faire trembler le sol sous nos pas. Ne craignons pas de révéler ici toute l'étendue de nos maux pour pouvoir mieux apprécier toute l'étendue de nos ressources. Une diffamation systématique, organisée en grand, et dirigée avec une persévérance sans égale, va atteindre de près ou de loin, jusqu'au plus humble des agents du pouvoir. Nul de vos sujets, Sire, n'est à l'abri d'un outrage, s'il reçoit de son souverain la moindre marque de confiance ou de satisfaction. Un vaste réseau, étendu sur la France, enveloppe tous les fonctionnaires publics; constitués en état permanent de prévention, ils semblent, en quelque sorte, retranchés de la société civile; on n'épargne que ceux dont la fidélité chancelle; on ne loue que ceux dont la fidélité succombe; les autres sont notés par la faction pour être plus tard sans doute immolés aux vengeances populaires.

La presse périodique n'a pas mis moins d'ardeur à poursuivre de ses traits envenimés la religion et le prêtre. Elle veut, elle voudra toujours déraciner dans le cœur des peuples jusqu'au dernier germe des sentiments religieux. Sire, ne doutez pas qu'elle n'y parvienne, en attaquant les fondements de la loi, en altérant les sources de la morale publique, et en prodiguant à pleines mains la dérision et le mépris aux ministres des autels.

Nulle force, il faut l'avouer, n'est capable de résister à un dissolvant aussi énergique que la presse. A toutes les époques où elle s'est dégagée de ses entraves, elle a fait irruption, invasion dans l'état. On ne peut qu'être singulièrement frappé de la similitude de ses effets depuis quinze ans, malgré la diversité des circonstances et malgré le changement des hommes qui ont occupé la scène politique. Sa destinée est, en un mot, de recommencer la révolution dont elle proclame hautement les principes. Placée et replacée, à plusieurs intervalles, sous le joug de la censure, elle n'a autant de fois ressaisi la liberté que pour reprendre son ouvrage interrompu. Afin de le continuer avec plus de succès, elle a trouvé un actif auxiliaire dans la presse départementale, qui, mettant aux prises les jalousies et les haines locales, semant l'effroi dans l'ame des hommes timides, harcelant l'autorité par d'interminables tracasseries, a exercé une influence presque décisive sur les élections.

Ces derniers effets, Sire, sont passagers; mais des effets plus durables se font remarquer dans les mœurs et dans le caractère de la nation. Une polémique ardente, mensongère, passionnée, école de scandale et de licence, y produit des changements graves et des altérations profondes; elle donne une fausse direction aux esprits, les remplit de préventions et de préjugés, les détourne des études sérieuses, nuit aussi aux progrès des arts et des sciences, excite parmi nous une fermentation toujours croissante, entretient jusque dans le sein des familles de funestes dissensions, et pourrait par degrés nous ramener à la barbarie.

Contre tant de maux enfantés par la presse périodique, la loi et la justice sont également réduites à confesser leur impuissance.

Il serait superflu de rechercher les causes qui en ont atténué la répression, et en ont fait insensiblement une arme inutile dans la main du pouvoir. Il nous suffit d'interroger l'expérience et de constater l'état présent des choses.

Les mœurs judiciaires se prêtent difficilement à une répression efficace. Cette vérité d'observation avait depuis long-temps frappé de bons esprits; elle a acquis nouvellement un caractère plus marqué d'évidence. Pour satisfaire aux besoins qui l'ont fait instituer, la répression aurait dû être prompte et forte : elle est restée lente, faible et à peu près nulle. Lorsqu'elle intervient, le dommage est commis; loin de le réparer, la punition y ajoute le scandale du débat.

La poursuite juridique se lasse, la presse séditieuse ne se lasse jamais. L'une s'arrête, parce qu'elle a trop à sévir, l'autre multiplie ses forces en multipliant ses délits.

Dans des circonstances diverses, la poursuite a eu ses périodes d'activité ou de relâchement. Mais zèle ou tiédeur de la part du ministère public, qu'importe à la presse? Elle cherche dans le redoublement de ses excès la garantie de leur impunité.

L'insuffisance ou plutôt l'inutilité des précautions établies dans les lois en vigueur est démontrée par les faits; ce qui est également démontré par les faits, c'est que la sûreté publique est compromise par la licence de la presse. Il est temps, il est plus que temps d'en arrêter les ravages.

Entendez, Sire, ce cri prolongé d'indignation et d'effroi qui part de tous les points de votre royaume. Les hommes paisibles, les gens de bien, les amis de l'ordre élèvent vers Votre Majesté des mains suppliantes. Tous lui demandent de les préserver du retour des calamités dont leurs pères ou eux-mêmes eurent tant à gémir. Ces alarmes sont trop réelles pour n'être pas écoutées, ces vœux sont trop légitimes pour n'être pas accueillis.

Il n'est qu'un seul moyen d'y satisfaire, c'est de rentrer dans la Charte. Si les termes de l'article 8 sont ambigus, son esprit est manifeste. Il est certain que la Charte n'a pas concédé la liberté des journaux et des écrits périodiques. Le droit de publier ses opinions personnelles n'implique sûrement pas le droit de publier, par voie d'entreprise, les opinions d'autrui. L'un est l'usage d'une faculté que la loi a pu laisser libre ou soumettre à des restrictions; l'autre est une spéculation d'industrie qui, comme les autres et plus que les autres, suppose la surveillance de l'autorité publique.

Les intentions de la Charte, à ce sujet, sont exactement expliquées dans la loi du 21 octobre 1814, qui en est, en quelque sorte, l'appendice; on peut d'autant moins en douter que cette loi fut présentée aux Chambres le 5 juillet, c'est-à-dire un mois après la promulgation de la Charte. En 1819, à l'époque même où un système contraire prévalut dans les Chambres, il y fut hautement proclamé que la presse périodique n'était point régie par la disposition de l'article 8. Cette vérité est d'ailleurs attestée par les lois même qui ont imposé aux journaux la condition d'un cautionnement.

Maintenant, Sire, il ne reste plus qu'à se demander comment doit s'opérer ce retour à la Charte et à la loi du 21 octobre 1814. La gravité des conjonctures présentes a résolu cette question.

Il ne faut pas s'abuser; nous ne sommes plus dans les conditions ordinaires du gouvernement représentatif. Les principes sur lesquels il a été établi n'ont pu demeurer intacts au milieu des vicissitudes politiques. Une démocratie turbulente, qui a pénétré jusque dans nos lois, tend à se substituer au pouvoir légitime. Elle dispose de la majorité des élections par le moyen de ses journaux et le concours d'affiliations nombreuses. Elle a paralysé, autant qu'il dépendait d'elle, l'exercice régulier de la plus essentielle prérogative de la couronne, celle de dissoudre la Chambre élective. Par cela même la constitution de l'état est ébranlée : Votre Majesté seule conserve la force de la rasseoir et de la raffermir sur ses bases.

Le droit, comme le devoir, d'en assurer le maintien est l'attribut inséparable de la souveraineté. Nul gouvernement sur la terre ne resterait debout, s'il n'avait le droit de pourvoir à sa sûreté. Ce pouvoir est préexistant aux lois, parce qu'il est dans la nature des choses. Ce sont là, Sire, des maximes qui ont pour elles et la sanction des temps et l'aveu de tous les publicistes de l'Europe.

Mais ces maximes ont une autre sanction plus positive encore, celle de la Charte elle-même. L'article 14 a investi Votre Majesté d'un pouvoir suffisant, non pour changer nos institutions, mais pour les consolider et les rendre plus immuables.

D'impérieuses nécessités ne permettent plus de différer l'exercice de ce pouvoir suprême. Le moment est venu de recourir à des mesures qui rentrent dans l'esprit de la Charte, mais qui sont en dehors de l'ordre légal, dont toutes les ressources ont été inutilement épuisées.

Ces mesures, Sire, vos ministres, qui doivent en assurer le succès, n'hésitent pas à vous les proposer, convaincus qu'ils sont que force restera à justice.

Nous sommes avec le plus profond respect,

Sire,

De Votre Majesté,

Les très humbles et très fidèles sujets

Le président du conseil des ministres,
Prince DE POLIGNAC.

Le garde des sceaux de France, ministre de la justice,
CHANTELAUZE.

Le ministre secrétaire d'état de la marine et des colonies,
Baron D'HAUSSEZ.

Le ministre secrétaire d'état de l'intérieur,
Comte DE PEYRONNET.

Le ministre secrétaire d'état des finances,
MONTBEL.

Le ministre secrétaire d'état des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique,
Comte GUERNON DE RANVILLE.

Le ministre secrétaire d'état des travaux publics,
Baron CAPELLE.

CHARLES, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre,

A tous ceux qui ces présentes verront, salut.

Sur le rapport de notre conseil des ministres,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Article premier. La liberté de la presse périodique est suspendue.

Art. 2. Les dispositions des articles 1, 2 et 9 du Titre premier de la loi du 21 octobre 1814 sont remises en vigueur.

En conséquence, nul journal et écrit périodique, ou semi-périodique, établi ou à établir, sans distinction des matières qui y seront traitées, ne pourra paraître, soit à Paris, soit dans les départements, qu'en vertu de l'autorisation qu'en auront obtenue de nous, séparément, les auteurs et l'imprimeur.

Cette autorisation devra être renouvelée tous les trois mois.

Elle pourra être révoquée.

Art. 3. L'autorisation pourra être provisoirement accordée et provisoirement retirée par les préfets, aux journaux et ouvrages périodiques ou semi-périodiques, publiés ou à publier dans les départements.

Art. 4. Les journaux et écrits publiés en contravention à l'article 2 seront immédiatement saisis.

Les presses et caractères qui auront servi à leur impression seront placés dans un dépôt public et sous scellés, ou mis hors de service.

Art. 5. Nul écrit au-dessous de vingt feuilles d'impression ne pourra paraître qu'avec l'autorisation de notre ministre secrétaire d'état de l'intérieur, à Paris, et des préfets dans les départements.

Tout écrit de plus de vingt feuilles d'impression, qui ne constituera pas un même corps d'ouvrage, sera également soumis à la nécessité de l'autorisation.

Les écrits publiés sans autorisation seront immédiatement saisis.

Les presses et caractères qui auront servi à leur impression seront placés dans un dépôt public et sous scellés, ou mis hors de service.

Art. 6. Les mémoires sur procès et les mémoires des sociétés savantes ou littéraires sont soumis à l'autorisation préalable, s'ils traitent en tout ou en partie de matières politiques, cas auquel les mesures prescrites par l'article 5 leur seront applicables.

Art. 7. Toutes dispositions contraires aux présentes resteront sans effet.

Art. 8. L'exécution de la présente ordonnance aura

lieu en conformité de l'article 4 de l'ordonnance du 27 novembre 1816 et de ce qui est prescrit par celle du 18 janvier 1817.

Art. 9. Nos ministres secrétaires d'état sont chargés de l'exécution des présentes.

Donné en notre château de Saint-Cloud, le 25 juillet, de l'an de grace 1830 et de notre règne le sixième.

CHARLES.

(*Cette ordonnance est contresignée par les sept ministres signataires du rapport au Roi.*)

CHARLES, etc

Etant informé des manœuvres qui ont été pratiquées sur plusieurs points de notre royaume, pour tromper et égarer les électeurs pendant les dernières opérations des colléges électoraux;

Notre conseil entendu,

Nous avons ordonné et ordonnons :

Article premier. La Chambre des Députés des départements est dissoute.

Art. 2. Notre ministre secrétaire d'état de l'intérieur est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné à Saint-Cloud, le 25e jour du mois de juillet de l'an de grace 1830 et de notre règne le sixième.

CHARLES.

Par le Roi :

Le ministre secrétaire d'état de l'intérieur,

Comte de PEYRONNET.

CHARLES, etc.

Ayant résolu de prévenir le retour des manœuvres qui ont exercé une influence pernicieuse sur les dernières opérations des colléges électoraux;

Voulant, en conséquence, réformer, selon les principes de la Charte constitutionnelle, les règles d'élection dont l'expérience a fait sentir les inconvénients,

Nous avons reconnu la nécessité d'user du droit qui nous appartient de pourvoir, par des actes émanés de nous, à la sûreté de l'état et à la répression de toute entreprise attentatoire à la dignité de notre couronne;

A ces causes,

Notre conseil entendu,

Nous avons ordonné et ordonnons :

Article premier. Conformément aux articles 15, 36 et 50 de la Charte constitutionnelle, la Chambre des Députés ne se composera que de députés des départements.

Art. 2. Le cens électoral et le cens d'éligibilité se composeront exclusivement des sommes pour lesquelles l'électeur et l'éligible seront inscrits personnellement en qualité de propriétaire ou d'usufruitier, au rôle de l'imposition foncière et de l'imposition personnelle et mobilière.

Art. 3. Chaque département aura le nombre de députés qui lui est attribué par l'article 36 de la Charte constitutionnelle.

Art. 4. Les députés seront élus et la Chambre sera renouvelée dans la forme et pour le temps fixé par l'article 37 de la Charte constitutionnelle.

Art. 5. Les colléges électoraux se diviseront en colléges d'arrondissement et colléges de département.

Sont toutefois exceptés les colléges électoraux des départements auxquels il n'est attribué qu'un seul député.

Art. 6. Les colléges électoraux d'arrondissement se composeront de tous les électeurs dont le domicile politique sera établi dans l'arrondissement.

Les colléges électoraux de département, se composeront du quart le plus imposé des électeurs du département.

Art. 7. La circonscription actuelle des colléges électoraux d'arrondissement est maintenue.

Art. 8. Chaque collége électoral d'arrondissement élira un nombre de candidats égal au nombre des députés de département.

Art. 9. Le collége d'arrondissement se divisera en autant de sections qu'il devra nommer de candidats.

Cette division s'opérera proportionnellement au nombre des sections et au nombre total des électeurs du collége en ayant égard, autant que possible, aux convenances des localités et du voisinage.

Art. 10. Les sections du collége électoral d'arrondissement pourront être assemblées dans des lieux différents.

Art. 11. Chaque section du collége électoral d'arrondissement élira un candidat et procédera séparément

Art. 12. Les présidents des sections du collége électoral d'arrondissement, seront nommés par les préfets, parmi les électeurs de l'arrondissement.

Art. 13. Le collége de département élira les députés.

La moitié des députés des départements devra être choisie dans la liste générale des candidats proposés par les colléges d'arrondissement. Néanmoins si le nombre des députés du département est impair, le partage se fera sans réduction du droit réservé au collége du département.

Art. 14. Dans le cas où par l'effet d'omissions, de nominations nulles, ou de doubles nominations, la liste des candidats proposés par les colléges d'arrondissement sera incomplète; si cette liste est réduite au dessous de la moitié du nombre exigé, le collége de département pourra élire un député de plus hors de la liste; si la liste est réduite au dessous du quart, le collége de département pourra élire, hors de la liste, la totalité des députés du département.

Art. 15. Les préfets, les sous-préfets et les officiers généraux commandant les divisions militaires et les départements ne pourront être élus dans les départements où ils exercent leurs fonctions.

Art. 16. La liste des électeurs sera arrêtée par le préfet en conseil de préfecture. Elle sera affichée cinq jours avant la réunion des colléges.

Art. 17. Les réclamations sur la faculté de voter, auxquelles il n'aura pas été fait droit par les préfets, seront jugées par la Chambre des Députés, en même temps qu'elle statuera sur la validité des opérations des colléges.

Art. 18. Dans les colléges électoraux de département, les deux électeurs les plus âgés et les deux électeurs les plus imposés rempliront les fonctions de scrutateurs.

La même disposition sera observée dans les sections de collége d'arrondissement, composées de plus de cinquante électeurs.

Dans les autres sections de colléges, les fonctions de scrutateur seront remplies par le plus âgé et le plus imposé des électeurs.

Le secrétaire sera nommé dans le collége des sections de colléges par le président et les scrutateurs

Art. 19. Nul ne sera admis dans le collége ou section de colléges, s'il n'est inscrit sur la liste des électeurs qui en doivent faire partie. Cette liste sera remise au président et restera affichée dans le lieu des séances du collége pendant la durée des opérations

Art. 20. Toute discussion et toute délibération quelconque sera interdite dans le sein des colléges électoraux.

Art. 21. La police du collége appartient au président Aucune force armée ne pourra, sans sa demande, être placée auprès du lieu des séances. Les commandants militaires seront tenus d'obtempérer à ses réquisitions.

Art. 22. Les nominations seront faites dans les collé-

ges et sections de colléges à la majorité absolue des votes exprimés.

Néanmoins si les nominations ne sont pas terminées après deux tours de scrutin, le bureau arrêtera la liste des personnes qui auront obtenu le plus de suffrages au deuxième tour. Elle contiendra un nombre de noms double de celui des nominations qui resteront à faire. Au troisième tour, les suffrages ne pourront être donnés qu'aux personnes inscrites sur cette liste, et la nomination sera faite à la majorité relative.

Art. 23. Les électeurs voteront par bulletins de liste. Chaque bulletin contiendra autant de noms qu'il y aura de nominations à faire.

Art. 24. Les électeurs écriront leur vote sur le bureau, ou l'y feront inscrire par l'un des scrutateurs.

Art. 25. Le nom, la qualification et le domicile de chaque électeur qui déposera son bulletin, seront inscrits par le secrétaire sur une liste destinée à constater le nombre des votants.

Art. 26. Chaque scrutin restera ouvert pendant six heures et sera dépouillé séance tenante.

Art. 27. Il sera dressé un procès-verbal pour chaque séance. Ce procès-verbal sera signé par tous les membres du bureau.

Art. 28. Conformément à l'art. 46 de la charte constitutionnelle, aucun amendement ne pourra être fait à une loi dans la Chambre, s'il n'a été proposé ou consenti par nous, et s'il n'a été renvoyé et discuté dans les bureaux.

Art. 29. Toutes dispositions contraires à la présente ordonnance resteront sans effet.

Art. 30. Nos ministres secrétaires d'état sont chargés de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné à Saint-Cloud, le 25e jour du mois de juillet de l'an de grâce 1830 et de notre règne le 6e.

CHARLES

(Mêmes signatures que ci-dessus.)

CHARLES, etc.

Vu l'ordonnance royale en date de ce jour, relative à l'organisation des colléges électoraux,
Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'état au département de l'intérieur;
Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art 1er. Les colléges électoraux se réuniront savoir : les colléges électoraux d'arrondissement le 6 septembre prochain, et les colléges électoraux de département le 13 du même mois.

Art. 2. La Chambre des Pairs et la Chambre des Députés des départemens sont convoquées pour le 28 du mois de septembre prochain.

Art. 3. Notre ministre secrétaire d'état de l'intérieur est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné au Château de Saint-Cloud, le 25e jour du mois de juillet de l'an de grace 1830, et de notre règne le 6e.

CHARLES.

Par le Roi :

Le ministre secrétaire d'état de l'intérieur,
Comte de PEYRONNET.

Autre ordonnance qui appelle aux délibérations du Conseil-d'Etat plusieurs anciens membres qui en ont été éloignés sous le ministère Martignac.

Jamais secret d'état n'avait été mieux gardé que le secret relatif à ces fatales ordonnances. Des considérations politiques ne permettaient pas d'en donner connaissance, avant leur signature et le conseil qui eut lieu le dimanche 25. Le soir même M. Mangin en fut prévenu, et quand on lui dit de s'entendre, comme préfet de police, avec M. le maréchal de Raguse, qui allait prendre le commandement des forces, il assura, *qu'avec ses gendarmes seuls il répondait de tout*. Le maréchal en fut prévenu le lundi 26 à huit heures du matin, par une lettre *officielle* de M. de Polignac, et il resta toute la journée sans voir le président du conseil. Le maréchal ne vint que le mardi 27 à midi chercher ses lettres de service. Ce qu'il y a de bien prouvé, c'est qu'il y eut une grande lenteur dans tous les mouvements, soit que le Roi voulût lui-même annoncer au maréchal le choix qu'il avait fait de lui pour le commandement de la 1re division, soit que le maréchal hésitât à prendre la responsabilité de ce commandement. Dans tous les cas, l'observation si rigoureuse du secret, fut plus nuisible qu'utile au succès de la périlleuse entreprise dans laquelle le ministère venait de se lancer; l'ignorance des projets du gouvernement doubla tout d'abord les forces de l'insurrection, et répandit beaucoup d'incertitude et de confusion dans les mesures à prendre. Pour lutter avec avantage contre une explosion si générale et si spontanée, il aurait fallu prendre, dès le premier moment, des mesures énergiques, devant lesquelles on recula par humanité.

26 (*Lundi*). Protestation des journalistes de l'opposition, rédigée dans les bureaux du *National*. Ils y soutiennent l'illégalité des ordonnances sous le rapport de la dissolution de la Chambre élective, et du changement du mode d'élections, ainsi que relativement à l'autorisation exigée pour la publication des journaux; ils déclarent hautement l'intention d'y résister, et invitent les Députés élus à se réunir à l'époque fixée précédemment pour leur convocation (3 août). Le même jour, le tribunal de première instance, présidé par M. de Belleyme, donne une sorte de sanction à cette protestation, en enjoignant à l'imprimeur du *Journal du Commerce* d'en continuer provisoirement l'impression, « attendu, dit l'arrêt, que l'ordonnance du 25 juillet n'avait pas encore été promulguée dans les formes légales. » La bourse ne se ressentit pas autant qu'on l'avait craint, de la commotion qui se préparait : le 5 p. 0/0, qui avait fermé à 105 15, le samedi 24, finit, le lundi 26, à 101 50; le 3 p. 0/0 tomba de 79 05 à 75 60. Mais ce qui devait avoir de plus graves résultats, fut la déclaration de plusieurs manufacturiers, qui annonçaient hautement dans les groupes de la bourse, l'intention de renvoyer leurs ouvriers et de fermer leurs fabriques. Ces ouvriers sans travail furent, le lendemain, les plus actifs auxiliaires de l'insurrection.

Il n'y eut, dans la soirée du 26, que quelques rassemblements dans les quartiers populeux, mais sans violence, et sans que la tranquillité publique ait été troublée sur aucun point. Le *Constitutionnel* et le *Journal des Débats* s'étaient soumis à la nouvelle ordonnance, et avaient demandé l'autorisation de continuer leurs publications. Il en fut de même du *Messager des Chambres*.

27 (*Mardi*). Cette journée fut signalée par de funestes événements. Le *National* et le *Temps* parurent sans autorisation, et répandirent par mil-

tiers dans Paris la fameuse protestation des journalistes. Le préfet de police ordonna la saisie des presses de ces deux journaux ; elle fut exécutée, malgré la résistance des gérants. Mais cette lutte qui eut lieu dans les quartiers les plus fréquentés de la capitale (rue de Richelieu et place des Italiens), y attira de nombreux rassemblements. Le tribunal de Commerce s'assembla pour rendre un jugement non moins hostile au gouvernement que celui de la veille, rendu par le tribunal de première instance. L'imprimeur du *Courrier Français* s'étant refusé à imprimer ce journal, le tribunal de Commerce saisi de la réclamation des gérants, prononça, séance tenante, « que l'ordonnance royale du 25 juillet étant contraire à la Charte, ne saurait être obligatoire ni pour la personne sacrée et inviolable du Roi, ni pour les citoyens aux droits desquels elle portait atteinte. » Il condamnait l'imprimeur à reprendre, dans les vingt-quatre heures, l'impression du *Courrier Français*.

A midi, M. le maréchal duc de Raguse reçut l'ordre d'aller prendre le commandement de la division de Paris. Il établit son état-major-général dans la galerie neuve des Tuileries, sur la place du Carrousel.

En ce moment des bandes nombreuses, composées de jeunes gens sortis des écoles et d'ouvriers renvoyés de leurs ateliers, encore sans armes, sans chefs apparents, parcouraient les environs du Palais-Royal, en faisant entendre les cris de : *Vive la Charte ! à bas les ordonnances ! à bas les ministres !* plusieurs boutiques d'armuriers furent enfoncées, et l'on s'empara des armes et de la poudre qui s'y trouvaient. Vers deux heures, plusieurs charges de gendarmerie eurent lieu sur la place du Palais-Royal, dans la rue Saint-Honoré, sur les boulevarts, rue des Capucines à la porte du ministère des affaires étrangères, et rue Neuve-du-Luxembourg, aux environs de la maison de M. Casimir Périer, où l'on savait que quelques députés du parti libéral étaient réunis pour organiser la résistance.

La réunion de M. Casimir Périer ne se composait guère que de vingt-cinq à trente députés. Ils étaient loin de s'accorder sur les moyens d'opposition ou de résistance qu'ils avaient l'intention d'opposer à l'exécution des ordonnances : les uns étaient d'avis qu'on se bornât à faire une adresse respectueuse au Roi, de lui demander une audience, *comme simples citoyens*, pour lui représenter les dangers du pays et le supplier de rapporter les ordonnances ; quelques-uns pensaient qu'il fallait attendre les élections prochaines, bien certains, disaient-ils, que l'opposition y triompherait encore ; d'autres enfin voulaient rédiger une *protestation* formelle au nom de la Chambre, et comme députés, attendu qu'une ordonnance n'avait pu dissoudre légalement une législature qui n'était pas encore constituée. Personne ne parlait de s'écarter de la résistance légale. La réunion se sépara sans avoir rien décidé, et l'on convint de se rassembler le lendemain chez M. Audry de Puyraveau.

Tandis que les députés délibéraient, les masses populaires s'étaient considérablement grossies. Toutes les troupes de la garnison avaient quitté leurs casernes et occupaient les places du Carrousel et du Palais-Royal ; il y avait deux bataillons de la garde sur la place Louis XV, avec deux pièces de canon ; trois bataillons de la ligne stationnaient sur les boulevarts Saint-Denis et Saint-Martin jusqu'à la place de la Bastille. Néanmoins, à six heures du soir, aucune collision sérieuse n'était encore survenue entre les troupes et le peuple ; quelques pierres avaient été lancées sur les soldats, mais ceux-ci, obéissant à la consigne qu'ils avaient reçue, de ne faire usage de leurs armes qu'après avoir essuyé plusieurs fois le feu du peuple, se bornaient à marcher sur les groupes pour les disperser. Le premier coup de fusil fut tiré aux environs des Tuileries, et les cœurs français que ces déplorables journées ont si péniblement affectés, peuvent au moins se dire qu'aucun de leurs concitoyens n'est responsable du sang versé... Un étranger a engagé ce combat qui devait se terminer par le renversement d'une monarchie... Une patrouille de dix-huit hommes de la garde, commandée par un sous-lieutenant, voulant déboucher de la rue de Rivoli par la *rue du duc de Bordeaux*, (aujourd'hui *rue du* 29 *Juillet*), pour remonter et débarrasser la rue Saint-Honoré, s'avançait lentement au travers de la foule, lorsqu'un coup de fusil, parti d'une fenêtre de *l'Hôtel Royal*, au coin de la rue des Pyramides, vint frapper un des hommes de la patrouille. Il avait été tiré par un américain nommé Foulks (1). La

(1) Quelques écrivains ont assuré que cet étranger se nommait Fox, et était neveu du fameux ministre anglais. Quoi qu'il en soit, Foulks ou Fox, ne fut pas le seul étranger qui prit une part active à ces déplorables événements. On sait qu'un assez grand nombre de réfugiés politiques ont figuré dans les rangs des insurgés parisiens ; d'autres qui étaient en France, comme *voyageurs*, ont attisé le feu de la révolte avec un zèle que l'histoire ne peut se dispenser de mentionner. M. Mazas, dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire de la révolution de* 1830, rapporte à ce sujet un fait curieux qui s'est passé dans la journée du mercredi 28 juillet : « Avant de monter chez moi, dit-il, je voulus entrer chez un de mes voisins, M. de Larivière, conseiller à la cour de Cassation. Je le trouvai dans son jardin (rue Cassette), nullement effrayé, et ne doutant pas que cette lutte ne finit par le triomphe de l'autorité ; pendant qu'il me parlait dans ce sens avec beaucoup d'ardeur, la canonnade augmenta d'une manière effroyable : il s'y joignit bientôt le tocsin de Saint-Sulpice ; j'étais pétrifié. M. de Larivière avait pour locataire un anglais ; cet étranger, fort blond et assez petit de taille, courait çà et là dans le quartier, afin de recueillir des nouvelles ; il venait nous les rapporter ; je n'ai jamais vu un homme dans une telle jubilation ; il semblait dire : « *Quel bonheur ! le sang français coule* » *à grands flots !* » Malgré ma vive préoccupation, je lui fis d'énergiques observations ; enfin, après plusieurs messages, il nous annonça que l'on venait de proclamer la république avec M. de Lafayette pour président. Ceci est fort remarquable, puisque nous n'étions qu'à la moitié du 28 juillet. Dans la disposition d'esprit où

patrouille riposta par une décharge sur les fenêtres de l'hôtel et Foulks fut tué dans sa chambre ainsi que deux domestiques qui s'y trouvaient. Aussitôt des barricades furent élevées dans la rue Saint-Honoré : un détachement nombreux, précédé de gendarmes et de quelques lanciers, sous les ordres d'un général, s'avança par la rue de l'Echelle sur la place du Palais-Royal, où l'encombrement de la foule était le plus considérable. C'est là que les troupes trouvèrent la première barricade faite avec un *omnibus* que le peuple venait d'y renverser. Le général qui commandait le détachement fit une espèce de sommation à laquelle on répondit par une grêle de pierres. Alors commença un feu de peloton, dirigé en l'air, et qui ne blessa personne. La barricade fut dépassée et la foule repoussée dans la rue Saint-Honoré... Une seconde décharge atteignit quelques individus, entre autres un vieillard dont le cadavre fut promené le soir dans différents quartiers, pour exciter le peuple à s'insurger...

Plusieurs postes de gendarmes furent désarmés dans divers endroits de Paris. Celui de la Bourse, construit en bois à côté du monument, fut incendié dans la soirée.

« Des patrouilles nombreuses dans toutes les directions, et qui se croisaient, se relevaient de demi-heure en demi-heure; elles parvinrent, après d'autres charges peu meurtrières, à rétablir dans le quartier du Palais-Royal jusque sur les boulevarts Italien et Poissonnière, une espèce de tranquillité. Les courriers de la malle et les diligences partirent encore dans cette soirée, et les troupes rentrèrent à onze heures de la nuit dans leurs quartiers. Les rues étaient désertes; une partie des reverbères avaient été brisés, on n'osait allumer les autres. Plusieurs quartiers semblaient abandonnés; mais ce calme et cette obscurité laissaient de l'effroi pour le lendemain.» (*Ann. Historique.*)

28. (*Mercredi.*) Au point du jour, toutes les rues dans lesquelles on pouvait craindre le passage des troupes, se trouvèrent obstruées par des barricades. Des milliers d'ouvriers armés de bâtons, de piques, quelques-uns de vieux fusils ou de sabres se montrèrent à la fois sur plusieurs points. Des gardes nationaux reparaissaient pour la première fois, depuis trois ans, en uniforme avec leurs fusils. « On se porta presqu'en même temps chez les armuriers et les débitants de poudre dont la plupart fournirent de bon gré leurs armes et leurs munitions. Quelques boutiques dont les enseignes portaient les armoiries de France furent pillées; c'en fut assez pour que tous les marchands, fournisseurs de la cour, les fissent disparaître, dans la crainte que ce ne fût contre eux un prétexte d'insultes ou de pillage. Les notaires et les huissiers firent de même enlever leurs panonceaux; et ce que des particuliers faisaient par une précaution timide, devint comme le signal de destruction de tous les emblèmes du gouvernement royal, qui disparurent en un instant, et furent traînés dans la boue jusque sous les yeux de quelques postes militaires, sans que la force armée s'y opposât. C'est avec la même rapidité, comme par un accord inconcevable dans le désordre d'une sédition, que s'opérèrent presqu'à la fois le désarmement des pompiers, des fusiliers sédentaires et de tous les corps de garde isolés; la prise de l'Arsenal, de la poudrière des Deux-Moulins, du dépôt d'armes et d'artillerie de Saint-Thomas-d'Aquin, l'ouverture de la prison militaire de l'Abbaye et l'occupation de l'Hôtel-de-Ville. Le préfet de la Seine était allé, dès sept heures du matin, informer le ministre de l'intérieur des craintes qu'il avait qu'on ne voulût y installer une municipalité provisoire, comme lors de la conspiration de Malet. Le ministre ne parut pas attacher grande importance à ce mouvement, on crut que la mise de Paris en état de siége le dispensait de prendre toute autre mesure; car il se disposait pour se rendre au conseil qui devait se tenir, comme à l'ordinaire, à Saint-Cloud. Le préfet trouva à son retour un grand rassemblement de peuple devant l'Hôtel-de-Ville; le poste trop faible (il n'était que de 16 hommes) pour opposer quelque résistance, en avait été retiré. Le peuple en enfonça les portes, monta au beffroi, sonna le tocsin et arbora en haut de l'horloge un drapeau tricolore avec un crêpe, mais sans commettre aucun désordre dans l'intérieur où le préfet put mettre en sûreté la caisse de la ville, les papiers importants de l'administration, et se retirer lui-même dans l'intérieur, à la bibliothèque, sans y être inquiété pendant toute la durée du combat. De l'Hôtel-de-Ville on fut arborer le même drapeau tricolore sur les tours Notre-Dame, dont on ne cessa de sonner le gros bourdon pour appeler le peuple aux armes. » (*Ann. Hist.*)

Quand les troupes sortirent de leurs quartiers, l'insurrection était déjà en possession de la plus grande partie de la capitale... Le maréchal duc de Raguse venait de recevoir l'ordonnance de mise en état de siége; mais, d'un côté, on ne prit aucune des mesures qui en étaient la conséquence, et, de l'autre, le préfet de police, ses agents et toutes les autorités se crurent dispensés d'agir. « A neuf heures, cinq bataillons français de la garde arrivèrent sur la place du Carrousel, deux bataillons suisses sur la place Louis XV, trois escadrons de lanciers se formèrent en bataille à côté des premiers avec deux batteries d'artillerie, huit pièces de canon de 8, les seules qu'on ait employées dans cette journée; car on avait, par un sentiment que l'esprit de parti ne peut faire méconnaître, laissé à l'Ecole-Militaire les quatre obusiers qui complétaient les deux batteries. Les pièces étaient approvisionnées à 43 coups, dont 4 à mitraille. On avait ordonné au régiment de la garde, en garnison à Saint-De-

je me trouvais, je ne pouvais qu'ajouter foi à tout ce que j'entendais, et je crus bonnement à la nouvelle donnée par l'anglais. » (*Pages* 14 et 15.)

nis et à Vincennes, d'envoyer à Paris ce qu'il aurait de disponible, sans dégarnir la dernière position, si importante à garder pour le matériel qu'elle contenait. Ce régiment fournit environ 500 hommes qui arrivèrent aux Champs-Elysées à onze heures, presqu'en même temps que trois escadrons de grenadiers à cheval venus de Versailles; ce qui portait la force de la garde royale réunie sur ce point, à 3,000 hommes d'infanterie et 600 de cavalerie. On avait donné aux soldats vingt à trente cartouches; mais on n'avait pris aucune mesure pour les faire vivre. On ne regardait sans doute encore ce mouvement que comme une promenade. Quant aux régiments de ligne, les 5ᵉ, 50ᵉ et 53ᵉ devaient occuper la place Vendôme (état-major de Paris) et les boulevarts, jusqu'à la place de la Bastille, et se lier avec les cuirassiers de la garde, casernés aux Célestins. Le 15ᵉ léger devait garder la place du Panthéon, le Palais-de-Justice et l'Hôtel-de-Ville; mais soit que les ordres fussent parvenus trop tard, ou mal exécutés, le peuple en était maître avant que la troupe ne parût.» (*Ann. Historique.*)

Des luttes sanglantes eurent lieu sur tous les points, et particulièrement sur la place de Grève, où un bataillon de la garde, envoyé en reconnaissance, fut vivement attaqué par les insurgés qui lui tuèrent et blessèrent quelques hommes. Ce bataillon, en retournant aux Tuileries par les quais, fut encore harcelé par les hommes du peuple qui tiraient, à l'abri des maisons ou des parapets, de l'autre côté de la rivière. Les rapports qui arrivaient de tous côtés au maréchal ne pouvaient plus lui laisser de doutes sur le véritable état des choses. Il se hâta d'envoyer à Saint-Cloud une ordonnance, avec une lettre dans laquelle il annonçait au Roi : « Que *ce n'était plus une émeute, mais une révolution*; qu'il était urgent de prendre des moyens de pacification; que l'honneur de la couronne pouvait encore être sauvé, mais que le lendemain il ne serait peut-être plus temps. » (*Déposition de M. de Guise* à la cour des Pairs.) Cette lettre n'est pas parvenue à Charles X! Quatre colonnes de troupes venaient d'être mises en mouvement pour opérer sur divers points, lorsque le président du conseil (M. de Polignac) et les autres ministres, à l'exception de M. de Peyronnet et de M. Capelle, qui étaient allés à Saint-Cloud, se rendirent à l'état-major des Tuileries. Les ministres, présents au procès de la cour des Pairs, se sont accordés à dire dans leurs dépositions, qu'ils étaient à l'état-major *comme simples particuliers*; qu'il ne pouvait plus y avoir de conseil des ministres, là où tous les pouvoirs étaient concentrés dans les mains du maréchal, par la mise de Paris en état de siége; mais un de leurs collègues, jugé par contumace, M. de Montbel, assure, dans la protestation du 21 janvier 1831, qu'il a envoyée de Vienne à la cour des pairs, que du moment où les ministres avaient appris, dans la matinée du 28, qu'une multitude furieuse détruisait les emblêmes de la royauté en faisant retentir les cris les plus sinistres, ils avaient pensé que la place du ministère était aux Tuileries, et qu'il devait y rester en permanence auprès du duc de Raguse. « En conséquence, dit M. de Montbel, le Roi fut prévenu que l'état des choses exigeant notre présence à Paris, nous n'irions pas à Saint-Cloud pour le conseil qui devait avoir lieu ce jour-là suivant l'usage; nous nous rendîmes ensemble de l'hôtel des affaires étrangères aux Tuileries, pour y remplir nos devoirs, et non pour y chercher un asile.»

Un petit nombre de députés (20) s'étaient réunis chez M. Audry de Puyraveau comme on en était convenu la veille. Plusieurs manquaient au rendez-vous; mais le général Lafayette et M. Laffitte s'y trouvaient. L'un était accouru de sa terre de Lagrange à la première nouvelle de l'insurrection, l'autre était venu de quarante lieues de Paris. L'objet de la réunion était la rédaction de l'adresse ou de la protestation à faire. M. Guizot y présenta, le premier, un projet, qu'on a ensuite adopté, en y retranchant les formules de dévoûment et de fidélité au Roi, dont quelques députés croyaient alors pouvoir se dispenser. Ces mêmes hommes trouvaient la protestation trop peu significative dans la crise actuelle. On disputait encore sur la question de légalité, lorsque M. Casimir Périer, représentant à ses collègues que la chose la plus pressante étant d'arrêter l'effusion du sang, leur proposa d'envoyer au maréchal Marmont une députation de cinq membres pour lui demander, au nom des députés présents à Paris, une trêve ou suspension d'hostilités en attendant qu'on pût porter au Roi leurs doléances ou leurs protestations. MM. Laffitte, Casimir Périer, Gérard, Lobau et Mauguin, se rendirent en effet aux Tuileries; mais cette démarche n'eut d'autre résultat que d'obtenir la promesse que le Roi serait immédiatement informé de ce qui se passait à Paris. Le maréchal envoya effectivement à Saint-Cloud un de ses aides-de-camp, le colonel Komierowski, avec une dépêche qui rendait compte au roi de la démarche des députés, et lui domandait ses ordres. Pendant ce temps le combat continuait dans tous les lieux où les troupes se présentaient. Le marché des Innocents fut quelque temps le théâtre des attaques les plus meurtrières; les Suisses ne s'en rendirent maîtres qu'après avoir essuyé beaucoup de pertes par la fusillade partie des fenêtres, d'où on jetait aussi des pierres, des pavés et des meubles qui blessèrent quelques hommes. A quelque distance de la Cour-Batave, le colonel Pleineselve, qui se trouvait à la tête d'un des bataillons de la garde, fut blessé mortellement par un coup de feu. Il se fit mettre sur un brancard et continua à diriger sa troupe, qui n'arriva à la porte Saint-Denis qu'à travers de grandes difficultés, et après avoir eu une vingtaine de soldats tués ou blessés.

Il nous est impossible de donner une relation détaillée de tous les combats que la garde royale et les Suisses ont eu à soutenir dans cette désastreuse journée. Les journaux ou les écrits de

temps n'ont publié que des récits mensongers ou du moins fort exagérés.

La lutte fut acharnée et meurtrière sur la place de Grève. L'Hôtel-de-Ville, que le général commandant la colonne avait fait occuper, ne fut point pris et repris dans toute l'acception militaire du mot, comme on l'a dit; mais l'attaque et la défense furent énergiques, et la victoire est restée long-temps indécise entre les deux partis.

« La nuit venait suspendre la rage des combattants, lorsqu'un sous-officier déguisé, envoyé de l'état-major, vint annoncer, au lieu de renforts demandés, aux troupes de l'Hôtel-de-Ville l'ordre de faire leur retraite sur les Tuileries comme elles le pourraient. Cette retraite, commandée par la nécessité, venait d'être autorisée par un ordre arrivé de Saint-Cloud au maréchal Marmont. L'aide-de-camp Komierowski était parti des Tuileries vers quatre heures; il lui avait été recommandé de remettre sa dépêche dans les mains du Roi et de lui dire ce qu'il avait vu de l'état de Paris. Introduit dans le cabinet de S. M., il lui avait remis la lettre du maréchal et lui avait exposé franchement l'état des choses, ajoutant que cet état exigeait une prompte détermination; que ce n'était pas la populace, mais la population tout entière qui s'était soulevée, et que, près de Chaillot, des bourgeois lui avaient tiré plusieurs coups de fusil. Le Roi lui répondit qu'il lirait la dépêche; il le fit rappeler au bout de vingt minutes, et, sans lui remettre de réponse écrite, il le chargea, en présence de M. le Dauphin et de Mme la duchesse de Berry, qui paraissaient avoir eu connaissance de la dépêche, de recommander au maréchal « de tenir, de réu- » nir ses forces sur la place du Carrousel et sur » la place Louis XV, et d'agir avec des masses. » Charles X, s'il faut en croire d'autres témoins, avait reçu d'un des officiers de sa maison militaire des rapports de même nature; mais il croyait, comme tous les courtisans, qu'on exagérait le mal; quelques-uns de ceux-ci assuraient que les troupes l'avaient emporté sur tous les points; que plusieurs députés, généraux ou journalistes, qui voulaient se mettre à la tête du mouvement, étaient arrêtés, et qu'ils allaient être traduits devant un conseil de guerre... La soirée se passa sans autres nouvelles; on se contenta d'avertir les gardes-du-corps de se tenir prêts à monter à cheval, de faire venir l'école de Saint-Cyr avec ses pièces, de rappeler les régiments de la garde de leurs garnisons, et de dissoudre les camps de Saint-Omer et de Lunéville, pour en diriger les troupes sur Paris. D'ailleurs ces ordres n'étaient regardés que comme des mesures de précaution; on ne paraissait pas avoir d'inquiétude ou d'idée du danger qui menaçait la couronne, et le jeu du Roi eut lieu tout comme à l'ordinaire... (*Annuaire Historique*) (1).

29 (*Jeudi*). La retraite des troupes qui avaient combattu pendant toute la journée du mercredi, sur la place de Grève, ne commença qu'à minuit, dans le silence et dans une obscurité profonde. La nuit, la fatigue et la faim, n'avaient pas seules interrompu les attaques des insurgés, la poudre leur avait manqué. Cette circonstance, qui fut probablement connue à l'État-major général, inspira une fausse sécurité, et fit ajouter une nouvelle faute à toutes celles qui avaient déjà été commises. Une bande de Parisiens s'était portée sur la poudrière d'Essonne, et ce vaste dépôt, qu'une cinquantaine de gendarmes auraient pu défendre, fut livré sans résistance par les employés de l'établissement.

(1) Nous avons cru devoir mentionner ce dernier fait, parce qu'il établit, d'une manière incontestable, la complète ignorance de *tous les habitants de Saint-Cloud*, relativement aux événements qui se passaient à Paris. Lors du procès des ministres, le procureur général insista beaucoup sur cette circonstance du *jeu du Roi*, et elle devint le texte de reproches solennels qu'il adressa à Charles X. Ces déclamations n'ont cependant prouvé autre chose, sinon que M. le procureur-général était fort étranger aux usages des cours: il attacha beaucoup d'importance à un fait qui en méritait fort peu, et qui d'ailleurs était à peu près inexact. « Pendant deux ans, dit M. Mazas, j'ai vainement espéré que ce fait serait éclairci par un ami de la vérité. Je vais accomplir ce devoir. Il existe dans les cours une uniformité accablante que rien ne peut changer, parce qu'une foule d'intérêts privés s'y rattachent. Charles X ne disait pas: « Allons, voyons, » je veux jouer, que l'on dresse une table. » Il la trouvait toute dressée, et le premier gentilhomme de la chambre, lui disait: « Sire, c'est l'heure du jeu, votre » partie est arrangée. » Le mercredi 28, on le lui dit également, et il s'assit machinalement à la table de jeu où il s'asseyait chaque jour; les habitudes deviennent invincibles quand l'homme arrive à un âge avancé. Mais le canon grondait, mais on entendait le fracas de la guerre civile, et Charles X ne resta point sur son siége, il ne mêla point les cartes, et passa tout le temps sur le balcon, regardant Paris avec douleur. Je me promenais dans la cour avec quelques officiers, tout le mercredi soir. Je vis le Roi revenir plus de vingt fois à son balcon. Les personnes qui se trouvaient avec moi firent la réflexion naturelle: *On voit bien qu'il n'a pas le cœur à jouer.* En effet, il rentra dans son appartement plus tôt qu'à l'ordinaire, et nous salua même du haut de son balcon. » (*Mém. pour servir à l'histoire de la révolution de* 1830.)

En opposition à ce fait si futile, dont l'esprit de parti s'est emparé, nous en citerons un autre qui était aussi dans les *usages de la cour*: chaque soir M. le baron de Damas, gouverneur de Mgr le duc de Bordeaux, ouvrait la correspondance du prince et lui en donnait lecture; sur vingt lettres adressées à Mgr le duc de Bordeaux, dix-huit contenaient des demandes de secours, et M. de Damas, après avoir fixé la somme à accorder, passait la lettre à son élève qui marquait dessus avec un crayon, le chiffre du secours. Ces demandes ainsi apostillées étaient envoyées au trésorier de S. A. R. qui exécutait les ordres. Le soir du 28 juillet, l'ouverture des Lettres eut lieu comme de coutume, des ouvriers sans travail, des pères de famille malades, des indigents de toute espèce, imploraient la commisération du jeune prince. Les sommes à donner furent indiquées sur les demandes... au moment même où quelques-uns des ouvriers qui devaient les recevoir, égarés par les agitateurs, tiraient des coups de fusil contre la garde royale et coopéraient à la chûte de leur bienfaiteur!

A sept heures du matin le combat recommença avec plus de fureur. Pendant ce temps, M. Audry de Puyraveau, le général Dubourg et plusieurs autres chefs du parti républicain, viennent s'établir à l'Hôtel-de-Ville alors abandonné par la garde royale. M. de Lafayette s'y rend plus tard; il s'érige en dictateur et prend toutes les mesures nécessaires pour assurer le triomphe de l'insurrection.

Le Louvre était occupé par deux bataillons suisses; le Palais-Royal, les rues adjacentes au Carrousel, la rue Saint-Honoré et celle de Rivoli, par deux bataillons de la garde; la rue Castiglione, la place Vendôme et la rue de la Paix, par le 5e et 53e de ligne et ce qui restait de gendarmerie à pied et à cheval. Un bataillon suisse, arrivé de Rueil la veille, occupait le Carrousel, et trois bataillons de la garde, le 50e et le 15e léger, bivouaquaient dans le jardin; deux autres bataillons de la garde et un régiment de chasseurs à cheval étaient stationnés sur le boulevard des Capucines et devaient garder la rue Royale et les Champs-Élysées. Mais ce jour-là comme les jours précédents, les régiments de ligne paraissaient décidés à une inaction complète; il y avait entre eux et les insurgés comme une sorte de neutralité convenue.

Ici se place un incident important qui a figuré dans les débats du procès des ministres; nous le rapporterons d'après la déposition de M. de Sémonville, parce que les détails n'en ont été contredits ni par les accusés, ni par leurs défenseurs. Quinze à dix-huit pairs de France s'étaient réunis au Luxembourg dans la matinée du 29; il fut convenu entre eux que M. de Sémonville, grand référendaire, et M. d'Argout, membre de la Chambre, se rendraient auprès du maréchal Marmont pour l'engager à mettre un terme aux scènes sanglantes qui désolaient la capitale. Les deux pairs, arrivés aux Tuileries, trouvèrent le maréchal dans un désespoir visible et s'écriant : *Que je suis malheureux de combattre mes concitoyens, mes frères!* Il reçut MM. de Sémonville et d'Argout comme des libérateurs. Informés que les ministres étaient réunis dans une pièce voisine, les deux envoyés demandèrent à voir M. de Polignac; le maréchal fut le chercher. M. de Sémonville demanda avec vivacité au président du conseil de révoquer les ordonnances, ou du moins de briser le ministère dont il était le chef, comme le seul moyen d'arrêter l'effusion du sang. M. de Polignac fit observer avec calme et politesse que cette initiative n'appartenait qu'au Roi. Les autres ministres appelés à la conférence, ainsi que M. de Glandevès, gouverneur de Tuileries, « tout en mettant beaucoup de réserve dans leur langage, avaient l'air, dit M. de Sémonville, d'être sous une influence, sous un pouvoir supérieur à leur volonté. » M. de Polignac demanda à se retirer avec ses collègues pour délibérer sur ce qu'on venait de proposer, mais en déclarant toutefois qu'il faudrait toujours s'en référer à l'autorité royale pour la décision. Les deux pairs essayèrent alors de porter le maréchal à prendre un parti, et, comme la délibération des ministres se prolongeait, ils proposèrent au duc de Raguse de faire arrêter les ministres et de les conduire à Vincennes; M. de Glandevès se chargeait de l'exécution; M. de Sémonville s'offrait d'aller lui-même à Saint-Cloud pour fléchir le Roi. Le maréchal, vivement ému, balançait entre ses sentiments et ses devoirs militaires... mais il allait céder et signer les ordres nécessaires, lorsqu'un des ministres, M. de Peyronnet, sortant de la salle du Conseil et venant derrière M. de Sémonville, lui dit d'un ton de voix très significatif: *Quoi! vous n'êtes pas parti?* Ce mot, d'une intention qui n'était pas douteuse, changea toutes les résolutions; le maréchal en parut déconcerté, et se réduisit à écrire au Roi quelques lignes très pressantes pour conjurer la crise. Les deux pairs partirent pour Saint-Cloud, dans une chaise de poste que le gouverneur des Tuileries mit à leur disposition. M. de Polignac se jeta dans une autre voiture avec ses collègues, et tous arrivèrent en même-temps à Saint-Cloud.

M. de Polignac devança les pairs dans le cabinet du Roi, et en sortit un moment après, en disant à M. de Sémonville : « Vous savez, Monsieur, quel » devoir vous croyez remplir en venant ici dans » les circonstances présentes. Vous m'accusez! » j'ai dit au Roi que vous étiez là : c'est à vous à » parler le premier. » Une scène à la fois douloureuse et touchante eut lieu dans le cabinet du Roi entre le malheureux monarque et le grand référendaire : Charles X ne put résister au tableau déchirant des malheurs déjà consommés et de ceux qu'on lui faisait entrevoir : « des pleurs ont alors mouillé les yeux du Roi, dit M. de Sémonville; au même instant sa sévérité a disparu, sa tête s'est baissée sur sa poitrine; il m'a dit d'une voix basse mais très émue : « Je vais dire à mon » fils d'écrire et d'assembler le conseil. »

La délibération fut courte; on décida, presque sans discussion, le retrait des ordonnances et le renvoi des ministres; mais il paraît qu'on ne fut pas aussi promptement d'accord sur le choix de leurs successeurs. On attendit jusqu'au soir pour faire connaître la décision royale, et, pendant ce délai, la monarchie, déjà si compromise, achevait de s'écrouler.

Les ministres une fois sortis des Tuileries, la victoire du peuple ne pouvait plus être incertaine. Le maréchal Marmont, persuadé qu'il allait recevoir de Saint-Cloud des ordres conciliateurs, avait fait dire aux troupes de se borner à tenir dans les divers postes qui leur étaient assignés. Les insurgés reprirent partout l'offensive. La maison de M. Laffitte, rue d'Artois, devint, ainsi que l'Hôtel-de-Ville, le quartier-général de l'insurrection. C'est de là que partit une foule de bourgeois et de jeunes gens qui se porta sur la place Vendôme. A leur approche les 5e et 53e de ligne qui y étaient stationnés, « otèrent leurs baïonnettes, mirent la crosse en l'air, et passèrent ouvertement avec leurs officiers dans le parti popu

laire. » (*Annuaire Historique.*) Cette défection mit à découvert la rue Saint-Honoré et les Tuileries. Le Louvre, qui venait d'être dégarni d'un bataillon suisse envoyé dans la rue Castiglione, fut enlevé par les insurgés. Les Suisses, forcés de l'évacuer, arrivèrent en confusion sur le Carrousel. Le maréchal Marmont, qui ne s'était pas attendu à cette bagarre, quitta précipitamment le quartier-général, Il se retira par la rue de Rivoli et rentra dans le jardin des Tuileries, en donnant aux deux bataillons de la Banque et du Palais-Royal, l'ordre de suivre son mouvement : « La retraite était difficile pour ceux qu'on avait postés dans les maisons de la rue Saint-Honoré, aux coins des rues de Rohan et de l'Echelle. Plusieurs d'entre eux y furent massacrés ; les autres parvinrent à rejoindre leurs corps. Le peuple s'était précipité dans la cour des Tuileries, sur les pas des Suisses et des lanciers ; une partie se jeta dans les appartements qui furent livrés au pillage. L'autre voulait percer dans le jardin ; mais quelques coups de canon arrêtèrent la poursuite et permirent aux bataillons de s'y reformer, et au maréchal de faire ses dispositions pour opérer sa retraite sur Saint-Cloud... » (*Annuaire Historique.*)

Il ne restait plus à Paris, après le départ du maréchal Marmont, que le bataillon de l'École Militaire et le dépôt des Suisses resté dans la caserne de la rue de Babylone. Le premier corps, prévenu à temps, put gagner le bois de Boulogne par le pont de Grenelle. Le dépôt des Suisses eut à soutenir une des attaques les plus chaudes des trois journées. Une masse de peuple, conduite par des élèves de l'École Polytechnique, s'y était portée, dans le dessein de s'emparer de la caserne, où se trouvaient 150 à 200 hommes, la plupart recrues, commandés par le major Dufay. Ce vieux militaire qui servait en France depuis trente ans, et qui avait fait les plus glorieuses campagnes de l'Empire, ne voulut écouter aucune proposition. Il se défendit avec avantage pendant plusieurs heures, et jusqu'au moment où les élèves de l'École Polytechnique mirent le feu à la grande porte, au moyen de bottes de paille et de mèches phosphoriques. Le combat s'engagea avec plus de fureur dans la cour de la caserne. Une partie des Suisses y périt avec leur brave major. Le reste parvint à se sauver et rejoignit le régiment à Saint-Cloud. Cette affaire fut la dernière scène du drame sanglant dont Paris était le théâtre depuis trois jours, catastrophe moins mémorable par le nombre des victimes que par le résultat de la lutte. Des relevés faits avec exactitude, ont établi ainsi la perte des trois journées : du côté du peuple, 788 individus tués et 4,500 blessés ; du côté de la garde royale et de la gendarmerie, 250 hommes tués et 500 blessés.

Cette victoire enfla tellement le cœur des chefs de l'Hôtel-de-Ville qu'ils ne cachèrent plus leur projet de proclamer la République. Les députés réunis chez M. Laffitte ne voulaient, au contraire, qu'un arrangement avec le gouvernement royal, moyennant le retrait des ordonnances et un nouveau ministère dont ils désignaient eux-mêmes quelques membres.... Ils firent des ouvertures dans ce sens ; mais du jeudi au vendredi cette réunion se trouva entraînée dans des voies plus hostiles : ils firent alors de la déchéance du Roi une condition de leur coopération au rétablissement de l'ordre, sans cependant écarter entièrement le principe de la légitimité.

MM. Laffitte, Casimir Périer, Lobau, Audry de Puyraveau, Mauguin et de Schonen (ce dernier en remplacement de M. Odier qui n'accepte point) sont nommés, par la réunion des députés, membres d'une commission municipale, « chargée de pourvoir aux affaires générales, et autorisée à faire tout ce qu'exige ou qu'exigera le salut de l'État. » Vers cinq heures, ils vont s'installer à l'Hôtel-de-Ville, accompagnés d'un grand nombre de députés, d'avocats et de notabilités du parti libéral. Ils se constituent au milieu du désordre qui régnait en ce moment à l'Hôtel-de-Ville. Cette création d'une autorité municipale avait évidemment pour but de paralyser les efforts du parti républicain qui, sous l'égide du général Lafayette, et, avec l'appui des masses populaires, cherchait à réaliser l'établissement d'un gouvernement démocratique.

Le soir, à dix heures, MM. de Sémonville, d'Argout et de Vitrolles qui arrivaient de Saint-Cloud, se présentèrent à l'Hôtel-de-Ville. Ils annoncèrent, au nom de Charles X, le retrait des ordonnances du 25 juillet et la nomination d'un nouveau ministère. « Ils venaient, ajoutèrent-ils, parler à la commission municipale dans l'intérêt du Roi et de son auguste famille... » Ils furent interrompus par un des membres : *Il est trop tard* ! s'écria M. Mauguin, réponse qui parut affecter désagréablement M. Casimir Perier, mais qui fut appuyée par M. de Schonen, et répétée avec plus de force par M. Audry de Puyraveau. Cette réponse a été aussi attribuée à M. Lafayette; mais tout porte à croire que le triste honneur en appartient exclusivement à M. Mauguin ! Quoi qu'il en soit, il n'était plus possible de se méprendre sur les desseins des membres de la commission, et la question de gouvernement ne s'agitait plus qu'entre les partis qui avaient coopéré au renversement de la monarchie légitime.

Tandis que ces choses se passaient à Paris, Charles X signait, à Saint-Cloud, une ordonnance au moyen de laquelle on espérait encore pouvoir raffermir l'autorité royale. Cette ordonnance, contresignée par M. de Chantelauze, en sa qualité de *garde des sceaux de France*, nommait M. le duc de Mortemart *ministre des affaires étrangères* et *président du conseil des ministres*.

Avant de quitter Saint-Cloud pour venir s'établir à Paris, le nouveau président du conseil fait signer au Roi trois autres ordonnances portant : 1° nomination de M. Casimir Périer au ministère des finances; 2° nomination de M. le lieute-

nant-général comte Gérard au ministère de la guerre; 3° retrait des ordonnances du 25 juillet relatives à la suspension de la liberté de la presse, aux nouvelles élections, à la convocation des Chambres et aux nominations faites dans le Conseil-d'Etat. L'ouverture de la session des Chambres est de nouveau fixée au 3 août. Quelques écrivains ont parlé de deux autres ordonnances, portant rétablissement de la garde nationale de Paris et nomination de M. le maréchal Maison au commandement de cette garde; mais si ces pièces ont réellement été signées par Charles X, elles n'ont pas eu la publicité de celles que nous venons de rapporter.

30 (*Vendredi*). M. Lafayette rétablit, de son autorité privée, la garde nationale de Paris et s'en déclare le commandant en chef.

« Mes chers concitoyens et braves camarades, dit-il dans sa proclamation, la confiance du peuple de Paris m'appelle encore une fois au commandement de la force publique. J'ai accepté avec dévoûment et avec joie les devoirs qui me sont confiés : de même qu'en 1789, je me sens fort de l'approbation de mes honorables collègues aujourd'hui réunis à Paris. Je ne ferai point de profession de foi : mes sentiments sont connus. La conduite de la population parisienne, dans ces derniers jours d'épreuve, me rend plus que jamais fier d'être à sa tête. La liberté triomphera ou nous périrons ensemble.

» Vive la liberté! Vive la patrie!

» Lafayette. »

Proclamation de la commission municipale qui nomme : 1° M. le baron Louis commissaire provisoire au ministère des finances; 2° M. le comte Alexandre de Laborde préfet provisoire de la Seine; 3° M. Bavoux préfet provisoire de police; 4° M. Chardel directeur général provisoire des Postes.

M. le duc de Mortemart arrive de Saint-Cloud à Paris après avoir été obligé de faire beaucoup de détours. Il essaye de se rendre d'abord chez M. Laffitte auquel il veut communiquer la haute mission dont il est chargé; il est retenu dans la rue des Mathurins par un groupe de personnes dans lequel se trouvent le général Mathieu Dumas, son fils, et M. Bérard, député. Ces Messieurs décident le duc à renoncer au projet de se rendre chez M. Laffitte; ils lui font entrevoir les dangers personnels qu'il peut courir de la part des rassemblements qui entourent la maison où se tient la réunion des députés. M. de Mortemart se rend au Luxembourg. Vingt et quelques pairs, qui s'y trouvent réunis, reconnaissent ses pouvoirs (1), et quelques uns d'entre eux s'engagent à le seconder de tous leurs moyens. Le président du conseil les consulte pour savoir s'il ne serait pas nécessaire qu'il se rendît à l'Hôtel-de-Ville pour y notifier les ordonnances du Roi. Cette démarche n'obtient pas un assentiment général dans la noble réunion (MM. de Broglie et de Choiseul s'étaient déja prononcés pour la révolution). M. de Mortemart qui avait si facilement renoncé au projet d'aller chez M. Laffitte, ne fait pas plus de difficultes pour consentir à ce que M. Collin de Sussy se rendit à sa place à l'Hôtel-de-Ville. Il lui remet les autographes des dernières ordonnances royales : ce fut une grande imprudence, car il ne tarda pas à être privé, comme il devait s'y attendre, des seuls titres qui constituaient son ministère, et perdit ainsi tout caractère pour remplir la mission dont il était chargé. M. Collin de Sussy partit pour l'Hôtel-de-Ville : il devait annoncer que le Roi désirait ardemment un arrangement, qu'il avait ordonné à ses troupes de s'abstenir de toute espèce d'hostilité, et renvoyé M. de Polignac, ainsi que les autres ministres, dont les pouvoirs étaient absolument révoqués. Pendant ce temps, M. de Mortemart déclara qu'il s'établissait en permanence au Luxembourg, pour qu'on pût le trouver dans tous les moments; M. de Sémonville mit à sa disposition tous les secrétaires de la Chambre. On envoya chez M. Sauvo, directeur du *Moniteur*, pour lui intimer l'ordre de publier les ordonnances dans le plus court délai, et en demi-feuille. M. Sauvo fit répondre qu'il ne le pouvait pas, attendu que ses bureaux étaient envahis et gardés par des gens armés, venus au nom de la commission de l'Hôtel de-Ville pour l'empêcher de publier aucun acte émanant de l'autorité royale M. de Mortemart envoya chez plusieurs autres journaux et même chez des imprimeurs particuliers, principalement chez M. Didot, imprimeur de la Chambre des Pairs. Il trouva partout un refus obstiné, inspiré par la crainte de voir briser les presses... Au moment où M. de Mortemart était occupé à se concerter avec MM. les pairs, des huissiers vinrent annoncer qu'une foule de jeunes gens remplissaient la grande cour, portant en triomphe M. de Châteaubriand, en criant : *vive le défenseur de la liberté de la presse*! Quelques instants après M. de Châteaubriand passa dans la salle et confirma le rapport des huissiers. Il paraissait profondément ému; l'ovation dont il venait d'être l'objet avait agité ses sens et remué son âme. Il s'assit et resta assez long-tems absorbé dans ses reflexions sans prononcer un mot, écoutant avec indifférence les avis que chacun émettait. La discussion générale roulait sur l'importance qu'il y avait à ce que M. de Mortemart continuât à redoubler d'efforts pour faire sentir l'action du pouvoir royal. M. de Châteaubriand prit brusquement la parole, et dit. « Eh! Messieurs, de quoi vous occupez-vous » donc là? songez plutôt à sauver la liberté de » la presse. — Mais la légitimité, Monsieur, » lui dit un pair? -- Sans doute, reprit M. de » Châteaubriand, elle me touche plus que personne; mais avant tout, sauvons la liberté de

(1) C'étaient les ducs de Coigny, de Massa, de Valmy, de Tarente, de Broglie, de Choiseul. de la Roche-Aymon, le maréchal Maison, MM. Fabre de l'Aude, de Dreux-Brézé, de Louvois, de Rougé, Collin de Sussy, d'Aussonville, d'Imecourt, d'Houdetot, Pasquier, Pastoret, Molé, Donatien de Sesmaisons, Germini et Glandevès

» la presse qui me paraît aujourd'hui en grand » péril, puisque nul n'a le courage d'imprimer » les ordonnances royales; et si vous sauvez » cette liberté de la presse et que la légitimité » soit renversée, je ne vous demande qu'une » plume et deux mois pour relever le trône. » (*Mémoires pour servir à l'histoire de la révolution de* 1830.)

Tandis que cette scène se passait au Luxembourg, un incident plus grave avait lieu à l'Hôtel-de-Ville. M. Collin de Sussy était parvenu avec beaucoup de peine jusqu'auprès de M. de Lafayette. Le vieux général reçut le message avec politesse, et quand il entendit prononcer le nom de M. de Mortemart: « Nous sommes un » peu parents, dit-il; cependant je ne suis pas aussi royaliste que lui. » M. de Sussy exposa l'objet de sa mission. MM. Lobau, Mauguin et Audry de Puyraveau repoussèrent avec énergie les ordonnances : *c'est trop tard! c'est trop tard!* s'écrièrent-ils à la fois. M. de Lafayette montra beaucoup plus de modération..... Il fut fidèle en cela aux habitudes de toute sa vie. Chaque fois que M. de Lafayette s'est trouvé mêlé à quelque commotion politique, il a toujours montré, à côté de l'audace pour en provoquer l'explosion, le manque d'énergie nécessaire pour profiter de ses résultats. C'est ce qui lui arriva encore dans cette circonstance : il voulait la République et n'eut pas le courage de la proclamer, alors qu'il pouvait disposer des combattants des faubourgs et des élèves des écoles (1).

Malgré la déclaration si formelle des trois membres de la commission municipale, M. de Lafayette jugea à propos de faire connaître au *peuple* la mission de M. Collin de Sussy. Il se rendit dans la grande salle qui était alors remplie de gens de toute espèce, dont les murmures confus causaient beaucoup de bruit. « Placé contre la cheminée qui touche au cabinet qu'il occupait, le général commença la lecture d'une des ordonnances; mais à peine l'eut-il terminée que des cris tumultueux en couvrirent les derniers mots : *Non! non! plus de Charles X, plus de Bourbons! plus d'ordonnances.* M. de Lafayette écouta fort tranquillement pendant quelques instants ces violentes manifestations du parti républicain, qui était alors à peu près dominant à l'Hôtel-de-Ville. Il rentra ensuite dans son cabinet où il retrouva M. Collin de Sussy : » Vous avez entendu et vu, lui dit-il, l'effet qu'a produit la simple lecture des ordonnances; vous pouvez maintenant rapporter ma réponse à de Mortemart. » Néanmoins le général ne voulut pas se dessaisir des ordonnances revêtues de la signature autographe du Roi; elles sont restées déposées dans les archives de l'Hôtel-de-Ville. M. de Sussy revint au Luxembourg. Le mauvais succès de cette tentative fit reporter toutes les espérances sur la réunion des députés, et si l'on en croit divers écrits publiés depuis 1830, les plus modérés, ou plutôt les plus timides, déclaraient hautement que la commission municipale avait été trop prompte à rompre toutes négociations avec les envoyés de Charles X. Quelques-uns étaient d'avis qu'il fallait maintenir l'autorité du Roi, en exigeant des garanties contre une nouvelle violation de la Charte; d'autres qu'on demandât à Charles X une abdication en faveur du Dauphin ou du duc de Bordeaux, auquel on donnerait un conseil de régence. La République, disaient-ils, n'a de partisans que dans les écoles et dans les classes inférieures du peuple; mais la petite propriété, et surtout la garde nationale, veulent l'ordre et la stabilité : les souvenirs de la terreur, du comité de salut public et du Directoire, effraient tout le monde... Un membre (on a prétendu que c'était M. Laffitte) mit alors en avant l'idée d'appeler au trône le duc d'Orléans, comme le seul moyen d'éviter la république et l'anarchie... Ce projet ne paraît pas avoir réuni alors tous les suffrages; ceux qui l'adoptaient n'y renoncèrent que momentanément, et, après quelques hésitations, il fut résolu qu'on se bornerait à proposer au duc d'Orléans la lieutenance-générale du royaume; qu'on lui demanderait de rendre à la France la cocarde et le drapeau tricolores, et que les députés se réuniraient à une heure dans la salle ordinaire de leurs séances, pour donner à cette résolution, sinon un caractère de légalité, du moins une apparence d'authenticité.

A l'instant même deux membres de la réunion (MM. Dupin aîné et Persil) se rendirent à pied à Neuilly, résidence ordinaire du prince pendant l'été. Ils eurent un entretien avec la sœur du duc d'Orléans, et lui firent part des intentions de leurs collègues. De retour à Paris, M. Dupin aîné rendit compte de sa démarche aux députés assemblés au Palais-Bourbon et répondit des bonnes dispositions de Mgr le duc d'Orléans. Il termina sa narration par la proposition formelle que, « dans la soirée même, et sans désemparer, la question de gouvernement fût décidée, et la lieutenance générale du royaume déférée au duc d'Orléans. » La délibération fut courte: le résultat en était convenu d'avance. On désigna une députation pour la porter à S. A. R. Quelques instants après, des placards imprimés au bureau du *National* et affichés avec profusion dans Paris proclamaient la nécessité d'appeler le duc d'Orléans à la direction des affaires, « pour éviter la guerre civile et assurer

(1) « Il agit d'une manière si molle au milieu de ses immenses succès, qu'il inspira des soupçons, même à ses plus chauds partisans. Il paraît constant qu'une réunion de cinq ou six républicains exaltés mirent en délibération, dans la journée du vendredi, s'ils brûleraient la cervelle à M. de Lafayette, persuadés qu'il n'agissait pas franchement dans les intérêts révolutionnaires, et qu'au moment d'assurer un triomphe définitif au parti populaire, il reculerait devant un tel résultat, en réminiscence de son origine féodale, dont le souvenir ne s'éteint jamais entièrement dans le cœur d'un gentilhomme français. » (*Mém. pour servir à l'histoire de la Révolution de* 1830.)

les libertés publiques. » La députation des députés, ayant M. le général Sébastiani en tête, se présenta au Palais-Royal dans la soirée du 30; elle n'y trouva point le duc d'Orléans; mais ce prince, informé de cette visite, s'empressa de s'y rendre à onze heures du soir.

En présence de tels événements, la mission de M. de Mortemart se trouvait réduite à la plus complète impuissance; l'action du gouvernement de Charles X était désormais bornée, comme sa cour, à l'enceinte du parc de Saint-Cloud. Le 30, au matin, on avait publié un ordre du jour portant que le Roi avait chargé le major-général de service de témoigner aux troupes sa satisfaction de leur conduite, et qu'il avait donné le commandement général à S. A. R. Mgr le Dauphin. Mais déjà la discipline des soldats était fort ébranlée ; on faisait circuler mille bruits contradictoires dans les rangs: des officiers blâmaient hautement les dispositions militaires du duc de Raguse; on renouvelait quelques-unes des accusations dont le maréchal avait été l'objet en 1814, et l'on comparait sa conduite à ces deux époques. Des émissaires, envoyés de Paris, essayaient de débaucher les troupes: il n'y eut point de désertion dans la garde royale, mais presque tout ce qui restait du 50e de ligne, cantonné à Ville-d'Avray, abandonna ses armes et son drapeau, que le colonel, suivi d'un sous-lieutenant, de quelques sous-officiers et d'un peloton de voltigeurs, reporta au Roi. « Le soir, on lut aux troupes une espèce de proclamation du maréchal qui annonçait que la paix était faite, que les ordonnances étaient rapportées, les ministres changés, etc. Les soldats en accueillirent la lecture par des cris de : *vive le Roi !* Ils déchargèrent et nettoyèrent leurs armes. Cet ordre du duc de Raguse n'avait point été soumis au Roi, non plus qu'au Dauphin, commandant en chef des troupes. Ce dernier en fut choqué et mit le maréchal aux arrêts avec une sévérité de formes qui se ressentaient du mécontentement que la cour avait éprouvé de sa conduite à Paris. Cependant le Roi, informé de cette scène violente, voulut l'apaiser, leva les arrêts et lui fit même, dit-on, une sorte de réparation. (*Annuaire Historique de* 1830; *pag.* 185.)

31 (*Samedi.*) Charles X quitte Saint-Cloud à trois heures et demie du matin. *Madame*, duchesse de Berry, et ses enfants suivent le Roi qui se retire provisoirement à Trianon. M. le Dauphin reste avec l'armée qui opère son mouvement de retraite pour couvrir la nouvelle demeure de la famille royale. « On se flattait de rester là quelque temps. Le 2e de grenadiers à cheval, les élèves de St-Cyr, le 15e léger et les débris du 50e, comprimaient Versailles qui s'était insurgé l'avant-veille, mais que ces corps avaient repris le vendredi. Vers midi M. le Dauphin arriva; une heure après on partit pour Rambouillet... Un peu en avant de Rambouillet on fit halte; le Roi, qui était venu à cheval depuis Trianon, à la tête de la compagnies de Luxembourg (garde-du-corps), passa devant pour voir un instant ses enfants. Notre compagnie (Noailles), qui marchait derrière les voitures des princes, reçut ordre, lorsque l'on continua le mouvement de marche, de les dépasser; quand nous arrivâmes à la hauteur de celle de *Madame*, S. A. R., qui avait pris le costume d'homme et était avec ses enfants, se plaça sur le marche-pied pour nous voir défiler; elle nous saluait affectueusement et semblait nous remercier de l'appui que, dans ce triste moment, nous prêtions tant à elle qu'à ses enfants, dont elle s'occupait avec une si touchante sollicitude... Nous arrivâmes à Rambouillet entre neuf et dix heures du soir, et on établit les bivouacs dans le parc: nous, dans l'intérieur avec les gardes à pied et les gendarmes des chasses, la garde infanterie et cavalerie à l'extérieur. » (*Journal de Saint-Cloud à Cherbourg*; par M. Th. Anne.)

L'infanterie de la garde prit position en avant de Rambouillet, derrière les étangs du Perray; l'artillerie, composée de sept batteries (quarante-deux pièces attelées), fut parquée à la Rue-Verte, hameau en arrière du Perray. Trois régiments de grosse cavalerie et trois de cavalerie légère furent mis en cantonnement aux environs. Le 7 Suisse et le 2e de grenadiers à cheval furent, avec les gardes-du-corps et la gendarmerie d'élite, réservés pour la garde du château. Toutes ces forces réunies formaient un effectif de 11 à 12,000 hommes de bonnes troupes sur lesquelles le Roi pouvait compter.

Entrevue de M. le duc de Mortemart avec Mgr le duc d'Orléans. A trois heures du matin (*samedi*), un envoyé du prince se présente chez M. de Sémonville, et lui demande de le mettre en rapport avec M. de Mortemart, pour lequel il dit avoir une mission. M. de Sémonville le fait conduire dans un petit entresol où M. de Mortemart s'était retiré. L'envoyé annonce qu'il vient de la part de M. le duc d'Orléans pour supplier M. de Mortemart de se rendre auprès de lui dans l'intérêt de la cause du Roi: cette considération détermine M. de Mortemart à se rendre au Palais-Royal. Le récit de cet entretien, rapporté par M. Mazas, dans les *Mémoires pour servir à l'histoire de la révolution de* 1830, est un fait qu'on ne saurait passer sous silence: « Le jour commençait à poindre. M. de Mortemart a raconté à ses collègues de la Chambre des Pairs qu'il fut introduit d'abord dans l'appartement de M. Oudart, secrétaire du prince; tout y avait été brisé par les balles (1); puis M. Berthois, aide-de-camp de M. le duc d'Orléans, vint prendre M. de Mortemart et l'introduisit, après bien des détours, dans une pièce où se tenait le prince, qu'ils trouvèrent exténué de fatigue, accablé de chaleur et à moitié vêtu. Le duc d'Orléans, en apercevant M. de Mortemart, lui dit vivement: « Duc de Mortemart, si vous voyez le Roi avant

(1) Cet appartement forme le coin de la rue Saint-Honoré et de la rue de Richelieu

» moi, dites-lui qu'ils m'ont amené de force à » Paris; mais que je me ferai mettre en pièces » plutôt que de me laisser poser la couronne sur » la tête; le Roi m'accuse sans doute de ce que » je ne suis pas allé à Saint-Cloud. J'en suis fâ- » ché; mais j'ai été instruit que, dès mardi soir, » l'on excitait le Roi à me faire arrêter, et je vous » avouerai que je n'ai pas voulu aller me jeter » dans un guêpier; d'une autre part, je redou- » tais également que les Parisiens ne vinssent » me chercher; je me suis renfermé dans une re- » traite sûre et connue seulement de ma fa- » mille; mais hier au soir une foule d'hommes » ont envahi Neuilly, et m'ont demandé au nom » de la réunion des députés. Sur la réponse que » j'étais absent, ces hommes ont déclaré à la » duchesse qu'elle allait être conduite à Paris » avec tous ses enfants, et qu'elle resterait pri- » sonnière jusqu'à ce que le duc d'Orléans repa- » rût. La duchesse, effrayée de sa position, trem- » blant pour ses enfants, m'a écrit un billet très » pressant avec prière de revenir le plus tôt pos- » sible: cette lettre m'a été portée par un servi- » teur dévoué; je n'ai plus balancé en la rece- » vant, et je suis arrivé pour délivrer ma fa- » mille; ils m'ont amené ici fort avant dans la » soirée. » M. le duc d'Orléans, après avoir an- noncé à M. de Mortemart que la réunion des députés l'avait nommé lieutenant-général du royaume comme un moyen d'empêcher M. de Lafayette de proclamer la République, lui de- manda si ses pouvoirs s'étendaient jusqu'à la faculté de le reconnaître dans ses fonctions. M. de Mortemart répondit qu'il ne le pouvait pas; qu'il avait même protesté, comme ministre, con- tre cet acte, la veille, au Luxembourg, quoique, en sa qualité de Français, il le jugeât très pro- pre à sauver la patrie en mettant un frein à l'anarchie. » (*Pages* 125 *et suivantes.*)

La commission municipale adresse une pro- clamation aux habitants de Paris. Elle leur an- nonce son installation, les félicite de leur éner- gie dans le combat et de leur modération géné- reuse dans le triomphe. « Vous aurez un gouver- nement, leur dit-elle, qui vous devra son origine; les vertus sont dans toutes les classes; toutes les clas- ses ont les mêmes droits; ces droits sont assurés. *Vive la France! vive le peuple de Paris! vive la li- berté!* Cette proclamation commence par ces mots: *Charles X a cessé de régner sur la France.* Elle porte la signature de MM. Lobau, Audry de Puyraveau, Mauguin et de Schonen, commis- saires, et de M. Odilon-Barrot, secrétaire. On y avait d'abord mis le nom de M. Casimir Pé- rier, qui se trouvait alors à la réunion des dépu- tés; mais celui-ci le fit rayer, en déclarant que quelques expressions de cet acte lui paraissaient dépasser les pouvoirs de la commission. Cette circonstance a démontré la divergence de vues qui existait alors entre la commission municipale et la réunion des députés. M. de Lafayette s'é- tait arrogé le pouvoir matériel, les députés s'em- parèrent du pouvoir gouvernemental, et se hâ- tèrent d'établir une lieutenance-générale du royaume, afin d'empêcher l'Hôtel-de-Ville de proclamer la République.

A neuf heures du matin (31 *juillet*), la députa- tion des députés retourne au Palais-Royal et re- met son message au duc d'Orléans, qui accepte les fonctions de lieutenant-général du royaume. Une proclamation du prince est aussitôt affichée sur les murs de la capitale:

Habitants de Paris! dit S. A. R., les députés de la France, en ce moment réunis à Paris, m'ont exprimé le désir que je me rendisse dans cette capitale pour y exer- cer les fonctions de lieutenant-général du royaume. Je n'ai pas balancé à venir partager vos dangers, à me pla- cer au milieu de votre héroïque population, et à faire tous mes efforts pour vous préserver des calamités de la guerre civile et de l'anarchie. En rentrant dans la ville de Paris, je portais avec orgueil les couleurs glo- rieuses que vous avez reprises et que j'avais moi-même long-temps portées. Les Chambres vont se réunir, et aviseront aux moyens d'assurer le règne des lois et le maintien des droits de la nation.

La Charte sera désormais une vérité.

LOUIS-PHILIPPE D'ORLÉANS.

Le *Moniteur*, en réimprimant cette dernière phrase, la formula ainsi: « *Une* charte sera dé- sormais une vérité. » Deux jours après, un *er- ratum* rétablit la première version.

La commission municipale nomme commis- saires provisoires: au département de la *justice*, M. Dupont, de l'Eure; — au département de la *guerre*, M. le général Gérard, — au département de la *marine*, M. de Rigny; — au département des *affaires étrangères*, M. Bignon; — à *l'instruc- tion publique*, M. Guizot; — à *l'intérieur* et aux *travaux publics*, M. le duc de Broglie. M. le ba- ron Louis avait été nommé la veille au départe- ment des *finances*.

Proclamation des députés au peuple Français. Ils étaient quatre-vingt-quinze membres présents à la délibération; mais des explications données dans la séance du lendemain ont établi que le terme *présents* exprimait la non-unanimité sur la forme à donner à l'acte et sur sa rédaction.

M. le duc d'Orléans, après avoir reçu commu- nication de cette proclamation, répondit aux dé- putés qui la lui présentaient, quelques mots dont voici la substance: « Je déplore comme Fran- » çais le mal fait au pays et le sang qui a été » versé; comme prince, je suis heureux de con- » tribuer au bonheur de la nation. Messieurs, » nous allons nous rendre à l'Hôtel-de-Ville. » Le cortége, composé des députés, d'un grand nombre de gardes nationaux et d'une masse de peuple considérable, s'achemina vers l'Hôtel- de-Ville. Sur son passage des cris de: *vive la Ré- publique!* se mêlèrent aux acclamations adres- sées au lieutenant-général; ils devinrent plus nombreux et plus menaçants sur la place de Grève. « Le prince avait le visage altéré, dit M. Mazas; il marchait très lentement à cause des barricades; un seul aide-de-camp, M. Berthois, l'accompagnait. »

A l'approche du cortége, le général Lafayette, entouré de la commission municipale et d'une foule de jeunes gens, la plupart élèves de l'école polytechnique, s'avança jusqu'au perron au-devant du prince. Ils s'embrassèrent avec une effusion de cordialité qui excita les transports de la multitude et décida le succès de la démarche du lieutenant-général. M. le duc d'Orléans, appuyé, d'un côté, sur le bras de M. Laffitte, et, de l'autre, sur celui du général Lafayette, arriva ainsi jusque dans la grand'salle de l'Hôtel-de-Ville. Après la lecture faite par M. Viennet, de la déclaration des députés qui conférait au duc d'Orléans la lieutenance-générale du royaume, ce prince, tenant M. de Lafayette par la main, s'avança à la fenêtre de l'Hôtel-de-Ville, salua la foule réunie sur la place de Grève et agita un drapeau tricolore.... (1) Le prince retourna ensuite avec son cortége au Palais-Royal.

(1) C'est à ce moment, dit-on, qu'eut lieu un incident qui n'est pas sans importance. Le voici tel qu'il a été rapporté par le journal *la Tribune*: Le général Dubourg, montrant au prince la place de Grève, couverte d'hommes armés et de canons, tachée de sang et gardée par des barricades, lui dit: « Monseigneur, vous connaissez nos besoins et nos droits; si vous les oubliez, nous vous les rappellerons. » Le duc d'Orléans parut fort mécontent de cette apostrophe, qui fut cause de l'éloignement du général Dubourg.

C'est également de ce jour que date ce que le parti révolutionnaire a appelé depuis le *Programme de l'Hôtel-de-Ville*. M. de Lafayette, pressé de s'expliquer sur ce point, écrivit, lors des élections de 1831, aux électeurs de Meaux, une lettre dans laquelle on trouve les passages suivants: « Vous me demandez, dit le général à ses commettants, quel fut ce *Programme de l'Hôtel-de-Ville*, souvent cité par moi, contesté par d'autres, et dont il m'appartient de réclamer le complément.

» Après la visite du nouveau lieutenant-général, accompagné des députés, à l'Hôtel-de-Ville, je crus trouver dans l'autorité et la confiance populaire dont j'étais investi, le droit et le devoir d'aller m'expliquer franchement au nom de ce même peuple avec le roi projeté. « Vous savez, lui dis-je, que je suis républicain, et que je regarde la constitution des Etats-Unis comme la plus parfaite qui ait existé? — Je pense comme vous, répondit le duc d'Orléans; il est impossible d'avoir passé deux ans en Amérique, et de n'être pas de cet avis.. Mais croyez-vous, dans la situation de la France, et d'après l'opinion générale, qu'il nous convienne de l'adopter? — Non, lui dis-je, ce qu'il faut aujourd'hui au peuple français, c'est un trône populaire, entouré d'institutions républicaines, tout à fait républicaines. — C'est bien ainsi que je l'entends, repartit le prince.» Cet engagement mutuel, qu'on appréciera comme on voudra, mais que je m'empressai de publier, acheva de rallier autour de nous, et ceux qui ne voulaient pas de monarque, et ceux qui en voulaient un tout autre qu'un Bourbon.»

M. de Lafayette explique dans la suite de sa lettre ce qu'il entend par *institutions républicaines*: c'est le système de l'élection étendu autant que possible, la nomination des maires et adjoints, etc., etc., par le peuple, comme celle de tous les officiers de la garde nationale; la révision de la pairie, ou plutôt la création d'un sénat par voie d'élection; car il n'admettait pas de législateurs héréditaires.

Le général Lafayette, d'accord avec la commission municipale, crée une garde nationale mobile, composée par enrôlement volontaire, de vingt régimens qui pourront être employés *hors de Paris à la défense de la patrie*. Les soldats recevront *trente sous* par jour. Cet arrêté (1) avait paru une nécessité dans des circonstances où il était si important d'intéresser les combattants de juillet au maintien de l'ordre de choses qu'on allait fonder, et de les associer aux bénéfices de la révolution. Néanmoins on ne tarda pas à s'apercevoir que cette création d'une garde nationale soldée rappelait un peu trop *l'armée révolutionnaire*, de funeste mémoire. D'un autre côté, il y avait danger de mécontenter l'armée en élevant au dessus d'elle une milice privilégiée avec une solde trois fois supérieure à celle de la *garde royale* contre laquelle on avait tant déclamé. La nouvelle création de M. de Lafayette n'eut que huit jours d'existence, et l'arrêté qui instituait la garde nationale mobile fut rapporté le 8 août.

1er *août*. Madame la Dauphine arrive de Vichy à Rambouillet. Les troupes qui entourent le château se précipitent sur le passage de la princesse, en criant: *vive madame la Dauphine*! Ce furent les dernières acclamations que cette infortunée princesse entendit sur la terre de France! Madame la Dauphine n'était accompagnée que de M. le comte de Faucigny-Lucinge, officier supérieur. Elle avait reçu à Tonnerre la première nouvelle des évènements de Paris et en avait prévu de suite les terribles résultats. La fille de Louis XVI rejoignit sa malheureuse famille: elle l'avait laissée au milieu d'une cour brillante, elle la retrouvait sur la route de l'exil! (2)

Charles X adresse de Rambouillet au duc d'Orléans un acte aissi conçu:

Le Roi, voulant mettre fin aux troubles qui existent dans la capitale et dans une partie de la France, comptant d'ailleurs sur le sincère attachement de son cousin,

(1) On a fait la remarque que, dans cet arrêté, M. de Lafayette, si grand partisan des réformes amenées par la révolution, repousse les termes du système décimal, dont la Restauration avait reconnu les avantages. Cette remarque peint assez bien l'homme qui, avec des idées révolutionnaires exagérées, n'avait réformé chez lui aucune des habitudes de l'*ancien régime*. Son style et ses formules ont toujours été ceux du règne de Louis XV; il conserva jusqu'à la fin de sa vie l'ortographe des *vieux gentilshommes* et mettait un ï *tréma* dans le mot *juillet*.

(2) Une opinion assez généralement répandue est que Madame la Dauphine avait été éloignée de Saint-Cloud parce qu'on redoutait son opposition aux ordonnances de juillet et son crédit sur l'esprit du Roi. D'autres personnes ont cru voir, dans le voyage de cette princesse, un indice certain que ces ordonnances n'étaient point préparées depuis long-temps, ainsi qu'on l'a dit, attendu qu'il est peu probable que la tendresse de Charles X ait consenti à se séparer de sa belle-fille dans un moment où il devait craindre qu'une commotion violente n'agitât la France.

le duc d'Orléans, le nomme lieutenant-général du royaume.

Le Roi, ayant jugé convenable de retirer ses ordonnances du 25 juillet, approuve que les Chambres se réunissent le 3 août; et il veut espérer qu'elles rétabliront la tranquillité en France.

Le Roi attendra ici le retour de la personne chargée de porter à Paris cette déclaration.

Si l'on cherchait à attenter à la vie du Roi et de sa famille, ou à leur liberté, il se défendra jusqu'à la mort.

Fait à Rambouillet, le 1er août 1830.

CHARLES.

Cette déclaration, au moyen de laquelle on espérait donner une sorte de sanction à ce qui s'était fait à Paris, ne pouvait plus avoir aucune influence sur les événements. Le duc d'Orléans, déja investi des fonctions de lieutenant-général, par une autorité révolutionnaire qu'il avait reconnue, avait en quelque sorte annihilé lui-même le pouvoir de sa haute position. D'un autre côté, la dernière phrase de la déclaration du Roi jeta beaucoup de découragement parmi les troupes cantonnées aux environs de Rambouillet. Elles virent qu'elles n'étaient plus destinées qu'à s'interposer entre la famille royale et les populations qu'on pourrait soulever contre les Bourbons. Toutes sentirent que ce n'était plus à la force des armes à décider les questions politiques qui se traitaient à Paris, et cette pensée donna lieu à beaucoup de désertions. « Le 15e léger rapporta ses drapeaux et passa du côté du gouvernement provisoire. » (*Journal de Saint-Cloud à Cherbourg.*)

Dans la journée, le bruit circula parmi les troupes que le Roi et le Dauphin abdiquaient, et que le duc de Bordeaux était roi sous la régence du duc d'Orléans. Cette nouvelle fut accueillie par les officiers et soldats, comme un moyen de rallier à la monarchie tous les partis et toutes les opinions. M. le Dauphin, généralissime de l'armée, informa les troupes que les vivres de campagne leur étaient alloués. On publia en même temps l'ordre du jour suivant:

Le Roi informe l'armée d'une manière officielle qu'il est entré en arrangement avec le gouvernement provisoire, et tout porte à croire que cet arrangement est sur le point de se conclure. S. M. porte cette nouvelle à la connaissance de l'armée, afin de calmer l'agitation que quelques régiments ont montrée. L'armée sentira qu'elle doit rester calme, impassible, et attendre les événements avec tranquillité.

LOUIS-ANTOINE.
Par S. A. R. l'aide-major-général:
BARON DE GRESSOT.

« Le soir après son dîner, le Roi, accompagné des princes et princesses de sa famille, passa devant le front de bandière du camp. Il fut reçu avec l'attachement que nous lui portions, mais sans cris: comment aurions-nous pu crier ? tout le monde pleurait, les princes mêmes pleuraient comme nous. Il y a quelque chose de si touchant dans l'infortune d'une tête couronnée, quelque chose de si pénible dans la destinée de cette malheureuse et innocente famille, trois fois condamnée à l'exil, que cette douleur doit paraître bien naturelle. » (*Journal de Saint-Cloud à Cherbourg.*)

A trois heures (1er *août*), le duc d'Orléans fait demander M. de Mortemart *dans l'intérêt du Roi*. Ce dernier se rend aussitôt au Palais-Royal. Là, il apprend que des personnes attachées à Charles X ont annoncé au lieutenant-général que le Roi courait à Rambouillet les plus grands dangers que les populations des lieux environnants s'étaient insurgées et menaçaient de massacrer la famille royale. Le duc d'Orléans avait fait appeler M. de Mortemart, « dans l'intention de se concerter avec lui pour sauver les princes de ce nouveau danger. » On décide de nommer des commissaires qui se rendront sur-le-champ à Rambouillet pour protéger la famille royale, la faire respecter et lui remettre l'argent dont elle peut avoir besoin. « Il fallait choisir d'abord des personnes en qui le Roi pût se confier sans nulle crainte, et les joindre à des hommes dont le nom fut assez populaire pour avoir action sur les masses soulevées; en conséquence, M. de Mortemart choisit de son côté M. le duc de Coigny, qui a le bras coupé, aide-de-camp de Mgr le duc de Bordeaux: il n'avait cessé de déployer beaucoup de zèle à la Chambre des Pairs; le duc d'Orléans choisit le maréchal Maison, M. de Schonen et M. Odilon-Barrot. Les quatre commissaires arrivèrent à Rambouillet dans la nuit; ils trouvèrent le Roi fort calme, nullement inquiété; il refusa l'argent qu'on lui apportait, en disant qu'il n'avait besoin de rien, et qu'il attendait patiemment le résultat des négociations entamées par M. de Mortemart. MM. les commissaires, bien assurés qu'on avait donné une fausse alarme, se retirèrent et reprirent le chemin de Paris. » (*Mémoire pour servir à l'histoire de la révolution de* 1830.)

LIEUTENANCE GÉNÉRALE DU ROYAUME.

Ordonnances du 1er août.

Article premier. La nation française reprend ses couleurs. Il ne sera plus porté d'autre cocarde que la cocarde tricolore.

Art. 2. Les commissaires chargés provisoirement des divers départements du ministère veilleront, chacun en ce qui le concerne, à l'exécution de la présente ordonnance.

— La Chambre des Pairs et la Chambre des Députés se réuniront le 3 août prochain, dans le local accoutumé.

— M. Dupont, de l'Eure, est nommé commissaire au département de la *justice*.

Le comte Gérard est nommé commissaire au département de la *guerre*.

M. Guizot est nommé commissaire au département de l'*intérieur*.

M. le baron Louis est nommé commissaire provisoire au département des *finances*.

M. Girod (de l'Ain), conseiller à la Cour royale de Paris, est nommé *préfet de police*.

2 *août*. Le séjour des troupes semblait devoir se prolonger à Rambouillet; on songea à s'y organiser. On fit des habitations pour les soldats au moyen d'arbres abattus dans la forêt et de treillages enlevés dans le parc.

Le général Girardin était allé à Paris pour traiter au nom du Roi; on attendait son retour avec impatience. Cependant la désertion était grande dans l'armée. On voyait les hommes s'en aller par pelotons. Cette défection était attribuée au manque de vivres. La farine était insuffisante pour nourrir une si grande quantité de troupes réunies sur un même point, et pourtant des convois destinés pour Paris arrivaient à chaque instant de la Beauce. Mais on les respectait et pas un ne fut arrêté, malgré les privations et les souffrances auxquelles l'armée était en proie.

Dans la journée, on afficha avec profusion dans la ville de Rambouillet la lettre suivante adressée par Charles X au duc d'Orléans :

Rambouillet, 2 août 1830.

Mon cousin, je suis trop profondément peiné des maux qui affligent ou qui pourraient menacer mes peuples pour n'avoir pas cherché un moyen de les prévenir. J'ai donc pris la résolution d'abdiquer la couronne en faveur de mon petit-fils, le duc de Bordeaux.

Le Dauphin, qui partage mes sentiments, renonce aussi à ses droits en faveur de son neveu.

Vous aurez donc, en votre qualité de lieutenant-général du royaume, à faire proclamer l'avènement de Henri V à la couronne. Vous prendrez d'ailleurs toutes les mesures qui vous concernent pour régler les formes du gouvernement pendant la minorité du nouveau Roi. Ici je me borne à faire connaître ces dispositions; c'est un moyen d'éviter encore bien des maux.

Vous communiquerez mes intentions au corps diplomatique, et vous me ferez connaître, le plus tôt possible, la proclamation par laquelle mon petit-fils sera reconnu Roi sous le nom de Henri V.

Je charge le lieutenant-général vicomte de Foissac-Latour de vous remettre cette lettre. Il a ordre de s'entendre avec vous pour les arrangements à prendre en faveur des personnes qui m'ont accompagné, ainsi que pour les arrangements convenables pour ce qui me concerne et le reste de ma famille.

Nous réglerons ensuite les autres mesures qui seront la conséquence du changement de règne.

Je vous renouvelle, mon cousin, l'assurance des sentiments avec lesquels je suis votre affectionné cousin,

CHARLES.

LOUIS-ANTOINE.

«Le soir du même jour trois régiments de la grosse cavalerie abandonnèrent leur position. Le 2e de grenadiers à cheval qui restait à Rambouillet partit en masse, après avoir rapporté son étendard chez le Roi. Ils reprirent la route de leurs anciennes garnisons, et y arrivèrent dans le meilleur ordre. M. le Dauphin, qui venait visiter les troupes du Perray, rencontra sur sa route ce dernier régiment, qui se forma en bataille pour lui rendre les honneurs ordinaires, et continua son chemin quand le prince fut passé, sans en être repris ni même questionné. Le prince, après cet événement, se borna à passer devant les troupes qui restaient, puis s'en retourna à Rambouillet. Cette défection, et sans doute aussi la crainte de l'armée parisienne, firent rappeler l'infanterie ainsi que la cavalerie légère et l'artillerie. On ne laissa au Perray qu'un régiment suisse pour garder la position. » (*Annuaire historique.*)

3 *août*. Session législative des Chambres. Le duc d'Orléans en fait l'ouverture en qualité de lieutenant-général. La salle du Palais-Bourbon avait été décorée comme aux solennités de la Restauration : l'estrade du trône était couverte de draperies de velours cramoisi encore parsemées de fleurs-de-lis d'or. La couronne royale était surmontée d'un drapeau tricolore. On a remarqué que le prince ne prit pas séance sur le fauteuil royal mais sur un tabouret placé à droite du trône, et le duc de Nemours, le second de ses fils, sur un tabouret placé à gauche. Le prince, qui avait l'air ému en se plaçant sur l'estrade, prononça le discours suivant d'une voix assurée :

Messieurs les Pairs et Messieurs les Députés!

Paris, troublé dans son repos par une déplorable violation de la Charte et des lois, les défendit avec un courage héroïque.

Au milieu de cette lutte sanglante, aucune des garanties de l'ordre social ne subsistait plus; les personnes, les propriétés, les droits, tout ce qui est précieux et cher à des hommes, à des citoyens, courait les plus graves dangers.

Dans cette absence de tout pouvoir public, le vœu de mes concitoyens s'est tourné vers moi; ils m'ont jugé digne de concourir avec eux au salut de la patrie; ils m'ont invité à exercer les fonctions de lieutenant-général du royaume.

Leur cause m'a paru juste, le péril immense, la nécessité impérieuse, mon devoir sacré. Je suis accouru au milieu de ce vaillant peuple, suivi de ma famille, et portant ces couleurs qui, pour la seconde fois, ont marqué parmi nous le triomphe de la liberté.

Je suis accouru, fermement résolu à me dévouer à tout ce que les circonstances exigeraient de moi, dans la situation où elles m'ont placé, pour rétablir l'empire des lois, sauver la liberté menacée et rendre impossible le retour de si grands maux, en assurant à jamais le pouvoir de cette Charte dont le nom, invoqué pendant le combat, l'était encore après la victoire.

Dans l'accomplissement de cette noble tâche, c'est aux Chambres qu'il appartient de me guider.

Tous les droits doivent être solidement garantis; toutes les institutions nécessaires à leur plein et libre exercice doivent recevoir les développements dont elles ont besoin.

Attaché de cœur et de conviction aux principes d'un gouvernement libre, j'en accepte d'avance toutes les conséquences.

Je crois devoir appeler, dès aujourd'hui, votre attention sur l'organisation des gardes nationales, l'application du jury aux délits de la presse, la formation des administrations départementales et municipales, et, avant tout, sur cet article 14 de la Charte qu'on a si odieusement interprété.

C'est dans ces sentiments, messieurs, que je viens ouvrir cette session.

Le passé m'est douloureux ; je déplore des infortunes que j'aurais voulu prévenir ; mais au milieu de ce magnanime élan de la capitale et de toutes les cités françaises, à l'aspect de l'ordre renaissant avec une merveilleuse promptitude après une résistance pure de tout excès, un juste orgueil national émeut mon cœur, et j'entrevois avec confiance l'avenir de la patrie.

Oui, messieurs, elle sera heureuse et libre cette France qui m'est si chère ; elle montrera à l'Europe, qu'uniquement occupée de sa prospérité intérieure, elle chérit la paix aussi bien que les libertés, et ne veut que le bonheur et le repos de ses voisins

Le respect de tous les droits, le soin de tous les intérêts, la bonne foi dans le gouvernement, sont les meilleurs moyens de désarmer les partis et de ramener dans les esprits cette confiance dans les institutions, cette stabilité, seuls gages assurés du bonheur des peuples et de la force des états.

Messieurs les Pairs et messieurs les Députés,

Aussitôt que les Chambres seront constituées, je ferai porter à leur connaissance l'acte d'abdication de S. M. le Roi Charles X ; par ce même acte, S. A. R. Louis-Antoine de France, Dauphin, renonce également à ses droits. Cet acte a été remis entre mes mains hier, 2 août, à onze heures du soir. J'en ordonne ce matin le dépôt dans les archives de la Chambre des Pairs, et je le fais insérer dans la partie officielle du *Moniteur*.

« Le dernier paragraphe de ce discours excita des murmures de la part des royalistes, qui s'étonnaient d'entendre annoncer l'abdication de Charles X et du Dauphin sans qu'il fût fait mention de la réserve en faveur du duc de Bordeaux. » (*Annuaire historique.*)

Il n'y eut guère à cette séance qu'une réunion d'environ trois cents membres des deux Chambres : deux cent quarante de la Chambre des Députés, dont une vingtaine de l'extrême droite et soixante de la Chambre des Pairs.

Malgré l'adhésion que la majorité avait semblé donner à la marche des événements, on n'était pas sans inquiétude à Paris sur les intentions de Charles X et sur les dispositions des troupes rassemblées à Rambouillet. On craignait qu'il ne tentât quelque nouvelle entreprise sur Paris, ou qu'il ne se jetât dans la Vendée. Dans cet état de choses il parut nécessaire de mettre de nouveau en mouvement les masses populaires. En effet, peu d'instants après la séance d'ouverture, beaucoup d'individus isolés parcouraient les quais et les boulevards en criant *à Rambouillet ! à Rambouillet !* La masse de la population, la saine partie des habitans de Paris ne prit aucune part à cette agitation; mais il se rassembla un grand nombre d'hommes; « ils se jetèrent dans des voitures de toute espèce, diligences, omnibus, fiacres et cabriolets. On mit tout ce qu'on put trouver en réquisition pour les transporter; ils devaient prendre en route la garde nationale de Versailles et rencontrer celles de Rouen et du Hâvre dont on annonçait le départ pour venir au secours de l'insurrection parisienne. On ne doutait pas que l'approche de ces masses populaires ne déterminât Charles X à se passer par les conditions qu'on voudrait lui faire, ou ne décidât la défection des troupes qui lui restaient encore fidèles. » (*Annuaire historique.*)

« Je n'ai jamais douté, dit M. Mazas, que ce mouvement ne fût un coup fort adroitement monté, de longue main, par le parti qui voulait absolument l'exclusion des Bourbons de la branche aînée : les commissaires du gouvernement qui précédaient les colonnes, semaient eux-mêmes l'effroi pour qu'il gagnât de proche en proche (1). Cette marche des Parisiens sur Rambouillet était une copie de celle des patriotes sur Versailles en 1789. Il était naturel que l'on craignit un semblable dénoûment. Le Roi s'informa auprès d'un des commissaires, à combien on pouvait évaluer le nombre des Parisiens qui arrivaient. Au moins à quatre-vingt mille, répondit le commissaire, qui parlait en chef de parti et non en ami de la vérité : savait-il ce que sont quatre-vingt mille hommes ! songeait-il aux difficultés de réunir spontanément dans Paris une telle masse d'individus ! (2) mais il fallait à tout prix déterminer le roi à s'éloigner sur-le-champ, à prendre l'irrévocable résolution de quitter le sol français; ceci se combinait avec les événements d'une autre nature que l'on préparait au palais du Corps-Législatif. Ce commissaire fut assez heureux pour qu'on ajoutât foi à ses paroles ; il dut s'applaudir de son stratagème, car le départ du Roi pour Cherbourg fut un coup de partie. » (*Pag.* 148 *et suivantes.*)

Lettre des Commissaires du gouvernement au Lieutenant-Général du royaume.

Rambouillet, 3 août 1830, à dix heures du soir.

Monseigneur,

C'est avec bonheur que nous vous annonçons le succès de notre mission. Le Roi se détermine à partir avec toute sa famille. Nous vous rapporterons avec la plus grande exactitude tous les détails, tous les incidents de ce voyage. Puisse-t-il se terminer heureusement ! Nous suivons la route de Cherbourg; nous partons dans une

(1) Quand M. le duc d'Orléans apprit les rassemblements qui se formaient, il se hâta d'envoyer, pour protéger la famille royale, les mêmes commissaires qui s'étaient déjà rendus à Rambouillet le dimanche précédent. Mais M. le duc de Coigny ne se méprit point sur le caractère de cette seconde mission; il vit qu'il s'agissait de *pousser* Charles X hors de France, et laissa partir seuls MM. Maison, Odilon-Barrot et de Schonen.

(2) « S'il faut en croire quelques rapports, Charles X aurait interpelé particulièrement celui des commissaires auquel il avait jadis conféré la plus éminente dignité militaire, de lui dire si effectivement quatre-vingt mille Parisiens étaient en marche sur Rambouillet, et le maréchal n'aurait pas hésité à le confirmer dans cette erreur salutaire. » (*Ann. hist.*) On savait aussi que Charles X avait constamment répondu, lorsqu'on l'exhortait à se défendre dans Rambouillet : « Je ne veux point recommencer une nouvelle lutte ; assez de sang français a été répandu. » M. le Dauphin tenait le même langage.

demi-heure; toutes les troupes sont dirigées sur Epernon, et, demain matin, on déterminera quelles sont celles qui suivront définitivement le Roi.

Nous sommes avec respect et dévouement,

Monseigneur,

De Votre Altesse Royale,

Les très humbles et très obéissants serviteurs,

DE SCHONEN, maréchal MAISON,

ODILON BARROT.

A dix heures et demie du soir, la grand'garde du camp se replia, l'armée se mit en route, en colonnes renversées, la gauche en tête, pour être à même de se déployer si cela devenait nécessaire.... Mais il n'en fut pas besoin. A la voix des commissaires les masses parisiennes avaient repris la route de la capitale! et les paysans qui virent passer les troupes de la garde ne songèrent qu'à admirer leur belle tenue et leur excellente discipline. Charles X avait réglé lui-même l'ordre du départ : vain simulacre d'autorité que les commissaires étaient convenus de lui laisser jusqu'au lieu de son embarquement. Le Roi partit avec sa famille et quelques gardes-du-corps de service; il fut coucher à Maintenon, au château de M. Just de Noailles.

M. le marquis de Pastoret envoye au lieutenant-général du royaume sa démission des fonctions et du titre de Chancelier de France. Le duc d'Orléans nomme pour présider la Chambre des Pairs, M. le baron Pasquier.

4 *août*. Adieux de Charles X à la garde royale. Avant de se séparer des troupes, le Roi fait publier, par M. le duc de Raguse, l'ordre du jour suivant :

Aussitôt après le départ du Roi, tous les régiments de la garde et de la gendarmerie se mettront en marche sur Chartres, où ils recevront tous les vivres qui leur seront nécessaires. MM. les chefs de corps, après avoir rassemblé leurs régiments, leur déclareront que Sa Majesté se voit, avec la plus vive douleur, obligée de se séparer d'eux; qu'elle les charge de leur témoigner sa satisfaction, et qu'elle conservera toujours le souvenir de leur belle conduite, de leur dévouement à supporter les fatigues et les privations dont elles ont été accablées pendant ces circonstances malheureuses. Le Roi transmet, pour la dernière fois, ses ordres aux braves troupes de sa garde qui l'ont accompagné; c'est de se rendre à Paris, où elles feront leur soumission au lieutenant-général du royaume, qui a pris toutes les mesures pour leur sûreté et leur bien-être à venir.

« La compagnie des gardes à pied remit son étendard au Roi; les officiers furent admis à l'honneur de prendre congé de lui ainsi que des princes et princesses de sa famille. Ces adieux furent tristes et touchants. Le Roi remercia ces braves de leur fidélité, dont il regrettait de ne pouvoir plus recevoir de gages, et leur donna sa main à baiser. Les princes et princesses les admirent au même honneur. » (*Journal de Saint-Cloud à Cherbourg*.)

« A dix heures Charles X quitta le château de M. de Noailles. La garde prit les armes et se forma en bataille sur les bords de la route, pour rendre les derniers honneurs à cette famille malheureuse, qu'elle servait depuis seize ans. Ce dernier adieu des soldats, qui ne pouvaient retenir leurs larmes, est probablement le plus sincère hommage que ce prince ait jamais reçu. Charles X abattu, et des larmes dans les yeux, rendait le salut à ces drapeaux qui allaient cesser d'être les couleurs des troupes qu'il voyait pour la dernière fois. »

On coucha le 4 à Dreux, le 5 à Verneuil, le 6 à Laigle, et le 7 à Menerault. C'est dans cette ville que les voitures de suite rejoignirent le cortége : *Madame*, duchesse de Berry, reprit un costume de femme. « Je suis très contente de l'arrivée de ces voitures, s'écria madame la Dauphine ; au moins à présent j'aurai des chemises. » Ce mot donne une idée du dénûment dans lequel se trouvait la famille royale, surtout madame la Dauphine dont les voitures de voyage, arrêtées à Tonnerre, n'avaient pu rejoindre qu'après un ordre exprès du gouvernement provisoire.

6 *août*. M. Bérard propose à la Chambre des Députés de modifier la Charte et d'offrir la couronne au duc d'Orléans. Voici les termes de cette proposition :

« La Chambre des Députés, prenant en considération, dans l'intérêt public, l'impérieuse nécessité qui résulte des événements des 26, 27, 28 et 29 juillet dernier et jours suivants, et de la situation générale de la France déclare :

» 1° Que le trône est vacant, et qu'il est indispensablement besoin d'y pourvoir.

» 2° Que, selon le vœu et dans l'intérêt du peuple français, le préambule et les articles suivants de la Charte constitutionnelle doivent être supprimés ou modifiés de la manière qui va être indiquée. (Ce sont les articles 6, 14, 16, 28, 31, 36, 37, 38, 40, 41, 43, 63, etc.)

» Moyennant l'acceptation de ces conditions et propositions, la Chambre des Députés déclare enfin que l'intérêt universel et pressant du peuple français appelle au trône S. A. R. Louis-Philippe d'Orléans, duc d'Orléans, lieutenant-général du royaume, ses descendants à perpétuité de mâle en mâle, par ordre de primogéniture à l'exclusion perpétuelle des femmes et de leurs descendants.

» En conséquence, S. A. R. Louis-Philippe d'Orléans, lieutenant-général du royaume, sera invité à accepter et à jurer les clauses et engagements ci-dessus énoncés, l'observation de la Charte constitutionnelle et des modifications indiquées, et, après l'avoir fait, à prendre le titre de *roi des Français*. »

Cette proposition est renvoyée de suite à une commission de neuf membres, choisis par les neuf bureaux de la Chambre. La commission fait son rapport dans une séance extraordinaire tenue le soir même. Quelques membres demandent que la Chambre passe immédiatement à la délibération, attendu la gravité des circonstances.... Une prompte détermination pouvait en effet paraître urgente au parti qui dominait alors dans la Chambre.... A huit heures du soir, au moment de la reprise de la séance, un grand

nombre de jeunes gens, bien vêtus et sans armes, s'étaient rassemblés en groupes nombreux aux avenues de la Chambre. Ils avaient parcouru Paris en criant : *A bas la Chambre des Pairs! à bas l'hérédité! Plus de priviléges! La Chambre des Députés nous trahit!* Ces cris avaient répandu beaucoup d'agitation sur leur passage; une foule d'ouvriers les avait suivis, et le rassemblement était très menaçant aux portes du Palais-Bourbon. Les députés arrivant à la Chambre en furent effrayés. Plusieurs d'entre eux disaient déjà qu'il fallait suspendre toute délibération jusqu'à ce que le tumulte fût dissipé. Deux des membres (MM. Mauguin et Benjamin-Constant) descendirent pour haranguer la foule, et parvinrent à persuader aux jeunes gens qui l'échauffaient à se retirer....

Un incident d'un autre genre vint répandre une nouvelle agitation dans la Chambre : c'était la copie de l'acte d'abdication de Charles X et du Dauphin que le lieutenant-général envoyait aux Députés. A cette annonce seule du président (M. Laffitte), plusieurs voix de la gauche s'écrièrent : *Nous n'en voulons pas! un pareil acte est comme non avenu.* M. le président n'en consulta pas moins la Chambre pour savoir si son intention était d'accuser réception de cette pièce et d'en ordonner le dépôt dans ses archives. *Oui! oui! non! non!* répondait-on confusément des deux côtés. Malgré l'opposition énergique de M. Mauguin, et la vive adhésion qu'elle reçut du côté gauche, une majorité composée des deux centres et du côté droit, encore occupé par les royalistes, décida que l'acte d'abdication serait déposé dans les archives de la Chambre.

7. Discussion sur la proposition de M. Bérard. L'assemblée n'était pas nombreuse, une grande partie des membres du côté droit s'étaient abstenus de s'y rendre. Mais la dynastie qui s'acheminait vers l'exil, y trouva cependant de courageux défenseurs dans MM. Félix de Conny, Hyde de Neuville, de Lézardière, Berryer et Martignac. D'autres Députés déclarèrent qu'ils n'avaient pas reçu de leurs concitoyens un mandat suffisant pour voter sur des mesures de la nature de celles qui occupaient la Chambre : ce furent MM. Pas-de-Beaulieu, Arthur de la Bourdonnaye, Boulon-Martel et le général Bonnemains.

La déclaration du trône vacant fut adoptée par une grande majorité; mais les membres du côté droit ne prirent point part à la délibération.

Toutes les modifications à la Charte furent ensuite adoptées après de courtes discussions.

L'appel au trône du duc d'Orléans le fut également. Enfin, après une séance qui ne dura que cinq heures, la Chambre vota au scrutin sur l'ensemble de la proposition de M. Bérard. En voici le résultat :

Nombre de votants. . . .	252
Boules blanches.	219
Boules noires.	33
Majorité en faveur de la déclaration.	186

A neuf heures du soir, la Chambre des Pairs reçoit communication de la déclaration de la Chambre des Députés. M. de Châteaubriand demande si la Chambre croit encore convenable de délibérer, lorsque déjà la Chambre des Députés a porté solennellement sa déclaration chez M. le lieutenant-général du royaume. M. de Broglie répond qu'il est impossible de ne pas mettre en délibération ce qui a été transmis au président par la Chambre des Députés et dans les formes accoutumées. Il fait observer d'ailleurs qu'en fait, M. le lieutenant-général n'a ni refusé ni accepté positivement la couronne, et qu'il ne le fera qu'après que la Chambre des Pairs se sera prononcée (1).

M. de Châteaubriand, dans un discours énergique, combattit ensuite la déclaration de vacance du trône : « Si j'avais le droit de disposer d'une couronne, dit-il, je la mettrais volontiers aux pieds de M. le duc d'Orléans; mais je ne vois de vacant qu'un tombeau à Saint-Denis et non pas un trône. »

Après ce discours, dont la Chambre ordonna l'impression, la discussion ne roula plus guère que sur l'annulation des promotions de Pairs faites par Charles X. Plusieurs des membres que la disposition devait atteindre, s'empressèrent de déclarer qu'ils renonçaient à leurs droits à la pairie; mais la majeure partie des Pairs compris dans cette catégorie n'assistant point à la séance, on ne put savoir s'ils étaient disposés à faire ce généreux sacrifice. La Chambre décida qu'elle ne pouvait délibérer sur cette disposition de la déclaration de la Chambre des Députés qui annulait les nominations et créations de Pairs faites sous le règne de Charles X, et qu'elle déclarait s'en rapporter sur ce sujet à la haute prudence du prince lieutenant-général.

Le vote sur les autres parties de la déclaration donna le résultat suivant :

Nombre de votants. . . .	114
Pour.	89
Contre	10
Billets blancs.	14
Bulletin nul.	1

Cette délibération ne dura pas plus d'une heure. Une grande députation de la Chambre

(1) Voici la réponse que le duc d'Orléans avait faite à M. Laffitte, vice-président de la Chambre des Députés : «Je reçois avec une vive émotion la déclaration que vous me présentez. Je la regarde comme l'expression de la volonté nationale, et elle me paraît conforme aux principes politiques que j'ai professés toute ma vie. Rempli de souvenirs qui m'avaient toujours fait désirer de n'être jamais destiné à monter sur le trône, exempt d'ambition et habitué à la vie paisible que je menais dans ma famille, je ne puis vous cacher tous les sentiments qui agitent mon cœur dans cette grande conjoncture; mais il en est un qui les domine tous, c'est l'amour de mon pays. Je sens ce qu'il me prescrit et je le ferai.»

porta immédiatement l'adhésion des Pairs au lieutenant-général.

8. Charles X arrive à Argentan où il est fort bien accueilli par les habitants. Il y séjourne le dimanche 9, et va entendre la messe à la cathédrale, après avoir appris par un courrier venu de Paris, la nomination au trône du duc d'Orléans et son acceptation....

9. Le lieutenant-général du royaume se rend en grande pompe au Palais-Bourbon, pour y déclarer officiellement, en présence des deux Chambres, sa résolution d'accepter la couronne et de prêter le serment exigé par la nouvelle Charte.

Messieurs les Pairs, messieurs les Députés, dit le prince, j'ai lu avec une grande attention la déclaration de la Chambre des Députés et l'acte d'adhésion de la Chambre des Pairs; j'en ai pesé et médité toutes les expressions.

J'accepte, sans restriction ni réserve, les clauses et engagements que renferme cette déclaration, et le titre de *Roi des Français* qu'elle me confère, et je suis prêt à en jurer l'observation.

Après la formalité du serment, diverses acclamations se font entendre dans la salle; mais dans l'incertitude où l'on était sur le nom qu'adopterait le nouveau Roi, les uns criaient *vive Philippe VII!* et d'autres *vive Philippe Ier!*

10. L'anniversaire de ce jour, qui renversa le trône de Louis XVI, trouva Charles X à Condé-sur-Noireau (1). Le cortége arriva le 11 à Vire. Jusqu'alors le Roi avait alternativement voyagé tantôt à cheval tantôt en voiture. Chaque jour il quittait en voiture la ville où il avait couché; à une demi-lieue on faisait halte; Charles X et M. le Dauphin montaient à cheval, et continuaient ainsi la route jusqu'à une demi-lieue de l'étape, où alors ils remontaient dans les voitures. Voici dans quel ordre elles marchaient: dans la première étaient MM. de Schonen et Odilon-Barrot; dans la seconde, attelée de huit chevaux, Charles X, le Dauphin, la Dauphine et le maréchal Maison; dans la troisième, attelée aussi de huit chevaux, la duchesse de Berry et ses deux enfants. A mesure qu'on avançait, les cocardes et les drapeaux tricolores devenaient plus nombreux. Néanmoins les gardes nationales se présentaient presque partout en haie sur le passage du Roi; elles se comportèrent avec décence et souvent avec respect: les hommes qui composaient ces milices improvisées étaient presque tous sans uniformes et sans armes; un bout de ruban tricolore, qu'ils portaient à la boutonnière, était la seule marque de leur service. Malgré les bruits sinistres qu'on répandait à dessein, depuis deux jours, pour hâter la marche de ce triste cortége, Charles X voulut encore faire à cheval une partie de la route de Vire à Saint-Lô (1). On arriva le 13 à Carentan et le 14 à Valognes, où le Roi désira faire séjour. Les commissaires y consentirent, et profitèrent de ce repos pour faire accélérer à Cherbourg les préparatifs de l'embarquement... La famille royale ne s'occupa que des cérémonies religieuses de l'Assomption, qu'à pareil jour, ordinairement, la cour célébrait avec tant d'éclat pour le vœu de Louis XIII.

C'est à Valognes qu'eut lieu l'une des scènes les plus pénibles que la famille royale ait eu à souffrir pendant ce déplorable voyage. Le 15 août avait été désigné pour la remise au Roi des étendards des gardes du corps. A onze heures chaque compagnie est introduite à son rang d'ancienneté dans le salon où se trouvent réunis le Roi, le Dauphin, madame la Dauphine, *Madame*, duchesse de Berry, M. le duc de Bordeaux et *Mademoiselle*. Chaque étendard est escorté par les six plus anciens gardes de la compagnie. Il est impossible de rendre l'effet d'un tel spectacle: des larmes coulent de tous les yeux; le Roi, d'une voix étouffée par les sanglots, remercie tour à tour chaque compagnie du dévoûment et de la fidélité que les gardes *lui ont* montrés. Puis il dit: « Messieurs, je prends ces » étendards; vous avez su les conserver sans » tache, j'espère qu'un jour mon petit-fils aura » le bonheur de vous les rendre de même. »

Le soir on remit à chaque garde, par ordre du Roi, un imprimé de la pièce suivante:

ORDRE DU JOUR.

Le Roi, en quittant le sol français, voudrait pouvoir donner à chacun de ses gardes-du-corps et à chacun de MM. les officiers et soldats qui l'ont accompagné jusqu'à son vaisseau, une preuve de son attachement et de son souvenir.

Mais les circonstances qui affligent le Roi ne lui laissent pas la possibilité d'écouter le vœu de son cœur. Privée des moyens de reconnaître une fidélité si touchante, Sa Majesté s'est fait remettre les contrôles des compagnies de ses gardes-du-corps, de même que l'état de MM. les officiers généraux, supérieurs et autres, ainsi que des sous-officiers et soldats qui l'ont suivie. Leurs noms, conservés par M. le duc de Bordeaux, demeureront inscrits dans les archives de la famille royale, pour attester à jamais et les malheurs du Roi, et les

(1) Les gardes nationaux de cette petite ville montrèrent des dispositions très hostiles, quand ils apprirent le passage du Roi. On craignit un instant un mouvement populaire. Les commissaires furent obligés de parlementer avec les meneurs de cette population exaspérée, et Charles X alla loger dans une fort belle maison que le propriétaire avait lui-même offerte. Ce brave homme eut plus tard quelques craintes que le Roi ne se trouva fort mal chez lui, parce qu'il était de la religion réformée. « Sire, lui dit-il, je suis protestant. — Mais Henry IV le fut, » répondit le Roi avec son amabilité accoutumée.

(1) Les gardes-du-corps, en butte aux plus injustes préventions de l'esprit de parti, furent mal accueillis à Saint-Lô. Ils s'en vengèrent noblement à leur retour, en coopérant à éteindre un incendie qui, sans leur secours, aurait bien pu détruire une partie de la basse-ville, dans la nuit du 22 au 23 août. Ils versèrent, en outre, entre les mains des autorités, le produit d'une collecte faite entre eux, qui s'éleva à 2,070 francs.

consolations qu'il a trouvées dans un dévouement si désintéressé.

Valognes, le 15 août 1830.

CHARLES.
Le major-général,
Maréchal, duc DE RAGUSE.

16. Embarquement de Charles X et de sa famille à Cherbourg. Ce jour fut bien douloureux pour la famille royale et pour les fidèles serviteurs qui l'avaient accompagnée depuis Rambouillet. Le Roi avait conservé jusqu'à Valognes l'habit qu'il portait depuis son avènement au trône. C'était un habit bleu, coupé militairement, avec deux grosses épaulettes en or, surmontées de la couronne royale, et décoré des croix de la Légion-d'Honneur, de Saint-Louis et de la plaque de l'ordre du Saint-Esprit. Mais prêt à quitter cette belle terre de France, qu'il ne devait plus revoir ! il s'était dépouillé de tous ses insignes, et avait mis un simple habit bourgeois. M. le Dauphin avait également quitté son ancien costume militaire (celui de son régiment de cuirassiers) et de toutes ses décorations n'avait gardé qu'un simple ruban rouge à la boutonnière. M. le duc de Bordeaux était costumé, comme à l'ordinaire, d'une petite veste bleu clair, pantalon blanc boutonnant sur la veste, chapeau gris, point de décorations. Les princesses étaient dans le négligé le plus simple.

Un journal libéral a dit que, depuis Rambouillet, l'escorte de Charles X avait l'air d'un *convoi* ; jamais expression n'a été plus juste et plus exactement appliquée qu'à la marche de Valognes à Cherbourg : c'étaient les funérailles de trois générations royales, où les larmes et les douleurs étaient plus vraies qu'elles ne le furent jamais à Saint-Denis. Arrivé sur la hauteur qui domine Cherbourg et la mer, on ne pouvait voir sans un serrement de cœur et une émotion pénible ces bâtiments stationnés au loin, voiles déployées, qui attendaient la famille royale de France !..... Partout sur son passage le Roi trouva un silence respectueux... Bien des Français voyaient avec attendrissement cette grande infortune... et des poitrines oppressées, des larmes étouffées ont dû apprendre à cette auguste famille qu'elle laissait encore bien des regrets en France.... L'aspect des enfants surtout produisait la plus vive impression. Le malheur qui les frappait avant que leur raison en comprît l'étendue, semblait toucher toutes les classes et affecter tous les âges... L'escorte ne fit que traverser la ville et se rendit sur-le-champ à l'arsenal de la marine. Un régiment (le 64e d'infanterie de ligne) bordait la haie. Les soldats présentèrent les armes au Roi, les officiers le saluèrent du sabre, d'un mouvement spontané, sans ordre, et dans un silence grave. Le port était couvert de bâtimens pavoisés aux trois couleurs. Parmi eux étaient le *Great Britain* et le *Charles Karoll*, deux bâtiments américains appartenant à M. Patterson, dont la fille fut pendant quelque temps l'épouse de Jérôme Bonaparte... C'est sur ces bâtiments que Charles X et sa famille devaient être transportés en Angleterre. En descendant de voiture les augustes exilés passèrent à bord du *Great Britain* où ils furent suivis d'une cinquantaine de personnes.

Deux bâtiments de guerre, une corvette et un brick, devaient escorter les paquebots jusqu'à leur destination. Le capitaine Dumont d'Urville, qui montait l'*Astrolabe* dans l'expédition que Louis XVIII envoya à la recherche des débris du naufrage de Lapeyrouse, avait le commandement du convoi. Il demanda au Roi dans quel port il désirait être conduit ; Charles X répondit qu'il voulait aller d'abord à Spithead, dans l'île de Wight, en face de Portsmouth. Les ordres furent donnés en conséquence.

Pendant l'embarquement et les préparatifs du départ, qui ne durèrent pas en tout plus de cinq-quarts d'heure, une foule innombrable couvrait la jetée, attentive à ce grand et triste spectacle, mais calme et sans faire entendre aucun cri. A deux heures et demie, le vent étant favorable, le *Great Britain* fut remorqué par un bateau à vapeur qui lui facilita la sortie de la passe ; les voiles furent déployées, les bâtiments d'escorte sortirent de la rade, et à quatre heures l'extrémité des mâts avait déjà disparu de l'horizon.

Dès que l'escorte du Roi, restée en bataille sur la plage, n'aperçut plus les bâtiments qui portaient les augustes exilés, les gardes du corps et les officiers supérieurs détachèrent de leurs coiffures leurs cocardes blanches, qu'ils avaient conservées jusqu'au départ de la famille royale !

Procès-verbal d'embarquement de S. M. Charles X et de la famille royale, à Cherbourg, le 16 août 1830.

Nous, Commissaires délégués auprès du Roi Charles X pour le conduire lui et sa famille à Cherbourg, et veiller à leur sûreté, nous étant transportés à bord du navire américain *la Grande-Bretagne*, avons constaté que le Roi Charles X, leurs altesses royales Louis-Antoine, Dauphin, madame la Dauphine, Mgr le duc de Bordeaux, madame la duchesse de Berry et *Mademoiselle*, ont été embarqués sur ce navire, le 16 du mois d'août 1830, à deux heures, et à trois heures précises ont quitté le rivage de France pour faire voile vers la côte d'Angleterre. De tout quoi nous avons dressé le procès-verbal, et l'avons signé et fait signer par le préfet maritime du port de Cherbourg présent audit embarquement.

Fait à Cherbourg, le 16 août 1830.

Le maréchal marquis MAISON,
DE SCHONEN, DE LA POMMERAYE,
ODILON BARROT.
Le préfet maritime : POUYER

FEMME.	ENFANTS.	1836. MORT.	PRINCES CONTEMPORAINS.
Marie-Thérèse de Savoie, princesse de Sardaigne, née à Turin le 31 janvier 1756, épousa, le 16 novembre 1773, Charles-Philippe de France, alors *comte d'Artois;* morte à Gratz le 2 juin 1805.	1° Louis-Antoine d'Artois, *duc d'Angoulême, dauphin* de France, né à Versailles le 6 août 1775; nommé en 1776 par le grand-maître de Malte, grand prieur de France, en remplacement du prince de Conti (mort le 2 août 1776); marié le 10 juin 1799 à Marie-Thérèse-Charlotte de France, fille de Louis XVI, née le 19 décembre 1778. (Il n'est point issu d'enfants de ce mariage.) 2° *Mademoiselle,* née le 5 août 1776, morte le 5 décembre 1783. 3° Charles-Ferdinand d'Artois, *duc de Berry*, né à Versailles le 24 janvier 1778; marié, le 17 juin 1816, à Caroline-Ferdinande-Louise, princesse des Deux-Siciles, née le 5 novembre 1798. Ce prince a été assassiné le 13 février 1820. 4° N..., mademoiselle d'Angoulême, morte à six mois le 22 juin 1783. PETITS ENFANTS (*Issus du mariage de Mgr le duc de Berry.*) 1° Louise-Elisabeth d'Artois, née le 13 juillet 1817, morte le lendemain de sa naissance. 2° N... né le 13 septembre 1818. Cet enfant, venu à cinq mois, est mort après avoir reçu le baptême. 3° Louise-Marie-Thérèse d'Artois, *Mademoiselle*, née le 21 septembre 1819. 4° Henri-Charles-Ferdinand-Marie-Dieudonné d'Artois, *duc de Bordeaux,* né le 29 septembre 1820. Monseigneur le duc de Berry, libre en Angleterre, avait eu une de ces liaisons que la religion réprouve et que la fragilité humaine excuse. Le prince, à son lit de mort, jugea assez bien de la vertu de sa femme pour lui avouer ses torts, et pour lui témoigner le désir d'embrasser les deux innocentes créatures, filles d'un long exil. « Qu'on les fasse venir, s'écria la jeune princesse, ce sont aussi mes enfants. » Les deux petites étrangères arrivèrent au bout de trois quarts d'heure; elles se mirent à genoux, en sanglottant, au bord du lit de leur seigneur, les joues baignées de larmes et les mains jointes. Le prince leur adressa quelques mots tendres, en anglais, pour leur annoncer sa fin prochaine, leur ordonner d'aimer Dieu, d'être bonnes et de se souvenir de leur malheureux	Charles X, exilé de France par les événements de 1830, est mort d'une attaque de choléra à Goritz, le 6 novembre 1836, à l'âge de soixante-dix-neuf ans et vingt-huit jours. Son corps, transporté en grande pompe dans l'église des révérends pères Franciscains de la ville de Goritz, fut placé et scellé dans un cercueil de plomb disposé, à cet effet, au milieu du caveau de la famille des comtes de Thurm, et le cercueil de plomb fut ensuite renfermé dans un autre cercueil en bois de noyer. Son cœur, scellé dans une boîte de plomb, fut placé dans un cœur en vermeil fermant à clé, qui fut fixée, à l'aide de plusieurs vis, sur le milieu du cercueil en bois de noyer, et le tout enveloppé dans un autre cercueil du même bois, sur lequel fut attachée une plaque en cuivre doré, portant l'inscription suivante : *Ci-gît très haut, très puissant et très excellent prince* CHARLES, *dixième du nom, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, mort à Goritz le six novembre mil huit cent trente-six, âgé de soixante-dix-neuf ans et vingt-huit jours.* » Voici la traduction de l'acte de réception du corps de S. M. Charles X, qui fut rédigé en latin par les religieux franciscains : « Aujourd'hui douze novembre mil huit cent trente-six, à trois heures de l'après midi, nous, père Ferdinand Wontscha, provincial de l'ordre des Franciscains, et père Michel Ellersig, gardien du couvent (surnommé Castagna-Vizza) dudit ordre, et situé à Goritz, reconnaissons par le présent acte avoir reçu en dépôt, et comme confiées à notre garde, les dépouilles mortelles de très haut, très puissant et très excellent prince CHARLES, dixième du nom, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, mort en ladite ville de Goritz, le six de ce ce mois. » Les dépouilles mortelles qui, le jour précédent, avaient été conduites en l'église de notre couvent, par le clergé et le chapitre de l'église métropolitaine de ladite ville de Goritz, ayant à leur tête Sa Grandeur, Monseigneur François-Xavier Luschin, prince-archevêque, ont été ce jourd'hui placées, scellées et murées dans le caveau de la famille des comtes	*Papes.* Léon XII, mort le 10 février 1829. Pie VIII (François-Xavier Castiglioni), mort le 30 novembre 1830. *Maison ottomane.* Mahmoud II. *Autriche.* François Ier, mort le 2 mars 1835. *Russie.* Alexandre Ier, mort le 1er décembre 1825. Nicolas Ier. *Angleterre.* Georges IV, mort le 26 juin 1830. Guillaume IV, mort en 1837. *Espagne.* Ferdinand VII, mort le 29 septembre 1833. *Portugal.* Jean VI, mort le 10 mars 1826. Don Miguel Ier. *Brésil.* Pierre Ier a abdiqué, par suite d'une révolution, le 7 avril 1831; mort le 24 septembre 1834. Pierre II. *Danemarck.* Frédéric VI. *Prusse.* Frédéric-Guillaume III. *Suède.* Charles XIV (Bernadote). *Deux-Siciles.* Ferdinand Ier, mort le 4 janvier 1825. François Ier, mort le 8 novembre 1830. *Sardaigne.* Charles-Félix, mort le 27 avril 1831. *Bavière.* Maximilien-Joseph, mort le 13 octobre 1825. Louis-Charles-Auguste. *Wurtemberg.* Guillaume. *Saxe.* Frédéric-Auguste IV, mort le 5 mai 1827. Antoine-Clément. *Pays-Bas.* Guillaume-Frédéric, grand duc de Luxembourg. *Pologne.* Alexandre Ier, empereur de Russie. Nicolas Ier.

ENFANTS.	1836. MORT.	PRINCES CONTEMPORAINS.
père. Il les bénit, les fit relever, les embrassa ; et, adressant la parole à Mme la duchesse de Berry : « Serez-» vous assez bonne, lui dit-» il, pour prendre soin de » ces orphelines ? » La princesse ouvrit ses bras où les petites filles se réfugièrent : elle les pressa contre son sein, et leur faisant présenter *Mademoiselle*, elle leur dit : « Embrassez votre sœur ! » — « Pauvre Louise, s'écria alors Mgr le duc de Berry, en s'adressant à la plus jeune, vous ne verrez plus votre père. » On était partagé entre l'attendrissement pour le prince et l'admiration pour la princesse. Madame la vicomtesse de Gontaut, gouvernante des enfants de France, qui n'était pas prévenue, paraissait étonnée. *Madame*, duchesse d'Angoulême, s'en aperçut, et lui dit : « Elle sait tout ; elle » a été sublime. » (*Châteaubriand.*) Ces deux jeunes personnes ont été honorablement mariées en France par le roi : l'aînée a épousé M. le comte de Faucigny, et la plus jeune, M. le baron de Charette.	de Thurm, qui est situé sous la chapelle dédiée, dans notre église, à Notre-Dame du Mont-Carmel, ainsi qu'il conste du procès-verbal déposé dans nos archives. » En foi de quoi, nous, pères Ferdinand et Michel soussignés, donnons le présent reçu à S. E. M. le duc de Blacas d'Aulps, chevalier des ordres du roi, et premier gentilhomme de la chambre, nous engageant en notre nom et au nom des pères dudit couvent, à garder religieusement ce royal dépôt. » A Goritz, lesdits jour, an et heure que dessus, et avons signé après lecture. » PÈRE FERDINAND WONTS-» CHA, *provincial de l'ordre* » *des Franciscains* ; » PÈRE MICHEL ELLERSIG, » *gardien des Franciscains.* » La vie politique et privée de Charles X est remplie de mots heureux et d'anecdotes touchantes qui, dans des temps moins dominés par l'esprit de parti, auraient assuré à ce prince une popularité égale à celles de François Ier et de Henri IV. Les faits suivants, très peu connus, sont une preuve que ce roi, si odieusement calomnié, ne mettait pas moins de grâce que d'esprit dans la distribution de ses bienfaits. Vers la fin de l'été de 1821, Charles X, n'étant alors que *Monsieur*, se promenait dans les environs de Saint-Cloud, accompagné seulement de M. le duc de Guiche. Le prince rencontra dans une allée, auprès de la manufacture de Sèvres, une femme qui tenait un enfant dans ses bras, et pleurait à chaudes larmes. « Qu'avez-vous, ma bonne, lui demanda le prince ? — Hélas ! monsieur, on doit baptiser aujourd'hui cette pauvre petite fille que voici ; j'ai promis à la mère d'être marraine, un de mes *pays* avait promis de me servir de compère ; la cérémonie se va faire tout à l'heure, et il vient de se dédire : je suis dans le plus grand embarras. — N'est-ce que cela ? dit en souriant le prince ; ce malheur est facile à réparer ; si vous voulez m'accepter je serai votre compère. — Allons donc, monsieur veut rire. — Pas du tout. — Comment ! vous auriez cette bonté ? ah ! que je suis aise !... » Et la villageoise, qui ne connaissait pas le prince, mais qui voyait en lui un *monsieur*	***États d'Italie.*** ***Modène.*** François IV. ***Toscane.*** Léopold II. ***Parme.*** Marie-Louise, archiduchesse d'Autriche. CONFÉDÉRATION GERMANIQUE. ***Bade.*** Louis-Auguste-Guillaume, mort en 1830. ***Hesse électorale.*** Guillaume II, grand duc. ***Mecklembourg-Schwerin.*** Frédéric-François, grand-duc. ***Saxe-Weymar.*** Charles-Auguste. 1828 Charles-Frédéric. ***Luxembourg.*** Guillaume-Frédéric, roi des Pays-Bas. ***Etats-Unis d'Amérique.*** John-Quincy-Adams, élu le 4 mars 1825. Général Jackson, élu le 4 mars 1829. ***Haïti.*** Jean-Pierre Boyer. ***Suisse.*** Dewyss, bourguemestre de la ville de Zurich. Fischer, bourguemestre de la ville de Berne.

		1836. MORT.	SAVANTS ET ILLUSTRES.
		de la ville, le conduisit en sautant de joie et en babillant jusqu'à l'église où la famille de la petite fille était déjà rassemblée. La marraine présente son nouveau compère qui est accepté avec reconnaissance par tous les assistants. La cérémonie achevée, le curé prend la plume : « Quel est votre nom ? — *Monsieur !* — *Monsieur* qui ? — *Monsieur* tout court. — Comment, tout court ? — Ah ! mettez, si vous voulez, *Monsieur*, frère du roi... ». Après ces mots, on peut se figurer quelle fut la surprise du curé et la joie des parents de l'enfant ; la commère était folle de plaisir. Toute la famille se précipita aux genoux du prince qui eut beaucoup de peine à modérer les transports de la reconnaissance de ces braves gens et à les empêcher de trahir son *incognito*. *Monsieur* laissa à *sa commère* 500 francs pour les dragées : et comme le père de l'enfant était pauvre, il a fait depuis une pension à sa filleule pour lui servir de dot. A ces traits de générosité qui peignent si bien l'esprit et le cœur de ce prince, l'histoire doit ajouter les paroles, qu'après son avènement, il adressa au général Excelmans dans une audience particulière : « Général, lui dit Charles X, j'oublie tout ce qui s'est passé ; la seule chose dont je veux me souvenir, c'est que lorsque vous reçûtes de Bonaparte l'ordre de me poursuivre, vous prîtes une autre route que la mienne. »	ACADÉMIE FRANÇAISE. Andrieux. De Cessac. François de Neufchateau. De Ségur d'Aguesseau. Daru. Raynouard. Picard. Destut de Tracy. Lemercier. Parseval-Grandmaison. De Chateaubriand. Ch. Lacretelle. Duval-Pineu (Alexandre). Campenon. Michaud. De Jouy. Baour-Lormian. De Bonald. De Lally-Tollendal. Duc de Levis. Abbé de Montesquiou. Lainé. Auger. Laplace. Desèze. Laya. Roger. Cuvier. De Pastoret. Villemain. Frayssinous, év. d'Hermopolis. Dacier. De Quélen, arch. de Paris Soumet. Droz. Casimir Delavigne. Brifaut. Guiraud. Fourier. Feletz. Royer-Collard. Lebrun. De Barante. Arnault. Etienne. De La Martine. Philippe de Ségur. Pongerville. ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES. Dacier. de Pastoret. Gosselin. Silvestre de Sacy. Daunou. Reinhard. de Talleyrand. Pougens. Quatremère de Quincy. de Gerando. Brial. Petit-Radel. Caussin de Perceval. Gail. Amaury-Duval. Boissonnade. de La Borde. Walkenaer. Vanderbourg. Quatremère (Etienne). Raoul-Rochette. Letronne. Mollevault. Abel Remusat. de Chezy. Emeric David. Raynouard. Naudet.

MINISTRES.

MINISTRES.

Présidents du conseil.

M. le comte de Villèle.
M. le prince de Polignac.

Ministres de la justice.

M. le comte de Peyronnet.
M. le comte Portalis.
M. Bourdeau.
M. Courvoisier.
M. de Chantelauze.

Ministres des affaires étrangères.

M. le baron de Damas.
M. le comte de la Feronnays.
M. le duc de Laval-Montmorency (non acceptant).
M. le comte Portalis.
M. le prince de Polignac.

Ministres de l'instruction publique et des affaires ecclésiastiques.

M. le comte Frayssinous, évêq. d'Hermopolis (réunit les deux ministères);
M. de Vatimesnil, *grand-maître* de l'Université et ministre de l'*instruction publique.*
M. Feutrier, évêq. de Beauvais, ministre des *affaires ecclésiastiques.*
M. le baron de Montbel.
M. Guernon de Ranville.

Ministres de l'intérieur.

M. le comte de Corbière.
M. le vicomte de Martignac.
M. le comte de la Bourdonnaye.
M. le baron de Montbel.
M. le comte de Peyronnet.

Ministre du commerce et des manufactures.

M. le comte de Saint-Cricq.

Ministres de la guerre.

M. le marquis de Clermont-Tonnerre.
M. le vicomte de Caux.
M. le comte de Bourmont.

Ministre des travaux publics.

M. le baron Capelle.

Ministres de la marine.

Le comte Chabrol de Crouzol.
M. le baron Hyde de Neuville.
M. l'amiral de Rigny (non acceptant).
M. le baron d'Haussez.

Ministres des finances.

M. le comte de Villèle.
M. le comte Roy.
M. le comte Chabrol de Crouzol.
M. le baron de Montbel.

Ministres de la maison du roi.

M. le duc de Doudeauville, jusqu'au 2 mai 1827, jour

GUERRIERS.

COLONELS-GÉNÉRAUX.

M. le Dauphin, amiral de France, *colonel-général des carabiniers, des cuirassiers et des dragons.*
Mgr le duc de Bordeaux, *colonel-général des Suisses.*
Mgr le duc d'Orléans, *colonel général des hussards.*

MARÉCHAUX DE FRANCE.

Duc de Conegliano.
Comte Jourdan, mort en 1833.
Duc de Dalmatie.
Duc de Trévise, mort en 1835.
Duc de Bellune.
Duc de Tarente.
Duc de Reggio.
Duc de Raguse.
Marquis de Gouvion-St-Cyr, mort en 1830.
Marquis de Vioménil, mort en 1827.
Prince de Hohenlohe-Bartenstein, mort en 1829.
Marquis de Lauriston, mort en 1828.
Comte Molitor.
Marquis Maison.
Comte de Bourmont.

LIEUTENANTS-GÉNÉRAUX

Revêtus du titre de gouverneurs de divisions militaires.

Duc de Damas-Crux.
Comte Dupont (Pierre).
Comte Souham.
Comte de Durfort (Et.).
Duc d'Aumont.
Marquis de Beaumont-d'Autichamp.
Duc de Gramont.
Baron de la Rochefoucauld.
Comte Liger-Belair.
Vicomte Roussel d'Hurbal.
Marquis de la Grange.

LIEUTENANTS-GÉNÉRAUX

par rang d'ancienneté en 1830.

Baron Carmel.
Baron Despaux.
Comte Desfourneaux.
Comte Despinoy.
Comte Maurice-Mathieu de la Redorte.
Comte Belliard.
Duc de Valmy.
Comte Lagrange (Joseph).
Comte Riveau de la Raffinière.
Comte Clauzel.
Comte Partouneaux.
Vicomte Mermet.
Comte Sébastiani.
Comte Bagest-Becker.
Comte Compans.
Comte Reille.
Comte Villate.
Comte de la Houssaye.
Comte Lobau.
Comte de Donzelot.
Comte Lamarque.
Vicomte Darmagnac.
Comte Claparède.
Vicomte Puthod.
Duc de Padoue.
Baron Fririon.

MAGISTRATS.

COUR DE CASSATION.

Premiers présidents.

Comte Desèze, mort en 1828.
Baron Henrion de Pensey, mort en 1829.
Comte Portalis.

Présidents.

Baron Henrion de Pensey.
Brisson.
Comte Portalis.
Baron Favard de Langlade.
Boyer.
Comte Bastard de l'Etang.

Conseillers, avec la date de leur admission.

1815. Chevalier Bailly des Ardennes.
1815. Baron Dunoyer.
1815. Borel de Bretizel.
1815. Boyer.
1815. Busschop.
1815. Cassaigne.
1815. Liger de Verdigny.
1815. Minier.
1815. Porlquet.
1815. Rataud.
1815. Rousseau.
1815. Rupérou.
1815. Vallée.
1815. Vergès.
1815. Le baron Zangiacomi.
1815. Carnot.
1815. Le comte Botton-Castellamoute.
1815. Le baron Favart de Langlade.
1815. Lasagni.
1815. Pinson de Menerville.
1815. Clausel de Coussergues.
1815. Ollivier.
1815. Blondel-d'Aubers.
1815. Le Gonidec.
1815. Gaillard.
1818. Henri Larivière.
1819. Baron Voysin de Gartempe.
1820. Avoyne de Chantereine.
1821. De Cardonnel.
1821. Pardessus.
1822. Piet.
1822. Choppin d'Arnouville
1822. Hua.
1823. Brière.
1824. Jourde.
1824. Quequet.
1824. Baron de Bernard.
1825. Chilhaud de la Rigaudie.
1825. Baron Gary.
1826. Bonnet.
1826. Mousnier-Buisson.
1826. Demerville.
1826. Delpit.
1826. Mangin.
1826. Mestadier.
1827. Baron de Crouseilhes.
1828. De Malville.
1828. Chauveau-Lagarde.
1828. Faure.
1828. Mercier-Dupaty.
1828. De Ricard.
1829. Meyronnet de Saint-Marc.
1829. De Broe.
1829. Jaubert.

SAVANTS ET ILLUSTRES.

Max. Choiseul-Daillecourt.
Mongez.
Leprevost d'Iray.
Jomard.
Dureau de la Malle.
Saint-Martin.
Hase.
Pouqueville.
Pardessus.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Géométrie.

Laplace.
Legendre.
Lacroix.
Biot.
Pinçot.
Ampère.
Puissant.

Mécanique.

De Prony.
Sané.
Molard.
Cauchy.
Dupin (Charles).
Navier.

Astronomie.

Cassini.
Lefrançais-Lalande.
Bouvard.
Burckhardt.
Arago.
Mathieu.
de Damoiseau.

Géographie et navigation.

Beautemps-Beaupré.
Rossel.
L. de Freycinet.
Roussin.

Physique générale.

Lefebvre-Gineau.
Gay-Lussac.
Poisson.
Girard.
Dulong.
Fresnel.
Savart.
Bequerel.

Chimie.

Vauquelin.
Deyeux.
Chaptal.
Thénard.
D'Arcet.
Chevreul.
Serullas.

Minéralogie.

Lelièvre.
Ramond.
Brongniart.
Brochant.
Cordier.
Beudant.
Berthier.

Botanique.

Jussieu.
De Lamarck.
Desfontaines.
Labillardière.
Mirbel.
Aubert du Petit-Thouars.

Economie rurale et art vétérinaire.

Tessier.
Huzard.
De Sylvestre.
Bosc.

MINISTRES.

où sa démission a été acceptée. (Ce ministère a été supprimé, et M. de La Bouillerie nommé, le 25 mai 1827, intendant général de la maison du roi).

Ministres nommés par l'ordonnance du 29 juillet 1830.

M. le duc de Mortemart, *président du conseil des ministres et ministre des affaires étrangères.*

Le lieuten.-général comte Gérard, *ministre de la guerre.*

M. Casimir Périer, *ministre des finances.*

(Cette ordonnance n'a pas reçu d'exécution).

Commissaires provisoires, nommés aux divers départements par la commission municipale (30-31 juillet).

MM.

Dupont, de l'Eure, au département de la *justice.*

Le baron Bignon, aux *affaires étrangères.*

Le lieuten.-général comte Gérard, à la *guerre.*

Le vice-amiral de Rigny, à la *marine.*

Le duc de Broglie, à *l'intérieur.*

Guizot, à l'*instruction publique.*

Le baron Louis, aux *finances.*

AMBASSADEURS.

M. le duc de Blacas d'Aulps, à Naples.

M. le marquis de Talaru, à Madrid.

M. le marquis de Moustier, près la confédération helvétique et à Madrid.

M. le comte de Gabriac, à Stockholm, au Brésil et à Berne.

M. le baron de Mareuil, près des Etats-Unis d'Amérique et au Brésil.

M. de Rayneval, à Berlin, en Suisse et à Vienne.

M. Hyde de Neuville, en Portugal.

M. le duc de Rausan, en Portugal.

M. le vicomte de Saint-Priest, à Berlin et à Madrid.

M. Roux de Rochelle, à Hambourg et aux Etats-Unis.

M. le marquis de Caraman, à Vienne.

M. le comte de Montlezun, à Carlsruhe.

M. le marquis de la Moussaye, à Munich et à La Haye.

M. le comte de Reinhard, à Francfort.

M. le marquis Saint-Simon, à Copenhague.

M. le duc de Laval-Montmorency, à Rome et à Londres.

GUERRIERS.

Comte d'Anthouard.
Vicomte Rogniat.
Baron Ledru des Essarts.
Comte Defrance.
Comte Wattier de Saint-Alphonse.
Comte Valée.
Duc de Plaisance.
Comte Excelmans.
Comte Ornano.
Comte Ricard.
Comte Gerard (M.-E.).
Comte Bordesoulle.
Comte Bailly de Monthion.
Baron Haxo.
Baron Dubreton.
Comte Charbonnel.
Vicomte Tirlet.
Baron Teste.
Comte de Lorencez.
Comte Guilleminot.
Baron Pécheux.
Baron Lanusse.
Baron Berthezène.
Comte de Piré.
Baron Jacquinot.
Baron Meunier.
Comte Bourcke.
Baron de Rotembourg.
Comte de Colbert.
Baron Le Noury.
Baron Neigre.
Vicomte Castex.
Vicomte Jan de la Hamelinaye.
Vicomte Domon.
Comte Girardin.
Comte de Bourmont (depuis maréch. de France).
Allix.
Prince de la Trémoille.
Comte Dejean.
Baron Lamotte.
Vicomte Préval.
Comte de la Grange.
Marquis de Courtarvel.
Comte d'Autichamp.
Comte de Sparre.
Stroltz.
Vicomte Dode de la Brunerie.
Vicomte Cavaignac.
Vicomte Coutard.
Bounamy.
Comte Lion.
Comte de Montmarie.
Comte Dumas de Polard.
Baron de Damas.
Vicomte Donnadieu.
Vicomte d'Henin.
Vicomte Pamphile-Lacroix.
Comte Loverdo.
Duc de Luxembourg.
Duc de Mouchy.
Duc de Lavauguyon.
Comte Manhès.
Vicomte Guerin d'Etoquigny.
Comte Dalton.
Vicomte Barbot.
Vicomte de Villiers.
Vicomte Paultre de Lamothe.
Vicomte Gudin.
Vicomte Obert.
Comte de Coëtlosquet.
Marquis de Clermont-Tonnerre.
Vicomte de Vallin.
Vicomte Bonnemains.
Vicomte de Saint-Priest.
Vicomte Corsin.

MAGISTRATS.

1829. Moreau.
1829. De Cassini.
1830. Rives.

Procureur-général du roi.

Le baron Mourre.

Avocats-généraux.

Joubert.
Lebeau.
Cahier.
De Vatimesnil.
Lacave-Laplagne-Barris.
Freteau de Peny.
Voysin de Gartempe fils.

Greffier en chef.

Laporte.

COUR DES COMPTES.

Premier président.

Marquis Barbé-Marbois.

Présidents.

1807. Baron Delpierre.
1807. Baron Brierre de Surgy.
1822. Baron de Guilhermy.
1829. Vicomte d'Abancourt
1829. De Gascq.
1829. Marquis d'Audiffret.

Conseillers-maîtres.

1807. Feval.
1807. Goussard.
1807. Regardin.
1807. Baron Girod (de l'Ain)
1807. Gillet - Lajacquemière.
1807. Malès.
1807. Duvidal, marquis de Montferrier.
1818. Buffault.
1813. Chevalier Adet.
1813. Baron Dupin.
1815. Roussel.
1817. Frestel.
1817. Delaistre.
1818. Gallois.
1821. Palierne de Chassenay.
1822. Josse de Beauvoir.
1824. Brossin de St-Didier.
1825. Vicomte Harmand-d'Abancourt.
1827. De Riberolles.
1827. Dusommerard.
1827. Lebrun (Charles).
1827. Gavot.
1828. Cordelle.
1829. Pernot.
1829. Bessières.
1830. Dutilleul.

Conseillers référendaires de 1re classe.

1807. Gavot.
1807. Truet.
1808. Crassous.
1813. Pernot.
1815. Cordelle.
1817. Alliz.
1817. Rouallc.
1818. Colleau.
1818. Du Sommerard.
1819. Pacquier.
1821. Bayeux.
1821. Hamarc de la Borde.
1822. Jard-Panvillier.
1822. Dupont.
1822. De Gascq.
1823. Bartouilh de Bonas.

SAVANTS ET ILLUSTRES.

Yvart.
Morel de Vindé.
Flourens.

Anatomie et zoologie.

Geoffroy St-Hilaire.
Latreille.
Duméril.
Savigny.
de Blainville.
Fréd. Cuvier.

Médecine et chirurgie.

Portal.
Pelletan.
Magendie.
Chaussier.
Boyer.
Dupuytren.
Serres.
Larrey.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

Peinture.

Regnault.
Taunay.
Gerard.
Guerin.
Gros.
Meynier.
Vernet (Carle).
Garnier.
Lethière.
Hersent.
Bidault.
Thevenin.
Ingres.
Vernet (Horace).
Heim.

Sculpture.

Houdon.
Lemot.
Cartelier.
Bosio.
Ramey.
Lesueur.
Cortot.
David.
Pradier.
Ramey fils.

Architecture.

Percier.
Fontaine.
Rondelet.
Huyot.
Vaudoyer.
Debret.
Lebas.
Labarre.
Molinos.

Gravure.

Desnoyers (Aug.).
Galle.
Tardieu.
Richomme.

Composition musicale

Gossec.
Cherubini.
Lesueur.
Berton.
Catel.
Boyeldieu.
Auber.

Hommes célèbres dans la politique, les sciences et les arts, morts pendant le règne de Charles X.

Brunet, général. 1824
Duc de Brancas - Lauraguais. 1824

MINISTRES.

M. le prince de Polignac, à Londres.
M. le comte Royer de Caux, à Hanovre.
M. de Cabre, près la Hesse-Electorale.
M. le comte de Salignac-Fénélon, près le duc de Nassau et de Hesse-Darmstadt.
M. le vicomte de Marcellus, à Lucques.
M. le marquis de la Maison-Fort, à Florence.
M. Hector d'Agoult, à La Haye et à Berlin.
M. le comte de la Ferronnays, à St-Pétersbourg et à Rome.
M. le marquis de la Tour-du-Pin, à Turin.
M. le comte de Rumigny, à Dresde et à Munich.
M. le comte de Montalembert, à Stockholm.
M. le comte de Guilleminot, à Constantinople.
M. le comte Georges de Caraman, à Stuttgard et à Dresde.
M. le baron Bourjot, à Francfort.
M. Roth, à Hambourg.
M. le baron de Vitrolles, à Parme, Modène et Florence.
M. le vicomte de Fontenay, à Stuttgard.

SERVICES ROYAUX.

MAISON MILITAIRE DU ROI.

Aides-de-camp du roi.

Le duc de Maillé.
Le duc de Fitz-James.
Le comte de Bruges.
Le comte de Wall.
Le chevalier de Lasalle.
Le comte de Trogoff.
Le prince Jules de Polignac.
Le comte de Bouillé.
Le comte Alexis de Noailles.
Le marquis de Conflans.
Le vicomte Sosthènes de La Rochefoucauld.
Le duc de Crussol.
Le vicomte de Mermet.

Capitaines des gardes du corps.

Le prince de Croï-Solre.
Le duc de Gramont.
Le prince de Poix, duc de Mouchy.
Le duc de Luxembourg.

Gardes à pied.

Le duc de Mortemart, *capitaine-colonel.*
Le marquis de Rougé, *lieutenant-colonel.*
Le comte de Diesbach, *id.*

Le marquis de la Suze, *grand maréchal-des-logis.*
Buirette de Verrières, *maréchal-des-logis.*
Le comte de Geslin, *id.*
Le comte du Colombier, *id.*
Le comte de Calonne, *id.*
Le baron de Clarac, *intendant militaire.*

GUERRIERS.

Comte de la Roche-Aymon.
Comte Grundler.
Baron Quiot.
Baron Billard.
Comte Lalaing-d'Audenarde.
Vicomte Reisset.
Vicomte de Fezensac.
Comte d'Orsay.
Baron Digeon.
Comte d'Andigné.
Duc de Sabran.
Vicomte de Caux.
Comte de Vittré.
Vicomte Pelleport.
Vicomte Foissac-Latour.
Vicomte Jamin.
Vicomte Garbé.
Baron Bouchu.
Baron Berge.
Baron Ordonneau.
Duc de Dino.
Vicomte Vionet de Maringone.
Saint-Cyr-Nugues.
Duc d'Escars.
Duc de Guiche.
Comte d'Ambrugeac.
Duc d'Avaray.
Baron Mallet.
Vicomte Vasserot.
Vicomte Grouvel.
Comte Meynadier.
Comte Tromelin.
Baron Vincent.
Chevalier Caillebot de Lasalle.
Desprez.
Comte Bourbon-Busset.
Prince de Croï-Solre.
Duc de Mortemart.
Baron Durrieu.

AMIRAL DE FRANCE.

M. le Dauphin.
Chevalier de Panat, *contre-amiral honoraire, secrétaire de l'amiral de France.*

VICE-AMIRAUX.

Comte Truguet.
Comte Rosily-Mesros.
Comte Burghes de Missiessy.
Marquis Sercey.
Villaumez.
Comte de Gourdon.
Baron Duperré.
Comte d'Augier.
Comte Jacob.
Comte de Rigny.
Halgan.

CONTRE-AMIRAUX.

Baron Baudin.
Baron Hamelin.
Comte Bidé de Maurvillé.
Vicomte de Montboissier de Canillac.
Jurien Lagravière.
Bergeret.
Baron Meynard de Lafarge.
Baron Angot des Rotours.
Baron Roussin.
Ducampe de Rosamel.
De Martinenq.
Baron Lemarant.
Grivel (J.-B.).
Comte de Viella.
Duranteau.
Baron Mackau.
Dupotet.
Desaulses de Freycinet.

MAGISTRATS.

1824. Meulan.
1826. Courel.
1827. Goussard.
1827. De Montfoulloux.
1828. Savin de Surgy.
1828. Lacave-Laplagne.
1828. Briatte.
1828. Maffioli.
1829. Périer de Trémémont.
1829. De la Tenna.

Conseillers référendaires de 2e classe.

1807. Périer de Trémémont.
1807. Regardin jeune.
1807. De Monchanin.
1807. Barthélemy.
1807. Faucond.
1807. Dérigny.
1807. Du Breuil.
1807. Héroux.
1807. Le Roux.
1807. Maugirard.
1807. De Montfoulloux.
1807. Valadon.
1807. Bagot.
1808. Montet.
1808. Chardon.
1808. Dallet.
1808. Du Boy.
1808. Libert.
1808. Maillard.
1808. Mallet.
1808. Bonnel de Longchamps.
1808. Darrimajou.
1812. Advenier.
1812. Briatte.
1813. Hue de Grosbois.
1815. Clément de Givry.
1817. Pierret.
1817. Michelin (Hardouin).
1818. Savin.
1818. Lewal.
1818. Duparc.
1818. Goussard fils.
1818. De Riberolles.
1818. Le Crosnier.
1818. Waltrin.
1819. Savalette.
1819. Passerat de Silans.
1819. Duriez.
1819. De la Tenna.
1819. De Colonia.
1820. Delabarre-Duparc.
1820. Foacier.
1820. Gauthier-d'Hauteserve.
1821. Lacave-Laplagne.
1821. Maffioli.
1821. Davy de Cussé.
1821. De Latingy.
1821. De Corbery.
1821. Gombert.
1821. Vial.
1822. Toutain.
1822. Lebourgeois.
1822. Bergeron-d'Anguy.
1822. Gauthier de Lizolles.
1822. Lebas de Courmont.
1822. Reynaud.
1823. Marguerie.
1824. De Thuisy (Amable).
1824. Luzier de Lamothe.
1825. C. de Saint-Laurent.
1826. De Guerny.
1826. De Brimont.
1827. Ribouet.
1827. Lemoine.
1827. Pelletier de St-Michel.
1827. Rendu fils.
1827. Musnier de Pleignes.

SAVANTS ET ILLUSTRES.

Rollot, évêque de Montpellier. 1824
de Fontenay, archevêque de Bourges. 1824
Philippe, acteur. 1824
duc de Noailles. 1824
Samson, général. 1824
de Guerle, poète. 1824
de Vignolle, général. 1824
du Châtleau, archevêque de Tours. 1824
Lecamus, comte de Furstenstein. 1824
Mannay, évêque de Rennes. 1824
Poyet, architecte. 1824
Deschamps, chirurg. 1824
Girodet-Trioson. 1824
Margaron, général. 1824
Thumery, général. 1824
Beauchêne, médecin. 1824
Dessoles, évêque de Chambéry. 1824
de Blancourt, général. 1824
Comte Ferrand. 1825
de Beaufort, général. 1825
P. Gaveaux, compositeur. 1825
Baron Percy, chirurgien. 1825
Robert-Lindet. 1825
Blondel, architecte. 1825
Joseph Thurot, homme de lettres. 1825
de Bonnay, général. 1825
Hédouville, général. 1825
Jaubert, évêque de Saint-Flour. 1825
de Bernes, général. 1825
Peltier, ancien rédacteur des *Actes des Apôtres*. 1825
Petitot, auteur tragique. 1825
Paul-Louis Courrier. 1825
D'Albignac, général. 1825
Pierre Leclerc de Buffon. 1825
Baron Denon. 1825
Fabre-d'Olivet, philologue. 1825
Millet-Mureau, général. 1825
de Boulogne, évêque de Troyes. 1825
Habert, général. 1825
Henri de Saint-Simon. 1825
de Briche, général. 1825
Vigoureux Duplessis, général. 1825
de Contades-Gizeux, général. 1825
Burckhardt, astronome. 1825
de Beaulieu, évêque de Soissons. 1825
Dandré, ancien ministre. 1825
Cochon, comte de l'Apparent. 1825
Duplessis, contre-amiral. 1825
Chompré, auteur du *Dictionnaire de la Fable.* 1825
L'abbé de St-Phar, fils naturel du dernier duc d'Orléans. 1825
Gautherot, peintre. 1825
Molin, évêque de Viviers. 1825

SERVICES ROYAUX.

Le baron Weyler de Navas, *sous-intendant.*
Feuillet, *idem.*
Benselin, *trésorier de la maison militaire.*
Roux, *conservateur du casernement.*

MAISON CIVILE DU ROI.

Le cardinal, prince de Croï, *grand aumônier.*
Comte Frayssinous, évêque d'Hermopolis, *premier aumônier.*
L'abbé Jocard, *confesseur en cour.*
L'abbé d'Esparbez, *aumônier ordinaire.*
L'abbé de Rouault de Gamache, *idem.*
L'abbé Godinot-Desfontaines, *chapelain ordinaire.*

—

Le duc de Bourbon, prince de Condé, *grand-maître de France.*
Le comte de Cossé-Brissac, *premier maître d'hôtel.*
Le comte de Rothe, *chambellan de l'hôtel.*
Le marquis de Mondragon, *idem.*
Le comte de Chouzy, *idem.*
Le vicomte Hocquart, *idem.*

—

Le prince de Talleyrand, *grand chambellan.*
Le duc de Blacas, *premier gentilhomme de la chambre.*
Le duc Charles de Damas, *idem.*
Le duc d'Aumont, *idem.*
Le duc de Duras, *idem.*
Le duc de Maillé, *idem.*
Le marquis de Boisgelin, *maître de la garde-robe.*
Le comte de Pradel, *idem.*
Le comte Curial, *idem.*
Le marquis d'Avaray, *idem.*
Le marquis de Verac, *idem.*
Le duc d'Avaray, *idem* honoraire.
Le comte Ed. de Dillon, *id.*
Le baron Prevost, *secrétaire du cabinet.*
Le duc de Polignac, *premier écuyer.*
Le comte O'Hegerty, *écuyer commandant.*
De Brisoult, *sous-gouverneur des pages à Paris.*
Le marquis de Crux, *idem à Versailles.*
Le baron de Razac, *honoraire.*

Pages du roi.

De Lastic, *premier page.*
De la Vincendière, *page dauphin.*
De Périgord.
De Wall.
De Jacquinot.
De Pontevés-Bargème.
Du Dezerseul.
De Maquillé.
De Montesquiou-Fezensac.
D'Aumont.
De Tressan.
De Mac-Carthy.
De Coëtlogon.

GUERRIERS.

Mallet.
Le Coupé.
Ducrest de Villeneuve.
Botherel de la Bretonnière.
Bardel de Mereuil.
Blegier de Taulignan.
Le Coat de Kervegnan.
Chevalier Kerlerec.
Lecarlier d'Herlye.
Comte de la Roche-Saint-André.
Thomas de Saint-Laurent.
Chevalier de Boutouillic de la Villegonan.
Potier de Courcy.
Cuvillier.
Croquet des Hauteurs.
Georgette Dubuisson.
De Melay.
Menouvrier Defresne.
Cocherel.
Ponée.
Desaulses de Freycinet. (L.-C.).
Emeric.
Francke.
Morice.
Simonot.
Leboucher.
Fouque.
Dauriac.
Arnous Dessaulsays.
Collinet.
Baron de Bougainville.
Chevalier de Chaffontaines.
Baron de Saint-Priest.
Duplessis Parseau.
Dupont d'Aubevoye, comte d'Oysonville.
Rouvroy de Saint-Simon.
La Treyte.
Massieu de Clerval.
Fleuriau.
Villaret-Joyeuse.
Begué.
De Melient.
Clamendot.
Russel.
Bazoche.
Gizolme

MAGISTRATS.

1828. Leprieur de Blainvilliers.
1828. Colleau fils.
1828. De Vergnon.
1828. Guignon.
1828. Blondel.
1828. Passy.
1828. Leroux.
1828. De Vienne.
1828. Dubois de l'Estang.
1828. De Fougères.
1828. Sivart.
1829. Fossé-d'Arcosse.
1829. Lelong.
1829. Maurice.
1829. Picard.
1830. Coustant d'Yanville.
1830. M. le c^te de Guernon.
1830. M. Esquirol (Adelph).

Procureur-général du roi.

1816. Baron Rendu (Athanase).

Greffier en chef.

1820. De la Salle.

COUR ROYALE DE PARIS.

Présidents.

Baron Séguier, *premier.*
Amy.
Dupaty (Mercier).
Desèze (Romain).
De Cassini.
Debaussy.
Lepoitevin.
D'Haranguier de Quincerot.

Conseillers.

Lepoitevin.
Henin.
Bouchard.
Cottu.
Baron.
Silvestre de Chanteloup.
Lechanteur.
Plaisant-Duchâteau.
Titon.
Debonnaire de Gif.
Vanin.
Delaselle.
Leschassier de Méry.
De Berny.
Monmerqué.
De Frasans.
Montcloux de la Villeneuve.
Delahuproye.
Crespin de la Rachée.
Moreau de la Vigerie.
Gaballle.
Villedieu, marq. de Torcy.
Hemery.
Dameuve.
Delaunay.
Girod (de l'Ain).
Baron de Schonen.
D'Haranghuier de Quincerot.
Jacquinot-Godard.
Dupuy.
Silvestre.
Brisson (Adrien).
Hardoin.
Godart, comte de Belbeuf.
Chevalier-Lemore.
Agier.
Chrétien de Poly.
Espivent de la Villeboisnet.
Bergeron d'Anguy.
Simonneau.
Maugis.

SAVANTS ET ILLUSTRES.

Bigot de Préameneu. 1825
de Puységur, général. 1825
de Tromelin, contre-amiral. 1825
Dubost, peintre. 1825
de Lardenoy, général. 1825
Delespine, architecte. 1825
Lucotte, général. 1825
Antignac, chansonnier. 1825
Radet, général. 1825
Gadbois, peintre. 1825
Simon, évêque de Grenoble. 1825
Lacépède, naturaliste. 1825
Prince de Savoie-Carignan. 1825
d'Houdetot, général. 1825
de Montclegier, général. [illegible]

[illegible]paty, sc[illegible]
[illegible]uache, m[illegible] titut.
Desfontain[illegible] teurs.
Royer-Col[illegible]

Comte Foy, [illegible]
Casa Bianc[illegible]
Barbié du B[illegible]
David, pein[illegible]
Magalon de [illegible] néral.
L'abbé Mon[illegible] rien.
Courtépée, [illegible]
Maréchal S[illegible] buféra.
Gontaut-Bl[illegible]

D'Aguesseau [illegible]

Pierre Huet, [illegible] 1826
Lantier, auteur du *Voyage d'Anténor.* 1826
de Marchangy, auteur de *la Gaule poétique.* 1826
de Chamberlhac, général. 1826
de la Serre, contre-amiral. 1826
Comte Frère, général. 1826
de Jumilhac, général. 1826
Bellavène, général. 1826
Allemand, vice-amiral. 1826
Landon, peintre. 1826
Pinkerton, géographe. 1826
Duc de Montmorency, ancien ministre. 1826
Saint-Just, auteur. 1826
Du Chayla, vice-amiral. 1826
Lebarbier, membre de l'Institut. 1826
Demont, général. 1826
Moreau (de la Sarthe), médecin. 1826
du Hallay de Coëtquen, général. 1826
Cavallier, chimiste. 1826
de Bruc, évêque de Vannes. 1826
Lemontey, académicien. 1826
Thibaut, architecte. 1826
Stouf, membre de l'Institut. 1826
Bellart, magistrat. 1826
de Sanzai, archevêque de Bordeaux. 1826
Proust, chimiste. 1826
Digeon, général. 1826
Laënnec, médecin. 1826

